**ABOUT (Nicolas)**
*sénateur (Yvelines)*
*UC*

Réélu le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Président de la commission des affaires sociales.

Premier vice-président de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques de santé ; puis président le 26 octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil d'administration de l'Etablissement public de santé national Fresnes spécifiquement destiné à l'accueil des personnes incarcérées jusqu'au 1er octobre 2004.

Membre titulaire du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale ; puis membre suppléant le 20 octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil de surveillance de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés.

Membre titulaire du Conseil de surveillance de la Caisse nationale des allocations familiales le 15 décembre 2004.

Membre ès qualités du Conseil pour la transparence des statistiques de l'assurance-maladie.

Membre titulaire du Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie jusqu'au 1er octobre 2004.

Vice-président de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social le 11 février 2004.

Vice-président de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées le 26 mai 2004.

Président de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la bioéthique le 9 juin 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la politique de santé publique le 9 juillet 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'assurance maladie le 27 juillet 2004.

Président de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2005 le 18 novembre 2004.

Vice-président de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de programmation pour la cohésion sociale le 7 décembre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* visant à garantir la neutralité vestimentaire des élèves de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur lorsqu'ils assistent aux cours, passent des concours ou des examens, ainsi que celles des fonctionnaires et des salariés, dans l'exercice de leurs fonctions **[n° 163 (2003-2004)]** (21 janvier 2004) - **Éducation - Fonction publique - Société - Travail.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur le rôle des centrales d'achat dans la fixation des prix à la consommation et les délocalisations d'entreprises **[n° 284 (2003-2004)]** (30 avril 2004) - **Entreprises - PME, commerce et artisanat.**

*Proposition de loi* tendant à protéger les noms des collectivités locales sur Internet **[n° 309 (2003-2004)]** (12 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Economie et finances, fiscalité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la politique de santé publique [n° 19 (2003-2004)]** - (13 janvier 2004) - président de la commission des affaires sociales - **Question préalable** (p. 216) : s'oppose à la motion n° 256 de M. Guy Fischer tendant à opposer la question préalable. - **Art. 1er** *(Art. L. 1411-1 à L. 1411-5 et L. 1413-1 du code de la santé publique - Politique de santé publique nationale)* (p. 224) : s'oppose à l'amendement n° 182 de M. Gilbert Chabroux (prise en compte des populations les plus fragilisées par la politique de santé publique).

- **Suite de la discussion** (14 janvier 2004) (p. 238) : affaiblissement du texte du Gouvernement en cas d'adoption de l'amendement n° 279 de M. Guy Fischer (réduction des inégalités socio-professionnelles et géographiques). (p. 240) : origine des inégalités actuelles. - **Art. 10** *(Gestion des menaces sanitaires graves)* (p. 301) : favorable à la réintroduction des dispositions de l'article L. 1311-4 du code de la santé publique. - **Art. 13 ter** *(Art. 1521-1 du code général des collectivités locales - Société d'économie mixte dédiée à l'investissement sanitaire)* (p. 307) : établissements remplissant les missions de service public.

- **Suite de la discussion** (15 janvier 2004) - **Art. 15** *(Art. L. 1415-2, L. 1415-3, L. 1415-4, L. 1415-5 et L. 1415-6 du code de la santé publique - Création du groupement d'intérêt public « Institut national du cancer »)* - **Art. L. 1415-2 du code de la santé publique** *(Mission de l'Institut national du cancer, INCa)* (p. 320, 321) : soutient l'amendement n° 206 de M. Michel Mercier (ajout de la mission développement et suivi d'actions concernant les cancérigènes professionnels) ; retiré. - **Art. 17** *(Art. L. 3555-1 et L. 3323-4 du code de la santé publique - Lutte contre l'alcoolisme)* (p. 336) : demande le vote de l'amendement n° 86 de la commission (suppression du II de l'article prévoyant l'intervention du ministre chargé de l'agriculture dans l'établissement par arrêté d'un message de santé publique accompagnant la publicité en faveur de boissons alcoolisées). - **Art. additionnels après l'art. 17** (p. 340) : favorable à l'amendement n° 231 de M. Gilbert Chabroux (bouilleurs de cru). - **Demande de réserve** (p. 342) : demande la réserve de l'article 18 quater jusqu'à la reprise de la séance de nuit ; réserve ordonnée. - **Art. 37** *(Art. L. 1334-5 à L. 1334-11 du code de la santé publique - Constat de risque d'exposition au plomb)* - **Art. L. 1334-8 du code de la santé publique** *(Obligation d'établir un constat de risque d'exposition au plomb, CREP, lors de travaux dans les parties communes d'un immeuble)* (p. 390) : accepte l'amendement n° 324 de M. Jack Ralite (délai d'établissement du contrat ramené à quatre ans). - **Art. 42** *(Art. L. 1121-1 à*

*L. 1121-17 du code de la santé publique - Principes généraux de protection des personnes qui se prêtent à la recherche biomédicale)* (p. 401) : intérêt de la proposition de l'amendement n° 270 de Mme Marie-Christine Blandin (recherches biomédicales en prison). (p. 402) : défavorable à l'amendement précité n° 270 de Mme Marie-Christine Blandin. Demande de précision sur l'opposition du ministre à l'amendement n° 327 de M. Guy Fischer (modalités de prise en charge thérapeutique des personnes atteintes de pathologie sans alternative thérapeutique exclues d'un essai pour des raisons étrangères à leur santé). - **Art. 52** *(Art. L. 2122-1 et L. 4151-1 du code de la santé publique - Examens de prévention durant et après la grossesse)* (p. 424) : déclaration de grossesse par les sages-femmes. - **Art. additionnel après l'art. 55** (p. 433) : intervient sur l'amendement n° 176 du Gouvernement (création de la profession de conseiller en génétique). - **Art. additionnels après l'art. 56** (p. 446) : intervient sur l'amendement n° 51 du Gouvernement (mise en place d'expérimentations de coopération entre professionnels de santé et possibilité de transfert de compétences entre les professions médicales et d'autres professions de santé). Prudence indispensable.

- **Suite de la discussion** (19 janvier 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 14 (précédemment réservés)** (p. 462) : demande le retrait de l'amendement n° 214 de M. Gilbert Chabroux (distribution d'eau potable gratuite dans les établissements scolaires et organisation d'une campagne annuelle d'éducation pour la santé sur les problèmes de nutrition à destination des élèves). (p. 466) : à titre personnel, votera l'amendement n° 215 de M. Gilbert Chabroux (diffusion d'un message d'information sanitaire lors de la publicité télévisuelle en faveur des produits alimentaires dans les programmes destinés à la jeunesse). - **Demande de priorité** (p. 488) : demande l'examen en priorité de l'article 18 quater ; priorité ordonnée. - **Rappel au règlement** : Mise au point relative à l'organisation des débats. Décision de la conférence des présidents sur sa proposition. - **Art. 18 quater (précédemment réservé) (priorité)** *(Art. L. 3231-1 [nouveau] du code de la santé publique - Prescription et mise en oeuvre des psychothérapies)* (p. 499, 500) : objet de l'amendement Accoyer. Propose de rectifier l'amendement n° 89 de la commission par un sous-amendement dispensant de l'inscription au registre des psychothérapeutes des professionnels incontestés. Demande l'examen par priorité de l'amendement n° 363 du Gouvernement (dispense de l'inscription au registre national des psychothérapeutes pour les professionnels incontestés) ; priorité ordonnée. (p. 507) : favorable à l'amendement n° 363 du Gouvernement précité.

- **Projet de loi relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social [n° 133 (2003-2004)]** - (3 février 2004) - président de la commission des affaires sociales - **Exception d'irrecevabilité** (p. 1127) : absence d'"incompétence négative" du législateur. Clarté et sécurité du dispositif proposé. Sécurité des travailleurs. Renforcement du droit des salariés à déterminer collectivement leurs conditions de travail. S'oppose à la motion n° 75 de M. Henri Weber tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité. - **Question préalable** (p. 1130, 1131) : modes de conclusion des accords. Développement de la négociation collective dans les entreprises dépourvues de délégué syndical. Nouvelle articulation des niveaux de négociation. Demande le rejet de la motion n° 212 de M. Roland Muzeau tendant à opposer la question préalable. - **Art. 3** *(Art. L. 900-2 du code du travail - Typologie des actions de formation professionnelle)* (p. 1133) : demande le retrait de l'amendement n° 219 de Mme Annie David (intégration dans l'article L. 900-2 du code du travail du concept de formation professionnelle tout au long de la vie). - **Art. 8** *(Art. L. 932-3 - abrogé - chapitres III et IV du livre IX, chapitre III nouveau du code du travail - Droit individuel à la formation)* (p. 1147, 1148) : sa réticence de principe aux opérations de dénumérotation et de renumérotation des articles du code. (p. 1153) : sur l'amendement n° 8 de la commission (assignation d'un délai de quinze jours à l'employeur pour répondre à la demande du salarié faisant valoir ses droits à la formation), accepte le sous-amendement n° 265 de M. Alain Gérard (augmentation du délai).

- **Dépôt du rapport annuel de la Cour des Comptes** - (4 février 2004) - président de la commission des affaires sociales (p. 1170) : s'associe aux propos du président de la commission des finances. Remerciements.

- **Projet de loi relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social [n° 133 (2003-2004)] (suite)** - (4 février 2004) - président de la commission des affaires sociales - **Art. 13** *(Art. L. 981-1 à L. 981-12 du code du travail - Contrats de professionnalisation)* (p. 1189) : s'oppose à l'amendement n° 105 de M. Gilbert Chabroux (fixation par décret des conditions de suivi, de contrôle et d'évaluation des contrats de professionnalisation conclus avec les entreprises de travail temporaire).

- **Suite de la discussion** (5 février 2004) - **Art. additionnel après l'art. 37** (p. 1274) : s'oppose à l'amendement n° 215 de M. Jack Ralite (assimilation des périodes de congé maternité ou de maladie indemnisées par la sécurité sociale à des heures de travail pour l'ouverture de droits à l'assurance chômage des intermittents du spectacle). - **Art. 38** *(Extension du domaine des accords d'entreprise ou d'établissement à celui des conventions ou accords de branche)* (p. 1278) : demande de vote par priorité de l'amendement n° 50 de la commission (nouvelle rédaction déterminant avec précision et codifiant les dispositions législatives pouvant être mises en oeuvre par accord d'entreprise).

- **Suite de la discussion** (11 février 2004) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1469, 1470) : attente de ce texte. Représentativité des syndicats. Hommage au travail des rapporteurs. Remerciements.

- **Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées [n° 183 (2003-2004)]** - (24 février 2004) - président de la commission des affaires sociales - **Discussion générale** (p. 1572, 1576) : texte fondateur de 1975. Difficile conquête de l'autonomie. Adaptation indispensable de l'environnement et nécessaire compensation du handicap. Refus de l'exclusion de 10 % de la population. Insuffisance des aides humaines indispensables au respect du choix de vie. Situations absurdes issues de la faiblesse des aides techniques. Lutte contre la misère affective, relationnelle et sexuelle. Dysfonctionnements des services de soins infirmiers à domicile, SSIAD. Eviction des services de l'hospitalisation à domicile. Représentativité des associations de personnes handicapées au sein des commissions pour l'emploi. Prévision d'un accès progressif de tous à la compensation.

- **Suite de la discussion** (25 février 2004) - **Art. 1er** *(Art. L. 114 à L. 114-3-1, L. 114-5, L. 540-1 et L. 580-1 du code de l'action sociale et des familles - Définition du handicap, accès aux droits fondamentaux et droit à compensation des personnes handicapées)* (p. 1628) : s'oppose à l'amendement n° 171 de M. Jean-Pierre Godefroy (prise en compte de la situation de handicap et des facteurs environnementaux et contextuels). Amélioration de la définition à la faveur de la navette. (p. 1631) : mise en valeur des capacités des handicapés. (p. 1632) : son amendement n° 109 : droit à bénéficier des efforts de la recherche inclus dans les droits fondamentaux ; retiré. Maladies "orphelines". (p. 1633) : ses amendements n° 110 : droit à la retraite ; adopté et n° 111 : précision ; retiré. (p. 1634) : son amendement n° 112 : exercice de la citoyenneté ; adopté. (p. 1639) : son amendement n° 137 : accueil dans les structures préscolaires ; adopté. (p. 1641, 1642) : s'oppose à l'amendement n° 177 de Mme Marie-Christine Blandin (élargissement de la compensation aux demandes légitimes). Assimilation des demandes légitimes au projet de vie, solennellement réaffirmé dans l'article premier.

- **Modification de l'ordre du jour** - (25 février 2004) - président de la commission des affaires sociales (p. 1648) : accepte la proposition du Gouvernement tendant à une modification de l'ordre du jour.

- **Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées**

**[n° 183 (2003-2004)] (suite)** - (25 février 2004) - Président de la commission des affaires sociales - **Art. 2** *(Art. L. 245-1 à L. 245-10, L. 131-2 et L. 232-23 du code de l'action sociale et des familles - Prestation de compensation)* (p. 1655) : son amendement n° 113 : ouverture du droit à compensation à toute personne handicapée âgée de plus de dix-huit ans ; devenu sans objet. (p. 1657) : propose une nouvelle rédaction de l'amendement n° 427 du Gouvernement (extension du bénéfice de la prestation de compensation). - **Art. 3** *(Art. L. 821-1 à L. 821-6, L. 821-9 du code de la sécurité sociale et art. L. 244-1 du code de la l'action sociale et des familles - Assouplissement des conditions de cumul de l'allocation aux adultes handicapés et de son complément avec des revenus d'activité)* (p. 1669) : accepte l'amendement n° 254 de M. Michel Mercier (maintien du versement de l'AAH assurant un revenu au moins égal au SMIC en cas de cumul avec un revenu d'activité). - **Art. 5** *(Art. L. 344-5-1 du code de l'action sociale et des familles - Maintien du régime spécifique d'aide sociale des personnes handicapées en cas d'accueil en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes)* (p. 1678) : communication du montant annuel de la récupération sur succession. - **Art. 2 (précédemment réservé)** *(Art. L. 245-1 à L. 245-10, L. 131-2 et L. 232-23 du code de l'action sociale et des familles - Prestation de compensation)* (p. 1679) : favorable à l'amendement n° 427 du Gouvernement (extension du bénéfice de la prestation de compensation). Effort du Gouvernement en faveur des jeunes les plus gravement handicapés. (p. 1681, 1682) : son amendement n° 114 : affectation de la prestation aux frais liés à l'aménagement du véhicule ; adopté. (p. 1684) : souhaite un engagement du Gouvernement sur la cohérence des structures de financement.

**- Suite de la discussion** (26 février 2004) - **Art. 14 (priorité)** *(Art. 27, 27 bis, 60 et 62 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État - Modalités d'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique de l'État)* (p. 1701) : se déclare sensible à l'amendement n° 342 de Mme Michelle Demessine (dérogations aux règles normales de déroulement des concours). Notion de respect du temps de repos entre les épreuves. - **Art. 17 (priorité)** *(Art. L. 323-4-1 et L. 323-8-6-1 du code du travail - Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique)* (p. 1711) : à titre personnel, son amendement n° 121 : prévision d'un décompte particulier en fonction de l'importance du handicap pour les calculs du taux d'emploi ; retiré. Risque d'exclusion des travailleurs les plus lourdement handicapés. En qualité de président de la commission des affaires sociales : demande de garantie d'embauche des personnes les plus lourdement handicapées. (p. 1715, 1716) : satisfait de la création du fonds commun. Interrogation sur la mutualisation des fonds. - **Art. 2 (précédemment réservé)** *(Art. L. 245-1 à L. 245-10, L. 131-2 et L. 232-23 du code de l'action sociale et des familles - Prestation de compensation)* (p. 1720) : son amendement n° 145 : preuve de l'utilisation non conforme de l'aide à la charge de l'autorité chargée du contrôle ; adopté. (p. 1740, 1741) : intervient sur l'amendement n° 17 de la commission (possibilité pour la personne handicapée d'employer un ou plusieurs membres de sa famille, y compris son conjoint). Différence entre les devoirs de secours et d'assistance de l'article 212 du code civil et les services rendus au titre de la compensation du handicap. Respect du rapport d'intimité des conjoints. Légitimité de l'amendement. - **Art. 6** *(Art. L. 111-1, L. 111-2 et L. 112-1 à L. 112-4 du code de l'éducation - Dispositions relatives à l'adaptation de la scolarisation aux besoins des enfants et des adolescents handicapés)* (p. 1755) : référence judicieuse à la carte scolaire. (p. 1757) : estime l'amendement n° 191 de M. Jean-Pierre Godefroy (création possible de plusieurs équipes pluridisciplinaires par département) satisfait par la rédaction du texte. (p. 1759) : à titre personnel, son amendement n° 117 : aménagement d'une salle de repos dans chaque établissement scolaire ; retiré. - **Art. 8** *(Art. L. 351-1 à L. 351-3 et L. 351-1-1 nouveau du code de l'éducation - Principes régissant le mode de scolarisation des élèves handicapés et la qualification des enseignants concernés et leur application dans les territoires ultramarins)* (p. 1766) : intervient sur l'amendement n° 327 de Mme Michelle Demessine (association des parents à la décision d'orientation et à la décision finale). Concertation prévue avec la famille. Possibilités d'appel. (p. 1767) : à titre personnel, son amendement n° 118 : assouplissement des conditions de recrutement des auxiliaires de vie scolaire ; adopté. - **Art. 11** *(Art. L. 323-8-3 et L. 323-11 du code du travail - Articulation entre politique générale de l'emploi et actions spécifiques en faveur de l'emploi des personnes handicapées)* (p. 1780) : intervient sur les amendements de la commission n° 461 (contrôle annuel de la Cour des comptes sur la gestion de l'AGEFIPH) et n° 462 (convention d'objectifs entre l'Etat et l'AGEFIPH). Exigence d'un contrôle rigoureux. - **Art. 12** *(Art. L. 323-3, L. 323-4, L. 323-8-2 et L. 323-12 du code du travail - Adaptation de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés applicable aux entreprises d'au moins vingt salariés)* (p. 1787, 1788) : s'abstient sur l'amendement n° 203 de M. Jean-Pierre Godefroy (augmentation progressive de la contribution des entreprises ne s'acquittant pas de l'obligation d'emploi). Réflexion au cours de la navette sur les mesures incitatives applicables aux entreprises. - **Art. additionnel après l'art. 20** (p. 1801) : à titre personnel, son amendement n° 138 : élargissement de l'amplitude horaire du travail d'accompagnement des résidants handicapés en foyer d'hébergement ; adopté. - **Art. 21** *(Art. L. 111-7 à L. 111-7-4, L. 111-8-3-1 et L. 111-26 du code de la construction et de l'habitation - Accessibilité du cadre bâti)* (p. 1807) : poursuite de la réflexion sur l'amendement n° 458 de la commission (précision et encadrement du dispositif de dérogation), à la faveur de la navette.

**- Suite de la discussion** (1er mars 2004) - **Art. 24** *(Accessibilité des transports et de la voirie)* (p. 1825) : s'oppose à l'amendement n° 385 de Mme Michelle Demessine (remplacement des termes "personne handicapée" par "personne en situation de handicap physique, sensoriel, mental ou psychique"). (p. 1826) : son amendement n° 68 : obligation et mise en place d'un équipement répondant aux exigences d'accessibilité à l'occasion des renouvellements de matériels des services de transports collectifs ; adopté. Estime l'amendement n° 386 de Mme Michelle Demessine portant sur le même objet satisfait par son amendement n° 68 précité. S'oppose à l'amendement n° 218 de M. Jean-Pierre Godefroy (prise en charge des moyens de transports alternatifs par le service public de transport). (p. 1827) : s'oppose à l'amendement de M. Yves Dauge n° 219 : plan de mise en accessibilité intégré dans chaque plan de déplacement urbain existant. Reprend partiellement l'amendement précité de M. Yves Dauge n° 219 ; adopté. Son amendement n° 69 : financement des services de transport adaptés par l'autorité organisatrice de transport normalement compétente pour l'ensemble de la population ; adopté. (p. 1828) : à titre personnel, favorable à l'esprit de l'amendement n° 387 de Mme Michelle Demessine (alignement des tarifs des transports spécialisés sur celui des transports en commun) et, au nom de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat. Hostile à une gratuité totale. (p. 1829) : son amendement n° 70 : rédaction ; adopté. Son amendement n° 71 : rédaction ; adopté. (p. 1829) : demande le retrait des amendements analogues n° 388 de Mme Michelle Demessine et n° 220 de M. Jean-Pierre Godefroy (instauration d'une date butoir pour la mise en accessibilité de la voirie). - **Art. 27** *(Art. L. 146-3 à L. 146-6 du code de l'action sociale et des familles - Maisons départementales des personnes handicapées)* (p. 1843, 1844) : favorable à l'amendement n° 78 de la commission (statut de groupement d'intérêt public, GIP, des maisons départementales des personnes handicapées). (p. 1846) : à titre personnel, ses amendements n° 122 : déplacement à domicile de l'équipe d'évaluation et n° 123 : possibilité pour la personne handicapée d'être assistée par une personne de son choix ; adoptés. (p. 1848, 1849) : favorable à la création d'un GIP. (p. 1850) : pertinence de l'échelon départemental dans le traitement du handicap et de la dépendance. (p. 1851) : à titre personnel, sur l'amendement n° 81 de la commission (rôle du médiateur des personnes handicapées), son sous-amendement n° 124 ; adopté. - **Art. 29** *(Art. L. 241-5 à L. 241-11 du code de l'action sociale et des familles - Création des commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées)* (p. 1855) : à titre personnel, son amendement n° 126 :

composition des commissions ; adopté. (p. 1858) : à titre personnel, son amendement n° 128 : coordination ; adopté. (p. 1862) : s'oppose à l'amendement n° 404 de Mme Michelle Demessine (notification des voies de recours contre les décisions de la commission). - **Art. 28 (précédemment réservé)** *(Art. L. 241-3, L. 241-3-1 et L. 241-3-2 du code de l'action sociale et des familles et art. L. 2213-2 du code général des collectivités territoriales - Attribution de la carte d'invalidité, de la carte « Station debout pénible » et de la carte européenne de stationnement pour personne handicapée)* (p. 1863) : à titre personnel, son amendement n° 125 : attribution définitive de la carte d'invalidité aux personnes présentant un handicap irréversible ; adopté. - **Art. 30** *(Art. L. 121-4, L. 242-1, L. 242-2, L. 242-4 à L. 242-11, L. 242-14, L. 312-1, L. 243-1 à L. 243-3 du code de l'action sociale et des familles - Dispositions de coordination dans le code de l'action sociale et des familles)* (p. 1866, 1867) : à titre personnel, son amendement n° 129 : adaptation de la révision de l'attribution d'allocation d'éducation spéciale au caractère réversible ou non du handicap ; retiré au profit de l'amendement n° 89 de la commission (établissement d'un rapport annuel par le préfet sur les bénéficiaires de l'amendement Creton permettant à des jeunes adultes de demeurer dans l'établissement qu'ils fréquentaient mineurs). Situation dramatique de jeunes handicapés adultes dans le département de la Manche en dépit de l'amendement Creton. Insuffisance des places en établissement spécialisé. - **Art. additionnels après l'art. 32** (p. 1868) : à titre personnel, son amendement n° 131 : modification du régime des tutelles assurant l'effectivité du droit de vote des personnes handicapées ; adopté. (p. 1873, 1874) : à titre personnel, son amendement n° 132 : reconnaissance officielle de la langue des signes et introduction dans la scolarité ordinaire ; adopté. Extension au braille. (p. 1876) : à titre personnel, son amendement n° 133 : légalisation du statut des associations non gestionnaires d'établissements représentant les personnes handicapées ; retiré. (p. 1878) : conflits d'intérêt. - **Art. additionnel après l'art. 32 ou après l'art. 44** (p. 1879) : à titre personnel, son amendement n° 134 : accès des personnes sourdes à l'information au sein de l'institution judiciaire ; adopté. - **Intitulé du projet de loi** (p. 1892, 1893) : défavorable à l'amendement n° 170 de M. Jean-Pierre Godefroy (remplacement du mot "handicapées" par les mots "en situation de handicap"). - **Seconde délibération** (p. 1894) : accepte la demande de seconde délibération du Gouvernement des articles 2 et 3. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1904, 1906) : financement insuffisant des aides humaines. Souhaite la perception directe de l'aide par la personne handicapée. Maintien du droit à compensation en cas d'hospitalisation. Mise en oeuvre du droit à compensation dans les établissements. Problème de l'emploi des personnes atteintes d'un handicap lourd. Obstacle à l'intégration scolaire. Accessibilité à la citoyenneté. Hommage aux parents. Double discrimination dont sont victimes les femmes handicapées. Amélioration souhaitable à la faveur de la navette. Apports du texte : restitution du droit de vote à l'ensemble des personnes handicapées et ouverture d'un complément de compensation pour les enfants. Regrette le refus d'accorder aux personnes handicapées le droit d'être défendues et représentées démocratiquement.

- **Modification de l'ordre du jour** - (19 mai 2004) - président de la commission des affaires sociales. (p. 3446) : conditions d'acceptation de la modification de l'ordre du jour.

- **Projet de loi relatif aux assistants maternels et aux assistants familiaux [n° 201 (2003-2004)]** - (19 mai 2004) - président de la commission des affaires sociales. - **Art. additionnels avant l'art. 1er** (p. 3449) : à titre personnel, s'abstiendra sur l'amendement n° 47 de Mme Odette Terrade (référence explicite au rôle d'évaluation des besoins en professionnels qualifiés des commissions départementales de l'accueil des jeunes enfants).

- **Suite de la discussion** (25 mai 2004) - **Art. 24** *(Art. L. 773-20 du code du travail - Devenir du contrat de travail en cas de suspension d'agrément)* (p. 3494) : interrogation sur la rémunération du préavis de l'assistant maternel et son exécution en cas de retrait de l'agrément. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3508, 3509) : hommage au travail du rapporteur. Remerciements.

- **Proposition de loi modifiant les articles 1er et 2 de la loi n° 2003-6 du 3 janvier 2003 portant relance de la négociation collective en matière de licenciements économiques et relative au recouvrement, par les institutions gestionnaires du régime d'assurance chômage, des prestations de solidarité versées entre le 1er janvier et le 1er juin 2004 aux travailleurs privés d'emploi dont les droits à l'allocation de retour à l'emploi ont été rétablis [n° 334 (2003-2004)]** - (8 juin 2004) - président de la commission des affaires sociales. - **Art. additionnels avant l'art. 1er** (p. 3878) : réflexion sur les études d'impact renvoyée à l'examen des prochains projets de loi déposés à l'automne. - **Art. 2** *(Récupération de prestations devenues indues)* (p. 3896, 3897) : son amendement n° 22 : procédure de calcul des reliquats versés aux travailleurs réintégrés à titre rétroactif dans le régime d'assurance chômage ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 2** : son amendement n° 23 : procédure de répétition de l'indu organisée au profit des départements pour la récupération des sommes versées au titre du RMI ; retiré.

- **Projet de loi relatif à la bioéthique** - *Deuxième lecture* **[n° 116 (2003-2004)]** - (8 juin 2004) - président de la commission des affaires sociales. - **Art. additionnels après l'art. 1er AA** (p. 3920) : défavorable à l'amendement n° 51 de M. François Autain (rédaction d'un testament de vie). - **Art. 3** *(Art. 16-11 du code civil, 223-8 et 226-7 du code pénal et L. 1131-1 et L. 1131-3 du code de la santé publique - Conditions de l'identification d'une personne par ses empreintes génétiques)* (p. 3936) : sur l'amendement n° 116 du Gouvernement (information de la famille par le patient atteint d'une anomalie génétique grave) qu'il accepte, soutient le sous-amendement n° 125 de la commission ; adopté. - **Art. 18** *(Art. L. 2141-1 à L. 2141-7, L. 2141-9 à L. 2141-12, L. 2142-1 à L. 2142-4 du code de la santé publique - Assistance médicale à la procréation)* (p. 3965) : souhait de la réduction du nombre d'embryons surnuméraires stockés. - **Art. 19 bis** *(Rapports en vue d'une évaluation des recherches sur l'embryon et les cellules souches embryonnaires)* (p. 3973) : demande le rejet de l'amendement n° 31 de Mme Anne-Marie Payet (évaluation des résultats des recherches sur les cellules souches adultes par L'Agence de la biomédecine et l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques).

- **Rappel au règlement** - (7 juillet 2004) (p. 5282, 5283) : insuffisance du nombre de communes concernées par l'arrêté constatant l'état de catastrophe naturelle. Conséquences dramatiques de la canicule sur le plan humain et sanitaire.

- **Rappel au règlement** - (9 juillet 2004) - président de la commission des affaires sociales. (p. 5520) : déplore l'article d'un quotidien reprochant au Sénat de céder aux lobbies.

- **Projet de loi relatif à la politique de santé publique** - *Deuxième lecture* **[n° 278 (2003-2004)]** - (9 juillet 2004) - président de la commission des affaires sociales. - **Art. additionnels après l'art. 6 A** (p. 5530) : s'oppose à l'amendement n° 79 de M. Gilbert Chabroux (rôle de la médecine scolaire en matière de prévention, d'éducation et de prise en charge sanitaire des enfants) après avoir entendu la réponse du Gouvernement. - **Art. 14 A** *(Publicité télévisée en faveur des produits alimentaires)* (p. 5542) : volonté de mettre en place une politique de santé publique efficace. Intérêt de l'amendement n° 145 du Gouvernement (devoirs des industriels du secteur agro-alimentaire dans le cadre de la politique d'éducation pour la santé à la télévision). - **Art. 14 BA** *(Interdiction des distributeurs automatiques dans les établissements scolaires)* (p. 5546) : favorable à l'interdiction de distribution de produits dont l'abus pourrait être dangereux. - **Art. additionnels avant l'art. 16 bis A** (p. 5559, 5560) : souhaite le retrait des amendements identiques n° 98 de M. Gilbert Chabroux et n° 108 de M. Roger Karoutchi (interdiction de toute publicité directe ou indirecte en faveur du tabac) ainsi que du n° 113 de M. Alain Vasselle (interdiction

de toute publicité et de toute promotion en faveur du tabac). - **Art. additionnels après l'art. 17 bis A** (p. 5568, 5569) : demande le retrait de l'amendement n° 22 de Mme Anne-Marie Payet (diffusion d'un message à caractère sanitaire en direction des femmes enceintes financé par les annonceurs de publicité de boissons alcooliques). - **Art. 18 quater** *(Usage du titre de psychothérapeute)* (p. 5579, 5580) : garanties apportées aux patients par l'amendement n° 13 de la commission (nouvelle rédaction de l'article prévoyant l'inscription sur une liste des professionnels pouvant user du titre de psychothérapeute). - **Art. additionnel avant l'art. 52** (p. 5600) : son amendement n° 19 : harmonisation des pratiques médico-légales ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 55** (p. 5604) : souhaite le retrait de l'amendement n° 129 de M. Michel Mercier (pratique de la profession de diététicien).

**- Projet de loi relatif à l'assurance maladie [n° 420 (2003-2004)]** - (22 juillet 2004) - président de la commission des affaires sociales. - **Discussion générale** (p. 5891) : propos inacceptables tenus par M. François Fortassin à l'égard du corps médical et de la recherche. - **Demande de réserve** (p. 5925) : demande la réserve de l'article 1er A, des amendements tendant à insérer des articles additionnels avant et après l'article 1er, ainsi que de la division additionnelle avant le titre Ier jusqu'à la fin du titre Ier ; réserve ordonnée.

**- Suite de la discussion** (23 juillet 2004) - **Art. 1er** *(Art. L. 111-2-1 du code de la sécurité sociale - Principes fondateurs de l'assurance maladie)* (p. 5944) : s'oppose au sous-amendement n° 118 de M. Gilbert Chabroux (refus de l'introduction des assurances privées dans la couverture maladie de base), déposé sur l'amendement n° 35 de la commission (réécriture de l'article 1er). - **Art. 3** *(Art. L. 322-3 et L. 324-1 du code de la sécurité sociale - Prise en charge des patients atteints d'une pathologie chronique ou sévère)* (p. 5986, 5987) : défavorable à l'amendement n° 146 de M. Gilbert Chabroux (possibilité pour le patient de se faire assister de la personne de son choix). - **Art. 4** *(Art. L. 162-5-3 du code de la sécurité sociale - Médecin traitant)* (p. 5992) : son amendement n° 310 : coordination des dispositions relatives au médecin référent et au médecin traitant ; adopté après modification par le sous-amendement n° 569 du Gouvernement auquel il est favorable.

**- Suite de la discussion** (24 juillet 2004) - **Art. 11** *(Art. L. 322-2, L. 322-4, L. 325-1 et L. 432-1 du code de la sécurité sociale - Création d'une contribution forfaitaire à la charge des assurés)* (p. 6043) : souhait de traiter de l'exonération de la participation forfaitaire à l'égard des adultes handicapés dans le cadre de la CMP. (p. 6046, 6047) : réflexion indispensable sur le service des urgences, non concerné par l'amendement n° 435 de Mme Michelle Demessine (exclusion du champ d'application de la contribution forfaitaire des actes effectués par un médecin dans un établissement ou un centre de santé). (p. 6048, 6049) : compensation du handicap.

**- Suite de la discussion** (26 juillet 2004) - **Art. 29** *(Art. L. 162-5-2, L. 162-5-11, L. 162-11, L. 162-12-3, L. 162-12-10, L. 162-12-18, L. 162-14-1, L. 645-2, L. 645-2-1, L. 722-1-1, L. 722-4 et L. 722-4-1 du code de la sécurité sociale pour 1999 et article 4 de l'ordonnance n° 96-345 du 24 avril 1996 relative à la maîtrise médicalisée des dépenses de soins - Dispositif conventionnel d'aides à l'installation et de prise en charge des cotisations sociales des médecins libéraux)* (p. 6190, 6191) : intervient sur l'amendement de M. Michel Mercier n° 278 (mise en place d'une modulation des honoraires et des remboursements dans les zones touchées par la désertification médicale). Proposition de mise en place d'un système analogue à celui du médecin référent. Engagement d'un examen en commission mixte paritaire.

**- Suite de la discussion** (27 juillet 2004) - **Art. additionnel avant l'art. 34 (réserve)** (p. 6245) : réserve ordonnée. - **Art. 36 A** *(Création des unions des professionnels de santé exerçant à titre libéral)* (p. 6252) : intervient sur l'amendement n° 282 de M. Michel Mercier (création de maisons médicales dans les zones urbaines difficiles et rurales). Interroge le Gouvernement sur la légalité de la contribution financière des collectivités locales à la mise en place des maisons de garde compte tenu de la suppression de l'article et d'une possible mise en cause par les chambres régionales des comptes.

**- Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** - *Deuxième lecture* **[n° 346 (2003-2004)]** - (19 octobre 2004) - président de la commission des affaires sociales. - **Discussion générale** (p. 6839, 6840) : principe de l'égalité : égalité de traitement et compensation des déficiences par la solidarité nationale. Principe de la participation : amélioration des conditions du droit de vote et nécessaire représentation des personnes handicapées au sein des instances les concernant. - **Art. additionnel avant l'art. 1er** (p. 6843, 6845) : son amendement n° 327 : représentation des associations non gestionnaires d'établissements au sein des instances décidant des politiques publiques en faveur des personnes handicapées ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 1er** (p. 6852) : défavorable à l'amendement n° 315 de Mme Marie-Thérèse Hermange (mise en place d'un groupe de travail sur la représentativité des associations de personnes handicapées et l'avenir de la gestion des établissements médico-sociaux).

**- Suite de la discussion** (20 octobre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 1er quinquies** (p. 6892) : favorable à l'amendement n° 259 (prorogation de la période légale de congé maternité à hauteur du niveau de prématurité constatée de l'enfant) repris par M. Jean-Pierre Godefroy. - **Art. 2** *(Art. L. 245-1 à L. 245-10, L. 131-2 et L. 232-23 du code de l'action sociale et des familles - Prestation de compensation)* (p. 6901, 6902) : son amendement n° 318 : admission au bénéfice de cette prestation des parents d'enfants handicapés relevant des cinquième et sixième catégories de l'AES ; irrecevable (art. 40 de la Constitution). (p. 6907) : son amendement n° 324 : affectation possible de la prestation de compensation aux dépenses d'interprétariat en langue des signes pour les personnes déficientes auditives ; retiré. (p. 6909) : son amendement n° 227 : éligibilité de l'aide effective pour les actes courants de la vie à la prestation de compensation ; retiré. (p. 6910) : son amendement n° 228 : précision sur le montant plancher de la prestation de compensation couvrant les besoins en aides humaines à temps complet d'une personne lourdement handicapée et modalités à respecter pour la fixation du montant de cette prestation ; adopté. (p. 6912) : rappel de l'engagement du Gouvernement, en première lecture, de transmettre les projets de décrets avant la deuxième lecture. (p. 6913) : son amendement n° 229 : exclusion des pensions de retraite et d'invalidité des ressources retenues pour la détermination du montant de la prestation de compensation ; retiré. (p. 6914) : sur l'amendement n° 19 de la commission (exclusion des revenus d'activité du conjoint des ressources retenues pour la détermination du montant de la prestation de compensation), son sous-amendement n° 326 : extension de cette exclusion aux revenus du concubin, du partenaire ayant conclu un PACS avec la personne handicapée et de l'aidant familial ; adopté. (p. 6915) : notion de "aidant familial". (p. 6916) : estime l'amendement n° 334 de M. Alain Vasselle (privation d'effet des recours non définitifs sur le bénéficiaire revenu à une meilleure forme des sommes versées au titre de l'allocation compensatrice pour tierce personne) satisfait par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002. (p. 6923) : votera l'amendement n° 359 de Mme Michelle Demessine (caractère non imposable de la prestation de compensation). - **Art. additionnel après l'art. 2** (p. 6924) : demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 198 de M. Georges Mouly (création d'un fonds national de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées alimenté par un prélèvement sur le produit des gains réalisés par la "Française des Jeux"). - **Art. 3** *(Art. L. 821-1 à L. 821-6, L. 821-9 du code de la sécurité sociale et art. L. 244-1 du code de la l'action sociale et des familles - Assouplissement des conditions de cumul de l'allocation aux adultes handicapés et de son complément avec des revenus d'activité)* (p. 6940) : intervient sur les amendements portant sur le même objet n° 257 de Mme Sylvie Desmarescaux, n° 338 de M. Alain Vasselle et n° 453 de M. Georges Mouly (exclusion des rémunérations tirées d'une activité professionnelle en milieu protégé des ressources

servant au calcul de l'AAH). Maintien dans certains cas des personnes handicapées "rentables" dans leur travail en CAT. - **Art. 5** *(Art. L. 344-5-1 du code de l'action sociale et des familles - Maintien du régime spécifique d'aide sociale des personnes handicapées en cas d'accueil en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes)* (p. 6948) : son amendement n° 323 : suppression lors du décès d'une personne handicapée du remboursement par les parents des sommes versées au titre de l'aide sociale ; adopté. (p. 6949) : extension de son amendement à la fratrie. - **Titre III** *(Accessibilité)* (p. 6951) : rénovation du lycée Toulouse-Lautrec de Vaucresson. Antithèse de l'accessibilité. - **Art. 6** *(Art. L. 111-1, L. 111-2 et L. 112-1 à L. 112-4 du code de l'éducation - Dispositions relatives à l'adaptation de la scolarisation aux besoins des enfants et des adolescents handicapés)* (p. 6958) : son amendement n° 230 : coordination ; adopté.

- **Suite de la discussion** (21 octobre 2004) - **Art. 11** *(Art. L. 323-8-3 et L. 323-11 du code du travail - Articulation entre politique générale de l'emploi et actions spécifiques en faveur de l'emploi des personnes handicapées)* (p. 6981) : demande une suspension de séance jusqu'à l'achèvement des auditions en cours devant la commission des affaires sociales. - **Rappel au règlement** (p. 6984) : intervient sur le rappel au règlement de M. Alain Vasselle. Surcharge de la commission des affaires sociales. - **Art. 11 et art. additionnel après l'art. 11** *(Art. L. 323-8-3 et L. 323-11 du code du travail - Articulation entre politique générale de l'emploi et actions spécifiques en faveur de l'emploi des personnes handicapées)* (p. 6986) : soutient l'amendement de M. Michel Mercier n° 293 : amélioration de la politique de formation professionnelle des personnes handicapées ; adopté. (p. 6988) : harmonisation du texte en discussion et des dispositions de la loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social à l'occasion de la CMP. - **Art. 12** *(Art. L. 323-3, L. 323-4, L. 323-8-2 et L. 323-12 du code du travail - Adaptation de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés applicable aux entreprises d'au moins vingt salariés)* (p. 6989) : son amendement n° 330 : réduction proportionnelle au handicap du montant de la contribution à l'AGEFIPH ; retiré. (p. 6991) : en qualité de président de la commission, votera l'amendement n° 262 de M. André Lardeux (prise en compte de chaque bénéficiaire de l'obligation d'emploi pour une unité et modulation de la contribution financière des employeurs). - **Art. additionnels après l'art. 12** (p. 6995) : s'oppose à l'amendement n° 207 de M. Georges Mouly (communication à chaque entreprise du nombre de travailleurs reconnus handicapés par l'organisme chargé de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé). Droit de chaque personne de voir son intimité respectée. (p. 6997) : intervient sur l'amendement n° 421 de M. Jean-Pierre Godefroy (aménagement du dispositif de retraite anticipée pour les personnes en situation de handicap). Approfondissement indispensable de cette proposition. Mesure d'équité. - **Art. 17** *(Art. L. 323-4-1 et L. 323-8-6-1 du code du travail - Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans la fonction publique)* (p. 7008) : intervient sur l'amendement n° 89 de la commission (correction d'une erreur matérielle et conséquence de l'affiliation de La Poste au fonds "Fonction publique"). Situation incohérente liée à l'existence de deux fonds.

- **Rappel au règlement** - (21 octobre 2004) - président de la commission des affaires sociales. (p. 7019) : intervient sur le rappel au règlement de M. Guy Fischer. Annonce l'audition des partenaires sociaux ouverte à l'ensemble des sénateurs.

- **Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** - *Deuxième lecture* **[n° 346 (2003-2004)] (suite)** - (21 octobre 2004) - président de la commission des affaires sociales. - **Art. 21** *(Art. L. 111-7 à L. 111-7-4, L. 111-8-3-1 et L. 111-26 du code de la construction et de l'habitation - Accessibilité du cadre bâti)* (p. 7027) : favorable à l'amendement n° 118 de la commission (encadrement des dérogations accordées après avis conforme de la commission consultative départementale de la sécurité et de l'accessibilité). (p. 7029) : son amendement n° 231 : récupération obligatoire des subventions publiques en cas de non-respect des normes d'accessibilité par une entreprise ; adopté. - **Art. 24** *(Accessibilité des transports et de la voirie)* (p. 7035) : mise en place de l'obligation d'accessibilité par la loi de 1975. S'abstient sur le vote de l'amendement n° 216 de M. André Lardeux (remplacement du délai de dix ans prévu pour la mise en accessibilité par un délai fixé par voie réglementaire). Votera contre l'amendement n° 266 de M. Hubert Haenel (élaboration d'un schéma directeur d'accessibilité des services de la SNCF). (p. 7036) : son amendement n° 325 : extension du bénéfice des conditions particulières des transporteurs aux accompagnateurs des personnes handicapées ; adopté. - **Art. 25** *(Accessibilité des services de communication publique en ligne)* (p. 7038) : son amendement n° 232 : sanctions en cas de défaut de mise en ligne des services de communication publique ; adopté. - **Art. additionnels avant l'art. 27** (p. 7048) : sur l'amendement n° 244 du Gouvernement (instances gestionnaires de la CNSA), son sous-amendement n° 328 : distinction entre associations gestionnaires ou non gestionnaires d'un établissement ; adopté. - **Art. 27** *(Art. L. 146-3 à L. 146-6 du code de l'action sociale et des familles - Maisons départementales des personnes handicapées)* (p. 7057) : son amendement n° 233 : rôle de formation dévolu à la maison départementale du handicap ; adopté. (p. 7058, 7059) : insuffisance de la mission de conseil des maisons départementales. (p. 7064) : défavorable au sous-amendement de M. Jacques Blanc n° 404 (missions exclues de la compétence du GIP) déposé sur l'amendement n° 222 du Gouvernement (statut de GIP de la maison départementale sous l'autorité du département). (p. 7065) : nouvelle réflexion à l'occasion de la CMP. (p. 7066, 7070) : ses amendements n° 234 : suppression de la justification exigée pour la visite à domicile de l'équipe pluridisciplinaire ; n° 236 : création au sein de la maison départementale d'une équipe de veille pour les soins infirmiers ; et sur l'amendement n° 304 de M. Michel Mercier (composition de l'équipe pluridisciplinaire), son sous-amendement n° 512 ; adoptés. Nombreuses situations de rupture de soins. Défaillance des structures en place. - **Art. 29** *(Art. L. 241-5 à L. 241-11 du code de l'action sociale et des familles - Création des commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées)* (p. 7073, 7075) : ses amendements n° 329 : coordination ; et n° 237 : délai et conditions de notification de l'entretien ; retirés. - **Art. 32 bis** *(Art. L. 5 et L. 200 du code électoral - Exercice du droit de vote par les personnes majeures sous tutelle)* (p. 7079, 7080) : son amendement n° 238 : restitution du droit de vote aux personnes handicapées placées sous tutelle ; rejeté. Incohérence de l'intitulé du projet de loi. - **Art. additionnel après l'art. 32 bis** (p. 7081) : son amendement n° 239 : aménagement permettant aux électeurs handicapés de voter de façon autonome quel que soit leur handicap ; adopté. - **Art. 32 quater** *(Accessibilité des programmes de télévision aux personnes sourdes et malentendantes)* (p. 7082) : son amendement n° 240 : obligation pour les chaînes de télévision de rendre la totalité de leurs programmes acessible aux personnes déficientes visuelles ; devenu sans objet. - **Art. 32 quinquies** *(Art. L. 312-9-1 du code de l'éducation - Reconnaissance de la langue des signes comme langue à part entière)* (p. 7085) : accepte l'amendement n° 513 du Gouvernement (enseignement de la langue française des signes - formation professionnelle à la LSF - diffusion de la LSF dans l'administration) qui reprend un amendement déposé par la commission en première lecture. - **Art. additionnel après l'art. 36 ter** (p. 7089) : son amendement n° 241 : allongement de la durée du congé de maternité et du congé parental d'éducation ; retiré. - **Art. additionnel après l'art. 37** (p. 7090) : soutient l'amendement n° 306 de M. Michel Mercier (ouverture de l'allocation de logement aux personnes handicapées hébergées comme locataires par leurs parents) ; retiré. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 7104, 7105) : remerciements.

- **Rappel au règlement** - (27 octobre 2004) - président de la commission des affaires sociales. (p. 7166) : mise en cause du fonctionnement de la commission des affaires sociales par les rappels au règlement. Difficiles conditions de travail de la commission. Auditions organisées par la commission.

- **Rappel au règlement** - (27 octobre 2004) (p. 7167) : organisation des auditions par les rapporteurs de la commission.

- **Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (28 octobre 2004) - président de la commission des affaires sociales. - **Demande de renvoi à la commission** (p. 7244) : s'oppose à la motion n° 218 de M. Jean-Pierre Godefroy tendant au renvoi à la commission. - **Rappel au règlement** (p. 7245) : demande justifiée de réserve sur les articles 37-1 à 37-8. - **Art. 1er** *(Art. L. 310-1, L. 310-2, L. 311-1, L. 311-10, L. 311-10-1 nouveau et L. 322-2 du code du travail - Définition et réforme du service public de l'emploi)* (p. 7275) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 227 de Mme Gisèle Printz (représentation des demandeurs d'emploi au sein des maisons de l'emploi). - **Art. 5** *(Art. L. 311-7 du code du travail - Modification du statut de l'ANPE)* (p. 7286) : application des lois.

- **Suite de la discussion** (2 novembre 2004) - **Art. 23** *(Art. L. 117-10 et L. 151-1 du code du travail - Mesures de coordination dans le code du travail)* : intervient sur l'amendement n° 35 de la commission (suppression). - **Art. 25** *(Art. L. 322-4-7 et L. 322-4-8-1 du code du travail - Contrat d'accompagnement dans l'emploi)* (p. 7400) : à titre personnel, indique que le rapporteur de la commission est favorable au sous-amendement n° 564 du Gouvernement (rédaction) déposé sur l'amendement n° 38 de la commission (clarification).

- **Suite de la discussion** (3 novembre 2004) - **Art. additionnel après l'art. 43** (p. 7519) : intervient sur l'amendement n° 640 de la commission (prise en compte pour le calcul des 20 % de logements sociaux visés à l'article 55 de la loi SRU des logements attribués par l'Etat aux harkis à leur arrivée en France), sur lequel la commission des affaires économiques saisie pour avis n'a pas à intervenir. (p. 7521) : nouveau dépôt de l'amendement n° 640 précité à l'occasion de la discussion du projet de loi portant reconnaissance de la nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés.

- **Suite de la discussion** (4 novembre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 49** (p. 7563, 7564) : demande le retrait de l'amendement n° 317 de M. Bernard Seillier (participation des associations dont l'un des objets est l'insertion par le logement des personnes défavorisées à l'élaboration des programmes locaux de l'habitat, PLH). (p. 7566) : favorable à l'amendement de la commission des affaires économiques saisie pour avis n° 147 (modification du régime juridique applicable aux contrats de location-accession).

- **Suite de la discussion** (5 novembre 2004) - **Art. 37-4 (précédemment réservé)** *(Art. L. 321-4-2 du code du travail - Convention de reclassement personnalisé)* (p. 7720) : estime l'amendement n° 275 de Mme Gisèle Printz (précision des modalités d'utilisation des droits acquis par le salarié licencié au titre du droit individuel à la formation) en partie satisfait par l'amendement n° 546 de la commission (renforcement de la possibilité d'utiliser le droit individuel à la formation des salariés licenciés). - **Art. 37-7 (précédemment réservé)** *(Art. L. 431-5, L. 432-1 ter nouveau et L. 434-3 du code du travail - Fonctionnement du comité d'entreprise)* (p. 7731, 7732) : intervient sur la contestation résultant de sa demande de voter en priorité l'amendement n° 554 de la commission (précision). - **Seconde délibération** (p. 7742, 7743) : demande au Sénat, en application de l'article 43, alinéa 4, du règlement du Sénat, de procéder à une seconde délibération des articles 29 et 37-2 ; seconde délibération ordonnée. Défavorable à la seconde délibération demandée par M. Roland Muzeau sur les articles 37 ter et 37 quater tout en souhaitant un réexamen de l'amendement n° 183 de M. Louis de Broissia (prise en compte des spécificités des entreprises du spectacle et de la presse dans la définition du travail de nuit) auquel il s'oppose. - **Art. 29** *(Art. L. 322-4-10 à L. 322-4-13 du code du travail - Contrat d'avenir)* (p. 7745) : son amendement n° A-1 : rectification d'une erreur matérielle ; adopté. - **Art. 42 bis** (p. 7746) : accepte l'amendement n° A-2 du Gouvernement (suppression des dispositions permettant le transfert automatique du contingent préfectoral à l'EPCI). - **Art. 43** *(Art. 1384 A et 1384 C du code général des impôts - Allongement de la durée d'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les logements sociaux)* (p. 7747) : accepte l'amendement n° A-4 du Gouvernement (compensation intégrale aux collectivités territoriales des pertes de recettes résultant de l'allongement de la durée d'exonération de taxe foncière).

- **Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2005 [n° 53 (2004-2005)]** - (16 novembre 2004) - président de la commission des affaires sociales. - **Motion d'ordre** (p. 7934, 7935) : adoption d'une procédure de discussion thématique axée sur l'assurance maladie et sur la branche accidents du travail et maladies professionnelles. - **Discussion générale** (p. 7951, 7952) : bilan positif du Gouvernement en matière sociale. Souhaite connaître la position du Gouvernement sur les rapports entre la loi de financement de la sécurité sociale et la loi de finances. Organisation de l'examen du projet de loi de financement par discussion thématique à la demande la commission des affaires sociales. Faculté pour la commission de recourir aux enquêtes de la Cour des comptes. Souhait d'une enquête annuelle. Demande au Gouvernement de doter la Cour des comptes des moyens nécessaires. - **Art. additionnels avant l'art. 2** (p. 7981) : considère l'amendement n° 103 de M. Bernard Cazeau (rapport au Parlement sur l'affectation à l'assurance maladie des droits sur l'alcool et sur le tabac) satisfait par le "jaune" budgétaire relatif au bilan des relations financières entre l'Etat et la sécurité sociale. - **Art. 3** *(Art. 13 de la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées - Mesures garantissant la continuité des missions de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie)* (p. 7995) : projet de rattachement du budget de la CNSA au projet de loi de financement de la sécurité sociale dans la future loi organique.

- **Suite de la discussion** (17 novembre 2004) - **Débat sur l'assurance maladie** (p. 8024) : évaluation de la situation de l'hôpital par la mesure de l'efficacité du système budgétaire et comptable, le rôle des ARH dans la mise en oeuvre de la T2A, et la qualité des soins. - **Art. additionnels avant l'art. 6** (p. 8043) : demande le vote de l'amendement n° 14 de la commission (identification des médecins hospitaliers et des médecins des centres de santé). (p. 8049) : demandera une deuxième délibération de l'article additionnel introduit par le biais de l'amendement n° 149 de M. Guy Fischer (suppression de la contribution d'un euro instituée par la réforme de l'assurance maladie). - **Demande de réserve** (p. 8056) : demande la réserve des amendements tendant à insérer des articles additionnels après les articles 6, 8, et 11 jusqu'à la fin de l'examen du titre III ; réserve ordonnée. - **Art. 6 bis** *(Art. L. 161-39 du code de la sécurité sociale - Information de la Haute Autorité de santé)* : son amendement n° 43 : correction d'une erreur rédactionnelle ; adopté. S'oppose aux amendements n° 158 de M. Guy Fischer (suppression) et n° 159 de M. François Autain (encadrement de la transmission à la Haute Autorité de santé des informations selon des critères définis par la CNIL). - **Art. 9** *(Art. 40 de la loi n° 2000-1257 du 23 décembre 2000 de financement de la sécurité sociale pour 2001 - Financement et missions du Fonds pour la modernisation des établissements de santé publics et privés, FMESPP)* (p. 8062) : s'oppose à l'amendement de la commission des finances saisie pour avis n° 32 (révision du montant de la dotation du FMESPP). - **Art. additionnels après l'art. 12** (p. 8074) : demande l'adoption de l'amendement n° 121 de M. Jean-Pierre Sueur (bénéfice d'un congé de maternité à compter du premier jour de leur arrêt de travail pour les femmes dont les mères ont pris du distilbène pendant leur grossesse). - **Art. additionnels après l'art. 6 (précédemment réservés)** (p. 8083) : s'oppose à l'amendement n° 218 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (possibilité pour les pharmacies d'officine, les centres de santé et les pharmacies mutualistes de conclure des accords conventionnels interprofessionnels). (p. 8084) : s'oppose à l'amendement n° 74 de M. Bernard Cazeau (création d'une dotation nationale de financement des missions de service public et d'une dotation nationale d'aide à la contractualisation des établissements de santé) et accepte l'amendement de la commission des finances

saisie pour avis n° 31 (transmission au Parlement du bilan permettant un suivi des dotations régionales affectées aux missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation, MIGAC). (p. 8085) : accepte les amendements identiques n° 52 de Mme Marie-Thérèse Hermange et n° 219 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe ainsi que l'amendement n° 118 de M. Bernard Cazeau (cohérence). Accepte les amendements identiques n° 53 de Mme Marie-Thérèse Hermange, n° 119 de M. Bernard Cazeau et n° 220 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (intégration des centres de santé dans la détermination des orientations relatives à l'évolution de la répartition territoriale de l'offre de soins). - **Demande de réserve** (p. 8090) : demande la réserve des amendements restant en discussion tendant à insérer des articles additionnels après l'art. 8 ainsi que des amendements tendant à insérer des articles additionnels après l'art. 11 jusqu'après l'examen du titre Ier bis ; réserve ordonnée.

- **Suite de la discussion** (18 novembre 2004) - **Art. 24 A** *(Art. L. 122-26 du code du travail - Allongement de la durée du congé de maternité en cas de naissance prématurée)* (p. 8169) : souci du soutien des familles confrontées à la prématurité. Charge du congé de maternité par la branche assurance maladie. Articulation avec le projet de loi sur les personnes handicapées. - **Art. additionnels après l'art. 29** (p. 8185, 8186) : son amendement n° 56 : encadrement du dispositif de majoration des pensions de retraite outre-mer à l'égard des futurs bénéficiaires ; rejeté. (p. 8188) : application des dispositions de son amendement n° 56 précité aux fonctionnaires. - **Art. 1er et annexe (précédemment réservés)** *(Approbation du rapport annexé)* (p. 8197) : sur les amendements de M. Jean-Marie Vanlerenberghe, s'oppose au n° 205 (mise en place d'un système de modulation des honoraires des médecins), souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur le n° 206 (mesures pour faciliter le stationnement des professionnels de santé en visite), demande le retrait des n° 207 (création de maisons médicales dans les zones rurales et dans les zones urbaines difficiles), n° 208 (campagne d'information et vaccination anti pneumocoque 23 des personnes âgées) et n° 210 (développement de réseaux de soins palliatifs) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 211 (mise en place d'une aide personnalisée à la santé en faveur des bénéficiaires de la CMU pour financer une assurance complémentaire de leur choix). - **Art. 1er bis (précédemment réservé)** *(Art. L. 132-3-2 du code des juridictions financières - Modalités du contrôle de gestion des établissements de santé par la Cour des comptes)* (p. 8198, 8199) : ses amendements n° 1 (coordination) ; n° 2 (programme trisannuel des travaux de la Cour des comptes sur la gestion hospitalière) et n° 3 (coordination) ; adoptés. Rectifie son amendement n° 2 précité en prenant en compte l'objet de l'amendement de la commission des finances saisie pour avis n° 29 (rédaction). - **Art. 1er ter (précédemment réservé)** *(Art. L. 131-8 du code de la sécurité sociale - Rapport au Parlement sur les compensations d'exonérations par l'État)* (p. 8200) : ses amendements n° 4 et 5 (précision) et n° 55 : rédaction ; adoptés. - **Art. 1er quater (précédemment réservé)** *(Art. L. 227-1 du code de la sécurité sociale - Modernisation des conventions d'objectifs et de gestion)* (p. 8200, 8201) : ses amendements n° 6 (précision) ; n° 41 : durée minimale des conventions d'objectifs et de gestion ; n° 7 (transmission des conventions d'objectifs et de gestion ainsi qu'éventuellement des avenants les modifiant aux commissions en charge des affaires sociales de chaque assemblée) ; n° 9 (organisation des conventions) ; adoptés ; et n° 8 (possibilité pour les présidents des conseils de surveillance de solliciter une mission d'appui de l'IGAS) ; adopté après modification par le sous-amendement n° 247 du Gouvernement qu'il accepte. - **Art. additionnels après l'art. 1er quater (précédemment réservés)** (p. 8202) : son amendement n° 58 : précision ; adopté. Souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 240 de M. Jean-Claude Etienne (mise en place d'une tarification particulière par la CNAM pour permettre le remboursement des actes réalisés par la télémédecine). - **Art. additionnel après l'art. 1er quinquies ou après l'art. 5 (précédemment réservé)** (p. 8204) : s'oppose aux amendements portant sur le même objet n° 115 de M. Bernard Cazeau et n° 138 de M. François Autain (rapport du Gouvernement sur l'ensemble des déremboursements de médicaments mis en oeuvre depuis 2002). - **Art. additionnels après l'art. 8 (précédemment réservés)** (p. 8205, 8206) : s'oppose à l'amendement n° 162 de M. François Autain (rôle du fonds de promotion de l'information médicale et médico-économique, FOPIM). Disparition du FOPIM. (p. 8207, 8208) : s'oppose aux amendements de M. Gilbert Barbier n° 236 (mention par l'AFSSAPS des informations relatives au droit de propriété des médicaments génériques), n° 237 (transmission de l'information de demande d'une AMM à l'exploitant de la spécialité de référence) et n° 238 (publication systématique des brevets par l'AFSSAPS sur son site internet). - **Art. additionnels après l'art. 11 (précédemment réservés)** (p. 8209) : s'oppose à l'amendement n° 78 de M. Bernard Cazeau (caractère obligatoire de la consultation de prévention destinée aux mineurs dans les locaux scolaires). (p. 8210) : s'oppose à l'amendement n° 170 de M. François Autain (composition et rôle de la commission de la transparence). (p. 8211) : souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 223 de Mme Anne-Marie Payet (modalités de prescription de la durée des arrêts de travail). S'oppose aux amendements de M. Guy Fischer n° 178 (obligation pour le laboratoire pharmaceutique de procéder à la demande de l'inscription de son médicament sur une liste de produits remboursables), n° 176 (retrait de l'AMM), n° 180 (réforme de la procédure accélérée d'inscription sur la liste des médicaments remboursables pour les médicaments rendant un service médical particulier), n° 181 (prise en charge par l'assurance maladie d'un médicament bénéficiant d'une AMM et d'une inscription sur la liste des médicaments et spécialités remboursables), n° 177 (exonération de la contribution forfaitaire en faveur des prestations fournies dans le cadre de la prévention du cancer) et de M. François Autain n° 171 (critères d'inscription d'un médicament sur la liste des médicaments remboursables). (p. 8214) : s'oppose à l'amendement n° 174 de M. François Autain (réévaluation de la valeur thérapeutique du médicament lors du renouvellement de l'autorisation). (p. 8215, 8216) ; s'oppose aux amendements de M. François Autain n° 172 (association des représentants des associations de personnes malades et d'usagers du système de santé à l'évaluation des médicaments), n° 173 (établissement par la commission de la Haute Autorité de santé d'un rapport d'activité remis au Parlement) et n° 175 (publicité des nouveaux dossiers d'AMM). - **Seconde délibération** : Demande qu'il soit procédé à une seconde délibération de l'article 6 B ; seconde délibération ordonnée. - **Art. 6 B** (p. 8217) : son amendement n° A-1 : suppression ; adopté.

- **Projet de loi portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés [n° 356 (2003-2004)]** - (16 décembre 2004) - **Art. additionnel après l'art. 3** (p. 9869) : à titre personnel, son amendement n° 19 : élargissement de la définition des logements locatifs sociaux aux lotissements construits en faveur des harkis ; adopté. En qualité de président de la commission des affaires sociales : avis favorable de la commission avant la rectification de son amendement n° 19 précité. (p. 9870) : intervient sur son amendement n° 19 précité. Portée limitée aux villages et communes comptant jusqu'à 50 % de population d'origine harkie. - **Art. 5** *(Restitution aux rapatriés des sommes précédemment prélevées au titre des différentes lois d'indemnisation)* (p. 9876) : s'oppose aux amendements de Mme Muguette Dini n° 28 (restitution des sommes prélevées sur les indemnités des rapatriés au titre du remboursement des prêts de réinstallation) et n° 29 (actualisation des sommes restituées aux rapatriés) et demande le retrait de l'amendement n° 30 (effacement des prêts de réinstallation en faveur des pupilles de la nation) qu'il estime satisfait.

**ADNOT (Philippe)**
*sénateur (Aube)*
*NI*

## NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation à partir du 7 octobre 2004 ; membre de la commission jusqu'au 7 octobre 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 2005 le 14 décembre 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 2004 le 20 décembre 2004.

## DÉPÔTS

*Rapport d'information*, fait au nom de la commission des finances : Le Fonds national de solidarité pour l'eau (fnse) : une expérience riche d'enseignements **[n° 345 (2003-2004)]** (15 juin 2004) - **Environnement.**

*Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Enseignement supérieur **[n° 74 tome 3 annexe 25 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Éducation - Budget.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics [n° 209 (2003-2004)]** - (2 mars 2004) - **Discussion générale** (p. 1940) : inutilité d'une nouvelle loi. S'abstiendra sur ce texte.

**- Projet de loi de modernisation de la sécurité civile [n° 227 (2003-2004)]** - (15 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4259, 4260) : forte proportion de sapeurs-pompiers volontaires dans l'Aube. Doute des bienfaits de l'engagement à seize ans. Absence d'effet de la réforme de la retraite des sapeurs-pompiers volontaires. Proposition d'une prime à l'engagement et d'une réforme du financement.

**- Suite de la discussion** (16 juin 2004) - **Art. 25** *(Intitulé de la section I-1 nouvelle du chapitre IV du titre II du livre IV de la première partie du code général des collectivités territoriales et article L. 1424-8-1 - Réserves de sécurité civile)* (p. 4347) : son amendement n° 186 : suppression ; devenu sans objet. (p. 4350) : importance des centres de première intervention. Risque de disparition de ces centres en raison des contraintes imposées. Défavorable à l'amendement n° 19 de la commission (constitution de réserves de sécurité civile à l'échelon communal). - **Art. 26** *(Art. L. 1424-8-2 du code général des collectivités territoriales - Réserves départementales de sécurité civile)* (p. 4353) : son amendement n° 187 : suppression de la réserve départementale ; adopté. - **Art. 49** *(Art. L. 1424-34 du code général des collectivités territoriales - Directeur adjoint et directeur financier)* (p. 4386) : ses amendements, portant sur le même objet, n° 190 et 191 : assistance du directeur départemental du SDIS ; devenus sans objet. (p. 4388) : partage de décision entre la partie opérationnelle et la partie non opérationnelle.

**- Suite de la discussion** (17 juin 2004) - **Art. 56** *(Avantage de retraite pour les sapeurs-pompiers volontaires - Intitulé du titre II et articles 15-1 à 15-4 nouveaux de la loi du 3 mai 1996)* (p. 4446, 4447) : son amendement n° 184 : suppression ; rejeté. Réforme onéreuse pour les collectivités locales. Risque de disparition des centres de première intervention. (p. 4452, 4453) : risque de diminution des sapeurs-pompiers volontaires et des centres de première intervention.

**- Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat d'orientation budgétaire** - (8 juillet 2004) (p. 5370, 5371) : nécessité d'opérer un choix parmi les dépenses et de maîtriser celles qui génèrent des prélèvements supplémentaires. Exemple de l'Aube. Favorable à la cohérence des politiques.

**- Projet de loi habilitant le Gouvernement à simplifier le droit [n° 343 (2003-2004)]** - (14 octobre 2004) - **Art. 46** *(Nouvelle habilitation à clarifier le droit de la commande publique)* (p. 6722) : son amendement n° 110 : habilitation du Gouvernement à prendre une ordonnance simplifiant les règles de passation des marchés publics pour les collectivités territoriales ; adopté.

**- Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (4 novembre 2004) - **Art. 59** *(Art. L. 2334-1, L. 2334-7, L. 2334-13, L. 2334-18-1 et L. 2334-18-2 du code général des collectivités territoriales - Montant et modalités de répartition de la dotation de solidarité urbaine)* (p. 7626, 7627) : son amendement n° 537 : suppression ; retiré. Rôle du comité des finances locales.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Première partie :*

- (30 novembre 2004) - **Débat sur les recettes des collectivités locales** (p. 8660) : réformes en cours des finances locales. Compensation insuffisante du financement du RMI par la TIPP. Refus de l'Etat de participer aux dépenses d'investissement des routes nationales. Interrogation sur les cotisations sociales des personnels TOS. Financement des retraites des sapeurs-pompiers. Répartition non satisfaisante de la DGF : favorable à la proposition de M. Yves Fréville. Incertitudes de la réforme de la taxe professionnelle. Interrogation sur les compensations des nouvelles dispositions de la loi "Borloo" octroyées aux départements. - **Art. additionnels avant l'art. 29** (p. 8701, 8702) : votera l'amendement n° I-67 de M. Xavier Pintat (introduction d'un mécanisme d'ajustement du prélèvement opéré par l'Etat en fonction de l'évolution des bases de la taxe professionnelle de France Télécom imposée par les collectivités locales). Réponse partielle du futur décret du Gouvernement. Exemple de la commune de Bercenay-en-Othe.

**- Suite de la discussion** (1er décembre 2004) - **Débat sur les recettes des collectivités locales - Art. 31** *(Réforme de la dotation globale de fonctionnement des départements)* (p. 8801, 8802) : favorable à la proposition de répartition des dotations présentée par M. Yves Fréville.

*Deuxième partie :*

**Education nationale, enseignement supérieur et recherche - II. - Enseignement supérieur**

- (7 décembre 2004) - rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. (p. 9303, 9305) : budget en progression. Participation des collectivités locales et de douze ministères au financement de l'enseignement supérieur. Création d'une mission interministérielle "recherche et enseignement supérieur". Données chiffrées de l'OCDE. Effort de redéploiement des moyens de l'éducation nationale en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche. Création de postes d'enseignants-chercheurs. Redressement des crédits d'investissement. Bilan décevant des contrats de plan Etat-région. Situation préoccupante du logement étudiant ; interrogation sur la capacité des CROUS à conduire les opérations de reconstruction et de réaménagement. Report du projet de loi de modernisation des universités. Réforme des

modalités de répartition des emplois et des crédits de fonctionnement. Succès des LMD. Autonomie et responsabilisation des établissements encouragées grâce à la LOLF. Révision nécessaire des modes de désignation et des prérogatives des présidents d'université. Avis favorable de la commission des finances à l'adoption de ces crédits. - **Etat B - Titres III et IV** (p. 9315) : accepte l'amendement n° II-41 du Gouvernement (transfert des crédits relatifs au fonctionnement et indemnités de jury des épreuves classantes nationales pour l'accès au troisième cycle des études médicales, du titre III au titre IV). (p. 9316) : son amendement n° II-43 : réduction des crédits de l'agence EduFrance ; retiré.

**AILLAGON (Jean-Jacques)**
*ministre de la culture et de la communication*
*(jusqu'au 30 mars 2004)*

**ALDUY (Jean-Paul)**
*sénateur (Pyrénées-Orientales)*
*UMP*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan.

Membre titulaire du Conseil d'administration du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

Membre titulaire du Conseil d'administration de la Cité des sciences et de l'industrie.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* visant à distinguer le vin des autres boissons alcooliques dans l'accès à la publicité **[n° 218 (2003-2004)]** (18 février 2004) - **Agriculture et pêche - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* portant création d'un réseau technique des collectivités territoriales **[n° 38 (2004-2005)]** (21 octobre 2004) - **Collectivités territoriales.**

*Avis*, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Plan **[n° 76 tome 12 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Economie et finances, fiscalité - Budget.**

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales** - *Deuxième lecture* **[n° 269 (2003-2004)]** - (30 juin 2004) - **Art. 49 A** *(Art. L. 441-1 du code de la construction et de l'habitation - Gestion du contingent préfectoral de réservation des logements sociaux)* (p. 4898, 4899) : s'abstient sur l'amendement n° 47 de la commission (délégation par le préfet de tout ou partie des réservations de logements dont il bénéficie). - **Art. 49** *(Art. L. 301-3, L. 301-5-1 à L. 301-5-3 nouveaux, L. 302-1, L. 302-4 et L. 302-4-1, section 3 du chapitre II du titre préliminaire du livre III, art. L. 303-1, chapitre II du titre Ier du livre III et section 2 de ce chapitre, art. L. 312-2-1 nouveau, L. 321-1-1 nouveau, chapitre IV du titre VI du livre III du code de la construction et de l'habitation, art. 79 de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 - Délégation de l'attribution des aides à la pierre aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et aux départements - Programmes locaux de l'habitat - Création d'un comité régional de l'habitat)* (p. 4909, 4910) : ses amendements, portant sur le même objet, n° 2 et 3 : fondement législatif apporté aux possibilités d'adaptation locale des conditions d'octroi des aides de l'Etat ; retirés. (p. 4912) : son amendement n° 183 : précision ; adopté.

- **Suite de la discussion** (1er juillet 2004) - **Art. 49 bis** *(Chapitre V nouveau du titre IV du livre IV, art. L. 445-1 à L. 445-7 nouveaux du code de la construction et de l'habitation - Conventionnement global des organismes d'habitations à loyer modéré)* (p. 4937) : ses amendements n° 5 : obligation pour les EPCI de signer les dispositions de la convention de délégation ; et n° 7 : intervention de la substitution au fur et à mesure des signatures des conventions ; retirés. - **Art. 49 ter** *(Art. L. 2252-5 nouveau du code général des collectivités territoriales - Garanties apportées par les communes pour la réalisation d'opérations de logements locatifs sociaux)* (p. 4939) : son amendement n° 12 : possibilité pour les communes ayant transféré leur compétence logement à un EPCI d'apporter leur concours au logement social ; retiré.

- **Débat sur l'application de la loi relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral** - (26 octobre 2004) - président du groupe de travail de la commission des affaires économiques et de la commission des lois. (p. 7135) : se félicite du débat organisé à l'initiative du Sénat à la suite du rapport du groupe de travail commun à la commission des lois et à la commission des affaires économiques. Message d'alerte lancé en juillet 2003 par la commission "littoral" du conseil national d'aménagement et de développement du territoire, CNADT. Inadéquation de la loi littoral du 3 janvier 1986, quoique bonne par ailleurs, pour assurer une gestion équilibrée. Exacerbation des conflits d'usage des espaces littoraux. Contradiction dans la jurisprudence. Nécessité d'identifier les difficultés d'application de la loi littoral. Carence de l'Etat dans la publication des décrets d'application. Adoption d'un nombre très insuffisant de documents locaux de planification. Insécurité juridique préjudiciable aux élus. Multiples contentieux. Articulation des propositions du groupe de travail dans une approche de mutualisation de l'aménagement du territoire. Renforcement de la concertation, de la planification et de la décentralisation en matière de gestion du littoral au moyen des schémas de cohérence territoriale, SCOT. Adaptation des règles d'urbanisme pour un meilleur équilibre entre protection et aménagement. Réforme du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres. Se félicite du consensus sur le dispositif élaboré par le Gouvernement pour renforcer, par façade maritime, la coopération entre le Conservatoire et les collectivités territoriales. Souhaiterait son intégration dans le projet de loi relatif aux territoires ruraux qui sera examiné par le Sénat en deuxième lecture en janvier 2005. Nécessité d'accroître les moyens humains et financiers du Conservatoire pour assurer la préservation des espaces naturels et leur ouverture au public. Augmentation constante du prix d'acquisition des terrains et de leur aménagement. (p. 7136) : s'inquiète, dans le projet de loi de finances pour 2005, de la non-extension au FCTVA des dépenses des collectivités

territoriales pour les travaux réalisés sur les propriétés du Conservatoire. Réflexion indispensable sur la définition de ressources supplémentaires et pérennes. Nécessité de restituer tout son sens à la loi littoral sans remettre en cause son économie générale.

**- Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (27 octobre 2004) - **Discussion générale** : p. 7202, 7204) : complémentarité entre les dispositions examinées, la loi d'orientation et de programmation pour la ville qui a créé l'ANRU et la loi relative aux libertés et aux responsabilités locales. Favorable à l'amplification de l'action de l'ANRU. Délégation de la compétence logement aux groupements de communes fondée sur des objectifs ambitieux. Approbation du schéma de cohésion territoriale. Lacunes dans le domaine de l'accession à la propriété des ménages à revenus modestes et concernant l'absence d'engagement en matière d'aides à la personne. Soutien à un plan ambitieux et cohérent.

**- Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2005 [n° 53 (2004-2005)]** - (16 novembre 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 2** (p. 7985) : son amendement n° 57 : limitation des quantités de tabac pouvant circuler librement ; retiré. Objectif d'harmonisation des prix du tabac au niveau européen. Lutte contre le trafic de tabac dans les zones frontalières.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Première partie :*

- (30 novembre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 26** (p. 8627, 8628) : son amendement n° I-71 : limitation de la liberté de circulation des tabacs manufacturés après leur vente au détail ; retiré. Existence d'un véritable trafic.

*Deuxième partie :*

**Services du Premier ministre - IV. - Plan**

- (3 décembre 2004) - rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. (p. 9011, 9012) : recentrage sur les missions de prospective. Caractère insatisfaisant de l'évaluation des contrats de plan Etat-région. Amendement déposé par la commission confiant à la DATAR la mission de coordination et de définition des méthodologies d'évaluation. La commission des affaires économiques recommande l'adoption de ce projet de budget.

**Travail, santé et cohésion sociale - III. - Ville et rénovation urbaine**

- (9 décembre 2004) (p. 9466, 9467) : politique en faveur de la ville disposant de moyens financiers à la hauteur de ses ambitions. Mises au point concernant l'ANRU, ses mécanismes et son action.

**Travail, santé et cohésion sociale - IV. - Logement**

- (9 décembre 2004) (p. 9477) : concentration des moyens en faveur du logement. Nécessité de réformer les contributions sociales. Décrochage entre l'évolution de l'aide personnalisée au logement et le niveau des loyers. Nécessité de faire du droit au logement un droit effectif.

**- Projet de loi portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés [n° 356 (2003-2004)]** - (16 décembre 2004) - **Discussion générale** (p. 9833) : rappel des drames vécus par les harkis et les familles pieds-noirs. Son amendement tendant à la reconnaissance par la nation de sa responsabilité dans les massacres de 1962.

**ALFONSI (Nicolas)**
*sénateur (Corse-du-Sud)*
*RDSE*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation de la législation le 20 octobre 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de simplification du droit le 20 octobre 2004.

## DÉPÔTS

*Avis*, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Justice - Protection judiciaire de la jeunesse **[n° 79 tome 6 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Justice - Budget**.

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi habilitant le Gouvernement à simplifier le droit [n° 343 (2003-2004)]** - (13 octobre 2004) - **Discussion générale** (p. 6580, 6581) : contestation de la procédure choisie pour légiférer sur ces sujets : ordonnances et urgence. Régime social des travailleurs indépendants. Amendements proposés.

**- Suite de la discussion** (14 octobre 2004) - **Art. 48** *(Simplification et clarification en matière de sécurité sociale)* (p. 6737) : son amendement n° 183 : précision que le régime social des indépendants, RSI, assure lui-même le rôle de l'interlocuteur social unique avec une faculté de délégation de certaines missions ; retiré. (p. 6741, 6742) : son amendement n° 122 : création en Corse d'une caisse régionale chargée de la mise en oeuvre de la gestion du régime social des travailleurs indépendants ; adopté.

**- Débat sur l'application de la loi relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral** - (26 octobre 2004) (p. 7143, 7145) : approuve sans réserve le rapport du groupe de travail sénatorial. Richesse des propositions et pertinence des réflexions face aux interrogations suscitées par la loi littoral. Rupture du principe d'égalité au travers des décisions de l'administration ou des juges. Menaces sur l'activité économique. Introduction de recours tous azimuts par des associations. Incertitude des concepts de "hameaux nouveaux" et d'"espace remarquable". Application indifférenciée de la loi littoral en Corse, perçue comme une loi d'ordre public en dépit de l'action correcte des élus pour protéger le littoral. Impossibilité d'induire le développement économique de la Corse en dehors de la côte. Multiples obstacles. Nécessité de mette un terme à la pensée "écologiquement correcte" et d'admettre la compatibilité d'une urbanisation discontinue avec les objectifs de la protection du littoral. Instauration impérative du principe de discontinuité suggéré dans le rapport. Souhaite faire cesser le désordre actuel grâce à l'adaptation de la loi littoral et, éventuellement, à l'obtention d'un pouvoir d'expérimentation.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Justice**

- (13 décembre 2004) - rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, pour la protection judiciaire de la jeunesse. (p. 9625, 9626) : hommage aux rapports budgétaires de M. Patrice Gélard. Hausse des crédits. Taux d'exécution de la LOPJ. Activité soutenue de la PJJ. Délai de prise en charge des mesures pénales. Centres éducatifs fermés. Fermeture du seul centre pour jeunes filles. Eloignement géographique des établissements. Adéquation du contrôle des associations habilitées. Educateurs de prison. Effort pour éviter la récidive. Au nom de la commission des lois, propose l'adoption des crédits du ministère de la justice consacrés à la protection judiciaire de la jeunesse.

**- Projet de loi de finances rectificative pour 2004 [n° 112 (2004-2005)]** - (20 décembre 2004) - **Art. 52** *(Octroi de la garantie de l'Etat à la Caisse régionale du Crédit agricole de la Corse dans le cadre du traitement des dossiers de surendettement des agriculteurs corses)* (p. 10115, 10116) : défavorable à l'amendement n° 15 de la commission (suppression). Réalité des abus passés. Nécessité de ne pas casser le processus de règlement en cours.

**ALLIOT-MARIE (Michèle)**
*ministre de la défense*

**INTERVENTIONS**

**- Projet de loi autorisant la ratification des protocoles au Traité de l'Atlantique Nord sur l'accession de la République de Bulgarie, de la République d'Estonie, de la République de Lettonie, de la République de Lituanie, de la Roumanie, de la République slovaque et de la République de Slovénie [n° 189 (2003-2004)]** - (5 février 2004) - **Discussion générale** (p. 1349, 1351) : demande l'adoption du projet de loi (p. 1359, 1361) : réalité de l'Europe de la défense. Ecart des capacités entre les Etats-Unis et l'Europe au sein de l'OTAN. Réforme de l'OTAN. Crise de l'OTAN liée aux événements d'Irak. Importance des opérations extérieures. Compatibilité de l'élargissement de l'OTAN avec celui de la défense européenne.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Défense**

- (6 décembre 2004) (p. 9161, 9164) : réponse à MM. Yves Fréville et François Trucy : remerciements aux rapporteurs spéciaux et au soutien apporté par le Sénat aux militaires français se trouvant en Côte d'Ivoire. Respect du projet de loi de programmation militaire, LPM. Poursuite de l'effort en matière de dissuasion. Lutte contre le terrorisme. Financement des OPEX. Effort budgétaire concernant la recherche et la technologie. Poursuite de la modernisation de l'outil de défense. Association du Parlement au suivi de la gestion financière du ministère. Poursuite des créations d'emplois dans les domaines prioritaires. (p. 9168, 9170) : réponse à MM. Xavier Pintat, Jean Faure, André Dulait, Philippe Nogrix et André Boyer : souhait de la participation des autres pays européens à l'effort dans le domaine spatial. Effort indispensable dans le domaine des effectifs et du parc immobilier de la gendarmerie. Remplacement des DC 8 et mise en place des moyens de renseignement. Succès de la transformation de DCN. (p. 9171, 9173) : réponse à M. Serge Vinçon : hommage au travail des membres de la commission des affaires étrangères et de son président. Crise ivoirienne. Compensation du retard de livraison des nouveaux matériels. Financement des OPEX. Gestion de la masse salariale et des effectifs. Progression de l'Europe de la défense. (p. 9174) : réponse à M. Yves Pozzo di Borgo : réalité et développement indispensable de la politique européenne de sécurité et de défense, PESE. Respect indispensable de la LPM. (p. 9175) : réponse à Mme Hélène Luc : avenir concurrentiel de l'industrie de l'armement. Attitude attentive à l'égard des personnels touchés par les mesures prises. (p. 9177) : réponse à M. André Boyer : poursuite de la réforme des programmes d'armement. Rôle de l'Agence européenne de l'armement. (p. 9178, 9179) : réponse à M. Didier Boulaud : importance de la protection nucléaire. Rôle moteur indispensable de la France dans une politique spatiale européenne. (p. 9180) : réponse à M. Jacques Peyrat : effectifs. Repyramidage de l'encadrement de la gendarmerie. Rôle des sous-officiers. (p. 9181, 9182) : réponse à M. Robert Hue : crise ivoirienne. Financement des OPEX. (p. 9183) : réponse à M. André Rouvière : réorganisation de la gendarmerie en association avec les élus locaux. Réalisation d'un audit prenant en compte les réalités. (p. 9184) : réponse à Mme Joëlle Garriaud-Maylam : expérience de l'Eurofor en Bosnie. Europe de la défense. (p. 9185) : réponse à Mme Dominique Voynet : protection indispensable du territoire contre le risque nucléaire. Mise en oeuvre des programmes européens. Regret du retard de certains programmes nationaux. (p. 9186, 9187) : réponse à M. Jean-Pierre Fourcade : examen du rapport coût-avantage préalable à l'externalisation des services. Lancement de trois opérations : véhicules de la gamme commerciale, logement des gendarmes, formation de base des pilotes d'hélicoptères. Progression du recours aux personnels civils. (p. 9188) : réponse à M. Jean-Pierre Godefroy : dépôt d'un projet de loi pour l'ouverture du capital de DCN. (p. 9189, 9190) : réponse à M. Robert Del Picchia : acquisition des NH 90. Rôle de la défense en matière de cohésion sociale. Relations entre le Rwanda et la République démocratique du Congo, et renforcement des moyens de l'ONU. Référence à l'OTAN dans le projet de Constitution européenne. (p. 9191) : réponse à M. Jean Arthuis : intérêt de la proposition de création d'une mission d'information sur les modalités budgétaires des financements innovants des investissements militaires. Précisions concernant le projet de loi portant ouverture du capital de DCN.

**- Projet de loi relatif à l'ouverture du capital de DCN et à la création par celle-ci de filiales [n° 129 (2004-2005)]** - (22 décembre 2004) - **Discussion générale** (p. 10353, 10354) : création indispensable de pôles industriels performants et de taille européenne dans l'industrie de l'armement. Atouts majeurs de DCN. Savoir-faire de ses personnels. Réussite du changement de statut. Entreprise consolidée, en passe de devenir un lieu d'entraînement pour l'industrie navale militaire européenne. Nécessité de lever les contraintes pénalisantes en matière d'alliances et d'autoriser l'ouverture du capital de DCN et de ses filiales. Ambition politique et industrielle pour DCN. Préservation de l'emploi. Rationalisation de l'offre commerciale, de la recherche et du développement autour du navire armé. Renforcement de la position de l'industrie française sur le marché intérieur européen et sur le marché mondial. Rapprochement avec les industriels privés de la défense, systémiers et européens, sans attendre la conclusion d'un projet industriel achevé. Accompagnement indispensable de l'État pour la mise en oeuvre des projets en discussion à l'échelle européenne. Mobilisation de l'Espagne et de l'Allemagne en faveur d'un rapprochement européen. Souhaite la réalisation du projet industriel commun à DCN et à Thales. Garantie des droits et statuts des différentes catégories de personnels de DCN en dépit d'un retrait partiel de l'Etat. Nouvelles avancées sociales : ouverture de l'intéressement et de l'actionnariat salarié à tous les personnels. Achèvement indispensable de la réforme de DCN pour en faire le coeur de la consolidation européenne et permettre à la France de jouer le rôle moteur dans l'Europe de l'armement. (p. 10366, 10368) : concertation avec les syndicats de DCN. Garantie de la souveraineté de la France et de l'indépendance nationale. Garantie légale du contrôle majoritaire de l'Etat sur DCN. Mise en oeuvre de la transparence, tant avec les parlementaires qu'avec les Français. Rapport au Parlement sur le devenir de DCN dès octobre 2006. - **Art. 1er** *(Ouverture du capital de la DCN et création par celle-ci de filiales)* (p. 10376) : s'oppose

aux amendements de suppression n° 2 de M. Jean-Pierre Masseret et n° 3 de Mme Hélène Luc. S'oppose aux amendements de Mme Hélène Luc n° 4 (retour au statut public de DCN) et n° 5 (interdiction pour les personnes morales ou physiques étrangères d'acquérir le capital de DCN). - **Art. 2** *(Intéressement des personnels mis à disposition de DCN ou de ses filiales aux résultats de l'entreprise)* (p. 10377) : s'oppose à l'amendement n° 6 de Mme Hélène Luc (suppression). - **Art. 3** *(Actionnariat des ouvriers de l'Etat)* : s'oppose à l'amendement n° 7 de Mme Hélène Luc (suppression). - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 10382) : remerciements.

**ALQUIER (Jacqueline)**
*sénateur (Tarn)*
*SOC*

Election le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales à partir du 6 octobre 2004.

Membre de la Délégation du Sénat à l'aménagement et au développement durable du territoire le 13 octobre 2004.

Membre de la Délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes le 13 octobre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

**AMELINE (Nicole)**
*ministre déléguée à la parité et à l'égalité professionnelle (jusqu'au 30 mars 2004)*
*ministre de la parité et de l'égalité professionnelle (à partir du 31 mars 2004)*

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au divorce [n° 389 (2002-2003)]** - (8 janvier 2004) - **Art. additionnels après l'art. 20 ou après l'art. 22** (p. 143) : demande le retrait de l'amendement n° 30 de M. Christian Cointat (non-application des lois étrangères discriminatoires) et s'oppose aux amendements de M. Michel Dreyfus-Schmidt n° 91 (non-application des lois étrangères discriminatoires) et n° 90 (non-application des lois étrangères contraires à l'ordre public). - **Art. additionnel après l'art. 20** (p. 145) : s'oppose à l'amendement n° 124 de Mme Josiane Mathon (modification du régime fiscal de la prestation compensatoire). - **Art. 21** *(Art. 1096, 1442, 1450 et 1518 du code civil - Des biens des époux)* (p. 146) : accepte les amendements de la commission n° 14 et 15 (précision), n° 16 et 17 (coordination) et n° 18 (sanction de la dissimulation d'une dette commune). - **Art. additionnels avant l'art. 22** (p. 147) : demande le retrait de l'amendement n° 29 de M. Nicolas About (fixation d'un âge minimal unique de mariage pour les hommes et les femmes). (p. 149) : demande le retrait de l'amendement n° 116 de M. Nicolas About (délai d'un an pour présenter une demande d'annulation d'un mariage pour vice de consentement). - **Art. 22** *(Art. 220-1, 228, 245-1, 248-1, 256, 276-3, 278, 279, 280-2, 281, 298, 301, 306 et 307 du code civil - Dispositions diverses)* (p. 150) : demande le retrait des amendements identiques n° 96 de Mme Janine Rozier et n° 118 de Mme Gisèle Gautier (application au harcèlement des dispositions relatives aux violences conjugales). (p. 152) : favorable à l'amendement n° 87 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (suppression du mot "gravement" pour caractériser la mise en danger par des violences conjugales) s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 19 de la commission (recours à une procédure contradictoire avant l'éviction éventuelle d'un conjoint violent du domicile conjugal). (p. 153) : s'oppose à l'amendement n° 89 de Mme Michèle André (délai de six mois pour le dépôt d'une requête en divorce ou en séparation de corps par les victimes de violences). (p. 154) : demande le retrait des amendements identiques n° 97 de Mme Janine Rozier et n° 119 de Mme Gisèle Gautier (possibilité pour le juge civil de demander l'éloignement de l'auteur de violences). Sur les amendements de la commission, demande le retrait du n° 20 (compétence du juge aux affaires familiales pour le partage et la liquidation du régime matrimonial) et accepte le n° 21 (précision).

- **Projet de loi portant création de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité [n° 9 (2004-2005)]** - (23 novembre 2004) - **Division et art. additionnels après l'art. 17** (p. 8295, 8296) : importance des amendements du Gouvernement réaffirmant les valeurs fondamentales de respect et de dignité. Enrichissement de ce texte grâce à la concertation. Alignement des dispositions relatives à l'injure et à la diffamation sur celles relatives à l'homophobie. Possibilité pour les associations de défense des droits des femmes et de lutte contre les violences d'ester en justice. Equilibre entre les principes constitutionnels de la liberté de la presse et du respect de la dignité de la personne.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Travail, santé et cohésion sociale - I. - Emploi et travail**

- (9 décembre 2004) (p. 9448, 9449) : réponse à Mme Adeline Gousseau. Réorganisation nécessaire de l'Etat. Réforme des contrats d'insertion. Action du Gouvernement en faveur de l'égalité professionnelle.

**AMOUDRY (Jean-Paul)**
*sénateur (Haute-Savoie)*
*UC*

Réélu le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales à partir du 6 octobre 2004.

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale jusqu'au 5 octobre 2004.

Membre titulaire de la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA).

Membre suppléant du Conseil d'administration du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres jusqu'au 1er octobre 2004.

Membre suppléant du Conseil d'orientation de la simplification administrative.

## DÉPÔTS

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur le rôle des centrales d'achat dans la fixation des prix à la consommation et les délocalisations d'entreprises **[n° 284 (2003-2004)]** (30 avril 2004) - **Entreprises - PME, commerce et artisanat.**

*Proposition de loi* tendant à protéger les noms des collectivités locales sur Internet **[n° 309 (2003-2004)]** (12 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Economie et finances, fiscalité - Pouvoirs publics et Constitution.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (28 avril 2004) - **Discussion générale** (p. 2651, 2652) : notion de fracture territoriale. Exemple des territoires de montagne. Nécessité de garantir l'égalité de moyens entre les communautés humaines. Aspects positifs et insuffisance de ce texte. Nécessité, d'une part, d'inscrire la notion de cohésion territoriale dans la future constitution européenne et, d'autre part, de laisser aux départements les moyens financiers d'exercer les missions de solidarité et de proximité.

**- Suite de la discussion** (5 mai 2004) - **Art. 3 ter** *(Art. 199 decies-E du code général des impôts - Réduction de l'impôt sur le revenu des locations des résidences de tourisme classées dans une zone de revitalisation rurale)* (p. 2845) : son amendement n° 229 : suppression de l'obligation de réserver au moins 15 % de logements aux saisonniers dans les résidences de tourisme ; rejeté.

**- Suite de la discussion** (12 mai 2004) - **Art. additionnels après l'art. 53 (priorité)** (p. 3086) : son amendement n° 281 : identification et gestion des sites Natura 2000 ; retiré. (p. 3090, 3091) : interrogation sur les rémunérations des prestations de services.

**- Suite de la discussion** (13 mai 2004) - **Art. additionnel avant l'art. 31** (p. 3211) : son amendement n° 231 : actualisation des zones soumises à la réglementation des boisements et compétence des communes ; retiré. - **Art. 35** *(Art. 39 quinquies FD, 1388 quater et 1411 bis [nouveaux] du code général des impôts - Aménagements fiscaux en faveur du logement des salariés agricoles saisonniers)* (p. 3237, 3238) : son amendement n° 232 : restauration des chalets d'alpage exclue de la taxe locale d'équipement ; adopté. - **Art. 44** *(Art. L. 113-2, L. 481-1 et L. 142-6 du code rural - Pastoralisme)* (p. 3283) : soutient l'amendement n° 534 de M. Pierre Jarlier (allongement de la durée des conventions pluriannuelles de pâturage concernant des terres mises à disposition des SAFER par leurs propriétaires) ; retiré.

**- Suite de la discussion** (18 mai 2004) - **Art. additionnels après l'art. 64 bis** (p. 3360) : son amendement n° 352 : possibilité pour les conseils municipaux d'imposer un pourcentage minimal de logements locatifs ; retiré. - **Art. additionnels après l'art. 65** (p. 3364) : son amendement n° 239 : pérennisation des logements permanents en région touristique ; retiré. (p. 3365) : intervient sur l'amendement n° 239 précité. - **Art. 65 bis** *(Art. 213-6 du code de l'environnement et art. 14-1 de la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution - Programme pluriannuel d'incitation financière à la réalisation des travaux d'aménagement des exploitations agricoles dans les zones de montagne)* (p. 3372) : son amendement n° 292 : clarification des missions des agences de l'eau ; devenu sans objet. - **Art. additionnels après l'art. 65 bis** (p. 3374, 3375) : son amendement n° 237 : réglementation des activités de plein air et de randonnée ; adopté. Son amendement n° 238 : clarification du statut juridique des droits de passage des promeneurs ; retiré.

**- Projet de loi de modernisation de la sécurité civile [n° 227 (2003-2004)]** - (15 juin 2004) - **Art. 2** *(Acteurs de la sécurité civile)* (p. 4289) : son amendement n° 69 (intégration des pisteurs secouristes dans la liste des personnels concourant aux missions de sécurité civile) ; retiré puis repris par Mme Josette Durrieu.

**- Projet de loi relatif au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières [n° 383 (2003-2004)]** - (6 juillet 2004) - **Art. 9** *(Exercice des activités de construction ou d'exploitation d'un réseau de gaz en France)* (p. 5247) : soutient l'amendement n° 113 de M. Marcel Deneux (désignation, sur demande du ministre, du gestionnaire du réseau de transport par les entreprises propriétaires) ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 13** (p. 5258) : ses amendements portant sur le même objet n° 115 et 116 : conditions de cession et de transfert de l'énergie réservée ; retirés.

**- Suite de la discussion** (7 juillet 2004) - **Art. 15** *(Modalités de répartition et de financement des droits spécifiques passés)* (p. 5302) : son amendement n° 117 : prise en compte pour la répartition des droits spécifiques entre les entreprises de la durée de leur présence effective sur le marché en application de la loi du 10 février 2000 ; retiré. (p. 5303) : ses amendements n° 118 : prise en compte de la totalité des "coûts échoués" résultant de la non-simultanéité des dates de changements du mode de financement du régime de retraite et de l'ouverture du marché et n° 119 : coordination ; devenus sans objet.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales**

- (7 décembre 2004) (p. 9253, 9254) : conséquences de la réforme de la PAC sur l'agriculture de montagne. Réforme attendue de l'aide à la modernisation des bâtiments d'élevage. Insuffisance des crédits affectés à la rénovation des exploitations. Interrogation sur la revalorisation des ICHN. Désengagement d'ONILAIT des actions d'accompagnement de la politique de qualité en montagne. Remboursement des primes à l'herbe. Pérennité de nombreuses exploitations de Haute-Savoie menacée par les effets conjugués de la hausse des prix des terres et de la nouvelle PAC. Espoir placé dans la future loi de modernisation agricole. Votera ce budget.

**ANDRÉ (Michèle)**
*sénateur (Puy-de-Dôme)*
*SOC*

Vice-Présidente du Sénat à compter du 6 octobre 2004 ; a présidé les séances des 12, 20 octobre, 2, 4, 5, 10, 24 novembre, 3, 4, 9, 10, 16, 17 et 22 décembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale à partir du 6 octobre 2004 ; vice-présidente de la commission jusqu'au 7 octobre 2004.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation de la législation jusqu'au 20 octobre 2004.

Membre de la Délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes jusqu'au 12 octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil national de la montagne ; nouvelle nomination le 26 octobre 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au divorce le 15 avril 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de modernisation de la sécurité civile le 27 juillet 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales le 27 juillet 2004.

Membre de la mission commune d'information "La France et les Français face à la canicule : les leçons d'une crise" jusqu'au 3 février 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au divorce [n° 389 (2002-2003)]** - (7 janvier 2004) - **Discussion générale** (p. 63, 64) : objectifs de la loi de 1975. Réformes du droit de la famille sous le gouvernement Jospin. Proposition de loi du député François Colcombet. Simplification du divorce par consentement mutuel. Renforcement indispensable de l'aide juridictionnelle. Divorce pour altération définitive du lien conjugal. Conservation nécessaire du divorce pour faute en cas de violence. Procédure en cas de violences conjugales. Prestation compensatoire. Médiation familiale. Le groupe socialiste déterminera son vote en fonction du sort réservé à ses amendements. - **Art. additionnels avant l'art. 1er** (p. 78) : favorable à l'amendement n° 59 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (possibilité de ne pas recourir à un avocat pour les divorces par consentement mutuel sans enfant ni enjeu financier). - **Art. 5** *(Art. 242 et 246 du code civil - Divorce pour faute)* (p. 88) : soutient l'amendement n° 62 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (remplacement du divorce pour faute par un divorce pour manquement aux obligations du mariage) ; rejeté. - **Art. 8** *(Art. 249, 249-3 et 249-4 du code civil - Divorces et incapacité)* (p. 93) : soutient l'amendement n° 67 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (audition des majeurs en tutelle lors des procédures de divorce) ; retiré. - **Art. 12** *(Art. 254, 255, 256 et 257 du code civil - Mesures provisoires)* (p. 100) : soutient l'amendement n° 73 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (remise au juge du rapport de la médiation) ; rejeté. (p. 105) : soutient l'amendement n° 76 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (présentation des titres de propriété immobilière accompagnés de l'état hypothécaire) ; rejeté.

- **Suite de la discussion** (8 janvier 2004) - **Art. 22** *(Art. 220-1, 228, 245-1, 248-1, 256, 276-3, 278, 279, 280-2, 281, 298, 301, 306 et 307 du code civil - Dispositions diverses)* (p. 151) : soutient l'amendement n° 87 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (suppression du mot "gravement" pour caractériser la mise en danger par des violences conjugales) ; adopté. (p. 153) : son

amendement n° 89 : délai de six mois pour le dépôt d'une requête en divorce ou en séparation de corps par les victimes de violences ; retiré.

- **Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (28 avril 2004) - **Discussion générale** (p. 2650, 2651) : espoir et impatience des élus locaux vis-à-vis de ce texte. Nécessité de prendre en faveur des zones de montagne diverses dispositions relatives : au maintien des services publics, à l'établissement précis de la carte nationale de ces zones, à la protection des produits agricoles de montagne, au logement des travailleurs saisonniers et à la gestion des sections de commune, notamment dans le Puy-de-Dôme.

- **Projet de loi relatif au divorce** - *Commission mixte paritaire* **[n° 280 (2003-2004)]** - (6 mai 2004) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2894) : abandon injustifié de la proposition de loi Colcombet. Manque d'ambition de la réforme proposée. Moyens insuffisants du juge aux affaires familiales. Le groupe socialiste s'abstiendra sur ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (6 mai 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 11 D** (p. 2928) : intervient sur l'amendement de M. Pierre Jarlier n° 522 (dérogation au régime des 35 heures dans le secteur du déneigement). Importance de la question du déneignement. Problèmes rencontrés dans son département du Puy-de-Dôme. Nécessité d'une réflexion sur ce sujet.

- **Suite de la discussion** (13 mai 2004) - **Art. additionnels après l'art. 33** (p. 3218) : intervient sur l'amendement n° 813 de Mme Jacqueline Gourault (assistance technique des départements aux communes pour la mise en place du service public d'assainissement non collectif). Amélioration indispensable de la sécurité juridique du dispositif de l'assainissement non collectif.

- **Suite de la discussion** (18 mai 2004) - **Art. additionnel avant l'art. 62 ou après l'art. 63 bis** (p. 3321) : son amendement n° 399 : limitation du recours à la dénomination "montagne" ; rejeté. - **Division et art. additionnels après l'art. 63 bis** (p. 3348) : favorable à l'amendement n° 462 de M. Michel Charasse (insertion d'une division additionnelle). - **Art. additionnels après l'art. 64 bis** (p. 3361) : son amendement n° 398 : mobilisation du parc locatif touristique en faveur des saisonniers ; retiré.

- **Projet de loi relatif au contrat de volontariat de solidarité internationale** - *Deuxième lecture* **[n° 287 (2003-2004)]** - (12 octobre 2004) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 6543) : remercie la Haute Assemblée pour ses encouragements et son soutien à l'occasion de sa première séance de présidence. S'inscrit dans la tradition de Mmes Cardot, Brossolette et Devaud.

- **Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (5 novembre 2004) - **Rappel au règlement** (p. 7704) : examen par le Sénat de la demande de seconde délibération formulée par M. Roland Muzeau avant la mise aux voix de l'ensemble du projet de loi de programmation pour la cohésion sociale.

**ANDRÉ (Pierre)**
*sénateur (Aisne)*
*UMP*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan.

Secrétaire de la Délégation parlementaire pour la planification ; puis membre le 13 octobre 2004 ; puis vice-président le 20 octobre 2004.

Membre titulaire du Comité de liaison pour l'accessibilité des transports et du cadre bâti (COLIAC).

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Rapport d'information*, fait au nom de la délégation du Sénat pour la Planification : Placer l'évaluation des politiques publiques au coeur de la réforme de l'État **[n° 392 (2003-2004)]** (30 juin 2004) - **Economie et finances, fiscalité - Fonction publique - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Avis*, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Ville **[n° 76 tome 23 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Aménagement du territoire - Budget.**

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (4 novembre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 53** (p. 7577) : prudence indispensable en matière de surendettement. Intervient sur l'amendement n° 102 de la commission (prise en compte par la commission de surendettement du loyer, des dépenses alimentaires et de scolarité dans le calcul du "reste à vivre"). - **Art. 59** *(Art. L. 2334-1, L. 2334-7, L. 2334-13, L. 2334-18-1 et L. 2334-18-2 du code général des collectivités territoriales - Montant et modalités de répartition de la dotation de solidarité urbaine)* (p. 7623, 7624) : amélioration nécessaire de la péréquation pour les villes en difficulté. Prise en compte indispensable de la réalité du terrain. - **Art. additionnels après l'art. 59** (p. 7641, 7642) : ses amendements n° 352 : rédaction ; n° 353 : exonération de cotisations sociales patronales pour les salariés résidant dans une ZUS et travaillant pour des associations implantées dans une ZRU ou une ZFU ; n° 354 : extension du bénéfice de la clause d'emploi ou d'embauche aux habitants de la ZFU dans laquelle est implantée l'entreprise ; n° 355 : abrogation de l'article 45 de la loi du 14 novembre 1996 relative à la mise en oeuvre du pacte de relance pour la ville ; n° 356 : harmonisation des conditions fixées pour l'exonération des cotisations sociales patronales avec les conditions fixées pour l'exonération de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés ; n° 357 : conditions fixées pour l'exonération de la taxe professionnelle ; adoptés.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Travail, santé et cohésion sociale - III. - Ville et rénovation urbaine**

- (9 décembre 2004) - rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (p. 9456, 9457) : résorption de la fracture territoriale et restauration de la cohésion sociale. Refondation de la politique de la ville. Réflexion sur les contrats de ville. Fonds structurels européens. Avis très favorable de la commission des affaires économiques sur les crédits de la ville.

**ANGELS (Bernard)**
*sénateur (Val-d'Oise)*
*SOC*

Réélu le 26 septembre 2004.

Vice-Président du Sénat jusqu'au 5 octobre 2004 ; a présidé les séances des 15, 20, 22, 29 janvier, 4, 5, 10, 12 février, 8, 13, 15 avril, 4, 18, 19 mai, 1er, 3, 8, 10, 17, 22, 24, 30 juin, 7, 8, 22 et 27 juillet 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.

Membre de la Délégation parlementaire pour l'Union européenne jusqu'au 12 octobre 2004.

Membre de la Délégation parlementaire pour la planification le 13 octobre 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 2005 le 14 décembre 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 2004 le 20 décembre 2004.

Membre de la mission commune d'information "La France et les Français face à la canicule : les leçons d'une crise" jusqu'au 3 février 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

*Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Services financiers **[n° 74 tome 3 annexe 10 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Economie et finances, fiscalité - Budget.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif à la politique de santé publique [n° 19 (2003-2004)]** - (14 janvier 2004) - **Art. additionnels après l'art. 1er** (p. 258) : favorable à l'amendement n° 284 de Mme Marie-Claude Beaudeau (accès des personnes malades et handicapées aux emprunts).

**- Souhaits de bienvenue à une délégation parlementaire du Cap-Vert** - (8 juin 2004) (p. 3887, 3888).

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Discussion générale :*

- (25 novembre 2004) (p. 8435, 8437) : perplexité quant à la réalisation des objectifs fixés. Environnement international : prix du baril de pétrole et parité entre l'euro et le dollar. Incertitudes de la croissance. Réserves des industriels quant à leurs prévisions d'investissement pour 2005. Prévisions pessimistes de l'OFCE quant à une reprise de la consommation. Perplexité quant au souffle de ce budget et à l'avenir de la France. Mise en oeuvre d'une stratégie illusoire et incohérente en matière fiscale : alourdissement des prélèvements sociaux au détriment de la croissance et de l'emploi. Baisse de la fiscalité sur le patrimoine en dépit d'un taux élevé d'épargne. Transfert continu de la charge du capital vers le travail et substitution d'impôts non progressifs aux impôts progressifs. Baisse artificielle du déficit public en dépit de la satisfaction affichée. Manne miraculeuse de la soulte d'EDF. Absence de baisse franche attendue à long terme. Passage du prêt à taux zéro à un crédit d'impôt se soldant par un manque à gagner fiscal pour les années à venir. Report dans le budget de 2007 du coût de la réforme de la taxe professionnelle. Problématique du transfert de charges aux collectivités locales. Réactions des maires de France. Prévisions alarmantes du poids de la dette jusqu'en 2008. Absence d'ambition pour le présent et pour

l'avenir, rendu encore plus sombre et plus difficile pour les Français.

*Première partie :*

- (29 novembre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 9 bis (précédemment réservés)** (p. 8535) : soutient l'amendement n° I-218 de M. Marc Massion (suppression du taux d'exonération d'ISF des parts ou actions comprises dans les pactes d'actionnaires institués par la "loi Dutreil") ; rejeté.

- **Suite de la discussion** (1er décembre 2004) - **Débat sur les recettes des collectivités locales - Art. 29** *(Réforme de la dotation globale de fonctionnement, DGF, des communes)* (p. 8772) : soutient l'amendement n° I-237 de M. Marc Massion (accroissement de la dotation forfaitaire en faveur des communes les plus pauvres) ; retiré. (p. 8772) : soutient l'amendement n° I-238 de M. Jean-Marie Bockel (augmentation de l'indexation de la part garantie de la dotation forfaitaire) ; rejeté. (p. 8782) : favorable à l'amendement n° I-342 du Gouvernement (aménagement du fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France).

*Deuxième partie :*

**Economie, finances et industrie - Services financiers**

- (3 décembre 2004) - rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. (p. 8944, 8945) : budget de fonctionnement. Evolution modérée des dépenses. Recherche systématique d'économies. Diminution du nombre d'implantations territoriales des services financiers. Réflexion nécessaire sur les indicateurs de performance. La commission des finances recommande l'adoption des crédits des services financiers pour 2005.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2004 [n° 112 (2004-2005)]** - (17 décembre 2004) - **Discussion générale** (p. 9976, 9978) : conséquences des erreurs de diagnostic du Gouvernement concernant la croissance. Dégradation des comptes sociaux. Niveau de la dette. Exécution du budget 2004 : annulations et gels de crédits. Dépenses et recettes supérieures aux prévisions de la loi de finances initiale. Conséquences de l'évolution des dépenses. Absence de respect de la LOLF. Opposition du groupe socialiste au projet de loi de finances rectificative.

**ARNAUD (Philippe)**
*sénateur (Charente)*
*UC*

Secrétaire du Sénat à compter du 6 octobre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale à partir du 12 octobre 2004.

Membre de la commission des affaires économiques et du plan jusqu'au 12 octobre 2004.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques le 13 octobre 2004.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation de la législation le 20 octobre 2004.

Membre suppléant du Conseil supérieur de l'électricité et du gaz le 29 novembre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur le rôle des centrales d'achat dans la fixation des prix à la consommation et les délocalisations d'entreprises **[n° 284 (2003-2004)]** (30 avril 2004) - **Entreprises - PME, commerce et artisanat.**

*Proposition de loi* tendant à protéger les noms des collectivités locales sur Internet **[n° 309 (2003-2004)]** (12 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Economie et finances, fiscalité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur la proposition de loi [n° 311 (2003-2004)] relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 350 (2003-2004)]** (16 juin 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Proposition de loi* tendant à considérer comme les effets d'une catastrophe naturelle les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse ou à la réhydratation des sols quelle que soit leur intensité **[n° 441 (2003-2004)]** (12 août 2004) - **Environnement.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi organique pris en application de l'article 72-2 de la Constitution relatif à l'autonomie financière des collectivités territoriales [n° 314 (2003-2004)]** - (2 juin 2004) - **Art. 1er** *(Catégories de collectivités territoriales)* (p. 3742) : contradiction de l'opposition dans ses amendements de suppression suivis de propositions créant d'autres catégories. Le groupe UC rejettera les amendements de suppression présentés par l'opposition et soutiendra les amendements présentés par les commissions des finances et des lois.

- **Proposition de loi tendant à protéger les noms des collectivités locales sur Internet [n° 355 (2003-2004)]** - (22 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4552, 4554) : décision du conseil d'administration de l'AFNIC en date du 7 novembre 2003, en accord avec les représentants des divers ministères présents audit conseil et en concertation avec l'Association des maires de France. Abandon du principe du droit au nom dans les règles de nommage. Revirement inacceptable du dispositif. Atteinte inadmissible aux collectivités territoriales, incitées à payer pour protéger leur nom ou en interdire l'usage à un tiers. Nécessité de réparer l'erreur de vigilance de la part des autorités. Satisfait de l'avis favorable émis à l'unanimité par la commission. Souhaite l'adoption du texte modifié par la commission. - **Art. 3** *(Rétablissement d'un droit exclusif pour les collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunales, les assemblées parlementaires et les élus de la République française)* (p. 4557) : intervient sur l'amendement n° 1 de Mme Odette Terrade (ouverture d'un second niveau sectoriel identifiant la qualité du mandat électoral) qu'il estime satisfait par la proposition de loi.

- **Proposition de loi relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux [n° 350 (2003-2004)]** - (22 juin 2004) - rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan. - **Discussion générale** (p. 4559, 4560) : modification du régime de la participation pour voirie et réseaux, PVR. Création de cette participation par la loi urbanisme et habitat du 2 juillet 2003. Aboutissement des multiples péripéties qu'avait connues la participation pour voies nouvelles et réseaux, PVNR, instaurée par la loi SRU du 13 décembre 2000. Nouvelle difficulté provenant des services de l'équipement : interprétation restrictive de la PVR, conçue comme un instrument de lutte contre le mitage. Intention

louable du présent texte tendant à supprimer les terrains déclarés inconstructibles dans le calcul de la PVR. Blocage des certificats d'urbanisme et paralysie de l'urbanisation rurale. Adoption d'un article dans la loi urbanisme et habitat prévoyant l'obligation pour le Gouvernement de remettre un rapport d'évaluation de la PVR un an après la promulgation de la loi. Propose d'attendre la remise de ce rapport avant de modifier à nouveau la loi. Réserves sur le fond. Importance des conséquences pour les communes. Risque d'inconstructibilité définitive et absolue des terrains concernés, incompatible avec l'évolution de l'aménagement urbain. Risques juridiques et financiers liés aux actions en répétition d'indu engagées contre la commune. Risque d'atteinte au principe d'égalité devant les charges publiques. Réflexion souhaitable sur la situation spécifique des cimetières. Juge prématuré de légiférer et propose au Sénat de ne pas adopter ce texte.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à la Charte de l'environnement [n° 329 (2003-2004)]** - (23 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4594, 4595) : favorable au principe d'une telle charte. Dénonciation du flou attaché à la définition du principe de précaution et à la notion d'environnement. Nécessité d'accorder au Parlement du temps pour la discussion et la réflexion. S'abstiendra sur ce texte.

- **Suite de la discussion** (24 juin 2004) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4652) : s'interroge sur le rôle du Sénat à l'occasion de l'examen de ce texte. Avis favorable du groupe de l'UC à une charte de l'environnement et à l'inscription du principe de précaution relatif à l'environnement dans la Constitution. Regrette le non-encadrement par la loi de l'application de ce principe constitutionnel. Avis partagé des sénateurs du groupe de l'UC, certains s'abstenant, d'autres votant en faveur du texte, marquant leur attachement à l'écologie en tant qu'engagement politique.

- **Projet de loi relatif au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières [n° 383 (2003-2004)]** - (5 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5124, 5125) : processus européen de libéralisation du marché de l'énergie. Transformation du statut d'EDF et de GDF approuvée par le groupe de l'UC. Situation financière des deux entreprises. Proposition d'ouvrir à 50 % le capital de GDF. Organisation des réseaux de transport. Pérennité des missions de service public. Influence du changement de statut sur les prix. Garantie du statut des agents. Interrogation sur la nécessité de maintenir un régime de retraite spécifique particulièrement avantageux. Le groupe de l'UC votera ce projet de loi.

- **Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** - *Deuxième lecture* **[n° 346 (2003-2004)]** - (19 octobre 2004) - **Art. 1er** *(Art. L. 114 à L. 114-3-1, L. 114-5, L. 540-1 et L. 580-1 du code de l'action sociale et des familles - Définition du handicap, accès aux droits fondamentaux et droit à compensation des personnes handicapées)* (p. 6849) : soutient l'amendement n° 274 de M. Michel Mercier (réaffirmation du rôle de l'Etat comme garant de l'égalité de traitement des personnes handicapées) ; retiré. (p. 6850) : soutient l'amendement n° 275 de M. Michel Mercier (droit à l'éducation en milieu ordinaire et dans les institutions spécialisées) ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 1er** (p. 6854) : soutient l'amendement n° 276 de M. Michel Mercier (compétences du département en matière de politique sanitaire et sociale en faveur des personnes handicapées) ; retiré. - **Art. additionnel après l'art. 1er bis** (p. 6860) : intervient sur l'amendement n° 403 de Mme Anne-Marie Payet (obligation de faire figurer un message sanitaire sur toutes les unités de conditionnement des boissons alcoolisées).

- **Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (4 novembre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 53** (p. 7579) : favorable aux amendements de M. Jean-Marie Vanlerenberghe n° 377 (possibilité pour la commission de surendettement de demander directement au juge de prononcer d'office l'effacement des intérêts d'un prêt consenti sur des fondements abusifs) et n° 378 (possibilité pour la commission de surendettement de demander directement au juge de prononcer d'office l'effacement total de la dette). - **Art. 59** *(Art. L. 2334-1, L. 2334-7, L. 2334-13, L. 2334-18-1 et L. 2334-18-2 du code général des collectivités territoriales - Montant et modalités de répartition de la dotation de solidarité urbaine)* (p. 7621, 7622) : approbation de l'objectif de l'article et des modalités d'attribution de la DSU. Proposition de financement de la DSU par un prélèvement sur les communes riches. (p. 7628, 7629) : son amendement n° 533 : financement de la DSU par l'affectation de la progression de la DGF destinée aux communes n'éprouvant pas de difficultés financières ; retiré. (p. 7637) : déplore la contribution des communes pauvres. Favorable à la limitation de la progression de la DGF des communes les plus riches.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Première partie :*

- (30 novembre 2004) - **Débat sur les recettes des collectivités locales** (p. 8667, 8668) : son amendement sur la mise en oeuvre d'une véritable péréquation solidaire déposée lors de la discussion du projet de loi sur la cohésion sociale. Nécessité de corriger les inégalités de situation entre communes riches et pauvres. Existence de communes défavorisées hors des ZRR. Accentuation des inégalités du fait de la réforme du Gouvernement. Demande le vote des amendements en faveur de la péréquation. - **Art. additionnels avant l'art. 29** (p. 8690) : défavorable à l'amendement n° I-113 de Mme Marie-France Beaufils (suppression de l'allégement transitoire de 16 % des bases de la taxe professionnelle).

- **Suite de la discussion** (1er décembre 2004) - **Débat sur les recettes des collectivités locales - Art. 29** *(Réforme de la dotation globale de fonctionnement, DGF, des communes)* (p. 8746, 8747) : son amendement n° I-272 : mise en place d'un système de péréquation solidaire entre les communes ; rejeté. (p. 8748) : intervient sur son amendement n° I-272 précité.

**ARTHUIS (Jean)**
*sénateur (Mayenne)*
*UC*

## NOMINATIONS

Président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.

Membre ès qualités de la Conférence économique annuelle (ancienne Commission des comptes et budgets économiques de la nation).

Vice-président de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi pour le soutien à la consommation et à l'investissement le 15 juillet 2004.

Vice-président de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 2005 le 14 décembre 2004.

Président de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 2004 le 20 décembre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur le rôle des centrales d'achat dans la fixation des prix à la consommation et les délocalisations d'entreprises **[n° 284 (2003-2004)]** (30 avril 2004) - **Entreprises - PME, commerce et artisanat.**

*Rapport d'information*, fait au nom de la commission des finances : mise en oeuvre de la loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances, **[n° 292 (2003-2004)]** (5 mai 2004) - **Budget - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Rapport d'information*, fait au nom de la commission des finances : Pour un État en ligne avec tous les citoyens **[n° 422 (2003-2004)]** (21 juillet 2004) - **Fonction publique - Pouvoirs publics et Constitution - Recherche, sciences et techniques.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi organique [n° 69 (2004-2005)] modifiant la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances **[n° 106 (2004-2005)]** (8 décembre 2004) - **Budget - Pouvoirs publics et Constitution.**

## INTERVENTIONS

**- Dépôt du rapport annuel de la Cour des Comptes** - (4 février 2004) - président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (p. 1168, 1170) : calendrier de la présentation de ce rapport. Eclairages sur des politiques transversales. Mission d'assistance de la Cour des comptes au Parlement : transmission d'une part croissante de ses investigations ; amendements issus de ses recommandations ; relations fructueuses ; exploitation de ses enquêtes. Participation future des magistrats aux missions de contrôle de la commission des finances. Evolution des responsabilités et des moyens. Rôle de la Cour des comptes dans la nouvelle constitution financière de la République.

**- Projet de loi relatif à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées [n° 299 (2003-2004)]** - (25 mai 2004) - **Discussion générale** (p. 3535, 3536) : hommage aux analyses des rapporteurs. Interrogation sur la pertinence de la création de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, CNSA, de l'affectation de recettes nouvelles à cette caisse et de l'institution d'une contribution sur les salaires. Conséquences de l'augmentation des charges sociales. Approbation de la responsabilité prise par le Gouvernement pour financer le dispositif existant.

**- Suite de la discussion** (26 mai 2004) - président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. - **Art. 7 bis** *(Statut de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées)* (p. 3588) : intérêt de l'amendement de la commission saisie pour avis n° 28 (contrôle des commissions des finances du Sénat et de l'Assemblée nationale sur la CNSA). Défavorable à l'amendement n° 14 de la commission (modalités du contrôle parlementaire sur la CNSA). Caractère prématuré de la création de la CNSA.

**- Projet de loi de modernisation de la sécurité civile [n° 227 (2003-2004)]** - (16 juin 2004) - **Art. 25** *(Intitulé de la section I-1 nouvelle du chapitre IV du titre II du livre IV de la première partie du code général des collectivités territoriales et article L. 1424-8-1 - Réserves de sécurité civile)* (p. 4349, 4350) : salue la sagesse de la commission des lois qui supprime l'institution d'un corps de réserve départementale. Encouragement du volontariat. Renforcement de la formation. Risque de découragement des vocations en raison du renforcement constant de l'exigence de formation. Ne votera pas l'amendement n° 19 de la commission (constitution de réserves de sécurité civile à l'échelon communal) ni l'article.

**- Suite de la discussion** (17 juin 2004) - **Art. 52** *(Art. 12-2-1 nouveau, 45 et 61-1 de la loi du 26 janvier 1984 - Mutualisation des charges de formation des élèves officiers sapeurs-pompiers)* (p. 4428) : à titre personnel, votera contre l'amendement n° 49 de la commission (affectation de la surcotisation à la formation des officiers de sapeurs-pompiers).

**- Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat d'orientation budgétaire** - (8 juillet 2004) - président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. (p. 5365, 5367) : intérêt vital pour la France de diminuer son déficit public. Impératif de croissance. Amélioration de la conjoncture malgré des incertitudes pesantes. Mauvaise utilisation du déficit affecté pour moitié au financement des dépenses courantes. Courage et volontarisme du Gouvernement en matière de réforme de la sphère publique. Efficacité de la LOLF. Nécessité de faire évoluer la législation fiscale et de mettre en place un gouvernement économique européen.

**- Projet de loi pour le soutien à la consommation et à l'investissement [n° 379 (2003-2004)]** - (15 juillet 2004) - président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. - **Art. additionnels après l'art. 2** (p. 5722) : demande le retrait de l'amendement n° 53 de M. Charles Revet (création d'un fichier national recensant les informations sur les états d'endettement des particuliers). Règlement du problème à la faveur de la loi de sécurité financière. - **Art. additionnels après l'art. 5** (p. 5733) : intervient sur l'amendement n° 52 de M. Denis Badré (modification du calcul de taxe professionnelle des entreprises du cinéma). Dispositif inique pénalisant l'industrie du cinéma. Invite le Gouvernement à l'adoption d'une instruction fiscale en réponse au problème évoqué. - **Art. additionnels après l'art. 7** (p. 5739) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 58 de M. Roger Karoutchi (possibilité pour les collectivités volontaires d'exonérer les transactions de la taxe additionnelle perçue au profit de la commune et du département). Doctrine constante de la commission des finances de préservation des finances de l'Etat et de responsabilisation des élus des collectivités territoriales. - **Art. additionnels après l'art. 10** (p. 5750) : exprime sa perplexité sur l'amendement n° 9 de la commission (modification des modalités de paiement de la redevance d'occupation du domaine public dans le cadre d'opérations d'externalisation de la gestion de certains bâtiments dans le domaine de la défense). - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5753, 5754) : qualité des débats. Mesures d'application temporaire. Perspective de simplification et de clarification du code général des impôts.

**- Projet de loi relatif à l'assurance maladie [n° 420 (2003-2004)]** - (27 juillet 2004) - Président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation - **Art. 44** *(Art. L. 245-13 du code de la sécurité sociale - Contribution additionnelle à la contribution sociale de solidarité des sociétés)* (p. 6294, 6295) : nécessité d'abandonner le système d'imposition concentré sur la production. Encouragement du nomadisme économique. Pertes d'emplois et de cotisations sociales. Institution non pertinente d'un supplément de contribution sur une taxe en cascade. Réflexion du groupe UC sur l'éventualité d'une TVA sociale. Souhaite une proposition de réforme du mode de financement. (p. 6297) : souhaite un débat de fond sur l'instauration d'une TVA sociale qui permettrait de retrouver de la compétitivité. - **Art. 45** *(Art. 1er, 2, 4, 7 et 14 à 18 de l'ordonnance n° 96-5 du 24 janvier 1996 relative au remboursement de la dette sociale - Dette sociale)* (p. 6308, 6309) : met en garde contre toute mesure de report des dettes sur l'avenir. Souhaite une gestion de la dette par France-Trésor. Précise à M. Michel Dreyfus-Schmidt le sens de sa proposition destinée à éviter les délocalisations. Souhaite l'attribution à la commission des affaires sociales de prérogatives de contrôle identiques à celles de la commission des finances à l'occasion du projet de loi organique annoncé par le Gouvernement.

**- Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat sur le rapport du Gouvernement sur les prélèvements obligatoires et leur évolution** - (10 novembre 2004) -

président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. (p. 7867, 7868) : souhait d'une réflexion sur l'ensemble des prélèvements indépendamment de leur origine. Proposition de réforme du conseil des impôts. Opposition archaïque entre les prélèvements sur les ménages et sur les entreprises. Fiscalité entravant la compétitivité des entreprises. Souhait d'une discussion à l'échelle européenne. Faisabilité de la création d'une TVA sociale. Effets pervers des baisses de prix. Dumping fiscal. Rejet du conformisme économique.

**- Projet de loi portant règlement définitif du budget de 2003 [n° 23 (2004-2005)]** - (10 novembre 2004) - président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 7899) : souhait d'accorder à l'avenir plus de temps à ce débat.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Discussion générale :*

- (25 novembre 2004) - président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. (p. 8419) : dernier vote de la loi de finances selon les règles fixées dans l'ordonnance de 1959. Félicitations au rapporteur général. Rude épreuve pour tous les gouvernements : conciliation difficile des contraintes budgétaires et des attentes des Français. Solde déficitaire depuis vingt-trois ans. Prise de conscience d'une hypothèque sur le devenir collectif. Effet anesthésiant d'un euro fort nécessitant une vigilance accrue à l'égard du déficit et de la dette publique. Salue la volonté et les actes du Gouvernement. Respect des engagements européens. Crédibilité de la France. Regain de confiance des Français. Préservation nécessaire de l'autorité de la France au sein du Conseil de l'euro, institution décisive pour l'émergence d'une gouvernance économique en Europe. Salue la performance du blocage en volume du montant des dépenses de l'Etat. Identification de quelques sous-évaluations. Vigilance nécessaire quant à leur éventuelle compensation dans le projet de loi de finances rectificative pour 2004. Perdurance du recours à l'emprunt pour financer des dépenses de fonctionnement. Urgence des actions à mener pour réduire le déficit et les prélèvements obligatoires. Lancement de la LOLF, levier de la réforme. Nécessité de sanctuariser l'investissement informatique, notamment dans le domaine de la santé et des hôpitaux. (p. 8420, 8421) : rénovation du travail parlementaire. Mobilisation autour du contrôle. Passage d'une logique de moyens à une logique d'objectifs et de résultats. Information du contribuable sur l'efficacité de la ponction opérée sur les fruits de son travail. Obligation de réussite pour le Gouvernement et pour le Parlement. Hommage au réalisme du Gouvernement s'agissant des recettes. Suspension pertinente de la baisse de l'impôt sur le revenu dans l'attente de recettes pérennes pour financer les dépenses de fonctionnement. Soutien de la commission aux mesures visant à reconnaître la valeur du travail et facilitant la transmission du patrimoine. Nécessité de lever les freins à la croissance dans l'incertitude de son taux en 2005. Souhaite privilégier la flexibilité dans le travail. Intérêt du récent débat sur l'évolution des prélèvements obligatoires. Satisfait des mesures destinées à enrayer le cours des délocalisations tout en étant sceptique sur leur efficacité. Complexité. Signal néanmoins encourageant à la poursuite de la réflexion. Remercie le Gouvernement pour l'appui donné à sa demande d'engager les études de fond. Construction urgente d'un nouvel horizon fiscal, social et budgétaire, nécessaire à la dissipation du scepticisme. Certain de l'impatience des Français quant à la réalisation des ambitions du Gouvernement. La commission proposera l'adoption du texte enrichi de ses amendements conformes aux objectifs du Gouvernement.

*Première partie :*

- (26 novembre 2004) - président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. - **Art. 4** *(Réduction d'impôt pour déclaration électronique)* (p. 8473) : s'oppose à l'amendement n° I-83 de M. Thierry Foucaud (suppression). - **Art. additionnels après l'art. 9** (p. 8484) : s'engage à revoir le dispositif de l'amendement de la commission n° I-127 (déduction des dettes de la valeur brute du patrimoine transmis par un donateur à son donataire) au cours de la navette. - **Art. 10** *(Crédit d'impôt en faveur des entreprises qui relocalisent leur activité en France)* (p. 8492, 8493) : souhait d'une communication plus précoce des amendements du Gouvernement. (p. 8495) : bonne volonté du Gouvernement. Dispositif complexe et insuffisant. Nécessité de changer la fiscalité des entreprises. - **Art. 11** *(Crédit d'impôt pour dépenses de prospection commerciale)* (p. 8500, 8502) : favorable aux amendements identiques n° I-171 de M. Michel Mercier et n° I-191 de M. Gérard Longuet (extension de la mesure aux professions libérales réglementées constituées en société). (p. 8503) : intervient sur l'amendement n° I-165 de M. Michel Mercier (ouverture du crédit d'impôt aux entreprises confiant une mission de prospection à l'international à l'un de leurs salariés).

- **Suite de la discussion** (29 novembre 2004) - président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation - **Art. 9 bis (précédemment réservé)** *(Actualisation du barème de l'impôt de solidarité sur la fortune)* (p. 8523) : débat récurrent sur l'aménagement de l'ISF. Effets pervers de cet impôt. (p. 8526) : justification du déplafonnement opéré en 1995. - **Art. additionnels après l'art. 9 bis (précédemment réservés)** (p. 8538) : invite à l'adoption de l'amendement n° I-8 de la commission (non-assujettissement à l'ISF de la valeur capitalisée des rentes viagères), à charge pour celle-ci d'en parfaire la rédaction avant la CMP. (p. 8542) : se rallie à l'amendement n° I-308 de M. Alain Gournac (réduction d'ISF pour les souscriptions en numéraire dans le capital des PME ou les parts de fonds communs de placement dans l'innovation ou de fonds d'investissement de proximité) en dépit des doutes exprimés : besoin de participations substantielles et directes des PME, sans intermédiation ; création de niches fiscales ; promotion des organismes d'intermédiation financière. - **Art. additionnel après l'art. 9 (précédemment réservé)** (p. 8545) : qualité des débats sur l'ISF. Réforme indispensable du dispositif de l'ISF.

- **Rappel au règlement** - (29 novembre 2004) - président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (p. 8545) : salue M. Dominique Bussereau dans ses nouvelles fonctions de ministre de l'agriculture.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] (suite)**

*Première partie :*

- (29 novembre 2004) - **Art. additionnel après l'art. 14** (p. 8562) : intervient sur l'amendement n° I-150 de M. Michel Mercier (calcul de la valeur ajoutée des producteurs et distributeurs cinématographiques déduction faite des amortissements). Publication prochaine d'une instruction fiscale favorable aux producteurs de cinéma. Respect de ses engagements par le Gouvernement. - **Art. 16 ter** *(Majoration de l'impôt sur les sociétés visant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre)* (p. 8573, 8574) : intervient sur l'amendement n° I-329 du Gouvernement (transformation du dispositif de majoration d'impôt sur les sociétés en un prélèvement supplémentaire de la TGAP). Favorable à la création d'une instance de régulation de la production de biocarburants. Amélioration possible du dispositif en commission mixte paritaire. - **Art. additionnels avant l'art. 17** (p. 8576) : intervient sur l'amendement n° I-96 de M. Thierry Foucaud (abaissement du taux normal de la TVA de 19,6 % à 18,6 %). Préoccupation de la commission des finances du Sénat centrée sur les impôts de production : taxe professionnelle, foncier non bâti et certaines cotisations sociales. Réforme fondamentale indispensable. (p. 8584) : intervient sur l'amendement n° I-163 de M. Denis Badré (acquittement de la taxe afférente à l'importation par l'assujetti désigné comme destinataire réel des biens sur la déclaration d'importation) auquel il est favorable. Possibilité d'intégration de cette mesure dans le projet de loi de finances rectificative. - **Art. 21** *(Modernisation de différentes dispositions relatives au*

*financement d'investissements à risques ou de proximité)* (p. 8598, 8599) : bilan indispensable de l'efficacité des avantages fiscaux consentis pour améliorer le financement des PME et de l'innovation. - **Art. 24** *(Modification du régime de la redevance audiovisuelle)* (p. 8614, 8615) : objectif de lutte efficace contre la fraude à la redevance. Assurance d'un minimum de ressources pour l'audiovisuel public. Interroge le Gouvernement sur le paradoxe entre la baisse de la redevance et les crédits nécessaires au financement d'une chaîne de télévision internationale.

- **Suite de la discussion** (30 novembre 2004) - président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. - **Art. additionnels après l'art. 28** (p. 8632) : intervient sur l'amendement n° I-153 de M. Denis Badré (prise en compte par les services fiscaux pour le calcul de la taxe professionnelle de la valeur fixée par le tribunal de commerce des actifs cédés dans le cadre d'un plan de cession d'une entreprise en redressement judiciaire). Création au sein de la commission des finances du Sénat d'un groupe de réflexion sur le devenir de la taxe professionnelle. Attente des conclusions de la commission Fouquet. - **Art. 41** *(Affectation de recettes au profit de l'Agence de financement des infrastructures de France)* (p. 8642) : intervient sur l'amendement n° I-33 de la commission (relèvement du taux de la taxe d'aménagement du territoire). - **Débat sur les recettes des collectivités locales** (p. 8646, 8649) : situation financière satisfaisante des collectivités territoriales malgré des disparités. Inquiétude des élus locaux au sujet de la fermeture de services publics locaux dans les zones rurales, des transferts de compétences et des ressources fiscales des collectivités territoriales : décalage entre le financement du RMI et les recettes venant de la TIPP. Proposition du Gouvernement de substituer des ressources fiscales à des dotations perçues par l'Etat. Interrogation sur la stabilité du rendement de la TIPP. Vieillissement des taxes directes locales et nécessité de les réformer. Souci d'assurer la transparence des finances locales : transmission systématique des simulations effectuées lors des réformes des concours financiers de l'Etat ; évaluation systématique des transferts de charges vers les collectivités territoriales. Création à l'initiative de M. Christian Poncelet, président du Sénat, d'un observatoire de la décentralisation. Proposition d'encadrement des choix du Comité des finances locales en matière de DGF des départements. Souhait de disposer au Sénat d'une base de données permettant des simulations lors de la révision des textes de répartition. - **Art. additionnels avant l'art. 29** (p. 8703) : intervient sur les amendements portant sur le même objet n° I-67 de M. Xavier Pintat et n° I-162 de Mme Jacqueline Gourault (introduction d'un mécanisme d'ajustement du prélèvement opéré par l'Etat en fonction de l'évolution des bases de la taxe professionnelle de France Télécom imposée par les collectivités locales). Amélioration substantielle des dispositions en vigueur par le projet de décret du Gouvernement. Demande au ministre d'examiner les situations particulières.

- **Suite de la discussion** (1er décembre 2004) - président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. - **Participation de la France au budget des Communautés européennes - Art. 43** *(Evaluation du prélèvement opéré sur les recettes de l'Etat au titre de la participation de la France au budget des Communautés européennes)* (p. 8734) : favorable à l'adoption de cet article. Exemple de Airbus. Prévisions de l'OCDE. Besoin d'une gouvernance économique. Nécessité pour la France de respecter les contraintes du pacte de stabilité et de croissance. (p. 8742) : le groupe UC votera contre l'amendement n° I-35 de M. Bruno Retailleau (rejet des crédits de préadhésion prévus pour la Turquie). - **Débat sur les recettes des collectivités locales - Art. 29** *(Réforme de la dotation globale de fonctionnement, DGF, des communes)* (p. 8763) : hommage à M. Jean-Pierre Fourcade et au comité des finances locales. Nécessité de donner au Sénat les moyens d'assumer ses prérogatives en matière d'administration des collectivités territoriales. (p. 8766, 8767) : complexité des sujets traités. (p. 8782, 8783) : emploi du temps extrêmement serré. - **Art. 30** *(Réforme de la dotation globale de fonctionnement, DGF, des groupements de communes)* (p. 8796) : demande le retrait de l'amendement n° I-78 de M. Alain Lambert (liaison du taux d'évolution de la dotation de compensation des groupements au taux d'évolution de celle des communes). - **Art. 31** *(Réforme de la dotation globale de fonctionnement des départements)* (p. 8814) : nécessité, pour le Sénat, de se doter d'instruments de lisibilité et de visibilité sur les finances locales. Favorable à une collaboration étroite entre la commission des finances et la délégation à l'aménagement et au développement durable du territoire. (p. 8816, 8817) : souhaite l'ouverture d'un débat devant le Sénat en octobre 2005 sur les affectations des dotations aux collectivités territoriales. (p. 8818) : dates possibles pour l'ouverture de ce débat. - **Art. additionnel après l'art. 13 (précédemment réservé)** (p. 8841, 8842) : poursuite de la réforme de l'impôt sur les sociétés. - **Vote sur l'ensemble de la première partie** (p. 8853) : remerciements. Débats riches et intéressants. Réduction du déficit grâce au Sénat.

*Deuxième partie :*

**Charges communes et comptes spéciaux du Trésor**

- (3 décembre 2004) - président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. (p. 8954) : se réjouit de la publication des comptes consolidés des entreprises publiques. Interrogation sur le contenu de ces comptes combinés. Problème des survaleurs. Vigilance nécessaire. Exemple de la dette de la SNCF. - **Comptes spéciaux du Trésor - Art. 53** *(Comptes d'affectation spéciale - Opérations définitives - Mesures nouvelles)* (p. 8958) : souhaite connaître la position du Gouvernement sur la fixation des rémunérations des dirigeants d'entreprises publiques.

**Economie, finances et industrie - Industrie**

- (3 décembre 2004) - président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. (p. 8966, 8967) : fiscalité des entreprises. Réforme de la taxe professionnelle. Risque d'encourager la délocalisation. Concept de la TVA sociale. Urgence d'un débat sur le maintien des impôts de production. Fiscalité des plus-values. (p. 8971) : répercussion de la taxe professionnelle sur le prix de revient. Nécessité de développer la recherche et le développement. Réforme des prélèvements obligatoires. - **Etat B - Titres III et IV** (p. 8978) : conséquences de la globalisation de l'économie sur la compétitivité des entreprises. Incompatibilité de la préservation de l'emploi avec l'institution de charges supplémentaires sur les entreprises.

**Economie, finances et industrie - Commerce extérieur**

- (3 décembre 2004) - président de la commission des finances (p. 8983) : défense de la TVA sociale. Préfère un impôt sur les produits à un impôt sur la production. Recherche de la compétitivité. Exemple du Danemark. (p. 8988, 8989) : propositions pour améliorer la compétitivité des entreprises françaises. Observations sur le dispositif de crédit d'impôt. Effets de la parité monétaire. Urgence d'une gouvernance économique européenne.

**Economie, finances et industrie - Petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat**

- (3 décembre 2004) - président de la commission des finances. (p. 9000) : abus de position dominante des grands distributeurs. Problème posé par la grande distribution. Exemple des Pays-Bas. Conséquence de la diminution des prix sur les emplois. Mise en place d'un groupe de travail. Problème des marges arrière. Développement de l'apprentissage. Priorités du projet de loi "Entreprises". Crédits du FISAC. Ouverture dominicale des commerces.

**Services du Premier ministre - I - Services généraux**

- (3 décembre 2004) - président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. (p. 9005) : contradiction entre la volonté de maîtrise de la dépense publique et la création d'un conseil d'analyse de la société.

**Services du Premier ministre - IV. - Plan**

- (3 décembre 2004) (p. 9013, 9014) : rôle d'évaluation du Parlement au moyen de la LOLF.

**Travail, santé et cohésion sociale - II. - Santé, famille, personnes handicapées et cohésion sociale**

- (6 décembre 2004) - président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. - **Etat B - Titres III et IV** (p. 9147, 9148) : demande le vote de l'amendement n° II-9 (réduction des crédits accordés au Défenseur des enfants) adopté à l'unanimité par la commission. (p. 9149) : utilisation de ses crédits par la Défenseure des enfants non conforme à la LOLF. (p. 9151, 9152) : rôle du Parlement de veiller au respect des règles budgétaires. Nécessité de voter l'amendement n° II-9 précité. Intervient sur les crédits du titre III. Désir de la commission de déposer un amendement visant à réduire les crédits mis à la disposition de la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité.

**Défense**

- (6 décembre 2004) - président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. - **Rappel au règlement** (p. 9156) : organisation des débats décidée par la conférence des présidents sur sa proposition. (p. 9172) : approbation de l'inscription des OPEX dans la loi de finances initiale. (p. 9190, 9191) : souhait d'une mission d'information sur les modalités de comptabilisation budgétaire des investissements militaires. Approbation de la formule du projet de loi pour l'ouverture du capital de DCN.

**Agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales**

- (7 décembre 2004) - président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. - **Art. 72 ter** (p. 9272) : réserves émises par la commission des finances sur la création de nouvelles agences et de nouveaux organismes publics.

**Outre-mer**

- (8 décembre 2004) - président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. (p. 9331) : déroulement des travaux. Décalage dans les horaires prévus pour la discussion budgétaire. Propose de reporter la discussion des crédits du tourisme au lendemain matin. - **Art. additionnel après l'art. 73 nonies** (p. 9355, 9356) : intervient sur l'amendement n° II-14 de la commission (déplafonnement des allocations familiales versées à Mayotte). Demande légitime. Obligation de trouver des sources de financement, par exemple par la réforme des indemnités des fonctionnaires métropolitains prenant leur retraite outrer-mer et la suppression de la TVA non perçue récupérable.

**Affaires étrangères**

- (8 décembre 2004) - président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. (p. 9367) : problème de l'immigration clandestine. Ambiguïté et contradiction dans l'attitude du ministère des affaires étrangères s'agissant de l'exécution de la mesure de reconduite à la frontière obtenue par le préfet. Concours "distant" des consulats généraux. Conséquences budgétaires inquiétantes en matière d'aide médicale d'Etat et d'aide sociale à l'enfance.

**Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer - IV. Tourisme**

- (9 décembre 2004) - président de la commission des finances. (p. 9422) : principe de sincérité des lois de finances. - **Art. additionnel après l'art. 73 nonies** (p. 9427) : nécessité de respecter les temps de parole.

**Travail, santé et cohésion sociale - I. - Emploi et travail**

- (9 décembre 2004) - président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. - **Art. 76** *(Concours de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, CNSA, au financement des centres d'aide par le travail, CAT, et des ateliers protégés)* (p. 9453) : corrosivité de l'impôt de production. Nécessité d'imaginer un autre modèle fiscal et social.

**Travail, santé et cohésion sociale - III. - Ville et rénovation urbaine**

- (9 décembre 2004) - président de la commission des finances. (p. 9458, 9459) : souhaite la mise à disposition, au profit du Sénat, de la banque de données répertoriant les ressources des collectivités territoriales.

**Travail, santé et cohésion sociale - IV. - Logement**

- (9 décembre 2004) (p. 9487) : cotisations versées à la CGLLS. (p. 9492) : modulation du taux de ces cotisations.

**Ecologie et développement durable**

- (10 décembre 2004) - président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. (p. 9498, 9500) : dimension interministérielle de l'environnement. Problème de lisibilité et de sincérité du budget. Concours exceptionnel des agences de l'eau au financement de l'ADEME en 2004. Effort de maîtrise des dépenses de personnel. Conséquences du transfert de crédits de la politique de la nature vers la politique de l'eau. Utilité d'un poste de secrétaire général du ministère. Amélioration du taux de consommation des crédits. Mise en oeuvre de la LOLF. Positionnement de la politique de l'eau dans les programmes définis par le ministère ; propose la création d'un programme spécifique. Difficulté de tutelle du ministère sur les agences de l'eau. Objectifs de la réorganisation de la direction de l'eau. Programme surdimensionné de "soutien aux politiques environnementales". Expérimentations de préfiguration de la LOLF. Propose l'adoption de ces crédits. Incompatibilité du développement durable avec le maintien d'un déficit budgétaire. (p. 9514, 9515) : volonté du Gouvernement de substituer les agences de l'eau au FNDAE. Sa proposition d'y substituer les départements.

**Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer - III. - Transports et sécurité routière - Transports terrestres et intermodalité - Routes et sécurité routière**

- (10 décembre 2004) - président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. - **Art. additionnels après l'art. 73 nonies** (p. 9565) : intervient sur l'amendement n° II-8 de la commission (dépôt d'un rapport du Gouvernement définissant les modalités d'intégration de la dette du service annexe d'amortissement de la dette de la SNCF, SAAD, à la dette publique ou à la dette de l'établissement public précité). Manque de sincérité des comptes du SAAD.

**Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer - III. - Aménagement du territoire**

- (10 décembre 2004) - président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. - **Art. additionnel après l'art. 73 nonies** (p. 9594) : importance de la discussion des dispositions fiscales, à l'occasion de l'examen des lois de finances, y compris pour le projet de loi relatif au développement rural.

**Jeunesse, Sports et vie associative**

- (10 décembre 2004) - président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. (p. 9602, 9603) : proposition du Sénat de mettre à la charge de la ligue de football professionnel l'intégralité du coût de la mobilisation des forces de police et de sécurité à l'occasion des matchs.

**Justice**

- (13 décembre 2004) - président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. (p. 9622) : partenariat public-privé pour la construction de prisons. Interrogation sur le montant des crédits engagés. Conséquences sur la dette de l'Etat. (p. 9623) : absence d'inscription dans le projet de budget pour 2005 d'une enveloppe de crédits correspondant au partenariat public-privé.

*Articles non rattachés :*

- (13 décembre 2004) - **Art. 63 C** *(Modification de la taxe fiscale affectée au Centre national de la chanson, des variétés et du jazz, CNVJ)* (p. 9656) : intervient sur le sous-amendement n° II-169 de M. Michel Charasse (précision du caractère non lucratif de ces fêtes) déposé sur l'amendement n° II-87 de M. Yann Gaillard (exonération de la taxe sur les spectacles des représentations de spectacles de variétés intégrés à des bals, fêtes populaires et fêtes traditionnelles et renvoi à un décret pour les conditions d'application de cette mesure).

- Président de la commission des finances. (p. 9657, 9658) : interrogation sur le rôle et la fonction du CNVJ. Favorable à l'amendement précité n° II-87 de M. Yann Gaillard. - **Art. additionnels avant l'art. 63** (p. 9661) : intervient sur l'amendement n° II-109 de M. Marc Massion (réforme du taux de l'intérêt de retard). - **Art. additionnel après l'art. 64** (p. 9669) : intervient sur l'amendement n° II-161 de M. Eric Doligé (octroi d'une réduction d'impôt égale au quart des dépenses de remise en état ou de mise aux normes d'une installation d'assainissement non collectif) et sur le sous-amendement n° II-170 de M. François Marc (remplacement de la réduction d'impôt par un crédit d'impôt). Importance de ce problème. Souhait d'un report dans le temps de l'application de cette disposition. Son inquiétude au sujet de la proposition de M. Michel Charasse de subvention par le FNDAE. - **Art. additionnels après l'art. 67** (p. 9688) : intervient sur l'amendement n° II-139 de M. Alain Lambert (pour le calcul des droits de succession, autorisation de reporter l'évaluation des biens d'une entreprise ou d'une société jusqu'à l'expiration du délai légal de dépôt de la déclaration de succession). Sa préférence pour le vote de mesures fiscales lors de l'examen des lois de finances. (p. 9694) : cotisations versées par les organismes d'HLM à la caisse de garantie du logement locatif social. - **Art. 68 quinquies** *(Evaluation de la valeur locative des locaux occupés par des administrations publiques, des organismes de sécurité sociale et des organisme privés à but non lucratif)* (p. 9706) : demande l'adoption de l'amendement n° II-72 de la commission (suppression de l'indexation de la valeur locative des locaux sur le coefficient d'actualisation le plus favorable pour les administrations publiques et les organismes de sécurité sociale).

- **Suite de la discussion** (14 décembre 2004) - président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. - **Art. additionnels après l'art. 68 nonies** (p. 9727) : demande le retrait de l'amendement n° II-127 de M. Michel Charasse (possibilité pour les collectivités locales de constituer des budgets annexes rassemblant les nouveaux transferts de compétences). - **Art. 69 quater** (p. 9746) : accepte l'amendement n° II-94 de M. Michel Mercier (suppression du dispositif tendant à moduler l'exonération des charges patronales accordée pour l'acquisition de chèques vacances). - **Art. additionnel après l'art. 70 quater** (p. 9750, 9752) : son amendement n° II-82 : remplacement du conseil des impôts par un conseil des prélèvements obligatoires ; adopté. - **Seconde délibération** (p. 9753) : accepte la demande de seconde délibération du Gouvernement. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 9763, 9764) : entrée en vigueur de la LOLF l'an prochain. Remerciements. Importance du débat sur les finances des collectivités locales. Discussion sur l'ISF. Soutien à la politique gouvernementale. Au nom de la commission des finances, recommande l'adoption du projet de loi de finances pour 2005.

- **Projet de loi organique modifiant la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances [n° 69 (2004-2005)]** - (16 décembre 2004) - président et rapporteur de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. - **Discussion générale** (p. 9924, 9928) : application des nouvelles dispositions en 2005. Remplacement d'une culture de moyens par un culture de résultat. Objet du texte. Modalités d'utilisation des éventuels surplus. Précision ponctuelle concernant l'information du Parlement et le contrôle budgétaire. Rappel de l'affaire improprement dite de la "cagnotte". Amélioration de la sincérité budgétaire grâce au travail d'investigation de la commission des finances. Favorable à une affectation intégrale du surplus fiscal, à une réduction du déficit de fonctionnement. Question des réserves de précaution. Propose l'adoption sans modification des cinq premiers articles. Impératif de ponctualité des réponses ministérielles aux questionnaires budgétaires. Question des plafonds d'emplois. Risque de contournement de l'autorisation parlementaire. Dispositions votées par l'Assemblée nationale améliorant l'information du Parlement. Différence de fonctionnement entre les commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat. Vote par l'Assemblée nationale de dispositions déjà mises en oeuvre au Sénat. Propose la suppression de l'article 6 relatif à l'institution d'un débat sur les rapports de la Cour des comptes. S'interroge sur l'opportunité d'amender la LOLF. Amendements de la commission concernant les partenariats public-privé, PPP. Nécessité d'une volonté politique sans faille pour que la LOLF soit l'instrument de la réussite de la réforme de l'Etat. - **Art. 1er** *(Détermination des modalités d'utilisation des surplus non anticipés de recettes fiscales)* (p. 9935) : s'oppose à l'amendement n° 5 de M. Thierry Foucaud (suppression). - **Art. 3** *(Information, dans le projet de loi de finances initiale, sur les emplois rémunérés par les organismes subventionnés)* (p. 9936) : s'oppose à l'amendement n° 6 de M. Thierry Foucaud (suppression). - **Art. 4** *(Information, dans le projet de loi de règlement, sur les emplois rémunérés par des organismes subventionnés)* (p. 9937) : s'oppose à l'amendement n° 7 de M. Thierry Foucaud (suppression). - **Art. 5** *(Pouvoirs de contrôle des membres des commissions des finances des assemblées)* (p. 9938) : réponse à l'attente des membres de la commission des finances de l'Assemblée nationale. Dispositions relevant du règlement des assemblées. Demande le retrait de l'amendement n° 3 de M. Alain Lambert (suppression) et s'oppose à l'amendement n° 8 de M. Thierry Foucaud (suppression). (p. 9939) : confirmation que les dispositions de cet article concernent les deux assemblées. - **Art. 6** *(Institution d'un débat sur certains rapports de la Cour des comptes)* (p. 9939) : son amendement n° 1 : suppression ; adopté. Non-justification de la participation de la Cour des comptes à la préparation des débats. Principe de la séparation des pouvoirs. Caractère superfétatoire de l'article 6. - **Art. additionnels après l'art. 6** (p. 9940, 9941) : ses amendements n° 9 : couverture totale de l'engagement financier des opérations de partenariat public-privé par des autorisations d'engagement ; et n° 10 : prise en compte dans la dette de l'Etat du financement des opérations de partenariat public-privé ; adoptés. (p. 9942) : circonstances de la rédaction de son amendement précité n° 10. Souci de ne pas recourir à la formule du crédit-bail. Conformité aux prescriptions d'Eurostat. (p. 9942) : souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 2 de M. Alain Lambert (fixation exclusive des mesures fiscales dans le cadre d'une loi de finances en cas de déficit budgétaire). (p. 9943) : favorable sur le fond à l'amendement n° 2 de M. Alain Lambert précité sous réserve de ne pas le limiter aux périodes de déficit budgétaire. Souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 4 de M. Michel Charasse (obligation de transmission des comptabilités des ministres et des comptables publics à la Cour des comptes).

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2004 [n° 112 (2004-2005)]** - (17 décembre 2004) - président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. - **Discussion générale** (p. 9972, 9973) : incertitude portant sur les recettes et les dépenses du budget voté pour 2005. Assimilation par la commission des finances du collectif à un texte fourre-tout. Clarification indispensable. - **Art. additionnels avant l'art. 2** (p. 9987) : favorable à l'amendement n° 66 de M. Michel Charasse (recouvrement des indus en cas de versement du RMI à des personnes n'y ayant plus droit). Organisation des débats.

Amendements restant à examiner par la commission. - **Art. 3** *(Modalités de perception en 2004 de la taxe d'aide au commerce et à l'artisanat, TACA)* (p. 9991, 9992) : intervient sur l'amendement n° 34 de M. Michel Mercier (abaissement du seuil de la superficie à partir de laquelle s'applique la taxe d'aide au commerce et à l'artisanat pour les surfaces commerciales). Favorable à une modification des critères relatifs aux abus de position dominante. - **Art. additionnel après l'art. 30** (p. 10025, 10026) : intervient sur le sous-amendement n° 128 de M. Michel Mercier déposé sur l'amendement n° 3 de la commission (réforme du régime fiscal des plus-values à long terme). (p. 10027) : approbation de l'adoption de l'amendement précité n° 3 de la commission modifié par les sous-amendements du Gouvernement n° 106 et n° 107. - **Art. 34** *(Légalisation de la règle de l'intangibilité du bilan d'ouverture)* (p. 10038) : demande la réserve des amendements identiques n° 4 de la commission et n° 24 de M. Gérard Longuet (suppression) ; réserve ordonnée. - **Art. 39** *(Réforme du financement des chambres de commerce et d'industrie)* (p. 10050) : nécessaire cohérence de l'ensemble des dispositions. Intervient sur les amendements de M. Christian Cambon portant sur le même objet n° 103 et n° 104 (fixation du taux de taxe additionnelle à la taxe professionnelle des CCI). - **Art. additionnels après l'art. 39** (p. 10052) : intervient sur l'amendement n° 7 de la commission (modalités d'exonération de taxe sur le foncier bâti en faveur des entreprises réalisant des immeubles pour le compte de l'Etat). - **Art. additionnels après l'art. 40** (p. 10056) : intervient sur l'amendement n° 40 de M. Michel Mercier (dérogation d'éligibilité au FCTVA des dépenses liées aux études préalables à la réalisation de travaux). Réalisation des études par une collectivité territoriale dans l'intérêt d'une autre. - **Art. 40 undecies** *(Aménagement des règles d'assujettissement à la taxe professionnelle des biens mis à disposition d'une personne par une autre)* (p. 10076) : demande le vote de l'amendement n° 12 de la commission (suppression) dans l'attente d'une rédaction levant les ambiguïtés. - **Art. additionnels après l'art. 42** (p. 10079, 10080) : intervient sur les amendements identiques n° 42 de M. Michel Mercier et n° 98 de M. Jean Pépin (allègement du financement de la TVA à l'importation). (p. 10082, 10083) : intervient sur l'amendement n° 43 de M. Michel Mercier (modification des règles de calcul de la valeur ajoutée des entreprises de production cinématographique). Approbation de l'engagement du Gouvernement.

- **Suite de la discussion** (20 décembre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 48 bis** (p. 10103, 10104) : favorable à l'amendement n° 148 de la commission (réduction d'impôt de solidarité sur la fortune en contrepartie d'investissements dans les petites et moyennes entreprises et dans les fondations oeuvrant dans le domaine de la recherche). Nécessité de faire un geste encourageant envers les PME. (p. 10105, 10106) : demande l'inscription de ces dispositions dans un texte fiscal permettant de saisir au fond la commission des finances. (p. 10109) : intervient sur l'amendement n° 28 de M. Alain Lambert (exonération d'impôt de solidarité sur la fortune pour les parts ou actions d'entreprises détenues par un dirigeant ayant une place déterminante dans une entreprise au moment de son départ à la retraite). Regrette le délai nécessaire à l'adoption de dispositions favorables aux PME. - **Art. 52** *(Octroi de la garantie de l'Etat à la Caisse régionale du Crédit agricole de la Corse dans le cadre du traitement des dossiers de surendettement des agriculteurs corses)* (p. 10116) : favorable à l'amendement n° 15 de la commission (suppression). Exaspération de la commission vis-à-vis du procédé employé pour remédier aux problèmes de la caisse régionale du Crédit agricole de Corse et des agriculteurs corses endettés. (p. 10118) : maintien de l'amendement n° 15 de la commission (suppression). Souhait du Sénat d'envoyer un signal à la communauté corse. - **Art. 53 quinquies** *(Apurement partiel de l'endettement social des producteurs de bananes installés dans les départements d'outre-mer)* (p. 10121) : retrait de l'amendement n° 17 de la commission (suppression). Nécessité de mettre fin aux pratiques contraires à l'équité républicaine dans les territoires d'outre-mer. - **Art. 56** *(Application aux entreprises de transport ferroviaire du plafonnement de la contribution aux charges du service public de l'électricité, CSPE)* (p. 10126, 10127) : volonté de garantir l'indépendance de la CRE. - **Art. 57 ter** *(Travaux d'adduction d'eau et d'assainissement en milieu rural)* (p. 10132) : interrogation sur la reprise des engagements de l'Etat par les agences de l'eau. - **Seconde délibération** (p. 10143, 10144) : accepte la demande de seconde délibération du Gouvernement. - **Art. 5 et état A (pour coordination)** (p. 10147) : intervient sur l'amendement n° A-5 du Gouvernement (rétablissement de l'article 52). - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 10147, 10148) : caractère hétéroclite du collectif budgétaire. Manque d'instrument à destination des PME. Demande l'élaboration d'une loi à caractère fiscal sur ce sujet. Nécessité d'orienter les choix stratégiques et fiscaux pour favoriser la compétitivité des entreprises françaises. Approbation des mesures votées.

- **Projet de loi de finances pour 2005** - *Commission mixte paritaire* **[n° 125 (2004-2005)]**

*Discussion générale :*

- (22 décembre 2004) - président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. (p. 10247) : complémentarité du projet de loi de finances pour 2005 et du projet de loi de finances rectificative pour 2004. Importance des mesures contenues dans cette dernière concernant la fiscalité des entreprises en France et l'attractivité du territoire. Mesures favorables aux sociétés du CAC 40. Nécessité d'encourager l'investissement dans le capital des PME, par le biais d'un allégement de l'ISF. Souhaite deux projets de loi pour les PME, dont l'un consacré aux mesures fiscales. Voeu de réussite au Gouvernement dans l'exécution de la loi de finances pour 2005.

- **Projet de loi relatif à l'ouverture du capital de DCN et à la création par celle-ci de filiales [n° 129 (2004-2005)]** - (22 décembre 2004) - président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 10381, 10382) : travail de rigueur en dépit de la rapidité. Hommage au rapporteur de la commission des finances du Sénat. Examen des comptes sociaux de DCN arrêtés au 31 décembre 2003. Mise en exergue de l'urgence à prendre les décisions au travers de ce texte.

**ASSASSI (Eliane)**
*sénateur (Seine-Saint-Denis)*
*CRC*

Election le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale à partir du 6 octobre 2004.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation de la législation le 20 octobre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la présentation du rapport du Défenseur des Enfants devant le Parlement **[n° 47 (2004-2005)]** (27 octobre 2004) - **Famille - Société.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre les violences au sein des couples **[n° 95 (2004-2005)]** (3 décembre 2004) - **Famille - Justice - Police et sécurité - Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de loi* portant création d'un service public national décentralisé du logement et de l'habitat pour garantir le droit au logement pour tous et partout **[n° 98 (2004-2005)]** (4 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Economie et finances, fiscalité - Logement et urbanisme - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conditions de rétention et de placement en zone d'attente des mineurs étrangers **[n° 130 (2004-2005)]** (17 décembre 2004) - **Famille - Justice - Police et sécurité.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi habilitant le Gouvernement à simplifier le droit [n° 343 (2003-2004)]** - (13 octobre 2004) - **Art. 1er** *(Habilitation à améliorer l'accès des personnes aux documents administratifs)* (p. 6601) : interrogation sur l'avenir des journaux officiels. Projet ADELE. - **Art. 7** *(Amélioration du régime de protection du patrimoine culturel)* (p. 6622) : soutient l'amendement n° 163 de Mme Josiane Mathon (suppression) ; rejeté.

**- Suite de la discussion** (14 octobre 2004) - **Art. 15** *(Harmonisation de la définition des surfaces bâties)* (p. 6658) : soutient l'amendement n° 167 de Mme Josiane Mathon (suppression) ; rejeté. - **Art. 21** *(Simplification et adaptation du régime juridique applicable aux commerçants, dirigeants d'entreprises et commissaires aux comptes)* (p. 6666) : soutient l'amendement n° 169 de Mme Josiane Mathon (suppression) ; rejeté. Inclusion dans le champ de l'habilitation des dispositions législatives instituant des incapacités d'exercer une activité dans le domaine commercial ou industriel. - **Art. 37 bis** *(Simplifications en matière d'élections professionnelles)* (p. 6704, 6705) : son amendement n° 173 : suppression ; rejeté. Refonte déguisée du droit du travail. - **Art. 42** *(Harmonisation des règles relatives aux enquêtes publiques)* (p. 6710, 6711) : soutient l'amendement n° 174 de Mme Josiane Mathon (suppression) ; rejeté. - **Art. 44** *(Simplification et amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et établissements publics locaux)* : soutient l'amendement n° 176 de Mme Josiane Mathon (suppression) ; rejeté. - **Art. 47** *(Diminution des cas de consultation cumulative du Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat et des comités techniques paritaires)* (p. 6723) : soutient l'amendement n° 177 de Mme Josiane Mathon (suppression) ; rejeté. Votera contre l'amendement n° 26 de la commission (substitution à l'habilitation d'une mesure d'application immédiate). - **Art. additionnel après l'art. 48 A** (p. 6728) : soutient l'amendement n° 178 de Mme Josiane Mathon (extension de la qualité de pupille de la nation aux enfants des élus décédés des suites d'une agression lors de l'exercice de leur mandat) ; adopté à l'unanimité. Drame du conseil municipal de la ville de Nanterre le 27 mars 2002. - **Art. 49** *(Simplifications de dispositions du code de l'action sociale et des familles)* (p. 6743) : soutient l'amendement n° 180 de Mme Josiane Mathon (suppression) ; rejeté. Danger de la suppression des commissions d'admission à l'aide sociale.

**- Rappel au règlement** - (27 octobre 2004) (p. 7164) : organisation des travaux parlementaires. Déplore l'absence d'organisation d'auditions par la commission des lois sur le projet de loi de cohésion sociale.

**- Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (28 octobre 2004) - **Art. 9** *(Art. L. 322-46 et L. 322-4-17-1 du code du travail - Accompagnement et insertion dans l'emploi de jeunes sans qualification)* (p. 7309, 7310) : soutient les amendements de M. Roland Muzeau n° 517 (accompagnement renforcé des jeunes) ; et n° 518 (accompagnement des jeunes jusqu'à leur accès à l'emploi) ; devenus sans objet. Soutient l'amendement n° 520 de M. Roland Muzeau (financement par l'Etat des postes de référent et coordonnateur des missions locales) ; devenu sans objet. - **Art. 12** *(Art. L. 115-2 du code du travail - Contrats d'apprentissage d'une durée inférieure à un an)* (p. 7320, 7321) : absence de réelle amélioration des conditions d'apprentissage. Revalorisation insuffisante. Interrogation sur les mesures financières. (p. 7322) : soutient l'amendement n° 523 de M. Roland Muzeau (durée des contrats d'apprentissage) ; devenu sans objet. - **Art. additionnel avant l'art. 14** (p. 7326, 7327) : soutient l'amendement n° 405 de Mme Josiane Mathon (compétence des maîtres d'apprentissage) ; retiré. - **Art. 16** *(Art. L. 118-1 du code du travail et L. 214-3 du code de l'éducation - Contrats d'objectifs et de moyens en matière d'apprentissage)* (p. 7332) : soutient l'amendement n° 406 de M. Roland Muzeau (rôle des chambres consulaires dans la définition des contrats d'objectifs et de moyens en matière d'apprentissage) ; devenu sans objet. (p. 7333) : soutient l'amendement n° 407 de M. Roland Muzeau (contenu de la convention créant les centres de formation d'apprentis) ; devenu sans objet.

**- Suite de la discussion** (3 novembre 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 39** (p. 7478, 7481) : soutient les amendements de Mme Michelle Demessine n° 434 (droit au logement garanti par l'Etat) et n° 435 (relèvement du taux de participation des employeurs à l'effort de construction) ; rejetés. Crise du logement. Insuffisance de construction de logements locatifs sociaux. - **Art. additionnel après l'art. 40, avant l'art. 41 ou après l'art. 42** (p. 7494) : soutient l'amendement n° 437 de Mme Michelle Demessine (suppression de l'article 60 de la loi relative aux libertés et aux responsabilités locales créant les conditions d'un transfert aux collectivités locales de la gestion du contingent préfectoral d'attribution de logements) ; devenu sans objet. Intervention indispensable de l'Etat par le biais des préfets pour faire respecter le droit au logement.

**- Suite de la discussion** (4 novembre 2004) - **Art. additionnel avant l'art. 60** (p. 7645) : soutient l'amendement n° 461 de M. Roland Muzeau (abrogation de l'article 97 de la loi de finances rectificative pour 2003 ayant diminué le droit à l'AME pour les étrangers) ; irrecevable (art. 40 de la Constitution). - **Art. 60** *(Section 2 du chapitre premier du titre IV du livre III, art. L. 341-9 et L. 341-10 nouveaux du code du travail - Création de l'agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations)* (p. 7646) : réformes réalisées depuis 2002 contraires à l'objectif du projet de loi. (p. 7647) : son amendement n° 465 : suppression ; rejeté. - **Art. additionnel avant l'art. 61** (p. 7651) : son amendement n° 463 : suppression de la référence à la notion d'intégration ; rejeté. - **Art. 61** *(Art. L. 117-1 et L. 117-2 nouveaux du code de l'action sociale et des familles - Contrat d'accueil et d'intégration et programme régional d'intégration des populations immigrées)* (p. 7652, 7653) : son amendement n° 466 : suppression ; rejeté. (p. 7658) : avec le groupe CRC, votera contre l'article 61. - **Art. 63** *(Chapitre Ier du titre II du livre Ier du code de l'action sociale et des familles et section 2 du chapitre VII du titre VI du livre VII du code de la sécurité sociale - Etablissements publics compétents en matière d'accueil et d'intégration des étrangers)* (p. 7662) : son amendement n° 468 : suppression ; rejeté. - **Art. additionnel après l'art. 65** (p. 7665) : son amendement n° 538 : attribution aux étrangers du droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales ; rejeté.

**- Suite de la discussion** (5 novembre 2004) - **Division et art. additionnels avant le chapitre Ier du titre Ier (précédemment réservés) (priorité)** (p. 7690, 7691) : soutient les amendements de M. Roland Muzeau n° 399 (interdiction pour les entreprises bénéficiaires qui licencient de lancer des OPA ou OPE) ; et n° 400 (obligation pour les entreprises bénéficiaires qui licencient de rembourser les fonds publics qu'elles ont reçus) ; rejetés. Abrogation regrettable de la loi Hue. - **Art. 37-2 (précédemment réservé)** *(Art. L. 132-12-2, L. 132-27, L. 320-2, L. 320-3 du code du travail - Négociations*

*obligatoires et autorisation de négocier des accords de méthode)* (p. 7707, 7709) : soutient les amendements de M. Roland Muzeau n° 607 (suppression du délai de trois ans imparti pour la fréquence de la négociation) ; n° 608 (suppression de la possibilité de conclure des accords de méthode) ; et n° 609 (suppression de tout délai de prescription pour l'action en nullité visant un accord de méthode) ; rejetés. (p. 7712, 7713) : le groupe CRC votera contre l'amendement n° 581 de Mme Marie-Thérèse Hermange (possibilité de négocier un accord sur la gestion prévisionnelle des emplois au niveau du groupe, cet accord exonérant chacune des entreprises du groupe de leur obligation de négocier) inspiré des propositions du MEDEF.

**- Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2005 [n° 53 (2004-2005)]** - (17 novembre 2004) - **Art. 6** *(Art. L. 162-26 du code de la sécurité sociale, articles 24, 25 et 33 de la loi n° 2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la sécurité sociale pour 2004, article 36 de la loi n° 2004-810 du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie et art. L. 4311-13 du code de la santé publique - Tarification à l'activité)* (p. 8050, 8051) : opposition à l'annonce de la fermeture de l'hôpital René Muret-Bigottini, en Seine-Saint-Denis, faite en dehors de toute procédure de consultation.

**- Projet de loi habilitant le Gouvernement à simplifier le droit** - *Commission mixte paritaire* **[n° 28 (2004-2005)]** - (18 novembre 2004) - **Discussion générale** (p. 8147, 8148) : constestation du recours aux ordonnances. Dévalorisation du travail parlementaire. Articles méritant un examen plus approfondi. Simplification nécessaire mais méthode contre-productive. Interrogation sur le rôle du Parlement. Le groupe CRC votera contre ce texte.

**- Projet de loi portant création de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité [n° 9 (2004-2005)]** - (23 novembre 2004) - **Discussion générale** (p. 8243, 8245) : aggravation des discriminations en France. Caractère discriminant et stigmatisant de certaines lois. Insuffisance du texte. Modification souhaitable de la composition de la Haute autorité. Proposition de renforcement de ses missions. Absence de correspondants locaux. Sa préférence pour un budget autonome de la HALDE. Amendements du Gouvernement relatifs à la lutte contre les propos discriminatoires à caractère sexiste ou homophobe. Favorable à la création de la Haute autorité mais abstention du groupe CRC lors du vote de ce texte en raison de ses insuffisances. - **Art. 1er** *(Statut et compétence)* (p. 8261, 8262) : son amendement n° 29 : élargissement du champ de compétence de la Haute autorité à la promotion de l'égalité et à la veille de la bonne application de la loi ; rejeté. - **Art. 2** *(Composition)* (p. 8264, 8265) : son amendement n° 30 : identité de composition de la Haute autorité à celle de la Commission nationale consultative des droits de l'homme ; rejeté. - **Art. 16 bis** *(Personnel du Groupe d'étude et de lutte contre la discrimination)* (p. 8289) : son amendement n° 36 : transfert des contrats des personnels employés par le groupement d'intérêt public GELD vers la Haute autorité ; rejeté. - **Art. additionnel avant l'art. 17** (p. 8290) : son amendement n° 37 : enseignement obligatoire dès l'école primaire des sujets tels que le racisme, le sexisme, l'homophobie et toutes les formes de discrimination ; rejeté. - **Art. 17** *(Transposition de la directive n° 2000/43/CE du 29 juin 2000)* (p. 8291) : son amendement n° 38 : extension à toutes les discriminations du droit à un traitement égal dans les matières visées par la directive du 29 juin 2000 et de l'aménagement de la charge de la preuve au bénéfice des victimes ; devenu sans objet. - **Art. 19** *(Service d'accueil téléphonique des victimes de discriminations)* (p. 8305) : le groupe CRC s'abstiendra lors du vote sur les amendements identiques n° 17 de la commission et n° 81 de M. Jacques Pelletier (suppression de la gratuité du service d'accueil téléphonique). - **Explications de vote sur l'ensemble** : absence de solution apportée aux questions de fond. Doute sur le fonctionnement efficace de la Haute autorité. Le groupe CRC s'abstiendra lors du vote de ce texte.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Intérieur, sécurité intérieure et libertés locales - Sécurité**

- (2 décembre 2004) (p. 8909, 8910) : centres de rétention administrative. Conditions dégradantes et inhumaines. Présence d'enfants et mauvais traitements dénoncés par la CIMADE et la défenseure des enfants. Pratiques intolérables. Nécessité de respecter le principe d'interdiction du placement des mineurs en centres de rétention. Interrogation sur les moyens de remédier à cette situation. Inquiétude concernant l'augmentation des locaux de rétention administrative. Opacité de leur statut. Absence de précision quant aux conditions d'existence des étrangers et d'exercice de leurs droits. Nécessité de former les personnels chargés de la gestion des centres de rétention. - **Etat B - Titres III et IV** (p. 8917) : concentration des priorités en matière d'effectifs sur les emplois de gardien de la paix et de brigadier au détriment des emplois d'encadrement. Choix inquiétant du fait des pouvoirs considérables donnés aux policiers par la LSI et la loi relative à l'adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité. Nombreuses critiques autour de la prime de résultat. Dangers. Recherche du résultat au mépris du respect du droit et au détriment des Français. Tensions inévitables entre les fonctionnaires. Mise en oeuvre préférable d'une revalorisation des salaires des fonctionnaires de police.

**Justice**

- (13 décembre 2004) (p. 9633, 9364) : situation préoccupante des prisons. Santé mentale des détenus. Interrogation sur les moyens pouvant être alloués aux personnels soignants et aux éducateurs. Surpopulation carcérale. Inadéquation des mesures d'éloignement des délinquants. Récidives. Insuffisance des crédits de l'administration pénitentiaire. Nécessité d'une réforme d'ensemble de la politique pénitentiaire. (p. 9635) : politique pénitentiaire des pays européens.

**- Projet de loi portant création de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité** - *Deuxième lecture* **[n° 105 (2004-2005)]** - (21 décembre 2004) - **Discussion générale** (p. 10209, 10210) : réserves du groupe CRC sur ce texte. Reproche sur la composition de la HALDE. Suppression du réseau de délégués territoriaux. Dispositions relatives à la lutte contre les propos homophobes et sexistes. Nécessité d'une action préventive contre les discriminations. Se prononcera sur ce texte en fonction de l'action du Gouvernement en faveur du renforcement de la légitimité de la HALDE. - **Art. 2** *(Composition)* (p. 10215) : son amendement n° 13 : réintégration de la notion de "respect du pluralisme" dans les désignations politiques des membres de la HALDE ; rejeté. - **Art. 3 bis** *(Délégués territoriaux de la Haute autorité)* (p. 10219) : son amendement n° 14 : réintroduction des délégations régionales de la HALDE ; rejeté. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 10228) : abstention du groupe CRC sur ce texte.

**ASSOULINE (David)**
*sénateur (Paris)*
*SOC*

Election le 26 septembre 2004.

**NOMINATIONS**

Secrétaire de la commission des affaires culturelles à partir du 7 octobre 2004.

Membre de la Délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes le 13 octobre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

*Avis*, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Relations culturelles extérieures **[n° 75 tome 11 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Culture - Budget.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi habilitant le Gouvernement à simplifier le droit [n° 343 (2003-2004)]** - (14 octobre 2004) - **Art. 27** *(Adaptation et simplification du régime applicable aux changements d'affectation des locaux)* (p. 6691) : soutient l'amendement n° 129 de M. Jean-Pierre Sueur (renforcement de l'offre de logements, notamment sociaux, et mise en oeuvre par les communes du régime juridique applicable aux changements d'affectation des locaux) ; rejeté. Incohérence de la compétence préfectorale en matière d'affectation des immeubles. Exemple de Paris. (p. 6691, 6692) : souligne l'importance de donner aux élus locaux la compétence juridique en matière de changement d'affectation des locaux.

**- Projet de loi portant création de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité [n° 9 (2004-2005)]** - (23 novembre 2004) - **Discussion générale** (p. 8254, 8255) : amplification du phénomène de rejet de l'autre. Rappel du principe d'égalité républicaine. Caractère fondamental de la lutte contre les discriminations. Absence d'une politique volontariste. Non-concertation avec les associations. Abstention du groupe socialiste lors du vote de ce projet de loi.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Communication**

- (4 décembre 2004) (p. 9075, 9076) : garantie par l'Etat du pluralisme de l'information et de la diversité culturelle. Nécessité d'offrir à l'audiovisuel public les moyens de produire des émissions de qualité. Place exorbitante de la publicité dans le financement des chaînes publiques. Valorisation indispensable de la dimension éducative de la télévision. Dénonce le mode de financement de la nouvelle chaîne d'information internationale. Rejet de la politique tendant à faciliter la concentration des médias. Le groupe socialiste votera contre ce budget.

**Education nationale, enseignement supérieur et recherche - II. - Enseignement supérieur**

- (7 décembre 2004) (p. 9310, 9311) : environnement social et culturel insatisfaisant. Massification de l'accès à l'enseignement supérieur sans démocratisation. Augmentation du nombre d'étudiants salariés. Difficulté d'accès au logement social. Conséquences sur les étudiants les plus défavorisés. Difficulté d'obtention des financements de l'Etat. Déclarations fortes du Gouvernement sans traduction budgétaire. Difficultés d'accueil des étudiants étrangers.

**Affaires étrangères**

- (8 décembre 2004) - rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour les relations culturelles extérieures. (p. 9363, 9364) : situation préoccupante de l'AEFE. Conséquence problématique de la réforme de la rémunération des personnels "résidents" sur les difficultés de recrutement de l'AEFE et l'augmentation des frais de scolarité. Absence regrettable de stratégies cohérentes concernant le réseau des relations culturelles extérieures. Contraintes budgétaires préjudiciables à l'image de la France à l'étranger. Poussée inexorable des élèves locaux vers les écoles anglophones. Constat identique s'agissant de l'attraction de la France à l'égard des étudiants étrangers. Incertitude quant à la future composition du paysage audiovisuel extérieur français. Interrogation persistante s'agissant du lancement et du financement de la chaîne d'information internationale. Sceptique quant au choix d'associer TF1 à France Télévisions dans un projet visant à incarner l'exception culturelle française. Mise à l'écart injuste de RFI, TV5 et de l'AFP. Avis favorable de la commission des affaires culturelles à l'adoption des crédits des relations culturelles extérieures en dépit de son opposition à titre personnel.

**d'ATTILIO (Henri)**
*sénateur (Bouches-du-Rhône)*
*SOC*

Déchéance constatée par le Conseil Constitutionnel le 23 décembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales jusqu'au 23 décembre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

**AUBAN (Bertrand)**
*sénateur (Haute-Garonne)*
*SOC*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* visant à distinguer le vin des autres boissons alcooliques dans l'accès à la publicité **[n° 218 (2003-2004)]** (18 février 2004) - **Agriculture et pêche - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

*Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Monnaies et médailles **[n° 74 tome 3 annexe 40 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Economie et finances, fiscalité - Budget.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Charges communes et comptes spéciaux du Trésor**

- (3 décembre 2004) - **Charges communes - Art. 73** *(Mise en oeuvre du droit au départ anticipé en retraite, pour les fonctionnaires ayant commencé à travailler très jeunes et ayant effectué une longue carrière)* (p. 8956) : son amendement n° II-15 : alignement de l'accès des fonctionnaires au dispositif de départ anticipé en retraite sur celui du régime général ; rejeté. Son amendement n° II-16 : modification du décompte de la durée d'assurance pour le dispositif de départ anticipé en retraite des fonctionnaires ; rejeté. (p. 8957) : son amendement n° II-17 : prise en compte de toutes les bonifications pour l'application de la condition de durée d'assurance ; rejeté.

**Budget annexe des Monnaies et médailles**

- (3 décembre 2004) - rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. (p. 8959, 8960) : impératif de rentabilité. Production de pièces étrangères supérieure à la production de pièces françaises. Situation sans précédent. Efforts de la direction pour diminuer ses coûts. Développement d'une stratégie de diversification. Difficulté d'appliquer la LOLF aux budgets annexes. Inquiétude des personnels. Future réorganisation à l'échelon européen. La commission des finances recommande l'adoption des crédits du budget annexe des monnaies et médailles.

**d'AUBERT (François)**
*ministre délégué à la recherche*
*(à partir du 31 mars 2004)*

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la bioéthique** - *Deuxième lecture* **[n° 116 (2003-2004)]** - (8 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 3914, 3915) : hommage au travail du rapporteur. Recherches sur l'embryon humain et sur les cellules souches dérivées. Exemple du Royaume Uni. Mise en place du dispositif transitoire et autorisations relatives aux cellules souches embryonnaires humaines.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Education nationale, enseignement supérieur et recherche - III. - Recherche**

- (6 décembre 2004) (p. 9206, 9211) : travail des rapporteurs. Rôle moteur de la recherche sur la croissance. Soutien indispensable de la recherche en sciences humaines et sociales. Faible proportion du rattrapage. Accroissement de l'effort public en faveur de la recherche pour répondre à des priorités : renforcement de la recherche et amélioration de la situation des personnels et des laboratoires ; accroissement du financement de projets de recherche avec la création de l'Agence nationale pour la recherche ; renforcement des mesures en faveur de la recherche et de l'innovation par la progression du crédit d'impôt recherche ; la mise en place des pôles de compétitivité et le dispositif en faveur des jeunes entreprises innovantes. - **Etat C - Titres V et VI** : Statut provisoire de GIP attribué à l'Agence nationale pour la recherche.

**AUTAIN (François)**
*sénateur (Loire-Atlantique)*
*CRC-R*

## NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires sociales à partir du 7 octobre 2004 ; membre de la commission du 28 juin 2004 au 6 octobre 2004.

Membre de la commission des affaires culturelles jusqu'au 27 juin 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la politique de santé publique le 9 juillet 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'assurance maladie le 27 juillet 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission parlementaire d'enquête sur les facteurs de risques et les conséquences sanitaires d'épidémies de légionellose mais également sur les moyens des services d'État à renforcer pour prévenir, contrôler et contenir tout risque d'exposition comme de contamination **[n° 154 (2003-2004)]** (19 janvier 2004) - **Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête parlementaire sur les causes et les conséquences sanitaires de l'épidémie de légionellose dans la Région Nord-Pas-de-Calais mais également sur les moyens, de toute nature, à mettre en oeuvre pour en prévenir tout nouveau risque à l'avenir **[n° 155 (2003-2004)]** (19 janvier 2004) - **Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de loi* tendant à instaurer des mesures d'urgence pour lutter contre les délocalisations **[n° 295 (2003-2004)]** (11 mai 2004) - **Aménagement du territoire - Economie et finances, fiscalité - Entreprises - Travail.**

*Proposition de loi* relative à l'autonomie de la personne, au testament de vie, à l'assistance médicalisée au suicide et à l'euthanasie volontaire **[n° 297 (2003-2004)]** (11 mai 2004) - **Famille - Justice - Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de loi constitutionnelle* relative aux modalités de convocation des sessions extraordinaires du Parlement et à leur objet **[n° 373 (2003-2004)]** (23 juin 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la présentation du rapport du Défenseur des Enfants devant le Parlement **[n° 47 (2004-2005)]** (27 octobre 2004) - **Famille - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'autonomie de la personne, au testament de vie, à l'assistance médicalisée au suicide et à l'euthanasie volontaire **[n° 89 (2004-2005)]** (1er décembre 2004) - **Famille - Justice - Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre les violences au sein des couples **[n° 95 (2004-2005)]** (3 décembre 2004) - **Famille - Justice - Police et sécurité - Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de loi* portant création d'un service public national décentralisé du logement et de l'habitat pour garantir le droit au logement pour tous et partout **[n° 98 (2004-2005)]** (4 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Economie et finances, fiscalité - Logement et urbanisme - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conditions de rétention et de placement en zone d'attente des mineurs étrangers **[n° 130 (2004-2005)]** (17 décembre 2004) - **Famille - Justice - Police et sécurité.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la politique de santé publique [n° 19 (2003-2004)]** - (13 janvier 2004) - **Art. 1er** *(Art. L. 1411-1 à L. 1411-5 et L. 1413-1 du code de la santé publique - Politique de santé publique nationale)* (p. 219) : mise en oeuvre de plans d'action pluriannuels par le précédent gouvernement. Absence de moyens d'action de la direction générale de la santé. (p. 221, 222) : favorable à l'amendement n° 275 de M. Guy Fischer (responsabilité de l'Etat dans la mobilisation des moyens). (p. 225, 226) : son amendement n° 278 : identification des risques avant leur réduction par la politique de santé ; retiré.

- **Suite de la discussion** (14 janvier 2004) (p. 237) : favorable à l'amendement n° 279 de M. Guy Fischer (réduction des inégalités socio-professionnelles et géographiques). (p. 241) :

solidarité ministérielle. (p. 242) : regret du rejet de son amendement tendant à supprimer le forfait hospitalier déposé lors de l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale. (p. 246) : son amendement n° 281 : référence aux moyens consacrés à la politique de santé publique dans le rapport annexé au projet de loi ; rejeté. (p. 248) : son amendement n° 282 : évaluation et contrôle des pratiques de soins ; retiré. (p. 249) : absence de notion de disparité des pratiques cliniques dans le projet de loi. (p. 250) : avec le groupe CRC, favorable à l'amendement n° 61 de la commission (rapport annuel de la Conférence nationale de santé sur le respect des droits des usagers du système de santé). Son amendement n° 283 : prise en compte des associations de malades et d'usagers ; rejeté. - **Art. 2** *(Art. L. 1411-10 à L. 1411-13 du code de la santé publique - Politique de santé publique régionale)* (p. 261) : opacité du débat. Confusion avec certains articles du projet de loi relatif aux responsabilités locales. - **Art. L. 1411-11 du code de la santé publique** *(Mise en oeuvre d'un plan régional de santé publique pour réaliser dans chaque région les objectifs nationaux de santé publique)* (p. 263) : son amendement n° 290 : suppression du qualificatif "publique" associé à la conférence régionale de santé ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. L. 1411-13 du code de la santé publique** (p. 271) : avec le groupe CRC, votera contre l'amendement n° 12 du Gouvernement (possibilité pour le conseil régional de définir des objectifs particuliers à la région en matière de santé). - **Art. 6** *(Art. L. 1411-6 à L. 1411-9 du code de la santé publique, art. L. 321-1 du code de la sécurité sociale - Programmes nationaux de santé)* (p. 289) : son amendement n° 293 : référence à la structure en charge de l'évaluation des informations de nature épidémiologique ; rejeté. - **Art. 10 A** *(Art. L. 1413-2 et L. 1413-3 du code de la santé publique - Missions et responsabilités de l'Institut national de veille sanitaire, InVS)* (p. 296) : son amendement n° 296 : mise en place par l'InVS d'un outil relatif à l'exercice de l'alerte de sécurité sanitaire permettant de recueillir et d'instruire les plaintes en menant les investigations nécessaires ; rejeté. (p. 297) : favorable à une structure assurant l'exercice de l'alerte de sécurité sanitaire. - **Art. 10** *(Gestion des menaces sanitaires graves)* (p. 301) : avec le groupe CRC, vote l'amendement n° 16 du Gouvernement (mise en place d'une procédure simplifiée d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales liés à des mesures sanitaires d'urgence). Avec le groupe CRC, favorable à l'amendement n° 17 du Gouvernement (financement de l'indemnisation des victimes d'un accident médical imputable à une mesure sanitaire d'urgence).

- **Suite de la discussion** (15 janvier 2004) - **Demande de réserve** (p. 342) : intervient sur la demande de réserve de l'article 18 quater. - **Art. 19** *(Art. L. 1312-1 et L. 1312-2 du code de la santé publique - Plan national de prévention des risques pour la santé liés à l'environnement)* (p. 362) : opportunité de l'élaboration d'un plan de prévention des risques pour la santé liés à l'environnement. Insuffisance des moyens affectés à la mise en oeuvre de la politique environnementale. Réduction des moyens financiers de l'Agence française de sécurité sanitaire environnementale, AFSSE. (p. 364) : son amendement n° 311 : financement du plan santé-environnement en 2005 ; devenu sans objet. - **Art. additionnels après l'art. 19** (p. 366) : favorable à l'amendement n° 167 de M. Gilbert Chabroux (mise en place d'une agence nationale de la santé au travail). - **Art. 32 bis** *(Rapport sur l'opportunité de mentionner dans le carnet de santé l'intoxication au plomb)* (p. 383) : son amendement n° 318 : précision ; devenu sans objet. - **Art. 42** *(Art. L. 1121-1 à L. 1121-17 du code de la santé publique - Principes généraux de protection des personnes qui se prêtent à la recherche biomédicale)* (p. 403) : son amendement n° 325 : suppression de l'adjectif décédé ; rejeté. (p. 404) : prélèvement d'organes sur le corps d'une personne en état de mort cérébrale. (p. 406) : intervient sur l'amendement n° 41 du Gouvernement (restriction de la communication de l'intégralité du protocole au bénéfice des seules associations de malades et d'usagers du système de santé). - **Art. 43** *(Art. L. 1122-1 et L. 1122-2 du code de la santé publique - Règles de consentement de la personne se prêtant à une recherche biomédicale)* (p. 409) : intervient sur l'amendement n° 125 de la commission (suppression de la transmission des résultats individuels de la recherche). - **Art. 44** *(Art. L. 1123-1 à L. 1123-3 et L. 1123-6 à L. 1123-12 du code de la santé publique - Comités de protection des personnes)* (p. 414) : intervient sur l'amendement n° 332 de M. Guy Fischer (évaluation des pratiques des comités de protection de personnes). - **Art. 46** *(Art. L. 1125-1 à L. 1125-5 du code de la santé publique - Dispositions particulières à certaines recherches biomédicales)* (p. 416) : intervient sur l'amendement n° 138 de la commission (précision). - **Art. 51** *(Art. L. 4133-1 à L. 4133-8, L. 6155-1 à L. 6155-3 et L. 6155-5 du code de la santé publique - Redéfinition de la formation médicale continue)* (p. 419) : favorable à l'amendement n° 240 de M. Gilbert Chabroux (obligation de formation médicale continue des médecins). - **Art. additionnels après l'art. 51** (p. 423, 424) : favorable à l'amendement n° 241 de M. Gilbert Chabroux (information sur les médicaments à destination des professionnels et du public). - **Art. additionnel après l'art. 55** (p. 433) : intervient sur l'amendement n° 176 du Gouvernement (création de la profession de conseiller en génétique). - **Art. additionnels après l'art. 56** (p. 442) : intervient sur l'amendement n° 5 de M. Dominique Leclerc (organisation de l'Ordre des pharmaciens).

- **Suite de la discussion** (19 janvier 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 14 (précédemment réservés)** (p. 467, 468) : favorable à l'amendement n° 216 de M. Gilbert Chabroux (affichage sur l'emballage des produits alimentaires du nombre de calories, de la teneur en graisse et en chlorure de sodium). - **Art. 14 et annexe (précédemment réservés)** *(Approbation du rapport annexé relatif aux objectifs de santé publique 2004-2008)* (p. 486) : absence de moyens pour rendre crédibles les objectifs trop nombreux et non hiérarchisés du projet de loi. Scepticisme quant à la réalisation de certains objectifs. Attente du compte rendu de suivi du haut conseil de la santé publique et de son rapport d'évaluation en 2008. - **Art. 18 quater (précédemment réservé) (priorité)** *(Art. L. 3231-1 [nouveau] du code de la santé publique - Prescription et mise en oeuvre des psychothérapies)* (p. 495, 496) : soutient l'amendement n° 305 de M. Guy Fischer (suppression) ; devenu sans objet. Référence à l'ouvrage de Sigmund Freud "Introduction à la psychanalyse". Caractéristiques de la démarche analytique. - **Art. 14 et annexe (précédemment réservés)** *(Approbation du rapport annexé relatif aux objectifs de santé publique 2004-2008)* (p. 510) : favorable aux amendements identiques n° 218 de M. Gilbert Chabroux et n° 333 de Mme Marie-Claude Beaudeau (information sur la teneur en chlorure de sodium des aliments). (p. 511) : favorable à l'amendement n° 362 du Gouvernement (maîtrise de la progression de la résistance aux antibiotiques).

- **Projet de loi relatif à la bioéthique** - *Deuxième lecture* **[n° 116 (2003-2004)]** - (8 juin 2004) - **Art. 1er AA** *(Art. L. 1412-1 à L. 1412-6 du code de la santé publique - Missions et statut du Comité consultatif national d'éthique, CCNE)* (p. 3918) : favorable à l'amendement n° 49 de M. Guy Fischer (élargissement de la composition du CCNE à des représentants d'associations d'usagers du système de santé et de malades). - **Art. additionnels après l'art. 1er AA** (p. 3919, 3920) : son amendement n° 51 : rédaction d'un testament de vie ; rejeté. (p. 3921) : souhait d'un débat sur le sujet. (p. 3922, 3923) : sa proposition de loi relative à l'autonomie de la personne, au testament de vie, à l'assistance médicalisée au suicide et à l'euthanasie volontaire. Son amendement n° 53 : pratiques de limitation ou d'arrêt de traitements actifs de maintien de vie ; rejeté. (p. 3925) : son amendement n° 52 : inscription dans le dossier médical du patient des conditions dans lesquelles la décision médicale de non-prolongation de vie a été prise et appliquée au sein d'un établissement de santé ; rejeté. - **Art. 1er A** *(Art. L. 1251-1, L. 1418-1 à L. 1418-8 et L. 1419-1 du code de la santé publique - Création de l'Agence de la biomédecine)* (p. 3929) : son amendement n° 54 : décision d'autorisation des protocoles de recherche ; rejeté. Son amendement n° 55 : évaluation avant sa mise en oeuvre de toute nouvelle technique d'assistance médicale à la procréation ; rejeté. - **Art. additionnel avant l'art. 5** (p. 3938) : favorable à l'amendement n° 56 de M. Guy Fischer

(mention sur la carte vitale de l'expression de la volonté de son titulaire en matière de don d'organes). - **Art. 7** *(Art. L 1231-1 A, L. 1231-1 B, L. 1231-1, L. 1231-3 à L. 1231-5, L. 1232-1 à L. 1232-6, L. 1233-1 à L. 1233-3, L. 1234-1 à L. 1234-3, L. 1235-1 à L. 1235-5 du code de la santé publique - Prélèvements d'organes)* (p. 3942) : son amendement n° 57 : substitution du mot « don » à celui de « prélèvement » ; rejeté. (p. 3943) : son amendement n° 58 : retour au texte adopté par le Sénat en première lecture ; adopté. (p. 3944) : ses amendements n° 59 : possibilité pour une personne de faire connaître sa volonté de son vivant en matière de don d'organe ; et n° 60 : sollicitation de la famille du défunt par le médecin afin de connaître sa volonté ; rejetés. - **Art. 17** *(Art. L. 2131-1 à L. 2131-4, L. 2131-4-1 nouveau et L. 2131-5 du code de la santé publique - Diagnostics prénatal et préimplantatoire)* (p. 3959, 3960) : ses amendements n° 67 : expression indispensable du désir d'enfant ; et n° 68 : non-renouvellement de la thérapeutique ; rejetés. - **Art. 18** *(Art. L. 2141-1 à L. 2141-7, L. 2141-9 à L. 2141-12, L. 2142-1 à L. 2142-4 du code de la santé publique - Assistance médicale à la procréation)* (p 3967) : défavorable à l'amendement n° 24 de la commission (retour au texte voté en première lecture par le Sénat). - **Art. 19** *(Art. L. 2151-1 à L. 2151-4 du code de la santé publique - Recherche sur l'embryon et les cellules souches embryonnaires humaines)* (p. 3970) : son amendement n° 69 : encadrement de la recherche sur l'embryon humain ; devenu sans objet. (p. 3971, 3972) : son amendement n° 70 : prise en compte des progrès scientifiques ; rejeté. - **Art. 19 bis** *(Rapports en vue d'une évaluation des recherches sur l'embryon et les cellules souches embryonnaires)* (p. 3973) : favorable à l'amendement n° 31 de Mme Anne-Marie Payet (évaluation des résultats des recherches sur les cellules souches adultes par L'Agence de la biomédecine et l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques). - **Art. 21** *(Art. 214-1 à 214-4, 215-1 à 215-4, 511-1, 511-1-1, 511-16 à 511-19-3, 511-21 à 511-23, 511-25 et 511-26 du code pénal - Dispositions pénales)* (p. 3976, 3977) : ses amendements n° 72 : substitution de l'expression "une personne de nationalité française" aux mots "un Français" ; et n° 71 : substitution du mot « scientifiques » au mot « thérapeutiques » ; rejetés. - **Art. 27** *(Conditions de révision de la loi et évaluation de son application)* (p. 3982) : favorable à l'amendement n° 121 du Gouvernement (mise en place d'un dispositif intermédiaire entre la promulgation de la loi et la mise en place de l'Agence de biomédecine en recourant au décret pour permettre à la recherche de répondre à des appels d'offres européens pour des importations de cellules).

- **Projet de loi relatif à la politique de santé publique** - *Deuxième lecture* **[n° 278 (2003-2004)]** - (9 juillet 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 1er** (p. 5520) : augmentation indispensable du numerus clausus. Intervient sur l'amendement n° 72 de M. Gilbert Chabroux (droit à la santé pour tous et égalité d'accès à des soins de qualité sur l'ensemble du territoire). - **Art. 14 A** *(Publicité télévisée en faveur des produits alimentaires)* (p. 5539) : intervient sur l'amendement n° 145 du Gouvernement (devoirs des industriels du secteur agro-alimentaire dans le cadre de la politique d'éducation pour la santé à la télévision). Recul par rapport au texte adopté en première lecture. - **Art. 14 BA** *(Interdiction des distributeurs automatiques dans les établissements scolaires)* (p. 5546, 5547) : intervient sur l'amendement n° 143 du Gouvernement (réglementation de l'installation de distributeurs automatiques dans les établissements scolaires). - **Art. 18 quater** *(Usage du titre de psychothérapeute)* (p. 5581) : favorable à la création d'une mission d'information. Défavorable à l'amendement n° 13 de la commission (nouvelle rédaction de l'article prévoyant l'inscription sur une liste des professionnels pouvant user du titre de psychothérapeute) et favorable à l'amendement n° 90 de M. Gilbert Chabroux (suppression). - **Art. 42** *(Art. L. 1121-1 à L. 1121-17 du code de la santé publique - Principes généraux de protection des personnes participant à une recherche biomédicale)* (p. 5591, 5592) : soutient l'amendement n° 37 de M. Guy Fischer (renforcement de la transparence de la recherche biomédicale) ; rejeté. - **Art. 43** *(Art. L. 1122-1 et L. 1122-2 du code de la santé publique - Règles de consentement de la personne se prêtant à une recherche biomédicale)* (p. 5593) : avec le groupe CRC, défavorable à l'amendement n° 16 de la commission (suppression de la disposition prévoyant l'information des résultats individuels de la recherche à la demande de la personne concernée). (p. 5594) : son amendement n° 99 : interdiction de toute recherche biomédicale sur des personnes majeures hors d'état d'exprimer leur consentement en cas de risque sérieux d'atteinte à la vie privée ou à l'intégrité du corps humain ; rejeté. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5620, 5621) : conditions de travail. Texte hétérogène. Avec le groupe CRC, votera contre ce texte.

- **Projet de loi relatif à l'assurance maladie [n° 420 (2003-2004)]** - (23 juillet 2004) - **Art. 1er** *(Art. L. 111-2-1 du code de la sécurité sociale - Principes fondateurs de l'assurance maladie)* (p. 5937, 5941) : soutient les amendements de Mme Michelle Demessine n° 326 (principe de couverture intégrale des dépenses de soins) ; n° 327 (garantie d'un haut niveau de protection sociale) ; n° 328 (principe de réciprocité de la contribution solidaire) ; n° 332 (réduction des inégalités sociales et géographiques) ; et n° 331 (gestion de la ressource par les régimes d'assurance maladie dans le strict intérêt des assurés sociaux) ; devenus sans objet. Disparités socio-professionnelles face au cancer. (p. 5944) : le groupe CRC votera le sous-amendement n° 118 de M. Gilbert Chabroux (refus de l'introduction des assurances privées dans la couverture maladie de base), déposé sur l'amendement n° 35 de la commission (réécriture de l'article 1er). Votera contre l'amendement n° 35 de la commission précité. Suppression de la référence à une bonne répartition de l'offre de soins sur le territoire national et à l'aide à la création des maisons médicales. Rédaction en rupture avec les principes fondateurs de la sécurité sociale. - **Art. 2** *(Art. L. 161-31, L. 161-45 à L. 161-47, L. 162-1-1 à L. 162-1-6 du code de la sécurité sociale - Dossier médical personnel)* (p. 5953, 5955) : soutient les amendements de Mme Michelle Demessine n° 365 (inscription dans le dossier médical de la volonté du patient en matière de prélèvement d'organes) ; adopté et n° 357 (création d'un établissement public des données de santé ayant l'exclusivité de l'hébergement du dossier médical personnalisé) ; rejeté. (p. 5956, 5957) : soutient les amendements de Mme Michelle Demessine n° 366 (droit de rectification et de suppression du "citoyen-patient") et n° 373 (repli) ; rejetés. Création d'un casier sanitaire. (p. 5958) : soutient les amendements de Mme Michelle Demessine n° 367 (information du patient sur chaque nouvelle donnée intégrée au dossier médical) et n° 368 (principe de non-communication à des tiers du dossier médical personnel même avec l'accord du titulaire du dossier) ; rejetés. (p. 5959, 5961) : soutient les amendements de Mme Michelle Demessine n° 370 (accès différencié des professionnels de santé aux informations), n° 371 (utilisation simultanée de la carte de professionnel et de la carte du patient pour l'identification) et n° 358 (suppression de la subordination du remboursement à l'autorisation du patient d'accéder à son dossier médical personnel) ; rejetés. (p. 5969, 5970) : intervient sur l'amendement n° 353 de Mme Michelle Demessine (suppression). Accord du groupe CRC à l'instauration du dossier médical personnel. Opposition à la subordination du remboursement des soins à l'accès au dossier médical. Objectif irréaliste d'entrée en application du dossier médical en 2007. Problèmes de responsabilité des différents médecins. - **Art. additionnel avant l'art. 3** (p. 5978) : soutient l'amendement n° 377 de Mme Michelle Demessine (suppression des dispositions encadrant les affections de longue durée, ALD) ; rejeté. - **Art. 3** *(Art. L. 322-3 et L. 324-1 du code de la sécurité sociale - Prise en charge des patients atteints d'une pathologie chronique ou sévère)* (p. 5979, 5980) : soutient les amendements de Mme Michelle Demessine n° 382 (suppression) et n° 379, 380 et 381 (supression partielle) ; rejetés. (p. 5982, 5983) : soutient les amendements de Mme Michelle Demessine n° 387 (possibilité pour le patient de se faire assister de la personne de son choix), n° 388 (assouplissement des conditions d'encadrement de la prise en charge des ALD), n° 390 (qualification de la consultation conduisant à la signature du protocole), n° 389 (suppression de l'obligation faite au médecin de certifier qu'il a pris connaissance du protocole) et n° 384 (suppression de la disposition prévoyant la participation des assurés en cas de consultation de médecin extérieur au réseau de santé ou au

dispositif coordonné de soins) ; rejetés. (p. 5987) : intervient sur l'amendement précité n° 387 de Mme Michelle Demessine. Défense des intérêts des malades. - **Art. 4** *(Art. L. 162-5-3 du code de la sécurité sociale - Médecin traitant)* (p. 5991) : soutient l'amendement n° 391 de Mme Michelle Demessine (suppression) ; rejeté. Opposé au conditionnement du niveau de remboursement des soins à la consultation d'un médecin préalablement désigné. Notions de "médecin référent" et "médecin traitant". Mise en place d'une médecine à deux vitesses. (p. 5993) : soutient les amendements de Mme Michelle Demessine n° 393 (suppression de la disposition prévoyant une majoration de la participation des assurés n'ayant pas choisi de médecin traitant) et n° 394 (accès direct à certaines spécialités) ; rejetés. - **Art. 5** *(Art. L. 162-5 du code de la sécurité sociale - Dépassements d'honoraires des médecins)* (p. 6001) : soutient l'amendement n° 403 de Mme Michelle Demessine (suppression) ; rejeté. Sanction des assurés les plus démunis. Satisfaction des spécialistes qui obtiennent une revalorisation de leurs honoraires. (p. 6002) : soutient les amendements de Mme Michelle Demessine portant sur le même objet n° 404, 405, 406, 407 et 408 (possibilité de consultation directe des psychiatres, pédiatres, gynécologues, chirurgiens-dentistes et ophtalmologistes) et n° 409 (suppression partielle) ; retirés. (p. 6006) : succès des médecins référents en terme de qualité et de coordination des soins. - **Art. 6** *(Art. L. 162-14-1 du code de la sécurité sociale - Accords conventionnels interprofessionnels)* (p. 6007, 6008) : soutient les amendements de Mme Michelle Demessine n° 411 (validation des accords interprofessionnels par les organisations professionnelles disposant de la majorité des voix) et n° 410 (conditions d'aides financières accordées aux professionnels incluses dans les accords) ; rejetés. - **Art. 7** *(Art. L. 183-1-1 du code de la sécurité sociale, L. 6113-2 et L. 6114-3 du code de la santé publique - Promotion des bonnes pratiques)* (p. 6010) : soutient les amendements de Mme Michelle Demessine n° 414 (suppression du mécanisme de récompense prévoyant le reversement d'une partie des économies réalisées aux établissements économes) et n° 415 (suppression de la contractualisation à l'échelon local) ; rejetés. - **Art. 8** *(Art. L. 162-4-2 du code de la sécurité sociale - Évaluation et amélioration des pratiques professionnelles médicales)* (p. 6012) : soutient l'amendement n° 416 de Mme Michelle Demessine (information du patient sur la participation du médecin à une démarche individuelle ou collective d'évaluation des pratiques professionnelles) ; devenu sans objet. - **Art. 8 quater** *(Art. L. 162-4-2-1 du code de la sécurité sociale - Prise en charge par l'assurance maladie de produits de substitution aux opiacés)* (p. 6017) : soutient l'amendement n° 419 de Mme Michelle Demessine (suppression) ; retiré. - **Art. 9 ter** *(Numéro d'appel national délivrant des informations sur l'offre médicale)* (p. 6019) : soutient l'amendement n° 420 de Mme Michelle Demessine (suppression) ; adopté. - **Art. 10** *(Art. L. 314-1 du code de la sécurité sociale - Liquidation médicalisée)* (p. 6020) : soutient l'amendement n° 421 de Mme Michelle Demessine (suppression) ; rejeté. Atteinte au secret médical. Substitution du contrôle administratif à la consultation. Bureaucratisation de la médecine.

- **Suite de la discussion** (24 juillet 2004) - **Art. 11** *(Art. L. 322-2, L. 322-4, L. 325-1 et L. 432-1 du code de la sécurité sociale - Création d'une contribution forfaitaire à la charge des assurés)* (p. 6034) : soutient l'amendement n° 433 de Mme Michelle Demessine (suppression) ; rejeté. (p. 6036) : soutient l'amendement n° 436 de Mme Michelle Demessine (exclusion du champ d'application de la contribution forfaitaire des actes de biologie médicale) ; rejeté. (p. 6038, 6039) : soutient les amendements de Mme Michelle Demessine n° 438 (précision de la notion d'ayant droit mineur) et n° 426 (exonération des personnes atteintes d'une affection de longue durée de la participation forfaitaire) ; rejetés. (p. 6039, 6040) : soutient les amendements de Mme Michelle Demessine n° 428 (exonération des personnes bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé de la participation forfaitaire), n° 430 (exonération des personnes bénéficiaires d'une pension d'invalidité de la participation forfaitaire), n° 431 (suppression du III de l'article visant à interdire au régime local d'assurance maladie complémentaire obligatoire du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, de prendre en charge la participation forfaitaire), n° 429 (suppression du IV visant à appliquer la franchise évolutive aux accidentés du travail) et n° 432 (cohérence) ; rejetés. (p. 6045) : justification de l'exonération de la contribution forfaitaire pour les patients s'adressant au service des urgences. Favorable à l'amendement n° 435 de Mme Michelle Demessine (exclusion du champ d'application de la contribution forfaitaire des actes effectués par un médecin dans un établissement ou un centre de santé). - **Art. 12** *(Art. L. 161-31, L. 162-4-3 et L. 162-21 du code de la sécurité sociale - Accès des professionnels de santé aux informations détenues par les caisses d'assurance maladie et contrôle de l'utilisation de la carte Vitale)* (p. 6058) : favorable aux amendements identiques n° 169 de M. Gilbert Chabroux et n° 441 de Mme Michelle Demessine (suppression), ainsi qu'à l'amendement n° 440 de Mme Michelle Demessine (suppression de l'apposition d'une photographie sur la carte Vitale). Nature des informations biométriques portées sur la carte Vitale. - **Art. 12 bis** *(Art. L. 161-31 du code de la sécurité sociale - Information des assurés sociaux)* (p. 6060) : soutient l'amendement n° 442 de Mme Michelle Demessine (suppression) ; retiré. - **Art. 15** *(Art. L. 315-2, L. 315-2-1, et L. 321-2 du code de la sécurité sociale - Renforcement du contrôle des bénéficiaires d'indemnités journalières)* (p. 6070, 6071) : soutient les amendements de Mme Michelle Demessine n° 455 (suppression) ; n° 456, 454 et 457 (repli) ; rejetés. - **Art. 18** *(Art. L. 162-17, L. 162-17-1-1, L. 162-17-4 et L. 162-17-8 du code de la sécurité sociale - Amélioration de la qualité de la visite médicale et du conditionnement des médicaments)* (p. 6085) : soutient l'amendement n° 471 de Mme Michelle Demessine (sanction en cas de non-respect de la charte par les laboratoires) ; retiré.

- **Suite de la discussion** (27 juillet 2004) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 6318, 6319) : projet inéquitable et dangereux pour l'avenir du système de santé. Mise à contribution des assurés et des patients, à l'exclusion des laboratoires pharmaceutiques et des médecins. Instauration d'une majoration pour les médecins spécialistes sous le fallacieux prétexte d'un bon parcours personnalisé de soins. Détournement de l'intérêt du dossier médical à la réalisation d'économies. Refus inacceptable d'exonérer de la contribution forfaitaire les titulaires de l'allocation adulte handicapé. Préparation de la privatisation de la sécurité sociale au travers de son étatisation et d'un directeur général de l'UNCAM tout-puissant. Importance de la part que prendront les assurances complémentaires. Explosion des cotisations. Anticipation des déficits des années 2005 et 2006, signe de l'absence de confiance du Gouvernement dans son plan de financement. Irréalisme de l'objectif fixé en 2007. Difficultés certaines pour le Gouvernement. Votera contre ce texte.

- **Rappel au règlement** - (27 octobre 2004) (p. 7164) : organisation du travail parlementaire. Interrogation sur les intentions du Gouvernement sur le volet emploi du projet de loi de cohésion sociale.

- **Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (28 octobre 2004) - **Art. 1er** *(Art. L. 310-1, L. 310-2, L. 311-1, L. 311-10, L. 311-10-1 nouveau et L. 322-2 du code du travail - Définition et réforme du service public de l'emploi)* (p. 7256) : soutient l'amendement n° 492 de M. Roland Muzeau (accompagnement social et professionnel des demandeurs d'emploi) ; rejeté. (p. 7257, 7258) : soutient les amendements de M. Roland Muzeau n° 493 (participation des missions locales aux maisons de l'emploi) ; et n° 470 (participation des partenaires sociaux aux maisons de l'emploi) ; rejetés. Soutient l'amendement n° 494 de M. Roland Muzeau (suppression partielle) ; rejeté. - **Art. 3** *(Art. L. 312-1 à L. 312-3 nouveaux du code du travail - Activité de placement exercée par des personnes privées)* (p. 7279) : soutient les amendements de M. Roland Muzeau n° 498 (interdiction pour les services de placement d'exercer une autre activité à but lucratif) ; et n° 499 (précision) ; rejetés. (p. 7280) : soutient les amendements de M. Roland Muzeau n° 500 (fermeture définitive des organismes de placement en cas de non-respect du principe de gratuité ou d'atteinte à l'ordre public) ; et n° 501 (précision) ;

rejetés. - **Art. additionnels avant l'art. 6** (p. 7286) : soutient les amendements de M. Roland Muzeau portant sur le même objet n° 503 et 504 (représentation des chômeurs au sein de l'UNEDIC) ; rejetés. - **Art. 7** *(Art. L. 311-5, L. 351-16 et L. 351-17 du code du travail - Obligations des demandeurs d'emploi)* (p. 7296) : favorable à l'amendement n° 506 de M. Roland Muzeau (inscription des demandeurs d'emploi auprès de l'ANPE). Rejet systématique des amendements de l'opposition. (p. 7301) : le groupe CRC est favorable à l'amendement n° 539 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (droit du demandeur d'emploi à être entendu et accompagné avant la prise d'une sanction à son égard). - **Art. 8** *(Art. L. 351-18 du code du travail - Contrôle de la recherche d'emploi)* (p. 7303) : soutient l'amendement n° 513 de M. Roland Muzeau (suppression) ; rejeté. (p. 7304) : soutient les amendements de M. Roland Muzeau n° 514 (possibilité pour les demandeurs d'emploi d'être accompagnés lors de la mise en oeuvre de la procédure contradictoire) ; retiré ; n° 515 (suppression de la faculté de saisie partielle ou totale du revenu de remplacement) ; et n° 516 (possibilité de recours des demandeurs d'emploi contre les décisions prises à leur encontre) ; rejetés. - **Art. 11** *(Art. L. 322-4-20 du code du travail - Disparition des emplois jeunes)* (p. 7317) : soutient l'amendement n° 521 de M. Roland Muzeau (suppression) ; rejeté.

- **Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2005 [n° 53 (2004-2005)]** - (16 novembre 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 2** (p. 7981) : favorable à l'amendement n° 103 de M. Bernard Cazeau (rapport au Parlement sur l'affectation à l'assurance maladie des droits sur l'alcool et sur le tabac). (p. 7984, 7985) : soutient l'amendement n° 144 de M. Guy Fischer (relèvement de la contribution sociale sur les bénéfices) ; rejeté. - **Art. additionnel après l'art. 5 bis** (p. 8002) : son amendement n° 100 : alignement du taux de cotisation d'assurance maladie-maternité de l'Etat sur celui des employeurs du privé ; rejeté. (p. 8003) : injustice de la situation actuelle.

- **Suite de la discussion** (17 novembre 2004) - **Débat sur l'assurance maladie** (p. 8029, 8031) : caractère irréaliste du taux d'augmentation de l'ONDAM pour 2005. Gonflement artificiel des économies annoncées. Echec de la maîtrise médicalisée des dépenses de santé. Insuffisance du taux de progression des dépenses de l'hôpital pour 2005. Regret de l'absence de consultation du Parlement pour le plan "Hôpital 2007". Absence d'évaluation de l'application de la T2A en 2004. Politique du médicament. Avec le groupe CRC, votera contre ce texte. - **Art. additionnels avant l'art. 6** (p. 8038, 8039) : soutient l'amendement n° 150 de M. Guy Fischer (mode de financement de la Haute Autorité de santé) ; rejeté. (p. 8040) : favorable aux amendements de M. Guy Fischer n° 145 (suppression de la la Haute Autorité de santé) et n° 150 précité. (p. 8042) : défavorable à l'amendement n° 14 de la commission (identification des médecins hospitaliers et des médecins des centres de santé). - **Art. additionnels avant l'art. 6 ou avant l'art. 11 ou avant l'art. 15 quater** : p. 8047) : son amendement n° 166 : exclusion des actes de biologie médicale de l'application de la franchise d'un euro ; devenu sans objet. - **Art. 6** *(Art. L. 162-26 du code de la sécurité sociale, articles 24, 25 et 33 de la loi n° 2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la sécurité sociale pour 2004, article 36 de la loi n° 2004-810 du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie et art. L. 4311-13 du code de la santé publique - Tarification à l'activité)* (p. 8054) : son amendement n° 101 : tarification pratiquée par les établissements privés gérés par des associations et exerçant des activités de dialyse ; rejeté. (p. 8055, 8056) : intervient sur son amendement n° 101 précité. - **Art. 6 bis** *(Art. L. 161-39 du code de la sécurité sociale - Information de la Haute Autorité de santé)* : son amendement n° 159 : encadrement de la transmission à la Haute Autorité de santé des informations selon des critères définis par la CNIL ; rejeté. - **Art. 9** *(Art. 40 de la loi n° 2000-1257 du 23 décembre 2000 de financement de la sécurité sociale pour 2001 - Financement et missions du Fonds pour la modernisation des établissements de santé publics et privés, FMESPP)* (p. 8060) : soutient l'amendement n° 164 de M. Guy Fischer (suppression du 2° du I permettant de rémunérer les établissements de santé qui feraient des économies) ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 10** (p. 8065, 8066) : soutient l'amendement n° 165 de M. Guy Fischer (abrogation de l'article 52 sur l'usage du titre de psychothérapeute de la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique) ; rejeté. - **Art. 11** *(Art. L. 322-3 du code de la sécurité sociale - Exonération du ticket modérateur pour les consultations de prévention destinées aux élèves de cinquième)* (p. 8069) : soutient les amendements de M. Guy Fischer n° 168 (exonération du ticket modérateur pour les vaccinations, les frais liés à la prévention sanitaire et au dépistage des maladies professionnelles) et n° 169 (exonération du ticket modérateur pour les soins prescrits à l'issue des consultations de dépistage) ; rejetés. - **Art. 12** *(Art. L. 712-10-1 du code de la sécurité sociale et art. L. 722-24-1 du code rural - Affiliation des enseignants et documentalistes contractuels ou agréés des établissements privés sous contrat au régime d'assurance maladie des fonctionnaires)* (p. 8072) : avec le groupe CRC, favorable à l'amendement n° 16 de la commission (assujettissement des rémunérations des maîtres et documentalistes des établissements privés sous contrat aux conditions de droit commun du régime général). - **Art. 15** *(Art. 51 de la loi n° 2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la sécurité sociale pour 2004 - Participation de l'assurance maladie au financement de stocks de produits de prophylaxie et de traitement nécessaires en cas de menace sanitaire grave)* (p. 8076) : soutient l'amendement n° 182 de M. Guy Fischer (suppression) ; rejeté. - **Art. 15 ter** *(Art. L. 141-1 du code de la sécurité sociale - Extension du domaine de l'expertise médicale)* (p. 8079) : soutient l'amendement n° 183 de M. Guy Fischer (suppression) ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 8 (précédemment réservés)** (p. 8089) : ses amendements n° 161 : obligation pour les médecins d'établir leurs prescriptions en dénomination commune internationale, DCI ; et n° 163 : encouragement à la prescription en DCI ; rejetés.

- **Suite de la discussion** (18 novembre 2004) - **Art. additionnel après l'art. 1er quinquies ou après l'art. 5 (précédemment réservé)** (p. 8203, 8204) : son amendement n° 138 : rapport du Gouvernement sur l'ensemble des déremboursements de médicaments mis en oeuvre depuis 2002 ; rejeté. Référence au rapport de la Cour des comptes. - **Art. additionnels après l'art. 8 (précédemment réservés)** (p. 8205) : son amendement n° 162 : rôle du fonds de promotion de l'information médicale et médico-économique, FOPIM ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 11 (précédemment réservés)** (p. 8209, 8210) : son amendement n° 170 : composition et rôle de la commission de la transparence ; rejeté. (p. 8212) : son amendement n° 171 : critères d'inscription d'un médicament sur la liste des médicaments remboursables ; rejeté. (p. 8213, 8214) : son amendement n° 174 : réévaluation de la valeur thérapeutique du médicament lors du renouvellement de l'autorisation ; retiré. (p. 8215, 8216) : ses amendements n° 172 : association des représentants des associations de personnes malades et d'usagers du système de santé à l'évaluation des médicaments ; n° 173 : établissement par la commission de la Haute Autorité de santé d'un rapport d'activité remis au Parlement ; n° 175 : publicité des nouveaux dossiers d'AMM ; rejetés. - **Seconde délibération** - **Art. 6 B** (p. 8217, 8218) : regret de la demande d'une seconde délibération par le président de la commission des affaires sociales. Avec le groupe CRC, ne votera pas l'amendement n° A-1 de la commission (suppression).

- *Commission mixte paritaire* **[n° 71 (2004-2005)]** - (2 décembre 2004) - **Discussion générale** (p. 8893, 8894) : absence de mesures sérieuses pour redresser les finances de la sécurité sociale. Mesures de restrictions et de sanctions à l'égard des assurés sociaux au détriment des propositions alternatives de financement. Mise en place de l'effondrement du système de protection sociale. Manque d'ambition du projet de loi. Hypothèses macro-économiques erronées pour fixer l'ONDAM. Avec le groupe CRC, votera contre le texte. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 8904) : avec le groupe CRC, ne votera pas le texte élaboré par la commission mixte paritaire.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Travail, santé et cohésion sociale - II. - Santé, famille, personnes handicapées et cohésion sociale**

- (6 décembre 2004) - **Etat B - Titres III et IV** (p. 9149) : avec les sénateurs du groupe CRC, votera contre l'amendement de la commission des finances n° II-9 (réduction des crédits accordés au Défenseur des enfants). (p. 9152, 9153) : diminution par rapport à 2004 des crédits affectés aux ARH. Nombre de lits de soins palliatifs.

**AUTEXIER (Jean-Yves)**
*sénateur (Paris)*
*CRC*

Non réélu le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées jusqu'au 30 septembre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de résolution* tendant à faire respecter le pluralisme dans le cadre de la journée d'initiative parlementaire instituée par l'article 48 de la Constitution **[n° 153 (2003-2004)]** (19 janvier 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission parlementaire d'enquête sur les facteurs de risques et les conséquences sanitaires d'épidémies de légionellose mais également sur les moyens des services d'État à renforcer pour prévenir, contrôler et contenir tout risque d'exposition comme de contamination **[n° 154 (2003-2004)]** (19 janvier 2004) - **Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête parlementaire sur les causes et les conséquences sanitaires de l'épidémie de légionellose dans la Région Nord-Pas-de-Calais mais également sur les moyens, de toute nature, à mettre en oeuvre pour en prévenir tout nouveau risque à l'avenir **[n° 155 (2003-2004)]** (19 janvier 2004) - **Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de loi* tendant à instaurer des mesures d'urgence pour lutter contre les délocalisations **[n° 295 (2003-2004)]** (11 mai 2004) - **Aménagement du territoire - Economie et finances, fiscalité - Entreprises - Travail.**

*Proposition de loi* relative à l'autonomie de la personne, au testament de vie, à l'assistance médicalisée au suicide et à l'euthanasie volontaire **[n° 297 (2003-2004)]** (11 mai 2004) - **Famille - Justice - Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de loi constitutionnelle* relative aux modalités de convocation des sessions extraordinaires du Parlement et à leur objet **[n° 373 (2003-2004)]** (23 juin 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi autorisant la ratification des protocoles au Traité de l'Atlantique Nord sur l'accession de la République de Bulgarie, de la République d'Estonie, de la République de Lettonie, de la République de Lituanie, de la Roumanie, de la République slovaque et de la République de Slovénie [n° 189 (2003-2004)]** - (5 février 2004) - **Discussion générale** (p. 1354, 1356) : situation de crise de l'OTAN. Question de la défense européenne face à l'élargissement de l'OTAN. Doute quant à la pertinence des réponses apportées par l'OTAN face aux menaces actuelles. Défavorable à l'adoption de ce projet de loi.

**- Projet de loi encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics [n° 209 (2003-2004)]** - (3 mars 2004) - **Discussion générale** (p. 2018, 2020) : démocratie reposant sur la distinction entre le religieux et le civil. Absence d'hostilité entre la laïcité et la religion. Séparation entre l'espace public et l'espace privé. Rejet des prisons communautaires. Idéal de l'école républicaine. Rejet des extrémismes et du communautarisme. Figures de la lutte pour les libertés dans les pays du Maghreb. Opposition entre laïcs et intégristes et non entre musulmans et laïcs. Nécessité de lutter contre les discriminations raciales. Enrichissement de la République grâce à ces nouveaux citoyens.

**BACHELOT-NARQUIN (Roselyne)**
*ministre de l'écologie et du développement durable*
*(jusqu'au 30 mars 2004)*

## INTERVENTIONS

**- Hommage aux victimes d'un tremblement de terre et aux victimes d'une catastrophe aérienne** - (6 janvier 2004) (p. 17) : solidarité manifestée au peuple iranien. Elucidation en cours des causes de l'accident aérien de Charm el-Cheikh.

**- Rappel au règlement** - (6 janvier 2004) (p. 18) : moyens mobilisés pour endiguer l'épidémie de légionellose dans le département du Pas-de-Calais.

**- Projet de loi portant transposition de la directive 2000 / 60 / CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau [n° 260 (2002-2003)]** - (6 janvier 2004) - **Discussion générale** (p. 19, 21) : établissement d'un cadre global pour la protection des eaux continentales souterraines et côtières. Encouragement à la participation du public à la mise en oeuvre de la politique de l'eau. Qualité des milieux aquatiques en France. Nécessité de réformer la politique de l'eau avant juin 2004. Présentation des articles du projet de loi. Conditions d'application de ce texte à la Corse. (p. 28, 29) : concertation et démocratisation de la politique de l'eau. Sujet traité de manière segmentée mais néanmoins cohérente grâce au regroupement des diverses dispositions dans le code de l'environnement. - **Art. 1er** *(Art. L. 210-1 du code de l'environnement - Récupération des coûts des services liés à l'usage de l'eau)* (p. 30) : s'oppose à l'amendement n° 15 de Mme Odette Herviaux (précision des modalités d'application de ce principe). S'oppose à l'amendement n° 23 de Mme Marie-Christine Blandin (modalités d'établissement de ces coûts). - **Art. 2** *(Art. L. 212-1 du code de l'environnement - Champ d'application et contenu des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux, SDAGE)* (p. 31) : s'oppose à l'amendement n° 16 de Mme Odette Herviaux (délimitation des bassins par le ministre de l'environnement). (p. 32) : accepte l'amendement n° 1 de la

commission (rédaction). S'oppose à l'amendement n° 24 de Mme Marie-Christine Blandin (transposition sans minoration de la directive). (p. 33) : accepte l'amendement n° 2 de la commission (rédaction). Demande le retrait de l'amendement n° 3 de la commission (rédaction). Accepte l'amendement n° 4 de la commission (suppression de la disposition relative aux bassins transfrontaliers). S'oppose à l'amendement n° 26 de Mme Marie-Christine Blandin (rédaction). (p. 34) : s'oppose aux amendements n° 27 de Mme Marie-Christine Blandin (remplacement des objectifs dérogatoires par un plan d'intervention particulier) et n° 17 de Mme Odette Herviaux (rétablissement de la rédaction initiale). (p. 35) : S'oppose aux amendements n° 18 de Mme Odette Herviaux (suppression des dérogations) et n° 28 de Mme Marie-Christine Blandin (caractère exceptionnel des dérogations). Accepte l'amendement n° 19 de Mme Marie-Christine Blandin (rétablissement de la rédaction initiale). Accepte l'amendement n° 5 de la commission (gestion des bassins transfrontaliers coordonnée avec les autorités étrangères). - **Art. 3** *(Art. L. 212-2 du code de l'environnement - Elaboration et mise à jour des schémas d'aménagement et de gestion des eaux, SDAGE)* (p. 36) : intervient sur l'amendement n° 20 de Mme Odette Herviaux (modalités de consultation du public sur les SDAGE). (p. 37) : accepte l'amendement n° 6 de la commission (consultation des établissements publics territoriaux de bassin). S'oppose à l'amendement n° 21 de Mme Odette Herviaux (consultation des associations de consommateurs et de protection de l'environnement). (p. 38) : accepte l'amendement n° 7 de la commission (adoption par le comité de bassin) et s'oppose à l'amendement n° 22 de Mme Odette Herviaux (adoption par le comité de bassin et approbation par le préfet coordonnateur du bassin). - **Art. 4** *(Art. L. 212-2-1 et L. 212-2-2 nouveaux du code de l'environnement - Programmes de mise en oeuvre du SDAGE et de surveillance de l'état des eaux)* : Accepte les amendements de la commission n° 8 (consultation du comité de bassin) et n° 9 (coordination transfrontalière). - **Art. additionnel après l'art. 4** (p. 39) : demande le retrait de l'amendement n° 29 de M. Pierre-Yvon Trémel (fixation des débits réservés des cours d'eau par les SDAGE). - **Art. 5** *(Art. L. 212-6 du code de l'environnement - Règles d'élaboration du schéma d'aménagement et de gestion des eaux, SAGE)* : accepte l'amendement n° 10 de la commission (consultation des établissements publics territoriaux de bassin). - **Art. 7** *(Compatibilité des documents d'urbanisme avec les SDAGE et les SAGE)* (p. 40) : accepte les amendements n° 11, 12 et 13 de la commission (précision). - **Art. additionnel après l'art. 7** (p. 41) : son amendement n° 14 : substitution de l'Etat en cas d'inaction du comité de bassin de Corse ; adopté. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 42) : réflexion fructueuse du Sénat sur ce texte.

- **Débat sur les travaux d'une mission d'information commune « La France et les Français face à la canicule»** - (10 février 2004) (p. 1428, 1430) : canicule de l'été 2003. Situation symptomatique d'un phénomène environnemental plus général : le réchauffement climatique. Elaboration de plans destinés à prévenir les risques d'incendie de forêts, à améliorer la qualité de l'air et à optimiser les techniques de climatisation. Nécessité de réduire les vulnérabilités de nos sociétés aux changements climatiques et de poursuivre la diminution des émissions de gaz à effet de serre tant au niveau national qu'international.

**BADINTER (Robert)**
*sénateur (Hauts-de-Seine)*
*SOC*

Réélu le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Membre de la Délégation parlementaire pour l'Union européenne.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation de la législation jusqu'au 20 octobre 2004.

Membre titulaire de la Commission consultative des archives audiovisuelles de la justice jusqu'au 7 avril 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité le 23 janvier 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au divorce le 15 avril 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur la gestion des fonds publics en Polynésie française **[n° 40 (2004-2005)]** (26 octobre 2004) - **Collectivités territoriales - Economie et finances, fiscalité - Outre-mer - Pouvoirs publics et Constitution.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif au divorce [n° 389 (2002-2003)]** - (7 janvier 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 1er** (p. 78) : favorable à l'amendement n° 59 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (possibilité de ne pas recourir à un avocat pour les divorces par consentement mutuel sans enfant ni enjeu financier).

**- Suite de la discussion** (8 janvier 2004) - **Art. 17** *(Art. 266, 267, 267-1 et 268 du code civil - Conséquences propres aux divorces contentieux)* (p. 120) : favorable à l'amendement n° 78 de Mme Monique Cerisier-ben Guiga (versement de dommages et intérêts en réparation du préjudice matériel ou moral subi du fait du divorce). - **Art. additionnels avant l'art. 22** (p. 147, 148) : défavorable à l'amendement n° 29 de M. Nicolas About (fixation d'un âge minimal unique de mariage pour les hommes et les femmes). - **Art. 22** *(Art. 220-1, 228, 245-1, 248-1, 256, 276-3, 278, 279, 280-2, 281, 298, 301, 306 et 307 du code civil - Dispositions diverses)* (p. 151, 152) : favorable à l'amendement n° 87 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (suppression du mot "gravement" pour caractériser la mise en danger par des violences conjugales). Demande la substitution du mot "conjoint" au mot "époux".

**- Projet de loi portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité** - *Deuxième lecture* **[n° 90 (2003-2004)]** - (20 janvier 2004) - **Discussion générale** (p. 550, 553) : texte mauvais pour la justice. Evolution de la procédure pénale depuis la codification napoléonienne. Aboutissement du point d'équilibre du procès pénal avec la loi Guigou de juin 2000 renforçant la présomption d'innocence. Remise en cause de cet acquis avec le déferlement de textes depuis 2001. Acheminement vers la rupture de l'équilibre avec l'investiture de pouvoirs considérables à la police judiciaire et au Parquet. Rupture consommée avec l'instauration de procédures sommaires, l'ignorance de l'avocat et la réduction du juge à la fonction d'homologateur. Disparition de l'égalité des chances et des droits. Application surréaliste de la procédure de l'ordonnance pénale à des infractions passibles de peines allant jusqu'à cinq ans d'emprisonnement. Régression incompréhensible du procès pénal, coeur de la construction de l'Etat de droit. Incompatibilité d'une vision productiviste de la justice avec sa fonction. S'interroge sur les raisons et la précipitation à modifier quatre-cent dix-neuf articles du code de procédure pénale. - **Exception d'irrecevabilité** (p. 557, 559) : sa motion n° 1 tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité ; rejetée. Confusion singulière dans le discours politique entre la sûreté, principe de valeur constitutionnelle, et la sécurité des personnes et des biens. Inflation de la référence au terme "sécurité". Inconstitutionnalité de nombreuses dispositions du texte portant atteinte au droit fondamental de sûreté : remise en cause de l'inviolabilité du domicile, de la limitation des perquisitions et de l'encadrement des interceptions de correspondances et de communications. Obligation pour le Gouvernement de justifier la nécessité de pouvoirs d'exception. Procédure de comparution avec reconnaissance préalable de culpabilité : confusion de la séparation des autorités de poursuite et de jugement. Critique de la méthode. Insuffisance des consultations préalables. Nécessité d'appréhender dans la concertation les conséquences prévisibles des mesures proposées. Moratoire indispensable, relayé par les membres du groupe socialiste. - **Art. 1er** *(Art. 706-73 à 706-101-1 nouveaux du code de procédure pénale - Règles applicables à la délinquance et à la criminalité organisées)* (p. 574) : demande l'adoption de son amendement n° 147 : possibilité pour la personne qui fait l'objet d'une enquête de flagrance de désigner un avocat pour assister à la perquisition de son domicile. Présence de l'avocat nécessaire au respect de la présomption d'innocence. - **Art. additionnel après l'art. 1er bis AA** (p. 577) : son amendement n° 152 : protection de l'utilisation des interceptions téléphoniques entre une personne suspectée et son avocat ; rejeté. - **Art. 4** *(Art. 434-7-2 nouveau du code pénal - Révélation d'informations de nature à entraver le déroulement de la procédure pénale)* (p. 580) : son amendement n° 154 : suppression ; rejeté. Article superfétatoire. - **Intitulé de la section 2 et art. additionnels avant l'art. 16** (p. 616) : intervient sur son amendement n° 157 : extension à la presse de la répression de tous les écrits et propos discriminatoires susceptibles de constituer l'infraction visée à l'article 225-1 du code pénal. S'interroge sur les raisons de différer l'extension à l'homophobie des dispositions existantes réprimant les autres formes de discrimination. Caractère intolérable de la provocation à la discrimination à raison des moeurs et de l'orientation sexuelle. - **Art. 16** *(Art. 65-3 nouveau de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse - Modification du délai de prescription pour les messages racistes ou xénophobes publiés par voie de presse)* (p. 619) : demande l'adoption de son amendement n° 162 : extension à tous les messages diffusés sur internet de l'allongement de la prescription d'un mois à un an. Nécessaire prise en compte du changement d'outil technique de l'internet, sans commune mesure avec la presse écrite. - **Art. 16 bis B** *(Art. 706-47 et 706-47-1 nouveau du code de procédure pénale - Procédure particulière applicable aux infractions sexuelles)* (p. 620, 621) : stupéfait de la portée du fichier des auteurs d'infractions sexuelles. Véritable fichier du passé judiciaire. Fichage impensable pendant vingt ou trente ans de mineurs ayant fait l'objet d'un prononcé de sanction éducative par le juge des enfants. Souhaite la suppression de cet article et le réaménagement du casier judiciaire et du système de traitement de l'information criminelle, STIC. Ses amendements n° 164 : suppression ; devenu sans objet, n° 165 : faculté pour le juge de décider de l'inscription au fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles quand il s'agit de délits ; rejeté, et n° 172 : suppression de l'exhibition sexuelle de la liste des infractions susceptibles d'entraîner une inscription au fichier ; adopté. (p. 623) : demande la réserve de son amendement n° 164 jusqu'à l'examen de tous les amendements relatifs au fichier des infractions sexuelles ; réserve adoptée. - **Art. additionnels après l'art. 16 bis B** (p. 624) : ses amendements n° 170, 166, 167, 168 et 169 : possibilité pour le juge de prononcer ou non l'inscription au fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles quand il s'agit de délits ; rejetés. (p. 625, 626) : son amendement n° 171 : possibilité d'inscrire les mineurs au fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles à partir de l'âge de seize ans ; rejeté. Nécessité de reconsidérer la question des mineurs âgés de dix à treize ans ou de treize à seize ans. Incompréhension regrettable des obligations mises à la charge d'un mineur de treize ans contre lequel aura été prise une sanction éducative. (p. 626) : intervient sur son amendement n° 171 précité : distinction nécessaire entre les peines encourues et les peines prononcées. Difficultés d'application du dispositif proposé aux mineurs de moins de treize ans. - **Art. 16 bis** *(Art. 706-53-1 à 706-53-12 nouveaux du code de procédure pénale - Fichier judiciaire national automatisé des auteurs)* (p. 631) : son amendement n° 180 : suppression pour la personne condamnée pour un crime ou pour un délit puni d'une peine de dix ans de prison de l'obligation de se présenter à la gendarmerie tous les six mois pour justifier de son adresse ; rejeté. Peine complémentaire injustifiée. Surpassement de l'obligation légitime. Stigmatisation. Conséquences sur les rapports avec la famille et avec le voisinage. (p. 634) : intervient sur son amendement n° 181 : accessibilité des informations contenues dans le fichier réservée aux seuls préfets, à l'exclusion des administrations de l'Etat. Problématique de l'accessibilité des administrations de l'Etat au regard des activités impliquant un contact avec des mineurs. Compromission de l'avenir professionnel des personnes fichées pour avoir été condamnées à une peine d'un an de prison avec sursis. - **Art. 16 sexies** *(Art. 223-11 du code pénal, art. L. 2222-1 du code de la santé*

*publique - Interruption involontaire de grossesse)* (p. 640, 641) : intervient sur son amendement n° 184 : suppression

- **Suite de la discussion** (21 janvier 2004) - **Art. 23** *(Art. 41-2 et 41-3 du code de procédure pénale - Extension du champ d'application de la composition pénale et de la liste des mesures susceptibles d'être proposées)* (p. 702) : son amendement n° 188 : information de la personne de son droit à l'assistance d'un avocat avant de donner son accord à la proposition du procureur de la République ; retiré. - **Art. 24 A** *(Art. 706-53-1 nouveau du code de procédure pénale - Prescription des infractions sexuelles)* (p. 706) : intervient sur son amendement n° 191 : suppression. Nécessité d'un texte spécifique pour modifier le régime des prescriptions. Défavorable à une durée de prescription excessive en raison de saisines de justice impossibles à traiter compte tenu du temps écoulé et des traumatismes pour la personne poursuivie. - **Art. additionnel après l'art. 29 quater** (p. 713) : intervient sur son amendement n° 201 : enregistrement audiovisuel des interrogatoires au cours de la garde à vue. Progrès indiscutable pour le bon déroulement des procédures pénales. - **Art. 30** *(Art. 70 et 77-4 nouveau du code de procédure pénale - Mandat de recherche délivré par le procureur de la République)* (p. 714) : son amendement n° 202 : rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture ; adopté. - **Art. 53 bis** *(Art. 137-4 et 137-1 du code de procédure pénale - Procédure de placement en détention provisoire)* (p. 720) : son amendement n° 210 : suppression ; rejeté. Opposé à la disparition du double regard sur la mise en détention provisoire adopté dans la loi du 15 juin 2000 par les deux assemblées. Octroi au procureur de la République du droit de contourner le juge d'instruction au détriment des garanties de la personne mise en examen et de la présomption d'innocence. (p. 722) : absence de justification à la suppression des deux regards. - **Art. 57 quater** *(Art. 399 du code de procédure pénale - Fixation du nombre et du jour des audiences correctionnelles)* (p. 725) : son amendement n° 214 : suppression ; rejeté. - **Art. 61** *(Art. 495-7 à 495-16 et 520-1 nouveaux du code de procédure pénale - Comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité)* (p. 730, 732) : son amendement n° 219 : possibilité pour le juge d'inviter le procureur à formuler une proposition nouvelle ; rejeté. (p. 731) : sur l'amendement n° 261 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (suppression) demande un scrutin public. Changement profond de nature du procès-verbal. Déséquilibre de la procédure pénale au profit du ministère public. - **Art. 63** *(Art. 706-71 du code de procédure pénale - Utilisation de la visioconférence dans la phase de jugement)* (p. 734) : le groupe socialiste est favorable à l'amendement n° 89 de la commission (rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture). Caractère essentiel pour l'exercice du droit de la défense de la présence physique du détenu lors de l'interrogatoire.

- *Commission mixte paritaire* **[n° 173 (2003-2004)]** - (5 février 2004) - **Discussion générale** (p. 1282, 1285) : absence de progrès à l'issue de la CMP. Problème récurrent de la garde à vue et de l'allongement de sa durée. Octroi sans précédent aux investigateurs d'un moyen d'une telle puissance. Absence de motif de satisfaction en dépit de la tempérance apportée par le Sénat au texte initial. Absence de crédibilité des justifications à l'extension de la durée de la garde à vue, confortée par son inapplicabilité à la délinquance financière organisée. Recherche obsessionnelle d'un passage plus facile du mineur aux aveux. Satisfait du cantonnement de l'ordonnance pénale aux infractions routières et de transport. Bouleversement navrant de l'équilibre du procès pénal : abandon de la publicité dans la procédure de comparution avec reconnaissance préalable de culpabilité. Perception détestable d'une zone d'ombre par les Français. Alimentation du soupçon avec les affaires de corruption en matière de marchés publics. Accroissement considérable des pouvoirs des magistrats du parquet. Nécessité de leur assurer en contrepartie un statut identique à celui des magistrats du siège sous la forme de la révision constitutionnelle déjà votée par les sénateurs socialistes. Réduction des droits des autres intervenants principaux du procès pénal : la défense, la victime et les magistrats du siège. Regrette l'occasion perdue de faire de la procédure pénale française un modèle européen. Mauvaise loi. Le groupe socialiste votera contre ce texte. - **Art. 5** (p. 1346) : le groupe socialiste s'abstient sur les amendements n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 du Gouvernement (coordination, clarification et précision rédactionnelle portant sur les articles restant en discussion). Aurait souhaité l'examen de ces amendements par la commission des lois. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1349) : mise au point nécessaire après les reproches injustifiés de M. Pierre Fauchon. Prolifération de mesures en faveur des victimes de 1980 à 1985 lorsqu'il était à la chancellerie. Souci constant de défendre les victimes de la criminalité organisée. Justification de la position des sénateurs socialistes par le refus d'entériner une nouvelle procédure pénale qui modifie l'équilibre du droit.

- **Projet de loi encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics [n° 209 (2003-2004)]** - (2 mars 2004) - **Discussion générale** (p. 1957, 1959) : incompréhension des pays étrangers face à ce texte. Absence d'atteinte à la liberté de conscience. Neutralité confessionnelle et respect réciproque à l'école. Compatibilité de ce projet de loi avec l'article 9 de la Convention européenne des droits de l'homme. Jurisprudence de la Cour de Strasbourg.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à la Charte de l'environnement [n° 329 (2003-2004)]** - (23 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4583, 4586) : texte suffisant, inutile et confus. Dénonciation d'un lyrisme philosophico-scientifique. Risque de désordre juridique lié à la constitutionnalisation du principe de précaution, déclaré d'application directe. Abaissement du législateur et montée en puissance du juge administratif. Le groupe socialiste votera ce texte en fonction du sort réservé à ses amendements. Docilité surprenante du Sénat en matière constitutionnelle. - **Art. 1er** *(Référence à la Charte de l'environnement dans le préambule de la Constitution)* (p. 4604, 4605) : son amendement n° 37 : référence à la charte dans le corps même du texte constitutionnel ; rejeté. (p. 4607) : intervient sur l'amendement n° 37 précité.

- **Suite de la discussion** (24 juin 2004) - **Art. 2** *(Charte de l'environnement)* (p. 4638, 4639) : place naturelle du principe de sauvegarde de l'environnement dans l'article 1er de la Constitution. Erreur juridique commise à l'article 5 de la charte. Nécessité d'une loi définissant précisément les conditions de mise en oeuvre du principe de précaution s'agissant de l'environnement. Difficulté de cohérence avec les conventions internationales. Conséquence de l'applicabilité directe du texte confiant son appréciation au juge administratif : bouleversement de la hiérarchie des normes. (p. 4640, 4641) : favorable à l'amendement n° 7 de M. Pierre Fauchon (suppression de la référence dans la charte aux équilibres conditionnant l'émergence de l'humanité). Principe de laïcité. (p. 4645) : imprécision des rapports entre principe de précaution et recherche scientifique ou recherche appliquée. Risque d'entrave à la recherche. Exemple du dossier des transports subsoniques. Votera l'amendement n° 1 de M. Yves Détraigne (encadrement légal des conditions de mise en oeuvre du principe de précaution). - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4650) : incertitudes sur les conditions de mise en oeuvre de la protection constitutionnelle de l'environnement. Transformation du Sénat en simple chambre d'enregistrement.

- **Projet de loi portant création de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité [n° 9 (2004-2005)]** - (23 novembre 2004) - **Art. additionnel après l'art. 4** (p. 8276) : ne votera pas l'amendement n° 77 de Mme Alima Boumediene-Thiery (aménagement de la charge de la preuve au bénéfice des victimes). - **Art. 9** *(Secret professionnel)* (p. 8281) : soutient l'amendement n° 60 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (protection du secret professionnel de l'avocat) ; adopté. - **Division et art. additionnels après l'art. 17** (p. 8296, 8297) : survivance dans le monde de la persécution ou de la haine contre les homosexuels. Non-discussion des propositions de loi déposées en l'an 2000 par Mme Dinah Derycke et lui-même ainsi que par M. Michel Dreyfus-Schmidt. Rejet des amendements du groupe socialiste sur le

projet de loi "Perben II". Votera en faveur des dispositions relatives à l'homophobie. Sur les amendements du Gouvernement n° 83 (répression des provocations à la discrimination, à la haine ou à la violence homophobes ou sexistes aux cas visés par les articles 225-2 et 432-7 du code pénal) et n° 84 (répression des diffamations et des injures commises envers des personnes en raison de leur sexe ou de leur orientation sexuelle), soutient les sous-amendements de Mme Bariza Khiari n° 87 (élargissement de la repression aux discriminations visées à l'article 225-1 du code pénal) et n° 88 (coordination) ; rejetés. Intervient sur le sous-amendement n° 87 précité de Mme Bariza Khiari. Impossibilité de faire des distinctions entre les discriminations. (p. 8303) : votera l'amendement n° 83 du Gouvernement précité.

- **Proposition de loi relative aux compétences du tribunal d'instance, de la juridiction de proximité et du tribunal de grande instance, [n° 66 (2004-2005)]** - (24 novembre 2004) - **Discussion générale** (p. 8338, 8339) : favorable au développement de la justice de proximité par un renforcement des tribunaux d'instance, des conciliateurs et des médiateurs. Conséquences néfastes de la création d'un nouvel ordre juridictionnel : défaut de lisibilité pour les citoyens ; problèmes de recrutement, de formation et d'affectation des magistrats. Opposé à l'affectation de juges de proximité dans les juridictions correctionnelles et leur participation éventuelle au prononcé de peines d'emprisonnement ; inconstitutionnalité : décisions du Conseil constitutionnel du 23 juillet 1975 sur la composition des juridictions et du 29 août 2002 sur l'impossibilité pour un juge de proximité de prononcer des mesures privatives de liberté.

**BADRÉ (Denis)**
*sénateur (Hauts-de-Seine)*
*UC*

Réélu le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Vice-président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation à partir du 7 octobre 2004 ; membre de la commission jusqu'au 7 octobre 2004.

Vice-président de la Délégation parlementaire pour l'Union européenne.

Membre des Assemblées parlementaires du Conseil de l'Europe et de l'Union de l'Europe occidentale le 19 octobre 2004.

Membre de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Membre titulaire du Conseil d'administration de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN).

Membre suppléant de la Commission nationale des aides publiques aux entreprises jusqu'au 1er octobre 2004.

Membre suppléant du Comité consultatif du secteur financier le 18 juin 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi pour le soutien à la consommation et à l'investissement le 15 juillet 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 2005 le 14 décembre 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 2004 le 20 décembre 2004.

## DÉPÔTS

*Avis*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 164 (2003-2004)] portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en œuvre certaines dispositions du droit communautaire **[n° 202 (2003-2004)]** (5 février 2004) - **Economie et finances, fiscalité - Éducation - Environnement - PME, commerce et artisanat - Transports - Travail - Union européenne.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur le rôle des centrales d'achat dans la fixation des prix à la consommation et les délocalisations d'entreprises **[n° 284 (2003-2004)]** (30 avril 2004) - **Entreprises - PME, commerce et artisanat.**

*Proposition de loi* tendant à protéger les noms des collectivités locales sur Internet **[n° 309 (2003-2004)]** (12 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Economie et finances, fiscalité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

*Proposition de résolution* tendant à compléter et modifier le Règlement du Sénat **[n° 396 (2003-2004)]** (1er juillet 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Rapport général*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Affaires européennes et article 43 : évaluation de la participation française au budget des Communautés européennes **[n° 74 tome 2 fasc. 2 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Economie et finances, fiscalité - Budget.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en œuvre certaines dispositions du droit communautaire [n° 164 (2003-2004)]** - (12 février 2004) - rapporteur pour avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation - **Discussion générale** (p. 1486, 1488) : place et rôle de la France dans la construction européenne. Nécessité de rattraper le retard en matière de transposition des directives. Atteinte aux prérogatives du Parlement malgré l'attitude respectueuse du Gouvernement. Présentation des directives portant sur la transparence des relations entre l'Etat et les entreprises publiques, sur les services financiers, la banque et les assurances. Avis favorable de la commission des finances saisie pour avis. - **Art. 1er** *(Habilitation à transposer par voie d'ordonnances vingt-deux directives ou parties de directives)* (p. 1516, 1517) : s'oppose à l'amendement n° 13 de Mme Marie-France Beaufils (retrait de la directive relative à la transparence des relations financières entre les Etats membres et les entreprises publiques). Nécessité de transposer cette directive pour laquelle la France fait actuellement l'objet d'une procédure en manquement. Non-remise en cause du service public à la française. (p. 1518) : intervient sur l'amendement n° 13 précité.

**- Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (12 mai 2004) - **Art. additionnels après l'art. 53 (priorité)** (p. 3091, 3092) : transposition de la directive Natura 2000. Votera l'amendement n° 360 de M. Jean-François Le Grand (gestion des sites Natura 2000 en concertation avec les élus locaux et les acteurs de terrain) ainsi que les autres amendements qu'il présentera.

**- Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat d'orientation budgétaire** - (8 juillet 2004) (p. 5377, 5380) : nécessaire maîtrise de la dépense publique. Proposition d'instauration de quatre règles budgétaires par le groupe UC. Relation entre déficit et aide aux pays en voie de développement. Réflexions sur le pacte de stabilité. Nécessité d'améliorer la compétitivité de notre pays. Atouts et handicaps de la France. Exemple du Canada.

**- Projet de loi pour le soutien à la consommation et à l'investissement [n° 379 (2003-2004)]** - (15 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5706, 5707) : consolidation et amplification de la reprise par un soutien à l'investissement et à la consommation. Mise en place d'aides à l'emploi dans le secteur de la restauration. Renforcement de l'attractivité des emplois dans ce secteur porteur. Dégrèvement de taxe professionnelle ; prise en compte indispensable de la nécessité de concilier économie locale et collectivité locale ; attente d'une réforme de la taxe professionnelle. Révision des modalités de calcul de la redevance d'archéologie préventive. Le groupe de l'UC votera ce projet de loi amendé par le Sénat. - **Art. additionnel avant l'art. 4** (p. 5727) : défavorable à l'amendement n° 39 de M. Marc Massion (suppression de l'article 99 de la loi de finances de 2004 prévoyant une baisse de TVA sur la restauration). - **Art. 5** *(Dégrèvement temporaire de la taxe professionnelle afférente à certains investissements réalisés entre le 1er janvier 2004 et le 30 juin 2005)* (p. 5731) : son amendement n° 13 : calcul du montant du dégrèvement à partir du taux de la taxe professionnelle au titre de l'année 2004 ; retiré. - **Art. additionnels après l'art. 5** (p. 5732) : son amendement n° 52 : modification du calcul de taxe professionnelle des entreprises du cinéma ; retiré. Lutte contre la délocalisation de la production cinématographique. - **Art. additionnels après l'art. 7** (p. 5738) : soutient l'amendement n° 12 de M. Michel Mercier (reconnaissance du caractère de service public des missions exercées par les comités professionnels de développement économique) ; adopté. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5753) : le groupe de l'UC votera ce texte.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Discussion générale :*

- (25 novembre 2004) (p. 8423) : mise en oeuvre du principe du consentement à l'impôt rendant essentielle la lisibilité du texte. Difficultés attendues quant à l'exécution de la loi de finances. Démenti des prévisions de croissance. Sous-estimation des dépenses sur les opérations extérieures, le FIPSA et les rémunérations des fonctionnaires. Hausse du prix du baril de pétrole. Restitution pertinente du surplus de recettes fiscales à ceux qui subissent la hausse des prix. Regrette un manque de lisibilité d'ensemble s'agissant de l'objectif de compétitivité de la France. Poursuite indispensable de cet objectif en matière de recettes, après le débat sur les prélèvements obligatoires. Exemple de l'ISF. Nécessité d'un bilan fiscal et économique. Souhaite un geste symbolique pour dissuader les candidats à l'expatriation. (p. 8424, 8425) : nécessaire harmonisation des prélèvements obligatoires au sein de l'Union européenne. Prudence en matière d'équilibre du budget 2004. Absence de cagnotte impliquant de persévérer dans la rigueur et la réduction du déficit plutôt que dans celle des impôts. Nécessité de mettre en oeuvre avec sincérité le choix de réduire la dépense. Préservation indispensable des compétences régaliennes en matière de formation et de domaine scientifique. Pertinence des pôles de compétitivité appelant néanmoins une réflexion sur les synergies entre les Etats de l'Union européenne et une évolution des mentalités. Aide indispensable aux pays en développement. Rapport de M. Michel Camdessus. Réalités cruciales pour l'avenir non immédiatement apparentes à la lecture du projet de loi de finances. Le groupe de l'UC confirmera son intention de voter ce texte après un approfondissement de la réflexion et quelques gestes.

*Première partie :*

- (26 novembre 2004) - **Art. 9** *(Allègement des droits de succession)* (p. 8480) : soutient l'amendement n° I-132 de M. Michel Mercier (hausse de l'abattement particulier pour les descendants) ; retiré. - **Art. additionnels après l'art. 9** (p. 8485) : soutient l'amendement n° I-148 de M. Michel Mercier (pérennisation de la réduction des droits pour les donations en pleine propriété) ; adopté. - **Art. 11** *(Crédit d'impôt pour dépenses de prospection commerciale)* (p. 8497) : soutient l'amendement n° I-157 de M. Michel Mercier (élargissement du crédit pour dépenses de prospection commerciale aux pays de l'Union européenne) ; retiré. (p. 8498) : soutient l'amendement n° I-171 de M. Michel Mercier (extension de la mesure aux professions libérales réglementées constituées en société) ; adopté. (p. 8499) : soutient les amendements de M. Michel Mercier n° I-165 (ouverture du crédit d'impôt aux entreprises confiant une mission de prospection à l'international à l'un de leurs salariés) ; retiré ; et n° I-133 (extension de la mesure à trois ans) ; devenu sans objet. (p. 8503) : intervient sur l'amendement n° I-165 de M. Michel Mercier (ouverture du crédit d'impôt aux entreprises confiant une mission de prospection à l'international à l'un de leurs salariés).

**- Suite de la discussion** (29 novembre 2004) - **Art. 9 bis (précédemment réservé)** *(Actualisation du barème de l'impôt de solidarité sur la fortune)* (p. 8520, 8521) : en qualité de président de la mission commune d'information sur l'expatriation des compétences, des capitaux et des entreprises, souhait d'un débat serein. Sous-estimation du phénomène des départs à l'étranger. Prise en compte indispensable de la dimension psychologique de ces départs. Indice de comparaison avec les autres pays de l'Union européenne. Conséquences de la prise en compte de la résidence principale dans le calcul de l'ISF. (p. 8525) : favorable à l'amendement n° I-6 de la commission (relèvement du seuil d'imposition sur la fortune), visant à rétablir la neutralité de l'ISF. - **Art. additionnel après l'art. 12** (p. 8552, 8553) : soutient l'amendement n° I-170 de M. Michel Mercier (renforcement et efficacité du mécanisme du crédit d'impôt recherche pour les PME) ; retiré. - **Art. 13** *(Réduction à 1,5 % de la contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés, avant sa suppression complète)* (p. 8554) : soutient l'amendement n° I-134 de M. Michel Mercier (suppression de la surtaxe sur l'impôt sur les sociétés) ; retiré. Soutien de l'économie française, dans l'intérêt de l'emploi. - **Art. additionnels après l'art. 13** (p. 8555) : soutient l'amendement n° I-168 de M. Michel Mercier (suppression de la restriction empêchant une entreprise concessionnaire de brevets de déduire les redevances de propriété industrielle de son résultat imposable en cas de lien de dépendance avec l'entreprise concédante) ; retiré. (p. 8558) : soutient l'amendement n° I-161 de M. Michel Mercier (relèvement du plafond limitant l'application du taux réduit de 15 % pour les bénéfices des PME taxables à l'impôt sur les sociétés) ; retiré. Surtaxation des PME par rapport aux grandes entreprises. - **Art. additionnel après l'art. 14** (p. 8561, 8562) : soutient l'amendement n° I-150 de M. Michel Mercier (calcul de la valeur ajoutée des producteurs et distributeurs cinématographiques déduction faite des amortissements) ; retiré. Lutte contre les délocalisations. Publication prochaine d'une instruction fiscale favorable aux producteurs de cinéma. - **Art. additionnels avant l'art. 17** (p. 8577) : soutient l'amendement n° I-151 de M. Yves Détraigne (application du taux réduit de la TVA au chocolat) ; retiré. (p. 8583, 8584) : son amendement n° I-163 : acquittement de la taxe afférente à l'importation par l'assujetti désigné comme destinataire réel des biens sur la déclaration d'importation ; retiré. Renforcement de l'attractivité des places portuaires. Lourdeur des charges de trésorerie des importateurs. - **Art. 19** *(Plafonnement de la provision pour hausse des prix)* (p. 8586) : soutient l'amendement n° I-136 de M. Michel Mercier (prise en compte dans le plafonnement de la provision pour hausse des prix de la

durée de rotation des stocks du secteur professionnel) ; adopté. Inquiétudes du secteur de la viticulture.

- **Suite de la discussion** (30 novembre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 28** (p. 8631) : son amendement n° I-153 : prise en compte par les services fiscaux pour le calcul de la taxe professionnelle de la valeur fixée par le tribunal de commerce des actifs cédés dans le cadre d'un plan de cession d'une entreprise en redressement judiciaire ; retiré.

- **Suite de la discussion** (1er décembre 2004) - rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. - **Participation de la France au budget des Communautés européennes - Art. 43** *(Evaluation du prélèvement opéré sur les recettes de l'Etat au titre de la participation de la France au budget des Communautés européennes)* (p. 8722, 8724) : enjeu financier important. Nécessité d'établir un budget de l'Union européenne rigoureux, lisible, sincère et contrôlable. Question du retour net. Conséquences économiques des élargissements de l'Union. Observations sectorielles sur la PAC. Question des délocalisations. Demande l'adoption de cet article. (p. 8738, 8739) : s'oppose à l'amendement n° I-35 de M. Bruno Retailleau (rejet des crédits de préadhésion prévus pour la Turquie). Risque d'obscurcissement du débat européen. - **Vote sur l'ensemble de la première partie** (p. 8857) : réserves quant à la sous-estimation de certains postes de dépenses. Débats constructifs sur les questions des finances locales, sur la place de la Turquie dans l'Union européenne et sur l'ISF. Remerciements. Le groupe UC votera la première partie de la loi de finances.

*Articles non rattachés :*

- (13 décembre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 63** (p. 9664, 9665) : soutient l'amendement n° II-91 de M. Michel Mercier (extension du bénéfice de la réduction d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile au syndicat de copropriétaires) ; retiré. - **Art. 65** *(Crédit d'impôt en faveur du développement durable pour les dépenses d'équipement de l'habitation principale)* (p. 9671, 9672) : soutient l'amendement n° II-95 de M. Michel Mercier (extension aux résidences secondaires du crédit d'impôt ouvert pour l'installation des équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable et plafonnement des dépenses à l'ensemble des travaux afférents à l'habitation principale ou à la résidence secondaire) ; retiré. (p. 9675) : soutient l'amendement n° II-93 de M. Jean-Jacques Jégou (intégration dans le champ du crédit d'impôt lié aux coûts d'équipements de production d'énergie utilisant majoritairement des énergies renouvelables, des dépenses de raccordement) ; retiré. - **Art. 66** *(Crédit d'impôt en faveur de l'aide aux personnes pour dépenses d'équipement de l'habitation principale)* (p. 9678) : soutient l'amendement n° II-92 de M. Michel Mercier (extension aux résidences secondaires de ce dispositif) ; retiré. - **Art. additionnel après l'art. 66** (p. 9678, 9679) : soutient l'amendement n° II-98 de M. Michel Mercier (faculté pour les sociétés d'exercice libéral d'opter pour le régime d'assujettissement à l'impôt sur les sociétés ou le régime des sociétés de personnes) ; retiré.

- **Suite de la discussion** (14 décembre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 69** (p. 9738) : soutient les amendements de M. Michel Mercier n° II-100 (suppression de la double imposition des dividendes versés entre sociétés en étendant à l'ensemble d'entre elles le régime "mère-fille") ; et n° II-101 (réduction du délai de prescription pour le défaut de déclaration de l'ISF) ; retirés. - **Art. 69 quater** (p. 9744, 9745) : soutient l'amendement n° II-94 de M. Michel Mercier (suppression du dispositif tendant à moduler l'exonération des charges patronales accordée pour l'acquisition de chèques vacances) ; adopté. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 9773, 9774) : inaboutissement du débat sur l'ISF. Nécessité de mieux favoriser la compétitivité française. Surestimation des recettes. Partage de l'objectif de réduction du déficit budgétaire. Le groupe de l'UC votera le projet de loi de finances pour 2005.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2004 [n° 112 (2004-2005)]** - (17 décembre 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 2** (p. 9986) : intervient sur l'amendement n° 66 de M. Michel Charasse (recouvrement des indus en cas de versement du RMI à des personnes n'y ayant plus droit). - **Art. additionnel après l'art. 30** (p. 10026) : avec le groupe de l'UC, favorable à l'amendement n° 3 de la commission (réforme du régime fiscal des plus-values à long terme) modifié par les sous-amendements du Gouvernement n° 106 et n° 107.

- **Projet de loi de finances pour 2005** - *Commission mixte paritaire* **[n° 125 (2004-2005)]** - (22 décembre 2004) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 10292, 10293) : consécration en CMP de l'essentiel des travaux du Sénat. Remarque sur la forme des débats. Discussions très approfondies au Sénat n'empêchant cependant pas le Gouvernement d'attendre une seconde délibération. Importance de la priorité de contenir le déficit et de le ramener à des proportions plus raisonnables. Voeu de réussite. Le groupe de l'UC votera ce projet de budget.

**BAILLY (Gérard)**
*sénateur (Jura)*
*UMP*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan.

Membre de la Délégation parlementaire pour la planification.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société**.

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (4 mai 2004) - **Discussion générale** (p. 2743, 2745) : texte attendu. Caractère novateur du développement des territoires ruraux. Difficultés soulevées par la vie en milieu rural. Révision indispensable des dotations aux communes urbaines et aux communes rurales. Approbation de la relance des opérations de réhabilitation du bâti rural à usage locatif. Favorable à la relance des zones de revitalisation rurale, ZRR. Conséquences de la création des sociétés d'investissement pour le développement rural, SIDER. Mesures mettant en valeur les campagnes. Texte répondant aux besoins des habitants du monde rural. Votera ce texte amendé par le Sénat.

- **Suite de la discussion** (11 mai 2004) - **Art. 19** *(Art. L. 143-1 à L. 143-6 du code de l'urbanisme - Périmètre de protection et d'aménagement des espaces agricoles et naturels périurbains et programme d'action)* (p. 3009) : soutient l'amendement n° 207 de M. Gérard César (mise en oeuvre du statut du fermage) ; adopté. (p. 3020) : soutient l'amendement n° 206 de M. Gérard César (adaptations du cahier des charges des SAFER) ; retiré. - **Art. additionnels après l'art. 22 ter**

(p. 3042) : soutient l'amendement n° 321 de M. Pierre Jarlier (assouplissement de la règle de réciprocité) ; adopté. - **Art. 23** *(Art. L. 121-1 du code rural - Définition de l'aménagement foncier rural)* (p. 3044) : soutient l'amendement n° 801 de M. Eric Doligé (réintroduction de la procédure de réorganisation foncière dans la liste des modes d'aménagement foncier rural) ; adopté.

- **Suite de la discussion** (18 mai 2004) - **Art. additionnel avant l'art. 63** (p. 3345) : soutient l'amendement n° 259 de M. Yann Gaillard (utilisation de la taxe des remontées mécaniques au profit de l'entretien des forêts) ; adopté.

- **Projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales** - *Deuxième lecture* **[n° 269 (2003-2004)]** - (29 juin 2004) - **Art. 12** *(Art. L. 111-1, L. 121-1 et L. 131-1 du code de la voirie routière - Transfert aux départements de certaines routes classées routes nationales)* (p. 813) : soutient l'amendement n° 776 de M. Eric Doligé (établissement d'une étude sur l'état de l'infrastructure au moment du transfert et sur les investissements prévisibles liés à la gestion du domaine routier) ; adopté. (p. 4818) : intervient sur l'amendement n° 776 de M. Eric Doligé précité.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales**

- (7 décembre 2004) (p. 9242, 9243) : budget de reconduction. Renforcement de l'enseignement et de la recherche agricoles. Soutien à l'enseignement privé. Instauration d'un fonds unique pour les bâtiments d'élevage. Revalorisation des ICHN profitable aux zones de montagne. Inquiétudes des producteurs de lait. Nécessité de sensibiliser les nouveaux pays entrant dans l'Europe à la pérennisation des AOC. Lutte contre la pression permanente de la grande distribution sur les prix ; encadrement des marges. Allégement impératif de charges pour les employés des services de remplacement. Problème inquiétant des communes forestières et des propriétaires forestiers. Suivi indispensable des effets de la modulation des aides. Engagement résolu du Gouvernement en faveur des biocarburants. Soutient ce budget.

**BALARELLO (José)**
*sénateur (Alpes-Maritimes)*
*UMP*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale à partir du 6 octobre 2004 ; vice-président de la commission jusqu'au 7 octobre 2004.

Membre titulaire de la Haute Cour de Justice ; nouvelle élection le 26 octobre 2004.

Membre titulaire de la Cour de Justice de la République ; nouvelle élection le 26 octobre 2004.

Membre titulaire de la Commission nationale consultative des gens du voyage.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

*Avis*, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Départements et régions d'outre-mer **[n° 79 tome 7 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Outre-mer - Budget.**

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (3 novembre 2004) - **Art. additionnel après l'art. 40, avant l'art. 41 ou après l'art. 42** (p. 7497) : avenir des offices départementaux d'HLM.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Outre-mer**

- (8 décembre 2004) - rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, pour les départements et régions d'outre-mer. (p. 9327, 9328) : élaboration en cours des statuts de Saint-Barthélémy et de Saint-Martin. Partage des compétences entre les assemblées locales et la République. Entrave à la création d'un paradis fiscal. Inquiétude quant aux problèmes posés par les multiples casinos. Amélioration des résultats dans la lutte contre la délinquance et l'immigration clandestine, notamment en Guadeloupe. Augmentation alarmante du taux d'occupation moyen dans les établissements pénitentiaires des DOM. Lancement indispensable de nouvelles constructions. Augmentation des crédits pour la construction de logements sociaux, la résorption de l'habitat insalubre, le passeport mobilité et la dotation de continuité territoriale. Réflexion nécessaire sur les avantages consentis au profit des fonctionnaires outre-mer. Hommage au Gouvernement pour son travail auprès de l'Union européenne : décision du conseil confirmant le régime de l'octroi de mer jusqu'en 2014. Communication de la commission européenne intitulée "un partenariat renforcé pour les régions ultrapériphériques". Avis favorable de la commission des lois à l'adoption des crédits des départements et régions d'outre-mer.

**Travail, santé et cohésion sociale - IV. - Logement**

- (9 décembre 2004) (p. 9481, 9483) : difficulté des ménages pour se loger, notamment en Ile-de-France et sur la Côte d'Azur. Satisfait de la priorité donnée à l'accession sociale à la propriété. Nécessaire mobilisation des collectivités locales pour compléter les aides de l'Etat en matière de logements sociaux. Rénovation des chambres d'étudiants préconisée par le rapport Anciaux. Votera ce projet de budget.

**BARBIER (Gilbert)**
*sénateur (Jura)*
*RDSE*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques de santé ; puis vice-président le 26 octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil national du syndrome immunodéficitaire acquis (sida) le 26 octobre 2004.

Membre suppléant de la Commission consultative appelée à émettre un avis sur la modification de la valeur du point de pension.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social le 11 février 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées le 26 mai 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2005 le 18 novembre 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de programmation pour la cohésion sociale le 7 décembre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société**.

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société**.

*Avis*, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Santé **[n° 78 tome 2 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Questions sociales et santé - Budget**.

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la politique de santé publique [n° 19 (2003-2004)]** - (13 janvier 2004) - **Discussion générale** (p. 196, 197) : premier rapport du Haut comité de la santé publique en 1994. Progrès en matière de pilotage et d'évaluation. Situations inacceptables consécutives au décalage entre les déterminants de santé et les stratégies trop axées sur les soins. Nécessaire remodelage de la politique de santé publique. Campagnes contre l'alcool et et le tabac. Rôle premier de l'Etat en matière de santé publique. Place de la région dans la mise en oeuvre des politiques de santé publique. Objectifs prioritaires de santé publique. Trop grand nombre de problèmes traités. Absence de mesures de financement. Problèmes liés à la décentralisation. Simplification indispensable en regroupant les différentes structures et agences. Avec la majorité du groupe du RDSE, votera ce projet de loi. - **Art. 1er** *(Art. L. 1411-1 à L. 1411-5 et L. 1413-1 du code de la santé publique - Politique de santé publique nationale)* (p. 226) : son amendement n° 149 : altération possible de la santé par des risques liés à des facteurs d'environnement ; adopté.

- **Suite de la discussion** (14 janvier 2004) - **Art. 2** *(Art. L. 1411-10 à L. 1411-13 du code de la santé publique - Politique de santé publique régionale)* - **Art. L. 1411-12 du code de la santé publique** *(Rôle de la conférence régionale de santé publique)* (p. 267) : son amendement n° 151 : simplification du texte en supprimant l'expression "de l'Etat" ; adopté. Sur l'amendement n° 65 de la commission (élaboration d'un rapport spécifique sur l'évaluation des conditions d'application et de respect des droits des personnes malades et des usagers du système de santé par la conférence régionale de santé), son sous-amendement n° 157 ; retiré. - **Art. L. 1411-13 du code de la santé publique** *(Composition de la conférence régionale de santé publique)* : son amendement n° 150 : élection du président de la conférence régionale de santé ; adopté. - **Art. 5** *(Art. L. 1411-14 à L. 1411-19 du code de la santé publique - Groupement régional de santé publique, GRSP)* (p. 285) : son amendement n° 155 : représentation des collectivités territoriales au conseil d'administration des GRSP ; retiré.

- **Suite de la discussion** (15 janvier 2004) - **Art. 17** *(Art. L. 3555-1 et L. 3323-4 du code de la santé publique - Lutte contre l'alcoolisme)* (p. 335) : son amendement n° 59 : suppression du II de l'article prévoyant l'intervention du ministre chargé de l'agriculture dans la publication par arrêté d'un message de santé publique accompagnant la publicité en faveur de boissons alcoolisées ; adopté. - **Art. 18 ter** *(Art. L. 312-17 nouveau du code de l'éducation - Information dans les lycées et les collèges sur les toxicomanies)* (p. 341, 342) : son amendement n° 156 : information dans les collèges et lycées sur les conséquences de la consommation de drogues sur la santé ; adopté.

- **Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées [n° 183 (2003-2004)]** - (24 février 2004) - **Discussion générale** (p. 1590, 1592) : acquis de la loi fondatrice de 1975. Adaptation aux nouveaux enjeux. Création d'une prestation de compensation réelle et intégrale des désavantages liés au handicap ; prise en compte insuffisante de la diversité des handicaps ; limitations. Nombreuses améliorations apportées à l'accessibilité. Simplification des démarches administratives par la création des maisons départementales du handicap. Manque de visibilité dans le financement. Projet globalement positif en dépit des interrogations soulevées.

- **Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (28 avril 2004) - **Discussion générale** (p. 2628, 2629) : diversité du monde rural. Rôle de la politique d'aménagement du territoire. Texte décousu mais contenant de nombreuses avancées. Exemple de la ville de Dole. Aperçu des mesures figurant dans le projet de loi. Question du financement des réformes. Favorable à ce texte.

- **Projet de loi relatif aux assistants maternels et aux assistants familiaux [n° 201 (2003-2004)]** - (25 mai 2004) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3507) : développement de la garde rémunérée d'enfants. Urgence de cette réforme. Rapprochement avec le droit commun du travail. Hommage au travail du rapporteur. La majorité du groupe du RDSE votera ce texte.

- **Projet de loi relatif à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées [n° 299 (2003-2004)]** - (26 mai 2004) - **Art. 2** *(Art. L. 212-16, L. 212-17, L. 212-4-2, L. 212-8, L. 212-9 et L. 212-15-3 du code du travail - Création d'une journée dite « de solidarité »)* (p. 3566) : soutient les amendements de M. Jacques Pelletier n° 1 et 2 (modalités de détermination de la journée de solidarité) ; adoptés ; et n° 3 (prise en compte de la spécificité des entreprises travaillant en continu) ; retiré.

- **Projet de loi relatif à la bioéthique** - *Deuxième lecture* **[n° 116 (2003-2004)]** - (8 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 3903, 3904) : révision des lois de bioéthique inspirée par un modèle de neutralité et de laïcité. Réserves quant à l'extension du cercle des donneurs vivants en vue de greffe, quant au diagnostic pré-implantatoire dans le cadre de l'assistance médicale à la procréation et quant à la recherche sur les embryons humains. La majorité des membres du RDSE votera ce texte. - **Art. additionnels après l'art. 1er AA** (p. 3924) : défavorable à l'amendement n° 53 de M. François Autain (pratiques de limitation ou d'arrêt de traitements actifs de maintien de vie).

- **Projet de loi relatif à l'assurance maladie [n° 420 (2003-2004)]** - (22 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5875, 5876) : importante fonction de cohésion sociale de l'assurance maladie au-delà de son rôle purement sanitaire. Sauvegarde nécessaire en dépit d'un bilan financier alarmant. Dérives d'un système qui dépense sans compter. Comportements abusifs de consommation et de prescription. Taux injustifié d'absentéisme pour maladie. Nécessité de remettre en cause la structure de l'offre et le pilotage du système. Salue le courage du Gouvernement. Se félicite du choix de soigner mieux en dépensant mieux tout en évitant une hausse des prélèvements obligatoires. Création pertinente du dossier médical personnel, sous réserve de garanties de confidentialité. Souplesse nécessaire dans la mise en oeuvre du recours au médecin référent afin d'éviter des situations contraires à l'intérêt de l'assuré. Insuffisance des dispositions traitant de la cohérence des soins. Traitement inexistant de l'hôpital. Création souhaitable des agences régionales de santé pour un pilotage unique à l'échelon régional. Interrogation sur la rénovation du paritarisme de gestion en l'absence d'extension aux usagers. Concentration du pouvoir entre les mains d'un directeur général au risque de renforcer une étatisation déjà rampante. Approuve la création de la Haute Autorité de santé mais s'interroge sur l'opposabilité de ses décisions dans la définition du périmètre remboursable. (p. 5877) : intégration souhaitable des consultations externes des hôpitaux dans l'euro de responsabilité. Situation particulière de la chirurgie. Réforme nécessaire appelant à une mobilisation et à une responsabilisation de tous. La majorité du groupe du RDSE, confiante dans le réalisme des Français, soutiendra ce texte.

- **Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** - *Deuxième lecture* **[n° 346 (2003-2004)]** - (19 octobre 2004) - **Art. additionnel après l'art. 1er bis** (p. 6861) : défavorable à l'amendement n° 403 de Mme Anne-Marie Payet (obligation de faire figurer un message sanitaire sur toutes les unités de conditionnement des boissons alcoolisées).

- **Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2005 [n° 53 (2004-2005)]** - (16 novembre 2004) - **Discussion générale** (p. 7960, 7961) : déficit record de 14 milliards d'euros. Priorité à donner à la maîtrise des dépenses plutôt qu'à la modification de l'assise des recettes. Réformes de structures et des changements de comportement. Mesures d'économies. Fixation de l'augmentation de l'ONDAM pour 2005 à 3,2%. Interrogation sur les conséquences d'un dépassement. Modification indispensable et urgente des lois de financement de la sécurité sociale.

- **Suite de la discussion** (17 novembre 2004) - **Débat sur l'assurance maladie** (p. 8031, 8032) : rôle de la maîtrise médicalisée des dépenses de santé dans le rééquilibrage des comptes. Prescriptions hospitalières. Consommation et prix des médicaments. Haute Autorité de santé. Politique hospitalière et mise en place de la T2A. Fixation de l'ONDAM. Avec la majorité du groupe du RDSE, votera ce texte. - **Art. additionnels avant l'art. 6** (p. 8041, 8041) : avec M. Jean-Claude Etienne, défavorable à l'amendement n° 14 de la commission (identification des médecins hospitaliers et des médecins des centres de santé). - **Art. additionnels après l'art. 12** (p. 8074) : risque de dérive en cas d'adoption de l'amendement n° 121 de M. Jean-Pierre Sueur (bénéfice d'un congé de maternité à compter du premier jour de leur arrêt de travail pour les femmes dont les mères ont pris du distilbène pendant leur grossesse).

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Travail, santé et cohésion sociale - II. - Santé, famille, personnes handicapées et cohésion sociale**

- (6 décembre 2004) - rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales pour la santé (p. 9120, 9121) : programme intitulé "Conception et gestion des politiques de santé". Souhait de disposer d'un document retraçant l'ensemble des dépenses consacrées à la prévention. Sécurité sanitaire. Organisation des professions de santé. (p. 9128, 9129) : prise en compte des propositions formulées par le groupe de travail sur la permanence des soins en médecine ambulatoire animé par Charles Descours. Lacunes dans la permanence des soins. Interrogation sur l'aménagement des dispositions réglementaires concernant la garde médicale. (p. 9130) : échec des dispositifs contraignants en Allemagne.

**BARNIER (Michel)**
*ministre des affaires étrangères*
*(à partir du 31 mars 2004)*

## DÉPÔTS

**En première lecture devant le Sénat :**

*Projet de loi* autorisant l'approbation du traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, (ensemble deux annexes) **[n° 250 (2003-2004)]** (7 avril 2004) - **Agriculture et pêche - Traités et conventions.**

*Projet de loi* autorisant l'approbation de l'accord international de 2001 sur le café (ensemble une annexe) **[n° 277 (2003-2004)]** (28 avril 2004) - **Agriculture et pêche - Traités et conventions.**

*Projet de loi* autorisant l'approbation de l'annexe V au protocole au traité sur l'Antarctique, relatif à la protection de l'environnement, protection et gestion des zones **[n° 429 (2003-2004)]** (26 juillet 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Environnement - Traités et conventions.**

*Projet de loi* autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Colombie relatif à la coopération en matière de sécurité intérieure **[n° 430 (2003-2004)]** (26 juillet 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Police et sécurité - Traités et conventions.**

*Projet de loi* autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et la Bosnie-Herzégovine sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements **[n° 443 (2003-2004)]** (26 août 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Entreprises - Traités et conventions.**

*Projet de loi* autorisant l'approbation de l'amendement à l'accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, signé à Paris le 29 mai 1990, en vue d'admettre la Mongolie comme pays d'opérations, adopté à Londres le 30 janvier 2004 **[n° 444 (2003-2004)]** (8 septembre 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Traités et conventions.**

*Projet de loi* autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Macédoine relatif à la coopération en matière de sécurité intérieure **[n° 21 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Police et sécurité - Traités et conventions.**

*Projet de loi* autorisant l'approbation de l'accord de coopération mutuelle entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des États-Unis du Mexique pour l'échange d'informations relatives à des opérations financières effectuées par l'entremise d'institutions financières pour prévenir et combattre les opérations provenant d'activités illicites ou de blanchiment d'argent **[n° 35 (2004-2005)]** (20 octobre 2004) - **Justice - Police et sécurité - Traités et conventions.**

*Projet de loi* autorisant l'adhésion à la convention relative à la conservation et à la gestion des stocks de poissons grands migrateurs dans le Pacifique occidental et central (ensemble quatre annexes) **[n° 45 (2004-2005)]** (27 octobre 2004) - **Agriculture et pêche - Traités et conventions.**

*Projet de loi* autorisant l'adhésion à l'accord sur la conservation des petits cétacés de la mer Baltique, de l'Atlantique du nord-est et des mers d'Irlande et du Nord (ensemble une annexe) **[n° 46 (2004-2005)]** (27 octobre 2004) - **Agriculture et pêche - Traités et conventions.**

*Projet de loi* autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Principauté d'Andorre dans le domaine de l'enseignement **[n° 80 (2004-2005)]** (26 novembre 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Éducation - Traités et conventions.**

*Projet de loi* autorisant l'approbation de la Charte européenne de l'autonomie locale, adoptée à Strasbourg le 15 octobre 1985 **[n° 92 (2004-2005)]** (1er décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Traités et conventions.**

*Projet de loi* autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et la Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements **[n° 123 (2004-2005)]** (15 décembre 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Entreprises - Traités et conventions.**

*Projet de loi* autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Bahreïn sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements **[n° 124 (2004-2005)]** (15 décembre 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Entreprises - Traités et conventions.**

## INTERVENTIONS

**- Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat sur la situation en Côte-d'Ivoire** - (10 novembre 2004) (p. 7851, 7853) : hommage aux soldats français tués et blessés en Côte d'Ivoire. Volonté de trouver une solution politique au conflit. Objectifs clairs de paix et de stabilité régionale. Action dans le cadre de l'ONU. Evénements récents. Souhait d'une reprise du processus politique. Protection prioritaire des ressortissants français. Situation préoccupante.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Affaires étrangères**

- (8 décembre 2004) (p. 9391, 9393) : consensus autour de la politique étrangère de la France. Développement de l'action extérieure autour de trois axes : gestion des crises, maîtrise de la mondialisation et adaptation de l'outil diplomatique. Nombreux atouts de la France. Propositions innovantes pour le financement de la lutte contre la pauvreté et pour le développement. Maîtrise de la dépense publique en matière d'emploi et de rémunération. Refusera cependant une nouvelle révision des indemnités de résidence des agents à l'étranger, ainsi qu'une nouvelle diminution des effectifs. Projet de regroupement des services de l'administration centrale à Paris sur un site unique. Installation des archives diplomatiques à la Courneuve. Construction des campus diplomatiques de Pékin et de Tokyo. Relance des cessions immobilières. Favorable à la mutualisation des représentations au niveau européen. Nécessité d'éviter les redondances entre les Alliances françaises et les centres culturels. Recherche de nouvelles synergies avec l'Allemagne et l'Espagne. Engagement dans l'expérimentation de la LOLF. Transfert au ministère des affaires étrangères des crédits du Fonds mondial contre le sida et de ceux de l'aide alimentaire. Extension à dix pays de l'expérimentation des "budgets pays" menée dans cinq pays en 2004. Affinage des indicateurs de la LOLF. Défavorable à l'instauration d'un programme propre aux Français de l'étranger distinct de celui des étrangers en France, qui ne faciliterait pas les arbitrages. Difficultés des Français pensionnés des caisses de retraite des pays d'Afrique francophone. Action prioritaire en faveur de la CRR. Renforcement des capacités d'adaptation de l'AEFE. (p. 9394, 9398) : concertation avec le ministère de l'éducation nationale. Finalisation en cours du projet de chaîne d'information internationale. Souci du ministère de garder le pilotage de l'audiovisuel extérieur. Importance de TV5 pour les partenaires francophones. Hommage à Serge Adda. Soutien à l'Institut du monde arabe. Continuité des efforts en matière d'APD. Favorable à davantage de transparence dans les évaluations de l'AFD, futur opérateur pivot. Volontarisme en matière de bourses. Remise à niveau des contributions aux Nations-Unies. Accueil en France des jeunes élites étrangères. Mesures nouvelles en faveur des Français de l'étranger, dans le domaine scolaire et dans celui de la sécurité. Augmentation en 2004 des mesures d'éloignement d'étrangers en situation irrégulière. Budget réaliste appelant néanmoins la garantie des crédits ouverts. Incertitude face au risque de change et quant aux appels à contribution du FED et des opérations de maintien de la paix dans le cadre de l'ONU. Favorable à une réflexion sur l'indemnisation des membres de l'AFE. Réponse aux orateurs sur les questions de politique internationale : OTAN, Kosovo, Afghanistan, Iran, Côte d'Ivoire, Palestine, Irak. Allégement de la dette irakienne à hauteur de 80 %.

**- Débat sur une déclaration du Gouvernement sur la Turquie** - (21 décembre 2004) (p. 10198, 10201) : libération des otages français en Irak. Difficulté et sensibilité du débat européen sur la question turque. Conclusions du Conseil européen. Possibilité pour les Etats membres de l'Union européenne de suspendre les négociations d'adhésion. Nécessité, pour la Turquie, de faire un travail de mémoire et de réconciliation. Fidélité de la France aux institutions de la Vè République. Atout majeur de l'adhésion de la Turquie pour le projet européen.

**BARRAUX (Bernard)**
*sénateur (Allier)*
*UMP-R*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées à partir du 6 octobre 2004.

Membre de la commission des affaires économiques et du plan jusqu'au 5 octobre 2004.

Membre de la mission commune d'information "La France et les Français face à la canicule : les leçons d'une crise" jusqu'au 3 février 2004.

### DÉPÔTS

*Rapport d'information*, fait au nom de la commission des affaires économiques : Russie - mission de la délégation des Affaires économiques **[n° 161 (2003-2004)]** (21 janvier 2004) - **Affaires étrangères et coopération**.

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société**.

### INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (5 mai 2004) - **Art. additionnels après l'art. 1er** (p. 2793, 2794) : favorable à l'amendement n° 708 de M. Gérard Le Cam (possibilité pour les attachés territoriaux d'exercer une fonction "développement local").

- **Suite de la discussion** (6 mai 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 11 D** (p. 2927) : soutient l'amendement de M. Pierre Jarlier n° 522 (dérogation au régime des 35 heures dans le secteur du déneigement) ; retiré puis repris par M. Michel Charasse.

- **Suite de la discussion** (13 mai 2004) - **Art. additionnels après l'art. 33** (p. 3220) : soutient l'amendement n° 369 de M. Henri de Raincourt (fonctionnement du Conseil national de l'expertise foncière, agricole et forestière) ; adopté. - **Art. 34** *(Art. L. 411-57 du code rural - Élargissement du droit de reprise du bailleur pour la rénovation des bâtiments agricoles présentant un intérêt architectural ou patrimonial)* (p. 3224) : soutient l'amendement n° 218 de M. Georges Mouly (remplacement du dispositif proposé par une résiliation partielle du bail) ; retiré. - **Art. 37** *(Art. 27 et 27-1 [nouveau] de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations - Organisation des maisons des services publics)* (p. 3264) : soutient l'amendement n° 349 de M. Pierre Hérisson (procédure de l'approbation préfectorale réservée aux établissements publics administratifs) ; adopté

## BASTIDE (Jean)
*membre du Conseil économique et social*

### INTERVENTIONS

- **Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (27 octobre 2004) - Rapporteur général pour ce texte du Conseil économique et social - **Discussion générale** (p. 7170, 7172) : texte donnant de la cohérence à l'action publique. Approbation de l'approche de la cohésion sociale par le biais d'une loi de programmation. Liens entre compétitivité économique et cohésion sociale insuffisamment soulignés. Réserves sur différents aspects du volet emploi. Intérêt des maisons de l'emploi. Favorable à l'accompagnement dans le cadre du renforcement de l'obligation de recherche active d'emploi. Nécessaire réforme de l'apprentissage. Approbation de la simplification des emplois aidés. Vote négatif du groupe des entreprises privées. Approbation de l'affirmation de la dimension sociale de l'habitat. Attentes du Conseil économique et social en matière de prêts locatifs. Favorable aux mesures incitant à une remise sur le marché des logements vacants. Souhait d'intégrer les décisions du comité interministériel de lutte contre l'exclusion, CILE, dans le plan de cohésion sociale. Approbations des orientations du volet sur l'égalité des chances assorties d'une évaluation régulière. Interrogation sur les moyens consacrés à l'ensemble du dispositif.

## BAUDOT (Jacques)
*sénateur (Meurthe-et-Moselle)*
*UMP*

### NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.

Membre titulaire de la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité le 26 octobre 2004.

Membre titulaire de la Commission d'étude sur la retraite anticipée pour les anciens combattants en Afrique du Nord.

### DÉPÔTS

*Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Anciens combattants **[n° 74 tome 3 annexe 4 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Anciens combattants - Budget**.

### INTERVENTIONS

- **Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** - *Deuxième lecture* **[n° 346 (2003-2004)]** - (21 octobre 2004) - **Art. 17** *(Art. L. 323-4-1 et L. 323-8-6-1 du code du travail - Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans la fonction publique)* (p. 7008, 7009) : au nom de la commission des finances, conséquences financières insupportables liées à l'alignement du montant de la contribution dans les trois fonctions publiques. Propose l'adoption d'un système d'étalement de la contribution des employeurs publics au nouveau fonds.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Première partie :*

- (1er décembre 2004) - **Participation de la France au budget des Communautés européennes - Art. 43** *(Evaluation du prélèvement opéré sur les recettes de l'Etat au titre de la participation de la France au budget des Communautés européennes)* (p. 8741) : favorable à l'amendement n° I-35 de M. Bruno Retailleau (rejet des crédits de préadhésion prévus pour la Turquie).

*Deuxième partie :*

**Anciens combattants**

- (4 décembre 2004) - rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. (p. 9091, 9093) : augmentation du budget. Evolution du nombre d'anciens combattants. Augmentation de la dette viagère. Demande d'un bilan sur la mise en oeuvre de la décristallisation. Revalorisation de la pension des veuves de guerre. Renforcement de l'action de l'ONAC. Développement de l'INI. Réforme du rapport constant. Politique de la mémoire. Indemnisation de l'ensemble des orphelins de victimes de la barbarie nazie. Cas des pupilles de la nation. Problème de la "campagne double" pour les combattants d'Afrique du Nord. Réévaluation nécessaire de la retraite du combattant. Regrette le gel du plafond de la rente mutualiste. Problème persistant du dédommagement des incorporés de force dans les organisations paramilitaires allemandes. Demande d'une substitution des termes "conjoint survivant" au mot veuve. Souhait d'une attribution plus juste de la Légion d'honneur. Future nomenclature budgétaire des crédits des anciens combattants dans le cadre de la LOLF. Interrogation sur certains objectifs et indicateurs. Au nom de la commission des finances, recommande l'adoption de ce budget. - **Art. additionnels après l'art. 72 quater** (p. 9106) : s'oppose à l'amendement n° II-25 de Mme Gisèle Printz (pérennisation de l'ONAC). (p. 9107) : s'oppose aux amendements de Mme Christiane Demontes n° II-26 (revalorisation de la retraite du combattant) et n° II-28 (repli) ainsi qu'à l'amendement n° II-31 de M. Guy Fischer (revalorisation de la retraite du combattant). S'oppose aux amendements identiques n° II-27 de Mme Christiane Demontes et n° II-30 de M. Guy Fischer (relèvement du plafond de la rente mutualiste). S'oppose à l'amendement n° II-29 de Mme Gisèle Printz (non distinction entre les orphelins de victimes déportées et ceux de victimes mortes sur le territoire national). (p. 9108) : s'oppose à l'amendement n° II-32 de M. Guy Fischer (abaissement de l'âge nécessaire pour bénéficier d'une demi-part supplémentaire sur le revenu imposable). - **Art. additionnels après l'art. 72 quinquies** (p. 9109) : demande l'avis du Gouvernement sur les amendements identiques n° II-6 de Mme Gisèle Printz et n° II-19 de M. Hubert Haenel (engagement de l'Etat à indemniser les incorporés de force dans les organisations paramilitaires allemandes).

**- Débat sur une déclaration du Gouvernement sur la Turquie** - (21 décembre 2004) (p. 10197, 10198) : absence d'intérêt et de vocation réciproques à l'adhésion de la Turquie à l'Europe. Manque de souplesse de la Constitution européenne. Favorable au principe confédéral. Emargement coûteux de cette adhésion au budget communautaire.

**BAYLET (Jean-Michel)**
*sénateur (Tarn-et-Garonne)*
*RDSE*

Réélu le 26 septembre 2004.

### NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Membre de la Délégation parlementaire pour l'Union européenne le 13 octobre 2004.

### INTERVENTIONS

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Outre-mer**

- (8 décembre 2004) (p. 9341, 9342) : diminution des crédits à périmètre constant. Budget absent des priorités du Gouvernement en dépit de difficultés économiques plus sensibles dans les DOM qu'en métropole. Causes structurelles nécessitant une politique de soutien plus volontariste. Amputation regrettable des crédits affectés au Fonds pour l'emploi. Stagnation de la dotation pour le logement. Faible progression des moyens consacrés à la continuité territoriale. Problème politique en Polynésie française. Les sénateurs du groupe du RDSE attendent la prise en compte des justes revendications démocratiques des Polynésiens. Votera contre ce projet de budget.

**BEAUDEAU (Marie-Claude)**
*sénateur (Val-d'Oise)*
*CRC*

Ne se représente pas le 26 septembre 2004.

### NOMINATIONS

Vice-présidente de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation jusqu'au 30 septembre 2004.

Membre titulaire du Conseil national du tourisme.

Membre titulaire de la Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel.

Membre titulaire de la Commission nationale des aides publiques aux entreprises.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi pour le soutien à la consommation et à l'investissement le 15 juillet 2004.

### DÉPÔTS

*Proposition de résolution* tendant à faire respecter le pluralisme dans le cadre de la journée d'initiative parlementaire instituée par l'article 48 de la Constitution **[n° 153 (2003-2004)]** (19 janvier 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission parlementaire d'enquête sur les facteurs de risques et les conséquences sanitaires d'épidémies de légionellose mais également sur les moyens des services d'État à renforcer pour prévenir, contrôler et contenir tout risque d'exposition comme de contamination **[n° 154 (2003-2004)]** (19 janvier 2004) - **Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête parlementaire sur les causes et les conséquences sanitaires de l'épidémie de légionellose dans la Région Nord-Pas-de-Calais mais également sur les moyens, de toute nature, à mettre en oeuvre pour en prévenir tout nouveau risque à l'avenir **[n° 155 (2003-2004)]** (19 janvier 2004) - **Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de loi* tendant à instaurer des mesures d'urgence pour lutter contre les délocalisations **[n° 295 (2003-2004)]** (11 mai 2004) - **Aménagement du territoire - Economie et finances, fiscalité - Entreprises - Travail**.

*Proposition de loi constitutionnelle* relative aux modalités de convocation des sessions extraordinaires du Parlement et à leur objet **[n° 373 (2003-2004)]** (23 juin 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution**.

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la politique de santé publique [n° 19 (2003-2004)]** - (14 janvier 2004) - **Art. 1er** *(Art. L. 1411-1 à L. 1411-5 et L. 1413-1 du code de la santé publique - Politique de santé publique nationale)* (p. 237) : favorable à l'amendement n° 279 de M. Guy Fischer (réduction des inégalités socio-professionnelles et géographiques). - **Art. additionnels après l'art. 1er** (p. 257) : son amendement n° 284 : accès des personnes malades et handicapées aux emprunts ; rejeté. (p. 258) : insuffisance de la convention Belorgey. (p. 259) : ses amendements n° 285 : garantie de confidentialité des formalités de contrôle médical en assurance de personnes et n° 286 : suppression des délégations de gestion données aux établissements financiers par les compagnies d'assurance en ce qui concerne le traitement des données de santé à l'entrée dans l'assurance ; rejetés. - **Art. 2** *(Art. L. 1411-10 à L. 1411-13 du code de la santé publique - Politique de santé publique régionale)* - **Art. L. 1411-11 du code de la santé publique** *(Mise en oeuvre d'un plan régional de santé publique pour réaliser dans chaque région les objectifs nationaux de santé publique)* (p. 265) : favorable à l'amendement n° 288 de M. Guy Fischer (programmes et actions pluriannuels dans la région pour l'accès à la prévention et aux soins des travailleurs précaires). Rapport de 2003 de l'IGAS. - **Art. 10 A** *(Art. L. 1413-2 et L. 1413-3 du code de la santé publique - Missions et responsabilités de l'Institut national de veille sanitaire, InVS)* (p. 294, 295) : insuffisance de données exhaustives et centralisées sur les questions de santé au travail. Statistiques faussées par la sous-déclaration des accidents du travail et des maladies professionnelles. (p. 298) : son amendement n° 295 : doublement des effectifs du département santé-travail de l'InVS ; rejeté.

- **Suite de la discussion** (15 janvier 2004) - **Art. 15** *(Art. L. 1415-2, L. 1415-3, L. 1415-4, L. 1415-5 et L. 1415-6 du code de la santé publique - Création du groupement d'intérêt public « Institut national du cancer »)* - **Art. L. 1415-2 du code de la santé publique** *(Mission de l'Institut national du cancer, INCa)* (p. 321) : soutient l'amendement n° 302 de M. Guy Fischer (ajout aux missions de l'INCa du développement et du suivi d'actions concernant les cancers professionnels) ; rejeté. - **Art. L. 1415-3 du code de la santé publique** *(Statut juridique de l'INCa)* (p. 322) : soutient l'amendement n° 303 de M. Guy Fischer (représentation au conseil d'administration de l'INCa des associations de malades et d'usagers du système de santé) ; retiré. - **Art. additionnels avant l'art. 19** (p. 358) : son amendement n° 306 : proposition par le médecin du travail au chef d'entreprise de mesures préventives quant aux risques professionnels et aux organisations du travail ; rejeté. (p. 359) : son amendement n° 307 : gestion des services de santé au travail par les salariés ; rejeté. (p. 360) : son amendement n° 308 : élargissement de la catégorie des maladies professionnelles aux maladies causées par l'activité professionnelle ou la rupture imposée de celle-ci ; rejeté. - **Art. 19** *(Art. L. 1312-1 et L. 1312-2 du code de la santé publique - Plan national de prévention des risques pour la santé liés à l'environnement)* (p. 361) : avancée de l'amendement du Gouvernement adopté à l'Assemblée nationale. Importance de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. (p. 363, 364) : soutient l'amendement n° 309 de M. Guy Fischer (prise en compte des risques pour la santé liés au travail dans le plan national de prévention des risques pour la santé liés à l'environnement) ; devenu sans objet. Soutient l'amendement n° 310 de M. Guy Fischer (conséquence) ; devenu sans objet. - **Art. additionnels avant l'art. 20** : son amendement n° 312 : interdiction, dans les entreprises à risque, du recours à la sous-traitance et du recrutement de personnel en CDD par les entreprises sous-traitantes ; rejeté. Rapport du Conseil économique et social de mars 2003 "Prévention et gestion des risques technologiques et industriels". Son amendement dicté par un choix sociétal. - **Art. additionnel avant l'art. 20 ou après l'art. 20** (p. 369) : son amendement n° 314 : ajout à la liste des interdictions frappant les CDD et les contrats à durée de chantier des travaux exposant à des risques cancérigènes ; rejeté. - **Art. additionnels avant l'art. 20** (p. 370) : son amendement n° 315 : recours à la faute inexcusable de l'employeur ; rejeté. (p. 371) : son amendement n° 316 : abaissement du seuil de création obligatoire d'un CHSCT dans une entreprise ; rejeté. (p. 372) : son amendement n° 317 : élection des membres de la délégation du personnel au CHSCT ; rejeté. - **Art. 20** *(Art. L. 1413-4 du code de la santé publique - Renforcement de la surveillance épidémiologique dans les milieux du travail)* (p. 373) : nécessité de renforcer les moyens en personnel de l'InVS. Secret industriel. (p. 374) : son amendement n° 313 : transmission d'informations à l'InVS par les services de santé au travail et mise en place de la surveillance épidémiologique ; devenu sans objet.

- **Suite de la discussion** (19 janvier 2004) - **Art. 14 et annexe (précédemment réservés)** *(Approbation du rapport annexé relatif aux objectifs de santé publique 2004-2008)* (p. 508, 509) : son amendement n° 333 : information sur la teneur en chlorure de sodium des aliments ; adopté. (p. 511) : intervient sur l'amendement n° 362 du Gouvernement (maîtrise de la progression de la résistance aux antibiotiques).

- **Projet de loi portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité** - *Deuxième lecture* **[n° 90 (2003-2004)]** - (20 janvier 2004) - **Art. additionnel après l'art. 1er** (p. 575) : son amendement n° 272 : extension du champ de la responsabilité pénale des employeurs par la suppression du mot "particulière" qualifiant l'obligation de sécurité ; rejeté. Impunité pénale garantie par suite de l'impossibilité de réglementer chacun des milliers de produits chimiques existants sur le marché.

- **Projet de loi relatif à la régulation des activités postales [n° 410 (2002-2003)]** - (28 janvier 2004) - **Art. 8** *(Mission de La Poste)* (p. 980, 981) : dénonce le coup de force du Gouvernement visant à imposer la création de la banque postale par le biais d'un amendement. Dernière étape avant la privatisation. Atteinte au statut de fonctionnaire du personnel. Possibilité de création d'un établissement financier public. Conséquences désastreuses de la création de la banque postale. (p. 991, 992) : le groupe CRC votera contre l'amendement n° 32 de M. Gérard Larcher (extension des produits financiers de La Poste dans le respect du droit commun et le maintien de son identité). Incompatibilité de l'esprit de service public avec les ratios de profitabilité. Effets de la création de la banque postale sur l'ensemble des clients des banques. Menace sur les personnels de La Poste.

- **Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées [n° 183 (2003-2004)]** - (1er mars 2004) - **Art. 29** *(Art. L. 241-5 à L. 241-11 du code de l'action sociale et des familles - Création des commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées)* (p. 1860, 1861) : favorable à l'amendement n° 402 de Mme Michelle Demessine (obligation de proposition d'un choix d'orientation entre plusieurs solutions adaptées). Manque de places d'accueil en établissement spécialisé. Situation dramatique de la région d'Ile-de-France. Répartition indispensable des places créées entre les régions.

- **Projet de loi encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics [n° 209 (2003-2004)]** - (2 mars 2004) - **Discussion générale** (p. 1972, 1973) : votera ce texte malgré son caractère insuffisant. S'oppose au port du foulard dit "islamique", symbole de l'inégalité entre les sexes. Dénonciation du manque de fermeté des gouvernements et de la jurisprudence hésitante du Conseil d'Etat. Nécessité d'aider les jeunes filles à

s'affranchir de leur entourage. Refus de l'exclusion et lutte contre l'islamisme politique. Concept de laïcité. Dénonciation de la politique gouvernementale élargissant la fracture sociale.

- **Projet de loi relatif à la bioéthique** - *Deuxième lecture* **[n° 116 (2003-2004)]** - (8 juin 2004) - **Art. 2** *(Art. 16-10 du code civil et 226-25 et 226-26 du code pénal - Conditions de l'examen des caractéristiques génétiques d'une personne)* (p. 3934) : favorable à la suppression du droit de l'aptitude. Opposition à la sélection sur des critères de santé prévue par le décret du 1er février 2001 sur les substances cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à la Charte de l'environnement [n° 329 (2003-2004)]** - (23 juin 2004) - **Art. 2** *(Charte de l'environnement)* (p. 4610, 4611) : rédaction inopérante de l'article 5 de la charte régissant l'application du principe de précaution.

- **Suite de la discussion** (24 juin 2004) (p. 4630, 4631) : son amendement n° 55 : retour au texte initial pour l'article 5 de la charte sur l'application par les pouvoirs publics du principe de précaution et la qualification alternative du dommage ; rejeté. (p. 4641) : abstention du groupe CRC sur l'amendement n° 7 de M. Pierre Fauchon (suppression de la référence dans la charte aux équilibres conditionnant l'émergence de l'humanité). (p. 4642, 4643) : exemple de l'amiante dans la non-application du principe de précaution. Prise en compte du coût humain.

- **Projet de loi relatif au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières [n° 383 (2003-2004)]** - (7 juillet 2004) - **Intitulé du titre V** *(L'organisation des entreprises électriques et gazières)* (p. 5333, 5334) : détournement vers l'intérêt privé d'EDF et de GDF. Engagement d'une bataille pour la défense et le développement du service public. Absence de justification financière à l'ouverture du capital. Logique du profit financier incompatible avec la sécurité, la sûreté, le respect de l'environnement et l'aménagement du territoire. Refus des diktats de la commission européenne. Opposition des électriciens et des gaziers favorables à une logique de coopération entre services publics des pays européens. Entière responsabilité du Gouvernement français dans le projet de loi de privatisation.

- **Projet de loi relatif à l'assurance maladie [n° 420 (2003-2004)]** - (22 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5899) : prétexte du déficit pour préparer le démantèlement structurel du système solidaire d'assurance maladie. Prévision de recettes insuffisantes et injustes. Forte contribution des salariés, des retraités et des chômeurs avec l'extension de l'assiette de la CSG. Augmentation minime de la contribution sociale des sociétés. Absence de crédibilité d'une économie de 10 milliards d'euros sur les dépenses en 2007. Multiplication des actes attendue de l'obligation de passer chez un médecin traitant avant de consulter un spécialiste. Coût de la rémunération annuelle accordée à l'hébergeur privé qui gèrera le dossier médical personnel sur internet. Fichage déguisé des assurés. Déficit de prévention, déremboursements et sanctions. Risques de renoncement à se soigner pour les salariés à revenus modestes. Prolongation indéfinie de la CRDS, signe de la persistance inéluctable, actuelle et future, de la dette de l'assurance maladie. (p. 5900, 5901) : aggravation de la sape des ressources légitimes de l'assurance maladie. Imputation injustifiée de la prise en charge d'accidents du travail et de maladies professionnelles. Absence de relèvement du taux de la cotisation maladie patronale depuis vingt ans. Impact de la multiplication des exonérations de cotisations sociales patronales sur les comptes de la sécurité sociale. Ouverture de la voie à la marchandisation de la santé. Détournement scandaleux au profit du privé d'une partie de l'argent de l'assurance maladie avec les aides prélevées sur le fonds de financement de la CMU. Mise en place des mécanismes de démantèlement de l'assurance maladie et de la démocratie sociale et politique. Attribution de pleins pouvoirs au directeur général de la CNAM. Simulacre d'indépendance pour la Haute Autorité. Gaspillage et exclusion attendus de la privatisation en préparation. Propositions du groupe CRC en matière de financement. Défense du mode de prélèvement direct à la source de la création de richesses. Suppression des exonérations de cotisations sociales patronales et hausse de leur taux. Le groupe CRC votera contre ce texte.

- **Suite de la discussion** (24 juillet 2004) - **Art. 11** *(Art. L. 322-2, L. 322-4, L. 325-1 et L. 432-1 du code de la sécurité sociale - Création d'une contribution forfaitaire à la charge des assurés)* (p. 6049) : financement des mesures en faveur des personnes handicapées. Favorable à l'amendement n° 429 de Mme Michelle Demessine (suppression du IV visant à appliquer la franchise évolutive aux accidentés du travail). Injustice consécutive à la mise en place de la contribution d'un euro. - **Art. 15** *(Art. L. 315-2, L. 315-2-1, et L. 321-2 du code de la sécurité sociale - Renforcement du contrôle des bénéficiaires d'indemnités journalières)* (p. 6073) : sous déclaration des maladies professionnelles. Favorable aux amendements identiques n° 176 de M. Gilbert Chabroux et n° 455 de Mme Michelle Demessine (suppression). - **Division et art. additionnels avant le titre Ier (précédemment réservés)** (p. 6097, 6098) : ses amendements n° 349 : montant de l'indemnité journalière ; n° 351 : mode de calcul de la rente d'une victime d'accident du travail ou de maladie professionnelle ; n° 346 : suppression de la limitation de cumul entre la pension de réversion et la rente d'accident du travail ; n° 352 : amélioration de l'indemnisation des orphelins ayants droit d'une victime d'accident du travail ou de maladie professionnelle ; n° 348 : modalités de revalorisation des rentes et pensions servies pour les accidents du travail et les maladies professionnelles ; n° 350 : point de départ du versement des prestations de maladie professionnelle ; et n° 347 : revalorisation des rentes et pensions versées en réparation d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle ; rejetés. (p. 6099) : son amendement n° 340 : mise en place d'un système évaluant le degré d'exposition aux risques des salariés ; rejeté. (p. 6101) : ses amendements n° 341 : élargissement du bénéfice de l'ACAATA ; n° 342 : détermination de l'âge d'accès à l'ACAATA ; n° 345 : élargissement du bénéfice de l'ACAATA aux salariés de la construction et de la réparation navales ; n° 343 : élargissement du bénéfice de l'ACAATA aux personnels portuaires ; et n° 344 : ouverture aux travailleurs de l'amiante du bénéfice de l'ACAATA, dans l'attente de l'ouverture de leurs droits à la retraite à taux plein ; rejetés.

- **Suite de la discussion** (26 juillet 2004) - **Art. 26** *(Art. L. 162-21-2 du code de la sécurité sociale - Comité de l'hospitalisation)* (p. 6172, 6173) : inquiétude face à la volonté de réduire les dépenses hospitalières. Explosion prévisible de la demande de soins palliatifs. Attachement des Français à l'hôpital. Politique de réduction des crédits aux hôpitaux engagée depuis plusieurs années. Création d'un véritable "gendarme hospitalier". - **Art. 30** *(Art. L. 221-2 à L. 221-4 du code de la sécurité sociale - Réforme des instances dirigeantes de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés, CNAMTS)* (p. 6208) : le groupe CRC ne votera pas l'amendement n° 555 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (composition strictement paritaire de la commission des accidents du travail et des maladies professionnelles). Volonté du Gouvernement de donner satisfaction au MEDEF. - **Art. 30 bis** *(Association des partenaires sociaux à la réforme de la gouvernance de la branche accidents du travail et maladies professionnelles)* (p. 6209, 6210) : intentions du MEDEF concernant l'avenir de la branche accidents du travail et maladies professionnelles. Volonté de rupture entre le financement de l'assurance maladie et l'entreprise. Soutien du Gouvernement aux projets du patronat. Danger de cet article. (p. 6211) : son amendement n° 513 : suppression ; rejeté. Mise sous tutelle par le MEDEF de la branche accidents du travail et maladies professionnelles. Connivence du Gouvernement avec le MEDEF. Invite le Gouvernement à dire la vérité sur ses intentions et à communiquer le calendrier précis de ses projets. (p. 6212) : risque d'abaissement du taux des cotisations patronales en cas de main-mise du MEDEF sur la gestion de la branche accidents du travail et maladies professionnelles. Objectif d'alignement des dépenses sur les cotisations. Risque de remise en cause des dépenses liées aux responsabilités des employeurs.

- **Suite de la discussion** (27 juillet 2004) - **Art. 39** *(Art. L. 131-7 du code de la sécurité sociale - Mesures visant à garantir les ressources de la sécurité sociale)* (p. 6274, 6275) : absence de réponse au besoin de financement exprimé par le déficit. Impasse sur l'augmentation des besoins à venir. Poursuite du sabotage du financement solidaire instauré en 1946. Non-réévaluation du taux des cotisations. Multiplication des exonérations de cotisations patronales. Réduction du périmètre des remboursements du régime général. Attribution du reste de la prise en charge du risque maladie à l'assurance complémentaire privée. Véritable rupture avec les principes du financement solidaire par la cotisation sociale. Satisfaction du patronat. (p. 6282) : annonce d'une nouvelle exonération de cotisations sociales patronales. Amplification de la contre réforme du financement de l'assurance maladie. Baisse des charges et baisse du coût du travail au prétexte de défendre l'emploi dans un environnement mondial concurrentiel. Inefficacité sur l'emploi. Le groupe CRC ne votera pas l'article. - **Art. 41** *(Art. L. 136-2, L. 136-7-1 et L. 136-8 du code de la sécurité sociale - Dispositions relatives à la contribution sociale généralisée)* (p. 6289) : le groupe CRC vote contre l'amendement n° 285 de M. Michel Mercier (uniformisation de la hausse du taux de la CSG pour les actifs). - **Art. 45** *(Art. 1er, 2, 4, 7 et 14 à 18 de l'ordonnance n° 96-5 du 24 janvier 1996 relative au remboursement de la dette sociale - Dette sociale)* (p. 6300) : rupture avec le système de financement solidaire de l'assurance maladie. Absence de réel objectif de diminuer les déficits, en dépit des affirmations. Transfert à la CADES de la dette sociale creusée aux frais du contribuable. Mise à contribution des générations présentes et futures. Nécessité de rembourser immédiatement la dette sociale. Restitution des ressources légitimes soustraites de 2000 à 2004.

**BEAUFILS (Marie-France)**
*sénateur (Indre-et-Loire)*
*CRC*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation à partir du 6 octobre 2004.

Membre de la commission des affaires économiques et du plan jusqu'au 6 octobre 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle le 12 mai 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières le 8 juillet 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de résolution* tendant à faire respecter le pluralisme dans le cadre de la journée d'initiative parlementaire instituée par l'article 48 de la Constitution **[n° 153 (2003-2004)]** (19 janvier 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission parlementaire d'enquête sur les facteurs de risques et les conséquences sanitaires d'épidémies de légionellose mais également sur les moyens des services d'État à renforcer pour prévenir, contrôler et contenir tout risque d'exposition comme de contamination **[n° 154 (2003-2004)]** (19 janvier 2004) - **Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête parlementaire sur les causes et les conséquences sanitaires de l'épidémie de légionellose dans la Région Nord-Pas-de-Calais mais également sur les moyens, de toute nature, à mettre en oeuvre pour en prévenir tout nouveau risque à l'avenir **[n° 155 (2003-2004)]** (19 janvier 2004) - **Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de loi* tendant à instaurer des mesures d'urgence pour lutter contre les délocalisations **[n° 295 (2003-2004)]** (11 mai 2004) - **Aménagement du territoire - Economie et finances, fiscalité - Entreprises - Travail.**

*Proposition de loi* relative à l'autonomie de la personne, au testament de vie, à l'assistance médicalisée au suicide et à l'euthanasie volontaire **[n° 297 (2003-2004)]** (11 mai 2004) - **Famille - Justice - Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de loi constitutionnelle* relative aux modalités de convocation des sessions extraordinaires du Parlement et à leur objet **[n° 373 (2003-2004)]** (23 juin 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la présentation du rapport du Défenseur des Enfants devant le Parlement **[n° 47 (2004-2005)]** (27 octobre 2004) - **Famille - Société.**

*Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Comptes spéciaux du Trésor **[n° 74 tome 3 annexe 43 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Economie et finances, fiscalité - Budget.**

*Proposition de loi* relative à l'autonomie de la personne, au testament de vie, à l'assistance médicalisée au suicide et à l'euthanasie volontaire **[n° 89 (2004-2005)]** (1er décembre 2004) - **Famille - Justice - Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre les violences au sein des couples **[n° 95 (2004-2005)]** (3 décembre 2004) - **Famille - Justice - Police et sécurité - Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de loi* portant création d'un service public national décentralisé du logement et de l'habitat pour garantir le droit au logement pour tous et partout **[n° 98 (2004-2005)]** (4 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Economie et finances, fiscalité - Logement et urbanisme - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conditions de rétention et de placement en zone d'attente des mineurs étrangers **[n° 130 (2004-2005)]** (17 décembre 2004) - **Famille - Justice - Police et sécurité.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la régulation des activités postales [n° 410 (2002-2003)]** - (27 janvier 2004) - **Discussion générale** (p. 883, 886) : nouvelle étape dans la libéralisation des services publics. Effets négatifs du choix libéral à l'échelle internationale. Harmonisation vers le bas des droits sociaux. Caractère fondamental du droit à la communication. Défi de l'accessibilité aux nouvelles technologies. Maillage du territoire non assuré par le texte. Rôle du service public postal en tant que vecteur de lien social et de développement économique local. Exemple de la poste suédoise. Menace sur

l'emploi. Assimilation de l'autorité de régulation à un instrument de privatisation. Contenu de la directive européenne de 1997. Danger de la gestion par des entreprises privées. Exemple de la Grande-Bretagne. Politique gouvernementale de démantèlement des services publics. Absence de réponse à la question d'un financement pérenne des services publics postaux. Interrogation soulevée par la création éventuelle d'un fonds de compensation du service universel postal. Caractère exorbitant des pouvoirs confiés à l'autorité de régulation des télécommunications et des postes, ARTP. Réductions de tarifs accordées aux grandes entreprises au détriment des PME. Le groupe CRC s'oppose au texte dans sa rédaction actuelle et proposera des amendements. - **Art. additionnels avant l'art. 1er** (p. 901) : ses amendements portant sur le même objet n° 41 et 42 : suppression de la référence au service universel postal dans la législation ; rejetés. - **Art. 1er** *(Service universel postal)* (p. 907) : son amendement n° 44 : suppression de la modification de l'intitulé du chapitre Ier du livre Ier du code des postes et télécommunications ; rejeté. Retour à la référence au monopole postal. (p. 909) : son amendement n° 47 : suppression des alinéas relatifs aux envois postaux ; rejeté. Défavorable à une réduction du monopole postal. Inclusion de nouvelles technologies dans le domaine réservé de La Poste. Captation par les opérateurs privés de segments lucratifs de l'activité postale. Conséquences en termes d'emploi. (p. 911) : son amendement n° 49 : intégration dans le code des postes et télécommunications de la notion de péréquation tarifaire ; rejeté. (p. 912) : son amendement n° 52 : suppression de la fixation par décret des caractéristiques de l'offre du service universel ; rejeté. Son amendement n° 51 : suppression de l'avis de l'autorité de régulation des télécommunications et des postes ; rejeté. (p. 914) : son amendement n° 54 : suppression de l'exclusion des envois de livres, catalogues, journaux ou périodiques du secteur réservé ; devenu sans objet.

- **Suite de la discussion** (28 janvier 2004) (p. 930, 931) : défavorable à l'amendement n° 97 de M. Pierre Hérisson (fixation par décret des règles d'accessibilité et inclusion dans le contrat de plan des modalités d'emploi du Fonds national de péréquation territoriale). Financement insatisfaisant. Prise en compte nécessaire des spécificités des territoires. (p. 938) : regret du retrait de l'amendement n° 131 de M. Gérard Delfau (rôle de la commission supérieure du service public des postes et télécommunications). Le groupe CRC votera l'amendement n° 134 de M. Gérard Delfau (mise en place d'une concertation sur la question de l'accessibilité et présentation par le Gouvernement de propositions d'évolution du réseau). Son amendement n° 55 : suppression des dérogations tarifaires ; rejeté. (p. 940) : son amendement n° 56 : suppression du régime d'autorisation ; rejeté. Interrogation sur l'effet bénéfique de ce mécanisme. (p. 942) : le groupe CRC votera l'amendement n° 108 de M. Pierre-Yvon Trémel (mise en place d'un régime d'autorisation plus protecteur du service universel). Position de repli. (p. 943) : son amendement n° 57 : suppression des dispositions relatives aux offres de services postaux ainsi qu'au libre accès aux installations et informations donné aux prestataires ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 1er** (p. 946, 947) : ses amendements n° 58 : présentation au Parlement d'un rapport sur les conséquences de l'ouverture à la concurrence avant la promulgation de la présente loi ; et n° 59 : réalisation d'une étude d'impact sur les conséquences de la déréglementation européenne ; rejetés. Cassure de la dynamique de l'emploi. Risque de dumping social. Dégradation du service public. (p. 948) : son amendement n° 60 : composition de l'autorité de régulation des postes ; rejeté. Souci de démocratiser la composition et le mode de fonctionnement de l'autorité de régulation. - **Art. 2** *(Compétences respectives du Gouvernement et de l'Autorité de régulation des télécommunications et des postes, ARTP)* (p. 954) : le groupe CRC votera l'amendement n° 113 de M. Pierre-Yvon Trémel (répartition des compétences en matière de régulation postale). (p. 955) : ses amendements n° 62 : remplacement de l'avis public de l'autorité de régulation par une consultation ; et n° 64 : suppression du pouvoir de sanction pénale confié à l'autorité de régulation ; rejetés. (p. 957) : ses amendements portant sur le même objet n° 66 et 65 : substitution d'une faculté à l'obligation d'association et de participation pour l'autorité de régulation ; devenus sans objet. (p. 958) : son amendement n° 68 : suppression de l'alinéa relatif au contenu de la décision d'octroi ; rejeté. (p. 961) : ses amendements portant sur le même objet n° 70 et 71 : repli ; rejetés. (p. 963) : son amendement n° 73 : suppression des pouvoirs de sanction de l'autorité de régulation ; rejeté. Son amendement n° 74 : repli ; rejeté. (p. 964) : son amendement n° 75 : suppression du pouvoir de conciliation confié à l'autorité de régulation ; rejeté. (p. 965) : son amendement n° 76 : suppression du pouvoir de conciliation donné à l'autorité de régulation ; rejeté. Son amendement n° 77 : suppression des dispositions relatives au pouvoir de décision de l'autorité de régulation ; rejeté. Son amendement n° 78 : suppression du pouvoir de conciliation de l'autorité de régulation ; rejeté. Son amendement n° 79 : suppression des dispositions relatives à la délimitation du champ des compétences du Conseil de la concurrence et de l'autorité de régulation ; rejeté. - **Art. additionnel après l'art. 2** (p. 966) : défavorable à l'amendement n° 35 de M. Daniel Soulage (ouverture de l'accès au plan d'épargne entreprise à l'ensemble du personnel employé par La Poste). - **Art. 5** *(Dispositions communes à la régulation des postes et télécommunications)* (p. 970) : son amendement n° 82 : suppression ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 5 ou après l'art. 10** (p. 972) : le groupe CRC vote contre l'amendement n° 25 de la commission (augmentation et modalités de nomination des membres de l'autorité de régulation). - **Art. 6** *(Dénomination de l'Autorité de régulation des télécommunications et des postes)* : son amendement n° 83 : suppression ; rejeté. (p. 973) : son amendement n° 84 : cohérence ; rejeté. - **Art. 7** *(Rapport du Gouvernement sur l'équilibre et le financement du service universel postal)* : son amendement n° 85 : suppression ; rejeté. - **Art. additionnel après l'art. 7** (p. 974) : son amendement n° 86 : élaboration d'un rapport gouvernemental sur la présence postale dans les zones rurales deux ans après la promulgation de la loi ; rejeté. - **Art. 9** *(Délai ouvert pour demander l'autorisation d'exercer les activités postales)* (p. 993) : son amendement n° 95 : suppression ; rejeté. - **Art. 10** *(Entrée en vigueur de l'article 2)* (p. 995) : son amendement n° 96 : suppression ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 10** (p. 997) : le groupe CRC ne votera pas l'amendement n° 27 de la commission (fixation au 1er janvier 2006 de la date d'exonération de cotisations sociales patronales pour La Poste). (p. 998) : le groupe CRC votera contre l'amendement n° 29 de la commission (négociation d'une convention collective applicable aux salariés non fonctionnaires de La Poste et à ceux des entreprises titulaires d'une autorisation). - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1000) : existence de voies alternatives au renoncement au service public. Regret du choix opéré par le Gouvernement. Soutien aux postiers. Le groupe CRC ne votera pas le projet de loi.

- **Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en œuvre certaines dispositions du droit communautaire [n° 164 (2003-2004)]** - (12 février 2004) - **Question préalable** (p. 1500, 1501) : sa motion n° 12 tendant à opposer la question préalable ; rejetée. Atteinte aux droits du Parlement. Justification douteuse du Gouvernement. Prise de position politique sous couvert d'adoption de mesures techniques. Attaque contre les statuts spécifiques des travailleurs portuaires. Absence d'un réel débat sur la construction européenne. - **Art. 1er** *(Habilitation à transposer par voie d'ordonnances vingt-deux directives ou parties de directives)* (p. 1518) : son amendement n° 14 : retrait de la directive relative à l'interopérabilité du système ferroviaire transeuropéen conventionnel ; rejeté. (p. 1520) : défavorable à l'amendement n° 1 de la commission (ajout de la directive relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement). Son amendement n° 15 : retrait de la directive relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement ; rejeté. Nécessité d'aborder ce sujet lors de la discussion du projet de loi relatif aux responsabilités locales. (p. 1522) : son amendement n° 16 : retrait de la directive établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre ; rejeté. - **Art. 6** *(Habilitation à prendre par ordonnances des mesures d'adaptation de certaines dispositions du code du travail et du*

*code du travail maritime)* (p. 1526, 1527) : intervient sur son amendement n° 17 : suppression. - **Art. 7** *(Habilitation à prendre par ordonnances des mesures complémentaires permettant d'organiser, dans l'ensemble des ports maritimes, les services portuaires aux navires et à la marchandise)* (p. 1527, 1528) : son amendement n° 18 : suppression ; rejeté. Dénonciation des tentatives de libéralisation des services portuaires. - **Art. 9** *(Habilitation à déterminer par ordonnances le régime juridique, comptable et fiscal des quotas d'émission de gaz à effet de serre)* (p. 1528, 1529) : son amendement n° 19 : suppression ; rejeté. Dispositions nécessitant un projet de loi.

- **Projet de loi relatif aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle [n° 160 (2003-2004)]** - (13 avril 2004) - **Question préalable** (p. 2335, 2337) : sa motion n° 302 tendant à opposer la question préalable ; rejetée. Enchevêtrement de textes. Confusion. Absence d'une conception moderne du service public des télécommunications. Réponse inappropriée en matière d'aménagement du territoire et d'égale accessibilité de tous aux nouvelles technologies de communication. Eclaircissements indispensables pour une vision d'ensemble des enjeux sociaux, économiques et politiques. Affaiblissement du politique au profit d'une régulation purement marchande. Aggravation inéluctable des inégalités sociales, territoriales et tarifaires. Défaillance des opérateurs privés dans la téléphonie mobile. Mise à contribution des collectivités territoriales. Intégration urgente de la téléphonie mobile de troisième génération et du haut débit dans le service universel. Anarchie du secteur en matière de concurrence. Multiplication des réseaux alternatifs, non rentables, à celui de l'ancien opérateur historique. Gâchis financier. Nécessité de maintenir le régime actuel d'autorisation et d'en durcir les conditions avec un cahier des charges contraignant en matière d'obligations de service public. Incidences désastreuses de l'accroissement de la concurrence pour les salariés et pour les équipementiers. Renversement indispensable des choix en faveur de la maîtrise du secteur des télécommunications et de la modernisation du service public. Opposition à la fin programmée du monopole public. Nécessité d'engager le vrai débat politique sur le service public au lieu de prétexter des évolutions technologiques. Méthode inacceptable pour les parlementaires et pour les Français. - **Art. 3** *(Art. L. 32-1 du code des postes et télécommunications - Principes de la régulation des communications électroniques)* (p. 2346, 2347) : le groupe CRC est favorable à l'amendement n° 144 de M. Pierre-Yvon Trémel (reprise de l'intégralité des dispositions de la directive s'agissant de la protection des consommateurs et mise en place d'un organisme indépendant des parties pour régler les litiges). - **Art. 6** *(Art. L. 33-1 du code des postes et télécommunications - Régime de déclaration préalable pour les réseaux et services de communications électroniques)* (p. 2350, 2351) : ses amendements n° 202 : suppression et n° 203 : repli ; rejetés. Article clé du texte. Déréglementation totale du secteur des télécommunications. Substitution d'une simple déclaration auprès de l'ART au régime des licences. Consécration de la libre entrée sur le marché des télécommunications. Retrait du politique. Remise en cause de l'indépendance nationale. Effets négatifs de la déréglementation dans l'énergie, le gaz ou les services postaux en termes d'efficacité économique ou d'amélioration des services aux usagers. Gâchis financier des réseaux alternatifs en doublon avec ceux de France Télécom. Crainte d'anarchie plus que de réelle régulation. Dénonce l'acharnement de la Commission européenne à vouloir réaliser un marché des télécommunications en dépit de la domination inéluctable, à terme, de quelques grands opérateurs mondiaux. Nécessaire mise en oeuvre d'une politique volontariste de modernisation des services publics des télécommunications afin de corriger les inégalités territoriales et sociales.

- **Suite de la discussion** (14 avril 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 13** (p. 2371, 2372) : son amendement n° 211 : obligation pour l'opérateur du service universel de téléphonie fixe et de l'internet haut débit de procéder à l'enfouissement des lignes aériennes des réseaux ouverts au public de télécommunications et de réaliser les travaux nécessaires à la couverture de l'ensemble du territoire national en fibre optique ; rejeté. Nécessité d'un choix politique pour cette infrastructure qui doit demeurer la propriété de la collectivité et en dehors de la logique du marché. (p. 2374) : son amendement n° 205 : réalisation du câblage en fibre optique sur l'ensemble du territoire afin de permettre l'accès à internet à haut débit au plus près de l'abonné ; rejeté. - **Art. 26** *(Livre IV et art. L. 125 du code des postes et des télécommunications - Statut de la Commission supérieure du service public des postes et communications électroniques)* (p. 2403) : intervient sur son amendement n° 212 : modification de la composition de la Commission supérieure du service public des postes et des communications électroniques pour y intégrer des membres d'organisations syndicales au lieu et place des personnalités désignées par les ministres ; rejeté. (p. 2404) : intervient sur l'amendement n° 159 de M. Pierre-Yvon Trémel (saisine obligatoire de la CSSPPCE sur les projets de décrets traitant du service universel). - **Art. 33** *(Art. 15 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Compétences du CSA en matière de protection des mineurs)* (p. 2416) : soutient l'amendement n° 224 de M. Ivan Renar (élargissement du spectre des responsabilités du CSA) ; devenu sans objet. - **Art. 35** *(Art. 17 et 20-1 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Compétences du CSA en matière de concurrence et coordination)* (p. 2417) : soutient l'amendement n° 219 de M. Ivan Renar (suppression) ; rejeté. Réduction non pertinente du champ de compétence du CSA compte tenu des évolutions futures de la télévision et de la radio. - **Art. 36** *(Art. 17-1 et 17-2 [nouveaux] de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Attribution au CSA d'une compétence générale de règlement des litiges en matière de distribution des services audiovisuels)* (p. 2420) : favorable aux amendements de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 61 (énumération des principes sur lesquels pourra se fonder le CSA pour le règlement des litiges entre éditeurs et distributeurs de services) et n° 164 de Mme Danièle Pourtaud (possibilité de saisine du CSA lorsque le différend entre éditeur et distributeur de services porte atteinte aux principes mentionnés à l'article 4 de la loi de 1986). Suggère l'ajout, aux principes énoncés par la commission, du "développement de la production audiovisuelle" et de la "défense de la culture française".

- **Suite de la discussion** (15 avril 2004) - **Art. 62** *(Art. 41 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Dispositif anti-concentration monomédia)* (p. 2496) : soutient l'amendement n° 245 de M. Ivan Renar (suppression des dispositions portant de cinq à sept le nombre maximal d'autorisations pouvant être détenues par une même personne pour un service national de TNT) ; rejeté. - **Art. 63** *(Art. 41-1 et 41-2 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Dispositif anti-concentration plurimédia applicable aux services diffusés en mode analogique)* (p. 2498) : soutient l'amendement n° 246 de M. Ivan Renar (suppression) ; rejeté. - **Art. 64** *(Art. 41-1-1 et 41-2-1 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Dispositif anti-concentration plurimédia applicable aux services diffusés en mode numérique)* : soutient l'amendement n° 247 de M. Ivan Renar (suppression) ; rejeté. - **Art. 65** *(Art. 41-3 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Seuil à partir duquel un service de télévision diffusé par voie hertzienne est regardé comme un service national)* (p. 2499) : nécessité de relever le seuil de population à partir duquel un service de télévision est considéré comme un service national au regard des règles anti-concentration. Risque d'étouffement de la vie des chaînes locales en Ile-de-France par les chaînes nationales existantes. Non-extensivité de la manne publicitaire. - **Art. additionnels après l'art. 86** (p. 2511) : soutient l'amendement n° 242 de M. Ivan Renar (création d'un fonds d'aide aux services de télévision dont les ressources commerciales provenant de messages publicitaires diffusés à l'antenne sont inférieures à 20 % de leur chiffre d'affaires total) ; irrecevable (article 40 de la Constitution). Redoute la persistance des problèmes du sous-financement des télévisions locales en dépit de l'ouverture à la publicité pour la grande distribution. Nécessité d'instaurer un taux unique de taxation avec affectation des recettes à un fonds de soutien. - **Art. 89**

*(Code de la consommation - Contrats de services de communications électroniques)* (p. 2518) : le groupe CRC s'abstient sur l'amendement n° 50 de la commission (instauration d'une information préalable du consommateur pour toutes modifications contractuelles projetées par les fournisseurs de communications électroniques et modalités de la résiliation). Dispositions insuffisantes à la protection du consommateur. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2537, 2538) : véritable fourre-tout englobant des champs inconciliables. Absence de lisibilité. Extrême complexité technique. Urgence déclarée. Destruction des services publics et refonte de la loi de 1986 sur la liberté de communication sous prétexte de convergence. Echec de l'ART en matière d'ouverture du marché des télécommunications à la concurrence. Mise en place d'une régulation purement marchande. Destruction de l'ancien monopole public au profit d'un oligopole d'opérateurs privés. Récusation par les sénateurs communistes de toute justification économique à l'abandon du statut public de l'opérateur historique. Marchandisation inacceptable de biens collectifs essentiels aux besoins des populations. Conception inquiétante. Abandon du politique sous la férule du marché. Le groupe CRC n'approuvera pas ce texte.

- **Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat sur l'énergie** - (27 avril 2004) (p. 2570, 2573) : développement d'une politique énergétique accessible aux pays en voie de développement et respectueuse de l'avenir de la planète. Risque d'épuisement des énergies fossiles face à une demande croissante. Signature des accords de Kyoto. Politique volontariste en matière de transport. Effort de recherche pour l'amélioration de l'efficacité énergétique. Performance du parc nucléaire. Développement des énergies renouvelables. Réduction des rejets de gaz à effet de serre. Gestion des déchets nucléaires. Favorable à la construction de l'EPR. Diversification des sources de production énergétique. Maintien du statut d'entreprise publique de EDF et GDF. Favorable à l'établissement d'un débat public sur la politique énergétique. Amélioration de la formation scientifique.

- **Rappel au règlement** - (9 juin 2004) (p. 3998) : organisation insatisfaisante des débats affectant le travail parlementaire.

- **Projet de loi d'orientation sur l'énergie [n° 328 (2003-2004)]** - (9 juin 2004) - **Question préalable** (p. 4030, 4032) : sa motion n° 465 tendant à opposer la question préalable ; rejetée. Enjeu géostratégique fondamental. Dépendance énergétique de l'Union européenne. Dangers de la libéralisation. Risques de pénurie. Rappel historique du parcours énergétique de la France. Rôle et avenir d'EDF-GDF. - **Annexe (priorité)** *(Sur l'amendement n° 4 de la commission : rétablissement d'une annexe définissant les orientations de la politique énergétique)* (p. 4043 à 4053) : sur le paragraphe I de l'amendement n° 4 précité, ses sous-amendements n° 340, 344, 357, 361 et 365 ; rejetés ; ainsi que ses sous-amendements n° 348 et n° 353 ; adoptés. (p. 4055, 4060) : sur le A du paragraphe II de l'amendement n° 4 précité, ses sous-amendements n° 383, 387, 391, 393 et 400 ; rejetés ; ainsi que les n° 379 et 392 ; adoptés. (p. 4062, 4066) : sur le B du paragraphe II de l'amendement n° 4 précité, ses sous-amendements n° 403, 452, 411 et 424 ; rejetés ; ainsi que son sous-amendement n° 420 ; adopté. Soutient le sous-amendement n° 416 de M. Yves Coquelle ; rejeté.

- **Suite de la discussion** (10 juin 2004) (p. 4091, 4093) : sur le B du paragraphe II de l'amendement n° 4 précité, ses sous-amendements n° 429, 435 et 438 ; rejetés. (p. 4094) : sur le C du paragraphe II de l'amendement n° 4 précité, son sous-amendement n° 441 ; rejeté. (p. 4095, 4096) : sur le D du paragraphe II de l'amendement n° 4 précité, ses sous-amendements n° 443 et 446 ; rejetés. (p. 4097) : le groupe CRC ne votera pas l'amendement n° 4 de la commission (rétablissement d'une annexe définissant les orientations de la politique énergétique) précité. (p. 4097, 4098) : son amendement n° 457 : rédaction ; retiré. Craintes relatives aux fluctuations du prix de l'électricité. - **Intitulé du titre Ier A** (p. 4099, 4100) : son amendement n° 294 : nouvel intitulé de la division ; rejeté. - **Art. additionnels avant l'art. 1er A** (p. 4101) : ses amendements n° 295 : objectifs du service public de l'électricité ; et n° 297 : objectifs du service public du gaz ; rejetés. (p. 4103) : souhait de changer le statut de l'EPIC. (p. 4105) : son amendement n° 305 : procédure de consultation de la commission de régulation de l'énergie, CRE ; rejeté. - **Art. 1er A** *(Caractéristiques du service public de l'énergie)* (p. 4107) : interrogation sur les projets de loi à venir. - **Art. additionnel avant l'art. 1er** (p. 4108) : son amendement n° 336 : bilan du processus d'ouverture à la concurrence du secteur de l'énergie ; rejeté. - **Art. 1er bis** *(La maîtrise de la demande d'énergie)* (p. 4109) : son amendement n° 460 : objectif de renforcement de l'efficacité énergétique ; devenu sans objet. - **Art. additionnels après l'art. 1er sexies** (p. 4123) : sur l'amendement n° 12 de la commission (inscription de la politique relative aux infrastructures de transport dans la loi d'orientation des transports intérieurs de 1982), favorable aux sous-amendements de M. Roland Courteau n° 202, n° 199, n° 201, n° 204, n° 203 et n° 200 et aux sous-amendements de Mme Marie-Christine Blandin n° 143 et n° 144. (p. 4124) : sur l'amendement n° 13 de la commission (fiscalité des énergies), favorable au sous-amendement n° 145 de Mme Marie-Christine Blandin. (p. 4129, 4130) : nécessité d'accompagner le renouvellement du nucléaire par un développement des énergies renouvelables. (p. 4133) : favorable à l'amendement n° 206 de M. Roland Courteau (principes régissant les activités nucléaires). (p. 4135) : moyens pour la mise en oeuvre de l'EPR. - **Art. additionnel avant l'art. 2** (p. 4135, 4136) : son amendement n° 315 : création d'un observatoire national des économies d'énergie ; rejeté. - **Art. 2** *(Champ d'application des obligations d'économies d'énergie, modalités d'application et sanctions en cas de non-respect)* : Refus de la création d'un marché des certificats d'économies d'énergie. (p. 4140) : son amendement n° 324 : possibilité de mettre en demeure les personnes ne remplissant pas leurs obligations d'économies d'énergie ; rejeté. (p. 4141) : son amendement n° 325 : suppression de la possibilité d'acquérir des certificats d'économies d'énergie ; rejeté. (p. 4142) : son amendement n° 327 : repli ; rejeté. - **Art. additionnel avant l'art. 3** (p. 4145) : son amendement n° 318 : suppression de l'ordonnance relative aux quotas d'émission de gaz à effet de serre ; rejeté.

- **Projet de loi de modernisation de la sécurité civile [n° 227 (2003-2004)]** - (16 juin 2004) - **Art. 22** *(Financement des opérations de secours)* (p. 4344) : favorable aux amendements identiques n° 78 de M. Robert Bret, n° 100 de M. Fernand Demilly et n° 162 de M. Jean-Claude Peyronnet (mobilisation du SDIS par un acte de réquisition identifiant le responsable de l'opération). - **Art. 25** *(Intitulé de la section I-1 nouvelle du chapitre IV du titre II du livre IV de la première partie du code général des collectivités territoriales et article L. 1424-8-1 - Réserves de sécurité civile)* (p. 4352) : défavorable à l'amendement n° 19 de la commission (constitution de réserves de sécurité civile à l'échelon communal). Diminution du nombre de sapeurs-pompiers volontaires. - **Art. 45** *(Art. L. 1424-24 et L. 1424-24-1 à L. 1424-24-6 nouveaux du code général des collectivités territoriales - Composition des conseils d'administration des SDIS)* (p. 4378) : incidence du mode de scrutin sur la participation financière des communes.

- **Suite de la discussion** (17 juin 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 50** (p. 4407) : le groupe CRC est défavorable aux amendements portant sur le même objet n° 210 de M. Henri de Raincourt et n° 263 de M. Eric Doligé (identification du financement et du coût des SDIS par les contribuables). Pas d'individualisation des autres actions menées par le département : exemple, action sociale. - **Art. 50** *(Art. L. 1424-35 du code général des collectivités territoriales - Financement)* (p. 4414) : disparités entre départements. Réforme lointaine de la DGF en 2008. Financement inéquitable de l'action des SDIS. - **Art. additionnels après l'art. 50** (p. 4417, 4418) : intervient sur l'amendement n° 153 de M. Michel Charasse (compétence du comité des finances locales pour donner un avis préalable sur les arrêtés entraînant des charges supplémentaires en matière de SDIS). Insuffisance des moyens accordés aux collectivités locales.

- **Projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales** - *Deuxième lecture* **[n° 269 (2003-2004)]** - (29 juin 2004) - **Art. 12 A** *(Art. 14-1 de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs - Schéma régional des infrastructures et des transports)* (p. 4805) : son amendement n° 472 : suppression ; rejeté. - **Art. additionnel avant l'art. 12** : son amendement n° 473 : affirmation du rôle de la direction des transports terrestres dans la cohérence des politiques d'aménagement et de développement des infrastructures de transport et des infrastructures routières ; rejeté. - **Art. 12** *(Art. L. 111-1, L. 121-1 et L. 131-1 du code de la voirie routière - Transfert aux départements de certaines routes classées routes nationales)* (p. 4807) : abandon par l'Etat d'un élément fort de l'aménagement du territoire. Augmentation du trafic routier. Diminution des effectifs des services de l'équipement. Conditions financières indéterminées de ce transfert. (p. 4808) : soutient l'amendement n° 474 de Mme Evelyne Didier (suppression) ; rejeté. Démantèlement des directions départementales de l'équipement. (p. 4809, 4810) : ses amendements n° 475 : rétablissement des critères fixés par le Sénat en première lecture précisant la définition du domaine public routier national ; adopté ; et n° 476 : introduction de la notion de développement équilibré du territoire parmi les fonctions du réseau routier ; devenu sans objet. (p. 4811) : ses amendements n° 477 : exigence d'un accord des conseils généraux pour finaliser le transfert ; et n° 478 : repli ; rejetés. (p. 4812) : ses amendements n° 479 : information aux conseils généraux de l'état des infrastructures transférées ; n° 480 : information aux conseils généraux des besoins financiers nécessaires à l'entretien courant préventif du domaine public routier transféré ; et n° 481 : information aux conseils généraux des éléments financiers nécessaires au fonctionnement et au renouvellement des équipements d'exploitation ; rejetés. (p. 4817) : favorable à l'amendement n° 389 de M. Jean-Pierre Sueur (mutualisation des efforts de l'Etat et des collectivités territoriales en matière de recherche et de développement des savoir-faire techniques dans le domaine routier). (p. 4818, 4819) : favorable aux amendements identiques n° 295 de M. Jean-Claude Peyronnet et n° 776 de M. Eric Doligé (établissement d'une étude sur l'état de l'infrastructure au moment du transfert et sur les investissements prévisibles liés à la gestion du domaine routier). Rapport de la Cour des comptes.

- **Suite de la discussion** (30 juin 2004) - **Art. 14** *(Art. L. 122-4, L. 151-6 à L. 151-11, L. 153-1 à L. 153-3, L. 153-5 et L. 153-6 du code de la voirie routière - Institution de péages sur la voirie routière)* (p. 4846) : question de l'instauration de péages sur les ouvrages existants.

- **Projet de loi relatif au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières [n° 383 (2003-2004)]** - (5 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5117, 5120) : terrible régression sociale et économique. Démantèlement des services publics. Rupture avec les choix antérieurs de développement du territoire malgré la réussite de ce modèle. Ambition de la politique industrielle d'après-guerre. Montée des contestations à l'égard de la politique ultralibérale du Gouvernement. Suppression du caractère d'EPIC en vue d'une privatisation future. Résultats à l'international des deux entreprises peu brillants. Fusion souhaitable d'EDF et de GDF. Inconvénients de la filialisation des activités des deux entreprises. Risque de perte de capacité de stockage. Justification non pertinente du processus de libéralisation. Contradictions relatives à la garantie d'Etat. Le groupe CRC votera contre ce projet de loi. - **Demande de renvoi à la commission** (p. 5148, 5149) : sa motion n° 416 tendant au renvoi à la commission ; rejetée. - **Art. additionnels avant le titre Ier** (p. 5155) : son amendement n° 238 : bilan des conséquences tarifaires du processus d'ouverture à la concurrence du secteur énergétique ; rejeté. (p. 5157) : son amendement n° 242 : bilan des conséquences en matière de protection de l'environnement du processus d'ouverture à la concurrence du secteur énergétique ; rejeté.

- **Suite de la discussion** (6 juillet 2004) (p. 5167, 5168) : ses amendements, portant sur le même objet, n° 232 et 233 : suspension de la transposition des directives européennes relatives à l'ouverture à la concurrence du secteur énergétique dans l'attente d'un bilan sur les conséquences de ce processus ; rejetés. (p. 5169, 5170) : ses amendements, portant sur le même objet, n° 245 et 246 : demande d'insertion d'une clause de réversibilité dans les directives européennes futures ou existantes. Exemple de l'Allemagne. - **Art. additionnel avant l'art. 1er A** (p. 5173) : évolution du prix de l'énergie. Exemple de la Grande-Bretagne. Votera l'amendement n° 139 de M. Bernard Piras (participation du service public de l'énergie à la croissance et à la dynamique industrielle). - **Art. additionnels avant l'art. 1er A ou avant l'art. 1er** (p. 5177, 5178) : son amendement n° 251 : rappel de l'objectif de cohésion sociale du service public de l'énergie ; rejeté. (p. 5179, 5180) : intervient sur son amendement n° 251 précité. (p. 5182, 5183) : son amendement n° 249 : fusion des deux EPIC EDF et GDF en un seul, dénommé "Energie de France" ; rejeté. Examen de l'éventualité de cette fusion par une commission. - **Art. 1er** *(Missions et obligations de service public d'EDF, GDF et des entreprises chargées d'un réseau de transport)* (p. 5188) : son amendement n° 268 : maintien du pouvoir du législateur de définir les missions de service public d'EDF et de GDF ; rejeté. (p. 5193) : son amendement n° 261 : garantie de l'accès à l'énergie pour les personnes les plus défavorisées ; rejeté. (p. 5195) : son amendement n° 262 : insertion parmi les missions de service public du développement de la production d'énergies renouvelables ; rejeté. Développement de l'industrie photovoltaïque : exemple de l'Allemagne. Absence de débat sur le gaspillage énergétique. (p. 5196) : son amendement n° 260 : suppression d'une précision relative aux activités d'EDF et de GDF limitant leur contribution à la cohésion sociale ; rejeté. (p. 5197) : son amendement n° 274 : contribution de l'ensemble des fournisseurs de gaz naturel aux missions de service public ; rejeté. (p. 5201, 5202) : intervient sur son amendement de suppression n° 259 soutenu par M. Robert Bret. Utilisation de l'adverbe "notamment" dans le texte de l'article premier. (p. 5203, 5204) : ne votera pas l'amendement n° 5 de la commission (insertion parmi les missions de service public d'EDF d'objectifs pluriannuels en matière d'enfouissement des réseaux publics de distribution d'électricité). Défavorable aux objectifs pluriannuels. - **Art. 2** *(Art. 5 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz - Constitution de services communs à EDF et GDF)* (p. 5206) : son amendement n° 280 : suppression du statut de personne morale des services communs à EDF et à GDF ; rejeté. (p. 5207) : ses amendements n° 287 : suppresssion de la possibilité de doter les services communs d'EDF et de GDF du statut de personne morale ; et n° 279 : création obligatoire de services communs entre EDF et GDF dans le domaine de la formation professionnelle et de la direction du personnel ; rejetés. (p. 5208) : son amendement n° 278 : création obligatoire de services communs à EDF et à GDF dans le domaine de la formation professionnelle et de la direction du personnel ; rejeté. (p. 5210) : intervient sur les amendements présentés par le groupe CRC. Risques de filialisation ultérieure. Souplesse de gestion. - **Art. 3** *(Indépendance de la gestion des réseaux de transport d'électricité ou de gaz)* (p. 5213, 5214) : son amendement n° 388 : suppression ; rejeté. Souhait d'une rénégociation des traités européens. Favorable à la fusion d'EDF et de GDF. - **Art. additionnel après l'art. 3** (p. 5216) : favorable à l'amendement n° 164 de M. Bernard Piras (interdiction d'une participation privée au capital des entreprises chargées de la gestion d'un réseau de transport d'électricité ou de gaz). - **Art. 4** *(Indépendance des gestionnaires de réseaux de transport d'électricité ou de gaz)* (p. 5220) : son amendement n° 297 : cohérence ; rejeté. (p. 5224) : souhait de précision du ministre sur le devenir de la taxe sur les pylônes électriques perçue par les commune en cas de transfert de propriété. - **Art. additionnels après l'art. 4** (p. 5225, 5226) : intervient sur l'amendement n° 216 de M. Jean Besson (participation de personnes qualifiées aux conseils d'administration des sociétés gestionnaires des réseaux de transport d'énergie). Le groupe CRC votera l'amendement n° 169 de M. Bernard Piras (octroi aux collectivités locales d'un tarif régulé pour la fourniture d'électricité). - **Art. 5** *(Création d'une société gestionnaire du réseau de transport d'électricité)* (p. 5228) : son amendement n° 389 : suppression ; rejeté. (p. 5232) : interrogation sur la constitution du capital de

la société. (p. 5233, 5234) : intervient sur l'amendement n° 212 de M. Jean-Pierre Plancade (création d'un EPIC pour la gestion du réseau de transport). - **Art. 6** *(Missions de la société gestionnaire du RTE)* (p. 5238) : intervient sur ses amendements de repli n° 303, n° 302 et 304. - **Art. additionnel avant l'art. 7** (p. 5239) : favorable à l'amendement n° 171 de M. Bernard Piras (inaliénabilité des ouvrages du RTE). - **Art. 7** *(Transfert des droits et obligations relatifs au RTE)* (p. 5241) : intervient sur l'amendement n° 24 de la commission (transcription comptable des apports à la valeur nette comptable). Interrogation sur les possibilités pour la nouvelle société d'assumer les obligations du service public. - **Art. 8** *(Transfert des ouvrages relevant du RTE mais n'appartenant pas à EDF)* (p. 5242) : son amendement n° 392 : suppression ; rejeté. (p. 5244) : intervient sur le sous-amendement n° 218 de M. Jean Besson déposé sur l'amendement n° 26 de la commission (clarification rédactionnelle). - **Art. additionnel avant l'art. 9** : son amendement n° 307 : octroi à Gaz de France de la propriété de l'ensemble des réseaux de transport de gaz sur le territoire national ; rejeté. - **Art. 9** *(Exercice des activités de construction ou d'exploitation d'un réseau de gaz en France)* (p. 5247) : son amendement n° 310 : maintien de la gestion des différentes activités exercées par Gaz de France au sein d'une même entité ; rejeté (p. 5248) : intervient sur son amendement n° 311 : limitation du champ d'activité des entreprises de transport de gaz. Principe de spécialité. - **Art. 10** *(Modalités des transferts d'actifs aux gestionnaires de réseaux de transport de gaz)* (p. 5250) : son amendement n° 315 : participation au conseil d'administration des représentants des salariés et de l'Etat à hauteur d'un tiers chacun ; rejeté. (p. 5252) : défavorable au sous-amendement n° 418 du Gouvernement (report de l'acte de publicité foncière à la première cession ultérieure), déposé sur l'amendement n° 79 de M. Henri Revol (distinction en deux alinéas séparés des deux cas d'exonération de publicité foncière des biens transférés). - **Art. 13** *(Garanties pour assurer l'indépendance des gestionnaires du réseau)* (p. 5255, 5256) : son amendement n° 397 : suppression ; rejeté. (p. 5257) : votera l'amendement n° 176 de M. Bernard Piras (suppression de l'obligation de consulter les actionnaires préalablement aux décisions d'investissements sur les réseaux, sur le système d'information et sur le parc immobilier).

- **Suite de la discussion** (7 juillet 2004) - **Art. additionnel avant l'art. 14** (p. 5285) : accord unanime pour refuser l'adossement tel qu'il est prévu aujourd'hui. Caractère inacceptable de l'effet rétroactif. - **Art. 14** *(Création de la Caisse nationale des industries électriques et gazières)* (p. 5288) : son amendement n° 398 : suppression ; rejeté. (p. 5290) : son amendement n° 320 : interdiction de la délégation du recouvrement et du contrôle des cotisations ; rejeté. (p. 5295, 5296) : absence d'obligation de transformer le statut d'EDF et de GDF. Choix idéologique libéral de modifier la structure de la gestion des retraites. (p. 5298) : absence de recherche de solutions alternatives. Non-prise en compte des salariés. Intervient sur son amendement n° 320. Privation de la caisse de son rôle en matière de recouvrement et de contrôle des cotisations. Etape vers l'intégration totale au sein du régime général. - **Art. 15** *(Modalités de répartition et de financement des droits spécifiques passés)* (p. 5306) : défavorable à l'amendement n° 423 du Gouvernement (élargissement des allégements de charges de retraites aux opérateurs éligibles à la contribution tarifaire). Attend des explications du Gouvernement. (p. 5306, 5307) : le groupe CRC s'abstient sur l'amendement n° 423 du Gouvernement (élargissement des allégements de charges de retraites aux opérateurs éligibles à la contribution tarifaire). Interroge le rapporteur sur le respect des engagements du maintien de la situation acquise. - **Art. 16** *(Instauration d'une contribution tarifaire au profit de la Caisse nationale des IEG)* (p. 5310) : son amendement n° 331 : assujettissement à la contribution tarifaire du transfert de gaz naturel ; devenu sans objet. Son amendement n° 333 : application d'une même fourchette de taux de contribution tarifaire pour le transport et la distribution de gaz naturel ; rejeté. (p. 5313) : intervient sur l'amendement n° 415 de M. Jacques Valade (clarification). Conséquences sur l'utilisation des réseaux publics de distribution pour le consommateur. - **Art. 17** *(Conventions d'adossement financier de la Caisse nationale des IEG aux régimes de droit commun)* (p. 5325) : intervient sur le sous-amendement n° 425 du Gouvernement (suppression des mots "actuelle et future") à l'amendement n° 61 (application du principe de neutralité financière) de la commission des affaires sociales saisie pour avis. Insuffisance des éléments d'information pour prendre une décision. - **Art. additionnels avant l'art. 22** (p. 5336) : son amendement n° 339 : réaffirmation de la nécessité du maintien du développement d'établissements publics nationaux pour la maîtrise publique de la politique énergétique ; rejeté.

- **Suite de la discussion** (8 juillet 2004) (p. 5387, 5388) : ses amendements n° 342 : soumission du changement de statut d'EDF à un référendum ; et n° 343 : soumission du changement de statut de GDF à un référendum ; rejetés. (p. 5390) : son amendement n° 341 : suspension de l'examen de ce texte dans l'attente des conclusions de l'audit sur la faisabilité de la fusion EDF-GDF ; rejeté. - **Art. 22** *(Modification de la structure juridique d'EDF et de celle de GDF)* (p. 5401) : son amendement n° 346 : composition du conseil d'administration ou de surveillance ; rejeté. (p. 5405) : intervient sur son amendement, soutenu par Mme Odette Terrade, n° 347 : protection contre une prise de contrôle par des intérêts étrangers . - **Art. additionnels après l'art. 22** (p. 5406, 5407) : ses amendements n° 352 : garantie statutaire pour le personnel des filiales GDF et n° 353 : garantie statutaire pour le personnel des filiales EDF ; rejetés. - **Art. 24** *(Applicabilité des dispositions sur la participation des salariés aux agents des services communs à EDF et GDF)* (p. 5410) : son amendement n° 355 : suppression de l'attribution des stock-options ; rejeté. (p. 5411) : intervient sur son amendement, soutenu par M. Robert Bret, n° 354 : suppression . - **Art. 28 A** *(Droit des collectivités locales à ne pas faire jouer leur éligibilité)* (p. 5423) : le groupe CRC votera pour l'amendement n° 33 de la commission (cas de non-application des dispositions du code des marchés publics) et, sur celui-ci, contre le sous-amendement de la commission des finances saisie pour avis n° 99 . - **Art. additionnel avant l'art. 28** (p. 5424) : son amendement n° 365 : réalisation des activités de la filière électrique et gazière par du personnel statutaire, en particulier dans le nucléaire ; rejeté. - **Art. 28** *(Validation des transactions conclues par EDF et GDF)* (p. 5425) : son amendement n° 366 : suppression ; rejeté. - **Art. 29** *(Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 - Mise en cohérence de la loi du 8 avril 1946 avec les évolutions statutaires d'EDF et GDF)* (p. 5426) : ses amendements n° 367 : suppression, n° 372 : maintien de l'étendue des activités d'EDF et n° 373 : maintien de l'étendue des activités de GDF ; rejetés. (p. 5427) : ses amendements analogues n° 368, 369, 370 et 371 : opposition à la création de filiales, notamment de SA en charge du réseau de transport ; rejetés. - **Art. 31** *(Mise en cohérence de la loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 avec les dispositions du projet de loi)* (p. 5437) : le groupe CRC vote contre l'amendement n° 86 de M. Henri Revol (clarification). - **Art. 32** *(Art. L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales - Adaptation du régime de concession de la distribution publique d'électricité et de gaz)* : son amendement n° 382 : suppression ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 34** (p. 5443) : défavorable à l'amendement n° 77 de M. Xavier Pintat (réaffectation à l'investissement d'une part de la taxe départementale sur l'électricité). (p. 5446, 5447) : son amendement n° 384 : précision du régime d'autorisation concernant l'exploitation des installations de gaz naturel liquéfié ; rejeté. - **Division additionnelle après l'art. 34** : défavorable à l'amendement n° 44 de la commission (insertion d'une division additionnelle concernant l'accès des tiers aux stockages de gaz naturel). - **Art. additionnels après l'art. 34** (p. 5448) : sur l'amendement n° 45 de la commission (définition des usagers prioritaires des stockages de gaz naturel et liste des clients bénéficiant en toutes circonstances de la continuité de fourniture en gaz), son sous-amendement n° 421 ; rejeté. (p. 5451) : défavorable à l'amendement n° 46 de la commission (obligation de constitution de stocks et d'information sur l'état de ces stocks par les titulaires ou les exploitants des concessions de stockage souterrain de gaz naturel), ainsi qu'au sous-amendement n° 87 de M. Henri Revol s'y rapportant. (p. 5452, 5453) : défavorable à

l'amendement n° 47 de la commission (droits d'accès au stockage "négociés"). Sur l'amendement n° 49 de la commission (exonération du régime d'accès des tiers au stockage, pour les stations de compression et les cuves de gaz naturel liquéfié), son sous-amendement n° 422 ; rejeté. (p. 5454) : défavorable à l'amendement n° 50 de la commission (accès négocié des tiers au stockage en conduite). - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5463, 5464) : menaces pour notre indépendance énergétique. Dénonciation de la vision ultra-libérale du Gouvernement. Votera contre ce texte.

**- Projet de loi modifiant la loi n° 2003-322 du 9 avril 2003 relative aux entreprises de transport aérien et notamment à la société Air France [n° 281 (2003-2004)]** - (16 juillet 2004) - **Question préalable** (p. 5775, 5778) : sa motion n° 1 tendant à opposer la question préalable ; rejetée. Finalisation du projet de privatisation mis en place en 1993. Préservation indispensable du caractère public d'ADP. Absence de justification du processus de privatisation d'ADP et d'Air France. Bilan positif des alliances contractées. Rentabilité de l'entreprise publique Air France. Conséquences désastreuses de la libéralisation à outrance des compagnies américaines. Situation catastrophique du secteur aérien américain. Concurrence des compagnies low cost. Répercussion de la restructuration de l'aviation civile sur l'emploi et les pratiques sociales. Hostilité des salariés d'Air France à ce texte. Demande la construction d'un pôle public du transport aérien constitué d'Air France, d'ADP et de la DGAC. Risque de mise en péril de la sécurité des usagers. - **Art. additionnel avant l'art. 1er** (p. 5780) : favorable à l'amendement n° 8 de M. Daniel Reiner (intervention de l'Etat en cas de menaces sur les intérêts nationaux et les droits de trafic) auquel le groupe CRC apporte son soutien. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5792) : réduction de la participation de l'Etat dans le capital d'Air France à 20 %. Favorable à la création d'un grand pôle public aérien ; aménagement cohérent du territoire ; développement des coopérations internationales. Maîtrise publique de la politique des transports sacrifiée au profit de la finance internationale et des intérêts privés. Conséquences de la déréglementation et de la libéralisation. Le groupe CRC votera contre ce projet de loi.

**- Projet de loi relatif au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières** - *Commission mixte paritaire* **[n° 419 (2003-2004)]** - (21 juillet 2004) - **Exception d'irrecevabilité** (p. 5811, 5813) : soutient la motion n° 1 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité ; rejetée. Choix regrettable du changement de statut pour EDF et GDF. Rejet des propositions du groupe CRC. Remise en cause de la stratégie énergétique de la France. Texte inconstitutionnel. Appartenance d'EDF et de GDF à la nation. Spoliation de celle-ci. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5829, 5830) : précipitation. Rupture avec les valeurs de la Libération. Libéralisme aveugle. Le groupe CRC votera contre ce projet de loi.

**- Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat sur le rapport du Gouvernement sur les prélèvements obligatoires et leur évolution** - (10 novembre 2004) (p. 7876, 7877) : mise en place du système de protection sociale après la seconde guerre mondiale. Rejet du dogme de la réduction des prélèvements obligatoires. Structure insatisfaisante de ces prélèvements. Fiscalité bridant la consommation des ménages. Opposition à l'idée d'une TVA sociale. Réformes nécessaires de la fiscalité nationale et locale.

**- Projet de loi portant règlement définitif du budget de 2003 [n° 23 (2004-2005)]** - (10 novembre 2004) - **Discussion générale** (p. 7891, 7892) : dérapage des finances publiques. Baisses d'impôts en faveur des plus favorisés. Perte de recettes. Réduction de la dépense publique. Le groupe CRC votera contre ce projet de loi.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Discussion générale :*

- (25 novembre 2004) (p. 8434) : traduction impérative de l'exigence de justice sociale. Absence regrettable de prise en compte de cet objectif. Poids de la nouvelle distribution des prélèvements obligatoires sur les revenus salariaux. Aggravation de la situation des plus fragiles par la réduction des dépenses publiques. Poids de la TVA et de la TIPP. Disproportion entre la part des revenus salariaux et ceux des capitaux mobiliers dans l'assiette imposable. Nécessaire justice sociale et égalité devant l'impôt. Analyse du Conseil national des impôts : absence d'obstacle majeur de la fiscalité à l'attractivité du territoire, en contradiction avec le rapport de M Michel Camdessus et les thèses du MEDEF. Nécessité d'une meilleure prise en compte fiscale de la structure du capital des entreprises et de leurs revenus financiers, au profit de la collectivité nationale. Absence de justice sociale en dépit de la stabilisation du niveau des prélèvements obligatoires : regain de marges de manoeuvre pour les entreprises et les ménages les plus aisés. (p. 8435) : absence de réponse aux exigences sociales, aux besoins collectifs et aux attentes de la population. Situation des jeunes sans qualification. Expatriation des qualifiés de haut niveau. Logement social. Plans de licenciement en dépit des aides versées aux entreprises. Inefficacité du RMA. Mise en oeuvre souhaitable d'un contrat d'emploi et de formation tout au long de la vie professionnelle. Report ou annulation de grands projets d'infrastructures. Amendements du groupe CRC.

*Première partie :*

- (30 novembre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 24** (p. 8624) : son amendement n° I-201 : création de nouvelles tranches d'imposition pour la taxe alimentant le fonds de soutien à l'expression radiophonique locale ; rejeté. (p. 8625) : son amendement n° I-202 : relèvement du taux de la taxe sur les publicités hors média finançant le fonds d'aide à la modernisation et à la distribution de la presse quotidienne d'information politique et générale ; retiré. Situation préoccupante de la presse écrite. (p. 8626) : amélioration souhaitée du fonctionnement de ce fonds. - **Art. additionnels après l'art. 28** (p. 8633) : favorable à l'amendement n° I-221 de M. Marc Massion (augmentation significative de l'abattement sur la taxe sur les salaires due par les associations). - **Art. additionnels après l'art. 28 bis** (p. 8634) : soutient l'amendement n° I-101 de M. Thierry Foucaud (relèvement du taux de participation des employeurs à l'effort de construction) ; rejeté. - **Débat sur les recettes des collectivités locales** (p. 8656, 8657) : souhait d'amélioration du pacte de croissance et de solidarité. Favorable à une progression de l'enveloppe des concours budgétaires de l'Etat aux collectivités territoriales. Modification de la conception de l'attribution de la DGF. Absence de nouvelles ressources pour alimenter la péréquation. Conséquences de la poursuite du processus de réduction des concours financiers de l'Etat. Exemple du transfert des personnels TOS. Interrogation sur les capacités évolutives des nouvelles recettes transmises aux collectivités territoriales : TIPP, taxe professionnelle. Risque d'accentuation des déséquilibres sociaux et territoriaux. - **Art. additionnels avant l'art. 29** (p. 8689, 8690) : ses amendements n° I-109 : réduction du poids de la taxe d'habitation en fonction du revenu des ménages et n° I-113 : suppression de l'allégement transitoire de 16 % des bases de la taxe professionnelle ; rejetés. - **Débat sur les recettes des collectivités locales** (p. 8691, 8692) : son amendement n° I-114 : possibilité aux collectivités territoriales percevant la taxe professionnelle de faire évoluer son taux en fonction de leurs besoins ; rejeté. Forte demande des élus. (p. 8694) : son amendement n° I-110 : suppression du prélèvement motivé par les frais occasionnés par la révision des valeurs locatives ; rejeté.

**- Suite de la discussion** (1er décembre 2004) - **Art. 29** *(Réforme de la dotation globale de fonctionnement, DGF, des communes)* (p. 8745, 8746) : notions de potentiel fiscal et de potentiel financier. Diminution de la DGF dans les budgets locaux, compensée par l'accroissement de la pression fiscale. (p. 8749) : le groupe CRC s'abstiendra sur l'amendement n° I-272 de M. Philippe Arnaud (mise en place d'un système de péréquation solidaire entre les communes). (p. 8754) :

intervient sur l'amendement n° I-234 de M. Marc Massion (exclusion de la dotation touristique du potentiel financier des communes). (p. 8765) : fonctionnement du comité des finances locales. Nécessité d'engager une vraie réforme du financement des collectivités territoriales. (p. 8776) : favorable à l'amendement n° I-239 de M. Marc Massion (réaffectation de la régularisation de la DGF aux collectivités locales). (p. 8781, 8782) : sur l'amendement n° I-342 du Gouvernement (aménagement du fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France), son sous-amendement n° I-125 ; retiré. Restauration du critère de comparaison financière. - **Art. additionnels après l'art. 29** (p. 8783, 8784) : son amendement n° I-112 : pénalisation des placements financiers effectués au détriment de l'emploi et de la croissance ; rejeté. (p. 8785) : ses amendements portant sur le même objet n° I-118 et I-119 : mode de calcul de la DSU ; et n° I-117 : encadrement de l'évolution des taxes locales ; rejetés. (p. 8787) : intervient sur son amendement n° I-120 : périmètre et indice de définition des ZUS. - **Art. 30** *(Réforme de la dotation globale de fonctionnement, DGF, des groupements de communes)* (p. 8788) : diminution de la part de la DGF dans l'ensemble des ressources de fonctionnement des EPCI. (p. 8790) : son amendement n° I-121 : intégration dans le calcul du CIF de la totalité de la dotation de solidarité communautaire ; retiré. - **Art. 31** *(Réforme de la dotation globale de fonctionnement des départements)* (p. 8799, 8800) : intégration du produit des droits de mutation dans la définition du potentiel financier. Réduction du poids de la DGF dans les ressources de fonctionnement des départements. Système de péréquation pour les départements urbains et ruraux. - **Art. additionnel avant l'art. 32** (p. 8821, 8822) : son amendement n° I-122 : majoration exceptionnelle de la DGF ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 32** (p. 8824) : son amendement n° I-124 : allocation d'une compensation aux communes connaissant en 2005 une baisse de la DCTP ; rejeté. - **Art. 34** *(Transfert aux départements d'une part du produit de la taxe sur les conventions d'assurance contre les risques de toutes natures relatifs aux véhicules terrestres à moteur)* (p. 8830) : inquiétude quant à la fragilité de la recette. (p. 8835) : intervient sur l'amendement n° I-254 de M. Claude Haut (augmentation de la participation de l'Etat à la prestation de fidélisation des sapeurs-pompiers volontaires). - **Art. additionnels après l'art. 34** (p. 8836) : son amendement n° I-115 : augmentation du taux de remboursement de la TVA aux communes ; rejeté. (p. 8837) : soutient l'amendement n° I-126 de M. Ivan Renar (prélèvement sur les jeux de casinos d'une taxe destinée aux actions culturelles) ; retiré. (p. 8838) : votera l'amendement n° I-260 de M. François Marc (suppression de l'exonération de la TGAP pour les aéronefs appartenant à l'Etat et extension d'un régime d'aide à l'insonorisation). - **Vote sur l'ensemble de la première partie** (p. 8854) : participation des collectivités territoriales à la réduction du déficit. Possibilité de mener une autre politique financée par les richesses de la France. Le groupe CRC votera contre la première partie du projet de loi de finances.

*Deuxième partie :*

**Charges communes et comptes spéciaux du Trésor**

- (3 décembre 2004) - rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, pour les comptes spéciaux du Trésor. (p. 8950, 8952) : transformation en 2006 de chaque compte spécial en mission représentant une unité de vote budgétaire. Problèmes relatifs aux comptes d'affectation spéciale. Accumulation importante des reports de crédits. Absence de relation directe entre les recettes et les dépenses. Inquiétude relative à la budgétisation des comptes d'affectation spéciale. Analyse du compte d'affectation des produits de cession de titres et de parts de sociétés. Manque d'exhaustivité et de transparence. Se réjouit de la publication des premiers comptes combinés des entreprises publiques. Manque de fonds propres. La commission des finances recommande l'adoption des crédits des comptes spéciaux du Trésor. - **Comptes spéciaux du Trésor - Art. 53** *(Comptes d'affectation spéciale - Opérations définitives - Mesures nouvelles)* (p. 8958) : accepte l'amendement n° II-21 du Gouvernement (coordination).

*Articles non rattachés :*

- (14 décembre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 68 nonies** (p. 9724) : favorable à l'amendement n° II-78 de la commission (possibilité de déliaison des taux pour les EPCI au taux de taxe professionnelle inférieur à 70 % de la moyenne de sa catégorie). (p. 9730) : son amendement n° II-154 : rétablissement de l'assistance gratuite de la DDE aux communes pour l'instruction des demandes de permis de construire ; rejeté. (p. 9731) : son amendement n° II-155 : repli ; rejeté. - **Art. additionnel après l'art. 69 quinquies** (p. 9748) : soutient l'amendement n° II-24 de M. Ivan Renar (revalorisation de la taxe affectée au fonds d'aide et de soutien à la presse d'opinion et d'information générale) ; retiré. - **Art. additionnel après l'art. 70 quater** (p. 9752) : le groupe CRC votera contre l'amendement n° II-82 de la commission (remplacement du conseil des impôts par un conseil des prélèvements obligatoires).

**- Projet de loi de finances rectificative pour 2004 [n° 112 (2004-2005)]** - (17 décembre 2004) - **Discussion générale** (p. 9975, 9976) : gel des crédits budgétaires préconisé par la modification de la loi organique. Conséquences regrettables de la volonté de maîtriser les dépenses. Sous-évaluation de dépenses entraînant des ouvertures de crédits. Opposition du groupe CRC au collectif budgétaire. - **Art. additionnels avant l'art. 2** (p. 9986) : intervient sur l'amendement n° 66 de M. Michel Charasse (recouvrement des indus en cas de versement du RMI à des personnes n'y ayant plus droit). - **Art. 2** *(Ajustement de la fraction de tarif de TIPP affectée aux départements)* (p. 9988) : intervient sur l'article. Financement du transfert du RMI aux départements par une fraction de la TIPP. Avec le groupe CRC, ne participera pas au vote de l'article. - **Art. 6 et état B** *(Dépenses ordinaires des services civils - Ouverture de crédits)* (p. 9998) : intervient sur l'article. Retrait indispensable des crédits de prise en charge des dépenses de remboursements et de dégrèvements sur impositions pour la compréhension de l'article. Sous-évaluation de la loi de finances initiale. - **Art. 7 et état B'** *(Dépenses ordinaires des services civils - Annulation de crédits)* (p. 10000) : soutient l'amendement n° 49 de M. Thierry Foucaud (suppression) ; rejeté. - **Art. 9 et état C'** *(Dépenses en capital des services civils - Annulation de crédits)* (p. 1003) : soutient l'amendement n° 50 de M. Thierry Foucaud (suppression) ; rejeté. - **Art. additionnel après l'art. 30** (p. 10026) : avec le groupe CRC, défavorable à l'amendement n° 3 de la commission (réforme du régime fiscal des plus-values à long terme) et, sur celui-ci, aux sous-amendements du Gouvernement n° 106 et n° 107. - **Art. 39** *(Réforme du financement des chambres de commerce et d'industrie)* (p. 10051) : intervient sur l'amendement n° 103 de M. Christian Cambon (fixation du taux de taxe additionnelle à la taxe professionnelle des CCI). - **Art. 40** *(Fixation des coefficients de majoration des valeurs locatives servant de base aux impôts directs locaux en 2005)* (p. 10054) : soutient l'amendement n° 53 de M. Thierry Foucaud (application d'un coefficient de réévaluation aux locaux à vocation économique) ; rejeté. - **Art. 40 septies** *(Part fixe dans la détermination de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères)* (p. 10062) : avec le groupe CRC, vote contre l'article 40 septies. - **Art. additionnels avant l'art. 40 undecies** (p. 10068) : intervient sur les amendements de M. Dominique Leclerc n° 80 (adaptation des modalités de calcul de l'attribution de compensation versée par un EPCI à TPU à chacune de ses communes membres) et n° 83 (modalités de répartition du produit des taxes spéciales d'équipement arrêté par les établissements publics fonciers territoriaux entre les quatre taxes directes locales). - **Art. 42 ter** *(Extension aux commissions perçues sur les actions de l'exclusion de l'option à la TVA)* (p. 10083) : avec le groupe CRC, vote contre l'article 42 ter.

**- Projet de loi de finances pour 2005** - *Commission mixte paritaire* **[n° 125 (2004-2005)]**

*Discussion générale :*

- (22 décembre 2004) (p. 10245, 10247) : suppression par la CMP de sept dispositions issues des travaux du Sénat. Rejet regrettable de l'amendement de M. Alain Lambert relatif au versement transport. Confirmation du désengagement de l'Etat dans les infrastructures alternatives au transport routier. Bien-fondé de la suppression de la réduction d'assiette de l'ISF. Absence de réforme de l'impôt sur le revenu pour le rendre plus juste. Alourdissement en 2005 des prélèvements fiscaux, sociaux et locaux. Réduction constante de la dépense publique. Suppression massive d'emplois budgétaires. Non-pertinence d'une majoration de la TVA, même qualifiée de sociale. Impact négatif sur la dynamique économique. Annonce du gel des dépenses publiques dès le mois de janvier 2005. Vision réductrice du rôle du Parlement dans les choix budgétaires. Le groupe CRC confirmera son vote négatif sur ce projet de loi de finances.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2004** - *Commission mixte paritaire* **[n° 136 (2004-2005)]** - (22 décembre 2004) - **Discussion générale** (p. 10326, 10327) : texte hétéroclite. Nombreuses dispositions ajoutées ou inspirées par le Gouvernement. Défavorable à la réforme de la fiscalité des plus-values de cession de titres de participation. Course au profit néfaste. Le groupe CRC ne votera pas ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à l'ouverture du capital de DCN et à la création par celle-ci de filiales [n° 129 (2004-2005)]** - (22 décembre 2004) - **Discussion générale** (p. 10359, 10361) : ouverture du capital de DCN dans la droite ligne des privatisations engagées depuis juin 2002. Crainte d'une troisième étape de privatisation programmée pour DCN après la brèche ouverte en 2001, en dépit de l'attachement proclamé de la ministre à la souveraineté nationale. Arguments non convaincants pour justifier l'ouverture du capital de DCN. Spécificité de l'armement. Offensive américaine sur de nombreuses entreprises européennes stratégiques. Résultats positifs de DCN. Compétitivité et innovation. Texte emprunt de considérations financières sans visée industrielle. S'interroge sur la réalité et la faisabilité de l'alliance avec Thales. Intérêt stratégique de DCN, incompatible avec les critères de rentabilité. Lourde responsabilité du Gouvernement en concédant au privé ce fleuron de la défense française et en créant les conditions de son démantèlement. - **Art. 1er** *(Ouverture du capital de la DCN et création par celle-ci de filiales)* (p. 10375) : soutient l'amendement n° 4 de Mme Hélène Luc (retour au statut public de DCN) ; rejeté. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 10378, 10379) : absence de réponse concernant le projet industriel pour DCN et les partenariats envisagés. Incertitude quant au risque d'entrée des capitaux américains. S'interroge pour l'avenir des salariés. Risque de remise en cause des engagements pris. Le groupe CRC votera contre ce texte.

**BEAUMONT (René)**
*sénateur (Saône-et-Loire)*
*UMP*

Election le 26 septembre 2004.

**NOMINATIONS**

Membre de la commission des affaires économiques et du plan à partir du 6 octobre 2004.

**DÉPÔTS**

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

**BÉCOT (Michel)**
*sénateur (Deux-Sèvres)*
*UMP*

Réélu le 26 septembre 2004.

**NOMINATIONS**

Membre de la commission des affaires économiques et du plan.

**DÉPÔTS**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

*Avis*, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Commerce extérieur **[n° 76 tome 10 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Economie et finances, fiscalité - Budget.**

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

**INTERVENTIONS**

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Economie, finances et industrie - Industrie**

- (3 décembre 2004) (p. 8967, 8967) : diminution de l'emploi industriel en France. Concurrence des pays à faible coût de main-d'oeuvre. Engagement d'une politique de lutte contre la désindustrialisation et pour le développement de pôles de compétitivité. Mesures adoptées par le comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire, CIADT. Soutien à la politique énergétique de la France. Accompagnement des mutations industrielles. Montée en puissance du crédit d'impôt-recherche. Réduction de la fracture numérique. Situation de La Poste. Le groupe UMP approuve les orientations du projet de budget.

**Economie, finances et industrie - Commerce extérieur**

- (3 décembre 2004) - rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. (p. 8980, 8981) : recul du solde commercial français. Action gouvernementale en faveur des exportations. Mise à l'étude d'une TVA de compétitivité. Regret de l'absence d'indicateur de mesures de l'efficacité économique des actions menées. La commission des affaires

économiques a donné un avis favorable à l'adoption de ce budget.

**Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer - IV. Tourisme**

- (9 décembre 2004) (p. 9414, 9415) : contexte international difficile. Industrie touristique en pleine mutation. Moyens budgétaires et missions de l'AFIT ; fusion prochaine avec l'ONT. Baisse du taux de TVA pour la restauration. Tourisme social. Rapport au Parlement indiquant l'état d'avancement du programme de consolidation des hébergements. Le groupe UMP votera ce budget.

**BÉDIER (Pierre)**
*secrétaire d'État aux programmes immobiliers de la justice (jusqu'au 22 janvier 2004)*

**BEL (Jean-Pierre)**
*sénateur (Ariège)*
*SOC*

Secrétaire du Sénat jusqu'au 5 octobre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles à partir du 6 octobre 2004.

Membre de la commission des affaires économiques et du plan jusqu'au 5 octobre 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières le 8 juillet 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Rapport d'information*, fait au nom de la commission des affaires économiques : Roumanie - Bulgarie, aux marches de l'Europe (mission effectuée du 18 au 25 avril 2004) **[n° 393 (2003-2004)]** (30 juin 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Union européenne.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur la gestion des fonds publics en Polynésie française **[n° 40 (2004-2005)]** (26 octobre 2004) - **Collectivités territoriales - Economie et finances, fiscalité - Outre-mer - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (4 mai 2004) - **Art. 1er A** *(Solidarité nationale en faveur des territoires ruraux et de montagne)* (p. 2763) : favorable aux amendements identiques n° 508 de M. Pierre Jarlier et n° 601 de Mme Annie David (reconnaissance d'une spécificité des territoires ruraux et de montagne). - **Art. 1er** *(Modification des critères de détermination des zones de revitalisation rurale, ZRR)* (p. 2777) : votera contre l'amendement n° 373 du Gouvernement (nouveaux critères de détermination des ZRR). - **Art. additionnels après l'art. 1er** (p. 2778) : sur l'amendement n° 511 de M. Pierre Jarlier (rôle du département dans la politique de mise en oeuvre de la solidarité nationale), son sous-amendement n° 909 ; rejeté.

**- Suite de la discussion** (5 mai 2004) - **Art. 1er ter** *(Art. 1465 du code général des impôts - Remboursement des sommes perçues par les entreprises qui cessent volontairement leur activité dans une zone de rénovation rurale, ZRR)* (p. 2797) : le groupe socialiste votera contre l'amendement n° 145 (suppression) de la commission des finances saisie pour avis. - **Art. additionnels après l'art. 1er quater** (p. 2802, 2803) : intervient sur l'amendement n° 431 de M. Roland Courteau (extension de l'exonération d'impôt sur les bénéfices à toutes les entreprises dans les zones de revitalisation rurale). Nécessité d'accorder aux zones rurales les mêmes avantages qu'aux zones urbaines. - **Art. 1er quinquies** *(Art. 1383 A, 1464 B, 1602 A et 1464 C du code général des impôts - Prolongation de l'exonération de taxe foncière sur la propriété bâtie, de taxe professionnelle ou de taxe consulaire en faveur des entreprises nouvelles dans les zones de rénovation rurale, ZRR)* (p. 2805) : favorable à l'amendement n° 822 de M. Gérard Delfau (compensation par les collectivités

locales de la perte de recettes due aux exonérations prévues par le texte). - **Art. additionnels après l'art. 1er quinquies** (p. 2808) : sur l'amendement n° 515 de M. Pierre Jarlier (application aux communes à taxe professionnelle unique, situées en territoires ruraux de développement prioritaire, du régime de compensation des pertes de recettes prévues dans l'ancien fonds national de péréquation de la taxe professionnelle), son sous-amendement n° 910 ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 1er decies ou après l'art. 1er terdecies** (p. 2816, 2817) : sur l'amendement n° 516 de M. Pierre Jarlier (majoration sur cinq ans des principales dotations des collectivités rurales dans le cadre de la DGF), son sous-amendement n° 911 ; devenu sans objet. - **Art. 1er undecies** *(Effectifs scolaires dans les zones de revitalisation rurale, ZRR)* (p. 2825) : défavorable à l'amendement de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 122 (suppression). - **Art. additionnel après l'art. 1er terdecies ou avant l'art. 65** (p. 2831) : favorable aux amendements n° 545 de M. Pierre Jarlier (relèvement des attributions de DGF des communautés de communes) et n° 643 de M. Gérard Le Cam (alignement progressif de la DGF moyenne par habitant des communautés de communes sur celle des communautés urbaines). - **Art. 3 ter** *(Art. 199 decies-E du code général des impôts - Réduction de l'impôt sur le revenu des locations des résidences de tourisme classées dans une zone de revitalisation rurale)* (p. 2843) : soutient l'amendement n° 432 de M. Bernard Piras (réduction d'impôt pour l'acquisition ou la rénovation d'immeubles anciens destinés à la location touristique en zone de revitalisation rurale) ; rejeté. (p. 2849) : favorable à l'amendement n° 859 de M. Pierre Jarlier (incitation fiscale à la réalisation de travaux de réhabilitation de l'immobilier de loisir pour les logements situés dans des résidences de tourisme). - **Art. 8** *(Art. 4 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture et Article L. 421-2 du code de l'urbanisme - Dispense d'architecte pour les constructions de faible importance effectuées par des exploitations agricoles à responsabilité limitée à associé unique)* (p. 2864) : soutient l'amendement n° 438 de M. Yves Dauge (suppression) ; rejeté. - **Art. 8 bis** *(Art. L. 632-1 du code rural - Création de sections consacrées à l'agriculture biologique et à des produits portant la dénomination « montagne » dans les organisations professionnelles)* (p. 2865) : sur l'amendement n° 519 de M. Pierre Jarlier (élargissement des missions des interprofessions agricoles et création d'un label "produit de montagne"), son sous-amendement n° 912 ; devenu sans objet.

- **Suite de la discussion** (11 mai 2004) - **Art. 20** *(Conditions d'exercice du droit de préemption à l'intérieur du périmètre de protection)* (p. 3026) : soutient l'amendement n° 448 de M. Yves Dauge (responsabilité de la région pour la mise en oeuvre de la politique de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains en Ile-de-France) ; rejeté. - **Art. 23** *(Art. L. 121-1 du code rural - Définition de l'aménagement foncier rural)* (p. 3044) : votera les amendements identiques n° 234 de M. Michel Mercier et n° 801 de M. Eric Doligé (réintroduction de la procédure de réorganisation foncière dans la liste des modes d'aménagement foncier rural).

- **Suite de la discussion** (18 mai 2004) - **Art. additionnel avant l'art. 62 ou après l'art. 63 bis** (p. 3321) : sur l'amendement n° 535 de M. Pierre Jarlier (renforcement du contenu qualitatif de la dénomination "montagne"), son sous-amendement n° 915 ; devenu sans objet. (p. 3323) : favorable à l'amendement n° 615 de Mme Annie David (renforcement du contenu qualitatif de la dénomination "montagne"). Exemple de la pisciculture. - **Art. 62** *(Loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne - Adaptation du fonctionnement institutionnel de la montagne)* (p. 3330, 3331) : soutient l'amendement n° 849 de Mme Michèle André (prise en compte de l'échelon de la commune) ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 62** (p. 3335) : favorable aux amendements identiques n° 537 de M. Pierre Jarlier et n° 617 de Mme Annie David (rétablissement du FIAM). - **Art. additionnels avant l'art. 62 bis** (p. 3338) : sur l'amendement n° 538 de M. Pierre Jarlier (place de l'agriculture, du pastoralisme et des forêts en montagne), son sous-amendement n° 917 ; rejeté. (p. 3339) : sur l'amendement n° 536 de M. Pierre Jarlier (principe d'une approche indépendante pour les exploitations agricoles de montagne des contrats d'agriculture durable), son sous-amendement n° 916 ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 62 bis** (p. 3341) : sur l'amendement n° 539 de M. Pierre Jarlier (possibilité pour les communes non réunies dans un EPCI de conclure des conventions pour des domaines skiables), son sous-amendement n° 918 ; rejeté. - **Division et art. additionnels après l'art. 63 bis** (p. 3347) : soutient l'amendement n° 462 de M. Michel Charasse (insertion d'une division additionnelle) ; retiré. - **Art. additionnels après l'art. 63 ter ou avant l'art. 64** (p. 3352) : soutient l'amendement n° 466 de M. Bernard Piras (constructibilité des rivages lacustres appartenant à des communes situées au moins à 25 % en zone de montagne) ; devenu sans objet. - **Art. additionnels après l'art. 65** (p. 3368) : sur l'amendement n° 543 de M. Pierre Jarlier (prise en compte, dans les répartitions des dotations de l'Etat, des charges nouvelles liées à l'espace et à l'environnement), son sous-amendement n° 919 ; rejeté. - **Art. 75 septies** *(Groupement d'intérêt public pour l'aménagement du territoire)* (p. 3416) : soutient les amendements de M. Bernard Piras n° 468 (absence de commissaire du Gouvernement), et n° 469 (modalités de transformation d'un GIP) ; adoptés. - **Art. 76** *(Application de certains articles aux départements d'outre-mer et à Saint-Pierre-et-Miquelon)* (p. 3417) : absence de concertation suffisante avec les élus et les organismes professionnels concernés. Nécessité d'envisager une loi spécifique à l'outre-mer. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3420, 3421) : texte flou et inconsistant. Absence de stratégie globale à long terme pour la ruralité. Votera contre ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières [n° 383 (2003-2004)]** - (5 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5128, 5130) : choix idéologiques du Gouvernement. Contribution d'EDF au développement de la France. Historique de l'ouverture du marché de l'énergie. Absence d'obligation européenne de changer le statut d'EDF et de GDF. Augmentation des prix depuis l'ouverture à la concurrence. Absence de garantie du respect des obligations de service public. Conséquences pour l'aménagement du territoire. Nécessité pour le Gouvernement de prendre ses responsabilités.

- **Suite de la discussion** (6 juillet 2004) - **Art. additionnels avant le titre Ier** (p. 5169) : favorable aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 234 (demande d'une renégociation des directives européennes relatives à l'ouverture à la concurrence du secteur énergétique) et n° 244 (demande d'une renégociation des conclusions du conseil européen de Barcelone de mars 2002 dans le cadre d'un débat démocratique et contradictoire et, dans cette attente, suspension du processus d'ouverture à la concurrence du secteur énergétique). - **Art. additionnel avant l'art. 1er A** (p. 5172) : soutient l'amendement n° 139 de M. Bernard Piras (participation du service public de l'énergie à la croissance et à la dynamique industrielle) ; rejeté. Hausse du prix de l'énergie du fait de l'ouverture à la concurrence. Rapport du groupe de travail sénatorial sur la délocalisation des activités de main-d'oeuvre industrielle. (p. 5174) : audition du président d'EDF. - **Art. additionnels avant l'art. 1er A** (p. 5180) : soutient les amendements de M. Bernard Piras n° 140 (incompatibilité de l'exercice par le peuple de sa souveraineté et de la détention des services essentiels de l'Etat par des actionnaires privés), et n° 142 (impossibilité d'ouverture aux actionnaires privés du capital des entreprises chargées de missions de service public pour la distribution de l'énergie) ; rejetés. Rappel du préambule de la Constitution de 1946. - **Art. additionnels avant l'art. 1er A ou avant l'art. 1er** (p. 5183, 5184) : intervient sur l'amendement n° 249 de Mme Marie-France Beaufils (fusion des deux EPIC EDF et GDF en un seul, dénommé "Energie de France"). Absence de réponse du ministre à ses questions. - **Art. 1er** *(Missions et obligations de service public d'EDF, GDF et des entreprises chargées d'un réseau de transport)* (p. 5188) : soutient les amendements de M. Bernard Piras n° 154 (maintien du pouvoir du législateur de définir les missions de service public d'EDF et de GDF), et n° 145

(assignation à EDF et à GDF de l'intégralité des missions de service public de l'électricité et du gaz) ; rejetés. (p. 5191) : soutient l'amendement n° 153 de M. Bernard Piras (insertion parmi les missions de service public d'une précision complémentaire sur la régularité de l'approvisionnement) ; adopté. (p. 5193) : soutient l'amendement n° 155 de M. Bernard Piras (maintien des tarifs applicables aux usagers domestiques à un niveau abordable) ; rejeté. (p. 5194, 5195) : soutient l'amendement n° 152 de M. Bernard Piras (insertion parmi les missions de service public d'un programme d'amélioration de la desserte en gaz du territoire) ; rejeté. (p. 5199) : soutient les amendements de M. Bernard Piras n° 156 (suppression du dernier alinéa autorisant l'Etat à conclure avec d'autres entreprises du secteur énergétique assumant des missions de service public, des contrats précisant ces missions) ; adopté ; et n° 157 (encadrement des contrats de service public) ; rejeté. (p. 5202) : intervient sur les amendements de suppression n° 144 de M. Bernard Piras et n° 259 de Mme Marie-France Beaufils. Absence de réponse du ministre aux questions posées.

- **Suite de la discussion** (7 juillet 2004) - **Art. 14** *(Création de la Caisse nationale des industries électriques et gazières)* (p. 5296) : intervient sur les amendements identiques n° 177 de M. Bernard Piras et n° 398 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). Absence d'un débat suffisant en commission des affaires économiques. Demande instamment au ministre de s'exprimer. - **Intitulé du titre V** *(L'organisation des entreprises électriques et gazières)* (p. 5332, 5333) : doute sur la justification économique et juridique du changement de statut donnée par le Gouvernement. Limites et contradiction du raisonnement suivi. Interrogation sur l'intérêt d'ouvrir le capital des deux entreprises. Absence de transparence au sujet de la correspondance entre la commission européenne et le Gouvernement français. Refus d'une politique guidée par les intérêts privés.

- **Suite de la discussion** (8 juillet 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 22** (p. 5387) : soutient l'amendement n° 192 de M. Bernard Piras (soumission du changement de statut d'EDF-GDF à référendum) ; rejeté. (p. 5388) : soutient l'amendement n° 193 de M. Bernard Piras (accord des autorités concédantes en cas de changement de statut d'EDF-GDF) ; rejeté. (p. 5396) : soutient l'amendement n° 197 de M. Bernard Piras (rapport du Gouvernement sur la création d'une nouvelle catégorie d'EPIC) ; rejeté. - **Art. 23** *(Continuité des personnes morales EDF et GDF)* (p. 5407, 5408) : soutient l'amendement n° 200 de M. Bernard Piras (suppression) ; rejeté. - **Art. 26** *(Adaptation des institutions représentatives du personnel)* (p. 5415, 5416) : soutient l'amendement n° 203 de M. Bernard Piras (suppression) ; rejeté. - **Art. 28 A** *(Droit des collectivités locales à ne pas faire jouer leur éligibilité)* (p. 5423) : favorable à l'amendement n° 33 de la commission (cas de non-application des dispositions du code des marchés publics), et sur celui-ci, défavorable au sous-amendement de la commission des finances saisie pour avis n° 99 . - **Art. 30** *(Loi n° 2000-108 du 10 février 2000 - Mise en cohérence de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 avec les dispositions du projet de loi)* (p. 5429) : soutient l'amendement n° 205 de M. Bernard Piras (suppression) ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 34** (p. 5444) : soutient les amendements de M. Bernard Piras portant sur le même objet n° 207, 208 et 209 (rapport sur les conséquences du changement de statut d'EDF et GDF) ; rejetés. - **Art. 36** *(Modalités d'élaboration des statuts d'EDF et de GDF et poursuite du mandat des administrateurs de ces sociétés)* (p. 5456) : soutient l'amendement n° 210 de M. Bernard Piras (suppression) ; rejeté. (p. 5457) : défavorable à l'amendement n° 427 du Gouvernement (limite d'âge des dirigeants des établissements publics de l'Etat). Cavalier. - **Art. additionnels après l'art. 37** (p. 5460) : le groupe socialiste vote contre l'amendement de la commission des finances saisie pour avis n° 100 (amélioration du régime de publicité de certaines délibérations de la Commission de régulation de l'énergie). - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5462, 5463) : dénonciation d'une privatisation masquée. Votera contre ce texte.

- *Commission mixte paritaire* **[n° 419 (2003-2004)]** - (21 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5804, 5805) : rupture avec une conception largement partagée du service public. Précipitation. Etape vers une privatisation d'EDF et de GDF. Reproches injustifiés au gouvernement précédent. Absence de contrainte européenne à changer de statut. Effets néfastes de la privatisation. Limite d'âge applicable au futur président. Saisine du Conseil constitutionnel. Le groupe socialiste votera contre ce texte. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5828) : saisine du Conseil constitutionnel. Le groupe socialiste votera contre ce projet de loi.

- **Incident de procédure** - (6 octobre 2004) (p. 6494, 6495) : stupéfaction et colère à la suite de l'élection des vice-présidents du Sénat. Pénalisation du groupe socialiste dans la répartition au sein du Bureau. Dépôt d'un recours.

- **Incident de procédure** - (6 octobre 2004) (p. 6496, 6497) : rappel de la nécessité de garantir aux groupes politiques une représentation à la hauteur de leur force réelle au sein de l'assemblée. Droit pour le groupe socialiste à deux postes de vice-président. Rupture des usages. Absence de démocratie et non-prise en compte du résultat des élections du 26 septembre. Dénonce les manoeuvres et les complicités mises en jeu. Demande le respect des dispositions de l'article 3 du règlement relatif à la procédure d'élection des membres du Bureau. Déclare qu'il va faire opposition à la liste de candidats aux fonctions de secrétaire.

- **Incident de procédure** - (6 octobre 2004) (p. 6498) : proposition par le groupe socialiste de cinq candidats et non de quatre. (p. 6499) : insuffisante représentation du groupe socialiste par rapport au nombre de ses membres. Incompréhension et interrogation. Non-respect de la démocratie. Demande le rétablissement de la justice et de l'équité au sein du Sénat. Son opposition à la liste des candidats proposée pour les fonctions de secrétaire. Demande le rejet de cette liste par le Sénat.

- **Rappel au règlement** - (13 octobre 2004) (p. 6566) : demande la possibilité pour le Sénat de s'exprimer sur l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne.

- **Rappel au règlement** - (20 octobre 2004) (p. 6884) : demande de réunion de la conférence des présidents. Introduction dans le projet de loi "Borloo" de dispositions sur les licenciements économiques.

- **Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (27 octobre 2004) - **Discussion générale** (p. 7192, 7194) : offensive du libéralisme économique cachée par l'objectif du texte. Conditions déplorables de l'examen du texte. Contradiction entre le renforcement de la cohésion sociale et la mise en cause de la législation sur les licenciements. Précipitation préjudiciable au débat parlementaire. Recul du droit du travail. Inquiétude sur le financement des mesures proposées. Accroissement des charges des collectivités locales au profit de l'Etat. Nombreuses incohérences du texte. Texte reposant sur une conception restrictive de l'emploi. Atteintes aux services publics. Avec le groupe socialiste, votera contre le projet de loi.

- **Rappel au règlement** - (23 novembre 2004) (p. 8258) : conditions de travail. Retrait de l'ordre du jour par le Gouvernement de son projet de loi tendant à lutter contre les propos discriminatoires à caractère sexiste ou homophobe. Insertion précipitée dans le texte sur la Haute autorité des dispositions du projet retiré. Rejet par le Gouvernement de toutes les initiatives des parlementaires socialistes visant à lutter contre les propos sexistes, handiphobes et homophobes. Opposition du groupe socialiste à ces méthodes de travail nuisant à la lisibilité du débat.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Outre-mer**

- (8 décembre 2004) - **Rappel au règlement** (p. 9343, 9344) : réaction aux explications de M. Jean-Jacques Hyest concernant la situation en Polynésie française et à son attitude vis-à-vis des interventions de l'opposition, sur lesquelles il répond à la place du Gouvernement. Abus de pouvoir dans ses fonctions de président de la commission des lois. Dysfonctionnement de la Haute Assemblée.

**Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer - IV. Tourisme**

- (9 décembre 2004) (p. 9413, 9414) : données chiffrées. Faiblesse des moyens consacrés à la promotion de la France à l'étranger. Exemple de l'Espagne. Nécessité de faciliter l'accès aux vacances pour tous. Diminution des crédits des contrats de plan. Le groupe socialiste ne votera pas ce budget.

**- Débat sur une déclaration du Gouvernement sur la Turquie** - (21 décembre 2004) (p. 10188, 10192) : place trop réduite du Parlement national dans la construction européenne. Risque de confusion entre la ratification du traité constitutionnel et la candidature de la Turquie. Divergence entre le Président de la République et le chef du principal parti de la majorité. Conditions posées à l'ouverture des négociations d'adhésion avec la Turquie, notamment en matière de droits de l'homme et de rapprochement avec le standard juridique européen. Question des moyens financiers de cet élargissement. Nécessité de réorienter la construction européenne.

**BELLANGER (Jacques)**
*sénateur (Yvelines)*
*SOC*

Ne se représente pas le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan jusqu'au 30 septembre 2004.

Membre de la Délégation parlementaire pour l'Union européenne.

Membre suppléant du Conseil national des transports.

Membre titulaire du Conseil supérieur du service public ferroviaire.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative aux devoirs des enfants majeurs envers leurs ascendants âgés **[n° 140 (2003-2004)]** (7 janvier 2004) - **Famille - Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

**BELOT (Claude)**
*sénateur (Charente-Maritime)*
*UMP*

Chargé d'une mission temporaire auprès du ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer le 24 mai 2004 ; fin de mission le 23 novembre 2004.

## NOMINATIONS

Vice-président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.

Vice-président de la Délégation du Sénat à l'aménagement et au développement durable du territoire.

Membre titulaire du Conseil national du tourisme.

Membre titulaire du Conseil national de l'aménagement et du développement du territoire.

## DÉPÔTS

*Rapport d'information*, fait au nom de la Délégation à l'aménagement et au développement durable du territoire : La péréquation interrégionale : vers une nouvelle égalité territoriale **[n° 342 (2003-2004)]** (9 juin 2004) - **Aménagement du territoire - Budget - Collectivités territoriales - Economie et finances, fiscalité.**

*Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Communication audiovisuelle **[n° 74 tome 3 annexe 7 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Culture - Budget.**

*Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Presse **[n° 74 tome 3 annexe 8 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Culture - Budget.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Première partie :*

- (30 novembre 2004) - **Art. additionnel après l'art. 36** (p. 8640) : soutient l'amendement n° I-193 de M. Gérard Longuet (élargissement du champ d'application du fonds de modernisation de la presse quotidienne et assimilée d'informations politiques et générales à des quotidiens d'informations économiques et sportives) ; retiré.

*Deuxième partie :*

**Communication**

- (4 décembre 2004) - rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. (p. 9065, 9067) : difficile mise en place de la télévision numérique terrestre, TNT. Incertitudes persistantes. Implication nouvelle de France Télécom dans la création de contenus audiovisuels. Diffusion de la télévision numérique par l'Internet haut débit. Nécessité de valoriser la TNT par ses contenus. Faiblesse des moyens de France Télévisions. Télévisions de proximité. Réforme de la redevance. Intérêt de la création d'une chaîne d'information internationale. Sauvegarde du patrimoine audiovisuel de l'INA. Insuffisance des moyens octroyés à RFI et Radio-France. Situation peu satisfaisante de la presse française. Succès de l'AFP. Complexité de l'accès au fonds de modernisation de la presse. Au nom de la commission, recommande l'adoption de ces crédits. - **Art. 73 bis** *(Elargissement de l'assiette de la taxe finançant le compte de soutien de l'industrie cinématographique et audiovisuelle)* (p. 9088) : accepte l'amendement n° II-34 de M. Jacques Valade (élargissement de l'assiette de la taxe sur les services de télévision)

**BERGÉ-LAVIGNE (Maryse)**
*sénateur (Haute-Garonne)*
*SOC*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Membre de la Délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes jusqu'au 12 octobre 2004.

## DÉPÔTS

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 14 (2003-2004)] autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Principauté d'Andorre relative aux bureaux à contrôles nationaux juxtaposés **[n° 132 (2003-2004)]** (7 janvier 2004) - **Justice - Police et sécurité - Traités et conventions.**

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 137 (2003-2004)] autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et l'Organisation des Nations-unies concernant l'exécution des peines prononcées par le Tribunal pénal international pour le Rwanda. **[n° 220 (2003-2004)]** (25 février 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Justice.**

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur le financement des opérations de démantèlement du site de MARCOULE et sur l'abondement du fonds dédié **[n° 97 (2004-2005)]** (4 décembre 2004) - **Énergie.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Principauté d'Andorre relative aux bureaux à contrôles nationaux juxtaposés [n° 14 (2003-2004)]** - (5 février 2004) - rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées - **Discussion générale** (p. 1368, 1369) : propose l'adoption de ce projet de loi.

**- Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire de Chine sur la création et les statuts des centres culturels [n° 81 (2003-2004)]** - (5 février 2004) - en remplacement de Mme Monique Cerisier-ben Guiga, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées - **Discussion générale** (p. 1373, 1374) : propose l'adoption de ce projet de loi.

**- Projet de loi autorisant la ratification de la décision du Conseil réuni au niveau des chefs d'État ou de gouvernement du 21 mars 2003 relative à une modification de l'article 10.2 des statuts du Système européen des**

**banques centrales et de la Banque centrale européenne [n° 240 (2003-2004)]** - (6 avril 2004) - **Art. unique** (p. 2143) : avec le groupe socialiste, s'abstient sur ce texte.

**- Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et l'Organisation des Nations-unies concernant l'exécution des peines prononcées par le Tribunal pénal international pour le Rwanda [n° 137 (2003-2004)]** - (27 mai 2004) - rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées - **Discussion générale** (p. 3625) : création du tribunal pénal international pour le Rwanda, TPIR. Réponse rapide et adaptée au génocide. Soutien de la France à l'action du TPIR. Accueil sur son territoire, à titre volontaire, de personnes condamnées définitivement. Premier pays occidental à s'engager dans cette voie. Modalités d'accueil analogues à celles retenues pour la coopération avec le tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Nécessité d'un soutien actif et permanent au TPIR dont l'existence devrait prendre fin en 2008. Enjeu bénéfique de la rapidité de l'action judiciaire internationale pour le processus de réconciliation nationale au Rwanda et pour le rétablissement de l'histoire.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Affaires étrangères**

- (8 décembre 2004) (p. 9384, 9385) : élection du nouveau président de l'Autorité palestinienne. Nécessité de restaurer les Palestiniens dans leurs droits, préalable indispensable à la résolution du conflit du Moyen-Orient et de réamorcer le processus de paix. Mise à disposition d'une aide technique et d'observateurs par l'Union européenne pour le prochain scrutin. Avec M. Robert Bret, souhaite voir le Parlement s'associer à cette aide. Interrogation quant à la concrétisation de l'aide de la France à un processus électoral démocratique.

**BERNARDET (Daniel)**
*sénateur (Indre)*
*UMP*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales à partir du 19 octobre 2004.

Membre de la commission des affaires culturelles du 6 octobre 2004 au 18 octobre 2004.

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées jusqu'au 5 octobre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

**BERTAUD (Claude)**
*sénateur (Vienne)*
*UMP*

Devenu sénateur le 2 novembre 2004 (remplace M. Jean-Pierre Raffarin, nommé Premier ministre).

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales à partir du 3 novembre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

**BERTRAND (Léon)**
*secrétaire d'État au tourisme*
*(jusqu'au 30 mars 2004)*
*ministre délégué au tourisme*
*(à partir du 31 mars 2004)*

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer - IV. Tourisme**

- (9 décembre 2004) (p. 9421, 9425) : données chiffrées. Promotion de l'image touristique de la France. Nécessité de favoriser l'économie du tourisme et de contribuer à l'accès aux vacances pour tous. Importance de l'industrie touristique en terme d'emploi. Principe de sincérité des lois de finances. Réponses aux différents intervenants. - **Art. additionnel après l'art. 73 nonies** (p. 9426) : accepte l'amendement de la commission des affaires économiques n° II-13 (rapport du Gouvernement sur le programme de consolidation des hébergements de tourisme social).

**BERTRAND (Xavier)**
*secrétaire d'État à l'assurance maladie*
*(à partir du 31 mars 2004)*

**INTERVENTIONS**

- **Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (28 avril 2004) - **Discussion générale** (p. 2611, 2613) : principe d'égal accès aux soins pour tous. Problème de la pénurie des professionnels de santé. Nécessité d'agir sur la répartition des médecins en incitant leur installation en zone rurale par le biais d'aides financières, de mesures fiscales et d'un assouplissement des modalités d'exercice professionnel. Question de la santé publique vétérinaire et de la protection des végétaux. Non-remise en cause du principe de liberté d'installation des professionnels de santé.

- **Suite de la discussion** (6 mai 2004) - **Art. 38 (priorité)** *(Aides octroyées par les collectivités territoriales et leurs groupements pour favoriser l'installation et le maintien des professionnels de santé dans certaines zones rurales)* (p. 2942) : objectif à atteindre de 7000 médecins formés. Engagement des professionnels de santé sur la question de la démographie médicale. (p. 2944) : son amendement n° 932 : possibilité pour les collectivités locales d'octroyer des aides aux centres de santé et précision du caractère non exclusif de ces aides ; adopté. (p. 2945) : son sous-amendement n° 933 à l'amendement n° 415 de M. Michel Charasse (fixation par décret des modalités de remboursement de l'indemnité d'étude perçue par un étudiant en médecine, s'il ne respecte pas ses engagements) ; adopté. (p. 2946) : s'oppose aux amendements n° 452 de M. Jean-Marc Pastor (mise en place d'un contrat d'objectif entre l'Etat et les médecins), n° 742 de M. Gérard Le Cam (suppression) et n° 154 de la commission (précision du caractère direct ou indirect des aides attribuées). Considère les amendements identiques n° 330 de la commission et n° 591 de M. Alain Vasselle (application du dispositif d'aide et de convention tripartite aux centres de santé) rendus sans objet par son amendement n° 932 précité. S'oppose aux amendements de M. Daniel Goulet n° 301 (élargissement de l'attribution de l'indemnité d'études et de projets professionnels aux étudiants étrangers) et n° 302 (élargissement du dispositif aux vétérinaires). Accepte l'amendement n° 415 de M. Michel Charasse (fixation par décret des modalités de remboursement de l'indemnité d'étude perçue par un étudiant en médecine, s'il ne respecte pas ses engagements) sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 933. (p. 2948) : engagement d'une réflexion sur la proposition de M. Alain Vasselle. - **Art. additionnels après l'art. 38 (priorité)** (p. 2949) : s'oppose à l'amendement n° 453 de M. Jean-Marc Pastor (aide financière de l'Etat aux médecins s'installant). S'oppose aux amendements portant sur le même objet n° 454, 455 et 456 de M. Jean-Marc Pastor (encouragement à la création de maisons de santé ou de services privés d'utilité publique). (p. 2950) : s'oppose à l'amendement n° 662 de M. Gérard Le Cam (prise en compte des difficultés particulières d'exercice des professions médicales en zone rurale dans les conventions entre les médecins et la CNAM). - **Art. 39 (priorité)** *(Art. L. 177-2 [nouveau] du code de la sécurité sociale - Coordination de la politique d'action sanitaire et sociale des caisses de sécurité sociale en faveur des zones rurales)* : s'oppose à l'amendement n° 474 de M. Michel Mercier (rôle de coordination globale des départements en matière de politique sociale). - **Art. additionnels après l'art. 39 (priorité)** (p. 2953) : s'oppose aux amendements n° 233 de M. Jean-Paul Amoudry (assouplissement des dispositions relatives à la création d'une officine) et de M. Gérard Delfau n° 842 (abaissement du seuil de population pour la création d'une officine en zone rurale ou en zone de montagne) et n° 841 (repli). Conditions de l'équilibre économique des officines. Maillage territorial actuel satisfaisant globalement. (p. 2954) : dispositif introduit par l'amendement n° 233 précité déjà couvert par la législation actuelle. Nature réglementaire de la question de la permanence des soins. (p. 2955) : problème de la survie et de la pérennité des installations en cas d'abaissement du seuil. Souci d'éviter la spéculation. Solutions alternatives. (p. 2956) : accepte l'amendement n° 394 de M. Jacques Blanc (possibilité pour les collectivités territoriales des zones de montagne de construire ou de subventionner des équipements sanitaires). (p. 2956, 2957) : s'oppose à l'amendement n° 564 de M. Alain Vasselle (reconnaissance du service apporté par les assistantes maternelles agréées au même titre que les services de garderie et de restauration des écoles publiques).

- **Projet de loi relatif à l'assurance maladie [n° 420 (2003-2004)]** - (22 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5864, 5866) : enrichissement du texte à l'Assemblée nationale. Plan de modernisation ambitieux et nécessaire. Déficit de 12,9 milliards d'euros pour 2004. Refus du Gouvernement de se résoudre aux deux choix évoqués par le Haut Conseil pour 2020 si rien n'était fait d'ici là. Crédibilité du plan en dépit des critiques. Réussite durable fondée sur un véritable changement des comportements. Efficacité du plan. Réduction des dépenses de 2007 à hauteur de 10 milliards d'euros et augmentation des recettes de 5 milliards d'euros. Refus de céder à la facilité par la voie des déremboursements ou des prélèvements massifs. Rejet de toute forme de privatisation. Non remise en question de l'exercice libéral de la médecine. Mise en pratique du "dépenser mieux pour soigner mieux". Economies attendues de la maîtrise médicalisée des dépenses : promotion du bon usage des médicaments et référentiels de bonne pratique. Coordination des soins au travers du dossier médical personnel et du rapprochement entre la ville et l'hôpital. Politique du médicament. Développement rapide du médicament générique. Rationalisation de la politique d'achat de l'hôpital. Renforcement du contrôle des arrêts de travail. Economie de frais financiers attendue du transfert de la dette de la caisse d'amortissement de la dette sociale, CADES. Volet recettes : responsabilisation des usagers. Contribution de 1 euro et augmentation de 1 euro par an du forfait journalier jusqu'en 2007. Ajouts de l'Assemblée nationale. Exonérations pour les plus démunis et plafonnement de la contribution de 1 euro sur l'ensemble de l'année. Affectation d'une part supplémentaire des droits sur les tabacs. Concrétisation du renforcement de l'autonomie des comptes de la sécurité sociale et de la responsabilisation des gestionnaires. (p. 5867, 5868) : souci de justice et d'équité. Effort partagé. Elargissement de l'assiette de la CSG. Nécessité d'améliorer la réalité et la crédibilité de l'ONDAM, systématiquement dépassé depuis 1996. Annonce d'une réforme de la loi organique relative aux lois de financement de la sécurité sociale. Responsabilité nouvelle confiée aux caisses nationales d'assurance maladie en matière de préparation des objectifs de dépenses. Instauration d'un comité d'alerte. Retour attendu à l'équilibre financier vers la fin de l'année 2007. Obligation de résultat. Garantir l'avenir de la sécurité sociale à la française, enjeu de société.

- **Suite de la discussion** (23 juillet 2004) - **Art. 3** *(Art. L. 322-3 et L. 324-1 du code de la sécurité sociale - Prise en charge des patients atteints d'une pathologie chronique ou sévère)* (p. 5981) : son amendement n° 563 : révision du protocole en fonction de l'évolution de l'état de santé du patient et des évolutions thérapeutiques ; adopté.

- **Suite de la discussion** (24 juillet 2004) - **Art. 11** *(Art. L. 322-2, L. 322-4, L. 325-1 et L. 432-1 du code de la sécurité sociale - Création d'une contribution forfaitaire à la charge des assurés)* (p. 6049, 6050) : réponse à de nombreuses préoccupations par le texte sur la dépendance. Objectif de la contribution d'un euro. - **Art. 15** *(Art. L. 315-2, L. 315-2-1, et L. 321-2 du code de la sécurité sociale - Renforcement du contrôle des bénéficiaires d'indemnités journalières)* (p. 6072, 6073) : s'oppose aux amendements de M. Gilbert Chabroux, n° 176 (suppression), n° 177 (application du principe contradictoire dans la procédure préalable) et n° 178 (modalités du prononcé de la décision de suspension du versement des indemnités journalières), aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 455 (suppression), n° 456, 454 et 457 (repli) et accepte les amendements identiques n° 106 de M. Jacques Pelletier et n° 294 de M. Paul Blanc (droit de

recours juridictionnel contre le montant des sanctions prononcées par les caisses primaires d'assurance maladie) sous réserve de l'ajout proposé par le rapporteur de la commission des affaires sociales. - **Art. 15 bis** *(Art. L. 162-4-4 du code de la sécurité sociale - Prolongation d'un arrêt de travail)* (p. 6075, 6076) : s'oppose aux amendements n° 458 de Mme Michelle Demessine (suppression) et n° 276 de M. Michel Mercier (intervention du médecin de la caisse lors du renouvellement d'un arrêt de travail). Accepte l'amendement n° 313 de M. Gérard Dériot (mission du médecin traitant en matière d'arrêt de travail). - **Art. additionnels avant l'art. 1er (précédemment réservés)** (p. 6090) : s'oppose aux amendements de M. Gilbert Chabroux n° 110 (priorité nationale de la santé), n° 116 (priorités nationales de la prévention et de la promotion de la santé), n° 111 (référence à l'Europe), n° 112 (financement équitable et durable du droit à la santé), n° 113 (rapport du Gouvernement sur les conséquences sanitaires et sociales de l'extension de la CMUC à l'ensemble des bénéficiaires des minima sociaux), n° 114 (rapport du Gouvernement sur les conditions de prise en charge par l'assurance maladie des consultations pour toxicomanie) et n° 115 (modalités de mise en place d'un crédit d'impôt sur le revenu pour l'aide à la mutualisation). - **Art. additionnels après l'art. 1er (précédemment réservés)** (p. 6093) : s'oppose aux amendements de M. Gilbert Chabroux n° 120 (mise en place d'états généraux de la lutte contre l'alcoolisme), n° 121 (mise en place de conférences nationales sur la politique de gestion des risques liés à des pathologies lourdes), n° 122 (création d'une Agence nationale de la santé au travail), n° 123 (rapport du Gouvernement sur les conditions de création des services de promotion de la santé), n° 124 (création d'un Institut national de recherche sur le vieillissement), n° 125 (conditions d'application de la tarification à l'activité dans les hôpitaux) et n° 126 (rôle de la médecine scolaire). - **Division et art. additionnels avant le titre Ier (précédemment réservés)** (p. 6095, 6096) : s'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 333 (insertion d'une division intitulée "Dispositions relatives à la politique de prévention des risques sanitaires"), n° 335 (suivi de l'état de santé des jeunes), n° 338 (prise en charge par l'assurance maladie des substituts nicotiniques), n° 336 (conditions d'exercice propres à favoriser les pratiques de certaines fonctions et actes médicaux relevant de la politique de santé publique) et n° 334 (mise en place d'une visite médicale annuelle et gratuite pour toute personne assurée). - **Art. additionnels après l'art. 4 (précédemment réservés)** (p. 6107, 6108) : négation du désengagement de l'Etat en matière de permanence de soins. - **Art. additionnels avant l'art. 7 (précédemment réservés)** (p. 6111) : s'oppose aux amendements de M. Gilbert Chabroux n° 152 (évaluation des compétences professionnelles et formation médicale continue), n° 158 (mise en place dans les établissements hospitaliers de structures spécifiques à vocation préventive chargées de valider, de promouvoir et de veiller à la qualité dans la production des soins), n° 151 (intégration de l'installation des professionnels de santé dans les schémas d'organisation sanitaire), n° 153 (rapport du Gouvernement sur les conditions de création d'un cadre conventionnel spécifique avec l'assurance maladie pour normaliser les conditions d'exercice des médecins remplaçants et apporter des réponses aux problèmes de démographie médicale dans les zones désertifiées), n° 154 (rapport du Gouvernement sur les conditions de création d'un statut de médecin collaborateur), n° 155 (mission pour l'UNCAM de permettre un égal accès aux soins sur l'ensemble du territoire), n° 156 (rémunération des professionnels de santé dans les maisons médicales installées dans les zones désertifiées) et n° 157 (études préalables d'impact sur les conséquences des fermetures des hôpitaux de proximité). - **Art. additionnels après l'art. 10 (précédemment réservés)** (p. 6112, 6113) : s'oppose aux amendements de M. Gilbert Chabroux n° 163 (rétablissement du dispositif initial de l'AME), n° 164 (suppression des dispositions de la loi de finances rectificative pour 2002 ayant instauré un ticket modérateur pour les bénéfices de l'AME), n° 165 (plafond de ressources de la CMU), n° 166 (élargissement du bénéfice de la CMU aux bénéficiaires de l'AAH) et n° 167 (élargissement du bénéfice de la CMU aux chômeurs de longue durée bénéficiaires de l'ASS). - **Art. additionnels après l'art. 13 (précédemment réservés)** (p. 6114) : s'oppose aux amendements de M. Gilbert Chabroux n° 172 (action spécifique de formation en faveur des travailleurs vieillissants), n° 173 (rapport du Gouvernement sur les conditions d'emploi des seniors) et n° 174 (rapport du Gouvernement sur les conditions d'indemnisation des incapacités temporaires). - **Art. additionnel après l'art. 14 (précédemment réservé)** : s'oppose à l'amendement n° 450 de Mme Michelle Demessine (suppression de la transmission aux services du contrôle médical des avis des médecins chargés par les employeurs de contrôler les arrêts de travail). - **Art. additionnels avant l'art. 15 (précédemment réservés)** (p. 6115) : accepte l'amendement n° 566 de la commission (modalités de respect des droits de la défense) et s'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 452 (réduction du nombre d'heures de travail dont doit justifier un salarié dont l'arrêt de travail se prolonge au-delà du sixième mois), n° 451 (augmentation du montant des indemnités journalières allouées dans le cadre de maladies non professionnelles) et n° 453 (indexation du montant des indemnités journalières sur le SMIC). - **Art. additionnels avant l'art. 17 (précédemment réservés)** (p. 6117) : s'oppose aux amendements de M. Gilbert Chabroux n° 181 (révision du prix des génériques) et n° 182 (réunion semestrielle d'une Conférence nationale sur la politique du médicament dans le but de diminuer la consommation de médicaments) ainsi qu'à l'amendement n° 469 de Mme Michelle Demessine (élaboration de la politique nationale du médicament par le Conseil national du médicament).

- **Suite de la discussion** (26 juillet 2004) - **Art. additionnel avant l'art. 19** (p. 6128) : s'oppose à l'amendement n° 472 de Mme Michelle Demessine (création, missions et composition du conseil consultatif de l'assurance maladie). - **Art. 19** *(Art. L. 161-37 à L. 161-44 du code de la sécurité sociale - Haute autorité de santé)* (p. 6138, 6140) : rappelle que la Haute autorité de santé est une autorité publique indépendante à caractère scientifique dépouvue de pouvoir décisionnel. Précisions sur ses missions et son financement. Caractère satisfaisant du dispositif de nomination. S'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 473 (suppression), n° 474 (précision), n° 475 (suppression du rôle consultatif de la Haute autorité de santé en matière d'élaboration de décisions à caractère économique), n° 476 (élargissement des missions de la Haute autorité de santé à l'éducation et à la santé), n° 477 (suppression de l'adaptation par décret de certaines dispositions du code du travail concernant le personnel employé par la Haute autorité de santé) et n° 478 (suppression des dispositions relatives aux recettes de la Haute autorité de santé). S'oppose aux amendements de M. Gilbert Chabroux n° 185 (remplacement de la Haute autorité de santé par un Conseil scientifique de santé), n° 187 (suppression du rôle consultatif de la Haute autorité de santé en matière d'élaboration de décisions à caractère économique), n° 186 (intégration de l'élaboration et du suivi de l'évaluation et de la formation continue des professionnels de santé aux missions de la Haute autorité de santé) et n° 188 (représentation des associations de malades et d'usagers du système de santé dans les commissions de la Haute autorité de santé). Sur les amendements de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements portant sur le même objet n° 64 et n° 65 (transfert à la Haute autorité de santé des compétences de l'ANAES) et accepte les amendements n° 66 (établissement par la Haute autorité de santé d'une procédure de certification des sites informatiques dédiés à la santé et des logiciels d'aide à la prescription médicale), n° 67 (précision), n° 68 (harmonisation du cadre d'emploi du personnel de la Haute autorité de santé avec celui des autres agences sanitaires) et n° 69 (garantie de l'indépendance des instances délibérantes de la Haute autorité de santé). Demande le retrait de l'amendement n° 324 de M. Philippe Marini (prise en compte de la politique du médicament dans l'exercice des missions de la Haute autorité de santé). S'oppose aux amendements de M. Michel Mercier n° 261 (pouvoir décisionnel confié à la Haute autorité de santé), n° 259 (garantie de la compétence et de la qualification des membres du collège de la Haute autorité de santé et mise en place d'une procédure de révocation en cas de défaillance majeure) et n° 260 (renforcement de la légitimité

scientifique de la Haute autorité de santé par le mode de désignation des membres de son collège). (p. 6141) : s'oppose au sous-amendement n° 578 de M. Michel Dreyfus-Schmidt à l'amendement précité n° 260 de M. Michel Mercier. (p. 6141, 6142) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement précité n° 324 de M. Philippe Marini. - **Art. 20** *(Art. L. 165-1 du code de la sécurité sociale, art. L. 4001-1, L. 4001-2, L. 5123-3 à L. 5123-5, L. 5211-5-1 et L. 5311-2 du code de la santé publique - Transfert à la Haute autorité de santé de certaines compétences de l'AFSSAPS)* (p. 6145) : s'oppose aux amendements identiques n° 189 de M. Gilbert Chabroux et n° 479 de Mme Michelle Demessine (suppression). Accepte l'amendement n° 70 de la commission (conséquence) et s'oppose à l'amendement n° 190 de M. Gilbert Chabroux (mise à disposition des professionnels de la santé d'une base de données de médicaments). - **Art. additionnel après l'art. 20** (p. 6146) : accepte l'amendement n° 6 de M. Jean-Pierre Cantegrit (clarification). - **Intitulé de la section 2** *(Respect des objectifs de dépenses)* : son amendement n° 576 : cohérence ; adopté. - **Art. 21 A et 21 B** *(Art. L. 111-9 et L. 111-9-1 du code de la sécurité sociale - Contrôle de l'application des lois de financement de la sécurité sociale)* (p. 6147) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de la commission n° 71 (suppression) et n° 72 (suppression). - **Art. additionnel avant l'art. 21** (p. 6149) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 191 de M. Gilbert Chabroux (création d'un office parlementaire de contrôle et de suivi de l'assurance maladie). Volonté de renforcer les pouvoirs des parlementaires partagée par le Gouvernement. - **Art. 21** *(Art. L. 111-11 du code de la sécurité sociale et article 31 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2003 - Association des caisses à la préparation du budget de l'assurance maladie)* (p. 6151) : son amendement n° 577 : cohérence ; adopté. (p. 6152) : s'oppose aux amendements identiques n° 192 de M. Gilbert Chabroux et n° 480 de Mme Michelle Demessine (suppression). Accepte l'amendement de la commission saisie pour avis n° 23 (transmission annuelle au Parlement par les caisses nationales d'assurance maladie des propositions relatives à l'évolution des charges et des produits ainsi qu'aux mesures nécessaires pour équilibrer les dépenses d'assurance maladie). S'oppose à l'amendement n° 481 de Mme Michelle Demessine (possibilité donnée à chaque caisse d'assurance maladie de négocier le niveau et la structure des cotisations patronales). - **Art. additionnels après l'art. 27** (p. 6178) : s'oppose aux amendements analogues n° 499 et 500 de Mme Marie-Claude Beaudeau, n° 548 de M. Gilbert Chabroux et n° 552 de M. Jacques Blanc (financement par l'assurance maladie de la rémunération des professionnels et des soins relatifs aux personnes âgées et aux personnes handicapées). Etat actuel de la prise en charge de la perte d'autonomie. Orientations du rapport Briet-Jamet. Amendements gênants pour le fonctionnement des établissements spécialisés. (p. 6179) : engagement du Gouvernement d'apporter une réponse claire lors de l'examen du projet de loi relatif à l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées. - **Art. 27 bis** *(Art. L. 631-1 du code de l'éducation - Création d'un comité de la démographie médicale)* (p. 6180) : accepte l'amendement n° 551 de M. Gérard Dériot (association des professionnels de santé aux travaux du comité de la démographie médicale). Demande le retrait de l'amendement n° 13 de M. Jean-Claude Etienne (participation du conseil national de l'Ordre des médecins au comité de la démographie médicale). - **Art. additionnel après l'art. 27 bis** (p. 6181) : demande le retrait de l'amendement n° 295 de M. Paul Blanc (liste de préjudices économiques excluant l'action récursoire de la sécurité sociale). Nécessité d'une discussion sur les conséquences juridiques de l'amendement. - **Art. 29 bis** *(Art. L. 183-1-2 du code de la sécurité sociale - Contrats dérogatoires destinés à faciliter l'exercice regroupé des professions de santé dans les zones de densité médicale insuffisante)* (p. 6194) : accepte l'amendement n° 81 de la commission (coordination). - **Art. additionnel avant l'art. 30** (p. 6197) : s'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 504 (rétablissement des élections à la sécurité sociale) et n° 505 (modalités pratiques des élections à la sécurité sociale). - **Art. 30** *(Art. L. 221-2 à L. 221-4 du code de la sécurité sociale - Réforme des instances dirigeantes de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés, CNAMTS)* (p. 6201) : sur l'amendement n° 83 de la commission (instauration d'une convention entre l'assurance maladie et l'organisme bénéficiaire d'une subvention de celle-ci), son sous-amendement n° 583 (exclusion du conventionnement des établissements de santé et des établissements médico-sociaux) ; adopté. (p. 6203) : sur l'amendement n° 84 de la commission (pouvoir donné à la CNAMTS de procéder à des transactions en cas de litiges), son sous-amendement n° 584 (détermination par décret des modalités des transactions) ; adopté. (p. 6204, 6206) : caractère équilibré des pouvoirs donnés au directeur de l'UNCAM. Fonctionnement collégial de l'UNCAM. Concertation avec les partenaires sociaux. S'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 506 (suppression), n° 511 (suppression des dispositions relatives à la composition et aux compétences d'attribution du conseil de la CNAMTS), n° 507 (suppression de la condition relative à la majorité qualifiée du conseil de la CNAMTS pour l'opposition au second projet de budget présenté par le directeur général), n° 512 (suppression des dispositions relatives au directeur général de la CNAMTS), n° 509 et 510 (renforcement du contrôle du conseil de la CNAMTS sur son directeur général). S'oppose aux amendements identiques n° 200 de M. Gilbert Chabroux et n° 508 de Mme Michelle Demessine (contrôle du conseil de la CNAMTS sur l'action du directeur général). S'oppose aux amendements de M. Gilbert Chabroux n° 201 (représentation des associations d'usagers de l'assurance maladie au sein du conseil de la CNAMTS), n° 203 (nomination du directeur général subordonnée à l'avis du conseil de la caisse) et n° 202 (officialisation du concept de délégation de gestion de l'Etat à l'assurance maladie). Accepte les amendements de la commission n° 82 (précision des pouvoirs du directeur général à l'égard du conseil d'administration), n° 83 précité sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 583 précité, n° 84 précité sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 584 précité, n° 85 (précision), n° 86 (précision) et n° 87 (coordination). Demande le retrait des amendements identiques n° 264 de M. Michel Mercier, n° 288 de M. Jacques Pelletier et de M. Paul Blanc n° 555 (composition strictement paritaire de la commission des accidents du travail et des maladies professionnelles). (p. 6206, 6207) : temps donné au dialogue social. Engagement du Gouvernement à prendre rapidement les décrets d'application. (p. 6208) : s'oppose à l'amendement n° 555 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (composition strictement paritaire de la commission des accidents du travail et des maladies professionnelles). - **Art. additionnels après l'art. 30** (p. 6209) : demande le retrait des amendements identiques n° 287 de M. Jacques Pelletier et n° 556 de M. Paul Blanc (mise en place d'un financement et d'une caisse autonomes de l'assurance maladie pour la branche accidents du travail et maladies professionnelles). Engagement d'une réflexion avec les partenaires sociaux. Objectif de clarification pour chacune des branches de la sécurité sociale. - **Art. 30 bis** *(Association des partenaires sociaux à la réforme de la gouvernance de la branche accidents du travail et maladies professionnelles)* (p. 6212) : s'oppose à l'amendement n° 513 de Mme Marie-Claude Beaudeau (suppression) et demande le retrait de l'amendement n° 279 de M. Michel Mercier (création d'une caisse spécifique pour les accidents du travail et les maladies professionnelles). - **Art. 31** *(Art. L. 162-5, L. 162-5-12, L. 162-9, L. 162-12-2, L. 162-12-9, L. 162-12-17 à L. 162-12-20, L. 162-14, L. 162-15-4 et L. 162-32-1, art. L. 182-2-1 à L. 182-2-7 et art. L. 182-3-1 du code de la sécurité sociale - Union nationale des caisses d'assurance maladie et Union nationale des organismes de protection sociale complémentaire)* (p. 6216) : son amendement n° 586 : information du conseil de l'UNCAM sur la mise en oeuvre de la politique conventionnelle et faculté pour lui de rendre un avis sur ces accords ; adopté. (p. 6217) : sur l'amendement n° 317 de M. Alain Fouché (transformation du Centre national des professions de santé en une Union nationale), son sous-amendement n° 587 ; adopté. (p. 6217, 6218) : articulation entre l'UNCAM et l'union des organismes d'assurance maladie complémentaire. Rapport du Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie. S'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 514 (suppression) et n° 515

(opposition du conseil à la majorité simple au projet présenté par le directeur) ainsi qu'à l'amendement n° 204 de M. Gilbert Chabroux (représentation des usagers au sein du conseil de l'UNCAM). Accepte les amendements n° 292 de M. Jacques Blanc (rédaction), n° 317 de M. Alain Fouché (transformation du Centre national des professions de santé en une Union nationale) sous réserve de son sous-amendement n° 587 et n° 314 de M. Gérard Dériot (précision sur la composition de l'Union nationale des professions de santé) ainsi que les amendements de la commission n° 89 (harmonisation des règles régissant le fonctionnement de l'UNCAM avec celles s'appliquant aux autres caisses), n° 90 (précision des compétences de l'Union nationale des professionnels de la santé), n° 91 (précision des compétences de l'Union nationale des professionnels de la santé) et n° 92 (précision des compétences de l'Union nationale des professionnels de la santé). - **Art. 31 bis** *(Art. L. 863-1 à L. 863-5, art. L. 862-1, L. 862-3, L. 862-4 et L. 862-7 du code de la sécurité sociale - Instauration d'une aide pour l'acquisition d'une couverture complémentaire de santé)* (p. 6220, 6221) : son amendement n° 3 : cohérence ; adopté. (p. 6222, 6223) : s'oppose à l'amendement n° 205 de M. Gilbert Chabroux (suppression du financement par la sécurité sociale). Coût excessif du financement intégral par l'Etat de l'aide à l'acquisition d'une assurance complémentaire. Inconvénients du dispositif alternatif proposé. Projet de loi représentant une avancée sociale pour deux millions de personnes. Aide apportée aux individus et non aux assurances complémentaires de santé.

- **Suite de la discussion** (27 juillet 2004) - **Art. 32** *(Art. L. 242-1 et L. 871-1 du code de la sécurité sociale, art. 83, 154 bis et 995 du code général des impôts et art. 9-1 de la loi n° 89-1009 du 31 décembre 1989 renforçant les garanties offertes aux personnes assurées contre certains risques - Coordination entre l'UNCAM et les organismes de protection sociale complémentaire)* (p. 6236) : son amendement n° 1 : précision du contenu des contrats prévus par le cahier des charges des contrats complémentaires ; adopté. Principe de contrat responsable. (p. 6237) : son amendement n° 2 : rédaction ; adopté. S'oppose aux amendements n° 516 de Mme Michelle Demessine (suppression) et n° 206 de M. Gilbert Chabroux (suppression des dispositions interdisant la prise en charge de l'euro correspondant à la contribution forfaitaire). - **Art. 33** *(Art. L. 211-2, L. 211-2-1, L. 211-2-2, L. 217-3, L. 217-3-1, L. 217-6 et L. 227-3 du code de la sécurité sociale - Réforme des instances dirigeantes des caisses primaires d'assurance maladie et autorité du directeur général de la Caisse nationale d'assurance maladie sur le réseau)* (p. 6242) : son amendement n° 589 : substitution du mot "conciliateur" au mot "médiateur" ; adopté. (p. 6243, 6244) : s'oppose aux amendements de suppression de Mme Michelle Demessine n° 517 et n° 518. Sur les amendements de M. Gilbert Chabroux, s'oppose aux n° 207 (participation de représentants des associations d'usagers de l'assurance maladie au conseil d'administration des CPAM), n° 211 (contrôle du conseil d'administration sur les actions du directeur de la CPAM), n° 212 (élaboration d'un plan de prévention annuel par les conseils d'administration des CPAM) et n° 210 (obligation de consulter le conseil d'administration de la CNAMTS avant toute désignation des directeurs et agents comptables) et accepte le n° 209 (compte rendu périodique par le directeur au conseil de la mise en oeuvre des orientations définies par ce dernier). S'oppose aux amendements identiques n° 519 de Mme Michelle Demessine et n° 208 de M. Gilbert Chabroux (renforcement du rôle des CPAM dans le domaine de la prévention en liaison avec les services de santé au travail, la médecine scolaire et universitaire). S'oppose à l'amendement n° 267 de M. Michel Mercier (participation de représentants des familles et des usagers au conseil d'administration des CPAM). Estime satisfait par son amendement n° 589 précité l'amendement n° 107 de M. Jacques Pelletier (suppression des dispositions instaurant un médiateur chargé des relations entre un organe local d'assurance maladie et ses usagers). Accepte l'amendement n° 93 de la commission (autorisation accordée aux organismes d'assurance maladie de confier la gestion des dossiers de liquidation des prestations en nature, pour des soins dispensés hors de France, à un service unique). (p. 6245) : salue le souci de conciliation de M. Jacques Pelletier. - **Art. additionnels après l'art. 34** (p. 6246) : sur l'amendement n° 94 de la commission (modification de la dénomination du Centre national d'études supérieures de sécurité sociale et ouverture de la possibilité d'accorder un intéressement au personnel de cet établissement) qu'il accepte, son sous-amendement n° 590 ; adopté. Son amendement n° 591 : ouverture de la possibilité d'intégrer l'Inspection générale des affaires sociales aux directeurs et praticiens conseils des organismes de sécurité sociale ; adopté. - **Art. 35** *(Art. L. 161-38 et L. 161-28-2 à L. 161-28-4 du code de la sécurité sociale - Création de l'Institut des données de santé)* (p. 6249) : s'oppose à l'amendement n° 520 de Mme Michelle Demessine (suppression) ainsi qu'aux amendements de M. Gilbert Chabroux n° 214 (transformation du futur Institut des données de santé en autorité publique indépendante intégrant la participation de l'ensemble des acteurs du système de santé à l'exclusion des assureurs privés) et n° 213 (représentation des associations d'usagers et des professionnels de santé au sein du futur Institut des données de santé). Accepte les amendements n° 95 de la commission (transmission annuelle au Parlement par l'Institut des données de santé de son rapport d'activité) et de la commission des finances saisie pour avis n° 26 (prise en compte de la création par l'article 31 de l'Union nationale des organismes de protection sociale complémentaire, UNOPSC, et de l'Union nationale des professions de santé). - **Art. additionnel après l'art. 35** (p. 6250) : accepte l'amendement n° 299 de M. Jean-Louis Lorrain (contribution des caisses nationales de sécurité sociale au financement du GIP "santé-protection sociale"). - **Art. 36 A** *(Création des unions des professionnels de santé exerçant à titre libéral)* (p. 6252) : accepte l'amendement n° 581 de la commission (suppression). Absence d'ambiguïté pour le Gouvernement sur la possibilité pour les collectivités locales de contribuer à la mise en place des maisons de garde. (p. 6253) : partisan de l'incitation sur la question du numerus clausus et le problème de la démographie médicale. - **Art. additionnels avant l'art. 36** (p. 6256, 6257) : s'oppose aux amendements portant sur le même objet de M. Gilbert Chabroux n° 215 à n° 222 (création des agences régionales de santé et des conseils régionaux de santé). Maintien indispensable du pilotage de l'assurance maladie à l'échelon national en dépit d'un renforcement substantiel des missions dévolues au niveau régional. - **Art. 36** *(Art. L. 183-1, L. 183-2, L. 183-2-1 à L. 183-2-3 et L. 183-3 du code de la sécurité sociale - Renforcement des unions régionales des caisses d'assurance maladie)* (p. 6260) : s'oppose aux amendements n° 521 de Mme Michelle Demessine (suppression) et de M. Gilbert Chabroux n° 225 (contrôle de la Haute autorité de santé sur la mise en oeuvre des bonnes pratiques par les professionnels de santé sur la base des référentiels validés par elle), n° 224 (contrôle de l'Institut des données de santé sur l'accès de l'Union régionale aux données contenues dans les systèmes d'information des organismes d'assurance maladie) et n° 223 (représentation des usagers du système de soins au sein des URCAM). Demande le retrait de l'amendement n° 284 de M. Michel Mercier (restriction du droit d'accès de l'Union régionale aux données contenues dans les systèmes d'information des organismes d'assurance maladie). - **Art. 37** *(Art. L. 162-47 du code de la sécurité sociale - Missions conjointes des ARH et des URCAM)* (p. 6262, 6263) : s'oppose aux amendements n° 522 de Mme Michelle Demessine (suppression) et n° 226 de M. Gilbert Chabroux (intégration des conditions de création et de fonctionnement des maisons de santé dans la convention signée entre les URCAM et les ARH). Demande le retrait de l'amendement n° 271 de M. Michel Mercier (intégration des conditions de fonctionnement des maisons de santé dans la convention signée entre le directeur de l'URCAM et le directeur de l'ARH). Accepte les amendements de M. Jacques Pelletier n° 308 (consultation des syndicats représentatifs des médecins sur les propositions de l'URCAM et de l'ARH en matière de permanence des soins), de M. Jean-Claude Etienne n° 15 (reconnaissance des réseaux de télémédecine) et de M. Gérard Dériot n° 550 (mise en place d'une direction collégiale à la mission régionale de santé). (p. 6264) : réponse aux préoccupations de Mme Hélène Luc. Absence de désengagement de l'Etat sur le problème de l'organisation des gardes toujours régie par le décret du 15

septembre 2003. Accroissement de sa consistance attendu de la signature d'un protocle d'accord. Recherche de solutions aux problèmes des chirurgiens. - **Art. 37 bis** *(Expérimentation de la mise en place d'agences régionales de santé)* (p. 6265) : réponse aux inquiétudes de M. Jean-Pierre Godefroy sur les crédits qui seront reversés par le biais de l'Etat entre l'assurance maladie et les conseils régionaux. (p. 6266) : accepte l'amendement n° 316 de M. Gérard Dériot (précision du statut et des compétences des agences régionales de santé qui pourront être expérimentées dans certaines régions) et s'oppose à l'amendement n° 272 de M. Michel Mercier (précision du statut, de la composition et des compétences des agences régionales de santé qui pourront être expérimentées dans certaines régions). - **Art. 38** *(Art. L. 121-1, L. 121-2, L. 151-1, L. 153-5, L. 153-8, L. 200-3, L. 221-1, L. 221-5, L. 224-1, L. 224-5-2, L. 224-9, L. 224-10, L. 227-2, L. 228-1, L. 231-1 à L. 231-12, L. 251-2 à L. 251-4, L. 262-1 et L. 281-2 à L. 281-6 du code de la sécurité sociale - Coordination)* (p. 6269) : accepte les amendements identiques n° 273 de M. Michel Mercier et n° 306 de M. Paul Blanc (suppression des limites au remboursement à l'employeur des rémunérations maintenues perçues par un salarié exerçant des fonctions d'administrateur d'organisme mutualiste et encadrement du versement d'indemnités aux élus en cas de rémunération non maintenue) et s'oppose à l'amendement n° 523 de Mme Michelle Demessine (suppression). - **Art. additionnel avant l'art. 34 (précédemment réservé)** (p. 6270) : demande le retrait de l'amendement n° 318 de M. Jean-Pierre Fourcade (instauration d'un service médical national unique). Mise en oeuvre problématique du fait de l'existence de régimes autonomes. Recherche de coordination dans le nécessaire respect de l'identité de chacun des régimes. - **Art. 39** *(Art. L. 131-7 du code de la sécurité sociale - Mesures visant à garantir les ressources de la sécurité sociale)* (p. 6280, 6281) : réponse aux sénateurs de l'opposition sur l'article. Innovation par rapport aux gouvernements précédents : reversement par l'Etat d'un milliard d'euros à l'assurance maladie et compensation intégrale des transferts de dépenses. S'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 534 (suppression) et n° 535 (suppression du principe portant obligation pour l'Etat de compenser intégralement toute mesure d'allégement des cotisations sociales dues par les entreprises). Accepte les amendements de la commission portant sur le même objet n° 96 et n° 97 (extension de la garantie de recettes prévue pour les régimes de sécurité sociale au fonds de solidarité vieillesse, FSV, et à la CADES). Accepte l'amendement de la commission des finances saisie pour avis n° 27 (précision concernant le versement à la CNAMTS de la fraction supplémentaire correspondant aux sommes perçues au titre du droit de consommation sur les tabacs). Demande le retrait des amendements portant sur le même objet n° 274 de M. Michel Mercier et n° 305 de M. Jean-Marc Juilhard (versement d'une fraction supplémentaire des droits de consommation sur les tabacs au fonds de financement des prestations sociales des non-salariés agricoles dans la limite de son déficit comptable). Pérennité garantie de l'avenir du FFIPSA. Permanence de l'affectation à l'assurance maladie de la fraction supplémentaire des droits sur les tabacs. S'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 536 (affectation à la CNAMTS de dix milliards d'euros de droits de consommation sur les tabacs) et de M. Gilbert Chabroux n° 234 (affectation à la CNAMTS de 7,4 milliards d'euros de droits de consommation sur les tabacs et compensation des pertes de recettes pour l'Etat) et n° 233 (affectation à la CNAMTS de deux milliards d'euros de droits de consommation sur les tabacs et compensation des pertes de recettes pour l'Etat). - **Art. 42** *(Art. L. 245-2 et L. 245-5-2 du code de la sécurité sociale - Relèvement de la contribution sur les dépenses de promotion des fabricants ou distributeurs de dispositifs médicaux et de la contribution sur les dépenses de promotion des laboratoires pharmaceutiques)* (p. 6291) : s'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 541 (suppression) et n° 542 (repli). Accepte l'amendement n° 553 de M. Paul Blanc (aménagement de la taxe sur la publicité des entreprises pharmaceutiques) sous réserve de l'adoption de l'amendement n° 557 que présentera M. Paul Blanc à l'article 43. Souci de préserver l'essentiel des forces de vente des petits laboratoires et l'emploi. Maintien nécessaire de l'attractivité du territoire français pour les fabricants de médicaments innovants. - **Art. 43** *(Art. L. 138-20 et L. 245-6-1 du code de la sécurité sociale - Contribution sur le chiffre d'affaires des entreprises pharmaceutiques et maîtrise des dépenses de médicaments)* (p. 6293) : s'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 543 (suppression) et n° 544 (repli). Accepte l'amendement n° 557 de M. Paul Blanc (relèvement du taux de la contribution sur le chiffre d'affaires des entreprises exploitant une ou plusieurs spécialités pharmaceutiques). Contrepartie pertinente et intelligente à la perte de recettes consécutive à l'amendement n° 553 ci-dessus. Demande le retrait de l'amendement n° 275 de M. Michel Mercier (déductibilité de la contribution sur le chiffre d'affaires des entreprises pharmaceutiques de l'impôt sur les sociétés).

- **Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat sur le rapport du Gouvernement sur les prélèvements obligatoires et leur évolution** - (10 novembre 2004) (p. 7885, 7886) : débat ouvert et passionnant. Immobilisme du Gouvernement précédent. Volonté d'améliorer l'efficacité des dépenses sociales.

- **Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2005 [n° 53 (2004-2005)]** - (16 novembre 2004) - **Art. additionnel après l'art. 2 bis** (p. 7990) : accepte l'amendement n° 59 de M. Jean-Marc Juilhard (faculté pour les organismes de mutualité sociale de faire usage des prérogatives reconnues aux organismes de recouvrement des cotisations de sécurité sociale). - **Art. 2 ter** *(Art. L. 376-1 et L. 454-1 du code de la sécurité sociale - Modification du régime de la procédure de recours contre tiers)* : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 11 de la commission (renvoi à un arrêté ministériel pour la réévaluation de l'indemnité de procédure perçue par les organismes de sécurité sociale dans le cadre du recours contre tiers). - **Art. additionnels après l'art. 3** (p. 7996, 7997) : accepte l'amendement n° 12 de la commission (modification du taux de droit de consommation sur les tabacs affecté à l'assurance maladie) sous réserve d'une rectification portant sur le transfert de la cotisation sur les alcools de plus de 25 degrés de la CNAMTS vers le fonds CMU. (p. 7997) : engagement du Gouvernement d'assurer une compensation intégrale pour l'année 2006. (p. 7998) : s'oppose aux amendements de M. Bernard Cazeau n° 111 (rapport au Parlement sur les conditions de création d'un fonds d'investissement pour les établissements publics sociaux et médico-sociaux) et n° 112 (rapport au Parlement sur les conséquences de la baisse du seuil de revenus pour la participation de la personne bénéficiaire de l'APA à domicile). - **Art. additionnel après l'art. 5** : demande le retrait de l'amendement n° 113 de M. Bernard Cazeau (rapport au Parlement sur la mise en oeuvre du plan cancer avant le 1er mars 2005). Transmission d'un rapport d'activité annuel par l'institut national du cancer. - **Art. additionnel après l'art. 5 ou avant l'art. 6** (p. 7999) : s'oppose aux amendements n° 148 de M. Guy Fischer (suppression du forfait hospitalier) et n° 114 de M. Bernard Cazeau (stabilisation du forfait hospitalier à 13 euros). - **Art. additionnels après l'art. 5** (p. 8000, 8001) : s'oppose aux amendements de M. Jean-Maire Vanlerenberghe n° 213 (extension du dispositif du contrat vendanges à l'ensemble des activités agricoles de récoltes), n° 214 (assimiliation du contrat vendanges à un contrat de travail) et n° 215 (augmentation de la durée pendant laquelle les emplois saisonniers bénéficient d'un taux réduit pour les cotisations d'assurances sociales). (p. 8002) : intervient sur l'amendement n° 216 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (rapport au Parlement sur la lutte contre la toxicomanie). Engagement du Gouvernement d'informer le Parlement sur la lutte contre la toxicomanie. - **Art. 5 bis** *(Art. L. 241-2 du code de la sécurité sociale - Modification du taux de droit de consommation sur les tabacs affectés à la Caisse d'assurance maladie)* : accepte l'amendement n° 13 de la commission (coordination). - **Art. additionnel après l'art. 5 bis** (p. 8002, 8003) : s'oppose à l'amendement n° 100 de M. François Autain (alignement du taux de cotisation d'assurance maladie-maternité de l'Etat sur celui des employeurs du privé). Nécessité d'une réflexion sur les incidences financières de l'uniformisation du taux de cotisation d'assurance maladie.

Evocation de l'article 40 de la Constitution. - **Art. 33** *(Art. L. 174-2, L. 174-2-1 et L. 174-18 du code de la sécurité sociale et article 33 de la loi n° 2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la sécurité sociale pour 2004 - Facturation par les établissements de santé aux caisses d'assurance maladie)* (p. 8005, 8006) : s'oppose à l'amendement n° 200 de M. Guy Fischer (suppression) et accepte les amendements de la commission n° 65 (consultation des organisations représentatives des établissements de santé) et n° 27 (correction). - **Art. 34** *(Art. L. 114-6 du code de la sécurité sociale - Amélioration de la qualité des comptes sociaux)* (p. 8006) : accepte l'amendement n° 46 de la commission (clarification). - **Art. 34 bis** *(Art. L. 114-7 du code de la sécurité sociale - Création d'un mécanisme d'alerte des dépenses de sécurité sociale)* (p. 8007) : accepte l'amendement n° 28 de la commission (suppression). - **Art. additionnels après l'art. 35** (p. 8008) : demande le retrait de l'amendement n° 233 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (modalités de restitution de la CSG, de la CRDS et du prélèvement social pour les titulaires de pensions de réversion dont le revenu imposable est inférieur au minimum vieillesse). Risque de création d'une niche sociale.

- **Suite de la discussion** (17 novembre 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 6** (p. 8039) : s'oppose aux amendements de M. Guy Fischer n° 145 (suppression de la la Haute Autorité de santé) et n° 150 (mode de financement de la Haute Autorité de santé). (p. 8040) : s'oppose aux amendements de M. Jean Desessard n° 116 (suppression du paiement à l'acte dans les cas d'affections de longue durée, ALD) et n° 117 (suppression de la pratique du dépassement d'honoraires). (p. 8041) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 14 de la commission (identification des médecins hospitaliers et des médecins des centres de santé). (p. 8043, 8044) : sur l'amendement n° 14 de la commission précité, accord sur le principe mais interrogation sur la méthode. (p. 8045) : demande le retrait de l'amendement n° 97 de Mme Marie-Thérèse Hermange (équipement informatique des professionnels de santé des établissements hospitaliers). - **Art. additionnels avant l'art. 6 ou avant l'art. 11 ou avant l'art. 15 quater** (p. 8048) : s'oppose aux amendements portant sur le même objet n° 149 de M. Guy Fischer et n° 123 de M. Bernard Cazeau (suppression de la contribution d'un euro instituée par la réforme de l'assurance maladie), ainsi qu'aux n° 166 de M. François Autain (exclusion des actes de biologie médicale de l'application de la franchise d'un euro), n° 82 de M. Jean-Pierre Godefroy (suppression de la contribution d'un euro pour les victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles) et n° 122 de M. Jean Desessard (exonération de la participation forfaitaire d'un euro des personnes titulaires d'une pension militaire d'invalidité). - **Art. additionnels avant l'art. 6** (p. 8049) : s'oppose aux amendements de M. Guy Fischer n° 147 (exonération de la taxe sur les salaires en faveur des établissements publics de santé) et n° 146 (perception de la TVA à taux réduit sur les travaux d'équipement effectués dans l'enceinte des établissements hospitaliers). - **Art. 6** *(Art. L. 162-26 du code de la sécurité sociale, articles 24, 25 et 33 de la loi n° 2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la sécurité sociale pour 2004, article 36 de la loi n° 2004-810 du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie et art. L. 4311-13 du code de la santé publique - Tarification à l'activité)* (p. 8052) : son amendement n° 248 : rectification d'une erreur matérielle ; adopté. (p. 8053) : son amendement n° 243 : report de la date d'entrée en vigueur de la T2A dans les établissements de santé privés ; adopté. (p. 8054, 8055) : difficultés de l'hôpital René Muret. S'oppose aux amendements de M. Guy Fischer n° 151 (suppression), n° 152 (suppression du I relatif aux règles de prise en charge et de fixation du tarif des consultations réalisées à l'hôpital public et dans les établissements de santé privés à but non lucratif), n° 153 (suppression du II prévoyant l'établissement par le directeur de l'ARH d'une liste des établissements de santé pour lesquels l'assurance maladie prend en charge les dispositifs médicaux), n° 154 (suppression du II bis prévoyant la conformité des prestations hospitalières au processus de convergence tarifaire), n° 155 (suppression du III rectifiant le calendrier de mise en oeuvre de la T2A), n° 156 (suppression du IV prévoyant la suppression de la mention au rapport d'activité de la commission d'évaluation des produits et prestations) et n° 157 (suppression du V sur la situation des aides opératoires bénévoles), ainsi qu'à l'amendement n° 101 de M. François Autain (tarification pratiquée par les établissements privés gérés par des associations et exerçant des activités de dialyse). Sur les amendements portant sur le même objet, demande le retrait du n° 49 de M. Paul Blanc et s'oppose au n° 69 de M. Bernard Cazeau (procédure budgétaire dans les hôpitaux locaux). S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 48 de M. Paul Blanc, n° 70 de M. Bernard Cazeau et n° 217 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (établissement pour 2005 d'un ONDAM pour la psychiatrie distinct de l'ONDAM pour les soins de suite et de réadaptation). Demande le retrait de l'amendement n° 202 de Mme Marie-Thérèse Hermange (date d'entrée en vigueur de la T2A identique pour les structures privées et publiques d'hospitalisation à domicile). - **Art. 6 bis** *(Art. L. 161-39 du code de la sécurité sociale - Information de la Haute Autorité de santé)* (p. 8057) : s'oppose aux amendements n° 158 de M. Guy Fischer (suppression) et n° 159 de M. François Autain (encadrement de la transmission à la Haute Autorité de santé des informations selon des critères définis par la CNIL), et accepte l'amendement n° 43 de la commission (correction d'une erreur rédactionnelle). - **Art. 7** *(Art. 33 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2004 - Avances de trésorerie aux établissements privés et aux professionnels exerçant à titre libéral dans ces établissements)* (p. 8058) : son amendement n° 244 : cohérence ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 160 de M. Guy Fischer (suppression). - **Art. additionnel après l'art. 7** (p. 8059) : demande le retrait de l'amendement n° 61 de M. Paul Blanc (association des organismes d'assurance maladie complémentaire à l'ensemble des contrats passés avec les professionnels de santé et les URCAM). - **Art. 9** *(Art. 40 de la loi n° 2000-1257 du 23 décembre 2000 de financement de la sécurité sociale pour 2001 - Financement et missions du Fonds pour la modernisation des établissements de santé publics et privés, FMESPP)* (p. 8061) : s'oppose à l'amendement n° 164 de M. Guy Fischer (suppression du 2° du I permettant de rémunérer les établissements de santé qui feraient des économies) et demande le retrait des amendements portant sur le même objet n° 221 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe et n° 64 de M. Paul Blanc (élargissement des missions du fonds pour la modernisation des établissements de santé publics et privés, FMESPP). Accepte l'amendement de la commission des finances saisie pour avis n° 32 (révision du montant de la dotation du FMESPP). - **Art. additionnels après l'art. 9** (p. 8063) : demande le retrait de l'amendement n° 96 de Mme Marie-Thérèse Hermange (remplacement de la notion de certification des établissements de santé par celle d'accréditation). Accepte l'amendement de la commission des finances saisie pour avis n° 33 (rapport du Gouvernement sur la mise en oeuvre du plan d'investissement national « Hôpital 2007 »). (p. 8064) : son amendement n° 249 : validation des versements antérieurs effectués au titre du reversement de la quote-part du forfait technique attaché aux actes de scanographie et renvoi à un décret en Conseil d'Etat ; adopté. - **Art. 10** *(Art. L. 162-22-2, L. 162-22-9, L. 174-1-1, L. 227-1 du code de la sécurité sociale et art. L. 314-3 du code de l'action sociale et des familles - Fongibilité entre les différentes enveloppes de l'ONDAM)* (p. 8065) : s'oppose à l'amendement n° 77 de M. Bernard Cazeau (présentation aux parlementaires par le ministère chargé de la protection sociale d'un bilan annuel sur l'ensemble des opérations de fongibilité entre les différentes composantes de l'ONDAM relatives aux établissements de santé, aux établissements sociaux et médicosociaux). - **Art. additionnels après l'art. 10** (p. 8066) : s'oppose à l'amendement n° 165 de M. Guy Fischer (abrogation de l'article 52 sur l'usage du titre de psychothérapeute de la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique) et accepte les amendements identiques n° 15 de la commission et n° 222 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (diffusion des guides de bon usage de soins et des recommandations de bonne pratique élaborées par la Haute Autorité de santé). - **Art. 11** *(Art. L. 322-3 du code de la sécurité sociale - Exonération du ticket modérateur pour les consultations de prévention destinées aux élèves de cinquième)* (p. 8070) : s'oppose aux amendements de M. Guy Fischer

n° 168 (exonération du ticket modérateur pour les vaccinations, les frais liés à la prévention sanitaire et au dépistage des maladies professionnelles) et n° 169 (exonération du ticket modérateur pour les soins prescrits à l'issue des consultations de dépistage). - **Art. 12** *(Art. L. 712-10-1 du code de la sécurité sociale et art. L. 722-24-1 du code rural - Affiliation des enseignants et documentalistes contractuels ou agréés des établissements privés sous contrat au régime d'assurance maladie des fonctionnaires)* (p. 8071) : s'oppose à l'amendement n° 16 de la commission (assujettissement des rémunérations des maîtres et documentalistes des établissements privés sous contrat aux conditions de droit commun du régime général). - **Art. additionnels après l'art. 8 (précédemment réservés)** (p. 8089) : s'oppose aux amendements de M. Bernard Cazeau n° 75 (objectif de diminution de 20 % de la consommation de médicaments en trois ans) et n° 76 (généralisation de la prescription de médicaments en dénomination commune internationale, DCI), de M. François Autain n° 161 (obligation pour les médecins d'établir leurs prescriptions en dénomination commune internationale, DCI) et n° 163 (encouragement à la prescription en DCI) ainsi qu'à l'amendement n° 120 de M. Jean Desessard (obligation pour les médecins de libeller leurs ordonnances en dénomination commune internationale, DCI).

- **Suite de la discussion** (18 novembre 2004) - **Débat sur les accidents du travail et les maladies professionnelles** (p. 8114, 8115) : financement des fonds "amiante". Signature de la convention d'objectifs et de gestion. Conséquences de l'évolution des reconnaissances des maladies professionnelles sur le transfert de la branche accidents du travail et maladies professionnelles vers la branche maladie. Difficultés soulevées par la réparation intégrale. Contribution de l'Etat au FIVA. Financement de la branche. Eclatement des modalités de réparation des accidents du travail entre les différents régimes de sécurité sociale. - **Art. 21 (priorité)** *(Contribution des entreprises ayant exposé leurs salariés à l'amiante au Fonds de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante, FCAATA)* (p. 8116) : s'oppose à l'amendement n° 239 de M. Georges Mouly (absence de rétroactivité de la contribution) et accepte l'amendement n° 21 de la commission (mode de calcul de la contribution). (p. 8117) : s'oppose aux amendements n° 197 de Mme Michelle Demessine (suppression des deux derniers alinéas du II relatifs au plafond de la contribution et exonérant les entreprises en redressement ou en liquidation judiciaires du versement de celle-ci) et n° 40 de M. François Marc (suppression du plafonnement limitant à deux millions d'euros le montant de la contribution demandé à chaque entreprise). Accepte les amendements de la commission des finances saisie pour avis n° 35 (rédaction) et n° 22 de la commission (possibilité de perception de la contribution par la MSA). - **Art. 21 bis (priorité)** *(Art. 41 de la loi n° 98-1194 du 23 décembre 1998 de financement de la sécurité sociale pour 1999 - Procédure d'inscription sur la liste des entreprises ouvrant droit au bénéfice de la cessation d'activité)* (p. 8119) : demande le retrait de l'amendement n° 60 de M. Jean-Marc Juilhard (introduction d'une procédure contradictoire d'instruction des demandes d'inscription sur la liste des entreprises ouvrant droit au bénéfice de la cessation d'activité). - **Art. additionnel après l'art. 21 bis (priorité)** (p. 8120) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 23 de la commission (équilibre financier de la branche accidents du travail et maladies professionnelles). - **Art. 22 (priorité)** *(Montant du versement de la branche accidents du travail à la branche maladie au titre de la sous-déclaration des accidents du travail et des maladies professionnelles)* : s'oppose à l'amendement n° 94 de M. Jean-Pierre Godefroy (augmentation du montant du versement). - **Art. additionnels avant l'art. 19 (précédemment réservés)** (p. 8123) : s'oppose aux amendements n° 84 de M. Jean-Pierre Godefroy (liste indicative des établissements concernés par l'ACAATA) et de Mme Michelle Demessine n° 190 (précision des conditions requises par un salarié pour bénéficier de l'ACAATA), n° 194 (élargissement du bénéfice de l'ACAATA aux salariés ayant manipulé, traité ou inhalé de l'amiante), n° 196 (liste indicative des entreprises ouvrant droit à l'ACAATA) et n° 192 (bénéfice de l'ACAATA pour tous les personnels portuaires). (p. 8125) : s'oppose aux amendements n° 85 de M. Jean-Pierre Godefroy (encadrement du montant de l'ACAATA) et de Mme Michelle Demessine n° 193 (bénéfice de l'ACAATA même au-delà de soixante ans, dans l'attente de l'ouverture des droits à la retraite à taux plein) et n° 191 (calcul du montant de l'ACAATA). (p. 8126, 8128) : s'oppose aux amendements de M. Jean-Pierre Godefroy n° 87 (point de départ du délai de la prescription), n° 92 (prise en charge totale des prestations en nature), n° 90 (montant de l'indemnité journalière) et n° 91 (montant de la rente). (p. 8129, 8130) : s'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 195 (suppression de la limitation de cumul entre la pension de réversion et la rente d'accident du travail) et n° 187 (suppression du seuil de 25 % d'incapacité permanente pour la reconnaissance de pathologies d'origine professionnelle) et de M. Jean-Pierre Godefroy n° 93 (indexation sur l'évolution des salaires du montant des rentes et pensions perçues par les victimes du travail atteintes d'une incapacité permanente), n° 86 (point de départ de la prescription) et n° 89 (abaissement du seuil d'effectif pour la mise en place d'un CHSCT). (p. 8131) : s'oppose à l'amendement n° 185 de M. Guy Fischer (intégration dans le corps des médecins du travail des médecins intervenant dans la fonction publique territoriale pour le suivi des visites médicales professionnelles) et demande le retrait de l'amendement n° 66 de M. Jean-Pierre Godefroy (suppression des limitations au cumul d'une pension de retraite et d'une rente accident du travail pour les personnes relevant du régime spécial des ouvriers de l'Etat et leurs ayants droit). (p. 8164, 8165) : sur les amendements de M. Jean-Pierre Godefroy, demande le retrait du n° 83 (précisions relatives à l'application des dispositions du régime transitoire s'appliquant aux accidents du travail) et s'oppose au n° 88 (rapport du Gouvernement sur les conditions de création d'une agence nationale de la santé au travail). S'oppose à l'amendement n° 186 de Mme Michelle Demessine (propositions par les médecins du travail des mesures préventives nécessaires face aux risques professionnels). Demande le retrait de l'amendement n° 226 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (création d'une caisse spécifique bénéficiant d'une gestion paritaire pour les accidents du travail et les maladies professionnelles). - **Art. additionnels avant l'art. 28** (p. 8174) : s'oppose à l'amendement n° 230 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (rapport du Gouvernement sur les retraites des personnels hospitalo-universitaires). - **Art. 28** *(Art. 18 et 19 de la loi n° 2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz - art. L. 135-6, L. 135-7, L. 135-7-1, L. 135-7-2 et L. 135-8 du code de la sécurité sociale - Modalités de versement de la soulte due par la Caisse nationale des industries électriques et gazières, CNIEG, en contrepartie de son adossement à la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés, CNAVTS)* (p. 8175, 8176) : accepte les amendements n° 25 et 26 de la commission (rédaction). Accepte l'amendement de la commission des finances saisie pour avis n° 37 (référence aux entreprises d'investissement) et s'oppose à l'amendement n° 127 de M. Claude Domeizel (suppression du VI prévoyant l'augmentation du barème de la contribution tarifaire sur les prestations d'acheminement de gaz et d'électricité). Son amendement n° 50 : modalités de recouvrement de la contribution tarifaire ; adopté. (p. 8177) : s'oppose à l'amendement n° 126 de M. Claude Domeizel (spécificité du régime d'assurance vieillesse, invalidité, décès, accidents du travail et maladies professionnelles des industries électriques et gazières). - **Art. additionnels après l'art. 28** (p. 8178) : demande le retrait de l'amendement n° 54 de M. Bernard Seillier (exclusion des veuves ayant élevé au minimum trois enfants de l'application de l'article L. 353-1 du code de la sécurité sociale relatif à l'attribution d'une pension de réversion). (p. 8179, 8180) : s'oppose à l'amendement n° 128 de M. Bernard Cazeau (mise en place d'un accord national interprofessionnel étendu pour définir la pénibilité résultant de conditions de travail difficiles susceptibles de présenter des risques pour la santé des salariés ainsi que les modalités de réparation donnant droit à un départ anticipé à la retraite). Demande le retrait de l'amendement n° 231 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (équivalence entre la pension de réversion et l'assurance veuvage). - **Art. 29** *(Régime de retraite anticipée des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers relevant de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités*

*locales, CNRACL)* (p. 8181, 8183) : s'oppose aux amendements de M. Claude Domeizel n° 129 (application immédiate de l'ensemble du dispositif des carrières longues dans la fonction publique), n° 131 (règle unique de condition d'âge de début d'activité) et n° 130 (ajout des bonifications liées à l'exercice de services spécifiques pour l'appréciation de la condition de durée d'assurance du dispositif des carrières longues de la fonction publique hospitalière et territoriale). - **Art. additionnels après l'art. 29** (p. 8184, 8185) : demande le retrait de l'amendement de la commission des finances saisie pour avis n° 38 (clarification du droit applicable aux versements aux régimes de retraite supplémentaire à droits certains). Engagement de constitution d'un groupe de travail avec les entreprises et associations concernées. (p. 8186) : favorable à une concertation sur les différences de statut dans les DOM-TOM. S'oppose à l'amendement n° 56 de M. Nicolas About (encadrement du dispositif de majoration des pensions de retraite outre-mer à l'égard des futurs bénéficiaires). (p. 8188) : engagement de mener une réflexion avec l'ensemble des parlementaires d'outre-mer. (p. 8189) : demande le retrait de l'amendement n° 232 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (revalorisation des retraites des non-salariés agricoles). Accepte l'amendement n° 95 de M. Roland du Luart (extension de la possibilité de rachat de certaines périodes d'activité accomplies par des personnes en tant que chef d'exploitation ou d'entreprise agricole avant leur majorité). (p. 8191) : s'oppose à l'amendement n° 132 de M. Claude Domeizel (abrogation de l'article 31 de la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites sur les conditions d'attribution des pensions de réversion). Travaux du conseil d'orientation des retraites. (p. 8192) : s'oppose à l'amendement n° 199 de Mme Evelyne Didier (création d'une agence nationale pour la garantie des droits des mineurs). - **Art. additionnel après l'art. 30** (p. 8193) : s'oppose à l'amendement n° 133 de M. Claude Domeizel (compensation financière pour compléter le dispositif d'exonération pénalisant l'équilibre financier de la CNRACL). - **Art. 1er et annexe (précédemment réservés)** *(Approbation du rapport annexé)* (p. 8197, 8198) : sur les amendements de M. Jean-Marie Vanlerenberghe, s'oppose aux n° 205 (mise en place d'un système de modulation des honoraires des médecins), n° 206 (mesures pour faciliter le stationnement des professionnels de santé en visite) et n° 211 (mise en place d'une aide personnalisée à la santé en faveur des bénéficiaires de la CMU pour financer une assurance complémentaire de leur choix) et demande le retrait des n° 207 (création de maisons médicales dans les zones rurales et dans les zones urbaines difficiles), n° 208 (campagne d'information et vaccination anti pneumocoque 23 des personnes âgées) et n° 210 (développement de réseaux de soins palliatifs). - **Art. 1er bis (précédemment réservé)** *(Art. L. 132-3-2 du code des juridictions financières - Modalités du contrôle de gestion des établissements de santé par la Cour des comptes)* (p. 8199) : accepte les amendements de la commission n° 1 (coordination), n° 2 (programme trisannuel des travaux de la Cour des comptes sur la gestion hospitalière) et n° 3 (coordination). - **Art. 1er ter (précédemment réservé)** *(Art. L. 131-8 du code de la sécurité sociale - Rapport au Parlement sur les compensations d'exonérations par l'État)* (p. 8200) : accepte les amendements de la commission n° 4 et 5 (précision) et n° 55 (rédaction). - **Art. 1er quater (précédemment réservé)** *(Art. L. 227-1 du code de la sécurité sociale - Modernisation des conventions d'objectifs et de gestion)* : Accepte les amendements de la commission n° 6 (précision), n° 41 (durée minimale des conventions d'objectifs et de gestion), n° 7 (transmission des conventions d'objectifs et de gestion ainsi qu'éventuellement des avenants les modifiant aux commissions en charge des affaires sociales de chaque assemblée), n° 9 (organisation des conventions) et n° 8 (possibilité pour les présidents des conseils de surveillance de solliciter une mission d'appui de l'IGAS) sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 47 ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 1er quater (précédemment réservés)** (p. 8202) : accepte l'amendement n° 58 de la commission (précision) et demande le retrait de l'amendement n° 240 de M. Jean-Claude Etienne (mise en place d'une tarification particulière par la CNAM pour permettre le remboursement des actes réalisés par la télémédecine). - **Art. additionnel après l'art. 1er quinquies ou après l'art. 5 (précédemment réservé)** (p. 8204) : s'oppose aux amendements portant sur le même objet n° 115 de M. Bernard Cazeau et n° 138 de M. François Autain (rapport du Gouvernement sur l'ensemble des déremboursements de médicaments mis en oeuvre depuis 2002). - **Art. additionnels après l'art. 8 (précédemment réservés)** (p. 8206) : s'oppose à l'amendement n° 162 de M. François Autain (rôle du fonds de promotion de l'information médicale et médico-économique, FOPIM). (p. 8207, 8208) : demande le retrait des amendements de M. Gilbert Barbier n° 237 (transmission de l'information de demande d'une AMM à l'exploitant de la spécialité de référence), n° 236 (mention par l'AFSSAPS des informations relatives au droit de propriété des médicaments génériques) et n° 238 (publication systématique des brevets par l'AFSSAPS sur son site internet). - **Art. additionnels après l'art. 11 (précédemment réservés)** (p. 8209) : s'oppose à l'amendement n° 78 de M. Bernard Cazeau (caractère obligatoire de la consultation de prévention destinée aux mineurs dans les locaux scolaires). (p. 8210) : s'oppose à l'amendement n° 170 de M. François Autain (composition et rôle de la commission de la transparence). (p. 8212) : s'oppose aux amendements de M. Guy Fischer n° 178 (obligation pour le laboratoire pharmaceutique de procéder à la demande de l'inscription de son médicament sur une liste de produits remboursables), n° 176 (retrait de l'AMM), n° 180 (réforme de la procédure accélérée d'inscription sur la liste des médicaments remboursables pour les médicaments rendant un service médical particulier), n° 181 (prise en charge par l'assurance maladie d'un médicament bénéficiant d'une AMM et d'une inscription sur la liste des médicaments et spécialités remboursables), n° 177 (exonération de la contribution forfaitaire en faveur des prestations fournies dans le cadre de la prévention du cancer) ainsi qu'au n° 171 de M. François Autain (critères d'inscription d'un médicament sur la liste des médicaments remboursables). (p. 8214) : s'oppose à l'amendement n° 174 de M. François Autain (réévaluation de la valeur thérapeutique du médicament lors du renouvellement de l'autorisation). (p. 8215, 8216) : s'oppose aux amendements de M. François Autain n° 172 (association des représentants des associations de personnes malades et d'usagers du système de santé à l'évaluation des médicaments), n° 173 (établissement par la commission de la Haute Autorité de santé d'un rapport d'activité remis au Parlement) et n° 175 (publicité des nouveaux dossiers d'AMM). - **Seconde délibération - Art. 6 B** (p. 8217) : accepte l'amendement n° A-1 de la commission (suppression).

- *Commission mixte paritaire* **[n° 71 (2004-2005)]** - (2 décembre 2004) - **Discussion générale** (p. 8892) : remerciements. Equilibre du texte issu des travaux de la commission mixte paritaire. Amorce du redressement des comptes sociaux. Qualité du travail accompli par la Haute assemblée. - **Art. 6 A** (p. 8903) : son amendement n° 1 : rédaction ; adopté avec l'ensemble du texte. - **Art. 13 ter** (p. 8903) : son amendement n° 2 : précision ; adopté avec l'ensemble du texte.

**BESSE (Roger)**
*sénateur (Cantal)*
*UMP*

**NOMINATIONS**

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.

Membre de la Délégation du Sénat à l'aménagement et au développement durable du territoire.

### DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

*Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Aménagement du territoire **[n° 74 tome 3 annexe 18 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Transports - Budget.**

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

### INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (18 mai 2004) - **Art. additionnels après l'art. 62** (p. 3335, 3336) : favorable aux amendements identiques n° 537 de M. Pierre Jarlier et n° 617 de Mme Annie David (rétablissement du FIAM).

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer - III. - Aménagement du territoire**

- (10 décembre 2004) - rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. (p. 9579, 9581) : budget en diminution. Conséquences de la mise en oeuvre de la LOLF par la DATAR. Regroupement des crédits de la PAT et de l'AFII. Mesures favorables au développement des territoires ruraux : éligibilité au FCTVA des investissements réalisés par les collectivités territoriales ; projet de loi en cours ; maintien des services publics en zone rurale ; réforme envisagée des contrats de plan Etat-région. Inégalité des territoires profondément ruraux. Exemple du département du Cantal. La commission propose l'adoption de ce budget. - **Etat B - Titres III et IV** (p. 9593) : accepte l'amendement n° II-49 du Gouvernement (minoration de la réduction des crédits). - **Art. additionnel après l'art. 73 nonies** (p. 9594) : après avis du Gouvernement, s'oppose à l'amendement n° II-44 de Mme Annie David (présentation au Parlement d'un rapport d'évaluation de la politique de soutien au développement des territoires ruraux).

**BESSON (Jean)**
*sénateur (Drôme)*
*SOC*

### NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan.

Membre suppléant du Conseil supérieur de l'électricité et du gaz.

Membre titulaire du Conseil national du tourisme.

Membre suppléant de l'Observatoire national du service public de l'électricité et du gaz.

### DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative aux devoirs des enfants majeurs envers leurs ascendants âgés **[n° 140 (2003-2004)]** (7 janvier 2004) - **Famille - Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* visant à distinguer le vin des autres boissons alcooliques dans l'accès à la publicité **[n° 218 (2003-2004)]** (18 février 2004) - **Agriculture et pêche - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur le financement des opérations de démantèlement du site de MARCOULE et sur l'abondement du fonds dédié **[n° 97 (2004-2005)]** (4 décembre 2004) - **Énergie.**

**BÉTEILLE (Laurent)**
*sénateur (Essonne)*
*UMP*

Réélu le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale à partir du 6 octobre 2004 ; secrétaire de la commission jusqu'au 7 octobre 2004.

Membre titulaire de la Cour de Justice de la République le 26 octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil superieur de l'adoption jusqu'au 1er octobre 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au divorce le 15 avril 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de modernisation de la sécurité civile le 27 juillet 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales le 27 juillet 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

*Proposition de loi* tendant à considérer comme les effets d'une catastrophe naturelle les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse ou à la réhydratation des sols quelle que soit leur intensité **[n° 441 (2003-2004)]** (12 août 2004) - **Environnement.**

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité** - *Deuxième lecture* **[n° 90 (2003-2004)]** - (21 janvier 2004) - **Art. additionnels après l'art. 16 undecies** (p. 694) : son amendement n° 274 : modalités d'exonération du supplément d'amende pour le contrevenant négligent mais de bonne foi ; adopté.

**- Suite de la discussion** (23 janvier 2004) - **Art. 83** *(Extension aux collectivités d'outre-mer de l'application de diverses dispositions)* (p. 835) : soutient l'amendement n° 273 de M. Simon Loueckhote (nouvelle rédaction de l'article prévoyant l'habilitation d'agents des collectivités territoriales de la Nouvelle-Calédonie ou des délégataires du service public à constater par procès-verbal les contraventions des quatre premières classes de la police des services de transports publics routiers de personnes) ; adopté. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 838) : travail constructif du Gouvernement et du Parlement. Pertinence des propositions législatives en réponse à l'attente des Français. Importance des avancées. Création du fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles et du mandat d'arrêt européen. Propagation d'affirmations inexactes à propos de l'amendement Garraud. Rejoint la position de Pierre Fauchon sur la nécessité de combler le vide juridique en matière d'interruption involontaire de grossesse. Le groupe UMP votera ce texte.

**- Projet de loi réformant le statut de certaines professions judiciaires ou juridiques, des experts judiciaires et des conseils en propriété industrielle** - *Deuxième lecture* **[n° 141 (2003-2004)]** - (29 janvier 2004) - **Discussion générale** (p. 1018) : se félicite de la convergence de vues entre les deux assemblées. Pertinence de la question de l'exécution immédiate des décisions de justice dans une réforme de la procédure civile. Nécessité de laisser aux magistrats une marge d'appréciation. Attente des propositions du groupe de travail constitué par la chancellerie. Initiative méritoire de l'Assemblée nationale concernant la transposition de la directive communautaire relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux. Habile conciliation de l'obligation de vigilance et de déclaration de soupçon avec le principe du secret professionnel. Pertinence des dispositions introduites par l'Assemblée nationale concernant l'affiliation des avocats à des réseaux pluridisciplinaires sous réserve de garanties déontologiques. Satisfait de la réponse du Gouvernement sur la compatibilité de la profession d'avocat avec les fonctions d'assistant parlementaire. Votera ce texte.

**- Projet de loi relatif aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle [n° 160 (2003-2004)]** - (14 avril 2004) - **Art. additionnels après l'art. 40 bis** (p. 2428) : soutient l'amendement n° 107 de M. Gaston Flosse (assignation par le gouvernement de la Polynésie française d'un droit prioritaire d'usage de la ressource radioélectrique de transmission aux opérateurs polynésiens créés par la Polynésie française) ; retiré.

**- Suite de la discussion** (15 avril 2004) - **Art. 65** *(Art. 41-3 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Seuil à partir duquel un service de télévision diffusé par voie hertzienne est regardé comme un service national)* (p. 2499, 2500) : son amendement n° 109 : fixation à douze millions d'habitants du seuil de population à partir duquel un service de télévision diffusé par voie hertzienne est considéré comme un service national ; adopté. Retour au texte initial. Nécessité de faire entrer l'Ile-de-France dans le droit commun des régions, sans privilège ni pénalité. Droit de ses habitants à une information de proximité. (p. 2501) : regrette la position du Gouvernement sur son amendement n° 109 précité qui limite ainsi le développement des télévisions régionales en Ile-de-France au détriment du besoin de proximité. - **Art. 101** *(Conventions des collectivités locales avec les câblo-opérateurs)* (p. 2528) : son amendement n° 110 : suppression ; retiré. Intervention non pertinente du législateur. Préservation nécessaire de la liberté de négociation des collectivités locales et des avantages obtenus au travers des conventions passées avec les câblo-opérateurs. Justification insuffisante du dispositif par la non-conformité aux directives européennes, de clauses d'exclusivité déjà frappées de nullité depuis 1997. Création autoritaire d'un délai de mise en conformité. - **Art. 104** *(Application aux DOM-TOM)* (p. 2534) : soutient l'amendement n° 108 de M. Gaston Flosse (adaptation du projet de loi à la Polynésie française en matière de fréquences radioélectriques) ; retiré.

**- Projet de loi de modernisation de la sécurité civile [n° 227 (2003-2004)]** - (16 juin 2004) - **Art. 45** *(Art. L. 1424-24 et L. 1424-24-1 à L. 1424-24-6 nouveaux du code général des collectivités territoriales - Composition des conseils d'administration des SDIS)* (p. 4377) : son amendement n° 192 : représentation de la minorité au sein du conseil ; retiré.

- **Projet de loi habilitant le Gouvernement à simplifier le droit [n° 343 (2003-2004)]** - (14 octobre 2004) - **Art. 48** *(Simplification et clarification en matière de sécurité sociale)* (p. 6743) : soutient l'amendement n° 201 de M. Paul Blanc (extension du champ de l'habilitation à l'harmonisation des procédures de nomination aux emplois supérieurs des organismes de sécurité sociale et du service du contrôle médical) ; adopté. Prise en compte des souhaits des médecins-conseils. Extension des compétences du comité des carrières. - **Art. 50** *(Simplification dans le domaine de la santé)* (p. 6748) : soutient l'amendement n° 202 de M. Paul Blanc (simplification de l'organisation, du fonctionnement et de la gestion des centres de lutte contre le cancer) ; adopté. - **Art. 51** *(Ratification des ordonnances prises sur le fondement de la loi n° 2003-591 du 2 juillet 2003 habilitant le Gouvernement à simplifier le droit)* (p. 6763) : sur l'amendement n° 33 de la commission (ratification des huit dernières ordonnances adoptées par le Gouvernement en vertu de la loi du 2 juillet 2003 et diverses modifications), son sous-amendement n° 199 : retour à l'appellation d'origine pour les commissions consultatives de l'environnement et élargissement de leur domaine de compétence ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Intérieur, sécurité intérieure et libertés locales - Sécurité**

- (2 décembre 2004) (p. 8914, 8915) : réalisation des objectifs fixés par la LOPSI pour la troisième année consécutive. Appréciation positive dans sa circonscription de Brunoy, sous réserve des difficultés du commissariat en manque d'ADS. Remerciements au Gouvernement pour les résultats obtenus en matière de lutte contre toutes les formes de délinquance. Situation cependant préoccupante des violences contre les personnes et des violences urbaines, en dépit d'une légère stabilisation. Interrogation sur l'affectation de crédits supplémentaires à la lutte contre ces deux formes de délinquance.

**Economie, finances et industrie - Petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat**

- (3 décembre 2004) (p. 8995, 8996) : bilan positif de l'action du Gouvernement en faveur des entreprises. Dispositions fiscales contenues dans le projet de loi de finances. Développement de la formation professionnelle. Plan de mobilisation dans le secteur du bâtiment. Le groupe UMP approuve sans réserve le projet de budget.

**BIARNÈS (Pierre)**
*sénateur (Français établis hors de France (Série A))*
*CRC*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

## DÉPÔTS

*Proposition de résolution* tendant à faire respecter le pluralisme dans le cadre de la journée d'initiative parlementaire instituée par l'article 48 de la Constitution **[n° 153 (2003-2004)]** (19 janvier 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission parlementaire d'enquête sur les facteurs de risques et les conséquences sanitaires d'épidémies de légionellose mais également sur les moyens des services d'État à renforcer pour prévenir, contrôler et contenir tout risque d'exposition comme de contamination **[n° 154 (2003-2004)]** (19 janvier 2004) - **Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête parlementaire sur les causes et les conséquences sanitaires de l'épidémie de légionellose dans la Région Nord-Pas-de-Calais mais également sur les moyens, de toute nature, à mettre en oeuvre pour en prévenir tout nouveau risque à l'avenir **[n° 155 (2003-2004)]** (19 janvier 2004) - **Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de loi* tendant à instaurer des mesures d'urgence pour lutter contre les délocalisations **[n° 295 (2003-2004)]** (11 mai 2004) - **Aménagement du territoire - Economie et finances, fiscalité - Entreprises - Travail.**

*Proposition de loi* relative à l'autonomie de la personne, au testament de vie, à l'assistance médicalisée au suicide et à l'euthanasie volontaire **[n° 297 (2003-2004)]** (11 mai 2004) - **Famille - Justice - Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de loi constitutionnelle* relative aux modalités de convocation des sessions extraordinaires du Parlement et à leur objet **[n° 373 (2003-2004)]** (23 juin 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la présentation du rapport du Défenseur des Enfants devant le Parlement **[n° 47 (2004-2005)]** (27 octobre 2004) - **Famille - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'autonomie de la personne, au testament de vie, à l'assistance médicalisée au suicide et à l'euthanasie volontaire **[n° 89 (2004-2005)]** (1er décembre 2004) - **Famille - Justice - Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre les violences au sein des couples **[n° 95 (2004-2005)]** (3 décembre 2004) - **Famille - Justice - Police et sécurité - Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de loi* portant création d'un service public national décentralisé du logement et de l'habitat pour garantir le droit au logement pour tous et partout **[n° 98 (2004-2005)]** (4 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Economie et finances, fiscalité - Logement et urbanisme - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conditions de rétention et de placement en zone d'attente des mineurs étrangers **[n° 130 (2004-2005)]** (17 décembre 2004) - **Famille - Justice - Police et sécurité.**

**BIDARD-REYDET (Danielle)**
*sénateur (Seine-Saint-Denis)*
*CRC*

Ne se représente pas le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Vice-présidente de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées jusqu'au 30 septembre 2004.

Vice-présidente de la Délégation parlementaire pour l'Union européenne.

### DÉPÔTS

*Proposition de résolution* tendant à faire respecter le pluralisme dans le cadre de la journée d'initiative parlementaire instituée par l'article 48 de la Constitution **[n° 153 (2003-2004)]** (19 janvier 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission parlementaire d'enquête sur les facteurs de risques et les conséquences sanitaires d'épidémies de légionellose mais également sur les moyens des services d'État à renforcer pour prévenir, contrôler et contenir tout risque d'exposition comme de contamination **[n° 154 (2003-2004)]** (19 janvier 2004) - **Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête parlementaire sur les causes et les conséquences sanitaires de l'épidémie de légionellose dans la Région Nord-Pas-de-Calais mais également sur les moyens, de toute nature, à mettre en oeuvre pour en prévenir tout nouveau risque à l'avenir **[n° 155 (2003-2004)]** (19 janvier 2004) - **Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de loi* tendant à instaurer des mesures d'urgence pour lutter contre les délocalisations **[n° 295 (2003-2004)]** (11 mai 2004) - **Aménagement du territoire - Economie et finances, fiscalité - Entreprises - Travail.**

*Proposition de loi* relative à l'autonomie de la personne, au testament de vie, à l'assistance médicalisée au suicide et à l'euthanasie volontaire **[n° 297 (2003-2004)]** (11 mai 2004) - **Famille - Justice - Questions sociales et santé - Société.**

*Rapport d'information*, fait au nom de la commission des affaires étrangères : Israël et territoires palestiniens : De la paix négociée au fait accompli ? **[n° 340 (2003-2004)]** (9 juin 2004) - **Affaires étrangères et coopération.**

*Proposition de loi constitutionnelle* relative aux modalités de convocation des sessions extraordinaires du Parlement et à leur objet **[n° 373 (2003-2004)]** (23 juin 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

### INTERVENTIONS

**- Projet de loi encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics [n° 209 (2003-2004)]** - (3 mars 2004) - **Discussion générale** (p. 2013, 2015) : rupture historique imposée par la laïcité. Laïcisation de l'enseignement. Respect des différences religieuses à l'école. Texte réducteur. Problèmes sociaux non évoqués. Médiatisation excessive de l'annonce du projet de loi. Fausse égalité entre différents signes d'appartenance religieuse. Faible proportion de cas problématiques liés au voile. Attitude discriminatoire à l'égard des femmes commune à toutes les religions monothéistes. Risque d'exclusion des femmes portant le voile. Texte n'apportant pas de réponse aux véritables problèmes. Position des autres pays européens. Souhait d'un projet plus ample. - **Art. 2** *(Application territoriale de la loi)* (p. 2042) : application du texte sur l'île de la Réunion.

**- Projet de loi d'orientation sur l'énergie [n° 328 (2003-2004)]** - (10 juin 2004) - **Art. 2** *(Champ d'application des obligations d'économies d'énergie, modalités d'application et sanctions en cas de non-respect)* (p. 4137) : soutient l'amendement n° 321 de Mme Marie-France Beaufils (obligation de réalisation d'économies d'énergies pour les producteurs de fioul lourd et les producteurs de carburants d'origine pétrolière) ; rejeté. (p. 4144) : soutient l'amendement n° 328 de Mme Marie-France Beaufils (suppression de la répercussion sur les tarifs du coût de la réalisation d'économies d'énergie) ; rejeté. - **Art. 3** *(Modalités de délivrance et valeur des certificats d'économies d'énergie)* (p. 4148) : soutient l'amendement n° 330 de Mme Marie-France Beaufils (impossibilité d'instaurer un marché des certificats des économies d'énergie) ; rejeté.

## BILLARD (Joël)
*sénateur (Eure-et-Loir)*
*UMP*

### NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan à partir du 6 octobre 2004.

Membre de la commission des affaires sociales jusqu'au 5 octobre 2004.

Membre suppléant du Conseil national du bruit.

### DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

### INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif aux assistants maternels et aux assistants familiaux [n° 201 (2003-2004)]** - (25 mai 2004) - **Art. additionnel avant l'art. 27** (p. 3496) : soutient l'amendement n° 38 de M. Jean-Pierre Vial (extension aux personnes morales de droit public des dispositions des articles 27, 28 et 29) ; retiré.

## BILLOUT (Michel)
*sénateur (Seine-et-Marne)*
*CRC*

Election le 26 septembre 2004.

### NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan à partir du 6 octobre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la présentation du rapport du Défenseur des Enfants devant le Parlement **[n° 47 (2004-2005)]** (27 octobre 2004) - **Famille - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'autonomie de la personne, au testament de vie, à l'assistance médicalisée au suicide et à l'euthanasie volontaire **[n° 89 (2004-2005)]** (1er décembre 2004) - **Famille - Justice - Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre les violences au sein des couples **[n° 95 (2004-2005)]** (3 décembre 2004) - **Famille - Justice - Police et sécurité - Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de loi* portant création d'un service public national décentralisé du logement et de l'habitat pour garantir le droit au logement pour tous et partout **[n° 98 (2004-2005)]** (4 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Economie et finances, fiscalité - Logement et urbanisme - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conditions de rétention et de placement en zone d'attente des mineurs étrangers **[n° 130 (2004-2005)]** (17 décembre 2004) - **Famille - Justice - Police et sécurité.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux aéroports [n° 452 (2003-2004)]** - (9 novembre 2004) - **Discussion générale** (p. 7783, 7785) : dénonciation de l'omnipotence du pouvoir exécutif. S'oppose à la privatisation d'ADP. Menaces pour la sécurité des usagers et des populations riveraines. Importance des enjeux économiques et financiers. Le groupe CRC votera contre ce projet de loi. - **Art. 1er** *(Transformation de l'établissement public ADP en société anonyme)* (p. 7806) : son amendement n° 12 : suppression ; rejeté. Problème du statut des personnels. - **Art. 2** *(Déclassement et transfert des biens du domaine public aéroportuaire)* (p. 7810) : son amendement n° 14 : maintien du régime de domanialité publique ; rejeté. Mise en place d'un système de concession préservant la domanialité publique. - **Art. 3** *(Retour à l'Etat des plus-values foncières en cas de fermeture d'un aéroport)* (p. 7813) : son amendement n° 16 : suppression ; rejeté. Inquiétude quant à l'avenir des services aéroportuaires en Ile-de-France et quant à l'aménagement du territoire. - **Art. 4** *(Transfert des droits et obligations d'ADP)* (p. 7814) : son amendement n° 17 : suppression ; rejeté. Favorable à une solution autre que l'ouverture du capital d'ADP. - **Art. 5** *(Détention du capital d'ADP et gouvernement d'entreprise)* (p. 7815) : son amendement n° 18 : suppression ; rejeté. Risque de mise en faillite d'ADP. - **Art. 6** *(Art. L. 251-1 à L. 251-3 du code de l'aviation civile, CAC - Missions d'ADP)* (p. 7817) : son amendement n° 19 : suppression ; rejeté. Risque de privatisation totale d'ADP. - **Art. 7** *(Exploitation des grands aéroports régionaux)* (p. 7826) : son amendement n° 22 : maintien de capitaux publics ; devenu sans objet. - **Art. 8** *(Régulation économique des redevances)* (p. 7831, 7832) : ses amendements n° 23 : suppression ; et n° 24 : affectation de l'ensemble des ressources générées par un aéroport à une seule caisse ; rejetés. - **Art. 9** *(Perception de redevances domaniales par les exploitants d'aérodromes appartenant à des collectivités territoriales)* (p. 7835) : son amendement n° 25 : suppression ; rejeté. - **Art. 10** *(Voies de recouvrement des redevances aéroportuaires)* (p. 7836) : son amendement n° 26 : suppression ; rejeté. - **Art. 11** *(Contrôle des exigences de sécurité et de sûreté par les agents de l'Etat)* : son amendement n° 27 : suppression ; rejeté. - **Art. 12** *(Base législative de l'assistance en escale)* (p. 7837) : son amendement n° 28 : suppression ; rejeté. - **Art. 13** *(Mesures de coordination juridique)* : son amendement n° 29 : suppression ; rejeté. - **Art. 14** *(Validation législative d'actes d'ADP conclus par délégation de signature)* : son amendement n° 30 : suppression ; rejeté. - **Art. 15** *(Gratuité des opérations prévues au titre Ier)* : son amendement n° 31 : suppression ; rejeté. - **Art. 16** *(Date d'entrée en vigueur des dispositions relatives à ADP)* (p. 7838) : son amendement n° 32 : suppression ; rejeté. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 7839) : perte, à terme, de la maîtrise publique des grands aéroports régionaux. Modification du régime des redevances et abandon de la domanialité publique. Dénonciation de l'idéologie libérale dominante. Le groupe CRC votera contre ce texte.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer - II. - Transports et sécurité routière - Aviation et aéronautique civiles - Budget annexe de l'aviation civile**

- (10 décembre 2004) (p. 9533, 9534) : fragilité du secteur aérien renforcée par l'augmentation du prix du pétrole. Développement déloyal des compagnies low cost. Exacerbation de la concurrence intermodale. Fin de la maîtrise publique du secteur des transports par la privatisation d'Air France et sa fusion avec KLM. Dilution regrettable des crédits du FIATA dans le budget général. Le groupe CRC votera contre ce budget.

**Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer - III. - Transports et sécurité routière - Transports terrestres et intermodalité - Routes et sécurité routière**

- (10 décembre 2004) (p. 9551) : création de l'AFITF sans débat au Parlement sur sa nature, son fonctionnement et ses ressources. Regrette l'absence d'un pôle bancaire public de financement. Incertitudes sur le montant des ressources de l'Agence. Conséquences de la privatisation des sociétés autoroutières. Poursuite d'exigence de rentabilité au détriment de la mission de service public et d'intérêt général. Révision à la baisse du programme de développement d'infrastructures. - **Etat B - Titres III et IV** (p. 9561, 9562) : transfert de la présidence du STIF au conseil régional. Evolution indispensable des recettes du versement de transport. Le groupe CRC votera l'amendement déposé à ce sujet par le groupe socialiste. Désengagement de l'Etat marqué par la suppression du FARIF. Prévision de retard dans l'exécution des contrats de plan Etat-région. Souhait de récupération du FARIF par la région.

**Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer - I. - Services communs et urbanisme**

- (10 décembre 2004) - **Etat B - Titres III et IV** (p. 9578) : régulation budgétaire. Transfert du personnel de la fonction publique d'Etat à la fonction publique territoriale. Compression des effectifs budgétaires. Difficulté pour les départements de gérer la voirie transférée. Le groupe CRC ne votera pas les crédits du titre III.

**BIWER (Claude)**
*sénateur (Meuse)*
*UC*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan.

Membre de la Délégation du Sénat à l'aménagement et au développement durable du territoire le 13 octobre 2004.

Membre titulaire du Comité local d'information et de suivi du laboratoire souterrain de Bure.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières le 8 juillet 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* visant à instaurer un moratoire des fermetures de services publics en milieu rural **[n° 174 (2003-2004)]** (27 janvier 2004) - **Aménagement du territoire - Collectivités territoriales - Fonction publique - Société.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur le rôle des centrales d'achat dans la fixation des prix à la consommation et les délocalisations d'entreprises **[n° 284 (2003-2004)]** (30 avril 2004) - **Entreprises - PME, commerce et artisanat.**

*Proposition de loi* tendant à protéger les noms des collectivités locales sur Internet **[n° 309 (2003-2004)]** (12 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Economie et finances, fiscalité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de résolution* tendant à compléter et modifier le Règlement du Sénat **[n° 396 (2003-2004)]** (1er juillet 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à considérer comme les effets d'une catastrophe naturelle les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse ou à la réhydratation des sols quelle que soit leur intensité **[n° 441 (2003-2004)]** (12 août 2004) - **Environnement.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la régulation des activités postales [n° 410 (2002-2003)]** - (27 janvier 2004) - **Discussion générale** (p. 887, 888) : retard de la France dans la transposition des directives européennes. Absence de dispositions sur les conditions de la distribution. Dégradation du service. Baisse du nombre de bureaux de poste en milieu rural. Souhait de leur maintien et de leur rénovation. Maintien de la présence postale rendue possible par l'extension des services financiers. Nécessaire adaptation des personnels. Le groupe de l'UC votera le projet de loi.

- **Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (28 avril 2004) - **Discussion générale** (p. 2647, 2648) : texte hétéroclite ne répondant pas aux besoins du monde rural. Nécessité de soutenir les secteurs de l'agriculture, de la formation, de l'emploi et des moyens de communication. Demande un moratoire sur les fermetures des services publics, notamment des bureaux de poste et des recettes locales des finances. Faible démographie médicale dans la Meuse. Regrette l'absence d'un dispositif d'accompagnement financier pour les communes rurales. Insuffisance du montant de la dotation de développement rural.

- **Projet de loi d'orientation sur l'énergie [n° 328 (2003-2004)]** - (10 juin 2004) - **Art. 17** *(Art. 45 de la loi n° 46-628 du 8 août 1946 - Substitution du Conseil supérieur de l'énergie au CSEG)* (p. 4206) : soutient l'amendement n° 124 de M. Yves Détraigne (composition du Conseil supérieur de l'énergie) ; retiré. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4217) : le groupe de l'UC votera ce projet de loi.

- **Projet de loi de modernisation de la sécurité civile [n° 227 (2003-2004)]** - (15 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4269, 4270) : favorable à la reconnaissance du cadre communal comme premier niveau pertinent pour l'information et la protection des populations. Départementalisation des SDIS. Hommage aux sapeurs-pompiers. Création d'un projet personnalisé de fin de carrière. Proximité, formation et disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires.

- **Suite de la discussion** (17 juin 2004) - **Art. additionnels après l'art. 54 ou après l'art. 56** (p. 4443) : son amendement n° 131 : exonération de charges accordée aux PME employant des sapeurs-pompiers volontaires ; retiré. - **Art. additionnels après l'art. 54** (p. 4444) : son amendement n° 133 : exclusion des jours d'arrêt de travail consécutifs à un accident survenu en service de la comptabilisation des droits ou prestations dont les assurés bénéficient en application de la législation sociale ; adopté. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4466) : les sénateurs du groupe de l'UC voteront ce projet de loi malgré le rejet quasi-systématique par le Gouvernement de leurs amendements.

- **Projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales** - *Deuxième lecture* **[n° 269 (2003-2004)]** - (28 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4690, 4691) : enjeux de ce texte pour la société. Moyen de redonner aux Français confiance en la politique. Nécessité de réformer la fiscalité locale et de modifier les dispositifs de péréquation. Importance de la clarification des compétences des collectivités.

- **Suite de la discussion** (29 juin 2004) - **Art. 12** *(Art. L. 111-1, L. 121-1 et L. 131-1 du code de la voirie routière - Transfert aux départements de certaines routes classées routes nationales)* (p. 4809) : son amendement n° 125 : suppression des deuxième et troisième paragraphes portant sur la définition de la consistance du domaine public routier national ainsi que sur les conditions et effets du transfert de domanialité au profit des départements ; retiré. (p. 4811) : sur l'amendement n° 31 de la commission (concomitance du transfert des dépendances et accessoires avec celui des routes transférées), son sous-amendement n° 229 : conformité de l'avis du conseil général ; retiré.

- **Suite de la discussion** (1er juillet 2004) - **Art. additionnels après l'art. 87 bis** (p. 5024) : intervient sur l'amendement n° 408 de M. Michel Charasse (statut transitoire des agents de développement recrutés par les communautés de communes). - **Art. additionnels après l'art. 89** (p. 5043) : son amendement n° 126 : majoration de la dotation "élu local" ; rejeté. - **Art. 103** *(Art. L. 5211-41-3 et L. 5211-32-1 nouveaux du code général des collectivités territoriales - Fusions entre établissements publics de coopération intercommunale dont l'un au moins est un établissement à fiscalité propre)* (p. 5066, 5067) : soutient les amendements de M. Daniel Hoeffel n° 240 (accord indispensable des communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre pour l'inclusion dans un projet de périmètre) ; et n° 241 (extension aux communautés de communes et d'agglomération issues d'une fusion du mécanisme de la garantie de 100 % de la dotation d'intercommunalité) ; adoptés. - **Art. 111** *(Art. L. 5211-19-2 nouveau du code général des collectivités territoriales - Pouvoirs de police du président de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre)* (p. 5071) : soutient l'amendement n° 218 de M. Yves Détraigne (retour à la règle de la majorité qualifiée pour les transferts des pouvoirs de police au président de l'EPCI) ; rejeté. - **Art. 112** *(Art. L. 5214-16, L. 5215-20 et L. 5216-5 du code général des*

*collectivités territoriales - Définition de l'intérêt communautaire)* (p. 5073) : sur l'amendement n° 95 de la commission (rétablissement du texte adopté en première lecture), soutient le sous-amendement n° 242 de M. Daniel Hoeffel ; retiré. Soutient l'amendement n° 217 de M. Yves Détraigne (délai de deux ans accordé aux communautés de communes déjà existantes pour définir l'intérêt communautaire) ; devenu sans objet. - **Art. additionnel après l'art. 125** (p. 5082) : soutient l'amendement n° 215 de M. Yves Détraigne (harmonisation du régime indemnitaire de l'ensemble des agents d'un EPCI à fiscalité propre) ; retiré.

- **Projet de loi relatif au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières** - *Commission mixte paritaire* **[n° 419 (2003-2004)]** - (21 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5810) : nécessaire adaptation d'EDF et de GDF à l'ouverture du marché. Etape primordiale pour l'évolution des deux entreprises. Préservation des missions de service public et du statut des agents. Le groupe de l'UC votera ce texte.

- **Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** - *Deuxième lecture* **[n° 346 (2003-2004)]** - (20 octobre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 3** (p. 6944) : soutient les amendements de M. Michel Mercier n° 286 (exclusion partielle des rémunérations d'une activité professionnelle en milieu ordinaire des ressources prises en compte pour le calcul de la pension d'invalidité) ; et n° 287 (rapport du Gouvernement sur la possibilité d'alignement de l'AAH sur le SMIC) ; retirés. - **Art. 6** *(Art. L. 111-1, L. 111-2 et L. 112-1 à L. 112-4 du code de l'éducation - Dispositions relatives à l'adaptation de la scolarisation aux besoins des enfants et des adolescents handicapés)* (p. 6953) : soutient les amendements de M. Michel Mercier n° 288 (en cas d'admission d'un enfant handicapé dans un établissement ou un service de santé, continuité de la formation assurée par l'éducation nationale et prise en charge des coûts de transport par le département) ; et n° 289 (possibilité pour un enfant admis dans un établissement de santé de passer un ou deux jours par semaine dans son école ou établissement scolaire de référence) ; retirés. (p. 6954) : soutient l'amendement n° 290 de M. Michel Mercier (adaptation de la scolarisation et accompagnement spécialisé pour les enfants atteints de surdité) ; retiré. - **Art. additionnel après l'art. 8** (p. 6963, 6964) : soutient l'amendement n° 291 de M. Michel Mercier (élaboration par les départements et les régions d'un plan pluriannuel de construction d'établissements d'accueil pour les personnes handicapées) ; retiré. - **Art. additionnels avant l'art. 10** (p. 6968) : soutient l'amendement n° 292 de Mme Valérie Létard (reconnaissance comme des actions de formation professionnelle de la sensibilisation et de la formation des salariés appelés à travailler avec des personnes handicapées) ; retiré.

- **Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (27 octobre 2004) - **Discussion générale** (p. 7204, 7206) : priorité nationale du renforcement de la cohésion sociale. Importance de la place de la politique de l'emploi. Avancées significatives du volet emploi. Aspect positif de la réforme de l'apprentissage. Rôle des maisons départementales de l'emploi. Approbation des mesures en faveur des chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprises. Approbation du texte amélioré par les amendements de la commission des affaires sociales. Amendements présentés par le groupe de l'UC. Pénalisation des communes rurales par la majoration de la DSU. Vote du projet de loi par le groupe de l'UC.

- **Suite de la discussion** (4 novembre 2004) - **Art. additionnel après l'art. 50** (p. 7569) : son amendement n° 184 : versement de l'APL au propriétaire bailleur en cas d'incident de paiement prolongé de loyer ; adopté.

- **Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2005 [n° 53 (2004-2005)]** - (17 novembre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 18** (p. 8081, 8082) : soutient les amendements de M. Jean-Marie Vanlerenberghe n° 224 (création de maisons médicales) ; adopté ; et n° 225 (prévision d'un numerus clausus régional par spécialité) ; retiré. - **Art. additionnels après l'art. 6 (précédemment réservés)** : soutient l'amendement n° 218 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (possibilité pour les pharmacies d'officine, les centres de santé et les pharmacies mutualistes de conclure des accords conventionnels interprofessionnels) ; retiré. (p. 8084) : soutient l'amendement n° 219 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (cohérence) ; adopté. (p. 8085) : soutient l'amendement n° 220 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (intégration des centres de santé dans la détermination des orientations relatives à l'évolution de la répartition territoriale de l'offre de soins) ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Première partie :*

- (30 novembre 2004) - **Débat sur les recettes des collectivités locales** (p. 8662, 8663) : réforme de la DGF ; son souhait d'ajouter la justice à l'objectif de péréquation. Espoir déçu d'une répartition plus juste des dotations au profit des communes les plus pauvres. Ecart de la dotation de base par habitant en fonction de l'importance de la population. Faiblesse de la dotation proportionnelle à la superficie des communes. Interrogation sur la revalorisation de la dotation forfaitaire et sur le prélèvement sur la progression de la DGF au profit des villes en difficultés. Problème des communes au potentiel fiscal élevé après transfert d'importants produits fiscaux à leur communauté de communes. Favorable à la réduction progressive des écarts de dotation entre les communautés de communes et les autres catégories d'intercommunalité. Conséquences de la mise en place du potentiel financier. Avec les membres du groupe de l'UC, votera le projet de loi de finances. Amendements déposés par son groupe.

- **Suite de la discussion** (1er décembre 2004) - **Art. 29** *(Réforme de la dotation globale de fonctionnement, DGF, des communes)* (p. 8759, 8760) : son amendement n° I-143 : harmonisation du montant par habitant de la dotation de base attribuée aux communes ; retiré. (p. 8769) : son amendement n° I-160 : majoration de la dotation superficiaire ; retiré.

*Deuxième partie :*

**Agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales**

- (7 décembre 2004) (p. 9250, 9251) : déséquilibre persistant des relations entre producteurs et distributeurs. Réglementation indispensable des marges. Demande une commission d'enquête parlementaire. Interrogation du Gouvernement sur le manque de crédits destinés à la reconstitution de la forêt française, la situation financière critique des maisons familiales rurales et la revalorisation des retraites agricoles. Soutient ce budget.

**Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer - III. - Transports et sécurité routière - Transports terrestres et intermodalité - Routes et sécurité routière**

- (10 décembre 2004) (p. 9556, 9557) : situation préoccupante de la Lorraine. Dossier du doublement de l'A 31. Souhait de maintien de la RN 43 et de la RN 18 dans le réseau national ; risque de rupture de la continuité routière. Prise en compte de l'activité économique dans l'aménagement du territoire.

**Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer - III. - Aménagement du territoire**

- (10 décembre 2004) (p. 9585, 9586) : appréhension globale de l'effort financier réalisé par l'Etat et les collectivités territoriales. Inquiétude des élus locaux sur la disparition progressive des services publics de proximité. Risque de désertification des territoires ruraux. Affichage indispensable d'une volonté politique forte d'aménagement du territoire. Le groupe de l'UC votera ce budget.

**BIZET (Jean)**
*sénateur (Manche)*
*UMP*

Fin d'une mission temporaire auprès du ministre délégué au commerce extérieur le 2 juin 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan.

Membre de la Délégation parlementaire pour l'Union européenne ; puis vice-président le 13 octobre 2004.

Membre titulaire de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages (anciennement commission supérieure des sites régie par le décret n°70-288 du 31 mars 1970) jusqu'au 22 novembre 2004.

Membre titulaire de la Commission nationale du débat public.

## DÉPÔTS

*Avis*, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi constitutionnelle [n° 329 (2003-2004)] relatif à la Charte de l'environnement **[n° 353 (2003-2004)]** (16 juin 2004) - **Environnement - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Rapport d'information*, fait au nom de la commission des affaires économiques : XIe Cnuced : entre commerce sud / sud et négociations transatlantiques **[n° 390 (2003-2004)]** (30 juin 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Entreprises - Traités et conventions.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 55 (2001-2002)] relatif à la protection des inventions biotechnologiques **[n° 30 (2004-2005)]** (19 octobre 2004) - **Recherche, sciences et techniques.**

*Avis*, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Environnement **[n° 76 tome 17 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Environnement - Budget.**

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

## INTERVENTIONS

**- Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat sur l'énergie** - (27 avril 2004) (p. 2588, 2590) : enjeu majeur de l'énergie en matière de développement et de compétitivité économique. A l'occasion de la fermeture de la dernière mine de charbon française, hommage à l'engagement et au dévouement des différentes générations de mineurs. Indépendance énergétique assurée par le développement du nucléaire. Création d'un modèle de service public de l'énergie avec EDF et GDF. Augmentation de la consommation d'énergie. Sécurisation des approvisionnements. Complémentarité de l'énergie nucléaire et des énergies renouvelables. Développement du bouquet énergétique. Protocole de Kyoto. Politique de maîtrise de la demande compliquée par les incitations fiscales. Avenir de la filière nucléaire. Modernisation du parc indispensable. Construction du premier EPR. Atouts du site de Flamanville, dans la Manche, pour l'accueil du premier réacteur de quatrième génération. Problème de la gestion des déchets nucléaires. Augmentation des moyens de recherche. Réforme des statuts d'EDF et de GDF. Problème réel de la gestion des déchets. Avantage indiscutable du nucléaire. Choix de l'EPR. Promotion des énergies renouvelables. Intérêt des biocarburants ; retombées économiques de la défiscalisation. Complémentarité des énergies. Respect du développement durable.

**- Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (4 mai 2004) - **Discussion générale** (p. 2746, 2748) : approbation de la prise en compte de la globalité et de la diversité du monde rural. Valorisation de l'agriculture. Promotion des activités économiques des territoires ruraux. Qualité des services en milieu rural. Problème de l'installation des professionnels de santé en milieu rural. Approbation de la volonté du Gouvernement de soutenir les initiatives locales et les projets de terrain. Soutient ce projet de loi.

**- Suite de la discussion** (5 mai 2004) - **Art. additionnel après l'art. 1er terdecies ou avant l'art. 65** (p. 2830) : intervient sur l'amendement n° 545 de M. Pierre Jarlier (relèvement des attributions de DGF des communautés de communes). Regroupement nécessaire des EPCI de taille insuffisante.

**- Suite de la discussion** (11 mai 2004) - **Art. 19** *(Art. L. 143-1 à L. 143-6 du code de l'urbanisme - Périmètre de protection et d'aménagement des espaces agricoles et naturels périurbains et programme d'action)* (p. 3009) : soutient l'amendement n° 205 de M. Gérard César (préfinancement de l'établissement public pour l'ensemble des acquisitions réalisées par la SAFER) ; retiré.

**- Suite de la discussion** (13 mai 2004) - **Art. 28** *(Art. L. 123-3, L. 123-5, L. 123-8, L. 123-10, L. 123-13, L. 123-17 du code rural - Mesures de codification relatives à l'AFAF en zone forestière)* (p. 3203, 3204) : soutient l'amendement n° 208 de M. Gérard César (reconstitution intégrale du potentiel économique antérieur à une expropriation) ; retiré. Participation financière du maître d'ouvrage à la réinstallation ou à la reconversion de l'exploitation agricole. - **Art. 34** *(Art. L. 411-57 du code rural - Élargissement du droit de reprise du bailleur pour la rénovation des bâtiments agricoles présentant un intérêt architectural ou patrimonial)* (p. 3225) : soutient l'amendement n° 209 de M. Gérard César (respect d'une distance minimale entre le bâtiment repris et le bâtiment agricole) ; retiré. Risque de conflits d'usage. - **Art. 41** *(Art. L. 214-19, L. 222-1, L. 224-2-1, L. 227-3, L. 231-4, L. 251-19, L. 253-15, L. 272-2 et chapitre VII du titre II du livre II du code rural, art. L. 5143-2 du code de la santé publique, art. L. 201-1 à L. 201-3, L. 202-1 à L. 202-5 et L. 203-1 du code rural - Renforcement du maillage territorial en matière de santé publique vétérinaire et de protection des végétaux)* (p. 3271, 3272) : défavorable aux amendements identiques n° 160 de Mme Sylvie Desmarescaux, n° 221 de M. Yves Détraigne, n° 458 de M. Bernard Piras et n° 701 de M. François Autain (suppression de la disposition autorisant les seuls vétérinaires à vendre des produits antiparasitaires). Problème de pharmacovigilance. (p. 3273) : son amendement n° 170 : vente exclusive des médicaments vétérinaires dans les locaux de l'officine de pharmacie ou au domicile d'exercice du vétérinaire ; retiré. (p. 3275) : son amendement n° 812 : compétence des laboratoires privés en matière d'analyses sanitaires animales excluant l'hygiène alimentaire ; rejeté. (p. 3277) : complémentarité des laboratoires publics et privés.

**- Projet de loi constitutionnelle relatif à la Charte de l'environnement [n° 329 (2003-2004)]** - (23 juin 2004) - rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. - **Discussion générale** (p. 4574, 4576) : crainte initiale des conséquences de ce texte sur la poursuite du progrès scientifique et technologique. Reconnaissance d'une écologie humaniste. Projet de loi définissant un mode de développement conciliant développement économique, progrès social et préservation de l'environnement. Principe de précaution et principe de

prévention. Avis favorable de la commission des affaires économiques à l'adoption de ce projet de loi constitutionnelle.

- **Suite de la discussion** (24 juin 2004) - **Art. 2** *(Charte de l'environnement)* (p. 4635, 4636) : ambiguïté des domaines d'intervention respectifs du principe de précaution et du principe de prévention. Explication. Encadrement du principe de précaution au cas par cas : mesures d'application prévues dans des lois spécifiques ultérieures. (p. 4645) : clarification du contenu du principe de précaution. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4652, 4653) : avancée en matière d'écologie humaniste. Prise en compte indispensable de la dimension environnementale. Cohérence du vote conforme. Avenir du principe de précaution. La commission des affaires économiques approuve sans réserve ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à la protection des inventions biotechnologiques [n° 55 (2001-2002)]** - (26 octobre 2004) - rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan. - **Discussion générale** (p. 7115, 7117) : transposition bienvenue de la directive relative à la protection juridique des inventions biotechnologiques, plus de quatre ans après l'échéance fixée. Multiplicité des enjeux de l'industrie des biotechnologies pour l'Europe : agriculture, connaissance et commerce international. Regrette l'occasion manquée de transposer en même temps la directive relative à la dissémination des OGM dans l'environnement. Retard préoccupant de l'Europe par rapport aux Etats-Unis en matière de biotechnologies. Mise en place pertinente du brevet communautaire, vecteur d'une véritable Europe de la recherche, et de la protection des inventions biotechnologiques. Retard de la France dans la transposition complète de la directive adoptée en 1998. Inquiétudes éthiques. Transposition des dispositions sur le corps humain dans la loi bioéthique d'août dernier. Inscription du présent texte dans un cadre éthique consolidé. Exclusions du champ de la brevetabilité. Garanties relatives au corps humain. Contrôle des risques pris pour l'avenir. Texte consensuel sur la forme et le fond appelant toutefois des améliorations. Nécessité d'asseoir la sécurité juridique par une meilleure conformité du texte à la directive. Souci de donner une image positive de la France à l'égard de l'industrie biotechnologique. Introduction de l'exception dite du "sélectionneur" afin de sauvegarder les entreprises semencières européennes face au monopole des multinationales détenant des brevets sur les variétés transgéniques. La commission proposera l'adoption du texte modifié par ses amendements. - **Art. 1er** *(Brevetabilité de la matière biologique)* (p. 7123) : ses amendements n° 1 : coordination, et n° 2 : mise en avant, pour définir la matière biologique, de la notion de capacité de reproduction, spontanée ou non ; adoptés. - **Art. 2** *(Principes limitant le champ de la brevetabilité de la matière biologique)* (p. 7124) : son amendement n° 3 : suppression ; adopté. Cohérence avec la loi relative à la bioéthique. - **Art. 3** *(Limites de la brevetabilité en matière animale et végétale)* : ses amendements n° 4 et 5 : cohérence, et n° 6 : rédaction ; adoptés. - **Art. 4** *(Obligation de dépôt de matière biologique pour obtenir un brevet)* (p. 7125) : son amendement n° 7 : restriction de l'obligation de dépôt de matière biologique aux inventions ne pouvant, par nature, être précisément décrites ; adopté. - **Art. 5** *(Coordination)* : son amendement n° 8 : coordination ; adopté. - **Art. 6** *(Etendue de la protection garantie par le brevet)* (p. 7126, 7127) : ses amendements n° 9 et 10 : cohérence, n° 11 : précision selon laquelle la fonction que doit exercer le gène dans la matière protégée est celle indiquée dans la demande de brevet, et n° 12 : suppression des dispositions conditionnant l'extension de la protection du brevet au fait que l'information génétique contenue dans la matière procure son résultat technique ; adoptés. - **Art. 7** *(Dérogations à la protection garantie par le brevet : privilèges de l'agriculteur et de l'éleveur)* : son amendement n° 13 : introduction de l'exception du sélectionneur dans le droit des brevets relatifs aux inventions végétales ; adopté. Portée incertaine de l'exemption de recherche existant tant dans le droit européen des brevets que dans le droit des obtentions végétales. Nécessité d'assurer une coexistence équilibrée entre le brevet et le certificat d'obtention végétale. Souci de préserver la survie des entreprises semencières européennes et l'indépendance alimentaire du continent. - **Art. 8** *(Licences obligatoires en cas de dépendance d'une obtention végétale à l'égard d'un brevet)* (p. 7129) : ses amendements n° 14 : nouvelle formulation de l'article pour viser clairement le cas où l'obtention d'un droit sur une variété peut porter atteinte à un brevet antérieur, n° 15 : rédaction et n° 16 : cohérence ; adoptés. - **Art. 9** *(Licences obligatoires en cas de dépendance d'un brevet à l'égard d'une obtention végétale)* (p. 7130) : ses amendements n° 17 : nouvelle formulation de l'article pour viser clairement le cas où l'octroi de licences obligatoires en cas de dépendance d'un brevet peut porter atteinte à un droit d'obtention végétal antérieur, n° 18 : rédaction et n° 19 : cohérence ; adoptés. - **Art. 10** *(Licences obligatoires en cas de dépendance entre brevets)* : son amendement n° 20 : cohérence ; adopté. - **Art. 11** *(Licences d'office)* (p. 7131) : son amendement n° 21 : restitution du caractère alternatif aux conditions dans lesquelles les licences d'office sont prises dans l'intérêt de la santé publique ; adopté. - **Explications de vote sur l'ensemble** : Importance des sciences du vivant. Perspective de ce marché à l'horizon 2010. Souhaite la mise en place du brevet communautaire, en réponse à l'appel de Lisbonne. Message adressé aux chercheurs et aux industriels au travers de la transposition de cette directive.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Ecologie et développement durable**

- (10 décembre 2004) - rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. (p. 9502, 9504) : opacité du projet de budget. Lutte contre les financements croisés entre l'Etat et les agences de l'eau. Interrogation sur le futur projet de loi relatif à la politique de l'eau. Difficulté de mise en oeuvre du texte relatif à la prévention des risques technologiques et naturels. Diminution inquiétante du financement de l'ADEME. Amélioration de la prise en compte du développement durable dans la société. Charte de l'environnement. Développement indispensable d'une politique ambitieuse de recherche visant à limiter les émissions de CO2. Avis favorable de la commission des affaires économiques à l'adoption de ces crédits.

**BLANC (Jacques)**
*sénateur (Lozère)*
*UMP*

## NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées à partir du 7 octobre 2004 ; membre de la commission jusqu'au 6 octobre 2004.

Membre de la Délégation parlementaire pour l'Union européenne ; puis vice-président le 13 octobre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées [n° 183 (2003-2004)]** - (24 février 2004) - **Discussion générale** (p. 1588, 1590) : loi fondatrice de 1975 : passage de l'assistance à la solidarité et à la reconnaissance de la dignité des personnes. Volontarisme du Gouvernement. Etape fondamentale de mise en oeuvre des droits des handicapés. Définition du handicap. Garantie du libre choix du projet de vie de la personne handicapée. Dissociation de la compensation personnalisée de l'assurance d'un revenu d'existence. Politique ambitieuse d'insertion professionnelle : mobilisation du service public, maintien des centres d'aide par le travail, CAT, et des maisons d'accueil spécialisées, MAS. Mise en place des maisons départementales.

- **Projet de loi relatif aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle [n° 160 (2003-2004)]** - (14 avril 2004) - **Art. additionnels après l'art. 40 bis** (p. 2430) : intervient sur l'amendement n° 54 de M. Philippe Richert (élaboration d'un nouveau plan de fréquences en vue d'étendre la couverture radiophonique du territoire national). Enracinement de la radio dans une démarche politique de fond. Identité régionale et ouverture sur l'Europe et sur le monde. - **Art. additionnels après l'art. 40 bis ou après l'art. 75** (p. 2433) : intervient sur l'amendement n° 167 de M. Jean-Pierre Godefroy (obligation pour les chaînes hertziennes privées d'assurer l'accès des personnes sourdes et malentendantes à la totalité des programmes) dont il souhaite le retrait. Danger d'un enfermement dans un système d'horaires et de chiffres qui serait préjudiciable à l'objectif poursuivi.

- **Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat sur l'énergie** - (27 avril 2004) (p. 2590, 2591) : problème de la gestion des déchets nucléaires. Choix rassurant de l'EPR. Promotion des énergies renouvelables. Importance des biocarburants ; retombées économiques de la défiscalisation. Complémentarité des énergies dans le respect du développement durable.

- **Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (28 avril 2004) - **Discussion générale** (p. 2639, 2640) : volonté d'aménagement équilibré et harmonieux du territoire. Reconnaissance de l'action du Gouvernement dans les domaines de l'agriculture et de la montagne. Importance de la revalorisation des ZRR. Problème du manque de personnel et du financement des équipements de santé. Importance de l'agriculture mais aussi des activités artisanales, libérales ou commerciales pour faire vivre les zones de montagne.

- **Suite de la discussion** (6 mai 2004) - **Art. 38 (priorité)** *(Aides octroyées par les collectivités territoriales et leurs groupements pour favoriser l'installation et le maintien des professionnels de santé dans certaines zones rurales)* (p. 2941, 2942) : nécessité de mesures incitatives pour favoriser l'installation des personnels de santé dans l'espace rural. Son amendement relatif aux structures de soins. Souhait d'une reconnaissance dans la loi de la vocation d'accueil sanitaire ou social des zones de montagne. Son expérience de médecin. (p. 2947) : intervient sur l'amendement n° 742 de M. Gérard Le Cam (suppression). Constat d'échec du service de la santé. Inconvénient du système centralisé. Favorable à l'instauration d'une réelle péréquation dans les dotations globales pour les communes. - **Art. additionnels après l'art. 39 (priorité)** (p. 2953) : favorable à l'amendement n° 233 de M. Jean-Paul Amoudry (assouplissement des dispositions relatives à la création d'une officine). Défavorable aux amendements de M. Gérard Delfau n° 842 (abaissement du seuil de population pour la création d'une officine en zone rurale ou en zone de montagne) et n° 841 (repli). (p. 2955, 2956) : son amendement n° 394 : possibilité pour les collectivités territoriales des zones de montagne de construire ou de subventionner des équipements sanitaires ; adopté.

- **Suite de la discussion** (11 mai 2004) - **Art. 19** *(Art. L. 143-1 à L. 143-6 du code de l'urbanisme - Périmètre de protection et d'aménagement des espaces agricoles et naturels périurbains et programme d'action)* (p. 3018) : favorable au sous-amendement n° 960 de M. Michel Charasse déposé sur l'amendement n° 381 du Gouvernement (modification du périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains). - **Art. additionnel avant l'art. 20** (p. 3020) : soutient l'amendement n° 524 de M. Pierre Jarlier (obligation pour les SAFER de notifier aux communes les projets de transactions foncières dont elles ont connaissance - droit de préemption des communes) ; retiré.

- **Projet de loi d'orientation sur l'énergie [n° 328 (2003-2004)]** - (9 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4025, 4026) : choix affirmé du nucléaire. Diester. Energies éolienne et solaire. Distribution de l'énergie. Préparation de l'avenir. - **Annexe (priorité)** *(Sur l'amendement n° 4 de la commission : rétablissement d'une annexe définissant les orientations de la politique énergétique)* (p. 4053) : intervient sur le sous-amendement n° 360 de Mme Marie-France Beaufils. Absence de grands programmes d'infrastructures ferroviaires sous le gouvernement Jospin.

- **Suite de la discussion** (10 juin 2004) (p. 4095) : sur le D du paragraphe II de l'amendement n° 4 précité, soutient le sous-amendement n° 106 de M. Xavier Pintat ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 1er sexies** (p. 4129) : attitude contradictoire du groupe socialiste.

- **Projet de loi relatif au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières [n° 383 (2003-2004)]** - (8 juillet 2004) - **Art. additionnels après l'art. 34** (p. 5443) : favorable à l'amendement n° 77 de M. Xavier Pintat (réaffectation à l'investissement d'une part de la taxe départementale sur l'électricité).

- **Projet de loi relatif à la bioéthique** - *Commission mixte paritaire (accord)* **[n° 344 (2003-2004)]** - (8 juillet 2004) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5487) : votera en faveur du texte. Hommage à MM. Philippe Douste-Blazy et Jean-François Mattei ainsi qu'au rapporteur et au président de la commission des affaires sociales. Apports du Sénat.

- **Projet de loi relatif à l'assurance maladie [n° 420 (2003-2004)]** - (22 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5905, 5907) : dynamique nouvelle. Texte de bon sens et très innovant. Substitution d'une modification des comportements à l'analyse comptable. Dossier médical personnel. Création du forfait d'un euro à la charge des patients. Contribution pertinente à la revalorisation de la situation du médecin généraliste avec la référence au médecin traitant et après l'augmentation courageuse des quotas. Nécessité de revoir la nomenclature des actes médicaux sous peine de pénurie de chirurgiens digestifs et de médecins spécialisés dans les disciplines les plus difficiles. Aspect innovant du texte relatif à la télémédecine. Concours pertinent à une politique d'aménagement du territoire. Pertinence de l'instauration d'une nouvelle gouvernance et du renforcement des pouvoirs de la Haute Autorité de santé. Nécessité de ne pas oublier ceux qui ont le plus de difficultés. Amendement concernant les prises en charge sanitaires dans les établissements d'enfants handicapés. Capacité non démentie de la majorité à apporter les vraies réponses aux problèmes des Français.

- **Suite de la discussion** (27 juillet 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 36** (p. 6257) : intervient sur l'amendement n° 215 de M. Gilbert Chabroux (création des agences régionales de santé et des conseils régionaux de santé). Contradiction dans l'attitude des sénateurs socialistes.

- **Projet de loi de modernisation de la sécurité civile** - *Commission mixte paritaire* **[n° 440 (2003-2004)]** - (30 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 6371, 6373) : réponse forte à

l'organisation de la sécurité civile. Exemples du Gard et de la Lozère. Hommage aux pompiers. Favorable à ce texte.

- **Projet de loi relatif à la politique de santé publique** - *Commission mixte paritaire* **[n° 434 (2003-2004)]** - (30 juillet 2004) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 6463, 6464) : hommage au ministre et au rapporteur. Avec les sénateurs du groupe UMP, votera ce texte.

- **Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** - *Deuxième lecture* **[n° 346 (2003-2004)]** - (20 octobre 2004) - **Art. 3** *(Art. L. 821-1 à L. 821-6, L. 821-9 du code de la sécurité sociale et art. L. 244-1 du code de la l'action sociale et des familles - Assouplissement des conditions de cumul de l'allocation aux adultes handicapés et de son complément avec des revenus d'activité)* (p. 6939) : intervient sur les amendements portant sur le même objet n° 257 de Mme Sylvie Desmarescaux, n° 338 de M. Alain Vasselle et n° 453 de M. Georges Mouly (exclusion des rémunérations tirées d'une activité professionnelle en milieu protégé des ressources servant au calcul de l'AAH). Nécessité de reconnaître la réalité du travail en CAT. (p. 6941) : volonté des CAT de promouvoir l'insertion soit en atelier protégé, soit en milieu ordinaire. - **Art. 4** *(Art. L. 243-4 à L. 243-6 du code de l'action sociale et des familles - Réforme de la garantie de ressources des personnes handicapées accueillies en centre d'aide par le travail)* (p. 6947) : intervient sur l'amendement n° 364 de Mme Michelle Demessine (alignement sur le SMIC du niveau de ressources des personnes handicapées travaillant en établissement et service d'aide par le travail). Sa participation à la création des CAT en 1975. Objectif d'offrir à toute personne handicapée une chance de réussite. - **Art. 5** *(Art. L. 344-5-1 du code de l'action sociale et des familles - Maintien du régime spécifique d'aide sociale des personnes handicapées en cas d'accueil en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes)* (p. 6948) : favorable à l'amendement n° 323 de M. Nicolas About (suppression lors du décès d'une personne handicapée du remboursement par les parents des sommes versées au titre de l'aide sociale). (p. 6950, 6951) : nécessité de déculpabiliser les parents d'enfants handicapés placés dans des institutions.

- **Suite de la discussion** (21 octobre 2004) - **Art. 17** *(Art. L. 323-4-1 et L. 323-8-6-1 du code du travail - Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans la fonction publique)* (p. 7009) : réalisme de la disposition prévoyant une montée en charge progressive de la contribution de la fonction publique au fonds. - **Art. 20** *(Art. L. 311-4, L. 344-2 et L. 344-2-1 à L. 344-2-5 du code de l'action sociale et des familles - Statut et droits des personnes handicapées accueillies en CAT)* : Caractère essentiel de l'article 19 dans le redéfinition des notions facilitant l'embauche en milieu normal. - **Art. 27** *(Art. L. 146-3 à L. 146-6 du code de l'action sociale et des familles - Maisons départementales des personnes handicapées)* (p. 7059, 7060) : défavorable à l'amendement n° 300 de M. Michel Mercier (mise en place d'une gestion partenariale de la maison départementale). Reconnaissance de la compétence du département. Clarification des responsabilités. (p. 7064) : sur l'amendement n° 222 du Gouvernement (statut de GIP de la maison départementale sous l'autorité du département), reprend le sous-amendement n° 404 de M. Jean-Pierre Vial (missions exclues de la compétence du GIP) ; rejeté. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 7103) : hommage au travail réalisé par Mme la secrétaire d'Etat et la commission. Maintien de l'équilibre du texte au fil des lectures. Réponses diversifiées aux différentes formes de handicap. Accès à la culture, aux sports et aux loisirs absents du texte. Projet de création d'un centre de sports et de loisirs pour les personnes handicapées en Lozère. Votera avec conviction ce projet de loi.

- **Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (27 octobre 2004) - **Discussion générale** (p. 7220, 7221) : soutien au Gouvernement. Avantages de l'apprentissage. Exemple de l'Allemagne. Suggestion de la prise en compte des conditions de travail difficiles. Mise en place des maisons de l'emploi.

- **Suite de la discussion** (4 novembre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 53** (p. 7577) : intervient sur l'amendement n° 102 de la commission (prise en compte par la commission de surendettement du loyer, des dépenses alimentaires et de scolarité dans le calcul du "reste à vivre"). (p. 7581) : favorable à l'amendement n° 103 de la commission (règlement prioritaire des créances locatives par rapport à celles des établissements de crédits et aux crédits à la consommation).

- **Projet de loi relatif aux aéroports [n° 452 (2003-2004)]** - (9 novembre 2004) - **Art. 7** *(Exploitation des grands aéroports régionaux)* (p. 7823, 7824) : aéroport de Montpellier-Méditerranée. Demande confirmation de la prééminence du rôle des chambres de commerce et d'industrie. (p. 7828) : consécration du rôle des chambres de commerce et d'industrie. Aéroport de Montpellier-Fréjorgues.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Première partie :*

- (30 novembre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 28** (p. 8632) : intervient sur l'amendement n° I-153 de M. Denis Badré (prise en compte par les services fiscaux pour le calcul de la taxe professionnelle de la valeur fixée par le tribunal de commerce des actifs cédés dans le cadre d'un plan de cession d'une entreprise en redressement judiciaire).

- **Suite de la discussion** (1er décembre 2004) - **Participation de la France au budget des Communautés européennes** - **Art. 43** *(Evaluation du prélèvement opéré sur les recettes de l'Etat au titre de la participation de la France au budget des Communautés européennes)* (p. 8739) : défavorable à l'amendement n° I-35 de M. Bruno Retailleau (rejet des crédits de préadhésion prévus pour la Turquie). Respect des engagements de l'Europe vis-à-vis de la Turquie. - **Débat sur les recettes des collectivités locales** - **Art. 29** *(Réforme de la dotation globale de fonctionnement, DGF, des communes)* (p. 8749) : soutient les amendements de M. Jean Faure, portant sur le même objet, n° I-60 et I-61 (prise en compte du poids des résidences secondaires dans la redistribution des sommes versées aux communes au titre de la DGF) ; retirés. (p. 8750) : situations difficiles des communes de montagne. (p. 8752) : ses amendements, portant sur le même objet, n° I-74 et I-75 : exclusion du potentiel financier des montants perçus au titre de la dotation proportionnelle à la superficie ; retirés. (p. 8753) : question de la nature de la dotation superficiaire. (p. 8769) : son amendement n° I-38 : modification du plafonnement de la dotation superficiaire ; retiré. (p. 8778) : son amendement n° I-47 : augmentation de l'aide financière apportée aux bourgs-centres dans les ZRR ; adopté. (p. 8779) : son amendement n° I-45 : augmentation de la durée des mécanismes de garantie applicables aux communes subissant une diminution ou une perte de leur dotation de solidarité rurale ; retiré. - **Art. 31** *(Réforme de la dotation globale de fonctionnement des départements)* (p. 8808, 8809) : son amendement n° I-77 : croissance de la dotation de fonctionnement minimale ; retiré. Exemple de la Lozère. (p. 8810) : son amendement n° I-76 : prise en compte dans le calcul de la dotation de fonctionnement rural des charges induites par le transfert aux départements de nouveaux kilomètres de voirie nationale ; retiré. (p. 8815) : nécessité de donner toutes leurs chances aux espaces ruraux.

*Deuxième partie :*

**Agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales**

- (7 décembre 2004) (p. 9259, 9260) : importance de la part d'aides communautaires dans le budget. Problème de la mutualité sociale agricole. Priorité du Gouvernement à l'assurance récolte, la création d'un fonds unique de bâtiments d'élevage, la qualité des productions végétales et le renforcement de l'enseignement supérieur et de la recherche agricoles. Problèmes spécifiques à la montagne. Compensation indispensable des handicaps. Inquiétude sur l'ICHN. Diminution des crédits en faveur des zones défavorisées de montagne. Développement des appellations en montagne :

possibilité de débat à l'occasion de la future loi de modernisation agricole. Amélioration des aides aux investissements. Encouragement au pastoralisme. Le groupe UMP votera ces crédits. Remboursement proportionnel de la prime à l'herbe. Soutien de la viticulture ; refus de la diabolisation de la consommation modérée de vin.

**- Débat sur une déclaration du Gouvernement sur la Turquie** - (21 décembre 2004) (p. 10193, 10195) : ouverture des négociations d'adhésion de la Turquie conforme aux engagements pris par la Communauté européenne depuis 1963. Développement de l'acquis communautaire depuis 1957. Désignation de l'Europe comme pôle d'influence. Possibilité, pour la Turquie, de devenir une démocratie à part entière en faisant le choix de l'Europe.

**BLANC (Paul)**
*sénateur (Pyrénées-Orientales)*
*UMP*

## NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires sociales.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques le 13 octobre 2004.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques de santé le 20 octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil supérieur pour le reclassement professionnel et social des travailleurs handicapés.

Membre titulaire du Conseil national de la montagne ; nouvelle nomination le 26 octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil national consultatif des personnes handicapées.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social le 11 février 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées le 26 mai 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la bioéthique le 9 juin 2004.

Président de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la politique de santé publique le 9 juillet 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'assurance maladie le 27 juillet 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2005 le 18 novembre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 183 (2003-2004)] pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées **[n° 210 tome 1 (2003-2004)]** (11 février 2004) - **Questions sociales et santé - Société.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 183 (2003-2004)] pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées **[n° 210 tome 2 (2003-2004)]** (11 février 2004) - **Questions sociales et santé - Société.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 346 (2003-2004)] pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées **[n° 20 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Questions sociales et santé - Société.**

*Avis*, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Solidarité **[n° 78 tome 1 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Questions sociales et santé - Société - Budget.**

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif à la politique de santé publique [n° 19 (2003-2004)]** - (13 janvier 2004) - **Discussion générale** (p. 202, 204) : loi du 15 février 1902 ayant posé les premiers fondements de la politique de santé publique. Nécessaire définition des priorités et des objectifs pour améliorer l'état de santé. Développement de la prévention par la sensibilisation des jeunes. Traduction du développement de la prévention et de la fixation des objectifs de santé publique dans ce projet. Réaffirmation du rôle de l'Etat dans la politique de santé publique. Approbation du vote par le Parlement des objectifs de santé publique. Rôle des conférences régionales de santé. Instruments d'une politique de santé publique. Objectifs de santé publique et mise en oeuvre des grands plans nationaux. Recherche et formation en santé. Avec le groupe UMP, votera ce texte.

**- Suite de la discussion** (14 janvier 2004) - **Art. 2** *(Art. L. 1411-10 à L. 1411-13 du code de la santé publique - Politique de santé publique régionale)* - **Art. L. 1411-11 du code de la santé publique** *(Mise en oeuvre d'un plan régional de santé publique pour réaliser dans chaque région les objectifs nationaux de santé publique)* (p. 264) : défavorable à l'amendement n° 288 de M. Guy Fischer (programmes et actions pluriannuels dans la région pour l'accès à la prévention et aux soins des travailleurs précaires). Arrêts de travail.

**- Suite de la discussion** (19 janvier 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 14 (précédemment réservés)** (p. 463) : importance de l'hygiène alimentaire. Défavorable à l'amendement n° 214 de M. Gilbert Chabroux (distribution d'eau potable gratuite dans les établissements scolaires et organisation d'une campagne annuelle d'éducation pour la santé sur les problèmes de nutrition à destination des élèves). (p. 466) : votera contre l'amendement n° 215 de M. Gilbert Chabroux (diffusion d'un message d'information sanitaire lors de la publicité télévisuelle en faveur des produits alimentaires dans les programmes destinés à la jeunesse). (p. 467) : intervient sur l'amendement n° 216 de M. Gilbert Chabroux (affichage sur l'emballage des produits alimentaires du nombre

de calories, de la teneur en graisse et en chlorure de sodium). - **Art. 14 et annexe (précédemment réservés)** *(Approbation du rapport annexé relatif aux objectifs de santé publique 2004-2008)* (p. 510) : votera contre les amendements identiques n° 218 de M. Gilbert Chabroux et n° 333 de Mme Marie-Claude Beaudeau (information sur la teneur en chlorure de sodium des aliments). - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 522, 523) : hommage au travail de la commission et des rapporteurs. Avec le groupe UMP, votera ce texte.

- **Projet de loi relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social [n° 133 (2003-2004)]** - (3 février 2004) - **Art. 5** *(Art. L. 900-5-1 nouveau du code du travail - Handicap et illettrisme)* (p. 1141) : favorable à l'amendement n° 2 de la commission (ouverture aux personnes handicapées de l'ensemble des formations de droit commun).

- **Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées [n° 183 (2003-2004)]** - (24 février 2004) - rapporteur de la commission des affaires sociales - **Discussion générale** (p. 1568, 1572) : réforme de la loi d'orientation de 1975. Avancées incontestables. Définition du droit à compensation : prestation universelle et prise en charge de l'ensemble des surcoûts liés au handicap. Création d'un fonds départemental de compensation. Limites générées par la fixation d'un taux d'invalidité minimum et d'un critère d'âge pour l'accès à la prestation. Insuffisance de l'allocation aux adultes handicapés, AAH ; garantie d'un minimum de ressources. Mise en oeuvre du droit fondamental de l'accessibilité : amélioration de la scolarisation sous la responsabilité de l'éducation nationale ; principe de non-discrimination à l'emploi et modernisation de l'obligation d'emploi ; reconnaissance du réseau Cap emploi ; dysfonctionnements de l'association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées, AGEFIPH ; transformation en un établissement public. Création d'un fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans la fonction publique ; rapprochement éventuel avec le fonds réservé aux employeurs privés. Passerelle entre les ateliers protégés et le milieu ordinaire de travail. Renforcement de l'accessibilité du cadre bâti, de la voirie et des transports. Participation à la vie démocratique : exercice du droit de vote. Création de maisons départementales des personnes handicapées : guichet unique pour l'accès aux droits et prestations ; proposition de création de ces maisons sous la forme de groupements d'intérêt public, GIP. Favorable à ce texte sous réserve de l'adoption de ses amendements. - **Renvoi à la commission** (p. 1610) : s'oppose à la motion n° 169 de M. Gilbert Chabroux tendant au renvoi à la commission. Réforme de la loi d'orientation de 1975 à l'étude depuis deux ans au sein de la commission des affaires sociales. Préparation du projet en liaison avec les associations de personnes handicapées. - **Art. additionnel avant l'art. 1er** (p. 1611) : demande le retrait de l'amendement n° 251 de M. Michel Mercier (réaffirmation du principe fondamental d'égalité des droits des personnes handicapées).

- **Suite de la discussion** (25 février 2004) - **Art. 1er** *(Art. L. 114 à L. 114-3-1, L. 114-5, L. 540-1 et L. 580-1 du code de l'action sociale et des familles - Définition du handicap, accès aux droits fondamentaux et droit à compensation des personnes handicapées)* (p. 1626) : s'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 289 (prise en compte de la situation de handicap) et n° 290 (prise en compte des conditions environnementales et sociales) ainsi qu'à l'amendement n° 171 de M. Jean-Pierre Godefroy (prise en compte de la situation de handicap et des facteurs environnementaux et contextuels). Son amendement n° 1 : rédaction ; adopté. (p. 1632) : son amendement n° 2 : rédaction ; adopté. Son amendement n° 3 : liberté du choix de vie ; adopté. (p. 1634, 1635) : s'oppose à l'amendement n° 291 de Mme Michelle Demessine (précision des droits élémentaires de la personne en situation de handicap). Accepte les amendements du Gouvernement n° 456 (garantie d'accès aux droits fondamentaux fondée sur l'obligation nationale de solidarité) et n° 457 (élaboration d'un rapport triennal d'évaluation de l'obligation nationale de solidarité). Sur les amendements de M. Nicolas About, demande l'avis du Gouvernement sur le n° 109 (droit à bénéficier des efforts de la recherche inclus dans les droits fondamentaux) et accepte les n° 110 (droit à la retraite) et n° 112 (exercice de la citoyenneté). Demande le retrait des amendements de Mme Marie-Christine Blandin n° 172 (accès à l'enseignement supérieur) et n° 166 (protection patrimoniale). S'oppose aux amendements de M. Jean-Pierre Godefroy n° 174 (garantie de ressources suffisantes), n° 173 (accès à l'information sur des supports adaptés) et n° 175 (mise en place de programmes pluriannuels pour assurer l'effectivité de la loi). (p. 1640, 1641) : estime les amendements n° 176 de M. Jean-Pierre Godefroy (élargissement du champ de la compensation du handicap) et n° 292 de Mme Michelle Demessine (principe de la compensation intégrale du handicap) satisfaits par les amendements de la commission et du Gouvernement. Accepte l'amendement n° 177 de Mme Marie-Christine Blandin (élargissement de la compensation aux demandes légitimes). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 137 de M. Nicolas About (accueil dans les structures préscolaires). Estime l'amendement n° 178 de M. Jean-Pierre Godefroy (prise en compte de l'ensemble des dimensions de l'activité des personnes handicapées) satisfait par son amendement n° 4 : intégration scolaire en milieu ordinaire. Demande le retrait de l'amendement n° 250 de M. Bernard Joly (mise en oeuvre de la protection juridique) au profit de l'amendement similaire du Gouvernement n° 423 qu'il accepte. Accepte l'amendement n° 424 du Gouvernement (positionnement dans le code du plan de compensation du handicap). (p. 1644) : son amendement n° 4 : intégration scolaire en milieu ordinaire ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 293 de Mme Michelle Demessine (accès des personnes en situation de handicap aux institutions). Accepte l'amendement n° 256 de M. Michel Mercier (soutien à la famille et aux proches). (p. 1646) : s'oppose à l'amendement n° 294 de Mme Michelle Demessine (réaffirmation du rôle de l'Etat dans la prévention du handicap) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 179 de M. Jean-Pierre Godefroy (précision du champ de la prévention des situations de handicap). (p. 1647) : accepte l'amendement n° 426 du Gouvernement (ajout de l'objectif d'amélioration de la vie quotidienne des personnes handicapées). S'oppose à l'amendement n° 180 de M. Jean-Pierre Godefroy (présentation tous les trois ans au Parlement d'un rapport suivi d'un débat sur la mise en oeuvre de la politique en faveur des personnes en situation de handicap) qu'il estime satisfait par l'amendement n° 457 du Gouvernement.

- **Modification de l'ordre du jour** - (25 février 2004) - rapporteur (p. 1647) : accepte la modification de l'ordre du jour demandée par le Gouvernement.

- **Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées [n° 183 (2003-2004)] (suite)** - (25 février 2004) - rapporteur de la commission des affaires sociales - **Art. additionnels après l'art. 1er** (p. 1650) : demande le retrait des amendements de M. Jean-Pierre Vial n° 242 (rôle prépondérant du département dans la mise en oeuvre des politiques en faveur des personnes handicapées) et n° 333 (usage du droit à l'expérimentation pour les départements). Examen en cours par l'Assemblée nationale du projet de loi relatif aux responsabilités locales. - **Art. additionnel avant l'art. 2** (p. 1651) : s'oppose à l'amendement n° 415 de Mme Michelle Demessine (prise en charge des aides techniques). - **Art. 2** *(Art. L. 245-1 à L. 245-10, L. 131-2 et L. 232-23 du code de l'action sociale et des familles - Prestation de compensation)* (p. 1655) : ses amendements n° 7 et 8 : coordination ; devenus sans objet. S'oppose à l'amendement n° 181 de M. Jean-Pierre Godefroy (suppression des critères restrictifs d'âge et de taux d'incapacité pour le versement de la prestation de compensation). Estime l'amendement n° 295 de Mme Michelle Demessine (suppression des critères restrictifs d'âge et de taux d'incapacité pour les versements de la prestation de compensation en espèces ou en nature) satisfait par l'amendement n° 427 du Gouvernement (extension du bénéfice de la prestation de compensation), qu'il accepte sous réserve d'une compensation satisfaisante du handicap pour les enfants et les jeunes handicapés. Réforme indispensable de l'allocation d'éducation spéciale, AES. Accepte les

amendements similaires n° 103 de Mme Sylvie Desmarescaux et n° 113 de M. Nicolas About (ouverture du droit à compensation à toute personne handicapée âgée de plus de dix-huit ans). Sur l'amendement précité n° 427 du Gouvernement, son sous-amendement n° 6 : versement de la prestation assortie d'une condition de résidence ; adopté. - **Art. additionnels avant l'art. 3** (p. 1658) : s'oppose à l'amendement n° 306 de Mme Michelle Demessine (suppression du forfait hospitalier pour les personnes bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés, AAH). (p. 1659) : s'oppose à l'amendement n° 304 de Mme Michelle Demessine (évaluation de la compensation indépendamment de l'activité professionnelle des parents). (p. 1660) : s'oppose à l'amendement n° 305 de Mme Michelle Demessine (éligibilité automatique à la couverture maladie universelle complémentaire de tous les bénéficiaires de minima sociaux). - **Art. 3** *(Art. L. 821-1 à L. 821-6, L. 821-9 du code de la sécurité sociale et art. L. 244-1 du code de la l'action sociale et des familles - Assouplissement des conditions de cumul de l'allocation aux adultes handicapés et de son complément avec des revenus d'activité)* (p. 1663, 1664) : s'oppose aux amendements n° 140 de M. Gérard Delfau (alignement de l'allocation aux adultes handicapés, AAH, sur le SMIC), n° 188 de M. Jean-Pierre Godefroy (alignement du montant de l'allocation aux adultes handicapés, AAH, sur le SMIC sur une période transitoire) et de Mme Michelle Demessine n° 307 (alignement de l'allocation aux adultes handicapés, AAH, sur le SMIC et égalité de traitement entre nationaux et étrangers) et n° 308 (exclusion de la majoration pour tierce personne des avantages pris en compte pour le droit à la l'AAH différentielle). (p. 1666) : son amendement n° 447 : rédaction ; adopté. (p. 1667) : demande le retrait des amendements identiques n° 151 de M. Alain Vasselle et n° 309 de Mme Michelle Demessine (évolution de l'AAH différentielle inversement proportionnelle à celle de l'aide au poste en CAT). (p. 1668) : s'oppose à l'amendement n° 310 de Mme Michelle Demessine (alignement de l'AAH différentielle sur le montant du SMIC). Sur les amendements identiques, s'oppose au n° 189 de M. Jean-Pierre Godefroy et demande l'avis du Gouvernement sur le n° 254 de M. Michel Mercier (maintien du versement de l'AAH assurant un revenu au moins égal au SMIC en cas de cumul avec un revenu d'activité). (p. 1670) : s'oppose aux amendements n° 311 de Mme Michelle Demessine (prise en compte des seules ressources personnelles de l'intéressé pour le calcul des droits à l'AAH) et n° 141 de M. Gérard Delfau (suppression de la clause liant le montant du revenu d'existence aux ressources du conjoint). Règle générale prenant en compte l'ensemble des ressources du foyer fiscal pour la fixation des minima sociaux. (p. 1671) : s'oppose aux amendements identiques n° 153 de M. Alain Vasselle et n° 312 de Mme Michelle Demessine (rémunération tirée d'une activité professionnelle en milieu ordinaire ou en milieu protégé exclue du calcul de l'AAH). S'oppose à l'amendement n° 313 de Mme Michelle Demessine (acceptation tacite de la demande d'allocation en cas de silence de l'administration pendant deux mois). (p. 1672) : demande le retrait des amendements de M. Alain Vasselle n° 159 et 160 (insaisissabilité d'une partie du montant de l'AAH). Souhaite entendre l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 270 de M. Alain Gournac (modalités de réduction de l'AAH en cas d'hospitalisation). - **Art. 4** *(Art. L. 243-4 à L. 243-6 du code de l'action sociale et des familles - Réforme de la garantie de ressources des personnes handicapées accueillies en centre d'aide par le travail)* (p. 1673) : son amendement n° 21 : clarification de la nature de l'aide au poste versée par l'Etat aux CAT ; adopté. (p. 1674) : sur les amendements de Mme Michelle Demessine, estime le n° 316 (forfaitisation de l'aide au poste allouée aux CAT) satisfait par le texte existant et souhaite entendre le Gouvernement sur le n° 315 (rémunération versée dès le premier jour de travail dans un CAT). (p. 1675) : son amendement n° 22 : calcul des cotisations sociales ; adopté. Son amendement n° 23 : clarification ; adopté. - **Art. additionnel avant l'art. 5** (p. 1676) : s'oppose à l'amendement n° 317 de Mme Michelle Demessine (suppression du recouvrement des sommes versées pour l'hébergement de la personne handicapée accueillie en établissement). - **Art. 5** *(Art. L. 344-5-1 du code de l'action sociale et des familles - Maintien du régime spécifique d'aide sociale des personnes handicapées en cas d'accueil en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes)* : son amendement n° 24 : recours sur le donataire et le légataire exclu pour les personnes accueillies en établissement ; adopté. (p. 1677, 1678) : accepte l'amendement n° 271 de M. Alain Gournac (maintien du régime d'aide sociale pour les personnes handicapées déjà accueillies dans un établissement pour personnes âgées) et s'oppose aux amendements n° 318 de Mme Michelle Demessine (application d'un régime identique d'aide sociale à toute personne handicapée quel que soit son âge ou la nature de la structure d'accueil) et n° 190 de M. Jean-Pierre Godefroy (modalités de participation aux frais d'hébergement identiques quel que soit l'âge de l'adulte handicapé ou la nature de l'établissement d'accueil). - **Art. 2 (précédemment réservé)** *(Art. L. 245-1 à L. 245-10, L. 131-2 et L. 232-23 du code de l'action sociale et des familles - Prestation de compensation)* (p. 1679) : accepte l'amendement n° 427 du Gouvernement (extension du bénéfice de la prestation de compensation). (p. 1682) : s'oppose aux amendements n° 296 de Mme Michelle Demessine (élargissement de la prestation de compensation) et n° 182 de M. Jean-Pierre Godefroy (compensation par la prestation des charges spécifiques supportées par les aidants et des surcoûts de la vie quotidienne). Accepte les amendements analogues n° 142 de M. Alain Vasselle et n° 257 de M. Michel Mercier (affectation de la prestation aux aidants familiaux). S'oppose à l'amendement n° 429 du Gouvernement (dédommagement des aidants familiaux). Accepte l'amendement n° 114 de M. Nicolas About (affectation de la prestation aux frais liés à l'aménagement du véhicule). (p. 1683) : son amendement n° 9 : création d'un fonds départemental de compensation ; retiré. (p. 1684) : rapport Briet-Jamet. Souhaite un engagement du Gouvernement sur les structures de financement.

- **Suite de la discussion** (26 février 2004) - **Art. 13 (priorité)** *(Art. 5 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires - Conditions d'aptitude physique pour l'accès à la fonction publique)* (p. 1697) : son amendement n° 43 : obligation de dépôt devant le Parlement d'un rapport sur la situation de l'emploi des personnes handicapées dans les trois fonctions publiques ; adopté. (p. 1698) : accepte l'amendement n° 439 du Gouvernement (possibilité pour les travailleurs handicapés de la fonction publique de partir à la retraite avant l'âge de soixante ans). - **Art. 14 (priorité)** *(Art. 27, 27 bis, 60 et 62 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État - Modalités d'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique de l'État)* (p. 1699) : demande le retrait de l'amendement n° 341 de Mme Michelle Demessine (principe de non-discrimination des personnes handicapées dans les concours d'accès à la fonction publique). (p. 1700) : son amendement n° 44 : identité des obligations en matière d'aménagement de poste de travail pour l'employeur public et l'employeur privé ; adopté. (p. 1702) : s'oppose à l'amendement n° 343 de Mme Michelle Demessine (extension aux travailleurs handicapés de la fonction publique de l'Etat des mesures d'aménagement en faveur des actifs handicapés prévues à l'article 9) qu'il estime satisfait par son amendement précité n° 44. Son amendement n° 45 : coordination ; adopté. (p. 1703) : s'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 344 (extension à la fonction publique de l'Etat des dispositions relatives aux négociations collectives tendant à l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés prévues à l'article 10) et n° 345 (aménagement d'horaires individualisés des agents de la fonction publique de l'Etat pour l'accompagnement de personnes en situation de handicap). Favorable à l'amendement n° 440 du Gouvernement (autorisation d'accomplir un service à temps partiel). - **Art. 15 (priorité)** *(Art. 35, 35 bis, 38 et 54 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1953 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale - Modalités d'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique territoriale)* (p. 1705) : accepte l'amendement n° 443 du Gouvernement (suppression de l'inscription du principe de non-discrimination) et demande le retrait des amendements de Mme Michelle Demessine n° 348 et 346 (application du principe de non-discrimination). Son amendement n° 46 : identité d'obligations en matière d'aménagement des postes de travail pour la

collectivité territoriale et l'employeur privé ; adopté. (p. 1707) : accepte l'amendement n° 441 du Gouvernement (reconnaissance d'un droit au travail à temps partiel après avis du service de médecine professionnelle préventive et aménagement d'horaires pour les aidants familiaux). - **Art. 16 (priorité)** *(Art. 27, 27 bis et 38 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière - Modalités d'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique hospitalière)* (p. 1708) : son amendement n° 47 : identité des obligations en matière d'aménagement de poste pour l'établissement public et l'employeur privé ; adopté. - **Art. 17 (priorité)** *(Art. L. 323-4-1 et L. 323-8-6-1 du code du travail - Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique)* (p. 1710) : accepte l'amendement n° 444 du Gouvernement (simplification du mode de décompte des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique). Prévention des dérives éventuelles. (p. 1711) : s'oppose à l'amendement n° 121 de M. Nicolas About (prévision d'un décompte particulier en fonction de l'importance du handicap pour les calculs du taux d'emploi). (p. 1712) : son amendement n° 48 : création d'un établissement public pour la gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées ; adopté. (p. 1713) : accepte l'amendement n° 445 du Gouvernement (création d'un comité national paritaire d'orientation de l'emploi des crédits du fonds). (p. 1714) : ses amendements n° 49 : rédaction et n° 50 : précision ; adoptés. Son amendement n° 51 : coordination ; adopté. Réseau Cap Emploi. - **Art. 2 (précédemment réservé)** *(Art. L. 245-1 à L. 245-10, L. 131-2 et L. 232-23 du code de l'action sociale et des familles - Prestation de compensation)* (p. 1718) : son amendement n° 10 : prise en charge par l'élément "aide humaine" de la prestation de compensation des frais restant à la charge de la personne après prise en compte de la majoration pour tierce personne ; adopté. (p. 1719) : demande le retrait de l'amendement n° 183 de M. Jean-Pierre Godefroy (versement de la prestation de compensation liée à un besoin d'aide humaine à toute personne quel que soit son régime de sécurité sociale) qu'il estime satisfait par son amendement n° 17 : possibilité pour la personne handicapée d'employer un ou plusieurs membres de sa famille, y compris son conjoint. S'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 297 (prise en charge des aides humaines dans la prestation de compensation pour l'ensemble des personnes en situation de handicap) et n° 298 (modalité de contrôle de l'effectivité de l'aide et prise en compte des aides humaines). Accepte l'amendement n° 431 du Gouvernement (coordination). (p. 1720) : favorable à l'amendement n° 145 de la commission (preuve de l'utilisation non conforme de l'aide à la charge de l'autorité chargée du contrôle). Son amendement n° 11 : suppression de la disposition prévoyant la répartition de la prise en charge de la prestation de compensation entre le département et l'Etat ; adopté. (p. 1721) : s'oppose à l'amendement n° 430 du Gouvernement (coordination). (p. 1722) : son amendement n° 12 : clarification rédactionnelle ; adopté. S'oppose aux amendements identiques n° 184 de M. Jean-Pierre Godefroy et n° 300 de Mme Michelle Demessine (prise en compte pour le versement de la prestation des seuls besoins de la personne en situation de handicap quelle qu'en soit la gravité et sans considération des ressources du bénéficiaire). (p. 1723) : son amendement n° 13 : détermination des ressources prises en charge pour le calcul de la compensation ; adopté. (p. 1724) : son amendement n° 14 : interdiction de toute forme de récupération des sommes versées au titre de la prestation de compensation ; adopté. Demande le retrait de l'amendement n° 185 de M. Jean-Pierre Godefroy (rédaction) qu'il estime satisfait. Son amendement n° 15 : cohérence ; retiré au profit de l'amendement n° 432 du Gouvernement (cohérence) qu'il accepte. (p. 1725) : demande le retrait de l'amendement n° 301 de Mme Michelle Demessine (suppression de toute forme de recours en récupération de la prestation de compensation) qu'il estime satisfait par son amendement précité n° 14. (p. 1726) : s'oppose à l'amendement n° 186 de M. Jean-Pierre Godefroy (droit d'option de la personne handicapée âgée sur la nature de la prestation). (p. 1727) : son amendement n° 16 : conditions du droit à la prestation de compensation pour les personnes accueillies en établissement ; adopté. (p. 1728) : sur ce dernier, accepte le sous-amendement n° 460 du Gouvernement. Estime les amendements n° 303 de Mme Michelle Demessine (reconnaissance d'un droit à la prestation de compensation pour les personnes handicapées accueillies en établissement) et n° 187 de M. Jean-Pierre Godefroy (maintien conditionnel de la prestation de compensation en cas d'hospitalisation de la personne handicapée) satisfaits par son amendement n° 16 précité. (p. 1740) : son amendement n° 17 : possibilité pour la personne handicapée d'employer un ou plusieurs membres de sa famille, y compris son conjoint ; adopté. (p. 1741, 1742) : son amendement n° 18 : versement d'un capital pour les aides techniques et régime de décision implicite d'acceptation ; adopté. (p. 1743) : demande le retrait de l'amendement n° 167 de Mme Marie-Christine Blandin (structuration du secteur de l'emploi des aidants familiaux). Prise en compte de l'évaluation et de la formation des personnels amenés à s'occuper des handicapés hors du domaine de la loi. (p. 1744) : son amendement n° 19 : coordination ; retiré. Son amendement n° 20 : extension du bénéfice de la prestation de compensation aux enfants handicapés de plus de treize ans aux termes d'une période transitoire de dix ans ; retiré. Bénéfice de la compensation en complément de l'AES accordé aux personnes les plus lourdement handicapées. (p. 1745) : demande le retrait des amendements n° 105 de Mme Sylvie Desmarescaux (harmonisation des taux de TVA applicables aux aides techniques) et n° 265 de Mme Valérie Létard (assouplissement des conditions d'application du taux réduit de TVA). Accord préalable des partenaires européens. - **Art. 6** *(Art. L. 111-1, L. 111-2 et L. 112-1 à L. 112-4 du code de l'éducation - Dispositions relatives à l'adaptation de la scolarisation aux besoins des enfants et des adolescents handicapés)* (p. 1750) : son amendement n° 25 : coordination ; adopté. (p. 1752) : son amendement n° 26 : inscription de tout enfant ou adolescent handicapé dans l'établissement scolaire le plus proche de son domicile ; adopté. Demande le retrait de l'amendement n° 286 de M. Gérard Delfau (inscription dans l'école du lieu de résidence) qu'il estime satisfait par son amendement précité n° 26. Sur les amendements de Mme Michelle Demessine, s'oppose au n° 321 (inscription obligatoire dans l'école du lieu de résidence) et estime le n° 319 (habilitation des seules commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées à déroger au principe d'une scolarisation ordinaire) satisfait par l'article 29 du projet de loi. (p. 1753) : son amendement n° 27 : mise à la charge de la collectivité territoriale compétente en matière d'accessibilité des locaux des surcoûts engendrés par la scolarisation dans un établissement plus éloigné ; adopté. (p. 1755) : s'oppose à l'amendement n° 325 de Mme Michelle Demessine (formation initiale et continue des enseignants à l'accueil des élèves handicapés). (p. 1756) : son amendement n° 28 : individualisation du rythme d'évaluation des compétences ; adopté. Son amendement n° 29 : scolarisation de principe en milieu ordinaire et amélioration du passage d'un dispositif à l'autre ; adopté. Estime l'amendement n° 322 de Mme Michelle Demessine (mise en oeuvre du parcours de formation et passerelles entre les milieux spécialisés et le milieu scolaire adapté) satisfait par ses amendements précités n° 28 et n° 29. S'oppose à l'amendement n° 191 de M. Jean-Pierre Godefroy (création possible de plusieurs équipes pluridisciplinaires par département). Estime les amendements, portant sur le même objet, n° 287 de M. Gérard Delfau et n° 416 de M. Jean-Pierre Godefroy (amélioration du passage entre milieu ordinaire et milieu protégé) satisfaits par son amendement n° 29 précité. (p. 1758) : estime les amendements analogues n° 323 de Mme Michelle Demessine et n° 272 de M. Georges Mouly (scolarisation des enfants handicapés avant six ans) satisfaits par l'article 6 du projet de loi. De même, estime satisfaits les amendements analogues n° 324 de Mme Michelle Demessine et n° 273 de M. Georges Mouly (scolarisation des enfants handicapés après seize ans). (p. 1759, 1760) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 117 de M. Nicolas About (aménagement d'une salle de repos dans chaque établissement scolaire). (p. 1760) : son amendement n° 30 : rédaction ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 326 de Mme Michelle Demessine (renforcement des aménagements nécessaires lors du passge des épreuves). Son amendement n° 31 : reconnaissance explicite de l'utilisation de la langue des signes ; adopté. (p. 1761) : son amendement n° 32 : formation

des enseignants à l'accueil et l'éducation des élèves handicapés ; adopté. Accepte le sous-amendement n° 419 du Gouvernement (extension de la disposition aux autres personnels scolaires) déposé sur son amendement n° 32 précité. Accepte l'amendement n° 245 de M. Gérard Delfau (formation initiale et continue des personnels de l'éducation nationale pour l'accueil et l'éducation des élèves handicapés). - **Art. 7** *(Art. L. 123-4-1 nouveau du code de l'éducation - Accueil des étudiants handicapés dans les établissements d'enseignement supérieur)* (p. 1762) : son amendement n° 33 : renforcement de l'obligation d'accueil et de formation des étudiants handicapés dans les établissements d'enseignement supérieur ; adopté. - **Art. 8** *(Art. L. 351-1 à L. 351-3 et L. 351-1-1 nouveau du code de l'éducation - Principes régissant le mode de scolarisation des élèves handicapés et la qualification des enseignants concernés et leur application dans les territoires ultramarins)* (p. 1763) : son amendement n° 34 : rédaction ; devenu sans objet. (p. 1764) : son amendement n° 35 : priorité de l'intégration individuelle en milieu scolaire ordinaire ; devenu sans objet. S'oppose à l'amendement n° 327 de Mme Michelle Demessine (association des parents à la décision d'orientation et à la décision finale). Estime les amendements n° 288 de M. Gérard Delfau (retour en milieu scolaire ordinaire) et n° 192 de M. Jean-Pierre Godefroy (droit de retour en milieu scolaire ordinaire) satisfaits par son amendement n° 35 précité. (p. 1765) : droit de recours des parents. Intérêt de l'enfant. (p. 1767) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 118 de M. Nicolas About (assouplissement des conditions de recrutement des auxiliaires de vie scolaire). - **Art. 9** *(Art. L. 214-4-1-1 nouveau et L. 323-9 du code du travail - Mesures d'aménagement en faveur des actifs handicapés)* (p. 1771) : son amendement n° 36 : précision ; adopté. S'oppose aux amendements n° 328 de Mme Michelle Demessine (transposition de la directive européenne du 27 novembre 2000 en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail - définition du caractère disproportionné des aménagements raisonnables) et n° 193 de M. Jean-Pierre Godefroy (transposition de la directive européenne du 27 novembre 2000 relative à l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail) qu'il estime satisfaits par l'amendement n° 438 du Gouvernement (mention expresse des collectivités territoriales et de leurs établissements publics dans le champ des employeurs soumis à l'obligation de procéder aux aménagements de postes - transposition de la directive européenne du 27 novembre 2000) qu'il accepte. Accepte l'amendement n° 284 de M. Georges Mouly (droit de tout travailleur devenant handicapé de conserver son emploi). (p. 1773) : s'oppose à l'amendement n° 194 de M. Jean-Pierre Godefroy (mise en place d'horaires individualisés visant à favoriser une évolution dans l'emploi) et sur les amendements de Mme Michelle Demessine, s'oppose au n° 329 (bénéfice de plein droit d'aménagements d'horaires individualisés) et accepte le n° 330 (extension des possibilités d'aménagements d'horaires individualisés aux accompagnants). - **Art. additionnels avant l'art. 10** (p. 1774) : s'oppose aux amendements identiques n° 195 de M. Jean-Pierre Godefroy, n° 263 de Mme Valérie Létard et n° 413 de Mme Michelle Demessine (formation des salariés de l'entreprise à l'accueil des travailleurs handicapés dans le cadre de la formation professionnelle). - **Art. 10** *(Art. L. 132-12, L. 132-27, L. 133-5 et L. 136-2 du code du travail - Obligation de négociation collective sur les conditions d'emploi et de travail des travailleurs handicapés)* (p. 1775) : accepte les amendements portant sur le même objet de M. Jean-Pierre Godefroy n° 196 et n° 197 et de Mme Michelle Demessine n° 331 et n° 332 (élargissement du champ des négociations collectives à la question du maintien dans l'emploi). - **Art. 11** *(Art. L. 323-8-3 et L. 323-11 du code du travail - Articulation entre politique générale de l'emploi et actions spécifiques en faveur de l'emploi des personnes handicapées)* (p. 1776) : son amendement n° 37 : transformation de l'AGEFIPH en un établissement public placé sous tutelle de l'Etat ; retiré. Remise en cause de la gestion de l'AGEFIPH par la Cour des comptes. S'oppose aux amendements n° 335 de Mme Michelle Demessine (suppression de l'obligation de conventionnement entre l'Etat et l'AGEFIPH) et n° 198 de M. Jean-Pierre Godefroy (dépôt d'un rapport annuel de la convention au Parlement). (p. 1779) : son amendement n° 38 : mission d'accompagnement vers l'emploi dévolue aux organismes de placement ; adopté. S'oppose aux amendements n° 199 de M. Jean-Pierre Godefroy (articulation de l'action des centres de préorientation des organismes de placement avec les maisons départementales) et de Mme Michelle Demessine n° 334 (cadre d'intervention des centres de préorientation) et n° 336 (cadre d'intervention des organismes de placement). (p. 1780) : ses amendements n° 461 : contrôle annuel de la Cour des comptes sur la gestion de l'AGEFIPH, et n° 462 : convention d'objectifs entre l'Etat et l'AGEFIPH ; adoptés. - **Art. additionnels après l'art. 11** (p. 1782) : s'oppose aux amendements n° 200 de M. Jean-Pierre Godefroy (mise en oeuvre des politiques concertées d'accès à la formation et à la qualification professionnelle) et n° 337 de Mme Michelle Demessine (formation professionnelle des personnes handicapées). (p. 1783) : s'oppose à l'amendement n° 201 de M. Jean-Pierre Godefroy (rapport d'évaluation de la formation professionnelle présenté par le Gouvernement au Parlement). - **Art. 12** *(Art. L. 323-3, L. 323-4, L. 323-8-2 et L. 323-12 du code du travail - Adaptation de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés applicable aux entreprises d'au moins vingt salariés)* (p. 1784) : s'oppose à l'amendement n° 338 de Mme Michelle Demessine (libre choix des personnes titulaires d'une carte d'invalidité d'être comptabilisées ou non dans le quota de l'obligation d'emploi). (p. 1785) : s'oppose aux amendements n° 339 de Mme Michelle Demessine (suppression de la durée de six mois retenue pour le calcul de l'obligation d'emploi) et n° 202 de M. Jean-Pierre Godefroy (prise en compte de la durée du contrat de travail pour le décompte de l'obligation d'emploi). (p. 1786) : son amendement n° 41 : prise en compte de l'effort réalisé en matière de recrutement direct de personnes lourdement handicapées pour le montant de la cotisation à l'AGEFIPH ; adopté. S'oppose aux amendements n° 340 de Mme Michelle Demessine (relèvement significatif du plafond de la contribution à l'AGEFIPH) et de M. Jean-Pierre Godefroy n° 203 (augmentation progressive de la contribution des entreprises ne s'acquittant pas de l'obligation d'emploi) et n° 417 (encouragement à l'emploi des personnes les plus lourdement handicapées). - **Art. additionnel après l'art. 12** (p. 1788) : s'oppose à l'amendement n° 102 de M. Jacques Pelletier (décompte du nombre de travailleurs handicapés dans les effectifs de l'entreprise confié à un organisme extérieur). - **Art. 18** *(Art. L. 323-6 du code du travail - Réforme de la garantie de ressources des travailleurs handicapés en entreprise ordinaire)* (p. 1789) : sur les amendements de M. Georges Mouly, demande le retrait du n° 278 (suppression) et s'oppose au n° 281 (prise en compte de l'orientation établie par la COTOREP vers un centre d'aide par le travail). - **Art. 19** *(Art. L. 131-2, L. 323-4, L. 323-8, L. 323-30 à L. 323-32, L. 323-34, L. 412-5, L. 421-1, L. 431-2 et L. 443-3-1 du code du travail - Transformation des ateliers protégés en entreprises adaptées)* (p. 1790) : son amendement n° 52 : rédaction ; adopté. (p. 1791) : demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 207 de M. Jean-Pierre Godefroy (maintien du dispositif de l'abattement de salaire pour les très petites entreprises, notamment agricoles). Son amendement n° 53 : coordination ; adopté. (p. 1792) : s'oppose aux amendements analogues n° 209 de M. Jean-Pierre Godefroy et n° 366 de Mme Michelle Demessine (aménagement de passerelles entre les entreprises adaptées et les entreprises classiques) qu'il estime satisfaits par son amendement n° 57. (p. 1795) : son amendement n° 54 : révision du contingent d'aides au poste en cours d'année ; retiré. (p. 1795) : estime les amendements n° 208 de M. Jean-Pierre Godefroy (mise en place d'un système d'aide au poste forfaitaire en lieu et place du contingentement), n° 280 de M. Georges Mouly (maintien de l'agrément pour les entreprises adaptées) et n° 360 de Mme Michelle Demessine (suppression de l'obligation de création d'une personne morale pour les associations gérant une entreprise adaptée et un centre d'aide par le travail) satisfaits par son amendement n° 54 précité. Demande l'avis du Gouvernement sur les amendements n° 274 de M. Georges Mouly (coexistence au sein d'une même association de l'entreprise adaptée et du centre d'aide par le travail) et n° 360 de Mme Michelle Demessine (suppression de l'obligation de création d'une personne morale pour les associations gérant une entreprise adaptée et un centre d'aide

par le travail). S'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 361 (maintien de l'agrément), n° 363 (accès sans restriction aux dispositifs et aux soutiens accordés à toute entreprise), n° 364 (subvention compensant le surcoût engendré par l'emploi de personnes handicapées) et n° 365 (cohérence). (p. 1797) : ses amendements n° 55 : cohérence, n° 56 : rédaction et n° 57 : priorité de réembauche en entreprise adaptée en cas d'échec d'insertion de la personne handicapée dans l'entreprise ; adoptés. - **Art. 20** *(Art. L. 311-4, L. 344-2 et L. 344-2-1 à L. 344-2-5 du code de l'action sociale et des familles - Statut et droits des personnes handicapées accueillies en CAT)* (p. 1798) : accepte l'amendement n° 368 de Mme Michelle Demessine (vocation d'épanouissement personnel conférée aux CAT). Son amendement n° 58 : maintien des acquis scolaires inscrit au rang des actions de formation engagées par les CAT ; adopté. (p. 1799) : s'oppose à l'amendement n° 367 de Mme Michelle Demessine (création d'une commission des employés d'établissements et de services d'aide par le travail). Son amendement n° 59 : cohérence ; adopté. Son amendement n° 448 : rédaction ; adopté. (p. 1800, 1801) : s'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine portant sur le même objet n° 369 et 370 (consultation préalable des comités d'entreprise ou des délégués du personnel). Son amendement n° 449 : rédaction ; adopté. Demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 275 de M. Georges Mouly (modalités de financement de l'aide apportée par l'établissement ou le service d'aide au travail aux travailleurs handicapés). - **Art. additionnel après l'art. 20** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 138 de M. Nicolas About (élargissement de l'amplitude horaire du travail d'accompagnement des résidants handicapés en foyer d'hébergement). À titre personnel, votera l'amendement n° 138 précité. - **Art. 21** *(Art. L. 111-7 à L. 111-7-4, L. 111-8-3-1 et L. 111-26 du code de la construction et de l'habitation - Accessibilité du cadre bâti)* (p. 1805) : s'oppose à l'amendement n° 381 de M. Robert Bret (extension du champ des dispositions du code de la construction et de l'habitation aux établissements pénitentiaires). S'oppose à l'amendement n° 371 de Mme Michelle Demessine (suppression de la dérogation économique à la réalisation des travaux d'accessibilité). (p. 1806) : son amendement n° 458 : précision et encadrement du dispositif de dérogation ; adopté. S'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 372 (dérogation exceptionnelle en cas d'impossibilité technique démontrée) et de M. Jean-Pierre Godefroy n° 210 (dérogations au principe limitées aux seules raisons techniques). S'oppose à l'amendement n° 382 de M. Robert Bret (extension des règles relatives à l'accessibilité des établissements recevant du public aux parties communes des établissements pénitentiaires). (p. 1808) : son amendement n° 459 : obligation de prévoir des mesures de substitution pour les établissements recevant du public ; adopté. S'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 373 (caractère exceptionnel des dérogations) et n° 374 (délais de mise en conformité) ainsi qu'à l'amendement n° 211 de M. Jean-Pierre Godefroy (dérogations au principe limitées aux seules raisons techniques). (p. 1809) : s'oppose à l'amendement n° 375 de Mme Michelle Demessine (délivrance des attestations relatives à l'accessibilité réservée aux seuls contrôleurs techniques). (p. 1810) : s'oppose aux amendements analogues n° 212 de M. Jean-Pierre Godefroy et n° 377 de Mme Michelle Demessine (mise en place d'une signalisation accessible à l'ensemble des personnes handicapées). S'oppose à l'amendement n° 376 de Mme Michelle Demessine (création d'un observatoire national du logement des personnes en situation de handicap). S'oppose à l'amendement n° 378 de Mme Michelle Demessine (fermeture de l'établissement en cas de non-respect des délais de mise en conformité). (p. 1811) : s'oppose aux amendements identiques n° 213 de M. Jean-Pierre Godefroy et n° 379 de Mme Michelle Demessine (remboursement obligatoire de la subvention accordée pour des travaux d'accessibilité non réalisés). (p. 1812) : s'oppose aux amendements n° 214 de M. Jean-Pierre Godefroy (conformité des travaux aux exigences d'accessibilité étendue à l'ensemble des établissements) et n° 380 de M. Robert Bret (respect de l'obligation de mise en accessibilité dans les marchés publics des établissements pénitentiaires). Son amendement n° 65 : mise en accessibilité des établissements scolaires ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 21** (p. 1813) : s'oppose à l'amendement n° 383 de M. Robert Bret (adaptation du code de procédure pénale aux dispositions concernant la mise en accessibilité des établissements pénitentiaires). - **Art. 22** *(Art. L. 151-1, L. 152-1 et L. 152-4 du code de la construction et de l'habitation - Sanctions pénales)* : s'oppose à l'amendement n° 384 de Mme Michelle Demessine (obligation de mise en conformité sous astreinte indépendante d'une éventuelle amende). - **Art. additionnel après l'art. 23** : s'oppose à l'amendement n° 215 de M. Jean-Pierre Godefroy (possibilité pour les bailleurs de logements conventionnés d'engager des travaux de mise en accessibilité subventionnés par l'ANAH).

- **Suite de la discussion** (1er mars 2004) - **Art. 24** *(Accessibilité des transports et de la voirie)* (p. 1830) : s'oppose à l'amendement n° 217 de M. Yves Dauge (prise en compte de la chaîne de déplacement dans les documents d'urbanisme) qu'il estime satisfait par son amendement n° 74 : objectif d'accessibilité inclus dans le PLH. (p. 1831) : son amendement n° 72 : abaissement du seuil de création des commissions communales d'accessibilité à 5 000 habitants ; adopté. (p. 1832) : s'oppose aux amendements, portant sur le même objet, n° 222 de M. Jean-Pierre Godefroy et n° 391 et 390 de Mme Michelle Demessine (renforcement des attributions de la commission communale d'accessibilité). Son amendement n° 73 : création obligatoire d'une commission intercommunale pour les EPCI compétents en matière de transport regroupant plus de 5 000 habitants ; adopté. (p. 1833) : s'oppose à l'amendement n° 223 de M. Jean-Pierre Godefroy (création obligatoire d'une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées pour l'ensemble des EPCI). S'oppose à l'amendement n° 224 de M. Jean-Pierre Plancade (inscription du droit au transport pour les personnes à mobilité réduite inscrite dans la loi d'orientation des transports intérieurs, LOTI). Son amendement n° 74 : objectif d'accessibilité inclus dans le PLH ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 24** (p. 1834) : demande le retrait de l'amendement n° 225 de M. Yves Dauge (coordination avec la LOTI). - **Art. 25** *(Accessibilité des services de communication publique en ligne)* : s'oppose à l'amendement n° 227 de M. Daniel Raoul (mise en place de supports adaptés). - **Art. additionnels après l'art. 25** (p. 1835) : s'oppose à l'amendement n° 228 de M. Daniel Raoul (compatibilité des nouveaux programmes ou logiciels avec une utilisation au quotidien par des travailleurs handicapés). (p. 1836) : demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 392 de Mme Michelle Demessine (régime des centres de vacances adaptés pour enfants et adultes handicapés mentaux). - **Art. additionnel après le titre IV ou avant l'art. 26** (p. 1837) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements portant sur le même objet n° 264 de Mme Valérie Létard, n° 285 de M. Georges Mouly et de Mme Michelle Demessine n° 412 et n° 414 (adaptation des informations diffusées par les services publics). - **Art. 26** *(Modification de l'architecture du code de l'action sociale et des familles)* (p. 1838) : son amendement n° 450 : coordination ; adopté. - **Art. 27** *(Art. L. 146-3 à L. 146-6 du code de l'action sociale et des familles - Maisons départementales des personnes handicapées)* (p. 1841) : ses amendements n° 75 : rectification d'une erreur matérielle ; n° 76 : suppression de la disposition mettant à la charge de l'Etat la maison départementale des personnes handicapées et n° 77 : création d'un médiateur auprès de la maison départementale des personnes handicapées ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° 230 de M. Jean-Pierre Godefroy (mise en place d'antennes locales des maisons des personnes handicapées dans les CCAS et les CIAS) et aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 396 (mise en place d'antennes locales des maisons des personnes handicapées dans les CCAS et les CIAS) et n° 397 (élargissement des missions des maisons départementales à la coordination des dispositifs et l'accompagnement des personnes). (p. 1842) : son amendement n° 78 : statut de groupement d'intérêt public, GIP, des maisons départementales des personnes handicapées ; adopté. GIP présidé par le président du conseil général. (p. 1846) : s'oppose aux amendements n° 231 de M. Jean-Pierre Godefroy (indépendance des équipes pluridisciplinaires pour définir leur composition et assurer la meilleure prise en compte des projets

personnalisés) et n° 394 de Mme Michelle Demessine (composition et compétences des équipes pluridisciplinaires). Accepte les amendements n° 425 du Gouvernement (coordination), n° 106 de Mme Sylvie Desmarescaux (obligation pour l'équipe pluridisciplinaire d'entendre l'enfant handicapé capable de discernement) et de M. Nicolas About n° 122 (déplacement à domicile de l'équipe d'évaluation) et n° 123 (possibilité pour la personne handicapée d'être assistée par une personne de son choix). (p. 1848) : s'oppose à l'amendement n° 395 de Mme Michelle Demessine (prise en compte par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, des choix exprimés par la personne, et motivation circonstanciée de la décision de refus). Accepte les amendements du Gouvernement n° 434 (respect du choix de vie de la personne handicapée) et n° 446 (coordination). (p. 1851) : son amendement n° 81 : rôle du médiateur des personnes handicapées ; adopté. Sur ce dernier, demande l'avis du Gouvernement sur le sous-amendement n° 124 de M. Nicolas About. S'oppose à l'amendement n° 399 de Mme Michelle Demessine (institution d'un défenseur des personnes en situation de handicap). - **Art. 29** *(Art. L. 241-5 à L. 241-11 du code de l'action sociale et des familles - Création des commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées)* (p. 1854) : son amendement n° 82 : rédaction ; adopté. (p. 1855) : s'oppose à l'amendement n° 405 de Mme Michelle Demessine (représentation des personnes handicapées au sein des commissions) et accepte l'amendement n° 126 de M. Nicolas About (composition des commissions). (p. 1857) : s'oppose aux amendements n° 406 de Mme Michelle Demessine (formation unique de la commission pour les enfants et les adultes) et de M. Jean-Pierre Godefroy n° 232 (formation unique de la commission pour les enfants et les adultes) et n° 233 (coordination). Son amendement n° 83 : insertion dans la loi des sections locales ; adopté. S'oppose aux amendements n° 234 de M. Jean-Pierre Godefroy (organisation de la commission en antennes locales) et n° 407 de Mme Michelle Demessine (mise en place d'antennes locales). (p. 1858) : accepte l'amendement n° 128 de M. Nicolas About (coordination). (p. 1859) : accepte l'amendement n° 428 du Gouvernement (coordination) et, sur ce dernier, le sous-amendement n° 400 de Mme Michelle Demessine (attribution par la commission des droits de l'autonomie de la carte portant la mention "station debout pénible"). Accepte l'amendement n° 108 de Mme Sylvie Desmarescaux (organisation de la révision des décisions prises par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées). (p. 1860) : son amendement n° 85 : obligation pour la commission de proposer un choix d'orientation entre plusieurs solutions adaptées ; adopté. Demande le retrait de l'amendement n° 402 de Mme Michelle Demessine (obligation de proposition d'un choix d'orientation entre plusieurs solutions adaptées) qu'il estime satisfait par son amendement n° 85 précité portant sur le même objet. (p. 1861) : son amendement n° 86 : possibilité de révision de la décision d'orientation ; adopté. (p. 1862) : s'oppose à l'amendement n° 235 de M. Jean-Pierre Godefroy (prise en compte par la commission des politiques territoriales de l'emploi pour l'orientation, le reclassement ou l'insertion professionnelle). S'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 403 (délai de notification du rendez-vous devant la commission) et n° 404 (notification des voies de recours contre les décisions de la commission). - **Art. 28 (précédemment réservé)** *(Art. L. 241-3, L. 241-3-1 et L. 241-3-2 du code de l'action sociale et des familles et art. L. 2213-2 du code général des collectivités territoriales - Attribution de la carte d'invalidité, de la carte « Station debout pénible » et de la carte européenne de stationnement pour personne handicapée)* (p. 1863) : accepte l'amendement n° 125 de M. Nicolas About (attribution définitive de la carte d'invalidité aux personnes présentant un handicap irréversible). (p. 1864) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 276 de M. Georges Mouly (priorité accordée par la carte d'invalidité étendue à l'accompagnant d'une personne handicapée). Accepte l'amendement n° 463 du Gouvernement (extension des dispositions aux invalides de guerre). - **Art. 30** *(Art. L. 121-4, L. 242-1, L. 242-2, L. 242-4 à L. 242-11, L. 242-14, L. 312-1, L. 243-1 à L. 243-3 du code de l'action sociale et des familles - Dispositions de coordination dans le code de l'action sociale et des familles)* : son amendement n° 89 : établissement d'un rapport annuel par le préfet sur les bénéficiaires de l'amendement Creton permettant à des jeunes adultes de demeurer dans l'établissement qu'ils fréquentaient mineurs ; adopté. (p. 1866) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 236 de M. Claude Estier (information des familles sur la possibilité offerte par l'amendement Creton de maintien d'un handicapé majeur dans l'établissement fréquenté à défaut de place dans une structure pour adulte) et le sous-amendement n° 464 du Gouvernement qui le modifie. - **Art. 31** *(Art. L. 241-4, L. 321-1, L. 333-3, L. 351-4-1, L. 381-1, L. 511-1, L. 541-1 à L. 541-3, L. 542-1, L. 544-8, L. 553-4 et L. 755-20 du code de la sécurité sociale - Dispositions de coordination dans le code de la sécurité sociale)* (p. 1867) : ses amendements n° 451 : rectification d'une erreur matérielle et n° 452 : rédaction ; adoptés. - **Art. 32** *(Art. L. 122-32-1, L. 323-3, L. 323-10, L. 323-13, L. 832-2, L. 832-10 du code du travail - Dispositions de coordination dans le code du travail)* (p. 1868) : s'oppose à l'amendement n° 237 de M. Jean-Pierre Godefroy (reconnaissance du droit à la promotion professionnelle des personnes en situation de handicap). S'oppose à l'amendement n° 408 de Mme Michelle Demessine (intégration de l'interaction environnementale dans la définition du travailleur handicapé). - **Division additionnelle après l'art. 32** (p. 1868, 1871) : son amendement n° 90 : effectivité de l'exercice du droit de vote pour l'ensemble des personnes handicapées ; adopté (p. 1871). - **Art. additionnels après l'art. 32** : accepte l'amendement n° 131 de M. Nicolas About (modification du régime des tutelles assurant l'effectivité du droit de vote des personnes handicapées). (p. 1870, 1871) : son amendement n° 91 : accessibilité des bureaux de vote aux personnes handicapées ; retiré au profit de l'amendement n° 226 de M. Jean-Pierre Godefroy (accessibilité des bureaux de vote et des techniques de vote quel que soit le type de handicap notamment physique ou sensoriel). Développement indispensable du vote électronique. (p. 1872) : son amendement n° 92 : introduction dans la loi d'un principe de quota de diffusion de programmes accessibles aux personnes sourdes et malentendantes ; adopté. (p. 1873) : s'oppose à l'amendement n° 229 de M. Jean-Pierre Godefroy (accessibilité de la totalité des programmes télévisés aux personnes sourdes et malentendantes). (p. 1874) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 132 de M. Nicolas About (reconnaissance officielle de la langue des signes et introduction dans la scolarité ordinaire). (p. 1876) : accepte l'amendement n° 133 de M. Nicolas About (légalisation du statut des associations non gestionnaires d'établissements représentant les personnes handicapées). Séparation de la défense des personnes handicapées de la gestion des établissements. - **Art. additionnel après l'art. 32 ou après l'art. 44** (p. 1879) : accepte les amendements analogues n° 134 de M. Nicolas About et n° 282 de M. Georges Mouly (accès des personnes sourdes à l'information au sein de l'institution judiciaire). - **Art. 33** *(Art. L. 4363-1 à L. 4363-4 nouveaux du code de la santé publique - Définition des métiers de santé liés à l'appareillage)* (p. 1880) : son amendement n° 93 : rédaction ; adopté. (p. 1881) : son amendement n° 94 : cohérence ; adopté. - **Art. 34** *(Art. L. 4364-1 à L. 4364-7 nouveaux du code de la santé publique - Dispositions communes relatives à la formation et aux conditions d'exercice des métiers de santé liés à l'appareillage)* (p. 1882) : son amendement n° 95 : suppression ; adopté. - **Art. 35** *(Art. L. 4365-1 à L. 4365-6 nouveaux du code de la santé publique - Dispositions pénales applicables aux professionnels adaptant et délivrant des produits de santé autres que les médicaments)* : son amendement n° 96 : coordination ; adopté. - **Art. 36** *(Qualification requise pour les personnes qui assurent l'interprétariat en langue des signes française et le codage en langage parlé complété dans les services publics)* (p. 1883) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 238 de M. Jean-Pierre Godefroy (extension de la qualification requise à la transcription écrite simultanée de la parole). - **Art. additionnel après l'art. 36** : son amendement n° 97 : statut et missions des auxiliaires de vie sociale ; adopté. - **Art. 39** *(Art. L. 313-16 à L. 313-18 et L. 331-5 du code de l'action sociale et des familles - Fermeture des établissements médico-sociaux)* (p. 1885) : son amendement n° 98 : substitution du préfet au président du conseil général en cas de carence de celui-ci pour décider de la fermeture d'un

établissement social ou médico-social ; adopté. Son amendement n° 453 : coordination ; adopté. - **Art. 40** *(Art. 199 septies du code général des impôts et art. L. 132-3 du code des assurances - Amélioration des avantages fiscaux et assurantiels des contrats de rente de survie et d'épargne handicap)* (p. 1886) : son amendement n° 454 : rédaction ; adopté. - **Art. 41** *(Art. L. 323-8-1 du code du travail - Suppression des commissions départementales des travailleurs handicapés, mutilés de guerre et assimilés)* : son amendement n° 455 : rédaction ; adopté. - **Art. 43** *(Art. L. 247-1 à L. 247-3 nouveaux du code de l'action sociale et des familles - Mise en place d'un suivi statistique de la population handicapée)* : son amendement n° 99 : transmission des informations recueillies au CNCPH ; adopté. (p. 1887) : accepte le sous-amendement n° 465 du Gouvernement (transmission des données statistiques au CNCPH par le ministre chargé des affaires sociales) déposé sur son amendement n° 99 précité. Estime les amendements n° 239 de M. Jean-Pierre Godefroy (transmission des informations au CNCPH) et n° 409 de Mme Michelle Demessine (transmission des données statistiques au CNCPH) satisfaits par son amendement n° 99 précité. - **Art. additionnels après l'art. 44** (p. 1888) : son amendement n° 100 : rapport d'évaluation du Gouvernement au Parlement sur la mise en place du dispositif prévu en faveur des personnes handicapées ; retiré. S'oppose à l'amendement n° 240 de M. Jean-Pierre Godefroy (réglementation de la formation et de la qualification de l'ensemble des professionnels oeuvrant auprès des personnes en situation de handicap). - **Art. 45** *(Dispositions transitoires concernant les bénéficiaires actuels de l'ACTP)* (p. 1889) : s'oppose aux amendements identiques n° 241 de M. Jean-Pierre Godefroy et n° 410 de Mme Michelle Demessine (garantie des droits acquis des personnes handicapées au titre de la nouvelle prestation). Accepte l'amendement n° 433 du Gouvernement (coordination). - **Art. 47** *(Dispositions transitoires concernant le décompte des effectifs totaux de l'entreprise pour le calcul du taux d'emploi des personnes handicapées)* (p. 1890) : s'oppose à l'amendement n° 411 de Mme Michelle Demessine (raccourcissement du délai de mise en conformité des entreprises avec l'obligation d'emploi). - **Art. additionnel après l'art. 48** : son amendement n° 101 : entrée en vigueur de l'obligation pour le ministère de l'éducation nationale d'adapter les règlements des concours et des examens ; adopté. - **Intitulé du projet de loi** (p. 1891) : s'oppose à l'amendement n° 170 de M. Jean-Pierre Godefroy (remplacement du mot "handicapées" par les mots "en situation de handicap"). Danger d'une approche uniquement environnementale du handicap. - **Art. 2** *(Art. L. 245-1 à L. 245-10, L. 131-2 et L. 232-23 du code de l'action sociale et des familles - Prestation de compensation)* (p. 1896) : son amendement n° A-6 : coordination ; adopté. - **Art. 3** *(Art. L. 821-1 à L. 821-6, L. 821-9 du code de la sécurité sociale et art. L. 244-1 du code de la l'action sociale et des familles - Assouplissement des conditions de cumul de l'allocation aux adultes handicapés et de son complément avec des revenus d'activité)* (p. 1897) : accepte l'amendement n° A-2 du Gouvernement (suppression de la variation inversement proportionnelle au montant de l'aide aux postes de l'AAH différentielle versée à certains travailleurs de CAT). (p. 1898) : accepte l'amendement n° A-3 du Gouvernement (suppression de la disposition garantissant à tout travailleur percevant l'AAH un revenu égal au SMIC). Effets pervers des amendements précités n° 189 de M. Jean-Pierre Godefroy et n° 254 de M. Michel Mercier. Maintien d'une incitation au travail. (p. 1899) : accepte l'amendement n° A-4 du Gouvernement (rémunération tirée d'une activité professionnelle en milieu protégé prise en compte dans le calcul de l'AAH). Maintien de la hiérarchie des revenus entre les différents milieux de travail.

- **Projet de loi relatif aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle [n° 160 (2003-2004)]** - (14 avril 2004) - **Art. 18** *(Art. L. 37-1 à L. 37-3, L. 38, L. 38-1, L. 38-2 [nouveaux] du code des postes et des communications électroniques - Définition des marchés pertinents et obligations des opérateurs puissants sur un marché)* (p. 2392) : soutient l'amendement n° 136 de Mme Brigitte Luypaert (modalités de mise en oeuvre de la dérogation aux obligations imposées à un opérateur puissant sur un marché de détail pour les marchés émergents créés par l'innovation technologique) ; retiré. - **Art. 40 bis** *(Art. 25 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Compétence du CSA en matière de recomposition des multiplexes de la télévision numérique terrestre)* (p. 2423, 2428) : son amendement n° 139 : détermination de la date du lancement des chaînes payantes en TNT par la constatation de taux de couverture et d'équipement des foyers suffisamment élevés pour garantir la viabilité économique de celles-ci ; retiré. Nécessité de découpler le lancement de l'offre gratuite en TNT de celui de l'offre payante, indispensable à la réussite du lancement des chaînes payantes. Souci de lisibilité politique et souci de réalisme économique. Rapport de M. Michel Boyon. Souhaite que le CSA tienne compte des préoccupations des parlementaires pour assurer le succès du lancement de la TNT payante. - **Art. additionnels après l'art. 40 bis ou après l'art. 75** (p. 2433) : intervient sur l'amendement n° 167 de M. Jean-Pierre Godefroy (obligation pour les chaînes hertziennes privées d'assurer l'accès des personnes sourdes et malentendantes à la totalité des programmes) dont il souhaite le retrait. Possibilité de revenir sur ces problèmes lors de la deuxième lecture du projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Engagement de Mme Marie-Thérèse Boisseau de saisir le Sénat des décrets d'application.

- **Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (5 mai 2004) - **Art. additionnel après l'art. 1er terdecies ou avant l'art. 65** (p. 2830, 2831) : intervient sur l'amendement n° 545 de M. Pierre Jarlier (relèvement des attributions de DGF des communautés de communes). Opposé au regroupement des EPCI de petite taille.

- **Suite de la discussion** (6 mai 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 11 D** (p. 2927) : favorable à l'amendement de M. Pierre Jarlier n° 522 (dérogation au régime des 35 heures dans le secteur du déneigement). Demande un réexamen de la question.

- **Projet de loi relatif à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées [n° 299 (2003-2004)]** - (26 mai 2004) - **Art. 5** *(Adaptation des stipulations conventionnelles et des clauses contractuelles à la modification de la durée du travail liée à la création de la journée de solidarité)* (p. 3576) : recherche d'une dégradation du débat par les sénateurs de gauche.

- **Projet de loi relatif aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle** - *Commission mixte paritaire* **[n° 327 (2003-2004)]** - (3 juin 2004) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3850) : hommage à la CMP. Ouverture d'un espace de liberté pour le monde rural. Enrichissement du débat concernant la TNT. Refus réaliste de l'instauration d'une date butoir. Texte équilibré. Remerciements aux rapporteurs.

- **Projet de loi de modernisation de la sécurité civile [n° 227 (2003-2004)]** - (16 juin 2004) - **Art. 25** *(Intitulé de la section I-1 nouvelle du chapitre IV du titre II du livre IV de la première partie du code général des collectivités territoriales et article L. 1424-8-1 - Réserves de sécurité civile)* (p. 4349) : favorable au sous-amendement n° 63 de M. Charles Guené déposé sur l'amendement n° 19 de la commission (constitution de réserves de sécurité civile à l'échelon communal).

- **Projet de loi relatif à la politique de santé publique** - *Deuxième lecture* **[n° 278 (2003-2004)]** - (9 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5509, 5512) : mise en place d'une culture de santé publique. Clarification des responsabilités. Soutien des priorités définies par le texte. Approbation de l'organisation nationale et régionale de la santé et du développement de la politique de prévention. Exercice des professions de sage-femme et de psychothérapeute. Avancées concernant la recherche et la formation en santé. Actualisation du dispositif d'encadrement des recherches biomédicales. Travail des rapporteurs. Vote du groupe UMP en faveur de ce projet de loi. - **Art. additionnels avant l'art. 1er** (p. 5519) :

formation médicale. Nécessité d'augmenter le numerus clausus. Intervient sur l'amendement n° 72 de M. Gilbert Chabroux (droit à la santé pour tous et égalité d'accès à des soins de qualité sur l'ensemble du territoire). - **Art. 3** *(Art. L. 1112-3, L. 1321-6, L. 1331-25, L. 1331-27, L. 1331-28, L. 1332-4, L. 2311-5, L. 3111-3, L. 3111-4, L. 3112-1, L. 3113-1, L. 3114-1, L. 3114-3, L. 3114-4, L. 3114-6, L. 3322-11, L. 3811-6, L. 3812-3, L. 3812-7, L. 5132-4, L. 5231-1 et L. 5231-2 du code de la santé publique - Coordination)* (p. 5526) : son amendement n° 112 : suppression du I tenant compte du regroupement au sein du Haut conseil de la santé publique des compétences auparavant confiées au Haut comité pour la santé publique et au Conseil supérieur d'hygiène publique de France ; retiré au profit de l'amendement n° 134 du Gouvernement (modifications de cohérence consécutives à la mise en place du Haut conseil de la santé publique). - **Art. 4** *(Art. L. 1417-1 à L. 1417-5 et L. 3411-4 du code de la santé publique et art. L. 221-1 du code de la sécurité sociale - Institut national de prévention et d'éducation pour la santé)* (p. 5527) : soutient l'amendement n° 34 de M. Alain Vasselle (développement de l'éducation à la santé dès l'école primaire) ; adopté. - **Art. 14 A** *(Publicité télévisée en faveur des produits alimentaires)* (p. 5536) : soutient l'amendement n° 70 de Mme Françoise Henneron (information à caractère sanitaire accompagnant les messages publicitaires et télévisuels en faveur de boissons ou produits alimentaires manufacturés) ; devenu sans objet. (p. 5543) : favorable à l'amendement n° 145 du Gouvernement (devoirs des industriels du secteur agro-alimentaire dans le cadre de la politique d'éducation pour la santé à la télévision). - **Art. additionnels avant l'art. 16 bis A** (p. 5559) : soutient l'amendement n° 113 de M. Alain Vasselle (interdiction de toute publicité et de toute promotion en faveur du tabac) ; retiré.

- **Projet de loi organique pris en application de l'article 72-2 de la Constitution relatif à l'autonomie financière des collectivités territoriales** - *Deuxième lecture* **[n° 427 (2003-2004)]** - (22 juillet 2004) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5857) : grande avancée après la mise en oeuvre des mesures de décentralisation sans compensation financière suffisante. Exemple de la décentralisation de l'aide sociale en 1984. Votera ce texte.

- **Projet de loi relatif à l'assurance maladie [n° 420 (2003-2004)]** - (26 juillet 2004) - **Art. additionnels après l'art. 27** (p. 6178) : soutient l'amendement n° 552 de M. Jacques Blanc (financement par l'assurance maladie de la rémunération des professionnels et des soins relatifs aux personnes âgées et aux personnes handicapées) ; rejeté. (p. 6178, 6179) : distinction nécessaire entre le handicap et la perte d'autonomie induite par l'âge. - **Art. 27 bis** *(Art. L. 631-1 du code de l'éducation - Création d'un comité de la démographie médicale)* (p. 6180) : soutient l'amendement n° 551 de M. Gérard Dériot (association des professionnels de santé aux travaux du comité de la démographie médicale) ; adopté. Soutient l'amendement n° 13 de M. Jean-Claude Etienne (participation du conseil national de l'Ordre des médecins au comité de la démographie médicale) ; retiré. - **Art. additionnel après l'art. 27 bis** (p. 6181) : son amendement n° 295 : liste de préjudices économiques excluant l'action récursoire de la sécurité sociale ; retiré. - **Art. 30** *(Art. L. 221-2 à L. 221-4 du code de la sécurité sociale - Réforme des instances dirigeantes de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés, CNAMTS)* (p. 6203) : son amendement n° 555 (composition strictement paritaire de la commission des accidents du travail et des maladies professionnelles) ; retiré puis repris par M. Michel Dreyfus-Schmidt. (p. 6208) : intervient sur son amendement n° 555 précité repris par M. Michel Dreyfus-Schmidt. Problème évoqué au cours de la discussion de l'article 30 bis. - **Art. additionnels après l'art. 30** (p. 6208) : son amendement n° 556 : mise en place d'un financement et d'une caisse autonomes de l'assurance maladie pour la branche accidents du travail et maladies professionnelles ; retiré. - **Art. 31** *(Art. L. 162-5, L. 162-5-12, L. 162-9, L. 162-12-2, L. 162-12-9, L. 162-12-17 à L. 162-12-20, L. 162-14, L. 162-15-4 et L. 162-32-1, art. L. 182-2-1 à L. 182-2-7 et art. L. 182-3-1 du code de la sécurité sociale - Union nationale des caisses d'assurance maladie et Union nationale des organismes de protection sociale complémentaire)* (p. 6216) : soutient l'amendement n° 292 de M. Jacques Blanc (rédaction) ; adopté. (p. 6216, 6217) : soutient l'amendement n° 317 de M. Alain Fouché (transformation du Centre national des professions de santé en une Union nationale) ; adopté après modification par le sous-amendement n° 587 du Gouvernement. (p. 6217) : soutient l'amendement n° 314 de M. Gérard Dériot (précision sur la composition de l'Union nationale des professions de santé) ; adopté.

- **Suite de la discussion** (27 juillet 2004) - **Art. 33** *(Art. L. 211-2, L. 211-2-1, L. 211-2-2, L. 217-3, L. 217-3-1, L. 217-6 et L. 227-3 du code de la sécurité sociale - Réforme des instances dirigeantes des caisses primaires d'assurance maladie et autorité du directeur général de la Caisse nationale d'assurance maladie sur le réseau)* (p. 6241) : son amendement n° 296 : suppression des dispositions instaurant un médiateur chargé des relations entre un organe local d'assurance maladie et ses usagers ; retiré. (p. 6244, 6245) : défavorable aux amendements identiques n° 208 de M. Gilbert Chabroux et n° 519 de Mme Michelle Demessine (renforcement du rôle des CPAM dans le domaine de la prévention en liaison avec les services de santé au travail, la médecine scolaire et universitaire). Nécessaire distinction entre prévention et dépistage précoce. Rôle des groupements régionaux de santé publique. - **Art. additionnel après l'art. 35** (p. 6249, 6250) : soutient l'amendement n° 299 de M. Jean-Louis Lorrain (contribution des caisses nationales de sécurité sociale au financement du GIP "santé-protection sociale") ; adopté. - **Art. 36 A** *(Création des unions des professionnels de santé exerçant à titre libéral)* (p. 6250) : soutient l'amendement n° 14 de M. Jean-Claude Etienne (nécessité d'inclure les médecins dans le niveau régional des professions de santé) ; devenu sans objet. - **Art. 37** *(Art. L. 162-47 du code de la sécurité sociale - Missions conjointes des ARH et des URCAM)* (p. 6262) : soutient l'amendement n° 15 de M. Jean-Claude Etienne (reconnaissance des réseaux de télémédecine) ; adopté. Soutient l'amendement n° 550 de M. Gérard Dériot (mise en place d'une direction collégiale à la mission régionale de santé) ; adopté. - **Art. 37 bis** *(Expérimentation de la mise en place d'agences régionales de santé)* (p. 6266) : soutient l'amendement n° 316 de M. Gérard Dériot (précision du statut et des compétences des agences régionales de santé qui pourront être expérimentées dans certaines régions) ; adopté. - **Art. 38** *(Art. L. 121-1, L. 121-2, L. 151-1, L. 153-5, L. 153-8, L. 200-3, L. 221-1, L. 221-5, L. 224-1, L. 224-5-2, L. 224-9, L. 224-10, L. 227-2, L. 228-1, L. 231-1 à L. 231-12, L. 251-2 à L. 251-4, L. 262-1 et L. 281-2 à L. 281-6 du code de la sécurité sociale - Coordination)* (p. 6269) : son amendement n° 306 : suppression des limites au remboursement à l'employeur des rémunérations maintenues perçues par un salarié exerçant des fonctions d'administrateur d'organisme mutualiste et encadrement du versement d'indemnités aux élus en cas de rémunération non maintenue ; adopté. - **Art. 39** *(Art. L. 131-7 du code de la sécurité sociale - Mesures visant à garantir les ressources de la sécurité sociale)* (p. 6277) : soutient l'amendement n° 305 de M. Jean-Marc Juilhard (versement d'une fraction supplémentaire des droits de consommation sur les tabacs au fonds de financement des prestations sociales des non-salariés agricoles dans la limite de son déficit comptable) ; devenu sans objet. - **Art. 42** *(Art. L. 245-2 et L. 245-5-2 du code de la sécurité sociale - Relèvement de la contribution sur les dépenses de promotion des fabricants ou distributeurs de dispositifs médicaux et de la contribution sur les dépenses de promotion des laboratoires pharmaceutiques)* (p. 6290) : son amendement n° 553 : aménagement de la taxe sur la publicité des entreprises pharmaceutiques ; adopté. - **Art. 43** *(Art. L. 138-20 et L. 245-6-1 du code de la sécurité sociale - Contribution sur le chiffre d'affaires des entreprises pharmaceutiques et maîtrise des dépenses de médicaments)* (p. 6293) : son amendement n° 557 : relèvement du taux de la contribution sur le chiffre d'affaires des entreprises exploitant une ou plusieurs spécialités pharmaceutiques ; adopté. Nécessité d'assurer la neutralité financière de son amendement n° 553 ci-dessus. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 6315, 6316) : nécessité d'agir pour sauver le régime d'assurance maladie, souvent envié par les pays européens.

Choix pertinent de la vérité et de la concertation. Conclusions du rapport du Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie. Réaffirmation des principes fondamentaux d'égalité d'accès aux soins, de qualité des soins et de la solidarité. Réforme juste. Responsabilisation des patients et des médecins. Confiant dans le changement des comportements. Enrichissement du texte au Sénat. Plan courageux. Réponse claire aux inquiétudes des Français. Le groupe UMP votera ce texte.

- **Projet de loi habilitant le Gouvernement à simplifier le droit [n° 343 (2003-2004)]** - (13 octobre 2004) - **Art. 1er** *(Habilitation à améliorer l'accès des personnes aux documents administratifs)* (p. 6602) : nécessité d'un accès à haut débit pour toutes les communes de France.

- **Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** - *Deuxième lecture* **[n° 346 (2003-2004)]** - (19 octobre 2004) - rapporteur de la commission des affaires sociales. - **Discussion générale** (p. 6815, 6818) : texte considérablement remanié. Ajout par l'Assemblée nationale de mesures relatives à la prévention, à la recherche et à l'accès aux soins. Prestations compensatoires : améliorations et difficultés restantes. Remarques sur l'AAH. Accessibilité du cadre bâti. Intégration scolaire des enfants handicapés. Mesures dans le domaine de l'emploi. Question de l'architecture institutionnelle : maisons et médiateurs départementaux. Remarques relatives aux équipes pluridisciplinaires et aux commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées. Propose l'adoption du projet de loi, sous réserve des amendements de la commission. - **Art. additionnel avant l'art. 1er** (p. 6843) : accepte l'amendement n° 327 de M. Nicolas About (représentation des associations non gestionnaires d'établissements au sein des instances décidant des politiques publiques en faveur des personnes handicapées). - **Art. 1er** *(Art. L. 114 à L. 114-3-1, L. 114-5, L. 540-1 et L. 580-1 du code de l'action sociale et des familles - Définition du handicap, accès aux droits fondamentaux et droit à compensation des personnes handicapées)* (p. 6847, 6848) : s'oppose aux amendements de M. Michel Mercier n° 270 (égalité en droits de tous les citoyens indépendamment des situations de handicap) et n° 271 (complément apporté à la définition du handicap) ainsi qu'aux amendements n° 346 de Mme Michelle Demessine (conception dynamique du handicap) et n° 409 de M. Jean-Pierre Godefroy (conception dynamique et interactive du handicap). (p. 6849) : s'oppose aux amendements de M. Michel Mercier n° 273 (garantie apportée à l'exercice effectif des droits des personnes handicapées) et n° 274 (réaffirmation du rôle de l'Etat comme garant de l'égalité de traitement des personnes handicapées) ainsi qu'à l'amendement n° 347 de Mme Michelle Demessine (précision des droits élémentaires de la personne en situation de handicap). (p. 6850) : s'oppose à l'amendement n° 349 de Mme Michelle Demessine (suppression partielle). Demande le retrait de l'amendement n° 275 de M. Michel Mercier (droit à l'éducation en milieu ordinaire et dans les institutions spécialisées). - **Art. additionnels après l'art. 1er** (p. 6851) : accepte l'amendement n° 314 de Mme Marie-Thérèse Hermange (création d'une conférence nationale du handicap). (p. 6852) : accepte l'amendement n° 315 de Mme Marie-Thérèse Hermange (mise en place d'un groupe de travail sur la représentativité des associations de personnes handicapées et l'avenir de la gestion des établissements médico-sociaux). (p. 6853) : s'oppose à l'amendement n° 272 de M. Daniel Dubois (représentation des personnes en situation de handicap dans le dispositif institutionnel de la prise en charge du handicap). (p. 6854) : s'oppose à l'amendement n° 276 de M. Michel Mercier (compétences du département en matière de politique sanitaire et sociale en faveur des personnes handicapées). - **Art. 1er bis** *(Art. L. 114-3 du code de l'action sociale et des familles - Prévention des handicaps)* : son amendement n° 1 : prise en compte des risques d'aggravation des handicaps ; adopté. (p. 6855) : ses amendements n° 3 : coordination ; et n° 2 : extension de l'appui apporté par la recherche pluridisciplinaire à la réduction et à la compensation des handicaps ; adoptés. Demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 410 de M. Jean-Pierre Godefroy (rôle du CNCPH). - **Art. additionnel après l'art. 1er bis** (p. 6857) : accepte l'amendement n° 403 de Mme Anne-Marie Payet (obligation de faire figurer un message sanitaire sur toutes les unités de conditionnement des boissons alcoolisées).

- **Suite de la discussion** (20 octobre 2004) - **Art. 1er ter** *(Art. L. 114-3-1 du code de l'action sociale et des familles - Recherche sur le handicap)* (p. 6885) : son amendement n° 4 : ouverture de la liste des acteurs susceptibles de participer aux programmes de recherche sur le handicap ; adopté. (p. 6886) : sur les amendements de M. Jean-Pierre Godefroy, estime le n° 411 (participation des associations représentatives des personnes handicapées aux programmes de recherche sur le handicap) satisfait par son amendement n° 4 précité et accepte le n° 484 (précisions sur la composition et les missions de l'Observatoire de la recherche sur le handicap et diffusion de son rapport auprès du Conseil national consultatif des personnes handicapées) sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 6 : extension de la diffusion du rapport à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ; adopté. Son amendement n° 5 : clarification des objectifs de la recherche sur le handicap en y incluant un objectif de recensement des personnes handicapées et des pathologies dont elles souffrent ; adopté. - **Art. 1er quater** *(Art. L. 1110-12 du code de la santé publique - Formation des professionnels de santé à l'accueil et à la prise en charge des personnes handicapées)* (p. 6887) : ses amendements n° 7 : rectification d'une erreur de codification et n° 8 : enrichissement de la formation des professionnels de santé sur les pathologies handicapantes et les avancées thérapeutiques s'y rapportant ; adoptés. - **Art. 1er quinquies** *(Art. L. 1411-2 et L. 1411-6 du code de la santé publique - Prise en compte des personnes handicapées dans les programmes de santé publique)* : son amendement n° 9 : rectification d'une erreur d'insertion dans le code de la santé publique ; adopté. (p. 6888) : son amendement n° 10 : amélioration de l'articulation entre la prise en charge sanitaire et médico-sociale du handicap ; adopté. (p. 6889) : sur les amendements de M. Jean-Pierre Godefroy, demande le retrait du n° 406 (encadrement financier de l'action de la CNSA - indépendance de financement entre l'assurance maladie et la nouvelle caisse) et estime le n° 407 (prorogation de la période légale de congé maternité à hauteur du niveau de prématurité constatée de l'enfant) satisfait par l'amendement portant sur le même objet n° 259 de M. André Lardeux. - **Art. additionnels après l'art. 1er quinquies** (p. 6890) : accepte l'amendement n° 217 du Gouvernement (possibilité pour une personne handicapée de désigner une ou plusieurs personnes pour lui dispenser certains soins prescrits par le médecin). (p. 6891) : accepte l'amendement de M. André Lardeux n° 259 (prorogation de la période légale de congé maternité à hauteur du niveau de prématurité constatée de l'enfant). (p. 6894) : demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 436 de M. Jean-Pierre Godefroy (exonération des personnes handicapées de la participation forfaitaire d'un euro sur les consultations ou actes médicaux en lien avec la compensation de leur handicap). - **Art. 2 A** *(Art. L. 114-1-1 du code de l'action sociale et des familles - Définition du droit à compensation)* (p. 6898) : son amendement n° 11 : précision des conditions de formulation du projet de vie de la personne handicapée ; adopté. S'oppose aux amendements n° 348 de Mme Michelle Demessine (définition plus impérative de la notion de compensation du handicap) et n° 412 de M. Jean-Pierre Godefroy (suppression du premier alinéa définissant le droit à compensation) et estime satisfait l'amendement n° 444 de M. Georges Mouly (définition d'un droit à compensation des conséquences du handicap indépendant de l'origine et de la nature de celui-ci ainsi que de l'âge et du mode de vie de la personne handicapée). - **Art. 2** *(Art. L. 245-1 à L. 245-10, L. 131-2 et L. 232-23 du code de l'action sociale et des familles - Prestation de compensation)* (p. 6900, 6901) : ses amendements n° 12 : coordination, n° 13 : suppression du critère d'âge, et n° 14 : précision des conditions d'ouverture du bénéfice de la prestation de compensation aux parents d'enfants handicapés ; adoptés. Sur les amendements de M. Georges Mouly, estime le n° 445 (suppression du critère d'âge) satisfait et demande le retrait du n° 446 (ouverture du bénéfice de cette prestation aux personnes supportant les charges liées à un besoin d'aides techniques). (p. 6902) : accepte l'amendement

n° 318 de M. Nicolas About (admission au bénéfice de cette prestation des parents d'enfants handicapés relevant des cinquième et sixième catégories de l'AES). (p. 6904) : son amendement n° 15 : attribution au président du conseil général de la responsabilité de la liquidation et du versement de la prestation de compensation ; adopté. (p. 6905) : demande le retrait des amendements portant sur le même objet n° 278 de M. Michel Mercier et n° 413 de M. Jean-Pierre Godefroy (adaptation du montant de la compensation à la réalité du prix de l'aide technique). Sur les amendements portant sur le même objet, accepte le n° 351 de Mme Michelle Demessine et demande le retrait du n° 447 de M. Georges Mouly (affectation possible de la prestation de compensation à d'éventuels surcoûts de transport). (p. 6906) : son amendement n° 16 : suppression d'une précision inutile sur la nature des aides animalières ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 352 de Mme Michelle Demessine (affectation possible de la prestation de compensation à des frais supplémentaires résultant d'une activité professionnelle) et demande le retrait de l'amendement n° 308 de Mme Catherine Procaccia (encadrement du dressage des chiens guides d'aveugles et des animaux pouvant apporter une aide aux personnes handicapées moteur). (p. 6907) : demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 324 de M. Nicolas About (affectation possible de la prestation de compensation aux dépenses d'interprétariat en langue des signes pour les personnes déficientes auditives). Demande le retrait des amendements portant sur le même objet n° 331 de M. Alain Vasselle, n° 350 de Mme Michelle Demessine et n° 491 de M. Georges Mouly (affectation possible de la prestation de compensation aux charges liées à la mise en oeuvre d'une mesure de protection juridique). (p. 6909) : demande le retrait des amendements identiques n° 353 de Mme Michelle Demessine et n° 414 de M. Jean-Pierre Godefroy (insertion des charges de formation liées à l'utilisation des aides techniques dans le champ de la prestation de compensation). (p. 6910) : s'oppose à l'amendement n° 354 de Mme Michelle Demessine (éligibilité de la surveillance ponctuelle à la prestation de compensation) et demande le retrait des amendements identiques n° 332 de M. Alain Vasselle et n° 448 de M. Georges Mouly (éligibilité de la stimulation régulière apportée par l'aide humaine à la prestation de compensation). (p. 6911) : accepte les amendements n° 228 de M. Nicolas About (précision sur le montant plancher de la prestation de compensation couvrant les besoins en aides humaines à temps complet d'une personne lourdement handicapée et modalités à respecter pour la fixation du montant de cette prestation) et n° 279 de M. Daniel Dubois (adaptation de la prestation de compensation au cas des personnes très lourdement handicapées ou polyhandicapées). (p. 6912) : ses amendements n° 17 : coordination ; adopté, n° 18 : coordination et explication ; adopté après modification par le sous-amendement n° 341 de M. Alain Vasselle qu'il accepte. (p. 6913) : son amendement n° 19 : exclusion des revenus d'activité du conjoint des ressources retenues pour la détermination du montant de la prestation de compensation ; adopté après modification par le sous-amendement n° 326 de M. Nicolas About (extension de cette exclusion aux revenus du concubin, du partenaire ayant conclu un PACS avec la personne handicapée et de l'aidant familial) qu'il accepte. (p. 6914) : demande le retrait de l'amendement n° 449 de M. Georges Mouly (suppression des restrictions liées aux ressources de la personne handicapée pour la détermination du montant de la compensation). Estime l'amendement n° 229 de M. Nicolas About (exclusion des pensions de retraite et d'invalidité des ressources retenues pour la détermination du montant de la prestation de compensation) satisfait par l'amendement n° 356 de Mme Michelle Demessine (exclusion des revenus de remplacement des ressources retenues pour la détermination du montant de la prestation de compensation) qu'il accepte, ainsi que le n° 355 (exclusion des pensions de retraite et des prestations servies aux victimes d'accidents du travail des ressources retenues pour la détermination du montant de la prestation de compensation) du même auteur. Sur son amendement n° 19 précité, demande le retrait du sous-amendement n° 256 de Mme Sylvie Desmarescaux (extension de cette exclusion aux revenus d'activité du concubin et du partenaire ayant conclu un PACS avec la personne handicapée) au profit du sous-amendement précité n° 326 de M. Nicolas About. Estime les amendements n° 437 de M. Jean-Pierre Godefroy (exclusion des revenus d'activité du concubin ou du partenaire ayant conclu un PACS avec la personne handicapée, des ressources retenues pour la détermination du montant de la prestation de compensation) et n° 357 de Mme Michelle Demessine (limitation à 10 % du revenu imposable des personnes handicapées des dépenses restant à leur charge) satisfaits par le sous-amendement n° 326 de M. Nicolas About précité. (p. 6916) : son amendement n° 20 : maintien de la prestation de compensation dans les ressources prises en compte par le juge pour fixer une pension alimentaire ; adopté. Sur les amendements de M. Alain Vasselle, accepte le n° 333 (privation d'effet des recours non définitifs sur succession des sommes versées au titre de l'allocation compensatrice pour tierce personne) et demande le retrait du n° 334 (privation d'effet des recours non définitifs sur le bénéficiaire revenu à une meilleure forme des sommes versées au titre de l'allocation compensatrice pour tierce personne). (p. 6917) : son amendement n° 21 : rétablissement du droit d'option entre la prestation de compensation et l'allocation personnalisée d'autonomie pour les personnes handicapées atteignant l'âge de soixante ans ; adopté. Estime l'amendement, portant sur le même objet, n° 450 de M. Georges Mouly satisfait par son amendement n° 21 précité. Son amendement n° 22 : coordination ; adopté. (p. 6918) : s'oppose à l'amendement n° 345 de M. Alain Vasselle (limite du forfait journalier restant à la charge de la personne handicapée hébergée dans un établissement à 10 % du montant de sa prestation de compensation). (p. 6919) : son amendement n° 23 : précision ; adopté. Demande le retrait de l'amendement n° 280 de M. Michel Mercier (possibilité pour la personne handicapée de choisir la forme de recours à l'aide humaine qu'elle souhaite). (p. 6920) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 316 de Mme Marie-Thérèse Hermange (limitation aux personnes très lourdement handicapées de la possibilité de rémunérer un membre de sa famille). Ses amendements n° 25 : suppression d'une précision inutile ; et n° 24 : clarification des conditions dans lesquelles une personne handicapée peut recourir à un service mandataire pour l'emploi de ses aides à domicile ; adoptés. (p. 6921) : son amendement n° 26 : clarification des conditions d'obtention de versements ponctuels pour faire face à des dépenses lourdes ; adopté. Estime l'amendement n° 358 de Mme Michelle Demessine (suppression de l'avis de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur les devis de dépenses lourdes de réalisation de travaux ou d'acquisition d'aides techniques) satisfait par son amendement n° 26 précité. (p. 6922) : ses amendements n° 27 : définition des conditions de contribution de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie au financement de la prestation de compensation ; retiré ; et n° 28 : suppression de la prestation de compensation de la liste des prestations d'aide sociale versées par le département ; adopté. Sur son amendement n° 27 précité, accepte le sous-amendement n° 342 de M. Alain Vasselle (prise en compte du domicile des personnes handicapées). (p. 6923) : demande le retrait de l'amendement n° 282 de Mme Valérie Létard (assouplissement des conditions d'application du taux réduit de TVA sur les appareillages pour les personnes handicapées) et accepte l'amendement n° 359 de Mme Michelle Demessine (caractère non imposable de la prestation de compensation). - **Art. 2 bis** *(Suppression des barrières d'âge pour l'attribution de la prestation de compensation)* (p. 6924) : son amendement n° 29 : précision relative à la suppression des critères d'âge en matière de compensation du handicap et de prise en charge des frais d'hébergement en établissements ; adopté. (p. 6925) : demande le retrait des amendements identiques n° 283 de M. Michel Mercier et n° 415 de M. Jean-Pierre Godefroy (réduction des délais de mise en oeuvre du versement sans condition d'âge de la prestation de compensation). (p. 6926) : demande le retrait du sous-amendement n° 503 de Mme Marie-Thérèse Hermange (extension du bénéfice de la prestation de compensation aux enfants handicapés dans les dix-huit mois à compter de l'entrée en vigueur de la loi), déposé sur son amendement n° 29 précité. - **Art. 2 ter** *(Art. L. 242-15 du code de l'action sociale et des familles - Majoration spécifique d'AES pour les parents isolés d'enfants handicapés)* (p. 6927) : son amendement n° 30 : rectification d'une erreur de codification ; adopté. -

**Art. 2 quater** *(Art. L. 246-1 du code de l'action sociale et des familles - Prise en charge des personnes autistes)* : son amendement n° 31 : coordination ; adopté. - **Art. 2 quinquies** *(Art. L. 241-10 du code du code de la sécurité sociale - Exonération des cotisations sociales patronales pour les bénéficiaires de la prestation de compensation employant une aide à domicile)* (p. 6928) : son amendement n° 32 : suppression de la référence à l'ACTP ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 2 quinquies** : Souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 255 de M. Michel Thiollière (possibilité pour les personnes aphasiques d'être assistées d'un orthophoniste indépendant agréé pour les actes administratifs ou judiciaires). - **Art. 3** *(Art. L. 821-1 à L. 821-6, L. 821-9 du code de la sécurité sociale et art. L. 244-1 du code de l'action sociale et des familles - Assouplissement des conditions de cumul de l'allocation aux adultes handicapés et de son complément avec des revenus d'activité)* (p. 6933) : ses amendements n° 33 : exclusion du nombre des prestations subsidiaires par rapport à l'AAH de la majoration pour tierce personne versée au titulaire d'une rente d'accident de travail ; n° 34 : coordination ; adoptés. (p. 6934) : demande l'avis du Gouvernement sur les amendements n° 360 de Mme Michelle Demessine (alignement du montant de l'AAH sur celui du SMIC) et n° 492 de M. Georges Mouly (exclusion des rentes viagères des ressources prises en compte pour le calcul de l'AAH et possibilité d'option entre l'AAH et les allocations vieillesse). S'oppose aux amendements n° 402 de M. Gérard Delfau (remplacement de l'AAH par un revenu spécifique handicap), n° 452 de M. Georges Mouly (indexation du montant de l'AAH sur celui du SMIC), n° 285 de M. Michel Mercier (révision du montant de l'AAH), n° 416 de M. Jean-Pierre Godefroy (garantie d'un revenu d'existence égal au SMIC pour les personnes handicapées qui ne peuvent trouver un emploi et limite du cumul des avantages de même nature), ainsi qu'aux amendements identiques n° 284 de M. Michel Mercier et n° 335 de M. Alain Vasselle (indexation du montant de l'AAH sur celui du SMIC). Demande le retrait de l'amendement n° 336 de M. Alain Vasselle (possibilité d'option pour les personnes handicapées atteignant l'âge de la retraite entre l'AAH et d'autres prestations auxquelles elles peuvent prétendre) et estime satisfaits les amendements identiques n° 337 de M. Alain Vasselle et n° 363 de Mme Michelle Demessine (évolution du montant de l'AAH différentielle de manière inversement proportionnelle à celle de l'aide au poste en fonction de la durée du travail en CAT). (p. 6938) : demande le retrait de l'amendement n° 493 de M. Georges Mouly (arrêt du versement de l'AAH à la date d'exercice du droit d'option). (p. 6939) : s'oppose à l'amendement n° 361 de Mme Michelle Demessine (aménagement du dispositif permettant aux bénéficiaires de l'AAH et de ses compléments une réelle autonomie financière à l'égard des personnes de leur entourage). Demande le retrait des amendements portant sur le même objet n° 257 de Mme Sylvie Desmarescaux, n° 338 de M. Alain Vasselle et n° 453 de M. Georges Mouly (exclusion des rémunérations tirées d'une activité professionnelle en milieu protégé des ressources servant au calcul de l'AAH). (p. 6940) : distinction entre le statut du CAT et celui de l'atelier protégé. Incitation financière en faveur des personnes handicapées travaillant en milieu ordinaire. (p. 6942) : estime satisfait l'amendement n° 454 de M. Georges Mouly (dans le cas d'un handicap non susceptible d'évolution favorable, nécessité d'éviter les passages trop fréquents devant la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées). Son amendement n° 35 : suppression du mécanisme de décision implicite d'attribution de l'AAH en cas de non-réponse pendant plus de deux mois de la commission ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 418 de M. Jean-Pierre Godefroy (extension au renouvellement de l'AAH du mécanisme de décision implicite d'acceptation en cas de non-réponse de la commission pendant plus de deux mois). (p. 6944) : demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 417 de M. Jean-Pierre Godefroy (suppression d'une disposition permettant une réduction de l'AAH et de son complément en cas d'hospitalisation) et s'oppose à l'amendement n° 362 de Mme Michelle Demessine (assouplissement des modalités d'attribution de la pension d'orphelin prévue à l'article 40 du code des pensions civiles et militaires de retraite au profit d'un adulte handicapé et extension de ce dispositif aux fonctions publiques territoriale et hospitalière). - **Art. additionnels après l'art. 3** (p. 6945) : sur les amendements de M. Michel Mercier, s'oppose au n° 286 (exclusion partielle des rémunérations d'une activité professionnelle en milieu ordinaire des ressources prises en compte pour le calcul de la pension d'invalidité) et demande le retrait du n° 287 (rapport du Gouvernement sur la possibilité d'alignement de l'AAH sur le SMIC). - **Art. 4** *(Art. L. 243-4 à L. 243-6 du code de l'action sociale et des familles - Réforme de la garantie de ressources des personnes handicapées accueillies en centre d'aide par le travail)* : Ses amendements, portant sur le même objet, n° 36 et 37 : correction d'une erreur matérielle ; adoptés. (p. 6946) : son amendement n° 38 : versement à l'établissement ou au service d'aide par le travail d'une aide au poste pour chaque personne handicapée accueillie ; adopté après modification par le sous-amendement n° 508 du Gouvernement (précision sur le financement par l'Etat de l'aide au poste) qu'il accepte. S'oppose à l'amendement n° 364 de Mme Michelle Demessine (alignement sur le SMIC du niveau de ressources des personnes handicapées travaillant en établissement et service d'aide par le travail). Estime satisfait l'amendement n° 466 de M. Georges Mouly (définition par voie réglementaire du niveau de rémunération directe et des modalités d'attribution de l'aide au poste pour les personnes handicapées accueillies dans ces établissements). - **Art. 5** *(Art. L. 344-5-1 du code de l'action sociale et des familles - Maintien du régime spécifique d'aide sociale des personnes handicapées en cas d'accueil en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes)* (p. 6948) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 323 de M. Nicolas About (suppression lors du décès d'une personne handicapée du remboursement par les parents des sommes versées au titre de l'aide sociale). (p. 6949) : son amendement n° 39 : clarification du champ d'application des dispositions relatives à l'aide sociale à l'hébergement dans les établissements pour adultes handicapés ; adopté. (p. 6950) : s'oppose aux amendements, portant sur le même objet, n° 365, 485 et 486 de Mme Michelle Demessine (application d'un régime identique d'aide sociale à toute personne handicapée). Ses amendements n° 40 : clarification ; et n° 41 : précision des conditions d'application de ce dispositif aux personnes handicapées déjà accueillies dans les établissements pour personnes âgées ; adoptés. - **Art. 6** *(Art. L. 111-1, L. 111-2 et L. 112-1 à L. 112-4 du code de l'éducation - Dispositions relatives à l'adaptation de la scolarisation aux besoins des enfants et des adolescents handicapés)* (p. 6954) : ses amendements n° 42 : complément de la scolarisation des enfants handicapés par des actions éducatives et médico-sociales ; adopté après modification par le sous-amendement n° 495 du Gouvernement (rédaction) qu'il accepte ; n° 43 : suppression de l'obligation faite à l'Etat de mettre en place des moyens financiers et humains nécessaires à la scolarisation des enfants handicapés en milieu ordinaire ; et n° 44 : prise en charge par les collectivités territoriales du coût du transport vers un établissement plus éloigné lorsque celui où est inscrit l'enfant handicapé ne lui est pas accessible ; adoptés. (p. 6955) : s'oppose aux amendements de Mme Michèle Demessine n° 366 (inscription législative des moyens financiers et humains nécessaires à la scolarisation de tous les enfants handicapés) et n° 367 (inscription de la formation scolaire professionnelle et supérieure des handicapés dans le cadre du droit commun du service public de l'éducation) et de Mme Marie-Christine Blandin n° 311 (inscription des enfants handicapés dans les écoles ou établissements du secteur de leur domicile et transformation des établissements visés à l'article L. 351-1 du code de l'éducation en centres ressources) et n° 312 (obligation pour les collectivités territoriales d'effectuer des travaux assurant l'accessibilité des locaux d'enseignement en cas d'intégration sur plusieurs années d'un jeune handicapé en milieu scolaire ordinaire). Demande le retrait des amendements de M. Michel Mercier n° 288 (en cas d'admission d'un enfant handicapé dans un établissement ou un service de santé, continuité de la formation assurée par l'éducation nationale et prise en charge des coûts de transport par le département), n° 289 (possibilité pour un enfant admis dans un établissement de santé de passer un ou deux jours par semaine dans son école ou établissement scolaire de référence) et n° 290 (adaptation de la scolarisation et accompagnement spécialisé pour les enfants atteints de surdité). (p. 6956) : son

amendement n° 45 : suppression de l'évaluation annuelle au profit d'un examen au rythme adapté à l'évolution du handicap de l'enfant ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 440 de Mme Marie-Christine Blandin (précision). (p. 6957) : ses amendements n° 46 : possibilité en fonction des résultats de l'évaluation de proposer des ajustements du parcours de formation ; n° 47 : rédaction ; et n° 48 : suppression de la création des enseignants référents auprès des élèves handicapés ; adoptés. Sur les amendements de Mme Marie-Christine Blandin, s'oppose au n° 439 (association des parents ou du représentant légal de l'enfant handicapé à une partie de l'évaluation) et estime le n° 438 (détermination de l'orientation pour répondre aux besoins particuliers de l'enfant handicapé et favoriser l'égalité des chances) satisfait par son amendement n° 5 précité. Accepte l'amendement n° 496 du Gouvernement (cohérence) et estime satisfait l'amendement n° 455 de M. Georges Mouly (détermination de l'orientation en fonction du projet de vie ou du projet individualisé de scolarisation). (p. 6959) : accepte les amendements n° 261 de M. André Lardeux (rédaction) et n° 230 de M. Nicolas About (coordination). Ses amendements n° 49 : suppression de l'obligation pour les associations de handicapés de participer à la formation des enseignants ; et n° 50 : suppression du paragraphe VII autorisant un élève handicapé à poursuivre sa scolarité au-delà de 16 ans en vue d'obtenir un diplôme minimum ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° 441 de Mme Marie-Christine Blandin (participation à la formation des enseignants des fédérations de parents d'élèves et de celles des personnes handicapées) et estime sans objet l'amendement n° 456 de M. Georges Mouly (en cas de scolarité poursuivie au-delà d'un certain âge, continuité en parallèle de l'accompagnement médico-social de l'élève handicapé). - **Art. 7** *(Art. L. 123-4-1 nouveau du code de l'éducation - Accueil des étudiants handicapés dans les établissements d'enseignement supérieur)* (p. 6960) : s'oppose aux amendements portant sur le même objet n° 370 de Mme Michelle Demessine et n° 442 de Mme Marie-Christine Blandin (recrutement par l'Etat des assistants d'éducation pour l'aide humaine). - **Art. 8** *(Art. L. 351-1 à L. 351-3 et L. 351-1-1 nouveau du code de l'éducation - Principes régissant le mode de scolarisation des élèves handicapés et la qualification des enseignants concernés et leur application dans les territoires ultramarins)* (p. 6961) : son amendement n° 51 : maintien de la possibilité pour les parents de se faire aider par une personne de leur choix au cours de la réflexion sur l'orientation scolaire de leur enfant handicapé ; adopté. (p. 6962) : ses amendements n° 52 : encadrement du droit des parents de décider de l'orientation de leur enfant handicapé ; adopté après modification par le sous-amendement n° 254 de Mme Bernadette Dupont (précision) qu'il accepte ; et n° 53 : suppression du deuxième paragraphe prévoyant le retour en milieu scolaire ordinaire de l'enfant handicapé ; adopté. Accepte l'amendement n° 497 du Gouvernement (précision). (p. 6963) : ses amendements n° 54 : suppression de la référence aux enseignants titulaires d'un diplôme délivré par le ministère de l'emploi et de la solidarité ; n° 55 : possibilité pour la commission des droits et de l'autonomie de placer des enfants handicapés dans des établissements expérimentaux ; n° 56 : suppression des conditions de diplôme et d'expérience exigées pour le recrutement des auxiliaires de vie scolaire ; et n° 57 : suppression de l'application de ce dispositif à Mayotte, dans les territoires des îles Wallis-et-Futuna et des Terres australes et antarctiques françaises ainsi qu'en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ; adoptés. - **Art. additionnel après l'art. 8** (p. 6964) : demande le retrait de l'amendement n° 291 de M. Michel Mercier (élaboration par les départements et les régions d'un plan pluriannuel de construction d'établissements d'accueil pour les personnes handicapées). - **Art. additionnel avant l'art. 9** : accepte l'amendement n° 371 de Mme Michelle Demessine (possibilité d'aménagement du temps de travail en cas d'inaptitude au poste de travail due à une cause autre qu'un accident du travail ou une maladie professionnelle et possibilité de suspension du contrat de travail pour permettre au salarié de suivre un stage de reclassement professionnel). - **Art. 9** *(Art. L. 214-4-1-1 nouveau et L. 323-9 du code du travail - Mesures d'aménagement en faveur des actifs handicapés)* (p. 6965) : ses amendements n° 58 : introduction dans le code du travail d'un principe de non-discrimination à l'égard des personnes handicapées en matière d'emploi ; et n° 59 : rectification de l'insertion dans le code du travail des dispositions relatives aux aménagements raisonnables ; adoptés. (p. 6966) : ses amendements n° 60 : rappel du fondement de l'obligation d'effectuer des aménagements raisonnables dans la mise en oeuvre du principe d'égalité de traitement des personnes handicapées et clarification du champ des bénéficiaires de cette obligation ; n° 61 : précision ; et n° 62 : coordination ; adoptés. Estime satisfait l'amendement n° 199 de M. Georges Mouly (subordination de la mise en oeuvre matérielle de ces dispositions à la nature du handicap). (p. 6967) : ses amendements n° 63 : extension à l'ensemble des catégories de personnes handicapées visées par le code du travail du bénéfice des aménagements raisonnables ; et n° 64 : coordination ; adoptés. Estime satisfait l'amendement n° 200 de M. Georges Mouly (impossibilité de retenir le principe de non-discrimination à l'encontre d'un employeur dont le salarié ne s'est pas prévalu de son handicap lors de son embauche). - **Art. additionnels avant l'art. 10** (p. 6968) : demande le retrait des amendements n° 339 de M. Alain Vasselle (exonération de charges patronales pour les entreprises embauchant des personnes handicapées) et n° 292 de Mme Valérie Létard (reconnaissance comme des actions de formation professionnelle de la sensibilisation et de la formation des salariés appelés à travailler avec des personnes handicapées).

- **Suite de la discussion** (21 octobre 2004) - **Art. 10** *(Art. L. 132-12, L. 132-27, L. 133-5 et L. 136-2 du code du travail - Obligation de négociation collective sur les conditions d'emploi et de travail des travailleurs handicapés)* (p. 6979, 6980) : reprend l'amendement de M. Nicolas About n° 319 : coordination ; adopté. Demande le retrait de l'amendement n° 202 de M. Georges Mouly (rapport patronal préalable à la négociation sur l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés fondé sur les données statistiques recensées par les services ministériels concernés). Reprend l'amendement de M. Nicolas About n° 320 : coordination ; adopté. - **Art. 11** *(Art. L. 323-8-3 et L. 323-11 du code du travail - Articulation entre politique générale de l'emploi et actions spécifiques en faveur de l'emploi des personnes handicapées)* (p. 6982) : ses amendements n° 65 : exclusion du fonds "Fonction publique" de la convention Etat-AGEFIPH ; n° 66 et 68 : précision ; n° 67 : coordination ; n° 69 : mission du comité du pilotage ; et n° 70 : institution d'une convention de coopération entre l'AGEFIPH et le fonds "Fonction publique" ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° 372 de Mme Michelle Demessine (garantie de l'autonomie de fonctionnement de l'AGEFIPH). (p. 6983) : reprend l'amendement de M. Georges Mouly n° 203 : respect des missions du fonds visées à l'article L. 323-8-4 du code du travail ; adopté. - **Art. 11 et art. additionnel après l'art. 11** *(Art. L. 323-8-3 et L. 323-11 du code du travail - Articulation entre politique générale de l'emploi et actions spécifiques en faveur de l'emploi des personnes handicapées)* (p. 6984, 6985) : ses amendements n° 71 : suppression de la référence aux services d'insertion professionnelle ; et n° 72 et 73 : coordination ; adoptés. S'oppose aux amendements n° 204 de M. Georges Mouly (suppression de toute mention des organismes de placement spécialisés) et n° 373 de Mme Michelle Demessine (prise en charge par l'Etat des dépenses de fonctionnement des centres de pré-orientation). (p. 6986) : accepte l'amendement de M. Michel Mercier n° 293 (amélioration de la politique de formation professionnelle des personnes handicapées). (p. 6987) : demande le retrait des amendements identiques n° 374 de Mme Michelle Demessine et n° 419 de M. Jean-Pierre Godefroy (amélioration de la politique de formation professionnelle des personnes handicapées) au profit de l'amendement n° 293 précité. - **Art. 12** *(Art. L. 323-3, L. 323-4, L. 323-8-2 et L. 323-12 du code du travail - Adaptation de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés applicable aux entreprises d'au moins vingt salariés)* (p. 6990) : s'oppose aux amendements de M. Georges Mouly n° 205 (maintien du principe de la liste des emplois exigeant des conditions d'aptitude particulières et du décompte différencié des travailleurs handicapés) et n° 206 (rétablissement de la prise en compte de chaque salarié handicapé comme une unité quelle que soit la durée de travail et la nature du contrat de travail), et n° 262 de M. André

Lardeux (prise en compte de chaque bénéficiaire de l'obligation d'emploi pour une unité et modulation de la contribution financière des employeurs). (p. 6992, 6993) : demande le retrait de l'amendement n° 375 de Mme Michelle Demessine (référence aux emplois exigeant des conditions d'aptitude particulières et relèvement de la contribution à l'AGEFIPH) au profit de l'amendement n° 420 de M. Jean-Pierre Godefroy (modulation de la contribution annuelle à l'AGEFIPH en fonction de l'effort consenti par l'entreprise) qu'il accepte. S'oppose à l'amendement n° 220 du Gouvernement (suppression de l'évaluation de la lourdeur du handicap par l'équipe pluridisciplinaire). Accepte l'amendement n° 263 de M. André Lardeux (limitation des dépenses déductibles engagées par l'entreprise pour l'insertion professionnelle à celles dont le coût est supérieur aux dépenses qui s'imposent à l'employeur en application d'autres dispositions législatives ou réglementaires). - **Art. additionnels après l'art. 12** (p. 6994) : accepte l'amendement n° 376 de Mme Michelle Demessine (exclusion des marchés publics des entreprises n'embauchant aucune personne handicapée). (p. 6995) : s'oppose à l'amendement n° 207 de M. Georges Mouly (communication à chaque entreprise du nombre de travailleurs reconnus handicapés par l'organisme chargé de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé). Liberté pour une personne handicapée de se prévaloir ou non de son handicap. (p. 6997) : demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 421 de M. Jean-Pierre Godefroy (aménagement du dispositif de retraite anticipée pour les personnes en situation de handicap). - **Art. 13** *(Art. 5 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires - Conditions d'aptitude physique pour l'accès à la fonction publique)* (p. 6998) : ses amendements n° 74, 75 et 76 : coordination ; adoptés. Demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 377 de Mme Michelle Demessine (application aux fonctionnaires handicapés du droit à la retraite anticipée mis en place par la loi du 21 août 2003). - **Art. 14** *(Art. 27, 27 bis, 60 et 62 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État - Modalités d'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique de l'État)* (p. 6999, 7001) : ses amendements n° 77 : coordination ; n° 78 : précision ; et n° 79 : bénéfice de l'aménagement d'horaires individualisés étendu aux fonctionnaires accompagnant leur concubin ou leur partenaire de PACS ; adoptés. Demande le retrait des amendements identiques n° 378 de Mme Michelle Demessine et n° 422 de M. Jean-Pierre Godefroy (bénéfice de l'aménagement d'horaires individualisés étendu aux fonctionnaires accompagnant leur concubin ou leur partenaire de PACS) au profit de son amendement précité n° 79. S'oppose, à titre personnel, au sous-amendement n° 509 de M. Alain Vasselle (non-application au concubin), déposé sur son amendement n° 79 précité. - **Art. additionnel après l'art. 14** : demande le retrait de l'amendement n° 405 de M. Jean-Pierre Godefroy (maintien du rattachement au régime social agricole des jeunes adultes handicapés). Dispositions prévues par le projet de loi de simplification du droit. - **Art. 15** *(Art. 35, 35 bis, 38 et 54 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1953 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale - Modalités d'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique territoriale)* (p. 7002, 7003) : ses amendements n° 80, 81 et 83 : coordination ; et n° 82 : précision ; adoptés. - **Art. 15 bis** *(Art. 35 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations - Coordination)* : son amendement n° 84 : rectification d'une erreur matérielle ; adopté. - **Art. 16** *(Art. 27, 27 bis et 38 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière - Modalités d'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique hospitalière)* (p. 7004,7005) : ses amendements n° 86 : cohérence rédactionnelle ; et n° 85, 87 et 88 : coordination ; adoptés. - **Art. 17** *(Art. L. 323-4-1 et L. 323-8-6-1 du code du travail - Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans la fonction publique)* (p. 7007) : s'oppose à l'amendement n° 381 de Mme Michelle Demessine (prise en compte de la durée du contrat dans le mode de décompte des travailleurs handicapés dans la fonction publique). Son amendement n° 89 : correction d'une erreur matérielle et conséquence de l'affiliation de La Poste au fonds "Fonction publique" ; adopté. Sur ce dernier, demande le retrait du sous-amendement n° 343 de M. Alain Vasselle. (p. 7008) : ses amendements n° 90 : clarification ; n° 91, 95 et 96 : précision ; et n° 92, 93 et 94 : coordination ; adoptés. - **Art. 18** *(Art. L. 323-6 du code du travail - Réforme de la garantie de ressources des travailleurs handicapés en entreprise ordinaire)* (p. 7010) : son amendement n° 97 : précision ; adopté. - **Art. 19** *(Art. L. 131-2, L. 323-4, L. 323-8, L. 323-30 à L. 323-32, L. 323-34, L. 412-5, L. 421-1, L. 431-2 et L. 443-3-1 du code du travail - Transformation des ateliers protégés en entreprises adaptées)* (p. 7011) : son amendement n° 98 : suppression des emplois protégés en milieu ordinaire ; adopté. (p. 7012) : s'oppose à l'amendement n° 443 de M. Jean-Pierre Godefroy (maintien du dispositif de l'abattement de salaire). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 264 de M. André Lardeux (application des dispositions du droit commun à la période d'essai). (p. 7013) : son amendement n° 99 : suppression de la notion de double procédure d'agrément et de conventionnement pour les entreprises adaptées ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 384 de Mme Michelle Demessine (ajustement du contingent d'aides au poste en cours d'année en fonction de la variation de l'effectif employé). Son amendement n° 100 : non-cumul de l'aide au poste avec le bénéfice des autres dispositifs ; adopté. (p. 7014, 7015) : accepte les amendements identiques n° 425 de M. Jean-Pierre Godefroy et n° 494 de Mme Michelle Demessine (précision de l'objectif de suivi social de la subvention spécifique). Son amendement n° 101 : objectif de l'aide au poste recentré sur la compensation de la réduction de l'efficience du salarié handicapé ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 490 de M. Jean-Pierre Godefroy (objet de l'aide au poste forfaitaire) qu'il estime satisfait par son amendement précité n° 101. Son amendement n° 102 : suppression du dispositif de passerelle introduit par l'Assemblée nationale ; adopté. (p. 7016) : estime l'amendement n° 383 de Mme Michelle Demessine (versement d'indemnités de licenciement en cas d'interruption d'un contrat de travail dans le cadre du retour vers un CAT) satisfait par l'amendement n° 265 de M. André Lardeux (application des règles de droit commun de démission et de licenciement en cas de réorientation d'un travailleur handicapé d'un atelier vers un CAT) qu'il accepte. - **Art. 20** *(Art. L. 311-4, L. 344-2 et L. 344-2-1 à L. 344-2-5 du code de l'action sociale et des familles - Statut et droits des personnes handicapées accueillies en CAT)* (p. 7017, 7018) : ses amendements n° 103 : représentation des usagers dans le cadre du conseil de vie sociale ; n° 104 : suppression partielle ; n° 105 : précision ; n° 106 : rédaction ; n° 107 : rétablissement du caractère non systématique de la signature d'une convention entre le CAT et l'entreprise ordinaire accueillante ; et n° 108 : prise en charge par l'État des frais liés à l'aide apportée par le CAT à l'entreprise d'accueil lorsque ces frais ne sont pas pris en charge par ladite entreprise ; adoptés. Demande le retrait de l'amendement n° 483 de M. Alain Vasselle (présidence du conseil de la vie sociale assuré par un des représentants légaux des personnes accueillies). - **Art. additionnel après l'art. 20** (p. 7020) : s'oppose à l'amendement n° 344 de M. Alain Vasselle (application des contrats intermittents en CAT). - **Art. 20 bis** *(Art. L. 345-5-1 du code de l'action sociale et des familles - Amplitude horaire de travail dans les foyers d'hébergement pour adultes handicapés)* : s'oppose à l'amendement n° 385 de Mme Michelle Demessine (suppression) qu'il estime satisfait par son amendement n° 109 : accord collectif indispensable à toute dérogation à l'amplitude maximale quotidienne de la journée de travail de 13 heures ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 20 bis** (p. 7021) : demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 459 de M. Georges Mouly (dérogations aux dispositions relatives à la durée du travail par un accord d'entreprise, une convention ou un accord de branche). - **Art. 21** *(Art. L. 111-7 à L. 111-7-4, L. 111-8-3-1 et L. 111-26 du code de la construction et de l'habitation - Accessibilité du cadre bâti)* (p. 7023) : son amendement n° 110 : précision ; adopté. S'oppose aux amendements de M. André Lardeux n° 213 (exonération des travaux d'accessibilité pour les propriétaires construisant ou améliorant un logement pour leur propre

usage) et n° 214 (possibilité pour les propriétaires bailleurs de déduire le montant des travaux des revenus fonciers générés par le bien). Mise en place de transports de substitution lorsque la mise en accessibilité est impossible. (p. 7024) : son amendement n° 111 : coordination ; adopté. Demande le retrait de l'amendement n° 469 de M. Georges Mouly (association des organismes PACT-ARIM aux missions des maisons départementales). Demande le retrait de l'amendement n° 340 de M. Alain Vasselle (équipement des établissements recevant du public d'une signalisation accessible à toute sorte de handicap). (p. 7025, 7026) : ses amendements n° 112 : modulation des exigences de mise en accessibilité de locaux d'habitation ; n° 113 : précision des dérogations admissibles à l'obligation de mise en accessibilité ; et n° 114 : droit au relogement automatique des personnes handicapées dont le logement fait l'objet d'une dérogation à l'obligation de mise en accessibilité ; adoptés. Sur son amendement précité n° 113, accepte le sous-amendement n° 501 du Gouvernement. S'oppose aux amendements n° 297 de M. Michel Mercier (interdiction de toute dérogation) et n° 427 de M. Jean-Pierre Godefroy (caractère exceptionnel des dérogations). Encadrement strict des dérogations. (p. 7027, 7029) : ses amendements n° 115 et 116 : précision ; n° 117 : variation des exigences et des délais de mise en accessibilité en fonction des prestations fournies par l'établissement ; n° 118 : encadrement des dérogations accordées après avis conforme de la commission consultative départementale de la sécurité et de l'accessibilité ; n° 119 : délivrance des attestations de prise en compte des règles d'accessibilité ; et n° 120 : coordination ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° 215 de M. André Lardeux (dispositions non applicables aux propriétaires construisant ou améliorant leur logement pour leur propre usage). (p. 7030) : s'oppose aux amendements n° 231 de M. Nicolas About (récupération obligatoire des subventions publiques en cas de non-respect des normes d'accessibilité par une entreprise) et aux amendements identiques n° 386 de Mme Michelle Demessine et n° 426 de M. Jean-Pierre Godefroy (subventions publiques subordonnées à la délivrance de l'attestation de respect des normes d'accessibilité). Demande le retrait de l'amendement n° 470 de M. Georges Mouly (travaux de mise en accessibilité des établissements scolaires). Son amendement n° 121 : coordination ; adopté. (p. 7031) : s'oppose aux amendements identiques n° 387 de Mme Michelle Demessine et n° 428 de M. Jean-Pierre Godefroy (extension de l'obligation de mise en conformité prévue pour les établissements recevant du public aux habitations collectives et aux locaux de travail). - **Art. 21 bis** *(Art. L. 123-2 du code de la construction et de l'habitation - Prise en compte des besoins spécifiques des personnes handicapées en matière de sécurité et d'évacuation en cas d'incendie)* (p. 7032) : son amendement n° 122 : suppression ; adopté. - **Art. 21 ter** *(Art. 200 quater du code général des impôts - Crédit d'impôt en faveur de la mise en accessibilité du logement)* : son amendement n° 123 : suppression ; adopté. - **Art. 21 quater** *(Art. 200 quater du code général des impôts - Plafond du crédit d'impôt en faveur de la mise en accessibilité du logement)* : son amendement n° 124 : suppression ; adopté. - **Art. 22** *(Art. L. 151-1, L. 152-1 et L. 152-4 du code de la construction et de l'habitation - Sanctions pénales)* (p. 7033) : ses amendements n° 125 : précision et n° 126 : coordination ; adoptés. - **Art. 23 bis** *(Subventions de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat)* : son amendement n° 127 : suppression ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 299 de M. Michel Mercier (simplification des financements). - **Art. 24** *(Accessibilité des transports et de la voirie)* (p. 7034, 7036) : ses amendements n° 128 : coordination ; n° 129 : obligation d'acquisition d'un matériel roulant accessible aux personnes handicapées ; et n° 130 : coordination ; adoptés. Demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 216 de M. André Lardeux (remplacement du délai de dix ans prévu pour la mise en accessibilité par un délai fixé par voie réglementaire) qu'il accepte à titre personnel. S'oppose aux amendements n° 429 de M. Jean-Pierre Godefroy (remplacement du délai de dix ans prévu pour la mise en conformité par un délai de six ans) et n° 266 de M. Hubert Haenel (élaboration d'un schéma directeur d'accessibilité des services de la SNCF). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 481 de M. André Lardeux (prise en compte des contraintes techniques du métro parisien et organisation de transports de substitution). Accepte l'amendement n° 325 de M. Nicolas About (extension du bénéfice des conditions particulières des transporteurs aux accompagnateurs des personnes handicapées). - **Art. 24 bis** *(Art. L. 2143-3 du code général des collectivités locales - Commissions communales et intercommunales pour l'accessibilité aux personnes handicapées)* (p. 7037) : son amendement n° 131 : participation non systématique des représentants de la DDE aux commissions communales d'accessibilité ; adopté. (p. 7038) : accepte l'amendement n° 430 de M. Jean-Pierre Godefroy (élargissement du champ des EPCI devant créer une commission intercommunale d'accessibilité). - **Art. 25** *(Accessibilité des services de communication publique en ligne)* : accepte l'amendement n° 232 de M. Nicolas About (sanctions en cas de défaut de mise en ligne des services de communication publique). Son amendement n° 132 : suppression de l'obligation pour les établissements publics de rendre leurs sites totalement accessibles dans un délai de trois ans ; adopté. - **Art. 25 bis** *(Réglementation des activités liées à l'organisation et à la vente de séjours destinés aux personnes handicapées)* (p. 7039, 7040) : ses amendements n° 133 : nouvelle rédaction ; n° 134 : précision ; et n° 135 et 136 : correction d'une erreur matérielle ; adoptés. - **Art. 25 ter** *(Art. L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation - Assimilation des logements en foyer d'hébergement à un logement locatif social)* : son amendement n° 137 : conditions d'application définies par décret ; adopté. - **Art. 26 A** *(Obligation de rendre l'information diffusée dans les établissements recevant du public accessible aux personnes handicapées)* : son amendement n° 138 : suppression ; adopté. - **Art. 26 bis** *(Art. L. 211-16 du code rural - Dispense du port de la muselière pour les chiens dressés qui accompagnent des personnes handicapées)* (p. 7041) : accepte l'amendement n° 309 de Mme Catherine Procaccia (remplacement des termes de dressage par ceux d'éducation de l'animal). - **Art. additionnel après l'art. 26 bis** : accepte l'amendement n° 310 de Mme Catherine Procaccia (accès des chiens guides d'aveugle et d'assistance aux transports et aux lieux ouverts au public sans facturation supplémentaire). - **Art. additionnels avant l'art. 27** (p. 7043) : accepte l'amendement n° 242 du Gouvernement (création de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, CNSA). (p. 7045) : invite à l'adoption de l'amendement précité n° 242 du Gouvernement. Distinction entre handicap et dépendance. (p. 7046) : accepte l'amendement n° 243 du Gouvernement (missions de la CNSA). (p. 7048) : accepte le sous-amendement n° 328 de M. Nicolas About (distinction entre associations gestionnaires ou non gestionnaires d'un établissement) déposé sur l'amendement n° 244 du Gouvernement (instances gestionnaires de la CNSA) qu'il accepte. Sur ce dernier, son sous-amendement n° 506 : création d'un conseil de surveillance auprès de la CNSA associant les parlementaires ; adopté. (p. 7049) : accepte l'amendement n° 245 du Gouvernement (partage de compétences entre l'Etat et le conseil général). (p. 7050) : accepte l'amendement n° 246 du Gouvernement (répartition territoriale de l'enveloppe des crédits confiés à la CNSA). (p. 7052) : accepte l'amendement n° 247 du Gouvernement (conditions d'emploi des ressources de la CNSA). Demande le retrait des amendements identiques n° 258 de M. Jacques Blanc et n° 277 de M. Michel Mercier (encadrement financier de l'action de la CNSA - indépendance de financement entre l'assurance maladie et la nouvelle caisse) et s'oppose à l'amendement n° 406 de M. Jean-Pierre Godefroy (encadrement financier de l'action de la CNSA - indépendance de financement entre l'assurance maladie et la nouvelle caisse). (p. 7053) : accepte l'amendement n° 248 du Gouvernement (répartition entre les départements du concours versé par la CNSA au titre de la prestation de compensation et du concours à la création et au fonctionnement des maisons des personnes handicapées) sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 507 : institution d'un mécanisme de péréquation ; adopté. Accepte l'amendement n° 249 du Gouvernement (présence de la CNSA dans les procédures entrant dans son champ de compétence). (p. 7054) : accepte l'amendement n° 250 du Gouvernement (prise en charge des soins par l'assurance maladie conformément au principe

d'universalité). - **Art. 27** *(Art. L. 146-3 à L. 146-6 du code de l'action sociale et des familles - Maisons départementales des personnes handicapées)* (p. 7055, 7056) : sur les amendements de Mme Michelle Demessine, s'oppose au n° 388 (nouvel intitulé - maison départementale pour la vie autonome) et n° 390 (fonctions et missions des maisons du handicap) et accepte le n° 389 (extension du champ des personnes susceptibles d'être accueillies dans les maisons départementales des personnes handicapées). Son amendement n° 139 : rédaction ; adopté. (p. 7057, 7058) : ses amendements n° 140 et 141 : coordination ; et n° 142 : rôle d'assistance à la personne handicapée et à sa famille lors de la formulation du projet de vie ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° 472 de M. Georges Mouly identique à l'amendement précité n° 390. Accepte les amendements de M. Michel Mercier n° 301 (obligation d'accompagnement des maisons du handicap) et n° 302 (rôle de sensibilisation de l'ensemble des citoyens au handicap) ainsi que l'amendement n° 233 de M. Nicolas About (rôle de formation dévolu à la maison départementale du handicap). S'oppose à l'amendement n° 431 de M. Jean-Pierre Godefroy (développement des antennes locales des maisons départementales). (p. 7059, 7060) : son amendement n° 143 : convention entre la maison départementale et les CCAS ou CIAS ; adopté. Sur les amendements de M. Michel Mercier, s'oppose au n° 300 (mise en place d'une gestion partenariale de la maison départementale) et accepte le n° 303 (possibilité pour la maison départementale de contractualiser des actions avec d'autres partenaires). Son amendement n° 144 : forme juridique des maisons départementales ; retiré au profit de l'amendement n° 222 du Gouvernement (statut de GIP de la maison départementale sous l'autorité du département) qu'il accepte sous réserve de l'adoption de ses sous-amendements n° 504 et n° 505 ; adoptés. (p. 7063, 7064) : sur son amendement précité n° 144, s'oppose au sous-amendement n° 404 de M. Jean-Pierre Vial (missions exclues de la compétence du GIP). S'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 391 (indépendance des équipes pluridisciplinaires chargées de l'évaluation), n° 392 (respect des conditions d'indépendance de l'équipe pluridisciplinaire, d'audition de la personne handicapée et de visite du lieu de vie pour l'évaluation des besoins) et n° 393 (possibilité pour l'équipe disciplinaire de s'adjoindre une compétence spécifique), de M. Georges Mouly n° 473 (principe d'indépendance de l'équipe pluridisciplinaire) et n° 474 (possibilité pour l'équipe pluridisciplinaire de s'adjoindre les compétences d'experts extérieurs). Demande le retrait de l'amendement n° 432 de M. Jean-Pierre Godefroy (possibilité pour l'équipe disciplinaire de s'adjoindre une compétence spécifique). S'oppose au sous-amendement de M. Jacques Blanc n° 404 (missions exclues de la compétence du GIP) déposé sur l'amendement n° 222 du Gouvernement (statut de GIP de la maison départementale sous l'autorité du département). (p. 7065, 7069) : ses amendements n° 145 : statut des fonds départementaux de compensation du handicap ; n° 146 : suppression du terme polyhandicapé et utilisation du terme générique de "personne handicapée" ; n° 147 : coordination ; n° 148 : libre faculté de l'équipe pluridisciplinaire d'entendre et de recevoir la personne handicapée ; n° 149 : modalités de fonctionnement de l'équipe pluridisciplinaire fixées par décret en Conseil d'Etat ; n° 150 : rédaction ; n° 151 : précision ; et n° 152 : conditions de contestation amiable de l'évaluation des besoins par l'équipe pluridisciplinaire ; adoptés. S'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 394 (élargissement de l'information relative aux aides techniques à l'ensemble du territoire français ou étranger) et n° 395 (cohérence) et de M. Michel Mercier n° 305 (rapport annuel des médiateurs départementaux ou médiateurs de la République) et n° 304 (composition de l'équipe pluridisciplinaire) et sur ce dernier, au sous-amendement n° 512 de M. Nicolas About. Accepte les amendements de M. Nicolas About n° 234 (suppression de la justification exigée pour la visite à domicile de l'équipe pluridisciplinaire) et n° 236 (création au sein de la maison départementale d'une équipe de veille pour les soins infirmiers). Accepte l'amendement n° 223 du Gouvernement (désignation d'une personne référente au sein de la maison départementale, chargée d'orienter les personnes sur les systèmes de médiation de droit commun). Suppression par les députés des médiateurs des personnes handicapées et remplacement par des correspondants spécialisés du médiateur de la République. - **Art. additionnel après l'art. 27** (p. 7070) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 433 de M. Jean-Pierre Godefroy (ouverture des conseils d'administration des établissements publics à deux représentants d'association oeuvrant dans le domaine de la santé en qualité de représentants des usagers). - **Art. 28** *(Art. L. 241-3, L. 241-3-1 et L. 241-3-2 du code de l'action sociale et des familles et art. L. 2213-2 du code général des collectivités territoriales - Attribution de la carte d'invalidité, de la carte « Station debout pénible » et de la carte européenne de stationnement pour personne handicapée)* (p. 7071) : ses amendements n° 153 : précision ; n° 154 : remplacement de la carte "station debout pénible" par la carte "priorité pour personne handicapée" ; et n° 155 : limitation du stationnement sur les places réservées aux seules personnes handicapées ; adoptés. - **Art. 29** *(Art. L. 241-5 à L. 241-11 du code de l'action sociale et des familles - Création des commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées)* (p. 7073, 7076) : ses amendements n° 156 et 157 : rédaction ; n° 159, 160, 163, 165, 166 et 169 : coordination ; n° 158 : correction ; n° 161 : précision rédactionnelle ; n° 162 : cohérence ; n° 164 : rôle de l'association limité à l'assistance à l'exclusion de toute représentation ; n° 167 : précision ; et n° 168 : possibilité pour la personne handicapée de quitter librement l'établissement sans décision expresse de la commission des droits ; adoptés. Accepte l'amendement n° 224 du Gouvernement (décisions de la commission prises après vote des membres) et l'amendement n° 237 de M. Nicolas About (délai et conditions de notification de l'entretien). S'oppose à l'amendement n° 434 de M. Jean-Pierre Godefroy (institution d'un mécanisme de décision implicite d'acceptation en cas d'absence de réponse dans un délai de trois mois). - **Art. 30** *(Art. L. 121-4, L. 242-1, L. 242-2, L. 242-4 à L. 242-11, L. 242-14, L. 312-1, L. 243-1 à L. 243-3 du code de l'action sociale et des familles - Dispositions de coordination dans le code de l'action sociale et des familles)* (p. 7077) : s'oppose à l'amendement n° 435 de M. Jean-Pierre Godefroy (réaffirmation du rôle de l'Etat dans la création de places d'accueil en établissements pour les enfants, adolescents et adultes handicapés) qu'il estime satisfait par la rédaction de l'article 30. (p. 7078) : accepte l'amendement n° 498 du Gouvernement (coordination). - **Art. 31** *(Art. L. 241-4, L. 321-1, L. 333-3, L. 351-4-1, L. 381-1, L. 511-1, L. 541-1 à L. 541-3, L. 542-1, L. 544-8, L. 553-4 et L. 755-20 du code de la sécurité sociale - Dispositions de coordination dans le code de la sécurité sociale)* : son amendement n° 170 : rédaction ; adopté. (p. 7079) : accepte l'amendement n° 499 du Gouvernement (clarification des conditions d'accès à l'AES). S'oppose aux amendements identiques n° 396 de Mme Michelle Demessine et n° 475 de M. Georges Mouly (suppression de la prise en compte de la situation professionnelle des parents pour l'ouverture du droit à l'allocation d'éducation spéciale, AES). - **Art. 32 bis** *(Art. L. 5 et L. 200 du code électoral - Exercice du droit de vote par les personnes majeures sous tutelle)* (p. 7080) : s'oppose à l'amendement n° 238 de M. Nicolas About (restitution du droit de vote aux personnes handicapées placées sous tutelle) et accepte l'amendement n° 313 de M. André Lardeux (séparation dans le code électoral des règles relatives aux personnes handicapées de celles relatives aux personnes qui ont perdu leur droit de vote à la suite d'une condamnation pénale). Altération des facultés mentales incompatible avec l'exercice des droits civiques. Réforme en cours des tutelles. - **Art. additionnel après l'art. 32 bis** (p. 7081) : accepte l'amendement n° 239 de M. Nicolas About (aménagement permettant aux électeurs handicapés de voter de façon autonome quel que soit leur handicap). - **Art. 32 quater** *(Accessibilité des programmes de télévision aux personnes sourdes et malentendantes)* (p. 7083, 7084) : son amendement n° 171 : possibilité pour le Conseil supérieur de l'audiovisuel de fixer des dérogations ; retiré au profit de l'amendement n° 478 de M. Georges Mouly (possibilité de dérogation prévue par le Conseil supérieur de l'audiovisuel) ayant le même objet. Demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 240 de M. Nicolas About (obligation pour les chaînes de télévision de rendre la totalité de leurs programmes acessible aux personnes déficientes visuelles). Sur les amendements de M. Georges

Mouly, accepte le n° 477 (mise en accessibilité des programmes imposée aux chaînes à vocation nationale) modifié par le sous-amendement n° 511 du Gouvernement, le n° 479 (dérogations à l'obligation d'adaptation à toutes les chaînes de service public), le n° 478 (possibilité de dérogation prévue par le Conseil supérieur de l'audiovisuel) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 480 (prodédure annuelle de consultation du Conseil national consultatif des personnes handicapées pour l'adaptation des programmes). - **Art. 32 sexies** *(Aide technique apportée aux personnes malentendantes au cours des procédures judiciaires)* (p. 7087) : reprend l'amendement de M. André Lardeux n° 267 : mise à disposition d'un interprète en langue des signes dans toutes les procédures civiles et pénales ; adopté. - **Art. 32 septies** *(Aide technique apportée aux personnes malentendantes au cours des épreuves du permis de conduire)* : Après avis du Gouvernement, s'oppose à l'amendement n° 476 de M. Georges Mouly (adaptation des épreuves théoriques aux spécificités du handicap mental). - **Art. 32 octies** *(Généralisation d'une assistance technique pour les déficients auditifs)* : son amendement n° 172 : suppression ; adopté. - **Art. 32 nonies** *(Annonce du plan des métiers)* : son amendement n° 173 : rédaction ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 32 nonies** : Demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 317 de Mme Marie-Thérèse Hermange (dérogation aux conditions de diplôme pour l'accueil des jeunes enfants handicapés dans les crèches). - **Art. 36 ter** *(Formation des aidants familiaux, des bénévoles associatifs et des accompagnateurs non professionnels)* (p. 7089) : son amendement n° 174 : codification ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 36 ter** : accepte l'amendement n° 241 de M. Nicolas About (allongement de la durée du congé de maternité et du congé parental d'éducation). - **Art. 37 A** *(Réglementation des métiers liés à l'appareillage)* (p. 7090) : ses amendements n° 175 et 176 : rédaction ; adoptés. - **Art. additionnel après l'art. 37** : demande le retrait de l'amendement n° 306 de M. Michel Mercier (ouverture de l'allocation de logement aux personnes handicapées hébergées comme locataires par leurs parents) dont la rédaction aboutit à l'effet inverse de celui recherché. - **Art. 41** *(Coordination)* (p. 7091) : accepte l'amendement n° 251 du Gouvernement (cohérence). - **Art. 43** *(Art. L. 247-1 à L. 247-3 nouveaux du code de l'action sociale et des familles - Mise en place d'un suivi statistique de la population handicapée)* : accepte l'amendement n° 500 du Gouvernement (protection de la transmission des données individuelles). (p. 7092) : son amendement n° 177 : transmission des informations statistiques à l'observatoire national sur la formation, la recherche et l'innovation sur le handicap et à la CNSA ; adopté. - **Art. 44 ter** *(Art. 272 du code civil - Exclusion de certaines prestations des ressources prises en compte pour le calcul des prestations compensatoires)* : son amendement n° 178 : suppression ; adopté. - **Art. 44 quater** *(Accès à l'assurance et au crédit des personnes handicapées)* (p. 7093) : son amendement n° 179 : application de la procédure prévue par la "convention Bellorgey" ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 397 de Mme Michelle Demessine (suppression). - **Art. 44 quinquies** *(Application de la présente loi à Mayotte)* : son amendement n° 180 : habilitation du Gouvernement à transposer par ordonnances le présent projet de loi à Mayotte, à la Nouvelle-Calédonie, à la Polynésie française, à Wallis et Futuna et aux Terres australes et antarctiques françaises ; adopté. - **Art. 44 sexies** *(Application de certaines dispositions du texte à Saint-Pierre-et-Miquelon)* (p. 7095, 7096) : ses amendements n° 181 à n° 191 (coordination) ; n° 192 : rectification d'une erreur matérielle ; et n° 193 : coordination ; adoptés. - **Art. 45** *(Dispositions transitoires concernant les bénéficiaires actuels de l'ACTP)* (p. 7097) : ses amendements n° 194 : suppression de la disposition prévoyant que la prestation de compensation ne pourra être inférieure au montant versé au titre l'ACTP ; et n° 195 : coordination ; adoptés. - **Art. 46** *(Entrée en vigueur des nouvelles dispositions relatives à l'obligation d'emploi des personnes handicapées et à la garantie de ressources des travailleurs handicapés en milieu ordinaire)* (p. 7098) : ses amendements n° 196 et 197 : précision ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° 209 de M. Georges Mouly (période transitoire de cinq ans pour l'adaptation des entreprises au nouveau mode de calcul des effectifs). Accepte l'amendement n° 252 du Gouvernement (entrée en vigueur et maintien du bénéfice de la garantie de ressources des travailleurs handicapés pour les entreprises pendant un délai de trois ans). - **Art. additionnel après l'art. 46** : s'oppose à l'amendement n° 210 de M. Georges Mouly (délai de cinq ans accordé aux entreprises pour s'adapter aux nouvelles modalités de calcul). - **Art. additionnel après l'art. 48** (p. 7099) : accepte l'amendement n° 510 du Gouvernement (échelonnement progressif de la contribution des trois fonctions publiques au fonds « fonction publique »). - **Art. 50** *(Délai de publication des textes réglementaires d'application)* : Reprend l'amendemend de M. André Lardeux n° 268 : ensemble des textes législatifs et réglementaires relatifs à l'emploi des travailleurs handicapés soumis pour avis au Conseil supérieur pour le reclassement professionnel et social des travailleurs handicapés ; adopté. - **Intitulé du projet de loi** (p. 7100) : s'oppose à l'amendement n° 408 de M. Jean-Pierre Godefroy (remplacement des termes "personnes handicapées" par "personnes en situation de handicap").

**- Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2005 [n° 53 (2004-2005)]** - (16 novembre 2004) - **Discussion générale** (p. 7955, 7957) : projet de loi de financement de la sécurité sociale supérieur au budget de l'Etat. Fixation de l'évolution de l'ONDAM à à 3,2 % pour 2005. Principales dispositions du texte. Assujettissement à la contribution sociale de solidarité des sociétés, C3S. Encadrement du schéma financier de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, CNSA. Se réjouit de la mise en oeuvre d'une véritable certification des comptes de la sécurité sociale au niveau tant local que national. Analyse des dépenses. Situation préoccupante du fonds de solidarité vieillesse. Effets positifs de la réforme de l'assurance maladie attendus en 2005. Travail considérable accompli dans le cadre de la conférence de la famille en 2004 consacrée à l'adolescence. Souligne l'importance de l'examen des lois de financement de la sécurité sociale.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Travail, santé et cohésion sociale - II. - Santé, famille, personnes handicapées et cohésion sociale**

- (6 décembre 2004) - rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, pour la solidarité. (p. 9119, 9120) : mesures en faveur de l'hébergement d'urgence et de l'insertion. Crédits consacrés à l'AAH et à l'allocation de parent isolé, API. Interrogation sur le règlement des dettes de l'Etat envers la branche famille et l'assurance maladie, la mise en oeuvre de ses prévisions de dépenses et des réformes de l'AME. Attente de la deuxième lecture de la loi "handicap". Evolution des dépenses d'action sociale décentralisées. Avis favorable de la commission des affaires sociales à l'adoption des crédits relatifs à la solidarité pour 2005. (p. 9143, 9144) : prise en charge des traitements de prévention de l'ostéoporose. - **Etat B - Titres III et IV** (p. 9150) : à titre personnel, favorable à l'amendement de la commission des finances n° II-9 (réduction des crédits accordés au Défenseur des enfants).

**BLANDIN (Marie-Christine)**
*sénateur (Nord)*
*SOC-R*

**NOMINATIONS**

Membre de la commission des affaires culturelles.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

Membre titulaire de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages (anciennement commission supérieure des sites régie par le décret n°70-288 du 31 mars 1970) jusqu'au 22 novembre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi portant transposition de la directive 2000 / 60 / CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau [n° 260 (2002-2003)]** - (6 janvier 2004) - **Discussion générale** (p. 27, 28) : enjeu indéniable de l'eau. Nécessité d'établir une politique volontaire en la matière. Application du principe "pollueur-payeur". Problème de pollution du plomb et du mercure. - **Art. 1er** *(Art. L. 210-1 du code de l'environnement - Récupération des coûts des services liés à l'usage de l'eau)* (p. 30) : son amendement n° 23 : modalités d'établissement de ces coûts ; retiré. - **Art. 2** *(Art. L. 212-1 du code de l'environnement - Champ d'application et contenu des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux, SDAGE)* (p. 32) : son amendement n° 24 : transposition sans minoration de la directive ; rejeté. (p. 33) : son amendement n° 26 : rédaction ; retiré. (p. 34) : son amendement n° 27 : remplacement des objectifs dérogatoires par un plan d'intervention particulier ; rejeté. (p. 35) : ses amendements n° 28 : caractère exceptionnel des dérogations ; rejeté ; et n° 19 : rétablissement de la rédaction initiale ; adopté.

**- Projet de loi relatif à la politique de santé publique [n° 19 (2003-2004)]** - (14 janvier 2004) - **Art. 1er** *(Art. L. 1411-1 à L. 1411-5 et L. 1413-1 du code de la santé publique - Politique de santé publique nationale)* (p. 237) : favorable à l'amendement n° 279 de M. Guy Fischer (réduction des inégalités socio-professionnelles et géographiques). Nord-Pas-de-Calais. - **Art. 5** *(Art. L. 1411-14 à L. 1411-19 du code de la santé publique - Groupement régional de santé publique, GRSP)* (p. 284) : ses amendements n° 262 : création d'une agence régionale de santé environnementale et professionnelle et n° 264 : coordination ; retirés. (p. 285) : ses amendements n° 263 : ajout des observatoires régionaux de la santé et des services de médecine du travail à la composition du GRSP et n° 273 : ajout des délégués des instances représentatives régionales des usagers des services et institutions de santé et des victimes de maladies ou risques professionnels ; rejetés. - **Art. 10 A** *(Art. L. 1413-2 et L. 1413-3 du code de la santé publique - Missions et responsabilités de l'Institut national de veille sanitaire, InVS)* (p. 296, 297) : favorable à l'amendement n° 296 de M. François Autain (mise en place par l'InVS d'un outil relatif à l'exercice de l'alerte de sécurité sanitaire permettant de recueillir et d'instruire les plaintes en menant les investigations nécessaires). - **Art. 13** *(Art. 7 bis de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951, art. L. 161-28-1 et L. 161-29 du code de la sécurité sociale, art. L. 2132-3 du code de la santé publique et art. L. 2223-42 du code général des collectivités territoriales - Systèmes d'information en santé)* (p. 305) : son amendement n° 265 : mise en place de structures régionales pour évaluer les objectifs ; rejeté.

**- Suite de la discussion** (15 janvier 2004) - **Art. 15** *(Art. L. 1415-2, L. 1415-3, L. 1415-4, L. 1415-5 et L. 1415-6 du code de la santé publique - Création du groupement d'intérêt public « Institut national du cancer »)* - **Art. L. 1415-2 du code de la santé publique** *(Mission de l'Institut national du cancer, INCa)* (p. 321) : favorable aux amendements analogues n° 206 de M. Michel Mercier et n° 302 de M. Guy Fischer (ajout aux missions de l'INCa du développement et du suivi d'actions concernant les cancers professionnels). - **Art. 17** *(Art. L. 3555-1 et L. 3323-4 du code de la santé publique - Lutte contre l'alcoolisme)* (p. 336, 337) : défavorable aux amendements identiques n° 86 de la commission, n° 59 de M. Gilbert Barbier et n° 146 de M. Roland Courteau (suppression du II de l'article prévoyant l'intervention du ministre chargé de l'agriculture dans la publication par arrêté d'un message de santé publique accompagnant la publicité en faveur de boissons alcoolisées). - **Art. additionnels après l'art. 17** (p. 340) : favorable à l'amendement n° 231 de M. Gilbert Chabroux (bouilleurs de cru). - **Art. 18 ter** *(Art. L. 312-17 nouveau du code de l'éducation - Information dans les lycées et les collèges sur les toxicomanies)* (p. 342) : intervient sur l'amendement n° 156 de M. Gilbert Barbier (information dans les collèges et lycées sur les conséquences de la consommation de drogues sur la santé). - **Art. additionnel avant l'art. 20 ou après l'art. 20** (p. 369) : son amendement n° 170 : ajout à la liste des interdictions frappant les CDD et les contrats à durée de chantier des travaux exposant à des risques cancérigènes ; rejeté. - **Art. additionnels avant l'art. 20** (p. 372) : intervient sur l'amendement n° 317 de Mme Marie-Claude Beaudeau (élection des membres de la délégation du personnel au CHSCT). - **Art. 20** *(Art. L. 1413-4 du code de la santé publique - Renforcement de la surveillance épidémiologique dans les milieux du travail)* (p. 374, 375) : son amendement n° 267 : centralisation par l'InVS des plaintes reçues par l'inspection du travail ; devenu sans objet. - **Art. additionnels après l'art. 20** : son amendement n° 168 : possibilité pour le CHSCT d'organiser des actions de prévention ; rejeté. (p. 376) : son amendement n° 169 : partenariat entre les associations de victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles et les services de santé au travail ; rejeté. - **Art. 21** *(Art. L. 1321-2 du code de la santé publique - Protection des captages d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines)* (p. 377) : son amendement n° 268 : suppression du dernier alinéa du 1° de l'article instituant un délai pour établir les périmètres de protection des captages ; rejeté. - **Art. 42** *(Art. L. 1121-1 à L. 1121-17 du code de la santé publique - Principes généraux de protection des personnes qui se prêtent à la recherche biomédicale)* (p. 400) : favorable à l'amendement n° 120 de la commission (définition de l'investigateur). (p. 401) : son amendement n° 270 : recherches biomédicales en prison ; rejeté. (p. 403) : favorable à l'amendement n° 327 de M. Guy Fischer (modalités de prise en charge thérapeutique des personnes atteintes de pathologie sans alternative thérapeutique exclues d'un essai pour des raisons étrangères à leur santé). - **Art. 43** *(Art. L. 1122-1 et*

*L. 1122-2 du code de la santé publique - Règles de consentement de la personne se prêtant à une recherche biomédicale)* (p. 409) : défavorable à l'amendement n° 125 de la commission (suppression de la transmission des résultats individuels de la recherche). - **Art. 44** *(Art. L. 1123-1 à L. 1123-3 et L. 1123-6 à L. 1123-12 du code de la santé publique - Comités de protection des personnes)* (p. 411) : son amendement n° 271 : intelligibilité des informations transmises ; retiré. (p. 412) : son amendement n° 272 : constitution éventuelle d'un comité indépendant composé de personnes indépendantes de l'investigateur et du promoteur ; retiré.

- **Suite de la discussion** (19 janvier 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 14 (précédemment réservés)** (p. 463) : favorable à l'amendement n° 214 de M. Gilbert Chabroux (distribution d'eau potable gratuite dans les établissements scolaires et organisation d'une campagne annuelle d'éducation pour la santé sur les problèmes de nutrition à destination des élèves). - **Art. 18 quater (précédemment réservé) (priorité)** *(Art. L. 3231-1 [nouveau] du code de la santé publique - Prescription et mise en oeuvre des psychothérapies)* (p. 504, 505) : faiblesses de l'amendement n° 363 du Gouvernement (dispense de l'inscription au registre national des psychothérapeutes pour les professionnels incontestés) auquel elle est défavorable. - **Art. 14 et annexe (précédemment réservés)** *(Approbation du rapport annexé relatif aux objectifs de santé publique 2004-2008)* (p. 511) : favorable à l'amendement n° 362 du Gouvernement (maîtrise de la progression de la résistance aux antibiotiques). - **Art. additionnels après l'art. 14 (précédemment réservés)** (p. 515) : son amendement n° 221 : évaluation par l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments des risques sanitaires relatifs à l'interaction de divers adjuvants alimentaires ; rejeté. (p. 516) : son amendement n° 266 : prévention et protection des consommateurs contre la surconsommation de sel ; rejeté. - **Seconde délibération - Art. 17** *(Art. L. 3555-1 et L. 3323-4 du code de la santé publique - Lutte contre l'alcoolisme)* (p. 519) : défavorable à l'amendement n° A-1 du Gouvernement (suppression de l'obligation de mention des dangers de l'alcool sur la santé figurant sur les bouteilles de boissons alcoolisées). - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 521, 522) : insuffisance des moyens utilisés pour réaliser les objectifs. Votera contre le projet de loi.

- **Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées [n° 183 (2003-2004)]** - (25 février 2004) - **Art. 1er** *(Art. L. 114 à L. 114-3-1, L. 114-5, L. 540-1 et L. 580-1 du code de l'action sociale et des familles - Définition du handicap, accès aux droits fondamentaux et droit à compensation des personnes handicapées)* (p. 1633) : son amendement n° 172 : accès à l'enseignement supérieur ; retiré. Son amendement n° 166 : protection patrimoniale ; retiré. (p. 1639) : son amendement n° 177 : élargissement de la compensation aux demandes légitimes ; rejeté. (p. 1641) : prise en compte insuffisante des seuls besoins minimaux. (p. 1645) : à titre personnel votera l'amendement n° 256 de M. Michel Mercier (soutien à la famille et aux proches).

- **Suite de la discussion** (26 février 2004) - **Art. 2 (précédemment réservé)** *(Art. L. 245-1 à L. 245-10, L. 131-2 et L. 232-23 du code de l'action sociale et des familles - Prestation de compensation)* (p. 1743) : son amendement n° 167 : structuration du secteur de l'emploi des aidants familiaux ; retiré.

- **Projet de loi encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics [n° 209 (2003-2004)]** - (2 mars 2004) - **Discussion générale** (p. 1976, 1977) : absence de clarté dans la formulation du problème à résoudre. Phénomène de valorisation des origines culturelles face aux discriminations raciales. Dénonciation d'une laïcité "à deux vitesses". Risque de découvrir la faiblesse de ce texte à l'usage. Devoir d'émancipation de l'école publique. Votera contre ce texte.

- **Projet de loi organique pris en application de l'article 72-2 de la Constitution relatif à l'autonomie financière des collectivités territoriales [n° 314 (2003-2004)]** - (1er juin 2004) - **Discussion générale** (p. 3697, 3698) : absence de réponse sur les péréquations, les méthodes de transferts et les perspectives pour des ressources locales modernisées. Nombreux exemples contradictoires en matière d'autonomie financière des collectivités. Absence de moyens pour répondre aux justes attentes des Français. Paradoxe de l'appel des collectivités à la responsabilité et de la soumission de l'Etat aux injonctions de Bruxelles ou de l'OMC pour fragiliser les services publics ou libéraliser les échanges. Mise en concurrence meurtrière entre les collectivités à défaut de garantir aux Français l'égalité d'accès aux services publics et aux politiques publiques. Levée nécessaire des handicaps au travers de la solidarité mise en oeuvre par la péréquation. Texte dangereux en raison du contraste entre l'ambition du titre et la vacuité du contenu. Le groupe socialiste sera attentif à l'écoute réservée à l'examen de ses amendements.

- **Suite de la discussion** (2 juin 2004) - **Art. 2** *(Définition des ressources propres des collectivités territoriales)* (p. 3767) : s'interroge sur la signification du sous-amendement n° 37 de M. Yves Fréville (inclusion dans les ressources propres des impositions de toutes natures dont la loi détermine, par collectivité, la localisation de l'assiette ou du taux) déposé sur l'amendement n° 7 de la commission (redéfinition des ressources propres des collectivités territoriales en ne considérant comme telles, parmi les impositions de toutes natures, que le produit des impositions dont la loi autorise les collectivités à voter l'assiette, le taux ou le tarif). Evolution de sa rédaction depuis sa présentation en commission.

- **Suite de la discussion** (3 juin 2004) - **Art. additionnels après l'art. 4** (p. 3803) : son amendement n° 42 : instauration d'une taxe sur les surfaces imperméabilisées à compter de 2005 ; rejeté. (p. 3804) : son amendement n° 74 : mise en oeuvre par l'Etat de la solidarité en faveur des collectivités dont le territoire est affecté par des pollutions résultant d'activités passées dont le contrôle était sous sa responsabilité ; rejeté. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3809, 3810) : votera contre ce texte, éloigné de l'idée même de décentralisation et opposant l'irrecevabilité à tout ce qui intéresse les gens.

- **Projet de loi d'orientation sur l'énergie [n° 328 (2003-2004)]** - (9 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4019, 4020) : nécessité de légiférer sur l'énergie. Failles du projet de loi. Politique inadaptée. Inconvénients du nucléaire et de l'EPR (European Pressurised Reactor). Texte insuffisant en l'état.

- **Suite de la discussion** (10 juin 2004) - **Annexe (priorité)** *(Sur l'amendement n° 4 de la commission : rétablissement d'une annexe définissant les orientations de la politique énergétique)* (p. 4097) : défavorable à l'amendement n° 4 de la commission (rétablissement d'une annexe définissant les orientations de la politique énergétique). - **Art. 1er A** *(Caractéristiques du service public de l'énergie)* (p. 4107) : sur l'amendement n° 1 de la commission (rôle du service public de l'énergie dans la compétitivité économique et industrielle), son sous-amendement n° 132 ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 1er sexies** (p. 4115, 4116) : sur l'amendement n° 10 de la commission (objectifs et moyens de la politique énergétique), ses sous-amendements n° 135, 136, 137, 138 et 139 ; rejetés. (p. 4116, 4117) : son amendement n° 133 : définition de la politique énergétique ; devenu sans objet. (p. 4117, 4118) : refus dangereux de prendre en compte les risques technologiques et notamment nucléaires. (p. 4118, 4119) : sur l'amendement n° 11 de la commission (engagement chiffré sur la baisse de l'intensité énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre), ses sous-amendements n° 140 et 142 ; retirés ; et n° 141 ; adopté. Son amendement n° 134 : modes d'action concourant à l'accroissement de la sobriété et de l'efficacité énergétiques ; devenu sans objet. (p. 4121, 4122) : sur l'amendement n° 12 de la commission (inscription de la politique relative aux infrastructures de transport dans la loi d'orientation des transports intérieurs de 1982), ses sous-amendements n° 143 ; adopté ; et n° 144 ; rejeté. (p. 4124) : sur l'amendement n° 13 de la commission (fiscalité des énergies), son sous-amendement n° 145 ; rejeté. (p. 4125) : sur

l'amendement n° 14 de la commission (diversification des sources de production énergétique), son sous-amendement n° 146 ; rejeté. (p. 4126) : bilan énergétique des biocarburants. (p. 4127) : son amendement n° 148 : sortie du nucléaire ; devenu sans objet. Son amendement n° 149 : avis conforme de la commission des sites et paysages pour toute construction de nouvelles unités de production nucléaire ; retiré. (p. 4130) : défavorable à l'amendement n° 15 de la commission (engagement de l'Etat à construire un réacteur nucléaire de conception récente). (p. 4131) : son amendement n° 150 : rapport d'état général de la sûreté du parc électrique ; rejeté. (p. 4134) : sur l'amendement n° 16 de la commission (inscription des engagements de recherche dans le domaine énergétique au titre Ier A), ses sous-amendements n° 151, 152 et 153 ; rejetés. - **Art. 2** *(Champ d'application des obligations d'économies d'énergie, modalités d'application et sanctions en cas de non-respect)* (p. 4137) : sur l'amendement n° 18 de la commission (non-assujettissement aux obligations d'économies d'énergie des distributeurs de fioul lourd et de charbon), son sous-amendement n° 154 ; rejeté. - **Art. 3** *(Modalités de délivrance et valeur des certificats d'économies d'énergie)* (p. 4147) : sur l'amendement n° 25 de la commission (clarification), son sous-amendement n° 156 ; rejeté. (p. 4150) : son amendement n° 155 : instauration d'un bilan devant le Parlement après trois ans de fonctionnement des certificats d'économies d'énergie ; devenu sans objet. - **Art. 6** *(Art. L. 111-9, L. 111-10, L. 152-1 et L. 152-4 du code de la construction et de l'habitation et article L. 224-1 du code de l'environnement - Règles de construction relatives à la performance énergétique des bâtiments)* (p. 4159) : son amendement n° 157 : mise en conformité avec la nouvelle réglementation thermique des bâtiments existants lors de leur rénovation ou de leur vente ; rejeté. (p. 4160) : son amendement n° 158 : performances énergétiques des composants de renouvellement des bâtiments ; rejeté. - **Art. 6 bis** *(Chapitre IV du code de la construction et de l'habitation - Création de certificats de performance énergétique)* (p. 4166) : son amendement n° 159 : performance énergétique des équipements électriques ; rejeté. - **Art. 7** *(Art. L. 224-2 du code de l'environnement - Indication du coût de la consommation énergétique des biens immobiliers)* (p. 4168) : son amendement n° 160 : campagne d'information sur les économies d'énergie ; rejeté. - **Art. 8 A** *(Définition des sources d'énergies renouvelables)* (p. 4169) : son amendement n° 162 : objectif de développement des énergies renouvelables pour 2020 ; retiré. - **Art. additionnel avant l'art. 8 bis** (p. 4173) : son amendement n° 163 : élaboration de schémas régionaux éoliens ; rejeté. - **Art. 8 bis** *(Art. L. 421-1-1 du code de l'urbanisme - Régime de l'implantation des éoliennes)* (p. 4178) : sur l'amendement n° 58 de la commission (conditions d'autorisation d'implantation d'éoliennes), son sous-amendement n° 164 ; retiré. - **Art. additionnel après l'art. 8 bis** (p. 4180) : son amendement n° 165 : conditions de recours à la procédure d'appel d'offres pour l'implantation d'éoliennes ; rejeté. - **Art. 9** *(Régime de la garantie d'origine des ENR électriques)* (p. 4181) : son amendement n° 166 : création d'une Commission de certification d'origine de l'électricité renouvelable ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 9** (p. 4182) : ses amendements n° 170 : prise en compte fiscale des petites productions d'énergie renouvelable et n° 173 : exonération fiscale de la production d'électricité renouvelable des particuliers ; rejetés - **Art. additionnel après l'art. 9 ou après l'art. 10** (p. 4183) : son amendement n° 172 : obligation d'achat de l'électricité produite par des énergies renouvelables ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 9** : son amendement n° 167 : priorité d'accès au réseau public de l'électricité produite à partir de sources renouvelables ; rejeté. (p. 4184) : son amendement n° 169 : instauration d'un médiateur pour arbitrer les litiges survenus à l'occasion des demandes d'autorisation déposées auprès des DRIRE en application de la loi du 16 octobre 1919 ; rejeté. Son amendement n° 171 : tarifs de rachat de l'électricité issue de biomasse et de biogaz ; rejeté. - **Art. 11** *(Art. 1er et 2 de la loi du 16 octobre 1919 - Mesures destinées à favoriser le développement de l'énergie hydroélectrique)* (p. 4185) : son amendement n° 174 : conditions de réhabilitation des installations hydroélectriques existantes ; retiré. Son amendement n° 175 : conditions de prise d'eau sur les systèmes d'adduction d'eau potable pour les équipements de production d'électricité ; retiré. (p. 4186) : son amendement n° 176 : conditions de prise d'eau sur les systèmes d'évacuation des eaux usées pour les équipements de production d'électricité ; retiré. - **Art. 11 bis** *(Art. L. 1111-2 du code général des collectivités territoriales - Contributions des collectivités locales à la lutte contre l'effet de serre par la maîtrise de l'énergie)* (p. 4187) : son amendement n° 177 : inclusion d'un volet sur l'efficacité énergétique et l'installation d'énergies renouvelables dans les procédures d'urbanisme ; rejeté. - **Art. 11 ter** *(Art. L. 3121-17-1 (nouveau) du code général des collectivités territoriales - Bilan énergétique des délibérations des conseils généraux)* (p. 4188) : sur l'amendement n° 61 de la commission (indication de l'incidence sur la consommation d'énergie des projets délibérés susceptibles d'avoir un impact sur celle-ci), son sous-amendement n° 178 ; rejeté. - **Art. 11 quater** *(Art. L. 4132-16-1 (nouveau) du code général des collectivités territoriales - Bilan énergétique des délibérations des conseils régionaux)* : Sur l'amendement n° 62 de la commission (indication de l'incidence sur la consommation d'énergie des projets délibérés susceptibles d'avoir un impact sur celle-ci), son sous-amendement n° 179 ; rejeté. Son amendement n° 180 : contractualisation des régions avec l'ADEME ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 11 sexies** (p. 4190) : ses amendements n° 181 : accès au chauffage dans les situations d'exclusion ; retiré ; et n° 183 : développement des réseaux de chaleur ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 13** (p. 4197) : son amendement n° 185 : limitation de vitesse européenne des véhicules ; rejeté. (p. 4198) : son amendement n° 186 : création d'une accise additionnelle portant sur l'achat des véhicules les plus polluants et d'une prime à l'achat des véhicules moins polluants ; rejeté. Son amendement n° 187 : efficacité énergétique des équipements auxiliaires de climatisation des véhicules ; rejeté (p. 4199) : son amendement n° 188 : modulation des tarifs des péages en fonction du nombre d'occupants des véhicules ; rejeté. Son amendement n° 189 : aménagement de la voirie et du code de la route pour donner une priorité aux piétons et aux vélos ; rejeté. Son amendement n° 190 : incitations financières au co-voiturage ; rejeté. Son amendement n° 191 : taxation du kérosène ; retiré. - **Art. additionnels après l'art. 14** (p. 4203) : son amendement n° 194 : mise en place d'une taxe locale sur les combustibles fossiles ; retiré. Son amendement n° 195 : incitation fiscale au développement des réseaux de chaleur ; rejeté. (p. 4204) : son amendement n° 192 : création d'un livret d'épargne pour la promotion de l'efficacité énergétique et l'installation d'équipements utilisant des énergies renouvelables ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 30** (p. 4214) : favorable à l'amendement n° 221 de M. Roland Courteau (abrogation de la possiblité de classer « secret défense » le transport des matières nucléaires). - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4215) : primauté de la concurrence sur le service public. Absence de financement sérieux des secteurs alternatifs. Manque de prise en compte du risque nucléaire. Votera contre ce projet de loi.

**- Projet de loi constitutionnelle relatif à la Charte de l'environnement [n° 329 (2003-2004)]** - (23 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4596, 4597) : inscription du droit à un environnement sain parmi les acquis des contre-pouvoirs et des luttes. Aspiration tardive mais légitime des Français. Manque de crédibilité du Gouvernement. Dénonciation des arguments d'atteinte à la compétitivité. - **Art. 2** *(Charte de l'environnement)* (p. 4617) : son amendement n° 35 : réparation des dommages étendue aux atteintes induites aux personnes et aux biens ; rejeté.

**- Suite de la discussion** (24 juin 2004) (p. 4631) : son amendement n° 33 : qualification alternative du dommage grave ou irréversible pour l'application du principe de précaution ; rejeté. (p. 4632) : son amendement n° 32 : prise en compte dans l'environnement des êtres humains ; rejeté. Notion d'interaction précisée par M. Jean-Pierre Sueur. (p. 4646) : favorable à l'amendement n° 51 de M. Robert Badinter (suppression de l'article 10 de la charte). - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4649, 4650) : manque d'ambition de ce projet de loi constitutionnelle. Votera néanmoins ce texte, signe fort de reconnaissance du droit de l'environnement.

- **Projet de loi habilitant le Gouvernement à simplifier le droit [n° 343 (2003-2004)]** - (14 octobre 2004) - **Art. 34** *(Habilitation en matière de police de l'eau et de police de la pêche et du milieu aquatique)* (p. 6698) : soutient l'amendement n° 131 de M. Jean-Pierre Sueur (suppression) ; rejeté. Crainte d'une aggravation de la pollution. - **Art. 48** *(Simplification et clarification en matière de sécurité sociale)* (p. 6731, 6732) : soutient l'amendement n° 106 de M. Jean-Pierre Godefroy (suppression de l'habilitation en matière de simplification des procédures d'indemnisation et de fonctionnement du fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante) ; rejeté. Exemple de la région Nord - Pas-de-Calais. Demande un engagement du Gouvernement à prendre en compte les demandes des victimes. (p. 6734) : demande une disposition obligeant tout employeur à fournir aux salariés concernés une attestation indiquant qu'ils ont travaillé au contact de l'amiante.

- **Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** - *Deuxième lecture* **[n° 346 (2003-2004)]** - (20 octobre 2004) - **Art. 6** *(Art. L. 111-1, L. 111-2 et L. 112-1 à L. 112-4 du code de l'éducation - Dispositions relatives à l'adaptation de la scolarisation aux besoins des enfants et des adolescents handicapés)* (p. 6953, 6954) : ses amendements n° 311 : inscription des enfants handicapés dans les écoles ou établissements du secteur de leur domicile et transformation des établissements visés à l'article L. 351-1 du code de l'éducation en centres ressources ; et n° 312 : obligation pour les collectivités territoriales d'effectuer des travaux assurant l'accessibilité des locaux d'enseignement en cas d'intégration sur plusieurs années d'un jeune handicapé en milieu scolaire ordinaire ; rejetés. (p. 6955) : intervient sur son amendement n° 311 précité. (p. 6956) : son amendement n° 440 : précision ; rejeté. Son amendement n° 439 : association des parents ou du représentant légal de l'enfant handicapé à une partie de l'évaluation ; rejeté. (p. 6957) : son amendement n° 438 : détermination de l'orientation pour répondre aux besoins particuliers de l'enfant handicapé et favoriser l'égalité des chances ; retiré. (p. 6959) : son amendement n° 441 : participation à la formation des enseignants des fédérations de parents d'élèves et de celles des personnes handicapées ; rejeté. - **Art. 7** *(Art. L. 123-4-1 nouveau du code de l'éducation - Accueil des étudiants handicapés dans les établissements d'enseignement supérieur)* (p. 6960) : son amendement n° 442 : recrutement par l'Etat des assistants d'éducation pour l'aide humaine ; rejeté.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Culture**

- (4 décembre 2004) (p. 9052, 9053) : menaces pesant sur les intermittents du spectacle. Faiblesse des moyens consacrés à la culture. Démarches entreprises par les parlementaires. Attitude inadmissible de l'UNEDIC. Spécificité de l'emploi culturel. Interrogation sur le programme gouvernemental dans ce domaine. (p. 9054) : insuffisance de l'espace laissé aux parlementaires pour traiter des questions culturelles. - **Art. additionnels avant l'art. 73 bis** (p. 9065) : le groupe socialiste s'est abstenu sur l'amendement n° II-36 du Gouvernement (structure directoriale de l'Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son) et votera l'amendement n° II-37 du Gouvernement (transfert du personnel du domaine national des Tuileries au musée du Louvre).

**Education nationale, enseignement supérieur et recherche - III. - Recherche**

- (6 décembre 2004) (p. 9204, 9205) : poids de la recherche militaire, du nucléaire, de l'aéronautique et du spatial dans la dépense publique de recherche. Abandon du secteur de la santé environnementale et de celui de l'agriculture biologique. - **Etat C - Titres V et VI** (p. 9211, 9212) : statut de l'Agence nationale pour la recherche et représentation au sein du GIP.

**BLIN (Maurice)**
*sénateur (Ardennes)*
*UC*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.

Membre de la Délégation parlementaire pour l'Union européenne jusqu'au 13 octobre 2004.

Membre suppléant du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche le 4 novembre 2004.

Membre titulaire de la Commission supérieure du service public des postes et télécommunications le 4 novembre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur le rôle des centrales d'achat dans la fixation des prix à la consommation et les délocalisations d'entreprises **[n° 284 (2003-2004)]** (30 avril 2004) - **Entreprises - PME, commerce et artisanat.**

*Proposition de loi* tendant à protéger les noms des collectivités locales sur Internet **[n° 309 (2003-2004)]** (12 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Economie et finances, fiscalité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Recherche **[n° 74 tome 3 annexe 26 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Recherche, sciences et techniques - Budget.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Education nationale, enseignement supérieur et recherche - III. - Recherche**

- (6 décembre 2004) - rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. (p. 9195, 9197) : approbation du rapprochement entre les autorisations de programme et les crédits de paiement. Absence de gestion rigoureuse du CNRS. Statut du chercheur français. Césure entre l'université et la recherche. Mission de la future Agence nationale pour la recherche. Approbation des crédits de la recherche par la commission des finances.

**BOCANDÉ (Annick)**
*sénateur (Seine-Maritime)*
*UC*

Non réélue le 26 septembre 2004.

Secrétaire du Sénat.

## NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires sociales jusqu'au 30 septembre 2004.

Membre de la Délégation parlementaire pour les problèmes démographiques.

Membre titulaire de l'Office parlementaire d'évaluation de la législation.

Membre de la Délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Membre suppléant du Conseil national de l'enseignement supérieur privé le 19 mai 2004.

Membre titulaire du Conseil supérieur de la participation.

Membre titulaire de la Commission nationale des comptes de la formation professionnelle.

Membre de la commission d'enquête sur la maltraitance envers les personnes handicapées accueillies en institution et les moyens de la prévenir.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social le 11 février 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales le 27 juillet 2004.

## DÉPÔTS

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 133 (2003-2004)] relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social **[n° 179 tome 1 (2003-2004)]** (28 janvier 2004) - **Entreprises - Travail.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur le rôle des centrales d'achat dans la fixation des prix à la consommation et les délocalisations d'entreprises **[n° 284 (2003-2004)]** (30 avril 2004) - **Entreprises - PME, commerce et artisanat.**

*Proposition de loi* tendant à protéger les noms des collectivités locales sur Internet **[n° 309 (2003-2004)]** (12 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Economie et finances, fiscalité - Pouvoirs publics et Constitution.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social [n° 133 (2003-2004)]** - (3 février 2004) - rapporteur de la commission des affaires sociales - **Discussion générale** (p. 1101, 1104) : signature le 20 septembre 2003 de l'accord national interprofessionnel, ANI. Opposition des organismes de formation à la création de nouveaux contrats de professionnalisation. Transposition législative de cet accord. Renforcement des responsabilités des acteurs de la formation professionnelle. Création d'un droit individuel à la formation. Révision du plan de formation de l'entreprise. Complexité du système actuel de formation. Instauration des contrats de professionnalisation. Création d'un fonds unique de péréquation des fonds de la formation. Contribution de l'Etat. Objectifs de la commission : clarification ; rapprochement de ce texte de l'ANI ; rétablissement de l'obligation de formation des salariés à la charge de l'employeur ; ouverture du dispositif à des personnes peu ou pas intégrées dans le champ de l'ANI ; création d'un "titre formation" pour les PME ; organisation du système de formation ; renforcement des contrôles des prestataires de formation. Refus du rétablissement de la commission nationale des comptes de la formation professionnelle. Soutien de ce projet de loi. - **Art. 2** *(Art. L. 900-1 du code du travail - Les finalités de la formation tout au long de la vie)* (p. 1132) : s'oppose à l'amendement n° 218 de Mme Annie David (introduction de la référence à la culture et à la vie sociale). Son amendement n° 1 : élargissement du bénéfice des mesures de formation aux personnes ayant interrompu leur activité professionnelle pour des raisons familiales ; adopté. - **Art. 3** *(Art. L. 900-2 du code du travail - Typologie des actions de formation professionnelle)* (p. 1133) : accepte l'amendement n° 219 de Mme Annie David (intégration dans l'article L. 900-2 du code du travail du concept de formation professionnelle tout au long de la vie). (p. 1134) : estime satisfait l'amendement n° 76 de M. Gilbert Chabroux (inscription des actions d'accompagnement parmi les formations professionnelles prévues par le code du travail). - **Art. additionnel après l'art. 3** (p. 1135) : estime satisfait l'amendement n° 77 de M. Gilbert Chabroux (conditions de mise en oeuvre de la formation professionnelle tout au long de la vie pour les personnes sorties du système éducatif sans qualification). - **Art. 4** *(Art. L. 900-3 du code du travail - Droit à la qualification professionnelle)* (p. 1137) : s'oppose aux amendements portant sur le même objet n° 220 de Mme Annie David et n° 78 de M. Gilbert Chabroux (garantie de l'Etat et de la région à l'exercice du droit à la validation des acquis de l'expérience et du droit à l'acquisition d'un diplôme), ainsi qu'à l'amendement de ce dernier n° 79 (définition de la formation qualifiante et diplômante différée). - **Art. 5** *(Art. L. 900-5-1 nouveau du code du travail - Handicap et illettrisme)* (p. 1139) : son amendement n° 2 : ouverture aux personnes handicapées de l'ensemble des formations de droit commun ; adopté. (p. 1140, 1141) : sur son amendement n° 2 précité, demande le retrait du sous-amendement n° 196 de M. Michel Mercier (ouverture aux détenus de l'ensemble des formations de droit commun). Estime satisfaits par son amendement n° 2 précité les amendements portant sur le même objet n° 80 de M. Gilbert Chabroux et n° 221 de Mme Annie David (ouverture aux personnes handicapées de l'ensemble des formations de droit commun), ainsi que les amendements analogues n° 81 de M. Gilbert Chabroux et n° 222 de Mme Annie David (mise en place d'actions spécifiques pour les personnes handicapées âgées de quarante-cinq ans et plus). (p. 1142) : estime l'amendement n° 223 de Mme Annie David (intégration dans la formation professionnelle des actions de lutte contre l'illettrisme et de l'apprentissage de la langue française) satisfait par l'article 5. - **Art. additionnel après l'art. 5** : s'oppose à l'amendement n° 82 de M. Gilbert Chabroux (introduction de la formation syndicale dans la formation professionnelle continue tout au long de la vie). - **Art. 6** *(Chapitre II du titre IV du livre IX - abrogé - et art. L. 322-7-1 nouveau du code du travail - Aide au remplacement des salariés partis en formation dans les entreprises de moins de cinquante salariés)* (p. 1143) : son amendement n° 3 : rédaction ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 224 de Mme Annie David (reconnaissance de l'ANPE comme interlocuteur privilégié des entreprises pour le remplacement des personnes parties en formation). - **Art. 7** *(Art. L. 930-1 nouveau du code du travail - Initiative des actions de formation)* (p. 1144) : son amendement n° 4 : rétablissement de l'obligation pour les employeurs d'assurer

l'adaptation des salariés à leur poste de travail ; adopté. Estime satisfaits les amendements portant sur le même objet n° 83 de M. Gilbert Chabroux et n° 225 de Mme Annie David par son amendement analogue précité n° 4. S'oppose à l'amendement n° 226 de Mme Annie David (cohérence) . - **Art. 8** *(Art. L. 932-3 - abrogé - chapitres III et IV du livre IX, chapitre III nouveau du code du travail - Droit individuel à la formation)* (p. 1148) : son amendement n° 5 : exclusion des titulaires de contrats d'apprentissage de l'accès au DIF ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 84 de M. Gilbert Chabroux (institution d'une date de mise en oeuvre du DIF). (p. 1149) : s'oppose aux amendements identiques n° 85 de M. Gilbert Chabroux et n° 227 de Mme Annie David (suppression de l'application de la disposition de prorata temporis aux salariés à temps partiel). (p. 1150) : s'oppose aux amendements de cohérence de Mme Annie David n° 228 et n° 253, et de M. Gilbert Chabroux n° 86 et n° 87. Son amendement n° 6 : association des organismes collecteurs interprofessionnels des fonds de la formation professionnellle continue à la définition d'actions prioritaires de formation ; adopté. (p. 1151) : demande le retrait de l'amendement n° 88 de M. Gilbert Chabroux portant sur le même objet que son amendement n° 7 : possibilité de prise en compte sans obligation des priorités de formation de la branche lors du choix de l'action de formation par l'employeur et le salarié ; adopté. (p. 1152) : estime satisfait l'amendement n° 229 de Mme Annie David par son amendement analogue n° 7 précité. Son amendement n° 8 : assignation d'un délai de quinze jours à l'employeur pour répondre à la demande du salarié faisant valoir ses droits à la formation ; adopté. Sur ce dernier, demande le retrait du sous-amendement n° 265 de M. Alain Gérard. Estime satisfait l'amendement n° 89 de M. Gilbert Chabroux par son amendement portant sur le même objet n° 8 précité. (p. 1153) : s'oppose à l'amendement n° 90 de M. Gilbert Chabroux (possibilité pour les salariés de réaliser des formations en totalité ou en partie pendant le temps de travail). (p. 1154) : s'oppose aux amendements de Mme Annie David n° 230 (à défaut d'une convention ou d'un accord collectif de branche ou d'entreprise, réalisation de la formation durant le temps de travail) et n° 231 (prise en charge des frais de formation par l'employeur). Son amendement n° 9 : création d'un "titre-formation" permettant aux entreprises de s'acquitter de leurs obligations relatives aux frais de formation ; adopté. (p. 1155) : s'oppose aux amendements n° 232 de Mme Annie David (en cas de refus de l'employeur, prise en charge financière de la formation par l'organisme paritaire agréé au titre du congé individuel de formation) et n° 91 de M. Gilbert Chabroux (en cas de désaccord, versement par l'employeur au salarié de l'allocation correspondant à ses droits acquis au titre du DIF). (p. 1157) : son amendement n° 10 : non-transférabilité du DIF en cas de départ à la retraite du salarié ; adopté. S'oppose aux amendements n° 233 de Mme Annie David (nouvelle rédaction de l'article L. 933-6 du code du travail prévoyant une transférabilité totale du DIF) et n° 92 de M. Gilbert Chabroux (rétablissement de la transférabilité du DIF en cas de licenciement du salarié pour faute grave ou lourde).

- **Suite de la discussion** (4 février 2004) - **Art. additionnels après l'art. 8** (p. 1170, 1171) : souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 93 de M. Gilbert Chabroux (précision sur les conditions de transférabilité du DIF). (p. 1172) : demande le retrait des amendements portant sur le même objet n° 197 de M. Michel Mercier et n° 216 de M. Gérard César (mutualisation du financement du droit individuel à la formation pour les professions agricoles). - **Art. 9** *(Art. L. 932-20-2 du code du travail - Création d'un droit individuel à la formation pour les salariés sous contrat à durée déterminée)* (p. 1173) : s'oppose aux amendements n° 234 de Mme Annie David (suppression de la proratisation du DIF pour les salariés en contrat à durée déterminée) et n° 94 de M. Gilbert Chabroux (prise en compte des périodes travaillées au cours des trois dernières années pour le calcul du DIF des salariés en contrat à durée déterminée). (p. 1174) : son amendement n° 11 : obligation pour l'employeur d'informer le salarié sous contrat à durée déterminée de ses droits à formation ; adopté. - **Art. 10** *(Art. L. 932-1 et L. 932-2 du code du travail - Le plan de formation)* (p. 1176) : son amendement n° 12 : extension aux professions agricoles de certaines dispositions du plan de formation ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 235 de Mme Annie David (inclusion dans les actions de formation réalisées pendant le temps de travail de la participation au développement des compétences des salariés). Son amendement n° 13 : extension aux professions agricoles de certaines dispositions du plan de formation ; adopté. S'oppose aux amendements de Mme Annie David n° 237 (cohérence) et n° 236 (reconnaissance par l'employeur de l'évolution de la qualification du salarié au terme d'une action de formation). (p. 1177) : s'oppose aux amendements identiques n° 95 de M. Gilbert Chabroux et n° 238 de Mme Annie David (comptabilisation dans le temps de travail effectif des formations mises en oeuvre pendant le temps de travail). Demande le retrait de l'amendement n° 96 de M. Gilbert Chabroux (reconnaissance par l'entreprise des actions de formation ayant pour objet le développement des compétences des salariés). (p. 1178) : s'oppose aux amendements portant sur le même objet n° 239 de Mme Annie David et n° 97 de M. Gilbert Chabroux (suppression de l'exigence de formation hors du temps de travail conditionnant l'engagement de l'employeur), ainsi qu'à l'amendement n° 240 de Mme Annie David (suppression d'un paragraphe définissant un cadre limitatif aux heures supplémentaires ou complémentaires autorisées). - **Art. additionnel après l'article 11** (p. 1179) : s'oppose à l'amendement n° 98 de M. Gilbert Chabroux (assouplissement de l'utilisation du compte épargne temps dans un objectif de formation). - **Art. 12** *(Titre VIII du livre IX, art. L. 980-1 et L. 980-2 du code du travail - Définition des contrats et des périodes de professionnalisation)* (p. 1180, 1181) : s'oppose aux amendements n° 241 de Mme Annie David (rétablissement du texte initial de l'article L. 980-1 du code du travail prévoyant le déroulement de la formation pendant le temps de travail) et de M. Gilbert Chabroux n° 99 (précision sur l'enseignement professionnel et technologique dispensé par l'entreprise) et n° 100 (précision de l'objet du contrat de qualification professionnelle). - **Art. 13** *(Art. L. 981-1 à L. 981-12 du code du travail - Contrats de professionnalisation)* (p. 1183, 1184) : rappel des objectifs des contrats de professionnalisation : simplifier, professionnaliser et personnaliser la formation en alternance, renforcer l'attractivité des dispositifs. S'oppose à l'amendement n° 102 de M. Gilbert Chabroux (énumération des principes de mise en oeuvre des contrats de professionnalisation). (p. 1185) : son amendement n° 14 : précision sur la durée des contrats ; adopté. (p. 1186) : souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur le sous-amendement n° 266 de M. Bernard Joly déposé sur son amendement n° 14 précité. S'oppose à l'amendement n° 103 de M. Gilbert Chabroux (allongement de la durée des contrats de professionnalisation). Son amendement n° 15 : suivi par un tuteur du jeune en contrat de professionnalisation ; adopté. (p. 1187) : s'oppose à l'amendement n° 242 de Mme Annie David (obligation pour l'employeur de rembourser des exonérations de cotisations sociales en cas de non-respect des obligations liées au contrat). (p. 1188) : son amendement n° 16 : fixation de la durée de formation comprise entre 15 et 25 % de la durée totale du contrat et possibilité de dépassement de ce plafond pour certains publics subordonnée à un accord collectif ; adopté. Sur ce dernier, demande le retrait du sous-amendement n° 267 de M. Bernard Joly. Demande le retrait de l'amendement n° 104 de M. Gilbert Chabroux (précision). (p. 1189) : souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 105 de M. Gilbert Chabroux (fixation par décret des conditions de suivi, de contrôle et d'évaluation des contrats de professionnalisation conclus avec les entreprises de travail temporaire). (p. 1190) : s'oppose aux amendements de Mme Annie David n° 243 (maintien de la rémunération minimale prévue par la convention collective pour les salariés de plus de vingt-six ans), n° 244 (exclusion des entreprises de plus de cinquante salariés du dispositif d'exonération de cotisations sociales), n° 245 (compensation intégrale par l'Etat des exonérations de cotisations sociales) et n° 246 (rédaction). Son amendement n° 17 : coordination ; adopté. (p. 1191) : ses amendements n° 18 : rectification d'une erreur matérielle ; et n° 19 : ajout de la maternité aux causes de possibilité de renouvellement du contrat de professionnalisation ; adoptés. Souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 247 de Mme Annie David (ajout de la défaillance de l'employeur aux causes de possibilité de renouvellement du

contrat de professionnalisation). (p. 1192) : ses amendements n° 20 : exclusion des titulaires du contrat de professionnalisation du calcul de l'effectif du personnel des entreprises ; et n° 21 : coordination ; adoptés. - **Art. 14** *(Art. L. 982-1 à L. 982-4 nouveaux du code du travail - Périodes de professionnalisation)* (p. 1193) : son amendement n° 22 : possibilité par accords interprofessionnels de déterminer les formations prioritaires ouvertes aux salariés ; adopté. S'oppose aux amendements de Mme Annie David n° 248 (déroulement des actions de la période de professionnalisation pendant le temps de travail) et n° 249 (coordination). - **Art. additionnel après l'art. 14** (p. 1194) : demande le retrait de l'amendement n° 198 de M. Michel Mercier (ouverture de la formation professionnelle tout au long de la vie aux personnes ayant interrompu leur activité professionnelle pour s'occuper de leurs enfants ou de leurs ascendants). - **Art. 15** *(Art. L. 983-1 à L. 983-4 nouveaux du code du travail - Dispositions financières relatives aux contrats et aux périodes de professionnalisation)* (p. 1195, 1196) : sur les amendements de M. Gilbert Chabroux, demande le retrait du n° 106 (possibilité aux entreprises, après avoir prioritairement sollicité leur organisme paritaire collecteur agréé de branche, de s'adresser à un des deux OPCA interprofessionnels) et s'oppose aux n° 107 (mise en oeuvre à l'initiative de l'ANPE des contrats de professionnalisation pour les demandeurs d'emploi de vingt-six ans et plus) et n° 108 (maintien du pourcentage des sommes collectées affecté à l'apprentissage équivalent à celui affecté au financement de l'alternance). Son amendement n° 23 : possibilité d'arrêter les modalités d'une éventuelle prise en charge financière des dépenses de fonctionnement des centres de formation d'apprentis dans les accords interprofessionnels ; adopté. - **Art. 16** *(Art. L. 131-1 et L. 933-2 du code du travail - Périodicité et contenu des négociations de branche)* (p. 1197) : ses amendements n° 24 : intégration de la lutte contre l'illettrisme dans les négociations triennales sur la formation professionnelle ; et n° 25 : insertion parmi les objectifs de négociation sur la formation des personnes handicapées, du maintien dans l'emploi et du développement des compétences avec la détermination d'une progression du taux d'accès aux différents dispositifs de formation ; adoptés. - **Art. 18** *(Art. L. 950-1, L. 951-1 et L. 122-3-4 du code du travail - Obligations financières des employeurs occupant au moins dix salariés)* (p. 1199) : son amendement n° 26 : fixation au 1er janvier 2004 de la date du relèvement de la contribution financière des entreprises de plus de dix salariés ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 252 de Mme Annie David (augmentation de la contribution financière des entreprises de travail temporaire aux actions de formation). - **Art. 20** *(Art. L. 951-3, L. 951-7, L. 951-8 et L. 951-13 du code du travail - Mesures de coordination)* : son amendement n° 27 : rédaction ; adopté. - **Art. 21** *(Art. L. 952-1 du code du travail - Obligations financières des entreprises de moins de dix salariés)* (p. 1200) : son amendement n° 28 : fixation au 1er janvier 2004 de la date du relèvement de la contribution financière des entreprises de moins de dix salariés ; adopté. - **Art. 22** *(Art. L. 952-2, L. 952-6 et L. 954 du code du travail - Mesures de coordination financière)* (p. 1201) : son amendement n° 29 : précision ; adopté. - **Art. 23** *(Art. L. 961-12 du code du travail - Agrément des organismes collecteurs)* : son amendement n° 263 : suppression de la référence au Conseil national de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi ; retiré au profit de l'amendement n° 268 du Gouvernement (coordination et suppression de la référence au Conseil national de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi). - **Art. 23 bis** *(Art. L. 910-3 du code du travail - Rétablissement de la commission nationale des comptes de la formation professionnelle et création de commissions régionales)* (p. 1202) : son amendement n° 30 : suppression ; adopté. - **Art. 24** *(Art. L. 961-13 du code du travail et article 45 de la loi de finances rectificative pour 1986 - Fonds national de mutualisation)* (p. 1203) : s'oppose à l'amendement n° 110 de M. Gilbert Chabroux (relèvement du montant maximum versé par les organismes paritaires collecteurs agréés au fonds national de mutualisation). (p. 1204) : son amendement n° 264 : suppression de la référence à la commission nationale de contrôle des comptes de la formation professionnelle ; devenu sans objet. Accepte l'amendement n° 269 du Gouvernement (coordination). - **Art. 25** *(Affectation des ressources de la caisse nationale de garantie des ouvriers dockers à l'embauche et à la formation professionnelle de dockers)* (p. 1205) : accepte l'amendement n° 187 de M. Josselin de Rohan (possibilité pour la Caisse nationale de garantie des ouvriers dockers de financer des actions de reconversion) et s'oppose à l'amendement n° 111 de M. Gilbert Chabroux (possibilité pour la Caisse nationale de garantie des ouvriers dockers de financer des actions de reconversion et des mesures de cessation anticipée d'activité). - **Art. 26** *(Art. L. 941 nouveau du code du travail - Informations statistiques)* (p. 1206) : accepte les amendements identiques n° 112 de M. Gilbert Chabroux et n° 254 de Mme Annie David (mise en place d'une collecte de données spécifiques sur les travailleurs handicapés). Accepte l'amendement n° 270 du Gouvernement (coordination). - **Art. additionnels après l'art. 26** (p. 1207) : accepte l'amendement n° 271 du Gouvernement (création du Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie). Son amendement n° 31 : création d'un nouveau cas d'annulation de la déclaration d'activité des organismes de formation pour non-respect des règles applicables en matière de conventions de formation ; adopté. - **Art. 27** *(Art. L. 991-1, L. 991-4, L. 991-8 et L. 993-3 du code du travail - Contrôle de la formation professionnelle)* (p. 1208) : ses amendements n° 32 : rédaction, et n° 33 : obligation pour les organismes de formation de communiquer aux contrôleurs de la formation professionnelle les renseignements qu'ils détiennent ; adoptés. - **Art. 28** *(Art. L. 117-3 du code du travail - Dérogations à la limite d'âge d'entrée en contrat d'apprentissage)* (p. 1209) : son amendement n° 34 : ouverture d'une dérogation d'âge pour les jeunes handicapés âgés de 26 à 30 ans souhaitant entrer en apprentissage ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 255 de Mme Annie David (suppression). Sur les amendements de M. Jacques Legendre demande l'avis du Gouvernement sur le n° 194 (ajout parmi les cas ouvrant droit à une dérogation d'âge, de la suspension du contrat d'apprentissage pour des raisons de maladie) et accepte le n° 195 (remplacement du mot "incapacité" par le mot "inaptitude"). Estime satisfait l'amendement n° 113 de M. Gilbert Chabroux par son amendement n° 34 précité portant sur le même objet. - **Art. 29** *(Art. L. 115-3 nouveau du code du travail - Suspension du contrat de travail pour cause d'apprentissage)* (p. 1211) : s'oppose aux amendements de suppression n° 114 de M. Gilbert Chabroux et n° 256 de Mme Annie David ainsi qu'au n° 115 de M. Gilbert Chabroux (repli). - **Art. 30** *(Art. L. 117-bis-3 et L. 212-13 du code du travail - Durée quotidienne de travail applicable aux apprentis âgés de moins de 18 ans)* (p. 1212) : s'oppose aux amendements de suppression n° 116 de M. Gilbert Chabroux et n° 257 de Mme Annie David. - **Art. 31** *(Art. L. 117-13 du code du travail - Délai de conclusion des contrats d'apprentissage)* (p. 1213) : s'oppose aux amendements de suppression n° 117 de M. Gilbert Chabroux et n° 258 de Mme Annie David. - **Art. 32** *(Calendrier d'entrée en vigueur des contrats de professionnalisation)* : s'oppose à l'amendement n° 118 de M. Gilbert Chabroux (maintien du quota de 35 % des fonds recueillis par les organismes paritaires collecteurs agréés auprès des employeurs, reversés pour financer l'apprentissage). (p. 1214, 1215) : s'oppose aux amendements de M. Michel Mercier n° 200 et 201 (report de la date d'entrée en vigueur des contrats de professionnalisation). S'oppose à l'amendement n° 119 de M. Gilbert Chabroux (report de la date d'entrée en vigueur des contrats de professionnalisation au 1er juillet 2005). - **Art. 32 bis** *(Adaptation des dispositions financières aux professions agricoles)* (p. 1215, 1216) : son amendement n° 35 : limitation des dérogations agricoles à la filière productive et aux coopératives d'utilisation de matériel agricole ; adopté. S'oppose aux amendements de suppression n° 120 de M. Gilbert Chabroux et n° 259 de Mme Annie David.

- *Commission mixte paritaire* **[n° 224 (2003-2004)]** - (3 mars 2004) - **Discussion générale** (p. 1985, 1986) : réforme d'envergure du système de formation professionnelle. Implication des salariés, des employeurs, des partenaires sociaux et de l'Etat. Améliorations apportées par les deux

assemblées. Renforcement du contrôle de la formation. Remerciements.

- **Projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales** - *Deuxième lecture* **[n° 269 (2003-2004)]** - (29 juin 2004) - **Art. 11** *(Art. L. 214-12-1 nouveau du code de l'éducation, art. L. 943-3 nouveau du code du travail - Politique d'accueil, d'information et de conseil à l'orientation dans le domaine de la formation professionnelle)* (p. 4801, 4802) : son amendement n° 230 : suppression ; adopté.

- **Suite de la discussion** (30 juin 2004) - **Art. 42** *(Art. L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles - Intégration des formations sociales dans le droit commun des diplômes et titres à finalité professionnelle délivrés au nom de l'Etat)* (p. 4882, 4883) : son amendement n° 227 : rétablissement de la mission de développement de la recherche en travail social des centres de formation ; retiré.

- **Projet de loi relatif à l'assurance maladie [n° 420 (2003-2004)]** - (22 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5895, 5896) : première étape d'une réforme indispensable pour préserver le modèle social obligatoire universel et solidaire. Se réjouit d'une action axée sur la responsabilisation de tous les acteurs sociaux et non pas sur une logique comptable. Mise en oeuvre indispensable d'une éducation de la population à la santé. Renforcement nécessaire du contrôle des quantités de médicaments prescrits et consommés et des arrêts de travail abusifs. Economie du texte satisfaisante. Suggestion du groupe UC pour enrichir les dispositions relatives au dossier médical personnel ou à l'évaluation des praticiens conseils du contrôle médical. Scepticisme des experts quant aux recettes et aux économies escomptées en 2007. Précision nécessaire sur cette question délicate. Interrogation sur l'innovation du passage par un médecin traitant référent compte tenu du déficit de médecins généralistes. Risque d'aggravation de la situation. Problèmes de démographie médicale. Regrettable absence de l'hôpital en dépit de son coût dans les dépenses de santé. Souhaite une véritable réforme de l'hôpital et de sa gestion. Texte perfectible. Amendements du groupe UC. Nécessité de garantir un système de soins durable, équitable et de qualité.

**BOCKEL (Jean-Marie)**
*sénateur (Haut-Rhin)*
*SOC*

Election le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles à partir du 6 octobre 2004.

Membre suppléant des Assemblées parlementaires du Conseil de l'Europe et de l'Union de l'Europe occidentale le 19 octobre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Première partie :*

- (30 novembre 2004) - **Débat sur les recettes des collectivités locales - Art. additionnels avant l'art. 29** (p. 8704) : intervient sur son amendement, soutenu par M. François Marc, n° I-242 : possibilité de compensation spécifique au sein du fonds national de péréquation de la taxe professionnelle des pertes de recettes des collectivités subissant une baisse de leurs bases de fiscalité de taxe professionnelle au titre des établissements de France Télécom. Engagement du ministre d'examiner les situations particulières.

*Deuxième partie :*

**Communication**

- (4 décembre 2004) (p. 9076, 9077) : budget en trompe-l'oeil. Enjeux liés à l'audiovisuel. Critique de la réforme de la redevance. Non respect des engagements pris par l'Etat dans le cadre des contrats d'objectifs et de moyens. Respect de ces contrats par France Télévisions. Absence de financement des contraintes engendrées par la télévision numérique terrestre, TNT. Nécessité de manifester une plus forte volonté politique. Le groupe socialiste ne votera pas ce budget.

**Anciens combattants**

- (4 décembre 2004) (p. 9101, 9102) : qualité des cérémonies de commémoration de la Libération. Gel de la retraite du combattant. Revalorisation restrictive de la pension des veuves. Inquiétude sur l'avenir des services départementaux de l'ONAC. Litige relatif à l'indemnisation des incorporés de force dans les organisations paramilitaires allemandes. Nécessité d'une solution rapide. Interrogation sur la tenue des engagements gouvernementaux et l'utilisation effective des crédits. Le groupe socialiste ne votera pas ce budget. - **Art. additionnels après l'art. 72 quinquies** (p. 9108, 9109) : son amendement n° II-6 : engagement de l'Etat à indemniser les incorporés de force dans les organisations paramilitaires allemandes ; irrecevable (article 40 de la Constitution).

**BODIN (Yannick)**
*sénateur (Seine-et-Marne)*
*SOC*

Election le 26 septembre 2004.

### NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles à partir du 6 octobre 2004.

Membre de la Délégation parlementaire pour l'Union européenne le 13 octobre 2004.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation de la législation le 20 octobre 2004.

Secrétaire de la Délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes le 13 octobre 2004.

Membre titulaire de la Commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence le 26 octobre 2004.

Membre suppléant du Conseil d'admistration de l'Ecole nationale de l'administration le 10 novembre 2004.

### DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

### INTERVENTIONS

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Education nationale, enseignement supérieur et recherche - I. - Enseignement scolaire**

- (7 décembre 2004) - **Etat B - Titres III et IV** (p. 9301, 9302) : budget en régression. Diminution de l'encadrement indispensable à la lutte contre la violence scolaire. Contradiction entre les ambitions affichées par le prochain projet de loi d'orientation et les crédits engagés. Le groupe socialiste votera contre ce budget.

**- Rappel au règlement** - (15 décembre 2004) (p. 9785) : liberté d'expression des parlementaires.

**BOISSEAU (Marie-Thérèse)**
*secrétaire d'État aux personnes handicapées*
*(jusqu'au 30 mars 2004)*

### INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif à la politique de santé publique [n° 19 (2003-2004)]** - (15 janvier 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 19** (p. 358) : s'oppose à l'amendement n° 306 de Mme Marie-Claude Beaudeau (proposition par le médecin du travail au chef d'entreprise de mesures préventives quant aux risques professionnels et aux organisations du travail). (p. 359) : s'oppose à l'amendement n° 307 de Mme Marie-Claude Beaudeau (gestion des services de santé au travail par les salariés). (p. 360, 361) : s'oppose à l'amendement n° 308 de Mme Marie-Claude Beaudeau (élargissement de la catégorie des maladies professionnelles aux maladies causées par l'activité professionnelle ou la rupture imposée de celle-ci). - **Art. 19** *(Art. L. 1312-1 et L. 1312-2 du code de la santé publique - Plan national de prévention des risques pour la santé liés à l'environnement)* (p. 362) : place des déterminants environnementaux dans la santé publique. (p. 363) : mise en place en septembre 2003 d'une commission d'orientation pluridisciplinaire pour établir un diagnostic sur les effets de l'environnement sur la santé. Budget de l'AFSSE. (p. 364, 365) : accepte l'amendement n° 90 de la commission (intégration de la santé au travail dans le cadre du plan national santé-environnement) et s'oppose aux amendements de M. Guy Fischer n° 309 (prise en compte des risques pour la santé liés au travail dans le plan national de prévention des risques pour la santé liés à l'environnement) et n° 310 (conséquence) ainsi qu'à l'amendement n° 311 de M. François Autain (financement du plan santé-environnement en 2005). - **Art. additionnels après l'art. 19** : accepte l'amendement n° 91 de la commission (règles générales d'hygiène dans les entreprises). (p. 366) : s'oppose à l'amendement n° 167 de M. Gilbert Chabroux (mise en place d'une agence nationale de la santé au travail). (p. 367, 368) : s'oppose à l'amendement n° 166 de M. Gilbert Chabroux (création d'un plan national pour la santé au travail). - **Art. additionnels avant l'art. 20** : s'oppose à l'amendement n° 312 de Mme Marie-Claude Beaudeau (interdiction, dans les entreprises à risque, du recours à la sous-traitance et du recrutement de personnel en CDD par les entreprises sous-traitantes). - **Art. additionnel avant l'art. 20 ou après l'art. 20** (p. 369, 370) : s'oppose aux amendements identiques n° 170 de Mme Marie-Christine Blandin et n° 314 de Mme Marie-Claude Beaudeau (ajout à la liste des interdictions frappant les CDD et les contrats à durée de chantier des travaux exposant à des risques cancérigènes). - **Art. additionnels avant l'art. 20** (p. 370) : s'oppose à l'amendement n° 315 de Mme Marie-Claude Beaudeau (recours à la faute inexcusable de l'employeur). (p. 372) : s'oppose à l'amendement n° 316 de Mme Marie-Claude Beaudeau (abaissement du seuil de création obligatoire d'un CHSCT dans une entreprise). S'oppose à l'amendement n° 317 de Mme Marie-Claude Beaudeau (élection des membres de la délégation du personnel au CHSCT).

**- Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées [n° 183 (2003-2004)]** - (24 février 2004) - **Discussion générale** (p. 1563, 1568) : priorité du Président de la République donnée à l'intégration des personnes handicapées. Création de places nouvelles en établissement. Obligation nationale de solidarité affirmée par la loi d'orientation de 1975. Diversification des aspirations nouvelles. Recherche et acquisition des autonomies. Enrichissement de la loi de 1975.

Remerciements. Fondements du projet de loi : principe de non-discrimination, principe du libre choix du projet de vie et recherche systématique du maximum d'autonomie. Instauration d'une prestation de compensation. Création de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie. Amélioration de l'accessibilité à l'école, à l'emploi et à la cité. Renforcement de l'obligation d'accessibilité. Création de la maison départementale des personnes handicapées. Economie du projet de loi : définition du handicap, amélioration de l'allocation adulte handicapé, AAH, harmonisation de la politique de l'Etat en matière d'emploi et des actions spécifiques en faveur des personnes handicapées conduite par l'AGEFIPH. Actualisation des éléments statistiques. (p. 1604, 1607) : engagement du Gouvernement à pérenniser le financement prévu. Valorisation des emplois à domicile. Personnalisation des réponses apportées à chaque handicap. Réponse aux orateurs. - **Renvoi à la commission** (p. 1610) : temps de la réflexion et de la concertation épuisé. Dialogue avec les associations. Amélioration du texte au cours de la navette.

- **Suite de la discussion** (25 février 2004) - **Art. 1er** *(Art. L. 114 à L. 114-3-1, L. 114-5, L. 540-1 et L. 580-1 du code de l'action sociale et des familles - Définition du handicap, accès aux droits fondamentaux et droit à compensation des personnes handicapées)* (p. 1626) : accepte l'amendement n° 1 de la commission (rédaction). S'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 289 (prise en compte de la situation de handicap) et n° 290 (prise en compte des conditions environnementales et sociales) ainsi qu'à l'amendement n° 171 de M. Jean-Pierre Godefroy (prise en compte de la situation de handicap et des facteurs environnementaux et contextuels). (p. 1630) : reconnaissance de la déficience. Révision de la formulation de l'interaction et de l'importance de l'environnement autour de la personne handicapée au cours de la navette. (p. 1632) : son amendement n° 456 : garantie d'accès aux droits fondamentaux fondée sur l'obligation nationale de solidarité ; adopté. (p. 1634) : son amendement n° 457 : élaboration d'un rapport triennal d'évaluation de l'obligation nationale de solidarité ; adopté. (p. 1635, 1636) : s'oppose à l'amendement n° 291 de Mme Michelle Demessine (précision des droits élémentaires de la personne en situation de handicap). Sur les amendements de M. Nicolas About, s'oppose aux n° 109 (droit à bénéficier des efforts de la recherche inclus dans les droits fondamentaux) et n° 110 (droit à la retraite) et accepte le n° 112 (exercice de la citoyenneté). S'oppose aux amendements de Mme Marie-Christine Blandin n° 172 (accès à l'enseignement supérieur) et n° 166 (protection patrimoniale). Sur les amendements de M. Jean-Pierre Godefroy, s'oppose aux n° 174 (garantie de ressources suffisantes) et n° 175 (mise en place de programmes pluriannuels pour assurer l'effectivité de la loi) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 173 (accès à l'information sur des supports adaptés). Sur les amendements de la commission, accepte le n° 2 (rédaction) et s'oppose au n° 3 (liberté du choix de vie). (p. 1640) : son amendement n° 423 : mise en oeuvre de la protection juridique ; adopté. Son amendement n° 424 : positionnement dans le code du plan de compensation du handicap ; adopté. (p. 1641) : s'oppose aux amendements n° 176 de M. Jean-Pierre Godefroy (élargissement du champ de la compensation du handicap), n° 292 de Mme Michelle Demessine (principe de la compensation intégrale du handicap) et n° 177 de Mme Marie-Christine Blandin (élargissement de la compensation aux demandes légitimes). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 137 de M. Nicolas About (accueil dans les structures préscolaires). S'oppose aux amendements n° 178 de M. Jean-Pierre Godefroy (prise en compte de l'ensemble des dimensions de l'activité des personnes handicapées) et n° 250 de M. Bernard Joly (mise en oeuvre de la protection juridique). (p. 1643) : prise en compte des aspirations et des souhaits de vie de chaque personne individuellement. (p. 1644) : s'oppose à l'amendement n° 293 de Mme Michelle Demessine (accès des personnes en situation de handicap aux institutions). Accepte l'amendement n° 4 de la commission (intégration scolaire en milieu ordinaire). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 256 de M. Michel Mercier (soutien à la famille et aux proches). (p. 1646) : s'oppose aux amendements n° 294 de Mme Michelle Demessine (réaffirmation du rôle de l'Etat dans la prévention du handicap) et n° 179 de M. Jean-Pierre Godefroy (précision du champ de la prévention des situations de handicap). (p. 1647) : son amendement n° 426 : ajout de l'objectif d'amélioration de la vie quotidienne des personnes handicapées ; adopté. (p. 1647) : s'oppose à l'amendement n° 180 de M. Jean-Pierre Godefroy (présentation tous les trois ans au Parlement d'un rapport suivi d'un débat sur la mise en oeuvre de la politique en faveur des personnes en situation de handicap). - **Art. additionnels après l'art. 1er** (p. 1650) : demande le retrait des amendements de M. Jean-Pierre Vial n° 242 (rôle prépondérant du département dans la mise en oeuvre des politiques en faveur des personnes handicapées) et n° 333 (usage du droit à l'expérimentation pour les départements), et n° 262 de M. Michel Mercier (responsabilité du département dans la politique globale en faveur des personnes en situation de handicap). - **Art. additionnel avant l'art. 2** (p. 1651) : s'oppose à l'amendement n° 415 de Mme Michelle Demessine (prise en charge des aides techniques). - **Art. 2** *(Art. L. 245-1 à L. 245-10, L. 131-2 et L. 232-23 du code de l'action sociale et des familles - Prestation de compensation)* (p. 1654) : son amendement n° 427 : extension du bénéfice de la prestation de compensation ; adopté. (p. 1655, 1656) : s'oppose aux amendements n° 181 de M. Jean-Pierre Godefroy (suppression des critères restrictifs d'âge et de taux d'incapacité pour le versement de la prestation de compensation) et n° 295 de Mme Michelle Demessine (suppression des critères restrictifs d'âge et de taux d'incapacité pour les versements de la prestation de compensation en espèces ou en nature). Demande le retrait des amendements n° 158 de M. Alain Vasselle (suppression du critère d'âge pour le versement de la prestation de compensation), n° 103 de Mme Sylvie Desmarescaux analogue au n° 113 de M. Nicolas About (ouverture du droit à compensation à toute personne handicapée âgée de plus de dix-huit ans) qu'elle estime satisfaits par son amendement n° 427 précité. Sur les amendements de la commission, accepte le n° 7 (coordination) et s'oppose au n° 8 (coordination) qu'elle estime satisfait par l'amendement n° 427 précité. Sur son amendement précité n° 427, accepte le sous-amendement n° 6 de la commission (versement de la prestation assortie d'une condition de résidence). (p. 1657) : maintien en l'état de l'allocation d'éducation spéciale, AES, pour les enfants. - **Art. additionnels avant l'art. 3** (p. 1659) : s'oppose à l'amendement n° 306 de Mme Michelle Demessine (suppression du forfait hospitalier pour les personnes bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés, AAH). S'oppose à l'amendement n° 304 de Mme Michelle Demessine (évaluation de la compensation indépendamment de l'activité professionnelle des parents). - **Demande de priorité** : Demande l'examen en priorité des articles 13 à 17 ; priorité ordonnée. - **Art. additionnels avant l'art. 3** (p. 1660) : s'oppose à l'amendement n° 305 de Mme Michelle Demessine (éligibilité automatique à la couverture maladie universelle complémentaire de tous les bénéficiaires de minima sociaux). - **Art. 3** *(Art. L. 821-1 à L. 821-6, L. 821-9 du code de la sécurité sociale et art. L. 244-1 du code de la l'action sociale et des familles - Assouplissement des conditions de cumul de l'allocation aux adultes handicapés et de son complément avec des revenus d'activité)* (p. 1664) : s'oppose aux amendements n° 140 de M. Gérard Delfau (alignement de l'allocation aux adultes handicapés, AAH, sur le SMIC), n° 188 de M. Jean-Pierre Godefroy (alignement du montant de l'allocation aux adultes handicapés, AAH, sur le SMIC sur une période transitoire) et de Mme Michelle Demessine n° 307 (alignement de l'allocation aux adultes handicapés, AAH, sur le SMIC et égalité de traitement entre nationaux et étrangers) et n° 308 (exclusion de la majoration pour tierce personne des avantages pris en compte pour le droit à la l'AAH différentielle). (p. 1666) : accepte l'amendement n° 447 de la commission (rédaction). (p. 1667) : s'oppose aux amendements identiques n° 151 de M. Alain Vasselle et n° 309 de Mme Michelle Demessine (évolution de l'AAH différentielle inversement proportionnelle à celle de l'aide au poste en CAT). S'oppose à l'amendement n° 310 de Mme Michelle Demessine (alignement de l'AAH différentielle sur le montant du SMIC) et aux amendements identiques n° 189 de M. Jean-Pierre Godefroy et n° 254 de M. Michel Mercier (maintien du

versement de l'AAH assurant un revenu au moins égal au SMIC en cas de cumul avec un revenu d'activité). (p. 1670) : s'oppose aux amendements n° 311 de Mme Michelle Demessine (prise en compte des seules ressources personnelles de l'intéressé pour le calcul des droits à l'AAH) et n° 141 de M. Gérard Delfau (suppression de la clause liant le montant du revenu d'existence aux ressources du conjoint). (p. 1671) : s'oppose aux amendements identiques n° 153 de M. Alain Vasselle et n° 312 de Mme Michelle Demessine (rémunération tirée d'une activité professionnelle en milieu ordinaire ou en milieu protégé exclue du calcul de l'AAH). S'oppose à l'amendement n° 313 de Mme Michelle Demessine (acceptation tacite de la demande d'allocation en cas de silence de l'administration pendant deux mois). (p. 1672) : s'oppose aux amendements de M. Alain Vasselle n° 159 et 160 (insaisissabilité d'une partie du montant de l'AAH). Demande le retrait de l'amendement n° 270 de M. Alain Gournac (modalités de réduction de l'AAH en cas d'hospitalisation). Modalités à fixer dans les décrets d'application. - **Art. 4** *(Art. L. 243-4 à L. 243-6 du code de l'action sociale et des familles - Réforme de la garantie de ressources des personnes handicapées accueillies en centre d'aide par le travail)* (p. 1674) : accepte l'amendement n° 21 de la commission (clarification de la nature de l'aide au poste versée par l'Etat aux CAT) et s'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 316 (forfaitisation de l'aide au poste allouée aux CAT) et n° 315 (rémunération versée dès le premier jour de travail dans un CAT). (p. 1675) : accepte l'amendement n° 22 de la commission (calcul des cotisations sociales). Accepte l'amendement n° 23 de la commission (clarification). - **Art. additionnel avant l'art. 5** (p. 1676) : s'oppose à l'amendement n° 317 de Mme Michelle Demessine (suppression du recouvrement des sommes versées pour l'hébergement de la personne handicapée accueillie en établissement). - **Art. 5** *(Art. L. 344-5-1 du code de l'action sociale et des familles - Maintien du régime spécifique d'aide sociale des personnes handicapées en cas d'accueil en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes)* : accepte l'amendement n° 24 de la commission (recours sur le donataire et le légataire exclu pour les personnes accueillies en établissement). (p. 1678) : accepte l'amendement n° 271 de M. Alain Gournac (maintien du régime d'aide sociale pour les personnes handicapées déjà accueillies dans un établissement pour personnes âgées) et s'oppose aux amendements n° 318 de Mme Michelle Demessine (application d'un régime identique d'aide sociale à toute personne handicapée quel que soit son âge ou la nature de la structure d'accueil) et n° 190 de M. Jean-Pierre Godefroy (modalités de participation aux frais d'hébergement identiques quel que soit l'âge de l'adulte handicapé ou la nature de l'établissement d'accueil). - **Art. 2 (précédemment réservé)** *(Art. L. 245-1 à L. 245-10, L. 131-2 et L. 232-23 du code de l'action sociale et des familles - Prestation de compensation)* (p. 1679) : substitution au taux d'incapacité permanente de la référence aux besoins de compensation. Prestation de compensation élargie aux personnes handicapées bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé et aux bénéficiaires de la majoration pour tierce personne. (p. 1681) : son amendement n° 429 : dédommagement des aidants familiaux ; devenu sans objet. (p. 1682) : s'oppose aux amendements n° 296 de Mme Michelle Demessine (élargissement de la prestation de compensation), n° 182 de M. Jean-Pierre Godefroy (compensation par la prestation des charges spécifiques supportées par les aidants et des surcoûts de la vie quotidienne), n° 142 de M. Alain Vasselle (affectation de la prestation aux aidants familiaux), n° 257 de M. Michel Mercier (affectation de la prestation aux aidants familiaux) et n° 114 de M. Nicolas About (affectation de la prestation aux frais liés à l'aménagement du véhicule). (p. 1683) : s'oppose à l'amendement n° 9 de la commission (création d'un fonds départemental de compensation). Anticipation sur l'organisation institutionnelle de la politique départementale du handicap. (p. 1684) : attente des conclusions de la mission Briet-Jamet.

- **Suite de la discussion** (26 février 2004) - **Art. 17 (priorité)** *(Art. L. 323-4-1 et L. 323-8-6-1 du code du travail - Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique)* (p. 1712) : réexamen en cours de la navette du problème soulevé par l'amendement n° 121 de M. Nicolas About (prévision d'un décompte particulier en fonction de l'importance du handicap pour les calculs du taux d'emploi). - **Art. 2 (précédemment réservé)** *(Art. L. 245-1 à L. 245-10, L. 131-2 et L. 232-23 du code de l'action sociale et des familles - Prestation de compensation)* (p. 1718) : son amendement n° 431 : coordination ; devenu sans objet. (p. 1719) : s'oppose aux amendements n° 183 de M. Jean-Pierre Godefroy (versement de la prestation de compensation liée à un besoin d'aide humaine à toute personne quel que soit son régime de sécurité sociale), n° 10 de la commission (prise en charge par l'élément "aide humaine" de la prestation de compensation des frais restant à la charge de la personne après prise en compte de la majoration pour tierce personne) et de Mme Michelle Demessine n° 297 (prise en charge des aides humaines dans la prestation de compensation pour l'ensemble des personnes en situation de handicap) et n° 298 (modalité de contrôle de l'effectivité de l'aide et prise en compte des aides humaines). (p. 1720) : s'oppose à l'amendement de la commission n° 145 (preuve de l'utilisation non conforme de l'aide à la charge de l'autorité chargée du contrôle) repris par le président de la commission des affaires sociales. (p. 1721) : son amendement n° 430 : coordination ; devenu sans objet. S'oppose aux amendements identiques n° 11 de la commission et n° 299 de Mme Michelle Demessine (suppression de la disposition prévoyant la répartition de la prise en charge de la prestation de compensation entre le département et l'Etat). (p. 1722) : s'oppose aux amendements identiques n° 184 de M. Jean-Pierre Godefroy et n° 300 de Mme Michelle Demessine (prise en compte pour le versement de la prestation des seuls besoins de la personne en situation de handicap quelle qu'en soit la gravité et sans considération des ressources du bénéficiaire). Accepte l'amendement n° 12 de la commission (clarification rédactionnelle). (p. 1723) : s'oppose à l'amendement n° 13 de la commission (détermination des ressources prises en charge pour le calcul de la compensation). (p. 1724) : demande le retrait de l'amendement n° 185 de M. Jean-Pierre Godefroy (rédaction) qu'elle estime satisfait. Accepte l'amendement n° 14 de la commission (interdiction de toute forme de récupération des sommes versées au titre de la prestation de compensation). Son amendement n° 432 : cohérence ; adopté. (p. 1725) : demande le retrait de l'amendement n° 301 de Mme Michelle Demessine (suppression de toute forme de recours en récupération de la prestation de compensation) qu'elle estime satisfait. (p. 1726) : s'oppose à l'amendement n° 186 de M. Jean-Pierre Godefroy (droit d'option de la personne handicapée âgée sur la nature de la prestation). (p. 1727) : sur l'amendement n° 16 de la commission (conditions du droit à la prestation de compensation pour les personnes accueillies en établissement) qu'elle accepte, son sous-amendement n° 460 ; adopté. (p. 1740, 1741) : s'oppose à l'amendement n° 17 de la commission (possibilité pour la personne handicapée d'employer un ou plusieurs membres de sa famille, y compris son conjoint). Conflit de droit avec l'article 212 du code civil sur le devoir de secours et d'assistance. (p. 1742) : accepte l'amendement n° 18 de la commission (versement d'un capital pour les aides techniques et régime de décision implicite d'acceptation) sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 418 (rôle décisionnaire de la commission des droits et de l'autonomie) ; rejeté. Sur l'amendement n° 18 précité, accepte le sous-amendement n° 104 de Mme Sylvie Desmarescaux (simplification des démarches de prise en charge des aides techniques). Pas de comparaison possible entre l'APA et la prestation de compensation. (p. 1743) : demande le retrait de l'amendement n° 167 de Mme Marie-Christine Blandin (structuration du secteur de l'emploi des aidants familiaux) qui ne relève pas du domaine législatif. (p. 1744) : demande le retrait de l'amendement n° 19 de la commission (coordination) et son examen à l'article 45. (p. 1745) : demande le retrait de l'amendement n° 20 de la commission (extension du bénéfice de la prestation de compensation aux enfants handicapés de plus de treize ans aux termes d'une période transitoire de dix ans) qu'elle estime satisfait par le vote de l'amendement précité n° 7 de la commission. - **Art. 6** *(Art. L. 111-1, L. 111-2 et L. 112-1 à L. 112-4 du code de l'éducation - Dispositions relatives à l'adaptation de la scolarisation aux besoins des enfants et des*

*adolescents handicapés)* (p. 1748, 1749) : création de 6 000 postes d'auxiliaires de vie scolaire et d'unités pédagogiques d'intégration supplémentaires. Formation des instituteurs au handicap. Action concrète du ministre de l'éducation nationale. Augmentation de la scolarisation en milieu scolaire ordinaire. (p. 1750) : s'oppose à l'amendement n° 320 de Mme Michelle Demessine (renforcement de l'obligation de l'éducation nationale d'assurer la scolarisation des enfants handicapés) et accepte l'amendement n° 25 de la commission (coordination). (p. 1751) : crédits supplémentaires votés à l'occasion de la discussion de la dernière loi de finances. (p. 1752, 1753) : estime satisfait l'amendement n° 286 de M. Gérard Delfau (inscription dans l'école du lieu de résidence) par l'amendement n° 26 de la commission (inscription de tout enfant ou adolescent handicapé dans l'établissement scolaire le plus proche de son domicile) qu'elle accepte. S'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 321 (inscription obligatoire dans l'école du lieu de résidence) et n° 319 (habilitation des seules commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées à déroger au principe d'une scolarisation ordinaire). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 27 de la commission (mise à la charge de la collectivité territoriale compétente en matière d'accessibilité des locaux des surcoûts engendrés par la scolarisation dans un établissement plus éloigné). (p. 1755) : s'oppose à l'amendement n° 325 de Mme Michelle Demessine (formation initiale et continue des enseignants à l'accueil des élèves handicapés). (p. 1756, 1757) : estime l'amendement n° 322 de Mme Michelle Demessine (mise en oeuvre du parcours de formation et passerelles entre les milieux spécialisés et le milieu scolaire adapté) satisfait par l'amendement n° 28 de la commission (individualisation du rythme d'évaluation des compétences) qu'elle accepte. S'oppose à l'amendement n° 191 de M. Jean-Pierre Godefroy (création possible de plusieurs équipes pluridisciplinaires par département). Estime les amendements, portant sur le même objet, n° 287 de M. Gérard Delfau et n° 416 de M. Jean-Pierre Godefroy (amélioration du passage entre milieu ordinaire et milieu protégé) satisfaits par l'amendement n° 29 de la commission (scolarisation de principe en milieu ordinaire et amélioration du passage d'un dispositif à l'autre) qu'elle accepte. (p. 1759) : estime satisfaits par le projet de loi les amendements respectivement analogues n° 323 de Mme Michelle Demessine et n° 272 de M. Georges Mouly (scolarisation des enfants handicapés avant six ans), ainsi que les n° 324 de Mme Michelle Demessine et n° 273 de M. Georges Mouly (scolarisation des enfants handicapés après seize ans). (p. 1760) : demande le retrait de l'amendement n° 117 de M. Nicolas About (aménagement d'une salle de repos dans chaque établissement scolaire). Risque d'isolement des enfants handicapés. S'oppose à l'amendement n° 326 de Mme Michelle Demessine (renforcement des aménagements nécessaires lors du passge des épreuves) et accepte l'amendement n° 30 de la commission (rédaction). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 31 de la commission (reconnaissance explicite de l'utilisation de la langue des signes). (p. 1761) : sur l'amendement n° 32 de la commission (formation des enseignants à l'accueil et l'éducation des élèves handicapés) qu'elle accepte, son sous-amendement n° 419 (extension de la disposition aux autres personnels scolaires) ; adopté. Estime l'amendement n° 245 de M. Gérard Delfau (formation initiale et continue des personnels de l'éducation nationale pour l'accueil et l'éducation des élèves handicapés) satisfait par son sous-amendement précité n° 419. - **Art. 7** *(Art. L. 123-4-1 nouveau du code de l'éducation - Accueil des étudiants handicapés dans les établissements d'enseignement supérieur)* (p. 1762) : accepte l'amendement n° 33 de la commission (renforcement de l'obligation d'accueil et de formation des étudiants handicapés dans les établissements d'enseignement supérieur). - **Art. 8** *(Art. L. 351-1 à L. 351-3 et L. 351-1-1 nouveau du code de l'éducation - Principes régissant le mode de scolarisation des élèves handicapés et la qualification des enseignants concernés et leur application dans les territoires ultramarins)* (p. 1764) : s'oppose à l'amendement n° 327 de Mme Michelle Demessine (association des parents à la décision d'orientation et à la décision finale). S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de la commission n° 34 (rédaction) et n° 35 (priorité de l'intégration individuelle en milieu scolaire ordinaire). Estime les amendements n° 288 de M. Gérard Delfau (retour en milieu scolaire ordinaire) et n° 192 de M. Jean-Pierre Godefroy (droit de retour en milieu scolaire ordinaire) satisfaits par l'amendement n° 35 de la commission précité. (p. 1765) : droit de recours des parents. Décision prise en étroite concertation dans l'intérêt de l'enfant. (p. 1766) : précision du dispositif à l'occasion des lectures ultérieures. Engagement du Gouvernement. (p. 1767) : s'oppose à l'amendement n° 118 de M. Nicolas About (assouplissement des conditions de recrutement des auxiliaires de vie scolaire). (p. 1768) : dérogations existantes au dispositif. - **Art. 9** *(Art. L. 214-4-1-1 nouveau et L. 323-9 du code du travail - Mesures d'aménagement en faveur des actifs handicapés)* (p. 1771) : son amendement n° 438 : mention expresse des collectivités territoriales et de leurs établissements publics dans le champ des employeurs soumis à l'obligation de procéder aux aménagements de postes - transposition de la directive européenne du 27 novembre 2000 ; adopté. (p. 1771, 1772) : s'oppose aux amendements n° 328 de Mme Michelle Demessine (transposition de la directive européenne du 27 novembre 2000 en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail - définition du caractère disproportionné des aménagements raisonnables) et n° 193 de M. Jean-Pierre Godefroy (transposition de la directive européenne du 27 novembre 2000 relative à l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail) et accepte les amendements n° 36 de la commission (précision) et n° 284 de M. Georges Mouly (droit de tout travailleur devenant handicapé de conserver son emploi). (p. 1773) : s'oppose aux amendements n° 194 de M. Jean-Pierre Godefroy (mise en place d'horaires individualisés visant à favoriser une évolution dans l'emploi) et de Mme Michelle Demessine n° 329 (bénéfice de plein droit d'aménagements d'horaires individualisés) et n° 330 (extension des possibilités d'aménagements d'horaires individualisés aux accompagnants). - **Art. additionnels avant l'art. 10** (p. 1774) : s'oppose aux amendements identiques n° 195 de M. Jean-Pierre Godefroy, n° 263 de Mme Valérie Létard et n° 413 de Mme Michelle Demessine (formation des salariés de l'entreprise à l'accueil des travailleurs handicapés dans le cadre de la formation professionnelle). - **Art. 10** *(Art. L. 132-12, L. 132-27, L. 133-5 et L. 136-2 du code du travail - Obligation de négociation collective sur les conditions d'emploi et de travail des travailleurs handicapés)* (p. 1775) : accepte les amendements portant sur le même objet de M. Jean-Pierre Godefroy n° 196 et n° 197 et de Mme Michelle Demessine n° 331 et n° 332 (élargissement du champ des négociations collectives à la question du maintien dans l'emploi). - **Art. 11** *(Art. L. 323-8-3 et L. 323-11 du code du travail - Articulation entre politique générale de l'emploi et actions spécifiques en faveur de l'emploi des personnes handicapées)* (p. 1777) : s'oppose aux amendements n° 335 de Mme Michelle Demessine (suppression de l'obligation de conventionnement entre l'Etat et l'AGEFIPH) et n° 198 de M. Jean-Pierre Godefroy (dépôt d'un rapport annuel de la convention au Parlement). Demande le retrait de l'amendement n° 37 de la commission (transformation de l'AGEFIPH en un établissement public placé sous tutelle de l'Etat). (p. 1779) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 199 de M. Jean-Pierre Godefroy (articulation de l'action des centres de préorientation des organismes de placement avec les maisons départementales). S'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 334 (cadre d'intervention des centres de préorientation) et n° 336 (cadre d'intervention des organismes de placement) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 38 de la commission (mission d'accompagnement vers l'emploi dévolue aux organismes de placement). Accepte les amendements de la commission n° 461 (contrôle annuel de la Cour des comptes sur la gestion de l'AGEFIPH) et n° 462 (convention d'objectifs entre l'Etat et l'AGEFIPH). - **Art. additionnels après l'art. 11** (p. 1782, 1783) : s'oppose aux amendements n° 200 de M. Jean-Pierre Godefroy (mise en oeuvre des politiques concertées d'accès à la formation et à la qualification professionnelle) et n° 337 de Mme Michelle Demessine (formation professionnelle des personnes handicapées). Principe général de formation de droit commun. S'oppose à l'amendement n° 201 de M. Jean-Pierre Godefroy (rapport d'évaluation de la formation professionnelle

présenté par le Gouvernement au Parlement). - **Art. 12** *(Art. L. 323-3, L. 323-4, L. 323-8-2 et L. 323-12 du code du travail - Adaptation de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés applicable aux entreprises d'au moins vingt salariés)* (p. 1784) : s'oppose à l'amendement n° 338 de Mme Michelle Demessine (libre choix des personnes titulaires d'une carte d'invalidité d'être comptabilisées ou non dans le quota de l'obligation d'emploi). (p. 1785) : s'oppose aux amendements n° 339 de Mme Michelle Demessine (suppression de la durée de six mois retenue pour le calcul de l'obligation d'emploi) et n° 202 de M. Jean-Pierre Godefroy (prise en compte de la durée du contrat de travail pour le décompte de l'obligation d'emploi). (p. 1787) : s'oppose aux amendements n° 340 de Mme Michelle Demessine (relèvement significatif du plafond de la contribution à l'AGEFIPH) et de M. Jean-Pierre Godefroy n° 203 (augmentation progressive de la contribution des entreprises ne s'acquittant pas de l'obligation d'emploi) et n° 417 (encouragement à l'emploi des personnes les plus lourdement handicapées). Accepte l'amendement n° 41 de la commission (prise en compte de l'effort réalisé en matière de recrutement direct de personnes lourdement handicapées pour le montant de la cotisation à l'AGEFIPH). - **Art. additionnel après l'art. 12** (p. 1788) : demande le retrait de l'amendement n° 102 de M. Jacques Pelletier (décompte du nombre de travailleurs handicapés dans les effectifs de l'entreprise confié à un organisme extérieur). - **Art. 18** *(Art. L. 323-6 du code du travail - Réforme de la garantie de ressources des travailleurs handicapés en entreprise ordinaire)* (p. 1789) : s'oppose aux amendements de M. Georges Mouly n° 278 (suppression) et n° 281 (prise en compte de l'orientation établie par la COTOREP vers un centre d'aide par le travail). - **Art. 19** *(Art. L. 131-2, L. 323-4, L. 323-8, L. 323-30 à L. 323-32, L. 323-34, L. 412-5, L. 421-1, L. 431-2 et L. 443-3-1 du code du travail - Transformation des ateliers protégés en entreprises adaptées)* (p. 1790) : accepte l'amendement n° 52 de la commission (rédaction). (p. 1791) : demande le retrait de l'amendement n° 207 de M. Jean-Pierre Godefroy (maintien du dispositif de l'abattement de salaire pour les très petites entreprises, notamment agricoles). Accepte l'amendement n° 53 de la commission (coordination). (p. 1792) : s'oppose aux amendements analogues n° 209 de M. Jean-Pierre Godefroy et n° 366 de Mme Michelle Demessine (aménagement de passerelles entre les entreprises adaptées et les entreprises classiques) qu'elle estime satisfaits par les textes en vigueur. (p. 1795, 1796) : sur les amendements de M. Georges Mouly, accepte le n° 274 (coexistence au sein d'une même association de l'entreprise adaptée et du centre d'aide par le travail) et s'oppose au n° 280 (maintien de l'agrément pour les entreprises adaptées). S'oppose aux amendements n° 208 de M. Jean-Pierre Godefroy (mise en place d'un système d'aide au poste forfaitaire en lieu et place du contingentement) et de Mme Michelle Demessine n° 360 (suppression de l'obligation de création d'une personne morale pour les associations gérant une entreprise adaptée et un centre d'aide par le travail), n° 362 (remplacement de la notion de contingent par une aide au poste forfaitaire), n° 361 (maintien de l'agrément), n° 363 (accès sans restriction aux dispositifs et aux soutiens accordés à toute entreprise), n° 364 (subvention compensant le surcoût engendré par l'emploi de personnes handicapées) et n° 365 (cohérence). S'oppose à l'amendement n° 54 de la commission (révision du contingent d'aides au poste en cours d'année). (p. 1797) : accepte les amendements de la commission n° 55 (cohérence), n° 56 (rédaction) et n° 57 (priorité de réembauche en entreprise adaptée en cas d'échec d'insertion de la personne handicapée dans l'entreprise). - **Art. 20** *(Art. L. 311-4, L. 344-2 et L. 344-2-1 à L. 344-2-5 du code de l'action sociale et des familles - Statut et droits des personnes handicapées accueillies en CAT)* (p. 1798) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 368 de Mme Michelle Demessine (vocation d'épanouissement personnel conférée aux CAT). Accepte l'amendement n° 58 de la commission (maintien des acquis scolaires inscrit au rang des actions de formation engagées par les CAT). (p. 1799) : s'oppose à l'amendement n° 367 de Mme Michelle Demessine (création d'une commission des employés d'établissements et de services d'aide par le travail). Accepte l'amendement n° 59 de la commission (cohérence). Accepte l'amendement n° 448 de la commission (rédaction). (p. 1800, 1801) : s'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine portant sur le même objet n° 369 et 370 (consultation préalable des comités d'entreprise ou des délégués du personnel). Accepte l'amendement n° 449 de la commission (rédaction). S'oppose à l'amendement n° 275 de M. Georges Mouly (modalités de financement de l'aide apportée par l'établissement ou le service d'aide au travail aux travailleurs handicapés). - **Art. additionnel après l'art. 20** : s'oppose à l'amendement n° 138 de M. Nicolas About (élargissement de l'amplitude horaire du travail d'accompagnement des résidants handicapés en foyer d'hébergement). - **Art. 21** *(Art. L. 111-7 à L. 111-7-4, L. 111-8-3-1 et L. 111-26 du code de la construction et de l'habitation - Accessibilité du cadre bâti)* (p. 1803, 1804) : impulsion et dynamique données à la mise aux normes d'accessibilité. Cadre équilibré. Prise en compte des conséquences financières et sociales. Association de l'ensemble des professionnels concernés. (p. 1805) : s'oppose à l'amendement n° 381 de M. Robert Bret (extension du champ des dispositions du code de la construction et de l'habitation aux établissements pénitentiaires). S'oppose à l'amendement n° 371 de Mme Michelle Demessine (suppression de la dérogation économique à la réalisation des travaux d'accessibilité). (p. 1806, 1807) : s'oppose aux amendements n° 372 de Mme Michelle Demessine (dérogation exceptionnelle en cas d'impossibilité technique démontrée) et n° 210 de M. Jean-Pierre Godefroy (dérogations au principe limitées aux seules raisons techniques). Accepte l'amendement n° 458 de la commission (précision et encadrement du dispositif de dérogation). S'oppose à l'amendement n° 382 de M. Robert Bret (extension des règles relatives à l'accessibilité des établissements recevant du public aux parties communes des établissements pénitentiaires). (p. 1808) : s'oppose aux amendements de Mme Michèle Demessine n° 373 (caractère exceptionnel des dérogations) et n° 374 (délais de mise en conformité) ainsi qu'à l'amendement n° 211 de M. Jean-Pierre Godefroy (dérogations au principe limitées aux seules raisons techniques). Accepte l'amendement n° 459 de la commission (obligation de prévoir des mesures de substitution pour les établissements recevant du public). (p. 1809) : s'oppose à l'amendement n° 375 de Mme Michelle Demessine (délivrance des attestations relatives à l'accessibilité réservée aux seuls contrôleurs techniques). (p. 1810) : s'oppose aux amendements analogues n° 212 de M. Jean-Pierre Godefroy et n° 377 de Mme Michelle Demessine (mise en place d'une signalisation accessible à l'ensemble des personnes handicapées). S'oppose à l'amendement n° 376 de Mme Michelle Demessine (création d'un observatoire national du logement des personnes en situation de handicap). S'oppose à l'amendement n° 378 de Mme Michelle Demessine (fermeture de l'établissement en cas de non-respect des délais de mise en conformité). (p. 1811) : s'oppose aux amendements identiques n° 213 de M. Jean-Pierre Godefroy et n° 379 de Mme Michelle Demessine (remboursement obligatoire de la subvention accordée pour des travaux d'accessibilité non réalisés). (p. 1812) : s'oppose aux amendements n° 214 de M. Jean-Pierre Godefroy (conformité des travaux aux exigences d'accessibilité étendue à l'ensemble des établissements) et n° 380 de M. Robert Bret (respect de l'obligation de mise en accessibilité dans les marchés publics des établissements pénitentiaires). Accepte l'amendement n° 65 de la commission (mise en accessibilité des établissements scolaires). - **Art. additionnel après l'art. 21** (p. 1813) : s'oppose à l'amendement n° 383 de M. Robert Bret (adaptation du code de procédure pénale aux dispositions concernant la mise en accessibilité des établissements pénitentiaires). - **Art. 22** *(Art. L. 151-1, L. 152-1 et L. 152-4 du code de la construction et de l'habitation - Sanctions pénales)* : s'oppose à l'amendement n° 384 de Mme Michelle Demessine (obligation de mise en conformité sous astreinte indépendante d'une éventuelle amende). - **Art. additionnel après l'art. 23** (p. 1814) : s'oppose à l'amendement n° 215 de M. Jean-Pierre Godefroy (possibilité pour les bailleurs de logements conventionnés d'engager des travaux de mise en accessibilité subventionnés par l'ANAH).

- **Suite de la discussion** (1er mars 2004) - **Art. 24** *(Accessibilité des transports et de la voirie)* (p. 1825) : s'oppose à l'amendement n° 385 de Mme Michelle Demessine (remplacement des termes "personne handicapée" par

"personne en situation de handicap physique, sensoriel, mental ou psychique"). Estime l'amendement n° 386 de Mme Michelle Demessine (obligation de mise en place d'un équipement répondant aux exigences d'accessibilité à l'occasion des renouvellements de matériels des services de transports collectifs) satisfait par l'amendement n° 68 de la commission (obligation et mise en place d'un équipement répondant aux exigences d'accessibilité à l'occasion des renouvellements de matériels des services de transports collectifs) qu'elle accepte. (p. 1827) : s'oppose à l'amendement n° 218 de M. Jean-Pierre Godefroy (prise en charge des moyens de transports alternatifs par le service public de transport). S'oppose à l'amendement de M. Yves Dauge n° 219 (plan de mise en accessibilité intégré dans chaque plan de déplacement urbain existant). Accepte l'amendement de la commission n° 219 (plan de mise en accessibilité intégré dans chaque plan de déplacement urbain existant). (p. 1828) : accepte l'amendement n° 69 de la commission (financement des services de transport adaptés par l'autorité organisatrice de transport normalement compétente pour l'ensemble de la population). S'oppose à l'amendement n° 387 de Mme Michelle Demessine (alignement des tarifs des transports spécialisés sur celui des transports en commun). (p. 1829) : accepte les amendements de rédaction n° 70 et n° 71 de la commission. (p. 1830) : s'oppose aux amendements analogues n° 388 de Mme Michelle Demessine et n° 220 de M. Jean-Pierre Godefroy (instauration d'une date butoir pour la mise en accessibilité de la voirie). Instauration d'une dynamique basée sur la confiance dans les élus locaux. Demande le retrait de l'amendement n° 217 de M. Yves Dauge (prise en compte de la chaîne de déplacement dans les documents d'urbanisme) qu'elle estime satisfait par l'amendement n° 74 de la commission (objectif d'accessibilité inclus dans le PLH). (p. 1831) : accepte les amendements identiques n° 72 de la commission, n° 221 de M. Jean-Pierre Godefroy et n° 389 de Mme Michelle Demessine (abaissement du seuil de création des commissions communales d'accessibilité à 5 000 habitants). (p. 1832) : s'oppose aux amendements, portant sur le même objet, n° 222 de M. Jean-Pierre Godefroy et n° 391 et 390 de Mme Michelle Demessine (renforcement des attributions de la commission communale d'accessibilité). (p. 1833) : accepte l'amendement n° 73 de la commission (création obligatoire d'une commission intercommunale pour les EPCI compétents en matière de transport regroupant plus de 5 000 habitants) et s'oppose à l'amendement n° 223 de M. Jean-Pierre Godefroy (création obligatoire d'une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées pour l'ensemble des EPCI). S'oppose à l'amendement n° 224 de M. Jean-Pierre Plancade (inscription du droit au transport pour les personnes à mobilité réduite inscrite dans la loi d'orientation des transports intérieurs, LOTI). (p. 1834) : accepte l'amendement n° 74 de la commission (objectif d'accessibilité inclus dans le PLH). - **Art. additionnel après l'art. 24** (p. 1834) : demande le retrait de l'amendement n° 225 de M. Yves Dauge (coordination avec la LOTI). - **Art. 25** *(Accessibilité des services de communication publique en ligne)* : s'oppose à l'amendement n° 227 de M. Daniel Raoul (mise en place de supports adaptés). - **Art. additionnels après l'art. 25** (p. 1835) : s'oppose à l'amendement n° 228 de M. Daniel Raoul (compatibilité des nouveaux programmes ou logiciels avec une utilisation au quotidien par des travailleurs handicapés). (p. 1836) : s'oppose à l'amendement n° 392 de Mme Michelle Demessine (régime des centres de vacances adaptés pour enfants et adultes handicapés mentaux). Décret en cours de signature sur la prise en charge médico-sociale des séjours temporaires. - **Demande de réserve** : Demande la réserve de l'article 28 jusqu'après l'examen de l'article 29 ; réserve ordonnée. - **Art. additionnel après le titre IV ou avant l'art. 26** (p. 1837) : s'oppose aux amendements, portant sur le même objet, n° 264 de Mme Valérie Létard, n° 285 de M. Georges Mouly et de Mme Michelle Demessine n° 412 et n° 414 (adaptation des informations diffusées par les services publics). - **Art. 26** *(Modification de l'architecture du code de l'action sociale et des familles)* (p. 1838) : accepte l'amendement n° 450 de la commission (coordination). - **Art. 27** *(Art. L. 146-3 à L. 146-6 du code de l'action sociale et des familles - Maisons départementales des personnes handicapées)* (p. 1839) : objectif de simplification des démarches par la création des maisons départementales des personnes handicapées. Humanisation de l'instruction du dossier à travers la commission des droits et de l'autonomie. Réaménagement des rôles respectifs de l'Etat, des collectivités locales et de la sécurité sociale dans la mise en oeuvre des politiques d'intégration. Mission confiée à MM. Briet et Jamet. Le Gouvernement s'en remet à la sagesse du Sénat pour toutes les précisions de schémas institutionnels proposées. (p. 1841) : s'oppose à l'amendement n° 230 de M. Jean-Pierre Godefroy (mise en place d'antennes locales des maisons des personnes handicapées dans les CCAS et les CIAS) et aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 396 (mise en place d'antennes locales des maisons des personnes handicapées dans les CCAS et les CIAS) et n° 397 (élargissement des missions des maisons départementales à la coordination des dispositifs et l'accompagnement des personnes). Accepte les amendements de la commission n° 75 (rectification d'une erreur matérielle), n° 76 (suppression de la disposition mettant à la charge de l'Etat la maison départementale des personnes handicapées) et n° 77 (création d'un médiateur auprès de la maison départementale des personnes handicapées). (p. 1842) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 78 de la commission (statut de groupement d'intérêt public, GIP, des maisons départementales des personnes handicapées). (p. 1844) : garantie de financement. Volet institutionnel à préciser. Engagement du Gouvernement à faire des propositions à l'occasion de la 2ème lecture du projet de loi. (p. 1846) : son amendement n° 425 : coordination ; adopté. S'oppose aux amendements n° 231 de M. Jean-Pierre Godefroy (indépendance des équipes pluridisciplinaires pour définir leur composition et assurer la meilleure prise en compte des projets personnalisés) et n° 394 de Mme Michelle Demessine (composition et compétences des équipes pluridisciplinaires). Accepte les amendements n° 106 de Mme Sylvie Desmarescaux (obligation pour l'équipe pluridisciplinaire d'entendre l'enfant handicapé capable de discernement) et de M. Nicolas About n° 122 (déplacement à domicile de l'équipe d'évaluation) et n° 123 (possibilité pour la personne handicapée d'être assistée par une personne de son choix). (p. 1847) : importance de la notion d'unicité de l'équipe pluridisciplinaire. (p. 1848) : ses amendements n° 434 (respect du choix de vie de la personne handicapée) et n° 446 (coordination) ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° 395 de Mme Michelle Demessine (prise en compte par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, des choix exprimés par la personne, et motivation circonstanciée de la décision de refus). (p. 1849) : substitution de la nouvelle commission des droits et de l'autonomie aux COTOREP et CDES. Réponses aux interrogations institutionnelles apportées avant la deuxième lecture. (p. 1852) : accepte l'amendement n° 81 de la commission (rôle du médiateur des personnes handicapées) et sur ce dernier le sous-amendement n° 124 de M. Nicolas About. S'oppose à l'amendement n° 399 de Mme Michelle Demessine (institution d'un défenseur des personnes en situation de handicap). - **Art. 29** *(Art. L. 241-5 à L. 241-11 du code de l'action sociale et des familles - Création des commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées)* (p. 1854) : accepte l'amendement n° 82 de la commission (rédaction). (p. 1855) : s'oppose à l'amendement n° 405 de Mme Michelle Demessine (représentation des personnes handicapées au sein des commissions) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 126 de M. Nicolas About (composition des commissions). (p. 1857) : s'oppose aux amendements n° 406 de Mme Michelle Demessine (formation unique de la commission pour les enfants et les adultes) et de M. Jean-Pierre Godefroy n° 232 (formation unique de la commission pour les enfants et les adultes) et n° 233 (coordination). S'oppose aux amendements n° 234 de M. Jean-Pierre Godefroy (organisation de la commission en antennes locales) et n° 407 de Mme Michelle Demessine (mise en place d'antennes locales) et accepte l'amendement n° 83 de la commission (insertion dans la loi des sections locales). (p. 1858) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 128 de M. Nicolas About (coordination). (p. 1859) : son amendement n° 428 : coordination ; adopté. Sur ce dernier, accepte le sous-amendement n° 400 de Mme Michelle Demessine (attribution par la commission des droits de l'autonomie de la carte portant la mention "station debout

pénible"). Accepte l'amendement n° 108 de Mme Sylvie Desmarescaux (organisation de la révision des décisions prises par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées). (p. 1860) : accepte l'amendement n° 85 de la commission (obligation pour la commission de proposer un choix d'orientation entre plusieurs solutions adaptées) portant sur le même objet que l'amendement n° 402 de Mme Michelle Demessine dont elle demande le retrait. (p. 1862) : accepte l'amendement n° 86 de la commission (possibilité de révision de la décision d'orientation). S'oppose à l'amendement n° 235 de M. Jean-Pierre Godefroy (prise en compte par la commission des politiques territoriales de l'emploi pour l'orientation, le reclassement ou l'insertion professionnelle). Sur les amendements de Mme Michelle Demessine, s'oppose au n° 403 (délai de notification du rendez-vous devant la commission) et accepte le n° 404 (notification des voies de recours contre les décisions de la commission). - **Art. 28 (précédemment réservé)** *(Art. L. 241-3, L. 241-3-1 et L. 241-3-2 du code de l'action sociale et des familles et art. L. 2213-2 du code général des collectivités territoriales - Attribution de la carte d'invalidité, de la carte « Station debout pénible » et de la carte européenne de stationnement pour personne handicapée)* (p. 1863) : accepte l'amendement n° 125 de M. Nicolas About (attribution définitive de la carte d'invalidité aux personnes présentant un handicap irréversible). (p. 1864) : accepte l'amendement n° 276 de M. Georges Mouly (priorité accordée par la carte d'invalidité étendue à l'accompagnant d'une personne handicapée). Son amendement n° 463 : extension des dispositions aux invalides de guerre ; adopté. - **Art. 30** *(Art. L. 121-4, L. 242-1, L. 242-2, L. 242-4 à L. 242-11, L. 242-14, L. 312-1, L. 243-1 à L. 243-3 du code de l'action sociale et des familles - Dispositions de coordination dans le code de l'action sociale et des familles)* (p. 1865) : accepte l'amendement n° 89 de la commission (établissement d'un rapport annuel par le préfet sur les bénéficiaires de l'amendement Creton permettant à des jeunes adultes de demeurer dans l'établissement qu'ils fréquentaient mineurs). Accepte l'amendement n° 236 de M. Claude Estier (information des familles sur la possibilité offerte par l'amendement Creton de maintien d'un handicapé majeur dans l'établissement fréquenté à défaut de place dans une structure pour adulte) sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 464 ; adopté. (p. 1866) : mise en place d'un plan de création sur cinq ans de 40 000 places en établissements et services. - **Art. 31** *(Art. L. 241-4, L. 321-1, L. 333-3, L. 351-4-1, L. 381-1, L. 511-1, L. 541-1 à L. 541-3, L. 542-1, L. 544-8, L. 553-4 et L. 755-20 du code de la sécurité sociale - Dispositions de coordination dans le code de la sécurité sociale)* (p. 1867) : accepte les amendements de la commission n° 451 (rectification d'une erreur matérielle) et n° 452 (rédaction). - **Art. 32** *(Art. L. 122-32-1, L. 323-3, L. 323-10, L. 323-13, L. 832-2, L. 832-10 du code du travail - Dispositions de coordination dans le code du travail)* (p. 1868) : s'oppose à l'amendement n° 237 de M. Jean-Pierre Godefroy (reconnaissance du droit à la promotion professionnelle des personnes en situation de handicap). S'oppose à l'amendement n° 408 de Mme Michelle Demessine (intégration de l'interaction environnementale dans la définition du travailleur handicapé). - **Division additionnelle après l'art. 32** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 90 de la commission (effectivité de l'exercice du droit de vote pour l'ensemble des personnes handicapées). - **Art. additionnels après l'art. 32** : s'oppose à l'amendement n° 131 de M. Nicolas About (modification du régime des tutelles assurant l'effectivité du droit de vote des personnes handicapées). Futur projet de loi portant réforme de la protection des majeurs. (p. 1870) : accepte l'amendement n° 91 de la commission (accessibilité des bureaux de vote aux personnes handicapées). Demande le retrait de l'amendement n° 226 de M. Jean-Pierre Godefroy (accessibilité des bureaux de vote et des techniques de vote quel que soit le type de handicap notamment physique ou sensoriel) au profit de l'amendement n° 393 de Mme Michelle Demessine (accessibilité des bureaux et des techniques de vote quel que soit le type de handicap notamment physique, sensoriel, mental ou psychique). (p. 1873) : s'oppose aux amendements de la commission n° 92 (introduction dans la loi d'un principe de quota de diffusion de programmes accessibles aux personnes sourdes et malentendantes) et n° 229 de M. Jean-Pierre Godefroy (accessibilité de la totalité des programmes télévisés aux personnes sourdes et malentendantes). Augmentation des programmes sous-titrés. Renvoi de la discussion au projet de loi relatif à la communication audiovisuelle. (p. 1873, 1874) : accepte l'amendement n° 132 de M. Nicolas About (reconnaissance officielle de la langue des signes et introduction dans la scolarité ordinaire). Distinction entre le braille et la langue des signes. Importance du langage parlé complété. (p. 1876) : demande le retrait de l'amendement n° 133 de M. Nicolas About (légalisation du statut des associations non gestionnaires d'établissements représentant les personnes handicapées). Rôle primordial joué par les associations rassemblant les personnes handicapées et leur famille. Mérite du militantisme. Respect de la liberté associative. - **Art. additionnel après l'art. 32 ou après l'art. 44** (p. 1879) : s'oppose aux amendements analogues n° 134 de M. Nicolas About et n° 282 de M. Georges Mouly (accès des personnes sourdes à l'information au sein de l'institution judiciaire) comme ne relevant pas du domaine de la loi. - **Art. 33** *(Art. L. 4363-1 à L. 4363-4 nouveaux du code de la santé publique - Définition des métiers de santé liés à l'appareillage)* (p. 1880) : accepte l'amendement n° 93 de la commission (rédaction). (p. 1881) : accepte l'amendement n° 94 de la commission (cohérence). - **Art. 34** *(Art. L. 4364-1 à L. 4364-7 nouveaux du code de la santé publique - Dispositions communes relatives à la formation et aux conditions d'exercice des métiers de santé liés à l'appareillage)* (p. 1882) : accepte l'amendement n° 95 de la commission (suppression). - **Art. 35** *(Art. L. 4365-1 à L. 4365-6 nouveaux du code de la santé publique - Dispositions pénales applicables aux professionnels adaptant et délivrant des produits de santé autres que les médicaments)* (p. 1883) : accepte l'amendement n° 96 de la commission (coordination). - **Art. 36** *(Qualification requise pour les personnes qui assurent l'interprétariat en langue des signes française et le codage en langage parlé complété dans les services publics)* : s'oppose à l'amendement n° 238 de M. Jean-Pierre Godefroy (extension de la qualification requise à la transcription écrite simultanée de la parole). - **Art. additionnel après l'art. 36** (p. 1883, 1884) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 97 de la commission (statut et missions des auxiliaires de vie sociale). - **Art. 39** *(Art. L. 313-16 à L. 313-18 et L. 331-5 du code de l'action sociale et des familles - Fermeture des établissements médico-sociaux)* (p. 1885) : accepte l'amendement n° 98 de la commission (substitution du préfet au président du conseil général en cas de carence de celui-ci pour décider de la fermeture d'un établissement social ou médico-social). Accepte l'amendement n° 453 de la commission (coordination). - **Art. 40** *(Art. 199 septies du code général des impôts et art. L. 132-3 du code des assurances - Amélioration des avantages fiscaux et assurantiels des contrats de rente de survie et d'épargne handicap)* (p. 1886) : accepte l'amendement n° 454 de la commission (rédaction). - **Art. 41** *(Art. L. 323-8-1 du code du travail - Suppression des commissions départementales des travailleurs handicapés, mutilés de guerre et assimilés)* : accepte l'amendement n° 455 de la commission (rédaction). - **Art. 43** *(Art. L. 247-1 à L. 247-3 nouveaux du code de l'action sociale et des familles - Mise en place d'un suivi statistique de la population handicapée)* (p. 1887) : accepte l'amendement n° 99 de la commission (transmission des informations recueillies au CNCPH) sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 465 (transmission des données statistiques au CNCPH par le ministre chargé des affaires sociales) ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 44** (p. 1888) : demande le retrait de l'amendement n° 100 de la commission (rapport d'évaluation du Gouvernement au Parlement sur la mise en place du dispositif prévu en faveur des personnes handicapées) qu'elle estime satisfait. S'oppose à l'amendement n° 240 de M. Jean-Pierre Godefroy (réglementation de la formation et de la qualification de l'ensemble des professionnels oeuvrant auprès des personnes en situation de handicap). - **Art. 45** *(Dispositions transitoires concernant les bénéficiaires actuels de l'ACTP)* (p. 1889) : s'oppose aux amendements identiques n° 241 de M. Jean-Pierre Godefroy et n° 410 de Mme Michelle Demessine (garantie des droits acquis des personnes handicapées au titre de la nouvelle prestation). Son

amendement n° 433 : coordination ; adopté. - **Art. 47** *(Dispositions transitoires concernant le décompte des effectifs totaux de l'entreprise pour le calcul du taux d'emploi des personnes handicapées)* (p. 1890) : s'oppose à l'amendement n° 411 de Mme Michelle Demessine (raccourcissement du délai de mise en conformité des entreprises avec l'obligation d'emploi). - **Art. additionnel après l'art. 48** : accepte l'amendement n° 101 de la commission (entrée en vigueur de l'obligation pour le ministère de l'éducation nationale d'adapter les règlements des concours et des examens). - **Intitulé du projet de loi** (p. 1892) : s'oppose à l'amendement n° 170 de M. Jean-Pierre Godefroy (remplacement du mot "handicapées" par les mots "en situation de handicap"). Approche personnaliste de la définition retenue. Prise en compte des facteurs environnementaux. - **Seconde délibération** (p. 1894) : s'oppose à la demande de seconde délibération de l'article 27 demandée par M. Michel Mercier. Demande une seconde délibération des articles 2 et 3 avant le vote sur l'ensemble. - **Art. 2** *(Art. L. 245-1 à L. 245-10, L. 131-2 et L. 232-23 du code de l'action sociale et des familles - Prestation de compensation)* (p. 1896) : accepte l'amendement n° A-6 de la commission (coordination). - **Art. 3** *(Art. L. 821-1 à L. 821-6, L. 821-9 du code de la sécurité sociale et art. L. 244-1 du code de la l'action sociale et des familles - Assouplissement des conditions de cumul de l'allocation aux adultes handicapés et de son complément avec des revenus d'activité)* (p. 1897) : son amendement n° A-2 : suppression de la variation inversement proportionnelle au montant de l'aide aux postes de l'AAH différentielle versée à certains travailleurs de CAT ; adopté. Modification de l'amendement n° 309 de Mme Michelle Demessine (évolution de l'AAH différentielle inversement proportionnelle à celle de l'aide au poste en CAT). (p. 1898) : son amendement n° A-3 : suppression de la disposition garantissant à tout travailleur percevant l'AAH un revenu égal au SMIC ; adopté. Maintien d'une échelle de rémunération en fonction du temps de travail. Retour au texte initial du Gouvernement. (p. 1899) : son amendement n° A-4 : rémunération tirée d'une activité professionnelle en milieu protégé prise en compte dans le calcul de l'AAH ; adopté. Remise en cause de l'amendement n° 312 de Mme Michelle Demessine (rémunération tirée d'une activité professionnelle en milieu ordinaire ou en milieu protégé exclue du calcul de l'AAH). Retour à la rédaction initiale du Gouvernement. Restauration du mécanisme d'intéressement entre milieu protégé et milieu ordinaire. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1906, 1907) : mise en oeuvre de la prestation de compensation dans une logique de protection sociale. Extension de la prestation aux enfants et assouplissement lors du passage au troisième âge. Scolarisation en milieu ordinaire. Formation initiale et continue des enseignants. Avancées en matière d'accessibilité. Introduction du concept de chaînes de déplacement et de plans d'accessibilité. Création de la maison départementale des personnes handicapées et de la commission des droits et de l'autonomie. Action incontournable du département. Remerciements.

**BORDIER (Pierre)**
*sénateur (Yonne)*
*UMP*

Election le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles à partir du 6 octobre 2004.

**BORLOO (Jean-Louis)**
*ministre délégué à la ville et à la rénovation urbaine*
*(jusqu'au 30 mars 2004)*
*ministre de l'emploi, du travail, et de la cohésion sociale*
*(à partir du 31 mars 2004)*

## DÉPÔTS

**En première lecture devant le Sénat :**

*Projet de loi* de programmation pour la cohésion sociale **[n° 445 (2003-2004)]** (15 septembre 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme - Questions sociales et santé - Société - Travail.**

*Projet de loi* ratifiant l'ordonnance n° 2004-603 du 24 juin 2004 relative aux mesures de simplification dans le domaine des élections prud'homales **[n° 446 (2003-2004)]** (15 septembre 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

*Projet de loi* ratifiant l'ordonnance n° 2004-602 du 24 juin 2004 relative à la simplification du droit dans les domaines du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle **[n° 447 (2003-2004)]** (15 septembre 2004) - **Travail.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (27 octobre 2004) - **Discussion générale** (p. 7167, 7168) : transcription législative d'un plan de cohésion sociale destiné à réparer les blessures sociales et à préparer l'avenir. Réponse aux crises de l'emploi, du logement et de l'égalité des chances. Importance des moyens du plan et modestie de ses orientations pratiques. Prise en considération des différents avis. Hommage aux associations. Mesures en faveur de l'emploi : maisons de l'emploi, programme sur l'alternance et l'apprentissage, contrats d'avenir. (p. 7169, 7170) : volet logement. Volet égalité des chances : mesures en faveur des villes supportant de lourdes charges socio-urbaines, programme de réussite éducative ; mesures pour faciliter les mutations économiques. Hommage au travail du Conseil économique et social. (p. 7221, 7223) : remerciements. Scepticisme d'une partie de la population sur l'application de la loi de programmation pour la rénovation urbaine. Volonté d'exploiter les capacités de redressement des points de fragilité. Réussite de l'intégration sociale grâce à l'action de tous. Réponse aux rapporteurs. Lancement des maisons de l'emploi. Mobilisation des budgets. Contrats aidés non marchands. Participation des collectivités locales. Moyens des équipes de réussite éducative. (p. 7224, 7226) : importance des congés de reclassement. Situation de la commission de recours des réfugiés, CRR. Agence nationale pour la rénovation urbaine, ANRU. Versement de la DSU. Regret de l'absence d'un volet "santé publique". Lutte contre la discrimination à l'embauche. Nécessaires adaptations techniques du plan à La Réunion, en Guyane, à la Martinique et à la Guadeloupe. Proportion d'apprentis. Exemple de l'Allemagne.

- **Suite de la discussion** (28 octobre 2004) - **Question préalable** (p. 7240) : s'oppose à la motion n° 394 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat tendant à opposer la question préalable. - **Art. additionnels avant le titre Ier** (p. 7246) : s'oppose à l'amendement n° 219 de M. Serge Larcher (projet de

loi spécifique en faveur des départements d'outre-mer). Demande le retrait de l'amendement n° 362 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (association des citoyens à l'élaboration des politiques sociales). - **Art. additionnel avant l'art. 1er** (p. 7247) : s'oppose à l'amendement n° 389 de M. Michel Charasse (absence garantie de charges nouvelles obligatoires pour les collectivités territoriales). - **Art. 1er** *(Art. L. 310-1, L. 310-2, L. 311-1, L. 311-10, L. 311-10-1 nouveau et L. 322-2 du code du travail - Définition et réforme du service public de l'emploi)* (p. 7264) : volonté d'améliorer l'information des salariés relative aux licenciements.

- **Suite de la discussion** (4 novembre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 53** (p. 7574, 7575) : s'oppose à l'amendement n° 217 de Mme Marie-Thérèse Hermange (mesures de prévention en matière de crédit à la consommation). Favorable au dépôt d'une proposition de loi pour régler le problème du surendettement et à une mission d'un parlementaire sur l'évaluation de la procédure de rétablissement personnel. - **Division et art additionnels avant le chapitre Ier du titre III (avant l'art. 54)** (p. 7605) : respect de l'engagement pris par le Gouvernement. - **Art. additionnel après l'art. 65** (p. 7666) : caractère inconstitutionnel de l'amendement n° 538 de Mme Eliane Assassi (attribution aux étrangers du droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales).

- **Suite de la discussion** (5 novembre 2004) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 7751, 7752) : débat de qualité. Importance du travail législatif. Consultation des partenaires sociaux sur un ou deux points de désaccord avant l'examen du texte à l'Assemblée nationale. Hommage à M. Nicolas About. Mise en oeuvre assurée de tous les dispositifs du texte. Accélération de la réalisation des contrats d'avenir dès début janvier. Prise en charge effective de la fracture sociale et de la cohésion sociale. Nécessité de passer outre aux désaccords de fond sur le choix de modèle économique et de souhaiter la réussite du texte à l'élaboration duquel chacun sera fier d'avoir participé. Remerciements à la majorité et à son soutien. Texte complexe. Mobilisation des sept ministres du pôle social à la réussite des programmes. Remerciements au Premier ministre, au ministre des finances et aux collaborateurs du Gouvernement.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Travail, santé et cohésion sociale - I. - Emploi et travail**

- (9 décembre 2004) (p. 9431, 9432) : projet de budget tenant compte du plan de cohésion sociale. Simplification des aides. Nécessité d'améliorer le "retour" dans le monde du travail des personnes licenciées et de redéfinir l'assiette de notre système de protection sociale. (p. 9435, 9436) : Réponse à M. Louis Souvet et Mme Janine Rozier. Apprentissage. Réduction du taux de TVA dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration. Suppression de l'exonération des charges. Formation professionnelle et formation en alternance. (p. 9445) : Réponse à Mme Raymonde Le Texier. Augmentation du SMIC. Secteur de l'hôtellerie et de la restauration. Logements sociaux. (p. 9446) : Réponse à M. Jackie Pierre. Répartition des crédits au sein d'une même région entre les différents contrats aidés. (p. 9447) : Réponse à Mme Gizèle Printz. Mesures en faveur de l'apprentissage. - **Etat B - Titres III et IV** (p. 9449) : ses amendements analogues n° II-89 et II-88 (ajustements de crédits) ; adoptés. - **Art. 74** *(Révision du dispositif des allégements généraux de cotisations sociales patronales)* (p. 9450) : s'oppose à l'amendement n° II-45 de Mme Gisèle Printz (suppression). - **Art. 75** *(Révision du dispositif des exonérations de cotisations sociales patronales au titre des salaires versés aux apprentis)* (p. 9451, 9452) : s'oppose à l'amendement de la commission des affaires sociales n° II-10 (suppression). - **Art. 76** *(Concours de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, CNSA, au financement des centres d'aide par le travail, CAT, et des ateliers protégés)* (p. 9453) : s'oppose à l'amendement n° II-46 de Mme Gisèle Printz (suppression). Accepte l'amendement de la commission des affaires sociales n° II-11 (possibilité pour la CNSA de financer les centres d'aide par le travail et les ateliers protégés pour la seule année 2005).

- **Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale** - *Commission mixte paritaire* **[n° 110 (2004-2005)]** - (16 décembre 2004) - **Discussion générale** (p. 9882, 9883) : apports du Sénat au texte final. Exemple des contrats d'avenir. Forte mobilisation engendrée par ce projet. Augmentation de la DSU. Volonté de mise en application dès 2005. - **Art. 29** *(Art. L. 322-4-10 à L. 322-4-13 du code du travail - Contrat d'avenir)* (p. 9920) : son amendement n° 1 (précision) ; adopté avec l'ensemble du texte. - **Art. 37 bis** *(Consécration législative des ateliers et chantiers d'insertion)* : Son amendement n° 2 (possibilité pour un centre communal d'action sociale de gérer un chantier d'insertion) ; adopté avec l'ensemble du texte. (p. 9921) : intégration souhaitable mais non obligatoire des plans locaux pour l'insertion et l'emploi dans le dispositif des maisons de l'emploi.

## BOROTRA (Didier)

*sénateur (Pyrénées-Atlantiques)*
*UC*

### NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

### DÉPÔTS

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur le rôle des centrales d'achat dans la fixation des prix à la consommation et les délocalisations d'entreprises **[n° 284 (2003-2004)]** (30 avril 2004) - **Entreprises - PME, commerce et artisanat.**

*Proposition de loi* tendant à protéger les noms des collectivités locales sur Internet **[n° 309 (2003-2004)]** (12 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Economie et finances, fiscalité - Pouvoirs publics et Constitution.**

## BORVO COHEN-SEAT (Nicole)

*sénateur (Paris)*
*CRC*

Réélue le 26 septembre 2004.

### NOMINATIONS

Vice-présidente de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale à partir du 7 octobre 2004 ; membre de la commission jusqu'au 6 octobre 2004.

Membre titulaire de la Haute Cour de Justice ; nouvelle élection le 26 novembre 2004.

Membre titulaire de la Commission consultative appelée à émettre un avis sur la modification de la valeur du point de pension ; nouvelle nomination le 26 octobre 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité le 23 janvier 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de résolution* tendant à faire respecter le pluralisme dans le cadre de la journée d'initiative parlementaire instituée par l'article 48 de la Constitution **[n° 153 (2003-2004)]** (19 janvier 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission parlementaire d'enquête sur les facteurs de risques et les conséquences sanitaires d'épidémies de légionellose mais également sur les moyens des services d'État à renforcer pour prévenir, contrôler et contenir tout risque d'exposition comme de contamination **[n° 154 (2003-2004)]** (19 janvier 2004) - **Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête parlementaire sur les causes et les conséquences sanitaires de l'épidémie de légionellose dans la Région Nord-Pas-de-Calais mais également sur les moyens, de toute nature, à mettre en oeuvre pour en prévenir tout nouveau risque à l'avenir **[n° 155 (2003-2004)]** (19 janvier 2004) - **Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de loi* tendant à instaurer des mesures d'urgence pour lutter contre les délocalisations **[n° 295 (2003-2004)]** (11 mai 2004) - **Aménagement du territoire - Economie et finances, fiscalité - Entreprises - Travail.**

*Proposition de loi constitutionnelle* relative aux modalités de convocation des sessions extraordinaires du Parlement et à leur objet **[n° 373 (2003-2004)]** (23 juin 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la présentation du rapport du Défenseur des Enfants devant le Parlement **[n° 47 (2004-2005)]** (27 octobre 2004) - **Famille - Société.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre les violences au sein des couples **[n° 95 (2004-2005)]** (3 décembre 2004) - **Famille - Justice - Police et sécurité - Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de loi* portant création d'un service public national décentralisé du logement et de l'habitat pour garantir le droit au logement pour tous et partout **[n° 98 (2004-2005)]** (4 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Economie et finances, fiscalité - Logement et urbanisme - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conditions de rétention et de placement en zone d'attente des mineurs étrangers **[n° 130 (2004-2005)]** (17 décembre 2004) - **Famille - Justice - Police et sécurité.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au divorce [n° 389 (2002-2003)]** - (8 janvier 2004) - **Art. 22** *(Art. 220-1, 228, 245-1, 248-1, 256, 276-3, 278, 279, 280-2, 281, 298, 301, 306 et 307 du code civil - Dispositions diverses)* (p. 152) : favorable à l'amendement n° 87 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (suppression du mot "gravement" pour caractériser la mise en danger par des violences conjugales).

- **Rappel au règlement** - (13 janvier 2004) (p. 186, 187) : organisation des travaux parlementaires. Annonce de la réforme de l'assurance maladie par voie d'ordonnances traduisant un mépris de l'institution parlementaire.

- **Projet de loi relatif à la politique de santé publique [n° 19 (2003-2004)]** - (19 janvier 2004) - **Rappel au règlement** (p. 489) : organisation des débats différente de celle arrêtée en conférence des présidents. - **Art. 18 quater (précédemment réservé) (priorité)** *(Art. L. 3231-1 [nouveau] du code de la santé publique - Prescription et mise en oeuvre des psychothérapies)* (p. 491, 492) : opposition à l'assimilation de la psychothérapie à une activité médicale ou para-médicale. Faiblesse du budget de la psychiatrie à Paris. Souhait d'une implication du Parlement dans les problèmes de santé mentale.

- **Projet de loi portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité** - *Deuxième lecture* **[n° 90 (2003-2004)]** - (20 janvier 2004) - **Discussion générale** (p. 548, 550) : dénonce l'activisme gouvernemental en matière pénale depuis deux ans. Mise en place d'un nouvel ordre social. Stigmatisation des catégories les plus défavorisées. Absence de traitement du délit de corruption et du déménagement en catimini par le patron de son outil de production. Texte "voiture-balai". Dangers réels et crainte de dérives. Retouche de quelque quatre-cents articles du code de procédure pénale. Basculement dans la procédure accusatoire. Implication inédite du ministre de l'intérieur dans la modification du droit pénal avec l'annonce de "peines plancher" pour les récidivistes. Remise en cause du principe de l'individualisation des peines. Glissements hypothéquant l'avenir des alternatives à l'incarcération préconisées par M. Warsmann. Nécessité de débattre du sens de la peine. Refus du groupe CRC de la peine alternative qui centre l'exécution des peines sur la prison. Confirmation de la prégnance de la vision policière du droit pénal dans le futur projet de loi sur la prévention de la délinquance. Mobilisation du monde judiciaire pour une réelle concertation sur les conséquences de la réforme. Amendements du groupe CRC visant à mettre fin aux surenchères politiques autour des questions pénales. Le groupe CRC votera contre ce texte en cas de rejet de la question préalable. - **Art. additionnels avant le titre Ier** (p. 563) : ses amendements n° 228 : instauration d'un moratoire sur la création de toute nouvelle infraction pénale, et n° 229 : subordination de la création de toute nouvelle infraction pénale à l'étude de son incidence sur le droit en vigueur et sur l'activité des juridictions ; rejetés. - **Art. additionnel après le titre Ier** (p. 564, 565) : son amendement n° 226 : mise en place d'une évaluation des dispositions du titre Ier, applicables à titre expérimental pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2005 ; rejeté. Demande la réserve du vote de son amendement n° 226 précité jusqu'après l'examen du titre Ier ; réserve rejetée. - **Division et art. additionnels après l'art. 11** (p. 606, 607) : ses amendements n° 240 : section additionnelle - De la désorganisation d'entreprise et n° 241 : sanction à l'encontre de l'employeur qui, par son comportement, désorganise son entreprise et met en échec les droits des salariés ; rejetés. - **Division et art. additionnels avant le chapitre IV** (p. 608) : ses amendements n° 238 : division additionnelle, section VII - Dispositions relatives à la lutte contre la corruption ; et n° 239 : transformation du service central de prévention de la corruption en une autorité administrative indépendante ; rejetés. - **Art. additionnel après l'art. 15** (p. 609) : son amendement n° 242 : instauration d'une autorité administrative indépendante dans le cadre des marchés publics ; rejeté. - **Intitulé de la section 2 et art. additionnels avant l'art. 16** (p. 616) : intervient sur l'amendement n° 157 de M. Robert Badinter (extension à la presse de la répression de tous les écrits et propos discriminatoires susceptibles de constituer l'infraction visée à l'article 225-1 du code pénal). Sceptique sur l'aboutissement des conclusions du groupe de travail sur la lutte contre les discriminations à l'encontre des homosexuels en raison du souci d'éviter toute difficulté avec la presse. Reconnaissance urgente du caractère intolérable de la provocation à la discrimination à raison de l'orientation sexuelle. - **Art. 16 bis B** *(Art. 706-47 et 706-47-1 nouveau du code de procédure pénale - Procédure particulière applicable aux infractions sexuelles)* (p. 622) : votera l'amendement

n° 164 de M. Robert Badinter (suppression). Absence de réflexion. Affichage. Inadaptation du fichier à empêcher la récidive. - **Art. 16 sexies** *(Art. 223-11 du code pénal, art. L. 2222-1 du code de la santé publique - Interruption involontaire de grossesse)* (p. 642) : se félicite de la suppression de l'amendement Garraud. Brèche inacceptable dans le droit à l'IVG espérée par les associations pro-life.

- **Suite de la discussion** (21 janvier 2004) - **Art. 16 septies** *(Art. 529-1, 529-2, 529-8 et 529-11 du code de procédure pénale, art. L. 130-9 du code de la route - Procédure de l'amende forfaitaire - Contrôle automatique d'infractions au code de la route)* (p. 690) : son amendement n° 246 : suppression ; rejeté. - **Art. 16 octies** *(Art. L. 221-2 du code de la route - Conduite sans être titulaire du permis de conduire)* : son amendement n° 247 : suppression ; rejeté. - **Art. 16 nonies** *(Art. L. 233-1 nouveau du code de la route - Refus d'obtempérer dans des circonstances exposant autrui à un risque de mort ou de blessures)* (p. 691) : son amendement n° 248 : suppression ; rejeté. - **Art. 16 decies** *(Art. L. 324-2 nouveau du code de la route - Conduite sans assurance)* (p. 692) : son amendement n° 249 : suppression ; rejeté. - **Art. 16 undecies** *(Art. L. 325-1-1 du code de la route, art. 131-21 du code pénal - Mise en oeuvre de la peine de confiscation du véhicule)* (p. 693) : son amendement n° 250 : suppression ; rejeté. - **Art. additionnel avant le chapitre Ier** (p. 695) : son amendement n° 227 : présentation au Parlement d'un rapport d'évaluation sur l'application des dispositions des chapitres I, II, III et IV adoptés à titre expérimental pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2005 ; rejeté. - **Art. 17** *(Art. 30 du code de procédure pénale - Attributions du ministre de la justice en matière de politique pénale)* (p. 696) : son amendement n° 251 : suppression ; rejeté. Volonté de "reprise en main" du parquet par le Gouvernement. Remise en cause du principe d'opportunité des poursuites. - **Art. 23** *(Art. 41-2 et 41-3 du code de procédure pénale - Extension du champ d'application de la composition pénale et de la liste des mesures susceptibles d'être proposées)* (p. 701) : son amendement n° 252 : suppression ; rejeté. Opposition du groupe CRC à la banalisation de cette procédure dérogatoire. Bafouement des exigences d'équité et de transparence du procès pénal. Conception d'une justice inspirée par la volonté de gérer des flux. - **Art. 24 A** *(Art. 706-53-1 nouveau du code de procédure pénale - Prescription des infractions sexuelles)* (p. 703, 704) : inconvénients du délai actuel limitant à dix années à compter de la majorité le délai d'action pénale des victimes d'inceste. Contradiction entre la nécessité d'allonger le délai de prescription et les risques de non-lieu dus à la dénaturation des preuves au fil du temps. Suggère un allongement à vingt ans de la durée de la prescription et la réserve du cas des mineurs victimes devenus majeurs. Votera le texte de l'Assemblée nationale en cas de rejet de sa proposition. (p. 706, 707) : intervient sur l'amendement n° 191 de M. Robert Badinter (suppression). - **Art. 53 bis** *(Art. 137-4 et 137-1 du code de procédure pénale - Procédure de placement en détention provisoire)* (p. 723) : opposée à l'article. Gravité d'une mise en détention provisoire. Collégialité indispensable. - **Art. 61** *(Art. 495-7 à 495-16 et 520-1 nouveaux du code de procédure pénale - Comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité)* (p. 730) : son amendement n° 261 : suppression ; rejeté. Changement de culture inquiétant. Absence des garanties exigées par la convention européenne des droits de l'homme. Incitation au marchandage au mépris de l'équité. Impartialité douteuse. Maîtrise du contentieux pénal par le parquet. Risque de restauration de l'aveu et de ses dérives.

- **Suite de la discussion** (23 janvier 2004) - **Division et art. additionnels après l'art. 69 quater** (p. 823) : constate l'absence de prise en compte par le Gouvernement des observations émanant des rapports des commissions d'enquête parlementaires.

- **Projet de loi relatif à la régulation des activités postales [n° 410 (2002-2003)]** - (28 janvier 2004) - **Art. 1er** *(Service universel postal)* (p. 936) : favorable à l'amendement n° 123 de M. Pierre-Yvon Trémel (présentation au Parlement d'un projet de loi définissant les règles d'accessibilité au réseau postal ainsi que ses modalités de financement).

- **Projet de loi organique portant statut d'autonomie de la Polynésie française** - *Commission mixte paritaire* **[n° 169 (2003-2004)]** - (29 janvier 2004) - **Discussion générale commune avec celle du projet de loi n° 170 (2003-2004)** (p. 1045, 1046) : regrette l'absence de débat réel au Sénat. Examen formel des articles et des amendements. Souci de convenance personnelle à l'égard du chef du gouvernement de la Polynésie plutôt que de développement économique et social du territoire. Inconstitutionnalité de l'article 158 : négation du respect du pluralisme à l'occasion des référendums. Opposition du groupe CRC aux conclusions de la commission mixte paritaire.

- **Projet de loi complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française** - *Commission mixte paritaire* **[n° 170 (2003-2004)]** - (29 janvier 2004) - **Discussion générale commune avec celle du projet de loi organique n° 169 (2003-2004).**

- **Projet de loi portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité** - *Commission mixte paritaire* **[n° 173 (2003-2004)]** - (5 février 2004) - **Discussion générale** (p. 1285, 1286) : rupture avec plusieurs décennies de progrès dans le domaine des droits et libertés individuelles parachevées avec la loi du 15 juin 2000 renforçant la présomption d'innocence et les droits des victimes. Loi réactionnaire et liberticide dans le droit fil de la loi sécurité et liberté promulguée il y a vingt-trois ans. Inquiétudes des professionnels de la justice. Crainte d'une dénaturation rapide de la confiance des Français dans la justice. Volonté significative de contourner le juge du siège dans les procédures de composition pénale et du plaider coupable. Consécration de la reprise en main politique du parquet en même temps que l'accroissement de ses pouvoirs. Déclaration de guerre aux libertés. Le sénateurs du groupe CRC demandent le report de l'ensemble du texte et voteront contre ce projet de loi. - **Art. 5** (p. 1346) : intervient sur les amendements n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 (coordination, clarification et précision rédactionnelle portant sur les articles restant en discussion) non soumis à l'examen de la commission des lois. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1349) : s'insurge contre les propos de M. Pierre Fauchon pour lui dénier le monopole de la compassion envers les victimes.

- **Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées [n° 183 (2003-2004)]** - (26 février 2004) - **Art. 21** *(Art. L. 111-7 à L. 111-7-4, L. 111-8-3-1 et L. 111-26 du code de la construction et de l'habitation - Accessibilité du cadre bâti)* (p. 1804, 1805) : soutient l'amendement n° 381 de M. Robert Bret (extension du champ des dispositions du code de la construction et de l'habitation aux établissements pénitentiaires) ; rejeté. Cas préoccupant de Nathalie Menigon. Carences en matière d'aide et d'aménagement. Prise en compte indispensable de la situation spécifique des détenus handicapés. (p. 1807) : soutient l'amendement n° 382 de M. Robert Bret (extension des règles relatives à l'accessibilité des établissements recevant du public aux parties communes des établissements pénitentiaires) ; rejeté. (p. 1812) : soutient l'amendement n° 380 de M. Robert Bret (respect de l'obligation de mise en accessibilité dans les marchés publics des établissements pénitentiaires) ; rejeté. - **Art. additionnel après l'art. 21** : soutient l'amendement n° 383 de M. Robert Bret (adaptation du code de procédure pénale aux dispositions concernant la mise en accessibilité des établissements pénitentiaires) ; rejeté.

- **Projet de loi encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics [n° 209 (2003-2004)]** - (2 mars 2004) - **Discussion générale** (p. 1938, 1940) : attachement sans faille du groupe CRC à la laïcité. Grandes dates de la construction de la République. Projet de loi limité au seul aspect du port d'un signe religieux à l'école malgré la nécessité d'un grand débat sur la base des travaux de la commission Stasi. S'oppose au

port du voile en tant que signe de la soumission des femmes. Votera contre ce texte jugé inefficace.

- **Propositions de modification du règlement du Sénat** - (3 mars 2004) (p. 2009, 2010) : rappel au règlement de Mme Hélène Luc. Inquiétude au sujet d'une des propositions de révision du règlement du Sénat. Propositions du groupe de travail. Réduction des droits de l'opposition dans le débat public. Inscription prématurée de cette révision à l'ordre du jour du 8 avril.

- **Déclaration de politique générale du Gouvernement** - (7 avril 2004) (p. 2161, 2164) : inquiétude consécutive à la déclaration de politique générale du Premier ministre. Absence de prise en compte des résultats des élections régionales. Désengagement de l'Etat du logement public. Opposition du groupe CRC au projet de loi de décentralisation et aux privatisations. Réforme de l'assurance maladie. Refus du groupe CRC d'accorder sa confiance au Gouvernement.

- **Rappel au règlement** - (5 mai 2004) (p. 2789) : attitude de la majorité sénatoriale contraire au respect du débat démocratique et au pluralisme. Rejet par le groupe CRC de la proposition de modification du règlement du Sénat.

- **Proposition de résolution tendant à actualiser le Règlement du Sénat [n° 296 (2003-2004)]** - (11 mai 2004) - **Discussion générale** (p. 2995, 2997) : interrogation légitime des Français sur le fonctionnement du Parlement et sur le travail de leurs élus. Attachement du groupe CRC au débat public du Parlement et à sa transparence. Mission du groupe de travail présidé par M. Hoeffel. Sagesse des conclusions du rapporteur. Proposition de résolution de MM. Poncelet, de Rohan, Mercier, Pelletier, de Raincourt et de Villepin qualifiée de manoeuvre. Absence de prise en compte des propositions de la minorité sénatoriale. Rôle du règlement. Affaiblissement des institutions représentatives. Le groupe CRC ne s'opposera pas aux dispositions restant en discussion et propose un débat en profondeur après le renouvellement sénatorial.

- **Projet de loi organique pris en application de l'article 72-2 de la Constitution relatif à l'autonomie financière des collectivités territoriales [n° 314 (2003-2004)]** - (1er juin 2004) - **Question préalable** (p. 3711, 3713) : sa motion n° 2 tendant à opposer la question préalable ; rejetée. Le groupe CRC ne votera pas ce texte. Absence de réponse sur le périmètre des transferts de compétences. Confusion dans leurs perspectives de financement. Contradictions entre le Gouvernement et sa majorité. Annonce d'une réforme de la taxe professionnelle. Nécessité d'une réforme en profondeur des finances locales et d'une révision du régime des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales. Renvoi inacceptable de la question de la péréquation. Pseudo-décentralisation suscitant craintes et critiques. Le groupe CRC souhaite la refondation des projets du Gouvernement à laquelle semblait adhérer le Premier ministre après la sanction des urnes.

- **Suite de la discussion** (3 juin 2004) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3806) : absence de réponse à la question centrale d'une véritable autonomie de politique locale. Le groupe CRC votera contre ce texte de "pseudo-décentralisation".

- **Rappel au règlement** - (15 juin 2004) (p. 4248) : mécontentement quant à l'inscription à l'ordre du jour de l'examen en deuxième lecture du projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales.

- **Projet de loi de modernisation de la sécurité civile [n° 227 (2003-2004)]** - (17 juin 2004) - **Art. additionnels après l'art. 50** (p. 4420) : abstention du groupe CRC sur l'amendement n° 153 de M. Michel Charasse (compétence du comité des finances locales pour donner un avis préalable sur les arrêtés entraînant des charges supplémentaires en matière de SDIS).

- **Rappel au règlement** - (22 juin 2004) (p. 4548) : modification de l'ordre du jour. Report sine die de l'examen en deuxième lecture du projet de loi organique relatif à l'autonomie financière des collectivités territoriales. Nécessité pour le Gouvernement de respecter ses engagements et de reporter l'examen du projet de loi relatif aux libertés et aux responsabilités locales au Sénat jusqu'à l'adoption par l'Assemblée nationale du projet de loi organique susvisé.

- **Rappel au règlement** - (28 juin 2004) (p. 4674) : report des élections locales prévues en 2007.

- **Projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales** - *Deuxième lecture* **[n° 269 (2003-2004)]** - (28 juin 2004) - **Question préalable** (p. 4703, 4704) : sa motion n° 149 tendant à opposer la question préalable ; rejetée. Dénonciation de l'abandon progressif de toute politique nationale. Confusion des responsabilités. Compétition entre les territoires. Attachement aux valeurs de la République. Problème du financement de cette réforme.

- **Suite de la discussion** (29 juin 2004) - **Art. additionnel avant le titre Ier ou avant l'art. 1er** (p. 4731, 4732) : le groupe CRC votera les amendements de M. Jean-Pierre Sueur n° 249 (compensation effective du coût réel induit par les transferts de compétences), n° 250 (repli), n° 258 (subordination des transferts de charges d'une collectivité territoriale à une autre à des compensations financières), n° 259 (prise en compte pour le calcul de la compensation d'une période de référence portant sur les dix exercices budgétaires antérieurs à la discussion des nouveaux transferts de compétences), n° 263 (évaluation de la charge financière des transferts de compétences par la commission consultative d'évaluation et inscription dans la loi de finances des crédits nécessaires), n° 265 (repli), n° 257 (évaluation préalable des engagements réciproques pris dans le cadre des contrats de plan Etat-région avant tout transfert de crédits) et n° 264 (repli). - **Art. 1er** *(Titre premier du livre cinq de la première partie et art. L. 1511-1 à L. 1511-5 du code général des collectivités territoriales - Développement économique)* (p. 4746) : accord d'une compétence économique à titre expérimental à certaines régions. Souhaite connaître l'avis du ministre sur ce changement. (p. 4765) : favorable à l'amendement n° 440 de Mme Josiane Mathon (suppression). - **Art. 2 bis** *(Art. L. 141-1-1 et L. 141-1-2 nouveaux du code de l'urbanisme - Modification du schéma directeur de la région d'Ile-de-France)* (p. 4773) : soutient l'amendement n° 456 de Mme Marie-France Beaufils (suppression) ; rejeté. - **Art. additionnels avant l'art. 5** (p. 4786) : favorable à l'amendement n° 388 de M. Jean-Pierre Sueur (contribution de l'AFPA à la mise en oeuvre du service public de la formation professionnelle).

- **Suite de la discussion** (30 juin 2004) - **Art. 29 A** *(Art. L. 4413-3 du code général des collectivités territoriales - Rôle de la région d'Ile-de-France en matière de transports et de déplacements)* (p. 4863) : soutient l'amendement n° 513 de Mme Marie-France Beaufils (suppression) ; rejeté. - **Art. 29** *(Art. 1er de l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 relative à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France - Organisation et compétences du Syndicat des transports d'Ile-de-France)* (p. 4864) : désengagement de l'Etat en matière de transports en commun. Nécessité de réformer le STIF. (p. 4865) : son amendement n° 514 : suppression ; rejeté. - **Art. 31** *(Art. 28-3 et 28-4 de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs - Plan de déplacements urbains et plans locaux de déplacements en région Ile-de-France)* (p. 4870) : ses amendements n° 519 : suppression, et n° 520 : repli ; rejetés. - **Art. 33** *(Entrée en vigueur des dispositions du projet de loi relatives aux transports dans la région Ile-de-France)* : son amendement n° 521 : suppression ; rejeté. - **Art. 48** *(Extension, à titre expérimental, des compétences des départements pour la mise en oeuvre des mesures d'assistance éducative dans le cadre de la protection judiciaire de la jeunesse)* (p. 4889) : soutient l'amendement n° 541 de Mme Josiane Mathon (suppression) ; rejeté. (p. 4891) : intervient sur l'amendement n° 541 précité.

- **Suite de la discussion** (1er juillet 2004) - **Art. 70 quater** *(Art. L. 2511-19 et L. 2511-21 du code général des collectivités territoriales - Prérogatives des maires d'arrondissement de Paris, Marseille et Lyon à l'égard des conseils d'école et des*

*équipements de proximité)* (p. 4991) : opposition à l'autonomie des maires d'arrondissement de Paris. Favorable à l'amendement n° 634 de Mme Annie David (suppression). - **Art. 106 bis** *(Art. L. 2335-4 du code général des collectivités territoriales - Aide financière aux fusions de communes)* (p. 5069) : soutient l'amendement n° 730 de M. Robert Bret (suppression) ; rejeté. - **Art. 110** *(Art. L. 5215-6 du code général des collectivités territoriales - Répartition des sièges à la suite d'une extension du périmètre d'une communauté urbaine)* (p. 5070) : soutient l'amendement n° 731 de M. Robert Bret (suppression) ; rejeté. - **Art. 111** *(Art. L. 5211-19-2 nouveau du code général des collectivités territoriales - Pouvoirs de police du président de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre)* (p. 5071) : soutient l'amendement n° 732 de M. Robert Bret (suppression) ; rejeté. - **Art. 111 bis** *(Art. L. 2212-5 du code général des collectivités territoriales - Recrutement d'agents de police municipale par les établissements publics de coopération intercommunale dont les cotisations sont fiscalisées)* (p. 5072) : soutient l'amendement n° 733 de M. Robert Bret (suppression) ; adopté. - **Art. 112** *(Art. L. 5214-16, L. 5215-20 et L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales - Définition de l'intérêt communautaire)* : soutient l'amendement n° 734 de M. Robert Bret (suppression) ; rejeté. - **Art. 113** *(Art. L. 5211-4-1 du code général des collectivités territoriales - Partages de services entre les établissements publics de coopération intercommunale et leurs communes membres)* (p. 5074) : soutient l'amendement n° 735 de M. Robert Bret (suppression) ; rejeté. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5091) : démantèlement des services publics nationaux. Désengagement de l'Etat. Réduction des dépenses publiques, sociales et privatisations. Vote négatif du groupe CRC.

**- Projet de loi relatif au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières [n° 383 (2003-2004)]** - (5 juillet 2004) - **Art. additionnels avant le titre Ier** (p. 5153, 5154) : soutient l'amendement n° 235 de Mme Marie-France Beaufils (rapport sur le bilan de l'ouverture à la concurrence dans le secteur énergétique) ; rejeté.

**- Suite de la discussion** (6 juillet 2004) (p. 5170) : soutient l'amendement n° 247 de Mme Marie-France Beaufils (demande de gel des négociations actuelles sur les services publics engagées au sein de l'OMC dans l'attente d'un bilan contradictoire sur les effets de la libéralisation) ; rejeté.

**- Suite de la discussion** (7 juillet 2004) - **Art. 14** *(Création de la Caisse nationale des industries électriques et gazières)* (p. 5295) : favorable aux amendements identiques n° 177 de M. Bernard Piras et n° 398 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). Dogmatisme du libéralisme. Défense du service public. Logique de la suppression de l'article.

**- Suite de la discussion** (8 juillet 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 22** (p. 5389, 5390) : soutient l'amendement n° 340 de Mme Marie-France Beaufils (estimation par le Parlement du montant de la dénationalisation d'EDF-GDF) ; rejeté. (p. 5394, 5395) : favorable à l'amendement n° 342 de Mme Marie-France Beaufils (soumission du changement de statut d'EDF à un référendum). - **Art. 22** *(Modification de la structure juridique d'EDF et de celle de GDF)* (p. 5396, 5397) : capacités d'autofinancement et stratégie expansionniste d'EDF. Défavorable à cet article.

**- Proposition de loi relative aux conditions permettant l'expulsion des personnes visées à l'article 26 de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 [n° 360 (2003-2004)]** - (15 juillet 2004) - **Question préalable** (p. 5689, 5691) : soutient la motion n° 1 de M. Robert Bret tendant à opposer la question préalable ; rejetée. Affaire Bouziane. Fausse réponse à la montée du fondamentalisme islamiste. Politique insuffisante de lutte contre les discriminations. Régression par rapport à la réforme limitant le champ d'application de la double peine. Porte ouverte à d'autres dérogations. Conditions très restrictives pour échapper à la double peine. Proposition de loi destinée à faire obstacle à la décision du juge administratif dans l'affaire Bouziane.

**- Rappel au règlement** - (22 juillet 2004) (p. 5861) : organisation par le ministre de la santé d'une conférence de presse annonçant l'après vote de la loi réformant la sécurité sociale et présentant la carte vitale 2 alors que l'examen de ce projet de loi va tout juste commencer au Sénat.

**- Projet de loi relatif à l'assurance maladie [n° 420 (2003-2004)]** - (22 juillet 2004) - **Exception d'irrecevabilité** (p. 5914, 5916) : sa motion n° 559 tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité ; rejetée. Décalage entre les motifs invoqués et les objectifs poursuivis. Habile mise en condition des Français. Irrecevabilité du dispositif pour non-respect des principes fondateurs de la sécurité sociale. Négation de l'obligation de défendre la sécurité sociale et de la réformer dans un sens de progrès. Recul social. Multiplication des agressions contre les malades et les assurés sociaux. Plan de redressement financier inéquitable. Perte du caractère universel. Illusion de l'égalité d'accès aux soins. Création d'un système étatisé au niveau des décisions. Pérennisation d'une protection à deux vitesses. Absence de garantie de confidentialité concernant le dossier médical. Inquiétude quant au coût de sa mise en oeuvre. Sanction probable par le Conseil constitutionnel de l'article 4 contraire au principe du libre choix du médecin par le malade. Création jurisprudentielle du concept de service public constitutionnel. Impossibilité de concéder au privé la gestion publique du service public constitutionnel de la santé. Orientation dangereuse. Introduction de la logique de concurrence et de marché dans le système de la santé battant en brèche les objectifs généreux de solidarité. Absence de solution pour l'avenir.

**- Suite de la discussion** (23 juillet 2004) - **Art. 2 bis** *(Art. L. 1111-8 du code de la santé publique - Cession de données de santé)* (p. 5974) : soutient l'amendement n° 375 de Mme Michelle Demessine (remplacement du caractère nominatif des données de santé par la notion de données identifiantes) ; adopté. - **Art. additionnel avant l'art. 2 ter** (p. 5975) : soutient l'amendement n° 374 de Mme Michelle Demessine (remplacement du numéro d'inscription des personnes au répertoire national d'identification par un numéro non signifiant) ; rejeté. Protection de la confidentialité des données. Anonymisation. Echec du projet "SAFARI". - **Art. 2 ter** *(Art. L. 161-36-4 du code de la sécurité sociale - Identification de l'assuré dans le cadre du dossier médical personnel)* (p. 5976) : soutient l'amendement n° 376 de Mme Michelle Demessine (définition de l'identifiant santé par un numéro non signifiant) ; devenu sans objet. Lutte contre les risques de rapprochements abusifs. - **Art. 3** *(Art. L. 322-3 et L. 324-1 du code de la sécurité sociale - Prise en charge des patients atteints d'une pathologie chronique ou sévère)* (p. 5982) : soutient l'amendement n° 385 de Mme Michelle Demessine (cohérence) ; rejeté. - **Art. 4** *(Art. L. 162-5-3 du code de la sécurité sociale - Médecin traitant)* (p. 5989, 5990) : attachement aux centres de santé et aux hôpitaux participant au service public hospitalier. Rôle en matière de prévention et de dépistage des maladies. Maintien indispensable de ces structures en secteur conventionné. (p. 5992) : soutient les amendements de Mme Michelle Demessine n° 395 (indication facultative du médecin traitant) et n° 392 (possibilité pour chaque assuré de changer de médecin par simple déclaration) ; rejetés. (p. 5993, 5994) : soutient l'amendement n° 396 de Mme Michelle Demessine (libre accès au médecin gynécologue) ; rejeté. - **Art. 5** *(Art. L. 162-5 du code de la sécurité sociale - Dépassements d'honoraires des médecins)* (p. 6000) : liberté tarifaire inacceptable. Atteinte à l'égalité des patients. Opposition du groupe CRC à l'adoption de cet article. (p. 6005) : pénurie de médecins spécialistes conventionnés. - **Art. 7** *(Art. L. 183-1-1 du code de la sécurité sociale, L. 6113-2 et L. 6114-3 du code de la santé publique - Promotion des bonnes pratiques)* (p. 6008, 6009) : soutient les amendements de Mme Michèle Demessine n° 412 (suppression) et n° 413 (contractualisation des URCAM) ; rejetés. - **Art. 10** *(Art. L. 314-1 du code de la sécurité sociale - Liquidation médicalisée)* (p. 6021) : soutient l'amendement n° 422 de Mme Michelle Demessine (suppression de la recherche en responsabilités respectives de l'assuré et du professionnel de santé) ; rejeté.

- **Suite de la discussion** (26 juillet 2004) - **Art. 24** *(Art. L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale - Modalités d'inscription à la nomenclature des actes et prescriptions)* (p. 6165, 6166) : favorable aux amendements identiques n° 196 de M. Gilbert Chabroux et n° 487 de Mme Michelle Demessine (suppression). Opposition à l'avis des assurances complémentaires sur le taux de remboursement légal. - **Art. 27** *(Art. L. 162-22-18 du code de la sécurité sociale et L. 6115-4 du code de la santé publique - Sanctions du non-respect des règles de tarification par les établissements de santé)* (p. 6176) : soutient l'amendement n° 498 de Mme Michelle Demessine (suppression) ; rejeté. Dégradation des conditions de travail des hôpitaux parisiens.

- **Incident de procédure** - (6 octobre 2004) (p. 6495) : le groupe CRC défend la représentativité de tous les groupes politiques au sein du Bureau du Sénat. Légitimité de la reconduction de M. Guy Fischer dans ses fonctions de vice-président.

- **Projet de loi habilitant le Gouvernement à simplifier le droit [n° 343 (2003-2004)]** - (13 octobre 2004) - **Question préalable** (p. 6596, 6598) : soutient la motion n° 162 de Mme Josiane Mathon tendant à opposer la question préalable ; rejetée. Complexité des lois actuellement votées. Opposition à la procédure de l'article 38 de la Constitution. Réduction du rôle du Parlement. Surcharge de l'ordre du jour ne permettant pas une rédaction claire des textes. Insécurité juridique liée aux ordonnances. Mesures allant au-delà de la nécessaire simplification.

- **Suite de la discussion** (14 octobre 2004) - **Art. 27** *(Adaptation et simplification du régime applicable aux changements d'affectation des locaux)* (p. 6691) : intervient sur l'amendement n° 129 de M. Jean-Pierre Sueur (renforcement de l'offre de logements, notamment sociaux, et mise en oeuvre par les communes du régime juridique applicable aux changements d'affectation des locaux). Dispositions relevant du projet de loi de cohésion sociale. - **Art. 47 bis** *(Rapport au Parlement sur la mise en application des lois)* (p. 6726) : favorable à l'amendement n° 230 de M. Jean-Pierre Sueur (suppression). - **Art. 48** *(Simplification et clarification en matière de sécurité sociale)* (p. 6730) : soutient l'amendement n° 179 de Mme Josiane Mathon (suppression) ; retiré. Usurpation du travail parlementaire. Disposition de l'article entrant dans le champ de la réforme de l'assurance maladie discutée en juillet dernier. Nécessité de discuter la question du régime social des indépendants, RSI, au cours d'un vrai débat public. (p. 6741) : le groupe CRC s'abstient sur l'amendement n° 66 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (précision que le régime social des indépendants, RSI, assure lui-même le rôle de l'interlocuteur social unique avec une faculté de délégation de certaines missions). - **Art. 50** *(Simplification dans le domaine de la santé)* (p. 6745, 6746) : soutient l'amendement n° 181 de Mme Josiane Mathon (suppression) ; rejeté. Rappel de la mission de santé publique du laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies. Opposition à la réforme de la gouvernance de l'hôpital par le plan "Hôpital 2007". Objectif non avoué de privatisation de la santé.

- **Rappel au règlement** - (19 octobre 2004) (p. 6807) : article 42 du règlement du Sénat. Projet de loi relatif aux licenciements économiques et à la création d'un droit au reclassement pour tous les salariés.

- **Rappel au règlement** - (20 octobre 2004) (p. 6884) : introduction dans le projet de loi de programmation pour la cohésion sociale de dispositions sur les licenciements économiques. Demande de réunion de la conférence des présidents.

- **Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (4 novembre 2004) - **Art. 59** *(Art. L. 2334-1, L. 2334-7, L. 2334-13, L. 2334-18-1 et L. 2334-18-2 du code général des collectivités territoriales - Montant et modalités de répartition de la dotation de solidarité urbaine)* (p. 7622) : qualité du travail des associations et regret de la baisse des crédits qui leur sont attribués.

- **Suite de la discussion** (5 novembre 2004) - **Demande de priorité** (p. 7681) : demande l'examen en priorité des amendements tendant à insérer une division et des articles additionnels avant le chapitre Ier du titre Ier ; priorité ordonnée. - **Division et art. additionnels avant le chapitre Ier du titre Ier (précédemment réservés) (priorité)** (p. 7683) : favorable à l'amendement n° 396 de M. Roland Muzeau (division additionnelle - chapitre... De l'interdiction des licenciements motivés par la rentabilité financière). Absence d'incompatibilité entre libéralisme et protectionnisme. Exemple des Etats-Unis. Intervention nécessaire de l'Etat pour imposer aux entreprises réalisant des bénéfices des mesures pour sauvegarder l'emploi. (p. 7688) : favorable à l'amendement n° 403 de M. Roland Muzeau (instauration d'une restitution sociale à l'encontre des actionnaires des entreprises qui licencient alors qu'elles réalisent des bénéfices). Nécessité de mettre les actes en accord avec les appels à la solidarité nationale, s'agissant des villes sinistrées. (p. 7691) : favorable à l'amendement n° 400 de M. Roland Muzeau (obligation pour les entreprises bénéficiaires qui licencient de rembourser les fonds publics qu'elles ont reçus). Parallèle avec le licenciement de caissières ayant utilisé des bons d'achat. - **Art. additionnel avant l'art. 37-1 (précédemment réservé)** (p. 7692) : soutient l'amendement n° 595 de M. Roland Muzeau (doublement de l'amende infligée aux chefs d'entreprise pour non-respect des procédures de licenciement) ; rejeté. - **Art. 37-1 (précédemment réservé)** *(Abrogation des dispositions de la loi de modernisation sociale précédemment suspendues)* : introduction à la sauvette. Recul historique en matière sociale. Crainte d'un début de remise en cause de l'idée même de code du travail. Le groupe CRC votera contre l'article. (p. 7695, 7698) : soutient l'amendement n° 596 de M. Roland Muzeau (suppression) ; rejeté. Caractère indigent du volet "emploi". Absence de volonté à s'attaquer aux causes et aux incidences des destructions d'emplois. Abrogation inacceptable de la loi de modernisation sociale plus par réflexe idéologique que pour sa prétendue responsabilité dans l'aggravation de la situation, ses mesures n'étant pas appliquées. Suspension délibérée dès 2003 des mesures de responsabilisation des employeurs afin de pouvoir mieux les abroger et "démolir" les droits des salariés. Soutient les amendements de M. Roland Muzeau n° 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604 et 605 (rétablissement des dispositions suspendues de la loi de modernisation sociale) ; rejetés. Abrogation fondée sur le prétexte de contraintes insupportables pour les patrons. Retour en catimini sur la RTT. Suppression de l'étude d'impact territorial préalable à toute cessation d'activité, de l'obligation d'informer le comité d'entreprise de décisions affectant l'avenir professionnel des salariés, et de la possibilité pour le comité d'entreprise de saisir un médiateur sur un projet de cessation d'activité. Confusion des procédures concernant le plan de restructuration et le plan de sauvegarde de l'emploi. Suppression du droit d'opposition du comité d'entreprise assorti du recours au médiateur. Rétablissement du critère discriminatoire des qualités professionnelles pour déterminer l'ordre des licenciements économiques. Réduction inacceptable des droits et des possibilités d'intervention de l'inspecteur du travail. (p. 7701) : estime non pertinent l'exemple du secteur maritime cité par le rapporteur pour s'opposer à la suppression de l'article. Exemple typique de déréglementation et de libéralisme ayant entraîné la disparition du pavillon français. - **Art. additionnel avant l'art. 37-2 (précédemment réservé)** (p. 7702) : soutient l'amendement n° 606 de M. Roland Muzeau (information et consultation du comité d'entreprise sur les mesures visant à résorber la précarité) ; rejeté.

- **Projet de loi portant création de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité [n° 9 (2004-2005)]** - (23 novembre 2004) - **Art. additionnel avant le titre Ier** (p. 8260) : abstention du groupe CRC sur l'amendement n° 39 de Mme Alima Boumediene-Thiery (énonciation des principes de la politique publique de lutte contre les discriminations, présentation par le Gouvernement d'un bilan de sa politique et organisation d'une conférence associant les pouvoirs publics et les organisations de la société civile concernées). - **Art. 1er** *(Statut et compétence)* (p. 8263) : défavorable à l'amendement n° 40 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (attribution au Médiateur de la République des

missions dévolues à la Haute autorité). Multiplication des autorités indépendantes. Difficulté pour les citoyens de faire valoir leurs droits. - **Art. 6** *(Médiation)* (p. 8277) : soutient l'amendement n° 33 de Mme Eliane Assassi (assistance apportée par la Haute autorité à la victime dans la constitution de son dossier et pour la détermination de la procédure adaptée à son cas) ; retiré. - **Division et art. additionnels après l'art. 17** (p. 8301, 8302) : regret d'un débat presqu'en catamini sur un sujet important. Dépôt par le groupe CRC de propositions de loi non examinées sur les questions de discrimination et d'homophobie. Rejet par le Gouvernement des amendements du groupe lors de l'examen du projet de loi "Perben II". Favorable aux amendements du Gouvernement n° 83 (répression des provocations à la discrimination, à la haine ou à la violence homophobes ou sexistes aux cas visés par les articles 225-2 et 432-7 du code pénal), n° 84 (répression des diffamations et des injures commises envers des personnes en raison de leur sexe ou de leur orientation sexuelle) et n° 85 (mise en mouvement de l'action publique, droit des associations déclarées depuis plus de cinq ans de se constituer partie civile et coordination) ainsi qu'aux sous-amendements de Mme Bariza Khiari n° 87 (élargissement de la repression aux discriminations visées à l'article 225-1 du code pénal) et n° 88 (coordination). Apport de précisions à la législation française.

**- Proposition de loi relative aux compétences du tribunal d'instance, de la juridiction de proximité et du tribunal de grande instance, [n° 66 (2004-2005)]** - (24 novembre 2004) - **Discussion générale** (p. 8341, 8343) : mise en place laborieuse des juges de proximité. Multiplication des ordres de juridiction. Enchevêtrement des compétences. Insuffisance de formation des personnes recrutées. Absence de procédure d'appel. Extension inacceptable des compétences des juges de proximité en matière pénale. Echec du mode de recrutement. Hostilité des professions judiciaires à l'extension des pouvoirs des juges de proximité. Favorable à un développement des procédures de médiation et de conciliation et à un accès facilité aux concours de recrutement. Le groupe CRC votera contre cette proposition de loi. - **Art. additionnel avant le titre Ier** (p. 8349, 8350) : son amendement n° 3 : transformation des postes de juge de proximité et d'assistant de justice en postes supplémentaires de magistrats de l'ordre judiciaire ; rejeté. - **Art. 1er** *(Art. L. 321-2 du code de l'organisation judiciaire - Compétence générale du tribunal d'instance en matière personnelle ou mobilière)* : ouverture de la troisième voie de recrutement des magistrats aux personnes exerçant des activités syndicales ou associatives. - **Art. additionnel avant le chapitre II** (p. 8353) : son amendement n° 5 : suppression des juges de proximité ; rejeté. - **Art. 5** *(Art. L. 331-5 du code de l'organisation judiciaire - Participation des juges de proximité aux formations collégiales du tribunal correctionnel)* (p. 8356) : son amendement n° 9 : suppression ; rejeté. - **Art. 8** *(Art. L. 312-8 nouveau du code de l'organisation judiciaire - Compétence du tribunal de grande instance en matière d'actions civiles pour diffamation ou injures publiques ou non publiques)* (p. 8359) : son amendement n° 10 : suppression ; rejeté.

**- Rappel au règlement** - (29 novembre 2004) (p. 8545) : s'étonne qu'un remaniement ministériel touchant le ministère de l'économie et des finances intervienne lors de la discussion budgétaire.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Travail, santé et cohésion sociale - IV. - Logement**

- (9 décembre 2004) (p. 9478, 9479) : crise du logement. Doutes quant à la cohérence de la politique du Gouvernement en faveur des logements collectifs. Observations sur l'aide à la construction et à la réhabilitation de logements. - **Etat C - Titres V et VI** (p. 9492) : gestion des foyers des travailleurs migrants.

**- Rappel au règlement** - (13 décembre 2004) (p. 9616, 9617) : demande d'une deuxième délibération sur l'amendement n° II-9 de M. Jean-Jacques Jégou, portant sur une diminution des crédits de fonctionnement du défendeur des droits des enfants.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] (suite)**

*Deuxième partie :*

**Justice**

- (13 décembre 2004) (p. 9629, 9630) : protection judiciaire de la jeunesse. Affirmation de la priorité de la mesure éducative sur la sanction pénale. Insuffisance des moyens de la PJJ. Défavorable aux centres éducatifs fermés et aux centres éducatifs renforcés. Augmentation artificielle des crédits. Expérimentation de la décentralisation dans le domaine de l'assistance éducative. Désengagement de l'Etat. (p. 9631) : nécessité d'une évaluation des moyens de la PJJ utilisés en faveur de la prévention de l'enfermement. - **Etat B - Titres III et IV** (p. 9640) : le groupe CRC vote contre les crédits des titres III et IV. - **Etat C - Titres V et VI** : le groupe CRC vote contre les crédits des titres V et VI.

*Articles non rattachés :*

- (14 décembre 2004) - **Art. 44 et état A** (p. 9761) : favorable à la suppression de la réduction des crédits affectés à la Défenseure des enfants. Ne prendra pas part au vote de la seconde délibération. Le groupe CRC votera contre le projet de loi de finances pour 2005.

**- Proposition de loi relative aux compétences du tribunal d'instance, de la juridiction de proximité et du tribunal de grande instance,** - *Deuxième lecture* **[n° 111 (2004-2005)]** - (22 décembre 2004) - **Discussion générale** (p. 10319, 10320) : opposition à la création des juges de proximité. Mise en place laborieuse d'une justice parallèle. Suppression des mesures de protection du justiciable : pas d'avocat, pas d'appel. Formation insuffisante. Méconnaissance du principe constitutionnel d'égalité devant la justice : possibilité pour les juges de siéger dans des audiences correctionnelles. Inconstitutionnalité du prononcé de peines privatives de liberté par le juge de proximité. Défaut de légitimité. Sa proposition de renforcer les tribunaux d'instance et de "déjudiciariser" une partie des conflits. Le groupe CRC votera contre ce texte.

**BOULAUD (Didier)**
*sénateur (Nièvre)*
*SOC*

Secrétaire du Sénat à compter du 6 octobre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Membre de la Délégation parlementaire pour l'Union européenne le 13 octobre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Rapport d'information*, fait au nom de la commission des affaires étrangères : Serbie, Monténégro, Kosovo, ensemble ou séparés vers l'Union européenne ? **[n° 316 (2003-2004)]** (19 mai 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Union européenne.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 15 (2004-2005)] autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Djibouti relative à la situation financière et fiscale des forces françaises présentes sur le territoire de la République de Djibouti. **[n° 56 (2004-2005)]** (9 novembre 2004) - **Défense - Economie et finances, fiscalité - Traités et conventions.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 257 (2003-2004)] autorisant l'approbation de l'avenant à la convention du 29 janvier 1951 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne relative aux gares internationales de Modane et de Vintimille et aux sections de chemins de fer comprises entre ces gares et les frontières d'Italie et de France, **[n° 101 (2004-2005)]** (8 décembre 2004) - **Police et sécurité - Traités et conventions.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi autorisant la ratification des protocoles au Traité de l'Atlantique Nord sur l'accession de la République de Bulgarie, de la République d'Estonie, de la République de Lettonie, de la République de Lituanie, de la Roumanie, de la République slovaque et de la République de Slovénie [n° 189 (2003-2004)]** - (5 février 2004) - **Discussion générale** (p. 1356, 1359) : conséquences politiques et militaires de l'effondrement du bloc soviétique. Définition actuelle de l'OTAN. Difficulté de saisir la position de la France à l'égard de l'OTAN. Nouvelle doctrine militaire des Etats-Unis. Question de la compatibilité de l'élargissement de l'OTAN avec la mise en place de l'Europe de la défense. Interrogations sur l'état du programme Rafale. Elargissement soumis à des considérations d'ordre politique plutôt que militaire. Nécessité d'associer les pays d'Europe centrale et orientale à la gestion des affaires communes. Le groupe socialiste votera ce projet de loi.

**- Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Djibouti relative à la situation financière et fiscale des forces françaises présentes sur le territoire de la République de Djibouti [n° 24 (2004-2005)]** - (10 novembre 2004) - rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. - **Discussion générale** (p. 7901) : propose l'adoption de ce projet de loi.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Défense**

- (6 décembre 2004) (p. 9177, 9178) : insuffisance des crédits consacrés au domaine spatial. Désapprobation de l'augmentation des crédits consacrés au nucléaire. Inquiétude de l'affaiblissement des instruments juridiques internationaux de désarmement. (p. 9179) : place de la dissuasion française. - **Art. 49** *(Mesures nouvelles. Dépenses en capital des services militaires)* (p. 9193, 9194) : insuffisance des crédits de financement de la fonction renseignement. Modernisation indispensable du fonctionnement et des méthodes de travail du renseignement. Rôle du Parlement face aux services de renseignement. Organes parlementaires de contrôle des activités de renseignement en Allemagne, en Italie, aux Etats-Unis, en Espagne et au Royaume-Uni.

**BOUMEDIENE-THIERY (Alima)**
*sénateur (Paris)*
*SOC-R*

Election le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale à partir du 6 octobre 2004.

Membre de la Délégation parlementaire pour l'Union européenne le 13 octobre 2004.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation de la législation le 20 octobre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** - *Deuxième lecture* **[n° 346 (2003-2004)]** - (19 octobre 2004) - **Discussion générale** (p. 6834, 6835) : notion d'égalité des chances. Education et scolarité des personnes en situation de handicap. Insertion socio-économique et autonomie financière. Citoyenneté et participation à la vie sociale. - **Art. additionnel après l'art. 1er bis** (p. 6861) : favorable à l'amendement n° 403 de Mme Anne-Marie Payet (obligation de faire figurer un message sanitaire sur toutes les unités de conditionnement des boissons alcoolisées).

**- Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (4 novembre 2004) - **Art. 60** *(Section 2 du chapitre premier du titre IV du livre III, art. L. 341-9 et L. 341-10 nouveaux du code du travail - Création de l'agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations)* (p. 7646, 7647) : son amendement n° 192 : suppression ; rejeté. (p. 7648) : ses amendements n° 193 : suppression des mots "des étrangers et" dans l'expression "agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations" ; et n° 194 : suppression de l'accueil des demandeurs d'asile des missions de l'agence ; rejetés. - **Art. 61** *(Art. L. 117-1 et L. 117-2 nouveaux du code de l'action sociale et des familles - Contrat d'accueil et d'intégration et programme régional d'intégration des populations immigrées)* (p. 7652) : son amendement n° 195 : suppression ; rejeté. (p. 7654) : son amendement n° 196 : suppression du caractère obligatoire du contrat d'intégration pour l'obtention de la carte de séjour ; rejeté. (p. 7655) : ses amendements n° 197 : garantie d'une égalité de traitement sur l'ensemble du territoire ; et n° 198 : prise en compte des volets culturel et politique ; rejetés. - **Art. 62** *(Art. L.341-2 du code du travail - Subordination de l'obtention du permis de travail à la connaissance de la langue française)* (p. 7659) : ses amendements n° 199 : suppression ; et n° 200 : subordination de la délivrance à un étranger d'une autorisation de travail à la compréhension suffisante de la langue française ; rejetés. - **Art. 63** *(Chapitre Ier du titre II du livre Ier du code de l'action sociale et des familles et section 2 du chapitre VII du titre VI du livre VII du code de la sécurité sociale - Etablissements publics compétents en matière d'accueil et d'intégration des étrangers)* (p. 7661) : son amendement n° 201 : suppression ; rejeté. - **Art. 64** *(Transfert des personnels du SSAE à l'ANAEM)* (p. 7663) : son amendement n° 202 : suppression ; rejeté. - **Art. additionnel après l'art. 65** (p. 7667) : intervient sur l'amendement n° 538 de Mme Eliane Assassi (attribution aux étrangers du droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales). Distinction entre droit de vote et nationalité.

**- Projet de loi portant création de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité [n° 9 (2004-2005)]** - (23 novembre 2004) - **Discussion générale** (p. 8251, 8254) : transposition d'une directive européenne. Inscription de la lutte contre les discriminations dans un dispositif global d'action publique et civile. Importance du caractère unique et universel de la Haute autorité. Limitation de son champ d'intervention. Absence de concertation avec les associations de lutte contre les discriminations lors de l'élaboration et des travaux préparatoires du projet de loi. Expériences européennes. Inadéquation du mode de désignation des membres de la HALDE. Saisine. Protection des victimes. Nécessité d'une implantation territoriale. Transparence des procédures. Réduction du budget affecté à la Haute autorité. Universalité des principes d'égalité entre tous les citoyens. Le groupe socialiste s'abstiendra lors du vote de ce texte. - **Art. additionnel avant le titre Ier** (p. 8259, 8260) : son amendement n° 39 : énonciation des principes de la politique publique de lutte contre les discriminations, présentation par le Gouvernement d'un bilan de sa politique et organisation d'une conférence associant les pouvoirs publics et les organisations de la société civile concernées ; rejeté. - **Art. 1er** *(Statut et compétence)* (p. 8261) : son amendement n° 72 : élargissement de la pénalisation aux propos discriminatoires non encore prohibés par la loi ou par les engagements internationaux ; rejeté. - **Art. 2** *(Composition)* (p. 8267) : son amendement n° 51 : remplacement de la désignation du président de la Haute Autorité par son élection ; rejeté. (p. 8270) : son amendement n° 53 : en cas de partage égal des voix, prépondérance de celle du président élu par le collège ; rejeté. (p. 8271) : son amendement n° 54 : création d'un réseau de délégués territoriaux ; rejeté. Son amendement n° 52 : publicité des délibérations de la Haute autorité ; rejeté. - **Art. 3** *(Règles de saisine)* (p. 8272) : son amendement n° 55 : possibilité pour toute personne s'estimant victime de discrimination d'être accompagnée dans sa saisine par une association ou une personne de son choix et obligation pour la Haute autorité d'accuser réception de la demande ; rejeté. (p. 8273) : son amendement n° 56 : possibilité de saisine par un parlementaire ; devenu sans objet. (p. 8274) : son amendement n° 76 : autorisation pour les associations de lutte contre les discriminations et les syndicats de saisir la Haute autorité ; devenu sans objet. - **Art. 4** *(Recueil d'informations auprès de personnes privées)* (p. 8275) : son amendement n° 57 : élargissement du recueil d'informations aux personnes physiques et morales de droit privé ; rejeté. - **Art. additionnel après l'art. 4** (p. 8276) : son amendement n° 77 : aménagement de la charge de la preuve au bénéfice des victimes ; rejeté. - **Art. 6** *(Médiation)* (p. 8277) : son amendement n° 58 : assistance apportée par la Haute autorité à la victime dans la constitution de son dossier et pour la détermination de la procédure adaptée à son cas ; adopté. - **Art. 8** *(Mise en demeure et saisine du juge des référés)* (p. 8279) : son amendement n° 59 : obligation pour la Haute autorité de mettre les personnes intéressées en demeure de lui répondre, et, en cas de refus de leur part, de saisir le juge des référés ; rejeté. - **Art. 10** *(Recommandations de la Haute autorité)* (p. 8281, 8282) : son amendement n° 61 : obligation pour la Haute autorité de formuler des recommandations et de les rendre publiques ; rejeté. - **Art. 12** *(Présentation d'observations devant les juridictions)* (p. 8282, 8283) : son amendement n° 62 : obligation pour les juridictions civiles, pénales et administratives d'entendre la Haute autorité à sa demande ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 14** (p. 8287, 8288) : son amendement n° 74 : possibilité à la Haute autorité de formuler des recommandations afin de protéger de toute discrimination à une nouvelle embauche les salariés licenciés ayant souffert d'une contamination ou d'un problème de santé dû à leur travail ; rejeté. - **Art. 17** *(Transposition de la directive n° 2000/43/CE du 29 juin 2000)* (p. 8292) : son amendement n° 73 : extension du champ de compétences de la Haute autorité à toutes les discriminations prohibées ou non par la loi ou par un engagement international ; rejeté. - **Art. additionnel après l'art. 17** (p. 8293) : son amendement n° 75 : inscription dans le code pénal de la définition de la discrimination indirecte ; rejeté.

**BOURDIN (Joël)**
*sénateur (Eure)*
*UMP*

## NOMINATIONS

Vice-président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation à partir du 7 octobre 2004 ; membre de la commission jusqu'au 7 octobre 2004.

Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes le 6 octobre 2004.

Président de la Délégation parlementaire pour la planification ; puis membre le 13 octobre 2004 ; puis président le 20 octobre 2004.

Membre titulaire du Comité consultatif pour la gestion du Fonds national pour le developpement des adductions d'eau dans les communes rurales (FNDAE).

Membre titulaire du Conseil supérieur des prestations sociales agricoles jusqu'au 17 décembre 2004.

Membre titulaire du Conseil de surveillance du Centre national des caisses d'épargne et de prévoyance.

Membre titulaire du Conseil de surveillance de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale.

Membre titulaire du Conseil d'orientation des retraites ; nouvelle nomination du 30 juin 2004 au 1er octobre 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi pour le soutien à la consommation et à l'investissement le 15 juillet 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 2005 le 14 décembre 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 2004 le 20 décembre 2004.

## DÉPÔTS

*Avis*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 192 (2003-2004)] relatif au développement des territoires ruraux **[n° 264 (2003-2004)]** (13 avril 2004) - **Agriculture et pêche - Aménagement du territoire - Collectivités territoriales**.

*Rapport d'information*, fait au nom de la commission des finances : Pour une évolution des missions du Cnasea **[n° 276 (2003-2004)]** (28 avril 2004) - **Agriculture et pêche - Questions sociales et santé**.

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société**.

*Rapport d'information*, fait au nom de la délégation du Sénat pour la Planification : Objectif 3 % de recherche et développement : plus de recherche pour plus de croissance. **[n° 391 (2003-2004)]** (30 juin 2004) - **Entreprises - Recherche, sciences et techniques - Union européenne**.

*Rapport d'information*, fait au nom de la délégation du Sénat pour la Planification : Placer l'évaluation des politiques publiques au coeur de la réforme de l'État **[n° 392 (2003-2004)]** (30 juin 2004) - **Economie et finances, fiscalité - Fonction publique - Pouvoirs publics et Constitution**.

*Rapport d'information*, fait au nom de la commission des finances : De nouvelles perspectives pour SOPEXA **[n° 25 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Agriculture et pêche - Economie et finances, fiscalité**.

*Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales **[n° 74 tome 3 annexe 3 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Agriculture et pêche - Budget**.

*Rapport d'information*, fait au nom de la délégation du Sénat pour la Planification : Les perspectives économiques 2005-2009 : les voies d'une croissance autonome et soutenue **[n° 70 (2004-2005)]** (28 novembre 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Entreprises - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Travail - Union européenne**.

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (28 avril 2004) - rapporteur pour avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. - **Discussion générale** (p. 2619, 2621) : mesures en faveur du développement économique de ces territoires. Complexité du dispositif des zones de revitalisation rurale. Question du soutien aux activités agricoles. Harmonisation du statut économique et fiscal des entreprises équestres. Meilleure offre de service garantie aux populations. Préservation des espaces ruraux spécifiques ou sensibles. Texte hétérogène offrant une chance aux territoires les plus marginalisés.

- **Suite de la discussion** (4 mai 2004) - **Art. 1er** *(Modification des critères de détermination des zones de revitalisation rurale, ZRR)* (p. 2769, 2770) : ses amendements n° 140 : possibilité pour chaque collectivité territoriale de refuser l'exonération ; n° 141 : rédaction ; et n° 142 : harmonisation de la fin de la période d'entrée dans le dispositif ZRR avec celle prévue dans le cas du dispositif dit des "entreprises nouvelles" ; devenus sans objet. (p. 2772) : son amendement n° 143 : suppression de la référence à des seuils précis de densité démographique pour le bénéfice du zonage ; devenu sans objet. (p. 2774) : son amendement n° 144 : clarification ; devenu sans objet.

- **Suite de la discussion** (5 mai 2004) - **Art. 1er bis** *(Art. 39 quinquies D du code général des impôts - Prorogation et extension aux travaux de rénovation de l'amortissement exceptionnel prévu pour les immeubles situés en zone de rénovation rurale, ZRR, et en zone de rénovation urbaine, ZRU)* (p. 2795) : s'oppose à l'amendement n° 781 de M. Thierry Foucaud (accès au régime d'amortissement dégressif des zones de revitalisation rurale limité aux immeubles répondant aux normes de construction définies dans les documents d'urbanisme de la collectivité). - **Art. additionnel après l'art. 1er bis** (p. 2796) : s'oppose à l'amendement n° 799 de M. Thierry Foucaud (extension aux sociétés coopératives d'intérêt collectif du principe d'exonération de l'impôt sur les sociétés). - **Art. 1er ter** *(Art. 1465 du code général des impôts - Remboursement des sommes perçues par les entreprises qui cessent volontairement leur activité dans une zone de rénovation rurale, ZRR)* : son amendement n° 145 : suppression ; adopté. - **Art. 1er quater** *(Art. 1465 A du code général des impôts - Exonération temporaire d'impôt sur le revenu, d'impôt sur les sociétés et de taxe professionnelle au profit des professions libérales qui s'installent dans les zones de rénovation rurale, ZRR)* (p. 2798) : son amendement n° 146 : suppression ; retiré. (p. 2799, 2800) : s'oppose à l'amendement n° 782 de M. Thierry Foucaud (suppression de l'exonération d'impôt des professionnels de la location de locaux à vocation économique). Demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 406 de M. Michel Charasse (suppression du gage). - **Art. additionnels après l'art. 1er quater** (p. 2802) : demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 431 de M. Roland Courteau (extension de l'exonération d'impôt sur les bénéfices à toutes les entreprises dans les zones de revitalisation rurale). Accepte l'amendement n° 907 du Gouvernement (dispositif d'exonération d'impôt sur les sociétés en zone de revitalisation rurale) et demande le retrait de l'amendement n° 513 de M. Pierre Jarlier (aménagement du dispositif d'exonération d'impôt sur les sociétés dans les zones de revitalisation rurale). - **Art. 1er quinquies** *(Art. 1383 A, 1464 B, 1602 A et 1464 C du code général des impôts - Prolongation de l'exonération de taxe foncière sur la propriété bâtie, de taxe professionnelle ou de taxe consulaire en faveur des entreprises nouvelles dans les zones de rénovation rurale, ZRR)* (p. 2804) : s'oppose aux amendements n° 783 de M. Thierry Foucaud (suppression) et n° 822 de M. Gérard Delfau (compensation par les collectivités locales de la perte de recettes due aux exonérations prévues par le texte). - **Art. additionnels après l'art. 1er quinquies** (p. 2807) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 514 de M. Pierre Jarlier (conditions d'exonération des

cotisations patronales dans les zones de revitalisation rurale). (p. 2809) : demande le retrait des amendements analogues n° 603 de Mme Annie David et n° 515 de M. Pierre Jarlier (application aux communes à taxe professionnelle unique, situées en territoires ruraux de développement prioritaire, du régime de compensation des pertes de recettes prévues dans l'ancien fonds national de péréquation de la taxe professionnelle) et sur ce dernier, demande le retrait du sous-amendement n° 910 de M. Jean-Pierre Bel. - **Art. additionnels avant l'art. 1er sexies** (p. 2811) : demande l'avis du Gouvernement sur les amendements de M. Thierry Foucaud n° 786 (durée d'exonération des taxes foncières sur les propriétés bâties en faveur de la construction des logements sociaux dans les zones de revitalisation rurale) et n° 787 (exonération de taxe foncière pour les logements réalisés en zone de revitalisation rurale avec le concours d'un prêt à taux zéro). - **Art. 1er septies** *(Art. 1465 A du code général des impôts - Loyer des surfaces commerciales situées dans les zones de rénovation rurale, ZRR, et dont l'implantation a été financée avec l'aide des communes et régime du remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée)* (p. 2814) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 374 du Gouvernement (suppression), n° 492 de M. Jean-Pierre Vial (extension du dispositif aux syndicats de communes, aux syndicats mixtes et aux concessionnaires) et n° 548 de M. Daniel Hoeffel (extension du dispositif aux EPCI implantés en zone de revitalisation rurale). S'oppose à l'amendement n° 408 de M. Michel Charasse (suppression du gage). - **Art. additionnels après l'art. 1er decies ou après l'art. 1er terdecies** (p. 2818) : demande le retrait des amendements de M. Pierre Jarlier n° 517 (dispositif de répartition des dotations d'Etat en direction des collectivités territoriales appartenant aux zones de revitalisation rurale) et n° 516 (majoration sur cinq ans des principales dotations des collectivités rurales dans le cadre de la DGF) ainsi que du sous-amendement n° 911 de M. Jean-Pierre Bel. S'oppose à l'amendement n° 831 de M. Gérard Delfau (majoration des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales situées en zone de revitalisation rurale). - **Art. 1er terdecies** *(Exonération de cotisations sociales dans les zones de rénovation rurale, ZRR)* (p. 2828) : son amendement n° 147 : suppression ; retiré. - **Art. additionnel après l'art. 1er terdecies ou avant l'art. 65** (p. 2830) : demande le retrait de l'amendement n° 545 de M. Pierre Jarlier (relèvement des attributions de DGF des communautés de communes) et s'oppose à l'amendement n° 643 de M. Gérard Le Cam (alignement progressif de la DGF moyenne par habitant des communautés de communes sur celle des communautés urbaines). (p. 2833) : intervient sur l'amendement n° 545 de M. Pierre Jarlier (relèvement des attributions de DGF des communautés de communes). Nécessité d'un travail sur la DGF dans un autre texte. - **Art. additionnels après l'art. 1er terdecies** (p. 2834) : s'oppose aux amendements de M. Gérard Le Cam n° 674 (exonération de la TIPP pour les exploitations agricoles au bénéfice inférieur au SMIC net par actif familial) et n° 675 (réduction de charges sociales et fiscales pour les exploitations au bénéfice inférieur au SMIC net par actif familial). - **Art. additionnel avant l'art. 2** (p. 2835, 2836) : demande le retrait de l'amendement n° 241 de M. Yann Gaillard (application du taux réduit de la TVA aux réseaux de chaleur utilisant du bois). - **Art. additionnel après l'art. 2** (p. 2840) : s'oppose à l'amendement n° 676 de M. Gérard Le Cam (reversement de la taxe d'aide au commerce et à l'artisanat aux départements pour favoriser l'activité économique des zones rurales). - **Art. 3 ter** *(Art. 199 decies-E du code général des impôts - Réduction de l'impôt sur le revenu des locations des résidences de tourisme classées dans une zone de revitalisation rurale)* (p. 2844) : son amendement n° 148 : suppression de l'extension à tout le territoire de la réduction d'impôt pour les réhabilitations de résidences de tourisme ; retiré. (p. 2845) : son amendement n° 149 : extension aux logements réhabilités des règles applicables aux logements neufs dans le domaine du logement des saisonniers ; retiré. (p. 2846, 2847) : s'oppose à l'amendement n° 432 de M. Bernard Piras (réduction d'impôt pour l'acquisition ou la rénovation d'immeubles anciens destinés à la location touristique en zone de revitalisation rurale). Demande l'avis du Gouvernement sur les amendements n° 490 de M. Pierre Hérisson (réduction d'impôt pour l'acquisition ou la rénovation d'immeubles anciens destinés à la location touristique en zone de revitalisation rurale) et n° 226 de M. Philippe Leroy (suppression de la date butoir du dispositif d'incitation fiscale à l'investissement dans les logements locatifs de tourisme). Estime l'amendement n° 518 de M. Pierre Jarlier (suppression de l'obligation de réserver au moins 15 % de logements aux saisonniers dans les résidences de tourisme) satisfait par son amendement n° 148 précité et l'amendement n° 229 de M. Jean-Paul Amoudry (suppression de l'obligation de réserver au moins 15 % de logements aux saisonniers dans les résidences de tourisme) satisfait par son amendement n° 149 précité. (p. 2848) : accepte l'amendement n° 181 de M. Jean-Jacques Hyest (extension au syndicat d'agglomération nouvelle de la réduction d'impôt sur le revenu en cas d'acquisition d'un logement neuf situé dans une résidence de tourisme). (p. 2849) : s'oppose à l'amendement n° 859 de M. Pierre Jarlier (incitation fiscale à la réalisation de travaux de réhabilitation de l'immobilier de loisir pour les logements situés dans des résidences de tourisme). - **Art. additionnel après l'art. 3 ter** (p. 2850) : accepte l'amendement n° 888 du Gouvernement (modalités de calcul de la taxe d'aide au commerce et à l'artisanat). - **Art. 4** *(Transmission à titre gratuit des déductions pour investissement et pour aléas d'exploitation, et exonérations de charges sociales de certaines aides perçues par les exploitants agricoles)* (p. 2856) : s'oppose à l'amendement n° 713 de M. Gérard Le Cam (défiscalisation des aides accordées aux agriculteurs au titre de l'installation hors norme par les collectivités territoriales). Son amendement n° 150 : clarification ; adopté. - **Art. 9** *(Art. L. 632-3 et L. 251-9 du code rural - Indemnisation des producteurs de végétaux dans le cadre de la lutte contre les insectes nuisibles)* : son amendement n° 151 : suppression ; retiré. - **Art. 10** *(Art. L. 311-1 du code rural et article 63 du code général des impôts - Harmonisation du statut économique et fiscal des entreprises équestres)* (p. 2873) : son amendement n° 152 : mécanisme de compensation pour les collectivités territoriales des pertes dues à la réforme du statut fiscal des entreprises équestres ; adopté après modification par le sous-amendement n° 878 du Gouvernement qu'il accepte.

- **Suite de la discussion** (6 mai 2004) - **Art. 10 quinquies** *(Art. L. 112-2-1 [nouveau] du code rural - Classement des zones à vocation truffière dans le régime forestier)* (p. 2902) : son amendement n° 153 : suppression ; retiré au profit de l'amendement n° 879 du Gouvernement (exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties pendant les cinquante premières années de la plantation pour les terrains nouvellement plantés en arbres truffiers).

- **Suite de la discussion** (12 mai 2004) - **Art. 53 (priorité)** *(Art. 1395 D [nouveau] du code général des impôts - Exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les zones humides)* (p. 3081) : souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur les amendements de M. Alain Vasselle n° 588 (élargissement du dispositif d'exonération de taxes foncières aux jachères faunistiques) et n° 582 (suppression de la cosignature du preneur et du propriétaire). - **Art. additionnels après l'art. 53 (priorité)** (p. 3095) : interrogation sur le coût de l'amendement n° 364 de M. Jean-François Le Grand (exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les propriétaires ayant souscrit un engagement de gestion conforme aux orientations du document d'objectifs et compensation par l'Etat de cette exonération). Estime inapplicable l'article 40 de la Constitution sur l'amendement n° 364 précité et gagé de M. Jean-François Le Grand.

- **Suite de la discussion** (13 mai 2004) - **Art. additionnels après l'art. 26** (p. 3187, 3188) : s'oppose à l'amendement n° 451 de M. Bernard Piras (extension de l'avantage fiscal accordé aux propriétaires de plus de dix hectares à l'ensemble des propriétaires, quelle que soit la taille de la parcelle et son morcellement). Mise en place d'un dispositif d'encouragement fiscal à l'investissement foncier, DEFI. - **Art. additionnels après l'art. 33** (p. 3219) : à titre personnel, défavorable à l'amendement n° 813 de Mme Jacqueline Gourault (assistance technique des départements aux communes pour la mise en

place du service public d'assainissement non collectif). - **Art. additionnels après l'art. 34** (p. 3230) : demande le retrait des amendements identiques n° 322 de M. Pierre Jarlier et n° 609 de Mme Annie David (application du taux réduit de TVA aux travaux de transformation d'anciens bâtiments agricoles en logements). Dispositif non conforme à la réglementation européenne.

- **Suite de la discussion** (18 mai 2004) - **Art. additionnels après l'art. 62 bis** (p. 3341, 3342) : intervient sur l'amendement n° 539 de M. Pierre Jarlier (possibilité pour les communes non réunies dans un EPCI de conclure des conventions pour des domaines skiables). - **Art. additionnel avant l'art. 63** (p. 3345) : accepte les amendements analogues n° 259 de M. Yann Gaillard et n° 621 de Mme Annie David (utilisation de la taxe des remontées mécaniques au profit de l'entretien des forêts). - **Art. 63** *(Art. L. 2333-27 du code général des collectivités territoriales - Possibilité pour les communes de montagne de reverser tout ou partie de la taxe de séjour aux EPCI)* (p. 3346, 3347) : demande le retrait de l'amendement n° 260 de M. Yann Gaillard (subordination de la taxe intercommunale de séjour à l'adoption d'un plan de gestion des espaces naturels et du paysage). - **Art. additionnels après l'art. 65** (p. 3364) : demande le retrait de l'amendement n° 239 de M. Jean-Paul Amoudry (pérennisation des logements permanents en région touristique). (p. 3365) : intervient sur l'amendement n° 239 de M. Jean-Paul Amoudry (pérennisation des logements permanents en région touristique). (p. 3368, 3369) : demande le retrait des amendements portant sur le même objet n° 543 de M. Pierre Jarlier et n° 626 de Mme Annie David (prise en compte, dans la répartition des dotations de l'Etat, des charges nouvelles liées à l'espace et à l'environnement). (p. 3370) : demande le retrait des sous-amendements n° 919 de M. Jean-Pierre Bel et n° 976 de M. Michel Charasse portant sur l'amendement n° 543 précité. - **Art. 75** *(Art. L. 111-1 du code forestier et art. L. 428-20 et L. 437-1 du code de l'environnement - Création de l'établissement public du Domaine national de Chambord)* (p. 3401) : son amendement n° 155 : rédaction ; adopté. - **Art. 75 ter** *(Art. L. 111-4 [nouveau] du code rural - Création d'une agence française d'information et de communication agricole)* (p. 3407) : son amendement n° 157 : suppression ; adopté. - **Division et art. additionnels après l'art. 76** (p. 3419) : accepte l'amendement n° 808 du Gouvernement (extension du dispositif Sofipêche).

- **Projet de loi organique pris en application de l'article 72-2 de la Constitution relatif à l'autonomie financière des collectivités territoriales [n° 314 (2003-2004)]** - (1er juin 2004) - **Discussion générale** (p. 3691, 3693) : texte attendu. Obligations imposées par la révision constitutionnelle en son article 72-2. Dégradation continue de l'autonomie financière des collectivités territoriales. Conduite décevante de l'Etat au cours des dix dernières années. Compensation insuffisante des transferts de compétences ou suppression de ressources fiscales locales. Exemple de l'APA. Réduction de la DCTP, d'exemplaire à l'origine, en peau de chagrin. Compensation inéquitable de l'exonération de la part salariale de la taxe professionnelle. Texte timoré s'agissant du concept d'autonomie financière des collectivités territoriales. Définition des ressources propres non conforme à la Constitution et incompatible avec la notion classique de ressources propres. Danger du concept élargi retenu par l'Assemblée nationale. Nécessité d'anticiper le risque d'anéantissement de la liberté d'action des collectivités territoriales. Non-pertinence de ratios trop tendus fixés par l'Assemblée nationale et par les commissions des finances et des lois. Absence d'analyse des conséquences de l'évolution de ces ratios. Risque de contradiction entre les principes constitutionnels d'autonomie et de péréquation. Nécessité de laisser à l'Etat la possibilité de jouer son rôle péréquateur. Proposera d'abaisser le ratio d'autonomie par rapport à son estimation de 2003. Exception faite de cette proposition, suivra les recommandations des deux commissions.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Première partie :*

- (30 novembre 2004) - **Débat sur les recettes des collectivités locales** (p. 8661, 8662) : réforme de la DGF. Effort de recalibrage des dotations en faveur des villes en difficultés et des zones rurales. Souhait d'un réajustement du système de répartition de la DSU. Augmentation de la DSR aux bourgs-centres situées dans les ZRR. Engagement d'un processus de rattrapage des attributions aux communautés de communes par rapport aux communautés d'agglomération. Effort de conceptualisation des outils de calcul utilisés. Amélioration de la prise en compte de la population effective. Passage du potentiel fiscal au potentiel financier. Regret du caractère non arrêté de la définition du coefficient d'intégration fiscale. Son intérêt pour une simulation comparant la taille des strates démographiques et les attributions des communes.

- **Suite de la discussion** (1er décembre 2004) - **Vote sur l'ensemble de la première partie** (p. 8856, 8857) : améliorations apportées à ce texte par le Sénat. Soutien apporté aux initiatives du Gouvernement. Le groupe UMP votera ce texte.

*Deuxième partie :*

**Agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales**

- (7 décembre 2004) - rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. (p. 9218, 9221) : budget en quasi-reconduction. Demande de précision sur les modalités de transfert aux agences et offices de l'eau des financements des opérations d'eau et d'assainissement en faveur des communes rurales. Définition d'objectifs prioritaires clairs. Conséquence de la réforme de la politique agricole : découplage et "conditionnalité" des aides. Mise en oeuvre de quatre mesures prioritaires du Gouvernement : lancement de l'assurance récolte ; création d'un fonds unique pour la rénovation des bâtiments d'élevage ; engagement d'une politique volontariste dans le domaine phytosanitaire ; renforcement de l'enseignement supérieur et de la recherche agricoles. Poursuite des réformes engagées : rationalisation et maîtrise des coûts de fonctionnement des offices agricoles, révision du financement du service public de l'équarrissage et promotion des produits agroalimentaires français. Consolidation des politiques sectorielles relatives à la pêche et à la forêt. Situation préoccupante du régime de protection sociale des non-salariés agricoles. Conséquences de l'anticipation de la mise en oeuvre de la LOLF : développement des expérimentations des actions et programmes de la nouvelle nomenclature budgétaire, présentation d'un avant-projet annuel de performance et mise en place d'un plan de développement du contrôle de gestion. Propose l'adoption de ce projet de budget qui répond, dans un contexte budgétaire national et communautaire restrictif, aux grandes priorités de l'agriculture française. - **Etat B - Titres III et IV** (p. 9271) : son amendement n° II-42 : diminution des crédits affectés à l'agence française d'information et de communication agricole et rurale, AFICAR ; adopté. Instrument financier à l'utilité discutable et aux modalités de financement imprécises.

**BOUT (Brigitte)**
*sénateur (Pas-de-Calais)*
*UMP*

**NOMINATIONS**

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques le 13 octobre 2004.

Membre de la Délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Membre de la mission commune d'information "La France et les Français face à la canicule : les leçons d'une crise" jusqu'au 3 février 2004.

### DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

**BOYER (André)**
*sénateur (Lot)*
*RDSE*

### NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

### DÉPÔTS

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 423 (2002-2003)] autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Afrique du Sud concernant la navigation de commerce et autres matières maritimes connexes **[n° 146 (2003-2004)]** (14 janvier 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Transports.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 143 (2003-2004)] autorisant la ratification des conventions de l'Organisation internationale du travail n°163 concernant le bien être des gens de mer, en mer et dans les ports, n°164 concernant la protection de la santé et les soins médicaux des gens de mer, n°166 concernant le rapatriement des marins, n°178 concernant l'inspection des conditions de travail et de vie des gens de mer, n°179 concernant le recrutement et le placement des gens de mer, n°180 concernant la durée du travail des gens de mer et les effectifs de navire, n°185 concernant les pièces d'identité des gens de mer (révisée), et du protocole relatif à la convention n°147 concernant les normes minima à observer sur les navires marchands. **[n° 178 (2003-2004)]** (28 janvier 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Traités et conventions - Transports.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 190 (2003-2004)] autorisant l'approbation de l'annexe V à la convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est sur la protection et la conservation des écosystèmes et de la diversité biologique de la zone maritime (ensemble un appendice 3 sur les critères de détermination des activités humaines aux fins de ladite annexe). **[n° 211 (2003-2004)]** (11 février 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Agriculture et pêche - Environnement - Traités et conventions.**

*Rapport d'information*, fait au nom de la commission des affaires étrangères : La Russie et ses relations extérieures après la réélection de Vladimir Poutine **[n° 317 (2003-2004)]** (19 mai 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Union européenne.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 308 (2003-2004)] autorisant l'approbation du protocole à la convention du 27 novembre 1992 portant création d'un fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures **[n° 338 (2003-2004)]** (9 juin 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Environnement - Traités et conventions.**

*Avis*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Défense - Marine **[n° 77 tome 8 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Défense - Budget.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 45 (2004-2005)] autorisant l'adhésion à la convention relative à la conservation et à la gestion des stocks de poissons grands migrateurs dans le Pacifique occidental et central (ensemble quatre annexes) **[n° 93 (2004-2005)]** (2 décembre 2004) - **Agriculture et pêche - Traités et conventions.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 255 (2003-2004)] autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de l'Inde en matière d'extradition **[n° 100 (2004-2005)]** (8 décembre 2004) - **Justice - Traités et conventions.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 226 (2003-2004)] autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Estonie relatif au statut et au fonctionnement des centres culturels **[n° 115 (2004-2005)]** (15 décembre 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Culture.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 14 (2004-2005)] autorisant l'adhésion au protocole de 1997 modifiant la convention internationale de 1973 pour la prévention de la pollution par les navires, telle que modifiée par le protocole de 1978 y relatif (ensemble une annexe et cinq appendices) **[n° 118 (2004-2005)]** (15 décembre 2004) - **Environnement - Traités et conventions - Transports.**

### INTERVENTIONS

**- Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Afrique du Sud concernant la navigation de commerce et autres matières maritimes connexes [n° 423 (2002-2003)]** - (5 février 2004) - rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées - **Discussion générale** (p. 1365, 1366) : propose l'adoption de ce projet de loi.

**- Projet de loi autorisant la ratification des conventions de l'Organisation internationale du travail n°163 concernant le bien être des gens de mer, en mer et dans les ports, n°164 concernant la protection de la santé et les soins médicaux**

**des gens de mer, n°166 concernant le rapatriement des marins, n°178 concernant l'inspection des conditions de travail et de vie des gens de mer, n°179 concernant le recrutement et le placement des gens de mer, n°180 concernant la durée du travail des gens de mer et les effectifs de navire, n°185 concernant les pièces d'identité des gens de mer (révisée), et du protocole relatif à la convention n°147 concernant les normes minima à observer sur les navires marchands [n° 143 (2003-2004)]** - (5 février 2004) - rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées - **Discussion générale** (p. 1375, 1376) : propose l'adoption de ce projet de loi.

**- Projet de loi autorisant l'approbation du protocole à la convention du 27 novembre 1992 portant création d'un fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures [n° 308 (2003-2004)]** - (16 juin 2004) - rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. - **Discussion générale** (p. 4313, 4314) : traitement insuffisant des demandes d'indemnisation après la marée noire du Prestige. Couverture trop faible des réparations en dépit du relèvement des plafonds d'indemnisation. Création d'un nouveau fonds international complémentaire du FIPOL. Constitution d'un troisième niveau d'indemnisation. Déséquilibre entre la responsabilité limitée des propriétaires des navires et celle des importateurs. Evolution souhaitable dans le sens d'un relèvement des plafonds de responsabilité des propriétaires de pétroliers. Propose l'adoption de ce projet de loi.

**- Projet de loi autorisant l'approbation de l'annexe V à la convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est sur la protection et la conservation des écosystèmes et de la diversité biologique de la zone maritime (ensemble un appendice 3 sur les critères de détermination des activités humaines aux fins de ladite annexe) [n° 190 (2003-2004)]** - (12 octobre 2004) - rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. - **Discussion générale** (p. 6551) : propose l'adoption de ce projet de loi.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Travail, santé et cohésion sociale - II. - Santé, famille, personnes handicapées et cohésion sociale**

- (6 décembre 2004) (p. 9135) : démographie médicale. Importance de l'activité radiologique. Inadéquation entre le nombre de sites où sont réalisés des actes de radiologie en urgence et le nombre de praticiens hospitaliers en radiologie. Nécessité d'augmenter le recrutement de radiologues.

**Défense**

- (6 décembre 2004) - rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, pour la section « marine ». (p. 9167, 9168) : motifs de satisfaction. Inquiétude du financement des frégates multimissions. Place et avenir de DCN. Avis favorable de la commission des affaires étrangères pour le budget de la marine. (p. 9176, 9177) : modèle d'armée 2015. Professionnalisation des armées. Place de la dissuasion nucléaire devant les besoins des équipements classiques. Europe de la défense.

**BOYER (Jean)**
*sénateur (Haute-Loire)*
*UC*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan.

## DÉPÔTS

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur le rôle des centrales d'achat dans la fixation des prix à la consommation et les délocalisations d'entreprises **[n° 284 (2003-2004)]** (30 avril 2004) - **Entreprises - PME, commerce et artisanat.**

*Proposition de loi* tendant à protéger les noms des collectivités locales sur Internet **[n° 309 (2003-2004)]** (12 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Economie et finances, fiscalité - Pouvoirs publics et Constitution.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif à la politique de santé publique [n° 19 (2003-2004)]** - (14 janvier 2004) - **Art. 1er** *(Art. L. 1411-1 à L. 1411-5 et L. 1413-1 du code de la santé publique - Politique de santé publique nationale)* (p. 253) : soutient l'amendement n° 199 de M. Michel Mercier (possibilité pour les parlementaires de consulter le Haut conseil de la santé publique) ; retiré.

**- Projet de loi relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social [n° 133 (2003-2004)]** - (4 février 2004) - **Art. additionnels après l'art. 8** (p. 1171) : soutient l'amendement n° 197 de M. Michel Mercier (mutualisation du financement du droit individuel à la formation pour les professions agricoles) ; retiré. - **Art. 32** *(Calendrier d'entrée en vigueur des contrats de professionnalisation)* (p. 1214) : soutient les amendements de M. Michel Mercier n° 200 et 201 (report de la date d'entrée en vigueur des contrats de professionnalisation) ; retirés. - **Art. 34** *(Art. L. 132-2-2 du code du travail - Règles de conclusion des accords collectifs)* (p. 1224, 1225) : soutient l'amendement n° 202 de M. Michel Mercier (suppression de la référence aux accords majoritaires) ; retiré.

**- Suite de la discussion** (5 février 2004) - **Art. 36** *(Art. L. 132-13 du code du travail - Articulation entre les accords interprofessionnels et les conventions de branche)* (p. 1257) : soutient l'amendement n° 205 de M. Michel Mercier (affirmation du caractère normatif des accords interprofessionnels et de branche sauf stipulation expresse de ces accords) ; retiré. - **Art. 37** *(Art. L. 132-23 du code du travail - Articulation entre les accords d'entreprise ou d'établissement et les accords interprofessionnels, professionnels et conventions de branche)* (p. 1268) : soutient l'amendement n° 206 de M. Michel Mercier (impossibilité de dérogation des accords d'entreprise à l'accord de branche sauf stipulation expresse de ce dernier) ; retiré.

**- Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (28 avril 2004) - **Discussion générale** (p. 2655, 2656) : diminution du nombre d'agriculteurs. Nécessité d'inciter les artisans et les commerçants à s'installer en zone rurale.

**- Suite de la discussion** (4 mai 2004) - **Art. 1er** *(Modification des critères de détermination des zones de*

*revitalisation rurale, ZRR)* (p. 2770) : soutient l'amendement n° 560 de Mme Jacqueline Gourault (suppression des seuils) ; devenu sans objet. (p. 2774) : son amendement n° 486 : prise en compte des communautés de communes par les ZRR ; devenu sans objet. (p. 2775) : son amendement n° 858 : coordination ; devenu sans objet. (p. 2777) : avec le groupe de l'UC, s'abstient sur l'amendement n° 373 du Gouvernement (nouveaux critères de détermination des ZRR).

**- Suite de la discussion** (5 mai 2004) - **Art. 1er octies** *(Art. L. 2251-3 du code général des collectivités territoriales - Possibilité pour les communes de créer des services de première nécessité en cas de défaillance de l'initiative privée)* (p. 2815) : soutient l'amendement n° 345 de Mme Françoise Férat (possibilité pour des associations conventionnées de créer des services de première nécessité en cas de défaillance de l'initiative privée) ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 10 ou avant l'art. 11** (p. 2874) : soutient l'amendement n° 220 de M. Yves Détraigne (exclusion des entreprises du paysage des caisses de congés payés du bâtiment et des travaux publics) ; adopté.

**- Suite de la discussion** (6 mai 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 11 D** (p. 2925) : soutient l'amendement n° 272 de M. Jean-Paul Amoudry (garantie de reconduction d'un contrat de travail saisonnier d'une année sur l'autre) ; retiré.

**- Suite de la discussion** (18 mai 2004) - **Art. 62 A** *(Art. 1er de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'énergie hydraulique - Autorisation d'installation de centrales hydro-électriques)* (p. 3319) : soutient l'amendement n° 240 de M. Jean-Paul Amoudry (implantation de micro-centrales) ; devenu sans objet. - **Art. additionnel après l'art. 62 A** (p. 3320) : soutient l'amendement n° 353 de M. Jean-Paul Amoudry (versement par le producteur d'électricité hydraulique d'une somme forfaitaire) ; retiré. - **Art. additionnel avant l'art. 62 ou après l'art. 63 bis** (p. 3322) : favorable à l'amendement n° 615 de Mme Annie David (renforcement du contenu qualitatif de la dénomination "montagne").

**- Projet de loi de modernisation de la sécurité civile [n° 227 (2003-2004)]** - (15 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4262, 4264) : nécessité d'adapter la sécurité civile face aux menaces multiples et imprévisibles. Hommage aux sapeurs-pompiers volontaires et professionnels. Difficultés liées à la restructuration des corps de sapeurs-pompiers, notamment au coeur des massifs montagneux et des territoires ruraux. Part de l'Etat et part des collectivités locales en matière de sécurité civile. - **Art. 4** *(Art. L. 312-13-1 du code de l'éducation - Formation scolaire à la sécurité civile)* (p. 4302) : son amendement n° 90 : aide de l'Etat en faveur des associations de jeunes sapeurs-pompiers ; retiré.

**- Suite de la discussion** (16 juin 2004) - **Art. 20** *(Art. L. 1424-4 du code général des collectivités territoriales - Commandement des opérations de secours)* (p. 4335) : soutient l'amendement n° 117 de M. Michel Mercier (commandement des opérations de secours confié aux cadres des SDIS sous l'autorité des directeurs d'opérations de secours) ; retiré. - **Art. 22** *(Financement des opérations de secours)* (p. 4342) : soutient l'amendement n° 118 de M. Michel Mercier (mise à la charge de l'Etat de toutes les dépenses afférentes à l'engagement des moyens publics et privés engagés par le représentant de l'Etat dans le département) ; retiré. - **Art. 25** *(Intitulé de la section I-1 nouvelle du chapitre IV du titre II du livre IV de la première partie du code général des collectivités territoriales et article L. 1424-8-1 - Réserves de sécurité civile)* (p. 4347) : soutient l'amendement n° 119 de M. Michel Mercier (suppression) ; devenu sans objet. - **Art. 36** *(Mission de contrôle de l'inspection générale de l'administration)* (p. 4362) : soutient l'amendement n° 123 de M. Michel Mercier (contrôle des agents de l'inspection générale de l'administration limité aux aspects opérationnels des actions engagées par le préfet) ; retiré. - **Art. 41** *(Art. L. 1424-1-1 du code général des collectivités territoriales - Suppression de la possibilité d'intégration des services départementaux d'incendie et de secours dans les services des conseils généraux)* (p. 4370) : soutient l'amendement n° 124 de M. Michel Mercier (suppression) ; retiré. Possibilité pour un SDIS d'intégrer un conseil général.

**- Suite de la discussion** (17 juin 2004) - **Division et art. additionnels avant le chapitre Ier** (p. 4423) : soutient l'amendement n° 125 de M. Michel Mercier (définition du caractère dangereux de l'exercice des missions de sapeur-pompier) ; devenu sans objet. - **Art. 52** *(Art. 12-2-1 nouveau, 45 et 61-1 de la loi du 26 janvier 1984 - Mutualisation des charges de formation des élèves officiers sapeurs-pompiers)* (p. 4425) : soutient l'amendement n° 126 de M. Michel Mercier (suppression de la majoration de cotisation obligatoire versée au CNFPT pour le financement de la formation) ; devenu sans objet. (p. 4426) : soutient les amendements de M. Michel Mercier, portant sur le même objet n° 127 et 128 (repli) ; devenus sans objet. - **Art. 53** *(Art. 3, 4, 6, 7, 8, 9 de la loi du 7 juillet 2000 - Dispositif de fin de carrière des sapeurs-pompiers)* (p. 4435) : soutient l'amendement n° 129 de M. Michel Mercier (nouvelle définition des conditions de reclassement des sapeurs-pompiers éprouvant des difficultés opérationnelles) ; devenu sans objet. - **Art. 54** *(Art. 1er et 19 de la loi du 31 décembre 1991 - Protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires)* (p. 4440) : son amendement n° 91 : substitution de l'évaluation des aptitudes physiques réalisées dans le cadre du volontariat des sapeurs-pompiers à la visite médicale organisée dans le cadre de la médecine du travail ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 54 ou après l'art. 56** (p. 4442) : soutient l'amendement n° 136 de M. Michel Mercier (bénéfice des garanties contre le licenciement accordées par le code du travail appliqué aux salariés sapeurs-pompiers volontaires victimes d'un accident survenu ou d'une maladie contractée en service) ; devenu sans objet.

**- Projet de loi relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés** - *Deuxième lecture* **[n° 285 (2003-2004)]** - (15 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5638, 5639) : réponse nécessaire à l'accroissement des bases de données à caractère personnel. Renforcement de la protection des personnes. Réorganisation de la CNIL. Travail accompli depuis 1978. Evolution du rôle de la CNIL. Utilité du dispositif des correspondants. Inquiétude quant aux nouveaux pouvoirs de sanction de la CNIL. Intérêt de l'avis de la CNIL dans les négociations internationales européennes. Le groupe de l'UC votera ce texte.

**- Projet de loi relatif à l'assurance maladie [n° 420 (2003-2004)]** - (23 juillet 2004) - **Art. 7** *(Art. L. 183-1-1 du code de la sécurité sociale, L. 6113-2 et L. 6114-3 du code de la santé publique - Promotion des bonnes pratiques)* (p. 6009) : soutient l'amendement n° 249 de M. Michel Mercier (suppression du mécanisme de récompense prévoyant le reversement d'une partie des économies réalisées aux établissements économes) ; retiré. - **Art. 8** *(Art. L. 162-4-2 du code de la sécurité sociale - Évaluation et amélioration des pratiques professionnelles médicales)* (p. 6012) : soutient l'amendement n° 255 de M. Michel Mercier (procédure d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles étendue à l'ensemble du corps médical) ; devenu sans objet. - **Art. 9** *(Art. L. 162-1-11 du code de la sécurité sociale - Information des assurés)* (p. 6018) : soutient l'amendement n° 250 de M. Michel Mercier (association des représentants des familles des usagers à la mission d'information des assurés sociaux) ; adopté.

**- Suite de la discussion** (24 juillet 2004) - **Art. 11** *(Art. L. 322-2, L. 322-4, L. 325-1 et L. 432-1 du code de la sécurité sociale - Création d'une contribution forfaitaire à la charge des assurés)* (p. 6035) : soutient l'amendement n° 251 de M. Michel Mercier (majoration de la prise en charge de l'assuré par l'assurance maladie) ; retiré. (p. 6036, 6037) : soutient les amendements de M. Michel Mercier n° 301 (extension aux prestations de transport sanitaire de la participation forfaitaire des assurés) ; retiré et n° 252 (détermination du montant de la participation forfaitaire par la loi de financement de la sécurité sociale) ; rejeté.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales**

- (7 décembre 2004) (p. 9247, 9248) : élargissement du rôle de producteur de l'agriculteur à celui de gestionnaire. Restauration indispensable de l'attractivité du métier. Actualisation de l'indemnité compensatoire de handicap naturel. Inquiétude sur le versement de la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes, PMTVA. Conséquences du paiement mensuel de la retraite agricole. Aide indispensable à la production laitière en zone de montagne. Soutient avec énergie et détermination l'action du Gouvernement en faveur de l'agriculture.

**Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer - IV. Tourisme**

- (9 décembre 2004) - **Etat B - Titres III et IV** (p. 9425, 9426) : fracture entre le tourisme de station et le tourisme rural.

**- Proposition de loi relative à la situation des maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat [n° 107 (2004-2005)]** - (22 décembre 2004) - **Discussion générale** (p. 10300, 10301) : exigence de parité avec les enseignants du public. Poursuite du même objectif dans les mêmes conditions de travail. Présence indispensable de l'enseignement privé à la couverture du territoire. Avancées du texte. Clarification du statut des maîtres de l'enseignement privé et équité en matière de retraite avec les enseignants du public. Nécessité toutefois d'assurer l'efficacité et la réussite des mesures de parité sociale en les appliquant rapidement. Suggère d'accélérer le rattrapage dès 2005 en prévoyant un taux d'amélioration de 10 % et l'octroi d'un point tous les deux ans. Attente d'un signe du Gouvernement. Se réjouit du large consensus. Signe d'encouragement et de justice pour les enseignants du privé. Le groupe de l'UC votera ce texte. - **Art. 1er** *(Clarification du statut des maîtres contractuels des établissements d'enseignement privés sous contrat)* (p. 10307) : son amendement n° 16 : suppression des dispositions rapportant la contribution des établissements aux institutions sociales au montant global des salaires ; retiré.

**BOYER (Yolande)**
*sénateur (Finistère)*
*SOC*

Secrétaire du Sénat à compter du 6 octobre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan.

Vice-présidente de la Délégation du Sénat à l'aménagement et au développement durable du territoire.

Secrétaire de la Délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes le 13 octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil national de l'aménagement et du développement du territoire.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics [n° 209 (2003-2004)]** - (2 mars 2004) - **Discussion générale** (p. 1973, 1974) : chance et fierté de vivre dans une République laïque. Combat pour l'émancipation et l'égalité des chances entre les deux sexes. Dénonciation du voile en tant que symbole de l'oppression subie par les femmes.

**- Débat sur l'application de la loi relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral** - (26 octobre 2004) (p. 7145, 7147) : met en garde contre toute remise en cause des principes de la loi littoral en dépit d'une application imparfaite. Résultats non satisfaisants concernant la protection du littoral et le développement des territoires, révélateurs d'un malaise. Nécessité de penser la politique du littoral de manière globale. Isolement des élus face à la multiplication des conflits. Difficultés liées au manque de suivi sur le plan réglementaire. Constitution d'une jurisprudence foisonnante et contradictoire. Nécessité de favoriser une gestion intégrée des zones côtières. Redoute l'hypothèque de la décentralisation sur l'avenir de la politique du littoral. Satisfaite des propositions concernant le Conservatoire de l'espace littoral, tout en s'inquiétant des coupes budgétaires. Imprécision des propositions du groupe de

travail sur le thème de l'urbanisme. Risque d'insécurité juridique pour les élus locaux. Nécessité de ne pas entraver le développement d'activités économiques compatibles avec le respect de la protection du littoral. Rôle de la commission départementale des sites contre le risque de dérive. Sensibilité de la question et de la dimension agricole en Bretagne. Essor de l'agriculture biologique. Mise en oeuvre indispensable de la concertation et de la responsabilisation locales. Importance du rôle des pays "maritimes" dans la définition d'une politique commune de planification, en dépit de l'intérêt du SCOT. Nécessité pour l'Etat d'assurer son rôle de vigilance : incitations fiscales pour favoriser l'engagement des collectivités dans la protection de l'environnement ; pédagogie ; définition des notions d'urbanisation et de continuité. Le groupe socialiste souhaite une protection renouvelée du littoral grâce à une gestion pacifiée de celui-ci.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales**

- (7 décembre 2004) (p. 9254, 9255) : difficultés et incertitudes du secteur de la pêche, en particulier en Bretagne. Conséquences de l'augmentation du prix du gazole. Programmation de la fin des aides européennes. Maîtrise indispensable de la ressource. Drame du Bugaled Breizh. Baisse globale des crédits de la pêche. Propose la constitution d'un fonds pour la gestion des aléas. Avenir du dispositif des "Sofipêches". Phénomène de black fish. Pratique d'une pêche responsable et respectueuse de la ressource. Absence de politique globale de l'Europe. Demande de précision sur la transformation de l'instrument financier d'orientation de la pêche en fonds européen. Problème des pensions de reversion des femmes de marins. Discussion du projet de loi portant création du registre international français, RIF, en attente. Le groupe socialiste votera contre ce budget.

**Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer - III. - Aménagement du territoire**

- (10 décembre 2004) (p. 9583, 9584) : baisse globale des crédits. Budget de fonctionnement de la DATAR en baisse ; interrogation sur les objectifs de l'observatoire nouvellement créé. Retard dans l'exécution des contrats de plan Etat-région ; remise en cause de la politique d'aménagement du territoire notamment dans ses volets ferroviaires et routiers : situation de la gare de Carhaix-Plouguer dans le Finistère. Définition de pôles de compétitivité par les CIADT au détriment des zones défavorisées. Déception des élus ruraux sur la disparition des services publics ; exemple des bureaux de poste dans le Finistère ; suppression de filières au lycée professionnel de Pont-de-Buis-lès-Quimerch. Développement de l'inéquité entre les territoires. Le groupe socialiste votera contre ce budget.

## BRANGER (Jean-Guy)

*sénateur (Charente-Maritime)*
*UMP*

### NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées à partir du 7 octobre 2004 ; membre de la commission jusqu'au 6 octobre 2004.

Secrétaire de la Délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Membre suppléant des Assemblées parlementaires du Conseil de l'Europe et de l'Union de l'Europe occidentale ; nouvelle nomination le 19 octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil supérieur de la réserve militaire le 15 décembre 2004.

### DÉPÔTS

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 424 (2002-2003)] autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Ukraine relatif à la coopération policière (ensemble un échange de lettres). **[n° 131 (2003-2004)]** (7 janvier 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Justice - Police et sécurité - Traités et conventions.**

*Proposition de loi* portant sur la mise en oeuvre des dispositions de renvoi en droit interne contenues dans le règlement (CE) n° 2157/2001 du Conseil du 8 octobre 2001 relatif au statut de la société européenne (SE) et sur la transposition concomitante de la directive n° 2001/86/CE du Conseil du 8 octobre 2001 complétant le statut de la société européenne pour ce qui concerne l'implication des travailleurs **[n° 152 (2003-2004)]** (19 janvier 2004) - **Economie et finances, fiscalité - Entreprises - Union européenne.**

*Rapport d'information*, fait au nom de la délégation française à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe : Migrations et intégration : un défi pour l'Europe ? **[n° 273 (2003-2004)]** (27 avril 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Union européenne.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 256 (2003-2004)] autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Nouvelle-Zélande relative à l'emploi des personnes à charge des membres des missions officielles d'un État dans l'autre (ensemble un échange de lettres), **[n° 337 (2003-2004)]** (9 juin 2004) - **Traités et conventions.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

*Proposition de loi* portant statut d'une société anonyme fermée **[n° 438 (2003-2004)]** (29 juillet 2004) - **Economie et finances, fiscalité - Entreprises.**

*Avis*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Affaires étrangères **[n° 77 tome 1 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Budget.**

### INTERVENTIONS

**- Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement de l'Australie sur l'emploi des personnes à charge des membres des missions officielles d'un Etat dans l'autre [n° 371 (2002-2003)]** - (6 janvier 2004) - rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées - **Discussion générale** (p. 5) : propose l'adoption de ce projet de loi.

**- Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Ukraine relatif à la coopération policière (ensemble un échange de lettres) [n° 424 (2002-2003)]** - (5 février 2004) - rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées -

**Discussion générale** (p. 1367) : propose l'adoption de ce projet de loi.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Affaires étrangères**

- (8 décembre 2004) - rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, pour les affaires étrangères. (p. 9360, 9361) : croissance du budget. Exonération de régulation budgétaire. Poursuite de la maîtrise des coûts de fonctionnement. Suppression de 100 postes. Rationalisation du réseau. Priorité aux bâtiments uniques pour les ambassades franco-allemandes. Bien-fondé de la priorité accordée à l'APD. Situation positive de la France au sein du système de l'ONU. Versement de la contribution obligatoire au budget ordinaire. Sollicitation prévisible pour contribuer aux opérations de maintien de la paix. Avis favorable de la commission des affaires étrangères à l'adoption des crédits des affaires étrangères.

**BRAUN (Gérard)**
*sénateur (Vosges)*
*UMP-A*

Ne se représente pas le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation jusqu'au 30 septembre 2004.

Membre titulaire du Comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics.

Membre titulaire de l'Observatoire de l'emploi public.

Membre titulaire du Conseil d'orientation de la simplification administrative.

## DÉPÔTS

*Rapport d'information*, fait au nom de la commission des finances : Pour une administration électronique au service du citoyen **[n° 402 (2003-2004)]** (6 juillet 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution**.

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales** - *Deuxième lecture* **[n° 269 (2003-2004)]** - (29 juin 2004) - **Art. 1er** *(Titre premier du livre cinq de la première partie et art. L. 1511-1 à L. 1511-5 du code général des collectivités territoriales - Développement économique)* (p. 4754) : soutient l'amendement n° 182 de M. Henri de Richemont (avis des chambres consulaires sur le schéma régional de développement économique) ; retiré au profit des amendements portant sur le même objet n° 156 de M. Philippe Richert et n° 214 de M. Daniel Soulage.

**BRAYE (Dominique)**
*sénateur (Yvelines)*
*UMP*

Réélu le 26 septembre 2004.

Secrétaire du Sénat.

## NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires économiques et du plan à partir du 7 octobre 2004 ; membre de la commission jusqu'au 6 octobre 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de programmation pour la cohésion sociale le 7 décembre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société**.

*Avis*, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 445 (2003-2004)] de programmation pour la cohésion sociale **[n° 34 (2004-2005)]** (20 octobre 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme - Questions sociales et santé - Société - Travail**.

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées [n° 183 (2003-2004)]** - (26 février 2004) - **Art. 6** *(Art. L. 111-1, L. 111-2 et L. 112-1 à L. 112-4 du code de l'éducation - Dispositions relatives à l'adaptation de la scolarisation aux besoins des enfants et des adolescents handicapés)* (p. 1762) : répercussion des mesures votées sur les finances des collectivités locales. - **Art. 8** *(Art. L. 351-1 à L. 351-3 et L. 351-1-1 nouveau du code de l'éducation - Principes régissant le mode de scolarisation des élèves handicapés et la qualification des enseignants concernés et leur application dans les territoires ultramarins)* (p. 1767, 1768) : favorable à l'amendement n° 118 de M. Nicolas About (assouplissement des conditions de recrutement des auxiliaires de vie scolaire). - **Art. 21** *(Art. L. 111-7 à L. 111-7-4, L. 111-8-3-1 et L. 111-26 du code de la construction et de l'habitation - Accessibilité du cadre bâti)* (p. 1802, 1803) : soutient la politique du Gouvernement. Mise en place d'une accessibilité réaliste et efficace. Conséquences financières. Application pragmatique de la mise aux normes d'accessibilité. Accompagnement humain indispensable à la scolarisation en milieu ordinaire. Implication des associations de handicapés et des professionnels de l'immobilier dans l'élaboration des décrets d'application. Demande une étude d'impact financier à l'occasion de la navette. (p. 1809) : favorable à l'amendement n° 459 de la commission (obligation de prévoir des mesures de substitution pour les établissements recevant du public).

**- Projet de loi encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une**

**appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics [n° 209 (2003-2004)]** - (3 mars 2004) - **Art. 1er** *(Interdiction dans les écoles, collèges et lycées publics du port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse)* (p. 2031, 2032) : fermeté et dialogue. Protection des élèves contre l'influence des mouvements radicaux. Nécessité de donner une nouvelle impulsion au modèle d'intégration. Egalité d'accès aux droits indispensable pour conserver la cohésion nationale. Votera l'article 1er. (p. 2037, 2038) : absence de volonté de restreindre le débat au sein du Sénat.

- **Incident de procédure** - (6 octobre 2004) (p. 6498, 6499) : impossibilité d'un accord en cas de vote à bulletin secret.

- **Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (27 octobre 2004) - rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. - **Discussion générale** (p. 7182, 7183) : crise du secteur de l'habitat. Soutien de la commission des affaires économiques aux mesures financières et au plan en faveur du développement du parc locatif social. Approbation du renforcement du rôle des établissements publics fonciers et des mesures en faveur du développement du parc locatif privé. Propositions de la commission des affaires économiques. Avis favorable de la commission des affaires économiques sous réserve de l'adoption de ses amendements.

- **Suite de la discussion** (3 novembre 2004) - **Art. 39** *(Développement des capacités d'hébergement et de logement temporaire)* (p. 7482) : son amendement n° 126 : rédaction ; devenu sans objet. - **Art. 40** *(Art. L. 441-1 du code de la construction et de l'habitation - Accès prioritaire au logement locatif social pour les personnes hébergées dans des établissements et logements de transition)* (p. 7489, 7490) : défavorable à l'amendement n° 83 de la commission (suppression). Attachement de la commission des affaires économiques saisie pour avis à l'article 40 qui permet de dégager des capacités d'accueil dans les centres d'hébergement et de logement temporaires au bénéfice des personnes les plus démunies. Problématique de la croissance du parc social. - **Art. additionnel après l'art. 40, avant l'art. 41 ou après l'art. 42** (p. 7492, 7493) : son amendement n° 128 : réduction du délai de substitution du préfet au maire ou au président d'EPCI délégataire défaillant et attribution de droit de la délégation du contingent préfectoral aux EPCI délégataires de la compétence logement ; adopté. (p. 7494, 7495) : défavorable à l'amendement n° 332 de M. Thierry Repentin (autorisation de délégation du contingent préfectoral au bénéfice des seuls EPCI dotés d'un programme local de l'habitat et ayant signé avec l'Etat une convention de délégation des aides à la pierre). Favorable à l'association des communes membres d'un EPCI à la gestion du contingent préfectoral. (p. 7497) : appréciation par l'Etat de la mise en place par les EPCI des outils nécessaires à un exercice correct de la délégation du contingent préfectoral. - **Art. additionnels avant l'art. 41** (p. 7499, 7502) : défavorable aux amendements de M. Thierry Repentin n° 334 (exclusion des PLS du dispositif de construction de logements sociaux prévus par l'article 55 de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains) et n° 333 (augmentation de la contribution des communes refusant la construction de logements sociaux), ainsi qu'à l'ensemble des amendements remettant en cause le fondement de la loi SRU. Confiance dans les élus locaux. Disparité des besoins sur l'ensemble du territoire. Création récente du fonds d'aménagement urbain visant à redistribuer les produits des pénalités de l'article 55 pour la construction de logements locatifs sociaux. - **Art. 41** *(Construction de logements locatifs sociaux)* (p. 7509) : défavorable aux amendements n° 443 de Mme Michelle Demessine (augmentation des constructions de logements locatifs sociaux) et n° 343 de M. Thierry Repentin (augmentation des logements financés par les PLUS et les PLAI, et réduction du nombre de PLS), et favorable à l'amendement n° 576 du Gouvernement (précision). Objectif ambitieux de construction de cinq cent mille logements. - **Art. 42** *(Art. L. 301-5-1 et L. 301-5-2 du code de la construction et de l'habitation - Compatibilité des conventions de délégations de la compétence logement avec la loi de programmation pour la cohésion sociale)* (p. 7511, 7512) : son amendement n° 127 : association systématique des EPCI et des départements délégataires des aides à la pierre à la définition et à la mise en oeuvre locale des programmes en faveur de la construction sociale et de l'habitat privé ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 42** (p. 7514) : favorable à l'amendement n° 561 du Gouvernement (prolongation du programme national de rénovation urbaine et augmentation des crédits de l'Etat). Succès de l'ANRU. Mobilisation des élus locaux. Attachement de l'ensemble des élus à ce programme de rénovation. - **Art. 43** *(Art. 1384 A et 1384 C du code général des impôts - Allongement de la durée d'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les logements sociaux)* (p. 7517) : son amendement n° 129 : bénéfice de l'abattement de 30 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties accordé aux bailleurs sociaux dans les zones urbaines sensibles ; retiré au profit de l'amendement n° 87 de la commission (bénéfice de l'abattement de 30 % de taxe foncière sur les propriétés bâties accordé aux bailleurs sociaux dans les zones urbaines sensibles). - **Art. additionnel après l'art. 43** (p. 7518, 7519) : défavorable à l'amendement n° 640 de la commission (prise en compte pour le calcul des 20 % de logements sociaux visés à l'article 55 de la loi SRU des logements attribués par l'Etat aux harkis à leur arrivée en France). Inopportunité de modifier l'article 55 de la loi SRU dans le texte en discussion. Conséquences de l'article 55 sur les collectivités locales. Modification nécessairement globale. - **Art. 44** *(Art. 14 de la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine - Règles applicables aux aides délivrées par l'agence nationale pour la rénovation urbaine)* (p. 7522) : son amendement n° 130 : précision ; retiré au profit de l'amendement identique n° 88 de la commission. - **Art. 45** *(Art. L. 321-1, L. 321-3 et L. 321-7-1 du code de l'urbanisme - Statut respectif des établissements publics d'aménagement et des établissements publics fonciers)* (p. 7525) : son amendement n° 131 : clarification du régime des établissements publics par la distinction entre aménageur et opérateur foncier, et prise en compte obligatoire des priorités définies dans les PLH intercommunaux ; adopté. Action indispensable sur le foncier pour favoriser le logement. Défavorable à l'amendement n° 345 de M. Thierry Repentin (action des établissements publics limitée aux opérations liées au logement). (p. 7527) : son amendement n° 132 : harmonisation des procédures de création des établissements publics et consultation des EPCI ; adopté. Son amendement n° 133 : rédaction ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 45** (p. 7528) : son amendement n° 134 : présentation au Parlement d'un rapport annuel du Gouvernement sur les opérations de cession des actifs fonciers et immobiliers de l'Etat destinées à la création de nouveaux logements ; adopté. - **Art. 46** *(Art. 1607 ter nouveau du code général des impôts - Taxe spéciale d'équipement pour les établissements publics fonciers)* (p. 7531) : son amendement n° 135 : coordination ; adopté. Son amendement n° 136 : extension de la réglementation applicable à la taxe spéciale d'équipement des établissements publics fonciers locaux aux établissements nouvellement créés ; retiré au profit de l'amendement identique n° 90 de la commission.

- **Suite de la discussion** (4 novembre 2004) - **Art. 47** *(Art. L. 353-15-2 nouveau, L. 353-19, L. 442-6-5 nouveau et L. 472-1-2 du code de la construction et de l'habitation - Protocole d'accord entre le bailleur social et le locataire en situation de défaut de paiement du loyer)* (p. 7549) : son amendement n° 137 : rédaction ; adopté. (p. 7555) : son amendement n° 138 : conclusion d'un nouveau bail au terme du protocole en faveur du locataire de bonne foi ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 49** (p. 7563) : réserves de la commission des affaires économiques sur l'amendement n° 317 de M. Bernard Seillier (participation des associations dont l'un des objets est l'insertion par le logement des personnes défavorisées à l'élaboration des programmes locaux de l'habitat, PLH). (p. 7564, 7565) : son amendement n° 146 : possibilité pour les organismes d'HLM de souscrire ou d'acquérir des parts de SCI ayant pour objet la réalisation d'immeubles d'habitation ou d'immeubles mixtes destinés à des accédants sous conditions de ressources ; retiré. (p. 7566) : son amendement n° 147 : modification du régime juridique applicable aux contrats de location-accession ; adopté. -

**Art. 50** *(Objectifs de l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, ANAH, pour la période 2005-2009)* (p. 7569) : son amendement n° 139 : précision ; adopté. - **Art. additionnel avant l'art. 51** (p. 7571) : favorable à une évaluation du dispositif Robien. Intervient sur l'amendement n° 351 de M. Thierry Repentin (suppression du dispositif de soutien en faveur de l'investissement locatif dit "amortissement Robien"). - **Art. additionnels après l'art. 53** (p. 7579) : défavorable aux amendements de M. Jean-Marie Vanlerenberghe n° 377 (possibilité pour la commission de surendettement de demander directement au juge de prononcer d'office l'effacement des intérêts d'un prêt consenti sur des fondements abusifs) et n° 378 (possibilité pour la commission de surendettement de demander directement au juge de prononcer d'office l'effacement total de la dette). (p. 7580) : favorable à l'amendement n° 103 de la commission (règlement prioritaire des créances locatives par rapport à celles des établissements de crédits et aux crédits à la consommation). (p. 7582) : à titre personnel, favorable à l'amendement n° 208 de M. André Lardeux (impossibilité de facturer aux personnes physiques les frais afférents à l'inscription au fichier de la Banque de France des incidents de paiement). - **Art. 51 (précédemment réservé)** *(Art. 31 et 32 du code général des impôts - Taux de la déduction forfaitaire sur les revenus fonciers pour les logements loués à des associations d'insertion)* (p. 7594) : son amendement n° 141 : rédaction et cohérence ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 52 (précédemment réservés)** (p. 7596) : son amendement n° 142 : possibilité pour les organismes d'HLM de prendre en gérance des logements appartenant à des propriétaires privés acceptant de les louer moyennant un loyer modéré à des personnes aux ressources modestes ; adopté. (p. 7597) : favorable à l'amendement n° 328 de M. Thierry Repentin (utilisation des fichiers fiscaux des logements vacants par les collectivités territoriales). - **Art. additionnel avant l'art. 53 (précédemment réservé)** : son amendement n° 143 : report au 1er janvier 2006 de l'entrée en vigueur des dispositions relatives à la comptabilité des copropriétés introduites par la loi SRU du 13 décembre 2000 ; adopté. - **Art. 53 (précédemment réservé)** *(Habilitation du Gouvernement à prendre par ordonnances diverses mesures de lutte contre l'habitat insalubre)* (p. 7598) : son amendement n° 144 : rédaction ; adopté. - **Art. 59** *(Art. L. 2334-1, L. 2334-7, L. 2334-13, L. 2334-18-1 et L. 2334-18-2 du code général des collectivités territoriales - Montant et modalités de répartition de la dotation de solidarité urbaine)* (p. 7624, 7625) : approbation de la réforme proposée de la DSU. Rôle de péréquation de la DSU.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Première partie :*

- (1er décembre 2004) - **Débat sur les recettes des collectivités locales - Art. 30** *(Réforme de la dotation globale de fonctionnement, DGF, des groupements de communes)* (p. 8795) : intervient sur l'amendement n° I-78 de M. Alain Lambert (liaison du taux d'évolution de la dotation de compensation des groupements au taux d'évolution de celle des communes).

*Deuxième partie :*

**Travail, santé et cohésion sociale - IV. - Logement**

- (9 décembre 2004) (p. 9485, 9487) : projet de budget remarquable en termes de crédits affectés au logement locatif social, de financement en faveur du développement du parc locatif privé et d'accession à la propriété. Aspiration des Français à devenir propriétaires immobiliers. Enonciation des réformes à réaliser. Le groupe UMP votera les crédits affectés au logement.

**- Projet de loi de finances rectificative pour 2004 [n° 112 (2004-2005)]** - (17 décembre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 40 octies** (p. 10064) : défavorable à l'amendement n° 64 de M. Marc Massion (exonération de la TEOM en faveur des dépendances isolées).

**BRET (Robert)**
*sénateur (Bouches-du-Rhône)*
*CRC*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées à partir du 6 octobre 2004.

Vice-président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale jusqu'au 6 octobre 2004.

Secrétaire de la Délégation parlementaire pour l'Union européenne le 13 octobre 2004.

Secrétaire de l'Office parlementaire d'évaluation de la législation jusqu'au 20 octobre 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique portant statut d'autonomie de la Polynésie française et du projet de loi complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française le 15 janvier 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de modernisation de la sécurité civile le 27 juillet 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de résolution* tendant à faire respecter le pluralisme dans le cadre de la journée d'initiative parlementaire instituée par l'article 48 de la Constitution **[n° 153 (2003-2004)]** (19 janvier 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission parlementaire d'enquête sur les facteurs de risques et les conséquences sanitaires d'épidémies de légionellose mais également sur les moyens des services d'État à renforcer pour prévenir, contrôler et contenir tout risque d'exposition comme de contamination **[n° 154 (2003-2004)]** (19 janvier 2004) - **Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête parlementaire sur les causes et les conséquences sanitaires de l'épidémie de légionellose dans la Région Nord-Pas-de-Calais mais également sur les moyens, de toute nature, à mettre en oeuvre pour en prévenir tout nouveau risque à l'avenir **[n° 155 (2003-2004)]** (19 janvier 2004) - **Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de loi* tendant à instaurer des mesures d'urgence pour lutter contre les délocalisations **[n° 295 (2003-2004)]** (11 mai 2004) - **Aménagement du territoire - Economie et finances, fiscalité - Entreprises - Travail.**

*Proposition de loi constitutionnelle* relative aux modalités de convocation des sessions extraordinaires du Parlement et à leur objet **[n° 373 (2003-2004)]** (23 juin 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la présentation du rapport du Défenseur des Enfants devant le Parlement **[n° 47 (2004-2005)]** (27 octobre 2004) - **Famille - Société.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre les violences au sein des couples **[n° 95 (2004-2005)]** (3 décembre 2004) - **Famille - Justice - Police et sécurité - Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de loi* portant création d'un service public national décentralisé du logement et de l'habitat pour garantir le droit au logement pour tous et partout **[n° 98 (2004-2005)]** (4 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Economie et finances, fiscalité - Logement et urbanisme - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conditions de rétention et de placement en zone d'attente des mineurs étrangers **[n° 130 (2004-2005)]** (17 décembre 2004) - **Famille - Justice - Police et sécurité.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité** - *Deuxième lecture* **[n° 90 (2003-2004)]** - (20 janvier 2004) - **Question préalable** (p. 560, 563) : soutient la motion n° 143 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (tendant à opposer la question préalable) ; rejetée. Inquiétante escalade répressive. Caractère obsessionnel pour le Gouvernement de l'insécurité. Absence regrettable d'évaluation de l'application des lois précédemment votées. Inquiétudes et oppositions des professionnels de la justice face au manque de lisibilité et de cohérence. Appel à un moratoire. Glissement en faveur de l'enquête policière au détriment du judiciaire. Mise en place d'une justice à deux vitesses. Accroissement inéluctable de la population carcérale en contradiction avec les conclusions des enquêtes parlementaires menées en 2000. Constat alarmant de l'Observatoire international des prisons sur les conditions de détention en France. Orientation souhaitable des missions des agents pénitentiaires sur la réinsertion plutôt que sur la garde. Réflexion nécessaire sur l'après-prison. Renforcement du recours à la libération conditionnelle. Alternatives réelles à l'incarcération. Reconsidération de la peine privative de liberté et de l'échelle des peines. Suggère l'investissement dans le milieu ouvert plutôt que dans la construction de prisons. Renforcement indispensable du contrôle extérieur des établissements pénitentiaires. Absence de traitement social de fond de la délinquance. Ignorance de l'aggravation des inégalités sociales. Redéfinition inavouée des missions de l'Etat au travers la banalisation de l'insécurité. Opposition du groupe CRC à ce texte. - **Art. 1er** *(Art. 706-73 à 706-101-1 nouveaux du code de procédure pénale - Règles applicables à la délinquance et à la criminalité organisées)* (p. 575) : le groupe CRC vote contre l'amendement n° 151 de M. Michel Charasse (procédure disciplinaire à l'encontre du magistrat lorsque les opérations menées dans le cadre de la procédure relative à la criminalité organisée ont conduit à un non-lieu). - **Art. 1er bis AA** *(Art. 706-79-1 nouveau du code de procédure pénale - Coordination de la politique d'action publique en matière de criminalité organisée)* (p. 576) : soutient l'amendement n° 232 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (suppression) ; rejeté. Opposition du groupe CRC à l'institution d'une hiérarchie entre parquets du même niveau. - **Art. 5** *(Art. 63-4, 85, 706-26, 706-24-2, 706-30, 706-32 et 706-36-1 du code de procédure pénale - Coordinations en matière de garde à vue, de saisine des juridictions spécialisées, de saisies conservatoires et d'infiltration)* (p. 582, 583) : soutient l'amendement n° 234 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (suppression des dispositions permettant l'allongement jusqu'à quatre-vingt-seize heures de la durée de la garde à vue des mineurs de seize à dix-huit ans) ; rejeté. Remise en cause des principes de l'ordonnance de 1945 et d'une justice spécifique pour les mineurs. - **Art. 7 bis A** *(Art. 706-1-1 nouveau du code de procédure pénale - Coordination de la politique d'action publique en matière de lutte contre la délinquance économique et financière)* (p. 599) : soutient l'amendement n° 235 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (suppression) ; rejeté. - **Art. 7 ter** *(Art. L. 650-1 à L. 650-5 nouveaux du code de l'organisation judiciaire - Désignation des magistrats des juridictions interrégionales spécialisées - Coordination de la politique d'action publique en matière d'infractions relevant des juridictions spécialisées)* : soutient l'amendement n° 236 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (suppression des dispositions relatives à la hiérarchisation entre les procureurs généraux) ; rejeté. - **Art. 8 bis A** *(Art. 706-2-1 nouveau du code de procédure pénale - Coordination de la politique d'action publique en matière de santé publique)* (p. 600) : soutient l'amendement n° 237 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (suppression des dispositions relatives à la hiérarchisation entre les procureurs généraux) ; rejeté ; sur le même objet que l'amendement n° 236 ci-dessus de Mme Nicole Borvo. - **Art. 10** *(Art. L. 218-10, L. 218-11, L. 218-13, L. 218-22, L. 218-24, L. 218-25 et L. 218-29 du code de l'environnement - Aggravation de la répression des infractions en matière de pollution maritime)* (p. 602) : nécessité de prévoir expressément l'appel en responsabilité de l'affréteur en cas de sinistre. - **Art. 15 bis** *(Art. 131-3, 131-5-1 nouveau, 132-45, 131-6, 131-7, 131-8, 131-9, 131-11, 222-45, 225-19, 311-4, 312-13, 322-15, 434-41 du code pénal, art. 20-4-1 nouveau de l'ordonnance n° 45-174 du 2 février 1945 - Création d'une peine de stage de citoyenneté)* (p. 611) : soutient l'amendement n° 243 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (suppression de la mention selon laquelle le stage de citoyenneté peut se dérouler aux frais du condamné) ; rejeté. - **Art. 16 quinquies** *(Art. 131-38 du code pénal, art. 706-45 du code de procédure pénale, art. 43-1 nouveau de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, art. 93-4 nouveau de la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle - Amende encourue par les personnes morales - Responsabilité pénale des entreprises de presse)* (p. 637) : soutient l'amendement n° 244 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (suppression) ; rejeté. Opposition à la méthode et non au fond.

**- Suite de la discussion** (23 janvier 2004) - **Art. 69 ter** *(Art. 720-4 du code de procédure pénale - Conditions de modification de la période de sûreté)* (p. 817, 818) : difficultés du centre de détention de Salon-de-Provence liées à l'accueil de détenus évacués de la maison centrale d'Arles. Brusque augmentation de la population carcérale. Répercussions sur les conditions de travail des personnels pénitentiaires. Absence regrettable de reconnaissance de la part de la hiérarchie, à la différence de leurs collègues d'Arles. Interroge le Gouvernement sur la question du maintien en prison des personnes handicapées ou grabataires. - **Division et art. additionnels après l'art. 69 quater** (p. 821, 822) : soutient les amendements de Mme Nicole Borvo n° 279 (division additionnelle- De la réinsertion professionnelle des détenus) ; n° 288 (établissement d'un contrat de travail) ; n° 287 (versement d'une indemnité journalière en cas de maladie ou d'accident) ; n° 281 (affiliation des détenus au régime d'assurance chômage) ; n° 286 (modalités de suspension du contrat de travail) ; n° 284 (rémunération minimale égale à 50 % du SMIC) ; n° 285 (fixation des conditions de rupture du contrat de travail) ; n° 280 (création de zones franches pénitentiaires) ; n° 282 (création d'un droit à la formation professionnelle) ; et n° 277 (réforme du statut de la régie industrielle des établissements pénitentiaires) ; rejetés. Reprise des propositions du rapport d'information de Paul Loridant relatif au travail en prison. Recherche de l'objectif prioritaire de réinsertion. - **Art. additionnel après l'art. 71 bis** (p. 824, 825) : soutient les amendements de Mme Nicole Borvo n° 262, 263, 264, 265, 266 et 267 (institution d'un contrôleur général des prisons) ; rejetés. Suggestions du rapport Canivet et conclusions de la commission des lois sur la proposition de loi relative aux conditions de détention dans les établissements pénitentiaires et au contrôle général des prisons de Jean-Jacques Hyest et Guy Cabanel, adoptée à l'unanimité par le Sénat le 26 avril 2001. Paradoxe d'un consensus sur le bien-fondé de propositions et du renvoi de leur adoption à un hypothétique débat. Innovation majeure d'un tel contrôle. Transparence nécessaire pour les détenus et pour les surveillants. Critiques de la commission d'enquête sur la situation actuelle des prisons. Inadaptation aux malades mentaux, aux grands malades et aux étrangers entrés clandestinement en France. (p. 826, 828) : soutient les amendements de Mme Nicole Borvo n° 268 (réduction de la durée maximale de placement d'un détenu en cellule

disciplinaire), n° 269 (assistance d'un avocat dans le cadre d'une procédure disciplinaire) et n° 270 (nécessité d'une procédure contradictoire susceptible de recours pour les décisions de placement en isolement ou de transfèrement) ; rejetés. - **Art. 76 C** *(Entrée en vigueur différée des dispositions relatives à la notification des classements sans suite)* (p. 830) : intervient sur l'amendement n° 223 du Gouvernement (regroupement dans un article unique de l'ensemble des dispositions du présent texte faisant l'objet d'une application différée). Symbole du côté "fourre-tout" du texte avec l'échelonnement de l'entrée en vigueur de ses dispositions jusqu'en 2007. - **Art. 81 bis A** *(Ordonnance n° 98-980 du 8 juillet 1998 relative au délai de déclaration des naissances en Guyane - Délai de déclaration des naissances en Guyane)* (p. 831) : soutient l'amendement n° 271 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (suppression) ; rejeté. Gravité des conséquences pour les enfants nés en Guyane de la suppression de l'ordonnance du 8 juillet 1998. Adaptation pertinente aux spécificités géographiques et culturelles de la Guyane du délai d'un mois pour déclarer une naissance. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 837) : mécontentement de l'ensemble du monde judiciaire. Manque d'écoute de la chancellerie. Déséquilibre de la procédure pénale préjudiciable aux libertés individuelles. Regrette le rejet des propositions relatives à la prison. Le groupe CRC votera contre ce texte.

**- Projet de loi relatif à la régulation des activités postales [n° 410 (2002-2003)]** - (27 janvier 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 1er** (p. 898, 899) : soutient l'amendement n° 38 de Mme Marie-France Beaufils (affirmation du caractère essentiel des services publics postaux au développement économique et social et à l'aménagement du territoire) ; rejeté. Refus du démantèlement du service public. Perte d'emplois. Nécessité d'une réflexion à long terme sur le devenir de La Poste. Cas de Marseille Courrier international, MCI.

**- Proposition de loi actualisant le tableau de répartition des sièges de sénateurs et certaines modalités de l'organisation de l'élection des sénateurs [n° 156 (2003-2004)]** - (10 février 2004) - **Discussion générale** (p. 1404) : rappel de la position du groupe CRC sur l'actuel mode de scrutin. Doutes quant à la notion de "révolution silencieuse". Mode de scrutin et de représentation nationale injuste et antidémocratique.

**- Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées [n° 183 (2003-2004)]** - (26 février 2004) - **Art. 11** *(Art. L. 323-8-3 et L. 323-11 du code du travail - Articulation entre politique générale de l'emploi et actions spécifiques en faveur de l'emploi des personnes handicapées)* (p. 1781) : le groupe CRC vote contre les amendements de la commission n° 461 (contrôle annuel de la Cour des comptes sur la gestion de l'AGEFIPH) et n° 462 (convention d'objectifs entre l'Etat et l'AGEFIPH).

**- Propositions de modification du règlement du Sénat** - (3 mars 2004) (p. 2011) : participation du groupe CRC à la première concertation sur les conclusions du groupe de travail présidé par M. Daniel Hoeffel. Restriction des prérogatives de l'opposition dans la proposition de résolution de M. Christian Poncelet.

**- Projet de loi relatif au contrat de volontariat de solidarité internationale [n° 139 (2003-2004)]** - (6 avril 2004) - **Discussion générale** (p. 2114, 2115) : avancée en matière de sécurité juridique apportée principalement aux associations. Prise en compte insuffisante des volontaires eux-mêmes, dans leur dimension humaine. Manque d'ambition du texte en dépit de la nécessité de combler les lacunes du décret de 1995. Réserves quant à la durée maximale des missions. Inquiétude liée à la problématique de la réinsertion professionnelle au retour de mission. Octroi nécessaire d'une assise législative à la commission de solidarité internationale. Annonce d'amendements. Préoccupation au sujet du volet financier du volontariat de solidarité internationale. Conséquences désastreuses pour les organisations de solidarité internationale des gels et annulations de crédits intervenus en 2003. Question sur les modalités de participation du FONJEP à la gestion des aides de l'Etat. Le groupe CRC déterminera son vote en fonction du sort réservé à ses amendements.

**- Projet de loi organique pris en application de l'article 72-2 de la Constitution relatif à l'autonomie financière des collectivités territoriales [n° 314 (2003-2004)]** - (1er juin 2004) - **Exception d'irrecevabilité** (p. 3710, 3711) : le groupe CRC votera la motion n° 1 de M. Jean-Pierre Sueur tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité. Texte contraire au respect du principe de la libre administration des collectivités locales, en dépit des intentions en apparence louables. Mise en place d'un dispositif juridique pour une organisation des services publics et de l'action publique dans un cadre le plus libéral possible.

**- Suite de la discussion** (2 juin 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 1er** (p. 3729) : intervient sur l'amendement n° 43 de M. Jean-Pierre Sueur (consubstantialité de l'autonomie fiscale des collectivités territoriales et de la péréquation verticale par l'Etat au principe de libre administration). Nécessité de conditionner l'autonomie fiscale à l'évaluation régulière des bases d'imposition pour garantir le respect du principe de libre administration, indissociable du principe d'égalité des citoyens devant l'impôt. - **Art. 1er** *(Catégories de collectivités territoriales)* (p. 3733) : soutient l'amendement n° 22 de M. Thierry Foucaud (suppression) ; rejeté. S'interroge sur les objectifs visés au travers de cette catégorisation. Problème récurrent de l'absence de référence à l'obligation constitutionnelle de péréquation. - **Art. additionnels avant l'art. 2** (p. 3752) : soutient l'amendement n° 32 de M. Thierry Foucaud (critères de la péréquation) ; rejeté. - **Art. 2** *(Définition des ressources propres des collectivités territoriales)* (p. 3772, 3773) : soutient l'amendement n° 25 de M. Thierry Foucaud (suppression des dispositions intégrant aux ressources propres des communes les ressources bénéficiant aux EPCI) ; rejeté.

**- Proposition de loi modifiant les articles 1er et 2 de la loi n° 2003-6 du 3 janvier 2003 portant relance de la négociation collective en matière de licenciements économiques et relative au recouvrement, par les institutions gestionnaires du régime d'assurance chômage, des prestations de solidarité versées entre le 1er janvier et le 1er juin 2004 aux travailleurs privés d'emploi dont les droits à l'allocation de retour à l'emploi ont été rétablis [n° 334 (2003-2004)]** - (8 juin 2004) - **Art. 1er** *(Prolongation de six mois de deux périodes figurant dans la loi du 3 janvier 2003 portant relance de la négociation collective en matière de licenciements économiques)* (p. 3889, 3890) : conséquences de la suspension des dispositions de la loi de modernisation sociale. Inquiétude des salariés du groupe Nestlé. Recherche de profits financiers toujours plus importants pour les actionnaires. Limite des possibilités de reclassement dans le bassin d'emplois marseillais. Demande des syndicats du groupe Nestlé de la réunion d'une table ronde au ministère du travail. Rapport du député Marc Roustan relatif à la désindustrialisation du territoire. Accroissement des profits reversés à des actionnaires toujours plus exigeants.

**- Projet de loi de modernisation de la sécurité civile [n° 227 (2003-2004)]** - (15 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4257, 4259) : texte bien en deçà des attentes. Désengagement financier de l'Etat vis-à-vis de dépenses toujours croissantes. Principe de gratuité et garantie de l'égalité de tous devant les secours. Question de la reconnaissance de la réserve civile et des associations. Apprentissage aux gestes de premier secours. Lacunes criantes du projet de loi en matière de prévention, notamment en ce qui concerne les incendies de forêt. Le groupe CRC ne votera pas ce texte dans sa rédaction actuelle. - **Art. 3 et annexe** *(Orientations de la politique de sécurité civile)* (p. 4299) : favorable à l'amendement n° 234 de M. Michel Mercier (suppression). - **Art. additionnel avant l'art. 4** (p. 4301) : son amendement n° 73 : responsabilité des citoyens dans la mise en oeuvre de la sécurité civile ; adopté.

**- Suite de la discussion** (16 juin 2004) - **Art. 9** *(Art. L. 122-8 nouveau du code des assurances - Renforcement de l'obligation de débroussaillement en zone forestière)* (p. 4320) : rôle du débroussaillement dans la limitation de la

propagation des feux de forêts. Doutes émis sur l'efficacité préventive de la mesure proposée. Défaut de vision globale. Engagement limité du Gouvernement en faveur de la protection de la forêt méditerranéenne. Attachement à la création d'une mission d'information. - **Art. additionnel après l'art. 9** (p. 4321) : son amendement n° 75 : création d'une taxe additionnelle à la taxe sur les conventions d'assurance perçue au profit des SDIS ; rejeté. Enrichissement sans cause des compagnies d'assurance. Contribution indispensable des assurances à la prévention. - **Art. 10** *(Plan communal de sauvegarde)* (p. 4322) : sur l'amendement n° 8 de la commission (clarification rédactionnelle), son sous-amendement n° 77 ; rejeté. (p. 4323) : son amendement n° 76 : mise en place obligatoire d'un plan intercommunal de sauvegarde ; devenu sans objet. - **Art. additionnels après l'art. 19 ou après l'art. 51** (p. 4333) : intervient sur l'ensemble des amendements portant sur le bataillon des marins-pompiers de Marseille. Problème de cohésion. Efficacité opérationnelle remise en cause. Comportement de rivalité préjudiciable. Coût. Abstention du groupe CRC sur les amendements n° 149 de M. Jean-Noël Guérini (bataillon des marins-pompiers de Marseille, BMP, placé sous le statut de service d'incendie communal) et n° 222 de M. Jean-Claude Gaudin (précision des missions respectives du bataillon des marins-pompiers de Marseille et du SDIS des Bouches-du-Rhône). - **Art. 22** *(Financement des opérations de secours)* (p. 4343) : son amendement n° 78 : mobilisation du SDIS par un acte de réquisition identifiant le responsable de l'opération ; rejeté. Implication financière de l'Etat pour les interventions extradépartementales. - **Art. 25** *(Intitulé de la section I-1 nouvelle du chapitre IV du titre II du livre IV de la première partie du code général des collectivités territoriales et article L. 1424-8-1 - Réserves de sécurité civile)* (p. 4346, 4347) : son amendement n° 179 : suppression ; retiré. Manque d'effectifs des sapeurs-pompiers. (p. 4348) : son amendement n° 80 : participation de la réserve civile uniquement après déclenchement du plan ORSEC ; devenu sans objet. (p. 4353) : abstention du groupe CRC sur l'amendement n° 19 de la commission (constitution de réserves de sécurité civile à l'échelon communal). - **Art. 26** *(Art. L. 1424-8-2 du code général des collectivités territoriales - Réserves départementales de sécurité civile)* (p. 4353) : son amendement n° 81 : suppression de la réserve départementale ; adopté. Refus de la mise en concurrence de la réserve et du volontariat. - **Art. 39** *(Conférence nationale des services d'incendie et de secours)* (p. 4364) : sur l'amendement n° 31 de la commission (composition de la conférence nationale des services d'incendie et de secours), son sous-amendement n° 279 ; adopté. - **Art. 41** *(Art. L. 1424-1-1 du code général des collectivités territoriales - Suppression de la possibilité d'intégration des services départementaux d'incendie et de secours dans les services des conseils généraux)* (p. 4371) : favorable à l'amendement n° 143 de M. Jean-Claude Peyronnet (suppression). - **Art. 42** *(Art. L. 1424-7 du code général des collectivités territoriales - Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques)* (p. 4374) : défavorable à l'amendement n° 37 de la commission (prise en compte de la spécificité de la commune de Marseille). Abstention du groupe CRC. - **Art. 43** *(Art. L. 1424-9 et L. 1424-10 du code général des collectivités territoriales - Suppression des co-nominations)* (p. 4375) : favorable aux amendements identiques n° 168 de M. Jean-Claude Peyronnet et n° 257 de M. Jean-Jacques Hyest (suppression). - **Art. 45** *(Art. L. 1424-24 et L. 1424-24-1 à L. 1424-24-6 nouveaux du code général des collectivités territoriales - Composition des conseils d'administration des SDIS)* (p. 4380) : favorable à l'amendement n° 169 de M. Jean-Claude Peyronnet (exclusion des représentants de divers organismes partenaires du SDIS). - **Art. 49** *(Art. L. 1424-34 du code général des collectivités territoriales - Directeur adjoint et directeur financier)* (p. 4385) : son amendement n° 82 : séparation des fonctions de directeur adjoint chargé de l'opérationnel et de directeur adjoint chargé de l'administratif et du financier au sein des conseils d'administration des SDIS ; devenu sans objet. Ralliement du groupe CRC à l'amendement n° 47 de la commission (organigramme de direction du SDIS).

- **Suite de la discussion** (17 juin 2004) - **Art. 50** *(Art. L. 1424-35 du code général des collectivités territoriales - Financement)* (p. 4414) : abstention du groupe CRC sur l'amendement n° 255 de M. Jean-Jacques Hyest (suppression totale de la participation des communes et des EPCI reportée au 1er janvier 2008). - **Art. additionnels après l'art. 50** (p. 4420) : abstention du groupe CRC sur l'amendement n° 48 de la commission (éligibilité de la commune de Marseille au fonds d'aide à l'investissement). Augmentation déraisonnable de la charge financière. - **Division et art. additionnels avant le chapitre Ier** (p. 4423) : son amendement n° 83 : reconnaissance du caractère dangereux du métier de sapeur-pompier ; devenu sans objet. - **Art. 53** *(Art. 3, 4, 6, 7, 8, 9 de la loi du 7 juillet 2000 - Dispositif de fin de carrière des sapeurs-pompiers)* (p. 4436) : son amendement n° 84 : institution d'une bonification proportionnelle à la durée des services effectués ; devenu sans objet. (p. 4438) : avancée insuffisante du congé pour difficulté opérationnelle proposé par le Gouvernement. - **Art. additionnel après l'art. 53** (p. 4439) : promotion des gestes de premier secours au sein des entreprises. - **Art. additionnels après l'art. 54 ou après l'art. 56** (p. 4441) : son amendement n° 85 : qualification d'accident du travail ou de maladie professionnelle de tout accident survenu ou maladie contractée à l'occasion de la participation des sapeurs-pompiers au service d'incendie et de secours ; devenu sans objet. - **Art. additionnels après l'art. 54** (p. 4444, 4445) : son amendement n° 86 : alignement de la situation des sapeurs-pompiers sur celle des personnels de gendarmerie sur l'exclusion du logement de la déclaration des avantages en nature ; rejeté. - **Art. 56** *(Avantage de retraite pour les sapeurs-pompiers volontaires - Intitulé du titre II et articles 15-1 à 15-4 nouveaux de la loi du 3 mai 1996)* (p. 4450, 4451) : ses amendements n° 87 : gestion de l'avantage de retraite par la CNRACL et n° 88 : engagement financier de l'Etat dans les avantages de retraite des sapeurs-pompiers ; devenus sans objet. - **Division et art. additionnels après l'art. 56** (p. 4457) : abstention du groupe CRC sur l'amendement n° 274 du Gouvernement (extension du supplément de pension dont bénéficient les sapeurs-pompiers de Paris au bataillon des marins-pompiers de Marseille). - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4465, 4466) : avancées minimes. Désengagement de l'Etat dans le financement de la sécurité civile. Statut des personnels. Crise du volontariat. Absence de clarification des responsabilités de chacun. Les sénateurs du groupe CRC voteront contre ce projet de loi.

- **Proposition de loi tendant à protéger les noms des collectivités locales sur Internet [n° 355 (2003-2004)]** - (22 juin 2004) - **Art. 3** *(Rétablissement d'un droit exclusif pour les collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunales, les assemblées parlementaires et les élus de la République française)* (p. 4557) : soutient l'amendement n° 1 de Mme Odette Terrade (ouverture d'un second niveau sectoriel identifiant la qualité du mandat électoral) ; retiré. Difficultés techniques attendues du dispositif du fait de l'extension à toutes les fonctions électives. Garantie plus efficace du respect de la libre expression.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à la Charte de l'environnement [n° 329 (2003-2004)]** - (24 juin 2004) - **Art. 2** *(Charte de l'environnement)* (p. 4641) : abstention du groupe CRC sur les amendements n° 8 de M. Pierre Fauchon (rédaction) et de M. Robert Badinter n° 41 (nouvelle rédaction de l'article 1er), n° 42 (rétablissement de la rédaction initiale conservant la référence à la santé) et n° 43 (suppression de l'article 2 de la charte).

- **Projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales** - *Deuxième lecture* **[n° 269 (2003-2004)]** - (29 juin 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 1er** (p. 4740) : soutient l'amendement n° 438 de Mme Evelyne Didier (création d'une commission régionale de contrôle des aides publiques accordées aux entreprises) ; rejeté. Exemple de la délocalisation de l'entreprise GEM-Plus implantée dans les Bouches-du-Rhône. - **Art. 11** *(Art. L. 214-12-1 nouveau du code de l'éducation, art. L. 943-3 nouveau du code du travail - Politique d'accueil, d'information et de conseil à l'orientation*

*dans le domaine de la formation professionnelle)* (p. 4802) : soutient l'amendement n° 470 de M. Roland Muzeau (repli) ; devenu sans objet - **Art. 13** *(Art. L. 4433-24-1, L. 4433-24-2 et L. 4434-3 du code général des collectivités territoriales - Dispositions particulières relatives aux départements et régions d'outre-mer)* (p. 4819, 4820) : soutient les amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 482 (suppression) et n° 485, 483 et 484 (repli) ; rejetés.

- **Suite de la discussion** (30 juin 2004) - **Art. 18** *(Art. L. 1615-2 du code général des collectivités territoriales - Eligibilité au FCTVA des dépenses d'investissement et des fonds de concours versées par les collectivités territoriales et leurs groupements pour des opérations d'aménagement du domaine public routier)* (p. 4848) : question clé des fonds de concours. Votera les amendements du groupe socialiste portant sur cet article. - **Art. 41** *(Art. L. 263-15, L. 263-16 et L. 263-17 du code de l'action sociale et des familles - Transfert aux départements des fonds d'aide aux jeunes en difficulté)* (p. 4881) : soutient les amendements de M. Guy Fischer n° 531 et 532 (suppression partielle) ; rejetés. - **Art. 48** *(Extension, à titre expérimental, des compétences des départements pour la mise en oeuvre des mesures d'assistance éducative dans le cadre de la protection judiciaire de la jeunesse)* (p. 4889, 4891) : soutient les amendements de Mme Nicole Borvo n° 542, 543, 544, 545 et 546 (suppression partielle) ; rejetés. - **Art. 49** *(Art. L. 301-3, L. 301-5-1 à L. 301-5-3 nouveaux, L. 302-1, L. 302-4 et L. 302-4-1, section 3 du chapitre II du titre préliminaire du livre III, art. L. 303-1, chapitre II du titre Ier du livre III et section 2 de ce chapitre, art. L. 312-2-1 nouveau, L. 321-1-1 nouveau, chapitre IV du titre VI du livre III du code de la construction et de l'habitation, art. 79 de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 - Délégation de l'attribution des aides à la pierre aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et aux départements - Programmes locaux de l'habitat - Création d'un comité régional de l'habitat)* (p. 4906) : soutient l'amendement n° 553 de M. Yves Coquelle (suppression) ; rejeté. (p. 4907, 4908) : soutient l'amendement n° 554 de M. Yves Coquelle (précision) ; rejeté ainsi que les amendements de Mme Odette Terrade n° 555 (suppression partielle), et n° 556 (cohérence) ; rejetés. (p. 4909) : soutient l'amendement n° 557 de Mme Odette Terrade (cohérence) ; rejeté. (p. 4910, 4911) : soutient les amendements de Mme Odette Terrade n° 558 (obligation de résultat quant à la réalisation de logements sociaux), n° 561 (coordination), n° 559 et 560 (cohérence) ; rejetés. (p. 4912, 4913) : soutient les amendements de principe de Mme Odette Terrade n° 562, 563, 566, 567, 568 et 570, ainsi que ses amendements de cohérence n° 564, 565 et 569 ; rejetés.

- **Suite de la discussion** (1er juillet 2004) - **Art. additionnel avant l'art. 53** (p. 4954) : soutient l'amendement n° 594 de M. Guy Fischer (abrogation de l'article 49 de la loi de finances rectificative pour 2003 visant à restreindre les conditions d'accès au dispositif de l'aide médicale de l'Etat, AME) ; rejeté. - **Art. 53** *(Art. L. 6115-7 du code de la santé publique - Participation de représentants des régions, avec voix consultative, aux commissions exécutives des agences régionales de l'hospitalisation)* (p. 4957) : soutient l'amendement n° 595 de M. Guy Fischer (suppression) ; rejeté. - **Art. 56** *(Art. L. 1423-1 à L. 1423-3, L. 2112-1, L. 3111-11, L. 3111-12 nouveau, intitulé du chapitre II du titre Ier du livre Ier de la troisième partie, art. L. 3112-2 à L. 3112-5, intitulé du titre II du livre Ier de la troisième partie, art. L. 3121-1, L. 3121-3 nouveau du code de la santé publique - Transfert à l'Etat de la responsabilité des campagnes de prévention et de lutte contre les grandes maladies)* (p. 4962) : soutient l'amendement n° 596 de M. Guy Fischer (suppression) ; rejeté. - **Art. 58** *(Art. L. 4311-7, L. 4311-8, intitulé du titre VIII du livre III de la quatrième partie, chapitre unique du titre VIII du livre III de la quatrième partie, art. L. 4381-1, chapitre II nouveau du titre VIII du livre III de la quatrième partie du code de la santé publique - Gestion des écoles de formation des professions paramédicales)* (p. 4964, 4965) : ses amendements n° 597 (suppression) et n° 598, 599, 600, 601 et 602 (repli) ; rejetés. - **Art. 67** *(Art. L. 213-2, L. 213-2-1 nouveau, L. 214-6, L. 214-6-1 nouveau, L. 211-8, L. 213-2, L. 213-8, L. 214-10, L. 216-4, L. 421-23, L. 442-9 du code de l'éducation et art. L. 811-7 du code rural - Transfert aux départements et aux régions du recrutement et de la gestion des personnels techniciens, ouvriers et de service des collèges et lycées)* (p. 4979) : opposition de l'ensemble des élus au dispositif de transfert des personnels TOS vers les collectivités. Situation à la Réunion et en outre-mer. Favorable à la suppression de l'article.

- **Projet de loi relatif au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières [n° 383 (2003-2004)]** - (6 juillet 2004) - **Art. additionnels avant le titre Ier** (p. 5168, 5169) : soutient l'amendement n° 244 de Mme Marie-France Beaufils (demande d'une renégociation des conclusions du conseil européen de Barcelone de mars 2002 dans le cadre d'un débat démocratique et contradictoire et, dans cette attente, suspension du processus d'ouverture à la concurrence du secteur énergétique) ; rejeté. - **Art. additionnel avant l'art. 1er A** (p. 5174) : intervient sur l'amendement n° 139 de M. Bernard Piras (participation du service public de l'énergie à la croissance et à la dynamique industrielle). Evolution du prix de l'électricité. Risque d'inégalité de traitement des usagers en fonction des territoires. - **Art. additionnels avant l'art. 1er A ou avant l'art. 1er** (p. 5176, 5177) : soutient l'amendement n° 255 de Mme Marie-France Beaufils (garantie de la péréquation tarifaire en matière de gaz) ; rejeté. Prix discriminatoires des services d'EDF et de GDF. (p. 5181, 5182) : soutient l'amendement n° 252 de Mme Marie-France Beaufils (rappel de la primauté des obligations de service public du gaz et de l'électricité sur le droit de la concurrence) ; rejeté. - **Art. 1er** *(Missions et obligations de service public d'EDF, GDF et des entreprises chargées d'un réseau de transport)* (p. 5187) : soutient l'amendement n° 259 de Mme Marie-France Beaufils (suppression) ; rejeté. Nécessité de maintenir les tarifs sociaux et la garantie de service pour les plus démunis. (p. 5190) : soutient l'amendement n° 270 de Mme Marie-France Beaufils (soumission à l'approbation du Parlement des nouveaux contrats définissant les missions de service public d'EDF et de GDF) ; rejeté. (p. 5192) : soutient l'amendement n° 264 de Mme Marie-France Beaufils (précision rédactionnelle sur l'égalité d'accès au service public de l'énergie) ; rejeté. Exemple de l'eau.

- **Suite de la discussion** (7 juillet 2004) - **Art. 15** *(Modalités de répartition et de financement des droits spécifiques passés)* (p. 5301, 5302) : soutient l'amendement n° 328 de Mme Marie-France Beaufils (répartition annuelle de l'ensemble des droits spécifiques sur l'ensemble des employeurs au prorata de la masse salariale de l'année) ; rejeté. Renforcement de la prise en compte du principe de solidarité. - **Art. 19** *(Transfert à titre gratuit des biens mobiliers, contrats, droits et obligations du service IEG - Pensions à la Caisse nationale des IEG)* (p. 5328) : soutient l'amendement n° 403 de Mme Marie-France Beaufils (suppression) ; rejeté. Baisse du pouvoir d'achat des salariés et baisse du niveau des pensions des retraités. Non-prise en compte du refus exprimé par les personnels. Atteinte au principe de répartition. Projet de loi régressif. - **Art. 20** *(Octroi de la garantie de l'État à la Caisse nationale pour les prestations correspondant aux droits spécifiques)* (p. 5331) : soutient l'amendement n° 337 de Mme Marie-France Beaufils (suppression de la limitation de la garantie de l'Etat aux périodes de validité antérieures au 31 décembre 2004) ; rejeté.

- **Suite de la discussion** (8 juillet 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 22** (p. 5390, 5392) : soutient les amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 344 (caractère anticonstitutionnel des lois de transformation de l'EPIC EDF) ; et n° 345 (caractère anticonstitutionnel des lois de transformation de l'EPIC GDF) ; rejetés. - **Art. 22** *(Modification de la structure juridique d'EDF et de celle de GDF)* (p. 5398) : soutient l'amendement n° 406 de Mme Marie-France Beaufils (suppression) ; rejeté. (p. 5399) : soutient l'amendement n° 350 de Mme Marie-France Beaufils (maintien du statut d'EPIC) ; rejeté. (p. 5401) : soutient l'amendement n° 349 de Mme Marie-France Beaufils (sauvegarde des parts de capital détenues par les collectivités locales) ; rejeté. - **Art. 24** *(Applicabilité des dispositions sur la participation des salariés aux agents des services communs à*

*EDF et GDF)* (p. 5409, 5410) : soutient l'amendement n° 354 de Mme Marie-France Beaufils (suppression) ; rejeté. - **Art. 26** *(Adaptation des institutions représentatives du personnel)* (p. 5416) : soutient les amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 360 (suppression) et n° 361 (pérennisation des institutions représentatives du personnel) ; rejetés.

**- Projet de loi relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés** - *Deuxième lecture* **[n° 285 (2003-2004)]** - (15 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5640, 5641) : multiplication des occasions de fichage avec le développement des nouvelles technologies. Baisse du niveau de vigilance à l'égard des fichiers. Légitimation des fichiers publics relatifs à la sécurité. Constitution injustifiée de casiers judiciaires privés par des personnes morales. Désaccord manifesté dès la première lecture. Réduction de la protection des droits et libertés individuels. Le groupe CRC votera contre ce texte. - **Art. 2** *(Chapitre II de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 - Conditions de licéité des traitements de données à caractère personnel)* (p. 5649) : son amendement n° 1 : conditions d'interconnexion des fichiers ; rejeté. (p. 5651) : son amendement n° 2 : élargissement du champ d'application des traitements de données sensibles aux éléments génétiques, biométriques et aux composantes psychiques et sociales de la vie des personnes ; rejeté. (p. 5655, 5656) : ses amendements portant sur le même objet n° 3 et 4 : suppression de la possibilité pour des personnes morales de droit privé de constituer des fichiers d'infractions ; rejetés. - **Art. 4** *(Chapitre IV de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 - Formalités préalables à la mise en oeuvre des traitements - Régimes de la déclaration et de l'autorisation)* (p. 5664) : ses amendements n° 5 : suppression du système des correspondants CNIL, n° 6 : encadrement du système des correspondants et n° 7 : statut des correspondants ; rejetés. (p. 5668) : son amendement n° 8 : soumission à autorisation de la CNIL de traitements relatifs à la vidéosurveillance ; rejeté. - **Art. additionnel après l'art. 10** (p. 5676, 5677) : son amendement n° 9 : transformation du numéro d'inscription des personnes au répertoire national d'identification des personnes physiques en un identifiant non signifiant ; rejeté. - **Art. 15 sexies** *(Coopération policière internationale)* (p. 5678) : le groupe CRC votera l'amendement n° 45 de M. Charles Gautier (suppression). - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5678, 5679) : regret du choix du vote conforme. Saisine du Conseil constitutionnel. Le groupe CRC votera contre ce projet de loi.

**- Proposition de loi relative aux conditions permettant l'expulsion des personnes visées à l'article 26 de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 [n° 360 (2003-2004)]** - (15 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5684, 5685) : approbation de la réforme de 2003 tendant à réduire le champ d'application de la double peine. Affaire Bouziane. Précipitation. Loi de circonstance. Possibilité de répondre pénalement aux provocations de l'imam de Vénissieux. Le groupe CRC votera contre ce texte.

**- Projet de loi relatif à l'assurance maladie [n° 420 (2003-2004)]** - (27 juillet 2004) - **Art. 35** *(Art. L. 161-38 et L. 161-28-2 à L. 161-28-4 du code de la sécurité sociale - Création de l'Institut des données de santé)* (p. 6247, 6248) : confidentialité impérative des données de santé face à l'appétit des assureurs. Danger d'une modulation des tarifs en fonction d'une cartographie de certains risques. Opposition des sénateurs communistes à un système d'assurance des risques individuels, génétiques et héréditaires. Soutient l'amendement n° 520 de Mme Michelle Demessine (suppression) ; rejeté. Tour de passe-passe permettant aux assureurs d'accéder aux données de santé par le biais du futur Institut. Détournement des finalités du système au nom de la concurrence économique. - **Art. 41** *(Art. L. 136-2, L. 136-7-1 et L. 136-8 du code de la sécurité sociale - Dispositions relatives à la contribution sociale généralisée)* (p. 6287) : soutient l'amendement n° 539 de Mme Michelle Demessine (suppression) ; rejeté. Déséquilibre de la répartition de l'effort au détriment des revenus salariaux et des retraites. Soutient l'amendement n° 540 de Mme Michelle Demessine (intégration des dividendes versés par les entreprises dans l'assiette des recettes de la sécurité sociale) ; rejeté. - **Art. additionnels avant l'art. 39 (précédemment réservés)** (p. 6311) : soutient l'amendement n° 525 de Mme Michelle Demessine (exonération des hôpitaux du paiement de la taxe sur les salaires) ; rejeté. (p. 6313) : soutient les amendements de Mme Michelle Demessine n° 527 et 526 (modulation du taux de la cotisation pour chaque entreprise selon la variation de sa masse salariale dans la valeur ajoutée globale) ; rejetés.

**- Projet de loi relatif aux aéroports [n° 452 (2003-2004)]** - (9 novembre 2004) - **Art. 7** *(Exploitation des grands aéroports régionaux)* (p. 7824) : soutient l'amendement n° 21 de M. Michel Billout (suppression) ; rejeté. Inquiétude du personnel des chambres de commerce et d'industrie. Exemple des aéroports de Lyon-Saint-Exupéry, de Marseille-Provence et de Nice-Côte d'Azur. (p. 7828) : favorable à l'amendement n° 52 de M. Daniel Reiner (précision au sujet des agents des chambres de commerce et d'industrie).

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Première partie :*

- (1er décembre 2004) - **Participation de la France au budget des Communautés européennes - Art. 43** *(Evaluation du prélèvement opéré sur les recettes de l'Etat au titre de la participation de la France au budget des Communautés européennes)* (p. 8728, 8729) : budget s'inscrivant dans la continuité des précédents. Dénonciation des conséquences sociales de la logique libérale. Volonté du groupe CRC de construire une autre Europe. (p. 8741) : intervient sur l'amendement n° I-35 de M. Bruno Retailleau (rejet des crédits de préadhésion prévus pour la Turquie).

*Deuxième partie :*

**Outre-mer**

- (8 décembre 2004) (p. 9334, 9336) : crise politique et sociale en Polynésie française. Progression artificielle du budget liée à la compensation des exonérations de cotisations sociales. Diminution à périmètre constant. Budget de régression sociale et de désengagement de l'Etat. Inquiétude quant au maintien de personnels et de moyens de fonctionnement suffisants. Réduction préoccupante des crédits du FEDOM. Priorité accordée au développement de l'emploi dans le seul secteur marchand. Efforts insuffisants en matière de logements. Conséquences de la régulation budgétaire. Absence de dispositions favorisant la continuité territoriale. Stagnation regrettable du dossier des coûts du transport aérien vers l'outre-mer. Opposition des sénateurs du groupe CRC au financement de la continuité territoriale par les collectivités d'outre-mer. Obligations de service public d'Air France pour la continuité territoriale. Refusera toute remise en cause du système de congés bonifiés. Consécration du sentiment d'abandon. Les sénateurs du groupe CRC voteront contre ce projet de budget.

**Affaires étrangères**

- (8 décembre 2004) (p. 9368, 9369) : contexte international particulièrement lourd. Débat souhaitable sur les relations entre la France et les peuples africains et sur la présence française en Afrique. Devoir d'initiative de la France et des Européens pour la reprise d'un processus de paix après la disparition de Yasser Arafat. Conflit israélo-palestinien. Situation en Irak. Déstabilisation et terrorisme en dépit des promesses de démocratie et de sécurité. Dérive atlantiste du projet de traité constitutionnel de l'Union européenne, préjudiciable à la crédibilité et à l'efficacité de la politique étrangère de la France. Contribution importante de l'annulation de la dette à l'augmentation des crédits de l'APD. Diminution des crédits affectés aux moyens des services et à la masse salariale. Modernisation du réseau. Inquiétudes sur les agents locaux et la suppression de consulats, notamment en Europe. Le groupe CRC ne votera pas ce projet de budget.

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur la Turquie** - (21 décembre 2004) (p. 10186, 10187) : confirmation des engagements pris par les gouvernements européens et par les institutions de l'Union européenne depuis plus de quarante ans. Situation de la Turquie sur les plans économique, géographique, historique, démocratique, culturel et religieux. Génocide arménien. Caractère multiculturel et ouvert de l'Union européenne. Occasion de repenser l'Europe.

**BRIAND (Philippe)**
*secrétaire d'État à l'aménagement du territoire*
*(du 31 mars 2004 au 14 avril 2004)*

**BRICQ (Nicole)**
*sénateur (Seine-et-Marne)*
*SOC*

Election le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation à partir du 6 octobre 2004.

Membre titulaire de l'Observatoire de la sécurité de cartes de paiement le 4 novembre 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 2005 le 14 décembre 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 2004 le 20 décembre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

*Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Plan **[n° 74 tome 3 annexe 32 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Economie et finances, fiscalité - Budget.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (4 novembre 2004) - **Art. 59** *(Art. L. 2334-1, L. 2334-7, L. 2334-13, L. 2334-18-1 et L. 2334-18-2 du code général des collectivités territoriales - Montant et modalités de répartition de la dotation de solidarité urbaine)* (p. 7620, 7621) : intervient sur l'article. Défavorable à l'exemption de la fraction la plus riche du mécanisme de redistribution de l'impôt. Prélèvement sur la DGF. Inquiétude sur le choix des critères de la base de modification de la DSU. Conséquence pour les communes n'entrant pas dans le dispositif de la DSU. Exclusion des grandes villes du dispositif. Annonce du doublement de la DSU. Sur l'amendement de la commission de la commission des finances saisie pour avis n° 168 (prélèvement de 20 % de l'augmentation de la DGF des communes et des EPCI pour abonder la DSU), soutient le sous-amendement n° 392 de M. Thierry Repentin ; devenu sans objet. (p. 7634) : soutient l'amendement n° 390 de M. Thierry Repentin (garantie d'accès à la DSU pour les communes de plus de deux cent mille habitants) ; rejeté. (p. 7640, 7641) : avec le groupe socialiste, votera l'article 59. Urgence de la redéfinition de la péréquation.

- **Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat sur le rapport du Gouvernement sur les prélèvements obligatoires et leur évolution** - (10 novembre 2004) (p. 7878, 7879) : son intérêt pour l'innovation fiscale. Hausse globale des prélèvements. Politique fiscale injuste. Manque de lisibilité et de pouvoir redistributif de l'impôt. Analyse du modèle danois. Rejet de la politique gouvernementale.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Discussion générale :*

- (25 novembre 2004) (p. 8439, 8440) : politique prisonnière du dogme de la baisse des impôts et de l'augmentation des prélèvements sociaux. Injustice. Inefficacité des baisses d'impôt ciblées sur le segment le plus favorisé de la population. Nécessité de redonner du pouvoir d'achat aux Français pour relancer la consommation. "Euro-compatibilité" de la France grâce à l'artifice de la soulte versée par EDF. Inefficacité du budget pour lutter contre les destructions d'emplois. Inexistence d'une véritable politique industrielle et d'efforts en faveur de l'éducation et de la recherche. Budget inefficace pour soutenir la croissance, en dépit du recul de la consommation des ménages et du reflux de l'investissement des entreprises. Absence d'action dans l'attente de résultats positifs liés à un retournement de la conjoncture internationale.

*Première partie :*

- (26 novembre 2004) - **Art. 9** *(Allègement des droits de succession)* (p. 8479) : exonération d'impôt sur la succession profitant essentiellement aux familles aisées. Soutient l'amendement n° I-215 de M. Marc Massion (suppression) ; rejeté. - **Art. 10** *(Crédit d'impôt en faveur des entreprises qui relocalisent leur activité en France)* (p. 8492) : absence de politique industrielle européenne et française. Effort insuffisant dans le domaine de la recherche et de l'éducation. Nécessité d'initier des politiques publiques volontaristes.

- **Suite de la discussion** (29 novembre 2004) - **Art. 9 bis (précédemment réservé)** *(Actualisation du barème de l'impôt de solidarité sur la fortune)* (p. 8519) : relèvement du seuil de la première tranche visant à une plus large exonération. Instauration d'une réduction d'impôt au titre de l'ISF en cas de donation à des fondations ou d'investissement dans les PME. (p. 8524) : distorsion entre financement du RMI et produit de l'ISF. Possibilité d'augmentation de l'abattement applicable à la résidence principale. Le groupe socialiste votera contre

l'amendement n° I-6 de la commission (relèvement du seuil d'imposition sur la fortune). Perte de recettes pour l'Etat. - **Art. additionnels après l'art. 9 bis (précédemment réservés)** (p. 8543) : le groupe socialiste votera contre l'amendement n° I-308 de M. Alain Gournac (réduction d'ISF pour les souscriptions en numéraire dans le capital des PME ou les parts de fonds communs de placement dans l'innovation ou de fonds d'investissement de proximité) qui ne répond pas à la nécessité pour les PME de disposer de fonds propres substantiels. - **Art. 12** *(Allègements fiscaux pour les entreprises participant à un projet de recherche et de développement dans les pôles de compétitivité)* (p. 8549) : demande de clarification sur les critères de choix des pôles de compétitivité. Référence au rapport de MM. Lorenzi et Fontagné, fait au nom du Conseil d'analyse économique : nécessité d'intervention au niveau local, au niveau européen et au niveau de l'Etat pour la mise en place d'une véritable politique industrielle. Risque d'inefficacité du mécanisme proposé. (p. 8552) : absence de répartition entre les ministères compétents des crédits consacrés à l'émergence et au développement de pôles de compétitivité. - **Art. additionnels après l'art. 19** (p. 8588, 8589) : soutient l'amendement n° I-220 de M. Marc Massion (mise en place d'une taxation exceptionnelle des entreprises pétrolières) ; rejeté. Enchérissement tendanciel de l'énergie fossile. Pénalisation des retards d'investissement des industries pétrolières.

- **Suite de la discussion** (1er décembre 2004) - **Débat sur les recettes des collectivités locales - Art. additionnels après l'art. 32** (p. 8823, 8824) : son amendement n° I-262 : réintégration de la compensation de la suppression de la part salaire dans les bases prises en compte pour la cotisation des communes les plus riches au FSRIF ; retiré. Le groupe socialiste votera l'amendement n° I-124 de Mme Marie-France Beaufils (allocation d'une compensation aux communes connaissant en 2005 une baisse de la DCTP). - **Art. additionnels après l'art. 34** (p. 8837, 8838) : soutient les amendements de M. François Marc n° I-260 (suppression de l'exonération de la TGAP pour les aéronefs appartenant à l'Etat et extension d'un régime d'aide à l'insonorisation) et de M. Michel Moreigne n° I-259 (compensation financière pour les communes subissant des exonérations de taxe foncière sur les emprises militaires) ; rejetés. - **Vote sur l'ensemble de la première partie** (p. 8855, 8856) : injustice des exonérations fiscales. Refus du Gouvernement d'amender ce texte. Inquiétude face aux conséquences du transfert de charges aux collectivités locales. Défavorable à la première partie de ce projet de loi de finances.

*Deuxième partie :*

**Services du Premier ministre - IV. - Plan**

- (3 décembre 2004) - rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. (p. 9010, 9011) : ambiguïté des crédits d'évaluation. Interrogation sur les intentions du Gouvernement. Evaluation des contrats de plan Etat-région. Interrogations sur la mise en oeuvre de la LOLF. La commission des finances recommande l'adoption de ces crédits.

**Ecologie et développement durable**

- (10 décembre 2004) (p. 9515, 9516) : manque d'ambition du plan national d'allocations de quotas, PNAQ, adopté par la France. Exemple des secteurs du verre et de la cimenterie. Efficacité de la fiscalité et des mécanismes incitatifs ou dissuasifs. Amélioration indispensable des comportements individuels. Demande de précision sur l'action du Gouvernement. (p. 9517) : développement impératif d'une politique incitative à la protection de l'environnement dans le respect de la compétitivité des entreprises.

**Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer - III. - Transports et sécurité routière - Transports terrestres et intermodalité - Routes et sécurité routière**

- (10 décembre 2004) - **Etat B - Titres III et IV** (p. 9562) : conséquences du transfert des compétences des transports collectifs à la région d'Ile-de-France. Clarification indispensable de la nature du patrimoine transmis. Sous-dimensionnement de la dotation de l'Etat actuellement prévue. - **Art. additionnels après l'art. 73 nonies** (p. 9566) : son amendement n° II-83 : déficit des charges de retraite de la RATP à déduire de la compensation versée par l'Etat au STIF calculé sur les trois dernières années ; rejeté. (p. 9568) : son amendement n° II-84 : compensation par l'Etat des hausses éventuelles de péage décidées par RFF sur le réseau Ile-de-France ; retiré au profit de l'amendement n° II-167 du Gouvernement (compensation de l'éventuelle évolution des péages sur les trafics existants à proportion de la participation des collectivités territoriales intéressées au STIF). (p. 9569) : son amendement n° II-85 : compensation intégrale de toute disposition législative ou réglementaire prise par le Gouvernement ayant une incidence sur le financement du STIF ; retiré. (p. 9570, 9571) : son amendement n° II-86 : augmentation des taux plafonds du versement transport ; rejeté. Développement des implantations d'entreprises dans une région soumis à la qualité des infrastructures offertes.

*Articles non rattachés :*

- (14 décembre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 68 nonies** (p. 9727) : soutient l'amendement n° II-136 de M. Bernard Angels (règle de répartition du fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France) ; retiré. (p. 9728, 9729) : ses amendements n° II-137 : revalorisation de la compensation financière versée par l'Etat au syndicat des transports d'Ile-de-France pour tenir compte de la vétusté du matériel roulant de la SNCF ; et n° II-138 : revalorisation de la compensation financière versée par l'Etat au syndicat des transports d'Ile-de-France pour constituer un fonds de roulement correspondant à un mois de trésorerie ; rejetés. Absence de privilèges de la région Ile-de-France. - **Art. additionnel avant l'art. 69 bis** (p. 9742) : défavorable à l'amendement n° II-80 de la commission (suppression de l'article 69 bis).

- **Projet de loi organique modifiant la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances [n° 69 (2004-2005)]** - (16 décembre 2004) - **Discussion générale** (p. 9930, 9931) : s'interroge sur l'urgence de la modification d'une loi avant son entrée en vigueur. Rappel des principes de la politique budgétaire. Approbation du renforcement des pouvoirs de contrôle du Parlement. Surplus budgétaires constatés en 1999. Problème de la dette. Méthodologie à appliquer. Définition d'un niveau de dépense indispensable. Problème structurel lié à la faiblesse de la croissance. Désaccord sur les politiques publiques à mettre en oeuvre.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2004 [n° 112 (2004-2005)]** - (17 décembre 2004) - **Art. 9 et état C'** *(Dépenses en capital des services civils - Annulation de crédits)* (p. 10006, 10007) : favorable au principe du maintien de la redevance audiovisuelle pour les résidences secondaires.

- **Suite de la discussion** (20 décembre 2004) - **Art. 56** *(Application aux entreprises de transport ferroviaire du plafonnement de la contribution aux charges du service public de l'électricité, CSPE)* (p. 10126) : favorable à l'amendement n° 142 de la commission (statut de la commission de régulation de l'énergie, CRE). - **Art. 57** *(Modification du régime de la taxe sur les nuisances sonores aériennes)* (p. 10129) : son amendement n° 67 : affectation du produit de la taxe sur les nuisances sonores aéroportuaires ; rejeté. - **Art. 57 ter** *(Travaux d'adduction d'eau et d'assainissement en milieu rural)* (p. 10132, 10133) : favorable à l'amendement de la commission des finances n° 19 : suppression. Reprend l'amendement de la commission n° 19 : suppression ; rejeté. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 10149) : caractère hétéroclite du collectif budgétaire. Mesures impropres à relancer l'économie. Le groupe socialiste ne votera pas ce projet de loi.

- **Projet de loi de finances pour 2005** - *Commission mixte paritaire* **[n° 125 (2004-2005)]** - (22 décembre 2004) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 10291, 10292) : réduction des déficits en trompe-l'oeil. Versement de la soulte par EDF. Inexistence de marges de manoeuvre pour la croissance et l'emploi. Débat fiscal restreint notamment à propos de l'ISF. Perte de toute fonction redistributive de cet impôt et de l'impôt sur le revenu. Inopérance d'un bricolage de l'ISF pour encourager l'investissement dans les PME. Nécessité d'un débat de fond pour favoriser le tissu industriel de la France. Intérêt de la reprise en CMP de certains amendements sénatoriaux : délocalisation et pôles de compétitivité ; rapport sur la péréquation entre départements urbains et ruraux ; modalités du transfert aux départements de la TIPP ; création du conseil des prélèvements obligatoires. Honnêteté du compromis s'agissant du problème des "ventes à la découpe". Crainte d'une année 2005 extrêmement dure. Le groupe socialiste votera contre ce projet de budget.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2004** - *Commission mixte paritaire* **[n° 136 (2004-2005)]** - (22 décembre 2004) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 10352) : alourdissement des prélèvements obligatoires en 2005. Essoufflement de la croissance en 2005.

**BRISEPIERRE (Paulette)**
*sénateur (Français établis hors de France (Série A))*
*UMP*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Vice-présidente de la Délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Membre titulaire du Conseil d'orientation stratégique du fonds de solidarité prioritaire (anciennement: Comité directeur du Fonds d'aide et de coopération).

Membre titulaire de la Commission nationale des bourses de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi organique* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 168 (2003-2004)]** (22 janvier 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à l'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France privés de leur droit de voter dans les centres de vote pour les élections européennes **[n° 172 (2003-2004)]** (27 janvier 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

*Proposition de loi organique* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 375 (2003-2004)]** (24 juin 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative au vote des Français établis hors de France pour l'élection des représentants au Parlement européen **[n° 378 (2003-2004)]** (28 juin 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution - Union européenne.**

*Proposition de loi organique* tendant à compléter et préciser le domaine de la loi en ce qui concerne les instances représentatives des Français établis hors de France **[n° 55 (2004-2005)]** (4 novembre 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Avis*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Aide au développement **[n° 77 tome 3 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Budget.**

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au divorce [n° 389 (2002-2003)]** - (8 janvier 2004) - **Art. additionnels après l'art. 20 ou après l'art. 22** (p. 142) : soutient l'amendement n° 30 de M. Christian Cointat (non-application des lois étrangères discriminatoires) ; retiré. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 159) : texte équilibré et consensuel. Maintien nécessaire du divorce pour faute. Réforme de la prestation compensatoire. Le groupe UMP votera ce texte.

- **Ouverture de session** - (1er octobre 2004) (p. 6471) : déclare la session ordinaire 2004-2005 ouverte.

- **Allocution de la Présidente d'âge** - (1er octobre 2004) (p. 6472, 6474) : première session après la réforme du mode d'élection des sénateurs. Sentiments de fierté, d'émotion et de bonheur. Cohésion, rajeunissement, féminisation et modernisation du Sénat. Montée du terrorisme. Elargissement de l'Europe. Poursuite de la mondialisation. Relations avec les Etats-Unis. Rôle du Sénat dans le cadre hexagonal : législateur, représentant des collectivités territoriales et contrôleur de l'exécutif. Rôle international du Sénat. Organisation des états généraux des Français de l'étranger. Mise en jeu de la solidarité nationale face aux difficultés rencontrées par la France. Adoption d'une attitude d'optimisme raisonnable et raisonnée.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Affaires étrangères**

- (8 décembre 2004) - rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, pour l'aide au développement. (p. 9362, 9363) : situation en Côte-d'Ivoire. Aide publique massive. Emergence d'un secteur privé dynamique. Se félicite de l'implication privilégiée de la France dans le financement du développement. Renforcement du caractère multilatéral de la coopération. Orientation de l'aide bilatérale vers le soutien financier aux acteurs locaux : annulations de dettes et aide budgétaire directe. Nécessité d'établir des conditionnalités exigeantes dans l'attribution des aides. Subordination des concours financiers de la France au respect des accords en matière de versement des pensions de

retraite et prestations sociales. Bonnes orientations s'agissant de l'assistance technique. Pertinence de la réforme adoptée par le CICID concernant l'aide-projet. Nécessité d'une réflexion stratégique sur la définition des priorités géographiques et sectorielles. Prise en compte des intérêts des Français de l'étranger. Avis favorable de la commission des affaires étrangères à l'adoption des crédits de l'APD.

**de BROISSIA (Louis)**
*sénateur (Côte-d'Or)*
*UMP*

Chargé d'une mission temporaire auprès du ministre délégué à la famille le 5 janvier 2004 ; fin de mission le 5 juillet 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Membre de la Délégation parlementaire pour l'Union européenne le 13 octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil d'administration de la société France Télévision.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique le 13 avril 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle le 12 mai 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Avis*, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi [n° 215 (2003-2004)] relatif aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle **[n° 249 (2003-2004)]** (7 avril 2004) - **Entreprises - Recherche, sciences et techniques.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

*Proposition de loi* visant à établir une Journée Nationale du Souvenir des Français morts en Indochine **[n° 382 (2003-2004)]** (28 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense.**

*Avis*, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Médias **[n° 75 tome 10 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Culture - Budget.**

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle [n° 160 (2003-2004)]** - (13 avril 2004) - rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. - **Discussion générale** (p. 2311, 2312) : remerciements au Gouvernement pour son renoncement à transposer le "paquet télécoms" par ordonnance. Regrette la discussion de ce texte à la suite de celle portant sur la confiance dans l'économie numérique et modifiant les mêmes articles de la loi du 30 septembre 1986. Amendements de coordination. Interroge le Gouvernement sur les raisons de la non-présentation des dispositions relatives à la communication audiovisuelle en un seul et même texte. Soutient l'économie générale du projet. Préservation acquise des fragiles équilibres établis dans le secteur audiovisuel. Annonce d'amendements de clarification et de précision. Souci de l'intérêt du téléspectateur et de l'auditeur. Modernisation satisfaisante du champ de régulation du CSA. Précision nécessaire concernant son pouvoir de règlement des différends. Sur l'aménagement des obligations de transport, proposera le maintien pour une période transitoire de l'obligation de reprise en analogique de TF1 et de M6 pour les abonnés individuels des réseaux câblés. Reprise souhaitable de TV5 sur tous les supports de diffusion. (p. 2313, 2314) : assouplissement pertinent des régimes fiscaux et anticoncentrations applicables aux télévisions locales. Concernant l'encadrement de la participation des éditeurs de services nationaux au lancement de chaînes de télévision locales, proposera une exception pour les services locaux édités outre-mer. Encadrement souhaitable de l'intervention des collectivités locales en matière de distribution de services audiovisuels. Urgence de perspectives claires pour le devenir de la télévision numérique terrestre, TNT. Proposera des mesures susceptibles d'assurer son succès et la satisfaction du téléspectateur. Débat indispensable sur la date d'arrêt de la diffusion analogique après le lancement effectif de la TNT. Prise en compte souhaitable par le CSA des conséquences de l'ouverture des secteurs interdits sur les marchés publicitaires locaux. Diminution des recettes commerciales des radios. Prorogation des autorisations d'usage de la ressource radioélectrique après l'arrivée à échéance de nombreuses autorisations. Assouplissement souhaitable du régime des rediffusions. Soutiendra l'amendement fiscal du Gouvernement à l'appui de la transformation de RFO en filiale de la société France Télévisions. Avis favorable à l'adoption du volet audiovisuel du texte sous réserve du sort réservé à ses amendements.

- **Suite de la discussion** (14 avril 2004) - **Art. 27** *(Art. 1er de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Coordination)* (p. 2408) : son amendement n° 57 : suppression ; adopté. Coordination avec le projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique. - **Art. 30** *(Art. 4 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Définition des missions du Conseil supérieur de l'audiovisuel)* (p. 2410) : son amendement n° 58 : suppression pour coordination avec la loi pour la confiance dans l'économie numérique ; adopté. Soutient l'amendement n° 42 de la commission (suppression pour coordination avec la loi pour la confiance dans l'économie numérique) ; adopté. (p. 2411, 2412) : s'oppose à l'amendement n° 53 de M. Philippe Richert (obligation pour le CSA de veiller à assurer l'égalité de réception par tous) et sur ce dernier, au sous-amendement n° 119 de M. Philippe Nogrix (égalité de réception par tous des réseaux radiophoniques nationaux) en dépit de l'intérêt de la question des fréquences maîtresses. Absence de données techniques sûres pour la mise en oeuvre de ces fréquences. Problème des reliefs accidentés et des radios transfrontalières. Craintes légitimes des radios indépendantes et associatives. Risques techniques des trous noirs dans les ondes. Réflexion en cours au CSA pour l'établissement d'un nouveau plan de fréquences, FM 2006. - **Art. 30 bis** *(Art. 6 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Coordination)* (p. 2414) : travail en commun avec la commission des affaires économiques sur l'ensemble du texte dans la recherche du principe de démocratie

audiovisuelle. - **Art. 31** *(Art. 10 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Suppression de l'autorisation des réseaux de télécommunications par le CSA)* : s'oppose à l'amendement n° 216 de M. Ivan Renar (suppression). - **Art. 32** *(Art. 12 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Consultation du CSA en matière de normes techniques)* (p. 2415) : s'oppose à l'amendement n° 217 de M. Ivan Renar (élargissement du spectre des responsabilités du CSA). - **Art. additionnel après l'art. 32** (p. 2416) : s'oppose à l'amendement n° 162 de Mme Danièle Pourtaud (obligation pour le CSA de veiller au transport des services de radio et de télévision dans des conditions techniques et commerciales non discriminatoires). Risque de remise en cause de l'équilibre entre le CSA et le Conseil de la concurrence. - **Art. 33** *(Art. 15 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Compétences du CSA en matière de protection des mineurs)* : accepte l'amendement n° 292 du Gouvernement (suppression de la définition donnée au deuxième alinéa de l'article pour coordination avec la nouvelle définition de la communication audiovisuelle introduite dans le projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique) et s'oppose à l'amendement n° 224 de M. Ivan Renar (élargissement du spectre des responsabilités du CSA) visant indûment internet. - **Art. additionnel après l'art. 34** (p. 2417) : son amendement n° 59 : modification des renvois de l'article 16-1 de la loi du 30 septembre 1986 pour identifier le rôle des sociétés nationales de programme dans la diffusion des messages d'alerte sanitaire émis par le ministère de la santé ; adopté. - **Art. 35** *(Art. 17 et 20-1 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Compétences du CSA en matière de concurrence et coordination)* : s'oppose à l'amendement n° 219 de M. Ivan Renar (suppression). Retour inopportun sur les équilibres confirmés dans la loi pour la confiance dans l'économie numérique entre le CSA, l'ART et le Conseil de la concurrence. - **Art. 36** *(Art. 17-1 et 17-2 [nouveaux] de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Attribution au CSA d'une compétence générale de règlement des litiges en matière de distribution des services audiovisuels)* (p. 2418) : s'oppose à l'amendement n° 163 de Mme Danièle Pourtaud (élargissement de la saisine du CSA aux organisations professionnelles et syndicales du secteur de la communication audiovisuelle, aux associations familiales et à celles de téléspectateurs). Interférence injustifiée dans un différend entre deux professionnels. Accepte l'amendement n° 287 du Gouvernement (coordination tendant à l'extension de la procédure de règlement des litiges à la radio numérique). (p. 2419) : son amendement n° 60 : cohérence ; adopté. Son amendement n° 61 : énumération des principes sur lesquels pourra se fonder le CSA pour le règlement des litiges entre éditeurs et distributeurs de services ; adopté. Demande le retrait de l'amendement n° 164 de Mme Danièle Pourtaud (possibilité de saisine du CSA lorsque le différend entre éditeur et distributeur de services porte atteinte aux principes mentionnés à l'article 4 de la loi de 1986). Risque d'empiètement sur les prérogatives du Conseil de la concurrence. (p. 2421) : ses amendements n° 62 : obligation pour l'ART de se prononcer dans un délai d'un mois en cas de saisine pour avis par le CSA ; et n° 63 : suspension du délai donné au CSA pour statuer en cas de saisine du Conseil de la concurrence ; adoptés. Harmonisation souhaitable entre les avis des autorités de régulation. Son amendement n° 64 : rétablissement de la faculté pour le CSA d'ordonner des mesures conservatoires en vue de garantir l'exercice de la liberté de communication ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 165 de Mme Danièle Pourtaud (rétablissement de la faculté pour le CSA d'ordonner des mesures conservatoires en vue de garantir l'exercice de la liberté de communication et attribution du pouvoir de prononcer des sanctions). - **Art. 39** *(Art. 21 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Attribution de fréquences)* (p. 2422) : demande le retrait de l'amendement n° 140 de M. Pierre Laffitte (prise en compte de l'avis de l'Agence nationale des fréquences par le Premier ministre pour la définition des fréquences attribuées aux administrations de l'Etat) au nom de la commission des affaires économiques. Précision superfétatoire. - **Art. 40** *(Art. 23 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Utilisation par un service de communications électroniques des fréquences assignées par le CSA)* (p. 2423) : s'oppose à l'amendement n° 221 de M. Ivan Renar (suppression). - **Art. 40 bis** *(Art. 25 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Compétence du CSA en matière de recomposition des multiplexes de la télévision numérique terrestre)* (p. 2424, 2426) : s'oppose à l'amendement n° 139 de M. Paul Blanc (détermination de la date du lancement des chaînes payantes en TNT par la constatation de taux de couverture et d'équipement des foyers suffisamment élevés pour garantir la viabilité économique de celles-ci) tout en étant favorable à son esprit. Rédaction imprécise. Conditionnement implicite défavorable à la réussite de la TNT. Pénalisation d'au moins une année supplémentaire de la recomposition du multiplexe. Attribution au CSA, et non pas au législateur, de l'étude des modalités de lancement des différents services. Souhaite la réussite de la TNT comme le Sénat tout entier. - **Art. additionnels après l'art. 40 bis** (p. 2428) : s'oppose à l'amendement n° 107 de M. Gaston Flosse (assignation par le gouvernement de la Polynésie française d'un droit prioritaire d'usage de la ressource radioélectrique de transmission aux opérateurs polynésiens créés par la Polynésie française). (p. 2429, 2430) : s'oppose à l'amendement n° 54 de M. Philippe Richert (élaboration d'un nouveau plan de fréquences en vue d'étendre la couverture radiophonique du territoire national). Pertinence non encore démontrée de la fréquence maîtresse. Etude en cours au CSA du plan de fréquences "FM 2006". (p. 2431) : s'oppose à l'amendement n° 166 de M. Jean-Pierre Godefroy (modification de la réglementation relative au niveau sonore des écrans publicitaires à la télévision). Sceptique quant à son effet dirimant. - **Art. additionnels après l'art. 40 bis ou après l'art. 75** (p. 2432, 2433) : s'oppose aux amendements de M. Jean-Pierre Godefroy n° 167 (obligation pour les chaînes hertziennes privées d'assurer l'accès des personnes sourdes et malentendantes à la totalité des programmes) et n° 195 (obligation pour le secteur public de l'audiovisuel d'assurer l'accès des personnes sourdes et malentendantes à la totalité des programmes qu'il diffuse). Alourdissement non pertinent des contraintes économiques. Existence d'une obligation conventionnelle strictement respectée par les chaînes publiques et les chaînes privées. Engagement d'un programme de sous-titrage d'ici à 2006 à hauteur de 50 % du temps d'antenne hors publicité. (p. 2433) : intervient sur l'amendement n° 167 de M. Jean-Pierre Godefroy précité. Proposition pertinente de demander au CSA un rapport annuel concernant les chaînes privées et publiques comparées à leurs homologues du paysage audiovisuel européen. - **Art. 41** *(Art. 28 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Autorisation faite aux décrochages locaux de diffuser des messages publicitaires à caractère national)* (p. 2435, 2436) : s'oppose aux amendements identiques n° 168 de Mme Danièle Pourtaud et n° 225 de M. Ivan Renar (suppression). Fermeture inopportune de "fenêtres" sur la réalité locale. S'oppose aux amendements de Mme Danièle Pourtaud n° 169 (prise en compte par le CSA, lors du conventionnement d'une chaîne locale, de la diffusion de programmes locaux majoritaires et du financement par des ressources locales majoritaires) et n° 170 (prise en compte par le CSA, lors du conventionnement des services de radio, des moyens techniques mis en oeuvre par les éditeurs et les distributeurs pour assurer la protection des programmes diffusés en mode numérique contre les atteintes à l'utilisation radiophonique normale de ces programmes par les facultés de copies dont disposent les auditeurs). Fixation autoritaire de la part des ressources locales, préjudiciable au développement des chaînes locales. S'interroge sur la forme et le fond de l'amendement n° 170 précité. (p. 2437) : intervient sur l'amendement n° 169 de Mme Danièle Pourtaud précité. Différence de conception avec l'opposition concernant l'accès audiovisuel des Français. Refus de compartimenter le paysage audiovisuel entre public, privé, local, régional, national. - **Art. additionnel après l'art. 41** (p. 2438) : accepte l'amendement n° 141 de M. Pierre Laffitte (insertion dans les conventions passées entre les services diffusés par voie hertzienne et le CSA de dispositions relatives à la diffusion de programmes consacrés à la culture scientifique, technique et industrielle). - **Art. additionnel après l'art. 41 bis** (p. 2439) :

son amendement n° 65 : assouplissement du régime applicable aux chaînes rediffusant leurs programmes en plusieurs déclinaisons ; adopté. Amendement approuvé à l'unanimité par la commission des affaires culturelles et soutenu par la commission des affaires économiques. Préservation du respect des obligations de diffusion d'oeuvres européennes et d'expression originale française. Calcul des obligations d'investissement dans la production cinématographique et audiovisuelle sur une assiette plus large. Sur son amendement n° 65 précité, demande le retrait du sous-amendement n° 121 de M. Philippe Nogrix. - **Art. additionnel avant l'art. 42 ter** (p. 2440) : s'oppose à l'amendement n° 226 de M. Ivan Renar (extension du régime d'autorisation temporaire aux supports numériques terrestres). - **Art. 42 ter** *(Art. 28-4 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Consultation publique préalable à la publication des appels aux candidatures pour l'attribution de droits d'usage de la ressource radioélectrique en vue de la diffusion de services de radio par voie hertzienne terrestre en mode numérique)* (p. 2441, 2442) : son amendement n° 66 : extension du champ de la consultation publique préalable à la délivrance des autorisations de droit d'usage de la ressource radioélectrique pour les radios numériques ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 227 de M. Ivan Renar (suppression).

- **Suite de la discussion** (15 avril 2004) - **Art. 43** *(Art. 29 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Intégration du plan de fréquences dans l'appel aux candidatures pour l'attribution des fréquences hertziennes aux services de radio - Critère de diversité musicale)* (p. 2452) : son amendement n° 67 : établissement par le CSA de la liste des candidats à l'attribution d'une autorisation relative à la diffusion d'un service de radiodiffusion en mode analogique dont le dossier est recevable ; adopté. (p. 2453) : s'oppose à l'amendement n° 122 de M. Philippe Nogrix (obligation pour le CSA de veiller, s'agissant de l'attribution des fréquences aux réseaux nationaux, à l'équilibre entre services musicaux et réseaux d'information). Rigidité supplémentaire dans le paysage radiophonique. Nécessité de laisser le libre choix aux auditeurs. (p. 2454, 2455) : s'oppose à l'amendement n° 171 de Mme Danièle Pourtaud (obligation pour le CSA, lors de l'attribution de fréquences, de permettre aux radios d'information politique et générale et d'information thématique de bénéficier d'une couverture nationale). Révision du plan de fréquences par le CSA après le gel inopportun des fréquences au bénéfice des radios de service public. Introduction de rigidités supplémentaires inappropriées aux radios musicales. - **Art. 44** *(Art. 29-1 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Compétence des comités techniques radiophoniques en matière de services de télévision locale)* (p. 2456) : s'oppose à l'amendement n° 229 de M. Ivan Renar (précision rédactionnelle). Son amendement n° 68 : extension du champ de compétence des comités techniques aux services de radio diffusés en mode numérique ; adopté. - **Art. 44 bis** *(Art. 29-1 et 29-2 [nouveau] de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Publication des appels aux candidatures pour l'attribution de droits d'usage de la ressource radioélectrique en vue de la diffusion de services de radio par voie hertzienne terrestre en mode numérique lorsque ces services utilisent une même ressource radioélectrique)* (p. 2457) : ses amendements n° 69 : rectification d'une erreur matérielle, et n° 70 : établissement par le CSA de la liste des candidats à l'attribution d'une autorisation relative à la diffusion d'un service de radio en mode numérique dont le dossier est recevable ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° 261 de M. René Trégouët (prolongation de cinq ans des autorisations d'émettre en analogique des radios de la bande FM qui migreront vers le numérique). (p. 2458) : son amendement n° 71 : obligation pour l'un au moins des distributeurs de service de radio numérique d'offrir les services des sociétés nationales de programmes ; adopté. - **Art. 46** *(Art. 30-1 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Autorisation des services de télévision diffusés par voie hertzienne terrestre en mode numérique)* (p. 2459) : s'oppose à l'amendement n° 231 de M. Ivan Renar (réservation de la possibilité de participer aux appels à candidature pour l'édition d'un service de télévision numérique diffusé par voie hertzienne terrestre aux seules sociétés civiles d'intérêt collectif créées par des associations). Son amendement n° 72 : coordination ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 172 de Mme Danièle Pourtaud (mise en oeuvre par le CSA de moyens destinés à l'octroi de canaux sur la TNT aux télévisions locales associatives). Inutilité en raison de l'ouverture effective par le CSA de fenêtres associatives. - **Art. 47** *(Art. 30-2 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Autorisation des distributeurs de services de télévision diffusés par voie hertzienne terrestre en mode numérique)* (p. 2461) : son amendement n° 73 : précision du régime juridique applicable aux opérateurs techniques de la TNT ; adopté. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 173 de Mme Danièle Pourtaud (fixation d'un délai pour la conclusion des contrats entre les opérateurs de multiplexes et les diffuseurs techniques). - **Art. 48** *(Art. 30-3 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - coordination)* (p. 2462) : s'oppose à l'amendement n° 232 de M. Ivan Renar (nouvelle rédaction de l'article encadrant les conditions de conclusion des contrats de reprise en exclusivité et en excluant la tacite reconduction) qui tend à empêcher l'émulation. - **Art. 49** *(Art. 30-4 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Coordination)* : son amendement n° 74 : coordination avec le projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique ; adopté. - **Art. 51** *(Art. 30-6 [nouveau] et 31 [nouveau] de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Consultation publique sur les autorisations de services de communication audiovisuelle diffusés par voie hertzienne)* (p. 2463) : accepte l'amendement n° 293 du Gouvernement (précision de la durée des autorisations et suppression de l'obligation pour l'éditeur de se constituer sous forme de société commerciale). Son amendement n° 75 : possibilité pour le CSA d'autoriser la reprise par satellite de programmes de radio numérique préalablement autorisés par voie hertzienne terrestre ; adopté. - **Art. 52** *(Article 32 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Motivation des refus d'autorisation de services de radio)* (p. 2464) : son amendement n° 76 : encadrement de la faculté ouverte au CSA de motiver ses décisions de refus par référence à son rapport de synthèse ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 174 de Mme Danièle Pourtaud (suppression). - **Art. 54** *(Art. 33 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Dérogations applicables aux services exclusivement diffusés en dehors du territoire national)* (p. 2465) : s'oppose à l'amendement n° 175 de M. Jean-Pierre Godefroy (obligation pour les services de télévision par câble et par satellite de prévoir l'accessibilité de la totalité de leurs programmes aux personnes sourdes et malentendantes). Contraintes économiques en contradiction avec l'objectif recherché. (p. 2466) : soutiendra l'initiative prise éventuellement par le parti socialiste de créer une journée de travail supplémentaire pour alimenter le fonds de compensation du handicap suggéré par Danièle Pourtaud. - **Art. 54 bis** *(Art. 33-1 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Régime des chaînes locales diffusées par voie hertzienne dont la reprise sur un réseau n'utilisant pas de fréquences assignées par le Conseil supérieur de l'audiovisuel a pour effet de faire passer la zone desservie à plus de dix millions d'habitants)* : Ses amendements n° 77 : dispense d'un second conventionnement pour les services de radio diffusés en mode numérique et déjà conventionnés par le CSA et n° 78 : assouplissement du régime de rediffusion applicable aux chaînes du câble et du satellite ; adoptés. Accueil favorable des professionnels de la création audiovisuelle française. Amélioration de l'offre pour les téléspectateurs. - **Art. 57** *(Art. 34 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 - Distribution de services de communication audiovisuelle comportant des services de radio ou de télévision sur les réseaux n'utilisant pas des fréquences assignées par le CSA)* (p. 2468, 2469) : ses amendements n° 79 : précision ; n° 80 : soumission de la faculté pour les collectivités territoriales et leurs groupements à devenir distributeurs de service de communication audiovisuelle au constat d'une insuffisance d'initiatives privées résultant d'un appel d'offres déclaré infructueux ; et n° 81 : rédaction ;

adoptés. Son amendement n° 82 : coordination ; adopté. (p. 2472) : estime la prévention légitime de Paul Loridant, à l'égard des collectivités qui se sont lancées dans l'installation des réseaux câblés, satisfaite par la rédaction de son amendement n° 80 précité, et non par celle de l'amendement précité n° 176 de Mme Danièle Pourtaud. Défavorable au principe d'interdire à une même personne d'exercer une activité d'opérateur de services et d'être chargée de l'octroi des droits de passage pour l'établissement des réseaux. - **Art. 58 et art. additionnel après l'art. 103 ter** *(Art. 34-1 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Service antenne)* (p. 2476) : s'oppose aux amendements de Mme Danièle Pourtaud n° 179 (obligation de transport des chaînes diffusées en mode analogique et de celles diffusées gratuitement en mode numérique, quel que soit le support) et de M. Ivan Renar n° 236 (obligation de mise à disposition des chaînes hertziennes aux câblo-opérateurs et suppression de la distinction entre contrats individuels et contrats collectifs à l'intérieur des réseaux câblés) et n° 237 (substitution de la notion de "transport" à celle de "reprise"). Prise en compte par les deux commissions des préoccupations exprimées par Mme Danièle Pourtaud et relayées par M. Gérard Longuet concernant la situation des abonnés individuels du câble. Instauration à leur profit d'une période d'adaptation de cinq ans à l'évolution technologique. Souci de ne pas pénaliser davantage dans une société télévisuelle dans laquelle tout le monde n'a pas encore accès à tout. Exemple du câble. (p. 2483) : son amendement n° 83 : instauration d'une période transitoire de cinq ans pendant laquelle les garanties du service antenne sont étendues à l'ensemble des abonnés du câble ; adopté. - **Art. 59** *(Art. 34-2 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Obligation de mise à disposition de certains services à la charge des distributeurs de services par satellite)* (p. 2485) : son amendement n° 84 : extension à TV5 de l'obligation de reprise des chaînes publiques imposée aux distributeurs de services sur un réseau n'utilisant pas de fréquences terrestres assignées par le CSA ; adopté. (p. 2487) : satisfait de l'adoption de son amendement n° 84 précité concernant TV5, fenêtre sur l'"outre-France". Avancée intéressante dans l'intégration de la culture française et francophone. - **Art. 60** *(Art. 34-3 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Proportion de services indépendants au sein d'une offre de services audiovisuels)* (p. 2488) : son amendement n° 85 : fixation de proportions significatives de services conventionnés en langue française transportés sur des réseaux non assignés par le CSA ; retiré. Argument pour avancer en matière de diversité culturelle, européenne et française, en prévision des discussions ardues enre le Gouvernement et ses homologues européens. - **Art. 61** *(Art. 39 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Suppression du plafond de détention du capital pour les télévisions hertziennes locales)* (p. 2492) : son amendement n° 87 : exemption des services locaux, édités par des opérateurs nationaux dans les collectivités d'outre-mer, du dispositif anticoncentration ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 184 de Mme Danièle Pourtaud (suppression). Préservation du pluralisme dans le projet de loi en limitant l'influence des chaînes historiques. Nécessité de donner aux télévisions locales les conditions de la réussite. Sur son amendement n° 87 précité, accepte le sous-amendement n° 306 du Gouvernement (précision). - **Art. 62** *(Art. 41 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Dispositif anti-concentration monomédia)* (p. 2496, 2497) : accepte l'amendement n° 288 du Gouvernement (précision concernant le calcul de l'audience potentielle introduit dans le dispositif anti-concentration applicable aux programmes de radio diffusés en mode numérique) et s'oppose aux amendements de Mme Danièle Pourtaud n° 185 (suppression), n° 187 (fixation à 150 millions d'habitants de la population maximale pouvant être desservie par un ou plusieurs services de radio appartenant au titulaire d'une autorisation de diffusion en mode analogique et à 200 millions d'habitants pour une autorisation de diffusion en mode analogique et numérique cumulé), n° 186 (prise en compte dans le dispositif anti-concentration applicable à la radio des régies publicitaires appartenant à des opérateurs autorisés), n° 188 (suppression des dispositions autorisant une même personne à être à la fois titulaire d'une autorisation pour la diffusion d'un service national et de plusieurs autres pour des services locaux) et n° 190 (suppression des dispositions portant de six millions à douze millions d'habitants le plafond de population ne pouvant être dépassé par la personne titulaire d'une ou plusieurs autorisations relatives à la diffusion d'un ou plusieurs services de télévision locaux). S'oppose aux amendements identiques n° 189 de Mme Danièle Pourtaud et n° 245 de M. Ivan Renar (suppression des dispositions portant de cinq à sept le nombre maximal d'autorisations pouvant être détenues par une même personne pour un service national de TNT). Pertinence des propos de Jack Ralite concernant les télévisions locales, cibles d'un besoin de proximité, mais aussi d'un besoin de territorialisation. Nécessité de ne pas sous-estimer les concentrations et les risques de la féodalisation opérée par certains groupes internationaux. - **Art. 63** *(Art. 41-1 et 41-2 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Dispositif anti-concentration plurimédia applicable aux services diffusés en mode analogique)* (p. 2498) : s'oppose à l'amendement n° 246 de M. Ivan Renar (suppression). - **Art. 64** *(Art. 41-1-1 et 41-2-1 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Dispositif anti-concentration plurimédia applicable aux services diffusés en mode numérique)* : s'oppose à l'amendement n° 247 de M. Ivan Renar (suppression). - **Art. additionnel après l'art. 64** : s'oppose à l'amendement n° 191 de Mme Danièle Pourtaud (prise en compte, au titre des cumuls visés par le dispositif anti-concentration, de la détention d'un seuil de parts dans le marché publicitaire local). Mise en oeuvre complexe en l'absence d'un mode de calcul indubitable. - **Art. 65** *(Art. 41-3 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Seuil à partir duquel un service de télévision diffusé par voie hertzienne est regardé comme un service national)* (p. 2500, 2501) : s'oppose à l'amendement n° 192 de Mme Danièle Pourtaud (suppression). Bien-fondé du choix retenu par le Gouvernement. Seuil de population requis pour l'obligation de contribution à la production audiovisuelle et cinématographique. Impossibilité pour un opérateur déjà dominant au niveau national de détenir la totalité du capital d'une télévision locale. S'oppose aux amendements identiques n° 109 de M. Laurent Béteille et n° 249 de M. Paul Loridant (fixation à douze millions d'habitants du seuil de population à partir duquel un service de télévision diffusé par voie hertzienne est considéré comme un service national). - **Art. 67** *(Art. 42 et 42-1 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Pouvoirs de sanction des éditeurs et distributeurs de services par le CSA)* (p. 2502) : son amendement n° 88 : coordination ; adopté. - **Art. 68** *(Art. 42-3 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Changement de catégorie ou de titulaire d'autorisation pour la diffusion de services de radio)* (p. 2505, 2506) : sur les amendements de Mme Danièle Pourtaud s'oppose au n° 193 (suppression) et déclare le n° 194 (impossibilité pour le CSA d'agréer un changement de catégorie pouvant donner au titulaire de l'autorisation un accès à des ressources provenant de la publicité locale) satisfait par l'amendement n° 272 de M. René Trégouët (impossibilité pour le CSA d'agréer un changement de titulaire et de catégorie d'autorisation pour la diffusion d'un service de radio, si ce changement est incompatible avec la préservation des équilibres des marchés publicitaires, notamment locaux) qu'il accepte. - **Art. 70 bis** *(Art. 42-10 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Compétence du CSA concernant les programmes diffusés par satellite)* (p. 2507) : son amendement n° 89 : coordination ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 75 ter** (p. 2508) : son amendement n° 90 : extension de l'obligation de reprise de la chaîne parlementaire sur l'ensemble des réseaux n'utilisant pas de fréquences assignées par le CSA ; adopté. - **Art. 76** *(Art. 47-1 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Composition des conseils d'administration des sociétés France Télévisions, France 2, France 3, France 5 et Réseau France Outre-mer)* (p. 2509) : son amendement n° 91 : précision ; adopté. - **Art. 78** *(Art. 48-1 et 49-1 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Coordination)* (p. 2510) : son amendement n° 92 : coordination ; adopté. - **Art. additionnel**

**avant l'art. 80** : son amendement n° 93 : rectification orthographique ; adopté. - **Art. 86** *(Art. 80 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Coordination)* (p. 2511) : son amendement n° 94 : coordination ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 86** (p. 2513) : s'oppose aux amendements identiques de M. Ivan Renar n° 242 et de M. Paul Loridant n° 251 (création d'un fonds d'aide aux services de télévision dont les ressources commerciales provenant de messages publicitaires diffusés à l'antenne sont inférieures à 20 % de leur chiffre d'affaires total) et aux amendements de Mme Danièle Pourtaud n° 197 (création d'un fonds d'aide aux télévisions dont les ressources commerciales sont inférieures à 20 % de leur chiffre d'affaires pendant leurs trois premières années d'existence) et n° 196 (création d'un fonds de soutien aux télévisions associatives locales). Insuffisance d'un fonds d'amorçage pour la réussite des télévisions locales. Réponse satisfaisante du texte à cet enjeu majeur du XXIème siècle avec les nombreuses incitations économiques, fiscales, financières et juridiques. (p. 2514) : demande le retrait de l'amendement n° 252 de M. Ivan Renar (garantie de l'ouverture des décodeurs à tous les diffuseurs de services de télévision ou de radio, ainsi qu'à tous les distributeurs desdits services) qui aboutirait à l'empilement des décodeurs. - **Art. 87 bis** *(Art. 105 et 105-1 [nouveau] de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Organisation par le CSA d'une consultation contradictoire relative à l'aménagement du spectre hertzien)* : son amendement n° 95 : nouvelle rédaction de l'article tendant à supprimer l'obligation faite au CSA de réunir toutes les personnes concernées par l'aménagement du spectre hertzien ; adopté. - **Art. 88** *(Art. 2-1, 28, 33-1 et 45-3 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Modification de la dénomination « La Cinquième » et coordination)* (p. 2515) : son amendement n° 96 : coordination ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 88** : son amendement n° 97 : rédaction ; adopté. - **Art. 89 A** *(Art. 279, 575 et 575 A du code général des impôts - Taux de TVA applicable aux rémunérations versées par les collectivités territoriales pour la mise en oeuvre d'un contrat d'objectifs et de moyens correspondant à l'édition d'un service de télévision locale)* : accepte l'amendement n° 305 du Gouvernement (suppression). - **Art. 90** *(Art. L. 1425-2 [nouveau] du code général des collectivités territoriales - Création de chaînes locales par les collectivités territoriales)* (p. 2519) : son amendement n° 98 : coordination ; devenu sans objet. - **Art. 92 ter** *(Art. 302 bis KA du code général des impôts - Suppression de la tranche de la taxe sur les messages publicitaires pesant sur les messages dont le prix est inférieur à 150 euros)* (p. 2521) : s'oppose à l'amendement n° 238 de M. Ivan Renar (extension du dispositif applicable aux activités de vente et de location de cassettes et de DVD enregistrés à la vidéo à la demande et exonération des chaînes locales de télévision de la taxe sur la publicité à hauteur du montant qu'elles investissent dans la production d'oeuvres audiovisuelles émanant du secteur indépendant). - **Art. 94** *(Art. 1er de la loi n° 66-457 du 2 juillet 1966 relative à l'installation d'antennes réceptrices de radiodiffusion - Suppression de la priorité de raccordement au câble)* : ses amendements n° 99 et 100 : rédaction ; adoptés. - **Art. additionnel après l'art. 96 bis** (p. 2522) : honore la mémoire de Michel Pelchat auteur d'un amendement sur la défense des quotas d'oeuvres d'expression française. Souci pertinent partagé par la commission mais se heurtant cependant aux difficultés d'identification des oeuvres instrumentales. - **Art. additionnel avant l'art. 97** (p. 2523, 2524) : son amendement n° 101 : fixation de l'arrêt de la diffusion des services de télévision par voie hertzienne terrestre en mode analogique cinq ans après le lancement effectif des émissions en mode numérique, sous réserve de l'examen par le CSA de l'état de couverture du territoire par ce mode de diffusion, de la pertinence des choix technologiques et de l'information appropriée du public ; adopté. Volonté des deux commissions de donner un signal clair au lancement de la TNT. Réaffirme l'attitude très volontariste et très prudentielle des deux commissions et du Gouvernement face aux réserves et aux doutes exprimés par Danièle Pourtaud et Odette Terrade. - **Art. 97** *(Art. 82 de la loi n° 2000-719 du 1er août 2000 modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Conditions de la prorogation de l'autorisation d'émettre en « simulcast »)* (p. 2526) : son amendement n° 102 : restriction aux cas de force majeure des cas dans lesquels l'éditeur pourra s'abstenir de diffuser en numérique sans perdre le bénéfice de la prorogation pour cinq ans de son autorisation analogique ; retiré au profit de l'amendement n° 295 du Gouvernement (restriction aux cas de motifs impérieux des cas dans lesquels l'éditeur pourra s'abstenir de diffuser en numérique sans perdre le bénéfice de la prorogation pour cinq ans de son autorisation analogique). Son amendement n° 103 : précision rédactionnelle tenant au point de départ du constat par le CSA de défaut de diffusion du service en mode numérique dans chacune des zones concernées ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 198 de Mme Danièle Pourtaud (précision concernant la possibilité pour l'éditeur de s'abstenir de diffuser en numérique sans perdre le bénéfice de la prorogation pour cinq ans de son autorisation analogique). - **Art. 102** *(Distribution de services audiovisuels par voie filaire ou par satellite)* (p. 2530) : son amendement n° 104 : délai de déclaration fixé à trois mois après la publication du décret prévu à l'article 34 de la loi du 30 septembre 1986 ; adopté. - **Art. 103 bis** *(Transformation de Réseau France Outre-mer, RFO, en filiale de la société France Télévisions)* (p. 2531) : ses amendements n° 105 : transfèrement des biens, droits et obligations de RFO à France Télévisions avant le 31 décembre 2004 et n° 106 : précision ; devenus sans objet. Accepte l'amendement n° 258 du Gouvernement (réécriture de l'article tendant à assurer la neutralité fiscale de l'intégration de Réseau France Outre-mer, RFO, au groupe France Télévisions). - **Art. 103 ter** *(Prorogation des autorisations délivrées aux services de radio)* (p. 2532) : s'oppose à l'amendement n° 200 de Mme Danièle Pourtaud (précision des conditions de mise en oeuvre par le CSA de la prorogation des autorisations des services de radio). - **Art. additionnels après l'art. 103 ter** : s'oppose à l'amendement n° 201 (fixation de la date de lancement de la TNT pour les chaînes gratuites, publiques ou privées) de Mme Danièle Pourtaud. (p. 2533) : accepte l'amendement n° 307 du Gouvernement (modalités des conditions d'intégration, par le CSA, des personnels techniques de TDF sous contrat de durée indéterminée actuellement mis à la disposition du CSA).

- **Projet de loi organique pris en application de l'article 72-2 de la Constitution relatif à l'autonomie financière des collectivités territoriales [n° 314 (2003-2004)]** - (1er juin 2004) - **Discussion générale** (p. 3699, 3701) : avancée majeure à l'initiative de la Haute assemblée. Déviances antérieures graves. Sanction des départements vertueux. Exemple de la vignette. Principe louable du texte, nécessitant cependant, pour être crédible dans la durée, de compenser le "solde du passé". Financement accompli de la RTT. Question de l'affectation du financement des services départementaux d'incendie et de secours. Lancement de l'APA sans ressource affectée. Réactions légitimes des élus. Ses propositions : réflexion et vigilance sur la péréquation ; suivi permanent des normes ; réforme fiscale privilégiant l'impôt d'usage plutôt que l'impôt global ; recherche d'une meilleure gestion. Etape nécessaire vers la "confiance retrouvée", dans l'attente des textes à venir.

- **Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (2 novembre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 33** (p. 7439) : défavorable aux amendements de Mme Gisèle Printz n° 268 (représentation de la commission pivot emploi-insertion au sein du conseil départemental d'insertion) et n° 269 (coordination périodique par le préfet de région des commissions départementales emploi-insertion).

- **Suite de la discussion** (3 novembre 2004) - **Art. 36** *(Art. L. 322-4-1 du code du travail - Participation des maisons de l'emploi aux actions menées en vue du reclassement des salariés)* (p. 7466, 7467) : défavorable à l'amendement n° 431 de M. Roland Muzeau (suppression). Initiative "Emploi et territoire" lancée dans le département de la Côte-d'Or. - **Art. additionnels après l'art. 37** (p. 7470, 7471) : son amendement n° 183 : prise en compte des spécificités des entreprises du spectacle et de la presse dans la définition du travail de nuit ; adopté.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Première partie :*

- (29 novembre 2004) - au nom de la commission des affaires culturelles. - **Art. 24** *(Modification du régime de la redevance audiovisuelle)* (p. 8608, 8609) : son amendement n° I-79 : réévaluation de la redevance audiovisuelle ; rejeté. Favorable à l'adossement de la collecte de la redevance audiovisuelle à la taxe d'habitation et à la non-imposition des résidences secondaires. Refus de la spéculation faite sur le rendement de la redevance. (p. 8613) : manque à gagner pour l'audiovisuel public. Insuffisance des crédits destinés à l'INA. Perte du patrimoine "argentique". Financement difficile de RFI. Mise en oeuvre différée de la TNT. Réévaluation indispensable de la redevance à un niveau plus proche de la moyenne européenne.

**- Suite de la discussion** (30 novembre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 24** (p. 8625, 8626) : défavorable à l'amendement n° I-202 de Mme Marie-France Beaufils (relèvement du taux de la taxe sur les publicités hors média finançant le fonds d'aide à la modernisation et à la distribution de la presse quotidienne d'information politique et générale). Absence de dynamisme de cette taxe.

- Au nom de la commission des affaires culturelles. - **Art. 36** *(Création du compte n° 903-60 « Avances aux organismes de l'audiovisuel public » et clôture du compte d'affectation spéciale n° 902-15)* (p. 8636, 8637) : son amendement n° I-80 : suppression du plafonnement du remboursement par l'Etat des exonérations de redevance audiovisuelle ; rejeté. Adossement de la redevance à la taxe d'habitation. Exonération pour les résidences secondaires. Sous-financement de l'audiovisuel public. (p. 8638) : intervient sur son amendement n° I-80 précité. Evolution des prélèvements obligatoires.

*Deuxième partie :*

**Culture**

- (4 décembre 2004) (p. 9054, 9055) : programme de décentralisation des grands musées nationaux. Initiatives pour promouvoir l'art contemporain en Bourgogne. Nouvelles responsabilités des régions pour la diffusion de l'art.

**Communication**

- (4 décembre 2004) - rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles pour les médias. (p. 9068, 9070) : engagement d'une politique de modernisation de la presse. Réforme des aides existantes et création de nouvelles aides. Souhait de favoriser l'accès des jeunes lecteurs à la presse. Avenir et situation juridique de l'AFP. Réforme de la redevance. Risque d'une baisse des moyens consacrés à l'audiovisuel public. Défis à relever. Financement de la numérisation des archives de l'INA. Difficulté de financer la création d'une chaîne d'information internationale. Nécessité d'un renouveau des programmes de l'audiovisuel public. Au nom de la commission, recommande l'adoption de ces crédits. - **Art. 73 bis** *(Elargissement de l'assiette de la taxe finançant le compte de soutien de l'industrie cinématographique et audiovisuelle)* (p. 9087, 9088) : soutient l'amendement n° II-34 de M. Jacques Valade (élargissement de l'assiette de la taxe sur les services de télévision) ; adopté - **Art. 73 quater** *(Présentation du contrat d'objectifs et de moyens de France Télévisions devant les commissions des finances du Sénat et l'Assemblée nationale)* (p. 9090) : bonne entente entre la commission des affaires culturelles et la commission des finances.

**BUFFET (François-Noël)**
*sénateur (Rhône)*
*UMP*

Election le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale à partir du 6 octobre 2004.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques le 2 décembre 2004.

Membre titulaire du Conseil superieur de l'adoption le 26 octobre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Justice**

- (13 décembre 2004) (p. 9633) : conditions de détention. Création d'un poste de secrétaire d'Etat consacré à la question du programme immobilier des établissements pénitentiaires. Taux d'occupation du parc pénitentiaire. Interrogation sur le nombre d'établissements créés et de nouvelles places disponibles. Transfert des prisons de Saint-Paul et Saint-Joseph de Lyon vers le nouveau site de Corbas.

**- Proposition de loi relative aux compétences du tribunal d'instance, de la juridiction de proximité et du tribunal de grande instance,** - *Deuxième lecture* **[n° 111 (2004-2005)]** - (22 décembre 2004) - **Discussion générale** (p. 10318, 10319) : restauration de l'initiative législative du Parlement. Thèmes des propositions de loi d'origine sénatoriale adoptées. Historique de la création des juges de proximité. Extension de leurs compétences. Amélioration de l'accessibilité et de la rapidité de la justice. Le groupe UMP votera avec conviction et enthousiasme ce texte.

**BUSSEREAU (Dominique)**
*secrétaire d'État aux transports et à la mer*
*(jusqu'au 30 mars 2004)*
*secrétaire d'État au budget et à la réforme budgétaire*
*(du 31 mars 2004 au 28 novembre 2004)*
*ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité*
*(à partir du 29 novembre 2004)*

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en œuvre certaines dispositions du droit communautaire [n° 164 (2003-2004)]** - (12 février 2004) - **Art. 6** *(Habilitation à prendre par ordonnances des mesures d'adaptation de certaines dispositions du code du travail et du code du travail maritime)* (p. 1526) : s'oppose aux amendements de la commission des affaires sociales saisie pour avis n° 8 (restriction de l'habilitation au domaine du transport maritime) et n° 17 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). Faible compétitivité de notre transport routier nécessitant l'ouverture de négociations entre les organisations professionnelles patronales et syndicales. - **Art. 7** *(Habilitation à prendre par ordonnances des mesures complémentaires permettant d'organiser, dans l'ensemble des ports maritimes, les services portuaires aux navires et à la marchandise)* (p. 1528) : s'oppose à l'amendement n° 18 de Mme Marie-France Beaufils (suppression).

**- Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat d'orientation budgétaire** - (8 juillet 2004) (p. 5384, 5386) : nécessité de conforter la croissance de notre pays. Affectation du surplus de recettes à la réduction des déficits. Contrôle efficace des politiques de l'Etat grâce à la LOLF. Respect des autorisations parlementaires en matière de dépenses. Prudence des hypothèses en matière de croissance. Revalorisation du SMIC. Problème de la compétitivité globale de l'Europe. Expérience canadienne en matière de résorption du déficit.

**- Projet de loi pour le soutien à la consommation et à l'investissement [n° 379 (2003-2004)]** - (15 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5712, 5713) : incitation à la consommation et l'investissement. Souci d'efficacité du Gouvernement. Maîtrise des dépenses publiques. Efficacité de la mesure fiscale relative à la donation. Augmentation du SMIC. Effet conjoncturel de la mesure de dégrèvement de la taxe professionnelle. Cohérence de la prime de restauration. Modalités d'application de la redevance en matière d'archéologie préventive. Evolution du pouvoir d'achat des Français. Recherche de solutions nouvelles dans la lutte contre les comportements spéculatifs en matière d'immobilier. - **Art. additionnels avant l'art. 1er** (p. 5714) : s'oppose aux amendements de M. Marc Massion n° 30 (plafonnement global de la réduction liée aux incitations fiscales), n° 31 (limitation à 10 000 euros de la réduction maximale de l'impôt obtenue grâce à la combinaison de plusieurs dispositifs) et n° 32 (revalorisation de la prime pour l'emploi). - **Art. 1er** *(Exonération temporaire de droits de mutation pour les dons en argent aux enfants et petits-enfants)* (p. 5716) : accepte les amendements de la commission n° 4 (dispositif étendu aux arrière-grands-parents) et n° 5 (conséquence) et s'oppose aux amendements n° 15 de M. Thierry Foucaud (suppression) et n° 34 de M. Marc Massion (plafonnement du dispositif). - **Art. additionnels après l'art. 1er** (p. 5717, 5718) : s'oppose aux amendements de M. Marc Massion n° 35 (transformation de la réduction d'impôt de 50 % pour les cotisations versées aux organisations syndicales en crédit d'impôt) et n° 36 (transformation de la réduction d'impôt pour les contribuables dont les enfants poursuivent des études secondaires ou supérieures en crédit d'impôt). - **Art. additionnel avant l'art. 2** : demande le retrait de l'amendement n° 54 de M. Charles Revet (déplafonnement des dépenses découlant de l'emploi d'un salarié à domicile). Contexte budgétaire. - **Art. 2** *(Réduction d'impôt au titre des intérêts payés dans le cadre de prêts à la consommation)* (p. 5719) : s'oppose aux amendements n° 38 de M. Marc Massion (transformation du mécanisme de réduction d'impôt en crédit d'impôt) et n° 16 de M. Thierry Foucaud (transformation de la réduction d'impôt en crédit d'impôt). - **Art. additionnels après l'art. 2** (p. 5720) : accepte l'amendement n° 6 de la commission (extension de la dérogation à l'interdiction d'indexation des prêts sur l'inflation). (p. 5721) : demande le retrait de l'amendement n° 53 de M. Charles Revet (création d'un fichier national recensant les informations sur les états d'endettement des particuliers). - **Art. 3** *(Mesures exceptionnelles de déblocage de la participation et de l'épargne salariale)* (p. 5723) : s'oppose à l'amendement n° 17 de M. Thierry Foucaud (suppression) et accepte l'amendement n° 69 de la commission (déblocage des droits constitués avant le 16 juillet 2004). - **Art. additionnels après l'art. 3** (p. 5724, 5725) : accepte les amendements de M. Jean Chérioux n° 24 (calcul de la réserve de participation avant tout abattement ou exonération), n° 25 (coordination) et n° 11 (obligation de négociation des nouveaux plans d'épargne d'entreprise à l'exclusion des plans d'épargne déjà existants). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 56 de M. Roger Karoutchi (assouplissement des conditions d'assimilation de certains organismes à des entreprises solidaires). - **Art. additionnel avant l'art. 4** (p. 5726, 5727) : s'oppose à l'amendement n° 39 de M. Marc Massion (suppression de l'article 99 de la loi de finances de 2004 prévoyant une baisse de TVA sur la restauration). - **Art. 4** *(Aide temporaire en faveur de l'emploi dans les hôtels, cafés et restaurants)* (p. 5728) : s'oppose à l'amendement n° 51 de M. Bernard Joly (aide spécifique au conjoint collaborateur étendue aux fermiers aubergistes). (p. 5729) : son amendement n° 70 : transfert à l'hôtellerie d'une partie de l'aide accordée à la restauration ; adopté. (p. 5730) : s'oppose aux amendements de M. Marc Massion n° 40 (réintégration des employeurs du secteur de la restauration collective dans le dispositif), n° 42 (dispositif limité au salarié dont le contrat de travail a été signé à compter du 1er juillet 2004), n° 43 (limitation de l'application du dispositif aux contrats à durée indéterminée) et n° 44 (plafonnement des niveaux de salaires pris en compte). Demande le retrait de l'amendement n° 63 de Mme Gisèle Gautier (application aux entreprises de travail temporaire du dispositif d'aide à l'emploi prévu pour les salariés intérimaires des hôtels, cafés et restaurants). - **Art. 5** *(Dégrèvement temporaire de la taxe professionnelle afférente à certains investissements réalisés entre le 1er janvier 2004 et le 30 juin 2005)* (p. 5731, 5732) : s'oppose à l'amendement n° 18 de M. Thierry Foucaud (suppression). Demande le retrait de l'amendement n° 13 de M. Denis Badré (calcul du montant du dégrèvement à partir du taux de la taxe professionnelle au titre de l'année 2004). - **Art. additionnels après l'art. 5** (p. 5733) : demande le retrait de l'amendement n° 52 de M. Denis Badré (modification du calcul de taxe professionnelle des entreprises du cinéma). Propose l'adoption d'une instruction fiscale en réponse à ce problème. S'oppose à l'amendement n° 46 de M. Marc Massion (plafonnement intégral de la taxe professionnelle). - **Art. additionnels avant l'art. 6** (p. 5734) : accepte l'amendement n° 7 de la commission (clarification des règles de requalification des plus-values sur valeurs mobilières en bénéfices non commerciaux). (p. 5735) : s'oppose à l'amendement n° 47 de M. Marc Massion (réactivation de la TIPP flottante). - **Art. 6** *(Exonération des plus-values professionnelles réalisées par les contribuables exerçant une profession commerciale, industrielle, artisanale ou libérale)* (p. 5736) : s'oppose à l'amendement n° 19 de M. Thierry Foucaud (suppression), demande le retrait de l'amendement n° 61 de M. Gérard César (extension de l'exonération temporaire au secteur agricole) et accepte l'amendement n° 68 de la commission (précision). - **Art. 7** *(Exonération des droits de mutation à titre onéreux dus à l'Etat au titre des reprises d'activités de proximité)* (p. 5737) : s'oppose à l'amendement n° 20 de M. Thierry Foucaud (suppression). -

**Art. additionnels après l'art. 7** (p. 5738) : accepte l'amendement n° 12 de M. Michel Mercier (reconnaissance du caractère de service public des missions exercées par les comités professionnels de développement économique). (p. 5739) : accepte l'amendement n° 58 de M. Roger Karoutchi (possibilité pour les collectivités volontaires d'exonérer les transactions de la taxe additionnelle perçue au profit de la commune et du département). - **Art. 8** *(Modification de la redevance d'archéologie préventive)* (p. 5745) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 8 de la commission (réduction de l'assiette globale de la redevance et rétablissement équitable de la charge entre les zones urbaines et les zones rurales) et s'oppose aux amendements de M. Yves Dauge n° 27 (suppression du seuil d'application) et n° 28 (suppression de la subvention automatique au lotisseur). - **Art. additionnel après l'art. 8** : s'oppose à l'amendement n° 29 de M. Yves Dauge (concurrence au sein du secteur public entre l'INRAP et les collectivités locales). - **Art. 9** *(Programme national de développement et de modernisation des activités commerciales et artisanales)* (p. 5746, 5747) : son amendement n° 64 : mesures de contrôle du développement des magasins d'usine ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 21 de M. Thierry Foucaud (suppression) - **Art. 10** *(Modification du programme national de développement et de modernisation des activités commerciales et artisanales)* : son amendement n° 65 : rapport du Gouvernement au Parlement sur les orientations du programme national de développement et de modernisation des activités commerciales et artisanales ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 22 de M. Thierry Foucaud (suppression). - **Art. additionnels après l'art. 10** (p. 5748) : demande le retrait de l'amendement n° 50 de M. Paul Loridant (exonération d'impôt des unions d'économie sociale pour leurs activités consacrées au logement des personnes en difficulté). Engagement du Gouvernement à communiquer les résultats de la réflexion engagée sur ce sujet depuis la loi de finances pour 2004. (p. 5749) : sur les amendements de M. Paul Girod, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 1 (identité de régime des sociétés d'HLM et des sociétés d'économie mixte au regard des opérations de rénovation urbaine et de renouvellement urbain) et le n° 3 (gestion du patrimoine vendu des sociétés d'HLM) et demande le retrait du n° 2 (réforme comptable des sociétés d'HLM et des sociétés d'économie mixte reportée au 1er janvier 2006) assorti du sous-amendement n° 55 de la commission. (p. 5750) : accepte l'amendement n° 9 de la commission (modification des modalités de paiement de la redevance d'occupation du domaine public dans le cadre d'opérations d'externalisation de la gestion de certains bâtiments dans le domaine de la défense). (p. 5751) : accepte l'amendement n° 59 de la commission (précision). Son amendement n° 66 : intégration dans la loi du mode de calcul des taux intermédiaires de la taxe d'aide au commerce et à l'artisanat ; adopté. (p. 5752) : son amendement n° 67 : organisation du reclassement des personnels de l'Imprimerie nationale ; adopté. - **Art. 11** *(Report de quatre mois de l'entrée en vigueur des sanctions pénales prévues par la loi « Dutreil » en cas de défaut de garantie dans un contrat de sous-traitance)* : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 10 de la commission (délai du report porté à deux mois) et s'oppose à l'amendement n° 23 de M. Thierry Foucaud (suppression). Remerciements.

- *Commission mixte paritaire* **[n° 115 (2003-2004)]** - (29 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 6334, 6335) : augmentation de la consommation des ménages. Remerciements. Nombreuses avancées par rapport au texte initial : élargissement de l'exonération des droits de mutation pour les dons en argent, déblocage anticipé des droits acquis au titre de la participation et de l'épargne salariale, indexation sur l'inflation des prêts destinés à l'usage professionnel, mesures en faveur du commerce de centre ville. Importance de la contribution du Parlement dans la revalorisation des salaires du secteur de l'hôtellerie et de la restauration. Revalorisation historique du SMIC. Convergence de vues entre le Parlement et le Gouvernement. - **Art. 7 bis** (p. 6341) : son amendement n° 1 : rédaction ; adopté avec l'ensemble du texte.

**- Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat sur le rapport du Gouvernement sur les prélèvements obligatoires et leur évolution** - (10 novembre 2004) (p. 7884, 7885) : volonté d'étudier les possibilités d'instaurer une TVA sociale. Distinction factice entre charges des ménages et charges des entreprises. Compétitivité de la France. Biocarburants. Compatibilité entre une amélioration des services publics et une stabilisation des dépenses. Intérêt des diverses propositions sénatoriales.

**- Projet de loi portant règlement définitif du budget de 2003 [n° 23 (2004-2005)]** - (10 novembre 2004) - **Discussion générale** (p. 7886, 7888) : respect des délais. Entrée en vigueur de la LOLF au 1er janvier 2005. Maîtrise des dépenses de l'Etat. Repli des recettes en raison de la faible croissance. Recours aux stabilisateurs automatiques pour limiter la crise. Mauvaise utilisation des excédents budgétaires par le Gouvernement précédent. Volonté d'assainissement des finances. Redressement des comptes. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 7899) : prise en compte des souhaits de la commission des finances. Apports de la LOLF.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Discussion générale :*

- (25 novembre 2004) (p. 8414, 8415) : choix politique de la responsabilité budgétaire pour une croissance durable et généreuse. Réduction historique du déficit. Retour de la croissance en 2004, suscité par la politique économique. Prévision de recettes fiscales en hausse sensible pour 2005. Choix des stabilisateurs automatiques face à une conjoncture difficile. Contribution des mesures de soutien à la consommation et à l'investissement au redémarrage de la croissance. Affectation à la réduction du déficit du surplus de recettes fiscales escomptées. Persévérance dans l'effort de maîtrise des dépenses. Respect pour la troisième année consécutive de l'objectif "zéro volume" fixé par le Premier ministre. Inquiétude quant à la charge de la dette et à l'augmentation des dépenses de retraite des fonctionnaires. Dernière présentation du budget dans sa forme actuelle tout en permettant de tester "à blanc" les nouvelles règles de la LOLF applicable dès 2005. Réforme radicale offrant un niveau de lisibilité inégalé sur l'action du Gouvernement. Restitution du sens de l'autorisation parlementaire par la ventilation précise des moyens imposée par la LOLF. Réflexion souhaitée par le Premier ministre sur la mise en oeuvre d'un nouveau processus de décision. Restitution au budget de son rôle central d'instrument des choix du Gouvernement. Amélioration du pouvoir d'autorisation et de contrôle du Parlement. Mise en place de critères de performance : indicateurs de qualité de service et indicateurs d'efficience de la gestion. Evaluation de chaque politique par le citoyen, l'usager ou le contribuable. (p. 8416) : association étroite entre le Gouvernement et le Parlement devant aboutir au consensus. Réforme de la redevance audiovisuelle. Simplicité. Efficacité et équité du mécanisme. Financement des transferts de compétences liés à la décentralisation. Affectation aux régions d'une part de la TIPP et, aux départements, d'une part de la taxe sur les conventions d'assurance automobile. Renforcement de la péréquation entre collectivités tout en garantissant la progression de 1 % de la dotation forfaitaire des communes. Souci de compenser les inégalités entre territoires et de renforcer la cohésion nationale. Forme le voeu d'une discussion stimulante de nature à améliorer encore ce texte. (p. 8442, 8444) : réponse aux orateurs. Maîtrise absolue des déficit. Vigilance devant les tentatives de débudgétisation. Favorable au débat sur la TVA sociale. Réflexion souhaitable sur la PPE. Adoption à l'Assemblée nationale à la quasi-unanimité d'un amendement à la LOLF relatif aux plus-values de recettes. Importance de cette mesure pour le désendettement de l'Etat. Souci de favoriser la consommation, après le déblocage de l'épargne salariale. Elargissement des bénéficaires du prêt à taux zéro et extension aux logements anciens. Favorable à la suggestion d'une réflexion budgétaire collégiale. Difficulté de mise en oeuvre d'un objectif "zéro valeur", s'agissant du coût des ressources humaines de l'Etat. Essai préférable de la généralisation du non-remplacement des départs à la retraite. Favorable à l'idée de refinancer une partie de la dette au moyen d'un emprunt défiscalisé et sans intérêt. Engagement de respecter le plafond de dépenses qui sera adopté par le

Parlement. Nécessité de travailler plus pour un partage équitable de la richesse. Confiant quant à l'appréciation des perspectives de croissance de 2,5 %. Résultats positifs sur l'emploi attendus du dispositif en faveur de l'apprentissage. Respect des critères de compensation, s'agissant des finances locales. Difficulté de réformer la taxe professionnelle. Nécessité d'asseoir le financement des collectivités territoriales sur les territoires. Hausses successives du SMIC en 2003, 2004 et 2005. Fermeté souhaitable de l'Europe envers les Etats-Unis pour une réduction effective de leur déficit public. - **Question préalable** (p. 8447, 8448) : s'oppose à la motion n° I-200 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat tendant à opposer la question préalable.

*Première partie :*

- (26 novembre 2004) - **Art. 2** *(Actualisation du barème de l'impôt sur le revenu)* (p. 8459) : s'oppose à l'amendement n° I-82 de M. Thierry Foucaud (relèvement des deux dernières tranches d'imposition sur le revenu). - **Art. additionnels après l'art. 2** (p. 8460) : s'oppose à l'amendement n° I-186 de M. Michel Moreigne (extension du régime applicable aux bénéfices agricoles à la profession de maréchal-ferrant). (p. 8461) : demande le retrait de l'amendement n° I-39 de M. Serge Dassault (déduction du revenu imposable de certaines dépenses et charges familiales). (p. 8463) : s'oppose aux amendements de M. Marc Massion n° I-207 (plafonnement des réductions du revenu imposable), n° I-208 (repli) et n° I-209 (plafonnement à 7500 euros des réductions d'impôt sur le revenu). (p. 8464) : s'oppose à l'amendement n° I-204 de M. Marc Massion (crédit d'impôt au titre des cotisations syndicales). (p. 8465) : s'oppose à l'amendement n° I-212 de M. Marc Massion (crédit d'impôt au titre des frais de scolarité des enfants poursuivant des études secondaires ou supérieures). (p. 8466, 8467) : s'oppose aux amendements de M. Marc Massion n° I-210 (instauration d'un crédit d'impôt pour l'emploi de personnes à domicile) et n° I-211 (baisse du plafond des dépenses prises en compte au titre de la réduction d'impôt pour l'emploi d'une aide à domicile). (p. 8468) : s'oppose aux amendements de M. Marc Massion n° I-206 (création d'un crédit d'impôt pour la prise en compte des dépenses d'hébergement des personnes âgées dépendantes) et n° I-205 (revalorisation du taux de prise en compte des dépenses d'hébergement des personnes âgées dépendantes). S'oppose à l'amendement n° I-231 de M. Thierry Repentin (suppression du dispositif de soutien en faveur de l'investissement locatif dit "amortissement Robien"). - **Art. 3** *(Revalorisation de la prime pour l'emploi)* (p. 8470) : incompréhension des contribuables vis-à-vis de la prime pour l'emploi. Complexité de celle-ci. Nécessité d'une réflexion sur ce sujet. - **Art. additionnel après l'art. 3** (p. 8471) : s'oppose à l'amendement n° I-213 de M. Marc Massion (revalorisation sensible de la prime pour l'emploi). - **Art. 4** *(Réduction d'impôt pour déclaration électronique)* (p. 8472, 8473) : s'oppose à l'amendement n° I-83 de M. Thierry Foucaud (suppression). Succès de la télédéclaration. - **Art. 6** *(Neutralisation des conséquences fiscales de la mensualisation du paiement des pensions des non-salariés agricoles)* (p. 8474) : accepte l'amendement n° I-1 de la commission (rétablissement de la rédaction initiale de l'article 6). - **Art. additionnel après l'art. 6** : accepte l'amendement n° I-37 de la commission (conditions d'imputation de déficits provenant d'exploitations agricoles sur le montant total du revenu net annuel). - **Art. 7** *(Aménagement du régime fiscal applicable aux partenaires liés par un pacte civil de solidarité, PACS)* (p. 8476) : s'oppose aux amendements n° I-36 de M. André Lardeux (suppression) et n° I-214 de M. Jean-Pierre Michel (alignement des modalités d'imposition des personnes mariées et des personnes pacsées au regard de la succession). - **Art. 8 ter** *(Extension de l'abattement de 50 % sur les bénéfices agricoles réalisés par les jeunes agriculteurs aux signataires d'un contrat d'agriculture durable)* (p. 8478) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-2 de la commission (limitation à trois ans de l'avantage fiscal accordé aux jeunes agriculteurs ayant souscrit un contrat d'agriculture durable). Demande le retrait de l'amendement n° I-197 de M. Gérard César (extension du dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties aux parcelles exploitées par les agriculteurs ayant souscrit un contrat d'agriculture durable). - **Art. 9** *(Allègement des droits de succession)* (p. 8481) : s'oppose aux amendements identiques n° I-215 de M. Marc Massion et n° I-84 de M. Thierry Foucaud (suppression). Demande le retrait de l'amendement n° I-132 de M. Michel Mercier (hausse de l'abattement particulier pour les descendants). Accepte l'amendement n° I-3 de la commission (revalorisation de l'abattement sur les droits de succession pour les fratries constituant un foyer). - **Art. additionnels après l'art. 9** (p. 8484) : accepte l'amendement n° I-127 de la commission (déduction des dettes de la valeur brute du patrimoine transmis par un donateur à son donataire). (p. 8485) : demande le retrait de l'amendement n° I-41 de M. Serge Dassault (réforme de l'impôt sur les successions). S'oppose à l'amendement n° I-148 de M. Michel Mercier (pérennisation de la réduction des droits pour les donations en pleine propriété). Demande le retrait de l'amendement n° I-40 de M. Serge Dassault (abaissement des coûts intercalaires pour les démarches tendant à protéger les résidences principales des patrons de PME). (p. 8487) : s'oppose à l'amendement n° I-216 de M. Marc Massion (limitation à 100 000 euros du patrimoine transmissible par assurance-vie). S'oppose à l'amendement n° I-217 de M. Marc Massion (suppression de l'exonération de droits de mutation accordée aux marchands de biens). (p. 8488) : demande le retrait de l'amendement n° I-4 de la commission (sursis d'impôt pour les conjoints ou cohabitants survivants concernant les droits de succession sur la résidence principale). Engagement du Gouvernement à proposer une solution réglementaire avant l'examen du collectif budgétaire. - **Art. additionnel avant l'art. 10 ou après l'art. 13** (p. 8489, 8490) : s'oppose aux amendements portant sur le même objet n° I-149 de M. Michel Mercier et n° I-10 de la commission (régime fiscal des fondations reconnues d'utilité publique). - **Art. additionnel avant l'art. 10** (p. 8491) : accepte l'amendement n° I-11 de la commission (appréciation des seuils d'exonération des plus-values professionnelles pour les titulaires de bénéfices non commerciaux membres d'une société civile de moyens). - **Art. 10** *(Crédit d'impôt en faveur des entreprises qui relocalisent leur activité en France)* (p. 8494) : ses amendements portant sur le même objet n° I-319 et I-318 (mise en conformité avec la réglementation européenne) ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° I-89 de M. Thierry Foucaud (suppression). - **Art. 11** *(Crédit d'impôt pour dépenses de prospection commerciale)* (p. 8497, 8498) : son amendement n° I-324 : extension à deux ans de la durée du crédit d'impôt ; adopté. Demande le retrait de l'amendement n° I-157 de M. Michel Mercier (élargissement du crédit pour dépenses de prospection commerciale aux pays de l'Union européenne) et s'oppose à l'amendement n° I-90 de M. Thierry Foucaud (suppression). Son amendement n° I-325 : extension de la mesure aux dépenses publicitaires ; adopté. (p. 8499) : ses amendements n° I-326 (relèvement du plafond du crédit d'impôt) ; et n° I-327 (relèvement du plafond propre aux associations et groupements d'intérêt économique regroupant des PME) ; adoptés. (p. 8500, 8501) : s'oppose aux amendements identiques n° I-171 de M. Michel Mercier et n° I-191 de M. Gérard Longuet (extension de la mesure aux professions libérales réglementées constituées en société). (p. 8501) : demande le retrait des amendements de M. Michel Mercier n° I-165 (ouverture du crédit d'impôt aux entreprises confiant une mission de prospection à l'international à l'un de leurs salariés) et n° I-133 (extension de la mesure à trois ans). Estime satisfaits par son amendement n° I-326 précité les amendements de M. Dominique Leclerc n° I-68 (possibilité pour les entreprises de bénéficier deux fois du crédit d'impôt) et n° I-69 (augmentation du montant du crédit d'impôt). Estime également satisfait par son amendement n° I-327 précité l'amendement n° I-70 de M. Dominique Leclerc (coordination).

- **Suite de la discussion** (29 novembre 2004) - **Art. 9 bis (précédemment réservé)** *(Actualisation du barème de l'impôt de solidarité sur la fortune)* (p. 8523, 8524) : orientations du Gouvernement : revalorisation sur l'inflation et indexation automatique ; incitation à l'investissement dans les PME ; traitement du « plafonnement du plafonnement ». S'oppose à l'amendement n° I-85 de M. Thierry Foucaud (suppression). Demande le retrait de l'amendement n° I-6 de la commission

(relèvement du seuil d'imposition sur la fortune). (p. 8529) : hommage à l'ensemble des intervenants. - **Art. additionnels après l'art. 9 bis (précédemment réservés)** (p. 8532, 8533) : s'oppose à l'amendement n° I-86 de M. Thierry Foucaud (prise en compte pour l'assiette de l'ISF des biens professionnels à hauteur de 50 % de leur valeur avec modulation du taux d'intégration en fonction des choix faits par l'entreprise en matière d'emploi et de salaire) et demande le retrait des amendements n° I-147 de M. Michel Mercier (qualification de bien professionnel unique des participations qu'un redevable détient dans plusieurs sociétés), n° I-263 de M. Roland du Luart (élargissement au vice-président du conseil de surveillance d'une société anonyme, de la liste des fonctions définissant les biens professionnels) et n° I-128 de M. Alain Lambert (exonération d'ISF des parts ou actions de sociétés détenues par un dirigeant souhaitant prendre sa retraite, à hauteur de 75 % de leur valeur). Engagement du Gouvernement à étudier les conséquences fiscales défavorables des restructurations pour les chefs d'entreprise. (p. 8535) : s'oppose à l'amendement n° I-87 de M. Thierry Foucaud (prise en compte des oeuvres d'art dans le calcul de l'ISF). (p. 8536, 8537) : s'oppose aux amendements identiques n° I-88 de M. Thierry Foucaud et n° I-218 de M. Marc Massion (suppression du taux d'exonération d'ISF des parts ou actions comprises dans les pactes d'actionnaires institués par la "loi Dutreil"). Demande le retrait des amendements de M. Roland du Luart n° I-265 (augmentation de 50 % à 75 % du taux d'exonération d'ISF des parts ou actions comprises dans les pactes d'actionnaires) et n° I-264 (diminution du seuil de détention des titres d'une société cotée pour l'exonération d'ISF des parts ou actions comprises dans un pacte d'actionnaires). Réexamen du dispositif dans le cadre de la loi de finances rectificative. (p. 8538) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-8 de la commission (non-assujettissement à l'ISF de la valeur capitalisée des rentes viagères) assorti du sous-amendement n° I-328 de Mme Catherine Procaccia (suppression des conditions de périodicité et de durée des versements). (p. 8542, 8543) : accepte l'amendement n° I-308 de M. Alain Gournac (réduction d'ISF pour les souscriptions en numéraire dans le capital des PME ou les parts de fonds communs de placement dans l'innovation ou de fonds d'investissement de proximité). Amendement de compromis. Demande en conséquence le retrait de l'amendement n° I-7 de la commission (réduction d'ISF de 25 % des investissements réalisés directement dans des PME ou en faveur de fondations et d'associations d'intérêt général) et, sur celui-ci, du sous-amendement n° I-311 de M. Gérard Longuet (ouverture de la réduction d'ISF aux sommes versées sur les comptes courants bloqués non rémunérés). Accepte l'amendement n° I-9 de la commission (conséquence d'une décision de justice). - **Art. additionnel après l'art. 9 (précédemment réservé)** (p. 8544) : demande le retrait de l'amendement n° I-5 de la commission (raccourcissement du délai d'exercice du droit de reprise en matière de droits d'enregistrement). Remerciements.

- **Rappel au règlement** - (29 novembre 2004) (p. 8545) : existence de précédents remaniements ministériels touchant le ministère des finances et intervenant pendant la période budgétaire. Participera aux débats budgétaires, jusqu'à l'arrivée de M. Jean-François Copé, nouveau ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] (suite)**

*Première partie :*

- (29 novembre 2004) - **Art. 12** *(Allègements fiscaux pour les entreprises participant à un projet de recherche et de développement dans les pôles de compétitivité)* (p. 8550) : son amendement n° I-312 : sélection des pôles sur proposition d'un groupe de travail interministériel, après avis d'experts indépendants ; adopté. (p. 8551) : s'oppose aux amendements n° I-92 de M. Thierry Foucaud (suppression) et n° I-233 de M. Marc Massion (suppression de la possibilité pour les communes d'exonérer de taxe professionnelle et de taxes foncières les entreprises implantées dans les pôles de compétitivité). - **Art. additionnel après l'art. 12** (p. 8553) : demande le retrait de l'amendement n° I-170 de M. Michel Mercier (renforcement et efficacité du mécanisme du crédit d'impôt recherche pour les PME). Discussion en cours avec l'Union européenne. Finalisation à l'occasion du projet de loi de finances rectificative. - **Art. 13** *(Réduction à 1,5 % de la contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés, avant sa suppression complète)* (p. 8554) : s'oppose à l'amendement n° I-93 de M. Thierry Foucaud (suppression) et, pour des raisons budgétaires, au n° I-134 de M. Michel Mercier (suppression de la surtaxe sur l'impôt sur les sociétés). - **Art. additionnels après l'art. 13** (p. 8555) : demande le retrait de l'amendement n° I-168 de M. Michel Mercier (suppression de la restriction empêchant une entreprise concessionnaire de brevets de déduire les redevances de propriété industrielle de son résultat imposable en cas de lien de dépendance avec l'entreprise concédante). (p. 8557) : sur les amendements de la commission, accepte le n° I-322 (régime fiscal des sociétés immobilières cotées) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° I-323 (encouragement à l'externalisation du patrimoine immobilier des entreprises industrielles, commerciales ou financières). (p. 8558) : demande le retrait de l'amendement n° I-161 de M. Michel Mercier (relèvement du plafond limitant l'application du taux réduit de 15 % pour les bénéfices des PME taxables à l'impôt sur les sociétés). Adoption dans la loi de finances d'une série de mesures favorables aux PME. - **Art. 14** *(Crédit de taxe professionnelle pour le maintien de l'activité dans des zones d'emploi en grande difficulté)* (p. 8560) : s'oppose à l'amendement n° I-94 de M. Thierry Foucaud (suppression). Sur les amendements de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat pour les n° I-12 (suppression de la possibilité pour les collectivités territoriales d'abonder le crédit de taxe professionnelle) et n° I-13 (suppression de la référence à une date précise d'opération de restructuration industrielle), et accepte le n° I-14 (publication par le Gouvernement de la liste annuelle des régimes d'aides de toute nature accordées par l'Etat et assujetties aux contraintes du règlement de "minimis"), sous réserve d'une modification rédactionnelle. - **Art. additionnel après l'art. 14** (p. 8561, 8562) : demande le retrait de l'amendement n° I-150 de M. Michel Mercier (calcul de la valeur ajoutée des producteurs et distributeurs cinématographiques déduction faite des amortissements) qui sera satisfait par la publication prochaine d'une instruction fiscale. - **Art. 15** *(Renforcement du dégrèvement de taxe professionnelle en faveur des entreprises de transport)* (p. 8563) : s'oppose à l'amendement n° I-95 de M. Thierry Foucaud (suppression). Accepte l'amendement n° I-330 de la commission (alignement du transport routier de voyageurs sur celui du transport de marchandises et dégrèvement étendu aux bateaux de transport fluvial de passagers). Développement de la batellerie. - **Art. additionnels avant l'art. 16** (p. 8566) : s'oppose aux amendements identiques n° I-97 de M. Thierry Foucaud et n° I-219 de M. Marc Massion (rétablissement du mécanisme de la TIPP flottante). Inadaptation et inefficacité du mécanisme. Ralentissement des recettes de TIPP. - **Art. 16** *(Pérennisation et aménagement du remboursement partiel de TIPP applicable au gazole utilisé par les entreprises de transport routier de marchandises)* (p. 8566) : s'oppose à l'amendement n° I-99 de M. Thierry Foucaud (suppression). - **Art. 16 bis** *(Augmentation des quantités de biocarburants bénéficiant d'une réduction de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers et assouplissement des modalités d'agrément des unités de production concernées)* (p. 8568, 8569) : défi important des biocarburants. Demande le retrait de l'amendement n° I-275 de M. Marcel Deneux (répartition de la production de biocarburants entre la filière des oléagineux et la filière éthanol). Risque de remise en cause de l'équilibre consensuel, politique et économique, dégagé par l'Assemblée nationale. (p. 8569) : examen des conséquences de l'amendement précité, dans le cadre de ses nouvelles fonctions.

*Deuxième partie :*

**Agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales**

- (7 décembre 2004) (p. 9260, 9267) : remerciements. Promotion des territoires ruraux. Conciliation de l'activité économique et de la préservation des milieux. Recentrage du budget de l'agriculture dans le contexte européen. Budget

innovant. Préparation du projet de loi d'orientation et de modernisation agricoles. Transparence des politiques publiques grâce à la mise en oeuvre de la LOLF. Expérimentations. Définition de quatre priorités : élaboration du dispositif de l'assurance récolte, création d'un fonds unique des bâtiments d'élevage, financement du programme de maîtrise des pollutions agricoles et renforcement de la sécurité sanitaire. Mise en oeuvre de la politique de protection sociale agricole : revalorisation des retraites, spécificité du régime et financement du FFIPSA. Promotion d'une agriculture écologiquement responsable : aides agro-environnementales ICHN et CAD. Versement de la dotation jeunes agriculteurs. Accompagnement des évolutions de l'agriculture : objectif de qualité, réforme de la PAC. Poursuite de l'effort de simplification administrative : envoi du "manuel de la conditionnalité". Adaptation des entreprises de pêche et préservation de la ressource halieutique ; amélioration de la sécurité. Maîtrise des risques sanitaires. Modernisation du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité. Poursuite de la réforme des offices agricoles. Fiabilisation du dispositif de paiement des aides communautaires. Réponse aux orateurs. Mise en oeuvre d'une gestion communautaire de crise. Difficultés du secteur de la viticulture. Enjeux du développement des biocarburants. Plan d'évolution du FNDAE. Fiscalité du chauffage par le bois. Mise en oeuvre du service public de l'équarrissage. Budget sérieux et solide à l'image de la situation économique et politique de la France. - **Etat B - Titres III et IV** (p. 9271) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de la commission des finances n° II-42 (diminution des crédits affectés à l'agence française d'information et de communication agricole et rurale, AFICAR).

**CAFFET (Jean-Pierre)**
*sénateur (Paris)*
*SOC*

Election le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan à partir du 6 octobre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

**CAMBON (Christian)**
*sénateur (Val-de-Marne)*
*UMP*

Election le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale à partir du 6 octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil d'administration de l'Etablissement public de santé national Fresnes spécifiquement destiné à l'accueil des personnes incarcérées le 20 octobre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi portant création de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité [n° 9 (2004-2005)]** - (23 novembre 2004) - **Discussion générale** (p. 8249, 8251) : faiblesse de la réponse judiciaire aux pratiques discriminatoires. Objectif du projet de loi. Priorité accordée par le Président de la République à la lutte contre les discriminations et à l'égalité des chances. Rappel des textes votés en 2003 et en 2004 renforçant la répression. Ajout d'un volet préventif. Transposition d'une directive européenne. Rapport de M. Bernard Stasi. Composition et fonctionnement de la Haute autorité. Simplification de la saisine. Articulation avec les autorités judiciaires. Budget. Insuffisance du traitement actuel des cas de discrimination. Accueil téléphonique. Personnel. Intégration par le Gouvernement d'un dispositif de lutte contre le sexisme et l'homophobie. Le groupe UMP, à une très large majorité, votera ce texte. - **Art. 9** *(Secret professionnel)* (p. 8280) : soutient l'amendement n° 28 de M. Henri de Richemont (protection du secret professionnel de l'avocat) ; adopté.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Affaires étrangères**

- (8 décembre 2004) (p. 9383, 9384) : engagement dynamique de la France en faveur des pays en voie de développement. Importance de la coopération décentralisée en matière d'eau et d'assainissement. Appel du Président de la République lors du troisième forum mondial de l'eau à Kyoto en mars 2003. Insuffisance des moyens de l'Etat. Intervention indispensable des collectivités territoriales et des agences de l'eau. Exemple du syndicat des eaux d'Ile-de-France. Proposition de loi de M. Jacques Oudin adoptée au Sénat à l'unanimité le 22 juin 2004. Souhaite l'examen de ce texte par l'Assemblée nationale.

**Justice**

- (13 décembre 2004) (p. 9635, 9636) : délinquance des mineurs : rappel historique ; sentiment d'insécurité ; commission d'enquête parlementaire en 2002 ; aménagement de l'ordonnance du 2 février 1945. Crédits de la PJJ. Programme de rénovation de la prison de Fresnes.

**- Projet de loi de finances rectificative pour 2004 [n° 112 (2004-2005)]** - (17 décembre 2004) - **Art. additionnel après l'art. 32** (p. 10033) : soutient l'amendement n° 92 de M. Paul Natali (prolongation de deux ans de la sortie "en sifflet" pour l'exonération d'impôt au titre de la zone franche de Corse) ; retiré. - **Art. 34** *(Légalisation de la règle de l'intangibilité du bilan d'ouverture)* (p. 10036) : soutient l'amendement n° 24 de M. Gérard Longuet (suppression) ; réservé puis rejeté. - **Art. 39** *(Réforme du financement des chambres de commerce et d'industrie)* (p. 10049) : ses amendements, sur le même objet, n° 103 et 104 : fixation du taux de taxe additionnelle à la taxe professionnelle des CCI ; adoptés.

**CAMPION (Claire-Lise)**
*sénateur (Essonne)*
*SOC*

Réélue le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Vice-présidente de la commission des affaires sociales à partir du 7 octobre 2004 ; secrétaire de la commission jusqu'au 7 octobre 2004.

Membre de la Délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Membre suppléant du Conseil d'administration de l'Etablissement public de santé national Fresnes spécifiquement destiné à l'accueil des personnes incarcérées jusqu'au 1er octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil de surveillance de la Caisse nationale des allocations familiales le 26 octobre 2004.

Membre titulaire de la Commission nationale pour l'autonomie des jeunes ; nouvelle nomination le 26 octobre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2005 [n° 53 (2004-2005)]** - (16 novembre 2004) - **Discussion générale** (p. 7962, 7964) : politique familiale insuffisante. Méfaits de la PAJE. Restrictions économiques en matière d'aide au logement. Revalorisation des plafonds de ressources. Cadeaux fiscaux aux familles aisées. Fragilisation des familles modestes. Dégradation de la situation financière des étudiants. Transfert à la CNAF des prestations familiales des fonctionnaires. Demande de précision sur la réforme du mode de financement de l'UNAF. Désapprobation de la démarche libérale adoptée. Le groupe socialiste votera contre le projet de loi.

**- Suite de la discussion** (17 novembre 2004) - **Art. 10** *(Art. L. 162-22-2, L. 162-22-9, L. 174-1-1, L. 227-1 du code de la sécurité sociale et art. L. 314-3 du code de l'action sociale et des familles - Fongibilité entre les différentes enveloppes de l'ONDAM)* (p. 8065) : soutient l'amendement n° 77 de M. Bernard Cazeau (présentation aux parlementaires par le ministère chargé de la protection sociale d'un bilan annuel sur l'ensemble des opérations de fongibilité entre les différentes composantes de l'ONDAM relatives aux établissements de santé, aux établissements sociaux et médicosociaux) ; rejeté. - **Art. 11** *(Art. L. 322-3 du code de la sécurité sociale - Exonération du ticket modérateur pour les consultations de prévention destinées aux élèves de cinquième)* (p. 8068, 8069) : importance de la prévention. Place et missions du médecin scolaire. - **Art. additionnels après l'art. 6 (précédemment réservés)** (p. 8084) : soutient l'amendement n° 118 de M. Bernard Cazeau (cohérence) ; devenu sans objet. (p. 8086) : soutient l'amendement n° 71 de M. Bernard Cazeau (rapport du Gouvernement sur les conditions de prise en charge des dispositifs et matériels d'autotraitement et d'autocontrôle du diabète) ; rejeté.

**- Suite de la discussion** (18 novembre 2004) - **Art. 24 A** *(Art. L. 122-26 du code du travail - Allongement de la durée du congé de maternité en cas de naissance prématurée)* (p. 8169) : défavorable aux amendements n° 24 de la commission et de la commission des finances saisie pour avis n° 36 (suppression). - **Art. additionnel après l'art. 26** (p. 8173) : son amendement n° 124 : modulation du montant de l'allocation de rentrée scolaire ; rejeté. - **Art. additionnel après l'art. 1er quinquies ou après l'art. 5 (précédemment réservé)** (p. 8203) : soutient l'amendement n° 115 de M.

Bernard Cazeau (rapport du Gouvernement sur les conséquences de l'ensemble des déremboursements mis en oeuvre depuis 2002) ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 11 (précédemment réservés)** (p. 8208) : soutient l'amendement n° 78 de M. Bernard Cazeau (caractère obligatoire de la consultation de prévention destinée aux mineurs dans les locaux scolaires) ; rejeté. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 8220, 8221) : transfert de la dette de la CADES aux générations futures. Risque de privatisation de la sécurité sociale. Recettes supplémentaires dégagées au détriment des assurés. Lacunes du texte. Avec le groupe socialiste, votera contre ce texte.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Travail, santé et cohésion sociale - II. - Santé, famille, personnes handicapées et cohésion sociale**

- (6 décembre 2004) (p. 9136, 9137) : déception des familles causée par les mesures figurant dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale. Allocation de parent isolé, API. Anniversaire du droit à l'IVG. Evaluation de la mise en oeuvre de la loi Aubry sur l'allongement des délais pour la pratique des IVG et absence de statistiques concernant les IVG. - **Etat B - Titres III et IV** (p. 9148, 9149) : défavorable à l'amendement n° II-9 de la commission (réduction des crédits accordés au Défenseur des enfants).

**CANTEGRIT (Jean-Pierre)**
*sénateur (Français établis hors de France (Série B))*
*UMP*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre titulaire de la Haute Cour de Justice ; nouvelle élection le 26 octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil d'administration du centre hospitalier national d'ophtalmologie des Quinze-Vingts ; nouvelle nomination le 20 octobre 2004.

Membre titulaire de la Commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger ; nouvelle nomination le 1er juillet 2004.

Membre de la Commission permanente pour l'emploi et la formation professionnelle des Français de l'étranger.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi organique* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 168 (2003-2004)]** (22 janvier 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à l'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France privés de leur droit de voter dans les centres de vote pour les élections européennes **[n° 172 (2003-2004)]** (27 janvier 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi organique* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 375 (2003-2004)]** (24 juin 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative au vote des Français établis hors de France pour l'élection des représentants au Parlement européen **[n° 378 (2003-2004)]** (28 juin 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution - Union européenne.**

*Proposition de loi organique* tendant à compléter et préciser le domaine de la loi en ce qui concerne les instances représentatives des Français établis hors de France **[n° 55 (2004-2005)]** (4 novembre 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

## INTERVENTIONS

**- Proposition de loi tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger [n° 225 (2003-2004)]** - (4 mars 2004) - **Discussion générale** (p. 2058, 2059) : historique de la représentation des Français de l'étranger. Recherche de décisions consensuelles. Changement de dénomination. Membres désignés. Révision de la carte électorale. Votera ce texte.

**- Projet de loi relatif au contrat de volontariat de solidarité internationale [n° 139 (2003-2004)]** - (6 avril 2004) - **Art. 5** *(Protection sociale du volontaire)* (p. 2134, 2135) : son amendement n° 9 : affiliation des volontaires et de leurs ayants-droit à un régime de sécurité sociale garantissant des droits d'un niveau identique à celui du régime général de sécurité sociale française ; adopté. Disparition inacceptable dans le texte de la référence à la caisse de sécurité sociale des Français de l'étranger. Crainte d'une volonté de privatisation de la protection sociale des volontaires. Risque d'une couverture sociale insuffisante, en contradiction avec l'appel lancé par le Président de la République.

**- Projet de loi relatif à l'assurance maladie [n° 420 (2003-2004)]** - (22 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5907, 5909) : salue la détermination du Gouvernement face à la situation désastreuse de l'assurance maladie. Approuve les orientations du texte. S'interroge sur les causes du déficit de l'assurance maladie en métropole. Parallèle avec la Caisse des Français de l'étranger. Equilibre de ses comptes depuis sa création. Effort de justice sociale : répartition des cotisants en quatre catégories. Annonce d'une nouvelle baisse du taux des cotisations. Limitation de la consommation de soins du fait de l'éloignement des centres de soins. Consommation raisonnable de médicaments à l'exemple de celle du pays de résidence. Modération des arrêts de maladie. Renforcement du dispositif répressif voté à l'unanimité des administrateurs de droite et de gauche. Qualité du personnel responsable. Difficulté de mise en oeuvre de la réforme en métropole. Contraintes diverses. Responsabilisation néanmoins pertinente des Français. Plan de la dernière chance pour sauvegarder les principes fondateurs d'égalité et de protection sociale pour tous.

**- Suite de la discussion** (23 juillet 2004) - **Art. 2** *(Art. L. 161-31, L. 161-45 à L. 161-47, L. 162-1-1 à L. 162-1-6 du code de la sécurité sociale - Dossier médical personnel)* (p. 5961) : son amendement n° 4 : non-application du dossier médical personnel aux Français de l'étranger ; adopté.

**- Suite de la discussion** (24 juillet 2004) - **Art. 16** *(Art. L. 133-4-1 du code de la sécurité sociale - Procédure de récupération de l'indu auprès des assurés)* (p. 6079) : son amendement n° 5 : prise en compte du caractère volontaire de l'adhésion à la Caisse de sécurité sociale des Français de l'étranger ; adopté.

**- Suite de la discussion** (26 juillet 2004) - **Art. additionnel après l'art. 20** (p. 6146) : son amendement n° 6 : clarification ; adopté.

- **Projet de loi relatif au contrat de volontariat de solidarité internationale** - *Deuxième lecture* **[n° 287 (2003-2004)]** - (12 octobre 2004) - **Art. 5** *(Protection sociale du volontaire)* (p. 6540) : retour souhaitable aux dispositions du décret de janvier 1995 et à l'affiliation des volontaires à la Caisse de sécurité sociale des Français de l'étranger, supprimée par l'Assemblée nationale. Absence d'interdiction dans le droit communautaire. Relativisation de l'argument tiré du coût de la couverture d'un système de sécurité sociale. Nécessité pour les volontaires de bénéficier d'une couverture sociale identique à celle du régime général. Se félicite des propos du Gouvernement sur cette question et souhaite un vote du Sénat et de l'Assemblée nationale dans un sens identique.

- **Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (28 octobre 2004) - **Art. 7** *(Art. L. 311-5, L. 351-16 et L. 351-17 du code du travail - Obligations des demandeurs d'emploi)* (p. 7295) : nécessité de contrôler les recherches d'emploi. Défavorable à l'amendement n° 506 de M. Roland Muzeau (inscription des demandeurs d'emploi auprès de l'ANPE).

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Travail, santé et cohésion sociale - II. - Santé, famille, personnes handicapées et cohésion sociale**

- (6 décembre 2004) (p. 9132) : prise en compte de la spécificité de la caisse de sécurité sociale des Français de l'étranger, CFE. Souhait d'une compétence de gestion de la CFE pour les personnes expatriées souhaitant adhérer volontairement à l'assurance vieillesse.

**Affaires étrangères**

- (8 décembre 2004) (p. 9373, 9374) : situation en Côte-d'Ivoire. Préoccupation concernant la reprise de l'activité économique. Interrogation quant à la position de la France. Accès souhaitable aux indemnités de chômage pour les salariés français rentrés de Côte-d'Ivoire. Satisfait des instructions ministérielles autorisant le change des billets émis en francs CFA auprès des trésoreries générales départementales. Groupe d'amitié France-Gabon du Sénat. Question du non-paiement des retraites africaines acquises par des Français. Se réjouit de l'établissement d'un lien de conditionnalité entre le paiement de ces retraites et les concours financiers de la France. Crédits destinés à l'assistance des Français à l'étranger. Stagnation des crédits du fonds d'assistance pour les personnes âgées et les handicapés français vivant à l'étranger. Augmentation indispensable des crédits d'assistance dans le prochain budget, à l'exemple de l'effort de solidarité entrepris en métropole.

**CARLE (Jean-Claude)**
*sénateur (Haute-Savoie)*
*UMP*

Réélu le 26 septembre 2004.

Secrétaire du Sénat jusqu'au 5 octobre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Membre de la Délégation parlementaire pour les problèmes démographiques.

Membre suppléant du Comité de l'éthique du loto sportif jusqu'au 1er octobre 2004.

Membre titulaire du Haut Conseil de l'évaluation de l'école.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

## INTERVENTIONS

- **Contribution du Sénat au débat sur une déclaration du Gouvernement sur l'avenir de l'école** - (21 janvier 2004) (p. 679, 680) : regrette l'absence du ministre chargé de l'enseignement agricole. Bien-fondé du débat. Doublement du budget de l'éducation en quinze ans. Résultats insatisfaisants. Restauration indispensable de l'égalité des chances. Reconnaissance de toutes les formes d'intelligence. Mise en place de voies différenciées au collège et au lycée.

- **Projet de loi portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité** - *Deuxième lecture* **[n° 90 (2003-2004)]** - (21 janvier 2004) - **Division et art. additionnels après l'art. 68 C** (p. 743) : ses amendements n° 138 : division additionnelle - Dispositions relatives à l'application des peines concernant les mineurs, n° 139, 140 et 141 : substitution du juge des enfants au juge de l'application des peines lorsque des mineurs sont en cause ; adoptés. Mise en oeuvre d'une proposition de la commission d'enquête sur la délinquance des mineurs. Pertinence d'une continuité dans le suivi des mineurs délinquants.

- **Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (5 mai 2004) - **Art. additionnel après l'art. 10 ou avant l'art. 11** (p. 2874) : son amendement n° 335 : exclusion des entreprises du paysage des caisses de congés payés du bâtiment et des travaux publics ; devenu sans objet.

- **Projet de loi relatif au divorce** - *Commission mixte paritaire* **[n° 280 (2003-2004)]** - (6 mai 2004) - **Discussion générale** (p. 2886) : sujet sensible affectant de nombreux couples. Texte consensuel. Equilibre entre l'engagement matrimonial et l'évolution de la société. Préservation des intérêts de chacun. Simplification des procédures. Le groupe UMP votera ce texte.

- **Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (6 mai 2004) - **Art. 10 bis** *(Art. L. 720-5 du code de commerce - Dispense d'autorisation d'exploitation commerciale en faveur des horticulteurs ou pépiniéristes)* (p. 2897, 2898) : son amendement n° 334 : suppression ; adopté. Respect du principe d'égalité de traitement devant la loi.

- **Projet de loi d'orientation sur l'énergie [n° 328 (2003-2004)]** - (9 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4023, 4024) : conciliation entre impératifs environnementaux et impératifs économiques. Maîtrise de l'énergie. Diversification du bouquet énergétique. Choix du nucléaire. Mise en place souhaitable de l'EPR (European Pressurised Reactor) en Rhône-Alpes.

- **Projet de loi de modernisation de la sécurité civile [n° 227 (2003-2004)]** - (15 juin 2004) - **Art. 2** *(Acteurs de la sécurité civile)* (p. 4290) : défavorable à l'amendement n° 69 de Mme Josette Durrieu (intégration des pisteurs secouristes dans la liste des personnels concourant aux missions de sécurité civile).

- **Projet de loi pour le soutien à la consommation et à l'investissement [n° 379 (2003-2004)]** - (15 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5710, 5711) : soutien à la consommation, l'investissement et l'emploi. Maintien des activités de proximité. Dispositif équilibré d'exonération d'impôt sur les plus-values et sur les droits de mutation en cas de vente d'un fonds de commerce. Phénomène inquiétant d'augmentation des prix du foncier et de l'immobilier. Exemple du département de la Haute-Savoie. Transformation du paysage démographique local. Développement des lieux de villégiature au détriment des bassins de vie. Le groupe UMP votera ce texte enrichi par les amendements de la commission.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Education nationale, enseignement supérieur et recherche - I. - Enseignement scolaire**

- (7 décembre 2004) (p. 9291, 9292) : augmentation des crédits obérée par le poids des pensions des personnels. Maintien des difficultés en dépit de l'inflation budgétaire constante. Implication indispensable de l'ensemble de la communauté éducative. Identification et valorisation des talents : pratique d'une orientation positive. Evaluation nécessaire des acquis. Valorisation de la filière professionnelle.

**CARRÈRE (Jean-Louis)**
*sénateur (Landes)*
*SOC*

## NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées à partir du 7 octobre 2004.

Membre de la commission des affaires culturelles jusqu'au 5 octobre 2004.

Membre titulaire de la Haute Cour de Justice jusqu'au 1er octobre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* visant à distinguer le vin des autres boissons alcooliques dans l'accès à la publicité **[n° 218 (2003-2004)]** (18 février 2004) - **Agriculture et pêche - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

## INTERVENTIONS

- **Proposition de résolution tendant à actualiser le Règlement du Sénat [n° 296 (2003-2004)]** - (11 mai 2004) - **Discussion générale** (p. 2999) : souhait d'un esprit de tolérance et de respect mutuel. Respect indispensable du règlement du Sénat.

- **Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (12 mai 2004) - **Art. additionnels après l'art. 53 (priorité)** (p. 3091) : favorable à l'amendement n° 360 de M. Jean-François Le Grand (gestion des sites Natura 2000 en concertation avec les élus locaux et les acteurs de terrain) et au sous-amendement n° 948 du Gouvernement (suppression de la référence aux socioprofessionnels et précision réglementaire des acteurs concernés par la concertation) qui le modifie. - **Art. 54 B (priorité)** *(Art. L. 420-1 du code de l'environnement - Participation des chasseurs au développement économique des territoires ruraux)* (p. 3099) : intervient sur l'amendement n° 690 de M. Gérard Le Cam (introduction dans le code de l'environnement de dispositions relatives aux usages non appropriatifs de la nature). - **Art. 54 D (priorité)** *(Art. L. 421-1 du code de l'environnement - Missions de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage)* (p. 3105) : favorable à l'amendement n° 70 de la commission (transfert du secrétariat de l'Observatoire national de la faune sauvage de l'ONCFS au ministère de l'environnement). Apport scientifique de l'Observatoire. - **Art. 55 (priorité)** *(Art. L. 414-8, L. 421-1 et L. 421-13 du code de l'environnement - Définition et contenu des orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats, ORGFH)* (p. 3110) : adoption des textes relatifs à la chasse à la quasi-unanimité des sénateurs. Propos du ministre sur la pratique de la chasse à la tourterelle. (p. 3113, 3114) : favorable à l'amendement n° 416 de M. Michel Charasse (pouvoir accordé aux seuls préfets de région d'arrêter les orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage). - **Art. additionnel après**

**l'art. 55 bis (priorité)** (p. 3117) : favorable à l'amendement n° 418 de M. Michel Charasse (institution d'une surtaxe sur le permis de chasser au profit de l'ONCFS). Caractère prioritaire de la question du fonctionnement de l'ONCFS pour la fédération des Landes. - **Art. 56 (priorité)** *(Art. L. 423-5, L. 423-11, L. 423-15, L. 423-20, L. 423-21 du code de l'environnement - Conditions de délivrance et de validation du permis de chasser)* (p. 3120) : soutient l'amendement n° 419 de M. Michel Charasse (précision) ; retiré. - **Art. 57 (priorité)** *(Art. L. 424-3 à L. 424-6, L. 424-8 à L. 424-10-1 [nouveau] du code de l'environnement - Conditions d'exercice de la chasse)* (p. 3126) : intervient sur l'amendement n° 79 de la commission (suppression de la prohibition généralisée des moyens d'assistance électronique dans la chasse et rétablissement de la procédure réglementaire pour fixer les interdictions). Défense de l'esthétique de la chasse. (p. 3128) : favorable à l'amendement n° 80 de la commission (autorisation de déplacement en véhicule à moteur d'un poste de tir à un autre sous condition de démontage et de déchargement de l'arme de tir dans les conditions définies par le schéma départemental de gestion cynégétique). Chasse au chien courant pratiquée dans le Sud. - **Art. 58 (priorité)** *(Art. L. 425-1 à L. 425-7, L. 425-10 à L. 425-13 du code de l'environnement - Schémas départementaux de gestion cynégétique, équilibre agro-sylvo-cynégétique et plans de chasse)* (p. 3142, 3143) : soutient l'amendement n° 420 de M. Michel Charasse (justification dans un cas de force majeur de l'exonération de la responsabilité financière du bénéficiaire d'un plan de chasse pour non-prélèvement du nombre minimum d'animaux) ; retiré. (p. 3144) : soutient l'amendement n° 876 de M. Michel Charasse (suppression en cas de force majeure de l'indemnisation du propriétaire ayant subi des dommages par le bénéficiaire d'un plan de chasse pour non-prélèvement d'un nombre minimum d'animaux) ; devenu sans objet. - **Art. 59 (priorité)** *(Art. L. 426-1, L. 426-3, L. 426-5, L. 426-7, L. 427-1 du code de l'environnement - Indemnisation non contentieuse des dégâts de gibier)* (p. 3146) : soutient l'amendement n° 421 de M. Michel Charasse (caractérisation du préjudice) ; retiré. (p. 3141) : défavorable à l'amendement n° 904 de la commission (réécriture du dispositif de financement de l'indemnisation des dégâts de gibier par les fédérations avec des contributions par animal et répartition du surplus des dépenses entre tout ou partie des adhérents de la fédération).

- **Incident de procédure** - (6 octobre 2004) (p. 6498) : rappel de l'accord réalisé pour l'établissement de la liste relative à l'élection des vice-présidents. Etonnement devant le non-respect de cet accord par le président.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Travail, santé et cohésion sociale - II. - Santé, famille, personnes handicapées et cohésion sociale**

- (6 décembre 2004) - **Etat B - Titres III et IV** (p. 9151) : intervient sur l'amendement de la commission des finances n° II-9 (réduction des crédits accordés au Défenseur des enfants).

**Affaires étrangères**

- (8 décembre 2004) (p. 9381, 9382) : répression des émeutes en Côte-d'Ivoire. Demande d'une commission d'enquête à l'Assemblée nationale et d'une mission d'information au Sénat. Lisibilité insuffisante de la politique africaine. Résolution urgente de la crise par une solution politique et non militaire. Contenu des missions assignées à la force Licorne.

**CARTIGNY (Ernest)**
*sénateur (Seine-Saint-Denis)*
*RDSE*

Ne se représente pas le 26 septembre 2004.

**NOMINATIONS**

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées jusqu'au 30 septembre 2004.

**INTERVENTIONS**

- **Projet de loi modifiant la loi n° 2003-322 du 9 avril 2003 relative aux entreprises de transport aérien et notamment à la société Air France [n° 281 (2003-2004)]** - (16 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5769, 5770) : texte technique d'adaptation de la loi de 2003. Conséquences de l'accord de fusion conclu entre Air France et KLM. Adaptation des droits de trafic et de la situation des personnels de l'entreprise au nouveau cadre juridique et organisationnel. Historique de la société depuis la première loi de privatisation de 1993. Le groupe du RDSE votera ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à la politique de santé publique** - *Commission mixte paritaire* **[n° 434 (2003-2004)]** - (30 juillet 2004) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 6462, 6463) : favorable aux conclusions de la commission mixte paritaire. Avec le groupe du RDSE, votera le texte. Remerciements.

**CAZALET (Auguste)**
*sénateur (Pyrénées-Atlantiques)*
*UMP*

**NOMINATIONS**

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.

Membre titulaire de la Commission centrale de classement des débits de tabac jusqu'au 16 décembre 2004.

Membre titulaire de la Commission consultative appelée à émettre un avis sur la modification de la valeur du point de pension.

Membre titulaire de la Commission d'étude sur la retraite anticipée pour les anciens combattants en Afrique du Nord.

**DÉPÔTS**

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

*Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat **[n° 74 tome 3 annexe 12 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **PME, commerce et artisanat - Budget.**

### INTERVENTIONS

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Economie, finances et industrie - Petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat**

- (3 décembre 2004) - rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. (p. 8993, 8994) : baisse des crédits. Absence de de lien mécanique entre évolution de la dépense et résultat. Structuration de l'action "développement des PME, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales". Observation sur les indicateurs gérés par le ministère. Evolution encourageante de la gestion de crédits affectés aux PME. La commission recommande l'adoption de ce budget.

**CAZEAU (Bernard)**
*sénateur (Dordogne)*
*SOC*

### NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques de santé le 20 octobre 2004.

Membre suppléant du Comité national d'évaluation des dispositifs expérimentaux d'aide aux personnes âgées.

Membre titulaire du Conseil de surveillance de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés.

Membre titulaire du Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie le 26 octobre 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la bioéthique le 9 juin 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2005 le 18 novembre 2004.

Membre de la mission commune d'information "La France et les Français face à la canicule : les leçons d'une crise" jusqu'au 3 février 2004.

### DÉPÔTS

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

### INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées [n° 299 (2003-2004)]** - (25 mai 2004) - **Discussion générale** (p. 3534, 3535) : illisibilité accrue de la politique sociale du Gouvernement. Evidence d'une décentralisation tacite. Interrogation sur la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, CNSA. Scepticisme sur l'efficacité économique de la journée de solidarité. Danger des apports de la commission des affaires sociales.

**- Suite de la discussion** (26 mai 2004) - **Art. 1er** *(Art. L. 116-3 et L. 121-6-1 du code de l'action sociale et des familles - Mise en place d'un dispositif de veille et d'alerte destiné à la protection des personnes âgées et handicapées)* (p. 3554) : attente du rapport Briet-Jamet. Interrogation sur le financement des mesures envisagées. Priorité du renfort des effectifs. Opposition à ce texte. (p. 3557) : favorable à l'amendement n° 42 de M. Guy Fischer (association des structures au contact des personnes âgées et handicapées au recueil des informations relatives à ces personnes). - **Art. 2** *(Art. L. 212-16, L. 212-17, L. 212-4-2, L. 212-8, L. 212-9 et L. 212-15-3 du code du travail - Création d'une journée dite « de solidarité »)* (p. 3563, 3564) : opposition à l'article. - **Art. 7** *(Création d'une Caisse nationale de solidarité pour*

*l'autonomie, CNSA)* (p. 3582) : crainte relative à la création de la CNSA. - **Art. 8** *(Produits affectés à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie)* (p. 3595) : questions soulevées par l'analyse de la structure des recettes. Défavorable à l'article.

- **Projet de loi relatif à la bioéthique** - *Deuxième lecture* **[n° 116 (2003-2004)]** - (8 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 3904, 3906) : appauvrissement législatif du texte. Orientations du texte voté en première lecture à l'Assemblée nationale sous la précédente législature. Rupture du texte actuel avec l'équilibre du texte initial. Position régressive sur la recherche sur l'embryon à usage thérapeutique. Risque de détournement de la recherche à des fins condamnables. Sentiment de défiance à l'égard des chercheurs. Conséquences de ce texte sur le développement de la recherche. Désarroi de nombreux parlementaires. - **Art. additionnels après l'art. 1er AA** (p. 3921) : intervient sur l'amendement n° 51 de M. François Autain (rédaction d'un testament de vie). Exemple de la demande de lits de soins palliatifs en Dordogne. (p. 3924) : avec le groupe socialiste, votera l'amendement n° 53 de M. François Autain (pratiques de limitation ou d'arrêt de traitements actifs de maintien de vie). - **Art. 1er A** *(Art. L. 1251-1, L. 1418-1 à L. 1418-8 et L. 1419-1 du code de la santé publique - Création de l'Agence de la biomédecine)* (p. 3928) : son amendement n° 32 : cotutelle des ministres chargés de la recherche et de la santé sur l'Agence de la biomédecine ; rejeté. (p. 3931) : son amendement n° 33 : cohérence ; rejeté. - **Art. additionnel après l'art. 1er B** (p. 3933) : son amendement n° 34 : rapport d'information relatif aux évolutions en matière de bioéthique ; rejeté. - **Art. 3** *(Art. 16-11 du code civil, 223-8 et 226-7 du code pénal et L. 1131-1 et L. 1131-3 du code de la santé publique - Conditions de l'identification d'une personne par ses empreintes génétiques)* (p. 3936) : avec le groupe socialiste, favorable à l'amendement n° 116 du Gouvernement (information de la famille par le patient atteint d'une anomalie génétique grave) modifié par le sous-amendement n° 125 de la commission. (p. 3937) : interrogation sur la portée de l'amendement n° 12 de la commission (communication des résultats des tests par le seul médecin prescripteur). - **Art. 7** *(Art. L 1231-1 A, L. 1231-1 B, L. 1231-1, L. 1231-3 à L. 1231-5, L. 1232-1 à L. 1232-6, L. 1233-1 à L. 1233-3, L. 1234-1 à L. 1234-3, L. 1235-1 à L. 1235-5 du code de la santé publique - Prélèvements d'organes)* (p. 3943) : son amendement n° 35 : retour à la notion de lien étroit et stable entre un donneur d'organe et un receveur ; devenu sans objet. - **Art. 12 bis** *(Art. L. 611-17 à L. 611-20 et L. 613-2-1 du code de la propriété intellectuelle - Conditions de brevetabilité des éléments du corps humain)* (p. 3952) : son amendement n° 36 : non-brevetabilité du vivant ; rejeté. - **Art. 15** *(Art. L. 16-4 du code civil - Interdiction du clonage reproductif)* (p. 3957, 3958) : son amendement n° 37 : interdiction de faire naître un enfant qui ne serait pas directement issu des gamètes d'un homme et d'une femme ; rejeté. - **Art. 18** *(Art. L. 2141-1 à L. 2141-7, L. 2141-9 à L. 2141-12, L. 2142-1 à L. 2142-4 du code de la santé publique - Assistance médicale à la procréation)* (p. 3962) : son amendement n° 38 : retour au texte adopté en première lecture en ce qui concerne la stimulation de l'ovulation ; adopté. (p. 3963) : son amendement n° 39 : évaluation de toute nouvelle technique dans le domaine de l'assistance médicale à la procréation, AMP ; rejeté. Son amendement n° 40 : conditions préalables à une demande d'AMP ; rejeté. - **Art. 19** *(Art. L. 2151-1 à L. 2151-4 du code de la santé publique - Recherche sur l'embryon et les cellules souches embryonnaires humaines)* (p. 3969) : son amendement n° 42 : suppression de la disposition proscrivant toute constitution d'embryons par transfert de noyau de cellule somatique à des fins thérapeutiques ; rejeté. (p. 3971) : son amendement n° 43 : limites de l'autorisation de la recherche sur l'embryon humain ; rejeté. (p. 3972) : son amendement n° 41 : évaluation de l'opportunité d'autoriser la recherche sur des embryons dans le premier rapport d'activité de l'Agence de la biomédecine ; rejeté. - **Art. 21** *(Art. 214-1 à 214-4, 215-1 à 215-4, 511-1, 511-1-1, 511-16 à 511-19-3, 511-21 à 511-23, 511-25 et 511-26 du code pénal - Dispositions pénales)* (p. 3977) : ses amendements n° 44 : suppression des sanctions pénales prévues pour le fait de procéder à la conception in vitro ou à la constitution par transfert de cellule somatique d'embryons humains à des fins de recherche ; et n° 45 : cohérence ; rejetés. - **Art. 22** *(Coordination)* (p. 3979) : ses amendements n° 46 et 47 : coordination ; rejetés. - **Art. 27** *(Conditions de révision de la loi et évaluation de son application)* (p. 3982) : favorable à l'amendement n° 121 du Gouvernement (mise en place d'un dispositif intermédiaire entre la promulgation de la loi et la mise en place de l'Agence de biomédecine en recourant au décret pour permettre à la recherche de répondre à des appels d'offres européens pour des importations de cellules). - **Art. 29** *(Date d'entrée en vigueur des dispositions relatives à la recherche sur l'embryon)* (p. 3983) : son amendement n° 48 : intégration dans le processus de révision quinquennale du projet de loi relatif à la bioéthique de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques ; rejeté. Favorable à l'amendement n° 27 de la commission (précision) qui satisfait son amendement n° 48 précité. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3984) : nombreux points de divergence. Avec le groupe socialiste, votera contre le texte.

- **Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** - *Deuxième lecture* **[n° 346 (2003-2004)]** - (19 octobre 2004) - **Discussion générale** (p. 6835, 6838) : conséquences et points d'ombre de la réorganisation institutionnelle de l'action en faveur des handicapés. Dénonciation des incertitudes financières entourant ce projet de loi. Nécessité de clarifier les incohérences de ce texte. Demande d'éclaircissement quant au mode d'affectation des crédits prélevés au profit de la CNSA. - **Art. additionnel avant l'art. 1er** (p. 6844) : souhaite une rectification de l'amendement n° 327 de M. Nicolas About (représentation des associations non gestionnaires d'établissements au sein des instances décidant des politiques publiques en faveur des personnes handicapées). - **Art. additionnel après l'art. 1er bis** (p. 6861) : intervient sur l'amendement n° 403 de Mme Anne-Marie Payet (obligation de faire figurer un message sanitaire sur toutes les unités de conditionnement des boissons alcoolisées).

- **Suite de la discussion** (20 octobre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 1er quinquies** (p. 6890) : demande de précision sur l'amendement n° 217 du Gouvernement (possibilité pour une personne handicapée de désigner une ou plusieurs personnes pour lui dispenser certains soins prescrits par le médecin). (p. 6893) : favorable à l'amendement n° 259 (prorogation de la période légale de congé maternité à hauteur du niveau de prématurité constatée de l'enfant) repris par M. Jean-Pierre Godefroy. - **Art. 2** *(Art. L. 245-1 à L. 245-10, L. 131-2 et L. 232-23 du code de l'action sociale et des familles - Prestation de compensation)* (p. 6903) : favorable à l'amendement n° 318 de M. Nicolas About (admission au bénéfice de cette prestation des parents d'enfants handicapés relevant des cinquième et sixième catégories de l'AES).

- **Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2005 [n° 53 (2004-2005)]** - (16 novembre 2004) - **Discussion générale** (p. 7952, 7955) : risque d'une transformation profonde de la nature de la sécurité sociale. Inquiétude des salariés. Crainte d'une couverture sociale diminuée et d'un système d'assurances individualisé. Dégradation inexorable des comptes sociaux due au chômage engendré par la politique du Gouvernement. Manque de fiabilité des projections réalisées. Déficit du fonds de solidarité vieillesse, FSV, et du fonds de financement des prestations sociales des non-salariés agricoles, FFIPSA. Interrogation sur les intentions du Gouvernement. Questions au sujet de l'hôpital public. Politique gouvernementale du laisser-aller. Le groupe socialiste ne votera pas le projet de loi. - **Art. additionnels avant l'art. 2** (p. 7980) : son amendement n° 103 : rapport au Parlement sur l'affectation à l'assurance maladie des droits sur l'alcool et sur le tabac ; rejeté. (p. 7981) : son amendement n° 104 : suppression de l'élargissement de l'assiette de la CSG et de la CRDS pour les salariés et les chômeurs et des augmentations de CSG sur les retraites imposables ; rejeté. (p. 7984) : son amendement n° 106 : affectation à l'assurance maladie de la totalité des droits sur les alcools ; rejeté. - **Art. additionnels avant l'art. 3** (p. 7992) : son amendement n° 109 : précision ;

rejeté. - **Art. 3** *(Art. 13 de la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées - Mesures garantissant la continuité des missions de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie)* (p. 7993) : son amendement n° 110 : financement exclusif par l'assurance maladie des rémunérations des professionnels de la santé, de leur prescription et de leur matériel ; retiré. - **Art. additionnels après l'art. 3** (p. 7997, 7998) : ses amendements n° 111 : rapport au Parlement sur les conditions de création d'un fonds d'investissement pour les établissements publics sociaux et médico-sociaux et n° 112 : rapport au Parlement sur les conséquences de la baisse du seuil de revenus pour la participation de la personne bénéficiaire de l'APA à domicile ; rejetés. - **Art. additionnel après l'art. 5** (p. 7998) : son amendement n° 113 : rapport au Parlement sur la mise en oeuvre du plan cancer avant le 1er mars 2005 ; retiré. - **Art. additionnel après l'art. 5 ou avant l'art. 6** (p. 7999) : son amendement n° 114 : stabilisation du forfait hospitalier à 13 euros ; rejeté.

- **Suite de la discussion** (17 novembre 2004) - **Débat sur l'assurance maladie** (p. 8032, 8034) : sous-estimation des besoins de l'hôpital public. Absence d'outil de régulation des volumes et des prix des prescriptions et des actes. Inquiétude relative à la mise en place de la T2A. Interrogation des praticiens hospitaliers sur la nouvelle gouvernance. Hausse des prélèvements sociaux et déremboursements. Pouvoirs de l'UNCAM et composition de son conseil. Lacunes des mesures de renflouement de l'assurance maladie. Objectif d'une couverture santé universelle partagé par le groupe socialiste. - **Art. additionnels avant l'art. 6** (p. 8040, 8041) : favorable à l'amendement n° 116 de M. Jean Desessard (suppression du paiement à l'acte dans les cas d'affections de longue durée, ALD). Défavorable à l'amendement n° 14 de la commission (identification des médecins hospitaliers et des médecins des centres de santé). (p. 8044) : difficulté d'appliquer le système proposé par l'amendement n° 14 de la commission précité. - **Art. 6** *(Art. L. 162-26 du code de la sécurité sociale, articles 24, 25 et 33 de la loi n° 2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la sécurité sociale pour 2004, article 36 de la loi n° 2004-810 du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie et art. L. 4311-13 du code de la santé publique - Tarification à l'activité)* (p. 8052) : son amendement n° 70 : établissement pour 2005 d'un ONDAM pour la psychiatrie distinct de l'ONDAM pour les soins de suite et de réadaptation ; adopté. (p. 8054) : son amendement n° 69 : procédure budgétaire dans les hôpitaux locaux ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 12** (p. 8073) : son amendement n° 79 : rémunération du médecin traitant s'engageant dans des actions de prévention, de santé publique, d'évaluation et de formation ; rejeté. - **Art. 14** *(Dotation de financement de l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales, ONIAM)* (p. 8076) : son amendement n° 80 : rétablissement de l'article qui avait été supprimé par l'Assemblée nationale ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 6 (précédemment réservés)** (p. 8083) : son amendement n° 74 : création d'une dotation nationale de financement des missions de service public et d'une dotation nationale d'aide à la contractualisation des établissements de santé ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 8 (précédemment réservés)** (p. 8088) : ses amendements n° 75 : objectif de diminution de 20 % de la consommation de médicaments en trois ans et n° 76 : généralisation de la prescription de médicaments en dénomination commune internationale, DCI ; rejetés.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Travail, santé et cohésion sociale - II. - Santé, famille, personnes handicapées et cohésion sociale**

- (6 décembre 2004) (p. 9142, 9143) : absence d'augmentation des dépenses de solidarité. Contradiction entre la diminution des moyens pour les emplois aidés et l'augmentation du nombre des contrats aidés en 2004 et 2005. Souhait de revalorisation des allocations logement. Conséquences de la décentralisation sur la progression des dépenses d'insertion des conseils généraux. - **Etat B - Titres III et IV** (p. 9150) : intervient sur l'amendement de la commission des finances n° II-9 (réduction des crédits accordés au Défenseur des enfants).

**CECCALDI-RAYNAUD (Charles)**
*sénateur (Hauts-de-Seine)*
*UMP*

Ne se représente pas le 26 septembre 2004.

**NOMINATIONS**

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale jusqu'au 30 septembre 2004.

**CERISIER-ben GUIGA (Monique)**
*sénateur (Français établis hors de France (Série B))*
*SOC*

**NOMINATIONS**

Vice-présidente de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées à partir du 7 octobre 2004 ; membre de la commission jusqu'au 6 octobre 2004.

Membre de la Délégation parlementaire pour les problèmes démographiques.

Membre de la Délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Membre suppléant du Conseil d'administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger le 12 février 2004.

**DÉPÔTS**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 81 (2003-2004)] autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire de Chine sur la création et les statuts des centres culturels **[n° 176 (2003-2004)]** (28 janvier 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Culture.**

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Proposition de loi organique* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 375 (2003-2004)]** (24 juin 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

*Avis*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Relations culturelles extérieures et francophonie **[n° 77 tome 2 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Culture - Budget.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif au divorce [n° 389 (2002-2003)]** - (7 janvier 2004) - **Discussion générale** (p. 70, 71) : variété des cas de divorce. Nécessité d'adapter les procédures aux conséquences. Inégalités entre les hommes et les femmes devant le divorce. Crise du mariage engendrée par l'évolution des femmes. Difficultés après la séparation. Nécessité d'encourager la contractualisation des mariages. Cas des divorces entre conjoints de nationalité différente. - **Art. 1er** *(Art. 229 du code civil - Présentation des cas de divorce)* (p. 82) : défavorable à l'amendement n° 111 de M. Nicolas About (procédure de divorce spécifique pour les mariages forcés de mineurs). Existence avérée de mariages forcés . - **Art. 2** *(Art. 230 et 232 du code civil - Divorce par consentement mutuel)* (p. 83) : son amendement n° 60 : possibilité pour l'un des deux époux de demander une seconde comparution devant le juge ; retiré. - **Art. 5** *(Art. 242 et 246 du code civil - Divorce pour faute)* (p. 89) : favorable à l'amendement n° 62 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (remplacement du divorce pour faute par un divorce pour manquement aux obligations du mariage). - **Art. 8** *(Art. 249, 249-3 et 249-4 du code civil - Divorces et incapacité)* (p. 92, 93) : insuffisante vérification aux frontières des sorties d'enfants du territoire - **Art. 11** *(Art. 251, 252, 252-1, 252-3 et 253 du code civil - Conciliation)* (p. 97, 98) : soutient l'amendement n° 72 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (suppression de l'invitation à la réflexion offerte par le magistrat au demandeur de divorce en cas d'absence du défendeur) ; rejeté. - **Art. 12** *(Art. 254, 255, 256 et 257 du code civil - Mesures provisoires)* (p. 100) : son amendement n° 74 : rappel par le juge des dispositions relatives à l'exercice de l'autorité parentale ; rejeté. Favorable à l'amendement n° 73 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (remise au juge du rapport de la médiation).

- **Suite de la discussion** (8 janvier 2004) - **Art. 17** *(Art. 266, 267, 267-1 et 268 du code civil - Conséquences propres aux divorces contentieux)* (p. 118) : son amendement n° 78 : versement de dommages et intérêts en réparation du préjudice matériel ou moral subi du fait du divorce ; rejeté. (p. 119) : conditions de divorce n'incitant pas les femmes à prendre des risques dans leur vie de famille. - **Art. 18** *(Art. 270, 271, 274, 275-1, 276, 276-4, 279-1, 280 et 280-1 du code civil - Réforme de la prestation compensatoire)* (p. 126, 127) : soutient l'amendement n° 79 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (prise en compte des choix professionnels faits par un époux en faveur de la carrière de l'autre pour fixer le montant de la prestation compensatoire) ; adopté. (p. 132, 133) : favorable à l'amendement n° 81 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (suppression de la mention "à titre exceptionnel" dans les conditions d'attribution d'une prestation compensatoire sous forme de rente). - **Art. additionnels après l'art. 20 ou après l'art. 22** (p. 142, 143) : soutient les amendements de M. Michel Dreyfus-Schmlidt n° 91 (non-application des lois étrangères discriminatoires) et n° 90 (non-application des lois étrangères contraires à l'ordre public) ; rejetés.

**- Projet de loi encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics [n° 209 (2003-2004)]** - (2 mars 2004) - **Discussion générale** (p. 1969, 1971) : dénonciation de l'offensive de la théocratie contre les démocraties. Place des musulmans au sein de la République française. Nécessité de rétablir l'égalité en droit et en dignité pour lutter victorieusement contre le fondamentalisme, notamment en interdisant le port de signes religieux à l'école. Port du voile absent des commandements coraniques. Volonté de rendre à l'école ses vertus libératrices face aux croyances imposées.

**- Proposition de loi tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger [n° 225 (2003-2004)]** - (4 mars 2004) - **Discussion générale** (p. 2057, 2058) : réforme nécessaire. Changement de dénomination. Réduction du nombre de membres désignés. Regret du choix discrétionnaire de ces personnalités. Réforme de la carte électorale. Dépendance des Français de l'étranger vis-à-vis des lois de leur pays de résidence. Rôle protecteur de l'administration consulaire. Manque de moyens et de visibilité du CSFE. Nécessité de renforcer ses pouvoirs pour susciter l'intérêt des électeurs. Demande l'adoption de sa proposition de loi. - **Art. 2** (p. 2063) : absence de confiance dans les nominations effectuées par les ministres des Affaires étrangères. - **Art. 5** (p. 2066) : le groupe socialiste votera l'amendement n° 1 de M. Robert Del Picchia (extension du délai permettant de compléter une candidature ou une liste). - **Art. additionnel après l'art. 5** (p. 2067) : favorable à l'amendement n° 2 du Gouvernement (possibilité de regrouper les opérations d'organisation du scrutin dans une circonscription consulaire)

**- Projet de loi relatif au contrat de volontariat de solidarité internationale [n° 139 (2003-2004)]** - (6 avril 2004) - **Discussion générale** (p. 2116, 2118) : s'interroge sur l'existence d'éléments bénéfiques pour les ONG et pour les volontaires au titre de la solidarité internationale. Absence d'engagement financier de l'Etat en dépit de l'élargissement du champ de l'ouverture du droit à une aide publique. Crainte légitime des ONG. Blocage de projets dans toute l'Afrique en raison de l'absence de nomination des assistants prévus et des menaces d'annulation des crédits. Effet d'affichage politique. Absence de mention de la commission du volontariat indispensable à la mise en oeuvre de la loi et à la garantie des devoirs des associations envers les volontaires. Pertinence des observations du Haut conseil de la coopération internationale,

HCCI, sur les ressources humaines. Limitation nécessaire de la durée du volontariat afin d'éviter la précarisation des volontaires à leur retour en France. Nombreuses questions sans réponse s'agissant de la protection juridique du volontaire. S'interroge dès lors sur les objectifs réels du texte. Souci manifeste d'assurer la sécurité juridique des associations. Le groupe socialiste s'attachera à sauvegarder le décret de 1995 en reportant à plus tard la construction d'un véritable statut du volontaire et déterminera son vote en fonction de l'accueil réservé à ses amendements. - **Art. 1er** *(Définition du contrat de volontariat de solidarité internationale)* (p. 2122) : son amendement n° 11 : précision de l'engagement financier de l'Etat au titre de la protection sociale du volontaire, de sa réinsertion à son retour en France et de l'assurance chômage ; rejeté. Sur-représentation des jeunes dans les associations les moins riches. Réinsertion difficile à leur retour de mission. - **Art. 3** *(Démission d'un salarié pour l'accomplisement d'une période de volontariat - Prise en compte du volontariat pour la validation des acquis professionnels)* (p. 2124) : son amendement n° 12 : extension au conjoint du volontaire des droits à démission légitime et à indemnisation du chômage ; rejeté. (p. 2125) : le groupe socialiste votera l'amendement n° 2 de la commission (élargissement des cas d'ouverture des droits acquis à l'indemnisation du chômage à l'ensemble des cas de rupture anticipée du contrat de volontariat). Son amendement n° 13 : prise en compte effective de l'expérience pour la validation des acquis ; adopté. Le groupe socialiste ne votera pas l'amendement n° 25 de Mme Hélène Luc (modification du code de l'éducation afin d'exonérer les volontaires de solidarité internationale de la durée minimale requise pour la validation des acquis de l'expérience). (p. 2127) : son amendement n° 14 : fixation par décret des conditions de délivrance, à l'issue de la mission, d'un certificat d'accomplissement du volontariat international ; adopté. - **Art. 4** *(Contenu du contrat de volontariat - Obligations des associations - Rupture anticipée du contrat de volontariat)* (p. 2128) : son amendement n° 15 : plafonnement de la durée des missions à deux ans ou à six ans en fonction de la continuité ou de la discontinuité de leur exercice ; devenu sans objet. Souci de la réinsertion professionnelle et psychologique des jeunes volontaires. Interroge le Gouvernement sur la durée plancher d'une mission de volontariat. (p. 2130) : intervient sur l'amendement n° 3 de la commission (limitation à deux ans de la durée pour laquelle un contrat de volontariat peut être conclu). Nécessité de distinguer la reconnaissance du statut de volontaire du financement de l'association. Question sur un éventuel financement par l'Etat des missions des associations urgentistes qui serait préjudiciable au financement des missions de développement de longue durée. (p. 2131) : le groupe socialiste est défavorable à l'amendement n° 27 de Mme Hélène Luc (obligation pour les associations de proposer au volontaire, à l'issue d'un contrat conclu pour une durée continue de deux ans, de conclure un contrat de travail de droit commun pour effectuer une autre mission). Son amendement n° 16 : renforcement des obligations des associations envers les volontaires ; rejeté. (p. 2133) : son amendement n° 17 : modification du code du travail pour fixer à douze mois au lieu de six la durée du congé de solidarité internationale ; rejeté. Amendement novateur contribuant à valoriser les entreprises désireuses de s'impliquer dans des actions citoyennes. - **Art. 5** *(Protection sociale du volontaire)* (p. 2134) : son amendement n° 18 : obligation pour l'association d'affilier le volontaire et ses ayants-droit à un régime de sécurité sociale garantissant des droits conformes à ceux du régime général de la sécurité sociale française ; retiré au profit de l'amendement n° 9 de M. Jean-Pierre Cantegrit (affiliation des volontaires et de leurs ayants-droit à un régime de sécurité sociale garantissant des droits d'un niveau identique à celui du régime général de sécurité sociale française). - **Art. additionnel après l'art. 7 ou après l'art. 8** (p. 2137) : son amendement n° 19 : institution d'une commission du volontariat présidée par le ministre des affaires étrangères et dont la composition et les attributions sont fixées par décret ; retiré au profit de l'amendement n° 7 de la commission (institution d'une commission du volontariat dont la composition et les attributions sont fixées par décret). - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2139, 2140) : approbation par les sénateurs socialistes du principe d'une loi sur le volontariat. Inquiétude quant à son applicabilité en l'absence de moyens financiers nouveaux. Elargissement du nombre d'attributaires de l'aide de l'Etat. Saupoudrage des crédits au risque d'affaiblir les associations de développement. Garantie insuffisante d'exécution des devoirs des associations envers les volontaires. Le groupe socialiste s'abstiendra sur ce texte. Le groupe socialiste s'abstient sur ce texte.

- *Deuxième lecture* **[n° 287 (2003-2004)]** - (12 octobre 2004) - **Discussion générale** (p. 6534, 6536) : réticence du groupe socialiste après son abstention en première lecture. Absence d'engagement financier de l'Etat. Risque de saupoudrage de crédits sur certaines associations. Garanties insuffisantes des droits des volontaires. Nécessité de revenir au texte adopté par le Sénat concernant la protection sociale des volontaires par la Caisse des Français de l'étranger. Ralliement du groupe socialiste à la position de l'Assemblée nationale en faveur d'une durée cumulée, de façon continue ou non, des missions de trois ans. Nécessité de cadrer la durée du volontariat en raison du danger de précarisation professionnelle et sociale encouru par les jeunes volontaires. Risque d'une double dérive : disparition du volontariat dans les associations les plus professionnelles et apparition du volontaire vrai-faux salarié dans les associations moins bien dotées financièrement. Amendements visant à rassembler les associations et les volontaires. Regrette l'absence de prise en compte de la dimension européenne de la solidarité internationale et du volontariat, en dépit de la création en 1998 du service européen volontaire. Les sénateurs du groupe socialiste gardent l'espoir de pouvoir voter ce texte. - **Art. 4** *(Contenu du contrat de volontariat - Obligations des associations - Rupture anticipée du contrat de volontariat)* (p. 6538) : défavorable à l'amendement n° 1 de la commission (rétablissement d'une durée de six ans pour le cumul des missions exercées de façon continue ou non et limitation à deux ans de la durée maximale du contrat). (p. 6539) : son amendement n° 4 : obligation pour les associations de garantir un suivi aux volontaires ; rejeté. - **Art. 5** *(Protection sociale du volontaire)* (p. 6540, 6541) : souhaite le ralliement de l'Assemblée nationale à la démarche progressiste du Sénat. Son amendement n° 5 : soutien financier de l'Etat aux actions de solidarité internationale ; rejeté. - **Art. 8 bis** *(Dispositions transitoires et décret d'application du texte)* (p. 6543) : votera l'amendement n° 7 du Gouvernement (suppression des dispositions transitoires relatives aux contrats et agréments en cours), tout en s'inquiétant d'un vide juridique en cas de retard dans la publication du décret. - **Explications de vote sur l'ensemble** : Félicitations à la présidence féminine du Sénat. Déception et insatisfaction des sénateurs du groupe socialiste qui s'abstiendront sur ce texte.

**- Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat sur la situation en Côte-d'Ivoire** - (10 novembre 2004) (p. 7853, 7854) : hommage du groupe socialiste aux soldats français engagés en Côte d'Ivoire et à toutes les victimes du conflit, notamment les journalistes français. Clarté de la mission française. Nécessité pour le président Gbagbo de prendre ses responsabilités. Bilan de la politique française en Afrique. Intérêt d'un relais européen. Rôle de l'ONU.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Affaires étrangères**

- (8 décembre 2004) - rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères pour les relations culturelles extérieures et la francophonie (p. 9361, 9362) : baisse des crédits de l'action culturelle extérieure. Impact de différents instruments sur la diplomatie d'influence. Progression continue de l'accueil des étudiants étrangers en France. Renaissance souhaitable du réseau de centres et instituts culturels complété par celui de l'Alliance française. Bonnes orientations de la rationalisation : renforcement des moyens dans les postes prioritaires et suppression des doublons. Diminution problématique des subventions et des effectifs du réseau. Evolution de l'audiovisuel extérieur. Importance des progrès réalisés, en particulier par TV5. Hommage à Serge Adda. Nécessité de revoir le projet, tant éditorial que commercial, de chaîne

d'information internationale. Effort indispensable en faveur de l'AEFE. Inégalités dans la qualité de la pédagogie. Avis favorable de la commission des affaires étrangères à l'adoption des crédits des relations culturelles extérieures et de la francophonie. (p. 9379, 9381) : efficacité du ministère des affaires étrangères dans les situations de crise. Nécessaire prise en considération des recrutés locaux, de leur rémunération et de leurs perspectives de carrière. Méconnaissance des métiers par le ministère et mobilité excessive. Interrogation quant à l'avenir de l'APD. Délégation de l'APD à l'Agence française de développement, AFD, opérateur-pivot fonctionnant selon les normes des bailleurs de fond multilatéraux. Nécessité de sauvegarder l'aide-projet et ses mérites de proximité et de visibilité. S'interroge sur l'avenir des fonctions du ministère dans le nouveau système. Nécessité de changer le statut de l'AFD. Redoute la fin de l'assistance technique et la disparition de la culture française du développement. Le groupe socialiste demande une clarification, la stabilisation institutionnelle et le renforcement des capacités stratégiques du ministère des affaires étrangères.

- **Projet de loi portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés [n° 356 (2003-2004)]** - (16 décembre 2004) - **Art. 4** *(Dérogations individuelles ouvrant droit au bénéfice de l'allocation de reconnaissance et des aides au logement)* (p. 9872) : son amendement, analogue à l'amendement n° 10 de M. Michel Guerry, n° 41 : élargissement du bénéfice de ces dispositions aux personnes de nationalité française établies hors de France ; retiré. - **Art. additionnel après l'art. 4** (p. 9873) : son amendement n° 43 : conditions d'acquisition de la nationalité française par les pupilles de la nation ; rejeté.

**CÉSAR (Gérard)**
*sénateur (Gironde)*
*UMP*

Secrétaire du Sénat à compter du 6 octobre 2004.

## NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires économiques et du plan.

Membre de la Délégation parlementaire pour l'Union européenne.

Membre titulaire du Conseil supérieur de l'électricité et du gaz.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* visant à adapter la législation en matière de communication sur les boissons alcoolisées **[n° 237 (2003-2004)]** (10 mars 2004) - **Agriculture et pêche - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

*Rapport d'information*, fait au nom de la commission des affaires économiques : Roumanie - Bulgarie, aux marches de l'Europe (mission effectuée du 18 au 25 avril 2004) **[n° 393 (2003-2004)]** (30 juin 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Union européenne.**

*Avis*, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Agriculture **[n° 76 tome 1 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Agriculture et pêche - Budget.**

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la politique de santé publique [n° 19 (2003-2004)]** - (19 janvier 2004) - **Seconde délibération - Art. 17** *(Art. L. 3555-1 et L. 3323-4 du code de la santé publique - Lutte contre l'alcoolisme)* (p. 516, 517) : favorable à l'amendement n° A-1 du Gouvernement (suppression de l'obligation de mention des dangers de l'alcool sur la santé figurant sur les bouteilles de boissons alcoolisées). Réalité économique de la viticulture.

- **Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (5 mai 2004) - **Art. additionnel avant l'art. 2** (p. 2835) : soutient l'amendement n° 241 de M. Yann Gaillard (application du taux réduit de la TVA aux réseaux de chaleur utilisant du bois) ; retiré. - **Art. additionnels avant l'art. 4 ou après l'art. 10 nonies** (p. 2851, 2852) : son amendement n° 169 : modification du champ des indications autorisées pour la publicité des boissons bénéficiant d'une appellation d'origine ou d'une indication géographique ; adopté. - **Art. 8 bis** *(Art. L. 632-1 du code rural - Création de sections consacrées à l'agriculture biologique et à des produits portant la dénomination « montagne » dans les organisations professionnelles)* (p. 2867) : conditions de création de sections dédiées aux produits biologiques.

- **Suite de la discussion** (6 mai 2004) - **Art. 10 sexies** *(Art. L. 632-8 du code rural - Procédure de recouvrement des créances au profit des interprofessions agricoles)* (p. 2904) : intervient sur l'amendement n° 377 du Gouvernement (suppression). - **Art. additionnels après l'art. 10 sexies** (p. 2910) : importance de ce débat devant être développé lors de la discussion du projet de loi de modernisation agricole. - **Art. additionnel après l'art. 10 septies ou après l'art. 10 octies** (p. 2912) : favorable aux amendements analogues n° 267 de M. Roland Courteau et n° 834 de M. Gérard Delfau (reconnaissance de la dénomination "vin de pays" comme signe officiel de qualité). Demande aux auteurs de participer au groupe de travail mis en place en vue de modifier la réglementation. - **Art. additionnels après l'art. 10 nonies** (p. 2914) : son amendement n° 167 : suspension par l'administration des autorisations de délivrance de titres de mouvement par des opérateurs récalcitrants sur demande des organisations interprofessionnelles ; adopté. (p. 2916) : son amendement n° 168 : communication par l'administration des informations qu'elle possède à l'interprofession ; adopté après modification par le sous-amendement n° 926 du Gouvernement auquel il est favorable. - **Art. 11 D** *(Art. L. 122-3-15 du code du travail - Cumul des durées des contrats de travail à caractère saisonnier pour le calcul de l'ancienneté)* (p. 2931) : son amendement n° 203 : suppression ; rejeté. - **Art. 11 E** *(Art. L. 212-5-1 du code du travail - Conversion en indemnité du repos compensateur en fin de contrat de travail à caractère saisonnier)* (p. 2932) : son amendement n° 204 : suppression ; retiré.

- **Suite de la discussion** (12 mai 2004) - **Art. 50 (priorité)** *(Art. L. 212-5, L. 211-12, L. 211-13 et L. 216-1 du code de l'environnement - Zones stratégiques pour la définition de*

*l'eau)* (p. 3073) : son amendement n° 210 : suppression de l'obligation de publier au registre des hypothèques les servitudes d'utilité publique grévant une zone humide ; adopté. - **Art. 51 (priorité)** *(Art. L. 322-1 et L. 322-13 du code de l'environnement - Extension des compétences du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres aux zones humides des départements littoraux)* (p. 3074, 3075) : son amendement n° 351 : suppression de l'extension des compétences du Conservatoire du littoral aux zones humides des départements limitrophes d'un département côtier ; adopté. - **Division additionnelle après l'art. 53 (priorité)** (p. 3082) : son amendement n° 212 : insertion d'une division additionnelle "Gestion de l'espace et des ressources naturelles" ; retiré. - **Art. additionnels après l'art. 53 (priorité)** (p. 3088) : son amendement n° 893 : délimitation des sites Natura 2000 par référence au cadastre ; retiré.

- **Projet de loi relatif à la politique de santé publique** - *Deuxième lecture* **[n° 278 (2003-2004)]** - (9 juillet 2004) - **Art. additionnels après l'art. 17 bis A** (p. 5568) : défavorable à l'amendement n° 22 de Mme Anne-Marie Payet (diffusion d'un message à caractère sanitaire en direction des femmes enceintes financé par les annonceurs de publicité de boissons alcooliques).

- **Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** - *Deuxième lecture* **[n° 346 (2003-2004)]** - (19 octobre 2004) - **Art. additionnel après l'art. 1er bis** (p. 6859) : défavorable à l'amendement n° 403 de Mme Anne-Marie Payet (obligation de faire figurer un message sanitaire sur toutes les unités de conditionnement des boissons alcoolisées).

- **Projet de loi relatif aux aéroports [n° 452 (2003-2004)]** - (9 novembre 2004) - **Art. additionnel avant l'art. 8** (p. 7830) : favorable au sous-amendement n° 70 du Gouvernement (ciblage du rôle de la commission de conciliation sur l'évolution pluriannuelle des redevances) portant sur l'amendement n° 6 de la commission (création d'une commission de conciliation aéroportuaire). - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 7839, 7840) : nécessité de faire évoluer le statut des grands établissements publics. L'UMP votera ce texte.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales**

- (7 décembre 2004) - rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, pour l'agriculture. (p. 9221, 9222) : résultats économiques décevants pour 2003. Conséquences de la mise en oeuvre de la réforme de la PAC. Défense de "l'exception agriculturelle" de l'Europe. Evolution globalement favorable du budget. Lancement de programmes ambitieux. Financement pérennisé de l'action en matière agro-environnementale et de la protection et du contrôle phytosanitaires. Mise en place de projets importants : dispositif d'assurance récolte et plan "bâtiments d'élevage". Avis favorable de la commission des affaires économiques saisie pour avis à l'adoption de ce budget. Importance de la prochaine discussion du projet de loi de modernisation agricole. (p. 9246, 9247) : en qualité de président du groupe d'études sénatorial "vigne et vin". Crise de la filière vitivinicole. Concurrence accrue. Difficulté de positionnement à l'exportation. Diminution potentielle de la consommation. Conditions climatiques. Soutien indispensable aux exploitations. Manque d'efficacité des mécanismes mis en place par l'OCM. Mobilisation impérative des crédits communautaires en faveur de la promotion et de la communication. Qualité des vins français basée sur une notion de terroirs et de typicité des produits. Souhait des viticulteurs de mise en place d'une véritable politique de gestion des marchés et d'aide à la promotion de leurs produits.

**CHABROUX (Gilbert)**
*sénateur (Rhône)*
*SOC*

Ne se représente pas le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires sociales jusqu'au 30 septembre 2004.

Membre de la Délégation parlementaire pour l'Union européenne.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques de santé.

Membre titulaire du Conseil de surveillance de la Caisse nationale des allocations familiales.

Membre de la commission d'enquête sur la politique nationale de lutte contre les drogues illicites.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social le 11 février 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées le 26 mai 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la politique de santé publique le 9 juillet 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'assurance maladie le 27 juillet 2004.

Membre de la mission commune d'information "La France et les Français face à la canicule : les leçons d'une crise".

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la politique de santé publique [n° 19 (2003-2004)]** - (13 janvier 2004) - **Discussion générale** (p. 198) : projet ne correspondant pas aux engagements annoncés. Demande de constitution d'une mission d'information parlementaire sur la profession de psychothérapeute. Régression sur certains points par rapport à la loi du 4 mars 2002 sur les droits des malades. Objectif de réduction impérative des inégalités face à la santé pour une loi de santé publique. Inégalité géographique de l'encadrement médical. (p. 199) : nécessaire appréhension de la santé comme un enjeu global. Relations santé-travail et santé-environnement. (p. 200) : renforcement indispensable de la médecine scolaire. Avec le groupe socialiste, déterminera son vote en fonction des réponses apportées aux questions posées. - **Art. additionnels avant l'art. 1er** (p. 217) : son amendement n° 178 : action de l'Etat inspirée par le principe du droit à la protection de la santé ; rejeté. (p. 218) : son amendement n° 179 : reconnaissance de l'action spécifique de promotion de la santé ; rejeté. - **Art. 1er** *(Art. L. 1411-1 à L. 1411-5 et L. 1413-1 du code de la santé publique - Politique de santé publique nationale)* (p. 220, 221) : son amendement n° 180 : référence à la charte d'Ottawa ; rejeté. (p. 222) : son amendement n° 182 : prise en compte des populations les plus fragilisées par la politique de santé publique ; rejeté. Opposition au délai d'un mois pour l'ouverture des droits à la CMU. Ticket modérateur pour les bénéficiaires de l'aide médicale d'Etat, AME. Augmentation du forfait hospitalier. (p. 224) : son amendement n° 183 : mise en place du dépistage précoce de toutes les maladies ; rejeté.

- **Suite de la discussion** (14 janvier 2004) (p. 244) : son amendement n° 184 : prise en compte des difficultés spécifiques des populations fragilisées ; réservé puis adopté p. 248. (p. 246) : son amendement n° 185 : référence aux moyens financiers et aux principaux plans d'action dans le rapport annexé au projet de loi ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 1er** (p. 254) : son amendement n° 190 : protection des pratiques expérimentales de réduction des risques ; rejeté. (p. 255) : nécessité de mener des actions expérimentales de réduction des risques. - **Art. 5** *(Art. L. 1411-14 à L. 1411-19 du code de la santé publique - Groupement régional de santé publique, GRSP)* (p. 282, 283) : son amendement n° 195 : suppression ; rejeté. Réserves relatives aux GRSP. (p. 284) : son amendement n° 196 : possibilité pour le GRSP d'être constitué sous une autre forme que celle d'un groupement d'intérêt public, GIP ; rejeté. - **Art. 6** *(Art. L. 1411-6 à L. 1411-9 du code de la santé publique, art. L. 321-1 du code de la sécurité sociale - Programmes nationaux de santé)* (p. 289) : son amendement n° 197 : intégration d'un "dispositif qualité" dans les dispositions concernant les programmes de santé et les dispositifs de prévention ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 7** (p. 292, 293) : avec le groupe socialiste, votera l'amendement n° 247 de M. Bernard Plasait (insertion de la politique de réduction des risques dans la politique globale de santé publique). - **Art. 8** *(Art. L. 3114-6 et L. 3114-7 du code de la santé publique - Lutte contre les infections nosocomiales en médecine de ville)* : son amendement n° 198 : mise en place d'une démarche de qualité ; rejeté.

- **Suite de la discussion** (15 janvier 2004) - **Art. 15** *(Art. L. 1415-2, L. 1415-3, L. 1415-4, L. 1415-5 et L. 1415-6 du code de la santé publique - Création du groupement d'intérêt public « Institut national du cancer »)* - **Art. L. 1415-2 du code de la santé publique** *(Mission de l'Institut national du cancer, INCa)* (p. 322) : son amendement n° 222 : évaluation des actions en matière de recherche, de soins et de prévention préalable à leur financement par l'INCa ; rejeté. - **Art. L. 1415-4 du code de la santé publique** *(Nomination du directeur général de l'INCa)* (p. 324) : son amendement n° 223 : composition du conseil d'administration de l'INCa ; rejeté. - **Art. additionnel après l'art. 15 quater ou avant l'art. 16** (p. 327) : son amendement n° 224 : prise en charge par les organismes de sécurité sociale des traitements nicotiniques de substitution ; rejeté. - **Art. additionnel après l'art. 15 quater** (p. 329) : son amendement n° 225 : financement des actions de prévention pour lutter contre le tabagisme ; rejeté. - **Art. 16** *(Art. L. 3511-2, L. 3512-1, L. 3512-2 et L. 3512-3 du code de la santé publique - Lutte contre le tabagisme)* (p. 330) : son amendement n° 227 : possibilité pour les associations de malades et usagers du système de santé de se porter partie civile en matière de lutte contre le tabagisme ; rejeté. - **Art. additionnels avant l'art. 17** (p. 333) : son amendement n° 228 : restriction de la publicité par voie d'affichage pour les boissons alcoolisées ; rejeté. (p. 334) : son amendement n° 229 : interdiction de toute opération d'animation ou de financement de manifestation par des entreprises de boissons alcoolisées en direction des jeunes ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 17** (p. 339, 340) : son amendement n° 231 : bouilleurs de cru ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 19** (p. 365, 366) : son amendement n° 167 : mise en place d'une agence nationale de la santé au travail ; rejeté. (p. 367) : son amendement n° 166 : création d'un plan national pour la santé au travail ; rejeté. - **Art. 20** *(Art. L. 1413-4 du code de la santé publique - Renforcement de la surveillance épidémiologique dans les milieux du travail)* (p. 374) : sur l'amendement n° 92 de la commission (amélioration de la collecte des informations relatives à la santé au travail par l'InVS et prise en compte de la transformation des "services de médecine du travail" en "services de santé au travail"), son sous-amendement n° 355 ; adopté. - **Art. 36** *(Art. L. 1334-4 du code de la santé publique - Obligations du propriétaire en matière de financement des travaux et d'hébergement provisoire des occupants)* (p. 387) : soutient l'amendement n° 239 de M. Jean-Yves Mano (évacuation impérative d'un immeuble en cas de risque grave) ; retiré. - **Art. 51** *(Art. L. 4133-1 à L. 4133-8, L. 6155-1 à L. 6155-3 et L. 6155-5 du code de la santé publique - Redéfinition de la formation médicale continue)* (p. 419) : son amendement n° 240 : obligation de formation médicale continue des médecins ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 51** (p. 423) : son amendement n° 241 : information sur les médicaments à destination des professionnels et du public ; rejeté. - **Art. additionnel après l'art. 55 ou après l'art. 56** (p. 434) : son amendement n° 246 : profession de diététicien ; retiré. - **Art. additionnels après l'art. 56** (p. 437, 438) : soutient l'amendement n° 245 de M. Jean-Marc Pastor (politique d'installation de médecins dans des zones médicalement dépeuplées et de création de maisons de santé) ; rejeté. (p. 448) : soutient les amendements de M. Jean-Marc Pastor n° 242 (mise en place d'un contrat d'objectif pour faciliter l'installation de médecins dans les zones médicalement dépeuplées), n° 243 (aide financière de l'Etat aux médecins s'installant sur la base d'un contrat d'objectif), et n° 244 (création de maisons de la santé) ; rejetés.

- **Suite de la discussion** (19 janvier 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 14 (précédemment réservés)** (p. 460, 461) : son amendement n° 214 : distribution d'eau potable gratuite dans les établissements scolaires et organisation d'une campagne annuelle d'éducation pour la santé sur les problèmes de nutrition à destination des élèves ; rejeté. (p. 462) : progression de l'obésité chez les enfants. (p. 464) : son amendement n° 215 : diffusion d'un message d'information sanitaire lors de la publicité télévisuelle en faveur des produits alimentaires dans les programmes destinés à la jeunesse ; adopté. (p. 465) : caractère insidieux de la publicité destinée aux enfants. (p. 466) : son amendement n° 216 : affichage sur l'emballage des produits alimentaires du nombre de calories, de la teneur en graisse et en chlorure de sodium ; adopté. (p. 468) : son amendement n° 217 : création d'un centre national pour la prévention du suicide ; rejeté. - **Art. 14 et annexe (précédemment réservés)** *(Approbation du rapport annexé relatif aux objectifs de santé publique 2004-2008)* (p. 487) : son amendement n° 219 : financement des objectifs ; rejeté. - **Art. 18 quater (précédemment réservé) (priorité)** *(Art. L. 3231-1 [nouveau] du code de la santé publique -*

*Prescription et mise en oeuvre des psychothérapies)* (p. 505) : fin de la concertation en cas d'adoption de l'amendement n° 363 du Gouvernement (dispense de l'inscription au registre national des psychothérapeutes pour les professionnels incontestés) auquel il est défavorable. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 522) : problèmes non résolus malgré certaines avancées. Déception du groupe socialiste. Votera contre le projet de loi.

- **Projet de loi relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social [n° 133 (2003-2004)]** - (3 février 2004) - **Discussion générale** (p. 1107, 1110) : rejet par les organisation syndicales de salariés du deuxième volet de ce texte sur le dialogue social. Oeuvre de déconstruction sociale. Influence du MEDEF. Transposition législative de l'accord national interprofessionnel du 20 septembre 2003. Interrogation sur la réalité de l'engagement de l'Etat. Absence du droit à une formation qualifiante différée. Suppression de l'obligation pour les employeurs d'assurer l'adaptation des salariés à leur poste de travail. Absence de conformité de ce texte à la Position commune sur les voies et moyens de la négociation collective du 16 juillet 2001. Hostilité des organisations syndicales de salariés. Possibilité pour les entreprises de négocier des accords "moins-disants". Propositions du groupe socialiste : organisation d'élections de délégués du personnel dans toutes les entreprises ; inscription dans la loi du principe majoritaire ; garantie à tout salarié d'un droit à la représentation et à la négociation. Objectif de développement d'une citoyenneté sociale. - **Art. 3** *(Art. L. 900-2 du code du travail - Typologie des actions de formation professionnelle)* (p. 1133, 1134) : son amendement n° 76 : inscription des actions d'accompagnement parmi les formations professionnelles prévues par le code du travail ; rejeté. - **Art. additionnel après l'art. 3** : son amendement n° 77 : conditions de mise en oeuvre de la formation professionnelle tout au long de la vie pour les personnes sorties du système éducatif sans qualification ; rejeté. Inquiétude sur l'avenir de l'AFPA. - **Art. 5** *(Art. L. 900-5-1 nouveau du code du travail - Handicap et illettrisme)* (p. 1139, 1140) : ses amendements n° 80 : ouverture aux personnes handicapées de l'ensemble des formations de droit commun ; et n° 81 : mise en place d'actions spécifiques pour les personnes handicapées âgées de quarante-cinq ans et plus ; devenus sans objet. - **Art. 7** *(Art. L. 930-1 nouveau du code du travail - Initiative des actions de formation)* (p. 1144, 1145) : son amendement n° 83 : rétablissement de l'obligation pour les employeurs d'assurer l'adaptation des salariés à leur poste de travail ; devenu sans objet.

- **Suite de la discussion** (4 février 2004) - **Art. additionnels après l'art. 8** (p. 1170, 1171) : son amendement n° 93 : précision sur les conditions de transférabilité du DIF ; rejeté. - **Art. 9** *(Art. L. 932-20-2 du code du travail - Création d'un droit individuel à la formation pour les salariés sous contrat à durée déterminée)* (p. 1173) : son amendement n° 94 : prise en compte des périodes travaillées au cours des trois dernières années pour le calcul du DIF des salariés en contrat à durée déterminée ; rejeté. - **Art. 10** *(Art. L. 932-1 et L. 932-2 du code du travail - Le plan de formation)* (p. 1177) : ses amendements n° 95 : comptabilisation dans le temps de travail effectif des formations mises en oeuvre pendant le temps de travail ; et n° 96 : reconnaissance par l'entreprise des actions de formation ayant pour objet le développement des compétences des salariés ; rejetés. (p. 1178) : son amendement n° 97 : suppression de l'exigence de formation hors du temps de travail conditionnant l'engagement de l'employeur ; rejeté. - **Art. additionnel après l'article 11** (p. 1179) : son amendement n° 98 : assouplissement de l'utilisation du compte épargne temps dans un objectif de formation ; rejeté. - **Art. 12** *(Titre VIII du livre IX, art. L. 980-1 et L. 980-2 du code du travail - Définition des contrats et des périodes de professionnalisation)* (p. 1180, 1181) : ses amendements n° 99 : précision sur l'enseignement professionnel et technologique dispensé par l'entreprise ; et n° 100 : précision de l'objet du contrat de qualification professionnelle ; rejetés. - **Art. 16** *(Art. L. 131-1 et L. 933-2 du code du travail - Périodicité et contenu des négociations de branche)* (p. 1197, 1198) : son amendement n° 109 : insertion parmi les objectifs de négociation sur la formation des personnes handicapées, du maintien dans l'emploi et du développement des compétences avec la détermination d'une progression du taux d'accès aux différents dispositifs de formation ; devenu sans objet. - **Art. 24** *(Art. L. 961-13 du code du travail et article 45 de la loi de finances rectificative pour 1986 - Fonds national de mutualisation)* (p. 1203) : son amendement n° 110 : relèvement du montant maximum versé par les organismes paritaires collecteurs agréés au fonds national de mutualisation ; rejeté. - **Art. 25** *(Affectation des ressources de la caisse nationale de garantie des ouvriers dockers à l'embauche et à la formation professionnelle de dockers)* (p. 1204) : son amendement n° 111 : possibilité pour la Caisse nationale de garantie des ouvriers dockers de financer des actions de reconversion et des mesures de cessation anticipée d'activité ; rejeté. - **Art. 26** *(Art. L. 941 nouveau du code du travail - Informations statistiques)* (p. 1205) : son amendement n° 112 : mise en place d'une collecte de données spécifiques sur les travailleurs handicapés ; rejeté. - **Art. 34** *(Art. L. 132-2-2 du code du travail - Règles de conclusion des accords collectifs)* (p. 1220) : historique des conventions collectives. Précipitation de cette réforme. Remise en cause de la sécurité juridique. (p. 1222, 1223) : son amendement n° 121 : subordination de la validité d'un accord interprofessionnel à sa signature par une ou des organisations syndicales ayant recueilli la majorité des voix des salariés ; rejeté. Dessaisissement du législateur. (p. 1225) : son amendement n° 123 : subordination de la validité d'un accord de branche ou d'un accord collectif professionnel à sa signature par une ou des organisations syndicales ayant recueilli la majorité des suffrages exprimés aux élections de représentativité de branche et organisation d'une consultation des salariés ; rejeté. (p. 1226) : son amendement n° 124 : précision sur les conditions d'appréciation de la majorité des suffrages exprimés par les salariés de la branche ; rejeté. (p. 1228) : son amendement n° 126 : subordination de la validité d'un accord d'entreprise à sa signature par une ou des organisations syndicales ayant reccueilli la majorité des suffrages exprimés dans l'entreprise aux élections de représentativité de la branche ; rejeté. (p. 1236) : intervient sur son amendement n° 121 précité. Mise en place par le gouvernement précédent d'une politique efficace de l'emploi. Oeuvre de déconstruction sociale du Gouvernement actuel. (p. 1239) : intervient sur son amendement n° 126 précité. Principe de faveur. - **Art. 34 bis** *(Art. L. 132-5-1 nouveau du code du travail - Détermination de la convention collective applicable en cas d'activités multiples)* (p. 1242) : son amendement n° 132 : suppression ; rejeté. - **Art. 34 ter** *(Art. L. 132-11 du code du travail - Suppression de l'obligation d'incorporation des accords professionnels dans la convention de branche)* (p. 1243) : son amendement n° 133 : suppression ; rejeté.

- **Suite de la discussion** (5 février 2004) - **Art. 36** *(Art. L. 132-13 du code du travail - Articulation entre les accords interprofessionnels et les conventions de branche)* (p. 1254, 1255) : projet du MEDEF : répartition des tâches entre le législateur et les partenaires sociaux ; remise en cause du principe de faveur ; conclusions d'accords collectifs avec les représentants du personnel dans les PME. Interrogation sur le rôle du Parlement. (p. 1256) : son amendement n° 134 : suppression ; rejeté. Importance du principe de faveur ; élément fondateur du droit du travail. Risque d'insécurité juridique pour les salariés. (p. 1257, 1258) : ses amendements de repli n° 135 et n° 136 ; rejetés. Nivellement par le bas. Maintien nécessaire du principe de faveur. - **Art. 37** *(Art. L. 132-23 du code du travail - Articulation entre les accords d'entreprise ou d'établissement et les accords interprofessionnels, professionnels et conventions de branche)* (p. 1263, 1264) : négociation d'entreprise. Risque de contournement des conventions collectives protégeant les salariés : exemples. (p. 1265) : son amendement n° 137 : suppression ; rejeté. (p. 1266, 1268) : ses amendements de repli n° 138 à n° 147 et n° 148 : impossibilité pour des accords d'établissement de comporter des dispositions dérogatoires à celles d'une convention ou d'un accord couvrant un champ territorial ou professionnel plus large, et n° 149 : strict encadrement des possibilités de dérogation ; rejetés. Maintien des garanties des salariés.

- **Suite de la discussion** (11 février 2004) - **Art. 39** *(Maintien de la valeur hiérarchique des conventions et accords antérieurs)* (p. 1441) : son amendement n° 152 : clarification ; rejeté. - **Art. 41** *(Art. L. 132-26 du code du travail - Négociation dans les entreprises dépourvues de délégué syndical)* (p. 1445, 1446) : ses amendements n° 153 : suppression de la possibilité pour les élus au comité d'entreprise ou les délégués du personnel non syndiqués de négocier des accords collectifs de travail ; et n° 154 : obligation de mandatement des élus du personnel par une ou des organisations syndicales représentatives pour cette négociation ; rejetés. Remise en cause du droit syndical. - **Art. 42** *(Art. L. 132-30 du code du travail - Commissions paritaires et dialogue social territorial)* (p. 1450, 1451) : ses amendements n° 156 : suppression de l'intitulé d'une section ; n° 157 : maintien du dispositif actuel des commissions paritaires territoriales pour les entreprises de moins de cinquante salariés ; et n° 158 : précision sur les modalités de désignation et de protection des représentants salariés siégeant dans ces commissions ; rejetés. - **Art. 43** *(Art. L. 135-7 du code du travail - Information sur le droit conventionnel applicable dans l'entreprise)* (p. 1452) : son amendement n° 159 : ajout au contenu de la notice d'information des éléments sur les dispositifs juridiques contre les discriminations en milieu professionnel ; rejeté. - **Art. 43 bis** *(Article 5 de la loi n° 2000-37 du 19 janvier 2000 relative à la réduction négociée du temps de travail - Report de deux années du régime transitoire d'imputation des heures supplémentaires sur le contingent annuel pour les entreprises de vingt salariés au plus)* (p. 1453) : prolongation d'une inégalité de droits entre les citoyens. Situation préoccupante de l'emploi. Faiblesse de la croissance. Augmentation probable du chômage. Interrogation sur l'opportunité de cet article. (p. 1454) : son amendement n° 160 : suppression ; rejeté. - **Art. 45** *(Art. L. 412-8 du code du travail - Modalités d'accès et d'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication par les organisations syndicales de salariés dans les entreprises)* (p. 1456) : son amendement n° 161 : libre diffusion des publications et tracts de nature syndicale aux travailleurs dans l'enceinte de l'entreprise ; rejeté. - **Art. additionnel après l'art. 46** (p. 1457) : son amendement n° 162 : introduction dans le code du travail de précisions relatives au déroulement de carrière des délégués syndicaux ; rejeté. - **Art. 50** *(Art. L. 143-11-3 du code du travail - Garantie de certaines créances salariales)* (p. 1458, 1459) : son amendement n° 163 : suppression ; rejeté. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1464) : absence de participation à ce débat des sénateurs de la majorité. Rôle positif des deux rapporteurs. Regret de la fusion en un seul projet de loi de deux textes distincts. Favorable au titre Ier sur la formation professionnelle. Engagement d'un processus de destruction sociale dans le titre II sur le dialogue social : généralisation de l'accord dérogatoire et remise en cause du principe de faveur. Le groupe socialiste votera contre ce projet de loi.

- **Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées [n° 183 (2003-2004)]** - (24 février 2004) - **Renvoi à la commission** (p. 1607, 1610) : sa motion n° 169 tendant au renvoi à la commission ; rejetée. Bilan préalable de l'application de la loi de 1975. Conception du handicap mal définie. Examen précipité du texte par la commission des affaires sociales. Travail incomplet et inachevé. Préoccupations électorales. Réaction négative de l'ensemble des associations. Etude insuffisante du financement. Demande de retrait du texte par le comité pour le droit au travail des handicapés et l'égalité des droits, CDTHED. Revalorisation indispensable de l'allocation aux adultes handicapés, AAH. Création ultérieure de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, CNSA.

- **Suite de la discussion** (25 février 2004) - **Art. 1er** *(Art. L. 114 à L. 114-3-1, L. 114-5, L. 540-1 et L. 580-1 du code de l'action sociale et des familles - Définition du handicap, accès aux droits fondamentaux et droit à compensation des personnes handicapées)* (p. 1627) : favorable à l'amendement n° 171 de M. Jean-Pierre Godefroy (prise en compte de la situation de handicap et des facteurs environnementaux et contextuels). Définition élargie. Travaux de l'OMS. Interaction entre les facteurs individuels et les facteurs sociaux, culturels et environnementaux. (p. 1637) : favorable à l'amendement n° 174 de M. Jean-Pierre Godefroy (garantie de ressources suffisantes).

- **Suite de la discussion** (1er mars 2004) - **Intitulé du projet de loi** (p. 1891) : soutient l'amendement n° 170 de M. Jean-Pierre Godefroy (remplacement du mot "handicapées" par les mots "en situation de handicap") ; rejeté. Définition issue des travaux de l'OMS. Prise en compte de l'interaction dynamique entre un problème personnel de santé et des facteurs environnementaux. Rejet d'une définition purement médicale. (p. 1893) : promotion d'un environnement accessible et accueillant. Equilibre entre les facteurs personnels et les facteurs environnementaux.

- **Projet de loi relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social** - *Commission mixte paritaire* **[n° 224 (2003-2004)]** - (3 mars 2004) - **Discussion générale** (p. 1986, 1987) : accord de la CMP. Equilibre du volet "formation professionnelle". Interrogation sur les délais de mise en oeuvre de ce dispositif. Influence du MEDEF sur le volet "dialogue social". Autonomie de l'accord d'entreprise par rapport à l'accord de branche. Régression sociale. Chiffres du chômage. Développement des contrats dérogatoires aux contrats à durée indéterminée. Le groupe socialiste votera contre ce texte.

- **Rappel au règlement** - (25 mai 2004) (p. 3509) : approbation de la protestation de M. Guy Fischer contre les conditions de travail et la modification du calendrier de travail.

- **Projet de loi relatif à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées [n° 299 (2003-2004)]** - (25 mai 2004) - **Question préalable** (p. 3540, 3542) : sa motion n° 33 tendant à opposer la question préalable ; rejetée. Atteintes à l'APA. Economies injustifiées. Nécessaire prise en charge de la dépendance par la collectivité nationale. Rupture du pacte de solidarité entraînée par le texte. Interrogation sur les textes ultérieurs nécessaires.

- **Suite de la discussion** (26 mai 2004) - **Art. 2** *(Art. L. 212-16, L. 212-17, L. 212-4-2, L. 212-8, L. 212-9 et L. 212-15-3 du code du travail - Création d'une journée dite « de solidarité »)* (p. 3561, 3562) : intervient sur l'article. Conséquences négatives de la journée supplémentaire de travail non rémunérée. (p. 3564) : soutient l'amendement n° 34 de M. Claude Domeizel (suppression) ; rejeté. (p. 3568) : intervient sur l'amendement n° 60 de M. Georges Mouly (fixation de la journée de solidarité dans les entreprises travaillant en continu). Avec le groupe socialiste, votera contre l'amendement n° 1 de M. Jacques Pelletier (modalités de détermination de la journée de solidarité). Opposition à un financement par capitalisation consécutif au financement partiel du plan dépendance par la journée de travail non rémunérée. - **Art. 3** *(Art. L. 713-14, L. 713-15 et L. 713-19 du code rural - Application de la journée de solidarité au secteur agricole)* (p. 3569, 3570) : soutient l'amendement n° 35 de M. Claude Domeizel (suppression) ; devenu sans objet. - **Art. 4** *(Adaptation des stipulations conventionnelles relatives au lundi de Pentecôte)* (p. 3571) : soutient l'amendement n° 36 de M. Claude Domeizel (suppression) ; devenu sans objet. (p. 3572) : avec le groupe socialiste, votera contre l'amendement n° 10 de la commission (nouvelles garanties sur l'adaptation des clauses des accords collectifs). - **Art. 5** *(Adaptation des stipulations conventionnelles et des clauses contractuelles à la modification de la durée du travail liée à la création de la journée de solidarité)* (p. 3573, 3574) : soutient l'amendement n° 37 de M. Claude Domeizel (suppression) ; rejeté. (p. 3575) : augmentation de la productivité consécutive au passage aux 35 heures. - **Art. 6** *(Application de la journée de solidarité dans les diverses fonctions publiques)* (p. 3578) : soutient l'amendement n° 38 de M. Claude Domeizel (suppression) ; devenu sans objet. (p. 3580) : défavorable à l'amendement n° 11 de la commission (alignement du ministère de l'éducation nationale sur les autres ministères).

- **Proposition de loi modifiant les articles 1er et 2 de la loi n° 2003-6 du 3 janvier 2003 portant relance de la négociation collective en matière de licenciements économiques et relative au recouvrement, par les institutions gestionnaires du régime d'assurance chômage, des prestations de solidarité versées entre le 1er janvier et le 1er juin 2004 aux travailleurs privés d'emploi dont les droits à l'allocation de retour à l'emploi ont été rétablis [n° 334 (2003-2004)]** - (8 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 3863, 3865) : échec des négociations entre les partenaires sociaux. Prorogation de la suspension de la loi de modernisation sociale. Satisfaction du MEDEF. Multiplication des plans de licencements massifs. Conséquences de la loi Fillon. Augmentation du chômage. Attente de la grande loi de mobilisation pour l'emploi annoncée par le Président de la République. Rapport du conseil d'analyse économique, CAE : responsabilisation des employeurs. Imbroglio juridique et financier de l'assurance chômage ; impasse du Gouvernement dans l'affaire des "recalculés". Echec de la politique économique et sociale du Gouvernement. Le groupe socialiste demande le rejet de cette proposition de loi. - **Question préalable** (p. 3872, 3873) : multiplication des plans sociaux depuis 2003. Augmentation du chômage. - **Art. additionnels avant l'art. 1er** (p. 3875, 3876) : favorable à l'amendement n° 9 de M. Roland Muzeau (rétablissement de l'obligation pour l'employeur d'engager des négociations sur la réduction du temps de travail préalablement à l'établissement d'un plan de sauvegarde de l'emploi). "Amendement Michelin". Respect de la négociation des partenaires sociaux dans l'entreprise. Son amendement n° 2 : rétablissement de l'obligation de procéder à une étude d'impact social et territorial préalable à la cessation totale ou partielle d'activité d'un établissement supprimant au moins cent emplois ; rejeté. (p. 3877) : légitimité des études d'impact reconnue par la majorité du Sénat en 2001. (p. 3879) : son amendement n° 3 : rétablissement de la double consultation du comité d'entreprise en cas de licenciement économique ; rejeté. Contournement de la loi à travers les accords de méthode dérogatoires aux régles et à la procédure de consultation du comité d'entreprise en cas de licenciement économique. Compétence du législateur. (p. 3880) : double consultation permettant de discuter du bien-fondé des licenciements. Facteur de dialogue social. (p. 3881) : son amendement n° 4 : rétablissement de l'information du comité d'entreprise préalable à l'annonce au public de mesures ayant un impact sur les conditions de travail et d'emplois ; rejeté. Exemple de l'affaire Marks and Spencer. Refus de la primauté des intérêts boursiers sur la protection de l'emploi. (p. 3883) : son amendement n° 5 : rétablissement des prérogatives du comité d'entreprise dans l'hypothèse d'une restructuration impliquant une compression des effectifs et recours à un expert-comptable ; rejeté. Amélioration des perspectives de reclassement des salariés victimes de restructuration et de licenciement. Atteinte à la négociation collective. (p. 3885) : son amendement n° 6 : rétablissement de l'appréciation des critères retenus pour établir l'ordre des licenciements par catégorie professionnelle et suppression des critères de qualités professionnelles ; rejeté. (p. 3886) : son amendement n° 7 : rétablissement du rôle de l'administration du travail dans l'élaboration du plan de sauvegarde de l'emploi ; rejeté. Inspection du travail cantonnée à un contrôle strictement procédural. Suppression de la commission nationale des aides publiques aux entreprises. Détournement des aides publiques sans aucun contrôle. - **Art. 1er** *(Prolongation de six mois de deux périodes figurant dans la loi du 3 janvier 2003 portant relance de la négociation collective en matière de licenciements économiques)* (p. 3891, 3892) : son amendement n° 8 : suppression ; rejeté. Echec de la négociation. Fin du dispositif de restructuration gratuite des préretraites à la charge du contribuable. Problème du financement des restructurations. Absence de stratégie économique porteuse d'emplois du Gouvernement. Volonté de réduction des acquis sociaux et de destruction du droit du travail. - **Art. 2** *(Récupération de prestations devenues indues)* (p. 3893, 3894) : situation intolérable des chômeurs privés de leurs allocations de chômage. Affaire des "recalculés". Absence d'engagement de l'Etat en faveur de la solidarité. Concertation indispensable entre les partenaires sociaux gestionnaires de l'UNEDIC et l'Etat. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3898, 3899) : souhait de rétablissement des dispositions de la loi de modernisation sociale permettant de lutter contre les licenciements abusifs. Comparaison avec les pays européens. Multiplication des plans sociaux facilités par cette proposition de loi. Echec de la politique économique et sociale du Gouvernement. Le groupe socialiste votera contre l'article 1er de ce texte.

- **Projet de loi relatif à la politique de santé publique** - *Deuxième lecture* **[n° 278 (2003-2004)]** - (9 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5504, 5505) : dispositions éparses du texte. Hommage au rapporteur. Texte décevant. Conception centralisée et technocratique de l'organisation de la santé. (p. 5506, 5508) : dispositions indispensables pour réduire les inégalités en matière de santé. Souhait d'une intensification de la politique de lutte contre le tabac, d'une relance de la lutte contre l'alcoolisme et de fermeté dans la lutte contre la toxicomanie. Problème du suicide chez les jeunes. Lutte contre l'obésité. Prise en compte indispensable des risques environnementaux sur la santé. Amendements présentés par le groupe socialiste. - **Art. additionnels avant l'art. 1er** (p. 5518, 5519) : son amendement n° 72 : droit à la santé pour tous et égalité d'accès à des soins de qualité sur l'ensemble du territoire ; rejeté. (p. 5521) : son amendement n° 73 : caractère global de la santé ; rejeté. - **Art. 1er** *(Art. L. 1411-1 à L. 1411-5 et L. 1413-1 du code de la santé publique - Politique de santé publique nationale)* (p. 5522) : ses amendements n° 74 et 75 : évaluation annuelle de la politique de santé publique par la Conférence nationale de santé ; rejetés. - **Art. additionnel après l'art. 1er** (p. 5523) : son amendement n° 76 : rétablissement de l'aide médicale de l'Etat, AME ; rejeté. (p. 5523) : acuité du problème de la couverture maladie des étrangers. - **Art. 2** *(Art. L. 1411-10 à L. 1411-13 du code de la santé publique - Politique de santé publique régionale)* (p. 5525) : son amendement n° 77 : évaluation des actions mises en place afin de réduire les inégalités de santé ; rejeté. - **Art. additionnel avant l'art. 6 A** (p. 5529) : son amendement n° 78 : rétablissement de la définition et des missions de la politique de prévention introduites par la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 6 A** (p. 5530) : son amendement n° 79 : rôle de la médecine scolaire en matière de prévention, d'éducation et de prise en charge sanitaire des enfants ; rejeté. - **Art. 14 A** *(Publicité télévisée en faveur des produits alimentaires)* (p. 5538) : intervient sur l'amendement n° 145 du Gouvernement (devoirs des industriels du secteur agro-alimentaire dans le cadre de la politique d'éducation pour la santé à la télévision). Souhait d'adoption de dispositions plus limitatives. - **Art. additionnels après l'art. 14 B** (p. 5548) : son amendement n° 84 : création d'un centre national pour la prévention du suicide ; rejeté. - **Art. 14 et annexe** *(Rapport d'objectifs)* (p. 5553) : son amendement n° 80 : description, dans le rapport d'objectifs, du financement des programmes de santé publique ; rejeté. - **Art. additionnels avant l'art. 16 bis A** (p. 5558) : son amendement n° 98 : interdiction de toute publicité directe ou indirecte en faveur du tabac ; retiré. - **Art. 16 ter** *(Rapport au Parlement sur l'organisation d'états généraux de la lutte contre l'alcoolisme)* (p. 5561) : son amendement n° 86 : organisation des Etats généraux de la lutte contre l'alcoolisme ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 17 bis A** (p. 5566) : soutient l'amendement n° 87 de Mme Gisèle Printz (campagnes d'information sur la prévention du syndrome d'alcoolisation foetale) ; devenu sans objet. - **Art. additionnels avant l'art. 18 ter** (p. 5571) : soutient l'amendement n° 88 de Mme Gisèle Printz (mise en place de séances d'information dans les collèges et les lycées pour sensibiliser les jeunes à la nécessité de ne pas consommer d'alcool durant la grossesse). - **Art. 18 ter** *(Art. L. 312-17 du code de l'éducation - Information sur les conséquences de la consommation de drogues)* (p. 5572, 5573) : son amendement n° 89 : prise en compte des effets de toutes les drogues sur la santé ; rejeté. - **Art. 18 quater** *(Usage du titre de psychothérapeute)* (p. 5578, 5579) : protestation contre le vote par priorité demandé par le président de la commission. Souhait de la création d'une mission d'information parlementaire. Avec le groupe socialiste, défavorable à l'amendement n° 13 de la commission (nouvelle rédaction de l'article prévoyant l'inscription sur une liste des

professionnels pouvant user du titre de psychothérapeute). - **Art. additionnels après l'art. 19 bis** (p. 5582) : ses amendements n° 91 : création d'une agence nationale de la santé au travail, et n° 92 : rapport au Parlement sur les conditions de création de l'agence ; rejetés. - **Art. 42** *(Art. L. 1121-1 à L. 1121-17 du code de la santé publique - Principes généraux de protection des personnes participant à une recherche biomédicale)* (p. 5590) : son amendement n° 93 : modalités de prise en charge médicale en fin de recherche lorsque le pronostic vital de la personne est engagé ; retiré. - **Art. additionnel après l'art. 51** (p. 5599) : son amendement n° 94 : mise en place d'un dispositif d'évaluation des compétences professionnelles ; retiré. - **Art. additionnels après l'art. 84** (p. 5618) : son amendement n° 96 : rapport sur les conditions de création de services de promotion de la santé ; rejeté. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5619, 5620) : conditions de travail. Recul du texte par rapport à la première lecture. Avec le groupe socialiste, votera contre ce texte.

- **Projet de loi relatif à l'assurance maladie [n° 420 (2003-2004)]** - (22 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5877, 5878) : choix du libéralisme à l'opposé de celui de la solidarité prônée par la gauche. Déficit préoccupant imputé trop exclusivement aux comportements abusifs des assurés sociaux. Nécessité de lutter contre le chômage et de revoir le calcul des cotisations sociales. Possibilité immédiate d'un doublement de la contribution sociale sur les bénéfices des entreprises. Plan coercitif s'agissant des assurés sociaux et bienveillant pour les entreprises et les professions de santé. Instauration d'une médecine à deux vitesses ouvrant la porte à la privatisation. Renoncement à lutter contre la recrudescence des maladies professionnelles et à traiter des conditions de travail et de la pénibilité des métiers. Absence déplorable d'une réorientation du système de santé vers la prévention et l'éducation à la santé. Part grandissante des médicaments dans les dépenses de santé. Absence regrettable de prise en compte de ce problème. (p. 5879, 5881) : nécessité de rendre la formation médicale continue indépendante des laboratoires pharmaceutiques. Retour illusoire à l'équilibre en 2007. Hausse inévitable des dépenses. Prévisions d'économies hasardeuses attendues du dossier médical personnel et des changements de comportement des acteurs sociaux. Impasse. Report du déficit sur les générations futures. Reprise souhaitable des propositions alternatives des députés socialistes. Priorité à la prise en charge qualitative du malade. Place à la prévention, source considérable d'économies. Priorité à la santé scolaire et à la santé au travail. Continuité des soins. Réduction du coût de la consommation de médicaments. Création des agences régionales de santé. Renforcement du contrôle du Parlement sur le principal budget de la nation. Nécessité d'un financement pérenne et solidaire de l'assurance maladie pour la sauvegarde du pilier fondateur du pacte social.

- **Suite de la discussion** (23 juillet 2004) - **Art. 1er** *(Art. L. 111-2-1 du code de la sécurité sociale - Principes fondateurs de l'assurance maladie)* (p. 5935, 5936) : unanimité sur la valeur des principes énoncés. Désaccord sur leur portée. Remise en cause de l'accès universel et solidaire à des soins de qualité sur l'ensemble du territoire. Mise en place d'une médecine à deux vitesses. Mesures de financement injustes et déséquilibrées. Contribution insuffisante des entreprises. Projet de "refondation sociale" du MEDEF mis en oeuvre par le gouvernement Raffarin. Volonté de respecter le principe de solidarité et le système d'assurance maladie obligatoire, universel et solidaire mis en place en 1945. (p. 5938, 5939) : refus d'introduction des assurances privées dans la couverture maladie de base. (p. 5941) : son amendement n° 119 : protection indépendante des situations d'âge et de santé ; devenu sans objet. - **Art. additionnels avant l'art. 2** (p. 5946, 5947) : son amendement n° 128 : réunion d'une conférence nationale sur la profession médicale pour la mise en place d'un plan global de formation, de revalorisation, de qualification et d'emplois ; rejeté. (p. 5948) : son amendement n° 129 : développement des réseaux de santé ; rejeté. - **Art. 2** *(Art. L. 161-31, L. 161-45 à L. 161-47, L. 162-1-1 à L. 162-1-6 du code de la sécurité sociale - Dossier médical personnel)* (p. 5950, 5951) : accord du groupe socialiste sur le principe du dossier médical. Rejet de la logique comptable qui anime le Gouvernement. Absence de financement. Perplexité des médecins sur les difficultés de mise en oeuvre. Atteinte à la relation de confiance médecin-malade. Injustice de ce "casier sanitaire". Réserves émises par le groupe socialiste. - **Art. 3** *(Art. L. 322-3 et L. 324-1 du code de la sécurité sociale - Prise en charge des patients atteints d'une pathologie chronique ou sévère)* (p. 5979) : renforcement du protocole entre le médecin conseil et le médecin traitant conduisant à une contractualisation forcée. Absence totale de médiation. Inexistence des politiques de prévention des risques sanitaires. (p. 5980, 5981) : son amendement n° 145 : consultation des associations d'usagers et de malades pour la définition des protocoles ; adopté après modification par le sous-amendement n° 567 du Gouvernement. (p. 5982) : son amendement n° 146 : possibilité pour le patient de se faire assister de la personne de son choix ; rejeté. - **Art. additionnel après l'art. 3** (p. 5987, 5988) : son amendement n° 147 : rémunération du médecin traitant constituée d'une part forfaitaire en complément du paiement à l'acte ; rejeté. Prise en compte de la prévention et de la santé publique. - **Art. 4** *(Art. L. 162-5-3 du code de la sécurité sociale - Médecin traitant)* (p. 5989) : distinction entre médecin référent et médecin traitant. Opposé à la pénalisation financière des patients. (p. 5992) : son amendement n° 148 : modalités de mise en oeuvre des dispositions relatives au médecin traitant ; rejeté. (p. 5993) : son amendement n° 149 : suppression de la disposition prévoyant une majoration de la participation des assurés n'ayant pas choisi de médecin traitant ; rejeté. - **Art. 5** *(Art. L. 162-5 du code de la sécurité sociale - Dépassements d'honoraires des médecins)* (p. 5999, 6000) : caractère immoral de la mesure proposée. Opposition du conseil d'administration de la CNAMTS. (p. 6001) : son amendement n° 150 : suppression ; rejeté. Pénalisation financière des populations les plus fragiles. - **Art. 7** *(Art. L. 183-1-1 du code de la sécurité sociale, L. 6113-2 et L. 6114-3 du code de la santé publique - Promotion des bonnes pratiques)* (p. 6010) : objectif de rentabilité des activités de l'hôpital par la contractualisation à l'échelon de l'agence régionale de l'hospitalisation. - **Art. additionnels après l'art. 8** (p. 6013, 6014) : son amendement n° 160 : mise en place par les URCAM de plates-formes d'appel permettant aux assurés sociaux de contacter des médecins et du personnel paramédical et médico-social ; retiré. - **Art. additionnel après l'art. 9** (p. 6018) : son amendement n° 161 : rôle de la Conférence nationale de santé ; rejeté. - **Art. 11** *(Art. L. 322-2, L. 322-4, L. 325-1 et L. 432-1 du code de la sécurité sociale - Création d'une contribution forfaitaire à la charge des assurés)* (p. 6022) : pénalisation des assurés les plus fragiles. Participation financière indépendante de la responsabilisation des usagers. Simple mesure d'ajustement financier. Inégalité de traitement des usagers par rapport aux entreprises. Remise en cause des fondements de notre système de soins.

- **Suite de la discussion** (24 juillet 2004) (p. 6033, 6034) : son amendement n° 168 : suppression ; rejeté. - **Art. 12** *(Art. L. 161-31, L. 162-4-3 et L. 162-21 du code de la sécurité sociale - Accès des professionnels de santé aux informations détenues par les caisses d'assurance maladie et contrôle de l'utilisation de la carte Vitale)* (p. 6053, 6054) : conclusions du rapport l'IGAS sur les fraudes liées à la carte Vitale. Interrogation sur la nouvelle carte Vitale. Son amendement n° 169 : suppression ; rejeté. (p. 6056) : son amendement n° 170 : impossibilité de justifier un refus de soins par l'absence de vérification d'identité ; rejeté. - **Art. 13** *(Art. L. 162-1-14 du code de la sécurité sociale - Institution de pénalités financières en cas d'abus ou de fraude des professionnels, des établissements de santé et des assurés)* (p. 6063) : son amendement n° 171 : représentation des associations des usagers du système de santé à la commission prononçant une pénalité à l'encontre d'un usager ; rejeté. - **Art. 14** *(Art. L. 162-1-15 du code de la sécurité sociale - Renforcement du contrôle des prescripteurs de transport ou d'arrêts de travail)* (p. 6066, 6067) : intervient sur l'article. Interrogation indispensable sur la santé au travail et sur les moyens donnés aux caisses pour mettre en oeuvre la réforme. (p. 6068) : son amendement n° 175 : participation des représentants des usagers à la commission chargée de donner

un avis en cas d'abus de prescriptions d'arrêts de travail ou de transports ; rejeté. - **Art. 17** *(Art. L. 5121-1 du code de la santé publique - Élargissement de la définition du médicament générique)* (p. 6081, 6082) : intervient sur l'article. Poids des médicaments sur les dépenses de santé. Développement indispensable des médicaments génériques. - **Art. additionnel après l'art. 17** (p. 6083) : son amendement n° 183 : rapport du Gouvernement établissant les conditions et modalités de délivrance des médicaments et l'impact financier de la mesure ; retiré. - **Art. additionnel après l'art. 18 ter** (p. 6087) : son amendement n° 184 : rapport du Gouvernement sur les conditions de création des comités de pilotage régionaux de développement de la télémédecine associant l'ensemble des établissements de santé ; retiré. - **Art. additionnels avant l'art. 1er (précédemment réservés)** (p. 6089) : ses amendements n° 110 : priorité nationale de la santé ; n° 116 : priorités nationales de la prévention et de la promotion de la santé ; n° 111 : référence à l'Europe ; n° 112 : financement équitable et durable du droit à la santé ; n° 113 : rapport du Gouvernement sur les conséquences sanitaires et sociales de l'extension de la CMUC à l'ensemble des bénéficiaires des minima sociaux ; n° 114 : rapport du Gouvernement sur les conditions de prise en charge par l'assurance maladie des consultations pour toxicomanie ; et n° 115 : modalités de mise en place d'un crédit d'impôt sur le revenu pour l'aide à la mutualisation ; rejetés.

- **Suite de la discussion** (26 juillet 2004) - **Art. 19** *(Art. L. 161-37 à L. 161-44 du code de la sécurité sociale - Haute autorité de santé)* (p. 6130) : système organisé autour d'une logique financière de déremboursement. Intérêt de la mise en place de la Haute autorité de santé sous réserve de la garantie de son indépendance. Refus d'une confusion entre les impératifs liés à la santé publique et les choix économiques. Compétence de la Haute autorité de santé. Interrogation sur son financement. Attente de clarification. (p. 6133) : son amendement n° 185 : remplacement de la Haute autorité de santé par un Conseil scientifique de santé ; rejeté. Son amendement n° 187 : suppression du rôle consultatif de la Haute autorité de santé en matière d'élaboration de décisions à caractère économique ; rejeté. Caractère strictement scientifique de la Haute autorité. (p. 6134) : son amendement n° 186 : intégration de l'élaboration et du suivi de l'évaluation et de la formation continue des professionnels de santé aux missions de la Haute autorité de santé ; rejeté. (p. 6135) : son amendement n° 188 : représentation des associations de malades et d'usagers du système de santé dans les commissions de la Haute autorité de santé ; rejeté. - **Art. 20** *(Art. L. 165-1 du code de la sécurité sociale, art. L. 4001-1, L. 4001-2, L. 5123-3 à L. 5123-5, L. 5211-5-1 et L. 5311-2 du code de la santé publique - Transfert à la Haute autorité de santé de certaines compétences de l'AFSSAPS)* (p. 6144) : son amendement n° 189 : suppression ; rejeté. (p. 6145) : son amendement n° 190 : mise à disposition des professionnels de la santé d'une base de données de médicaments ; retiré. - **Art. additionnel avant l'art. 21** (p. 6148, 6149) : son amendement n° 191 : création d'un office parlementaire de contrôle et de suivi de l'assurance maladie ; retiré. Nécessité pour le Parlement de jouer son rôle de contrôle démocratique du principal budget de la Nation. Accepte de retirer son amendement dans l'attente de la discussion du projet de loi organique relative aux lois de financement de la sécurité sociale. - **Art. 21** *(Art. L. 111-11 du code de la sécurité sociale et article 31 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2003 - Association des caisses à la préparation du budget de l'assurance maladie)* (p. 6150) : son amendement n° 192 : suppression ; rejeté. - **Art. 22** *(Art. L. 114-1 et L. 114-4-1 du code de la sécurité sociale - Création d'un comité d'alerte sur l'évolution des dépenses de l'assurance maladie)* (p. 6153) : son amendement n° 193 : suppression ; rejeté. Politique gouvernementale de l'enveloppe budgétaire fermée. Rôle de verrouillage dévolu au comité d'alerte. - **Art. 23** *(Art. L. 251-4, L. 322-2 et L. 322-3 du code de la sécurité sociale - Fixation par l'UNCAM des taux de remboursement des médicaments et prestations)* (p. 6158, 6159) : son amendement n° 194 : suppression ; rejeté. Rupture avec l'esprit fondateur du système de sécurité sociale. Logique de rentabilité. Son amendement n° 195 : suppression de l'avis de l'Union nationale des organismes d'assurance maladie complémentaire ; rejeté. - **Art. 24** *(Art. L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale - Modalités d'inscription à la nomenclature des actes et prescriptions)* (p. 6162) : son amendement n° 196 : suppression ; rejeté. (p. 6163) : son amendement n° 197 : représentation des associations de malades et d'usagers ; rejeté. - **Art. 25** *(Art. L. 162-16, L. 162-16-4 à L. 162-16-6, L. 162-17-3, L. 162-17-4, L. 162-17-7, L. 162-38, L. 165-2 à L. 165-4 et L. 165-6 du code de la sécurité sociale et art. L. 5126-4 du code de la santé publique - Elargissement des missions du Comité économique des produits de santé)* (p. 6170) : favorable à l'amendement n° 491 de Mme Michelle Demessine (suppression). Cheminement vers la privatisation. - **Art. 26** *(Art. L. 162-21-2 du code de la sécurité sociale - Comité de l'hospitalisation)* (p. 6174) : son amendement n° 198 : représentation des usagers au sein du Conseil de l'hospitalisation ; rejeté. - **Rappel au règlement** (p. 6175) : interroge le ministre sur les problèmes que vont rencontrer les caisses d'assurance maladie en terme de frais de gestion et d'effectifs de personnel suite à l'annonce de suppressions de postes. - **Art. additionnels après l'art. 27** (p. 6177, 6178) : son amendement n° 548 : financement par l'assurance maladie de la rémunération des professionnels et des soins relatifs aux personnes âgées et aux personnes handicapées ; rejeté. - **Art. 28** *(Art. L. 162-5-9, L. 162-14-2, L. 162-15, L. 162-15-2 et L. 162-15-4 du code de la sécurité sociale - Cadre des relations conventionnelles)* (p. 6183) : son amendement n° 199 : rétablissement des notions de santé publique et de maîtrise médicalisée des dépenses de santé pour justifier le refus d'un agrément à une convention ; rejeté. - **Art. 31 bis** *(Art. L. 863-1 à L. 863-5, art. L. 862-1, L. 862-3, L. 862-4 et L. 862-7 du code de la sécurité sociale - Instauration d'une aide pour l'acquisition d'une couverture complémentaire de santé)* (p. 6219, 6220) : dispositif de crédit d'impôt bénéficiant aux mutuelles et aux compagnies d'assurance. Le groupe socialiste s'oppose à ces propositions. (p. 6221) : proposition alternative au dispositif présenté par le Gouvernement. Amélioration du dispositif de la CMU. Son amendement n° 205 : suppression du financement par la sécurité sociale ; rejeté. Elargissement du champ d'intervention de la CMU avec la mise en place d'un crédit d'impôt d'aide à la mutualisation. (p. 6223, 6224) : nécessité de renforcer la CMU. Projet de loi s'appuyant sur une logique de déremboursement. Favorable à une logique d'assurance maladie obligatoire. Rappel du coût des baisses d'impôt sur le revenu. Projet de loi régressif.

- **Suite de la discussion** (27 juillet 2004) - **Art. 32** *(Art. L. 242-1 et L. 871-1 du code de la sécurité sociale, art. 83, 154 bis et 995 du code général des impôts et art. 9-1 de la loi n° 89-1009 du 31 décembre 1989 renforçant les garanties offertes aux personnes assurées contre certains risques - Coordination entre l'UNCAM et les organismes de protection sociale complémentaire)* (p. 6237) : son amendement n° 206 : suppression des dispositions interdisant la prise en charge de l'euro correspondant à la contribution forfaitaire ; rejeté. - **Art. 33** *(Art. L. 211-2, L. 211-2-1, L. 211-2-2, L. 217-3, L. 217-3-1, L. 217-6 et L. 227-3 du code de la sécurité sociale - Réforme des instances dirigeantes des caisses primaires d'assurance maladie et autorité du directeur général de la Caisse nationale d'assurance maladie sur le réseau)* (p. 6239) : son amendement n° 207 : participation de représentants des associations d'usagers de l'assurance maladie au conseil d'administration des CPAM ; rejeté. 10 000ème amendement déposé depuis le début de l'année parlementaire. Son amendement n° 208 : renforcement du rôle des CPAM dans le domaine de la prévention en liaison avec les services de santé au travail, la médecine scolaire et universitaire ; rejeté. (p. 6240, 6241) : ses amendements n° 211 : contrôle du conseil d'administration sur les actions du directeur de la CPAM, n° 212 : élaboration d'un plan de prévention annuel par les conseils d'administration des CPAM, et n° 210 : obligation de consulter le conseil d'administration de la CNAMTS avant toute désignation des directeurs et agents comptables ; rejetés ; et n° 209 : compte rendu périodique par le directeur au conseil de la mise en oeuvre des orientations définies par ce dernier ; adopté. - **Art. 35** *(Art. L. 161-38 et L. 161-28-2 à L. 161-28-4 du code de la sécurité sociale - Création de l'Institut des données de santé)* (p. 6248) : ses

amendements n° 214 : transformation du futur Institut des données de santé en autorité publique indépendante intégrant la participation de l'ensemble des acteurs du système de santé à l'exclusion des assureurs privés ; rejeté, et n° 213 : représentation des associations d'usagers et des professionnels de santé au sein du futur Institut des données de santé ; devenu sans objet. - **Art. additionnels avant l'art. 36** (p. 6253, 6256) : ses amendements n° 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221 et 222 : création des agences régionales de santé et des conseils régionaux de santé ; rejetés. Nécessaire cohérence entre la médecine de ville et l'hôpital, la permanence des soins et l'organisation de la répartition territoriale de l'offre sanitaire. (p. 6257) : insiste sur l'intérêt de son amendement n° 215 précité pour le décloisonnement de la gestion de l'offre de soins. Souhaite un engagement plus ferme du Gouvernement par delà l'expérimentation régionale sur la base du volontariat. - **Art. 39** *(Art. L. 131-7 du code de la sécurité sociale - Mesures visant à garantir les ressources de la sécurité sociale)* (p. 6272, 6273) : plan de redressement financier très injuste. Ecart de 1 à 4 entre la contribution des entreprises et celle des ménages, qui sera amplifié par la prolongation de la contribution au remboursement de la dette sociale, CRDS, au-delà de 2014. Dispositif inopérant pour le comblement du déficit. Alourdissement de la dette reportée sur les générations futures. (p. 6278, 6279) : son amendement n° 234 : affectation à la CNAMTS de 7,4 milliards d'euros de droits de consommation sur les tabacs et compensation des pertes de recettes pour l'Etat ; devenu sans objet. (p. 6282, 6283) : interroge le Gouvernement sur la contrepartie en termes d'emplois des allégements de cotisations sociales patronales inscrits au budget pour près de 20 milliards d'euros. Réaffectation logique au budget de la sécurité sociale des droits sur le tabac et l'alcool. - **Art. 41** *(Art. L. 136-2, L. 136-7-1 et L. 136-8 du code de la sécurité sociale - Dispositions relatives à la contribution sociale généralisée)* (p. 6286, 6287) : demande au Gouvernement d'expliquer sa décision d'augmenter l'assiette de la CSG. Mise à contribution insuffisante des entreprises en dépit de leur responsabilité dans la dégradation de la santé en matière de conditions de travail et d'environnement. Question sur l'exclusion des participations et des stock-options de l'assiette de la CSG. Rééquilibrage nécessaire de la part des salaires dans la valeur ajoutée en diminuant les profits improductifs. Paupérisation des retraités. Son amendement n° 237 : suppression ; rejeté. (p. 6289) : intervient sur son amendement de suppression n° 237 identique à l'amendement n° 539 de Mme Michelle Demessine. - **Art. 44** *(Art. L. 245-13 du code de la sécurité sociale - Contribution additionnelle à la contribution sociale de solidarité des sociétés)* (p. 6295) : ses amendements n° 240 : suppression et n° 241 : repli ; rejetés. Hausse symbolique de la C3S. Financement non pérenne de l'assurance maladie. - **Art. 45** *(Art. 1er, 2, 4, 7 et 14 à 18 de l'ordonnance n° 96-5 du 24 janvier 1996 relative au remboursement de la dette sociale - Dette sociale)* (p. 6299, 6300) : prolongation inacceptable de la CADES au-delà de 2014. Report de la dette sur les générations futures. Malaise au sein de la majorité. Intérêt de connaître la position du Gouvernement par rapport à une dette qui n'en finit plus. (p. 6303) : son amendement n° 242 : suppression ; rejeté. (p. 6306, 6307) : intervient sur son amendement n° 242 précité, identique à l'amendement n° 547 de Mme Michelle Demessine. Aggravation des déficits imputable à la majorité depuis 2002. S'interroge sur l'inconscience ou le cynisme des déclarations du Gouvernement. - **Art. additionnels avant l'art. 39 (précédemment réservés)** (p. 6310) : ses amendements n° 228, 230 et 231 : affectation de la totalité du produit des droits sur les tabacs au financement de l'assurance maladie ; et n° 229 : affectation de la totalité du produit de la taxe sur les conventions d'assurance au financement de l'assurance maladie ; rejetés. Soutient l'amendement n° 232 de M. Claude Domeizel (alignement du taux de cotisation d'assurance maladie versée par l'Etat pour ses agents sur celui des collectivités territoriales et des établissements hospitaliers) ; rejeté. - **Art. additionnel avant l'art. 39 ou avant l'art. 44 (précédemment réservé)** (p. 6311) : son amendement n° 239 : doublement du taux de la contribution sociale sur les bénéfices des sociétés ; rejeté. - **Art. additionnels avant l'art. 39 (précédemment réservés)** (p. 6312) : son amendement n° 227 : affectation au financement de l'assurance maladie d'une cotisation des entreprises qui sera fonction de leur excédent brut d'exploitation ; rejeté. - **Art. additionnel avant l'art. 44 (précédemment réservé)** (p. 6314) : son amendement n° 238 : affectation de la totalité du produit de la contribution sociale sur les bénéfices au financement de l'assurance maladie ; rejeté. - **Art. additionnels avant l'art. 41** : Ses amendements n° 235 et 236 : identification de la part du produit des contributions attribuées aux régimes obligatoires d'assurance maladie sous le nom de "contribution santé universelle" ; rejetés. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 6316, 6317) : satisfait de l'absence d'entrave aux propositions alternatives du groupe socialiste. Absence d'avancée, à l'exception d'une disposition concernant la démographie médicale. Refus regrettable d'exonérer les personnes handicapées de la contribution forfaitaire. Texte coercitif pour les patients et les assurés sociaux et bienveillant pour les entreprises et les professions de santé. Immoralité de la liberté tarifaire des spécialistes en cas de non-respect du protocole par le patient. Médecine à deux vitesses. Porte ouverte à la privatisation. Inopérance du plan de financement pour la pérennité de l'assurance maladie. Déséquilibre dans les efforts demandés. Provocation à l'égard des assurés sociaux. Transfert des déficits futurs à la CADES, à la charge des générations futures. Le groupe socialiste votera contre ce texte.

- *Commission mixte paritaire* **[n° 437 (2003-2004)]** - (30 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 6390, 6391) : texte injuste et contraignant malgré les avancées réalisées par la commission mixte paritaire. Avec le groupe socialiste votera contre ce projet de loi.

**CHARASSE (Michel)**
*sénateur (Puy-de-Dôme)*
*SOC*

Questeur du Sénat jusqu'au 30 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.

Membre suppléant de la Haute Cour de Justice le 26 octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil d'orientation stratégique du fonds de solidarité prioritaire (anciennement: Comité directeur du Fonds d'aide et de coopération).

Membre suppléant du Comité directeur du fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer (FIDES).

Membre suppléant du Conseil de surveillance de l'Agence française de développement.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 2005 le 14 décembre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative aux devoirs des enfants majeurs envers leurs ascendants âgés **[n° 140 (2003-2004)]** (7 janvier 2004) - **Famille - Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution**.

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution**.

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille**.

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice**.

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé**.

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

*Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Aide au développement **[n° 74 tome 3 annexe 2 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Budget**.

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi réformant le statut de certaines professions judiciaires ou juridiques, des experts judiciaires et des conseils en propriété industrielle** - *Deuxième lecture* **[n° 141 (2003-2004)]** - (29 janvier 2004) - **Art. additionnel avant l'art. 8 A** (p. 1021) : sur l'amendement n° 3 de M. Daniel Hoeffel (compatibilité de la profession d'avocat avec la fonction d'assistant parlementaire), son sous-amendement n° 9 (interdiction de plaider contre les personnes publiques) ; devenu sans objet. Etablissement nécessaire de règles déontologiques. Impossibilité pour un assistant de plaider contre le sénateur qui l'emploie. Souci des questeurs de réserver en priorité les services juridiques des assemblées au service des parlementaires.

**- Projet de loi encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics [n° 209 (2003-2004)]** - (3 mars 2004) - **Art. 1er** *(Interdiction dans les écoles, collèges et lycées publics du port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse)* (p. 2029, 2030) : texte à la portée normative floue. Situation difficile des chefs d'établissement. Demande de précision sur d'éventuels décrets d'application. Interrogation sur le sort des autres signes d'appartenance. Mesures d'hygiène. (p. 2038) : nécessité d'évaluer l'application de la loi et d'apporter d'éventuelles précisions.

**- Rappel au règlement** - (5 mai 2004) (p. 2791) : opportunité de faire appel au Premier ministre pour le problème relatif à l'utilisation par des tiers des noms de collectivités locales comme noms de domaine sur Internet

**- Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (5 mai 2004) - **Art. 1er ter** *(Art. 1465 du code général des impôts - Remboursement des sommes perçues par les entreprises qui cessent volontairement leur activité dans une zone de rénovation rurale, ZRR)* (p. 2797, 2798) : le groupe socialiste votera contre l'amendement n° 145 (suppression) de la commission des finances saisie pour avis. Souhaite l'amélioration du texte de l'article lors de la navette. - **Art. 1er quater** *(Art. 1465 A du code général des impôts - Exonération temporaire d'impôt sur le revenu, d'impôt sur les sociétés et de taxe professionnelle au profit des professions libérales qui s'installent dans les zones de rénovation rurale, ZRR)* (p. 2799) : son amendement n° 406 : suppression du gage ; adopté. - **Art. 1er quinquies** *(Art. 1383 A, 1464 B, 1602 A et 1464 C du code général des impôts - Prolongation de l'exonération de taxe foncière sur la propriété bâtie, de taxe professionnelle ou de taxe consulaire en faveur des entreprises nouvelles dans les zones de rénovation rurale, ZRR)* (p. 2805) : défavorable à l'amendement n° 822 de M. Gérard Delfau (compensation par les collectivités locales de la perte de recettes due aux exonérations prévues par le texte). - **Art. additionnels après l'art. 1er quinquies** (p. 2807) : intervient sur l'amendement n° 514 de M. Pierre Jarlier (conditions d'exonération des cotisations patronales dans les zones de revitalisation rurale). (p. 2809) : sur l'amendement n° 515 de M. Pierre Jarlier (application aux communes à taxe professionnelle unique, situées en territoires ruraux de développement prioritaire, du régime de compensation des pertes de recettes prévues dans l'ancien fonds national de péréquation de la taxe professionnelle), son sous-amendement n° 931 ; adopté. - **Art. 1er septies** *(Art. 1465 A du code général des impôts - Loyer des surfaces commerciales situées dans les zones de rénovation rurale, ZRR, et dont l'implantation a été financée avec l'aide des communes et régime du remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée)* (p. 2814) : son amendement n° 408 : suppression du gage ; devenu sans objet. (p. 2815) : vote contre l'amendement n° 374 du Gouvernement (suppression).

**- Suite de la discussion** (6 mai 2004) - **Art. 10 quinquies** *(Art. L. 112-2-1 [nouveau] du code rural - Classement des zones à vocation truffière dans le régime forestier)* (p. 2903) : son amendement n° 407 : soumission au régime forestier des truffières subordonnée à la demande de leur propriétaire ; retiré. Intervient sur l'amendement n° 879 du Gouvernement (exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties pendant les cinquante premières années de la plantation pour les terrains nouvellement plantés en arbres truffiers). Risque de rupture du principe d'égalité. Souhaite la transformation des exonérations votées par les conseils municipaux en exonérations de droit. - **Art. additionnels après l'art. 10 nonies** (p. 2914, 2915) : intervient sur l'amendement n° 167 de M. Gérard César (suspension par l'administration des autorisations de délivrance de titres de mouvement par des opérateurs récalcitrants sur demande des organisations interprofessionnelles). Propose une modification, qui est acceptée, dans le sens d'une autorisation d'alerte de l'administration par l'interprofession. (p. 2916) : intervient sur l'amendement n° 168 de M. Gérard César (communication par l'administration des informations qu'elle possède à l'interprofession) et sur le sous-amendement n° 926 du Gouvernement. S'interroge sur la portée juridique de la mention "informations directement disponibles". - **Art. additionnels avant l'art. 11 A** (p. 2919, 2920) : propose un vote par division de l'amendement n° 606 de Mme Annie

David (extension de la procédure des guichets uniques et des caisses pivots et généralisation de ces instances d'ici à 2006). Favorable à la programmation de la généralisation des guichets uniques et des caisses pivots. - **Art. 11 A** *(Art. L. 720-5 du code de commerce - Application du dispositif d'autorisation d'exploitation commerciale à la distribution de fioul domestique)* (p. 2920) : intervient sur l'amendement n° 880 du Gouvernement (renvoi au règlement des dispositions relatives aux installations de distribution de combustibles). Rappel de l'objet de l'amendement adopté par l'Assemblée nationale. Défense des petits distributeurs en zones rurales. - **Art. 11 C** *(Art. L. 131-5 du code de l'éducation - Lieu de la scolarité des enfants des salariés sous contrat de travail à caractère saisonnier)* (p. 2923) : son amendement n° 442 : détermination par décret des conditions d'inscription des enfants des saisonniers à l'école ; retiré. Souci du maintien des écoles rurales. Souci de préserver l'équilibre entre les communes et entre les écoles. Risque de fermeture des classes. (p. 2924) : votera contre l'article. Nécessité de modifier une formulation risquant d'entraîner des inscriptions abusives et injustifiées. - **Art. additionnels avant l'art. 11 D** (p. 2928, 2929) : intervient sur l'amendement de M. Pierre Jarlier n° 522 : dérogation au régime des 35 heures dans le secteur du déneigement. Souhait d'un règlement de la question par la navette. Mise en cause d'une directive européenne. Exemple de son département du Puy-de-Dôme. (p. 2930) : reprend l'amendement précité de M. Pierre Jarlier n° 522 ; retiré. Prévision de difficultés dans la consultation des partenaires sociaux et des instances européennes. - **Art. 11 F** *(Art.7 et 29 de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs - Recours à des particuliers pour le transport de personnes régulier ou à la demande)* (p. 2935) : modifications proposées pour la rédaction de l'amendement n° 892 du Gouvernement (précision sur la constatation de la carence de transport et simplification du dispositif législatif). - **Art. additionnels avant l'art. 11** (p. 2937, 2938) : intervient sur l'amendement n° 441 de M. Bernard Piras (élargissement du rôle des associations dans le milieu rural). Demande au Gouvernement de mettre à disposition des maires un guide pratique.

- **Rappel au règlement** - (11 mai 2004) (p. 2990) : articles 33 et 41 du règlement et article XII de l'instruction générale du bureau. Etablissement du compte rendu intégral. Mise en oeuvre du nouveau système. Correction des interventions.

- **Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)] (suite)** - (11 mai 2004) - **Art. 19** *(Art. L. 143-1 à L. 143-6 du code de l'urbanisme - Périmètre de protection et d'aménagement des espaces agricoles et naturels périurbains et programme d'action)* (p. 3014) : hypothèse des terrains appartenant aux communes. (p. 3016) : sur l'amendement n° 381 du Gouvernement (modification du périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains), son sous-amendement n° 960 ; rejeté. (p. 3019) : conséquence du vote par division de l'amendement précité n° 381 du Gouvernement. Favorable au sous-amendement n° 961 de M. Jean-Pierre Vial déposé sur l'amendement précité n° 381 du Gouvernement. - **Art. 20** *(Conditions d'exercice du droit de préemption à l'intérieur du périmètre de protection)* (p. 3022) : son amendement n° 410 : information des communes des acquisitions foncières nécessaires à la protection d'espaces agricoles et naturels périurbains ; adopté.

- **Suite de la discussion** (12 mai 2004) - **Art. 48 (priorité)** *(Art. L. 211-1, Art. L. 211-1-1 [nouveau] et Art. L. 214-7-1 [nouveau] du code de l'environnement - Définition des zones humides et intérêt général attaché à leur préservation et à leur gestion durable)* (p. 3063, 3064) : intervient sur l'amendement n° 459 de M. Bernard Piras (suppression du paragraphe I relatif à la fixation par décret des critères définissant les zones humides). Caractère flou de la définition des zones inondées et inondables. Demande d'une réglementation plus claire et plus homogène. - **Art. 54 D (priorité)** *(Art. L. 421-1 du code de l'environnement - Missions de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage)* (p. 3101) : intervient sur l'amendement n° 69 de la commission (modification rédactionnelle et élargissement du champ d'intervention de l'ONCFS aux missions d'études, de recherches et d'expérimentations sur les modes de gestion des territoires ruraux). Application du concept de "développement durable" à la chasse. (p. 3104, 3105) : proposition de voter l'amendement n° 70 de la commission (transfert du secrétariat de l'Observatoire national de la faune sauvage de l'ONCFS au ministère de l'environnement) afin de laisser la discussion ouverte sur ce point en deuxième lecture. - **Art. 55 (priorité)** *(Art. L. 414-8, L. 421-1 et L. 421-13 du code de l'environnement - Définition et contenu des orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats, ORGFH)* (p. 3112) : son amendement n° 416 : pouvoir accordé aux seuls préfets de région d'arrêter les orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage ; adopté. (p. 3114, 3115) : surcharge des régions par les transferts de toute nature. Rappel des premières lois de décentralisation. Absence de coordination entre les régions. Schémas départementaux des gens du voyage. - **Art. 55 bis (priorité)** *(Art. L. 421-1 du code de l'environnement - Composition du conseil d'administration de l'ONCFS)* : son amendement n° 417 : participation au conseil d'administration de l'ONCFS des seules organisations de chasse spécialisée les plus représentatives ; retiré au profit de l'amendement portant sur le même objet n° 76 de la commission. - **Art. additionnel après l'art. 55 bis (priorité)** (p. 3116, 3117) : son amendement n° 418 : institution d'une surtaxe sur le permis de chasser au profit de l'ONCFS ; retiré. Interrogation sur le rétablissement des finances de l'ONCFS. - **Art. 55 ter (priorité)** *(Art. L. 421-1 du code de l'environnement - Ressources de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage)* (p. 3119) : favorable à l'amendement n° 77 de la commission (mise en place d'une comptabilité analytique distinguant les missions régaliennes de police et d'intérêt patrimonial des missions de conseil cynégétique). - **Art. 57 (priorité)** *(Art. L. 424-3 à L. 424-6, L. 424-8 à L. 424-10-1 [nouveau] du code de l'environnement - Conditions d'exercice de la chasse)* (p. 3126, 3127) : votera l'amendement n° 79 de la commission (suppression de la prohibition généralisée des moyens d'assistance électronique dans la chasse et rétablissement de la procédure réglementaire pour fixer les interdictions). Révision nécessaire de l'arrêté du 1er août 1986.

- **Suite de la discussion** (13 mai 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 37 (priorité)** (p. 3248, 3249) : intention louable de l'amendement n° 870 de la commission (réaffirmation du rôle de l'Etat dans la définition des obligations de service public). Distinction entre les services soumis à concurrence et les autres. - **Art. additionnel avant l'art. 37 A** (p. 3252, 3253) : défavorable à l'amendement n° 176 de M. Claude Biwer (mise en place d'un moratoire de fermeture des services publics en milieu rural jusqu'en 2007). Respect des obligations imposées par le traité de Maastricht. - **Art. 37 B** *(Art. 29 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire - Information des collectivités et des populations préalable à toute réorganisation de services publics ou d'entreprises délégataires de service public)* (p. 3254) : son amendement n° 413 : information de l'association départementale des maires ; retiré, satisfait par l'amendement n° 870 de la commission (réaffirmation du rôle de l'Etat dans la définition des obligations de service public) précédemment adopté. - **Art. 37 E** *(Avis du conseil général sur les projets de fermeture de services publics ou de services de proximité)* (p. 3258) : son amendement n° 414 : information des conseils municipaux ; retiré.

- **Suite de la discussion** (18 mai 2004) - **Art. additionnels après l'art. 65** (p. 3369) : sur l'amendement n° 543 de M. Pierre Jarlier (prise en compte, dans les répartitions des dotations de l'Etat, des charges nouvelles liées à l'espace et à l'environnement), son sous-amendement n° 976 ; adopté. (p. 3370) : nécessité de fixer dès à présent des orientations au comité des finances locales. - **Art. 71** *(Art. L. 313-3 du code rural - Mission et modalités d'intervention du Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles, CNASEA)* (p. 3392) : nécessité de préciser les règles constitutives des nouvelles catégories d'établissement public. - **Art. 75** *(Art. L. 111-1 du code forestier et art. L. 428-20 et*

*L. 437-1 du code de l'environnement - Création de l'établissement public du Domaine national de Chambord)* (p. 3401) : son amendement n° 427 : protection du patrimoine cynégétique ; retiré. Ses amendements n° 426 : animation du château de Chambord et de ses dépendances, et n° 422 : établissement public placé sous la protection du Président de la République ; adoptés. (p. 3402) : ses amendements n° 425 : nomination du président du conseil d'administration et du directeur général, et n° 424 : prise en compte des fonctionnaires et agents de l'ONCFS ; retirés. (p. 3403) : son amendement n° 423 : délai du droit d'option des personnels pour entrer dans le nouvel établissement public ; retiré. (p. 3404, 3405) : intervient sur l'amendement n° 425 précité.

- **Rappel au règlement** - (1er juin 2004) (p. 3668) : présente, au nom du groupe socialiste, des observations portant sur l'application des articles 20, 21, 34, 37 et 38 de la Constitution et suscitées par l'entrée en vigueur, ce jour, d'une mesure fiscale décidée par le ministre de l'économie dans le cadre de son plan de relance, concernant les donations entre vifs et les droits de mutation, sans avoir au préalable obtenu l'assentiment du législateur. Le groupe socialiste n'apprécie pas cette manière de procéder et demande au Président du Sénat de saisir de ce grave manquement aux institutions le Président de la République et le Premier ministre.

- **Projet de loi organique pris en application de l'article 72-2 de la Constitution relatif à l'autonomie financière des collectivités territoriales [n° 314 (2003-2004)]** - (2 juin 2004) - **Art. additionnel avant l'art. 2 ou avant l'art. 3** (p. 3747, 3748) : favorable aux amendements sur le même objet n° 51 de M. Bernard Frimat et n° 59 de M. Jean-Pierre Sueur (intégration de la péréquation dans le concept d'autonomie financière). Absence d'incompatibilité constitutionnelle.

- **Projet de loi de modernisation de la sécurité civile [n° 227 (2003-2004)]** - (17 juin 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 50** (p. 4406, 4407) : sur les amendements portant sur le même objet n° 210 de M. Henri de Raincourt et n° 263 de M. Eric Doligé (identification du financement et du coût des SDIS par les contribuables), son sous-amendement n° 284 : rapport simulant le financement des SDIS ; devenu sans objet. - **Art. additionnels après l'art. 50** (p. 4415) : son amendement n° 153 : compétence du comité des finances locales pour donner un avis préalable sur les arrêtés entraînant des charges supplémentaires en matière de SDIS ; adopté après une modification proposée par M. Paul Girod relative à la communication de l'ordre du jour de la conférence nationale au comité des finances locales. (p. 4416, 4417) : compatibilité de la conférence nationale des SDIS avec le comité des finances locales à la compétence financière générale pour les collectivités locales. (p. 4418, 4419) : défense de l'intérêt général par le comité des finances locales.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à la Charte de l'environnement [n° 329 (2003-2004)]** - (23 juin 2004) - **Art. 2** *(Charte de l'environnement)* (p. 4611, 4612) : banalité de ce texte. Menace pour la République. Ses amendements proverbiaux n° 15 à n° 31 ; retirés. Nécessité de tenir compte de la réalité quotidienne. Dénonciation du mouvement de suivisme d'une opinion publique décontenancée. Texte illusoire ne traitant pas des vrais problèmes environnementaux.

- **Projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales** - *Deuxième lecture* **[n° 269 (2003-2004)]** - (1er juillet 2004) - **Art. additionnels après l'art. 70** (p. 4988) : son amendement n° 176 : alignement des règles de participation des communes à la scolarisation des enfants dans les écoles privées sous contrat sur celle qui est appliquée dans les écoles publiques ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 87 bis** (p. 5022, 5024) : son amendement n° 408 : statut transitoire des agents de développement recrutés par les communautés de communes ; rejeté. (p. 5025) : ses amendements n° 409 : règles d'indemnisation du chômage des fonctionnaires de l'Etat applicables aux fonctionnaires territoriaux, n° 410 : conséquences sur sa rémunération de la comparution d'un fonctionnaire territorial devant une juridiction pénale et n° 411 : vérification de l'occupation effective des logements de fonction attribués aux fonctionnaires de l'éducation nationale ; retirés. - **Art. additionnels après l'art. 91** (p. 5048) : ses amendements n° 175 : interdiction de la création de nouvelles sections de communes ; rejeté, et n° 172 : majorité nécessaire à la prise de décision dans une section de communes, n° 174 : implantation de lotissements sur des biens sectionaux, et n° 173 : conditions de transfert à la commune des biens, droits et obligations d'une section ; adoptés. - **Art. 92** *(Art. L. 1111-8 nouveau, titre III du livre II de la première partie du code général des collectivités territoriales - Substitution d'un Conseil national des politiques publiques locales au Conseil national des services publics départementaux et communaux)* (p. 5052, 5053) : propose d'adopter l'article en supprimant des dispositions relatives au conseil national des politiques publiques locales. - **Art. 98 quater** *(Art. L. 2131-2, L. 2131-3, L. 3131-2, L. 3131-4, L. 4141-2 et L. 4141-4 du code général des collectivités territoriales ; art. L. 421-2-3 du code de l'urbanisme - Réduction du nombre d'actes soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'Etat - Droit de communication au représentant de l'Etat - Délai pour l'exercice du déféré préfectoral)* (p. 5058) : son amendement n° 412 : rétablissement de l'obligation de transmission du certificat d'urbanisme et du certificat de conformité au préfet ; retiré au profit de l'amendement n° 805 du Gouvernement (rétablissement de l'obligation de transmission du certificat d'urbanisme au préfet).

- **Projet de loi relatif au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières** - *Commission mixte paritaire* **[n° 419 (2003-2004)]** - (21 juillet 2004) - **Exception d'irrecevabilité** (p. 5815) : intervient sur la motion n° 1 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité

- **Projet de loi organique pris en application de l'article 72-2 de la Constitution relatif à l'autonomie financière des collectivités territoriales** - *Deuxième lecture* **[n° 427 (2003-2004)]** - (22 juillet 2004) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5857, 5859) : s'interroge sur la conformité du texte aux considérants du Conseil constitutionnel de décembre dernier concernant les modalités de la part déterminante. Définition incomplète laissant subsister une marge d'appréciation à laquelle se refuse le Conseil constitutionnel. Incertitudes pour l'avenir quant à la question de l'évolution des ressources transférées et des charges qu'elles compensent. S'interroge sur les risques, au regard de la liberté locale, de la possibilité de changer fondamentalement la proportion entre les impôts modulables et ceux qui ne le sont pas. Confrontation de l'exécutif chaque année à des discussions de "marchands de tapis" sur le volume des compensations. Crainte de rappel à l'ordre de la liberté locale. Nombreux doutes.

- **Projet de loi habilitant le Gouvernement à simplifier le droit [n° 343 (2003-2004)]** - (13 octobre 2004) - **Art. 3** *(Développement de l'administration électronique)* (p. 6604) : son amendement n° 187 : précision ; retiré. (p. 6605) : ses amendements n° 188 et n° 189 : précision ; retirés. Son amendement n° 190 : transmission prioritaire à la mairie des dossiers de changement d'adresse ; adopté. (p. 6607) : caractère contraignant des engagements pris par le Gouvernement lors d'un débat relatif à une délégation de pouvoir par ordonnance. - **Art. 4** *(Simplification du droit de la filiation)* (p. 6614, 6615) : possibilité d'utiliser la procédure d'ordonnance pour simplifier mais non pour innover. (p. 6617) : sur l'amendement n° 89 du Gouvernement (nouvelle rédaction de l'article 4), son sous-amendement n° 238 ; rejeté. - **Art. 7** *(Amélioration du régime de protection du patrimoine culturel)* (p. 6622, 6623) : ses amendements n° 118, 119, 120 et 121 : précision ; retirés. - **Art. 8** *(Diverses mesures de simplification relatives au droit funéraire, à la législation applicable aux associations, au pouvoir de substitution du préfet en Alsace-Moselle, aux règles encadrant l'exercice de certaines professions réglementées, au régime de protection des mineurs accueillis hors du domicile parental et à la prestation de serment des contrôleurs chargés de surveiller l'application des congés payés)* (p. 6626) : son amendement n° 233 : repli ; retiré. (p. 6627) : son amendement n° 234 : garantie d'une absence de modifications de la loi de 1905 sur la séparation des églises et

de l'Etat ; adopté. (p. 6629) : son amendement n° 235 : précision ; adopté.

- **Suite de la discussion** (14 octobre 2004) - **Art. 13** *(Simplification du régime des autorisations d'utiliser le sol)* (p. 6654, 6655) : son amendement n° 133 : affirmation du respect du droit de propriété et d'utilisation du sol ; retiré. (p. 6656) : rappel de l'exercice du contrôle de légalité des permis de construire délivrés par les maires. Difficultés rencontrées par les petites communes. Accroissement du recours exigé à la DDE. Son amendement lors de l'examen de la loi Bosson de 1986 portant diverses dispositions relatives aux collectivités locales. - **Art. 15** *(Harmonisation de la définition des surfaces bâties)* (p. 6659) : son amendement n° 135 : exclusion des législations fiscales du champ de l'habilitation ; retiré. (p. 6659, 6660) : satisfaction devant l'engagement du Gouvernement de ne pas porter atteinte aux recettes des collectivités locales. Nécessité de procéder à des harmonisations entre la législation fiscale et les autres législations. - **Art. 17** *(Simplification de la législation relative aux impositions de toute nature)* (p. 6661) : son amendement n° 155 : garantie du maintien des services publics des impôts et du Trésor sur le territoire ; rejeté. Fonctions de comptable public des communes et des groupements confiées au Trésor public depuis Napoléon III par le législateur. Inquiétude au sujet du regroupement des perceptions. Exemple de son département du Puy-de-Dôme. (p. 6663) : incidence des modifications de modalité de recouvrement sur l'implantation territoriale des services. Importance du critère de proximité du comptable public dans l'élaboration de la carte d'implantation des services. Souci de sensibiliser le Gouvernement à cet aspect. - **Art. 36** *(Renforcement des droits des cotisants dans leurs relations avec les organismes de recouvrement des cotisations et des contributions sociales)* (p. 6701) : impossibilité de donner une valeur juridique à un texte non législatif ou non réglementaire. Cas de la matière fiscale. Propose une copie du code général des impôts plutôt qu'un recours à une ordonnance en ce qui concerne l'objet de l'article. - **Art. additionnel après l'art. 37 bis** (p. 6706) : logique de l'harmonisation. Reprend l'amendement de M. Gérard Longuet n° 65 : exonération de cotisations sociales des indemnités de mandat des élus de chambres de commerce et d'industrie afin d'harmoniser la situation des élus consulaires ; rejeté. - **Art. 41** *(Simplification des règles de gestion des établissements publics à caractère scientifique et technologique)* (p. 6709) : son amendement n° 157 : limitation de la dérogation prévue aux seules fins de présenter la comptabilité selon les usages du commerce ; rejeté. (p. 6710) : souci de clarification. - **Art. 44** *(Simplification et amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et établissements publics locaux)* (p. 6716) : son amendement n° 158 : absence d'incidence de l'habilitation sur le régime de la journée complémentaire et la faculté de voter un budget supplémentaire dès le début de l'exercice suivant ; retiré. (p. 6717) : intervient sur l'amendement n° 227 de M. Jean-Pierre Sueur (prise des ordonnances après avis du comité des finances locales). Modalités de consultation du comité des finances locales en matière de décret et de texte législatif. Souhaite une consultation de ce comité dans le cas des ordonnances en supprimant toutefois l'exigence d'avis conforme.

- **Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (4 novembre 2004) - **Division et art additionnels avant le chapitre Ier du titre III (avant l'art. 54)** (p. 7604) : favorable aux amendements du Gouvernement n° 643 (insertion d'un nouveau chapitre) et n° 644 (relèvement du pourcentage des dons donnant lieu à une réduction d'impôt et relèvement du plafond pris en compte pour l'application de ce pourcentage de réduction).

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Première partie :*

- (29 novembre 2004) - **Art. 9 bis (précédemment réservé)** *(Actualisation du barème de l'impôt de solidarité sur la fortune)* (p. 8524, 8525) : débat rituel. Symbole populaire de l'ISF. Historique. Taxation limitée à la fortune traditionnelle. Explosion du RMI. Réforme indispensable de cet impôt dans le sens d'une taxation plus juste des fortunes. Ne votera pas l'amendement n° I-6 de la commission (relèvement du seuil d'imposition sur la fortune). Propose la création d'une commission de réforme de l'ISF. (p. 8529) : le groupe socialiste ne votera pas l'article 9 bis. Argumentaire du parti communiste partagé par une grande partie de l'opinion publique. - **Art. 16 ter** *(Majoration de l'impôt sur les sociétés visant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre)* (p. 8573) : demande de précision sur l'amendement n° I-329 du Gouvernement (transformation du dispositif de majoration d'impôt sur les sociétés en un prélèvement supplémentaire de la TGAP).

- **Suite de la discussion** (30 novembre 2004) - **Art. 36** *(Création du compte n° 903-60 « Avances aux organismes de l'audiovisuel public » et clôture du compte d'affectation spéciale n° 902-15)* (p. 8638, 8639) : votera les amendements identiques de la commission des affaires culturelles n° I-80 et n° I-222 de M. Marc Massion (suppression du plafonnement du remboursement par l'Etat des exonérations de redevance). Récurrence du débat sur le sous-financement de l'audiovisuel public. Absence d'expertise sur les montants exacts des pertes de recettes à compenser.

- **Suite de la discussion** (1er décembre 2004) - **Débat sur les recettes des collectivités locales** - **Art. 29** *(Réforme de la dotation globale de fonctionnement, DGF, des communes)* (p. 8747) : intervient sur l'amendement n° I-272 de M. Philippe Arnaud (mise en place d'un système de péréquation solidaire entre les communes). (p. 8748) : diminution de la dotation forfaitaire. (p. 8763, 8764) : intervient sur les amendements n° I-236 de M. Jean-Marie Bockel (garantie apportée à la progressivité des dotations de l'Etat compensant les effets de l'inflation et des hausses mécaniques des charges des collectivités locales), n° I-187 de M. Jean-Patrick Courtois (modification de la fourchette des montants par habitant de la dotation de base attribuée aux communes), n° I-143 de M. Claude Biwer (harmonisation du montant par habitant de la dotation de base attribuée aux communes) et n° I-174 de Mme Jacqueline Gourault (augmentation du taux de la dotation forfaitaire). Nécessité de donner des marges de manoeuvre supplémentaires au comité des finances locales et de soumettre son action à un contrôle parlementaire. (p. 8782) : intervient sur l'amendement n° I-342 du Gouvernement (aménagement du fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France). - **Art. 30** *(Réforme de la dotation globale de fonctionnement, DGF, des groupements de communes)* (p. 8796) : défavorable à l'amendement n° I-78 de M. Alain Lambert (liaison du taux d'évolution de la dotation de compensation des groupements au taux d'évolution de celle des communes). - **Art. 31** *(Réforme de la dotation globale de fonctionnement des départements)* (p. 8817) : reprend l'amendement de la commission n° I-339 : instauration d'une clause de rendez-vous ; retiré. (p. 8818) : préférence pour discuter, au moment du débat d'orientation budgétaire, de l'affectation des dotations aux collectivités locales. - **Art. additionnels après l'art. 31** (p. 8821) : intervient sur le sous-amendement n° I-333 de M. Jean François-Poncet portant sur l'amendement n° I-59 de M. Yves Fréville (présentation d'un rapport sur la mise en oeuvre de la réforme de la dotation globale de fonctionnement).

*Deuxième partie :*

**Affaires étrangères**

- (8 décembre 2004) - rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, pour l'aide au développement. (p. 9358, 9359) : maintien de l'APD dans les priorités budgétaires. Place privilégiée de la France parmi les bailleurs internationaux. Préoccupation quant à l'exécution de l'APD. Allégements de dette insuffisants. Insuffisance du volume d'APD par rapport aux besoins. Réflexion sur des financements innovants. Proposition de la France d'une nouvelle taxe internationale affectée au développement. Caractère interministériel de l'aide française. Absence de chef de file

clairement identifié. Cotutelle des ministères des affaires étrangères et des finances sur l'Agence française de développement, AFD. Aggravation de la complexité du système d'aide par les multiples champs de compétence de la direction générale de la coopération internationale et du développement, DGCID. Satisfait de la rationalisation des crédits d'aide alimentaire. Constat par l'OCDE d'un grave déficit de coordination et de lisibilité dans l'examen de l'aide française. Présentation souhaitable pour l'année prochaine d'un document plus rigoureux. Conciliation entre sélectivité de l'aide et soutien aux pays les plus pauvres. Future mission interministérielle. Logique de résultats et de performance. Augmentation de l'aide bilatérale. Maintien de la coopération prioritaire avec l'Afrique subsaharienne. Amélioration des décaissements du FED. Abondement de fonds multilatéraux. (p. 9360) : soutien aux contrats de désendettement-développement, au Fonds mondial de lutte contre le sida et au relèvement des crédits de paiement du fonds de solidarité prioritaire, FSP. Nécessité de stabiliser les postes d'assistant technique. Légitimité des allégements de dette. Incertitude quant à leur impact sur la réduction de la pauvreté. Perfectibilité de la transparence des mécanismes d'annulation et de l'information du Parlement. Mise en oeuvre d'instruments budgétaires plus classiques de l'APD. Réduction des crédits de paiement de l'AFD. Réticent à l'idée d'un relèvement de l'appui financier aux ONG. Enquête demandée par la commission des finances à la Cour des comptes. Réserves sur l'aide budgétaire affectée. Avis favorable de la commission des finances à l'adoption des crédits de l'APD.

*Articles non rattachés :*

- (13 décembre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 63 B** (p. 9653) : favorable à l'amendement n° II-160 de M. Alain Lambert (ouverture du droit à participation aux résultats financiers aux salariés des filiales des entreprises publiques effectuant leur activité dans des conditions de droit commun et sécurisation juridique du champ d'application de la participation aux entreprises publiques). - **Art. 63 C** *(Modification de la taxe fiscale affectée au Centre national de la chanson, des variétés et du jazz, CNVJ)* (p. 9656) : sur l'amendement n° II-87 de M. Yann Gaillard (exonération de la taxe sur les spectacles des représentations de spectacles de variétés intégrés à des bals, fêtes populaires et fêtes traditionnelles et renvoi à un décret pour les conditions d'application de cette mesure), son sous-amendement n° II-169 : précision du caractère non lucratif de ces fêtes ; retiré. (p. 9657) : intervient sur son sous-amendement n° II-169 précité déposé sur l'amendement précité n° II-87 de M. Yann Gaillard. Taxation limitée au seul organisateur professionnel. - **Art. additionnel après l'art. 64** (p. 9667, 9668) : intervient sur l'amendement n° II-161 de M. Eric Doligé (octroi d'une réduction d'impôt égale au quart des dépenses de remise en état ou de mise aux normes d'une installation d'assainissement non collectif). Obligation législative d'assainissement individuel à partir du 1er janvier 2006. Coût pour les particuliers. Interrogation sur une possibilité de subvention par le FNDAE et les agences de l'eau. Nécessité de trouver une solution. - **Art. additionnels après l'art. 68 nonies** (p. 9714, 9715) : intervient sur l'amendement n° II-48 de M. Charles Guené (modulation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en fonction du service rendu, amélioration du système de lissage en l'étendant sur une période de dix ans, possibilité pour les communes isolées de choisir entre taxe et redevance d'enlèvement des ordures ménagères et plafonnement des bases de l'imposition au double de la valeur locative). Interrogation sur l'existence d'une zone à taux zéro et sur l'application de ce dispositif aux syndicats intercommunaux.

- **Suite de la discussion** (14 décembre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 68 nonies** (p. 9723) : son amendement n° II-133 : libre choix des communes quant au mode de financement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ; retiré. (p. 9724, 9725) : intervient sur l'amendement n° II-78 de la commission (possibilité de déliaison des taux pour les EPCI au taux de taxe professionnelle inférieur à 70 % de la moyenne de sa catégorie). Son amendement n° II-127 : possibilité pour les collectivités locales de constituer des budgets annexes rassemblant les nouveaux transferts de compétences ; retiré. (p. 9733, 9734) : problème posé par le contrôle de légalité en l'absence d'instruction des permis de construire menée par la DDE. - **Art. additionnels avant l'art. 69** (p. 9735) : intervient sur l'amendement n° II-119 de M. François Marc (instauration d'un débat lors de la remise du rapport annuel présentant l'action de la France au sein des organismes financiers internationaux). Amenuisement de la présence française au sein des organismes internationaux. - **Art. additionnels après l'art. 69** (p. 9739, 9740) : intervient sur l'amendement n° II-101 de M. Michel Mercier (réduction du délai de prescription pour le défaut de déclaration de l'ISF).

- **Projet de loi organique modifiant la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances [n° 69 (2004-2005)]** - (16 décembre 2004) - **Discussion générale** (p. 9933, 9934) : historique de la loi organique de 1959. Origine dans le décret de Guy Mollet du 19 juin 1956. Rappel du contexte budgétaire de l'Etat à l'époque. Pratique inconstitutionnelle des décrets-lois. Hommage aux auteurs de l'ordonnance. Novation dans le régime parlementaire reprise dans de nombreux pays. Absence de réforme jusqu'en 2001. Caractère inédit de la LOLF. Objectif de contrôle parlementaire et de maîtrise des dépenses. Création par le Parlement d'un outil dont l'usage dépendra du Gouvernement. Vigilance des assemblées. - **Art. 1er** *(Détermination des modalités d'utilisation des surplus non anticipés de recettes fiscales)* (p. 9935) : défavorable à l'amendement n° 5 de M. Thierry Foucaud (suppression). Soulève l'inconstitutionnalité de la limitation par le Parlement de sa compétence par une loi organique. - **Art. 6** *(Institution d'un débat sur certains rapports de la Cour des comptes)* (p. 9940) : principe fondamental de la séparation des pouvoirs. Rappel de l'inconstitutionnalité de deux dispositions de la LOLF. Favorable à l'amendement de la commission des finances n° 1 (suppression). - **Art. additionnels après l'art. 6** (p. 9942, 9943) : favorable sur le fond à l'amendement n° 2 de M. Alain Lambert (fixation exclusive des mesures fiscales dans le cadre d'une loi de finances en cas de déficit budgétaire). Réserve sur sa constitutionnalité. Possibilité d'agir par circulaire du Premier ministre. Réflexion à mener sur la compétence exclusive des commissions des finances des deux assemblées en matière fiscale. Son amendement n° 4 : obligation de transmission des comptabilités des ministres et des comptables publics à la Cour des comptes ; retiré. (p. 9944) : prend note du maintien de l'obligation de transmission des documents. Regret de l'absence d'une mention explicite dans le texte.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2004 [n° 112 (2004-2005)]** - (17 décembre 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 2** (p. 9985, 9986) : son amendement n° 66 : recouvrement des indus en cas de versement du RMI à des personnes n'y ayant plus droit ; adopté.

- **Suite de la discussion** (20 décembre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 48 bis** (p. 10109) : souhait d'une modification du règlement du Sénat permettant le vote séparé d'un certain nombre d'articles. - **Art. additionnels après l'art. 49** (p. 10113) : favorable à l'amendement n° 105 du Gouvernement (versement aux régisseurs de polices municipales de l'indemnité de responsabilité attachée à leurs fonctions). - **Art. 52** *(Octroi de la garantie de l'Etat à la Caisse régionale du Crédit agricole de la Corse dans le cadre du traitement des dossiers de surendettement des agriculteurs corses)* (p. 10117) : favorable à l'amendement n° 15 de la commission (suppression). - **Rappel au règlement** (p. 10120, 10121) : non-respect de la procédure budgétaire par la signature d'accords négociés avec les professionnels avant le vote des crédits correspondants.

**CHAUMONT (Jacques)**
*sénateur (Sarthe)*
*UMP*

Ne se représente pas le 26 septembre 2004.

### NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation jusqu'au 30 septembre 2004.

Membre suppléant du Conseil national du tourisme.

Membre titulaire du Conseil de surveillance de l'Agence française de développement.

Membre suppléant de la Commission du suivi du mémorandum d'accord signé le 26 novembre 1996 entre la France et la Fédération de Russie.

### DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Rapport d'information*, fait au nom de la commission des finances : Atouts et ajustements de l'outil de coopération français en Turquie **[n° 395 (2003-2004)]** (30 juin 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Union européenne.**

### INTERVENTIONS

**- Projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant à la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République argentine en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune [n° 371 (2002-2003)]** - (6 janvier 2004) - rapporteur de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation - **Discussion générale** (p. 12) : propose l'adoption de ce projet de loi.

**CHAUVEAU (Jean-Pierre)**
*sénateur (Sarthe)*
*UMP*

Devenu sénateur le 2 novembre 2004 (remplace M. François Fillon, nommé ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche).

### NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles à partir du 3 novembre 2004.

### DÉPÔTS

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

**CHÉRIOUX (Jean)**
*sénateur (Paris)*
*UMP*

Ne se représente pas le 26 septembre 2004.

### NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales jusqu'au 30 septembre 2004.

Membre de la Délégation parlementaire pour les problèmes démographiques.

Membre titulaire du Conseil supérieur de la participation.

Rapporteur de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social le 11 février 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la bioéthique le 9 juin 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la politique de santé publique le 9 juillet 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'assurance maladie le 27 juillet 2004.

### DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 133 (2003-2004)] relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social **[n° 179 tome 2 (2003-2004)]** (28 janvier 2004) - **Entreprises - Travail.**

*Rapport*, fait au nom de la commission mixte paritaire, sur le projet de loi relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social **[n° 224 (2003-2004)]** (25 février 2004) - **Entreprises - Travail.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au divorce [n° 389 (2002-2003)]** - (8 janvier 2004) - **Art. 17** *(Art. 266, 267, 267-1 et 268 du code civil - Conséquences propres aux divorces contentieux)* (p. 120) : conséquences terribles du divorce. - **Art. additionnels avant l'art. 22** (p. 148) : défavorable à l'amendement n° 29 de M. Nicolas About (fixation d'un âge minimal unique de mariage pour les hommes et les femmes).

- **Projet de loi relatif à la politique de santé publique [n° 19 (2003-2004)]** - (15 janvier 2004) - **Art. additionnels après l'art. 17** (p. 340) : favorable à l'amendement n° 231 de M. Gilbert Chabroux (bouilleurs de cru). - **Art. 42** *(Art. L. 1121-1 à L. 1121-17 du code de la santé publique - Principes généraux de protection des personnes qui se prêtent à la recherche biomédicale)* (p. 404) : intervient sur l'amendement n° 325 de M. François Autain (suppression de l'adjectif décédé). Définition légale de la mort.

- **Suite de la discussion** (19 janvier 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 14 (précédemment réservés)** (p. 463) : inquiétude de la croissance de l'obésité chez les jeunes. Défavorable à l'amendement n° 214 de M. Gilbert Chabroux (distribution d'eau potable gratuite dans les établissements scolaires et organisation d'une campagne annuelle d'éducation pour la santé sur les problèmes de nutrition à destination des élèves).

- **Projet de loi relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social [n° 133 (2003-2004)]** - (3 février 2004) - rapporteur de la commission des affaires sociales - **Discussion générale** (p. 1104, 1107) : historique, état actuel et nécessité d'une réforme du dialogue social. Prise en compte de la Position commune sur les voies et moyens de la négociation collective du 16 juillet 2001. Renforcement de la légitimité des accords collectifs : introduction du principe majoritaire pour tous les accords ; affirmation de l'autonomie de chaque niveau de négociation ; nouvelle articulation entre les différents types d'accords ; non-rétroactivité. Favorable à l'idée d'une charte de méthode définissant la coopération entre le législateur et les partenaires sociaux. Renforcement des moyens du dialogue social. Ouverture de nouveaux espaces à la négociation collective. Propositions de la commission : amendements techniques ; nouveau volet relatif à la participation. Au nom de la commission des affaires sociales, propose l'adoption des titres II et III et de ses amendements. - **Art. 3** *(Art. L. 900-2 du code du travail - Typologie des actions de formation professionnelle)* (p. 1133) : estime redondant l'amendement n° 219 de Mme Annie David (intégration dans l'article L. 900-2 du code du travail du concept de formation professionnelle tout au long de la vie).

- **Suite de la discussion** (4 février 2004) - **Art. additionnel avant l'art. 34** (p. 1217, 1218) : s'oppose à l'amendement n° 164 de M. Roland Muzeau (introduction du principe d'une élection de représentativité dans toutes les branches). - **Art. 34** *(Art. L. 132-2-2 du code du travail - Règles de conclusion des accords collectifs)* (p. 1221, 1222) : position nuancée des organisations syndicales. (p. 1226, 1227) : ses amendements n° 36 : précision, n° 37 : rédaction, n° 38 : précision, n° 39 : rédaction et n° 40 : rédaction ; adoptés. (p. 1227) : son amendement n° 41 : précision ; adopté. (p. 1229) : ses amendements n° 42 : rédaction, n° 43 : obligation d'un accord de méthode étendu au niveau de la branche conditionnant la validité des accords d'entreprise, n° 44 : précision, n° 45 : organisation de la consultation des salariés en conformité avec les principes généraux du droit électoral ; adoptés. (p. 1230, 1231) : ses amendements n° 46 : rédaction ; n° 47 : précision ; et n° 48 : précision ; adoptés. (p. 1231, 1232) : s'oppose aux amendements de M. Roland Muzeau n° 165 (suppression), n° 166 (subordination de la validité d'un accord interprofessionnel à sa signature par une ou des organisations syndicales ayant recueilli aux élections prud'homales une majorité de suffrages), n° 213 (pour les entreprises de moins de 50 salariés, appréciation de la majorité des salariés de la branche en fonction des résultats aux élections de délégués du personnel) et n° 168 (subordination de la validité d'un accord d'entreprise à sa signature par une ou des organisations syndicales ayant recueilli la majorité des suffrages exprimés aux dernières élections au comité d'entreprise ou, à défaut, par des délégués du personnel), ainsi qu'aux amendements de M. Gilbert Chabroux n° 121 (subordination de la validité d'un accord interprofessionnel à sa signature par une ou des organisations syndicales ayant recueilli la majorité des voix des salariés), n° 122 (repli), n° 124 (précision sur les conditions d'appréciation de la majorité des suffrages exprimés par les salariés de la branche), n° 126 (subordination de la validité d'un accord d'entreprise à sa signature par une ou des organisations syndicales ayant reccueilli la majorité des suffrages exprimés dans l'entreprise aux élections de représentativité de la branche), n° 129 (suppression de la mise en oeuvre du droit d'opposition pour la validation d'un accord d'entreprise) et n° 131 (à défaut d'accord de branche, subordination de la validité de l'accord d'entreprise au principe de l'accord majoritaire). S'oppose aux amendements portant sur le même objet n° 167 de M. Roland Muzeau et n° 123 de M. Gilbert Chabroux (subordination de la validité d'un accord de branche ou d'un accord collectif professionnel à sa signature par une ou des organisations syndicales ayant recueilli la majorité des suffrages exprimés aux élections de représentativité de branche et organisation d'une consultation des salariés), ainsi qu'aux amendements identiques n° 125 de M. Gilbert Chabroux et n° 214 de M. Roland Muzeau (suppression du dispositif de l'opposition majoritaire au niveau des accords de branche), et au n° 130 de M. Gilbert Chabroux identique au n° 203 de M. Michel Mercier (allongement du délai d'exercice du droit d'opposition pour les organisations syndicales). Estime l'amendement n° 128 de M. Gilbert Chabroux (organisation de la consultation des salariés selon les modalités de l'article 19 de la loi Aubry II) satisfait par son amendement n° 45 précité. Demande le retrait des amendements de M. Michel Mercier n° 202 (suppression de la référence aux accords majoritaires) et n° 204 (en cas d'opposition majoritaire à l'accord d'entreprise, maintien de l'application des dispositions non soumises à l'accord collectif). (p. 1234, 1235) : prise en compte des spécificités de chaque niveau de négociation. (p. 1237, 1238) : fixation par la loi des principes fondamentaux du droit du travail. - **Art. 34 bis** *(Art. L. 132-5-1 nouveau du code du travail - Détermination de la convention collective applicable en cas d'activités multiples)* (p. 1243) : s'oppose aux amendements de suppression n° 132 de M. Gilbert Chabroux et n° 169 de M. Roland Muzeau. - **Art. 34 ter** *(Art. L. 132-11 du code du travail - Suppression de l'obligation d'incorporation des accords professionnels dans la convention de branche)* : S'oppose aux amendements de suppression n° 133 de M. Gilbert Chabroux et n° 170 de M. Roland Muzeau.

- **Suite de la discussion** (5 février 2004) - **Art. 36** *(Art. L. 132-13 du code du travail - Articulation entre les accords interprofessionnels et les conventions de branche)* (p. 1255) : confusion entre principes constitutionnels et législatifs. Affirmation du rôle des partenaires sociaux dans la législation sociale. (p. 1258, 1259) : aménagement du principe de faveur. S'oppose aux amendements de suppression n° 171 de M. Roland Muzeau et n° 134 de M. Gilbert Chabroux, ainsi qu'aux amendements de repli de ce dernier n° 135 et n° 136. Demande le retrait de l'amendement n° 205 de M. Michel Mercier (affirmation du caractère normatif des accords interprofessionnels et de branche sauf stipulation expresse de ces accords). - **Art. 37** *(Art. L. 132-23 du code du travail - Articulation entre les accords d'entreprise ou d'établissement et les accords interprofessionnels, professionnels et conventions de branche)* (p. 1268) : son amendement n° 49 : précision ; adopté. S'oppose aux amendements de suppression n° 137 de M. Gilbert Chabroux et n° 172 de M. Roland Muzeau. S'oppose également aux amendements de M. Gilbert Chabroux de repli n° 138 à n° 147 , n° 148 (impossibilité pour des accords d'établissement de comporter des dispositions dérogatoires à celles d'une convention ou d'un accord couvrant un champ territorial ou professionnel plus large) et n° 149 (strict encadrement des possibilités de dérogation). Demande le retrait de l'amendement n° 206 de M. Michel Mercier (impossibilité de dérogation des accords d'entreprise à l'accord

de branche sauf stipulation expresse de ce dernier). - **Art. additionnel après l'art. 37** (p. 1273) : s'oppose à l'amendement n° 215 de M. Jack Ralite (assimilation des périodes de congé maternité ou de maladie indemnisées par la sécurité sociale à des heures de travail pour l'ouverture de droits à l'assurance chômage des intermittents du spectacle). Circulaire de l'UNEDIC du 2 février 2004 précisant les dispositions applicables aux intermittents en cas de congé maternité ou de maladie. - **Art. 38** *(Extension du domaine des accords d'entreprise ou d'établissement à celui des conventions ou accords de branche)* (p. 1277) : son amendement n° 50 : nouvelle rédaction déterminant avec précision et codifiant les dispositions législatives pouvant être mises en oeuvre par accord d'entreprise ; adopté. (p. 1278) : s'oppose aux amendements de suppression n° 150 de M. Gilbert Chabroux et n° 173 de M. Roland Muzeau ainsi qu'aux amendements identiques n° 151 de M. Gilbert Chabroux et n° 174 de M. Roland Muzeau (exclusion des dispositions de cet article des mesures introduites par le titre Ier de ce projet de loi relatives au contrat et à la période de professionnalisation).

- **Suite de la discussion** (11 février 2004) - **Art. 38 bis** *(Art. L. 132-17-1 nouveau du code du travail - Observatoires paritaires de branche de la négociation collective)* (p. 1440) : ses amendements n° 51 : précision ; n° 52 : cohérence ; n° 53 : précision ; adoptés. - **Art. 39** *(Maintien de la valeur hiérarchique des conventions et accords antérieurs)* (p. 1441, 1442) : s'oppose aux amendements de clarification n° 152 de M. Gilbert Chabroux et n° 175 de M. Roland Muzeau. - **Art. 40** *(Art. L. 132-18 et L. 132-19-1 nouveau du code du travail - Conventions et accords de groupe)* (p. 1443) : ses amendements n° 54 : détermination des parties prenantes à la négociation de groupe ; n° 55 : identité des modalités de validité d'un accord de groupe à celles d'un accord d'entreprise ; n° 56 : rédaction ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° 176 de M. Roland Muzeau (suppression pour les accords de groupe de la faculté de dérogation aux conventions et accords de branche). - **Art. 41** *(Art. L. 132-26 du code du travail - Négociation dans les entreprises dépourvues de délégué syndical)* (p. 1444, 1445) : ses amendements n° 57 et 58 : précision de la nature et de l'objet de l'accord de branche autorisant la mise en oeuvre de nouvelles modalités de négociation dans les entreprises dépourvues de délégué syndical ; adoptés. (p. 1447) : son amendement n° 59 : détermination par l'accord de branche des conditions de validité de l'accord conclu par des représentants élus du personnel ; adopté. S'oppose aux amendements identiques n° 153 de M. Gilbert Chabroux et n° 177 de M. Roland Muzeau (suppression de la possibilité pour des élus au comité d'entreprise ou des délégués du personnel non syndiqués de négocier des accords collectifs de travail), ainsi qu'à l'amendement n° 154 de M. Gilbert Chabroux (obligation de mandatement des élus du personnel par une ou des organisations syndicales représentatives pour cette négociation). (p. 1449) : ses amendements n° 60 : précision sur les conditions de consultation des salariés ; n° 61 : cohérence ; adoptés ; et n° 62 : suppression d'une précision sur la protection du salarié mandaté ; retiré. S'oppose à l'amendement n° 178 de M. Roland Muzeau (coordination). - **Art. 42** *(Art. L. 132-30 du code du travail - Commissions paritaires et dialogue social territorial)* (p. 1450) : s'oppose aux amendements identiques n° 156 de M. Gilbert Chabroux et n° 179 de M. Roland Muzeau (suppression de l'intitulé d'une section), ainsi qu'à l'amendement n° 157 de M. Gilbert Chabroux (maintien du dispositif actuel des commissions paritaires territoriales pour les entreprises de moins de cinquante salariés). (p. 1451) : s'oppose à l'amendement n° 180 de M. Roland Muzeau (mise en place d'élections aux commissions paritaires territoriales à l'initiative du directeur départemental ou régional du travail) et demande le retrait de l'amendement n° 158 de M. Gilbert Chabroux (précision sur les modalités de désignation et de protection des représentants salariés siégeant dans ces commissions). (p. 1452) : son amendement n° 63 : précision sur les modalités de protection des représentants salariés siégeant dans ces commissions ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 181 de M. Roland Muzeau (précision sur les modalités de désignation, d'exercice et de protection des représentants salariés siégeant dans ces commissions). - **Art. 43** *(Art. L. 135-7 du code du travail - Information sur le droit conventionnel applicable dans l'entreprise)* : son amendement n° 64 : rédaction ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 159 de M. Gilbert Chabroux (ajout au contenu de la notice d'information des éléments sur les dispositifs juridiques contre les discriminations en milieu professionnel). (p. 1453) : son amendement n° 65 : extension aux salariés mandatés de l'information adressée aux représentants du personnel ; adopté. - **Art. 43 bis** *(Article 5 de la loi n° 2000-37 du 19 janvier 2000 relative à la réduction négociée du temps de travail - Report de deux années du régime transitoire d'imputation des heures supplémentaires sur le contingent annuel pour les entreprises de vingt salariés au plus)* (p. 1454, 1455) : s'oppose aux amendements n° 160 de M. Gilbert Chabroux et n° 182 de M. Roland Muzeau (suppression). Souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 210 de M. Bernard Joly (application de ces dispositions à compter du 1er janvier 2004). - **Art. 44** *(Art. L. 132-5-1 du code du travail - Droit de saisine des organisations syndicales de salariés sur des thèmes de négociation)* : son amendement n° 66 : insertion du droit de saisine parmi les clauses obligatoires de la convention de branche pour pouvoir être étendu ; adopté. - **Art. 45** *(Art. L. 412-8 du code du travail - Modalités d'accès et d'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication par les organisations syndicales de salariés dans les entreprises)* (p. 1456) : s'oppose aux amendements portant sur le même objet n° 183 de M. Roland Muzeau et n° 161 de M. Gilbert Chabroux (libre diffusion des publications et tracts de nature syndicale aux travailleurs dans l'enceinte de l'entreprise). - **Art. additionnel après l'art. 46** (p. 1457) : s'oppose à l'amendement n° 162 de M. Gilbert Chabroux (introduction dans le code du travail de précisions relatives au déroulement de carrière des délégués syndicaux). - **Art. 47** *(Art. L. 123-4, L. 132-30, L. 212-4-6, L. 121-4-12, L. 212-10, L. 212-15-3 et L. 227-1 du code du travail, art. L. 713-18 du code rural et article 2-1 de l'ordonnance n° 82-283 du 26 mars 1982 portant création des chèques vacances - Dispositions de coordination)* (p. 1458) : s'oppose à l'amendement n° 184 de M. Roland Muzeau (suppression) et accepte l'amendement n° 186 de M. Joël Bourdin (abrogation de l'article 17 de la loi du 25 juin 1999 relatif aux modalités de négociation dans le réseau des caisses d'épargne). - **Art. 50** *(Art. L. 143-11-3 du code du travail - Garantie de certaines créances salariales)* (p. 1459) : son amendement n° 67 : limitation des sommes non couvertes par l'assurance garantie des salaires aux seules indemnités liées à la rupture du contrat de travail et extension du dispositif prévu à cet article aux accords et aux décisions unilatérales de l'employeur ; adopté. S'oppose aux amendements de suppression n° 163 de M. Gilbert Chabroux et n° 185 de M. Roland Muzeau. - **Art. additionnels après l'art. 50 bis** (p. 1460) : son amendement n° 68 : mise en place de plan d'épargne entreprise avec l'accord du personnel ; adopté après modification par le sous-amendement n° 272 du Gouvernement (en cas d'échec de la négociation avec le personnel, maintien de la mise en place du plan d'épargne entreprise par décision unilatérale de l'employeur) qu'il accepte. (p. 1461) : ses amendements n° 69 : réintroduction d'un dispositif de rachat d'entreprise par les salariés, RES, lié à l'existence d'un plan d'épargne entreprise ; et n° 70 : ouverture de l'intéressement aux chefs d'entreprise de moins de cent salariés ; retirés. (p. 1462) : ses amendements n° 71 : introduction dans les petites entreprises, d'un "rendez-vous" triennal pour examiner les conditions de mise en place de l'intéressement, de la participation ou d'un dispositif d'épargne salariale ; n° 72 : reconnaissance de l'existence d'accords d'intéressement européens par l'exonération des primes versées dans ce cadre ; adoptés. (p. 1463) : ses amendements n° 73 : condition de mise en place de la participation pour les petites entreprises ayant conclu un accord d'intéressement ; et n° 74 : assujettissement à la participation des entreprises situées dans les zones franches ; adoptés. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1470) : remerciements. Référence au gaullisme. Rôle du législateur.

- **Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées [n° 183 (2003-2004)]** - (25 février 2004) - **Art. 1er**

*(Art. L. 114 à L. 114-3-1, L. 114-5, L. 540-1 et L. 580-1 du code de l'action sociale et des familles - Définition du handicap, accès aux droits fondamentaux et droit à compensation des personnes handicapées)* (p. 1642, 1643) : défavorable à l'amendement n° 177 de Mme Marie-Christine Blandin (élargissement de la compensation aux demandes légitimes). - **Art. 3** *(Art. L. 821-1 à L. 821-6, L. 821-9 du code de la sécurité sociale et art. L. 244-1 du code de la l'action sociale et des familles - Assouplissement des conditions de cumul de l'allocation aux adultes handicapés et de son complément avec des revenus d'activité)* (p. 1670) : générosité tardive des sénateurs de l'opposition.

- **Suite de la discussion** (26 février 2004) - **Art. 6** *(Art. L. 111-1, L. 111-2 et L. 112-1 à L. 112-4 du code de l'éducation - Dispositions relatives à l'adaptation de la scolarisation aux besoins des enfants et des adolescents handicapés)* : intervient sur l'amendement n° 27 de la commission (mise à la charge de la collectivité territoriale compétente en matière d'accessibilité des locaux des surcoûts engendrés par la scolarisation dans un établissement plus éloigné).

- **Suite de la discussion** (1er mars 2004) - **Art. 24** *(Accessibilité des transports et de la voirie)* (p. 1827) : intervient sur l'amendement n° 386 de Mme Michelle Demessine (obligation de mise en place d'un équipement répondant aux exigences d'accessibilité à l'occasion des renouvellements de matériels des services de transports collectifs). - **Art. 30** *(Art. L. 121-4, L. 242-1, L. 242-2, L. 242-4 à L. 242-11, L. 242-14, L. 312-1, L. 243-1 à L. 243-3 du code de l'action sociale et des familles - Dispositions de coordination dans le code de l'action sociale et des familles)* (p. 1865) : favorable à l'amendement n° 89 de la commission (établissement d'un rapport annuel par le préfet sur les bénéficiaires de l'amendement Creton permettant à des jeunes adultes de demeurer dans l'établissement qu'ils fréquentaient mineurs). - **Intitulé du projet de loi** (p. 1892) : défavorable à l'amendement n° 170 de M. Jean-Pierre Godefroy (remplacement du mot "handicapées" par les mots "en situation de handicap"). Discussion partisane.

- **Projet de loi encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics [n° 209 (2003-2004)]** - (2 mars 2004) - **Discussion générale** (p. 1966, 1967) : doute quant à la nécessité de légiférer et de porter le débat sur le terrain de la laïcité. Référence à Jules Ferry. Risque de porter atteinte à la liberté religieuse. Volonté de combattre le statut de la femme musulmane. Manque de garantie de ce texte et marge d'appréciation trop large. Votera ce projet de loi sous réserve de l'adoption de son amendement.

- **Projet de loi relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social** - *Commission mixte paritaire* **[n° 224 (2003-2004)]** - (3 mars 2004) - rapporteur pour le Sénat de la commission mixte paritaire - **Discussion générale** (p. 1984, 1985) : reprise par la CMP d'une grande partie de la rédaction du Sénat. Hommage au travail de Mme Annick Bocandé. Réforme en profondeur du système de formation. Apport des deux assemblées. Conceptions opposées du dialogue social. Renforcement de la place de la négociation collective. Transposition fidèle de la Position commune. Nouveau volet relatif à la participation introduit par le Sénat et confirmé par la CMP. Plan d'épargne entreprise, PEE. Rénovation du droit du travail. Propose l'adoption de ce texte issu des travaux de la CMP.

- **Projet de loi encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics [n° 209 (2003-2004)]** - (3 mars 2004) - **Art. 1er** *(Interdiction dans les écoles, collèges et lycées publics du port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse)* (p. 2035) : son amendement n° 2 : interdiction des signes de nature à troubler l'ordre public de l'établissement ; retiré.

- **Projet de loi relatif aux assistants maternels et aux assistants familiaux [n° 201 (2003-2004)]** - (25 mai 2004) - **Art. 7** *(Art. L. 421-14 et L. 421-15 nouveaux du code de l'action sociale et des familles - Formation des assistants maternels et des assistants familiaux)* (p. 3478) : défavorable à l'amendement n° 24 de Mme Gisèle Printz (validation de la formation selon des critères nationaux). - **Art. 14** *(Art. L. 773-4 à L. 773-6 nouveaux du code du travail - Décret relatif aux indemnités d'entretien et aux fournitures et rémunération des assistants maternels ou des assistants familiaux pendant leur période de formation)* (p. 3487) : défavorable à l'amendement n° 26 de Mme Gisèle Printz (fixation sur le plan national des indemnités et fournitures destinées à l'entretien de l'enfant).

- **Projet de loi relatif à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées [n° 299 (2003-2004)]** - (26 mai 2004) - **Art. 1er** *(Art. L. 116-3 et L. 121-6-1 du code de l'action sociale et des familles - Mise en place d'un dispositif de veille et d'alerte destiné à la protection des personnes âgées et handicapées)* (p. 3555) : révélation d'une situation existant à l'état latent, à l'occasion de la canicule. (p. 3557) : intervient sur l'amendement n° 42 de M. Guy Fischer (association des structures au contact des personnes âgées et handicapées au recueil des informations relatives à ces personnes). - **Art. 5** *(Adaptation des stipulations conventionnelles et des clauses contractuelles à la modification de la durée du travail liée à la création de la journée de solidarité)* (p. 3576) : intervient sur les amendements identiques n° 37 de M. Claude Domeizel et n° 47 de M. Guy Fischer (suppression). Contradiction entre la priorité de la disparition du chômage et les 35 heures.

- **Projet de loi organique pris en application de l'article 72-2 de la Constitution relatif à l'autonomie financière des collectivités territoriales [n° 314 (2003-2004)]** - (2 juin 2004) - **Art. 1er** *(Catégories de collectivités territoriales)* (p. 3731, 3732) : études comparées avec les pays de l'Union européenne. Conditions de la "dévolution" au Royaume-Uni. Mise en oeuvre effective de l'autonomie locale tout en y associant une autonomie fiscale très réduite. Définition de l'autonomie financière par la liberté de gestion et d'utilisation de fonds au profit de réelles politiques locales. Poids des recettes fiscales en France. Prudence nécessaire au niveau des régions où l'autonomie fiscale est la plus grande.

- **Proposition de loi modifiant les articles 1er et 2 de la loi n° 2003-6 du 3 janvier 2003 portant relance de la négociation collective en matière de licenciements économiques et relative au recouvrement, par les institutions gestionnaires du régime d'assurance chômage, des prestations de solidarité versées entre le 1er janvier et le 1er juin 2004 aux travailleurs privés d'emploi dont les droits à l'allocation de retour à l'emploi ont été rétablis [n° 334 (2003-2004)]** - (8 juin 2004) - **Question préalable** (p. 3873) : restructurations indispensables. Défavorable à la motion n° 1 de M. Roland Muzeau tendant à opposer la question préalable. - **Art. additionnels avant l'art. 1er** (p. 3882) : défavorable aux amendements identiques n° 4 de M. Gilbert Chabroux et n° 12 de M. Roland Muzeau (rétablissement de l'information du comité d'entreprise préalable à l'annonce au public de mesures ayant un impact sur les conditons de travail et d'emploi). Participation des représentants du personnel au conseil d'administration.

- **Projet de loi relatif à la bioéthique** - *Deuxième lecture* **[n° 116 (2003-2004)]** - (8 juin 2004) - **Art. 18** *(Art. L. 2141-1 à L. 2141-7, L. 2141-9 à L. 2141-12, L. 2142-1 à L. 2142-4 du code de la santé publique - Assistance médicale à la procréation)* (p. 3964) : défavorable à l'amendement n° 40 de M. Bernard Cazeau (conditions préalables à une demande d'AMP). (p. 3966) : défavorable à l'amendement n° 98 de Mme Anne-Marie Payet (limitation à trois du nombre maximum d'embryons humains pouvant être conçus lors de chaque fécondation in vitro à condition qu'ils soient réimplantés immédiatement et non congelés). (p. 3967) : favorable à l'amendement n° 24 de la commission (retour au texte voté en première lecture par le Sénat).

**- Proposition de loi tendant à redonner confiance au consommateur [n° 114 (2003-2004)]** - (22 juin 2004) - **Art. 2** *(Art. L. 113-15-1 nouveau du code des assurances - Tacite reconduction des contrats visés par le code des assurances)* (p. 4519) : conséquence éventuelle de cet article sur les courtiers d'assurance. - **Art. 2 bis** *(Art. L. 311-8-1 nouveau du code de la consommation - Signature conjointe des époux pour les opérations de crédit)* (p. 4522) : favorable à l'amendement n° 9 de la commission (suppression). - **Art. additionnels après l'art. 3** (p. 4533) : intervient sur l'amendement n° 59 de Mme Odette Terrade (mission d'information de la Banque de France auprès des organismes de crédit sur la prévention du surendettement des ménages).

**- Projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales** - *Deuxième lecture* **[n° 269 (2003-2004)]** - (1er juillet 2004) - **Art. 70 quater** *(Art. L. 2511-19 et L. 2511-21 du code général des collectivités territoriales - Prérogatives des maires d'arrondissement de Paris, Marseille et Lyon à l'égard des conseils d'école et des équipements de proximité)* (p. 4991) : défavorable à l'amendement n° 634 de Mme Annie David (suppression).

**- Projet de loi relatif au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières [n° 383 (2003-2004)]** - (6 juillet 2004) - **Art. additionnel avant l'art. 1er A** (p. 5173) : intervient sur l'amendement n° 139 de M. Bernard Piras (participation du service public de l'énergie à la croissance et à la dynamique industrielle).

**- Suite de la discussion** (7 juillet 2004) - **Art. 14** *(Création de la Caisse nationale des industries électriques et gazières)* (p. 5295) : défavorable aux amendements identiques n° 177 de M. Bernard Piras et n° 398 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). Désaccord avec la logique des communistes. Incompréhension de la position des socialistes.

**- Projet de loi relatif à la politique de santé publique** - *Deuxième lecture* **[n° 278 (2003-2004)]** - (9 juillet 2004) - **Art. 14 BA** *(Interdiction des distributeurs automatiques dans les établissements scolaires)* (p. 5546) : favorable à l'amendement n° 143 du Gouvernement (réglementation de l'installation de distributeurs automatiques dans les établissements scolaires). - **Art. additionnel après l'art. 17** (p. 5563) : son amendement n° 35 : suppression du privilège fiscal institué en contrepartie de l'extinction des droits acquis des bouilleurs de cru ; rejeté.

**- Projet de loi pour le soutien à la consommation et à l'investissement [n° 379 (2003-2004)]** - (15 juillet 2004) - **Art. additionnels après l'art. 3** (p. 5724, 5725) : ses amendements n° 24 : calcul de la réserve de participation avant tout abattement ou exonération ; n° 25 : coordination ; et n° 11 : obligation de négociation des nouveaux plans d'épargne d'entreprise à l'exclusion des plans d'épargne déjà existants ; adoptés. Modification des dispositions du projet de loi relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social.

**- Projet de loi modifiant la loi n° 2003-322 du 9 avril 2003 relative aux entreprises de transport aérien et notamment à la société Air France [n° 281 (2003-2004)]** - (16 juillet 2004) - **Art. 1er** *(Art. L. 360-1 et L. 360-2 du code de l'aviation civile - Extension aux sociétés cotées contrôlant des entreprises de transport aérien des dispositions de garantie de la nationalité)* (p. 5782, 5783) : s'oppose aux amendements identiques n° 2 de Mme Marie-France Beaufils et n° 9 de M. Daniel Reiner (suppression).

**- Projet de loi organique pris en application de l'article 72-2 de la Constitution relatif à l'autonomie financière des collectivités territoriales** - *Deuxième lecture* **[n° 427 (2003-2004)]** - (22 juillet 2004) - **Art. additionnel avant l'art. 2** (p. 5847) : intervient sur l'amendement n° 1 de M. Bernard Frimat (intégration de la péréquation dans le concept d'autonomie financière). S'interroge sur l'existence d'une autonomie de gestion s'agissant des dépenses obligatoires.

**- Projet de loi relatif à l'assurance maladie [n° 420 (2003-2004)]** - (23 juillet 2004) - **Art. 1er** *(Art. L. 111-2-1 du code de la sécurité sociale - Principes fondateurs de l'assurance maladie)* (p. 5936) : non-universalité de la sécurité sociale de 1947. - **Art. 2** *(Art. L. 161-31, L. 161-45 à L. 161-47, L. 162-1-1 à L. 162-1-6 du code de la sécurité sociale - Dossier médical personnel)* (p. 5963) : soutient l'amendement n° 7 de M. Jean-Claude Etienne (utilisation à titre transitoire de la carte Vitale) ; retiré. - **Art. 2 bis** *(Art. L. 1111-8 du code de la santé publique - Cession de données de santé)* (p. 5974) : intervient sur les amendements identiques n° 143 de M. Gilbert Chabroux et n° 375 de Mme Michelle Demessine (remplacement du caractère nominatif des données de santé par la notion de données identifiantes). - **Art. additionnels après l'art. 2 ter** (p. 5977) : soutient l'amendement n° 8 de M. Jean-Claude Etienne (exclusion des notes des professionnels de santé du champ d'application de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés) ; adopté. - **Art. 3** *(Art. L. 322-3 et L. 324-1 du code de la sécurité sociale - Prise en charge des patients atteints d'une pathologie chronique ou sévère)* (p. 5980) : soutient l'amendement n° 9 de M. Jean-Claude Etienne (possibilité d'associer plusieurs médecins au protocole de soins) ; retiré. - **Art. 4** *(Art. L. 162-5-3 du code de la sécurité sociale - Médecin traitant)* (p. 5994) : soutient l'amendement n° 243 de M. Jean-Claude Etienne (choix du médecin traitant induit du choix du médecin référent) ; retiré au profit de l'amendement n° 310 de M. Nicolas About (coordination des dispositions relatives au médecin référent et au médecin traitant) modifié par le sous-amendement n° 569 du Gouvernement. - **Art. additionnels après l'art. 8** (p. 6013) : soutient l'amendement n° 10 de M. Jean-Claude Etienne (reconnaissance universitaire de la télémédecine) ; retiré. Recommandations de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

**- Suite de la discussion** (24 juillet 2004) - **Art. 11** *(Art. L. 322-2, L. 322-4, L. 325-1 et L. 432-1 du code de la sécurité sociale - Création d'une contribution forfaitaire à la charge des assurés)* (p. 6043, 6044) : mise en place du ticket modérateur en 1945. Absence d'objectivité de l'opposition. Défavorable aux amendements identiques n° 168 de M. Gilbert Chabroux et n° 433 de Mme Michelle Demessine (suppression). - **Art. additionnel après l'art. 11** (p. 6052) : défavorable à l'amendement n° 439 de Mme Michelle Demessine (suppression du forfait hospitalier). - **Art. 12 bis** *(Art. L. 161-31 du code de la sécurité sociale - Information des assurés sociaux)* (p. 6061) : favorable à l'amendement n° 52 de la commission (transfert de la responsabilité de l'information du malade des pharmaciens à la CNAMTS). - **Art. 13** *(Art. L. 162-1-14 du code de la sécurité sociale - Institution de pénalités financières en cas d'abus ou de fraude des professionnels, des établissements de santé et des assurés)* (p. 6063) : soutient l'amendement n° 11 de M. Jean-Claude Etienne (possibilité de recourir au tribunal des affaires de sécurité sociale en cas de contentieux) ; retiré. - **Art. 14** *(Art. L. 162-1-15 du code de la sécurité sociale - Renforcement du contrôle des prescripteurs de transport ou d'arrêts de travail)* (p. 6069, 6070) : conclusions d'un rapport objectif concernant les prestations versées au titre des indemnités journalières. Défavorable à l'amendement n° 447 de Mme Michelle Demessine (suppression). - **Art. 15** *(Art. L. 315-2, L. 315-2-1, et L. 321-2 du code de la sécurité sociale - Renforcement du contrôle des bénéficiaires d'indemnités journalières)* (p. 6072) : soutient l'amendement n° 294 de M. Paul Blanc (droit de recours juridictionnel contre le montant des sanctions prononcées par les caisses primaires d'assurance maladie) ; adopté. (p. 6074) : accepte la proposition de rectification de l'amendement n° 294 de M. Paul Blanc précité. - **Art. additionnels après l'art. 15 bis** (p. 6077) : ses amendements n° 289 : prise en charge par la branche accidents du travail et maladies professionnelles des indemnités journalières correspondant à des arrêts de travail ; et n° 290 : étude du Gouvernement sur la possibilité de transférer la prise en charge des indemnités journalières correspondant à des arrêts de travail à la branche accidents du travail et maladies professionnelles ; retirés. - **Art. additionnel après l'art. 18 ter ou après l'art. 37** (p. 6086) : soutient l'amendement n° 16 de M. Jean-Claude

Etienne (intégration de la télémédecine dans les schémas régionaux d'organisation sanitaire) ; adopté. - **Art. 18 quater** *(Transmission par courriel d'une ordonnance comportant des prescriptions de soins ou de médicaments)* (p. 6087) : soutient l'amendement n° 244 de M. Jean-Claude Etienne (précision) ; retiré. - **Art. additionnel après l'art. 18 quater** (p. 6088) : soutient l'amendement n° 12 de M. Jean-Claude Etienne (précision relative au ressort de la juridiction compétente à l'occasion de la réalisation d'un acte de télémédecine) ; retiré.

- **Suite de la discussion** (26 juillet 2004) - **Art. additionnel après l'art. 22** (p. 6157) : son amendement n° 298 : cumul dans certaines conditions d'un emploi et d'une retraite dans le domaine médico-social ; adopté. Régularisation de situations de fait.

- **Suite de la discussion** (27 juillet 2004) - **Art. 33** *(Art. L. 211-2, L. 211-2-1, L. 211-2-2, L. 217-3, L. 217-3-1, L. 217-6 et L. 227-3 du code de la sécurité sociale - Réforme des instances dirigeantes des caisses primaires d'assurance maladie et autorité du directeur général de la Caisse nationale d'assurance maladie sur le réseau)* (p. 6244) : favorable à l'amendement n° 267 de M. Michel Mercier (participation de représentants des familles et des usagers au conseil d'administration des CPAM).

- *Commission mixte paritaire* **[n° 437 (2003-2004)]** - (30 juillet 2004) - **Art. 12** (p. 6423) : étonnement du dépôt de l'amendement n° 1 du Gouvernement (possibilité de demander à un assuré d'attester son identité auprès des services administratifs des établissements de santé).

- **Projet de loi relatif à la politique de santé publique** - *Commission mixte paritaire* **[n° 434 (2003-2004)]** - (30 juillet 2004) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 6464) : position équilibrée du texte adopté par la commission mixte paritaire. Avec le groupe UMP, votera ce texte historique. Mission du législateur.

**CLAUDEL (Gérard)**
*sénateur (Val-d'Oise)*
*NI, puis UMP-A*

Devenu sénateur le 1er mai 2004 (remplace Mme Nelly Olin, nommée ministre déléguée à la lutte contre la précarité et l'exclusion).

Ne se représente pas le 26 septembre 2004.

**NOMINATIONS**

Membre de la commission des affaires économiques et du plan du 6 mai 2004 au 30 septembre 2004.

**CLÉACH (Marcel-Pierre)**
*sénateur (Sarthe)*
*UMP*

Réélu le 26 septembre 2004.

**NOMINATIONS**

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale à partir du 6 octobre 2004.

Membre de la commission des affaires économiques et du plan jusqu'au 5 octobre 2004.

Membre de la Délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes jusqu'au 12 octobre 2004.

Membre suppléant du Conseil national de l'habitat.

Membre titulaire de la Commission consultative appelée à émettre un avis sur la modification de la valeur du point de pension jusqu'au 1er octobre 2004.

Membre titulaire de la Commission d'étude sur la retraite anticipée pour les anciens combattants en Afrique du Nord jusqu'au 1er octobre 2004.

Membre suppléant de la Conférence permanente "habitat-construction-développement durable".

**DÉPÔTS**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

**CLOUET (Jean)**
*sénateur (Val-de-Marne)*
*UMP*

Ne se représente pas le 26 septembre 2004.

**NOMINATIONS**

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation jusqu'au 30 septembre 2004.

Membre titulaire de l'Observatoire national du service public de l'électricité et du gaz.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

**COINTAT (Christian)**
*sénateur (Français établis hors de France (Série C))*
*UMP*

Réélu le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale à partir du 7 octobre 2004 ; membre de la commission jusqu'au 6 octobre 2004.

Membre de la Délégation parlementaire pour l'Union européenne le 13 octobre 2004.

Membre titulaire du Comité national de l'initiative française pour les récifs coralliens (IFRECOR) le 26 octobre 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique portant statut d'autonomie de la Polynésie française et du projet de loi complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française le 15 janvier 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité le 23 janvier 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au divorce le 15 avril 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi organique* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 168 (2003-2004)]** (22 janvier 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à l'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France privés de leur droit de voter dans les centres de vote pour les élections européennes **[n° 172 (2003-2004)]** (27 janvier 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Rapport d'information*, fait au nom de la commission des lois : Suite d'une mission effectuée en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna du 9 au 20 septembre 2003, **[n° 216 (2003-2004)]** (16 février 2004) - **Outre-mer - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 128 (2003-2004)] tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 225 (2003-2004)]** (25 février 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi organique* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 375 (2003-2004)]** (24 juin 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative au vote des Français établis hors de France pour l'élection des représentants au Parlement européen **[n° 378 (2003-2004)]** (28 juin 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution - Union européenne.**

*Proposition de loi* relative aux compétences du tribunal d'instance, de la juridiction de proximité et du tribunal de grande instance **[n° 41 (2004-2005)]** (26 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi organique* tendant à compléter et préciser le domaine de la loi en ce qui concerne les instances représentatives des Français établis hors de France **[n° 55 (2004-2005)]** (4 novembre 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Avis*, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Collectivités d'outre-mer à statut particulier et Nouvelle-Calédonie **[n° 79 tome 8 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Fonction publique - Outre-mer - Budget.**

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

## INTERVENTIONS

- **Proposition de loi tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger [n° 225 (2003-2004)]** - (4 mars 2004) - rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale - **Discussion générale** (p. 2053, 2055) : faible attirance des Français pour une expérience professionnelle à l'étranger. Intérêt d'une présence sur toute la planète. Qualité des services publics offerts aux Français établis hors de France. Représentation politique. Rôle du CSFE. Proposition de réforme consensuelle : changement de dénomination ; modification du nombre et du rôle des personnalités qualifiées ; aménagement de la carte électorale. Modifications proposées par la commission : mode de nomination des personnalités qualifiées ; contrôle de recevabilité des candidatures. Au nom de la commission, recommande l'adoption de cette proposition de loi. - **Art. 5** (p. 2065, 2066) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 1 de M. Robert Del Picchia (extension du délai permettant de compléter une candidature ou une liste). - **Art. additionnel après l'art. 5** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 2 du Gouvernement (possibilité de regrouper les opérations d'organisation du scrutin dans une circonscription consulaire).

- **Projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales** - *Deuxième lecture* **[n° 269 (2003-2004)]** - (29 juin 2004) - **Art. 5 A** *(Art. L. 3332-1-1 nouveau, L. 3332-3, L. 3336-2-1 nouveau, L. 3332-15, L. 3332-15-1 nouveau du code de la santé publique - Formation des exploitants de débits de*

*boissons)* (p. 4784) : sur l'amendement n° 770 de M. Gérard Bailly (obligation d'un permis d'exploitation pour toute personne déclarant l'ouverture, la mutation et le transfert d'un débit de boissons ou d'un établissement pourvu de la "petite licence restaurant" ou de la "licence restaurant"), son sous-amendement n° 801 : suppression du monopole accordé aux professionnels nationaux représentatifs du secteur de l'hôtellerie, de la restauration, des cafés et discothèques, pour proposer des formations en matière de prévention et de lutte contre l'alcoolisme ; adopté. - **Art. 5 bis** *(Art. L. 214-12-2 nouveau du code de l'éducation - Formation professionnelle des Français établis hors de France)* (p. 4793, 4794) : son amendement n° 153 : rétablissement de cet article en affirmant la compétence de l'Etat pour les actions de formation professionnelle des Français établis hors de France ; adopté. Imprécision actuelle des bases légales. Approbation de cette démarche par le ministère des affaires étrangères et le Conseil supérieur des Français de l'étranger.

**- Projet de loi habilitant le Gouvernement à simplifier le droit [n° 343 (2003-2004)]** - (14 octobre 2004) - **Art. additionnel après l'art. 37 bis** (p. 6705) : soutient l'amendement de M. Gérard Longuet n° 65 (exonération de cotisations sociales des indemnités de mandat des élus de chambres de commerce et d'industrie afin d'harmoniser la situation des élus consulaires) ; retiré puis repris par M. Michel Charasse.

**- Projet de loi portant création de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité [n° 9 (2004-2005)]** - (23 novembre 2004) - **Art. 9** *(Secret professionnel)* (p. 8281) : favorable aux amendements identiques n° 28 de M. Henri de Richemont et n° 60 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (protection du secret professionnel de l'avocat). Inquiétude devant la possibilité de remise en cause de l'ensemble du dispositif relatif au secret professionnel. - **Division et art. additionnels après l'art. 17** (p. 8300, 8301) : sur les amendements du Gouvernement, favorable aux n° 83 (répression des provocations à la discrimination, à la haine ou à la violence homophobes ou sexistes aux cas visés par les articles 225-2 et 432-7 du code pénal) et n° 82 (insertion d'une division additionnelle - renforcement de la lutte contre les propos discriminatoires à caractère sexiste ou homophobe) et opposé aux n° 84 (répression des diffamations et des injures commises envers des personnes en raison de leur sexe ou de leur orientation sexuelle) et n° 85 (mise en mouvement de l'action publique, droit des associations déclarées depuis plus de cinq ans de se constituer partie civile et coordination). Risque de dérives pouvant porter atteinte à la liberté d'expression.

**- Proposition de loi relative aux compétences du tribunal d'instance, de la juridiction de proximité et du tribunal de grande instance, [n° 66 (2004-2005)]** - (24 novembre 2004) - **Discussion générale** (p. 8339, 8340) : mise en place progressive de la nouvelle juridiction de proximité. Aménagements techniques indispensables. Elargissement du champ de compétence. Regroupement de domaines cohérents. Répartition des responsabilités. Ouverture de l'échevinage avec possibilité pour les juges de proximité d'intégrer les formations collégiales en correctionnelle. - **Art. 9** *(Art. 49 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété - Compétence du tribunal de grande instance pour les litiges en matière de copropriété)* (p. 8361) : son amendement n° 2 : clarification ; adopté.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Outre-mer**

- (8 décembre 2004) - rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, pour les collectivités d'outre-mer à statut particulier et la Nouvelle-Calédonie (p. 9328, 9329) : accroissement nécessaire de la lisibilité du budget du ministère de l'outre-mer. Recherche indispensable de transparence dans la répartition des crédits entre les territoires. Effort soutenu en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle. Développement souhaitable des potentialités du service militaire adapté, y compris en métropole. Budget conforme à la loi de programme pour l'outre-mer. Souhaite une rapide mise en oeuvre du projet Falconbridge en Nouvelle-Calédonie. Portée des événements politiques et statutaires en Polynésie française. Risque de fragilisation de son économie. Développement économique et désenclavement indispensables à Wallis-et-Futuna. Poursuite des efforts à Mayotte en matière de « statut personnel ». Persistance du paludisme préjudiciable au tourisme. Immigration clandestine préoccupante. Importante diminution des quotas de pêche à Saint-Pierre-et-Miquelon. Indispensable reconversion et diversification économique. Desserte problématique de l'île. Utilité des efforts financiers de la France dans les Terres australes et antarctiques pour l'ensemble du monde et l'environnement. Indignité des conditions de détention dans les prisons de Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Mayotte. Avis favorable de la commission des lois à l'adoption des crédits des collectivités d'outre-mer à statut particulier et de la Nouvelle-Calédonie.

**Affaires étrangères**

- (8 décembre 2004) (p. 9382, 9383) : révolution budgétaire attendue dès 2006 avec la LOLF. Espoir déçu pour les Français de l'étranger faute de programme spécifique. Confusion politiquement non judicieuse de leurs crédits avec ceux des étrangers en France. Légitimité de l'AFE, élue au suffrage universel. Mention de l'AFE dans le document "action extérieure" préfigurant la LOLF. Satisfait des actions en faveur d'un service public de qualité, de l'enseignement et de la sécurité des Français de l'étranger. Soutien aux chefs d'entreprise qui ont tout perdu en Côte-d'Ivoire. Pertinence de la réforme des comités consulaires. Expérimentation bien engagée. Attente de changements novateurs par les Français expatriés.

**COLLIN (Yvon)**
*sénateur (Tarn-et-Garonne)*
*RDSE*

Réélu le 26 septembre 2004.

Secrétaire du Sénat.

**NOMINATIONS**

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.

Secrétaire de la Délégation parlementaire pour la planification ; puis membre le 13 octobre 2004 ; puis secrétaire le 20 octobre 2004.

Membre de la Délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes ; puis vice-président le 13 octobre 2004.

Membre titulaire du Comité de gestion du Fonds d'intervention pour les aéroports et le transport aérien (FIATA): Dessertes aériennes (Ancien Comité de gestion du Fonds de péréquation des transports aériens) ; nouvelle nomination le 4 novembre 2004.

Membre titulaire du Comité de gestion du Fonds d'intervention pour les aéroports et le transport aérien (FIATA): Plates-formes aéroportuaires ; nouvelle nomination le 4 novembre 2004.

## DÉPÔTS

*Rapport d'information*, fait au nom de la délégation du Sénat pour la Planification : Quels arbitrages pour le football professionnel ? **[n° 336 (2003-2004)]** (8 juin 2004) - **Sports.**

*Avis*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 281 (2003-2004)] modifiant la loi n° 2003-322 du 9 avril 2003 relative aux entreprises de transport aérien et notamment à la société Air France **[n° 408 (2003-2004)]** (7 juillet 2004) - **Transports.**

*Avis*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 452 (2003-2004)] relatif aux aéroports **[n° 54 (2004-2005)]** (4 novembre 2004) - **Transports.**

*Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Aviation et aéronautique civiles **[n° 74 tome 3 annexe 17 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Transports - Budget.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics [n° 209 (2003-2004)]** - (3 mars 2004) - **Discussion générale** (p. 2015, 2016) : nécessité d'un respect absolu du principe de laïcité. Entorses de nature confessionnelle, économique ou partisane au principe de neutralité. Pratique nuisible d'alternance législative. Absence de lutte de l'esprit laïc contre les religions. Nécessité d'une vigilance particulière au sein du monde éducatif. Discriminations scolaires contraires à l'esprit républicain. Les radicaux de gauche voteront ce texte.

**- Projet de loi modifiant la loi n° 2003-322 du 9 avril 2003 relative aux entreprises de transport aérien et notamment à la société Air France [n° 281 (2003-2004)]** - (16 juillet 2004) - rapporteur pour avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. - **Discussion générale** (p. 5765, 5767) : privatisation de la société Air France consécutive à l'alliance avec KLM. Adaptation du cadre juridique aux modalités de l'accord entre Air France et KLM. Développement performant d'Air France. Rénovation du dialogue social. Accroissement de la concurrence. Avantages de la fusion avec KLM. Naissance d'un géant mondial et perspectives de développement. Conséquences de la filialisation : protection des licences d'exploitation et de la nationalité française d'Air France, sécurisation juridique de l'accord, composition du conseil d'administration d'Air France et maintien du dispositif actuel de prise de participation du personnel dans le capital. Etape importante dans la construction d'une Europe industrielle.

**- Projet de loi relatif aux aéroports [n° 452 (2003-2004)]** - (9 novembre 2004) - rapporteur pour avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. - **Discussion générale** (p. 7781, 7783) : poids économique et difficultés rencontrées par ADP. Nécessité de réformer le statut de cet établissement public, de le doter d'une politique productive et efficace et de lui permettre de recevoir des capitaux privés. Passage à un régime de domanialité privée. Financement par redevances. Favorable à la création d'une commission de conciliation aéroportuaire. - **Art. additionnel avant l'art. 8** (p. 7829) : favorable à l'amendement n° 6 de la commission (création d'une commission de conciliation aéroportuaire). - **Art. 8** *(Régulation économique des redevances)* (p. 7833, 7834) : question de la caisse unique.

**- Proposition de loi portant diverses dispositions relatives au sport professionnel [n° 29 (2004-2005)]** - (24 novembre 2004) - **Discussion générale** (p. 8371, 8373) : texte conçu sur l'initiative des dirigeants du football français. Absence de mention de son rapport, présenté au nom de la délégation du Sénat pour la planification, sur le fonctionnement de l'économie du football. Mise en place de mesures inefficaces et injustes. Contradictions du football professionnel dans un contexte d'insuffisante régulation. Causes et conséquences des déséquilibres financiers des clubs européens. Favorable au plafonnement de la masse salariale. Sa proposition de constituer une organisation internationale interétatique « Eurofoot ». Votera contre ce texte. - **Exception d'irrecevabilité** (p. 8380, 8381) : votera la motion n° 18 de M. Jean-Luc Mélenchon tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité. Argumentation fondée sur l'inconstitutionnalité du texte, sa non-conformité avec les engagements européens de la France et les dispositions législatives relatives à l'organisation du service public du sport en France. - **Motion préjudicielle** (p. 8382, 8383) : sa motion préjudicielle n° 4, tendant au report des débats ; rejetée. Objectif d'instauration d'un régime fiscal dérogatoire et de versement d'aides de l'Etat. Entorses au droit européen de la concurrence. Abus de position dominante induit par les systèmes de répartition des recettes liées à la commercialisation des compétitions. Enquête en cours à la Commission européenne. Existence de pratiques abusives de dissimulation de salaires. - **Art. 1er** *(Art. L. 785-1 du code du travail - Rémunération du droit à l'image collective des sportifs professionnels)* (p. 8384, 8385) : son amendement n° 5 : suppression ; rejeté. Dispositif présenté sous forme d'une proposition de loi non soumis à l'examen du Conseil d'Etat. Mesure injuste et inefficace contraire à l'équité française des prélèvements obligatoires. Report de la charge sur le contribuable ordinaire. - **Art. 2** *(Art. L. 125-3 du code du travail - Mise à disposition des sportifs professionnels en sélection nationale)* (p. 8390) : son amendement n° 6 : non-assimilation des mises à disposition de joueurs auprès des fédérations au prêt de main-d'oeuvre à but lucratif ; rejeté. - **Art. additionnel après l'art. 3** (p. 8392) : ne votera pas l'amendement n° 3 de M. Michel Mercier (possibilité pour les clubs sportifs de se constituer en société anonyme de droit commun). Souhaite une réflexion sur le sujet. - **Art. 4** *(Art. L. 15-1 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives - Assouplissement de la règle d'interdiction de la multipropriété des sociétés sportives au sein d'une même discipline)* (p. 8393) : son amendement n° 7 : suppression ; rejeté. Négation de l'équité sportive. Méconnaissance de l'exception sportive par la Commission européenne. - **Art. 5** *(Art. 16 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives - Possibilité pour les fédérations de conférer la qualité de membre aux sociétés sportives constituées dans la ou les disciplines qu'elles encadrent)* (p. 8394) : son amendement n° 8 : suppression ; rejeté. - **Art. additionnel après l'art. 5** (p. 8395) : favorable à l'amendement n° 14 de M. Jean-Marc Todeschini (mise en place d'une commission chargée d'étudier la question des salaires élevés octroyés aux personnes à la carrière professionnelle courte). - **Art. 6** *(Gage de la proposition de loi)* (p. 8396) : son amendement n° 9 : suppression ; rejeté. Prise en charge par le budget de l'Etat du cadeau fiscal offert aux clubs professionnels.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales**

- (7 décembre 2004) (p. 9232, 9233) : incertitude économique et détresse sociale de nombreux exploitants. Mise en place indispensable d'une politique nationale d'orientation volontariste. Timidité du dispositif de l'assurance récolte. Encadrement rigoureux de la politique phytosanitaire ; exemple du récent débat sur l'utilisation du Regent et du Gaucho. Souhait d'une relance du dossier des retraites agricoles.

**Ecologie et développement durable**

- (10 décembre 2004) (p. 9511, 9512) : manque de sincérité budgétaire. Demande d'éclaircissement sur les moyens humains existants et programmés pour le contrôle des risques technologiques et industriels. Application de la loi de 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels. Remise en cause de l'appellation "Seveso" pour le classement européen des industries à risques.

**Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer - II. - Transports et sécurité routière - Aviation et aéronautique civiles - Budget annexe de l'aviation civile**

- (10 décembre 2004) - rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. (p. 9536, 9537) : reprise modérée du trafic aérien. Bénéfice du rapprochement d'Air France et KLM. Encouragement au développement des compagnies low cost. Conséquence de la budgétisation du FIATA sur ses missions. Gestion des crédits de la « continuité territoriale en outre-mer » par le ministère de l'outre-mer. Redéfinition indispensable du système des redevances du budget annexe. Réponse aux questionnaires budgétaires. Félicitations adressées à DGAC.

**COLLOMB (Gérard)**
*sénateur (Rhône)*
*SOC*

Réélu le 26 septembre 2004.

**NOMINATIONS**

Membre de la commission des affaires culturelles.

**DÉPÔTS**

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

**COLLOMBAT (Pierre-Yves)**
*sénateur (Var)*
*SOC*

Election le 26 septembre 2004.

**NOMINATIONS**

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale à partir du 6 octobre 2004.

Membre suppléant de la Haute Cour de Justice le 26 octobre 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de simplification du droit le 20 octobre 2004.

**DÉPÔTS**

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

**INTERVENTIONS**

- **Projet de loi habilitant le Gouvernement à simplifier le droit [n° 343 (2003-2004)]** - (13 octobre 2004) - **Demande de renvoi à la commission** (p. 6599, 6600) : sa motion n° 88 tendant au renvoi à la commission ; rejetée. Renoncement intolérable à l'exercice des prérogatives parlementaires. Examen insuffisant du texte. Complexité paradoxale de la simplification. - **Art. 1er** *(Habilitation à améliorer l'accès des personnes aux documents administratifs)* (p. 6601, 6602) : soutient l'amendement n° 186 de M. Michel Charasse (abrogation des mesures législatives imposant l'accès à certains documents administratifs sous forme exclusivement électronique) ; devenu sans objet.

- **Suite de la discussion** (14 octobre 2004) - **Art. 13** *(Simplification du régime des autorisations d'utiliser le sol)* (p. 6655) : opposé à l'allégement des procédures, notamment celles de contrôle de conformité. Travail remarquable accompli par les fonctionnaires. - **Art. 23** *(Modification de dispositions relatives à l'architecture)* (p. 6672) : soutient les amendements de M. Yves Dauge n° 116 (suppression de l'habilitation relative aux procédures de fonctionnement de l'ordre des architectes) ; et n° 117 (suppression de l'habilitation relative à la réforme des études d'architecture) ; rejetés. - **Art. 30** *(Simplifications dans le domaine de l'agriculture)* (p. 6694) : soutient l'amendement n° 137 de M. Jean-Pierre Sueur (suppression de l'habilitation en matière de modalités d'exploitation des abattoirs publics, des sanctions relatives à la fraude aux quotas laitiers et du régime d'autorisation des centres d'insémination artificielle et des centres de transfert des embryons) ; rejeté. (p. 6695) : intervient sur l'amendement n° 137 de M. Jean-Pierre Sueur (suppression de l'habilitation en matière de modalités d'exploitation des abattoirs publics, des sanctions relatives à la fraude aux quotas laitiers et du régime d'autorisation des centres d'insémination artificielle et des centres de transfert des embryons). Interrogation sur les dispositions relatives aux abattoirs.

- **Projet de loi portant création de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité [n° 9 (2004-2005)]** - (23 novembre 2004) - **Art. 1er** *(Statut et compétence)* (p. 8260) : inadaptation de la Haute autorité aux problèmes de discrimination. Insuffisance des crédits. Multiplication des entités administratives. Proposition du groupe socialiste de confier cette mission au Médiateur de la République. - **Art. 2** *(Composition)* (p. 8264) : nécessité d'une composition plus équilibrée politiquement de la Haute autorité. - **Art. additionnel après l'art. 4** (p. 8276) : ne votera pas l'amendement n° 77 de Mme Alima Boumediene-Thiery (aménagement de la charge de la preuve au bénéfice des victimes).

- **Rappel au règlement** - (30 novembre 2004) (p. 8646) : volonté de décentralisation affichée par le Gouvernement. Mouvement parallèle de concentration des services publics. Exemple de la ville de Draguignan : fermeture du site du CNED.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Intérieur, sécurité intérieure et libertés locales - Sécurité**

- (2 décembre 2004) (p. 8904, 8905) : question du financement de la LOPSI, et de la loi pour la sécurité intérieure, LSI. Bilan mitigé. Absence de renforcement de la présence policière sur le terrain. Officialisation des emplois de policiers en surnombre à défaut de créations effectives. Non-compensation des départs à la retraite anticipée. Réduction du nombre d'adjoints de sécurité, au détriment des zones sensibles. Persistance du sentiment d'insécurité en dépit du dispositif très répressif de la LSI. Inefficacité. Blocage de nombreux programmes concernant le travail des forces de l'ordre faute de moyens. Inefficacité des GIR utilisés pour pallier les besoins des services régionaux de la police judiciaire, SRPJ, au détriment de la lutte contre la criminalité. Impact négatif des nouveaux indicateurs sur la crédibilité des chiffres de la délinquance. Question sur l'utilisation des crédits prévus et non débloqués. Interrogation sur l'octroi de moyens suffisants à l'Institut national des hautes études de sécurité et à l'Observatoire national de la délinquance.

**Intérieur, sécurité intérieure et libertés locales - Décentralisation**

- (2 décembre 2004) (p. 8930, 8931) : mode de calcul de la partie forfaitaire de la DGF et système des strates démographiques. Sensibilité de cette question dans les communes rurales. Réduction positive de l'éventail des inégalités. Persistance néanmoins d'un écart important et injustifié. Accroissement de la population et du nombre de personnes en difficulté, à l'instar des communes urbaines. Interrogation quant aux intentions du Gouvernement de poursuivre le mouvement impulsé en vue d'atteindre l'égalité entre les ruraux et les urbains. Nécessité de faire oeuvre de justice dans le cadre de la réforme de la DGF. - **Etat B - Titres III et IV** (p. 8936) : votera contre l'amendement de M. Jean-Paul Alduy n° II-7 (réduction des crédits du titre III). Recentralisation des crédits à Paris en contradiction avec la décentralisation.

**Agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales**

- (7 décembre 2004) - **Etat C - Titres V et VI** (p. 9271) : manque de cohérence des engagements budgétaires du Gouvernement en matière de lutte contre les incendies de forêts. Développement des moyens d'intervention matériels sans mise en place d'une politique active d'entretien et d'aménagement de la forêt. Intérêt du conservatoire de la forêt méditerranéenne. Effondrement des crédits.

**COPÉ (Jean-François)**
*secrétaire d'État aux relations avec le Parlement, porte-parole du Gouvernement*
*(jusqu'au 30 mars 2004)*
*ministre délégué à l'intérieur, porte parole du Gouvernement*
*(du 31 mars 2004 au 28 novembre 2004)*
*ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire, porte parole du Gouvernement*
*(à partir du 29 novembre 2004)*

**INTERVENTIONS**

- **Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (28 avril 2004) - **Discussion générale** (p. 2640, 2643) : nécessité de définir une politique nationale cohérente en faveur de l'équilibre des territoires. Rôle de l'Etat aux côtés des élus locaux, notamment dans le domaine de la sécurité. Souci de garantir l'égalité des chances et l'équité territoriale. Maintien des services publics dans les zones rurales. Exemple de La Poste. Nécessité de garantir l'autonomie des collectivités locales. Maintien du processus de décentralisation et modalités de son financement. Projet de loi permettant un meilleur développement économique des territoires ruraux. Souci d'aider le monde agricole, d'encourager l'installation de professionnels de santé et de favoriser le développement des logements et du tourisme vert. Réponse efficace de l'intercommunalité. Démarche constructive du Gouvernement.

- **Rappel au règlement** - (1er juin 2004) (p. 3668) : intervient sur le rappel au règlement de M. Michel Charasse. Informe le Sénat que la question de la mesure fiscale décidée par le ministre de l'économie dans le cadre de son plan de relance,

concernant les donations entre vifs et les droits de mutation, n'est pas à l'ordre du jour.

- **Projet de loi organique pris en application de l'article 72-2 de la Constitution relatif à l'autonomie financière des collectivités territoriales [n° 314 (2003-2004)]** - (1er juin 2004) - **Discussion générale** (p. 3674) : assure la commission des finances saisie pour avis de l'attachement du Gouvernement à la mise en oeuvre, à compter de 2005, de l'ensemble des dispositions adoptées en matière de décentralisation. (p. 3701, 3704) : rupture ambitieuse avec les pratiques déloyales passées et la relation de défiance entre les collectivités et l'Etat. Qualité du débat. Rôle spécifique du Sénat dans la défense et la préservation des intérêts des collectivités locales. Champ limité du texte excluant la question de la péréquation. Absence d'équivoque dans la définition retenue pour les ressources propres. Avis du Conseil d'Etat. Importance du maintien de la référence à l'année 2003 pour fixer le taux d'autonomie des collectivités. Etape majeure du texte. Concrétisation du contenu de la notion d'autonomie financière. Réponse aux orateurs. Annonce d'un débat à l'automne sur la péréquation et l'avenir des dotations. (p. 3705, 3708) : en réponse à l'objection de M. Gérard Delfau, assure que le concept d'autonomie financière n'est pas incompatible avec l'exigence de péréquation. Apport utile au débat de la notion de localisation de la ressource fiscale. Garantie de la compensation des transferts dans le prochain projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales. Aboutissement de la proposition de Pierre Mauroy faite devant l'Assemblée nationale le 29 mai 2001 et contrariée à l'époque par les réticences du ministère des finances : transfert effectif des impôts nationaux aux collectivités locales. Objectifs fondamentaux du texte : garantie constitutionnelle offerte par le Gouvernement ; proximité avec les Français ; efficacité publique. Nécessité d'envisager l'avenir avec sérénité en appliquant la Constitution à la lettre. - **Exception d'irrecevabilité** (p. 3710) : s'oppose à la motion n° 1 de M. Jean-Pierre Sueur tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité. - **Question préalable** (p. 3713) : s'oppose à la motion n° 2 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat tendant à opposer la question préalable. - **Demande de renvoi à la commission** (p. 3716) : s'oppose à la motion n° 14 de M. François Marc tendant au renvoi à la commission.

- **Suite de la discussion** (2 juin 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 1er** (p. 3728) : accepte l'amendement n° 3 de la commission (codification du texte dans le code général des collectivités territoriales). (p. 3730) : s'oppose à l'amendement n° 43 de M. Jean-Pierre Sueur (consubstantialité de l'autonomie fiscale des collectivités territoriales et de la péréquation verticale par l'Etat au principe de libre administration). Attente des conclusions du comité des finances locales sur la péréquation. Le Gouvernement proposera des avancées en matière de simplification, d'efficacité et de justice. - **Art. 1er** *(Catégories de collectivités territoriales)* (p. 3738, 3741) : accepte l'amendement n° 4 de la commission (coordination) ainsi que les amendements identiques de la commission n° 5 et de la commission saisie pour avis n° 15 (précision). S'oppose aux amendements de suppression n° 22 de M. Thierry Foucaud et n° 45 de M. Bernard Frimat. S'oppose aux amendements de M. Bernard Frimat n° 44 (définition des catégories de collectivités territoriales au sens du premier alinéa de l'article 72 de la Constitution), de M. Jean-Claude Peyronnet n° 46 (distinction des communes en fonction de leur strate de population), n° 48 (création d'une nouvelle catégorie de collectivités territoriales pour les EPCI), n° 49 (rattachement des EPCI à la catégorie des communes) et n° 50 (exclusion de la Polynésie française de la catégorie des régions), de M. Gérard Miquel n° 47 (distinction des communes en fonction d'un nombre d'habitants inférieur ou supérieur à dix-mille) et de M. Gérard Delfau n° 75 (rattachement des EPCI à la catégorie des départements). Justification des trois catégories de collectivités pour des raisons de simplicité, de lisibilité et d'efficacité publique. - **Art. additionnel avant l'art. 2 ou avant l'art. 3** (p. 3746, 3748) : s'oppose aux amendements sur le même objet n° 51 de M. Bernard Frimat et n° 59 de M. Jean-Pierre Sueur (intégration de la péréquation dans le concept d'autonomie financière). Non-conformité à la Constitution. Promet un débat le plus tôt possible sur la péréquation. Nécessité de séparer les deux notions de péréquation et d'autonomie financière. La péréquation relève de la compétence de l'Etat qui met ainsi en oeuvre la solidarité. - **Art. additionnels avant l'art. 2** (p. 3750) : s'oppose aux amendements de M. Jean-Claude Peyronnet n° 52 (définition de l'objectif de la péréquation) et n° 53 (accompagnement obligatoire de tout transfert de compétences par des mécanismes de péréquation). (p. 3751) : s'oppose à l'amendement n° 33 de M. Thierry Foucaud (objectifs assignés à la péréquation). (p. 3752) : nécessité d'avancer dans la discussion pour parler d'autonomie financière à l'article 2. S'oppose à l'amendement n° 32 de M. Thierry Foucaud (critères de la péréquation). (p. 3753) : s'oppose à l'amendement n° 54 de M. Bernard Frimat (impossibilité de remplacer les recettes fiscales par des dotations globales d'Etat ou par des produits d'imposition non maîtrisables par les collectivités locales). Réflexion nécessaire sur le partage inéluctable d'impôts nationaux dans l'avenir. Moindre disponibilité d'impôts locaux. - **Art. 2** *(Définition des ressources propres des collectivités territoriales)* (p. 3762, 3764) : problème de confiance. Interrogations et doutes, y compris de la part des rapporteurs. Défavorable à une conception restrictive de la définition des ressources propres. Argument constitutionnel. Argument juridique tenant au fait que le Parlement vote le taux et l'assiette des impôts nationaux qui seront transférés. Difficulté de concilier l'harmonisation européenne des taux de fiscalité et la possibilité pour les collectivités de les moduler à l'infini. Prise en compte nécessaire du paysage fiscal français. Indisponibilité d'impôts maîtrisables par les collectivités. Sur l'amendement n° 7 de la commission (redéfinition des ressources propres des collectivités territoriales en ne considérant comme telles, parmi les impositions de toutes natures, que le produit des impositions dont la loi autorise les collectivités à voter l'assiette, le taux ou le tarif), s'oppose au sous-amendement n° 41 de M. Paul Girod (inclusion dans les ressources propres des impositions de toutes natures dont la loi autorise les collectivités à voter l'assiette et le taux). Accepte l'amendement précité n° 7 de la commission, sous réserve de l'adoption du sous-amendement n° 37 de M. Yves Fréville (inclusion dans les ressources propres des impositions de toutes natures dont la loi détermine, par collectivité, la localisation de l'assiette ou du taux). Lève toute ambiguïté sur sa position en réponse au rappel au règlement de M. Michel Dreyfus-Schmidt. (p. 3774) : accepte l'amendement n° 7 de la commission précité, sous réserve de l'adoption du sous-amendement n° 37 de M. Yves Fréville précité. Réponse satisfaisante à toutes les questions posées. (p. 3775, 3776) : accepte l'amendement n° 6 de la commission (coordination). S'oppose aux amendements de M. Thierry Foucaud n° 23 (suppression), n° 24 (non-assimilation du produit des impôts nationaux transféré à une ressource propre) et n° 25 (suppression des dispositions intégrant aux ressources propres des communes les ressources bénéficiant aux EPCI), aux n° 56 de M. Jean-Claude Peyronnet (définition des ressources propres), n° 55 de M. François Marc (intégration aux ressources propres du produit des impositions de toutes natures dont les collectivités votent le taux ou déterminent le tarif), n° 77 de M. Gérard Delfau (intégration aux ressources propres des fractions du prélèvement sur recettes affectées aux dotations de péréquation de la DGF) et n° 57 de M. Jean-Pierre Sueur (repli).

- **Suite de la discussion** (3 juin 2004) - **Art. additionnel après l'art. 2** (p. 3786) : s'oppose à l'amendement n° 26 de M. Thierry Foucaud (non-assimilation aux ressources propres du produit des impôts nationaux transféré aux collectivités). - **Art. 3** *(Modalités de calcul et définition du caractère déterminant de la part des ressources propres dans l'ensemble des ressources des collectivités territoriales)* (p. 3794, 3795) : accepte l'amendement n° 8 de la commission (coordination). Accepte les amendements identiques de la commission n° 9 et de la commission saisie pour avis n° 17 (exclusion des transferts financiers entre collectivités territoriales ou entre communes et EPCI, au titre d'un transfert expérimental ou d'une délégation de compétences, du calcul du taux d'autonomie financière des différentes catégories de collectivités territoriales). S'oppose aux amendements de M.

Thierry Foucaud n° 27 (suppression), n° 28 (minoration de la part des ressources propres du montant des charges présentant le caractère d'une dépense obligatoire) et n° 29 (suppression des dispositions augmentant les ressources des communes du montant de celles dont bénéficient les EPCI), de M. François Marc n° 61 (exclusion du calcul du ratio d'autonomie des transferts financiers entre collectivités de même catégorie et des transferts financiers réalisés au titre de la péréquation), de M. Jean-Pierre Sueur n° 63 (fixation d'une échéance sur quatre ans pour garantir la progression du niveau de la part déterminante constaté en 2003) et de M. Bernard Frimat n° 65 (utilisation du ratio comme référence pour chaque collectivité territoriale au sein de sa catégorie). Demande le retrait des amendements de M. Jean-Pierre Sueur sur le même objet n° 60 et n° 62 (garantie de la libre administration des collectivités territoriales par la perception de ressources fiscales dont elles votent les taux et qui constituent la part prépondérante de leurs ressources) et n° 64 (nécessité de définir corrélativement les conditions d'accroissement des ressources propres et les conditions d'accroissement de la part des dotations d'Etat donnant lieu à péréquation) et de M. Yves Fréville n° 40 (garantie de la part des ressources propres à un niveau au moins égal aux quatre-cinquièmes de la part constatée au titre de l'année 2003) et n° 39 (retrait des dégrèvements législatifs du ratio minimal de 2003). - **Art. additionnels après l'art. 3** (p. 3797) : s'oppose aux amendements de M. Thierry Foucaud n° 30 (nécessité d'indexer les dépenses afférentes aux transferts de compétences), n° 31 (révision décennale des valeurs locatives) et n° 34 (nécessité d'indexer les bases des impôts locaux faisant l'objet d'une exonération et d'une compensation par l'Etat). (p. 3798) : s'oppose à l'amendement n° 66 de M. Bernard Frimat (mise en oeuvre de dispositifs de péréquation visant à assurer à chaque collectivité les ressources équivalentes à la part déterminante par catégorie de collectivités). (p. 3800) : s'oppose aux amendements de M. Jean-Pierre Sueur n° 67 (fixation par une loi de programmation, pour une durée de cinq ans, de l'accroissement de la proportion de la part des dotations de l'Etat aux collectivités donnant lieu à péréquation) et de repli n° 70, n° 68 et n° 69. - **Art. 4** *(Rétablissement de l'autonomie financière des collectivités territoriales)* (p. 3802) : accepte les amendements identiques de la commission n° 12 et de la commission saisie pour avis n° 19 (avancée, du 1er septembre au 1er juin de la deuxième année suivant l'année de référence, du délai de remise du rapport du Gouvernement au Parlement sur l'autonomie financière des collectivités territoriales), ainsi que les amendements identiques de la commission n° 13 et de la commission saisie pour avis n° 20 (extension du contenu du rapport aux modalités de calcul et à l'évolution de la part des ressources propres). Accepte l'amendement n° 11 de la commission (coordination) et de la commission saisie pour avis n° 21 (rédaction). S'oppose aux amendements de M. Thierry Foucaud n° 35 (suppression) et n° 36 (repli) et de M. Jean-Claude Peyronnet n° 71 (réduction du délai pour arrêter les mesures nécessaires en cas de non-conformité de la part des ressources propres aux règles fixées à l'article 3) et n° 72 (définition dans une loi ordinaire du contenu du rapport et des conditions d'indépendance de l'autorité chargée de son élaboration). - **Art. additionnels après l'art. 4** (p. 3803) : s'oppose à l'amendement n° 42 de Mme Marie-Christine Blandin (instauration d'une taxe sur les surfaces imperméabilisées à compter de 2005). (p. 3804) : s'oppose à l'amendement n° 73 de M. Gérard Miquel (liberté de fixation du taux de la taxe professionnelle à compter de 2005). S'oppose à l'amendement n° 74 de Mme Marie-Christine Blandin (mise en oeuvre par l'Etat de la solidarité en faveur des collectivités dont le territoire est affecté par des pollutions résultant d'activités passées dont le contrôle était sous sa responsabilité). - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3811) : introduction majeure du concept d'autonomie financière. Nécessité de poursuivre le rétablissement de la confiance entre l'Etat et les collectivités locales. Annonce d'un débat sur la réforme de la fiscalité locale. Modernisation indispensable de l'Etat. Efficacité publique et lisibilité indispensables. Remerciements.

- **Projet de loi de modernisation de la sécurité civile [n° 227 (2003-2004)]** - (16 juin 2004) - **Art. 5** *(Obligations des exploitants de services publics et de certaines infrastructures)* (p. 4319) : accepte l'amendement n° 5 de la commission (précision) ainsi que le sous-amendement n° 238 de M. Eric Doligé. - **Art. additionnel avant l'art. 7** : demande le retrait de l'amendement n° 151 de M. Jean-Noël Guérini (respect des règles de concurrence dans la mise en place des services internes de sécurité par les gestionnaires d'aéroports) qu'il estime satisfait par les dispositions en vigueur. - **Art. 8** *(Interopérabilité des réseaux de communication)* (p. 4320) : accepte l'amendement n° 6 de la commission (précision). - **Art. 9** *(Art. L. 122-8 nouveau du code des assurances - Renforcement de l'obligation de débroussaillement en zone forestière)* : accepte l'amendement n° 7 de la commission (définition précise des obligations des propriétaires de terrain). - **Art. additionnel après l'art. 9** (p. 4321) : s'oppose à l'amendement n° 75 de M. Robert Bret (création d'une taxe additionnelle à la taxe sur les conventions d'assurance perçue au profit des SDIS). - **Art. 10** *(Plan communal de sauvegarde)* (p. 4322) : s'oppose au sous-amendement n° 77 de M. Robert Bret déposé sur l'amendement n° 8 de la commission (clarification rédactionnelle) qu'il accepte. (p. 4323) : s'oppose à l'amendement n° 76 de M. Robert Bret (mise en place obligatoire d'un plan intercommunal de sauvegarde). Demande le retrait de l'amendement de M. Eric Doligé n° 239 (aide de l'Etat pour la mise en place de plans communaux de sauvegarde). Accepte l'amendement n° 200 de M. Paul Girod (mise en place d'un plan intercommunal de sauvegarde). Appui des services de l'Etat acquis. - **Art. 33** *(Fixation des modalités d'intervention des associations par convention)* (p. 4359) : accepte l'amendement n° 26 de la commission (cadre d'intervention des associations de sécurité civile limité à leur domaine de compétences). - **Art. additionnel après l'art. 33** (p. 4360) : demande le retrait de l'amendement n° 245 de M. Eric Doligé (établissement obligatoire d'une convention entre l'employeur du secouriste et l'association dont il est membre). - **Art. 35** *(Encadrement des associations hors de France)* (p. 4361) : accepte l'amendement n° 27 de la commission (intégration dans les équipes de secours des seules associations agréées). - **Art. 36** *(Mission de contrôle de l'inspection générale de l'administration)* (p. 4362) : accepte l'amendement n° 28 de la commission (évaluation et contrôle de l'inspection générale de l'administration des actions relatives à la sécurité civile). Demande le retrait des amendements analogues n° 123 de M. Michel Mercier et n° 140 de M. Jean-Claude Peyronnet (contrôle des agents de l'inspection générale de l'administration limité aux aspects opérationnels des actions engagées par le préfet). - **Art. 37** *(Rôle de l'inspection de la défense et de la sécurité civiles)* (p. 4363) : accepte les amendements de la commission n° 29 (rédaction) et n° 30 (précision). - **Art. 39** *(Conférence nationale des services d'incendie et de secours)* (p. 4365, 4366) : demande le retrait de l'amendement n° 250 de M. Eric Doligé (définition de la composition de la conférence nationale des services d'incendie et de secours). Accepte l'amendement n° 31 de la commission (composition de la conférence nationale des services d'incendie et de secours) et, sur ce dernier, demande le retrait des sous-amendements n° 208 de M. Paul Girod et n° 260 de M. Eric Doligé et accepte le n° 279 de M. Robert Bret. (p. 4367) : conférence composée majoritairement d'élus locaux. Représentation des sapeurs-pompiers. (p. 4368) : accepte l'amendement n° 32 de la commission (missions de la conférence nationale). Accepte l'amendement n° 33 de la commission (situation spécifique de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris et du bataillon des marins-pompiers de Marseille). - **Art. additionnel après l'art. 39** (p. 4369) : accepte l'amendement n° 34 de la commission (suppression du conseil national des services publics départementaux et communaux). - **Art. additionnel avant l'art. 40** : accepte l'amendement n° 233 de M. Paul Girod (acquisition d'armes de type hypodermique par les SDIS). - **Art. 40** *(Art. L. 1424-1 du code général des collectivités territoriales - Centres de première intervention non intégrés)* (p. 4370) : accepte les amendements de la commission n° 35 (précision) et n° 36 (consultation des communes et des EPCI sur les modalités d'intervention opérationnelle des centres de première intervention). - **Art. 41** *(Art. L. 1424-1-1 du code général des collectivités territoriales - Suppression de la possibilité d'intégration des services départementaux d'incendie et de secours dans les services des*

*conseils généraux)* : demande le retrait de l'amendement n° 124 de M. Michel Mercier (suppression), identique à l'amendement n° 143 de M. Jean-Claude Peyronnet auquel il s'oppose. - **Art. 42** *(Art. L. 1424-7 du code général des collectivités territoriales - Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques)* (p. 4373) : accepte l'amendement n° 37 de la commission (prise en compte de la spécificité de la commune de Marseille) et, sur ce dernier, le sous-amendement n° 251 de M. Eric Doligé. - **Art. 43** *(Art. L. 1424-9 et L. 1424-10 du code général des collectivités territoriales - Suppression des co-nominations)* (p. 4375) : s'oppose aux amendements identiques n° 168 de M. Jean-Claude Peyronnet et n° 257 de M. Jean-Jacques Hyest (suppression). Accepte l'amendement n° 38 de la commission (pouvoir de nomination des sapeurs-pompiers volontaires des centres de première intervention non intégrés aux SDIS confié au maire ou au président de l'EPCI). - **Art. 45** *(Art. L. 1424-24 et L. 1424-24-1 à L. 1424-24-6 nouveaux du code général des collectivités territoriales - Composition des conseils d'administration des SDIS)* (p. 4376) : s'oppose à l'amendement n° 107 de M. François Fortassin (composition du conseil d'administration). (p. 4377) : s'oppose aux amendements n° 192 de M. Laurent Béteille (représentation de la minorité au sein du conseil), n° 145 de M. Jean-Claude Peyronnet (maintien du mode de scrutin proportionnel) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 254 de M. Jean-Jacques Hyest (élection au scrutin proportionnel avec prime majoritaire). (p. 4378) : accepte l'amendement n° 39 de la commission (précision). (p. 4380) : accepte les amendements de la commission n° 40 (possibilité de représentation des organismes partenaires du SDIS ouverte à l'ensemble des membres du conseil d'administration) et n° 41 (suppression de l'énumération des différents organismes partenaires). Demande le retrait de l'amendement n° 209 de M. Paul Girod (rédaction) et s'oppose à l'amendement n° 169 de M. Jean-Claude Peyronnet (exclusion des représentants de divers organismes partenaires du SDIS). - **Art. additionnel après l'art. 45** (p. 4380, 4381) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 42 de la commission (conséquence). - **Art. 46** *(Art. L. 1424-27 du code général des collectivités territoriales - Vice-présidents)* (p. 4382) : s'oppose au sous-amendement n° 170 de Mme Michèle André déposé sur l'amendement n° 43 de la commission (conseil d'administration du SDIS présidé par le président du conseil général et composition du bureau du conseil d'administration) qu'il accepte. - **Art. additionnel après l'art. 46** : accepte l'amendement n° 44 de la commission (coordination). - **Art. 47** *(Art. L. 1424-30 du code général des collectivités territoriales - Organisation de la direction - coordination)* (p. 4383) : accepte l'amendement n° 45 de la commission (coordination) et s'oppose à l'amendement n° 138 de M. Jean-Claude Peyronnet (suppression). - **Art. additionnel après l'art. 48** (p. 4384) : accepte l'amendement n° 46 de la commission (élection à la commission administrative et technique des SDIS tous les six ans). - **Art. 49** *(Art. L. 1424-34 du code général des collectivités territoriales - Directeur adjoint et directeur financier)* (p. 4387) : sur l'amendement n° 47 de la commission (organigramme de direction du SDIS) qu'il accepte, s'oppose aux sous-amendements de M. Eric Doligé n° 113 et n° 114 et de M. Jean-Claude Peyronnet n° 281. S'oppose aux amendements n° 82 de M. Robert Bret (séparation des fonctions de directeur adjoint chargé de l'opérationnel et de directeur adjoint chargé de l'administratif et du financier au sein des conseils d'administration des SDIS), n° 139 de M. Jean-Claude Peyronnet (assistance du directeur départemental des SDIS), n° 262 de M. Eric Doligé (nomination du directeur départemental adjoint par le président du conseil administration) et de M. Philippe Adnot n° 190 et 191 (assistance du directeur départemental du SDIS)

- **Suite de la discussion** (17 juin 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 50** (p. 4406) : demande le retrait des amendements portant sur le même objet n° 210 de M. Henri de Raincourt et n° 263 de M. Eric Doligé (identification du financement et du coût des SDIS par les contribuables). Amélioration de la lisibilité du financement des SDIS dans l'avenir. (p. 4408) : engagement du Gouvernement à faire réaliser une simulation d'individualisation des coûts. - **Art. 50** *(Art. L. 1424-35 du code général des collectivités territoriales - Financement)* (p. 4411, 4412) : s'oppose aux amendements identiques n° 116 de M. Eric Doligé et n° 144 de M. Jean-Claude Peyronnet (calcul du montant de la taxe transférée). Accepte l'amendement n° 255 de M. Jean-Jacques Hyest (suppression totale de la participation des communes et des EPCI reportée au 1er janvier 2008) ainsi que l'amendement n° 214 de M. Joseph Ostermann (mise en oeuvre de la contribution de transfert introduite par la loi de décentralisation). Demande le retrait de l'amendement n° 264 de M. Eric Doligé (information des contribuables sur le coût des SDIS). (p. 4413) : dynamisme de la taxe sur les conventions d'assurance. Etude en cours du problème de la localisation. - **Art. additionnels après l'art. 50** (p. 4416) : compétence de la conférence nationale nouvellement créée. (p. 4417) : risque de déresponsabilisation de la conférence nationale. (p. 4419) : dénonce les procès d'intention à son égard. Accepte l'amendement n° 153 de M. Michel Charasse (compétence du comité des finances locales pour donner un avis préalable sur les arrêtés entraînant des charges supplémentaires en matière de SDIS) modifié par la proposition de M. Paul Girod prévoyant de communiquer l'ordre du jour de la conférence nationale au comité des finances locales. (p. 4420) : accepte l'amendement n° 48 de la commission (éligibilité de la commune de Marseille au fonds d'aide à l'investissement). - **Art. 51** *(Art. L. 1424-43, section 5 nouvelle du chapitre IV du titre II du livre IV de la première partie, art. L. 1424-51 à L. 1424-58 nouveaux du code général des collectivités territoriales - Etablissements publics interdépartementaux d'incendie et de secours)* (p. 4422) : s'oppose à l'amendement n° 147 de M. Claude Domeizel (suppression) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de M. Eric Doligé n° 252 (présidence des établissements publics interdépartementaux d'incendie et de secours assurée par les représentants des conseils d'administration des SDIS) et n° 253 (président des établissements publics interdépartementaux d'incendie et de secours nommé parmi les présidents des SDIS adhérents). - **Art. additionnel après l'art. 51** (p. 4423) : s'oppose à l'amendement n° 154 de M. Michel Charasse (repli). - **Division et art. additionnels avant le chapitre Ier** (p. 4424) : son amendement n° 271 : affirmation de la dangerosité du métier et des missions de sapeur-pompier ; adopté. Demande le retrait des amendements n° 83 de M. Robert Bret (reconnaissance du caractère dangereux du métier de sapeur-pompier) et n° 125 de M. Michel Mercier (définition du caractère dangereux de l'exercice des missions de sapeur-pompier). - **Art. 52** *(Art. 12-2-1 nouveau, 45 et 61-1 de la loi du 26 janvier 1984 - Mutualisation des charges de formation des élèves officiers sapeurs-pompiers)* (p. 4426, 4427) : s'oppose aux amendements identiques n° 126 de M. Michel Mercier et n° 172 de M. Jean-Claude Peyronnet (suppression de la majoration de la cotisation obligatoire versée au CNFPT pour le financement de la formation) ainsi qu'aux amendements n° 177 de M. Claude Domeizel (alignement de la cotisation versée par l'ensemble des collectivités, SDIS compris, au CNFPT pour la formation du personnel) et, de M. Michel Mercier, portant sur le même objet, n° 127 et n° 128 (repli). Accepte l'amendement n° 49 de la commission (affectation de la surcotisation à la formation des officiers de sapeurs-pompiers). (p. 4428) : mise en place d'un dispositif de mutualisation garant d'une bonne gestion. (p. 4429) : substitution d'une cotisation à une facturation. - **Art. 53** *(Art. 3, 4, 6, 7, 8, 9 de la loi du 7 juillet 2000 - Dispositif de fin de carrière des sapeurs-pompiers)* (p. 4433) : son amendement n° 272 : nouvelle rédaction ; adopté. Accord signé le 18 mai dernier entre le Gouvernement et une majorité d'organisations représentatives des sapeurs-pompiers. Avancée historique dans la prise en compte de la dangerosité du métier. Réponse personnalisée apportée aux sapeurs-pompiers professionnels dans le contexte de la loi sur les retraites. (p. 4436, 4437) : s'oppose aux sous-amendements de M. Jean-Claude Peyronnet n° 173 et de M. Claude Domeizel n° 282 et n° 278 déposés sur son amendement n° 272 précité. Demande le retrait des amendements n° 50 de la commission (coordination) et n° 129 de M. Michel Mercier (nouvelle définition des conditions de reclassement des sapeurs-pompiers éprouvant des difficultés opérationnelles) et s'oppose à l'amendement n° 84 de M. Robert Bret (institution d'une bonification proportionnelle à la

durée des services effectués). - **Art. additionnel après l'art. 53** (p. 4438) : accepte l'amendement n° 142 de M. Jean-Claude Peyronnet (institution d'un comité d'hygiène et de sécurité dans tous les services d'incendie et de secours). - **Art. additionnel avant l'art. 54** (p. 4440) : accepte l'amendement n° 130 de M. Michel Mercier (possibilité pour toute personne de devenir sapeur-pompier volontaire). - **Art. 54** *(Art. 1er et 19 de la loi du 31 décembre 1991 - Protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires)* : s'oppose à l'amendement n° 91 de M. Jean Boyer (substitution de l'évaluation des aptitudes physiques réalisées dans le cadre du volontariat des sapeurs-pompiers à la visite médicale organisée dans le cadre de la médecine du travail) qui relève du domaine réglementaire. - **Art. additionnels après l'art. 54 ou après l'art. 56** (p. 4442) : accepte les amendements n° 51 de la commission (validation des formations des volontaires dans les SDIS) et n° 92 de M. Adrien Gouteyron (validation des expériences et extension aux sapeurs-pompiers volontaires victimes d'accident survenu ou de maladie contractée en service du bénéfice des garanties contre les licenciements ou déclassements professionnels accordées par le code du travail). Demande le retrait des amendements n° 85 de M. Robert Bret (qualification d'accident du travail ou de maladie professionnelle de tout accident survenu ou maladie contractée à l'occasion de la participation des sapeurs-pompiers au service d'incendie et de secours) et n° 136 de M. Michel Mercier (bénéfice des garanties contre le licenciement accordées par le code du travail appliqué aux salariés sapeurs-pompiers volontaires victimes d'un accident survenu ou d'une maladie contractée en service) qu'il estime satisfaits. (p. 4443, 4444) : demande le retrait des amendements n° 105 de M. François Fortassin (incitation des PME à recruter et employer des sapeurs-pompiers volontaires) et n° 131 de M. Claude Biwer (exonération de charges accordée aux PME employant des sapeurs-pompiers volontaires). Elaboration d'une étude sur le sujet de l'incitation au volontariat. - **Art. additionnels après l'art. 54** : accepte l'amendement n° 133 de M. Claude Biwer (exclusion des jours d'arrêt de travail consécutifs à un accident survenu en service de la comptabilisation des droits ou prestations dont les assurés bénéficient en application de la législation sociale). (p. 4445) : s'oppose à l'amendement n° 86 de M. Robert Bret (alignement de la situation des sapeurs-pompiers sur celle des personnels de gendarmerie sur l'exclusion du logement de la déclaration des avantages en nature). - **Art. 55** *(Art. 10-1 nouveau de la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 - Engagement des sapeurs-pompiers volontaires pour une durée déterminée)* (p. 4446) : accepte l'amendement n° 52 de la commission (nouvelle rédaction précisant le caractère saisonnier ou exceptionnel des besoins) et demande le retrait de l'amendement n° 171 de M. Jean-Claude Peyronnet (précision du caractère ponctuel ou saisonnier du contrat) qu'il estime satisfait. - **Art. 56** *(Avantage de retraite pour les sapeurs-pompiers volontaires - Intitulé du titre II et articles 15-1 à 15-4 nouveaux de la loi du 3 mai 1996)* (p. 4449, 4450) : son amendement n° 273 : nouvelle rédaction ; adopté. Institution d'une nouvelle prestation. Aboutissement d'un large travail de concertation. Valorisation et fidélisation de l'engagement volontaire. Contribution substantielle de l'Etat. Réduction préoccupante du nombre de volontaires. S'oppose à l'amendement n° 184 de M. Philippe Adnot (suppression). (p. 4451, 4452) : sur son amendement n° 273 précité, demande le retrait du sous-amendement n° 283 de M. Claude Domeizel. Demande le retrait des amendements n° 106 de M. François Fortassin (conditions et montant des vacations), n° 103 de M. Fernand Demilly (gestion de l'avantage de retraite par la CNRACL), n° 175 de M. Jean-Claude Peyronnet (participation de l'Etat au financement de l'avantage de retraite) et de M. Robert Bret n° 87 (gestion de l'avantage de retraite par la CNRACL) et n° 88 (engagement financier de l'Etat dans les avantages de retraite des sapeurs-pompiers). (p. 4454, 4455) : reconnaissance du travail des sapeurs-pompiers volontaires par la nation. Incitation au volontariat. Primes exonérées d'impôt sur le revenu. Evolution du dossier dans l'avenir. - **Art. additionnels après l'art. 56** : s'oppose à l'amendement n° 108 de M. François Fortassin (activité de sapeur-pompier volontaire exclue des règles relatives à l'aménagement du temps de travail). (p. 4456) : s'oppose aux amendements de M. Claude Domeizel n° 176 (indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires à la charge du SDIS en cas d'accident survenu ou de maladie contractée dans leur service) et n° 182 (bénéfice du fonds de prévention pour les risques professionnels et les maladies professionnelles dans la fonction publique territoriale et hospitalière ouvert aux pompiers volontaires). - **Division et art. additionnels après l'art. 56** (p. 4457) : son amendement n° 274 : extension du supplément de pension dont bénéficient les sapeurs-pompiers de Paris au bataillon des marins-pompiers de Marseille ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 57** : son amendement n° 275 : habilitation législative accordée au Gouvernement pour l'actualisation et l'adaptation du droit de la sécurité civile applicable en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles Wallis-et-Futuna ; adopté. - **Art. 58** *(Art. 1752-2, L. 3441-8 et L. 3441-9 nouveaux du code général des collectivités territoriales - Adaptations spécifiques aux départements d'outre-mer et à Mayotte)* (p. 4458) : accepte l'amendement n° 53 de la commission (insertion des dispositions spécifiques nouvelles pour Mayotte). - **Art. 60** *(Adaptation terminologique pour Mayotte)* : accepte l'amendement n° 54 de la commission (coordination). - **Art. 61** *(Art. L. 1752-3 nouveau du code général des collectivités territoriales - Fonds d'aide à l'investissement des services départementaux d'incendie et de secours)* (p. 4459) : accepte l'amendement n° 55 de la commission (coordination). - **Art. 65** *(Art. L. 3551-11-1 nouveau du code général des collectivités territoriales - Réserves de sécurité civile à Mayotte)* (p. 4460) : accepte l'amendement n° 56 de la commission (coordination). - **Art. 68** *(Dispositions applicables à Saint-Pierre-et-Miquelon)* : accepte l'amendement n° 57 de la commission (coordination). - **Art. 69** *(Adaptation terminologique pour Saint-Pierre-et-Miquelon)* : accepte l'amendement n° 58 de la commission (coordination). - **Art. 70** *(Art. L. 1424-49 du code général des collectivités territoriales - Mise en oeuvre des moyens de secours par le maire et le préfet à Saint-Pierre-et-Miquelon)* : accepte l'amendement n° 59 de la commission (coordination). - **Art. 72** *(Dispositions applicables du code des communes de Saint-Pierre-et-Miquelon)* : accepte l'amendement n° 60 de la commission (rectification d'une erreur matérielle). - **Art. 73** *(Entrée en vigueur de certaines dispositions)* : son amendement n° 285 : renouvellement des conseils d'administration des SDIS dans un délai de six mois à compter de la publication de la présente loi ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 74** (p. 4462) : demande le retrait de l'amendement n° 227 de M. Bernard Murat (délivrance possible du permis de construire dans les communes de moins de 500 habitants n'ayant pas satisfait aux prescriptions de sécurité publique en matière de lutte contre les incendies). Recherche de solution à l'occasion de l'examen des textes sur la ruralité. (p. 4463) : s'oppose aux amendements analogues n° 62 de la commission et n° 141 de M. Jean-Claude Peyronnet (application du principe de la compensation financière des transferts, créations et extensions de compétences prévues par la présente loi, en application de l'article 72-2 de la Constitution). Financements prévus. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4467) : remerciements. Engagement, responsabilité et transparence. Amélioration du lien entre les professionnels et les volontaires.

**- Rappel au règlement** - (22 juin 2004) (p. 4548) : intervient sur le rappel au règlement de Mme Nicole Borvo. Confection difficile d'un ordre du jour en fin de session. Assure de la rapidité du délai dans lequel sera discuté en deuxième lecture le projet de loi organique relatif à l'autonomie financière des collectivités territoriales. Nécessité de respecter le calendrier fixé pour l'examen du projet de loi relatif aux libertés et aux responsabilités locales au Sénat en deuxième lecture dès la semaine prochaine.

**- Proposition de loi tendant à protéger les noms des collectivités locales sur Internet [n° 355 (2003-2004)]** - (22 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4550, 4552) : souhaite encourager le développement de l'Internet en France, notamment du domaine Internet ".fr". Stagnation du domaine ".fr" en 2003, perçu comme difficile d'accès. Accueil favorable aux propositions de l'AFNIC tendant à faciliter l'accès à Internet tout en prenant des mesures visant à limiter les dérives. Encadrement du développement de l'Internet.

Adoption de la loi pour la confiance dans l'économie numérique et de celle relative aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle. Partage cependant l'objectif du Sénat de mieux protéger les noms des communes. Inquiétude légitime des élus face aux enregistrements abusifs constatés depuis le 11 mai. Instruction du Gouvernement à l'AFNIC visant à rétablir la protection accordée aux collectivités locales avant mai 2004 et à procéder à certains contrôles lors des enregistrements. Estime suffisante la protection des noms des collectivités locales au moyen du décret en Conseil d'Etat qui sera pris en application de la loi sur les communications électroniques. Intérêt d'une protection des noms géographiques à l'échelon européen. S'en remettra à la sagesse du Sénat sur la nécessité de protéger encore le cadre juridique existant tout en jugeant inopportun l'article 5 du texte. (p. 4555, 4556) : remerciements. Veillera, en liaison avec la Commission européenne, à la prise en compte de la situation des collectivités locales dans le cadre du ".eu". Réponse aux orateurs. Concertation sur le plan international dans le cadre de l'office mondial de la propriété intellectuelle, OMPI, en matière de protection des noms géographiques sur Internet. Souhaite un dialogue constructif entre l'AFNIC et les associations d'élus sur la mise en place d'une nomenclature pour les sites Internet des collectivités locales. - **Art. 3** *(Rétablissement d'un droit exclusif pour les collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunales, les assemblées parlementaires et les élus de la République française)* (p. 4557) : demande le retrait de l'amendement n° 1 de Mme Odette Terrade (ouverture d'un second niveau sectoriel identifiant la qualité du mandat électoral) qu'il estime satisfait par la proposition de loi. - **Art. 4** *(Protection des noms des collectivités territoriales, des établissements publics de coopération intercommunale et des assemblées parlementaires)* (p. 4558, 4559) : s'oppose à l'amendement n° 2 de Mme Odette Terrade (suppression) qui dénaturerait l'esprit du texte.

- **Projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales** - *Deuxième lecture* **[n° 269 (2003-2004)]** - (28 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4693, 4699) : texte élaboré à la suite de nombreuses consultations. Loi organique sur l'autonomie financière. Modalités de compensation des transferts de compétences. Transfert des personnels vers les départements et les régions. Meilleure articulation des services publics. Nécessaire réforme de l'Etat. Conception de la décentralisation du Gouvernement. Clarification des compétences des collectivités territoriales. - **Exception d'irrecevabilité** (p. 4702) : s'oppose à la motion n° 243 de M. Jean-Claude Peyronnet tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité. - **Question préalable** (p. 4705) : s'oppose à la motion n° 149 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat tendant à opposer la question préalable. - **Demande de renvoi à la commission** (p. 4707) : s'oppose à la motion n° 150 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat tendant au renvoi à la commission. - **Art. additionnel avant le titre Ier ou avant l'art. 1er ou avant l'art. 5 A** (p. 4714, 4715) : s'oppose aux amendements de M. Jean-Pierre Sueur portant sur le même objet n° 251, 260 et 253 (conditions préalables à la mise en oeuvre de ce texte), ainsi qu'aux amendements n° 261 (subordination du transfert de compétence à la réalisation d'une réforme de la fiscalité locale), n° 252 (subordination de l'application de ce texte à l'adoption d'un projet de loi relatif à la péréquation), n° 266 (traduction concrète du principe constitutionnel d'autonomie financière), n° 267 (subordination du transfert de compétence à l'accroissement régulier de la péréquation), n° 398 (subordination de l'application des mesures concernant la formation professionnelle à l'accroissement des mécanismes de péréquation) et n° 268 (subordination du transfert de compétence à la réforme de la dotation globale de fonctionnement). S'oppose aux amendements de M. Jean-Pierre Sueur portant sur le même objet n° 269, 262 et 270 (subordination du transfert de compétence à la réforme des dotations de l'Etat), et n° 254 (repli).

- **Suite de la discussion** (29 juin 2004) - **Art. additionnel avant le titre Ier ou avant l'art. 1er** (p. 4731) : compensation financière des transferts de compétences prévue par la Constitution. S'oppose aux amendements de M. Jean-Pierre Sueur n° 249 (compensation effective du coût réel induit par les transferts de compétences), n° 250 (repli), n° 258 (subordination des transferts de charges d'une collectivité territoriale à une autre à des compensations financières), n° 259 (prise en compte pour le calcul de la compensation d'une période de référence portant sur les dix exercices budgétaires antérieurs à la discussion des nouveaux transferts de compétences), n° 263 (évaluation de la charge financière des transferts de compétences par la commission consultative d'évaluation et inscription dans la loi de finances des crédits nécessaires), n° 265 (repli), n° 257 (évaluation préalable des engagements réciproques pris dans le cadre des contrats de plan Etat-région avant tout transfert de crédits) et n° 264 (repli). - **Art. additionnel avant le titre Ier** (p. 4735) : s'oppose à l'amendement n° 256 de M. Jean-Claude Peyronnet (création d'une conférence nationale permanente de la décentralisation). - **Intitulé du titre Ier** (p. 4736) : accepte l'amendement n° 17 de la commission (rédaction). - **Art. additionnels avant l'art. 1er** (p. 4737) : s'oppose aux amendements de M. Jean-Pierre Sueur n° 244 (absence de remise en cause des compétences de l'Etat du fait de celles transférées par la loi aux collectivités territoriales) et n° 248 (absence de remise en cause des compétences de l'Etat du fait de la mise en oeuvre par les collectivités territoriales de l'expérimentation). (p. 4738) : s'oppose aux amendements de M. Jean-Pierre Sueur n° 245 (dévolution des compétences à l'Etat ou aux collectivités territoriales) et n° 246 (dévolution des compétences à l'Etat ou aux collectivités territoriales en fonction des dispositions légales relatives à l'expérimentation). (p. 4739) : s'oppose aux amendements n° 247 de M. Jean-Pierre Sueur (transfert des compétences de l'Etat aux collectivités territoriales sans accroissement des inégalités financières entre celles-ci) et n° 436 de Mme Josiane Mathon (rapport au Parlement sur le bilan des lois de décentralisation). (p. 4740) : s'oppose à l'amendement n° 438 de Mme Evelyne Didier (création d'une commission régionale de contrôle des aides publiques accordées aux entreprises). (p. 4742) : s'oppose à l'amendement n° 439 de M. Roland Muzeau (instauration d'une commission nationale de contrôle des licenciements économiques). - **Art. 1er** *(Titre premier du livre cinq de la première partie et art. L. 1511-1 à L. 1511-5 du code général des collectivités territoriales - Développement économique)* (p. 4744) : consultations. Amendements déposés sur l'article 1er. (p. 4762, 4765) : s'oppose aux amendements n° 440 de Mme Josiane Mathon (suppression) et de M. Jean-Pierre Sueur n° 396 (précision sur les objectifs de la politique de développement économique régional) et n° 397 (subordination de nouveaux transferts de compétences à un accroissement des mécanismes de péréquation en faveur des régions). Accepte l'amendement n° 769 de M. Eric Doligé (octroi à la région d'un rôle de coordination des actions de développement économique des collectivités territoriales et de leurs groupements sur son territoire, transformation de la possibilité reconnue au conseil régional d'élaborer un schéma de développement économique en une expérimentation et subordination de la compétence reconnue aux régions pour accorder les aides individuelles aux entreprises à une participation à cette expérimentation). S'oppose aux amendements n° 271 de M. Bernard Frimat (exercice par les régions de la responsabilité du développement économique dans le respect des obligations européennes de la France et des pouvoirs de l'Etat), n° 279 de Mme Marie-Christine Blandin (prise en compte de l'économie solidaire parmi les objectifs de la politique de développement économique) et n° 272 de M. Jean-Claude Peyronnet (avis des organisations syndicales représentatives et des chambres consulaires sur le schéma régional de développement économique). Estime les amendements identiques n° 156 de M. Philippe Richert et n° 214 de M. Daniel Soulage (avis des chambres consulaires sur le schéma régional de développement économique), ainsi que n° 273 de M. Bernard Frimat (avis des collectivités territoriales et de leurs groupements sur le schéma régional de développement économique) satisfaits par l'amendement précité n° 769 de M. Eric Doligé. Estime également satisfait l'amendement n° 379 de M. Jean-Pierre Sueur (mention de l'aménagement du territoire dans la définition des objectifs économiques de la région). S'oppose aux amendements n° 272 de M. Jean-Claude Peyronnet (avis des organisations syndicales représentatives et des chambres

consulaires sur le schéma régional de développement économique), n° 274 de M. Bernard Frimat (prise en compte d'un aménagement équilibré dans la politique de développement de l'attractivité du territoire), ainsi qu'aux amendements de M. Jean-Pierre Sueur n° 380 (ajout du qualificatif solidaire au développement économique équilibré), n° 382 (mention de la création d'emplois comme moyen de réaliser un développement économique équilibré) et n° 381 (prise en compte dans les orientations stratégiques de la région en matière économique de la réduction des inégalités existant entre les différents territoires et du soutien des secteurs en difficulté). Sur les amendements de Mme Marie-France Beaufils, demande le retrait du n° 441 (soumission pour avis au Conseil économique et social régional du schéma régional de développement économique) et s'oppose aux n° 442 (publicité du rapport sur les aides versées par la région) et n° 443 (précision). S'oppose aux amendements de M. Bernard Frimat n° 275 de M. Bernard Frimat (insertion dans le rapport sur les aides versées par la région d'une évaluation de leurs effets sur l'emploi), n° 276 (communication du rapport sur les aides versées par la région au préfet et à une commission de contrôle des aides publiques associant les organisations syndicales représentatives) et n° 277 (intervention de l'Etat pour la mise en oeuvre de la solidarité nationale en cas de crise économique et sociale dans une région). Sur les amendements de M. Jean-Pierre Sueur, s'oppose aux n° 383 (en cas de crise économique et sociale dans une région, organisation de la concertation par le représentant de l'Etat et le président du conseil régional avec les représentants des collectivités territoriales) et n° 385 (création d'un fonds de solidarité économique et social et association à la gestion de ce fonds de l'Etat, des représentants des régions et des partenaires sociaux) et demande le retrait du n° 384 (en cas de crise économique et sociale dans une région, prise en compte parmi les objectifs du président du conseil régional du développement de l'économie solidaire). S'oppose aux amendements de M. Bernard Frimat n° 278 (repli), n° 280 (création d'un fonds de solidarité économique et sociale) et n° 283 (prise en compte des engagements internationaux de la France dans l'octroi d'aides par les collectivités territoriales aux entreprises). S'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 444 (possibilité de saisine du président du conseil régional par une organisation syndicale représentative en cas de crise économique et sociale dans une région), n° 446 (examen par le conseil régional de l'utilisation des aides accordées aux entreprises en fonction de leurs effets sur le développement et la création d'emplois) et n° 447 (détermination des objectifs de créations d'emplois assignés aux entreprises destinataires des aides). S'oppose aux amendements de M. Jean-Claude Peyronnet n° 284 (versement simultané des contributions de l'Etat et des collectivités territoriales dans le cas d'une opération cofinancée), n° 281 (fixation d'un délai pour la notification à la commission européenne des projets d'aides accordées par les collectivités territoriales aux entreprises) et n° 282 (fixation d'un plafond pour les aides accordées aux entreprises par les collectivités territoriales). S'oppose également aux amendements n° 445 de Mme Evelyne Didier (suppression du III de cet article relatif au contrôle par les institutions européennes des aides publiques accordées par les collectivités territoriales aux entreprises) et n° 231 de M. Christian Gaudin (possibilité d'intervention des collectivités territoriales en faveur du développement des territoires en cas de carence de l'intervention régionale). (p. 4767, 4768) : mémorandum de l'Association des maires des grandes villes de France : inquiétude sur le risque de tutelle d'une collectivité territoriale sur une autre, recours aux EPCI et nécessaire complémentarité économique. Points positifs de l'amendement précité n° 769 de M. Eric Doligé : rôle de coordination des régions, prise en compte des autres collectivités territoriales et mise en place de l'expérimentation. - **Art. additionnel après l'art. 1er** (p. 4770) : s'oppose à l'amendement n° 450 de Mme Marie-France Beaufils (développement des observatoires des mutations économiques au sein des conseils économiques et sociaux régionaux). - **Art. additionnels avant l'art. 2** (p. 4771) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 452 (création d'une direction des transports terrestres chargée de la mise en cohérence de l'ensemble des modes de transport), n° 453 (augmentation de la part des sommes déposées sur un CODEVI permettant le financement des dépenses d'équipement des collectivités territoriales) et n° 454 (doublement du plafond des CODEVI et affectation de la moitié des sommes déposées au financement de prêts aux entreprises à un taux d'intérêt égal à celui de la rémunération des comptes). - **Art. additionnels après l'art. 2** (p. 4772) : s'oppose à l'amendement n° 455 de Mme Marie-France Beaufils (création d'un fonds décentralisé de solidarité territoriale et de développement économique cofinancé par l'Etat et les collectivités territoriales et chargé du financement de l'action économique de ces dernières). - **Art. additionnel avant l'art. 2 bis** : s'oppose à l'amendement n° 451 de Mme Marie-France Beaufils (affirmation du rôle de l'Etat dans la mise en oeuvre des politiques contractuelles territorialisées destinées à prévenir les délocalisations et les mutations industrielles). - **Art. 2 bis** *(Art. L. 141-1-1 et L. 141-1-2 nouveaux du code de l'urbanisme - Modification du schéma directeur de la région d'Ile-de-France)* (p. 4774) : s'oppose à l'amendement n° 456 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). Sur les amendements de la commission, accepte les n° 18 (élaboration du projet de modification du schéma directeur par le président du conseil régional en association avec l'Etat), n° 19 (coordination), n° 20 (précision), n° 21 (rédaction) et n° 24 (soumission à enquête publique du projet d'élaboration ou de révision du schéma directeur) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour les n° 22 (coordination et association du conseil économique et social régional à l'examen des dispositions proposées pour assurer la mise en compatibilité du schéma directeur avec une déclaration d'utilité publique ou la déclaration du projet) et n° 23 (coordination). - **Intitulé du chapitre Ier bis** *(L'organisation territoriale de l'économie touristique)* : accepte l'amendement n° 25 de la commission (coordination). - **Art. 3** *(Art. 2, 3, 4 et 5 de la loi n° 92-1341 du 23 décembre 1992 - Répartition des compétences dans le domaine du tourisme)* (p. 4777) : accepte l'amendement n° 26 de la commission (maintien de la compétence de l'Etat pour le classement ou l'agrément des équipements et organismes de tourisme). Estime les amendements identiques de suppression n° 287 de M. Jean-Claude Peyronnet et n° 457 de Mme Evelyne Didier, ainsi que les amendements portant sur le même objet n° 458 de Mme Evelyne Didier et n° 425 de M. Jean-Pierre Sueur (compétence du représentant de l'Etat pour l'agrément ou le classement des équipements et organismes de tourisme) satisfaits par l'amendement n° 26 de la commission précité. - **Art. 4** *(Intitulé du titre III du livre II de la deuxième partie, intitulé de la section 2 du chapitre unique du titre III du livre II de la deuxième partie, intitulé de la sous-section 2 de la section 2 du chapitre unique du titre III du livre II de la deuxième partie, art. L. 2231-9 à L. 2231-12, art. L. 2231-14 et L. 2231-15 du code général des collectivités territoriales - Statut et fonctionnement des offices de tourisme)* (p. 4779) : s'oppose à l'amendement n° 459 de Mme Evelyne Didier (suppression) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de M. Jean-Pierre Sueur n° 387 (rédaction) et n° 386 (remplacement des mots "manifestations artistiques" par les mots "manifestations culturelles"). - **Art. 4 bis** *(Dispositions spécifiques au tourisme en Guyane)* (p. 4781) : s'oppose à l'amendement n° 290 de M. Jean-Pierre Sueur (suppression). - **Art. 4 ter** *(Art. L. 2233-27 du code général des collectivités territoriales - Affectation des taxes de séjour)* : Accepte les amendements de suppression n° 27 de la commission et n° 460 de Mme Marie-France Beaufils. - **Art. 4 quater** *(Art. L. 2333-27 du code général des collectivités territoriales - Rapport annuel sur la perception des taxes de séjour et l'utilisation de leur produit)* (p. 4782) : accepte l'amendement n° 28 de la commission (suppression). - **Art. 4 quinquies** *(Art. L. 2333-27 du code général des collectivités territoriales - Information sur les augmentations de tarifs des taxes de séjour)* : accepte l'amendement n° 29 de la commission (suppression). - **Art. additionnel après l'art. 4 quinquies** : accepte l'amendement n° 160 de M. Hubert Haenel (possibilité pour les EPCI à fiscalité propre de percevoir le prélèvement direct sur le produit des jeux dans les stations balnéaires, thermales et climatiques). - **Art. 5 A** *(Art. L. 3332-1-1 nouveau, L. 3332-3, L. 3336-2-1 nouveau, L. 3332-15, L. 3332-15-1 nouveau du code de la santé publique - Formation des exploitants de débits de boissons)* (p. 4784) : s'en remet à la sagesse du Sénat

pour l'amendement n° 770 de M. Gérard Bailly (obligation d'un permis d'exploitation pour toute personne déclarant l'ouverture, la mutation et le transfert d'un débit de boissons ou d'un établissement pourvu de la "petite licence restaurant" ou de la "licence restaurant"), et sur ce dernier, pour le sous-amendement n° 801 de M. Christian Cointat (suppression du monopole accordé aux professionnels nationaux représentatifs du secteur de l'hôtellerie, de la restauration, des cafés et discothèques, pour proposer des formations en matière de prévention et de lutte contre l'alcoolisme). - **Art. additionnels avant l'art. 5** (p. 4785) : s'oppose à l'amendement n° 127 de M. Jean-Pierre Sueur (nécessité d'une politique nationale de l'apprentissage et de la formation professionnelle garantie par l'Etat). (p. 4786, 4787) : s'oppose à l'amendement n° 388 de M. Jean-Pierre Sueur (contribution de l'AFPA à la mise en oeuvre du service public de la formation professionnelle). - **Art. 5** *(Art. L. 214-12 du code de l'éducation, art. L. 118-7, intitulé et chapitres premier et II du titre IV du livre IX du code du travail - Extension des compétences des régions en matière de formation professionnelle)* (p. 4791) : s'oppose à l'amendement n° 462 de M. Roland Muzeau (suppression), aux amendements de M. Guy Fischer n° 463 (suppression du premier paragraphe de cet article définissant les compétences de la région en matière de formation professionnelle), n° 464 et 465 (suppression du transfert à la région d'une compétence de droit commun en matière de formation professionnelle) et aux amendements de M. Jean-Pierre Sueur n° 128 (suppression de la détermination par le conseil régional de l'indemnité compensatrice forfaitaire afférente à l'apprentissage) et n° 129 (conséquence). Compétences de l'Etat. Mouvement de décentralisation. Devenir de l'AFPA. Partisan d'une démarche pragmatique. - **Art. 5 bis** *(Art. L. 214-12-2 nouveau du code de l'éducation - Formation professionnelle des Français établis hors de France)* (p. 4794) : accepte l'amendement n° 153 de M. Christian Cointat (rétablissement de cet article en affirmant la compétence de l'Etat pour les actions de formation professionnelle des Français établis hors de France). - **Art. 6** *(Art. L. 214-13 du code de l'éducation - Plan régional de développement des formations professionnelles)* (p. 4797) : s'oppose aux amendements n° 466 de M. Roland Muzeau (suppression), n° 130 de Mme Marie-Christine Blandin (consultation des associations de chômeurs et de précaires) et n° 131 de M. Jean-Pierre Sueur (consultation des chambres régionales de l'économie sociale). - **Art. 7** *(Art. L. 943-2 nouveau du code du travail - Mention dans le code du travail du plan régional de développement des formations professionnelles)* (p. 4799) : s'oppose aux amendements n° 132 de Mme Marie-Christine Blandin (coordination), n° 133 de M. Jean-Pierre Sueur (coordination) et demande le retrait de l'amendement n° 467 de M. Roland Muzeau (suppression). - **Art. 9** *(Art. L. 910-1, L. 910-2, L. 941-1, L. 941-1-1, L 941-1-2 et L. 941-5 et chapitre II du titre VIII du livre IX du code du travail - Abrogations)* (p. 4800, 4801) : s'oppose à l'amendement n° 468 de M. Roland Muzeau (suppression). - **Art. 11** *(Art. L. 214-12-1 nouveau du code de l'éducation, art. L. 943-3 nouveau du code du travail - Politique d'accueil, d'information et de conseil à l'orientation dans le domaine de la formation professionnelle)* (p. 4803) : accepte les amendements de suppression n° 134 de M. Jean-Pierre Sueur, n° 230 de Mme Annick Bocandé et n° 469 de M. Roland Muzeau. - **Art. additionnels avant le chapitre Ier ou avant l'art. 12 AA** (p. 4804) : s'oppose aux amendements de M. Jean-Pierre Sueur n° 404 (subordination de l'application des dispositions du titre II à l'adoption par le Parlement d'un projet de loi relatif à la péréquation) et n° 399 (repli). - **Art. 12 A** *(Art. 14-1 de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs - Schéma régional des infrastructures et des transports)* (p. 4805) : s'oppose à l'amendement n° 472 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). - **Art. additionnel avant l'art. 12** (p. 4806) : s'oppose à l'amendement n° 473 de Mme Marie-France Beaufils (affirmation du rôle de la direction des transports terrestres dans la cohérence des politiques d'aménagement et de développement des infrastructures de transport et des infrastructures routières). - **Art. 12** *(Art. L. 111-1, L. 121-1 et L. 131-1 du code de la voirie routière - Transfert aux départements de certaines routes classées routes nationales)* (p. 4814) : s'oppose aux amendements de suppression n° 291 de M. Jean-Claude Peyronnet et n° 474 de Mme Evelyne Didier. S'oppose également à l'amendement n° 389 de M. Jean-Pierre Sueur (mutualisation des efforts de l'Etat et des collectivités territoriales en matière de recherche et de développement des savoir-faire techniques dans le domaine routier). Demande le retrait de l'amendement n° 125 de M. Claude Biwer (suppression des deuxième et troisième paragraphes portant sur la définition de la consistance du domaine public routier national ainsi que sur les conditions et effets du transfert de domanialité au profit des départements). Sur les amendements de Mme Marie-France Beaufils, s'en remet à la sagesse du Sénat pour les n° 475 (rétablissement des critères fixés par le Sénat en première lecture précisant la définition du domaine public routier national) et n° 476 (introduction de la notion de développement équilibré du territoire parmi les fonctions du réseau routier) et s'oppose aux n° 477 (exigence d'un accord des conseils généraux pour finaliser le transfert), n° 478 (repli), n° 479 (information aux conseils généraux de l'état des infrastructures transférées), n° 480 (information aux conseils généraux des besoins financiers nécessaires à l'entretien courant préventif du domaine public routier transféré) et n° 481 (information aux conseils généraux des éléments financiers nécessaires au fonctionnement et au renouvellement des équipements d'exploitation). S'oppose aux amendements de M. Jean-Claude Peyronnet n° 292 (possibilité d'un transfert à l'Etat de sections des routes départementales intégrées au réseau national), n° 293 (conformité de l'avis du conseil général et remise aux normes de la voirie avant son transfert), n° 294 (augmentation du délai de transfert). Accepte les amendements de la commission n° 30 (coordination), n° 32 (mise en oeuvre rapide du transfert des compétences en matière de voirie) et n° 31 (concomitance du transfert des dépendances et accessoires avec celui des routes transférées) et s'oppose au sous-amendement n° 229 de M. Claude Biwer (conformité de l'avis du conseil général) déposé sur ce dernier. S'oppose aux amendements identiques n° 295 de M. Jean-Claude Peyronnet et n° 776 de M. Eric Doligé (établissement d'une étude sur l'état de l'infrastructure au moment du transfert et sur les investissements prévisibles liés à la gestion du domaine routier). (p. 4816, 4817) : concertation avec les départements. Transfert de fiscalité sur des bases dynamiques. (p. 4818) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 151 de M. Francis Grignon (maintien dans le domaine public national jusqu'à leur déclassement les tronçons de routes à vocation communale). - **Art. 13** *(Art. L. 4433-24-1, L. 4433-24-2 et L. 4434-3 du code général des collectivités territoriales - Dispositions particulières relatives aux départements et régions d'outre-mer)* (p. 4820) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 482 (suppression) et n° 485, 483 et 484 (repli).

- **Suite de la discussion** (30 juin 2004) - **Art. 14** *(Art. L. 122-4, L. 151-6 à L. 151-11, L. 153-1 à L. 153-3, L. 153-5 et L. 153-6 du code de la voirie routière - Institution de péages sur la voirie routière)* (p. 4845) : s'oppose aux amendements de suppression partielle de Mme Evelyne Didier n° 488, 489, 490, 491 et 493. Accepte les amendements de la commission n° 33 (précisions quant au caractère alternatif des conditions relatives à la nécessité et à l'utilité des ouvrages) et n° 34 (coordination). Demande le retrait de l'amendement n° 778 de M. Paul Girod (convention conclue avec les gestionnaires des voies portées ou franchies par des ouvrages d'art). S'oppose aux amendements n° 780 de M. Eric Doligé (avis conforme des collectivités territoriales concernées par l'institution d'un péage sur un ouvrage d'art), n° 492 de Mme Marie-France Beaufils (suppression partielle), n° 368 de M. Jean-Claude Peyronnet (convention entre le maître d'ouvrage d'une opération de construction et le gestionnaire des voies portées ou franchies par un ouvrage d'art) ainsi qu'aux amendements de Mme Evelyne Didier n° 486 (suppression) et n° 487 (repli). - **Art. 16** *(Art. L. 110-3 du code de la voirie routière - Définition et régime juridique des routes à grande circulation)* (p. 4847) : s'oppose aux amendements de M. Jean-Claude Peyronnet n° 369 (avis conforme de la collectivité lors de l'établissement de la liste des routes à grande circulation) et n° 370 (décision motivée des collectivités locales en cas de modification des caractéristiques géométriques des routes à

grande circulation). Accepte l'amendement n° 35 de la commission (continuité des itinéraires routiers principaux). (p. 4848) : s'oppose à l'amendement n° 371 de M. Jean-Claude Peyronnet (garanties financières accordées aux collectivités face aux demandes de l'Etat relatives aux routes à grande circulation). - **Art. 18** *(Art. L. 1615-2 du code général des collectivités territoriales - Eligibilité au FCTVA des dépenses d'investissement et des fonds de concours versées par les collectivités territoriales et leurs groupements pour des opérations d'aménagement du domaine public routier)* (p. 4849) : s'oppose à l'amendement n° 346 de M. Jean-Claude Peyronnet (accès au FCTVA pour des travaux de protection de la chaussée). (p. 4850, 4851) : accepte l'amendement n° 36 de la commission (réintroduction de dispositions dans le code général des collectivités territoriales). S'oppose aux amendements n° 345 de M. Jean-Claude Peyronnet (extension du bénéfice du FCTVA pour l'ensemble des travaux effectués par les collectivités territoriales sur leur domaine public) et n° 205 de M. Jean-Pierre Vial (fonds de concours versés à un EPCI à fiscalité propre). - **Art. 22** *(Art. 105 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité - Transfert des aérodromes et hélistations civils)* (p. 4854, 4855) : s'oppose à l'amendement de suppression de Mme Marie-France Beaufils n° 495 ainsi qu'à ses amendements de repli n° 496, n° 497 et n° 498. Accepte l'amendement n° 37 de la commission (coordination) ainsi que le sous-amendement n° 806 de M. Eric Doligé s'y rapportant. S'oppose à l'amendement n° 201 de M. Jean-Pierre Vial (extension du bénéfice du FCTVA aux collectivités territoriales gestionnaires d'un aéroport). - **Art. 24** *(Art. L. 101-1, L. 601-1 à L. 601-3 nouveaux du code des ports maritimes - Transfert des ports maritimes non autonomes de l'Etat aux collectivités territoriales)* (p. 4858) : s'oppose aux amendements de M. Gérard Le Cam de suppression n° 499, de repli n° 500, 502, 503, 506 et 507 et de précision n° 501 et n° 504. Accepte les amendements identiques n° 39 de la commission et n° 505 de M. Gérard Le Cam (suppression partielle) ainsi que les amendements de la commission n° 38 (coordination) et n° 40 (suppression d'une distinction concernant les DOM). - **Art. 26** *(Art. 1er, 1er-1 bis nouveau, 1er-4, 1er-5 et 35 du code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure et art. 5 et 7 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 - Transfert des voies navigables fluviales et des ports intérieurs)* (p. 4861) : accepte les amendements de M. Daniel Hoeffel n° 236 (base juridique à l'instauration d'un péage sur les voies d'eau) et n° 237 (élargissement des missions de l'établissement public Voies navigables de France). S'oppose aux amendements de M. Gérard Le Cam n° 508 (suppression), n° 510 (repli) et n° 511 (repli), ainsi qu'aux amendements n° 509 de M. Yves Coquelle (repli) et n° 299 de Mme Marie-Christine Blandin (état des lieux et plan de financement de la dépollution des canaux). Accepte l'amendement n° 41 de la commission (coordination), ainsi que le sous-amendement n° 807 de M. Eric Doligé s'y rapportant. - **Art. 27 bis** *(Art. L. 213-11 du code de l'éducation - Procédure d'arbitrage en cas de litige sur les conditions de financement des services de transports scolaires en cas de modification d'un périmètre de transports urbains)* (p. 4863) : s'oppose à l'amendement n° 512 de M. Gérard Le Cam (suppression). - **Art. 29 A** *(Art. L. 4413-3 du code général des collectivités territoriales - Rôle de la région d'Ile-de-France en matière de transports et de déplacements)* : accepte l'amendement n° 42 de la commission (collaboration de la région d'Ile de France avec l'Etat et le syndicat des transports) et s'oppose à l'amendement n° 513 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). - **Art. 29** *(Art. 1er de l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 relative à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France - Organisation et compétences du Syndicat des transports d'Ile-de-France)* (p. 4865) : son amendement n° 808 : composition du conseil d'administration du STIF ; adopté. (p. 4866) : s'oppose à l'amendement n° 514 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (suppression), accepte l'amendement n° 44 de la commission (rédaction). (p. 4867) : intervient sur l'amendement n° 808 précité. - **Art. 30** *(Art. 1-1, 1-3 et 2 de l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 relative à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France, art. L. 2531-4, L. 2531-5 et L. 4413-3 du code général des collectivités territoriales - Modalités de financement du Syndicat des transports d'Ile-de-France et de la Régie autonome des transports parisiens)* (p. 4869) : s'oppose aux amendements de Mme Nicole Borvo n° 515, 516, 517 et 518 (suppression partielle). - **Art. 31** *(Art. 28-3 et 28-4 de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs - Plan de déplacements urbains et plans locaux de déplacements en région Ile-de-France)* (p. 4870) : s'oppose aux amendements de Mme Nicole Borvo n° 519 (suppression) et n° 520 (repli). - **Art. 33** *(Entrée en vigueur des dispositions du projet de loi relatives aux transports dans la région Ile-de-France)* (p. 4871) : son amendement n° 809 : report de six mois de la date d'entrée en vigueur des articles du présent chapitre ; adopté. - **Art. 35** *(Transfert, à titre expérimental, des fonctions d'autorité de gestion et d'autorité de paiement des fonds structurels européens aux collectivités territoriales, à leurs groupements ou à des groupements d'intérêt public)* (p. 4872) : s'oppose aux amendements n° 523 et 524 de Mme Marie-France Beaufils (suppression partielle), ainsi qu'à l'amendement n° 522 de Mme Evelyne Didier (suppression). Accepte l'amendement n° 45 de la commission (réintroduction du CNASEA dans le dispositif). - **Art. additionnel avant l'art. 36** (p. 4873) : s'oppose à l'amendement n° 525 de Mme Evelyne Didier (création d'un plan national d'élimination et/ou de valorisation des déchets). - **Art. additionnel après l'art. 38** (p. 4874) : demande le retrait de l'amendement n° 300 de M. Jean-Claude Peyronnet (financement des plans d'élimination des déchets résultant de nouvelles normes). - **Art. additionnel avant l'art. 39** (p. 4875) : s'oppose à l'amendement n° 405 de M. Jean-Pierre Sueur (subordination de l'application de ce titre à l'adoption d'un projet de loi relatif à la péréquation). - **Art. additionnel après l'art. 39 ou avant l'art. 40** (p. 4876) : estime les amendements n° 138 de M. Jean-Pierre Sueur (positionnement de l'action du département dans le cadre de la loi de lutte contre les exclusions) et n° 527 de M. Guy Fischer (précision) satisfaits par la loi portant décentralisation du RMI. - **Art. additionnel avant l'art. 40** (p. 4877) : demande le retrait de l'amendement n° 139 de M. Jean-Pierre Sueur (composition des commissions locales d'insertion). - **Art. 40** *(Art. L. 312-4 et L. 312-5 du code de l'action sociale et des familles - Procédure d'élaboration des schémas départementaux d'organisation sociale et médico-sociale)* (p. 4879) : s'oppose aux amendements n° 528 de Mme Michelle Demessine (suppression), n° 141 de M. Jean-Pierre Sueur (rétablissement des commissions départementales consultatives) et n° 529 de M. Guy Fischer (suppression partielle). S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements portant sur le même objet n° 140 de M. Jean-Pierre Sueur, n° 234 de M. Alain Gournac et n° 228 de M. Michel Mercier (avis du comité régional). - **Art. additionnel après l'art. 40** (p. 4880) : s'oppose à l'amendement n° 142 de M. Jean-Pierre Sueur (schémas interdépartementaux et interrégionaux de l'organisation sociale et médico-sociale). - **Art. 42** *(Art. L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles - Intégration des formations sociales dans le droit commun des diplômes et titres à finalité professionnelle délivrés au nom de l'Etat)* (p. 4882, 4883) : s'oppose à l'amendement n° 533 de Mme Michelle Demessine (suppression). Demande le retrait de l'amendement n° 227 de Mme Annick Bocandé (rétablissement de la mission de développement de la recherche en travail social des centres de formation). - **Art. 43** *(Art. L. 451-2 du code de l'action sociale et des familles - Transfert aux régions de la responsabilité de la politique de formation des travailleurs sociaux - Possibilité de déléguer aux départements l'agrément des établissements dispensant des formations initiales)* (p. 4884) : s'oppose aux amendements de M. Jean-Pierre Sueur n° 146 (consultation des associations et des organismes responsables d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux) et n° 147 (avis du comité régional de l'organisation sociale et médico-sociale), ainsi qu'aux amendements n° 534 de Mme Michelle Demessine (suppression) et n° 535 de M. Guy Fischer (consultation des fédérations ou organismes représentatifs des institutions sociales et médico-sociales). - **Art. 46** *(Art. L. 113-2, L. 232-13 et L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles - Affirmation de la compétence du département dans la conduite et la coordination de l'action en faveur des personnes âgées)* (p. 4885, 4886) : s'oppose aux amendements n° 537, 538 et 539 de M. Guy Fischer

(suppression partielle), ainsi qu'aux amendements n° 536 de Mme Michelle Demessine (suppression) et n° 148 de M. Jean-Pierre Sueur (financement des CLIC). Accepte l'amendement n° 46 de la commission (cadre des conventions de coordination de l'action gérontologique). - **Art. 47** *(Chapitre IX nouveau du titre IV du livre Ier et art. L. 149-1 nouveau du code de l'action sociale et des familles - Octroi d'une base légale aux comités départementaux des retraités et personnes âgées)* (p. 4887) : s'oppose à l'amendement n° 540 de Mme Michelle Demessine (composition et mission des comités). - **Art. additionnel après l'art. 47** (p. 4888) : accepte l'amendement n° 235 de M. Alain Gournac (compétence du président du conseil général en matière de réduction ou de remise des montants d'allocation de RMI indûment versés). - **Art. 48** *(Extension, à titre expérimental, des compétences des départements pour la mise en oeuvre des mesures d'assistance éducative dans le cadre de la protection judiciaire de la jeunesse)* (p. 4891) : s'oppose aux amendements identiques n° 301 de M. Jean-Claude Peyronnet et n° 541 de Mme Josiane Mathon (suppression), ainsi qu'aux amendements n° 542, 543, 544, 545 et 546 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (suppression partielle). Demande le retrait de l'amendement n° 302 de M. Jean-Claude Peyronnet (clarification). - **Art. additionnels avant l'art. 49 A** (p. 4892) : s'oppose à l'amendement n° 303 de M. Jean-Yves Mano (accès des collectivités locales aux informations fiscales sur les logements vacants). (p. 4893) : s'oppose à l'amendement n° 400 de M. Jean-Pierre Sueur (condition préalable à l'application des dispositions relatives au logement social et à la construction). - **Art. 49 A** *(Art. L. 441-1 du code de la construction et de l'habitation - Gestion du contingent préfectoral de réservation des logements sociaux)* (p. 4896) : sur l'amendement n° 47 de la commission (délégation par le préfet de tout ou partie des réservations de logements dont il bénéficie), son sous-amendement n° 810 ; rejeté. (p. 4898) : s'oppose aux amendements identiques n° 304 de M. Jean-Yves Mano et n° 547 de Mme Odette Terrade (suppression). Accepte l'amendement n° 47 de la commission (délégation par le préfet de tout ou partie des réservations de logements dont il bénéficie). Demande le retrait de l'amendement n° 305 de M. Jean-Yves Mano (repli). S'oppose à l'amendement n° 306 de M. Jean-Yves Mano (obligation, pour le préfet, de se substituer aux collectivités défaillantes), ainsi qu'aux amendements de M. Jean-Pierre Sueur n° 307 (raccourcissement du délai d'action du préfet) et n° 308 (repli). Accepte la demande de priorité pour l'amendement n° 47 précité. - **Art. additionnels après l'art. 49 A** (p. 4900) : s'oppose à l'amendement n° 310 de M. Jean-Yves Mano (création d'une commission chargée de proposer les bénéficiaires des logements sociaux). (p. 4901) : s'oppose à l'amendement n° 309 (obligation, pour le préfet, de rendre compte de l'utilisation des droits de réservation des logements sociaux) de M. Jean-Pierre Sueur. - **Art. additionnels avant l'art. 49** : s'oppose à l'amendement de principe n° 550 de M. Thierry Foucaud. S'oppose à l'amendement n° 551 de Mme Odette Terrade (abrogation d'une disposition restreignant les possibilités de construction de logements sociaux). (p. 4902) : s'oppose aux amendements de Mme Odette Terrade n° 548 (renforcement des moyens financiers disponibles pour la construction et la réhabilitation de logements) et n° 549 (majoration des ressources disponibles pour le financement du logement social). (p. 4903) : s'oppose à l'amendement n° 552 de M. Thierry Foucaud (renforcement des moyens destinés à financer la construction de logements sociaux). - **Art. 49** *(Art. L. 301-3, L. 301-5-1 à L. 301-5-3 nouveaux, L. 302-1, L. 302-4 et L. 302-4-1, section 3 du chapitre II du titre préliminaire du livre III, art. L. 303-1, chapitre II du titre Ier du livre III et section 2 de ce chapitre, art. L. 312-2-1 nouveau, L. 321-1-1 nouveau, chapitre IV du titre VI du livre III du code de la construction et de l'habitation, art. 79 de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 - Délégation de l'attribution des aides à la pierre aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et aux départements - Programmes locaux de l'habitat - Création d'un comité régional de l'habitat)* (p. 4914) : s'oppose aux amendements n° 553 de M. Yves Coquelle (suppression), n° 315 de M. Jean-Yves Mano (rétablissement des conseils départementaux de l'habitat), ainsi qu'aux amendements de Mme Odette Terrade n° 555 (suppression partielle), n° 558 (obligation de résultat quant à la réalisation de logements sociaux) et n° 561 (coordination). S'oppose aux amendements de M. Jean-Pierre Sueur n° 311 (participation financière de l'Etat en matière de politique du logement) et n° 312 (réduction du délai d'adoption d'un programme local de l'habitat), ainsi qu'aux amendements de précision de Mme Odette Terrade n° 567, n° 568, n° 562, n° 563, n° 566 et n° 570. S'oppose aux amendements portant sur le même objet de M. Jean-Yves Mano n° 316 et n° 317 (place centrale de l'ANAH au sein du dispositif d'aide à l'habitat privé), ainsi qu'à ses amendements analogues n° 318 et n° 319 (suppression des dérogations au plafond de ressources pour l'attribution de logements sociaux). S'oppose aux amendements de cohérence de Mme Odette Terrade n° 556, n° 557, n° 569, n° 559, n° 560, n° 564 et n° 565. Accepte les amendements identiques n° 49 de la commission et n° 152 de M. Jean-Paul Emorine (suppression des conditions démographiques exigées des communautés de communes pour être délégataires des aides à la pierre), ainsi que les amendements rédactionnels de la commission n° 51, n° 53, n° 54 et n° 56. Accepte l'amendement n° 183 de M. Jean-Paul Alduy (précision) ainsi que les amendements de la commission n° 48 (aides en faveur de la location-accession), n° 50 (signature des décisions d'attribution de l'ANAH par l'autorité délégataire), n° 52 (coordination) et n° 55 (institution d'une procédure de modification du programme local de l'habitat). Demande le retrait de l'amendement n° 785 de M. Eric Doligé (élargissement de la délégation des aides publiques aux communautés urbaines et aux communautés d'agglomérations). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 554 de M. Yves Coquelle (précision), ainsi que pour les amendements de M. Jean-Yves Mano n° 313 (simplification administrative) et n° 314 (aides en faveur de l'habitat privé). - **Art. additionnel après l'art. 49** (p. 4916) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 57 de la commission (représentation des sociétés d'économie mixte au sein du conseil d'administration de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine).

- **Suite de la discussion** (1er juillet 2004) - **Art. 49 bis** *(Chapitre V nouveau du titre IV du livre IV, art. L. 445-1 à L. 445-7 nouveaux du code de la construction et de l'habitation - Conventionnement global des organismes d'habitations à loyer modéré)* (p. 4939) : s'oppose aux amendements identiques n° 320 de M. Jean-Yves Mano et n° 571 de Mme Odette Terrade (suppression). Sur les amendements de M. Jean-Paul Alduy, demande le retrait du n° 5 (obligation pour les EPCI de signer les dispositions de la convention de délégation) et s'oppose au n° 7 (intervention de la substitution au fur et à mesure des signatures des conventions). S'oppose aux amendements de Mme Odette Terrade n° 572 (suppression du texte permettant aux organismes d'HLM de conclure avec l'Etat une convention globale de patrimoine d'une durée de six ans), n° 573 (suppression du texte relatif aux cahiers des charges), n° 574 (suppression de la possibilité de déroger à la réglementation pour les plafonds de ressources), n° 575 (suppression du texte relatif au montant maximal de la masse des loyers), n° 576 (suppression de la possibilité de déroger à la réglementation pour le supplément de loyer de solidarité), n° 577 (suppression du décret en Conseil d'Etat pour fixer les modalités d'application du chapitre) et n° 578 (suppression de la possibilité de déroger à l'article L. 353-15 du code de la construction et de l'habitation) et accepte les amendements de la commission n° 58 (limitation des hausses annuelles de loyers pratiquées par les organismes d'HLM ayant conclu une convention globale de patrimoine) et n° 59 (possibilité pour les sociétés d'économie mixte de conclure une convention globale de patrimoine et exonération de celles-ci des dispositions relatives à l'encadrement des loyers). - **Art. 49 ter** *(Art. L. 2252-5 nouveau du code général des collectivités territoriales - Garanties apportées par les communes pour la réalisation d'opérations de logements locatifs sociaux)* : s'oppose à l'amendement n° 579 de Mme Odette Terrade (suppression) et accepte l'amendement n° 60 de la commission (autorisation des cautionnements en faveur des communes pour les opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements sociaux). Sur l'amendement n° 12 de M. Jean-Paul Alduy (possibilité pour les communes ayant transféré leur

compétence logement à un EPCI d'apporter leur concours au logement social), s'oppose à la seconde phrase et accepte la première, qu'il demande d'insérer dans l'amendement n° 60 de la commission précité. - **Art. additionnel après l'art. 49 ter** : s'oppose à l'amendement n° 321 de M. Jean-Yves Mano (adoption d'une loi de programmation pour le logement avant le 1er janvier 2005). - **Art. additionnel avant l'art. 50** : s'oppose à l'amendement n° 580 de M. Thierry Foucaud (relèvement du taux de la taxe sur les logements vacants). - **Art. 50** *(Art. 1er, 2, 4, 6 à 8 de la loi n° 90-449 du 31 mai 1990, art. L. 115-3 et L. 261-4 du code de l'action sociale et des familles, art. 2 de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 - Transfert aux départements des fonds de solidarité pour le logement)* (p. 4944) : s'oppose aux amendements identiques n° 322 de M. Jean-Yves Mano et n° 581 de Mme Odette Terrade (suppression), ainsi qu'aux amendements n° 328 de M. Jean-Yves Mano (suppression du transfert de charges induit sur les communes et leurs groupements) et de Mme Odette Terrade n° 582, 583, 584, 585, 586 et 587 (repli). Accepte les amendements de la commission n° 61 (caractère prioritaire de l'intégration des personnes hébergées ou logées temporairement dans les plans départementaux), n° 62 (précision rédactionnelle), n° 63 (participation financière, par voie de convention, des opérateurs de services téléphoniques au fonds de solidarité pour le logement) et n° 64 (coordination). - **Art. additionnel avant l'art. 51** : s'oppose à l'amendement n° 325 de M. Jean-Yves Mano (possibilité pour les régions d'accorder une garantie de paiement des loyers aux étudiants). - **Art. 51** *(Art. L. 822-1 et L. 822-2 du code de l'éducation - Transfert aux communes et à leurs groupements de la responsabilité des locaux destinés au logement des étudiants)* (p. 4950) : s'oppose aux amendements de Mme Annie David n° 588 (suppression) et n° 593 (responsabilité des autorités compétentes de l'Etat et des collectivités quant au devenir du parc immobilier réservé aux étudiants), de M. Ivan Renar n° 589 (participation des collectivités locales aux décisions prises par le CNOUS et les CROUS dans le cadre de la décentralisation du financement des logements pour étudiants) et n° 590 (suppression du I réécrivant l'article L. 822-1 du code de l'éducation pour transférer aux communes et à leurs groupements la responsabilité des locaux destinés au logement des étudiants), aux amendements identiques n° 323 de M. Jean-Yves Mano et n° 592 de Mme Annie David (suppression de la délégation d'attribution des logements aux étudiants accordée aux universités) et au n° 324 de M. Jean-Pierre Sueur (plan de remise en état préalable à la cession des résidences universitaires). Accepte les amendements de la commission saisie pour avis n° 113 (rôle spécifique des CROUS en matière d'attribution des logements étudiants) et n° 114 (suppression d'une redondance), et le n° 65 de la commission (possibilité de gestion des logements construits après le transfert de compétence par l'organisme choisi par les collectivités territoriales et les EPCI). - **Art. additionnel après l'art. 52 bis** (p. 4953) : s'oppose à l'amendement n° 326 de M. Jean-Yves Mano (simplification administrative pour regrouper entre les mains du maire le pouvoir de fixer et de mettre en oeuvre la réglementation concernant l'usage des édifices existants). - **Art. additionnel avant l'art. 53** (p. 4955) : s'oppose à l'amendement n° 594 de M. Guy Fischer (abrogation de l'article 49 de la loi de finances rectificative pour 2003 visant à restreindre les conditions d'accès au dispositif de l'aide médicale de l'Etat, AME). - **Art. additionnel avant l'art. 53 ou après l'art. 54** (p. 4956) : s'oppose aux amendements de M. Jean-Pierre Sueur n° 401 (adoption indispensable d'une loi accroissant les mécanismes de péréquation en direction des régions pour l'application des dispositions du chapitre relatives à la santé), n° 331 (mise en place d'une péréquation préalable à la participation, à titre expérimental, par des régions au financement des équipements sanitaires), n° 428 (attribution de moyens financiers aux régions pour prendre en charge le financement des équipements sanitaires) et n° 430 (réforme concomitante de la péréquation et des dotations de l'Etat aux régions pour leur permettre de prendre en charge le financement des équipements sanitaires). - **Art. 53** *(Art. L. 6115-7 du code de la santé publique - Participation de représentants des régions, avec voix consultative, aux commissions exécutives des agences régionales de l'hospitalisation)* (p. 4957) : s'oppose aux amendements n° 595 de M. Guy Fischer (suppression) et n° 330 de M. Jean-Pierre Godefroy (information annuelle du conseil régional réuni en séance plénière des décisions prises par la commission exécutive de l'Agence régionale de l'hospitalisation, ARH). - **Art. additionnel après l'art. 54** (p. 4959) : s'oppose aux amendements de M. Jean-Pierre Sueur n° 332 (compatibilité de l'article 54 avec le principe d'égalité), n° 333 (compatibilité de l'article 54 avec la possibilité pour chaque citoyen de bénéficier de l'ensemble des prestations relevant de la santé publique) et n° 334 (compatibilité de l'article 54 avec l'égal accès aux soins pour tous). (p. 4961) : s'oppose aux amendements de M. Jean-Pierre Sueur n° 429 (attribution de moyens financiers aux régions pour leur permettre d'exercer à titre expérimental la compétence prévue par l'article 54) et n° 431 (repli). - **Art. 56** *(Art. L. 1423-1 à L. 1423-3, L. 2112-1, L. 3111-11, L. 3111-12 nouveau, intitulé du chapitre II du titre Ier du livre Ier de la troisième partie, art. L. 3112-2 à L. 3112-5, intitulé du titre II du livre Ier de la troisième partie, art. L. 3121-1, L. 3121-3 nouveau du code de la santé publique - Transfert à l'Etat de la responsabilité des campagnes de prévention et de lutte contre les grandes maladies)* (p. 4962) : s'oppose à l'amendement n° 596 de M. Guy Fischer (suppression). - **Art. 58** *(Art. L. 4311-7, L. 4311-8, intitulé du titre VIII du livre III de la quatrième partie, chapitre unique du titre VIII du livre III de la quatrième partie, art. L. 4381-1, chapitre II nouveau du titre VIII du livre III de la quatrième partie du code de la santé publique - Gestion des écoles de formation des professions paramédicales)* (p. 4966) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 336 de M. Jean-Pierre Godefroy et n° 597 de M. Guy Fischer (suppression), et sur les amendements de M. Guy Fischer n° 598, 599, 600, 601 et 602 (repli). S'oppose aux amendements de M. Jean-Pierre Godefroy n° 337 (égalité de traitement sur l'ensemble du territoire des bourses attribuées aux étudiants dans les formations aux professions paramédicales) et n° 339 (réalisation d'un audit financier avant tout transfert de compétence). - **Art. additionnel avant le chapitre Ier (avant l'art. 60)** (p. 4967) : s'oppose aux amendements de M. Jean-Pierre Sueur n° 406 (examen indispensable d'un projet de loi relatif à la péréquation pour attribuer des moyens complémentaires aux collectivités territoriales éprouvant des difficultés) et n° 402 (adoption indispensable d'une loi accroissant significativement les mécanismes de péréquation en direction des régions pour l'application des dispositions relatives à l'enseignement). - **Art. additionnel après l'art. 60** (p. 4968) : s'oppose à l'amendement n° 603 de Mme Annie David (définition dans la loi des missions du Centre national de documentation pédagogique, CNDP). - **Art. 64** *(Art. L. 213-3 et L. 214-7 du code de l'éducation - Transfert aux collectivités territoriales de la propriété des biens immobiliers des collèges et lycées)* (p. 4969) : demande le retrait des amendements de M. Yves Détraigne n° 225 et 226 (clarification par la suppression de la mention "à titre gratuit" qualifiant le transfert des biens immobiliers des communes et EPCI aux départements en matière de collège). Accepte l'amendement n° 66 de la commission (caractère non automatique du transfert de la propriété des collèges et lycées). (p. 4971) : s'oppose aux amendements de M. Serge Lagauche n° 413 et 414 (retour au texte adopté par le Sénat en première lecture pour les modalités de transfert des bâtiments des collèges ou des lycées à une collectivité territoriale) et de Mme Annie David n° 604 et 606 (estimation des conséquences financières de l'article). - **Art. 66** *(Art. L. 213-1 du code de l'éducation - Compétence du département en matière de sectorisation des collèges publics)* (p. 4972) : s'oppose aux amendements n° 607 de Mme Annie David (suppression) et n° 415 de M. Serge Lagauche (contrôle a priori du représentant de l'Etat dans le département). - **Art. 67** *(Art. L. 213-2, L. 213-2-1 nouveau, L. 214-6, L. 214-6-1 nouveau, L. 211-8, L. 213-2, L. 213-8, L. 214-10, L. 216-4, L. 421-23, L. 442-9 du code de l'éducation et art. L. 811-7 du code rural - Transfert aux départements et aux régions du recrutement et de la gestion des personnels techniciens, ouvriers et de service des collèges et lycées)* (p. 4978, 4979) : s'oppose aux amendements identiques n° 416 de M. Serge Lagauche et n° 609 de Mme Annie David (suppression), aux amendements de Mme Annie David n° 610, 612, 614, 616, 618, 619, 620, 621, 622, 623 et 625 (suppression partielle) et

n° 611 et 615 (impossibilité pour les missions d'être externalisées), n° 613 et 617 (création d'un cadre d'emploi spécifique à l'éducation nationale pour les personnels TOS), n° 624 (compétences des chefs d'établissement) et n° 626 (rapport du Gouvernement). Demande le retrait des amendements de la commission saisie pour avis n° 115 (encadrement et organisation du travail des personnels TOS par le chef d'établissement), n° 116 (rétablissement de la gestion du service d'internat par le chef d'établissement), n° 117 (suppression de la mention selon laquelle une convention passée entre l'établissement et la collectivité de rattachement précise les modalités d'exercice de leurs compétences respectives) et n° 118 (suppression du rapport du Gouvernement retraçant les efforts de rééquilibrage des effectifs). - **Art. additionnel après l'art. 67** (p. 4981) : accepte l'amendement n° 773 de M. Jean-Jacques Hyest (obligation pour l'Etat de faire figurer, dans les conventions locales prévues à l'article 77, les informations concernant les volumes de recrutements réalisés pour la rentrée 2005). - **Art. 68** *(Transfert aux départements et aux régions des établissements d'enseignement demeurés à la charge de l'Etat)* (p. 4982) : s'oppose à l'amendement n° 627 de Mme Annie David (suppression). - **Art. 69** *(Art. L. 422-1, L. 422-2, L. 422-3 nouveau du code de l'éducation et art.L. 811-8 du code rural - Transformation de certains établissements d'enseignement du second degré en établissements publics locaux d'enseignement)* : s'oppose à l'amendement n° 424 de Mme Danièle Pourtaud (transformation des écoles supérieures d'arts appliqués sous statut municipal en établissements publics locaux d'enseignement, EPLE). (p. 4983) : accepte l'amendement n° 417 de M. Bernard Frimat (retour au texte adopté en première lecture par le Sénat en ce qui concerne le transfert d'établissements d'enseignement et de formation professionnelle agricole) et sur celui-ci, le sous-amendement n° 67 de la commission. (p. 4984) : demande le retrait de l'amendement n° 418 de M. Bernard Frimat (attribution à la région d'une dotation compensatoire pour assumer une nouvelle charge de personnel). - **Art. 70** *(Art. L. 212-8 et L. 442-13-1 nouveau du code de l'éducation - Prise en charge des dépenses de fonctionnement des écoles publiques et privées par les établissements publics de coopération intercommunale)* (p. 4987) : s'oppose aux amendements de Mme Annie David n° 631 (suppression) et n° 632 (suppression du II de l'article relatif à la prise en charge des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat par les EPCI), n° 224 de M. Yves Détraigne (répartition des dépenses de fonctionnement des écoles communales entre la commune d'accueil et la commune de résidence), n° 419 de M. Serge Lagauche (encadrement, dans le cas d'un transfert de compétences à un EPCI, de la participation financière d'une commune de résidence à la scolarisation d'enfants dans une autre commune). Sur les amendements de M. Alain Vasselle, s'oppose au n° 169 (reconnaissance du service apporté par les assistants maternels agréés) et demande le retrait du n° 170 (concertation entre le président de l'EPCI et le maire en cas de transfert à une structure intercommunale des compétences relatives au fonctionnement des écoles publiques). S'oppose aux amendements n° 222 de Mme Françoise Férat (exercice par le président d'un EPCI substitué au maire d'une commune des compétences précédemment dévolues à celui-ci) et n° 223 de M. Yves Détraigne (fin de la scolarisation d'un enfant dont la famille a déménagé à la fin de l'année scolaire sans attendre le terme du cycle d'apprentissage). - **Art. additionnels après l'art. 70** (p. 4989) : accepte les amendements n° 155 de M. Philippe Richert (participation de la région et du département au financement des frais de transport individuel des élèves vers les établissements scolaires dont ils ont la charge) et n° 176 de M. Michel Charasse (alignement des règles de participation des communes à la scolarisation des enfants dans les écoles privées sous contrat sur celle qui est appliquée dans les écoles publiques). - **Art. 70 ter** *(Art. L. 216-11 nouveau du code de l'éducation - Création de groupements d'intérêt public dans le domaine éducatif et culturel)* : s'oppose à l'amendement n° 633 de Mme Annie David (suppression). - **Art. additionnel après l'art. 70 ter** (p. 4990) : demande le retrait de l'amendement n° 423 de Mme Danièle Pourtaud (création d'établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, EPSCP, rattachés à des collectivités territoriales). - **Art. 70 quater** *(Art. L. 2511-19 et L. 2511-21 du code général des collectivités territoriales - Prérogatives des maires d'arrondissement de Paris, Marseille et Lyon à l'égard des conseils d'école et des équipements de proximité)* : s'oppose à l'amendement n° 634 de Mme Annie David (suppression). - **Art. additionnel après l'art. 70 quater** (p. 4992) : accepte l'amendement n° 154 de M. Philippe Richert (possibilité pour les familles dont les enfants sont scolarisés dans des établissements d'enseignement privé sous contrat de bénéficier des prestations de la caisse des écoles). - **Art. additionnel avant l'art. 72** : s'oppose à l'amendement n° 403 de M. Jean-Pierre Sueur (adoption d'une loi accroissant significativement les mécanismes de péréquation en direction des régions pour l'application des dispositions relatives au patrimoine). - **Art. additionnel après l'art. 72** : demande le retrait de l'amendement n° 787 de M. Eric Doligé (conservation du patrimoine vernaculaire par le département). - **Art. 72 bis** *(Recrutement des personnels des associations chargées de l'inventaire en qualité d'agents non titulaires des collectivités territoriales)* (p. 4994) : s'oppose aux amendements de Mme Annie David n° 635 (suppression), n° 636 (précision) et n° 637 (cohérence). - **Art. 73** *(Transfert aux collectivités territoriales de la propriété de certains monuments historiques appartenant à l'État ainsi que des objets mobiliers qu'ils renferment)* (p. 4997) : s'oppose aux amendements identiques n° 390 de M. Jean-Pierre Sueur et n° 638 de M. Ivan Renar (suppression), aux amendements n° 392, 391 et 393 de M. Jean-Pierre Sueur (repli), et de M. Yves Dauge n° 421 (énumération des monuments historiques ne pouvant faire l'objet d'un transfert de propriété de l'Etat aux collectivités territoriales) et n° 422 (transfert par l'Etat aux collectivités territoriales de monuments en bon état de conservation). - **Art. 73 bis** *(Expérimentation de prêt des oeuvres du Musée du Louvre aux musées de France)* (p. 5000) : accepte l'amendement n° 68 de la commission (rétablissement du dispositif permettant au musée du Louvre de prêter des oeuvres aux musées de France). - **Art. 74** *(Transfert à titre expérimental de la gestion des crédits relatifs aux travaux d'entretien et de restauration des monuments historiques - Compétence du département pour assurer la conservation du patrimoine rural non protégé)* (p. 5003) : s'oppose aux amendements de M. Ivan Renar n° 639 (suppression), n° 642 et 643 (suppression partielle), et n° 640 (liste des monuments classés ou inscrits correspondant au montant des crédits transférés fixés dans la convention), ainsi qu'à l'amendement n° 641 de Mme Annie David (mise en place d'une programmation des travaux et d'une gestion des crédits partagée et équilibrée entre l'Etat et les collectivités territoriales). - **Art. 74 bis** *(Art. 11-1 nouveau et 20 de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée - Inapplicabilité de la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée aux opérations effectuées sur des immeubles classés ou inscrits)* (p. 5004) : accepte les amendements identiques n° 69 de la commission et de la commission saisie pour avis n° 119 (suppression). - **Art. 74 ter** *(Art. 38 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains - Interdiction de l'exercice de toute mission de conception ou de maîtrise d'oeuvre privée par les architectes des Bâtiments de France)* (p. 5004) : s'oppose à l'amendement n° 645 de M. Ivan Renar (suppression). - **Art. additionnel après l'art. 74 ter** (p. 5005) : demande le retrait de l'amendement n° 221 de Mme Jacqueline Gourault (modalités de calcul de la nouvelle redevance d'archéologie préventive), qui trouvera sa place dans le projet de loi pour le soutien à la consommation et à l'investissement. - **Art. 75** *(Art. L. 216-2 et L. 216-2-1 nouveau du code de l'éducation - Compétences des collectivités territoriales et de l'Etat à l'égard des établissements d'enseignement public de musique, de danse et d'art dramatique)* (p. 5007) : s'oppose aux amendements de Mme Annie David n° 646 (suppression) et n° 647 (maintien des concours financiers de l'Etat), ainsi qu'à l'amendement n° 648 de M. Ivan Renar (suppression du transfert des crédits). Accepte les amendements de M. Alain Vasselle n° 193 (intégration dans le schéma départemental des établissements d'enseignement déjà gérés par une collectivité territoriale ou un établissement public) et n° 194 (coordination), ainsi que

l'amendement de la commission saisie pour avis n° 120 (coordination). - **Art. 76 bis** *(Art. L. 142-2 du code de l'urbanisme - Utilisation du produit de la taxe départementale des espaces naturels sensibles)* (p. 5008) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 178 de M. Bernard Joly (utilisation du produit de la taxe étendue aux sites Natura 2000 et aux territoires classés en réserves naturelles). - **Art. 76 ter** *(Art. 19-5 nouveau de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives - Conférence régionale de développement du sport)* (p. 5009) : accepte les amendements identiques n° 70 de la commission, de la commission saisie pour avis n° 121 et n° 420 de M. Serge Lagauche (suppression). - **Art. 76 quater** *(Art. 50-2 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives - Plan et commission départementaux des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature)* : Accepte les amendements identiques n° 71 de la commission et de la commission saisie pour avis n° 122 (suppression). - **Art. 76 quinquies** *(Art. 50-3 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives - Mesures correctrices et d'accompagnement en cas de travaux susceptibles de porter atteinte à des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature)* : Accepte les amendements identiques n° 72 de la commission et de la commission saisie pour avis n° 123 (suppression). - **Art. 76 sexies** *(Rôle du département en faveur du sport des personnes handicapées et des personnes rencontrant des difficultés sociales)* (p. 5010) : accepte les amendements identiques n° 73 de la commission et de la commission saisie pour avis n° 124 (suppression). - **Art. 77** *(Transferts des services ou parties de services participant à l'exercice des compétences transférées aux collectivités territoriales ou à leurs groupements)* (p. 5011) : sur l'amendement n° 74 de la commission (coordination), son sous-amendement n° 813 ; adopté. (p. 5012) : accepte les amendements de la commission n° 75 (avis de la commission nationale de conciliation) et n° 76 (correction d'une erreur de référence). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 372 de M. Jean-Claude Peyronnet (rapport sur la répartition et l'évolution annuelle des effectifs avant tout transfert). - **Art. additionnel après l'art. 77** (p. 5013) : demande le retrait de l'amendement n° 220 de M. Yves Détraigne (possibilité pour le conseil général de pourvoir un poste occupé par un agent du ministère de l'équipement vacant depuis plus de six mois). - **Art. 78** *(Mises à disposition des personnels de l'Etat)* : s'oppose à l'amendement n° 655 de Mme Josiane Mathon (suppression). - **Art. 79** *(Adaptation des modalités de mise à disposition et de transfert pour les agents non titulaires de l'Etat susceptibles de bénéficier d'une mesure de titularisation)* (p. 5014) : s'oppose aux amendements de Mme Josiane Mathon n° 656 (suppression) et n° 657 (précision). - **Art. additionnel après l'art. 79** : accepte l'amendement n° 771 de M. Jean-Jacques Hyest (statut des ouvriers des parcs et ateliers, OPA). - **Art. 79 bis** *(Dépôt d'un rapport annuel au Parlement)* (p. 5015) : s'oppose à l'amendement n° 658 de Mme Josiane Mathon (évaluation de la contribution de la CNRACL au financement de la solidarité entre régimes obligatoires d'assurance vieillesse incluse dans le rapport). - **Art. 80** *(Droit d'option des fonctionnaires des services transférés)* (p. 5016, 5017) : s'oppose aux amendements de Mme Josiane Mathon n° 659 (suppression), n° 661 (demande d'intégration dans un autre service de l'Etat) et n° 664 (maintien de la rémunération antérieure) ainsi qu'à l'amendement n° 341 de M. Claude Domeizel (information des agents avant tout transfert dans la fonction publique territoriale). Accepte les amendements de la commission n° 77 (précision) et n° 78 (modalités d'application de la procédure d'intégration des fonctionnaires de l'Etat dans la fonction publique territoriale fixées par décret en Conseil d'Etat). - **Art. 81** *(Transfert des agents non titulaires de l'Etat et de ses établissements publics)* (p. 5018) : s'oppose aux amendements de Mme Josiane Mathon n° 666 (suppression) et n° 667 (alignement des droits des agents non titulaires de l'Etat sur ceux des agents titulaires). Son amendement n° 812 : suppression du transfert des contrats de droit privé ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 82** (p. 5019) : s'oppose à l'amendement n° 342 de M. Claude Domeizel (compensation financière versée à la CNRACL pour l'intégration des agents dans la fonction publique territoriale). - **Art. 83** *(Mise à disposition de services ou parties de services et des personnels au titre d'une expérimentation ou d'une délégation de compétences)* (p. 5020) : s'oppose aux amendements n° 668 de Mme Josiane Mathon (suppression) et n° 327 de M. Jean-Yves Mano (délégations de compétences relatives aux aides à la pierre réintroduites dans le dispositif de mise à disposition des personnels). - **Art. additionnel après l'art. 84** : s'oppose à l'amendement n° 669 de Mme Josiane Mathon (création de commissions locales communes aux commissions administratives paritaires de la fonction publique d'Etat et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale). - **Art. 85** *(Consultation des comités techniques paritaires)* (p. 5021) : s'oppose à l'amendement n° 670 de Mme Josiane Mathon (suppression). - **Art. additionnel après l'art. 87** : s'oppose à l'amendement n° 343 de M. Claude Domeizel (intervention du fonds de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles en faveur des pompiers volontaires et des fonctionnaires de l'Etat détachés). (p. 5022) : demande le retrait de l'amendement n° 344 de M. Jean-Pierre Demerliat (remboursement par le centre de gestion des traitements des agents territoriaux absents pour raison syndicale). Intégration dans le texte de loi en préparation sur la modernisation de la fonction publique territoriale. - **Art. 87 bis** *(Extension du champ d'application du titre V aux transferts de compétences prévus par la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages)* : s'oppose à l'amendement n° 671 de Mme Josiane Mathon (suppression). - **Art. additionnels après l'art. 87 bis** (p. 5023) : s'oppose à l'amendement n° 408 de M. Michel Charasse (statut transitoire des agents de développement recrutés par les communautés de communes). (p. 5024) : dispositions étudiées à l'occasion du prochain texte relatif à la fonction publique. (p. 5025) : demande le retrait de l'amendement n° 411 de M. Michel Charasse (vérification de l'occupation effective des logements de fonction attribués aux fonctionnaires de l'éducation nationale) qui relève d'une circulaire. - **Art. 88 A** *(Art. L. 1211-4-1 nouveau et L. 1614-3 du code général des collectivités territoriales - Commission consultative sur l'évaluation des charges)* (p. 5026) : s'oppose aux amendements n° 672 de M. Thierry Foucaud (suppression) et de M. Jean-Claude Peyronnet n° 347 (évaluation contradictoire des transferts entre les collectivités territoriales et les représentants de l'Etat) et n° 348 (information sur l'évolution du montant des impositions ou produits d'impositions transférés en compensation de création, transferts ou extension de compétences). Accepte l'amendement n° 79 de la commission (coordination). - **Art. additionnels avant l'art. 88** (p. 5027, 5030) : s'oppose aux amendements de M. Thierry Foucaud n° 673, 674, 675, 676 et 677 (réforme des finances locales). - **Art. 88** *(Application des règles de droit commun pour la compensation financière des transferts de compétences à titre définitif entre l'Etat et les collectivités territoriales)* (p. 5034, 5035) : s'oppose aux amendements de M. Thierry Foucaud n° 678 (suppression), n° 679 (repli), n° 681 (cohérence), n° 682 (évaluation de la compensation des dépenses d'investissement), n° 680 (période de référence prise en compte pour le calcul de la compensation des charges d'investissement), n° 683 (compensation intégrale des transferts de compétence) et n° 684 (cohérence) ainsi qu'aux amendements de M. Jean-Claude Peyronnet n° 349 (évaluation et compensation intégrale des surcoûts engendrés par les mesures législatives et réglementaires nouvelles imposées aux collectivités territoriales), n° 350 (garantie de l'autonomie financière des collectivités territoriales), n° 351 (détermination de l'assiette du taux ou du tarif d'imposition par les collectivités territoriales) et n° 357 (estimation dynamique de la contrepartie financière des transferts de compétences). Accepte les amendements de la commission n° 80 (limitation de la compensation des pertes de recettes fiscales résultant de décisions de l'Etat), n° 81 (suppression de l'exigence d'un décret en Conseil d'Etat) et n° 82 (coordination). (p. 5036) : prévision d'une compensation loyale. - **Art. additionnels après l'art. 88** (p. 5037) : s'oppose à l'amendement n° 685 de M. Thierry Foucaud (dégrèvement des taxes d'habitation). - **Art. 88 bis** *(Art. L. 1614-1-1 du code général des collectivités*

*territoriales - Compensation des créations et extensions de compétences)* (p. 5038) : s'oppose à l'amendement n° 686 de M. Thierry Foucaud (suppression) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 354 de M. Jean-Claude Peyronnet (rétablissement du texte voté par le Sénat en première lecture). - **Art. additionnels avant l'art. 89** : s'oppose à l'amendement n° 688 de M. Thierry Foucaud (diagnostic d'expertise sur les équipements publics transférés aux collectivités territoriales). (p. 5039) : s'oppose à l'amendement n° 687 de M. Thierry Foucaud (augmentation du taux de compensation forfaitaire applicable aux dépenses d'investissement éligibles réalisées par les communautés de communes, de villes ou d'agglomérations). S'oppose à l'amendement n° 690 de M. Thierry Foucaud (réduction du taux prélevé par l'Etat pour frais d'assiette et de recouvrement sur les impositions perçues par les collectivités locales et leurs groupements). S'oppose à l'amendement n° 689 de M. Thierry Foucaud (répartition et augmentation de la dotation globale d'équipement). - **Art. 89** *(Art. L. 1614-8, L. 3334-16-1 nouveau et L. 4332-3-1 nouveau du code général des collectivités territoriales - Modalités particulières de compensation de certains transferts de compétences)* (p. 5042, 5043) : s'oppose aux amendements de M. Thierry Foucaud n° 691 (suppression), n° 692, n° 693, n° 695, n° 696, n° 697, n° 698, n° 694 (modalités de calcul des compensations de transfert de crédits d'investissement dans le domaine routier), ainsi qu'aux amendements de M. Jean-Claude Peyronnet n° 374 (conditions de transfert aux départements des routes et de leurs dépendances) et n° 355 (conclusion d'une convention entre l'Etat et les départements pour définir les modalités du transfert des routes et de leurs dépendances) et à l'amendement n° 793 de M. Eric Doligé (conditions de transfert aux départements des routes et de leurs dépendances). Demande le retrait de l'amendement n° 356 de M. Michel Teston (conditions de transfert aux départements des routes et de leurs dépendances). Accepte l'amendement n° 239 de la commission (droits dus en contrepartie de la reproduction par reprographie à usage pédagogique d'oeuvres protégées). - **Art. additionnels après l'art. 89** (p. 5044) : demande le retrait de l'amendement n° 126 de M. Claude Biwer (majoration de la dotation "élu local"). - **Art. 90** *(Section II nouvelle du chapitre II du titre unique du livre premier de la première partie et art. L. 1112-15 à L. 1112-21 nouveaux, art. L. 5211-49 et chapitre II du titre IV du livre premier de la deuxième partie du code général des collectivités territoriales - Consultation des électeurs des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale)* (p. 5046) : s'oppose aux amendements de Mme Josiane Mathon n° 700 (inscription obligatoire à l'ordre du jour d'une consultation demandée par un certain nombre d'électeurs), n° 701 (caractère d'intérêt général des affaires pouvant être soumises à consultation), n° 704 (procédure de consultation), et portant sur le même objet n° 699, n° 702, n° 703 (élargissement de la population consultable aux habitants ayant leur domicile fiscal dans la commune) ainsi qu'aux amendements n° 83 de la commission (rétablissement du texte adopté au Sénat en première lecture) et n° 358 de M. Daniel Reiner (rédaction). - **Art. additionnel après l'art. 90** : s'oppose à l'amendement n° 705 de Mme Josiane Mathon (possibilité d'obtenir par pétition l'inscription d'une question à l'ordre du jour de la collectivité compétente). - **Art. 90 bis** *(Art. L. 2113-2 du code général des collectivités territoriales - Consultation des électeurs en cas de fusion de communes)* : s'oppose à l'amendement n° 359 de M. Jean-Claude Peyronnet (suppression). - **Art. additionnels après l'art. 91** (p. 5047) : s'oppose aux amendements de Mme Josiane Mathon n° 707 (délai de convocation), n° 709 (présentation conjointe du projet de contrat ou de marché et de la convocation lors d'une délibération sur un contrat de service public) et n° 708 (délai de convocation). (p. 5049) : sur les amendements de M. Michel Charasse, s'en remet à la sagesse du Sénat pour les n° 175 (interdiction de la création de nouvelles sections de communes) et n° 173 (conditions de transfert à la commune des biens, droits et obligations d'une section) et accepte les n° 172 (majorité nécessaire à la prise de décision dans une section de communes) et n° 174 (implantation de lotissements sur des biens sectionaux). (p. 5050) : accepte les amendements identiques n° 795 de M. Eric Doligé et n° 375 de M. Jean-Claude Peyronnet (possibilité pour une assemblée délibérante de doter son président de certaines attributions). - **Art. 92** *(Art. L. 1111-8 nouveau, titre III du livre II de la première partie du code général des collectivités territoriales - Substitution d'un Conseil national des politiques publiques locales au Conseil national des services publics départementaux et communaux)* (p. 5051, 5052) : s'oppose aux amendements n° 711 de M. Thierry Foucaud (composition du conseil national des politiques publiques locales) et n° 84 de la commission (suppression). Importance de l'évaluation des politiques publiques. - **Art. 93** *(Art. L. 1614-7 du code général des collectivités territoriales - Recueil des statistiques par l'Etat - Mise en place d'un système d'informations partagées)* (p. 5054) : accepte l'amendement n° 85 de la commission (échange de données entre l'Etat et les collectivités territoriales pour la réalisation et l'exploitation d'enquêtes statistiques) et s'oppose à l'amendement n° 712 de Mme Josiane Mathon (suppression). - **Art. 95** *(Art. 34 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions - Missions et compétences du préfet de département)* (p. 5055) : s'oppose aux amendements de Mme Josiane Mathon n° 714 (suppression) et n° 715 (précision). - **Art. 95 bis** *(Art. L. 2121-40 nouveau du code général des collectivités territoriales - Relations entre le maire et le représentant de l'Etat dans le département)* : s'oppose à l'amendement n° 716 de Mme Josiane Mathon (suppression). - **Art. additionnel avant l'art. 96 bis** (p. 5056) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 238 de la commission (éligibilité au conseil municipal dans les communes associées de moins de 30000 habitants). - **Art. 96 bis** *(Art. L. 255 du code électoral, art. L. 3551-1 et chapitre VI du titre Ier du livre II de la troisième partie du code général des collectivités territoriales - Compétence préfectorale en matière de sectionnement électoral des communes)* : S'oppose aux amendements n° 717 de Mme Josiane Mathon (suppression) et n° 360 de M. Jean-Pierre Sueur (sectionnement des communes par le tribunal administratif). - **Art. 98 quater** *(Art. L. 2131-2, L. 2131-3, L. 3131-2, L. 3131-4, L. 4141-2 et L. 4141-4 du code général des collectivités territoriales ; art. L. 421-2-3 du code de l'urbanisme - Réduction du nombre d'actes soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'Etat - Droit de communication au représentant de l'Etat - Délai pour l'exercice du déféré préfectoral)* (p. 5057) : son amendement n° 804 : réintroduction des avancements de grade dans la liste des actes des collectivités locales obligatoirement soumis aux préfets ; adopté. (p. 5058) : son amendement n° 805 : rétablissement de l'obligation de transmission du certificat d'urbanisme au préfet ; adopté. (p. 5059) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 86 de la commission (distinction entre la transmission de plein droit et la communication de certains actes). - **Art. 99 AA** *(Art. L. 2121-21 et L. 5215-10 du code général des collectivités territoriales - Nominations et présentations)* : s'oppose à l'amendement n° 723 de Mme Josiane Mathon (suppression) et accepte l'amendement n° 774 de M. Jean-Jacques Hyest (possibilité de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection du maire). - **Art. 99 A** *(Rôle des communes)* (p. 5060) : s'oppose à l'amendement n° 724 de Mme Josiane Mathon (suppression) et accepte les amendements n° 88 et 89 de la commission (rédaction). - **Art. 100** *(Art. 539 et 713 du code civil, art. L. 25, L. 27 bis et L. 27 ter du code du domaine de l'Etat - Dévolution aux communes des biens vacants et sans maître)* (p. 5061) : s'oppose à l'amendement n° 725 de Mme Josiane Mathon (suppression). - **Art. 100 ter A** *(Art. L. 123-6 du code de l'action sociale et des familles - Incompatibilité entre les mandats de conseiller municipal ou de délégué intercommunal et la qualité de salarié d'un centre d'action sociale)* : accepte l'amendement n° 90 de la commission (suppression). - **Art. additionnels après l'art. 100 quater** (p. 5062) : s'oppose aux amendements de M. Jean-Pierre Sueur n° 376 (élection des conseils des communautés urbaines et des communautés d'agglomération au suffrage universel direct), n° 377 et 378 (conséquence). - **Art. 101** *(Art. L. 5210-4 nouveau du code général des collectivités territoriales - Délégation aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de l'exercice de compétences dévolues aux départements et aux régions)* (p. 5064) : s'oppose aux amendements identiques n° 361 de M. Jean-Claude Peyronnet

et n° 726 de Mme Josiane Mathon (suppression), ainsi qu'à l'amendement n° 433 de M. Jean-Pierre Sueur (repli). - **Art. 102** *(Section 7 du chapitre Ier du titre Ier du livre II de la cinquième partie et art. L. 5211-41-2 nouveau du code général des collectivités territoriales - Transformation des syndicats intercommunaux en communautés de communes ou en communautés d'agglomération)* (p. 5065) : s'oppose à l'amendement n° 727 de Mme Josiane Mathon (suppression). - **Art. 103** *(Art. L. 5211-41-3 et L. 5211-32-1 nouveaux du code général des collectivités territoriales - Fusions entre établissements publics de coopération intercommunale dont l'un au moins est un établissement à fiscalité propre)* (p. 5067) : s'oppose à l'amendement n° 728 de M. Robert Bret (suppression). S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de M. Daniel Hoeffel n° 240 (accord indispensable des communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre pour l'inclusion dans un projet de périmètre) et n° 241 (extension aux communautés de communes et d'agglomération issues d'une fusion du mécanisme de la garantie de 100 % de la dotation d'intercommunalité). - **Art. 104** *(Art. 1638 0-bis nouveau, 1639 A bis, 1639 A ter, 1639 A quater du code général des impôts - Régime fiscal des fusions entre établissements publics de coopération intercommunale dont l'un au moins est un établissement à fiscalité propre)* (p. 5068) : s'oppose à l'amendement n° 729 de M. Robert Bret (suppression). - **Art. 105** *(Art. L. 5711-2 nouveau, L. 5721-2, L. 5215-22, L. 5216-7 du code général des collectivités territoriales - Fusions entre syndicats mixtes)* (p. 5069) : s'oppose à l'amendement n° 365 de M. Claude Domeizel (possibilité d'adhésion d'un syndicat mixte à un autre syndicat mixte). - **Art. 106 bis** *(Art. L. 2335-4 du code général des collectivités territoriales - Aide financière aux fusions de communes)* : s'oppose à l'amendement n° 730 de M. Robert Bret (suppression). - **Art. 107 A** *(Art. L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales - Représentation des communes associées au sein de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale)* (p. 5070) : accepte l'amendement n° 91 de la commission (précision). - **Art. 107** *(Art. L. 5211-20 et L. 5211-20-1 nouveau du code général des collectivités territoriales - Modification du nombre et de la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale)* : accepte l'amendement n° 92 de la commission (rédaction). - **Art. 110** *(Art. L. 5215-6 du code général des collectivités territoriales - Répartition des sièges à la suite d'une extension du périmètre d'une communauté urbaine)* : s'oppose à l'amendement n° 731 de M. Robert Bret (suppression). - **Art. 111** *(Art. L. 5211-19-2 nouveau du code général des collectivités territoriales - Pouvoirs de police du président de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre)* (p. 5072) : accepte l'amendement n° 93 de la commission (possibilité pour les maires des communes membres d'un EPCI à fiscalité propre de transférer à son président leurs prérogatives en matière de circulation et de stationnement) et s'oppose aux amendements n° 732 de M. Robert Bret (suppression) et n° 218 de M. Yves Détraigne (retour à la règle de la majorité qualifiée pour les transferts des pouvoirs de police au président de l'EPCI). - **Art. 111 bis** *(Art. L. 2212-5 du code général des collectivités territoriales - Recrutement d'agents de police municipale par les établissements publics de coopération intercommunale dont les cotisations sont fiscalisées)* : Accepte les amendements identiques n° 94 de la commission et n° 733 de M. Robert Bret (suppression). - **Art. 112** *(Art. L. 5214-16, L. 5215-20 et L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales - Définition de l'intérêt communautaire)* (p. 5073) : s'oppose aux amendements n° 734 de M. Robert Bret (suppression) et n° 217 de M. Yves Détraigne (délai de deux ans accordé aux communautés de communes déjà existantes pour définir l'intérêt communautaire). Sur l'amendement n° 95 de la commission (rétablissement du texte adopté en première lecture) qu'il accepte, s'oppose au sous-amendement n° 242 de M. Daniel Hoeffel. - **Art. 113** *(Art. L. 5211-4-1 du code général des collectivités territoriales - Partages de services entre les établissements publics de coopération intercommunale et leurs communes membres)* (p. 5074) : s'oppose à l'amendement n° 735 de M. Robert Bret (suppression). Sur les amendements de la commission, accepte le n° 96 (coordination) et demande le retrait du n° 97 (conventions de mise à disposition de services conclus entre les EPCI et leurs communes membres non soumises au droit de la commande publique) qu'il estime satisfait par le droit en vigueur. - **Art. 116 bis** *(Art. L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales - Communication aux maires des communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale d'un rapport sur les flux financiers intervenant au sein de l'établissement)* (p. 5075) : s'oppose à l'amendement n° 98 de la commission (suppression). - **Art. additionnels après l'art. 117** (p. 5076) : estime l'amendement n° 232 de M. Roland Courteau (possibilité pour les communes intégrées à une communauté d'agglomération de s'en retirer pour adhérer à un autre EPCI à fiscalité propre) satisfait par l'amendement n° 99 de la commission (possibilité pour les communes membres d'une communauté d'agglomération de s'en retirer pour adhérer à un autre EPCI à fiscalité propre) pour lequel il s'en remet à la sagesse du Sénat. - **Art. 117 ter** *(Art. L. 5211-18 du code général des collectivités territoriales - Compétence du préfet pour autoriser l'adhésion d'une ou plusieurs communes à un EPCI à fiscalité propre en cas de refus d'une commune)* (p. 5077) : s'oppose à l'amendement n° 737 de M. Robert Bret (suppression). Accepte l'amendement n° 100 de la commission (précision). - **Art. additionnel avant l'art. 120** (p. 5078) : s'oppose à l'amendement n° 738 de Mme Michelle Demessine (création d'établissements publics de coopération sportive). - **Art. 123 bis** *(Art. 1609 nonies C du code général des impôts - Révision de l'attribution de compensation)* (p. 5079) : s'oppose à l'amendement n° 364 de M. Jean-Claude Peyronnet (suppression). Accepte l'amendement n° 775 de M. Jean-Jacques Hyest (date d'application de la disposition aux EPCI fixée au 1er janvier 2005). - **Art. 124** *(Art. 1609 nonies C du code général des impôts - Dotation de solidarité communautaire)* (p. 5980) : s'oppose aux amendements n° 744 de M. Thierry Foucaud (précision), n° 746 de M. Gérard Le Cam (précision) et n° 395 de M. Jean-Pierre Sueur (répartition de la dotation de solidarité à l'intérieur des institutions intercommunales). - **Art. additionnel après l'art. 124** (p. 5081) : s'oppose à l'amendement n° 745 de Mme Michelle Demessine (modification de l'article 1648 A du code général des impôts relatif aux fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle). - **Art. 125** *(Art. L. 5214-16, L. 5216-5 et L. 5215-26 du code général des collectivités territoriales - Fonds de concours entre les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et leurs communes membres)* : accepte l'amendement n° 101 de la commission (versement des fonds de concours entre une commune et l'EPCI auquel elle appartient). - **Art. additionnel après l'art. 125** (p. 5082) : demande le retrait de l'amendement n° 215 de M. Yves Détraigne (harmonisation du régime indemnitaire de l'ensemble des agents d'un EPCI à fiscalité propre). - **Art. 125 bis** : demande le retrait de l'amendement n° 102 de la commission (conventions conclues entre les communautés urbaines et les communautés d'agglomération et leurs communes exclues du droit de la commande publique). - **Art. 125 ter** *(Art. L. 1114-4-1 nouveau du code général des collectivités territoriales - Adhésion de collectivités territoriales étrangères à un syndicat mixte - District européen)* (p. 5083) : accepte l'amendement n° 362 de M. Pierre Mauroy (possibilité de constituer des syndicats mixtes avec des collectivités locales étrangères). - **Art. 125 quater** *(Art. 11 et 29 de la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 - Conventions de partage de taxe professionnelle ou de taxe foncière entre établissements publics de coopération intercommunale ou établissements publics de coopération intercommunale et communes)* (p. 5084) : accepte les amendements portant sur le même objet n° 103, 104 et 105 de la commission (précision rédactionnelle). - **Art. 125 sexies** *(Art. L. 5211-7 du code général des collectivités territoriales - Incompatibilité des fonctions de secrétaire général, directeur ou directeur adjoint d'un établissement public de coopération intercommunale avec le mandat de conseiller municipal d'une commune membre)* (p. 5085) : accepte les amendements identiques n° 106 de la commission et n° 233 de M. Roland Courteau (suppression). - **Art. 125 septies** *(Art. L. 5214-16-1 nouveau du code général des collectivités territoriales - Conventions de gestion de certains équipements entre les*

*communautés de communes et leurs communes membres)* : son amendement n° 814 : précision ; adopté. - **Intitulé du titre IX bis** *(Mesures de simplification)* (p. 5086) : accepte l'amendement n° 107 de la commission (suppression de la division et de son intitulé). - **Art. 125 decies** *(Habilitation du Gouvernement à simplifier par ordonnance les règles d'engagement des travaux et des enquêtes publiques)* : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 108 de la commission et n° 367 de M. Jean-Claude Peyronnet (suppression). - **Art. additionnel avant l'art. 126 A** : accepte l'amendement n° 109 de la commission (suppression de l'obligation de remplacer les délégués de la commune dans les organismes extérieurs après l'élection d'un nouveau maire en cours de mandat). - **Art. 126 A** *(Art. L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales - Délégation d'attributions du conseil municipal aux adjoints et aux conseillers municipaux)* (p. 5087) : accepte l'amendement n° 110 de la commission (rédaction). - **Art. 126 B** *(Art. L. 2123-11-2, L. 3123-9-2, L. 4135-9-2 et L. 2123-11-2 du code général des collectivités territoriales - Allocation différentielle de fin de mandat)* : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 111 de la commission (versement de l'allocation de fin de mandat aux élus conduits à démissionner pour des raisons de santé). - **Art. 127** *(Conférence régionale territoriale)* (p. 5088) : accepte l'amendement n° 112 de la commission (suppression). - **Art. additionnels après l'art. 127** (p. 5089) : s'oppose à l'amendement n° 181 de M. Jean-Paul Virapoullé (transfert des TOS après rééquilibrage des effectifs). - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5093) : remerciements.

- **Projet de loi organique pris en application de l'article 72-2 de la Constitution relatif à l'autonomie financière des collectivités territoriales** - *Deuxième lecture* **[n° 427 (2003-2004)]** - (22 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5837, 5838) : adoption par l'Assemblée nationale en deuxième lecture de quatre des cinq articles dans une rédaction conforme à celle du Sénat. Précision apportée à la rédaction adoptée par le Sénat sur la base d'un amendement de M. Daniel Hoeffel sous-amendé par M. Yves Fréville concernant la définition des ressources propres à l'article 2. Importance de cet amendement. Préservation du lien territorial entre le produit de l'impôt et la collectivité qui le reçoit. Substitution par l'Assemblée nationale des mots "part locale d'assiette" aux termes "localisation de l'assiette". Amélioration juridique et lisibilité. Conformité aux exigences du troisième alinéa de l'article 72-2 de la Constitution. Souhaite un vote conforme par le Sénat. Veillera à l'adoption de la loi organique avant l'entrée en vigueur de la loi relative aux libertés et responsabilités locales. Garantie supplémentaire à l'établissement du lien de confiance entre l'Etat et les collectivités locales. (p. 5845, 5846) : remerciements au rapporteur. Réponse aux orateurs. Aspect inédit du texte. Inscription dans le marbre de la compensation à l'euro près. Grande qualité du débat. Aboutissement d'un point déterminant du déroulement de la décentralisation, l'un des cinq grands chantiers ouverts par M. Jean-Pierre Raffarin. - **Art. additionnel avant l'art. 2** (p. 5847) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Bernard Frimat (intégration de la péréquation dans le concept d'autonomie financière). Principe de solidarité et d'équité territoriales et non pas élément constitutif de l'autonomie financière. - **Art. 2** *(Définition des ressources propres des collectivités territoriales)* (p. 5853, 5854) : s'oppose aux amendements, portant sur le même objet, n° 3 de M. Jean-Claude Peyronnet et n° 2 de M. François Marc (redéfinition des ressources propres des collectivités territoriales) ainsi qu'à l'amendement n° 4 de M. Jean-Claude Peyronnet (suppression des dispositions incluant dans les ressources propres les impositions de toutes natures dont la loi détermine, par collectivité, le taux ou une part locale d'assiette). Amélioration significative du texte. Contenu concret de la notion d'impositions de toutes natures et de l'autonomie financière. S'oppose à l'amendement n° 5 de M. Jean-Pierre Sueur (possibilité pour les collectivités territoriales, dans les limites déterminées par la loi, de fixer l'assiette et voter le taux des impôts qu'elles perçoivent). - **Art. additionnel après l'art. 3** (p. 5856) : s'oppose aux amendements de M. Jean-Pierre Sueur n° 6 (fixation par une loi de programmation, pour une durée de cinq ans, de l'accroissement de la proportion de la part des dotations de l'Etat aux collectivités donnant lieu à péréquation) et n° 7 (repli). Réforme des dotations annoncée pour l'automne. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5860) : remerciements. Réponse aux interrogations de M. Michel Charasse. Responsabilité du Parlement dans la prévention des abus. Consécration de l'action du Gouvernement pour une République moderne. Efficacité publique au service des Français.

- **Projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales** - *Commission mixte paritaire* **[n° 439 (2003-2004)]** - (30 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 6349, 6351) : projet de loi améliorant l'efficacité de l'action des collectivités locales et des services déconcentrés de l'Etat. Stratégie d'obstruction choisie en deuxième lecture à l'Assemblée nationale. Importance du travail parlementaire sur ce texte. Suppression regrettable de l'article prévoyant l'évaluation des politiques publiques. Conditions de délégation des contingents préfectoraux de logements sociaux aux communes et EPCI. Validation par le Conseil constitutionnel de la loi organique relative à l'autonomie financière des collectivités territoriales. Entrée en vigueur rapide du texte. Remerciements.

- **Projet de loi de modernisation de la sécurité civile** - *Commission mixte paritaire* **[n° 440 (2003-2004)]** - (30 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 6368, 6369) : texte enrichi par le travail des assemblées. Enonciation des enjeux en matière de sécurité civile et affirmation de leur importance. Esprit de compromis et de synthèse de la commission mixte paritaire. Remerciements.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Première partie :*

- (29 novembre 2004) - **Art. 16 ter** *(Majoration de l'impôt sur les sociétés visant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre)* (p. 8570, 8571) : son amendement n° I-329 : transformation du dispositif de majoration d'impôt sur les sociétés en un prélèvement supplémentaire de la TGAP ; adopté. Fioul domestique exclu du dispositif. (p. 8572, 8573) : demande le retrait du sous-amendement n° I-331 de M. Marcel Deneux (augmentation du taux de la taxe) déposé sur son amendement précité n° I-329. Risque de pénalisation trop forte des entreprises. S'engage à présenter au Parlement une simulation relative au quantum de la taxe avant la fin de la discussion budgétaire. - **Art. 16 quater** *(Aménagement du régime de remboursement partiel de TIPP applicable au gazole utilisé par les entreprises de transport public de voyageurs - Remboursement d'une fraction de TIPP payée par les professions agricoles au second semestre 2004)* (p. 8575) : accepte l'amendement n° I-15 de la commission (correction d'une erreur matérielle). - **Art. additionnels avant l'art. 17** (p. 8576) : s'oppose à l'amendement n° I-96 de M. Thierry Foucaud (abaissement du taux normal de la TVA de 19,6 % à 18,6 %). Mesures extrêmement coûteuses et inefficaces économiquement. Sa préférence pour des baisses ciblées du taux de la TVA. (p. 8577) : demande le retrait de l'amendement n° I-151 de M. Yves Détraigne (application du taux réduit de la TVA au chocolat). Dispositif de simplification des conditions d'application du taux réduit examiné par le Gouvernement. (p. 8579) : s'oppose aux amendements identiques n° I-91 de M. Thierry Foucaud et n° I-223 de M. Pierre Mauroy (application du taux réduit de la TVA aux travaux de réhabilitation des friches industrielles). (p. 8580) : s'oppose à l'amendement n° I-224 de M. Michel Moreigne (application du taux réduit de la TVA aux travaux de réhabilitation des établissements publics d'accueil pour les personnes âgées dépendantes). Satisfait par le droit existant. Demande le retrait de l'amendement n° I-228 de M. Bernard Angels (application du taux réduit de la TVA au coût d'acheminement et de distribution du gaz et de l'électricité). (p. 8581, 8583) : s'oppose aux amendements de M. Bernard Angels n° I-225 (application du taux réduit de la TVA aux abonnements aux réseaux de chaleur), n° I-226 (application du taux réduit de la TVA à la fourniture collective de chaleur renouvelable) et n° I-227 (application du taux réduit de la TVA aux travaux d'entretien et de maintenance des réseaux de chaleur). Euro-incompatibilité. (p. 8583, 8584) :

demande le retrait de l'amendement n° I-163 de M. Denis Badré (acquittement de la taxe afférente à l'importation par l'assujetti désigné comme destinataire réel des biens sur la déclaration d'importation). Mesures gouvernementales visant à renforcer l'attractivité des places portuaires. - **Art. 17** *(Transfert transfrontalier du siège statutaire d'une société)* (p. 8585, 8586) : s'oppose à l'amendement n° I-100 de M. Thierry Foucaud (suppression). Combat contre les délocalisation d'entreprises. - **Art. 19** *(Plafonnement de la provision pour hausse des prix)* : accepte l'amendement n° I-136 de M. Michel Mercier (prise en compte dans le plafonnement de la provision pour hausse des prix de la durée de rotation des stocks du secteur professionnel). (p. 8587) : demande le retrait de l'amendement n° I-198 de M. Gérard César (dispositif non applicable à la partie du chiffre d'affaires réalisé à l'exportation) au profit de l'amendement n° I-136 précité. - **Art. additionnels après l'art. 19** (p. 8589) : s'oppose aux amendements n° I-98 de M. Thierry Foucaud (augmentation du taux de la provision pour reconstitution de gisements et pour hausse des prix dans le résultat imposable des sociétés pétrolières) et n° I-220 de M. Marc Massion (mise en place d'une taxation exceptionnelle des entreprises pétrolières). - **Art. 21** *(Modernisation de différentes dispositions relatives au financement d'investissements à risques ou de proximité)* (p. 8593, 8595) : ses amendements n° I-316 (prise en compte de la nouvelle définition des marchés d'instruments financiers) ; n° I-314 (possibilité pour les FCPI de faire valider par l'ANVAR le caractère innovant d'une société holding non cotée) ; n° I-315 (rédaction) ; et n° I-313 (non-application du sous-quota de 20 % de titres de sociétés cotées sur un marché d'investissements financiers aux FCPR, FCPI et SCR existant avant le 26 novembre 2004) ; adoptés. (p. 8596, 8598) : volonté du Gouvernement de donner une impulsion majeure à l'emploi par la mise en place d'un régime fiscal favorable aux PME innovantes. S'oppose aux amendements n° I-102 de M. Thierry Foucaud (suppression) et n° I-230 de Mme Nicole Bricq (prise en compte dans le quota de 60 % des FCPI des parts d'actifs détenues par ces fonds correspondant à des participations à d'autres FCPI). Demande le retrait des amendements de M. Michel Mercier n° I-137 (possibilité pour les fonds communs de placement à risques, FCPR, d'intégrer dans leurs quotas de 50 % des titres de fonds de placement européens analogues détenus directement ou indirectement), n° I-159 (modification des bases de calcul du sous-quota d'investissement de 20 % en titres cotés pour les FCPR), n° I-166 (prise en compte dans le quota de 60 % des FCPI des parts d'actif détenues par ces fonds correspondant à des participations à d'autres FCPI), n° I-173 (possibilité pour les fonds d'investissement de proximité de détenir des titres de sociétés de croissance cotés dans leurs quotas d'investissement) et n° I-177 (modification des bases de calcul du sous-quota d'investissement de 20 % des titres cotés des sociétés de capital risque, SCR). (p. 8599) : évaluation précise de l'efficacité des différents dispositifs d'incitation fiscale. - **Art. 22** *(Réforme du régime applicable aux contrats d'assurance-vie investis en actions)* (p. 8601) : son amendement n° I-317 : rédaction ; adopté. (p. 8603) : s'oppose à l'amendement n° I-103 de M. Thierry Foucaud (suppression). Accepte les amendements de la commission n° I-16 et I-17 (extension du dispositif à l'ensemble des sociétés non cotées). Demande le retrait de l'amendement n° I-138 de M. Michel Mercier (report de l'imposition frappant les contrats d'assurance-vie transformés en nouveaux contrats investis en actions, à la date du dénouement du contrat) en raison de son coût budgétaire. (p. 8604) : nouvel examen de l'amendement n° I-138 précité de M. Michel Mercier à l'occasion du prochain collectif budgétaire. - **Art. 23** *(Ouverture du plan d'épargne en actions (PEA) aux titres de sociétés ou d'OPCVM situés dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen)* : s'oppose à l'amendement n° I-104 de M. Thierry Foucaud (suppression). - **Art. 24** *(Modification du régime de la redevance audiovisuelle)* (p. 8611, 8613) : simplification du mode de perception de la redevance. Présentation du formulaire type de déclaration. S'oppose aux amendements de M. Jack Ralite n° I-105 (suppression de l'adossement de la redevance audiovisuelle à la taxe d'habitation et augmentation du taux de la redevance), de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° I-79 (réévaluation de la redevance audiovisuelle), de M. Marc Massion n° I-229 (maintien de la redevance audiovisuelle dans les résidences secondaires). Demande le retrait des amendements de M. Michel Mercier n° I-142 et n° I-180 (suppression des déclarations obligatoires des vendeurs d'appareils audiovisuels) et accepte les amendements de la commission n° I-18 (exonération de redevance audiovisuelle des enfants infirmes rattachés au foyer fiscal de leurs parents) et n° I-19 (rédaction).

- **Suite de la discussion** (30 novembre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 24** (p. 8623) : estime l'amendement n° I-106 de M. Jack Ralite (élargissement de l'assiette de la taxe alimentant le compte de soutien aux industries de programme, au produit des appels téléphoniques à revenus partagés et des envois de minimessages électroniques liés aux programmes) satisfait par l'article 73 bis. Demande le retrait de l'amendement n° I-107 de M. Jack Ralite (accentuation de la progressivité de la taxe sur les services de télévision instituée pour soutenir l'industrie cinématographique et audiovisuelle). (p. 8624) : demande le retrait de l'amendement n° I-201 de Mme Marie-France Beaufils (création de nouvelles tranches d'imposition pour la taxe alimentant le fonds de soutien à l'expression radiophonique locale). (p. 8625) : demande le retrait de l'amendement n° I-202 de Mme Marie-France Beaufils (relèvement du taux de la taxe sur les publicités hors média finançant le fonds d'aide à la modernisation et à la distribution de la presse quotidienne d'information politique et générale). Amélioration par décret du fonctionnement de ce fonds. - **Art. additionnels après l'art. 26** (p. 8627, 8628) : demande le retrait des amendements portant sur le même objet n° I-34 de M. André Lardeux et n° I-71 de M. Jean-Paul Alduy (limitation de la liberté de circulation des tabacs manufacturés après leur vente au détail). Intervention auprès des autorités communautaires pour un débat sur cette question. - **Art. additionnels après l'art. 28** (p. 8631, 8632) : demande le retrait de l'amendement n° I-153 de M. Denis Badré (prise en compte par les services fiscaux pour le calcul de la taxe professionnelle de la valeur fixée par le tribunal de commerce des actifs cédés dans le cadre d'un plan de cession d'une entreprise en redressement judiciaire). (p. 8633) : s'oppose à l'amendement n° I-221 de M. Marc Massion (augmentation significative de l'abattement sur la taxe sur les salaires due par les associations). - **Art. 28 bis** *(Modalités d'application de la réforme de la fiscalité des organismes HLM)* : son amendement n° I-320 : possibilité pour les organismes d'HLM et les SEM d'opter en faveur de l'entrée en vigueur de ce régime de défiscalisation dès le 1er janvier 2005 ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 28 bis** (p. 8634) : s'oppose à l'amendement n° I-101 de M. Thierry Foucaud (relèvement du taux de participation des employeurs à l'effort de construction). (p. 8635) : demande le retrait de l'amendement n° I-152 de M. Michel Mercier (substitution à la TVA frappant les ventes en état futur d'achèvement du droit de mutation applicable aux acquisitions de terrains par des personnes physiques en vue de la construction de maisons individuelles). - **Art. 36** *(Création du compte n° 903-60 « Avances aux organismes de l'audiovisuel public » et clôture du compte d'affectation spéciale n° 902-15)* (p. 8637, 8638) : s'oppose aux amendements identiques de la commission des affaires culturelles n° I-80 et n° I-222 de M. Marc Massion (suppression du plafonnement du remboursement par l'Etat des exonérations de redevance). Garantie des ressources de l'audiovisuel. - **Art. additionnel après l'art. 36** (p. 8640) : demande le retrait de l'amendement n° I-193 de M. Gérard Longuet (élargissement du champ d'application du fonds de modernisation de la presse quotidienne et assimilée d'informations politiques et générales à des quotidiens d'informations économiques et sportives). - **Art. 41** *(Affectation de recettes au profit de l'Agence de financement des infrastructures de France)* (p. 8641, 8642) : demande le retrait de l'amendement n° I-33 de la commission (relèvement du taux de la taxe d'aménagement du territoire). Répercussion sur les péages. Annonce d'une relance des contrats de plan. - **Débat sur les recettes des collectivités locales** (p. 8674, 8677) : ses engagements en matière d'autonomie financière des collectivités locales : compensation des transferts de compétence et réforme des dotations. Insertion de cette réforme dans le projet de loi de finances. Pacte relatif aux

dotations annuelles. Introduction à l'initiative du Comité de finances locales du concept de potentiel financier et de la prise en compte de la superficie de la commune. Réforme de la DGF des départements. Augmentation de la DSU pour les villes en difficultés. Compensation des tranferts de compétences par le versement de la TIPP. Modulation des taux. Responsabilités accrues du Comité des finances locales en matière de pilotage et d'accompagnement de la décentralisation. Favorable à la communication des simulations venant de la direction générale des collectivités locales ou des services du ministère du budget. Réforme inspirée par le rapport de la commission présidée par M. Pierre Mauroy. Impôts partagés. Retrait de la DGF des régions de ce dispositif. Rapport d'information de MM. Jean François-Poncet et Claude Belot sur la péréquation entre les départements. Potentiel financier. Evaluation de l'état d'avancement de cette réforme. Réserves sur la fixation dans la loi du taux et de l'assiette de la TIPP ou de la taxe sur les conventions d'assurance. Financement du RMI. (p. 8678, 8681) : couverture des dépenses par les impôts transférés. Eligibilité des bourgs-centres à la DSR dans le Gers. Augmentation des dotations. Décrets d'application de la loi relative aux libertés et responsabilités locales. Prime de Noël. Absence de désengagement de l'Etat. Relance des contrats de plan Etat-région. Transfert des personnels TOS. Conclusions de la commission des lois sur le financement des compétences transférées et le renforcement de la péréquation. Sondages sur la décentralisation. Dotation superficiaire. Pertinence de l'intégration dans le potentiel financier des droits de mutation à titre onéreux. Traitement différencié des régions monodépartementales d'outre-mer en matière de modulation de la TIPP. Evocation d'un éventuel démantèlement des politiques de péréquation. Création d'un observatoire des finances locales au Sénat. Elargissement de la péréquation au profit d'un plus grand nombre de départements et création d'une dotation de péréquation urbaine. Extension de la réforme des finances locales aux intercommunalités et aux départements. Dotation superficiaire. Dotation par habitant et charges des communautés urbaines. Activités et services publics en milieu rural. - **Art. 20** *(Mesures relatives au développement et au financement de l'apprentissage)* (p. 8682) : son amendement n° I-344 : nouvelle rédaction de l'article L.118-3-1 du code du travail incluant, au titre des sommes pouvant abonder le fonds national de développement et de modernisation de l'apprentissage, les versements au Trésor public résultant d'un contrôle d'un organisme collecteur de taxe d'apprentissage ou d'un établissement bénéficiaire des fonds issus d'un organisme collecteur ; adopté. - **Débat sur les recettes des collectivités locales** (p. 8684) : s'oppose à l'amendement n° I-182 de M. Aymeri de Montesquiou (report d'un an de l'instauration de la contribution au développement de l'apprentissage et fixation de son taux à 0,10 % des rémunérations sous réserve du nombre de jeunes embauchés) et demande le retrait des amendements de M. Michel Mercier n° I-179 (report après l'établissement d'un bilan en concertation avec les professions concernées des hausses de la taxe d'apprentissage prévues en 2006 et en 2007) et n° I-176 (évaluation de ce dispositif). (p. 8685) : instauration d'un système de bonus-malus. Possibilité de faire jouer le mécanisme du crédit d'impôt. Politique volontariste du Gouvernement en matière d'apprentissage. (p. 8686) : sur l'amendement n° I-172 de M. Michel Mercier (versement de la contribution aux organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage) qu'il accepte, son sous-amendement n° I-343 (fixation des échéances de règlement de la contribution aux organismes collecteurs et de son reversement au comptable public et instauration d'une majoration en cas de non-versement par l'entreprise) ; adopté. Estime l'amendement n° I-183 de M. Aymeri de Montesquiou (possibilité de verser la contribution au comptable de la direction générale des impôts ou aux organismes collecteurs) satisfait par l'amendement précité n° I-172 de M. Michel Mercier assorti de son sous-amendement précité n° I-343. - **Art. 25** *(Mise en place d'un régime déclaratif et abandon de la procédure de délivrance d'un reçu en matière de taxe différentielle sur les véhicules à moteur)* (p. 8688) : conséquences de la suppression de la vignette sur les recettes fiscales des collectivités territoriales. Contrôle du paiement de la vignette par les administrations publiques. Défavorable à la réduction demandée par les organisations professionnelles de sociétés de location de véhicules du délai de deux ans à six mois. Absence de projet de réforme d'ensemble de cette taxe en 2005. - **Débat sur les recettes des collectivités locales - Art. additionnels avant l'art. 29** (p. 8692) : s'oppose à l'amendement n° I-114 de Mme Marie-France Beaufils (possibilité aux collectivités territoriales percevant la taxe professionnelle de faire évoluer son taux en fonction de leurs besoins). - **Débat sur les recettes des collectivités locales** (p. 8693, 8694) : demande le retrait de l'amendement n° I-184 de M. Michel Thiollière (autorisation aux EPCI de fixer des taux différenciés par commune de la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères durant une période transitoire de douze ans). (p. 8695) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° I-110 (suppression du prélèvement motivé par les frais occasionnés par la révision des valeurs locatives) et n° I-116 (extension à toutes les communes et à leurs groupements du bénéfice de la DGE et augmentation du taux de concours de l'Etat au titre de cette dotation). (p. 8696, 8697) : demande le retrait de l'amendement n° I-278 de la commission (à compter du 1er janvier 2006 globalisation en une seule enveloppe et indexation sur l'inflation de la DGF des communautés urbaines). (p. 8701) : demande le retrait des amendements portant sur le même objet n° I-67 de M. Xavier Pintat et n° I-162 de Mme Jacqueline Gourault (introduction d'un mécanisme d'ajustement du prélèvement opéré par l'Etat en fonction de l'évolution des bases de la taxe professionnelle de France Télécom imposée par les collectivités locales), n° I-258 de M. Pierre-Yvon Trémel (actualisation annuelle en fonction des bases imposables de taxe professionnelle de France Télécom du prélèvement opéré par l'Etat), de Mme Jacqueline Gourault portant sur le même objet n° I-169, I-175 et I-178 (repli) ainsi que le n° I-242 de M. Jean-Marie Bockel (possibilité de compensation spécifique au sein du fonds national de péréquation de la taxe professionnelle des pertes de recettes des collectivités subissant une baisse de leurs bases de fiscalité de taxe professionnelle au titre des établissements de France Télécom). Projet de décret permettant aux communes et aux EPCI de bénéficier d'une compensation en cas de perte supérieure à 2 % du produit fiscal de référence avec effet dès 2004. (p. 8703) : domaine réglementaire. Accepte d'étudier les situations particulières. (p. 8704) : impossibilité de faire une dérogation pour France Télécom. Dégressivité du système retenu dans le décret.

- **Suite de la discussion** (1er décembre 2004) - **Art. 29** *(Réforme de la dotation globale de fonctionnement, DGF, des communes)* (p. 8748, 8749) : s'oppose à l'amendement n° I-272 de M. Philippe Arnaud (mise en place d'un système de péréquation solidaire entre les communes). (p. 8750, 8751) : s'oppose aux amendements de M. Jean Faure, portant sur le même objet, n° I-60 et I-61 (prise en compte du poids des résidences secondaires dans la redistribution des sommes versées aux communes au titre de la DGF). Cas des communes de montagne. Accepte l'amendement n° I-334 de la commission (précision). Demande le retrait de l'amendement n° I-167 de Mme Jacqueline Gourault (pondération du montant de la compensation de la suppression de la part salaires de la taxe professionnelle). (p. 8752, 8753) : demande le retrait des amendements de M. Jacques Blanc, portant sur le même objet, n° I-74 et I-75 (exclusion du potentiel financier des montants perçus au titre de la dotation proportionnelle à la superficie). Caractère non compensatoire de la DGF. Accepte l'amendement n° I-62 de M. Yves Fréville (rédaction). (p. 8754) : s'oppose à l'amendement n° I-234 de M. Marc Massion (exclusion de la dotation touristique du potentiel financier des communes). Accepte l'amendement n° I-335 de la commission (clarification). (p. 8755) : demande le retrait des amendements de M. Yves Fréville n° I-50 (partage de la taxe professionnelle au sein d'une communauté à TPU) et n° I-51 (repli). (p. 8756) : nécessité de reporter l'étude de cette question. Accepte l'amendement n° I-336 de la commission (rédaction). (p. 8758) : favorable à l'amendement n° I-21 précité, sous réserve d'une rectification permettant de tenir compte des amendements, portant sur le même objet, n° I-52 de M. Yves Fréville et n° I-235 de M. Pierre-Yvon Trémel (amélioration, en terme d'équité, du calcul du potentiel financier des communes relevant d'EPCI à taxe professionnelle unique sur le territoire desquelles est implanté un établissement

de France Télécom). (p. 8759) : accepte l'amendement n° I-337 de la commission (coordination). (p. 8762) : s'oppose aux amendements n° I-236 de M. Jean-Marie Bockel (garantie apportée à la progressivité des dotations de l'Etat compensant les effets de l'inflation et des hausses mécaniques des charges des collectivités locales) et n° I-187 de M. Jean-Patrick Courtois (modification de la fourchette des montants par habitant de la dotation de base attribuée aux communes). Demande le retrait de l'amendement n° I-174 de Mme Jacqueline Gourault (augmentation du taux de la dotation forfaitaire). S'oppose à l'amendement n° I-143 de M. Claude Biwer (harmonisation du montant par habitant de la dotation de base attribuée aux communes) ainsi qu'au sous-amendement n° I-347 de M. Bruno Retailleau s'y rapportant. (p. 8769) : demande le retrait de l'amendement n° I-160 de M. Claude Biwer (majoration de la dotation superficiaire). (p. 8770, 8771) : accepte l'amendement n° I-232 de M. Pierre Jarlier (modification du mode de calcul de la dotation superficiaire pour les communes de la Guyane). Demande le retrait de l'amendement n° I-38 de M. Jacques Blanc (modification du plafonnement de la dotation superficiaire). (p. 8771) : accepte l'amendement n° I-306 de M. Alain Milon (assurance d'une neutralité totale pour toute opération de restructuration territoriale des EPCI à TPU). (p. 8772) : s'oppose à l'amendement n° I-237 de M. Marc Massion (accroissement de la dotation forfaitaire en faveur des communes les plus pauvres). (p. 8773) : demande le retrait de l'amendement n° I-238 de M. Jean-Marie Bockel (augmentation de l'indexation de la part garantie de la dotation forfaitaire). Accepte l'amendement n° I-65 de M. Yves Fréville (prise en compte des résultats de recensements complémentaires en 2004 dans le calcul de la dotation forfaitaire). (p. 8774) : accepte les amendements n° I-190 de M. Jean-Paul Virapoullé (création d'une dotation d'ultrapériphéricité) et n° I-20 de la commission (précision). (p. 8775) : accepte l'amendement n° I-22 de la commission (affectation du reliquat comptable du Centre national de la fonction publique territoriale pour l'année 2003 à la dotation spéciale pour le logement des instituteurs de 2004). (p. 8775, 8776) : s'oppose aux amendements de M. Marc Massion n° I-239 (réaffectation de la régularisation de la DGF aux collectivités locales) et n° I-240 (conséquence) ainsi qu'à l'amendement n° I-241 de M. Jean-Marie Bockel (affectation de la régularisation de la DGF à la DCTP). (p. 8777) : ses amendements, portant sur le même objet, n° I-340 et I-341 (adaptation des seuils d'éligibilité à la dotation nationale de péréquation) ; adoptés. (p. 8778) : accepte les amendements identiques n° I-47 de M. Jacques Blanc et n° I-203 de M. Pierre Jarlier (augmentation de l'aide financière apportée aux bourgs-centres dans les ZRR). (p. 8779) : accepte l'amendement n° I-24 de la commission (extension à l'année 2006 de la garantie apportée aux communes cessant d'être éligibles à la fraction "bourg-centre" de la dotation de solidarité rurale). (p. 8780) : accepte l'amendement n° I-25 de la commission (instauration d'une garantie en faveur des communes cessant d'être éligibles à la fraction "péréquation" de la dotation de solidarité rurale). Son amendement n° I-342 : aménagement du fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France ; adopté. (p. 8781) : demande le retrait du sous-amendement n° I-125 de Mme Marie-France Beaufils portant sur son amendement n° I-342 précité. - **Art. additionnels après l'art. 29** (p. 8784) : s'oppose à l'amendement n° I-112 de Mme Marie-France Beaufils (pénalisation des placements financiers effectués au détriment de l'emploi et de la croissance). (p. 8785) : s'oppose à l'amendement n° I-117 de Mme Marie-France Beaufils (encadrement de l'évolution des taxes locales). (p. 8786) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils portant sur le même objet n° I-118 et I-119 (mode de calcul de la DSU). (p. 8787) : s'oppose à l'amendement n° I-120 de Mme Marie-France Beaufils (périmètre et indice de définition des ZUS). - **Art. 30** *(Réforme de la dotation globale de fonctionnement, DGF, des groupements de communes)* (p. 8789) : favorable à l'amendement n° I-307 de M. Alain Milon (assurance d'une neutralité totale pour toute opération de restructuration territoriale des groupements de communes). - **Art. additionnel après l'art. 30** (p. 8797, 8798) : demande le retrait de l'amendement n° I-155 de Mme Jacqueline Gourault (pondération du montant de la compensation de la suppression de la part « salaires » de la taxe professionnelle). - **Art. 31** *(Réforme de la dotation globale de fonctionnement des départements)* (p. 8802, 8803) : masse de la DGF départementale. Lisibilité de la dotation forfaitaire par habitant. Création d'une dotation de péréquation urbaine. Potentiel financier des départements. (p. 8804) : demande le retrait de l'amendement n° I-243 de M. Marc Massion (introduction d'une part superficiaire dans le calcul de la dotation forfaitaire des départements). Accepte les amendements de la commission portant sur le même objet n° I-29 et I-30 (mode particulier de calcul pour la dotation forfaitaire de Paris). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-338 de la commission (encadrement des compétences du comité des finances locales). (p. 8812) : demande le retrait des amendements de M. Yves Fréville n° I-56 (création d'une dotation de péréquation des ressources), n° I-57 (répartition de la dotation de péréquation urbaine) et n° I-58 (répartition de la dotation de fonctionnement minimale) ainsi que des amendements de M. Jacques Blanc n° I-76 (prise en compte dans le calcul de la dotation de fonctionnement rural des charges induites par le transfert aux départements de nouveaux kilomètres de voirie nationale) et n° I-77 (croissance de la dotation de fonctionnement minimale). Accepte l'amendement n° I-31 de la commission (régulation de la dotation par habitant des départements urbains). S'oppose aux amendements de M. Marc Massion n° I-244 (calcul du montant de la dotation de fonctionnement minimale en fonction de la longueur de la voirie, doublée pour les zones de montagne), n° I-245 (prise en compte du nombre d'allocataires du RMI dans le calcul de la dotation de fonctionnement minimale) et n° I-246 (prise en compte dans le calcul de la dotation de fonctionnement minimale d'un indice synthétique défini à partir du potentiel financier, de la longueur de la voirie et du nombre d'allocataires du RMI) ainsi qu'à l'amendement n° I-247 de M. Claude Haut (maintien, au-delà de 2005, du système de garantie limitant les évolutions de la DFM). Demande le retrait des amendements n° I-199 de M. Jean François-Poncet (mise en place de critères identiques pour l'appréciation de la richesse des départements) et n° I-270 de M. François Marc (scission en deux fractions de la dotation de péréquation des départements). S'oppose au sous-amendement n° I-348 de M. Bruno Retailleau portant sur l'amendement n° I-32 de la commission (garantie de maintien du montant de la DFM pour les départements non-urbains) qu'il accepte. (p. 8814) : réforme favorable aux collectivités locales et, en particulier, aux départements. (p. 8816) : demande le retrait de l'amendement de la commission n° I-339 (instauration d'une clause de rendez-vous). (p. 8817) : nécessité de débattre des dispositions relatives aux collectivités locales lors de l'examen de la loi de finances. - **Art. additionnels après l'art. 31** (p. 8819) : s'oppose à l'amendement n° I-248 de M. Michel Moreigne (création d'un concours particulier au profit des vingt-quatre départements actuellement éligibles à la DFM). Demande le retrait de l'amendement n° I-249 de M. Claude Haut (création d'un fonds spécial de péréquation au profit des départements qui contribuent financièrement au programme de construction du réacteur expérimental thermonucléaire international). (p. 8820, 8821) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° I-333 de M. Jean François-Poncet portant sur l'amendement n° I-59 de M. Yves Fréville (présentation d'un rapport sur la mise en oeuvre de la réforme de la dotation globale de fonctionnement) qu'il accepte. - **Art. additionnel avant l'art. 32** (p. 8822) : s'oppose à l'amendement n° I-122 de Mme Marie-France Beaufils (majoration exceptionnelle de la DGF). - **Art. 32** *(Reconduction du contrat de croissance et de solidarité)* (p. 8823) : s'oppose aux amendement ayant le même objet n° I-123 de Mme Marie-France Beaufils et n° I-250 de M. Marc Massion (majoration du taux d'évolution du PIB pour le calcul du taux de progression annuelle de l'enveloppe normée). - **Art. additionnels après l'art. 32** (p. 8824) : s'oppose à l'amendement n° I-124 de Mme Marie-France Beaufils (allocation d'une compensation aux communes connaissant en 2005 une baisse de la DCTP). - **Art. 33** *(Modalités de compensation financière aux régions et aux départements, des transferts de compétences résultant de la loi relative aux libertés et aux responsabilités locales)* (p. 8826, 8827) : son amendement n° I-345 : répartition du produit de la TCA et de la TIPP ; adopté. (p. 8828) : s'oppose à

l'amendement n° I-251 de M. Marc Massion (indexation de la fraction de TIPP transférée aux régions). (p. 8829) : s'oppose à l'amendement n° I-252 de M. Marc Massion (indexation de la fraction du taux de TCA transférée aux départements). - **Art. 34** *(Transfert aux départements d'une part du produit de la taxe sur les conventions d'assurance contre les risques de toutes natures relatifs aux véhicules terrestres à moteur)* (p. 8831) : son amendement n° I-346 : répartition du produit de la TCA entre les départements ; adopté. (p. 8832) : s'oppose à l'amendement n° I-255 de M. Claude Haut (modulation de la TCA). (p. 8833) : s'oppose à l'amendement n° I-257 de M. Marc Massion (indexation de la fraction du taux de TCA transférée aux départements). Accepte l'amendement n° I-271 de M. Jean-Claude Gaudin (versement à la commune de Marseille d'une fraction du produit de la TCA, au titre du bataillon des marins-pompiers). (p. 8834, 8835) : s'oppose à l'amendement n° I-254 de M. Claude Haut (augmentation de la participation de l'Etat à la prestation de fidélisation des sapeurs-pompiers volontaires). - **Art. additionnels après l'art. 34** (p. 8836) : s'oppose à l'amendement n° I-261 de M. François Marc (élargissement du bénéfice du FCTVA à tout investissement réalisé par une collectivité territoriale sur le domaine public). S'oppose à l'amendement n° I-115 de Mme Marie-France Beaufils (augmentation du taux de remboursement de la TVA aux communes). (p. 8838) : s'oppose aux amendements de M. François Marc n° I-260 (suppression de l'exonération de la TGAP pour les aéronefs appartenant à l'Etat et extension d'un régime d'aide à l'insonorisation) et de M. Michel Moreigne n° I-259 (compensation financière pour les communes subissant des exonérations de taxe foncière sur les emprises militaires). - **Art. additionnel après l'art. 13 (précédemment réservé)** (p. 8841) : demande le retrait de l'amendement n° I-321 de la commission (réforme de la fiscalité des entreprises). Favorable à un travail commun sur le sujet avec la commission des finances. (p. 8842) : nécessité de préciser le coût budgétaire pluriannel de cette réforme. - **Art. 44 et état A annexé** (p. 8852) : son amendement n° I-349 : prise en compte des modifications intervenues au cours de la discussion ; adopté. - **Vote sur l'ensemble de la première partie** (p. 8858) : remerciements.

*Articles non rattachés :*

- (13 décembre 2004) - **Art. additionnel avant l'art. 63 A** (p. 9647) : s'oppose à l'amendement n° II-146 de M. Thierry Foucaud (restructuration des conditions d'imposition des stock-options). - **Art. 63 A** *(Instauration d'un dispositif d'attributions d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux)* (p. 9650) : s'oppose à l'amendement n° II-102 de M. Thierry Foucaud (suppression). Sur les amendements de la commission, demande le retrait des amendements n° II-55 (précision rédactionnelle) et n° II-60 (clarification rédactionnelle) et accepte les amendements n° II-53 (clarification), n° II-54 (amélioration de l'encadrement de l'autorisation par l'assemblée générale extraordinaire de l'attribution d'actions gratuites aux salariés ou mandataires sociaux afin d'encourager l'actionnariat salarié), n° II-56 (prévention des délits d'initiés liés aux attributions d'actions gratuites), n° II-57 (limitation du nombre total des actions attribuées gratuitement à 10 % du capital social), n° II-58 (alignement sur le régime applicable aux stocks-options de la définition des sociétés liées à celle qui attribue gratuitement les actions), n° II-59 (impossibilité d'attribution gratuite d'actions aux salariés ou mandataires sociaux les amenant à détenir chacun plus de 10 % du capital social), n° II-61 (information, chaque année, de l'assemblée générale ordinaire des opérations d'attribution par un rapport spécial), n° II-62 (information de l'assemblée générale ordinaire de la société contrôlant majoritairement celle qui attribue gratuitement les actions), n° II-63 (conséquence) et n° II-64 (clarification). - **Art. 63 B** *(Augmentation du plafond d'abondement par l'entreprise des versements des salariés aux plans d'épargne d'entreprise)* (p. 9651) : s'oppose à l'amendement n° II-103 de M. Thierry Foucaud (suppression). - **Art. additionnels après l'art. 63 B** (p. 9652) : s'oppose à l'amendement n° II-148 de M. Thierry Foucaud (imposition des plus-values sur cession de biens immobiliers). S'oppose à l'amendement n° II-147 de M. Thierry Foucaud (augmentation du taux d'imposition séparé des plus-values sur cession de biens immobiliers). (p. 9653) : accepte l'amendement n° II-160 de M. Alain Lambert (ouverture du droit à participation aux résultats financiers aux salariés des filiales des entreprises publiques effectuant leur activité dans des conditions de droit commun et sécurisation juridique du champ d'application de la participation aux entreprises publiques). - **Art. 63 C** *(Modification de la taxe fiscale affectée au Centre national de la chanson, des variétés et du jazz, CNVJ)* (p. 9654, 9655) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements portant sur le même objet n° II-87 de M. Yann Gaillard, n° II-90 de M. André Vallet et n° II-105 de M. Ivan Renar (exonération de la taxe sur les spectacles des représentations de spectacles de variétés intégrés à des bals, fêtes populaires et fêtes traditionnelles, organisés dans un contexte non lucratif et non professionnel). Nécessité de soutenir les spectacles traditionnels. Souhait de trouver une meilleure formulation lors de la commission mixte paritaire. (p. 9658) : demande le retrait du sous-amendement n° II-169 de M. Michel Charasse (précision du caractère non lucratif de ces fêtes) déposé sur l'amendement précité n° II-87 de M. Yann Gaillard. Fonctionnement du Centre de la chanson, des variétés et du jazz. - **Art. additionnels avant l'art. 63** (p. 9659) : demande le retrait de l'amendement n° II-65 de la commission (relèvement, pour les particuliers, du crédit d'impôt applicable aux revenus d'actions). (p. 9660, 9661) : demande le retrait de l'amendement n° II-109 de M. Marc Massion (réforme du taux de l'intérêt de retard). Amélioration souhaitable de la transparence des relations entre l'Etat et les contribuables. - **Art. 63** *(Relèvement du plafond des dépenses éligibles à la réduction d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile)* (p. 9663, 9664) : s'oppose aux amendements de M. Thierry Foucaud n° II-107 (suppression) et n° II-149 (ouverture d'un crédit d'impôt au titre des dépenses liées à la dépendance), ainsi qu'aux amendements de M. Marc Massion n° II-110 (suppression) et n° II-111 (transformation de la réduction d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile en crédit d'impôt). "Contrat France 2005". - **Art. additionnels après l'art. 63** (p. 9665) : demande le retrait des amendements portant sur le même objet n° II-91 de M. Michel Mercier et n° II-112 de M. Marc Massion (extension du bénéfice de la réduction d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile au syndicat de copropriétaires). Demande le retrait de l'amendement n° II-113 de M. Michel Moreigne (extension du bénéfice de la réduction d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile aux groupements d'exploitants agricoles). - **Art. additionnel après l'art. 64** (p. 9667) : demande le retrait de l'amendement n° II-161 de M. Eric Doligé (octroi d'une réduction d'impôt égale au quart des dépenses de remise en état ou de mise aux normes d'une installation d'assainissement non collectif). (p. 9669) : défavorable au sous-amendement n° II-170 de M. François Marc (remplacement de la réduction d'impôt par un crédit d'impôt) déposé sur l'amendement précité n° II-161 de M. Eric Doligé. Report de cette discussion. - **Art. 65** *(Crédit d'impôt en faveur du développement durable pour les dépenses d'équipement de l'habitation principale)* (p. 9671) : demande le retrait de l'amendement n° II-95 de M. Michel Mercier (extension aux résidences secondaires du crédit d'impôt ouvert pour l'installation des équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable et plafonnement des dépenses à l'ensemble des travaux afférents à l'habitation principale ou à la résidence secondaire). (p. 9672) : demande le retrait de l'amendement n° II-106 de M. Thierry Foucaud (précision relative au domicile fiscal du contribuable). Demande le retrait de l'amendement n° II-164 de M. Laurent Béteille (intégration dans le champ du crédit d'impôt des dépenses de remplacement d'une chaudière à basse température ou à condensation). (p. 9673) : demande le retrait de l'amendement n° II-114 de M. Roland Courteau (réintégration dans le champ du crédit d'impôt des dépenses réalisées pour l'acquisition d'inserts de cheminée). (p. 9674) : demande le retrait de l'amendement n° II-115 de M. Roland Courteau (limite du crédit d'impôt aux seules pompes à chaleur produisant de la chaleur et aux pompes à air réversible équipant les logements occupés par des personnes âgées ou handicapées). (p. 9675) : estime l'amendement n° II-162 de M. Laurent Béteille (extension du crédit d'impôt lié aux dépenses d'équipements de production

d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable aux immeubles collectifs à usage d'habitation neufs ou achevés) satisfait par le texte du projet de loi. S'oppose aux amendements portant sur le même objet n° II-93 de M. Jean-Jacques Jégou et n° II-163 de M. Laurent Béteille (intégration dans le champ du crédit d'impôt lié aux coûts d'équipements de production d'énergie utilisant majoritairement des énergies renouvelables, des dépenses de raccordement). (p. 9676) : accepte les amendements de la commission n° II-67 (précision) et n° II-66 (rectification d'une erreur matérielle). - **Art. additionnel après l'art. 65** : demande le retrait de l'amendement n° II-165 de M. Laurent Béteille (prorogation de cinq ans du dispositif d'exonération de taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel et de TIPP applicable au fioul lourd, au gaz naturel et au gaz de raffinerie dans les installations de cogénération). - **Art. 66** *(Crédit d'impôt en faveur de l'aide aux personnes pour dépenses d'équipement de l'habitation principale)* (p. 9678) : demande le retrait de l'amendement n° II-92 de M. Michel Mercier (extension aux résidences secondaires de ce dispositif). Accepte l'amendement n° II-68 de la commission (rectification d'une erreur matérielle). - **Art. additionnel après l'art. 66** (p. 9679) : demande le retrait des amendements identiques n° II-98 de M. Michel Mercier et n° II-122 de M. Henri de Richemont (faculté pour les sociétés d'exercice libéral d'opter pour le regime d'assujettissement à l'impôt sur les sociétés ou le régime des sociétés de personnes). - **Art. 67** *(Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété)* (p. 9682) : s'oppose à l'amendement n° II-116 de M. Marc Massion (suppression). - **Art. additionnels après l'art. 67** (p. 9683, 9684) : demande le retrait de l'amendement n° II-140 de M. Alain Lambert (instauration d'une égalité fiscale pour le contribuable acquéreur de son entreprise en nom personnel ou en société). Statut fiscal de l'acquéreur. (p. 9685) : s'oppose à l'amendement n° II-158 de M. Alain Vasselle (application d'un taux réduit de TVA aux prestations, aux équipements et aux abonnements liés à l'exploitation ou aux livraisons d'énergie calorifique distribuées ou non par des réseaux publics de chaleur). (p. 9687) : demande le retrait de l'amendement n° II-139 de M. Alain Lambert (pour le calcul des droits de succession, autorisation de reporter l'évaluation des biens d'une entreprise ou d'une société jusqu'à l'expiration du délai légal de dépôt de la déclaration de succession). (p. 9688) : favorable au vote de dispositions fiscales dans les textes financiers. (p. 9689) : s'oppose à l'amendement n° II-143 de M. Alain Lambert (abrogation d'articles du code général des impôts, n° 751 relatif à la succession de l'usufruitier d'un bien et n° 752 relatif à l'intégration dans une succession des valeurs mobilières détenues l'année précédant le décès). Amendement de M. Carrez sur la suppression du droit de timbre. (p. 9690) : demande le retrait de l'amendement n° II-142 de M. Alain Lambert (abrogation de l'article 785 du code général des impôts relatif aux droits acquittés par les héritiers d'un bien leur revenant après une renonciation de succession). (p. 9691) : demande le retrait de l'amendement n° II-144 de M. Alain Lambert (abrogation de l'article 1684 du code général des impôts instituant une solidarité entre le cédant et le cessionnaire d'un fonds de commerce pour le paiement de l'impôt sur le revenu et la taxe d'apprentissage). (p. 9693) : s'oppose aux amendements identiques n° II-12 de la commission des affaires économiques et n° II-125 de M. François Marc (application aux quinze premières années du dispositif prévu par l'article 42 de la loi de finances pour 2001 compensant intégralement les exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les logements locatifs sociaux). (p. 9696) : accepte l'amendement n° II-124 de M. Thierry Repentin (extension aux communautés d'agglomération de la compensation des pertes de recettes dues à l'allongement de quinze à vingt-cinq ans des exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions de logements sociaux). - **Art. 68** *(Prorogation du dégrèvement temporaire de taxe professionnelle au titre des investissements nouveaux)* (p. 9697) : s'oppose aux amendements de suppression n° II-126 de M. Marc Massion et n° II-157 de Mme Marie-France Beaufils. - **Art. additionnel après l'art. 68** (p. 9698) : demande le retrait de l'amendement n° II-123 de M. Henri de Richemont (maintien de l'exonération de taxe professionnelle pour les jeunes avocats durant les deux années d'exercice professionnel suivant leur prestation de serment). - **Art. 68 ter** *(Plafond du prélèvement progressif sur le produit brut des jeux perçu par les communes)* (p. 9699) : accepte l'amendement n° II-69 de la commission (suppression). - **Art. additionnels après l'art. 68 ter** : estime satisfait l'amendement n° II-22 de M. Ivan Renar (autorisation de prélèvement sur le produit brut des jeux dans les casinos pour les communes réalisant des actions de promotion en faveur du tourisme). (p. 9700) : accepte l'amendement n° II-159 de M. Alain Lambert (abaissement de la taille démographique de référence pour les taux plafonds du versement transport). (p. 9701) : demande le retrait de l'amendement n° II-97 de M. Charles Pasqua (pour les communes et les EPCI de la région d'Ile-de-France ayant opté pour une taxe professionnelle de zone, modification des modalités de calcul du second prélèvement alimentant le fonds de solidarité de communes de la région d'Ile-de-France, FSRIF). Déclin des ressources globales du FSRIF. Son amendement déposé en première partie de la loi de finances. (p. 9702) : demande le retrait de l'amendement n° II-70 de la commission (accès aux extraits des registres de l'enregistrement clos depuis moins de cent ans pour le besoin de recherches liées à la dévolution de biens vacants aux communes). - **Art. additionnels avant l'art. 68 quater** (p. 9703, 9704) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° II-150 (dégrèvement de taxe foncière sur leur habitation principale pour les personnes de plus de soixante ans) et n° II-151 (modification du plafonnement de la taxe d'habitation). Principe de libre administration des collectivités locales. - **Art. 68 quater** *(Réduction de la taxe professionnelle de certains diffuseurs de presse employant moins de cinq salariés)* (p. 9705) : accepte l'amendement n° II-71 de la commission (suppression du dispositif spécifique accordé à certains diffuseurs de presse et prescription d'un rapport sur la situation des commissionnaires au regard de la taxe professionnelle et de ses perspectives d'évolution). - **Art. 68 quinquies** *(Evaluation de la valeur locative des locaux occupés par des administrations publiques, des organismes de sécurité sociale et des organisme privés à but non lucratif)* (p. 9705, 9706) : demande le retrait de l'amendement n° II-72 de la commission (suppression de l'indexation de la valeur locative des locaux sur le coefficient d'actualisation le plus favorable pour les administrations publiques et les organismes de sécurité sociale). - **Art. additionnel après l'art. 68 quinquies** : s'oppose à l'amendement n° II-152 de Mme Marie-France Beaufils (majoration du coefficient de réévaluation des valeurs locatives foncières des locaux à vocation économique). - **Art. 68 sexies** *(Prise en compte des installations et remplacements d'équipements spécialement conçus pour les personnes âgées ou handicapées dans les bases des impôts locaux)* (p. 9707) : accepte l'amendement n° II-73 de la commission (suppression). - **Art. 68 septies** *(Réduction de la valeur locative au regard de la taxe professionnelle des actifs cédés dans le cadre d'un plan de cession d'une entreprise en redressement judiciaire)* (p. 9708) : accepte l'amendement n° II-74 de la commission (suppression). - **Art. 68 nonies** *(Dégrèvement complémentaire temporaire de taxe professionnelle au titre des investissements nouveaux en faveur des entreprises plafonnées en fonction de la valeur ajoutée)* : s'oppose à l'amendement n° II-153 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). - **Art. additionnels après l'art. 68 nonies** (p. 9709, 9710) : sur les amendements de M. Claude Domeizel, demande le retrait du n° II-134 (suppression de l'exonération de taxe d'enlèvement des ordures ménagères en raison de l'éloignement du point de ramassage) et s'oppose au n° II-135 (imposition de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères aux locataires). (p. 9714) : accepte l'amendement n° II-48 de M. Charles Guené (modulation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en fonction du service rendu, amélioration du système de lissage en l'étendant sur une période de dix ans, possibilité pour les communes isolées de choisir entre taxe et redevance d'enlèvement des ordures ménagères et plafonnement des bases de l'imposition au double de la valeur locative) ainsi que, sur ce dernier, le sous-amendement n° II-171 de la commission (institution d'un zonage de la taxe en fonction de la présence d'installations de transferts ou de traitement des déchets sur le territoire d'une commune). Hommage aux auteurs de cet amendement ainsi qu'aux membres du groupe de travail. Demande le retrait des

amendements n° II-130 de M. Jean-Marc Pastor (suppression de l'article 107 de la loi de finances pour 2004 ouvrant la possibilité aux EPCI de mettre en place un dispositif de rapprochement des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères) et n° II-132 de M. Marc Massion (doublement de la durée du lissage des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

**- Suite de la discussion** (14 décembre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 68 nonies** (p. 9723) : accepte l'amendement n° II-79 de la commission (possibilité pour un EPCI de prendre en charge l'équivalent de la compensation versée à la commune au titre de la perte de base de la taxe professionnelle). (p. 9724) s'oppose à l'amendement n° II-78 de la commission (possibilité de déliaison des taux pour les EPCI au taux de taxe professionnelle inférieur à 70 % de la moyenne de sa catégorie). (p. 9726, 9727) : demande le retrait de l'amendement n° II-127 de M. Michel Charasse (possibilité pour les collectivités locales de constituer des budgets annexes rassemblant les nouveaux transferts de compétences). (p. 9727, 9728) : demande le retrait de l'amendement n° II-136 de M. Bernard Angels (règle de répartition du fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France). (p. 9729) : défavorable aux amendements de Mme Nicole Bricq n° II-137 (revalorisation de la compensation financière versée par l'Etat au syndicat des transports d'Ile-de-France pour tenir compte de la vétusté du matériel roulant de la SNCF) et n° II-138 (revalorisation de la compensation financière versée par l'Etat au syndicat des transports d'Ile-de-France pour constituer un fonds de roulement correspondant à un mois de trésorerie). (p. 9731) : s'oppose aux amendements identiques de M. Yves Dauge et de Mme Marie-France Beaufils n° II-128 et n° II-154 (rétablissement de l'assistance gratuite de la DDE aux communes pour l'instruction des demandes de permis de construire), d'une part, et n° II-129 et n° II-155 (repli), d'autre part. - **Art. additionnels avant l'art. 69** (p. 9734) : s'oppose à l'amendement n° II-118 de M. François Marc (intégration d'un bilan de la politique publique française de soutien aux exportations dans le rapport annuel sur les activités de la France dans les organismes financiers internationaux). (p. 9735) : défavorable à l'amendement n° II-119 de M. François Marc (instauration d'un débat lors de la remise du rapport annuel présentant l'action de la France au sein des organismes financiers internationaux). - **Art. 69** *(Réforme de l'article 209 B du code général des impôts)* (p. 9737) : s'oppose à l'amendement n° II-120 de M. Marc Massion (seuil de mise en oeuvre du dispositif visant à lutter contre l'évasion fiscale) et à l'amendement n° II-121 de M. François Marc (différentiel d'imposition permettant la mise en oeuvre de la lutte contre les délocalisations fiscales). - **Art. additionnels après l'art. 69** (p. 9739) : demande le retrait des amendements de M. Michel Mercier n° II-100 (suppression de la double imposition des dividendes versés entre sociétés en étendant à l'ensemble d'entre elles le régime "mère-fille") et n° II-101 (réduction du délai de prescription pour le défaut de déclaration de l'ISF). - **Art. additionnel avant l'art. 69 bis** (p. 9742) : s'oppose à l'amendement n° II-117 de M. Thierry Repentin (création d'une contribution des marchands de biens à hauteur de 5 % du montant des ventes immobilières réalisées) et accepte l'amendement n° II-80 de la commission (suppression de l'article 69 bis). - **Art. 69 ter** *(Amélioration des relations entre les établissements de crédit et leurs clients)* (p. 9744) : demande le retrait de l'amendement n° II-81 de la commission (montant de l'amende versée par les banques en cas de non-respect de leurs obligations dans le cadre des conventions de compte). - **Art. 69 quater** (p. 9745) : demande le retrait de l'amendement n° II-94 de M. Michel Mercier (suppression du dispositif tendant à moduler l'exonération des charges patronales accordée pour l'acquisition de chèques vacances). - **Art. additionnel après l'art. 69 quinquies ou après l'art. 70 quater** (p. 9747) : accepte l'amendement n° II-96 de M. Jean Louis Masson (présentation d'un rapport sur la possibilité d'accorder aux entreprises une déduction de TVA sur l'achat de véhicules non polluants). - **Art. additionnel après l'art. 69 quinquies** (p. 9748) : demande le retrait de l'amendement n° II-24 de M. Ivan Renar (revalorisation de la taxe affectée au fonds d'aide et de soutien à la presse d'opinion et d'information générale). - **Art. additionnel après l'art. 70 quater** (p. 9752) : favorable à l'amendement n° II-82 de la commission (remplacement du conseil des impôts par un conseil des prélèvements obligatoires). - **Seconde délibération** (p. 9752, 9753) : en application de l'article 43, alinéa 4, du règlement, demande une seconde délibération sur les articles 46 et état B, 47 et état C, 61 et état H, 68 duodecies, 69 quater, 73, 75 et sur l'article 44 et l'état A ; seconde délibération ordonnée. - **Art. 46 et état B** (p. 9754, 9755) : ses amendements n° A-1 à n° A-26 (modification des crédits) ; adoptés. - **Art. 47 et état C** (p. 9756, 9757) : ses amendements n° A-27 à n° A-37 (modification des crédits) ; adoptés. - **Art. 61 et état H** : son amendement n° A-38 : modification de la nomenclature ; adopté. - **Art. 68 duodecies** : son amendement n° A-39 : régime de déliaison des taux de la taxe professionnelle ; adopté. - **Art. 69 quater** *(Extension du dispositif des chèques-vacances aux PME-PMI)* : son amendement n° A-43 : nouvelle rédaction de l'article ; adopté. - **Art. 73** *(Mise en oeuvre du droit au départ anticipé en retraite, pour les fonctionnaires ayant commencé à travailler très jeunes et ayant effectué une longue carrière)* : son amendement n° A-40 : rectification ; adopté. - **Art. 75** *(Révision du dispositif des exonérations de cotisations sociales patronales au titre des salaires versés aux apprentis)* (p. 9759) : son amendement n° A-41 : rétablissement ; adopté. - **Art. 44 et état A** (p. 9760) : son amendement n° A-42 : coordination ; adopté. (p. 9761, 9762) : remerciements. Importance du contrôle budgétaire exercé par le Sénat. Mise en place de la LOLF l'année prochaine. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 9774, 9778) : remerciements. Apports du Sénat au projet de loi de finances. Absence de répercussion de la décentralisation sur la fiscalité des collectivités locales. Poids excessif de la dépense publique en France. Dette insupportable. Politique engagée par le Gouvernement. Maîtrise des dépenses de l'Etat. Mise en réserve de crédits. Responsabilisation dans l'utilisation des crédits. Modernisation de la procédure budgétaire. Programme pour l'année 2005. Poursuite du redressement de la France.

**- Projet de loi organique modifiant la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances [n° 69 (2004-2005)]** - (16 décembre 2004) - **Discussion générale** (p. 9922, 9924) : réforme révolutionnaire sur le plan budgétaire, politique et culturel. Unanimité autour du projet. Passage d'une logique de moyens à une logique de résultat. Renouveau dans la gestion publique et le débat démocratique. Triple objectif : éviter la répétition des erreurs du passé, renforcer les droits du Parlement, mieux maîtriser la dépense publique. Changement de méthode. Constitution de réserves de précaution et d'innovation. Efficacité et transparence de cette procédure. Amélioration de la sincérité du budget. - **Art. 1er** *(Détermination des modalités d'utilisation des surplus non anticipés de recettes fiscales)* (p. 9935) : s'oppose à l'amendement n° 5 de M. Thierry Foucaud (suppression). - **Art. 3** *(Information, dans le projet de loi de finances initiale, sur les emplois rémunérés par les organismes subventionnés)* (p. 9936) : s'oppose à l'amendement n° 6 de M. Thierry Foucaud (suppression). (p. 9937) : favorable à un système à double sécurité par programme et par ministère. Rôle des secrétaires généraux des ministères. - **Art. 4** *(Information, dans le projet de loi de règlement, sur les emplois rémunérés par des organismes subventionnés)* : s'oppose à l'amendement n° 7 de M. Thierry Foucaud (suppression). - **Art. 5** *(Pouvoirs de contrôle des membres des commissions des finances des assemblées)* (p. 9938) : demande le retrait de l'amendement n° 3 de M. Alain Lambert (suppression) et s'oppose à l'amendement n° 8 de M. Thierry Foucaud (suppression). (p. 9939) : engagement du maintien de l'équilibre des dispositions du texte. - **Art. 6** *(Institution d'un débat sur certains rapports de la Cour des comptes)* (p. 9940) : le Gouvernement s'en remet au Sénat sur l'amendement de la commission des finances n° 1 (suppression). - **Art. additionnels après l'art. 6** (p. 9941) : sur les amendements de la commission, accepte le n° 9 (couverture totale de l'engagement financier des opérations de partenariat public-privé par des autorisations d'engagement) et s'oppose au n° 10 (prise en compte dans la dette de l'Etat du financement des opérations de partenariat public-privé). Propose la publication d'un document annexé à la loi de finances pour chaque opération de partenariat public-privé. (p. 9942) :

inconstitutionnalité de l'amendement n° 2 de M. Alain Lambert (fixation exclusive des mesures fiscales dans le cadre d'une loi de finances en cas de déficit budgétaire). (p. 9943) : demande le retrait de l'amendement n° 4 de M. Michel Charasse (obligation de transmission des comptabilités des ministres et des comptables publics à la Cour des comptes) qu'il estime satisfait.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2004 [n° 112 (2004-2005)]** - (17 décembre 2004) - **Discussion générale** (p. 9968, 9970) : traduction de l'expression de choix politiques significatifs et engageants. Affectation à la réduction du déficit public des recettes supplémentaires. Ouverture de crédits supplémentaires. Poursuite de la réduction du déficit budgétaire. Nécessité de simplifier la fiscalité et de renforcer l'attractivité du territoire. Volonté de maîtriser la dépense publique, d'améliorer son efficacité et de gager des baisses d'impôt par des économies. (p. 9973, 9974) : affirmation de l'ouverture du Gouvernement aux observations du Parlement. Favorable à des méthodes de travail transparentes. Signification politique de l'intégration des dépenses de défense nationale, de mesures sociales et de relance des contrats de plan dans le collectif budgétaire pour 2004. Réserve de précaution. (p. 9979, 9980) : priorités de financement par le collectif des investissements en matière de défense, des interventions en matière sociale et de la relance du volet routier des contrats de plan. Choix de redressement des comptes. Report de crédits. Poursuite indispensable de l'effort de maîtrise de la dépense publique et de réduction du déficit budgétaire. - **Question préalable** (p. 9983) : s'oppose à la motion n° 48 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat tendant à opposer la question préalable. - **Art. additionnels avant l'art. 2** (p. 9985) : s'oppose à l'amendement n° 58 de M. Marc Massion (majoration de la compensation financière du transfert du RMI-RMA aux conseils généraux). (p. 9986) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 66 de M. Michel Charasse (recouvrement des indus en cas de versement du RMI à des personnes n'y ayant plus droit). Souhait d'examiner un maximum d'amendements en séance de nuit. - **Art. 2** *(Ajustement de la fraction de tarif de TIPP affectée aux départements)* (p. 9989) : s'oppose à l'amendement n° 59 de M. Marc Massion (évolution de la compensation financière du transfert du RMI-RMA aux conseils généraux). (p. 9990) : ses amendements n° 108 (répartition par département de la fraction de TIPP affectée à la compensation financière du transfert du RMI) ; et n° 109 (modalités d'application aux départements d'une part supplémentaire de TIPP) ; adoptés. - **Art. 3** *(Modalités de perception en 2004 de la taxe d'aide au commerce et à l'artisanat, TACA)* (p. 9991) : s'oppose à l'amendement n° 34 de M. Michel Mercier (abaissement du seuil de la superficie à partir de laquelle s'applique la taxe d'aide au commerce et à l'artisanat pour les surfaces commerciales). - **Art. 5 et état A annexé** *(Equilibre général)* (p. 9996) : son amendement n° 127 : cohérence ; adopté. - **Art. 6 et état B** *(Dépenses ordinaires des services civils - Ouverture de crédits)* (p. 9998, 9999) : ses amendements n° 111 (minoration des ouvertures de crédits du titre III sur le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie) ; et n° 110 (majoration des crédits du titre IV sur le ministère du travail, de la santé et de la solidarité) ; adoptés. - **Art. 7 et état B'** *(Dépenses ordinaires des services civils - Annulation de crédits)* (p. 10000) : ses amendements n° 112 (majoration des annulations de crédits du titre Ier sur les charges communes) ; n° 113 (majoration des annulations de crédits du titre III sur les charges communes) ; n° 114 (majoration des annulations de crédits du titre III sur le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie) ; n° 115 (majoration des annulations de crédits du titre IV sur le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie) ; n° 117 (minoration des annulations de crédits du titre III sur le Conseil économique et social) ; n° 126 (majoration des annulations de crédits du titre IV sur le ministère du travail, de la santé et de la solidarité) ; n° 116 (minoration des annulations de crédits du titre IV sur le ministère du travail, de la santé et de la solidarité) ; adoptés. - **Art. 8 et état C** *(Dépenses en capital des services civils - Ouverture de crédits)* (p. 10001) : ses amendements n° 118 (majoration des autorisations de programme du titre VI sur le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie) ; n° 119 (majoration des autorisations de programme du titre VI sur le ministère de la justice) ; et n° 120 (majoration des autorisations de programme du titre VI sur le ministère de l'outre-mer) ; adoptés. - **Art. 9 et état C'** *(Dépenses en capital des services civils - Annulation de crédits)* (p. 10003) : ses amendements n° 122 (majoration des annulations d'autorisations de programme du titre V sur le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie) ; n° 123 (majoration des annulations de crédits de paiement du titre VI sur le ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales) ; n° 121 (majoration des annulations d'autorisations de programme du titre V sur le ministère de la justice) ; et n° 124 (majoration des annulations de crédits de paiement du titre VI sur le ministère du travail, de la santé et de la solidarité) ; adoptés. (p. 10004) : sur les articles 7 et 9, s'oppose aux amendements de suppression de M. Thierry Foucaud n° 49 et n° 50. (p. 10005, 10006) : caractère ambitieux du projet de lancement d'une chaîne internationale de langue française. Progression des crédits de l'audiovisuel et de la culture supérieure à celle du budget de l'Etat. - **Art. additionnels après l'art. 17** (p. 10009) : demande le retrait de l'amendement n° 35 de M. Michel Mercier (généralisation de la procédure de rescrit fiscal). - **Art. 27** *(Suppression de l'obligation de souscrire une déclaration provisoire de revenus l'année du transfert du domicile fiscal hors de France)* (p. 10014) : s'oppose à l'amendement n° 51 de M. Thierry Foucaud (suppression). - **Art. additionnel après l'art. 28** (p. 10015) : demande le retrait de l'amendement n° 68 de M. Serge Lagauche (modalités d'éligibilité au mécénat des structures culturelles). Favorable à l'évaluation de la politique de mécénat. - **Art. 28 ter** *(Simplification administrative en matière de délai d'option par l'exploitant agricole pour son régime d'imposition)* (p. 10016) : accepte l'amendement n° 2 de la commission (correction d'une erreur de référence). - **Art. additionnel après l'art. 30** (p. 10021, 10022) : accepte l'amendement n° 3 de la commission (réforme du régime fiscal des plus-values à long terme). Sur celui-ci, ses sous-amendements n° 106 et n° 107 ; adoptés. Attractivité du territoire. Retombées de la compétitivité fiscale sur l'économie. (p. 10024, 10025) : demande le retrait du sous-amendement n° 128 de M. Michel Mercier déposé sur l'amendement n° 3 de la commission (réforme du régime fiscal des plus-values à long terme). (p. 10027) : remerciements pour la coopération et l'initiative de la commission des finances. - **Art. 32** *(Aménagement des exonérations d'impôt sur les sociétés et d'impôts directs locaux en faveur des sociétés créées pour reprendre une entreprise industrielle en difficulté)* (p. 10031) : accepte l'amendement n° 93 de M. Dominique Leclerc (correction d'une erreur matérielle). (p. 10032) : son amendement n° 129 : rétablissement des dispositions du texte initial ; adopté. (p. 10033) : demande le retrait de l'amendement n° 36 de Mme Muguette Dini (modification de la date d'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de l'article 44 septies du CGI). - **Art. additionnel après l'art. 32** (p. 10034) : demande le retrait de l'amendement n° 92 de M. Paul Natali (prolongation de deux ans de la sortie "en sifflet" pour l'exonération d'impôt au titre de la zone franche de Corse). - **Art. 33** *(Adaptation des dispositions fiscales à l'évolution des règles comptables et assouplissement des règles de transfert des déficits lors d'opérations de fusion)* : s'oppose à l'amendement n° 72 de M. Paul Girod (mise en place d'un délai pour permettre aux organismes HLM et aux SEM d'appliquer des nouvelles normes comptables). - **Art. 34** *(Légalisation de la règle de l'intangibilité du bilan d'ouverture)* (p. 10036, 10037) : s'oppose aux amendements identiques n° 4 de la commission et n° 24 de M. Gérard Longuet (suppression). - **Art. additionnel après l'art. 35 bis** (p. 10039) : demande le retrait de l'amendement n° 47 de M. Michel Mercier (accroissement de la part en volume et diminution de la part en accroissement du crédit d'impôt recherche, CIR). - **Art. 36** *(Crédit d'impôt au profit des petites et moyennes entreprises qui exposent des dépenses d'équipement dans les technologies de l'information)* (p. 10041) : s'oppose aux amendements de suppression n° 5 de la commission et n° 52 de M. Thierry Foucaud. - **Art. 38** *(Aménagement du régime d'imposition des plus-values immobilières des particuliers)* (p. 10046) : demande le retrait de l'amendement n° 37 de M. Michel Mercier (suppression de

la majoration forfaitaire de 15 % appliquée au prix d'acquisition des immeubles bâtis). - **Art. additionnel après l'art. 38** (p. 10046, 10047) : accepte l'amendement n° 84 de M. Dominique Leclerc (prévision dans le cahier des charges élaboré par l'Etat de l'exclusion totale ou partielle de la prise en charge par les organismes complémentaires des dépassements d'honoraires en dehors du parcours de soins coordonné). - **Art. 38 bis** *(Aménagement du régime d'exonération des plus-values professionnelles institué par la loi pour le soutien à la consommation et à l'investissement)* : accepte l'amendement n° 6 de la commission (précision rédactionnelle). - **Art. 39** *(Réforme du financement des chambres de commerce et d'industrie)* (p. 10050) : accepte les amendements de M. Christian Cambon sur le même objet n° 103 et n° 104 (fixation du taux de taxe additionnelle à la taxe professionnelle des CCI). - **Art. additionnels après l'art. 39** (p. 10052) : accepte les amendements n° 7 de la commission (modalités d'exonération de taxe sur le foncier bâti en faveur des entreprises réalisant des immeubles pour le compte de l'Etat) et n° 91 de M. Dominique Leclerc (exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties des immeubles affectés aux activités médicales exercées par des groupements de coopération sanitaire). - **Art. additionnel avant l'art. 49** (p. 10053) : s'oppose à l'amendement n° 65 de M. Michel Moreigne (compensation financière pour les communes subissant des exonérations de taxe foncière sur les emprises militaires). - **Art. additionnel après l'art. 39** (p. 10054) : accepte l'amendement n° 32 de Mme Anne-Marie Payet (majoration exceptionnelle de sept euros au profit des chambres de métiers de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de La Réunion recouvrée en plus du droit fixe perçu en 2004). - **Art. 40** *(Fixation des coefficients de majoration des valeurs locatives servant de base aux impôts directs locaux en 2005)* : s'oppose à l'amendement n° 53 de M. Thierry Foucaud (application d'un coefficient de réévaluation aux locaux à vocation économique). - **Art. additionnels après l'art. 40** (p. 10055) : accepte l'amendement n° 41 de Mme Anne-Marie Payet (revalorisation annuelle du plafond de la base de la réduction d'impôt prévue en faveur des investissements immobiliers outre-mer). (p. 10056) : éligibilité au FCTVA. (p. 10057) : accepte l'amendement n° 40 de M. Michel Mercier (dérogation d'éligibilité au FCTVA des dépenses liées aux études préalables à la réalisation de travaux). (p. 10058) : accepte l'amendement n° 87 de M. Michel Mercier (prise en charge par l'établissement public du Centre national de la chanson, des variétés et du jazz, CNV, du circuit de déclaration et de paiement de la taxe sur les spectacles de variétés). - **Art. 40 bis** *(Mise en oeuvre de la contribution visant à l'élimination des déchets résultant de la distribution gratuite d'imprimés non sollicités)* (p. 10059) : s'oppose à l'amendement n° 60 de Mme Nicole Bricq (suppression de la possibilité de payer la contribution en nature). - **Art. additionnel avant l'art. 40 ter** : accepte l'amendement n° 8 de la commission (assouplissement des compétences en matière de transport, de tri et de stockage des ordures ménagères). - **Art. additionnel après l'art. 40 ter** (p. 10061) : accepte l'amendement n° 135 de la commission (obligation pour les communes et leurs groupements de 10000 habitants et plus d'établir un état informant les contribuables du solde entre la taxe d'enlèvement des ordres ménagères, TEOM, et le coût du service rendu). - **Art. 40 quinquies** *(Eligibilité aux attributions du FCTVA des investissements réalisés sur les monuments historiques inscrits ou classés appartenant à des collectivités territoriales)* : accepte l'amendement n° 9 de la commission (suppression). - **Art. additionnels après l'art. 40 septies** (p. 10063) : s'oppose à l'amendement n° 61 de M. Marc Massion (exonération générale et de droit en faveur des contribuables assujettis à la redevance spéciale). - **Art. additionnels après l'art. 40 octies** (p. 10064) : s'oppose à l'amendement n° 64 de M. Marc Massion (exonération de la TEOM en faveur des dépendances isolées). (p. 10065) : accepte l'amendement n° 133 de la commission (extension des modalités de financement du service d'élimination des déchets ménagers applicables aux EPCI issus d'une fusion aux syndicats mixtes eux-mêmes issus d'une fusion). - **Art. 40 nonies** *(Extension à certains EPCI de la possibilité d'instituer le prélèvement progressif sur le produit brut des jeux)* : accepte l'amendement n° 10 de la commission (rédaction). - **Art. additionnels avant l'art. 40 undecies** (p. 10066) : accepte l'amendement n° 11 de la commission (dispositif visant à prévenir certains montages tendant à réduire abusivement les bases de taxe professionnelle). (p. 10067) : accepte les amendements de M. Dominique Leclerc n° 83 (modalités de répartition du produit des taxes spéciales d'équipement arrêté par les établissements publics fonciers territoriaux entre les quatre taxes directes locales) et n° 80 (adaptation des modalités de calcul de l'attribution de compensation versée par un EPCI à TPU à chacune de ses communes membres), ainsi que, sur celui-ci, le sous-amendement n° 146 de la commission. (p. 10068, 10069) : substitution de la référence à la DGF à la référence à la compensation de la suppression de la part salaires de la taxe professionnelle par le biais des amendements précités n° 80 et n° 83. (p. 10070) : accepte l'amendement n° 77 de M. Dominique Leclerc (possibilité pour un EPCI issu d'une fusion d'EPCI préexistants d'opter sous certaines conditions pour le régime de la TPU). (p. 10072) : accepte les amendements de M. Dominique Leclerc n° 79 (adaptation des modalités retenues pour le calcul de réfaction appliquée au montant de l'allocation versée en contrepartie de la réduction des bases d'imposition à la taxe professionnelle des établissements nouvellement créés), n° 81 (réfaction appliquée au montant de la compensation versée aux régions et aux départements en contrepartie de la suppression, pour la part qui leur revient, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties des terres agricoles) et n° 82 (adaptation des modalités retenues pour le calcul de la réfaction appliquée au montant des allocations versées en contrepartie de l'abattement sur leurs bases d'imposition à la taxe professionnelle). (p. 10073) : accepte l'amendement n° 31 de M. Alain Lambert (actualisation de la liste des allocations compensatrices dont peuvent bénéficier les EPCI issus d'une fusion). - **Art. 40 undecies** *(Aménagement des règles d'assujettissement à la taxe professionnelle des biens mis à disposition d'une personne par une autre)* (p. 10074, 10075) : s'oppose à l'amendement n° 12 de la commission (suppression). Présentation exagérée de l'ampleur des transferts de charges. - **Art. additionnel après l'art. 40 undecies** (p. 10077) : accepte l'amendement n° 134 de la commission (valeur locative plancher des immobilisations corporelles des entreprises en difficulté pendant la période de procédure collective et dans les deux années suivant sa clôture). - **Art. additionnels après l'art. 42** (p. 10079) : demande le retrait des amendements identiques n° 42 de M. Michel Mercier et n° 98 de M. Jean Pépin (allègement du financement de la TVA à l'importation). (p. 10080) : accepte l'amendement n° 90 de M. Dominique Leclerc (maintien de l'application du taux réduit de TVA pour certains appareillages médicaux). (p. 10082) : accepte l'amendement n° 44 de M. Michel Mercier (simplification du dépôt de la déclaration récapitulative des assujettis au régime simplifié de TVA agricole). Demande le retrait de l'amendement n° 43 de M. Michel Mercier (modification des règles de calcul de la valeur ajoutée des entreprises de production cinématographique). - **Art. 44** *(Simplification des formalités de garantie à l'importation et à l'introduction des ouvrages en métaux précieux et suppression de la distinction des dénominations « or » et « alliages d'or »)* (p. 10084, 10085) : demande le retrait de l'amendement n° 13 de la commission (suppression des dispositions mettant fin à la distinction entre or et alliages d'or). - **Art. 46** *(Adaptation du droit de communication et du droit de visite dont disposent les agents des douanes)* (p. 10086) : accepte les amendements de la commission n° 137 (extension conditionnelle du droit de visite sur les lieux professionnels à des agents de catégorie C), n° 138 (extension aux agents de catégorie B et possibilité pour les agents de catégorie C de disposer du droit de communication propre à l'administration des finances et du droit de communication spécifique aux douanes sous certaines conditions), n° 139 (conséquence) et n° 140 (coordination). - **Art. additionnels après l'art. 47** (p. 10087) : accepte les amendements identiques n° 1 de M. Yves Détraigne et n° 69 de M. Daniel Raoul (création d'un entrepôt fiscal de produits énergétiques). (p. 10088) : demande le retrait de l'amendement n° 25 de M. Joël Bourdin (augmentation de la réduction de TIPP sur le diester). S'oppose à l'amendement n° 45 de M. Yves Détraigne (attribution de l'agrément aux distilleries pour bénéficier de la réduction de la taxe intérieure de consommation).

- **Suite de la discussion** (20 décembre 2004) - **Art. 48** *(Instauration d'un nouveau pouvoir de saisie au profit des agents des douanes)* (p. 10097) : accepte l'amendement n° 141 de la commission (cohérence). - **Art. 48 bis** *(Suppression du droit de timbre de dimension)* (p. 10100) : accepte l'amendement n° 147 de la commission (baisse du droit de timbre acquitté par un entrepreneur individuel lors de la déclaration visant à rendre insaisissable sa résidence principale). - **Art. additionnels après l'art. 48 bis** : accepte l'amendement n° 70 de M. Alain Lambert (traitement fiscal de l'indemnité d'assurance vie versée lors du décès d'un dirigeant jouant un rôle déterminant dans son entreprise). (p. 10101) : accepte l'amendement n° 85 de M. Dominique Leclerc (modification des modalités d'imposition des bénéfices réalisés par les groupements de coopération sanitaire). (p. 10102) : accepte l'amendement n° 71 de M. Alain Lambert (évaluation des droits de mutation suite au décès d'un dirigeant jouant un rôle déterminant dans son entreprise). (p. 10103) : demande le retrait de l'amendement n° 148 de la commission (réduction d'impôt de solidarité sur la fortune en contrepartie d'investissements dans les petites et moyennes entreprises et dans les fondations oeuvrant dans le domaine de la recherche). (p. 10104) : souhait d'une réflexion plus globale sur ce sujet. (p. 10105) : propose l'inscription de ces dispositions dans le cadre d'un projet de loi relatif aux PME. (p. 10108) : demande le retrait de l'amendement n° 28 de M. Alain Lambert (exonération d'impôt de solidarité sur la fortune pour les parts ou actions d'entreprises détenues par un dirigeant ayant une place déterminante dans une entreprise au moment de son départ à la retraite). (p. 10110) : demande le retrait de l'amendement n° 14 de la commission (différé de paiement sans intérêt des droits de succession sur la résidence principale pour le conjoint survivant, un frère, une soeur ou une personne liée au défunt par un PACS). (p. 10111) : accepte l'amendement n° 136 de la commission (possibilité pour les maires de consulter les extraits de registre de l'enregistrement pour le besoin des recherches relatives à la dévolution d'un bien vacant). - **Art. additionnels après l'art. 49** (p. 10112) : accepte l'amendement n° 27 de M. Alain Lambert (modification du niveau et de la répartition de la base de compensation aux régions du transfert de compétences des services régionaux de voyageurs). (p. 10113) : son amendement n° 105 : versement aux régisseurs de polices municipales de l'indemnité de responsabilité attachée à leurs fonctions ; adopté. - **Art. 52** *(Octroi de la garantie de l'Etat à la Caisse régionale du Crédit agricole de la Corse dans le cadre du traitement des dossiers de surendettement des agriculteurs corses)* (p. 10115) : s'oppose à l'amendement n° 15 de la commission (suppression). (p. 10118) : demande l'adoption de l'article 52. - **Art. 53 bis** *(Privatisation de la société DAGRIS)* (p. 10119) : s'oppose à l'amendement n° 54 de M. Thierry Foucaud (suppression). - **Art. 53 quater** *(Garantie de l'État à la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés au titre de sa créance sur la Caisse nationale des industries électriques et gazières)* : accepte l'amendement n° 16 de la commission (rédaction). - **Art. 53 quinquies** *(Apurement partiel de l'endettement social des producteurs de bananes installés dans les départements d'outre-mer)* (p. 10120) : demande le retrait de l'amendement n° 17 de la commission (suppression). - **Art. additionnel après l'art. 53 quinquies** (p. 10121) : accepte l'amendement n° 26 de M. André Ferrand (prolongation du délai d'option des salariés d'UbiFrance pour le choix de leur contrat). - **Art. 54** *(Modalités de fonctionnement du futur compte de commerce retraçant, en application des dispositions de l'article 22 de la LOLF, les opérations budgétaires relatives à la dette et à la trésorerie de l'Etat)* (p. 10122) : accepte l'amendement n° 18 de la commission (autorisation de découvert évaluative pour la première section du compte de commerce prévu par la LOLF pour la gestion de la dette). - **Art. additionnel après l'art. 54** : son amendement n° 125 : rectification ; adopté. - **Art. 56** *(Application aux entreprises de transport ferroviaire du plafonnement de la contribution aux charges du service public de l'électricité, CSPE)* (p. 10125) : accepte les amendements n° 74 de M. Dominique Leclerc (montant des charges imputables aux missions de service public de l'électricité pour l'année 2004) et n° 145 de la commission (montant des charges imputables aux missions de service public de l'électricité pour les années 2004 et 2005). S'oppose aux amendements de la commission n° 142 (statut de la commission de régulation de l'énergie, CRE), n° 143 (création d'une contribution spéciale affectée à la CRE) et n° 144 (mode de calcul de la contribution annuelle). (p. 10126) : refus de créer une nouvelle taxe. Existence de nombreuses autorités administratives indépendantes sans ressources propres.

- **Projet de loi de finances pour 2005** - *Commission mixte paritaire* **[n° 125 (2004-2005)]**

*Discussion générale :*

- (22 décembre 2004) (p. 10244, 10245) : réduction très significative du déficit budgétaire. Cohérence avec les engagements du Gouvernement. Exécution des lois d'orientation et de programme en matière de justice, de sécurité ou de défense. Poursuite des engagements avec le plan de cohésion sociale. Respect des engagements vis-à-vis des partenaires européens. Remerciements. Travail constructif. Salue l'initiative de M. Jean Arthuis de créer un conseil des prélèvements obligatoires. Favorable à une réflexion sur la manière d'appréhender les perspectives de croissance. Pédagogie auprès des Français : explication nécessaire de la révolution budgétaire dans la gestion du produit de leurs impôts. - **Art. 76** *(Concours de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, CNSA, au financement des centres d'aide par le travail, CAT, et des ateliers protégés)* (p. 10291) : ses amendements n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 (coordination) ; adoptés. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 10293, 10294) : réponse aux remarques de M. Denis Badré sur la forme des débats. Reconnaissance au groupe UMP pour sa contribution au débat. Créativité au service de la feuille de route que le Président de la République s'est engagé à mettre en oeuvre devant les Français. Volonté de réussir cette politique ambitieuse, nécessitant la poursuite de l'effort au-delà de 2007. Remerciements à la Haute Assemblée.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2004** - *Commission mixte paritaire* **[n° 136 (2004-2005)]** - (22 décembre 2004) - **Discussion générale** (p. 10325, 10326) : texte hétérogène. Réformes importantes : droit de timbre ; financement de l'enlèvement des ordures ménagères ; fiscalité des plus-values de cession sur les titres de participation et sur les brevets. Débat en 2005 sur l'attractivité du territoire français. Partage des préoccupations de la commission concernant les méthodes de travail sur les textes financiers et fiscaux. Entrée en vigueur de la LOLF. - **Art. 40 bis B** (p. 10352) : son amendement n° 1 (suppression du gage) ; adopté avec l'ensemble du texte.

**COQUELLE (Yves)**
*sénateur (Pas-de-Calais)*
*CRC*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan.

## DÉPÔTS

*Proposition de résolution* tendant à faire respecter le pluralisme dans le cadre de la journée d'initiative parlementaire instituée par l'article 48 de la Constitution **[n° 153 (2003-2004)]** (19 janvier 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission parlementaire d'enquête sur les facteurs de risques et les conséquences sanitaires d'épidémies de légionellose mais également sur les moyens des services d'État à renforcer pour prévenir, contrôler et contenir tout risque d'exposition comme de contamination **[n° 154 (2003-2004)]** (19 janvier 2004) - **Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête parlementaire sur les causes et les conséquences sanitaires de l'épidémie de légionellose dans la Région Nord-Pas-de-Calais mais également sur les moyens, de toute nature, à mettre en oeuvre pour en prévenir tout nouveau risque à l'avenir **[n° 155 (2003-2004)]** (19 janvier 2004) - **Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de loi* tendant à instaurer des mesures d'urgence pour lutter contre les délocalisations **[n° 295 (2003-2004)]** (11 mai 2004) - **Aménagement du territoire - Economie et finances, fiscalité - Entreprises - Travail.**

*Proposition de loi* relative à l'autonomie de la personne, au testament de vie, à l'assistance médicalisée au suicide et à l'euthanasie volontaire **[n° 297 (2003-2004)]** (11 mai 2004) - **Famille - Justice - Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de loi constitutionnelle* relative aux modalités de convocation des sessions extraordinaires du Parlement et à leur objet **[n° 373 (2003-2004)]** (23 juin 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la présentation du rapport du Défenseur des Enfants devant le Parlement **[n° 47 (2004-2005)]** (27 octobre 2004) - **Famille - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'autonomie de la personne, au testament de vie, à l'assistance médicalisée au suicide et à l'euthanasie volontaire **[n° 89 (2004-2005)]** (1er décembre 2004) - **Famille - Justice - Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre les violences au sein des couples **[n° 95 (2004-2005)]** (3 décembre 2004) - **Famille - Justice - Police et sécurité - Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de loi* portant création d'un service public national décentralisé du logement et de l'habitat pour garantir le droit au logement pour tous et partout **[n° 98 (2004-2005)]** (4 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Economie et finances, fiscalité - Logement et urbanisme - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conditions de rétention et de placement en zone d'attente des mineurs étrangers **[n° 130 (2004-2005)]** (17 décembre 2004) - **Famille - Justice - Police et sécurité.**

## INTERVENTIONS

- **Rappel au règlement** - (6 janvier 2004) (p. 17, 18) : cas de légionellose dans le département du Pas-de-Calais. Insuffisance des moyens mobilisés pour stopper cette épidémie. Le groupe CRC déposera une demande de constitution de commission d'enquête parlementaire.

- **Projet de loi relatif à la politique de santé publique [n° 19 (2003-2004)]** - (13 janvier 2004) - **Discussion générale** (p. 208, 209) : épidémie de légionellose dans le Nord - Pas-de-Calais traduisant les insuffisances du système de santé dans cette région. Démographie médicale. Souhait d'une amélioration des prestations de sécurité sociale. Revendication d'un CHU dans le Pas-de-Calais. Insuffisance des moyens de la DRIRE et de la DDASS. Demande de constitution d'une commission d'enquête sur la légionellose.

- **Proposition de loi portant création de l'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs et diverses dispositions relatives aux mines [n° 356 (2002-2003)]** - (22 janvier 2004) - **Discussion générale** (p. 763, 764) : hommage à la population minière. Difficultés liées à la disparition de l'industrie charbonnière. Interrogation quant au maintien des mesures sociales en faveur des mineurs. Question du transfert des installations houillères aux communes. Le vote du groupe CRC dépendra du sort réservé à ses amendements. - **Art. 2** *(Compétences de l'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs)* (p. 769) : son amendement n° 3 : statut juridique garanti aux agents des mines ; retiré. - **Art. 3** *(Gestion des prestations de chauffage et de logement)* : question de l'avenir de la gestion de la branche vieillesse et invalidité de la sécurité sociale minière. - **Art. 4** *(Conseil d'administration de l'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs)* (p. 770) : son amendement n° 4 : élargissement aux représentants des communes minières et des organisations syndicales ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 4** (p. 771) : son amendement n° 5 : conclusion de conventions pour le relogement des agents miniers ; rejeté. - **Art. additionnels avant l'art. 9** (p. 772) : son amendement n° 6 : réévaluation des pensions minières liquidées après 1987 ; rejeté. - **Art. 11** *(Art. 146 du code minier - Dissolution de Charbonnages de France)* (p. 774) : intervient sur l'amendement n° 10 de M. Jean-Pierre Masseret (fixation de la date de dissolution). Son amendement n° 7 : mise en place d'un nouvel établissement public pour la gestion de l'après-mine ; rejeté. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 779, 780) : le groupe CRC s'abstiendra sur ce texte.

- **Projet de loi relatif à la régulation des activités postales [n° 410 (2002-2003)]** - (28 janvier 2004) - **Art. 2** *(Compétences respectives du Gouvernement et de l'Autorité de régulation des télécommunications et des postes, ARTP)* (p. 955) : soutient l'amendement n° 63 de Mme Marie-France Beaufils (suppression des dispositions relatives au financement public du transport et de la distribution de la presse) ; rejeté. Demande des précisions sur les modalités de l'aide de l'État. (p. 961) : soutient l'amendement n° 69 de Mme Marie-France Beaufils (suppression des dispositions relatives aux pouvoirs confiés à l'ARTP) ; rejeté. - **Art. 4** *(Dispositions pénales)* (p. 969) : soutient l'amendement n° 81 de Mme Marie-France Beaufils (suppression) ; rejeté. Condamnation du service public. Doute sur l'efficacité du fonds de compensation. - **Art. additionnels après l'art. 10** (p. 998) : son amendement n° 30 : détermination par l'Etat du prix de cession d'ouvrages de transport de gaz dont il est propriétaire ; adopté.

- **Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (28 octobre 2004) - **Art. 1er** *(Art. L. 310-1, L. 310-2, L. 311-1, L. 311-10, L. 311-10-1 nouveau et L. 322-2 du code du travail - Définition et réforme du service public de l'emploi)* (p. 7262) : projet de loi de régression sociale. Nombreux emplois supprimés. Précarisation. Favorable à l'amendement n° 469 de M. Roland Muzeau (suppression).

- **Suite de la discussion** (4 novembre 2004) - **Art. 50** *(Objectifs de l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, ANAH, pour la période 2005-2009)* (p. 7568) : soutient l'amendement n° 451 de Mme Michelle Demessine (majoration des crédits destinés à l'ANAH pour la rénovation des logements et leur remise en location) ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 53** (p. 7574) : intervient sur l'amendement n° 217 de Mme Marie-Thérèse Hermange (mesures de prévention en matière de crédit à la consommation). Réflexion indispensable sur les autres dépenses vitales : l'électricité et l'eau.

- **Suite de la discussion** (5 novembre 2004) - **Division et art. additionnels avant le chapitre Ier du titre Ier (précédemment réservés) (priorité)** (p. 7682) : soutient l'amendement n° 396 de M. Roland Muzeau (division additionnelle - chapitre... De l'interdiction des licenciements motivés par la rentabilité financière) ; rejeté. Silence du projet de loi sur les délocalisations et les plans sociaux. Déshumanisation de la société. Conception déroutante de la fatalité du licenciement. Nécessité d'une démarche novatrice en

vue de la construction d'une Europe sociale élargie. Laisser-faire intolérable en matière de licenciement. (p. 7683) : soutient l'amendement n° 397 de M. Roland Muzeau (interdiction des licenciements économiques effectués par des entreprises ayant réalisé des profits ou distribué des dividendes au cours du dernier exercice) ; rejeté. Proposition de bon sens social visant à l'interdiction des « licenciements boursiers », eu égard au constat accablant de la situation sociale de la France. Exemples de Michelin, Danone, Nestlé, Perrier et Bosch. (p. 7685) : soutient l'amendement n° 398 de M. Roland Muzeau (renforcement des pouvoirs des salariés confrontés à un licenciement économique) ; rejeté. (p. 7686, 7687) : soutient l'amendement n° 403 de M. Roland Muzeau (instauration d'une restitution sociale à l'encontre des actionnaires des entreprises qui licencient alors qu'elles réalisent des bénéfices) ; rejeté. Indispensable responsabilité sociale des entreprises au regard des conséquences des choix de gestion répondant aux surenchères financières dictées par les actionnaires. Cas de MetalEurope. (p. 7688, 7690) : soutient les amendements de M. Roland Muzeau, portant sur le même objet, n° 402 et 401 (pénalisation fiscale et financière à l'encontre des actionnaires d'entreprises bénéficiaires ayant engagé un licenciement économique) ; rejetés.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Economie, finances et industrie - Industrie**

- (3 décembre 2004) (p. 8968, 8969) : dumping fiscal et social. Influence très relative de la fiscalité sur l'implantation des entreprises. Scepticisme sur l'arrêt des suppressions d'emploi. Exemple de son département du Pas-de-Calais. Nécessité de responsabiliser les entreprises procédant à des délocalisations. Le groupe CRC votera contre ce projet de budget. - **Etat B - Titres III et IV** (p. 8976, 8977) : opposition du groupe CRC au changement de statut d'EDF et de GDF. Opacité en matière tarifaire. Conséquences de la libéralisation du secteur de l'énergie. Non-respect des objectifs du contrat "Etat-entreprise" pour 2001-2003. Le groupe CRC réclame une réappropriation publique de la maîtrise tarifaire.

**Economie, finances et industrie - Petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat**

- (3 décembre 2004) (p. 8996) : gel et annulations de crédits. Réduction drastique des dépenses. Politique favorisant l'initiative économique. Domination de quelques groupes puissants. Caractère limité de la politique de l'emploi. Le groupe CRC votera contre le projet de budget.

**Agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales**

- (7 décembre 2004) (p. 9237, 9239) : crédits du budget de la pêche en baisse. Effets de la crise du carburant accentués par la suppression de la TIPP flottante. Défense indispensable des capacités françaises au sein du groupe des amis de la pêche. Extinction des aides à la construction et à la modernisation des bateaux. Reprise des goémoniers. Aide à la formation des jeunes. Absence de débat spécifique aux prestations sociales agricoles. Fragilisation du FFIPSA. Amélioration nécessaire du régime des retraites agricoles.

**CORNU (Gérard)**
*sénateur (Eure-et-Loir)*
*UMP*

## NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires économiques et du plan à partir du 7 octobre 2004 ; secrétaire de la commission jusqu'au 7 octobre 2004.

Membre de la Délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Membre titulaire du Conseil d'administration de l'Etablissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux.

Membre titulaire de la Commission nationale des aides publiques aux entreprises.

Membre titulaire de la Commission d'examen des pratiques commerciales.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur la proposition de loi [n° 114 (2003-2004)] tendant à redonner confiance au consommateur **[n° 286 (2003-2004)]** (5 mai 2004) - **Entreprises - Société.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

*Rapport d'information*, fait au nom de la commission des affaires économiques : Roumanie - Bulgarie, aux marches de l'Europe (mission effectuée du 18 au 25 avril 2004) **[n° 393 (2003-2004)]** (30 juin 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Union européenne.**

*Avis*, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - PME - Commerce et artisanat **[n° 76 tome 8 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **PME, commerce et artisanat - Budget.**

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

## INTERVENTIONS

**- Proposition de loi tendant à redonner confiance au consommateur [n° 114 (2003-2004)]** - (22 juin 2004) - rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan. - **Discussion générale** (p. 4511, 4512) : proposition de loi de M. Luc-Marie Chatel, député. Résiliation facilitée des contrats tacitement reconductibles. Amélioration de l'encadrement du crédit renouvelable et de l'information de l'emprunteur. Modifications adoptées par l'Assemblée nationale. Libéralisation de la publicité en faveur du crédit gratuit. Avis favorable de la commission à l'essentiel de ces dispositions. Amendements de la commission : soumission obligatoire d'une nouvelle offre préalable à l'occasion d'une

augmentation de la réserve d'un crédit renouvelable ; suppression des articles 2 bis et 3 bis relatifs à la signature conjointe des époux pour des opérations de crédits et à la mention des seuils de l'usure sur l'offre préalable de crédit. Rappel de l'adoption en 2003 de dispositions améliorant le droit de la consommation. - **Art. 1er** *(Art. L. 136-1 nouveau du code de la consommation - Tacite reconduction des contrats de droit commun)* (p. 4516) : demande le retrait des amendements identiques n° 31 de M. François Trucy et n° 43 de Mme Françoise Férat (définition du consommateur). Demande le retrait de l'amendement n° 42 de Mme Janine Rozier (ajout d'un bordereau détachable permettant la non-reconduction du contrat à la lettre d'information). (p. 4517) : demande le retrait de l'amendement n° 32 de M. François Trucy (encadrement de la possibilité offerte au consommateur de mettre fin au contrat gratuitement en cas de non-information par le professionnel). Ses amendements n° 1 : mise en place d'un délai de remboursement des avances après la date de résiliation du contrat et production d'intérêts sur les sommes restant dues au-delà de ce délai, n° 2 : application des dispositions de la loi sans préjudice de celles soumettant certains contrats à des règles plus favorables en ce qui concerne l'information du consommateur ; adoptés. (p. 4518) : ses amendements portant sur le même objet n° 3 et 4 : suppression d'une disposition transitoire ; adoptés. - **Art. 2** *(Art. L. 113-15-1 nouveau du code des assurances - Tacite reconduction des contrats visés par le code des assurances)* (p. 4518, 4519) : ses amendements n° 5 : augmentation du délai permettant à l'assuré de dénoncer la reconduction de son contrat en cas d'envoi tardif de l'avis d'échéance, n° 6 : coordination, n° 7 : non-application de ce dispositif aux assurances sur la vie et aux assurances collectives obligatoires et n° 8 : coordination ; adoptés. - **Art. additionnels après l'art. 2** (p. 4520, 4521) : s'oppose aux amendements de Mme Odette Terrade n° 50 (conditions de modification éventuelle des contrats à tacite reconduction) et n° 51 (suppression dans un contrat de prêt de l'obligation d'adhésion à un contrat d'assurance collective). - **Art. 2 bis** *(Art. L. 311-8-1 nouveau du code de la consommation - Signature conjointe des époux pour les opérations de crédit)* : son amendement n° 9 : suppression ; adopté. Restriction de la liberté individuelle des époux. Limite de la solidarité entre conjoints. Protection des biens propres des conjoints. - **Art. 2 ter** *(Art. L. 221-10-1 nouveau du code de la mutualité et article L. 932-21-1 nouveau du code de la sécurité sociale - Tacite reconduction des contrats visés par le code de la mutualité et le code de la sécurité sociale)* (p. 4523) : demande le retrait de l'amendement n° 33 de M. François Trucy (restriction du champ d'application de l'article L. 932-21-1 du code de la sécurité sociale aux opérations collectives ne concernant pas les garanties complémentaires à la sécurité sociale). Ses amendements n° 10 : exclusion des opérations collectives à adhésion facultative du champ d'application des articles du code de la mutualité et du code de la sécurité sociale ainsi que les opérations individuelles mutualistes susceptibles d'être engagées au titre des activités professionnelles et n° 11 : coordination ; adoptés. (p. 4524) : ses amendements n° 12 et 13 : rédaction, n° 14, 15, 16 et 17 : coordination ; adoptés. Accepte l'amendement n° 34 de M. François Trucy (absence d'obligation pour les organismes d'assurance vie épargne d'informer chaque année les assurés de la possibilité de résiliation de leur adhésion). - **Art. 3** *(Art. L. 311-9 et L. 311-9-1 du code de la consommation - Encadrement du crédit renouvelable)* (p. 4526) : son amendement n° 18 : soumission obligatoire d'une nouvelle offre préalable à l'occasion de l'augmentation de la réserve d'un crédit renouvelable ; adopté. (p. 4527, 4528) : ses amendements n° 19 : rédaction, n° 20 : limite du dispositif d'information prévu, pouvant aboutir à la résiliation du contrat, aux seules personnes n'ayant pendant trois années consécutives ni fait usage du crédit consenti, ni utilisé l'un des moyens de paiement associé au contrat, n° 21 : suppression de l'obligation d'informer mensuellement l'emprunteur sur le nombre de mensualités nécessaires au remboursement de l'emprunt et n° 22 : coordination ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° 52 de Mme Odette Terrade (réécriture de cet article en supprimant la faculté pour l'emprunteur de demander à tout moment la réduction de sa réserve de crédit, la suspension de son droit à l'utiliser ou la résiliation de son contrat). Estime les amendements identiques n° 44 de M. Daniel Raoul et n° 53 de Mme Odette Terrade (alignement des conditions de relèvement du montant du crédit sur celles de l'offre initiale) satisfaits par son amendement n° 18 précité. Demande le retrait de l'amendement n° 35 de M. François Trucy (remplacement de la formule "montant de la réserve de crédit déjà utilisée" par l'expression "les sommes restant dues" définissant l'obligation de remboursement de l'emprunteur en cas de résiliation des contrats). - **Art. additionnels après l'art. 3** (p. 4529) : demande le retrait des amendements portant sur le même objet n° 41 de M. Jean-Léonce Dupont et n° 47 de M. Daniel Raoul (extension aux salons et aux foires des dispositions de la loi de 1972 relative au démarchage à domicile permettant aux consommateurs de bénéficier d'un délai de rétractation de sept jours). (p. 4530) : s'oppose à l'amendement n° 45 de M. Daniel Raoul (validité de la garantie, dans la mesure où le consommateur en a fait la demande avant la fin de la période y ouvrant droit, quel que soit le délai de réponse du professionnel). - **Art. additionnels après l'art. 3 ou avant l'art. 4** (p. 4531) : demande le retrait de l'amendement n° 54 de Mme Odette Terrade (interdiction de pratiques publicitaires discutables en matière de prêt personnel). - **Art. additionnels après l'art. 3** : s'oppose à l'amendement n° 55 de Mme Odette Terrade (impossibilité pour le prêteur d'exercer une procédure de recouvrement à l'encontre de l'emprunteur défaillant en cas de manquement à l'obligation d'information préalable sur la solvabilité de l'emprunteur). (p. 4532) : demande le retrait de l'amendement n° 39 de M. Michel Mercier (possibilité pour la commission de surendettement de demander l'effacement total du remboursement d'un prêt consenti sur des fondements abusifs) ainsi que des amendements identiques n° 38 de M. Michel Mercier et n° 56 de Mme Odette Terrade (possibilité pour la commission de surendettement de demander la déchéance des intérêts d'un prêt consenti sur des fondements abusifs). (p. 4533) : s'oppose à l'amendement n° 59 de Mme Odette Terrade (mission d'information de la Banque de France auprès des organismes de crédit sur la prévention du surendettement des ménages). (p. 4534) : demande le retrait de l'amendement n° 40 de M. Michel Mercier (création d'un fichier national des crédits accordés aux particuliers à des fins non professionnelles). (p. 4535) : s'oppose à l'amendement n° 57 de Mme Odette Terrade (définition des locaux où s'effectuent des opérations de démarchages financiers). - **Art. 3 bis** *(Art. L. 311-10 du code de la consommation - Mention des seuils de l'usure sur l'offre préalable de crédit)* : son amendement n° 23 : suppression ; adopté. - **Art. additionnel avant l'art. 4** (p. 4536) : s'oppose à l'amendement n° 46 de M. Daniel Raoul (limitation des pratiques d'exonération de garantie des professionnels de l'automobile). - **Art. 4** *(Art. L. 311-5, L. 311-6 et L. 311-7-1 nouveau du code de la consommation - Crédit gratuit)* : Ses amendements n° 24 : suppression de la référence au "coût de refinancement", n° 25 et 26 : rédaction ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° 49 de M. Daniel Raoul (suppression). - **Art. additionnel après l'art. 4** (p. 4537) : s'oppose à l'amendement n° 58 de Mme Odette Terrade (regroupement des frais perçus par un établissement de crédit au sein d'une rubrique distincte). Demande le retrait de l'amendement n° 36 de M. François Trucy (exclusion des dispositions sur le démarchage bancaire et financier défini par la loi sur la sécurité financière des locations simples de longue durée). - **Division additionnelle avant l'art. 5** (p. 4538) : son amendement n° 27 : rédaction ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 5** : demande le retrait de l'amendement n° 37 de M. François Trucy (harmonisation de la législation applicable à l'ensemble des organismes assureurs). Son amendement n° 28 : regroupement des dispositions transitoires sous un même article ; adopté. - **Intitulé de la proposition de loi** (p. 4539) : son amendement n° 29 : nouvel intitulé "proposition de loi tendant à renforcer la confiance et la protection du consommateur" ; adopté. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4540) : remerciements.

- **Projet de loi pour le soutien à la consommation et à l'investissement [n° 379 (2003-2004)]** - (15 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5711, 5712) : accord sur les prix des produits de grande consommation. Restitution du pouvoir

d'achat. Soutien à l'activité du secteur des PME, du commerce et de l'artisanat. Exonération des droits de mutation et des plus-values lors des cessions de fonds de commerce. Dispositif de garantie de paiement aux entreprises sous-traitantes. Clarification de l'assiette de la redevance affectée au financement de l'archéologie préventive. Impulsion d'une nouvelle dynamique.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Economie, finances et industrie - Industrie**

- (3 décembre 2004) (p. 8971, 8972) : nécessité de réduire la dépendance énergétique. Recours aux bio-énergies. Avantage pour l'agriculture. Interrogation sur les mesures envisagées pour le développement des biocarburants.

**Economie, finances et industrie - Petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat**

- (3 décembre 2004) - rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. (p. 8994, 8995) : bilan positif de l'action du Gouvernement en faveur des PME. Approbation de l'orientation donnée au soutien actif à la création et à la reprise d'entreprises. Inquiétude relative au retard pris dans l'exécution des contrats de plan. Situation des relations commerciales et de l'équipement commercial. La commission des affaires économiques recommande l'adoption de ce budget.

**COURRIÈRE (Raymond)**
*sénateur (Aude)*
*SOC*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Membre titulaire du Conseil d'administration du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative aux devoirs des enfants majeurs envers leurs ascendants âgés **[n° 140 (2003-2004)]** (7 janvier 2004) - **Famille - Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* visant à distinguer le vin des autres boissons alcooliques dans l'accès à la publicité **[n° 218 (2003-2004)]** (18 février 2004) - **Agriculture et pêche - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* visant à créer un service civique et citoyen **[n° 283 (2003-2004)]** (30 avril 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Collectivités territoriales - Culture - Economie et finances, fiscalité - Éducation - Environnement - Questions sociales et santé - Sports.**

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif à la politique de santé publique [n° 19 (2003-2004)]** - (15 janvier 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 17** (p. 334) : défavorable à l'amendement n° 228 de M. Gilbert Chabroux (restriction de la publicité par voie d'affichage pour les boissons alcoolisées).

**COURTEAU (Roland)**
*sénateur (Aude)*
*SOC*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan.

Membre titulaire de la Haute Cour de Justice ; nouvelle élection le 26 octobre 2004.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques le 13 octobre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative aux devoirs des enfants majeurs envers leurs ascendants âgés **[n° 140 (2003-2004)]** (7 janvier 2004) - **Famille - Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* visant à distinguer le vin des autres boissons alcooliques dans l'accès à la publicité **[n° 218 (2003-2004)]** (18 février 2004) - **Agriculture et pêche - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* visant à créer un service civique et citoyen **[n° 283 (2003-2004)]** (30 avril 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Collectivités territoriales - Culture - Economie et finances, fiscalité - Éducation - Environnement - Questions sociales et santé - Sports.**

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

*Avis*, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Énergie **[n° 76 tome 6 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Énergie - Budget.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif à la politique de santé publique [n° 19 (2003-2004)]** - (15 janvier 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 17** (p. 334) : défavorable à l'amendement n° 228 de M. Gilbert Chabroux (restriction de la publicité par voie d'affichage pour les boissons alcoolisées). - **Art. 17** *(Art. L. 3555-1 et L. 3323-4 du code de la santé publique - Lutte contre l'alcoolisme)* (p. 335) : son amendement n° 146 : suppression du II de l'article prévoyant l'intervention du ministre chargé de l'agriculture dans la publication par arrêté d'un message de santé publique accompagnant la publicité en faveur de boissons alcoolisées ; adopté. Distinction entre le vin et les alcools durs. (p. 336) : favorable à une politique fondée sur la responsabilité et la lutte contre l'abus d'alcool pour réduire les méfaits liés à une consommation excessive d'alcool. Son amendement n° 145 : rétablissement de la notion d'abus ; devenu sans objet. (p. 337) : avec Raymond Courrière et Claude Domeizel, votera les trois amendements identiques n° 86 de la commission, n° 59 de M. Gilbert Barbier ainsi que son amendement n° 146 précité.

**- Suite de la discussion** (19 janvier 2004) - **Seconde délibération** (p. 518, 519) : nécessaire distinction entre le vin et les alcools durs et entre une consommation excessive et une consommation modérée. Favorable à l'amendement n° A-1 du Gouvernement (suppression de l'obligation de mention des dangers de l'alcool sur la santé figurant sur les bouteilles de boissons alcoolisées).

**- Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat sur l'énergie** - (27 avril 2004) (p. 2573, 2576) : annonce précipitée du débat. Utilisation raisonnée des ressources énergétiques. Recherche de coopération avec les pays du sud. Retard dans l'entrée en vigueur du protocole de Kyoto. Absence de politique européenne de l'énergie. Relâchement dans les politiques d'économie d'énergie. Fragilité de notre système électrique en dépit de son efficacité. Qualité et fiabilité du service public. Désaccord avec la politique de dérégulation conduite par le Gouvernement. Opposition à la libéralisation d'EDF-GDF. Favorable à la constitution d'un grand groupe public de l'électricité et du gaz. Nécessité de maîtrise publique de la politique énergétique. Modification du statut des agents induite par le changement de statut juridique. Restauration d'un plan climat plus ambitieux. Amputation régulière des crédits affectés à la lutte contre l'émission de gaz à effet de serre, à l'ADEME et à la recherche. Définition indispensable d'une véritable politique industrielle des énergies renouvelables. Développement d'un bouquet énergétique : éolien terrestre, hydro-électricité, filière nucléaire. Construction non urgente de l'EPR. Soutien du groupe socialiste au projet ITER. Combat contre la surconsommation et le gaspillage.

**- Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (5 mai 2004) - **Art. additionnels après l'art. 1er quater** (p. 2801) : son amendement n° 431 : extension de l'exonération d'impôt sur les bénéfices à toutes les entreprises dans les zones de revitalisation rurale ; rejeté. - **Art. additionnels avant l'art. 4 ou après l'art. 10 nonies** (p. 2851) : son amendement n° 175 : promotion des produits vitivinicoles ; rejeté. (p. 2852, 2853) : ses amendements, portant sur le même objet, n° 481 et 482 : élargissement du champ d'indications autorisées pour la promotion des boissons agricoles ; devenus sans objet. (p.2854) : le groupe socialiste vote pour l'amendement n° 169 de M. Gérard César (modification du champ des indications autorisées pour la publicité des boissons bénéficiant d'une appellation d'origine ou d'une indication géographique).

**- Suite de la discussion** (6 mai 2004) - **Art. additionnel après l'art. 10 septies ou après l'art. 10 octies** (p. 2911) : son amendement n° 267 : reconnaissance de la dénomination "vin de pays" comme signe officiel de qualité ; adopté.

**- Projet de loi d'orientation sur l'énergie [n° 328 (2003-2004)]** - (9 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4004, 4008) : souci unanimement partagé de préserver l'environnement. Craintes relatives au statut d'EDF-GDF. Objectifs flous. Relégation en annexe de principes importants. Renvois trop nombreux à d'autres textes. Manque de mesures précises. Publicités incitant à la consommation d'énergie. Energies renouvelables. Maîtrise de l'énergie dans les bâtiments. Gaz à effet de serre. Transports. Fret ferroviaire. Développement

entravé des éoliennes. Recherche dans le domaine énergétique. Maîtrise de l'énergie. Propositions du groupe socialiste. Place démesurée du nucléaire. Opposé à la construction de l'EPR dès maintenant. Soutien à ITER. Le groupe socialiste déterminera son vote en fonction de la discussion. - **Art. 1er (priorité)** *(Approbation de l'annexe définissant les objectifs et les moyens de la politique énergétique française)* (p. 4034) : structure inadaptée du texte. Choix des principes devant figurer dans la loi.

- **Suite de la discussion** (10 juin 2004) - **Annexe (priorité)** *(Sur l'amendement n° 4 de la commission : rétablissement d'une annexe définissant les orientations de la politique énergétique)* (p. 4097) : le groupe socialiste votera contre l'amendement n° 4 de la commission (rétablissement d'une annexe définissant les orientations de la politique énergétique). - **Art. additionnels après l'art. 1er** (p. 4108) : son amendement n° 196 : loi de programmation déterminant les moyens fiscaux et budgétaires pour la mise en oeuvre des orientations de la politique énergétique ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 1er sexies** (p. 4116) : sur l'amendement n° 10 de la commission (objectifs et moyens de la politique énergétique), ses sous-amendements n° 197 et 198 ; adoptés. (p. 4120, 4121) : sur l'amendement n° 12 de la commission (inscription de la politique relative aux infrastructures de transport dans la loi d'orientation des transports intérieurs de 1982), ses sous-amendements n° 202, 201, 204 et 203 ; rejetés ; et n° 199 et 200 ; adoptés. (p. 4125) : sur l'amendement n° 14 de la commission (diversification des sources de production énergétique), son sous-amendement n° 205 ; rejeté. (p. 4128) : défavorable à l'amendement n° 15 de la commission (engagement de l'Etat à construire un réacteur nucléaire de conception récente). Opposé à la construction de l'EPR aujourd'hui. (p. 4132, 4133) : son amendement n° 206 : principes régissant les activités nucléaires ; rejeté. - **Art. 2** *(Champ d'application des obligations d'économies d'énergie, modalités d'application et sanctions en cas de non-respect)* (p. 4138) : sur l'amendement n° 18 de la commission (non-assujettissement aux obligations d'économies d'énergie des distributeurs de fioul lourd et de charbon), son sous-amendement n° 207 ; rejeté. (p. 4141, 4142) : son amendement n° 208 : modalités de calcul des pénalités en cas de non-respect des obligations d'économies d'énergie ; rejeté. Son amendement n° 209 : reversement des pénalités à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, ADEME ; retiré. (p. 4143) : son amendement n° 210 : suppression de la répercussion sur les tarifs du coût des réalisations d'économies d'énergie ; rejeté. - **Art. 6** *(Art. L. 111-9, L. 111-10, L. 152-1 et L. 152-4 du code de la construction et de l'habitation et article L. 224-1 du code de l'environnement - Règles de construction relatives à la performance énergétique des bâtiments)* (p. 4157) : sur l'amendement n° 42 de la commission (rédaction), son sous-amendement n° 212 ; retiré. (p. 4159) : son amendement n° 213 : présentation d'une étude de faisabilité technique et économique conjointement à la demande de permis de construire ; rejeté. (p. 4160) : son amendement n° 214 : obligation de procéder à une étude de faisabilité technique et économique lors de travaux importants réalisés dans des immeubles, centres commerciaux, bâtiments industriels ou bâtiments bénéficiant d'un financement public ; rejeté. Son amendement n° 217 : réduction des charges locatives dans les bâtiments ayant bénéficié d'une aide d'Etat pour améliorer leurs performances énergétiques ; adopté. (p. 4162) : son amendement n° 216 : interdiction des promotions favorisant la consommation d'énergie ; rejeté. Son amendement n° 215 : possibilité d'interdire la publicité pour l'énergie ou des biens consommateurs d'énergie ; rejeté. - **Art. 8 bis** *(Art. L. 421-1-1 du code de l'urbanisme - Régime de l'implantation des éoliennes)* (p. 4176) : son amendement n° 102 : suppression ; retiré. (p. 4178) : sur l'amendement n° 58 de la commission (conditions d'autorisation d'implantation d'éoliennes), son sous-amendement n° 219 ; retiré. Son amendement n° 218 : conditions d'autorisation d'implantation d'éoliennes ; adopté. - **Art. 24** *(Art. 25 bis nouveau de la loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 - Création de nouveaux réseaux publics de distribution de gaz)* (p. 4210, 4211) : son amendement n° 220 : suppression ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 30** (p. 4214) : son amendement n° 221 : abrogation de la possiblité de classer « secret défense » le transport des matières nucléaires ; rejeté. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4215) : avancée sur le problème des éoliennes. Absence de prise en compte des propositions de l'opposition. Le groupe socialiste votera contre ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales** - *Deuxième lecture* **[n° 269 (2003-2004)]** - (1er juillet 2004) - **Art. additionnels après l'art. 117** (p. 5076) : son amendement n° 232 : possibilité pour les communes intégrées à une communauté d'agglomération de s'en retirer pour adhérer à un autre EPCI à fiscalité propre ; devenu sans objet. Favorable à l'amendement n° 99 de la commission (possibilité pour les communes membres d'une communauté d'agglomération de s'en retirer pour adhérer à un autre EPCI à fiscalité propre). - **Art. 125 sexies** *(Art. L. 5211-7 du code général des collectivités territoriales - Incompatibilité des fonctions de secrétaire général, directeur ou directeur adjoint d'un établissement public de coopération intercommunale avec le mandat de conseiller municipal d'une commune membre)* (p. 5085) : son amendement n° 233 : suppression ; adopté.

- **Projet de loi relatif à la politique de santé publique** - *Deuxième lecture* **[n° 278 (2003-2004)]** - (9 juillet 2004) - **Art. 17 bis A** *(Art. 1613 bis du code général des impôts - Fiscalité des boissons composées d'un mélange d'alcools)* (p. 5565) : favorable à l'amendement n° 61 du Gouvernement (taxation des boissons "premix" et "alcopops"). - **Art. additionnels après l'art. 17 bis A** (p. 5566) : favorable aux amendements sur le même objet n° 20 de Mme Anne-Marie Payet et n° 87 de Mme Gisèle Printz (campagnes d'information sur la prévention du syndrome d'alcoolisation foetale). (p. 5568) : défavorable à l'amendement n° 22 de Mme Anne-Marie Payet (diffusion d'un message à caractère sanitaire en direction des femmes enceintes financé par les annonceurs de publicité de boissons alcooliques).

- **Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** - *Deuxième lecture* **[n° 346 (2003-2004)]** - (19 octobre 2004) - **Art. additionnel après l'art. 1er bis** (p. 6857, 6858) : défavorable à l'amendement n° 403 de Mme Anne-Marie Payet (obligation de faire figurer un message sanitaire sur toutes les unités de conditionnement des boissons alcoolisées).

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Economie, finances et industrie - Industrie**

- (3 décembre 2004) - rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan pour l'énergie. (p. 8964, 8966) : nécessité environnementale et économique du développement des énergies renouvelables. Interrogation sur la fiscalité. Inquiétude sur la réforme de la reconduction du contrat d'obligation d'achat. Situation des biocarburants. Secteur pétrolier. Dérapage dans le domaine des transports. La commission des affaires économiques recommande l'adoption des crédits de l'énergie.

*Articles non rattachés :*

- (13 décembre 2004) - **Art. 65** *(Crédit d'impôt en faveur du développement durable pour les dépenses d'équipement de l'habitation principale)* (p. 9673) : son amendement n° II-114 : réintégration dans le champ du crédit d'impôt des dépenses réalisées pour l'acquisition d'inserts de cheminée ; retiré. (p. 9674) : son amendement n° II-115 : limite du crédit d'impôt aux seules pompes à chaleur produisant de la chaleur et aux pompes à air réversible équipant les logements occupés par des personnes âgées ou handicapées ; rejeté.

- **Projet de loi portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés [n° 356 (2003-2004)]** - (16 décembre 2004) - **Art. 1er ter** *(Création d'une fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie)* (p. 9862) : soutient l'amendement n° 37 de Mme Gisèle Printz (précision sur le rôle et les missions de la fondation) ; rejeté.

Collaboration avec les autorités algériennes. - **Art. additionnel après l'art. 3** (p. 9870) : défavorable à l'amendement n° 19 de M. Nicolas About (élargissement de la définition des logements locatifs sociaux aux lotissements construits en faveur des harkis).

**COURTOIS (Jean-Patrick)**
*sénateur (Saône-et-Loire)*
*UMP*

Réélu le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Membre titulaire de la Commission nationale consultative des gens du voyage.

Membre titulaire de la Commission nationale de déontologie de la sécurité le 3 février 2004.

Membre titulaire du Conseil national de la sécurité routière le 26 octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil national de l'Observatoire national de la délinquance.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité le 23 janvier 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de programmation pour la cohésion sociale le 7 décembre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société**.

*Avis*, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 445 (2003-2004)] de programmation pour la cohésion sociale **[n° 33 (2004-2005)]** (20 octobre 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme - Questions sociales et santé - Société - Travail**.

*Avis*, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Intérieur - Police et sécurité **[n° 79 tome 2 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Police et sécurité - Budget**.

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (2 novembre 2004) - rapporteur pour avis - **Art. 31** *(Art. L. 5210-4 du code général des collectivités territoriales - Délégation aux communes des compétences des départements et des régions)* (p. 7432) : son amendement n° 148 : transfert de l'article 31 à l'article 145 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Première partie :*

- (1er décembre 2004) - **Débat sur les recettes des collectivités locales - Art. 29** *(Réforme de la dotation globale de fonctionnement, DGF, des communes)* (p. 8760, 8761) : son amendement n° I-187 : modification de la fourchette des montants par habitant de la dotation de base attribuée aux communes ; rejeté.

*Deuxième partie :*

**Intérieur, sécurité intérieure et libertés locales - Sécurité**

- (2 décembre 2004) - rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, pour la police et la sécurité. (p. 8874, 8875) : respect pour la troisième année d'exécution du volet financier prévu par la LOPSI. Traduction de la priorité accordée à la sécurité. Création d'emplois dans la police et la gendarmerie et augmentation de leurs crédits. Appréciation positive du budget par les syndicats de police. Pertinence et efficacité des choix, par-delà la hausse des moyens. Baisse des chiffres de la délinquance depuis plus de deux années. Efficacité accrue des forces de sécurité intérieure. Augmentation du taux d'élucidation des crimes et délits. Hommage aux policiers blessés ou tués. Réforme des corps et carrières. Aboutissement de deux projets de réforme convergents au sein de la police et de la gendarmerie. Signature d'un protocole d'accord le 17 juin 2004 pour la police nationale. Réforme très attendue par les syndicats. Félicite le Gouvernement pour la publication des premiers décrets. Nécessité de mener cette réforme à son terme. Question du financement de l'Institut national de police scientifique. Interrogation sur la non-utilisation des salles d'audience situées à proximité des zones d'attente, notamment à Roissy, malgré la possibilité offerte par la loi du 26 novembre 2003 relative à la maîtrise de l'immigration. Question sur le décalage entre les chiffres de créations d'emplois annoncés et leur perception sur le terrain. Persistance d'un sentiment d'abandon chez les personnels administratifs, techniques et scientifiques amplifié par le projet de fusion des corps des personnels administratifs. Interrogation sur la revalorisation de ces emplois. Avis favorable de la commission des lois sur ces crédits.

**CUQ (Henri)**
*ministre délégué aux relations avec le Parlement*
*(à partir du 31 mars 2004)*

## INTERVENTIONS

- **Éloge funèbre de Michel Pelchat** - (13 avril 2004) (p. 2301, 2303) : s'associe à l'hommage rendu par M. Le Président du Sénat à la mémoire de Michel Pelchat, sénateur de l'Essonne.

- **Allocution de M. le Président du Sénat** - (30 juin 2004) (p. 4839, 4840) : grande ouverture du Sénat sur notre société. Réalisation des réformes voulues par le Président de la République et conduites par le Premier ministre. Qualité des actions de contrôle de la Haute Assemblée. Hommage au travail très important du Sénat.

- **Éloge funèbre de Hilaire Flandre, sénateur des Ardennes** - (23 novembre 2004) (p. 8257, 8258) : s'associe au nom du Gouvernement à l'hommage rendu par M. Le Président du Sénat à la mémoire de Hilaire Flandre, sénateur des Ardennes.

**DALLIER (Philippe)**
*sénateur (Seine-Saint-Denis)*
*UMP-R*

Election le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation à partir du 6 octobre 2004.

## DÉPÔTS

*Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Ville et rénovation urbaine **[n° 74 tome 3 annexe 36 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Famille - Questions sociales et santé - Budget**.

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (2 novembre 2004) - **Art. 25** *(Art. L. 322-4-7 et L. 322-4-8-1 du code du travail - Contrat d'accompagnement dans l'emploi)* (p. 7391, 7392) : s'interroge sur la pérennisation des contrats emploi-solidarité et des contrats emplois consolidés en cours. Souci d'éviter de nouvelles exclusions. Mise en place souhaitable de passerelles entre les anciens et les nouveaux dispositifs. Question de l'enveloppe budgétaire consacrée aux nouveaux contrats pour le secteur non marchand.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Travail, santé et cohésion sociale - III. - Ville et rénovation urbaine**

- (9 décembre 2004) - rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. (p. 9454, 9456) : données chiffrées. Situation des populations vivant en ZUS. Augmentation des crédits destinés à l'éducation et à l'ANRU. Mise en oeuvre de la LOLF. Mission ministérielle "ville et logement". Zonage de la politique de la ville. Financement de la péréquation. Avis favorable de la commission des finances sur le budget de la ville et de la rénovation urbaine.

**Justice**

- (13 décembre 2004) (p. 9639) : augmentation des crédits. Taux d'exécution de la LOPJ. Retombées positives des créations de postes : exemple du tribunal de grande instance de Bobigny. Manque de greffiers. Charge de travail des magistrats. Recours à la visioconférence : interrogation sur une liaison entre le centre de rétention de Roissy et le tribunal de grande instance de Bobigny.

**DARCOS (Xavier)**
*ministre délégué à l'enseignement scolaire auprès du ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche*
*(jusqu'au 30 mars 2004)*
*ministre délégué à la coopération, au développement et à la francophonie*
*(à partir du 31 mars 2004)*

## INTERVENTIONS

- **Contribution du Sénat au débat sur une déclaration du Gouvernement sur l'avenir de l'école** - (21 janvier 2004) (p. 658, 659) : se félicite de l'intervention du Sénat dans le grand débat national sur l'avenir de l'école. Participation massive des enseignants et des parents d'élèves. Intérêt des participants pour la motivation des élèves, la lutte contre l'échec scolaire, la réduction de la violence, l'avenir des élèves en grande difficulté et l'adaptation à la diversité. Réflexion collective relayée par la presse quotidienne régionale. Démocratie participative. Recherche d'un consensus sur la question scolaire. Préparation d'une nouvelle loi d'orientation pour l'école. Adaptation du système scolaire aux changements de la société. Rassemblement de la nation autour des enseignants. Hommage à Olivier Guichard membre de la commission présidée par M. Claude Thélot.

- **Projet de loi relatif au contrat de volontariat de solidarité internationale [n° 139 (2003-2004)]** - (6 avril 2004) - **Discussion générale** (p. 2112) : avancée importante. Texte attendu depuis de nombreuses années. Concertation approfondie entre les ONG et les services de l'Etat. Immensité des besoins de solidarité. Nécessité d'encourager la générosité qui s'exprime dans la société. Difficultés d'application au volontariat associatif du statut du volontaire défini par le décret du 30 janvier 1995. Nécessité d'une loi spécifique. Institution d'un contrat sui generis de droit privé, limité dans le temps et dérogatoire au code du travail. Obligations des associations. Précision de certaines dispositions par décret : procédure d'agrément des associations ; institution d'une commission paritaire dite "du volontariat de solidarité internationale" ; mécanisme de cofinancement des missions de longue durée. (p. 2120) : assurance de la sanctuarisation du budget du ministère des affaires étrangères. Souci de l'Etat de soutenir les volontaires à leur retour de mission. Rôle central de la commission du volontariat de solidarité internationale : défavorable à son encadrement par des dispositifs trop détaillés. - **Art. 1er** *(Définition du contrat de volontariat de solidarité internationale)* (p. 2123) : s'oppose à l'amendement n° 11 de Mme Monique Cerisier-ben Guiga (précision de l'engagement financier de l'Etat au titre de la protection sociale du volontaire, de sa réinsertion à son retour en France et de l'assurance chômage). Insertion d'un mécanisme de co-financement par le ministère des affaires étrangères dans le décret d'application. - **Art. 2** *(Nationalité du volontaire et pays dans lesquels peut être accompli le volontariat)* : accepte l'amendement n° 1 de la commission (substitution, au critère de résidence habituelle, de la détention du titre de séjour correspondant). - **Art. 3** *(Démission d'un salarié pour l'accomplisement d'une période de volontariat - Prise en compte du volontariat pour la validation des acquis professionnels)* (p. 2124) : s'oppose aux amendements identiques n° 12 de Mme Monique Cerisier-ben Guiga et n° 23 de Mme Hélène Luc (extension au conjoint du volontaire des

droits à démission légitime et à indemnisation du chômage). Jurisprudence constante de l'UNEDIC. (p. 2125) : accepte l'amendement n° 2 de la commission (élargissement des cas d'ouverture des droits acquis à l'indemnisation du chômage à l'ensemble des cas de rupture anticipée du contrat de volontariat). (p. 2126) : s'oppose aux amendements de Mme Hélène Luc n° 24 (meilleure prise en compte des compétences acquises au cours d'une mission de volontariat pour la validation des acquis de l'expérience) et n° 25 (modification du code de l'éducation afin d'exonérer les volontaires de solidarité internationale de la durée minimale requise pour la validation des acquis de l'expérience) et accepte l'amendement n° 13 de Mme Monique Cerisier-ben Guiga (prise en compte effective de l'expérience pour la validation des acquis). (p. 2127) : accepte l'amendement n° 14 de Mme Monique Cerisier-ben Guiga (fixation par décret des conditions de délivrance, à l'issue de la mission, d'un certificat d'accomplissement du volontariat international). - **Art. 4** *(Contenu du contrat de volontariat - Obligations des associations - Rupture anticipée du contrat de volontariat)* (p. 2129, 2130) : accepte l'amendement n° 3 de la commission (limitation à deux ans de la durée pour laquelle un contrat de volontariat peut être conclu) et s'oppose aux amendements n° 20 de M. Jacques Pelletier (application du droit du travail au volontaire à partir de deux ans d'activité), n° 15 de Mme Monique Cerisier-ben Guiga (plafonnement de la durée des missions à deux ans ou à six ans en fonction de la continuité ou de la discontinuité de leur exercice) et de Mme Hélène Luc n° 26 (plafonnement de la durée des missions à deux ans ou à six ans en fonction de la continuité ou de la discontinuité de leur exercice) et n° 27 (obligation pour les associations de proposer au volontaire, à l'issue d'un contrat conclu pour une durée continue de deux ans, de conclure un contrat de travail de droit commun pour effectuer une autre mission). Inutilité de dispositions contraignantes. Précision non souhaitable d'une obligation de discontinuité. Faculté pour les associations de salarier leurs volontaires. (p. 2130) : défavorable à la fixation d'une durée minimale du volontariat. Non-obstacle à l'octroi des garanties de couverture sociale. Invocation non justifiée d'un préjudice pour les autres volontaires. (p. 2132) : son amendement n° 21 : obligation pour les associations d'assurer aux volontaires un appui à la réinsertion professionnelle à leur retour de mission ; adopté. S'oppose aux amendements n° 16 de Mme Monique Cerisier-ben Guiga (renforcement des obligations des associations envers les volontaires) et n° 28 de Mme Hélène Luc (obligation pour les associations de garantir aux volontaires en fin de mission un soutien technique et logistique ainsi qu'une aide à la réinsertion professionnelle). (p. 2133) : accepte les amendements de la commission n° 5 (précision de l'obligation pour l'association d'assurer le voyage de retour du volontaire quel que soit le motif de la fin de sa mission) et n° 6 (renvoi à un décret pour préciser les conditions d'application de l'article). S'oppose à l'amendement n° 17 de Mme Monique Cerisier-ben Guiga (modification du code du travail pour fixer à douze mois au lieu de six la durée du congé de solidarité internationale). - **Art. 5** *(Protection sociale du volontaire)* (p. 2135) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 9 de M. Jean-Pierre Cantegrit (affiliation des volontaires et de leurs ayants-droit à un régime de sécurité sociale garantissant des droits d'un niveau identique à celui du régime général de sécurité sociale française). Risque de monopole de l'assurance sociale en contradiction avec la législation européenne. (p. 2135) : son amendement n° 22 : conclusion d'une assurance en responsabilité civile par les associations ; devenu sans objet. (p. 2136) : accepte l'amendement n° 10 de M. Jacques Pelletier (prise en charge par l'association d'une assurance responsabilité civile au profit du volontaire et de ses ayants-droit). - **Art. additionnel après l'art. 7 ou après l'art. 8** (p. 2138) : accepte l'amendement n° 7 de la commission (institution d'une commission du volontariat dont la composition et les attributions sont fixées par décret) et s'oppose aux amendements de Mme Hélène Luc n° 31 (institution d'une commission du volontariat avec élargissement de sa composition aux représentants des volontaires de solidarité internationale et des parlementaires issus de tous les groupes des deux assemblées) et n° 32 (élaboration d'un rapport annuel transmis au Parlement sur le bilan d'application de la loi) ainsi qu'à l'amendement n° 19 de Mme Monique Cerisier-ben Guiga (institution d'une commission du volontariat présidée par le ministre des affaires étrangères et dont la composition et les attributions sont fixées par décret). - **Art. 8** *(Agrément des associations)* (p. 2139) : accepte les amendements identiques n° 8 de la commission et n° 30 de Mme Hélène Luc (délivrance de l'agrément aux associations après avis de la commission du volontariat).

- **Projet de loi autorisant la ratification de la décision du Conseil réuni au niveau des chefs d'État ou de gouvernement du 21 mars 2003 relative à une modification de l'article 10.2 des statuts du Système européen des banques centrales et de la Banque centrale européenne [n° 240 (2003-2004)]** - (6 avril 2004) - **Discussion générale** (p. 2141) : demande l'adoption de ce projet de loi. Adaptation des modalités de vote au Conseil des gouverneurs des banques centrales européennes après l'élargissement de l'Union européenne.

- **Proposition de loi sur la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement [n° 347 (2003-2004)]** - (22 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4543) : initiative nécessaire. Importance de la coopération décentralisée dans la coopération française dans le domaine de l'eau. Nécessité de combler le vide juridique. Proposera au cours de la navette une diminution du taux plafond des ressources affectées au financement des actions de coopération. Souci de ne pas alourdir les charges des collectivités territoriales. Question de l'eau et de l'assainissement essentielle pour l'humanité. Objectifs du Millénaire. Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, NEPAD. Engagements du Président de la République lors des grands Sommets. Crédits alloués par le ministère des affaires étrangères et l'Agence française du développement. Soutiendra ce texte. Valorisation de l'expertise française. Contribution à l'essor des entreprises françaises en Afrique. Meilleure sensibilisation des Français aux questions de développement.

- **Projet de loi relatif au contrat de volontariat de solidarité internationale** - *Deuxième lecture* **[n° 287 (2003-2004)]** - (12 octobre 2004) - **Discussion générale** (p. 6531, 6532) : avis favorable du Gouvernement sur les enrichissements apportés par les deux assemblées : suppression de toute condition de nationalité pour l'accès au contrat de volontariat et obligation de remise au volontaire d'un certificat d'accomplissement de mission, sous réserve de précision rédactionnelle. Amélioration souhaitable concernant la couverture sociale des volontaires. Amendement relatif aux délais d'entrée en vigueur de la loi. Qualité du travail. Remerciements au président et au rapporteur de la commission des affaires étrangères du Sénat, ainsi qu'aux sénateurs représentant les Français établis hors de France. - **Art. 2** *(Nationalité du volontaire et pays dans lesquels peut être accompli le volontariat)* (p. 6537) : son amendement n° 6 : rédaction ; adopté. - **Art. 4** *(Contenu du contrat de volontariat - Obligations des associations - Rupture anticipée du contrat de volontariat)* (p. 6538) : sur l'amendement n° 1 de la commission (rétablissement d'une durée de six ans pour le cumul des missions exercées de façon continue ou non et limitation à deux ans de la durée maximale du contrat) qu'il accepte, s'oppose au sous-amendement n° 8 de Mme Hélène Luc (suppression de la notion de caractère continu). (p. 6539) : s'oppose à l'amendement n° 4 de Mme Monique Cerisier-ben Guiga (obligation pour les associations de garantir un suivi aux volontaires). Définition contractuelle de la nature de l'assistance. - **Art. 5** *(Protection sociale du volontaire)* (p. 6541) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 2 de la commission (rétablissement de l'affiliation des volontaires et de leurs ayants droit à un régime de sécurité sociale garantissant des droits d'un niveau identique à celui du régime général de sécurité sociale française). (p. 6542) : s'oppose à l'amendement n° 5 de Mme Monique Cerisier-ben Guiga (soutien financier de l'Etat aux actions de solidarité internationale). - **Art. 7** *(Indemnité du volontaire)* : accepte l'amendement n° 3 de la commission (cohérence). - **Art. 8 bis** *(Dispositions transitoires et décret d'application du texte)* : son

amendement n° 7 : suppression des dispositions transitoires relatives aux contrats et agréments en cours ; adopté.

**- Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord sur la conservation des albatros et des pétrels (ensemble deux annexes) [n° 45 (2003-2004)]** - (12 octobre 2004) - **Discussion générale** (p. 6544) : demande l'adoption de ce projet de loi.

**- Projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'assistance administrative mutuelle entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République argentine pour la prévention, la recherche et la sanction des infractions douanières [n° 134 (2003-2004)]** - (12 octobre 2004) - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 135 (2003-2004) et n° 136 (2003-2004)** (p. 6546) : demande l'adoption de ces projets de loi.

**- Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord d'assistance mutuelle douanière entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Malte pour la prévention, la recherche, la constatation et la sanction des infractions douanières [n° 135 (2003-2004)]** - (12 octobre 2004) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 134 (2003-2004).**

**- Projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'assistance administrative mutuelle entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Surinam pour la prévention, la recherche, la constatation et la sanction des infractions douanières [n° 136 (2003-2004)]** - (12 octobre 2004) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 134 (2003-2004).**

**- Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Tadjikistan relatif à la coopération en matière de sécurité intérieure [n° 165 (2003-2004)]** - (12 octobre 2004) - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 166 (2003-2004), n° 167 (2003-2004) et n° 307 (2003-2004)** (p. 6548) : demande l'adoption de ces projets de loi.

**- Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République slovaque relatif à la coopération en matière d'affaires intérieures [n° 166 (2003-2004)]** - (12 octobre 2004) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 165 (2003-2004).**

**- Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Bulgarie relatif à la coopération en matière de sécurité intérieure [n° 167 (2003-2004)]** - (12 octobre 2004) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 165 (2003-2004).**

**- Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre la France et la Russie relatif à la coopération en matière de sécurité intérieure et de lutte contre la criminalité [n° 307 (2003-2004)]** - (12 octobre 2004) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 165 (2003-2004).**

**- Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord sous forme d'échange de lettres, signées le 26 novembre et le 30 décembre 2002, complétant le traité du 7 juillet 1998 entre la République française et le Royaume d'Espagne relatif à la coopération transfrontalière en matière policière et douanière, [n° 258 (2003-2004)]** - (12 octobre 2004) - **Discussion générale** (p. 6550) : demande l'adoption de ce projet de loi.

**- Projet de loi autorisant l'approbation de l'annexe V à la convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est sur la protection et la conservation des écosystèmes et de la diversité biologique de la zone maritime (ensemble un appendice 3 sur les critères de détermination des activités humaines aux fins de ladite annexe) [n° 190 (2003-2004)]** - (12 octobre 2004) - **Discussion générale** (p. 6551) : demande l'adoption de ce projet de loi.

**- Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de coopération entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des Etats-Unis du Mexique en vue de lutter contre l'usage et le trafic illicites de stupéfiants et de substances psychotropes [n° 238 (2003-2004)]** - (12 octobre 2004) - **Discussion générale** (p. 6552) : demande l'adoption de ce projet de loi.

**- Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Nouvelle-Zélande relative à l'emploi des personnes à charge des membres des missions officielles d'un État dans l'autre (ensemble un échange de lettres), [n° 256 (2003-2004)]** - (12 octobre 2004) - **Discussion générale** (p. 6553) : demande l'adoption de ce projet de loi.

**- Projet de loi autorisant l'approbation de l'instrument amendant la convention du 23 juin 1993 relative à la création du Bureau européen des radiocommunications (ensemble deux annexes) [n° 56 (2003-2004)]** - (12 octobre 2004) - **Discussion générale** (p. 6554) : demande l'adoption de ce projet de loi.

**- Projet de loi relatif à l'adhésion de la Communauté européenne à la convention internationale de coopération pour la sécurité de la navigation aérienne " Eurocontrol " du 13 décembre 1960, telle qu'amendée à plusieurs reprises et coordonnée par le protocole du 27 juin 1997, fait à Bruxelles le 8 octobre 2002 [n° 253 (2003-2004)]** - (12 octobre 2004) - **Discussion générale** (p. 6555, 6556) : demande l'adoption de ce projet de loi.

**- Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement du Canada, les Gouvernements d'Etats membres de l'Agence spatiale européenne, le Gouvernement du Japon, le Gouvernement de la Fédération de Russie et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique sur la coopération relative à la station spatiale internationale civile (ensemble une annexe), [n° 306 (2003-2004)]** - (12 octobre 2004) - **Discussion générale** (p. 6557) : demande l'adoption de ce projet de loi.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Affaires étrangères**

- (8 décembre 2004) (p. 9398, 9400) : clarification de l'action de coopération dans la LOLF. Programmes "solidarité à l'égard des pays en développement" et "rayonnement culturel et scientifique". Forte augmentation du nombre d'étudiants étrangers en France. Dotation de l'AEFE. Favorable à une évolution de ses modes d'intervention et au renforcement du concours financier des entreprises. Poursuite des efforts en faveur d'une ratification plus large de la convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel. Priorité à l'APD et à l'objectif de 0,5 % du PIB en 2007. Augmentation en dépit des allègements de dettes. Contribution au Fonds mondial de lutte contre le sida. Montée en puissance du décaissement du FED. Intégration justifiée des abandons de créances dans le calcul de l'APD. Impact des annulations de dettes décidées sur l'Irak. Décisions prises par le CICID pour l'efficacité du dispositif de coopération. Rôle de l'AFD. (p. 9401) : convergence entre l'action de la France et celle de la Banque mondiale sur le Fast Track. Nécessité de clarifier la coopération décentralisée pays par pays. Importance des enjeux de la francophonie par delà l'aspect budgétaire. Poids de la cohésion des pays francophones sur l'évolution des politiques mondiales. Réflexion sur la budgétisation de la Maison de la francophonie. Ouverture annoncée à Paris en 2007. Festival des cultures de la francophonie prévu à Paris en 2006.

**DARNICHE (Philippe)**
*sénateur (Vendée)*
*NI*

Réélu le 26 septembre 2004.

Secrétaire du Sénat à compter du 6 octobre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan.

## INTERVENTIONS

- **Contribution du Sénat au débat sur une déclaration du Gouvernement sur l'avenir de l'école** - (21 janvier 2004) (p. 668, 669) : crise de l'école liée à des dysfonctionnements structurels et non à une insuffisance de moyens. Revalorisation de l'autorité parentale. Transmission des valeurs républicaines. Réhabilitation de la fonction enseignante. Apprentissages fondamentaux prioritaires. Révision de la loi d'orientation de 1989. Carences du collège unique. Prévention et sanction de la violence en milieu scolaire. Motivation des élèves. Lutte contre l'échec scolaire. Diversification des parcours. Formation continue.

- **Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (28 avril 2004) - **Discussion générale** (p. 2627, 2628) : nécessité de valoriser durablement les atouts du monde rural et d'y améliorer les finances locales. Favorable à ce projet de loi et aux amendements de la commission des affaires économiques. Exemple de la Vendée et du Marais poitevin. Conditions d'un développement rural durable.

- **Suite de la discussion** (5 mai 2004) - **Art. additionnel après l'art. 1er terdecies ou avant l'art. 65** (p. 2831, 2832) : favorable à l'amendement n° 545 de M. Pierre Jarlier (relèvement des attributions de DGF des communautés de communes).

- **Suite de la discussion** (12 mai 2004) - **Art. 52 (priorité)** *(Art. 1er et 25-1 de la loi du 21 juin 1865 sur les associations syndicales et Art. L. 213-10 du code de l'environnement - Rôle des associations syndicales autorisées dans les zones humides)* (p. 3079) : favorable à l'amendement n° 165 de M. Michel Doublet (limite de la procédure de dissolution d'une association syndicale aux cas avérés d'empêchement d'exécution ou d'entretien des travaux d'une collectivité locale).

- **Projet de loi portant création de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité [n° 9 (2004-2005)]** - (23 novembre 2004) - **Division et art. additionnels après l'art. 17** (p. 8298) : avis défavorable de la Commission consultative des droits de l'homme sur le précédent projet de loi relatif à l'homophobie. Hostile au procédé du Gouvernement reprenant sous forme d'amendements les dispositions du texte retiré. Ne votera pas les amendements du Gouvernement n° 83 (répression des provocations à la discrimination, à la haine ou à la violence homophobes ou sexistes aux cas visés par les articles 225-2 et 432-7 du code pénal), n° 84 (répression des diffamations et des injures commises envers des personnes en raison de leur sexe ou de leur orientation sexuelle) et n° 85 (mise en mouvement de l'action publique, droit des associations déclarées depuis plus de cinq ans de se constituer partie civile et coordination).

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Première partie :*

- (1er décembre 2004) - **Débat sur les recettes des collectivités locales** - **Art. 29** *(Réforme de la dotation globale de fonctionnement, DGF, des communes)* (p. 8747, 8748) : favorable à l'amendement n° I-272 de M. Philippe Arnaud (mise en place d'un système de péréquation solidaire entre les communes). (p. 8760) : sur l'amendement n° I-143 de M. Claude Biwer (harmonisation du montant par habitant de la dotation de base attribuée aux communes), soutient le sous-amendement n° I-347 de M. Bruno Retailleau ; retiré. - **Art. 31** *(Réforme de la dotation globale de fonctionnement des départements)* (p. 8811) : sur l'amendement n° I-32 de la commission (garantie de maintien du montant de la DFM pour les départements non-urbains), soutient le sous-amendement n° I-348 de M. Bruno Retailleau ; rejeté.

**DASSAULT (Serge)**
*sénateur (Essonne)*
*UMP*

Election le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation à partir du 6 octobre 2004.

## DÉPÔTS

*Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Emploi et travail **[n° 74 tome 3 annexe 34 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Travail - Budget.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (27 octobre 2004) - **Discussion générale** (p. 7208, 7209) : mise en place de la cohésion sociale dans l'entreprise par la participation. Favorable à une généralisation de la participation dans les entreprises de moins de cinquante salariés. Développement de la formation professionnelle. Approbation des maisons de l'emploi et de la disparition du monopole de l'ANPE. Favorable à la flexibilité du travail.

- **Suite de la discussion** (28 octobre 2004) - **Art. 16** *(Art. L. 118-1 du code du travail et L. 214-3 du code de l'éducation - Contrats d'objectifs et de moyens en matière d'apprentissage)* (p. 7332) : sur l'amendement n° 28 de la commission (nouvelle rédaction de l'article), son sous-amendement n° 631 ; adopté.

- **Suite de la discussion** (3 novembre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 37** (p. 7472, 7473) : son amendement n° 174 : mise en oeuvre d'actions de formation à l'économie de l'ensemble des salariés ; adopté. - **Art. 40** *(Art. L. 441-1 du code de la construction et de l'habitation - Accès prioritaire au logement locatif social pour les personnes hébergées dans des établissements et logements de transition)*

(p. 7489) : son amendement n° 175 : accès prioritaire des femmes seules avec des enfants et sans ressources aux logements sociaux ; rejeté. (p. 7491) : conséquences du refus des bailleurs sociaux de loger les femmes abandonnées avec de jeunes enfants. - **Art. additionnels avant l'art. 41** (p. 7504, 7505) : son amendement n° 395 : suppression des garanties d'emprunt des bailleurs sociaux imposées aux communes et mise à la disposition des communes de l'ensemble des logements sociaux ; retiré.

**- Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat sur le rapport du Gouvernement sur les prélèvements obligatoires et leur évolution** - (10 novembre 2004) (p. 7880, 7882) : poids excessif de la fiscalité française. Perte de compétitivité. Rigidité de l'emploi. Demande d'une réduction supplémentaire de l'impôt sur les successions. Souhait d'une suppression de l'ISF. Attitude regrettable des syndicats vis-à-vis des réformes. Vertus de la participation. Exemple de la Suisse.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Discussion générale :*

- (25 novembre 2004) (p. 8440, 8442) : incertitudes quant au taux de croissance de 2,5 % retenu pour 2005. Obstacles externes liés à l'augmentation du pétrole et à la baisse continue du dollar par rapport à l'euro. Obstacles internes tenant à la RTT et à ses répercussions sur la compétitivité de la France. Délocalisations inéluctables. Problème des fonds structurels et d'une nécessaire harmonisation fiscale européenne. Instauration indispensable de la flexibilité pour développer l'emploi et réduire le chômage. Difficultés structurelles de la société française depuis 1982 : ultra-conservatisme ; poids des avantages acquis ; lutte des classes. Importance de la participation pour assurer la cohésion sociale. Propose un consensus national autour de l'objectif de créations d'emplois et de réduction du chômage, par-delà les querelles droite-gauche.

*Première partie :*

- (26 novembre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 2** (p. 8460, 8461) : son amendement n° I-39 : déduction du revenu imposable de certaines dépenses et charges familiales ; retiré. - **Art. 7** *(Aménagement du régime fiscal applicable aux partenaires liés par un pacte civil de solidarité, PACS)* (p. 8476) : favorable à l'amendement n° I-36 de M. André Lardeux (suppression). - **Art. additionnels après l'art. 9** (p. 8484, 8485) : son amendement n° I-41 : réforme de l'impôt sur les successions ; retiré. Méthode d'évaluation du montant des successions. (p. 8486) : son amendement n° I-40 : abaissement des coûts intercalaires pour les démarches tendant à protéger les résidences principales des patrons de PME ; retiré.

*Deuxième partie :*

**Travail, santé et cohésion sociale - I. - Emploi et travail**

- (9 décembre 2004) - rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. (p. 9428, 9431) : stabilisation du taux de chômage. Traitement social du chômage au Danemark. Simplification des aides aux publics prioritaires. Poursuite de l'optimisation du marché du travail. Favorable à l'allègement des charges générales. Propose, au nom de la commission des finances, l'adoption de ce budget. - **Etat B - Titres III et IV** (p. 9449) : accepte les amendements analogues n° II-89 et II-88 du Gouvernement (ajustements de crédits). - **Art. 74** *(Révision du dispositif des allégements généraux de cotisations sociales patronales)* (p. 9450) : s'oppose à l'amendement n° II-45 de Mme Gisèle Printz (suppression). - **Art. 75** *(Révision du dispositif des exonérations de cotisations sociales patronales au titre des salaires versés aux apprentis)* (p. 9451) : accepte l'amendement de la commission des affaires sociales n° II-10 (suppression). - **Art. 76** *(Concours de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, CNSA, au financement des centres d'aide par le travail, CAT, et des ateliers protégés)* (p. 9453) : s'oppose à l'amendement n° II-46 de Mme Gisèle Printz (suppression). Accepte l'amendement de la commission des affaires sociales n° II-11 (possibilité pour la CNSA de financer les centres d'aide par le travail et les ateliers protégés pour la seule année 2005).

**DAUBRESSE (Marc-Philippe)**
*secrétaire d'État au logement*
*(du 31 mars 2004 au 28 octobre 2004)*
*ministre délégué au logement et à la ville*
*(à partir du 28 octobre 2004)*

**INTERVENTIONS**

**- Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (3 novembre 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 39** (p. 7479, 7481) : s'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 434 (droit au logement garanti par l'Etat) et n° 435 (relèvement du taux de participation des employeurs à l'effort de construction). Amendements dénués de portée normative. Construction pragmatique du droit au logement par le Gouvernement. Adhésion de principe sur l'objectif à atteindre. - **Art. 40** *(Art. L. 441-1 du code de la construction et de l'habitation - Accès prioritaire au logement locatif social pour les personnes hébergées dans des établissements et logements de transition)* (p. 7491) : amplification du rythme de construction des logements locatifs sociaux. Financement de programmes de construction. Importance de la volonté des maires dans la lutte contre la crise du logement. - **Art. additionnel après l'art. 40** (p. 7492) : demande le retrait de l'amendement n° 209 de Mme Catherine Procaccia (prise en compte de l'évolution de la composition familiale et des revenus pour le droit au maintien dans un logement). - **Art. additionnel après l'art. 40, avant l'art. 41 ou après l'art. 42** (p. 7495, 7496) : s'oppose aux amendements identiques n° 331 de M. Thierry Repentin et n° 437 de Mme Michelle Demessine (suppression de l'article 60 de la loi relative aux libertés et aux responsabilités locales créant les conditions d'un transfert aux collectivités locales de la gestion du contingent préfectoral d'attribution de logements) ainsi qu'à l'amendement n° 332 de M. Thierry Repentin (autorisation de délégation du contingent préfectoral au bénéfice des seuls EPCI dotés d'un programme local de l'habitat et ayant signé avec l'Etat une convention de délégation des aides à la pierre). Conditions de délégation du contingent préfectoral précisées par décret. Accepte l'amendement de la commission des affaires économiques saisie pour avis n° 128 (réduction du délai de substitution du préfet au maire ou au président d'EPCI délégataire défaillant et attribution de droit de la délégation du contingent préfectoral aux EPCI délégataires de la compétence logement). (p. 7497) : conditions de la délégation déterminées par l'Etat, garant du droit au logement. - **Art. additionnels après l'art. 40** (p. 7498) : demande le retrait de l'amendement n° 312 de M. Bernard Seillier (saisine de la commission de médiation par les associations d'insertion par le logement). Objectif de l'amendement intégré au futur projet de loi "habitat pour tous". - **Art. additionnels avant l'art. 41** (p. 7500) : défavorable à la réouverture du débat sur l'article 55 de la loi SRU dans le cadre de ce texte. Proposition prochaine d'un dispositif consensuel en faveur de la production de logements locatifs sociaux. S'oppose aux amendements de M. Thierry Repentin n° 334 (exclusion des PLS du dispositif de construction de logements sociaux prévus par l'article 55 de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains) et n° 333 (augmentation de la contribution des communes refusant la construction de logements sociaux). (p. 7503, 7506) : s'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 438 (suppression du transfert aux collectivités locales de la gestion de l'enveloppe budgétaire des aides à la

construction de logements), n° 439 (suppression des conventions globales de patrimoine), n° 440 (suppression de la faculté laissée aux communes de participer financièrement aux opérations en matière de logement menées par les EPCI dotées de la compétence "habitat"), n° 441 (suppression du transfert aux départements de la gestion des fonds sociaux destinés à la solidarité dans le logement) et n° 442 (suppression du transfert de la gestion du logement étudiant). S'oppose à l'amendement n° 395 de M. Serge Dassault (suppression des garanties d'emprunt des bailleurs sociaux imposées aux communes et mise à la disposition des communes de l'ensemble des logements sociaux). - **Art. 41** *(Construction de logements locatifs sociaux)* (p. 7508) : son amendement n° 576 : précision ; adopté. (p. 7509, 7510) : ampleur et historique de la crise du logement. Absence de réponse apportée par les précédents gouvernements. Mise en place d'une véritable politique d'ensemble. S'oppose aux amendements n° 443 de Mme Michelle Demessine (augmentation des constructions de logements locatifs sociaux) et n° 343 de M. Thierry Repentin (augmentation des logements financés par les PLUS et les PLAI, et réduction du nombre de PLS). (p. 7511) : réalisation effective des logements annoncés par le Gouvernement. - **Art. 42** *(Art. L. 301-5-1 et L. 301-5-2 du code de la construction et de l'habitation - Compatibilité des conventions de délégations de la compétence logement avec la loi de programmation pour la cohésion sociale)* (p. 7512) : accepte l'amendement de la commission des affaires économiques saisie pour avis n° 127 (association systématique des EPCI et des départements délégataires des aides à la pierre à la définition et à la mise en oeuvre locale des programmes en faveur de la construction sociale et de l'habitat privé). - **Art. additionnel après l'art. 42** (p. 7513) : son amendement n° 561 : prolongation du programme national de rénovation urbaine et augmentation des crédits de l'Etat ; adopté. Succès de l'ANRU. Demande le retrait des amendements de M. Jean-Paul Alduy n° 290 et 291 (prolongation du programme national de rénovation urbaine et augmentation des crédits), qu'il estime satisfaits par son amendement n° 561 précité. Ampleur du programme. Relogement indispensable des personnes touchées par les opérations de démolition-reconstruction. - **Art. 43** *(Art. 1384 A et 1384 C du code général des impôts - Allongement de la durée d'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les logements sociaux)* (p. 7515, 7516) : s'oppose aux amendements de M. Jean-Marie Vanlerenberghe, portant sur le même objet, n° 379 et 380 (transformation de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en dégrèvement et versement par l'Etat d'une allocation de compensation). (p. 7517) : accepte l'amendement n° 639 de la commission (exonération étendue aux logements détenus par l'Etablissement public de gestion immobilière du Nord-Pas-de-Calais) analogue à l'amendement n° 347 de Mme Michèle San Vicente, dont il demande le retrait. Sur l'amendement n° 86 de la commission (allongement de la durée d'exonération de TFPB pour les logements réhabilités grâce à une aide de l'ANAH) qu'il accepte, son sous-amendement n° 577 (précision du rôle de l'ANAH) ; adopté. Accepte l'amendement n° 87 de la commission (bénéfice de l'abattement de 30 % de taxe foncière sur les propriétés bâties accordé aux bailleurs sociaux dans les zones urbaines sensibles). (p. 7518) : demande le retrait de l'amendement n° 344 de M. Thierry Repentin (compensation de l'exonération de TFPB). - **Art. additionnel après l'art. 43** : demande le retrait de l'amendement n° 640 de la commission (prise en compte pour le calcul des 20 % de logements sociaux visés à l'article 55 de la loi SRU des logements attribués par l'Etat aux harkis à leur arrivée en France). Refus d'une modification partielle de l'article 55 dans le cadre du projet de loi en discussion. (p. 7520) : réforme indispensable de l'article 55, équilibrée pour tous les acteurs. Evaluation préalable des conséquences de toute modification. A titre personnel, partage l'argumentation du président de la commission des affaires sociales sur les difficultés des populations harkies. Délai nécessaire avant une réforme. Maintien de la demande de retrait de l'amendement précité n° 640, même après sa rectification. - **Art. 44** *(Art. 14 de la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine - Règles applicables aux aides délivrées par l'agence nationale pour la rénovation urbaine)* (p. 7521, 7522) : accepte les amendements de la commission n° 289 (subdélégation des compétences du préfet au délégué territorial de l'ANRU), n° 282 (délégation des subventions de l'ANRU à des organismes publics de rénovation urbaine) et n° 281 (association systématique du préfet aux conventions ANRU). Accepte l'amendement n° 88 de la commission (précision). - **Art. 45** *(Art. L. 321-1, L. 321-3 et L. 321-7-1 du code de l'urbanisme - Statut respectif des établissements publics d'aménagement et des établissements publics fonciers)* (p. 7524) : mise en place indispensable d'une politique foncière. Favorable à la cession par l'Etat d'une partie de ses terrains pour la réalisation de logements locatifs sociaux. Ampleur de la réforme prévue dans le projet de loi "habitat pour tous". Pas de création d'une nouvelle catégorie d'établissement public. (p. 7526) : légitimité des préoccupations de M. Thierry Repentin. Volonté du Gouvernement d'accélérer les politiques foncières en faveur du logement locatif social. Accepte l'amendement de la commission des affaires économiques saisie pour avis n° 131 (clarification du régime des établissements publics par la distinction entre aménageur et opérateur foncier, et prise en compte obligatoire des priorités définies dans les PLH intercommunaux), modifié par le sous-amendement n° 641 de la commission (contribution des établissements publics fonciers à la réalisation des objectifs de construction de logements sociaux). (p. 7527) : sur l'amendement de la commission des affaires économiques saisie pour avis n° 132 (harmonisation des procédures de création des établissements publics et consultation des EPCI) qu'il accepte, son sous-amendement n° 648 (consultation des conseils municipaux des seules communes de plus de 20 000 habitants) ; adopté. Accepte l'amendement de la commission des affaires économiques saisie pour avis n° 133 (rédaction). - **Art. additionnels après l'art. 45** (p. 7528) : sur l'amendement de la commission des affaires économiques saisie pour avis n° 134 (présentation au Parlement d'un rapport annuel du Gouvernement sur les opérations de cession des actifs fonciers et immobiliers de l'Etat destinées à la création de nouveaux logements) qu'il accepte, son sous-amendement n° 578 (précision) ; adopté. - **Art. 46** *(Art. 1607 ter nouveau du code général des impôts - Taxe spéciale d'équipement pour les établissements publics fonciers)* (p. 7531) : accepte l'amendement de la commission des affaires économiques saisie pour avis n° 135 (coordination). (p. 7532) : s'oppose à l'amendement n° 90 de la commission (extension de la réglementation applicable à la taxe spéciale d'équipement des établissements publics fonciers locaux aux établissements nouvellement créés) ainsi qu'au sous-amendement n° 634 de M. Jean-Léonce Dupont déposé sur l'amendement précité. Sur l'amendement de la commission des finances saisie pour avis n° 163 (coordination) qu'il accepte, son sous-amendement n° 649 ; adopté. - **Art. additionnel avant l'art. 47** (p. 7533) : s'oppose à l'amendement n° 444 de Mme Michelle Demessine (modalités de calcul des aides personnelles au logement).

- **Suite de la discussion** (4 novembre 2004) - **Art. 47** *(Art. L. 353-15-2 nouveau, L. 353-19, L. 442-6-5 nouveau et L. 472-1-2 du code de la construction et de l'habitation - Protocole d'accord entre le bailleur social et le locataire en situation de défaut de paiement du loyer)* (p. 7548) : s'oppose aux amendements identiques n° 335 de M. Thierry Repentin et n° 445 de Mme Michelle Demessine (signature du protocole par le préfet). Accepte l'amendement n° 91 de la commission (versement rétroactif de l'APL sans application de la règle de prescription). Sur celui-ci, son sous-amendement n° 580 ; adopté. (p. 7549) : demande le retrait de l'amendement n° 315 de M. Bernard Seillier (accompagnement social d'un occupant confronté à une procédure d'expulsion). Accepte l'amendement n° 92 de la commission (association du FSL à la réalisation du plan d'apurement de la dette locative d'un locataire bénéficiant de l'APL). Son amendement n° 574 : possibilité d'allongement de la durée du plan d'apurement ; retiré. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de la commission des affaires économiques saisie pour avis n° 137 (rédaction). (p. 7551) : s'oppose aux amendements n° 336 de M. Thierry Repentin (rôle du préfet dans le cadre de la signature d'un protocole visant à prévenir l'expulsion d'un locataire et mise en oeuvre d'un accompagnement social) et n° 446 de Mme Michelle

Demessine (rôle du préfet en matière de gestion et de mise en oeuvre des plans d'apurement des dettes locatives). S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements, portant sur le même objet, n° 369 et 370 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (mise en place d'un accompagnement social dans le protocole). (p. 7554) : accepte l'amendement n° 93 de la commission (possibilité de porter la durée du protocole à cinq ans en cas de nécessité d'une nouvelle négociation du plan d'apurement) et s'oppose aux amendements n° 337 de M. Thierry Repentin (adaptation de la durée du protocole à la durée du plan d'apurement de la dette locative) et n° 447 de Mme Michelle Demessine (possibilité de porter la durée du protocole à cinq ans), ainsi qu'au sous-amendement n° 386 de M. Alain Vasselle, déposé sur l'amendement n° 93 de la commission précité. (p. 7555) : accepte l'amendement n° 94 de la commission (modalités de versement rétroactif des allocations logement). Sur celui-ci son sous-amendement n° 579 ; adopté. Accepte l'amendement n° 95 de la commission (association du FSL à la réalisation du plan d'apurement de la dette locative d'un locataire du parc privé bénéficiant de l'allocation logement). (p. 7556) : s'oppose à l'amendement n° 340 de M. Thierry Repentin (possibilité d'allonger la durée du protocole applicable aux logements sociaux non conventionnés), ainsi qu'aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 449 (rôle du préfet en cas d'application du protocole aux logements sociaux non conventionnés) et n° 450 (durée du protocole applicable aux logements sociaux non conventionnés). Accepte l'amendement de la commission des affaires économiques saisie pour avis n° 138 (conclusion d'un nouveau bail au terme du protocole en faveur du locataire de bonne foi) et l'amendement n° 96 de la commission (modalités d'allongement de la durée du protocole applicable aux logements sociaux non conventionnés). (p. 7557) : sur les amendements de la commission, accepte le n° 97 (correction d'une erreur matérielle), ainsi que le n° 98 (conclusion du protocole dans les situations de sous-location par une association d'un logement à un ménage défavorisé en situation d'impayé de loyers), sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 575 ; rejeté. (p. 7558) : accepte l'amendement n° 348 de Mme Michèle San Vicente (extension à l'établissement public de gestion immobilière du Nord - Pas-de-Calais, EPINORPA, du dispositif du protocole d'accord). (p. 7559) : s'oppose aux amendements de M. Jean-Marie Vanlerenberghe n° 371, 372 et 373 (dérogation aux conditions d'ouverture du droit à l'APL) retirés par Mme Françoise Férat et repris par M. Thierry Repentin. - **Art. additionnels après l'art. 47** (p. 7560) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 330 de M. Thierry Repentin (indexation des plafonds des loyers de référence sur l'indice du coût de la construction). (p. 7561, 7562) : oppose l'article 40 de la Constitution aux amendements sur le même objet n° 314 de M. Bernard Seillier et n° 329 de M. Thierry Repentin (suppression du mois de carence pour l'APL). - **Art. 48** *(Art. L. 353-15-1 et L. 442-6-1 du code de la construction et de l'habitation - Recevabilité de la demande d'assignation du bailleur)* (p. 7562) : s'oppose à l'amendement n° 349 de Mme Michèle San Vicente (extension à l'EPINORPA, de l'obligation faite aux bailleurs sociaux de respecter les délais entre la saisine de la section départementale des aides publiques au logement, SDAPL, et l'assignation). - **Art. additionnels après l'art. 49** (p. 7563) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 317 de M. Bernard Seillier (participation des associations dont l'un des objets est l'insertion par le logement des personnes défavorisées à l'élaboration des programmes locaux de l'habitat, PLH). (p. 7565) : demande le retrait de l'amendement de la commission des affaires économiques saisie pour avis n° 146 (possibilité pour les organismes d'HLM de souscrire ou d'acquérir des parts de SCI ayant pour objet la réalisation d'immeubles d'habitation ou d'immeubles mixtes destinés à des accédants sous conditions de ressources). (p. 7566) : accepte l'amendement de la commission des affaires économiques saisie pour avis n° 147 (modification du régime juridique applicable aux contrats de location-accession). (p. 7567) : demande le retrait de l'amendement de la commission n° 642 (extension de la TVA à taux réduit aux travaux de réhabilitation des friches industrielles). Oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement de M. Roland Muzeau n° 642 (extension de la TVA à taux réduit aux travaux de réhabilitation des friches industrielles). - **Art. 50** *(Objectifs de l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, ANAH, pour la période 2005-2009)* (p. 7569) : accepte les amendements identiques de précision n° 99 de la commission et de la commission des affaires économiques saisie pour avis n° 139. S'oppose aux amendements n° 451 de Mme Michelle Demessine (majoration des crédits destinés à l'ANAH pour la rénovation des logements et leur remise en location) et n° 341 de M. Thierry Repentin (suppression de la référence aux loyers réglementés). - **Art. additionnel après l'art. 50** : s'oppose à l'amendement n° 184 de M. Claude Biwer (versement de l'APL au propriétaire bailleur en cas d'incident de paiement prolongé de loyer). - **Art. additionnel avant l'art. 51** (p. 7571) : s'oppose à l'amendement n° 351 de M. Thierry Repentin (suppression du dispositif de soutien en faveur de l'investissement locatif dit "amortissement Robien"). - **Demande de réserve** : Demande la réserve des articles 51 à 53, jusqu'à la reprise de l'examen du texte après les questions d'actualité au Gouvernement ; réserve ordonnée. - **Art. 51 (précédemment réservé)** *(Art. 31 et 32 du code général des impôts - Taux de la déduction forfaitaire sur les revenus fonciers pour les logements loués à des associations d'insertion)* (p. 7594) : accepte les amendements de la commission des affaires économiques saisie pour avis n° 141 (rédaction et cohérence) et n° 100 de la commission (rédaction). - **Art. additionnel après l'art. 51 (précédemment réservé)** (p. 7595) : accepte l'amendement de la commission des finances saisie pour avis n° 164 (exonération des unions d'économie sociale de l'impôt sur les sociétés pour leurs activités en faveur du logement des personnes en difficulté). - **Art. additionnels après l'art. 52 (précédemment réservés)** (p. 7596) : accepte l'amendement de la commission des affaires économiques saisie pour avis n° 142 (possibilité pour les organismes d'HLM de prendre en gérance des logements appartenant à des propriétaires privés acceptant de les louer moyennant un loyer modéré à des personnes aux ressources modestes). (p. 7597) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 328 de M. Thierry Repentin (utilisation des fichiers fiscaux des logements vacants par les collectivités territoriales). - **Art. additionnel avant l'art. 53 (précédemment réservé)** (p. 7598) : accepte l'amendement de la commission des affaires économiques saisie pour avis n° 143 (report au 1er janvier 2006 de l'entrée en vigueur des dispositions relatives à la comptabilité des copropriétés introduites par la loi SRU du 13 décembre 2000). - **Art. 53 (précédemment réservé)** *(Habilitation du Gouvernement à prendre par ordonnances diverses mesures de lutte contre l'habitat insalubre)* (p. 7599) : son amendement n° 651 : habilitation du Gouvernement à prendre par ordonnances des mesures pouvant faciliter le traitement d'urgence des situations d'insalubrité ; adopté. (p. 7600, 7601) : s'oppose à l'amendement n° 342 de M. Thierry Repentin (suppression) ainsi qu'à l'amendement n° 481 de M. Gérard Delfau (sécurisation du risque locatif et instauration d'un moratoire de cinq ans dans les collectivités locales victimes de mouvements spéculatoires immobiliers). Sur les amendements de M. Jack Ralite, s'oppose aux n° 452 (protection des droits des occupants) et n° 453 (protection des droits des copropriétaires de bonne foi et impécunieux) et accepte le n° 454 (application par les maires des mesures d'urgence prises par les préfets). Accepte l'amendement de la commission des affaires économiques saisie pour avis n° 144 (rédaction). Volonté de prendre les ordonnances dès la promulgation de la loi. (p. 7603) : demande le vote de l'article habilitant le Gouvernement à prendre des ordonnances. - **Art. additionnel avant l'art. 54 ou après l'art. 54** (p. 7608, 7609) : sous réserve de rectification, accepte l'amendement n° 105 de la commission (définition des dispositifs de réussite éducative) et sur celui-ci, s'oppose aux sous-amendements de Mme Gisèle Printz n° 203 et n° 204 . Demande le retrait de l'amendement n° 188 de Mme Marie-Thérèse Hermange (mise en place d'un cadre pour les dispositifs de réussite éducative). (p. 7610) : prise en compte de l'objectif de cohésion sociale par la mise en place de dispositifs de soutien concentrés. Interprétation de l'enseignement du premier degré. - **Art. 54** *(Art. L. 212-10 du code de l'éducation - Extension des compétences des caisses des écoles)* (p. 7612) : accepte l'amendement n° 104 de la commission (rédaction). (p. 7613, 7614) : s'oppose à

l'amendement n° 455 de Mme Annie David (création d'équipes de réussite éducative composées de personnels de l'éducation nationale). - **Art. 55** *(Groupements d'intérêt public)* (p. 7615) : s'oppose à l'amendement n° 456 de Mme Annie David (suppression) et accepte l'amendement n° 106 de la commission (rédaction). - **Art. 56** *(Crédits consacrés aux dispositifs de réussite éducative)* : Nécessité de garder le mot "dispositifs". - **Art. 57** *(Art. L. 122-26-4 nouveau du code du travail - Droit à un entretien d'orientation professionnelle à l'issue d'un congé de maternité ou parental)* (p. 7616) : accepte l'amendement n° 107 de la commission (correction d'une erreur matérielle). - **Art. additionnels avant l'art. 59** (p. 7619) : s'oppose aux amendements de M. Thierry Foucaud n° 459 et 458 (modification des éléments constitutifs de l'indice synthétique de la DSU) et n° 460 (définition des zones urbaines sensibles). - **Art. 59** *(Art. L. 2334-1, L. 2334-7, L. 2334-13, L. 2334-18-1 et L. 2334-18-2 du code général des collectivités territoriales - Montant et modalités de répartition de la dotation de solidarité urbaine)* (p. 7625, 7626) : volonté de répondre aux attentes des villes en difficulté. Progression de la DSU et de la DSR. Volonté de garantir la solidarité et la pérennité par un système équilibré de péréquation. Réforme inscrite dans le prolongement de la loi d'orientation pour la ville. (p. 7629, 7630) : son amendement n° 187 : seuil de déclenchement du prélèvement, au profit de la DSU, de l'accroissement de la DGF des communes et des EPCI ; adopté. (p. 7630, 7631) : son amendement n° 178 : suppression des II et III relatifs à la modification du mode de calcul du taux de progression de l'enveloppe DGF des communes et des EPCI ; adopté. (p. 7632) : son amendement n° 179 : garantie de progression annuelle minimale de la DSU portée à 5 % ; adopté. (p. 7633) : ses amendements n° 180 (limitation des augmentations de dotations) ; et n° 181 (compensation de la perte d'éligibilité d'une commune à la DSU) ; adoptés. (p. 7635) : s'oppose aux amendements de M. Philippe Adnot n° 537 (suppression), de la commission des lois saisie pour avis n° 149 (affectation à la DSU d'un cinquième de l'augmentation annuelle du montant de la DGF dans la limite de 120 millions d'euros) et, sur celui-ci, au sous-amendement n° 391 de M. Jean-Pierre Sueur (suppression de la limite de 120 millions d'euros), à l'amendement de la commission des finances saisie pour avis n° 168 (prélèvement de 20 % de l'augmentation de la DGF des communes et des EPCI pour abonder la DSU) et, sur celui-ci, au sous-amendement n° 392 de M. Thierry Repentin, ainsi qu'aux amendements n° 390 de M. Thierry Repentin (garantie d'accès à la DSU pour les communes de plus de deux cent mille habitants) et n° 556 de M. Gérard Delfau (modification de la base du prélèvement pour renforcer la DSU des communes les plus défavorisées) et à l'amendement de la commission des finances saisie pour avis n° 172 (protection des communes contre l'imputation d'une régularisation négative de la DGF). Demande le retrait de l'amendement n° 533 de M. Philippe Arnaud (financement de la DSU par l'affectation de la progression de la DGF destinée aux communes n'éprouvant pas de difficultés financières). Accepte l'amendement n° 112 de la commission (correction d'une erreur). Partage l'avis de la commission sur les autres amendements. (p. 7641) : remerciements. Engagement d'un débat sur la péréquation et son alimentation financière dans le cadre d'une loi de finances. - **Art. additionnels après l'art. 59** (p. 7643) : sur les amendements de M. Pierre André, accepte les n° 352 (rédaction), n° 354 (extension du bénéfice de la clause d'emploi ou d'embauche aux habitants de la ZFU dans laquelle est implantée l'entreprise), n° 355 (abrogation de l'article 45 de la loi du 14 novembre 1996 relative à la mise en oeuvre du pacte de relance pour la ville) et n° 356 (harmonisation des conditions fixées pour l'exonération des cotisations sociales patronales avec les conditions fixées pour l'exonération de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés), s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 353 (exonération de cotisations sociales patronales pour les salariés résidant dans une ZUS et travaillant pour des associations implantées dans une ZRU ou une ZFU) et, sous réserve d'une rectification, accepte le n° 357 (conditions fixées pour l'exonération de la taxe professionnelle). (p. 7645) : s'oppose à l'amendement n° 358 de M. Pierre-Yves Collombat (rythme de progression identique pour la DSR et la DSU).

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Travail, santé et cohésion sociale - III. - Ville et rénovation urbaine**

- (9 décembre 2004) (p. 9467, 9472) : menace d'implosion sociale de certains quartiers urbains. Volonté de créer une politique de réussite éducative. Exemple de Grigny. Nécessité de refonder la politique de la ville. Budget sincère, contenant des mesures importantes. Données chiffrées. Soutien apporté aux politiques associatives. Gestion transparente de l'ANRU. Cartographie des ZUS. Fonds structurels européens. Réforme de la DSU. Nécessité de revoir les contrats de ville.

**Travail, santé et cohésion sociale - IV. - Logement**

- (9 décembre 2004) (p. 9487, 9491) : citation du rapport d'Alain Cacheux. Causes de la crise du logement. Objectifs du Gouvernement et moyens mis en oeuvre pour résoudre cette crise. Aides à la personne. Graves problèmes fonciers. Grands traits du projet de loi "Habitat pour tous". Compensation de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties. Réponses aux orateurs sur la CNAF, l'aide personnalisée au logement, le prêt à taux zéro, la PALULOS et les cotisations à la CGLLS. - **Etat C - Titres V et VI** (p. 9492) : réhabilitation de foyers des travailleurs migrants.

**DAUGE (Yves)**
*sénateur (Indre-et-Loire)*
*SOC*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Membre titulaire du Haut conseil de la coopération internationale.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

*Rapport d'information,* fait au nom de la commission des affaires culturelles : Métiers de l'architecture et du cadre de vie : les architectes en péril **[n° 64 (2004-2005)]** (16 novembre 2004) - **Collectivités territoriales - Culture - Environnement - Logement et urbanisme - PME, commerce et artisanat - Société - Travail.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées [n° 183 (2003-2004)]** - (24 février 2004) - **Discussion générale** (p. 1601, 1603) : exemple de la ville de Chinon : militantisme des parents au sein de l'association Résidence de Mai ; mise en place progressive d'un plan d'accessibilité en faveur des handicapés. Multiplication de lois inappliquées. Décalage entre les intentions et la réalité. Problèmes de financements des adaptations de logements existants. Propose la mise en place d'un plan local de l'habitat. Défavorable aux dérogations en matière d'architecture. Interrogation sur la nature du plan d'accessibilité. Intégration progressive du monde des handicapés dans la société.

**- Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (4 mai 2004) - **Discussion générale** (p. 2741, 2743) : satisfaction quant à l'identification des territoires. Interrogation sur la relation entre les territoires nouveaux et les villes de référence. Nécessaire maintien d'un hôpital de proximité pour la réussite d'une politique de santé. Nécessaire maillage du territoire dans le domaine de la santé et de l'éducation. Situation des établissements scolaires en Indre-et-Loire. Dimension interministérielle et globale du projet de loi. Réduction des dotations en faveur de la réhabilitation des logements sociaux. Nouveaux périmètres périurbains n'allant pas dans le sens de la simplification administrative. Souhait de l'élaboration des documents d'urbanisme dans le respect de la loi. Regret de l'absence de reprise des propositions du rapport Le Pensec. Statut de Chambord et souhait d'un débat spécifique pour les EPIC. Texte regroupant des mesures ponctuelles.

**- Suite de la discussion** (12 mai 2004) - **Art. 48 (priorité)** *(Art. L. 211-1, Art. L. 211-1-1 [nouveau] et Art. L. 214-7-1 [nouveau] du code de l'environnement - Définition des zones humides et intérêt général attaché à leur préservation et à leur gestion durable)* (p. 3061, 3062) : difficultés d'interprétation de la définition des zones humides. Méfiance envers le renvoi au décret en Conseil d'Etat. Compensation par l'Etat des exonérations de taxe foncière. Proposition de nouveaux zonages. Manque de lisibilité et d'efficacité du dispositif. Soutient l'amendement n° 459 de M. Bernard Piras (suppression du paragraphe I relatif à la fixation par décret des critères définissant les zones humides) ; rejeté. (p. 3063) : risque de réduction du champ d'application des avantages fiscaux. - **Art. 49 (priorité)** *(Art. L. 211-3 et L. 411-3 du code de l'environnement - Zones humides d'intérêt environnemental particulier et contrôle de l'introduction d'espèces étrangères dans le milieu naturel)* (p. 3067) : soutient l'amendement n° 460 de M. Bernard Piras (suppression de la délimitation des zones dites "zones humides d'intérêt environnemental particulier") ; rejeté. - **Art. 50 (priorité)** *(Art. L. 212-5, L. 211-12, L. 211-13 et L. 216-1 du code de l'environnement - Zones stratégiques pour la définition de l'eau)* (p. 3071) : soutient l'amendement n° 461 de M. Bernard Piras (suppression de la délimitation de zones dites "zones stratégiques pour la gestion de l'eau") ; rejeté.

**- Projet de loi pour le soutien à la consommation et à l'investissement [n° 379 (2003-2004)]** - (15 juillet 2004) - **Art. 8** *(Modification de la redevance d'archéologie préventive)* (p. 5740, 5741) : regrette le réexamen du sujet sans étude et concertation préalables. Inefficacité du mode de perception. Difficultés de la mise en concurrence. Limites du dispositif proposé par l'Assemblée nationale pour le calcul de l'assiette. Situation inquiétante pour l'archéologie préventive et le financement de l'INRAP. (p. 5744) : ses amendements n° 27 : suppression du seuil d'application ; et n° 28 : suppression de la subvention automatique au lotisseur ; devenus sans objet. Recherche de ressources supplémentaires pour l'INRAP. - **Art. additionnel après l'art. 8** (p. 5745) : son amendement n° 29 : concurrence au sein du secteur public entre l'INRAP et les collectivités locales ; rejeté.

**- Projet de loi habilitant le Gouvernement à simplifier le droit [n° 343 (2003-2004)]** - (13 octobre 2004) - **Discussion générale** (p. 6588, 6590) : nécessité de simplifier le droit lors de l'élaboration des textes et non par ordonnances. Modification sans concertation des textes relatifs à la conservation du patrimoine. Réduction néfaste des délais d'instruction en matière d'urbanisme. Manque de moyens des DDE. Réforme de l'APL. Ne votera pas ce texte. - **Art. 7** *(Amélioration du régime de protection du patrimoine culturel)* (p. 6621, 6622) : inquiétudes relatives à la politique de conservation du patrimoine. Refus de modifier la loi Malraux par ordonnance. Souhaite un engagement du Gouvernement à ne pas renoncer aux prérogatives de l'Etat dans ce domaine. Son amendement n° 114 : suppression ; rejeté.

**- Suite de la discussion** (14 octobre 2004) - **Art. 12** *(Rationalisation de la réglementation relative aux aides personnelles au logement)* (p. 6651) : soutient l'amendement n° 125 de M. Jean-Pierre Sueur (suppression) ; rejeté. Problème de l'actualisation de l'APL. Propose une discussion au cours du débat budgétaire. - **Art. 13** *(Simplification du régime des autorisations d'utiliser le sol)* (p. 6653, 6654) : soutient l'amendement n° 126 de M. Jean-Pierre Sueur (suppression) ; rejeté. Interrogation sur le maintien du certificat de conformité. Crainte d'une réduction des délais d'instruction conduisant à une baisse du niveau d'exigence. (p. 6656) : rappel du principe de gratuité pour la mise à disposition des services de l'Etat aux collectivités locales.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Culture**

- (4 décembre 2004) (p. 9047) : importance de la loi Malraux. Croissance des secteurs sauvegardés. Financement des études. Nécessité d'une réflexion interministérielle en concertation avec les collectivités locales. Manque de moyens. (p. 9048) : établissement urgent d'un plan quinquennal global. Nécessité de redonner une place aux secteurs sauvegardés dans les crédits déconcentrés.

**DAVID (Annie)**
*sénateur (Isère)*
*CRC*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Vice-présidente de la Délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes le 13 octobre 2004.

Membre suppléant de la Commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence ; nouvelle nomination le 26 octobre 2004.

Membre suppléant de l'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur.

## DÉPÔTS

*Proposition de résolution* tendant à faire respecter le pluralisme dans le cadre de la journée d'initiative parlementaire instituée par l'article 48 de la Constitution **[n° 153 (2003-2004)]** (19 janvier 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission parlementaire d'enquête sur les facteurs de risques et les conséquences sanitaires d'épidémies de légionellose mais également sur les moyens des services d'État à renforcer pour prévenir, contrôler et contenir tout risque d'exposition comme de contamination **[n° 154 (2003-2004)]** (19 janvier 2004) - **Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête parlementaire sur les causes et les conséquences sanitaires de l'épidémie de légionellose dans la Région Nord-Pas-de-Calais mais également sur les moyens, de toute nature, à mettre en oeuvre pour en prévenir tout nouveau risque à l'avenir **[n° 155 (2003-2004)]** (19 janvier 2004) - **Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de loi* tendant à instaurer des mesures d'urgence pour lutter contre les délocalisations **[n° 295 (2003-2004)]** (11 mai 2004) - **Aménagement du territoire - Economie et finances, fiscalité - Entreprises - Travail.**

*Proposition de loi constitutionnelle* relative aux modalités de convocation des sessions extraordinaires du Parlement et à leur objet **[n° 373 (2003-2004)]** (23 juin 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la présentation du rapport du Défenseur des Enfants devant le Parlement **[n° 47 (2004-2005)]** (27 octobre 2004) - **Famille - Société.**

*Avis*, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Enseignement technologique et professionnel **[n° 75 tome 6 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Éducation - Budget.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre les violences au sein des couples **[n° 95 (2004-2005)]** (3 décembre 2004) - **Famille - Justice - Police et sécurité - Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de loi* portant création d'un service public national décentralisé du logement et de l'habitat pour garantir le droit au logement pour tous et partout **[n° 98 (2004-2005)]** (4 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Economie et finances, fiscalité - Logement et urbanisme - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conditions de rétention et de placement en zone d'attente des mineurs étrangers **[n° 130 (2004-2005)]** (17 décembre 2004) - **Famille - Justice - Police et sécurité.**

## INTERVENTIONS

- **Contribution du Sénat au débat sur une déclaration du Gouvernement sur l'avenir de l'école** - (21 janvier 2004) (p. 666, 667) : rôle de l'école dans l'aggravation de la ségrégation sociale. Participation des parlementaires à la commission Thélot dans la perspective d'une transformation profonde du système éducatif. Organisation des débats contraire à l'ambition affichée. Place insignifiante accordée à l'école maternelle. Enseignement supérieur exclu du débat. Démocratisation scolaire liée à une politique sociale ambitieuse. Politique inverse du Gouvernement. Remise en cause des fondements de l'école de Jules Ferry. Aménagement du collège unique par une diversification des filières et des enseignements. Rôle incontestable de la scolarisation en maternelle.

- **Projet de loi relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social [n° 133 (2003-2004)]** - (3 février 2004) - **Discussion générale** (p. 1120, 1121) : transposition législative de l'accord national interprofessionnel. Modification de l'esprit de cet accord par les députés de la majorité. Amendements du groupe CRC tendant à revenir au texte initial et à l'améliorer. Nécessité de s'adapter aux avancées scientifiques et techniques. Réponse opportuniste du MEDEF à cette obligation. Proposition de création d'une sécurité sociale de la formation professionnelle. Risque de dérives pour les salariés précaires. Propositions du Livre blanc du secrétariat d'Etat à la formation professionnelle de mars 1999. Stratégie du patronat français. Défense de la libre initiative du salarié en matière de formation. - **Art. 2** *(Art. L. 900-1 du code du travail - Les finalités de la formation tout au long de la vie)* (p. 1131, 1132) : son amendement n° 218 : introduction de la référence à la culture et à la vie sociale ; rejeté. - **Art. 3** *(Art. L. 900-2 du code du travail - Typologie des actions de formation professionnelle)* : son amendement n° 219 : intégration dans l'article L. 900-2 du code du travail du concept de formation professionnelle tout au long de la vie ; rejeté. - **Art. 4** *(Art. L. 900-3 du code du travail - Droit à la qualification professionnelle)* (p. 1136, 1137) : son amendement n° 220 : garantie de l'Etat et de la région à l'exercice du droit à la validation des acquis de l'expérience et du droit à l'acquisition d'un diplôme ; rejeté. - **Art. 5** *(Art. L. 900-5-1 nouveau du code du travail - Handicap et illettrisme)* (p. 1140) : ses amendements n° 221 : ouverture aux personnes handicapées de l'ensemble des formations de droit commun ; et n° 222 : mise en place d'actions spécifiques pour les personnes handicapées âgées de quarante-cinq ans et plus ; devenus sans objet. (p. 1141, 1142) : son amendement n° 223 : intégration dans la formation professionnelle des actions de lutte contre l'illettrisme et de l'apprentissage de la langue française ; rejeté. - **Art. 6** *(Chapitre II du titre IV du livre IX - abrogé - et art. L. 322-7-1 nouveau du code du travail - Aide au remplacement des salariés partis en formation dans les entreprises de moins de cinquante salariés)* (p. 1143) : son amendement n° 224 : reconnaissance de l'ANPE comme interlocuteur privilégié des entreprises pour le remplacement des personnes parties en formation ; rejeté. - **Art. 7** *(Art. L. 930-1 nouveau du code du travail - Initiative des actions de formation)* (p. 1145) : son amendement n° 225 : rétablissement de l'obligation pour les employeurs d'assurer l'adaptation des salariés à leur poste de travail ; devenu sans objet. (p. 1146) : son amendement n° 226 : cohérence ; rejeté. - **Art. 8** *(Art. L. 932-3 - abrogé - chapitres III et IV du livre IX, chapitre III nouveau du code du travail - Droit individuel à la formation)* (p. 1149) : son amendement n° 227 : suppression de l'application de la disposition de prorata temporis aux salariés à temps partiel ; rejeté. (p. 1150) : ses amendements n° 228 et 253 : cohérence ; rejetés. (p. 1151, 1152) : son amendement n° 229 : dans le choix de l'action de formation décidée par

l'employeur et le salarié, prise en compte sans obligation des priorités de la branche ; devenu sans objet. (p. 1153, 1154) : ses amendements n° 230 : à défaut d'une convention ou d'un accord collectif de branche ou d'entreprise, réalisation de la formation durant le temps de travail ; et n° 231 : prise en charge des frais de formation par l'employeur ; rejetés. (p. 1155) : son amendement n° 232 : en cas de refus de l'employeur, prise en charge financière de la formation par l'organisme paritaire agréé au titre du congé individuel de formation ; rejeté. (p. 1156) : son amendement n° 233 : nouvelle rédaction de l'article L. 933-6 du code du travail prévoyant une transférabilité totale du DIF ; rejeté.

- **Suite de la discussion** (4 février 2004) - **Art. 9** *(Art. L. 932-20-2 du code du travail - Création d'un droit individuel à la formation pour les salariés sous contrat à durée déterminée)* (p. 1172, 1173) : son amendement n° 234 : suppression de la proratisation du DIF pour les salariés en contrat à durée déterminée ; rejeté. - **Art. 10** *(Art. L. 932-1 et L. 932-2 du code du travail - Le plan de formation)* (p. 1175) : son amendement n° 235 : inclusion dans les actions de formation réalisées pendant le temps de travail de la participation au développement des compétences des salariés ; rejeté. (p. 1176) : ses amendements n° 237 : cohérence, et n° 236 : reconnaissance par l'employeur de l'évolution de la qualification du salarié au terme d'une action de formation ; rejetés. (p. 1177) : son amendement n° 238 : comptabilisation dans le temps de travail effectif des formations mises en oeuvre pendant le temps de travail ; rejeté. (p. 1178) : ses amendements n° 239 : suppression de l'exigence de formation hors du temps de travail conditionnant l'engagement de l'employeur ; et n° 240 : suppression d'un paragraphe définissant un cadre limitatif aux heures supplémentaires ou complémentaires autorisées ; rejetés. - **Art. 12** *(Titre VIII du livre IX, art. L. 980-1 et L. 980-2 du code du travail - Définition des contrats et des périodes de professionnalisation)* (p. 1180) : son amendement n° 241 : rétablissement du texte initial de l'article L. 980-1 du code du travail prévoyant le déroulement de la formation pendant le temps de travail ; rejeté. - **Art. 13** *(Art. L. 981-1 à L. 981-12 du code du travail - Contrats de professionnalisation)* (p. 1182, 1183) : rappel des objectifs de la formation initiale et de l'enseignement professionnel. Ambiguïté du terme "alternance". Complément de l'enseignement par des stages en entreprise. Possibilité pour les jeunes de poursuivre des études supérieures grâce aux contrats de professionnalisation. Sa participation à la commission Thélot. Nécessité d'un socle de connaissances identiques dans les contrats de professionnalisation et dans la formation initiale. Demande de précision sur l'amendement n° 16 de la commission (fixation de la durée de formation comprise entre 15 et 25 % de la durée totale du contrat et possibilité de dépassement de ce plafond pour certains publics subordonnée à un accord collectif). (p. 1186, 1187) : son amendement n° 242 : obligation pour l'employeur de rembourser des exonérations de cotisations sociales en cas de non-respect des obligations liées au contrat ; rejeté. (p. 1189, 1190) : ses amendements n° 243 : maintien de la rémunération minimale prévue par la convention collective pour les salariés de plus de vingt-six ans ; n° 244 : exclusion des entreprises de plus de cinquante salariés du dispositif d'exonération de cotisations sociales ; n° 245 : compensation intégrale par l'Etat des exonérations de cotisations sociales ; et n° 246 : rédaction ; rejetés. (p. 1191) : son amendement n° 247 : ajout de la défaillance de l'employeur aux causes de possibilité de renouvellement du contrat de professionnalisation ; devenu sans objet. - **Art. 14** *(Art. L. 982-1 à L. 982-4 nouveaux du code du travail - Périodes de professionnalisation)* (p. 1193) : ses amendements n° 248 : déroulement des actions de la période de professionnalisation pendant le temps de travail; et n° 249 : coordination ; rejetés. - **Art. 16** *(Art. L. 131-1 et L. 933-2 du code du travail - Périodicité et contenu des négociations de branche)* (p. 1197) : son amendement n° 250 : intégration de la lutte contre l'illettrisme dans les négociations triennales sur la formation professionnelle ; devenu sans objet. (p. 1198) : son amendement n° 251 : insertion parmi les objectifs de négociation sur la formation des personnes handicapées, du maintien de l'emploi et du développement des compétences avec la détermination d'une progression du taux d'accès aux différents dispositifs de formation ; devenu sans objet. Le groupe CRC votera l'amendement n° 25 de la commission portant sur le même objet que son amendement n° 251 précité. - **Art. 18** *(Art. L. 950-1, L. 951-1 et L. 122-3-4 du code du travail - Obligations financières des employeurs occupant au moins dix salariés)* (p. 1199) : son amendement n° 252 : augmentation de la contribution financière des entreprises de travail temporaire aux actions de formation ; rejeté. - **Art. 26** *(Art. L. 941 nouveau du code du travail - Informations statistiques)* (p. 1206) : son amendement n° 254 : mise en place d'une collecte de données spécifiques sur les travailleurs handicapés ; rejeté. - **Art. 28** *(Art. L. 117-3 du code du travail - Dérogations à la limite d'âge d'entrée en contrat d'apprentissage)* (p. 1209) : son amendement n° 255 : suppression ; rejeté. - **Art. 29** *(Art. L. 115-3 nouveau du code du travail - Suspension du contrat de travail pour cause d'apprentissage)* (p. 1211) : son amendement n° 256 : suppression ; rejeté. - **Art. 30** *(Art. L. 117-bis-3 et L. 212-13 du code du travail - Durée quotidienne de travail applicable aux apprentis âgés de moins de 18 ans)* (p. 1212) : son amendement n° 257 : suppression ; rejeté. - **Art. 31** *(Art. L. 117-13 du code du travail - Délai de conclusion des contrats d'apprentissage)* (p. 1213) : son amendement n° 258 : suppression ; rejeté. - **Art. 32 bis** *(Adaptation des dispositions financières aux professions agricoles)* (p. 1215) : son amendement n° 259 : suppression ; rejeté. (p. 1216) : sort des amendements du groupe CRC. Favorable à la création du DIF. Regret de la non-prise en compte des salariés les plus fragilisés et des femmes.

- **Suite de la discussion** (11 février 2004) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1464, 1465) : avis du groupe CRC sur la formation professionnelle. Rejet de tous ses amendements. Regret du choix du contrat de travail et non du salarié comme critère d'animation du DIF. Favorable à la formation sur le temps de travail. Discrimination à l'encontre des salariés en contrat précaire ou à temps partiel et des femmes. Favorable au contrat de professionnalisation. Exclusion des jeunes en contrat d'alternance de ce dispositif. Interrogation sur le devenir de l'AFPA. Le groupe CRC votera contre ce texte.

- **Projet de loi encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics [n° 209 (2003-2004)]** - (2 mars 2004) - **Discussion générale** (p. 1967, 1969) : bienfaits de la laïcité. Dénonciation de la remise en cause sournoise de cette valeur humaniste. Nécessité de combattre toute forme d'intégrisme tant religieux que laïc. Risque d'exclusion des femmes voilées. Loi de circonstance contribuant au développement du communautarisme. Texte incohérent et injuste, incomplet et équivoque. Votera contre ce projet de loi.

- **Suite de la discussion** (3 mars 2004) - **Art. 1er** *(Interdiction dans les écoles, collèges et lycées publics du port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse)* (p. 2032, 2033) : son amendement n° 14 : application du dispositif aux établissements privés sous contrat ; rejeté.

- **Projet de loi relatif aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle [n° 160 (2003-2004)]** - (14 avril 2004) - **Art. 22** *(Art. L. 42 à L. 42-4 du code des postes et télécommunications - Conditions d'assignation des fréquences par l'ART et marché secondaire)* (p. 2397) : le groupe CRC vote contre l'amendement n° 30 de la commission (clarification).

- **Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (28 avril 2004) - **Discussion générale** (p. 2634, 2636) : texte très frileux quant aux moyens accordés à la montagne. Notion de développement équitable et durable. Nécessité de reconnaître la spécificité des territoires de montagne.

- **Suite de la discussion** (4 mai 2004) - **Art. 1er A** *(Solidarité nationale en faveur des territoires ruraux et de montagne)* (p. 2761) : son amendement n° 601 : reconnaissance d'une spécificité des territoires ruraux et de montagne ; rejeté.

(p. 2764) : défavorable à l'amendement n° 1 de la commission (rédaction). - **Art. 1er** *(Modification des critères de détermination des zones de revitalisation rurale, ZRR)* (p. 2774, 2775) : son amendement n° 602 : assouplissement des critères de rattachement des communes d'un EPCI à la ZRR ; devenu sans objet.

- **Suite de la discussion** (5 mai 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 1er undecies** (p. 2819, 2820) : soutient l'amendement n° 771 de M. Thierry Foucaud (moratoire sur la fermeture des classes uniques d'enseignement en primaire) ; rejeté. - **Art. 1er undecies** *(Effectifs scolaires dans les zones de revitalisation rurale, ZRR)* (p. 2821, 2822) : nécessité de défendre les petites structures en milieu rural. Objectifs professionnels dans ce milieu. Absence de frontière étanche entre ruralité et urbanité. Effort nécessaire envers les zones rurales. (p. 2823, 2824) : son amendement n° 766 : non-application des seuils nationaux au maintien des établissements scolaires dans les zones de revitalisation rurale ; devenu sans objet. (p. 2826) : intervient sur l'amendement de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 122 (suppression). Besoin d'un soutien fort pour les écoles rurales. - **Art. 1er duodecies** *(Carte scolaire dans les zones de revitalisation rurale, ZRR)* (p. 2826, 2827) : son amendement n° 765 : mode de concertation pour modifier la carte scolaire ; rejeté. - **Art. 8 bis** *(Art. L. 632-1 du code rural - Création de sections consacrées à l'agriculture biologique et à des produits portant la dénomination « montagne » dans les organisations professionnelles)* (p. 2865, 2866) : son amendement n° 604 : élargissement des missions des interprofessions agricoles et création d'un label "produit de montagne" ; rejeté. - **Art. 10** *(Art. L. 311-1 du code rural et article 63 du code général des impôts - Harmonisation du statut économique et fiscal des entreprises équestres)* (p. 2871) : son amendement n° 629 : intégration de la randonnée dans les activités équestres bénéficiant d'une harmonisation fiscale ; rejeté.

- **Suite de la discussion** (6 mai 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 11 A** (p. 2917) : son amendement n° 605 : affirmation du principe d'égalité des travailleurs pluriactifs ou saisonniers en matière de droit du travail et de droit social ; adopté. (p. 2918) : son amendement n° 606 : extension de la procédure des guichets uniques et des caisses pivots et généralisation de ces instances d'ici à 2006 ; rejeté. - **Art. 11 C** *(Art. L. 131-5 du code de l'éducation - Lieu de la scolarité des enfants des salariés sous contrat de travail à caractère saisonnier)* (p. 2922) : difficultés rencontrées par les travailleurs saisonniers. Amendements du groupe communiste tendant à améliorer les conditions de vie des saisonniers. (p. 2924) : votera l'article. Amélioration de la vie des travailleurs saisonniers. - **Art. additionnels avant l'art. 11 D** (p. 2925) : son amendement n° 607 : clause de reconduction d'un travail saisonnier d'une année sur l'autre ; rejeté.

- **Suite de la discussion** (11 mai 2004) - **Art. additionnels après l'art. 20** (p. 3029) : son amendement n° 608 : lutte contre le mitage des massifs forestiers ; devenu sans objet. - **Art. 22 bis** *(Art. L. 112-5 [nouveau] du code rural - Mise en oeuvre du plan de réouverture de l'espace par les communautés de communes)* (p. 3038) : ses amendements n° 630 : intégration de la notion d'intérêt général dans le dispositif relatif au plan de réouverture de l'espace, et n° 631 : possibilité pour les groupements de communes d'établir un plan intercommunal de réouverture et de reconquête du territoire ; rejetés. (p. 3039) : son amendement n° 641 : prise en compte des zones embroussaillées ; adopté. (p. 3040) : son amendement n° 860 : mise à disposition des communes et des acteurs locaux des territoires ruraux d'une "régie de territoire" ; retiré. - **Art. 22 ter** *(Art. L. 145-5-1 [nouveau] du code de l'urbanisme - Autorisation de construction sur une parcelle de terrain en friche)* (p. 3041) : son amendement n° 632 : possibilité de rendre constructibles des parcelles de terrains en friche depuis au moins vingt ans ; devenu sans objet.

- **Suite de la discussion** (12 mai 2004) - **Art. additionnels après l'art. 53 (priorité)** (p. 3086) : son amendement n° 612 : identification et gestion des sites Natura 2000 ; retiré. (p. 3091) : interrogation sur la dissociation de l'indemnisation et de la rémunération pour prestations de services. Question de la gestion des sites Natura 2000 en montagne. (p. 3096) : son amendement n° 611 : utilisation de la taxe départementale des espaces naturels sensibles, TDENS, pour des actions d'inventaire ou d'étude du patrimoine naturel ; retiré.

- **Suite de la discussion** (13 mai 2004) - **Art. additionnels après l'art. 34** (p. 3229, 3230) : son amendement n° 609 : application du taux réduit de TVA aux travaux de transformation d'anciens bâtiments agricoles en logements ; retiré. Pénurie de logements pour les travailleurs saisonniers. (p. 3231) : divergences d'interprétation de la réglementation fiscale en fonction des départements. - **Art. 36** *(Art. 31 du code général des impôts - Majoration de la déduction forfaitaire pour les logements locatifs situés en ZRR acquis dans le cadre du dispositif d'amortissement fiscal de la loi urbanisme et habitat)* (p. 3242) : soutient l'amendement n° 692 de M. Gérard Le Cam (dispositif applicable aux propriétaires louant leur habitation aux personnes à revenus faibles ou moyens) ; rejeté. - **Art. additionnel après l'art. 37 D** (p. 3257) : son amendement n° 610 : précision de la convention conclue par une collectivité territoriale pour le maintien d'un service public de proximité ; devenu sans objet. - **Art. 42** *(Art. 199 decies H du code général des impôts - Assouplissement du DEFI-Forêt en zones de montagne)* (p. 3278, 3279) : rôle et place de la forêt au coeur des territoires ruraux. Difficultés des petits propriétaires. Soutien indispensable à la filière. Développement durable. Définition de la gestion forestière durable. - **Art. additionnels après l'art. 43** (p. 3279) : son amendement n° 613 : extension des pouvoirs de police du maire en matière de lutte phytosanitaire ; rejeté. - **Art. 44** *(Art. L. 113-2, L. 481-1 et L. 142-6 du code rural - Pastoralisme)* (p. 3281, 3282) : contraintes et ressources de l'activité pastorale. (p. 3283) : son amendement n° 614 : allongement de la durée des conventions pluriannuelles de pâturage concernant des terres mises à disposition des SAFER par leurs propriétaires ; retiré. - **Art. additionnels avant l'art. 45** (p. 3284) : son amendement n° 633 : modules spécifiques relatifs au multi-usage et à la multifonctionnalité des territoires pastoraux dans l'enseignement agricole ; rejeté. (p. 3285) : son amendement n° 634 : revalorisation du métier de berger ; retiré. Poids économique, écologique et social du secteur pastoral. (p. 3286) : son amendement n° 635 : aménagement des chalets d'alpage dans le respect des orientations pastorales des massifs ; rejeté.

- **Suite de la discussion** (18 mai 2004) - **Art. additionnel avant l'art. 62 ou après l'art. 63 bis** (p. 3321) : son amendement n° 615 : renforcement du contenu qualitatif de la dénomination "montagne" ; rejeté. (p. 3323) : importance de ce label. - **Art. 62** *(Loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne - Adaptation du fonctionnement institutionnel de la montagne)* (p. 3325) : définition de la montagne. Sentiment d'abandon des populations montagnardes. Texte manquant de moyens. (p. 3327) : son amendement n° 638 : rôle des parcs naturels dans le développement des territoires de montagne ; rejeté. (p. 3328) : son amendement n° 639 : création d'un fonds de solidarité en faveur de la montagne ; rejeté. (p. 3329) : son amendement n° 636 : rédaction ; devenu sans objet. Son amendement n° 637 : rédaction ; devenu sans objet. - **Art. additionnels après l'art. 62** (p. 3334) : son amendement n° 617 : rétablissement du FIAM ; irrecevable (article 40 de la Constitution). - **Art. additionnels avant l'art. 62 bis** (p. 3338) : son amendement n° 618 : place de l'agriculture, du pastoralisme et de la forêt en montagne ; adopté. (p. 3339) : son amendement n° 616 : principe d'une approche indépendante pour les exploitations agricoles de montagne des contrats d'agriculture durable ; rejeté. - **Art. 62 bis** *(Art. 47 de la loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne - Conventions intercommunales pour la délégation de l'exploitation des services de remontées mécaniques)* (p. 3340) : défavorable à l'amendement n° 106 de la commission (suppression). - **Art. additionnels après l'art. 62 bis** (p. 3341) : son amendement n° 619 : possibilité pour les communes non réunies dans un EPCI de conclure des conventions pour des domaines skiables ; retiré. - **Art. additionnels après l'art. 62 ter** (p. 3344) : son amendement

n° 620 : transmission par héritage des entreprises familiales dans les territoires de montagne et les ZRR ; rejeté. - **Art. additionnel avant l'art. 63** (p. 3345) : son amendement n° 621 : utilisation de la taxe des remontées mécaniques au profit de l'entretien des forêts ; devenu sans objet. - **Art. 63 ter** *(Art. L. 145-3 du code de l'urbanisme - Protection des terres destinées aux activités agricoles, pastorales et forestières)* (p. 3350, 3351) : son amendement n° 640 : précision ; devenu sans objet. - **Art. additionnels après l'art. 63 ter ou avant l'art. 64** (p. 3352) : son amendement n° 623 : modification de la liste des équipements constructibles sur les rives de plans d'eau de montagne ; devenu sans objet. - **Art. 64** *(Art. L. 145-9, L. 145-11, L. 122-1 et L. 122-8 du code de l'urbanisme - Autorisation d'implantation d'unités touristiques nouvelles)* (p. 3354) : soutient les amendements de M. Thierry Foucaud n° 794 (précision) ; retiré, et n° 795 (simplification) ; rejeté. (p. 3357) : soutient l'amendement n° 796 de M. Thierry Foucaud (suppression partielle) ; rejeté. Soutient l'amendement n° 797 de M. Thierry Foucaud (précision) ; rejeté. - **Art. 64 ter** *(Définition des refuges)* (p. 3362) : son amendement n° 624 : statut professionnel des gardiens de refuge ; retiré. - **Art. additionnels après l'art. 65** (p. 3368) : son amendement n° 626 : prise en compte, dans la répartition des dotations de l'Etat, des charges nouvelles liées à l'espace et à l'environnement ; devenu sans objet. - **Art. 65 bis** *(Art. 213-6 du code de l'environnement et art. 14-1 de la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution - Programme pluriannuel d'incitation financière à la réalisation des travaux d'aménagement des exploitations agricoles dans les zones de montagne)* (p. 3372) : son amendement n° 625 : clarification des missions des agences de l'eau ; devenu sans objet. - **Art. 65 ter** *(Art. L. 422-30 nouveau du code de l'environnement - Droits de chasse d'une ACCA en zone de montagne)* (p. 3376) : son amendement n° 642 : suppression ; adopté. - **Art. additionnels avant l'art. 66** (p. 3380) : son amendement n° 627 : établissement de schémas régionaux éoliens ; rejeté. - **Art. 66 bis** *(Art. L. 421-7 du code de l'éducation - Contribution des établissements du second degré au développement culturel et à l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication en zone rurale)* (p. 3382) : son amendement n° 764 : mise à disposition des équipements des établissements scolaires ; retiré. - **Art. 66 ter** *(Art. L. 811-8 et L. 813-2 du code rural - Projets d'établissements des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle)* (p. 3383) : son amendement n° 767 : suppression ; retiré. (p. 3385) : favorable aux amendements de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 127 (rédaction), n° 128 (prise en compte des schémas régionaux de formation) et, portant sur le même objet, n° 129. - **Art. additionnels avant l'art. 74** (p. 3398) : favorable à l'amendement n° 749 de M. Gérard Le Cam (reconnaissance de la pénibilité du travail des ouvriers forestiers de l'ONF).

- **Projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales** - *Deuxième lecture* **[n° 269 (2003-2004)]** - (29 juin 2004) - **Art. 5** *(Art. L. 214-12 du code de l'éducation, art. L. 118-7, intitulé et chapitres premier et II du titre IV du livre IX du code du travail - Extension des compétences des régions en matière de formation professionnelle)* (p. 4788) : soutient l'amendement n° 462 de M. Roland Muzeau (suppression) ; rejeté. (p. 4789) : soutient l'amendement n° 463 de M. Guy Fischer (suppression du premier paragraphe de cet article définissant les compétences de la région en matière de formation professionnelle) ; rejeté. (p. 4790) : soutient les amendements de M. Guy Fischer n° 464 et 465 (suppression du transfert à la région d'une compétence de droit commun en matière de formation professionnelle) ; rejetés. - **Art. 6** *(Art. L. 214-13 du code de l'éducation - Plan régional de développement des formations professionnelles)* (p. 4795, 4796) : soutient l'amendement n° 466 de M. Roland Muzeau (suppression) ; rejeté.

- **Suite de la discussion** (1er juillet 2004) - **Art. 51** *(Art. L. 822-1 et L. 822-2 du code de l'éducation - Transfert aux communes et à leurs groupements de la responsabilité des locaux destinés au logement des étudiants)* (p. 4946, 4947) : son amendement n° 588 : suppression ; rejeté. (p. 4948, 4949) : son amendement n° 592 : suppression de la délégation d'attribution des logements aux étudiants accordée aux universités ; devenu sans objet. Son amendement n° 593 : responsabilité des autorités compétentes de l'Etat et des collectivités quant au devenir du parc immobilier réservé aux étudiants ; rejeté. - **Art. additionnel après l'art. 60** (p. 4967, 4968) : son amendement n° 603 : définition dans la loi des missions du Centre national de documentation pédagogique, CNDP ; rejeté. - **Art. 64** *(Art. L. 213-3 et L. 214-7 du code de l'éducation - Transfert aux collectivités territoriales de la propriété des biens immobiliers des collèges et lycées)* (p. 4970, 4971) : ses amendements n° 604 et 606 : estimation des conséquences financières de l'article ; rejetés. - **Art. 66** *(Art. L. 213-1 du code de l'éducation - Compétence du département en matière de sectorisation des collèges publics)* (p. 4972) : son amendement n° 607 : suppression ; rejeté. - **Art. 67** *(Art. L. 213-2, L. 213-2-1 nouveau, L. 214-6, L. 214-6-1 nouveau, L. 211-8, L. 213-2, L. 213-8, L. 214-10, L. 216-4, L. 421-23, L. 442-9 du code de l'éducation et art. L. 811-7 du code rural - Transfert aux départements et aux régions du recrutement et de la gestion des personnels techniciens, ouvriers et de service des collèges et lycées)* (p. 4974) : son amendement n° 609 : suppression ; rejeté. (p. 4975, 4977) : ses amendements n° 610, 612, 614, 616, 618, 619, 620, 621, 622, 623 et 625 : suppression partielle ; n° 611 et 615 : impossibilité pour les missions d'être externalisées ; n° 613 et 617 : création d'un cadre d'emploi spécifique à l'éducation nationale pour les personnels TOS, n° 624 : compétences des chefs d'établissement et n° 626 : rapport du Gouvernement ; rejetés. - **Art. 68** *(Transfert aux départements et aux régions des établissements d'enseignement demeurés à la charge de l'Etat)* (p. 4982) : son amendement n° 627 : suppression ; rejeté. - **Art. 70** *(Art. L. 212-8 et L. 442-13-1 nouveau du code de l'éducation - Prise en charge des dépenses de fonctionnement des écoles publiques et privées par les établissements publics de coopération intercommunale)* (p. 4984) : son amendement n° 631 : suppression ; rejeté. (p. 4986) : son amendement n° 632 : suppression du II de l'article relatif à la prise en charge des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat par les EPCI ; rejeté. - **Art. 70 ter** *(Art. L. 216-11 nouveau du code de l'éducation - Création de groupements d'intérêt public dans le domaine éducatif et culturel)* (p. 4989) : son amendement n° 633 : suppression ; rejeté. - **Art. 70 quater** *(Art. L. 2511-19 et L. 2511-21 du code général des collectivités territoriales - Prérogatives des maires d'arrondissement de Paris, Marseille et Lyon à l'égard des conseils d'école et des équipements de proximité)* (p. 4990) : son amendement n° 634 : suppression ; rejeté.

- **Projet de loi relatif au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières [n° 383 (2003-2004)]** - (6 juillet 2004) - **Art. 1er** *(Missions et obligations de service public d'EDF, GDF et des entreprises chargées d'un réseau de transport)* (p. 5197) : soutient l'amendement n° 273 de Mme Marie-France Beaufils (élargissement aux services du champ de la péréquation nationale des tarifs de l'électricité) ; rejeté. (p. 5198, 5199) : soutient les amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 276 (contribution de l'ensemble des gestionnaires de réseau de gaz naturel aux missions de service public), et n° 277 (contribution de l'ensemble des gestionnaires de réseau d'électricité aux missions de service public) ; rejetés. - **Art. 5** *(Création d'une société gestionnaire du réseau de transport d'électricité)* (p. 5229, 5230) : soutient l'amendement n° 301 de Mme Marie-France Beaufils (fixation à un tiers du nombre des représentants de l'Etat au conseil d'administration de la société et nomination de ces derniers par décret) ; rejeté. (p. 5231) : soutient l'amendement n° 299 de Mme Marie-France Beaufils (identité de statut et de traitement du personnel restant à EDF et à GDF et de celui des nouvelles filiales de transport) ; rejeté. (p. 5234) : intervient sur l'amendement précité n° 301 de Mme Marie-France Beaufils. - **Art. 7** *(Transfert des droits et obligations relatifs au RTE)* (p. 5240) : soutient l'amendement n° 305 de Mme Marie-France Beaufils (inaliénabilité des biens appartenant à la nouvelle société) ; rejeté. - **Art. 9** *(Exercice des activités de construction ou d'exploitation d'un réseau de gaz en France)*

(p. 5246) : soutient l'amendement n° 309 de Mme Marie-France Beaufils (limitation du champ d'activité des entreprises de transport de gaz) ; rejeté.

- **Suite de la discussion** (7 juillet 2004) - **Art. 14** *(Création de la Caisse nationale des industries électriques et gazières)* (p. 5292, 5293) : soutient l'amendement n° 323 de Mme Marie-France Beaufils (garantie du respect des droits actuels des agents des IEG) ; rejeté. - **Art. 16** *(Instauration d'une contribution tarifaire au profit de la Caisse nationale des IEG)* (p. 5310) : soutient l'amendement n° 332 de Mme Marie-France Beaufils (application d'une même fourchette de taux de contribution tarifaire pour le transport et la distribution d'électricité) ; rejeté. - **Art. 17** *(Conventions d'adossement financier de la Caisse nationale des IEG aux régimes de droit commun)* (p. 5319) : soutient l'amendement n° 335 de Mme Marie-France Beaufils (repli) ; rejeté. - **Art. 19** *(Transfert à titre gratuit des biens mobiliers, contrats, droits et obligations du service IEG Pensions à la Caisse nationale des IEG)* (p. 5328, 5329) : soutient l'amendement n° 336 de Mme Marie-France Beaufils (entrée en vigueur du dispositif subordonnée à l'approbation des accords-cadres) ; rejeté.

- **Projet de loi relatif à l'assurance maladie [n° 420 (2003-2004)]** - (23 juillet 2004) - **Art. 1er** *(Art. L. 111-2-1 du code de la sécurité sociale - Principes fondateurs de l'assurance maladie)* (p. 5937, 5940) : soutient les amendements de Mme Michelle Demessine n° 325 (moyens d'existence pour tous garantis par la sécurité sociale) ; n° 329 (répartition de l'offre de soins sur l'ensemble du territoire garantie par l'Etat) ; et n° 330 (reconnaissance des missions préventives du système de soins) ; devenus sans objet. - **Art. 2** *(Art. L. 161-31, L. 161-45 à L. 161-47, L. 162-1-1 à L. 162-1-6 du code de la sécurité sociale - Dossier médical personnel)* (p. 5950) : avis favorable du groupe CRC à l'instauration d'un dispositif assurant un meilleur suivi médical du patient. Confusion des finalités. Défaut de garantie de la confidentialité des données. Objectif du Gouvernement limité à un contrôle des coûts. Risque de judiciarisation accrue de la relation médecin-patient. (p. 5951) : soutient l'amendement n° 353 de Mme Michelle Demessine (suppression) ; rejeté. Attribution possible de la gestion à la société Cap Gemini. (p. 5955) : soutient l'amendement n° 372 de Mme Michelle Demessine (encadrement des conditions de stockage et de mise à disposition des données) ; rejeté. (p. 5962) : soutient l'amendement n° 369 de Mme Michelle Demessine (conditions d'interdiction d'accès au dossier médical même avec le consentement du patient) ; rejeté.

- **Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (28 octobre 2004) - **Art. 1er** *(Art. L. 310-1, L. 310-2, L. 311-1, L. 311-10, L. 311-10-1 nouveau et L. 322-2 du code du travail - Définition et réforme du service public de l'emploi)* (p. 7263, 7264) : favorable à l'amendement n° 488 de M. Roland Muzeau (exclusion du service public de l'emploi des organismes privés de placement et de travail temporaire). Exemple de délocalisation et de restructuration dans son département de l'Isère.

- **Suite de la discussion** (2 novembre 2004) - **Art. additionnel avant l'art. 17** (p. 7376) : demande l'adoption de l'amendement n° 408 de Mme Josiane Mathon (mise en place d'un conseil d'administration dans les CFA). Souci de transparence dans la gestion des CFA. Non-pertinence d'une vision réductrice de l'apprentissage faisant des CFA "la voie de l'excellence". Nécessité de préserver un équilibre dans l'offre de formation professionnelle. Rôle des élus régionaux dans le maintien de cet équilibre, sous réserve de volonté politique et de moyens financiers.

- **Suite de la discussion** (3 novembre 2004) - **Art. 43** *(Art. 1384 A et 1384 C du code général des impôts - Allongement de la durée d'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les logements sociaux)* (p. 7514) : avis favorable du groupe CRC sur l'article. Mise en place indispensable d'une aide directe à la construction et allègement significatif des coûts de production du logement social. - **Art. 44** *(Art. 14 de la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine - Règles applicables aux aides délivrées par l'agence nationale pour la rénovation urbaine)* (p. 7521) : espère des niveaux de subvention à la hauteur des enjeux. - **Art. 45** *(Art. L. 321-1, L. 321-3 et L. 321-7-1 du code de l'urbanisme - Statut respectif des établissements publics d'aménagement et des établissements publics fonciers)* (p. 7523, 7524) : ralentissement de la construction sociale et de l'accession à la propriété induite par la tension foncière. Propose la réaffectation d'immeubles aliénés par l'Etat aux logements et aux équipements collectifs. - **Art. additionnel avant l'art. 47** (p. 7532, 7533) : soutient l'amendement n° 444 de Mme Michelle Demessine (modalités de calcul des aides personnelles au logement) ; rejeté.

- **Suite de la discussion** (4 novembre 2004) - **Art. 54** *(Art. L. 212-10 du code de l'éducation - Extension des compétences des caisses des écoles)* (p. 7611) : problèmes soulevés par les articles relatifs à l'accompagnement des élèves en difficulté. Nécessité pour le ministère de l'éducation nationale de conserver la maîtrise des questions relatives au service public de l'éducation. Absence de projet de société pour l'école de la réussite pour tous les élèves. (p. 7613) : son amendement n° 455 : création d'équipes de réussite éducative composées de personnels de l'éducation nationale ; rejeté. - **Art. 55** *(Groupements d'intérêt public)* (p. 7614) : son amendement n° 456 : suppression ; rejeté. - **Art. 56** *(Crédits consacrés aux dispositifs de réussite éducative)* : Intérêt de la mixité sociale pour les jeunes en rupture scolaire.

- **Rappel au règlement** - (24 novembre 2004) (p. 8320, 8321) : mécontentement du groupe CRC sur le déroulement des travaux, notamment à l'occasion de la discussion du projet de loi de programmation sur la cohésion sociale. Situation dramatique des salariés du service informatique de l'entreprise Schneider Electric.

- **Proposition de loi portant diverses dispositions relatives au sport professionnel [n° 29 (2004-2005)]** - (24 novembre 2004) - **Art. 1er** *(Art. L. 785-1 du code du travail - Rémunération du droit à l'image collective des sportifs professionnels)* (p. 8389) : le groupe CRC s'abstient sur l'amendement n° 2 de M. Thierry Repentin (élargissement du dispositif aux associations et aux fédérations) en raison du rejet des amendements identiques n° 10 de M. Jean-Marc Todeschini et n° 5 de M. Yvon Collin (suppression) auxquels il était favorable. - **Art. 2** *(Art. L. 125-3 du code du travail - Mise à disposition des sportifs professionnels en sélection nationale)* (p. 8390) : le groupe CRC votera l'article 2 qui répond aux attentes de l'ensemble des sportifs professionnels. - **Art. 4** *(Art. L. 15-1 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives - Assouplissement de la règle d'interdiction de la multipropriété des sociétés sportives au sein d'une même discipline)* (p. 8394) : le groupe CRC votera les amendements identiques n° 7 de M. Yvon Collin et n° 12 de M. Jean-Marc Todeschini (suppression). - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 8396) : le groupe CRC votera contre ce texte. Absence de réponse aux réelles difficultés rencontrées par le sport professionnel. Accentuation de la marchandisation du sport. Conséquences de l'allègement des charges des clubs professionnels sur le budget de la sécurité sociale. Négation de l'éthique sportive. Réglementation des transferts, du dopage et des contrats de travail rompus abusivement absente du texte. Fait part de son insatisfaction sur les conditions de travail de la Haute assemblée.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales**

- (7 décembre 2004) (p. 9244, 9245) : progression des crédits destinés à l'enseignement agricole. Traitement différencié entre public et privé. Evolution mécanique des crédits pour l'enseignement technique public. Relativisation de l'augmentation. Faiblesses de l'enseignement agricole.

**Education nationale, enseignement supérieur et recherche - I. - Enseignement scolaire**

- (7 décembre 2004) - rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles pour l'enseignement technologique et professionnel. (p. 9279, 9280) : stagnation du taux d'accès au baccalauréat général. Elévation du niveau de qualification grâce aux filières professionnelles. Développement des licences professionnelles. Dysfonctionnement du processus d'orientation. Modalités d'enseignement de l'option de découverte professionnelle proposée aux élèves de troisième. Place de l'éducation nationale dans la politique de relance de l'apprentissage ; finalité pédagogique ; complémentarité entre les offres d'apprentissage et d'enseignement professionnel. Précarité de la situation de la mission générale d'insertion, MGI. Contre les conclusions de son rapporteur, avis favorable de la commission des affaires culturelles saisie pour avis à l'adoption de ces crédits. (p. 9286, 9288) : aggravation de l'érosion des effectifs. Augmentation de la violence scolaire. Différence de conception du service public de l'éducation. Propositions : mise en place d'un fonds d'action contre les inégalités, reconnaissance du principe d'éducabilité de tous. Démocratisation de l'accès au savoir. Financement absent des objectifs développés par le Gouvernement. - **Etat B - Titres III et IV** (p. 9300, 9301) : avenir incertain des TOS. Volonté de réexamen de leur situation et de leur rôle dans la communauté éducative. Refus de la marchandisation de l'école. Inattractivité de la fonction d'enseignant. Crise de recrutement.

**Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer - III. - Aménagement du territoire**

- (10 décembre 2004) - **Art. additionnel après l'art. 73 nonies** (p. 9593, 9594) : son amendement n° II-44 : présentation au Parlement d'un rapport d'évaluation de la politique de soutien au développement des territoires ruraux ; rejeté. Manque de visibilité et d'évaluation des sommes globales accordées au développement de l'activité économique et sociale des territoires ruraux. Amélioration de la définition des politiques publiques en faveur de la localisation et du développement des activités économiques et de la vie sociale.

**Jeunesse, Sports et vie associative**

- (10 décembre 2004) - **Etat B - Titres III et IV** (p. 9605, 9606) : difficile accès des femmes au sport. Rapport de Mme Deydier sur le renforcement du rôle des femmes dans l'activité sportive. Importance de la pratique sportive à l'école et de la mixité dès la maternelle. Recul considérable de l'éducation physique et sportive.

- **Proposition de loi relative à la situation des maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat [n° 107 (2004-2005)]** - (22 décembre 2004) - **Discussion générale** (p. 10301, 10302) : bien-fondé des subventions à l'enseignement privé pour l'égalité scolaire et sociale. Acceptation cependant difficile après le vote du budget de rigueur de l'éducation nationale et la manifestation de la communauté éducative. Amélioration légitime des retraites des maîtres du privé sous réserve de la participation des établissements à l'effort financier. Amendements visant cette participation ainsi que le maintien du régime de prévoyance actuel pour les maîtres et la possibilité de saisir les prud'hommes. Texte en-deçà des revendications des intéressés. Persistance des ambiguïtés juridiques liées à la dualité de leur statut, en l'absence de fonctionnarisation. Extension nécessaire de la fonctionnarisation à l'ensemble de la communauté éducative des établissements privés sous contrat pour l'exercice des droits syndicaux. Interrogation quant à la diminution des coûts d'inscription compte tenu des économies qui seront réalisées par les établissements. Texte insatisfaisant en dépit de quelques avancées sociales. Le groupe CRC conditionnera son vote au sort qui sera réservé à ses amendements. - **Art. 1er** *(Clarification du statut des maîtres contractuels des établissements d'enseignement privés sous contrat)* (p. 10303) : son amendement n° 7 : assimilation des maîtres du privé aux fonctionnaires du service public de l'éducation ; retiré. (p. 10307, 10309) : ses amendements n° 8 et 13 : garantie du plein exercice du droit syndical aux maîtres contractuels des établissements d'enseignement privé sous contrat et aux maîtres contractuels de l'enseignement agricole ; retirés ; n° 9 et 14 : réaffirmation de la compétence générale des conseils des prud'hommes ; rejetés ; et n° 10 et 15 : maintien de la couverture de prévoyance de droit privé au profit des enseignants prise en charge par les établissements ; rejetés. Souci d'éviter un recul social dans l'incertitude de savoir si les établissements continueront d'acquitter cette cotisation. - **Art. 2 bis** *(Création d'un régime public de retraite additionnel)* (p. 10310, 10311) : ses amendements n° 11 : participation des établissements au financement du régime de retraite additionnel et minoration de leur part dans le versement de l'indemnité de départ à la retraite ; et n° 12 : prise en charge des cotisations salariales de retraite, à parts égales, par l'Etat et les établissements ; rejetés. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 10314) : le groupe CRC s'abstient.

**DEBARGE (Marcel)**
*sénateur (Seine-Saint-Denis)*
*SOC*

Ne se représente pas le 26 septembre 2004.

Secrétaire du Sénat.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale jusqu'au 30 septembre 2004.

Vice-président des Assemblées parlementaires du Conseil de l'Europe et de l'Union de l'Europe occidentale.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

**DEBRÉ (Isabelle)**
*sénateur (Hauts-de-Seine)*
*UMP*

Election le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales à partir du 6 octobre 2004.

Membre de la Délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes le 13 octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil supérieur de la participation le 26 octobre 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2005 le 18 novembre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** - *Deuxième lecture* **[n° 346 (2003-2004)]** - (21 octobre 2004) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 7101, 7102) : concrétisation du troisième grand chantier annoncé par le Président de la République. Adaptation du droit commun aux besoins spécifiques des personnes handicapées. Mise en place effective de la nouvelle Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie. Droit à la compensation. Amélioration réaliste des obligations d'accessibilité. Intégration scolaire des enfants handicapés. Regroupement des structures administratives au sein de nouvelles maisons départementales. Remerciements. Le groupe UMP votera ce projet de loi avec détermination et conviction.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Travail, santé et cohésion sociale - II. - Santé, famille, personnes handicapées et cohésion sociale**

- (6 décembre 2004) (p. 9124, 9125) : renforcement de la lutte contre la précarité et l'exclusion. Développement des maisons-relais, des centres d'accueil pour demandeurs d'asile, CADA, et des CHRS. Absence de données statistiques récentes de la population accueillie dans ces différents centres d'hébergement.

**DELEVOYE (Jean-Paul)**
*ministre de la fonction publique, de la réforme de l'État et de l'aménagement du territoire*
*(jusqu'au 30 mars 2004)*

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées [n° 183 (2003-2004)]** - (26 février 2004) - **Art. 13 (priorité)** *(Art. 5 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires - Conditions d'aptitude physique pour l'accès à la fonction publique)* (p. 1697, 1698) : accepte l'amendement n° 43 de la commission (obligation de dépôt devant le Parlement d'un rapport sur la situation de l'emploi des personnes handicapées dans les trois fonctions publiques). Effort de transparence des administrations dans le recensement des travailleurs handicapés. Son amendement n° 439 : possibilité pour les travailleurs handicapés de la fonction publique de partir à la retraite avant l'âge de soixante ans ; adopté. - **Art. 14 (priorité)** *(Art. 27, 27 bis, 60 et 62 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État - Modalités d'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique de l'État)* (p. 1699) : s'oppose à l'amendement n° 341 de Mme Michelle Demessine (principe de non-discrimination des personnes handicapées dans les concours d'accès à la fonction publique). Amendement satisfait par les principes généraux d'égalité d'accès à la fonction publique. (p. 1700) : accepte l'amendement n° 44 de la commission (identité des obligations en matière d'aménagement de poste de travail pour l'employeur public et l'employeur privé). (p. 1701) : s'oppose aux amendements n° 342 de Mme Michelle Demessine (dérogations aux règles normales de déroulement des concours) et n° 204 de Mme Marie-Christine Blandin (adaptation des conditions de concours au handicap). Application de la jurisprudence administrative imposant un aménagement des épreuves pour les personnes handicapées. Amélioration du texte au cours de la navette : information des candidats sur leur droit à la compensation de leur handicap ; adaptation individuelle. (p. 1702) : s'oppose à l'amendement n° 343 de Mme Michelle Demessine (extension aux travailleurs handicapés de la fonction publique de l'Etat des mesures d'aménagement en faveur des actifs handicapés prévues à l'article 9). (p. 1703) : s'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 344 (extension à la fonction publique de l'Etat des dispositions relatives aux négociations collectives tendant à l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés prévues à l'article 10) et n° 345 (aménagement d'horaires individualisés des agents de la fonction publique de l'Etat pour l'accompagnement de personnes en situation de handicap). Renvoi de la discussion aux travaux actuellement en cours sur le dialogue social dans la fonction publique. Son amendement n° 440 : autorisation d'accomplir un service à temps partiel ; adopté. - **Art. 15 (priorité)** *(Art. 35, 35 bis, 38 et 54 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1953 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale - Modalités d'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique territoriale)* (p. 1704) : son amendement n° 443 : suppression de l'inscription du principe de non-discrimination ; adopté. Principes généraux d'égalité d'accès à la fonction publique. (p. 1705) : accepte l'amendement n° 46 de la commission (identité d'obligations en matière d'aménagement des postes de travail pour la collectivité territoriale et l'employeur privé). (p. 1706) : son amendement n° 441 : reconnaissance d'un droit au travail à temps partiel après avis du service de médecine professionnelle préventive et aménagement d'horaires pour les aidants familiaux ; adopté. - **Art. 16 (priorité)** *(Art. 27, 27 bis et 38 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la*

*fonction publique hospitalière - Modalités d'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique hospitalière)* (p. 1708) : accepte l'amendement n° 47 de la commission (identité des obligations en matière d'aménagement de poste pour l'établissement public et l'employeur privé). (p. 1709) : son amendement n° 442 : reconnaissance d'un droit au travail à temps partiel après avis du médecin du travail et aménagement d'horaires au profit des aidants familiaux ; adopté. - **Art. 17 (priorité)** *(Art. L. 323-4-1 et L. 323-8-6-1 du code du travail - Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique)* (p. 1710) : son amendement n° 444 : simplification du mode de décompte des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique ; adopté. (p. 1711) : s'oppose à l'amendement n° 121 de M. Nicolas About (prévision d'un décompte particulier en fonction de l'importance du handicap pour les calculs du taux d'emploi). Encouragement des employeurs au respect de la philosophie du texte. (p. 1712) : absence de corrélation entre le niveau d'employabilité et le taux de handicap. Télétravail. Réflexion sur l'utilisation de la haute technologie pour les personnes connaissant des difficultés majeures de mobilité. Accepte l'amendement n° 48 de la commission (création d'un établissement public pour la gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées). (p. 1713) : son amendement n° 445 : création d'un comité national paritaire d'orientation de l'emploi des crédits du fonds ; adopté. Accepte les amendements de la commission n° 49 (rédaction) et n° 50 (précision). Accepte l'amendement n° 51 de la commission (coordination). (p. 1715) : justification du choix d'un fonds unique pour les trois fonctions publiques. (p. 1716) : cloisonnement des fonds de chaque fonction publique ; mutualisation de certaines opérations.

**DELFAU (Gérard)**
*sénateur (Hérault)*
*RDSE*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan.

Membre titulaire de la Commission supérieure du service public des postes et télécommunications ; nouvelle nomination le 26 octobre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* visant à distinguer le vin des autres boissons alcooliques dans l'accès à la publicité **[n° 218 (2003-2004)]** (18 février 2004) - **Agriculture et pêche - Questions sociales et santé.**

*Avis*, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Développement rural **[n° 76 tome 3 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Aménagement du territoire - Budget.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la politique de santé publique [n° 19 (2003-2004)]** - (19 janvier 2004) - **Art. 18 quater (précédemment réservé) (priorité)** *(Art. L. 3231-1 [nouveau] du code de la santé publique - Prescription et mise en oeuvre des psychothérapies)* (p. 506, 507) : défavorable à l'amendement n° 363 du Gouvernement (dispense de l'inscription au registre national des psychothérapeutes pour les professionnels incontestés). - **Seconde délibération - Art. 17** *(Art. L. 3555-1 et L. 3323-4 du code de la santé publique - Lutte contre l'alcoolisme)* (p. 519, 520) : favorable à l'amendement n° A-1 du Gouvernement (suppression de l'obligation de mention des dangers de l'alcool sur la santé figurant sur les bouteilles de boissons alcoolisées).

- **Projet de loi portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité** - *Deuxième lecture* **[n° 90 (2003-2004)]** - (20 janvier 2004) - **Art. additionnels après l'art. 16 bis B** (p. 627) : favorable à l'amendement n° 171 de M. Robert Badinter (possibilité d'inscrire les mineurs au fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles à partir de l'âge de seize ans). - **Art. 16 sexies** *(Art. 223-11 du code pénal, art. L. 2222-1 du code de la santé publique - Interruption involontaire de grossesse)* (p. 639) : son amendement n° 142 : suppression ; adopté. Avec la majorité du groupe du RDSE, demande la suppression de l'amendement Garraud. Crainte d'une résurgence du débat sur la nature juridique du foetus étant donné les précautions prises par la commission pour supprimer l'article.

- **Projet de loi relatif à la régulation des activités postales [n° 410 (2002-2003)]** - (27 janvier 2004) - **Discussion générale** (p. 873, 875) : transposition avec retard et a minima d'une directive européenne. Choc économique pour La Poste mettant en cause sa survie. Parallèle avec le sort fait à France Télécom. Caractère symbolique de la présence d'un bureau de poste dans un village. Facteur de cohésion sociale menacé par la dérégulation et la privatisation. Souci d'améliorer et d'enrichir le texte. Question de l'accessibilité des usagers au réseau. Conjugaison de la polyvalence de l'équipement et de la polyactivité des agents. Responsabilités de chacun des acteurs. Interrogation sur la couverture de tout le territoire par les services financiers de base. Naissance de la première agence postale intercommunale dans l'Hérault. Exemple d'un montage budgétaire réussi. Nécessité d'un recrutement démocratique et d'un élargissement de la composition de l'autorité de régulation. Approbation sur le fond de la création de l'établissement de crédit. Crainte sur l'évolution de cette structure. Attente des postiers. Nouvelle chance à donner à La Poste. - **Art. 1er** *(Service universel postal)* (p. 914) : son amendement n° 129 : inclusion dans le domaine réservé de La Poste des envois recommandés utilisés dans le cadre de procédures administratives ou juridictionnelles ; devenu sans objet. (p. 914) : son amendement n° 125 : suppression de la dérogation au régime général des services réservés ; rejeté. Danger de la possibilité de contourner les services réservés.

- **Suite de la discussion** (28 janvier 2004) (p. 931, 932) : intervient sur l'amendement n° 97 de M. Pierre Hérisson (fixation par décret des règles d'accessibilité et inclusion dans le contrat de plan des modalités d'emploi du Fonds national de péréquation territoriale). Avenir de La Poste lié à la pérennité d'un réseau postal. Enjeu fondamental de l'accessibilité de tous les citoyens. Valorisation insuffisante des expériences innovantes. Liste des sources de financement. Développement de la solidarité. S'abstient sur l'amendement n° 97 précité. (p. 936, 937) : intervient sur l'amendement n° 123 de M. Pierre-Yvon Trémel (présentation au Parlement d'un projet de loi définissant les règles d'accessibilité au réseau postal ainsi que ses modalités de financement). Absence d'unanimité sur les propositions en matière d'accessibilité. Suggestion d'un débat à l'automne sur l'évolution de la situation. Favorable au développement des maisons de service public. Ses amendements n° 131 : rôle de la commission supérieure du service public des postes et télécommunications ; retiré ; et n° 134 : mise en place d'une concertation sur la question de l'accessibilité et présentation par le Gouvernement de propositions d'évolution du réseau ; rejeté. (p. 941) : son amendement n° 126 : non-assujettissement de La Poste au régime d'autorisation ; retiré. (p. 942, 943) : intervient sur l'amendement n° 108 de M. Pierre-Yvon Trémel (mise en place d'un régime d'autorisation plus protecteur du service universel). Risque de favoriser les concurrents de La Poste à son

détriment. (p. 943) : son amendement n° 132 : suppression des dispositions donnant libre accès aux installations et informations aux prestataires des services postaux ; retiré ; et son amendement n° 127 : limitation de l'accès aux installations et informations donné aux prestataires des services postaux ; rejeté. Risques pour La Poste. Souci de sauvegarder la confidentialité du contenu du courrier. (p. 946) : après avoir entendu le Gouvernement, accepte de retirer son amendement n° 132 précité. Attire l'attention du rapporteur et du Gouvernement sur l'importance de son amendement n° 127 précité. - **Art. 2** *(Compétences respectives du Gouvernement et de l'Autorité de régulation des télécommunications et des postes, ARTP)* (p. 956) : son amendement n° 128 : limitation du rôle politique de l'autorité de régulation ; rejeté. (p. 958) : son amendement n° 133 : fixation par décret des critères de desserte en matière de périmètre géographique et de bassin de population ; rejeté. (p. 960) : souci d'éviter la pratique de l'écrémage. - **Art. additionnels après l'art. 5 ou après l'art. 10** (p. 970) : son amendement n° 130 : augmentation et modalités de nomination des membres de l'autorité de régulation ; devenu sans objet. Souci de démocratie. Respect de la pluralité des compétences. - **Art. additionnels avant l'art. 8** (p. 977) : défavorable à l'amendement n° 90 de Mme Marie-France Beaufils (compensation du coût des obligations liées au service public bancaire de base). - **Art. 8** *(Mission de La Poste)* (p. 990) : votera l'amendement n° 32 de M. Gérard Larcher (extension des produits financiers de La Poste dans le respect du droit commun et le maintien de son identité). Mesure attendue depuis 14 ans. Attachement à l'aspect de service public de La Poste en matière financière. - **Art. additionnel après l'art. 9** (p. 994) : soutient l'amendement n° 1 de M. Jacques Pelletier (compétence du Médiateur du service universel postal confiée au Médiateur de la République et harmonisation du code des postes et télécommunications) ; rejeté. Nécessité d'opérer une séparation organique claire entre l'autorité de régulation et l'autorité de médiation. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 999) : sa déception après la discussion du texte. Choix contestable de l'autorité de régulation. Détermination insuffisante de l'accessibilité des usagers. Inquiétude face à la création d'un établissement de crédit. Garanties urgentes à apporter au personnel de La Poste.

- **Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées [n° 183 (2003-2004)]** - (25 février 2004) - **Art. 1er** *(Art. L. 114 à L. 114-3-1, L. 114-5, L. 540-1 et L. 580-1 du code de l'action sociale et des familles - Définition du handicap, accès aux droits fondamentaux et droit à compensation des personnes handicapées)* (p. 1624) : insatisfaction profonde de la majorité des associations représentatives des handicapés. Egalité des chances insuffisamment prise en compte. Faiblesse des moyens budgétaires dégagés. (p. 1628, 1629) : intervient sur l'amendement n° 171 de M. Jean-Pierre Godefroy (prise en compte de la situation de handicap et des facteurs environnementaux et contextuels). Amélioration indispensable du texte à la faveur de la navette. (p. 1642) : favorable à l'amendement n° 177 de Mme Marie-Christine Blandin (élargissement de la compensation aux demandes légitimes). - **Art. 3** *(Art. L. 821-1 à L. 821-6, L. 821-9 du code de la sécurité sociale et art. L. 244-1 du code de la l'action sociale et des familles - Assouplissement des conditions de cumul de l'allocation aux adultes handicapés et de son complément avec des revenus d'activité)* (p. 1661) : son amendement n° 140 : alignement de l'allocation aux adultes handicapés, AAH, sur le SMIC ; rejeté. (p. 1664, 1665) : légitimité des revendications d'un revenu d'existence indexé sur le SMIC. Regrette l'absence de sénateurs de la majorité dans l'hémicycle. (p. 1669, 1670) : son amendement n° 141 : suppression de la clause liant le montant du revenu d'existence aux ressources du conjoint ; rejeté. Mise à disposition de la personne en situation de handicap d'un revenu d'existence en pleine autonomie. - **Art. 2 (précédemment réservé)** *(Art. L. 245-1 à L. 245-10, L. 131-2 et L. 232-23 du code de l'action sociale et des familles - Prestation de compensation)* (p. 1683) : interrogation sur la contribution des communes au fonds départemental. Rupture du principe de solidarité.

- **Suite de la discussion** (26 février 2004) - **Art. 17 (priorité)** *(Art. L. 323-4-1 et L. 323-8-6-1 du code du travail - Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique)* (p. 1713) : favorable à l'amendement n° 445 du Gouvernement (création d'un comité national paritaire d'orientation de l'emploi des crédits du fonds). Insertion des personnes en situation de lourd handicap. - **Art. 6** *(Art. L. 111-1, L. 111-2 et L. 112-1 à L. 112-4 du code de l'éducation - Dispositions relatives à l'adaptation de la scolarisation aux besoins des enfants et des adolescents handicapés)* (p. 1752) : son amendement n° 286 : inscription dans l'école du lieu de résidence ; devenu sans objet. (p. 1756) : son amendement n° 287 : amélioration du passage entre milieu ordinaire et milieu protégé ; devenu sans objet. (p. 1757) : intervient sur l'amendement n° 29 de la commission (scolarisation de principe en milieu ordinaire et amélioration du passage d'un dispositif à l'autre) ; importance des allers-retours avec le parcours scolaire ordinaire. (p. 1761) : son amendement n° 245 : formation initiale et continue des personnels de l'éducation nationale pour l'accueil et l'éducation des élèves handicapés ; devenu sans objet. - **Art. 8** *(Art. L. 351-1 à L. 351-3 et L. 351-1-1 nouveau du code de l'éducation - Principes régissant le mode de scolarisation des élèves handicapés et la qualification des enseignants concernés et leur application dans les territoires ultramarins)* (p. 1764) : son amendement n° 288 : retour en milieu scolaire ordinaire ; devenu sans objet. (p. 1764, 1765) : intervient sur l'amendement n° 327 de Mme Michelle Demessine (association des parents à la décision d'orientation et à la décision finale). - **Art. 11** *(Art. L. 323-8-3 et L. 323-11 du code du travail - Articulation entre politique générale de l'emploi et actions spécifiques en faveur de l'emploi des personnes handicapées)* (p. 1780) : votera les amendements de la commission n° 461 (contrôle annuel de la Cour des comptes sur la gestion de l'AGEFIPH) et n° 462 (convention d'objectifs entre l'Etat et l'AGEFIPH). Demande un contrôle plus strict de l'AGEFIPH. - **Art. additionnel après l'art. 12** (p. 1788) : soutient l'amendement n° 102 de M. Jacques Pelletier (décompte du nombre de travailleurs handicapés dans les effectifs de l'entreprise confié à un organisme extérieur) ; retiré.

- **Suite de la discussion** (1er mars 2004) - **Art. 27** *(Art. L. 146-3 à L. 146-6 du code de l'action sociale et des familles - Maisons départementales des personnes handicapées)* (p. 1843) : s'abstient sur l'amendement n° 78 de la commission (statut de groupement d'intérêt public, GIP, des maisons départementales des personnes handicapées). (p. 1849, 1850) : défavorable à la rédaction actuelle de l'article L. 146-5 du code de l'action sociale et des familles relatif aux décisions de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées. Absence de clarté de l'organisation institutionnelle. Ajustement indispensable de la compensation. - **Art. 29** *(Art. L. 241-5 à L. 241-11 du code de l'action sociale et des familles - Création des commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées)* (p. 1861) : favorable à l'amendement n° 85 de la commission (obligation pour la commission de proposer un choix d'orientation entre plusieurs solutions adaptées). Décalage entre le choix de la commission et le résultat de la décision prise. - **Art. 30** *(Art. L. 121-4, L. 242-1, L. 242-2, L. 242-4 à L. 242-11, L. 242-14, L. 312-1, L. 243-1 à L. 243-3 du code de l'action sociale et des familles - Dispositions de coordination dans le code de l'action sociale et des familles)* (p. 1865) : favorable à l'amendement n° 89 de la commission (établissement d'un rapport annuel par le préfet sur les bénéficiaires de l'amendement Creton permettant à des jeunes adultes de demeurer dans l'établissement qu'ils fréquentaient mineurs). - **Art. additionnels après l'art. 32** (p. 1877) : vivement défavorable à l'amendement n° 133 de M. Nicolas About (légalisation du statut des associations non gestionnaires d'établissements représentant les personnes handicapées). Respect du militantisme et du dévouement des associations de familles de handicapés. Richesse de la gestion mixte associant les parents. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1901, 1902) : ampleur du texte en discussion. Prise en compte de la situation du handicap. Amélioration de l'accessibilité, de l'insertion professionnelle et de l'obligation scolaire. Réforme

de l'AAH. Incertitude sur les financements. Souhaite un alignement du revenu d'existence sur le SMIC. Conditions de la décentralisation. La majorité du RDSE soutient ce texte. A titre personnel, s'abstiendra.

- **Projet de loi encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics [n° 209 (2003-2004)]** - (2 mars 2004) - **Discussion générale** (p. 1949, 1951) : fondements de la laïcité républicaine française. Absence d'anticléricalisme dans le débat actuel. Dénonciation de la remise en cause de l'égalité entre hommes et femmes. Nécessité de légiférer, mais de manière limitée et précise, sans pour autant oublier d'agir en faveur de l'intégration. Votera ce texte.

- **Suite de la discussion** (3 mars 2004) - **Art. additionnel avant l'art. 1er** (p. 2028, 2029) : son amendement n° 17 : création d'une journée nationale de la laïcité ; retiré. - **Art. 1er** *(Interdiction dans les écoles, collèges et lycées publics du port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse)* (p. 2032) : son amendement n° 18 : extension du dispositif aux établissements d'enseignement supérieur ; rejeté. (p. 2033, 2034) : son amendement n° 19 : application du dispositif aux établissements privés sous contrat ; rejeté. Son amendement n° 20 : interdiction des signes religieux visibles et non seulement ostensibles ; retiré. (p. 2037) : inconvénient du mot ostensiblement. - **Art. additionnels après l'art. 1er** (p. 2039) : son amendement n° 22 : promotion de l'égalité des chances dans le cadre du principe de laïcité ; retiré. (p. 2041) : son amendement n° 21 : laïcité dans les hôpitaux ; retiré. - **Art. additionnels après l'art. 4** (p. 2042) : son amendement n° 24 : application du principe de laïcité de l'enseignement pour l'Alsace-Moselle ; retiré.

- **Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (28 avril 2004) - **Discussion générale** (p. 2643, 2645) : texte décevant pour un sujet d'importance. Déserrance du monde rural. Dénonciation du transfert des charges de l'Etat aux collectivités locales. Nécessité de rééquilibrer les ressources entre les territoires. Projet de loi privé de sa dimension agricole et dénué de toute référence aux directives européennes. Mobilisation des associations d'élus locaux en faveur du maintien des services publics de proximité.

- **Suite de la discussion** (4 mai 2004) - **Art. 1er A** *(Solidarité nationale en faveur des territoires ruraux et de montagne)* (p. 2763) : intervient sur les amendements identiques n° 508 de M. Pierre Jarlier et n° 601 de Mme Annie David (reconnaissance d'une spécificité des territoires ruraux et de montagne). (p. 2764) : sur l'amendement n° 601 de Mme Annie David (reconnaissance d'une spécificité des territoires ruraux et de montagne), son sous-amendement n° 908 ; rejeté.

- **Suite de la discussion** (6 mai 2004) - **Art. additionnels après l'art. 10 sexies** (p. 2909, 2910) : obligation de situer le débat dans la perspective européenne. - **Art. additionnel après l'art. 10 septies ou après l'art. 10 octies** (p. 2911, 2912) : son amendement n° 834 : reconnaissance de la dénomination "vin de pays" comme signe officiel de qualité ; devenu sans objet. Nécessité de conclure un accord entre les différentes familles de la viticulture. - **Art. 11 C** *(Art. L. 131-5 du code de l'éducation - Lieu de la scolarité des enfants des salariés sous contrat de travail à caractère saisonnier)* (p. 2924) : légitimité des préoccupations inhérentes à l'article et à l'amendement. Se rangera à la position permettant de les concilier au mieux. - **Art. 11 D** *(Art. L. 122-3-15 du code du travail - Cumul des durées des contrats de travail à caractère saisonnier pour le calcul de l'ancienneté)* (p. 2932) : défavorable à l'amendement n° 203 de M. Gérard César (suppression). Légitimité de l'alignement sur le droit commun des salariés du statut des salariés saisonniers. - **Art. additionnels avant l'art. 11** (p. 2938) : favorable à l'amendement n° 441 de M. Bernard Piras (élargissement du rôle des associations dans le milieu rural). - **Art. 38 (priorité)** *(Aides octroyées par les collectivités territoriales et leurs groupements pour favoriser l'installation et le maintien des professionnels de santé dans certaines zones rurales)* (p. 2946) : favorable à l'amendement n° 742 de M. Gérard Le Cam (suppression). Reconnaissance du problème posé par l'article 38. Désaccord sur la solution proposée. Transfert de charges sur les collectivités territoriales. Demande l'instauration d'une péréquation des ressources entre les villes. - **Art. 39 (priorité)** *(Art. L. 177-2 [nouveau] du code de la sécurité sociale - Coordination de la politique d'action sanitaire et sociale des caisses de sécurité sociale en faveur des zones rurales)* (p. 2952) : intervient sur l'amendement n° 474 de M. Michel Mercier (rôle de coordination globale des départements en matière de politique sociale). - **Art. additionnels après l'art. 39 (priorité)** (p. 2952) : son amendement n° 842 : abaissement du seuil de population pour la création d'une officine en zone rurale ou en zone de montagne ; rejeté. (p. 2953) : son amendement n° 841 : repli ; retiré. (p. 2954, 2955) : intervient sur son amendement n° 842 précité. Interroge le ministre sur la spéculation sur la vente des fonds de commerce des officines. Importance de la présence des pharmacies dans les zones de montagne et les zones rurales profondes.

- **Suite de la discussion** (18 mai 2004) - **Art. additionnel avant l'art. 62 ou après l'art. 63 bis** (p. 3323) : favorable à l'amendement n° 615 de Mme Annie David (renforcement du contenu qualitatif de la dénomination "montagne"). - **Art. 62** *(Loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne - Adaptation du fonctionnement institutionnel de la montagne)* (p. 3326) : favorable à l'amendement n° 96 de la commission (rédaction). - **Art. additionnels après l'art. 62** (p. 3336) : favorable aux amendements identiques n° 537 de M. Pierre Jarlier et n° 617 de Mme Annie David (rétablissement du FIAM).

- **Projet de loi organique pris en application de l'article 72-2 de la Constitution relatif à l'autonomie financière des collectivités territoriales [n° 314 (2003-2004)]** - (1er juin 2004) - **Discussion générale** (p. 3688, 3689) : vanité du débat. Esquive de la question plus redoutable de la redistribution des ressources entre collectivités riches et collectivités pauvres. Intégration regrettable du fonds de correction des déséquilibres régionaux dans la DGF des régions à l'occasion de la loi de finances de 2004. Effets pervers de la décentralisation. Difficulté de traduire en acte les dispositions de l'article 34 visant le "produit des impositions de toutes natures" nécessitant des arbitrages politiques de fond. Difficultés pour les rapporteurs, fidèles à la doctrine du Sénat, à se situer face au Gouvernement. Divergence sur la définition des ressources propres. Partisan d'une énumération précise des éléments constitutifs de l'autonomie financière. Proposera une piste en réponse au souci de péréquation manifesté par de nombreux intervenants, sans préjuger du résultat des travaux du groupe de travail de M. Jean François-Poncet et de ceux du comité des finances locales. Favorable à une répartition des impôts d'Etat transférés selon les critères de péréquation. Exemple outre-Rhin de la répartition de la taxe sur la valeur ajoutée affectée aux länder. Prise en compte indispensable du souci légitime de péréquation en prévision de l'étape du Conseil constitutionnel. Déterminera son vote en fonction du sort réservé à son amendement. (p. 3705) : crainte qu'après le vote de la loi organique, il n'y ait plus de marge, y compris du point de vue de l'examen devant le Conseil constitutionnel, pour des dispositifs significatifs de péréquation qui relèveront d'une loi ordinaire. Demande au Gouvernement de s'exprimer sur ce problème fondamental.

- **Suite de la discussion** (2 juin 2004) - **Art. 1er** *(Catégories de collectivités territoriales)* (p. 3736) : son amendement n° 75 : rattachement des EPCI à la catégorie des départements ; rejeté. (p. 3737) : son amendement n° 76 : création d'une nouvelle catégorie de collectivités territoriales pour les DOM régis par l'article 73 de la Constitution ; rejeté. (p. 3744) : intervient sur l'intérêt de son amendement n° 75 précité. Nécessité de prémunir les communes qui composent l'EPCI de l'éventualité de mesures inéquitables qui les pénaliseraient et les fiscaliseraient. - **Art. additionnel avant l'art. 2 ou avant l'art. 3** (p. 3748) : favorable aux amendements sur le même objet n° 51 de M. Bernard Frimat et n° 59 de M. Jean-Pierre

Sueur (intégration de la péréquation dans le concept d'autonomie financière). Se réjouit de l'importance du temps consacré à ce débat pour la première fois depuis de nombreuses années. - **Art. 2** *(Définition des ressources propres des collectivités territoriales)* (p. 3765) : le groupe du RDSE ne votera pas le sous-amendement n° 37 de M. Yves Fréville (inclusion dans les ressources propres des impositions de toutes natures dont la loi détermine, par collectivité, la localisation de l'assiette ou du taux) déposé sur l'amendement n° 7 de la commission (redéfinition des ressources propres des collectivités territoriales en ne considérant comme telles, parmi les impositions de toutes natures, que le produit des impositions dont la loi autorise les collectivités à voter l'assiette, le taux ou le tarif). (p. 3771, 3772) : son amendement n° 77 : intégration aux ressources propres des fractions du prélèvement sur recettes affectées aux dotations de péréquation de la DGF ; devenu sans objet.

- **Projet de loi d'orientation sur l'énergie [n° 328 (2003-2004)]** - (9 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4018, 4019) : précipitation du Gouvernement. Nécessité d'une réflexion sur l'indépendance énergétique et l'utilisation de technologies respectueuses de l'environnement. Diversification indispensable du bouquet énergétique. Politique inadaptée.

- **Projet de loi relatif au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières [n° 383 (2003-2004)]** - (5 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5127, 5128) : utilisation des directives européennes comme prétexte à une privatisation contraire à l'intérêt général. Possibilité de financer le développement d'EDF et de GDF sans entrer en bourse. Intérêt budgétaire de la privatisation. Incohérence des partisans de la privatisation face au rôle de l'Etat dans ces entreprises. Crainte de l'instauration d'inégalités entre les collectivités territoriales. Atteinte à la sécurité des approvisionnements énergétiques. Exemples désastreux de privatisations à l'étranger. Qualités du secteur énergétique français. Efforts restant à accomplir. Votera la motion tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité.

- **Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** - *Deuxième lecture* **[n° 346 (2003-2004)]** - (19 octobre 2004) - **Discussion générale** (p. 6833, 6834) : situation critique des établissements du secteur médico-social. Enumération des nombreuses difficultés rencontrées dans la vie quotidienne par les personnes en situation de handicap. Nécessité d'améliorer ce texte sur trois points : évaluation individuelle du handicap, revenu minimum d'existence, création d'un fonds de compensation. - **Art. additionnel avant l'art. 1er** (p. 6843, 6844) : intervient sur l'amendement n° 327 de M. Nicolas About (représentation des associations non gestionnaires d'établissements au sein des instances décidant des politiques publiques en faveur des personnes handicapées). (p. 6845) : votera contre cet amendement. - **Art. additionnels après l'art. 1er** (p. 6852) : intervient sur l'amendement n° 315 de Mme Marie-Thérèse Hermange (mise en place d'un groupe de travail sur la représentativité des associations de personnes handicapées et l'avenir de la gestion des établissements médico-sociaux).

- **Suite de la discussion** (20 octobre 2004) - **Art. 3** *(Art. L. 821-1 à L. 821-6, L. 821-9 du code de la sécurité sociale et art. L. 244-1 du code de l'action sociale et des familles - Assouplissement des conditions de cumul de l'allocation aux adultes handicapés et de son complément avec des revenus d'activité)* (p. 6930) : son amendement n° 402 : remplacement de l'AAH par un revenu spécifique handicap ; retiré. (p. 6935, 6936) : intervient sur son amendement n° 402 précité.

- **Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (27 octobre 2004) - **Discussion générale** (p. 7191, 7192) : doute sur l'accompagnement budgétaire des objectifs. Inquiétude causée par certaines dispositions. Désengagement de l'Etat.

- **Suite de la discussion** (2 novembre 2004) - **Art. additionnel après l'art. 29** (p. 7429, 7430) : son amendement n° 479 : création d'un fonds de compensation affecté à La Poste et destiné à financer l'accès des personnes à faibles revenus aux services financiers et bancaires de base ; retiré. Souhaite la discussion du projet de loi relatif à La Poste et l'élargissement de ses activités financières à l'ensemble des Français.

- **Suite de la discussion** (4 novembre 2004) - **Art. 53 (précédemment réservé)** *(Habilitation du Gouvernement à prendre par ordonnances diverses mesures de lutte contre l'habitat insalubre)* (p. 7599) : son amendement n° 481 : sécurisation du risque locatif et instauration d'un moratoire de cinq ans dans les collectivités locales victimes de mouvements spéculatoires immobiliers ; retiré. - **Art. additionnels avant l'art. 59** (p. 7619) : favorable aux amendements de M. Thierry Foucaud n° 459 et 458 (modification des éléments constitutifs de l'indice synthétique de la DSU) et n° 460 (définition des zones urbaines sensibles). - **Art. 59** *(Art. L. 2334-1, L. 2334-7, L. 2334-13, L. 2334-18-1 et L. 2334-18-2 du code général des collectivités territoriales - Montant et modalités de répartition de la dotation de solidarité urbaine)* (p. 7622) : favorable à l'augmentation de la DSU pour les communes en grande difficulté. Interrogation sur le choix des critères. Dégradation de la situation financière de certaines communes. Favorable au prélèvement de la DSU sur les communes les plus riches. (p. 7631) : son amendement n° 556 : modification de la base du prélèvement pour renforcer la DSU des communes les plus défavorisées ; rejeté. (p. 7638) : souhait d'une sélectivité pour la DSU. (p. 7641) : avec le groupe du RDSE, votera en faveur de l'article 59.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Première partie :*

- (30 novembre 2004) - **Débat sur les recettes des collectivités locales** (p. 8664, 8665) : constat des inégalités entre les collectivités territoriales dans les rapports du commissariat général du plan. Réforme de la DGF : clarification de l'architecture des dotations ; progression des moyens affectés à la péréquation ; majoration de la DSU et de la DSR pour les collectivités territoriales en difficultés. Interrogation sur une possible "dé-péréquation" et sur le potentiel fiscal. Simulations du Comité des finances locales. Souhait d'un observatoire des finances locales au Sénat. Abandon de la péréquation horizontale entre collectivités riches et pauvres. Refus d'intensifier la péréquation de nature fiscale par la dotation nationale de péréquation. Nécessité pour le Sénat d'améliorer la répartition des ressources entre collectivités.

- **Suite de la discussion** (1er décembre 2004) - **Participation de la France au budget des Communautés européennes - Art. 43** *(Evaluation du prélèvement opéré sur les recettes de l'Etat au titre de la participation de la France au budget des Communautés européennes)* (p. 8741) : le groupe RDSE votera contre l'amendement n° I-35 de M. Bruno Retailleau (rejet des crédits de préadhésion prévus pour la Turquie). - **Débat sur les recettes des collectivités locales - Art. 29** *(Réforme de la dotation globale de fonctionnement, DGF, des communes)* (p. 8746) : son amendement n° I-139 : suppression ; retiré. (p. 8748) : création de mécanismes forts de péréquation. (p. 8755, 8756) : intervient sur les amendements de M. Yves Fréville n° I-50 (partage de la taxe professionnelle au sein d'une communauté à TPU) et n° I-51 (repli). (p. 8768) : équité, en matière de ressources, entre les collectivités. Questions de finances locales. (p. 8782) : favorable à l'amendement n° I-342 du Gouvernement (aménagement du fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France). - **Art. 30** *(Réforme de la dotation globale de fonctionnement, DGF, des groupements de communes)* (p. 8788) : son amendement n° I-140 : suppression ; retiré.

*Deuxième partie :*

**Agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales**

- (7 décembre 2004) - rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, pour le développement

rural. (p. 9223, 9224) : réponses aux questionnaires budgétaires des commissions transmises tardivement par le ministère de l'agriculture. Baisse significative des crédits affectés à la forêt et au financement des CAD. Examen prochain du projet de loi de modernisation agricole. Bouleversement de la nomenclature budgétaire. Souhait d'une TVA à taux réduit pour le bois-énergie. Renouvellement de l'utilisation collective de l'espace naturel comme espace de loisir. Essor rapide des activités non productives. Augmentation de la part de l'espace rural consacré au tourisme. En dépit de sa position à titre personnel, avis favorable de la commission des affaires économiques saisie pour avis à l'adoption des crédits du développement rural. (p. 9239) : crise de la profession viticole. Demande de bilan des réformes de l'organisation du secteur. Avenir des abattoirs communaux. Inquiétudes de la viticulture, notamment dans l'Hérault.

**Travail, santé et cohésion sociale - III. - Ville et rénovation urbaine**

- (9 décembre 2004) (p. 9462) : modestie des sommes effectivement engagées par l'Etat. Budget ressenti comme insincère. Regrettable disparition des emplois jeunes. Nécessité d'une remise à plat du budget de la ville, qu'il ne votera pas. - **Etat B - Titres III et IV** (p. 9472, 9473) : faiblesse de l'engagement réel de l'Etat dans le budget de la ville. Exemple de Saint-André-de-Sangonis. Souhaite voir préservée la spécificité de l'ANRU.

**Travail, santé et cohésion sociale - IV. - Logement**

- (9 décembre 2004) (p. 9479, 9480) : nette augmentation des crédits. Scepticisme quant à la capacité de financement du doublement du parc locatif social. Nécessité de lutter contre la spéculation sur le foncier et sur le bâti. Exemple des Pays-Bas.

**DEL PICCHIA (Robert)**
*sénateur (Français établis hors de France (Série A))*
*UMP*

## NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Membre de la Délégation parlementaire pour l'Union européenne.

Membre de la Délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes jusqu'au 12 octobre 2004.

Membre titulaire de la Commission mixte chargée de donner un avis sur l'affectation et l'attribution des crédits du fonds d'aide à l'expansion de la presse française à l'étranger.

Membre suppléant de la Commission consultative appelée à émettre un avis sur la modification de la valeur du point de pension.

Membre titulaire du Conseil d'administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ; nouvelle nomination le 12 février 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 46 (2003-2004)] autorisant la ratification de l'accord établissant une association entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République du Chili, d'autre part **[n° 158 (2003-2004)]** (21 janvier 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Union européenne.**

*Proposition de loi organique* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 168 (2003-2004)]** (22 janvier 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à l'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France privés de leur droit de voter dans les centres de vote pour les élections européennes **[n° 172 (2003-2004)]** (27 janvier 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de résolution* sur la proposition de règlement portant création d'une Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures (E 2447) **[n° 180 (2003-2004)]** (28 janvier 2004) - **Police et sécurité - Union européenne.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 188 (2003-2004)] autorisant l'approbation de l'accord sous forme d'échange de lettres concernant le statut fiscal et douanier des établissements culturels et d'enseignement complétant l'accord de coopération culturelle, scientifique et technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume d'Espagne. **[n° 246 (2003-2004)]** (31 mars 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Éducation - Traités et conventions - Union européenne.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 240 (2003-2004)] autorisant la ratification de la décision du Conseil réuni au niveau des chefs d'État ou de gouvernement du 21 mars 2003 relative à une modification de l'article 10.2 des statuts du Système européen des banques centrales et de la Banque centrale européenne. **[n° 247 (2003-2004)]** (31 mars 2004) - **Economie et finances, fiscalité - Traités et conventions - Union européenne.**

*Rapport d'information*, fait au nom de la Délégation pour l'Union européenne : La candidature de la Turquie à l'Union européenne **[n° 279 (2003-2004)]** (29 avril 2004) - **Union européenne.**

*Proposition de loi organique* tendant à instituer le vote électronique à distance pour l'élection du Président de la République et les référendums pour les Français inscrits dans les centres de vote à l'étranger **[n° 318 (2003-2004)]** (25 mai 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

*Proposition de loi organique* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 375 (2003-2004)]** (24 juin 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à autoriser le vote électronique à distance pour l'élection des représentants au Parlement européen **[n° 377 (2003-2004)]** (28 juin 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution - Union européenne.**

*Proposition de loi* relative au vote des Français établis hors de France pour l'élection des représentants au Parlement européen **[n° 378 (2003-2004)]** (28 juin 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution - Union européenne.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 250 (2003-2004)] autorisant l'approbation du traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, (ensemble deux annexes) **[n° 18 (2003-2004)]** (13 octobre 2004) - **Agriculture et pêche - Traités et conventions.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 277 (2003-2004)] autorisant l'approbation de l'accord international de 2001 sur le café (ensemble une annexe) **[n° 19 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Agriculture et pêche - Traités et conventions.**

*Proposition de loi organique* tendant à compléter et préciser le domaine de la loi en ce qui concerne les instances représentatives des Français établis hors de France **[n° 55 (2004-2005)]** (4 novembre 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de résolution* sur la proposition de règlement du Conseil établissant le code communautaire relatif au régime de franchissement des frontières par les personnes (E 2617) **[n° 94 (2004-2005)]** (2 décembre 2004) - **Police et sécurité - Union européenne.**

*Proposition de loi* tendant à autoriser le vote électronique à distanceau cas de référendum, pour les Français inscrits dans les centres de vote à l'étranger **[n° 109 (2004-2005)]** (9 décembre 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution - Recherche, sciences et techniques.**

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif à la politique de santé publique [n° 19 (2003-2004)]** - (15 janvier 2004) - **Art. 15** *(Art. L. 1415-2, L. 1415-3, L. 1415-4, L. 1415-5 et L. 1415-6 du code de la santé publique - Création du groupement d'intérêt public « Institut national du cancer »)* - **Art. L. 1415-2 du code de la santé publique** *(Mission de l'Institut national du cancer, INCa)* (p. 320) : son amendement n° 251 : association des professionnels et industriels de la santé aux missions de l'INCa ; adopté.

**- Projet de loi autorisant la ratification des protocoles au Traité de l'Atlantique Nord sur l'accession de la République de Bulgarie, de la République d'Estonie, de la République de Lettonie, de la République de Lituanie, de la Roumanie, de la République slovaque et de la République de Slovénie [n° 189 (2003-2004)]** - (5 février 2004) - **Discussion générale** (p. 1353, 1354) : geste politique majeur nécessaire à la sécurité de l'Europe. Préparation des sept nouveaux membres à cette adhésion. Adaptation des missions de l'OTAN, notamment face au terrorisme. Comparaison entre l'élargissement de l'Union européenne et celui de l'OTAN. Non-remise en cause de la construction de l'Europe de la défense.

**- Projet de loi autorisant la ratification de l'accord établissant une association entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République du Chili, d'autre part [n° 46 (2003-2004)]** - (5 février 2004) - rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées - **Discussion générale** (p. 1370, 1371) : propose l'adoption de ce projet de loi.

**- Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Slovénie relatif au statut et au fonctionnement des centres culturels [n° 80 (2003-2004)]** - (5 février 2004) - **Discussion générale** (p. 1372) : en remplacement de M. Serge Vinçon, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Propose l'adoption de ce projet de loi.

**- Proposition de loi tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger [n° 225 (2003-2004)]** - (4 mars 2004) - **Discussion générale** (p. 2056, 2057) : propositions issues des réflexions de la commission de la réforme. Changement limité mais important. Faiblesse de la participation aux élections du CSFE. Réformes futures. Rôle des sénateurs représentant les Français établis hors de France. Demande l'adoption de sa proposition de loi. - **Art. 5** (p. 2065) : son amendement n° 1 : extension du délai permettant de compléter une candidature ou une liste ; adopté.

**- Projet de loi relatif au contrat de volontariat de solidarité internationale [n° 139 (2003-2004)]** - (6 avril 2004) - **Discussion générale** (p. 2119, 2120) : réponse satisfaisante aux préoccupations des ONG exprimées lors de la discussion de la loi du 14 mars 2000 relative au volontariat civil. Prise en charge des volontaires par l'organisation d'accueil. Suppression pertinente de la limite d'âge pour le recrutement. Possibilité de conclure un contrat de volontariat pour des périodes inférieures à un an. Limitation pertinente dans le temps de la durée de l'engagement. Souci des sénateurs représentant les Français établis hors de France de renforcer la protection sociale des volontaires de solidarité internationale. Partage la préoccupation de la commission sur la question budgétaire. - **Art. 4** *(Contenu du contrat de volontariat - Obligations des associations - Rupture anticipée du contrat de volontariat)* (p. 2130) : intervient sur l'amendement n° 3 de la commission (limitation à deux ans de la durée pour laquelle un contrat de volontariat peut être conclu). Fixation non pertinente d'une durée minimale du volontariat. Importance quantitative des missions d'une durée inférieure à six mois : tremblements de terre et autres catastrophes. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2140) : le groupe de l'UMP votera ce texte.

**- Projet de loi autorisant la ratification de la décision du Conseil réuni au niveau des chefs d'État ou de gouvernement du 21 mars 2003 relative à une modification de l'article 10.2 des statuts du Système européen des banques centrales et de la Banque centrale européenne [n° 240 (2003-2004)]** - (6 avril 2004) - rapporteur - **Discussion générale** (p. 2141, 2142) : propose l'adoption de ce projet de loi.

**- Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord sous forme d'échange de lettres concernant le statut fiscal et douanier des établissements culturels et d'enseignement complétant l'accord de coopération culturelle, scientifique et technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume d'Espagne [n° 188 (2003-2004)]** - (27 mai 2004) - rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. - **Discussion générale** (p. 3628) : propose l'adoption de ce projet de loi.

**- Projet de loi relatif au contrat de volontariat de solidarité internationale** - *Deuxième lecture* **[n° 287 (2003-2004)]** - (12 octobre 2004) - **Discussion générale** (p. 6534) : importance du texte. Nécessité d'un statut propre pour l'engagement humanitaire. Bien-fondé de la suppression de la limitation de la durée du contrat de volontariat et de la condition de nationalité ou de résidence en France. Remercie le Gouvernement pour sa position de sagesse concernant la protection sociale des volontaires. Le groupe UMP votera ce texte dont la France peut être fière.

**- Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Tadjikistan relatif à la coopération en matière de sécurité intérieure [n° 165 (2003-**

**2004)]** - (12 octobre 2004) - au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 166 (2003-2004), n° 167 (2003-2004) et n° 307 (2003-2004)** (p. 6548, 6549) : propose l'adoption de ces projets de loi.

**- Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République slovaque relatif à la coopération en matière d'affaires intérieures [n° 166 (2003-2004)]** - (12 octobre 2004) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 165 (2003-2004).**

**- Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Bulgarie relatif à la coopération en matière de sécurité intérieure [n° 167 (2003-2004)]** - (12 octobre 2004) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 165 (2003-2004).**

**- Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre la France et la Russie relatif à la coopération en matière de sécurité intérieure et de lutte contre la criminalité [n° 307 (2003-2004)]** - (12 octobre 2004) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 165 (2003-2004).**

**- Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord sous forme d'échange de lettres, signées le 26 novembre et le 30 décembre 2002, complétant le traité du 7 juillet 1998 entre la République française et le Royaume d'Espagne relatif à la coopération transfrontalière en matière policière et douanière, [n° 258 (2003-2004)]** - (12 octobre 2004) - au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. - **Discussion générale** (p. 6550) : propose l'adoption de ce projet de loi.

**- Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de coopération entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des Etats-Unis du Mexique en vue de lutter contre l'usage et le trafic illicites de stupéfiants et de substances psychotropes [n° 238 (2003-2004)]** - (12 octobre 2004) - au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. - **Discussion générale** (p. 6553, 6554) : propose l'adoption de ce projet de loi.

**- Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Nouvelle-Zélande relative à l'emploi des personnes à charge des membres des missions officielles d'un État dans l'autre (ensemble un échange de lettres), [n° 256 (2003-2004)]** - (12 octobre 2004) - en remplacement de M. Jean-Guy Branger, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. - **Discussion générale** (p. 6553, 6554) : propose l'adoption de ce projet de loi.

**- Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (5 novembre 2004) - **Art. additionnel après l'art. 37-8 (précédemment réservé)** (p. 7733, 7734) : soutient l'amendement n° 384 de M. Jean-Paul Virapoullé (dépôt d'un rapport devant le Parlement deux ans après l'entrée en vigueur de la loi et retraçant l'évolution des licenciements économiques et les conditions de mise en oeuvre de solutions alternatives au cours de cette période) ; adopté.

**- Projet de loi autorisant l'approbation de la convention internationale pour la protection des végétaux (ensemble une annexe), telle qu'elle résulte des amendements adoptés à Rome par la 29ème session de la conférence de l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture [n° 25 (2004-2005)]** - (10 novembre 2004) - en remplacement de M. Jean Puech, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. - **Discussion générale** (p. 7902, 7903) : propose l'adoption de ce projet de loi.

**- Projet de loi autorisant l'approbation du traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, (ensemble deux annexes) [n° 26 (2004-2005)]** - (10 novembre 2004) - rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. - **Discussion générale** (p. 7904, 7905) : propose l'adoption de ce projet de loi.

**- Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord international de 2001 sur le café (ensemble une annexe) [n° 27 (2004-2005)]** - (10 novembre 2004) - rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées - **Discussion générale** (p. 7906) : propose l'adoption de ce projet de loi.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Première partie :*

- (1er décembre 2004) - **Participation de la France au budget des Communautés européennes - Art. 43** *(Evaluation du prélèvement opéré sur les recettes de l'Etat au titre de la participation de la France au budget des Communautés européennes)* (p. 8732, 8734) : création d'une Europe capable de tenir sa place économique et politique dans le monde. Implication financière des élargissements. Question de l'adhésion de la Turquie. Favorable au traité constitutionnel européen. Ratification par référendum et vote par internet. Votera cet article.

*Deuxième partie :*

**Anciens combattants**

- (4 décembre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 72 quinquies** (p. 9109) : soutient l'amendement n° II-19 de M. Hubert Haenel (engagement de l'Etat à indemniser les incorporés de force dans les organisations paramilitaires allemandes) ; retiré.

**Défense**

- (6 décembre 2004) (p. 9188, 9189) : soutien de l'action militaire française conduite en Côte d'Ivoire. Application des financements innovants aux NH 90. Rôle de la défense dans l'action de cohésion sociale. Rôle de l'Union européenne en cas d'intervention du Rwanda en République démocratique du Congo. Référence à l'OTAN dans le projet de Constitution européenne. Votera le projet de budget de la défense.

**Affaires étrangères**

- (8 décembre 2004) (p. 9378, 9379) : solidarité avec les Français de Côte-d'Ivoire. Hommage aux agents du ministère des affaires étrangères pour le rapatriement et l'accueil des ressortissants français. Félicitations au Gouvernement pour ses succès diplomatiques. Préoccupation de l'Assemblée des Français de l'étranger, AFE : question de la seconde session plénière et des indemnités des Français de l'étranger ; revalorisation souhaitable de la fonction d'élu de l'AFE. Hommage à leur dévouement. Ratification du traité européen : "danger annoncé" d'une faible participation au référendum des Français établis hors de France. Dépôt d'une proposition de loi tendant à instituer le vote électronique à distance pour les Français inscrits dans les centres de vote à l'étranger. Votera ce projet de budget.

**- Projet de loi relatif à l'ouverture du capital de DCN et à la création par celle-ci de filiales [n° 129 (2004-2005)]** - (22 décembre 2004) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 10379, 10380) : s'exprime au nom de M. Serge Vinçon. Rappelle la position favorable de la commission des affaires étrangères du Sénat émise en 2001 à l'ouverture du capital de DCN. Texte utile qui permettra des alliances. Le groupe UMP votera ce texte.

**DEMERLIAT (Jean-Pierre)**
*sénateur (Haute-Vienne)*
*SOC*

Réélu le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

*Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Légion d'honneur, ordre de la Libération **[n° 74 tome 3 annexe 39 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Anciens combattants - Budget.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi portant règlement définitif du budget de 2003 [n° 23 (2004-2005)]** - (10 novembre 2004) - **Discussion générale** (p. 7889, 7891) : mauvais bilan budgétaire. Hypothèse de croissance illusoire. Baisses d'impôts inopportunes. Désengagement financier de l'Etat. Plans État-région affectés. Hausse des impôts locaux. Asphyxie des politiques publiques. Critiques de la Cour des comptes. Déficit excessif. Progression de la dette. Délabrement des finances publiques. Le groupe socialiste ne votera pas ce texte.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Première partie :*

- (29 novembre 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 16** (p. 8565) : soutient l'amendement n° I-219 de M. Marc Massion (rétablissement du mécanisme de la TIPP flottante) ; rejeté. - **Art. additionnels avant l'art. 17** (p. 8580) : soutient l'amendement n° I-228 de M. Bernard Angels (application du taux réduit de la TVA au coût d'acheminement et de distribution du gaz et de l'électricité) ; retiré.

*Deuxième partie :*

**Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer - III. - Transports et sécurité routière - Transports terrestres et intermodalité - Routes et sécurité routière**

- (10 décembre 2004) - **Etat C - Titres V et VI** (p. 9563, 9564) : abandon brutal du projet de liaison POLT. Remplacement par la mise en place d'un simple train Corail : le Teoz. Mise à l'étude d'un barreau TGV entre Limoges et Poitiers. Le groupe socialiste ne votera pas les crédits prévus au titre VI.

**Budgets annexes de la Légion d'honneur et de l'ordre de la Libération**

- (13 décembre 2004) - rapporteur spécial (p. 9613, 9614) : caractère exceptionnel de l'examen des budgets annexes de ces deux ordres : leur suppression et leur transformation en une action du programme "Soutien de la politique de la Justice et organismes rattachés" de la mission "Justice". Augmentation des crédits de la Légion d'honneur. Travaux de restauration : exemple du musée national de la Légion d'honneur. Recrutements des élèves des maisons d'éducation. Diminution du nombre de femmes décorées. Hausse des crédits de l'ordre de la Libération. Travaux en cours. Transformation de l'ordre de la Libération en établissement public administratif. Difficulté de définir un nouveau statut pour l'ordre de la Légion d'honneur. Demande d'un soutien juridique pour la mise en place des organes substitutifs. Propose l'adoption de ces deux budgets.

**DEMESSINE (Michelle)**
*sénateur (Nord)*
*CRC*

Secrétaire du Sénat à compter du 6 octobre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan à partir du 6 octobre 2004.

Membre de la commission des affaires sociales jusqu'au 6 octobre 2004.

Membre de la Délégation parlementaire pour l'Union européenne jusqu'au 13 octobre 2004.

Membre de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'assurance maladie le 27 juillet 2004.

Membre de la mission commune d'information "La France et les Français face à la canicule : les leçons d'une crise" jusqu'au 3 février 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de résolution* tendant à faire respecter le pluralisme dans le cadre de la journée d'initiative parlementaire instituée par l'article 48 de la Constitution **[n° 153 (2003-2004)]** (19 janvier 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission parlementaire d'enquête sur les facteurs de risques et les conséquences sanitaires d'épidémies de légionellose mais également sur les moyens des services d'État à renforcer pour prévenir, contrôler et contenir tout risque d'exposition comme de contamination **[n° 154 (2003-2004)]** (19 janvier 2004) - **Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête parlementaire sur les causes et les conséquences sanitaires de l'épidémie de légionellose dans la Région Nord-Pas-de-Calais mais également sur les moyens, de toute nature, à mettre en oeuvre pour en prévenir tout nouveau risque à l'avenir **[n° 155 (2003-2004)]** (19 janvier 2004) - **Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de loi* tendant à instaurer des mesures d'urgence pour lutter contre les délocalisations **[n° 295 (2003-2004)]** (11 mai 2004) - **Aménagement du territoire - Economie et finances, fiscalité - Entreprises - Travail.**

*Proposition de loi* relative à la présentation du rapport du Défenseur des Enfants devant le Parlement **[n° 47 (2004-2005)]** (27 octobre 2004) - **Famille - Société.**

*Avis*, fait au nom de la commission des affaires économiques : Consommation et concurrence **[n° 76 tome 9 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Economie et finances, fiscalité - PME, commerce et artisanat.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre les violences au sein des couples **[n° 95 (2004-2005)]** (3 décembre 2004) - **Famille - Justice - Police et sécurité - Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de loi* portant création d'un service public national décentralisé du logement et de l'habitat pour garantir le droit au logement pour tous et partout **[n° 98 (2004-2005)]** (4 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Economie et finances, fiscalité - Logement et urbanisme - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conditions de rétention et de placement en zone d'attente des mineurs étrangers **[n° 130 (2004-2005)]** (17 décembre 2004) - **Famille - Justice - Police et sécurité.**

## INTERVENTIONS

**- Débat sur les travaux d'une mission d'information commune « La France et les Français face à la canicule» -** (10 février 2004) (p. 1422, 1425) : canicule de l'été 2003. Crise de nos systèmes de santé et faillite de la prise en charge du vieillissement. Hommage au personnel des maisons de retraite. Nécessité de développer le maintien à domicile des personnes âgées. Exemple de la maladie d'Alzheimer. Décalage entre la réalité et les mesures proposées par le rapport. Dégradation de l'accès aux soins.

**- Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées [n° 183 (2003-2004)] -** (24 février 2004) - **Discussion générale** (p. 1584, 1588) : reconnaissance du droit à la différence dans la loi fondatrice de 1975. Présentation d'une loi a minima. Sentiment général de déception exprimé par les associations. Décalage entre l'exposé des motifs ambitieux et la réalité du dispositif. Absence de garantie d'un financement pérenne. Manque d'ambition budgétaire. Création de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, CNSA, renvoyée à l'examen d'un autre projet de loi. Répartition illisible des compétences entre les acteurs de l'insertion des travailleurs handicapés. Accès limité au droit à compensation. Remise en cause de la procédure d'évaluation des besoins de la personne. Inefficacité des mesures envisagées pour dynamiser l'obligation d'emploi. Restrictions budgétaires contraires au droit à la scolarisation. Caractère inachevé du guichet unique. Risque d'accentuation des inégalités de traitement. Loi d'affichage faite de lacunes et de contradictions contraire aux attentes du monde associatif.

**- Suite de la discussion** (25 février 2004) - **Art. 1er** *(Art. L. 114 à L. 114-3-1, L. 114-5, L. 540-1 et L. 580-1 du code de l'action sociale et des familles - Définition du handicap, accès aux droits fondamentaux et droit à compensation des personnes handicapées)* (p. 1625) : son amendement n° 289 : prise en compte de la situation de handicap ; rejeté. Correction d'une définition discriminante ne reprenant que partiellement la définition de l'OMS. (p. 1626) : son amendement n° 290 : prise en compte des conditions environnementales et sociales ; rejeté. (p. 1627) : prise en compte du handicap dans le cadre de son environnement. (p. 1631) : volonté de changer le regard sur les personnes handicapées. (p. 1632) : son amendement n° 291 : précision des droits élémentaires de la personne en situation de handicap ; rejeté. (p. 1639) : son amendement n° 292 : principe de la compensation intégrale du handicap ; rejeté. (p. 1644) : son amendement n° 293 : accès des personnes en situation de handicap aux institutions ; rejeté. (p. 1645) : son amendement n° 294 : réaffirmation du rôle de l'Etat dans la prévention du handicap ; rejeté. Lutte contre la maltraitance.

**- Modification de l'ordre du jour -** (25 février 2004) (p. 1647, 1648) : s'oppose à la demande du Gouvernement tendant à une modification de l'ordre du jour. Conditions de travail déplorables.

**- Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées [n° 183 (2003-2004)] (suite) -** (25 février 2004) - **Art. additionnel avant l'art. 2** (p. 1651) : son amendement n° 415 : prise en charge des aides techniques ; rejeté. - **Art. 2** *(Art. L. 245-1 à L. 245-10, L. 131-2 et L. 232-23 du code de l'action sociale et des familles - Prestation de compensation)* (p. 1653, 1654) : son amendement n° 295 : suppression des critères restrictifs d'âge et de taux d'incapacité pour les versements de la prestation de compensation en espèces ou en nature ; rejeté. - **Art. additionnels avant l'art. 3** (p. 1658) : son amendement n° 306 : suppression du forfait hospitalier pour les personnes bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés, AAH ; rejeté. (p. 1659) : son amendement n° 304 : évaluation de la compensation indépendamment de l'activité professionnelle des parents ; rejeté. (p. 1660) : son amendement n° 305 : éligibilité automatique à la couverture maladie universelle complémentaire de tous les bénéficiaires de minima sociaux ; rejeté. - **Art. 3** *(Art. L. 821-1 à L. 821-6, L. 821-9 du code de la sécurité sociale et art. L. 244-1 du code de la l'action sociale et des familles - Assouplissement des conditions de cumul de l'allocation aux adultes handicapés et de son complément avec des revenus d'activité)* (p. 1662) : son amendement n° 307 : alignement de l'allocation aux adultes handicapés, AAH, sur le SMIC et égalité de traitement entre nationaux et étrangers ; rejeté. (p. 1663) : son amendement

n° 308 : exclusion de la majoration pour tierce personne des avantages pris en compte pour le droit à la l'AAH différentielle ; rejeté. (p. 1666) : son amendement n° 309 : évolution de l'AAH différentielle inversement proportionnelle à celle de l'aide au poste en CAT ; adopté. (p. 1667) : son amendement n° 310 : alignement de l'AAH différentielle sur le montant du SMIC ; rejeté. (p. 1669) : son amendement n° 311 : prise en compte des seules ressources personnelles de l'intéressé pour le calcul des droits à l'AAH ; rejeté. (p. 1671) : son amendement n° 312 : rémunération tirée d'une activité professionnelle en milieu ordinaire ou en milieu protégé exclue du calcul de l'AAH ; adopté. Son amendement n° 313 : acceptation tacite de la demande d'allocation en cas de silence de l'administration pendant deux mois ; rejeté. (p. 1672) : son amendement n° 314 : conséquence ; devenu sans objet. - **Art. 4** *(Art. L. 243-4 à L. 243-6 du code de l'action sociale et des familles - Réforme de la garantie de ressources des personnes handicapées accueillies en centre d'aide par le travail)* (p. 1673, 1674) : ses amendements n° 316 : forfaitisation de l'aide au poste allouée aux CAT et n° 315 : rémunération versée dès le premier jour de travail dans un CAT ; devenus sans objet. - **Art. additionnel avant l'art. 5** (p. 1675) : son amendement n° 317 : suppression du recouvrement des sommes versées pour l'hébergement de la personne handicapée accueillie en établissement ; rejeté. - **Art. 5** *(Art. L. 344-5-1 du code de l'action sociale et des familles - Maintien du régime spécifique d'aide sociale des personnes handicapées en cas d'accueil en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes)* (p. 1677) : son amendement n° 318 : application d'un régime identique d'aide sociale à toute personne handicapée quel que soit son âge ou la nature de la structure d'accueil ; rejeté. - **Art. 2 (précédemment réservé)** *(Art. L. 245-1 à L. 245-10, L. 131-2 et L. 232-23 du code de l'action sociale et des familles - Prestation de compensation)* (p. 1679) : défavorable à l'amendement n° 427 du Gouvernement (extension du bénéfice de la prestation de compensation). Facteur d'injustice. (p. 1680) : le groupe CRC s'abstient sur le vote de l'amendement n° 427 du Gouvernement (extension du bénéfice de la prestation de compensation). Son amendement n° 296 : élargissement de la prestation de compensation ; rejeté. Reconnaissance d'un statut aux aidants familiaux. Affectation de la prestation aux mesures de protection juridique. Aménagements du véhicule. Financement des aides techniques.

- **Suite de la discussion** (26 février 2004) - **Art. 14 (priorité)** *(Art. 27, 27 bis, 60 et 62 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État - Modalités d'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique de l'État)* (p. 1699) : son amendement n° 341 : principe de non-discrimination des personnes handicapées dans les concours d'accès à la fonction publique ; retiré. (p. 1700) : son amendement n° 342 : dérogations aux règles normales de déroulement des concours ; retiré. (p. 1701) : information préalable des conditions d'examen. (p. 1701) : son amendement n° 343 : extension aux travailleurs handicapés de la fonction publique de l'Etat des mesures d'aménagement en faveur des actifs handicapés prévues à l'article 9 ; rejeté. Transposition de la directive européenne du 27 novembre 2000 en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail. Ses amendements n° 344 : extension à la fonction publique de l'Etat des dispositions relatives aux négociations collectives tendant à l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés prévues à l'article 10 ; et n° 345 : aménagement d'horaires individualisés des agents de la fonction publique de l'Etat pour l'accompagnement de personnes en situation de handicap ; devenus sans objet. (p. 1703) : favorable à l'amendement n° 440 du Gouvernement (autorisation d'accomplir un service à temps partiel) sous réserve qu'il s'agisse d'un choix pour la personne handicapée. - **Art. 15 (priorité)** *(Art. 35, 35 bis, 38 et 54 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1953 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale - Modalités d'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique territoriale)* : Ses amendements portant sur le même objet n° 348 et 346 : application du principe de non-discrimination ; devenus sans objet. (p. 1706) : ses amendements n° 350 : instauration d'un travail à temps partiel de plein droit ; et n° 351 : aménagement d'horaires au profit des aidants familiaux ; retirés au profit de l'amendement n° 441 du Gouvernement (reconnaissance d'un droit au travail à temps partiel après avis du service de médecine professionnelle préventive et aménagement d'horaires pour les aidants familiaux). - **Art. 2 (précédemment réservé)** *(Art. L. 245-1 à L. 245-10, L. 131-2 et L. 232-23 du code de l'action sociale et des familles - Prestation de compensation)* (p. 1718) : son amendement n° 297 : prise en charge des aides humaines dans la prestation de compensation pour l'ensemble des personnes en situation de handicap ; devenu sans objet. Refus de la subsidiarité de la prestation de compensation. (p. 1719) : son amendement n° 298 : modalité de contrôle de l'effectivité de l'aide et prise en compte des aides humaines ; rejeté. (p. 1720) : son amendement n° 299 : suppression de la disposition prévoyant la répartition de la prise en charge de la prestation de compensation entre le département et l'Etat ; adopté. (p. 1721, 1722) : son amendement n° 300 : prise en compte pour le versement de la prestation des seuls besoins de la personne en situation de handicap quelle qu'en soit la gravité et sans considération des ressources du bénéficiaire ; rejeté. Principe d'universalité de la prestation. (p. 1725) : son amendement n° 301 : suppression de toute forme de recours en récupération de la prestation de compensation ; retiré. (p. 1727, 1728) : son amendement n° 303 : reconnaissance d'un droit à la prestation de compensation pour les personnes handicapées accueillies en établissement ; devenu sans objet. (p. 1746, 1747) : trop nombreuses personnes exclues du dispositif de la prestation de compensation. Le groupe CRC ne votera pas cet article. - **Art. 6** *(Art. L. 111-1, L. 111-2 et L. 112-1 à L. 112-4 du code de l'éducation - Dispositions relatives à l'adaptation de la scolarisation aux besoins des enfants et des adolescents handicapés)* (p. 1747, 1748) : insuffisance des moyens nouveaux accordés par le Gouvernement. Non effectivité du droit à l'éducation. Nombre insuffisant d'enseignants spécialisés et d'auxiliaires de vie scolaire. Manque de formation. Mise en oeuvre timide du plan pluriannuel annoncé. Prévisions d'effectifs. Avenir des équipes médico-éducatives des structures spécialisées. (p. 1749, 1750) : son amendement n° 320 : renforcement de l'obligation de l'éducation nationale d'assurer la scolarisation des enfants handicapés ; rejeté. (p. 1751) : le groupe CRC votera l'amendement n° 25 de la commission (coordination). (p. 1752) : ses amendements n° 321 : inscription obligatoire dans l'école du lieu de résidence et n° 319 : habilitation des seules commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées à déroger au principe d'une scolarisation ordinaire ; devenus sans objet. (p. 1758) : ses amendements n° 323 : scolarisation des enfants handicapés avant six ans et n° 324 : scolarisation des enfants handicapés après seize ans ; retirés. (p. 1760) : son amendement n° 326 : renforcement des aménagements nécessaires lors du passge des épreuves ; rejeté. - **Art. 8** *(Art. L. 351-1 à L. 351-3 et L. 351-1-1 nouveau du code de l'éducation - Principes régissant le mode de scolarisation des élèves handicapés et la qualification des enseignants concernés et leur application dans les territoires ultramarins)* (p. 1763) : son amendement n° 327 : association des parents à la décision d'orientation et à la décision finale ; adopté. (p. 1764) : importance du choix des parents. - **Art. 9** *(Art. L. 214-4-1-1 nouveau et L. 323-9 du code du travail - Mesures d'aménagement en faveur des actifs handicapés)* (p. 1771) : son amendement n° 328 : transposition de la directive européenne du 27 novembre 2000 en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail - définition du caractère disproportionné des aménagements raisonnables ; rejeté. (p. 1772) : ses amendements n° 329 : bénéfice de plein droit d'aménagements d'horaires individualisés ; rejeté et n° 330 : extension des possibilités d'aménagements d'horaires individualisés aux accompagnants ; adopté. - **Art. additionnels avant l'art. 10** (p. 1774) : son amendement n° 413 : formation des salariés de l'entreprise à l'accueil des travailleurs handicapés dans le cadre de la formation professionnelle ; rejeté. - **Art. 10** *(Art. L. 132-12, L. 132-27, L. 133-5 et L. 136-2 du code du travail - Obligation de négociation collective sur les conditions d'emploi et de travail des travailleurs handicapés)* (p. 1775) : ses amendements portant sur le même objet n° 331 et 332 :

élargissement du champ des négociations collectives à la question du maintien dans l'emploi ; adoptés. - **Art. 11** *(Art. L. 323-8-3 et L. 323-11 du code du travail - Articulation entre politique générale de l'emploi et actions spécifiques en faveur de l'emploi des personnes handicapées)* (p. 1776) : son amendement n° 335 : suppression de l'obligation de conventionnement entre l'Etat et l'AGEFIPH ; rejeté. Efficacité des modes d'intervention de l'AGEFIPH. (p. 1778, 1779) : ses amendements n° 334 : cadre d'intervention des centres de préorientation, et n° 336 : cadre d'intervention des organismes de placement ; rejetés. - **Art. additionnels après l'art. 11** (p. 1782) : son amendement n° 337 : formation professionnelle des personnes handicapées ; rejeté. - **Art. 12** *(Art. L. 323-3, L. 323-4, L. 323-8-2 et L. 323-12 du code du travail - Adaptation de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés applicable aux entreprises d'au moins vingt salariés)* (p. 1784) : son amendement n° 338 : libre choix des personnes titulaires d'une carte d'invalidité d'être comptabilisées ou non dans le quota de l'obligation d'emploi ; rejeté. Son amendement n° 339 : suppression de la durée de six mois retenue pour le calcul de l'obligation d'emploi ; rejeté. (p. 1785, 1786) : son amendement n° 340 : relèvement significatif du plafond de la contribution à l'AGEFIPH ; rejeté. - **Art. 19** *(Art. L. 131-2, L. 323-4, L. 323-8, L. 323-30 à L. 323-32, L. 323-34, L. 412-5, L. 421-1, L. 431-2 et L. 443-3-1 du code du travail - Transformation des ateliers protégés en entreprises adaptées)* (p. 1792) : son amendement n° 366 : aménagement de passerelles entre les entreprises adaptées et les entreprises classiques ; rejeté. Devenir des emplois protégés en milieu ordinaire. (p. 1794) : ses amendements n° 360 : suppression de l'obligation de création d'une personne morale pour les associations gérant une entreprise adaptée et un centre d'aide par le travail, n° 362 : remplacement de la notion de contingent par une aide au poste forfaitaire et n° 361 : maintien de l'agrément ; rejetés. (p. 1795) : ses amendements n° 363 : accès sans restriction aux dispositifs et aux soutiens accordés à toute entreprise, n° 364 : subvention compensant le surcoût engendré par l'emploi de personnes handicapées et n° 365 : cohérence ; rejetés. - **Art. 20** *(Art. L. 311-4, L. 344-2 et L. 344-2-1 à L. 344-2-5 du code de l'action sociale et des familles - Statut et droits des personnes handicapées accueillies en CAT)* (p. 1798) : son amendement n° 368 : vocation d'épanouissement personnel conférée aux CAT ; adopté. (p. 1799) : son amendement n° 367 : création d'une commission des employés d'établissements et de services d'aide par le travail ; rejeté. (p. 1800) : ses amendements, portant sur le même objet, n° 369 et 370 : consultation préalable des comités d'entreprise ou des délégués du personnel ; rejetés. - **Art. 21** *(Art. L. 111-7 à L. 111-7-4, L. 111-8-3-1 et L. 111-26 du code de la construction et de l'habitation - Accessibilité du cadre bâti)* (p. 1805) : son amendement n° 371 : suppression de la dérogation économique à la réalisation des travaux d'accessibilité ; rejeté. (p. 1806) : son amendement n° 372 : dérogation exceptionnelle en cas d'impossibilité technique démontrée ; rejeté. (p. 1808) : son amendement n° 373 : caractère exceptionnel des dérogations ; devenu sans objet. Son amendement n° 374 : délais de mise en conformité ; devenu sans objet. (p. 1809) : son amendement n° 375 : délivrance des attestations relatives à l'accessibilité réservée aux seuls contrôleurs techniques ; rejeté. (p. 1810) : son amendement n° 377 : mise en place d'une signalisation accessible à l'ensemble des personnes handicapées ; rejeté. Son amendement n° 376 : création d'un observatoire national du logement des personnes en situation de handicap ; rejeté. Son amendement n° 378 : fermeture de l'établissement en cas de non-respect des délais de mise en conformité ; rejeté. (p. 1811) : son amendement n° 379 : remboursement obligatoire de la subvention accordée pour des travaux d'accessibilité non réalisés ; rejeté. - **Art. 22** *(Art. L. 151-1, L. 152-1 et L. 152-4 du code de la construction et de l'habitation - Sanctions pénales)* (p. 1813) : son amendement n° 384 : obligation de mise en conformité sous astreinte indépendante d'une éventuelle amende ; rejeté.

- **Projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales** - *Deuxième lecture* **[n° 269 (2003-2004)]** - (30 juin 2004) - **Art. additionnel après l'art. 39 ou avant l'art. 40** (p. 4876) : soutient l'amendement n° 527 de M. Guy Fischer (précision) ; rejeté. - **Art. 40** *(Art. L. 312-4 et L. 312-5 du code de l'action sociale et des familles - Procédure d'élaboration des schémas départementaux d'organisation sociale et médico-sociale)* (p. 4877, 4878) : son amendement n° 528 : suppression ; rejeté. (p. 4879) : soutient l'amendement n° 529 de M. Guy Fischer (suppression partielle) ; rejeté. - **Art. 41** *(Art. L. 263-15, L. 263-16 et L. 263-17 du code de l'action sociale et des familles - Transfert aux départements des fonds d'aide aux jeunes en difficulté)* (p. 4880, 4881) : son amendement n° 530 : suppression ; rejeté. - **Art. 42** *(Art. L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles - Intégration des formations sociales dans le droit commun des diplômes et titres à finalité professionnelle délivrés au nom de l'Etat)* (p. 4882) : son amendement n° 533 : suppression ; rejeté. - **Art. 43** *(Art. L. 451-2 du code de l'action sociale et des familles - Transfert aux régions de la responsabilité de la politique de formation des travailleurs sociaux - Possibilité de déléguer aux départements l'agrément des établissements dispensant des formations initiales)* (p. 4883) : son amendement n° 534 : suppression ; rejeté. Soutient l'amendement n° 535 de M. Guy Fischer (consultation des fédérations ou organismes représentatifs des institutions sociales et médico-sociales) ; rejeté. - **Art. 46** *(Art. L. 113-2, L. 232-13 et L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles - Affirmation de la compétence du département dans la conduite et la coordination de l'action en faveur des personnes âgées)* (p. 4884, 4885) : son amendement n° 536 : suppression ; rejeté. Soutient les amendements n° 537, 538 et 539 de M. Guy Fischer (suppression partielle) ; retirés. - **Art. 47** *(Chapitre IX nouveau du titre IV du livre Ier et art. L. 149-1 nouveau du code de l'action sociale et des familles - Octroi d'une base légale aux comités départementaux des retraités et personnes âgées)* (p. 4887) : son amendement n° 540 : composition et mission des comités ; rejeté.

- **Projet de loi relatif à l'assurance maladie [n° 420 (2003-2004)]** - (22 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5886, 5887) : conditions de session indignes de la Haute assemblée. Prétendu sauvetage de l'assurance maladie par des remèdes libéraux répondant à des objectifs exclusivement économiques. Ouverture du financement des dépenses maladie aux assurances privées en dépit des échecs des pays voisins. Débat désormais axé sur la distinction entre les risques socialisés et ceux qui ne le sont pas, en contradiction avec les fondamentaux de la sécurité sociale. Décalage persistant entre les exigences affirmées par le Président de la République quant aux objectifs et au contenu de la réforme, et la réalité. Urgence discutable. Choix préjudiciable au rôle du Parlement. Mépris des Français. Absence de transparence s'agissant du "trou" de la sécurité sociale et des raisons de son existence. Responsabilité du Gouvernement dans la décélération des recettes issues des cotisations sociales. Imputation regrettable à la branche maladie du coût des pathologies liées à l'activité professionnelle. Mention inexistante de la dette de l'Etat envers les caisses de sécurité sociale. Cadrage financier insuffisant et déconnecté des enjeux. Plan inéquitable basé sur une augmentation des prélèvements sur les revenus d'activité. Report du déficit sur les générations futures. Plan irréaliste reposant sur d'hypothétiques changements de comportements. Economies attendues principalement des assurés sociaux. Pénalisation. (p. 5888, 5889) : liberté pour les industriels de fixer le prix des nouvelles spécialités pharmaceutiques. Non-crédibilité du retour à l'équilibre en 2007. Crainte de mesures encore plus dures en cas d'échec et de révision à la hausse du reste à charge du patient. Durcissement de l'obstacle à un égal accès aux soins et à la prévention. Manque d'ambition du texte. Absence de référence à la santé au travail. Focalisation sur les arrêts de maladie. Absence de dispositions concernant les dépenses hospitalières. Institutionnalisation des organismes privés d'assurance et des mutuelles. Démantèlement de la sécurité sociale. Orientation vers la privatisation. Etatisation du pilotage. Concentration des pouvoirs entre les mains du directeur général. Remise en cause de l'existence de l'UNCAM. Le groupe CRC votera contre ce texte en cas de rejet de ses propositions alternatives.

- **Suite de la discussion** (26 juillet 2004) - **Art. additionnel avant l'art. 19** (p. 6127, 6128) : son amendement n° 472 :

création, missions et composition du conseil consultatif de l'assurance maladie ; rejeté. Mise en valeur du rôle des partenaires sociaux et des acteurs de santé. - **Art. 19** *(Art. L. 161-37 à L. 161-44 du code de la sécurité sociale - Haute autorité de santé)* (p. 6130, 6131) : mise en oeuvre d'une régulation de l'assurance maladie. Absence de garantie pour le respect des principes de service public. Question de droit soulevé par l'existence des autorités indépendantes. Crainte d'une caution scientifique donnée à des choix comptables. (p. 6132, 6133) : son amendement n° 473 : suppression ; rejeté. Absence d'information sur le statut des membres de la Haute autorité de santé. Caution scientifique donnée aux mesures de déremboursement. (p. 6133) : son amendement n° 474 : précision ; rejeté. Son amendement n° 475 : suppression du rôle consultatif de la Haute autorité de santé en matière d'élaboration de décisions à caractère économique ; rejeté. Caractère strictement scientifique de la Haute autorité. (p. 6134) : son amendement n° 476 : élargissement des missions de la Haute autorité de santé à l'éducation et à la santé ; devenu sans objet. (p. 6136) : son amendement n° 477 : suppression de l'adaptation par décret de certaines dispositions du code du travail concernant le personnel employé par la Haute autorité de santé ; rejeté. (p. 6137) : son amendement n° 478 : suppression des dispositions relatives aux recettes de la Haute autorité de santé ; rejeté. Favorable à un financement provenant de subventions de l'Etat. - **Art. 20** *(Art. L. 165-1 du code de la sécurité sociale, art. L. 4001-1, L. 4001-2, L. 5123-3 à L. 5123-5, L. 5211-5-1 et L. 5311-2 du code de la santé publique - Transfert à la Haute autorité de santé de certaines compétences de l'AFSSAPS)* (p. 6144) : son amendement n° 479 : suppression ; rejeté. - **Art. 21** *(Art. L. 111-11 du code de la sécurité sociale et article 31 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2003 - Association des caisses à la préparation du budget de l'assurance maladie)* (p. 6150, 6151) : son amendement n° 480 : suppression ; rejeté. Logique purement comptable de cet article. Son amendement n° 481 : possibilité donnée à chaque caisse d'assurance maladie de négocier le niveau et la structure des cotisations patronales ; rejeté. - **Art. 22** *(Art. L. 114-1 et L. 114-4-1 du code de la sécurité sociale - Création d'un comité d'alerte sur l'évolution des dépenses de l'assurance maladie)* (p. 6153, 6154) : son amendement n° 482 : suppression ; rejeté. Remise en question des droits du Parlement. Démarche contraire à la démocratie sociale. Son amendement n° 483 : suppression de toute prérogative du comité d'alerte en matière de détermination des mesures de redressement des comptes de l'assurance maladie ; rejeté. - **Art. 23** *(Art. L. 251-4, L. 322-2 et L. 322-3 du code de la sécurité sociale - Fixation par l'UNCAM des taux de remboursement des médicaments et prestations)* (p. 6159) : son amendement n° 484 : suppression ; rejeté. Rôle excessif donné aux assureurs privés. (p. 6160) : ses amendements portant sur le même objet n° 486 et 485 : encadrement de la procédure de fixation par l'UNCAM des taux de participation applicables aux médicaments ; rejetés. - **Art. 24** *(Art. L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale - Modalités d'inscription à la nomenclature des actes et prescriptions)* (p. 6162) : son amendement n° 487 : suppression ; rejeté. (p. 6163, 6164) : ses amendements n° 488 : subordination de la décision de l'UNCAM à un avis conforme de la Haute autorité de santé ; et n° 489 : suppression de l'avis de l'Union nationale des organismes d'assurance maladie complémentaire ; devenus sans objet. Son amendement n° 490 : exigence d'une décision explicite d'acceptation ou de radiation d'un acte ou d'une prestation à la nomenclature ; rejeté. - **Art. 25** *(Art. L. 162-16, L. 162-16-4 à L. 162-16-6, L. 162-17-3, L. 162-17-4, L. 162-17-7, L. 162-38, L. 165-2 à L. 165-4 et L. 165-6 du code de la sécurité sociale et art. L. 5126-4 du code de la santé publique - Elargissement des missions du Comité économique des produits de santé)* (p. 6169) : son amendement n° 491 : suppression ; rejeté. (p. 6170) : son amendement n° 493 : accentuation de la transparence des décisions prises par les instances nationales ou par le ministère de la santé et de la protection sociale ; rejeté. - **Art. additionnel avant l'art. 26** (p. 6171) : son amendement n° 495 : suppression de la réforme concernant le mode de financement des établissements de soins ; rejeté. Soumission de l'hôpital à une logique libérale. Mise en concurrence avec les structures privées. Demande une révision du mode de financement envisagé et l'engagement de véritables négociations avec les acteurs concernés. - **Art. 26** *(Art. L. 162-21-2 du code de la sécurité sociale - Comité de l'hospitalisation)* (p. 6173) : ses amendements n° 496 : suppression et n° 497 : substitution d'un simple avis à la recommandation du Conseil de l'hospitalisation ; rejetés. - **Art. additionnels après l'art. 27** (p. 6177) : soutient les amendements analogues de Mme Marie-Claude Beaudeau n° 499 et 500 (financement par l'assurance maladie de la rémunération des professionnels et des soins relatifs aux personnes âgées et aux personnes handicapées) ; rejetés. - **Art. 28** *(Art. L. 162-5-9, L. 162-14-2, L. 162-15, L. 162-15-2 et L. 162-15-4 du code de la sécurité sociale - Cadre des relations conventionnelles)* (p. 6182, 6183) : son amendement n° 502 : suppression ; rejeté. (p. 6183) : son amendement n° 501 : réintroduction du critère d'égal accès aux soins aux motifs d'opposition des ministres à l'approbation d'une convention ; rejeté. (p. 6184) : son amendement n° 503 : modalités de désignation de l'arbitre chargé d'élaborer un projet de convention en cas de rupture des négociations ; rejeté. - **Art. 29** *(Art. L. 162-5-2, L. 162-5-11, L. 162-11, L. 162-12-3, L. 162-12-10, L. 162-12-18, L. 162-14-1, L. 645-2, L. 645-2-1, L. 722-1-1, L. 722-4 et L. 722-4-1 du code de la sécurité sociale pour 1999 et article 4 de l'ordonnance n° 96-345 du 24 avril 1996 relative à la maîtrise médicalisée des dépenses de soins - Dispositif conventionnel d'aides à l'installation et de prise en charge des cotisations sociales des médecins libéraux)* (p. 6193) : le groupe CRC préfère l'amendement n° 278 de M. Claude Domeizel (mise en place d'une modulation des honoraires et des remboursements dans les zones touchées par la désertification médicale) à l'amendement de la commission n° 588 (détermination des conditions dans lesquelles les praticiens libéraux exerçant dans les zones à faible densité médicale bénéficient d'une rémunération forfaitaire annuelle). - **Art. 30** *(Art. L. 221-2 à L. 221-4 du code de la sécurité sociale - Réforme des instances dirigeantes de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés, CNAMTS)* (p. 6199) : son amendement n° 506 : suppression ; rejeté. Déséquilibre entre les pouvoirs confiés au conseil et ceux détenus par le directeur général. Renforcement de l'étatisme. (p. 6200) : son amendement n° 511 : suppression des dispositions relatives à la composition et aux compétences d'attribution du conseil de la CNAMTS ; rejeté. (p. 6200, 6201) : son amendement n° 507 : suppression de la condition relative à la majorité qualifiée du conseil de la CNAMTS pour l'opposition au second projet de budget présenté par le directeur général ; rejeté. Son amendement n° 512 : suppression des dispositions relatives au directeur général de la CNAMTS ; rejeté. (p. 6202) : ses amendements portant sur le même objet n° 509 et 510 : renforcement du contrôle du conseil de la CNAMTS sur son directeur général ; rejetés. Son amendement n° 508 : contrôle du conseil de la CNAMTS sur l'action du directeur général ; rejeté. - **Art. 31** *(Art. L. 162-5, L. 162-5-12, L. 162-9, L. 162-12-2, L. 162-12-9, L. 162-12-17 à L. 162-12-20, L. 162-14, L. 162-15-4 et L. 162-32-1, art. L. 182-2-1 à L. 182-2-7 et art. L. 182-3-1 du code de la sécurité sociale - Union nationale des caisses d'assurance maladie et Union nationale des organismes de protection sociale complémentaire)* (p. 6215) : son amendement n° 514 : suppression ; rejeté. Création d'un régime monolithique. (p. 6216) : son amendement n° 515 : opposition du conseil à la majorité simple au projet présenté par le directeur ; rejeté. - **Art. 31 bis** *(Art. L. 863-1 à L. 863-5, art. L. 862-1, L. 862-3, L. 862-4 et L. 862-7 du code de la sécurité sociale - Instauration d'une aide pour l'acquisition d'une couverture complémentaire de santé)* (p. 6219) : principe critiquable de l'aide à la mutualisation. Aggravation des inégalités sociales. Le groupe CRC ne votera pas l'article.

- **Suite de la discussion** (27 juillet 2004) - **Art. 32** *(Art. L. 242-1 et L. 871-1 du code de la sécurité sociale, art. 83, 154 bis et 995 du code général des impôts et art. 9-1 de la loi n° 89-1009 du 31 décembre 1989 renforçant les garanties offertes aux personnes assurées contre certains risques - Coordination entre l'UNCAM et les organismes de protection sociale complémentaire)* (p. 6236) : son amendement n° 516 : suppression ; rejeté. Instauration inacceptable d'un cahier des charges des contrats complémentaires prévoyant le respect obligatoire, sous peine

de privation des aides fiscales et sociales, de minima et des exclusions de couverture . - **Art. 33** *(Art. L. 211-2, L. 211-2-1, L. 211-2-2, L. 217-3, L. 217-3-1, L. 217-6 et L. 227-3 du code de la sécurité sociale - Réforme des instances dirigeantes des caisses primaires d'assurance maladie et autorité du directeur général de la Caisse nationale d'assurance maladie sur le réseau)* (p. 6238, 6239) : ses amendements n° 517 et 518 : suppression ; rejetés. (p. 6240) : son amendement n° 519 : renforcement du rôle des CPAM dans le domaine de la prévention en liaison avec les services de santé au travail, la médecine scolaire et universitaire ; rejeté. - **Art. 36** *(Art. L. 183-1, L. 183-2, L. 183-2-1 à L. 183-2-3 et L. 183-3 du code de la sécurité sociale - Renforcement des unions régionales des caisses d'assurance maladie)* (p. 6259) : son amendement n° 521 : suppression ; rejeté. Véritable instrumentalisation des URCAM sous couvert de déclinaison régionale de la politique nationale de santé publique. - **Art. 37** *(Art. L. 162-47 du code de la sécurité sociale - Missions conjointes des ARH et des URCAM)* (p. 6261) : son amendement n° 522 : suppression ; rejeté. Inadéquation entre les motivations réelles et l'exigence d'égalité de traitement quel que soit le territoire. - **Art. 38** *(Art. L. 121-1, L. 121-2, L. 151-1, L. 153-5, L. 153-8, L. 200-3, L. 221-1, L. 221-5, L. 224-1, L. 224-5-2, L. 224-9, L. 224-10, L. 227-2, L. 228-1, L. 231-1 à L. 231-12, L. 251-2 à L. 251-4, L. 262-1 et L. 281-2 à L. 281-6 du code de la sécurité sociale - Coordination)* (p. 6269) : son amendement n° 523 : suppression ; rejeté. - **Art. 39** *(Art. L. 131-7 du code de la sécurité sociale - Mesures visant à garantir les ressources de la sécurité sociale)* (p. 6275, 6276) : son amendement n° 534 : suppression ; rejeté. Répartition inégale de la charge des nouvelles recettes. Poids quasi exclusif sur les salariés assurés sociaux. Déresponsabilisation des entreprises. Son amendement n° 535 : suppression du principe portant obligation pour l'Etat de compenser intégralement toute mesure d'allégement des cotisations sociales dues par les entreprises ; rejeté. S'interroge sur l'opportunité d'un tel principe. (p. 6277, 6278) : son amendement n° 536 : affectation à la CNAMTS de dix milliards d'euros de droits de consommation sur les tabacs ; devenu sans objet. - **Art. 42** *(Art. L. 245-2 et L. 245-5-2 du code de la sécurité sociale - Relèvement de la contribution sur les dépenses de promotion des fabricants ou distributeurs de dispositifs médicaux et de la contribution sur les dépenses de promotion des laboratoires pharmaceutiques)* (p. 6290, 6291) : ses amendements n° 541 : suppression et n° 542 : repli ; rejetés. Simple gadget sans effet sur les comptes des groupes pharmaceutiques. - **Art. 43** *(Art. L. 138-20 et L. 245-6-1 du code de la sécurité sociale - Contribution sur le chiffre d'affaires des entreprises pharmaceutiques et maîtrise des dépenses de médicaments)* (p. 6292, 6293) : ses amendements n° 543 : suppression et n° 544 : repli ; rejetés. Taxe gadget récupérable sur la clientèle et les coûts de production. - **Art. 45** *(Art. 1er, 2, 4, 7 et 14 à 18 de l'ordonnance n° 96-5 du 24 janvier 1996 relative au remboursement de la dette sociale - Dette sociale)* (p. 6303) : son amendement n° 547 : suppression ; rejeté. Cantonnement de la dette sociale. Crainte d'une hausse du taux de la CRDS ou d'une extension de son assiette après constat prévisible de l'inopérance du texte. - **Art. additionnel avant l'art. 39 ou avant l'art. 44 (précédemment réservé)** (p. 6311) : ses amendements n° 533 : augmentation du taux de la contribution sociale sur les bénéfices des sociétés ; n° 531 : instauration d'une règle de sélectivité du crédit en fonction de l'investissement de l'entreprise dans l'emploi et la formation ; n° 524 : réduction du taux de la TVA sur les investissements immobiliers des hôpitaux ; et n° 529 : instauration d'une contribution sociale sur les revenus financiers des entreprises ; rejetés. - **Art. additionnels avant l'art. 39 (précédemment réservés)** (p. 6313) : son amendement n° 530 : création d'une cotisation sociale additionnelle sur les revenus financiers ; rejeté. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 6314, 6315) : volonté du Gouvernement de rogner le temps du débat parlementaire. Inscription de cette réforme dans une perspective éloignée de celle de la reconquête par chacun de l'assurance maladie. Marchandisation de la santé. Conception univoque et étroitement financière de la responsabilité. Etatisation du pilotage de l'assurance maladie sous couvert de rénovation du paritarisme. Plan de financement imprévoyant. Refus regrettable de réformer les cotisations patronales et de taxer l'ensemble des richesses. Augmentation inacceptable de la CSG pesant sur les salariés et les retraités. Poids de l'effort imposé aux salariés et retraités comparé à celui demandé aux entreprises. Regrette le rejet des propositions des sénateurs communistes. Le groupe CRC votera contre cette réforme injuste, inefficace et dangereuse pour l'avenir du modèle social.

- **Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** - *Deuxième lecture* **[n° 346 (2003-2004)]** - (19 octobre 2004) - **Discussion générale** (p. 6824, 6827) : dénonciation de la méthode employée par le Gouvernement pour traiter du handicap. Démantèlement de la sécurité sociale. Améliorations apportées à ce texte par l'Assemblée nationale. Nécessité d'établir une définition dynamique du handicap. Situation des enfants lourdement handicapés. Pauvreté des moyens financiers. Insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. - **Art. additionnel avant l'art. 1er** (p. 6844) : favorable à l'amendement n° 327 de M. Nicolas About (représentation des associations non gestionnaires d'établissements au sein des instances décidant des politiques publiques en faveur des personnes handicapées). - **Art. 1er** *(Art. L. 114 à L. 114-3-1, L. 114-5, L. 540-1 et L. 580-1 du code de l'action sociale et des familles - Définition du handicap, accès aux droits fondamentaux et droit à compensation des personnes handicapées)* (p. 6846) : son amendement n° 346 : conception dynamique du handicap ; rejeté. (p. 6849) : son amendement n° 347 : précision des droits élémentaires de la personne en situation de handicap ; rejeté. (p. 6850) : son amendement n° 349 : suppression partielle ; rejeté. - **Art. additionnel après l'art. 1er bis** (p. 6860) : le groupe CRC votera l'amendement n° 403 de Mme Anne-Marie Payet (obligation de faire figurer un message sanitaire sur toutes les unités de conditionnement des boissons alcoolisées).

- **Suite de la discussion** (20 octobre 2004) - **Art. 3** *(Art. L. 821-1 à L. 821-6, L. 821-9 du code de la sécurité sociale et art. L. 244-1 du code de la l'action sociale et des familles - Assouplissement des conditions de cumul de l'allocation aux adultes handicapés et de son complément avec des revenus d'activité)* (p. 6939) : son amendement n° 361 : aménagement du dispositif permettant aux bénéficiaires de l'AAH et de ses compléments une réelle autonomie financière à l'égard des personnes de leur entourage ; rejeté. (p. 6943, 6944) : son amendement n° 362 : assouplissement des modalités d'attribution de la pension d'orphelin prévue à l'article 40 du code des pensions civiles et militaires de retraite au profit d'un adulte handicapé et extension de ce dispositif aux fonctions publiques territoriale et hospitalière ; retiré. - **Art. 4** *(Art. L. 243-4 à L. 243-6 du code de l'action sociale et des familles - Réforme de la garantie de ressources des personnes handicapées accueillies en centre d'aide par le travail)* (p. 6946) : son amendement n° 364 : alignement sur le SMIC du niveau de ressources des personnes handicapées travaillant en établissement et service d'aide par le travail ; rejeté. - **Art. 5** *(Art. L. 344-5-1 du code de l'action sociale et des familles - Maintien du régime spécifique d'aide sociale des personnes handicapées en cas d'accueil en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes)* (p. 6949, 6950) : ses amendements, portant sur le même objet, n° 365, 485 et 486 : application d'un régime identique d'aide sociale à toute personne handicapée ; rejetés. - **Art. 6** *(Art. L. 111-1, L. 111-2 et L. 112-1 à L. 112-4 du code de l'éducation - Dispositions relatives à l'adaptation de la scolarisation aux besoins des enfants et des adolescents handicapés)* (p. 6953) : ses amendements n° 366 : inscription législative des moyens financiers et humains nécessaires à la scolarisation de tous les enfants handicapés ; et n° 367 : inscription de la formation scolaire professionnelle et supérieure des handicapés dans le cadre du droit commun du service public de l'éducation ; rejetés. - **Art. 7** *(Art. L. 123-4-1 nouveau du code de l'éducation - Accueil des étudiants handicapés dans les établissements d'enseignement supérieur)* (p. 6960) : son amendement n° 370 : recrutement par l'Etat des assistants d'éducation pour l'aide humaine ; rejeté. - **Art. additionnel avant l'art. 9** (p. 6964) : son amendement n° 371 : possibilité d'aménagement du temps de travail en cas d'inaptitude au poste

de travail due à une cause autre qu'un accident du travail ou une maladie professionnelle et possibilité de suspension du contrat de travail pour permettre au salarié de suivre un stage de reclassement professionnel ; adopté.

- **Suite de la discussion** (21 octobre 2004) - **Art. 11** *(Art. L. 323-8-3 et L. 323-11 du code du travail - Articulation entre politique générale de l'emploi et actions spécifiques en faveur de l'emploi des personnes handicapées)* (p. 6981) : son amendement n° 372 : garantie de l'autonomie de fonctionnement de l'AGEFIPH ; rejeté. - **Art. 11 et art. additionnel après l'art. 11** *(Art. L. 323-8-3 et L. 323-11 du code du travail - Articulation entre politique générale de l'emploi et actions spécifiques en faveur de l'emploi des personnes handicapées)* (p. 6984) : son amendement n° 373 : prise en charge par l'Etat des dépenses de fonctionnement des centres de pré-orientation ; rejeté. (p. 6987) : son amendement n° 374 : amélioration de la politique de formation professionnelle des personnes handicapées ; retiré. (p. 6988) : votera l'amendement de M. Michel Mercier n° 293 (amélioration de la politique de formation professionnelle des personnes handicapées). - **Art. 12** *(Art. L. 323-3, L. 323-4, L. 323-8-2 et L. 323-12 du code du travail - Adaptation de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés applicable aux entreprises d'au moins vingt salariés)* (p. 6991) : son amendement n° 375 : référence aux emplois exigeant des conditions d'aptitude particulières et relèvement de la contribution à l'AGEFIPH ; retiré au profit de l'amendement n° 420 de M. Jean-Pierre Godefroy (modulation de la contribution annuelle à l'AGEFIPH en fonction de l'effort consenti par l'entreprise). - **Art. additionnels après l'art. 12** (p. 6993, 6994) : son amendement n° 376 : exclusion des marchés publics des entreprises n'embauchant aucune personne handicapée ; adopté. Conformité avec la législation européenne. - **Art. 13** *(Art. 5 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires - Conditions d'aptitude physique pour l'accès à la fonction publique)* (p. 6998) : son amendement n° 377 : application aux fonctionnaires handicapés du droit à la retraite anticipée mis en place par la loi du 21 août 2003 ; irrecevable (article 40 de la Constitution). - **Art. 14** *(Art. 27, 27 bis, 60 et 62 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État - Modalités d'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique de l'État)* (p. 7000) : son amendement n° 378 : bénéfice de l'aménagement d'horaires individualisés étendu aux fonctionnaires accompagnant leur concubin ou leur partenaire de PACS ; retiré au profit de l'amendement identique n° 79 de la commission. - **Art. 15** *(Art. 35, 35 bis, 38 et 54 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1953 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale - Modalités d'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique territoriale)* (p. 7003) : son amendement n° 379 : aménagement d'horaires des fonctionnaires handicapés ; retiré. - **Art. 16** *(Art. 27, 27 bis et 38 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière - Modalités d'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique hospitalière)* (p. 7005) : son amendement n° 380 : aménagements d'horaires des fonctionnaires handicapés ; retiré. - **Art. 17** *(Art. L. 323-4-1 et L. 323-8-6-1 du code du travail - Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans la fonction publique)* (p. 7006, 7007) : son amendement n° 381 : prise en compte de la durée du contrat dans le mode de décompte des travailleurs handicapés dans la fonction publique ; rejeté. - **Art. 19** *(Art. L. 131-2, L. 323-4, L. 323-8, L. 323-30 à L. 323-32, L. 323-34, L. 412-5, L. 421-1, L. 431-2 et L. 443-3-1 du code du travail - Transformation des ateliers protégés en entreprises adaptées)* (p. 7013) : son amendement n° 384 : ajustement du contingent d'aides au poste en cours d'année en fonction de la variation de l'effectif employé ; rejeté. (p. 7014) : son amendement n° 494 : précision de l'objectif de suivi social de la subvention spécifique ; adopté. Reconnaissance de la dualité des subventions et de l'aide au poste. (p. 7016) : son amendement n° 383 : versement d'indemnités de licenciement en cas d'interruption d'un contrat de travail dans le cadre du retour vers un CAT ; devenu sans objet. - **Art. 20 bis** *(Art. L. 345-5-1 du code de l'action sociale et des familles - Amplitude horaire de travail dans les foyers d'hébergement pour adultes handicapés)* (p. 7020) : son amendement n° 385 : suppression ; rejeté. - **Art. 21** *(Art. L. 111-7 à L. 111-7-4, L. 111-8-3-1 et L. 111-26 du code de la construction et de l'habitation - Accessibilité du cadre bâti)* (p. 7029) : son amendement n° 386 : subventions publiques subordonnées à la délivrance de l'attestation de respect des normes d'accessibilité ; devenu sans objet. (p. 7031) : son amendement n° 387 : extension de l'obligation de mise en conformité prévue pour les établissements recevant du public aux habitations collectives et aux locaux de travail ; rejeté. - **Art. additionnels avant l'art. 27** (p. 7044, 7045) : défavorable à l'amendement n° 242 du Gouvernement (création de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, CNSA). Poursuite de l'opération de transfert de charges non compensées vers les départements. Opacité du dispositif. Démantèlement du système solidaire de sécurité sociale. Attachement du groupe CRC à la reconnaissance d'un risque nouveau "handicap-incapacité-dépendance" inclus dans le champ de la sécurité sociale. - **Art. 27** *(Art. L. 146-3 à L. 146-6 du code de l'action sociale et des familles - Maisons départementales des personnes handicapées)* (p. 7055, 7057) : ses amendements n° 388 : nouvel intitulé - maison départementale pour la vie autonome ; et n° 390 : fonctions et missions des maisons du handicap ; rejetés ; et n° 389 : extension du champ des personnes susceptibles d'être accueillies dans les maisons départementales des personnes handicapées ; adopté. Refus de stigmatiser les handicapés. (p. 7062, 7063) : ses amendements n° 391 : indépendance des équipes pluridisciplinaires chargées de l'évaluation ; n° 392 : respect des conditions d'indépendance de l'équipe pluridisciplinaire, d'audition de la personne handicapée et de visite du lieu de vie pour l'évaluation des besoins ; et n° 393 : possibilité pour l'équipe disciplinaire de s'adjoindre une compétence spécifique ; devenus sans objet. (p. 7065, 7066) : ses amendements n° 394 : élargissement de l'information relative aux aides techniques à l'ensemble du territoire français ou étranger ; devenu sans objet ; et n° 395 : cohérence ; rejeté. (p. 7070) : intervient sur l'amendement n° 223 du Gouvernement (désignation d'une personne référente au sein de la maison départementale, chargée d'orienter les personnes sur les systèmes de médiation de droit commun). Demande d'éclaircissement sur le contenu de la médiation interne. - **Art. 31** *(Art. L. 241-4, L. 321-1, L. 333-3, L. 351-4-1, L. 381-1, L. 511-1, L. 541-1 à L. 541-3, L. 542-1, L. 544-8, L. 553-4 et L. 755-20 du code de la sécurité sociale - Dispositions de coordination dans le code de la sécurité sociale)* (p. 7078) : son amendement n° 396 : suppression de la prise en compte de la situation professionnelle des parents pour l'ouverture du droit à l'allocation d'éducation spéciale, AES ; rejeté. - **Art. 32 quinquies** *(Art. L. 312-9-1 du code de l'éducation - Reconnaissance de la langue des signes comme langue à part entière)* (p. 7085, 7086) : favorable à l'amendement n° 513 du Gouvernement (enseignement de la langue française des signes - formation professionnelle à la LSF - diffusion de la LSF dans l'administration). Remerciements à Mme la secrétaire d'Etat et aux membres de son cabinet. Légitimité du combat des associations de sourds. - **Art. 44 quater** *(Accès à l'assurance et au crédit des personnes handicapées)* (p. 7092) : son amendement n° 397 : suppression ; rejeté. Insatisfaction des handicapés sur la « convention Bellorgey ». - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 7102, 7103) : important travail de toilettage. Principe de la prestation de compensation. Avancées du texte. Adoption de nombreux amendements déposés par le groupe CRC. Insuffisance des moyens affectés. Démantèlement du système de protection sociale. Le groupe CRC ne pourra voter ce projet de loi.

- **Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (27 octobre 2004) - **Discussion générale** (p. 7197, 7198) : importance du besoin en logements. Financement des logements sociaux. Rôle de la puissance publique dans la politique du logement. Amendements présentés par le groupe CRC.

- **Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2005 [n° 53 (2004-2005)]** - (18 novembre 2004) - **Débat sur les accidents du travail et les maladies professionnelles**

(p. 8109, 8110) : institutionnalisation du déficit récurrent de la branche. Financement du FIVA et désengagement de l'Etat. Transfert a minima vers la branche maladie. Lutte insufisante contre la sous-déclaration et la fraude en matière d'accidents du travail. Favorable à la modulation du taux de cotisation patronale en fonction de la part des salaires dans la valeur ajoutée. Position du Gouvernement sur la directive européenne REACH. Amendements du groupe CRC pour infléchir la politique relative aux accidents du travail et aux maladies professionnelles. - **Art. 21 (priorité)** *(Contribution des entreprises ayant exposé leurs salariés à l'amiante au Fonds de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante, FCAATA)* (p. 8117) : son amendement n° 197 : suppression des deux derniers alinéas du II relatifs au plafond de la contribution et exonérant les entreprises en redressement ou en liquidation judiciaires du versement de celle-ci ; rejeté. - **Art. additionnels avant l'art. 19 (précédemment réservés)** (p. 8121, 8123) : ses amendements n° 190 : précision des conditions requises par un salarié pour bénéficier de l'ACAATA ; n° 194 : élargissement du bénéfice de l'ACAATA aux salariés ayant manipulé, traité ou inhalé de l'amiante ; n° 196 : liste indicative des entreprises ouvrant droit à l'ACAATA et n° 192 : bénéfice de l'ACAATA pour tous les personnels portuaires ; rejetés. (p. 8124, 8125) : ses amendements n° 193 : bénéfice de l'ACAATA même au-delà de soixante ans, dans l'attente de l'ouverture des droits à la retraite à taux plein et n° 191 : calcul du montant de l'ACAATA ; rejetés. (p. 8128, 8129) : ses amendements n° 195 : suppression de la limitation de cumul entre la pension de réversion et la rente d'accident du travail et n° 187 : suppression du seuil de 25 % d'incapacité permanente pour la reconnaissance de pathologies d'origine professionnelle ; rejetés. (p. 8131) : soutient l'amendement n° 185 de M. Guy Fischer (intégration dans le corps des médecins du travail des médecins intervenant dans la fonction publique territoriale pour le suivi des visites médicales professionnelles) ; rejeté.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Economie, finances et industrie - Services financiers**

- (3 décembre 2004) - rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, pour la consommation et la concurrence. (p. 8945, 8946) : analyse des crédits de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, DGCCRF. Décalage entre la baisse des moyens et la place grandissante de la consommation dans la vie quotidienne des familles. Concertation avec l'ensemble des associations de consommateurs sur les attentes de ces derniers. Question centrale des moyens de contrôle.

**Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer - IV. Tourisme**

- (9 décembre 2004) (p. 9410, 9412) : données chiffrées. Sa conception du tourisme. Abandon de la politique des contrats de plan Etat-région. Politique sociale du tourisme. Chèques-vacances. Le groupe CRC ne votera pas le budget du tourisme.

**DEMILLY (Fernand)**
*sénateur (Somme)*
*RDSE*

Non réélu le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles jusqu'au 30 septembre 2004.

Membre titulaire du Conseil national des fondations.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi de modernisation de la sécurité civile [n° 227 (2003-2004)]** - (15 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4266, 4267) : caractère régalien de la sécurité civile. Regrette la départementalisation de la gestion des SDIS. Favorable à la plupart des objectifs de ce texte. Inquiétude des élus locaux face au financement de cette réforme. Préférence pour le recours à la notion de ressources propres.

- **Suite de la discussion** (16 juin 2004) - **Art. 22** *(Financement des opérations de secours)* (p. 4343) : son amendement n° 100 : mobilisation du SDIS par un acte de réquisition identifiant le responsable de l'opération ; retiré. Compensation financière des opérations décidées par l'Etat. - **Art. 25** *(Intitulé de la section I-1 nouvelle du chapitre IV du titre II du livre IV de la première partie du code général des collectivités territoriales et article L. 1424-8-1 - Réserves de sécurité civile)* (p. 4347) : son amendement n° 101 : suppression ; retiré au profit de l'amendement n° 19 de la commission (constitution de réserves de sécurité civile à l'échelon communal) qu'il accepte. - **Art. 26** *(Art. L. 1424-8-2 du code général des collectivités territoriales - Réserves départementales de sécurité civile)* (p. 4353) : son amendement n° 102 : suppression de la réserve départementale ; adopté.

**DEMONTES (Christiane)**
*sénateur (Rhône)*
*SOC*

Election le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales à partir du 6 octobre 2004.

### DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

### INTERVENTIONS

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Anciens combattants**

- (4 décembre 2004) (p. 9099, 9101) : progression illusoire des crédits. Absence de mesure nouvelle. Revalorisation nécessaire de la retraite du combattant et du plafond de la rente mutualiste. Demande l'entrée en vigueur effective de l'augmentation des pensions des veuves. Remboursement des soins. Conditions d'indemnisation des orphelins de victimes de la barbarie nazie. Absence de signification historique de la date choisie pour rendre hommage aux morts pour la France en Afrique du Nord. Le groupe socialiste ne votera pas ce budget. - **Art. additionnels après l'art. 72 quater** (p. 9106) : ses amendements n° II-26 : revalorisation de la retraite du combattant et n° II-28 : repli ; irrecevables (article 40 de la Constitution). (p. 9107) : son amendement n° II-27 : relèvement du plafond de la rente mutualiste ; irrecevable (article 40 de la Constitution).

**DEMUYNCK (Christian)**
*sénateur (Seine-Saint-Denis)*
*UMP*

Fin d'une mission temporaire auprès du ministre délégué à l'enseignement scolaire auprès du ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche le 15 juin 2004.

Réélu le 26 septembre 2004.

### NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

### DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

### INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif au divorce [n° 389 (2002-2003)]** - (7 janvier 2004) - **Discussion générale** (p. 69, 70) : adaptation des dispositions sur le divorce aux évolutions de la société. Insuffisances de la loi de 1975 : détournements de procédure ; rigidité de la prestation compensatoire ; transmissibilité aux héritiers. Réforme équilibrée. Modernisation des formes de divorce. Apaisement et rationalisation des procédures. Améliorations de la prestation compensatoire et de la protection des victimes de violences conjugales. Risques pour les femmes disposant de faibles droits à la retraite.

**- Contribution du Sénat au débat sur une déclaration du Gouvernement sur l'avenir de l'école** - (21 janvier 2004) (p. 686, 687) : expression directe à travers les réunions publiques. Problématique préoccupante de la violence scolaire. Lutte active du Gouvernement contre ce phénomène. Normalisation indispensable de l'outil statistique. Coordination entre le ministère de l'intérieur et le ministère de l'éducation nationale. Renforcement de l'autorité des personnels enseignants et d'encadrement.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Travail, santé et cohésion sociale - II. - Santé, famille, personnes handicapées et cohésion sociale**

- (6 décembre 2004) (p. 9140, 9141) : hommage à l'action du Président de la République en faveur des personnes handicapées. Efforts de l'Etat, des départements et des régimes de sécurité sociale. Interrogation sur les décrets d'application mettant en place les maisons départementales du handicap. Augmentation du nombre de places dans les établissements médico-sociaux.

**Travail, santé et cohésion sociale - III. - Ville et rénovation urbaine**

- (9 décembre 2004) (p. 9460) : risques de dégénérescence des quartiers intermédiaires.

**Ecologie et développement durable**

- (10 décembre 2004) (p. 9507, 9508) : ratification du protocole de Kyoto par la Russie. Adoption de la charte constitutionnelle de l'environnement. Amélioration du taux d'exécution des crédits du ministère. Incitations fiscales à la responsabilisation des comportements. Pérennisation du budget de l'ADEME dans la lutte contre le réchauffement climatique. Utilisation des postes créés pour la prévention des risques industriels. Recentrage des missions de l'Etat sur le contrôle de la qualité de l'eau et la prévention des risques. Conséquences des décroisements de crédits.

**DENEUX (Marcel)**
*sénateur (Somme)*
*UC*

Réélu le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires économiques et du plan.

Membre de la Délégation parlementaire pour l'Union européenne.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques jusqu'au 13 octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil national des transports le 26 octobre 2004.

Membre titulaire de la Commission consultative pour la production de carburants de substitution le 17 juin 2004.

Membre titulaire du Conseil d'orientation de l'observatoire national sur les effets du réchauffement climatique en France métropolitaine et dans les départements et territoires d'outre-mer.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* visant à instaurer un moratoire des fermetures de services publics en milieu rural **[n° 174 (2003-2004)]** (27 janvier 2004) - **Aménagement du territoire - Collectivités territoriales - Fonction publique - Société.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur le rôle des centrales d'achat dans la fixation des prix à la consommation et les délocalisations d'entreprises **[n° 284 (2003-2004)]** (30 avril 2004) - **Entreprises - PME, commerce et artisanat.**

*Proposition de loi* tendant à protéger les noms des collectivités locales sur Internet **[n° 309 (2003-2004)]** (12 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Economie et finances, fiscalité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de résolution* tendant à compléter et modifier le Règlement du Sénat **[n° 396 (2003-2004)]** (1er juillet 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à considérer comme les effets d'une catastrophe naturelle les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse ou à la réhydratation des sols quelle que soit leur intensité **[n° 441 (2003-2004)]** (12 août 2004) - **Environnement.**

## INTERVENTIONS

**- Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat sur l'énergie** - (27 avril 2004) (p. 2566, 2568) : effets de l'émission de gaz à effet de serre. Problématique énergétique. Solidarité environnementale planétaire mais intérêts économiques divergents entre les nations. Importance historique de la création de EDF et de GDF, de la mise en place d'un important programme nucléaire et du lancement de la campagne volontariste de "chasse au gaspi". Fragilité actuelle de notre situation énergétique. Mise en place indispensable d'une véritable politique de maîtrise de la consommation d'énergie. Ratification des accords de Kyoto. Apport essentiel de la filière nucléaire à notre production d'énergie. Maintien de la diversification géographique des provenances de pétrole. Réforme des transports. Utilisation du gaz naturel. Développement des énergies renouvelables. Révision de la fiscalité dans un sens plus écologique. Financement de la recherche sur les réacteurs de quatrième génération. Attachement de l'UDF à la préservation du service public d'EDF et de GDF ; défense d'une vision intégrée d'EDF ; favorable à l'extinction progressive du régime spécial de retraite. Accélération des programmes de recherche.

**- Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (5 mai 2004) - **Art. 6** *(Art. L. 324-2, L. 331-2 et L. 411-37 du code rural - Entreprises agricoles à responsabilité limitée et sociétés civiles d'exploitation agricole)* (p. 2859) : son amendement n° 185 : conditions de mise à disposition de biens loués au profit d'associés non exploitants ; retiré. - **Art. 7** *(Art. L. 411-37 et L. 411-39-1 du code rural - Assolements en commun)* (p. 2860, 2861) : encouragement à la pratique des assolements en commun. Constitution de sociétés civiles. Nécessité d'encadrer cette évolution de la politique des structures. Disparité entre productions végétales et productions animales. (p. 2862) : son amendement n° 186 : assouplissement des conditions de passage à l'assolement en commun pour les preneurs de bail ; devenu sans objet. - **Art. additionnel après l'art. 7** (p. 2863) : son amendement n° 187 : possibilité de regroupement d'exploitations pour les producteurs de lait ; retiré. - **Art. 9** *(Art. L. 632-3 et L. 251-9 du code rural - Indemnisation des producteurs de végétaux dans le cadre de la lutte contre les insectes nuisibles)* (p. 2868) : soutient l'amendement n° 759 de M. Yves Détraigne (modalités de financement de la lutte contre les organismes nuisibles) ; retiré. (p. 2869, 2870) : son amendement n° 188 : élargissement du champ des accords interprofessionnels pour permettre la réalisation d'investissements ; retiré.

**- Suite de la discussion** (6 mai 2004) - **Art. 10 ter** *(Art. L. 265 bis A du code des douanes -Agrément simplifié pour la production d'huile végétale non destinée à la production de carburant ou de combustible)* (p. 2900) : défavorable à l'amendement n° 15 de la commission (suppression). Droit accordé aux producteurs agricoles dans d'autres pays. Rappel de deux directives européennes sur les biocarburants non appliquées en France. Défense des petites et moyennes entreprises. - **Art. additionnels après l'art. 12 quinquies** (p. 2960) : soutient l'amendement n° 158 de Mme Sylvie Desmarescaux (modalités de recours à l'assurance garantie des salaires en cas de défaillance d'une entreprise appartenant à un groupement d'employeurs) ; retiré. (p. 2961) : soutient l'amendement n° 159 de Mme Sylvie Desmarescaux (privilège spécial accordé aux créances détenues par un groupement d'employeurs) ; retiré.

**- Projet de loi d'orientation sur l'énergie [n° 328 (2003-2004)]** - (9 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4008, 4010) : première loi d'orientation sur l'énergie. Décalage entre le contenu du texte et les engagements précis du Gouvernement. Certificats d'économie d'énergie. Gaz à effet de serre. Biocarburants. Sous-emploi de l'outil fiscal pour réduire la consommation d'énergies fossiles. Nouveau type de réacteur nucléaire. Politique de recherche énergétique. Compatibilité entre la protection de l'environnement et celle du tissu industriel français. - **Annexe (priorité)** *(Sur l'amendement n° 4 de la commission : rétablissement d'une annexe définissant les orientations de la politique énergétique)* (p. 4050) : sur le pararaphe I de l'amendement n° 4 précité, son sous-amendement n° 125 ; adopté.

**- Suite de la discussion** (10 juin 2004) (p. 4090, 4091) : sur le B du paragraphe II de l'amendement n° 4 précité, ses sous-amendements n° 261 et 265 ; adoptés, ainsi que le n° 266 ; retiré. (p. 4094) : sur le C du paragraphe II de l'amendement n° 4 précité, son sous-amendement n° 267 ; adopté.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Première partie :*

- (29 novembre 2004) - **Art. 16 bis** *(Augmentation des quantités de biocarburants bénéficiant d'une réduction de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers et assouplissement des modalités d'agrément des unités de production concernées)* (p. 8567, 8569) : son amendement n° I-275 : répartition de la production de biocarburants entre la filière des oléagineux et la filière éthanol ; retiré. Arbitrage de répartition entre les filières de production. Politique d'aménagement du territoire. - **Art. 16 ter** *(Majoration de l'impôt sur les sociétés visant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre)* (p. 8571) : sur l'amendement n° I-329 du Gouvernement (transformation du dispositif de majoration d'impôt sur les sociétés en un prélèvement supplémentaire de la TGAP), son sous-amendement n° I-331 : augmentation du taux de la taxe ; retiré. (p. 8572, 8573) : ses amendements, portant sur le même objet, n° I-273 et I-274 : renforcement du taux de la taxe dissuasive ; devenus sans objet.

*Deuxième partie :*

**Agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales**

- (7 décembre 2004) (p. 9235, 9236) : budget en diminution. Aides communautaires. Priorités du Gouvernement : assurance récolte, fonds unique de bâtiments d'élevage, politique phytosanitaire et renforcement de l'enseignement supérieur et de la recherche. Redéploiement insatisfaisant des crédits. Conséquences sur le budget 2006. Désengagement de l'Etat dans l'agroalimentaire et la promotion. Reconsidération indispensable de la politique de l'équarrissage. Importance du développement de la filière des biocarburants. Archaïsme de la "modernisation agricole" en préparation.

**DÉRIOT (Gérard)**
*sénateur (Allier)*
*UMP-R*

## NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires sociales à partir du 7 octobre 2004 ; membre de la commission jusqu'au 6 octobre 2004.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques de santé.

Membre titulaire du Conseil de surveillance de la caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés.

Membre titulaire du Conseil de surveillance du fonds de financement de l'allocation personnalisée d'autonomie.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la bioéthique le 9 juin 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la politique de santé publique le 9 juillet 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'assurance maladie le 27 juillet 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de simplification du droit le 20 octobre 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2005 le 18 novembre 2004.

Membre de la mission commune d'information "La France et les Français face à la canicule : les leçons d'une crise" jusqu'au 3 février 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

*Avis*, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 343 (2003-2004)] habilitant le Gouvernement à simplifier le droit **[n° 6 (2004-2005)]** (7 octobre 2004) - **Entreprises - Fonction publique - Pouvoirs publics et Constitution - Questions sociales et santé.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 53 (2004-2005)] de financement de la Sécurité sociale pour 2005 **[n° 57 tome 4 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Sécurité sociale.**

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif aux assistants maternels et aux assistants familiaux [n° 201 (2003-2004)]** - (25 mai 2004) - **Art. 14** *(Art. L. 773-4 à L. 773-6 nouveaux du code du travail - Décret relatif aux indemnités d'entretien et aux fournitures et rémunération des assistants maternels ou des assistants familiaux pendant leur période de formation)* (p. 3487) : défavorable à l'amendement n° 26 de Mme Gisèle Printz (fixation sur le plan national des indemnités et fournitures destinées à l'entretien de l'enfant).

**- Projet de loi relatif à l'assurance maladie [n° 420 (2003-2004)]** - (22 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5884, 5885) : réalité inquiétante. Crise sans précédent. Absence de pilotage politique. Excès d'une consommation non maîtrisée. Absence de rationalité dans la prise en charge des patients. Augmentation inéluctable des dépenses de santé amplifiée par le choc démographique de 2006. Salue le courage du Gouvernement. Large concertation. Sauvegarde des principes fondateurs de 1945. Pari sur l'avenir fondé sur l'ambition d'une modification durable des comportements de tous les acteurs de la santé. Pertinence de la facturation d'un euro à tous les patients. Mise en oeuvre indispensable d'un plan d'informatisation des cabinets médicaux pour l'efficacité du dossier médical personnel. Extension satisfaisante de la couverture complémentaire santé. Se déclare circonspect sur l'autorisation donnée aux spécialistes d'augmenter leurs honoraires pour les "consultations directes". Crainte de résultats inverses à ceux escomptés. Interrogation sur la prolongation de la durée de vie de la CADES et la très faible augmentation de la CRDS. Nécessaire permanence des soins dans les zones rurales. Le groupe UMP s'associe au pari courageux du Gouvernement.

**- Suite de la discussion** (23 juillet 2004) - **Art. 5** *(Art. L. 162-5 du code de la sécurité sociale - Dépassements d'honoraires des médecins)* (p. 6001) : son amendement n° 311 : suppression de la référence aux spécialités médicales pour les possibilités de dépassement d'honoraires ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 5** (p. 6007) : soutient

l'amendement n° 300 de M. Daniel Hoeffel (prise en compte des spécificités du régime local d'Alsace-Moselle) ; adopté.

- **Suite de la discussion** (24 juillet 2004) - **Art. 13 bis** *(Art. L. 323-4-1 du code de la sécurité sociale - Aide à la reprise du travail des assurés ayant connu une interruption de travail supérieure à trois mois)* (p. 6066) : son amendement n° 312 : possibilité du médecin conseil d'intervenir auprès du médecin du travail pour aider les assurés ayant connu une interruption de travail supérieure à trois mois ; adopté. - **Art. 15 bis** *(Art. L. 162-4-4 du code de la sécurité sociale - Prolongation d'un arrêt de travail)* (p. 6075) : son amendement n° 313 : mission du médecin traitant en matière d'arrêt de travail ; adopté.

- **Projet de loi habilitant le Gouvernement à simplifier le droit [n° 343 (2003-2004)]** - (13 octobre 2004) - rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales. - **Discussion générale** (p. 6571, 6574) : complexité croissante du droit social. Inflation, instabilité et technicité des mesures. Conséquences de cette complexité. Intérêt de la simplification engagée. Bilan de la précédente loi. Présentation des mesures proposées et des amendements de la commission. Régime social des indépendants, RSI. Etablissements hospitaliers. Ratification des ordonnances. Recommande l'adoption de ce projet de loi amendé par la commission des affaires sociales saisie pour avis. - **Art. 8** *(Diverses mesures de simplification relatives au droit funéraire, à la législation applicable aux associations, au pouvoir de substitution du préfet en Alsace-Moselle, aux règles encadrant l'exercice de certaines professions réglementées, au régime de protection des mineurs accueillis hors du domicile parental et à la prestation de serment des contrôleurs chargés de surveiller l'application des congés payés)* (p. 6629) : son amendement n° 56 : obligation de secret professionnel des contrôleurs des caisses de congé payé ; adopté.

- **Suite de la discussion** (14 octobre 2004) - **Art. 12** *(Rationalisation de la réglementation relative aux aides personnelles au logement)* (p. 6652) : s'oppose aux amendements identiques n° 125 de M. Jean-Pierre Sueur et n° 164 de Mme Josiane Mathon (suppression) ainsi qu'à l'amendement n° 132 de M. Michel Charasse (garantie de l'absence de réduction des aides actuelles). - **Art. 33** *(Simplifications relatives au régime social de l'agriculture et de la pêche)* (p. 6697) : s'oppose à l'amendement n° 144 de M. Jean-Pierre Godefroy (suppression de l'habilitation en matière d'extension du dispositif du titre emploi simplifié agricole à l'ensemble des employeurs des salariés agricoles). - **Art. 36** *(Renforcement des droits des cotisants dans leurs relations avec les organismes de recouvrement des cotisations et des contributions sociales)* (p. 6700) : s'oppose à l'amendement n° 218 de M. Jean-Pierre Sueur (suppression de l'habilitation en matière de mesures permettant aux cotisants de se prévaloir de circulaires et instructions ministérielles). - **Art. 37** *(Simplification de la législation relative à la formation)* (p. 6702, 6703) : s'oppose aux amendements identiques n° 102 de M. Jean-Pierre Godefroy et n° 172 de Mme Josiane Mathon (suppression). - **Art. 37 bis** *(Simplifications en matière d'élections professionnelles)* (p. 6705) : son amendement n° 57 : rédaction ; adopté. S'oppose aux amendements identiques n° 103 de M. Jean-Pierre Godefroy et n° 173 de Mme Eliane Assassi (suppression). - **Art. 46** *(Nouvelle habilitation à clarifier le droit de la commande publique)* (p. 6723) : favorable à l'amendement n° 110 de M. Philippe Adnot (habilitation du Gouvernement à prendre une ordonnance simplifiant les règles de passation des marchés publics pour les collectivités territoriales). - **Art. additionnel après l'art. 47 bis** (p. 6727) : accepte l'amendement n° 95 du Gouvernement (simplification de la procédure visant à faciliter l'accès des enseignants à une seconde carrière au sein de la fonction publique). - **Art. 48** *(Simplification et clarification en matière de sécurité sociale)* (p. 6731) : son amendement n° 58 : précision des trois points devant faire l'objet de l'habilitation au titre de l'amélioration des relations entre l'Etat et les caisses de sécurité sociale ; adopté. (p. 6732, 6733) : s'oppose à l'amendement n° 179 de Mme Josiane Mathon (suppression). Demande le retrait de l'amendement n° 104 de M. Jean-Pierre Godefroy (suppression du champ de l'habilitation des mesures tendant à simplifier et alléger les règles applicables aux relations entre l'Etat et les caisses et organismes concourant à la protection sociale) au profit de son amendement n° 58 précité. S'oppose aux amendements de M. Jean-Pierre Godefroy n° 105 (suppression de l'habilitation en matière de simplification du mode d'établisssement et de révision des tableaux de maladies professionnelles), n° 106 (suppression de l'habilitation en matière de simplification des procédures d'indemnisation et de fonctionnement du fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante) et n° 107 (suppression de l'habilitation en matière d'harmonisation des modalités du suivi médical des victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles aux conséquences graves avec celui des victimes de maladies graves). (p. 6737, 6738) : concertation avec l'ensemble des caisses concernées. Objectif de simplification pour les travailleurs indépendants. Attachement des travailleurs indépendants à leur caisse sociale. Relation avec l'URSSAF limitée au paiement de la cotisation. Interroge le ministre à propos des répercussions sur l'emploi. (p. 6739) : demande le retrait des amendements de M. Jean-René Lecerf n° 123 (compétence du régime social des travailleurs indépendants, RSI, pour assurer l'ensemble des fonctions d'affiliation et de recouvrement des cotisations) et n° 124 (substitution à la délégation obligatoire d'une simple faculté de délégation pour les missions de recouvrement), n° 68 de Mme Anne-Marie Payet (création en outre-mer d'un régime social des travailleurs indépendants dans les mêmes conditions qu'en métropole) et n° 183 de M. Nicolas Alfonsi (précision que le régime social des indépendants, RSI, assure lui-même le rôle de l'interlocuteur social unique avec une faculté de délégation de certaines missions). S'oppose aux amendements n° 109 de M. Jean-Pierre Godefroy (garantie du même régime social des travailleurs indépendants, RSI, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer) et n° 66 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (précision que le régime social des indépendants, RSI, assure lui-même le rôle de l'interlocuteur social unique avec une faculté de délégation de certaines missions). (p. 6741) : s'oppose à l'amendement n° 67 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (organisation des élections au conseil d'administration du RSI par l'instance créée à titre provisoire). (p. 6742) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 122 de M. Nicolas Alfonsi (création en Corse d'une caisse régionale chargée de la mise en oeuvre de la gestion du régime social des travailleurs indépendants). S'oppose à l'amendement n° 108 de M. Jean-Pierre Godefroy (suppression de l'habilitation en matière de clarification et d'aménagement de la mission, de l'organisation et du fonctionnement des caisses nationales de sécurité sociale). (p. 6743) : accepte l'amendement n° 201 de M. Paul Blanc (extension du champ de l'habilitation à l'harmonisation des procédures de nomination aux emplois supérieurs des organismes de sécurité sociale et du service du contrôle médical). - **Art. 49** *(Simplifications de dispositions du code de l'action sociale et des familles)* (p. 6744) : son amendement n° 59 : précision ; adopté après modification par le sous-amendement n° 243 du Gouvernement qu'il accepte. (p. 6745) : s'oppose à l'amendement n° 180 de Mme Josiane Mathon (suppression). Sur les amendements de M. Jean-Pierre Godefroy, s'oppose au n° 145 (suppression partielle) et demande le retrait du n° 146 (suppression partielle). - **Art. 50** *(Simplification dans le domaine de la santé)* (p. 6746) : son amendement n° 195 : extension du champ de responsabilité de l'établissement français du sang ; adopté. (p. 6748) : son amendement n° 60 : précision ; adopté. Ses amendements n° 61 : clarification des obligations de financement de la formation professionnelle des établissements de santé ; et n° 62 : coordination ; adoptés. (p. 6749) : s'oppose aux amendements de M. Jean-Pierre Godefroy n° 140 (suppression de l'habilitation en matière d'harmonisation du statut des grands établissements sanitaires, notamment par la modification de l'étendue de la répartition de leurs compétences et de leurs moyens d'action), n° 142 (exclusion du champ de l'habilitation de la transformation du laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies en société anonyme) et n° 143 (exclusion du champ de l'habilitation de la réforme de l'hôpital prévue dans le plan « Hôpital 2007 »), ainsi qu'au n° 181 de Mme Josiane Mathon (suppression).

Accepte les amendements n° 96 du Gouvernement (habilitation à modifier la composition des tribunaux interrégionaux et de la Cour nationale de la tarification sanitaire et sociale, CNTSS) et n° 202 de M. Paul Blanc (simplification de l'organisation, du fonctionnement et de la gestion des centres de lutte contre le cancer). (p. 6750) : intervient sur l'amendement n° 142 de M. Jean-Pierre Godefroy (exclusion du champ de l'habilitation de la transformation du laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies en société anonyme). Non-incidence de la transformation en société anonyme du Laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies sur la qualité des produits fabriqués. - **Art. additionnels après l'art. 50** (p. 6751) : accepte l'amendement n° 97 du Gouvernement (harmonisation et clarification de la situation de l'ensemble des personnels de la caisse autonome nationale de sécurité dans les mines). (p. 6752) : accepte l'amendement n° 241 du Gouvernement (mesures transitoires en matière de simplification des autorisations d'exploitation des établissements de santé). - **Art. 51** *(Ratification des ordonnances prises sur le fondement de la loi n° 2003-591 du 2 juillet 2003 habilitant le Gouvernement à simplifier le droit)* (p. 6756) : accepte l'amendement n° 206 de M. Jean-René Lecerf (faculté pour le fonds d'assurance formation des travailleurs indépendants de conclure des conventions de délégation). Accepte l'amendement n° 207 de M. Jean-René Lecerf (report d'un an de la réforme du fonds d'assurance formation des travailleurs indépendants). (p. 6766) : son amendement n° 63 : ratification de l'ordonnance du 24 juin 2004 relative à la simplification du droit dans les domaines du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; adopté. Son amendement n° 64 : ratification de l'ordonnance du 24 juin 2004 simplifiant le minimum vieillesse ; adopté.

- **Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2005 [n° 53 (2004-2005)]** - (18 novembre 2004) - rapporteur de la commission des affaires sociales pour les accidents du travail et les maladies professionnelles. - **Débat sur les accidents du travail et les maladies professionnelles** (p. 8104, 8106) : approbation de l'organisation d'un débat indépendant sur la branche accidents du travail et maladies professionnelles. Attente des conclusions de la Cour des comptes sur ses travaux sur les fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante. Enjeu financier de la branche. Diminution des accidents du travail mais augmentation des maladies professionnelles. Charges de la branche. Conclusion d'une convention d'objectifs et de gestion avec l'Etat. Perspectives de réforme du système de réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles. Au nom de la commission des affaires sociales et sous réserve de l'adoption de ses amendements propose le vote de ce projet de loi. - **Demande de priorité** (p. 8115) : demande l'examen en priorité des articles 19 à 23 ; priorité ordonnée. - **Art. 21 (priorité)** *(Contribution des entreprises ayant exposé leurs salariés à l'amiante au Fonds de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante, FCAATA)* (p. 8116) : s'oppose à l'amendement n° 239 de M. Georges Mouly (absence de rétroactivité de la contribution). Son amendement n° 21 : mode de calcul de la contribution ; adopté. S'oppose aux amendements n° 197 de Mme Michelle Demessine (suppression des deux derniers alinéas du II relatifs au plafond de la contribution et exonérant les entreprises en redressement ou en liquidation judiciaires du versement de celle-ci) et n° 40 de M. François Marc (suppression du plafonnement limitant à deux millions d'euros le montant de la contribution demandé à chaque entreprise). (p. 8118) : accepte l'amendement de la commission des finances saisie pour avis n° 35 (rédaction). Son amendement n° 22 : possibilité de perception de la contribution par la MSA ; adopté. - **Art. 21 bis (priorité)** *(Art. 41 de la loi n° 98-1194 du 23 décembre 1998 de financement de la sécurité sociale pour 1999 - Procédure d'inscription sur la liste des entreprises ouvrant droit au bénéfice de la cessation d'activité)* (p. 8119) : souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 60 de M. Jean-Marc Juilhard (introduction d'une procédure contradictoire d'instruction des demandes d'inscription sur la liste des entreprises ouvrant droit au bénéfice de la cessation d'activité). - **Art. additionnel après l'art. 21 bis (priorité)** : son amendement n° 23 : équilibre financier de la branche accidents du travail et maladies professionnelles ; adopté. - **Art. 22 (priorité)** *(Montant du versement de la branche accidents du travail à la branche maladie au titre de la sous-déclaration des accidents du travail et des maladies professionnelles)* (p. 8120) : s'oppose à l'amendement n° 94 de M. Jean-Pierre Godefroy (augmentation du montant du versement). - **Art. additionnels avant l'art. 19 (précédemment réservés)** (p. 8122, 8123) : s'oppose aux amendements n° 84 de M. Jean-Pierre Godefroy (liste indicative des établissements concernés par l'ACAATA) et de Mme Michelle Demessine n° 190 (précision des conditions requises par un salarié pour bénéficier de l'ACAATA), n° 194 (élargissement du bénéfice de l'ACAATA aux salariés ayant manipulé, traité ou inhalé de l'amiante), n° 196 (liste indicative des entreprises ouvrant droit à l'ACAATA) et n° 192 (bénéfice de l'ACAATA pour tous les personnels portuaires). (p. 8125) : s'oppose aux amendements n° 85 de M. Jean-Pierre Godefroy (encadrement du montant de l'ACAATA) et de Mme Michelle Demessine n° 193 (bénéfice de l'ACAATA même au-delà de soixante ans, dans l'attente de l'ouverture des droits à la retraite à taux plein) et n° 191 (calcul du montant de l'ACAATA). (p. 8126, 8128) : s'oppose aux amendements de M. Jean-Pierre Godefroy n° 87 (point de départ du délai de la prescription), n° 92 (prise en charge totale des prestations en nature), n° 90 (montant de l'indemnité journalière) et n° 91 (montant de la rente). (p. 8129, 8130) : s'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 195 (suppression de la limitation de cumul entre la pension de réversion et la rente d'accident du travail) et n° 187 (suppression du seuil de 25 % d'incapacité permanente pour la reconnaissance de pathologies d'origine professionnelle) et de M. Jean-Pierre Godefroy n° 93 (indexation sur l'évolution des salaires du montant des rentes et pensions perçues par les victimes du travail atteintes d'une incapacité permanente), n° 86 (point de départ de la prescription) et n° 89 (abaissement du seuil d'effectif pour la mise en place d'un CHSCT). (p. 8131) : s'oppose à l'amendement n° 185 de M. Guy Fischer (intégration dans le corps des médecins du travail des médecins intervenant dans la fonction publique territoriale pour le suivi des visites médicales professionnelles) et demande le retrait de l'amendement n° 66 de M. Jean-Pierre Godefroy (suppression des limitations au cumul d'une pension de retraite et d'une rente accident du travail pour les personnes relevant du régime spécial des ouvriers de l'État et leurs ayants droit). (p. 8164, 8165) : sur les amendements de M. Jean-Pierre Godefroy, souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur le n° 83 (précisions relatives à l'application des dispositions du régime transitoire s'appliquant aux accidents du travail) et s'oppose au n° 88 (rapport du Gouvernement sur les conditions de création d'une agence nationale de la santé au travail). (p. 8166) : s'oppose à l'amendement n° 186 de Mme Michelle Demessine (propositions par les médecins du travail des mesures préventives nécessaires face aux risques professionnels). Souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 226 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (création d'une caisse spécifique bénéficiant d'une gestion paritaire pour les accidents du travail et les maladies professionnelles).

**DESESSARD (Jean)**
*sénateur (Paris)*
*SOC-R*

Election le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan à partir du 6 octobre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société**.

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (28 octobre 2004) - **Art. 1er** *(Art. L. 310-1, L. 310-2, L. 311-1, L. 311-10, L. 311-10-1 nouveau et L. 322-2 du code du travail - Définition et réforme du service public de l'emploi)* (p. 7258) : soutient l'amendement n° 227 de Mme Gisèle Printz (représentation des demandeurs d'emploi au sein des maisons de l'emploi) ; rejeté. - **Art. 10** *(Art. L. 4253-7 et L. 4253-8 du code général des collectivités territoriales - Modification du CIVIS)* (p. 7316) : défavorable à l'amendement n° 15 de la commission (prise en charge par l'Etat du CIVIS).

- **Suite de la discussion** (2 novembre 2004) - **Art. 29** *(Art. L. 322-4-10 à L. 322-4-13 du code du travail - Contrat d'avenir)* (p. 7425) : favorable à l'amendement n° 420 de M. Roland Muzeau (suppression). Multiplication non justifiée des contrats aidés. Complexité pour les personnes à la recherche d'un emploi.

- **Projet de loi relatif aux aéroports [n° 452 (2003-2004)]** - (9 novembre 2004) - **Discussion générale** (p. 7790, 7792) : contestation des arguments employés par le Gouvernement pour modifier le statut d'ADP. Opposition des Verts. Incompréhension face au transfert de domanialité des terrains. Risque d'atteinte au développement harmonieux du territoire. - **Art. 2** *(Déclassement et transfert des biens du domaine public aéroportuaire)* (p. 7809, 7810) : soutient l'amendement n° 36 de M. Daniel Reiner (suppression) ; rejeté. Risque de priver l'Etat des moyens de faire respecter sa mission de service public. (p. 7811) : soutient l'amendement n° 39 de M. Daniel Reiner (maintien de la qualification juridique d'ouvrages publics pour les ouvrages aéroportuaires d'ADP) ; rejeté. - **Art. 3** *(Retour à l'Etat des plus-values foncières en cas de fermeture d'un aéroport)* - **Art. 4** *(Transfert des droits et obligations d'ADP)* (p. 7814) : son amendement n° 41 : suppression ; rejeté. - **Art. 6** *(Art. L. 251-1 à L. 251-3 du code de l'aviation civile, CAC - Missions d'ADP)* (p. 7818, 7819) : soutient l'amendement n° 45 de M. Daniel Reiner (opposition à l'ouverture du capital d'ADP) ; rejeté. Soutient l'amendement n° 46 de M. Daniel Reiner (encadrement de l'objet social de la société ADP) ; rejeté. (p. 7823) : intervient sur l'amendement n° 45 précité. Risques liés à la diversification des activités d'ADP. - **Art. additionnel avant l'art. 8** (p. 7830) : défavorable au sous-amendement n° 70 du Gouvernement (ciblage du rôle de la commission de conciliation sur l'évolution pluriannuelle des redevances) portant sur l'amendement n° 6 de la commission (création d'une commission de conciliation aéroportuaire). - **Art. 8** *(Régulation économique des redevances)* (p. 7832) : soutient l'amendement n° 55 de M. Daniel Reiner (affectation de l'ensemble des ressources générées par un aéroport à une seule caisse) ; rejeté. (p. 7833) : soutient les amendements de M. Daniel Reiner n° 56 (maintien d'un dispositif de concertation) ; et n° 54 (clause de révision des contrats quinquennaux) ; rejetés.

- **Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2005 [n° 53 (2004-2005)]** - (17 novembre 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 6 ou avant l'art. 11 ou avant l'art. 15 quater** (p. 8048) : son amendement n° 122 : exonération de la participation forfaitaire d'un euro des personnes titulaires d'une pension militaire d'invalidité ; devenu sans objet. - **Art. additionnels après l'art. 8 (précédemment réservés)** (p. 8088) : son amendement n° 120 : obligation pour les médecins de libeller leurs ordonnances en dénomination commune internationale, DCI ; rejeté.

**DÉSIRÉ (Rodolphe)**
*sénateur (Martinique)*
*RDSE-R*

Non réélu le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan jusqu'au 30 septembre 2004.

Membre titulaire du Comité directeur du Fonds d'investissement des départements d'outre-mer (FIDOM).

Membre titulaire du Comité national de l'initiative française pour les récifs coralliens (IFRECOR).

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées [n° 299 (2003-2004)]** - (25 mai 2004) - **Discussion générale** (p. 3524, 3525) : division du groupe du RDSE sur le texte. Problème de société touchant les départements d'outre-mer. Approbation de la création de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, CNSA. Contrepartie de la journée de solidarité pour les employeurs. Avec une partie du groupe du RDSE s'abstiendra sur le texte.

- **Projet de loi relatif à l'octroi de mer [n° 335 (2003-2004)]** - (21 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4480, 4481) : votera ce projet de loi. Nécessité d'instaurer un dispositif global d'aide aux départements ultra-périphériques, tenant compte de leurs handicaps permanents. Notions de discrimination positive et de continuité territoriale.

**DESMARESCAUX (Sylvie)**
*sénateur (Nord)*
*NI*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Vice-présidente de la Délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes ; puis membre le 13 octobre 2004.

Membre de la mission commune d'information "La France et les Français face à la canicule : les leçons d'une crise" jusqu'au 3 février 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au divorce [n° 389 (2002-2003)]** - (7 janvier 2004) - **Discussion générale** (p. 61, 62) : réforme indispensable du divorce. Morcellement du droit de la famille. Implications du divorce pour altération définitive du lien conjugal. Cas des femmes ayant sacrifié leur carrière. Demande le rétablissement de la pension alimentaire. Nécessité de protéger les plus faibles. Interrogation sur les modalités de substitution d'un capital à une rente. Obligations des héritiers. Régimes fiscaux du capital et de la rente. - **Art. 14** *(Art. 259 et 259-3 du code civil - Preuves)* (p. 108) : son amendement n° 40 : désignation implicite par le juge d'un expert pour procéder à des recherches sur le patrimoine des époux ; retiré. - **Art. additionnels avant l'art. 1er** (p. 78) : son amendement n° 33 : liquidation du régime matrimonial par le juge du divorce ; retiré. - **Art. 8** *(Art. 249, 249-3 et 249-4 du code civil - Divorces et incapacité)* (p. 92) : soutient l'amendement n° 126 de M. Philippe Darniche (prévention des enlèvements parentaux d'enfants vers l'étranger) ; retiré. - **Art. 9** *(Art. 250 à 250-3 du code civil - Procédure applicable au divorce par consentement mutuel)* (p. 95, 96) : son amendement n° 34 : rôle du juge et possibilité de recours à la médiation ; retiré. - **Art. 11** *(Art. 251, 252, 252-1, 252-3 et 253 du code civil - Conciliation)* (p. 99) : son amendement n° 35 : possibilité pour chaque époux de se livrer à une investigation sur la situation financière de son conjoint ; retiré. - **Art. 12** *(Art. 254, 255, 256 et 257 du code civil - Mesures provisoires)* (p. 101) : son amendement n° 36 : possibilité pour le juge d'imposer aux époux de produire une déclaration sur l'honneur concernant leurs situation financière et conditions de vie ; retiré. Son amendement n° 37 : attribution par le juge de la jouissance des biens communs indivis ou propres, à titre gratuit ou non ; rejeté. (p. 104) : son amendement n° 38 : possibilité d'avoir recours à un professionnel qualifié autre qu'un notaire pour élaborer un projet de liquidation du régime matrimonial ; retiré. - **Art. 14** *(Art. 259 et 259-3 du code civil - Preuves)* (p. 108) : son amendement n° 40 : désignation implicite par le juge d'un expert pour procéder à des recherches sur le patrimoine des époux ; retiré.

- **Suite de la discussion** (8 janvier 2004) - **Art. 15** *(Art. 262-1 du code civil - Date des effets du jugement de divorce)* (p. 116) : son amendement n° 41 : possibilité pour le défendeur d'un divorce pour altération définitive du lien conjugal de demander une entrée en vigueur du jugement à la date de l'assignation ; retiré. (p. 117) : son amendement n° 42 : impossibilité pour le demandeur du divorce d'obtenir le report des effets du jugement ; retiré. - **Art. 18** *(Art. 270, 271, 274, 275-1, 276, 276-4, 279-1, 280 et 280-1 du code civil - Réforme de la prestation compensatoire)* (p. 129) : son amendement n° 47 : prolongation du délai de huit ans pour l'échelonnement du versement de la prestation compensatoire ; retiré. (p. 131) : son amendement n° 48 : régime fiscal appliqué à la conversion d'une rente en capital dans le cadre de la prestation compensatoire ; rejeté. (p. 138) : son amendement n° 50 : suppression de la prise en compte des sommes déjà versées lors de la conversion d'une rente viagère en capital ; adopté.

- **Projet de loi réformant le statut de certaines professions judiciaires ou juridiques, des experts judiciaires et des conseils en propriété industrielle** - *Deuxième lecture* **[n° 141 (2003-2004)]** - (29 janvier 2004) - **Art. 39** *(Art. 1er de la loi n° 71-498 du 29 juin 1971 relative aux experts judiciaires - Choix des experts par les juges)* (p. 1024, 1025) : son amendement n° 2 : possibilité pour le juge de choisir, exceptionnellement et par décision motivée, un expert non inscrit sur les listes de cour d'appel ; retiré. Souci de l'amélioration de la légitimité des expertises et de la crédibilité du système judiciaire.

- **Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées [n° 183 (2003-2004)]** - (24 février 2004) - **Discussion générale** (p. 1593, 1594) : réforme de la loi de 1975. Réserves. Hommage à Mme la secrétaire d'Etat pour la qualité de son travail. Mise en place indispensable d'un nombre suffisant d'assistants d'éducation pour l'intégration scolaire des enfants. Obligation d'emploi étendue au secteur public. Suppression du système des unités bénéficiaires. Etablissement d'une passerelle entre les centres d'aide par le travail et les milieux ordinaires. Obligation de mise en accessibilité des locaux d'habitation et des transports. Nécessité d'élargir les conditions d'accès à la compensation. Situation des personnes handicapées hébergées temporairement en établissement. Amélioration indispensable du texte au cours de la discussion.

- **Suite de la discussion** (25 février 2004) - **Art. 2** *(Art. L. 245-1 à L. 245-10, L. 131-2 et L. 232-23 du code de l'action sociale et des familles - Prestation de compensation)* (p. 1654, 1655) : son amendement n° 103 : ouverture du droit à compensation à toute personne handicapée âgée de plus de dix-huit ans ; devenu sans objet.

- **Suite de la discussion** (26 février 2004) - **Art. 2 (précédemment réservé)** *(Art. L. 245-1 à L. 245-10, L. 131-2 et L. 232-23 du code de l'action sociale et des familles - Prestation de compensation)* (p. 1742) : sur l'amendement n° 18 de la commission (versement d'un capital pour les aides techniques et régime de décision implicite d'acceptation), son sous-amendement n° 104 : simplification des démarches de prise en charge des aides techniques ; adopté. (p. 1745) : son amendement n° 105 : harmonisation des taux de TVA applicables aux aides techniques ; retiré.

- **Suite de la discussion** (1er mars 2004) - **Art. 27** *(Art. L. 146-3 à L. 146-6 du code de l'action sociale et des familles - Maisons départementales des personnes handicapées)* (p. 1846) : son amendement n° 106 : obligation pour l'équipe pluridisciplinaire d'entendre l'enfant handicapé capable de discernement ; adopté. - **Art. 29** *(Art. L. 241-5 à L. 241-11 du code de l'action sociale et des familles - Création des commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées)* (p. 1859) : son amendement n° 108 : organisation de la révision des décisions prises par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées ; adopté. (p. 1862) : estime l'amendement n° 86 de la commission (possibilité de révision de la décision d'orientation) satisfait par son amendement n° 108 précité.

- **Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (12 mai 2004) - **Art. 49 (priorité)** *(Art. L. 211-3 et L. 411-3 du code de l'environnement - Zones humides d'intérêt environnemental*

*particulier et contrôle de l'introduction d'espèces étrangères dans le milieu naturel)* (p. 3069) : son amendement n° 161 : association des représentants des exploitants aux concertations préalables à l'établissement d'un programme d'action ; adopté.

- **Projet de loi relatif à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées [n° 299 (2003-2004)]** - (26 mai 2004) - **Art. 2** *(Art. L. 212-16, L. 212-17, L. 212-4-2, L. 212-8, L. 212-9 et L. 212-15-3 du code du travail - Création d'une journée dite « de solidarité »)* (p. 3562) : interrogation sur la mise en place de la journée de solidarité pour les salariés rémunérés par chèque emploi service.

- **Projet de loi relatif à la bioéthique** - *Deuxième lecture* **[n° 116 (2003-2004)]** - (8 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 3914) : travail du rapporteur. Rapport d'information au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. Interrogation sur le décret du 12 novembre 1996 autorisant l'utilisation d'embryons congelés et sur l'Agence de biomédecine.

- **Projet de loi relatif à la politique de santé publique** - *Deuxième lecture* **[n° 278 (2003-2004)]** - (9 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5513, 5514) : hommage au président de la commission des affaires sociales et aux rapporteurs pour la qualité de leur travail. Avancées dans la lutte contre l'obésité et contre l'alcoolisme. Favorable au développement de l'information sur les dangers de la consommation d'alcool pendant la grossesse. - **Art. 14 BA** *(Interdiction des distributeurs automatiques dans les établissements scolaires)* (p. 5546) : favorable à l'amendement n° 143 du Gouvernement (réglementation de l'installation de distributeurs automatiques dans les établissements scolaires). Regret de la suppression de la signature d'une charte des bonnes pratiques.

- **Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** - *Deuxième lecture* **[n° 346 (2003-2004)]** - (19 octobre 2004) - **Discussion générale** (p. 6821, 6822) : prise en compte de l'environnement dans la définition du handicap. Intégration des enfants en milieu scolaire. Rôle des maires. Difficultés à trouver une place en établissement spécialisé. Exemple du département du Nord. - **Art. additionnel après l'art. 1er bis** (p. 6858) : favorable à l'amendement n° 403 de Mme Anne-Marie Payet (obligation de faire figurer un message sanitaire sur toutes les unités de conditionnement des boissons alcoolisées).

- **Suite de la discussion** (20 octobre 2004) - **Art. 2** *(Art. L. 245-1 à L. 245-10, L. 131-2 et L. 232-23 du code de l'action sociale et des familles - Prestation de compensation)* (p. 6914) : sur l'amendement n° 19 de la commission (exclusion des revenus d'activité du conjoint des ressources retenues pour la détermination du montant de la prestation de compensation), son sous-amendement n° 256 : extension de cette exclusion aux revenus d'activité du concubin et du partenaire ayant conclu un PACS avec la personne handicapée ; retiré. - **Art. 3** *(Art. L. 821-1 à L. 821-6, L. 821-9 du code de la sécurité sociale et art. L. 244-1 du code de la l'action sociale et des familles - Assouplissement des conditions de cumul de l'allocation aux adultes handicapés et de son complément avec des revenus d'activité)* (p. 6939) : son amendement n° 257 : exclusion des rémunérations tirées d'une activité professionnelle en milieu protégé des ressources servant au calcul de l'AAH ; retiré. (p. 6940) : intervient sur son amendement n° 257 précité. (p. 6941) : difficulté d'insertion des personnes handicapées dans un milieu ordinaire.

**DETCHEVERRY (Denis)**
*sénateur (Saint-Pierre-et-Miquelon)*
*UMP-R*

Election le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles à partir du 6 octobre 2004.

Membre titulaire du Comité directeur du Fonds pour l'emploi dans les départements d'outre-mer et la collectivité territoriale de Saint Pierre-et-Miquelon (FEDOM) le 26 octobre 2004.

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Première partie :*

- (26 novembre 2004) - **Art. 7** *(Aménagement du régime fiscal applicable aux partenaires liés par un pacte civil de solidarité, PACS)* (p. 8475, 8476) : soutient l'amendement n° I-36 de M. André Lardeux (suppression) ; rejeté. - **Art. 8 ter** *(Extension de l'abattement de 50 % sur les bénéfices agricoles réalisés par les jeunes agriculteurs aux signataires d'un contrat d'agriculture durable)* (p. 8478) : soutient l'amendement n° I-197 de M. Gérard César (extension du dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties aux parcelles exploitées par les agriculteurs ayant souscrit un contrat d'agriculture durable) ; retiré.

- **Suite de la discussion** (29 novembre 2004) - **Art. 19** *(Plafonnement de la provision pour hausse des prix)* (p. 8587) : soutient l'amendement n° I-198 de M. Gérard César (dispositif non applicable à la partie du chiffre d'affaires réalisé à l'exportation) ; devenu sans objet. Inquiétude des opérateurs du secteur viticole.

- **Suite de la discussion** (30 novembre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 26** (p. 8626, 8627) : soutient l'amendement n° I-34 de M. André Lardeux (limitation de la liberté de circulation des tabacs manufacturés après leur vente au détail) ; retiré.

- **Suite de la discussion** (1er décembre 2004) - **Débat sur les recettes des collectivités locales** - **Art. 29** *(Réforme de la dotation globale de fonctionnement, DGF, des communes)* (p. 8773, 8774) : soutient l'amendement n° I-190 de M. Jean-Paul Virapoullé (création d'une dotation d'ultrapériphéricité) ; adopté.

*Deuxième partie :*

**Outre-mer**

- (8 décembre 2004) (p. 9344, 9345) : difficultés de Saint-Pierre-et-Miquelon depuis la décision du tribunal arbitral de New-York délimitant injustement ses eaux territoriales et la décision canadienne imposant un moratoire sur la pêche à la morue. Véritable enclave française en Amérique du Nord empêchant toute vélléité de droits en matière de pêche et de navigation. Favorable à la consolidation des liens avec l'Amérique du Nord, sous réserve de ne pas abdiquer les droits légitimes. Projet de revalorisation de l'histoire du patrimoine commun avec l'Acadie. Réel produit touristique pour l'archipel. Coopération régionale. Difficultés structurelles tenant à l'éloignement et à l'enclavement. Coûts de transport pour les entreprises locales. Question d'une aide à l'exportation. Problème de desserte maritime des marchandises. Signature

d'une convention de délégation de service public entre l'Etat et un armateur local. Interrogation quant aux incidences pour le consommateur et pour la profession. Situation financière désastreuse des collectivités territoriales de Saint-Pierre-et-Miquelon. Recherche indispensable de réels outils de travail pour l'archipel, au-delà des subventions. Soutien technique et politique impératif pour l'avenir de Saint-Pierre-et-Miquelon.

**DÉTRAIGNE (Yves)**
*sénateur (Marne)*
*UC*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale à partir du 6 octobre 2004.

Membre de la commission des affaires économiques et du plan jusqu'au 5 octobre 2004.

Membre titulaire de la Haute Cour de Justice le 26 octobre 2004.

Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

Membre titulaire du Comité consultatif pour la gestion du Fonds national pour le developpement des adductions d'eau dans les communes rurales (FNDAE).

Membre titulaire de la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) le 1er décembre 2004.

Membre titulaire de la Commission consultative pour la production de carburants de substitution jusqu'au 23 octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs le 20 janvier 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de simplification du droit le 20 octobre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur le rôle des centrales d'achat dans la fixation des prix à la consommation et les délocalisations d'entreprises **[n° 284 (2003-2004)]** (30 avril 2004) - **Entreprises - PME, commerce et artisanat.**

*Proposition de loi* tendant à protéger les noms des collectivités locales sur Internet **[n° 309 (2003-2004)]** (12 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Economie et finances, fiscalité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

*Proposition de résolution* tendant à compléter et modifier le Règlement du Sénat **[n° 396 (2003-2004)]** (1er juillet 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Avis*, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Justice - Services généraux **[n° 79 tome 4 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Justice - Budget.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées [n° 183 (2003-2004)]** - (26 février 2004) - **Art. 2 (précédemment réservé)** *(Art. L. 245-1 à L. 245-10, L. 131-2 et L. 232-23 du code de l'action sociale et des familles - Prestation de compensation)* (p. 1745) : soutient l'amendement n° 265 de Mme Valérie Létard (assouplissement des conditions d'application du taux réduit de TVA) ; retiré.

**- Projet de loi encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics [n° 209 (2003-2004)]** - (2 mars 2004) - **Discussion générale** (p. 1959, 1960) : problème de l'unité de la République. Echec de la politique d'intégration. Question de l'égalité des droits, notamment entre hommes et femmes. Attaché à la liberté de conscience et à la liberté religieuse. Imperfections de ce projet de loi. Votera néanmoins ce texte.

**- Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat sur l'énergie** - (27 avril 2004) (p. 2576) : lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. Réduction de la dépendance à l'égard des énergies fossiles. Développement des énergies propres et renouvelables. Pollution des transports routiers. Essor indispensable de la filière des bio-carburants. Incitation fiscale.

**- Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (28 avril 2004) - **Discussion générale** (p. 2632, 2633) : catalogue de mesures sectorielles et disparates. Question de l'avenir du monde rural. Dénonciation du caractère inadapté de nombreuses mesures prises sans tenir compte des spécificités du monde rural.

**- Suite de la discussion** (5 mai 2004) - **Art. 3 bis** *(Art. L. 2231-8-1 du code général des collectivités territoriales - Adaptation des critères de classement en station balnéaire)* (p. 2841, 2842) : soutient l'amendement n° 342 de Mme Françoise Férat (possibilité pour les communes de moins de 2 000 habitants de devenir stations classées) ; devenu sans objet.

**- Proposition de résolution tendant à actualiser le Règlement du Sénat [n° 296 (2003-2004)]** - (11 mai 2004) - **Art. additionnels après l'art. 8** (p. 3001) : ses amendements n° 1 : fixation d'un délai limite pour le dépôt des rapports législatifs ; n° 2 : reconnaissance du rôle évaluateur des commissions permanentes ; et n° 3 : modification de la couleur des bulletins de vote utilisés pour les scrutins publics ; retirés.

**- Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (11 mai 2004) - **Art. 19** *(Art. L. 143-1 à L. 143-6 du code de l'urbanisme - Périmètre de protection et d'aménagement des espaces agricoles et naturels périurbains et programme d'action)* (p. 3003, 3004) : intérêts contradictoires de la gestion du foncier dans les espaces agricoles et naturels périurbains. Critiques à l'encontre des SAFER. Souhait d'une réflexion sur le rôle et les conditions d'intervention des différents types d'opérateurs fonciers. (p. 3005) : soutient l'amendement n° 191 de M. Marcel Deneux (association de la chambre départementale d'agriculture à la définition du programme d'action) ; retiré. (p. 3014) : soutient l'amendement n° 192 de M. Marcel Deneux (association de la chambre départementale d'agriculture à la modification du programme d'action - modalités de recours au Conseil d'Etat) ; retiré. - **Art. 20** *(Conditions d'exercice du droit de préemption à l'intérieur du périmètre de protection)*

(p. 3023) : son amendement n° 193 : augmentation de la représentation des collectivités locales au sein des SAFER ; adopté. - **Art. 25** *(Art. L. 121-13 et L. 121-14 du code rural - Procédure préalable à la décision du conseil général ordonnant une opération d'aménagement foncier)* (p. 3048) : son amendement n° 194 : mise en oeuvre obligatoire pour le Conseil général de l'opération d'aménagement foncier avec inclusion d'emprise dans un délai d'un an dès lors que le maître d'ouvrage lui en fait la demande ; adopté après modification par le sous-amendement n° 929 du Gouvernement.

- **Suite de la discussion** (13 mai 2004) - **Art. 26** *(Art. L. 121-15, L. 121-16 et L. 121-19 à L. 121-24 du code rural - Modalités financières et techniques de mise en oeuvre des opérations d'aménagement foncier)* (p. 3184) : son amendement n° 195 : intervention du conseil général dans le financement des seconds remembrements en cas de précédent remembrement clôturé depuis plus de 30 ans ; retiré.

- **Projet de loi organique pris en application de l'article 72-2 de la Constitution relatif à l'autonomie financière des collectivités territoriales [n° 314 (2003-2004)]** - (1er juin 2004) - **Discussion générale** (p. 3683, 3685) : exposé des motifs de la proposition de loi constitutionnelle du 26 octobre 2000 émanant du Sénat. Orientations pertinentes face à la réduction régulière du pouvoir fiscal des collectivités locales, à l'accroissement des charges nouvelles et à la suppression de recettes. Inscription dans la Constitution en 2003 du principe de l'autonomie financière des collectivités territoriales. Nouvelle dérive avec l'annonce par le Président de la République d'une exonération de taxe professionnelle. Perte de confiance des élus locaux. S'interroge sur la nature des ressources qui seront transférées pour faire face à l'augmentation de nouvelles charges des collectivités. Nécessité de rebâtir l'architecture des finances locales avant d'adopter une définition légale des ressources propres. Rédaction non satisfaisante du texte qui vide d'une partie de son contenu la notion d'autonomie financière des collectivités locales. L'ensemble du groupe de l'UC souhaite l'adoption des amendements déposés par la commission des lois et par la commission des finances. A défaut, le groupe de l'UC ne pourrait pas voter ce texte.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à la Charte de l'environnement [n° 329 (2003-2004)]** - (23 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4591, 4592) : risque de paralysie des développements scientifiques, techniques et économiques causés par le principe de précaution.

- **Suite de la discussion** (24 juin 2004) - **Art. 2** *(Charte de l'environnement)* (p. 4632) : son amendement n° 1 : encadrement légal des conditions de mise en oeuvre du principe de précaution ; rejeté. (p. 4643, 4644) : différence entre le principe de précaution et le principe de prévention

- **Projet de loi relatif au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières [n° 383 (2003-2004)]** - (7 juillet 2004) - **Art. 14** *(Création de la Caisse nationale des industries électriques et gazières)* (p. 5290) : son amendement n° 114 : mise en extinction du régime spécial pour les nouveaux entrants à compter de la promulgation de la présente loi ; retiré. - **Art. 19** *(Transfert à titre gratuit des biens mobiliers, contrats, droits et obligations du service IEG Pensions à la Caisse nationale des IEG)* (p. 5329) : soutient l'amendement n° 120 de M. Jean-Paul Amoudry (transfert des réserves constituées par EDF-GDF à la Caisse nationale des IEG) ; retiré.

- **Projet de loi relatif à l'assurance maladie [n° 420 (2003-2004)]** - (22 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5903, 5905) : dispositions de bon sens. Intérêt d'une meilleure responsabilisation des malades et des médecins. Le groupe UC proposera de renforcer le contrôle des gaspillages. Perplexité quant à l'efficacité globale de la réforme et le retour durable à l'équilibre. Absence regrettable de l'hôpital, à l'origine de près de la moitié de la dépense de santé. Non-prise en compte des facteurs qui pèseront de plus en plus sur l'équilibre des comptes. Evolution inéluctable de la pyramide des âges. Coût de plus en plus élevé des nouvelles thérapeutiques, sans garantie d'un égal accès de tous. Interroge dès lors le Gouvernement sur les moyens d'empêcher le creusement de nouveaux déficits. Nécessité de remettre en cause la conception même du système de soins, inévitablement générateur de déficit. Partisan d'une autre forme de financement dans la perspective de croissance des dépenses. Défavorable à la prolongation de la durée de vie de la CADES. Défaussement inacceptable de la dette sur les générations futures. Reprise de l'amendement déposé par l'UDF à l'Assemblée nationale concernant l'augmentation de la CRDS. Favorable à un financement de l'assurance maladie assis sur les richesses consommées et non sur les revenus du travail. Rapport de Christian Gaudin sur la délocalisation des industries de main-d'oeuvre. Réflexion souhaitable sur l'idée de substituer une "TVA de compétitivité" aux charges sociales. Redoute les effets temporaires de la réforme, à défaut d'une nécessaire réforme structurelle. Le groupe UC proposera une démarche constructive et espère que le Gouvernement sera ouvert à la discussion de ses propositions.

- **Suite de la discussion** (23 juillet 2004) - **Art. 2** *(Art. L. 161-31, L. 161-45 à L. 161-47, L. 162-1-1 à L. 162-1-6 du code de la sécurité sociale - Dossier médical personnel)* (p. 5952) : soutient l'amendement n° 245 de M. Michel Mercier (agrément des hébergeurs de données) ; retiré. Promotion d'une meilleure sécurisation au regard du respect de la vie privée et du secret médical. (p. 5963, 5964) : soutient les amendements de M. Michel Mercier n° 246 (application des nouvelles dispositions aux seuls médecins disposant de l'équipement nécessaire et ayant reçu la formation appropriée) ; et n° 247 (responsabilité pénale de l'hébergeur) ; retirés. - **Art. 4** *(Art. L. 162-5-3 du code de la sécurité sociale - Médecin traitant)* (p. 5995) : soutient l'amendement n° 248 de M. Michel Mercier (mise en oeuvre des dispositions relatives au médecin traitant) ; retiré.

- **Suite de la discussion** (24 juillet 2004) - **Art. 12** *(Art. L. 161-31, L. 162-4-3 et L. 162-21 du code de la sécurité sociale - Accès des professionnels de santé aux informations détenues par les caisses d'assurance maladie et contrôle de l'utilisation de la carte Vitale)* (p. 6059) : intervient sur les amendements identiques de la commission n° 51 et de la commission des finances saisie pour avis n° 20 (suppression du IV prévoyant l'information des assurés du montant de leurs dépenses de santé). - **Art. 12 bis** *(Art. L. 161-31 du code de la sécurité sociale - Information des assurés sociaux)* (p. 6060, 6061) : favorable à l'amendement n° 52 de la commission (transfert de la responsabilité de l'information du malade des pharmaciens à la CNAMTS). - **Art. 14** *(Art. L. 162-1-15 du code de la sécurité sociale - Renforcement du contrôle des prescripteurs de transport ou d'arrêts de travail)* (p. 6068) : soutient l'amendement n° 254 de M. Michel Mercier (modalités de mise en place des sanctions à l'encontre des médecins "surprescripteurs") ; retiré. - **Art. 15 bis** *(Art. L. 162-4-4 du code de la sécurité sociale - Prolongation d'un arrêt de travail)* (p. 6075) : soutient l'amendement n° 276 de M. Michel Mercier (intervention du médecin de la caisse lors du renouvellement d'un arrêt de travail) ; retiré au profit de l'amendement n° 313 de M. Gérard Dériot (mission du médecin traitant en matière d'arrêt de travail). - **Art. 17** *(Art. L. 5121-1 du code de la santé publique - Élargissement de la définition du médicament générique)* (p. 6082, 6083) : soutient les amendements de M. Michel Mercier n° 256 (rapport du Gouvernement fixant les modalités de délivrance des médicaments et l'impact financier de cette mesure) ; et n° 257 (prescription des médicaments sous le nom de la molécule active) ; retirés. - **Art. 18** *(Art. L. 162-17, L. 162-17-1-1, L. 162-17-4 et L. 162-17-8 du code de la sécurité sociale - Amélioration de la qualité de la visite médicale et du conditionnement des médicaments)* (p. 6085) : soutient l'amendement n° 258 de M. Michel Mercier (contenu de la charte de qualité) ; retiré.

- **Suite de la discussion** (27 juillet 2004) - **Art. 41** *(Art. L. 136-2, L. 136-7-1 et L. 136-8 du code de la sécurité sociale - Dispositions relatives à la contribution sociale généralisée)* (p. 6287) : soutient l'amendement n° 285 de M. Michel Mercier (uniformisation de la hausse du taux de la CSG

pour les actifs) ; rejeté. Souci de lisibilité du dispositif et d'exclusion des plus modestes de l'effort contributif. - **Art. 43** *(Art. L. 138-20 et L. 245-6-1 du code de la sécurité sociale - Contribution sur le chiffre d'affaires des entreprises pharmaceutiques et maîtrise des dépenses de médicaments)* (p. 6293) : soutient l'amendement n° 275 de M. Michel Mercier (déductibilité de la contribution sur le chiffre d'affaires des entreprises pharmaceutiques de l'impôt sur les sociétés) ; retiré. - **Art. 45** *(Art. 1er, 2, 4, 7 et 14 à 18 de l'ordonnance n° 96-5 du 24 janvier 1996 relative au remboursement de la dette sociale - Dette sociale)* (p. 6303, 6304) : soutient l'amendement n° 286 de M. Michel Mercier (augmentation du taux de la CRDS) ; rejeté. Maintien nécessaire de la disparition de la CADES en 2014. (p. 6309) : le groupe UC votera contre l'article.

**- Projet de loi habilitant le Gouvernement à simplifier le droit [n° 343 (2003-2004)]** - (13 octobre 2004) - **Art. 1er** *(Habilitation à améliorer l'accès des personnes aux documents administratifs)* (p. 6602, 6603) : favorable à l'amendement n° 1 de la commission (nouvelle rédaction de l'article 1er). Interrogations sur la dématérialisation du Journal officiel et des offres de marché. - **Art. 4** *(Simplification du droit de la filiation)* (p. 6612) : soutient l'amendement n° 196 de M. François Zocchetto (suppression) ; retiré.

**- Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** - *Deuxième lecture* **[n° 346 (2003-2004)]** - (19 octobre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 1er** (p. 6852) : domaine du règlement du dispositif proposé par l'amendement n° 315 de Mme Marie-Thérèse Hermange (mise en place d'un groupe de travail sur la représentativité des associations de personnes handicapées et l'avenir de la gestion des établissements médico-sociaux). - **Art. additionnel après l'art. 1er bis** (p. 6859) : défavorable à l'amendement n° 403 de Mme Anne-Marie Payet (obligation de faire figurer un message sanitaire sur toutes les unités de conditionnement des boissons alcoolisées).

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Culture**

- (4 décembre 2004) (p. 9049, 9050) : insuffisance des crédits disponibles pour la restauration des monuments classés. Situation des collectivités locales ayant engagé des crédits sans relais de l'Etat. Manque de moyens de l'Institut national de recherches archéologiques préventives, INRAP. Coût et durée des fouilles. Remise en cause d'opérations d'aménagement du territoire. Interrogation sur la possibilité de déclasser temporairement un monument pour accélérer la réalisation de travaux.

**Agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales**

- (7 décembre 2004) (p. 9229, 9230) : difficultés de financement des retraites agricoles. Déficit du FFIPSA. Amélioration indispensable du sort des retraités agricoles non salariés.

**Justice**

- (13 décembre 2004) - rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, pour les services généraux. (p. 9623, 9624) : progression des crédits de la justice. Mise en oeuvre différenciée selon les services de la LOPJ. Créations d'emplois. Mise en place du nouveau corps des secrétaires administratifs. Contrats d'objectif avec les cours d'appel pour résorber le nombre d'affaires en instance. Délais de jugement. Participation du ministère de la justice à la mise en oeuvre de la LOLF. Organisation des services administratifs régionaux. Evolution des frais de justice.

**- Projet de loi portant création de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité** - *Deuxième lecture* **[n° 105 (2004-2005)]** - (21 décembre 2004) - **Discussion générale** (p. 10208, 10209) : questions de la nécessité de la HALDE, de sa coordination avec la justice, de sa saisine et de ses critères de jugement. Risque d'une montée en puissance du communautarisme. Atteinte à la liberté d'expression. Regrets concernant ce texte. Le groupe UC votera ce projet de loi.

**DEVEDJIAN (Patrick)**
*ministre délégué aux libertés locales*
*(jusqu'au 30 mars 2004)*
*ministre délégué à l'industrie*
*(à partir du 31 mars 2004)*

**INTERVENTIONS**

**- Proposition de loi actualisant le tableau de répartition des sièges de sénateurs et certaines modalités de l'organisation de l'élection des sénateurs [n° 156 (2003-2004)]** - (10 février 2004) - **Discussion générale** (p. 1402, 1403) : modernisation indiscutable de l'institution sénatoriale. Organisation de la période transitoire assurant le passage d'un renouvellement du Sénat par tiers à un renouvellement par moitié. Introduction du vote par procuration et des machines à voter. Accord du Gouvernement sur ce texte. (p. 1404, 1405) : réponse quant aux interrogations concernant les assesseurs et les procurations.

**- Projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique** - *Deuxième lecture* **[n° 144 (2003-2004)]** - (8 avril 2004) - **Discussion générale** (p. 2176, 2180) : premier texte d'ensemble sur Internet. Objectifs pour le développement de l'économie numérique : confiance des utilisateurs ; lutte contre les contenus illicites. Respect des exigences européennes. Retard de la France dans la transposition de la directive sur le commerce électronique et dans la révolution numérique. Plan RESO 2007. Progression du haut débit. Encouragement à l'innovation et à la concurrence. Essor du commerce électronique. Augmentation des déclarations de revenus électroniques. Dynamisme du marché de l'équipement en micro-informatique. Refus de créer un droit spécifique pour l'économie numérique. Définition de la communication publique en ligne. Enjeu du rattachement au droit audiovisuel. Responsabilité limitée des hébergeurs de contenus. Impossibilité d'instaurer une obligation de surveillance générale pour les hébergeurs. Moyens de protection de la jeunesse. Volonté de développer la confiance dans le commerce électronique. Responsabilité des marchands électroniques. Protection renforcée des consommateurs. Régulation des courriers électroniques publicitaires. Cryptologie. Lutte contre la cybercriminalité. Rôle des collectivités locales dans le domaine des télécommunications. Tarification à la seconde de communication sur les mobiles. Dynamisation de l'économie numérique. (p. 2196) : retard de transposition de la directive. Couverture des zones blanches dans le domaine de la téléphonie mobile. Réforme de la péréquation. Refus de segmenter la péréquation. - **Intitulé du chapitre Ier** (p. 2208) : accepte l'amendement n° 89 de la commission (coordination). - **Art. 1er C** *(Architecture juridique du droit de la communication)* (p. 2209) : accepte l'amendement n° 1 de la commission (suppression) et s'oppose aux amendements de Mme Odette Terrade n° 52 (définition de la correspondance privée électronique) et n° 53 (suppression de la mention des restrictions liées aux contraintes techniques) ainsi qu'à l'amendement n° 33 de M. René Trégouët (garantie du secret des consultations de services de communication publique en ligne). - **Art. 1er** *(Définition du champ audiovisuel et compétences du CSA)* (p. 2212) : sur l'amendement n° 2 de la commission (définition d'une nouvelle

architecture du droit des médias) qu'il accepte, s'oppose aux sous-amendements de Mme Odette Terrade n° 91 et n° 92. (p. 2213) : accepte l'amendement n° 79 de la commission (missions du CSA). - **Art. additionnel après l'art. 1er** (p. 2214) : accepte l'amendement n° 3 de la commission (application du droit des médias aux auteurs et aux éditeurs de contenus sur Internet). - **Art. 1er bis A** *(Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal - Accès aux données publiques numérisées)* (p. 2215) : accepte l'amendement n° 4 de la commission (suppression). - **Art. additionnel après l'art. 1er bis A** (p. 2216) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 43 de M. Daniel Raoul (accès des personnes handicapées aux nouvelles technologies de l'information). - **Art. 1er bis B** *(Définition des standards ouverts)* : Sur l'amendement n° 41 de M. Christian Gaudin (clarification de la définition de standard ouvert) qu'il accepte, son sous-amendement n° 93 ; adopté. - **Art. 1er bis** *(Substitution du mot "radio" aux mots "radiodiffusion sonore")* (p. 2217) : son amendement n° 94 : suppression ; adopté. - **Art. 2 bis** *(Régime de responsabilité des prestataires techniques)* (p. 2220) : accepte l'amendement n° 5 de la commission (précision sur la définition d'hébergeur). (p. 2221) : s'oppose à l'amendement n° 44 de M. Pierre-Yvon Trémel (remplacement de la notion de contenus illicites par celle de contenus manifestement illégaux). (p. 2222) : s'oppose à l'amendement n° 54 de Mme Odette Terrade (évaluation par le juge du caractère licite ou illicite d'un contenu). (p. 2223) : s'oppose à l'amendement n° 55 de Mme Odette Terrade (recours au juge avant l'interdiction d'un site). S'oppose à l'amendement n° 56 de Mme Odette Terrade (repli). (p. 2224) : accepte l'amendement n° 6 de la commission (non-application du régime de responsabilité dérogatoire des hébergeurs lorsque ceux-ci exercent une activité d'intermédiation). (p. 2225) : accepte l'amendement n° 7 de la commission (sanction des dénonciations abusives de contenus illicites) et demande le retrait de l'amendement analogue n° 73 de M. René Trégouët. Accepte l'amendement n° 8 de la commission (procédure de notification des faits litigieux). (p. 2226) : son amendement n° 96 : suppression de l'obligation généralisée de surveillance des contenus mise à la charge des hébergeurs ; retiré. Sur l'amendement n° 80 de la commission (aménagement de la dérogation à l'absence d'obligation générale de surveillance par les hébergeurs), qu'il accepte, son sous-amendement n° 95 ; adopté. (p. 2230, 2231) : sur l'amendement n° 9 de la commission (possibilité pour le juge de prendre toute mesure propre à prévenir ou à faire cesser un dommage occasionné par le contenu d'un service en ligne) qu'il accepte, s'oppose aux sous-amendements n° 42 de M. Christian Gaudin et n° 46 de Mme Danièle Pourtaud. S'oppose à l'amendement n° 36 de M. René Trégouët (suppression de la possibilité pour le juge de procéder à un filtrage). (p. 2232) : sous réserve de l'adoption du sous-amendement n° 90 de la commission, accepte l'amendement n° 45 de M. Daniel Raoul (utilisation d'un standard ouvert pour la mise à disposition d'informations obligatoires par les éditeurs de services de communication publique en ligne). Accepte l'amendement n° 10 de la commission (rédaction). (p. 2233) : s'oppose à l'amendement n° 62 de Mme Odette Terrade (précision). Accepte l'amendement n° 74 de M. René Trégouët (précision concernant le droit de réponse). (p. 2234) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 38 de M. René Trégouët (modification du délai de prescription pour les poursuites en diffamation concernant les articles exclusivement publiés en ligne). - **Art. 2 ter** *(Statut des journalistes en ligne)* (p. 2235) : accepte l'amendement n° 11 de la commission (suppression). - **Art. 2 quater** *(Mention légale comdamnant le piratage culturel en ligne)* (p. 2236) : sur l'amendement n° 12 de la commission (rédaction) qu'il accepte, son sous-amendement n° 97 ; adopté. - **Art. 5** *(Coordination)* : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 81 de la commission (suppression). - **Art. 6** *(Définition du commerce électronique)* (p. 2237) : son amendement n° 98 : clarification de la définition du commerce électronique ; adopté. Sur l'amendement n° 13 de la commission (précision sur la définition du commerce électronique) qu'il accepte, son sous-amendement n° 99 ; adopté. - **Art. 6 bis** *(Responsabilité des commerçants en ligne)* (p. 2238) : accepte l'amendement n° 14 de la commission (cohérence). - **Art. 9** *(Éléments d'information obligatoires permettant l'identification du prestataire)* (p. 2239) : accepte l'amendement n° 15 de la commission (suppression de l'obligation d'informer le consommateur du nom et de la version des logiciels utilisés dans les transactions) et s'oppose à l'amendement n° 47 de M. Daniel Raoul (mise à disposition d'informations concernant les certifications). Son amendement n° 100 : présentation des prix ; adopté. - **Art. 12** *(Lutte contre le spamming)* (p. 2241) : accepte l'amendement n° 16 de la commission (précision). Accepte l'amendement n° 17 de la commission (suppression de l'allusion au caractère commercial des publicités non sollicitées). Sur l'amendement n° 18 de la commission (rédaction) qu'il accepte, s'oppose au sous-amendement n° 48 de M. Daniel Raoul. (p. 2242) : accepte l'amendement n° 19 de la commission (rédaction). - **Art. 14** *(Régime des actes et contrats passés sous forme électronique)* (p. 2243) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 20 de la commission (procédure de conclusion d'un contrat sous forme électronique). - **Art. 16 bis** *(Adaptation des obligations contractuelles aux terminaux mobiles)* : accepte l'amendement n° 21 de la commission (rédaction). - **Art. 21** *(Responsabilité des prestataires de cryptologie à des fins de certification)* (p. 2244) : son amendement n° 101 : cohérence ; adopté. - **Art. 34** *(Création d'une nouvelle incrimination en matière de droit de l'informatique)* (p. 2245) : accepte l'amendement n° 22 de la commission (suppression de la mention explicite du caractère intentionnel des infractions) et demande le retrait de l'amendement n° 75 de M. René Trégouët (rappel du principe d'intentionnalité des infractions). - **Art. 36** *(Coordination)* (p. 2246) : accepte l'amendement n° 83 de la commission (coordination). - **Intitulé du titre IV bis** *(Du développement des technologies de l'information et de la communication)* (p. 2248) : s'oppose à l'amendement n° 63 de Mme Odette Terrade (suppression). - **Art. additionnel avant l'art. 37 bis A** (p. 2250) : s'oppose à l'amendement n° 49 de M. Pierre-Yvon Trémel (création d'un fonds de soutien à l'aménagement numérique du territoire). - **Art. 37 bis A** *(Art. L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales - Régime d'intervention des collectivités locales en faveur de la fourniture de services de télécommunications)* (p. 2254) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de la commission n° 84 (nouvel intitulé "Réseaux et services locaux de communications électroniques et de communication audiovisuelle"), n° 85 (précision sur les conditions d'exercice de la libre concurrence) et n° 86 (champ d'application). - **Art. 37 bis B** *(Enfouissement des réseaux de télécommunications)* (p. 2257) : s'oppose à l'amendement n° 65 de Mme Odette Terrade (suppression). Accepte les amendements de la commission n° 87 (répartition des charges relatives à l'enfouissement des réseaux de télécommunications) et n° 24 (rédaction). Demande le retrait des amendements n° 31 de M. Jean-Paul Emorine (obligation pour l'opérateur d'accepter le contrat de location-entretien proposé par la collectivité en cas de non-respect des programmes annuels pour raison financière) et n° 78 de M. Philippe Arnaud (obligation d'enfouissement pour procéder à l'extension d'un réseau déjà enfoui). - **Art. 37 bis C** *(Couverture intégrale du territoire par les réseaux de télécommunications d'ici 2015)* (p. 2260) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 25 de la commission et n° 66 de Mme Odette Terrade (suppression). - **Art. 37 bis** *(Couverture du territoire par recours à l'itinérance locale)* (p. 2262, 2263) : s'oppose aux amendements n° 67 de Mme Odette Terrade (suppression) et de M. Pierre-Yvon Trémel n° 50 (charge des opérateurs relativement à la couverture des axes routiers) et n° 51 (financement par des opérateurs de la phase 2 du plan d'extension de la couverture du territoire par les réseaux de radiotélécommunications mobiles de seconde génération). - **Art. 37 ter** *(Tarification à la seconde en matière de téléphonie)* (p. 2264) : sur l'amendement n° 26 de la commission (conditions de facturation à la seconde des communications téléphoniques) qu'il accepte, son sous-amendement n° 104 ; adopté. - **Art. 37 quater** *(Desserrement du contrôle des tarifs du service universel)* (p. 2265) : accepte les amendements identiques n° 27 de la commission et n° 69 de Mme Odette Terrade (suppression). - **Art. 37 quinquies**

*(Extension du vote électronique aux élections professionnelles)* (p. 2266) : son amendement n° 105 : renvoi à un décret en Conseil d'Etat pour l'organisation du vote électronique ; adopté. - **Art. 37 sexies** *(Desserrement du contrôle des tarifs d'un opérateur exerçant une influence significative sur un marché de détail du secteur des communications électroniques)* (p. 2267) : accepte les amendements identiques n° 29 de la commission et n° 71 de Mme Odette Terrade (suppression). - **Art. 37 septies** *(Tarification des appels téléphoniques vers les numéros spéciaux)* : accepte les amendements identiques n° 30 de la commission et n° 72 de Mme Odette Terrade (suppression). - **Art. additionnel avant l'art. 39** (p. 2268) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 88 de la commission (compétence de la Polynésie française en matière de télécommunications). - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2269) : apport par le Sénat de solutions équilibrées.

- **Projet de loi relatif aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle [n° 160 (2003-2004)]** - (13 avril 2004) - **Discussion générale** (p. 2303, 2305) : transposition de six directives adoptées en 2002 constituant le "paquet télécoms". Nouvelles avancées dans plusieurs domaines de la communication audiovisuelle. Ampleur de la révolution numérique en cours. Source de croissance et facteur essentiel de liberté et d'égalité. Adaptation nécessaire de la France aux nouvelles technologies. Réduction de la fracture numérique. Concrétisation du plan RESO 2007 décidé il y a deux ans : augmentation de 150 % du nombre d'abonnés à la suite des baisses des tarifs de gros de l'ADSL. Articulation du texte autour de quatre volets. Harmonisation du régime juridique des télécommunications et de l'audiovisuel : nécessité de favoriser le développement des réseaux câblés et renforcement du rôle du CSA. Instauration d'un régime de liberté d'entrer sur le marché avec la suppression des autorisations individuelles d'opérateur. Refonte de la régulation du secteur des télécommunications en vue de leur adaptation permanente à la réalité technologique et à la situation concurrentielle des marchés ; limitation du contrôle a priori ; maintien nécessaire de ce contrôle sur les tarifs de détail de France Télécom. Renforcement du rôle de l'Autorité de régulation des télécommunications, ART. Amélioration de la gestion des fréquences radioélectriques et renforcement des compétences de l'Agence nationale des fréquences en matière de surveillance de l'exposition du public aux champs électromagnétiques. Importance du texte pour l'ouverture de la France à la modernité numérique. (p. 2332, 2333) : remerciements aux rapporteurs. Justification de l'urgence. Mauvais procès fait par l'opposition sur le caractère monocolore du CSA en 2007. Non-pertinence de polémiques à propos d'un texte difficile, indispensable et utile. Transposition rigoureuse et fidèle des directives dans l'intérêt du consommateur. Collaboration entre l'ART et le CSA en matière d'attribution de fréquences. - **Question préalable** (p. 2338) : s'oppose à la motion n° 302 de Mme Marie-France Beaufils tendant à opposer la question préalable. Incohérence de l'opposition. - **Art. 1er** *(Changement de terminologie dans le code des postes et télécommunications)* : Accepte les amendements de la commission n° 1 (substitution des mots "commission supérieure du service public des postes et télécommunications électroniques" aux mots "commission supérieure du service public des postes et télécommunications") et n° 2 (précision). - **Art. 2** *(Art. L. 32 du code des postes et télécommunications - Définitions fondamentales de notions relatives aux communications électroniques)* (p. 2339) : son amendement n° 303 : coordination avec les définitions de la loi pour la confiance dans l'économie numérique ; adopté. (p. 2340) : demande le retrait de l'amendement n° 114 de M. Philippe Nogrix (définition de la profession d'installateur intégrateur de télécommunications). (p. 2341) : demande le retrait de l'amendement n° 282 de M. René Trégouët (réécriture de l'article avec les définitions données dans la directive "Accès"). (p. 2342) : accepte les amendements de la commission n° 3 et 5 (précision) et n° 4 (rédaction). - **Art. 3** *(Art. L. 32-1 du code des postes et télécommunications - Principes de la régulation des communications électroniques)* : demande le retrait de l'amendement n° 281 de M. René Trégouët (affirmation de l'indépendance de l'ART). Accepte les amendements identiques n° 6 de la commission et n° 289 de M. René Trégouët (coordination). (p. 2343, 2345) : demande le retrait de l'amendement n° 115 de M. Philippe Nogrix (contrôle par l'ART de l'exercice d'une concurrence loyale entre les opérateurs et les installateurs intégrateurs). Champ d'attribution du Conseil de la concurrence saisi pour avis par la FICOM, en vue de clarifier les conditions d'une saine concurrence. Risque de confusion entre les compétences du CSA, de l'ART et du Conseil de la concurrence, en contradiction avec la philosophie du texte. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 283 de M. René Trégouët (précision du principe d'interopérabilité et de connectivité). (p. 2346) : accepte l'amendement n° 284 de M. René Trégouët (précision de l'objectif de protection du consommateur assigné à la régulation, au travers de la transparence des tarifs et de la clarté des informations fournies) et s'oppose à l'amendement n° 144 de M. Pierre-Yvon Trémel (reprise de l'intégralité des dispositions de la directive s'agissant de la protection des consommateurs et mise en place d'un organisme indépendant des parties pour régler les litiges). (p. 2347) : demande le retrait des amendements de M. René Trégouët n° 285 (transposition de l'objectif de développement du marché intérieur) et n° 286 (transposition du principe de coopération du ministre chargé des communications électroniques et de l'ART avec les autorités réglementaires nationales des autres pays membres de l'UE et avec la Commission européenne). - **Art. 4** *(Art. L. 32-2 à L. 32-4 du code des postes et télécommunications - Renforcement des procédures de recueil d'informations)* (p. 2348) : sur les amendements de la commission, accepte le n° 7 (coordination avec l'article 1er) et demande le retrait du n° 8 (précision du fondement de la procédure d'enquête sur une demande motivée du ministre ou de l'autorité de régulation et non pas sur une décision motivée). (p. 2349) : demande le retrait des amendements identiques n° 113 de M. Philippe Nogrix et n° 257 de M. René Trégouët (encadrement des pouvoirs d'enquête des fonctionnaires et agents de l'ART dans les locaux des opérateurs). - **Art. 6** *(Art. L. 33-1 du code des postes et télécommunications - Régime de déclaration préalable pour les réseaux et services de communications électroniques)* (p. 2352) : s'oppose aux amendements n° 202 (suppression) et n° 203 de Mme Marie-France Beaufils (repli), ainsi qu'à l'amendement n° 146 de M. Daniel Raoul (extension de la gratuité à la localisation des appels nécessaires à l'accomplissement des enquêtes judiciaires). Estime satisfait l'amendement n° 145 de M. Pierre-Yvon Trémel (obligation pour l'ART de transmettre pour information au ministre en charge des communications électroniques les déclarations qu'elle reçoit) par la publication faite par l'ART sur son site Internet. - **Art. 9** *(Art. L. 34 du code des postes et télécommunications - Régime de la publication des listes d'abonnés et d'utilisateurs)* (p. 2353) : accepte les amendements de la commission n° 10 et 12 (rédaction) et n° 11 (précision). - **Art. 10** *(Art. L. 34-1 à L. 34-5 du code des postes et communications électroniques - Protection de la vie privée des utilisateurs et conservation des données de trafic)* (p. 2354) : accepte l'amendement n° 13 de la commission (rédaction). (p. 2356) : accepte l'amendement n° 14 de la commission (coordination avec l'article 1er) et demande le retrait de l'amendement n° 116 de M. Philippe Nogrix (établissement de conventions bilatérales entre l'Etat et chaque opérateur déterminant les catégories de données qu'il entend conserver ainsi que leur durée). Substitution non pertinente d'un système conventionnel au décret, source de bureaucratie et de complexité. Incompatible avec l'efficacité recherchée en matière de lutte contre le terrorisme. (p. 2357) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 147 de M. Pierre-Yvon Trémel (gratuité du retrait du consentement à l'utilisation de données de localisation en vue de fournir des services commerciaux).

- **Suite de la discussion** (14 avril 2004) - **Art. 11** *(Art. L. 34-8 du code des postes et télécommunications - Régime de l'interconnexion et de l'accès)* (p. 2367) : sur les amendements de M. René Trégouët, s'oppose au n° 279 (obligation pour les opérateurs de respecter la confidentialité des informations recueillies au cours du processus de négociation des accords d'accès ou d'interconnexion) et demande le retrait du n° 256

(encadrement de l'intervention de l'Autorité de régulation s'agissant des opérateurs non désignés comme puissants). - **Art. additionnels avant l'art. 13** (p. 2369) : s'oppose à l'amendement n° 204 de Mme Marie-France Beaufils (obligation pour la collectivité de fournir l'accès au service universel des télécommunications). (p. 2370) : s'oppose à l'amendement n° 210 de Mme Marie-France Beaufils (extension du champ du service universel à la téléphonie mobile, UMTS, et au haut débit). Extension non prévue par la directive. (p. 2371) : s'oppose à l'amendement n° 207 de Mme Marie-France Beaufils (gratuité de la création d'une ligne et de l'installation d'une seconde prise pour l'abonné d'un opérateur chargé du service universel). (p. 2372) : s'oppose à l'amendement n° 211 de Mme Marie-France Beaufils (obligation pour l'opérateur du service universel de téléphonie fixe et de l'internet haut débit de procéder à l'enfouissement des lignes aériennes des réseaux ouverts au public de télécommunications et de réaliser les travaux nécessaires à la couverture de l'ensemble du territoire national en fibre optique). (p. 2373) : s'oppose à l'amendement n° 209 de Mme Marie-France Beaufils (maintien de la couverture du territoire national en cabines téléphoniques installées sur le domaine public). S'oppose à l'amendement n° 208 de Mme Marie-France Beaufils (intégration du service d'urgence téléphonique assuré par France Télécom dans le service universel de télécommunications). (p. 2374) : s'oppose à l'amendement n° 205 de Mme Marie-France Beaufils (réalisation du câblage en fibre optique sur l'ensemble du territoire afin de permettre l'accès à internet à haut débit au plus près de l'abonné). (p. 2375) : s'oppose à l'amendement n° 206 de Mme Marie-France Beaufils (préservation de l'unicité de l'opérateur chargé d'assurer le service universel et impossibilité d'en fractionner les composantes). Disparition inéluctable de la concurrence. - **Art. 13** *(Art. L. 35-2-1 du code des postes et communications électroniques - Régime juridique des tarifs du service universel)* (p. 2377) : accepte l'amendement n° 265 de M. René Trégouët (renvoi au décret prévu à l'aticle L. 35-2 du code des postes et télécommunications pour la détermination des modalités de régulation des tarifs du service universel). Sur les amendements de M. Pierre-Yvon Trémel, s'oppose aux n° 148 (suppression) et n° 150 (obligation pour l'Autorité de régulation de motiver ses décisions et de limiter son intervention à la seule vérification du caractère abordable des tarifs) et accepte le n° 149 (avis de la Commission supérieure du service public des postes et des communications électroniques préalable à la rédaction du décret fixant les modalités du contrôle tarifaire du service universel). Suppression non pertinente de l'article qui mettrait fin à tout contrôle des tarifs du service universel. Clarification des rôles entre l'ART et le ministre conformément aux exigences de la Cour de justice des Communautés européennes. Pérennisation du rôle du ministre en tant que garant du service universel. Intervention pertinente de l'ART en matière de vérification de la concurrence. - **Art. 14** *(Art. L. 36-6 et L. 36-2 du code des postes et télécommunications - Pouvoir réglementaire de l'ART et obligation de discrétion de ses membres)* (p. 2378) : accepte les amendements de la commission n° 15 (précision que les procédures visées par l'obligation de discrétion sont celles de règlement de différends et de sanctions) et n° 16 (interdiction aux membres de l'ART de toute prise de position publique, à titre personnel, sur des sujets relevant de la compétence de l'Autorité), sous réserve du maintien de la possibilité pour l'ART d'expliquer ses décisions. - **Art. 15** *(Art. L. 36-7 du code des postes et télécommunications - Adaptation de la liste générale des missions de l'ART)* (p. 2379) : s'oppose aux amendements de M. Pierre-Yvon Trémel n° 153 (obligation pour l'ART de contrôler au moins une fois par an le respect des obligations imposées aux opérateurs) et n° 152 (obligation pour l'ART de recueillir l'avis de la Commission supérieure du service public des postes et des communications électroniques avant toute décision relative aux tarifs du service universel). (p. 2380) : demande le retrait de l'amendement n° 264 de M. René Trégouët (possibilité pour l'ART de réajuster ponctuellement certains tarifs afin d'assurer le bon fonctionnement du marché). Réinstauration inacceptable du contrôle des prix et contraire à la directive. S'oppose à l'amendement n° 151 de M. Pierre-Yvon Trémel (obligation pour l'ART de motiver ses décisions). - **Art. 16** *(Art. L. 36-8 du code des postes et télécommunications - Pouvoirs de l'ART en matière de règlement des différends)* (p. 2381) : accepte l'amendement n° 17 de la commission (possibilité pour l'ART de procéder à des consultations non seulement sur les aspects techniques du différend mais aussi sur ses aspects économiques et juridiques) et demande le retrait de l'amendement n° 280 de M. René Trégouët (suppression du mot "techniques" pour prendre en compte tous les aspects d'un différend). - **Art. 17** *(Art. L. 36-11 du code des postes et télécommunications - Pouvoirs de sanction de l'ART)* (p. 2382) : accepte les amendements de la commission n° 18 (suppression des dispositions imposant l'obligation de saisine du CSA par l'ART avant toute décision pouvant avoir une incidence sur l'exercice de la liberté de communication audiovisuelle en matière de radio et de télévision), n° 19 (précision) et n° 20 (obligation pour l'ART de rendre compte de ses activités devant les commissions permanentes du Parlement). - **Art. additionnels après l'art. 17** (p. 2383, 2384) : demande le retrait des amendements identiques n° 117 de M. Philippe Nogrix et n° 255 de M. René Trégouët (attribution de compétence à la cour d'appel de Paris pour juger les recours contre les décisions de l'ART relevant de la régulation économique). Cohérence indispensable avec la distinction des compétences de l'ART, du CSA et du Conseil de la concurrence. - **Art. 18** *(Art. L. 37-1 à L. 37-3, L. 38, L. 38-1, L. 38-2 [nouveaux] du code des postes et des communications électroniques - Définition des marchés pertinents et obligations des opérateurs puissants sur un marché)* (p. 2386) : s'oppose aux amendements identiques n° 118 de M. Philippe Nogrix et n° 266 de M. René Trégouët (obligation pour l'ART de recueillir l'avis du Conseil de la concurrence avant de fixer les obligations aux opérateurs puissants). (p. 2387, 2388) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 278 de M. René Trégouët (suppression de la possibilité pour le ministre chargé des communications électroniques de prendre, dans des circonstances exceptionnelles, des mesures d'urgence). Accepte l'amendement n° 21 de la commission (obligation pour les opérateurs puissants de détailler l'offre technique et tarifaire d'interconnexion et d'accès qu'ils sont tenus de publier). Estime satisfaits les amendements de M. René Trégouët sur le même objet n° 274, n° 275, n° 276 et n° 277 (reprise intégrale du texte de la directive concernant les obligations imposées aux opérateurs puissants) par l'engagement du Gouvernement à définir par voie réglementaire les modalités des principes posés par la loi. Accepte l'amendement n° 22 de la commission (précision rédactionnelle). (p. 2389) : demande le retrait de l'amendement n° 267 de M. René Trégouët (interdiction pour l'ART d'imposer des obligations en matière d'interconnexion et d'accès aux opérateurs non désignés comme puissants). Accepte les amendements de la commission n° 23 (précision que l'obligation imposée à un opérateur puissant de réviser les contrats qu'il a conclus dans le cadre des droits exclusifs qui lui étaient confiés, ne vise que les contrats en cours à la date de promulgation de la loi), n° 24 (précision) et n° 296 (précision rédactionnelle). (p. 2391) : estime satisfait l'amendement n° 273 de M. René Trégouët (précision des obligations des opérateurs puissants sur un marché de détail concernant les tarifs et la tenue d'une comptabilité appropriée) par l'engagement du Gouvernement à préciser dans les décrets d'application les détails issus de la directive. Respect de la tradition juridique française : énoncé des principes dans la loi ; reproduction des modalités dans le texte réglementaire. Conformité à la Constitution et à la distinction opérée entre ses articles 34 et 37. Accepte les amendements de la commission n° 297 (précision rédactionnelle) et n° 299 (insertion de l'obligation pour les opérateurs puissants de respecter un encadrement pluriannuel des tarifs défini par l'ART). (p. 2393) : accepte l'amendement n° 300 de la commission (précision des modalités d'exemption sur les marchés émergents créés par l'innovation technologique des obligations applicables aux opérateurs puissants) et s'oppose à l'amendement n° 254 de M. René Trégouët (notification à l'ART des tarifs des services technologiquement innovants préalablement à leur mise sur le marché). Demande le retrait des amendements identiques n° 136 de Mme Brigitte Luypaert et n° 290 de M. René Trégouët (modalités de mise en oeuvre de la dérogation aux obligations imposées à un opérateur

puissant sur un marché de détail pour les marchés émergents créés par l'innovation technologique). Accepte l'amendement n° 25 de la commission (rédaction) - **Art. 20** *(Titre II du livre II du code des postes et des communications électroniques - Réorganisation du titre II du livre II)* (p. 2394) : accepte l'amendement n° 26 de la commission (élargissement de l'intitulé du chapitre II du titre II du livre II du code des postes et télécommunications à l'adressage). - **Art. 22** *(Art. L. 42 à L. 42-4 du code des postes et télécommunications - Conditions d'assignation des fréquences par l'ART et marché secondaire)* (p. 2396) : accepte les amendements de la commission n° 27 (obligation pour l'ART de tenir compte des besoins d'aménagement du territoire dans l'assignation des fréquences), n° 28 (précision) et n° 29 (rédaction). S'oppose à l'amendement n° 155 de M. Pierre-Yvon Trémel (suppression de la possibilité pour l'ART de recourir à des enchères pour l'attribution de certaines fréquences). (p. 2397) : accepte l'amendement n° 30 de la commission (clarification) et s'oppose à l'amendement n° 154 de M. Pierre-Yvon Trémel (suppression des dispositions autorisant les cessions de fréquences). - **Art. 23** *(Art. L. 43 du code des postes et télécommunications - Pouvoir de l'Agence nationale des fréquences, ANFR, concernant l'exposition aux champs électromagnétiques)* : accepte l'amendement n° 31 de la commission (rédaction). - **Art. 24** *(Art. L. 44 du code des postes et des communications électroniques - Gestion du plan national de numérotation)* (p. 2399) : s'oppose à l'amendement n° 157 de M. Pierre-Yvon Trémel (extension à l'ensemble des services sociaux et d'intérêt général de la gratuité des appels depuis un téléphone mobile comme depuis un téléphone fixe). Accepte les amendements de la commission n° 32 (soumission à des principes de tarification entre opérateurs et fournisseurs de services, de l'utilisation des numéros gratuits et non pas de leur attribution), n° 33 (insertion pour coordination du nouvel article L. 34-11 du code des postes et télécommunications créé par le II de l'article 5 du projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique) et n° 34 (suppression des dispositions relatives à la tarification à la seconde des communications de téléphonie vocale commutée déjà traitée à l'article 37 du projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique). (p. 2400) : s'oppose à l'amendement n° 156 de M. Pierre-Yvon Trémel (rétablissement de la tarification à la seconde). - **Art. 25** *(Art. L. 45-1, L. 46 à L. 48 du code des postes et télécommunications - Droits de passage et servitude)* (p. 2401) : s'oppose à l'amendement n° 158 de M. Pierre-Yvon Trémel (consultation des associations d'élus représentant les collectivités territoriales et leurs groupements pour l'élaboration du décret plafonnant la redevance pour occupation du domaine public). (p. 2402) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 35 de la commission (détermination des prix de vente ou de location de fourreaux au regard des coûts de construction et d'entretien du réseau). - **Art. 26** *(Livre IV et art. L. 125 du code des postes et des télécommunications - Statut de la Commission supérieure du service public des postes et communications électroniques)* (p. 2403) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 36 de la commission (élargissement du choix des personnalités qualifiées par le ministre à une liste proposée par le président de la CSSPPCE et comportant un nombre de noms double du nombre de postes à pourvoir) et s'oppose à l'amendement n° 212 de Mme Marie-France Beaufils (modification de la composition de la Commission supérieure du service public des postes et des communications électroniques pour y intégrer des membres d'organisations syndicales au lieu et place des personnalités désignées par les ministres). (p. 2404) : s'oppose à l'amendement n° 159 de M. Pierre-Yvon Trémel (saisine obligatoire de la CSSPPCE sur les projets de décrets traitant du service universel). (p. 2405) : accepte les amendements de la commission n° 37 (rétablissement du caractère facultatif de la consultation de la CSSPPCE par l'ART et le Parlement), n° 38 (inclusion dans le rapport annuel de la CSSPPCE d'un bilan de l'exercice du service public et d'un compte rendu de l'action de l'ART et non pas de son évaluation) et n° 39 (précision). (p. 2406) : demande le retrait de l'amendement n° 160 de M. Pierre-Yvon Trémel (attribution d'un site internet à la CSSPPCE pour diffuser ses avis, recommandations et rapports) hors du champ législatif. - **Art. additionnel après l'art. 26** (p. 2407) : s'oppose à l'amendement n° 161 de M. Pierre-Yvon Trémel (institution d'un médiateur des communications électroniques).

- **Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat sur l'énergie** - (27 avril 2004) (p. 2591, 2593) : construction nécessaire de l'EPR. Evolution des statuts d'EDF et de GDF. Importance des collectivités locales. Développement de la recherche : pile à combustible et biocarburants. Réponse aux orateurs. (p. 2594, 2596) : amélioration de la productivité de la filière pour le développement des biocarburants. Diversification des sources d'approvisionnement et développement des énergies renouvelables. Retombées industrielles du développement de l'énergie nucléaire. Action sur les comportements micro-économiques des citoyens. Nouveaux moyens d'action à la disposition des collectivités locales. Transparence de l'effort de recherche pour le traitement des déchets. Prise en compte des obligations de démantèlement. Soutien aux éoliennes off shore et aux biocarburants.

- **Projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique** - *Commission mixte paritaire* **[n° 274 (2003-2004)]** - (13 mai 2004) - **Discussion générale** (p. 3167, 3169) : essor de l'Internet à haut débit. Texte favorisant la confiance dans l'économie numérique et la lutte contre la cybercriminalité. Création d'un droit de la communication publique en ligne. Responsabilité des hébergeurs. Pouvoirs du juge. Surveillance des contenus hébergés. Délais de prescription. Publicité par voie électronique. Conditions d'intervention des collectivités locales dans le domaine des télécommunications. Facturation à la seconde. Enfouissement des lignes téléphoniques. Texte équilibré.

- **Projet de loi relatif aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle** - *Commission mixte paritaire* **[n° 327 (2003-2004)]** - (3 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 3822, 3824) : qualité du résultat. Entente mutuelle des deux assemblées. Satisfait des avancées. Mise en place d'un cadre juridique unifié pour le développement de l'ensemble des activités de communications électroniques. Renforcement de la régulation nécessité par l'ouverture à la concurrence. Importance de l'apport du Parlement sur la question des marchés émergents. Précision de la CMP sur le champ d'application de l'obligation de discrétion imposée aux membres de l'ART. Equilibre satisfaisant concernant les relations entre l'ART et la représentation nationale. Enrichissement du texte en matière d'amélioration de la protection des utilisateurs des services de télécommunications. Conditions d'utilisation à des fins commerciales, par les opérateurs, de l'information relative à la localisation de l'appelant. Renforcement significatif de la contribution des opérateurs à certaines missions d'intérêt général : adoption de la transmission gratuite de l'information de localisation aux services d'urgence. Souhaite l'adoption du texte élaboré par la CMP.

- **Projet de loi d'orientation sur l'énergie [n° 328 (2003-2004)]** - (9 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 3999, 4002) : souhait d'aboutir à un texte consensuel. Contraintes : raréfaction du pétrole ; réchauffement climatique ; renouvellement du parc nucléaire. Définition des grandes orientations énergétiques. Ambitions du texte : sécurité d'approvisionnement, protection de l'environnement ; modération des prix ; accès de tous à l'énergie. Objectifs chiffrés. Mesures relatives à la maîtrise de l'énergie. Organisation du renouvellement du parc nucléaire. Développement des énergies renouvelables. (p. 4026, 4027) : ouverture à la concurrence des marchés du gaz et de l'électricité acceptée par le précédent Gouvernement. Mise en place urgente de l'EPR (European Pressurised Reactor). Implantation des éoliennes. Engagement sur la réduction des émissions de gaz. Choix consensuel du nucléaire. Réforme prochaine d'EDF-GDF. Conséquences de l'effet de serre. Crédits de l'ADEME. Biocarburants. - **Question préalable** (p. 4032) : s'oppose à la motion n° 465 de Mme Marie-France Beaufils tendant à opposer la question préalable. - **Annexe (priorité)** *(Sur l'amendement n° 4 de la commission : rétablissement d'une annexe définissant les orientations de la politique énergétique)* (p. 4042, 4043) : s'en remet à la sagesse

du Sénat pour l'amendement n° 4 précité. Sur ce dernier, s'oppose au sous-amendement n° 338 de Mme Marie-France Beaufils et accepte le sous-amendement n° 337 du même auteur. (p. 4043, 4054) : sur le paragraphe I de l'amendement n° 4 précité, accepte le sous-amendement n° 125 de M. Marcel Deneux et les sous-amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 341, n° 345 à n° 349, n° 352 à n° 355 et n° 366, à l'exclusion de tous les autres. (p. 4055, 4061) : sur le A du paragraphe II de l'amendement n° 4 précité, accepte le sous-amendement n° 250 de M. Jacques Valade ainsi que les sous-amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 379, 389, 390, 392, 395 et 398, à l'exclusion de tous les autres. (p. 4062, 4067) : sur le B du paragraphe II de l'amendement n° 4 précité, accepte les sous-amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 402, 404, 420, 425 et 427, à l'exclusion de tous les autres.

- **Suite de la discussion** (10 juin 2004) (p. 4090, 4093) : sur le B du paragraphe II de l'amendement n° 4 précité, accepte les sous-amendements n° 261 et 265 de M. Marcel Deneux, n° 428 de Mme Marie-France Beaufils et n° 130 de M. Yann Gaillard, à l'exclusion de tous les autres. (p. 4094, 4095) : sur le C du paragraphe II de l'amendement n° 4 précité, accepte le sous-amendement n° 267 de M. Marcel Deneux, à l'exclusion de tous les autres. (p. 4095, 4096) : sur le D du paragraphe II de l'amendement n° 4 précité, accepte le sous-amendement n° 106 de M. Xavier Pintat, à l'exclusion de tous les autres. Sur le paragraphe III de l'amendement n° 4 précité, s'oppose aux sous-amendements n° 450 et 451 de Mme Marie-France Beaufils. (p. 4099) : accepte l'amendement n° 3 de la commission (rétablissement du texte initial de l'article 1er) et s'oppose à l'amendement n° 371 de Mme Marie-France Beaufils (précision sur les conditions d'accès des citoyens français à l'électricité). - **Intitulé du titre Ier A** (p. 4100) : s'oppose à l'amendement n° 294 de Mme Marie-France Beaufils (nouvel intitulé de la division). - **Art. additionnels avant l'art. 1er A** : S'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 309 (principes régissant l'activité du service public de l'énergie), n° 298 (primauté des obligations de service public du gaz et de l'électricité sur le droit de la concurrence) et n° 311 (réaffirmation du statut d'EDF et de GDF). (p. 4101) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 295 (objectifs du service public de l'électricité) et n° 297 (objectifs du service public du gaz). (p. 4102) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 301 (obligations des producteurs d'électricité), n° 300 (obligations des fournisseurs de gaz naturel), n° 302 (obligations des gestionnaires de réseaux d'électricité) et n° 303 (obligation des gestionnaires de réseaux de gaz). (p. 4103) : s'oppose à l'amendement n° 307 de Mme Marie-France Beaufils (obligations du service public du gaz). (p. 4104) : s'oppose à l'amendement n° 299 de Mme Marie-France Beaufils (approvisionnement en gaz de la France). (p. 4105, 4106)) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 304 (programmation pluriannuelle des investissements dans le secteur gazier), n° 305 (procédure de consultation de la commission de régulation de l'énergie, CRE), n° 306 (péréquation tarifaire nationale pour les usagers domestiques du gaz), n° 310 (péréquation tarifaire dans le domaine de l'électricité) et n° 308 (rapport au Parlement sur le bilan de la déréglementation dans le secteur énergétique). - **Art. 1er A** *(Caractéristiques du service public de l'énergie)* (p. 4107) : sur l'amendement n° 1 de la commission (rôle du service public de l'énergie dans la compétitivité économique et industrielle) qu'il accepte, s'oppose au sous-amendement n° 132 de Mme Marie-Christine Blandin. - **Art. 1er B** *(Soutien de la politique énergétique par le maintien et le développement d'entreprises publiques nationales)* (p. 4108) : accepte l'amendement n° 2 de la commission (rédaction). - **Art. additionnel avant l'art. 1er** : s'oppose à l'amendement n° 336 de Mme Marie-France Beaufils (bilan du processus d'ouverture à la concurrence du secteur de l'énergie). - **Art. additionnels après l'art. 1er** : s'oppose à l'amendement n° 196 de M. Roland Courteau (loi de programmation déterminant les moyens fiscaux et budgétaires pour la mise en oeuvre des orientations de la politique énergétique). S'oppose à l'amendement n° 368 de Mme Marie-France Beaufils (bilan de l'impact sur les prix de l'énergie de la libéralisation du marché du gaz). - **Art. 1er bis** *(La maîtrise de la demande d'énergie)* (p. 4110) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 5 de la commission (suppression) et s'oppose à l'amendement n° 460 de Mme Marie-France Beaufils (objectif de renforcement de l'efficacité énergétique). - **Art. 1er ter** *(La diversification du panier énergétique français)* (p. 4112) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 6 de la commission (suppression). - **Art. 1er quater** *(Développer la recherche dans le secteur de l'énergie)* (p. 4113) : recherche sur le stockage des déchets nucléaires. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 7 de la commission (suppression). - **Art. 1er quinquies** *(Assurer un transport de l'énergie efficace et des capacités de stockage suffisantes)* (p. 4114) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 8 de la commission (suppression). - **Art. 1er sexies** *(Rôle des collectivités territoriales et de l'Union européenne en matière de politique énergétique)* (p. 4115) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 9 de la commission (suppression). - **Art. additionnels après l'art. 1er sexies** (p. 4117) : sur l'amendement n° 10 de la commission (objectifs et moyens de la politique énergétique) qu'il accepte, s'oppose aux sous-amendements de Mme Marie-Christine Blandin n° 135, 136, 137, 138 et 139, et accepte les sous-amendements de M. Roland Courteau n° 197 et 198. S'oppose à l'amendement n° 133 de Mme Marie-Christine Blandin (définition de la politique énergétique). (p. 4120) : accepte l'amendement n° 11 de la commission (engagement chiffré sur la baisse de l'intensité énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre) et, sur ce dernier, accepte le sous-amendement n° 141 de Mme Marie-Christine Blandin. S'oppose à l'amendement n° 134 de Mme Marie-Christine Blandin (modes d'action concourant à l'accroissement de la sobriété et de l'efficacité énergétiques). (p. 4122) : accepte l'amendement n° 12 de la commission (inscription de la politique relative aux infrastructures de transport dans la loi d'orientation des transports intérieurs de 1982) et, sur ce dernier, accepte les sous-amendements de M. Roland Courteau n° 199 et n° 200, ainsi que le sous-amendement n° 143 de Mme Marie-Christine Blandin, à l'exclusion de tous les autres. (p. 4124) : accepte l'amendement n° 13 de la commission (fiscalité des énergies), et sur celui-ci s'oppose au sous-amendement n° 145 de Mme Marie-Christine Blandin. (p. 4125) : sur l'amendement n° 14 de la commission (diversification des sources de production énergétique) qu'il accepte, s'oppose aux sous-amendements n° 205 de M. Roland Courteau et n° 146 de Mme Marie-Christine Blandin. (p. 4128) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-Christine Blandin n° 148 (sortie du nucléaire) et n° 149 (avis conforme de la commission des sites et paysages pour toute construction de nouvelles unités de production nucléaire) et accepte l'amendement n° 15 de la commission (engagement de l'Etat à construire un réacteur nucléaire de conception récente). (p. 4131, 4132) : s'oppose à l'amendement n° 150 de Mme Marie-Christine Blandin (rapport d'état général de la sûreté du parc électrique). (p. 4133) : s'oppose à l'amendement n° 206 de M. Roland Courteau (principes régissant les activités nucléaires). (p. 4134) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 16 de la commission (inscription des engagements de recherche dans le domaine énergétique au titre Ier A). Sur celui-ci, s'oppose aux sous-amendements n° 151, 152 et 153 de Mme Marie-Christine Blandin. - **Art. 1er septies** *(Art. L. 214-4 du code de l'environnement - Règles relatives aux ouvrages d'hydroélectricité)* (p. 4135) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 17 de la commission (suppression). - **Art. additionnel avant l'art. 2** (p. 4136) : s'oppose à l'amendement n° 315 de Mme Marie-France Beaufils (création d'un observatoire national des économies d'énergie). - **Art. 2** *(Champ d'application des obligations d'économies d'énergie, modalités d'application et sanctions en cas de non-respect)* (p. 4138) : s'oppose à l'amendement n° 321 de Mme Marie-France Beaufils (obligation de réalisation d'économies d'énergies pour les producteurs de fioul lourd et les producteurs de carburants d'origine pétrolière). Sur l'amendement n° 18 de la commission (non-assujettissement aux obligations d'économies d'énergie des distributeurs de fioul lourd et de charbon) qu'il accepte, s'oppose aux sous-amendements n° 154 de Mme Marie-Christine Blandin et n° 207 de M. Roland Courteau. Accepte les amendements n° 19 et 20 de la commission (clarification).

(p. 4139) : s'oppose à l'amendement n° 322 de Mme Marie-France Beaufils (suppression de la mention d'acquisition de certificats d'économie d'énergie). Accepte l'amendement n° 21 de la commission (possibilité pour les distributeurs de fuel domestique de mettre en place des actions collectives visant à la réalisation d'économies d'énergie). (p. 4140) : s'oppose à l'amendement n° 324 de Mme Marie-France Beaufils (possibilité de mettre en demeure les personnes ne remplissant pas leurs obligations d'économies d'énergie). (p. 4141) : s'oppose à l'amendement n° 325 de Mme Marie-France Beaufils (suppression de la possibilité d'acquérir des certificats d'économies d'énergie). (p. 4142) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 326 (sanction en cas de non-respect des obligations d'économies d'énergie) et n° 327 (repli), ainsi qu'à l'amendement n° 208 de M. Roland Courteau (modalités de calcul des pénalités en cas de non-respect des obligations d'économies d'énergie). (p. 4143) : demande le retrait de l'amendement n° 209 de M. Roland Courteau (reversement des pénalités à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, ADEME). (p. 4144) : s'oppose aux amendements identiques n° 210 de M. Roland Courteau et n° 328 de Mme Marie-France Beaufils (suppression de la répercussion sur les tarifs du coût de la réalisation d'économies d'énergie). Sur les amendements de la commission, demande le retrait du n° 22 (limitation des possibilités de répercussion des coûts liés aux actions d'économies d'énergies aux clients non éligibles bénéficiant de tarifs réglementaires) et accepte le n° 23 (précision). - **Art. additionnel avant l'art. 3** (p. 4145) : s'oppose à l'amendement n° 318 de Mme Marie-France Beaufils (suppression de l'ordonnance relative aux quotas d'émission de gaz à effet de serre). - **Art. 3** *(Modalités de délivrance et valeur des certificats d'économies d'énergie)* (p. 4146) : accepte l'amendement n° 24 de la commission (rédaction). S'oppose à l'amendement n° 334 de Mme Marie-France Beaufils (conditions d'obtention des certificats d'économie d'énergie). (p. 4147) : accepte l'amendement n° 25 de la commission (clarification) et, sur ce dernier, accepte le sous-amendement n° 235 de M. Ladislas Poniatowski et s'oppose au sous-amendement n° 156 de Mme Marie-Christine Blandin. (p. 4148) : accepte l'amendement n° 26 de la commission (coordination). S'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 329 (suppression des dispositions relatives au marché des certificats d'économies d'énergie) et n° 330 (impossibilité d'instaurer un marché des certificats des économies d'énergie). Accepte l'amendement n° 27 de la commission (critères de promotion des actions d'économies d'énergie innovantes). Accepte les amendements de la commission n° 29 et n° 28 (rédaction). (p. 4149) : s'oppose à l'amendement n° 278 de Mme Marie-France Beaufils (suppression de la pénalisation des économies d'énergie réalisées par substitution entre combustibles fossiles). Accepte l'amendement n° 30 de la commission (coordination). Demande le retrait de l'amendement n° 260 de M. Marcel Deneux (durée de validité des certificats d'économies d'énergie) et accepte l'amendement de la commission portant sur le même objet n° 31. (p. 4150) : accepte l'amendement n° 32 de la commission (rédaction) et s'oppose à l'amendement n° 332 de Mme Marie-France Beaufils (suppression du délai maximal d'un an pour la délivrance des premiers certificats d'économies d'énergie). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 33 de la commission (rédaction). S'oppose aux amendements n° 155 de Mme Marie-Christine Blandin (instauration d'un bilan devant le Parlement après trois ans de fonctionnement des certificats d'économies d'énergie) et n° 333 de Mme Marie-France Beaufils (suppression de la présentation au Parlement d'un bilan d'application des certificats d'économies d'énergie). - **Art. 4** *(Création d'un registre national des certificats d'économies d'énergie)* (p. 4151) : accepte l'amendement n° 34 de la commission (coordination) et s'oppose à l'amendement n° 279 de Mme Marie-France Beaufils (suppression de la référence à l'éventuelle acquisition de certificats d'économies d'énergie). Accepte l'amendement n° 35 de la commission (rédaction). S'oppose à l'amendement n° 281 de Mme Marie-France Beaufils (suppression de la référence à l'éventuelle acquisition de certificats d'économies d'énergie). (p. 4152) : accepte l'amendement n° 36 de la commission (rapport triennal sur le fonctionnement du dispositif des certificats d'économies d'énergie). - **Art. 5** *(Sanctions applicables en cas de délivrance indue de certificats d'économies d'énergie et modalités de contrôle)* : Accepte les amendements identiques n° 37 de la commission et n° 284 de Mme Marie-France Beaufils (suppression de la peine complémentaire d'interdiction du territoire français en cas d'infraction relative à la délivrance des certificats d'économies d'énergie). S'oppose à l'amendement n° 282 de Mme Marie-France Beaufils (extension de la mission de recherche des infractions aux fonctionnaires chargés de l'environnement). (p. 4153) : s'oppose à l'amendement n° 283 de Mme Marie-France Beaufils (création de postes pour permettre la recherche et le constat des infractions aux certificats d'économies d'énergie). - **Division additionnelle après l'art. 5** : accepte l'amendement n° 38 de la commission (ajout d'une division). - **Art. additionnels après l'art. 5** : Sur l'amendement n° 108 de M. Xavier Pintat (possibilité d'exercer une mission de conciliation pour les autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité ou de gaz) qu'il accepte, son sous-amendement n° 471 ; adopté. (p. 4154, 4155) : sur l'amendement n° 39 de la commission (compétence des collectivités territoriales en matière de maîtrise de la demande d'énergie), qu'il accepte, son sous-amendement n° 469 ; adopté. Accepte les sous-amendements n° 259 de M. Marcel Deneux, n° 109 et 110 de M. Xavier Pintat, et n° 232 de M. Jean Besson. Accepte l'amendement n° 107 de M. Xavier Pintat (possibilité pour les collectivités locales d'utiliser leur propre production d'électricité) sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 468 ; adopté. (p. 4156) : accepte l'amendement n° 40 de la commission (possibilité de créer un groupement d'intérêt public pour mener des actions en matière d'énergie renouvelable et de maîtrise de l'énergie). - **Intitulé du chapitre II** : s'oppose à l'amendement n° 319 de Mme Marie-France Beaufils (nouvel intitulé du chapitre - L'efficacité énergétique dans les bâtiments). - **Art. 6 A** *(Section IV du chapitre 1er du titre 1er du livre 1er du code de la construction et de l'habitation - Intitulé de la section)* : s'oppose à l'amendement n° 316 de Mme Marie-France Beaufils (substitution de la notion d'efficacité énergétique à celle de performance énergétique). - **Art. 6** *(Art. L. 111-9, L. 111-10, L. 152-1 et L. 152-4 du code de la construction et de l'habitation et article L. 224-1 du code de l'environnement - Règles de construction relatives à la performance énergétique des bâtiments)* (p. 4157) : accepte l'amendement n° 41 de la commission (mode de définition des caractéristiques thermiques et de la performance énergétique des constructions nouvelles). (p. 4158) : sur l'amendement n° 42 de la commission (rédaction) qu'il accepte, accepte le sous-amendement n° 120 de M. Marcel Deneux et demande le retrait du n° 212 de M. Roland Courteau. Accepte l'amendement n° 43 de la commission (rédaction). S'oppose à l'amendement n° 211 de M. Daniel Raoul (recours obligatoire aux énergies renouvelables en cas de faisabilité technique et économique). (p. 4159) : s'oppose à l'amendement n° 213 de M. Roland Courteau (présentation d'une étude de faisabilité technique et économique conjointement à la demande de permis de construire). Accepte l'amendement n° 44 de la commission (clarification). S'oppose à l'amendement n° 157 de Mme Marie-Christine Blandin (mise en conformité avec la nouvelle réglementation thermique des bâtiments existants lors de leur rénovation ou de leur vente). (p. 4160) : s'oppose à l'amendement n° 214 de M. Roland Courteau (obligation de procéder à une étude de faisabilité technique et économique lors de travaux importants réalisés dans des immeubles, centres commerciaux, bâtiments industriels ou bâtiments bénéficiant d'un financement public). S'oppose à l'amendement n° 158 de Mme Marie-Christine Blandin (performances énergétiques des composants de renouvellement des bâtiments). Accepte l'amendement n° 45 de la commission (coordination). (p. 4161) : accepte l'amendement n° 217 de M. Roland Courteau (réduction des charges locatives dans les bâtiments ayant bénéficié d'une aide d'Etat pour améliorer leurs performances énergétiques). Accepte l'amendement n° 46 de la commission (instauration d'un seuil pour définir les chaudières et systèmes de climatisation concernés par les inspections obligatoires) et s'oppose à l'amendement n° 264 de M. Marcel Deneux (extension des inspections régulières à d'autres équipements consommant de l'énergie). Accepte l'amendement n° 47 de la commission (obligation pour les entreprises du

secteur de l'énergie de promouvoir les économies d'énergie) et sur ce dernier, accepte le sous-amendement n° 258 de M. Marcel Deneux. (p. 4162) : s'oppose aux amendements de M. Roland Courteau n° 215 (possibilité d'interdire la publicité pour l'énergie ou des biens consommateurs d'énergie) et n° 216 (interdiction des promotions favorisant la consommation d'énergie). - **Art. additionnel après l'art. 6** (p. 4163) : s'oppose à l'amendement n° 312 de Mme Marie-France Beaufils (utilisation des énergies renouvelables pour l'eau chaude sanitaire et le chauffage dans les bâtiments publics et les logements sociaux). - **Art. 6 bis** *(Chapitre IV du code de la construction et de l'habitation - Création de certificats de performance énergétique)* : s'oppose à l'amendement n° 287 de Mme Marie-France Beaufils (intitulé du titre III du livre Ier du code de la construction et de l'habitation). (p. 4164) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 285 (substitution de la notion d'efficacité énergétique à celle de performance énergétique) et n° 286 (coordination) et accepte l'amendement n° 48 de la commission (harmonisation). Demande le retrait de l'amendement n° 263 de M. Marcel Deneux (rédaction). Accepte l'amendement n° 49 de la commission (classification des logements établie par le diagnostic de performance énergétique). Accepte l'amendement n° 50 de la commission (précision). (p. 4165) : accepte l'amendement n° 51 de la commission (clarification). S'oppose à l'amendement n° 461 de M. Marcel Deneux (clarification). (p. 4166) : sur l'amendement n° 52 de la commission (absence d'engagement de responsabilité lié aux diagnostics de performance énergétique) qu'il accepte, accepte le sous-amendement n° 464 de M. Gérard César. S'oppose à l'amendement n° 159 de Mme Marie-Christine Blandin (performance énergétique des équipements électriques). - **Art. 6 ter** *(Plan Face-sud)* (p. 4167) : s'oppose à l'amendement n° 288 de Mme Marie-France Beaufils (refus de la primauté de l'énergie solaire sur les autres énergies renouvelables). - **Art. additionnel après l'art. 6 ter** : demande le retrait de l'amendement n° 129 de M. Yann Gaillard (obligation d'installation d'un conduit de fumée dans les nouveaux immeubles d'habitation). - **Art. 7** *(Art. L. 224-2 du code de l'environnement - Indication du coût de la consommation énergétique des biens immobiliers)* : s'oppose à l'amendement n° 289 de Mme Marie-France Beaufils (affichage obligatoire de l'évaluation du coût complet des biens consommateurs d'énergie mis en vente). (p. 4168) : s'oppose à l'amendement n° 160 de Mme Marie-Christine Blandin (campagne d'information sur les économies d'énergie). - **Art. additionnel après l'art. 7** : s'oppose à l'amendement n° 317 de Mme Marie-France Beaufils (rapport au Parlement sur le développement de la pile à combustible). - **Intitulé du chapitre Ier A** : accepte l'amendement n° 53 de la commission (suppression) et s'oppose à l'amendement n° 293 de Mme Marie-France Beaufils (nouvel intitulé - Définition). - **Art. 8 A** *(Définition des sources d'énergies renouvelables)* (p. 4169) : accepte les amendements n° 246 de M. Ladislas Poniatowski (précision) et n° 54 de la commission (rédaction). Sur ce dernier, accepte le sous-amendement n° 127 de M. Yann Gaillard. Accepte l'amendement n° 55 de la commission (rédaction). - **Art. 8** *(Art. L. 123-1 du code de l'urbanisme - Autorisation du dépassement du coefficient d'occupation des sols pour l'amélioration de l'efficacité énergétique d'un bâtiment)* (p. 4170) : sur l'amendement n° 56 de la commission (conditions de dépassement du coefficient d'occupation des sols pour permettre la réalisation de travaux d'isolation thermique ou d'équipement en énergies renouvelables) qu'il accepte, s'oppose au sous-amendement n° 242 de M. Ladislas Poniatowski. - **Art. additionnels après l'art. 8** (p. 4171) : accepte l'amendement n° 57 de la commission (recommandation par le PLU de l'utilisation d'énergies renouvelables pour les constructions nouvelles). (p. 4172) : s'oppose à l'amendement n° 236 de M. Ladislas Poniatowski (possibilité pour les maires de subordonner la réalisation de constructions nouvelles à l'utilisation d'énergies renouvelables). S'oppose à l'amendement n° 119 de M. Daniel Goulet (dérogation au plafond lié à l'existence de couloirs aériens militaires pour l'implantation d'éoliennes). - **Art. additionnel avant l'art. 8 bis** (p. 4174) : s'oppose à l'amendement n° 163 de Mme Marie-Christine Blandin (élaboration de schémas régionaux éoliens). - **Art. 8 bis** *(Art. L. 421-1-1 du code de l'urbanisme - Régime de l'implantation des éoliennes)* (p. 4175, 4176) : limites posées par l'Assemblée nationale à l'implantation des éoliennes. Recherche nécessaire d'une position équilibrée. (p. 4180) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 58 de la commission et n° 218 de M. Roland Courteau (conditions d'autorisation d'implantation d'éoliennes). - **Art. additionnel après l'art. 8 bis** : s'oppose à l'amendement n° 165 de Mme Marie-Christine Blandin (conditions de recours à la procédure d'appel d'offres pour l'implantation d'éoliennes). - **Art. 9** *(Régime de la garantie d'origine des ENR électriques)* (p. 4181) : s'oppose aux amendements n° 320 de Mme Marie-France Beaufils (suppression) et n° 166 de Mme Marie-Christine Blandin (création d'une Commission de certification d'origine de l'électricité renouvelable). Accepte les amendements de M. Jacques Valade n° 251 (rédaction) et n° 252 (caractère payant des certificats de garantie d'origine d'électricité). - **Art. additionnels après l'art. 9** (p. 4182) : s'oppose à l'amendement n° 170 de Mme Marie-Christine Blandin (prise en compte fiscale des petites productions d'énergie renouvelable). S'oppose à l'amendement n° 173 de Mme Marie-Christine Blandin (exonération fiscale de la production d'électricité renouvelable des particuliers). - **Art. additionnel après l'art. 9 ou après l'art. 10** (p. 4183) : s'oppose à l'amendement n° 172 de Mme Marie-Christine Blandin (obligation d'achat de l'électricité produite par des énergies renouvelables). - **Art. additionnels après l'art. 9** : s'oppose à l'amendement n° 167 de Mme Marie-Christine Blandin (priorité d'accès au réseau public de l'électricité produite à partir de sources renouvelables). (p. 4184) : s'oppose à l'amendement n° 169 de Mme Marie-Christine Blandin (instauration d'un médiateur pour arbitrer les litiges survenus à l'occasion des demandes d'autorisation déposées auprès des DRIRE en application de la loi du 16 octobre 1919). S'oppose à l'amendement n° 171 de Mme Marie-Christine Blandin (tarifs de rachat de l'électricité issue de biomasse et de biogaz). - **Art. additionnel après l'art. 10** (p. 4185) : accepte l'amendement n° 313 de Mme Marie-France Beaufils (transfert de propriété des biens des concessions de transport de gaz situés sur le territoire des anciennes concessions de mine de charbon). - **Art. 11** *(Art. 1er et 2 de la loi du 16 octobre 1919 - Mesures destinées à favoriser le développement de l'énergie hydroélectrique)* : s'oppose à l'amendement n° 174 de Mme Marie-Christine Blandin (conditions de réhabilitation des installations hydroélectriques existantes). (p. 4186) : s'oppose à l'amendement n° 175 de Mme Marie-Christine Blandin (conditions de prise d'eau sur les systèmes d'adduction d'eau potable pour les équipements de production d'électricité), qu'il estime satisfait. S'oppose à l'amendement n° 176 de Mme Marie-Christine Blandin (conditions de prise d'eau sur les systèmes d'évacuation des eaux usées pour les équipements de production d'électricité) qu'il estime satisfait. - **Art. additionnels après l'art. 11** : accepte l'amendement n° 59 de la commission (coordination). Demande le retrait de l'amendement n° 60 de la commission (délais d'instruction des demandes de concessions ou d'autorisations pour la construction d'installations hydroélectriques). - **Art. 11 bis** *(Art. L. 1111-2 du code général des collectivités territoriales - Contributions des collectivités locales à la lutte contre l'effet de serre par la maîtrise de l'énergie)* (p. 4187) : s'oppose à l'amendement n° 177 de Mme Marie-Christine Blandin (inclusion d'un volet sur l'efficacité énergétique et l'installation d'énergies renouvelables dans les procédures d'urbanisme). - **Art. 11 ter** *(Art. L. 3121-17-1 (nouveau) du code général des collectivités territoriales - Bilan énergétique des délibérations des conseils généraux)* (p. 4188) : sur l'amendement n° 61 de la commission (indication de l'incidence sur la consommation d'énergie des projets délibérés susceptibles d'avoir un impact sur celle-ci) qu'il accepte, s'oppose au sous-amendement n° 178 de Mme Marie-Christine Blandin. - **Art. 11 quater** *(Art. L. 4132-16-1 (nouveau) du code général des collectivités territoriales - Bilan énergétique des délibérations des conseils régionaux)* : Sur l'amendement n° 62 de la commission (indication de l'incidence sur la consommation d'énergie des projets délibérés susceptibles d'avoir un impact sur celle-ci) qu'il accepte, s'oppose au sous-amendement n° 179 de Mme Marie-Christine Blandin. S'oppose à l'amendement n° 180 de Mme Marie-Christine Blandin (contractualisation des régions

avec l'ADEME). - **Art. additionnels après l'art. 11 quater** (p. 4189) : demande le retrait de l'amendement n° 240 de M. Ladislas Poniatowski (possibilité de recourir à un appel d'offres pour le raccordement au réseau public d'électricité d'une installation de production électrique à partir de sources d'énergie renouvelable). - **Art. 11 quinquies** *(Programmation pluriannuelle des investissements de production d'énergies à finalité thermique)* (p. 4190) : accepte les amendements n° 63 et 64 de la commission (rédaction). - **Art. additionnels après l'art. 11 sexies** (p. 4191) : demande le retrait de l'amendement n° 181 de Mme Marie-Christine Blandin (accès au chauffage dans les situations d'exclusion) et s'oppose au n° 183 (développement des réseaux de chaleur). - **Art. additionnels avant l'art. 12** : accepte l'amendement n° 65 de la commission (tarification applicable aux distributeurs non nationalisés). (p. 4192) : accepte l'amendement n° 66 de la commission (régime des échanges intracommunautaires d'électricité). Accepte l'amendement n° 67 de la commission (déduction des charges de service public donnant lieu à compensation par la CSPE de la valorisation par le biais des garanties d'origine) et sur ce dernier, le sous-amendement n° 253 de M. Jacques Valade. - **Art. 12** *(Art.6 de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 - Bilan annuel réalisé par le gestionnaire de réseau de transport d'électricité sur l'offre et la demande d'électricité)* (p. 4193) : accepte les amendements n° 68 et 69 de la commission (rédaction). S'oppose à l'amendement n° 291 de Mme Marie-France Beaufils (évaluation par le gestionnaire du réseau public de transport de l'équilibre entre l'offre et de la demande d'électricité). - **Art. additionnels après l'art. 12** : demande le retrait de l'amendement n° 70 de la commission (prise en compte de la capacité d'effacement). (p. 4194) : accepte l'amendement n° 71 de la commission (prise en compte de la proximité entre un site de production et un consommateur éligible). S'oppose à l'amendement n° 314 de Mme Marie-France Beaufils (suppression de la soumission des programmes annuels d'investissement du gestionnaire du réseau public à l'approbation de la CRE). - **Art. 13** *(Art. 21-1 (nouveau) de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 - Amélioration du régime applicable aux réseaux de transport et de distribution d'électricité)* (p. 4195) : s'oppose à l'amendement n° 292 de Mme Marie-France Beaufils (principe présidant à l'exploitation de la conception des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité). Accepte les amendements de la commission n° 72, 74 et 75 (rédaction), ainsi que le n° 73 (coordination). (p. 4196) : accepte l'amendement n° 112 de M. Xavier Pintat (rédaction). Accepte l'amendement n° 76 de la commission (rédaction). Accepte l'amendement n° 77 de la commission (sanction du non-respect de la qualité minimale de l'électricité acheminée) (p. 4197) : accepte l'amendement n° 78 de la commission (condition de maintien d'une qualité supérieure du courant) et sur ce dernier le sous-amendement n° 111 de M. Xavier Pintat. - **Art. additionnels après l'art. 13** : demande le retrait de l'amendement n° 117 de M. Xavier Pintat (obligations des gestionnaires des réseaux publics de transport et de distribution de gaz naturel). S'oppose à l'amendement n° 185 de Mme Marie-Christine Blandin (limitation de vitesse européenne des véhicules). (p. 4198) : s'oppose à l'amendement n° 186 de Mme Marie-Christine Blandin (création d'une accise additionnelle portant sur l'achat des véhicules les plus polluants et d'une prime à l'achat des véhicules moins polluants). (p. 4199) : s'oppose à l'amendement n° 187 de Mme Marie-Christine Blandin (efficacité énergétique des équipements auxiliaires de climatisation des véhicules). S'oppose à l'amendement n° 188 de Mme Marie-Christine Blandin (modulation des tarifs des péages en fonction du nombre d'occupants des véhicules). S'oppose à l'amendement n° 189 de Mme Marie-Christine Blandin (aménagement de la voirie et du code de la route pour donner une priorité aux piétons et aux vélos). S'oppose à l'amendement n° 190 de Mme Marie-Christine Blandin (incitations financières au co-voiturage). - **Art. 14** *(Art. 200 quater du code général des impôts - Accroissement du crédit d'impôt pour l'achat d'équipements de production d'ENR et l'amélioration de l'efficacité énergétique)* (p. 4200, 4201), sur l'amendement n° 254 de M. Jacques Valade (régime des crédits d'impôt pour travaux d'isolation) qu'il accepte, son sous-amendement n° 473 ; adopté. Demande le retrait des amendements de la commission n° 79 (extension aux immeubles d'habitat collectif) et n° 80 (régime des chaudières à condensation utilisant du fuel). Son amendement n° 474 : crédit d'impôt respectivement réservé aux équipements d'isolation et aux équipements en énergie renouvelable ; adopté. (p. 4202) : demande le retrait de l'amendement n° 243 de M. Ladislas Poniatowski (extension du crédit d'impôt aux travaux de pose). Son amendement n° 475 : date d'application ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 14** : demande le retrait de l'amendement n° 237 de M. Ladislas Poniatowski (extension du crédit d'impôt aux équipements acquis au moyen d'une location-vente et d'un crédit-bail). (p. 4203) : s'oppose à l'amendement n° 194 de Mme Marie-Christine Blandin (mise en place d'une taxe locale sur les combustibles fossiles). S'oppose à l'amendement n° 195 de Mme Marie-Christine Blandin (incitation fiscale au développement des réseaux de chaleur). (p. 4204) : s'oppose à l'amendement n° 192 de Mme Marie-Christine Blandin (création d'un livret d'épargne pour la promotion de l'efficacité énergétique et l'installation d'équipements utilisant des énergies renouvelables). - **Art. 15** *(Art. 2224-31 et 2224-34 du code général des collectivités territoriales - Coordination avec les dispositions relatives aux certificats d'économie d'énergie)* : accepte l'amendement n° 81 de la commission (suppression). - **Art. 16** *(Art. 37 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 - Abrogation de la compétence d'arbitrage du Conseil supérieur de l'électricité et du gaz, CSEG)* (p. 4205) : accepte l'amendement n° 82 de la commission (renvoi des recours pendants devant le Conseil supérieur de l'électricité et du gaz devant la juridiction compétente). - **Art. 17** *(Art. 45 de la loi n° 46-628 du 8 août 1946 - Substitution du Conseil supérieur de l'énergie au CSEG)* : accepte l'amendement n° 83 de la commission (subordination des avis du Conseil supérieur de l'énergie à une demande du ministre chargé de l'énergie). Accepte l'amendement n° 84 de la commission (extension des compétences du Conseil supérieur de l'énergie aux énergies fossiles). Accepte l'amendement n° 255 de la commission (cohérence). (p. 4206) : accepte l'amendement n° 85 de la commission (suppression de la faculté pour le Conseil supérieur de l'électricité et du gaz de proposer des actions de promotion des économies d'énergie). Accepte l'amendement n° 86 de la commission (composition du Conseil supérieur de l'énergie) et demande le retrait de l'amendement portant sur le même objet n° 124 de M. Yves Détraigne. - **Art. additionnel après l'art. 17** : accepte l'amendement n° 87 de la commission (saisine de la CRE). - **Art. 18** *(Art. 15 de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 - Maintien de l'alimentation des consommateurs d'électricité en cas de défaillance de leur fournisseur)* (p. 4207) : accepte l'amendement n° 88 de la commission (possibilité pour le gestionnaire du réseau de transport d'accepter toute offre de fourniture en cas de substitution au responsable d'équilibre défaillant). (p. 4208) : accepte l'amendement n° 113 de M. Xavier Pintat (précision). Son amendement n° 472 : mention dans les cahiers des charges de concession des collectivités territoriales des modalités d'intervention des gestionnaires de réseaux publics de distribution dans la fourniture de dernier recours ; adopté. Demande le retrait de l'amendement portant sur le même objet n° 114 de M. Xavier Pintat. (p. 4209) : sur l'amendement n° 89 de la commission (association des représentants des autorités organisatrices à la procédure d'appel d'offres choisissant le fournisseur de dernier recours) qu'il accepte, demande le retrait du sous-amendement n° 116 de M. Xavier Pintat. - **Art. 22** *(Art. 18 de la loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 - Information sur la part des contrats d'approvisionnement gazier dans l'approvisionnement du marché français)* (p. 4210) : accepte l'amendement n° 90 de la commission (rédaction). - **Art. 23** *(Art. 22-1 de la loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 - Information sur la cartographie des réseaux publics de distribution de gaz naturel)* : accepte l'amendement n° 91 de la commission (appartenance des réseaux de distribution du gaz aux communes ou à leurs EPCI). Accepte l'amendement n° 92 de la commission (rédaction). - **Art. 24** *(Art. 25 bis nouveau de la loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 - Création de nouveaux réseaux publics de distribution de gaz)* (p. 4211) : s'oppose à l'amendement n° 220 de M. Roland Courteau (suppression), demande le retrait de l'amendement n° 115 de M. Xavier Pintat (organisation au niveau communal du service du gaz) et accepte l'amendement n° 93 de la commission (allègement de

procédure pour les entreprises déjà agréées). - **Art. 26** *(Modalités de raccordement des consommateurs de gaz naturel)* (p. 4212) : accepte l'amendement n° 94 de la commission (équité des méthodes de calcul des participations pour l'accès au réseau de distribution). Accepte l'amendement n° 96 de la commission (consultation des autorités organisatrices de la distribution gazière). Accepte l'amendement n° 97 de la commission (recours à un décret en Conseil d'Etat pour publier les conditions et les méthodes de calcul communes des participations exigées des demandeurs de raccordement au réseau public de distribution du gaz). - **Art. 27** *(Sanctions pénales des atteintes volontaires au bon fonctionnement des ouvrages de distribution de gaz naturel)* : accepte l'amendement n° 98 de la commission (sanctions pénales des atteintes aux installations constituant la chaîne gazière). - **Art. additionnel avant l'art. 28** (p. 4213) : accepte l'amendement n° 257 de M. Jacques Valade (obligations imposées aux distributeurs de fioul domestique). - **Art. 28** *(Dispositions transitoires)* : accepte l'amendement n° 99 de la commission (coordination). - **Art. 29** *(Publication d'une stratégie pluriannuelle de recherche énergétique)* : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 100 de la commission (suppression). - **Art. additionnels après l'art. 30** (p. 4214) : accepte l'amendement n° 101 de la commission (habilitation à créer par ordonnances un code de l'énergie). S'oppose à l'amendement n° 221 de M. Roland Courteau (abrogation de la possiblité de classer « secret défense » le transport des matières nucléaires). - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4217, 4218) : travail du Sénat. Remerciements. Débat sur le nucléaire. Choix énergétiques de l'Allemagne.

- **Projet de loi relatif au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières [n° 383 (2003-2004)]** - (5 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5135, 5139) : qualité du travail des rapporteurs. Remerciements aux orateurs de la majorité. Nécessité de se tourner vers l'avenir et non vers 1946. Responsabilité du Gouvernement de la gauche plurielle dans l'ouverture à la concurrence du marché énergétique. Décision de la commission européenne du 16 décembre 2003. Contradictions du groupe socialiste. - **Exception d'irrecevabilité** (p. 5143) : s'oppose à la motion n° 136 de M. Bernard Piras tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité. - **Question préalable** (p. 5147) : s'oppose à la motion n° 228 de Mme Marie-France Beaufils tendant à opposer la question préalable. - **Demande de renvoi à la commission** (p. 5150) : s'oppose à la motion n° 416 de Mme Marie-France Beaufils tendant au renvoi à la commission. - **Division additionnelle avant le titre Ier** (p. 5151) : s'oppose à l'amendement n° 229 de Mme Marie-France Beaufils (ajout d'un intitulé). - **Art. additionnels avant le titre Ier** (p. 5152) : s'oppose à l'amendement n° 230 de Mme Marie-France Beaufils (consultation de la Cour de justice des communautés européennes sur la garantie de l'Etat liée au statut d'établissement public d'EDF et de GDF). (p. 5154) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 231 (rapport sur l'évolution des prix de l'électricité et du gaz naturel) et n° 235 (rapport sur le bilan de l'ouverture à la concurrence dans le secteur énergétique). (p. 5157) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 237 (bilan des conséquences sociales du processus d'ouverture à la concurrence du secteur énergétique), n° 238 (bilan des conséquences tarifaires du processus d'ouverture à la concurrence du secteur énergétique), n° 239 (bilan des conséquences industrielles du processus d'ouverture à la concurrence du secteur énergétique), n° 240 (bilan des conséquences en matière de sécurité d'approvisionnement du processus d'ouverture à la concurrence du secteur énergétique), n° 241 (bilan des conséquences en matière d'indépendance énergétique du processus d'ouverture à la concurrence du secteur énergétique) et n° 242 (bilan des conséquences en matière de protection de l'environnement du processus d'ouverture à la concurrence du secteur énergétique).

- **Suite de la discussion** (6 juillet 2004) (p. 5168) : s'oppose aux amendements, portant sur le même objet, n° 232 et 233 de Mme Marie-France Beaufils (suspension de la transposition des directives européennes relatives à l'ouverture à la concurrence du secteur énergétique dans l'attente d'un bilan sur les conséquences de ce processus). (p. 5169) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 234 (demande d'une renégociation des directives européennes relatives à l'ouverture à la concurrence du secteur énergétique) et n° 244 (demande d'une renégociation des conclusions du conseil européen de Barcelone de mars 2002 dans le cadre d'un débat démocratique et contradictoire et, dans cette attente, suspension du processus d'ouverture à la concurrence du secteur énergétique). (p. 5170) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils portant sur le même objet n° 245 et 246 (demande d'insertion d'une clause de réversibilité dans les directives européennes futures ou existantes) et n° 247 (demande de gel des négociations actuelles sur les services publics engagées au sein de l'OMC dans l'attente d'un bilan contradictoire sur les effets de la libéralisation). - **Titre Ier** (p. 5171) : s'oppose à l'amendement n° 258 de Mme Marie-France Beaufils (nouvel intitulé du titre Ier "Pérennisation et modernisation du service public"). - **Art. additionnel avant l'art. 1er A** (p. 5173) : s'oppose à l'amendement n° 139 de M. Bernard Piras (participation du service public de l'énergie à la croissance et à la dynamique industrielle). (p. 5174, 5175) : prix de l'énergie. Participation de la concurrence à la modération des prix. Fin du "surprix" sur l'électricité acquitté par les ménages au bénéfice des grandes entreprises. - **Art. additionnels avant l'art. 1er A ou avant l'art. 1er** (p. 5179) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 257 (rappel des missions du service public de l'énergie et rappel des conditions nécessaires à leur accomplissement), n° 255 (garantie de la péréquation tarifaire en matière de gaz), n° 251 (rappel de l'objectif de cohésion sociale du service public de l'énergie), n° 250 (garantie de l'approvisionnement en électricité et en gaz sur l'ensemble du territoire) et n° 253 (garantie de l'accès au réseau et de la continuité de la distribution en gaz naturel et en électricité pour l'ensemble des usagers) ainsi qu'aux amendements de M. Bernard Piras n° 137 (impossibilité de mise en oeuvre d'un système de tarification contraire au principe d'égalité), n° 138 (garantie de prestations de haut niveau de qualité à un prix abordable) et n° 158 (rappel de l'objectif de cohérence économique et sociale du service public de l'énergie). - **Art. additionnels avant l'art. 1er A** (p. 5180) : s'oppose aux amendements de M. Bernard Piras n° 140 (incompatibilité de l'exercice par le peuple de sa souveraineté et de la détention des services essentiels de l'Etat par des actionnaires privés) et n° 142 (impossibilité d'ouverture aux actionnaires privés du capital des entreprises chargées de missions de service public pour la distribution de l'énergie). - **Art. additionnels avant l'art. 1er A ou avant l'art. 1er** (p. 5182) : s'oppose aux amendements n° 141 de M. Bernard Piras (rappel de la marge de manoeuvre de l'Etat pour imposer certaines obligations aux opérateurs intervenant dans les secteurs de l'énergie) et n° 252 de Mme Marie-France Beaufils (rappel de la primauté des obligations de service public du gaz et de l'électricité sur le droit de la concurrence). (p. 5183) : s'oppose aux amendements portant sur le même objet n° 143 de M. Bernard Piras et n° 249 de Mme Marie-France Beaufils (fusion des deux EPIC EDF et GDF en un seul, dénommé "Energie de France"). (p. 5184) : examen de l'éventualité de cette fusion par une commission. Risque de condamnation de la France par la commission de Bruxelles pour abus de position dominante. - **Art. 1er A** *(Loi n° 2000-108 du 10 février 2000 - Définition de la mission de développement et d'exploitation des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité)* (p. 5185) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de suppression n° 1 de la commission et n° 248 de Mme Marie-France Beaufils. - **Art. additionnels avant l'art. 1er** (p. 5186) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 254 (statut des personnels des industries électriques et gazières, IEG) et n° 256 (définition de la participation au financement des efforts de recherche dans le domaine des gaz combustibles). - **Art. 1er** *(Missions et obligations de service public d'EDF, GDF et des entreprises chargées d'un réseau de transport)* (p. 5201) : s'oppose aux amendements de suppression n° 144 de M. Bernard Piras et n° 259 de Mme Marie-France Beaufils. S'oppose également aux amendements portant sur le même objet n° 154 de M. Bernard Piras et n° 268 de Mme Marie-France Beaufils (maintien du pouvoir du législateur de définir les missions de service public d'EDF et de

GDF). S'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 269 (suppression de la référence aux contrats entre l'Etat et chacune des entreprises, EDF et GDF, et précision législative des missions garanties aux usagers), n° 271 (précision sur les garanties offertes aux usagers) et n° 270 (soumission à l'approbation du Parlement des nouveaux contrats définissant les missions de service public d'EDF et de GDF). Sur les amendements de M. Bernard Piras, s'oppose aux n° 145 (assignation à EDF et à GDF de l'intégralité des missions de service public de l'électricité et du gaz), n° 146 (extension de la consultation préalable à la signature des nouveaux contrats définissant les missions de service public aux organisations syndicales d'EDF et de GDF et aux commissions permanentes de l'Assemblée nationale et du Sénat compétentes sur les questions d'énergie), n° 147 (suppression du deuxième alinéa substituant les nouveaux contrats de service public au dispositif actuel) et n° 150 (définition du cadre des nouveaux contrats de service public en fonction des lois du 10 février 2000 et du 3 janvier 2003) et accepte le n° 153 (insertion parmi les missions de service public d'une précision complémentaire sur la régularité de l'approvisionnement). Accepte les amendements de la commission n° 2 (consultation du conseil d'administration d'EDF et de GDF préalablement à la signature des nouveaux contrats définissant les missions de service public), n° 3 (suppression de la référence au rapport sur l'Etat actionnaire) et n° 4 (suppression d'une précision). S'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 265 (substitution de la notion d'usagers à celle de consommateurs), n° 266 (précision sur la qualité du service rendu aux habitants des zones de revitalisation rurale et des zones urbaines sensibles), n° 264 (précision rédactionnelle sur l'égalité d'accès au service public de l'énergie), n° 261 (garantie de l'accès à l'énergie pour les personnes les plus défavorisées) et n° 272 (suppression d'une ambiguïté rédactionnelle relative à la politique de recherche et de développement des entreprises). Sur les amendements de M. Bernard Piras, s'oppose aux n° 148 (précision rédactionnelle sur l'égalité d'accès au service public de l'énergie), n° 149 (suppression de l'évolution pluriannuelle des tarifs de vente de l'électricité et du gaz), n° 155 (maintien des tarifs applicables aux usagers domestiques à un niveau abordable) et n° 152 (insertion parmi les missions de service public d'un programme d'amélioration de la desserte en gaz du territoire) et estime le n° 151 (insertion parmi les missions de service public d'EDF d'un programme d'enfouissement des réseaux publics de distribution d'électricité) satisfait par l'amendement n° 5 de la commission (insertion parmi les missions de service public d'EDF d'objectifs pluriannuels en matière d'enfouissement des réseaux publics de distribution d'électricité) qu'il accepte. S'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 262 (insertion parmi les missions de service public du développement de la production d'énergies renouvelables), n° 260 (suppression d'une précision relative aux activités d'EDF et de GDF limitant leur contribution à la cohésion sociale), n° 267 (insertion parmi les contributions d'EDF et de GDF de la prévention et de la lutte contre les exclusions sociales), n° 273 (élargissement aux services du champ de la péréquation nationale des tarifs de l'électricité), n° 263 (remplacement du mot "consommateurs" par le mot "usagers"), n° 274 (contribution de l'ensemble des fournisseurs de gaz naturel aux missions de service public), n° 275 (contribution de l'ensemble des producteurs d'électricité aux missions de service public), n° 276 (contribution de l'ensemble des gestionnaires de réseau de gaz naturel aux missions de service public) et n° 277 (contribution de l'ensemble des gestionnaires de réseau d'électricité aux missions de service public). Accepte les amendements de la commission n° 6 (rédaction), n° 7 (rédaction) et n° 8 (rédaction) ainsi que l'amendement n° 65 de M. Xavier Pintat (possibilité pour l'Etat de passer des conventions avec les collectivités territoriales compétentes dans le domaine de l'énergie). Sur les amendements de M. Bernard Piras, accepte le n° 156 (suppression du dernier alinéa autorisant l'Etat à conclure avec d'autres entreprises du secteur énergétique assumant des missions de service public, des contrats précisant ces missions) et s'oppose au n° 157 (encadrement des contrats de service public). - **Art. 2** *(Art. 5 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz - Constitution de services communs à EDF et GDF)* (p. 5210) : s'oppose aux amendements de suppression n° 159 de M. Bernard Piras et n° 386 de Mme Marie-France Beaufils. S'oppose à l'amendement n° 160 de M. Bernard Piras (suppression du statut de personne morale des services communs à EDF et à GDF), ainsi qu'aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 280 (suppression du statut de personne morale des services communs à EDF et à GDF), n° 282 (élargissement du fonctionnement commun des services aux filiales de transport), n° 287 (suppresssion de la possibilité de doter les services communs d'EDF et de GDF du statut de personne morale), n° 279 (création obligatoire de services communs entre EDF et GDF dans le domaine de la formation professionnelle et de la direction du personnel), n° 284 (repli), n° 281 (précision), n° 283 (ajout à la liste des services communs obligatoires de celui de la facturation du gaz et de l'électricité), n° 278 (création obligatoire de services communs à EDF et à GDF dans le domaine de la formation professionnelle et de la direction du personnel), n° 285 (possibilité de création par convention de services communs entre EDF, GDF et les distributeurs non nationalisés dans les secteurs énumérés), n° 286 (création obligatoire de services communs à EDF, à GDF et à leurs filiales de transport dans le domaine de la formation professionnelle et de la direction du personnel) et n° 288 (maintien de la gestion des réseaux d'électricité et de gaz par le service commun de distribution). - **Art. 2 bis** *(Art. 4-I de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 - Tarification spéciale de services liés à la fourniture d'électricité pour les consommateurs les plus modestes)* (p. 5211) : accepte l'amendement n° 9 de la commission (rédaction). - **Art. additionnel après l'art. 2 bis** : s'oppose à l'amendement n° 161 de M. Bernard Piras (rapport au Parlement sur les mesures prises pour éviter les ruptures de fournitures d'électricité). - **Art. 2 ter** *(Art. 15-III de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 - Mise à disposition du gestionnaire du réseau de la puissance non utilisée disponible)* (p. 5212) : accepte l'amendement n° 11 de la commission (sanction à l'encontre des producteurs en cas de non-respect de l'obligation de mise à disposition de la puissance non utilisée) et s'oppose à l'amendement n° 291 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). - **Art. 3** *(Indépendance de la gestion des réseaux de transport d'électricité ou de gaz)* (p. 5215) : s'oppose aux amendements de M. Bernard Piras n° 162 (suppression) et n° 163 (gestion par des personnes publiques du réseau de transport d'électricité), ainsi qu'aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 388 (suppression), n° 289 (maintien au sein d'EDF et de GDF des gestionnaires de réseaux de transport), n° 292 (substitution d'une possibilité à l'obligation d'indépendance de gestion des réseaux de transport d'électricité ou de gaz) et n° 293 (confusion des activités de producteur et de transporteur d'électricité ou de gaz). Accepte les amendements de la commission n° 12 (rédaction) et n° 13 (précision). - **Art. additionnel après l'art. 3** (p. 5216) : estime satisfait l'amendement n° 164 de M. Bernard Piras (interdiction d'une participation privée au capital des entreprises chargées de la gestion d'un réseau de transport d'électricité ou de gaz). - **Art. 4** *(Indépendance des gestionnaires de réseaux de transport d'électricité ou de gaz)* (p. 5222) : s'oppose aux amendements de suppression n° 165 de M. Bernard Piras et n° 387 de Mme Marie-France Beaufils. S'oppose aux amendements de M. Bernard Piras n° 166 (exploitation des réseaux de transport par des gestionnaires publics) et, portant sur le même objet, n° 167 et n° 168 (inaliénabilité des ouvrages des réseaux publics de transport). Demande le retrait de l'amendement n° 107 de M. Jacques Valade (renforcement de l'indépendance des réseaux de transport) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de la commission des finances saisie pour avis n° 91 (remplacement de la référence au "budget" des gestionnaires de réseaux par celle du "plan financier annuel"). S'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 296 (soumission au conseil d'administration d'EDF ou de GDF des décisions budgétaires ou financières des transporteurs d'énergie), n° 295 (soumission à l'accord de l'Etat de l'adoption des résolutions du conseil d'administration ou de surveillance), et de cohérence n° 297 et n° 298. Accepte les amendements rédactionnels de la commission n° 14, n° 16, 17, 18 et 19, ainsi que le n° 15 (suppression de l'énumération des conditions de

révocation des dirigeants dans les statuts des gestionnaires de réseaux). (p. 5223) : nécessaire adaptation des réseaux d'énergie. Légitimité de la taxe sur les pylônes électriques perçue par les communes. (p. 5224) : confirmation des propos du rapporteur sur le maintien de la taxe sur les pylônes électriques perçue par les communes en cas de transfert de propriété. - **Art. additionnels après l'art. 4** (p. 5225) : demande le retrait des amendements identiques n° 66 de M. Xavier Pintat et n° 216 de M. Jean Besson (participation de personnes qualifiées aux conseils d'administration des sociétés gestionnaires des réseaux de transport d'énergie). (p. 5226) : s'oppose à l'amendement n° 169 de M. Bernard Piras (octroi aux collectivités locales d'un tarif régulé pour la fourniture d'électricité). - **Art. 5** *(Création d'une société gestionnaire du réseau de transport d'électricité)* (p. 5232) : s'oppose aux amendements de suppression n° 170 de M. Bernard Piras et n° 389 de Mme Marie-France Beaufils. S'oppose aux amendements n° 212 de M. Jean-Pierre Plancade (création d'un EPIC pour la gestion du réseau de transport) et n° 213 de M. Daniel Raoul (participation au conseil d'administration de la société des représentants des collectivités territoriales) ainsi qu'aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 300 (composition en totalité de fonds publics du capital de la société gestionnaire du réseau de transport d'électricité) et n° 301 (fixation à un tiers du nombre des représentants de l'Etat au conseil d'administration de la société et nomination de ces derniers par décret). Demande le retrait de l'amendement n° 109 de M. Jacques Valade (fixation à un tiers du nombre des représentants de l'Etat au conseil d'administration de la société). Sur les amendements identiques, demande le retrait du n° 67 de M. Xavier Pintat et s'oppose au n° 217 de M. Jean Besson (participation au conseil d'administration de personnalités qualifiées désignées par le ministre). Accepte les amendements de la commission n° 20 (accord du ministre chargé de l'énergie sur la seule nomination du directeur général ou du président du directoire de la société gestionnaire du réseau de transport) et n° 21 (rédaction). Accepte l'amendement n° 78 de M. Henri Revol (approbation des statuts de la société sur proposition de l'assemblée générale extraordinaire) et, au cas où il ne serait pas adopté, accepte l'amendement n° 22 de la commission (fixation de l'entrée en vigueur des statuts à la date de réalisation de l'apport d'actifs). S'oppose à l'amendement n° 299 de Mme Marie-France Beaufils (identité de statut et de traitement du personnel restant à EDF et à GDF et de celui des nouvelles filiales de transport). (p. 5233) : constitution du capital de la société. - **Art. 6** *(Missions de la société gestionnaire du RTE)* (p. 5237) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils de suppression n° 390 et de repli n° 303, n° 302 et 304. - **Art. additionnel avant l'art. 7** (p. 5238) : s'oppose à l'amendement n° 171 de M. Bernard Piras (inaliénabilité des ouvrages du RTE). - **Art. 7** *(Transfert des droits et obligations relatifs au RTE)* (p. 5240, 5241) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 391 (suppression) et n° 305 (inaliénabilité des biens appartenant à la nouvelle société). Accepte les amendements de la commission n° 23 (coordination), n° 24 (transcription comptable des apports à la valeur nette comptable) et n° 25 (coordination). - **Art. 8** *(Transfert des ouvrages relevant du RTE mais n'appartenant pas à EDF)* (p. 5244) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 392 (suppression) et n° 306 (participation d'un représentant des salariés à la commission chargée de trancher d'éventuels différents). Accepte l'amendement n° 26 de la commission (clarification rédactionnelle) et sur ce dernier, s'oppose aux sous-amendements identiques n° 68 de M. Xavier Pintat et n° 218 de M. Jean Besson. - **Art. additionnel avant l'art. 9** (p. 5245) : s'oppose à l'amendement n° 307 de Mme Marie-France Beaufils (octroi à Gaz de France de la propriété de l'ensemble des réseaux de transport de gaz sur le territoire national). - **Art. 9** *(Exercice des activités de construction ou d'exploitation d'un réseau de gaz en France)* (p. 5248) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 393 (suppression), portant sur le même objet n° 308 et n° 312 (interdiction aux filiales de transport de gaz de créer en France des filiales dans les domaines d'activité mentionnés à cet article), portant également sur le même objet n° 309 et n° 311 (limitation du champ d'activité des entreprises de transport de gaz), n° 310 (maintien de la gestion des différentes activités exercées par Gaz de France au sein d'une même entité) et n° 313 (identité de statut du personnel des sociétés de gestion du réseau de transport de gaz et de celui d'EDF et de GDF). Estime inutile l'amendement n° 113 de M. Marcel Deneux (désignation, sur demande du ministre, du gestionnaire du réseau de transport par les entreprises propriétaires). Accepte l'amendement n° 27 de la commission (détermination du périmètre des activités des entreprises de transport de gaz par leurs statuts). - **Art. 10** *(Modalités des transferts d'actifs aux gestionnaires de réseaux de transport de gaz)* (p. 5251) : sur l'amendement n° 79 de M. Henri Revol (distinction en deux alinéas séparés des deux cas d'exonération de publicité foncière des biens transférés), qu'il accepte, son sous-amendement n° 418 (report de l'acte de publicité foncière à la première cession ultérieure) ; adopté. S'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 394 (suppression), n° 314 (inaliénabilité des biens appartenant à la nouvelle société gestionnaire de transport de gaz), n° 316 (affirmation du caractère public du capital de la société gestionnaire du transport de gaz) et n° 315 (participation au conseil d'administration des représentants des salariés et de l'Etat à hauteur d'un tiers chacun). S'oppose aux amendements identiques n° 69 de M. Xavier Pintat et n° 219 de M. Jean Besson (cohérence). S'oppose aux amendements de M. Bernard Piras n° 172 (possibilité pour l'Etat de s'opposer à la cession d'ouvrages d'un réseau de transport de gaz) et n° 173 (nomination du président du conseil d'administration et du directeur général par le conseil d'administratoin après accord du ministre). Accepte l'amendement n° 79 de M. Henri Revol (distinction en deux alinéas séparés des deux cas d'exonération de publicité foncière des biens transférés). - **Art. additionnel avant l'art. 11** (p. 5252) : s'oppose à l'amendement n° 174 de M. Bernard Piras (participation des usagers à la promotion de la citoyenneté au sein du service public de l'énergie). - **Art. 11** *(Obligation de constituer un service indépendant chargé de la gestion du réseau de distribution)* (p. 5253) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 395 (suppression) et n° 317 (maintien de la mixité des réseaux de distribution). - **Art. 12** *(Signature des contrats de concession)* (p. 5254) : s'oppose à l'amendement n° 396 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). - **Art. 13** *(Garanties pour assurer l'indépendance des gestionnaires du réseau)* (p. 5256) : s'oppose aux amendements de suppression n° 175 de M. Bernard Piras et n° 397 de Mme Marie-France Beaufils. Accepte les amendements de la commission n° 31 (transmission du code de bonne conduite à la Commission de régulation de l'énergie) et n° 32 (rédaction), ainsi que l'amendement de la commission des finances saisie pour avis n° 92 (suppression de la référence à l'exécution du budget du gestionnaire de réseau de distribution). S'oppose à l'amendement n° 176 de M. Bernard Piras (suppression de l'obligation de consulter les actionnaires préalablement aux décisions d'investissements sur les réseaux, sur le système d'information et sur le parc immobilier). - **Art. additionnels après l'art. 13** (p. 5257) : estime satisfait l'amendement n° 70 de M. Xavier Pintat (prise en compte dans les tarifs d'utilisation des réseaux des surcoûts nécessaires à leur enfouissement). (p. 5259) : demande le retrait des amendements portant sur le même objet n° 115 et 116 de M. Jean-Paul Amoudry (conditions de cession et de transfert de l'énergie réservée).

- **Suite de la discussion** (7 juillet 2004) - **Art. additionnel avant l'art. 14** (p. 5285) : s'oppose à l'amendement n° 318 de Mme Marie-France Beaufils (conditions du départ à la retraite des agents d'EDF et de GDF). - **Art. 14** *(Création de la Caisse nationale des industries électriques et gazières)* (p. 5294) : s'oppose aux amendements identiques n° 177 de M. Bernard Piras et n° 398 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). S'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 322 (approbation des accords-cadres préalables à la mise en oeuvre du régime d'assurance des IEG), n° 324 (caractère d'établissement public administratif donné à la Caisse nationale des industries électriques et gazières), n° 320 (interdiction de la délégation du recouvrement et du contrôle des cotisations), n° 319 (suppression de la mention d'un plafond), n° 321 (mise en place d'un système d'appel de cotisations) et n° 323

(garantie du respect des droits actuels des agents des IEG). Accepte les amendements de M. Xavier Pintat n° 130 (précision rédactionnelle), n° 131 (habilitation de la caisse nationale des industries électriques et gazières à obtenir de la CRE tout renseignement nécessaire au recouvrement de la contribution tarifaire) et n° 132 (précision rédactionnelle). S'oppose à l'amendement n° 114 de M. Yves Détraigne (mise en extinction du régime spécial pour les nouveaux entrants à compter de la promulgation de la présente loi) ainsi qu'à l'amendement n° 178 de M. Bernard Piras (mise en place de garanties financières obligatoires pour assurer le financement des droits spécifiques). (p. 5296) : endettement du système de retraite d'EDF et de GDF. Obligation de changer le système. (p. 5297) : mise au point sur les engagements au titre des retraites d'EDF. Obligation d'appliquer les normes comptables internationales. - **Art. 15** *(Modalités de répartition et de financement des droits spécifiques passés)* (p. 5303) : son amendement n° 423 : élargissement des allégements de charges de retraites aux opérateurs éligibles à la contribution tarifaire ; adopté. (p. 5305) : (p. 5304) : s'oppose aux amendements identiques n° 179 de M. Bernard Piras et n° 399 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). Demande le retrait de l'amendement n° 108 de M. Marcel Deneux (évaluation par décret du montant des flux annuels des droits spécifiques du régime en euros constants). S'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 327 (entrée en vigueur de la réforme subordonnée à l'approbation des accords-cadres), n° 325 (garantie du maintien du niveau des retraites), n° 328 (répartition annuelle de l'ensemble des droits spécifiques sur l'ensemble des employeurs au prorata de la masse salariale de l'année) et n° 326 (application du principe de solidarité aux droits spécifiques passés). Demande le retrait des amendements analogues n° 94 de la commission des finances saisie pour avis et n° 180 de M. Bernard Piras (prise en compte de la durée de présence effective sur le marché des entreprises en application de la loi du 10 février 2000 dans le décret déterminant les modalités d'évaluation des droits spécifiques), ainsi que le retrait des amendements n° 117 de M. Jean-Paul Amoudry (prise en compte pour la répartition des droits spécifiques entre les entreprises de la durée de leur présence effective sur le marché en application de la loi du 10 février 2000) et n° 106 de M. Gérard Longuet (adaptation du dispositif au cas particulier des réseaux de chaleur) au profit de l'amendement n° 423 du Gouvernement (élargissement des allégements de charges de retraites aux opérateurs éligibles à la contribution tarifaire). Demande le retrait des amendements de M. Jean-Paul Amoudry n° 118 (prise en compte de la totalité des "coûts échoués" résultant de la non-simultanéité des dates de changements du mode de financement du régime de retraite et de l'ouverture du marché) et n° 119 (coordination). (p. 5306) : fondement de l'amendement n° 423 du Gouvernement (élargissement des allégements de charges de retraites aux opérateurs éligibles à la contribution tarifaire) sur le principe d'égalité entre les distributeurs et EDF. - **Art. 16** *(Instauration d'une contribution tarifaire au profit de la Caisse nationale des IEG)* (p. 5309) : ses amendements n° 419 (exclusion du financement de la validation des droits futurs par la contribution tarifaire) ; et n° 424 (coordination) ; adoptés. (p. 5311) : son amendement n° 420 : rédaction ; adopté. (p. 5312) : s'oppose aux amendements identiques n° 181 de M. Bernard Piras et n° 400 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). S'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 330 (application de la réforme subordonnée à l'approbation des accords-cadres), n° 329 (respect des droits actuels), n° 331 (assujettissement à la contribution tarifaire du transfert de gaz naturel), n° 334 (suppression des fourchettes des taux de la contribution tarifaire), n° 332 (application d'une même fourchette de taux de contribution tarifaire pour le transport et la distribution d'électricité) et n° 333 (application d'une même fourchette de taux de contribution tarifaire pour le transport et la distribution de gaz naturel). Accepte l'amendement de la commission des finances saisie pour avis n° 95 (exonération de la contribution tarifaire du simple transit d'électricité) ainsi que l'amendement n° 415 de M. Jacques Valade (clarification). - **Art. 17** *(Conventions d'adossement financier de la Caisse nationale des IEG aux régimes de droit commun)* (p. 5315) : choix entre les deux systèmes d'adossement possibles par la voie de la négociation sociale. - **Art. 17** *(Conventions d'adossement financier de la Caisse nationale des IEG aux régimes de droit commun)* (p. 5320) : s'oppose aux amendements identiques n° 184 de M. Bernard Piras et n° 401 de Mme Marie-France Beaufils (suppression), ainsi qu'aux amendements n° 185 de M. Claude Domeizel (précision sur les modalités de versement de la compensation des charges) et n° 104 de M. Jacques Pelletier (mise en place de clauses de revoyure). Accepte les amendements de la commission des affaires sociales saisie pour avis n° 59 (affirmation du principe de stricte neutralité financière), n° 60 (rédaction), n° 62 (rapport public annuel sur la neutralité de l'adossement) et n° 63 (rapports au Parlement établis tous les cinq ans sur la mise en oeuvre de l'opération d'adossement). Accepte l'amendement de la commission des affaires sociales saisie pour avis n° 61 (application du principe de neutralité financière) sous réserve d'une modification. Demande le retrait de l'amendement n° 58 de M. André Lardeux (inscription dans la loi de la méthode de calcul des droits d'entrée) et s'oppose à l'amendement n° 335 de Mme Marie-France Beaufils (repli). (p. 5324) : s'oppose à l'amendement n° 61 précité de la commission des affaires sociales saisie pour avis devant son refus de le modifier. Sur l'amendement précité n° 61 de la commission des affaires sociales saisie pour avis, son sous-amendement n° 425 (suppression des mots "actuelle et future") ; adopté. - **Art. 18** *(Art. L. 222-6, L. 225-1-2 et L. 921-1 du code de la sécurité sociale - Adossement financier des régimes spéciaux d'assurance vieillesse aux régimes de droit commun)* (p. 5327) : s'oppose aux amendements identiques n° 186 de M. Bernard Piras et n° 402 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). - **Art. 19** *(Transfert à titre gratuit des biens mobiliers, contrats, droits et obligations du service IEG Pensions à la Caisse nationale des IEG)* (p. 5329, 5330) : s'oppose aux amendements identiques n° 187 de M. Bernard Piras et n° 403 de Mme Marie-France Beaufils (suppression), ainsi qu'à l'amendement n° 336 de Mme Marie-France Beaufils (entrée en vigueur du dispositif subordonnée à l'approbation des accords-cadres). Demande le retrait de l'amendement n° 120 de M. Jean-Paul Amoudry (transfert des réserves constituées par EDF-GDF à la Caisse nationale des IEG). - **Art. 20** *(Octroi de la garantie de l'État à la Caisse nationale pour les prestations correspondant aux droits spécifiques)* (p. 5331) : s'oppose aux amendements identiques n° 188 de M. Bernard Piras et n° 404 de Mme Marie-France Beaufils (suppression), ainsi qu'aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 337 (suppression de la limitation de la garantie de l'Etat aux périodes de validité antérieures au 31 décembre 2004) et n° 338 (subordination de l'entrée en vigueur du dispositif à l'approbation des accords-cadres). - **Art. 21** *(Dispositions de coordination)* (p. 5332) : s'oppose aux amendements identiques n° 159 de M. Bernard Piras et n° 405 de Mme Marie-France Beaufils (suppression).

- **Suite de la discussion** (8 juillet 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 22** (p. 5393, 5394) : s'oppose aux amendements de M. Bernard Piras n° 190 (réaffirmation de l'appartenance d'EDF et de GDF à la collectivité), n° 191 (réaffirmation du statut d'établissements publics industriels et commerciaux d'EDF et de GDF), n° 192 (soumission du changement de statut d'EDF-GDF à référendum), n° 193 (accord des autorités concédantes en cas de changement de statut d'EDF-GDF), n° 194 (maintien du droit à l'électricité pour tous), n° 195 (protection des usagers du service public de l'énergie) et n° 196 (protection des principes fondamentaux du service public), ainsi qu'à ceux de Mme Marie-France Beaufils n° 339 (réaffirmation de la nécessité du maintien du développement d'établissements publics nationaux pour la maîtrise publique de la politique énergétique), n° 340 (estimation par le Parlement du montant de la dénationalisation d'EDF-GDF), n° 341 (suspension de l'examen de ce texte dans l'attente des conclusions de l'audit sur la faisabilité de la fusion EDF-GDF), n° 342 (soumission du changement de statut d'EDF à un référendum), n° 343 (soumission du changement de statut de GDF à un référendum), n° 344 (caractère anticonstitutionnel des lois de transformation de l'EPIC EDF) et n° 345 (caractère anticonstitutionnel des lois de transformation de l'EPIC GDF). (p. 5395) : absence d'évolution des tarifs. (p. 5396) : s'oppose à l'amendement n° 197 de M. Bernard Piras (rapport du Gouvernement sur la création d'une nouvelle catégorie

d'EPIC). - **Art. 22** *(Modification de la structure juridique d'EDF et de celle de GDF)* (p. 5403, 5404) : s'oppose aux amendements identiques n° 198 de M. Bernard Piras et n° 406 de Mme Marie-France Beaufils (suppression) ainsi qu'aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 346 (composition du conseil d'administration ou de surveillance), n° 347 (protection contre une prise de contrôle par des intérêts étrangers), n° 348 (fusion des EPIC EDF et GDF), n° 349 (sauvegarde des parts de capital détenues par les collectivités locales) et n° 350 (maintien du statut d'EPIC). S'oppose à l'amendement n° 351 de Mme Evelyne Didier (référendum autorisant la cession du capital). Demande le retrait des amendements analogues de la commission des finances saisie pour avis n° 96 et n° 126 de M. Claude Biwer (pourcentage du capital détenu par l'Etat). - **Art. additionnels après l'art. 22** (p. 5406) : s'oppose à l'amendement n° 199 de M. Bernard Piras (création d'un fonds de financement de la gestion des déchets radioactifs). (p. 5407) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 352 (garantie statutaire pour le personnel des filiales GDF) et n° 353 (garantie statutaire pour le personnel des filiales EDF). - **Art. 23** *(Continuité des personnes morales EDF et GDF)* (p. 5409) : s'oppose aux amendements identiques n° 200 de M. Bernard Piras et n° 407 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). - **Art. 24** *(Applicabilité des dispositions sur la participation des salariés aux agents des services communs à EDF et GDF)* (p. 5410, 5411) : s'oppose aux amendements identiques n° 201 de M. Bernard Piras et n° 354 de Mme Marie-France Beaufils (suppression) ainsi qu'à l'amendement n° 355 de Mme Marie-France Beaufils (suppression de l'attribution des stock-options). - **Art. 25** *(Création de nouveaux plans d'épargne entreprise par EDF et GDF)* (p. 5414, 5415) : s'oppose aux amendements identiques n° 202 de M. Bernard Piras et n° 356 de Mme Marie-France Beaufils (suppression) ainsi qu'aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 357 (création d'un plan d'épargne interentreprise), n° 358 (gestion par les salariés de leurs fonds de placement) et n° 359 (association des filiales de transport à la création d'un plan d'épargne interentreprise). - **Art. 26** *(Adaptation des institutions représentatives du personnel)* (p. 5416) : s'oppose aux amendements identiques n° 203 de M. Bernard Piras et n° 360 de Mme Marie-France Beaufils (suppression) ainsi qu'à l'amendement n° 361 de Mme Marie-France Beaufils (pérennisation des institutions représentatives du personnel). - **Art. 27** *(Règles de territorialité applicables aux DNN et aux distributeurs publics gaziers agréés)* (p. 5419) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 362 (suppression), n° 363 et 364 (repli), ainsi qu'à l'amendement n° 121 de M. Jean-Paul Amoudry (extension de la possibilité de constituer des GIE). Accepte les amendements n° 122 de M. Jean-Paul Amoudry (constitution de GIE avec EDF et GDF) et n° 80 de M. Henri Revol (extension de la possibilité de créer des sociétés commerciales ou d'entrer dans leur capital), demande le retrait des amendements de M. Jean-Paul Amoudry n° 123 (développement des services de communication électronique) et n° 124 (conditions favorables à la création de sociétés de fourniture). (p. 5420) : intervient sur l'amendement n° 362 précité. - **Art. additionnels avant l'art. 28 A** (p. 5421) : demande le retrait des amendements de la commission des finances saisie pour avis n° 97 (instauration d'une contribution tarifaire au profit de la commission de régulation de l'énergie) et n° 98 (acquisition de la personnalité morale et de l'autonomie financière par cette commission). - **Art. 28 A** *(Droit des collectivités locales à ne pas faire jouer leur éligibilité)* (p. 5423) : accepte l'amendement n° 33 de la commission (cas de non-application des dispositions du code des marchés publics), ainsi que, sur celui-ci, le sous-amendement de la commission des finances saisie pour avis n° 99 . - **Art. additionnel avant l'art. 28** (p. 5424) : s'oppose à l'amendement n° 365 de Mme Marie-France Beaufils (réalisation des activités de la filière électrique et gazière par du personnel statutaire, en particulier dans le nucléaire). - **Art. 28** *(Validation des transactions conclues par EDF et GDF)* (p. 5425) : s'oppose à l'amendement n° 366 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). - **Art. 29** *(Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 - Mise en cohérence de la loi du 8 avril 1946 avec les évolutions statutaires d'EDF et GDF)* (p. 5428) : s'oppose aux amendements identiques n° 204 de M. Bernard Piras et n° 367 de Mme Marie-France Beaufils (suppression), ainsi qu'aux amendements analogues n° 368, 369, 370 et 371 de Mme Marie-France Beaufils (opposition à la création de filiales, notamment de SA en charge du réseau de transport). Accepte les amendements n° 81 de M. Henri Revol (coordination) et n° 34 de la commission (rédaction). S'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 372 (maintien de l'étendue des activités d'EDF) et n° 373 (maintien de l'étendue des activités de GDF). - **Art. 30** *(Loi n° 2000-108 du 10 février 2000 - Mise en cohérence de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 avec les dispositions du projet de loi)* (p. 5433) : s'oppose aux amendements identiques n° 205 de M. Bernard Piras et n° 374 de Mme Marie-France Beaufils (suppression), ainsi qu'aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 375 (extension des exigences en matière de séparation comptable), n° 376 (obligation de tenir des comptes séparés), n° 377 (repli), n° 378 (précision) et n° 379 (transparence des barèmes de prix). Accepte les amendements de la commission n° 35 (suppression de la consultation obligatoire des commissions régionales de développement et d'aménagement du territoire), n° 36 (correction d'une erreur de référence), n° 37 (confidentialité des informations d'ordre économique, commercial, industriel, financier ou technique), n° 38 (facturation de l'énergie en fonction de l'électricité consommée) et n° 39 (suppression de l'obligation de publicité portant sur les comptes séparés), ainsi que l'amendement n° 71 de M. Xavier Pintat (prise en compte des contrats de concession de service public lors de la fixation des tarifs d'utilisation des réseaux). Demande le retrait de l'amendement n° 72 de M. Xavier Pintat (application du code général des collectivités territoriales à la limite entre les réseaux de transport et de distribution d'électricité). Sur l'amendement n° 39 précité, s'oppose au sous-amendement n° 73 de M. Xavier Pintat. Accepte les amendements de M. Henri Revol n° 83 (précision du régime de l'obligation d'achat) et n° 84 (rédaction). (p. 5434) : intervient sur l'amendement n° 83 précité. - **Art. additionnel après l'art. 30** (p. 5435) : demande le retrait de l'amendement n° 206 de M. Bernard Piras (négociation directe entre les producteurs d'électricité et les consommateurs professionnels), puis accepte la demande de réserve sur cet amendement. - **Art. 31** *(Mise en cohérence de la loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 avec les dispositions du projet de loi)* (p. 5437) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 380 (suppression) et n° 381 (séparation comptable entre éligibles et non-éligibles). Accepte les amendements n° 86 de M. Henri Revol (clarification) et n° 112 de M. Marcel Deneux (modalités d'application par décret en Conseil d'Etat). Demande le retrait de l'amendement n° 40 de la commission (cessions et échanges de gaz entre fournisseurs). - **Art. 32** *(Art. L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales - Adaptation du régime de concession de la distribution publique d'électricité et de gaz)* (p. 5439) : S'oppose aux amendements analogues n° 414 de M. Jean-Marc Todeschini et n° 125 de M. Jean-Paul Amoudry (exploitation du service public de distribution du gaz naturel par l'organisme chargé de la distribution publique d'électricité), ainsi qu'à l'amendement n° 382 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). Accepte l'amendement n° 41 de la commission (réseaux de haute tension situés en Corse). - **Art. 33** *(Régime de propriété des ouvrages classés dans le réseau d'alimentation générale)* (p. 5441) : accepte les amendements n° 111 de M. Xavier Pintat (précision) et n° 42 de la commission (suppression partielle). S'oppose à l'amendement n° 383 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). Demande le retrait de l'amendement n° 75 de M. Xavier Pintat (qualité d'autorité concédante reconnue aux établissements publics de coopération). - **Art. 34** *(Classement des ouvrages relevant d'une concession de distribution d'électricité aux services publics)* (p. 5442) : s'oppose à l'amendement n° 408 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). - **Art. additionnels après l'art. 34** : accepte l'amendement n° 43 de la commission (contrats de réservation de puissance). (p. 5443) : demande le retrait de l'amendement n° 77 de M. Xavier Pintat (réaffectation à l'investissement d'une part de la taxe départementale sur l'électricité). (p. 5445) : s'oppose aux amendements de M. Bernard Piras portant sur le même objet n° 207, 208 et 209 (rapport sur les conséquences du changement de statut d'EDF et GDF). (p. 5446) : s'oppose à

l'amendement n° 211 de M. Jean-Pierre Sueur (assouplissement des conditions requises pour obtenir l'abonnement téléphonique dit "social"). Cavalier. (p. 5447) : s'oppose à l'amendement n° 384 de Mme Marie-France Beaufils (précision du régime d'autorisation concernant l'exploitation des installations de gaz naturel liquéfié). - **Division additionnelle après l'art. 34** : accepte l'amendement n° 44 de la commission (insertion d'une division additionnelle concernant l'accès des tiers aux stockages de gaz naturel). - **Art. additionnels après l'art. 34** (p. 5448) : s'oppose au sous-amendement n° 421 de Mme Marie-France Beaufils portant sur l'amendement n° 45 de la commission (définition des usagers prioritaires des stockages de gaz naturel et liste des clients bénéficiant en toutes circonstances de la continuité de fourniture en gaz) qu'il accepte. (p. 5450) : accepte l'amendement n° 46 de la commission (obligation de constitution de stocks et d'information sur l'état de ces stocks par les titulaires ou les exploitants des concessions de stockage souterrain de gaz naturel), ainsi que le sous-amendement n° 87 de M. Henri Revol s'y rapportant. Demande le retrait de l'amendement de la commission des finances saisie pour avis n° 93 (accès régulé des fournisseurs à des capacités de stockage de gaz suffisantes). (p. 5452) : accepte l'amendement n° 47 de la commission (droits d'accès au stockage "négociés"). (p. 5453) : accepte l'amendement n° 48 de la commission (cas de refus d'accès aux installations de stockage souterrain de gaz naturel). (p. 5454) : s'oppose au sous-amendement n° 422 de Mme Marie-France Beaufils portant sur l'amendement n° 49 de la commission (exonération du régime d'accès des tiers au stockage, pour les stations de compression et les cuves de gaz naturel liquéfié) qu'il accepte. Accepte l'amendement n° 50 de la commission (accès négocié des tiers au stockage en conduite). (p. 5455) : accepte les amendements de la commission n° 51 (possibilité d'accorder des exemptions au principe d'accès des tiers à toutes les infrastructures) et n° 52 (élargissement des prérogatives de la commission de régulation de l'électricité). - **Art. 35** *(Règles comptables s'appliquant aux sociétés EDF et GDF)* : s'oppose à l'amendement n° 409 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). - **Art. 36** *(Modalités d'élaboration des statuts d'EDF et de GDF et poursuite du mandat des administrateurs de ces sociétés)* (p. 5456) : son amendement n° 427 : limite d'âge des dirigeants des établissements publics de l'Etat ; adopté. S'oppose aux amendements identiques n° 210 de M. Bernard Piras et n° 410 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). Accepte l'amendement n° 53 de la commission (rédaction). (p. 5457) : recevabilité de l'amendement n° 427 précité. - **Art. 37** *(Conditions de création de la société de gestion du réseau de transport d'électricité ou de gaz)* (p. 5459) : s'oppose à l'amendement n° 411 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). Demande le retrait de l'amendement n° 110 de M. Marcel Deneux (fixation d'une date butoir). Accepte l'amendement n° 54 de la commission (rédaction). - **Art. additionnels après l'art. 37** (p. 5460) : accepte les amendements de M. Henri Revol n° 88 (mesure transitoire relative aux conseils des sociétés gestionnaires de réseaux de transport) et n° 89 (mesure transitoire relative à la contribution tarifaire), ainsi que les amendements de la commission des finances saisie pour avis n° 100 (amélioration du régime de publicité de certaines délibérations de la Commission de régulation de l'énergie) et n° 102 (extension au secteur du gaz du pouvoir réglementaire supplétif accordé à la Commission de régulation de l'énergie en matière d'électricité). - **Art. 37 bis** *(Mesures transitoires relatives aux demandes d'arbitrage en cours d'instance devant le CSEG)* (p. 5461) : s'oppose à l'amendement n° 385 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). - **Art. additionnel après l'art. 37 bis** : accepte l'amendement n° 55 de la commission (conditions de validation des textes soumis au Conseil supérieur de l'électricité et du gaz). - **Art. 38** *(Application de dispositions du projet de loi à Mayotte)* : s'oppose à l'amendement n° 412 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). - **Art. 39** *(Abrogations diverses)* (p. 5462) : s'oppose à l'amendement n° 413 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). Accepte l'amendement n° 57 de la commission (rédaction). - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5465) : détermination et courtoisie de l'opposition. Réforme rendue possible grâce au dialogue avec les partenaires sociaux.

- *Commission mixte paritaire* **[n° 419 (2003-2004)]** - (21 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5803, 5804) : conséquences immédiates de l'ouverture du marché pour EDF et GDF. Intérêt du changement de statut. Urgence de la transposition des directives européennes. Taux de détention minimum par l'Etat du capital d'EDF et de GDF. Taux de participation des salariés. Conciliation entre l'indépendance des réseaux de transports et le caractère intégré des deux entreprises. Régime de sécurité sociale. Accès des tiers au stockage. Texte constituant une étape importante. - **Exception d'irrecevabilité** (p. 5814) : s'oppose à la motion n° 1 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Economie, finances et industrie - Services financiers**

- (3 décembre 2004) (p. 8946, 8948) : engagement de réformes au sein du MINEFI. Recherche de la performance administrative. Participation à l'effort de maîtrise des dépenses publiques. Fusion de directions et de corps de contrôle. Réforme du mode de perception de la redevance audiovisuelle. Mise en oeuvre d'une culture du résultat. Application d'un plan d'économies. Valorisation du patrimoine immobilier. Amélioration du service rendu à l'usager. Efforts de restructuration et accroissement de la qualification des personnels. Suppression de postes. Hausse des crédits affectés aux grands projets informatiques. Retour vers les agents d'une partie des gains de productivité.

**Charges communes et comptes spéciaux du Trésor**

- (3 décembre 2004) (p. 8952, 8954) : budget caractérisé par son importance et par son hétérogénéité. Disparition programmée en 2006. Amélioration de la lisibilité. Progression de la charge nette de la dette. Poursuite de l'effort de réduction du déficit budgétaire. Engagement d'un vaste mouvement de clarification. Analyse des comptes spéciaux du Trésor. - **Charges communes - Etat B - Titres I à IV** (p. 8954) : son amendement n° II-20 : majoration de crédits ; adopté. - **Charges communes - Art. 73** *(Mise en oeuvre du droit au départ anticipé en retraite, pour les fonctionnaires ayant commencé à travailler très jeunes et ayant effectué une longue carrière)* (p. 8956) : s'oppose à l'amendement n° II-15 de M. Bertrand Auban (alignement de l'accès des fonctionnaires au dispositif de départ anticipé en retraite sur celui du régime général). (p. 8957) : s'oppose à l'amendement n° II-16 de M. Bertrand Auban (modification du décompte de la durée d'assurance pour le dispositif de départ anticipé en retraite des fonctionnaires). S'oppose à l'amendement n° II-17 de M. Bertrand Auban (prise en compte de toutes les bonifications pour l'application de la condition de durée d'assurance). - **Comptes spéciaux du Trésor - Art. 53** *(Comptes d'affectation spéciale - Opérations définitives - Mesures nouvelles)* (p. 8958) : son amendement n° II-21 : coordination ; adopté.

**Budget annexe des Monnaies et médailles**

- (3 décembre 2004) (p. 8960) : orientations du budget 2005. Conjoncture économique difficile. Objectif de sauvegarde de l'emploi et du savoir-faire.

**Economie, finances et industrie - Industrie**

- (3 décembre 2004) (p. 8972, 8976) : bilan de la politique industrielle. Renforcement des atouts compétitifs de notre industrie par la fiscalité, le soutien à l'innovation et l'incitation à l'investissement. Renfort des synergies entre acteurs économiques. Développement de l'accès des entreprises à l'énergie et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Adaptation du tissu industriel aux mutations en cours. Modernisation de l'intervention de l'Etat. Evolution de La Poste. Budget relevant le défi de la globalisation des

échanges et de la bataille pour la compétitivité. - **Etat B - Titres III et IV** (p. 8978) : connaissance du dossier FACOM. Offres de reclassement supérieures aux suppressions d'emploi.

**DIDIER (Evelyne)**
*sénateur (Meurthe-et-Moselle)*
*CRC*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan.

Vice-présidente de la Délégation parlementaire pour la planification ; puis membre le 13 octobre 2004 ; puis vice-présidente le 20 octobre 2004.

Vice-présidente de la Délégation du Sénat à l'aménagement et au développement durable du territoire ; puis secrétaire le 13 octobre 2004.

Membre de la mission commune d'information "La France et les Français face à la canicule : les leçons d'une crise" jusqu'au 3 février 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de résolution* tendant à faire respecter le pluralisme dans le cadre de la journée d'initiative parlementaire instituée par l'article 48 de la Constitution **[n° 153 (2003-2004)]** (19 janvier 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution**.

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission parlementaire d'enquête sur les facteurs de risques et les conséquences sanitaires d'épidémies de légionellose mais également sur les moyens des services d'État à renforcer pour prévenir, contrôler et contenir tout risque d'exposition comme de contamination **[n° 154 (2003-2004)]** (19 janvier 2004) - **Questions sociales et santé - Société**.

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête parlementaire sur les causes et les conséquences sanitaires de l'épidémie de légionellose dans la Région Nord-Pas-de-Calais mais également sur les moyens, de toute nature, à mettre en oeuvre pour en prévenir tout nouveau risque à l'avenir **[n° 155 (2003-2004)]** (19 janvier 2004) - **Questions sociales et santé - Société**.

*Proposition de loi* tendant à instaurer des mesures d'urgence pour lutter contre les délocalisations **[n° 295 (2003-2004)]** (11 mai 2004) - **Aménagement du territoire - Economie et finances, fiscalité - Entreprises - Travail**.

*Proposition de loi constitutionnelle* relative aux modalités de convocation des sessions extraordinaires du Parlement et à leur objet **[n° 373 (2003-2004)]** (23 juin 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution**.

*Proposition de loi* relative à la présentation du rapport du Défenseur des Enfants devant le Parlement **[n° 47 (2004-2005)]** (27 octobre 2004) - **Famille - Société**.

*Proposition de loi* relative à la lutte contre les violences au sein des couples **[n° 95 (2004-2005)]** (3 décembre 2004) - **Famille - Justice - Police et sécurité - Questions sociales et santé - Société**.

*Proposition de loi* portant création d'un service public national décentralisé du logement et de l'habitat pour garantir le droit au logement pour tous et partout **[n° 98 (2004-2005)]** (4 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Economie et finances, fiscalité - Logement et urbanisme - Pouvoirs publics et Constitution**.

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conditions de rétention et de placement en zone d'attente des mineurs étrangers **[n° 130 (2004-2005)]** (17 décembre 2004) - **Famille - Justice - Police et sécurité**.

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant transposition de la directive 2000 / 60 / CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau [n° 260 (2002-2003)]** - (6 janvier 2004) - **Discussion générale** (p. 22, 24) : nécessité de garantir un usage solidaire et responsable de l'eau. Principe "pollueur-payeur". Prix du mètre cube d'eau, notamment en Meurthe-et-Moselle. Coût pour les collectivités locales des investissements dans le domaine de l'eau. Manque de précision quant au niveau d'exigence du Gouvernement et quant à la définition des concepts. Le groupe CRC s'abstiendra sur ce texte. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 42) : le groupe CRC s'abstiendra sur ce texte.

- **Proposition de loi portant création de l'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs et diverses dispositions relatives aux mines [n° 356 (2002-2003)]** - (22 janvier 2004) - **Discussion générale** (p. 766, 767) : problème de l'indemnisation des dommages causés aux habitations. Blocage des permis de construire dans les zones d'effondrement possible. Maintien du pompage dans les bassins miniers. Importance des difficultés liées à la gestion de l'après-mine. - **Art. 11** *(Art. 146 du code minier - Dissolution de Charbonnages de France)* (p. 773) : importance de la bonne exécution des obligations en matière d'arrêt des travaux miniers. - **Art. 18** *(Art. 147 du code minier - Abrogation du contrôle exercé par CDF sur l'exploitation par des tiers de gisements exceptés de la nationalisation)* (p. 775) : inquiétude quant aux conditions de concession future de ces gisements.

- **Projet de loi relatif à la régulation des activités postales [n° 410 (2002-2003)]** - (27 janvier 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 1er** (p. 897, 898) : soutient l'amendement n° 36 de Mme Marie-France Beaufils (mission d'aménagement du territoire de La Poste et France Télécom - suspension des fermetures de bureaux de poste jusqu'au 30 juin 2006) ; rejeté. Complémentarité entre les deux grands services publics. (p. 901) : soutient l'amendement n° 40 de Mme Marie-France Beaufils (définition des principes organisant l'activité du service public de La Poste) ; rejeté. - **Art. 1er** *(Service universel postal)* (p. 905, 906) : soutient l'amendement n° 43 de Mme Marie-France Beaufils (suppression) ; rejeté. Engagement d'une vague de libéralisation à l'échelle internationale et européenne. Rôle fondamental des services publics en matière d'intégration sociale et de correction des inégalités sociales et territoriales. Crainte des conséquences du désengagement de l'Etat. Interrogation sur le rôle des autorités de régulation. Soutien aux salariés. (p. 909, 910) : soutient l'amendement n° 48 de Mme Marie-France Beaufils (élargissement du domaine réservé aux envois de livres, journaux, catalogues et périodiques) ; rejeté. Maintien des effectifs de La Poste. (p. 913) : soutient l'amendement n° 53 de Mme Marie-France Beaufils (suppression des dispositions relatives à la restriction du domaine réservé à compter du 1er janvier 2006) ; rejeté. Souhait d'études d'impact en termes d'emplois et d'aménagement du territoire.

- **Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (5 mai 2004) - **Art. additionnels après l'art. 1er quinquies** (p. 2808, 2809) : soutient l'amendement n° 603 de Mme Annie David

(application aux communes à taxe professionnelle unique, situées en territoires ruraux de développement prioritaire, du régime de compensation des pertes de recettes prévues dans l'ancien fonds national de péréquation de la taxe professionnelle) ; devenu sans objet.

- **Suite de la discussion** (11 mai 2004) - **Art. 25** *(Art. L. 121-13 et L. 121-14 du code rural - Procédure préalable à la décision du conseil général ordonnant une opération d'aménagement foncier)* (p. 3047) : son amendement n° 682 : possibilité de création, dans le cadre de l'aménagement foncier agricole et forestier, de sous-périmètres visant à délimiter des secteurs particuliers ; rejeté.

- **Suite de la discussion** (12 mai 2004) - **Art. 48 (priorité)** *(Art. L. 211-1, Art. L. 211-1-1 [nouveau] et Art. L. 214-7-1 [nouveau] du code de l'environnement - Définition des zones humides et intérêt général attaché à leur préservation et à leur gestion durable)* (p. 3061) : diminution des zones humides. Introduction de leur protection dans la législation existante. Fixation par décret des critères retenus pour la définition de ces zones. Risques de conflits d'interprétation. Réservée sur le recours au décret d'application. - **Art. 49 (priorité)** *(Art. L. 211-3 et L. 411-3 du code de l'environnement - Zones humides d'intérêt environnemental particulier et contrôle de l'introduction d'espèces étrangères dans le milieu naturel)* (p. 3070) : renforcement des pouvoirs du préfet en matière de protection des zones humides. Application des engagements internationaux. Nécessité d'une concertation élargie. - **Art. 50 (priorité)** *(Art. L. 212-5, L. 211-12, L. 211-13 et L. 216-1 du code de l'environnement - Zones stratégiques pour la définition de l'eau)* (p. 3071) : limitation par les préfets des agissements des propriétaires et des exploitants dans ces zones. Frilosité de ce dispositif. Refus de prohiber certains produits. Vision contraignante de la protection de la nature et de l'environnement pour les acteurs économiques.

- **Suite de la discussion** (13 mai 2004) - **Art. 26** *(Art. L. 121-15, L. 121-16 et L. 121-19 à L. 121-24 du code rural - Modalités financières et techniques de mise en oeuvre des opérations d'aménagement foncier)* (p. 3185, 3186) : ses amendements n° 683 : dispense d'enquête publique étendue à la création des chemins ruraux, et n° 681 : mise en place d'une procédure d'échange de terrains dans les opérations d'aménagement de la voirie ; retirés. (p. 3187) : son amendement n° 680 : mise en place d'un bilan de l'exécution des travaux connexes à une procédure d'aménagement foncier ; retiré. - **Art. additionnels après l'art. 28** (p. 3206) : son amendement n° 706 : extension du droit de prélèvement à l'ensemble des collectivités territoriales ; rejeté. - **Art. 31** *(Art. L. 126-1 à L. 126-9 et L. 151-36 du code rural et art. 30 de la loi n° 2001-602 du 9 juillet 2001 - Décentralisation des procédures de réglementation et de protection des boisements et mesures de codification)* (p. 3213) : son amendement n° 732 : cohérence rédactionnelle ; adopté.

- **Suite de la discussion** (18 mai 2004) - **Art. 75** *(Art. L. 111-1 du code forestier et art. L. 428-20 et L. 437-1 du code de l'environnement - Création de l'établissement public du Domaine national de Chambord)* (p. 3400) : soutient l'amendement n° 761 de M. Ivan Renar (suppression) ; rejeté. (p. 3401) : soutient l'amendement n° 762 de M. Ivan Renar (caractère administratif de l'établissement public du domaine national de Chambord) ; devenu sans objet. (p. 3403) : soutient l'amendement n° 763 de M. Ivan Renar (mise à disposition des agents contractuels) ; rejeté.

- **Projet de loi d'orientation sur l'énergie [n° 328 (2003-2004)]** - (9 juin 2004) - **Annexe (priorité)** *(Sur l'amendement n° 4 de la commission : rétablissement d'une annexe définissant les orientations de la politique énergétique)* (p. 4043, 4054) : sur le paragraphe I de l'amendement n° 4 précité, soutient les sous-amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 339, 343, 350, 359, 363 et 367 ; rejetés ; ainsi que les sous-amendements n° 346 et n° 355 ; adoptés. (p. 4055, 4060) : sur le A du paragraphe II de l'amendement n° 4 précité, soutient les sous-amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 378, n° 381, n° 385, n° 394 et n° 396 ; rejetés ; ainsi que les n° 389 et n° 398 ; adoptés ; et le n° 399 ; devenu sans objet. (p. 4062, 4067) : sur le B du paragraphe II de l'amendement n° 4 précité, soutient les sous-amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 401, 406, 418 et 422 ; rejetés ; ainsi que les sous-amendements n° 404 ; adopté ; et n° 426 ; devenu sans objet. Soutient le sous-amendement n° 414 de M. Yves Coquelle ; rejeté.

- **Suite de la discussion** (10 juin 2004) (p. 4092) : sur le B du paragraphe II de l'amendement n° 4 précité, soutient les sous-amendements n° 432, 433 et 434 de Mme Marie-France Beaufils ; rejetés. (p. 4094) : sur le C du paragraphe II de l'amendement n° 4 précité, soutient les sous-amendements n° 439 et 442 de Mme Marie-France Beaufils ; rejetés. (p. 4095, 4096) : sur le D du paragraphe II de l'amendement n° 4 précité, soutient les sous-amendements n° 444 et 448 de Mme Marie-France Beaufils ; rejetés. Sur le paragraphe III de l'amendement n° 4 précité, soutient les sous-amendements n° 450 et 451 de Mme Marie-France Beaufils ; rejetés. (p. 4098, 4099) : soutient l'amendement n° 371 de Mme Marie-France Beaufils (précision sur les conditions d'accès des citoyens français à l'électricité) ; devenu sans objet. - **Art. additionnels avant l'art. 1er A** (p. 4100) : soutient l'amendement n° 311 de Mme Marie-France Beaufils (réaffirmation du statut d'EDF et de GDF) ; rejeté. (p. 4102) : soutient l'amendement n° 303 de Mme Marie-France Beaufils (obligation des gestionnaires de réseaux de gaz) ; rejeté. (p. 4106) : soutient l'amendement n° 310 de Mme Marie-France Beaufils (péréquation tarifaire dans le domaine de l'électricité) ; rejeté. - **Art. 3** *(Modalités de délivrance et valeur des certificats d'économies d'énergie)* (p. 4150) : soutient l'amendement n° 333 de Mme Marie-France Beaufils (suppression de la présentation au Parlement d'un bilan d'application des certificats d'économies d'énergie) ; devenu sans objet. - **Art. 6 bis** *(Chapitre IV du code de la construction et de l'habitation - Création de certificats de performance énergétique)* (p. 4163) : soutient l'amendement n° 287 de Mme Marie-France Beaufils (intitulé du titre III du livre Ier du code de la construction et de l'habitation) ; rejeté. Soutient les amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 285 (substitution de la notion d'efficacité énergétique à celle de performance énergétique) et n° 286 (coordination) ; devenus sans objet. - **Art. additionnels après l'art. 8** (p. 4173) : nécessité de réexaminer les couloirs aériens militaires empêchant l'implantation d'éoliennes. - **Art. 9** *(Régime de la garantie d'origine des ENR électriques)* (p. 4181) : soutient l'amendement n° 320 de Mme Marie-France Beaufils (suppression) ; rejeté. - **Art. additionnel après l'art. 10** (p. 4185) : soutient l'amendement n° 313 de Mme Marie-France Beaufils (transfert de propriété des biens des concessions de transport de gaz situés sur le territoire des anciennes concessions de mine de charbon) ; adopté. - **Art. 12** *(Art.6 de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 - Bilan annuel réalisé par le gestionnaire de réseau de transport d'électricité sur l'offre et la demande d'électricité)* (p. 4193) : soutient l'amendement n° 291 de Mme Marie-France Beaufils (évaluation par le gestionnaire du réseau public de transport de l'équilibre entre l'offre et de la demande d'électricité) ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 12** (p. 4194) : soutient l'amendement n° 314 de Mme Marie-France Beaufils (suppression de la soumission des programmes annuels d'investissement du gestionnaire du réseau public à l'approbation de la CRE) ; rejeté. - **Art. 13** *(Art. 21-1 (nouveau) de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 - Amélioration du régime applicable aux réseaux de transport et de distribution d'électricité)* (p. 4195) : soutient l'amendement n° 292 de Mme Marie-France Beaufils (principe présidant à l'exploitation de la conception des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité) ; rejeté. - **Art. 18** *(Art. 15 de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 - Maintien de l'alimentation des consommateurs d'électricité en cas de défaillance de leur fournisseur)* (p. 4207) : fragilisation du service public de l'électricité due à la libéralisation de ce secteur. - **Art. 22** *(Art. 18 de la loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 - Information sur la part des contrats d'approvisionnement gazier dans l'approvisionnement du marché français)* (p. 4209) : fragilisation du service public du gaz.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à la Charte de l'environnement [n° 329 (2003-2004)]** - (23 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4580, 4581) : possibilité de mettre en oeuvre une politique environnementale ambitieuse et de produire autrement en respectant l'homme et son environnement. Dénonciation des actions du Gouvernement et de l'attitude du Président de la République. Promotion du développement durable. Question de l'application du principe de précaution. Regrette l'absence d'une mention explicite à la santé humaine.

- **Suite de la discussion** (24 juin 2004) - **Art. 2** *(Charte de l'environnement)* (p. 4631) : son amendement n° 34 : qualification alternative du dommage grave ou irréversible pour l'application du principe de précaution ; rejeté. Conformité aux conventions internationales. (p. 4643) : favorable à l'amendement n° 55 de Mme Marie-Claude Beaudeau (retour au texte initial pour l'article 5 de la charte sur l'application par les pouvoirs publics du principe de précaution et la qualification alternative du dommage). Demande de complément d'information à la commission sur la concomitance des procédures d'évaluation et de l'adoption de mesures provisoires et proportionnées. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4650, 4651) : procédure du vote conforme contraire au rôle du Sénat. Champ d'application restrictif du principe de précaution. Abstention du groupe CRC sur ce texte en dépit de son attachement global à la charte de l'environnement.

- **Projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales** - *Deuxième lecture* **[n° 269 (2003-2004)]** - (29 juin 2004) - **Art. 1er** *(Titre premier du livre cinq de la première partie et art. L. 1511-1 à L. 1511-5 du code général des collectivités territoriales - Développement économique)* (p. 4754, 4755) : soutient les amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 441 (soumission pour avis au Conseil économique et social régional du schéma régional de développement économique) ; devenu sans objet ; n° 442 (publicité du rapport sur les aides versées par la région) ; et n° 443 (précision) ; rejetés. (p. 4757) : soutient l'amendement n° 444 de Mme Marie-France Beaufils (possibilité de saisine du président du conseil régional par une organisation syndicale représentative en cas de crise économique et sociale dans une région) ; rejeté. (p. 4758, 4759) : son amendement n° 445 : suppression du III de cet article relatif au contrôle par les institutions européennes des aides publiques accordées par les collectivités territoriales aux entreprises ; rejeté. (p. 4760) : soutient l'amendement n° 447 de Mme Marie-France Beaufils (détermination des objectifs de créations d'emplois assignés aux entreprises destinataires des aides) ; rejeté. - **Art. additionnel après l'art. 1er** (p. 4769) : soutient l'amendement n° 450 de Mme Marie-France Beaufils (développement des observatoires des mutations économiques au sein des conseils économiques et sociaux régionaux) ; rejeté. - **Art. additionnels avant l'art. 2** (p. 4770) : soutient les amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 452 (création d'une direction des transports terrestres chargée de la mise en cohérence de l'ensemble des modes de transport) ; n° 453 (augmentation de la part des sommes déposées sur un CODEVI permettant le financement des dépenses d'équipement des collectivités territoriales) et n° 454 (doublement du plafond des CODEVI et affectation de la moitié des sommes déposées au financement de prêts aux entreprises à un taux d'intérêt égal à celui de la rémunération des comptes) ; rejetés. - **Art. additionnels après l'art. 2** (p. 4771, 4772) : soutient l'amendement n° 455 de Mme Marie-France Beaufils (création d'un fonds décentralisé de solidarité territoriale et de développement économique cofinancé par l'Etat et les collectivités territoriales et chargé du financement de l'action économique de ces dernières) ; rejeté. - **Art. additionnel avant l'art. 2 bis** : soutient l'amendement n° 451 de Mme Marie-France Beaufils (affirmation du rôle de l'Etat dans la mise en oeuvre des politiques contractuelles territorialisées destinées à prévenir les délocalisations et les mutations industrielles) ; rejeté. - **Art. 3** *(Art. 2, 3, 4 et 5 de la loi n° 92-1341 du 23 décembre 1992 - Répartition des compétences dans le domaine du tourisme)* (p. 4775, 4776) : son amendement n° 457 : suppression ; rejeté. Abandon d'une véritable politique touristique. Commission consultative de classement des infrastructures touristiques. (p. 4776) : son amendement n° 458 : affirmation de la compétence de l'Etat en matière de tourisme ; devenu sans objet. (p. 4777) : le groupe CRC votera contre l'amendement n° 26 de la commission (maintien de la compétence de l'Etat pour le classement ou l'agrément des équipements et organismes de tourisme). - **Art. 4** *(Intitulé du titre III du livre II de la deuxième partie, intitulé de la section 2 du chapitre unique du titre III du livre II de la deuxième partie, intitulé de la sous-section 2 de la section 2 du chapitre unique du titre III du livre II de la deuxième partie, art. L. 2231-9 à L. 2231-12, art. L. 2231-14 et L. 2231-15 du code général des collectivités territoriales - Statut et fonctionnement des offices de tourisme)* (p. 4778, 4779) : son amendement n° 459 : suppression ; rejeté. - **Art. 4 ter** *(Art. L. 2233-27 du code général des collectivités territoriales - Affectation des taxes de séjour)* (p. 4781) : soutient l'amendement n° 460 de Mme Marie-France Beaufils (suppression) ; adopté. - **Art. 11** *(Art. L. 214-12-1 nouveau du code de l'éducation, art. L. 943-3 nouveau du code du travail - Politique d'accueil, d'information et de conseil à l'orientation dans le domaine de la formation professionnelle)* (p. 4802) : soutient l'amendement n° 469 de M. Roland Muzeau (suppression) ; adopté.

- **Suite de la discussion** (30 juin 2004) - **Art. 14** *(Art. L. 122-4, L. 151-6 à L. 151-11, L. 153-1 à L. 153-3, L. 153-5 et L. 153-6 du code de la voirie routière - Institution de péages sur la voirie routière)* (p. 4841) : son amendement n° 486 : suppression ; rejeté. (p. 4842) : son amendement n° 487 : repli ; rejeté. (p. 4843, 4844) : ses amendements de suppression partielle n° 488, n° 489, n° 490, n° 491 et n° 493 ; rejetés. Soutient l'amendement n° 492 de Mme Marie-France Beaufils (suppression partielle) ; rejeté. - **Art. 35** *(Transfert, à titre expérimental, des fonctions d'autorité de gestion et d'autorité de paiement des fonds structurels européens aux collectivités territoriales, à leurs groupements ou à des groupements d'intérêt public)* (p. 4871, 4872) : son amendement n° 522 : suppression ; rejeté. Soutient les amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 523 et 524 (suppression partielle) ; rejetés. - **Art. additionnel avant l'art. 36** : son amendement n° 525 : création d'un plan national d'élimination et/ou de valorisation des déchets ; rejeté.

- **Projet de loi relatif au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières [n° 383 (2003-2004)]** - (5 juillet 2004) - **Division additionnelle avant le titre Ier** (p. 5151) : soutient l'amendement n° 229 de Mme Marie-France Beaufils (ajout d'un intitulé) ; rejeté. - **Art. additionnels avant le titre Ier** (p. 5156, 5157) : soutient l'amendement n° 241 de Mme Marie-France Beaufils (bilan des conséquences en matière d'indépendance énergétique du processus d'ouverture à la concurrence du secteur énergétique) ; rejeté.

- **Suite de la discussion** (6 juillet 2004) (p. 5168) : soutient l'amendement n° 234 de Mme Marie-France Beaufils (demande d'une renégociation des directives européennes relatives à l'ouverture à la concurrence du secteur énergétique) ; rejeté. - **Art. additionnels avant l'art. 1er A ou avant l'art. 1er** (p. 5175) : soutient l'amendement n° 257 de Mme Marie-France Beaufils (rappel des missions du service public de l'énergie et rappel des conditions nécessaires à leur accomplissement) ; rejeté. (p. 5178, 5179) : soutient l'amendement n° 253 de Mme Marie-France Beaufils (garantie de l'accès au réseau et de la continuité de la distribution en gaz naturel et en électricité pour l'ensemble des usagers) ; rejeté. - **Art. 1er** *(Missions et obligations de service public d'EDF, GDF et des entreprises chargées d'un réseau de transport)* (p. 5196, 5197) : soutient l'amendement n° 267 de Mme Marie-France Beaufils (insertion parmi les contributions d'EDF et de GDF de la prévention et de la lutte contre les exclusions sociales) ; rejeté. Aides du fonds de solidarité énergie, FSE. (p. 5202, 5203) : favorable à l'amendement n° 270 de Mme Marie-France Beaufils (soumission à l'approbation du Parlement des nouveaux contrats définissant les missions de service public d'EDF et de GDF). - **Art. 2** *(Art. 5 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz - Constitution de services communs à EDF et GDF)*

(p. 5207) : soutient l'amendement n° 284 de Mme Marie-France Beaufils (repli) ; rejeté. (p. 5208) : soutient l'amendement n° 283 de Mme Marie-France Beaufils (ajout à la liste des services communs obligatoires de celui de la facturation du gaz et de l'électricité) ; rejeté. - **Art. 3** *(Indépendance de la gestion des réseaux de transport d'électricité ou de gaz)* (p. 5214) : soutient l'amendement n° 292 de Mme Marie-France Beaufils (substitution d'une possibilité à l'obligation d'indépendance de gestion des réseaux de transport d'électricité ou de gaz) ; rejeté. - **Art. 4** *(Indépendance des gestionnaires de réseaux de transport d'électricité ou de gaz)* (p. 5217, 5218) : soutient l'amendement n° 387 de Mme Marie-France Beaufils (suppression) ; rejeté. (p. 5221) : soutient l'amendement n° 298 de Mme Marie-France Beaufils (cohérence) ; rejeté. - **Art. 5** *(Création d'une société gestionnaire du réseau de transport d'électricité)* (p. 5229) : soutient l'amendement n° 300 de Mme Marie-France Beaufils (composition en totalité de fonds publics du capital de la société gestionnaire du réseau de transport d'électricité) ; rejeté. - **Art. 6** *(Missions de la société gestionnaire du RTE)* (p. 5236) : soutient l'amendement n° 303 de Mme Marie-France Beaufils (repli) ; rejeté. - **Art. 9** *(Exercice des activités de construction ou d'exploitation d'un réseau de gaz en France)* (p. 5245, 5246) : soutient les amendements de Mme Marie-France Beaufils, portant sur le même objet, n° 308 et 312 (interdiction aux filiales de transport de gaz de créer en France des filiales dans les domaines d'activité mentionnés à cet article) ; rejetés. - **Art. 10** *(Modalités des transferts d'actifs aux gestionnaires de réseaux de transport de gaz)* (p. 5249) : soutient l'amendement n° 394 de Mme Marie-France Beaufils (suppression) ; rejeté. - **Art. 11** *(Obligation de constituer un service indépendant chargé de la gestion du réseau de distribution)* (p. 5253) : soutient l'amendement n° 317 de Mme Marie-France Beaufils (maintien de la mixité des réseaux de distribution) ; rejeté.

- **Suite de la discussion** (7 juillet 2004) - **Art. additionnel avant l'art. 14** (p. 5283, 5284) : soutient l'amendement n° 318 de Mme Marie-France Beaufils (conditions du départ à la retraite des agents d'EDF et de GDF) ; rejeté. Négociations d'accords-cadres. Retraite anticipée pour les personnes ayant commencé à travailler entre quatorze et seize ans. - **Art. 18** *(Art. L. 222-6, L. 225-1-2 et L. 921-1 du code de la sécurité sociale - Adossement financier des régimes spéciaux d'assurance vieillesse aux régimes de droit commun)* (p. 5327) : soutient l'amendement n° 402 de Mme Marie-France Beaufils (suppression) ; rejeté. - **Art. 19** *(Transfert à titre gratuit des biens mobiliers, contrats, droits et obligations du service IEG Pensions à la Caisse nationale des IEG)* (p. 5327, 5328) : caractère inéluctable de la baisse du niveau des pensions des électriciens et des gaziers. Remise en cause des avantages familiaux et du principe de compensation. Sacrifice des actifs et des retraités. Le groupe CRC s'oppose à la réforme du système de retraite. - **Art. 21** *(Dispositions de coordination)* (p. 5332) : soutient l'amendement n° 405 de Mme Marie-France Beaufils (suppression) ; rejeté.

- **Projet de loi pour le soutien à la consommation et à l'investissement [n° 379 (2003-2004)]** - (15 juillet 2004) - **Art. 3** *(Mesures exceptionnelles de déblocage de la participation et de l'épargne salariale)* (p. 5723) : soutient l'amendement n° 17 de M. Thierry Foucaud (suppression) ; rejeté. Effet pervers de la mesure proposée. - **Art. 5** *(Dégrèvement temporaire de la taxe professionnelle afférente à certains investissements réalisés entre le 1er janvier 2004 et le 30 juin 2005)* (p. 5731) : soutient l'amendement n° 18 de M. Thierry Foucaud (suppression) ; rejeté. Favorable à une réforme d'ensemble de la fiscalité locale. - **Art. additionnels avant l'art. 6** (p. 5734) : défavorable à l'amendement n° 7 de la commission (clarification des règles de requalification des plus-values sur valeurs mobilières en bénéfices non commerciaux). Amendement d'opportunité favorisant la spéculation boursière. - **Art. 8** *(Modification de la redevance d'archéologie préventive)* (p. 5742) : assèchement des ressources de l'INRAP par la loi de 2003.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 2003-322 du 9 avril 2003 relative aux entreprises de transport aérien et notamment à la société Air France [n° 281 (2003-2004)]** - (16 juillet 2004) - **Art. 2** *(Art. L. 342-3 du code de l'aviation civile - Extension à la filiale opérationnelle Air France du mode de représentation spécifique des salariés au conseil d'administration)* (p. 5784, 5785) : soutient l'amendement n° 3 de Mme Marie-France Beaufils (suppression) ; rejeté. Abandon de toute politique nationale d'aménagement du territoire. - **Art. 4** *(Art. L. 342-4 du code de l'aviation civile - Extension à la filiale opérationnelle des règles de composition des comités d'établissement et du comité central d'entreprise)* (p. 5788, 5789) : soutient l'amendement n° 6 de Mme Marie-France Beaufils (suppression) ; rejeté. Demande de garantie sur l'application du droit français à la filiale opérationnelle.

- **Projet de loi relatif à l'assurance maladie [n° 420 (2003-2004)]** - (27 juillet 2004) - **Art. 40** *(Art. L. 311-3 du code de la sécurité sociale et art. L. 324-12 et L. 324-14 du code du travail - Consolidation du recouvrement des recettes de la sécurité sociale)* (p. 6284) : soutient les amendements de Mme Michelle Demessine sur le même objet n° 537 et 538 (renforcement des moyens de lutte contre le travail dissimulé et des sanctions relatives à la fraude aux cotisations sociales) ; rejetés. - **Art. 44** *(Art. L. 245-13 du code de la sécurité sociale - Contribution additionnelle à la contribution sociale de solidarité des sociétés)* (p. 6295) : soutient les amendements de Mme Michelle Demessine n° 545 et 546 (relèvement du taux de la contribution additionnelle à la C3S) ; rejetés. - **Art. additionnels avant l'art. 39 (précédemment réservés)** (p. 6313) : soutient l'amendement n° 532 de Mme Michelle Demessine (abrogation de l'article L. 241-13 du code de la sécurité sociale) ; rejeté. Exonération inadmissible de charges patronales sans contrepartie en termes de RTT ou de créations d'emplois.

- **Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (2 novembre 2004) - **Art. 31** *(Art. L. 5210-4 du code général des collectivités territoriales - Délégation aux communes des compétences des départements et des régions)* (p. 7431) : son amendement n° 429 : création d'une compétence optionnelle en matière d'action sociale pour les EPCI ; rejeté.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Economie, finances et industrie - Commerce extérieur**

- (3 décembre 2004) (p. 8982, 8984) : crédit d'impôt et dépense fiscale en faveur des entreprises développant une activité d'exportation. Politique de ciblage des pays. Souci de favoriser l'émergence d'un commerce international plus vertueux et plus équitable. Conséquences du renchérissement de l'euro. Etude sur la mise en place de la TVA sociale. Crainte des délocalisations. Le groupe CRC ne votera pas les crédits du commerce extérieur.

**Services du Premier ministre - IV. - Plan**

- (3 décembre 2004) (p. 9012, 9013) : recentrage sur les missions de prospective opérées au détriment des missions essentielles de prévision et d'anticipation des mutations économiques et sociales. Démantèlement du réseau scientifique du commissariat général du plan. Réduction des moyens budgétaires illustrant le désengagement de l'Etat. Le groupe CRC ne votera pas ce budget.

**Ecologie et développement durable**

- (10 décembre 2004) (p. 9510, 9511) : réduction généralisée des crédits pour l'environnement. Baisse du budget consacré à la politique de l'eau. Nouvelles charges financières supportées par les agences : exemple de l'agence Rhin-Meuse. Diminution des attributions de l'ADEME. Désengagement de l'Etat de sa mission fondamentale de protection de l'environnement. Difficulté des réserves naturelles. Défense insuffisante de la biodiversité. Aide indispensable aux petites communes dans la mise en place des politiques d'assainissement d'eau et de déchets.

**Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer - III. - Aménagement du territoire**

- (10 décembre 2004) (p. 9586, 9587) : mécontentement des élus locaux. Décalage entre le discours sur la décentralisation et le désengagement financier de l'Etat. Manque d'ambition de ce budget. Démantèlement des services publics en particulier dans les zones rurales. Participation financière accrue des collectivités locales. Réduction de la fracture numérique à la charge de ces dernières. Diminution des crédits affectés à la PAT. Affichage politico-médiatique des pôles de compétitivité prévus par le CIADT. Mise en concurrence des territoires pour le moins-disant fiscal. Retard de l'Etat dans la mise en oeuvre des contrats de plan Etat-région. Exemple des contrats de pays dans la région Lorraine. Conséquences de la prochaine diminution des fonds structurels européens. Dysfonctionnements de l'Etat. Diminution des crédits de fonctionnement de la DATAR. Le groupe CRC ne votera pas ce budget.

**DINI (Muguette)**
*sénateur (Rhône)*
*UC*

Election le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles à partir du 6 octobre 2004.

Membre de la Délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes le 13 octobre 2004.

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi portant création de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité [n° 9 (2004-2005)]** - (23 novembre 2004) - **Discussion générale** (p. 8241, 8243) : attachement du groupe de l'UC à la promotion de l'égalité de traitement entre tous. Inscription de la création de la Haute autorité dans la politique de renforcement de la cohésion sociale. Existence de nombreux outils institutionnels et législatifs de lutte contre les discriminations. Transposition tardive d'une directive européenne. Nombre restreint de contentieux en matière de discrimination. Pouvoirs et champ de compétence de la Haute autorité. Aménagement de la charge de la preuve. Mode de désignation des membres de la HALDE. Elargissement souhaité de la saisine aux parlementaires et aux associations. Organisation territoriale. Le groupe de l'UC votera ce texte. - **Art. 2** *(Composition)* (p. 8267) : son amendement n° 25 : substitution du ministre en charge de la lutte contre les discriminations au Premier ministre pour la désignation de deux membres ; retiré. - **Art. 3** *(Règles de saisine)* (p. 8273) : son amendement n° 26 : possibilité de saisine par un parlementaire pour tout acte de discrimination dont il a connaissance ; devenu sans objet. - **Art. 14** *(Actions de promotion de l'égalité et rôle consultatif)* : son amendement n° 27 : définition législative de la coopération entre la Haute autorité et les commissions pour la promotion de l'égalité des chances et la citoyenneté, COPEC ; retiré.

**- Projet de loi portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés [n° 356 (2003-2004)]** - (16 décembre 2004) - **Discussion générale** (p. 9824, 9825) : engagement profond et sincère de la France auquel souscrit pleinement le groupe de l'UC-UDF. Contexte historique. Attentes des communautés rapatriées. Exactions commises au moment de l'indépendance de l'Algérie. Devoir de mémoire et dettes d'honneur. Projet de loi encore insatisfaisant malgré les modifications positives apportées. Souhait de la création d'une commission d'enquête sur les personnes disparues en Algérie. Le groupe de l'UC-UDF votera les dispositions du projet de loi mais formulera des propositions en vue de les compléter.

**DOLIGÉ (Eric)**
*sénateur (Loiret)*
*UMP*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.

Membre titulaire du Haut conseil du secteur public le 4 novembre 2004.

Membre suppléant du Comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics ; nouvelle nomination le 28 octobre 2004.

Membre titulaire de l'Observatoire national du service public de l'électricité et du gaz le 4 novembre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

*Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Industrie **[n° 74 tome 3 annexe 11 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Budget.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (13 mai 2004) - **Art. 28** *(Art. L. 123-3, L. 123-5, L. 123-8, L. 123-10, L. 123-13, L. 123-17 du code rural - Mesures de codification relatives à l'AFAF en zone forestière)* (p. 3204) : son amendement n° 184 : mutualisation des remembrements dans les périmètres perturbés et les périmètres complémentaires ; adopté. - **Art. additionnels avant l'art. 34** (p. 3221) : son amendement n° 802 : compétence du département pour l'inventaire du patrimoine rural non protégé ; retiré.

**- Projet de loi relatif aux assistants maternels et aux assistants familiaux [n° 201 (2003-2004)]** - (25 mai 2004) - **Art. 27** *(Art. L. 773-26 et L. 773-27 du code du travail - Nouvelle structure de rémunération et renforcement du régime de l'attente des assistants familiaux employés par des*

*personnes morales de droit privé)* (p. 3498) : soutient l'amendement n° 39 de M. Jean-Pierre Vial (rupture du contrat de travail incombant à l'assistant maternel en cas de refus répété dans un délai d'un an d'accueillir les mineurs présentés) ; adopté.

- **Projet de loi relatif à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées [n° 299 (2003-2004)]** - (26 mai 2004) - **Art. 3** *(Art. L. 713-14, L. 713-15 et L. 713-19 du code rural - Application de la journée de solidarité au secteur agricole)* (p. 3571) : intervient sur l'amendement n° 9 de la commission (coordination). - **Art. 5** *(Adaptation des stipulations conventionnelles et des clauses contractuelles à la modification de la durée du travail liée à la création de la journée de solidarité)* (p. 3574) : intervient sur les amendements identiques n° 37 de M. Claude Domeizel et n° 47 de M. Guy Fischer (suppression).

- **Projet de loi de modernisation de la sécurité civile [n° 227 (2003-2004)]** - (15 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4270, 4272) : hommage aux sapeurs-pompiers. Approbation des dispositions relatives aux volontaires. Préférence pour une réserve nationale. Formation des élèves officiers. Question de la gestion et du financement de la sécurité civile. Exemple du Loiret. Nécessaire protection contre les inondations. Votera ce texte sous réserve de l'adoption de ses amendements. - **Art. 3 et annexe** *(Orientations de la politique de sécurité civile)* (p. 4296) : ses amendements n° 234 (suppression) ; retiré puis repris par M. Michel Mercier, et n° 235 : précision ; adopté. (p. 4298) : intervient sur les amendements n° 234 et n° 235 précités. (p. 4300) : rectifie son amendement n° 235 précité. - **Art. 4** *(Art. L. 312-13-1 du code de l'éducation - Formation scolaire à la sécurité civile)* (p. 4301) : ses amendements n° 236 : formation des élèves des collèges, et n° 237 : responsabilité financière de l'Etat ; retirés.

- **Suite de la discussion** (16 juin 2004) - **Art. 10** *(Plan communal de sauvegarde)* (p. 4323) : son amendement n° 239 (aide de l'Etat pour la mise en place de plans communaux de sauvegarde) ; retiré. - **Art. additionnel après l'art. 10** (p. 4325) : s'abstient sur le vote de l'amendement n° 137 de M. Daniel Reiner (publication de la motivation du refus ou de l'acceptation de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle). Amélioration indispensable de l'information. - **Art. 14** *(Direction des opérations de secours par le représentant de l'Etat dans le département)* (p. 4328, 4329) : son amendement n° 258 : mobilisation des moyens publics par voie de réquisition ; retiré. - **Art. additionnels après l'art. 22 ou après l'art. 51 (priorité)** (p. 4338, 4339) : intervient sur l'amendement n° 150 de M. Jean-Noël Guérini (totalité des dépenses du BMP assurée par la commune de Marseille). - **Art. 21** *(Art. L. 2215-6 nouveau du code général des collectivités territoires et art. L. 321-12 du code forestier - Dispositions diverses)* (p. 4340) : son amendement n° 240 : rectification d'une erreur matérielle ; adopté. - **Art. 25** *(Intitulé de la section I-1 nouvelle du chapitre IV du titre II du livre IV de la première partie du code général des collectivités territoriales et article L. 1424-8-1 - Réserves de sécurité civile)* (p. 4347) : son amendement n° 109 : suppression des réserves départementales ; devenu sans objet. - **Art. 26** *(Art. L. 1424-8-2 du code général des collectivités territoriales - Réserves départementales de sécurité civile)* (p. 4353) : son amendement n° 110 : suppression de la réserve départementale ; adopté. (p. 4354) : son amendement n° 241 : conditions de création d'une réserve départementale ; devenu sans objet. - **Art. 28** *(Art. L. 1424-8-4 nouveau du code général des collectivités territoriales - Modalités d'engagement des réservistes de sécurité civile)* (p. 4355) : son amendement n° 242 : contrat obligatoire entre l'autorité de gestion et le réserviste ; retiré. - **Art. 29** *(Art. L. 1424-8-5 à L. 1424-8-9 nouveaux du code général des collectivités territoriales - Droits et devoirs des réservistes)* : son amendement n° 243 : conséquence ; retiré. - **Art. 32** *(Missions des associations de sécurité civile)* (p. 4358) : son amendement n° 244 : financement assuré par l'autorité qui demande l'engagement des associations ; retiré. - **Art. 33** *(Fixation des modalités d'intervention des associations par convention)* (p. 4359) : son amendement n° 111 : cadre d'intervention des associations de sécurité civile limité à leur domaine de compétences ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 26 de la commission. - **Art. additionnel après l'art. 33** (p. 4360) : son amendement n° 245 : établissement obligatoire d'une convention entre l'employeur du secouriste et l'association dont il est membre ; retiré. - **Art. 39** *(Conférence nationale des services d'incendie et de secours)* (p. 4364, 4365) : son amendement n° 250 : définition de la composition de la conférence nationale des services d'incendie et de secours ; retiré. Sur l'amendement n° 31 de la commission (composition de la conférence nationale des services d'incendie et de secours), son sous-amendement n° 260 ; devenu sans objet. (p. 4366) : favorable à l'amendement n° 31 de la commission (composition de la conférence nationale des services d'incendie et de secours). - **Art. 41** *(Art. L. 1424-1-1 du code général des collectivités territoriales - Suppression de la possibilité d'intégration des services départementaux d'incendie et de secours dans les services des conseils généraux)* (p. 4371) : défavorable à l'amendement n° 143 de M. Jean-Claude Peyronnet (suppression). - **Art. 42** *(Art. L. 1424-7 du code général des collectivités territoriales - Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques)* (p. 4373) : sur l'amendement n° 37 de la commission (prise en compte de la spécificité de la commune de Marseille), son sous-amendement n° 251 ; adopté. - **Art. 45** *(Art. L. 1424-24 et L. 1424-24-1 à L. 1424-24-6 nouveaux du code général des collectivités territoriales - Composition des conseils d'administration des SDIS)* (p. 4378) : favorable à l'amendement n° 254 de M. Jean-Jacques Hyest (élection au scrutin proportionnel avec prime majoritaire). - **Art. 46** *(Art. L. 1424-27 du code général des collectivités territoriales - Vice-présidents)* (p. 4381, 4382) : son amendement n° 261 : conseil d'administration du SDIS présidé par le conseil général ; retiré au profit de l'amendement n° 43 de la commission (conseil d'administration du SDIS présidé par le président du conseil général et composition du bureau du conseil d'administration) auquel il est favorable. - **Art. 49** *(Art. L. 1424-34 du code général des collectivités territoriales - Directeur adjoint et directeur financier)* (p. 4385) : sur l'amendement n° 47 de la commission (organigramme de direction du SDIS), ses sous-amendements n° 113 et n° 114 ; retirés. (p. 4386) : son amendement n° 262 : nomination du directeur départemental adjoint par le président du conseil administration ; retiré. (p. 4387) : favorable à l'amendement n° 47 de la commission (organigramme de direction du SDIS).

- **Suite de la discussion** (17 juin 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 50** (p. 4405) : son amendement n° 263 : identification du financement et du coût des SDIS par les contribuables ; retiré. (p. 4408, 4409) : accroissement du budget des SDIS. Transparence sur l'évolution de la fiscalité dans les départements. - **Art. 50** *(Art. L. 1424-35 du code général des collectivités territoriales - Financement)* : son amendement n° 116 : calcul du montant de la taxe transférée ; retiré. (p. 4411) : son amendement n° 264 : information des contribuables sur le coût des SDIS ; retiré. (p. 4412) : favorable à l'amendement n° 255 de M. Jean-Jacques Hyest (suppression totale de la participation des communes et des EPCI reportée au 1er janvier 2008) en dépit des inégalités entre communes. - **Art. 51** *(Art. L. 1424-43, section 5 nouvelle du chapitre IV du titre II du livre IV de la première partie, art. L. 1424-51 à L. 1424-58 nouveaux du code général des collectivités territoriales - Etablissements publics interdépartementaux d'incendie et de secours)* (p. 4422) : ses amendements n° 252 : présidence des établissements publics interdépartementaux d'incendie et de secours assurée par les représentants des conseils d'administration des SDIS, et n° 253 : président des établissements publics interdépartementaux d'incendie et de secours nommé parmi les présidents des SDIS adhérents ; adoptés. Défavorable à la création de cette nouvelle structure.

- **Projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales** - *Deuxième lecture* **[n° 269 (2003-2004)]** - (28 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4691, 4692) : texte difficile, important et dense, pouvant être amélioré par amendement. Indispensable réforme de l'Etat. Arrière goût de tutelle de certains éléments de ce texte.

- **Suite de la discussion** (29 juin 2004) - **Art. additionnel avant le titre Ier ou avant l'art. 1er** (p. 4732, 4733) : mise en place difficile du contrat de plan de la région Centre. Ne votera pas l'amendement n° 257 de M. Jean-Pierre Sueur (évaluation préalable des engagements réciproques pris dans le cadre des contrats de plan Etat-région avant tout transfert de crédits) ni les autres amendements du même auteur. - **Art. 1er** *(Titre premier du livre cinq de la première partie et art. L. 1511-1 à L. 1511-5 du code général des collectivités territoriales - Développement économique)* (p. 4749, 4750) : son amendement n° 769 : octroi à la région d'un rôle de coordination des actions de développement économique des collectivités territoriales et de leurs groupements sur son territoire, transformation de la possibilité reconnue au conseil régional d'élaborer un schéma de développement économique en une expérimentation et subordination de la compétence reconnue aux régions pour accorder les aides individuelles aux entreprises à une participation à cette expérimentation ; adopté. - **Art. 5 A** *(Art. L. 3332-1-1 nouveau, L. 3332-3, L. 3336-2-1 nouveau, L. 3332-15, L. 3332-15-1 nouveau du code de la santé publique - Formation des exploitants de débits de boissons)* (p. 4784) : soutient l'amendement n° 770 de M. Gérard Bailly (obligation d'un permis d'exploitation pour toute personne déclarant l'ouverture, la mutation et le transfert d'un débit de boissons ou d'un établissement pourvu de la "petite licence restaurant" ou de la "licence restaurant") ; adopté après modification par le sous-amendement n° 801 de M. Christian Cointat (suppression du monopole accordé aux professionnels nationaux représentatifs du secteur de l'hôtellerie, de la restauration, des cafés et discothèques, pour proposer des formations en matière de prévention et de lutte contre l'alcoolisme).

- **Suite de la discussion** (30 juin 2004) - **Art. 14** *(Art. L. 122-4, L. 151-6 à L. 151-11, L. 153-1 à L. 153-3, L. 153-5 et L. 153-6 du code de la voirie routière - Institution de péages sur la voirie routière)* (p. 4844) : son amendement n° 780 : avis conforme des collectivités territoriales concernées par l'institution d'un péage sur un ouvrage d'art ; retiré. - **Art. 22** *(Art. 105 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité - Transfert des aérodromes et hélistations civils)* (p. 4854) : sur l'amendement n° 37 de la commission (coordination), son sous-amendement n° 806 ; adopté. - **Art. 26** *(Art. 1er, 1er-1 bis nouveau, 1er-4, 1er-5 et 35 du code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure et art. 5 et 7 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 - Transfert des voies navigables fluviales et des ports intérieurs)* (p. 4860) : sur l'amendement n° 41 de la commission (coordination), son sous-amendement n° 807 ; adopté. - **Art. 40** *(Art. L. 312-4 et L. 312-5 du code de l'action sociale et des familles - Procédure d'élaboration des schémas départementaux d'organisation sociale et médico-sociale)* (p 4878) : son amendement n° 234 : avis du comité régional ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 47** (p. 4887) : soutient l'amendement n° 235 de M. Alain Gournac (compétence du président du conseil général en matière de réduction ou de remise des montants d'allocation de RMI indûment versés) ; adopté. - **Art. 49** *(Art. L. 301-3, L. 301-5-1 à L. 301-5-3 nouveaux, L. 302-1, L. 302-4 et L. 302-4-1, section 3 du chapitre II du titre préliminaire du livre III, art. L. 303-1, chapitre II du titre Ier du livre III et section 2 de ce chapitre, art. L. 312-2-1 nouveau, L. 321-1-1 nouveau, chapitre IV du titre VI du livre III du code de la construction et de l'habitation, art. 79 de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 - Délégation de l'attribution des aides à la pierre aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et aux départements - Programmes locaux de l'habitat - Création d'un comité régional de l'habitat)* (p. 4907) : son amendement n° 785 : élargissement de la délégation des aides publiques aux communautés urbaines et aux communautés d'agglomérations ; rejeté.

- **Suite de la discussion** (1er juillet 2004) - **Art. 64** *(Art. L. 213-3 et L. 214-7 du code de l'éducation - Transfert aux collectivités territoriales de la propriété des biens immobiliers des collèges et lycées)* (p. 4969, 4970) : demande de précision sur l'amendement n° 66 de la commission (caractère non automatique du transfert de la propriété des collèges et lycées). - **Art. additionnels après l'art. 70** (p. 4988) : soutient l'amendement n° 155 de M. Philippe Richert (participation de la région et du département au financement des frais de transport individuel des élèves vers les établissements scolaires dont ils ont la charge) ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 70 quater** (p. 4991, 4992) : soutient l'amendement n° 154 de M. Philippe Richert (possibilité pour les familles dont les enfants sont scolarisés dans des établissements d'enseignement privé sous contrat de bénéficier des prestations de la caisse des écoles) ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 72** : son amendement n° 787 : conservation du patrimoine vernaculaire par le département ; retiré. - **Art. additionnel après l'art. 79** (p. 5014) : soutient l'amendement n° 771 de M. Jean-Jacques Hyest (statut des ouvriers des parcs et ateliers, OPA) ; adopté. - **Art. additionnels avant l'art. 88** (p. 5028) : intervient sur l'amendement n° 674 de M. Thierry Foucaud (réforme des finances locales). Souhaite une amélioration de l'évaluation des charges et des compensations. - **Art. 89** *(Art. L. 1614-8, L. 3334-16-1 nouveau et L. 4332-3-1 nouveau du code général des collectivités territoriales - Modalités particulières de compensation de certains transferts de compétences)* (p. 5041) : son amendement n° 793 : conditions de transfert aux départements des routes et de leurs dépendances ; retiré. - **Art. additionnels après l'art. 91** (p. 5050) : son amendement n° 795 : possibilité pour une assemblée délibérante de doter son président de certaines attributions ; adopté. - **Art. 92** *(Art. L. 1111-8 nouveau, titre III du livre II de la première partie du code général des collectivités territoriales - Substitution d'un Conseil national des politiques publiques locales au Conseil national des services publics départementaux et communaux)* (p. 5053) : intérêt d'une évaluation de l'activité de l'Etat au plan local.

- **Projet de loi relatif à l'assurance maladie [n° 420 (2003-2004)]** - (23 juillet 2004) - **Art. 2 ter** *(Art. L. 161-36-4 du code de la sécurité sociale - Identification de l'assuré dans le cadre du dossier médical personnel)* (p. 5975) : son amendement n° 17 : définition d'un identifiant santé indépendant du numéro d'inscription des personnes au répertoire national d'identification ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Première partie :*

- (30 novembre 2004) - **Débat sur les recettes des collectivités locales** (p. 8672, 8674) : incertitude sur l'impact financier de la décentralisation. Mainmise progressive de l'Etat sur l'autonomie financière des collectivités territoriales. Insuffisance de la compensation financière du transfert aux départements des services d'incendie et de secours. Report au 1er janvier 2006 de la recentralisation des compétences en matière d'actions sanitaires. Inquiétude des élus face à cette évolution. Rôle des collectivités locales dans les investissements nationaux.

*Deuxième partie :*

**Intérieur, sécurité intérieure et libertés locales - Décentralisation**

- (2 décembre 2004) (p. 8923, 8924) : soutien sans réserve au Gouvernement. Subsistance toutefois d'une marge de progrès pour 2005. Mise en échec des garanties constitutionnelles par l'existence de multiples dotations. Incompréhension des élus locaux face à la complexité du calcul des compensations. Persistance regrettable du flou. Demande au Gouvernement de ne pas abuser des mécanismes des dotations et de mettre en place des ressources dynamiques et propres aux collectivités. Nécessité de garanties financières plus solides : exemple du logement social. Financement du FSL basé sur les sommes dépensées avant les transferts, en dépit d'une augmentation attendue des dépenses. Interrogation sur les modalités de négociation du transfert à titre expérimental du développement économique. Définition urgente du périmètre des aides économiques transférables. Importance du transfert des infrastructures pour une politique d'envergure et l'amélioration des services. Difficultés rencontrées dans le transfert des

routes. Réticences des services de l'Etat à communiquer les informations. Prise de position nationale indispensable à la clarification du contenu du transfert pour ses implications financières. Conséquences non satisfaisantes de l'arrêt des financements croisés, en contradiction avec l'esprit de la loi et au détriment de la péréquation entre départements. Absence de compensation pour les départements qui n'auront pas de routes maintenues à l'Etat, à l'instar du Loiret. Nécessité de réfléchir à une autre forme de compensation pour les départements lésés. Difficultés en matière d'éducation : fonction d'accueil transférée sans personnel ; insuffisance des crédits de remplacement ; question du devenir des emplois aidés au-delà du 1er septembre 2005 ; prise en charge du différentiel de cotisations patronales entre emploi territorial et emploi d'Etat ; incertitude quant à la situation des services de restauration scolaire. (p. 8925) : transfert des actions sanitaires reporté pour 2006 alors que les départements ne les ont plus budgétées au titre de 2005, en vertu de la loi. Inefficacité d'un simple rappel à la loi organique ou à la loi constitutionnelle pour apaiser les inquiétudes en matière de financement. Attend du Gouvernement des instructions fermes d'ouverture et de transparence. Partage d'un objectif commun : améliorer le service sans faire progresser le prélèvement. Suggère de mettre à profit 2005 pour faire progresser la loi en donnant aux collectivités le pouvoir de décider elles-mêmes de leurs dépenses et en mettant fin au transfert insidieux par l'Etat de certaines dépenses.

**Economie, finances et industrie - Industrie**

- (3 décembre 2004) - rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. (p. 8960, 8962) : budget reflétant de façon imparfaite et incomplète la politique industrielle. Succès et échecs. Finalité des actions du ministère : soutien aux secteurs ou aux zones en difficulté, accès à l'énergie et aides à la modernisation et au développement des entreprises. Dualité de la mission des directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, DRIRE. Problème de l'autonomie des ressources des autorités de régulation. Bases de la nouvelle politique industrielle. Recommande l'adoption de ce budget.

*Articles non rattachés :*

- (13 décembre 2004) - **Art. additionnel après l'art. 64** (p. 9666, 9667) : son amendement n° II-161 : octroi d'une réduction d'impôt égale au quart des dépenses de remise en état ou de mise aux normes d'une installation d'assainissement non collectif ; retiré. (p. 9669, 9670) : intervient sur son amendement n° II-161 précité. Importance de ce problème. Nécessité de procéder à des estimations financières. Rentrée d'argent considérable pour l'Etat. Conséquence de son amendement limitée à une moins-value.

**DOMEIZEL (Claude)**
*sénateur (Alpes de Haute-Provence)*
*SOC*

Secrétaire du Sénat jusqu'au 5 octobre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre de la Délégation parlementaire pour les problèmes démographiques.

Membre de la Délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes jusqu'au 12 octobre 2004.

Membre suppléant du Conseil supérieur des prestations sociales agricoles jusqu'au 17 décembre 2004.

Membre suppléant du Comité national des retraités et des personnes âgées ; nouvelle nomination le 26 octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil d'orientation des retraites ; nouvelle nomination le 30 juin 2004 ; nouvelle nomination le 26 octobre 2004.

Membre suppléant du Conseil de surveillance du Fonds de réserve pour les retraites.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées le 26 mai 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la bioéthique le 9 juin 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'assurance maladie le 27 juillet 2004.

Membre de la mission commune d'information "La France et les Français face à la canicule : les leçons d'une crise" jusqu'au 3 février 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution**.

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution**.

*Proposition de loi* visant à distinguer le vin des autres boissons alcooliques dans l'accès à la publicité **[n° 218 (2003-2004)]** (18 février 2004) - **Agriculture et pêche - Questions sociales et santé**.

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme**.

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille**.

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution**.

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société**.

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution**.

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice**.

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé**.

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société**.

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la politique de santé publique [n° 19 (2003-2004)]** - (13 janvier 2004) - **Art. 1er** *(Art. L. 1411-1 à L. 1411-5 et L. 1413-1 du code de la santé publique - Politique de santé publique nationale)* (p. 220) : clarification indispensable des responsabilités des acteurs pour répondre aux demandes. Renforcement trop important du rôle de l'Etat. Amendements du groupe socialiste pour préciser le contenu et l'organisation de la politique nationale de santé publique.

- **Suite de la discussion** (14 janvier 2004) (p. 251, 252) : soutient l'amendement n° 187 de M. Gilbert Chabroux (réintégration dans le code de la santé publique du Conseil supérieur d'hygiène publique de France) ; rejeté. Soutient l'amendement n° 188 de M. Gilbert Chabroux (réintégration dans le code de la santé publique du Haut conseil de la santé) ; rejeté. (p. 253) : soutient l'amendement n° 189 de M. Gilbert Chabroux (conséquence) ; rejeté. - **Art. 2** *(Art. L. 1411-10 à L. 1411-13 du code de la santé publique - Politique de santé publique régionale)* (p. 262) : rôle des collectivités locales. Interrogation sur la réalité de certains transferts de compétences. - **Art. L. 1411-10 du code de la santé publique** *(Compétence du préfet de région pour mettre en oeuvre la politique de santé publique)* : soutient l'amendement n° 192 de M. Gilbert Chabroux (obligation pour le préfet de région de rendre compte annuellement à l'échelon régional de la réalisation des objectifs et des plans nationaux) ; rejeté. - **Art. L. 1411-13 du code de la santé publique** *(Composition de la conférence régionale de santé publique)* (p. 269) : soutient l'amendement n° 193 de M. Gilbert Chabroux (élargissement de la composition des conférences régionales de santé) ; retiré. (p. 270) : soutient l'amendement n° 194 de M. Gilbert Chabroux (précision relative à la nomination du président de la conférence régionale de santé) ; devenu sans objet. - **Art. 5** *(Art. L. 1411-14 à L. 1411-19 du code de la santé publique - Groupement régional de santé publique, GRSP)* (p. 281) : réserve relative à la création des GRSP.

- **Suite de la discussion** (15 janvier 2004) - **Art. 15** *(Art. L. 1415-2, L. 1415-3, L. 1415-4, L. 1415-5 et L. 1415-6 du code de la santé publique - Création du groupement d'intérêt public « Institut national du cancer »)* - **Art. L. 1415-2 du code de la santé publique** *(Mission de l'Institut national du cancer, INCa)* (p. 321, 322) : réserves relatives à la création de l'INCa. Intervient sur les amendements analogues n° 206 de M. Michel Mercier et n° 302 de M. Guy Fischer (ajout aux missions de l'INCa du développement et du suivi d'actions concernant les cancers professionnels).

- **Suite de la discussion** (19 janvier 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 14 (précédemment réservés)** (p. 462) : favorable à l'amendement n° 214 de M. Gilbert Chabroux (distribution d'eau potable gratuite dans les établissements scolaires et organisation d'une campagne annuelle d'éducation pour la santé sur les problèmes de nutrition à destination des élèves). - **Art. 14 et annexe (précédemment réservés)** *(Approbation du rapport annexé relatif aux objectifs de santé publique 2004-2008)* (p. 487) : regret de l'absence de débat public et de concertation préalable avec les associations de malades. Scepticisme quant à la réalisation des objectifs. (p. 514) : soutient l'amendement n° 220 de M. Gilbert Chabroux (prévention, dépistage et prise en charge des déficiences auditives) ; devenu sans objet.

- **Débat sur les travaux d'une mission d'information commune « La France et les Français face à la canicule»** - (10 février 2004) (p. 1418, 1421) : réaction des ministères de l'agriculture et de l'industrie face à la canicule. Absence totale d'anticipation des pouvoirs publics notamment dans le secteur sanitaire. Dysfonctionnements du système d'alerte. Absence de communication gouvernementale efficace. Problème de l'isolement des personnes âgées et nécessité de développer une politique efficace à leur égard. Proposition de quatre pistes de travail.

- **Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées [n° 183 (2003-2004)]** - (25 février 2004) - **Art. 1er** *(Art. L. 114 à L. 114-3-1, L. 114-5, L. 540-1 et L. 580-1 du code de l'action sociale et des familles - Définition du handicap, accès aux droits fondamentaux et droit à compensation des personnes handicapées)* (p. 1623, 1624) : déception de nombreuses associations représentatives des droits des personnes handicapées. Interactions environnementales exclues de la définition du handicap. Conception orientée vers l'assistanat. Faiblesses de ce projet de loi. Conditions environnementales pénalisantes dans les départements de montagne. Risque d'inaccessibilité de la maison départementale du handicap. Rôle des intercommunalités dans l'amélioration de l'accessibilité.

- **Suite de la discussion** (1er mars 2004) - **Rappel au règlement** (p. 1894) : conditions de réunion de la commission des affaires sociales. Demande de seconde délibération du Gouvernement sur les articles 2 et 3.

- **Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (5 mai 2004) - **Art. 1er undecies** *(Effectifs scolaires dans les zones de revitalisation rurale, ZRR)* (p. 2824) : soutient l'amendement n° 433 de M. Michel Charasse (seuils des effectifs scolaires applicables dans les zones de revitalisation rurale) ; retiré. - **Art. 1er duodecies** *(Carte scolaire dans les zones de revitalisation rurale, ZRR)* (p. 2827) : soutient l'amendement n° 434 de M. Michel Charasse (association des parlementaires à la concertation en cas de modification de la carte scolaire) ; devenu sans objet.

- **Suite de la discussion** (18 mai 2004) - **Art. additionnels après l'art. 65** (p. 3366) : son amendement n° 467 : modalités d'extension de l'urbanisation en zone de montagne ; retiré.

- **Projet de loi relatif à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées [n° 299 (2003-2004)]** - (25 mai 2004) - **Discussion générale** (p. 3524, 3528) : contestation du texte par de nombreuses organisations. Absence de prise en compte de l'avis du Conseil économique et social. Diminution des crédits de l'APA mise en place par le Gouvernement de Lionel Jospin. Interrogation sur le plan d'alerte et de veille à l'échelon départemental. Irréalisme de l'objectif d'une pièce climatisée par maison de retraite. Impopularité de la mise en place de la journée de solidarité et conséquences pour les collectivités locales. Expérience de la journée de solidarité en Allemagne. Inquiétude de la création de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, CNSA. Favorable à un report du texte. Présentation par le groupe socialiste d'une motion tendant à opposer la question préalable, mais absence de proposition d'amendement. - **Question préalable** (p. 3543) : avec le groupe socialiste, votera la motion n° 33 de M. Gilbert Chabroux tendant à opposer la question préalable.

- **Suite de la discussion** (26 mai 2004) - **Art. 1er** *(Art. L. 116-3 et L. 121-6-1 du code de l'action sociale et des familles - Mise en place d'un dispositif de veille et d'alerte destiné à la protection des personnes âgées et handicapées)* (p. 3553, 3554) : interrogation sur la pertinence du plan d'alerte et d'urgence. Annonce tardive et précipitée de la suppression du lundi de Pentecôte comme jour férié. (p. 3555) : rappel des pistes de travail proposées en février 2004. - **Art. 2**

*(Art. L. 212-16, L. 212-17, L. 212-4-2, L. 212-8, L. 212-9 et L. 212-15-3 du code du travail - Création d'une journée dite « de solidarité »)* (p. 3562, 3563) : intervient sur l'article. Opposition du groupe socialiste au titre II du projet de loi. - **Art. 7** *(Création d'une Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, CNSA)* (p. 3581, 3582) : création d'une cinquième branche de la sécurité sociale. (p. 3584) : votera contre l'amendement de la commission saisie pour avis n° 27 (nouvelle rédaction en prenant en compte les limites des ressources de la CNSA). Favorable aux amendements identiques n° 50 de M. Guy Fischer et n° 64 de Mme Valérie Létard (suppression). - **Art. 7 bis** *(Statut de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées)* (p. 3587) : avec le groupe socialiste, ne participera pas au vote sur l'amendement n° 14 de la commission (modalités du contrôle parlementaire sur la CNSA). - **Art. 8** *(Produits affectés à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie)* (p. 3592, 3593) : avec le groupe socialiste, votera contre l'article. - **Art. 9** *(Charges de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie pour l'année 2004)* (p. 3599) : avec le groupe socialiste, votera contre l'article. - **Division et art. additionnels avant l'art. 12** (p. 3604, 3605) : défavorable aux amendements de la commission n° 22 (division additionnelle), n° 24 (déduction fiscale des cotisations versées dans le cadre des contrats individuels d'assurance dépendance), n° 25 (déduction fiscale des cotisations versées par un descendant direct, dans le cadre d'un contrat individuel d'assurance dépendance souscrit au bénéfice de ses ascendants), n° 23 (réduction d'impôt sur le revenu pour les primes d'assurance dépendance) et n° 26 (exonération de cotisations sociales des contributions patronales destinées au financement de prestations dépendance). - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3609) : incohérence et limites du texte. Critiques émises par le groupe de l'UC. Scepticisme dans les rangs de l'UMP. Le groupe socialiste votera contre le texte.

- **Projet de loi de modernisation de la sécurité civile [n° 227 (2003-2004)]** - (15 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4267, 4269) : hommage aux sapeurs-pompiers. Question de leur fin de carrière. Difficultés financières pour disposer des moyens humains et matériels nécessaires à la sécurité civile dans le département des Alpes de Haute-Provence. Nécessaire prise en compte de la pénibilité et de la dangerosité des métiers de secours. Mutualisation du coût de la rémunération des élèves officiers.

- **Projet de loi relatif à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées** - *Commission mixte paritaire* **[n° 341 (2003-2004)]** - (17 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4397, 4398) : texte ne répondant pas aux besoins des personnes âgées et des personnes handicapées. Atteinte à l'égalité devant les problèmes liés au handicap et au vieillissement. Avec le groupe socialiste, votera contre ce texte.

- **Projet de loi de modernisation de la sécurité civile [n° 227 (2003-2004)]** - (17 juin 2004) - **Art. 52** *(Art. 12-2-1 nouveau, 45 et 61-1 de la loi du 26 janvier 1984 - Mutualisation des charges de formation des élèves officiers sapeurs-pompiers)* (p. 4425, 4426) : soutient l'amendement n° 172 de M. Jean-Claude Peyronnet (suppression de la majoration de la cotisation obligatoire versée au CNFPT pour le financement de la formation) ; devenu sans objet. Son amendement n° 177 : alignement de la cotisation versée par l'ensemble des collectivités, SDIS compris, au CNFPT pour la formation du personnel ; devenu sans objet. (p. 4428) : le groupe socialiste vote contre l'amendement n° 49 de la commission (affectation de la surcotisation à la formation des officiers de sapeurs-pompiers). - **Art. 53** *(Art. 3, 4, 6, 7, 8, 9 de la loi du 7 juillet 2000 - Dispositif de fin de carrière des sapeurs-pompiers)* (p. 4431) : demande de précision sur l'amendement n° 272 du Gouvernement (nouvelle rédaction). (p. 4433, 4434) : sur l'amendement n° 272 du Gouvernement (nouvelle rédaction), soutient le sous-amendement n° 173 de M. Jean-Claude Peyronnet ; retiré. Sur l'amendement précité du Gouvernement, ses sous-amendements n° 282 ; retiré, et n° 178 ; rejeté. (p. 4438) : situation des sapeurs-pompiers radiés des cadres pour invalidité non imputable au service. - **Art. additionnel après l'art. 53** : soutient l'amendement n° 142 de M. Jean-Claude Peyronnet (institution d'un comité d'hygiène et de sécurité dans tous les services d'incendie et de secours) ; adopté. - **Art. 55** *(Art. 10-1 nouveau de la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 - Engagement des sapeurs-pompiers volontaires pour une durée déterminée)* (p. 4445) : soutient l'amendement n° 171 de M. Jean-Claude Peyronnet (précision du caractère ponctuel ou saisonnier du contrat) ; retiré. - **Art. 56** *(Avantage de retraite pour les sapeurs-pompiers volontaires - Intitulé du titre II et articles 15-1 à 15-4 nouveaux de la loi du 3 mai 1996)* (p. 4450) : sur l'amendement n° 273 du Gouvernement (nouvelle rédaction) qu'il accepte, son sous-amendement n° 283 ; retiré. (p. 4451) : soutient l'amendement n° 175 de M. Jean-Claude Peyronnet (participation de l'Etat au financement de l'avantage de retraite) ; devenu sans objet. (p. 4454) : le groupe socialiste votera l'amendement n° 273 du Gouvernement (nouvelle rédaction). - **Art. additionnels après l'art. 56** (p. 4456) : ses amendements n° 176 : indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires à la charge du SDIS en cas d'accident survenu ou de maladie contractée dans leur service, et n° 182 : bénéfice du fonds de prévention pour les risques professionnels et les maladies professionnelles dans la fonction publique territoriale et hospitalière ouvert aux pompiers volontaires ; rejetés.

- **Projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales** - *Deuxième lecture* **[n° 269 (2003-2004)]** - (1er juillet 2004) - **Art. 77** *(Transferts des services ou parties de services participant à l'exercice des compétences transférées aux collectivités territoriales ou à leurs groupements)* (p. 5012) : soutient l'amendement n° 372 de M. Jean-Claude Peyronnet (rapport sur la répartition et l'évolution annuelle des effectifs avant tout transfert) ; rejeté. - **Art. 79 bis** *(Dépôt d'un rapport annuel au Parlement)* (p. 5015) : favorable à l'amendement n° 658 de Mme Josiane Mathon (évaluation de la contribution de la CNRACL au financement de la solidarité entre régimes obligatoires d'assurance vieillesse incluse dans le rapport). - **Art. 80** *(Droit d'option des fonctionnaires des services transférés)* (p. 5016) : son amendement n° 341 : information des agents avant tout transfert dans la fonction publique territoriale ; rejeté. - **Art. additionnel après l'art. 82** (p. 5018) : son amendement n° 342 : compensation financière versée à la CNRACL pour l'intégration des agents dans la fonction publique territoriale ; rejeté. - **Art. 83** *(Mise à disposition de services ou parties de services et des personnels au titre d'une expérimentation ou d'une délégation de compétences)* (p. 5020) : soutient l'amendement n° 327 de M. Jean-Yves Mano (délégations de compétences relatives aux aides à la pierre réintroduites dans le dispositif de mise à disposition des personnels) ; rejeté. - **Art. additionnel après l'art. 87** (p. 5021) : son amendement n° 343 : intervention du fonds de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles en faveur des pompiers volontaires et des fonctionnaires de l'Etat détachés ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 91** (p. 5050) : soutient l'amendement n° 375 de M. Jean-Claude Peyronnet (possibilité pour une assemblée délibérante de doter son président de certaines attributions) ; adopté. - **Art. 105** *(Art. L. 5711-2 nouveau, L. 5721-2, L. 5215-22, L. 5216-7 du code général des collectivités territoriales - Fusions entre syndicats mixtes)* (p. 5069) : son amendement n° 365 : possibilité d'adhésion d'un syndicat mixte à un autre syndicat mixte ; rejeté.

- **Projet de loi relatif au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières [n° 383 (2003-2004)]** - (5 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5134, 5135) : imperfections de la réforme des retraites engagée l'an dernier. Dénonciation abusive des privilèges des personnels d'EDF et de GDF. Mise en place d'un régime complexe. Interrogation sur l'intégration au régime général. Rejet du conseil d'administration de la CNAV. Coût de l'adossement. Menaces pesant sur les régimes spéciaux de retraite. Le groupe socialiste votera contre ce projet de loi.

- **Suite de la discussion** (7 juillet 2004) - **Art. additionnel avant l'art. 14** (p. 5285) : le groupe socialiste votera l'amendement n° 318 de Mme Marie-France Beaufils

(conditions du départ à la retraite des agents d'EDF et de GDF). Préfère que cet amendement soit placé après l'article 17. - **Art. 14** *(Création de la Caisse nationale des industries électriques et gazières)* (p. 5287, 5288) : le groupe socialiste demande la suppression des articles 14 à 21. Ouverture du capital entraînant une modification du régime des retraites. Suppression de la garantie de l'Etat. Refus du dialogue social. (p. 5288) : soutient l'amendement n° 177 de M. Bernard Piras (suppression) ; rejeté. Glissement sournois vers le régime général. (p. 5292) : soutient l'amendement n° 178 de M. Bernard Piras (mise en place de garanties financières obligatoires pour assurer le financement des droits spécifiques) ; rejeté. (p. 5294, 5295) : favorable aux amendements identiques n° 177 de M. Bernard Piras et n° 398 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). Danger de l'adossement. (p. 5297) : le groupe socialiste votera l'amendement n° 322 de Mme Marie-France Beaufils (approbation des accords-cadres préalables à la mise en oeuvre du régime d'assurance des IEG). Endettement évoqué par le ministre relatif à la SNCF et non à EDF. - **Art. 15** *(Modalités de répartition et de financement des droits spécifiques passés)* (p. 5299) : soutient l'amendement n° 179 de M. Bernard Piras (suppression) ; rejeté. (p. 5306) : le groupe socialiste votera l'amendement n° 423 du Gouvernement (élargissement des allégements de charges de retraites aux opérateurs éligibles à la contribution tarifaire) au profit duquel il retire l'amendement n° 180 de M. Bernard Piras (prise en compte de la durée de présence effective sur le marché des entreprises en application de la loi du 10 février 2000 dans le décret déterminant les modalités d'évaluation des droits spécifiques). - **Art. 16** *(Instauration d'une contribution tarifaire au profit de la Caisse nationale des IEG)* (p. 5308) : soutient l'amendement n° 181 de M. Bernard Piras (suppression) ; rejeté. - **Art. 17** *(Conventions d'adossement financier de la Caisse nationale des IEG aux régimes de droit commun)* (p. 5314, 5315) : inquiétude face à l'introduction d'une charge supplémentaire pour la CNAVTS. Interrogation sur le montant de la soulte. (p. 5315) : soutient l'amendement n° 184 de M. Bernard Piras (suppression) ; rejeté. - **Art. 17** *(Conventions d'adossement financier de la Caisse nationale des IEG aux régimes de droit commun)* (p. 5316) : son amendement n° 185 : précision sur les modalités de versement de la compensation des charges ; rejeté. (p. 5320, 5321) : favorable aux amendements identiques n° 184 de M. Bernard Piras et n° 401 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). Interroge le Gouvernement sur le devenir des sommes acquittées auparavant par IEG Pensions au titre de la compensation et de la surcompensation. (p. 5322) : intervient sur son amendement n° 185 précité. Demande de précision sur la compensation généralisée. Souci d'éviter un contentieux. (p. 5325) : le groupe socialiste vote contre le sous-amendement n° 425 du Gouvernement (suppression des mots "actuelle et future") à l'amendement de la commission des affaires sociales saisie pour avis n° 61 (application du principe de neutralité financière). - **Art. 18** *(Art. L. 222-6, L. 225-1-2 et L. 921-1 du code de la sécurité sociale - Adossement financier des régimes spéciaux d'assurance vieillesse aux régimes de droit commun)* (p. 5326, 5327) : soutient l'amendement n° 186 de M. Bernard Piras (suppression) ; rejeté. - **Art. 19** *(Transfert à titre gratuit des biens mobiliers, contrats, droits et obligations du service IEG Pensions à la Caisse nationale des IEG)* (p. 5328) : soutient l'amendement n° 187 de M. Bernard Piras (suppression) ; rejeté. - **Art. 20** *(Octroi de la garantie de l'État à la Caisse nationale pour les prestations correspondant aux droits spécifiques)* (p. 5330) : soutient l'amendement n° 188 de M. Bernard Piras (suppression) ; rejeté. - **Art. 21** *(Dispositions de coordination)* (p. 5331) : soutient l'amendement n° 189 de M. Bernard Piras (suppression) ; rejeté.

**- Projet de loi relatif à l'assurance maladie [n° 420 (2003-2004)]** - (22 juillet 2004) - **Demande de renvoi à la commission** (p. 5921, 5924) : sa motion n° 109 tendant au renvoi à la commission ; rejetée. Immense enjeu de cette réforme. Précipitation regrettable pour la démocratie sociale. Stratégie de l'évitement. Refus d'une pseudo-réforme remettant en question le caractère équitable et solidaire de l'assurance maladie. Absence de garantie du retour à l'équilibre. Mise en oeuvre d'un tableau noir des fraudeurs et d'une chasse effrénée au gaspillage. Absence néanmoins avérée de fraude culpabilisante s'agissant du nombre de cartes vitale en circulation. Instrumentalisation regrettable du dossier médical personnel au service de la régulation financière. Absurdité du passage obligé chez un médecin traitant avant tout recours au spécialiste. Libéralisation tarifaire des spécialistes. Système de soins à deux vitesses. Conception étroitement financière de la responsabilisation. Absence de mesures éducatives. Etatisation du pilotage des soins. Glissement d'une logique de qualité de soins vers une logique comptable. Réduction du rôle des syndicats dans la gestion des caisses. Modération de l'effort de redressement financier demandé aux entreprises comparé à celui demandé aux assurés. Prolongation scandaleuse de la CRDS au-delà de 2014. Véritable "hold-up" sur les générations futures. Absence d'évocation d'actions de prévention. Propositions socialistes : création d'un service de santé publique au travail et développement de la santé scolaire. Lacune concernant le médicament. Augmentation des pratiques tarifaires et non pas du nombre de boites consommées. Réflexion indispensable de la commission des affaires sociales quant à la fixation de priorités aux laboratoires pharmaceutiques et au rôle des 23 000 visiteurs médicaux. Question non abordée des 21,5 milliards d'euros de créances de l'assurance maladie. Absence d'effet durable de la réforme après 2007. Nouveau marathon législatif au mépris des Français et du travail parlementaire. Nécessité d'un débat de fond dans le respect de la démocratie et de la cohésion sociale.

**- Suite de la discussion** (26 juillet 2004) - **Art. additionnel après l'art. 22** (p. 6158) : favorable à l'amendement n° 298 de M. Jean Chérioux (cumul dans certaines conditions d'un emploi et d'une retraite dans le domaine médico-social). - **Art. 23** *(Art. L. 251-4, L. 322-2 et L. 322-3 du code de la sécurité sociale - Fixation par l'UNCAM des taux de remboursement des médicaments et prestations)* (p. 6161) : favorable aux amendements identiques n° 194 de M. Gilbert Chabroux et n° 484 de Mme Michelle Demessine (suppression). - **Art. 24** *(Art. L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale - Modalités d'inscription à la nomenclature des actes et prescriptions)* (p. 6165) : favorable aux amendements identiques n° 196 de M. Gilbert Chabroux et n° 487 de Mme Michelle Demessine (suppression). Danger de l'accès des assureurs privés aux données de santé. - **Art. 25** *(Art. L. 162-16, L. 162-16-4 à L. 162-16-6, L. 162-17-3, L. 162-17-4, L. 162-17-7, L. 162-38, L. 165-2 à L. 165-4 et L. 165-6 du code de la sécurité sociale et art. L. 5126-4 du code de la santé publique - Elargissement des missions du Comité économique des produits de santé)* (p. 6170) : favorable à l'amendement n° 491 de Mme Michelle Demessine (suppression). Hommage aux mutuelles. Rejet des assurances complémentaires justifié par la méfiance envers les assurances privées. - **Art. 29** *(Art. L. 162-5-2, L. 162-5-11, L. 162-11, L. 162-12-3, L. 162-12-10, L. 162-12-18, L. 162-14-1, L. 645-2, L. 645-2-1, L. 722-1-1, L. 722-4 et L. 722-4-1 du code de la sécurité sociale pour 1999 et article 4 de l'ordonnance n° 96-345 du 24 avril 1996 relative à la maîtrise médicalisée des dépenses de soins - Dispositif conventionnel d'aides à l'installation et de prise en charge des cotisations sociales des médecins libéraux)* (p. 6188) : absence totale de médecins généralistes dans un canton de son département des Alpes de Haute-Provence. (p. 6191) : favorable à l'amendement de M. Michel Mercier n° 278 : mise en place d'une modulation des honoraires et des remboursements dans les zones touchées par la désertification médicale. Proposition d'une majoration du pourcentage de remboursement. (p. 6192) : reprend l'amendement n° 278 : mise en place d'une modulation des honoraires et des remboursements dans les zones touchées par la désertification médicale ; devenu sans objet. (p. 6193) : demande l'adoption de son amendement n° 278 qu'il ne considère pas devenu sans objet. - **Art. 30** *(Art. L. 221-2 à L. 221-4 du code de la sécurité sociale - Réforme des instances dirigeantes de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés, CNAMTS)* (p. 6198, 6199) : composition et missions du conseil de la CNAMTS. Pouvoir excessif donné au directeur général. Mise en place d'une étatisation déguisée. (p. 6200) : soutient l'amendement n° 201 de M. Gilbert Chabroux (représentation des associations d'usagers de l'assurance maladie au sein du conseil de la CNAMTS) ; rejeté. (p. 6202) : soutient

l'amendement n° 203 de M. Gilbert Chabroux (nomination du directeur général subordonnée à l'avis du conseil de la caisse) ; rejeté. Soutient l'amendement n° 200 de M. Gilbert Chabroux (contrôle du conseil de la CNAMTS sur l'action du directeur général) ; rejeté. Soutient l'amendement n° 202 de M. Gilbert Chabroux (officialisation du concept de délégation de gestion de l'Etat à l'assurance maladie) ; rejeté. (p. 6206) : pouvoirs exorbitants du directeur général. Le groupe socialiste maintient tous ses amendements. - **Art. 30 bis** *(Association des partenaires sociaux à la réforme de la gouvernance de la branche accidents du travail et maladies professionnelles)* (p. 6212) : favorable à l'amendement n° 513 de Mme Marie-Claude Beaudeau (suppression). - **Art. 31** *(Art. L. 162-5, L. 162-5-12, L. 162-9, L. 162-12-2, L. 162-12-9, L. 162-12-17 à L. 162-12-20, L. 162-14, L. 162-15-4 et L. 162-32-1, art. L. 182-2-1 à L. 182-2-7 et art. L. 182-3-1 du code de la sécurité sociale - Union nationale des caisses d'assurance maladie et Union nationale des organismes de protection sociale complémentaire)* (p. 6215) : entrée des organismes complémentaires dans le système d'assurance maladie entraînant la participation des compagnies d'assurance à la gestion du système. Défavorable à la multiplication des organismes. Création de l'UNCAM s'inscrivant dans une logique de privatisation. (p. 6216) : soutient l'amendement n° 204 de M. Gilbert Chabroux (représentation des usagers au sein du conseil de l'UNCAM) ; rejeté.

- **Suite de la discussion** (27 juillet 2004) - **Art. 36** *(Art. L. 183-1, L. 183-2, L. 183-2-1 à L. 183-2-3 et L. 183-3 du code de la sécurité sociale - Renforcement des unions régionales des caisses d'assurance maladie)* (p. 6259) : soutient l'amendement n° 225 de M. Gilbert Chabroux (contrôle de la Haute autorité de santé sur la mise en oeuvre des bonnes pratiques par les professionnels de santé sur la base des référentiels validés par elle) ; rejeté. (p. 6260) : soutient les amendements de M. Gilbert Chabroux n° 224 (contrôle de l'Institut des données de santé sur l'accès de l'Union régionale aux données contenues dans les systèmes d'information des organismes d'assurance maladie), et n° 223 (représentation des usagers du système de soins au sein des URCAM) ; rejetés. - **Art. 37** *(Art. L. 162-47 du code de la sécurité sociale - Missions conjointes des ARH et des URCAM)* (p. 6262) : soutient l'amendement n° 226 de M. Gilbert Chabroux (intégration des conditions de création et de fonctionnement des maisons de santé dans la convention signée entre les URCAM et les ARH) ; rejeté. - **Art. 39** *(Art. L. 131-7 du code de la sécurité sociale - Mesures visant à garantir les ressources de la sécurité sociale)* (p. 6279) : soutient l'amendement n° 233 de M. Gilbert Chabroux (affectation à la CNAMTS de deux milliards d'euros de droits de consommation sur les tabacs et compensation des pertes de recettes pour l'Etat) ; devenu sans objet.

- **Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** - *Deuxième lecture* **[n° 346 (2003-2004)]** - (19 octobre 2004) - **Art. 1er bis** *(Art. L. 114-3 du code de l'action sociale et des familles - Prévention des handicaps)* (p. 6855) : soutient l'amendement n° 410 de M. Jean-Pierre Godefroy (rôle du CNCPH) ; adopté.

- **Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (4 novembre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 59** (p. 7644, 7645) : soutient l'amendement n° 358 de M. Pierre-Yves Collombat (rythme de progression identique pour la DSR et la DSU) ; rejeté.

- **Suite de la discussion** (5 novembre 2004) - **Art. 37-1 (précédemment réservé)** *(Abrogation des dispositions de la loi de modernisation sociale précédemment suspendues)* (p. 7700, 7701) : favorable aux amendements de suppression n° 272 de Mme Gisèle Printz et n° 596 de M. Roland Muzeau ainsi qu'aux amendements, portant sur le même objet, de M. Roland Muzeau n° 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604 et 605 (rétablissement des dispositions suspendues de la loi de modernisation sociale). Introduction inappropriée dans un projet de loi de programmation pour la cohésion sociale et sous forme de lettre rectificative des articles 37-1 à 37-8. Souci évident d'alléger les procédures de licenciement. Danger pour l'emploi. Méconnaissance des conséquences induites pour les collectivités locales en matière de politique sociale et de ressources fiscales. Succession de plans sociaux depuis la loi Fillon. Taux de chômage, notamment chez les jeunes de moins de 25 ans. Précarisation sans précédent du monde salarié. Inquiétude dans son département sur l'avenir de l'usine ARKEMA. Refus de faire des salariés la variable d'ajustement de la gestion des entreprises. Le groupe socialiste votera la suppression de l'article.

- **Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2005 [n° 53 (2004-2005)]** - (16 novembre 2004) - **Discussion générale** (p. 7966, 7968) : fuite en avant du déficit. Proposition du groupe socialiste de rétablir le lundi de Pentecôte parmi les jours fériés. Situation de la branche vieillesse. Inadaptation totale de la loi portant réforme des retraites. Pénalisation des femmes par la réforme de l'assurance veuvage et des pensions de réversion. Accentuation du déficit de la CNAV. Conditions d'application trop restrictive pour la procédure de départ anticipé. Adossement du régime de retraite des agents EDF-GDF au régime général. Escamotage budgétaire du déficit. Volonté du Gouvernement de porter atteinte à la retraite par répartition. Le groupe socialiste votera contre le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2005 s'il n'est pas profondément amélioré. - **Art. additionnels avant l'art. 3** (p. 7991) : son amendement n° 108 : suppression de la journée de solidarité ; rejeté. Mesure injuste et économiquement inadaptée.

- **Suite de la discussion** (17 novembre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 6 (précédemment réservés)** (p. 8085) : soutient l'amendement n° 119 de M. Bernard Cazeau (intégration des centres de santé dans la détermination des orientations relatives à l'évolution de la répartition territoriale de l'offre de soins) ; adopté.

- **Suite de la discussion** (18 novembre 2004) - **Débat sur les accidents du travail et les maladies professionnelles** (p. 8113, 8114) : regret des cloisonnements entre les régimes en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles. Souhait d'un traitement global du risque professionnel en matière de santé et de sécurité au travail. Accidents du travail dans la fonction publique territoriale et hospitalière. Favorable à la mise en place d'une mission d'enquête parlementaire sur la réparation des préjudices résultant de l'amiante. - **Art. 28** *(Art. 18 et 19 de la loi n° 2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz - art. L. 135-6, L. 135-7, L. 135-7-1, L. 135-7-2 et L. 135-8 du code de la sécurité sociale - Modalités de versement de la soulte due par la Caisse nationale des industries électriques et gazières, CNIEG, en contrepartie de son adossement à la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés, CNAVTS)* (p. 8176, 8177) : ses amendements n° 127 : suppression du VI prévoyant l'augmentation du barème de la contribution tarifaire sur les prestations d'acheminement de gaz et d'électricité ; n° 126 : spécificité du régime d'assurance vieillesse, invalidité, décès, accidents du travail et maladies professionnelles des industries électriques et gazières ; rejetés. - **Art. additionnels après l'art. 28** (p. 8179) : soutient l'amendement n° 128 de M. Bernard Cazeau (mise en place d'un accord national interprofessionnel étendu pour définir la pénibilité résultant de conditions de travail difficiles susceptibles de présenter des risques pour la santé des salariés ainsi que les modalités de réparation donnant droit à un départ anticipé à la retraite) ; rejeté. - **Art. 29** *(Régime de retraite anticipée des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers relevant de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales, CNRACL)* (p. 8181, 8182) : ses amendements n° 129 : application immédiate de l'ensemble du dispositif des carrières longues dans la fonction publique ; n° 131 : règle unique de condition d'âge de début d'activité ; et n° 130 : ajout des bonifications liées à l'exercice de services spécifiques pour l'appréciation de la condition de durée d'assurance du dispositif des carrières longues de la fonction publique hospitalière et territoriale ; rejetés. - **Art. additionnels après l'art. 29** (p. 8187, 8188) : problèmes soulevés par l'amendement n° 56 de M. Nicolas About (encadrement du dispositif de majoration

des pensions de retraite outre-mer à l'égard des futurs bénéficiaires). Avec le groupe socialiste, ne votera pas cet amendement. (p. 8190, 8191) : son amendement n° 132 : abrogation de l'article 31 de la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites sur les conditions d'attribution des pensions de réversion ; rejeté. Avis du conseil d'orientation des retraites. - **Art. additionnel après l'art. 30** (p. 8192) : son amendement n° 133 : compensation financière pour compléter le dispositif d'exonération pénalisant l'équilibre financier de la CNRACL ; rejeté.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Articles non rattachés :*

- (13 décembre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 68 nonies** (p. 9709, 9710) : ses amendements n° II-134 : suppression de l'exonération de taxe d'enlèvement des ordures ménagères en raison de l'éloignement du point de ramassage ; rejeté ; et n° II-135 : imposition de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères aux locataires ; retiré. (p. 9712) : soutient l'amendement n° II-130 de M. Jean-Marc Pastor (suppression de l'article 107 de la loi de finances pour 2004 ouvrant la possibilité aux EPCI de mettre en place un dispositif de rapprochement des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères) ; devenu sans objet.

- **Projet de loi portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés [n° 356 (2003-2004)]** - (16 décembre 2004) - **Discussion générale** (p. 9831, 9833) : conditions de retour des rapatriés et des harkis. Devoir de réparation morale et matérielle. Nécessité de faire la lumière sur cette période. Attente des rapatriés et des harkis en matière de reconnaissance et de réparation. Texte décevant. Opposition du groupe socialiste au choix du 5 décembre comme journée commémorative de la guerre d'Algérie. Souhait d'un apaisement définitif et d'un rapprochement durable avec l'Algérie. - **Art. 1er** *(Reconnaissance de la Nation)* (p. 9855) : favorable à l'amendement n° 34 de Mme Gisèle Printz (remplacement du mot "événements" par l'expression "guerre et des combats"). Caractère trop vague du mot "événements". - **Art. 1er bis** *(Hommage aux populations civiles victimes de la guerre d'Algérie)* (p. 9858) : son amendement n° 36 : suppression de la référence à la commémoration du 5 décembre ; rejeté. (p. 9860) : intervient sur l'amendement n° 53 de M. Jean Faure (mise en place d'une indemnité de réparation pour les enfants de harkis nés en Algérie et rapatriés). Légitimité de l'indemnisation prévue. - **Art. additionnel après l'art. 1er quinquies** (p. 9864) : reprend l'amendement de la commission n° 3 : mission de lutte contre les discriminations dont sont victimes les harkis confiée à la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité ; rejeté. - **Art. additionnel après l'art. 3** (p. 9869, 9870) : défavorable à l'amendement n° 19 de M. Nicolas About (élargissement de la définition des logements locatifs sociaux aux lotissements construits en faveur des harkis). Manoeuvre d'exonération des communes de la taxe SRU. - **Art. 4 bis** *(Aides complémentaires instituées au bénéfice des enfants de harkis percevant les bourses de l'éducation nationale)* (p. 9874) : intervient sur l'amendement n° 6 de la commission (élargissement du champ des bénéficiaires). - **Art. 5** *(Restitution aux rapatriés des sommes précédemment prélevées au titre des différentes lois d'indemnisation)* (p. 9876, 9877) : ses amendements n° 45 : fixation d'un délai de six mois pour la publication du décret d'application ; rejeté ; et n° 46 : indexation sur l'inflation des sommes restituées ; irrecevable (article 40 de la Constitution).

**DOMINATI (Jacques)**
*sénateur (Paris)*
*UMP*

Ne se représente pas le 26 septembre 2004.

**NOMINATIONS**

Membre de la commission des affaires culturelles jusqu'au 30 septembre 2004.

**DOMINATI (Philippe)**
*sénateur (Paris)*
*NI*

Election le 26 septembre 2004.

**NOMINATIONS**

Membre de la commission des affaires économiques et du plan à partir du 6 octobre 2004.

**DONNEDIEU de VABRES (Renaud)**
*ministre de la culture et de la communication*
*(à partir du 31 mars 2004)*

**DÉPÔTS**

**En première lecture devant le Sénat :**

*Projet de loi* portant ratification de l'ordonnance n° 2004-178 du 20 février 2004 relative à la partie législative du code du patrimoine **[n° 310 (2003-2004)]** (12 mai 2004) - **Culture.**

**INTERVENTIONS**

- **Projet de loi relatif aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle [n° 160 (2003-2004)]** - (13 avril 2004) - **Discussion générale** (p. 2305, 2306) : adaptation de la loi à l'éclatement des frontières traditionnelles du droit des médias et des télécommunications. Multiplication de l'offre de programmes et de chaînes. Vigilance nécessaire dans la défense des principes fondamentaux de la liberté d'expression et de la régulation des contenus et des supports. Place centrale du téléspectateur. Souci de pluralisme et d'offre renouvelée et diversifiée. Conciliation indispensable de l'octroi d'une plus grande liberté de créer et d'entreprendre avec la protection des intérêts des téléspectateurs : introduction pertinente par l'Assemblée

nationale d'une obligation de reprise des chaînes hertziennes terrestres sur les réseaux de communications électroniques. Nécessité de préserver le "service antenne" dans les immeubles câblés. Garantie du maintien de la réception des chaînes hertziennes en clair dans les immeubles collectifs. Situation spécifique des abonnés individuels du câble. Renforcement de la régulation en contrepartie de l'accroissement des libertés : consolidation des pouvoirs du Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA ; clarification du champ d'examen des litiges axé sur le respect des principes fondamentaux. Développement de l'offre locale diversifiée : levée des contraintes pesant sur l'essor des télévisions locales ; recettes publicitaires attendues de l'ouverture à la publicité télévisée des secteurs interdits ; nécessité de veiller aux conséquences de cette mesure sur la viabilité économique de la presse régionale et départementale ; attribution d'allégements fiscaux. (p. 2307, 2308) : optimisation du spectre des fréquences analogiques par suite de la saturation de la bande FM. Adaptation d'un cadre juridique pour encourager tous les développements possibles de radio numérique. Numérisation inéluctable. Avantage incontestable de la télévision numérique hertzienne terrestre, TNT. Salue le volontarisme de la commission des affaires culturelles en faveur de cette nouvelle technologie. Considère néanmoins prématuré de fixer un coût d'arrêt à l'analogique en l'absence de certitude quant à la demande du public et des opérateurs. Problème de la couverture des zones d'ombre. Etude souhaitable par le CSA des questions techniques. Impératif de disponibilité opérationnelle pour tous. Intégration souhaitable du réseau France outre-mer, RFO, au sein de France Télévisions, pour renforcer le service public audiovisuel. Attribution au CSA du pouvoir de contrôler et sanctionner les chaînes extraeuropéennes pour non-respect des principes fondamentaux fixés par la loi française. Véritable tournant pour le cadre juridique de l'audiovisuel et pour le plus grand bénéfice des Français. Qualité du travail. Remerciements. (p. 2333, 2334) : condamnation de la prise en otage d'un journaliste français en Irak. Apporte un démenti aux affirmations d'une radio indépendante selon lesquelles ce texte aurait pour effet de tuer les radios indépendantes. Proposera un amendement par souci de préserver l'équilibre des marchés publicitaires. Remerciements aux rapporteurs. Réponse aux orateurs. Défavorable à la création d'un fonds de soutien aux télévisions locales. Etude technique préalable indispensable au lancement de la TNT. Nécessité de ne pas donner prise aux incertitudes des téléspectateurs. Mise en place d'un groupe de travail au sujet de la redevance audiovisuelle. Enrichissement de l'offre de programmes pour France Télévisions dans le projet TNT. Intégration de RFO dans France Télévisions : contribution au respect de l'unité et de la diversité de la République. Pertinence des modifications du dispositif anti-concentration pour l'accroissement des télévisions locales. Souhaite offrir aux Français et aux futurs téléspectateurs d'une offre élargie, une information définitivement opérationnelle.

- **Suite de la discussion** (14 avril 2004) - **Art. 27** *(Art. 1er de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Coordination)* (p. 2408) : accepte les amendements identiques n° 40 de la commission, de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 57 et n° 213 de M. Ivan Renar (suppression). Remerciements aux commissions des affaires culturelles et des affaires économiques pour l'important travail de coordination avec le projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique. Absence d'opposition entre le Gouvernement et le Parlement. Travail de réflexion en commun : incorporation du progrès technologique et meilleure information des téléspectateurs. - **Art. 28** *(Art. 2 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Définition des communications électroniques)* (p. 2409) : accepte les amendements identiques n° 41 de la commission et n° 214 de M. Ivan Renar (suppression). - **Art. 29** *(Art. 2 et 3 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Coordination)* : accepte l'amendement n° 52 de la commission (coordination avec la loi pour la confiance dans l'économie numérique) et s'oppose à l'amendement n° 215 de M. Ivan Renar (maintien des deux notions "télécommunications" et "communications électroniques"). - **Art. 30** *(Art. 4 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Définition des missions du Conseil supérieur de l'audiovisuel)* (p. 2411) : accepte les amendements identiques de la commission n° 42 et de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 58 (suppression pour coordination avec la loi pour la confiance dans l'économie numérique). S'oppose à l'amendement n° 53 de M. Philippe Richert (obligation pour le CSA de veiller à assurer l'égalité de réception par tous) et sur ce dernier, au sous-amendement n° 119 de M. Philippe Nogrix (égalité de réception par tous des réseaux radiophoniques nationaux). Souci légitime de modernisation du paysage radiophonique. Nécessité de préserver l'existence des radios locales et des radios indépendantes. Absence de données certaines sur la possibilité de dégager des ressources de diffusion au plan national. Lancement prochain par le CSA d'une étude sur l'aménagement du spectre et l'élaboration d'un nouveau plan de fréquences. Nécessité de tenir compte des contraintes techniques qui rendent impossible l'égalité de réception par tous. (p. 2412) : informe le Sénat de la libération du journaliste Alexandre Jordanov. - **Art. 30 bis** *(Art. 6 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Coordination)* (p. 2414) : accepte l'amendement n° 43 de la commission (précision) et s'oppose à l'amendement n° 222 de M. Ivan Renar (suppression). - **Art. 31** *(Art. 10 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Suppression de l'autorisation des réseaux de télécommunications par le CSA)* (p. 2415) : s'oppose à l'amendement n° 216 de M. Ivan Renar (suppression). Réorganisation des compétences entre le CSA et l'ART. - **Art. 32** *(Art. 12 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Consultation du CSA en matière de normes techniques)* : demande le retrait de l'amendement n° 217 de M. Ivan Renar (élargissement du spectre des responsabilités du CSA). - **Art. additionnel après l'art. 32** (p. 2416) : s'oppose à l'amendement n° 162 de Mme Danièle Pourtaud (obligation pour le CSA de veiller au transport des services de radio et de télévision dans des conditions techniques et commerciales non discriminatoires). Préoccupation satisfaite par l'article 36 du texte qui institue une procédure de règlement des litiges auprès de l'instance de régulation. - **Art. 33** *(Art. 15 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Compétences du CSA en matière de protection des mineurs)* : son amendement n° 292 : suppression de la définition donnée au deuxième alinéa de l'article pour coordination avec la nouvelle définition de la communication audiovisuelle introduite dans le projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 224 de M. Ivan Renar (élargissement du spectre des responsabilités du CSA). Refus d'élargir la compétence du CSA à la protection des mineurs qui utilisent l'internet, en dehors des services de radio et de télévision distribués sur le web. - **Art. additionnel après l'art. 34** (p. 2417) : accepte l'amendement de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 59 (modification des renvois de l'article 16-1 de la loi du 30 septembre 1986 pour identifier le rôle des sociétés nationales de programme dans la diffusion des messages d'alerte sanitaire émis par le ministère de la santé) - **Art. 35** *(Art. 17 et 20-1 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Compétences du CSA en matière de concurrence et coordination)* : s'oppose à l'amendement n° 219 de M. Ivan Renar (suppression). - **Art. 36** *(Art. 17-1 et 17-2 [nouveaux] de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Attribution au CSA d'une compétence générale de règlement des litiges en matière de distribution des services audiovisuels)* (p. 2418) : s'oppose à l'amendement n° 163 de Mme Danièle Pourtaud (élargissement de la saisine du CSA aux organisations professionnelles et syndicales du secteur de la communication audiovisuelle, aux associations familiales et à celles de téléspectateurs). Interférence injustifiée dans des relations contractuelles. Son amendement n° 287 : coordination tendant à l'extension de la procédure de règlement des litiges à la radio numérique ; adopté. (p. 2419) : accepte l'amendement de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 60 (cohérence). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 61 (énumération des principes sur lesquels pourra

se fonder le CSA pour le règlement des litiges entre éditeurs et distributeurs de services) et s'oppose à l'amendement n° 164 de Mme Danièle Pourtaud (possibilité de saisine du CSA lorsque le différend entre éditeur et distributeur de services porte atteinte aux principes mentionnés à l'article 4 de la loi de 1986). (p. 2421) : accepte les amendements de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 62 (obligation pour l'ART de se prononcer dans un délai d'un mois en cas de saisine pour avis par le CSA) et n° 63 (suspension du délai donné au CSA pour statuer en cas de saisine du Conseil de la concurrence). (p. 2422) : s'oppose aux amendements de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 64 (rétablissement de la faculté pour le CSA d'ordonner des mesures conservatoires en vue de garantir l'exercice de la liberté de communication) et de Mme Danièle Pourtaud n° 165 (rétablissement de la faculté pour le CSA d'ordonner des mesures conservatoires en vue de garantir l'exercice de la liberté de communication et attribution du pouvoir de prononcer des sanctions). - **Art. 40** *(Art. 23 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Utilisation par un service de communications électroniques des fréquences assignées par le CSA)* (p. 2423) : s'oppose à l'amendement n° 221 de M. Ivan Renar (suppression). - **Art. 40 bis** *(Art. 25 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Compétence du CSA en matière de recomposition des multiplexes de la télévision numérique terrestre)* (p. 2424) : s'oppose à l'amendement n° 139 de M. Paul Blanc (détermination de la date du lancement des chaînes payantes en TNT par la constatation de taux de couverture et d'équipement des foyers suffisamment élevés pour garantir la viabilité économique de celles-ci). Souci de ne pas entraver la réussite de la TNT. Prise en compte souhaitable par le CSA de "la disponibilité opérationnelle pour tous". Part inéluctable d'incertitude dans l'émergence d'un nouveau marché. Information indispensable des téléspectateurs pour sa viabilité. Fait confiance au CSA quant à l'appréciation des conséquences économiques de ses décisions. (p. 2427) : moment crucial du débat. Souci de ne pas inciter les téléspectateurs vers des choix technologiques non confirmés. Etude en cours au CSA sur les différentes questions techniques. Volonté de retenir la norme qui apportera sécurité et garantie aux téléspectateurs. - **Art. additionnels après l'art. 40 bis** (p. 2428) : s'oppose à l'amendement n° 107 de M. Gaston Flosse (assignation par le gouvernement de la Polynésie française d'un droit prioritaire d'usage de la ressource radioélectrique de transmission aux opérateurs polynésiens créés par la Polynésie française). (p. 2429) : s'oppose à l'amendement n° 54 de M. Philippe Richert (élaboration d'un nouveau plan de fréquences en vue d'étendre la couverture radiophonique du territoire national). (p. 2431) : s'oppose à l'amendement n° 166 de M. Jean-Pierre Godefroy (modification de la réglementation relative au niveau sonore des écrans publicitaires à la télévision). Question délicate de nature réglementaire. Compétence du CSA pour agir et sanctionner les chaînes qui ne respectent pas les dispositions du décret du 27 mars 1992 encadrant le volume sonore des messages publicitaires. - **Art. additionnels après l'art. 40 bis ou après l'art. 75** (p. 2432, 2433) : s'oppose aux amendements de M. Jean-Pierre Godefroy n° 167 (obligation pour les chaînes hertziennes privées d'assurer l'accès des personnes sourdes et malentendantes à la totalité des programmes) et n° 195 (obligation pour le secteur public de l'audiovisuel d'assurer l'accès des personnes sourdes et malentendantes à la totalité des programmes qu'il diffuse). Divergence sur la méthode et non pas sur le fond. Nécessité de tenir compte des contraintes propres à chacune des chaînes. (p. 2433) : informera le ministre chargé des personnes handicapées du contenu du présent débat afin que les décrets d'application du projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées soient préparés dans les meilleurs délais. - **Art. 41** *(Art. 28 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Autorisation faite aux décrochages locaux de diffuser des messages publicitaires à caractère national)* (p. 2436) : s'oppose aux amendements identiques n° 168 de Mme Danièle Pourtaud et n° 225 de M. Ivan Renar (suppression). Pertinence du décrochage, élément de pluralisme et d'offre diversifiée. Préservation des intérêts de la presse quotidienne régionale et départementale. Précise que les décrochages exceptionnels concerneront des messages publicitaires nationaux. S'oppose à l'amendement n° 169 de Mme Danièle Pourtaud (prise en compte par le CSA, lors du conventionnement d'une chaîne locale, de la diffusion de programmes locaux majoritaires et du financement par des ressources locales majoritaires). Inutilité en raison des obligations précises déjà imposées aux chaînes locales par la loi de 1986. S'oppose à l'amendement n° 170 de Mme Danièle Pourtaud (prise en compte par le CSA, lors du conventionnement des services de radio, des moyens techniques mis en oeuvre par les éditeurs et les distributeurs pour assurer la protection des programmes diffusés en mode numérique contre les atteintes à l'utilisation radiophonique normale de ces programmes par les facultés de copies dont disposent les auditeurs) tout en partageant l'objectif de lutte contre le piratage des contenus. Domaine du respect de la propriété intellectuelle relevant du juge judiciaire et non pas du CSA. - **Art. additionnel après l'art. 41** (p. 2438) : s'oppose à l'amendement n° 141 de M. Pierre Laffitte (insertion dans les conventions passées entre les services diffusés par voie hertzienne et le CSA de dispositions relatives à la diffusion de programmes consacrés à la culture scientifique, technique et industrielle) tout en partageant son objectif. Généralisation problématique de cette obligation pour les chaînes musicales. - **Art. additionnel après l'art. 41 bis** (p. 2439) : sur l'amendement de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 65 (assouplissement du régime applicable aux chaînes rediffusant leurs programmes en plusieurs déclinaisons) qu'il accepte, demande le retrait du sous-amendement n° 121 de M. Philippe Nogrix. - **Art. additionnel avant l'art. 42 ter** (p. 2440) : s'oppose à l'amendement n° 226 de M. Ivan Renar (extension du régime d'autorisation temporaire aux supports numériques terrestres). Refus de soumettre à autorisation tout nouveau service sur internet. - **Art. 42 ter** *(Art. 28-4 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Consultation publique préalable à la publication des appels aux candidatures pour l'attribution de droits d'usage de la ressource radioélectrique en vue de la diffusion de services de radio par voie hertzienne terrestre en mode numérique)* (p. 2442) : accepte l'amendement de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 66 (extension du champ de la consultation publique préalable à la délivrance des autorisations de droit d'usage de la ressource radioélectrique pour les radios numériques) et s'oppose à l'amendement n° 227 de M. Ivan Renar (suppression).

- **Suite de la discussion** (15 avril 2004) - **Art. 43** *(Art. 29 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Intégration du plan de fréquences dans l'appel aux candidatures pour l'attribution des fréquences hertziennes aux services de radio - Critère de diversité musicale)* (p. 2452) : accepte l'amendement de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 67 (établissement par le CSA de la liste des candidats à l'attribution d'une autorisation relative à la diffusion d'un service de radiodiffusion en mode analogique dont le dossier est recevable). (p. 2453) : s'oppose à l'amendement n° 122 de M. Philippe Nogrix (obligation pour le CSA de veiller, s'agissant de l'attribution des fréquences aux réseaux nationaux, à l'équilibre entre services musicaux et réseaux d'information). Prudence nécessaire. Souci de préserver les équilibres du paysage radiophonique. (p. 2454) : s'oppose à l'amendement n° 171 de Mme Danièle Pourtaud (obligation pour le CSA, lors de l'attribution de fréquences, de permettre aux radios d'information politique et générale et d'information thématique de bénéficier d'une couverture nationale). Conciliation problématique de l'exigence de tous à l'information provenant d'un émetteur national et de l'autonomie d'une source purement locale et indépendante. Institution inenvisageable d'un droit d'attribution prioritaire de la ressource hertzienne au profit d'une radio. Enjeux financiers. Non-extensivité de la manne publicitaire locale. Atteinte à la diversité du paysage radiophonique. - **Art. 44** *(Art. 29-1 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Compétence des comités techniques radiophoniques en matière de services de télévision locale)* (p. 2456) : s'oppose à

l'amendement n° 229 de M. Ivan Renar (précision rédactionnelle). Accepte l'amendement de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 68 (extension du champ de compétence des comités techniques aux services de radio diffusés en mode numérique). - **Art. 44 bis** *(Art. 29-1 et 29-2 [nouveau] de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Publication des appels aux candidatures pour l'attribution de droits d'usage de la ressource radioélectrique en vue de la diffusion de services de radio par voie hertzienne terrestre en mode numérique lorsque ces services utilisent une même ressource radioélectrique)* (p. 2457) : accepte les amendements de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 69 (rectification d'une erreur matérielle) et n° 70 (établissement par le CSA de la liste des candidats à l'attribution d'une autorisation relative à la diffusion d'un service de radio en mode numérique dont le dossier est recevable). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 261 de M. René Trégouët (prolongation de cinq ans des autorisations d'émettre en analogique des radios de la bande FM qui migreront vers le numérique). Risque de figer la bande FM pour cinq années supplémentaires. Remise en cause regrettable des efforts entrepris pour améliorer le cadre juridique issu des travaux du groupe de travail pour la diffusion en mode numérique des services de radio. Replanification de la bande FM déjà très attendue par les opérateurs radiophoniques à l'occasion des appels à candidature prévus en 2005 et en 2006. (p. 2458) : accepte l'amendement de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 71 (obligation pour l'un au moins des distributeurs de service de radio numérique d'offrir les services des sociétés nationales de programmes). - **Art. 46** *(Art. 30-1 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Autorisation des services de télévision diffusés par voie hertzienne terrestre en mode numérique)* (p. 2459) : s'oppose à l'amendement n° 231 de M. Ivan Renar (réservation de la possibilité de participer aux appels à candidature pour l'édition d'un service de télévision numérique diffusé par voie hertzienne terrestre aux seules sociétés civiles d'intérêt collectif créées par des associations). Accepte l'amendement de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 72 (coordination). S'oppose à l'amendement n° 172 de Mme Danièle Pourtaud (mise en oeuvre par le CSA de moyens destinés à l'octroi de canaux sur la TNT aux télévisions locales associatives). Privilège non justifié. Absence de garantie sur le contenu éditorial et la programmation de proximité, élément déterminant pour le téléspectateur. - **Art. 47** *(Art. 30-2 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Autorisation des distributeurs de services de télévision diffusés par voie hertzienne terrestre en mode numérique)* (p. 2461) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 73 (précision du régime juridique applicable aux opérateurs techniques de la TNT) de la commission des affaires culturelles saisie pour avis et n° 173 de Mme Danièle Pourtaud (fixation d'un délai pour la conclusion des contrats entre les opérateurs de multiplexes et les diffuseurs techniques). - **Art. 48** *(Art. 30-3 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - coordination)* (p. 2462) : s'oppose à l'amendement n° 232 de M. Ivan Renar (nouvelle rédaction de l'article encadrant les conditions de conclusion des contrats de reprise en exclusivité et en excluant la tacite reconduction). Suppression non pertinente d'un article dont l'objet est de permettre aux télespectateurs de recevoir l'ensemble des chaînes de la TNT avec un même décodeur. S'interroge par ailleurs sur l'idée du groupe CRC d'organiser dans la loi une exclusivité visant à encourager le jeu du marché; - **Art. 49** *(Art. 30-4 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Coordination)* : Accepte l'amendement de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 74 (coordination avec le projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique). - **Art. 51** *(Art. 30-6 [nouveau] et 31 [nouveau] de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Consultation publique sur les autorisations de services de communication audiovisuelle diffusés par voie hertzienne)* (p. 2463) : son amendement n° 293 : précision de la durée des autorisations et suppression de l'obligation pour l'éditeur de se constituer sous forme de société commerciale ; adopté. Ouverture à des associations de la possibilité d'accéder à la TNT. Accepte l'amendement de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 75 (possibilité pour le CSA d'autoriser la reprise par satellite de programmes de radio numérique préalablement autorisés par voie hertzienne terrestre). - **Art. 52** *(Article 32 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Motivation des refus d'autorisation de services de radio)* : Accepte l'amendement de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 76 (encadrement de la faculté ouverte au CSA de motiver ses décisions de refus par référence à son rapport de synthèse) et s'oppose à l'amendement n° 174 de Mme Danièle Pourtaud (suppression). - **Art. 54** *(Art. 33 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Dérogations applicables aux services exclusivement diffusés en dehors du territoire national)* (p. 2465) : s'oppose à l'amendement n° 175 de M. Jean-Pierre Godefroy (obligation pour les services de télévision par câble et par satellite de prévoir l'accessibilité de la totalité de leurs programmes aux personnes sourdes et malentendantes). Aggravation inéluctable des problèmes financiers des chaînes du câble et du satellite. Risque de mise en péril des éléments du pluralisme. Remarque fondée concernant l'absence de version sous-titrée des films DVD français : s'engage à intervenir auprès des personnes ad hoc. (p. 2466) : concernant le financement d'un fonds de soutien dont la création est suggérée par Danièle Pourtaud, assure qu'aucune suppression de jours de congé des Français n'est à l'ordre du jour. - **Art. 54 bis** *(Art. 33-1 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Régime des chaînes locales diffusées par voie hertzienne dont la reprise sur un réseau n'utilisant pas de fréquences assignées par le Conseil supérieur de l'audiovisuel a pour effet de faire passer la zone desservie à plus de dix millions d'habitants)* : Accepte les amendements de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 77 (dispense d'un second conventionnement pour les services de radio diffusés en mode numérique et déjà conventionnés par le CSA) et n° 78 (assouplissement du régime de rediffusion applicable aux chaînes du câble et du satellite). - **Art. 57** *(Art. 34 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 - Distribution de services de communication audiovisuelle comportant des services de radio ou de télévision sur les réseaux n'utilisant pas des fréquences assignées par le CSA)* (p. 2470, 2471) : s'oppose à l'amendement n° 235 de M. Ivan Renar (suppression). Transposition nécessaire des directives pour promouvoir le maximum de moyens de diffusion sur le territoire national. Accepte les amendements identiques de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 79 et n° 44 de la commission (précision). Accepte les amendements de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 80 (soumission de la faculté pour les collectivités territoriales et leurs groupements à devenir distributeurs de service de communication audiovisuelle au constat d'une insuffisance d'initiatives privées résultant d'un appel d'offres déclaré infructueux), n° 81 (rédaction) et n° 82 (coordination). Sur les amendements de Mme Danièle Pourtaud, demande le retrait du n° 176 (encadrement du rôle des collectivités territoriales agissant comme distributeur de services de communication audiovisuelle et incompatibilité entre la fonction d'octroi des droits de passage et l'activité d'opérateur) au profit de l'amendement précité de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 80, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 177 (maintien du contrôle du CSA sur les distributeurs de services opérant sur des réseaux desservant moins de cent foyers) et s'oppose au n° 178 (maintien de la faculté du CSA de s'opposer à toute modification du contenu de l'offre sur un réseau câblé dans un délai d'un mois suivant la notification). - **Art. 58 et art. additionnel après l'art. 103 ter** *(Art. 34-1 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Service antenne)* (p. 2474, 2475) : s'oppose aux amendements de Mme Danièle Pourtaud n° 179 (obligation de transport des chaînes diffusées en mode analogique et de celles diffusées gratuitement en mode numérique, quel que soit le support) et de M. Ivan Renar n° 236 (obligation de mise à disposition des chaînes hertziennes aux câblo-opérateurs et suppression de la distinction entre contrats individuels et contrats collectifs à

l'intérieur des réseaux câblés) et n° 237 (substitution de la notion de "transport" à celle de "reprise"). Mise au point sur la logique du Gouvernement pour éviter toute mauvaise interprétation. Rappel des principes fondant le dispositif. Préservation de la liberté des éditeurs de choisir leur mode de distribution. Suppression des distinctions existant entre les réseaux filaires et le satellite. Irrecevabilité de l'amendement n° 237 précité qui permettrait aux éditeurs de faire rémunérer la mise à disposition de leur chaîne auprès du public concerné. (p. 2477) : caractère injuste et caricatural des propos de Jack Ralite. (p. 2483) : accepte les amendements identiques n° 46 de la commission et de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 83 (instauration d'une période transitoire de cinq ans pendant laquelle les garanties du service antenne sont étendues à l'ensemble des abonnés du câble) sous réserve de l'inscription de ces dispositions transitoires dans un article séparé. S'oppose à l'amendement n° 239 de M. Ivan Renar (coordination avec l'amendement n° 236 précité du même auteur), ainsi qu'au sous-amendement n° 240 de M. Paul Loridant (rapport au Parlement sur l'opportunité de maintenir ces obligations spécifiques, au vu des évolutions techniques et économiques), déposé sur l'amendement n° 46 de la commission précité. - **Art. 59** *(Art. 34-2 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Obligation de mise à disposition de certains services à la charge des distributeurs de services par satellite)* (p. 2484) : accepte l'amendement n° 47 de la commission (coordination). (p. 2486) : sur l'amendement n° 142 de la commission (extension aux programmes de RFO Sat de l'obligation de reprise des chaînes publiques imposée aux distributeurs de services en réseau n'utilisant pas de fréquences terrestres assignées par le CSA), son sous-amendement n° 291 (limitation de cette obligation aux services spécifiquement destinés au public métropolitain) ; adopté. S'oppose aux amendements n° 269 de M. René Trégouët (obligation pour tous les distributeurs de mettre gratuitement à la disposition de leurs abonnés la totalité des chaînes hertziennes terrestres analogiques gratuites) et n° 241 de M. Ivan Renar (obligation pour les bouquets de chaînes sur les réseaux non hertziens de reprendre la totalité des chaînes hertziennes analogiques diffusées en clair). S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 84, n° 112 de M. André Ferrand et n° 181 de Mme Danièle Pourtaud (extension à TV5 de l'obligation de reprise des chaînes publiques imposée aux distributeurs de services sur un réseau n'utilisant pas de fréquences terrestres assignées par le CSA). Proposition éloignée de l'esprit du texte s'agissant d'une chaîne non diffusée par voie hertzienne terrestre. Intérêt néanmoins incontestable de TV5 pour les Français. Accepte l'amendement n° 142 de la commission (extension aux programmes de RFO Sat de l'obligation de reprise des chaînes publiques imposée aux distributeurs de services en réseau n'utilisant pas de fréquences terrestres assignées par le CSA) sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 291 précité. (p. 2487) : s'oppose à l'amendement n° 243 de M. Ivan Renar (prise en charge par le distributeur des coûts de transport et de diffusion de la reprise des chaînes publiques). - **Art. 60** *(Art. 34-3 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Proportion de services indépendants au sein d'une offre de services audiovisuels)* (p. 2488, 2489) : s'oppose aux amendements analogues de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 85 (fixation de proportions significatives de services conventionnés en langue française transportés sur des réseaux non assignés par le CSA) et n° 182 de Mme Danièle Pourtaud (fixation d'un pourcentage minimum de services conventionnés en langue française transportés sur des réseaux non assignés par le CSA). Introduction d'une discrimination à l'encontre des chaînes de l'Union européenne et contraire au droit communautaire. Condamnation vraisemblable par le Conseil d'Etat. - **Art. 60 bis** *(Art. 34-4 [nouveau] de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Droit de reprise pour les services ne faisant pas appel à une rémunération de la part du téléspectateur diffusés par voie hertzienne terrestre en mode analogique et numérique)* (p. 2490, 2491) : accepte les amendements identiques de la commission n° 48 et de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 86 (clarification précisant que les dispositions de l'article concernent l'accès des chaînes aux décodeurs et leur référencement dans les guides de programmes et non pas leur reprise par les distributeurs). S'oppose à l'amendement n° 183 de Mme Danièle Pourtaud (suppression).Transposition obligatoire de la directive "Accès". S'oppose à l'amendement n° 244 de M. Ivan Renar (obligation pour tout opérateur de services d'accès conditionnels de donner à tout éditeur de services de télévision, et en particulier aux nouvelles chaînes de la TNT, l'accès à tous les décodeurs sur l'ensemble des réseaux électroniques existants et aux guides électroniques de programmes). Absence d'intérêt de l'accès à un décodeur à défaut d'avoir trouvé un distributeur pour assurer la commercialisation de la chaîne. - **Art. 61** *(Art. 39 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Suppression du plafond de détention du capital pour les télévisions hertziennes locales)* (p. 2492) : sur l'amendement de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 87 (exemption des services locaux, édités par des opérateurs nationaux dans les collectivités d'outre-mer, du dispositif anticoncentration) qu'il accepte, son sous-amendement n° 306 (précision) ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 184 de Mme Danièle Pourtaud (suppression) qui tend à la suppression d'un dispositif pourtant rendu plus strict par l'Assemblée nationale en limitant l'influence des opérateurs nationaux. - **Art. 62** *(Art. 41 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Dispositif anti-concentration monomédia)* (p. 2496) : son amendement n° 288 : précision concernant le calcul de l'audience potentielle introduit dans le dispositif anti-concentration applicable aux programmes de radio diffusés en mode numérique ; adopté. (p. 2497) : s'oppose aux amendements de Mme Danièle Pourtaud n° 185 (suppression), n° 187 (fixation à 150 millions d'habitants de la population maximale pouvant être desservie par un ou plusieurs services de radio appartenant au titulaire d'une autorisation de diffusion en mode analogique et à 200 millions d'habitants pour une autorisation de diffusion en mode analogique et numérique cumulé), n° 186 (prise en compte dans le dispositif anti-concentration applicable à la radio des régies publicitaires appartenant à des opérateurs autorisés), n° 188 (suppression des dispositions autorisant une même personne à être à la fois titulaire d'une autorisation pour la diffusion d'un service national et de plusieurs autres pour des services locaux) et n° 190 (suppression des dispositions portant de six millions à douze millions d'habitants le plafond de population ne pouvant être dépassé par la personne titulaire d'une ou plusieurs autorisations relatives à la diffusion d'un ou plusieurs services de télévision locaux). S'oppose aux amendements identiques n° 189 de Mme Danièle Pourtaud et n° 245 de M. Ivan Renar (suppression des dispositions portant de cinq à sept le nombre maximal d'autorisations pouvant être détenues par une même personne pour un service national de TNT). Suppression non opportune de l'article. Réponse équilibrée à la question sensible du dispositif anti-concentration. Mise en oeuvre de dispositions devant favoriser le développement de réseaux de chaînes locales contrôlés par un même groupe et l'accroissement des recettes commerciales grâce à la syndication publicitaire à l'intérieur d'un même réseau ou entre réseaux. - **Art. 63** *(Art. 41-1 et 41-2 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Dispositif anti-concentration plurimédia applicable aux services diffusés en mode analogique)* (p. 2498) : s'oppose à l'amendement n° 246 de M. Ivan Renar (suppression). - **Art. 64** *(Art. 41-1-1 et 41-2-1 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Dispositif anti-concentration plurimédia applicable aux services diffusés en mode numérique)* : s'oppose à l'amendement n° 247 de M. Ivan Renar (suppression). - **Art. additionnel après l'art. 64** : s'oppose à l'amendement n° 191 de Mme Danièle Pourtaud (prise en compte, au titre des cumuls visés par le dispositif anti-concentration, de la détention d'un seuil de parts dans le marché publicitaire local). Difficulté de délimitation de la frontière du marché publicitaire local. - **Art. 65** *(Art. 41-3 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Seuil à partir duquel un service de télévision diffusé par voie hertzienne est regardé comme un service national)* (p. 2500) : s'oppose à l'amendement n° 192 de Mme

Danièle Pourtaud (suppression). S'oppose aux amendements identiques n° 109 de M. Laurent Béteille et n° 249 de M. Paul Loridant (fixation à douze millions d'habitants du seuil de population à partir duquel un service de télévision diffusé par voie hertzienne est considéré comme un service national). Importance démographique de l'Ile-de-France. Assujettissement normal des services diffusés sur la région au régime plus strict applicable aux télévisions nationales. Attribution injustifiée à une télévision parisienne du bénéfice de l'ouverture de la publicité pour la distribution. (p. 2501) : précise que s'applique aux chaînes locales d'Ile-de-France le bénéfice de la levée de l'interdiction de certains secteurs de publicité. - **Art. 67** *(Art. 42 et 42-1 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Pouvoirs de sanction des éditeurs et distributeurs de services par le CSA)* (p. 2502) : accepte l'amendement de la commision des affaires culturelles saisie pour avis n° 88 (coordination). - **Art. 68** *(Art. 42-3 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Changement de catégorie ou de titulaire d'autorisation pour la diffusion de services de radio)* (p. 2503, 2504) : son amendement n° 304 : obligation pour le CSA qui agrée un changement de titulaire et de catégorie d'autorisation pour la diffusion d'un service de radio, de veiller à la préservation des équilibres des marchés publicitaires ; retiré au profit de l'amendement n° 272 de M. René Trégouët (impossibilité pour le CSA d'agréer un changement de titulaire et de catégorie d'autorisation pour la diffusion d'un service de radio, si ce changement est incompatible avec la préservation des équilibres des marchés publicitaires, notamment locaux) qu'il accepte. Demande le retrait de l'amendement n° 194 de Mme Danièle Pourtaud (impossibilité pour le CSA d'agréer un changement de catégorie pouvant donner au titulaire de l'autorisation un accès à des ressources provenant de la publicité locale) et des amendements identiques n° 127 de M. Roger Karoutchi et n° 250 de M. Ivan Renar (impossibilité pour le CSA d'agréer un changement de catégorie qui pourrait permettre à son bénéficiaire de diffuser des messages de publicité locale) au profit de l'amendement n° 272 précité. S'oppose à l'amendement n° 193 de Mme Danièle Pourtaud (suppression). Explication nécessaire du dispositif, après les inquiétudes exprimées par les radios indépendantes. Aboutissement d'un équilibre subtil conciliant une plus grande souplesse dans la gestion des autorisations par le CSA et la diversité du paysage radiophonique comme le pluralisme de l'information à l'échelon local. Sanctuarisation dans le texte des radios indépendantes. Souci du marché publicitaire local pertinemment défendu par l'amendement n° 272 précité. - **Art. 70 bis** *(Art. 42-10 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Compétence du CSA concernant les programmes diffusés par satellite)* (p. 2507) : accepte l'amendement de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 89 (coordination). Partage le souci exprimé par Mme Danièle Pourtaud concernant le contrôle des programmes diffusés sur le satellite Astra. S'engage à faire le point sur ce sujet avec son homologue luxembourgeois. - **Art. additionnel après l'art. 75 ter** (p. 2508, 2509) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 90 (extension de l'obligation de reprise de la chaîne parlementaire sur l'ensemble des réseaux n'utilisant pas de fréquences assignées par le CSA). - **Art. 76** *(Art. 47-1 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Composition des conseils d'administration des sociétés France Télévisions, France 2, France 3, France 5 et Réseau France Outre-mer)* : accepte l'amendement de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 91 (précision). - **Art. 78** *(Art. 48-1 et 49-1 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Coordination)* (p. 2510) : accepte l'amendement de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 92 (coordination). - **Art. additionnel avant l'art. 80** : accepte l'amendement n° 93 de la commission (rectification orthographique). - **Art. 86** *(Art. 80 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Coordination)* (p. 2511) : accepte l'amendement de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 94 (coordination). - **Art. additionnels après l'art. 86** (p. 2513) : oppose l'article 40 de la Constitution aux amendements identiques de M. Ivan Renar n° 242 et de M. Paul Loridant n° 251 (création d'un fonds d'aide aux services de télévision dont les ressources commerciales provenant de messages publicitaires diffusés à l'antenne sont inférieures à 20 % de leur chiffre d'affaires total) et aux amendements de Mme Danièle Pourtaud n° 197 et n° 196 (création d'un fonds de soutien aux télévisions associatives locales). (p. 2514) : s'oppose à l'amendement n° 252 de M. Ivan Renar (garantie de l'ouverture des décodeurs à tous les diffuseurs de services de télévision ou de radio, ainsi qu'à tous les distributeurs desdits services) qui aboutirait à l'empilement des décodeurs. - **Art. 87 bis** *(Art. 105 et 105-1 [nouveau] de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Organisation par le CSA d'une consultation contradictoire relative à l'aménagement du spectre hertzien)* : accepte l'amendement de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 95 (nouvelle rédaction de l'article tendant à supprimer l'obligation faite au CSA de réunir toutes les personnes concernées par l'aménagement du spectre hertzien). - **Art. 88** *(Art. 2-1, 28, 33-1 et 45-3 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Modification de la dénomination « La Cinquième » et coordination)* (p. 2515) : accepte l'amendement de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 96 (coordination). - **Art. additionnel après l'art. 88** : accepte l'amendement de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 97 (rédaction). - **Art. 89 A** *(Art. 279, 575 et 575 A du code général des impôts - Taux de TVA applicable aux rémunérations versées par les collectivités territoriales pour la mise en oeuvre d'un contrat d'objectifs et de moyens correspondant à l'édition d'un service de télévision locale)* : son amendement n° 305 : suppression ; adopté. Dispositions déjà satisfaites par la législation fiscale. - **Art. 89** *(Code de la consommation - Contrats de services de communications électroniques)* (p. 2516) : accepte l'amendement de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 49 (précision). (p. 2518) : accepte l'amendement n° 50 de la commission (instauration d'une information préalable du consommateur pour toutes modifications contractuelles projetées par les fournisseurs de communications électroniques et modalités de la résiliation). - **Art. 90** *(Art. L. 1425-2 [nouveau] du code général des collectivités territoriales - Création de chaînes locales par les collectivités territoriales)* (p. 2519) : accepte l'amendement n° 301 de la commission (coordination). - **Art. 92 ter** *(Art. 302 bis KA du code général des impôts - Suppression de la tranche de la taxe sur les messages publicitaires pesant sur les messages dont le prix est inférieur à 150 euros)* (p. 2521) : s'oppose à l'amendement n° 238 de M. Ivan Renar (extension du dispositif applicable aux activités de vente et de location de cassettes et de DVD enregistrés à la vidéo à la demande et exonération des chaînes locales de télévision de la taxe sur la publicité à hauteur du montant qu'elles investissent dans la production d'oeuvres audiovisuelles émanant du secteur indépendant). - **Art. 94** *(Art. 1er de la loi n° 66-457 du 2 juillet 1966 relative à l'installation d'antennes réceptrices de radiodiffusion - Suppression de la priorité de raccordement au câble)* : accepte les amendements de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 99 et n° 100 (rédaction). - **Art. additionnel après l'art. 96 bis** (p. 2522) : se serait opposé à l'amendement n° 137 de M. Michel Pelchat, repris par Mme Brigitte Luypaert et par M. Paul Blanc, et non défendu, sur la défense des quotas d'oeuvres d'expression française, en raison de sa mise en oeuvre juridiquement impossible en dépit de l'importance du sujet. - **Art. additionnel avant l'art. 97** (p. 2524) : accepte l'amendement de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 101 (fixation de l'arrêt de la diffusion des services de télévision par voie hertzienne terrestre en mode analogique cinq ans après le lancement effectif des émissions en mode numérique, sous réserve de l'examen par le CSA de l'état de couverture du territoire par ce mode de diffusion, de la pertinence des choix technologiques et de l'information appropriée du public). Satisfait de l'esprit de coopération très positif entre les deux commissions et le Gouvernement. - **Art. 97** *(Art. 82 de la loi n° 2000-719 du 1er août 2000 modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la*

*liberté de communication - Conditions de la prorogation de l'autorisation d'émettre en « simulcast »)* (p. 2526) : son amendement n° 295 : restriction aux cas de motifs impérieux des cas dans lesquels l'éditeur pourra s'abstenir de diffuser en numérique sans perdre le bénéfice de la prorogation pour cinq ans de son autorisation analogique ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 198 de Mme Danièle Pourtaud (précision concernant la possibilité pour l'éditeur de s'abstenir de diffuser en numérique sans perdre le bénéfice de la prorogation pour cinq ans de son autorisation analogique). Accepte l'amendement n° 103 de la commission (précision rédactionnelle tenant au point de départ du constat par le CSA de défaut de diffusion du service en mode numérique dans chacune des zones concernées). - **Art. 101** *(Conventions des collectivités locales avec les câblo-opérateurs)* (p. 2529) : s'oppose aux amendements identiques n° 110 de M. Laurent Béteille et n° 253 de M. Paul Loridant (suppression). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 199 de M. Daniel Raoul (fixation à un an du délai prévu pour mettre en conformité les conventions conclues entre les collectivités territoriales et les câblo-opérateurs et leurs cahiers des charges). - **Art. 102** *(Distribution de services audiovisuels par voie filaire ou par satellite)* (p. 2530) : accepte l'amendement de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 104 (délai de déclaration fixé à trois mois après la publication du décret prévu à l'article 34 de la loi du 30 septembre 1986). - **Art. 103** *(Statut des demandes d'autorisation en cours)* : accepte l'amendement n° 51 de la commission (rédaction). - **Art. 103 bis** *(Transformation de Réseau France Outre-mer, RFO, en filiale de la société France Télévisions)* (p. 2531) : son amendement n° 258 : réécriture de l'article tendant à assurer la neutralité fiscale de l'intégration de Réseau France Outre-mer, RFO, au groupe France Télévisions ; adopté. - **Art. 103 ter** *(Prorogation des autorisations délivrées aux services de radio)* (p. 2532) : s'oppose à l'amendement n° 200 de Mme Danièle Pourtaud (précision des conditions de mise en oeuvre par le CSA de la prorogation des autorisations des services de radio). - **Art. additionnels après l'art. 103 ter** (p. 2533) : son amendement n° 307 : modalités des conditions d'intégration, par le CSA, des personnels techniques de TDF sous contrat de durée indéterminée actuellement mis à la disposition du CSA ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 201 de Mme Danièle Pourtaud (fixation de la date de lancement de la TNT pour les chaînes gratuites, publiques ou privées). Retour inopportun sur la stratégie mise au point tout au long des débats afin d'assurer la réussite du lancement de la TNT. - **Art. 104** *(Application aux DOM-TOM)* (p. 2534) : demande le retrait de l'amendement n° 108 de M. Gaston Flosse (adaptation du projet de loi à la Polynésie française en matière de fréquences radioélectriques). Redondance avec des dispositions légales applicables. - **Art. additionnel après l'art. 104** (p. 2536) : demande le retrait de l'amendement n° 56 de M. Jean-Paul Virapoullé (mise en oeuvre dans une loi ultérieure des conditions dans lesquelles est assurée la continuité territoriale en matière de télécommunications entre les DOM et la France). Défavorable à l'intervention d'un projet de loi. Nécessité d'une mobilisation des énergies à la défense de cette juste cause. Mise en place d'un groupe de travail sur le haut débit dans les DOM. Adoption de mesures spécifiques en faveur du développement des technologies de l'information et de la communication dans les DOM. Concrétisation imminente des mesures prises par le Gouvernement à propos des technologies alternatives à l'ADSL. Informera Mme Brigitte Girardin des problèmes évoqués aux fins d'un suivi très précis. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2540, 2541) : gratitude envers le Sénat. Hommage à sa sagesse et à son expertise. Qualité du débat. Remerciements.

- *Commission mixte paritaire* **[n° 327 (2003-2004)]** - (3 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 3824, 3825) : remerciements. Qualité des travaux. Conciliation de l'intérêt du téléspectateur avec les conditions d'un développement des opérateurs, notamment sur le plan local. Contribution du Parlement au démarrage de la TNT dans les meilleures conditions possibles. Avancée majeure pour le développement des télévisions locales, incarnations de la décentralisation dans le domaine de la communication. Rétablissement cohérent du seuil de dix millions d'habitants au-dessus duquel un service de télévision locale devient national. Assouplissement bénéfique du dispositif anti-concentration. Nouvelle rédaction en CMP de l'article 36. Avancée majeure permettant la mise en oeuvre effective d'un pouvoir d'arbitrage du CSA entre les éditeurs et les distributeurs de services. Satisfait de l'adoption en CMP de l'intégration de RFO au sein de France Télévisions ainsi que des nouveaux pouvoirs de contrôle et de sanction du CSA à l'égard des chaînes extra-européennes diffusées sur des satellites français.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Culture**

- (4 décembre 2004) (p. 9037, 9039) : réponse à M. Yann Gaillard : place fondamentale de la politique culturelle. Augmentation du budget. Mise en place de la LOLF. Missions de la RMN. Réforme du statut des architectes. Rôle des architectes des bâtiments de France. Rapprochement des DRAC et des SDAP. Problème des crédits attachés à la sauvegarde du patrimoine. Projet de confier certains monuments historiques à des collectivités territoriales. (p. 9042, 9045) : réponse à MM. Philippe Nachbar et Serge Lagauche : budget équilibré. Partenariat avec les collectivités locales. Variété des composantes du patrimoine culturel. Absence d'opposition entre le patrimoine et la création artistique. Gestion des crédits de paiement. Augmentation des autorisations de programme. Place de l'enseignement artistique à l'école. Relance de la commande et des acquisitions publiques. Lutte contre la contrefaçon et le téléchargement illégal de fichiers numériques. Conditions d'attribution des crédits du CNC. Financement du spectacle vivant. Rayonnement culturel de la France. Assurance-chômage des intermittents du spectacle. Recherche d'un accord juste. Nécessité d'une meilleure reconnaissance des emplois artistiques et culturels. Centre national de la chanson. (p. 9046, 9047) : réponse à M. Pierre Laffitte : plan national pour la diffusion de la culture scientifique et technique. Manifestations organisées dans ce but. Initiatives de la Cité des sciences et de l'industrie. Importance de ce secteur. (p. 9047, 9048) : réponse à M. Yves Dauge : caractère emblématique de la loi Malraux. Réforme tendant à rationaliser les procédures d'établissement des plans des secteurs sauvegardés. Engagement d'une déconcentration de la maîtrise d'ouvrage des études. Forte demande de la part des collectivités locales. (p. 9049) : réponse à M. Roger Karoutchi : importance et urgence de la sauvegarde du patrimoine. Apurement de la situation passée. Nécessité d'une intervention accrue de l'Etat. Proposition d'organiser des opérations de mécénat populaire dans le cadre des Journées européennes du patrimoine. Préservation des métiers de la restauration. (p. 9050) : réponse à M. Yves Détraigne : absence de gel de crédits du budget du ministère de la culture en 2004. Crédits débloqués pour faire face aux obligations en cours et nouvelles dans le domaine du patrimoine. Amélioration du financement des fouilles archéologiques. Problèmes persistants relatifs à l'importance des prescriptions archéologiques et au fonctionnement de l'Institut de recherches archéologiques préventives, INRAP. (p. 9051, 9052) : réponse à M. Jack Ralite : volonté de défendre la diversité culturelle et la légitimité des politiques nationales de soutien à la culture. Accords avec d'autres pays. Souhait de préserver certains secteurs (environnement, culture, santé) des règles de l'OMC. Attitude plus favorable de l'Union européenne sur les questions culturelles. (p. 9053, 9054) : réponse à Mme Marie-Christine Blandin : mise en oeuvre des mesures relatives aux intermittents du spectacle. Modalités de fonctionnement du fonds de transition. Volonté de favoriser l'emploi permanent. (p. 9055) : réponse à M. Louis de Broissia : nécessité d'assurer l'accès de tous aux oeuvres d'art. Ouverture à Lens d'une antenne du musée du Louvre. Organisation d'expositions dans les régions. Construction d'un Zénith à Dijon. Coopération entre l'Etat et les régions. (p. 9056) : réponse à M. Jacques Legendre : mise en place progressive de services archéologiques locaux. Souhait d'une structuration rapide de ces services. - **Etat B - Titres III et IV** (p. 9059, 9060) : importance de l'acquisition parallèle d'une éducation artistique

et des savoirs fondamentaux. Possibilités d'interventions d'artistes au sein de l'école. Echéance fixée pour la négociation du régime des intermittents du spectacle. Hommage au travail de Jean-Paul Guillot. Cas de l'Orchestre de chambre national de Toulouse. Soutien à l'emploi permanent. Volonté de définir un régime d'indemnisation juste. Reconnaissance indispensable de la spécificité des métiers artistiques. Souhait d'éliminer les situations aberrantes. - **Etat C- Titres V et VI** (p. 9063, 9064) : absence de désengagement de l'Etat concernant les monuments historiques susceptibles d'être transférés aux collectivités locales. Développement de projets partenariaux.Conflits pouvant survenir entre l'Etat et certaines collectivités territoriales. Objectifs : décloisonnement de l'univers de la culture ; réaffirmation de la place primordiale de la culture. Attention portée aux arts plastiques. Création d'un label européen du patrimoine. Rencontre entre les artistes de l'Union européenne. - **Art. additionnels avant l'art. 73 bis** (p. 9064) : son amendement n° II-36 : structure directoriale de l'Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son ; adopté. (p. 9065) : son amendement n° II-37 : transfert du personnel du domaine national des Tuileries au musée du Louvre ; adopté.

**Communication**

- (4 décembre 2004) (p. 9077, 9084) : hommage aux journalistes otages en Irak. Manque d'objectivité de l'opposition. Justesse et équilibre de la réforme de la redevance. Moyens supplémentaires donnés à l'audiovisuel public. Volonté de différencier le service public. Possibilité de réconcilier qualité et audience. Développement des programmes culturels. Efforts réalisés. Retransmission souhaitée de spectacles de qualité. Opération de sous-titrage des programmes. Mise en place de la TNT. Augmentation du nombre de chaînes gratuites. Choix de la norme MPEG 2. Réflexion sur le numérique hertzien terrestre. Contenus diffusés sur la TNT. Diffusion plus large d'ARTE. Diversification du recrutement au sein de France Télévisions. Financement de la production d'oeuvres audiovisuelles. Objectifs de relocalisation en France des tournages et résorption de l'emploi précaire. Place des radios indépendantes sur la bande FM. Restructuration de la maison de la radio. Modernisation de RFI. Effort historique en faveur de la presse. Défense du pluralisme. Rénovation des aides existantes. Rôle de l'AFP. Création de la chaîne d'information internationale. Nouvelles aides en faveur de la modernisation de la presse. Développement du jeune lectorat de la presse. - **Etat B - Titres III et IV** (p. 9085) : défense du pluralisme. Réflexion du Gouvernement sur ce sujet. (p. 9086) : refus de dramatiser la situation de l'AFP. Contribution de l'Etat. - **Art. 62** *(Répartition, au profit des organismes de l'audiovisuel public, des ressources de la redevance)* (p. 9087) : absence de moyens supplémentaires réels pour l'audiovisuel public sous le Gouvernement précédent. Absence de financement de la chaîne d'information internationale sur le budget actuel. Moyens supplémentaires à venir. - **Art. 73 bis** *(Elargissement de l'assiette de la taxe finançant le compte de soutien de l'industrie cinématographique et audiovisuelle)* (p. 9088) : accepte l'amendement n° II-34 de M. Jacques Valade (élargissement de l'assiette de la taxe sur les services de télévision). - **Art. 73 ter** *(Actualisation du barème de la taxe sur la publicité finançant le fonds de soutien à l'expression radiophonique)* (p. 9089) : situation du fonds de soutien à l'expression radiophonique. Réforme à l'étude. Relèvement des ressources. - **Art. 73 quater** *(Présentation du contrat d'objectifs et de moyens de France Télévisions devant les commissions des finances du Sénat et l'Assemblée nationale)* (p. 9090) : s'oppose à l'amendement n° II-23 de M. Ivan Renar (suppression).

**DOUBLET (Michel)**
*sénateur (Charente-Maritime)*
*UMP*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (12 mai 2004) - **Art. 52 (priorité)** *(Art. 1er et 25-1 de la loi du 21 juin 1865 sur les associations syndicales et Art. L. 213-10 du code de l'environnement - Rôle des associations syndicales autorisées dans les zones humides)* (p. 3077) : ses amendements n° 165 et 166 : limite de la procédure de dissolution d'une association syndicale aux cas avérés d'empêchement d'exécution ou d'entretien des travaux d'une collectivité locale ; adoptés.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales**

- (7 décembre 2004) (p. 9234, 9235) : priorités du Gouvernement : assurance récolte, rénovation des bâtiments d'élevage, politique phytosanitaire et enseignement supérieur. Diminution du nombre des installations aidées. Manque de financement du FFIPSA. Amélioration nécessaire du régime de retraite. Candidature de la Charente-Maritime à l'appel d'offres pour la construction d'usines de production de biocarburants. Situation préoccupante du mouvement des foyers ruraux. Réforme indispensable de l'OCM vitivinicole. Problème du respect des quantités normalement vinifiables, QNV. Propose le versement aux départements de la surtaxe prélevée auprès des abonnés au réseau d'eau potable. Soutient la politique agricole menée par le Gouvernement. Votera en faveur des crédits présentés.

**DOUSTE-BLAZY (Philippe)**
*ministre de la santé et de la protection sociale*
*(du 31 mars 2004 au 28 novembre 2004)*
*ministre des solidarités, de la santé et de la famille*
*(à partir du 29 novembre 2004)*

## DÉPÔTS

**En première lecture devant le Sénat :**

*Projet de loi* portant ratification de l'ordonnance n° 2004-329 du 15 avril 2004 allégeant les formalités applicables à certaines prestations sociales **[n° 410 (2003-2004)]** (7 juillet 2004) - **Questions sociales et santé - Sécurité sociale.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la bioéthique** - *Deuxième lecture* **[n° 116 (2003-2004)]** - (8 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 3901) : révision des lois de 1994 dans l'alternance politique. Cadre juridique de la recherche sur l'embryon et les cellules embryonnaires. Agence de la biomédecine. Extension du diagnostic préimplantatoire, DPI. Adaptation rapide de la loi en cas de nécessité. (p. 3915, 3916) : réponse aux interrogations des orateurs, en particulier sur l'extension du DPI et les caractéristiques génétiques. - **Art. 1er AA** *(Art. L. 1412-1 à L. 1412-6 du code de la santé publique - Missions et statut du Comité consultatif national d'éthique, CCNE)* (p. 3917, 3918) : s'oppose à l'amendement n° 49 de M. Guy Fischer (élargissement de la composition du CCNE à des représentants d'associations d'usagers du système de santé et de malades). (p. 3919) : accepte l'amendement n° 50 de M. Guy Fischer (organisation par le CCNE de journées d'éthique ouvertes au public). - **Art. additionnels après l'art. 1er AA** (p. 3920) : s'oppose à l'amendement n° 51 de M. François Autain (rédaction d'un testament de vie). (p. 3924) : s'oppose à l'amendement n° 53 de M. François Autain (pratiques de limitation ou d'arrêt de traitements actifs de maintien de vie). (p. 3925) : s'oppose à l'amendement n° 52 de M. François Autain (inscription dans le dossier médical du patient des conditions dans lesquelles la décision médicale de non-prolongation de vie a été prise et appliquée au sein d'un établissement de santé). - **Art. 1er A** *(Art. L. 1251-1, L. 1418-1 à L. 1418-8 et L. 1419-1 du code de la santé publique - Création de l'Agence de la biomédecine)* (p. 3928) : s'oppose à l'amendement n° 32 de M. Bernard Cazeau (cotutelle des ministres chargés de la recherche et de la santé sur l'Agence de la biomédecine). Accepte l'amendement n° 93 de M. Jean-Louis Lorrain (intégration des nanobiotechnologies à l'Agence de la biomédecine). (p. 3929) : accepte l'amendement n° 1 de la commission (rédaction). S'oppose à l'amendement n° 54 de M. François Autain (décision d'autorisation des protocoles de recherche). (p. 3930) : s'oppose à l'amendement n° 55 de M. François Autain (évaluation avant sa mise en oeuvre de toute nouvelle technique d'assistance médicale à la procréation). Accepte les amendements n° 2, 3, 4 et 5 de la commission (précision). (p. 3931) : s'oppose aux amendements de Mme Anne-Marie Payet n° 91 (composition du conseil d'administration de l'Agence de la biomédecine) et n° 92 (obligation pour le directeur de l'Agence de la biomédecine de publier ses décisions). S'oppose à l'amendement n° 33 de M. Bernard Cazeau (cohérence). Accepte l'amendement n° 6 de la commission (suppression de la référence à un pouvoir hérarchique du ministre sur le directeur général d'un établissement public). (p. 3932) : accepte les amendements de la commission n° 7 (faculté du directeur de l'Agence de la biomédecine de requérir aux conseils d'experts spécialisés par collège dans les grands domaines d'action de l'Agence), n° 8 (coordination), n° 9 (saisine des autorités de l'Agence par le CCNE) et n° 10 (coordination rédactionnelle). Son amendement n° 77 : conditions d'abrogation des dispositions relatives à la Commission nationale de médecine et de biologie de la reproduction et du diagnostic prénatal, CNMBRDP ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 1er B** (p. 3933) : s'oppose à l'amendement n° 34 de M. Bernard Cazeau (rapport d'information relatif aux évolutions en matière de bioéthique). - **Art. 3** *(Art. 16-11 du code civil, 223-8 et 226-7 du code pénal et L. 1131-1 et L. 1131-3 du code de la santé publique - Conditions de l'identification d'une personne par ses empreintes génétiques)* (p. 3935) : son amendement n° 116 : information de la famille par le patient atteint d'une anomalie génétique grave ; adopté après modification par le sous-amendement n° 125 de la commission qu'il accepte. (p. 3937) : accepte l'amendement n° 12 de la commission (communication des résultats des tests par le seul médecin prescripteur). Accepte l'amendement n° 13 de la commission (rédaction). - **Art. additionnel avant l'art. 5** (p. 3938) : s'oppose à l'amendement n° 56 de M. Guy Fischer (mention sur la carte vitale de l'expression de la volonté de son titulaire en matière de don d'organes). - **Art. 6** *(Art. L. 1221-4, L. 1221-5, L. 1221-8 et L. 1221-8-1 nouveau du code de la santé publique - Collecte, préparation et conservation du sang, de ses composants et des produits sanguins labiles)* (p. 3940) : accepte l'amendement n° 14 de la commission (rédaction). Son amendement n° 78 : possibilité pour l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé d'utiliser des prélèvements sanguins à des fins d'expertise et de contrôle ; adopté. - **Art. 7** *(Art. L 1231-1 A, L. 1231-1 B, L. 1231-1, L. 1231-3 à L. 1231-5, L. 1232-1 à L. 1232-6, L. 1233-1 à L. 1233-3, L. 1234-1 à L. 1234-3, L. 1235-1 à L. 1235-5 du code de la santé publique - Prélèvements d'organes)* (p. 3942) : s'oppose à l'amendement n° 57 de M. François Autain (substitution du mot « don » à celui de « prélèvement »). (p. 3943) : accepte l'amendement n° 58 de M. François Autain (retour au texte adopté par le Sénat en première lecture) et s'oppose à l'amendement n° 35 de M. Bernard Cazeau (retour à la notion de lien étroit et stable entre un donneur d'organe et un receveur). (p. 3944) : accepte les amendements de la commission n° 16 (modalités spécifiques de délivrance de l'autorisation de prélèvements d'organes par le comité d'experts dans les situations d'urgence vitale) et n° 17 (conséquence). (p. 3945) : s'oppose aux amendements de M. François Autain n° 59 (possibilité pour une personne de faire connaître sa volonté de son vivant en matière de don d'organe) et n° 60 (sollicitation de la famille du défunt par le médecin afin de connaître sa volonté). Accepte l'amendement n° 18 de la commission (correction d'une erreur matérielle). Son amendement n° 79 : consultation de l'Agence de la biomédecine par le ministre chargé de la santé ou par le directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation lors de l'élaboration du schéma d'organisation sanitaire de l'activité de greffes d'organes ; adopté après modification par le sous-amendement n° 122 de la commission qu'il accepte. - **Art. 7 ter** *(Art. L. 1244-6 du code de la santé publique - Campagne de sensibilisation au don d'ovocytes)* (p. 3946) : accepte l'amendement n° 19 de la commission (suppression). - **Art. 8** *(Art. L. 1241-1 à L. 1241-3, L. 1241-4, L. 1241-6, L. 1241-7, L. 1242-1 à L. 1242-3, L. 1243-1 à L. 1243-8, L. 1244-2, L. 1244-4, L. 1244-5 et L. 1245-1 à L. 1245-8 du code de la santé publique et art. 38 du code des douanes - Principes généraux applicables aux prélèvements de tissus ou de cellules et à la collecte de produits issus du corps humain)* (p. 3949, 3950) : ses amendements n° 80 et 81 (cohérence) ; adoptés. Son amendement n° 82 : transfert des compétences du ministre chargé de la santé vers les agences régionales de l'hospitalisation, en matière de déclaration de collections d'échantillons biologiques ; adopté. Ses amendements n° 83, 84, 85, 86, 87 et 88 (coordination) ; adoptés. (p. 3951) : son amendement n° 89 : transfert des compétences du ministre chargé de la santé en matière d'autorisation de cession de collections d'échantillons biologiques vers les agences régionales de l'hospitalisation ; adopté. Accepte l'amendement n° 20 de la commission (coordination). Son amendement n° 90 : cohérence ; adopté après modification par le sous-amendement n° 123 de la commission qu'il accepte. - **Art. 12 bis** *(Art. L. 611-17 à L. 611-20 et L. 613-2-1 du code de la*

*propriété intellectuelle - Conditions de brevetabilité des éléments du corps humain)* (p. 3953, 3954) : s'oppose aux amendements n° 36 de M. Bernard Cazeau (non-brevetabilité du vivant) et de M. Guy Fischer n° 61, 64, 65, 62, 63 et 66 (garanties à l'application du droit des brevets). - **Art. 13** *(Art. L. 4211-8 à L. 4211-10, L. 5121-1, L. 5121-5, L. 5121-20, L. 5121-21, L. 5124-1, L. 5124-13 et L. 5124-13-1 du code de la santé publique - Régime juridique des préparations de thérapie génique et cellulaire xénogénique)* (p. 3956) : accepte l'amendement n° 21 de la commission (coordination). - **Intitulé du chapitre Ier du titre IV** (p. 3957) : s'oppose à l'amendement n° 95 de Mme Anne-Marie Payet (nouvel intitulé - Interdiction du clonage). - **Art. 15** *(Art. L. 16-4 du code civil - Interdiction du clonage reproductif)* (p. 3958) : s'oppose aux amendements n° 37 de M. Bernard Cazeau (interdiction de faire naître un enfant qui ne serait pas directement issu des gamètes d'un homme et d'une femme) et n° 96 de Mme Anne-Marie Payet (interdiction de concevoir ou de faire naître un enfant génétiquement identique à une autre personne vivante ou décédée). - **Art. 17** *(Art. L. 2131-1 à L. 2131-4, L. 2131-4-1 nouveau et L. 2131-5 du code de la santé publique - Diagnostics prénatal et préimplantatoire)* (p. 3959) : s'oppose à l'amendement n° 97 de Mme Anne-Marie Payet (interdiction de recherches sur les embryons dont le diagnostic préimplantatoire aura révélé une anomalie génétique) et accepte l'amendement n° 22 de la commission (cohérence). Sur celui-ci, son sous-amendement n° 120 ; adopté. (p. 3960) : s'oppose aux amendements n° 28 de Mme Anne-Marie Payet (suppression de l'autorisation de créer des bébés médicaments) et de M. François Autain n° 67 (expression indispensable du désir d'enfant) et n° 68 (non-renouvellement de la thérapeutique), et accepte l'amendement n° 23 de la commission (subordination de la réalisation d'un DPI à l'absence d'embryons sains pour le couple). - **Art. 18** *(Art. L. 2141-1 à L. 2141-7, L. 2141-9 à L. 2141-12, L. 2142-1 à L. 2142-4 du code de la santé publique - Assistance médicale à la procréation)* (p. 3962) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 38 de M. Bernard Cazeau (retour au texte adopté en première lecture en ce qui concerne la stimulation de l'ovulation). (p. 3963) : s'oppose à l'amendement n° 39 de M. Bernard Cazeau (évaluation de toute nouvelle technique dans le domaine de l'assistance médicale à la procréation, AMP). (p. 3964) : s'oppose à l'amendement n° 40 de M. Bernard Cazeau (conditions préalables à une demande d'AMP). (p. 3965) : s'oppose aux amendements de Mme Anne-Marie Payet n° 98 (limitation à trois du nombre maximum d'embryons humains pouvant être conçus lors de chaque fécondation in vitro à condition qu'ils soient réimplantés immédiatement et non congelés) et, sur le même objet, n° 99, 100, 101 et 102 (limitation à trois du nombre d'embryons pour une implantation immédiate et interdiction de congélation) et demande le retrait de l'amendement n° 94 de M. Jean-Louis Lorrain (limitation à trois du nombre d'embryons susceptibles d'être implantés à l'occasion d'une AMP). (p. 3966) : s'oppose à l'amendement n° 29 de Mme Anne-Marie Payet (interdiction d'une recherche sur les embryons non transposables). (p. 3967) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 24 de la commission (retour au texte voté en première lecture par le Sénat). - **Art. 19** *(Art. L. 2151-1 à L. 2151-4 du code de la santé publique - Recherche sur l'embryon et les cellules souches embryonnaires humaines)* (p. 3970) : s'oppose à l'amendement n° 42 de M. Bernard Cazeau (suppression de la disposition proscrivant toute constitution d'embryons par transfert de noyau de cellule somatique à des fins thérapeutiques). (p. 3972) : accepte l'amendement n° 25 de la commission (coordination) et s'oppose aux amendements n° 30 de Mme Anne-Marie Payet (interdiction de la recherche sur tout ou partie d'un embryon humain), n° 43 de M. Bernard Cazeau (limites de l'autorisation de la recherche sur l'embryon humain) et de M. François Autain n° 69 (encadrement de la recherche sur l'embryon humain) et n° 70 (prise en compte des progrès scientifiques). S'oppose à l'amendement n° 41 de M. Bernard Cazeau (évaluation de l'opportunité d'autoriser la recherche sur des embryons dans le premier rapport d'activité de l'Agence de la biomédecine). - **Art. 19 bis** *(Rapports en vue d'une évaluation des recherches sur l'embryon et les cellules souches embryonnaires)* (p. 3973) : s'oppose à l'amendement n° 31 de Mme Anne-Marie Payet (évaluation des résultats des recherches sur les cellules souches adultes par L'Agence de la biomédecine et l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques) et accepte l'amendement n° 26 de la commission (précision). - **Art. 20** *(Art. L. 1241-5 nouveau du code de la santé publique - Tissus et cellules embryonnaires ou foetaux issus d'une interruption de grossesse)* (p. 3974) : son amendement n° 117 : consentement de la femme au prélèvement des tissus ou cellules embryonnaires ou foetaux issus d'une interruption de grossesse ; adopté après modification par le sous-amendement n° 124 de la commission qu'il accepte. - **Art. 21** *(Art. 214-1 à 214-4, 215-1 à 215-4, 511-1, 511-1-1, 511-16 à 511-19-3, 511-21 à 511-23, 511-25 et 511-26 du code pénal - Dispositions pénales)* : S'oppose aux amendements de Mme Anne-Marie Payet n° 103 (intitulé du chapitre Ier du sous-titre II du titre Ier du livre II du code pénal - des crimes d'eugénisme et de clonage), n° 104 (suppression de la référence au concept d'organisation) et n° 105 (incrimination de la conception). (p. 3977) : s'oppose aux amendements de M. François Autain n° 72 (substitution de l'expression "une personne de nationalité française" aux mots "un Français") et n° 71 (substitution du mot « scientifiques » au mot « thérapeutiques ») et de M. Bernard Cazeau n° 44 (suppression des sanctions pénales prévues pour le fait de procéder à la conception in vitro ou à la constitution par transfert de cellule somatique d'embryons humains à des fins de recherche) et n° 45 (cohérence). - **Art. 22** *(Coordination)* (p. 3979) : s'oppose à l'amendement n° 106 de Mme Anne-Marie Payet (coordination). (p. 3979) : s'oppose aux amendements n° 46 et 47 de M. Bernard Cazeau (coordination). - **Art. 27** *(Conditions de révision de la loi et évaluation de son application)* (p. 3981) : son amendement n° 121 : mise en place d'un dispositif intermédiaire entre la promulgation de la loi et la mise en place de l'Agence de biomédecine en recourant au décret pour permettre à la recherche de répondre à des appels d'offres européens pour des importations de cellules ; adopté. - **Art. 29** *(Date d'entrée en vigueur des dispositions relatives à la recherche sur l'embryon)* (p. 3983) : accepte l'amendement n° 27 de la commission (précision) et s'oppose à l'amendement n° 48 de M. Bernard Cazeau (intégration dans le processus de révision quinquennale du projet de loi relatif à la bioéthique de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques). - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3985) : remerciements.

- *Commission mixte paritaire (accord)* **[n° 344 (2003-2004)]** - (8 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5467) : hommage au travail parlementaire ainsi qu'au président et au rapporteur de la commission des affaires sociales. Texte équilibré. Recherche sur l'embryon et les cellules embryonnaires. Création de l'agence de biomédecine. Extension du diagnostic préimplantatoire, DPI. Nécessaire évolution du texte. Demande le vote du texte adopté par la commission mixte paritaire.

**- Projet de loi relatif à la politique de santé publique** - *Deuxième lecture* **[n° 278 (2003-2004)]** - (9 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5501, 5502) : travail de la commission des affaires sociales et hommage à son président et aux rapporteurs. Enjeux fondamentaux du texte. Développement de la politique de prévention. Rôle de l'Etat. Objectifs de santé publique figurant dans le rapport annexé. Priorités. Rôle des acteurs régionaux. Améliorations dans le domaine de l'enseignement et de la recherche. Hommage à M. Jean-François Mattei. (p. 5514, 5515) : volonté de traiter de l'ensemble de la santé publique et d'associer la télévision à l'éducation pour la santé. Lutte contre l'obésité. Nécessité d'une meilleure coordination entre l'hôpital et la médecine de ville. Lutte contre la désertification médicale. Problème du suicide chez les jeunes. (p. 5517, 5518) : liens entre la santé et l'environnement. Situation des médecins inspecteurs de santé publique. Favorable à la fusion entre le Haut conseil de la santé publique et le Conseil supérieur d'hygiène publique de France. Enrichissement du texte. Consommation d'alcool chez les jeunes. - **Art. additionnels avant l'art. 1er** : s'oppose à l'amendement n° 72 de M. Gilbert Chabroux (droit à la santé pour tous et égalité d'accès à des soins de qualité sur l'ensemble du territoire). (p. 5521) : s'oppose à l'amendement

n° 73 de M. Gilbert Chabroux (caractère global de la santé). - **Art. 1er** *(Art. L. 1411-1 à L. 1411-5 et L. 1413-1 du code de la santé publique - Politique de santé publique nationale)* (p. 5522) : s'oppose aux amendements de M. Gilbert Chabroux n° 74 et n° 75 (évaluation annuelle de la politique de santé publique par la Conférence nationale de santé). - **Art. additionnel après l'art. 1er** (p. 5523) : s'oppose à l'amendement n° 76 de M. Gilbert Chabroux (rétablissement de l'aide médicale de l'Etat, AME). - **Art. 2** *(Art. L. 1411-10 à L. 1411-13 du code de la santé publique - Politique de santé publique régionale)* (p. 5525, 5526) : accepte les amendements de la commission n° 3 (correction d'une erreur matérielle) et n° 4 (participation des organismes d'assurance maladie complémentaire aux travaux des conférences régionales de santé) et s'oppose à l'amendement n° 77 de M. Gilbert Chabroux (évaluation des actions mises en place afin de réduire les inégalités de santé). - **Art. 3** *(Art. L. 1112-3, L. 1321-6, L. 1331-25, L. 1331-27, L. 1331-28, L. 1332-4, L. 2311-5, L. 3111-3, L. 3111-4, L. 3112-1, L. 3113-1, L. 3114-1, L. 3114-3, L. 3114-4, L. 3114-6, L. 3322-11, L. 3811-6, L. 3812-3, L. 3812-7, L. 5132-4, L. 5231-1 et L. 5231-2 du code de la santé publique - Coordination)* (p. 5527) : son amendement n° 134 : modifications de cohérence consécutives à la mise en place du Haut conseil de la santé publique ; adopté. - **Art. 4** *(Art. L. 1417-1 à L. 1417-5 et L. 3411-4 du code de la santé publique et art. L. 221-1 du code de la sécurité sociale - Institut national de prévention et d'éducation pour la santé)* : accepte l'amendement n° 34 de M. Alain Vasselle (développement de l'éducation à la santé dès l'école primaire). - **Art. additionnel avant l'art. 5** (p. 5528) : s'oppose à l'amendement n° 114 de Mme Valérie Létard (harmonisation des statuts des médecins et pharmaciens hospitaliers et des médecins et pharmaciens de santé publique oeuvrant dans les services de l'Etat ou ses établissements publics). - **Art. additionnel avant l'art. 6 A** (p. 5529) : s'oppose à l'amendement n° 78 de M. Gilbert Chabroux (rétablissement de la définition et des missions de la politique de prévention introduites par la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé). - **Art. additionnels après l'art. 6 A** (p. 5530) : s'oppose à l'amendement n° 79 de M. Gilbert Chabroux (rôle de la médecine scolaire en matière de prévention, d'éducation et de prise en charge sanitaire des enfants). (p. 5531) : demande le retrait des amendements de M. Michel Mercier n° 115 (politique de lutte contre la prématurité), n° 116 et n° 117 (politique de vaccination contre le pneumocoque 23). - **Art. 10** *(Art. L. 3110-1 à L. 3110-5, art. L. 3114-4 et art. L. 1314-4 du code de la santé publique - Gestion des menaces sanitaires graves)* (p. 5533) : s'oppose à l'amendement n° 36 de M. Jack Ralite (réalisation d'office des mesures urgentes en cas de saturnisme ou d'habitats insalubres). - **Art. 13 quater A** *(Art. L. 6133-1, L. 6143-1, L. 6143-4, L. 6145-7 du code de la santé publique et L. 1524-1, L. 1524-2 et L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales - Conditions de participation au capital de sociétés d'économie mixte locales dédiées à l'investissement sanitaire)* (p. 5534) : son amendement n° 41 : cohérence ; adopté. - **Art. 14 A** *(Publicité télévisée en faveur des produits alimentaires)* (p. 5537) : son amendement n° 145 : devoirs des industriels du secteur agro-alimentaire dans le cadre de la politique d'éducation pour la santé à la télévision ; adopté par priorité. (p. 5539, 5540) : volonté de diffuser à la télévision des messages d'éducation pour la santé. (p. 5542) : accepte d'élargir son amendement n° 145 précité aux actions effectuées par les collectivités territoriales. - **Art. 14 BA** *(Interdiction des distributeurs automatiques dans les établissements scolaires)* (p. 5544) : son amendement n° 143 : réglementation de l'installation de distributeurs automatiques dans les établissements scolaires ; adopté par priorité. (p. 5546) : importance du contenu des distributeurs automatiques. - **Art. 14 B** *(Art. L. 214-1 du code de la consommation - Étiquetage des produits alimentaires d'origine industrielle)* (p. 5547) : s'oppose à l'amendement n° 83 de M. Gilbert Chabroux (caractère obligatoire de l'étiquetage nutritionnel pour les produits préemballés). - **Art. additionnels après l'art. 14 B** (p. 5548) : s'oppose à l'amendement n° 84 de M. Gilbert Chabroux (création d'un centre national pour la prévention du suicide). (p. 5549) : s'oppose à l'amendement n° 85 de M. Gilbert Chabroux (rapport du Gouvernement sur les conditions de création d'un Institut national de recherche sur le vieillissement). - **Art. additionnel avant l'art. 14** (p. 5549) : s'oppose à l'amendement n° 121 de M. Michel Mercier (mise en place d'une politique de développement de la nutrition orale et entérale). - **Art. 14 et annexe** *(Rapport d'objectifs)* (p. 5553, 5554) : s'oppose à l'amendement n° 80 de M. Gilbert Chabroux (description, dans le rapport d'objectifs, du financement des programmes de santé publique). (p. 5555) : son amendement n° 138 : clarifications ; adopté. - **Art. 15 bis AA** *(Mesures favorisant le dépistage du cancer au bénéfice des personnes les moins favorisées)* (p. 5557) : accepte l'amendement n° 8 de la commission (rédaction). - **Art. additionnels avant l'art. 16 bis A** (p. 5559) : s'oppose aux amendements identiques n° 98 de M. Gilbert Chabroux et n° 108 de M. Roger Karoutchi (interdiction de toute publicité directe ou indirecte en faveur du tabac) ainsi qu'à l'amendement n° 113 de M. Alain Vasselle (interdiction de toute publicité et de toute promotion en faveur du tabac). Accepte l'amendement n° 152 de la commission (conditions d'homologation du prix de détail des cigarettes). - **Art. 16 bis B** *(Art. L. 3511-3 du code de la santé publique - Renforcement de la lutte contre la propagande, la publicité ou le parrainage en faveur du tabac)* (p. 5560) : son amendement n° 42 : suppression ; adopté. - **Art. 16 ter** *(Rapport au Parlement sur l'organisation d'états généraux de la lutte contre l'alcoolisme)* (p. 5562) : s'oppose à l'amendement n° 86 de M. Gilbert Chabroux (organisation des Etats généraux de la lutte contre l'alcoolisme) et demande le retrait de l'amendement n° 125 de M. Michel Mercier (création d'un Institut national de prévention de l'alcoolisme). - **Art. additionnel après l'art. 17** (p. 5564) : accepte l'amendement n° 35 de M. Jean Chérioux (suppression du privilège fiscal institué en contrepartie de l'extinction des droits acquis des bouilleurs de cru). - **Art. 17 bis A** *(Art. 1613 bis du code général des impôts - Fiscalité des boissons composées d'un mélange d'alcools)* : son amendement n° 61 : taxation des boissons "premix" et "alcopops" ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 17 bis A** (p. 5566) : accepte les amendements sur le même objet n° 20 de Mme Anne-Marie Payet et n° 87 de Mme Gisèle Printz (campagnes d'information sur la prévention du syndrome d'alcoolisation foetale). (p. 5567, 5568) : demande le retrait de l'amendement n° 22 de Mme Anne-Marie Payet (diffusion d'un message à caractère sanitaire en direction des femmes enceintes financé par les annonceurs de publicité de boissons alcooliques). - **Art. 17 ter A** *(Fiscalité des boissons alcoolisées et sucrées)* (p. 5569) : son amendement n° 62 : suppression ; adopté. - **Art. 18** *(Art. L. 5121-12, L. 5126-2 et L. 5126-3 du code de la santé publique - Modification de la législation relative aux médicaments)* (p. 5570) : accepte les amendements de la commission n° 11 (coordination) et n° 12 (cohérence). - **Art. additionnels avant l'art. 18 ter** (p. 5571, 5572) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 23 de Mme Anne-Marie Payet et n° 88 de Mme Gisèle Printz (mise en place de séances d'information dans les collèges et les lycées pour sensibiliser les jeunes à la nécessité de ne pas consommer d'alcool durant la grossesse) et accepte l'amendement n° 24 de Mme Anne-Marie Payet (formation des professionnels de santé et des services médico-sociaux aux effets de l'alcool sur le foetus). - **Art. 18 ter** *(Art. L. 312-17 du code de l'éducation - Information sur les conséquences de la consommation de drogues)* (p. 5573) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 89 de M. Gilbert Chabroux (prise en compte des effets de toutes les drogues sur la santé). - **Art. 18 quater** *(Usage du titre de psychothérapeute)* (p. 5577) : s'oppose à l'amendement n° 90 de M. Gilbert Chabroux (suppression), accepte l'amendement n° 13 de la commission (nouvelle rédaction de l'article prévoyant l'inscription sur une liste des professionnels pouvant user du titre de psychothérapeute) et, sur celui-ci, s'oppose au sous-amendement n° 66 de M. Adrien Gouteyron. - **Art. additionnels après l'art. 19 bis** (p. 5582) : s'oppose aux amendements de M. Gilbert Chabroux n° 91 (création d'une agence nationale de la santé au travail) et n° 92 (rapport au Parlement sur les conditions de création de l'agence). - **Art. 34** *(Art. L. 1334-2 du code de la santé publique - Délais de réalisation des travaux)* (p. 5584) : son amendement n° 56 : rectification d'une erreur matérielle ; adopté. -

**Art. additionnel après l'art. 39** (p. 5585) : son amendement n° 47 : mention sur les baladeurs des risques sanitaires engendrés par leur écoute prolongée à pleine puissance ; adopté. - **Art. 39 bis A** *(Coordination)* : son amendement n° 133 : coordination ; adopté. - **Art. 39 bis C** *(Art. L. 1333-17-1, L. 1333-17-2, L. 1333-4, L. 1336-1-1, L. 1336-6 et L. 1421-2 du code de la santé publique, art. L. 231-7-2, L. 231-7-3 et L. 263-13 du code du travail, art. 77, 107 et 140 du code minier - Désignation et compétence des inspecteurs de la radioprotection)* (p. 5587) : son amendement n° 132 : clarification ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 41** : ses amendements n° 43 (missions de l'Ecole des hautes études en santé publique), et n° 48 (moyens attribués à l'Ecole des hautes études en santé publique) ; adoptés. - **Art. 42** *(Art. L. 1121-1 à L. 1121-17 du code de la santé publique - Principes généraux de protection des personnes participant à une recherche biomédicale)* (p. 5590) : accepte l'amendement n° 14 de la commission (mise en place d'une réglementation allégée dans les recherches confondues avec les soins courants), sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 142 ; adopté. Ses amendements n° 45 (suppression de la définition de l'investigateur principal) ; et n° 44 (responsabilité de l'Etat lorsque celui-ci est promoteur des conséquences dommageables de la recherche pour les participants) ; adoptés. (p. 5591) : s'oppose à l'amendement n° 93 de M. Gilbert Chabroux (modalités de prise en charge médicale en fin de recherche lorsque le pronostic vital de la personne est engagé). Son amendement n° 135 : possibilité de conditionner et d'étiqueter des médicaments expérimentaux dans un lieu situé en dehors d'un établissement de soins lorsque la recherche est menée dans ce lieu ; adopté. Accepte l'amendement n° 15 de la commission (communication des protocoles de recherche aux seules associations agréées). (p. 5592) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 37 de M. Guy Fischer (renforcement de la transparence de la recherche biomédicale). - **Art. 43** *(Art. L. 1122-1 et L. 1122-2 du code de la santé publique - Règles de consentement de la personne se prêtant à une recherche biomédicale)* (p. 5593) : accepte l'amendement n° 16 de la commission (suppression de la disposition prévoyant l'information des résultats individuels de la recherche à la demande de la personne concernée). (p. 5594) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 99 de M. François Autain (interdiction de toute recherche biomédicale sur des personnes majeures hors d'état d'exprimer leur consentement en cas de risque sérieux d'atteinte à la vie privée ou à l'intégrité du corps humain). - **Art. 44** *(Art. L. 1123-1 à L. 1123-3 et L. 1123-6 à L. 1123-12 du code de la santé publique - Comités de protection des personnes, CPP)* (p. 5596) : ses amendements n° 146 (coordination) ; et n° 136 (précision) ; adoptés. (p. 5597) : accepte l'amendement n° 17 de la commission (assouplissement de la procédure d'enregistrement des recherches destinées à améliorer la qualité des soins ou réduire les dépenses de santé). - **Art. 46** *(Art. L. 1125-1 à L. 1125-5 du code de la santé publique - Dispositions particulières à certaines recherches biomédicales)* : Ses amendements n° 147 et 148 (coordination avec le projet de loi relatif à la bioéthique) ; et n° 51 (modification du renvoi à un règlement CEE) ; adoptés. - **Art. additionnel après l'art. 50** (p. 5598) : son amendement n° 149 : coordination avec le projet de loi relatif à la bioéthique ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 51** (p. 5599) : s'oppose à l'amendement n° 94 de M. Gilbert Chabroux (mise en place d'un dispositif d'évaluation des compétences professionnelles). - **Art. additionnel avant l'art. 52** (p. 5600) : accepte l'amendement n° 19 de M. Nicolas About (harmonisation des pratiques médico-légales). - **Art. additionnels après l'art. 55** (p. 5602) : son amendement n° 60 : coordination consécutive au rétablissement de l'ordre professionnel des masseurs-kinésithérapeutes ; adopté. (p. 5604) : sur les amendements de M. Michel Mercier, accepte le n° 130 (création d'un ordre des pédicures-podologues) et s'oppose au n° 129 (pratique de la profession de diététicien). - **Art. 55 bis** *(Coordination)* (p. 5605) : son amendement n° 151 : coordination ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 56** : son amendement n° 64 : incorporation dans le code de la santé publique du diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière ; adopté. - **Art. 60** *(Art. L. 1221-13 et L. 1223-1 du code de la santé publique - Hémovigilance)* : son amendement n° 150 : rédaction ; adopté. - **Art. 72** *(Art. L. 162-17 du code de la sécurité sociale et L. 5123-2 du code de la santé publique - Conditions d'inscription d'un médicament au remboursement)* (p. 5606) : son amendement n° 46 : mise en place d'un dispositif de suivi des patients traités ; adopté. - **Art. 79** *(Prolongation d'activité des praticiens hospitaliers)* (p. 5607) : demande le retrait de l'amendement n° 111 de la commission (application aux professeurs des universités praticiens hospitaliers de la mesure de prolongation d'activité). - **Art. additionnels après l'art. 79** (p. 5608) : son amendement n° 68 : correction d'une erreur matérielle ; adopté. (p. 5609) : demande le retrait de l'amendement n° 95 de M. Gilbert Chabroux (intégration de l'installation des professionnels de santé dans les schémas d'organisation sanitaire). Accepte l'amendement n° 2 de la commission (assouplissement des conditions d'exercice des directeurs adjoints des laboratoires d'analyse de biologie médicale). Son amendement n° 67 : limite d'âge des médecins hospitaliers et hospitalo-universitaires ; adopté. - **Art. 80** *(Art. L. 5131-8, L. 5131-9 et L. 5131-10 du code de la santé publique - Mise en oeuvre d'un système de cosmétovigilance)* (p. 5610) : son amendement n° 141 : précisions apportées au système de cosmétovigilance ; adopté. - **Art. 82** *(Art. L. 6133-1 et L. 6133-2 du code de la santé publique - Rémunération des médecins libéraux exerçant dans le cadre d'un groupement de coopération sanitaire, GCS)* (p. 5611) : son amendement n° 55 : cohérence ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 83** (p. 5611) : son amendement n° 52 : validation d'un concours d'entrée à l'école de sages-femmes du centre hospitalier universitaire de Strasbourg ; adopté. - **Art. 84** *(Rapport au Parlement sur la création d'un fonds de garantie pour les bénéficiaires des conventions dites Belorgey)* (p. 5612) : accepte l'amendement n° 18 de la commission (report de la date de remise du rapport). - **Art. additionnels après l'art. 84** : son amendement n° 57 : vérification de la connaissance de la langue française dans le cadre de l'inscription au tableau des ordres professionnels par le conseil des différents ordres ; adopté. (p. 5613) : ses amendements n° 54 (modalités d'exercice de la médecine en France par les ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne), et n° 53 (contrôle des diplômes des professions médicales et des pharmaciens par les ordres professionnels) ; adoptés. (p. 5614) : ses amendements n° 137 (cohérence juridique), et n° 144 (application des obligations relatives aux produits cosmétiques aux produits utilisés pour effectuer des tatouages) ; adoptés. (p. 5615) : ses amendements n° 39 (coordination), n° 38 (correction d'une erreur matérielle), n° 49 (réparation d'une omission) : adoptés. (p. 5616) : son amendement n° 131 : mise en conformité avec le droit européen des marchés publics du dispositif de publicité et de mise en concurrence applicable aux baux emphytéotiques prévus par le plan "Hôpital 2007" ; adopté. (p. 5617) : son amendement n° 40 : mise en conformité de la législation française avec la décision de la Cour de justice des Communautés européennes en ce qui concerne l'activité des laboratoires installés dans un autre Etat membre ; adopté. Ses amendements n° 58 (prorogation de la durée du mandat des membres des commissions statutaires des praticiens hospitaliers), et n° 59 (substitution transitoire des instances ordinales actuellement en fonction aux nouvelles instances) ; adoptés. (p. 5618) : son amendement n° 63 : prise en compte du remplacement du fonds d'investissement pour la modernisation des hôpitaux, FIMHO, par le fonds de modernisation des établissements de santé publics et privés, FMESPP ; adopté. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 96 de M. Gilbert Chabroux (rapport sur les conditions de création de services de promotion de la santé). (p. 5619) : s'oppose à l'amendement n° 97 de M. Jean-Pierre Sueur (prise en compte des effets du distilbène). Son amendement n° 140 : mesure transitoire pour valider juridiquement les nominations des représentants des usagers du système de santé prévues par la loi relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé ; adopté. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5621) : remerciements. Nécessité d'une véritable culture de santé publique.

**- Projet de loi relatif à l'assurance maladie [n° 420 (2003-2004)]** - (22 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5861, 5863) : défi de sauver le modèle de protection sociale et de préparer l'avenir. Triple crise de l'assurance maladie : financière avec un déficit pour 2004 de près de 13 milliards d'euros menaçant sa pérennité ; crise de légitimité : absence de véritable dialogue entre les acteurs ; crise d'organisation : impossibilité de savoir qui gère réellement. Rapport du Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie. Hommage à Jean-François Mattei pour la mise en oeuvre d'une première phase de concertation. Intensité des échanges dans un délai très court pour élaborer cette réforme justifiée par l'urgence. Priorité à l'organisation du système de soins. Souci de cohérence. Instauration du dossier médical personnel. Renforcement pertinent par l'Assemblée nationale de la protection des données contenues dans ce dossier. Mise en place du médecin traitant. Renforcement nécessaire du lien entre la médecine de ville et l'hôpital. Harmonisation souhaitable à l'échelon régional. Souci de promouvoir la qualité des soins. Nécessité d'évaluer l'utilité médicale d'un acte et d'optimiser les choix pour l'admission au remboursement. Rôle central de la Haute Autorité de santé. Clarification souhaitable au cours du débat de l'articulation entre la Haute Autorité et l'agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé, ANAES. Confiant dans l'engagement attendu des professionnels de santé pour relever le défi de la qualité. Mise en place d'une nouvelle gouvernance de l'assurance maladie. Délégation de nouvelles compétences aux caisses. Définition des taux de remboursement. Participation accrue au comité économique des produits de santé et aux décisions prises par l'Etat s'agissant de l'hôpital. Réforme des instances dirigeantes. Instauration d'un dialogue avec les organismes complémentaires. Rénovation du dialogue entre les professionnels de santé et les caisses. (p. 5864) : instauration d'une procédure d'arbitrage. Droit d'opposition des syndicats majoritaires. Retour attendu à l'équilibre sur la période 2005-2007 avec un effort de redressement de 15 milliards d'euros. Plan ambitieux de régulation médicalisée, à l'opposé d'un énième plan de mesures comptables. Souci d'efficience et de qualité des soins. Valorisation des comportements responsables. Respect d'équité dans le partage de l'effort demandé. (p. 5909, 5910) : réponse aux orateurs. Economies substantielles attendues de la mise en place d'une gouvernance efficace de l'assurance maladie. Amélioration de la qualité de la formation médicale continue. Compensation désormais obligatoire des éventuels transferts de charges à la sécurité sociale. Mise en place des missions régionales de santé dans les meilleurs délais. Favorable à l'intégration de l'ANAES au sein de la Haute Autorité. Opposé au relèvement de la CRDS qui pénaliserait le retour de la croissance et le pouvoir d'achat des Français. Souci de prévention. Projet de loi relatif à la politique de santé publique. Annonce d'un volet important sur la santé au travail dans le projet de loi de M. Borloo. Garantie de confidentialité à propos du dossier médical personnel. Généralisation d'ici à la fin de 2006 ou au début de 2007. Souci de favoriser des parcours de soins cohérents et non pas d'aboutir à une double peine s'agissant du médecin traitant. Contribution de l'aide à l'acquisition d'une couverture complémentaire à l'atténuation de l'effet de seuil de la CMU. Conditionnement du transfert de la dette à la CADES à l'accompagnement d'une réforme structurelle. Difficultés de certaines spécialités. Création du Conseil national de la chirurgie et instauration d'un dispositif relatif aux contrats d'assurance. (p. 5911, 5914) : réforme innovante. Choix d'un partenariat entre les régimes de base et les régimes complémentaires et non pas d'un déremboursement massif. Opposé à toute remise en cause du paiement à l'acte. Confirme l'intégration de la réforme de la gouvernance hospitalière dans le projet de loi habilitant le Gouvernement à simplifier le droit. Confiant dans la capacité des médecins à adhérer à l'ensemble des dispositifs. Acceptation de sanctions individuelles. Nécessité d'enrayer la promotion intensive du médicament. Charte de qualité des pratiques professionnelles des visiteurs médicaux. Nécessité de travailler en bonne intelligence avec l'industrie du médicament afin de préserver l'innovation et de maintenir la consommation de médicaments à un niveau raisonnable. Intérêt des suggestions sur le regroupement des trois caisses. Utilité du comité d'alerte pour anticiper les dérives des dépenses. Favorable à l'adaptation du texte aux spécificités des TOM et des DOM. S'inscrit en faux sur l'absence de l'hôpital dans la réforme. Inclusion des pratiques hospitalières dans l'évaluation des pratiques. Défavorable à la prise en charge par les organismes complémentaires de la contribution d'un euro destinée à favoriser un acte de responsabilisation. Situation de la Caisse des Français de l'étranger. Exemple d'absence de fatalité dans la progression des dépenses et de possibilité de responsabiliser les comportements. Ouvert aux propositions d'amélioration du texte. - **Exception d'irrecevabilité** (p. 5917) : s'oppose à la motion n° 559 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité. Absence de contradiction avec les règles constitutionnelles. Dénie toute régression au travers de la maîtrise médicalisée et de la responsabilisation du patient. Préoccupation pertinente en matière de confidentialité du dossier médical. Réaffirme la volonté de préserver le système actuel protégé de toute logique de concurrence. - **Question préalable** (p. 5920-5921) : s'oppose à la motion n° 108 de M. Jean-Pierre Sueur tendant à opposer la question préalable. Réponse sur la "caricature des chiffres" et la réalité du passé. Crédibilité des économies escomptées. Déclarations du directeur de la CNAM et d'importants économistes. Vote favorable du conseil d'administration de l'ACOSS. Intérêt des propos concernant la liberté d'installation des médecins. Réflexion en cours sur les régions médicalement désertifiées. Remboursement escompté de la dette dès 2012. - **Demande de renvoi à la commission** (p. 5925) : s'oppose à la motion n° 109 de M. Claude Domeizel tendant au renvoi à la commission. - **Demande de réserve** : accepte la demande de réserve de la commission.

- **Suite de la discussion** (23 juillet 2004) - **Art. 1er** *(Art. L. 111-2-1 du code de la sécurité sociale - Principes fondateurs de l'assurance maladie)* (p. 5942, 5943) : s'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 325 (moyens d'existence pour tous garantis par la sécurité sociale), n° 326 (principe de couverture intégrale des dépenses de soins), n° 327 (garantie d'un haut niveau de protection sociale), n° 328 (principe de réciprocité de la contribution solidaire), n° 329 (répartition de l'offre de soins sur l'ensemble du territoire garantie par l'Etat), n° 330 (reconnaissance des missions préventives du système de soins), n° 332 (réduction des inégalités sociales et géographiques) et n° 331 (gestion de la ressource par les régimes d'assurance maladie dans le strict intérêt des assurés sociaux), ainsi qu'à l'amendement n° 29 de M. Georges Othily (mesures d'exception pour l'outre-mer) et à l'amendement n° 119 de M. Gilbert Chabroux (protection indépendante des situations d'âge et de santé). S'oppose au sous-amendement n° 118 de M. Gilbert Chabroux (refus de l'introduction des assurances privées dans la couverture maladie de base), déposé sur l'amendement n° 35 de la commission (réécriture de l'article 1er). - **Art. 2 A** *(Secret médical)* (p. 5946) : accepte l'amendement n° 560 de la commission (habilitation et responsabilité du médecin pour l'information de la famille). - **Art. additionnels avant l'art. 2** (p. 5947) : s'oppose à l'amendement n° 128 de M. Gilbert Chabroux (réunion d'une conférence nationale sur la profession médicale pour la mise en place d'un plan global de formation, de revalorisation, de qualification et d'emplois). Réformes engagées par le Gouvernement sur les professions médicales et paramédicales. (p. 5948, 5949) : s'oppose à l'amendement n° 129 de M. Gilbert Chabroux (développement des réseaux de santé). - **Art. 2** *(Art. L. 161-31, L. 161-45 à L. 161-47, L. 162-1-1 à L. 162-1-6 du code de la sécurité sociale - Dossier médical personnel)* (p. 5962) : son amendement n° 565 : consultation des ordres des professions de santé ; adopté. (p. 5966, 5969) : s'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 353 (suppression), n° 372 (encadrement des conditions de stockage et de mise à disposition des données), n° 366 (droit de rectification et de suppression du "citoyen-patient"), n° 367 (information du patient sur chaque nouvelle donnée intégrée au dossier médical), n° 368 (principe de non-communication à des tiers du dossier médical personnel même avec l'accord du titulaire du dossier), n° 369 (conditions d'interdiction d'accès au dossier médical même avec le consentement du patient), n° 363 (report de l'entrée en vigueur du dossier médical personnalisé), n° 364 (conséquence) et n° 373 (repli), et de M. Gilbert Chabroux n° 130 (objectif

d'optimisation de la qualité des soins), n° 131 (référence aux réseaux de santé), n° 132 (participation des associations d'usagers à la définition du dossier médical personnel), n° 134 (statut des hébergeurs), n° 135 (information préalable du patient sur la nature de ses droits en application de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 et de la loi du 4 mars 2002 sur le droit des malades), n° 137 (interdiction de la communication à des tiers même avec le consentement de l'assuré) et n° 140 (hiérarchisation de l'accès aux informations contenues dans le dossier médical personnel). S'oppose aux amendements respectivement identiques de Mme Michelle Demessine et de M. Gilbert Chabroux n° 357 et n° 133 (création d'un établissement public des données de santé ayant l'exclusivité de l'hébergement du dossier médical personnel), n° 358 et n° 136 (suppression de la subordination du remboursement à l'autorisation du patient d'accéder à son dossier médical personnel), n° 371 et n° 139 (utilisation simultanée de la carte professionnelle et de la carte du patient pour l'identification), n° 370 et n° 138 (accès différencié des professionnels de santé aux informations) ainsi qu'à l'amendement n° 247 de M. Michel Mercier identique au n° 141 de M. Gilbert Chabroux (responsabilité pénale de l'hébergeur). Demande le retrait des amendements de M. Michel Mercier n° 245 (agrément des hébergeurs de données) et n° 246 (application des nouvelles dispositions aux seuls médecins disposant de l'équipement nécessaire et ayant reçu la formation appropriée) ainsi que des amendements de M. Jean-Claude Etienne n° 7 (utilisation à titre transitoire de la carte Vitale) et de M. Serge Franchis n° 319 (création d'un volet spécifique pour les troubles psychiatriques) et n° 320 (accessibilité du volet spécifique des soins psychiatriques aux seuls professionnels de santé spécialisés en psychiatrie). Accepte les amendements n° 365 de Mme Michelle Demessine (inscription dans le dossier médical de la volonté du patient en matière de prélèvement d'organes) et n° 4 de M. Jean-Pierre Cantegrit (non-application du dossier médical personnel aux Français de l'étranger). Respect de la confidentialité des dossiers. Conformité de cette loi à celle du 4 mars 2004 sur le droit des malades. (p. 5973) : mise en place d'un dispositif financièrement incitatif d'autorisation d'accès au dossier médical. Maintien de la responsabilité du médecin. - **Art. additionnel après l'art. 2** (p. 5973) : s'oppose à l'amendement n° 142 de M. Gilbert Chabroux (exclusion des professionnels de santé et des assurés du financement du dossier médical personnel). - **Art. 2 bis** *(Art. L. 1111-8 du code de la santé publique - Cession de données de santé)* (p. 5974) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 143 de M. Gilbert Chabroux et n° 375 de Mme Michelle Demessine (remplacement du caractère nominatif des données de santé par la notion de données identifiantes). - **Art. additionnel avant l'art. 2 ter** (p. 5975) : s'oppose à l'amendement n° 374 de Mme Michelle Demessine (remplacement du numéro d'inscription des personnes au répertoire national d'identification par un numéro non signifiant). - **Art. 2 ter** *(Art. L. 161-36-4 du code de la sécurité sociale - Identification de l'assuré dans le cadre du dossier médical personnel)* (p. 5976) : sur l'amendement de la commission des finances saisie pour avis n° 17 (définition d'un identifiant santé indépendant du numéro d'inscription des personnes au répertoire national d'identification) qu'il accepte, son sous-amendement n° 568 ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 2 ter** (p. 5977) : accepte l'amendement n° 8 de M. Jean-Claude Etienne (exclusion des notes des professionnels de santé du champ d'application de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés). - **Art. additionnel avant l'art. 3** (p. 5978) : s'oppose à l'amendement n° 377 de Mme Michelle Demessine (suppression des dispositions encadrant les affections de longue durée, ALD). - **Art. 3** *(Art. L. 322-3 et L. 324-1 du code de la sécurité sociale - Prise en charge des patients atteints d'une pathologie chronique ou sévère)* (p. 5981) : accepte l'amendement n° 145 de M. Gilbert Chabroux (consultation des associations d'usagers et de malades pour la définition des protocoles) sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 567 ; adopté. (p. 5984, 5985) : amélioration de la coordination des soins. Sur les amendements de Mme Michelle Demessine, s'oppose aux n° 382 (suppression), n° 379, 380 et 381 (supression partielle), n° 383 (suppression de la compétence de la Haute Autorité de santé pour déterminer les actes et prestations nécessaires au traitement des ALD), n° 385 (cohérence), n° 387 (possibilité pour le patient de se faire assister de la personne de son choix), n° 388 (assouplissement des conditions d'encadrement de la prise en charge des ALD), n° 390 (qualification de la consultation conduisant à la signature du protocole), n° 389 (suppression de l'obligation faite au médecin de certifier qu'il a pris connaissance du protocole) et n° 384 (suppression de la disposition prévoyant la participation des assurés en cas de consultation de médecin extérieur au réseau de santé ou au dispositif coordonné de soins), et demande le retrait du n° 386 (possibilité pour le patient de demander la révision du protocole). S'oppose à l'amendement n° 146 de M. Gilbert Chabroux (possibilité pour le patient de se faire assister de la personne de son choix) et accepte l'amendement n° 36 de la commission (rédaction). - **Art. additionnel après l'art. 3** (p. 5988) : s'oppose à l'amendement n° 147 de M. Gilbert Chabroux (rémunération du médecin traitant constituée d'une part forfaitaire en complément du paiement à l'acte). - **Art. 4** *(Art. L. 162-5-3 du code de la sécurité sociale - Médecin traitant)* (p. 5993) : accepte l'amendement n° 310 de M. Nicolas About (coordination des dispositions relatives au médecin référent et au médecin traitant) sous réserve de l'adoption de son sous-amendements n° 569 ; adopté. (p. 5995, 5997) : s'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 391 (suppression), n° 395 (indication facultative du médecin traitant), n° 392 (possibilité pour chaque assuré de changer de médecin par simple déclaration), n° 393 (suppression de la disposition prévoyant une majoration de la participation des assurés n'ayant pas choisi de médecin traitant), n° 394 (accès direct à certaines spécialités) et n° 396 (libre accès au médecin gynécologue) ainsi qu'aux amendements de M. Gilbert Chabroux n° 148 (modalités de mise en oeuvre des dispositions relatives au médecin traitant) et n° 149 (suppression de la disposition prévoyant une majoration de la participation des assurés n'ayant pas choisi de médecin traitant). Demande le retrait des amendements n° 30 de M. Georges Othily (prise en compte de la spécificité de l'outre-mer), n° 304 de M. Marcel-Pierre Cléach (accès direct des femmes au gynécologue de leur choix), n° 248 de M. Michel Mercier (mise en oeuvre des dispositions relatives au médecin traitant) et, au profit de l'amendement précité n° 310, de l'amendement n° 243 de M. Jean-Claude Etienne (choix du médecin traitant induit du choix du médecin référent). Amélioration indispensable de la coordination des soins. Possibilité de consulter le médecin de son choix en cas d'urgence. Maintien du principe de la liberté d'installation. Engagement solennel d'accès direct à la gynécologie, la pédiatrie et l'ophtalmologie. (p. 5998) : accepte la réserve demandée par le président de la commission des affaires sociales. - **Rappel au règlement** (p. 5999) : intervient sur le rappel au règlement de M. Jean-Pierre Sueur. Volonté d'information des Français sur les mesures votées à l'Assemblée nationale. - **Art. 5** *(Art. L. 162-5 du code de la sécurité sociale - Dépassements d'honoraires des médecins)* (p. 6003, 6005) : s'oppose aux amendements identiques n° 150 de M. Gilbert Chabroux et n° 403 de Mme Michelle Demessine (suppression). Accepte les amendements n° 322 de M. Jacques Pelletier (rôle central du médecin traitant dans la coordination des soins), n° 311 de M. Gérard Dériot (suppression de la référence aux spécialités médicales pour les possibilités de dépassement d'honoraires), n° 37 de la commission (rédaction), et de la commission saisie pour avis n° 18 (rédaction). S'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 404, 405, 406, 407 et 408 (possibilité de consultation directe des psychiatres, pédiatres, gynécologues, chirurgiens-dentistes et ophtalmologistes) et n° 409 (suppression partielle). Responsabilisation des patients dans un parcours personnalisé. Taux de remboursement d'une consultation chez un spécialiste conventionné. (p. 6006) : mauvais fonctionnement du système des médecins référents. - **Art. additionnel après l'art. 5** (p. 6007) : accepte les amendements identiques n° 300 de M. Daniel Hoeffel et n° 549 de Mme Gisèle Printz (prise en compte des spécificités du régime local d'Alsace-Moselle). - **Art. 6** *(Art. L. 162-14-1 du code de la sécurité sociale - Accords conventionnels interprofessionnels)* (p. 6008) : s'oppose aux amendements de

Mme Michelle Demessine n° 411 (validation des accords interprofessionnels par les organisations professionnelles disposant de la majorité des voix) et n° 410 (conditions d'aides financières accordées aux professionnels incluses dans les accords). - **Art. 7** *(Art. L. 183-1-1 du code de la sécurité sociale, L. 6113-2 et L. 6114-3 du code de la santé publique - Promotion des bonnes pratiques)* (p. 6010, 6011) : s'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 412 (suppression), n° 413 (contractualisation des URCAM), n° 414 (suppression du mécanisme de récompense prévoyant le reversement d'une partie des économies réalisées aux établissements économes) et n° 415 (suppression de la contractualisation à l'échelon local). Accepte les amendements de la commission n° 38 (consultation des conseils de l'ordre concernés sur la déontologie des dispositions figurant dans les accords) et n° 39 (rédaction) et demande le retrait de l'amendement n° 249 de M. Michel Mercier identique à l'amendement n° 414 précité. - **Art. 8** *(Art. L. 162-4-2 du code de la sécurité sociale - Évaluation et amélioration des pratiques professionnelles médicales)* (p. 6012) : sur l'amendement n° 40 de la commission (obligation d'évaluation individuelle des pratiques professionnelles étendue à l'ensemble des médecins) qu'il accepte, son sous-amendement n° 570 ; adopté. (p. 6013) : estime les amendements n° 255 de M. Michel Mercier (procédure d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles étendue à l'ensemble du corps médical) et n° 416 de Mme Michelle Demessine (information du patient sur la participation du médecin à une démarche individuelle ou collective d'évaluation des pratiques professionnelles) satisfaits par l'amendement précité n° 40 de la commission. - **Art. additionnels après l'art. 8** : demande le retrait de l'amendement n° 10 de M. Jean-Claude Etienne (reconnaissance universitaire de la télémédecine). Importance de la télémédecine. Définition des formations diplômantes du domaine du règlement. (p. 6014) : s'oppose à l'amendement n° 160 de M. Gilbert Chabroux (mise en place par les URCAM de plates-formes d'appel permettant aux assurés sociaux de contacter des médecins et du personnel paramédical et médico-social). S'oppose à l'amendement n° 417 de Mme Michelle Demessine (rapport au Parlement sur l'évaluation des bonnes pratiques médicales). - **Art. 8 bis** *(Art. L. 1142-9 du code de la santé publique - Création d'un observatoire des risques médicaux)* (p. 6015) : sur l'amendement n° 41 de la commission (mission de l'observatoire) qu'il accepte, son sous-amendement n° 571 ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 418 de Mme Michelle Demessine (interdiction pour l'observatoire de sous-traiter des informations à caractère confidentiel). - **Art. 8 ter** *(Art. L. 1414-1, L. 1414-3-3, L. 1414-11 et L. 4135-1 du code de la santé publique - Accréditation des médecins exerçant en établissement de santé)* (p. 6017) : accepte les amendements de la commission n° 42, 43 et 44 (mission d'accréditation confiée à la Haute autorité de santé) et n° 45 (aide à la souscription d'une assurance réservée aux seuls médecins déjà titulaires de l'accréditation ou engagés dans une procédure de renouvellement de leur accréditation). - **Art. 8 quater** *(Art. L. 162-4-2-1 du code de la sécurité sociale - Prise en charge par l'assurance maladie de produits de substitution aux opiacés)* : Refus de stigmatiser les toxicomanes par une procédure spécifique. - **Art. 9** *(Art. L. 162-1-11 du code de la sécurité sociale - Information des assurés)* (p. 6018) : son amendement n° 564 : suppression de la référence à l'information des assurés sur la participation des professionnels de santé à la formation conventionnelle ; adopté. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 250 de M. Michel Mercier (association des représentants des familles des usagers à la mission d'information des assurés sociaux). - **Art. additionnel après l'art. 9** : s'oppose à l'amendement n° 161 de M. Gilbert Chabroux (rôle de la Conférence nationale de santé). - **Art. 9 bis** *(Certification des sites Internet dédiés à la médecine)* (p. 6019) : accepte l'amendement n° 46 de la commission (suppression). - **Art. 9 ter** *(Numéro d'appel national délivrant des informations sur l'offre médicale)* : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 47 de la commission et n° 420 de Mme Michelle Demessine (suppression). - **Art. 10** *(Art. L. 314-1 du code de la sécurité sociale - Liquidation médicalisée)* (p. 6021) : s'oppose aux amendements identiques n° 162 de M. Gilbert Chabroux et n° 421 de Mme Michelle Demessine (suppression). Accepte l'amendement n° 297 de M. Jean-Marc Juilhard (organisation du contrôle médical propre à chaque régime obligatoire d'assurance maladie). S'oppose à l'amendement n° 422 de Mme Michelle Demessine (suppression de la recherche en responsabilités respectives de l'assuré et du professionnel de santé).

- **Suite de la discussion** (24 juillet 2004) - **Art. 11** *(Art. L. 322-2, L. 322-4, L. 325-1 et L. 432-1 du code de la sécurité sociale - Création d'une contribution forfaitaire à la charge des assurés)* (p. 6041, 6043) : (p. 6040, 6041) : s'oppose aux amendements identiques n° 168 de M. Gilbert Chabroux et n° 433 de Mme Michelle Demessine (suppression). Sur les amendements de M. Michel Mercier, demande le retrait du n° 301 (extension aux prestations de transport sanitaire de la participation forfaitaire des assurés) et s'oppose aux n° 251 (majoration de la prise en charge de l'assuré par l'assurance maladie) et n° 252 (détermination du montant de la participation forfaitaire par la loi de financement de la sécurité sociale). S'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 423 (suppression du I de l'article instituant une participation forfaitaire sur chaque acte à la charge des assurés sociaux), n° 435 (exclusion du champ d'application de la contribution forfaitaire des actes effectués par un médecin dans un établissement ou un centre de santé), n° 434 (exclusion du champ d'application de la contribution forfaitaire des actes faisant suite à une hospitalisation), n° 436 (exclusion du champ d'application de la contribution forfaitaire des actes de biologie médicale), n° 437 (charge d'une seule participation forfaitaire pour un assuré bénéficiant au cours d'une même journée de plusieurs actes médicaux effectués par un même professionnel), n° 438 (précision de la notion d'ayant droit mineur), n° 425 (exonération des personnes bénéficiaires du minimum vieillesse de la participation forfaitaire), n° 426 (exonération des personnes atteintes d'une affection de longue durée de la participation forfaitaire), n° 427 (exonération des étudiants de la participation forfaitaire), n° 428 (exonération des personnes bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé de la participation forfaitaire), n° 430 (exonération des personnes bénéficiaires d'une pension d'invalidité de la participation forfaitaire), n° 431 (suppression du III de l'article visant à interdire au régime local d'assurance maladie complémentaire obligatoire du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, de prendre en charge la participation forfaitaire), n° 429 (suppression du IV visant à appliquer la franchise évolutive aux accidentés du travail) et n° 432 (cohérence). Accepte l'amendement n° 48 de la commission (modalités de récupération par les caisses d'assurance maladie de la participation forfaitaire due par l'assuré ou un ayant droit). (p. 6045) : engagement de prise en compte de la question de la participation forfaitaire des titulaires de l'AAH dans le projet de loi sur le handicap. - **Art. additionnel après l'art. 11** (p. 6052) : s'oppose à l'amendement n° 439 de Mme Michelle Demessine (suppression du forfait hospitalier). - **Art. 12** *(Art. L. 161-31, L. 162-4-3 et L. 162-21 du code de la sécurité sociale - Accès des professionnels de santé aux informations détenues par les caisses d'assurance maladie et contrôle de l'utilisation de la carte Vitale)* (p. 6055) : son amendement n° 572 : informations nécessaires aux interventions d'urgence portées sur la carte Vitale ; adopté. (p. 6057, 6058) : s'oppose aux amendements de M. Gilbert Chabroux n° 169 (suppression) et n° 170 (impossibilité de justifier un refus de soins par l'absence de vérification d'identité), de Mme Michelle Demessine n° 441 (suppression) et n° 440 (suppression de l'apposition d'une photographie sur la carte Vitale). Accepte les amendements de la commission n° 49 (rédaction), n° 50 (suppression d'une précision inutile), les amendements identiques de la commission n° 51 et de la commission des finances saisie pour avis n° 20 (suppression du IV prévoyant l'information des assurés du montant de leurs dépenses de santé) et demande le retrait de l'amendement n° 307 de M. François Fortassin (précision relative au contenu de la carte Vitale). Avis de la CNIL avant toute décision sur les informations biométriques portées sur la carte Vitale. - **Art. 12 bis** *(Art. L. 161-31 du code de la sécurité sociale - Information des assurés sociaux)* (p. 6060) : son amendement n° 573 : forme ; adopté. (p. 6060) : s'oppose à l'amendement n° 442 de Mme Michelle Demessine (suppression) et accepte

l'amendement n° 52 de la commission (transfert de la responsabilité de l'information du malade des pharmaciens à la CNAMTS). - **Art. 13** *(Art. L. 162-1-14 du code de la sécurité sociale - Institution de pénalités financières en cas d'abus ou de fraude des professionnels, des établissements de santé et des assurés)* (p. 6063) : son amendement n° 574 : participation des représentants des établissements de santé à la commission chargée de donner un avis sur les pénalités appliquées à ces établissements ; adopté. (p. 6064) : son amendement n° 575 : suppression d'une disposition redondante ; adopté. (p. 6064, 6065) : s'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 443 (suppression), n° 444 (repli), n° 445 (compétence des tribunaux des affaires de sécurité sociale en cas de contentieux) et n° 446 (cohérence), à l'amendement n° 32 de M. Aymeri de Montesquiou (suppression de la pénalité financière appliquée aux employeurs en cas de versement subrogé d'indemnités journalières), ainsi qu'à l'amendement n° 171 de M. Gilbert Chabroux (représentation des associations des usagers du système de santé à la commission prononçant une pénalité à l'encontre d'un usager). Demande le retrait de l'amendement n° 11 de M. Jean-Claude Etienne (possibilité de recourir au tribunal des affaires de sécurité sociale en cas de contentieux). Accepte les amendements de la commission des finances saisie pour avis n° 22 (rédaction) et de la commission n° 53, 54, 55 et 56 (clarification de la procédure de notification des sanctions financières appliquées en cas d'inobservation des règles du code de la sécurité sociale). - **Art. 13 bis** *(Art. L. 323-4-1 du code de la sécurité sociale - Aide à la reprise du travail des assurés ayant connu une interruption de travail supérieure à trois mois)* (p. 6066) : accepte l'amendement n° 312 de M. Gérard Dériot (possibilité du médecin conseil d'intervenir auprès du médecin du travail pour aider les assurés ayant connu une interruption de travail supérieure à trois mois). - **Art. 14** *(Art. L. 162-1-15 du code de la sécurité sociale - Renforcement du contrôle des prescripteurs de transport ou d'arrêts de travail)* (p. 6069) : demande le retrait de l'amendement n° 254 de M. Michel Mercier (modalités de mise en place des sanctions à l'encontre des médecins "surprescripteurs") et s'oppose aux amendements n° 175 de M. Gilbert Chabroux (participation des représentants des usagers à la commission chargée de donner un avis en cas d'abus de prescriptions d'arrêts de travail ou de transports) et de Mme Michelle Demessine n° 447 (suppression), n° 448 et 449 (repli). - **Art. 15 bis** *(Art. L. 162-4-4 du code de la sécurité sociale - Prolongation d'un arrêt de travail)* (p. 6076, 6077) : nécessaire renforcement du contrôle des arrêts maladies. - **Art. additionnels après l'art. 15 bis** (p. 6078) : demande le retrait des amendements de M. Jean Chérioux n° 289 (prise en charge par la branche accidents du travail et maladies professionnelles des indemnités journalières correspondant à des arrêts de travail) et n° 290 (étude du Gouvernement sur la possibilité de transférer la prise en charge des indemnités journalières correspondant à des arrêts de travail à la branche accidents du travail et maladies professionnelles). - **Art. 16** *(Art. L. 133-4-1 du code de la sécurité sociale - Procédure de récupération de l'indu auprès des assurés)* (p. 6080, 6081) : s'oppose aux amendements de M. Gilbert Chabroux n° 179 (suppression) et n° 180 (mise en place d'une procédure contradictoire lors de la notification de la décision de récupérer l'indu), de Mme Michelle Demessine n° 459 (suppression), n° 460 et 461 (repli) et accepte les amendements de la commission n° 57 (rétablissement de la possibilité pour les caisses de procéder au recouvrement des indus notifiés aux assurés sociaux par prélèvement sur les prestations à venir) et n° 58 (suppression de la possibilité pour un assuré en situation de précarité, de demander la prise en charge de sa dette par le fonds d'action sanitaire et sociale de la caisse), ainsi que l'amendement n° 5 de M. Jean-Pierre Cantegrit (prise en compte du caractère volontaire de l'adhésion à la Caisse de sécurité sociale des Français de l'étranger). - **Art. 17** *(Art. L. 5121-1 du code de la santé publique - Élargissement de la définition du médicament générique)* (p. 6083) : informations relatives à la concurrence des génériques. - **Art. additionnel après l'art. 17** : demande le retrait de l'amendement n° 183 de M. Gilbert Chabroux (rapport du Gouvernement établissant les conditions et modalités de délivrance des médicaments et l'impact financier de la mesure). - **Art. 18** *(Art. L. 162-17, L. 162-17-1-1, L. 162-17-4 et L. 162-17-8 du code de la sécurité sociale - Amélioration de la qualité de la visite médicale et du conditionnement des médicaments)* (p. 6084) : s'oppose à l'amendement n° 470 de Mme Michelle Demessine (encadrement de la publicité sur les médicaments). (p. 6085) : accepte l'amendement n° 59 de la commission (rédaction). Demande le retrait de l'amendement n° 258 de M. Michel Mercier (contenu de la charte de qualité). S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de la commission n° 60 (évaluation et certification de la qualité et de la conformité de la visite médicale à la charte de qualité confiées à la Haute autorité de santé) et n° 61 (rédaction). S'oppose à l'amendement n° 471 de Mme Michelle Demessine (sanction en cas de non-respect de la charte par les laboratoires). (p. 6086) : caractère incitatif de la charte. - **Art. 18 bis** *(Art. L. 162-1-16 nouveau du code de la sécurité sociale - Accréditation des logiciels d'aide à la prescription médicale)* : accepte l'amendement n° 62 de la commission (suppression). - **Art. additionnel après l'art. 18 ter ou après l'art. 37** : accepte l'amendement n° 16 de M. Jean-Claude Etienne (intégration de la télémédecine dans les schémas régionaux d'organisation sanitaire). - **Art. additionnel après l'art. 18 ter** (p. 6087) : s'oppose à l'amendement n° 184 de M. Gilbert Chabroux (rapport du Gouvernement sur les conditions de création des comités de pilotage régionaux de développement de la télémédecine associant l'ensemble des établissements de santé). - **Art. 18 quater** *(Transmission par courriel d'une ordonnance comportant des prescriptions de soins ou de médicaments)* : demande le retrait de l'amendement n° 244 de M. Jean-Claude Etienne (précision). - **Art. additionnel après l'art. 18 quater** (p. 6088) : demande le retrait de l'amendement n° 12 de M. Jean-Claude Etienne (précision relative au ressort de la juridiction compétente à l'occasion de la réalisation d'un acte de télémédecine). - **Art. 1er A (précédemment réservé)** *(Art. L. 6121-1-1 du code de la santé publique - Développement de la télémédecine)* : accepte l'amendement n° 34 de la commission (suppression). - **Division et art. additionnels avant le titre Ier (précédemment réservés)** (p. 6100) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-Claude Beaudeau n° 349 (montant de l'indemnité journalière), n° 351 (mode de calcul de la rente d'une victime d'accident du travail ou de maladie professionnelle), n° 346 (suppression de la limitation de cumul entre la pension de réversion et la rente d'accident du travail), n° 352 (amélioration de l'indemnisation des orphelins ayants droit d'une victime d'accident du travail ou de maladie professionnelle), n° 348 (modalités de revalorisation des rentes et pensions servies pour les accidents du travail et les maladies professionnelles), n° 350 (point de départ du versement des prestations de maladie professionnelle), n° 347 (revalorisation des rentes et pensions versées en réparation d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle) et n° 340 (mise en place d'un système évaluant le degré d'exposition aux risques des salariés), ainsi qu'à l'amendement n° 339 de Mme Michelle Demessine (abrogation de l'article de la loi de finances rectificative pour 2003 relatif à la réforme de l'aide médicale d'Etat, AME). (p. 6102) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-Claude Beaudeau n° 341 (élargissement du bénéfice de l'ACAATA), n° 342 (détermination de l'âge d'accès à l'ACAATA), n° 345 (élargissement du bénéfice de l'ACAATA aux salariés de la construction et de la réparation navales), n° 343 (élargissement du bénéfice de l'ACAATA aux personnels portuaires) et n° 344 (ouverture aux travailleurs de l'amiante du bénéfice de l'ACAATA, dans l'attente de l'ouverture de leurs droits à la retraite à taux plein). - **Art. additionnels après l'art. 4 (précédemment réservés)** (p. 6104) : s'oppose à l'amendement n° 397 de Mme Michelle Demessine (principe du libre choix de tout assuré pour consulter un gynécologue). (p. 6106) : s'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 399 (élargissement des prérogatives de la médecine générale au domaine de la santé publique), n° 402 (couverture médicale du territoire), n° 400 (incitation des médecins libéraux à suppléer les services de médecine d'urgence), n° 398 (suppression du secteur 2 à honoraires libres pour les médecins libéraux et fermeture des lits privés dans l'hôpital public) et n° 401 (organisation d'un plan de couverture territoriale des besoins de santé). - **Art. additionnels avant l'art. 17 (précédemment**

**réservés)** : s'oppose aux amendements de M. François Autain n° 462 (promotion des prescriptions en dénomination commune internationale), n° 463 (mention obligatoire sur le conditionnement des médicaments de la dénomination commune internationale des substances actives) et n° 464 (clarification des notices des médicaments) et de Mme Michelle Demessine n° 467 (retrait de l'autorisation de mise sur le marché et de l'inscription sur la liste des produits remboursables d'un médicament considéré insuffisant), n° 466 (réforme de la procédure accélérée d'inscription sur la liste des médicaments remboursables), n° 465 (coïncidence entre l'autorisation de mise sur le marché et le dépôt d'une demande d'inscription sur la liste des médicaments remboursables) et n° 468 (création d'un fonds d'aide au développement de la recherche sur les maladies orphelines et les maladies tropicales).

- **Suite de la discussion** (26 juillet 2004) - **Art. 22** *(Art. L. 114-1 et L. 114-4-1 du code de la sécurité sociale - Création d'un comité d'alerte sur l'évolution des dépenses de l'assurance maladie)* (p. 6155, 6156) : s'oppose aux amendements identiques n° 193 de M. Gilbert Chabroux et n° 482 de Mme Michelle Demessine (suppression). Accepte l'amendement de la commission saisie pour avis n° 24 (précision). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 74 de la commission (suppression de la liste des personnalités siégeant au comité d'alerte du président du Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie). S'oppose à l'amendement n° 483 de Mme Michelle Demessine (suppression de toute prérogative du comité d'alerte en matière de détermination des mesures de redressement des comptes de l'assurance maladie). Demande le retrait de l'amendement n° 262 de M. Michel Mercier (précision) et accepte l'amendement n° 73 de la commission (rédaction). - **Art. additionnel après l'art. 22** (p. 6157) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 298 de M. Jean Chérioux (cumul dans certaines conditions d'un emploi et d'une retraite dans le domaine médico-social). - **Art. 23** *(Art. L. 251-4, L. 322-2 et L. 322-3 du code de la sécurité sociale - Fixation par l'UNCAM des taux de remboursement des médicaments et prestations)* (p. 6160, 6161) : s'oppose aux amendements identiques n° 194 de M. Gilbert Chabroux et n° 484 de Mme Michelle Demessine (suppression). Demande le retrait de l'amendement de la commission saisie pour avis n° 25 (fixation du taux de participation de l'assuré pour les médicaments dans des limites et conditions fixées par décret). S'oppose à l'amendement n° 195 de M. Gilbert Chabroux (suppression de l'avis de l'Union nationale des organismes d'assurance maladie complémentaire), ainsi qu'aux amendements de Mme Michelle Demessine portant sur le même objet n° 485 et 486 (encadrement de la procédure de fixation par l'UNCAM des taux de participation applicables aux médicaments). - **Art. 24** *(Art. L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale - Modalités d'inscription à la nomenclature des actes et prescriptions)* (p. 6164, 6165) : s'oppose aux amendements identiques n° 196 de M. Gilbert Chabroux et n° 487 de Mme Michelle Demessine (suppression). S'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 488 (subordination de la décision de l'UNCAM à un avis conforme de la Haute autorité de santé), n° 489 (suppression de l'avis de l'Union nationale des organismes d'assurance maladie complémentaire) et n° 490 (exigence d'une décision explicite d'acceptation ou de radiation d'un acte ou d'une prestation à la nomenclature), ainsi qu'à l'amendement n° 197 de M. Gilbert Chabroux (représentation des associations de malades et d'usagers). Sur les amendements de la commission, accepte les n° 580 (coordination) et n° 76 (coordination), et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 75 (publication du tarif des actes médicaux). (p. 6167) : non-remise en cause du régime de base. Rappel de l'importance de l'esprit mutualiste et de la mutualité. - **Art. 25** *(Art. L. 162-16, L. 162-16-4 à L. 162-16-6, L. 162-17-3, L. 162-17-4, L. 162-17-7, L. 162-38, L. 165-2 à L. 165-4 et L. 165-6 du code de la sécurité sociale et art. L. 5126-4 du code de la santé publique - Elargissement des missions du Comité économique des produits de santé)* (p. 6170) : accepte les amendements de la commission n° 77 (substitution de la notion d'opposition conjointe des ministres concernés à la notion d'opposition subrogatoire) et n° 78 (précision) et s'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 491 (suppression) et n° 493 (accentuation de la transparence des décisions prises par les instances nationales ou par le ministère de la santé et de la protection sociale). - **Art. additionnel avant l'art. 26** (p. 6171) : s'oppose à l'amendement n° 495 de Mme Michelle Demessine (suppression de la réforme concernant le mode de financement des établissements de soins). - **Art. 26** *(Art. L. 162-21-2 du code de la sécurité sociale - Comité de l'hospitalisation)* (p. 6174, 6175) : s'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 496 (suppression) et n° 497 (substitution d'un simple avis à la recommandation du Conseil de l'hospitalisation) ainsi qu'à l'amendement n° 198 de M. Gilbert Chabroux (représentation des usagers au sein du Conseil de l'hospitalisation). - **Rappel au règlement** (p. 6175) : souci de maintenir l'efficacité de l'assurance-maladie. Montée en puissance de la carte Vitale et de la télétransmission. - **Art. 27** *(Art. L. 162-22-18 du code de la sécurité sociale et L. 6115-4 du code de la santé publique - Sanctions du non-respect des règles de tarification par les établissements de santé)* (p. 6176) : s'oppose à l'amendement n° 498 de Mme Michelle Demessine (suppression). - **Art. 28** *(Art. L. 162-5-9, L. 162-14-2, L. 162-15, L. 162-15-2 et L. 162-15-4 du code de la sécurité sociale - Cadre des relations conventionnelles)* (p. 6184) : ses amendements n° 579 (intégration de la violation du principe d'un égal accès aux soins aux motifs de refus d'approbation d'une convention) ; et n° 582 (précision sur l'exercice du droit d'opposition par les syndicats) ; adoptés. (p. 6185) : sur les amendements de Mme Michelle Demessine, s'oppose aux n° 502 (suppression) et n° 503 (modalités de désignation de l'arbitre chargé d'élaborer un projet de convention en cas de rupture des négociations) et demande le retrait du n° 501 (réintroduction du critère d'égal accès aux soins aux motifs d'opposition des ministres à l'approbation d'une convention). S'oppose à l'amendement n° 199 de M. Gilbert Chabroux (rétablissement des notions de santé publique et de maîtrise médicalisée des dépenses de santé pour justifier le refus d'un agrément à une convention). Accepte l'amendement n° 562 de la commission (coordination). Demande le retrait de l'amendement n° 277 de M. Michel Mercier (prise en compte de la réforme des études médicales dans l'élaboration de la convention nationale). Négociations en cours. - **Art. 29** *(Art. L. 162-5-2, L. 162-5-11, L. 162-11, L. 162-12-3, L. 162-12-10, L. 162-12-18, L. 162-14-1, L. 645-2, L. 645-2-1, L. 722-1-1, L. 722-4 et L. 722-4-1 du code de la sécurité sociale pour 1999 et article 4 de l'ordonnance n° 96-345 du 24 avril 1996 relative à la maîtrise médicalisée des dépenses de soins - Dispositif conventionnel d'aides à l'installation et de prise en charge des cotisations sociales des médecins libéraux)* (p. 6188, 6189) : favorable à un développement des incitations plutôt qu'à une remise en cause de la liberté d'installation. (p. 6190) : problème de l'égalité de l'accès aux soins posé par l'amendement de M. Michel Mercier n° 278 (mise en place d'une modulation des honoraires et des remboursements dans les zones touchées par la désertification médicale). Demande un vote par scrutin public. Favorable à la liberté d'installation dans le cadre d'une responsabilisation de l'ensemble des acteurs. Conséquence de la disposition proposée sur les malades. Accroissement du prix de la consultation dans les zones médicalement désertifiées. (p. 6192) : favorable à la rédaction d'un texte s'inspirant du système du médecin référent. Accepte l'amendement n° 588 de M. Alain Vasselle (détermination des conditions dans lesquelles les praticiens libéraux exerçant dans les zones à faible densité médicale bénéficient d'une rémunération forfaitaire annuelle). (p. 6193) : accepte l'amendement n° 79 de la commission (correction d'une erreur matérielle). - **Art. additionnel après l'art. 29** (p. 6194) : accepte l'amendement n° 80 de la commission (extension aux centres de santé des accords conventionnels relatifs au bon usage des soins et aux recommandations de bonne pratique).

- **Suite de la discussion** (27 juillet 2004) - **Art. 40** *(Art. L. 311-3 du code de la sécurité sociale et art. L. 324-12 et L. 324-14 du code du travail - Consolidation du recouvrement des recettes de la sécurité sociale)* (p. 6284) : accepte les amendements de la commission sur le même objet n° 98 et 99 (renforcement des pouvoirs de contrôle des agents habilités à

lutter contre le travail dissimulé). S'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine sur le même objet n° 537 et 538 (renforcement des moyens de lutte contre le travail dissimulé et des sanctions relatives à la fraude aux cotisations sociales). - **Art. 41** *(Art. L. 136-2, L. 136-7-1 et L. 136-8 du code de la sécurité sociale - Dispositions relatives à la contribution sociale généralisée)* (p. 6289) : s'oppose aux amendements de suppression n° 237 de M. Gilbert Chabroux et n° 539 de Mme Michelle Demessine. S'oppose à l'amendement n° 540 de Mme Michelle Demessine (intégration des dividendes versés par les entreprises dans l'assiette des recettes de la sécurité sociale). Accepte les amendements de la commission n° 100 (correction d'une erreur matérielle) et de la commission des finances saisie pour avis n° 28 (coordination). Demande le retrait des amendements n° 285 de M. Michel Mercier (uniformisation de la hausse du taux de la CSG pour les actifs) et n° 323 de M. Ambroise Dupont (adaptation de la hausse de la CSG sur les paris hippiques par un ajustement du taux de l'assiette). (p. 6290) : soutiendra les préoccupations de M. Ambroise Dupont, prises en compte par le projet de loi relatif au développement rural. - **Art. 44** *(Art. L. 245-13 du code de la sécurité sociale - Contribution additionnelle à la contribution sociale de solidarité des sociétés)* (p. 6296, 6298) : réponse aux préoccupations pertinentes de M. Jean Arthuis. Réexamen des modalités des prélèvements sur la base d'un rapport du Gouvernement remis au Parlement avant le 31 décembre 2007. Réflexion en cours pour lutter contre les délocalisations. Augmentation problèmatique de la TVA. S'oppose aux amendements de M. Gilbert Chabroux n° 240 (suppression) et n° 241 (repli) et de Mme Michelle Demessine, sur le même objet, n° 545 et 546 (relèvement du taux de la contribution additionnelle à la C3S). Accepte l'amendement n° 101 de la commission (correction d'une erreur matérielle). Demande le retrait de l'amendement n° 309 de M. Aymeri de Montesquiou (exonération des entreprises régies par le code des assurances de la C3S pour leurs cotisations couvrant les remboursements de soins et les risques d'invalidité et de décès) dans l'attente d'une concertation avec l'ensemble des acteurs concernés. - **Art. 45** *(Art. 1er, 2, 4, 7 et 14 à 18 de l'ordonnance n° 96-5 du 24 janvier 1996 relative au remboursement de la dette sociale - Dette sociale)* (p. 6302, 6303) : réponse aux orateurs sur l'article. Hausse des dépenses maladie de 2000 à 2004. Précédente prolongation de la CRDS en 1998. (p. 6305, 6306) : s'oppose aux amendements identiques de suppression n° 242 de M. Gilbert Chabroux et n° 547 de Mme Michelle Demessine, ainsi qu'à l'amendement n° 286 de M. Michel Mercier (augmentation du taux de la CRDS), dangereux pour la consommation et pour le retour de la croissance. Sur les amendements de la commission, accepte le n° 103 (prélèvement de la CRDS jusqu'à l'extinction des missions de la CADES) et demande le retrait des n° 102 (couverture des déficits de l'ACOSS par la CADES dans une limite ramenée à 16 milliards d'euros au plus tard le 31 décembre 2004), n° 104 (transfert d'une partie de la dette sociale à l'Etat) et n° 105 (affectation à partir de 2008 à la CNAMTS d'une fraction supplémentaire du droit de consommation sur le tabac). Salue le travail remarquable et constant de la commission pour la défense de la sécurité sociale. Difficultés d'aller au-delà des actions menées depuis deux ans pour la protection de ses ressources. Annonce du projet de réforme de la loi organique relative aux lois de financement de la sécurité sociale qui sera présenté d'abord au Sénat. Consécration quasi-constitutionnelle de l'autonomie financière de la sécurité sociale. - **Art. additionnels avant l'art. 39 (précédemment réservés)** (p. 6310, 6314) : s'oppose aux amendements de M. Gilbert Chabroux, portant sur le même objet, n° 228, 230 et 231 (affectation de la totalité du produit des droits sur les tabacs au financement de l'assurance maladie), ainsi qu'à ses amendements n° 229 (affectation de la totalité du produit de la taxe sur les conventions d'assurance au financement de l'assurance maladie), n° 239 (doublement du taux de la contribution sociale sur les bénéfices des sociétés), n° 227 (affectation au financement de l'assurance maladie d'une cotisation des entreprises qui sera fonction de leur excédent brut d'exploitation) et n° 238 (affectation de la totalité du produit de la contribution sociale sur les bénéfices au financement de l'assurance maladie) et, portant sur le même objet, n° 235 et 236 (identification de la part du produit des contributions attribuées aux régimes obligatoires d'assurance maladie sous le nom de "contribution santé universelle"). S'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 525 (exonération des hôpitaux du paiement de la taxe sur les salaires), n° 533 (augmentation du taux de la contribution sociale sur les bénéfices des sociétés), n° 531 (instauration d'une règle de sélectivité du crédit en fonction de l'investissement de l'entreprise dans l'emploi et la formation), n° 524 (réduction du taux de la TVA sur les investissements immobiliers des hôpitaux), n° 529 (instauration d'une contribution sociale sur les revenus financiers des entreprises), n° 530 (création d'une cotisation sociale additionnelle sur les revenus financiers), n° 532 (abrogation de l'article L. 241-13 du code de la sécurité sociale), et, portant sur le même objet, n° 527 et 526 (modulation du taux de la cotisation pour chaque entreprise selon la variation de sa masse salariale dans la valeur ajoutée globale). S'oppose à l'amendement n° 232 de M. Claude Domeizel (alignement du taux de cotisation d'assurance maladie versée par l'Etat pour ses agents sur celui des collectivités territoriales et des établissements hospitaliers).

- *Commission mixte paritaire* **[n° 437 (2003-2004)]** - (30 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 6389, 6390) : engagement du Gouvernement dans la modernisation de la protection sociale. Hommage et remerciements au président du Sénat, au président de la commission des affaires sociales et aux rapporteurs. Application de la loi. - **Art. 12** (p. 6423, 6424) : son amendement n° 1 : possibilité de demander à un assuré d'attester son identité auprès des services administratifs des établissements de santé ; adopté avec l'ensemble du texte. - **Art. 19** : Ses amendements n° 2 et 3 (cohérence) et n° 4 (rédaction) ; adoptés avec l'ensemble du texte. - **Art. 20** (p. 6425) : son amendement n° 5 : rectification d'une erreur matérielle ; adopté avec l'ensemble du texte. - **Art. 36** : son amendement n° 6 : cohérence ; adopté avec l'ensemble du texte. - **Art. 41** : son amendement n° 7 : assujettissement de la CSG sur les plus-values immobilières au régime des produits de placement ; adopté avec l'ensemble du texte.

- **Projet de loi relatif à la politique de santé publique** - *Commission mixte paritaire* **[n° 434 (2003-2004)]** - (30 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 6427, 6428) : clarification du rôle de l'Etat en matière de santé. Enrichissement du texte par la navette parlementaire. Remerciements. Engagement d'une application rapide du texte. - **Art. 14 A** (p. 6460, 6461) : ses amendements n° 1 (conditions de validation des messages sanitaires) et n° 2 (diminution du montant de la contribution des industriels au profit de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé, INPES) ; adoptés avec l'ensemble du texte. - **Art. 17 bis A** : son amendement n° 3 : mise à l'écart des boissons traditionnelles de la disposition fiscale appliquée aux nouvelles boissons alcooliques ou "premix" ; adopté avec l'ensemble du texte.

- **Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** - *Deuxième lecture* **[n° 346 (2003-2004)]** - (19 octobre 2004) - **Art. additionnel après l'art. 1er bis** (p. 6857) : accepte l'amendement n° 403 de Mme Anne-Marie Payet (obligation de faire figurer un message sanitaire sur toutes les unités de conditionnement des boissons alcoolisées). Syndrôme d'alcoolisation foetale. (p. 6862, 6863) : intervient sur cet amendement.

- **Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat sur le rapport du Gouvernement sur les prélèvements obligatoires et leur évolution** - (10 novembre 2004) (p.7861, 7862) : nécessaire maîtrise des dépenses de protection sociale. Réformes de l'assurance-maladie et des retraites. Part des difficultés conjoncturelles et structurelles. Mesures envisagées pour contrôler les dépenses. Effort partagé. Résultats de l'augmentation du prix du tabac. Choix de l'efficacité pour préserver le système social.

- **Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2005 [n° 53 (2004-2005)]** - (16 novembre 2004) - **Discussion générale** (p. 7935, 7937) : grandes réformes sociales mises en oeuvre par le Gouvernement en 2004. Causes du déficit de la sécurité sociale. Refus de remettre en cause la médecine à la

française. Favorable à une politique de contrôle des arrêts maladie. Redressement prévisible des comptes de la sécurité sociale pour 2005. Coût de la mesure relative au départ anticipé des travailleurs âgés. Saisine du conseil d'orientation des retraites, COR, sur les pensions de reversion. Neutralité financière de l'intégration du régime spécial de retraite des industries électro-gazières au régime général. Engagement d'une procédure de certification des comptes de la sécurité sociale. Objectif de responsabilisation des acteurs de la sécurité sociale. (p. 7970, 7973) : confirmation de l'engagement du Gouvernement à réformer la loi organique relative aux lois de financement de la sécurité sociale. Réponse aux intervenants. Difficultés du FIPSA et du FSV. Attachement au principe de compensation des exonérations et des transferts de charges. Redressement progressif des comptes de la sécurité sociale. Flux de financement liés à l'opération d'adossement du régime des industries électriques et gazières. Amélioration de l'articulation entre la loi de finances et la loi de financement de la sécurité sociale. Améliorations apportées par la réforme des retraites. Souci d'accroître le taux d'activité des seniors. Rénovation du paritarisme au sein des instances de gestion de l'assurance maladie. Mise en place d'outils pour lutter contre les abus. Partenariat entre l'hôpital et l'assurance maladie. Engagement d'une publication rapide des décrets d'application de la loi relative à l'assurance maladie. Mise en place d'ici à 2007 du dossier médical personnel. Préservation d'une sécurité sociale solidaire. Financement vigilant des mesures nouvelles à l'hôpital. Economies liées aux achats et aux marchés publics. Ralentissement de la progression des dépenses. Concertation avec les professions de santé. - **Question préalable** (p. 7977) : s'oppose à la motion n° 137 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat tendant à opposer la question préalable. - **Demande de renvoi à la commission** (p. 7980) : s'oppose à la motion n° 136 de Mme Raymonde Le Texier tendant au renvoi à la commission. - **Art. additionnels avant l'art. 2** (p. 7980) : s'oppose à l'amendement n° 103 de M. Bernard Cazeau (rapport au Parlement sur l'affectation à l'assurance maladie des droits sur l'alcool et sur le tabac). (p. 7981) : s'oppose à l'amendement n° 104 de M. Bernard Cazeau (suppression de l'élargissement de l'assiette de la CSG et de la CRDS pour les salariés et les chômeurs et des augmentations de CSG sur les retraites imposables). (p. 7982) : s'oppose à l'amendement n° 141 de M. Guy Fischer (élargissement des ressources de la protection sociale). (p. 7983) : s'oppose à l'amendement n° 139 de M. Guy Fischer (modulation des cotisations sociales patronales selon le ratio masse salariale/valeur ajoutée de l'entreprise). S'oppose à l'amendement n° 140 de M. Guy Fischer (modulation de la contribution des entreprises en matière de financement des prestations familiales). S'oppose à l'amendement n° 142 de M. Guy Fischer (modulation des cotisations sociales des entreprises). S'oppose à l'amendement n° 143 de M. Guy Fischer (suppression des dispositions de l'article L. 241-13 du code de la sécurité sociale relatives à la réduction dégressive des cotisations sur les salaires). (p. 7984) : s'oppose à l'amendement n° 106 de M. Bernard Cazeau (affectation à l'assurance maladie de la totalité des droits sur les alcools). (p. 7985) : s'oppose à l'amendement n° 144 de M. Guy Fischer (relèvement de la contribution sociale sur les bénéfices). S'oppose à l'amendement n° 57 de M. Jean-Paul Alduy (limitation des quantités de tabac pouvant circuler librement) pour des raisons d'harmonisation européenne. Favorable sur le fond à cet amendement. (p. 7986, 7987) : s'oppose à l'amendement n° 102 de M. Jean-Pierre Godefroy (limitation à vingt cigarettes au minimum des paquets vendus en France). Caractère de "cavalier social" de l'amendement. Risque d'inconstitutionnalité. - **Art. 2** *(Art. L. 651-1 et L. 651-5 du code de la sécurité sociale - Assujettissement des institutions financières à la contribution sociale de solidarité des sociétés)* (p. 7988) : accepte l'amendement n° 212 de M. Jean-Jacques Jégou (clarification). Reprend l'amendement n° 42 de M. Alain Gournac (rédaction) ; adopté. - **Art. 2 bis** *(Modalités de recouvrement des indus par les caisses de sécurité sociale)* (p. 7989) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de la commission des finances saisie pour avis n° 30 (alignement des procédures prévues à cet article pour le recouvrement des sommes indûment versées sur celles prévues à l'article 15 bis).

- **Suite de la discussion** (17 novembre 2004) - **Débat sur l'assurance maladie** (p. 8015, 8018) : attachement au système hospitalier. Origine hospitalière de la moitié des dépenses d'assurance maladie. Réforme de l'hôpital. Mise en oeuvre de la tarification à l'activité, T2A. Rôle et missions de l'hôpital public. Nouvelle gouvernance de l'hôpital pour une meilleure gestion. Plan d'investissement de l'hôpital. Rapprochement entre la ville et l'hôpital. Publication des textes réglementaires pour la mise en oeuvre de la réforme de l'assurance maladie. Hommage à la mutualité française. Réforme de l'organisation des soins. Redressement des comptes de l'assurance maladie. Fixation de l'ONDAM à 3,2 %. Demande le vote du projet de loi de financement de la sécurité sociale. (p. 8035, 8037) : maintien de la dotation de l'ONIAM. Objectif d'une échelle tarifaire unique pour les secteurs public et privé. Report de charges. Décloisonnement entre la médecine de ville et l'hôpital. Cohérence de l'ONDAM pour 2005. Investissements hospitaliers. Missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation, MIGAC. Rapport annuel de la Cour des comptes sur la sécurité sociale. Nécessaire mise en place d'un système d'information médicale compatible entre les différents établissements. Gouvernance à l'hôpital. Mise en place des 35 heures dans les établissements privés. Situation des hôpitaux généraux de grande taille et de l'hôpital de Valenciennes. Politique du médicament. Composition du conseil de l'UNCAM. - **Art. additionnels après l'art. 12** (p. 8073) : s'oppose à l'amendement n° 79 de M. Bernard Cazeau (rémunération du médecin traitant s'engageant dans des actions de prévention, de santé publique, d'évaluation et de formation) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 121 de M. Jean-Pierre Sueur (bénéfice d'un congé de maternité à compter du premier jour de leur arrêt de travail pour les femmes dont les mères ont pris du distilbène pendant leur grossesse). - **Art. 13** *(Dotation de financement du Fonds d'aide à la qualité des soins de ville)* (p. 8075) : accepte l'amendement n° 44 de M. Alain Gournac (fixation par un arrêté de la répartition interrégimes des ressources du fonds d'aide à la qualité des soins de ville, FAQSV). - **Art. additionnel après l'art. 13** (p. 8075) : son amendement n° 245 : application des conventions, accord-cadre et accords conventionnels interprofessionnels ; adopté. - **Art. additionnel avant l'art. 14** : accepte l'amendement n° 17 de la commission (lutte contre les fraudes et les abus d'utilisation de la carte Vitale). - **Art. 14** *(Dotation de financement de l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales, ONIAM)* : Accepte les amendements identiques n° 18 de la commission et n° 80 de M. Bernard Cazeau (rétablissement de l'article qui avait été supprimé par l'Assemblée nationale). - **Art. 15** *(Art. 51 de la loi n° 2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la sécurité sociale pour 2004 - Participation de l'assurance maladie au financement de stocks de produits de prophylaxie et de traitement nécessaires en cas de menace sanitaire grave)* (p. 8077) : s'oppose à l'amendement n° 182 de M. Guy Fischer (suppression). - **Art. 15 bis** *(Art. L. 133-4 du code de la sécurité sociale - Recouvrement des indus par les caisses d'assurance maladie auprès des établissements de santé)* : accepte l'amendement n° 45 de M. Alain Gournac (prise en compte d'un oubli). - **Art. 15 ter** *(Art. L. 141-1 du code de la sécurité sociale - Extension du domaine de l'expertise médicale)* (p. 8079) : s'oppose à l'amendement n° 183 de M. Guy Fischer (suppression). - **Art. 15 quater** *(Art. L. 711-7 du code de la sécurité sociale - Contribution forfaitaire due par les assurés)* : s'oppose à l'amendement n° 184 de M. Guy Fischer (suppression) et accepte les amendements de la commission n° 19 (cohérence) et n° 20 (précision). - **Art. 16** *(Fixation de l'objectif national de dépenses d'assurance maladie révisé pour 2004)* (p. 8080) : demande le retrait de l'amendement de la commission des finances saisie pour avis n° 34 (réduction de l'ONDAM révisé pour 2004). - **Art. additionnels après l'art. 18** (p. 8081) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 224 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (création de maisons médicales). (p. 8081) : s'oppose à l'amendement n° 225 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (prévision d'un numerus clausus régional par spécialité). - **Art. additionnels après l'art. 6 (précédemment réservés)** : s'oppose à l'amendement n° 218 de M. Jean-Marie

Vanlerenberghe (possibilité pour les pharmacies d'officine, les centres de santé et les pharmacies mutualistes de conclure des accords conventionnels interprofessionnels). (p. 8084) : s'oppose à l'amendement n° 74 de M. Bernard Cazeau (création d'une dotation nationale de financement des missions de service public et d'une dotation nationale d'aide à la contractualisation des établissements de santé) et accepte l'amendement de la commission des finances saisie pour avis n° 31 (transmission au Parlement du bilan permettant un suivi des dotations régionales affectées aux missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation, MIGAC). (p. 8085) : accepte les amendements identiques n° 52 de Mme Marie-Thérèse Hermange et n° 219 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe ainsi que l'amendement n° 118 de M. Bernard Cazeau (cohérence). Accepte les amendements identiques n° 53 de Mme Marie-Thérèse Hermange, n° 119 de M. Bernard Cazeau et n° 220 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (intégration des centres de santé dans la détermination des orientations relatives à l'évolution de la répartition territoriale de l'offre de soins). Demande le retrait de l'amendement n° 63 de M. Paul Blanc (possibilité pour les groupements de coopération sanitaire d'être uniquement, à titre expérimental, des organes représentatifs). (p. 8086) : s'oppose à l'amendement n° 71 de M. Bernard Cazeau (rapport du Gouvernement sur les conditions de prise en charge des dispositifs et matériels d'autotraitement et d'autocontrôle du diabète). (p. 8087) : s'oppose aux amendements de M. Bernard Cazeau n° 72 (négociation avec l'ensemble des acteurs concernés sur les conditions d'application de la T2A) et n° 73 (dotation des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation, MIGAC). Accepte l'amendement n° 241 de M. Jean-Claude Etienne (rapport du Gouvernement sur le financement de la télémédecine).

- **Suite de la discussion** (18 novembre 2004) - **Débat sur les accidents du travail et les maladies professionnelles** (p. 8103, 8104) : nouveaux défis de la branche accidents du travail et maladies professionnelles. Nécessité de la réforme de la branche. Signature prochaine d'une convention d'objectifs et de gestion entre l'Etat et la branche accidents du travail et maladies professionnelles. Dossier de l'amiante. Traduction de la priorité accordée à la réforme de la branche accidents du travail et maladies professionnelles et à la préservation du principe de solidarité nationale. - **Art. additionnels après l'art. 11 (précédemment réservés)** (p. 8211) : demande le retrait de l'amendement n° 223 de Mme Anne-Marie Payet (modalités de prescription de la durée des arrêts de travail). - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 8223) : remerciements en association avec M. Xavier Bertrand et Mme Marie-Anne Montchamp. Amélioration du texte. Importance du travail accompli. Evolution des dépenses de santé.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Travail, santé et cohésion sociale - II. - Santé, famille, personnes handicapées et cohésion sociale**

- (6 décembre 2004) (p. 9116, 9117) : réponse à M. Jean-Jacques Jegou : attachement à l'amélioration du dispositif de sécurité sanitaire. Aide médicale de l'Etat, AME. Mise en oeuvre de la loi organique relative aux lois de finances, LOLF. Volonté de simplifier l'administration sanitaire et sociale. (p. 9121, 9123) : réponse à MM. Paul Blanc et Gilbert Barbier : dette de l'Etat envers la branche famille au titre de l'AAH et de l'API. Efforts pour améliorer l'information du Parlement. Grippe aviaire. Honoraires des médecins spécialistes. (p. 9129, 9130) : réponse à M. Gilbert Barbier : problème de la démographie médicale. Mesures pour une meilleure répartition territoriale des médecins. (p. 9131, 9132) : réponse à Mme Patricia Schillinger: volonté de renforcer la réactivité dans le domaine de la veille et de la sécurité sanitaires. Stabilité du budget de lutte contre le sida et des crédits de la MILDT. Réponse à M. Jean-Pierre Cantegrit : action et mobilisation de la CFE lors du retour des Français de Côte d'Ivoire. Etude sur la possibilité d'adhérer à la CFE pour l'assurance vieillesse. (p. 9133) : réponse à M. Roland Muzeau : volonté de sauver l'assurance maladie et de soigner les malades. (p. 9135, 9136) : réponse à M. André Boyer : conséquences des progrès technologiques et informatiques sur la transformation de la spécialité radiologique. Problème des manipulateurs en radiologie. (p. 9137, 9138) : réponse à Mme Claire-Lise Campion : application de la loi de 2001 relative à l'IVG. Suivi statistique des IVG. Mise en place d'un dispositif d'information sur la contraception et l'IVG. Réponse à Mme Marie-Thérèse Hermange : progrès considérables en matière de périnatalité. Retard de la parution des décrets d'application du plan périnatalité mis au point en 1994. Favorable à la création de centres de référence pour les enfants atteints de maladies orphelines. (p 9143) : réponse à M. Jean-Caude Etienne : recherche d'un vaccin contre la grippe aviaire. Plan Alzheimer. (p. 9144) : réponse à M. Paul Blanc : nécessité de développer la prévention contre l'ostéoporose. Conclusions attendues de la Haute Autorité de santé sur l'utilité de l'ostéodensitométrie. (p. 9145, 9146) : réponse à M. Hugues Portelli : versement de la prestation de service unique, PSU, par les CAF. Démarche d'amélioration de la PSU au centre des préoccupations de la CNAF. - **Etat B - Titres III et IV** (p. 9147) : s'oppose à l'amendement n° II-9 de la commission (réduction des crédits accordés au Défenseur des enfants). Proposition de loi sur la fin de vie adoptée à l'unanimité à l'Assemblée nationale. Création de places en unités de soins palliatifs. - **Art. 77** *(Augmentation des recettes du fonds de financement de la protection complémentaire de la couverture universelle du risque maladie, CMUC)* (p. 9154) : financement de la couverture maladie universelle complémentaire, CMUC.

**DREYFUS-SCHMIDT (Michel)**
*sénateur (Territoire de Belfort)*
*SOC*

**NOMINATIONS**

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Membre titulaire de la Haute Cour de Justice ; nouvelle élection le 26 octobre 2004.

Membre titulaire de la Cour de Justice de la République ; nouvelle élection le 26 octobre 2004.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation de la législation le 20 octobre 2004.

Vice-président des Assemblées parlementaires du Conseil de l'Europe et de l'Union de l'Europe occidentale ; puis membre suppléant le 19 octobre 2004 ; puis vice-président le 2 novembre 2004.

Membre suppléant de la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) le 1er décembre 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique portant statut d'autonomie de la Polynésie française et du projet de loi complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française le 15 janvier 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité le 23 janvier 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au divorce le 15 avril 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de simplification du droit le 20 octobre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au divorce [n° 389 (2002-2003)]** - (7 janvier 2004) - **Art. 14** *(Art. 259 et 259-3 du code civil - Preuves)* (p. 107) : le groupe socialiste votera les amendements n° 98 de M. François Zocchetto (interdiction pour un époux de verser aux débats des communications de son conjoint obtenues par violence ou fraude) et n° 104 de M. Michel Mercier (interdiction pour un époux de verser aux débats des écrits personnels de son conjoint obtenus par fraude ou violence). Son amendement n° 77 : référence au code de procédure civile concernant les possibilités d'enquête avant liquidation du régime matrimonial ; rejeté. - **Rappel au règlement** (p. 74, 75) : déclaration d'urgence déraisonnable. Coût de la médiation familiale. Demande de bilan de la loi du 30 juin 2000 relative à la prestation compensatoire. Révision et mode de paiement de celle-ci. Rôle du Parlement.

- **Projet de loi relatif au divorce [n° 389 (2002-2003)] (suite)** - (7 janvier 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 1er** (p. 76, 77) : absence de contradiction entre l'instauration d'un divorce administratif et le recours à deux avocats pour le divorce par consentement mutuel. (p. 77) : son amendement n° 59 : possibilité de ne pas recourir à un avocat pour les divorces par consentement mutuel sans enfant ni enjeu financier ; rejeté. (p. 79) : son amendement n° 58 : maintien du droit au versement d'une pension de réversion en cas de remariage, de concubinage ou de PACS ; rejeté. (p. 80) : absence d'effets négatifs de son amendement n° 58 précité. - **Art. 1er** *(Art. 229 du code civil - Présentation des cas de divorce)* (p. 81, 82) : défavorable à l'amendement n° 111 de M. Nicolas About (procédure de divorce spécifique pour les mariages forcés de mineurs). - **Art. 4** *(Art. 237 et 238 du code civil - Divorce pour altération définitive du lien conjugal)* (p. 84) : son amendement n° 61 : suppression de la notion de communauté affective ; rejeté. (p. 86) : son amendement n° 120 : précision sur la définition du délai de deux ans ; adopté. - **Art. 5** *(Art. 242 et 246 du code civil - Divorce pour faute)* (p. 89) : caractère péjoratif de l'appellation divorce pour faute. (p. 90) : son amendement n° 63 : référence à la notion de violation grave ou renouvelée pour fonder une demande de divorce pour faute ; adopté. (p. 91) : son amendement n° 65 : en cas de présentation concurrente d'une demande de divorce pour altération définitive du lien conjugal et d'une demande de divorce pour faute, examen prioritaire de la demande pour altération définitive du lien conjugal ; rejeté. - **Art. 9** *(Art. 250 à 250-3 du code civil - Procédure applicable au divorce par consentement mutuel)* (p. 93, 94) : son amendement n° 68 : recours obligatoire à deux avocats pour les divorces par consentement mutuel ; rejeté. Son amendement n° 71 : recours à un avocat par chaque époux en cas de rejet de la convention par le juge ; rejeté. - **Art. 11** *(Art. 251, 252, 252-1, 252-3 et 253 du code civil - Conciliation)* (p. 98) : inutilité de la disposition du code civil que supprime son amendement n° 72 (suppression de l'invitation à la réflexion offerte par le magistrat au demandeur de divorce en cas d'absence du défendeur). - **Art. 12** *(Art. 254, 255, 256 et 257 du code civil - Mesures provisoires)* (p. 101) : coût et utilité douteuse de la médiation. (p. 102) : favorable à l'amendement n° 37 de Mme Sylvie Desmarescaux (attribution par le juge de la jouissance des biens communs indivis ou propres, à titre gratuit ou non). (p. 102, 103) : son amendement n° 75 : suppression de la mention expresse d'un notaire comme expert pour dresser l'inventaire estimatif ou faire des propositions tendant au règlement des intérêts pécuniaires des époux ; rejeté. (p. 104) : sur l'amendement n° 6 de la commission (possibilité pour le notaire de faire des propositions de composition de lots en vue du partage), son sous-amendement n° 132 ; rejeté. (p. 105, 106) : intérêt d'une obligation de présenter l'état hypothécaire d'un bien immobilier. - **Art. 14** *(Art. 259 et 259-3 du code civil - Preuves)* (p. 107) : le groupe socialiste votera les amendements n° 98 de M. François Zocchetto (interdiction pour un époux de verser aux débats des communications de son conjoint obtenues par violence ou fraude) et n° 104 de M. Michel Mercier (interdiction pour un époux de verser aux débats des écrits personnels de son conjoint obtenus par fraude ou violence). Son amendement n° 77 : référence au code de procédure civile concernant les possibilités d'enquête avant liquidation du régime matrimonial ; rejeté.

- **Suite de la discussion** (8 janvier 2004) - **Art. 17** *(Art. 266, 267, 267-1 et 268 du code civil - Conséquences propres aux divorces contentieux)* (p. 119) : favorable à l'amendement n° 78 de Mme Monique Cerisier-ben Guiga (versement de dommages et intérêts en réparation du préjudice matériel ou moral subi du fait du divorce). - **Art. 18** *(Art. 270, 271, 274, 275-1, 276, 276-4, 279-1, 280 et 280-1 du code civil - Réforme de la prestation compensatoire)* (p. 123, 124) : article fondamental. Principe de la prestation compensatoire. Possibilité d'étaler le paiement. Caractère choquant de la limitation de la dette à l'actif successoral. Actuellement, possibilité pour les héritiers de refuser la succession. Versement sous forme de rente. Modalités de transformation de la rente en capital inconnues. Disposition inacceptable. (p. 129) : son amendement n° 125 : précision ; devenu sans objet. (p. 130) : son amendement n° 80 : maintien de la transmissibilité aux héritiers du paiement de la prestation compensatoire ; rejeté. (p. 132) : son amendement n° 81 :

suppression de la mention "à titre exceptionnel" dans les conditions d'attribution d'une prestation compensatoire sous forme de rente ; rejeté. (p. 135) : défavorable aux amendements analogues n° 56 de M. Bernard Joly, n° 107 de M. Michel Mercier, n° 121 de Mme Josiane Mathon (suppression du bénéfice de la prestation compensatoire en cas de remariage ou de vie maritale du créancier) ainsi qu'à l'amendement n° 122 de Mme Josiane Mathon (repli). (p. 136) : son amendement n° 83 : possibilité d'augmenter le montant d'une prestation compensatoire lors d'une révision ; rejeté. Son amendement n° 84 : suppression de la possibilité de substituer un capital à une rente viagère dans le cadre de la prestation compensatoire ; rejeté. (p. 137) : manque d'information concernant les modalités de conversion de la rente en capital. (p. 138) : son amendement n° 85 : suppression de la possibilité de substituer un capital à une rente viagère dans le cadre de la prestation compensatoire ; rejeté. (p. 139) : favorable à l'amendement n° 50 de Mme Sylvie Desmarescaux (suppression de la prise en compte des sommes déjà versées lors de la conversion d'une rente viagère en capital). Son amendement n° 86 : suppression de la réforme de la transmissibilité de la prestation compensatoire ; rejeté. (p. 140) : son amendement n° 51 : modalités de transmission de la prestation compensatoire aux héritiers ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 20 ou après l'art. 22** (p. 144) : volonté de préciser le cadre d'application des lois étrangères. - **Art. 21** *(Art. 1096, 1442, 1450 et 1518 du code civil - Des biens des époux)* (p. 146) : le groupe socialiste votera l'amendement n° 18 de la commission (sanction de la dissimulation d'une dette commune). - **Art. additionnels avant l'art. 22** (p. 147) : défavorable à l'amendement n° 29 de M. Nicolas About (fixation d'un âge minimal unique de mariage pour les hommes et les femmes). - **Art. 22** *(Art. 220-1, 228, 245-1, 248-1, 256, 276-3, 278, 279, 280-2, 281, 298, 301, 306 et 307 du code civil - Dispositions diverses)* (p. 152) : son amendement n° 88 : recours à une procédure contradictoire avant l'éviction éventuelle d'un conjoint violent du domicile conjugal ; rejeté. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 158, 159) : verrouillage du texte par le groupe de travail réuni au ministère de la justice. Regret de l'abandon du texte précédemment établi par le Sénat. Avancées du texte. Déclaration d'urgence regrettable. Aspects négatifs. Le groupe socialiste s'abstiendra sur ce texte.

- **Projet de loi relatif à la politique de santé publique [n° 19 (2003-2004)]** - (15 janvier 2004) - **Demande de réserve** (p. 343) : intervient sur la demande de réserve de l'article 18 quater.

- **Suite de la discussion** (19 janvier 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 14 (précédemment réservés)** (p. 463) : favorable à l'amendement n° 214 de M. Gilbert Chabroux (distribution d'eau potable gratuite dans les établissements scolaires et organisation d'une campagne annuelle d'éducation pour la santé sur les problèmes de nutrition à destination des élèves). (p. 467) : favorable à l'amendement n° 216 de M. Gilbert Chabroux (affichage sur l'emballage des produits alimentaires du nombre de calories, de la teneur en graisse et en chlorure de sodium). - **Rappel au règlement** (p. 489) : protestation contre la réserve des amendements portant sur l'annexe de l'article 14 ainsi que des amendements tendant à insérer un article additionnel après l'article 14. - **Art. 18 quater (précédemment réservé) (priorité)** *(Art. L. 3231-1 [nouveau] du code de la santé publique - Prescription et mise en oeuvre des psychothérapies)* (p. 493) : son rappel au règlement : interrogation du Gouvernement sur ses éventuelles intentions de déposer des amendements sur l'article. Objet de l'amendement Accoyer. Distinction entre les psychiatres et les psychothérapeutes. Favorable à une réévaluation de la psychiatrie. Légitimité de la demande du groupe socialiste de la mise en place d'une mission d'information. (p. 501) : choix entre l'amendement n° 363 du Gouvernement (dispense de l'inscription au registre national des psychothérapeutes pour les professionnels incontestés) auquel il est défavorable, l'amendement n° 249 de M. Adrien Gouteyron (création d'un conseil national des pratiques thérapeutiques relatives au psychisme) et la mission d'information demandée par le groupe socialiste. - **Art. 14 et annexe (précédemment réservés)** *(Approbation du rapport annexé relatif aux objectifs de santé publique 2004-2008)* (p. 507, 508) : soutient l'amendement n° 218 de M. Gilbert Chabroux (information sur la tenue en chlorure de sodium des aliments) ; adopté. (p. 510) : favorable aux amendements identiques n° 218 de M. Gilbert Chabroux et n° 333 de Mme Marie-Claude Beaudeau (information sur la teneur en chlorure de sodium des aliments).

- **Projet de loi portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité** - *Deuxième lecture* **[n° 90 (2003-2004)]** - (20 janvier 2004) - **Discussion générale** (p. 543, 545) : demande au Gouvernement de réunir des états généraux pour la justice. Insécurité juridique relevée dès la première lecture avec la remise en cause des principes fondamentaux de la procédure pénale. Nouvelles dispositions issues de l'Assemblée nationale. Polémique autour de l'amendement Garraud créant un délit d'interruption involontaire de grossesse. Esprit général du texte : sacrifice de la liberté à la sécurité. Octroi d'une carte blanche à la police dès constat de l'existence d'une bande organisée. Condensé des caractéristiques d'un régime policier. Bafouement des principes de la démocratie. Impossibilité matérielle pour le Parquet de contrôler l'exécution de nouvelles charges. Avis de M. André Ride, président de la Conférence nationale des procureurs généraux. Création de juridictions interrégionales au détriment de la justice de proximité. Abandon de la collégialité, garantie de bonne justice. Création d'un nouveau fichier. Rémunération des magistrats au mérite. Texte tout à fait monstrueux tant par son contenu que par sa quantité d'articles. - **Art. additionnel après le titre Ier** (p. 565) : le groupe socialiste s'abstient sur l'amendement n° 226 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (mise en place d'une évaluation des dispositions du titre Ier, applicables à titre expérimental pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2005). - **Art. 1er** *(Art. 706-73 à 706-101-1 nouveaux du code de procédure pénale - Règles applicables à la délinquance et à la criminalité organisées)* (p. 568) : le groupe socialiste votera contre l'article 1er. Absence de précision quant à la définition de la bande organisée. Souci d'éviter l'incrimination des associations d'aide aux étrangers. (p. 569) : soutient l'amendement n° 144 de M. Robert Badinter (suppression) ; rejeté. Soutient l'amendement n° 145 de M. Robert Badinter (exclusion du champ d'application de l'article des associations de défense et d'assistance aux personnes étrangères) ; rejeté. (p. 570) : soutient l'amendement n° 146 de M. Robert Badinter (exclusion de toute dérogation au principe selon lequel une personne ne peut être condamnée sur le seul fondement des déclarations de policiers infiltrés) ; rejeté. Soutient l'amendement n° 147 de M. Robert Badinter (possibilité pour la personne qui fait l'objet d'une enquête de flagrance de désigner un avocat pour assister à la perquisition de son domicile) ; adopté. (p. 571) : soutient l'amendement n° 148 de M. Robert Badinter (rétablissement de l'information "sans délai" du juge des libertés et de la détention ayant autorisé des écoutes téléphoniques sur les actes accomplis sur le fondement de cette autorisation) ; adopté. Soutient l'amendement n° 150 de M. Michel Charasse (indemnisation des personnes mises en cause lorsque la procédure relative à la criminalité organisée a conduit à un non-lieu) ; rejeté. Soutient l'amendement n° 151 de M. Michel Charasse (procédure disciplinaire à l'encontre du magistrat lorsque les opérations menées dans le cadre de la procédure relative à la criminalité organisée ont conduit à un non-lieu) ; rejeté. (p. 572) : soutient l'amendement n° 149 de M. Robert Badinter (rétablissement de la transmission "sans délai" au procureur de la République de la demande faite par une personne placée en garde à vue sur les suites données à l'enquête) ; adopté. (p. 573, 574) : demande l'adoption des amendements n° 145 et n° 147 précités. (p. 575) : le groupe socialiste est favorable à l'amendement n° 150 de M. Michel Charasse (indemnisation des personnes mises en cause lorsque la procédure relative à la criminalité organisée a conduit à un non-lieu). - **Art. 1er bis AA** *(Art. 706-79-1 nouveau du code de procédure pénale - Coordination de la politique d'action publique en matière de criminalité organisée)* (p. 576) : le groupe socialiste vote contre l'article 1er bis AA. - **Art. additionnel après l'art. 1er bis AA** (p. 577, 578) : demande l'adoption de l'amendement n° 152 de M. Robert Badinter (protection de l'utilisation des interceptions téléphoniques entre une personne suspectée et

son avocat) calqué sur les dispositions prévues en matière de saisie de documents. - **Art. 3** *(Art. 132-78, 221-5-3, 222-6-2 nouveau, 222-43, 222-43-1 nouveau, 224-5-1, 224-8-1, 225-4-9, 225-11-1, 311-9-1, 312-6-1 nouveaux du code pénal, art. 3-1 nouveau de la loi du 19 juin 1871, art. 35-1 nouveau du décret du 18 avril 1939, art. 6-1 nouveau de la loi du 3 juillet 1970, art. 4-1 nouveau de la loi du 9 juin 1972 - Exemptions ou réductions de peine pour les auteurs ou complices d'infractions apportant leur concours à la justice)* (p. 579) : soutient l'amendement n° 153 de M. Robert Badinter (suppression) ; rejeté. - **Art. 4** *(Art. 434-7-2 nouveau du code pénal - Révélation d'informations de nature à entraver le déroulement de la procédure pénale)* (p. 581) : les membres du groupe socialiste sont favorables à l'amendement n° 9 de la commission (rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture et prévoyant que l'infraction ne sera constituée que si la divulgation d'informations a pour objet d'entraver le cours de la justice). - **Art. 5** *(Art. 63-4, 85, 706-26, 706-24-2, 706-30, 706-32 et 706-36-1 du code de procédure pénale - Coordinations en matière de garde à vue, de saisine des juridictions spécialisées, de saisies conservatoires et d'infiltration)* (p. 582) : soutient l'amendement n° 155 de M. Robert Badinter (suppression) ; rejeté. (p. 583, 584) : le groupe socialiste votera l'amendement n° 234 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (suppression des dispositions permettant l'allongement jusqu'à quatre-vingt-seize heures de la durée de la garde à vue des mineurs de seize à dix-huit ans). - **Art. 6** *(Art. 694, art. 694-1 à 694-9 nouveaux, art. 695, art. 695-1 à 695-51 nouveaux, art. 696 à 696-2, 696-3 à 696-48 nouveaux, art. 706-71 du code de procédure pénale et art. 30 de la loi du 10 mars 1927 - Refonte des règles relatives à l'entraide judiciaire internationale)* (p. 597) : le groupe socialiste est favorable à l'article 6. - **Art. 7** *(Art. 704, art. 705-1 et 705-2 nouveaux, art. 706 et 706-1 du code de procédure pénale - Règles relatives à l'organisation judiciaire en matière économique et financière)* (p. 598) : son amendement n° 156 : suppression ; rejeté. - **Intitulé de la section 2 et art. additionnels avant l'art. 16** (p. 613, 614) : soutient les amendements de M. Robert Badinter n° 157, 158 et 159 (extension à la presse de la répression de tous les écrits et propos discriminatoires susceptibles de constituer l'infraction visée à l'article 225-1 du code pénal), n° 160 (exercice d'office par le procureur de la République du droit de poursuivre un contrevenant ayant commis un des éléments visés à l'article 225-1 du code pénal) et n° 161 (possibilité pour les associations régulièrement déclarées d'exercer les droits reconnus à la partie civile pour toute discrimination visée à l'article 225-1 du code pénal) ; rejetés. (p. 616, 617) : intervient sur l'amendement n° 157 de M. Robert Badinter précité. Convaincu qu'aucun journal sérieux ne saurait critiquer des propositions réprimant l'incitation à la discrimination, à la haine ou à la violence. Absence d'arguments valables de la part du Gouvernement. - **Art. 16** *(Art. 65-3 nouveau de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse - Modification du délai de prescription pour les messages racistes ou xénophobes publiés par voie de presse)* (p. 618) : soutient l'amendement n° 162 de M. Robert Badinter (extension à tous les messages diffusés sur internet de l'allongement de la prescription d'un mois à un an) ; adopté. - **Art. 16 bis B** *(Art. 706-47 et 706-47-1 nouveau du code de procédure pénale - Procédure particulière applicable aux infractions sexuelles)* (p. 622) : intervient sur l'amendement n° 164 de M. Robert Badinter (suppression). Réflexion souhaitable sur la mise en oeuvre du fichier des auteurs d'infractions sexuelles auquel le groupe socialiste n'est pas opposé. (p. 623) : intervient sur l'amendement n° 165 de M. Robert Badinter (faculté pour le juge de décider de l'inscription au fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles quand il s'agit de délits). - **Art. additionnels après l'art. 16 bis B** (p. 624) : intervient sur l'amendement n° 170 de M. Robert Badinter (possibilité pour le juge de prononcer ou non l'inscription au fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles quand il s'agit de délits). Propose l'inscription au fichier en fonction de la peine prononcée et non pas de la peine encourue. (p. 626) : favorable à l'amendement n° 171 de M. Robert Badinter (possibilité d'inscrire les mineurs au fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles à partir de l'âge de seize ans). Déclaration impensable d'un changement d'adresse par un mineur de treize ans. - **Art. 16 bis** *(Art. 706-53-1 à 706-53-12 nouveaux du code de procédure pénale - Fichier judiciaire national automatisé des auteurs)* (p. 630) : retire l'amendement de M. Robert Badinter n° 173 (suppression). Soutient les amendements de M. Robert Badinter n° 174 (limitation du champ d'application de l'article 706-53-2 du code pénal concernant les condamnations enregistrées dans le fichier) ; rejeté, n° 176 (suppression de l'inscription dans le fichier des condamnations par défaut ou faisant l'objet d'une déclaration de culpabilité assortie d'une dispense ou d'un ajournement de la peine) ; retiré, et n° 177 (limitation du champ d'application de l'article aux décisions concernant les mineurs de seize à dix-huit ans) ; devenu sans objet. (p. 631) : soutient les amendements de M. Robert Badinter n° 178 (inapplication aux délits punis de dix ans d'emprisonnement d'une durée de conservation des données au fichier pendant trente ans) ; rejeté, et n° 179 (abaissement de trente ans à vingt ans de la durée d'inscription des données au fichier pour les délits punis de dix ans d'emprisonnement) ; devenu sans objet. (p. 633) : demande l'adoption de l'amendement n° 180 de M. Robert Badinter (suppression pour la personne condamnée pour un crime ou pour un délit puni d'une peine de dix ans de prison de l'obligation de se présenter à la gendarmerie tous les six mois pour justifier de son adresse). Brimade inutile à l'égard de personnes qui n'ont fait qu'encourir une peine de dix ans. (p. 634) : soutient l'amendement n° 181 de M. Robert Badinter (accessibilité des informations contenues dans le fichier réservée aux seuls préfets, à l'exclusion des administrations de l'Etat) ; rejeté. (p. 635) : soutient les amendements de M. Robert Badinter n° 182 et 183 (suppression de l'intervention du procureur de la République dans la procédure relative aux demandes de rectification ou d'effacement des informations contenues dans le fichier et attribution de l'appel à la cour d'appel statuant en chambre du conseil) ; rejetés. - **Rappel au règlement** (p. 636) : constate l'absence de retard dans l'examen du texte pour suggérer la levée de séance. - **Art. additionnel après l'art. 16 bis** : soutient l'amendement n° 163 de M. Robert Badinter (abrogation du délit d'offense à un chef d'Etat étranger issu de l'article 36 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse) ; adopté. - **Art. 16 sexies** *(Art. 223-11 du code pénal, art. L. 2222-1 du code de la santé publique - Interruption involontaire de grossesse)* (p. 639, 640) : soutient l'amendement n° 184 de M. Robert Badinter (suppression) ; adopté. Opposé à la pénalisation des atteintes involontaires à la vie avant la naissance. Problème du statut juridique du foetus. Nombreuses complications juridiques. Existence d'une possibilité de réparation civile dans tous les cas fondée sur la perte de chance d'avoir un enfant.

- **Suite de la discussion** (21 janvier 2004) - **Rappel au règlement** (p. 689, 690) : rappel au règlement. Proteste contre l'organisation des travaux parlementaires. - **Art. 16 undecies** *(Art. L. 325-1-1 du code de la route, art. 131-21 du code pénal - Mise en oeuvre de la peine de confiscation du véhicule)* (p. 693) : soutient l'amendement n° 185 de M. Robert Badinter (suppression des dispositions imputant au condamné les frais d'enlèvement et de garde en fourrière de son véhicule) ; rejeté. Maintien souhaitable des frais à la charge de l'Etat. - **Art. 17** *(Art. 30 du code de procédure pénale - Attributions du ministre de la justice en matière de politique pénale)* (p. 696) : soutient l'amendement n° 186 de M. Robert Badinter (réécriture de l'article pour clarifier les attributions du ministre de la justice et préciser que les orientations générales de la politique d'action publique sont destinées aux magistrats du ministère public et qu'aucune instruction ne peut leur être donnée dans les affaires individuelles) ; rejeté. - **Art. 23** *(Art. 41-2 et 41-3 du code de procédure pénale - Extension du champ d'application de la composition pénale et de la liste des mesures susceptibles d'être proposées)* (p. 698) : le groupe socialiste demande la suppression de l'article. Contraste choquant entre la peine encourue pour des délits importants et la composition pénale fixée par le procureur de la République. Interrogation sur l'articulation de cette procédure avec l'inscription des infractions sexuelles dans le fichier.

- **Mise au point au sujet d'un vote** - (21 janvier 2004) (p. 699) : intervient sur la mise au point demandée par M.

Joseph Ostermann au nom de l'ensemble des sénateurs alsaciens de leur vote sur l'amendement de M. Gilbert Chabroux n° 231 (bouilleurs de cru), adopté à l'unanimité lors de l'examen des articles du projet de loi relatif à la politique de santé publique.

**- Projet de loi portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité** - *Deuxième lecture* **[n° 90 (2003-2004)] (suite)** - (21 janvier 2004) - **Art. 23** *(Art. 41-2 et 41-3 du code de procédure pénale - Extension du champ d'application de la composition pénale et de la liste des mesures susceptibles d'être proposées)* (p. 701) : soutient l'amendement n° 187 de M. Robert Badinter (suppression) ; rejeté. (p. 702) : soutient les amendements de M. Robert Badinter n° 189 (limitation du champ d'application de la composition pénale aux délits punissables d'une peine inférieure ou égale à deux ans d'emprisonnement), et n° 190 (fixation du plafond du montant de l'amende de composition) ; rejetés. - **Art. 24 A** *(Art. 706-53-1 nouveau du code de procédure pénale - Prescription des infractions sexuelles)* (p. 705) : soutient l'amendement n° 191 de M. Robert Badinter (suppression) ; adopté. Salue l'exception introduite par la loi de 1999 allongeant la durée de prescription des infractions sexuelles. Interpellation des parlementaires par un lobby de prétendues victimes frustrées de ne plus pouvoir porter plainte en raison de l'expiration du délai de prescription. Nécessaire limite à la prescription pénale. Création sécurisante du fichier des auteurs d'infractions sexuelles. Le groupe socialiste est favorable à une réflexion sur l'ensemble des prescriptions, en accord avec la commission des lois. - **Art. 26** *(Art. 15-3, 53 et 74 du code de procédure pénale - Dispositions relatives au dépôt de plainte, à la durée de l'enquête de flagrance et à la procédure de recherche des causes de la mort)* (p. 708) : soutient l'amendement n° 192 de M. Robert Badinter (nécessité d'une ordonnance motivée du procureur de la République à la prolongation de l'enquête de flagrance) ; rejeté. - **Art. 29 B** *(Art. 75-2 du code de procédure pénale - Information du prévenu en cas d'identification d'un suspect)* (p. 709) : soutient l'amendement n° 193 de M. Robert Badinter (suppression) ; adopté. - **Art. 29 C** *(Art. 77-3 du code de procédure pénale - Information du procureur ayant dirigé l'enquête lorsqu'une personne gardée à vue demande les suites données à l'enquête)* (p. 710) : soutient l'amendement n° 194 de M. Robert Badinter (suppression) ; adopté. - **Art. 29 bis** *(Art. 63 et 77 du code de procédure pénale - Information du procureur en cas de placement en garde à vue)* : soutient les amendements de M. Robert Badinter n° 195 (suppression) ; adopté, et n° 196 (repli) ; devenu sans objet. - **Art. additionnels après l'art. 29 bis** : Soutient les amendements de M. Robert Badinter n° 198 (limitation de la durée de la garde à vue à vingt-quatre heures) et n° 197 (présentation obligatoire au juge d'instruction de la personne gardée à vue à chaque prolongation de la mesure) ; rejetés. (p. 711, 712) : soutient l'amendement n° 199 de M. Robert Badinter (possibilité pour la personne gardée à vue de s'entretenir avec un avocat dès le début de la garde à vue et de bénéficier de son assistance à tout moment de la garde à vue) ; rejeté. - **Art. 29 quater** *(Art. 63-1 du code de procédure pénale - Diligences des enquêteurs pour la mise en oeuvre des droits des personnes gardées à vue)* : soutient l'amendement n° 200 de M. Robert Badinter (suppression) ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 29 quater** (p. 713) : soutient l'amendement n° 201 de M. Robert Badinter (enregistrement audiovisuel des interrogatoires au cours de la garde à vue) ; rejeté. - **Art. 31** *(Art. 74-2 du code de procédure pénale - Recherche de personnes en fuite)* (p. 715) : soutient l'amendement n° 203 de M. Robert Badinter (rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture) ; adopté. - **Art. 38** *(Art. 122, 123, 134, 135-1 nouveau et 136 du code de procédure pénale - Création d'un mandat de recherche)* : soutient l'amendement n° 204 de M. Robert Badinter (rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture) ; adopté. - **Art. 39** *(Art. 125, 126, 127, 132, 133-1 nouveau et 82 du code de procédure pénale - Règles relatives à l'exécution des mandats)* (p. 716) : soutient l'amendement n° 205 de M. Robert Badinter (rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture) ; adopté. - **Art. 42** *(Art. 152, 153 et 154 du code de procédure pénale - Dispositions de simplification des commissions rogatoires)* (p. 718) : soutient l'amendement n° 207 de M. Robert Badinter (rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture) ; adopté. - **Art. 53** *(Art. 137-1 du code de procédure pénale - Suppléance du juge des libertés et de la détention)* (p. 719, 720) : soutient les amendements de M. Robert Badinter n° 208 (suppression) ; adopté ; n° 209 (repli) ; devenu sans objet. Expérience certaine indispensable au remplacement du juge des libertés et de la détention empêché. - **Art. 53 bis** *(Art. 137-4 et 137-1 du code de procédure pénale - Procédure de placement en détention provisoire)* (p. 721, 722) : opposé à l'article. Mesure de défiance à l'égard du juge d'instruction. Nécessité du double verrou. - **Art. 54 bis** *(Art. 177 du code de procédure pénale - Non-lieu motivé par l'irresponsabilité ou le décès de la personne poursuivie)* (p. 723) : soutient l'amendement n° 211 de M. Robert Badinter (suppression) ; rejeté. Non-pertinence du texte. - **Art. 57** *(Art. 41, 393, 396 et 397-1 du code de procédure pénale - Procédure de comparution immédiate)* (p. 724) : soutient les amendements de M. Robert Badinter n° 212 (rétablissement de l'article 396 du code de procédure pénale dans sa rédaction actuelle) ; rejeté ; et n° 213 (maintien à deux jours de la durée maximale de détention provisoire avant comparution immédiate) ; adopté. - **Art. 60** *(Art. 495 du code de procédure pénale - Extension du champ d'application de la procédure simplifiée)* (p. 727) : procédure contraire au principe du droit à être défendu. Refus des juges de faire droit à opposition. Fixation de la peine sans débat contradictoire. Opposé à l'extension de l'ordonnance pénale à tous les délits passibles d'une peine inférieure ou égale à cinq ans d'emprisonnement. Soutient l'amendement n° 216 de M. Robert Badinter (suppression de l'extension de l'ordonnance pénale à tous les délits punis d'une peine inférieure ou égale à cinq ans d'emprisonnement) ; adopté. - **Art. 61** *(Art. 495-7 à 495-16 et 520-1 nouveaux du code de procédure pénale - Comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité)* (p. 728, 729) : absence de comparaison avec la procédure du plaider coupable appliquée aux Etats-Unis. Réduction du rôle du juge à l'homologation ou non des peines prononcées. Nécessité d'une audience publique pour faire échec à l'étouffement des affaires de corruption ou de trafic d'influence. (p. 730) : sur l'amendement n° 83 de la commission (publicité de l'audience d'homologation, sauf si le juge en décide autrement, d'office ou à la demande des parties), soutient le sous-amendement de M. Robert Badinter n° 217 (référence à l'article 400 du code de procédure pénale pour l'audience en chambre du conseil) ; rejeté. Soutient l'amendement n° 218 de M. Robert Badinter (rétablissement du principe de l'audience publique adopté par le Sénat en première lecture) ; devenu sans objet. (p. 732) : le groupe socialiste vote les amendements de la commission n° 82 (impossibilité pour la personne poursuivie de renoncer à son droit d'être assistée par un avocat), n° 83 (publicité de l'audience d'homologation, sauf si le juge en décide autrement, d'office ou à la demande des parties) et n° 84 (coordination). - **Art. 62 ter** *(Art. 547 et 549 du code de procédure pénale - Examen par un juge unique de l'appel des jugements de police)* (p. 733) : soutient l'amendement n° 220 de M. Robert Badinter (suppression) ; rejeté. Maintien souhaitable de la collégialité en appel des jugements du tribunal de police pour les contraventions de cinquième classe. - **Art. 68 BA** *(Art. 709-2 nouveau du code de procédure pénale - Présentation annuelle par le procureur de la République d'un rapport relatif au recouvrement des amendes)* (p. 737) : favorable à l'amendement n° 97 de la commission (suppression). Alourdissement non souhaitable de la charge de travail du procureur. Sévérité injustifiée inacceptable à l'égard des trésoriers-payeurs généraux. - **Division et art. additionnels après l'art. 68 C** (p. 743) : intervient sur les amendements de M. Jean-Claude Carle n° 138 (division additionnelle - Dispositions relatives à l'application des peines concernant les mineurs) et sur le même objet n° 139, 140 et 141 (substitution du juge des enfants au juge de l'application des peines lorsque des mineurs sont en cause). Contradiction de la majorité sénatoriale. - **Art. 68 bis B** *(Art. 706-5-1 nouveau du code de procédure pénale - Création d'une procédure amiable d'indemnisation des victimes devant le fonds de garantie des victimes d'infractions)* (p. 744) : rappel au règlement. Demande l'achèvement de l'examen du texte dans la nuit afin d'en éviter le report au

vendredi. Risque de désertion des travées du groupe socialiste. Conditions de travail indignes du Parlement.

- **Propositions de modification du règlement du Sénat** - (3 mars 2004) (p. 2010) : sa préférence pour la répartition des nouveaux sénateurs dans les commissions selon la procédure simplifiée. Souhait d'une réforme rapide mais non précipitée sur les autres points.

- **Proposition de résolution tendant à actualiser le Règlement du Sénat [n° 296 (2003-2004)]** - (11 mai 2004) - **Discussion générale** (p. 2993) : déplore l'insuffisante protection de la minorité sénatoriale. Regret du silence du rapport sur les propositions du groupe socialiste et du groupe CRC et souhait d'une discussion rapide de celles-ci. Urgence et bien-fondé des mesures proposées.

- **Projet de loi organique pris en application de l'article 72-2 de la Constitution relatif à l'autonomie financière des collectivités territoriales [n° 314 (2003-2004)]** - (1er juin 2004) - **Question préalable** (p. 3713) : intervient sur la motion n° 2 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat tendant à opposer la question préalable. Contradiction dans la position du rapporteur.

- **Suite de la discussion** (2 juin 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 1er** (p. 3728, 3730) : soutient l'amendement n° 43 de M. Jean-Pierre Sueur (consubstantialité de l'autonomie fiscale des collectivités territoriales et de la péréquation verticale par l'Etat au principe de libre administration) ; rejeté. - **Art. 1er** *(Catégories de collectivités territoriales)* (p. 3735) : soutient l'amendement n° 46 de M. Jean-Claude Peyronnet (distinction des communes en fonction de leur strate de population) ; rejeté. (p. 3741) : pertinence des amendements de suppression identiques n° 22 de M. Thierry Foucaud et n° 45 de M. Bernard Frimat. Mise en oeuvre d'une définition étrangère à toute demande du Conseil constitutionnel. (p. 3743) : demande au Sénat de voter l'amendement n° 46 précité, indispensable pour apprécier l'autonomie financière des petites communes. - **Art. additionnels avant l'art. 2** (p. 3753) : intervient sur l'amendement n° 54 de M. Bernard Frimat (impossibilité de remplacer les recettes fiscales par des dotations globales d'Etat ou par des produits d'imposition non maîtrisables par les collectivités locales). - **Art. 2** *(Définition des ressources propres des collectivités territoriales)* (p. 3764) : rappel au règlement. Demande une suspension de séance et la réunion de la commission des lois en raison de divergences entre le Gouvernement et la commission à propos du sous-amendement n° 37 de M. Yves Fréville (inclusion dans les ressources propres des impositions de toutes natures dont la loi détermine, par collectivité, la localisation de l'assiette ou du taux) déposé sur l'amendement n° 7 de la commission (redéfinition des ressources propres des collectivités territoriales en ne considérant comme telles, parmi les impositions de toutes natures, que le produit des impositions dont la loi autorise les collectivités à voter l'assiette, le taux ou le tarif). (p. 3766, 3767) : le groupe socialiste n'acceptera pas le sous-amendement n° 37 de M. Yves Fréville précité. Interrogation sur son application aux communes. (p. 3776) : rappel au règlement. S'inquiète du sort de l'amendement n° 25 de M. Thierry Foucaud (suppression des dispositions intégrant aux ressources propres des communes les ressources bénéficiant aux EPCI) qui ne serait plus en discussion commune en cas de rejet de l'amendement de suppression et de l'adoption d'autres amendements. (p. 3776, 3777) : le groupe socialiste ne votera pas le sous-amendement n° 37 de M. Yves Fréville précité, déposé sur l'amendement n° 7 de la commission précité. Absence de discussion au fond. Interrogation sur sa compréhension. (p. 3779, 3780) : demande au Sénat d'adopter l'amendement n° 25 de M. Thierry Foucaud précité. Injustice à l'encontre des communes qui n'appartiennent pas à un EPCI.

- **Suite de la discussion** (3 juin 2004) - **Art. 3** *(Modalités de calcul et définition du caractère déterminant de la part des ressources propres dans l'ensemble des ressources des collectivités territoriales)* (p. 3787) : application inacceptable du dispositif à l'ensemble de la catégorie. Pérennisation des inégalités connues en 2003, contraire à la péréquation. (p. 3797) : favorable à l'amendement n° 65 de M. Bernard Frimat (utilisation du ratio comme référence pour chaque collectivité territoriale au sein de sa catégorie). - **Art. additionnels après l'art. 3** (p. 3799) : favorable à l'amendement n° 66 de M. Bernard Frimat (mise en oeuvre de dispositifs de péréquation visant à assurer à chaque collectivité les ressources équivalentes à la part déterminante par catégorie de collectivités).

- **Projet de loi relatif à la bioéthique** - *Deuxième lecture* **[n° 116 (2003-2004)]** - (8 juin 2004) - **Art. additionnels après l'art. 1er AA** (p. 3922) : inscription à l'ordre du jour réservé des propositions de loi. Intervient sur l'amendement n° 51 de M. François Autain (rédaction d'un testament de vie).

- **Proposition de loi relative aux conditions permettant l'expulsion des personnes visées à l'article 26 de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 [n° 360 (2003-2004)]** - (15 juillet 2004) - **Art. unique** (p. 5693) : soutient l'amendement n° 2 de M. Charles Gautier (prise en compte des provocations à l'égard des orientations sexuelles des personnes) ; rejeté.

- **Projet de loi organique pris en application de l'article 72-2 de la Constitution relatif à l'autonomie financière des collectivités territoriales** - *Deuxième lecture* **[n° 427 (2003-2004)]** - (22 juillet 2004) - **Art. 2** *(Définition des ressources propres des collectivités territoriales)* (p. 5851, 5852) : réponse aux reproches de M. Jean-Pierre Fourcade concernant la suppression de la part salaires de la taxe professionnelle. Annonce une série de sous-amendements à l'amendement n° 4 de M. Jean-Claude Peyronnet (suppression des dispositions incluant dans les ressources propres les impositions de toutes natures dont la loi détermine, par collectivité, le taux ou une part locale d'assiette) en cas de rejet des amendements du groupe socialiste.

- **Projet de loi relatif à l'assurance maladie [n° 420 (2003-2004)]** - (23 juillet 2004) - **Art. 1er** *(Art. L. 111-2-1 du code de la sécurité sociale - Principes fondateurs de l'assurance maladie)* (p. 5943) : sur l'amendement n° 35 de la commission (réécriture de l'article 1er), soutient le sous-amendement de M. Gilbert Chabroux n° 118 (refus de l'introduction des assurances privées dans la couverture maladie de base) ; rejeté.

- **Suite de la discussion** (26 juillet 2004) - **Art. 19** *(Art. L. 161-37 à L. 161-44 du code de la sécurité sociale - Haute autorité de santé)* (p. 6131) : inquiétude face au nombre important d'organismes créés. Risque de politisation de ces organismes. Favorable à une autre méthode de nomination des membres de la Haute autorité de santé. Nécessité d'un accord entre la majorité et l'opposition pour garantir l'indépendance de cet organisme. (p. 6140) : sur l'amendement n° 260 de M. Michel Mercier (renforcement de la légitimité scientifique de la Haute autorité de santé par le mode de désignation des membres de son collège), son sous-amendement n° 578 ; devenu sans objet. (p. 6142) : défavorable à la modification proposée pour l'amendement n° 324 de M. Philippe Marini (prise en compte de la politique du médicament dans l'exercice des missions de la Haute autorité de santé). (p. 6142, 6143) : proteste contre le peu de cas fait par le rapporteur de son sous-amendement précité n° 578. Renforcement de l'autorité de la Haute autorité de santé par le mode de nomination préconisé. - **Art. additionnel avant l'art. 21** (p. 6150) : favorable à l'amendement n° 191 de M. Gilbert Chabroux (création d'un office parlementaire de contrôle et de suivi de l'assurance maladie). - **Rappel au règlement** (p. 6193) : désaccord sur la décision de déclarer l'amendement n° 278 de M. Claude Domeizel (mise en place d'une modulation des honoraires et des remboursements dans les zones touchées par la désertification médicale) devenu sans objet. - **Art. 30** *(Art. L. 221-2 à L. 221-4 du code de la sécurité sociale - Réforme des instances dirigeantes de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés, CNAMTS)* (p. 6206) : caractère inadmissible des pouvoirs accordés au directeur général. Le groupe socialiste votera l'amendement n° 266 de M. Michel Mercier (représentation des familles et des usagers au sein du conseil de la CNAMTS). (p. 6207) : le groupe socialiste votera l'amendement n° 265 de M. Michel

Mercier (processus de récusation du directeur général avec intervention du Parlement). Reprend l'amendement de M. Paul Blanc n° 555 : composition strictement paritaire de la commission des accidents du travail et des maladies professionnelles ; retiré. Désir d'inscrire le paritarisme dans la loi. - **Art. 31 bis** *(Art. L. 863-1 à L. 863-5, art. L. 862-1, L. 862-3, L. 862-4 et L. 862-7 du code de la sécurité sociale - Instauration d'une aide pour l'acquisition d'une couverture complémentaire de santé)* (p. 6223) : mesure trompeuse. Cadeau fait aux compagnies d'assurance.

- **Suite de la discussion** (27 juillet 2004) - **Art. 45** *(Art. 1er, 2, 4, 7 et 14 à 18 de l'ordonnance n° 96-5 du 24 janvier 1996 relative au remboursement de la dette sociale - Dette sociale)* (p. 6307, 6308) : intervient sur la proposition de M. Jean Arthuis d'instaurer une TVA particulière. S'interroge sur les moyens de sanctionner les entreprises qui délocalisent pour réaliser encore plus de profits. Soutiendra la suppression de l'article au travers de l'amendement n° 242 de M. Gilbert Chabroux (suppression). A l'exemple du groupe UC, juge moralement inacceptable de faire payer les feuilles de soins actuelles par les enfants et les petits-enfants.

- **Projet de loi habilitant le Gouvernement à simplifier le droit [n° 343 (2003-2004)]** - (13 octobre 2004) - **Art. 3** *(Développement de l'administration électronique)* (p. 6607) : son amendement n° 192 : possibilité d'une signature sur papier des actes des autorités administratives ; rejeté. (p. 6610) : favorable à l'amendement n° 208 de M. Jean-Pierre Sueur (suppression de la possibilité de créer des groupements d'intérêt public pour favoriser l'utilisation des technologies de l'information). - **Art. 4** *(Simplification du droit de la filiation)* (p. 6612) : soutient l'amendement n° 111 de M. Jean-Pierre Sueur (suppression) ; rejeté. (p. 6615) : impossibilité de légiférer par ordonnance sur le droit de la filiation. Défavorable à l'amendement n° 89 du Gouvernement (nouvelle rédaction de l'article 4). - **Art. 6** *(Modification des règles de l'aide juridictionnelle)* (p. 6620) : regrette l'absence d'un véritable débat sur la réforme de l'aide juridictionnelle. - **Art. 8** *(Diverses mesures de simplification relatives au droit funéraire, à la législation applicable aux associations, au pouvoir de substitution du préfet en Alsace-Moselle, aux règles encadrant l'exercice de certaines professions réglementées, au régime de protection des mineurs accueillis hors du domicile parental et à la prestation de serment des contrôleurs chargés de surveiller l'application des congés payés)* (p. 6629) : favorable à l'amendement n° 215 de M. Jean-Pierre Sueur (suppression de l'habilitation relative au droit des associations, des fondations et des congrégations).

- **Suite de la discussion** (14 octobre 2004) - **Art. 12** *(Rationalisation de la réglementation relative aux aides personnelles au logement)* (p. 6653) : le groupe socialiste votera l'amendement n° 132 de M. Michel Charasse (garantie de l'absence de réduction des aides actuelles). - **Art. 19** *(Harmonisation des expressions désignant les Français établis hors de France)* (p. 6664) : son amendement n° 216 : mention systématique de l'expression "Français établis hors de France" dans tous les textes les concernant ; rejeté. - **Art. 20** *(Substitution de régimes déclaratifs à des régimes d'autorisation préalable - Simplification ou suppression de régimes d'autorisation ou de régimes déclaratifs)* (p. 6665) : soutient l'amendement n° 209 de M. Jean-Pierre Sueur (limitation de la substitution des régimes déclaratifs à certains régimes d'autorisation administrative préalable) ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 21** (p. 6668) : intervient sur l'amendement n° 17 de la commission (modification des dispositions du code civil relatives à la garantie des produits défectueux). Demande un vote de l'amendement par division. - **Art. 23** *(Modification de dispositions relatives à l'architecture)* (p. 6673) : favorable aux amendements de M. Yves Dauge n° 116 (suppression de l'habilitation relative aux procédures de fonctionnement de l'ordre des architectes) et n° 117 (suppression de l'habilitation relative à la réforme des études d'architecture). - **Art. additionnel après l'art. 23** (p. 6674) : défavorable à l'amendement de la commission des finances saisie pour avis n° 75 (extension du champ de l'habilitation aux mesures de modification du code monétaire et financier nécessaires à l'harmonisation des règles de transfert de propriété des instruments financiers). - **Art. additionnel après l'art. 24** (p. 6675) : favorable à l'amendement de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 37 (instauration d'un prélèvement à la source des cotisations de retraite complémentaire des auteurs d'oeuvres cinématographiques et audiovisuelles) et, sur ce dernier, au sous-amendement n° 93 du Gouvernement (détermination par décret de la fraction de cotisation à la charge du producteur). - **Art. 27** *(Adaptation et simplification du régime applicable aux changements d'affectation des locaux)* (p. 6692) : favorable à l'amendement n° 129 de M. Jean-Pierre Sueur (renforcement de l'offre de logements, notamment sociaux, et mise en oeuvre par les communes du régime juridique applicable aux changements d'affectation des locaux). Illustration de la politique de décentralisation.

- **Proposition de loi relative aux compétences du tribunal d'instance, de la juridiction de proximité et du tribunal de grande instance, [n° 66 (2004-2005)]** - (24 novembre 2004) - **Discussion générale** (p. 8343, 8345) : dépôt d'une proposition de loi pour contourner le Conseil d'État. Échec du recrutement des juges de proximité depuis leur création par la loi du 9 septembre 2002. Augmentation considérable du taux de compétence. Décision non susceptible d'appel. Inconstitutionnalité du dispositif prévoyant la participation des juges de proximité à des décisions en matière correctionnelle. Inégalités entre les justiciables. Formation insuffisante. Le groupe socialiste votera résolument contre cette proposition de loi. - **Question préalable** (p. 8349) : favorable à la motion n° 1 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat tendant à opposer la question préalable ainsi qu'à l'institution d'une justice de proximité à travers les tribunaux d'instance. - **Art. 1er** *(Art. L. 321-2 du code de l'organisation judiciaire - Compétence générale du tribunal d'instance en matière personnelle ou mobilière)* (p. 8351) : soutient l'amendement n° 11 de M. Robert Badinter (suppression) ; rejeté. - **Art. 2** *(Art. L. 321-2-1 à L. 321-2-3 nouveaux du code de l'organisation judiciaire - Compétences spéciales du tribunal d'instance)* (p. 8352) : soutient l'amendement n° 12 de M. Robert Badinter (suppression) ; rejeté. Interrogation sur le sort spécial réservé aux actions relatives aux loyers et aux crédits à la consommation. - **Art. 3** *(Art. L. 331-2 du code de l'organisation judiciaire - Compétence générale de la juridiction de proximité en matière d'action personnelle ou mobilière)* (p. 8353, 8355) : soutient les amendements de M. Robert Badinter n° 13 (suppression) ; et n° 14 (appel des décisions des juges de proximité) ; rejetés. Caractère insatisfaisant du seul pourvoi en cassation pour de prétendus "petits litiges". - **Art. 4** *(Art. L. 331-2-1 et L. 331-2-2 nouveaux du code de l'organisation judiciaire - Compétences spéciales de la juridiction de proximité)* (p. 8356) : soutient l'amendement n° 15 de M. Robert Badinter (suppression) ; rejeté. - **Art. 5** *(Art. L. 331-5 du code de l'organisation judiciaire - Participation des juges de proximité aux formations collégiales du tribunal correctionnel)* (p. 8357) : soutient l'amendement n° 16 de M. Robert Badinter (suppression) ; rejeté. Inconstitutionnalité de la disposition. Présence de magistrats professionnels indispensable au sein du tribunal correctionnel. Jurisprudence constante du Conseil constitutionnel. - **Art. 8** *(Art. L. 312-8 nouveau du code de l'organisation judiciaire - Compétence du tribunal de grande instance en matière d'actions civiles pour diffamation ou injures publiques ou non publiques)* (p. 8359) : soutient l'amendement n° 18 de M. Robert Badinter (suppression) ; rejeté. Demande de précision sur l'équivalence entre l'expression "juge de proximité" et celle de "juridiction de proximité". Demande de confirmation de l'application aux seules contraventions des quatre premières classes. - **Art. 9** *(Art. 49 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété - Compétence du tribunal de grande instance pour les litiges en matière de copropriété)* (p. 8361) : soutient l'amendement n° 19 de M. Robert Badinter (suppression) ; rejeté. - **Art. 10** *(Art. 521, 522-1 et 522-2 nouveaux, 523, 523-1 nouveau, 706-72 du code de procédure pénale - Compétence de la juridiction de proximité en matière contraventionnelle - Coordinations)* : soutient l'amendement n° 20 de M. Robert Badinter (suppression) ; rejeté. - **Art. 11** *(Art. 41-2 et 41-3 du*

*code de procédure pénale - Compétence du juge de proximité en matière de composition pénale)* : soutient l'amendement n° 21 de M. Robert Badinter (suppression) ; rejeté. (p. 8362) : le groupe socialiste vote contre cette proposition de loi.

- **Projet de loi portant création de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité** - *Deuxième lecture* **[n° 105 (2004-2005)]** - (21 décembre 2004) - **Art. 3 bis** *(Délégués territoriaux de la Haute autorité)* (p. 10218, 10219) : soutient l'amendement n° 8 de Mme Bariza Khiari (réintroduction des délégations régionales de la HALDE) ; rejeté. - **Art. 7** *(Vérifications sur place)* (p. 10221) : favorable à l'amendement n° 1 de la commission (saisine du juge des référés dans le cadre de ces vérifications). - **Art. 17** *(Transposition de la directive n° 2000/43/CE du 29 juin 2000)* (p. 10222, 10223) : soutient l'amendement n° 12 de Mme Bariza Khiari (reprise de la définition des discriminations figurant dans le code pénal) ; rejeté. (p. 10224) : intervient sur l'amendement n° 12 précité. - **Seconde délibération - Art. 7** *(Vérifications sur place)* (p. 10226) : défavorable à l'amendement n° A-1 du Gouvernement (suppression partielle). - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 10228, 10229) : incompréhension face à l'attitude du Gouvernement à l'égard du Sénat. S'abstiendra sur ce texte bien qu'il aurait, à titre personnel, voté contre.

- **Proposition de loi relative aux compétences du tribunal d'instance, de la juridiction de proximité et du tribunal de grande instance,** - *Deuxième lecture* **[n° 111 (2004-2005)]** - (22 décembre 2004) - **Discussion générale** (p. 10320, 10322) : se réjouit de la libération des otages, Christian Chesnot et Georges Malbrunot. Retrait des amendements de suppression. Saisine du Conseil constitutionnel. Désaccord total sur les responsabilités et les compétences accordées aux juges de proximité. Le groupe socialiste votera contre cette proposition de loi. - **Art. 2** : Le groupe socialiste vote contre l'article 2 et les articles suivants.

**DUBOIS (Daniel)**
*sénateur (Somme)*
*UC*

Election le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan à partir du 6 octobre 2004.

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Travail, santé et cohésion sociale - IV. - Logement**

- (9 décembre 2004) (p. 9477, 9478) : volonté du Gouvernement de dynamiser la politique du logement. Difficultés concernant le prix de revient des opérations immobilières et la multiplication des guichets d'aide à la pierre. Inquiétude quant à la capacité des opérateurs d'HLM. Budget soutenu avec détermination par le groupe UC.

**DUBRULE (Paul)**
*sénateur (Seine-et-Marne)*
*UMP*

Ne se représente pas le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées jusqu'au 30 septembre 2004.

Membre titulaire de la Commission nationale pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société**.

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social [n° 133 (2003-2004)]** - (11 février 2004) - **Art. 41** *(Art. L. 132-26 du code du travail - Négociation dans les entreprises dépourvues de délégué syndical)* (p. 1448) : question de la représentation syndicale. Favorable à ce projet de loi.

**- Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées [n° 183 (2003-2004)]** - (26 février 2004) - **Art. 11** *(Art. L. 323-8-3 et L. 323-11 du code du travail - Articulation entre politique générale de l'emploi et actions spécifiques en faveur de l'emploi des personnes handicapées)* (p. 1781) : favorable aux amendements de la commission n° 461 (contrôle annuel de la Cour des comptes sur la gestion de l'AGEFIPH) et n° 462 (convention d'objectifs entre l'Etat et l'AGEFIPH).

**DUFAUT (Alain)**
*sénateur (Vaucluse)*
*UMP*

Réélu le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires culturelles.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation de la législation.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

## INTERVENTIONS

**- Proposition de loi modifiant les articles 1er et 2 de la loi n° 2003-6 du 3 janvier 2003 portant relance de la négociation collective en matière de licenciements économiques et relative au recouvrement, par les institutions gestionnaires du régime d'assurance chômage, des prestations de solidarité versées entre le 1er janvier et le 1er juin 2004 aux travailleurs privés d'emploi dont les droits à l'allocation de retour à l'emploi ont été rétablis [n° 334 (2003-2004)]** - (8 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 3865, 3866) : prolongation de la suspension de la loi de modernisation sociale. Priorité du Gouvernement au dialogue social. Renforcement de la légitimité et de la responsabilité des partenaires sociaux. Attachement à la négociation collective. Recherche d'un accord national interprofessionnel préalable à toute nouvelle intervention législative. Conséquence du réagrément de la convention d'assurance chômage : récupération des allocations de solidarité. Le groupe de l'UMP votera cette proposition de loi. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3899, 3900) : volonté du Gouvernement de promouvoir le dialogue social. Attachement au développement de la négociation collective. Prolongation indispensable du délai de négociation. Elaboration de nouvelles règles respectueuses des intérêts des salariés et des entreprises. Réintégration équitable des "recalculés". Le groupe UMP votera avec conviction et détermination ce texte.

**- Projet de loi habilitant le Gouvernement à simplifier le droit [n° 343 (2003-2004)]** - (14 octobre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 11** (p. 6650) : soutient les amendements de M. Bernard Murat n° 203 (composition et missions de la commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature) et n° 204 (prescription par l'autorité administrative compétente des mesures d'accompagnement compensatoire ou correctrice nécessaire en cas de travaux) ; adoptés.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Jeunesse, Sports et vie associative**

- (10 décembre 2004) (p. 9597, 9599) : rang subalterne dévolu au sport dans la discussion budgétaire. Candidature de Paris aux jeux Olympiques de 2012. Faible progression des crédits due à la hausse des ressources provenant du FNDS. Montant des droits de retransmission télévisée du championnat de France de football. Elargissement logique du ministère à la jeunesse et à la vie associative. Défaut de communication sur les CIVIS. Place de la médecine dans le sport. Moralisation impérative du sport. Mobilisation générale dans la lutte contre le dopage. Renforcement de la répression des violences dans les stades. Limitation des dérives éventuelles du sport spectacle. Amélioration de l'accessibilité au sport pour tous. Promotion des métiers du sport. Insuffisante couverture du monde rural en équipements sportifs. Le groupe de l'UMP votera ce budget. Hommage au ministre pour son action positive.

**DULAIT (André)**
*sénateur (Deux-Sèvres)*
*UMP*

Réélu le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées à partir du 6 octobre 2004 ; président de la commission jusqu'au 7 octobre 2004.

Membre de la Délégation parlementaire pour l'Union européenne le 13 octobre 2004.

Membre titulaire de la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité jusqu'au 1er octobre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

*Avis*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Forces terrestres **[n° 77 tome 6 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Défense - Budget.**

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif au contrat de volontariat de solidarité internationale** - *Deuxième lecture* **[n° 287 (2003-2004)]** - (12 octobre 2004) - rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. - **Discussion générale** (p. 6532, 6533) : conciliation efficace du respect de la nature particulière du volontariat et de la nécessaire protection des droits du volontaire. Reprise par l'Assemblée nationale des améliorations apportées par le Sénat concernant les droits des volontaires. Divergence sur trois modifications substantielles introduites par l'Assemblée nationale : suppression des conditions de nationalité ou de résidence pour l'accès au dispositif, durée cumulée des missions de volontariat et protection sociale des volontaires. La commission proposera de rétablir la rédaction adoptée par le Sénat en première lecture. - **Art. 2** *(Nationalité du volontaire et pays dans lesquels peut être accompli le volontariat)* (p. 6537) : accepte l'amendement n° 6 du Gouvernement (rédaction). - **Art. 4** *(Contenu du contrat de volontariat - Obligations des associations - Rupture anticipée du contrat de volontariat)* (p. 6538) : son amendement n° 1 : rétablissement d'une durée de six ans pour le cumul des missions exercées de façon continue ou non et limitation à deux ans de la durée maximale du contrat ; adopté. Sur ce dernier, s'oppose au sous-amendement n° 8 de Mme Hélène Luc (suppression de la notion de caractère continu). (p. 6539) : s'oppose à l'amendement n° 4 de Mme Monique Cerisier-ben Guiga (obligation pour les associations de garantir un suivi aux volontaires). Préoccupation prise en compte par la commission

du volontariat lors de l'examen des agréments. - **Art. 5** *(Protection sociale du volontaire)* (p. 6541) : son amendement n° 2 : rétablissement de l'affiliation des volontaires et de leurs ayants droit à un régime de sécurité sociale garantissant des droits d'un niveau identique à celui du régime général de sécurité sociale française ; adopté. (p. 6542) : s'oppose à l'amendement n° 5 de Mme Monique Cerisier-ben Guiga (soutien financier de l'Etat aux actions de solidarité internationale). - **Art. 7** *(Indemnité du volontaire)* : son amendement n° 3 : cohérence ; adopté. - **Art. 8 bis** *(Dispositions transitoires et décret d'application du texte)* : accepte l'amendement n° 7 du Gouvernement (suppression des dispositions transitoires relatives aux contrats et agréments en cours).

**- Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord sur la conservation des albatros et des pétrels (ensemble deux annexes) [n° 45 (2003-2004)]** - (12 octobre 2004) - en remplacement de M. Louis Moinard, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. - **Discussion générale** (p. 6545) : propose l'adoption de ce projet de loi.

**- Projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'assistance administrative mutuelle entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République argentine pour la prévention, la recherche et la sanction des infractions douanières [n° 134 (2003-2004)]** - (12 octobre 2004) - en remplacement de M. Daniel Goulet, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 135 (2003-2004) et n° 136 (2003-2004)** (p. 6546, 6547) : propose l'adoption de ces projets de loi.

**- Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord d'assistance mutuelle douanière entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Malte pour la prévention, la recherche, la constatation et la sanction des infractions douanières [n° 135 (2003-2004)]** - (12 octobre 2004) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 134 (2003-2004).**

**- Projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'assistance administrative mutuelle entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Surinam pour la prévention, la recherche, la constatation et la sanction des infractions douanières [n° 136 (2003-2004)]** - (12 octobre 2004) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 134 (2003-2004).**

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Défense**

- (6 décembre 2004) - rapporteur pour avis (p. 9166) : conformité des crédits d'équipement de l'armée de terre à la loi de programmation militaire. Respect indispensable des échéances de livraison des matériels neufs. Interrogation sur les perspectives d'évolution des effectifs de l'armée de terre en 2005. Avis favorable de la commission des affaires étrangères sur les crédits des forces terrestres pour 2005.

**DUPONT (Ambroise)**
*sénateur (Calvados)*
*UMP*

## NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires culturelles.

Membre titulaire du Conseil d'administration du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

Membre titulaire de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages (anciennement commission supérieure des sites régie par le décret n°70-288 du 31 mars 1970) jusqu'au 22 novembre 2004.

Membre titulaire du Conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs ; nouvelle nomination le 20 janvier 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

*Avis*, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Ecologie et développement durable **[n° 75 tome 3 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Environnement - Budget.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (28 avril 2004) - **Discussion générale** (p. 2633, 2634) : favorable à ce texte. Révision des zones de revitalisation rurale. Mesures en faveur de la filière équine française. Extension des missions du conservatoire du littoral. Doutes quant à la création d'un conseil national du littoral. Importance du rôle joué par la SAFER. Prise en compte insuffisante de la dimension paysagère.

- **Suite de la discussion** (5 mai 2004) - en remplacement de M. Pierre Martin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. - **Art. 1er undecies** *(Effectifs scolaires dans les zones de revitalisation rurale, ZRR)* (p. 2822, 2823) : son amendement n° 122 : suppression ; adopté. (p. 2824) : s'oppose aux amendements n° 824 de M. Gilbert Barbier (dotation spécifique pour les classes maintenues en raison d'un abaissement des seuils) et n° 766 de Mme Annie David (non-application des seuils nationaux au maintien des établissements scolaires dans les zones de revitalisation rurale). - **Art. 1er duodecies** *(Carte scolaire dans les zones de revitalisation rurale, ZRR)* (p. 2827) : son amendement n° 123 : mode de concertation pour modifier la carte scolaire ; adopté. Défavorable à l'amendement n° 765 de Mme Annie David (mode de concertation pour modifier la carte scolaire). Estime les amendements n° 434 de M. Michel Charasse (association des parlementaires à la concertation en cas de modification de la carte scolaire) et n° 832 de M. Aymeri de Montesquiou (association des parlementaires à la concertation en cas de modification de la carte scolaire) satisfaits par son amendement n° 123 précité. - **Art. additionnel après l'art. 1er terdecies ou avant l'art. 65** (p. 2832) : intervient sur l'amendement n° 545 de M. Pierre Jarlier (relèvement des attributions de DGF des communautés de communes). Opposé au regroupement des EPCI de petite taille. - **Art. 5** *(Art. L. 323-2, L. 323-12 et L. 323-17 du code rural -*

*Groupements agricoles d'exploitation en commun)* (p. 2857) : son amendement n° 367 : sécurité juridique des GAEC après le passage des activités équines dans le champ des activités agricoles ; adopté.

- **Suite de la discussion** (6 mai 2004) - **Art. 10 quater** *(Art. 515-1 du code de l'environnement - Extension du champ d'application du régime de déclaration des installations classées)* (p. 2901) : sur l'amendement n° 16 de la commission (extension du régime déclaratif des carrières à tous les matériaux destinés au marnage des sols et aux carrières artisanales servant à la restauration et à l'entretien du patrimoine bâti architectural), soutient le sous-amendement de M. Philippe Richert n° 350 (extension du régime déclaratif aux carrières de sable et d'argile servant à la restauration de bâtiments anciens de caractère) ; adopté. - **Art. 11 C** *(Art. L. 131-5 du code de l'éducation - Lieu de la scolarité des enfants des salariés sous contrat de travail à caractère saisonnier)* (p. 2923) : s'oppose à l'amendement n° 442 de M. Michel Charasse (détermination par décret des conditions d'inscription des enfants des saisonniers à l'école). Partage de l'objectif de survie des écoles rurales mais désaccord sur le recours à un décret. - **Art. 18 bis** *(Art. L. 351-3 du code de l'éducation - Recrutement d'assistants d'éducation pour l'intégration scolaire des élèves handicapés dans les établissements publics d'enseignement agricole)* (p. 2973) : soutient l'amendement de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 124 (adaptation à l'enseignement agricole du dispositif de recrutement des auxiliaires de vie scolaire, AVS) ; adopté.

- **Suite de la discussion** (13 mai 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 34** (p. 3222, 3223) : son amendement n° 597 : institution d'une commission de promotion du patrimoine rural ; retiré. - **Art. additionnels après l'art. 36 bis** (p. 3244, 3245) : son amendement n° 266 : dérogation au mécanisme de la participation pour voirie et réseaux, PVR, pour la réfection de constructions présentant un intérêt architectural ou patrimonial ; retiré.

- **Projet de loi relatif à l'assurance maladie [n° 420 (2003-2004)]** - (27 juillet 2004) - **Art. 41** *(Art. L. 136-2, L. 136-7-1 et L. 136-8 du code de la sécurité sociale - Dispositions relatives à la contribution sociale généralisée)* (p. 6288) : son amendement n° 323 : adaptation de la hausse de la CSG sur les paris hippiques par un ajustement du taux de l'assiette ; retiré. Nécessité de ne pas entraver l'activité économique de la filière équine française. (p. 6290) : insiste sur l'intérêt de son amendement n° 323 précité. Demande au Gouvernement de faire entendre ses arguments en commission mixte paritaire.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Ecologie et développement durable**

- (10 décembre 2004) - rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. (p. 9504, 9505) : hétérogénéité du budget. Difficulté de lisibilité. Augmentation des subventions du réseau des réserves naturelles. Incitation au développement de comportements écologiques. "Décroisement des financements" entre Etat et agences de l'eau. Plan de lutte contre les inondations. Prévention des risques naturels. Fragilisation de la structure financière de l'ADEME. Mise en place indispensable d'une politique forte et volontariste de défense de la planète. Avis favorable de la commission des affaires culturelles sur le vote de ces crédits.

**DUPONT (Bernadette)**
*sénateur (Yvelines)*
*UMP-A*

Election le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales à partir du 6 octobre 2004.

Membre titulaire du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale le 20 octobre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** - *Deuxième lecture* **[n° 346 (2003-2004)]** - (20 octobre 2004) - **Art. 5** *(Art. L. 344-5-1 du code de l'action sociale et des familles - Maintien du régime spécifique d'aide sociale des personnes handicapées en cas d'accueil en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes)* (p. 6948) : intervient sur l'amendement n° 323 de M. Nicolas About (suppression lors du décès d'une personne handicapée du remboursement par les parents des sommes versées au titre de l'aide sociale). - **Art. 8** *(Art. L. 351-1 à L. 351-3 et L. 351-1-1 nouveau du code de l'éducation - Principes régissant le mode de scolarisation des élèves handicapés et la qualification des enseignants concernés et leur application dans les territoires ultramarins)* (p. 6962) : sur l'amendement n° 52 de la commission (encadrement du droit des parents de décider de l'orientation de leur enfant handicapé), son sous-amendement n° 254 : précision ; adopté.

- **Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2005 [n° 53 (2004-2005)]** - (18 novembre 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 24 ou après l'art. 26** (p. 8170) : favorable à l'amendement n° 201 de Mme Sylvie Desmarescaux (versement annuel de l'allocation de logement).

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Travail, santé et cohésion sociale - I. - Emploi et travail**

- (9 décembre 2004) (p. 9439, 9440) : insertion professionnelle des jeunes. Développement de l'apprentissage. Intégration de la fonction publique sur examen professionnel.

- **Projet de loi portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés [n° 356 (2003-2004)]** - (16 décembre 2004) - **Discussion générale** (p. 9823) : souci d'apaisement. Respect dû aux victimes. Devoir de reconnaissance de la France. - **Art. 1er** *(Reconnaissance de la Nation)* (p. 9855) : défavorable à l'amendement n° 34 de Mme Gisèle Printz (remplacement du mot "événements" par l'expression "guerre et des combats").

**DUPONT (Jean-Léonce)**
*sénateur (Calvados)*
*UC*

Secrétaire du Sénat à compter du 6 octobre 2004.

## NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires culturelles à partir du 7 octobre 2004 ; membre de la commission jusqu'au 6 octobre 2004.

Vice-président de la Délégation parlementaire pour l'Union européenne jusqu'au 13 octobre 2004.

Membre suppléant de la Commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence jusqu'au 18 octobre 2004.

Membre titulaire du Comité de l'éthique du loto sportif.

Membre titulaire du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* visant à instaurer un moratoire des fermetures de services publics en milieu rural **[n° 174 (2003-2004)]** (27 janvier 2004) - **Aménagement du territoire - Collectivités territoriales - Fonction publique - Société.**

*Avis*, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi [n° 164 (2003-2004)] portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en œuvre certaines dispositions du droit communautaire **[n° 194 (2003-2004)]** (3 février 2004) - **Economie et finances, fiscalité - Éducation - Environnement - PME, commerce et artisanat - Transports - Travail - Union européenne.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur le rôle des centrales d'achat dans la fixation des prix à la consommation et les délocalisations d'entreprises **[n° 284 (2003-2004)]** (30 avril 2004) - **Entreprises - PME, commerce et artisanat.**

*Proposition de loi* tendant à protéger les noms des collectivités locales sur Internet **[n° 309 (2003-2004)]** (12 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Economie et finances, fiscalité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

*Proposition de résolution* tendant à compléter et modifier le Règlement du Sénat **[n° 396 (2003-2004)]** (1er juillet 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à considérer comme les effets d'une catastrophe naturelle les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse ou à la réhydratation des sols quelle que soit leur intensité **[n° 441 (2003-2004)]** (12 août 2004) - **Environnement.**

*Avis*, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Enseignement supérieur **[n° 75 tome 5 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Éducation - Budget.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en œuvre certaines dispositions du droit communautaire [n° 164 (2003-2004)]** - (12 février 2004) - rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles - **Discussion générale** (p. 1490, 1491) : présentation de la directive relative à la reconnaissance mutuelle des diplômes et des qualifications professionnelles. Modifications apportées aux directives sectorielles et horizontales. Habilitation circonscrite et précise. Avis favorable de la commission des affaires culturelles saisie pour avis.

**- Projet de loi relatif à l'assurance maladie [n° 420 (2003-2004)]** - (26 juillet 2004) - **Art. 30** *(Art. L. 221-2 à L. 221-4 du code de la sécurité sociale - Réforme des instances dirigeantes de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés, CNAMTS)* (p. 6200) : soutient l'amendement n° 266 de M. Michel Mercier (représentation des familles et des usagers au sein du conseil de la CNAMTS) ; rejeté. (p. 6202) : soutient l'amendement n° 265 de M. Michel Mercier (processus de récusation du directeur général avec intervention du Parlement) ; rejeté. (p. 6203) : soutient l'amendement n° 264 de M. Michel Mercier (composition strictement paritaire de la commission des accidents du travail et des maladies professionnelles) ; retiré. - **Art. 30 bis** *(Association des partenaires sociaux à la réforme de la gouvernance de la branche accidents du travail et maladies professionnelles)* (p. 6211) : soutient l'amendement n° 279 de M. Michel Mercier (création d'une caisse spécifique pour les accidents du travail et les maladies professionnelles) ; retiré.

**- Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (3 novembre 2004) - **Art. 46** *(Art. 1607 ter nouveau du code général des impôts - Taxe spéciale d'équipement pour les établissements publics fonciers)* (p. 7531) : sur l'amendement n° 90 de la commission (extension de la réglementation applicable à la taxe spéciale d'équipement des établissements publics fonciers locaux aux établissements nouvellement créés) auquel il est favorable, son sous-amendement n° 634 ; adopté. Equité de traitement pour les sociétés d'économie mixte.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Education nationale, enseignement supérieur et recherche - II. - Enseignement supérieur**

- (7 décembre 2004) - rapporteur pour avis. (p. 9305, 9306) : budget en hausse. Poursuite de la concertation sur la réforme du système d'aide sociale. Plan ambitieux de rénovation du logement étudiant. Mise en oeuvre satisfaisante du système LMD. Taux d'échec au DEUG : amélioration indispensable du dispositif d'orientation dans les lycées. Défi de la mondialisation : renforcement de l'autonomie des établissements et globalisation du budget. Renforcement des partenariats entre universités et grandes écoles. Avis favorable de la commission des affaires culturelles saisie pour avis à l'adoption de ce budget.

**DURAND-CHASTEL (Hubert)**
*sénateur (Français établis hors de France (Série C))*
*UMP-R*

Ne se représente pas le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées jusqu'au 30 septembre 2004.

Secrétaire de la Délégation parlementaire pour l'Union européenne.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi organique* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 168 (2003-2004)]** (22 janvier 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à l'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France privés de leur droit de voter dans les centres de vote pour les élections européennes **[n° 172 (2003-2004)]** (27 janvier 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

*Proposition de loi organique* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 375 (2003-2004)]** (24 juin 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative au vote des Français établis hors de France pour l'élection des représentants au Parlement européen **[n° 378 (2003-2004)]** (28 juin 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution - Union européenne.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle [n° 160 (2003-2004)]** - (15 avril 2004) - **Art. 59** *(Art. 34-2 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Obligation de mise à disposition de certains services à la charge des distributeurs de services par satellite)* (p. 2485) : soutient l'amendement n° 112 de M. André Ferrand (extension à TV5 de l'obligation de reprise des chaînes publiques imposée aux distributeurs de services sur un réseau n'utilisant pas de fréquences terrestres assignées par le CSA) ; adopté.

**DURRIEU (Josette)**
*sénateur (Hautes-Pyrénées)*
*SOC*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Membre suppléant de la Cour de Justice de la République ; nouvelle élection ; membre titulaire le 26 octobre 2004.

Membre de la Délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Présidente des Assemblées parlementaires du Conseil de l'Europe et de l'Union de l'Europe occidentale ; puis membre le 19 octobre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative aux devoirs des enfants majeurs envers leurs ascendants âgés **[n° 140 (2003-2004)]** (7 janvier 2004) - **Famille - Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

### INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (4 mai 2004) - **Discussion générale** (p. 2745, 2746) : nécessité de mettre en oeuvre un dispositif fort. Notion recouvrant l'expression "espaces ruraux". Département des Hautes-Pyrénées. Insuffisance du tourisme pour faire vivre un département rural. Constat de la diminution de la DGE et de la DDR. Importance du rôle des collectivités locales. Equipements de base indispensables pour les territoires ruraux. Faiblesse des crédits destinés aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat, OPAH.

**- Projet de loi de modernisation de la sécurité civile [n° 227 (2003-2004)]** - (15 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4276, 4277) : caractère régalien des missions de prévention des risques et de protection des populations. Questions du financement de la réforme, des secours dans les stations de montagne, du statut juridique des SDIS et de la gratuité des secours. - **Art. 2** *(Acteurs de la sécurité civile)* (p. 4289) : reprend l'amendement de M. Jean-Paul Amoudry n° 69 : intégration des pisteurs secouristes dans la liste des personnels concourant aux missions de sécurité civile ; rejeté.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Affaires étrangères**

- (8 décembre 2004) (p. 9377, 9378) : lancement du débat sur le projet de Constitution européenne. Rôle de l'OTAN. Situation non stabilisée dans les Balkans. Situation économique inquiétante au Kosovo, en Bosnie et en Macédoine. Interrogation sur le rôle de l'Europe au sein du Quartet, s'agissant du Moyen-Orient. Sceptique sur l'institution du futur ministre européen des affaires étrangères. Salue l'initiative diplomatique de la France concernant l'accord passé sur le programme nucléaire iranien.

**DUSSAUT (Bernard)**
*sénateur (Gironde)*
*SOC*

### NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires économiques et du plan à partir du 7 octobre 2004 ; membre de la commission jusqu'au 6 octobre 2004.

### DÉPÔTS

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* visant à distinguer le vin des autres boissons alcooliques dans l'accès à la publicité **[n° 218 (2003-2004)]** (18 février 2004) - **Agriculture et pêche - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

*Avis*, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Industries agricoles et alimentaires **[n° 76 tome 4 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Agriculture et pêche - Budget.**

### INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (28 avril 2004) - **Discussion générale** (p. 2637, 2638) : texte dépourvu d'une ligne directrice. Dispositions jugées insuffisantes par le monde agricole et les artisans. Nécessité de préserver les services de proximité en zone rurale. Question de la prise en charge financière du développement de ces territoires.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Economie, finances et industrie - Petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat**

- (3 décembre 2004) (p. 8998, 8999) : insuffisance de l'action du Gouvernement en faveur des PME, du commerce et de l'artisanat. Exemple de la région Aquitaine. Interrogation sur l'échéance des délégations de crédits du FISAC aux régions. Menaces représentées par la grande distribution. Interroge le Gouvernement sur ses réelles intentions. Le groupe socialiste ne votera pas le projet de budget.

**Agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales**

- (7 décembre 2004) - rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, pour les industries

agricoles et alimentaires. (p. 9224) : insuffisance des crédits accordés aux industries agroalimentaires. Implication de ces industries pour l'amélioration de la nutrition et de l'équilibre alimentaire. Développement nécessaire des biocarburants.

**DUTREIL (Renaud)**
*secrétaire d'État aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation*
*(jusqu'au 30 mars 2004)*
*ministre de la fonction publique et de la réforme de l'État*
*(à partir du 31 mars 2004)*

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi habilitant le Gouvernement à simplifier le droit [n° 343 (2003-2004)]** - (13 octobre 2004) - **Discussion générale** (p. 6567, 6568) : réforme vigoureuse de l'Etat, avec la LOLF et les stratégies ministérielles de réforme, SMR. Gains de productivité des ministères. Financement des politiques publiques. Respect de la qualité du service public et du niveau de vie des fonctionnaires. Réforme indispensable du statut de la fonction publique d'Etat. Bénéfices de la simplifiction administrative. Régime social des indépendants, RSI.

**- Suite de la discussion** (14 octobre 2004) - **Art. 47** *(Diminution des cas de consultation cumulative du Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat et des comités techniques paritaires)* (p. 6724) : s'oppose aux amendements identiques n° 177 de Mme Josiane Mathon et n° 229 de M. Jean-Pierre Sueur (suppression). Accepte l'amendement n° 26 de la commission (substitution à l'habilitation d'une mesure d'application immédiate). - **Art. additionnel après l'art. 47 bis** (p. 6727) : son amendement n° 95 : simplification de la procédure visant à faciliter l'accès des enseignants à une seconde carrière au sein de la fonction publique ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 48 A** (p. 6728) : accepte l'amendement n° 178 de Mme Josiane Mathon (extension de la qualité de pupille de la nation aux enfants des élus décédés des suites d'une agression lors de l'exercice de leur mandat). - **Art. 48** *(Simplification et clarification en matière de sécurité sociale)* (p. 6730) : souci du Gouvernement d'une application satisfaisante pour tous du régime social des indépendants, RSI, en Corse. (p. 6738, 6739) : objectifs de la réforme. Rappel du monopole du RSI en matière de recouvrement des cotisations sociales. Caractère purement mécanique des tâches confiées aux URSSAF. Réalisation d'un audit informatique. Inconvénient de la possibilité de délégation prévue à l'amendement n° 124 de M. Jean-René Lecerf (substitution à la délégation obligatoire d'une simple faculté de délégation pour les missions de recouvrement). Souci de diminuer les coûts de gestion. Le Gouvernement s'engage à ce qu'il n'y ait pas de plan social avec des licenciements économiques. (p. 6740) : s'oppose aux amendements n° 109 de M. Jean-Pierre Godefroy (garantie du même régime social des travailleurs indépendants, RSI, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer), n° 66 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (précision que le régime social des indépendants, RSI, assure lui-même le rôle de l'interlocuteur social unique avec une faculté de délégation de certaines missions) et n° 124 de M. Jean-René Lecerf précité. Justification de la réduction envisagée des effectifs globaux. (p. 6741) : s'oppose à l'amendement n° 67 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (organisation des élections au conseil d'administration du RSI par l'instance créée à titre provisoire). (p. 6742) : s'oppose à l'amendement n° 122 de M. Nicolas Alfonsi (création en Corse d'une caisse régionale chargée de la mise en oeuvre de la gestion du régime social des travailleurs indépendants).

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Fonction publique et réforme de l'Etat**

- (3 décembre 2004) (p. 9024, 9026) : poursuite de la modernisation de la fonction publique de l'Etat et des collectivités territoriales. Déformation de ses propos par l'opposition. Evolution positive du pouvoir d'achat des fonctionnaires. Favorable à une politique salariale de justice sociale. Mesures envisagées. Préparation d'un projet de loi de transposition du droit communautaire à la fonction publique. Concertation avec les partenaires sociaux pour améliorer les règles d'emploi des contractuels. Diminution des crédits due au transfert de la gestion des prestations familiales et à la maîtrise globale de la dépense. Poursuite du processus de modernisation.

**DUVERNOIS (Louis)**
*sénateur (Français établis hors de France (Série B))*
*UMP*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Membre titulaire du Conseil d'administration de la société Radio-France internationale (RFI).

## DÉPÔTS

*Proposition de loi organique* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 168 (2003-2004)]** (22 janvier 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution**.

*Proposition de loi* relative à l'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France privés de leur droit de voter dans les centres de vote pour les élections européennes **[n° 172 (2003-2004)]** (27 janvier 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution**.

*Proposition de loi organique* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 375 (2003-2004)]** (24 juin 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution**.

*Proposition de loi* relative au vote des Français établis hors de France pour l'élection des représentants au Parlement européen **[n° 378 (2003-2004)]** (28 juin 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution - Union européenne**.

*Proposition de loi organique* tendant à compléter et préciser le domaine de la loi en ce qui concerne les instances représentatives des Français établis hors de France **[n° 55 (2004-2005)]** (4 novembre 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution**.

*Rapport d'information*, fait au nom de la commission des affaires culturelles : Pour une nouvelle stratégie de l'action culturelle extérieure de la France : de l'exception à l'influence **[n° 91 (2004-2005)]** (1er décembre 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Culture.**

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

### INTERVENTIONS

**- Contribution du Sénat au débat sur une déclaration du Gouvernement sur l'avenir de l'école** - (21 janvier 2004) (p. 687, 688) : mise en place d'un nouveau contrat entre l'école et la nation. Elargissement du débat aux écoles et aux lycées français à l'étranger. Adaptation de l'enseignement au sein de coopérations renforcées entre établissements de France et établissements à l'étranger. Développement de la capacité des réseaux à assumer une mission de service public d'enseignement à l'étranger. Mise au point nécessaire d'un baccalauréat international optionnel. Participation des établissements français à l'étranger aux auditions de la commission Stasi sur la laïcité.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Affaires étrangères**

- (8 décembre 2004) (p. 9387, 9388) : partisan d'un mouvement décentralisateur au profit de la communauté expatriée. Nécessité d'un transfert de compétences à l'AFE. Difficultés d'acceptation par les administrations de la spécificité des Français de l'étranger dans le domaine de la formation professionnelle. Transfert souhaitable de la compétence de l'AEFE vers le ministère de l'éducation nationale, s'agissant des bourses aux Français scolarisés dans les établissements à l'étranger. Absence de moyens de l'AEFE pour les investissements immobiliers. Financement à plus de 60 % par les familles françaises à l'étranger. Poids des frais de scolarité pour les parents à revenus modestes. Aide à la réinsertion des Français rapatriés de Côte-d'Ivoire. Question sur la chaîne d'information internationale et la non-prise en compte de la dimension européenne.

**ECKENSPIELLER (Daniel)**
*sénateur (Haut-Rhin)*
*UMP*

Ne se représente pas le 26 septembre 2004.

### NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles jusqu'au 30 septembre 2004.

Membre titulaire de la Commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence.

Membre titulaire du Conseil d'administration de l'Institut national de l'audiovisuel (INA).

Membre titulaire de l'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur.

Membre de la mission commune d'information "La France et les Français face à la canicule : les leçons d'une crise".

### DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

### INTERVENTIONS

**- Proposition de loi portant création de l'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs et diverses dispositions relatives aux mines [n° 356 (2002-2003)]** - (22 janvier 2004) - **Art. 1er** *(Création de l'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs)* (p. 768) : ses amendements n° 1 : maintien du régime de retraite spécifique des anciens employés des mines de potasse, et n° 2 : coordination ; retirés.

**- Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (18 mai 2004) - **Art. additionnels après l'art. 65** (p. 3363) : soutient l'amendement n° 224 de M. Jean-Louis Lorrain (interdiction de la superposition de l'AOC et de la dénomination "montagne") ; adopté.

**- Projet de loi de modernisation de la sécurité civile [n° 227 (2003-2004)]** - (17 juin 2004) - **Art. 50** *(Art. L. 1424-35 du code général des collectivités territoriales - Financement)* (p. 4410) : soutient l'amendement n° 214 de M. Joseph Ostermann (mise en oeuvre de la contribution de transfert introduite par la loi de décentralisation) ; adopté.

**- Projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales** - *Deuxième lecture* **[n° 269 (2003-2004)]** - (29 juin 2004) - **Art. additionnel après l'art. 4 quinquies** (p. 4782) : soutient l'amendement n° 160 de M. Hubert Haenel (possibilité pour les EPCI à fiscalité propre de percevoir le prélèvement direct sur le produit des jeux dans les stations balnéaires, thermales et climatiques) ; adopté.

**- Suite de la discussion** (30 juin 2004) - **Art. 27 bis** *(Art. L. 213-11 du code de l'éducation - Procédure d'arbitrage en cas de litige sur les conditions de financement des services de transports scolaires en cas de modification d'un périmètre de transports urbains)* (p. 4862) : compétence des collectivités territoriales en matière d'infrastructures de transports ferrés.

**- Suite de la discussion** (1er juillet 2004) - en remplacement de M. Philippe Richert, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. - **Art. 51** *(Art. L. 822-1 et L. 822-2 du code de l'éducation - Transfert aux communes et à leurs groupements de la responsabilité des locaux destinés au logement des étudiants)* (p. 4948) : son amendement n° 113 : rôle spécifique des CROUS en matière d'attribution des logements étudiants ; adopté. (p. 4949) : son amendement n° 114 : suppression d'une redondance ; adopté. - **Art. 67** *(Art. L. 213-2, L. 213-2-1 nouveau, L. 214-6, L. 214-6-1 nouveau, L. 211-8, L. 213-2, L. 213-8, L. 214-10, L. 216-4, L. 421-23, L. 442-9 du code de l'éducation et art. L. 811-7 du code rural - Transfert aux départements et aux régions du recrutement et de la gestion des personnels techniciens, ouvriers et de service des collèges et lycées)* (p. 4977) : ses amendements n° 115 (encadrement et organisation du travail des personnels TOS par le chef d'établissement), n° 116

(rétablissement de la gestion du service d'internat par le chef d'établissement), n° 117 (suppression de la mention selon laquelle une convention passée entre l'établissement et la collectivité de rattachement précise les modalités d'exercice de leurs compétences respectives) et n° 118 (suppression du rapport du Gouvernement retraçant les efforts de rééquilibrage des effectifs) ; retirés. - **Art. 74 bis** *(Art. 11-1 nouveau et 20 de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée - Inapplicabilité de la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée aux opérations effectuées sur des immeubles classés ou inscrits)* (p. 5003, 5004) : son amendement n° 119 : suppression ; adopté. - **Art. 75** *(Art. L. 216-2 et L. 216-2-1 nouveau du code de l'éducation - Compétences des collectivités territoriales et de l'Etat à l'égard des établissements d'enseignement public de musique, de danse et d'art dramatique)* (p. 5007) : son amendement n° 120 : coordination ; adopté. - **Art. 76 ter** *(Art. 19-5 nouveau de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives - Conférence régionale de développement du sport)* (p. 5008) : son amendement n° 121 : suppression ; adopté. Réflexion ultérieure sur la mise en place d'une instance de "gouvernance" du sport. - **Art. 76 quater** *(Art. 50-2 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives - Plan et commission départementaux des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature)* (p. 5009) : son amendement n° 122 : suppression ; adopté. - **Art. 76 quinquies** *(Art. 50-3 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives - Mesures correctrices et d'accompagnement en cas de travaux susceptibles de porter atteinte à des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature)* : son amendement n° 123 : suppression ; adopté. - **Art. 76 sexies** *(Rôle du département en faveur du sport des personnes handicapées et des personnes rencontrant des difficultés sociales)* (p. 5010) : son amendement n° 124 : suppression ; adopté.

**ÉMIN (Jean-Paul)**
*sénateur (Ain)*
*UMP*

### NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles à partir du 6 octobre 2004.

Secrétaire de la commission des affaires économiques et du plan jusqu'au 5 octobre 2004.

Membre de la Délégation parlementaire pour l'Union européenne jusqu'au 13 octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil supérieur de la forêt et des produits forestiers.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle le 12 mai 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières le 8 juillet 2004.

### DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

*Rapport d'information*, fait au nom de la commission des affaires économiques : Roumanie - Bulgarie, aux marches de l'Europe (mission effectuée du 18 au 25 avril 2004) **[n° 393 (2003-2004)]** (30 juin 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Union européenne.**

**EMORINE (Jean-Paul)**
*sénateur (Saône-et-Loire)*
*UMP*

Réélu le 26 septembre 2004.

### NOMINATIONS

Président de la commission des affaires économiques et du plan à partir du 5 mai 2004 ; vice-président de la commission jusqu'au 4 mai 2004.

Membre titulaire de la Délégation du Sénat à l'aménagement et au développement durable du territoire du 18 mai 2004 au 13 octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil supérieur de la coopération jusqu'au 1er octobre 2004.

Vice-président de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique le 13 avril 2004.

Président de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle le 12 mai 2004.

Vice-président de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières le 8 juillet 2004.

### DÉPÔTS

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 192 (2003-2004)] relatif au développement des territoires ruraux **[n° 251 tome 1 (2003-2004)]** (8 avril 2004) - **Agriculture et pêche - Aménagement du territoire - Collectivités territoriales.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 192 (2003-2004)] relatif au développement des territoires ruraux **[n° 251 tome 2 (2003-2004)]** (8 avril 2004) - **Agriculture et pêche - Aménagement du territoire - Collectivités territoriales.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 27 (2004-2005)] relatif au développement des territoires ruraux **[n° 138 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Agriculture et pêche - Aménagement du territoire - Collectivités territoriales.**

## INTERVENTIONS

- **Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat sur l'énergie** - (27 avril 2004) - au nom de la commission des affaires économiques et du Plan. (p. 2564, 2565) : situation préoccupante de la compétitivité des industries européennes sur le marché mondial. Dépendance énergétique de la France. Incertitudes sur le prix des approvisionnements. Qualité extraordinaire du service public de l'électricité à la faveur du programme électro-nucléaire français. Lancement indispensable du premier réacteur de type EPR. Elaboration prochaine de la loi sur la gestion des déchets nucléaires. Développement indispensable des énergies renouvelables. Devenir des deux opérateurs historiques français : EDF et GDF. Adaptation des secteurs du gaz et de l'électricité à la transformation du cadre concurrentiel. Bénéfice de l'ouverture du marché européen. Conditions insatisfaisantes d'ouverture des marchés énergétiques par Bruxelles : risque de délocalisation des industries électro-intensives des secteurs de l'aluminium et du verre et de formation d'un marché fragmenté. Respect du "droit à l'énergie". Maintien des conditions d'égalité et de continuité de la desserte de l'ensemble du territoire.

- **Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (28 avril 2004) - rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan. - **Discussion générale** (p. 2613, 2614) : citation du Président de la République. Texte constituant un signal politique et un cadre général pour les actions présentes et futures en faveur des territoires ruraux. Grands axes de ce projet de loi : développement économique des zones rurales, meilleur partage des espaces péri-urbains, refonte de l'aménagement foncier, mesures destinées à renforcer l'attractivité des territoires, volet en faveur de la montagne, dispositions relatives à la chasse et aux zones humides. Evocation des amendements proposés par la commission.

- **Suite de la discussion** (4 mai 2004) - **Art. 1er A** *(Solidarité nationale en faveur des territoires ruraux et de montagne)* (p. 2761) : ses amendements n° 1 : rédaction ; adopté ; et n° 2 : organisation d'une conférence annuelle de la ruralité ; adopté après modification par le sous-amendement n° 906 du Gouvernement qu'il accepte. (p. 2762) : s'oppose aux amendements identiques n° 508 de M. Pierre Jarlier et n° 601 de Mme Annie David (reconnaissance d'une spécificité des territoires ruraux et de montagne) ainsi qu'à l'amendement n° 600 de M. Gérard César (mise en place d'une conférence annuelle de la ruralité sous la présidence du Premier ministre). (p. 2764) : s'oppose au sous-amendement n° 908 de M. Gérard Delfau déposé sur l'amendement précité n° 601 de Mme Annie David. - **Art. 1er** *(Modification des critères de détermination des zones de revitalisation rurale, ZRR)* (p. 2772) : son amendement n° 4 : suppression de la référence à des seuils précis de densité démographique pour le bénéfice du zonage ; devenu sans objet. (p. 2774) : son amendement n° 5 : clarification ; devenu sans objet. (p. 2775, 2776) : accepte l'amendement n° 373 du Gouvernement (nouveaux critères de détermination des ZRR). Sur les amendements de la commission des finances saisie pour avis, accepte les n° 140 (possibilité pour chaque collectivité territoriale de refuser l'exonération) et n° 142 (harmonisation de la fin de la période d'entrée dans le dispositif ZRR avec celle prévue dans le cas du dispositif dit des "entreprises nouvelles") et s'oppose au n° 141 (rédaction). S'oppose aux amendements n° 560 de Mme Jacqueline Gourault (suppression des seuils), de M. Thierry Foucaud n° 775, 776, 777, 778, 779 et 780 (conditions relatives à l'emploi pour le bénéfice des exonérations fiscales en ZRR), n° 769 (possibilité de classement en ZRR de territoires non adhérents d'un EPCI) et n° 770 (simplification), de M. Gérard Le Cam n° 707 (possibilité d'inclure les parcs naturels régionaux dans les périmètres des ZRR) et n° 720 (critères d'inclusion dans les périmètres des ZRR des communes des parcs naturels régionaux), n° 429 de M. Bernard Piras (possibilité d'inclure les communes situées dans les parcs naturels régionaux dans les périmètres des ZRR), de M. Jean Boyer n° 486 (prise en compte des communautés de communes par les ZRR) et n° 858 (coordination), n° 602 de Mme Annie David (assouplissement des critères de rattachement des communes d'un EPCI à la ZRR) et n° 509 de M. Pierre Jarlier (modification des critères de rattachement des EPCI aux ZRR). - **Art. additionnels après l'art. 1er** (p. 2778) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 511 de M. Pierre Jarlier (rôle du département dans la politique de mise en oeuvre de la solidarité nationale) et s'oppose au sous-amendement n° 909 de M. Jean-Pierre Bel déposé sur celui-ci. (p. 2779) : accepte l'amendement n° 520 de M. Pierre Jarlier (prorogation des exonérations fiscales et sociales en faveur des communes appartenant au nouveau périmètre des ZRR). (p. 2780) : s'oppose aux amendemens de M. Gérard Le Cam n° 708 (possibilité pour les attachés territoriaux d'exercer une fonction "développement local") et n° 709 (création d'une spécialité "développement local" dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux).

- **Suite de la discussion** (5 mai 2004) (p. 2794) : s'oppose à l'amendement n° 710 de M. Gérard Le Cam (intégration dans la fonction publique territoriale des agents de développement local). - **Art. 1er sexies** *(Art. 1383 E [nouveau] du code général des impôts - Exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les logements acquis et améliorés au moyen d'une aide financière de l'ANAH par les particuliers)* (p. 2812) : ses amendements n° 6, 7 et 8 : rédaction ; adoptés. (p. 2813) : s'oppose à l'amendement n° 823 de M. Gérard Delfau (compensation pour les collectivités locales des pertes de recettes dues à l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties). - **Art. 1er octies** *(Art. L. 2251-3 du code général des collectivités territoriales - Possibilité pour les communes de créer des services de première nécessité en cas de défaillance de l'initiative privée)* (p. 2815) : accepte l'amendement n° 345 de Mme Françoise Férat (possibilité pour des associations conventionnées de créer des services de première nécessité en cas de défaillance de l'initiative privée). - **Art. 1er decies** *(Art. 62 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire - Prise en compte de l'existence des ZRR dans les décisions d'attribution des concours financiers pour l'aide au logement, l'amélioration de l'habitat, l'action médico-sociale, la santé publique et l'insertion)* (p. 2816) : son amendement n° 9 : suppression ; adopté. - **Art. additionnels avant l'art. 1er undecies** (p. 2820) : s'oppose à l'amendement n° 771 de M. Thierry Foucaud (moratoire sur la fermeture des classes uniques d'enseignement en primaire). S'oppose à l'amendement n° 785 de M. Thierry Foucaud (moratoire sur les suppressions ou réorganisations de service public dans les communes de moins de 2500 habitants). - **Art. 2** *(Création des sociétés d'investissement pour le développement rural)* (p. 2838, 2839) : s'oppose aux amendements n° 296 de M. Daniel Goulet (suppression), de M. Gérard Le Cam n° 711 (objet des sociétés d'investissement pour le développement rural) et n° 712 (absence de but lucratif des sociétés d'investissement pour le développement rural) et n° 436 de M. Bernard Piras (restriction du rôle des sociétés d'investissement pour le développement rural dans la réhabilitation de logements). Accepte l'amendement n° 435 de M. Bernard Piras (extension du champ d'action des sociétés d'investissement pour le développement rural au secteur du tourisme et du loisir). - **Art. 3 bis** *(Art. L. 2231-8-1 du code général des collectivités territoriales - Adaptation des critères de classement en station balnéaire)* (p. 2841) : son amendement n° 10 : suppression ; adopté. (p. 2842) : s'oppose à l'amendement n° 342 de Mme Françoise Férat (possibilité pour les communes de moins de 2 000 habitants de devenir stations classées). - **Art. additionnels avant l'art. 4 ou après l'art. 10 nonies** (p. 2853) : s'oppose aux amendements de M. Roland Courteau n° 175 (promotion des produits vitivinicoles) et sur le même objet n° 481 et n° 482 (élargissement du champ d'indications autorisées pour la promotion des boissons agricoles). Accepte l'amendement n° 169 de M. Gérard César (modification du champ des

indications autorisées pour la publicité des boissons bénéficiant d'une appellation d'origine ou d'une indication géographique) et, sur celui-ci, s'oppose au sous-amendement n° 934 du Gouvernement. - **Art. 5** *(Art. L. 323-2, L. 323-12 et L. 323-17 du code rural - Groupements agricoles d'exploitation en commun)* (p. 2857) : accepte l'amendement n° 367 de M. Ambroise Dupont (sécurité juridique des GAEC après le passage des activités équines dans le champ des activités agricoles). (p. 2858) : son amendement n° 11 : suppression pour les GAEC de la possibilité de réaliser à l'extérieur du groupement une autre activité d'intérêt collectif ; adopté. - **Art. 6** *(Art. L. 324-2, L. 331-2 et L. 411-37 du code rural - Entreprises agricoles à responsabilité limitée et sociétés civiles d'exploitation agricole)* : s'oppose à l'amendement n° 714 de M. Gérard Le Cam (suppression des mesures favorisant l'agrandissement des exploitations agricoles). (p. 2859) : accepte l'amendement n° 375 du Gouvernement (suppression d'une modification relevant du contrôle des structures). Demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 185 de M. Marcel Deneux (conditions de mise à disposition de biens loués au profit d'associés non exploitants). Son amendement n° 12 : coordination ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 715 de M. Gérard Le Cam (suppression des mesures favorisant l'agrandissement des exploitations agricoles). - **Art. 7** *(Art. L. 411-37 et L. 411-39-1 du code rural - Assolements en commun)* (p. 2862) : son amendement n° 13 : assouplissement des conditions de passage à l'assolement en commun pour les preneurs de bail ; adopté. S'oppose aux amendements identiques n° 437 de M. Bernard Piras et n° 716 de M. Gérard Le Cam (suppression). Estime l'amendement n° 186 de M. Marcel Deneux (assouplissement des conditions de passage à l'assolement en commun pour les preneurs de bail) satisfait par son amendement n° 13 précité. - **Art. additionnel après l'art. 7** (p. 2863) : demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 187 de M. Marcel Deneux (possibilité de regroupement d'exploitations pour les producteurs de lait). - **Art. 8** *(Art. 4 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture et Article L. 421-2 du code de l'urbanisme - Dispense d'architecte pour les constructions de faible importance effectuées par des exploitations agricoles à responsabilité limitée à associé unique)* (p. 2864) : s'oppose à l'amendement n° 438 de M. Yves Dauge (suppression). - **Art. 8 bis** *(Art. L. 632-1 du code rural - Création de sections consacrées à l'agriculture biologique et à des produits portant la dénomination « montagne » dans les organisations professionnelles)* (p. 2866, 2867) : s'oppose aux amendements analogues n° 604 de Mme Annie David et n° 519 de M. Pierre Jarlier (élargissement des missions des interprofessions agricoles et création d'un label "produit de montagne"). Sur ce dernier, s'oppose au sous-amendement n° 912 de M. Jean-Pierre Bel. Accepte l'amendement n° 867 du Gouvernement (définition par décret des modalités de mise en oeuvre des sections des interprofessions reconnues dédiées à l'agriculture biologique). - **Art. 9** *(Art. L. 632-3 et L. 251-9 du code rural - Indemnisation des producteurs de végétaux dans le cadre de la lutte contre les insectes nuisibles)* (p. 2868) : son amendement n° 14 : suppression ; retiré. (p. 2870) : estime les amendements n° 759 de M. Yves Détraigne (modalités de financement de la lutte contre les organismes nuisibles) et n° 188 de M. Marcel Deneux (élargissement du champ des accords interprofessionnels pour permettre la réalisation d'investissements) satisfaits par l'amendement n° 868 du Gouvernement (modalités de financement de la lutte contre les organismes nuisibles) qu'il accepte. S'oppose à l'amendement n° 717 de M. Gérard Le Cam (indemnisation des agriculteurs victimes de la dissémination dans la nature de pollens transgéniques). - **Art. 10** *(Art. L. 311-1 du code rural et article 63 du code général des impôts - Harmonisation du statut économique et fiscal des entreprises équestres)* (p. 2871) : s'oppose à l'amendement n° 629 de Mme Annie David (intégration de la randonnée dans les activités équestres bénéficiant d'une harmonisation fiscale). (p. 2872) : demande le retrait de l'amendement n° 213 de M. Georges Mouly (conditions d'intégration des activités équestres dans la définition juridique de l'activité agricole). S'oppose à l'amendement n° 439 de M. Bernard Piras (précision). - **Art. additionnel après l'art. 10 ou avant l'art. 11** (p. 2874) : accepte les amendements identiques n° 220 de M. Yves Détraigne, n° 293 de M. Bernard Murat et n° 815 de M. Charles Revet (exclusion des entreprises du paysage des caisses de congés payés du bâtiment et des travaux publics). Estime l'amendement analogue n° 335 de M. Jean-Claude Carle satisfait par les trois amendements identiques précités.

- **Suite de la discussion** (6 mai 2004) - **Art. additionnels après l'art. 10** (p. 2895) : souhait d'entendre l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 696 de M. Gérard Le Cam (association des communes rurales aux coopératives d'utilisation de matériel agricole). (p. 2896) : s'oppose aux amendements de M. Gérard Le Cam n° 700 (renforcement du poids des associés coopérateurs au sein des coopératives), n° 699 (réaffirmation du principe "un homme, une voix" dans les statuts des sociétés coopératives) et n° 698 (représentativité des salariés des coopératives agricoles au sein du conseil d'administration). - **Art. 10 bis** *(Art. L. 720-5 du code de commerce - Dispense d'autorisation d'exploitation commerciale en faveur des horticulteurs ou pépiniéristes)* (p. 2898) : accepte les amendements identiques n° 927 du Gouvernement et n° 334 de M. Jean-Claude Carle (suppression). S'oppose à l'amendement n° 644 de M. Gérard Le Cam (exclusion de la grande distribution du champ d'application de l'article). - **Art. 10 ter** *(Art. L. 265 bis A du code des douanes -Agrément simplifié pour la production d'huile végétale non destinée à la production de carburant ou de combustible)* (p. 2900) : son amendement n° 15 : suppression ; rejeté. - **Art. 10 quater** *(Art. 515-1 du code de l'environnement - Extension du champ d'application du régime de déclaration des installations classées)* (p. 2901) : son amendement n° 16 : extension du régime déclaratif des carrières à tous les matériaux destinés au marnage des sols et aux carrières artisanales servant à la restauration et à l'entretien du patrimoine bâti architectural ; adopté après modification par le sous-amendement n° 350 de M. Philippe Richert (extension du régime déclaratif aux carrières de sable et d'argile servant à la restauration de bâtiments anciens de caractère) qu'il accepte. - **Art. 10 quinquies** *(Art. L. 112-2-1 [nouveau] du code rural - Classement des zones à vocation truffière dans le régime forestier)* (p. 2902) : son amendement n° 17 : suppression ; retiré au profit de l'amendement n° 879 du Gouvernement (exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties pendant les cinquante premières années de la plantation pour les terrains nouvellement plantés en arbres truffiers). (p. 2903) : accepte l'amendement n° 879 du Gouvernement (exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties pendant les cinquante premières années de la plantation pour les terrains nouvellement plantés en arbres truffiers). - **Art. 10 sexies** *(Art. L. 632-8 du code rural - Procédure de recouvrement des créances au profit des interprofessions agricoles)* (p. 2904) : accepte l'amendement n° 377 du Gouvernement (suppression). - **Art. additionnels après l'art. 10 sexies** (p. 2905) : s'oppose à l'amendement n° 678 de M. Gérard Le Cam (création d'un observatoire français des importations de produits agricoles). (p. 2908) : s'oppose aux amendements de M. Gérard Le Cam n° 679 (application du mécanisme du coefficient multiplicateur en cas de crise conjoncturelle), n° 703 (tenue d'une conférence sur les prix agricoles), n° 704 (établissement d'une liste de prix de référence pour la production animale et végétale), n° 702 (établissement d'une liste de prix minimum pour l'ensemble de la production animale et végétale) et n° 697 (extension d'accords interprofessionnels tendant à un meilleur contrôle de l'évolution des prix). - **Art. additionnel après l'art. 10 septies ou après l'art. 10 octies** (p. 2912) : s'oppose aux amendements analogues n° 267 de M. Roland Courteau et n° 834 de M. Gérard Delfau (reconnaissance de la dénomination "vin de pays" comme signe officiel de qualité). Contradiction avec la réglementation communautaire. - **Art. 10 octies** *(Art. L. 641-23 du code rural - Termes autorisés pour désigner l'exploitation individuelle sur les étiquettes des vins de pays)* (p. 2912, 2913) : son amendement n° 18 : correction ; adopté après modification par le sous-amendement n° 935 du Gouvernement qu'il accepte. - **Art. 10 nonies** *(Art. L. 1416-1 du code de la santé publique - Composition du conseil départemental d'hygiène)* : accepte les amendements identiques n° 376 du Gouvernement et n° 440 de M. Bernard Piras (suppression). - **Art. additionnels après l'art. 10 nonies**

(p. 2914) : accepte l'amendement n° 167 de M. Gérard César (suspension par l'administration des autorisations de délivrance de titres de mouvement par des opérateurs récalcitrants sur demande des organisations interprofessionnelles). (p. 2916) : accepte l'amendement n° 168 de M. Gérard César (communication par l'administration des informations qu'elle possède à l'interprofession) et sur ce dernier le sous-amendement n° 926 du Gouvernement. - **Art. additionnels avant l'art. 11 A** (p. 2917) : s'oppose aux amendements identiques n° 605 de Mme Annie David et n° 510 de M. Pierre Jarlier (affirmation du principe d'égalité des travailleurs pluriactifs ou saisonniers en matière de droit du travail et de droit social) et au sous-amendement n° 920 de M. Jean-Pierre Bel. (p. 2918) : souhaite entendre le Gouvernement sur la faisabilité technique de l'extension du système des caisses pivots. (p. 2919) : s'oppose aux amendements identiques n° 606 de Mme Annie David et n° 521 de M. Pierre Jarlier (extension de la procédure des guichets uniques et des caisses pivots et généralisation de ces instances d'ici à 2006). S'oppose au vote par division de l'amendement n° 606 de Mme Annie David précité. - **Art. 11 A** *(Art. L. 720-5 du code de commerce - Application du dispositif d'autorisation d'exploitation commerciale à la distribution de fioul domestique)* (p. 2920) : accepte l'amendement n° 880 du Gouvernement (renvoi au règlement des dispositions relatives aux installations de distribution de combustibles). - **Art. 11 B** *(Art. L. 720-5 du code de commerce - Soumission des activités de service commercial et artisanal au dispositif d'autorisation d'exploitation commerciale)* (p. 2921) : son amendement n° 19 : suppression ; adopté. Nécessité d'une réflexion approfondie sur les nouvelles pratiques de vente des services. - **Art. additionnels avant l'art. 11 D** (p. 2926) : s'oppose aux amendements portant sur le même objet n° 272 de M. Jean-Paul Amoudry et n° 607 de Mme Annie David (clause de reconduction d'un travail saisonnier d'une année sur l'autre). (p. 2927) : s'oppose à l'amendement de M. Pierre Jarlier n° 522 (dérogation au régime des 35 heures dans le secteur du déneigement). - **Art. 11 D** *(Art. L. 122-3-15 du code du travail - Cumul des durées des contrats de travail à caractère saisonnier pour le calcul de l'ancienneté)* (p. 2931) : son amendement n° 20 : rédaction ; adopté. - **Art. 11 E** *(Art. L. 212-5-1 du code du travail - Conversion en indemnité du repos compensateur en fin de contrat de travail à caractère saisonnier)* (p. 2932) : son amendement n° 21 : inscription de la disposition faisant l'objet de l'article dans le code rural ; adopté. - **Art. 11 F** *(Art.7 et 29 de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs - Recours à des particuliers pour le transport de personnes régulier ou à la demande)* (p. 2933) : son amendement n° 22 : limitation du dispositif aux zones rurales et extension aux associations ; retiré au profit de l'amendement n° 892 du Gouvernement (précision sur la constatation de la carence de transport et simplification du dispositif législatif) qu'il accepte. - **Art. additionnels avant l'art. 11** (p. 2936) : s'oppose à l'amendement n° 719 de M. Gérard Le Cam (indemnisation du chômage hors saison pour les travailleurs saisonniers). S'oppose à l'amendement n° 718 de M. Gérard Le Cam (accès à la formation pour les titulaires de contrats saisonniers). (p. 2937) : s'oppose à l'amendement n° 441 de M. Bernard Piras (élargissement du rôle des associations dans le milieu rural) après avoir entendu l'avis du Gouvernement. - **Art. 11** *(Art. L. 127-9 et L. 122-1-1 du code du travail - Extension du dispositif des groupements d'employeurs agricoles)* (p. 2939) : s'oppose à l'amendement n° 694 de M. Gérard Le Cam (obligation pour le salarié de travailler dans des secteurs professionnels liés les uns avec les autres). S'oppose à l'amendement n° 721 de M. Gérard Le Cam (limitation à quatre du nombre d'utilisateurs potentiels du groupement d'employeurs). (p. 2940) : accepte l'amendement n° 884 du Gouvernement (conditions de délégation de pouvoir au profit du salarié d'un groupement d'employeurs et ouverture de cette possibilité à l'ensemble des groupements). Son amendement n° 23 : suppression partielle ; adopté. - **Art. 38 (priorité)** *(Aides octroyées par les collectivités territoriales et leurs groupements pour favoriser l'installation et le maintien des professionnels de santé dans certaines zones rurales)* (p. 2943) : son amendement n° 154 : précision du caractère direct ou indirect des aides attribuées ; adopté. (p. 2944) : son amendement n° 330 : application du dispositif d'aide et de convention tripartite aux centres de santé ; retiré. (p. 2945) : s'oppose aux amendements n° 742 de M. Gérard Le Cam (suppression) et n° 452 de M. Jean-Marc Pastor (mise en place d'un contrat d'objectif entre l'Etat et les médecins). Accepte les amendements n° 591 de M. Alain Vasselle (application du dispositif d'aide et de convention tripartite aux centres de santé) et n° 932 du Gouvernement (possibilité pour les collectivités locales d'octroyer des aides aux centres de santé et précision du caractère non exclusif de ces aides). S'oppose aux amendements de M. Daniel Goulet n° 301 (élargissement de l'attribution de l'indemnité d'études et de projets professionnels aux étudiants étrangers) et n° 302 (élargissement du dispositif aux vétérinaires), ainsi qu'à l'amendement n° 415 de M. Michel Charasse (fixation par décret des modalités de remboursement de l'indemnité d'étude perçue par un étudiant en médecine, s'il ne respecte pas ses engagements) et sur ce dernier, au sous-amendement n° 933 du Gouvernement. - **Art. additionnels après l'art. 38 (priorité)** (p. 2949) : s'oppose à l'amendement n° 453 de M. Jean-Marc Pastor (aide financière de l'Etat aux médecins s'installant). S'oppose aux amendements portant sur le même objet n° 454, 455 et 456 de M. Jean-Marc Pastor (encouragement à la création de maisons de santé ou de services privés d'utilité publique). (p. 2950) : s'oppose à l'amendement n° 662 de M. Gérard Le Cam (prise en compte des difficultés particulières d'exercice des professions médicales en zone rurale dans les conventions entre les médecins et la CNAM). - **Art. 39 (priorité)** *(Art. L. 177-2 [nouveau] du code de la sécurité sociale - Coordination de la politique d'action sanitaire et sociale des caisses de sécurité sociale en faveur des zones rurales)* (p. 2951) : demande le retrait de l'amendement n° 457 de M. Bernard Piras (compétence des conseils généraux dans la coordination de la politique sanitaire et sociale en zone rurale) au profit de l'amendement n° 474 de M. Michel Mercier (rôle de coordination globale des départements en matière de politique sociale) qu'il accepte. - **Art. additionnels après l'art. 39 (priorité)** (p. 2953) : souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 233 de M. Jean-Paul Amoudry (assouplissement des dispositions relatives à la création d'une officine). S'oppose aux amendements de M. Gérard Delfau n° 842 (abaissement du seuil de population pour la création d'une officine en zone rurale ou en zone de montagne) et n° 841 (repli). S'oppose à l'amendement précité n° 233 de M. Jean-Paul Amoudry. (p. 2956) : accepte l'amendement n° 394 de M. Jacques Blanc (possibilité pour les collectivités territoriales des zones de montagne de construire ou de subventionner des équipements sanitaires). (p. 2956) : accepte l'amendement n° 564 de M. Alain Vasselle (reconnaissance du service apporté par les assistantes maternelles agréées au même titre que les services de garderie et de restauration des écoles publiques). - **Art. 12 quater** *(Art. L. 127-5 du code du travail - Calcul de la cotisation devant être versée par un groupement d'employeurs pour le financement de la formation professionnelle continue)* (p. 2959) : accepte l'amendement n° 378 du Gouvernement (suppression). - **Art. 12 quinquies** *(Art. L. 441-2 du code du travail - Bénéfice des systèmes d'intéressement et de participation pour les salariés de groupements d'employeurs)* : accepte l'amendement n° 443 de M. Michel Charasse (suppression du gage). - **Art. additionnels après l'art. 12 quinquies** (p. 2959, 2960) : son amendement n° 24 : autorisation d'opérations de prêt de main-d'oeuvre pour les entreprises de travaux agricoles ou forestiers ; adopté. (p. 2961) : s'oppose à l'amendement n° 158 de Mme Sylvie Desmarescaux (modalités de recours à l'assurance garantie des salaires en cas de défaillance d'une entreprise appartenant à un groupement d'employeurs). - **Art. 13** *(Art. 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale - Cumul d'un emploi public et d'un emploi privé dans les petites communes)* (p. 2963) : s'oppose à l'amendement n° 774 de M. Thierry Foucaud (suppression). (p. 2963) : accepte l'amendement n° 723 de M. Gérard Le Cam (limitation de la possibilité de cumul afin d'éviter les conflits d'intérêts). - **Art. 13 ter** *(Art. L. 120-3 du code du travail et Article L. 213-11 du code de l'éducation - Sécurisation du régime juridique des prestations de transport scolaire effectuées par des particuliers)* (p. 2964) : accepte

l'amendement n° 937 du Gouvernement (extension du dispositif aux transports à la demande). - **Art. additionnel après l'art. 14** (p. 2965) : s'oppose à l'amendement n° 724 de M. Gérard Le Cam (application du scrutin proportionnel pour les premier et troisième collèges électoraux des caisses locales de la MSA). - **Art. additionnel après l'art. 14 ou après l'art. 15** (p. 2966) : accepte l'amendement n° 379 du Gouvernement (abaissement du nombre d'élus du deuxième collège de quatre à trois par circonscription cantonale afin de favoriser la présentation d'une pluralité de listes électorales). - **Art. 15** *(Art. L. 321-5 et L. 752-1 du code rural - Rattachement du conjoint collaborateur d'un travailleur pluriactif non salarié)* (p. 2968) : s'oppose aux amendements de M. Gérard Le Cam portant sur le même objet n° 672, 671 et 651 (extension des droits consécutifs au statut de collaborateur d'exploitation aux pacsés et concubins), ainsi qu'à l'amendement n° 445 de M. Bernard Piras (ouverture du statut de conjoint collaborateur aux pacsés et personnes vivant en union libre). - **Art. additionnel après l'art. 16** (p. 2969) : s'oppose à l'amendement n° 670 de M. Gérard Le Cam (création d'une caisse de congés payés gérée paritairement pour les salariés de production agricole). - **Art. 17** *(Art. L. 953-3 du code du travail - Régime de la formation professionnelle continue applicable au statut de conjoint collaborateur)* (p. 2970) : s'oppose à l'amendement n° 669 de M. Gérard Le Cam (extension des droits consécutifs au statut de collaborateur d'exploitation aux pacsés et aux concubins). - **Art. 18** *(Art. L. 212-4-12 du code du travail - Assouplissement des dispositions relatives au travail intermittent des personnes handicapées employées par des ateliers protégés)* : demande le retrait de l'amendement n° 586 de M. Alain Vasselle (extension aux centres d'aide par le travail du dispositif envisagé pour les ateliers protégés). - **Division et art. additionnels après l'art. 18** (p. 2971) : demande le retrait de l'amendement n° 340 de Mme Françoise Férat (réduction du seuil de la surface de vente soumise à autorisation préalable d'exploitation en cas de création d'un commerce de détail). (p. 2972) : demande le retrait de l'amendement n° 341 de Mme Françoise Férat (possibilité de direction partagée entre plusieurs services d'accueil de jeunes en milieu rural). Dispositions ne relevant pas du domaine de la loi. (p. 2972, 2973) : possibilité déjà existante de prendre un directeur pour des établissements en réseau. - **Art. 18 bis** *(Art. L. 351-3 du code de l'éducation - Recrutement d'assistants d'éducation pour l'intégration scolaire des élèves handicapés dans les établissements publics d'enseignement agricole)* (p. 2973) : accepte l'amendement de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 124 (adaptation à l'enseignement agricole du dispositif de recrutement des auxiliaires de vie scolaire, AVS). - **Art. 18 ter** *(Mise en marché des truffes)* (p. 2974) : accepte l'amendement n° 882 du Gouvernement (suppression). - **Divisions et art. additionnels après l'art. 18 ter** (p. 2975) : demande le retrait de l'amendement n° 190 de Mme Anne-Marie Payet (création d'un article du code rural rendant applicable le dispositif de mise à disposition des terres dans les départements d'outre-mer). Prévision d'une réforme d'ensemble du droit rural en outre-mer. (p. 2976) : accepte l'amendement n° 380 du Gouvernement (modernisation de l'organisation des services de santé au travail en agriculture et harmonisation des taux de cotisation). - **Art. 19 A** *(Cartographie des zones de gonflement ou de retrait des argiles)* (p. 2978) : son amendement n° 25 : suppression ; adopté. - **Art. 19 B** *(Art. L. 2213-32 [nouveau] du code général des collectivités territoriales -Pouvoir de police du maire en matière d'enlèvement des déchets)* (p. 2979) : son amendement n° 26 : suppression ; adopté.

- **Suite de la discussion** (11 mai 2004) - **Art. 19** *(Art. L. 143-1 à L. 143-6 du code de l'urbanisme - Périmètre de protection et d'aménagement des espaces agricoles et naturels périurbains et programme d'action)* (p. 3004) : après s'en être remis à la sagesse du Sénat, demande le retrait de l'amendement n° 243 de M. Yann Gaillard (consultation du centre régional de la propriété forestière et de l'Office national des forêts dans le cadre de la nouvelle politique départementale de zonage autour des villes). (p. 3005) : s'oppose à l'amendement n° 446 de M. Bernard Piras (inclusion des itinéraires de promenade et de randonnée dans le périmètre défini par les départements). (p. 3006) : demande le retrait des amendements sur le même objet n° 214 de M. Georges Mouly et n° 191 de M. Marcel Deneux (association de la chambre départementale d'agriculture à la définition du programme d'action) et du n° 244 de M. Yann Gaillard (extension de la concertation préalable menée par le département dans le cadre du programme de gestion agricole et forestière à l'ensemble des partenaires concernés par la politique départementale). S'oppose à l'amendement n° 447 de M. Bernard Piras (consultation des représentants des parcs naturels régionaux si une partie de leur territoire est incluse dans le périmètre d'intervention). (p. 3007) : s'oppose à l'amendement n° 733 de M. Gérard Le Cam (action publique en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs). (p. 3009) : son amendement n° 27 : mise en oeuvre du statut du fermage ; adopté. (p. 3009, 3012) : demande le retrait des amendements n° 587 de M. Alain Vasselle (droit de préemption des départements dans le cadre de la politique de gestion et de protection des espaces agricoles et naturels périurbains), n° 205 de M. Gérard César (préfinancement de l'établissement public pour l'ensemble des acquisitions réalisées par la SAFER), n° 245 de M. Yann Gaillard (non-application à la forêt du nouvel instrument foncier pour la maîtrise des espaces périurbains) et n° 216 de M. Georges Mouly (participation des chambres d'agriculture à l'élaboration du cahier des charges). S'oppose aux amendements n° 215 de M. Georges Mouly (suppression de la possibilité offerte au département d'exproprier des terrains agricoles situés dans les périmètres délimités pour la mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains) et n° 652 de M. Gérard Le Cam (modes de rétrocession des terres acquises par les départements). Accepte l'amendement n° 449 de M. Michel Charasse (consultation des communes et des EPCI préalable à l'acquisition par préemption des terrains par le département). (p. 3015) : accepte l'amendement n° 381 du Gouvernement (modification du périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains) et demande le retrait de l'amendement n° 549 de M. Daniel Hoeffel (substitution d'une délibération du conseil général au décret pour procéder au retrait de terrains à l'intérieur des périmètres délimités). (p. 3017) : s'oppose au sous-amendement n° 960 de M. Michel Charasse déposé sur l'amendement n° 381 précité du Gouvernement. (p. 3019) : s'oppose au sous-amendement n° 961 de M. Jean-Pierre Vial déposé sur l'amendement précité n° 381 du Gouvernement. (p. 3020) : demande le retrait de l'amendement n° 206 de M. Gérard César (adaptations du cahier des charges des SAFER). - **Art. additionnel avant l'art. 20** : demande le retrait de l'amendement n° 524 de M. Pierre Jarlier (obligation pour les SAFER de notifier aux communes les projets de transactions foncières dont elles ont connaissance - droit de préemption des communes). - **Art. 20** *(Conditions d'exercice du droit de préemption à l'intérieur du périmètre de protection)* (p. 3022) : demande le retrait de l'amendement n° 410 de M. Michel Charasse (information des communes des acquisitions foncières nécessaires à la protection d'espaces agricoles et naturels périurbains). (p. 3023) : son amendement n° 28 : rédaction ; adopté. (p. 3023) : s'oppose à l'amendement n° 567 de M. Alain Vasselle (compétence exclusive du département pour la gestion et la préservation des espaces agricoles périurbains et exercice par celui-ci du droit de préemption). (p. 3024) : accepte les amendements identiques n° 193 de M. Yves Détraigne, n° 355 de M. Gérard César et n° 650 de M. Gérard Le Cam (augmentation de la représentation des collectivités locales au sein des SAFER) ainsi que, sur le même objet, l'amendement n° 835 de M. Aymeri de Montesquiou. (p. 3025) : demande le retrait de l'amendement n° 589 de M. Alain Vasselle (exercice du droit de préemption urbain par le département), s'oppose à l'amendement n° 354 de M. Gérard César (extension du rôle des SAFER à l'ensemble du développement local des territoires ruraux) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 817 de M. Charles Revet (possibilité pour une commune intéressée par un projet d'intérêt général de devenir prioritaire pour l'acquisition d'un terrain vendu sur son territoire). (p. 3026) : s'oppose aux amendements identiques n° 448 de M. Yves Dauge et n° 596 de M. Bernard Mantienne (responsabilité de la région pour la mise en oeuvre de la politique de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains en Ile-de-France). (p. 3027) :

son amendement n° 29 : modalités de mise en place d'un préfinancement des acquisitions réalisées par la SAFER au titre du droit de préemption dans les périmètres de protection périurbains ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 20** (p. 3028) : s'oppose à l'amendement n° 668 de M. Gérard Le Cam (autorisation de partenariat des SAFER avec les collectivités territoriales pour leurs politiques de protection des espaces et de développement). Demande le retrait de l'amendement n° 179 de M. Bernard Mantienne (champ d'utilisation du droit de préemption pour les SAFER). (p. 3029) : accepte les amendements, sur le même objet, n° 246 de M. Yann Gaillard et n° 608 de Mme Annie David (lutte contre le mitage des massifs forestiers). (p. 3030, 3031) : incertitudes juridiques liées à l'amendement n° 819 de M. Charles Revet (utilisation de la procédure de révision simplifiée par les communes afin de rendre constructibles des terrains situés à la périphérie des zones construites) ; s'en remet à la sagesse du Sénat. (p. 3032) : demande le retrait de l'amendement n° 820 de M. Charles Revet (modalités d'attribution du permis de construire dans les communes ne disposant pas de plan d'occupation des sols et où s'applique le règlement national d'urbanisme). - **Division et art. additionnels après l'art. 21** (p. 3034) : s'oppose aux amendements de M. Gérard Le Cam n° 731 (insertion d'un nouveau chapitre sur l'accès au foncier et l'installation des jeunes), n° 664 (priorité de l'installation des jeunes agriculteurs), n° 667 (objectif prioritaire des politiques d'aménagement des structures en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs), n° 665 (prise en compte dans l'évaluation de la viabilité d'une exploitation d'activités ne relevant pas directement de l'agriculture), n° 666 (élargissement des possibilités d'octroi d'aides à l'installation) et n° 649 (priorité de la politique d'installation sur la démarche de l'agrandissement des propriétés). - **Art. 21 ter** *(Art. L. 641-2 du code rural - Interdiction à tout établissement d'utiliser le nom d'une appellation d'origine contrôlée quand cette utilisation pourrait amoindrir sa notoriété)* (p. 3036) : accepte l'amendement n° 883 du Gouvernement (précision rédactionnelle). - **Art. additionnel avant l'art. 22** (p. 3037) : demande le retrait de l'amendement n° 557 de Mme Jacqueline Gourault (base juridique à la reprise par le preneur entrant auprès du preneur sortant du montant non encore amorti des travaux d'irrigation et de drainage). - **Art. 22 bis** *(Art. L. 112-5 [nouveau] du code rural - Mise en oeuvre du plan de réouverture de l'espace par les communautés de communes)* (p. 3038) : son amendement n° 30 : rédaction ; adopté. S'oppose aux amendements de Mme Annie David n° 630 (intégration de la notion d'intérêt général dans le dispositif relatif au plan de réouverture de l'espace) et n° 631 (possibilité pour les groupements de communes d'établir un plan intercommunal de réouverture et de reconquête du territoire). (p. 3039) : son amendement n° 31 : rédaction ; adopté. Accepte l'amendement n° 641 de Mme Annie David (prise en compte des zones embroussaillées). (p. 3040) : s'oppose à l'amendement n° 860 de Mme Annie David (mise à disposition des communes et des acteurs locaux des territoires ruraux d'une "régie de territoire"). - **Art. 22 ter** *(Art. L. 145-5-1 [nouveau] du code de l'urbanisme - Autorisation de construction sur une parcelle de terrain en friche)* : accepte l'amendement n° 382 du Gouvernement (suppression). - **Art. additionnels après l'art. 22 ter** (p. 3042) : son amendement n° 863 : assouplissement de la règle de réciprocité ; adopté. - **Art. 23** *(Art. L. 121-1 du code rural - Définition de l'aménagement foncier rural)* (p. 3043, 3044) : s'oppose à l'amendement n° 562 de Mme Jacqueline Gourault (introduction de la notion d'aménagement du territoire intercommunal) ainsi qu'aux amendements identiques n° 234 de M. Michel Mercier et n° 801 de M. Eric Doligé (réintroduction de la procédure de réorganisation foncière dans la liste des modes d'aménagement foncier rural). Son amendement n° 32 : précision ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 23** : s'oppose à l'amendement n° 563 de Mme Jacqueline Gourault (coordination). - **Art. 23 bis** *(Art. L. 2243-1 du code général des collectivités territoriales - Etat d'abandon manifeste de voies privées assorties d'une servitude de passage public)* (p. 3045) : son amendement n° 33 : coordination ; adopté. - **Art. 24** *(Art. L. 121-2 à L. 121-5-1 et L. 121-7 à L. 121-12 du code rural - Décentralisation des procédures d'aménagement foncier)* (p. 3046) : son amendement n° 34 : cohérence ; adopté. - **Art. 25** *(Art. L. 121-13 et L. 121-14 du code rural - Procédure préalable à la décision du conseil général ordonnant une opération d'aménagement foncier)* (p. 3047) : s'oppose à l'amendement n° 682 de Mme Evelyne Didier (possibilité de création, dans le cadre de l'aménagement foncier agricole et forestier, de sous-périmètres visant à délimiter des secteurs particuliers). (p. 3048) : son amendement n° 35 : rédaction ; adopté. Accepte l'amendement n° 194 de M. Yves Détraigne (mise en oeuvre obligatoire pour le Conseil général de l'opération d'aménagement foncier avec inclusion d'emprise dans un délai d'un an dès lors que le maître d'ouvrage lui en fait la demande) sous réserve de l'adoption du sous-amendement n° 929 du Gouvernement qu'il accepte. (p. 3049) : son amendement n° 36 : précision ; adopté.

- **Suite de la discussion** (13 mai 2004) - **Art. 26** *(Art. L. 121-15, L. 121-16 et L. 121-19 à L. 121-24 du code rural - Modalités financières et techniques de mise en oeuvre des opérations d'aménagement foncier)* (p. 3184) : après avis du Gouvernement, demande le retrait de l'amendement n° 195 de M. Yves Détraigne (intervention du conseil général dans le financement des seconds remembrements en cas de précédent remembrement clôturé depuis plus de 30 ans). Son amendement n° 37 : rédaction ; adopté. (p. 3185) : son amendement n° 38 : dans le cas des seconds aménagements, caractère facultatif de la consultation préalable en cas de non participation financière des propriétaires ; adopté. Accepte l'amendement n° 921 du Gouvernement (répartition des missions des géomètres-experts et des techniciens). (p. 3186) : s'oppose aux amendements de Mme Evelyne Didier n° 683 (dispense d'enquête publique étendue à la création des chemins ruraux) et n° 681 (mise en place d'une procédure d'échange de terrains dans les opérations d'aménagement de la voirie). (p. 3187) : s'oppose à l'amendement n° 680 de Mme Evelyne Didier (mise en place d'un bilan de l'exécution des travaux connexes à une procédure d'aménagement foncier). - **Art. additionnels après l'art. 26** : demande le retrait de l'amendement n° 814 de Mme Jacqueline Gourault (possibilité pour le président du conseil général de déléguer sa fonction d'ordonnateur au président de l'association foncière d'aménagement agricole et forestier en cas de second remembrement). - **Art. 27 bis** *(Art. 432-12 du code pénal et art. L. 411-4 du code rural - Conclusion de baux ruraux par les élus municipaux)* (p. 3189, 3190) : son amendement n° 39 : suppression ; adopté. Remise en cause du dispositif relatif à la prise illégale d'intérêt. - **Art. 28** *(Art. L. 123-3, L. 123-5, L. 123-8, L. 123-10, L. 123-13, L. 123-17 du code rural - Mesures de codification relatives à l'AFAF en zone forestière)* (p. 3202, 3203) : ses amendements n° 40 : rédaction, n° 41 : cohérence, n° 42 : recouvrement de l'indemnité compensatrice par la commune en l'absence d'association foncière et n° 43 : choix d'application des règles spécifiques aux zones forestières ; adoptés. (p. 3204) : accepte l'amendement n° 184 de M. Eric Doligé (mutualisation des remembrements dans les périmètres perturbés et les périmètres complémentaires) sous réserve de l'adoption du sous-amendement n° 922 du Gouvernement (accord du maître d'ouvrage et suppression de l'étude de faisabilité). (p. 3205) : s'oppose à l'amendement n° 208 de M. Gérard César (reconstitution intégrale du potentiel économique antérieur à une expropriation). Son amendement n° 44 : cohérence juridique ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 28** (p. 3206) : accepte l'amendement n° 885 du Gouvernement (possibilité de choisir la valeur vénale comme valeur d'échange dans l'aménagement foncier agricole et forestier). S'oppose à l'amendement n° 706 de Mme Evelyne Didier (extension du droit de prélèvement à l'ensemble des collectivités territoriales). (p. 3207) : demande le retrait de l'amendement n° 561 de Mme Jacqueline Gourault (entrée en vigueur des opérations d'aménagement foncier déjà engagées) qu'il estime satisfait par le texte en vigueur. - **Art. 29** *(Echanges et cessions amiables d'immeubles ruraux)* (p. 3209) : accepte l'amendement n° 923 du Gouvernement (identité des droits des propriétaires quelle que soit la méthode utilisée pour transférer les biens dans le cadre de la procédure d'échanges et cessions d'immeubles ruraux hors périmètre d'aménagement foncier). Ses amendements n° 46 : nouvelle rédaction pour le dernier alinéa de l'article L. 124-3 du code

rural, et n° 47 : clarification rédactionnelle ; adoptés. Accepte les amendements du Gouvernement n° 924 et 925 (coordination). - **Art. 30** *(Art. L. 125-3 à L. 125-7 et art. L. 125-9 du code rural - Décentralisation de la procédure de mise en valeur des terres incultes)* (p. 3210, 3211) : son amendement n° 48 : délai de constatation du caractère inculte d'une parcelle de terre ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 574 de M. Alain Vasselle (suppression). Utilité de la procédure en outre-mer. - **Art. additionnel avant l'art. 31** (p. 3212) : s'oppose à l'amendement n° 231 de M. Jean-Paul Amoudry (actualisation des zones soumises à la réglementation des boisements et compétence des communes). - **Art. 31** *(Art. L. 126-1 à L. 126-9 et L. 151-36 du code rural et art. 30 de la loi n° 2001-602 du 9 juillet 2001 - Décentralisation des procédures de réglementation et de protection des boisements et mesures de codification)* : son amendement n° 49 : rédaction ; adopté. Accepte l'amendement n° 247 de M. Yann Gaillard (harmonisation des seuils de surface dans les procédures de réglementation des boisements). (p. 3213) : accepte l'amendement n° 732 de Mme Evelyne Didier (cohérence rédactionnelle). - **Art. 31 bis** *(Art. L. 315-1 et L. 363-2 du code forestier - Coordination juridique)* : son amendement n° 50 : coordination rédactionnelle ; adopté. - **Art. 33** *(Date d'entrée en vigueur des dispositions relatives à l'aménagement foncier)* (p. 3216) : accepte l'amendement n° 383 du Gouvernement (modalités de transfert au département des personnels chargés de l'aménagement foncier dans les directions départementales de l'agriculture). - **Art. additionnels après l'art. 33** (p. 3217, 3219) : après avis du Gouvernement, s'oppose à l'amendement n° 813 de Mme Jacqueline Gourault (assistance technique des départements aux communes pour la mise en place du service public d'assainissement non collectif). Examen du dispositif à l'occasion du futur projet de loi sur l'eau. (p. 3220) : demande le retrait de l'amendement n° 346 de M. Gérard Bailly (exonération du régime de la responsabilité du fait des choses des propriétaires de bois, de parcs et d'espaces naturels ayant signé une convention d'ouverture au public). Demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 369 de M. Henri de Raincourt (fonctionnement du Conseil national de l'expertise foncière, agricole et forestière). - **Art. additionnels avant l'art. 34** (p. 3221) : accepte les amendements identiques n° 473 de M. Michel Mercier et n° 802 de M. Eric Doligé (compétence du département pour l'inventaire du patrimoine rural non protégé). (p. 3223) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 597 de M. Ambroise Dupont (institution d'une commission de promotion du patrimoine rural). - **Art. 34** *(Art. L. 411-57 du code rural - Élargissement du droit de reprise du bailleur pour la rénovation des bâtiments agricoles présentant un intérêt architectural ou patrimonial)* (p. 3224) : son amendement n° 869 : précision de l'emprise foncière sur laquelle la reprise peut s'exercer ; adopté. (p. 3225, 3226) : demande le retrait de l'amendement n° 575 de M. Alain Vasselle (suppression), des amendements identiques n° 197 de M. Marcel Deneux et n° 218 de M. Georges Mouly (remplacement du dispositif proposé par une résiliation partielle du bail). S'oppose aux amendements de M. Gérard Le Cam n° 727 (possibilité pour les preneurs de refuser la reprise des bâtiments) et n° 693 (travaux de rénovation effectués par le bailleur dans le bâtiment repris étendus au bâtiment d'habitation du preneur). Demande le retrait des amendements n° 209 de M. Gérard César (respect d'une distance minimale entre le bâtiment repris et le bâtiment agricole) et n° 294 de M. Bernard Murat (limitation de la possibilité pour le nouvel usager d'invoquer les troubles de voisinage à l'encontre de l'exploitant) au profit de l'amendement précité n° 869. - **Art. additionnels après l'art. 34** (p. 3228) : demande le retrait de l'amendement n° 578 de M. Alain Vasselle (incitation fiscale à la restauration de l'habitat rural). (p. 3233) : sur les amendements de M. Alain Vasselle, s'oppose au n° 579 (limitation du droit de préemption des SAFER) et demande le retrait des n° 576 (résiliation possible du bail sur les bâtiments dont la destination agricole peut être changée) et n° 577 (résiliation de droit au profit du propriétaire). (p. 3235) : s'oppose à l'amendement n° 729 de M. Gérard Le Cam (création d'une taxe d'inhabitation sur les logements vacants). Inefficacité de la taxe sur les logements vacants instituée par la loi de 1998 relative à la lutte contre les exclusions. - **Art. 35** *(Art. 39 quinquies FD, 1388 quater et 1411 bis [nouveaux] du code général des impôts - Aménagements fiscaux en faveur du logement des salariés agricoles saisonniers)* (p. 3236, 3237) : ses amendements n° 51 : élargissement de la faculté d'amortir les dépenses d'amélioration du logement aux employeurs qui logent leurs apprentis, n° 52 : allongement de la durée d'amortissement fiscal, n° 53 : calcul de la taxe foncière sur les propriétés bâties au prorata de la durée d'occupation des locaux étendu aux logements des apprentis et n° 54 : dispositif de calcul de la taxe d'habitation au prorata de la durée d'occupation des locaux élargi au logement des apprentis ; adoptés. (p. 3238) : s'oppose à l'amendement n° 788 de M. Thierry Foucaud (suppression). Emet un avis de sagesse favorable sur l'amendement n° 232 de M. Jean-Paul Amoudry (restauration des chalets d'alpage exclue de la taxe locale d'équipement). - **Art. additionnel après l'art. 35** (p. 3239) : s'oppose à l'amendement n° 728 de M. Gérard Le Cam (réservation d'appartements vacants au sein du parc HLM pour le logement des travailleurs saisonniers). - **Art. 35 bis** *(Art. 6 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs - Caractéristiques de décence des logements affectés aux travailleurs agricoles)* (p. 3240) : s'oppose à l'amendement n° 789 de M. Thierry Foucaud (suppression). - **Art. 36** *(Art. 31 du code général des impôts - Majoration de la déduction forfaitaire pour les logements locatifs situés en ZRR acquis dans le cadre du dispositif d'amortissement fiscal de la loi urbanisme et habitat)* (p. 3242) : s'oppose aux amendements n° 790 de M. Thierry Foucaud (suppression), n° 565 de M. Alain Vasselle (extension du champ d'application de la majoration à l'ensemble des communes rurales comptant moins de 500 habitants) et n° 692 de M. Gérard Le Cam (dispositif applicable aux propriétaires louant leur habitation aux personnes à revenus faibles ou moyens). - **Art. additionnels après l'art. 36 bis** (p. 3243) : souhaite entendre l'avis du Gouvernement sur les amendements de M. Jean-Jacques Hyest n° 182 (conditions de raccordement des caravanes aux réseaux des concessionnaires de services publics) et n° 183 (repli). (p. 3245) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 266 de M. Ambroise Dupont (dérogation au mécanisme de la participation pour voirie et réseaux, PVR, pour la réfection de constructions présentant un intérêt architectural ou patrimonial). - **Art. additionnels avant l'art. 37 (priorité)** (p. 3246, 3247) : son amendement n° 870 : réaffirmation du rôle de l'Etat dans la définition des obligations de service public ; adopté. Sur ce dernier, accepte le sous-amendement n° 971 du Gouvernement. (p. 3250) : participation des élus à la réorganisation des services publics. - **Art. additionnel avant l'art. 37 A** (p. 3252) : demande le retrait de l'amendement n° 176 de M. Claude Biwer (mise en place d'un moratoire de fermeture des services publics en milieu rural jusqu'en 2007). Importance de la concertation au sein de la commission départementale d'organisation et de modernisation des services publics. - **Art. 37 A** *(Art. L. 2 du code des Postes et Télécommunications - Tarif du service universel de télécommunications)* (p. 3253) : son amendement n° 55 : suppression ; adopté. Accord de principe sur cet article. Examen du dispositif à l'occasion du projet de loi relatif à la régulation des activités postales. (p. 3253) : s'oppose à l'amendement n° 840 de M. Aymeri de Montesquiou (tarif préférentiel accordé aux communes situées dans une zone de revitalisation rurale). - **Art. 37 B** *(Art. 29 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire - Information des collectivités et des populations préalable à toute réorganisation de services publics ou d'entreprises délégataires de service public)* (p. 3254) : son amendement n° 871 : suppression ; adopté. (p. 3255) : s'oppose aux amendements n° 343 de Mme Françoise Férat (information étendue aux présidents d'EPCI et aux maires), n° 558 de Mme Jacqueline Gourault (information du président du Conseil économique et social régional) et n° 553 de M. Pierre Jarlier (suppression de l'obligation d'information pour les missions de service public relevant des collectivités locales en tant qu'autorités organisatrices). - **Art. 37 C** *(Intitulé du titre IV de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations)* : son amendement n° 872 : suppression ; adopté. - **Art. 37 D** *(Art. 30 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec*

*les administrations - Maintien des services de proximité)* (p. 3256) : son amendement n° 873 : suppression ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 37 D** (p. 3257) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 551 de M. Pierre Jarlier (définition du contenu de la convention destinée à maintenir la présence d'un service de proximité et conclue entre le gestionnaire et une personne morale de droit public ou privé) et n° 610 de Mme Annie David (précision de la convention conclue par une collectivité territoriale pour le maintien d'un service public de proximité). - **Art. 37 E** *(Avis du conseil général sur les projets de fermeture de services publics ou de services de proximité)* : son amendement n° 57 : suppression ; adopté. (p. 3259) : demande le retrait de l'amendement n° 487 de M. Jean Boyer (analyse des conséquences de la suppression d'un service public à l'échelle de l'intercommunalité ou de la commune) qu'il estime satisfait par son amendement n° 870 précité. - **Art. additionnel après l'art. 37 E** (p. 3260) : demande le retrait de l'amendement n° 299 de M. Daniel Goulet (droit de recours des comités de parents d'élèves). - **Art. additionnels avant l'art. 37** : s'oppose à l'amendement n° 365 de M. Adrien Gouteyron (rôle des associations dans la gestion des services au bénéfice des familles). (p. 3261) : demande le retrait des amendements portant sur le même objet n° 471 de M. Marcel Deneux et n° 489 de M. Jean Boyer (aide à la distribution des journaux et publications agricoles). (p. 3262) : demande le retrait de l'amendement n° 475 de M. Michel Mercier (trésorerie des établissements scolaires publics confiée au trésorier chef de poste des trésoreries municipales en zone rurale). - **Art. 37** *(Art. 27 et 27-1 [nouveau] de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations - Organisation des maisons des services publics)* (p. 3264) : s'oppose aux amendements de M. Gérard Le Cam n° 730 (suppression), n° 648 (repli) et n° 741 (création d'une spécialité d'animateur de maison de service public dans le cadre d'emploi d'adjoint administratif du statut de la fonction publique territoriale). Demande le retrait de l'amendement n° 300 de M. Daniel Goulet (régime des incompatibilités et des inégibilités applicables aux élus et fonctionnaires territoriaux). Accepte l'amendement n° 550 de M. Daniel Hoeffel (continuité du service public) et s'oppose à l'amendement n° 349 de M. Pierre Hérisson (procédure de l'approbation préfectorale réservée aux établissements publics administratifs). - **Art. additionnel après l'art. 37** (p. 3266) : s'oppose à l'amendement n° 647 de M. Gérard Le Cam (instauration d'un revenu minimum de maintien d'activité pour les commerçants de proximité dans les petites communes rurales). - **Art. 40** *(Art. 1464 D du code général des impôts - Exonération provisoire de taxe professionnelle au profit des vétérinaires ruraux)* (p. 3267) : s'oppose à l'amendement n° 843 de M. Jacques Pelletier (exonération limitée aux professionnels de santé s'installant dans les communes de moins de 2000 habitants situées dans des ZRR). Accepte l'amendement n° 384 du Gouvernement (exonération de taxe professionnelle des vétérinaires soumise à l'exigence d'un mandat sanitaire en ZRR). - **Art. 41** *(Art. L. 214-19, L. 222-1, L. 224-2-1, L. 227-3, L. 231-4, L. 251-19, L. 253-15, L. 272-2 et chapitre VII du titre II du livre II du code rural, art. L. 5143-2 du code de la santé publique, art. L. 201-1 à L. 201-3, L. 202-1 à L. 202-5 et L. 203-1 du code rural - Renforcement du maillage territorial en matière de santé publique vétérinaire et de protection des végétaux)* (p. 3269) : s'oppose à l'amendement n° 198 de M. Yves Détraigne (suppression de la mission de recherche et de constatation des infractions visant la protection des animaux confiée aux vétérinaires). (p. 3270) : accepte les amendements identiques n° 160 de Mme Sylvie Desmarescaux, n° 221 de M. Yves Détraigne, n° 458 de M. Bernard Piras et n° 701 de M. François Autain (suppression de la disposition autorisant les seuls vétérinaires à vendre des produits antiparasitaires). A titre personnel, s'en remet à la sagesse du Sénat. (p. 3273, 3274) : après avis du Gouvernement, demande le retrait de l'amendement n° 170 de M. Jean Bizet (vente exclusive des médicaments vétérinaires dans les locaux de l'officine de pharmacie ou au domicile d'exercice du vétérinaire). Accepte l'amendement n° 385 du Gouvernement (précision). Son amendement n° 59 : précision ; adopté. Accepte l'amendement n° 386 du Gouvernement (précision). Accepte l'amendement n° 958 du Gouvernement (intervention du préfet auprès des exploitants qui refusent de payer les prestations effectuées par les organismes à vocation sanitaire). (p. 3276) : son amendement n° 61 : constatation de la carence des laboratoires départementaux publics par l'autorité administrative ; adopté. S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 332 de Mme Françoise Henneron et n° 199 de M. Philippe Nogrix (ouverture des analyses sanitaires animales aux laboratoires privés) ainsi que pour l'amendement n° 812 de M. Jean Bizet (compétence des laboratoires privés en matière d'analyses sanitaires animales excluant l'hygiène alimentaire). (p. 3277) : accepte l'amendement n° 387 du Gouvernement (précision). - **Art. additionnels après l'art. 43** (p. 3279, 3280) : s'oppose aux amendements identiques n° 248 de M. Yann Gaillard et n° 613 de Mme Annie David (extension des pouvoirs de police du maire en matière de lutte phytosanitaire). Accepte l'amendement n° 959 du Gouvernement (garantie et présomption de gestion durable des forêts situées en totalité ou en partie dans un site Natura 2000). - **Art. 44** *(Art. L. 113-2, L. 481-1 et L. 142-6 du code rural - Pastoralisme)* (p. 3282) : son amendement n° 972 : contribution des activités pastorales à la protection des paysages ; adopté. Accepte l'amendement n° 890 du Gouvernement (précisions rédactionnelles). (p. 3283) : demande le retrait des amendements identiques n° 534 de M. Pierre Jarlier et n° 614 de Mme Annie David (allongement de la durée des conventions pluriannuelles de pâturage concernant des terres mises à disposition des SAFER par leurs propriétaires). - **Art. additionnels avant l'art. 45** (p. 3284) : s'oppose à l'amendement n° 633 de Mme Annie David (modules spécifiques relatifs au multi-usage et à la multifonctionnalité des territoires pastoraux dans l'enseignement agricole). (p. 3285) : s'oppose à l'amendement n° 634 de Mme Annie David (revalorisation du métier de berger). (p. 3286) : s'oppose à l'amendement n° 635 de Mme Annie David (aménagement des chalets d'alpage dans le respect des orientations pastorales des massifs). - **Art. 45 bis** *(Art. L. 135-3 du code rural - Constitution des associations foncières pastorales autorisées)* : son amendement n° 62 : levée de l'obstacle des parcelles de propriétaires non identifiés pour la constitution des associations foncières pastorales ; adopté.

- **Suite de la discussion** (18 mai 2004) - **Art. 62 A** *(Art. 1er de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'énergie hydraulique - Autorisation d'installation de centrales hydro-électriques)* (p. 3319) : accepte l'amendement n° 323 de M. Pierre Jarlier (délai maximal d'engagement de l'enquête publique) et s'oppose aux amendements analogues n° 240 de M. Jean-Paul Amoudry et n° 554 de M. Pierre Jarlier (implantation de micro-centrales). - **Art. additionnel après l'art. 62 A** (p. 3320) : demande le retrait de l'amendement n° 353 de M. Jean-Paul Amoudry (versement par le producteur d'électricité hydraulique d'une somme forfaitaire). - **Art. additionnel avant l'art. 62 ou après l'art. 63 bis** (p. 3321, 3322) : s'oppose à l'amendement n° 399 de Mme Michèle André (limitation du recours à la dénomination "montagne") ainsi qu'aux amendements analogues n° 535 de M. Pierre Jarlier et n° 615 de Mme Annie David (renforcement du contenu qualitatif de la dénomination "montagne"). S'oppose au sous-amendement n° 915 de M. Jean-Pierre Bel portant sur l'amendement n° 535 précité. (p. 3323, 3324) : absence du critère de la montagne dans le dispositif européen. - **Art. 62** *(Loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne - Adaptation du fonctionnement institutionnel de la montagne)* (p. 3326) : ses amendements n° 96, 97 et 98 : rédaction ; adoptés. (p. 3327) : s'oppose à l'amendement n° 638 de Mme Annie David (rôle des parcs naturels dans le développement des territoires de montagne). (p. 3328) : s'oppose à l'amendement n° 639 de Mme Annie David (création d'un fonds de solidarité en faveur de la montagne). (p. 3329) : son amendement n° 99 : rédaction ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 636 de Mme Annie David (rédaction). Son amendement n° 100 : rédaction ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 637 de Mme Annie David (rédaction). (p. 3330) : son amendement n° 101 : rédaction ; adopté. Son amendement n° 102 : assouplissement du rôle du Gouvernement ; adopté. (p. 3331) : son amendement n° 103 : maintien d'une définition stricte des zones de montagne ;

adopté. S'oppose à l'amendement n° 849 de Mme Michèle André (prise en compte de l'échelon de la commune). Demande le retrait de l'amendement n° 498 de M. Jean-Pierre Vial (rôle subsidiaire du département). (p. 3332) : accepte l'amendement n° 499 de M. Jean-Pierre Vial (avis des conseils généraux). (p. 3333) : son amendement n° 104 : suppression partielle ; adopté. Demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 501 de M. Jean-Pierre Vial (possibilité pour l'exploitant de participer au paiement de services connexes à l'exploitation). Accepte l'amendement n° 966 du Gouvernement (rédaction). - **Art. additionnels après l'art. 62** (p. 3334) : s'oppose aux amendements identiques n° 537 de M. Pierre Jarlier et n° 617 de Mme Annie David (rétablissement du FIAM). - **Intitulé du chapitre II** (p. 3337) : son amendement n° 105 : rédaction ; adopté. - **Art. additionnels avant l'art. 62 bis** (p. 3338) : s'oppose au sous-amendement n° 917 de M. Jean-Pierre Bel portant sur l'amendement n° 538 de M. Pierre Jarlier (place de l'agriculture, du pastoralisme et des forêts en montagne). (p. 3338) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 538 de M. Pierre Jarlier et n° 618 de Mme Annie David (place de l'agriculture, du pastoralisme et de la forêt en montagne). (p. 3339) : s'oppose aux amendements identiques n° 536 de M. Pierre Jarlier et n° 616 de Mme Annie David (principe d'une approche indépendante pour les exploitations agricoles de montagne des contrats d'agriculture durable) ainsi qu'au sous-amendement n° 916 de M. Jean-Pierre Bel portant sur l'amendement n° 536 précité. - **Art. 62 bis** *(Art. 47 de la loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne - Conventions intercommunales pour la délégation de l'exploitation des services de remontées mécaniques)* (p. 3340) : son amendement n° 106 : suppression ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 62 bis** (p. 3341) : s'oppose aux amendements identiques n° 539 de M. Pierre Jarlier et n° 619 de Mme Annie David (possibilité pour les communes non réunies dans un EPCI de conclure des conventions pour des domaines skiables) ainsi qu'au sous-amendement n° 918 portant sur l'amendement n° 539 précité. (p. 3342) : accepte l'amendement n° 889 du Gouvernement (réglementation des "tapis roulants neige"). - **Art. 62 ter** *(Art. 55 de la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne - Assistance médicale en zone de montagne)* : son amendement n° 107 : rédaction ; adopté. (p. 3343) : demande le retrait de l'amendement n° 488 de M. Jean Boyer (instauration d'une dotation pour l'installation des jeunes artisans ou commerçants dans les ZRR). - **Art. additionnels après l'art. 62 ter** (p. 3344) : demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 500 de M. Jean-Pierre Vial (possibilité pour un exploitant de participer au paiement des services connexes à l'exploitation). S'oppose à l'amendement n° 620 de Mme Annie David (transmission par héritage des entreprises familiales dans les territoires de montagne et les ZRR). - **Art. additionnel après l'art. 63 bis** (p. 3347) : accepte l'amendement n° 555 de M. Jean Faure (statut des moniteurs de ski). - **Division et art. additionnels après l'art. 63 bis** (p. 3348) : s'oppose à l'amendement n° 462 de M. Michel Charasse (insertion d'une division additionnelle). - **Art. 63 ter** *(Art. L. 145-3 du code de l'urbanisme - Protection des terres destinées aux activités agricoles, pastorales et forestières)* (p. 3351) : accepte l'amendement n° 389 du Gouvernement (suppression) et s'oppose à l'amendement n° 640 de Mme Annie David (précision). - **Art. additionnels après l'art. 63 ter ou avant l'art. 64** : son amendement n° 864 : adaptation du principe de constructibilité aux abords des lacs ; adopté. Accepte l'amendement identique n° 325 de M. Pierre Jarlier. (p. 3353) : demande le retrait des amendements de M. Jean-Paul Amoudry n° 288 (conditions d'inconstructibilité des rives des plans d'eau) et n° 289 (sécurisation juridique de la constructibilité des rivages lacustres) ainsi que des amendements n° 623 de Mme Annie David (modification de la liste des équipements constructibles sur les rives de plans d'eau de montagne) et n° 466 de M. Bernard Piras (constructibilité des rivages lacustres appartenant à des communes situées au moins à 25 % en zone de montagne). - **Art. 64** *(Art. L. 145-9, L. 145-11, L. 122-1 et L. 122-8 du code de l'urbanisme - Autorisation d'implantation d'unités touristiques nouvelles)* (p. 3355) : s'oppose à l'amendement n° 794 de M. Thierry Foucaud (précision), demande le retrait de l'amendement n° 502 de M. Jean-Pierre Vial (précision), accepte l'amendement n° 331 de M. Pierre Jarlier (précision). (p. 3356, 3357) : demande le retrait des amendements de M. Jean-Pierre Vial n° 503 (mise en place d'une commission départementale du développement durable) et n° 504 (coordination) ainsi que de l'amendement n° 370 de M. Jean Faure (examen des UTN par une commission spécialisée). S'oppose aux amendements de M. Thierry Foucaud n° 795 (simplification) et n° 796 (suppression partielle). (p. 3358) : s'oppose à l'amendement n° 797 de M. Thierry Foucaud (précision). (p. 3359) : accepte l'amendement n° 390 du Gouvernement (caducité de l'autorisation UTN). S'oppose à l'amendement n° 505 de M. Jean-Pierre Vial (coordination). - **Art. additionnel avant l'art. 64 bis** : accepte l'amendement n° 391 du Gouvernement (alignement de la législation des grands lacs sur celle applicable au littoral de la mer). - **Art. 64 bis** *(Art. L. 111-2-1 [nouveau] du code de la construction et de l'habitation et art. L. 145-11 du code de l'urbanisme - Obligations de prise en compte du logement des travailleurs saisonniers dans les programmes de construction situés dans les communes classées stations de tourisme)* (p. 3360) : son amendement n° 108 : suppression ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 64 bis** (p. 3360, 3361) : demande le retrait de l'amendement n° 352 de M. Jean-Paul Amoudry (possibilité pour les conseils municipaux d'imposer un pourcentage minimal de logements locatifs). (p. 3361) : son amendement n° 109 : extension des dispositions applicables aux bailleurs sociaux ; adopté. Demande le retrait de l'amendement n° 398 de Mme Michèle André (mobilisation du parc locatif touristique en faveur des saisonniers). - **Art. 64 ter** *(Définition des refuges)* (p. 3362) : demande le retrait des amendements identiques n° 542 de M. Pierre Jarlier et n° 624 de Mme Annie David (statut professionnel des gardiens de refuge). - **Art. additionnels après l'art. 65** (p. 3363) : demande le retrait de l'amendement n° 224 de M. Jean-Louis Lorrain (interdiction de la superposition de l'AOC et de la dénomination "montagne"). (p. 3366) : demande le retrait de l'amendement n° 467 de M. Claude Domeizel (modalités d'extension de l'urbanisation en zone de montagne) et du sous-amendement n° 975 de M. Pierre Jarlier s'y rapportant. - **Art. 65 bis** *(Art. 213-6 du code de l'environnement et art. 14-1 de la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution - Programme pluriannuel d'incitation financière à la réalisation des travaux d'aménagement des exploitations agricoles dans les zones de montagne)* (p. 3371) : son amendement n° 110 : rédaction ; adopté après modification par le sous-amendement n° 326 de M. Pierre Jarlier. (p. 3372, 3373) : demande le retrait du sous-amendement n° 818 de M. Charles Revet et accepte le sous-amendement n° 326 de M. Pierre Jarlier portant sur l'amendement n° 110 précité. S'oppose aux amendements portant sur le même objet n° 292 de M. Jean-Paul Amoudry et n° 625 de Mme Annie David (clarification des missions des agences de l'eau). (p. 3374) : question des prélèvements effectués sur les agences de l'eau. - **Art. additionnels après l'art. 65 bis** (p. 3375) : accepte l'amendement n° 237 de M. Jean-Paul Amoudry (réglementation des activités de plein air et de randonnée). Demande le retrait de l'amendement n° 238 de M. Jean-Paul Amoudry (clarification du statut juridique des droits de passage des promeneurs). - **Art. 65 ter** *(Art. L. 422-30 nouveau du code de l'environnement - Droits de chasse d'une ACCA en zone de montagne)* (p. 3377) : accepte les amendements identiques n° 261 de M. Yann Gaillard et n° 642 de Mme Annie David (suppression). - **Art. 65 quater** *(Art. L. 151-36 et L. 151-38 du code rural - Travaux de débardage par câble dans les zones de montagne)* (p. 3377) : son amendement n° 111 : rédaction ; adopté. - **Art. 65 sexies** *(Art. L. 111-1-4 du code de l'urbanisme - Interdiction des constructions ou installations de part et d'autre de l'axe des autoroutes et des routes)* (p. 3378) : son amendement n° 865 : possibilité pour les communes de fixer des règles de recul adaptées aux circonstances locales ; adopté. - **Art. 65 octies** *(Art. 16 de la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative à la montagne - Aménagements requis par le fonctionnement des télécommunications dans les zones de montagne)* (p. 3378) : accepte l'amendement n° 968 du Gouvernement (prise en

compte du respect de l'environnement et des paysages). - **Art. 65 nonies** *(Prise en compte de critères spécifiques pour l'attribution des aides de l'ANAH et en faveur du logement social dans les zones de montagne)* (p. 3379) : son amendement n° 112 : suppression ; adopté. - **Art. 65 decies** *(Classification communes urbaines - Communes rurales)* (p. 3379) : son amendement n° 113 : suppression ; adopté. - **Art. additionnels avant l'art. 66** (p. 3380) : demande le retrait de l'amendement n° 627 de Mme Annie David (établissement de schémas régionaux éoliens). (p. 3381) : s'oppose à l'amendement n° 746 de M. Gérard Le Cam (octroi des moyens financiers nécessaires à la formation professionnelle agricole). S'oppose à l'amendement n° 734 de M. Gérard Le Cam (développement des centres de ressources des établissements d'enseignement et de formation publics agricoles). - **Art. additionnel après l'art. 66** (p. 3382) : accepte l'amendement n° 857 du Gouvernement (validation législative pour sécuriser la situation des attachés administratifs principaux des services déconcentrés). - **Art. additionnel avant l'art. 67** (p. 3387) : accepte l'amendement n° 366 de M. Adrien Gouteyron (élargissement du rôle d'animation des associations en milieu rural). - **Art. additionnels après l'art. 68** (p. 3388) : s'oppose aux amendements de M. Gérard Le Cam, portant sur le même objet, n° 658 et n° 659 (mode d'élection des chambres d'agriculture). - **Art. additionnel avant l'art. 71** (p. 3389, 3390) : s'oppose à l'amendement n° 657 de M. Gérard Le Cam (étude de moyens de développement de mécanismes alternatifs de collecte et d'élimination des animaux d'élevage morts). - **Art. 71** *(Art. L. 313-3 du code rural - Mission et modalités d'intervention du Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles, CNASEA)* (p. 3391, 3392) : demande le retrait de l'amendement n° 219 de M. Georges Mouly (clarification du périmètre d'intervention du CNASEA et des ADASEA). Estime les amendements de suppression partielle n° 804 de M. Philippe Richert et n° 806 de M. Pierre Hérisson satisfaits par l'amendement n° 965 du Gouvernement (précision des cas d'attribution d'un droit exclusif au CNASEA) qu'il accepte. S'oppose aux amendements de M. Gérard Le Cam n° 748 (emploi de personnes titulaires) et n° 656 (établissement d'un rapport d'activité annuel). - **Art. 72** *(Art. L. 226-1 et L. 226-8 du code rural - Substitution du CNASEA aux établissements chargés d'éliminer les déchets animaux)* (p. 3393) : accepte l'amendement n° 973 du Gouvernement (assouplissement du dispositif). - **Art. 72 bis** *(Art. L. 221-8 du code forestier - Rôle consultatif du Centre national professionnel de la propriété forestière, CNPPF)* (p. 3393) : son amendement n° 115 : suppression ; adopté. - **Art. additionnel avant l'art. 73** (p. 3394) : son amendement n° 866 : utilisation pour la consommation humaine des ressources d'eau potable situées dans les forêts de protection ; adopté. - **Art. 73** *(Art. L. 221-8 et L.221-10 [nouveau] du code forestier - Missions du CNPPF et rapprochement avec l'Institut pour le développement forestier)* (p. 3395) : son amendement n° 116 : intégration des dispositions de l'article 72 bis du projet de loi ; adopté. Accepte l'amendement n° 886 du Gouvernement (statut des personnels affectés au CNPPF) et demande le retrait de l'amendement n° 262 de M. Yann Gaillard portant sur le même objet. (p. 3396) : accepte l'amendement n° 263 de M. Yann Gaillard (rédaction) ainsi que le sous-amendement n° 969 du Gouvernement s'y rapportant. - **Art. additionnel après l'art. 73 bis** : demande le retrait de l'amendement n° 264 de M. Yann Gaillard (possibilité pour l'ONF d'occuper des immeubles nécessaires à l'accomplissement de ses missions). - **Art. additionnels avant l'art. 74** (p. 3397) : s'oppose aux amendements de M. Gérard Le Cam n° 654 (démocratisation des commissions régionales de la forêt et des produits forestiers), n° 655 (confortation des emplois de l'ONF), n° 749 (reconnaissance de la pénibilité du travail des ouvriers forestiers de l'ONF) et n° 750 (reconnaissance de la pénibilité du travail forestier). - **Art. 74** *(Art. L. 121-4, L. 134-1 et L. 134-7 du code forestier - Action de l'ONF pour les services au public en zone de revitalisation rurale, ZRR, et conditions des ventes de bois)* (p. 3399) : s'oppose à l'amendement n° 653 de M. Gérard Le Cam (suppression). - **Art. 74 bis** *(Art. L. 12 du code forestier - Chartes forestières de territoire)* (p. 3399) : son amendement n° 117 : suppression ; adopté. - **Art. 75 ter** *(Art. L. 111-4 [nouveau] du code rural - Création d'une agence française d'information et de communication agricole)* (p. 3408) : accepte les amendements identiques de la commission des finances saisie pour avis n° 157 et de M. Yves Détraigne n° 202 (suppression) ainsi que l'amendement n° 887 du Gouvernement (ressources de l'agence et modalités de désignation de ses membres). S'oppose à l'amendement n° 845 de M. Aymeri de Montesquiou (information des consommateurs sur les produits issus des territoires ruraux). - **Art. 75 quater** *(Art. 4, 8, 9, 10, 11, 15, 16 et 17 de la loi du 12 avril 1941 portant création du comité interprofessionnel du vin de Champagne - Adaptation du statut de l'interprofession du vin de Champagne)* (p. 3410) : son amendement n° 118 : rédaction ; adopté après modification par le sous-amendement n° 974 de Mme Françoise Férat, qu'il accepte. - **Art. 75 quinquies** *(Art. 8 de la loi du 12 avril 1941 portant création du comité interprofessionnel du vin de Champagne - Adaptation du statut de l'interprofession du vin de Champagne)* (p. 3411) : son amendement n° 119 : suppression ; adopté. - **Art. 75 sexies** *(Art. 43 [nouveau] de la loi n° 86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral - Création d'un Conseil national du littoral)* (p. 3412) : son amendement n° 120 : composition et missions du conseil ; adopté après modification par le sous-amendement n° 891 du Gouvernement. (p. 3413) : demande le retrait des sous-amendements de M. Jacques Oudin n° 874, n° 875 et n° 943, déposés sur l'amendement n° 120 précité. Accepte le sous-amendement n° 891 du Gouvernement déposé sur son amendement n° 120 précité. Estime l'amendement de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 138 (caractère paritaire du conseil et représentation des établissements publics intéressés) satisfait par l'amendement n° 120 précité. (p. 3413, 3414) : son amendement n° 964 : rôle du conseil en matière d'évaluation ; adopté. (p. 3415) : accepte l'amendement n° 847 de M. Patrice Gélard (revalorisation des schémas de mise en valeur de la mer). - **Art. 75 septies** *(Groupement d'intérêt public pour l'aménagement du territoire)* (p. 3415) : accepte l'amendement n° 393 du Gouvernement (précisions quant à la définition des groupements). Estime l'amendement n° 265 de M. Yann Gaillard (possibilité d'utiliser des GIP pour réaliser des études et actions d'intérêt général relatives à la forêt) satisfait par l'amendement n° 393 précité. (p. 3416) : accepte les amendements de M. Robert Piras n° 468 (absence de commissaire du Gouvernement) et n° 469 (modalités de transformation d'un GIP). - **Art. 76** *(Application de certains articles aux départements d'outre-mer et à Saint-Pierre-et-Miquelon)* (p. 3417) : son amendement n° 121 : correction d'une erreur de renvoi ; adopté. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3421, 3422) : dialogue fructueux avec les membres du Gouvernement. Souci du Sénat de simplifier, clarifier et recentrer la réforme sur son objet principal. Mise en place d'une conférence annuelle sur la ruralité. Votera ce texte.

**- Projet de loi d'orientation sur l'énergie [n° 328 (2003-2004)]** - (10 juin 2004) - président de la commission des affaires économiques. - **Art. additionnels après l'art. 1er sexies** (p 4122, 4123) : développement du transport de marchandises ferroviaire et maritime. - **Art. 8 bis** *(Art. L. 421-1-1 du code de l'urbanisme - Régime de l'implantation des éoliennes)* (p. 4175) : travail fructueux de la commission. Orientations principales : suppression de l'avis conforme de la commission des sites sur la demande de permis de construire d'une éolienne ; délivrance de ce permis par le préfet.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales**

- (7 décembre 2004) - président de la commission des affaires économiques et du Plan. (p. 9225, 9226) : mise en oeuvre prochaine de la réforme de la PAC. Conséquences favorables pour notre agriculture. Bénéfice des transferts communautaires. Implication déterminante de M. Hervé Gaymard auprès des institutions européennes. Maintien des instruments de régulation des marchés. Pérennisation des

quotas laitiers et de la prime à la vache allaitante. Perspectives positives : découplage et conditionnalité des aides. Valorisation de l'image du monde agricole auprès de l'opinion publique. Renforcement du volet "développement rural". Élaboration du projet de loi de modernisation agricole. Simplification du cadre réglementaire quotidien des agriculteurs.

**ESNEU (Michel)**
*sénateur (Ille-et-Vilaine)*
*UMP*

### NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social le 11 février 2004.

### DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

**ESTIER (Claude)**
*sénateur (Paris)*
*SOC*

Ne se représente pas le 26 septembre 2004.

### NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées jusqu'au 30 septembre 2004.

Vice-président de la Délégation parlementaire pour l'Union européenne.

Vice-président de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

### DÉPÔTS

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Rapport d'information*, fait au nom de la commission des affaires étrangères : La Russie et ses relations extérieures après la réélection de Vladimir Poutine **[n° 317 (2003-2004)]** (19 mai 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Union européenne.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

### INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la politique de santé publique [n° 19 (2003-2004)]** - (15 janvier 2004) - **Demande de réserve** (p. 342) : intervient sur la demande de réserve de l'article 18 quater.

- **Suite de la discussion** (19 janvier 2004) - **Rappel au règlement** (p. 464) : multiplication des scrutins publics en raison de la faible présence de sénateurs UMP dans l'hémicycle. (p. 489) : justification de sa demande de report de la discussion de l'article 18 quater en conférence des présidents.

- **Projet de loi portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité** - *Deuxième lecture* **[n° 90 (2003-2004)]** - (23 janvier 2004) - **Art. 68 septies** *(Art. 131-8 et 131-22 du code pénal - Travail d'intérêt général)* (p. 810) : soutient l'amendement n° 221 de M. Robert Badinter (suppression) ; retiré. - **Art. 81 sexies** *(Conditions d'entrée en vigueur des dispositions relatives au fichier des auteurs d'infractions sexuelles)* (p. 833, 834) : soutient l'amendement n° 222 de M. Robert Badinter (suppression) ; rejeté. Méconnaissance du principe fondamental de la non-rétroactivité s'agissant des peines complémentaires. Difficultés pour les fonctionnaires de police et du casier judiciaire d'une recherche de condamnés pour des faits commis vingt ou trente ans avant la promulgation de la loi. Conséquences destructives sur le milieu familial et professionnel de la personne fichée. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 837, 838) : grave bouleversement de la procédure pénale. Absence de cohérence. Inspiration policière et sécuritaire. Régression sans précédent depuis plus de vingt ans. Le groupe socialiste votera contre ce texte.

- **Projet de loi organique portant statut d'autonomie de la Polynésie française** - *Commission mixte paritaire* **[n° 169 (2003-2004)]** - (29 janvier 2004) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 170 (2003-2004)** (p. 1046, 1047) : passage en force des textes. Absence de justification à l'urgence. Dérive présidentialiste du nouveau statut. Nombreuses dispositions contestables : valeur juridique de la formule "pays d'outre-mer" ; référence aux "lois du pays" ; délégation du pouvoir législatif du Parlement à une collectivité territoriale ; mise en place d'un monopole de représentation politique. Préoccupation en matière économique et sociale. Absence regrettable de consultation locale préalable à la réforme statutaire. Surenchère institutionnelle permanente

au détriment de la priorité du développement économique. Le groupe socialiste votera contre les conclusions de la commission mixte paritaire.

**- Projet de loi complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française** - *Commission mixte paritaire* **[n° 170 (2003-2004)]** - (29 janvier 2004) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi organique n° 169 (2003-2004).**

**- Rappel au règlement** - (3 février 2004) (p. 1098) : associe le groupe socialiste au rappel au règlement de M. Jack Ralite. Souhait d'une négociation. Légitimité des revendications des journalistes de Radio France.

**- Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées [n° 183 (2003-2004)]** - (26 février 2004) - **Art. additionnel après l'art. 8** (p. 1770) : rappel au règlement. Demande de précision sur le calendrier des travaux en raison du nombre important d'amendements déposés sur le texte.

**- Suite de la discussion** (1er mars 2004) - **Art. 30** *(Art. L. 121-4, L. 242-1, L. 242-2, L. 242-4 à L. 242-11, L. 242-14, L. 312-1, L. 243-1 à L. 243-3 du code de l'action sociale et des familles - Dispositions de coordination dans le code de l'action sociale et des familles)* (p. 1865) : son amendement n° 236 : information des familles sur la possibilité offerte par l'amendement Creton de maintien d'un handicapé majeur dans l'établissement fréquenté à défaut de place dans une structure pour adulte ; adopté. Sur ce dernier, favorable au sous-amendements n° 464 du Gouvernement.

**- Rappel au règlement** - (3 mars 2004) (p. 1983) : protestation contre la discussion précipitée de la proposition de modification du règlement du Sénat.

**- Propositions de modification du règlement du Sénat** - (3 mars 2004) (p. 2010) : différence d'objectifs des propositions de révision du règlement du Sénat. Concertation en cours. Inscription prématurée de ce texte à l'ordre du jour.

**- Projet de loi encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics [n° 209 (2003-2004)]** - (3 mars 2004) - **Discussion générale** (p. 2028) : le groupe socialiste, qui a déposé sept amendements, ne participera pas au vote des autres amendements. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2044, 2045) : recours indispensable à une loi. Améliorations apportées par l'Assemblée nationale. Absence d'interdiction générale du port du voile. Echec de l'intégration. Respect nécessaire de la religion musulmane. Attachement unanime à la laïcité.

**- Déclaration de politique générale du Gouvernement** - (7 avril 2004) (p. 2154, 2156) : absence de commentaire par le Premier ministre des résultats des élections régionales. Scepticisme relatif à la réalisation des engagements. Refus d'une caricature par le groupe socialiste de la politique menée par le Gouvernement. Situation de l'emploi. Retour sur certains acquis sociaux. Conditions de la participation des socialistes à la concertation. Refus du groupe socialiste d'accorder sa confiance à la politique gouvernementale.

**- Projet de loi organique pris en application de l'article 72-2 de la Constitution relatif à l'autonomie financière des collectivités territoriales [n° 314 (2003-2004)]** - (2 juin 2004) - **Art. 2** *(Définition des ressources propres des collectivités territoriales)* (p. 3768) : rappel au règlement. Confusion du débat et heure tardive. Demande la suspension de la séance.

**- Projet de loi autorisant l'approbation du protocole à la convention du 27 novembre 1992 portant création d'un fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures [n° 308 (2003-2004)]** - (16 juin 2004) - **Art. unique** (p. 4317) : relèvement des plafonds d'indemnisation du FIPOL. Risque d'encouragement à l'irresponsabilité des transporteurs. Application souhaitable du principe pollueur-payeur. Convention sur la responsabilité et l'indemnisation des dommages liés au transport de produits toxiques non ratifiée par la France. Amélioration indispensable du régime international de responsabilité civile et d'indemnisation. Le groupe socialiste votera ce texte tout en invitant le Gouvernement à mettre en place une politique européenne de sécurité maritime plus ambitieuse et plus efficace.

**- Rappel au règlement** - (28 juin 2004) (p. 4674) : protestation contre les conditions d'examen du projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales.

**ETIENNE (Jean-Claude)**
*sénateur (Marne)*
*UMP*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques ; puis vice-président le 20 octobre 2004.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques de santé le 20 octobre 2004.

Membre titulaire du Comité ad hoc pour la recherche sur les cellules souches embryonnaires-Conseil d'orientation de l'Agence de la biomédecine le 12 octobre 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la politique de santé publique le 9 juillet 2004.

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Travail, santé et cohésion sociale - II. - Santé, famille, personnes handicapées et cohésion sociale**

- (6 décembre 2004) (p. 9143) : information indispensable de l'opinion publique sur les épidémies. Financement de la télémédecine.

**FALCO (Hubert)**
*secrétaire d'Etat aux personnes âgées*
*(jusqu'au 30 mars 2004)*
*ministre délégué aux personnes âgées*
*(du 31 mars 2004 au 28 octobre 2004)*
*sénateur (Var)*
*UMP*
*(à partir du 1er octobre 2004)*

Election le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles à partir du 6 octobre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

## INTERVENTIONS

**- Débat sur les travaux d'une mission d'information commune « La France et les Français face à la canicule»** - (10 février 2004) (p. 1430, 1433) : canicule de l'été 2003. Enjeu de la prise en charge des personnes âgées. Facteurs géographiques et culturels de l'absence de prévision des risques climatiques. Causes du retard dans l'information. Défaut d'anticipation du vieillissement démographique. Réforme sociale ambitieuse en faveur des personnes dépendantes. Mise en place d'un plan d'alerte dès juin 2004. Nécessité de préserver le choix du mode de vie des personnes âgées en développant le maintien à domicile et en diversifiant l'offre d'hébergement. Consolidation du financement de l'APA. Renforcement de la médicalisation des maisons de retraite. Développement des actions de proximité au service des personnes âgées et promotion de leur qualité de vie. Modalités de financement de la réforme. Nécessaire solidarité de proximité.

**- Projet de loi relatif à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées [n° 299 (2003-2004)]** - (25 mai 2004) - **Discussion générale** (p. 3509, 3513) : conclusion de la mission d'information du Sénat à la suite de la canicule. Nécessaire solidarité entre les générations. Retard de la mise en place des mesures accompagnant le vieillissement. Annonce d'une réforme de solidarité pour les personnes dépendantes. Plan "vieillissement et solidarités". Mise en place d'un système de veille, d'alerte et d'urgence. Concours financier du Gouvernement. Accroissement des moyens de prise en charge et d'encadrement des personnes âgées. Prise en compte de la dépendance dans sa globalité. Accélération indispensable du rythme du conventionnement. Journée de solidarité. Effort des salariés et contribution patronale. Prise en charge de la dépendance et financement du plan "vieillissement et solidarités" par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie. Mise en place d'une logique de prise en charge globale de la perte d'autonomie par un mode de gestion décentralisé. (p. 3536, 3539) : hommage au travail des rapporteurs et réponse à leurs interrogations concernant le plan de veille et d'alerte, la journée de solidarité, la CNSA. Financement des comités locaux d'information et de coordination gérontologique, CLIC. Nécessaire augmentation du nombre de conventions signées. Neutralité de la cotisation assise sur la masse salariale à l'égard de la compétitivité des entreprises. Urgence du financement de l'APA, du développement de la médicalisation et de l'augmentation des moyens pour l'aide à domicile. Recensement des personnes isolées. Maladie d'Alzheimer. Débat permettant d'améliorer le texte. - **Question préalable** (p. 3543) : s'oppose à la motion n° 33 de M. Gilbert Chabroux tendant à opposer la question préalable. - **Demande de renvoi à la commission** (p. 3546) : s'oppose à la motion n° 40 de M. Guy Fischer tendant au renvoi à la commission.

- **Suite de la discussion** (26 mai 2004) - **Art. 1er** *(Art. L. 116-3 et L. 121-6-1 du code de l'action sociale et des familles - Mise en place d'un dispositif de veille et d'alerte destiné à la protection des personnes âgées et handicapées)* (p. 3554) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 5 de la commission (suppression de la disposition visant les personnes sans domicile fixe). (p. 3556) : son amendement n° 75 : modalités d'exercice à Paris des compétences relevant des préfets de département pour élaborer et mettre en oeuvre le plan d'alerte et d'urgence ; adopté. Accepte l'amendement n° 7 de la commission (responsabilité des maires dans leurs interventions pour le recensement des personnes âgées et handicapées). (p. 3557) : s'oppose à l'amendement n° 42 de M. Guy Fischer (association des structures au contact des personnes âgées et handicapées au recueil des informations relatives à ces personnes). (p. 3558) : son amendement n° 74 : cohérence et précision ; adopté. - **Art. additionnel avant l'art. 2** (p. 3559) : s'oppose à l'amendement n° 43 de M. Guy Fischer (mise en place d'une nouvelle prestation de sécurité sociale liée à la perte d'autonomie). - **Art. 6** *(Application de la journée de solidarité dans les diverses fonctions publiques)* (p. 3580) : s'oppose aux amendements identiques n° 38 de M. Claude Domeizel et n° 48 de M. Guy Fischer (suppression), et accepte l'amendement n° 11 de la commission (alignement du ministère de l'éducation nationale sur les autres ministères). - **Art. 7 A** *(Rapport au Parlement sur l'évaluation de l'allocation personnalisée d'autonomie)* (p. 3581) : accepte l'amendement n° 12 de la commission (introduction d'un délai supplémentaire attribué au Gouvernement pour la remise du rapport d'évaluation de la loi de juillet 2001). - **Art. additionnel avant l'art. 7** : s'oppose à l'amendement n° 49 de M. Guy Fischer (prise en compte par le système de protection sociale d'un risque supplémentaire "handicap-incapacité-dépendance"). - **Art. 7** *(Création d'une Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, CNSA)* (p. 3584) : accepte l'amendement de la commission saisie pour avis n° 27 (nouvelle rédaction en prenant en compte les limites des ressources de la CNSA) - **Art. 7 bis** *(Statut de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées)* (p. 3587) : s'oppose aux amendements n° 51 de M. Guy Fischer (suppression) et de la commission saisie pour avis n° 28 (contrôle des commissions des finances du Sénat et de l'Assemblée nationale sur la CNSA), et accepte l'amendement n° 14 de la commission (modalités du contrôle parlementaire sur la CNSA). - **Art. 7 ter** *(Organes et missions de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées)* (p. 3589) : son amendement n° 78 : suppression de la mention de la date d'entrée en vigueur pour les dispositions relatives aux instances de gestion de la CNSA ; adopté. (p. 3591) : accepte l'amendement de la commission saisie pour avis n° 30 (remise d'un rapport détaillé au Parlement) sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 85 ; adopté. (p. 3591) : s'oppose à l'amendement n° 52 de M. Guy Fischer (suppression) et demande le retrait de l'amendement de la commission saisie pour avis n° 29 (présence de représentants des conseils généraux au sein du conseil d'administration de la CNSA et suppression de la référence aux parlementaires). Accepte l'amendement n° 15 de la commission (rédaction) et demande le retrait des sous-amendements n° 62 de M. Alain Vasselle et n° 41 de M. Jean-Marc Juilhard déposés sur celui-ci. - **Art. 8** *(Produits affectés à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie)* (p. 3595) : s'oppose aux amendements n° 67 de Mme Valérie Létard (affectation de la contribution financée par la journée de solidarité au fonds de financement de l'APA) et de M. Guy Fischer n° 53 (quadruplement du montant de l'ISF), n° 54 (augmentation du taux de la contribution due par

les employeurs en contrepartie de la journée supplémentaire de travail) et n° 55 (extension aux travailleurs indépendants, aux professions libérales et exploitants agricoles du paiement de la contribution de 0,3 %). Accepte les amendements n° 39 de Mme Gisèle Gautier (fixation par un décret en Conseil d'Etat des modalités d'assujettissement de la contribution aux entreprises de travail temporaire) et de la commission saisie pour avis n° 31 (précision). - **Art. 9** *(Charges de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie pour l'année 2004)* (p. 3598) : accepte les amendements n° 17 et 18 de la commission (rédaction), s'oppose à l'amendement n° 56 de M. Guy Fischer (suppression) et demande le retrait de l'amendement n° 61 de M. Georges Mouly (élargissement du champ d'application du fonds de modernisation de l'aide à domicile aux salariés du particulier employeur). - **Art. 10** *(Charges de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie à compter de l'année 2005)* (p. 3599) : s'oppose à l'amendement n° 57 de M. Guy Fischer (suppression) et accepte l'amendement de la commission saisie pour avis n° 32 (rédaction). - **Art. additionnel avant l'art. 11** (p. 3600) : son amendement n° 79 : report de crédits ; adopté. - **Art. 11** *(Dispositions transitoires liées à la disparition du fonds de financement de l'allocation personnalisée d'autonomie)* : son amendement n° 80 : cohérence ; adopté. (p. 3601) : s'oppose à l'amendement n° 58 de M. Guy Fischer (suppression) et accepte l'amendement n° 20 de la commission (coordination). - **Art. additionnel après l'art. 11** (p. 3601) : s'oppose à l'amendement n° 21 de la commission (modalités de compensation aux collectivités territoriales des extensions de compétences prévues par le projet de loi). - **Division et art. additionnels avant l'art. 12** (p. 3602, 3603) : demande le retrait des amendements de la commission n° 22 (division additionnelle), n° 24 (déduction fiscale des cotisations versées dans le cadre des contrats individuels d'assurance dépendance), n° 25 (déduction fiscale des cotisations versées par un descendant direct, dans le cadre d'un contrat individuel d'assurance dépendance souscrit au bénéfice de ses ascendants), n° 23 (réduction d'impôt sur le revenu pour les primes d'assurance dépendance) et n° 26 (exonération de cotisations sociales des contributions patronales destinées au financement de prestations dépendance). (p. 3607, 3608) : ses amendements n° 81 (division additionnelle) ; n° 82 (financement de pièces rafraîchies dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées) ; et n° 83 (réintégration des dispositions concernant la composition des commissions départementales et centrales d'aide sociale dans la partie législative du code de l'action sociale et des familles) ; adoptés. - **Art. 12** *(Modalités d'entrée en vigueur de la loi)* (p. 3609) : s'oppose à l'amendement n° 59 de M. Guy Fischer (suppression). - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3611) : remerciements au président de la commission des affaires sociales, au rapporteur, au rapporteur pour avis et à l'ensemble des intervenants.

**FAUCHON (Pierre)**
*sénateur (Loir-et-Cher)*
*UC*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale à partir du 6 octobre 2004 ; vice-président de la commission jusqu'au 7 octobre 2004.

Membre suppléant de la Haute Cour de Justice le 26 octobre 2004.

Membre titulaire de la Cour de Justice de la République le 26 octobre 2004.

Membre de la Délégation parlementaire pour l'Union européenne.

Membre de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique portant statut d'autonomie de la Polynésie française et du projet de loi complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française le 15 janvier 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité le 23 janvier 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au divorce le 15 avril 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de modernisation de la sécurité civile le 27 juillet 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur le rôle des centrales d'achat dans la fixation des prix à la consommation et les délocalisations d'entreprises **[n° 284 (2003-2004)]** (30 avril 2004) - **Entreprises - PME, commerce et artisanat.**

*Proposition de loi* tendant à protéger les noms des collectivités locales sur Internet **[n° 309 (2003-2004)]** (12 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Economie et finances, fiscalité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 41 (2004-2005)] relative aux compétences du tribunal d'instance, de la juridiction de proximité et du tribunal de grande instance, **[n° 66 (2004-2005)]** (17 novembre 2004) - **Justice.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 111 (2004-2005)] relative aux compétences du tribunal d'instance, de la juridiction de proximité et du tribunal de grande instance, **[n° 120 (2004-2005)]** (15 décembre 2004) - **Justice.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au divorce [n° 389 (2002-2003)]** - (7 janvier 2004) - **Discussion générale** (p. 65, 66) : apports de la loi de 1975. Objectifs de ce texte. Généralisation des prestations compensatoires. Réduction des phases contentieuses. Délai caractérisant la rupture définitive du lien conjugal. Refus de faire du divorce une simple formalité. Souhait d'un maintien de la clause d'exceptionnelle dureté. Préférence pour le maintien de la présence de deux avocats dans la procédure de divorce par consentement mutuel. Autres propositions. Le groupe de l'UC votera ce texte.

- **Projet de loi relatif à la politique de santé publique [n° 19 (2003-2004)]** - (19 janvier 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 14 (précédemment réservés)** (p. 467) : favorable à l'amendement n° 216 de M. Gilbert Chabroux (affichage sur l'emballage des produits alimentaires du nombre de calories, de la teneur en graisse et en chlorure de sodium). Importance de l'étiquetage.

**- Projet de loi portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité** - *Deuxième lecture* **[n° 90 (2003-2004)]** - (20 janvier 2004) - **Discussion générale** (p. 553, 555) : question du statut pénal de la grossesse. Arrêt des chambres réunies de la Cour de cassation du 29 juin 2001 : refus d'assimiler l'enfant à naître à une personne. Absence de disposition applicable en cas de perte d'un enfant à naître par suite d'actes d'imprudence. Rapport de la Cour de cassation pour 1999 appelant à une intervention législative. S'interroge sur la possibilité de remédier à cette lacune sans mettre en cause la législation sur l'IVG. Opposition entre une analyse juridique concluant sereinement à la constitution d'une faute pénale et le spectre du procès en sorcellerie fait aux auteurs du texte. Nécessité de légiférer en raison de la multiplication de ces affaires. Réactions à la suite de la reprise par l'Assemblée nationale de l'amendement Garraud complété par des dispositions touchant les actes médicaux. Opposition unanime de la commission des lois du Sénat. Souhaite voir aboutir un autre texte à l'abri de tout soupçon. Suggère la création d'un groupe de travail commun à la commission des lois et à la commission des affaires sociales.

**- Projet de loi réformant le statut de certaines professions judiciaires ou juridiques, des experts judiciaires et des conseils en propriété industrielle** - *Deuxième lecture* **[n° 141 (2003-2004)]** - (29 janvier 2004) - **Discussion générale** (p. 1016, 1018) : intérêt d'une réflexion sur la pertinence du principe général de l'effet suspensif de l'appel. Exception française. Harmonisation souhaitable à l'heure des contentieux transfrontaliers. Propose de circonscrire l'effet non suspensif aux litiges les plus modestes. Nécessité de mettre un terme au contentieux de masse et à l'affrontement à armes inégales des parties. Souci du bien commun de la justice et des justiciables. - **Art. additionnel avant l'art. 8 A** (p. 1021) : soutient l'amendement n° 3 de M. Daniel Hoeffel (compatibilité de la profession d'avocat avec la fonction d'assistant parlementaire) ; retiré. - **Art. 51 bis** *(Art. 515 du nouveau code de procédure civile - Exécution immédiate des jugements de première instance rendus en matière civile)* (p. 1026, 1027) : son amendement n° 5 : rétablissement de l'article - exécution immédiate des jugements portant sur des contestations d'un montant inférieur ou égal à quinze mille euros ; retiré.

**- Projet de loi portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité** - *Commission mixte paritaire* **[n° 173 (2003-2004)]** - (5 février 2004) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1348) : le groupe de l'UC votera ce texte tout en regrettant de la part de l'opposition un manque d'intérêt manifeste pour les victimes.

**- Rappel au règlement** - (11 mai 2004) (p. 2991) : correction des interventions dans les locaux du compte rendu intégral.

**- Proposition de résolution tendant à actualiser le Règlement du Sénat [n° 296 (2003-2004)]** - (11 mai 2004) - **Discussion générale** (p. 2994, 2995) : intervention à la demande du président du groupe de l'UC. Amélioration indispensable du système des séances dans le respect des règles de la démocratie. Favorable à une réforme expérimentale pour mesurer les avantages et les inconvénients. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3002) : décision de ne pas discuter de la question.

**- Projet de loi d'orientation sur l'énergie [n° 328 (2003-2004)]** - (10 juin 2004) - **Art. 3** *(Modalités de délivrance et valeur des certificats d'économies d'énergie)* (p. 4146) : sur l'amendement n° 24 de la commission (rédaction), soutient le sous-amendement n° 126 de M. Marcel Deneux ; retiré. (p. 4149) : soutient l'amendement n° 260 de M. Marcel Deneux (durée de validité des certificats d'économies d'énergie) ; retiré. - **Art. additionnels après l'art. 5** (p. 4154) : sur l'amendement n° 39 de la commission (compétence des collectivités territoriales en matière de maîtrise de la demande d'énergie), soutient le sous-amendement n° 259 de M. Marcel Deneux ; adopté. - **Art. 6** *(Art. L. 111-9, L. 111-10, L. 152-1 et L. 152-4 du code de la construction et de l'habitation et article L. 224-1 du code de l'environnement - Règles de construction relatives à la performance énergétique des bâtiments)* (p. 4157) : sur l'amendement n° 42 de la commission (rédaction), soutient le sous-amendement n° 120 de M. Marcel Deneux ; adopté. (p. 4161) : soutient l'amendement n° 264 de M. Marcel Deneux (extension des inspections régulières à d'autres équipements consommant de l'énergie) ; rejeté. Sur l'amendement n° 47 de la commission (obligation pour les entreprises du secteur de l'énergie de promouvoir les économies d'énergie), soutient le sous-amendement n° 258 de M. Marcel Deneux , adopté. - **Art. 6 bis** *(Chapitre IV du code de la construction et de l'habitation - Création de certificats de performance énergétique)* (p. 4164) : soutient l'amendement n° 263 de M. Marcel Deneux (rédaction) ; retiré. (p. 4165) : soutient l'amendement n° 463 de M. Marcel Deneux (cohérence) ; retiré. Soutient l'amendement n° 461 de M. Marcel Deneux (clarification) ; retiré. - **Art. 8 bis** *(Art. L. 421-1-1 du code de l'urbanisme - Régime de l'implantation des éoliennes)* (p. 4179) : soutient les amendements de M. Marcel Deneux n° 121 (avis simple de la commission des sites pour l'implantation d'éoliennes) et n° 122 (coordination) ; devenus sans objet.

**- Projet de loi constitutionnelle relatif à la Charte de l'environnement [n° 329 (2003-2004)]** - (23 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4586, 4587) : favorable à l'inscription de la protection de l'environnement au rang des valeurs constitutionnelles. Approbation de la mention des devoirs de chaque citoyen. Fortes réserves quant au risque de paralysie que pourrait receler la démarche proposée. Favorable au développement des principes constitutionnels par voie législative. Le groupe de l'UC votera ce texte en fonction du sort réservé à ses amendements. - **Art. 1er** *(Référence à la Charte de l'environnement dans le préambule de la Constitution)* (p. 4605) : son amendement n° 5 : limitation du texte constitutionnel à l'énoncé de principes généraux développés dans une loi organique ; rejeté. - **Art. 2** *(Charte de l'environnement)* (p. 4613) : son amendement n° 6 : suppression ; retiré. (p. 4614) : son amendement n° 7 : suppression de la référence dans la charte aux équilibres conditionnant l'émergence de l'humanité ; rejeté. Respect de la laïcité. Déséquilibre perpétuel de l'humanité. Son amendement n° 8 : rédaction ; rejeté. (p. 4615) : son amendement n° 9 : rédaction ; retiré. Monde vivant caractérisé par un déséquilibre perpétuel. (p. 4616) : son amendement n° 10 : nouvelle rédaction de l'article 3 de la charte prévoyant l'intervention du législateur dans l'application de tous les principes, de prévention ou de précaution ; rejeté. Remplacement de la notion de dommage conditionnant l'application du principe de précaution par la notion de risque. Son amendement n° 11 : conséquence ; retiré.

**- Projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales** - *Deuxième lecture* **[n° 269 (2003-2004)]** - (1er juillet 2004) - **Art. 73** *(Transfert aux collectivités territoriales de la propriété de certains monuments historiques appartenant à l'Etat ainsi que des objets mobiliers qu'ils renferment)* (p. 4997, 4998) : constitution du patrimoine. Vigilance indispensable lors du transfert d'éléments du patrimoine de l'Etat aux collectivités territoriales. - **Art. 73 bis** *(Expérimentation de prêt des oeuvres du Musée du Louvre aux musées de France)* (p. 5000) : bilan de la politique de prêt des oeuvres d'art.

**- Proposition de loi relative aux compétences du tribunal d'instance, de la juridiction de proximité et du tribunal de grande instance, [n° 66 (2004-2005)]** - (24 novembre 2004) - rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. - **Discussion générale** (p. 8335, 8337) : adaptation de l'appareil judiciaire au contentieux de masse. Amélioration de la participation de la société civile à l'oeuvre de justice. Mise en place progressive de la juridiction de proximité autonome créée par la loi du 9 septembre 2002. Elargissement du champ de compétence initialement attribué. Appel aux juges de proximité pour compléter les formations collégiales des tribunaux correctionnels. Simples mesures d'ajustement. Aménagement du système des compétences d'attribution. Positionnement définitif des juges de proximité au sein de l'appareil judiciaire à l'issue d'une période d'expérimentation. La commission des lois propose l'adoption

de ce texte. - **Question préalable** (p. 8348, 8349) : s'oppose à la motion n° 1 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat tendant à opposer la question préalable. - **Art. additionnel avant le titre Ier** (p. 8350) : s'oppose à l'amendement n° 3 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (transformation des postes de juge de proximité et d'assistant de justice en postes supplémentaires de magistrats de l'ordre judiciaire). Succès de la création des assistants de justice. - **Art. 1er** *(Art. L. 321-2 du code de l'organisation judiciaire - Compétence générale du tribunal d'instance en matière personnelle ou mobilière)* (p. 8351) : s'oppose à l'amendement n° 11 de M. Robert Badinter (suppression). - **Art. 2** *(Art. L. 321-2-1 à L. 321-2-3 nouveaux du code de l'organisation judiciaire - Compétences spéciales du tribunal d'instance)* (p. 8352) : s'oppose à l'amendement n° 12 de M. Robert Badinter (suppression). Complexité des affaires relatives aux loyers et aux crédits à la consommation justifiant leur maintien dans les compétences du juge d'instance. - **Art. additionnel avant le chapitre II** (p. 8353) : s'oppose à l'amendement n° 5 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (suppression des juges de proximité). - **Art. 3** *(Art. L. 331-2 du code de l'organisation judiciaire - Compétence générale de la juridiction de proximité en matière d'action personnelle ou mobilière)* (p. 8354, 8355) : s'oppose aux amendements identiques n° 7 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat et n° 13 de M. Robert Badinter (suppression) ainsi qu'à ceux, portant sur le même objet, n° 14 de M. Robert Badinter et n° 22 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (appel des décisions des juges de proximité). Risque d'engorgement phénoménal des cours d'appel. Possibilité de pourvoi en cassation. - **Art. 4** *(Art. L. 331-2-1 et L. 331-2-2 nouveaux du code de l'organisation judiciaire - Compétences spéciales de la juridiction de proximité)* (p. 8356) : s'oppose aux amendements identiques n° 8 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat et n° 15 de M. Robert Badinter (suppression). - **Art. 5** *(Art. L. 331-5 du code de l'organisation judiciaire - Participation des juges de proximité aux formations collégiales du tribunal correctionnel)* (p. 8357) : s'oppose aux amendements identiques n° 9 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat et n° 16 de M. Robert Badinter (suppression). Exemple des magistrate courts du Royaume-Uni. - **Art. 8** *(Art. L. 312-8 nouveau du code de l'organisation judiciaire - Compétence du tribunal de grande instance en matière d'actions civiles pour diffamation ou injures publiques ou non publiques)* (p. 8359) : s'oppose aux amendements identiques n° 10 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat et n° 18 de M. Robert Badinter (suppression). - **Art. 9** *(Art. 49 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété - Compétence du tribunal de grande instance pour les litiges en matière de copropriété)* (p. 8361) : s'oppose à l'amendement n° 19 de M. Robert Badinter (suppression) et accepte l'amendement n° 2 de M. Christian Cointat (clarification). - **Art. 10** *(Art. 521, 522-1 et 522-2 nouveaux, 523, 523-1 nouveau, 706-72 du code de procédure pénale - Compétence de la juridiction de proximité en matière contraventionnelle - Coordinations)* : s'oppose à l'amendement n° 20 de M. Robert Badinter (suppression). - **Art. 11** *(Art. 41-2 et 41-3 du code de procédure pénale - Compétence du juge de proximité en matière de composition pénale)* : s'oppose à l'amendement n° 21 de M. Robert Badinter (suppression).

- *Deuxième lecture* **[n° 111 (2004-2005)]** - (22 décembre 2004) - **Discussion générale** (p. 10316, 10318) : compléments utiles apportés par l'Assemblée nationale : contentieux relatif à la restitution des dépôts de garantie de la compétence du juge de proximité ; précision du régime de la connexité en matière pénale. Elaboration d'un dispositif conciliant professionnalisme et participation de la société civile. Maintien du juge professionnel comme pivot de la justice. Réflexion indispensable sur la formation des magistrats professionnels excessivement théorique. Mission des juges de proximité fixée sur le traitement des contentieux et l'enrichissement de la culture de la justice.

**FAURE (Jean)**
*sénateur (Isère)*
*UMP*

Questeur du Sénat.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Membre suppléant de la Haute Cour de Justice ; nouvelle élection le 26 octobre 2004.

Membre titulaire du Haut conseil de la coopération internationale.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Avis*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Défense - Gendarmerie **[n° 77 tome 5 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Défense - Budget.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 16 (2004-2005)] autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Madagascar sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements **[n° 119 (2004-2005)]** (15 décembre 2004) - **Economie et finances, fiscalité - Traités et conventions.**

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (18 mai 2004) - **Art. 62** *(Loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne - Adaptation du fonctionnement institutionnel de la montagne)* (p. 3326) : favorable à l'amendement n° 96 de la commission (rédaction). (p. 3328) : défavorable à l'amendement n° 639 de Mme Annie David (création d'un fonds de solidarité en faveur de la montagne). - **Art. additionnels après l'art. 62** (p. 3335) : défavorable aux amendements identiques n° 537 de M. Pierre Jarlier et n° 617 de Mme Annie David (rétablissement du FIAM). - **Art. additionnels après l'art. 62 bis** (p. 3341) : intervient sur l'amendement n° 539 de M. Pierre Jarlier (possibilité pour les communes non réunies dans un EPCI de conclure des conventions pour des domaines skiables). (p. 3342) : favorable à l'amendement n° 889 du Gouvernement (réglementation des "tapis roulants neige"). - **Art. additionnel après l'art. 63 bis** (p. 3347) : son amendement n° 555 : statut des moniteurs de ski ; adopté. - **Art. 64** *(Art. L. 145-9, L. 145-11, L. 122-1 et L. 122-8 du code de l'urbanisme - Autorisation d'implantation d'unités touristiques nouvelles)* (p. 3356) : son amendement n° 370 : examen des UTN par une commission spécialisée ; retiré.

- **Projet de loi de modernisation de la sécurité civile [n° 227 (2003-2004)]** - (16 juin 2004) - **Art. 20** *(Art. L. 1424-4 du code général des collectivités territoriales - Commandement des opérations de secours)* (p. 4335) : soutient l'amendement n° 70 de M. Pierre Jarlier (identification de l'autorité de police chargée de désigner le commandant des opérations de secours) ; retiré. - **Art. 22** *(Financement des opérations de secours)* (p. 4341) : demande d'explication sur les notions de "soutien aux populations" et de "satisfaction de leurs besoins immédiats". Soutient l'amendement n° 99 de M. Jean-Pierre Vial (participation des usagers aux opérations de secours conformément à l'article 54 de la loi relative à la démocratie de proximité) ; retiré.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Défense**

- (6 décembre 2004) - rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, pour la section « gendarmerie ». (p. 9165) : bilan positif du travail de la gendarmerie. Effectifs de la gendarmerie. Rénovation du parc immobilier de la gendarmerie. Calendrier de mise en place opérationnel de la force européenne de gendarmerie. Avis favorable de la commission des affaires étrangères sur les crédits de la gendarmerie pour 2005.

- **Projet de loi portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés [n° 356 (2003-2004)]** - (16 décembre 2004) - **Art. 1er** *(Reconnaissance de la Nation)* (p. 9853) : nécessité de mettre l'histoire en perspective. (p. 9854) : son amendement n° 50 : précision sur l'ensemble des victimes devant faire l'objet de la reconnaissance de la nation et du droit à une juste réparation ; retiré. - **Art. additionnel après l'art. 1er ou après l'art. 4** (p. 9857) : son amendement n° 53 : mise en place d'une indemnité de réparation pour les enfants de harkis nés en Algérie et rapatriés ; retiré. - **Art. 1er bis** *(Hommage aux populations civiles victimes de la guerre d'Algérie)* (p. 9859) : sur l'amendement n° 8 de M. Michel Guerry (association des victimes de disparition et d'enlèvement à l'hommage rendu par la nation), son sous-amendement n° 49 : élargissement de l'hommage de la nation aux populations d'Algérie de toutes origines ; devenu sans objet. (p. 9860, 9861) : désaccord sur la proposition du 19 mars comme date commémorative. Existence d'événements postérieurs au 19 mars 1962. Sur l'amendement n° 1 de la commission (élargissement de l'hommage rendu par la nation aux disparus et aux victimes civiles des combats de Tunisie et du Maroc), son sous-amendement n° 59 : rétablissement du terme "massacres" ; adopté. - **Art. 2** *(Ouverture d'un droit d'option en faveur des harkis entre la revalorisation de l'allocation de reconnaissance et le versement d'un capital)* (p. 9866) : son amendement n° 52 : élargissement des mesures de réparation aux ayants droit ; retiré.

**FÉRAT (Françoise)**
*sénateur (Marne)*
*UC*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Membre de la Délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes jusqu'au 12 octobre 2004.

Membre suppléant du Conseil national de l'enseignement supérieur privé le 26 octobre 2004.

Membre suppléant de l'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur jusqu'au 18 octobre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* visant à instaurer un moratoire des fermetures de services publics en milieu rural **[n° 174 (2003-2004)]** (27 janvier 2004) - **Aménagement du territoire - Collectivités territoriales - Fonction publique - Société.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur le rôle des centrales d'achat dans la fixation des prix à la consommation et les délocalisations d'entreprises **[n° 284 (2003-2004)]** (30 avril 2004) - **Entreprises - PME, commerce et artisanat.**

*Proposition de loi* tendant à protéger les noms des collectivités locales sur Internet **[n° 309 (2003-2004)]** (12 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Economie et finances, fiscalité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

*Proposition de résolution* tendant à compléter et modifier le Règlement du Sénat **[n° 396 (2003-2004)]** (1er juillet 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Avis*, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Enseignement agricole **[n° 75 tome 7 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Éducation - Société - Budget.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social [n° 133 (2003-2004)]** - (4 février 2004) - **Art. additionnel après l'art. 14** (p. 1193, 1194) : soutient l'amendement n° 198 de M. Michel Mercier (ouverture de la formation professionnelle tout au long de la vie aux personnes ayant interrompu leur activité professionnelle pour s'occuper de leurs enfants ou de leurs ascendants) ; retiré. - **Art. 34** *(Art. L. 132-2-2 du code du travail - Règles de conclusion des accords collectifs)* (p. 1230, 1231) : soutient les amendements de M. Michel Mercier n° 203 (allongement du délai d'exercice du droit d'opposition pour les organisations syndicales) ; rejeté ; et n° 204 (en cas d'opposition majoritaire à l'accord d'entreprise, maintien de l'application des dispositions non soumises à l'accord collectif) ; retiré.

- **Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées [n° 183 (2003-2004)]** - (1er mars 2004) - **Art. additionnel après le titre IV ou avant l'art. 26** (p. 1836) : soutient l'amendement n° 264 de Mme Valérie Létard (adaptation des informations diffusées par les services publics aux différents types de handicaps sensoriels) ; retiré.

- **Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (28 avril 2004) - **Discussion générale** (p. 2638, 2639) : volonté d'amender ce texte pour l'enrichir, notamment dans les domaines des services publics, de l'accueil des jeunes enfants et des interprofessions agricoles. Favorable à la création d'une conférence annuelle sur la ruralité.

- **Suite de la discussion** (6 mai 2004) - **Art. additionnels après l'art. 10 nonies** (p. 2914) : favorable à l'amendement

n° 167 de M. Gérard César (suspension par l'administration des autorisations de délivrance de titres de mouvement par des opérateurs récalcitrants sur demande des organisations interprofessionnelles). - **Art. additionnels après l'art. 39 (priorité)** (p. 2952) : soutient l'amendement n° 233 de M. Jean-Paul Amoudry (assouplissement des dispositions relatives à la création d'une officine) ; rejeté. (p. 2954) : prise en compte des bassins de population. - **Division et art. additionnels après l'art. 18** (p. 2971) : son amendement n° 340 : réduction du seuil de la surface de vente soumise à autorisation préalable d'exploitation en cas de création d'un commerce de détail ; retiré. (p. 2972) : son amendement n° 341 : possibilité de direction partagée entre plusieurs services d'accueil de jeunes en milieu rural ; retiré.

- **Suite de la discussion** (18 mai 2004) - **Art. 75 ter** *(Art. L. 111-4 [nouveau] du code rural - Création d'une agence française d'information et de communication agricole)* (p. 3407) : soutient l'amendement n° 202 de M. Yves Détraigne (suppression) ; adopté. - **Art. 75 quater** *(Art. 4, 8, 9, 10, 11, 15, 16 et 17 de la loi du 12 avril 1941 portant création du comité interprofessionnel du vin de Champagne - Adaptation du statut de l'interprofession du vin de Champagne)* (p. 3410) : sur l'amendement n° 118 de la commission (rédaction), son sous-amendement n° 974 ; adopté.

- **Projet de loi relatif aux assistants maternels et aux assistants familiaux [n° 201 (2003-2004)]** - (19 mai 2004) - **Discussion générale** (p. 3435, 3436) : se réjouit de l'examen de ce texte. Aboutissement d'un processus de concertation. Bien-fondé de la distinction proposée entre assistants maternels et assistants familiaux. Affirmation de leur statut répondant aux souhaits des professionnels. Problèmes rencontrés par les assistants. Légitimité d'une reconnaissance de ces professions. - **Art. 5** *(Art. L. 421-2 à L. 421-5 nouveaux du code de l'action sociale et des familles - Définition du métier d'assistant familial et dispositions relatives à l'agrément des assistants maternels et des assistants familiaux)* (p. 3454) : soutient l'amendement n° 42 de Mme Valérie Létard (obligation de motiver le refus de l'agrément) ; adopté. - **Art. 7** *(Art. L. 421-14 et L. 421-15 nouveaux du code de l'action sociale et des familles - Formation des assistants maternels et des assistants familiaux)* (p. 3463) : soutient l'amendement n° 33 de Mme Gisèle Gautier (obligation d'une formation de soixante heures préalable à tout accueil d'enfant) ; retiré.

- **Suite de la discussion** (25 mai 2004) - **Art. 19** *(Art. L. 773-12, L. 773-13 et L. 773-14 du code du travail - Rupture du contrat de travail des assistants maternels employés par des particuliers)* (p. 3491) : soutient l'amendement n° 35 de Mme Gisèle Gautier (versement d'une indemnité compensatrice au profit de l'employeur en cas d'inobservation du préavis de départ par l'assistant maternel) ; devenu sans objet. - **Art. 20** *(Art. L. 773-16 du code du travail - Fixation des congés des assistants maternels employés par des particuliers)* (p. 3492) : soutient l'amendement n° 36 de Mme Gisèle Gautier (à défaut d'accord, fixation des congés à la majorité des parties) ; retiré.

- **Proposition de loi tendant à redonner confiance au consommateur [n° 114 (2003-2004)]** - (22 juin 2004) - **Art. 1er** *(Art. L. 136-1 nouveau du code de la consommation - Tacite reconduction des contrats de droit commun)* (p. 4516) : son amendement n° 43 : définition du consommateur ; retiré.

- **Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (3 novembre 2004) - **Art. 43** *(Art. 1384 A et 1384 C du code général des impôts - Allongement de la durée d'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les logements sociaux)* (p. 7515) : soutient les amendements de M. Jean-Marie Vanlerenberghe, portant sur le même objet, n° 379 et 380 (transformation de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en dégrèvement et versement par l'Etat d'une allocation de compensation) ; adoptés. Refus d'une perte de ressources fiscales pour les collectivités territoriales.

- **Suite de la discussion** (4 novembre 2004) - **Art. 47** *(Art. L. 353-15-2 nouveau, L. 353-19, L. 442-6-5 nouveau et L. 472-1-2 du code de la construction et de l'habitation - Protocole d'accord entre le bailleur social et le locataire en situation de défaut de paiement du loyer)* (p. 7550) : soutient les amendements, portant sur le même objet, de M. Jean-Marie Vanlerenberghe n° 369 et 370 (mise en place d'un accompagnement social dans le protocole) ; adoptés. (p. 7558) : soutient les amendements de M. Jean-Marie Vanlerenberghe n° 371, 372 et 373 (dérogation aux conditions d'ouverture du droit à l'APL) ; retirés. - **Art. additionnels après l'art. 53** (p. 7577, 7578) : soutient les amendements de M. Jean-Marie Vanlerenberghe n° 377 (possibilité pour la commission de surendettement de demander directement au juge de prononcer d'office l'effacement des intérêts d'un prêt consenti sur des fondements abusifs) ; et n° 378 (possibilité pour la commission de surendettement de demander directement au juge de prononcer d'office l'effacement total de la dette) ; rejetés. (p. 7580) : soutient l'amendement n° 375 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (traitement prioritaire des créances des bailleurs) ; devenu sans objet.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales**

- (7 décembre 2004) - rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour l'enseignement agricole. (p. 9224, 9225) : volontarisme du Gouvernement pour insuffler une dynamique nouvelle. Renforcement de l'enseignement supérieur et de la recherche agricoles. Amélioration de la transparence du financement des établissements d'enseignement technique privés. Réduction des crédits d'aide sociale. Etat dégradé du patrimoine immobilier de l'enseignement supérieur agricole. Développement des filières d'ingénieurs alliant sécurité sanitaire, alimentation et santé ; blocage des financements publics. Avis favorable de la commission des affaires culturelles saisie pour avis à l'adoption de ces crédits.

**Education nationale, enseignement supérieur et recherche - II. - Enseignement supérieur**

- (7 décembre 2004) (p. 9306, 9307) : budget en progression. Carences historiques de l'enseignement supérieur. Création d'emplois. Faiblesse chronique du taux d'encadrement. Mise en oeuvre d'un programme de dotation individuelle en équipements informatiques. Défavorable à l'institution d'un "revenu minimum étudiant". Poursuite de la concertation sur la problématique de l'aide sociale. Exemple du système de prêt étudiant plafonné mis en place dans la région Champagne-Ardennes. Poursuite des plans de modernisation des universités. Lancement du chantier du logement étudiant. Capacité contributive des collectivités territoriales. Le groupe de l'UC votera ce budget.

**FERRAND (André)**
*sénateur (Français établis hors de France (Série A))*
*UMP*

Chargé d'une mission temporaire auprès du ministre des affaires étrangères le 16 février 2004 ; fin de mission le 12 août 2004.

**NOMINATIONS**

Membre de la commission des affaires économiques et du plan.

Membre de la Délégation parlementaire pour l'Union européenne.

Secrétaire de la Délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes jusqu'au 12 octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil supérieur de la coopération le 26 octobre 2004.

Membre titulaire de la Commission nationale des bourses de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger le 26 octobre 2004.

Membre titulaire du Comité national de l'initiative française pour les récifs coralliens (IFRECOR).

Membre titulaire du Conseil d'administration d'UBIFRANCE, Agence française pour le développement international des entreprises ; nouvelle nomination le 4 mars 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi organique* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 168 (2003-2004)]** (22 janvier 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à l'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France privés de leur droit de voter dans les centres de vote pour les élections européennes **[n° 172 (2003-2004)]** (27 janvier 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

*Proposition de loi organique* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 375 (2003-2004)]** (24 juin 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative au vote des Français établis hors de France pour l'élection des représentants au Parlement européen **[n° 378 (2003-2004)]** (28 juin 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution - Union européenne.**

*Proposition de loi organique* tendant à compléter et préciser le domaine de la loi en ce qui concerne les instances représentatives des Français établis hors de France **[n° 55 (2004-2005)]** (4 novembre 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en œuvre certaines dispositions du droit communautaire [n° 164 (2003-2004)]** - (12 février 2004) - **Discussion générale** (p. 1497, 1498) : retard considérable de la France dans le domaine de l'application du droit communautaire. Coût politique de la non-transposition. Devoir d'exemplarité de notre pays. Procédure des ordonnances insatisfaisante, privant le Parlement de l'unique occasion de connaître des textes adoptés par les institutions européennes.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Economie, finances et industrie - Commerce extérieur**

- (3 décembre 2004) (p. 8986, 8987) : soutient l'action du Gouvernement. Volontariat international en entreprise, VIE. Mise en oeuvre des recommandations du comité national des conseillers du commerce extérieur. Décentralisation du commerce extérieur. Chambres de commerce françaises à l'étranger. Intervient en faveur des PME françaises sinistrées en Côte-d'Ivoire.

**Education nationale, enseignement supérieur et recherche - I. - Enseignement scolaire**

- (7 décembre 2004) (p. 9295, 9297) : son rapport sur la diversification des moyens de financement du réseau d'écoles à l'étranger. Questions au Gouvernement : installation d'un vice-président représentant le ministère de l'éducation au conseil d'administration de l'AEFE ; création d'un comité "enseignement français à l'étranger" ; bénéfice de la taxe d'apprentissage pour les lycées conventionnés avec l'AEFE ; optimisation de la carte des partenariats ; statut d'"école européenne déléguée ou associée" ; prévision dans la nouvelle loi d'orientation sur l'école d'un chapitre spécifique à l'enseignement français à l'étranger. Succès de la réinsertion en urgence des élèves français rentrés de Côte-d'Ivoire en France.

**Affaires étrangères**

- (8 décembre 2004) (p. 9389, 9390) : enseignement français à l'étranger. Contribution néanmoins très attendue du ministère de l'éducation nationale. Nécessité de sensibiliser les chefs de poste aux possibilités de participation des pays hôtes au financement des écoles françaises à l'étranger. Intérêt de la piste de l'Europe et du partenariat franco-allemand. Favorable à la proposition de la commission européenne de créer des sections spécialisées dans les lycées qui obtiendraient le statut d'"école européenne associée". Se félicite de la décision de procéder à un audit de l'AEFE en 2005. Renforcement pertinent de la politique des bourses. Crainte d'un manque de cohérence concernant le positionnement de l'AEFE dans le cadre de la LOLF. Soutien indispensable aux Français rapatriés de Côte-d'Ivoire.

**- Projet de loi de finances rectificative pour 2004 [n° 112 (2004-2005)]** - (20 décembre 2004) - **Art. additionnel après l'art. 53 quinquies** (p. 10121) : son amendement n° 26 : prolongation du délai d'option des salariés d'UbiFrance pour le choix de leur contrat ; adopté.

**FERRY (Luc)**
*ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche (jusqu'au 30 mars 2004)*

## INTERVENTIONS

**- Contribution du Sénat au débat sur une déclaration du Gouvernement sur l'avenir de l'école** - (21 janvier 2004) (p. 656, 658) : achèvement du grand débat national sur l'avenir de l'école dans les établissements. Qualité des questions rédigées par la commission nationale du débat public, présidée par M. Claude Thélot. Participation massive des professeurs et des parents d'élèves. Sujets retenus prioritairement par les participants : motivation des élèves, violence dans les établissements, lutte contre l'échec scolaire et diversification des parcours. Recentrage indispensable des objectifs fondamentaux du système scolaire, à inscrire dans la future loi

d'orientation. Justification du débat. Reformulations des problématiques. (p. 662) : objectifs du projet de loi sur la laïcité. (p. 663, 664) : hétérogénéité des classes. Préscolarisation des enfants dans les ZEP assurée. Légitimité de la question relative au redoublement précoce. Bilan de la loi d'orientation de 1989 préalable à la rédaction du nouveau texte. (p. 665) : financement de projets pédagogiques. Nécessaire diversification des parcours au collège. Revalorisation de la voie professionnelle. (p. 666) : maintien de la qualité de l'enseignement pour les prochains recrutements. (p. 667, 668) : réinterprétation des thèmes fondateurs de l'école. (p. 669, 670) : lutte contre l'illettrisme. (p. 670, 671) : crise préoccupante des vocations scientifiques. (p. 673) : refus du débat par le parti socialiste. (p. 674, 675) : contribution de Mme Monique Papon au sein de la commission Thélot. Place des parents dans le système éducatif. (p. 676) : problématiques de l'enseignement supérieur différentes de celles de l'école. Thématique des enseignements artistiques implicitement incluse dans le débat. Confusion des rôles entre le ministère de l'éducation nationale et le ministère de la culture. (p. 677, 678) : conviction laïque et républicaine de l'école affirmée dans la rédaction en cours d'un livret républicain. Qualité des programmes. (p. 679) : inefficacité des cours d'instruction civique. Présentation prochaine d'un livret républicain. (p. 681) : performance de l'enseignement agricole. Mission fondamentale de l'école d'accès aux savoirs. (p. 682) : technique d'élaboration de la carte scolaire fondée sur le stock d'emplois. Péréquation entre les régions. (p. 683, 684) : valorisation du métier d'enseignant. Motivation des élèves. Formation des assistants à la vie scolaire pour la scolarisation des enfants handicapés. (p. 685, 686) : présence nécessaire du service public en milieu rural. Mise en place d'un système de réseaux d'écoles. (p. 687) : restauration de l'autorité et lutte contre la violence scolaire. Mise en place de nouvelles sanctions. (p. 689) : politique volontariste de diversification de l'apprentissage des langues. Difficulté du ministère de l'éducation nationale à s'impliquer dans l'enseignement français à l'étranger.

**- Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées [n° 183 (2003-2004)]** - (26 février 2004) - **Art. 8** *(Art. L. 351-1 à L. 351-3 et L. 351-1-1 nouveau du code de l'éducation - Principes régissant le mode de scolarisation des élèves handicapés et la qualification des enseignants concernés et leur application dans les territoires ultramarins)* (p. 1769) : s'oppose à l'amendement n° 118 de M. Nicolas About (assouplissement des conditions de recrutement des auxiliaires de vie scolaire).

**- Projet de loi encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics [n° 209 (2003-2004)]** - (2 mars 2004) - **Discussion générale** (p. 1929, 1932) : respect des diverses communautés mais condamnation des communautarismes dogmatiques. Nécessité de trouver une solution au conflit provoqué par les manifestations de plus en plus ostensibles des signes religieux. Application de la conception traditionnelle de la laïcité "à la française". Définition de cette conception. Avantage de la formule adverbiale "ostensiblement", autorisant le port de signes discrets. Nécessité de développer l'enseignement du fait religieux. Politique gouvernementale axée sur la lutte contre les discriminations et sur la promotion sociale par la formation et l'emploi.

**- Suite de la discussion** (3 mars 2004) - **Art. additionnel avant l'art. 1er** (p. 2029) : s'oppose à l'amendement n° 17 de M. Gérard Delfau (création d'une journée nationale de la laïcité). - **Art. 1er** *(Interdiction dans les écoles, collèges et lycées publics du port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse)* (p. 2030, 2031) : apport du texte par rapport à la jurisprudence du Conseil d'État. Interdiction des signes politiques et syndicaux. (p. 2034) : s'oppose à l'amendement n° 18 de M. Gérard Delfau (extension du dispositif aux établissements d'enseignement supérieur) ainsi qu'aux amendements identiques n° 14 de Mme Annie David et n° 19 de M. Gérard Delfau (application du dispositif aux établissements privés sous contrat). (p. 2036) : s'oppose à l'amendement n° 20 de M. Gérard Delfau (interdiction des signes religieux visibles et non seulement ostensibles) et demande le retrait des amendements analogues n° 1 de M. Michel Mercier et n° 2 de M. Jean Chérioux (interdiction des signes de nature à troubler l'ordre public de l'établissement). - **Art. additionnels après l'art. 1er** (p. 2039) : s'oppose à l'amendement n° 22 de M. Gérard Delfau (promotion de l'égalité des chances dans le cadre du principe de laïcité). S'oppose à l'amendement n° 9 de M. Serge Lagauche (instauration d'une formation à la laïcité). (p. 2040) : s'oppose à l'amendement n° 11 de M. Serge Lagauche (instauration d'un enseignement de l'histoire des religions). (p. 2041) : s'oppose à l'amendement n° 13 de M. Serge Lagauche (précision concernant la liberté d'information et la liberté d'expression des lycéens et collégiens). S'oppose à l'amendement n° 21 de M. Gérard Delfau (laïcité dans les hôpitaux). - **Art. 2** *(Application territoriale de la loi)* (p. 2042) : application souple et intelligente du texte. - **Art. additionnels après l'art. 4** (p. 2043) : s'oppose à l'amendement n° 24 de M. Gérard Delfau (application du principe de laïcité de l'enseignement pour l'Alsace-Moselle).

**FILLON (François)**
*ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité*
*(jusqu'au 30 mars 2004)*
*ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche*
*(du 31 mars 2004 au 28 novembre 2004)*
*sénateur (Sarthe)*
*UMP*
*(du 1er octobre 2004 au 1er novembre 2004)*
*ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche*
*(à partir du 29 novembre 2004)*

Election le 26 septembre 2004.

Démission (membre du Gouvernement) le 1er novembre 2004.

### NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales du 6 octobre 2004 au 1er novembre 2004.

### DÉPÔTS

**En première lecture devant le Sénat :**

*Projet de loi* portant ratification de l'ordonnance n°2003-1059 du 06 novembre 2003 relative aux mesures de simplification pour les emplois du spectacle et modifiant le code du travail **[n° 181 (2003-2004)]** (28 janvier 2004) - **Culture - Travail.**

*Projet de loi* ratifiant l'ordonnance n° 2004-545 du 11 juin 2004 relative à la partie législative du code de la recherche **[n° 442 (2003-2004)]** (26 août 2004) - **Recherche, sciences et techniques.**

*Projet de loi* ratifiant l'ordonnance n° 2004-631 du 1er juillet 2004 relative à la simplification du régime d'entrée en vigueur, de transmission et de contrôle des actes des autorités des établissements publics locaux d'enseignement **[n° 449 (2003-2004)]** (22 septembre 2004) - **Éducation**.

**INTERVENTIONS**

- **Projet de loi relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social [n° 133 (2003-2004)]** - (3 février 2004) - **Discussion générale** (p. 1098, 1101) : modernisation du pacte économique et social. Identité philosophique des deux volets de ce texte. Transposition de la Position commune sur les voies et moyens de la négociation collective du 16 juillet 2001. Réforme du système de négociation collective. Similitude avec les mécanismes du traité de l'Union européenne. Amélioration de la répartition des rôles entre acteurs politiques et sociaux. Rapport de M. Michel de Virville. Inscription du principe de l'accord majoritaire comme condition de validité des accords collectifs. Renforcement de l'autonomie des niveaux de négociation. Critiques envers ce dispositif. Mesures en faveur du développement de la négociation collective. Traduction législative de l'accord national interprofessionnel du 20 septembre 2003. Conception de la formation comme une arme contre le chômage. Lacunes du système de formation actuel. Création d'un droit individuel à la formation. Partage du temps de formation entre temps de travail et temps libre. Instauration de contrats de professionnalisation. Financement par les entreprises et l'Etat. Réflexion sur la formation qualifiante différée. Développement nécessaire de la coopération entre les branches professionnelles et les régions. (p. 1122, 1125) : remerciements aux deux rapporteurs. Projet de loi à venir sur la mobilisation pour l'emploi. Devenir de l'AFPA. Transposition de l'ANI et de la Position commune. Concertation avec les partenaires sociaux. Entrée en vigueur des dispositions relatives au contrat de professionnalisation. Relance de la formation en alternance. Objectif de faire de l'apprentissage une filière d'excellence. Conception du dialogue social source de progrès social. Travaux du BIT. Exigence d'efficacité du système de formation. Respect de l'équilibre trouvé par les partenaires sociaux. Egalité d'accès au DIF de tous les salariés. Accord prévu en juin 2004 pour le "passeport formation". Conception humaniste de l'entreprise. Equilibre nécessaire entre la loi et l'accord collectif. Risque de remise en cause de cet équilibre au travers des modifications proposées par l'opposition sénatoriale. Proposition d'élections de représentativité dans les branches professionnelles. - **Exception d'irrecevabilité** (p. 1128) : s'oppose à la motion n° 75 de M. Henri Weber tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité. Position des organisations syndicales sur la Position commune. Rejet de l'accusation des sénateurs de l'opposition de la volonté du Gouvernement de réformer le code du travail par ordonnances. - **Question préalable** (p. 1131) : s'oppose à la motion n° 212 de M. Roland Muzeau tendant à opposer la question préalable. - **Art. 2** *(Art. L. 900-1 du code du travail - Les finalités de la formation tout au long de la vie)* (p. 1132) : s'oppose à l'amendement n° 218 de Mme Annie David (introduction de la référence à la culture et à la vie sociale). Accepte l'amendement n° 1 de la commission (élargissement du bénéfice des mesures de formation aux personnes ayant interrompu leur activité professionnelle pour des raisons familiales). - **Art. 3** *(Art. L. 900-2 du code du travail - Typologie des actions de formation professionnelle)* (p. 1133) : s'oppose à l'amendement n° 219 de Mme Annie David (intégration dans l'article L. 900-2 du code du travail du concept de formation professionnelle tout au long de la vie). (p. 1134) : demande le retrait de l'amendement n° 76 de M. Gilbert Chabroux (inscription des actions d'accompagnement parmi les formations professionnelles prévues par le code du travail). - **Art. additionnel après l'art. 3** (p. 1135) : intervient sur l'amendement n° 77 de M. Gilbert Chabroux (conditions de mise en oeuvre de la formation professionnelle tout au long de la vie pour les personnes sorties du système éducatif sans qualification). - **Art. 4** *(Art. L. 900-3 du code du travail - Droit à la qualification professionnelle)* (p. 1138) : s'oppose aux amendements portant sur le même objet n° 220 de Mme Annie David et n° 78 de M. Gilbert Chabroux (garantie de l'Etat et de la région à l'exercice du droit à la validation des acquis de l'expérience et du droit à l'acquisition d'un diplôme), ainsi qu'à l'amendement de ce dernier n° 79 (définition de la formation qualifiante et diplômante différée). - **Art. 5** *(Art. L. 900-5-1 nouveau du code du travail - Handicap et illettrisme)* (p. 1141) : accepte l'amendement n° 2 de la commission (ouverture aux personnes handicapées de l'ensemble des formations de droit commun) et sur ce dernier, demande le retrait du sous-amendement n° 196 de M. Michel Mercier (ouverture aux détenus de l'ensemble des formations de droit commun). S'oppose aux amendements portant sur le même objet que le n° 2 précité de la commission, n° 80 de M. Gilbert Chabroux et n° 221 de Mme Annie David. Estime satisfaits par les articles 13 et 14, les amendements analogues n° 81 de M. Gilbert Chabroux et n° 222 de Mme Annie David (mise en place d'actions spécifiques pour les personnes handicapées âgées de quarante-cinq ans et plus). (p. 1142) : s'oppose à l'amendement n° 223 de Mme Annie David (intégration dans la formation professionnelle des actions de lutte contre l'illettrisme et de l'apprentissage de la langue française). - **Art. additionnel après l'art. 5** : s'oppose à l'amendement n° 82 de M. Gilbert Chabroux (introduction de la formation syndicale dans la formation professionnelle continue tout au long de la vie). - **Art. 6** *(Chapitre II du titre IV du livre IX - abrogé - et art. L. 322-7-1 nouveau du code du travail - Aide au remplacement des salariés partis en formation dans les entreprises de moins de cinquante salariés)* (p. 1143) : accepte l'amendement n° 3 de la commission (rédaction). S'oppose à l'amendement n° 224 de Mme Annie David (reconnaissance de l'ANPE comme interlocuteur privilégié des entreprises pour le remplacement des personnes parties en formation). - **Art. 7** *(Art. L. 930-1 nouveau du code du travail - Initiative des actions de formation)* (p. 1146) : accepte l'amendement n° 4 de la commission (rétablissement de l'obligation pour les employeurs d'assurer l'adaptation des salariés à leur poste de travail) et s'oppose à l'amendement n° 226 de Mme Annie David (cohérence). - **Art. 8** *(Art. L. 932-3 - abrogé - chapitres III et IV du livre IX, chapitre III nouveau du code du travail - Droit individuel à la formation)* (p. 1148) : accepte l'amendement n° 5 de la commission (exclusion des titulaires de contrats d'apprentissage de l'accès au DIF). S'oppose à l'amendement n° 84 de M. Gilbert Chabroux (institution d'une date de mise en oeuvre du DIF). (p. 1149) : s'oppose aux amendements identiques n° 85 de M. Gilbert Chabroux et n° 227 de Mme Annie David (suppression de l'application de la disposition de prorata temporis aux salariés à temps partiel). (p. 1150) : s'oppose aux amendements de cohérence de Mme Annie David n° 228 et n° 253, et de M. Gilbert Chabroux n° 86 et n° 87. (p. 1151) : accepte l'amendement n° 6 de la commission (association des organismes collecteurs interprofessionnels des fonds de la formation professionnellle continue à la définition d'actions prioritaires de formation). (p. 1152) : accepte les amendements sur le même objet n° 7 de la commission et n° 88 de M. Gilbert Chabroux (possibilité de prise en compte sans obligation des priorités de formation de la branche lors du choix de l'action de formation par l'employeur et le salarié). (p. 1153) : accepte l'amendement n° 8 de la commission (assignation d'un délai de quinze jours à l'employeur pour répondre à la demande du salarié faisant valoir ses droits à la formation) sous réserve de l'adoption du sous-amendement n° 265 de M. Alain Gérard (augmentation du délai) déposé sur ce dernier. (p. 1153) : s'oppose à l'amendement n° 90 de M. Gilbert Chabroux (possibilité pour les salariés de réaliser des formations en totalité ou en partie pendant le temps de travail). (p. 1154) : s'oppose aux amendements de Mme Annie David n° 230 (à défaut d'une convention ou d'un accord collectif de branche ou d'entreprise, réalisation de la formation durant le temps de travail) et n° 231 (prise en charge des frais de formation par l'employeur). Accepte l'amendement n° 9 de la commission (création d'un "titre-formation" permettant aux entreprises de s'acquitter de leurs obligations relatives aux frais de formation). (p. 1155) : s'oppose aux amendements n° 232 de Mme Annie David (en cas de refus de l'employeur, prise en charge financière de la formation par l'organisme paritaire agréé au titre du congé individuel de formation) et n° 91 de M.

Gilbert Chabroux (en cas de désaccord, versement par l'employeur au salarié de l'allocation correspondant à ses droits acquis au titre du DIF). (p. 1157) : accepte l'amendement n° 10 de la commission (non-transférabilité du DIF en cas de départ à la retraite du salarié) et s'oppose aux amendements n° 233 de Mme Annie David (nouvelle rédaction de l'article L. 933-6 du code du travail prévoyant une transférabilité totale du DIF) et n° 92 de M. Gilbert Chabroux (rétablissement de la transférabilité du DIF en cas de licenciement du salarié pour faute grave ou lourde).

- **Suite de la discussion** (4 février 2004) - **Art. additionnels après l'art. 8** (p. 1171) : s'oppose à l'amendement n° 93 de M. Gilbert Chabroux (précision sur les conditions de transférabilité du DIF). (p. 1172) : demande le retrait des amendements portant sur le même objet n° 197 de M. Michel Mercier et n° 216 de M. Gérard César (mutualisation du financement du droit individuel à la formation pour les professions agricoles). - **Art. 9** *(Art. L. 932-20-2 du code du travail - Création d'un droit individuel à la formation pour les salariés sous contrat à durée déterminée)* (p. 1173) : s'oppose aux amendements n° 234 de Mme Annie David (suppression de la proratisation du DIF pour les salariés en contrat à durée déterminée) et n° 94 de M. Gilbert Chabroux (prise en compte des périodes travaillées au cours des trois dernières années pour le calcul du DIF des salariés en contrat à durée déterminée). (p. 1174) : accepte l'amendement n° 11 de la commission (obligation pour l'employeur d'informer le salarié sous contrat à durée déterminée de ses droits à formation). - **Art. 10** *(Art. L. 932-1 et L. 932-2 du code du travail - Le plan de formation)* (p. 1176) : accepte l'amendement n° 12 de la commission (extension aux professions agricoles de certaines dispositions du plan de formation) et s'oppose à l'amendement n° 235 de Mme Annie David (inclusion dans les actions de formation réalisées pendant le temps de travail de la participation au développement des compétences des salariés). Accepte l'amendement n° 13 de la commission (extension aux professions agricoles de certaines dispositions du plan de formation) et s'oppose aux amendements de Mme Annie David n° 237 (cohérence) et n° 236 (reconnaissance par l'employeur de l'évolution de la qualification du salarié au terme d'une action de formation). (p. 1177, 1178) : s'oppose aux amendements identiques n° 95 de M. Gilbert Chabroux et n° 238 de Mme Annie David (comptabilisation dans le temps de travail effectif des formations mises en oeuvre pendant le temps de travail), ainsi qu'à l'amendement n° 96 de M. Gilbert Chabroux (reconnaissance par l'entreprise des actions de formation ayant pour objet le développement des compétences des salariés). S'oppose aux amendements portant sur le même objet n° 239 de Mme Annie David et n° 97 de M. Gilbert Chabroux (suppression de l'exigence de formation hors du temps de travail conditionnant l'engagement de l'employeur), ainsi qu'à l'amendement n° 240 de Mme Annie David (suppression d'un paragraphe définissant un cadre limitatif aux heures supplémentaires ou complémentaires autorisées). - **Art. additionnel après l'article 11** : s'oppose à l'amendement n° 98 de M. Gilbert Chabroux (assouplissement de l'utilisation du compte épargne temps dans un objectif de formation). - **Art. 12** *(Titre VIII du livre IX, art. L. 980-1 et L. 980-2 du code du travail - Définition des contrats et des périodes de professionnalisation)* (p. 1180) : s'oppose aux amendements n° 241 de Mme Annie David (rétablissement du texte initial de l'article L. 980-1 du code du travail prévoyant le déroulement de la formation pendant le temps de travail) et de M. Gilbert Chabroux n° 99 (précision sur l'enseignement professionnel et technologique dispensé par l'entreprise) et n° 100 (précision de l'objet du contrat de qualification professionnelle). - **Art. 13** *(Art. L. 981-1 à L. 981-12 du code du travail - Contrats de professionnalisation)* (p. 1184) : s'oppose à l'amendement n° 102 de M. Gilbert Chabroux (énumération des principes de mise en oeuvre des contrats de professionnalisation). (p. 1186) : accepte l'amendement n° 14 de la commission (précision sur la durée des contrats) et sur ce dernier, s'oppose au sous-amendement n° 266 de M. Bernard Joly. S'oppose à l'amendement n° 103 de M. Gilbert Chabroux (allongement de la durée des contrats de professionnalisation). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 15 de la commission (suivi par un tuteur du jeune en contrat de professionnalisation). (p. 1187) : s'oppose à l'amendement n° 242 de Mme Annie David (obligation pour l'employeur de rembourser des exonérations de cotisations sociales en cas de non-respect des obligations liées au contrat). (p. 1188) : accepte l'amendement n° 16 de la commission (fixation de la durée de formation comprise entre 15 et 25 % de la durée totale du contrat et possibilité de dépassement de ce plafond pour certains publics subordonnée à un accord collectif) et sur ce dernier, s'oppose au sous-amendement n° 267 de M. Bernard Joly. S'oppose à l'amendement n° 104 de M. Gilbert Chabroux (précision). (p. 1189) : s'oppose à l'amendement n° 105 de M. Gilbert Chabroux (fixation par décret des conditions de suivi, de contrôle et d'évaluation des contrats de professionnalisation conclus avec les entreprises de travail temporaire). (p. 1190) : s'oppose aux amendements de Mme Annie David n° 243 (maintien de la rémunération minimale prévue par la convention collective pour les salariés de plus de vingt-six ans), n° 244 (exclusion des entreprises de plus de cinquante salariés du dispositif d'exonération de cotisations sociales), n° 245 (compensation intégrale par l'Etat des exonérations de cotisations sociales) et n° 246 (rédaction). Accepte l'amendement n° 17 de la commission (coordination). Accepte les amendements de la commission n° 18 (rectification d'une erreur matérielle) et n° 19 (ajout de la maternité aux causes de possibilité de renouvellement du contrat de professionnalisation), et s'oppose à l'amendement n° 247 de Mme Annie David (ajout de la défaillance de l'employeur aux causes de possibilité de renouvellement du contrat de professionnalisation). (p. 1192) : accepte les amendements de la commission n° 20 (exclusion des titulaires du contrat de professionnalisation du calcul de l'effectif du personnel des entreprises) et n° 21 (coordination). - **Art. 14** *(Art. L. 982-1 à L. 982-4 nouveaux du code du travail - Périodes de professionnalisation)* : accepte l'amendement n° 22 de la commission (possibilité par accords interprofessionnels de déterminer les formations prioritaires ouvertes aux salariés). S'oppose aux amendements de Mme Annie David n° 248 (déroulement des actions de la période de professionnalisation pendant le temps de travail) et n° 249 (coordination). - **Art. additionnel après l'art. 14** : demande le retrait de l'amendement n° 198 de M. Michel Mercier (ouverture de la formation professionnelle tout au long de la vie aux personnes ayant interrompu leur activité professionnelle pour s'occuper de leurs enfants ou de leurs ascendants). - **Art. 15** *(Art. L. 983-1 à L. 983-4 nouveaux du code du travail - Dispositions financières relatives aux contrats et aux périodes de professionnalisation)* (p. 1195, 1196) : sur les amendements de M. Gilbert Chabroux, demande le retrait du n° 106 (possibilité aux entreprises, après avoir prioritairement sollicité leur organisme paritaire collecteur agréé de branche, de s'adresser à un des deux OPCA interprofessionnels) et s'oppose aux n° 107 (mise en oeuvre à l'initiative de l'ANPE des contrats de professionnalisation pour les demandeurs d'emploi de vingt-six ans et plus) et n° 108 (maintien du pourcentage des sommes collectées affecté à l'apprentissage équivalent à celui affecté au financement de l'alternance). Accepte l'amendement n° 23 de la commission (possibilité d'arrêter les modalités d'une éventuelle prise en charge financière des dépenses de fonctionnement des centres de formation d'apprentis dans les accords interprofessionnels). - **Art. 16** *(Art. L. 131-1 et L. 933-2 du code du travail - Périodicité et contenu des négociations de branche)* (p. 1197) : sur les amendements portant sur le même objet, accepte le n° 24 de la commission et s'oppose au n° 250 de Mme Annie David (intégration de la lutte contre l'illettrisme dans les négociations triennales sur la formation professionnelle). (p. 1198) : sur les amendements portant sur le même objet, accepte le n° 25 de la commission et s'oppose aux n° 109 de M. Gilbert Chabroux et n° 251 de Mme Annie David (insertion parmi les objectifs de négociation sur la formation des personnes handicapées, du maintien de l'emploi et du développement des compétences avec la détermination d'une progression du taux d'accès aux différents dispositifs de formation). - **Art. 18** *(Art. L. 950-1, L. 951-1 et L. 122-3-4 du code du travail - Obligations financières des employeurs occupant au moins dix salariés)* (p. 1199) : accepte l'amendement n° 26 de la commission (fixation au 1er janvier 2004 de la date du relèvement de la contribution financière des

entreprises de plus de dix salariés) et s'oppose à l'amendement n° 252 de Mme Annie David (augmentation de la contribution financière des entreprises de travail temporaire aux actions de formation). - **Art. 20** *(Art. L. 951-3, L. 951-7, L. 951-8 et L. 951-13 du code du travail - Mesures de coordination)* (p. 1200) : accepte l'amendement n° 27 de la commission (rédaction). - **Art. 21** *(Art. L. 952-1 du code du travail - Obligations financières des entreprises de moins de dix salariés)* : accepte l'amendement n° 28 de la commission (fixation au 1er janvier 2004 de la date du relèvement de la contribution financière des entreprises de moins de dix salariés). - **Art. 22** *(Art. L. 952-2, L. 952-6 et L. 954 du code du travail - Mesures de coordination financière)* (p. 1201) : accepte l'amendement n° 29 de la commission (précision). - **Art. 23** *(Art. L. 961-12 du code du travail - Agrément des organismes collecteurs)* (p. 1202) : son amendement n° 268 : coordination et suppression de la référence au Conseil national de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi ; adopté. - **Art. 23 bis** *(Art. L. 910-3 du code du travail - Rétablissement de la commission nationale des comptes de la formation professionnelle et création de commissions régionales)* : accepte l'amendement n° 30 de la commission (suppression). - **Art. 24** *(Art. L. 961-13 du code du travail et article 45 de la loi de finances rectificative pour 1986 - Fonds national de mutualisation)* (p. 1203) : s'oppose à l'amendement n° 110 de M. Gilbert Chabroux (relèvement du montant maximum versé par les organismes paritaires collecteurs agréés au fonds national de mutualisation). (p. 1204) : son amendement n° 269 : coordination ; adopté. Accepte l'amendement n° 264 de la commission (suppression de la référence à la commission nationale de contrôle des comptes de la formation professionnelle). - **Art. 25** *(Affectation des ressources de la caisse nationale de garantie des ouvriers dockers à l'embauche et à la formation professionnelle de dockers)* (p. 1207) : accepte l'amendement n° 187 de M. Josselin de Rohan (possibilité pour la Caisse nationale de garantie des ouvriers dockers de financer des actions de reconversion) et s'oppose à l'amendement n° 111 de M. Gilbert Chabroux (possibilité pour la Caisse nationale de garantie des ouvriers dockers de financer des actions de reconversion et des mesures de cessation anticipée d'activité). - **Art. 26** *(Art. L. 941 nouveau du code du travail - Informations statistiques)* (p. 1206) : s'oppose aux amendements identiques n° 112 de M. Gilbert Chabroux et n° 254 de Mme Annie David (mise en place d'une collecte de données spécifiques sur les travailleurs handicapés). Son amendement n° 270 : coordination ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 26** (p. 1207) : son amendement n° 271 : création du Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie ; adopté. Accepte l'amendement n° 31 de la commission (création d'un nouveau cas d'annulation de la déclaration d'activité des organismes de formation pour non-respect des règles applicables en matière de conventions de formation). - **Art. 27** *(Art. L. 991-1, L. 991-4, L. 991-8 et L. 993-3 du code du travail - Contrôle de la formation professionnelle)* (p. 1208) : accepte les amendements de la commission n° 32 (rédaction) et n° 33 (obligation pour les organismes de formation de communiquer aux contrôleurs de la formation professionnelle les renseignements qu'ils détiennent). - **Art. 28** *(Art. L. 117-3 du code du travail - Dérogations à la limite d'âge d'entrée en contrat d'apprentissage)* (p. 1209, 1210) : s'oppose à l'amendement n° 255 de Mme Annie David (suppression). Sur les amendements de M. Jacques Legendre, demande le retrait du n° 194 (ajout parmi les cas ouvrant droit à une dérogation d'âge, de la suspension du contrat d'apprentissage pour des raisons de maladie) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 195 (remplacement du mot "incapacité" par le mot "inaptitude"). Accepte l'amendement n° 34 de la commission (ouverture d'une dérogation d'âge pour les jeunes handicapés âgés de 26 à 30 ans souhaitant entrer en apprentissage) et s'oppose à l'amendement portant sur le même objet n° 113 de M. Gilbert Chabroux. - **Art. 29** *(Art. L. 115-3 nouveau du code du travail - Suspension du contrat de travail pour cause d'apprentissage)* (p. 1211) : s'oppose aux amendements de suppression n° 114 de M. Gilbert Chabroux et n° 256 de Mme Annie David ainsi qu'à l'amendement de repli n° 115 de M. Gilbert Chabroux. - **Art. 30** *(Art. L. 117-bis-3 et L. 212-13 du code du travail - Durée quotidienne de travail applicable aux apprentis âgés de moins de 18 ans)* (p. 1212) : s'oppose aux amendements de suppression n° 257 de Mme Annie David et n° 116 de M. Gilbert Chabroux. - **Art. 31** *(Art. L. 117-13 du code du travail - Délai de conclusion des contrats d'apprentissage)* (p. 1213) : s'oppose aux amendements de suppression n° 117 de M. Gilbert Chabroux et n° 258 de Mme Annie David. - **Art. 32** *(Calendrier d'entrée en vigueur des contrats de professionnalisation)* (p. 1214) : s'oppose à l'amendement n° 118 de M. Gilbert Chabroux (maintien du quota de 35 % des fonds recueillis par les organismes paritaires collecteurs agréés auprès des employeurs, reversés pour financer l'apprentissage). S'oppose aux amendements de M. Michel Mercier n° 200 et 201 (report de la date d'entrée en vigueur des contrats de professionnalisation). (p. 1215) : s'oppose à l'amendement n° 119 de M. Gilbert Chabroux (report de la date d'entrée en vigueur des contrats de professionnalisation au 1er juillet 2005). - **Art. 32 bis** *(Adaptation des dispositions financières aux professions agricoles)* (p. 1216) : s'oppose aux amendements de suppression n° 120 de M. Gilbert Chabroux et n° 259 de Mme Annie David. Accepte l'amendement n° 35 de la commission (limitation des dérogations agricoles à la filière productive et aux coopératives d'utilisation de matériel agricole). - **Art. additionnel avant l'art. 34** (p. 1218) : s'oppose à l'amendement n° 164 de M. Roland Muzeau (introduction du principe d'une élection de représentativité dans toutes les branches). - **Art. 34** *(Art. L. 132-2-2 du code du travail - Règles de conclusion des accords collectifs)* (p. 1232, 1234) : choix entre une majorité d'adhésion et une majorité d'opposition. Sur les amendements de M. Roland Muzeau s'oppose aux n° 165 (suppression), n° 166 (subordination de la validité d'un accord interprofessionnel à sa signature par une ou des organisations syndicales ayant recueilli aux élections prud'homales une majorité de suffrages), et n° 168 (subordination de la validité d'un accord d'entreprise à sa signature par une ou des organisations syndicales ayant recueilli la majorité des suffrages exprimés aux dernières élections au comité d'entreprise ou, à défaut, par des délégués du personnel), et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 213 (pour les entreprises de moins de 50 salariés, appréciation de la majorité des salariés de la branche en fonction des résultats aux élections de délégués du personnel). S'oppose aux amendements de M. Gilbert Chabroux n° 121 (subordination de la validité d'un accord interprofessionnel à sa signature par une ou des organisations syndicales ayant recueilli la majorité des voix des salariés), n° 122 (repli), n° 124 (précision sur les conditions d'appréciation de la majorité des suffrages exprimés par les salariés de la branche), n° 126 (subordination de la validité d'un accord d'entreprise à sa signature par une ou des organisations syndicales ayant reccueilli la majorité des suffrages exprimés dans l'entreprise aux élections de représentativité de la branche), n° 128 (organisation de la consultation des salariés selon les modalités de l'article 19 de la loi Aubry II), n° 129 (suppression de la mise en oeuvre du droit d'opposition pour la validation d'un accord d'entreprise) et n° 131 (à défaut d'accord de branche, subordination de la validité de l'accord d'entreprise au principe de l'accord majoritaire). Demande le retrait des amendements de M. Michel Mercier n° 202 (suppression de la référence aux accords majoritaires) et n° 204 (en cas d'opposition majoritaire à l'accord d'entreprise, maintien de l'application des dispositions non soumises à l'accord collectif). Accepte les amendements de la commission n° 36 (précision), n° 37 (rédaction), n° 38 (précision), n° 39 (rédaction), n° 40 (rédaction), n° 41 (précision), n° 42 (rédaction), n° 44 (précision), n° 45 (organisation de la consultation des salariés en conformité avec les principes généraux du droit électoral), n° 46 (rédaction), n° 47 (précision) et n° 48 (précision). S'oppose aux amendements portant sur le même objet n° 167 de M. Roland Muzeau et n° 123 de M. Gilbert Chabroux (subordination de la validité d'un accord de branche ou d'un accord collectif professionnel à sa signature par une ou des organisations syndicales ayant recueilli la majorité des suffrages exprimés aux élections de représentativité de branche et organisation d'une consultation des salariés), ainsi qu'aux amendements identiques n° 125 de M. Gilbert Chabroux et n° 214 de M. Roland Muzeau (suppression du dispositif de l'opposition majoritaire au niveau des accords de branche).

Accepte les amendements identiques n° 43 de la commission et n° 127 de M. Gilbert Chabroux (obligation d'un accord de méthode étendu au niveau de la branche conditionnant la validité des accords d'entreprise), et s'oppose aux amendements identiques n° 130 de M. Gilbert Chabroux et n° 203 de M. Michel Mercier (allongement du délai d'exercice du droit d'opposition pour les organisations syndicales). - **Art. 34 bis** *(Art. L. 132-5-1 nouveau du code du travail - Détermination de la convention collective applicable en cas d'activités multiples)* (p. 1243) : s'oppose aux amendements de suppression n° 132 de M. Gilbert Chabroux et n° 169 de M. Roland Muzeau. - **Art. 34 ter** *(Art. L. 132-11 du code du travail - Suppression de l'obligation d'incorporation des accords professionnels dans la convention de branche)* : S'oppose aux amendements de suppression n° 133 de M. Gilbert Chabroux et n° 170 de M. Roland Muzeau.

- **Suite de la discussion** (5 février 2004) - **Art. 36** *(Art. L. 132-13 du code du travail - Articulation entre les accords interprofessionnels et les conventions de branche)* (p. 1258, 1259) : demande le retrait de l'amendement n° 205 de M. Michel Mercier (affirmation du caractère normatif des accords interprofessionnels et de branche sauf stipulation expresse de ces accords) et s'oppose aux amendements de suppression n° 171 de M. Roland Muzeau et n° 134 de M. Gilbert Chabroux, ainsi qu'aux amendements de repli de ce dernier n° 135 et n° 136. Respect de l'équilibre trouvé par les partenaires sociaux. Conformité de ces dispositions à la Constitution. Espace de liberté accordé aux partenaires sociaux. Dispositions de la Position commune conformes aux propositions du Gouvernement. - **Art. 37** *(Art. L. 132-23 du code du travail - Articulation entre les accords d'entreprise ou d'établissement et les accords interprofessionnels, professionnels et conventions de branche)* (p. 1269, 1270) : s'oppose aux amendements de suppression n° 137 de M. Gilbert Chabroux et n° 172 de M. Roland Muzeau. S'oppose également aux amendements de M. Gilbert Chabroux de repli n° 138 à n° 147 , n° 148 (impossibilité pour des accords d'établissement de comporter des dispositions dérogatoires à celles d'une convention ou d'un accord couvrant un champ territorial ou professionnel plus large) et n° 149 (strict encadrement des possibilités de dérogation). Demande le retrait de l'amendement n° 206 de M. Michel Mercier (impossibilité de dérogation des accords d'entreprise à l'accord de branche sauf stipulation expresse de ce dernier) et accepte l'amendement n° 49 de la commission (précision). - **Art. additionnel après l'art. 37** (p. 1273) : s'oppose à l'amendement n° 215 de M. Jack Ralite (assimilation des périodes de congé maternité ou de maladie indemnisées par la sécurité sociale à des heures de travail pour l'ouverture de droits à l'assurance chômage des intermittents du spectacle). (p. 1274) : opposé à l'emploi à la journée des intermittents du spectacle. - **Art. 38** *(Extension du domaine des accords d'entreprise ou d'établissement à celui des conventions ou accords de branche)* (p. 1278) : s'oppose aux amendements de suppression n° 150 de M. Gilbert Chabroux et n° 173 de M. Roland Muzeau ainsi qu'aux amendements identiques n° 151 de M. Gilbert Chabroux et n° 174 de M. Roland Muzeau (exclusion des dispositions de cet article des mesures introduites par le titre Ier de ce projet de loi relatives au contrat et à la période de professionnalisation). Accepte l'amendement n° 50 de la commission (nouvelle rédaction déterminant avec précision et codifiant les dispositions législatives pouvant être mises en oeuvre par accord d'entreprise).

- **Suite de la discussion** (11 février 2004) - **Art. 38 bis** *(Art. L. 132-17-1 nouveau du code du travail - Observatoires paritaires de branche de la négociation collective)* (p. 1440) : accepte les amendements de la commission n° 51 (précision), n° 52 (cohérence) et n° 53 (précision). - **Art. 39** *(Maintien de la valeur hiérarchique des conventions et accords antérieurs)* (p. 1442) : s'oppose aux amendements de clarification n° 152 de M. Gilbert Chabroux et n° 175 de M. Roland Muzeau. - **Art. 40** *(Art. L. 132-18 et L. 132-19-1 nouveau du code du travail - Conventions et accords de groupe)* (p. 1443) : accepte les amendements de la commission n° 54 (détermination des parties prenantes à la négociation de groupe) et n° 55 (identité des modalités de validité d'un accord de groupe à celles d'un accord d'entreprise). (p. 1444) : accepte l'amendement n° 56 de la commission (rédaction) et s'oppose à l'amendement n° 176 de M. Roland Muzeau (suppression pour les accords de groupe de la faculté de dérogation aux conventions et accords de branche). - **Art. 41** *(Art. L. 132-26 du code du travail - Négociation dans les entreprises dépourvues de délégué syndical)* (p. 1444, 1445) : accepte les amendements de la commission n° 57 et 58 (précision de la nature et de l'objet de l'accord de branche autorisant la mise en oeuvre de nouvelles modalités de négociation dans les entreprises dépourvues de délégué syndical). (p. 1447) : s'oppose aux amendements identiques n° 153 de M. Gilbert Chabroux et n° 177 de M. Roland Muzeau (suppression de la possibilité pour des élus au comité d'entreprise ou des délégués du personnel non syndiqués de négocier des accords collectifs de travail), ainsi qu'à l'amendement n° 154 de M. Gilbert Chabroux (obligation de mandatement des élus du personnel par une ou des organisations syndicales représentatives pour cette négociation). Accepte l'amendement n° 59 de la commission (détermination par l'accord de branche des conditions de validité de l'accord conclu par des représentants élus du personnel). (p. 1449) : s'oppose à l'amendement n° 178 de M. Roland Muzeau (coordination). Sur les amendements de la commission, accepte les n° 60 (précision sur les conditions de consultation des salariés) et n° 61 (cohérence) et demande le retrait du n° 62 (suppression d'une précision sur la protection du salarié mandaté). - **Art. 42** *(Art. L. 132-30 du code du travail - Commissions paritaires et dialogue social territorial)* (p. 1450) : s'oppose aux amendements identiques n° 156 de M. Gilbert Chabroux et n° 179 de M. Roland Muzeau (suppression de l'intitulé d'une section), ainsi qu'à l'amendement n° 157 de M. Gilbert Chabroux (maintien du dispositif actuel des commissions paritaires territoriales pour les entreprises de moins de cinquante salariés). (p. 1451) : s'oppose aux amendements n° 180 de M. Roland Muzeau (mise en place d'élections aux commissions paritaires territoriales à l'initiative du directeur départemental ou régional du travail) et n° 158 de M. Gilbert Chabroux (précision sur les modalités de désignation et de protection des représentants salariés siégeant dans ces commissions). (p. 1452) : s'oppose à l'amendement n° 181 de M. Roland Muzeau (précision sur les modalités de désignation, d'exercice et de protection des représentants salariés siégeant dans ces commissions) et accepte l'amendement n° 63 de la commission (précision sur les modalités de protection des représentants salariés siégeant dans ces commissions). - **Art. 43** *(Art. L. 135-7 du code du travail - Information sur le droit conventionnel applicable dans l'entreprise)* (p. 1453) : accepte les amendements de la commission n° 64 (rédaction) et n° 65 (extension aux salariés mandatés de l'information adressée aux représentants du personnel) et s'oppose à l'amendement n° 159 de M. Gilbert Chabroux (ajout au contenu de la notice d'information des éléments sur les dispositifs juridiques contre les discriminations en milieu professionnel). - **Art. 43 bis** *(Article 5 de la loi n° 2000-37 du 19 janvier 2000 relative à la réduction négociée du temps de travail - Report de deux années du régime transitoire d'imputation des heures supplémentaires sur le contingent annuel pour les entreprises de vingt salariés au plus)* (p. 1455) : s'oppose aux amendements n° 160 de M. Gilbert Chabroux et n° 182 de M. Roland Muzeau (suppression). Accepte l'amendement n° 210 de M. Bernard Joly (application de ces dispositions à compter du 1er janvier 2004). - **Art. 44** *(Art. L. 132-5-1 du code du travail - Droit de saisine des organisations syndicales de salariés sur des thèmes de négociation)* : accepte l'amendement n° 66 de la commission (insertion du droit de saisine parmi les clauses obligatoires de la convention de branche pour pouvoir être étendu). - **Art. 45** *(Art. L. 412-8 du code du travail - Modalités d'accès et d'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication par les organisations syndicales de salariés dans les entreprises)* (p. 1456) : s'oppose aux amendements portant sur le même objet n° 183 de M. Roland Muzeau et n° 161 de M. Gilbert Chabroux (libre diffusion des publications et tracts de nature syndicale aux travailleurs dans l'enceinte de l'entreprise). - **Art. additionnel après l'art. 46** (p. 1457) : s'oppose à l'amendement n° 162 de M. Gilbert Chabroux (introduction dans le code du travail de précisions relatives au déroulement de carrière des délégués

syndicaux). - **Art. 47** *(Art. L. 123-4, L. 132-30, L. 212-4-6, L. 121-4-12, L. 212-10, L. 212-15-3 et L. 227-1 du code du travail, art. L. 713-18 du code rural et article 2-1 de l'ordonnance n° 82-283 du 26 mars 1982 portant création des chèques vacances - Dispositions de coordination)* (p. 1458) : s'oppose à l'amendement n° 184 de M. Roland Muzeau (suppression) et accepte l'amendement n° 186 de M. Joël Bourdin (abrogation de l'article 17 de la loi du 25 juin 1999 relatif aux modalités de négociation dans le réseau des caisses d'épargne). - **Art. 50** *(Art. L. 143-11-3 du code du travail - Garantie de certaines créances salariales)* (p. 1459) : s'oppose aux amendements de suppression n° 163 de M. Gilbert Chabroux et n° 185 de M. Roland Muzeau. Accepte l'amendement n° 67 de la commission (limitation des sommes non couvertes par l'assurance garantie des salaires aux seules indemnités liées à la rupture du contrat de travail et extension du dispositif prévu à cet article aux accords et aux décisions unilatérales de l'employeur). - **Art. additionnels après l'art. 50 bis** (p. 1460) : sur l'amendement n° 68 de la commission (mise en place de plan d'épargne entreprise avec l'accord du personnel) qu'il accepte, son sous-amendement n° 272 (en cas d'échec de la négociation avec le personnel, maintien de la mise en place du plan d'épargne entreprise par décision unilatérale de l'employeur) ; adopté. Hommage à M. Jean Chérioux pour son engagement constant en faveur de la participation. (p. 1461, 1462) : demande le retrait des amendements de la commission n° 69 (réintroduction d'un dispositif de rachat d'entreprise par les salariés, RES, lié à l'existence d'un plan d'épargne entreprise) et n° 70 (ouverture de l'intéressement aux chefs d'entreprise de moins de cent salariés). Accepte les amendements de la commission n° 71 (introduction dans les petites entreprises, d'un "rendez-vous" triennal pour examiner les conditions de mise en place de l'intéressement, de la participation ou d'un dispositif d'épargne salariale) et n° 72 (reconnaissance de l'existence d'accords d'intéressement européens par l'exonération des primes versées dans ce cadre). (p. 1463) : accepte les amendements de la commission n° 73 (condition de mise en place de la participation pour les petites entreprises ayant conclu un accord d'intéressement) et n° 74 (assujettissement à la participation des entreprises situées dans les zones franches). - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1470, 1471) : remerciements. Hommage aux deux rapporteurs. Inspiration de ce texte par la Position commune. Ouverture vers la généralisation des accords majoritaires, le développement du droit conventionnel et le dialogue dans l'entreprise.

- *Commission mixte paritaire* **[n° 224 (2003-2004)]** - (3 mars 2004) - **Discussion générale** (p. 1988, 1990) : qualité des amendements déposés. Améliorations apportées par le Sénat. Remerciements. Qualité du dialogue social. Chiffres du chômage.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Education nationale, enseignement supérieur et recherche - I. - Enseignement scolaire**

- (7 décembre 2004) (p. 9276, 9277) : futur projet de loi d'orientation sur l'école. Effort de maîtrise des dépenses et des emplois. Prise en compte de la démographie scolaire dans la répartition des emplois publics. Développement d'une perspective pluriannelle. Revalorisation des métiers. Critères d'ajustement des moyens sur le territoire. Stabilité des politiques de regroupement en milieu rural. Revalorisation de la filière professionnelle : réforme de la classe de troisième, engagement d'une pré-professionnalisation, reconfiguration des filières professionnelles et développement de l'accès à la licence professionnelle. Renforcement du rôle des chefs d'établissement dans le cadre de l'autonomie des établissements. Règle mécanique de répartition des postes entre l'enseignement privé et l'enseignement public. Mise en place exemplaire de la LOLF dans l'administration de l'éducation nationale. Favorable à une meilleure prise en compte de la part des collectivités locales dans les mécanismes de la LOLF. Objectif de doublement du nombre de formations en alternance. (p. 9280, 9282) : effort de revalorisation et d'augmentation du nombre de bourses, notamment au mérite. Perspectives du futur projet de loi d'orientation sur l'école. Renforcement du rôle des chefs d'établissement. Aménagement de leur statut. Réforme des IUFM. Devenir de l'enseignement artistique : consolidation des classes à projet artistique et culturel en partenariat avec les directions régionales des affaires culturelles et les collectivités territoriales. Revalorisation des filières industrielles ; développement de la licence professionnelle. Amélioration de l'attractivité des filières industrielles en particulier pour les filles. Généralisation de l'option "découverte professionnelle". Organisation de stages de formation spécifique des enseignants. Effort d'information sur la réalité des débouchés dans les différentes filières. Développement de l'apprentissage public. Consolidation de la mission générale d'insertion. (p. 9283) : développement déterminant de la filière professionnelle. Adaptation des moyens en fonction des conséquences de la démographie. Renforcement de l'attractivité des filières industrielles. Amélioration de la lisibilité de la voie professionnelle : séparation des objectifs du CAP de ceux du BEP. (p. 9284, 9285) : mise en place d'un plan ambitieux de rénovation de l'apprentissage des langues. Démarrage avancé de deux langues vivantes. Renforcement de la formation en IUFM. Dédoublement des cours de langue. Décloisonnement des classes en groupes de niveau. Instauration d'une discrimination positive en faveur de l'apprentissage de la langue allemande. Développement de modules de langues par les licences dans l'ensemble des universités. (p. 9286) : gestion du budget de l'éducation nationale sous le contrôle du Parlement. Rationalisation des effectifs. Données chiffrées sur les affectations. Réflexion sur la modernisation des statuts. Efficacité des politiques des ZEP ; évolution. (p. 9287, 9288) : non-corrélation entre moyens supplémentaires et performance du système. Révision de l'organisation du système éducatif. Prise en compte des données démographiques. (p. 9289) : réorganisation de l'école primaire à l'occasion de la future loi d'orientation. Avantage des classes à plusieurs niveaux en milieu rural : maintien du service public de l'éducation nationale dans les petites communes. Implication forte de l'éducation nationale en matière d'éducation physique et sportive. (p. 9290, 9291) : liberté pédagogique des enseignants. Lutte contre l'échec scolaire. Notion fondamentale de socle des connaissances élargi aux outils de communication nécessaires à la transmission des savoirs. Objectif essentiel d'élévation du niveau général. (p. 9292) : renforcement de l'implication de la communauté éducative. Développement de partenariats avec le monde économique et les collectivités territoriales. Association des parents à l'orientation des enfants. Mise en place d'une orientation positive. Evaluation des comportements des élèves : mise en place d'une note de vie scolaire. (p. 9293) : réforme de la politique de santé scolaire. Reprise possible de la discussion visant à aligner les statuts de l'ensemble des médecins scolaires. (p. 9294, 9295) : taux d'encadrement satisfaisant. Plan pluriannuel de recrutement annoncé en 1989 jamais mis en oeuvre. Recherche de l'amélioration de l'efficacité de la dépense. (p. 9296, 9297) : hommage au travail réalisé par M. André Ferrand : son rapport relatif à la diversification des moyens de financement du réseau d'école à l'étranger. Prise en compte du projet de comité "enseignement français à l'étranger". Tutelle du ministère des affaires étrangères. Installation d'un vice-président représentant le ministère de l'éducation nationale au sein du conseil d'administration de l'AEFE à discuter. Favorable à un aménagement plus européen de l'enseignement. Succès de l'accueil en urgence des élèves et enseignants rapatriés de Côte-d'Ivoire. (p. 9298) : rétablissement de la pédagogie de l'effort. Réforme du contenu de la formation des maîtres. Responsabilité du chef d'établissement dans le recrutement des assistants d'éducation. Mise en place d'heures de soutien dans le cadre du projet de loi d'orientation. - **Etat B - Titres III et IV** (p. 9302) : demande le retrait de l'amendement n° II-38 de Mme Valérie Létard (reprise d'ancienneté des médecins de santé scolaire recrutés en vertu du décret du 27 novembre 1991). (p. 9303) : rénovation du lycée de Wallis. Propose l'organisation d'une réunion de concertation sur la répartition des compétences entre la collectivité et l'Etat. Action sur l'offre de formation.

**Education nationale, enseignement supérieur et recherche - II. - Enseignement supérieur**

- (7 décembre 2004) (p. 9312, 9315) : volonté forte du Gouvernement d'améliorer la qualité de l'enseignement supérieur. Budget en hausse. Efforts significatifs en terme de création d'emplois. Augmentation du rythme de construction de logements étudiants ; rôle de gestionnaire des CROUS. Revalorisation des taux et des plafonds des bourses. Projet en cours d'amélioration des conditions d'octroi des aides sociales. Rôle des collectivités locales dans l'amélioration de l'environnement social et culturel des étudiants. Phase de réalisation des crédits d'équipement. Succès de la réforme LMD. Maintien de l'importance de la filière technologique et professionnelle. Adaptation au cas par cas des formations de capacité en droit. Opération "portable à un euro". Problématique des universités dans les villes moyennes. Amélioration de la formation des IUFM. Mise en place d'un comité consultatif de l'enseignement supérieur privé : recherche d'équité dans la répartition des crédits. Effort public en faveur de la recherche. Renforcement de l'investissement en matière d'enseignement et de recherche. - **Etat B - Titres III et IV** : son amendement n° II-41 : transfert des crédits relatifs au fonctionnement et indemnités de jury des épreuves classantes nationales pour l'accès au troisième cycle des études médicales, du titre III au titre IV ; adopté. (p. 9316) : demande le retrait de l'amendement de la commission des finances n° II-43 (réduction des crédits de l'agence EduFrance). Examen du champ de compétences d'EduFrance afin d'améliorer la qualité d'accueil des étudiants étrangers.

- **Proposition de loi relative à la situation des maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat [n° 107 (2004-2005)]** - (22 décembre 2004) - **Discussion générale** (p. 10294, 10296) : intérêt du Sénat pour le sujet. Proposition de loi déposée par M. Hubert Haenel. Hommage à la commission des affaires culturelles pour la qualité de ses travaux. Texte juste et équilibré, conçu dans le prolongement de la loi du 31 décembre 1959 fondant les relations entre les établissements d'enseignement privés et l'Etat. Clarification néanmoins nécessaire. Affirmation du caractère propre des établissements privés sous contrat. Organisation de l'enseignement par le chef d'établissement. Réaffirmation de la responsabilité de l'Etat à l'égard des maîtres qu'il recrute. Obligation d'en assumer seul le coût salarial et les charges. Clarification statutaire des maîtres contractuels. Exercice des droits syndicaux. Application du système de décharge aux délégués élus. Participation aux comités d'entreprise. Contribution de l'Etat au forfait d'externat. Vigilance du Gouvernement quant au maintien de l'affiliation aux régimes ARRCO et AGIRC, ainsi qu'au régime de prévoyance. Création d'un régime additionnel de retraite pour compenser les inégalités avec les maîtres de l'enseignement public. Se félicite du dialogue constructif avec les organisations syndicales représentatives. Soutien sans réserve et s'engage à l'application de ce texte au 1er septembre 2005. (p. 10305) : réponse aux orateurs. Inquiétudes non fondées s'agissant d'une augmentation de la contribution des établissements au financement de leurs activités sociales et culturelles. Compétence du tribunal de grande instance pour le réglement des litiges. Coût de la création du régime additionnel pour l'Etat. Risque de remise en cause de sa pérennité en cas d'accélération du rythme de montée en charge. Possibilité de supprimer progressivement l'indemnité de départ en retraite. Crainte injustifiée concernant la définition du statut des maîtres du privé. Loi interprétative de la volonté du législateur de 1959, qui s'imposera aux juges. S'engage à la mise en oeuvre du texte à partir de septembre 2005. Se félicite de la sérénité des débats et du consensus sur la reconnaissance de la place et du rôle de l'enseignement privé. - **Art. 1er** *(Clarification du statut des maîtres contractuels des établissements d'enseignement privés sous contrat)* (p. 10307) : s'oppose à l'amendement n° 7 de Mme Annie David (assimilation des maîtres du privé aux fonctionnaires du service public de l'éducation). (p. 10308, 10309) : sur les amendements de Mme Annie David, demande le retrait des amendements portant sur le même objet n° 8 et 13 (garantie du plein exercice du droit syndical aux maîtres contractuels des établissements d'enseignement privé sous contrat et aux maîtres contractuels de l'enseignement agricole) et s'oppose aux amendements portant sur le même objet n° 9 et 14 (réaffirmation de la compétence générale des conseils des prud'hommes) et n° 10 et 15 (maintien de la couverture de prévoyance de droit privé au profit des enseignants prise en charge par les établissements). - **Art. 2 bis** *(Création d'un régime public de retraite additionnel)* (p. 10310, 10311) : s'oppose aux amendements de Mme Annie David n° 11 (participation des établissements au financement du régime de retraite additionnel et minoration de leur part dans le versement de l'indemnité de départ à la retraite) et n° 12 (prise en charge des cotisations salariales de retraite, à parts égales, par l'Etat et les établissements). Fin du contentieux concernant l'affiliation des maîtres du privé à l'AGFF. Prise en charge par l'Etat des cotisations nécessaires au maintien de la retraite à soixante-deux ans. Demande le retrait des amendements portant sur le même objet n° 5 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe et n° 2 de M. André Lardeux (prise en compte des services assimilés dans le calcul des années d'enseignement requises pour le versement d'un supplément de retraite). Détermination par décret de la liste des services assimilés dans le respect du relevé des conclusions signé avec les organisations syndicales. - **Art. 2 ter** *(Maintien transitoire du versement de l'indemnité de départ en retraite)* (p. 10312) : demande le retrait des amendements identiques n° 3 de M. André Lardeux et n° 6 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (garantie du maintien de la gratuité de la prévoyance cadre pour les enseignants). Maintien de la prévoyance. Place à la discussion entre les partenaires sociaux quant aux modalités.

**FISCHER (Guy)**
*sénateur (Rhône)*
*CRC*

Réélu le 26 septembre 2004.

Vice-Président du Sénat ; a présidé les séances des 8, 19, 20, 22, 23, 29 janvier, 11 février, 4 mars, 27 avril, 6, 13 mai, 17, 21, 23, 30 juin, 1er, 5 juillet, 13, 14, 28 octobre, 9, 18, 23, 30 novembre, 2, 6, 7, 15 et 21 décembre 2004.

**NOMINATIONS**

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques de santé.

Membre suppléant de la Commission consultative appelée à émettre un avis sur la modification de la valeur du point de pension ; nouvelle nomination le 26 octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil de surveillance de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale le 26 octobre 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social le 11 février 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées le 26 mai 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la bioéthique le 9 juin 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la politique de santé publique le 9 juillet 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2005 le 18 novembre 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de programmation pour la cohésion sociale le 7 décembre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de résolution* tendant à faire respecter le pluralisme dans le cadre de la journée d'initiative parlementaire instituée par l'article 48 de la Constitution **[n° 153 (2003-2004)]** (19 janvier 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission parlementaire d'enquête sur les facteurs de risques et les conséquences sanitaires d'épidémies de légionellose mais également sur les moyens des services d'État à renforcer pour prévenir, contrôler et contenir tout risque d'exposition comme de contamination **[n° 154 (2003-2004)]** (19 janvier 2004) - **Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête parlementaire sur les causes et les conséquences sanitaires de l'épidémie de légionellose dans la Région Nord-Pas-de-Calais mais également sur les moyens, de toute nature, à mettre en oeuvre pour en prévenir tout nouveau risque à l'avenir **[n° 155 (2003-2004)]** (19 janvier 2004) - **Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de loi* tendant à instaurer des mesures d'urgence pour lutter contre les délocalisations **[n° 295 (2003-2004)]** (11 mai 2004) - **Aménagement du territoire - Economie et finances, fiscalité - Entreprises - Travail.**

*Proposition de loi* relative à l'autonomie de la personne, au testament de vie, à l'assistance médicalisée au suicide et à l'euthanasie volontaire **[n° 297 (2003-2004)]** (11 mai 2004) - **Famille - Justice - Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de loi constitutionnelle* relative aux modalités de convocation des sessions extraordinaires du Parlement et à leur objet **[n° 373 (2003-2004)]** (23 juin 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la présentation du rapport du Défenseur des Enfants devant le Parlement **[n° 47 (2004-2005)]** (27 octobre 2004) - **Famille - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'autonomie de la personne, au testament de vie, à l'assistance médicalisée au suicide et à l'euthanasie volontaire **[n° 89 (2004-2005)]** (1er décembre 2004) - **Famille - Justice - Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre les violences au sein des couples **[n° 95 (2004-2005)]** (3 décembre 2004) - **Famille - Justice - Police et sécurité - Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de loi* portant création d'un service public national décentralisé du logement et de l'habitat pour garantir le droit au logement pour tous et partout **[n° 98 (2004-2005)]** (4 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Economie et finances, fiscalité - Logement et urbanisme - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conditions de rétention et de placement en zone d'attente des mineurs étrangers **[n° 130 (2004-2005)]** (17 décembre 2004) - **Famille - Justice - Police et sécurité.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la politique de santé publique [n° 19 (2003-2004)]** - (13 janvier 2004) - **Discussion générale** (p. 204, 205) : déception de nombreux professionnels de santé. Lacunes du texte. Critique des orientations du texte. Département du Rhône. Dangers. Amendements proposés par le groupe CRC. Avec le groupe CRC, opposé à ce texte. - **Art. 1er** *(Art. L. 1411-1 à L. 1411-5 et L. 1413-1 du code de la santé publique - Politique de santé publique nationale)* (p. 221) : son amendement n° 275 : responsabilité de l'Etat dans la mobilisation des moyens ; rejeté. (p. 224) : avec le groupe CRC, favorable à l'amendement n° 182 de M. Gilbert Chabroux (prise en compte des populations les plus fragilisées par la politique de santé publique).

- **Suite de la discussion** (14 janvier 2004) (p. 236) : son amendement n° 279 : réduction des inégalités socio-professionnelles et géographiques ; rejeté. (p. 238, 239) : son amendement n° 280 : précision d'un accès aux soins libre et égal ; rejeté. (p. 242) : son amendement n° 274 : exigence d'une politique de formation initiale des intervenants au sein des objectifs de la politique de santé publique ; rejeté. (p. 251) : avec le groupe CRC, défavorable à l'amendement n° 62 de la commission (participation des régimes complémentaires d'assurance maladie à la Conférence nationale de santé). - **Art. 2** *(Art. L. 1411-10 à L. 1411-13 du code de la santé publique - Politique de santé publique régionale)* - **Art. L. 1411-11 du code de la santé publique** *(Mise en oeuvre d'un plan régional de santé publique pour réaliser dans chaque région les objectifs nationaux de santé publique)* (p. 263, 264) : son amendement n° 288 : programmes et actions pluriannuels dans la région pour l'accès à la prévention et aux soins des travailleurs précaires ; rejeté. (p. 265) : raisons de l'explosion du nombre des arrêts de travail. - **Art. L. 1411-13 du code de la santé publique** *(Composition de la conférence régionale de santé publique)* : Avec le groupe CRC, favorable à l'amendement n° 66 de la commission (prise en compte des décrets prévus pour la mise en oeuvre globale des dispositions de l'article 2). (p. 269) : son amendement n° 287 : suppression de la mention des représentants du conseil régional de l'ordre des médecins dans l'énumération des membres composant la conférence régionale de santé ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. L. 1411-13 du code de la santé publique** (p. 271) : avec le groupe CRC, votera contre l'amendement n° 12 du Gouvernement (possibilité pour le conseil régional de définir des objectifs particuliers à la région en matière de santé). - **Art. additionnel après l'art. 3** (p. 273, 274) : avec le groupe CRC, votera l'amendement n° 14 du Gouvernement (validation des modalités d'agrément des associations mettant en application la loi du 4 août 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé). - **Art. additionnels après l'art. 3 bis** (p. 276) : favorable à l'amendement n° 233 de Mme Hélène Luc (mise en place d'une rémunération pérenne des professionnels de santé libéraux participant volontairement à des permanences de soins). Rôle de la convention pour fixer des modalités de rémunération des professionnels de santé participant à des permanences de soins. Interrogation sur l'état du plan quinquennal "urgences" et le recrutement de médecins et infirmières. (p. 278) : son amendement n° 291 : abrogation de l'article de la loi de finances rectificative pour 2003 relatif à la réforme de l'AME ; rejeté. - **Art. 5** *(Art. L. 1411-14 à L. 1411-19 du code de la santé publique - Groupement régional de santé publique, GRSP)* (p. 283) : son amendement n° 292 : suppression ; rejeté. Problème de la démocratie sanitaire. - **Art. 6 A** *(Visite médicale au cours de la scolarité)* (p. 288) : avec le groupe CRC, votera contre l'amendement n° 15 du Gouvernement (suppression). - **Art. additionnel après l'art. 6** (p. 290) : son amendement n° 294 : prise en

charge par l'assurance maladie d'une visite médicale annuelle ; rejeté. - **Art. 10 A** *(Art. L. 1413-2 et L. 1413-3 du code de la santé publique - Missions et responsabilités de l'Institut national de veille sanitaire, InVS)* (p. 295) : son amendement n° 297 : attribution d'une base légale aux cellules interrégionales d'épidémiologie ; rejeté. - **Art. 10 C** *(Art. L. 1413-15 du code la santé publique - Organisation d'un système d'alerte)* (p. 299) : intervient sur l'amendement n° 79 de la commission (suppression de l'obligation pour les entreprises funéraires de signaler au représentant de l'Etat dans le département les menaces imminentes pour la santé de la population, ainsi que toute présomption sérieuse de menace sanitaire grave).

- **Suite de la discussion** (15 janvier 2004) - **Art. 15** *(Art. L. 1415-2, L. 1415-3, L. 1415-4, L. 1415-5 et L. 1415-6 du code de la santé publique - Création du groupement d'intérêt public « Institut national du cancer »)* - **Art. L. 1415-4 du code de la santé publique** *(Nomination du directeur général de l'INCa)* (p. 325) : avec le groupe CRC, votera l'amendement n° 223 de M. Gilbert Chabroux (composition du conseil d'administration de l'INCa). - **Art. 15 quater** *(Art. L. 3511-7 du code de la santé publique - Mesures favorisant le dépistage du cancer au bénéfice des personnes les moins favorisées)* (p. 327) : avec le groupe CRC, votera contre l'amendement n° 148 de M. Dominique Leclerc (suppression). - **Art. additionnel après l'art. 15 quater ou avant l'art. 16** (p. 328) : son amendement n° 304 : prise en charge par l'assurance maladie des substituts nicotiniques ayant pour but l'arrêt du tabac ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 17** (p. 340) : avec le groupe CRC, favorable à l'amendement n° 231 de M. Gilbert Chabroux (bouilleurs de cru). - **Art. additionnels avant l'art. 20** (p. 371) : favorable à l'amendement n° 315 de Mme Marie-Claude Beaudeau (recours à la faute inexcusable de l'employeur). - **Art. 20** *(Art. L. 1413-4 du code de la santé publique - Renforcement de la surveillance épidémiologique dans les milieux du travail)* (p. 375) : avec le groupe CRC, votera l'amendement n° 92 de la commission (amélioration de la collecte des informations relatives à la santé au travail par l'InVS et prise en compte de la transformation des "services de médecine du travail" en "services de santé au travail") modifié par le sous-amendement n° 355 de M. Gilbert Chabroux. - **Art. additionnels après l'art. 39** (p. 394) : insuffisance du plan de lutte contre la légionellose avec l'amendement n° 339 du Gouvernement (régime des systèmes d'aéroréfrigération). Avec le groupe CRC, votera l'amendement n° 339 précité. - **Art. 40** *(Art. L. 756-2 nouveau du code de l'éducation - Création d'un établissement public d'État d'enseignement et de recherche en santé publique)* (p. 395) : avec le groupe CRC, votera les amendements du Gouvernement n° 30 (élargissement du bénéfice de la formation aux agents de la fonction publique territoriale, à ceux du secteur privé ainsi qu'aux professionnels exerçant à titre libéral) et n° 31 (mission dans le domaine international de l'école des hautes études en santé publique). - **Art. 42** *(Art. L. 1121-1 à L. 1121-17 du code de la santé publique - Principes généraux de protection des personnes qui se prêtent à la recherche biomédicale)* (p. 398, 399) : souhait d'amélioration des droits et de la protection des personnes se prêtant aux recherches ainsi que des personnes sans alternative thérapeutique. Importance de la transparence de la recherche et de la protection individuelle des personnes. Son amendement n° 326 : suppression du paragraphe II prévoyant un statut dérogatoire pour les recherches non interventionnelles ; rejeté. (p. 402) : son amendement n° 327 : modalités de prise en charge thérapeutique des personnes atteintes de pathologie sans alternative thérapeutique exclues d'un essai pour des raisons étrangères à leur santé ; rejeté. (p. 405) : défavorable à l'amendement n° 39 du Gouvernement (suppression du texte prévoyant l'ouverture au public de l'accès à la base de données nationale). Son amendement n° 328 : suppression de la possibilité pour les promoteurs de la recherche de s'opposer à la diffusion de l'information ; retiré. - **Art. 43** *(Art. L. 1122-1 et L. 1122-2 du code de la santé publique - Règles de consentement de la personne se prêtant à une recherche biomédicale)* (p. 408) : défavorable à l'amendement n° 125 de la commission (suppression de la transmission des résultats individuels de la recherche). - **Art. 44** *(Art. L. 1123-1 à L. 1123-3 et L. 1123-6 à L. 1123-12 du code de la santé publique - Comités de protection des personnes)* (p. 412) : son amendement n° 330 : avis du comité de protection des personnes sur l'intelligibilité de l'information donnée au patient ; adopté. (p. 413) : son amendement n° 331 : constitution éventuelle d'un comité indépendant ; retiré. Son amendement n° 332 : évaluation des pratiques des comités de protection de personnes ; retiré. (p. 414) : avec le groupe CRC, défavorable à l'amendement n° 132 de la commission (précision). - **Art. additionnels après l'art. 51** (p. 420) : avec le groupe CRC, favorable à l'amendement n° 175 du Gouvernement (extension de l'obligation de formation à l'ensemble des professions de santé). - **Art. 52** *(Art. L. 2122-1 et L. 4151-1 du code de la santé publique - Examens de prévention durant et après la grossesse)* (p. 425) : défavorable à l'amendement n° 341 du Gouvernement (champ de compétences des sages-femmes). Interrogations sur la réglementation de la profession de sage-femme. - **Art. additionnels après l'art. 54** (p. 427) : défavorable aux amendements du Gouvernement n° 46 (intégration de la formation des sages-femmes dans l'article du code de l'éducation instaurant le numerus clausus pour la poursuite des études médicales), n° 48 (conditions d'exercice de la profession de sage-femme comme remplaçant - décret en Conseil d'Etat) et n° 47 (conditions d'accès à la formation de sage-femme). Avec le groupe CRC, vote contre l'amendement précité n° 46 du Gouvernement. - **Art. additionnels après l'art. 56** (p. 435) : avec le groupe CRC, votera contre l'amendement n° 57 du Gouvernement (prolongation de la période transitoire d'inscription des experts en accidents médicaux chargés des expertises pour les commissions régionales d'indemnisation). Avec le groupe CRC, votera pour l'amendement n° 213 du Gouvernement (clarification des préjudices indemnisables au titre de la solidarité nationale). (p. 436) : favorable à l'amendement n° 54 du Gouvernement (conséquences du transfert à l'ONIAM, de la réparation des accidents vaccinaux, de l'indemnisation des transfusés et hémophiles contaminés par le VIH et de l'indemnisation des victimes d'accidents corporels survenus dans le cadre de l'application de mesures sanitaires d'urgence).

- **Suite de la discussion** (19 janvier 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 14 (précédemment réservés)** (p. 462) : favorable à l'amendement n° 214 de M. Gilbert Chabroux (distribution d'eau potable gratuite dans les établissements scolaires et organisation d'une campagne annuelle d'éducation pour la santé sur les problèmes de nutrition à destination des élèves). (p. 467) : avec le groupe CRC, favorable à l'amendement n° 216 de M. Gilbert Chabroux (affichage sur l'emballage des produits alimentaires du nombre de calories, de la teneur en graisse et en chlorure de sodium). - **Art. 14 et annexe (précédemment réservés)** *(Approbation du rapport annexé relatif aux objectifs de santé publique 2004-2008)* (p. 512) : ses amendements n° 300 : détection de l'herpès ; et n° 301 : détection de l'herpès sur la population des quinze-trente ans ; rejetés. (p. 513, 514) : ses amendements n° 298 : renforcement des dépistages des pathologies auditives ; rejeté ; et n° 299 : prise en charge des déficiences auditives ; devenu sans objet. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 520, 521) : absence de traduction budgétaire et d'engagements sur le long terme. Conception de la prévention occultant les causes environnementales et sociales des risques sanitaires. Absence de la question de la santé scolaire. Déficit de mesures en faveur de la recherche. Avec le groupe CRC, votera contre le texte.

- **Projet de loi portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité** - *Deuxième lecture* **[n° 90 (2003-2004)]** - (23 janvier 2004) (p. 810) : au nom du Président du Sénat et du Sénat tout entier, souhaite la bienvenue à Mme Nicole Guedj, secrétaire d'Etat aux programmes immobiliers de la justice.

- **Projet de loi relatif à la régulation des activités postales [n° 410 (2002-2003)]** - (27 janvier 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 1er** (p. 899, 900) : soutient l'amendement n° 39 de Mme Marie-France Beaufils (présentation au Parlement d'un rapport sur le bilan de la déréglementation dans le secteur postal) ; rejeté. Incapacité du marché à produire du lien social.

Orientation purement libérale du projet de Constitution européenne. Destruction des solidarités sociales et territoriales nationales. Non-prise en compte des conséquences de la libéralisation des services publics en terme d'emploi et d'aménagement du territoire. - **Art. 1er** *(Service universel postal)* (p. 903) : observations sur les dysfonctionnements du service postal dans la région Rhône-Alpes. Attachement de la population au maintien des bureaux de poste de proximité. Inquiétude des usagers et des élus face à la modernisation. Exigence d'un service public permanent.

- **Projet de loi relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social [n° 133 (2003-2004)]** - (3 février 2004) - **Question préalable** (p. 1128, 1130) : soutient la motion n° 212 de M. Roland Muzeau tendant à opposer la question préalable ; rejetée. Transposition législative dans un projet de loi de deux accords issus de compromis. Objectifs du Gouvernement : enfermement du débat parlementaire et négation des partenaires sociaux. Souhait d'un renforcement des garanties de l'égal accès de tous les salariés à la formation. Rétablissement de l'obligation d'adaptation des salariés à leur poste de travail. Son opposition au volet "dialogue social". Risque de remise en cause des acquis sociaux. Affirmation par le Gouvernement de la primauté de l'accord d'entreprise. Conséquences sur l'articulation entre la loi et l'accord. Influence du MEDEF. Principe majoritaire. Amoindrissement du rôle des syndicats.

- **Suite de la discussion** (4 février 2004) - **Art. additionnel avant l'art. 34** (p. 1218, 1219) : favorable à l'amendement n° 164 de M. Roland Muzeau (introduction du principe d'une élection de représentativité dans toutes les branches).

- **Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées [n° 183 (2003-2004)]** - (1er mars 2004) - **Art. 24** *(Accessibilité des transports et de la voirie)* (p. 1825) : soutient l'amendement n° 385 de Mme Michelle Demessine (remplacement des termes "personne handicapée" par "personne en situation de handicap physique, sensoriel, mental ou psychique") ; rejeté. (p. 1826) : soutient l'amendement n° 386 de Mme Michelle Demessine (obligation de mise en place d'un équipement répondant aux exigences d'accessibilité à l'occasion des renouvellements de matériels des services de transports collectifs) ; devenu sans objet. Soutient l'amendement n° 387 de Mme Michelle Demessine (alignement des tarifs des transports spécialisés sur celui des transports en commun) ; adopté. (p. 1829) : soutient l'amendement n° 388 de Mme Michelle Demessine (prévision d'une date butoir pour la mise en place du plan d'accessibilité de la voirie) ; retiré. (p. 1831) : soutient l'amendement n° 389 de Mme Michelle Demessine (abaissement du seuil de création des commissions communales d'accessibilité à 5 000 habitants) ; adopté. (p. 1831, 1832) : soutient les amendements portant sur le même objet n° 391 et 390 de Mme Michelle Demessine (renforcement des attributions de la commission communale d'accessibilité) ; rejetés. - **Art. additionnels après l'art. 25** (p. 1835) : soutient l'amendement n° 392 de Mme Michelle Demessine (régime des centres de vacances adaptés pour enfants et adultes handicapés mentaux) ; rejeté. - **Art. additionnel après le titre IV ou avant l'art. 26** (p. 1837) : soutient l'amendement n° 412 de Mme Michelle Demessine (adaptation de l'information diffusée par les services publics aux différents types de handicaps sensoriels) ; rejeté. Exemple du pictogramme d'orientation créé par l'Union nationale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales, UNAPEI. Soutient l'amendement n° 414 de Mme Michelle Demessine (adaptation des informations diffusées par les services publics) ; rejeté. - **Art. 27** *(Art. L. 146-3 à L. 146-6 du code de l'action sociale et des familles - Maisons départementales des personnes handicapées)* (p. 1840, 1841) : soutient l'amendement n° 396 de Mme Michelle Demessine (mise en place d'antennes locales des maisons des personnes handicapées dans les CCAS et les CIAS) ; rejeté. Soutient l'amendement n° 397 de Mme Michelle Demessine (élargissement des missions des maisons départementales à la coordination des dispositifs et l'accompagnement des personnes) ; rejeté. (p. 1843) : le groupe CRC s'abstient sur le vote de l'amendement n° 78 de la commission (statut de groupement d'intérêt public, GIP, des maisons départementales des personnes handicapées). Incertitude sur les financements. (p. 1845, 1846) : soutient l'amendement n° 394 de Mme Michelle Demessine (composition et compétences des équipes pluridisciplinaires) ; rejeté. (p. 1847, 1848) : soutient l'amendement n° 395 de Mme Michelle Demessine (prise en compte par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, des choix exprimés par la personne, et motivation circonstanciée de la décision de refus) ; rejeté. Interrogation sur le financement de l'allocation de compensation. (p. 1851) : soutient l'amendement n° 399 de Mme Michelle Demessine (institution d'un défenseur des personnes en situation de handicap) ; devenu sans objet. - **Art. 29** *(Art. L. 241-5 à L. 241-11 du code de l'action sociale et des familles - Création des commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées)* : soutient l'amendement n° 405 de Mme Michelle Demessine (représentation des personnes handicapées au sein des commissions) ; rejeté. (p. 1856, 1857) : soutient les amendements de Mme Michelle Demessine n° 406 (formation unique de la commission pour les enfants et les adultes) et n° 407 (mise en place d'antennes locales) ; rejetés. (p. 1858, 1859) : soutient le sous-amendement n° 400 de Mme Michelle Demessine (attribution par la commission des droits de l'autonomie de la carte portant la mention "station debout pénible"), déposé sur l'amendement n° 428 du Gouvernement (coordination) ; adopté. (p. 1860, 1862) : soutient l'amendement n° 402 de Mme Michelle Demessine (obligation de proposition d'un choix d'orientation entre plusieurs solutions adaptées) ; devenu sans objet. Soutient les amendements de Mme Michelle Demessine n° 403 (délai de notification du rendez-vous devant la commission) ; rejeté ; et n° 404 (notification des voies de recours contre les décisions de la commission) ; adopté. - **Art. 30** *(Art. L. 121-4, L. 242-1, L. 242-2, L. 242-4 à L. 242-11, L. 242-14, L. 312-1, L. 243-1 à L. 243-3 du code de l'action sociale et des familles - Dispositions de coordination dans le code de l'action sociale et des familles)* (p. 1866) : le groupe CRC votera l'amendement n° 236 de M. Claude Estier (information des familles sur la possibilité offerte par l'amendement Creton de maintien d'un handicapé majeur dans l'établissement fréquenté à défaut de place dans une structure pour adulte). Nombre insuffisant d'établissements d'accueil pour adultes handicapés. - **Art. 32** *(Art. L. 122-32-1, L. 323-3, L. 323-10, L. 323-13, L. 832-2, L. 832-10 du code du travail - Dispositions de coordination dans le code du travail)* (p. 1868) : soutient l'amendement n° 408 de Mme Michelle Demessine (intégration de l'interaction environnementale dans la définition du travailleur handicapé) ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 32** (p. 1869, 1871) : soutient l'amendement n° 393 de Mme Michelle Demessine (accessibilité des bureaux et des techniques de vote quel que soit le type de handicap notamment physique, sensoriel, mental ou psychique) ; adopté. Problème de la mise en conformité des établissements pénitentiaires. Rupture d'égalité devant le service public de la justice : action judiciaire engagée par Marianne Bleitrach.

- **Souhaits de bienvenue à une délégation du Qatar** - (27 avril 2004) (p. 2590).

- **Modification de l'ordre du jour** - (19 mai 2004) (p. 3446) : protestation au sujet de la modification de l'ordre du jour. Difficulté des conditions de travail due au raccourcissement de délai entre les débats.

- **Projet de loi relatif aux assistants maternels et aux assistants familiaux [n° 201 (2003-2004)]** - (19 mai 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 1er** (p. 3448) : soutient l'amendement n° 47 de Mme Odette Terrade (référence explicite au rôle d'évaluation des besoins en professionnels qualifiés des commissions départementales de l'accueil des jeunes enfants) ; rejeté. - **Art. 5** *(Art. L. 421-2 à L. 421-5 nouveaux du code de l'action sociale et des familles - Définition du métier d'assistant familial et dispositions relatives à l'agrément des assistants maternels et des assistants familiaux)* (p. 3457) : soutient l'amendement n° 51 de Mme

Odette Terrade (financement du transfert des compétences aux départements) ; rejeté.

- **Suite de la discussion** (25 mai 2004) - **Art. 7** *(Art. L. 421-14 et L. 421-15 nouveaux du code de l'action sociale et des familles - Formation des assistants maternels et des assistants familiaux)* (p. 3475, 3476) : soutient l'amendement n° 56 de Mme Odette Terrade (détermination de la rémunération d'attente des assistants familiaux) ; rejeté. (p. 3477, 3478) : favorable à l'amendement n° 24 de Mme Gisèle Printz (validation de la formation selon des critères nationaux). - **Art. additionnels après l'art. 7** : soutient l'amendement n° 58 de Mme Odette Terrade (possibilité de validation des acquis de l'expérience pour les assistants maternels ou familiaux employés par une personne morale de droit public justifiant de cinq ans d'ancienneté) ; rejeté. (p. 3479) : soutient l'amendement n° 59 de Mme Odette Terrade (rapport sur les mesures envisageables pour favoriser la retraite à taux plein des assistants maternels et familiaux) ; rejeté. - **Art. 14** *(Art. L. 773-4 à L. 773-6 nouveaux du code du travail - Décret relatif aux indemnités d'entretien et aux fournitures et rémunération des assistants maternels ou des assistants familiaux pendant leur période de formation)* (p. 3487) : favorable à l'amendement n° 26 de Mme Gisèle Printz (fixation sur le plan national des indemnités et fournitures destinées à l'entretien de l'enfant). - **Art. 27** *(Art. L. 773-26 et L. 773-27 du code du travail - Nouvelle structure de rémunération et renforcement du régime de l'attente des assistants familiaux employés par des personnes morales de droit privé)* (p. 3498) : soutient l'amendement n° 62 de Mme Odette Terrade (fixation à 169 fois le SMIC horaire de la rémunération mensuelle minimale pour un seul enfant accueilli) ; rejeté. - **Art. additionnel avant l'art. 30** (p. 3503, 3504) : le groupe CRC votera l'amendement n° 18 de la commission (compensation par l'Etat des charges résultant de l'extension de compétences des départements).

- **Rappel au règlement** - (25 mai 2004) (p. 3509) : protestation contre les conditions de travail et la modification du calendrier de travail.

- **Projet de loi relatif à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées [n° 299 (2003-2004)]** - (25 mai 2004) - **Discussion générale** (p. 3521, 3524) : fragilité des mesures adoptées lors du bilan d'évaluation de la loi fondatrice de l'APA. Opposition à la conception de la solidarité nationale du Gouvernement. Favorable au report de l'examen du texte. Inquiétude sur les futures missions de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, CNSA. Absence de remise en phase des politiques publiques avec la démographie. Opposition au développement de l'assurance individuelle dépendance. Faiblesse des recettes espérées de la suppression d'un jour férié par rapport au budget du handicap. Ambiguïtés du statut et des missions de la CNSA. Interrogation sur les transferts de charges envisagés. Opposition des sénateurs du groupe CRC à ce texte.

- **Rappel au règlement** - (26 mai 2004) (p. 3552) : déplore les conditions de travail imposées par le Gouvernement.

- **Projet de loi relatif à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées [n° 299 (2003-2004)] (suite)** - (26 mai 2004) - **Art. 1er** *(Art. L. 116-3 et L. 121-6-1 du code de l'action sociale et des familles - Mise en place d'un dispositif de veille et d'alerte destiné à la protection des personnes âgées et handicapées)* (p. 3555) : défavorable à l'amendement n° 5 de la commission (suppression de la disposition visant les personnes sans domicile fixe). Avec le groupe CRC, ne votera pas les amendements de la commission des affaires sociales. (p. 3556, 3557) : son amendement n° 42 : association des structures au contact des personnes âgées et handicapées au recueil des informations relatives à ces personnes ; devenu sans objet. (p. 3558) : sous-estimation globale des besoins des personnes âgées. - **Art. additionnel avant l'art. 2** (p. 3559) : son amendement n° 43 : mise en place d'une nouvelle prestation de sécurité sociale liée à la perte d'autonomie ; rejeté. - **Art. 5** *(Adaptation des stipulations conventionnelles et des clauses contractuelles à la modification de la durée du travail liée à la création de la journée de solidarité)* (p. 3576) : recherche de la remise en cause de la durée du travail par voie législative. - **Art. 6** *(Application de la journée de solidarité dans les diverses fonctions publiques)* (p. 3578, 3579) : son amendement n° 48 : suppression ; devenu sans objet. - **Art. 7 A** *(Rapport au Parlement sur l'évaluation de l'allocation personnalisée d'autonomie)* (p. 3581) : avec le groupe CRC, votera contre l'amendement n° 12 de la commission (introduction d'un délai supplémentaire attribué au Gouvernement pour la remise du rapport d'évaluation de la loi de juillet 2001). - **Art. additionnel avant l'art. 7** (p. 3581) : son amendement n° 49 : prise en compte par le système de protection sociale d'un risque supplémentaire "handicap-incapacité-dépendance" ; rejeté. - **Art. 7** *(Création d'une Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, CNSA)* (p. 3582, 3583) : son amendement n° 50 : suppression ; devenu sans objet. (p. 3584) : intervient sur l'amendement de la commission saisie pour avis n° 27 (nouvelle rédaction en prenant en compte les limites des ressources de la CNSA) - **Art. 7 bis** *(Statut de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées)* (p. 3585) : son amendement n° 51 : suppression ; devenu sans objet. - **Art. 7 ter** *(Organes et missions de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées)* : son amendement n° 52 : suppression ; rejeté. - **Art. 8** *(Produits affectés à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie)* (p. 3593) : ses amendements n° 53 : quadruplement du montant de l'ISF ; n° 54 : augmentation du taux de la contribution due par les employeurs en contrepartie de la journée supplémentaire de travail ; et n° 55 : extension aux travailleurs indépendants, aux professions libérales et exploitants agricoles du paiement de la contribution de 0,3 % ; rejetés. - **Art. 9** *(Charges de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie pour l'année 2004)* (p. 3597) : son amendement n° 56 : suppression ; rejeté. - **Art. 10** *(Charges de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie à compter de l'année 2005)* (p. 3599) : son amendement n° 57 : suppression ; rejeté. - **Art. 11** *(Dispositions transitoires liées à la disparition du fonds de financement de l'allocation personnalisée d'autonomie)* (p. 3600) : son amendement n° 58 : suppression ; rejeté. - **Division et art. additionnels avant l'art. 12** (p. 3604) : avec le groupe CRC, votera contre les amendements de la commission n° 22 (division additionnelle), n° 24 (déduction fiscale des cotisations versées dans le cadre des contrats individuels d'assurance dépendance), n° 25 (déduction fiscale des cotisations versées par un descendant direct, dans le cadre d'un contrat individuel d'assurance dépendance souscrit au bénéfice de ses ascendants), n° 23 (réduction d'impôt sur le revenu pour les primes d'assurance dépendance) et n° 26 (exonération de cotisations sociales des contributions patronales destinées au financement de prestations dépendance). - **Art. 12** *(Modalités d'entrée en vigueur de la loi)* (p. 3609) : son amendement n° 59 : suppression ; rejeté. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3609, 3610) : avec le groupe CRC, votera contre ce texte. Détérioration du pacte de solidarité.

- **Proposition de loi modifiant les articles 1er et 2 de la loi n° 2003-6 du 3 janvier 2003 portant relance de la négociation collective en matière de licenciements économiques et relative au recouvrement, par les institutions gestionnaires du régime d'assurance chômage, des prestations de solidarité versées entre le 1er janvier et le 1er juin 2004 aux travailleurs privés d'emploi dont les droits à l'allocation de retour à l'emploi ont été rétablis [n° 334 (2003-2004)]** - (8 juin 2004) - **Question préalable** (p. 3868, 3870) : soutient la motion n° 1 de M. Roland Muzeau (tendant à opposer la question préalable) ; rejetée. Atteinte systématique aux droits des salariés. Politique inefficace économiquement et socialement injuste. Echec du Gouvernement dans le domaine de l'assurance chômage. Problématique des droits des "recalculés". - **Art. additionnels avant l'art. 1er** (p. 3874, 3875) : abrogation des dispositions touchant aux droits des salariés. Placement des syndicats de salariés dans une position basse de négociation. Renforcement de la position du patronat. Favorable à l'amendement n° 9 de M. Roland Muzeau (rétablissement de l'obligation pour l'employeur d'engager des négociations sur la réduction du

temps de travail préalablement à l'établissement d'un plan de sauvegarde de l'emploi). (p. 3878) : augmentation des profits réalisés par les sociétés cotées au CAC 40. (p. 3880) : favorable aux amendements identiques n° 3 de M. Gilbert Chabroux et n° 11 de M. Roland Muzeau (rétablissement de la distinction entre les phases successives de double consultation du comité d'entreprise en cas de licencement économique). Insécurité juridique liée aux accords de méthode dérogatoires. Légitime compétence du législateur pour poser les règles de droit commun. - **Art. 2** *(Récupération de prestations devenues indues)* (p. 3894, 3895) : soutient l'amendement n° 21 de M. Jack Ralite (restauration du régime des intermittents, à titre conservatoire, dans l'attente de la renégociation du protocole d'accord du 26 juin 2003 promise par le ministre de la culture) ; rejeté. Rejet par le MEDEF de toute renégociation de l'accord de juin 2003 : volonté d'abandonner le principe de la solidarité interprofessionnelle.

**- Projet de loi relatif à la bioéthique** - *Deuxième lecture* **[n° 116 (2003-2004)]** - (8 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 3910, 3912) : protestation à l'encontre du calendrier parlementaire. Approbation de l'incrimination du clonage reproductif. Propositions du groupe CRC visant à améliorer le texte. Désaccords fondamentaux fondant le rejet du texte : recherche sur l'embryon, clonage à visée scientifique et brevetabilité des éléments du corps humain. Risques engendrés par l'usage des caractéristiques génétiques d'une personne. Avec le groupe CRC, votera contre ce texte. - **Art. 1er AA** *(Art. L. 1412-1 à L. 1412-6 du code de la santé publique - Missions et statut du Comité consultatif national d'éthique, CCNE)* (p. 3917) : son amendement n° 49 : élargissement de la composition du CCNE à des représentants d'associations d'usagers du système de santé et de malades ; rejeté. (p. 3918, 3919) : son amendement n° 50 : organisation par le CCNE de journées d'éthique ouvertes au public ; adopté. - **Art. 1er A** *(Art. L. 1251-1, L. 1418-1 à L. 1418-8 et L. 1419-1 du code de la santé publique - Création de l'Agence de la biomédecine)* (p. 3927) : craintes concernant la transformation du statut du laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies en société anonyme. - **Art. additionnel après l'art. 1er B** (p. 3933) : avec le groupe CRC, votera l'amendement n° 34 de M. Bernard Cazeau (rapport d'information relatif aux évolutions en matière de bioéthique). - **Art. 3** *(Art. 16-11 du code civil, 223-8 et 226-7 du code pénal et L. 1131-1 et L. 1131-3 du code de la santé publique - Conditions de l'identification d'une personne par ses empreintes génétiques)* (p. 3936) : avec le groupe CRC, votera l'amendement n° 116 du Gouvernement (information de la famille par le patient atteint d'une anomalie génétique grave) modifié par le sous-amendement n° 125 de la commission. - **Art. additionnel avant l'art. 5** (p. 3938) : son amendement n° 56 : mention sur la carte vitale de l'expression de la volonté de son titulaire en matière de don d'organes ; rejeté. - **Art. 12 bis** *(Art. L. 611-17 à L. 611-20 et L. 613-2-1 du code de la propriété intellectuelle - Conditions de brevetabilité des éléments du corps humain)* (p. 3953) : ses amendements n° 61, 64, 65, 62, 63 et 66 : garanties à l'application du droit des brevets ; rejetés. - **Art. 15** *(Art. L. 16-4 du code civil - Interdiction du clonage reproductif)* (p. 3958) : avec le groupe CRC, votera l'amendement n° 37 de M. Bernard Cazeau (interdiction de faire naître un enfant qui ne serait pas directement issu des gamètes d'un homme et d'une femme). - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3983, 3984) : concomitance de débats riches et de divergences profondes. Avec le groupe CRC, votera contre le texte.

**- Projet de loi relatif au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières [n° 383 (2003-2004)]** - (5 juillet 2004) - **Art. additionnels avant le titre Ier** (p. 5152, 5153) : soutient l'amendement n° 231 de Mme Marie-France Beaufils (rapport sur l'évolution des prix de l'électricité et du gaz naturel) ; rejeté.

**- Projet de loi relatif à l'assurance maladie [n° 420 (2003-2004)]** - (24 juillet 2004) - **Art. 11** *(Art. L. 322-2, L. 322-4, L. 325-1 et L. 432-1 du code de la sécurité sociale - Création d'une contribution forfaitaire à la charge des assurés)* (p. 6035, 6036) : soutient les amendements de Mme Michelle Demessine n° 423 (suppression du I de l'article instituant une participation forfaitaire sur chaque acte à la charge des assurés sociaux), n° 435 (exclusion du champ d'application de la contribution forfaitaire des actes effectués par un médecin dans un établissement ou un centre de santé) et n° 434 (exclusion du champ d'application de la contribution forfaitaire des actes faisant suite à une hospitalisation) ; rejetés. (p. 6037) : soutient l'amendement n° 437 de Mme Michelle Demessine (charge d'une seule participation forfaitaire pour un assuré bénéficiant au cours d'une même journée de plusieurs actes médicaux effectués par un même professionnel) ; rejeté. (p. 6038, 6039) : soutient les amendements de Mme Michelle Demessine n° 424 (exonération des femmes enceintes de la participation forfaitaire), n° 425 (exonération des personnes bénéficiaires du minimum vieillesse de la participation forfaitaire), et n° 427 (exonération des étudiants de la participation forfaitaire) ; rejetés. (p. 6046) : favorable à l'amendement n° 435 de Mme Michelle Demessine (exclusion du champ d'application de la contribution forfaitaire des actes effectués par un médecin dans un établissement ou un centre de santé). Réflexion indispensable sur la récupération d'un euro. - **Art. additionnel après l'art. 11** (p. 6052) : soutient l'amendement n° 439 de Mme Michelle Demessine (suppression du forfait hospitalier) ; rejeté. - **Art. 12** *(Art. L. 161-31, L. 162-4-3 et L. 162-21 du code de la sécurité sociale - Accès des professionnels de santé aux informations détenues par les caisses d'assurance maladie et contrôle de l'utilisation de la carte Vitale)* (p. 6054, 6055) : soutient les amendements de Mme Michelle Demessine n° 441 (suppression) ; et n° 440 (suppression de l'apposition d'une photographie sur la carte Vitale) ; rejetés. (p. 6059) : coût de la mise en place de la nouvelle carte Vitale. - **Art. 13** *(Art. L. 162-1-14 du code de la sécurité sociale - Institution de pénalités financières en cas d'abus ou de fraude des professionnels, des établissements de santé et des assurés)* (p. 6061, 6062) : soutient l'amendement n° 443 de Mme Michelle Demessine (suppression) ; rejeté. - **Art. 14** *(Art. L. 162-1-15 du code de la sécurité sociale - Renforcement du contrôle des prescripteurs de transport ou d'arrêts de travail)* (p. 6067, 6068) : soutient l'amendement n° 447 de Mme Michelle Demessine (suppression) ; rejeté. (p. 6069) : soutient les amendements de Mme Michelle Demessine n° 448 et 449 (repli) ; rejetés. - **Art. 15 bis** *(Art. L. 162-4-4 du code de la sécurité sociale - Prolongation d'un arrêt de travail)* (p. 6074, 6075) : soutient l'amendement n° 458 de Mme Michelle Demessine (suppression) ; rejeté. - **Art. 16** *(Art. L. 133-4-1 du code de la sécurité sociale - Procédure de récupération de l'indu auprès des assurés)* (p. 6079) : soutient l'amendement n° 459 de Mme Michelle Demessine (suppression) ; rejeté. (p. 6080) : soutient les amendements de Mme Michelle Demessine n° 460 et 461 (repli) ; rejetés. (p. 6081) : avec le groupe CRC, vote contre les amendements de la commission n° 57 (rétablissement de la possibilité pour les caisses de procéder au recouvrement des indus notifiés aux assurés sociaux par prélèvement sur les prestations à venir) et n° 58 (suppression de la possibilité pour un assuré en situation de précarité, de demander la prise en charge de sa dette par le fonds d'action sanitaire et sociale de la caisse). - **Art. 18** *(Art. L. 162-17, L. 162-17-1-1, L. 162-17-4 et L. 162-17-8 du code de la sécurité sociale - Amélioration de la qualité de la visite médicale et du conditionnement des médicaments)* (p. 684) : soutient l'amendement n° 470 de Mme Michelle Demessine (encadrement de la publicité sur les médicaments) ; rejeté. - **Division et art. additionnels avant le titre Ier (précédemment réservés)** (p. 6094, 6095) : soutient les amendements de Mme Michelle Demessine n° 333 (insertion d'une division intitulée "Dispositions relatives à la politique de prévention des risques sanitaires") ; n° 335 (suivi de l'état de santé des jeunes) ; n° 338 (prise en charge par l'assurance maladie des substituts nicotiniques) ; n° 336 (conditions d'exercice propres à favoriser les pratiques de certaines fonctions et actes médicaux relevant de la politique de santé publique) ; et n° 334 (mise en place d'une visite médicale annuelle et gratuite pour toute personne assurée) ; rejetés. (p. 6099) : soutient l'amendement n° 339 de Mme Michelle Demessine (abrogation de l'article de la loi de finances rectificative pour 2003 relatif à la réforme de l'aide médicale d'Etat, AME) ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 4 (précédemment réservés)** (p. 6105, 6106) : soutient

les amendements de Mme Michelle Demessine n° 399 (élargissement des prérogatives de la médecine générale au domaine de la santé publique), n° 402 (couverture médicale du territoire), n° 400 (incitation des médecins libéraux à suppléer les services de médecine d'urgence), n° 398 (suppression du secteur 2 à honoraires libres pour les médecins libéraux et fermeture des lits privés dans l'hôpital public), et n° 401 (organisation d'un plan de couverture territoriale des besoins de santé) ; rejetés. - **Art. additionnels après l'art. 13 (précédemment réservés)** (p. 6114) : intervient sur les amendements de M. Gilbert Chabroux n° 172 (action spécifique de formation en faveur des travailleurs vieillissants) et n° 173 (rapport du Gouvernement sur les conditions d'emploi des seniors). - **Art. additionnel après l'art. 14 (précédemment réservé)** : soutient l'amendement n° 450 de Mme Michelle Demessine (suppression de la transmission aux services du contrôle médical des avis des médecins chargés par les employeurs de contrôler les arrêts de travail) ; rejeté. - **Art. additionnels avant l'art. 15 (précédemment réservés)** (p. 6115) : soutient les amendements de Mme Michelle Demessine n° 452 (réduction du nombre d'heures de travail dont doit justifier un salarié dont l'arrêt de travail se prolonge au-delà du sixième mois), n° 451 (augmentation du montant des indemnités journalières allouées dans le cadre de maladies non professionnelles), et n° 453 (indexation du montant des indemnités journalières sur le SMIC) ; rejetés. - **Art. additionnels avant l'art. 17 (précédemment réservés)** (p. 6116) : soutient l'amendement n° 469 de Mme Michelle Demessine (élaboration de la politique nationale du médicament par le Conseil national du médicament) ; rejeté. (p. 6117) : soutient les amendements de M. François Autain n° 462 (promotion des prescriptions en dénomination commune internationale), n° 463 (mention obligatoire sur le conditionnement des médicaments de la dénomination commune internationale des substances actives), n° 464 (clarification des notices des médicaments) ; rejetés. Soutient les amendements de Mme Michelle Demessine n° 467 (retrait de l'autorisation de mise sur le marché et de l'inscription sur la liste des produits remboursables d'un médicament considéré insuffisant), n° 466 (réforme de la procédure accélérée d'inscription sur la liste des médicaments remboursables), et n° 465 (coïncidence entre l'autorisation de mise sur le marché et le dépôt d'une demande d'inscription sur la liste des médicaments remboursables), n° 468 (création d'un fonds d'aide au développement de la recherche sur les maladies orphelines et les maladies tropicales) ; rejetés.

- **Rappel au règlement** - (14 octobre 2004) (p. 6687) : transmettra la demande de M. Jean-Pierre Sueur au président et au bureau du Sénat.

- **Projet de loi habilitant le Gouvernement à simplifier le droit [n° 343 (2003-2004)]** - (14 octobre 2004) - **Art. additionnel après l'art. 48 A** (p. 6728) : se réjouit de l'adoption à l'unanimité de l'amendement n° 178 de Mme Josiane Mathon (extension de la qualité de pupille de la nation aux enfants des élus décédés des suites d'une agression lors de l'exercice de leur mandat). Hommage au conseil municipal de Nanterre.

- **Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** - *Deuxième lecture* **[n° 346 (2003-2004)]** - (20 octobre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 1er quinquies** (p. 6892) : votera l'amendement n° 259 (prorogation de la période légale de congé maternité à hauteur du niveau de prématurité constatée de l'enfant) repris par M. Jean-Pierre Godefroy. (p. 6894) : votera l'amendement n° 436 de M. Jean-Pierre Godefroy (exonération des personnes handicapées de la participation forfaitaire d'un euro sur les consultations ou actes médicaux en lien avec la compensation de leur handicap). - **Art. 2 bis** *(Suppression des barrières d'âge pour l'attribution de la prestation de compensation)* (p. 6926, 6927) : favorable à l'amendement n° 415 de M. Jean-Pierre Godefroy (réduction des délais de mise en oeuvre du versement sans condition d'âge de la prestation de compensation). - **Art. 3** *(Art. L. 821-1 à L. 821-6, L. 821-9 du code de la sécurité sociale et art. L. 244-1 du code de l'action sociale et des familles - Assouplissement des conditions de cumul de l'allocation aux adultes handicapés et de son complément avec des revenus d'activité)* (p. 6929, 6930) : soutient l'amendement n° 360 de Mme Michelle Demessine (alignement du montant de l'AAH sur celui du SMIC) ; rejeté. (p. 6933) : soutient l'amendement n° 363 de Mme Michelle Demessine (évolution du montant de l'AAH différentielle de manière inversement proportionnelle à celle de l'aide au poste en fonction de la durée du travail en CAT) ; rejeté. (p. 6935) : favorable à l'amendement n° 360 de Mme Michelle Demessine (alignement du montant de l'AAH sur celui du SMIC).

- **Rappel au règlement** - (21 octobre 2004) (p. 7019) : fait part de son étonnement et de celui du groupe CRC devant le nouveau report de la conférence des présidents et les déclarations de M. Seillière au sujet de la discussion à venir du projet de loi Borloo-Larcher. S'indigne de l'intervention ouverte du patronat dans le débat parlementaire. Demande l'audition des partenaires sociaux par l'ensemble de la commission des affaires sociales.

- **Rappel au règlement** - (27 octobre 2004) (p. 7163) : organisation du travail parlementaire. Retombées de la session unique. Déplore l'attitude du Gouvernement sur le volet emploi du projet de loi de cohésion sociale.

- **Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (2 novembre 2004) - **Art. 26** *(Art. L. 322-4-8 du code du travail - Contrat initiative-emploi)* (p. 7401, 7404) : soutient l'amendement de M. Roland Muzeau n° 414 (suppression) ; rejeté. Nouvelle architecture inacceptable des contrats aidés dans le secteur marchand. Absence d'efficacité attendue de la fusion des dispositifs d'insertion existants sous le label unique de contrats initiative-emploi, CIE. Absence de certitude quant aux publics concernés en priorité, la durée de travail hebdomadaire et la rémunération. Conception univoque de la sécurisation en matière du droit du travail. Pérennisation des effets d'aubaine pour les employeurs. Soutient les amendements de M. Roland Muzeau n° 415 (ouverture d'un droit à la formation et à l'accompagnement aux titulaires d'un CIE) ; n° 416 (obligation pour l'employeur de rembourser l'aide et les exonérations perçues s'il n'a pas satisfait à son obligation de formation) ; et n° 417 (requalification du CIE en CDI au-delà de deux renouvellements et obligation pour l'employeur de respecter un délai de carence entre la fin d'un CIE et l'embauche sur un même poste avec un CIE) ; rejetés. - **Art. 27** *(Art. L. 322-4-14, L. 322-4-9 et L. 322-4-16 du code du travail - Mesures de coordination)* (p. 7408) : soutient l'amendement n° 418 de M. Roland Muzeau (suppression) ; rejeté. Ambiguïté de la distinction entre secteurs marchand et non marchand qui détermine le champ d'application des contrats aidés. Rapport du CES du 31 août 2004. Incohérence des dispositions relatives à la formation, facultative dans le secteur marchand, et obligatoire dans le secteur non marchand. Inégale mise en oeuvre de la cohésion sociale. Contradiction dans la volonté d'aider des personnes à sortir de l'exclusion en leur offrant des contrats précaires et une rémunération aléatoire de la formation. - **Art. 30** *(Art. L. 262-6-1, L. 262-12-1, L. 262-38, L. 262-48 et L. 522-18 du code de l'action sociale et des familles - Maintien des droits garantis au titre du RMI pour les bénéficiaires du contrat d'avenir)* (p. 7430) : soutient l'amendement n° 427 de M. Roland Muzeau (suppression) ; rejeté. "Marché de dupes" en dépit d'un apparent renforcement de la cohésion sociale. Pérennisation du maintien dans la précarité. - **Art. 32** *(Art. L. 422-1 et L. 432-4-1-1 du code du travail - Extension du champ de compétences des représentants du personnel aux contrats d'avenir)* (p. 7433) : soutient l'amendement n° 428 de M. Roland Muzeau (suppression) ; rejeté.

- **Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2005 [n° 53 (2004-2005)]** - (16 novembre 2004) - **Discussion générale** (p. 7958, 7960) : étatisation et privatisation du système de protection sociale. Economies réalisées au détriment des assurés. Accroissement du déficit sous le Gouvernement actuel. Choix de la maîtrise comptable sous couvert de la maîtrise médicalisée. Exemple des affections de longue durée. Fermeture d'établissements de soins.

Conséquences néfastes du plan « hôpital 2007 ». Fixation irréaliste de l'ONDAM. Poursuite de la politique d'individualisation de la prise en charge de la petite enfance. Financiarisation de la soulte de EDF et de GDF. Danger pour les comptes de la CNAV. Objectif de suppression de 300 000 postes de fonctionnaires. Remise en cause du système solidaire de sécurité sociale et démantèlement de l'ordre public national. Le groupe CRC votera contre le projet de loi. - **Question préalable** (p. 7975, 7977) : soutient la motion n° 137 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat tendant à opposer la question préalable ; rejetée. Caractère profondément technique du texte. Caractère trop limité du débat en résultant. Rappel de la conception générale des lois de financement de la sécurité sociale. Absence de progrès en matière de démocratie sociale. Impossibilité pour la représentation nationale de jouer un rôle réel d'impulsion. Conséquences financières du texte pour les Français. Dégradation du lien entre la population et le système de protection sociale. Appel à une autre réforme visant la qualité des soins, l'égalité entre les assurés, l'universalité des prestations et la solidarité. Le groupe CRC recommande l'adoption de la motion. - **Art. additionnels avant l'art. 2** (p. 7981) : le groupe CRC votera l'amendement n° 104 de M. Bernard Cazeau (suppression de l'élargissement de l'assiette de la CSG et de la CRDS pour les salariés et les chômeurs et des augmentations de CSG sur les retraites imposables). (p. 7982) : son amendement n° 141 : élargissement des ressources de la protection sociale ; rejeté. Mise à contribution des revenus financiers des entreprises. (p. 7982, 7983) : son amendement n° 139 : modulation des cotisations sociales patronales selon le ratio masse salariale/valeur ajoutée de l'entreprise ; rejeté. Son amendement n° 140 : modulation de la contribution des entreprises en matière de financement des prestations familiales ; rejeté. Son amendement n° 142 : modulation des cotisations sociales des entreprises ; rejeté. Son amendement n° 143 : suppression des dispositions de l'article L. 241-13 du code de la sécurité sociale relatives à la réduction dégressive des cotisations sur les salaires ; rejeté. - **Art. additionnels avant l'art. 3** (p. 7991) : le groupe CRC votera l'amendement n° 108 de M. Claude Domeizel (suppression de la journée de solidarité). - **Art. 3** *(Art. 13 de la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées - Mesures garantissant la continuité des missions de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie)* (p. 7992, 7993) : importance de cet article. Demande de clarification sur les responsabilités respectives de la CNSA, de l'assurance maladie et des collectivités territoriales. Préférence pour une intégration de la perte d'autonomie dans le champ de la sécurité sociale. - **Art. additionnel après l'art. 5 ou avant l'art. 6** (p. 7999) : son amendement n° 148 : suppression du forfait hospitalier ; rejeté. - **Art. 31** *(Objectifs de dépenses révisés pour 2004)* (p. 8003) : le groupe CRC ne votera pas l'article. Dérive des comptes sociaux provoquée par l'insuffisance des ressources. - **Art. 33** *(Art. L. 174-2, L. 174-2-1 et L. 174-18 du code de la sécurité sociale et article 33 de la loi n° 2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la sécurité sociale pour 2004 - Facturation par les établissements de santé aux caisses d'assurance maladie)* (p. 8005) : son amendement n° 200 : suppression ; rejeté. - **Art. 35** *(Fixation des plafonds d'avance de trésorerie pour 2005)* (p. 8007) : analyse des besoins des régimes sociaux.

- **Suite de la discussion** (17 novembre 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 6** (p. 8038) : son amendement n° 145 : suppression de la la Haute Autorité de santé ; rejeté. - **Art. additionnels avant l'art. 6 ou avant l'art. 11 ou avant l'art. 15 quater** (p. 8046) : son amendement n° 149 : suppression de la contribution d'un euro instituée par la réforme de l'assurance maladie ; adopté. - **Art. additionnels avant l'art. 6** (p. 8049) : ses amendements n° 147 : exonération de la taxe sur les salaires en faveur des établissements publics de santé ; et n° 146 : perception de la TVA à taux réduit sur les travaux d'équipement effectués dans l'enceinte des établissements hospitaliers ; rejetés. - **Art. 6** *(Art. L. 162-26 du code de la sécurité sociale, articles 24, 25 et 33 de la loi n° 2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la sécurité sociale pour 2004, article 36 de la loi n° 2004-810 du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie et art. L. 4311-13 du code de la santé publique - Tarification à l'activité)* (p. 8051) : ses amendements n° 151 : suppression ; et n° 152 : suppression du I relatif aux règles de prise en charge et de fixation du tarif des consultations réalisées à l'hôpital public et dans les établissements de santé privés à but non lucratif ; rejetés. (p. 8052) : son amendement n° 153 : suppression du II prévoyant l'établissement par le directeur de l'ARH d'une liste des établissements de santé pour lesquels l'assurance maladie prend en charge les dispositifs médicaux ; rejeté. (p. 8053) : ses amendements n° 154 : suppression du II bis prévoyant la conformité des prestations hospitalières au processus de convergence tarifaire ; n° 155 : suppression du III rectifiant le calendrier de mise en oeuvre de la T2A ; n° 156 : suppression du IV prévoyant la suppression de la mention au rapport d'activité de la commission d'évaluation des produits et prestations ; et n° 157 : suppression du V sur la situation des aides opératoires bénévoles ; rejetés. - **Art. 6 bis** *(Art. L. 161-39 du code de la sécurité sociale - Information de la Haute Autorité de santé)* (p. 8056) : son amendement n° 158 : suppression ; rejeté. - **Art. 7** *(Art. 33 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2004 - Avances de trésorerie aux établissements privés et aux professionnels exerçant à titre libéral dans ces établissements)* (p. 8058) : son amendement n° 160 : suppression ; rejeté. - **Art. additionnel avant l'art. 11** (p. 8067) : son amendement n° 167 : exonération de la participation d'un euro en faveur des bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés ; devenu sans objet. - **Art. 11** *(Art. L. 322-3 du code de la sécurité sociale - Exonération du ticket modérateur pour les consultations de prévention destinées aux élèves de cinquième)* : Place réduite de la prévention dans ce texte. (p. 8068) : dépistage du cancer du sein et des cancers de la peau. - **Art. 15 ter** *(Art. L. 141-1 du code de la sécurité sociale - Extension du domaine de l'expertise médicale)* (p. 8078) : opposition du groupe CRC aux dispositions renforçant les contrôles des assurés sociaux ainsi que les sanctions applicables. Pression des entreprises sur leurs salariés. - **Art. 15 quater** *(Art. L. 711-7 du code de la sécurité sociale - Contribution forfaitaire due par les assurés)* (p. 8079) : son amendement n° 184 : suppression ; rejeté.

- **Suite de la discussion** (18 novembre 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 19 (précédemment réservés)** (p. 8165, 8166) : soutient l'amendement n° 186 de Mme Michelle Demessine (propositions par les médecins du travail des mesures préventives nécessaires face aux risques professionnels) ; rejeté. - **Art. 24 A** *(Art. L. 122-26 du code du travail - Allongement de la durée du congé de maternité en cas de naissance prématurée)* (p. 8168) : avec le groupe CRC, défavorable aux amendements identiques n° 24 de la commission et de la commission des finances saisie pour avis n° 36 (suppression). - **Art. 26** *(Prise en charge par la Caisse nationale d'allocations familiales, CNAF, des majorations de pension pour enfants)* (p. 8172) : son amendement n° 198 : suppression ; rejeté. - **Art. 28** *(Art. 18 et 19 de la loi n° 2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz - art. L. 135-6, L. 135-7, L. 135-7-1, L. 135-7-2 et L. 135-8 du code de la sécurité sociale - Modalités de versement de la soulte due par la Caisse nationale des industries électriques et gazières, CNIEG, en contrepartie de son adossement à la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés, CNAVTS)* (p. 8177) : intervient sur l'article. Difficultés soulevées par la contribution exceptionnelle versée aux caisses pour la reprise des agents des industries électrique et gazière dans le cadre de la privatisation d'EDF-GDF. - **Art. 29** *(Régime de retraite anticipée des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers relevant de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales, CNRACL)* (p. 8183) : intervient sur l'article. Conséquences des transferts de personnels à la CNRACL et avenir financier de cette caisse. - **Art. additionnels après l'art. 29** (p. 8188) : problèmes soulevés par l'amendement n° 56 de M. Nicolas About (encadrement du dispositif de majoration des pensions de retraite outre-mer à l'égard des futurs bénéficiaires). Avec le groupe CRC, défavorable à l'amendement précité. (p. 8192) : soutient l'amendement n° 199 de Mme Evelyne Didier (création d'une agence nationale pour la garantie des droits des mineurs) ; rejeté. - **Art. 1er quinquies (précédemment réservé)** *(Rapport sur la situation du fonds de financement des*

*prestations sociales agricoles)* (p. 8203) : intervient sur l'article. Désengagement de l'Etat. - **Art. additionnels après l'art. 11 (précédemment réservés)** (p. 8211, 8212) : son amendement n° 178 : obligation pour le laboratoire pharmaceutique de procéder à la demande de l'inscription de son médicament sur une liste de produits remboursables ; rejeté. (p. 8212, 8813) : ses amendements n° 176 : retrait de l'AMM ; n° 180 : réforme de la procédure accélérée d'inscription sur la liste des médicaments remboursables pour les médicaments rendant un service médical particulier ; n° 181 : prise en charge par l'assurance maladie d'un médicament bénéficiant d'une AMM et d'une inscription sur la liste des médicaments et spécialités remboursables ; rejetés ; n° 177 : exonération de la contribution forfaitaire en faveur des prestations fournies dans le cadre de la prévention du cancer ; devenu sans objet. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 8222, 8223) : mesures de restriction, de sanction et de contrôle au détriment des propositions de financement du groupe CRC. Dépassement certain de l'ONDAM. Avec le groupe CRC, votera contre ce texte.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Anciens combattants**

- (4 décembre 2004) (p. 9096, 9098) : budget répondant aux mesures passées mais sans disposition nouvelle. Absence de revalorisation de la retraite du combattant et du plafond de la rente mutualiste. Réforme non satisfaisante du rapport constant. Soin des psychotraumatismes de guerre. Indemnisation de tous les orphelins de victimes de la barbarie nazie. Diminution du personnel de l'ONAC. Situation des veuves de combattants. Baisse des crédits dédiés à la mémoire. Revendications relatives à la campagne double et à l'indemnisation des incorporés de force dans les organisations paramilitaires allemandes. Interrogation sur le droit à réparation pour les victimes d'irradiations nucléaires. Inquiétude quant à la disparition éventuelle du secrétariat d'État aux anciens combattants. Banalisation des mesures sociales à destination des anciens combattants. Le groupe CRC votera contre ce budget. - **Art. 72 quater** *(Réforme du mode de revalorisation de la valeur du point d'indice de la pension militaire d'invalidité)* (p. 9105) : réforme non satisfaisante du rapport constant. - **Art. additionnels après l'art. 72 quater** (p. 9106) : favorable à l'amendement n° II-25 de Mme Gisèle Printz (pérennisation de l'ONAC). (p. 9106, 9107) : son amendement n° II-31 : revalorisation de la retraite du combattant ; irrecevable (article 40 de la Constitution). Son amendement n° II-30 : relèvement du plafond de la rente mutualiste ; irrecevable (article 40 de la Constitution). (p. 9108) : intervient sur l'amendement n° II-29 de Mme Gisèle Printz (non distinction entre les orphelins de victimes déportées et ceux de victimes mortes sur le territoire national). Interprétation restrictive des textes dans le traitement actuel des dossiers. Son amendement n° II-32 : abaissement de l'âge nécessaire pour bénéficier d'une demi-part supplémentaire sur le revenu imposable ; rejeté.

**Travail, santé et cohésion sociale - II. - Santé, famille, personnes handicapées et cohésion sociale**

- (6 décembre 2004) (p. 9127) : décalage entre les déclarations et la réalité. Interrogation sur le financement de la prise en charge des personnes âgées. (p. 9128) : charge de la maladie d'Alzheimer pour les familles.

**- Projet de loi portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés [n° 356 (2003-2004)]** - (16 décembre 2004) - **Discussion générale** (p. 9825, 9827) : le groupe CRC votera les articles améliorant les conditions d'indemnisation et d'intégration. Dispositions insatisfaisantes du texte. Importance du travail restant à faire en matière de réhabilitation. Son expérience sur le terrain. Double langage du Gouvernement. Refus de voter le projet de loi malgré son soutien envers les personnes rapatriées et harkies. - **Art. 1er** *(Reconnaissance de la Nation)* (p. 9855) : favorable à l'amendement n° 34 de Mme Gisèle Printz (remplacement du mot "événements" par l'expression "guerre et des combats"). Le groupe CRC ne votera pas l'article 1er. - **Art. 1er bis** *(Hommage aux populations civiles victimes de la guerre d'Algérie)* (p. 9859, 9860) : le groupe CRC est favorable à l'amendement n° 36 de M. Claude Domeizel (suppression de la référence à la commémoration du 5 décembre). Propose le 19 mars. (p. 9861) : rappel des exactions commises par l'OAS à l'encontre des militaires français et de la population civile. - **Art. 6** *(Indemnisation d'exilés politiques salariés du secteur privé)* (p. 9878) : le groupe communiste vote contre l'article 6. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 9880) : subsistance d'un désaccord sur le choix du terme "événements" et sur la date de la commémoration retenue.

**FLANDRE (Hilaire)**
*sénateur (Ardennes)*
*UMP*

Décédé le 18 octobre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan jusqu'au 18 octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil national de l'information statistique.

Membre de la mission commune d'information "La France et les Français face à la canicule : les leçons d'une crise".

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Rapport d'information*, fait au nom de la commission des affaires économiques : Russie - mission de la délégation des Affaires économiques **[n° 161 (2003-2004)]** (21 janvier 2004) - **Affaires étrangères et coopération.**

*Rapport d'information*, fait au nom de la mission commune d'information : La France et les Français face à la canicule : les leçons d'une crise **[n° 195 (2003-2004)]** (3 février 2004) - **Entreprises - Environnement - Pouvoirs publics et Constitution - Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

## INTERVENTIONS

**- Débat sur les travaux d'une mission d'information commune « La France et les Français face à la canicule»** - (10 février 2004) - rapporteur de la mission d'information commune (p. 1415, 1417) : conséquences de la canicule sur l'économie française. Limites du système agricole et du secteur de l'énergie face à des conditions climatiques extrêmes. Contraintes inhabituelles dans les secteurs de l'industrie, du

transport ferroviaire, du tourisme, du commerce et de la distribution.

**FLOSSE (Gaston)**
*sénateur (Polynésie française)*
*UMP*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique portant statut d'autonomie de la Polynésie française et du projet de loi complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française le 15 janvier 2004.

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi organique portant statut d'autonomie de la Polynésie française** - *Commission mixte paritaire* **[n° 169 (2003-2004)]** - (29 janvier 2004) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 170 (2003-2004)** (p. 1044, 1045) : avancées statutaires essentielles. Remerciements au Président de la République, au Gouvernement et aux commissions des lois. Souhait de la Polynésie de rester un bon élève de la République. Sens du devoir et de l'intérêt national. Franchissement réussi des étapes prévues dans la loi d'orientation de 1994. Préparation de la charte de Tahiti Nui 2015. Réaffirmation du refus de l'indépendance.

- **Projet de loi complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française** - *Commission mixte paritaire* **[n° 170 (2003-2004)]** - (29 janvier 2004) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi organique n° 169 (2003-2004).**

**FONTAINE (Nicole)**
*ministre déléguée à l'industrie*
*(jusqu'au 30 mars 2004)*

## INTERVENTIONS

- **Proposition de loi portant création de l'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs et diverses dispositions relatives aux mines [n° 356 (2002-2003)]** - (22 janvier 2004) - **Discussion générale** (p. 757, 759) : pérennisation des droits sociaux des mineurs. Favorable à une adoption rapide de ce texte. Simplification des structures du groupe Charbonnages de France. Evaluation des missions qui devront être poursuivies après la dissolution du groupe. Indemnisation des dommages d'origine minière. (p. 767) : réponse aux interrogations concernant : les décrets d'application, la protection sociale des mineurs, les indemnisations des dommages liés à l'effondrement des sols et les règles d'urbanisme applicables dans les régions minières. - **Art. 1er** *(Création de l'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs)* (p. 768) : demande le retrait des amendements de M. Daniel Eckenspieller n° 1 (maintien du régime de retraite spécifique des anciens employés des mines de potasse) et n° 2 (coordination). - **Art. 2** *(Compétences de l'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs)* (p. 769) : s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Yves Coquelle (statut juridique garanti aux agents des mines). - **Art. 4** *(Conseil d'administration de l'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs)* (p. 771) : s'oppose à l'amendement n° 4 de M. Yves Coquelle (élargissement aux représentants des communes minières et des organisations syndicales). - **Art. additionnels après l'art. 4** : s'oppose aux amendements analogues n° 5 de M. Yves Coquelle et n° 8 de M. Jean-Pierre Masseret (conclusion de conventions pour le relogement des agents miniers). - **Art. additionnels avant l'art. 9** (p. 772) : s'oppose aux amendements identiques n° 6 de M. Yves Coquelle et n° 9 de M. Jean-Pierre Masseret (réévaluation des pensions minières liquidées après 1987). - **Art. 11** *(Art. 146 du code minier - Dissolution de Charbonnages de France)* (p. 773) : s'oppose à l'amendement n° 10 de M. Jean-Pierre Masseret (fixation de la date de dissolution). - **Art. additionnels après l'art. 22** (p. 776, 777) : s'oppose aux amendements de M. Jean-Pierre Masseret n° 11 (définition réaliste du sinistre minier), n° 12 (prise en compte de la reconstruction à neuf dans l'indemnisation des immeubles ayant subi des dommages d'origine minière) et n° 13 (remise à niveau des habitations ayant subi les conséquences d'un affaissement minier supérieur à 1 %). - **Division et art. additionnels après l'art. 22** (p. 778, 779) : sur les amendements de M. Jean-Pierre Masseret, demande le retrait des n° 14 (mise en oeuvre des mesures de surveillance des risques miniers) et n° 15 (élargissement des missions de l'Agence de prévention et de surveillance des risques miniers), oppose l'article 40 de la Constitution au n° 17 (compensation des pertes de ressources fiscales liées à l'établissement d'un plan de prévention des risques miniers), s'oppose aux n° 18 (transposition du droit de délaissement aux propriétés comprises dans le périmètre d'un plan de prévention des risques miniers) et n° 20 (maintien de l'existence d'une police des mines) et estime le n° 16 (prise en charge des travaux de réparation des dommages causés aux bâtiments communaux, aux voiries et aux réseaux d'assainissement) satisfait par les dispositions du code minier.

- **Projet de loi relatif à la régulation des activités postales [n° 410 (2002-2003)]** - (27 janvier 2004) - **Discussion générale** (p. 865, 867) : transposition de deux directives européennes. Objectif de conciliation du service universel postal et de l'ouverture progressive à la concurrence. Impact du développement de l'économie numérique. Contentieux avec la Commission européenne au sujet du dispositif français actuel de régulation. Souci d'assurer la bonne fourniture par La Poste du service universel. Définition d'un régime juridique et de conditions d'exercice clairs pour les autres concurrents. Proposition de création d'un régulateur indépendant. Nouvelle répartition des pouvoirs entre le régulateur et le ministre. Prévision d'un rapport au Parlement sur le financement du service universel. Pouvoirs donnés à l'autorité de régulation des télécommunications et des postes, ARTP. Contrat de plan entre le Gouvernement et La Poste. Poursuite de la modernisation du secteur postal. (p. 888, 890) : importance du service universel. Problème de l'accès des concurrents aux infrastructures postales essentielles. Importance de l'amendement créant un établissement de crédit postal. Approbation de l'analyse de la commission des finances. Evolution européenne du secteur postal. Accessibilité et régulation tarifaire. Engagement du Gouvernement en faveur de la modernisation. Prise en compte des inquiétudes manifestées. Attention du Gouvernement au financement du service universel. Problème de la présence postale. Attachement du Gouvernement à la concertation et au dialogue. Objet du concept d'accessibilité. Contribution de La Poste à la politique d'aménagement du territoire. Expérimentations en cours. Souci d'assurer un service universel moderne et financier d'une qualité renforcée. Effets de l'élargissement des services financiers. Engagement d'un

important programme de modernisation de La Poste. - **Exception d'irrecevabilité** (p. 893) : s'oppose à la motion n° 33 de M. Paul Loridant tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité. - **Question préalable** (p. 896, 897) : s'oppose à la motion n° 31 de Mme Marie-France Beaufils tendant à opposer la question préalable. Son combat pour la défense du service public. Souci du Gouvernement de préserver la mission du service universel postal. Préparation de La Poste à la concurrence. Evolution conduite en concertation avec les acteurs. Volonté du Gouvernement de maintenir un service public de qualité et de proximité. - **Art. additionnels avant l'art. 1er** (p. 898) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 36 (mission d'aménagement du territoire de La Poste et France Télécom - suspension des fermetures de bureaux de poste jusqu'au 30 juin 2006) et n° 37 (mission d'aménagement du territoire de La Poste et de France Télécom - suspension des fermetures de bureaux de poste en milieu rural jusqu'au 30 juin 2006). (p. 899) : s'oppose à l'amendement n° 38 de Mme Marie-France Beaufils (affirmation du caractère essentiel des services publics postaux au développement économique et social et à l'aménagement du territoire). (p. 900) : s'oppose à l'amendement n° 39 de Mme Marie-France Beaufils (présentation au Parlement d'un rapport sur le bilan de la déréglementation dans le secteur postal). (p. 901) : s'oppose à l'amendement n° 40 de Mme Marie-France Beaufils (définition des principes organisant l'activité du service public de La Poste). (p. 902) : s'oppose aux amendements portant sur le même objet n° 41 et 42 de Mme Marie-France Beaufils (suppression de la référence au service universel postal dans la législation). - **Art. 1er** *(Service universel postal)* (p. 905) : mise à jour indispensable du code des postes et télécommunications. (p. 907) : s'oppose aux amendements identiques n° 43 de Mme Marie-France Beaufils et n° 98 de M. Pierre-Yvon Trémel (suppression). (p. 908, 909) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 44 (suppression de la modification de l'intitulé du chapitre Ier du livre Ier du code des postes et télécommunications), n° 45 (maintien du titre du chapitre Ier dans sa rédaction initiale) et n° 46 (intitulé du chapitre Ier). (p. 910, 911) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 47 (suppression des alinéas relatifs aux envois postaux) et n° 48 (élargissement du domaine réservé aux envois de livres, journaux, catalogues et périodiques). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 99 de M. Pierre-Yvon Trémel (précision sur la nature des envois postaux). S'oppose à l'amendement n° 49 de Mme Marie-France Beaufils (intégration dans le code des postes et télécommunications de la notion de péréquation tarifaire). (p. 915, 916) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 50 (suppression des dispositions relatives aux limites du secteur réservé de La Poste), n° 51 (suppression de l'avis de l'autorité de régulation des télécommunications et des postes), n° 52 (suppression de la fixation par décret des caractéristiques de l'offre du service universel) et n° 53 (suppression des dispositions relatives à la restriction du domaine réservé à compter du 1er janvier 2006). S'oppose aux amendements de M. Pierre-Yvon Trémel n° 100 (suppression de la fixation par décret des caractéristiques de l'offre du service universel), n° 102 (suppression de la limitation du tarif de base à un euro), n° 103 (inclusion de tous les envois recommandés prescrits par un texte légal ou réglementaire dans le domaine réservé de La Poste), n° 104 (suppression de la dérogation au régime général des services réservés) et demande le retrait de l'amendement n° 101 (extension du service réservé au publipostage). S'oppose aux amendements de M. Gérard Delfau n° 129 (inclusion dans le domaine réservé de La Poste des envois recommandés utilisés dans le cadre de procédures administratives ou juridictionnelles) et n° 125 (suppression de la dérogation au régime général des services réservés). Sur les amendements de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 20 (remplacement du mot "télécommunications" par l'expression "communications électroniques") et accepte les amendements n° 2 (suppression de la limitation du service réservé à compter du 1er janvier 2006), n° 3 (rédaction) et n° 4 (exclusion des envois de livres, catalogues, journaux et périodiques du secteur réservé à La Poste et inclusion des envois recommandés utilisés dans le cadre de procédures administratives ou juridictionnelles).

- **Suite de la discussion** (28 janvier 2004) (p. 930) : favorable à une présence postale partout sur le territoire. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 97 de M. Pierre Hérisson (fixation par décret des règles d'accessibilité et inclusion dans le contrat de plan des modalités d'emploi du Fonds national de péréquation territoriale). (p. 934) : étude en cours sur les possibilités d'abondement du Fonds postal national de péréquation territoriale. Développement des points poste et des agences communales. (p. 935, 936) : demande le retrait de l'amendement n° 123 de M. Pierre-Yvon Trémel (présentation au Parlement d'un projet de loi définissant les règles d'accessibilité au réseau postal ainsi que ses modalités de financement) qu'elle considère satisfait par l'amendement n° 97 de M. Pierre Hérisson précité. (p. 938) : s'oppose à l'amendement n° 134 de M. Gérard Delfau (mise en place d'une concertation sur la question de l'accessibilité et présentation par le Gouvernement de propositions d'évolution du réseau). (p. 939) : s'oppose à l'amendement n° 55 de Mme Marie-France Beaufils (suppression des dérogations tarifaires), ainsi qu'aux amendements de M. Pierre-Yvon Trémel n° 105 (précision) et n° 106 (suppression de l'obligation de communication des contrats de tarifs spéciaux à l'autorité de régulation). (p. 941, 942) : s'oppose aux amendements identiques n° 56 de Mme Marie-France Beaufils et n° 107 de M. Pierre-Yvon Trémel (suppression du régime d'autorisation). S'oppose également aux amendements n° 108 de M. Pierre-Yvon Trémel (mise en place d'un régime d'autorisation plus protecteur du service universel) et n° 126 de M. Gérard Delfau (non-assujettissement de La Poste au régime d'autorisation). Accepte les amendements de la commission n° 5 (clarification rédactionnelle) et n° 6 (précision). (p. 945, 946) : s'oppose à l'amendement n° 57 de Mme Marie-France Beaufils (suppression des dispositions relatives aux offres de services postaux ainsi qu'au libre accès aux installations et informations donné aux prestataires). S'oppose aux amendements de M. Gérard Delfau n° 132 (suppression des dispositions donnant libre accès aux installations et informations aux prestataires des services postaux) et n° 127 (limitation de l'accès aux installations et informations donné aux prestataires des services postaux). Sur les amendements de la commission, accepte le n° 7 (mise en place de conditions transparentes et non discriminatoires pour l'accès des concurrents de La Poste à ses infrastructures essentielles) et le n° 8 (clarification) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 9 (remplacement du mot "exigences" par le mot "règles"). Sur l'amendement n° 8 de la commission précité, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 140 de M. Pierre-Yvon Trémel (obligation de rémunération de l'accès aux installations et informations de La Poste). S'oppose aux amendements de M. Pierre-Yvon Trémel n° 109 (limitation de l'accès des tiers aux réseaux de La Poste) et n° 111 (obligation pour La Poste et les titulaires d'autorisation de répondre aux exigences d'aménagement du territoire) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 110 (rémunération de l'accès aux informations et installations de La Poste) . - **Art. additionnels après l'art. 1er** (p. 947) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 58 (présentation au Parlement d'un rapport sur les conséquences de l'ouverture à la concurrence avant la promulgation de la présente loi) et n° 59 (réalisation d'une étude d'impact sur les conséquences de la déréglementation européenne). (p. 948) : s'oppose à l'amendement n° 60 de Mme Marie-France Beaufils (composition de l'autorité de régulation des postes). - **Art. 2** *(Compétences respectives du Gouvernement et de l'Autorité de régulation des télécommunications et des postes, ARTP)* (p. 952) : s'oppose aux amendements identiques n° 61 de Mme Marie-France Beaufils et n° 112 de M. Pierre-Yvon Trémel (suppression). (p. 954) : s'oppose à l'amendement n° 113 de M. Pierre-Yvon Trémel (répartition des compétences en matière de régulation postale). (p. 955, 956) : s'oppose à l'amendement n° 114 de M. Pierre-Yvon Trémel (mission de réglementation et de régulation du service universel postal confiée au ministre chargé des postes), ainsi qu'aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 62 (remplacement de l'avis public de l'autorité de régulation par une consultation), n° 63 (suppression des dispositions relatives au financement public du transport et de la distribution de la presse) et n° 64 (suppression du pouvoir de sanction pénale confié à l'autorité

de régulation). Accepte l'amendement n° 10 de la commission (rédaction). (p. 957) : s'oppose à l'amendement n° 128 de M. Gérard Delfau (limitation du rôle politique de l'autorité de régulation) et à l'amendement n° 116 de M. Pierre-Yvon Trémel (création d'une autorité de régulation postale indépendante de l'ART et limitation de ses compétences). Accepte l'amendement n° 11 de la commission (rédaction). S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de Mme Marie-France Beaufils portant sur le même objet n° 66 et 65 (substitution d'une faculté à l'obligation d'association et de participation pour l'autorité de régulation). (p. 959) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 67 (exclusion du régime d'autorisation des pouvoirs de l'autorité de régulation) et n° 68 (suppression de l'alinéa relatif au contenu de la décision d'octroi). S'oppose à l'amendement n° 115 de M. Pierre-Yvon Trémel (exclusion du régime d'autorisation des pouvoirs de l'autorité de régulation) ainsi qu'à l'amendement n° 133 de M. Gérard Delfau (fixation par décret des critères de desserte en matière de périmètre géographique et de bassin de population). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 141 de la commission (coordination). (p. 962, 963) : s'oppose aux amendements identiques n° 69 de Mme Marie-France Beaufils et n° 117 de M. Pierre-Yvon Trémel (suppression des dispositions relatives aux pouvoirs confiés à l'ARTP). Accepte les amendements de la commission n° 12 (faculté pour l'autorité de régulation d'émettre des recommandations), n° 13 (faculté pour l'autorité de régulation de demander communication du contenu des conventions) et n° 14 (rédaction) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 15 (suppression de l'obligation de rendre publiques les spécifications des systèmes de comptabilisation des coûts). S'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 70 et 71 (repli) et n° 72 (suppression de la possibilité pour l'autorité de régulation de faire des recommandations au sujet du financement). (p. 964) : s'oppose aux amendements identiques n° 73 de Mme Marie-France Beaufils et n° 118 de M. Pierre-Yvon Trémel (suppression des pouvoirs de sanction de l'autorité de régulation). Accepte l'amendement n° 16 de la commission (harmonisation). S'oppose aux amendements identiques n° 75 de Mme Marie-France Beaufils et n° 119 de M. Pierre-Yvon Trémel (suppression du pouvoir de conciliation donné à l'autorité de régulation). Accepte l'amendement n° 17 de la commission (rédaction). (p. 965) : s'oppose aux amendements identiques n° 76 de Mme Marie-France Beaufils et n° 135 de M. Pierre-Yvon Trémel (suppression du pouvoir de conciliation donné à l'autorité de régulation). S'oppose à l'amendement n° 77 de Mme Marie-France Beaufils (suppression des dispositions relatives au pouvoir de décision de l'autorité de régulation). S'oppose à l'amendement n° 78 de Mme Marie-France Beaufils (suppression du pouvoir de conciliation de l'autorité de régulation). S'oppose à l'amendement n° 79 de Mme Marie-France Beaufils (suppression des dispositions relatives à la délimitation du champ des compétences du Conseil de la concurrence et de l'autorité de régulation). - **Art. additionnel après l'art. 2** (p. 966) : accepte l'amendement n° 35 de M. Daniel Soulage (ouverture de l'accès au plan d'épargne entreprise à l'ensemble du personnel employé par La Poste). - **Art. 3** *(Communication des changements de domicile)* (p. 967) : s'oppose à l'amendement n° 80 de Mme Marie-France Beaufils (suppression) et accepte l'amendement n° 18 de la commission (rédaction). - **Art. 4** *(Dispositions pénales)* (p. 969) : accepte l'amendement n° 19 de la commission (rédaction). S'oppose à l'amendement n° 81 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). - **Art. 5** *(Dispositions communes à la régulation des postes et télécommunications)* (p. 970) : s'oppose aux amendements identiques n° 82 de Mme Marie-France Beaufils et n° 120 de M. Pierre-Yvon Trémel (suppression). - **Art. additionnels après l'art. 5 ou après l'art. 10** (p. 971) : s'oppose à l'amendement n° 130 de M. Gérard Delfau (augmentation et modalités de nomination des membres de l'autorité de régulation). Sur l'amendement n° 25 de la commission (augmentation et modalités de nomination des membres de l'autorité de régulation) est défavorable au passage de cinq à sept membres de l'autorité de régulation. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 25 de la commission précité rectifié. - **Art. 6** *(Dénomination de l'Autorité de régulation des télécommunications et des postes)* (p. 973) : s'oppose aux amendements identiques n° 83 de Mme Marie-France Beaufils et n° 121 de M. Pierre-Yvon Trémel (suppression). S'oppose à l'amendement n° 84 de Mme Marie-France Beaufils (cohérence). - **Art. 7** *(Rapport du Gouvernement sur l'équilibre et le financement du service universel postal)* (p. 974) : s'oppose aux amendements n° 85 de Mme Marie-France Beaufils (suppression) et n° 122 de M. Pierre-Yvon Trémel (proposition par le Gouvernement de financement du fonds de compensation du service universel postal avant le 31 décembre 2005). - **Art. additionnel après l'art. 7** : s'oppose à l'amendement n° 86 de Mme Marie-France Beaufils (élaboration d'un rapport gouvernemental sur la présence postale dans les zones rurales deux ans après la promulgation de la loi). - **Art. additionnels avant l'art. 8** (p. 975) : s'oppose à l'amendement n° 87 de Mme Marie-France Beaufils (mention expresse de la notion de service public pour les services financiers fournis par La Poste) qu'elle estime satisfait par son amendement n° 136 (création d'un établissement de crédit de droit commun). (p. 976) : s'oppose à l'amendement n° 89 de Mme Marie-France Beaufils (partenariat de La Poste avec des institutions financières investies d'une mission d'intérêt général). (p. 977) : s'oppose à l'amendement n° 90 de Mme Marie-France Beaufils (compensation du coût des obligations liées au service public bancaire de base). (p. 978) : s'oppose à l'amendement n° 93 de Mme Marie-France Beaufils (quasi-gratuité des opérations réalisées sur les comptes courants d'un faible encours). S'oppose à l'amendement n° 88 de Mme Marie-France Beaufils (participation de La Poste au pôle financier public et semi-public). (p. 979) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils portant sur le même objet n° 92 et 91 (reconnaissance de La Poste comme partie intégrante du secteur financier public et semi-public). - **Art. 8** *(Mission de La Poste)* (p. 987) : son amendement n° 136 : création d'un établissement de crédit de droit commun ; retiré. Sur cet amendement, s'en remet à la sagesse du Sénat pour les sous-amendements n° 137, n° 138 et n° 139 de la commission. (p. 988) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 32 de M. Gérard Larcher (extension des produits financiers de La Poste dans le respect du droit commun et le maintien de son identité) et retire son amendement n° 136 précité. (p. 989) : s'oppose à l'amendement n° 94 de Mme Marie-France Beaufils (suppression) ainsi qu'à l'amendement n° 124 de M. Pierre-Yvon Trémel (élargissement des produits financiers offerts par La Poste). - **Art. 9** *(Délai ouvert pour demander l'autorisation d'exercer les activités postales)* (p. 993) : s'oppose à l'amendement n° 95 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). - **Art. additionnel après l'art. 9** (p. 994) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Jacques Pelletier (compétence du Médiateur du service universel postal confiée au Médiateur de la République et harmonisation du code des postes et télécommunications). - **Art. 10** *(Entrée en vigueur de l'article 2)* (p. 995) : s'oppose à l'amendement n° 96 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). - **Art. additionnels après l'art. 10** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 21 de la commission (suppression du régime d'irresponsabilité de La Poste). Accepte l'amendement n° 22 de la commission (suppression de l'article du code des postes et télécommunications relatif à la réception des lettres et objets recommandés par les directeurs d'hôtels, d'agences de voyages ou leurs préposés). (p. 996) : accepte l'amendement n° 23 de la commission (sanctions de l'envoi de valeurs différentes de celles déclarées à La Poste). Sur l'amendement n° 24 de la commission (élargissement de la composition de l'autorité de régulation) qu'elle accepte, son sous-amendement n° 142 ; adopté. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 26 de la commission (faculté pour les commissions permanentes du Parlement d'auditionner l'autorité de régulation et la commission supérieure du service public des postes et télécommunications). (p. 997) : accepte l'amendement n° 27 de la commission (fixation au 1er janvier 2006 de la date d'exonération de cotisations sociales patronales pour La Poste). Accepte l'amendement n° 28 de la commission (clarification rédactionnelle). (p. 998) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 29 de la commission (négociation d'une convention collective applicable aux salariés non fonctionnaires de La Poste et à ceux des entreprises titulaires d'une autorisation). (p. 999) : accepte l'amendement n° 30 de

M. Yves Coquelle (détermination par l'Etat du prix de cession d'ouvrages de transport de gaz dont il est propriétaire). - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1001, 1002) : attachement unanime à La Poste. Remerciements. Support législatif nécessaire permettant d'envisager l'avenir avec espoir et détermination. Souhait d'un achèvement rapide.

**FORISSIER (Nicolas)**
*secrétaire d'État à l'agriculture, à l'alimentation, à la pêche et aux affaires rurales auprès du ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité*
*(à partir du 31 mars 2004)*

**INTERVENTIONS**

- **Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (28 avril 2004) - **Discussion générale** (p. 2605, 2607) : action en faveur de l'emploi et de l'offre de service dans le monde rural. Nécessité d'aider les territoires à réussir leur mutation. Mesures en faveur du logement et du développement des activités. Développement des maisons de service public et constitution de pôles de soins.

- **Suite de la discussion** (4 mai 2004) - **Demande de réserve** (p. 2760) : demande la réserve jusqu'à la reprise de la séance du soir du jeudi 6 mai des articles 38 et 39 et des articles additionnels portant sur la santé en milieu rural et jusqu'au mercredi 12 mai des articles 48 à 61 portant sur la chasse, les zones humides et Natura 2000. Réserve ordonnée. - **Art. 1er A** *(Solidarité nationale en faveur des territoires ruraux et de montagne)* (p. 2762) : sur l'amendement n° 2 de la commission (organisation d'une conférence annuelle de la ruralité), qu'il accepte, son sous-amendement n° 906 ; adopté. S'oppose aux amendements identiques n° 508 de M. Pierre Jarlier et n° 601 de Mme Annie David (reconnaissance d'une spécificité des territoires ruraux et de montagne) ainsi qu'à l'amendement n° 600 de M. Gérard César (mise en place d'une conférence annuelle de la ruralité sous la présidence du Premier ministre). Accepte l'amendement n° 1 de la commission (rédaction). (p. 2764) : s'oppose au sous-amendement n° 908 de M. Gérard Delfau déposé sur l'amendement précité n° 601 de Mme Annie David.

- **Suite de la discussion** (5 mai 2004) - **Art. 2** *(Création des sociétés d'investissement pour le développement rural)* (p. 2839) : s'oppose aux amendements n° 296 de M. Daniel Goulet (suppression), de M. Gérard Le Cam n° 711 (objet des sociétés d'investissement pour le développement rural) et n° 712 (absence de but lucratif des sociétés d'investissement pour le développement rural), n° 436 de M. Bernard Piras (restriction du rôle des sociétés d'investissement pour le développement rural dans la réhabilitation de logements). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 435 de M. Bernard Piras (extension du champ d'action des sociétés d'investissement pour le développement rural au secteur du tourisme et du loisir). - **Art. additionnel après l'art. 2** (p. 2840) : s'oppose à l'amendement n° 676 de M. Gérard Le Cam (reversement de la taxe d'aide au commerce et à l'artisanat aux départements pour favoriser l'activité économique des zones rurales). - **Art. 3 bis** *(Art. L. 2231-8-1 du code général des collectivités territoriales - Adaptation des critères de classement en station balnéaire)* (p. 2842) : accepte les amendements de suppression n° 10 de la commission et n° 333 de M. Pierre Hérisson. Demande le retrait de l'amendement n° 342 de Mme Françoise Férat (possibilité pour les communes de moins de 2 000 habitants de devenir stations classées). - **Art. 3 ter** *(Art. 199 decies-E du code général des impôts - Réduction de l'impôt sur le revenu des locations des résidences de tourisme classées dans une zone de revitalisation rurale)* (p. 2847, 2848) : s'oppose aux amendements n° 432 de M. Bernard Piras (réduction d'impôt pour l'acquisition ou la rénovation d'immeubles anciens destinés à la location touristique en zone de revitalisation rurale), n° 490 de M. Pierre Hérisson (réduction d'impôt pour l'acquisition ou la rénovation d'immeubles anciens destinés à la location touristique en zone de revitalisation rurale) et n° 226 de M. Philippe Leroy (suppression de la date butoir du dispositif d'incitation fiscale à l'investissement dans les logements locatifs de tourisme). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 181 de M. Jean-Jacques Hyest (extension au syndicat d'agglomération nouvelle de la réduction d'impôt sur le revenu en cas d'acquisition d'un logement neuf situé dans une résidence de tourisme). Demande le retrait des amendements de la commission des finances saisie pour avis n° 148 (suppression de l'extension à tout le territoire de la réduction d'impôt pour les réhabilitations de résidences de tourisme) et n° 149 (extension aux logements réhabilités des règles applicables aux logements neufs dans le domaine du logement des saisonniers) et des amendements n° 229 de M. Jean-Paul Amoudry (suppression de l'obligation de réserver au moins 15 % de logements aux saisonniers dans les résidences de tourisme) et n° 859 de M. Pierre Jarlier (incitation fiscale à la réalisation de travaux de réhabilitation de l'immobilier de loisir pour les logements situés dans des résidences de tourisme). - **Art. additionnel après l'art. 3 ter** (p. 2850) : son amendement n° 888 : modalités de calcul de la taxe d'aide au commerce et à l'artisanat ; adopté. - **Art. additionnels avant l'art. 4 ou après l'art. 10 nonies** (p. 2852) : sur l'amendement n° 169 de M. Gérard César (modification du champ des indications autorisées pour la publicité des boissons bénéficiant d'une appellation d'origine ou d'une indication géographique), son sous-amendement n° 934 ; rejeté. S'oppose aux amendements de M. Roland Courteau n° 175 (promotion des produits vitivinicoles) et, portant sur le même objet, n° 481 et 482 (élargissement du champ d'indications autorisées pour la promotion des boissons agricoles). Accepte l'amendement n° 169 de M. Gérard César (modification du champ des indications autorisées pour la publicité des boissons bénéficiant d'une appellation d'origine ou d'une indication géographique) sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 934. - **Art. 4** *(Transmission à titre gratuit des déductions pour investissement et pour aléas d'exploitation, et exonérations de charges sociales de certaines aides perçues par les exploitants agricoles)* (p. 2856) : s'oppose à l'amendement n° 713 de M. Gérard Le Cam (défiscalisation des aides accordées aux agriculteurs au titre de l'installation hors norme par les collectivités territoriales). (p. 2857) : accepte l'amendement de la commission des finances saisie pour avis n° 150 (clarification). - **Art. 5** *(Art. L. 323-2, L. 323-12 et L. 323-17 du code rural - Groupements agricoles d'exploitation en commun)* : accepte l'amendement n° 367 de M. Ambroise Dupont (sécurité juridique des GAEC après le passage des activités équines dans le champ des activités agricoles). (p. 2858) : accepte l'amendement n° 11 de la commission (suppression pour les GAEC de la possibilité de réaliser à l'extérieur du groupement une autre activité d'intérêt collectif). - **Art. 6** *(Art. L. 324-2, L. 331-2 et L. 411-37 du code rural - Entreprises agricoles à responsabilité limitée et sociétés civiles d'exploitation agricole)* (p. 2858, 2859) : s'oppose à l'amendement n° 714 de M. Gérard Le Cam (suppression des mesures favorisant l'agrandissement des exploitations agricoles). Son amendement n° 375 : suppression d'une modification relevant du contrôle des structures ; adopté. Demande le retrait de l'amendement n° 185 de M. Marcel Deneux (conditions de mise à disposition de biens loués au profit d'associés non exploitants). (p. 2860) : s'oppose à l'amendement n° 715 de M. Gérard Le Cam (suppression des mesures favorisant l'agrandissement des exploitations agricoles). Accepte l'amendement n° 12 de la commission (coordination). - **Art. 7** *(Art. L. 411-37 et L. 411-39-1 du code rural - Assolements en commun)* (p. 2862) : s'oppose aux amendements identiques n° 437 de M. Bernard Piras et n° 716 de M. Gérard Le Cam (suppression). Accepte les amendements analogues n° 13 de la commission et n° 186 de M. Marcel

Deneux (assouplissement des conditions de passage à l'assolement en commun pour les preneurs de bail). - **Art. additionnel après l'art. 7** (p. 2863, 2864) : demande le retrait de l'amendement n° 187 de M. Marcel Deneux (possibilité de regroupement d'exploitations pour les producteurs de lait). - **Art. 8** *(Art. 4 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture et Article L. 421-2 du code de l'urbanisme - Dispense d'architecte pour les constructions de faible importance effectuées par des exploitations agricoles à responsabilité limitée à associé unique)* : s'oppose à l'amendement n° 438 de M. Yves Dauge (suppression). - **Art. 8 bis** *(Art. L. 632-1 du code rural - Création de sections consacrées à l'agriculture biologique et à des produits portant la dénomination « montagne » dans les organisations professionnelles)* (p. 2866) : son amendement n° 867 : définition par décret des modalités de mise en oeuvre des sections des interprofessions reconnues dédiées à l'agriculture biologique ; adopté. Demande le retrait de l'amendement n° 519 de M. Pierre Jarlier (élargissement des missions des interprofessions agricoles et création d'un label "produit de montagne"). (p. 2867) : s'oppose à l'amendement n° 604 de Mme Annie David (élargissement des missions des interprofessions agricoles et création d'un label "produit de montagne"). - **Art. 9** *(Art. L. 632-3 et L. 251-9 du code rural - Indemnisation des producteurs de végétaux dans le cadre de la lutte contre les insectes nuisibles)* (p. 2869) : son amendement n° 868 : modalités de financement de la lutte contre les organismes nuisibles ; adopté. (p. 2870, 2871) : demande le retrait des amendements n° 759 de M. Yves Détraigne (modalités de financement de la lutte contre les organismes nuisibles) et n° 188 de M. Marcel Deneux (élargissement du champ des accords interprofessionnels pour permettre la réalisation d'investissements). S'oppose à l'amendement n° 717 de M. Gérard Le Cam (indemnisation des agriculteurs victimes de la dissémination dans la nature de pollens transgéniques). - **Art. 10** *(Art. L. 311-1 du code rural et article 63 du code général des impôts - Harmonisation du statut économique et fiscal des entreprises équestres)* : s'oppose à l'amendement n° 629 de Mme Annie David (intégration de la randonnée dans les activités équestres bénéficiant d'une harmonisation fiscale). (p. 2872) : s'oppose à l'amendement n° 213 de M. Georges Mouly (conditions d'intégration des activités équestres dans la définition juridique de l'activité agricole). S'oppose à l'amendement n° 439 de M. Bernard Piras (précision). (p. 2873) : sur l'amendement de la commission des affaires économiques saisie pour avis n° 152 (mécanisme de compensation pour les collectivités territoriales des pertes dues à la réforme du statut fiscal des entreprises équestres), qu'il accepte, son sous-amendement n° 878 ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 10 ou avant l'art. 11** (p. 2874) : accepte les amendements identiques n° 220 de M. Yves Détraigne, n° 293 de M. Bernard Murat et n° 815 de M. Charles Revet (exclusion des entreprises du paysage des caisses de congés payés du bâtiment et des travaux publics) ainsi que l'amendement analogue n° 335 de M. Jean-Claude Carle.

- **Suite de la discussion** (6 mai 2004) - **Art. additionnels après l'art. 10** (p. 2895, 2896) : s'oppose à l'amendement n° 696 de M. Gérard Le Cam (association des communes rurales aux coopératives d'utilisation de matériel agricole). (p. 2896, 2897) : s'oppose aux amendements de M. Gérard Le Cam n° 700 (renforcement du poids des associés coopérateurs au sein des coopératives), n° 699 (réaffirmation du principe "un homme, une voix" dans les statuts des sociétés coopératives) et n° 698 (représentativité des salariés des coopératives agricoles au sein du conseil d'administration). Réflexion en cours sur la gouvernance des coopératives agricoles. - **Art. 10 bis** *(Art. L. 720-5 du code de commerce - Dispense d'autorisation d'exploitation commerciale en faveur des horticulteurs ou pépiniéristes)* (p. 2898) : son amendement n° 927 : suppression ; adopté. Risque de distorsion de concurrence. Réflexion ultérieure envisagée dans le cadre du projet de loi de modernisation agricole. S'oppose à l'amendement n° 644 de M. Gérard Le Cam (exclusion de la grande distribution du champ d'application de l'article). - **Art. 10 ter** *(Art. L. 265 bis A du code des douanes -Agrément simplifié pour la production d'huile végétale non destinée à la production de carburant ou de combustible)* (p. 2899, 2900) : intérêt du Gouvernement pour les biocarburants. Existence de problèmes en matière de fiscalité, de concurrence et de développement de la recherche. Travail nécessitant encore plusieurs années. (p. 2900) : accepte l'amendement n° 15 de la commission (suppression). (p. 2900, 2901) : engagement de l'étude de la question des petites ateliers lors de la navette. - **Art. 10 quater** *(Art. 515-1 du code de l'environnement - Extension du champ d'application du régime de déclaration des installations classées)* (p. 2902) : sur l'amendement n° 16 de la commission (extension du régime déclaratif des carrières à tous les matériaux destinés au marnage des sols et aux carrières artisanales servant à la restauration et à l'entretien du patrimoine bâti architectural) qu'il accepte, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 350 de M. Philippe Richert (extension du régime déclaratif aux carrières de sable et d'argile servant à la restauration de bâtiments anciens de caractère). - **Art. 10 quinquies** *(Art. L. 112-2-1 [nouveau] du code rural - Classement des zones à vocation truffière dans le régime forestier)* (p. 2903) : son amendement n° 879 ; exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties pendant les cinquante premières années de la plantation pour les terrains nouvellement plantés en arbres truffiers ; adopté. (p. 2904) : examen de la transformation des exonérations votées par les conseils municipaux en exonérations de droit lors de la navette. - **Art. 10 sexies** *(Art. L. 632-8 du code rural - Procédure de recouvrement des créances au profit des interprofessions agricoles)* : son amendement n° 377 : suppression ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 10 sexies** (p. 2905) : s'oppose à l'amendement n° 678 de M. Gérard Le Cam (création d'un observatoire français des importations de produits agricoles). (p. 2908) : s'oppose aux amendements de M. Gérard Le Cam n° 679 (application du mécanisme du coefficient multiplicateur en cas de crise conjoncturelle), n° 703 (tenue d'une conférence sur les prix agricoles), n° 704 (établissement d'une liste de prix de référence pour la production animale et végétale), n° 702 (établissement d'une liste de prix minimum pour l'ensemble de la production animale et végétale) et n° 697 (extension d'accords interprofessionnels tendant à un meilleur contrôle de l'évolution des prix). Contradiction avec la réglementation européenne. (p. 2910, 2911) : discussion du projet de loi de modernisation agricole envisagée au 1er semestre 2005 pour une mise en application effective au 1er janvier 2006. - **Art. additionnel après l'art. 10 septies ou après l'art. 10 octies** (p. 2912) : s'oppose aux amendements analogues n° 267 de M. Roland Courteau et n° 834 de M. Gérard Delfau (reconnaissance de la dénomination "vin de pays" comme signe officiel de qualité). Contradiction avec les règles communautaires. Travail de réflexion en cours. - **Art. 10 octies** *(Art. L. 641-23 du code rural - Termes autorisés pour désigner l'exploitation individuelle sur les étiquettes des vins de pays)* (p. 2913) : accepte l'amendement n° 18 de la commission (correction) sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 935 ; adopté. - **Art. 10 nonies** *(Art. L. 1416-1 du code de la santé publique - Composition du conseil départemental d'hygiène)* : son amendement n° 376 : suppression ; adopté. Dispositions relevant du domaine réglementaire. Risque de déséquilibre. - **Art. additionnels après l'art. 10 nonies** (p. 2914) : s'oppose à l'amendement n° 167 de M. Gérard César (suspension par l'administration des autorisations de délivrance de titres de mouvement par des opérateurs récalcitrants sur demande des organisations interprofessionnelles). Pouvoir exorbitant donné aux organisations interprofessionnelles. Question des obligations communautaires. (p. 2915) : finalement, s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 167 de M. Gérard César précité. (p. 2916) : accepte l'amendement n° 168 de M. Gérard César (communication par l'administration des informations qu'elle possède à l'interprofession) sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 926 . - **Art. additionnels avant l'art. 11 A** (p. 2917, 2918) : s'oppose aux amendements identiques n° 605 de Mme Annie David et n° 510 de M. Pierre Jarlier (affirmation du principe d'égalité des travailleurs pluriactifs ou saisonniers en matière de droit du travail et de droit social). Approbation de l'orientation des amendements. Mesure allant dans ce sens dans le présent projet de loi. (p. 2918) : s'oppose aux amendements identiques n° 606 de

Mme Annie David et n° 521 de M. Pierre Jarlier (extension de la procédure des guichets uniques et des caisses pivots et généralisation de ces instances d'ici à 2006). Complexité du système des caisses pivots. Amendements satisfaits en partie par l'article 14. Applicabilité du dispositif des guichets uniques et des caisses pivots plus élargi que l'amendement proposé. - **Art. 11 A** *(Art. L. 720-5 du code de commerce - Application du dispositif d'autorisation d'exploitation commerciale à la distribution de fioul domestique)* (p. 2920) : son amendement n° 880 : renvoi au règlement des dispositions relatives aux installations de distribution de combustibles ; adopté. (p. 2920) : volonté du Gouvernement de protéger les petits distributeurs. Engagement d'une mise en oeuvre rapide des décrets. - **Art. 11 B** *(Art. L. 720-5 du code de commerce - Soumission des activités de service commercial et artisanal au dispositif d'autorisation d'exploitation commerciale)* (p. 2921) : accepte l'amendement n° 19 de la commission (suppression). Difficulté à cerner le champ d'application de la mesure introduite. - **Art. 11 C** *(Art. L. 131-5 du code de l'éducation - Lieu de la scolarité des enfants des salariés sous contrat de travail à caractère saisonnier)* (p. 2923) : s'oppose à l'amendement n° 442 de M. Michel Charasse (détermination par décret des conditions d'inscription des enfants des saisonniers à l'école). Principe de l'obligation scolaire inscrit dans la loi. Absence de justification du recours à un décret. - **Art. additionnels avant l'art. 11 D** (p. 2926) : s'oppose aux amendements portant sur le même objet n° 272 de M. Jean-Paul Amoudry et n° 607 de Mme Annie David (clause de reconduction d'un travail saisonnier d'une année sur l'autre). (p. 2927) : s'oppose à l'amendement de M. Pierre Jarlier n° 522 (dérogation au régime des 35 heures dans le secteur du déneigement). Existence d'outils juridiques répondant à ce problème. (p. 2929) : engagement du Gouvernement à étudier cette question dans les mois à venir. - **Art. 11 D** *(Art. L. 122-3-15 du code du travail - Cumul des durées des contrats de travail à caractère saisonnier pour le calcul de l'ancienneté)* (p. 2931) : s'oppose à l'amendement n° 203 de M. Gérard César (suppression) et accepte l'amendement n° 20 de la commission (rédaction). - **Art. 11 E** *(Art. L. 212-5-1 du code du travail - Conversion en indemnité du repos compensateur en fin de contrat de travail à caractère saisonnier)* (p. 2932, 2933) : accepte l'amendement n° 21 de la commission (inscription de la disposition faisant l'objet de l'article dans le code rural) et s'oppose à l'amendement n° 204 de M. Gérard César (suppression). - **Art. 11 F** *(Art.7 et 29 de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs - Recours à des particuliers pour le transport de personnes régulier ou à la demande)* (p. 2933, 2934) : son amendement n° 892 : précision sur la constatation de la carence de transport et simplification du dispositif législatif ; adopté. Souci d'éviter les problèmes en matière de concurrence et de gestion administrative. (p. 2935) : modifie son amendement n° 892 précité en remplaçant l'expression "appel d'offres infructueux" par "mise en concurrence infructueuse". - **Art. additionnels avant l'art. 11** (p. 2936) : s'oppose à l'amendement n° 719 de M. Gérard Le Cam (indemnisation du chômage hors saison pour les travailleurs saisonniers). S'oppose à l'amendement n° 718 de M. Gérard Le Cam (accès à la formation pour les titulaires de contrats saisonniers). (p. 2937) : demande le retrait de l'amendement n° 441 de M. Bernard Piras (élargissement du rôle des associations dans le milieu rural). Inutilité d'introduire une disposition législative nouvelle. - **Art. 11** *(Art. L. 127-9 et L. 122-1-1 du code du travail - Extension du dispositif des groupements d'employeurs agricoles)* (p. 2939) : s'oppose à l'amendement n° 694 de M. Gérard Le Cam (obligation pour le salarié de travailler dans des secteurs professionnels liés les uns avec les autres). S'oppose à l'amendement n° 721 de M. Gérard Le Cam (limitation à quatre du nombre d'utilisateurs potentiels du groupement d'employeurs). (p. 2939, 2940) : son amendement n° 884 : conditions de délégation de pouvoir au profit du salarié d'un groupement d'employeurs et ouverture de cette possibilité à l'ensemble des groupements ; adopté. (p. 2940) : accepte l'amendement n° 23 de la commission (suppression partielle). - **Art. 12** *(Art. 224 du code général des impôts - Élargissement du régime d'exonération des groupements d'employeurs du paiement de la taxe d'apprentissage)* (p. 2957, 2958) : demande le retrait de l'amendement n° 523 de M. Pierre Jarlier (possibilité juridique de mixité des groupements d'employeurs entre personnes physiques ou morales, publiques ou privées). Nécessité d'un travail préalable. - **Art. 12 quater** *(Art. L. 127-5 du code du travail - Calcul de la cotisation devant être versée par un groupement d'employeurs pour le financement de la formation professionnelle continue)* (p. 2959) : son amendement n° 378 : suppression ; adopté. - **Art. 12 quinquies** *(Art. L. 441-2 du code du travail - Bénéfice des systèmes d'intéressement et de participation pour les salariés de groupements d'employeurs)* : accepte l'amendement n° 443 de M. Michel Charasse (suppression du gage). - **Art. additionnels après l'art. 12 quinquies** (p. 2960) : accepte l'amendement n° 24 de la commission (autorisation d'opérations de prêt de main-d'oeuvre pour les entreprises de travaux agricoles ou forestiers). S'oppose à l'amendement n° 158 de Mme Sylvie Desmarescaux (modalités de recours à l'assurance garantie des salaires en cas de défaillance d'une entreprise appartenant à un groupement d'employeurs). (p. 2961) : s'oppose à l'amendement n° 159 de Mme Sylvie Desmarescaux (privilège spécial accordé aux créances détenues par un groupement d'employeurs). - **Art. 13** *(Art. 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale - Cumul d'un emploi public et d'un emploi privé dans les petites communes)* (p. 2963) : volonté du Gouvernement de trouver des solutions. Nécessité d'un suivi très précis de la mise en oeuvre des mesures. S'oppose à l'amendement n° 774 de M. Thierry Foucaud (suppression) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 723 de M. Gérard Le Cam (limitation de la possibilité de cumul afin d'éviter les conflits d'intérêts). - **Art. 13 ter** *(Art. L. 120-3 du code du travail et Article L. 213-11 du code de l'éducation - Sécurisation du régime juridique des prestations de transport scolaire effectuées par des particuliers)* (p. 2964) : son amendement n° 937 : extension du dispositif aux transports à la demande ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 14** (p. 2965) : s'oppose à l'amendement n° 724 de M. Gérard Le Cam (application du scrutin proportionnel pour les premier et troisième collèges électoraux des caisses locales de la MSA). - **Art. additionnel après l'art. 14 ou après l'art. 15** (p. 2965, 2966) : son amendement n° 379 : abaissement du nombre d'élus du deuxième collège de quatre à trois par circonscription cantonale afin de favoriser la présentation d'une pluralité de listes électorales ; adopté. - **Art. 15** *(Art. L. 321-5 et L. 752-1 du code rural - Rattachement du conjoint collaborateur d'un travailleur pluriactif non salarié)* (p. 2968) : s'oppose aux amendements de M. Gérard Le Cam portant sur le même objet n° 672, 671 et 651 (extension des droits consécutifs au statut de collaborateur d'exploitation aux pacsés et concubins), ainsi qu'à l'amendement n° 445 de M. Bernard Piras (ouverture du statut de conjoint collaborateur aux pacsés et personnes vivant en union libre). - **Art. additionnel après l'art. 16** (p. 2969) : s'oppose à l'amendement n° 670 de M. Gérard Le Cam (création d'une caisse de congés payés gérée paritairement pour les salariés de production agricole). - **Art. 17** *(Art. L. 953-3 du code du travail - Régime de la formation professionnelle continue applicable au statut de conjoint collaborateur)* (p. 2970) : s'oppose à l'amendement n° 669 de M. Gérard Le Cam (extension des droits consécutifs au statut de collaborateur d'exploitation aux pacsés et aux concubins). - **Art. 18** *(Art. L. 212-4-12 du code du travail - Assouplissement des dispositions relatives au travail intermittent des personnes handicapées employées par des ateliers protégés)* : demande le retrait de l'amendement n° 586 de M. Alain Vasselle (extension aux centres d'aide par le travail du dispositif envisagé pour les ateliers protégés). Attente du vote de la future loi sur le handicap. - **Division et art. additionnels après l'art. 18** (p. 2971, 2972) : demande le retrait de l'amendement n° 340 de Mme Françoise Férat (réduction du seuil de la surface de vente soumise à autorisation préalable d'exploitation en cas de création d'un commerce de détail). Reconnaissance du problème en question. Inadaptation de la solution proposée par cet amendement. (p. 2972) : demande le retrait de l'amendement n° 341 de Mme Françoise Férat (possibilité de direction partagée entre plusieurs services d'accueil de jeunes en milieu rural). Dispositions ne relevant pas du domaine de la loi. (p. 2973) : rappel de la possibilité existante de nommer un directeur commun à plusieurs centres en réseau. - **Art. 18 bis** *(Art. L. 351-3 du code de l'éducation - Recrutement*

*d'assistants d'éducation pour l'intégration scolaire des élèves handicapés dans les établissements publics d'enseignement agricole)* : Accepte l'amendement de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 124 (adaptation à l'enseignement agricole du dispositif de recrutement des auxiliaires de vie scolaire, AVS). - **Art. 18 ter** *(Mise en marché des truffes)* : son amendement n° 882 : suppression ; adopté. Article en contradiction avec les objectifs de simplification administrative. Recherche de solutions mieux adaptées. - **Divisions et art. additionnels après l'art. 18 ter** (p. 2975) : demande le retrait de l'amendement n° 190 de Mme Anne-Marie Payet (création d'un article du code rural rendant applicable le dispositif de mise à disposition des terres dans les départements d'outre-mer). Etude de la question dans le futur projet de loi de modernisation de l'agriculture. (p. 2976) : son amendement n° 380 : modernisation de l'organisation des services de santé au travail en agriculture et harmonisation des taux de cotisation ; adopté. (p. 2977, 2978) : demande le retrait des amendements portant sur le même objet n° 189 de Mme Anne-Marie Payet et n° 242 de M. Yann Gaillard (prise en compte des aléas climatiques en forêt). Réflexion en cours sur le sujet. Engagement d'une recherche de solution en concertation avec les parlementaires. - **Art. 19 A** *(Cartographie des zones de gonflement ou de retrait des argiles)* (p. 2978, 2979) : accepte l'amendement n° 25 de la commission (suppression). - **Art. 19 B** *(Art. L. 2213-32 [nouveau] du code général des collectivités territoriales - Pouvoir de police du maire en matière d'enlèvement des déchets)* : accepte l'amendement n° 26 de la commission (suppression).

- **Suite de la discussion** (11 mai 2004) - **Art. 19** *(Art. L. 143-1 à L. 143-6 du code de l'urbanisme - Périmètre de protection et d'aménagement des espaces agricoles et naturels périurbains et programme d'action)* (p. 3004) : demande le retrait de l'amendement n° 243 de M. Yann Gaillard (consultation du centre régional de la propriété forestière et de l'Office national des forêts dans le cadre de la nouvelle politique départementale de zonage autour des villes). (p. 3005) : demande le retrait de l'amendement n° 446 de M. Bernard Piras (inclusion des itinéraires de promenade et de randonnée dans le périmètre défini par les départements). (p. 3006) : demande le retrait des amendements sur le même objet n° 214 de M. Georges Mouly et n° 191 de M. Marcel Deneux (association de la chambre départementale d'agriculture à la définition du programme d'action) et du n° 244 de M. Yann Gaillard (extension de la concertation préalable menée par le département dans le cadre du programme de gestion agricole et forestière à l'ensemble des partenaires concernés par la politique départementale). S'oppose à l'amendement n° 447 de M. Bernard Piras (consultation des représentants des parcs naturels régionaux si une partie de leur territoire est incluse dans le périmètre d'intervention). (p. 3007) : s'oppose à l'amendement n° 733 de M. Gérard Le Cam (action publique en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs). (p. 3010, 3011) : s'oppose aux amendements n° 245 de M. Yann Gaillard (non-application à la forêt du nouvel instrument foncier pour la maîtrise des espaces périurbains), n° 449 de M. Michel Charasse (consultation des communes et des EPCI préalable à l'acquisition par préemption des terrains par le département), n° 215 de M. Georges Mouly (suppression de la possibilité offerte au département d'exproprier des terrains agricoles situés dans les périmètres délimités pour la mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains), n° 652 de M. Gérard Le Cam (modes de rétrocession des terres acquises par les départements) et n° 205 de M. Gérard César (préfinancement de l'établissement public pour l'ensemble des acquisitions réalisées par la SAFER). Demande le retrait de l'amendement n° 216 de M. Georges Mouly (participation des chambres d'agriculture à l'élaboration du cahier des charges) et accepte les amendements identiques n° 27 de la commission et n° 207 de M. Gérard César (mise en oeuvre du statut du fermage). (p. 3012) : accepte l'amendement n° 449 de M. Michel Charasse précité après sa rectification. (p. 3013) : négation de l'objectif du texte en cas de vote de l'amendement n° 215 de M. Georges Mouly précité. (p. 3014, 3015) : son amendement n° 381 : modification du périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains ; adopté après modification par le sous-amendement n° 961 de M. Jean-Pierre Vial auquel il s'oppose. Demande le retrait de l'amendement n° 549 de M. Daniel Hoeffel (substitution d'une délibération du conseil général au décret pour procéder au retrait de terrains à l'intérieur des périmètres délimités). (p. 3016) : bien-fondé de l'exigence d'un décret en Conseil d'Etat en cas de modification du périmètre. (p. 3017) : favorable au sous-amendement n° 960 de M. Michel Charasse déposé sur son amendement n° 381 précité. (p. 3018, 3019) : bien-fondé d'un décret simple pour limiter les modifications. (p. 3020) : s'oppose à l'amendement n° 206 de M. Gérard César (adaptations du cahier des charges des SAFER). - **Art. additionnel avant l'art. 20** (p. 3021) : demande le retrait de l'amendement n° 524 de M. Pierre Jarlier (obligation pour les SAFER de notifier aux communes les projets de transactions foncières dont elles ont connaissance - droit de préemption des communes). Engagement de sensibiliser les communes à l'intérêt de passer les conventions avec les SAFER. - **Art. 20** *(Conditions d'exercice du droit de préemption à l'intérieur du périmètre de protection)* (p. 3022) : accepte l'amendement n° 410 de M. Michel Charasse (information des communes des acquisitions foncières nécessaires à la protection d'espaces agricoles et naturels périurbains). (p. 3023) : accepte l'amendement n° 28 de la commission (rédaction). S'oppose à l'amendement n° 567 de M. Alain Vasselle (compétence exclusive du département pour la gestion et la préservation des espaces agricoles périurbains et exercice par celui-ci du droit de préemption). (p. 3024) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 193 de M. Yves Détraigne, n° 355 de M. Gérard César et n° 650 de M. Gérard Le Cam (augmentation de la représentation des collectivités locales au sein des SAFER) ainsi que pour l'amendement n° 835 de M. Aymeri de Montesquiou sur le même objet. (p. 3025) : demande le retrait des amendements n° 589 de M. Alain Vasselle (exercice du droit de préemption urbain par le département) et n° 817 de M. Charles Revet (possibilité pour une commune intéressée par un projet d'intérêt général de devenir prioritaire pour l'acquisition d'un terrain vendu sur son territoire) et s'oppose à l'amendement n° 354 de M. Gérard César (extension du rôle des SAFER à l'ensemble du développement local des territoires ruraux). (p. 3026) : s'oppose aux amendements identiques n° 448 de M. Yves Dauge et n° 596 de M. Bernard Mantienne (responsabilité de la région pour la mise en oeuvre de la politique de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains en Ile-de-France). (p. 3027) : accepte l'amendement n° 29 de la commission (modalités de mise en place d'un préfinancement des acquisitions réalisées par la SAFER au titre du droit de préemption dans les périmètres de protection périurbains). - **Art. additionnels après l'art. 20** (p. 3028) : demande le retrait de l'amendement n° 668 de M. Gérard Le Cam (autorisation de partenariat des SAFER avec les collectivités territoriales pour leurs politiques de protection des espaces et de développement). Demande le retrait de l'amendement n° 179 de M. Bernard Mantienne (champ d'utilisation du droit de préemption pour les SAFER). (p. 3030) : s'oppose aux amendements sur le même objet n° 246 de M. Yann Gaillard et n° 608 de Mme Annie David (lutte contre le mitage des massifs forestiers). (p. 3031) : incidences de la mesure proposée par l'amendement n° 819 de M. Charles Revet (utilisation de la procédure de révision simplifiée par les communes afin de rendre constructibles des terrains situés à la périphérie des zones construites) dont il demande le retrait. (p. 3032, 3033) : demande le retrait de l'amendement n° 820 de M. Charles Revet (modalités d'attribution du permis de construire dans les communes ne disposant pas de plan d'occupation des sols et où s'applique le règlement national d'urbanisme). Crainte d'extension trop grande du pouvoir des communes en matière de permis de construire en cas d'adoption de l'amendement n° 820 précité. - **Division et art. additionnels après l'art. 21** (p. 3034, 3035) : s'oppose aux amendements de M. Gérard Le Cam n° 731 (insertion d'un nouveau chapitre sur l'accès au foncier et l'installation des jeunes), n° 664 (priorité de l'installation des jeunes agriculteurs), n° 667 (objectif prioritaire des politiques d'aménagement des structures en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs), n° 665 (prise en compte dans l'évaluation de la viabilité d'une exploitation d'activités ne relevant pas

directement de l'agriculture), n° 666 (élargissement des possibilités d'octroi d'aides à l'installation) et n° 649 (priorité de la politique d'installation sur la démarche de l'agrandissement des propriétés). - **Art. 21 ter** *(Art. L. 641-2 du code rural - Interdiction à tout établissement d'utiliser le nom d'une appellation d'origine contrôlée quand cette utilisation pourrait amoindrir sa notoriété)* (p. 3036) : son amendement n° 883 : précision rédactionnelle ; adopté. - **Art. additionnel avant l'art. 22** (p. 3037) : demande le retrait de l'amendement n° 557 de Mme Jacqueline Gourault (base juridique à la reprise par le preneur entrant auprès du preneur sortant du montant non encore amorti des travaux d'irrigation et de drainage). - **Art. 22 bis** *(Art. L. 112-5 [nouveau] du code rural - Mise en oeuvre du plan de réouverture de l'espace par les communautés de communes)* (p. 3038) : accepte l'amendement n° 30 de la commission (rédaction) et s'oppose aux amendements de Mme Annie David n° 630 (intégration de la notion d'intérêt général dans le dispositif relatif au plan de réouverture de l'espace) et n° 631 (possibilité pour les groupements de communes d'établir un plan intercommunal de réouverture et de reconquête du territoire). (p. 3039) : accepte l'amendement n° 31 de la commission (rédaction) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 641 de Mme Annie David (prise en compte des zones embroussaillées). (p. 3040) : demande le retrait de l'amendement n° 860 de Mme Annie David (mise à disposition des communes et des acteurs locaux des territoires ruraux d'une "régie de territoire"). - **Art. 22 ter** *(Art. L. 145-5-1 [nouveau] du code de l'urbanisme - Autorisation de construction sur une parcelle de terrain en friche)* (p. 3041) : son amendement n° 382 : suppression ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 22 ter** (p. 3042) : accepte les amendements identiques n° 321 de M. Pierre Jarlier et n° 863 de la commission (assouplissement de la règle de réciprocité). - **Art. 23** *(Art. L. 121-1 du code rural - Définition de l'aménagement foncier rural)* (p. 3043, 3044) : s'oppose à l'amendement n° 562 de Mme Jacqueline Gourault (introduction de la notion d'aménagement du territoire intercommunal) ainsi qu'aux amendements identiques n° 234 de M. Michel Mercier et n° 801 de M. Eric Doligé (réintroduction de la procédure de réorganisation foncière dans la liste des modes d'aménagement foncier rural). Accepte l'amendement n° 32 de la commission (précision). - **Art. additionnel après l'art. 23** : s'oppose à l'amendement n° 563 de Mme Jacqueline Gourault (coordination). - **Art. 23 bis** *(Art. L. 2243-1 du code général des collectivités territoriales - Etat d'abandon manifeste de voies privées assorties d'une servitude de passage public)* (p. 3045) : accepte l'amendement n° 33 de la commission (coordination). - **Art. 24** *(Art. L. 121-2 à L. 121-5-1 et L. 121-7 à L. 121-12 du code rural - Décentralisation des procédures d'aménagement foncier)* (p. 3046) : accepte l'amendement n° 34 de la commission (cohérence). - **Art. 25** *(Art. L. 121-13 et L. 121-14 du code rural - Procédure préalable à la décision du conseil général ordonnant une opération d'aménagement foncier)* (p. 3047) : s'oppose à l'amendement n° 682 de Mme Evelyne Didier (possibilité de création, dans le cadre de l'aménagement foncier agricole et forestier, de sous-périmètres visant à délimiter des secteurs particuliers). (p. 3048) : accepte l'amendement n° 35 de la commission (rédaction). Accepte l'amendement n° 194 de M. Yves Détraigne (mise en oeuvre obligatoire pour le Conseil général de l'opération d'aménagement foncier avec inclusion d'emprise dans un délai d'un an dès lors que le maître d'ouvrage lui en fait la demande) sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 929 ; adopté. (p. 3049) : accepte l'amendement n° 36 de la commission (précision).

- **Suite de la discussion** (13 mai 2004) - **Art. 26** *(Art. L. 121-15, L. 121-16 et L. 121-19 à L. 121-24 du code rural - Modalités financières et techniques de mise en oeuvre des opérations d'aménagement foncier)* (p. 3184) : demande le retrait de l'amendement n° 195 de M. Yves Détraigne (intervention du conseil général dans le financement des seconds remembrements en cas de précédent remembrement clôturé depuis plus de 30 ans). Accepte l'amendement n° 37 de la commission (rédaction). (p. 3185) : accepte l'amendement n° 38 de la commission (dans le cas des seconds aménagements, caractère facultatif de la consultation préalable en cas de non participation financière des propriétaires). Son amendement n° 921 : répartition des missions des géomètres-experts et des techniciens ; adopté. (p. 3186) : s'oppose aux amendements de Mme Evelyne Didier n° 683 (dispense d'enquête publique étendue à la création des chemins ruraux) et n° 681 (mise en place d'une procédure d'échange de terrains dans les opérations d'aménagement de la voirie). (p. 3187) : s'oppose à l'amendement n° 680 de Mme Evelyne Didier (mise en place d'un bilan de l'exécution des travaux connexes à une procédure d'aménagement foncier). - **Art. additionnels après l'art. 26** (p. 3188) : s'oppose à l'amendement n° 451 de M. Bernard Piras (extension de l'avantage fiscal accordé aux propriétaires de plus de dix hectares à l'ensemble des propriétaires, quelle que soit la taille de la parcelle et son morcellement). Objectif du dispositif d'encouragement fiscal à l'investissement forestier, DEFI. Lutte contre le morcellement de la propriété forestière. Demande le retrait de l'amendement n° 814 de Mme Jacqueline Gourault (possibilité pour le président du conseil général de déléguer sa fonction d'ordonnateur au président de l'association foncière d'aménagement agricole et forestier en cas de second remembrement). - **Art. 27 bis** *(Art. 432-12 du code pénal et art. L. 411-4 du code rural - Conclusion de baux ruraux par les élus municipaux)* (p. 3190) : accepte l'amendement n° 39 de la commission (suppression). Protection du dispositif relatif à la prise illégale d'intérêt.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales**

- (7 décembre 2004) (p. 9267, 9270) : place et mission de l'enseignement et de la recherche agricoles confortées dans le système éducatif national. Offre de formation en phase avec les attentes de la société. Valorisation des métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Dimension européenne. Rôle d'insertion sociale. Effort budgétaire en direction de la recherche et de l'enseignement supérieur. Progression de l'enseignement technique agricole. Priorité aux crédits d'aide sociale. Développement des industries agroalimentaires et de l'exportation. Financement des associations rurales. Réponse aux orateurs.

**FORTASSIN (François)**
*sénateur (Hautes-Pyrénées)*
*RDSE*

## NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires économiques et du plan à partir du 7 octobre 2004 ; membre de la commission jusqu'au 6 octobre 2004.

Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes le 6 octobre 2004.

Membre titulaire de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages (anciennement commission supérieure des sites régie par le décret n°70-288 du 31 mars 1970) le 26 octobre 2004.

Membre suppléant du Conseil d'orientation de la simplification administrative.

Membre de la mission commune d'information "La France et les Français face à la canicule : les leçons d'une crise" jusqu'au 3 février 2004.

## DÉPÔTS

*Rapport d'information*, fait au nom de la commission des affaires économiques : Russie - mission de la délégation des Affaires économiques **[n° 161 (2003-2004)]** (21 janvier 2004) - **Affaires étrangères et coopération**.

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant transposition de la directive 2000 / 60 / CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau [n° 260 (2002-2003)]** - (6 janvier 2004) - **Art. 1er** *(Art. L. 210-1 du code de l'environnement - Récupération des coûts des services liés à l'usage de l'eau)* (p. 29) : rôle des pouvoirs publics vis-à-vis de l'eau.

- **Contribution du Sénat au débat sur une déclaration du Gouvernement sur l'avenir de l'école** - (21 janvier 2004) (p. 676, 677) : référence à la laïcité absente du propos du ministre. Echec du système éducatif dans la lutte contre l'illettrisme. Prétention des programmes. Développement de la violence à l'école. Importance de la mise en place d'une éducation citoyenne. Défense des principes républicains. Recrutement des enseignants.

- **Projet de loi relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social [n° 133 (2003-2004)]** - (3 février 2004) - **Discussion générale** (p. 1116) : application des 35 heures dans son entreprise. Interrogation sur l'efficacité de la formation professionnelle. Perception et contrôle de l'utilisation de la taxe d'apprentissage. Interrogation sur le recrutement des formateurs et sur la dépendance des organismes de formation des chambres de commerce et d'industrie. Oubli des jeunes sortant du système scolaire sans formation. Défavorable à ce texte.

- **Projet de loi encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics [n° 209 (2003-2004)]** - (2 mars 2004) - **Discussion générale** (p. 1963, 1964) : références à Condorcet, Gambetta et Jules Ferry. Caractère privé de la pratique religieuse. Tendance des fondamentalistes à reléguer la femme à un rang inférieur. Dénonciation de la polygamie à Mayotte. Votera ce texte.

- **Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (5 mai 2004) - **Art. 1er quinquies** *(Art. 1383 A, 1464 B, 1602 A et 1464 C du code général des impôts - Prolongation de l'exonération de taxe foncière sur la propriété bâtie, de taxe professionnelle ou de taxe consulaire en faveur des entreprises nouvelles dans les zones de rénovation rurale, ZRR)* (p. 2804) : soutient l'amendement n° 822 de M. Gérard Delfau (compensation par les collectivités locales de la perte de recettes due aux exonérations prévues par le texte) ; rejeté. - **Art. 1er sexies** *(Art. 1383 E [nouveau] du code général des impôts - Exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les logements acquis et améliorés au moyen d'une aide financière de l'ANAH par les particuliers)* (p. 2812) : soutient l'amendement n° 823 de M. Gérard Delfau (compensation pour les collectivités locales des pertes de recettes dues à l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties) ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 1er decies ou après l'art. 1er terdecies** (p. 2818): soutient l'amendement n° 831 de M. Gérard Delfau (majoration des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales situées en zone de revitalisation rurale) ; rejeté.

- **Suite de la discussion** (18 mai 2004) - **Art. additionnels après l'art. 62** (p. 3335) : favorable aux amendements identiques n° 537 de M. Pierre Jarlier et n° 617 de Mme Annie David (rétablissement du FIAM).

- **Projet de loi de modernisation de la sécurité civile [n° 227 (2003-2004)]** - (15 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4260, 4261) : nécessité d'adapter la législation à la réalité de notre époque. Projet de loi manquant d'audace face à l'accroissement des risques. Effritement du recrutement des sapeurs-pompiers volontaires. Favorable à une solidarité sécuritaire. Votera ce texte en fonction du sort réservé à ses amendements. - **Art. 2** *(Acteurs de la sécurité civile)* (p. 4290) : favorable à l'amendement n° 69 de Mme Josette Durrieu (intégration des pisteurs secouristes dans la liste des personnels concourant aux missions de sécurité civile).

- **Suite de la discussion** (16 juin 2004) - **Art. 22** *(Financement des opérations de secours)* : favorable aux amendements identiques n° 78 de M. Robert Bret, n° 100 de M. Fernand Demilly et n° 162 de M. Jean-Claude Peyronnet (mobilisation du SDIS par un acte de réquisition identifiant le responsable de l'opération). - **Art. 25** *(Intitulé de la section I-1 nouvelle du chapitre IV du titre II du livre IV de la première partie du code général des collectivités territoriales et article L. 1424-8-1 - Réserves de sécurité civile)* (p. 4352) : désengagement des sapeurs-pompiers volontaires. Risque de télescopage entre les sapeurs-pompiers volontaires et les réservistes. - **Art. 41** *(Art. L. 1424-1-1 du code général des collectivités territoriales - Suppression de la possibilité d'intégration des services départementaux d'incendie et de secours dans les services des conseils généraux)* (p. 4372) : favorable à l'amendement n° 143 de M. Jean-Claude Peyronnet (suppression). - **Art. 45** *(Art. L. 1424-24 et L. 1424-24-1 à L. 1424-24-6 nouveaux du code général des collectivités territoriales - Composition des conseils d'administration des SDIS)* (p. 4376) : son amendement n° 107 : composition du conseil d'administration ; rejeté.

- **Projet de loi relatif au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières [n° 383 (2003-2004)]** - (6 juillet 2004) - **Art. 1er** *(Missions et obligations de service public d'EDF, GDF et des entreprises chargées d'un réseau de transport)* (p. 5204) : intervient sur l'amendement n° 5 de la commission (insertion parmi les missions de service public d'EDF d'objectifs pluriannuels en matière d'enfouissement des réseaux publics de distribution d'électricité).

- **Projet de loi relatif à l'assurance maladie [n° 420 (2003-2004)]** - (22 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5889, 5891) : réforme nécessaire et urgente de l'assurance maladie, pilier du pacte social et républicain. Absence d'ambition. Encadrement inexistant de la médecine libérale. Dispositif de culpabilisation des patients plus que de responsabilisation de l'ensemble des acteurs. Absence de dispositions relatives aux médicaments. Opacité des pratiques de l'industrie pharmaceutique. Médecins "coeur de cible". Ajout pertinent d'une photo numérisée sur la carte individuelle de santé. Proposera d'y inclure le groupe sanguin, les allergies et le don d'organes. Interrogation sur les modalités de la formation. Développement redouté d'une médecine à deux vitesses. Inquiétude quant au nombre de chirurgiens. Encadrement insuffisant de l'industrie pharmaceutique. Choix de favoriser le profit des grands laboratoires et non pas de payer davantage les médecins. Craint le gavage de médicaments pour les générations futures. La majorité du groupe du RDSE se déterminera en fonction du sort réservé à ses amendements.

- **Suite de la discussion** (26 juillet 2004) - **Art. 29** *(Art. L. 162-5-2, L. 162-5-11, L. 162-11, L. 162-12-3, L. 162-12-10, L. 162-12-18, L. 162-14-1, L. 645-2, L. 645-2-1, L. 722-1-1, L. 722-4 et L. 722-4-1 du code de la sécurité sociale pour 1999 et article 4 de l'ordonnance n° 96-345 du 24 avril 1996 relative à la maîtrise médicalisée des dépenses de soins - Dispositif conventionnel d'aides à l'installation et de prise en charge des cotisations sociales des médecins libéraux)* (p. 6188) : partisan d'une médecine libérale dans son exercice mais pas dans son organisation. Nécessité d'instituer un minimum de règles. Risque de formation de véritables déserts médicaux.

- **Suite de la discussion** (27 juillet 2004) - **Art. 42** *(Art. L. 245-2 et L. 245-5-2 du code de la sécurité sociale -*

*Relèvement de la contribution sur les dépenses de promotion des fabricants ou distributeurs de dispositifs médicaux et de la contribution sur les dépenses de promotion des laboratoires pharmaceutiques)* (p. 6291) : favorable à l'amendement n° 541 de Mme Michelle Demessine (suppression). Instauration d'une prime à la perversité. Conteste l'importance des sommes consacrées à la promotion de médicaments plutôt qu'à la recherche.

**- Projet de loi relatif au contrat de volontariat de solidarité internationale** - *Deuxième lecture* **[n° 287 (2003-2004)]** - (12 octobre 2004) - **Art. 4** *(Contenu du contrat de volontariat - Obligations des associations - Rupture anticipée du contrat de volontariat)* (p. 6539) : intervient sur l'amendement n° 1 de la commission (rétablissement d'une durée de six ans pour le cumul des missions exercées de façon continue ou non et limitation à deux ans de la durée maximale du contrat).

**- Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (3 novembre 2004) - **Art. additionnel après l'art. 40, avant l'art. 41 ou après l'art. 42** (p. 7496) : intervient sur l'amendement de la commission des affaires économiques saisie pour avis n° 128 (réduction du délai de substitution du préfet au maire ou au président d'EPCI délégataire défaillant et attribution de droit de la délégation du contingent préfectoral aux EPCI délégataires de la compétence logement). Défavorable à la délégation par défaut accordée au département. Avenir des OPAC.

**- Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2005 [n° 53 (2004-2005)]** - (16 novembre 2004) - **Discussion générale** (p. 7965, 7966) : accentuation du déficit de l'assurance maladie. Insuffisante régulation des dépenses de l'assurance maladie. Caractère trop ponctuel des mesures contenues dans le projet de loi. Responsabilisation des partenaires. Ne votera pas le projet de loi.

**FOUCAUD (Thierry)**
*sénateur (Seine-Maritime)*
*CRC*

Réélu le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Vice-président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation à partir du 7 octobre 2004 ; membre de la commission jusqu'au 7 octobre 2004.

Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes le 6 octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil national du tourisme le 4 novembre 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 2005 le 14 décembre 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 2004 le 20 décembre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de résolution* tendant à faire respecter le pluralisme dans le cadre de la journée d'initiative parlementaire instituée par l'article 48 de la Constitution **[n° 153 (2003-2004)]** (19 janvier 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission parlementaire d'enquête sur les facteurs de risques et les conséquences sanitaires d'épidémies de légionellose mais également sur les moyens des services d'État à renforcer pour prévenir, contrôler et contenir tout risque d'exposition comme de contamination **[n° 154 (2003-2004)]** (19 janvier 2004) - **Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête parlementaire sur les causes et les conséquences sanitaires de l'épidémie de légionellose dans la Région Nord-Pas-de-Calais mais également sur les moyens, de toute nature, à mettre en oeuvre pour en prévenir tout nouveau risque à l'avenir **[n° 155 (2003-2004)]** (19 janvier 2004) - **Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de loi* tendant à instaurer des mesures d'urgence pour lutter contre les délocalisations **[n° 295 (2003-2004)]** (11 mai 2004) - **Aménagement du territoire - Economie et finances, fiscalité - Entreprises - Travail.**

*Proposition de loi constitutionnelle* relative aux modalités de convocation des sessions extraordinaires du Parlement et à leur objet **[n° 373 (2003-2004)]** (23 juin 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la présentation du rapport du Défenseur des Enfants devant le Parlement **[n° 47 (2004-2005)]** (27 octobre 2004) - **Famille - Société.**

*Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Tourisme **[n° 74 tome 3 annexe 19 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Transports - Budget.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre les violences au sein des couples **[n° 95 (2004-2005)]** (3 décembre 2004) - **Famille - Justice - Police et sécurité - Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de loi* portant création d'un service public national décentralisé du logement et de l'habitat pour garantir le droit au logement pour tous et partout **[n° 98 (2004-2005)]** (4 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Economie et finances, fiscalité - Logement et urbanisme - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conditions de rétention et de placement en zone d'attente des mineurs étrangers **[n° 130 (2004-2005)]** (17 décembre 2004) - **Famille - Justice - Police et sécurité.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif à la régulation des activités postales [n° 410 (2002-2003)]** - (28 janvier 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 8** (p. 974) : soutient l'amendement n° 87 de Mme Marie-France Beaufils (mention expresse de la notion de service public pour les services financiers fournis par La Poste) ; rejeté. Rôle spécifique de La Poste. Proximité avec la clientèle. (p. 975) : soutient l'amendement n° 89 de Mme Marie-France Beaufils (partenariat de La Poste avec des institutions financières investies d'une mission d'intérêt général) ; rejeté. Souci de donner un sens à l'activité du secteur financier public et semi-public. (p. 976) : soutient l'amendement n° 90 de Mme Marie-France Beaufils (compensation du coût des obligations liées au service public bancaire de base) ; rejeté (p. 977) : soutient l'amendement n° 93 de Mme Marie-France Beaufils (quasi-gratuité des

opérations réalisées sur les comptes courants d'un faible encours) ; rejeté. (p. 978) : soutient l'amendement n° 88 de Mme Marie-France Beaufils (participation de La Poste au pôle financier public et semi-public) ; rejeté. (p. 979) : soutient les amendements de Mme Marie-France Beaufils portant sur le même objet n° 92 et 91 (reconnaissance de La Poste comme partie intégrante du secteur financier public et semi-public) ; rejetés.

**- Projet de loi autorisant la ratification de la décision du Conseil réuni au niveau des chefs d'État ou de gouvernement du 21 mars 2003 relative à une modification de l'article 10.2 des statuts du Système européen des banques centrales et de la Banque centrale européenne [n° 240 (2003-2004)]** - (6 avril 2004) - **Discussion générale** (p. 2142, 2143) : interrogation sur la portée des mesures. Prise en compte indispensable des intérêts des peuples dans la construction européenne. Avec le groupe CRC, ne votera pas ce texte.

**- Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (4 mai 2004) - **Art. 1er** *(Modification des critères de détermination des zones de revitalisation rurale, ZRR)* (p. 2766, 2767) : contradiction entre la mesure d'exonération temporaire et les principes en matière d'autonomie financière des collectivités locales. Avec le groupe CRC, défavorable à cet article. (p. 2770, 2771) : ses amendements portant sur le même objet n° 775, 776, 777, 778, 779 et 780 : conditions relatives à l'emploi pour le bénéfice des exonérations fiscales en ZRR ; devenus sans objet. Son amendement n° 769 : possibilité de classement en ZRR de territoires non adhérents d'un EPCI ; devenu sans objet. (p. 2774) : son amendement n° 770 : simplification ; devenu sans objet.

**- Projet de loi organique pris en application de l'article 72-2 de la Constitution relatif à l'autonomie financière des collectivités territoriales [n° 314 (2003-2004)]** - (1er juin 2004) - **Discussion générale** (p. 3678, 3679) : inquiétude des élus locaux. Nécessité de connaître leurs propositions et leurs attentes pour retrouver la confiance. Contexte actuel. Contradiction des projets du Gouvernement avec leurs aspirations. Absence de garantie de l'autonomie financière des collectivités. Nécessité de connaître les projets du ministère des finances s'agissant des finances locales. Volonté évidente de Bercy de mettre en place un pacte de stabilité interne avec les collectivités locales en rejetant toute idée d'autonomie financière. Absence de la question du manque de moyens en dépit du vécu au quotidien de situations désarmantes pour les maires. Economie du texte. Définition des catégories englobant des ensembles incohérents. Négation des disparités et de la question primordiale de la péréquation. Le groupe CRC demandera la suppression de l'article 2 définissant la notion de ressources propres. Débat prématuré. Incertitude sur l'avenir de la taxe professionnelle, le transfert de la TIPP et celui des droits sur les conventions d'assurances. Interrogation des élus sur l'avenir des dotations de l'Etat. Calcul du ratio. Inefficacité du mécanisme de correction. Le groupe CRC proposera des amendements de suppression de chacun des articles du texte, très éloigné de la réforme des finances locales attendue par les élus.

**- Suite de la discussion** (2 juin 2004) - **Art. 1er** *(Catégories de collectivités territoriales)* (p. 3730, 3731) : s'interroge sur l'objectivité à traiter de la même manière chaque échelon de collectivités, compte tenu des disparités entre les territoires. Absence de réponse aux attentes des élus et des populations. (p. 3744) : le groupe CRC votera l'amendement n° 46 de M. Jean-Claude Peyronnet (distinction des communes en fonction de leur strate de population). Injustice d'un traitement similaire pour l'ensemble des communes. - **Art. additionnels avant l'art. 2** (p. 3751) : son amendement n° 33 : objectifs assignés à la péréquation ; rejeté. - **Art. 2** *(Définition des ressources propres des collectivités territoriales)* (p. 3768) : le groupe CRC ne votera pas le sous-amendement n° 37 de M. Yves Fréville (inclusion dans les ressources propres des impositions de toutes natures dont la loi détermine, par collectivité, la localisation de l'assiette ou du taux) déposé sur l'amendement n° 7 de la commission (redéfinition des ressources propres des collectivités territoriales en ne considérant comme telles, parmi les impositions de toutes natures, que le produit des impositions dont la loi autorise les collectivités à voter l'assiette, le taux ou le tarif). (p. 3769, 3770) : son amendement n° 23 : suppression ; devenu sans objet. (p. 3771) : son amendement n° 24 : non-assimilation du produit des impôts nationaux transféré à une ressource propre ; devenu sans objet. (p. 3778) : le groupe CRC rejettera l'amendement n° 7 précité de la commission et le sous-amendement n° 37 de M. Yves Fréville déposé sur celui-ci. Affichage. Création des conditions de la mise en oeuvre d'une généralisation de l'expérimentation des transferts de compétences conçue dans le cadre de la loi relative aux responsabilités locales. Incontestables problèmes de mise en oeuvre.

**- Suite de la discussion** (3 juin 2004) - **Art. additionnel après l'art. 2** (p. 3786) : son amendement n° 26 : non-assimilation aux ressources propres du produit des impôts nationaux transféré aux collectivités ; rejeté. - **Art. 3** *(Modalités de calcul et définition du caractère déterminant de la part des ressources propres dans l'ensemble des ressources des collectivités territoriales)* (p. 3787) : problème récurrent des compensations d'allégements fiscaux. Poursuite inéluctable du mouvement de délestage que le Gouvernement entend mener avec la loi relative aux responsabilités locales. Anticipation de la démarche décentralisatrice. (p. 3788) : son amendement n° 27 : suppression ; rejeté. (p. 3789, 3790) : ses amendements n° 28 : minoration de la part des ressources propres du montant des charges présentant le caractère d'une dépense obligatoire, et n° 29 : suppression des dispositions augmentant les ressources des communes du montant de celles dont bénéficient les EPCI ; rejetés. - **Art. additionnels après l'art. 3** (p. 3797, 3798) : ses amendements n° 30 : nécessité d'indexer les dépenses afférentes aux transferts de compétences, n° 31 : révision décennale des valeurs locatives, et n° 34 : nécessité d'indexer les bases des impôts locaux faisant l'objet d'une exonération et d'une compensation par l'Etat ; rejetés. - **Art. 4** *(Rétablissement de l'autonomie financière des collectivités territoriales)* (p. 3800, 3801) : objectif discutable. Redoute les transferts de dépenses opérés par l'Etat sans nuire au respect du principe fixé par la loi organique. Ses amendements n° 35 : suppression, et n° 36 : repli ; rejetés. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3808, 3809) : leurre. Mise en place d'un cadre pour délester l'Etat de ses charges sur le dos des collectivités locales. Absence d'amélioration de l'autonomie financière, en dépit d'amendements. Pur affichage électoral de court terme. Le groupe CRC ne votera pas ce texte.

**- Projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales** - *Deuxième lecture* **[n° 269 (2003-2004)]** - (1er juillet 2004) - **Art. 88 A** *(Art. L. 1211-4-1 nouveau et L. 1614-3 du code général des collectivités territoriales - Commission consultative sur l'évaluation des charges)* (p. 5026) : son amendement n° 672 : suppression ; rejeté. - **Art. additionnels avant l'art. 88** (p. 5027, 5030) : ses amendements portant sur le même objet, n° 673, 674, 675, 676 et 677 : réforme des finances locales ; rejetés. - **Art. 88** *(Application des règles de droit commun pour la compensation financière des transferts de compétences à titre définitif entre l'Etat et les collectivités territoriales)* : son amendement n° 678 : suppression ; rejeté. (p. 5032) : ses amendements n° 679 : repli, n° 681 : cohérence, n° 682 : évaluation de la compensation des dépenses d'investissement, n° 680 : période de référence prise en compte pour le calcul de la compensation des charges d'investissement et n° 683 : compensation intégrale des transferts de compétence ; rejetés. (p. 5033) : son amendement n° 684 : cohérence ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 88** (p. 5037) : son amendement n° 685 : dégrèvement des taxes d'habitation ; rejeté. - **Art. 88 bis** *(Art. L. 1614-1-1 du code général des collectivités territoriales - Compensation des créations et extensions de compétences)* : son amendement n° 686 : suppression ; rejeté. - **Art. additionnels avant l'art. 89** : son amendement n° 688 : diagnostic d'expertise sur les équipements publics transférés aux collectivités territoriales ; rejeté. (p. 5039) : son amendement n° 687 : augmentation du taux de compensation forfaitaire applicable aux dépenses d'investissement éligibles réalisées par les

communautés de communes, de villes ou d'agglomérations ; rejeté. Son amendement n° 690 : réduction du taux prélevé par l'État pour frais d'assiette et de recouvrement sur les impositions perçues par les collectivités locales et leurs groupements ; rejeté. Son amendement n° 689 : répartition et augmentation de la dotation globale d'équipement ; rejeté. - **Art. 89** *(Art. L. 1614-8, L. 3334-16-1 nouveau et L. 4332-3-1 nouveau du code général des collectivités territoriales - Modalités particulières de compensation de certains transferts de compétences)* (p. 5040) : ses amendements n° 691 : suppression et n° 692 et 693 : repli ; rejetés (p. 5041) : son amendement n° 694 : modalités de calcul des compensations de transfert de crédits d'investissement dans le domaine routier ; rejeté. (p. 5042) : ses amendements n° 695, 696, 697 et 698 : repli ; rejetés.

- **Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat d'orientation budgétaire** - (8 juillet 2004) (p. 5382, 5384) : dénonciation de la politique gouvernementale depuis 2002, des orientations budgétaires pour 2005 et de l'actuelle construction européenne. Nécessité de réduire les inégalités sociales. Citations de Thomas Piketty.

- **Projet de loi pour le soutien à la consommation et à l'investissement [n° 379 (2003-2004)]** - (15 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5701, 5702) : mise en place de dispositions coûteuses aux incidences faiblement mesurables et à l'efficacité douteuse. Réponse aux demandes formulées par le patronat. Le groupe CRC ne peut cautionner les mesures proposées. - **Art. 1er** *(Exonération temporaire de droits de mutation pour les dons en argent aux enfants et petits-enfants)* (p. 5715, 5716) : son amendement n° 15 : suppression ; rejeté. Tendance à la hausse du chômage et de la précarité. Dispositions contraires à la justice fiscale. Multiplication de mesures fiscales dérogatoires au bénéfice des plus aisés. Absence d'impact sur la consommation populaire. - **Art. 2** *(Réduction d'impôt au titre des intérêts payés dans le cadre de prêts à la consommation)* (p. 5719) : son amendement n° 16 : transformation de la réduction d'impôt en crédit d'impôt ; rejeté. Devenir des multiples dispositions de la fiscalité dérogatoire.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]** - (25 novembre 2004) - **Question préalable** (p. 8445) : soutient la motion n° I-200 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat tendant à opposer la question préalable ; rejetée. Multiples interrogations. Affichage délibéré s'agissant du cadrage macro-économique : retour du déficit sous la barre des 3 % et affectation de la plus-value fiscale à la résorption du déficit. Présupposés discutables en raison des incertitudes du prix du baril de pétrole et de la parité euro-dollar. Gel attendu de la dépense publique ne remettant cependant pas en cause l'application des cadeaux fiscaux depuis 2002. Contradiction entre les effets d'annonce des baisses d'impôts et leur répercussion sur la situation économique et sociale : absence de compensation des disparitions d'emplois de production ; augmentation des plans sociaux, y compris dans les services et le commerce ; optimisation fiscale pour certains contribuables ; accroissement de la rentabilité du capital. Rejet par le groupe CRC de toutes les dispositions et des cadeaux fiscaux encore plus étroitement ciblés. Réduction du déficit non profitable à la réduction des inégalités sociales. Disparition d'emplois en 2004 en dépit d'une embellie de la croissance. Imputation injustifiée aux 35 heures. Choix des entreprises en faveur des gains de productivité au détriment de l'embauche. Nécessité d'investir dans la production et d'augmenter le pouvoir d'achat pour relancer la consommation. Contradiction entre l'objectif d'encourager l'emploi et la suppression des emplois jeunes. Problématique de l'évolution de la dépense publique. Mise en oeuvre de la LOLF. Perversion de l'action publique au profit de logiques managériales d'entreprises. (p. 8446, 8447) : intervention de Mme Marie-Claude Beaudeau lors de la discussion de la proposition de loi organique accusant une logique purement comptable au service de la Banque centrale européenne. Poursuite de cette logique au travers de la réduction des effectifs, de l'asservissement de la politique de recherche aux implications concrètes dans l'activité des entreprises, des privatisations et du bradage du patrimoine public. Primauté à la rente et au capital au détriment du développement économique.

*Première partie :*

- (26 novembre 2004) - **Art. 2** *(Actualisation du barème de l'impôt sur le revenu)* (p. 8457, 8458) : faible évolution de l'impôt sur le revenu pour 2005. Hausse des prélèvements non progressifs. Souhait d'une modification de l'assiette de l'impôt sur le revenu. Recours excessif aux niches fiscales. Son amendement n° I-82 : relèvement des deux dernières tranches d'imposition sur le revenu ; rejeté. - **Art. 4** *(Réduction d'impôt pour déclaration électronique)* (p. 8471, 8473) : son amendement n° I-83 : suppression ; rejeté. - **Art. 7** *(Aménagement du régime fiscal applicable aux partenaires liés par un pacte civil de solidarité, PACS)* (p. 8475) : approbation de l'égalité de traitement fiscal établi entre les personnes pacsées et les personnes mariées. Regrette l'adoption tardive de cette mesure. - **Art. 9** *(Allègement des droits de succession)* (p. 8480) : son amendement n° I-84 : suppression ; rejeté. (p. 8482) : défavorable à l'amendement n° I-3 de la commission (revalorisation de l'abattement sur les droits de succession pour les fratries constituant un foyer). - **Art. 10** *(Crédit d'impôt en faveur des entreprises qui relocalisent leur activité en France)* (p. 8493) : son amendement n° I-89 : suppression ; rejeté. - **Art. 11** *(Crédit d'impôt pour dépenses de prospection commerciale)* (p. 8496) : son amendement n° I-90 : suppression ; rejeté.

- **Suite de la discussion** (29 novembre 2004) - **Art. 9 bis (précédemment réservé)** *(Actualisation du barème de l'impôt de solidarité sur la fortune)* (p. 8519, 8520) : remise en cause de l'ISF. Indécence, à l'égard des personnes les plus défavorisées, du débat fiscal sur l'injustice de l'ISF. Les membres du groupe CRC voteront contre cet article. (p. 8521, 8522) : son amendement n° I-85 : suppression ; rejeté. Complaisance du Gouvernement à l'égard des grandes fortunes. Exclusion des biens professionnels et des oeuvres d'art de l'ISF, sans incidence sur l'emploi. Lutte contre les licenciements absente des préoccupations du Gouvernement. Objectif de protection du profit. Défense des actionnaires et non des chômeurs. Le groupe CRC votera contre cet article idéologique. Négation de la nécessité d'une solidarité des plus riches à l'égard de la communauté. (p. 8526, 8527) : réfute l'argument visant à prendre en compte l'augmentation des prix de l'immobilier. Objectif de protection des gros patrimoines. Conclusions du Conseil des impôts minimisant les effets pervers de l'ISF. - **Rappel au règlement** (p. 8533, 8534) : incidence sur le cours des débats d'un remaniement ministériel durant la discussion budgétaire. - **Art. additionnels après l'art. 9 bis (précédemment réservés)** (p. 8534, 8535) : son amendement n° I-87 : prise en compte des oeuvres d'art dans le calcul de l'ISF ; rejeté. Son amendement n° I-88 : suppression du taux d'exonération d'ISF des parts ou actions comprises dans les pactes d'actionnaires mis en place par la "loi Dutreil" ; rejeté. - **Art. 13** *(Réduction à 1,5 % de la contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés, avant sa suppression complète)* (p. 8553) : son amendement n° I-93 : suppression ; rejeté. - **Art. 14** *(Crédit de taxe professionnelle pour le maintien de l'activité dans des zones d'emploi en grande difficulté)* (p. 8559, 8560) : son amendement n° I-94 : suppression ; rejeté. Caractère superflu de l'article, sans effet sur les délocalisations d'entreprises. Nécessité d'une taxe sur les richesses de l'activité économique et financière. - **Art. 15** *(Renforcement du dégrèvement de taxe professionnelle en faveur des entreprises de transport)* (p. 8562, 8563) : son amendement n° I-95 : suppression ; rejeté. - **Art. additionnels avant l'art. 16** (p. 8564, 8565) : son amendement n° I-97 : rétablissement de la TIPP flottante ; rejeté. Conséquences de la hausse du prix du pétrole brut sur le pouvoir d'achat des ménages salariés. - **Art. 16** *(Pérennisation et aménagement du remboursement partiel de TIPP applicable au gazole utilisé par les entreprises de transport routier de marchandises)* (p. 8566) : son amendement n° I-99 : suppression ; rejeté. - **Art. 17** *(Transfert transfrontalier du siège statutaire d'une société)* (p. 8585) : son amendement n° I-100 : suppression ; rejeté. Stratégie du "moins-disant fiscal". Anticipation sur la législation européenne. Organisation de la neutralité fiscale des

transferts de sièges sociaux. - **Art. additionnels après l'art. 19** (p. 8587, 8588) : son amendement n° I-98 : augmentation du taux de la provision pour reconstitution de gisements et pour hausse des prix dans le résultat imposable des sociétés pétrolières ; rejeté. Prise en compte de la montée en puissance du prix du baril de pétrole sur les plus-values réalisées par les compagnies pétrolières. Contribution de ces entreprises au redressement des finances publiques. - **Art. 21** *(Modernisation de différentes dispositions relatives au financement d'investissements à risques ou de proximité)* (p. 8592) : son amendement n° I-102 : suppression ; rejeté. Allégement des contraintes fiscales pesant sur les opérations de bourse. - **Art. 22** *(Réforme du régime applicable aux contrats d'assurance-vie investis en actions)* (p. 8601) : son amendement n° I-103 : suppression ; rejeté. Multiplication des exonérations d'impôt sur le revenu. - **Art. 23** *(Ouverture du plan d'épargne en actions (PEA) aux titres de sociétés ou d'OPCVM situés dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen)* (p. 8604) : son amendement n° I-104 : suppression ; rejeté. - **Art. 24** *(Modification du régime de la redevance audiovisuelle)* (p. 8608) : soutient l'amendement n° I-105 de M. Jack Ralite (suppression de l'adossement de la redevance audiovisuelle à la taxe d'habitation et augmentation du taux de la redevance) ; rejeté. Fragilisation des ressources de l'audiovisuel public. (p. 8615) : abstention du groupe CRC sur l'amendement de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° I-79 (réévaluation de la redevance audiovisuelle). Confusion créée par l'adossement de la redevance à la taxe d'habitation. Abstention positive du groupe CRC.

- **Suite de la discussion** (30 novembre 2004) - **Débat sur les recettes des collectivités locales - Art. additionnels avant l'art. 29** (p. 8695) : soutient l'amendement n° I-116 de Mme Marie-France Beaufils (extension à toutes les communes et à leurs groupements du bénéfice de la DGE et augmentation du taux de concours de l'Etat au titre de cette dotation) ; rejeté.

*Deuxième partie :*

**Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer - IV. Tourisme**

- (9 décembre 2004) - rapporteur spécial de la commission des finances (p. 9408, 9409) : données chiffrées. Importance des enjeux de la politique du tourisme. Nécessité de conserver à la France sa place de première destination touristique mondiale. Politique sociale du tourisme. Fusion de l'AFIT et de l'ONT. - **Art. additionnel après l'art. 73 nonies** (p. 9426) : demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement de la commission des affaires économiques n° II-13 (rapport du Gouvernement sur le programme de consolidation des hébergements de tourisme social).

*Articles non rattachés :*

- (13 décembre 2004) - **Art. additionnel avant l'art. 63 A** (p. 9646) : son amendement n° II-146 : restructuration des conditions d'imposition des stock-options ; rejeté. - **Art. 63 A** *(Instauration d'un dispositif d'attributions d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux)* (p. 9648) : son amendement n° II-102 : suppression ; rejeté. - **Art. 63 B** *(Augmentation du plafond d'abondement par l'entreprise des versements des salariés aux plans d'épargne d'entreprise)* (p. 9651) : son amendement n° II-103 : suppression ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 63 B** : son amendement n° II-148 : imposition des plus-values sur cession de biens immobiliers ; rejeté. (p. 9652) : son amendement n° II-147 : augmentation du taux d'imposition séparé des plus-values sur cession de biens immobiliers ; rejeté. - **Art. 63 C** *(Modification de la taxe fiscale affectée au Centre national de la chanson, des variétés et du jazz, CNVJ)* (p. 9654) : soutient l'amendement n° II-105 de M. Ivan Renar (exonération de la taxe sur les spectacles des représentations de spectacles de variétés intégrés à des bals, fêtes populaires et fêtes traditionnelles, organisés dans un contexte non lucratif et non professionnel) ; devenu sans objet. Diminution des ressources du CNVJ. Mesure similaire à celle de l'archéologie préventive. Ambiguïté de l'article 63 C résultant d'une confusion entre les représentations de musique traditionnelle et de musique non professionnelle. (p. 9659) : votera l'amendement n° II-87 de M. Yann Gaillard (exonération de la taxe sur les spectacles des représentations de spectacles de variétés intégrés à des bals, fêtes populaires et fêtes traditionnelles et renvoi à un décret pour les conditions d'application de cette mesure). - **Art. 63** *(Relèvement du plafond des dépenses éligibles à la réduction d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile)* (p. 9661, 9662) : son amendement n° II-107 : suppression ; rejeté. Son amendement n° II-149 : ouverture d'un crédit d'impôt au titre des dépenses liées à la dépendance ; rejeté. - **Art. 65** *(Crédit d'impôt en faveur du développement durable pour les dépenses d'équipement de l'habitation principale)* (p. 9672) : son amendement n° II-106 : précision relative au domicile fiscal du contribuable ; retiré. - **Art. 68** *(Prorogation du dégrèvement temporaire de taxe professionnelle au titre des investissements nouveaux)* (p. 9697) : soutient l'amendement n° II-157 de Mme Marie-France Beaufils (suppression) ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 68 ter** (p. 9699) : soutient l'amendement n° II-22 de M. Ivan Renar (autorisation de prélèvement sur le produit brut des jeux dans les casinos pour les communes réalisant des actions de promotion en faveur du tourisme) ; retiré. - **Art. additionnels avant l'art. 68 quater** (p. 9703, 9704) : soutient les amendements de Mme Marie-France Beaufils n° II-150 (dégrèvement de taxe foncière sur leur habitation principale pour les personnes de plus de soixante ans) ; et n° II-151 (modification du plafonnement de la taxe d'habitation) ; rejetés. - **Art. additionnel après l'art. 68 quinquies** (p. 9706) : soutient l'amendement n° II-152 de Mme Marie-France Beaufils (majoration du coefficient de réévaluation des valeurs locatives foncières des locaux à vocation économique) ; rejeté. - **Art. 68 nonies** *(Dégrèvement complémentaire temporaire de taxe professionnelle au titre des investissements nouveaux en faveur des entreprises plafonnées en fonction de la valeur ajoutée)* (p. 9708) : soutient l'amendement n° II-153 de Mme Marie-France Beaufils (suppression) ; rejeté.

- **Suite de la discussion** (14 décembre 2004) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 9766, 9767) : budget dépourvu de solidarité et de perspective d'avenir. Absence de réponse aux inquiétudes des Français. Faveurs fiscales accordées aux plus favorisés. Hypothèse de croissance illusoire. Choix inspirés par le MEDEF au détriment du plus grand nombre. Mesures contraires à l'intérêt général. Le groupe CRC votera contre le projet de loi de finances pour 2005.

- **Projet de loi organique modifiant la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances [n° 69 (2004-2005)]** - (16 décembre 2004) - **Discussion générale** (p. 9929, 9930) : favorable à un partage de l'initiative des choix budgétaires entre le pouvoir exécutif et le Parlement. Interrogation sur l'affectation prioritaire des surplus de recettes fiscales. Confirmation d'une pratique budgétaire de caractère circonstanciel, technocratique et européen. Opposé au "moins-disant" social et à la remise en question des services publics. Le groupe CRC rejettera le projet de loi organique si ses amendements ne sont pas adoptés. - **Art. 1er** *(Détermination des modalités d'utilisation des surplus non anticipés de recettes fiscales)* (p. 9934, 9935) : son amendement n° 5 : suppression ; rejeté. Cohérence avec la position du groupe CRC sur ce texte. Conséquences du vote par avance de l'affectation des surplus de recettes. Dessaisissement par le Parlement de son pouvoir d'initiative budgétaire. Suppression du rôle d'impulsion donné par le collectif budgétaire. - **Art. 3** *(Information, dans le projet de loi de finances initiale, sur les emplois rémunérés par les organismes subventionnés)* (p. 9936) : son amendement n° 6 : suppression ; rejeté. Principes de la LOLF en matière de crédits de personnel. Crainte des conséquences de l'adoption d'une seule logique comptable. - **Art. 4** *(Information, dans le projet de loi de règlement, sur les emplois rémunérés par des organismes subventionnés)* (p. 9937) : son amendement n° 7 : suppression ; rejeté. - **Art. 5** *(Pouvoirs de contrôle des membres des commissions des finances des assemblées)* (p. 9938) : son amendement n° 8 : suppression ; rejeté. Opposé au recentrage du travail parlementaire sur l'activité d'une seule commission.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2004 [n° 112 (2004-2005)]** - (17 décembre 2004) - **Question préalable** (p. 9981, 9982) : soutient la motion n° 48 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat tendant à opposer la question préalable ; rejetée.

- **Suite de la discussion** (20 décembre 2004) - **Art. 53 bis** *(Privatisation de la société DAGRIS)* (p. 10119) : son amendement n° 54 : suppression ; rejeté. - **Art. 57** *(Modification du régime de la taxe sur les nuisances sonores aériennes)* (p. 10128) : son amendement n° 55 : affectation de la taxe sur les nuisances sonores aéroportuaires ; rejeté. - **Art. additionnel après l'art. 58** (p. 10135) : soutient l'amendement n° 56 de M. Bernard Vera (revalorisation de la taxe sur les locaux économiques) ; rejeté. - **Art. additionnel après l'art. 59** : soutient l'amendement n° 57 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (création d'un permis de diviser les immeubles) ; rejeté. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 10149) : caractère hétéroclite du collectif budgétaire. Affectation exclusive des surplus de recettes à la lutte contre les déficits publics. Critique des mesures relatives à la suppression progressive de l'imposition séparée des plus-values de cession des titres de participation. Le groupe CRC ne votera pas ce projet de loi.

**FOUCHÉ (Alain)**
*sénateur (Vienne)*
*UMP*

Chargé d'une mission temporaire auprès du ministre délégué aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation le 14 avril 2004 ; fin de mission le 14 octobre 2004.

Réélu le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan.

Membre de la Délégation du Sénat à l'aménagement et au développement durable du territoire ; puis secrétaire le 13 octobre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics [n° 209 (2003-2004)]** - (3 mars 2004) - **Discussion générale** (p. 2020, 2022) : respect indispensable du principe de laïcité. Cadre législatif utile aux chefs d'établissements scolaires. Distinction entre les islamistes et les musulmans. Attitude des autorités musulmanes. Apparition du voile en France. Remise en cause de la laïcité et du droit des femmes. Exemple de Chirine Ebadi. Refus de l'intégrisme et du communautarisme. Le groupe UMP votera ce projet de loi.

**- Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (27 octobre 2004) - **Discussion générale** (p. 7218, 7219) : pertinence de la concentration des efforts sur l'emploi. Evolution de la nature de la pauvreté. Rôle des missions locales et des PAIO. Place du volet formation. Approbation de la redynamisation de l'apprentissage. Revalorisation indispensable du statut de certaines catégories professionnelles. Approbation du texte proposé.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Travail, santé et cohésion sociale - IV. - Logement**

- (9 décembre 2004) (p. 9484) : crise du logement du fait du déséquilibre entre l'offre et la demande. Action du Gouvernement en faveur du logement locatif social. Difficultés de maîtriser le foncier.

**Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer - II. - Transports et sécurité routière - Aviation et aéronautique civiles - Budget annexe de l'aviation civile**

- (10 décembre 2004) (p. 9532) : avenir de l'aviation sportive et de loisirs. Excellence des résultats sportifs de la France. Crise du secteur de la construction aéronautique industrielle d'aéronefs légers. Alourdissement décourageant de la réglementation au détriment du pavillon français. Propose un accès facilité des pilotes privés à la qualification de vol aux instruments. Lutte contre une rigueur excessive. Suite donnée aux propositions de Claude Belot.

**- Projet de loi portant création de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité** - *Deuxième lecture* **[n° 105 (2004-2005)]** - (21 décembre 2004) - **Discussion générale** (p. 10207, 10208) : texte parfaitement équilibré. Respect des droits de la défense face aux pouvoirs d'investigation de la HALDE. Renforcement de la lutte contre les propos discriminatoires à caractère sexiste ou homophobe. Gouvernement attentif aux critiques les plus constructives. Votera ce texte, comme la plupart des membres du groupe UMP.

**FOURCADE (Jean-Pierre)**
*sénateur (Hauts-de-Seine)*
*UMP*

Réélu le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées à partir du 6 octobre 2004.

Membre de la commission des affaires sociales jusqu'au 5 octobre 2004.

Membre suppléant de la Commission consultative appelée à émettre un avis sur la modification de la valeur du point de pension jusqu'au 1er octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil de surveillance de la Caisse nationale des allocations familiales.

Membre titulaire de la Commission de vérification des fonds spéciaux le 26 octobre 2004.

Vice-président de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'assurance maladie le 27 juillet 2004.

## DÉPÔTS

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 201 (2003-2004)] relatif aux assistants maternels et aux assistants familiaux **[n° 298 (2003-2004)]** (11 mai 2004) - **Éducation - Famille - Société**.

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées [n° 183 (2003-2004)]** - (25 février 2004) - **Art. 1er** *(Art. L. 114 à L. 114-3-1, L. 114-5, L. 540-1 et L. 580-1 du code de l'action sociale et des familles - Définition du handicap, accès aux droits fondamentaux et droit à compensation des personnes handicapées)* (p. 1629) : défavorable à l'amendement n° 171 de M. Jean-Pierre Godefroy (prise en compte de la situation de handicap et des facteurs environnementaux et contextuels). Récuse l'interaction entre la situation de handicap et l'environnement. Amélioration de la définition au cours de la navette. Reconnaissance des efforts réalisés par les collectivités territoriales. (p. 1642) : votera contre l'amendement n° 177 de Mme Marie-Christine Blandin (élargissement de la compensation aux demandes légitimes). (p. 1645) : favorable à l'amendement n° 256 de M. Michel Mercier (soutien à la famille et aux proches).

**- Suite de la discussion** (26 février 2004) - **Art. 6** *(Art. L. 111-1, L. 111-2 et L. 112-1 à L. 112-4 du code de l'éducation - Dispositions relatives à l'adaptation de la scolarisation aux besoins des enfants et des adolescents handicapés)* (p. 1761) : votera l'article 6. Demande une étude d'impact évaluant les conséquences des mesures votées sur les finances des collectivités territoriales. - **Art. 8** *(Art. L. 351-1 à L. 351-3 et L. 351-1-1 nouveau du code de l'éducation - Principes régissant le mode de scolarisation des élèves handicapés et la qualification des enseignants concernés et leur application dans les territoires ultramarins)* (p. 1765, 1766) : intervient sur l'amendement n° 327 de Mme Michelle Demessine (association des parents à la décision d'orientation et à la décision finale). Association indispensable des parents à la décision d'orientation. Demande de garantie. (p. 1768) : favorable à l'amendement n° 118 de M. Nicolas About (assouplissement des conditions de recrutement des auxiliaires de vie scolaire). - **Art. 11** *(Art. L. 323-8-3 et L. 323-11 du code du travail - Articulation entre politique générale de l'emploi et actions spécifiques en faveur de l'emploi des personnes handicapées)* (p. 1780, 1781) : favorable aux amendements de la commission n° 461 (contrôle annuel de la Cour des comptes sur la gestion de l'AGEFIPH) et n° 462 (convention d'objectifs entre l'Etat et l'AGEFIPH). Instauration d'un contrôle strict de l'AGEFIPH.

**- Projet de loi relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social** - *Commission mixte paritaire* **[n° 224 (2003-2004)]** - (3 mars 2004) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2008) : transposition législative d'un accord signé par la plupart des partenaires sociaux. Réhabilitation du dialogue social. Favorable à ce texte.

**- Projet de loi relatif aux assistants maternels et aux assistants familiaux [n° 201 (2003-2004)]** - (19 mai 2004) - rapporteur de la commission des affaires sociales. - **Discussion générale** (p. 3433, 3435) : souci de concilier les exigences des professionnels et des familles. Distinction entre assistants maternels et assistants familiaux. Priorité donnée à l'intérêt des enfants gardés ou placés. Intérêt du recours aux assistants maternels. Insuffisance du nombre des assistants maternels et des assistants familiaux. Urgence de l'amélioration du statut de ces professions. Souhaite la mise en place de filières adaptées dans les lycées professionnels. Propositions de la commission en matière d'agrément. Introduction d'une priorité pour les assistants maternels et familiaux dans l'attribution des logements sociaux. Mission des relais assistants maternels, les RAM. Spécificité française du statut des assistants familiaux. Utilité de la convention collective des assistants maternels. Revalorisation des salaires. Préférence donnée à des règles souples et simples aisément applicables. Souci d'éviter une aggravation des charges pesant sur les collectivités territoriales. Sous réserve de ses observations et amendements, la commission recommande l'adoption du projet de loi. - **Art. additionnel avant le titre Ier** (p. 3446) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 32 de M. Philippe Nogrix (rappel de la place de l'enfant au centre de la politique de la petite enfance). - **Art. additionnels avant l'art. 1er** (p. 3447) : son amendement n° 1 : légalisation du principe des relais d'assistants maternels, RAM ; adopté. (p. 3448) : s'oppose à l'amendement n° 47 de Mme Odette Terrade (référence explicite au rôle d'évaluation des besoins en professionnels qualifiés des commissions départementales de l'accueil des jeunes enfants). Après la modification de l'amendement précité n° 47 de Mme Odette Terrade, s'en remet à la sagesse du Sénat. - **Art. 1er** *(Art. L. 214-6 nouveau du code de l'action sociale et des familles - Rôle de la commission départementale de l'accueil des jeunes enfants)* (p. 3449) : son amendement n° 2 : représentativité des particuliers employeurs au sein des commissions départementales de l'accueil des jeunes enfants ; adopté. Accepte l'amendement n° 66 du Gouvernement (correction d'une erreur matérielle). - **Art. 2** *(Art. L. 221-2 du code de l'action sociale et des familles - Projet de service de l'aide sociale à l'enfance)* (p. 3450) : son amendement n° 3 : intégration des assistants familiaux au sein des équipes pluridisciplinaires chargées du suivi de placements d'enfants ; adopté. - **Art. 5** *(Art. L. 421-2 à L. 421-5 nouveaux du code de l'action sociale et des familles - Définition du métier d'assistant familial et dispositions relatives à l'agrément des assistants maternels et des assistants familiaux)* (p. 3451) : demande le retrait de l'amendement n° 37 de M. Jean-Pierre Vial (délivrance de l'agrément par le président du conseil général après consultation de la commission d'agrément). (p. 3452) : accepte l'amendement n° 67 du Gouvernement (allégement de la procédure permettant de réserver l'évaluation des capacités éducatives lors de l'agrément aux seuls assistants maternels). (p. 3452, 3453) : s'oppose aux amendements analogues n° 19 de Mme Gisèle Printz et n° 48 de Mme Odette Terrade (évaluation des capacités éducatives selon des critères nationaux). Son amendement n° 4 : conditions du renouvellement automatique et sans limitation de durée de l'agrément des assistants familiaux ; adopté. (p. 3454) : accepte l'amendement n° 68 du Gouvernement (rédaction). Accepte l'amendement n° 42 de Mme Valérie Létard (obligation de motiver le refus de l'agrément). (p. 3455) : s'oppose aux amendements de Mme Gisèle Printz n° 21 (distinction entre enfants scolarisés et enfants non scolarisés) et n° 20 (suppression de l'âge des mineurs dans l'agrément). (p. 3456) : s'oppose à l'amendement n° 49 de Mme Odette Terrade (limitation absolue à trois du nombre d'enfants pouvant être accueillis). Ses amendements n° 5 : limitation à six du nombre total d'enfants pouvant être accueillis par un assistant maternel ; adopté ; et n° 6 : introduction de la notion d'accueil périscolaire dans l'octroi des dérogations au nombre d'enfants pouvant être accueillis ; retiré. S'oppose à l'amendement n° 50 de Mme Odette Terrade (encadrement des dérogations au nombre d'enfants pouvant être accueillis). (p. 3457) : accepte l'amendement n° 76 du Gouvernement (limitation à trois du nombre d'enfants pouvant être accueillis simultanément et à six au total). Son amendement n° 7 : autorisation d'accueil

simultané de plus de trois enfants dans la limite de six au total ; retiré. (p. 3458) : demande le retrait de l'amendement n° 51 de Mme Odette Terrade (financement du transfert des compétences aux départements). Prévision d'un mécanisme de compensation dans un amendement ultérieur de la commission. Accepte l'amendement n° 22 de Mme Gisèle Printz (suppression de la référence à l'âge des enfants). - **Art. additionnel après l'art. 5** (p. 3459) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 31 de M. Alain Vasselle (reconnaissance du service indirect de garde et de restauration apporté par les assistants maternels et exonération des communes de résidence de la participation financière à la scolarisation des enfants dans une autre commune). (p. 3460) : propose l'insertion de l'amendement n° 31 de M. Alain Vasselle précité dans le titre IV du projet de loi. - **Art. 6** *(Art. L. 421-6 à L. 421-12 nouveaux du code de l'action sociale et des familles - Dispositions relatives à la notification et à la motivation des décisions d'agréments, aux conditions de logement et à l'assurance des assistants maternels et familiaux)* (p. 3461) : son amendement n° 8 : délai de notification de la décision du président du conseil général pour les demandes d'agrément fixé à trois mois pour les assistants maternels et quatre mois pour les assistants familiaux ; adopté. (p. 3462) : s'oppose à l'amendement n° 52 de Mme Odette Terrade (fixation à quatre mois du délai de notification de la décision du président du conseil général pour les demandes d'agrément). Sous réserve d'une modification, accepte l'amendement n° 53 de Mme Odette Terrade (maintien du principe de motivation de la décision de modification de l'agrément). (p. 3463) : son amendement n° 73 : correction d'une erreur matérielle ; adopté. Accepte l'amendement n° 69 du Gouvernement (rédaction). - **Art. 7** *(Art. L. 421-14 et L. 421-15 nouveaux du code de l'action sociale et des familles - Formation des assistants maternels et des assistants familiaux)* (p. 3464) : demande le retrait des amendements portant sur le même objet n° 33 de Mme Gisèle Gautier et n° 54 de Mme Odette Terrade (obligation d'une formation de soixante heures pour les assistants maternels). S'oppose à l'amendement n° 23 de Mme Gisèle Printz (obligation de suivre la formation dans les deux mois qui précèdent l'accueil du premier enfant).

- **Suite de la discussion** (25 mai 2004) (p. 3475) : s'oppose à l'amendement n° 55 de Mme Odette Terrade (organisation du stage préparatoire à l'accueil d'enfants sous la responsabilité du département, durée et validation de ce stage). (p. 3476) : s'oppose à l'amendement n° 56 de Mme Odette Terrade (détermination de la rémunération d'attente des assistants familiaux). Souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 40 de Mme Françoise Férat (accompagnement de l'assistant familial dans les deux semaines qui suivent l'accueil du premier enfant). (p. 3477) : s'oppose à l'amendement n° 57 de Mme Odette Terrade (obligation pour les assistants familiaux de suivre une formation spécifique qualifiante au cours des premières années d'activité professionnelle). S'oppose à l'amendement n° 24 de Mme Gisèle Printz (validation de la formation selon des critères nationaux). - **Art. additionnels après l'art. 7** (p. 3478, 3479) : s'oppose à l'amendement n° 58 de Mme Odette Terrade (possibilité de validation des acquis de l'expérience pour les assistants maternels ou familiaux employés par une personne morale de droit public justifiant de cinq ans d'ancienneté). (p. 3480, 3481) : s'oppose à l'amendement n° 59 de Mme Odette Terrade (rapport sur les mesures envisageables pour favoriser la retraite à taux plein des assistants maternels et familiaux). - **Art. 8** *(Art. L. 421-16 nouveau du code de l'action sociale et des familles - Contenu du contrat d'accueil et définition de l'accueil continu par un assistant familial)* : s'oppose à l'amendement n° 25 de Mme Gisèle Printz (substitution de la notion de "remplacement temporaire à domicile de l'assistant familial" par celle de "surveillance du mineur accueilli" en cas d'absence momentanée de l'assistant maternel). - **Division et art. additionnels après l'art. 10** (p. 3482, 3483) : ses amendements n° 9 : insertion d'une division additionnelle "Dispositions modifiant le code de la construction et l'habitation", et n° 10 : attribution prioritaire des logements sociaux aux assistants maternels ou familiaux agréés ; adoptés. - **Art. 11** *(Art. L. 773-1 et L. 773-2, L. 773-4 à L. 773-6 nouveaux, L. 773-8 et L. 773-9 nouveaux ; L. 773-12 à L. 773-14 nouveaux, L. 773-17 nouveau, L. 773-21 à L. 773-28 nouveaux du code du travail - Restructuration du titre VII du livre VII du code du travail)* (p. 3484) : son amendement n° 74 : rédaction ; adopté. - **Art. 13** *(Art. L. 773-3 nouveau du code du travail - Obligation d'un contrat de travail écrit entre un assistant maternel ou familial et son employeur)* (p. 3485) : sur les amendements de Mme Valérie Létard, accepte le n° 43 (référence dans le contrat de travail à la décision d'agrément délivrée par le président du conseil général et à la garantie d'assurance souscrite par les intéressés) et demande l'avis du Gouvernement sur le n° 44 (renvoi aux conseils des prud'hommes des litiges relatifs à l'exécution et à la résiliation du contrat). - **Art. 14** *(Art. L. 773-4 à L. 773-6 nouveaux du code du travail - Décret relatif aux indemnités d'entretien et aux fournitures et rémunération des assistants maternels ou des assistants familiaux pendant leur période de formation)* (p. 3486) : s'oppose à l'amendement n° 26 de Mme Gisèle Printz (fixation sur le plan national des indemnités et fournitures destinées à l'entretien de l'enfant). - **Art. 15** *(Art. L. 773-7 du code du travail - Définition par voie réglementaire des mentions du contrat de travail)* (p. 3487, 3488) : son amendement n° 11 : renvoi du complément ou de l'adaptation de ces dispositions à une convention ou un accord collectif étendu ; adopté. - **Art. 18** *(Art. L. 773-10 et L. 773-11 du code du travail - Limitation du temps de travail des assistants maternels)* : son amendement n° 12 : fixation de la durée maximale quotidienne de travail ; adopté. (p. 3489, 3490) : ses amendements n° 13 : suppression d'un décret fixant les conditions de dérogation à la durée du temps de travail ; et n° 14 : fixation d'un plafond annuel d'heures de travail ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° 60 de Mme Odette Terrade (abaissement de la durée moyenne hebdomadaire du temps de travail). - **Art. 19** *(Art. L. 773-12, L. 773-13 et L. 773-14 du code du travail - Rupture du contrat de travail des assistants maternels employés par des particuliers)* (p. 3491) : demande le retrait de l'amendement n° 45 de Mme Valérie Létard (motivation de la rupture du contrat de travail). Son amendement n° 15 : versement d'une indemnité compensatrice au profit de l'employeur en cas d'inobservation du préavis de départ par l'assistant maternel ; adopté. Estime les amendements portant sur le même objet n° 35 de Mme Gisèle Gautier et n° 61 de Mme Odette Terrade satisfaits par son amendement n° 15 précité. - **Art. 20** *(Art. L. 773-16 du code du travail - Fixation des congés des assistants maternels employés par des particuliers)* (p. 3492) : demande le retrait de l'amendement n° 36 de Mme Gisèle Gautier (à défaut d'accord, fixation des congés à la majorité des parties). - **Art. 23** *(Art. L. 773-19 du code du travail - Licenciement pour motif réel et sérieux des assistants maternels et familiaux employés par des personnes morales de droit privé)* (p. 3493) : s'oppose à l'amendement n° 27 de Mme Gisèle Printz (justification par des motifs réels et sérieux du licenciement d'un assistant familial). - **Art. 24** *(Art. L. 773-20 du code du travail - Devenir du contrat de travail en cas de suspension d'agrément)* (p. 3494) : accepte l'amendement n° 70 du Gouvernement (remplacement de la garantie de rémunération par une indemnité compensatrice). Souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 46 de Mme Valérie Létard (dispense de la rémunération du préavis en cas de licenciement de l'assistant maternel à la suite d'un retrait d'agrément). (p. 3495) : son amendement n° 16 : suppression de l'accompagnement psychologique de l'assistant maternel ; retiré. - **Art. 26** *(Art. L. 773-25 du code du travail - Régime de l'attente applicable aux assistants maternels employés par des personnes morales de droit privé)* : accepte l'amendement n° 64 de M. Alain Gournac (fixation à quatre mois de la durée maximale d'indemnisation). - **Art. additionnel avant l'art. 27** (p. 3496) : souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 38 de M. Jean-Pierre Vial (extension aux personnes morales de droit public des dispositions des articles 27, 28 et 29). - **Art. 27** *(Art. L. 773-26 et L. 773-27 du code du travail - Nouvelle structure de rémunération et renforcement du régime de l'attente des assistants familiaux employés par des personnes morales de droit privé)* (p. 3497) : s'oppose à l'amendement n° 62 de Mme Odette Terrade (fixation à 169 fois le SMIC

horaire de la rémunération mensuelle minimale pour un seul enfant accueilli). (p. 3498) : accepte l'amendement n° 39 de M. Jean-Pierre Vial (rupture du contrat de travail incombant à l'assistant maternel en cas de refus répété dans un délai d'un an d'accueillir les mineurs présentés). (p. 3499) : s'oppose à l'amendement n° 28 de Mme Gisèle Printz (fixation à quatre mois de la durée maximale de l'indemnité d'attente). - **Art. 28** *(Art. L. 773-28 du code du travail - Droit aux congés des assistants familiaux employés par des personnes morales de droit privé)* (p. 3499) : accepte l'amendement n° 63 de Mme Odette Terrade (référence à la prise en compte de l'intérêt de l'enfant lors de la fixation des congés de l'assistant familial). (p. 3500) : s'oppose à l'amendement n° 30 de Mme Gisèle Printz (alignement du droit à congés rémunérés des assistants familiaux sur celui des personnels titulaires de la fonction publique). Son amendement n° 17 : institution d'un report de congés au bénéfice des assistants familiaux ayant pris leurs congés annuels en compagnie des enfants qui leur sont confiés ; adopté. - **Art. additionnel avant l'art. 30** (p. 3502) : son amendement n° 18 : compensation par l'Etat des charges résultant de l'extension de compétences des départements ; adopté. - **Art. 30** *(Art. L. 131-2, L. 952-1 et L. 952-6 du code du travail - Dispositions diverses et financement de la formation professionnelle continue)* (p. 3505) : accepte l'amendement n° 71 du Gouvernement (suppression des paragraphes II et III de cet article élargissant l'obligation de financement de la formation professionnelle continue des assistants maternels ou familiaux aux employeurs de moins de dix salariés et aux particuliers). - **Art. additionnel après l'art. 30** (p. 3506) : s'oppose à l'amendement n° 41 de M. Jean-Pierre Godefroy (rapport au Parlement sur les possibilités d'intégration des assistants maternels et familiaux employés par des personnes morales de droit public dans la fonction publique territoriale). - **Art. 31** *(Art L. 133-6-1 du code de l'action sociale et des familles et art. 80 sexies du code général des impôts - Harmonisation rédactionnelle dans le code de l'action sociale et des familles et le code général des impôts)* : son amendement n° 75 : rédaction ; adopté. - **Art. 33** *(Dispositions transitoires en matière de formation des assistants maternels)* : accepte l'amendement n° 72 du Gouvernement (clarification).

- **Projet de loi organique pris en application de l'article 72-2 de la Constitution relatif à l'autonomie financière des collectivités territoriales [n° 314 (2003-2004)]** - (2 juin 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 2** (p. 3753, 3754) : défavorable à l'amendement n° 54 de M. Bernard Frimat (impossibilité de remplacer les recettes fiscales par des dotations globales d'Etat ou par des produits d'imposition non maîtrisables par les collectivités locales). - **Art. 2** *(Définition des ressources propres des collectivités territoriales)* : p. 3758) : nécessité de mettre fin au démantèlement de la fiscalité locale en remplaçant des impôts par des dotations budgétaires. Danger du remplacement de la taxe professionnelle. Défavorable au pourcentage de 33 % proposé par les commissions des lois et des finances pour le calcul de la part déterminante. Nécessité de compléter la définition des ressources propres proposée par les commissions par les ajouts pertinents de M. Yves Fréville. Se ralliera au texte de l'Assemblée nationale pour le calcul de la part déterminante en suggérant que le Gouvernement fixe, à partir de la situation de 2003, un cliquet de départ pour chacune des trois catégories de collectivités territoriales. Confiant dans le ralliement attendu de l'opposition à cette position consensuelle et transactionnelle.

- *Deuxième lecture* **[n° 427 (2003-2004)]** - (22 juillet 2004) - **Art. 2** *(Définition des ressources propres des collectivités territoriales)* (p. 5850, 5851) : s'étonne des incantations de l'opposition à l'autonomie et à la responsabilité des collectivités territoriales après la suppression de la part salaires de la taxe professionnelle et son intégration dans la DGF. Bien-fondé du projet de loi organique modifié par l'amendement de l'Assemblée nationale. Intérêt du texte qui évitera la suppression de la taxe professionnelle et sa transformation en dotation. Garantie pour l'ensemble des collectivités, par delà les querelles idéologiques.

- **Projet de loi relatif à l'assurance maladie [n° 420 (2003-2004)]** - (22 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5897, 5898) : texte nécessaire pour préserver l'appartenance de la France à l'euro. Réduction obligatoire du déficit des régimes sociaux. Texte courageux mettant en cause le comportement de l'ensemble des acteurs. Texte prudent fixant l'échéance de 2007 et l'évaluation des résultats financiers d'ici à cette date. Bonne orientation du texte. Crainte d'une moindre lisibilité en raison de la prolifération d'organismes nouveaux. Favorable à l'extension des pouvoirs de la Haute Autorité de santé et à l'intégration de l'ANAES dans cette dernière. Regrette l'absence de stabilisateurs automatiques pour l'ONDAM. Nécessité d'assortir le vote du Parlement de sanctions et de mesures destinées à favoriser son respect. Regrette l'occasion manquée d'unifier le contrôle médical en ne l'associant pas à la création d'une union regroupant les trois caisses d'assurance maladie. Amendements. Restauration indispensable de l'équilibre des comptes sociaux pour la compétitivité des entreprises et la relance de l'emploi. Votera ce texte.

- **Suite de la discussion** (23 juillet 2004) - **Art. 5** *(Art. L. 162-5 du code de la sécurité sociale - Dépassements d'honoraires des médecins)* (p. 6005) : responsabilité de l'ensemble des acteurs avec recours préalable au médecin traitant.

- **Suite de la discussion** (24 juillet 2004) - **Art. 15 bis** *(Art. L. 162-4-4 du code de la sécurité sociale - Prolongation d'un arrêt de travail)* (p. 6076) : intervient sur l'amendement n° 313 de M. Gérard Dériot (mission du médecin traitant en matière d'arrêt de travail). Favorable à une réflexion sur la formation des médecins contrôleurs pour les trois régimes d'assurance maladie.

- **Suite de la discussion** (26 juillet 2004) - **Art. 19** *(Art. L. 161-37 à L. 161-44 du code de la sécurité sociale - Haute autorité de santé)* (p. 6132) : interrogation sur le rôle de contrôle de la future Haute autorité de santé. - **Art. 21 A et 21 B** *(Art. L. 111-9 et L. 111-9-1 du code de la sécurité sociale - Contrôle de l'application des lois de financement de la sécurité sociale)* (p. 6147) : favorable aux amendements de la commission n° 71 et n° 72 (suppression) sous réserve de l'engagement du Gouvernement d'une révision de la loi organique sur les lois de financement de la sécurité sociale. - **Art. additionnel avant l'art. 21** (p. 6149, 6150) : défavorable à l'amendement n° 191 de M. Gilbert Chabroux (création d'un office parlementaire de contrôle et de suivi de l'assurance maladie). Attente de la révision de la loi organique relative aux lois de financement de la sécurité sociale. - **Art. 24** *(Art. L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale - Modalités d'inscription à la nomenclature des actes et prescriptions)* (p. 6166, 6167) : défavorable aux amendements identiques n° 196 de M. Gilbert Chabroux et n° 487 de Mme Michelle Demessine (suppression). Favorable à un avis donné par les représentants de l'ensemble du secteur mutualiste. Recours indispensable à la mutualité et aux assurances complémentaires. - **Art. additionnels après l'art. 30** (p. 6209) : rappel de la compensation du déficit des autres branches par la branche accidents du travail et maladies professionnelles. Nécessité d'affirmer l'objectif d'équilibre permanent du régime d'assurance maladie.

- **Suite de la discussion** (27 juillet 2004) - **Art. additionnel avant l'art. 34 (précédemment réservé)** (p. 6270) : son amendement n° 318 : instauration d'un service médical national unique ; retiré. (p. 6271) : intervient sur son amendement n° 318 précité déposé à la demande de l'Académie de médecine. Clef du succès de la réforme pour obtenir les économies escomptées en 2007. - **Art. 45** *(Art. 1er, 2, 4, 7 et 14 à 18 de l'ordonnance n° 96-5 du 24 janvier 1996 relative au remboursement de la dette sociale - Dette sociale)* (p. 6300, 6301) : nécessité de tenir compte de la situation de la France dans la zone euro. Gravité des conséquences pour l'emploi et l'activité de toute augmentation du taux des prélèvements. Avec l'ensemble des sénateurs de l'UMP, soutient la décision du Gouvernement de parier sur une modification des comportements et non pas sur une perspective d'augmentation indéfinie des prélèvements. Concertation indispensable avec les partenaires européens pour une uniformisation des

mécanismes de financement de la protection sociale. - **Explications de vote sur l'ensemble** : En remplacement de M. Nicolas About, président de la commission des affaires sociales (p. 6321, 6322) : échanges constructifs. Qualité de la réflexion en dépit de la brièveté des délais et des conditions de difficulté jusqu'alors inconnues au Sénat. Remerciements aux rapporteurs, aux présidents de séance et au Gouvernement. Hommage à M. Jean Chérioux et à M. Gilbert Chabroux pour leur participation à l'élaboration de leur dernier texte législatif.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Discussion générale :*

- (25 novembre 2004) (p. 8437) : bonnes orientations du budget pour la croissance et pour l'emploi. Pertinence des mesures en faveur des entreprises. Nécessité d'encourager le Gouvernement dans ses choix de réduire la dépense publique et de laisser plus d'initiatives aux entreprises et aux ménages. Budget de justice sociale. Augmentation des bas salaires. Pertinence des mesures en faveur des classes moyennes. Réductions d'impôts et exonération des droits de succession plus astucieuse qu'une mesure globale concernant l'impôt sur le revenu. Bonne adéquation du budget aux attentes des collectivités territoriales. Adoption de la réforme de la DGF. Nécessité cependant de tenir compte de l'évolution réelle de la population, s'agissant des concours financiers de l'Etat ainsi que d'une analyse statistique sérieuse des marges de péréquation. Félicite le Gouvernement pour la première étape des transferts de ressources aux régions et aux départements. Bilan des transferts attendus à la fin de l'année 2005. (p. 8438, 8439) : inquiétude des élus concernant le remplacement de la taxe professionnelle, pivot de l'intercommunalité. Préservation indispensable de son développement. Vigilance nécessaire quant au maintien de cet impôt au moment de la mise en oeuvre de la deuxième phase de décentralisation. Adéquation du budget aux perspectives européennes. Respect des critères de Maastricht en dépit de la complication liée à la soulte versée par EDF. Poursuite de la consolidation de l'euro. Constatant des réponses positives sur les questions essentielles, se déclare prêt à voter ce projet de budget.

*Première partie :*

- (1er décembre 2004) - **Débat sur les recettes des collectivités locales - Art. 29** *(Réforme de la dotation globale de fonctionnement, DGF, des communes)* (p. 8764, 8765) : nécessité de modifier le fonctionnement du comité des finances locales. Mode de calcul de la DGF.

*Deuxième partie :*

**Défense**

- (6 décembre 2004) (p. 9186) : assouplissement de la gestion des crédits de la défense par l'externalisation d'un certain nombre de services et le recrutement de personnel civil.

**- Projet de loi de finances rectificative pour 2004 [n° 112 (2004-2005)]** - (17 décembre 2004) - **Art. 40 undecies** *(Aménagement des règles d'assujettissement à la taxe professionnelle des biens mis à disposition d'une personne par une autre)* (p. 10075, 10076) : importance des conséquences de la mesure proposée par l'article. Dispositions entraînant le bouleversement du calcul des montants de taxe professionnelle.

**FOURNIER (Bernard)**
*sénateur (Loire)*
*UMP*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Membre titulaire du Conseil d'administration de l'Institut national de l'audiovisuel (INA) le 26 octobre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics [n° 209 (2003-2004)]** - (3 mars 2004) - **Discussion générale** (p. 2025, 2026) : attachement unanime au principe de laïcité. Rejet de l'obscurantisme religieux. Rejet du communautarisme. Volonté d'intégration de la majorité des musulmans. Souhait d'une réflexion sur l'enseignement du fait religieux. Votera ce projet de loi.

**- Projet de loi relatif à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées [n° 299 (2003-2004)]** - (26 mai 2004) - **Art. 7 ter** *(Organes et missions de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées)* (p. 3590, 3591) : sur l'amendement n° 15 de la commission (rédaction), soutient le sous-amendement n° 41 de M. Jean-Marc Juilhard ; retiré. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3610) : texte de responsabilité et de solidarité. Remerciements. Avec le groupe de l'UMP, votera ce texte.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Intérieur, sécurité intérieure et libertés locales - Décentralisation**

- (2 décembre 2004) (p. 8929) : hommage au Gouvernement. Consécration du développement économique des collectivités territoriales dans le titre Ier du projet de loi relatif aux libertés et aux responsabilités locales. Transferts grandissants de compétences aux départements. Progression de leurs budgets d'environ 25 % entre 2001 et 2004. Prépondérance des dépenses d'aide sociale dans les dépenses de fonctionnement. Mise en oeuvre de la décentralisation avec courage et efficacité. Surpris de la dégradation du climat politique et des mentalités, en dépit des garanties de compensation aux collectivités. Mauvais procès fait au Gouvernement. Se félicite de l'augmentation du budget consacré aux collectivités locales compte tenu du contexte actuel. Respect de la Constitution. Transfert de ressources fiscales pour financer les transferts de compétences. Reconduction du contrat de croissance et de solidarité. Augmentation de la DGF. Satisfait de la diminution

des écarts de dotation par habitant entre les communautés de communes et les communautés d'agglomération. Amendement relatif à une meilleure prise en compte de l'importance des résidences secondaires dans la redistribution des sommes versées aux communes dans le cadre de la DGF. Poursuite du développement de l'intercommunalité. Augmentation satisfaisante de la dotation départementale d'équipement des collèges et de la dotation régionale d'équipement scolaire. (p. 8930) : effort important en faveur de la DSR des communes bourgs-centres. Suivra avec attention les réflexions du groupe de travail sur les règles d'éligibilité au FCTVA. Vigilance nécessaire sur le projet de dépénalisation des amendes de stationnement, qui risque de porter atteinte aux ressources des collectivités concernées. Inquiétude quant à la réforme de la taxe professionnelle annoncée par le Président de la République. Nécessaire clarté et concertation. Préservation primordiale des ressources propres des collectivités territoriales. Interrogation sur la pérennisation de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

**Affaires étrangères**

- (8 décembre 2004) (p. 9390) : bien-fondé de la rationalisation du réseau consulaire. Salue l'effort en faveur de l'APD. Poursuite du soutien au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, NEPAD. Augmentation de la contribution au Fonds mondial de lutte contre le sida. Première place de la France au rang des contributeurs du FED. Nécessité de préserver la diffusion de la langue française. Satisfait de l'augmentation des élèves dans les établissements français à l'étranger, en Europe centrale et orientale. S'interroge sur la perte de 50 % des effectifs en Afrique francophone. Progression du nombre d'étudiants étrangers dans les universités françaises. Votera ce projet de budget.

**Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer - IV. Tourisme**

- (9 décembre 2004) (p. 9420, 9421) : données chiffrées. Nécessité de coordonner les différentes politiques en faveur du tourisme. Département de la Loire. Question du logement des saisonniers. Débat sur le pouvoir d'achat des Français. Tourisme social. Votera ce budget.

**FRANCHIS (Serge)**
*sénateur (Yonne)*
*UMP*

Non réélu le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales jusqu'au 30 septembre 2004.

Membre de la Délégation parlementaire pour les problèmes démographiques.

Membre titulaire du Conseil national du syndrome immunodéficitaire acquis (sida).

Membre de la commission d'enquête sur la maltraitance envers les personnes handicapées accueillies en institution et les moyens de la prévenir.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées le 26 mai 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* modifiant l'article 55 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication **[n° 426 (2003-2004)]** (21 juillet 2004) - **Culture - Famille.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées [n° 299 (2003-2004)]** - (26 mai 2004) - **Division et art. additionnels avant l'art. 12** (p. 3605) : favorable aux amendements de la commission n° 22 (division additionnelle), n° 24 (déduction fiscale des cotisations versées dans le cadre des contrats individuels d'assurance dépendance), n° 25 (déduction fiscale des cotisations versées par un descendant direct, dans le cadre d'un contrat individuel d'assurance dépendance souscrit au bénéfice de ses ascendants), n° 23 (réduction d'impôt sur le revenu pour les primes d'assurance dépendance) et n° 26 (exonération de cotisations sociales des contributions patronales destinées au financement de prestations dépendance).

**FRANÇOIS (Philippe)**
*sénateur (Seine-et-Marne)*
*UMP*

Ne se représente pas le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées jusqu'au 30 septembre 2004.

Membre de la Délégation parlementaire pour l'Union européenne.

Membre titulaire de la Commission consultative pour la production de carburants de substitution jusqu'au 3 mai 2004.

## DÉPÔTS

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 142 (2003-2004)] autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Belgique relatif à la coopération transfrontalière en matière policière et douanière (ensemble un échange de lettres). **[n° 177 (2003-2004)]** (28 janvier 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Justice - Police et sécurité - Traités et conventions.**

*Rapport d'information*, fait au nom de la commission des affaires étrangères : Garde civile et Arme des carabiniers : Quels enseignements pour la Gendarmerie nationale ? **[n° 266 (2003-2004)]** (14 avril 2004) - **Défense - Police et sécurité.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 258 (2003-2004)] autorisant l'approbation de l'accord sous forme d'échange de lettres, signées le 26 novembre et le 30 décembre 2002, complétant le traité du 7 juillet 1998 entre la République française et le Royaume d'Espagne relatif à la coopération transfrontalière en matière policière et douanière, **[n° 322 (2003-2004)]** (25 mai 2004) - **Police et sécurité - Traités et conventions.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 165 (2003-2004)] autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Tadjikistan relatif à la coopération en matière de sécurité intérieure **[n° 349 (2003-2004)]** (16 juin 2004) - **Police et sécurité - Traités et conventions.**

### INTERVENTIONS

**- Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Belgique relatif à la coopération transfrontalière en matière policière et douanière (ensemble un échange de lettres) [n° 142 (2003-2004)]** - (5 février 2004) - rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées - **Discussion générale** (p. 1377, 1378) : propose l'adoption de ce projet de loi.

**- Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (12 mai 2004) - **Art. 54 D (priorité)** *(Art. L. 421-1 du code de l'environnement - Missions de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage)* (p. 3100) : projet d'intégrer dans les communautés de brigade de gendarmerie les gardes de l'Office national de la chasse. Exemple de l'Espagne et de l'Italie. (p. 3105) : question des gardes-chasses. Interrogation sur la création de l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique.

**FRANÇOIS-PONCET (Jean)**
*sénateur (Lot-et-Garonne)*
*UMP*

### NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées à partir du 7 octobre 2004 ; membre de la commission jusqu'au 6 octobre 2004.

Vice-président de la Délégation parlementaire pour l'Union européenne.

Président de la Délégation du Sénat à l'aménagement et au développement durable du territoire.

### DÉPÔTS

*Rapport d'information sur colloque*, fait au nom de la Délégation à l'aménagement et au développement durable du territoire : Actes du colloque "La décentralisation : un nouvel élan pour l'aménagement du territoire" **[n° 252 (2003-2004)]** (8 avril 2004) - **Aménagement du territoire - Collectivités territoriales.**

*Rapport d'information*, fait au nom de la commission des affaires étrangères : Israël et territoires palestiniens : De la paix négociée au fait accompli ? **[n° 340 (2003-2004)]** (9 juin 2004) - **Affaires étrangères et coopération.**

*Rapport d'information*, fait au nom de la Délégation à l'aménagement et au développement durable du territoire : La péréquation interrégionale : vers une nouvelle égalité territoriale **[n° 342 (2003-2004)]** (9 juin 2004) - **Aménagement du territoire - Budget - Collectivités territoriales - Economie et finances, fiscalité.**

### INTERVENTIONS

**- Projet de loi organique pris en application de l'article 72-2 de la Constitution relatif à l'autonomie financière des collectivités territoriales [n° 314 (2003-2004)]** - (1er juin 2004) - président de la délégation du Sénat pour l'aménagement et le développement durable du territoire - **Discussion générale** (p. 3676, 3678) : dysfonctionnements de la décentralisation depuis vingt-deux ans. Mise en oeuvre des corrections indispensables. Protection des collectivités contre les atteintes portées à leur autonomie financière. Persistance regrettable de l'inégalité entre collectivités. Interrogation sur l'usage réservé par le Gouvernement à la péréquation. Evaluation, par la délégation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, des inégalités de ressources et de charges entre les départements et les régions. Conclusions entérinées par la commission des affaires économiques et par la commission des finances. Absence de corrélation de la DGF avec le degré de pauvreté des départements. Persistance d'un écart de l'ordre de un à six, après versement de la DGF, entre les départements et les régions les plus pauvres et les régions les mieux pourvues. Accroissement inéluctable de cet écart en l'absence d'une péréquation véritable. Impossibilité pour plusieurs conseils généraux de faire face à leurs charges obligatoires dans des conditions de pression fiscale acceptables. Possibilité cependant envisagée de réduire les écarts en cinq ans en utilisant la DGF telle que reformatée dans la loi de finances pour 2004. Interrogations quant au dosage entre autonomie et péréquation, la prise en compte des charges obligatoires dans la définition de la péréquation, enfin, la présentation d'un projet de loi réformant les dotations de l'Etat pour une mise en oeuvre le 1er janvier 2005. Enjeu fondamental du texte : égalité des citoyens devant la loi et valorisation de l'espace rural, l'un des atouts de la France dans l'Union européenne et lieu d'une nouvelle modernité dont le Gouvernement doit favoriser l'éclosion.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Première partie :*

- (30 novembre 2004) - président de la délégation pour l'aménagement du territoire et le développement durable. - **Débat sur les recettes des collectivités locales** (p. 8651, 8652) : élargissement de la fracture territoriale entre départements riches et pauvres. Insignifiance de la péréquation. Regret de l'insertion de cette question dans le projet de loi de finances. Réforme de la DGF des départements. Partition de l'enveloppe affectée à la péréquation. Critères entrant dans l'indice synthétique. Dotation de fonctionnement minimale. Absence de garantie de stabilité pour l'avenir. Critères retenus pour la répartition de la DFM. Favorable aux amendements de la commission des finances. Au nom de la délégation pour l'aménagement du territoire et le développement durable, souhaite une refonte de l'article 31.

**- Suite de la discussion** (1er décembre 2004) - **Art. 31** *(Réforme de la dotation globale de fonctionnement des départements)* (p. 8805, 8806) : son amendement n° I-199 : mise en place de critères identiques pour l'appréciation de la richesse des départements ; retiré. Réserves quant au système formulé par le Gouvernement : faiblesse de l'enveloppe initiale réservée à la péréquation ; absence de pacte de stabilité ;

distinction entre départements ruraux et urbains ; clés de répartition de la dotation de fonctionnement minimale. (p. 8813, 8814) : intervient sur son amendement n° I-199 précité. Souhaite que la délégation à l'aménagement et au développement durable du territoire soit associée aux travaux de la commission des finances. (p. 8818) : souhaite corriger le dispositif d'affectation des dotations aux collectivités locales. - **Art. additionnels après l'art. 31** (p. 8820, 8821) : sur l'amendement n° I-59 de M. Yves Fréville (présentation d'un rapport sur la mise en oeuvre de la réforme de la dotation globale de fonctionnement), son sous-amendement n° I-333 ; adopté.

**FRÉCON (Jean-Claude)**
*sénateur (Loire)*
*SOC*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation à partir du 6 octobre 2004.

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale jusqu'au 5 octobre 2004.

Membre titulaire de la Commission supérieure du service public des postes et télécommunications le 4 novembre 2004.

Membre titulaire du Conseil d'orientation de la simplification administrative.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative aux devoirs des enfants majeurs envers leurs ascendants âgés **[n° 140 (2003-2004)]** (7 janvier 2004) - **Famille - Justice - Questions sociales et santé**.

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution**.

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution**.

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme**.

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille**.

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution**.

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société**.

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution**.

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice**.

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé**.

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société**.

*Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Conseil économique et social **[n° 74 tome 3 annexe 31 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution - Budget**.

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur le financement des opérations de démantèlement du site de MARCOULE et sur l'abondement du fonds dédié **[n° 97 (2004-2005)]** (4 décembre 2004) - **Énergie**.

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Première partie :*

- (1er décembre 2004) - **Débat sur les recettes des collectivités locales - Art. 29** *(Réforme de la dotation globale de fonctionnement, DGF, des communes)* (p. 8767, 8768) : rôle consultatif du comité des finances locales. Réforme de la DGF. (p. 8775) : soutient les amendements de M. Marc Massion n° I-239 (réaffectation de la régularisation de la DGF aux collectivités locales) ; et n° I-240 (conséquence) ; rejetés ; ainsi que l'amendement n° I-241 de M. Jean-Marie Bockel (affectation de la régularisation de la DGF à la DCTP) ; rejeté. (p. 8776) : favorable à l'amendement n° I-239 de M. Marc Massion (réaffectation de la régularisation de la DGF aux collectivités locales). - **Art. 30** *(Réforme de la dotation globale de fonctionnement, DGF, des groupements de communes)* (p. 8792) : favorable à l'amendement n° I-55 de M. Yves Fréville (prise en compte de la moitié de la dotation de solidarité communautaire dans le calcul du CIF). - **Art. 31** *(Réforme de la dotation globale de fonctionnement des départements)* (p. 8803) : soutient l'amendement n° I-243 de M. Marc Massion (introduction d'une part superficiaire dans le calcul de la dotation forfaitaire des départements) ; retiré. (p. 8807) : soutient l'amendement n° I-270 de M. François Marc (scission en deux fractions de la dotation de péréquation des départements) ; rejeté. (p. 8810) : soutient les amendements de M. Marc Massion n° I-244 (calcul du montant de la dotation de fonctionnement minimale en fonction de la longueur de la voirie, doublée pour les zones de montagne) ; n° I-245 (prise en compte du nombre d'allocataires du RMI dans le calcul de la dotation de fonctionnement minimale) ; retirés ; et n° I-246 (prise en compte dans le calcul de la dotation de fonctionnement minimale d'un indice synthétique défini à partir du potentiel financier, de la longueur de la voirie et du nombre d'allocataires du RMI) ; rejeté. (p. 8811) : soutient l'amendement n° I-247 de M. Claude Haut (maintien, au-delà de 2005, du système de garantie limitant les évolutions de la DFM) ; retiré. - **Art. additionnels après l'art. 31** (p. 8818, 8820) : soutient les amendements de M. Michel Moreigne n° I-248 (création d'un concours particulier au profit des vingt-quatre départements actuellement éligibles à la DFM) ; rejeté ; et de M. Claude Haut n° I-249 (création d'un fonds spécial de

péréquation au profit des départements qui contribuent financièrement au programme de construction du réacteur expérimental thermonucléaire international) ; retiré. - **Art. 32** *(Reconduction du contrat de croissance et de solidarité)* (p. 8823) : soutient l'amendement n° I-250 de M. Marc Massion (majoration du taux d'évolution du PIB pour le calcul du taux de progression annuelle de l'enveloppe normée) ; rejeté. - **Art. 33** *(Modalités de compensation financière aux régions et aux départements, des transferts de compétences résultant de la loi relative aux libertés et aux responsabilités locales)* (p. 8828) : soutient l'amendement n° I-251 de M. Marc Massion (indexation de la fraction de TIPP transférée aux régions) ; rejeté. (p. 8829) : soutient l'amendement n° I-252 de M. Marc Massion (indexation de la fraction du taux de TCA transférée aux départements) ; rejeté. - **Art. 34** *(Transfert aux départements d'une part du produit de la taxe sur les conventions d'assurance contre les risques de toutes natures relatifs aux véhicules terrestres à moteur)* (p. 8832) : soutient les amendements n° I-255 de M. Claude Haut (modulation de la TCA) ; retiré et n° I-257 de M. Marc Massion (indexation de la fraction du taux de TCA transférée aux départements) ; rejeté. (p. 8834) : soutient l'amendement n° I-254 de M. Claude Haut (augmentation de la participation de l'Etat à la prestation de fidélisation des sapeurs-pompiers volontaires) ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 34** (p. 8835, 8836) : soutient l'amendement n° I-261 de M. François Marc (élargissement du bénéfice du FCTVA à tout investissement réalisé par une collectivité territoriale sur le domaine public) ; rejeté.

*Deuxième partie :*

**Services du Premier ministre - III. - Conseil économique et social**

- (3 décembre 2004) - rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. (p. 9008, 9009) : continuité de ce budget. Autonomie de gestion. Accessibilité des informations sur la situation budgétaire et financière. Travaux du Conseil économique et social. Application de la LOLF. Choix du Gouvernement d'une mission monoprogramme sans indicateur de performance. Insatisfaction du Parlement. La commission des finances recommande l'adoption de ces crédits.

**FRÉVILLE (Yves)**
*sénateur (Ille-et-Vilaine)*
*UMP-R*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.

Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

Membre de la Délégation parlementaire pour la planification le 18 mai 2004.

Membre titulaire du Comité des prix de revient des fabrications d'armement le 4 novembre 2004.

Membre suppléant du Comité des finances locales ; puis membre titulaire le 15 avril 2004.

Membre titulaire du Haut conseil du secteur public ; nouvelle nomination le 4 novembre 2004.

Membre suppléant du Conseil de surveillance du Fonds de réserve pour les retraites.

## DÉPÔTS

*Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Exposé d'ensemble et dépenses en capital **[n° 74 tome 3 annexe 41 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Défense - Budget.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 129 (2004-2005)] relatif à l'ouverture du capital de DCN et à la création par celle-ci de filiales **[n° 134 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Défense - Entreprises.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle [n° 160 (2003-2004)]** - (14 avril 2004) - **Art. 30** *(Art. 4 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Définition des missions du Conseil supérieur de l'audiovisuel)* (p. 2413) : défavorable aux amendements identiques de la commission n° 42 et de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 58 (suppression pour coordination avec la loi pour la confiance dans l'économie numérique). Occultation du débat de fond sur les dispositions concernant le CSA par référence à un texte qui n'est pas encore voté. Défavorable à l'amendement n° 53 de M. Philippe Richert (obligation pour le CSA de veiller à assurer l'égalité de réception par tous). Obligation de résultat non envisageable.

- **Suite de la discussion** (15 avril 2004) - au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation - **Art. additionnels après l'art. 86** (p. 2514) : confirme l'application de l'article 40 de la Constitution rendant irrecevables les amendements identiques de M. Ivan Renar n° 242 et de M. Paul Loridant n° 251 (création d'un fonds d'aide aux services de télévision dont les ressources commerciales provenant de messages publicitaires diffusés à l'antenne sont inférieures à 20 % de leur chiffre d'affaires total) et les amendements de Mme Danièle Pourtaud n° 197 (création d'un fonds d'aide aux télévisions dont les ressources commerciales sont inférieures à 20 % de leur chiffre d'affaires pendant leurs trois premières années d'existence) et n° 196 (création d'un fonds de soutien aux télévisions associatives locales).

- **Projet de loi organique pris en application de l'article 72-2 de la Constitution relatif à l'autonomie financière des collectivités territoriales [n° 314 (2003-2004)]** - (1er juin 2004) - **Discussion générale** (p. 3696, 3697) : nécessité d'agir avec discernement pour graver une norme financière dans le bloc de constitutionnalité. Souci de l'évolution à long terme des finances locales. Adoption non pertinente de définitions restrictives des "ressources propres" ou de la "part déterminante". Difficulté tenant à l'évolution des systèmes fiscaux locaux. Inclusion indispensable d'impôts partagés dans les ressources propres aux côtés d'impôts locaux au sens strict pour construire la décentralisation. Divergence sur la définition des "ressources propres". Partisan du fondement du caractère propre d'une recette fiscale sur la localisation effective de son assiette. Précision concernant les conditions d'assimilation des impôts partagés à une ressource propre. Prise en compte indispensable de la localisation de la matière imposable dans les critères de partage. Prudence nécessaire en matière de choix de la part déterminante minimale. Importance des conséquences pour la mise en oeuvre de la péréquation, la réforme des impôts et le financement de la décentralisation. Défavorable au taux unique de 33 % retenu par les commissions des lois et des finances. Nécessaire responsabilité des élus devant les contribuables électeurs et non pas devant l'Etat. Création indispensable d'un système fiscal local pour les vingt années à venir. Souhaite un accord pour faire de la décentralisation la réussite de la mandature.

- **Suite de la discussion** (2 juin 2004) - **Art. 2** *(Définition des ressources propres des collectivités territoriales)* (p. 3756) : difficultés juridiques d'établir une frontière entre les impositions de toutes natures et les dotations. Nécessité de compléter la définition proposée à juste titre par la commission des lois et approuvée par la commission des finances en l'élargissant aux impôts localisés. (p. 3760, 3764) : sur l'amendement n° 7 de la commission (redéfinition des ressources propres des collectivités territoriales en ne considérant comme telles, parmi les impositions de toutes natures, que le produit des impositions dont la loi autorise les collectivités à voter l'assiette, le taux ou le tarif), son sous-amendement n° 37 : inclusion dans les ressources propres des impositions de toutes natures dont la loi détermine, par collectivité, la localisation de l'assiette ou du taux ; adopté. Critères de différenciation, parmi les impositions de toutes natures, des ressources propres des collectivités et des dotations. Exemple de la TIPP qui sera répartie entre les départements par la localisation d'un taux spécifique pour chacun d'entre eux. (p. 3766) : intervient sur son sous-amendement n° 37 précité. Réponse à M. Michel Dreyfus-Schmidt. Absence d'impossibilité juridique d'application aux communes. Exemple du versement transport. (p. 3773) : son amendement n° 38 : augmentation des ressources propres des régions du montant de celles qui bénéficient aux autorités organisatrices de transports urbains dans la région Ile-de-France ; retiré. (p. 3774) : accepte la rectification rédactionnelle de son sous-amendement n° 37 précité proposée par la commission. (p. 3778, 3779) : apport pertinent de son sous-amendement n° 37 précité pour le respect de l'autonomie financière des collectivités locales. Objectif de contrôle justifié. Objectif de localisation nécessaire au comblement des 15 milliards d'euros de suppressions d'impôts contrôlés par les collectivités locales.

- **Suite de la discussion** (3 juin 2004) - **Art. 3** *(Modalités de calcul et définition du caractère déterminant de la part des ressources propres dans l'ensemble des ressources des collectivités territoriales)* (p. 3790, 3791) : ses amendements n° 40 : garantie de la part des ressources propres à un niveau au moins égal aux quatre-cinquièmes de la part constatée au titre de l'année 2003, et n° 39 : retrait des dégrèvements législatifs du ratio minimal de 2003 ; retirés. (p. 3796) : retire ses amendements n° 40 et n° 39 précités.

- **Projet de loi de modernisation de la sécurité civile [n° 227 (2003-2004)]** - (17 juin 2004) - **Art. 50** *(Art. L. 1424-35 du code général des collectivités territoriales - Financement)* (p. 4413) : favorable à l'amendement n° 255 de M. Jean-Jacques Hyest (suppression totale de la participation des communes et des EPCI reportée au 1er janvier 2008). Réforme de la dotation forfaitaire des communes en préparation. - **Art. 56** *(Avantage de retraite pour les sapeurs-pompiers volontaires - Intitulé du titre II et articles 15-1 à 15-4 nouveaux de la loi du 3 mai 1996)* (p. 4453) : favorable à l'amendement n° 273 du Gouvernement (nouvelle rédaction). Demande de précision de la notion de "prélèvement fiscal". Nature de la CSG.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à la Charte de l'environnement [n° 329 (2003-2004)]** - (23 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4592, 4593) : étonnement quant à la restriction du champ d'application du principe de précaution. Nécessité de préciser la définition des autorités publiques. Conception personnelle de l'environnement considéré comme un bien économique, collectif, devant être défendu en opérant des choix au vu des avantages et des coûts. Inexistence de la notion d'état des connaissances scientifiques.

- **Suite de la discussion** (24 juin 2004) - **Art. 2** *(Charte de l'environnement)* (p. 4642) : demande de clarification sur l'assujettissement des autorités publiques de recherche CNRS, INRA et CEA au principe de précaution.

- **Projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales** - *Deuxième lecture* **[n° 269 (2003-2004)]** - (30 juin 2004) - **Art. 18** *(Art. L. 1615-2 du code général des collectivités territoriales - Eligibilité au FCTVA des dépenses d'investissement et des fonds de concours versées par les collectivités territoriales et leurs groupements pour des opérations d'aménagement du domaine public routier)* (p. 4851) : intervient sur l'amendement n° 205 de M. Jean-Pierre Vial (fonds de concours versés à un EPCI à fiscalité propre).

- **Suite de la discussion** (1er juillet 2004) - **Art. 88** *(Application des règles de droit commun pour la compensation financière des transferts de compétences à titre définitif entre l'Etat et les collectivités territoriales)* (p. 5035) ; intervient sur l'amendement n° 80 de la commission (limitation de la compensation des pertes de recettes fiscales résultant de décisions de l'Etat). Décision du Conseil constitutionnel relative au RMI-RMA.

- **Projet de loi relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés** - *Deuxième lecture* **[n° 285 (2003-2004)]** - (15 juillet 2004) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5679) : attitude de la CNIL vis-à-vis des chercheurs. Votera ce projet de loi.

- **Projet de loi organique pris en application de l'article 72-2 de la Constitution relatif à l'autonomie financière des collectivités territoriales** - *Deuxième lecture* **[n° 427 (2003-2004)]** - (22 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5842, 5843) : ralliement de l'Assemblée nationale et du Gouvernement aux thèses du Sénat. Evolution du paysage fiscal. Constat de l'impossibilité de développer un système d'impôts localisables dont les collectivités auraient la maîtrise du taux et de l'assiette. Nécessité de concevoir des impôts modernes pour les collectivités locales comme étant des impôts partagés. Adoption par l'Assemblée nationale d'une rédaction équilibrée et intelligente. Ligne protectrice des intérêts des collectivités locales entre la ressource propre partagée et la dotation. Adoption souhaitable du troisième pilier de la réforme attendue par les élus.

- **Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (4 novembre 2004) - **Art. 59** *(Art. L. 2334-1, L. 2334-7, L. 2334-13, L. 2334-18-1 et L. 2334-18-2 du code général des collectivités territoriales - Montant et modalités de répartition de la dotation de solidarité urbaine)* (p. 7636, 7637) : approbation de l'orientation générale de la réforme de la DSU. Difficultés techniques à résoudre. (p. 7639, 7640) : priorité de la DSU sur la DSR. Volonté de concentrer la DSR sur les bourgs-centres. Favorable à l'amendement n° 180 du Gouvernement (limitation des augmentations de dotations).

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Première partie :*

- (30 novembre 2004) - **Débat sur les recettes des collectivités locales** (p. 8652, 8654) : importance des concours aux collectivités locales au sein du budget de l'Etat. Prorogation du pacte de croissance et de stabilité. Inquiétude des élus locaux au sujet de l'insuffisance des compensations et de l'incertitude des recettes. Nécessité d'une réforme globale de la fiscalité locale. Préparation de la réforme de la DGF par le groupe de travail du Comité des finances locales. Rappel du principe d'application de la péréquation à toutes les collectivités locales. Critère du potentiel financier. Absence de prise en compte de l'accroissement de la population. Progrès réalisé en matière de répartition de la DGF. - **Art. additionnels avant l'art. 29** (p. 8702) : intervient sur les amendements portant sur le même objet n° I-67 de M. Xavier Pintat et n° I-162 de Mme Jacqueline Gourault (introduction d'un mécanisme d'ajustement du prélèvement opéré par l'Etat en fonction de l'évolution des bases de la taxe professionnelle de France Télécom imposée par les collectivités locales). Exemple de Lannion. Cas particulier des établissements ayant fermé ou diminué leurs bases en 2002 et 2003.

- **Suite de la discussion** (1er décembre 2004) - **Débat sur les recettes des collectivités locales** - **Art. 29** *(Réforme de la dotation globale de fonctionnement, DGF, des communes)*

(p. 8753) : son amendement n° I-62 : rédaction ; adopté. (p. 8755) : ses amendements n° I-50 : partage de la taxe professionnelle au sein d'une communauté à TPU ; et n° I-51 : repli ; retirés. (p. 8756) : risque de freiner l'intercommunalité. (p. 8757) : son amendement n° I-52 : amélioration, en terme d'équité, du calcul du potentiel financier des communes relevant d'EPCI à taxe professionnelle unique sur le territoire desquelles est implanté un établissement de France Télécom ; devenu sans objet. (p. 8767) : risque de blocage du système de la péréquation. Intervient sur l'amendement n° I-236 de M. Jean-Marie Bockel (garantie apportée à la progressivité des dotations de l'Etat compensant les effets de l'inflation et des hausses mécaniques des charges des collectivités locales). (p. 8773) : son amendement n° I-65 : prise en compte des résultats de recensements complémentaires en 2004 dans le calcul de la dotation forfaitaire ; adopté. (p. 8778) : défavorable aux amendements identiques n° I-47 de M. Jacques Blanc et n° I-203 de M. Pierre Jarlier (augmentation de l'aide financière apportée aux bourgs-centres dans les ZRR). - **Art. 30** *(Réforme de la dotation globale de fonctionnement, DGF, des groupements de communes)* (p. 8789, 8790) : ses amendements n° I-63 : indexation de la bonification de dotation d'intercommunalité des communautés de communes à TPU ; n° I-64 : indexation de la majoration de dotation d'intercommunalité des communautés de communes à fiscalité additionnelle et n° I-66 : exclusion de la part de la DCTP dans le calcul de la part de la dotation de compensations des EPCI ; adoptés. (p. 8791, 8792) : son amendement n° I-55 : prise en compte de la moitié de la dotation de solidarité communautaire dans le calcul du CIF ; adopté. (p. 8794) : intervient sur l'amendement n° I-78 de M. Alain Lambert (liaison du taux d'évolution de la dotation de compensation des groupements au taux d'évolution de celle des communes). - **Art. 31** *(Réforme de la dotation globale de fonctionnement des départements)* (p. 8800) : réforme fondée sur la distinction des départements urbains et ruraux. Absence de vision à long terme et nécessité d'introduire une clause de rendez-vous. (p. 8807, 8808) : son amendement n° I-56 : création d'une dotation de péréquation des ressources ; retiré. (p. 8809) : son amendement n° I-57 : répartition de la dotation de péréquation urbaine ; retiré. (p. 8810) : son amendement n° I-58 : répartition de la dotation de fonctionnement minimale ; retiré. (p. 8814, 8815) : question des inégalités de ressources en matière de péréquation. - **Art. additionnels après l'art. 31** (p. 8820) : son amendement n° I-59 : présentation d'un rapport sur la mise en oeuvre de la réforme de la dotation globale de fonctionnement ; adopté après modification par le sous-amendement n° I-333 de M. Jean François-Poncet.

*Deuxième partie :*

**Défense**

- (6 décembre 2004) - rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, pour l'exposé d'ensemble et les dépenses en capital. (p. 9156, 9159) : hommage aux militaires français. Inscription du budget dans le cadre du modèle d'armée 2015. Interrogation sur le maintien du programme M51. Développement des moyens humains nécessaires à la lutte anti-terroriste. Respect des engagements de la loi de programmation militaire, LPM. Souhait de globalisation des contrats et de gestion des stocks de rechange pour l'armée de terre sur le modèle du service de soutien de la flotte. Défi pour le ministère de la défense de la mise en place de la LOLF. Approbation de la révision de la frontière entre les dépenses d'équipement et le nouveau programme "équipement des forces". Problème des financements innovants. Souhait d'un dialogue entre le Parlement et le ministère de la défense pour le choix des indicateurs de performance. Demande l'adoption du budget de la défense.

*Articles non rattachés :*

- (13 décembre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 67** (p. 9695) : intervient sur les amendements identiques n° II-12 de la commission et n° II-125 de M. François Marc (application aux quinze premières années du dispositif prévu par l'article 42 de la loi de finances pour 2001 compensant intégralement les exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les logements locatifs sociaux). - **Art. additionnels après l'art. 68 nonies** (p. 9711, 9712) : soutient l'amendement n° II-48 de M. Charles Guené (modulation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en fonction du service rendu, amélioration du système de lissage en l'étendant sur une période de dix ans, possibilité pour les communes isolées de choisir entre taxe et redevance d'enlèvement des ordures ménagères et plafonnement des bases de l'imposition au double de la valeur locative) ; adopté après modification par le sous-amendement n° II-171 de la commission (institution d'un zonage de la taxe en fonction de la présence d'installations de transferts ou de traitement des déchets sur le territoire d'une commune). Mise en place par le Gouvernement d'un groupe de travail. (p. 9714) : réponse à une question de M. Michel Charasse sur une zone à taux zéro. (p. 9715) : application de ce dispositif aux syndicats de communes.

- **Suite de la discussion** (14 décembre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 68 nonies** (p. 9724) : favorable à l'amendement n° II-78 de la commission (possibilité de déliaison des taux pour les EPCI au taux de taxe professionnelle inférieur à 70 % de la moyenne de sa catégorie).

- **Projet de loi relatif à l'ouverture du capital de DCN et à la création par celle-ci de filiales [n° 129 (2004-2005)]** - (22 décembre 2004) - rapporteur de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. - **Discussion générale** (p. 10355, 10357) : nouvelle étape dans la réforme de l'industrie navale de défense. Consolidation de l'avenir de DCN. Justification de l'ouverture de son capital. Nouvelle donne industrielle en matière de construction militaire navale. Complexité appelant de nouveaux partenariats. Structure du marché des navires de combat. Concurrence du marché asiatique. Apparition des "projets joints". Morcellement de l'industrie navale européenne préjudiciable à sa survie. Regroupements industriels indispensables. Nécessité de donner au Gouvernement et à DCN les outils juridiques appropriés : création en partenariat de filiales fondées sur des apports industriels ; mise en oeuvre de l'ouverture minoritaire du capital. Nécessité de donner dès aujourd'hui un signal politique fort. Consolidation de la situation financière de DCN permettant d'envisager l'ouverture de son capital. Garantie des intérêts de la défense nationale : maintien de la participation majoritaire de l'Etat dans le capital de la société mère et dans celui de ses filiales. Garantie de l'avenir de DCN : plan de charges 2003-2008 étendu à ses filiales. Intérêt pour Lorient et Cherbourg de la possibilité d'envisager la création d'une filiale "constructions neuves". Maintien des garanties des diverses catégories de personnels. Association aux résultats de l'entreprise. Information du Parlement tous les deux ans. Avis favorable de la commission des finances à l'adoption du texte en l'état. - **Exception d'irrecevabilité** (p. 10371) : s'oppose à la motion n° 8 de Mme Hélène Luc tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité. - **Question préalable** (p. 10373) : s'oppose à la motion n° 1 de M. Jean-Pierre Masseret tendant à opposer la question préalable. - **Art. 1er** *(Ouverture du capital de la DCN et création par celle-ci de filiales)* (p. 10375, 10376) : s'oppose aux amendements de suppression n° 2 de M. Jean-Pierre Masseret et n° 3 de Mme Hélène Luc. S'oppose aux amendements de Mme Hélène Luc n° 4 (retour au statut public de DCN) et n° 5 (interdiction pour les personnes morales ou physiques étrangères d'acquérir le capital de DCN). - **Art. 2** *(Intéressement des personnels mis à disposition de DCN ou de ses filiales aux résultats de l'entreprise)* (p. 10377) : s'oppose à l'amendement n° 6 de Mme Hélène Luc (suppression). - **Art. 3** *(Actionnariat des ouvriers de l'Etat)* : s'oppose à l'amendement n° 7 de Mme Hélène Luc (suppression).

**FRIMAT (Bernard)**
*sénateur (Nord)*
*SOC*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Membre de la Délégation parlementaire pour l'Union européenne ; puis vice-président le 13 octobre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur la gestion des fonds publics en Polynésie française **[n° 40 (2004-2005)]** (26 octobre 2004) - **Collectivités territoriales - Economie et finances, fiscalité - Outre-mer - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au divorce [n° 389 (2002-2003)]** - (7 janvier 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 1er** (p. 76) : favorable à l'amendement n° 57 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (instauration d'un divorce administratif).

- **Suite de la discussion** (8 janvier 2004) - **Art. 17** *(Art. 266, 267, 267-1 et 268 du code civil - Conséquences propres aux divorces contentieux)* (p. 120) : favorable à l'amendement n° 78 de Mme Monique Cerisier-ben Guiga (versement de dommages et intérêts en réparation du préjudice matériel ou moral subi du fait du divorce). - **Art. 18** *(Art. 270, 271, 274, 275-1, 276, 276-4, 279-1, 280 et 280-1 du code civil - Réforme de la prestation compensatoire)* (p. 125) : crainte que le créancier soit lésé par la mort du débiteur.

- **Projet de loi organique pris en application de l'article 72-2 de la Constitution relatif à l'autonomie financière des collectivités territoriales [n° 314 (2003-2004)]** - (1er juin 2004) - **Discussion générale** (p. 3689, 3691) : salue la tentative du rapporteur de faire échapper ce texte à l'absurdité qui organise la disparition du pouvoir fiscal local. Difficultés d'assumer les conséquences du compromis sur la part déterminante intervenue entre le Gouvernement et la majorité sénatoriale lors de la révision constitutionnelle de l'automne 2002, devenu l'article 72-2 de la Constitution. Invention d'une nouvelle définition qui travestit la réalité de l'autonomie financière et la rend virtuelle. Absence de signification d'un ratio collectif pour exprimer l'autonomie financière individuelle d'une collectivité au sein de sa catégorie. Intégration indispensable de la péréquation dans la notion d'autonomie financière. Interrogation sur la possibilité de définir d'autres catégories de collectivités territoriales différentes de celles arrêtées par l'article 72 de la Constitution. Levée nécessaire de cette ambiguïté. Choix entre l'approche juridique issue de l'article 72, ou l'approche statistique basée sur les caractéristiques démographiques ou économiques, à l'inverse de l'approche vide de sens et virtuelle du texte. Insuffisance du seuil d'autonomie financière fixé par l'amendement des commissions des lois et des finances, en dépit du mérite de redonner du sens à la notion de ressources propres. Regrette l'absence d'une réforme préalable de la fiscalité locale. Ignorance des projets du Gouvernement concernant la péréquation. Occasion une nouvelle fois manquée pour le Gouvernement de devenir crédible sur un sujet où chacune de ses initiatives augmente la méfiance à son endroit.

- **Suite de la discussion** (2 juin 2004) - **Art. 1er** *(Catégories de collectivités territoriales)* (p. 3732) : définition de nouvelles catégories de collectivités territoriales non conforme à l'article 72 de la Constitution. (p. 3734) : ses amendements n° 45 : suppression, et n° 44 : définition des catégories de collectivités territoriales au sens du premier alinéa de l'article 72 de la Constitution ; rejetés. (p. 3737) : soutient l'amendement n° 48 de M. Jean-Claude Peyronnet (création d'une nouvelle catégorie de collectivités territoriales pour les EPCI) ; rejeté. (p. 3741, 3743) : intervient sur son amendement de suppression n° 45. Position ambiguë du Gouvernement. Inconstitutionnalité de son texte. Rejet des amendements de l'opposition pour le même motif. Précise que l'éventuel rejet de son amendement n° 44 précité équivaudrait à une négation de la Constitution et donnera dès lors tout leur sens aux autres amendements présentés par le groupe socialiste. Favorable à l'amendement n° 49 de M. Jean-Claude Peyronnet (rattachement des EPCI à la catégorie des communes). Occultation non pertinente alors que leurs ressources figurent dans celles des communes. - **Art. additionnel avant l'art. 2 ou avant l'art. 3** (p. 3745) : son amendement n° 51 : intégration de la péréquation dans le concept d'autonomie financière ; rejeté. (p. 3747) : intervient sur son amendement n° 51 précité. - **Art. additionnels avant l'art. 2** (p. 3753) : son amendement n° 54 : impossibilité de remplacer les recettes fiscales par des dotations globales d'Etat ou par des produits d'imposition non maîtrisables par les collectivités locales ; rejeté. - **Art. 2** *(Définition des ressources propres des collectivités territoriales)* (p. 3756) : travaux menés lors de la révision constitutionnelle. Absence

d'ambiguïté sur le sens du terme "ressources propres". Désaccord de la totalité des associations de collectivités territoriales avec la définition proposée par le Gouvernement. (p. 3770) : soutient l'amendement n° 56 de M. Jean-Claude Peyronnet (définition des ressources propres) ; devenu sans objet. (p. 3777) : le groupe socialiste est défavorable au sous-amendement n° 37 de M. Yves Fréville (inclusion dans les ressources propres des impositions de toutes natures dont la loi détermine, par collectivité, la localisation de l'assiette ou du taux) déposé sur l'amendement n° 7 de la commission (redéfinition des ressources propres des collectivités territoriales en ne considérant comme telles, parmi les impositions de toutes natures, que le produit des impositions dont la loi autorise les collectivités à voter l'assiette, le taux ou le tarif). Salue la technicité et la cohérence centralisatrice du sous-amendement, de même que la cohérence de l'amendement. Incohérence de l'attelage. Alignement des compromis de mauvaise qualité successifs.

- **Suite de la discussion** (3 juin 2004) - **Art. 3** *(Modalités de calcul et définition du caractère déterminant de la part des ressources propres dans l'ensemble des ressources des collectivités territoriales)* (p. 3791, 3792) : son amendement n° 65 : utilisation du ratio comme référence pour chaque collectivité territoriale au sein de sa catégorie ; rejeté. (p. 3796, 3797) : intervient sur son amendement n° 65 précité. - **Art. additionnels après l'art. 3** (p. 3798) : son amendement n° 66 : mise en oeuvre de dispositifs de péréquation visant à assurer à chaque collectivité les ressources équivalentes à la part déterminante par catégorie de collectivités ; rejeté. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3808) : établissement d'un nouveau compromis après celui de la réforme constitutionnelle. Inefficacité de l'amendement de la commission contredit par le sous-amendement de M. Yves Fréville pour définir les ressources propres des collectivités territoriales.

- **Projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales** - *Deuxième lecture* **[n° 269 (2003-2004)]** - (28 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4687, 4690) : réforme désavouée par les électeurs. Dénonciation des conditions d'examen de ce texte. Non-respect des engagements du Gouvernement. Projet de loi confus, opaque, illisible, incohérent et inefficace. Nécessité de retrouver l'esprit qui présidait aux lois Defferre. Dénonciation de la politique décentralisatrice de l'actuel Gouvernement. Questions du financement de la réforme et du transfert des personnels. Disparition de la solidarité nationale. - **Art. additionnel avant le titre Ier ou avant l'art. 1er ou avant l'art. 5 A** (p. 4710) : soutient l'amendement n° 252 de M. Jean-Pierre Sueur (subordination de l'application de ce texte à l'adoption d'un projet de loi relatif à la péréquation) ; rejeté.

- **Rappel au règlement** - (29 juin 2004) (p. 4727) : nombre restreint de sénateurs en séance. Interrogation sur la possibilité pour le Sénat de délibérer valablement.

- **Projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales** - *Deuxième lecture* **[n° 269 (2003-2004)] (suite)** - (29 juin 2004) - **Art. additionnel avant le titre Ier ou avant l'art. 1er** (p. 4733, 4734) : ancienneté des contrats de plan. Retard constant dans leur exécution. Favorable à l'amendement n° 257 de M. Jean-Pierre Sueur (évaluation préalable des engagements réciproques pris dans le cadre des contrats de plan État-région avant tout transfert de crédits). - **Art. additionnels avant l'art. 1er** (p. 4738) : intervient sur l'amendement n° 245 de M. Jean-Pierre Sueur (dévolution des compétences à l'Etat ou aux collectivités territoriales). - **Art. 1er** *(Titre premier du livre cinq de la première partie et art. L. 1511-1 à L. 1511-5 du code général des collectivités territoriales - Développement économique)* (p. 4744) : attribution de la responsabilité du développement économique aux régions en première lecture. Dépôt d'un amendement supprimant cette responsabilité. Demande au ministre de clarifier sa position. (p. 4751, 4752) : son amendement n° 271 : exercice par les régions de la responsabilité du développement économique dans le respect des obligations européennes de la France et des pouvoirs de l'Etat ; devenu sans objet. (p. 4753) : son amendement n° 273 : avis des collectivités territoriales et de leurs groupements sur le schéma régional de développement économique ; devenu sans objet. (p. 4754) : son amendement n° 274 : prise en compte d'un aménagement équilibré dans la politique de développement de l'attractivité du territoire ; devenu sans objet. (p. 4755) : son amendement n° 275 : insertion dans le rapport sur les aides versées par la région d'une évaluation de leurs effets sur l'emploi ; rejeté. (p. 4756) : ses amendements n° 276 : communication du rapport sur les aides versées par la région au préfet et à une commission de contrôle des aides publiques associant les organisations syndicales représentatives ; et n° 277 : intervention de l'Etat pour la mise en oeuvre de la solidarité nationale en cas de crise économique et sociale dans une région ; rejetés. (p. 4757) : son amendement n° 278 : repli ; rejeté (p. 4758) : son amendement n° 280 : création d'un fonds de solidarité économique et sociale ; rejeté. (p. 4759) : son amendement n° 283 : prise en compte des engagements internationaux de la France dans l'octroi d'aides par les collectivités territoriales aux entreprises ; rejeté. (p. 4766, 4767) : intervient sur l'amendement n° 769 de M. Eric Doligé (octroi à la région d'un rôle de coordination des actions de développement économique des collectivités territoriales et de leurs groupements sur son territoire, transformation de la possibilité reconnue au conseil régional d'élaborer un schéma de développement économique en une expérimentation et subordination de la compétence reconnue aux régions pour accorder les aides individuelles aux entreprises à une participation à cette expérimentation). Changement de position du Gouvernement. - **Art. 3** *(Art. 2, 3, 4 et 5 de la loi n° 92-1341 du 23 décembre 1992 - Répartition des compétences dans le domaine du tourisme)* (p. 4777) : le groupe socialiste s'abstiendra lors du vote l'amendement n° 26 de la commission (maintien de la compétence de l'Etat pour le classement ou l'agrément des équipements et organismes de tourisme). - **Art. 6** *(Art. L. 214-13 du code de l'éducation - Plan régional de développement des formations professionnelles)* (p. 4796, 4797) : soutient les amendements n° 130 de Mme Marie-Christine Blandin (consultation des associations de chômeurs et de précaires) ; et n° 131 de M. Jean-Pierre Sueur (consultation des chambres régionales de l'économie sociale) ; rejetés. - **Art. 7** *(Art. L. 943-2 nouveau du code du travail - Mention dans le code du travail du plan régional de développement des formations professionnelles)* (p. 4799) : soutient les amendements n° 132 de Mme Marie-Christine Blandin (coordination) et n° 133 de M. Jean-Pierre Sueur (coordination) ; rejetés. - **Art. 12** *(Art. L. 111-1, L. 121-1 et L. 131-1 du code de la voirie routière - Transfert aux départements de certaines routes classées routes nationales)* (p. 4815) : favorable aux amendements de suppression n° 291 de M. Jean-Claude Peyronnet et n° 474 de Mme Evelyne Didier.

- **Suite de la discussion** (30 juin 2004) - **Art. 18** *(Art. L. 1615-2 du code général des collectivités territoriales - Eligibilité au FCTVA des dépenses d'investissement et des fonds de concours versées par les collectivités territoriales et leurs groupements pour des opérations d'aménagement du domaine public routier)* (p. 4851) : intervient sur l'amendement n° 205 de M. Jean-Pierre Vial (fonds de concours versés à un EPCI à fiscalité propre). - **Art. 22** *(Art. 105 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité - Transfert des aérodromes et hélistations civils)* (p. 4855) : intervient sur l'amendement n° 495 de Mme Marie-France Beaufils (suppression) ainsi que sur le sous-amendement n° 806 de M. Eric Doligé portant sur l'amendement n° 37 de la commission (coordination). - **Art. 26** *(Art. 1er, 1er-1 bis nouveau, 1er-4, 1er-5 et 35 du code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure et art. 5 et 7 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 - Transfert des voies navigables fluviales et des ports intérieurs)* (p. 4859, 4860) : soutient l'amendement n° 299 de Mme Marie-Christine Blandin (état des lieux et plan de financement de la dépollution des canaux) ; rejeté. - **Art. 29** *(Art. 1er de l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 relative à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France - Organisation et compétences du Syndicat des transports d'Ile-de-France)* (p. 4867) : intervient sur les amendements n° 808 du Gouvernement (composition du conseil d'administration du STIF) et n° 44 de la commission (rédaction). - **Art. additionnel après l'art. 38** (p. 4874) : soutient l'amendement n° 300 de M. Jean-Claude Peyronnet

(financement des plans d'élimination des déchets résultant de nouvelles normes) ; rejeté.

- **Suite de la discussion** (1er juillet 2004) - **Art. 51** *(Art. L. 822-1 et L. 822-2 du code de l'éducation - Transfert aux communes et à leurs groupements de la responsabilité des locaux destinés au logement des étudiants)* (p. 4951) : favorable à l'amendement n° 588 de Mme Annie David (suppression). - **Art. 58** *(Art. L. 4311-7, L. 4311-8, intitulé du titre VIII du livre III de la quatrième partie, chapitre unique du titre VIII du livre III de la quatrième partie, art. L. 4381-1, chapitre II nouveau du titre VIII du livre III de la quatrième partie du code de la santé publique - Gestion des écoles de formation des professions paramédicales)* (p. 4966) : importance de la position de sagesse du ministre sur les amendements identiques n° 336 de M. Jean-Pierre Godefroy et n° 597 de M. Guy Fischer (suppression). - **Art. 64** *(Art. L. 213-3 et L. 214-7 du code de l'éducation - Transfert aux collectivités territoriales de la propriété des biens immobiliers des collèges et lycées)* (p. 4971) : favorable à l'amendement n° 413 de M. Serge Lagauche (retour au texte adopté par le Sénat en première lecture pour les modalités de transfert des bâtiments des collèges ou des lycées à une collectivité territoriale). - **Art. 67** *(Art. L. 213-2, L. 213-2-1 nouveau, L. 214-6, L. 214-6-1 nouveau, L. 211-8, L. 213-2, L. 213-8, L. 214-10, L. 216-4, L. 421-23, L. 442-9 du code de l'éducation et art. L. 811-7 du code rural - Transfert aux départements et aux régions du recrutement et de la gestion des personnels techniciens, ouvriers et de service des collèges et lycées)* (p. 4979) : favorable aux amendements identiques n° 416 de M. Serge Lagauche et n° 609 de Mme Annie David (suppression). Avec le groupe socialiste, votera ces amendements de suppression. - **Art. 69** *(Art. L. 422-1, L. 422-2, L. 422-3 nouveau du code de l'éducation et art.L. 811-8 du code rural - Transformation de certains établissements d'enseignement du second degré en établissements publics locaux d'enseignement)* (p. 4982, 4983) : son amendement n° 417 : retour au texte adopté en première lecture par le Sénat en ce qui concerne le transfert d'établissements d'enseignement et de formation professionnelle agricole ; adopté après modification par le sous-amendement n° 67 de la commission. (p. 4983) : son amendement n° 418 : attribution à la région d'une dotation compensatoire pour assumer une nouvelle charge de personnel ; retiré. - **Art. additionnel après l'art. 82** (p. 5019) : favorable à l'amendement n° 342 de M. Claude Domeizel (compensation financière versée à la CNRACL pour l'intégration des agents dans la fonction publique territoriale). - **Art. additionnel après l'art. 87** (p. 5021) : soutient l'amendement n° 344 de M. Jean-Pierre Demerliat (remboursement par le centre de gestion des traitements des agents territoriaux absents pour raison syndicale) ; retiré. - **Art. 88 A** *(Art. L. 1211-4-1 nouveau et L. 1614-3 du code général des collectivités territoriales - Commission consultative sur l'évaluation des charges)* (p. 5026) : soutient les amendements de M. Jean-Claude Peyronnet n° 347 (évaluation contradictoire des transferts entre les collectivités territoriales et les représentants de l'Etat) et n° 348 (information sur l'évolution du montant des impositions ou produits d'impositions transférés en compensation de création, transferts ou extension de compétences) ; rejetés. - **Art. 88** *(Application des règles de droit commun pour la compensation financière des transferts de compétences à titre définitif entre l'Etat et les collectivités territoriales)* (p. 5031) : soutient l'amendement n° 349 de M. Jean-Claude Peyronnet (évaluation et compensation intégrale des surcoûts engendrés par les mesures législatives et réglementaires nouvelles imposées aux collectivités territoriales) ; rejeté. (p. 5032, 5033) : soutient les amendements de M. Jean-Claude Peyronnet n° 350 (garantie de l'autonomie financière des collectivités territoriales), n° 351 (détermination de l'assiette du taux ou du tarif d'imposition par les collectivités territoriales) et n° 357 (estimation dynamique de la contrepartie financière des transferts de compétences) ; rejetés. (p. 5036, 5037) : favorable à l'amendement n° 357 de M. Jean-Claude Peyronnet (estimation dynamique de la contrepartie financière des transferts de compétences). - **Art. 88 bis** *(Art. L. 1614-1-1 du code général des collectivités territoriales - Compensation des créations et extensions de compétences)* (p. 5038) : soutient l'amendement n° 354 de M. Jean-Claude Peyronnet (rétablissement du texte voté par le Sénat en première lecture) ; adopté. - **Art. 89** *(Art. L. 1614-8, L. 3334-16-1 nouveau et L. 4332-3-1 nouveau du code général des collectivités territoriales - Modalités particulières de compensation de certains transferts de compétences)* (p. 5040, 5041) : soutient l'amendement n° 356 de M. Michel Teston (conditions de transfert aux départements des routes et de leurs dépendances) ; retiré. Soutient l'amendement n° 374 de M. Jean-Claude Peyronnet (conditions de transfert aux départements des routes et de leurs dépendances) ; rejeté. (p. 5042) : soutient l'amendement n° 355 de M. Jean-Claude Peyronnet (conclusion d'une convention entre l'Etat et les départements pour définir les modalités du transfert des routes et de leurs dépendances) ; rejeté. - **Art. 90** *(Section II nouvelle du chapitre II du titre unique du livre premier de la première partie et art. L. 1112-15 à L. 1112-21 nouveaux, art. L. 5211-49 et chapitre II du titre IV du livre premier de la deuxième partie du code général des collectivités territoriales - Consultation des électeurs des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale)* (p. 5045) : soutient l'amendement n° 358 de M. Daniel Reiner (rédaction) ; devenu sans objet. - **Art. 90 bis** *(Art. L. 2113-2 du code général des collectivités territoriales - Consultation des électeurs en cas de fusion de communes)* (p. 5046) : soutient l'amendement n° 359 de M. Jean-Claude Peyronnet (suppression) ; rejeté. - **Art. 101** *(Art. L. 5210-4 nouveau du code général des collectivités territoriales - Délégation aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de l'exercice de compétences dévolues aux départements et aux régions)* (p. 5063, 5064) : soutient l'amendement n° 361 de M. Jean-Claude Peyronnet (suppression) ; rejeté. Source de confusion. - **Art. 123 bis** *(Art. 1609 nonies C du code général des impôts - Révision de l'attribution de compensation)* (p. 5079) : soutient l'amendement n° 364 de M. Jean-Claude Peyronnet (suppression) ; rejeté. - **Art. 125 decies** *(Habilitation du Gouvernement à simplifier par ordonnance les règles d'engagement des travaux et des enquêtes publiques)* (p. 5086) : soutient l'amendement n° 367 de M. Jean-Claude Peyronnet (suppression) ; adopté. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5091) : absence de consensus sur la décentralisation. Démarche fondamentalement idéologique du Gouvernement. Débat inachevé. Examen prochain de la péréquation. Réforme du statut des TOS contre l'avis des intéressés. Retrait aux régions de la responsabilité du développement économique.

- **Projet de loi organique pris en application de l'article 72-2 de la Constitution relatif à l'autonomie financière des collectivités territoriales** - *Deuxième lecture* **[n° 427 (2003-2004)]** - (22 juillet 2004) - **Art. additionnel avant l'art. 2** (p. 5847) : son amendement n° 1 : intégration de la péréquation dans le concept d'autonomie financière ; rejeté. Intérêt de la réponse du Gouvernement sur son amendement n° 1 précité. Reconnaissance implicite de la péréquation comme seul moyen pour une collectivité sans potentiel fiscal d'accéder à la solidarité. - **Art. 2** *(Définition des ressources propres des collectivités territoriales)* (p. 5849) : opposition du groupe socialiste à l'amendement du Gouvernement. Curieuse conception de l'autonomie dans laquelle les ressources des collectivités ne seraient plus constituées que par une part d'impôt national décidée par le Parlement. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5859) : tour de force. Paradoxe d'une prétendue consécration de l'autonomie financière et du moyen de la supprimer. Caricature de la libre administration des collectivités locales garantie par les seuls impôts non modulables. Difficulté d'expliquer cette contradiction au Conseil constitutionnel. Cristallisation persistante des désaccords.

- **Rappel au règlement** - (6 octobre 2004) (p. 6497) : établissement et présentation indispensables de la liste des candidats avant tout débat.

- **Projet de loi habilitant le Gouvernement à simplifier le droit [n° 343 (2003-2004)]** - (13 octobre 2004) - **Art. 3** *(Développement de l'administration électronique)* (p. 6610) :

favorable à l'amendement n° 208 de M. Jean-Pierre Sueur (suppression de la possibilité de créer des groupements d'intérêt public pour favoriser l'utilisation des technologies de l'information). - **Art. 4** *(Simplification du droit de la filiation)* (p. 6616, 6617) : défavorable à l'amendement n° 89 du Gouvernement (nouvelle rédaction de l'article 4).

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Première partie :*

- (1er décembre 2004) - **Participation de la France au budget des Communautés européennes - Art. 43** *(Evaluation du prélèvement opéré sur les recettes de l'Etat au titre de la participation de la France au budget des Communautés européennes)* (p. 8729, 8731) : le groupe socialiste votera cet article. Données chiffrées. Dénonciation de la théorie du "juste retour". Menaces pour la politique de cohésion économique et sociale européenne. Question de la création d'un impôt européen se substituant au système des contributions nationales. Coût, pour la France, du chèque britannique. Nécessité de se donner les moyens d'une politique européenne ambitieuse. (p. 8741, 8742) : le groupe socialiste votera contre l'amendement n° I-35 de M. Bruno Retailleau (rejet des crédits de préadhésion prévus pour la Turquie).

*Deuxième partie :*

**Outre-mer**

- (8 décembre 2004) (p. 9342, 9343) : situation politique en Polynésie. Désaccord des sénateurs socialistes sur la gestion de la situation. Favorable à l'élection d'une nouvelle assemblée. Importance du résultat des élections partielles prévues au début de 2005 dans les Iles-du-Vent pour le gouvernement de la Polynésie. Régularité et transparence indispensables. - **Etat B - Titres III et IV** (p. 9353) : le groupe socialiste votera contre ce budget.

**GAILLARD (Yann)**
*sénateur (Aube)*
*UMP*

## NOMINATIONS

Vice-président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation à partir du 7 octobre 2004 ; secrétaire de la commission jusqu'au 7 octobre 2004.

Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

Membre de la Délégation parlementaire pour l'Union européenne.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation de la législation le 20 octobre 2004.

Membre de la Délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes jusqu'au 12 octobre 2004.

Membre titulaire du Comité de contrôle du Fonds forestier national.

Membre titulaire du Conseil d'administration du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou (se substituant, à compter d'octobre 2000 à l'ancien conseil d'orientation).

Membre titulaire de la Commission du suivi du mémorandum d'accord signé le 26 novembre 1996 entre la France et la Fédération de Russie.

Membre suppléant de la Commission nationale des aides publiques aux entreprises.

Rapporteur de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi pour le soutien à la consommation et à l'investissement le 15 juillet 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 2005 le 14 décembre 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 2004 le 20 décembre 2004.

## DÉPÔTS

*Rapport d'information*, fait au nom de la Délégation pour l'Union européenne : Les perspectives d'évolution de la politique de cohésion après 2006 **[n° 204 (2003-2004)]** (5 février 2004) - **Aménagement du territoire - Collectivités territoriales - Union européenne**.

*Rapport d'information*, fait au nom de la commission des finances : Mieux gérer les personnels du ministère de la culture : l'indispensable révolution "culturelle" **[n° 416 (2003-2004)]** (15 juillet 2004) - **Culture - Fonction publique**.

*Rapport*, fait au nom de la commission des finances, sur la proposition de résolution [n° 28 (2004-2005)] sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil concernant le contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés et modifiant les directives du Conseil 78/660/CEE et 83/349/CEE (n° E 2554) **[n° 43 (2004-2005)]** (27 octobre 2004) - **Entreprises - Union européenne**.

*Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Culture et communication **[n° 74 tome 3 annexe 6 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Culture - Budget**.

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (28 avril 2004) - **Discussion générale** (p. 2653) : grande variété de mesures. Importance de la forêt française. Nécessité de reconnaître le rôle de la forêt de montagne, de dynamiser la filière bois-énergie, d'assurer la présence de représentants de la forêt dans les instances cynégétiques départementales et de mettre en place un système d'assurance adapté aux risques forestiers.

**- Suite de la discussion** (6 mai 2004) - **Divisions et art. additionnels après l'art. 18 ter** (p. 2977) : son amendement n° 242 : prise en compte des aléas climatiques en forêt ; retiré.

**- Suite de la discussion** (11 mai 2004) - **Art. 19** *(Art. L. 143-1 à L. 143-6 du code de l'urbanisme - Périmètre de protection et d'aménagement des espaces agricoles et naturels périurbains et programme d'action)* (p. 3004) : son amendement n° 243 : consultation du centre régional de la propriété forestière et de l'Office national des forêts dans le cadre de la nouvelle politique départementale de zonage autour des villes ; retiré. (p. 3006) : son amendement n° 244 : extension de la concertation préalable menée par le département dans le cadre du programme de gestion agricole et forestière à l'ensemble des partenaires concernés par la politique départementale ; retiré. (p. 3008) : son amendement

n° 245 : non-application à la forêt du nouvel instrument foncier pour la maîtrise des espaces périurbains ; retiré. - **Art. additionnels après l'art. 20** (p. 3029) : son amendement n° 246 : lutte contre le mitage des massifs forestiers ; adopté.

- **Suite de la discussion** (12 mai 2004) - **Art. 48 (priorité)** *(Art. L. 211-1, Art. L. 211-1-1 [nouveau] et Art. L. 214-7-1 [nouveau] du code de l'environnement - Définition des zones humides et intérêt général attaché à leur préservation et à leur gestion durable)* (p. 3066) : son amendement n° 250 : délimitation des zones humides après consultation des acteurs du monde rural concernés par le nouveau zonage ; retiré. - **Art. 49 (priorité)** *(Art. L. 211-3 et L. 411-3 du code de l'environnement - Zones humides d'intérêt environnemental particulier et contrôle de l'introduction d'espèces étrangères dans le milieu naturel)* (p. 3068) : favorable à l'amendement n° 460 de M. Bernard Piras (suppression de la délimitation des zones dites "zones humides d'intérêt environnemental particulier"). Son amendement n° 251 : association des propriétaires agricoles et forestiers ainsi que de leur organisation représentative aux concertations préalables à l'établissement d'un programme d'action ; retiré. - **Art. 50 (priorité)** *(Art. L. 212-5, L. 211-12, L. 211-13 et L. 216-1 du code de l'environnement - Zones stratégiques pour la définition de l'eau)* (p. 3072) : son amendement n° 252 : concertation avec les organisations représentatives des propriétaires et des exploitants avant l'établissement par le préfet des servitudes afférentes à ces nouvelles zones ; retiré. - **Art. 55 (priorité)** *(Art. L. 414-8, L. 421-1 et L. 421-13 du code de l'environnement - Définition et contenu des orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats, ORGFH)* (p. 3112) : son amendement n° 253 : association à la concertation de toutes les personnes et organismes compétents pour la définition des orientations régionales ; retiré. - **Art. 58 (priorité)** *(Art. L. 425-1 à L. 425-7, L. 425-10 à L. 425-13 du code de l'environnement - Schémas départementaux de gestion cynégétique, équilibre agro-sylvo-cynégétique et plans de chasse)* (p. 3136) : son amendement n° 254 : participation d'un représentant des organisations des propriétaires forestiers publics ou privés à la commission des plans de chasse ; retiré. (p. 3141) : son amendement n° 255 : participation des propriétaires forestiers aux commissions d'indemnisation des dégâts de gibier ; retiré. (p. 3142) : ses amendements n° 256 : information du propriétaire par le titulaire du droit de chasse du contenu de la demande de plan de chasse ; adopté ; et n° 257 : mise en place de dispositifs de marquage pour contrôler le respect des plans de chasse ; retiré. (p. 3144) : son amendement n° 258 : rédaction ; adopté.

- **Suite de la discussion** (13 mai 2004) - **Art. 31** *(Art. L. 126-1 à L. 126-9 et L. 151-36 du code rural et art. 30 de la loi n° 2001-602 du 9 juillet 2001 - Décentralisation des procédures de réglementation et de protection des boisements et mesures de codification)* (p. 3212) : son amendement n° 247 : harmonisation des seuils de surface dans les procédures de réglementation des boisements ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 33** (p. 3219, 3220) : soutient l'amendement n° 346 de M. Gérard Bailly (exonération du régime de la responsabilité du fait des choses des propriétaires de bois, de parcs et d'espaces naturels ayant signé une convention d'ouverture au public) ; retiré. - **Art. 37 C** *(Intitulé du titre IV de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations)* (p. 3255) : intervient sur l'amendement n° 872 de la commission (suppression). - **Art. additionnels après l'art. 43** (p. 3279) : son amendement n° 248 : extension des pouvoirs de police du maire en matière de lutte phytosanitaire ; rejeté.

- **Suite de la discussion** (18 mai 2004) - **Art. 63** *(Art. L. 2333-27 du code général des collectivités territoriales - Possibilité pour les communes de montagne de reverser tout ou partie de la taxe de séjour aux EPCI)* (p. 3346) : son amendement n° 260 : subordination de la taxe intercommunale de séjour à l'adoption d'un plan de gestion des espaces naturels et du paysage ; retiré. - **Art. 65 ter** *(Art. L. 422-30 nouveau du code de l'environnement - Droits de chasse d'une ACCA en zone de montagne)* (p. 3376) : son amendement n° 261 : suppression ; adopté. - **Art. 73** *(Art. L. 221-8 et L.221-10 [nouveau] du code forestier - Missions du CNPPF et rapprochement avec l'Institut pour le développement forestier)* (p. 3395) : son amendement n° 262 : statut des personnels affectés au CNPPF ; devenu sans objet. Son amendement n° 263 : rédaction ; adopté après modification par le sous-amendement n° 969 du Gouvernement. - **Art. additionnel après l'art. 73 bis** (p. 3396) : son amendement n° 264 : possibilité pour l'ONF d'occuper des immeubles nécessaires à l'accomplissement de ses missions ; retiré. - **Art. 75 septies** *(Groupement d'intérêt public pour l'aménagement du territoire)* (p. 3415) : son amendement n° 265 : possibilité d'utiliser des GIP pour réaliser des études et actions d'intérêt général relatives à la forêt ; retiré.

- **Projet de loi d'orientation sur l'énergie [n° 328 (2003-2004)]** - (10 juin 2004) - **Annexe (priorité)** *(Sur l'amendement n° 4 de la commission : rétablissement d'une annexe définissant les orientations de la politique énergétique)* (p. 4091) : sur le B du paragraphe II de l'amendement n° 4 précité, son sous-amendement n° 130 ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 6 ter** (p. 4167) : son amendement n° 129 : obligation d'installation d'un conduit de fumée dans les nouveaux immeubles d'habitation ; retiré. - **Art. 8 A** *(Définition des sources d'énergies renouvelables)* (p. 4169) : sur l'amendement n° 54 de la commission (rédaction), son sous-amendement n° 127 ; adopté.

- **Projet de loi pour le soutien à la consommation et à l'investissement [n° 379 (2003-2004)]** - (15 juillet 2004) - **Art. 8** *(Modification de la redevance d'archéologie préventive)* (p. 5739, 5740) : étude sur l'archéologie préventive engagée par la commission des finances du Sénat avec le concours de la Cour des comptes. Réflexion sur la redevance. Rapports entre les différents pouvoirs publics. Définition de politique scientifique. Devenir du personnel de l'Institut national de recherches archéologiques préventives, INRAP. Regrette l'examen du sujet sans informations des intentions réelles du Gouvernement. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5753) : se félicite de la qualité des débats et du travail législatif.

- *Commission mixte paritaire* **[n° 115 (2003-2004)]** - (29 juillet 2004) - en remplacement de M. Philippe Marini, rapporteur pour le Sénat de la commission mixte paritaire. - **Discussion générale** (p. 6329, 6331) : objectif du Gouvernement d'encouragement à la relance enrichi des propositions parlementaires. Report de l'entrée en vigueur des sanctions pénales en cas de défaut de garanties dans un contrat de sous-traitance. Extension de l'exonération temporaire des droits de mutation pour les dons en argent. Assouplissement de la dérogation à l'interdiction d'indexation des prêts sur l'inflation. Epargne salariale. Clarification du régime fiscal des particuliers investisseurs en bourse. Exonération des droits de mutation des cessions de fonds de commerce. Régime fiscal des organismes HLM. Externalisation de la gestion de bâtiments du ministère de la défense. Obligations et déclarations en matière de blanchiment de capitaux. Fixation des taux intermédiaires de la taxe d'aide au commerce et à l'artisanat. Affectation des fonctionnnaires de l'Imprimerie nationale. Aide temporaire en faveur de l'emploi dans les hôtels, cafés et restaurants. Mesures relatives à l'exonération des plus-values professionnelles. Reconnaissance de la mission de service public des comités professionnels de développement économique. Nouveau régime de l'archéologie préventive prenant en compte les préoccupations du Sénat. - **Art. 7 bis** (p. 6341) : accepte l'amendement n° 1 du Gouvernement (rédaction).

- **Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** - *Deuxième lecture* **[n° 346 (2003-2004)]** - (21 octobre 2004) - **Art. 27** *(Art. L. 146-3 à L. 146-6 du code de l'action sociale et des familles - Maisons départementales des personnes handicapées)* (p. 7069) : favorable à l'amendement n° 236 de M. Nicolas About (création au sein de la maison départementale d'une équipe de veille pour les soins infirmiers). Propose l'extension de la compétence de la

commission d'attribution des soins infirmiers, CASI, aux aides-soignants.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Première partie :*

- (1er décembre 2004) - **Participation de la France au budget des Communautés européennes - Art. 43** *(Evaluation du prélèvement opéré sur les recettes de l'Etat au titre de la participation de la France au budget des Communautés européennes)* (p. 8741) : défavorable à l'amendement n° I-35 de M. Bruno Retailleau (rejet des crédits de préadhésion prévus pour la Turquie).

*Deuxième partie :*

**Culture**

- (4 décembre 2004) - rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. (p. 9035, 9037) : situation financière du secteur du patrimoine. Problème d'adéquation entre la gestion des crédits et le désir de sauvegarde. Interrogation sur les réformes du statut des architectes, des DRAC et des SDAP. Mise en oeuvre de la LOLF. Avenir de la RMN et du Centre des monuments nationaux. Situation difficile de l'Institut national de recherches archéologiques préventives, INRAP. Interrogation sur le régime des intermittents du spectacle. Au nom de la commission des finances, recommande l'adoption de ce budget. - **Art. additionnels avant l'art. 73 bis** (p. 9064) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° II-36 du Gouvernement (structure directoriale de l'Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son). Présentation tardive de cet amendement. (p. 9065) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° II-37 du Gouvernement (transfert du personnel du domaine national des Tuileries au musée du Louvre).

**Communication**

- (4 décembre 2004) - au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. - **Art. 73 quater** *(Présentation du contrat d'objectifs et de moyens de France Télévisions devant les commissions des finances du Sénat et l'Assemblée nationale)* (p. 9090) : s'oppose à l'amendement n° II-23 de M. Ivan Renar (suppression). (p. 9090) : bonne entente entre la commission des affaires culturelles et la commission des finances.

**Agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales**

- (7 décembre 2004) (p. 9257, 9258) : groupe d'études forêt et filière bois du Sénat. Budget alloué à la forêt insuffisant à la poursuite des opérations de reconstitution. Sous-exploitation de la forêt française.

*Articles non rattachés :*

- (13 décembre 2004) - **Art. 63 C** *(Modification de la taxe fiscale affectée au Centre national de la chanson, des variétés et du jazz, CNVJ)* (p. 9653) : son amendement n° II-87 : exonération de la taxe sur les spectacles des représentations de spectacles de variétés intégrés à des bals, fêtes populaires et fêtes traditionnelles et renvoi à un décret pour les conditions d'application de cette mesure ; adopté. (p. 9658) : intervient sur le sous-amendement n° II-169 de M. Michel Charasse (précision du caractère non lucratif de ces fêtes) déposé sur son amendement précité n° II-87. - **Art. additionnels après l'art. 67** (p. 9685) : soutient l'amendement n° II-158 de M. Alain Vasselle (application d'un taux réduit de TVA aux prestations, aux équipements et aux abonnements liés à l'exploitation ou aux livraisons d'énergie calorifique distribuées ou non par des réseaux publics de chaleur) ; retiré. - **Art. 68 quinquies** *(Evaluation de la valeur locative des locaux occupés par des administrations publiques, des organismes de sécurité sociale et des organisme privés à but non lucratif)* (p. 9706) : favorable à l'amendement n° II-72 de la commission (suppression de l'indexation de la valeur locative des locaux sur le coefficient d'actualisation le plus favorable pour les administrations publiques et les organismes de sécurité sociale).

**- Projet de loi de finances rectificative pour 2004 [n° 112 (2004-2005)]** - (17 décembre 2004) - **Art. additionnel après l'art. 28** (p. 10015) : favorable au retrait de l'amendement n° 68 de M. Serge Lagauche (modalités d'éligibilité au mécénat des structures culturelles).

**GARREC (René)**
*sénateur (Calvados)*
*UMP*

Questeur du Sénat à compter du 6 octobre 2004.

**NOMINATIONS**

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale à partir du 6 octobre 2004 ; président de la commission jusqu'au 7 octobre 2004.

Président de l'Office parlementaire d'évaluation de la législation jusqu'au 20 octobre 2004.

Membre titulaire du Comité des finances locales jusqu'au 14 avril 2004.

Membre ès qualités du Comité national chargé de la publication des travaux préparatoires des institutions de la Ve République jusqu'au 7 octobre 2004.

Vice-président de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique portant statut d'autonomie de la Polynésie française et du projet de loi complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française le 15 janvier 2004.

Président de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité le 23 janvier 2004.

Vice-président de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au divorce le 15 avril 2004.

Président de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de modernisation de la sécurité civile le 27 juillet 2004.

Vice-président de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales le 27 juillet 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de simplification du droit le 20 octobre 2004.

**DÉPÔTS**

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité** - *Deuxième lecture* **[n° 90 (2003-2004)]** - (20 janvier 2004) - président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale - **Rappel au règlement** (p. 636) : souhaite poursuivre les travaux jusqu'à l'examen de l'article 16 sexies en réponse au rappel au règlement de M. Michel Dreyfus-Schmidt.

- **Suite de la discussion** (21 janvier 2004) - **Art. 68 bis B** *(Art. 706-5-1 nouveau du code de procédure pénale - Création d'une procédure amiable d'indemnisation des victimes devant le fonds de garantie des victimes d'infractions)* (p. 744) : favorable à la poursuite des débats pour éviter de siéger vendredi.

- **Projet de loi organique pris en application de l'article 72-2 de la Constitution relatif à l'autonomie financière des collectivités territoriales [n° 314 (2003-2004)]** - (1er juin 2004) - président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. - **Demande de renvoi à la commission** (p. 3716) : s'oppose à la motion n° 14 de M. François Marc tendant au renvoi à la commission.

- **Suite de la discussion** (2 juin 2004) - **Art. 2** *(Définition des ressources propres des collectivités territoriales)* (p. 3769) : rappel de la position de sagesse de la Haute assemblée sur les sous-amendements n° 41 de M. Paul Girod (inclusion dans les ressources propres des impositions de toutes natures dont la loi autorise les collectivités à voter l'assiette et le taux) et n° 37 de M. Yves Fréville (inclusion dans les ressources propres des impositions de toutes natures dont la loi détermine, par collectivité, la localisation de l'assiette ou du taux), déposés sur l'amendement n° 7 de la commission (redéfinition des ressources propres des collectivités territoriales en ne considérant comme telles, parmi les impositions de toutes natures, que le produit des impositions dont la loi autorise les collectivités à voter l'assiette, le taux ou le tarif).

- **Projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales** - *Deuxième lecture* **[n° 269 (2003-2004)]** - (28 juin 2004) - président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, en remplacement de M. Jean-Pierre Schosteck, rapporteur - **Rappel au règlement** (p. 4700) : intervient sur le rappel au règlement de M. Jean-Pierre Sueur. Conditions de travail au sein de la commission des lois. - **Exception d'irrecevabilité** (p. 4702) : s'oppose à la motion n° 243 de M. Jean-Claude Peyronnet tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité. - **Question préalable** (p. 4704) : s'oppose à la motion n° 149 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat tendant à opposer la question préalable. - **Demande de renvoi à la commission** (p. 4707) : s'oppose à la motion n° 150 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat tendant au renvoi à la commission. - **Art. additionnel avant le titre Ier ou avant l'art. 1er ou avant l'art. 5 A** (p. 4714) : s'oppose aux amendements de M. Jean-Pierre Sueur portant sur le même objet n° 251, 260 et 253 (conditions préalables à la mise en oeuvre de ce texte), ainsi qu'aux amendements n° 261 (subordination du transfert de compétence à la réalisation d'une réforme de la fiscalité locale), n° 252 (subordination de l'application de ce texte à l'adoption d'un projet de loi relatif à la péréquation), n° 266 (traduction concrète du principe constitutionnel d'autonomie financière), n° 267 (subordination du transfert de compétence à l'accroissement régulier de la péréquation), n° 398 (subordination de l'application des mesures concernant la formation professionnelle à l'accroissement des mécanismes de péréquation) et n° 268 (subordination du transfert de compétence à la réforme de la dotation globale de fonctionnement). S'oppose aux amendements de M. Jean-Pierre Sueur portant sur le même objet n° 269, 262 et 270 (subordination du transfert de compétence à la réforme des dotations de l'Etat), et n° 254 (repli).

- **Suite de la discussion** (29 juin 2004) - **Art. 4 bis** *(Dispositions spécifiques au tourisme en Guyane)* (p. 4780) : s'oppose à l'amendement n° 290 de M. Jean-Pierre Sueur (suppression). - **Art. 4 ter** *(Art. L. 2233-27 du code général des collectivités territoriales - Affectation des taxes de séjour)* (p. 4781) : son amendement n° 27 : suppression ; adopté. - **Art. 4 quater** *(Art. L. 2333-27 du code général des collectivités territoriales - Rapport annuel sur la perception des taxes de séjour et l'utilisation de leur produit)* : son amendement n° 28 : suppression ; adopté. - **Art. 4 quinquies** *(Art. L. 2333-27 du code général des collectivités territoriales - Information sur les augmentations de tarifs des taxes de séjour)* (p. 4782) : son amendement n° 29 : suppression ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 4 quinquies** : accepte l'amendement n° 160 de M. Hubert Haenel (possibilité pour les EPCI à fiscalité propre de percevoir le prélèvement direct sur le produit des jeux dans les stations balnéaires, thermales et climatiques). - **Art. 5 A** *(Art. L. 3332-1-1 nouveau, L. 3332-3, L. 3336-2-1 nouveau, L. 3332-15, L. 3332-15-1 nouveau du code de la santé publique - Formation des exploitants de débits de boissons)* (p. 4784) : accepte l'amendement n° 770 de M. Gérard Bailly (obligation d'un permis d'exploitation pour toute personne déclarant l'ouverture, la mutation et le transfert d'un débit de boissons ou d'un établissement pourvu de la "petite licence restaurant" ou de la "licence restaurant"), et sur ce dernier, le sous-amendement n° 801 de M. Christian Cointat (suppression du monopole accordé aux professionnels nationaux représentatifs du secteur de l'hôtellerie, de la restauration, des cafés et discothèques, pour proposer des formations en matière de prévention et de lutte contre l'alcoolisme). - **Art. additionnels avant l'art. 5** (p. 4785) : demande le retrait de l'amendement n° 127 de M. Jean-Pierre Sueur (nécessité d'une politique nationale de l'apprentissage et de la formation professionnelle garantie par l'Etat). (p. 4786, 4787) : s'oppose à l'amendement n° 388 de M. Jean-Pierre Sueur (contribution de l'AFPA à la mise en oeuvre du service public de la formation professionnelle).

- **Suite de la discussion** (30 juin 2004) - **Art. 14** *(Art. L. 122-4, L. 151-6 à L. 151-11, L. 153-1 à L. 153-3, L. 153-5 et L. 153-6 du code de la voirie routière - Institution de péages sur la voirie routière)* (p. 4845) : intervient sur l'amendement n° 486 de Mme Evelyne Didier (suppression). (p. 4846) : question de l'instauration de péages sur les ouvrages existants. - **Art. 49 A** *(Art. L. 441-1 du code de la construction et de l'habitation - Gestion du contingent préfectoral de réservation des logements sociaux)* (p. 4898) : demande la priorité pour l'amendement n° 47 de la commission (délégation par le préfet de tout ou partie des réservations de logements dont il bénéficie).

**GARRIAUD-MAYLAM (Joëlle)**
*sénateur (Français établis hors de France (Série C))*
*UMP*

Election le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées à partir du 6 octobre 2004.

Secrétaire de la Délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes le 13 octobre 2004.

Membre titulaire de la Commission nationale pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) le 2 novembre 2004.

Membre titulaire de la Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel le 26 octobre 2004.

### DÉPÔTS

*Proposition de loi organique* tendant à compléter et préciser le domaine de la loi en ce qui concerne les instances représentatives des Français établis hors de France **[n° 55 (2004-2005)]** (4 novembre 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution**.

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail**.

### INTERVENTIONS

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Anciens combattants**

- (4 décembre 2004) (p. 9095, 9096) : remerciements pour le geste de reconnaissance en faveur des harkis et des anciens combattants français de l'étranger. Hausse des crédits. Sincérité de ce budget. Majoration de la pension des veuves. Instauration d'une indemnisation de tous les orphelins de victimes de la barbarie nazie. Problème non résolu de l'indemnisation des enrôlés de force dans les organisations paramilitaires allemandes. Approbation de la décristallisation et du mode de fixation de la valeur des points. Intérêt d'une revalorisation des retraites des combattants de l'ancienne Union française. Demande d'une aide en faveur des ressortissants d'Amérique latine. Commémorations et lieux de mémoire. Le groupe UMP votera ce budget.

**Défense**

- (6 décembre 2004) (p. 9183, 9184) : comparaison entre les sommes consacrées à la défense par les pays européens et par les Etats-Unis. Expérience de l'Eurofor en Bosnie.

**Affaires étrangères**

- (8 décembre 2004) (voir JO débats du 15 décembre 2004, p. 9811, 9812) : déception pour les Français de l'étranger en dépit du réalisme et du sérieux de ce budget. Réduction des crédits de l'enseignement à l'étranger. Inquiétude quant à l'augmentation des coûts d'écolage. Insuffisance en matière d'investissement. Absence de politique ambitieuse de recrutement et de rémunération des personnels en poste à l'étranger. Suppression et fermeture regrettables de consulats. Remerciements au Gouvernement pour le déblocage de fonds destinés aux Français rapatriés de Côte-d'Ivoire. Suggère la création d'un fonds européen d'indemnisation. Problématique de l'exercice du droit de vote des Français à l'étranger. Expérimentation positive du vote par internet lors des élections des membres de l'AFE aux Etats-Unis en 2003. Absence problématique d'information électorale spécifique des Français de l'étranger. Réflexion nécessaire sur un cadre juridique permettant au CSA d'organiser cette information. Le groupe UMP votera ce projet de budget.

**Budgets annexes de la Légion d'honneur et de l'ordre de la Libération**

- (13 décembre 2004) (p. 9614, 9615) : hommage aux personnes décorées de ces ordres et aux chanceliers. Continuation souhaitée de l'oeuvre réalisée. Encouragement des demandes de décorations par la société civile. Augmentation des crédits de l'ordre de la Légion d'honneur. Diminution du nombre de femmes récompensées. Interrogation sur l'opportunité du maintien des émoluments des décorés à titre militaire de la Légion d'honneur et des médailles militaires. Nécessité d'informatiser la grande chancellerie. Attribution de la Légion d'honneur aux personnes participant au rayonnement économique, culturel, scientifique et humanitaire de la France. Augmentation des crédits de l'ordre de la Libération. Votera ces deux budgets.

## GAUDIN (Christian)

*sénateur (Maine-et-Loire)*
*UC*

### NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires économiques et du plan à partir du 7 octobre 2004 ; membre de la commission jusqu'au 6 octobre 2004.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

Membre titulaire du Conseil d'administration de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique le 13 avril 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle le 12 mai 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de simplification du droit le 20 octobre 2004.

### DÉPÔTS

*Rapport d'information*, fait au nom de la commission des affaires économiques : Russie - mission de la délégation des Affaires économiques **[n° 161 (2003-2004)]** (21 janvier 2004) - **Affaires étrangères et coopération**.

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur le rôle des centrales d'achat dans la fixation des prix à la consommation et les délocalisations d'entreprises **[n° 284 (2003-2004)]** (30 avril 2004) - **Entreprises - PME, commerce et artisanat**.

*Proposition de loi* tendant à protéger les noms des collectivités locales sur Internet **[n° 309 (2003-2004)]** (12 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Economie et finances, fiscalité - Pouvoirs publics et Constitution**.

*Rapport d'information*, fait au nom de la commission des affaires économiques : XIe Cnuced : entre commerce sud / sud et négociations transatlantiques **[n° 390 (2003-2004)]** (30 juin 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Entreprises - Traités et conventions**.

*Avis*, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 343 (2003-2004)] habilitant le Gouvernement à simplifier le droit **[n° 7 (2004-2005)]** (7 octobre 2004) - **Entreprises - Fonction publique - Pouvoirs publics et Constitution - Questions sociales et santé**.

*Avis*, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Industrie **[n° 76 tome 5 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Economie et finances, fiscalité - Entreprises - Budget**.

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique** - *Deuxième lecture* **[n° 144 (2003-2004)]** - (8 avril 2004) - **Discussion générale** (p. 2185, 2187) : texte fondateur. Nécessité de réguler Internet : exemple des informations publiées sur la santé. Définitions distinctes de la communication audiovisuelle et de la communication publique en ligne. Responsabilité de l'ensemble des acteurs d'Internet. Impossibilité d'instaurer une obligation de surveillance générale. Nécessité de prendre en compte les délits les plus graves. Demande de suivi de cette question. Diffusion de l'Internet à haut débit sur tout le territoire. Croissance du commerce électronique. Rôle des collectivités locales dans la lutte contre la fracture numérique. Retard pris par la France dans cette révolution technologique. Volonté de réguler sans entraver le développement de ce secteur. Le groupe de l'UC votera ce texte. - **Art. 1er bis B** *(Définition des standards ouverts)* (p. 2216) : son amendement n° 41 : clarification de la définition de standard ouvert ; adopté après modification par le sous-amendement n° 93 du Gouvernement. - **Art. 2 bis** *(Régime de responsabilité des prestataires techniques)* (p. 2228) : sur l'amendement n° 9 de la commission (possibilité pour le juge de prendre toute mesure propre à prévenir ou à faire cesser un dommage occasionné par le contenu d'un service en ligne), son sous-amendement n° 42 ; retiré. - **Art. 37 bis B** *(Enfouissement des réseaux de télécommunications)* (p. 2256) : soutient l'amendement n° 78 de M. Philippe Arnaud (obligation d'enfouissement pour procéder à l'extension d'un réseau déjà enfoui) ; retiré. (p. 2259) : nécessité de préciser le dispositif de l'amendement n° 87 de la commission (répartition des charges relatives à l'enfouissement des réseaux de télécommunications) en commission mixte paritaire. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2269) : réponse aux attentes des professionnels et des collectivités territoriales. Le groupe de l'UC votera ce texte.

- *Commission mixte paritaire* **[n° 274 (2003-2004)]** - (13 mai 2004) - **Discussion générale** (p. 3169, 3170) : texte fondateur et équilibré. Lutte contre les contenus illicites. Regrette le rejet de ses propositions. Ouverture aux collectivités locales du domaine des télécommunications. Enfouissement des lignes. Améliorations de la tarification des communications téléphoniques.

- **Projet de loi habilitant le Gouvernement à simplifier le droit [n° 343 (2003-2004)]** - (13 octobre 2004) - rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. - **Discussion générale** (p. 6575, 6576) : opportunité de la procédure choisie et des simplifications envisagées. Présentation des mesures proposées. Amendements tendant à préciser le contenu de l'habilitation et à ratifier des ordonnances. Recommande l'adoption de ce projet de loi amendé par la commission des affaires économiques saisie pour avis.

- **Suite de la discussion** (14 octobre 2004) - **Art. 13** *(Simplification du régime des autorisations d'utiliser le sol)* (p. 6654) : son amendement n° 39 : rédaction ; adopté. - **Art. 14** *(Simplification de la procédure de conclusion des conventions pour les logements locatifs privés bénéficiant des aides de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat)* (p. 6657) : s'oppose à l'amendement n° 166 de Mme Josiane Mathon (suppression). - **Art. 15** *(Harmonisation de la définition des surfaces bâties)* (p. 6659) : s'oppose aux amendements identiques n° 127 de M. Jean-Pierre Sueur et n° 167 de Mme Josiane Mathon (suppression). - **Art. 16** *(Simplification de dispositions dans le domaine forestier)* (p. 6660) : s'oppose à l'amendement n° 136 de M. Jean-Pierre Sueur (suppression). - **Art. 26** *(Simplification du régime applicable aux états et constats assurant la protection des acquéreurs de biens immobiliers)* (p. 6689) : son amendement n° 40 : rédaction ; adopté. (p. 6690) : son amendement n° 41 : intégration dans le projet de loi des dispositions du projet de loi d'orientation sur l'énergie relatives au diagnostic de performance énergétique afin de rendre cohérente la création du document technique unique ; adopté. - **Art. 29** *(Modification du régime de reconnaissance de capacité professionnelle de certaines professions de transport - Simplification des procédures d'établissement)* (p. 6693) : s'oppose à l'amendement n° 130 de M. Jean-Pierre Sueur (maintien de la compétence de l'Etat en matière de reconnaissance de la capacité professionnelle exigée pour l'accès aux professions de transporteur routier). - **Art. 30** *(Simplifications dans le domaine de l'agriculture)* (p. 6694) : son amendement n° 42 : rédaction ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 137 de M. Jean-Pierre Sueur (suppression de l'habilitation en matière de modalités d'exploitation des abattoirs publics, des sanctions relatives à la fraude aux quotas laitiers et du régime d'autorisation des centres d'insémination artificielle et des centres de transfert des embryons). (p. 6695) : son amendement n° 43 : suppression de l'habilitation à simplifier les dispositions relatives à l'identification des équidés ; adopté. Son amendement n° 44 : précision ; adopté. (p. 6696) : s'oppose à l'amendement n° 138 de M. Jean-Pierre Sueur (suppression de l'habilitation en matière de règles relatives à la lutte contre les maladies animales et à l'élaboration de la nomenclature des maladies réputées contagieuses). - **Art. 32** *(Simplification de diverses procédures administratives concernant l'agriculture et la pêche)* : s'oppose à l'amendement n° 217 de M. Jean-Pierre Sueur (suppression). - **Art. 34** *(Habilitation en matière de police de l'eau et de police de la pêche et du milieu aquatique)* (p. 6698) : s'oppose à l'amendement n° 131 de M. Jean-Pierre Sueur (suppression). - **Art. 35** *(Simplifications dans le domaine des installations classées)* (p. 6699) : demande le retrait de l'amendement n° 69 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (rétablissement de l'habilitation en matière de règles de procédures applicables au sondage et à l'exploitation des carrières de marbre). Adoption d'une disposition identique dans le projet de loi relatif au développement des territoires ruraux. - **Art. 43** *(Simplification des procédures de classement et de déclassement dans le domaine de la voirie routière et ferroviaire et allègement des procédures d'adoption et de révision des schémas de services collectifs)* (p. 6713) : son amendement n° 46 : habilitation à supprimer les schémas multimodaux de service collectif de transport de voyageurs et de marchandises ; adopté. - **Art. 51** *(Ratification des ordonnances prises sur le fondement de la loi n° 2003-591 du 2 juillet 2003 habilitant le Gouvernement à simplifier le droit)* (p. 6758) : son amendement n° 47 : ratification de l'ordonnance n° 2004-545 relative à la partie législative du code de la recherche ; adopté. (p. 6766) : son amendement n° 48 : ratification de l'ordonnance du 17 juin 2004 portant diverses mesures de simplification dans le domaine agricole ; adopté. - **Art. 53** *(Ratification d'ordonnances portant transposition de directives)* (p. 6768) : son amendement n° 49 : suppression de la ratification de l'ordonnance du 25 juillet 2001 portant adaptation au droit communautaire du code de la propriété intellectuelle et du code des postes et télécommunications ; adopté. Disposition redondante. Son amendement n° 50 : correction de l'ordonnance 15 avril 2004 portant création d'un système d'échange de quota d'émission de gaz à effet de serre ; adopté. (p. 6769) : son amendement n° 51 : ratification de l'ordonnance du 3 juin 2004 transposant la directive européenne relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement ; adopté. (p. 6770) : son amendement n° 52 : ratification d'une ordonnance transposant une directive relative à la sécurité et à la conformité des produits ; adopté. Son amendement n° 53 : ratification d'une ordonnance portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des

transports ; adopté après modification par le sous-amendement n° 242 du Gouvernement (rectification d'une erreur matérielle) qu'il accepte. - **Art. 56** *(Habilitation à adopter, refondre ou adapter certains codes)* (p. 6773) : son amendement n° 54 : extension du champ de l'habilitation au code de l'énergie ; retiré. - **Art. 59** *(Harmonisation et abrogation du code minier)* (p. 6774) : son amendement n° 55 : rédaction ; adopté.

**- Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat sur le rapport du Gouvernement sur les prélèvements obligatoires et leur évolution** - (10 novembre 2004) (p. 7875,7876) : problème grandissant de compétitivité et de délocalisation des entreprises françaises. Coût du travail. Défaillances du système de financement de la protection sociale. Impossibilité d'un nivellement par le bas de notre modèle social. Limites des politiques d'opportunité fiscale ou sociale. Intérêt de poursuivre la réflexion sur la TVA de compétitivité.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Economie, finances et industrie - Industrie**

- (3 décembre 2004) - rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, pour l'industrie. (p. 8962, 8963) : priorité donnée à l'innovation industrielle. Question sur les pôles d'excellence régionale et la TVA de compétitivité. La commission des affaires économiques recommande l'adoption des crédits de l'industrie.

**GAUDIN (Jean-Claude)**
*sénateur (Bouches-du-Rhône)*
*UMP*

Vice-Président du Sénat ; a présidé les séances des 6, 7, 27 janvier, 3, 10, 11, 26 février, 3 mars, 6, 13, 27 avril, 5, 25, 26 mai, 1er, 2, 9, 15, 29 juin, 5, 22 juillet, 19, 26 octobre, 3, 9, 18, 23, 29, 30 novembre, 1er, 7 et 14 décembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

## INTERVENTIONS

**- Proposition de loi actualisant le tableau de répartition des sièges de sénateurs et certaines modalités de l'organisation de l'élection des sénateurs [n° 156 (2003-2004)]** - (10 février 2004) - **Discussion générale** (p. 1403) : nécessité de prévoir des isoloirs dans le département des Bouches-du-Rhône.

**- Projet de loi de modernisation de la sécurité civile [n° 227 (2003-2004)]** - (16 juin 2004) - **Art. additionnels après l'art. 19 ou après l'art. 51** (p. 4331, 4332) : son amendement n° 222 : précision des missions respectives du bataillon des marins-pompiers de Marseille et du SDIS des Bouches-du-Rhône ; adopté. Historique du BMP. Complémentarité avec les sapeurs-pompiers du département. Justification de l'exception. (p. 4334) : son amendement n° 221 : précision des rôles du CODIS et du BMP de Marseille ; adopté. - **Art. 20** *(Art. L. 1424-4 du code général des collectivités territoriales - Commandement des opérations de secours)* (p. 4336) : son amendement n° 218 : aide financière de la communauté urbaine de Marseille au SDIS et au BMP ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 22 ou après l'art. 51 (priorité)** (p. 4338) : ses amendements, portant sur le même objet, n° 223, 224 et 220 : financement du BMP par le conseil général ; adoptés. (p. 4339) : égalité de traitement entre le SDIS et le BMP.

**- Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (3 novembre 2004) - **Rappel au règlement** (p. 7465) : intervient sur le rappel au règlement de M. Michel Mercier et annonce la nouvelle délibération, avant le vote sur l'ensemble, de l'amendement n° 60 de la commission (suppression de la dégressivité de l'aide de l'Etat pour les chantiers d'insertion) tendant à organiser le financement des contrats d'avenir.

**- Hommage aux soldats français tués en Côte-d'Ivoire** - (9 novembre 2004) (p. 7776) : hommage solennel aux neuf soldats français morts en accomplissant leur devoir en Côte-d'Ivoire.

**- Rappel au règlement** - (29 novembre 2004) (p. 8546) : intervient sur le rappel au règlement de Mme Nicole Borvo et félicite M. Dominique Bussereau pour ses nouvelles fonctions de ministre de l'agriculture.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Première partie :*

- (29 novembre 2004) - **Art. 16 bis** *(Augmentation des quantités de biocarburants bénéficiant d'une réduction de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers et assouplissement des modalités d'agrément des unités de production concernées)* (p. 8570) : félicite M. Jean-François Copé pour sa nomination aux fonctions de ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire.

**- Suite de la discussion** (1er décembre 2004) - **Débat sur les recettes des collectivités locales - Art. 34** *(Transfert aux départements d'une part du produit de la taxe sur les conventions d'assurance contre les risques de toutes natures relatifs aux véhicules terrestres à moteur)* (p. 8833) : son amendement n° I-271 : versement à la commune de Marseille d'une fraction du produit de la TCA, au titre du bataillon des marins-pompiers ; adopté.

*Deuxième partie :*

**Agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales**

- (7 décembre 2004) (p. 9247) : éloge du vin de Bourgogne.

**de GAULLE (Philippe)**
*sénateur (Paris)*
*UMP*

Ne se représente pas le 26 septembre 2004.

### NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées jusqu'au 30 septembre 2004.

**GAUTIER (Charles)**
*sénateur (Loire-Atlantique)*
*SOC*

### NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

### DÉPÔTS

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

### INTERVENTIONS

**- Projet de loi réformant le statut de certaines professions judiciaires ou juridiques, des experts judiciaires et des conseils en propriété industrielle** - *Deuxième lecture* **[n° 141 (2003-2004)]** - (29 janvier 2004) - **Discussion générale** (p. 1016) : large consensus. Urgence d'une modernisation de ces professions. Judiciarisation de la société. Omnipotence de l'Etat. Renforcement nécessaire de la sécurité de la justice et de la défense. Amendements tendant à permettre aux avocats de pratiquer la profession d'assistant parlementaire et d'adapter le projet de loi aux particularités du barreau de la Guyane. Le groupe socialiste votera ce texte. - **Art. additionnel avant l'art. 8 A** (p. 1020, 1021) : soutient l'amendement n° 1 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (compatibilité de la profession d'avocat avec la fonction d'assistant parlementaire) ; rejeté. - **Art. additionnel avant l'art. 53** (p. 1030) : son amendement n° 6 : attribution à la chambre détachée de Cayenne de la compétence disciplinaire pour les fautes commises par les avocats relevant du barreau de Guyane ; retiré. Nécessaire prise en compte de la contrainte géographique et des inégalités par rapport aux avocats inscrits au barreau de la Martinique.

**- Projet de loi encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics [n° 209 (2003-2004)]** - (3 mars 2004) - **Discussion générale** (p. 2016, 2017) : laïcisation de l'Etat permettant de respecter les choix confessionnels de chacun. Port du voile inacceptable. Nécessité du recours à une loi. Refus de toute discrimination sexuelle. Voile portant atteinte à l'égalité des sexes. Rejet du communautarisme. Autres problèmes des cités. Rôle de l'éducation nationale.

**- Projet de loi organique pris en application de l'article 72-2 de la Constitution relatif à l'autonomie financière des collectivités territoriales [n° 314 (2003-2004)]** - (2 juin 2004) - **Art. 2** *(Définition des ressources propres des collectivités territoriales)* (p. 3779) : défavorable au sous-amendement n° 37 de M. Yves Fréville (inclusion dans les ressources propres des impositions de toutes natures dont la loi détermine, par collectivité, la localisation de l'assiette ou du taux) déposé sur l'amendement n° 7 de la commission (redéfinition des ressources propres des collectivités territoriales en ne considérant comme telles, parmi les impositions de toutes natures, que le produit des impositions dont la loi autorise les collectivités à voter l'assiette, le taux ou le tarif). Déni du titre même du texte. Usine à gaz. Absence de solution au problème de la suppression d'impôts d'initiative locale.

**- Projet de loi de modernisation de la sécurité civile [n° 227 (2003-2004)]** - (15 juin 2004) - **Demande de renvoi à la commission** (p. 4285, 4286) : sa motion n° 89 tendant au renvoi à la commission ; rejetée. Manque de préparation, de précision et de concertation pour ce texte. Problème des ressources des collectivités locales. Canicule de l'été 2003. Nécessaire reconnaissance du métier de sapeur-pompier.

**- Proposition de loi tendant à protéger les noms des collectivités locales sur Internet [n° 355 (2003-2004)]** - (22 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4552) : texte consensuel en dépit des difficultés à trouver un juste équilibre entre liberté totale et liberté limitée. S'interroge néanmoins sur l'application

du texte, suspendue à des décrets. Interrogation sur les moyens financiers de l'AFNIC en raison d'une augmentation probable des contentieux. Bonne orientation du texte pour la protection des collectivités locales, des assemblées parlementaires et de leurs élus. Suggère de modifier le règlement du Sénat pour permettre plus souvent l'examen des propositions de loi des groupes minoritaires. Le groupe socialiste est favorable à ce texte même s'il s'agit d'un consensus de pure forme dans l'attente de la publication des décrets.

**- Projet de loi relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés** - *Deuxième lecture* **[n° 285 (2003-2004)]** - (15 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5637, 5638) : nécessité de légiférer sur ce sujet. Conciliation nécessaire entre la protection de la vie privée et la libre circulation des informations. Retard dans la transposition de la directive européenne. Trop nombreuses exceptions au principe de consentement des personnes pour les traitements de données à caractère personnel. Liste incomplète des données sensibles. Droit de rectification. Absence de contrôle de la CNIL sur les fichiers concernant la sûreté de l'Etat. Opposition à la constitution de fichiers à caractère pénal par une personne morale de droit privé. Insuffisance du dispositif des "correspondants" à la protection des données. Fonctionnement de la CNIL. Texte à refaire. - **Art. 1er** *(Art. 2 à 5 du chapitre 1er de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 - Détermination du champ d'application de la loi)* (p. 5642, 5644) : ses amendements n° 10, n° 11 et n° 12 : précision ; rejetés. Son amendement n° 13 : suppression de la dérogation accordée aux fournisseurs d'accès concernant les copies temporaires ; rejeté. - **Art. 2** *(Chapitre II de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 - Conditions de licéité des traitements de données à caractère personnel)* (p. 5646) : son amendement n° 14 : encadrement de l'application du principe de finalité des traitements de données à caractère personnel ; rejeté. (p. 5647) : son amendement n° 15 : traitements ultérieurs des bases de données à caractère personnel ; rejeté. (p. 5648, 5649) : son amendement n° 16 : possibilité de prévoir des durées de conservation spécifiques ; rejeté. (p. 5650) : son amendement n° 17 : nécessité d'un consentement indubitable de la personne concernée pour effectuer un traitement de données à caractère personnel ; rejeté. Son amendement n° 18 : limitation aux personnes publiques de la possibilité d'effectuer un traitement de données sans consentement préalable pour l'exécution d'une mission de service public ; rejeté. (p. 5651) : son amendement n° 19 : caractérisation de l'intérêt légitime poursuivi par le responsable du traitement de données ; rejeté. (p. 5652) : son amendement n° 20 : élargissement du champ d'application des traitements de données sensibles aux élements génétiques, biométriques et aux composantes psychiques et sociales de la vie des personnes ; rejeté. (p. 5653) : son amendement n° 21 : consentement de la personne concernée pour effectuer un traitement de données sensibles nécessaire à la constatation, à la défense ou à l'exercice d'un droit en justice ; rejeté. Son amendement n° 22 : conditions de collectes de données intéressant la sécurité publique, la défense et la sûreté de l'Etat ; rejeté. (p. 5654, 5655) : son amendement n° 23 : suppression de la possibilité pour des personnes morales de droit privé de constituer des fichiers à caractère pénal ; rejeté. (p. 5657) : son amendement n° 24 : rétablissement de la référence à la notion de profil de l'intéressé pour les décisions de justice impliquant une appréciation sur le comportement d'une personne ; rejeté. - **Art. 3** *(Chapitre III de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 - Dispositions relatives à la CNIL)* (p. 5659) : son amendement n° 25 : association systématique de la CNIL à la préparation et à la définition de la position française dans les négociations internationales ; rejeté. (p. 5660) : son amendement n° 26 : critères de désignation des personnalités qualifiées par le président du Sénat et par le président de l'Assemblée nationale ; rejeté. (p. 5661) : son amendement n° 27 : suppression de la possibilité d'opposer le secret professionnel aux investigations de la CNIL ; rejeté. - **Art. 4** *(Chapitre IV de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 - Formalités préalables à la mise en oeuvre des traitements - Régimes de la déclaration et de l'autorisation)* (p. 5663, 5664) : son amendement n° 28 : inclusion des traitements non automatisés dans le régime de droit commun de la déclaration ; rejeté. (p. 5665) : ses amendements n° 29 : formalités restant à accomplir après désignation d'un correspondant à la protection des données à caractère personnel et n° 30 : notification à la CNIL des qualifications du correspondant ; rejetés. (p. 5666) : son amendement n° 31 : protection des correspondants ; rejeté. (p. 5667) : son amendement n° 32 : autorisation de la CNIL pour les traitements automatisés sélectionnant les personnes susceptibles de bénéficier d'un droit, d'une prestation ou d'un contrat ; rejeté. (p. 5668) : son amendement n° 33 : soumission à une autorisation de la CNIL des traitements portant sur des données comportant le numéro d'inscription des personnes au répertoire national d'identification des personnes physiques et aux traitements portant sur la totalité ou quasi totalité de la population française ; rejeté. (p. 5669) : son amendement n° 34 : définition de modalités particulières d'autorisation par la CNIL pour les données de santé ; rejeté. (p. 5670) : ses amendements n° 35 : autorisation des traitements portant sur des données sensibles par décret en Conseil d'Etat pris après avis conforme de la CNIL et n° 36 : limitation des dispenses de publication pour les traitements relatifs à la sûreté de l'Etat, à la défense ou à la sécurité publique ; rejetés. (p. 5671) : son amendement n° 38 : publication des résolutions du Parlement européen touchant à la protection des données personnelles ; rejeté. Danger de l'accord entre les Etats-Unis et l'Union européenne relatif au fichage des passagers des vols transatlantiques. - **Art. 5** *(Chapitre V de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 - Obligations des responsables des traitements et droits des personnes concernées)* (p. 5673) : son amendement n° 39 : information préalable des utilisateurs concernant l'utilisation de témoins de connexion ; rejeté. (p. 5674) : son amendement n° 40 : précision ; rejeté. Son amendement n° 41 : renforcement de l'obligation de moyens relative à la rectification ou l'annulation de données transmises à des tiers ; rejeté. - **Art. 6** *(Chapitre VI de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 - Pouvoirs de contrôle sur place et sur pièces de la CNIL)* (p. 5675) : son amendement n° 42 : contrôle par la CNIL des traitements intéressant la sûreté de l'Etat ; rejeté. - **Art. 7** *(Chapitre VII de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 - Pouvoirs de sanction administrative de la CNIL)* (p. 5676) : son amendement n° 43 : possibilité pour la CNIL de procéder à la destruction de fichiers de données ; rejeté. Son amendement n° 44 : publicité de l'action du premier ministre en cas de signalement par la CNIL d'une violation des droits et libertés ; rejeté. - **Art. 15 sexies** *(Coopération policière internationale)* (p. 5678) : son amendement n° 45 : suppression ; rejeté. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5679) : absence de véritable débat sur un sujet important. Le groupe socialiste votera contre ce projet de loi.

**- Proposition de loi relative aux conditions permettant l'expulsion des personnes visées à l'article 26 de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 [n° 360 (2003-2004)]** - (15 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5687, 5688) : affaire Bouziane. Loi de circonstance. Incohérence du Gouvernement dans la lutte contre les discriminations. Dangereux manque de précision du texte. Risques d'amalgame. Inadéquation de la solution proposée.

**GAUTIER (Gisèle)**
*sénateur (Loire-Atlantique)*
*UC*

**NOMINATIONS**

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées à partir du 6 octobre 2004.

Membre de la commission des affaires économiques et du plan jusqu'au 5 octobre 2004.

Présidente de la Délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Membre suppléant de la Commission consultative appelée à émettre un avis sur la modification de la valeur du point de pension.

Membre de la mission commune d'information "La France et les Français face à la canicule : les leçons d'une crise" jusqu'au 3 février 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* visant à instaurer un moratoire des fermetures de services publics en milieu rural **[n° 174 (2003-2004)]** (27 janvier 2004) - **Aménagement du territoire - Collectivités territoriales - Fonction publique - Société.**

*Rapport d'information*, fait au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes : Activité 2003 de la délégation aux droits des femmes et travaux sur la mixité dans la France d'aujourd'hui **[n° 263 (2003-2004)]** (13 avril 2004) - **Éducation - Famille - Société - Sports.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur le rôle des centrales d'achat dans la fixation des prix à la consommation et les délocalisations d'entreprises **[n° 284 (2003-2004)]** (30 avril 2004) - **Entreprises - PME, commerce et artisanat.**

*Proposition de loi* tendant à protéger les noms des collectivités locales sur Internet **[n° 309 (2003-2004)]** (12 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Economie et finances, fiscalité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

*Proposition de résolution* tendant à compléter et modifier le Règlement du Sénat **[n° 396 (2003-2004)]** (1er juillet 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à considérer comme les effets d'une catastrophe naturelle les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse ou à la réhydratation des sols quelle que soit leur intensité **[n° 441 (2003-2004)]** (12 août 2004) - **Environnement.**

*Rapport d'information sur colloque*, fait au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes : Actes du colloque " La mixité menacée ? " **[n° 448 (2003-2004)]** (15 septembre 2004) - **Éducation - Famille - Société - Sports.**

*Rapport d'information*, fait au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes : Inégalités professionnelles et "loi Génisson" : un premier bilan mitigé **[n° 103 (2004-2005)]** (8 décembre 2004) - **Entreprises - Société - Travail.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif au divorce [n° 389 (2002-2003)]** - (7 janvier 2004) - présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes - **Discussion générale** (p. 57, 59) : difficile réforme du divorce. Volonté d'apaisement et d'efficacité accrue des procédures. Impossibilité de juguler la montée du nombre de divorces. Nécessité de préparer l'avenir. Rôle d'écoute et de conseil du juge. Inégalités engendrées par les divorces de femmes inactives. Nécessité de trouver des solutions innovantes. Dispositif relatif aux violences conjugales. Information indispensable des citoyens. - **Art. 14** *(Art. 259 et 259-3 du code civil - Preuves)* (p. 106) : soutient les amendements n° 98 de M. François Zocchetto (interdiction pour un époux de verser aux débats des communications de son conjoint obtenues par violence ou fraude) ; adopté et n° 104 de M. Michel Mercier (interdiction pour un époux de verser aux débats des écrits personnels de son conjoint obtenus par fraude ou violence) ; adopté. - **Art. 1er** *(Art. 229 du code civil - Présentation des cas de divorce)* (p. 80, 81) : soutient l'amendement n° 111 de M. Nicolas About (procédure de divorce spécifique pour les mariages forcés de mineurs) ; rejeté. - **Art. 2** *(Art. 230 et 232 du code civil - Divorce par consentement mutuel)* (p. 82) : soutient l'amendement n° 103 de M. Michel Mercier (rôle du juge dans la procédure de divorce par consentement mutuel) ; retiré. - **Art. 3** *(Art. 233 et 234 du code civil - Divorce en cas d'acceptation du principe de la rupture du mariage)* (p. 84) : soutient l'amendement n° 99 de M. Michel Mercier (instauration d'un délai de rétractation) ; retiré. - **Art. 4** *(Art. 237 et 238 du code civil - Divorce pour altération définitive du lien conjugal)* (p. 85, 86) : son amendement n° 117 : instauration d'un délai de trois ans ; retiré. (p. 87) : soutient l'amendement n° 109 de M. Michel Mercier (rétablissement de la clause d'exceptionnelle dureté) ; retiré. - **Art. 5** *(Art. 242 et 246 du code civil - Divorce pour faute)* (p. 90) : soutient l'amendement de n° 102 de M. Michel Mercier (maintien d'une référence aux violations renouvelées des devoirs conjugaux pour fonder le divorce pour faute) ; retiré. - **Art. 9** *(Art. 250 à 250-3 du code civil - Procédure applicable au divorce par consentement mutuel)* (p. 94) : soutient l'amendement n° 101 de M. Michel Mercier (recours obligatoire à deux avocats pour les divorces par consentement mutuel) ; rejeté. - **Art. 14** *(Art. 259 et 259-3 du code civil - Preuves)* (p. 106) : soutient les amendements n° 98 de M. François Zocchetto (interdiction pour un époux de verser aux débats des communications de son conjoint obtenues par violence ou fraude) ; adopté et n° 104 de M. Michel Mercier (interdiction pour un époux de verser aux débats des écrits personnels de son conjoint obtenus par fraude ou violence) ; adopté.

**- Suite de la discussion** (8 janvier 2004) - **Art. 18** *(Art. 270, 271, 274, 275-1, 276, 276-4, 279-1, 280 et 280-1 du code civil - Réforme de la prestation compensatoire)* (p. 128) : soutient l'amendement n° 106 de M. Michel Mercier (attribution de biens au titre de la prestation compensatoire après évaluation de leur valeur réelle) ; retiré. (p. 133, 134) : soutient l'amendement n° 107 de M. Michel Mercier (suppression du bénéfice de la prestation compensatoire en cas de remariage ou de vie maritale du créancier) ; rejeté.

**- Projet de loi portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité** - *Deuxième lecture* **[n° 90 (2003-2004)]** - (20 janvier 2004) - **Discussion générale** (p. 545, 546) : approuve l'instauration d'un fichier des délinquants sexuels. Transposition de la décision cadre de l'Union européenne relative au mandat d'arrêt européen. Attachement du groupe de l'UC au renforcement de la coopération en matière de police et de justice. Intérêt de la procédure innovante du plaider-coupable. Dépassionnement souhaitable du débat sur l'amendement Garraud. Défavorable à son retrait. Fera une proposition pour rouvrir ce dossier dans la sérénité. - **Art. 16 sexies** *(Art. 223-11 du code pénal, art. L. 2222-1 du code de la santé publique - Interruption involontaire de grossesse)* (p. 641, 642) : s'abstiendra sur les amendements identiques n° 50 de la commission, n° 142 de M. Gérard Delfau, n° 184 de M. Robert Badinter et n° 245 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (suppression). Situation dramatique des "parents orphelins". Vrai sujet de société. Nécessité de combler le vide juridique après les arrêts de la Cour de cassation refusant de juger au pénal l'atteinte involontaire à la vie d'un enfant à naître. Faux procès fait à l'amendement Garraud. Absence de remise en cause du droit à l'IVG ou d'esquisse d'un statut de l'embryon. Demande la création d'une mission commune d'information sur les fondements et les

modalités de la répression de l'interruption involontaire de grossesse.

- **Projet de loi relatif à la régulation des activités postales [n° 410 (2002-2003)]** - (28 janvier 2004) - **Art. additionnel après l'art. 2** (p. 966) : soutient l'amendement n° 35 de M. Daniel Soulage (ouverture de l'accès au plan d'épargne entreprise à l'ensemble du personnel employé par La Poste) ; adopté. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1000) : transposition satisfaisante de la directive européenne. Vigilance à maintenir dans le processus de libéralisation des secteurs de réseaux. Conditions favorables pour l'évolution de La Poste. Le groupe de l'UC votera le projet de loi.

- **Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées [n° 183 (2003-2004)]** - (24 février 2004) - **Art. additionnel avant l'art. 1er** (p. 1611) : soutient l'amendement n° 251 de M. Michel Mercier (réaffirmation du principe fondamental d'égalité des droits des personnes handicapées) ; retiré.

- **Projet de loi encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics [n° 209 (2003-2004)]** - (2 mars 2004) - **Discussion générale** (p. 1944, 1945) : nécessité de légiférer afin de réaffirmer la place de la laïcité au coeur des grands principes républicains. Dénonciation de la régression du statut de la femme. Votera ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (12 mai 2004) - **Art. 57 (priorité)** *(Art. L. 424-3 à L. 424-6, L. 424-8 à L. 424-10-1 [nouveau] du code de l'environnement - Conditions d'exercice de la chasse)* (p. 3131, 3132) : soutient les amendements de M. Louis Moinard n° 200 (suppression de la référence au repeuplement dans le cas d'introduction d'animaux dans le milieu naturel), et n° 201 (coordination) ; retirés.

- **Projet de loi relatif aux assistants maternels et aux assistants familiaux [n° 201 (2003-2004)]** - (19 mai 2004) - **Discussion générale** (p. 3442, 3443) : texte répondant à une véritable attente des professionnels et des familles. Nécessaire distinction entre assistants maternels et familiaux. Rénovation du statut juridique des assistants maternels. Regret de l'absence de traitement global des modes de garde. Risque d'une hausse de la "garde au noir". Nécessité d'une souplesse en matière de temps de travail et de fixation des congés. Favorable à une formation de 60 heures consécutives pour les assistants maternels. Le groupe de l'UC votera le texte. - **Art. additionnel avant le titre Ier** (p. 3446) : soutient l'amendement n° 32 de M. Philippe Nogrix (rappel de la place de l'enfant au centre de la politique de la petite enfance) ; adopté.

- **Suite de la discussion** (25 mai 2004) - **Art. 7** *(Art. L. 421-14 et L. 421-15 nouveaux du code de l'action sociale et des familles - Formation des assistants maternels et des assistants familiaux)* (p. 3476) : soutient l'amendement n° 40 de Mme Françoise Férat (accompagnement de l'assistant familial dans les deux semaines qui suivent l'accueil du premier enfant) ; retiré. - **Art. 13** *(Art. L. 773-3 nouveau du code du travail - Obligation d'un contrat de travail écrit entre un assistant maternel ou familial et son employeur)* (p. 3485) : soutient les amendements de Mme Valérie Létard n° 43 (référence dans le contrat de travail à la décision d'agrément délivrée par le président du conseil général et à la garantie d'assurance souscrite par les intéressés) ; adopté, et n° 44 (renvoi aux conseils des prud'hommes des litiges relatifs à l'exécution et à la résiliation du contrat) ; retiré.

- **Projet de loi relatif à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées [n° 299 (2003-2004)]** - (26 mai 2004) - **Art. 7** *(Création d'une Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, CNSA)* (p. 3583) : soutient l'amendement n° 64 de Mme Valérie Létard (suppression) ; devenu sans objet. - **Art. 8** *(Produits affectés à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie)* (p. 3593) : soutient l'amendement n° 67 de Mme Valérie Létard (affectation de la contribution financée par la journée de solidarité au fonds de financement de l'APA) ; retiré. (p. 3594) : son amendement n° 39 : fixation par un décret en Conseil d'Etat des modalités d'assujettissement de la contribution aux entreprises de travail temporaire ; adopté.

- **Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes** - (25 novembre 2004) - présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. (p. 8405, 8406) : adoption à l'ONU le 17 décembre 1999 d'une résolution faisant du 25 novembre la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Historique des mesures adoptées en France pour lutter contre toutes les formes de cette violence. Avancées réelles mais insuffisantes au vu des données alarmantes tirées d'une enquête conduite en 2000. Choix du thème des violences envers les femmes pour le prochain rapport d'activité. Sensibilisation indispensable de l'opinion publique. Nécessité d'insister sur l'éducation au respect de l'autre dès le plus jeune âge. Invite le Président du Sénat et les membres de la Haute Assemblée à porter le ruban blanc, synonyme du refus d'ignorer cette violence.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer - III. - Transports et sécurité routière - Transports terrestres et intermodalité - Routes et sécurité routière**

- (10 décembre 2004) (p. 9560, 9561) : création de l'AFITF. Provenance des ressources affectées à l'Agence. Contraction des crédits disponibles. Inquiétude sur la pérennité des financements.

**GAYMARD (Hervé)**
*ministre de l'agriculture, de la pêche et des affaires rurales*
*(jusqu'au 30 mars 2004)*
*ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales*
*(du 31 mars 2004 au 28 novembre 2004)*
*ministre de l'économie, des finances et de l'industrie*
*(à partir du 29 novembre 2004)*

## DÉPÔTS

**En première lecture devant le Sénat :**

*Projet de loi* ratifiant l'ordonnance n° 2004-823 du 19 août 2004 portant actualisation et adaptation du droit économique et financier applicable à Mayotte, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles Wallis et Futuna **[n° 108 (2004-2005)]** (8 décembre 2004) - **Economie et finances, fiscalité - Outre-mer.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (28 avril 2004) - **Discussion générale** (p. 2601, 2605) : caractère interministériel très marqué de ce projet de loi. Sentiment d'abandon ressenti par

les habitants des zones rurales. Evolution du monde rural au 19è siècle. Place de l'agriculture dans les campagnes. Texte élaboré en collaboration avec les associations d'élus locaux et les organisations professionnelles agricoles. Diversité de la France rurale. Texte cohérent bien qu'en apparence éclectique. Nécessité de mettre fin à la dispersion des politiques conduites en faveur du monde rural. Evocation rapide des dispositions de ce projet de loi concernant l'emploi, l'offre de service aux populations et la protection de l'environnement.

- **Suite de la discussion** (4 mai 2004) (p. 2753, 2757) : remerciements aux rapporteurs et rapporteurs pour avis. Attachement du ministre de l'écologie et du développement durable à la poursuite du dialogue et de la réforme pour l'encadrement de la chasse. Causes de l'abandon de trop nombreux territoires ruraux. Prise en considération des diverses approches de la ruralité par les orateurs. Volonté d'un réel développement des territoires ruraux. Articulation avec le futur projet de loi de modernisation agricole. Gestion européenne de l'agriculture. Annonce d'une consultation nationale précédant le projet de loi de modernisation de l'agriculture. Attractivité économique des zones rurales. Zones de revitalisation rurale, ZRR. Territoires de montagne. Mise en place de la compensation des transferts de charges. Renforcement de la péréquation. Evocation de la forêt, des services publics, du logement en milieu rural et de la question foncière. Rôle du FNDAE. Filière "cheval". Enseignement agricole. Statut de Chambord.

- **Suite de la discussion** (13 mai 2004) - **Art. 28** *(Art. L. 123-3, L. 123-5, L. 123-8, L. 123-10, L. 123-13, L. 123-17 du code rural - Mesures de codification relatives à l'AFAF en zone forestière)* (p. 3202, 3203) : accepte les amendements de la commission n° 40 (rédaction), n° 41 (cohérence), n° 42 (recouvrement de l'indemnité compensatrice par la commune en l'absence d'association foncière) et n° 43 (choix d'application des règles spécifiques aux zones forestières). (p. 3204) : sur l'amendement n° 184 de M. Eric Doligé (mutualisation des remembrements dans les périmètres perturbés et les périmètres complémentaires) qu'il accepte, son sous-amendement n° 922 (accord du maître d'ouvrage et suppression de l'étude de faisabilité) ; adopté. (p. 3205) : s'oppose à l'amendement n° 208 de M. Gérard César (reconstitution intégrale du potentiel économique antérieur à une expropriation). Accepte l'amendement n° 44 de la commission (cohérence juridique). - **Art. additionnels après l'art. 28** (p. 3206) : son amendement n° 885 : possibilité de choisir la valeur vénale comme valeur d'échange dans l'aménagement foncier agricole et forestier ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 706 de Mme Evelyne Didier (extension du droit de prélèvement à l'ensemble des collectivités territoriales). (p. 3207) : demande le retrait de l'amendement n° 561 de Mme Jacqueline Gourault (entrée en vigueur des opérations d'aménagement foncier déjà engagées). - **Art. 29** *(Échanges et cessions amiables d'immeubles ruraux)* (p. 3209) : son amendement n° 923 : identité des droits des propriétaires quelle que soit la méthode utilisée pour transférer les biens dans le cadre de la procédure d'échanges et cessions d'immeubles ruraux hors périmètre d'aménagement foncier ; adopté. Accepte les amendements de la commission n° 46 (nouvelle rédaction pour le dernier alinéa de l'article L. 124-3 du code rural) et n° 47 (clarification rédactionnelle). Ses amendements n° 924 et 925 (coordination) ; adoptés. - **Art. 30** *(Art. L. 125-3 à L. 125-7 et art. L. 125-9 du code rural - Décentralisation de la procédure de mise en valeur des terres incultes)* (p. 3211) : s'oppose à l'amendement n° 574 de M. Alain Vasselle (suppression). Réexamen à l'occasion du projet de loi de modernisation de l'agriculture. Accepte l'amendement n° 48 de la commission (délai de constatation du caractère inculte d'une parcelle de terre). - **Art. additionnel avant l'art. 31** : s'oppose à l'amendement n° 231 de M. Jean-Paul Amoudry (actualisation des zones soumises à la réglementation des boisements et compétence des communes). Indépendance des règles d'urbanisme et des règles forestières. - **Art. 31** *(Art. L. 126-1 à L. 126-9 et L. 151-36 du code rural et art. 30 de la loi n° 2001-602 du 9 juillet 2001 - Décentralisation des procédures de réglementation et de protection des boisements et mesures de codification)* (p. 3212) : accepte l'amendement n° 49 de la commission (rédaction). Accepte l'amendement n° 247 de M. Yann Gaillard (harmonisation des seuils de surface dans les procédures de réglementation des boisements). (p. 3213) : accepte l'amendement n° 732 de Mme Evelyne Didier (cohérence rédactionnelle). - **Art. 31 bis** *(Art. L. 315-1 et L. 363-2 du code forestier - Coordination juridique)* : accepte l'amendement n° 50 de la commission (coordination rédactionnelle). - **Art. 33** *(Date d'entrée en vigueur des dispositions relatives à l'aménagement foncier)* (p. 3216) : son amendement n° 383 : modalités de transfert au département des personnels chargés de l'aménagement foncier dans les directions départementales de l'agriculture ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 33** (p. 3217) : s'oppose à l'amendement n° 813 de Mme Jacqueline Gourault (assistance technique des départements aux communes pour la mise en place du service public d'assainissement non collectif). Cadrage juridique du dispositif à l'occasion de l'examen de la future loi sur l'eau. (p. 3220) : s'oppose à l'amendement n° 346 de M. Gérard Bailly (exonération du régime de la responsabilité du fait des choses des propriétaires de bois, de parcs et d'espaces naturels ayant signé une convention d'ouverture au public). (p. 3221) : s'oppose à l'amendement n° 369 de M. Henri de Raincourt (fonctionnement du Conseil national de l'expertise foncière, agricole et forestière). - **Art. additionnels avant l'art. 34** : s'oppose aux amendements identiques n° 473 de M. Michel Mercier et n° 802 de M. Eric Doligé (compétence du département pour l'inventaire du patrimoine rural non protégé). Dispositions relevant du projet de loi relatif aux responsabilités locales. (p. 3223) : s'oppose à l'amendement n° 597 de M. Ambroise Dupont (institution d'une commission de promotion du patrimoine rural) tout en se déclarant favorable à l'esprit qui l'anime. - **Art. 34** *(Art. L. 411-57 du code rural - Élargissement du droit de reprise du bailleur pour la rénovation des bâtiments agricoles présentant un intérêt architectural ou patrimonial)* (p. 3226) : s'oppose aux amendements n° 575 de M. Alain Vasselle (suppression), n° 209 de M. Gérard César (respect d'une distance minimale entre le bâtiment repris et le bâtiment agricole), n° 294 de M. Bernard Murat (limitation de la possibilité pour le nouvel usager d'invoquer les troubles de voisinage à l'encontre de l'exploitant), de M. Gérard Le Cam n° 727 (possibilité pour les preneurs de refuser la reprise des bâtiments) et n° 693 (travaux de rénovation effectués par le bailleur dans le bâtiment repris étendus au bâtiment d'habitation du preneur) ainsi qu'aux amendements identiques n° 197 de M. Marcel Deneux et n° 218 de M. Georges Mouly (remplacement du dispositif proposé par une résiliation partielle du bail). Accepte l'amendement n° 869 de la commission (précision de l'emprise foncière sur laquelle la reprise peut s'exercer). - **Art. additionnels après l'art. 34** (p. 3228, 3229) : s'oppose à l'amendement n° 578 de M. Alain Vasselle (incitation fiscale à la restauration de l'habitat rural). (p. 3230) : s'oppose aux amendements identiques n° 322 de M. Pierre Jarlier et n° 609 de Mme Annie David (application du taux réduit de TVA aux travaux de transformation d'anciens bâtiments agricoles en logements). Non-conformité au droit communautaire. (p. 3232) : application large du taux réduit de TVA à la construction. Instruction fiscale visant à préciser les dispositifs. (p. 3233, 3234) : s'oppose aux amendements de M. Alain Vasselle n° 579 (limitation du droit de préemption des SAFER), n° 576 (résiliation possible du bail sur les bâtiments dont la destination agricole peut être changée) et n° 577 (résiliation de droit au profit du propriétaire). (p. 3235) : s'oppose à l'amendement n° 729 de M. Gérard Le Cam (création d'une taxe d'inhabitation sur les logements vacants). Inefficacité de la taxe sur les logements vacants pour remédier à la pénurie de l'offre de logements locatifs. Mesures gouvernementales d'incitation à la remise sur le marché locatif des logements en zone rurale. - **Art. 35** *(Art. 39 quinquies FD, 1388 quater et 1411 bis [nouveaux] du code général des impôts - Aménagements fiscaux en faveur du logement des salariés agricoles saisonniers)* (p. 3238) : s'oppose à l'amendement n° 788 de M. Thierry Foucaud (suppression). Sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 51 (élargissement de la faculté d'amortir les dépenses d'amélioration du logement aux employeurs qui logent leurs apprentis), accepte le n° 52 (allongement de la durée d'amortissement fiscal) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour

les n° 53 (calcul de la taxe foncière sur les propriétés bâties au prorata de la durée d'occupation des locaux étendu aux logements des apprentis) et n° 54 (dispositif de calcul de la taxe d'habitation au prorata de la durée d'occupation des locaux élargi au logement des apprentis). Accepte l'amendement n° 232 de M. Jean-Paul Amoudry (restauration des chalets d'alpage exclue de la taxe locale d'équipement). - **Art. additionnel après l'art. 35** (p. 3239, 3240) : s'oppose à l'amendement n° 728 de M. Gérard Le Cam (réservation d'appartements vacants au sein du parc HLM pour le logement des travailleurs saisonniers). - **Art. 35 bis** *(Art. 6 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs - Caractéristiques de décence des logements affectés aux travailleurs agricoles)* : s'oppose à l'amendement n° 789 de M. Thierry Foucaud (suppression). - **Art. 36** *(Art. 31 du code général des impôts - Majoration de la déduction forfaitaire pour les logements locatifs situés en ZRR acquis dans le cadre du dispositif d'amortissement fiscal de la loi urbanisme et habitat)* (p. 3242) : s'oppose aux amendements n° 790 de M. Thierry Foucaud (suppression), n° 565 de M. Alain Vasselle (extension du champ d'application de la majoration à l'ensemble des communes rurales comptant moins de 500 habitants) et n° 692 de M. Gérard Le Cam (dispositif applicable aux propriétaires louant leur habitation aux personnes à revenus faibles ou moyens). - **Art. additionnels après l'art. 36 bis** (p. 3243, 3245) : demande le retrait des amendements de M. Jean-Jacques Hyest n° 182 (conditions de raccordement des caravanes aux réseaux des concessionnaires de services publics) et n° 183 (repli). Amélioration du texte à la faveur de la navette. S'oppose à l'amendement n° 266 de M. Ambroise Dupont (dérogation au mécanisme de la participation pour voirie et réseaux, PVR, pour la réfection de constructions présentant un intérêt architectural ou patrimonial). - **Art. 40** *(Art. 1464 D du code général des impôts - Exonération provisoire de taxe professionnelle au profit des vétérinaires ruraux)* (p. 3267) : s'oppose à l'amendement n° 843 de M. Jacques Pelletier (exonération limitée aux professionnels de santé s'installant dans les communes de moins de 2000 habitants situées dans des ZRR). Son amendement n° 384 : exonération de taxe professionnelle des vétérinaires soumise à l'exigence d'un mandat sanitaire en ZRR ; adopté. - **Art. 41** *(Art. L. 214-19, L. 222-1, L. 224-2-1, L. 227-3, L. 231-4, L. 251-19, L. 253-15, L. 272-2 et chapitre VII du titre II du livre II du code rural, art. L. 5143-2 du code de la santé publique, art. L. 201-1 à L. 201-3, L. 202-1 à L. 202-5 et L. 203-1 du code rural - Renforcement du maillage territorial en matière de santé publique vétérinaire et de protection des végétaux)* (p. 3269) : accepte l'amendement n° 198 de M. Yves Détraigne (suppression de la mission de recherche et de constatation des infractions visant la protection des animaux confiée aux vétérinaires). (p. 3270, 3271) : s'oppose aux amendements identiques n° 160 de Mme Sylvie Desmarescaux, n° 221 de M. Yves Détraigne, n° 458 de M. Bernard Piras et n° 701 de M. François Autain (suppression de la disposition autorisant les seuls vétérinaires à vendre des produits antiparasitaires). (p. 3273) : s'oppose à l'amendement n° 170 de M. Jean Bizet (vente exclusive des médicaments vétérinaires dans les locaux de l'officine de pharmacie ou au domicile d'exercice du vétérinaire). (p. 3274) : son amendement n° 385 : précision ; adopté. Accepte l'amendement n° 59 de la commission (précision). Son amendement n° 386 : précision ; adopté. Son amendement n° 958 : intervention du préfet auprès des exploitants qui refusent de payer les prestations effectuées par les organismes à vocation sanitaire ; adopté. (p. 3276) : s'oppose aux amendements identiques n° 332 de Mme Françoise Henneron et n° 199 de M. Philippe Nogrix (ouverture des analyses sanitaires animales aux laboratoires privés) ainsi qu'à l'amendement n° 812 de M. Jean Bizet (compétence des laboratoires privés en matière d'analyses sanitaires animales excluant l'hygiène alimentaire). Accepte l'amendement n° 61 de la commission (constatation de la carence des laboratoires départementaux publics par l'autorité administrative). (p. 3277) : son amendement n° 387 : précision ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 43** (p. 3280) : s'oppose aux amendements identiques n° 248 de M. Yann Gaillard et n° 613 de Mme Annie David (extension des pouvoirs de police du maire en matière de lutte phytosanitaire). Son amendement n° 959 : garantie et présomption de gestion durable des forêts situées en totalité ou en partie dans un site Natura 2000 ; adopté. - **Art. 44** *(Art. L. 113-2, L. 481-1 et L. 142-6 du code rural - Pastoralisme)* (p. 3282) : accepte l'amendement n° 972 de la commission (contribution des activités pastorales à la protection des paysages). Son amendement n° 890 : précisions rédactionnelles ; adopté. (p. 3283) : demande le retrait des amendements identiques n° 534 de M. Pierre Jarlier et n° 614 de Mme Annie David (allongement de la durée des conventions pluriannuelles de pâturage concernant des terres mises à disposition des SAFER par leurs propriétaires). - **Art. additionnels avant l'art. 45** (p. 3284) : s'oppose à l'amendement n° 633 de Mme Annie David (modules spécifiques relatifs au multi-usage et à la multifonctionnalité des territoires pastoraux dans l'enseignement agricole). (p. 3285) : s'oppose à l'amendement n° 634 de Mme Annie David (revalorisation du métier de berger). (p. 3286) : s'oppose à l'amendement n° 635 de Mme Annie David (aménagement des chalets d'alpage dans le respect des orientations pastorales des massifs). - **Art. 45 bis** *(Art. L. 135-3 du code rural - Constitution des associations foncières pastorales autorisées)* : accepte l'amendement n° 62 de la commission (levée de l'obstacle des parcelles de propriétaires non identifiés pour la constitution des associations foncières pastorales).

- **Suite de la discussion** (18 mai 2004) - **Art. additionnel après l'art. 66 septies** (p. 3387) : accepte l'amendement de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 134 (soumission des salariés des ateliers technologiques et des exploitations agricoles aux règles de droit privé). - **Art. additionnel avant l'art. 67** : accepte l'amendement n° 366 de M. Adrien Gouteyron (élargissement du rôle d'animation des associations en milieu rural). - **Art. additionnels après l'art. 68** (p. 3388) : s'oppose aux amendements de M. Gérard Le Cam, portant sur le même objet, n° 658 et n° 659 (mode d'élection des chambres d'agriculture). - **Art. additionnel avant l'art. 71** (p. 3390) : s'oppose à l'amendement n° 657 de M. Gérard Le Cam (étude de moyens de développement de mécanismes alternatifs de collecte et d'élimination des animaux d'élevage morts). - **Art. 71** *(Art. L. 313-3 du code rural - Mission et modalités d'intervention du Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles, CNASEA)* (p. 3391) : son amendement n° 965 : précision des cas d'attribution d'un droit exclusif au CNASEA ; adopté. (p. 3392) : s'oppose aux amendements de suppression partielle n° 804 de M. Philippe Richert et n° 806 de M. Pierre Hérisson ainsi qu'à l'amendement n° 219 de M. Georges Mouly (clarification du périmètre d'intervention du CNASEA et des ADASEA). (p. 3393) : s'oppose aux amendements de M. Gérard Le Cam n° 748 (emploi de personnes titulaires) et n° 656 (établissement d'un rapport d'activité annuel). - **Art. 72** *(Art. L. 226-1 et L. 226-8 du code rural - Substitution du CNASEA aux établissements chargés d'éliminer les déchets animaux)* : son amendement n° 973 : assouplissement du dispositif ; adopté. - **Art. 72 bis** *(Art. L. 221-8 du code forestier - Rôle consultatif du Centre national professionnel de la propriété forestière, CNPPF)* : accepte l'amendement n° 115 de la commission (suppression). - **Art. additionnel avant l'art. 73** (p. 3394) : accepte l'amendement n° 866 de la commission (utilisation pour la consommation humaine des ressources d'eau potable situées dans les forêts de protection). - **Art. 73** *(Art. L. 221-8 et L.221-10 [nouveau] du code forestier - Missions du CNPPF et rapprochement avec l'Institut pour le développement forestier)* (p. 3395) : accepte l'amendement n° 116 de la commission (intégration des dispositions de l'article 72 bis du projet de loi). Son amendement n° 886 : statut des personnels affectés au CNPPF ; adopté. (p. 3396) : accepte l'amendement n° 263 de M. Yann Gaillard (rédaction) sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 969 ; adopté. - **Art. additionnels avant l'art. 74** (p. 3397) : s'oppose aux amendements de M. Gérard Le Cam n° 654 (démocratisation des commissions régionales de la forêt et des produits forestiers), n° 655 (confortation des emplois de l'ONF), n° 749 (reconnaissance de la pénibilité du travail des ouvriers forestiers de l'ONF) et n° 750 (reconnaissance de la pénibilité du travail forestier). - **Art. 74** *(Art. L. 121-4, L. 134-1 et L. 134-7 du code forestier - Action de l'ONF pour les services au public en zone de revitalisation rurale, ZRR, et*

*conditions des ventes de bois)* (p. 3399) : s'oppose à l'amendement n° 653 de M. Gérard Le Cam (suppression). - **Art. 74 bis** *(Art. L. 12 du code forestier - Chartes forestières de territoire)* : accepte l'amendement n° 117 de la commission (suppression). - **Art. 75** *(Art. L. 111-1 du code forestier et art. L. 428-20 et L. 437-1 du code de l'environnement - Création de l'établissement public du Domaine national de Chambord)* (p. 3405) : s'oppose aux amendements de M. Ivan Renar n° 761 (suppression), n° 762 (caractère administratif de l'établissement public du domaine national de Chambord) et n° 763 (mise à disposition des agents contractuels) ainsi qu'à l'amendement n° 423 de M. Michel Charasse (délai du droit d'option des personnels pour entrer dans le nouvel établissement public). Accepte les amendements de M. Michel Charasse n° 422 (établissement public placé sous la protection du Président de la République) et n° 426 (animation du château de Chambord et de ses dépendances), de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 135 (animation du château de Chambord), n° 136 (liste des ressources du domaine) et n° 137 (rédaction) ainsi que les amendements de la commission des finances saisie pour avis n° 155 (rédaction), et de la commission n° 930 (nomination du président du conseil d'administration et du directeur général). - **Art. 75 ter** *(Art. L. 111-4 [nouveau] du code rural - Création d'une agence française d'information et de communication agricole)* (p. 3408) : son amendement n° 887 : ressources de l'agence et modalités de désignation de ses membres ; devenu sans objet. Nécessité de créer un établissement public "coquille" pour assurer l'alimentation du fonds de valorisation et de communication agricole. S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques de la commission des finances saisie pour avis n° 157 (suppression) et de M. Yves Détraigne n° 202 (suppression) ainsi que pour l'amendement n° 845 de M. Aymeri de Montesquiou (information des consommateurs sur les produits issus des territoires ruraux). - **Art. 75 quater** *(Art. 4, 8, 9, 10, 11, 15, 16 et 17 de la loi du 12 avril 1941 portant création du comité interprofessionnel du vin de Champagne - Adaptation du statut de l'interprofession du vin de Champagne)* (p. 3411) : accepte l'amendement n° 118 de la commission (rédaction) ainsi que le sous-amendement n° 974 de Mme Françoise Férat s'y rapportant. - **Art. 75 quinquies** *(Art. 8 de la loi du 12 avril 1941 portant création du comité interprofessionnel du vin de Champagne - Adaptation du statut de l'interprofession du vin de Champagne)* : accepte l'amendement n° 119 de la commission (suppression). - **Art. 75 sexies** *(Art. 43 [nouveau] de la loi n° 86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral - Création d'un Conseil national du littoral)* (p. 3412) : sur l'amendement n° 120 de la commission (composition et missions du conseil), son sous-amendement n° 891 ; adopté. (p. 3413) : accepte l'amendement n° 120 de la commission (composition et missions du conseil) sous réserve de l'adoption du sous-amendement n° 891 précité. (p. 3414) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 964 de la commission (rôle du conseil en matière d'évaluation). (p. 3415) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 847 de M. Patrice Gélard (revalorisation des schémas de mise en valeur de la mer). - **Art. 75 septies** *(Groupement d'intérêt public pour l'aménagement du territoire)* : son amendement n° 393 : précisions quant à la définition des groupements ; adopté. (p. 3416) : accepte les amendements de M. Robert Piras n° 468 (absence de commissaire du Gouvernement) et n° 469 (modalités de transformation d'un GIP). - **Art. 76** *(Application de certains articles aux départements d'outre-mer et à Saint-Pierre-et-Miquelon)* (p. 3417, 3418) : accepte l'amendement n° 121 de la commission (correction d'une erreur de renvoi). Actions du Gouvernement en faveur de l'agriculture d'outre-mer. - **Division et art. additionnels après l'art. 76** (p. 3419) : son amendement n° 808 : extension du dispositif Sofipêche ; adopté. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3422, 3423) : texte grandement amélioré par le Sénat. Engagement du Gouvernement quant à la mise en application rapide de ces mesures.

**- Projet de loi de finances rectificative pour 2004 [n° 112 (2004-2005)]** - (17 décembre 2004) - **Discussion générale** (p. 9966, 9968) : adoption d'un complément à la LOLF portant sur les éventuels surplus de recettes. Redressement de la consommation et des investissements en 2004. Retombées du cours du dollar et du prix du pétrole sur l'économie. Mobilisation du Gouvernement pour l'emploi. Volonté d'insertion de la France dans une compétition internationale de l'intelligence. Conciliation nécessaire du soutien à la croissance et de l'assainissement des finances publiques. Priorité du désendettement. Accélération nécessaire de la réforme de l'Etat. Proposition d'examen par le Parlement d'un dispositif permettant de définir la part des crédits mis en réserve et pouvant être régulés en cours d'exercice.

**- Suite de la discussion** (20 décembre 2004) - **Art. 57** *(Modification du régime de la taxe sur les nuisances sonores aériennes)* (p. 10129, 10130) : s'oppose aux amendements portant sur le même objet n° 55 de M. Thierry Foucaud et n° 67 de Mme Nicole Bricq (affectation du produit de la taxe sur les nuisances sonores aéroportuaires). - **Art. 57 ter** *(Travaux d'adduction d'eau et d'assainissement en milieu rural)* (p. 10132) : demande le retrait de l'amendement de la commission n° 19 (suppression). (p. 10133) : confirmation de la reprise des obligations de l'Etat par les agences de l'eau. - **Art. 57 quater** *(Aménagement du dispositif de la taxe sur le chiffre d'affaires des exploitants agricoles)* (p. 10134) : demande le retrait de l'amendement n° 20 de la commission (suppression). - **Art. additionnel après l'art. 58** (p. 10135) : s'oppose à l'amendement n° 56 de M. Bernard Vera (revalorisation de la taxe sur les locaux économiques). - **Art. additionnel après l'art. 59** (p. 10136) : s'oppose à l'amendement n° 57 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (création d'un permis de diviser les immeubles). - **Art. 59 quater** *(Amélioration des procédures de recouvrement au bénéfice de l'Etat)* (p. 10137) : accepte l'amendement n° 21 de la commission (précision). - **Art. additionnels après l'art. 60** (p. 10139) : accepte l'amendement n° 22 de la commission (accélération du programme de reconversion et de cession d'immeubles domaniaux appartenant à la défense). - **Art. additionnels après l'art. 60** (p. 10140) : accepte l'amendement n° 23 de la commission (précision). - **Art. additionnel après l'art. 61** : accepte l'amendement n° 89 de M. Dominique Leclerc (taxation des messages publicitaires télévisés ne comportant aucune information à caractère sanitaire sur la nutrition). - **Art. additionnels après l'art. 63** (p. 10142) : accepte l'amendement n° 75 de M. Dominique Leclerc (extension aux hommes de la possibilité de départ anticipé réservée aux mères de trois enfants dans la fonction publique). (p. 10143) : accepte l'amendement n° 86 de M. Hubert Haenel (report de la date de création d'un établissement public chargé de la gestion du livre foncier en Alsace-Moselle). - **Seconde délibération** : En application de l'article 43, alinéa 4, du règlement, demande une seconde délibération sur les articles 6 et état B, 7 et état B', 8 et état C, 9 et état C', 5 et état A et sur l'article 52 ; seconde délibération ordonnée. - **Art. 5 et état A (pour coordination)** (p. 10146, 10147) : ses amendements n° A-1, A-2, A-3, A-4 et A-6 (précision) ; et n° A-5 (rétablissement de l'article 52) ; adoptés. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 10149, 10150) : remerciements. Souhait d'améliorer la cohérence des collectifs budgétaires. Evolution de la procédure budgétaire dans le cadre de la LOLF. Intégration de la politique budgétaire dans une politique économique globale.

**GÉLARD (Patrice)**
*sénateur (Seine-Maritime)*
*UMP*

Réélu le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Vice-président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Membre titulaire de la Haute Cour de Justice ; nouvelle élection le 26 octobre 2004.

Membre titulaire de la Cour de Justice de la République jusqu'au 1er octobre 2004.

Vice-président de l'Office parlementaire d'évaluation de la législation.

Secrétaire de la Délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes ; puis vice-président le 13 octobre 2004.

Membre titulaire de la Commission supérieure de codification (ancienne commission supérieure de codification et de simplification des textes législatifs et réglementaires) ; nouvelle nomination le 20 octobre 2004.

Membre suppléant de la Commission du suivi du mémorandum d'accord signé le 26 novembre 1996 entre la France et la Fédération de Russie le 26 octobre 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique portant statut d'autonomie de la Polynésie française et du projet de loi complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française le 15 janvier 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité le 23 janvier 2004.

Rapporteur de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au divorce le 15 avril 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de simplification du droit le 20 octobre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société**.

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 156 (2003-2004)] actualisant le tableau de répartition des sièges de sénateurs et certaines modalités de l'organisation de l'élection des sénateurs **[n° 196 (2003-2004)]** (4 février 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution**.

*Rapport*, fait au nom de la commission mixte paritaire, sur le projet de loi relatif au divorce **[n° 280 (2003-2004)]** (29 avril 2004) - **Famille - Justice - Société**.

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de résolution [n° 56 (2001-2002)] tendant à actualiser le Règlement du Sénat **[n° 290 (2003-2004)]** (5 mai 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution**.

*Rapport supplémentaire*, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de résolution [n° 56 (2001-2002)] tendant à actualiser le Règlement du Sénat **[n° 296 (2003-2004)]** (11 mai 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution**.

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi constitutionnelle [n° 329 (2003-2004)] relatif à la Charte de l'environnement **[n° 352 (2003-2004)]** (16 juin 2004) - **Environnement - Pouvoirs publics et Constitution**.

*Rapport d'information*, fait au nom de la commission des lois : L'application de la "loi littoral" : pour une mutualisation de l'aménagement du territoire **[n° 421 (2003-2004)]** (21 juillet 2004) - **Aménagement du territoire - Collectivités territoriales - Environnement - Logement et urbanisme**.

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail**.

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au divorce [n° 389 (2002-2003)]** - (7 janvier 2004) - rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale - **Discussion générale** (p. 53, 55) : absence d'atteinte à l'institution du mariage. Travail préalable à la présentation de ce texte. Modernisation de la loi de 1975. Pacification. Simplification de la procédure. Consécration du rôle du juge. Divorce par consentement mutuel. Formes de divorces conflictuels. Rôle de la médiation. Dispositif relatif aux violences conjugales. Prestation compensatoire. Pistes de réflexion : fixation d'un âge minimal unique du mariage, sans différenciation de sexe ; déjudiciarisation du divorce par consentement mutuel sans enfant, ni enjeu financier ; prévision dans les contrats prénuptiaux des dispositions en cas de liquidation ; dispense de l'obligation de fidélité après la demande de divorce ; répartition des retraites uniques entre époux divorcés. - **Art. 14** *(Art. 259 et 259-3 du code civil - Preuves)* (p. 107) : accepte les amendements n° 98 de M. François Zocchetto (interdiction pour un époux de verser aux débats des communications de son conjoint obtenues par violence ou fraude) et n° 104 de M. Michel Mercier (interdiction pour un époux de verser aux débats des écrits personnels de son conjoint obtenus par fraude ou violence). S'oppose à l'amendement n° 77 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (référence au code de procédure civile concernant les possibilités d'enquête avant liquidation du régime matrimonial). (p. 108) : demande le retrait de l'amendement n° 40 de Mme Sylvie Desmarescaux (désignation implicite par le juge d'un expert pour procéder à des recherches sur le patrimoine des époux). Son amendement n° 7 : demande d'une déclaration sur l'honneur pour fixer les prestations compensatoires dans toutes les procédures de divorce ; adopté. - **Art. additionnels avant l'art. 1er** (p. 76) : s'oppose à l'amendement n° 57 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (instauration d'un divorce administratif). (p. 77, 78) : accepte la demande de priorité mais s'oppose à l'amendement n° 59 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (possibilité de ne pas recourir à un avocat pour les divorces par consentement mutuel sans enfant ni enjeu financier). Demande le retrait de l'amendement n° 33 de Mme Sylvie Desmarescaux (liquidation du régime matrimonial par le juge du divorce). (p. 79) : s'oppose à l'amendement n° 58 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (maintien du droit au versement d'une pension de réversion en cas de remariage, de concubinage ou de PACS). - **Art. 1er** *(Art. 229 du code civil - Présentation des cas de divorce)* (p. 81) : s'oppose à l'amendement n° 111 de M. Nicolas About (procédure de divorce spécifique pour les mariages forcés de mineurs). - **Art. 2** *(Art. 230 et 232 du code civil - Divorce par*

*consentement mutuel)* (p. 82) : demande le retrait de l'amendement n° 103 de M. Michel Mercier (rôle du juge dans la procédure de divorce par consentement mutuel). (p. 83) : s'oppose à l'amendement n° 60 de Mme Monique Cerisier-ben Guiga (possibilité pour l'un des deux époux de demander une seconde comparution devant le juge). - **Art. 3** *(Art. 233 et 234 du code civil - Divorce en cas d'acceptation du principe de la rupture du mariage)* (p. 84) : demande le retrait de l'amendement n° 99 de M. Michel Mercier (instauration d'un délai de rétractation). - **Art. 4** *(Art. 237 et 238 du code civil - Divorce pour altération définitive du lien conjugal)* (p. 85) : s'oppose à l'amendement n° 61 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (suppression de la notion de communauté affective). (p. 86) : accepte l'amendement n° 120 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (précision sur la définition du délai de deux ans) et demande le retrait de l'amendement n° 117 de Mme Gisèle Gautier (instauration d'un délai de trois ans). (p. 87) : demande le retrait de l'amendement n° 109 de M. Michel Mercier (rétablissement de la clause d'exceptionnelle dureté). - **Art. 5** *(Art. 242 et 246 du code civil - Divorce pour faute)* (p. 88) : s'oppose à l'amendement n° 62 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (remplacement du divorce pour faute par un divorce pour manquement aux obligations du mariage). (p. 90) : son amendement n° 2 : référence à la notion de violation grave ou renouvelée pour fonder une demande de divorce pour faute ; adopté. Estime satisfaits par celui-ci l'amendement identique n° 63 de M. Michel Dreyfus-Schmidt ainsi que les amendements n° 102 de M. Michel Mercier (maintien d'une référence aux violations renouvelées des devoirs conjugaux pour fonder le divorce pour faute) et n° 92 de Mme Janine Rozier (référence au harcèlement pour fonder une demande de divorce pour faute). (p. 91) : s'oppose à l'amendement n° 65 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (en cas de présentation concurrente d'une demande de divorce pour altération définitive du lien conjugal et d'une demande de divorce pour faute, examen prioritaire de la demande pour altération définitive du lien conjugal). - **Art. 6** *(Renumérotations)* : son amendement n° 3 : regroupement de dispositions relatives au divorce ; adopté. - **Art. 8** *(Art. 249, 249-3 et 249-4 du code civil - Divorces et incapacité)* (p. 92) : demande le retrait de l'amendement n° 126 de M. Philippe Darniche (prévention des enlèvements parentaux d'enfants vers l'étranger). (p. 93) : demande le retrait de l'amendement n° 67 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (audition des majeurs en tutelle lors des procédures de divorce). - **Art. 9** *(Art. 250 à 250-3 du code civil - Procédure applicable au divorce par consentement mutuel)* (p. 94, 95) : s'oppose aux amendements identiques n° 68 de M. Michel Dreyfus-Schmidt et n° 101 de M. Michel Mercier (recours obligatoire à deux avocats pour les divorces par consentement mutuel). (p. 96) : s'oppose à l'amendement n° 34 de Mme Sylvie Desmarescaux (rôle du juge et possibilité de recours à la médiation) et accepte l'amendement n° 71 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (recours à un avocat par chaque époux en cas de rejet de la convention par le juge). - **Art. 10** *(Art. 251 du code civil - Procédure applicable aux autres cas de divorce)* (p. 97) : son amendement n° 4 : non-présentation des motifs du divorce dans la requête introductive ; adopté. - **Art. 11** *(Art. 251, 252, 252-1, 252-3 et 253 du code civil - Conciliation)* : son amendement n° 5 : précision ; adopté. (p. 98) : s'oppose à l'amendement n° 72 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (suppression de l'invitation à la réflexion offerte par le magistrat au demandeur de divorce en cas d'absence du défendeur). (p. 99) : demande le retrait de l'amendement n° 35 de Mme Sylvie Desmarescaux (possibilité pour chaque époux de se livrer à une investigation sur la situation financière de son conjoint). - **Art. 12** *(Art. 254, 255, 256 et 257 du code civil - Mesures provisoires)* (p. 100) : s'oppose à l'amendement n° 74 de Mme Monique Cerisier-ben Guiga (rappel par le juge des dispositions relatives à l'exercice de l'autorité parentale). S'oppose à l'amendement n° 73 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (remise au juge du rapport de la médiation). S'oppose à l'amendement n° 36 de Mme Sylvie Desmarescaux (possibilité pour le juge d'imposer aux époux de produire une déclaration sur l'honneur concernant leurs situation financière et conditions de vie). (p. 102) : s'oppose à l'amendement n° 37 de Mme Sylvie Desmarescaux (attribution par le juge de la jouissance des biens communs indivis ou propres, à titre gratuit ou non). (p. 103) : s'oppose à l'amendement n° 75 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (suppression de la mention expresse d'un notaire comme expert pour dresser l'inventaire estimatif ou faire des propositions tendant au règlement des intérêts pécuniaires des époux). (p. 104) : s'oppose à l'amendement n° 38 de Mme Sylvie Desmarescaux (possibilité d'avoir recours à un professionnel qualifié autre qu'un notaire pour élaborer un projet de liquidation du régime matrimonial). Son amendement n° 6 : possibilité pour le notaire de faire des propositions de composition de lots en vue du partage ; adopté. Sur son amendement n° 6 précité, s'oppose au sous-amendement n° 132 de M. Michel Dreyfus-Schmidt. (p. 105) : s'oppose à l'amendement n° 93 de Mme Janine Rozier (désignation par le juge, à la demande d'un des deux époux, d'un notaire pour réaliser un projet de liquidation). S'oppose à l'amendement n° 76 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (présentation des titres de propriété immobilière accompagnés de l'état hypothécaire). - **Art. 14** *(Art. 259 et 259-3 du code civil - Preuves)* (p. 107) : accepte les amendements n° 98 de M. François Zocchetto (interdiction pour un époux de verser aux débats des communications de son conjoint obtenues par violence ou fraude) et n° 104 de M. Michel Mercier (interdiction pour un époux de verser aux débats des écrits personnels de son conjoint obtenus par fraude ou violence). S'oppose à l'amendement n° 77 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (référence au code de procédure civile concernant les possibilités d'enquête avant liquidation du régime matrimonial). (p. 108) : demande le retrait de l'amendement n° 40 de Mme Sylvie Desmarescaux (désignation implicite par le juge d'un expert pour procéder à des recherches sur le patrimoine des époux). Son amendement n° 7 : demande d'une déclaration sur l'honneur pour fixer les prestations compensatoires dans toutes les procédures de divorce ; adopté.

- **Suite de la discussion** (8 janvier 2004) - **Art. 15** *(Art. 262-1 du code civil - Date des effets du jugement de divorce)* (p. 116) : demande le retrait de l'amendement n° 41 de Mme Sylvie Desmarescaux (possibilité pour le défendeur d'un divorce pour altération définitive du lien conjugal de demander une entrée en vigueur du jugement à la date de l'assignation). (p. 117) : demande le retrait de l'amendement n° 42 de Mme Sylvie Desmarescaux (impossibilité pour le demandeur du divorce d'obtenir le report des effets du jugement). - **Art. 16** *(Art. 264, 265, et 265-1 du code civil - Conséquences du divorce en matière de nom, de dispositions à cause de mort et de droits tenus de la loi ou de conventions passées avec des tiers)* : son amendement n° 8 : rectification ; adopté. - **Art. 17** *(Art. 266, 267, 267-1 et 268 du code civil - Conséquences propres aux divorces contentieux)* (p. 118, 119) : s'oppose à l'amendement n° 78 de Mme Monique Cerisier-ben Guiga (versement de dommages et intérêts en réparation du préjudice matériel ou moral subi du fait du divorce). (p. 120) : précision sur les dommages et intérêts visés par l'article 266. (p. 121) : demande le retrait de l'amendement n° 94 de Mme Janine Rozier (établissement par le notaire d'un projet de partage entre les époux). (p. 122) : son amendement n° 9 : rédaction ; adopté. Son amendement n° 10 : précision ; adopté. Son amendement n° 131 : possibilité pour les parties de soumettre à l'homologation du juge des conventions portant sur la liquidation du régime matrimonial ; adopté. - **Art. 18** *(Art. 270, 271, 274, 275-1, 276, 276-4, 279-1, 280 et 280-1 du code civil - Réforme de la prestation compensatoire)* (p. 124, 125) : but de la prestation compensatoire. Versement sous forme de rente exceptionnelle. Abus liés au système de transmission successorale. Capital soldé dans la limite de l'actif successoral. Sagesse de cette solution. Rejet de la nostalgie de la pension alimentaire. (p. 126) : son amendement n° 11 : rédaction ; adopté. (p. 127) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 79 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (prise en compte des choix professionnels faits par un époux en faveur de la carrière de l'autre pour fixer le montant de la prestation compensatoire). Demande le retrait de l'amendement n° 95 de Mme Janine Rozier (prise en considération des pensions de retraite des époux pour fixer le montant de la prestation compensatoire). (p. 128) : son amendement n° 12 : suppression de la condition de versement effectif de la prestation compensatoire pour le prononcé du divorce ; adopté. Demande le retrait de l'amendement n° 106 de M. Michel Mercier (attribution de biens au titre de la prestation

compensatoire après évaluation de leur valeur réelle). (p. 129) : son amendement n° 13 : échelonnement du versement du capital sous forme de versements périodiques ; adopté. Accepte l'amendement n° 125 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (précision). S'oppose à l'amendement n° 47 de Mme Sylvie Desmarescaux (prolongation du délai de huit ans pour l'échelonnement du versement de la prestation compensatoire). (p. 130) : s'oppose à l'amendement n° 80 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (maintien de la transmissibilité aux héritiers du paiement de la prestation compensatoire). (p. 131) : s'oppose à l'amendement n° 48 de Mme Sylvie Desmarescaux (régime fiscal appliqué à la conversion d'une rente en capital dans le cadre de la prestation compensatoire). (p. 132) : s'oppose à l'amendement n° 81 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (suppression de la mention "à titre exceptionnel" dans les conditions d'attribution d'une prestation compensatoire sous forme de rente). (p. 134) : s'oppose aux amendements analogues n° 56 de M. Bernard Joly, n° 107 de M. Michel Mercier et n° 121 de Mme Josiane Mathon (suppression du bénéfice de la prestation compensatoire en cas de remariage ou de vie maritale du créancier) ainsi qu'à l'amendement n° 122 de Mme Josiane Mathon (repli). (p. 136) : s'oppose à l'amendement n° 83 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (possibilité d'augmenter le montant d'une prestation compensatoire lors d'une révision). S'oppose à l'amendement n° 84 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (suppression de la possibilité de substituer un capital à une rente viagère dans le cadre de la prestation compensatoire). (p. 139) : s'oppose à l'amendement n° 85 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (suppression de la possibilité de substituer un capital à une rente viagère dans le cadre de la prestation compensatoire) et accepte l'amendement n° 50 de Mme Sylvie Desmarescaux (suppression de la prise en compte des sommes déjà versées lors de la conversion d'une rente viagère en capital). (p. 140) : s'oppose aux amendements n° 123 de Mme Josiane Mathon (établissement d'un principe d'intransmissibilité aux héritiers de la prestation compensatoire sauf en cas de conséquences graves pour le créancier) et de M. Michel Dreyfus-Schmidt n° 86 (suppression de la réforme de la transmissibilité de la prestation compensatoire) et n° 51 (modalités de transmission de la prestation compensatoire aux héritiers). - **Art. additionnels après l'art. 20 ou après l'art. 22** (p. 143) : demande le retrait de l'amendement n° 30 de M. Christian Cointat (non-application des lois étrangères discriminatoires) et s'oppose aux amendements de M. Michel Dreyfus-Schmidt n° 91 (non-application des lois étrangères discriminatoires) et n° 90 (non-application des lois étrangères contraires à l'ordre public). (p. 144) : refus d'introduire dans le code civil des références à de trop nombreuses conventions. - **Art. additionnel après l'art. 20** (p. 145) : s'oppose à l'amendement n° 124 de Mme Josiane Mathon (modification du régime fiscal de la prestation compensatoire). - **Art. 21** *(Art. 1096, 1442, 1450 et 1518 du code civil - Des biens des époux)* (p. 146) : ses amendements n° 14 et 15 : précision, n° 16 et 17 : coordination et n° 18 : sanction de la dissimulation d'une dette commune ; adoptés. - **Art. additionnels avant l'art. 22** (p. 147) : demande le retrait de l'amendement n° 29 de M. Nicolas About (fixation d'un âge minimal unique de mariage pour les hommes et les femmes). (p. 148, 149) : demande le retrait de l'amendement n° 116 de M. Nicolas About (délai d'un an pour présenter une demande d'annulation d'un mariage pour vice de consentement). - **Art. 22** *(Art. 220-1, 228, 245-1, 248-1, 256, 276-3, 278, 279, 280-2, 281, 298, 301, 306 et 307 du code civil - Dispositions diverses)* (p. 150) : demande le retrait des amendements identiques n° 96 de Mme Janine Rozier et n° 118 de Mme Gisèle Gautier (application au harcèlement des dispositions relatives aux violences conjugales). (p. 151) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 87 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (suppression du mot "gravement" pour caractériser la mise en danger par des violences conjugales). (p. 152) : accepte l'amendement n° 133 du Gouvernement (référence aux violences exercées par le conjoint et non par l'époux). Son amendement n° 19 : recours à une procédure contradictoire avant l'éviction éventuelle d'un conjoint violent du domicile conjugal ; retiré. (p. 153) : s'oppose à l'amendement n° 88 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (recours à une procédure contradictoire avant l'éviction éventuelle d'un conjoint violent du domicile conjugal). S'oppose à l'amendement n° 89 de Mme Michèle André (délai de six mois pour le dépôt d'une requête en divorce ou en séparation de corps par les victimes de violences). (p. 154) : demande le retrait des amendements identiques n° 97 de Mme Janine Rozier et n° 119 de Mme Gisèle Gautier (possibilité pour le juge civil de demander l'éloignement de l'auteur de violences). Ses amendements n° 20 : compétence du juge aux affaires familiales pour le partage et la liquidation du régime matrimonial ; retiré, et n° 21 : précision ; adopté. - **Art. 23** *(Chapitre VIII du titre V du livre premier, art. 231, 235 et 236, 239 à 241, 243, 261 à 261-2, 264-1, 268-1 et 269, 273, 276-3 alinéa 3, 282 à 285, 297 alinéa 2, 307 alinéa 2, 309, 1099 alinéa 2, section 2 du chapitre III du titre VI du livre premier du code civil - Abrogations)* (p. 155) : son amendement n° 22 : abrogation d'articles de la loi du 30 juin 2000 relative à la prestation compensatoire, repris par le présent projet de loi ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 23** : son amendement n° 55 : obtention d'une copie exécutoire des jugements de divorce par consentement mutuel sans paiement préalable des droits d'enregistrement ; adopté. - **Art. 25** *(Dispositions diverses et transitoires)* (p. 156) : son amendement n° 23 : rédaction ; adopté. (p. 157) : demande le retrait de l'amendement n° 108 de M. Michel Mercier (prise en compte du changement important de la situation de l'une ou de l'autre des parties pour la révision du montant de la rente). Ses amendements n° 24 : clarification des dispositions transitoires en matière de révision des rentes viagères antérieures à la présente loi, n° 25 : coordination, n° 26 : rédaction, n° 27 : rectification et n° 28 : rédaction ; adoptés.

- **Proposition de loi actualisant le tableau de répartition des sièges de sénateurs et certaines modalités de l'organisation de l'élection des sénateurs [n° 156 (2003-2004)]** - (10 février 2004) - rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale - **Discussion générale** (p. 1401, 1402) : texte consensuel. Harmonisation des dates de campagne électorale et de désignation des grands électeurs. Vote par procuration. Retrait de liste et autorisation du vote électronique. Augmentation du montant de l'amende sanctionnant le principe du vote obligatoire. (p. 1405) : fidélité des intervenants à leurs positions.

- **Propositions de modification du règlement du Sénat** - (3 mars 2004) (p. 2010, 2011) : demande d'examen conjoint des quatres propositions de résolution. Concertation en cours avec les présidents de commissions et de groupe. Refus du groupe CRC d'y participer. Reprise dans la proposition de M. Christian Poncelet des conclusions de la commission présidée par M. Daniel Hoeffel. Sauvegarde des droits de l'opposition.

- **Communication du Médiateur de la République** - (4 mars 2004) - en remplacement de M. René Garrec, président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale (p. 2080, 2082) : hommage au Médiateur. Institution indispensable. Rôle national et international. Augmentation et thèmes des réclamations. Fonction pédagogique du Médiateur. Action réformatrice. Rôle des délégués. Partenariat avec les élus. Répercussions législatives du travail effectué par le Médiateur. Crainte d'une banalisation du terme "médiateur". Possibilité de reconnaissance constitutionnelle de l'institution. Présentation budgétaire des moyens mis à sa disposition.

- **Projet de loi relatif au divorce** - *Commission mixte paritaire* **[n° 280 (2003-2004)]** - (6 mai 2004) - rapporteur pour le Sénat de la commission mixte paritaire. - **Discussion générale** (p. 2884, 2885) : texte consensuel. Travail de l'Assemblée nationale et du Gouvernement. Accords trouvés sur les points restant en discussion. Pacification des procédures de divorce. Nécessité d'étudier la répartition des pensions de retraite en cas de divorce tardif. Au nom de la commission, recommande l'adoption de ce texte. - **Art. 22** *(Art. 220-1, 228, 245-1, 248-1, 256, 276-3, 278, 279, 280-2, 281, 298, 301, 306 et 307 du code civil - Dispositions diverses)* (p. 2894) : à titre personnel, accepte l'amendement n° 1 du Gouvernement (coordination)

- **Proposition de résolution tendant à actualiser le Règlement du Sénat [n° 296 (2003-2004)]** - (11 mai 2004) - Rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. - **Discussion générale** (p. 2991, 2993) : nécessité de modifier le règlement du Sénat avec prudence en recherchant un consensus. Etude de quatre propositions de résolution. Texte simplifié regroupant en huit articles les propositions consensuelles. Evocation des articles. Favorable à des méthodes de travail plus efficaces et plus performantes dans le respect du droit d'expression de l'opposition. (p. 2999) : regret de l'élimination des propositions concernant l'amélioration des conditions d'examen des résolutions européennes. Intérêt de la proposition d'expérimentation.

- **Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (18 mai 2004) - **Art. additionnels après l'art. 65** (p. 3365) : défavorable à l'amendement n° 239 de M. Jean-Paul Amoudry (pérennisation des logements permanents en région touristique). - **Art. 75 sexies** *(Art. 43 [nouveau] de la loi n° 86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral - Création d'un Conseil national du littoral)* (p. 3414) : son amendement n° 847 : revalorisation des schémas de mise en valeur de la mer ; adopté.

- **Projet de loi organique pris en application de l'article 72-2 de la Constitution relatif à l'autonomie financière des collectivités territoriales [n° 314 (2003-2004)]** - (2 juin 2004) - **Art. 2** *(Définition des ressources propres des collectivités territoriales)* (p. 3754, 3755) : impossibilité constitutionnelle de séparer les ressources fiscales des autres ressources propres. S'interroge sur l'amendement de la commission qui abaisse à 33 % la part déterminante des ressources propres. Demande au rapporteur de réfléchir au risque d'une censure par le Conseil constitutionnel, compromettant ainsi le Sénat dans son rôle de défenseur des collectivités territoriales.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à la Charte de l'environnement [n° 329 (2003-2004)]** - (23 juin 2004) - rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. - **Discussion générale** (p. 4571, 4574) : devoir historique consistant à s'occuper de l'avenir de la planète. Nécessaire constitutionnalisation du droit à l'environnement face à un arsenal juridique insuffisant. Contenu de cette charte et aménagements apportés par l'Assemblée nationale. Objections formulées à l'égard du principe de précaution. Citation de Barjavel. Avis favorable de la commission des lois à l'adoption sans modification de ce projet de loi constitutionnelle. (p. 4597) : notion de vote conforme. - **Demande de renvoi à la commission** (p. 4602, 4603) : s'oppose à la motion n° 2 de M. Claude Saunier tendant au renvoi à la commission. Grand débat public préalable à l'examen de ce texte. Compatibilité entre un vote conforme et le respect des engagements de législateur. Confusion des orateurs entre le principe de prévention et celui de précaution. - **Art. 1er** *(Référence à la Charte de l'environnement dans le préambule de la Constitution)* (p. 4606) : s'oppose aux amendements de M. Robert Badinter n° 37 (référence à la charte dans le corps même du texte constitutionnel) et n° 38 (suppression de la référence à l'année 2004) ainsi qu'à l'amendement n° 5 de M. Pierre Fauchon (limitation du texte constitutionnel à l'énoncé de principes généraux développés dans une loi organique). - **Art. additionnel après l'art. 1er** (p. 4609) : s'oppose à l'amendement n° 39 de M. Robert Badinter (cohérence).

- **Suite de la discussion** (24 juin 2004) - **Art. 2** *(Charte de l'environnement)* (p. 4634) : opposé à l'intégration de la charte de l'environnement à la Constitution. Suprématie des dispositions constitutionnelles par rapport aux traités. Lisibilité du texte non amendé. Risque d'altération du texte par le dépôt d'amendements. Sur les amendements de M. Pierre Fauchon, s'oppose aux n° 7 (suppression de la référence dans la charte aux équilibres conditionnant l'émergence de l'humanité), n° 8 (rédaction) et n° 10 (nouvelle rédaction de l'article 3 de la charte prévoyant l'intervention du législateur dans l'application de tous les principes, de prévention ou de précaution), et demande le retrait des n° 6 (suppression), n° 9 (rédaction) et de conséquence n° 11, n° 12, n° 13 et n° 14. S'oppose aux amendements n° 3 de M. Pierre Laffitte (remplacement des mots "conditionné l'émergence de l'humanité" par "accompagné l'émergence du phénomène humain), n° 1 de M. Yves Détraigne (encadrement légal des conditions de mise en oeuvre du principe de précaution), n° 34 de Mme Evelyne Didier (qualification alternative du dommage grave ou irréversible pour l'application du principe de précaution), n° 55 de Mme Marie-Claude Beaudeau (retour au texte initial pour l'article 5 de la charte sur l'application par les pouvoirs publics du principe de précaution et la qualification alternative du dommage), n° 52 de M. Michel Charasse (application des principes énoncés dans les conditions prévues par la loi), de Mme Marie-Christine Blandin n° 35 (réparation des dommages étendue aux atteintes induites aux personnes et aux biens), n° 33 (qualification alternative du dommage grave ou irréversible pour l'application du principe de précaution), n° 32 (prise en compte dans l'environnement des êtres humains) et de M. Robert Badinter n° 40 (réécriture de l'article 2), n° 41 (nouvelle rédaction de l'article 1er), n° 42 (rétablissement de la rédaction initiale conservant la référence à la santé), n° 43 (suppression de l'article 2 de la charte), n° 44 (nouvelle rédaction de l'article 3 donnant au devoir de prévention la valeur de principe), n° 45 (inscription du principe pollueur-payeur dans la charte), n° 46 (nouvelle rédaction de l'article 5 de la charte relative au principe de précaution), n° 47 (nouvelle rédaction de l'article 6 de la charte prévoyant la contribution des politiques publiques au développement durable), n° 48 (mention explicite du principe de participation), n° 49 (suppression de l'article 8 de la charte), n° 50 (suppression de l'article 9 de la charte) et n° 51 (suppression de l'article 10 de la charte). (p. 4639) : prise en compte du principe de précaution dans la Constitution. (p. 4642) : principe de précaution déjà mis en oeuvre par les tribunaux. Confusion entre précaution et prévention. CNRS, INRA et CEA non assujettis au principe de précaution. (p. 4643) : application du principe de précaution au vu des résultats des procédures d'évaluation. (p. 4644) : incompétence du juge pour apprécier les résultats d'une recherche scientifique et technologique. Compétence limitée à la vérification du bon suivi des procédures. Effets positifs du principe de précaution sur l'innovation. - **Art. additionnel après l'art. 2** (p. 4648) : s'oppose à l'amendement n° 53 de M. Claude Saunier (extension des prérogatives du Président de la République de l'article 5 de la Constitution à la garantie de la qualité de l'environnement). - **Art. additionnel après l'art. 3** (p. 4649) : s'oppose à l'amendement n° 54 de M. Claude Saunier (insertion dans la Constitution d'un article prévoyant que le Parlement apprécie les conséquences sur l'environnement des décisions législatives et des actes du Gouvernement). - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4651) : dépôt d'amendements entraînant un risque d'affaiblissement de la portée de la charte. Rôle de surveillance du Parlement dans l'application des dispositions.

- **Projet de loi relatif au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières** - *Commission mixte paritaire* **[n° 419 (2003-2004)]** - (21 juillet 2004) - **Exception d'irrecevabilité** (p. 5814, 5815) : défavorable à la motion n° 1 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité.

- **Débat sur l'application de la loi relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral** - (26 octobre 2004) - rapporteur du groupe de travail de la commission des affaires économiques et de la commission des lois. (p. 7137, 7138) : nécessité de réparer les oublis et les dysfonctionnements qui paralysent l'application de la loi littoral. Mise en place indispensable du Conseil national du littoral, à l'instar du Conseil national de la montagne. Importantes mutations du littoral depuis 1986. Mise en oeuvre difficile et conflictuelle de la loi littoral. Déformation de la volonté du législateur par le pouvoir réglementaire. Décrets d'application incomplets. Absence problématique des documents de planification. Dysfonctionnements résultant

d'une jurisprudence abondante et contradictoire. Mise en place indispensable d'une gestion intégrée du littoral en faisant du SCOT l'élément fondamental, sous réserve de l'avis de la Commission supérieure des sites et de l'accord du préfet. Optimisation souhaitable des possibilités de demande de transfert de gestion du domaine public maritime de l'Etat vers les collectivités locales. Nécessité de corriger les anomalies de la loi littoral sans remettre en cause sa philosophie : retour à la définition originelle des espaces remarquables ; mise en oeuvre d'un plan d'aménagement pour ces espaces, à l'instar de celui prévu par la loi montagne. Nécessité de publier les décrets d'application s'agissant de la bande des cent mètres. Problématique des grands lacs. Réflexion sur le rétablissement outre-mer de la promenade le long des plages dans la limite des cinquante pas géométriques. Adaptation nécessaire de la loi littoral pour améliorer la marge de manoeuvre des collectivités locales, sans pour autant favoriser le bétonnage. Bonne adéquation du SCOT à l'encadrement des développements pour sauvegarder le littoral dans l'intérêt de tous.

- **Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (3 novembre 2004) - **Art. additionnel après l'art. 42** (p. 7512) : soutient les amendements de M. Jean-Paul Alduy portant sur le même objet n° 290 et 291 (prolongation du programme national de rénovation urbaine et augmentation des crédits) ; retirés. Relance de la dynamique de rénovation urbaine par la création de l'ANRU. - **Art. 45** *(Art. L. 321-1, L. 321-3 et L. 321-7-1 du code de l'urbanisme - Statut respectif des établissements publics d'aménagement et des établissements publics fonciers)* (p. 7524) : risque de création d'une nouvelle catégorie d'établissement public.

- **Projet de loi portant création de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité [n° 9 (2004-2005)]** - (23 novembre 2004) - **Division et art. additionnels après l'art. 17** (p. 8298, 8299) : défavorable au dépôt à la dernière minute des amendements gouvernementaux. Lacunes du droit français. Votera ainsi qu'une grande majorité du groupe UMP les amendements du Gouvernement n° 83 (répression des provocations à la discrimination, à la haine ou à la violence homophobes ou sexistes aux cas visés par les articles 225-2 et 432-7 du code pénal), n° 84 (répression des diffamations et des injures commises envers des personnes en raison de leur sexe ou de leur orientation sexuelle) et n° 85 (mise en mouvement de l'action publique, droit des associations déclarées depuis plus de cinq ans de se constituer partie civile et coordination).

- **Proposition de loi relative aux compétences du tribunal d'instance, de la juridiction de proximité et du tribunal de grande instance, [n° 66 (2004-2005)]** - (24 novembre 2004) - **Question préalable** (p. 8347, 8348) : défavorable à la motion n° 1 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat tendant à opposer la question préalable. Amélioration des relations entre les justiciables et l'institution judiciaire. Compétence des juges de proximité. Propose une modification de leur statut leur permettant d'exercer leur mission là où ils résident. Avec le groupe UMP, votera contre la question préalable.

## GEOFFROY (André)

*sénateur (Var)*
*UMP*

Non réélu le 26 septembre 2004.

### NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales jusqu'au 30 septembre 2004.

### DÉPÔTS

*Avis*, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 164 (2003-2004)] portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en œuvre certaines dispositions du droit communautaire **[n° 199 (2003-2004)]** (4 février 2004) - **Economie et finances, fiscalité - Éducation - Environnement - PME, commerce et artisanat - Transports - Travail - Union européenne.**

### INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en œuvre certaines dispositions du droit communautaire [n° 164 (2003-2004)]** - (12 février 2004) - rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales - **Discussion générale** (p. 1488, 1490) : retard de la France en matière de transposition. Présentation des directives portant sur le droit du travail, notamment dans les secteurs des transports et de la pêche. Habilitation du Gouvernement à prendre des mesures d'adaptation allant au-delà d'une simple transposition. Avis favorable de la commission des affaires sociales saisie pour avis, sous certaines réserves. - **Art. 6** *(Habilitation à prendre par ordonnances des mesures d'adaptation de certaines dispositions du code du travail et du code du travail maritime)* (p. 1525, 1526) : son amendement n° 8 : restriction de l'habilitation au domaine du transport maritime ; rejeté. Nécessité d'un débat parlementaire en ce qui concerne les mesures d'adaptation dans le secteur du transport routier.

## GÉRARD (Alain)

*sénateur (Finistère)*
*UMP*

### NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan.

Membre titulaire de la Commission supérieure du Credit maritime mutuel.

### DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Avis*, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Pêche **[n° 76 tome 2 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Agriculture et pêche - Budget.**

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

### INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social [n° 133 (2003-2004)]** - (3 février 2004) - **Art. 8** *(Art. L. 932-3 - abrogé - chapitres III et IV du livre IX, chapitre III nouveau du code du travail - Droit individuel à la formation)* (p. 1152) : sur l'amendement n° 8 de la commission (assignation d'un délai de quinze jours à l'employeur pour répondre à la demande du salarié faisant valoir ses droits à la formation), son sous-amendement n° 265 : augmentation du délai ; adopté.

**- Suite de la discussion** (4 février 2004) - **Art. 25** *(Affectation des ressources de la caisse nationale de garantie des ouvriers dockers à l'embauche et à la formation professionnelle de dockers)* (p. 1204, 1205) : soutient l'amendement n° 187 de M. Josselin de Rohan (possibilité pour la Caisse nationale de garantie des ouvriers dockers de financer des actions de reconversion) ; adopté.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales**

- (7 décembre 2004) - rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, pour la pêche. (p. 9222, 9223) : climat d'inquiétude du secteur de la pêche. Conséquences de l'augmentation du coût du pétrole. Morosité des indicateurs économiques. Handicaps structurels. Renforcement indispensable de l'attractivité du secteur. Revalorisation du métier de pêcheur engagée par le Gouvernement : réforme de l'apprentissage et de la formation et aménagement du régime fiscal des marins pêcheurs travaillant en dehors des eaux territoriales. Poursuite de la réforme de la politique commune de la pêche. Fin prochaine des aides à la construction de navires. Priorité au plan de modernisation de la flotte de pêche. Augmentation des moyens de contrôle de la pêche. Avis favorable de la commission des affaires économiques saisie pour avis à l'adoption de ce budget.

**GERBAUD (François)**
*sénateur (Indre)*
*UMP*

### NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan.

Secrétaire de la Délégation du Sénat à l'aménagement et au développement durable du territoire ; puis vice-président le 13 octobre 2004.

Membre suppléant du Conseil national des transports.

Membre titulaire du Conseil supérieur de l'aviation marchande ; nouvelle nomination le 17 juin 2004.

Membre titulaire du Comité de gestion du Fonds d'intervention pour les aéroports et le transport aérien (FIATA): Dessertes aériennes (Ancien Comité de gestion du Fonds de péréquation des transports aériens).

Membre titulaire du Comité de gestion du Fonds d'intervention pour les aéroports et le transport aérien (FIATA): Plates-formes aéroportuaires.

Membre titulaire du Conseil national de l'aménagement et du développement du territoire le 19 mai 2004.

Membre titulaire du Conseil supérieur du service public ferroviaire.

### DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

*Rapport d'information*, fait au nom de la Délégation à l'aménagement et au développement durable du territoire : État-régions : de nouveaux contrats pour l'aménagement du territoire **[n° 418 (2003-2004)]** (16 juillet 2004) - **Aménagement du territoire - Collectivités territoriales.**

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

**GILLOT (Jacques)**
*sénateur (Guadeloupe)*
*SOC-A*

Election le 26 septembre 2004.

### NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales à partir du 6 octobre 2004.

### DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

### INTERVENTIONS

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Outre-mer**

- (8 décembre 2004) (p. 9346, 9347) : diligence de la ministre à constater en Guadeloupe les dégâts du séisme. Souhaite un assouplissement des modalités d'accès aux aides au logement et l'octroi de subventions d'équipement. Insuffisance de l'offre de logements HLM. Nécessité d'abonder la LBU pour financer l'acquisition de foncier par les collectivités. Réduction préoccupante des crédits du FEDOM. Incertitude quant aux effets de la loi de programmation pour la cohésion nationale. Interrogation sur la pérennisation du financement des contrats aidés. Incertitude quant à la prise en compte des TOS au 1er janvier 2005 dans le calcul de la dotation de transfert. Intervention souhaitable de la ministre auprès du Fonds de financement de l'APA en faveur des personnes âgées. Mise en place problématique au plan budgétaire du statut de Saint-Martin. Développement des îles du Sud. Réponse efficace du projet de budget à la sécurisation des frontières et à la lutte contre l'immigration clandestine.

**GINÉSY (Charles)**
*sénateur (Alpes-Maritimes)*
*UMP*

### NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan.

### DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

*Avis*, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Tourisme **[n° 76 tome 16 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Société - Budget.**

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

### INTERVENTIONS

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer - IV. Tourisme**

- (9 décembre 2004) - rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. (p. 9409, 9410) : importance du tourisme pour l'économie. Efforts de rationalisation du pôle "tourisme". Inquiétudes quant à certaines lignes budgétaires. Favorable à l'adoption des crédits du secrétariat d'Etat au tourisme pour 2005, sous réserve de l'adoption d'un amendement. Agences de voyages. - **Art. additionnel après l'art. 73 nonies** (p. 9426) : son amendement n° II-13 : rapport du Gouvernement sur le programme de consolidation des hébergements de tourisme social ; adopté.

**GINOUX (Georges)**
*sénateur (Cher)*
*NI, puis UMP*

Devenu sénateur le 1er mai 2004 (remplace M. Serge Lepeltier, nommé ministre de l'écologie et du développement durable).

### NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan à partir du 6 octobre 2004.

Membre de la commission des affaires sociales du 6 mai 2004 au 5 octobre 2004.

Membre de la Délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes du 18 mai 2004 au 12 octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil national du bruit le 13 mai 2004.

### DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

**GIRARDIN (Brigitte)**
*ministre de l'outre-mer*

## DÉPÔTS

**En première lecture devant le Sénat :**

*Projet de loi* ratifiant l'ordonnance n° 2004-729 du 22 juillet 2004 fixant le régime applicable aux services financiers des offices des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française **[n° 453 (2003-2004)]** (29 septembre 2004) - **Outre-mer**.

*Projet de loi* ratifiant l'ordonnance n° 2004-567 du 17 juin 2004 portant extension et adaptation en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles Wallis et Futuna de la loi n° 2003-495 du 12 juin 2003 renforçant la lutte contre la violence routière, et complétant le code de la route **[n° 22 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Outre-mer - Transports**.

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi organique portant statut d'autonomie de la Polynésie française** - *Commission mixte paritaire* **[n° 169 (2003-2004)]** - (29 janvier 2004) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 170 (2003-2004)** (p. 1044) : demande l'adoption des conclusions de la commission mixte paritaire sous réserve d'un amendement de coordination. Aboutissement satisfaisant d'un compromis entre l'accroissement de compétences locales et la préservation des attributions de l'Etat. - **Art. 15** *(Réglementation des temps d'antenne des partis et groupes politiques polynésiens)* (p. 1068) : son amendement n° 1 : remboursement aux listes ayant obtenu au moins 3 % des suffrages exprimés des frais de propagande et des dépenses de campagne électorale ; adopté avec l'ensemble du texte.

**- Projet de loi complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française** - *Commission mixte paritaire* **[n° 170 (2003-2004)]** - (29 janvier 2004) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi organique n° 169 (2003-2004).**

**- Projet de loi relatif à l'octroi de mer [n° 335 (2003-2004)]** - (21 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4473, 4475) : rappel sur l'origine des fonctions de l'octroi de mer. Contexte du droit communautaire. Principaux objectifs du projet de loi : soutien économique apporté aux entreprises des DOM ; meilleure utilisation budgétaire du produit de la taxe et simplification administrative. (p. 4487, 4488) : texte difficilement amendable. Question de l'avenir de l'octroi de mer. Absence de contrainte particulière dans ce texte. Dossier traité de manière sérieuse et consensuelle. - **Art. 9** *(Base d'imposition de l'octroi de mer)* (p. 4490) : absence d'innovation du texte sur ce point. - **Art. 24** *(Non-possibilité de remboursement)* (p. 4492) : demande le retrait de l'amendement n° 6 de M. Claude Lise (possibilité pour les entreprises de comptabiliser en charges ou de provisionner l'octroi de mer non imputable). - **Art. 29 bis** *(Procédure d'actualisation des listes)* (p. 4493) : disposition introduite dans un souci de réactivité et de souplesse. - **Art. 30** *(Principe général des différentiels de taux)* (p. 4495) : intervient sur les amendements n° 7 de M. Claude Lise (suppression) et n° 10 de M. Paul Vergès (suppression partielle). - **Art. 43** *(Prélèvement pour frais d'assiette et de recouvrement)* (p. 4497, 4498) : intervient sur les amendements identiques n° 2 de Mme Lucette Michaux-Chevry et n° 8 de M. Claude Lise (réduction du taux). - **Art. 48** *(Fonds régional pour le développement et l'emploi)* (p. 4500) : s'oppose aux amendements n° 11 de M. Paul Vergès (non-pénalisation des petites communes), n° 5 de M. Georges Othily (instauration d'une dotation au bénéfice des communes guyanaises) et n° 4 de M. Dominique Larifla (majoration de 100 % de la population prise en compte pour les communes des îles du sud en Guadeloupe). (p. 4501) : s'oppose à l'amendement n° 12 de M. Paul Vergès (maintien du caractère exclusif de l'objectif du FRDE en matière de développement économique des communes). Consommation des crédits du FRDE. (p. 4502) : demande le retrait de l'amendement n° 1 de Mme Anne-Marie Payet (élargissement de la part régionale du FRDE). - **Art. 48 bis** *(Répartition du solde du FRDE)* (p. 4503, 4504) : défavorable aux amendements identiques n° 9 de M. Claude Lise et n° 13 de M. Paul Vergès (suppression).

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Outre-mer**

- (8 décembre 2004) (p. 9347, 9348) : remerciements à la Haute Assemblée pour les gestes de solidarité et de sympathie à l'égard des populations sinistrées de Guadeloupe. Salue les efforts des sénateurs de Guadeloupe et des élus aux côtés des services de l'Etat. Mise en place de dispositifs spécifiques d'indemnisation. Questionnaires budgétaires. Anticipation de la LOLF. Meilleure lisibilité du budget de l'outre-mer. Priorité à l'emploi et au logement. Souplesse et efficacité attendues de la fongibilité des crédits du FEDOM. Transfert en cours de gestion 2005 des crédits destinés aux SIFE et aux SAE gérés par le ministère de l'emploi. Rééquilibrage en faveur de l'emploi dans le secteur marchand. Pérennisation des crédits du service militaire adapté, SMA. Mise en oeuvre outre-mer de l'intégralité des mesures en faveur de l'emploi créées par le plan national de cohésion sociale. Maintien en 2005 outre-mer des CES et des CEC. Evaluation en 2006 du dispositif des primes à l'emploi créé à Wallis-et-Futuna. Transmission au Parlement des évaluations de tous les dispositifs créés en faveur de l'emploi. Résultats encourageants de la mise en oeuvre de la loi de programme : augmentation de l'emploi salarié dans le secteur marchand et des créations d'entreprise ; recul du taux de chômage ; effets dynamisants de la défiscalisation sur le développement économique. (p. 9349, 9350) : préoccupation quant à ses effets dans le domaine du logement. Favorable à une étude d'impact sur le prix du foncier et sur celui de la construction. Dotation de continuité territoriale. Succès du passeport mobilité. Mise en oeuvre de la politique du logement dans un contexte de contraintes spécifiques. Priorité aux aides à la pierre regroupées dans la LBU. Stabilité des crédits. Poursuite de la résorption de l'habitat insalubre. Diversification de l'offre de logements sociaux. Extension du prêt locatif social à l'outre-mer et mise en place du prêt social à la location-accession. Réflexion en cours sur la refonte du LES. Importance du fonds régional d'aménagement foncier et urbain, FRAPU. Régularisation foncière en cours dans la zone des cinquante pas géométriques. Institution de la participation à l'aménagement des quartiers, PAQ. Prévision de 9800 places de logements d'urgence d'ici à 2009 dans le projet de loi relatif à la cohésion sociale. Renforcement de l'effort budgétaire de l'Etat par les dispositions fiscales de la loi programme pour l'outre-mer. Préoccupation partagée s'agissant de l'amélioration des indicateurs prévus par la LOLF. Réforme indispensable de la Société immobilière de Mayotte en vue de son redressement. Mesures en faveur du passeport logement. Financement du fonds intercommunal de péréquation de la Polynésie française sur le budget de l'outre-mer. Amélioration de la desserte aérienne de Wallis-et-Futuna et de la desserte maritime de Saint-Pierre-et-Miquelon. (p. 9351, 9352) : concertation souhaitable avec le ministère de l'éducation nationale concernant l'enseignement à Wallis-et-Futuna. Remboursement à Mayotte de ses dépenses de personnel. Coopération régionale entre les collectivités ultramarines et les pays périphériques. Prise en compte de la situation de Saint-Pierre-et-Miquelon. Signature prochaine d'un accord franco-canadien sur l'exploitation des hydrocarbures. Récupération de quotas supplémentaires de pêche pour l'archipel. Pérennisation des dotations d'investissement pour les équipements publics. Prorogation des contrats de plan à Mayotte, devant faciliter son

accès au statut de région ultrapériphérique et aux fonds structurels européens. Vigilance sur la réflexion en cours avec la Communauté européenne sur la création d'un fonds spécifique de compensation des surcoûts. Succès de la réforme de l'octroi de mer. Prise en compte des spécificités d'outre-mer dans la réforme de la DGF. Pertinence du critère de la superficie pour les communes de Guyane en particulier. Augmentation du coefficient de majoration du ratio démographique. Extension de la dotation nationale de péréquation, DNP, aux collectivités d'outre-mer et à la Nouvelle-Calédonie. Création d'une quote-part "ultrapériphéricité". Réalisation d'une nouvelle piste sur l'aéroport de Mayotte. Situation budgétaire de la commune de Saint-Martin. Dépôt au Sénat, au début de 2005, du projet de loi organique portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer. Favorable à la prise en compte dans ce texte des préoccupations exprimées par MM. Claude Lise et Serge Larcher. (p. 9353) : situation politique en Polynésie française. Election partielle dans la circonscription des Iles-du-Vent le 13 février 2005. Budget ancré dans la politique de modernisation de l'Etat décidée par le Premier ministre. - **Art. additionnel après l'art. 73 nonies** (p. 9355) : demande le retrait de l'amendement n° II-14 de la commission (déplafonnement des allocations familiales versées à Mayotte) pour des motifs techniques. Intention de régler cette question.

**GIRAUD (Adrien)**
*sénateur (Mayotte)*
*UC*

Election le 26 septembre 2004.

### NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan à partir du 6 octobre 2004.

### INTERVENTIONS

- **Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (4 novembre 2004) - **Art. additionnel après l'art. 65** (p. 7666) : intervient sur l'amendement n° 538 de Mme Eliane Assassi (attribution aux étrangers du droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales).

- **Suite de la discussion** (5 novembre 2004) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 7749, 7750) : complexité du texte en dépit d'objectifs louables. Présentation souhaitable d'un projet d'ensemble consacré au logement. Le groupe de l'UC restera très vigilant quant à la mise en oeuvre du texte, en particulier des crédits permettant de compenser le dispositif des contrats d'avenir. Saluant le mérite de certaines initiatives, le groupe de l'UC votera ce texte dont la réussite dépendra de la mobilisation locale.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Outre-mer**

- (8 décembre 2004) (p. 9332, 9334) : hommage aux anciens membres du Sénat pour la défense du droit de Mayotte à rester dans la République en 1975. Désir des Mahorais d'accéder au statut de DOM. Budget en hausse grâce à l'intégration de crédits relevant auparavant du ministère de l'emploi. Craint un désengagement de l'Etat vis-à-vis des collectivités d'outre-mer. Défaut de rapport annuel sur le développement économique de Mayotte. Pénalisation de Mayotte par la régulation budgétaire. Priorité au rattrapage économique et social. Dotation inexistante pour les routes et les grandes opérations d'équipement. Interrogation sur l'intégration de Mayotte dans les régions ultra-périphériques d'Europe, RUP. Maintien indispensable de la Société immobilière de Mayotte à l'origine d'un modèle d'habitat social adapté aux besoins de la population. Nécessité d'un abondement supplémentaire de la LBU. Aide indispensable aux familles les plus démunies. Pertinence de l'amendement de Mme Anne-Marie Payet. Proposera d'accorder l'allocation de parent isolé aux femmes abandonnées par leur mari dès l'annonce de l'interdiction de la polygamie. Votera ce budget équilibré et réaliste, en dépit de ses insuffisances.

**GIRAUD (Francis)**
*sénateur (Bouches-du-Rhône)*
*UMP*

### NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées à partir du 6 octobre 2004.

Membre de la commission des affaires sociales jusqu'au 5 octobre 2004.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques jusqu'au 13 octobre 2004.

Membre de la Délégation parlementaire pour les problèmes démographiques.

Membre de la Délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes jusqu'au 12 octobre 2004.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques de santé jusqu'au 20 octobre 2004.

Membre titulaire de la Commission consultative appelée à émettre un avis sur la modification de la valeur du point de pension.

Rapporteur de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la bioéthique le 9 juin 2004.

Rapporteur de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la politique de santé publique le 9 juillet 2004.

Membre de la mission commune d'information "La France et les Français face à la canicule : les leçons d'une crise" jusqu'au 3 février 2004.

### DÉPÔTS

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 19 (2003-2004)] relatif à la politique de santé publique. **[n° 138 tome 1 (2003-2004)]** (7 janvier 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 19 (2003-2004)] relatif à la politique de santé publique. **[n° 138 tome 2 (2003-2004)]** (7 janvier 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale.**

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 116 (2003-2004)] relatif à la bioéthique **[n° 333 (2003-2004)]** (3 juin 2004) - **Questions sociales et santé.**

*Rapport*, fait au nom de la commission mixte paritaire, sur le projet de loi relatif à la bioéthique **[n° 344 (2003-2004)]** (15 juin 2004) - **Questions sociales et santé.**

*Rapport de l'OPEPS*, fait au nom de l' Office parlementaire d'évaluation des politiques de santé : La prévention des handicaps de l'enfant **[n° 363 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Famille - Questions sociales et santé - Recherche, sciences et techniques - Société.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 278 (2003-2004)] relatif à la politique de santé publique. **[n° 372 (2003-2004)]** (23 juin 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale.**

*Rapport*, fait au nom de la commission mixte paritaire, sur le projet de loi relatif à la politique de santé publique. **[n° 434 (2003-2004)]** (27 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale.**

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la politique de santé publique [n° 19 (2003-2004)]** - (13 janvier 2004) - rapporteur de la commission des affaires sociales - **Discussion générale** (p. 192, 193) : volonté d'affirmer la responsabilité de l'Etat en matière de politique de santé et de donner une place plus importante à la prévention. Amélioration du texte par l'Assemblée nationale. Approbation par la commission des affaires sociales de la mise en oeuvre d'une loi d'orientation quinquennale de santé publique. Rôle de la Conférence nationale de santé. Création des objectifs et des plans régionaux de santé publique. Création des groupements régionaux de santé publique. Missions de l'Institut national de veille sanitaire, InVS. Création de sociétés d'économie mixte consacrées aux questions sanitaires. Rapport annexé au projet de loi. Exercice de la psychothérapie. (p. 194) : formation en santé publique et création d'une école des hautes études en santé publique. Formation médicale. Révision de la loi du 20 décembre 1988 relative à la protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales. Apports innovants en matière d'objectifs de santé publique. Approbation du texte sous réserve de l'adoption des amendements de la commission des affaires sociales. - **Art. additionnels avant l'art. 1er** (p. 217) : s'oppose à l'amendement n° 178 de M. Gilbert Chabroux (action de l'Etat inspirée par le principe du droit à la protection de la santé). (p. 218) : s'oppose à l'amendement n° 179 de M. Gilbert Chabroux (reconnaissance de l'action spécifique de promotion de la santé). - **Art. 1er** *(Art. L. 1411-1 à L. 1411-5 et L. 1413-1 du code de la santé publique - Politique de santé publique nationale)* (p. 221) : s'oppose à l'amendement n° 180 de M. Gilbert Chabroux (référence à la charte d'Ottawa). S'oppose à l'amendement n° 275 de M. Guy Fischer (responsabilité de l'Etat dans la mobilisation des moyens). (p. 222) : s'oppose à l'amendement n° 181 de M. Gilbert Chabroux (évaluation annuelle de l'application de la politique de santé par la conférence nationale de santé). (p. 223) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 182 de M. Gilbert Chabroux (prise en compte des populations les plus fragilisées par la politique de santé publique). (p. 224, 225) : s'oppose à l'amendement n° 183 de M. Gilbert Chabroux (mise en place du dépistage précoce de toutes les maladies). (p. 226) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 278 de M. François Autain (identification des risques avant leur réduction par la politique de santé) et n° 149 de M. Gilbert Barbier (altération possible de la santé par des risques liés à des facteurs d'environnement). Accepte l'amendement n° 149 de M. Gilbert Barbier (altération possible de la santé par des risques liés à des facteurs d'environnement) après l'insertion de la proposition de l'amendement n° 278 de M. François Autain précité.

- **Suite de la discussion** (14 janvier 2004) (p. 236, 237) : s'oppose à l'amendement n° 279 de M. Guy Fischer (réduction des inégalités socio-professionnelles et géographiques). (p. 239) : s'oppose à l'amendement n° 280 de M. Guy Fischer (précision d'un accès aux soins libre et égal). (p. 240) : s'oppose à l'amendement n° 276 de M. Jack Ralite (mise en oeuvre par la politique de santé de moyens de réduction des inégalités). (p. 242, 243) : s'oppose à l'amendement n° 274 de M. Guy Fischer (exigence d'une politique de formation initiale des intervenants au sein des objectifs de la politique de santé publique). (p. 244) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 334 de M. Georges Othily (prise en compte de la démographie des professions de santé pour définir la politique de santé). (p. 245) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 184 de M. Gilbert Chabroux (prise en compte des difficultés spécifiques des populations fragilisées). (p. 247) : s'oppose aux amendements n° 281 de M. François Autain (référence aux moyens consacrés à la politique de santé publique dans le rapport annexé au projet de loi) et n° 185 de M. Gilbert Chabroux (référence aux moyens financiers et aux principaux plans d'action dans le rapport annexé au projet de loi). (p. 248) : s'oppose à l'amendement n° 282 de M. François Autain (évaluation et contrôle des pratiques de soins). (p. 249) : demande le retrait de l'amendement n° 186 de M. Gilbert Chabroux (évaluation annuelle de l'application de la loi par la Conférence nationale de santé). Son amendement n° 61 : rapport annuel de la Conférence nationale de santé sur le respect des droits des usagers du système de santé ; adopté. (p. 250) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 283 de M. François Autain (prise en compte des associations de malades et d'usagers). (p. 251) : son amendement n° 62 : participation des régimes complémentaires d'assurance maladie à la Conférence nationale de santé ; adopté. (p. 252) : s'oppose à l'amendement n° 187 de M. Gilbert Chabroux (réintégration dans le code de la santé publique du Conseil supérieur d'hygiène publique de France). (p. 253) : s'oppose à l'amendement n° 188 de M. Gilbert Chabroux (réintégration dans le code de la santé publique du Haut conseil de la santé). Son amendement n° 63 : composition et missions du Haut conseil de la santé publique ; retiré. S'oppose à l'amendement n° 189 de M. Gilbert Chabroux (conséquence) et demande le retrait de l'amendement n° 199 de M. Michel Mercier (possibilité pour les parlementaires de consulter le Haut conseil de la santé publique). - **Art. additionnels après l'art. 1er** (p. 255) : s'oppose à l'amendement n° 190 de M. Gilbert Chabroux (protection des pratiques expérimentales de réduction des risques). (p. 256) : s'oppose à l'amendement n° 191 de M. Gilbert Chabroux (rétablissement du contenu de l'ancien article L. 1411-2 du code de la santé publique relatif à l'encadrement du dépistage). (p. 257) : s'oppose à l'amendement n° 284 de Mme Marie-Claude Beaudeau (accès des personnes malades et handicapées aux emprunts). (p. 260) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-Claude Beaudeau n° 285 (garantie de confidentialité des formalités de contrôle médical en assurance de personnes) et n° 286 (suppression des délégations de gestion données aux établissements financiers par les compagnies d'assurance en ce qui concerne le traitement des données de santé à l'entrée dans l'assurance). - **Art. 2** *(Art. L. 1411-10 à L. 1411-13 du code de la santé publique - Politique de santé publique régionale)* - **Art. L. 1411-10 du code de la santé publique** *(Compétence*

*du préfet de région pour mettre en oeuvre la politique de santé publique)* (p. 262) : s'oppose à l'amendement n° 192 de M. Gilbert Chabroux (obligation pour le préfet de région de rendre compte annuellement à l'échelon régional de la réalisation des objectifs et des plans nationaux). Accepte l'amendement n° 11 du Gouvernement (modification de codification). - **Art. L. 1411-11 du code de la santé publique** *(Mise en oeuvre d'un plan régional de santé publique pour réaliser dans chaque région les objectifs nationaux de santé publique)* (p. 263) : accepte l'amendement n° 290 de M. François Autain (suppression du qualificatif "publique" associé à la conférence régionale de santé). (p. 264) : son amendement n° 64 : assouplissement de la conception du plan régional de santé publique ; adopté. S'oppose aux amendements n° 200 de M. Michel Mercier (prise en compte de la situation de la santé au travail dans les politiques de prévention) et n° 288 de M. Guy Fischer (programmes et actions pluriannuels dans la région pour l'accès à la prévention et aux soins des travailleurs précaires). (p. 266) : s'oppose à l'amendement n° 277 de M. Jack Ralite (évaluation de la contribution des programmes de santé à la réduction des inégalités). - **Art. L. 1411-12 du code de la santé publique** *(Rôle de la conférence régionale de santé publique)* : accepte l'amendement n° 151 de M. Gilbert Barbier (simplification du texte en supprimant l'expression "de l'Etat"). Son amendement n° 65 : élaboration d'un rapport spécifique sur l'évaluation des conditions d'application et de respect des droits des personnes malades et des usagers du système de santé par la conférence régionale de santé ; adopté. (p. 268) : demande le retrait du sous-amendement n° 157 de M. Gilbert Barbier déposé sur son amendement n° 65 précité. Demande la suppression de l'adjectif "publique" à la suite de l'expression "conférence régionale de santé" dans tout le texte. - **Art. L. 1411-13 du code de la santé publique** *(Composition de la conférence régionale de santé publique)* : son amendement n° 66 : prise en compte des décrets prévus pour la mise en oeuvre globale des dispositions de l'article 2 ; adopté. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 150 de M. Gilbert Barbier (élection du président de la conférence régionale de santé). (p. 269) : son amendement n° 67 : association des organismes d'assurance maladie complémentaire aux conférences régionales de santé ; adopté. Son amendement n° 68 : suppression de la mention des représentants du conseil régional de l'ordre des médecins dans l'énumération des membres composant la conférence régionale de santé ; adopté. (p. 230) : s'oppose à l'amendement n° 193 de M. Gilbert Chabroux (élargissement de la composition des conférences régionales de santé). (p. 270) : s'oppose à l'amendement n° 194 de M. Gilbert Chabroux (précision relative à la nomination du président de la conférence régionale de santé). - **Art. additionnel après l'art. L. 1411-13 du code de la santé publique** : son amendement n° 70 : rédaction ; adopté. (p. 271) : son amendement n° 71 : attribution d'une base législative aux schémas régionaux d'éducation pour la santé ; adopté. Accepte l'amendement n° 12 du Gouvernement (possibilité pour le conseil régional de définir des objectifs particuliers à la région en matière de santé). - **Art. 3** *(Art. L. 1112-3, L. 1321-6, L. 1331-25, L. 1331-27, L. 1331-28, L. 1332-4, L. 2311-5, L. 3111-3, L. 3111-4, L. 3112-1, L. 3113-1, L. 3114-1, L. 3114-3, L. 3114-4, L. 3114-6, L. 3322-11, L. 3811-6, L. 3812-3, L. 3812-7, L. 5132-4, L. 5231-1 et L. 5231-2 du code de la santé publique - Coordination)* (p. 272) : son amendement n° 72 : rédaction ; adopté. (p. 273) : accepte l'amendement n° 13 du Gouvernement (simplification). - **Art. additionnel après l'art. 3** : accepte l'amendement n° 14 du Gouvernement (validation des modalités d'agrément des associations mettant en application la loi du 4 août 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé). - **Art. 3 bis** *(Nouvelle catégorie de sociétés d'économie mixte)* (p. 274) : son amendement n° 73 : suppression ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 3 bis** (p. 277) : défavorable à l'amendement n° 233 de Mme Hélène Luc (mise en place d'une rémunération pérenne des professionnels de santé libéraux participant volontairement à des permanences de soins). (p. 278) : s'oppose à l'amendement n° 291 de M. Guy Fischer (abrogation de l'article de la loi de finances rectificative pour 2003 relatif à la réforme de l'AME). - **Art. 4** *(Art. L. 1417-1 à L. 1417-3, L. 1417-5 et L. 3411-4 du code de la santé publique - Institut national de prévention et d'éducation pour la santé, INPES)* (p. 279) : accepte l'amendement n° 211 du Gouvernement (correction d'une erreur matérielle). Son amendement n° 74 : suppression de la référence à l'éducation thérapeutique ; adopté. - **Art. additionnel avant l'art. 5** (p. 280) : son amendement n° 252 : unification du statut des praticiens hospitaliers et des médecins et pharmaciens de santé publique oeuvrant dans les services de l'Etat ; retiré. - **Art. 5** *(Art. L. 1411-14 à L. 1411-19 du code de la santé publique - Groupement régional de santé publique, GRSP)* : favorable au contrôle du Parlement sur les sommes versées par l'assurance maladie au titre de sa participation aux GRSP. (p. 284) : son amendement n° 75 : précision ; adopté. (p. 285) : s'oppose aux amendements identiques de suppression n° 195 de M. Gilbert Chabroux et n° 292 de M. Guy Fischer, n° 196 de M. Gilbert Chabroux (possibilité pour le GRSP d'être constitué sous une autre forme que celle d'un groupement d'intérêt public, GIP), n° 155 de M. Gilbert Barbier (représentation des collectivités territoriales au conseil d'administration des GRSP) ainsi qu'aux amendements de Mme Marie-Christine Blandin n° 262 (création d'une agence régionale de santé environnementale et professionnelle), n° 264 (coordination), n° 263 (ajout des observatoires régionaux de la santé et des services de médecine du travail à la composition du GRSP) et n° 273 (ajout des délégués des instances représentatives régionales des usagers des services et institutions de santé et des victimes de maladies ou risques professionnels). - **Art. additionnels après l'art. 5** (p. 287) : demande le retrait de l'amendement n° 210 de Mme Valérie Létard (appel à un nombre accru de professionnels de santé publique). - **Art. 6 A** *(Visite médicale au cours de la scolarité)* (p. 288) : accepte l'amendement n° 15 du Gouvernement (suppression). - **Art. 6** *(Art. L. 1411-6 à L. 1411-9 du code de la santé publique, art. L. 321-1 du code de la sécurité sociale - Programmes nationaux de santé)* (p. 289) : s'oppose à l'amendement n° 197 de M. Gilbert Chabroux (intégration d'un "dispositif qualité" dans les dispositions concernant les programmes de santé et les dispositifs de prévention). S'oppose à l'amendement n° 293 de M. François Autain (référence à la structure en charge de l'évaluation des informations de nature épidémiologique). - **Art. additionnel après l'art. 6** (p. 290) : s'oppose à l'amendement n° 294 de M. Guy Fischer (prise en charge par l'assurance maladie d'une visite médicale annuelle). - **Art. additionnels après l'art. 7** (p. 292) : accepte l'amendement n° 247 de M. Bernard Plasait (insertion de la politique de réduction des risques dans la politique globale de santé publique). - **Art. 8** *(Art. L. 3114-6 et L. 3114-7 du code de la santé publique - Lutte contre les infections nosocomiales en médecine de ville)* (p. 294) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 198 de M. Gilbert Chabroux (mise en place d'une démarche de qualité). - **Art. 10 A** *(Art. L. 1413-2 et L. 1413-3 du code de la santé publique - Missions et responsabilités de l'Institut national de veille sanitaire, InVS)* (p. 296) : s'oppose à l'amendement n° 297 de M. Guy Fischer (attribution d'une base légale aux cellules interrégionales d'épidémiologie). S'oppose à l'amendement n° 296 de M. François Autain (mise en place par l'InVS d'un outil relatif à l'exercice de l'alerte de sécurité sanitaire permettant de recueillir et d'instruire les plaintes en menant les investigations nécessaires). (p. 298) : son amendement n° 76 : articulation entre l'InVS et les services statistiques de l'assurance maladie et des départements ministériels impliqués dans les statistiques des accidents du travail et des maladies professionnelles ; adopté. Son amendement n° 77 : adaptation du texte aux termes du protocole 2002 à la convention de l'OIT relatif à l'enregistrement et à la déclaration des accidents du travail et des maladies professionnelles ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 295 de Mme Marie-Claude Beaudeau (doublement des effectifs du département santé-travail de l'InVS). - **Art. 10 B** *(Art. L. 1413-4 du code de la santé publique - Réseau de correspondants de l'Institut national de veille sanitaire)* (p. 299) : son amendement n° 78 : cohérence rédactionnelle ; adopté. - **Art. 10 C** *(Art. L. 1413-15 du code la santé publique - Organisation d'un système d'alerte)* : son amendement n° 79 : suppression de l'obligation pour les entreprises funéraires de signaler au représentant de l'État dans le département les menaces imminentes pour la santé de la population, ainsi que toute présomption sérieuse de menace

sanitaire grave ; adopté. - **Art. 10** *(Gestion des menaces sanitaires graves)* (p. 300) : accepte l'amendement n° 16 du Gouvernement (mise en place d'une procédure simplifiée d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales liés à des mesures sanitaires d'urgence). (p. 301) : accepte l'amendement n° 17 du Gouvernement (financement de l'indemnisation des victimes d'un accident médical imputable à une mesure sanitaire d'urgence). - **Art. 10 ter** *(Art. L. 3110-7 à L. 3110-10 du code de la santé publique - Plan blanc)* (p. 302) : son amendement n° 80 : suppression de la référence aux services d'urgence départementaux ; adopté. - **Art. 11** *(Art. L. 1413-4, L. 1413-5, L. 1413-6, L. 1413-15 et L. 1413-16 du code de la santé publique - Centres nationaux de référence et veille microbiologique)* : accepte l'amendement n° 18 du Gouvernement (transmission des souches d'agents biologiques ou du matériel biologique nécessaires aux laboratoires nationaux de référence par les laboratoires procédant à des analyses biologiques lors d'épidémies provoquées par des agents biologiques infectieux). - **Art. additionnel après l'art. 12** (p. 303) : accepte l'amendement n° 19 du Gouvernement (obligation pour les laboratoires d'informer l'AFSSAPS des ruptures de stock sur un médicament). - **Art. 13** *(Art. 7 bis de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951, art. L. 161-28-1 et L. 161-29 du code de la sécurité sociale, art. L. 2132-3 du code de la santé publique et art. L. 2223-42 du code général des collectivités territoriales - Systèmes d'information en santé)* (p. 305) : s'oppose à l'amendement n° 265 de Mme Marie-Christine Blandin (mise en place de structures régionales pour évaluer les objectifs). S'oppose à l'amendement n° 201 de M. Michel Mercier (impossibilité de céder à un service de statistiques les données relatives à la vie sexuelle). (p. 306) : accepte l'amendement n° 20 du Gouvernement (rectification d'erreurs matérielles). - **Art. 13 ter** *(Art. 1521-1 du code général des collectivités locales - Société d'économie mixte dédiée à l'investissement sanitaire)* : son amendement n° 81 : création d'une nouvelle catégorie de société d'économie mixte dédiée à l'investissement sanitaire ; adopté. (p. 307) : s'oppose à l'amendement n° 338 du Gouvernement (limitation de l'extension du champ d'intervention des sociétés d'économie mixte locales aux établissements publics sanitaires, sociaux ou médico-sociaux et interdiction à ces établissements d'allouer des apports en compte courant). - **Art. additionnel après l'art. 13 ter** (p. 308) : accepte l'amendement n° 337 du Gouvernement (conditions de représentation des établissements dans les organes dirigeants de la société d'économie mixte locale).

- **Suite de la discussion** (15 janvier 2004) - **Art. 15** *(Art. L. 1415-2, L. 1415-3, L. 1415-4, L. 1415-5 et L. 1415-6 du code de la santé publique - Création du groupement d'intérêt public « Institut national du cancer »)* - **Art. L. 1415-2 du code de la santé publique** *(Mission de l'Institut national du cancer, INCa)* (p. 320) : accepte l'amendement n° 251 de M. Robert Del Picchia (association des professionnels et industriels de la santé aux missions de l'INCa). (p. 321) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 206 de M. Michel Mercier (ajout de la mission développement et suivi d'actions concernant les cancérigènes professionnels) et déclare satisfait par ce dernier l'amendement n° 302 de M. Guy Fischer (ajout aux missions de l'INCa du développement et du suivi d'actions concernant les cancers professionnels). (p. 322) : s'oppose à l'amendement n° 222 de M. Gilbert Chabroux (évaluation des actions en matière de recherche, de soins et de prévention préalable à leur financement par l'INCa). - **Art. L. 1415-3 du code de la santé publique** *(Statut juridique de l'INCa)* : accepte l'amendement n° 21 du Gouvernement (modalités de mise en oeuvre de l'article précisées par décret). (p. 323) : s'oppose à l'amendement n° 303 de M. Guy Fischer (représentation au conseil d'administration de l'INCa des associations de malades et d'usagers du système de santé). - **Art. L. 1415-4 du code de la santé publique** *(Nomination du directeur général de l'INCa)* (p. 324) : accepte l'amendement n° 22 du Gouvernement (suppression de l'alinéa prévoyant la nomination du directeur par arrêté). S'oppose à l'amendement n° 223 de M. Gilbert Chabroux (composition du conseil d'administration de l'INCa). - **Art. additionnel après l'art. 15** (p. 325) : accepte l'amendement n° 23 du Gouvernement (modalités de recrutement des radiophysiciens). - **Art. 15 bis** *(Art. L. 3512-4 du code de la santé publique - Autorité compétente pour constater et sanctionner les infractions à la législation sur la lutte contre le tabagisme)* : son amendement n° 82 : compétence des inspecteurs du travail pour contrôler le respect de l'article L. 3511-7 du code de la santé publique relatif à l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à usage collectif ; adopté. (p. 326) : s'oppose à l'amendement n° 171 de M. Adrien Gouteyron (élargissement des compétences du service d'enquête affecté à la constatation des infractions à la loi Evin). - **Art. 15 ter** *(Comité national consultatif du cancer)* : souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 147 de M. Dominique Leclerc (suppression). - **Art. 15 quater** *(Art. L. 3511-7 du code de la santé publique - Mesures favorisant le dépistage du cancer au bénéfice des personnes les moins favorisées)* (p. 327) : son amendement n° 83 : suppression du ciblage de la politique de prévention ; retiré. Demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 148 de M. Dominique Leclerc (suppression). - **Art. additionnel après l'art. 15 quater ou avant l'art. 16** (p. 328) : s'oppose aux amendements analogues n° 224 de M. Gilbert Chabroux et n° 304 de M. Guy Fischer (prise en charge par l'assurance maladie des substituts nicotiniques ayant pour but l'arrêt du tabac). - **Art. additionnel après l'art. 15 quater** (p. 329) : s'oppose à l'amendement n° 225 de M. Gilbert Chabroux (financement des actions de prévention pour lutter contre le tabagisme). - **Art. 16** *(Art. L. 3511-2, L. 3512-1, L. 3512-2 et L. 3512-3 du code de la santé publique - Lutte contre le tabagisme)* (p. 330) : son amendement n° 84 : possibilité pour les associations de défense des droits des personnes malades et usagers du système de santé d'ester en justice ; retiré. Demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 227 de M. Gilbert Chabroux (possibilité pour les associations de malades et usagers du système de santé de se porter partie civile en matière de lutte contre le tabagisme). - **Art. additionnels après l'art. 16** (p. 331) : accepte l'amendement n° 26 du Gouvernement (mise en conformité du droit français avec les dispositions de la directive européenne du 26 mai 2003 relative à la publicité et au parrainage en faveur des produits du tabac). (p. 332) : accepte l'amendement n° 173 de M. Adrien Gouteyron (extension de l'interdiction de la publicité et de la propagande en faveur des produits du tabac). Accepte l'amendement n° 172 de M. Adrien Gouteyron (sanction financière en cas d'infraction à la publicité sur les produits du tabac). Souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 261 de M. Bernard Joly (interdiction de vente sur le territoire national de cigarettes contenant des adjuvants de fabrication). - **Art. 16 bis** *(Art. L. 3351-8 du code de la santé publique - Compétence des agents de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, DGCCRF, pour le contrôle du respect de la réglementation régissant la publicité sur les alcools)* (p. 333) : son amendement n° 85 : coordination ; adopté. - **Art. additionnels avant l'art. 17** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 228 de M. Gilbert Chabroux (restriction de la publicité par voie d'affichage pour les boissons alcoolisées). (p. 334) : s'oppose à l'amendement n° 229 de M. Gilbert Chabroux (interdiction de toute opération d'animation ou de financement de manifestation par des entreprises de boissons alcoolisées en direction des jeunes). - **Art. 17** *(Art. L. 3555-1 et L. 3323-4 du code de la santé publique - Lutte contre l'alcoolisme)* (p. 335) : son amendement n° 86 : suppression du II de l'article prévoyant l'intervention du ministre chargé de l'agriculture dans l'établissement par arrêté d'un message de santé publique accompagnant la publicité en faveur de boissons alcoolisées ; adopté. (p. 336) : s'oppose à l'amendement n° 145 de M. Roland Courteau (rétablissement de la notion d'abus) et déclare satisfaits par son amendement n° 86 les amendements identiques n° 59 de M. Gilbert Barbier et n° 146 de M. Roland Courteau (suppression du II de l'article prévoyant l'intervention du ministre chargé de l'agriculture dans la publication par arrêté d'un message de santé publique accompagnant la publicité en faveur de boissons alcoolisées). Souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 207 de Mme Anne-Marie Payet (mention sur les bouteilles de boissons alcoolisées des dangers de l'alcool sur la santé). -

**Art. additionnels après l'art. 17** : accepte l'amendement n° 27 du Gouvernement (précisions sur les transferts de débits de boissons). (p. 340) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 231 de M. Gilbert Chabroux (bouilleurs de cru). - **Art. 18** *(Art. L. 5121-12, L. 5126-2 et L. 5126-3 du code de la santé publique - Modification de la législation relative aux médicaments)* (p. 341) : accepte l'amendement n° 28 du Gouvernement (rédaction). Son amendement n° 87 : précision ; adopté. Son amendement n° 88 : cohérence ; adopté. - **Art. 18 ter** *(Art. L. 312-17 nouveau du code de l'éducation - Information dans les lycées et les collèges sur les toxicomanies)* : accepte l'amendement n° 156 de M. Gilbert Barbier (information dans les collèges et lycées sur les conséquences de la consommation de drogues sur la santé). - **Art. additionnels avant l'art. 19** (p. 358) : s'oppose à l'amendement n° 306 de Mme Marie-Claude Beaudeau (proposition par le médecin du travail au chef d'entreprise de mesures préventives quant aux risques professionnels et aux organisations du travail). (p. 359) : s'oppose à l'amendement n° 307 de Mme Marie-Claude Beaudeau (gestion des services de santé au travail par les salariés). (p. 360) : s'oppose à l'amendement n° 308 de Mme Marie-Claude Beaudeau (élargissement de la catégorie des maladies professionnelles aux maladies causées par l'activité professionnelle ou la rupture imposée de celle-ci). - **Art. 19** *(Art. L. 1312-1 et L. 1312-2 du code de la santé publique - Plan national de prévention des risques pour la santé liés à l'environnement)* (p. 363) : son amendement n° 90 : intégration de la santé au travail dans le cadre du plan national santé-environnement ; adopté. (p. 364) : s'oppose aux amendements de M. Guy Fischer n° 309 (prise en compte des risques pour la santé liés au travail dans le plan national de prévention des risques pour la santé liés à l'environnement) et n° 310 (conséquence) et de M. François Autain n° 311 (financement du plan santé-environnement en 2005). - **Art. additionnels après l'art. 19** (p. 365) : son amendement n° 91 : règles générales d'hygiène dans les entreprises ; adopté. (p. 366) : s'oppose à l'amendement n° 167 de M. Gilbert Chabroux (mise en place d'une agence nationale de la santé au travail). (p. 367) : s'oppose à l'amendement n° 166 de M. Gilbert Chabroux (création d'un plan national pour la santé au travail). - **Art. additionnels avant l'art. 20** (p. 368) : s'oppose à l'amendement n° 312 de Mme Marie-Claude Beaudeau (interdiction, dans les entreprises à risque, du recours à la sous-traitance et du recrutement de personnel en CDD par les entreprises sous-traitantes). - **Art. additionnel avant l'art. 20 ou après l'art. 20** (p. 369) : s'oppose aux amendements identiques n° 170 de Mme Marie-Christine Blandin et n° 314 de Mme Marie-Claude Beaudeau (ajout à la liste des interdictions frappant les CDD et les contrats à durée de chantier des travaux exposant à des risques cancérigènes). - **Art. additionnels avant l'art. 20** (p. 370) : s'oppose à l'amendement n° 315 de Mme Marie-Claude Beaudeau (recours à la faute inexcusable de l'employeur). (p. 371, 372) : s'oppose à l'amendement n° 316 de Mme Marie-Claude Beaudeau (abaissement du seuil de création obligatoire d'un CHSCT dans une entreprise). S'oppose à l'amendement n° 317 de Mme Marie-Claude Beaudeau (élection des membres de la délégation du personnel au CHSCT). - **Art. 20** *(Art. L. 1413-4 du code de la santé publique - Renforcement de la surveillance épidémiologique dans les milieux du travail)* (p. 374) : son amendement n° 92 : amélioration de la collecte des informations relatives à la santé au travail par l'InVS et prise en compte de la transformation des "services de médecine du travail" en "services de santé au travail" ; adopté après modification par le sous-amendement n° 355 de M. Gilbert Chabroux, qu'il accepte. S'oppose aux amendements n° 313 de Mme Marie-Claude Beaudeau (transmission d'informations à l'InVS par les services de santé au travail et mise en place de la surveillance épidémiologique) et n° 267 de Mme Marie-Christine Blandin (centralisation par l'InVS des plaintes reçues par l'inspection du travail). - **Art. additionnels après l'art. 20** (p. 376) : s'oppose à l'amendement n° 168 de Mme Marie-Christine Blandin (possibilité pour le CHSCT d'organiser des actions de prévention). S'oppose à l'amendement n° 169 de Mme Marie-Christine Blandin (partenariat entre les associations de victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles et les services de santé au travail). - **Art. 21** *(Art. L. 1321-2 du code de la santé publique - Protection des captages d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines)* (p. 377) : son amendement n° 93 : clarification rédactionnelle ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 268 de Mme Marie-Christine Blandin (suppression du dernier alinéa du 1° de l'article instituant un délai pour établir les périmètres de protection des captages). (p. 378) : son amendement n° 94 : rédaction ; adopté. Son amendement n° 95 : rectification d'une erreur matérielle et information renforcée des propriétaires de parcelles soumises à des servitudes liées à la protection de la ressource en eau ; adopté. - **Art. 21 bis** *(Art. L. 1321-2 du code de la santé publique - Dérogations au statut de fermage dans les périmètres de protection rapprochée des captages d'eau)* : accepte l'amendement n° 174 du Gouvernement (possibilité pour les communes de déléguer le droit de préemption dans les périmètres de protection aux communes et EPCI compétents en matière de production d'eau potable). - **Art. 23** *(Art. L. 1321-4 du code de la santé publique - Surveillance et obligations relatives à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine)* (p. 379) : son amendement n° 97 : extension aux producteurs d'eau de l'obligation générale de surveillance de la qualité de l'eau ; adopté. - **Art. 23 ter** *(Art. L. 1321-6 du code de la santé publique - Sanctions administratives)* : son amendement n° 98 : conditions d'application de la déchéance à une délégation de service public de distribution d'eau en cas de condamnation pénale du délégataire ; adopté. - **Art. 24** *(Art. L. 1321-7 du code de la santé publique - Régime d'autorisation et de déclaration en matière d'eau potable)* (p. 380) : son amendement n° 99 : rectification d'une erreur matérielle ; adopté. - **Art. 27** *(Art. L. 1322-2 du code de la santé publique - Surveillance et obligations relatives à la qualité des eaux minérales naturelles)* : son amendement n° 100 : modalités d'autorisation du traitement des eaux minérales ; adopté. - **Art. 29** *(Art. L. 1324-1 du code de la santé publique - Constat des infractions aux dispositions protectrices de l'eau)* (p. 381) : son amendement n° 101 : coordination ; adopté. Son amendement n° 102 : harmonisation des constats d'infraction à la réglementation relative à la sécurité sanitaire environnementale ; adopté. - **Art. 30** *(Art. L. 1324-2 du code de la santé publique - Procédures judiciaires)* : son amendement n° 103 : notification du procès-verbal d'infraction ; adopté. - **Art. 31** *(Art. L. 1324-3 du code de la santé publique - Infractions et sanctions pénales)* (p. 382) : son amendement n° 354 : parallélisme entre les obligations d'autorisations prévues par le code de la santé publique en matière d'eau potable et minérale et les sanctions qui s'y rapportent ; adopté. Son amendement n° 104 : extension d'une infraction à tous les cas de non-respect des obligations relatives à la qualité de l'eau ; adopté. - **Art. 32** *(Art. L. 1334-6 et L. 1334-7 du code de la santé publique - Renumérotation de certains articles)* (p. 383) : son amendement n° 105 : suppression ; adopté. - **Art. 32 bis** *(Rapport sur l'opportunité de mentionner dans le carnet de santé l'intoxication au plomb)* : son amendement n° 106 : suppression ; adopté. - **Art. 33** *(Art. L. 1334-1 du code de la santé publique - Institution d'une enquête sur l'environnement du mineur visant à déterminer l'origine de l'intoxication au plomb)* : son amendement n° 107 : coordination ; adopté. - **Art. 34** *(Art. L. 1334-2 du code de la santé publique - Délais de réalisation des travaux)* (p. 384) : son amendement n° 108 : rédaction ; adopté. Son amendement n° 109 : incitation à la visite médicale des enfants d'un immeuble à la suite du repérage d'un cas de saturnisme ; adopté. Son amendement n° 110 : précision de la définition de "personne responsable" de l'existence d'un risque d'exposition au plomb ayant été à l'origine de l'intoxication d'un mineur ; adopté. (p. 385) : accepte l'amendement n° 319 de M. Jack Ralite (champ des travaux nécessaires pour supprimer le risque constaté). - **Art. 35** *(Art. L. 1334-3 du code de la santé publique - Contrôle des travaux)* (p. 386) : son amendement n° 111 : extension de la compétence du service communal d'hygiène et de santé au contrôle des travaux ; adopté. - **Art. 36** *(Art. L. 1334-4 du code de la santé publique - Obligations du propriétaire en matière de financement des travaux et d'hébergement provisoire des occupants)* : son amendement n° 112 : rédaction ; adopté. (p. 387) : souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 239 de M. Jean-Yves

Mano (évacuation impérative d'un immeuble en cas de risque grave). S'oppose à l'amendement n° 320 de M. Jack Ralite (remboursement des frais engagés par les missions confiées aux services communaux d'hygiène et de santé, SCHS). - **Art. 37** *(Art. L. 1334-5 à L. 1334-11 du code de la santé publique - Constat de risque d'exposition au plomb)* (p. 389) : son amendement n° 113 : coordination ; adopté. Son amendement n° 114 : renforcement de l'indépendance des professionnels réalisant un constat de risque d'exposition au plomb ; adopté. - **Art. L. 1334-6 du code de la santé publique** *(Généralisation des mesures de prévention à l'ensemble du territoire)* : son amendement n° 115 : simplification de la procédure des constats de risque d'exposition au plomb ; adopté. - **Art. L. 1334-8 du code de la santé publique** *(Obligation d'établir un constat de risque d'exposition au plomb, CREP, lors de travaux dans les parties communes d'un immeuble)* (p. 390) : s'oppose à l'amendement n° 324 de M. Jack Ralite (délai d'établissement du contrat ramené à quatre ans). - **Art. L. 1334-9 du code de la santé publique** *(Obligation pour le propriétaire de réaliser des travaux en cas de risque d'exposition au plomb)* (p. 390) : son amendement n° 116 : suppression de la phrase prévoyant que les travaux destinés à supprimer le risque constaté sont à la charge de l'acquéreur ; adopté. - **Art. L. 1334-11 du code de la santé publique** *(Protection des populations lors de chantiers entraînant un risque significatif d'exposition au plomb)* (p. 391) : son amendement n° 117 : compétence du service communal d'hygiène et de santé pour signaler au préfet les chantiers présentant un risque d'exposition au plomb pour les occupants d'un immeuble ; adopté. Sur les amendements de M. Jack Ralite, demande le retrait du n° 323 (initiative des mesures conservatoires en cas de risque d'exposition au plomb entraîné par des travaux), s'oppose au n° 321 (possibilité pour le représentant de l'Etat de décider du retrait des occupants d'un immeuble en raison de la proximité d'un chantier à risque) et accepte le n° 322 (charge du coût des mesures conservatoires). - **Art. 38** *(Art. L. 1334-12, art. L. 1336-1 à L. 1336-9, art. L. 1337-1 à L. 1337-9, art. L. 1335-3-1 à L. 1335-3-5, art. L. 1336-1 à L. 1336-5 du code de la santé publique - Dispositions de cohérence et modalités d'application de la loi)* (p. 392) : son amendement n° 118 : suppression de quatre paragraphes visant à renuméroter les articles de plusieurs chapitres du code de la santé publique ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 39** (p. 393) : son amendement n° 119 : contrôle par le préfet des expositions aux champs électromagnétiques et information des maires sur l'implantation des installations radioélectriques situées dans leur commune ; adopté. (p. 394) : accepte l'amendement n° 339 du Gouvernement (régime des systèmes d'aéroréfrigération). - **Art. 40** *(Art. L. 756-2 nouveau du code de l'éducation - Création d'un établissement public d'État d'enseignement et de recherche en santé publique)* (p. 395) : accepte les amendements du Gouvernement n° 30 (élargissement du bénéfice de la formation aux agents de la fonction publique territoriale, à ceux du secteur privé ainsi qu'aux professionnels exerçant à titre libéral) et n° 31 (mission dans le domaine international de l'école des hautes études en santé publique). - **Art. 41** *(Suppression des dispositions législatives relatives à l'École nationale de la santé publique dans le code de la santé publique)* (p. 396) : accepte les amendements de cohérence n° 32 et n° 33 du Gouvernement. - **Art. 42** *(Art. L. 1121-1 à L. 1121-17 du code de la santé publique - Principes généraux de protection des personnes qui se prêtent à la recherche biomédicale)* (p. 399, 400) : s'oppose à l'amendement n° 326 de M. Guy Fischer (suppression du paragraphe II prévoyant un statut dérogatoire pour les recherches non interventionnelles) et accepte l'amendement n° 2 de M. Dominique Leclerc (ajout à la liste des exclusions). Son amendement n° 120 : définition de l'investigateur ; adopté. Accepte l'amendement n° 34 du Gouvernement (cohérence). Accepte l'amendement n° 35 du Gouvernement (liste des produits de santé exclus du champ des recherches dirigées par une personne non obligatoirement médecin). (p. 401) : s'oppose à l'amendement n° 270 de Mme Marie-Christine Blandin (recherches biomédicales en prison). (p. 402) : accepte l'amendement n° 36 du Gouvernement (rectification d'une erreur matérielle). Accepte l'amendement n° 327 de M. Guy Fischer (modalités de prise en charge thérapeutique des personnes atteintes de pathologie sans alternative thérapeutique exclues d'un essai pour des raisons étrangères à leur santé). (p. 403) : accepte l'amendement n° 37 du Gouvernement (liste des produits de santé exclus du champ des recherches dirigées par une personne non obligatoirement médecin). S'oppose à l'amendement n° 325 de M. François Autain (suppression de l'adjectif décédé). Accepte l'amendement n° 38 du Gouvernement (rédaction). (p. 405) : accepte l'amendement n° 39 du Gouvernement (suppression du texte prévoyant l'ouverture au public de l'accès à la base de données nationale). Accepte l'amendement n° 40 du Gouvernement (justification impérative de l'éventuel refus de diffusion des informations par le promoteur) et demande le retrait de l'amendement n° 328 de M. Guy Fischer (suppression de la possibilité pour les promoteurs de la recherche de s'opposer à la diffusion de l'information). (p. 406) : son amendement n° 122 : suppression du dernier alinéa du XV autorisant la diffusion des protocoles scientifiques aux associations ; retiré. (p. 407) : accepte l'amendement n° 42 du Gouvernement (possibilité pour le comité de protection des personnes de décider de l'inscription dans le fichier national des personnes participant à la recherche biomédicale). - **Art. 43** *(Art. L. 1122-1 et L. 1122-2 du code de la santé publique - Règles de consentement de la personne se prêtant à une recherche biomédicale)* (p. 408) : ses amendements n° 123 : cohérence ; et n° 124 : rédaction ; adoptés. Accepte l'amendement n° 43 du Gouvernement (cohérence). Son amendement n° 125 : suppression de la transmission des résultats individuels de la recherche ; adopté. Ensemble des participants à la recherche concernés par les résultats de celle-ci. Son amendement n° 126 : suppression de l'obligation de l'intervention d'un médecin non-membre de l'équipe ; adopté. Son amendement n° 127 : simplification du recueil de consentement pour certaines recherches épidémiologiques ; adopté. - **Art. 44** *(Art. L. 1123-1 à L. 1123-3 et L. 1123-6 à L. 1123-12 du code de la santé publique - Comités de protection des personnes)* (p. 411) : son amendement n° 128 : caractère non-exhaustif de l'énumération des sujets sur lesquels le comité de protection des personnes rend son avis ; adopté. (p. 412) : demande le retrait de l'amendement n° 271 de Mme Marie-Christine Blandin (intelligibilité des informations transmises). Accepte l'amendement n° 330 de M. Guy Fischer (avis du comité de protection des personnes sur l'intelligibilité de l'information donnée au patient). Son amendement n° 129 : avis du comité de protection des personnes sur l'existence ou non d'une interdiction de se prêter simultanément à plusieurs recherches ou d'une période d'exclusion dans le protocole ; adopté. (p. 413) : accepte l'amendement n° 44 du Gouvernement (indication impérative par le promoteur de la nécessité de mettre en place ou non un comité de surveillance indépendant) et demande le retrait des amendements analogues n° 272 de Mme Marie-Christine Blandin et n° 331 de M. Guy Fischer (constitution éventuelle d'un comité indépendant). Son amendement n° 130 : suppression de l'examen par le comité de protection des personnes des montants et des modalités de rétribution des investigateurs ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 332 de M. Guy Fischer (évaluation des pratiques des comités de protection de personnes). Ses amendements n° 131 et 132 : précision, n° 134, 135 et 137 : cohérence et n° 136 : rédaction ; adoptés. - **Art. 46** *(Art. L. 1125-1 à L. 1125-5 du code de la santé publique - Dispositions particulières à certaines recherches biomédicales)* (p. 416) : son amendement n° 138 : précision ; adopté. - **Art. 46 bis** *(Art. L. 1125-4 du code de la santé publique - Recherches sur l'évaluation de soins courants)* : accepte l'amendement n° 352 du Gouvernement (clarification). - **Art. 46 ter** *(Article 40-2 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés - Intervention de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, CNIL)* : accepte l'amendement n° 353 du Gouvernement (cohérence). - **Art. 50** *(Art. L. 5121-1, L. 5124-1, L. 5126-1 et L. 5126-5 du code de la santé publique - Médicament expérimental)* (p. 417) : son amendement n° 139 : insertion de la définition du médicament expérimental dans un article distinct ; adopté. - **Art. 51** *(Art. L. 4133-1 à L. 4133-8, L. 6155-1 à L. 6155-3 et L. 6155-5 du code de la santé publique - Redéfinition de la formation médicale continue)* (p. 419) : s'oppose à l'amendement n° 240 de M. Gilbert Chabroux (obligation de formation médicale

continue des médecins). Accepte l'amendement n° 361 du Gouvernement (composition du comité de coordination). - **Art. additionnels après l'art. 51** (p. 420) : accepte l'amendement n° 175 du Gouvernement (extension de l'obligation de formation à l'ensemble des professions de santé). (p. 422) : accepte l'amendement n° 45 du Gouvernement (création d'un conseil national de la formation pharmaceutique continue) et sur celui-ci le sous-amendement n° 357 de M. Dominique Leclerc. (p. 423) : s'oppose à l'amendement n° 241 de M. Gilbert Chabroux (information sur les médicaments à destination des professionnels et du public). - **Art. 52** *(Art. L. 2122-1 et L. 4151-1 du code de la santé publique - Examens de prévention durant et après la grossesse)* (p. 424) : accepte l'amendement n° 341 du Gouvernement (champ de compétences des sages-femmes) et demande le retrait de l'amendement de Mme Valérie Létard n° 162 (possibilité pour les sages-femmes de pratiquer le premier examen prénatal et d'effectuer la déclaration de grossesse). - **Art. additionnel après l'art. 52** (p. 426) : accepte l'amendement n° 165 de Mme Valérie Létard (possibilité pour les sages-femmes de prescrire une contraception lors de l'examen post-natal). - **Art. 54** *(Art. L. 4151-3 du code de la santé publique - Pratique de soins et prescription de médicaments par les sages-femmes)* (p. 427) : accepte l'amendement n° 269 du Gouvernement (précision) et considère les amendements de Mme Valérie Létard n° 163 (suppression du qualificatif suspecté relatif à la notion de pathologie) et n° 164 (mise en place d'une grille d'évaluation pour préciser la notion de pathologie suspectée) satisfaits par celui-ci. Accepte l'amendement n° 345 du Gouvernement (précision relative aux instruments utilisables par les sages-femmes). Son amendement n° 140 : rédaction ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 54** : accepte l'amendement n° 46 du Gouvernement (intégration de la formation des sages-femmes dans l'article du code de l'éducation instaurant le numerus clausus pour la poursuite des études médicales). (p. 429) : accepte les amendements du Gouvernement n° 47 (conditions d'accès à la formation de sage-femme) et n° 48 (conditions d'exercice de la profession de sage-femme comme remplaçant - décret en Conseil d'Etat). Accepte l'amendement n° 248 de M. Bernard Plasait (harmonisation de l'exercice à temps partiel dans le privé et dans le public des fonctions de biologiste). - **Art. 55** *(Art. L. 4321-13 à L. 4321-21 et L. 4391-3 du code de la santé publique - Création d'un ordre national de la profession de masseur-kinésithérapeute)* (p. 431) : accepte l'amendement n° 344 du Gouvernement (rédaction). - **Art. L. 4321-14 du code de la santé publique** *(Missions de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes)* : accepte l'amendement n° 346 du Gouvernement (indépendance des masseurs-kinésithérapeutes). - **Art. L. 4321-15 du code de la santé publique** *(Composition du conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes)* : accepte l'amendement n° 347 du Gouvernement (précision). - **Art. L. 4321-18 du code de la santé publique** *(Fonction du conseil départemental de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes)* (p. 432) : accepte l'amendement n° 348 du Gouvernement (correction d'une erreur). - **Art. L. 4321-19 du code de la santé publique** *(Missions de l'ordre communes avec celles exercées par les ordres médicaux)* : accepte l'amendement n° 349 du Gouvernement (correction d'une erreur matérielle). - **Art. additionnel après l'art. 55** (p. 433) : accepte l'amendement n° 176 du Gouvernement (création de la profession de conseiller en génétique). - **Art. additionnel après l'art. 55 ou après l'art. 56** (p. 434) : s'oppose à l'amendement n° 246 de M. Gilbert Chabroux (profession de diététicien). - **Art. 56** *(Art. L. 5135-14 du code de la santé publique - Transferts d'officines)* : son amendement n° 141 : suppression ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 56** : accepte l'amendement n° 57 du Gouvernement (prolongation de la période transitoire d'inscription des experts en accidents médicaux chargés des expertises pour les commissions régionales d'indemnisation). Accepte l'amendement n° 213 du Gouvernement (clarification des préjudices indemnisables au titre de la solidarité nationale). (p. 436) : accepte l'amendement n° 54 du Gouvernement (conséquences du transfert à l'ONIAM, de la réparation des accidents vaccinaux, de l'indemnisation des transfusés et hémophiles contaminés par le VIH et de l'indemnisation des victimes d'accidents corporels survenus dans le cadre de l'application de mesures sanitaires d'urgence). (p. 437) : son amendement n° 142 : réglementation relative à l'hémovigilance ; adopté. Accepte l'amendement n° 52 du Gouvernement (limitation du champ de la déclaration des événements indésirables - intervention de l'ANAES - expérimentation préalable à la mise en oeuvre du dispositif de déclaration). (p. 438) : demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 245 de M. Jean-Marc Pastor (politique d'installation de médecins dans des zones médicalement dépeuplées et de création de maisons de santé). (p. 439) : accepte l'amendement n° 53 du Gouvernement (transfert à l'ONIAM de la charge de la réparation des dommages imputables à des vaccinations obligatoires). (p. 440) : accepte l'amendement n° 55 du Gouvernement (transfert à l'ONIAM de la charge de l'indemnisation des personnes contaminées par le virus du sida). Accepte l'amendement n° 177 du Gouvernement (transport des personnes souffrant de troubles mentaux et faisant l'objet d'une mesure d'hospitalisation sans leur consentement). Accepte l'amendement n° 4 de M. Dominique Leclerc (possibilité de mettre en oeuvre en direction du grand public des actions financées au moyen des crédits du Fonds de promotion de l'information médicale et médico-économique). Son amendement n° 143 : suppression d'incompatibilités de fonctions dans les différents conseils de l'ordre ; adopté. (p. 441) : accepte l'amendement n° 9 de M. Dominique Leclerc (autorisations d'exercer la propharmacie). (p. 442) : accepte l'amendement n° 5 de M. Dominique Leclerc (organisation de l'Ordre des pharmaciens). (p. 443) : accepte l'amendement n° 343 du Gouvernement (conditions pour siéger aux chambres disciplinaires de l'ordre des pharmaciens). (p. 444) : accepte l'amendement n° 6 de M. Dominique Leclerc (application des décisions définitives rendues par les chambres disciplinaires de l'ordre des pharmaciens sur l'ensemble du territoire). Accepte l'amendement n° 8 de M. Dominique Leclerc (mesures de simplification en matière de publicité pour les médicaments faisant l'objet de mesures de déremboursement). Accepte l'amendement n° 49 du Gouvernement (conditions de prise en charge des médicaments par l'assurance maladie). (p. 445) : accepte l'amendement n° 50 du Gouvernement (décret en Conseil d'Etat pour fixer les règles particulières applicables en matière de vigilance exercée sur certains dispositifs médicaux). Accepte l'amendement n° 7 de M. Dominique Leclerc (possibilité pour les techniciens de laboratoire d'effectuer des prises de sang en dehors des laboratoires). (p. 446) : accepte l'amendement n° 51 du Gouvernement (mise en place d'expérimentations de coopération entre professionnels de santé et possibilité de transfert de compétences entre les professions médicales et d'autres professions de santé). Accepte l'amendement n° 56 du Gouvernement (conséquence). Son amendement n° 144 : élargissement du recrutement dans le corps de l'IGAS ; adopté. Accepte l'amendement n° 212 du Gouvernement (suppression de la condition de délai opposable aux praticiens désirant solliciter la qualification de médecin spécialiste). (p. 448) : s'oppose aux amendements de M. Jean-Marc Pastor n° 242 (mise en place d'un contrat d'objectif pour faciliter l'installation de médecins dans les zones médicalement dépeuplées), n° 243 (aide financière de l'Etat aux médecins s'installant sur la base d'un contrat d'objectif) et n° 244 (création de maisons de la santé). (p. 449) : accepte l'amendement n° 250 de M. Henri de Raincourt (possibilité pour les praticiens hospitaliers ayant atteint la limite d'âge de prolonger leur activité dans la limite de trois années).

- **Suite de la discussion** (19 janvier 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 14 (précédemment réservés)** (p. 461) : s'oppose à l'amendement n° 214 de M. Gilbert Chabroux (distribution d'eau potable gratuite dans les établissements scolaires et organisation d'une campagne annuelle d'éducation pour la santé sur les problèmes de nutrition à destination des élèves). (p. 463) : souhait d'une solution au cours de la navette. (p. 464) : souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 215 de M. Gilbert Chabroux (diffusion d'un message d'information sanitaire lors de la publicité télévisuelle en faveur des produits alimentaires dans les programmes destinés à la jeunesse). (p. 468) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 216 de M. Gilbert Chabroux (affichage sur l'emballage des produits alimentaires du nombre

de calories, de la teneur en graisse et en chlorure de sodium). (p. 469) : s'oppose à l'amendement n° 217 de M. Gilbert Chabroux (création d'un centre national pour la prévention du suicide). - **Art. 14 et annexe (précédemment réservés)** *(Approbation du rapport annexé relatif aux objectifs de santé publique 2004-2008)* (p. 487, 488) : s'oppose à l'amendement n° 219 de M. Gilbert Chabroux (financement des objectifs). - **Art. 18 quater (précédemment réservé) (priorité)** *(Art. L. 3231-1 [nouveau] du code de la santé publique - Prescription et mise en oeuvre des psychothérapies)* (p. 497) : son amendement n° 89 : critères d'encadrement du titre de psychothérapeute ; devenu sans objet. (p. 498) : s'oppose aux amendements identiques n° 232 de M. Jean-Pierre Sueur et n° 305 de M. Guy Fischer (suppression), ainsi qu'à l'amendement n° 249 de M. Adrien Gouteyron (création d'un conseil national des pratiques thérapeutiques relatives au psychisme). - **Art. 14 et annexe (précédemment réservés)** *(Approbation du rapport annexé relatif aux objectifs de santé publique 2004-2008)* (p. 509) : s'oppose aux amendements identiques n° 218 de M. Gilbert Chabroux et n° 333 de Mme Marie-Claude Beaudeau (information sur la teneur en chlorure de sodium des aliments). Opposition de la commission aux amendements concernant le rapport annexé. (p. 511) : à titre personnel, s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 362 du Gouvernement (maîtrise de la progression de la résistance aux antibiotiques). (p. 512) : s'oppose aux amendements de M. Guy Fischer n° 300 (détection de l'herpès) et n° 301 (détection de l'herpès sur la population des quinze-trente ans). (p. 513) : s'oppose à l'amendement n° 202 de M. Michel Mercier (lutte contre la prématurité). (p. 514) : à titre personnel, accepte l'amendement n° 205 de M. Michel Mercier (objectif de lutte contre les pathologies auditives). (p. 515) : s'oppose à l'amendement n° 204 de M. Michel Mercier (objectif de vaccination contre le pneumocoque 23). - **Art. additionnels après l'art. 14 (précédemment réservés)** : s'oppose à l'amendement n° 221 de Mme Marie-Christine Blandin (évaluation par l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments des risques sanitaires relatifs à l'interaction de divers adjuvants alimentaires). (p. 516) : s'oppose à l'amendement n° 266 de Mme Marie-Christine Blandin (prévention et protection des consommateurs contre la surconsommation de sel). - **Seconde délibération - Art. 17** *(Art. L. 3555-1 et L. 3323-4 du code de la santé publique - Lutte contre l'alcoolisme)* : accepte l'amendement n° A-1 du Gouvernement (suppression de l'obligation de mention des dangers de l'alcool sur la santé figurant sur les bouteilles de boissons alcoolisées). - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 523) : importance des dispositions votées. Remerciements.

- **Projet de loi relatif à la bioéthique** - *Deuxième lecture* **[n° 116 (2003-2004)]** - (8 juin 2004) - rapporteur de la commission des affaires sociales. - **Discussion générale** (p. 3901, 3903) : appréciations contradictoires d'une loi sur la bioéthique. Travail constructif du Parlement. Volonté du législateur de criminaliser le clonage reproductif. Correction de principe du statut de la recherche sur l'embryon. Difficultés posées par la directive européenne de 1998. Accord des deux assemblées dès la première lecture sur certains dispositifs. Question de l'extension du diagnostic préimplantatoire, DPI. Divergences de rédaction en ce qui concerne l'assistance médicale à la procréation et la nature de la responsabilité des patients atteints d'une anomalie génétique. - **Art. 1er AA** *(Art. L. 1412-1 à L. 1412-6 du code de la santé publique - Missions et statut du Comité consultatif national d'éthique, CCNE)* (p. 3917) : s'oppose à l'amendement n° 49 de M. Guy Fischer (élargissement de la composition du CCNE à des représentants d'associations d'usagers du système de santé et de malades). (p. 3919) : sous réserve d'une rectification, accepte l'amendement n° 50 de M. Guy Fischer (organisation par le CCNE de journées d'éthique ouvertes au public). - **Art. additionnels après l'art. 1er AA** (p. 3920) : s'oppose à l'amendement n° 51 de M. François Autain (rédaction d'un testament de vie). (p. 3924) : s'oppose à l'amendement n° 53 de M. François Autain (pratiques de limitation ou d'arrêt de traitements actifs de maintien de vie). (p. 3925) : s'oppose à l'amendement n° 52 de M. François Autain (inscription dans le dossier médical du patient des conditions dans lesquelles la décision médicale de non-prolongation de vie a été prise et appliquée au sein d'un établissement de santé). - **Art. 1er A** *(Art. L. 1251-1, L. 1418-1 à L. 1418-8 et L. 1419-1 du code de la santé publique - Création de l'Agence de la biomédecine)* (p. 3928) : s'oppose à l'amendement n° 32 de M. Bernard Cazeau (cotutelle des ministres chargés de la recherche et de la santé sur l'Agence de la biomédecine). Accepte l'amendement n° 93 de M. Jean-Louis Lorrain (intégration des nanobiotechnologies à l'Agence de la biomédecine). (p. 3929) : son amendement n° 1 : rédaction ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 54 de M. François Autain (décision d'autorisation des protocoles de recherche). S'oppose à l'amendement n° 55 de M. François Autain (évaluation avant sa mise en oeuvre de toute nouvelle technique d'assistance médicale à la procréation). (p. 3930) : ses amendements n° 2, 3, 4 et 5 : précision ; adoptés. (p. 3931) : s'oppose aux amendements de Mme Anne-Marie Payet n° 91 (composition du conseil d'administration de l'Agence de la biomédecine) et n° 92 (obligation pour le directeur de l'Agence de la biomédecine de publier ses décisions). S'oppose à l'amendement n° 33 de M. Bernard Cazeau (cohérence). Son amendement n° 6 : suppression de la référence à un pouvoir hérarchique du ministre sur le directeur général d'un établissement public ; adopté. (p. 3932) : ses amendements n° 7 : faculté du directeur de l'Agence de la biomédecine de requérir aux conseils d'experts spécialisés par collège dans les grands domaines d'action de l'Agence ; n° 8 : coordination ; n° 9 : saisine des autorités de l'Agence par le CCNE ; et n° 10 : coordination rédactionnelle ; adoptés. Accepte l'amendement n° 77 du Gouvernement (conditions d'abrogation des dispositions relatives à la Commission nationale de médecine et de biologie de la reproduction et du diagnostic prénatal, CNMBRDP). - **Art. additionnel après l'art. 1er B** (p. 3933) : s'oppose à l'amendement n° 34 de M. Bernard Cazeau (rapport d'information relatif aux évolutions en matière de bioéthique). - **Art. 3** *(Art. 16-11 du code civil, 223-8 et 226-7 du code pénal et L. 1131-1 et L. 1131-3 du code de la santé publique - Conditions de l'identification d'une personne par ses empreintes génétiques)* (p. 3937) : son amendement n° 12 : communication des résultats des tests par le seul médecin prescripteur ; adopté. Son amendement n° 13 : rédaction ; adopté. - **Art. additionnel avant l'art. 5** (p. 3938) : s'oppose à l'amendement n° 56 de M. Guy Fischer (mention sur la carte vitale de l'expression de la volonté de son titulaire en matière de don d'organes). - **Art. 6** *(Art. L. 1221-4, L. 1221-5, L. 1221-8 et L. 1221-8-1 nouveau du code de la santé publique - Collecte, préparation et conservation du sang, de ses composants et des produits sanguins labiles)* (p. 3940) : son amendement n° 14 : rédaction ; adopté. Accepte l'amendement n° 78 du Gouvernement (possibilité pour l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé d'utiliser des prélèvements sanguins à des fins d'expertise et de contrôle). - **Art. 7** *(Art. L 1231-1 A, L. 1231-1 B, L. 1231-1, L. 1231-3 à L. 1231-5, L. 1232-1 à L. 1232-6, L. 1233-1 à L. 1233-3, L. 1234-1 à L. 1234-3, L. 1235-1 à L. 1235-5 du code de la santé publique - Prélèvements d'organes)* (p. 3942) : s'oppose à l'amendement n° 57 de M. François Autain (substitution du mot « don » à celui de « prélèvement »). (p. 3943) : son amendement n° 15 : rédaction ; devenu sans objet. Accepte l'amendement n° 58 de M. François Autain (retour au texte adopté par le Sénat en première lecture) et s'oppose à l'amendement n° 35 de M. Bernard Cazeau (retour à la notion de lien étroit et stable entre un donneur d'organe et un receveur). (p. 3944) : ses amendements n° 16 : modalités spécifiques de délivrance de l'autorisation de prélèvements d'organes par le comité d'experts dans les situations d'urgence vitale ; et n° 17 : conséquence ; adoptés. (p. 3945) : s'oppose aux amendements de M. François Autain n° 59 (possibilité pour une personne de faire connaître sa volonté de son vivant en matière de don d'organe) et n° 60 (sollicitation de la famille du défunt par le médecin afin de connaître sa volonté). Son amendement n° 18 : correction d'une erreur matérielle ; adopté. Sur l'amendement n° 79 du Gouvernement (consultation de l'Agence de la biomédecine par le ministre chargé de la santé ou par le directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation lors de l'élaboration du schéma d'organisation sanitaire de l'activité de greffes d'organes) qu'il accepte, son sous-amendement n° 122 ; adopté. - **Art. 7 ter** *(Art. L. 1244-6 du code de la santé publique - Campagne de sensibilisation au*

*don d'ovocytes)* : son amendement n° 19 : suppression ; adopté. - **Art. 8** *(Art. L. 1241-1 à L. 1241-3, L. 1241-4, L. 1241-6, L. 1241-7, L. 1242-1 à L. 1242-3, L. 1243-1 à L. 1243-8, L. 1244-2, L. 1244-4, L. 1244-5 et L. 1245-1 à L. 1245-8 du code de la santé publique et art. 38 du code des douanes - Principes généraux applicables aux prélèvements de tissus ou de cellules et à la collecte de produits issus du corps humain)* (p. 3950) : accepte les amendements n° 80 et 81 du Gouvernement (cohérence). Accepte l'amendement n° 82 du Gouvernement (transfert des compétences du ministre chargé de la santé vers les agences régionales de l'hospitalisation, en matière de déclaration de collections d'échantillons biologiques). Accepte les amendements n° 83, 84, 85, 86, 87 et 88 du Gouvernement (coordination). (p. 3951) : accepte l'amendement n° 89 du Gouvernement (transfert des compétences du ministre chargé de la santé en matière d'autorisation de cession de collections d'échantillons biologiques vers les agences régionales de l'hospitalisation). Son amendement n° 20 : coordination ; adopté. Accepte l'amendement n° 90 du Gouvernement (cohérence). Sur celui-ci, son sous-amendement n° 123 ; adopté. - **Art. 12 bis** *(Art. L. 611-17 à L. 611-20 et L. 613-2-1 du code de la propriété intellectuelle - Conditions de brevetabilité des éléments du corps humain)* (p. 3953) : s'oppose aux amendements n° 36 de M. Bernard Cazeau (non-brevetabilité du vivant) et de M. Guy Fischer n° 61, 64, 65, 62, 63 et 66 (garanties à l'application du droit des brevets). - **Art. 13** *(Art. L. 4211-8 à L. 4211-10, L. 5121-1, L. 5121-5, L. 5121-20, L. 5121-21, L. 5124-1, L. 5124-13 et L. 5124-13-1 du code de la santé publique - Régime juridique des préparations de thérapie génique et cellulaire xénogénique)* (p. 3956) : son amendement n° 21 : coordination ; adopté. - **Intitulé du chapitre Ier du titre IV** (p. 3957) : s'oppose à l'amendement n° 95 de Mme Anne-Marie Payet (nouvel intitulé - Interdiction du clonage). - **Art. 15** *(Art. L. 16-4 du code civil - Interdiction du clonage reproductif)* (p. 3958) : s'oppose aux amendements n° 37 de M. Bernard Cazeau (interdiction de faire naître un enfant qui ne serait pas directement issu des gamètes d'un homme et d'une femme) et n° 96 de Mme Anne-Marie Payet (interdiction de concevoir ou de faire naître un enfant génétiquement identique à une autre personne vivante ou décédée). - **Art. 17** *(Art. L. 2131-1 à L. 2131-4, L. 2131-4-1 nouveau et L. 2131-5 du code de la santé publique - Diagnostics prénatal et préimplantatoire)* (p. 3959) : son amendement n° 22 : cohérence ; adopté après modification par le sous-amendement n° 120 du Gouvernement, qu'il accepte. S'oppose à l'amendement n° 97 de Mme Anne-Marie Payet (interdiction de recherches sur les embryons dont le diagnostic préimplantatoire aura révélé une anomalie génétique). (p. 3960) : son amendement n° 23 : subordination de la réalisation d'un DPI à l'absence d'embryons sains pour le couple ; adopté. S'oppose aux amendements n° 28 de Mme Anne-Marie Payet (suppression de l'autorisation de créer des bébés médicaments) et de M. François Autain n° 67 (expression indispensable du désir d'enfant) et n° 68 (non-renouvellement de la thérapeutique). - **Art. 18** *(Art. L. 2141-1 à L. 2141-7, L. 2141-9 à L. 2141-12, L. 2142-1 à L. 2142-4 du code de la santé publique - Assistance médicale à la procréation)* (p. 3962) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 38 de M. Bernard Cazeau (retour au texte adopté en première lecture en ce qui concerne la stimulation de l'ovulation). (p. 3963) : s'oppose à l'amendement n° 39 de M. Bernard Cazeau (évaluation de toute nouvelle technique dans le domaine de l'assistance médicale à la procréation, AMP). (p. 3964) : s'oppose à l'amendement n° 40 de M. Bernard Cazeau (conditions préalables à une demande d'AMP). (p. 3965) : s'oppose aux amendements de Mme Anne-Marie Payet n° 98 (limitation à trois du nombre maximum d'embryons humains pouvant être conçus lors de chaque fécondation in vitro à condition qu'ils soient réimplantés immédiatement et non congelés) et, sur le même objet, n° 99, 100, 101 et 102 (limitation à trois du nombre d'embryons pour une implantation immédiate et interdiction de congélation) et demande le retrait de l'amendement n° 94 de M. Jean-Louis Lorrain (limitation à trois du nombre d'embryons susceptibles d'être implantés à l'occasion d'une AMP). (p. 3966) : s'oppose à l'amendement n° 29 de Mme Anne-Marie Payet (interdiction d'une recherche sur les embryons non transposables). Son amendement n° 24 : retour au texte voté en première lecture par le Sénat ; adopté. - **Art. 19** *(Art. L. 2151-1 à L. 2151-4 du code de la santé publique - Recherche sur l'embryon et les cellules souches embryonnaires humaines)* (p. 3969) : s'oppose à l'amendement n° 42 de M. Bernard Cazeau (suppression de la disposition proscrivant toute constitution d'embryons par transfert de noyau de cellule somatique à des fins thérapeutiques). (p. 3970) : son amendement n° 25 : coordination ; adopté par priorité. (p. 3972) : s'oppose aux amendements n° 30 de Mme Anne-Marie Payet (interdiction de la recherche sur tout ou partie d'un embryon humain), n° 43 de M. Bernard Cazeau (limites de l'autorisation de la recherche sur l'embryon humain) et de M. François Autain n° 69 (encadrement de la recherche sur l'embryon humain) et n° 70 (prise en compte des progrès scientifiques). S'oppose à l'amendement n° 41 de M. Bernard Cazeau (évaluation de l'opportunité d'autoriser la recherche sur des embryons dans le premier rapport d'activité de l'Agence de la biomédecine). - **Art. 19 bis** *(Rapports en vue d'une évaluation des recherches sur l'embryon et les cellules souches embryonnaires)* (p. 3973) : son amendement n° 26 : précision ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 31 de Mme Anne-Marie Payet (évaluation des résultats des recherches sur les cellules souches adultes par L'Agence de la biomédecine et l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques). - **Art. 20** *(Art. L. 1241-5 nouveau du code de la santé publique - Tissus et cellules embryonnaires ou foetaux issus d'une interruption de grossesse)* (p. 3974) : accepte l'amendement n° 117 du Gouvernement (consentement de la femme au prélèvement des tissus ou cellules embryonnaires ou foetaux issus d'une interruption de grossesse) sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 124 ; adopté. - **Art. 21** *(Art. 214-1 à 214-4, 215-1 à 215-4, 511-1, 511-1-1, 511-16 à 511-19-3, 511-21 à 511-23, 511-25 et 511-26 du code pénal - Dispositions pénales)* : S'oppose aux amendements de Mme Anne-Marie Payet n° 103 (intitulé du chapitre Ier du sous-titre II du titre Ier du livre II du code pénal - des crimes d'eugénisme et de clonage), n° 104 (suppression de la référence au concept d'organisation) et n° 105 (incrimination de la conception). (p. 3977) : s'oppose aux amendements de M. François Autain n° 72 (substitution de l'expression "une personne de nationalité française" aux mots "un Français") et n° 71 (substitution du mot « scientifiques » au mot « thérapeutiques ») et de M. Bernard Cazeau n° 44 (suppression des sanctions pénales prévues pour le fait de procéder à la conception in vitro ou à la constitution par transfert de cellule somatique d'embryons humains à des fins de recherche) et n° 45 (cohérence). - **Art. 22** *(Coordination)* (p. 3979) : s'oppose à l'amendement n° 106 de Mme Anne-Marie Payet (coordination). S'oppose aux amendements n° 46 et 47 de M. Bernard Cazeau (coordination). - **Art. 27** *(Conditions de révision de la loi et évaluation de son application)* (p. 3981, 3982) : accepte l'amendement n° 121 du Gouvernement (mise en place d'un dispositif intermédiaire entre la promulgation de la loi et la mise en place de l'Agence de biomédecine en recourant au décret pour permettre à la recherche de répondre à des appels d'offres européens pour des importations de cellules) afin de permettre la signature des contrats européens dans un avenir proche. - **Art. 29** *(Date d'entrée en vigueur des dispositions relatives à la recherche sur l'embryon)* (p. 3983) : son amendement n° 27 : précision ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 48 de M. Bernard Cazeau (intégration dans le processus de révision quinquennale du projet de loi relatif à la bioéthique de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques). - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3985) : remerciements.

- **Projet de loi de modernisation de la sécurité civile [n° 227 (2003-2004)]** - (16 juin 2004) - **Art. 26** *(Art. L. 1424-8-2 du code général des collectivités territoriales - Réserves départementales de sécurité civile)* (p. 4354) : soutient l'amendement n° 219 de M. Jean-Claude Gaudin (spécificité du département des Bouches-du-Rhône pour la création d'une réserve départementale de sécurité civile) ; retiré.

- **Projet de loi relatif à la bioéthique** - *Commission mixte paritaire (accord)* **[n° 344 (2003-2004)]** - (8 juillet 2004) -

rapporteur pour le Sénat de la commission mixte paritaire. - **Discussion générale** (p. 5466, 5467) : rédaction du Sénat pour onze des quinze articles restant en discussion. Longue réflexion de la commission mixte paritaire sur les dispositions de l'article 3 relatif à l'information des proches des personnes atteintes d'une anomalie génétique et de l'article 18 sur le régime des recherches scientifiques sur des embryons surnuméraires. Souhait d'une parution rapide des décrets d'application. Demande l'adoption du texte dans la rédaction issue des travaux de la commission mixte paritaire.

- **Projet de loi relatif à la politique de santé publique** - *Deuxième lecture* **[n° 278 (2003-2004)]** - (9 juillet 2004) - rapporteur de la commission des affaires sociales. - **Discussion générale** (p. 5502, 5504) : contexte du projet de loi et évolution de celui-ci. Education à la santé. Développement de la qualité dans le système sanitaire. Recherche biomédicale. Apports innovants du texte. Propose l'adoption du projet de loi sous réserve des amendements de la commission. - **Art. additionnels avant l'art. 1er** (p. 5519) : s'oppose à l'amendement n° 72 de M. Gilbert Chabroux (droit à la santé pour tous et égalité d'accès à des soins de qualité sur l'ensemble du territoire). (p. 5521) : s'oppose à l'amendement n° 73 de M. Gilbert Chabroux (caractère global de la santé). - **Art. 1er** *(Art. L. 1411-1 à L. 1411-5 et L. 1413-1 du code de la santé publique - Politique de santé publique nationale)* (p. 5522) : s'oppose aux amendements de M. Gilbert Chabroux n° 74 et n° 75 (évaluation annuelle de la politique de santé publique par la Conférence nationale de santé). - **Art. additionnel après l'art. 1er** (p. 5523) : souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 76 de M. Gilbert Chabroux (rétablissement de l'aide médicale de l'Etat, AME). - **Art. 2** *(Art. L. 1411-10 à L. 1411-13 du code de la santé publique - Politique de santé publique régionale)* (p. 5525, 5526) : ses amendements n° 3 : correction d'une erreur matérielle, et n° 4 : participation des organismes d'assurance maladie complémentaire aux travaux des conférences régionales de santé ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° 77 de M. Gilbert Chabroux (évaluation des actions mises en place afin de réduire les inégalités de santé). - **Art. 3** *(Art. L. 1112-3, L. 1321-6, L. 1331-25, L. 1331-27, L. 1331-28, L. 1332-4, L. 2311-5, L. 3111-3, L. 3111-4, L. 3112-1, L. 3113-1, L. 3114-1, L. 3114-3, L. 3114-4, L. 3114-6, L. 3322-11, L. 3811-6, L. 3812-3, L. 3812-7, L. 5132-4, L. 5231-1 et L. 5231-2 du code de la santé publique - Coordination)* (p. 5527) : accepte l'amendement n° 134 du Gouvernement (modifications de cohérence consécutives à la mise en place du Haut conseil de la santé publique). - **Art. 4** *(Art. L. 1417-1 à L. 1417-5 et L. 3411-4 du code de la santé publique et art. L. 221-1 du code de la sécurité sociale - Institut national de prévention et d'éducation pour la santé)* : accepte l'amendement n° 34 de M. Alain Vasselle (développement de l'éducation à la santé dès l'école primaire). - **Art. additionnel avant l'art. 5** (p. 5528) : s'oppose à l'amendement n° 114 de Mme Valérie Létard (harmonisation des statuts des médecins et pharmaciens hospitaliers et des médecins et pharmaciens de santé publique oeuvrant dans les services de l'Etat ou ses établissements publics). - **Art. additionnel avant l'art. 6 A** (p. 5529) : s'oppose à l'amendement n° 78 de M. Gilbert Chabroux (rétablissement de la définition et des missions de la politique de prévention introduites par la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé). - **Art. additionnels après l'art. 6 A** (p. 5530) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 79 de M. Gilbert Chabroux (rôle de la médecine scolaire en matière de prévention, d'éducation et de prise en charge sanitaire des enfants). (p. 5531) : demande le retrait des amendements de M. Michel Mercier n° 115 (politique de lutte contre la prématurité), n° 116 et n° 117 (politique de vaccination contre le pneumocoque 23). - **Art. 10** *(Art. L. 3110-1 à L. 3110-5, art. L. 3114-4 et art. L. 1314-4 du code de la santé publique - Gestion des menaces sanitaires graves)* (p. 5532, 5533) : demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 36 de M. Jack Ralite (réalisation d'office des mesures urgentes en cas de saturnisme ou d'habitats insalubres). - **Art. 13 quater A** *(Art. L. 6133-1, L. 6143-1, L. 6143-4, L. 6145-7 du code de la santé publique et L. 1524-1, L. 1524-2 et L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales - Conditions de participation au capital de sociétés d'économie mixte locales dédiées à l'investissement sanitaire)* (p. 5534) : accepte l'amendement n° 41 du Gouvernement (cohérence). - **Art. 14 A** *(Publicité télévisée en faveur des produits alimentaires)* : Intervient sur l'article. Rôle du Sénat dans la lutte contre l'obésité. (p. 5535) : son amendement n° 5 : définition de la nature nutritionnelle des produits alimentaires faisant l'objet de messages publicitaires télévisés et obligation des annonceurs ; devenu sans objet. S'oppose à l'amendement n° 70 de Mme Françoise Henneron (information à caractère sanitaire accompagnant les messages publicitaires et télévisuels en faveur de boissons ou produits alimentaires manufacturés). (p. 5538) : accepte l'amendement n° 145 du Gouvernement (devoirs des industriels du secteur agro-alimentaire dans le cadre de la politique d'éducation pour la santé à la télévision) après sa rectification. - **Art. 14 BA** *(Interdiction des distributeurs automatiques dans les établissements scolaires)* (p. 5543, 5544) : son amendement n° 6 : réglementation de la mise en place de distributeurs automatiques dans les établissements scolaires ; devenu sans objet. Accepte l'amendement n° 143 du Gouvernement sur le même objet que son amendement n° 6 précité. - **Art. 14 B** *(Art. L. 214-1 du code de la consommation - Étiquetage des produits alimentaires d'origine industrielle)* (p. 5547) : s'oppose à l'amendement n° 83 de M. Gilbert Chabroux (caractère obligatoire de l'étiquetage nutritionnel pour les produits préemballés). - **Art. additionnels après l'art. 14 B** (p. 5548) : s'oppose à l'amendement n° 84 de M. Gilbert Chabroux (création d'un centre national pour la prévention du suicide). (p. 5549) : s'oppose à l'amendement n° 85 de M. Gilbert Chabroux (rapport du Gouvernement sur les conditions de création d'un Institut national de recherche sur le vieillissement). - **Art. additionnel avant l'art. 14** : demande le retrait de l'amendement n° 121 de M. Michel Mercier (mise en place d'une politique de développement de la nutrition orale et entérale). - **Art. 14 et annexe** *(Rapport d'objectifs)* (p. 5553) : s'oppose à l'amendement n° 80 de M. Gilbert Chabroux (description, dans le rapport d'objectifs, du financement des programmes de santé publique). (p. 5556) : accepte l'amendement n° 138 du Gouvernement (clarifications). (p. 5557) : demande le retrait des amendements de M. Michel Mercier n° 123 (intégration de la lutte contre la prématurité dans le rapport d'objectifs de santé publique), n° 124 (intégration de la lutte contre les grossesses gémellaires) et n° 122 (intégration de la vaccination contre le pneumocoque 23). - **Art. 15 bis AA** *(Mesures favorisant le dépistage du cancer au bénéfice des personnes les moins favorisées)* (p. 5557) : son amendement n° 8 : rédaction ; adopté. - **Art. additionnels avant l'art. 16 bis A** (p. 5559) : son amendement n° 152 : conditions d'homologation du prix de détail des cigarettes ; adopté. Accepte les amendements identiques n° 98 de M. Gilbert Chabroux et n° 108 de M. Roger Karoutchi (interdiction de toute publicité directe ou indirecte en faveur du tabac) ainsi que l'amendement n° 113 de M. Alain Vasselle (interdiction de toute publicité et de toute promotion en faveur du tabac). - **Art. 16 bis B** *(Art. L. 3511-3 du code de la santé publique - Renforcement de la lutte contre la propagande, la publicité ou le parrainage en faveur du tabac)* (p. 5560) : accepte l'amendement n° 42 du Gouvernement (suppression). - **Art. 16 ter** *(Rapport au Parlement sur l'organisation d'états généraux de la lutte contre l'alcoolisme)* (p. 5562) : souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 125 de M. Michel Mercier (création d'un Institut national de prévention de l'alcoolisme) et s'oppose à l'amendement n° 86 de M. Gilbert Chabroux (organisation des Etats généraux de la lutte contre l'alcoolisme). - **Art. additionnel après l'art. 17** (p. 5563) : accepte l'amendement n° 35 de M. Jean Chérioux (suppression du privilège fiscal institué en contrepartie de l'extinction des droits acquis des bouilleurs de cru). - **Art. 17 bis A** *(Art. 1613 bis du code général des impôts - Fiscalité des boissons composées d'un mélange d'alcools)* (p. 5564) : accepte l'amendement n° 61 du Gouvernement (taxation des boissons "premix" et "alcopops"). - **Art. additionnels après l'art. 17 bis A** (p. 5566) : accepte les amendements sur le même objet n° 20 de Mme Anne-Marie Payet et n° 87 de Mme Gisèle Printz (campagnes d'information sur la prévention du syndrome d'alcoolisation foetale). (p. 5567) : demande le

retrait de l'amendement n° 22 de Mme Anne-Marie Payet (diffusion d'un message à caractère sanitaire en direction des femmes enceintes financé par les annonceurs de publicité de boissons alcooliques). - **Art. 17 ter A** *(Fiscalité des boissons alcoolisées et sucrées)* (p. 5569) : son amendement n° 10 : suppression ; adopté. - **Art. 18** *(Art. L. 5121-12, L. 5126-2 et L. 5126-3 du code de la santé publique - Modification de la législation relative aux médicaments)* (p. 5570) : ses amendements n° 11 : coordination, et n° 12 : cohérence ; adoptés. - **Art. additionnels avant l'art. 18 ter** (p. 5571, 5572) : accepte les amendements de Mme Anne-Marie Payet n° 23 (mise en place de séances d'information dans les collèges et les lycées pour sensibiliser les jeunes à la nécessité de ne pas consommer d'alcool durant la grossesse) et n° 84 (création d'un centre national pour la prévention du suicide) ainsi que l'amendement n° 88 de Mme Gisèle Printz identique à l'amendement n° 23 de Mme Anne-Marie Payet. - **Art. 18 ter** *(Art. L. 312-17 du code de l'éducation - Information sur les conséquences de la consommation de drogues)* (p. 5573) : s'oppose à l'amendement n° 89 de M. Gilbert Chabroux (prise en compte des effets de toutes les drogues sur la santé). - **Art. 18 quater** *(Usage du titre de psychothérapeute)* (p. 5576) : son amendement n° 13 : nouvelle rédaction de l'article prévoyant l'inscription sur une liste des professionnels pouvant user du titre de psychothérapeute ; adopté par priorité. (p. 5577) : s'oppose à l'amendement n° 90 de M. Gilbert Chabroux (suppression) et demande le retrait du sous-amendement n° 66 de M. Adrien Gouteyron déposé sur son amendement n° 13 précité. - **Art. additionnels après l'art. 19 bis** (p. 5582) : s'oppose aux amendements de M. Gilbert Chabroux n° 91 (création d'une agence nationale de la santé au travail) et n° 92 (rapport au Parlement sur les conditions de création de l'agence). - **Art. 34** *(Art. L. 1334-2 du code de la santé publique - Délais de réalisation des travaux)* (p. 5584) : accepte l'amendement n° 56 du Gouvernement (rectification d'une erreur matérielle). - **Art. additionnel après l'art. 39** (p. 5585) : accepte l'amendement n° 47 du Gouvernement (mention sur les baladeurs des risques sanitaires engendrés par leur écoute prolongée à pleine puissance). - **Art. 39 bis A** *(Coordination)* : accepte l'amendement n° 133 du Gouvernement (coordination). - **Art. 39 bis C** *(Art. L. 1333-17-1, L. 1333-17-2, L. 1333-4, L. 1336-1-1, L. 1336-6 et L. 1421-2 du code de la santé publique, art. L. 231-7-2, L. 231-7-3 et L. 263-13 du code du travail, art. 77, 107 et 140 du code minier - Désignation et compétence des inspecteurs de la radioprotection)* (p. 5587) : accepte l'amendement n° 132 du Gouvernement (clarification). - **Art. additionnel après l'art. 41** (p. 5588) : accepte les amendements du Gouvernement n° 43 (missions de l'Ecole des hautes études en santé publique) et n° 48 (moyens attribués à l'Ecole des hautes études en santé publique). - **Art. 42** *(Art. L. 1121-1 à L. 1121-17 du code de la santé publique - Principes généraux de protection des personnes participant à une recherche biomédicale)* (p. 5589) : intervient sur l'article. Demande de précision sur la gestion de la période transitoire à partir de l'adoption de la loi. Son amendement n° 14 : mise en place d'une réglementation allégée dans les recherches confondues avec les soins courants ; adopté après modification par le sous-amendement n° 142 du Gouvernement qu'il accepte. Accepte les amendements du Gouvernement n° 45 (suppression de la définition de l'investigateur principal) et n° 44 (responsabilité de l'Etat lorsque celui-ci est promoteur des conséquences dommageables de la recherche pour les participants). (p. 5591) : s'oppose à l'amendement n° 93 de M. Gilbert Chabroux (modalités de prise en charge médicale en fin de recherche lorsque le pronostic vital de la personne est engagé). Accepte l'amendement n° 135 du Gouvernement (possibilité de conditionner et d'étiqueter des médicaments expérimentaux dans un lieu situé en dehors d'un établissement de soins lorsque la recherche est menée dans ce lieu). Son amendement n° 15 : communication des protocoles de recherche aux seules associations agréées ; adopté. (p. 5592) : s'oppose à l'amendement n° 37 de M. Guy Fischer (renforcement de la transparence de la recherche biomédicale). - **Art. 43** *(Art. L. 1122-1 et L. 1122-2 du code de la santé publique - Règles de consentement de la personne se prêtant à une recherche biomédicale)* (p. 5593) : son amendement n° 16 : suppression de la disposition prévoyant l'information des résultats individuels de la recherche à la demande de la personne concernée ; adopté. (p. 5594) : s'oppose à l'amendement n° 99 de M. François Autain (interdiction de toute recherche biomédicale sur des personnes majeures hors d'état d'exprimer leur consentement en cas de risque sérieux d'atteinte à la vie privée ou à l'intégrité du corps humain). - **Art. 44** *(Art. L. 1123-1 à L. 1123-3 et L. 1123-6 à L. 1123-12 du code de la santé publique - Comités de protection des personnes, CPP)* (p. 5596) : accepte les amendements du Gouvernement n° 146 (coordination) et n° 136 (précision). Son amendement n° 17 : assouplissement de la procédure d'enregistrement des recherches destinées à améliorer la qualité des soins ou réduire les dépenses de santé ; adopté. - **Art. 46** *(Art. L. 1125-1 à L. 1125-5 du code de la santé publique - Dispositions particulières à certaines recherches biomédicales)* (p. 5597, 5598) : accepte les amendements du Gouvernement n° 147, n° 148 (coordination avec le projet de loi relatif à la bioéthique) et n° 51 (modification du renvoi à un règlement CEE). - **Art. additionnel après l'art. 50** : accepte l'amendement n° 149 du Gouvernement (coordination avec le projet de loi relatif à la bioéthique). - **Art. additionnel après l'art. 51** (p. 5599) : s'oppose à l'amendement n° 94 de M. Gilbert Chabroux (mise en place d'un dispositif d'évaluation des compétences professionnelles). - **Art. additionnel avant l'art. 52** (p. 5600) : accepte l'amendement n° 19 de M. Nicolas About (harmonisation des pratiques médico-légales). - **Art. additionnels après l'art. 55** (p. 5602) : accepte l'amendement n° 60 du Gouvernement (coordination consécutive au rétablissement de l'ordre professionnel des masseurs-kinésithérapeutes). (p. 5603) : sur les amendements de M. Michel Mercier, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 130 (création d'un ordre des pédicures-podologues) et s'oppose au n° 129 (pratique de la profession de diététicien). - **Art. 55 bis** *(Coordination)* (p. 5605) : accepte l'amendement n° 151 du Gouvernement (coordination). - **Art. additionnel après l'art. 56** : accepte l'amendement n° 64 du Gouvernement (incorporation dans le code de la santé publique du diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière). - **Art. 60** *(Art. L. 1221-13 et L. 1223-1 du code de la santé publique - Hémovigilance)* : accepte l'amendement n° 150 du Gouvernement (rédaction). - **Art. 72** *(Art. L. 162-17 du code de la sécurité sociale et L. 5123-2 du code de la santé publique - Conditions d'inscription d'un médicament au remboursement)* (p. 5606) : accepte l'amendement n° 46 du Gouvernement (mise en place d'un dispositif de suivi des patients traités). - **Art. 79** *(Prolongation d'activité des praticiens hospitaliers)* (p. 5607) : son amendement n° 111 : application aux professeurs des universités praticiens hospitaliers de la mesure de prolongation d'activité ; retiré. - **Art. additionnels après l'art. 79** (p. 5608) : accepte l'amendement n° 68 du Gouvernement (correction d'une erreur matérielle). Demande le retrait de l'amendement n° 95 de M. Gilbert Chabroux (intégration de l'installation des professionnels de santé dans les schémas d'organisation sanitaire). (p. 5609) : son amendement n° 2 : assouplissement des conditions d'exercice des directeurs adjoints des laboratoires d'analyse de biologie médicale ; adopté. Accepte l'amendement n° 67 du Gouvernement (limite d'âge des médecins hospitaliers et hospitalo-universitaires). - **Art. 80** *(Art. L. 5131-8, L. 5131-9 et L. 5131-10 du code de la santé publique - Mise en oeuvre d'un système de cosmétovigilance)* (p. 5610) : accepte l'amendement n° 141 du Gouvernement (précisions apportées au système de cosmétovigilance). - **Art. 82** *(Art. L. 6133-1 et L. 6133-2 du code de la santé publique - Rémunération des médecins libéraux exerçant dans le cadre d'un groupement de coopération sanitaire, GCS)* (p. 5611) : accepte l'amendement n° 55 du Gouvernement (cohérence). - **Art. additionnel après l'art. 83** : accepte l'amendement n° 52 du Gouvernement (validation d'un concours d'entrée à l'école de sages-femmes du centre hospitalier universitaire de Strasbourg). - **Art. 84** *(Rapport au Parlement sur la création d'un fonds de garantie pour les bénéficiaires des conventions dites Belorgey)* : son amendement n° 18 : report de la date de remise du rapport ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 84** (p. 5612) : accepte l'amendement n° 57 du Gouvernement (vérification de la connaissance de la langue française dans le cadre de l'inscription au tableau des ordres professionnels par le conseil

des différents ordres). (p. 5613) : accepte les amendements du Gouvernement n° 54 (modalités d'exercice de la médecine en France par les ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne) et n° 53 (contrôle des diplômes des professions médicales et des pharmaciens par les ordres professionnels). (p. 5614, 5615) : accepte les amendements du Gouvernement n° 137 (cohérence juridique), n° 144 (application des obligations relatives aux produits cosmétiques aux produits utilisés pour effectuer des tatouages), n° 39 (coordination), n° 38 (correction d'une erreur matérielle) et n° 49 (réparation d'une omission). (p. 5616) : accepte l'amendement n° 131 du Gouvernement (mise en conformité avec le droit européen des marchés publics du dispositif de publicité et de mise en concurrence applicable aux baux emphytéotiques prévus par le plan "Hôpital 2007"). (p. 5617) : accepte les amendements du Gouvernement n° 40 (mise en conformité de la législation française avec la décision de la Cour de justice des Communautés européennes en ce qui concerne l'activité des laboratoires installés dans un autre Etat membre), n° 58 (prorogation de la durée du mandat des membres des commissions statutaires des praticiens hospitaliers) et n° 59 (substitution transitoire des instances ordinales actuellement en fonction aux nouvelles instances). (p. 5618) : accepte l'amendement n° 63 du Gouvernement (prise en compte du remplacement du fonds d'investissement pour la modernisation des hôpitaux, FIMHO, par le fonds de modernisation des établissements de santé publics et privés, FMESPP) et s'oppose à l'amendement n° 96 de M. Gilbert Chabroux (rapport sur les conditions de création de services de promotion de la santé). (p. 5619) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 97 de M. Jean-Pierre Sueur (prise en compte des effets du distilbène). Accepte l'amendement n° 140 du Gouvernement (mesure transitoire pour valider juridiquement les nominations des représentants des usagers du système de santé prévues par la loi relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé).

**GIROD (Paul)**
*sénateur (Aisne)*
*UMP*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.

Président de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes le 6 octobre 2004.

Membre de la Délégation parlementaire pour l'Union européenne le 13 octobre 2004.

Membre suppléant du Conseil national du tourisme le 4 novembre 2004.

Membre titulaire du Conseil d'administration de l'Institut national des hautes études de sécurité le 14 septembre 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi pour le soutien à la consommation et à l'investissement le 15 juillet 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de programmation pour la cohésion sociale le 7 décembre 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 2005 le 14 décembre 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 2004 le 20 décembre 2004.

Membre de la mission commune d'information "La France et les Français face à la canicule : les leçons d'une crise" jusqu'au 3 février 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

*Avis*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 445 (2003-2004)] de programmation pour la cohésion sociale **[n° 37 (2004-2005)]** (20 octobre 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme - Questions sociales et santé - Société - Travail.**

*Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Charges communes **[n° 74 tome 3 annexe 5 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Economie et finances, fiscalité - Budget.**

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif à la politique de santé publique [n° 19 (2003-2004)]** - (15 janvier 2004) - **Art. 52** *(Art. L. 2122-1 et L. 4151-1 du code de la santé publique - Examens de prévention durant et après la grossesse)* (p. 424) : reprend l'amendement de Mme Valérie Létard n° 162 : possibilité pour les sages-femmes de pratiquer le premier examen prénatal et d'effectuer la déclaration de grossesse ; retiré. - **Art. additionnels après l'art. 54** (p. 428) : favorable aux amendements du Gouvernement n° 46 (intégration de la formation des sages-femmes dans l'article du code de l'éducation instaurant le numerus clausus pour la poursuite des études médicales), n° 48 (conditions d'exercice de la profession de sage-femme comme remplaçant - décret en Conseil d'Etat) et n° 47 (conditions d'accès à la formation de sage-femme).

**- Projet de loi portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité** - *Deuxième lecture* **[n° 90 (2003-2004)]** - (20 janvier 2004) - **Rappel au règlement** (p. 629) : non-sens d'une demande de réserve sur un amendement de suppression.

**- Proposition de loi actualisant le tableau de répartition des sièges de sénateurs et certaines modalités de l'organisation de l'élection des sénateurs [n° 156 (2003-2004)]** - (10 février 2004) - **Discussion générale** (p. 1404) : votera les conclusions du rapport de la commission.

**- Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (4 mai 2004) - **Art. 1er** *(Modification des critères de détermination des zones de revitalisation rurale, ZRR)* (p. 2766) : souhait de simplification de l'éventuelle adhésion d'une commune à un EPCI à fiscalité propre.

**- Projet de loi relatif aux assistants maternels et aux assistants familiaux [n° 201 (2003-2004)]** - (19 mai 2004) -

**Art. additionnel après l'art. 5** (p. 3459) : favorable à l'amendement n° 31 de M. Alain Vasselle (reconnaissance du service indirect de garde et de restauration apporté par les assistants maternels et exonération des communes de résidence de la participation financière à la scolarisation des enfants dans une autre commune). Désaccord sur l'interprétation du Gouvernement. Son expérience de maire d'une petite commune rurale.

- **Projet de loi organique pris en application de l'article 72-2 de la Constitution relatif à l'autonomie financière des collectivités territoriales [n° 314 (2003-2004)]** - (1er juin 2004) - **Discussion générale** (p. 3698, 3699) : hésitation des pouvoirs publics sur la façon d'appréhender la décentralisation depuis son origine. Exemple de l'évolution de la DGF. Amertume des responsables locaux devant les transferts intervenus et non compensés : APA, prestation spécifique dépendance, service départemental d'incendie et de secours. Prévalence de la thèse de la liberté dans la réforme constitutionnelle, très attendue après les erreurs du passé mais comportant aujourd'hui une part d'illusion dans sa concrétisation. Retour souhaitable à la devise républicaine "Liberté, Egalité, Fraternité". Conception étroite de la liberté par l'Assemblée nationale. Suggestions bienvenues des commissions des lois et des finances. Prise en compte indispensable de la péréquation pour assurer l'égalité et la fraternité. Nécessité d'avancer dans la dualité péréquation-liberté. Texte difficile appelant une prise de responsabilité des élus en vue d'une réforme globale des finances des collectivités territoriales. Fait confiance aux commissions pour avancer dans la conjonction difficile entre liberté, responsabilité et fraternité.

- **Suite de la discussion** (2 juin 2004) - **Art. 2** *(Définition des ressources propres des collectivités territoriales)* (p. 3756) : justifie les raisons du dépôt de son sous-amendement n° 41. Limite d'un système dans lequel les collectivités ne peuvent influer sur l'assiette d'un impôt qu'à la baisse quand bien même elles en voteraient l'assiette, le taux ou le tarif. (p. 3759) : sur l'amendement n° 7 de la commission (redéfinition des ressources propres des collectivités territoriales en ne considérant comme telles, parmi les impositions de toutes natures, que le produit des impositions dont la loi autorise les collectivités à voter l'assiette, le taux ou le tarif), son sous-amendement n° 41 : inclusion dans les ressources propres des impositions de toutes natures dont la loi autorise les collectivités à voter l'assiette et le taux ; retiré. - **Rappel au règlement** (p. 3768) : opposition à la mise aux voix de l'amendement n° 7 de la commission précité avant son sous-amendement n° 41 précité.

- **Projet de loi de modernisation de la sécurité civile [n° 227 (2003-2004)]** - (15 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4255, 4257) : société horriblement dangereuse. Nécessité absolue de l'interministérialité. Perplexité vis-à-vis d'une réserve pour la sécurité civile. Crise du volontariat. Reconnaissance et formation des intervenants. Simplification des plans et clarification des finances. Devoir de clarté vis-à-vis des populations devant s'attendre en permanence à des alertes. Votera ce texte sous réserve de quelques amendements. - **Art. 2** *(Acteurs de la sécurité civile)* (p. 4290) : son amendement n° 193 : précision ; adopté. - **Art. 3 et annexe** *(Orientations de la politique de sécurité civile)* (p. 4296, 4297) : ses amendements portant sur le même objet n° 196 et 197 : recours aux moyens alternatifs de communication ; adoptés, n° 194 : intégration de la Croix Rouge française au sein du conseil national de la sécurité civile ; rejeté, et n° 198 : création d'un centre national de formation à la défense et à la sécurité civiles à Cambrai ; adopté. - **Art. 4** *(Art. L. 312-13-1 du code de l'éducation - Formation scolaire à la sécurité civile)* (p. 4302, 4303) : son amendement n° 199 : formation à la sécurité civile dans le cadre de la journée d'appel à la préparation à la défense ; adopté.

- **Suite de la discussion** (16 juin 2004) - **Art. 10** *(Plan communal de sauvegarde)* (p. 4322, 4323) : son amendement n° 200 : mise en place d'un plan intercommunal de sauvegarde ; adopté. - **Art. 11** *(Plan ORSEC)* (p. 4326) : son amendement n° 201 : révision annuelle des plans de secours ; retiré. - **Art. 13** *(Direction des opérations de secours)* (p. 4327) : son amendement n° 202 : élargissement de la direction des opérations de secours à l'ensemble des autorités compétentes ; retiré. - **Art. 14** *(Direction des opérations de secours par le représentant de l'Etat dans le département)* (p. 4329) : son amendement n° 203 : réquisition des moyens privés ; adopté. - **Art. 15** *(Rôle du préfet de zone)* (p. 4330) : son amendement n° 204 : conséquence ; adopté. - **Art. 22** *(Financement des opérations de secours)* (p. 4344) : soutient l'amendement n° 213 de M. André Lardeux (établissement d'un acte de réquisition par le préfet identifiant le commandant des opérations de secours en cas de mobilisation du SDIS par le préfet) ; retiré. - **Art. additionnel après l'art. 32** (p. 4358) : son amendement n° 207 : encadrement des évacuations d'urgence réalisées par les associations de secouristes ; adopté. - **Art. 39** *(Conférence nationale des services d'incendie et de secours)* (p. 4365) : sur l'amendement n° 31 de la commission (composition de la conférence nationale des services d'incendie et de secours), son sous-amendement n° 208 ; retiré. - **Art. additionnel avant l'art. 40** (p. 4369) : son amendement n° 233 : acquisition d'armes de type hypodermique par les SDIS ; adopté. - **Art. 45** *(Art. L. 1424-24 et L. 1424-24-1 à L. 1424-24-6 nouveaux du code général des collectivités territoriales - Composition des conseils d'administration des SDIS)* (p. 4379) : son amendement n° 209 : rédaction ; retiré.

- **Suite de la discussion** (17 juin 2004) - **Art. additionnels après l'art. 50** (p. 4418) : sa proposition de communiquer l'ordre du jour de la conférence nationale au comité des finances locales intégrée dans l'amendement n° 153 de M. Michel Charasse (compétence du comité des finances locales pour donner un avis préalable sur les arrêtés entraînant des charges supplémentaires en matière de SDIS). - **Art. 56** *(Avantage de retraite pour les sapeurs-pompiers volontaires - Intitulé du titre II et articles 15-1 à 15-4 nouveaux de la loi du 3 mai 1996)* (p. 4453) : votera l'amendement n° 273 du Gouvernement (nouvelle rédaction). Regrette la différence de traitement relative à la CSG. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4464) : anticipation des différentes menaces en matière de défense civile. Le groupe UMP votera ce texte. Devoir de solidarité, de compassion et de prévention.

- **Projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales** - *Deuxième lecture* **[n° 269 (2003-2004)]** - (30 juin 2004) - **Art. 14** *(Art. L. 122-4, L. 151-6 à L. 151-11, L. 153-1 à L. 153-3, L. 153-5 et L. 153-6 du code de la voirie routière - Institution de péages sur la voirie routière)* (p. 4843) : son amendement n° 778 : convention conclue avec les gestionnaires des voies portées ou franchies par des ouvrages d'art ; retiré.

- **Projet de loi pour le soutien à la consommation et à l'investissement [n° 379 (2003-2004)]** - (15 juillet 2004) - **Art. additionnels après l'art. 10** (p. 5748, 5749) : ses amendements n° 1 : identité de régime des sociétés d'HLM et des sociétés d'économie mixte au regard des opérations de rénovation urbaine et de renouvellement urbain ; n° 3 : gestion du patrimoine vendu des sociétés d'HLM ; adoptés ; et n° 2 : réforme comptable des sociétés d'HLM et des sociétés d'économie mixte reportée au 1er janvier 2006 ; retiré.

- **Projet de loi de modernisation de la sécurité civile** - *Commission mixte paritaire* **[n° 440 (2003-2004)]** - (30 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 6373) : nécessité d'établir une organisation interministérielle permanente en faveur de la sécurité civile. Importance de l'engagement de la population dans la contribution à sa propre sûreté. Exemple de Singapour.

- **Projet de loi relatif à l'assurance maladie** - *Commission mixte paritaire* **[n° 437 (2003-2004)]** - (30 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 6393) : amélioration du texte par les apports du rapporteur et du président de la commission des affaires sociales. Avec la majorité du groupe UMP, votera le texte.

- **Incident de procédure** - (6 octobre 2004) (p. 6498) : faculté de présenter une candidature individuelle.

- **Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (27 octobre 2004) - rapporteur pour avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. - **Discussion générale** (p. 7183, 7185) : caractère ambitieux du plan de cohésion sociale. Indispensable relance de l'apprentissage. Encadrement indispensable du tutorat dans le cadre des mesures en faveur des chômeurs créateurs d'entreprises. Favorable aux dispositions financières du volet logement. Prudence indispensable à l'égard de la politique de soutien aux villes en difficulté. Caractère flou de la programmation et réserves quant à son caractère indicatif. Attentif aux résultats. Avis favorable de la commission des finances sous réserve de l'adoption des amendements qu'elle présentera.

- **Suite de la discussion** (28 octobre 2004) - **Art. 15** *(Art. 226 B, 244 quater G nouveau, 199 ter E, 220 G et 223 O du code général des impôts - Institution d'un crédit d'impôt et intermédiation obligatoire des collecteurs de la taxe d'apprentissage)* (p. 7329) : son amendement n° 160 : rectification ; adopté.

- **Suite de la discussion** (2 novembre 2004) - **Art. 35** *(Art. 200 septies du code général des impôts - Réduction d'impôt pour les tuteurs de chômeurs créateurs d'entreprise)* (p. 7443) : ses amendements n° 162 : non-éligibilité au bénéfice de la réduction d'impôt des personnes propriétaires de l'entreprise qu'il s'agit d'aider ; retiré ; et n° 161 : clarification ; adopté. (p. 7445) : réticences sur l'amendement n° 78 de la commission (institution d'une prime fiscale au profit des personnes non imposables au titre de l'impôt sur le revenu). Favorable à la position du Gouvernement concernant la distinction entre réduction d'impôt et crédit d'impôt. Souhaite la prise en compte de l'aspect déontologique de la question par les maisons de l'emploi vis-à-vis des tuteurs. Accepte de retirer son amendement n° 162 précité au vu des engagements du Gouvernement.

- **Suite de la discussion** (3 novembre 2004) - **Art. 46** *(Art. 1607 ter nouveau du code général des impôts - Taxe spéciale d'équipement pour les établissements publics fonciers)* (p. 7532) : son amendement n° 163 : coordination ; adopté.

- **Suite de la discussion** (4 novembre 2004) - **Art. additionnel après l'art. 51 (précédemment réservé)** (p. 7595) : son amendement n° 164 : exonération des unions d'économie sociale de l'impôt sur les sociétés pour leurs activités en faveur du logement des personnes en difficulté ; adopté. - **Art. 59** *(Art. L. 2334-1, L. 2334-7, L. 2334-13, L. 2334-18-1 et L. 2334-18-2 du code général des collectivités territoriales - Montant et modalités de répartition de la dotation de solidarité urbaine)* (p. 7628) : son amendement n° 165 : rédaction ; adopté. Concentration de l'effort au lieu du saupoudrage de crédits. (p. 7629) : son amendement n° 168 : prélèvement de 20 % de l'augmentation de la DGF des communes et des EPCI pour abonder la DSU ; retiré. (p. 7631) : son amendement n° 169 : correction d'une référence erronée ; adopté. Son amendement n° 171 : augmentation du plafond de population permettant de bénéficier de la majoration de la DSU ; retiré au profit de l'amendement n° 179 du Gouvernement (garantie de progression annuelle minimale de la DSU portée à 5 %). (p. 7633) : ses amendements n° 170 : correction d'une erreur ; et n° 172 : protection des communes contre l'imputation d'une régularisation négative de la DGF ; adoptés. (p. 7639) : coût des régularisations négatives.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Intérieur, sécurité intérieure et libertés locales - Sécurité**

- (2 décembre 2004) (p. 8912, 8913) : regrette l'absence d'une mission interministérielle "défense civile" au sens de la LOLF. Avancée modeste avec la loi de modernisation de la sécurité et son annexe "les orientations de la politique de sécurité civile". Question sur l'organisation de la veille interministérielle et sur la programmation d'exercices de sécurité et de défense civiles en grandeur réelle. Nécessité de réaliser des exercices impromptus d'évacuation d'immeubles de grande hauteur, à l'instar des Américains. Importance du Centre national de formation à la défense et à la sécurité civiles de Cambrai pour une coordination entre tous les intervenants. Question sur l'état actuel du dossier, les moyens pour 2005 et les perspectives d'ouverture de ce centre aux partenaires européens. Avec M. Jacques Legendre, espère que ce centre portera le nom de Maurice Schumann, fondateur du Haut comité français pour la défense civile.

**Charges communes et comptes spéciaux du Trésor**

- (3 décembre 2004) - rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, pour les charges communes. (p. 8949, 8950) : disparition de ce budget en 2006 en application de la loi organique relative aux lois de finances, LOLF. Progression de la charge de la dette. Eléments inquiétants : lien entre déficit et dette ; dégradation de la situation patrimoniale de l'Etat ; poids des détenteurs de dette non-résidents. Importance d'une gestion performante de la dette. Poids financier considérable des dégrèvements et remboursements d'impôts. Cas de la prime pour l'emploi. Charges de pensions des fonctionnaires. Création d'un compte d'affectation spéciale "pensions". Coût du dispositif de départ anticipé des fonctionnaires. La commission des finances préconise l'adoption de l'article 73. - **Charges communes - Etat B - Titres I à IV** (p. 8955) : accepte l'amendement n° II-20 du Gouvernement (majoration de crédits). - **Charges communes - Art. 73** *(Mise en oeuvre du droit au départ anticipé en retraite, pour les fonctionnaires ayant commencé à travailler très jeunes et ayant effectué une longue carrière)* (p. 8956) : s'oppose à l'amendement n° II-15 de M. Bertrand Auban (alignement de l'accès des fonctionnaires au dispositif de départ anticipé en retraite sur celui du régime général). S'oppose à l'amendement n° II-16 de M. Bertrand Auban (modification du décompte de la durée d'assurance pour le dispositif de départ anticipé en retraite des fonctionnaires). (p. 8957) : s'oppose à l'amendement n° II-17 de M. Bertrand Auban (prise en compte de toutes les bonifications pour l'application de la condition de durée d'assurance).

**GODEFROY (Jean-Pierre)**
*sénateur (Manche)*
*SOC*

**NOMINATIONS**

Vice-président de la commission des affaires sociales à partir du 7 octobre 2004 ; membre de la commission jusqu'au 6 octobre 2004.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques de santé le 20 octobre 2004 ; puis secrétaire le 26 octobre 2004.

Membre titulaire de la Commission nationale des comptes de la formation professionnelle.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la politique de santé publique le 9 juillet 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2005 le 18 novembre 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de programmation pour la cohésion sociale le 7 décembre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur le financement des opérations de démantèlement du site de MARCOULE et sur l'abondement du fonds dédié **[n° 97 (2004-2005)]** (4 décembre 2004) - **Énergie.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées [n° 183 (2003-2004)]** - (24 février 2004) - **Discussion générale** (p. 1576, 1579) : adaptation de la loi fondatrice de 1975. Examen précipité du texte. Insatisfaction des associations représentatives des personnes handicapées et de leurs familles. Définition restrictive du handicap. Notion trop médicale. Conception étroite et rigoureuse de la compensation. Non-revalorisation de l'allocation aux adultes handicapés, AAH. Demande la mise en place d'un revenu de remplacement égal au SMIC. Mesures positives du texte renvoyées à la publication ultérieure de décrets. Multiplication des dérogations aux principes posés. Imprécision des passerelles entre éducation en milieu ordinaire et en établissement spécialisé, entre emploi en milieu ordinaire et en milieu protégé. Adaptation des sanctions au non-respect de l'obligation d'emploi. Création d'un fonds commun aux fonctions publiques. Trop nombreuses dérogations concernant l'accessibilité de la ville. Statut des maisons départementales. Problème du financement des nouvelles dispositions. Détermination du vote du groupe socialiste en fonction du sort fait à ses propositions.

**- Suite de la discussion** (25 février 2004) - **Art. 1er** *(Art. L. 114 à L. 114-3-1, L. 114-5, L. 540-1 et L. 580-1 du code de l'action sociale et des familles - Définition du handicap, accès aux droits fondamentaux et droit à compensation des personnes handicapées)* (p. 1625, 1626) : son amendement n° 171 : prise en compte de la situation de handicap et des facteurs environnementaux et contextuels ; rejeté. Conception dynamique et interactive du handicap. (p. 1629) : reconnaissance de la situation de handicap du fait de l'organisation même de la société. (p. 1633) : son amendement n° 174 : garantie de ressources suffisantes ; rejeté. (p. 1634) : son amendement n° 173 : accès à l'information sur des supports adaptés ; rejeté. Son amendement n° 175 : mise en place de programmes pluriannuels pour assurer l'effectivité de la loi ; rejeté. (p. 1637) : favorable à l'amendement n° 112 de M. Nicolas About (exercice de la citoyenneté). (p. 1638, 1639) : son amendement n° 176 : élargissement du champ de la compensation du handicap ; rejeté. Son amendement n° 178 : prise en compte de l'ensemble des dimensions de l'activité des personnes handicapées ; rejeté. (p. 1643) : regrette la tournure politicienne du débat. (p. 1646) : son amendement n° 179 : précision du champ de la prévention des situations de handicap ; rejeté. (p. 1647) : son amendement n° 180 : présentation tous les trois ans au Parlement d'un rapport suivi d'un débat sur la mise en oeuvre de la politique en faveur des personnes en situation de handicap ; rejeté.

**- Modification de l'ordre du jour** - (25 février 2004) (p. 1648) : défavorable à la modification de l'ordre du jour demandée par le Gouvernement. Instabilité du calendrier de travail. Le groupe socialiste votera contre cette modification.

**- Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées [n° 183 (2003-2004)] (suite)** - (25 février 2004) - **Art. 3** *(Art. L. 821-1 à L. 821-6, L. 821-9 du code de la sécurité sociale et art. L. 244-1 du code de la l'action sociale et des familles - Assouplissement des conditions de cumul de l'allocation aux adultes handicapés et de son complément avec des revenus d'activité)* (p. 1665) : insuffisance de l'AAH pour faire face aux obligations quotidiennes d'une personne en situation de handicap. Regrette l'utilisation du scrutin public en raison de l'absence de majorité dans l'hémicycle sur un sujet aussi primordial. - **Art. 5** *(Art. L. 344-5-1 du code de l'action sociale et des familles - Maintien du régime spécifique d'aide sociale des personnes handicapées en cas d'accueil en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes)* (p. 1677) : son amendement n° 190 : modalités de participation aux frais d'hébergement identiques quel que soit l'âge de l'adulte handicapé ou la nature de l'établissement d'accueil ; rejeté. - **Art. 2 (précédemment réservé)** *(Art. L. 245-1 à L. 245-10, L. 131-2 et L. 232-23 du code de l'action sociale et des familles - Prestation de compensation)* (p. 1680) : le groupe socialiste ne votera pas l'amendement n° 427 du Gouvernement (extension du bénéfice de la prestation de compensation). Conditions trop restrictives.

**- Suite de la discussion** (26 février 2004) - **Art. 17 (priorité)** *(Art. L. 323-4-1 et L. 323-8-6-1 du code du travail - Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique)* (p. 1714) : fonds interministériel pour l'insertion des travailleurs handicapés déjà existant. Avancées du protocole d'accord signé en 2001. Doutes sur la création d'un fonds commun aux trois fonctions publiques. Inquiétude sur l'efficacité de la sanction pour les collectivités territoriales : risque de transformation en simple taxe libératoire. Abstention du groupe socialiste sur cet article. Rappel le vote positif sur l'amendement n° 445 du Gouvernement (création d'un comité

national paritaire d'orientation de l'emploi des crédits du fonds). - **Art. 2 (précédemment réservé)** *(Art. L. 245-1 à L. 245-10, L. 131-2 et L. 232-23 du code de l'action sociale et des familles - Prestation de compensation)* (p. 1746) : incohérence de la grille de classification des handicaps. Non-équivalence avec le SMIC. Le groupe socialiste votera contre l'article 2. - **Art. 8** *(Art. L. 351-1 à L. 351-3 et L. 351-1-1 nouveau du code de l'éducation - Principes régissant le mode de scolarisation des élèves handicapés et la qualification des enseignants concernés et leur application dans les territoires ultramarins)* (p. 1766) : favorable à l'amendement n° 327 de Mme Michelle Demessine (association des parents à la décision d'orientation et à la décision finale). - **Art. 9** *(Art. L. 214-4-1-1 nouveau et L. 323-9 du code du travail - Mesures d'aménagement en faveur des actifs handicapés)* (p. 1771) : son amendement n° 193 : transposition de la directive européenne du 27 novembre 2000 relative à l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail ; rejeté. (p. 1772) : son amendement n° 194 : mise en place d'horaires individualisés visant à favoriser une évolution dans l'emploi ; rejeté. - **Art. additionnels avant l'art. 10** (p. 1774) : son amendement n° 195 : formation des salariés de l'entreprise à l'accueil des travailleurs handicapés dans le cadre de la formation professionnelle ; rejeté. - **Art. 10** *(Art. L. 132-12, L. 132-27, L. 133-5 et L. 136-2 du code du travail - Obligation de négociation collective sur les conditions d'emploi et de travail des travailleurs handicapés)* (p. 1775) : ses amendements portant sur le même objet n° 196 et 197 : élargissement du champ des négociations collectives à la question du maintien dans l'emploi ; adoptés. - **Art. additionnels après l'art. 11** (p. 1782) : son amendement n° 200 : mise en oeuvre des politiques concertées d'accès à la formation et à la qualification professionnelle ; rejeté. (p. 1783) : son amendement n° 201 : rapport d'évaluation de la formation professionnelle présenté par le Gouvernement au Parlement ; rejeté. - **Art. 12** *(Art. L. 323-3, L. 323-4, L. 323-8-2 et L. 323-12 du code du travail - Adaptation de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés applicable aux entreprises d'au moins vingt salariés)* (p. 1787) : dissuasion progressive. - **Art. 19** *(Art. L. 131-2, L. 323-4, L. 323-8, L. 323-30 à L. 323-32, L. 323-34, L. 412-5, L. 421-1, L. 431-2 et L. 443-3-1 du code du travail - Transformation des ateliers protégés en entreprises adaptées)* (p. 1790, 1791) : son amendement n° 207 : maintien du dispositif de l'abattement de salaire pour les très petites entreprises, notamment agricoles ; retiré. (p. 1793) : son amendement n° 208 : mise en place d'un système d'aide au poste forfaitaire en lieu et place du contingentement ; rejeté. - **Art. 21** *(Art. L. 111-7 à L. 111-7-4, L. 111-8-3-1 et L. 111-26 du code de la construction et de l'habitation - Accessibilité du cadre bâti)* (p. 1807) : intervient sur l'amendement n° 458 de la commission (précision et encadrement du dispositif de dérogation). Limitation de la dérogation aux bâtiments inscrits à l'inventaire des monuments historiques. (p. 1808) : son amendement n° 211 : dérogations au principe limitées aux seules raisons techniques ; devenu sans objet. - **Art. additionnel après l'art. 23** (p. 1814) : son amendement n° 215 : possibilité pour les bailleurs de logements conventionnés d'engager des travaux de mise en accessibilité subventionnés par l'ANAH ; rejeté.

- **Suite de la discussion** (1er mars 2004) - **Art. 24** *(Accessibilité des transports et de la voirie)* (p. 1826) : son amendement n° 218 : prise en charge des moyens de transports alternatifs par le service public de transport ; rejeté. (p. 1827) : soutient l'amendement de M. Yves Dauge n° 219 (plan de mise en accessibilité intégré dans chaque plan de déplacement urbain existant) ; retiré puis repris partiellement par la commission. (p. 1829) : son amendement n° 220 : instauration d'une date butoir pour la mise en accessibilité de la voirie ; retiré. (p. 1830) : soutient l'amendement n° 217 de M. Yves Dauge (prise en compte de la chaîne de déplacement dans les documents d'urbanisme) ; retiré. (p. 1831) : son amendement n° 221 : abaissement du seuil de création des commissions communales d'accessibilité à 5 000 habitants ; adopté. Son amendement n° 222 : renforcement des attributions de la commission communale d'accessibilité ; rejeté. (p. 1832, 1833) : son amendement n° 223 : création obligatoire d'une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées pour l'ensemble des EPCI ; devenu sans objet. Département de la Manche. Soutient l'amendement n° 224 de M. Jean-Pierre Plancade (inscription du droit au transport pour les personnes à mobilité réduite inscrite dans la loi d'orientation des transports intérieurs, LOTI) ; rejeté. - **Art. additionnel après l'art. 24** (p. 1834) : soutient l'amendement n° 225 de M. Yves Dauge (coordination avec la LOTI) ; retiré. - **Art. 25** *(Accessibilité des services de communication publique en ligne)* : soutient l'amendement n° 227 de M. Daniel Raoul (mise en place de supports adaptés) ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 25** (p. 1835) : soutient l'amendement n° 228 de M. Daniel Raoul (compatibilité des nouveaux programmes ou logiciels avec une utilisation au quotidien par des travailleurs handicapés) ; rejeté. - **Art. 27** *(Art. L. 146-3 à L. 146-6 du code de l'action sociale et des familles - Maisons départementales des personnes handicapées)* (p. 1842) : le groupe socialiste votera l'amendement n° 78 de la commission (statut de groupement d'intérêt public, GIP, des maisons départementales des personnes handicapées). - **Art. 29** *(Art. L. 241-5 à L. 241-11 du code de l'action sociale et des familles - Création des commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées)* (p. 1856, 1857) : ses amendements n° 232 : formation unique de la commission pour les enfants et les adultes, n° 233 : coordination et n° 234 : organisation de la commission en antennes locales ; rejetés. (p. 1862) : son amendement n° 235 : prise en compte par la commission des politiques territoriales de l'emploi pour l'orientation, le reclassement ou l'insertion professionnelle ; rejeté. - **Art. 32** *(Art. L. 122-32-1, L. 323-3, L. 323-10, L. 323-13, L. 832-2, L. 832-10 du code du travail - Dispositions de coordination dans le code du travail)* (p. 1867) : son amendement n° 237 : reconnaissance du droit à la promotion professionnelle des personnes en situation de handicap ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 32** (p. 1869, 1871) : son amendement n° 226 : accessibilité des bureaux de vote et des techniques de vote quel que soit le type de handicap notamment physique ou sensoriel ; retiré au profit de l'amendement portant sur le même objet n° 393 de Mme Michelle Demessine. (p. 1872) : son amendement n° 229 : accessibilité de la totalité des programmes télévisés aux personnes sourdes et malentendantes ; devenu sans objet. Défavorable à l'amendement n° 92 de la commission (introduction dans la loi d'un principe de quota de diffusion de programmes accessibles aux personnes sourdes et malentendantes). - **Art. 36** *(Qualification requise pour les personnes qui assurent l'interprétariat en langue des signes française et le codage en langage parlé complété dans les services publics)* (p. 1883) : son amendement n° 238 : extension de la qualification requise à la transcription écrite simultanée de la parole ; rejeté. - **Art. 43** *(Art. L. 247-1 à L. 247-3 nouveaux du code de l'action sociale et des familles - Mise en place d'un suivi statistique de la population handicapée)* (p. 1887) : son amendement n° 239 : transmission des informations au CNCPH ; devenu sans objet. - **Art. additionnels après l'art. 44** (p. 1888) : son amendement n° 240 : réglementation de la formation et de la qualification de l'ensemble des professionnels oeuvrant auprès des personnes en situation de handicap ; rejeté. - **Art. 45** *(Dispositions transitoires concernant les bénéficiaires actuels de l'ACTP)* (p. 1889) : son amendement n° 241 : garantie des droits acquis des personnes handicapées au titre de la nouvelle prestation ; rejeté. - **Art. 3** *(Art. L. 821-1 à L. 821-6, L. 821-9 du code de la sécurité sociale et art. L. 244-1 du code de la l'action sociale et des familles - Assouplissement des conditions de cumul de l'allocation aux adultes handicapés et de son complément avec des revenus d'activité)* (p. 1898) : abstention du groupe socialiste sur l'amendement n° A-3 du Gouvernement (suppression de la disposition garantissant à tout travailleur percevant l'AAH un revenu égal au SMIC). Attachement à la garantie de ressources équivalentes au SMIC. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1900, 1901) : hommage personnel à Louis Darinot, ancien député de la Manche, pour sa contribution à la loi fondatrice de 1975. Inachèvement du projet de loi. Maintien de nombreux désaccords. Définition du handicap. Inégalité de la prestation de compensation. Maintien d'une logique d'assistance. Vote

négatif du groupe socialiste sur ce texte. Amélioration indispensable au cours de la navette.

- **Projet de loi relatif aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle [n° 160 (2003-2004)]** - (14 avril 2004) - **Art. additionnels après l'art. 40 bis** (p. 2430) : son amendement n° 166 : modification de la réglementation relative au niveau sonore des écrans publicitaires à la télévision ; rejeté. Nombreuses plaintes de téléspectateurs. Problème non encore résolu en dépit d'une concertation engagée par le CSA avec les chaînes. - **Art. additionnels après l'art. 40 bis ou après l'art. 75** (p. 2431, 2433) : ses amendements n° 167 : obligation pour les chaînes hertziennes privées d'assurer l'accès des personnes sourdes et malentendantes à la totalité des programmes ; et n° 195 : obligation pour le secteur public de l'audiovisuel d'assurer l'accès des personnes sourdes et malentendantes à la totalité des programmes qu'il diffuse ; rejetés. Rapport de M. Jacques Charpillon. Retard de la France par rapport à de nombreux pays de l'Union européenne. (p. 2433) : intervient sur son amendement n° 195 précité. Nécessité d'adopter des dispositions contraignantes à l'égard des chaînes privées et publiques afin de tenir l'engagement d'un sous-titrage de 50 % des programmes d'ici à 2006. Regrette le renvoi de la question du sous-titrage à un autre texte en dépit de l'engagement pris par le ministre précédent d'en débattre dans le présent projet de loi. Intervention indispensable d'une décision. Reposera la question au cours de la navette.

- **Suite de la discussion** (15 avril 2004) - **Art. 54** *(Art. 33 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Dérogations applicables aux services exclusivement diffusés en dehors du territoire national)* (p. 2465) : son amendement n° 175 : obligation pour les services de télévision par câble et par satellite de prévoir l'accessibilité de la totalité de leurs programmes aux personnes sourdes et malentendantes ; rejeté. Faiblesse des obligations de sous-titrage imposées aux chaînes privées. Insuffisance de l'objectif de 11 % à atteindre d'ici à 2006. Absence de version sous-titrée des films DVD français. (p. 2466) : remercie le Gouvernement pour sa réponse concernant les DVD. Favorable à la création d'un fonds de soutien au sous-titrage pour les chaînes du câble et du satellite suggérée par Mme Danièle Pourtaud, à l'instar de la création de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie. Reposera le problème du handicap à la citoyenneté lors de la deuxième lecture du projet de loi relatif au handicap.

- **Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat sur l'énergie** - (27 avril 2004) (p. 2578, 2580) : conquête de l'indépendance énergétique française. Préoccupation environnementale. Solidarité générationnelle. Bouquet énergétique. Diversification des sources de production d'énergie. Développement des énergies renouvelables. Implication des collectivités territoriales. Effort indispensable en matière de transport collectif et de ferroutage. Préservation de la filière électronucléaire. A titre personnel, favorable à la construction du premier EPR. Modification du statut d'EDF-GDF superflue. Maintien de la gestion des déchets sur les sites. Dépôt de candidature du Nord-Cotentin pour la construction de l'EPR.

- **Projet de loi relatif aux assistants maternels et aux assistants familiaux [n° 201 (2003-2004)]** - (25 mai 2004) - **Art. additionnel avant l'art. 30** (p. 3504) : le groupe socialiste s'abstiendra lors du vote de l'amendement n° 18 de la commission (compensation par l'Etat des charges résultant de l'extension de compétences des départements). - **Art. additionnel après l'art. 30** (p. 3505) : son amendement n° 41 : rapport au Parlement sur les possibilités d'intégration des assistants maternels et familiaux employés par des personnes morales de droit public dans la fonction publique territoriale ; rejeté.

- **Projet de loi relatif à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées [n° 299 (2003-2004)]** - (25 mai 2004) - **Discussion générale** (p. 3533, 3534) : déception due à la définition du handicap, au montant de la prestation de compensation et à l'absence de revalorisation de l'AAH. Souhait d'un engagement du Gouvernement sur l'information des décrets d'application. Confusion du calendrier. Impopularité de la journée de solidarité et interrogation sur ses conséquences. Moyens affectés à la prise en charge de la dépendance. Prise en charge des personnes handicapées indissociable de la réforme de l'assurance maladie. Contradiction avec le principe de solidarité nationale de la création de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, CNSA. Refus par le groupe socialiste de la philosophie du texte et de ses propositions.

- **Projet de loi d'orientation sur l'énergie [n° 328 (2003-2004)]** - (9 juin 2004) - **Annexe (priorité)** *(Sur l'amendement n° 4 de la commission : rétablissement d'une annexe définissant les orientations de la politique énergétique)* (p. 4061, 4062) : favorable à la mise en place de l'EPR, European pressurised reactor.

- **Suite de la discussion** (10 juin 2004) - **Art. additionnels après l'art. 1er sexies** (p. 4128) : favorable à l'amendement n° 15 de la commission (engagement de l'Etat à construire un réacteur nucléaire de conception récente). Construction indispensable de l'EPR.

- **Projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales** - *Deuxième lecture* **[n° 269 (2003-2004)]** - (1er juillet 2004) - **Art. 53** *(Art. L. 6115-7 du code de la santé publique - Participation de représentants des régions, avec voix consultative, aux commissions exécutives des agences régionales de l'hospitalisation)* (p. 4956) : désengagement de l'Etat de ses responsabilités en matière de santé publique. Son amendement n° 330 : information annuelle du conseil régional réuni en séance plénière des décisions prises par la commission exécutive de l'Agence régionale de l'hospitalisation, ARH ; rejeté. - **Art. additionnel après l'art. 54** (p. 4960) : risque de déséquilibres entre les régions en cas de mise en place de l'expérimentation envisagée par le texte. - **Art. 58** *(Art. L. 4311-7, L. 4311-8, intitulé du titre VIII du livre III de la quatrième partie, chapitre unique du titre VIII du livre III de la quatrième partie, art. L. 4381-1, chapitre II nouveau du titre VIII du livre III de la quatrième partie du code de la santé publique - Gestion des écoles de formation des professions paramédicales)* (p. 4964) : son amendement n° 336 : suppression ; rejeté. (p. 4965) : ses amendements n° 337 : égalité de traitement sur l'ensemble du territoire des bourses attribuées aux étudiants dans les formations aux professions paramédicales ; et n° 339 : réalisation d'un audit financier avant tout transfert de compétence ; rejetés.

- **Projet de loi relatif à la bioéthique** - *Commission mixte paritaire (accord)* **[n° 344 (2003-2004)]** - (8 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5468, 5469) : mauvaises conditions d'examen du texte. Approbation de l'interdiction du clonage reproductif et des dispositions en faveur du bébé médicament. Dégradation du texte de l'ancien gouvernement. Nombreux points de divergence. Vote négatif du groupe socialiste.

- **Projet de loi relatif à la politique de santé publique** - *Deuxième lecture* **[n° 278 (2003-2004)]** - (9 juillet 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 1er** (p. 5519) : démographie médicale dans le département de la Manche. Intervient sur l'amendement n° 72 de M. Gilbert Chabroux (droit à la santé pour tous et égalité d'accès à des soins de qualité sur l'ensemble du territoire). - **Art. 14 A** *(Publicité télévisée en faveur des produits alimentaires)* (p. 5540) : niveau sonore des publicités. Intervient sur l'amendement n° 145 du Gouvernement (devoirs des industriels du secteur agro-alimentaire dans le cadre de la politique d'éducation pour la santé à la télévision). - **Art. additionnels après l'art. 79** (p. 5608) : soutient l'amendement n° 95 de M. Gilbert Chabroux (intégration de l'installation des professionnels de santé dans les schémas d'organisation sanitaire) ; retiré. - **Art. additionnels après l'art. 84** (p. 5613) : avec le groupe socialiste, favorable aux amendements du Gouvernement n° 54 (modalités d'exercice de la médecine en France par les ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne) et n° 53 (contrôle des diplômes des professions médicales et des pharmaciens par les ordres professionnels).

- **Projet de loi relatif à l'assurance maladie [n° 420 (2003-2004)]** - (23 juillet 2004) - **Art. 3** *(Art. L. 322-3 et L. 324-1 du code de la sécurité sociale - Prise en charge des patients atteints d'une pathologie chronique ou sévère)* (p. 5986) : favorable à l'amendement n° 146 de M. Gilbert Chabroux (possibilité pour le patient de se faire assister de la personne de son choix). - **Art. 4** *(Art. L. 162-5-3 du code de la sécurité sociale - Médecin traitant)* (p. 5990, 5991) : problème de la démographie médicale. Disparités territoriales. Favorable à la mise en place de zones prioritaires de santé. Remise en cause éventuelle de la libre installation des médecins. Mesures incitatives indispensables. - **Art. 11** *(Art. L. 322-2, L. 322-4, L. 325-1 et L. 432-1 du code de la sécurité sociale - Création d'une contribution forfaitaire à la charge des assurés)* (p. 6023) : risque d'évolution du nouveau forfait similaire à celle du forfait hospitalier. Propose l'exonération des personnes handicapées.

- **Suite de la discussion** (24 juillet 2004) (p. 6044, 6045) : favorable à l'exonération de la participation forfaitaire des personnes bénéficiaires de l'AAH. (p. 6046) : difficultés comptables de la récupération d'un euro. Favorable à l'amendement n° 435 de Mme Michelle Demessine (exclusion du champ d'application de la contribution forfaitaire des actes effectués par un médecin dans un établissement ou un centre de santé). (p. 6051) : favorable à l'amendement n° 429 de Mme Michelle Demessine (suppression du IV visant à appliquer la franchise évolutive aux accidentés du travail). Fréquence de maladies liées à l'amiante dans la région de Cherbourg. - **Division et art. additionnels avant le titre Ier (précédemment réservés)** (p. 6102, 6103) : favorable à l'amendement n° 341 de Mme Marie-Claude Beaudeau (élargissement du bénéfice de l'ACAATA). Nécessité d'indemniser correctement les personnes ayant été exposées à l'amiante. - **Art. additionnels avant l'art. 7 (précédemment réservés)** (p. 6108, 6110) : soutient les amendements de M. Gilbert Chabroux n° 152 (évaluation des compétences professionnelles et formation médicale continue), n° 158 (mise en place dans les établissements hospitaliers de structures spécifiques à vocation préventive chargées de valider, de promouvoir et de veiller à la qualité dans la production des soins), n° 151 (intégration de l'installation des professionnels de santé dans les schémas d'organisation sanitaire), n° 153 (rapport du Gouvernement sur les conditions de création d'un cadre conventionnel spécifique avec l'assurance maladie pour normaliser les conditions d'exercice des médecins remplaçants et apporter des réponses aux problèmes de démographie médicale dans les zones désertifiées), n° 154 (rapport du Gouvernement sur les conditions de création d'un statut de médecin collaborateur), n° 155 (mission pour l'UNCAM de permettre un égal accès aux soins sur l'ensemble du territoire), n° 156 (rémunération des professionnels de santé dans les maisons médicales installées dans les zones désertifiées), et n° 157 (études préalables d'impact sur les conséquences des fermetures des hôpitaux de proximité) ; rejetés. - **Art. additionnels après l'art. 10 (précédemment réservés)** (p. 6112, 6113) : soutient les amendements de M. Gilbert Chabroux n° 163 (rétablissement du dispositif initial de l'AME), n° 164 (suppression des dispositions de la loi de finances rectificative pour 2002 ayant instauré un ticket modérateur pour les bénéfices de l'AME), n° 165 (plafond de ressources de la CMU), n° 166 (élargissement du bénéfice de la CMU aux bénéficiaires de l'AAH), et n° 167 (élargissement du bénéfice de la CMU aux chômeurs de longue durée bénéficiaires de l'ASS) ; rejetés. - **Art. additionnels après l'art. 13 (précédemment réservés)** : soutient les amendements de M. Gilbert Chabroux n° 172 (action spécifique de formation en faveur des travailleurs vieillissants), n° 173 (rapport du Gouvernement sur les conditions d'emploi des seniors), et n° 174 (rapport du Gouvernement sur les conditions d'indemnisation des incapacités temporaires) ; rejetés. - **Art. additionnels avant l'art. 17 (précédemment réservés)** (p. 6116) : soutient les amendements de M. Gilbert Chabroux n° 181 (révision du prix des génériques), et n° 182 (réunion semestrielle d'une Conférence nationale sur la politique du médicament dans le but de diminuer la consommation de médicaments) ; rejetés.

- **Suite de la discussion** (26 juillet 2004) - **Art. 29** *(Art. L. 162-5-2, L. 162-5-11, L. 162-11, L. 162-12-3, L. 162-12-10, L. 162-12-18, L. 162-14-1, L. 645-2, L. 645-2-1, L. 722-1-1, L. 722-4 et L. 722-4-1 du code de la sécurité sociale pour 1999 et article 4 de l'ordonnance n° 96-345 du 24 avril 1996 relative à la maîtrise médicalisée des dépenses de soins - Dispositif conventionnel d'aides à l'installation et de prise en charge des cotisations sociales des médecins libéraux)* (p. 6186, 6187) : insuffisance du dispositif préconisé pour assurer une répartition équitable de l'offre de soins sur l'ensemble du territoire. Nécessité d'une vision régionale globale de l'offre de soins conduisant à une péréquation dans le financement hospitalier. Proposition d'instauration d'une régulation. Exemple de la ville de Cherbourg. (p. 6192) : intervient sur l'amendement de la commission n° 588 (détermination des conditions dans lesquelles les praticiens libéraux exerçant dans les zones à faible densité médicale bénéficient d'une rémunération forfaitaire annuelle). Explications complémentaires indispensables. (p. 6193) : rappel de l'engagement du ministre concernant la publication du décret sur les zones défavorisées.

- **Suite de la discussion** (27 juillet 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 36** (p. 6257, 6258) : favorable à l'amendement n° 215 de M. Gilbert Chabroux (création des agences régionales de santé et des conseils régionaux de santé) ainsi qu'à l'extension du nombre des expérimentations permises aux régions. - **Art. 37 bis** *(Expérimentation de la mise en place d'agences régionales de santé)* (p. 6264, 6265) : transfert des formations professionnelles paramédicales aux régions. Interrogation sur l'évaluation des crédits à transférer.

- **Projet de loi relatif à la politique de santé publique** - *Commission mixte paritaire* **[n° 434 (2003-2004)]** - (30 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 6428, 6429) : insuffisance du projet de loi malgré les avancées. Manque de cohérence et de lisibilité. Le groupe socialiste ne votera pas ce projet de loi. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 6463) : regret de ne pouvoir intervenir sur l'amendement n° 2 du Gouvernement (diminution du montant de la contribution des industriels au profit de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé, INPES). Favorable au maintien du taux de la taxe à 5 %.

- **Projet de loi habilitant le Gouvernement à simplifier le droit [n° 343 (2003-2004)]** - (14 octobre 2004) - **Art. 33** *(Simplifications relatives au régime social de l'agriculture et de la pêche)* (p. 6697) : son amendement n° 144 : suppression de l'habilitation en matière d'extension du dispositif du titre emploi simplifié agricole à l'ensemble des employeurs des salariés agricoles ; rejeté. - **Art. 37** *(Simplification de la législation relative à la formation)* (p. 6702) : son amendement n° 102 : suppression ; rejeté. Crainte d'une diminution des garanties. - **Art. 37 bis** *(Simplifications en matière d'élections professionnelles)* (p. 6704) : son amendement n° 103 : suppression ; rejeté. Refus du dessaisissement du Parlement dans cette matière. - **Art. additionnel après l'art. 48 A** (p. 6728) : avis favorable du groupe socialiste sur l'amendement n° 178 de Mme Josiane Mathon (extension de la qualité de pupille de la nation aux enfants des élus décédés des suites d'une agression lors de l'exercice de leur mandat). - **Art. 48** *(Simplification et clarification en matière de sécurité sociale)* (p. 6730, 6731) : son amendement n° 104 : suppression du champ de l'habilitation des mesures tendant à simplifier et alléger les règles applicables aux relations entre l'Etat et les caisses et organismes concourant à la protection sociale ; retiré. Dessaisissement du Parlement. Portée très générale de l'habilitation. Son amendement n° 105 : suppression de l'habilitation en matière de simplification du mode d'établisssement et de révision des tableaux de maladies professionnelles ; rejeté. Préférence pour un renforcement de l'efficacité de l'action du conseil supérieur de la prévention des risques professionnels. (p. 6732) : son amendement n° 107 : suppression de l'habilitation en matière d'harmonisation des modalités du suivi médical des victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles aux conséquences graves avec celui des victimes de maladies graves ; rejeté. Interrogation sur les conséquences de la procédure envisagée sur la fixation du taux d'incapacité. Crainte de pressions exercées sur les

médecins. (p. 6735, 6736) : son amendement n° 109 : garantie du même régime social des travailleurs indépendants, RSI, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer ; rejeté. Se réjouit de la mise en oeuvre d'une telle mesure. Problème du reclassement des personnels des caisses et des organismes conventionnés. Votera le texte si le Gouvernement s'engage à étudier la question. (p. 6740) : préoccupation persistante au sujet de l'emploi. Le groupe socialiste s'abstient sur l'amendement n° 66 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (précision que le régime social des indépendants, RSI, assure lui-même le rôle de l'interlocuteur social unique avec une faculté de délégation de certaines missions). (p. 6742) : son amendement n° 108 : suppression de l'habilitation en matière de clarification et d'aménagement de la mission, de l'organisation et du fonctionnement des caisses nationales de sécurité sociale ; rejeté. Dessaisissement des partenaires sociaux. - **Art. 49** *(Simplifications de dispositions du code de l'action sociale et des familles)* (p. 6743, 6744) : son amendement n° 145 : suppression partielle ; rejeté. Inquiétude soulevée par la simplification du régime d'autorisation de la création des foyers de jeunes travailleurs. Son amendement n° 146 : suppression partielle ; retiré. - **Art. 50** *(Simplification dans le domaine de la santé)* (p. 6746) : son amendement n° 140 : suppression de l'habilitation en matière d'harmonisation du statut des grands établissements sanitaires, notamment par la modification de l'étendue de la répartition de leurs compétences et de leurs moyens d'action ; rejeté. (p. 6747) : son amendement n° 142 : exclusion du champ de l'habilitation de la transformation du laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies en société anonyme ; rejeté. Rappel du vote du Parlement transformant le LFB en EPIC. Absence de décret d'application de cette mesure. Fonctionnement du LFB caractérisé par le non-profit. (p. 6748) : son amendement n° 143 : exclusion du champ de l'habilitation de la réforme de l'hôpital prévue dans le plan « Hôpital 2007 » ; rejeté. Demande un traitement de ces questions par la représentation nationale. (p. 6750) : intervient sur son amendement n° 142 précité. Rappel du drame du sang contaminé. Demande un examen en séance publique d'un loi spécifique.

- **Rappel au règlement** - (19 octobre 2004) (p. 6807) : article 42 du règlement du Sénat. Projet de loi relatif aux licenciements économiques et à la création d'un droit au reclassement pour tous les salariés.

- **Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** - *Deuxième lecture* **[n° 346 (2003-2004)]** - (19 octobre 2004) - **Discussion générale** (p. 6818, 6821) : mécontentement unanime des associations représentant les personnes handicapées. Texte largement remanié. Définition du handicap. Ressources compensatoires, scolarité et emploi des personnes handicapées. Nécessité d'intégrer ces dernières dans la société. Accessibilité au cadre bâti. Dispositif institutionnel. Financement de la réforme. Question de la suppression d'un jour férié. Souhaite connaître la teneur des décrets d'application. - **Art. 1er** *(Art. L. 114 à L. 114-3-1, L. 114-5, L. 540-1 et L. 580-1 du code de l'action sociale et des familles - Définition du handicap, accès aux droits fondamentaux et droit à compensation des personnes handicapées)* (p. 6847) : son amendement n° 409 : conception dynamique et interactive du handicap ; rejeté. - **Art. additionnel après l'art. 1er bis** (p. 6858) : favorable à l'amendement n° 403 de Mme Anne-Marie Payet (obligation de faire figurer un message sanitaire sur toutes les unités de conditionnement des boissons alcoolisées).

- **Suite de la discussion** (20 octobre 2004) - **Art. 1er quinquies** *(Art. L. 1411-2 et L. 1411-6 du code de la santé publique - Prise en compte des personnes handicapées dans les programmes de santé publique)* (p. 6888, 6889) : son amendement n° 406 : encadrement financier de l'action de la CNSA - indépendance de financement entre l'assurance maladie et la nouvelle caisse ; devenu sans objet. - **Art. additionnels après l'art. 1er quinquies** (p. 6892) : reprend l'amendement de M. André Lardeux n° 259 : prorogation de la période légale de congé maternité à hauteur du niveau de prématurité constatée de l'enfant ; adopté. (p. 6893, 6894) : son amendement n° 436 : exonération des personnes handicapées de la participation forfaitaire d'un euro sur les consultations ou actes médicaux en lien avec la compensation de leur handicap ; rejeté. - **Art. 2** *(Art. L. 245-1 à L. 245-10, L. 131-2 et L. 232-23 du code de l'action sociale et des familles - Prestation de compensation)* (p. 6903) : favorable à l'amendement n° 318 de M. Nicolas About (admission au bénéfice de cette prestation des parents d'enfants handicapés relevant des cinquième et sixième catégories de l'AES). (p. 6919) : montant de l'allocation d'adulte handicapé. Interrogation sur la possibilité de rétablir le bénéfice du complément de l'AAH pour les nouveaux allocataires. - **Art. 2 bis** *(Suppression des barrières d'âge pour l'attribution de la prestation de compensation)* (p. 6925) : son amendement n° 415 : réduction des délais de mise en oeuvre du versement sans condition d'âge de la prestation de compensation ; devenu sans objet. (p. 6926) : favorable au sous-amendement n° 503 de Mme Marie-Thérèse Hermange (extension du bénéfice de la prestation de compensation aux enfants handicapés dans les dix-huit mois à compter de l'entrée en vigueur de la loi), déposé sur l'amendement n° 29 de la commission (précision relative à la suppression des critères d'âge en matière de compensation du handicap et de prise en charge des frais d'hébergement en établissements). - **Art. 3** *(Art. L. 821-1 à L. 821-6, L. 821-9 du code de la sécurité sociale et art. L. 244-1 du code de l'action sociale et des familles - Assouplissement des conditions de cumul de l'allocation aux adultes handicapés et de son complément avec des revenus d'activité)* (p. 6932) : son amendement n° 416 : garantie d'un revenu d'existence égal au SMIC pour les personnes handicapées qui ne peuvent trouver un emploi et limite du cumul des avantages de même nature ; rejeté. (p. 6937) : intervient sur son amendement n° 416 précité. (p. 6942) : son amendement n° 418 : extension au renouvellement de l'AAH du mécanisme de décision implicite d'acceptation en cas de non-réponse de la commission pendant plus de deux mois ; devenu sans objet. (p. 6943) : son amendement n° 417 : suppression d'une disposition permettant une réduction de l'AAH et de son complément en cas d'hospitalisation ; retiré. - **Art. 6** *(Art. L. 111-1, L. 111-2 et L. 112-1 à L. 112-4 du code de l'éducation - Dispositions relatives à l'adaptation de la scolarisation aux besoins des enfants et des adolescents handicapés)* (p. 6956) : intervient sur l'amendement n° 45 de la commission (suppression de l'évaluation annuelle au profit d'un examen au rythme adapté à l'évolution du handicap de l'enfant).

- **Suite de la discussion** (21 octobre 2004) - **Art. 11 et art. additionnel après l'art. 11** *(Art. L. 323-8-3 et L. 323-11 du code du travail - Articulation entre politique générale de l'emploi et actions spécifiques en faveur de l'emploi des personnes handicapées)* (p. 6987) : son amendement n° 419 : amélioration de la politique de formation professionnelle des personnes handicapées ; retiré. (p. 6988) : le groupe socialiste votera l'amendement de M. Michel Mercier n° 293 (amélioration de la politique de formation professionnelle des personnes handicapées). - **Art. 12** *(Art. L. 323-3, L. 323-4, L. 323-8-2 et L. 323-12 du code du travail - Adaptation de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés applicable aux entreprises d'au moins vingt salariés)* (p. 6992) : son amendement n° 420 : modulation de la contribution annuelle à l'AGEFIPH en fonction de l'effort consenti par l'entreprise ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 12** (p. 6996) : son amendement n° 421 : aménagement du dispositif de retraite anticipée pour les personnes en situation de handicap ; irrecevable (article 40 de la Constitution). - **Art. 14** *(Art. 27, 27 bis, 60 et 62 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État - Modalités d'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique de l'État)* (p. 7000) : son amendement n° 422 : bénéfice de l'aménagement d'horaires individualisés étendu aux fonctionnaires accompagnant leur concubin ou leur partenaire de PACS ; retiré au profit de l'amendement identique n° 79 de la commission. - **Art. additionnel après l'art. 14** (p. 7001) : son amendement n° 405 : maintien du rattachement au régime social agricole des jeunes adultes handicapés ; retiré. - **Art. 15** *(Art. 35, 35 bis, 38 et 54 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1953 portant dispositions statutaires*

*relatives à la fonction publique territoriale - Modalités d'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique territoriale)* (p. 7003) : son amendement n° 423 : coordination ; retiré au profit de l'amendement identique n° 83 de la commission. - **Art. 16** *(Art. 27, 27 bis et 38 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière - Modalités d'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique hospitalière)* (p. 7005) : son amendement n° 424 : coordination ; retiré au profit de l'amendement identique n° 88 de la commission. - **Art. 19** *(Art. L. 131-2, L. 323-4, L. 323-8, L. 323-30 à L. 323-32, L. 323-34, L. 412-5, L. 421-1, L. 431-2 et L. 443-3-1 du code du travail - Transformation des ateliers protégés en entreprises adaptées)* (p. 7011, 7012) : son amendement n° 443 : maintien du dispositif de l'abattement de salaire ; devenu sans objet. (p. 7014, 7015) : ses amendements n° 425 : précision de l'objectif de suivi social de la subvention spécifique ; adopté ; et n° 490 : objet de l'aide au poste forfaitaire ; rejeté. - **Art. 21** *(Art. L. 111-7 à L. 111-7-4, L. 111-8-3-1 et L. 111-26 du code de la construction et de l'habitation - Accessibilité du cadre bâti)* (p. 7025, 7026) : son amendement n° 427 : caractère exceptionnel des dérogations ; devenu sans objet. - **Art. 24** *(Accessibilité des transports et de la voirie)* (p. 7034) : son amendement n° 429 : remplacement du délai de dix ans prévu pour la mise en conformité par un délai de six ans ; devenu sans objet. - **Art. 24 bis** *(Art. L. 2143-3 du code général des collectivités locales - Commissions communales et intercommunales pour l'accessibilité aux personnes handicapées)* (p. 7037, 7038) : son amendement n° 430 : élargissement du champ des EPCI devant créer une commission intercommunale d'accessibilité ; adopté. S'associe aux propos de M. Nicolas About relatifs à l'accessibilité aux transports. - **Art. additionnels avant l'art. 27** (p. 7043, 7044) : défavorable à l'amendement n° 242 du Gouvernement (création de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, CNSA). Disparition de la grande réforme de la prise en charge de la dépendance annoncée par le Premier ministre. Caractère inégalitaire du nouveau prélèvement créé par la loi du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées. Opposition à la suppression d'un jour férié. Remplacement d'un véritable projet de loi par une série d'amendements. Complexité des conditions actuelles de prise en charge de la dépendance. Risque de démantèlement de l'assurance maladie. Dépôt d'un amendement visant à clarifier la répartition des financements entre l'ONDAM et la CNSA. Le groupe socialiste votera contre l'ensemble des amendements déposés par le Gouvernement. (p. 7052) : son amendement n° 406 : encadrement financier de l'action de la CNSA - indépendance de financement entre l'assurance maladie et la nouvelle caisse ; devenu sans objet. - **Art. 27** *(Art. L. 146-3 à L. 146-6 du code de l'action sociale et des familles - Maisons départementales des personnes handicapées)* (p. 7063) : son amendement n° 432 : possibilité pour l'équipe disciplinaire de s'adjoindre une compétence spécifique ; devenu sans objet. (p. 7064, 7065) : défavorable à l'amendement n° 222 du Gouvernement (statut de GIP de la maison départementale sous l'autorité du département). Opposition des présidents de conseils généraux à la création de maisons départementales sous forme de GIP. - **Art. additionnel après l'art. 27** (p. 7070) : son amendement n° 433 : ouverture des conseils d'administration des établissements publics à deux représentants d'association oeuvrant dans le domaine de la santé en qualité de représentants des usagers ; rejeté. - **Art. 29** *(Art. L. 241-5 à L. 241-11 du code de l'action sociale et des familles - Création des commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées)* (p. 7076) : son amendement n° 434 : institution d'un mécanisme de décision implicite d'acceptation en cas d'absence de réponse dans un délai de trois mois ; devenu sans objet. Le groupe socialiste votera contre l'amendement n° 169 de la commission (coordination). Restriction des droits des personnes handicapées. - **Art. 30** *(Art. L. 121-4, L. 242-1, L. 242-2, L. 242-4 à L. 242-11, L. 242-14, L. 312-1, L. 243-1 à L. 243-3 du code de l'action sociale et des familles - Dispositions de coordination dans le code de l'action sociale et des familles)* (p. 7077) : son amendement n° 435 : réaffirmation du rôle de l'Etat dans la création de places d'accueil en établissements pour les enfants, adolescents et adultes handicapés ; rejeté. Déficit du nombre de places en établissements spécialisés. - **Intitulé du projet de loi** (p. 7100) : son amendement n° 408 : remplacement des termes "personnes handicapées" par "personnes en situation de handicap" ; rejeté. Conception du handicap tournée vers l'assistanat. Prise en compte indispensable de la nécessaire adaptation de la société aux besoins de la personne. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 7101) : avancées certaines. Nombreuses mesures inachevées. Adoption d'amendements du groupe socialiste. Points négatifs : définition du handicap, absence de revenu d'existence, accessibilité du cadre bâti et des transports, dispositif institutionnel et financement. Le groupe socialiste votera contre ce texte. Remerciements.

- **Rappel au règlement** - (27 octobre 2004) (p. 7165, 7166) : organisation du travail parlementaire.

- **Rappel au règlement** - (27 octobre 2004) (p. 7167) : présence aux auditions de la commission des affaires sociales.

- **Rappel au règlement** - (27 octobre 2004) (p. 7200) : déplore les conditions de travail.

- **Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (28 octobre 2004) - **Demande de renvoi à la commission** (p. 7242, 7244) : sa motion n° 218 tendant au renvoi à la commission ; rejetée. Dégradation des conditions de travail des parlementaires. Auditions hâtives des partenaires sociaux. Urgence sociale. - **Art. additionnel avant l'art. 1er** (p. 7247) : soutient l'amendement n° 389 de M. Michel Charasse (absence garantie de charges nouvelles obligatoires pour les collectivités territoriales) ; rejeté. - **Art. 1er** *(Art. L. 310-1, L. 310-2, L. 311-1, L. 311-10, L. 311-10-1 nouveau et L. 322-2 du code du travail - Définition et réforme du service public de l'emploi)* (p. 7274) : favorable à l'amendement n° 227 de Mme Gisèle Printz (représentation des demandeurs d'emploi au sein des maisons de l'emploi). - **Art. 3** *(Art. L. 312-1 à L. 312-3 nouveaux du code du travail - Activité de placement exercée par des personnes privées)* (p. 7282) : favorable à l'amendement n° 229 de Mme Gisèle Printz (fermeture définitive des organismes de placement en cas de non-respect du principe de gratuité ou d'atteinte à l'ordre public). - **Art. 7** *(Art. L. 311-5, L. 351-16 et L. 351-17 du code du travail - Obligations des demandeurs d'emploi)* (p. 7292, 7293) : soutient l'amendement n° 234 de Mme Gisèle Printz (suppression partielle) ; rejeté. (p. 7295) : favorable à l'amendement n° 506 de M. Roland Muzeau (inscription des demandeurs d'emploi auprès de l'ANPE). Rejet par la majorité de toute forme de compromis. (p. 7301, 7302) : le groupe socialiste est favorable à l'amendement n° 539 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (droit du demandeur d'emploi à être entendu et accompagné avant la prise d'une sanction à son égard). - **Art. 10** *(Art. L. 4253-7 et L. 4253-8 du code général des collectivités territoriales - Modification du CIVIS)* (p. 7317) : le groupe socialiste vote contre l'amendement n° 15 de la commission (prise en charge par l'Etat du CIVIS). - **Art. additionnels après l'art. 12** (p. 7323, 7324) : soutient l'amendement n° 245 de M. Jean-Luc Mélenchon (temps accordé au maître d'apprentissage pour l'accomplissement de ses missions) ; rejeté. (p. 7324) : sur l'amendement n° 21 de la commission (carte d'apprenti), soutient le sous-amendement n° 244 de M. Jean-Luc Mélenchon ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 13** (p. 7326) : favorable à l'amendement n° 1 du Gouvernement (relèvement du plafond d'exonération de l'impôt sur le revenu des salaires versés aux apprentis). - **Art. 16** *(Art. L. 118-1 du code du travail et L. 214-3 du code de l'éducation - Contrats d'objectifs et de moyens en matière d'apprentissage)* (p. 7331) : soutient l'amendement n° 248 de M. Jean-Luc Mélenchon (suppression) ; rejeté.

- **Suite de la discussion** (2 novembre 2004) - **Art. 29** *(Art. L. 322-4-10 à L. 322-4-13 du code du travail - Contrat d'avenir)* (p. 7418) : sur l'amendement n° 56 de la commission (conséquence), soutient le sous-amendement de Mme Gisèle Printz n° 265 ; rejeté.

- **Suite de la discussion** (3 novembre 2004) - **Art. 38** *(Programmation financière)* (p. 7477) : absence de programmation de la charge des collectivités territoriales. Votera contre l'article 38. Demande d'information sur l'éventuel dépôt par le Gouvernement d'un amendement rétablissant le différentiel de déduction fiscale des dons au profit des associations de type "restos du coeur". Amendement similaire déposé par le groupe socialise à l'Assemblée nationale. - **Art. additionnels après l'art. 38** (p. 7478) : soutient l'amendement n° 280 de Mme Gisèle Printz (rapport d'évaluation des effets de la programmation présenté par le Gouvernement au Parlement) ; adopté.

- **Suite de la discussion** (4 novembre 2004) - **Art. 53 (précédemment réservé)** *(Habilitation du Gouvernement à prendre par ordonnances diverses mesures de lutte contre l'habitat insalubre)* (p. 7603) : le groupe socialiste votera l'article 53. - **Division et art additionnels avant le chapitre Ier du titre III (avant l'art. 54)** (p. 7604) : avec le groupe socialiste, favorable aux amendements du Gouvernement n° 643 (insertion d'un nouveau chapitre) et n° 644 (relèvement du pourcentage des dons donnant lieu à une réduction d'impôt et relèvement du plafond pris en compte pour l'application de ce pourcentage de réduction). - **Art. additionnel après l'art. 65** (p. 7666) : avec le groupe socialiste, votera l'amendement n° 538 de Mme Eliane Assassi (attribution aux étrangers du droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales).

- **Suite de la discussion** (5 novembre 2004) - **Division et art. additionnels avant le chapitre Ier du titre Ier (précédemment réservés) (priorité)** (p. 7685) : le groupe socialiste votera l'amendement n° 397 de M. Roland Muzeau (interdiction des licenciements économiques effectués par des entreprises ayant réalisé des profits ou distribué des dividendes au cours du dernier exercice). (p. 7687) : votera l'amendement n° 403 de M. Roland Muzeau (instauration d'une restitution sociale à l'encontre des actionnaires des entreprises qui licencient alors qu'elles réalisent des bénéfices). Situation de la société P et O. Cessation du trafic transmanche. Six mille emplois menacés des deux côtés de la Manche. Augmentation immédiate de son cours de bourse et perspective de dividendes supplémentaires. (p. 7692) : favorable à l'amendement n° 400 de M. Roland Muzeau (obligation pour les entreprises bénéficiaires qui licencient de rembourser les fonds publics qu'elles ont reçus). Situation des anciens salariés du groupe Moulinex. Absence de progrès trois ans après les faits. Nécessité de prendre des mesures. - **Art. 37-1 (précédemment réservé)** *(Abrogation des dispositions de la loi de modernisation sociale précédemment suspendues)* (p. 7693, 7695) : soutient l'amendement n° 272 de Mme Gisèle Printz (suppression) ; rejeté. Méthode contestable. Adjonction de huit articles par lettre rectificative. Version édulcorée de l'avant-projet provocateur présenté par le MEDEF. Stratégie visant à masquer la collusion entre les intérêts du MEDEF, du Gouvernement et de la majorité. Vives appréhensions du groupe socialiste. Accentuation de la précarisation des salariés en dépit d'un inquiétant contexte économique et social. Déstabilisation du code du travail. Abrogation des dispositions pertinentes et efficaces de la loi de modernisation sociale : réduction négociée du temps de travail, étude d'impact social et territorial avant la cessation d'activité, participation des salariés aux choix économiques effectués par l'entreprise et intervention du médiateur. (p. 7701) : favorable aux amendements de suppression de M. Roland Muzeau n° 596 et de Mme Gisèle Printz n° 272. Exemple du licenciement par France Télécom de marins français pour embaucher des malgaches dans des conditions précaires. - **Art. additionnel avant l'art. 37-2 (précédemment réservé)** (p. 7703) : intervient sur l'amendement n° 606 de M. Roland Muzeau (information et consultation du comité d'entreprise sur les mesures visant à résorber la précarité). - **Art. 37-2 (précédemment réservé)** *(Art. L. 132-12-2, L. 132-27, L. 320-2, L. 320-3 du code du travail - Négociations obligatoires et autorisation de négocier des accords de méthode)* (p. 7712) : le groupe socialise votera contre l'amendement n° 540 de la commission (négociation sur les modalités d'information et de consultation du comité d'entreprise sur la stratégie de l'entreprise) qui n'apporte rien à la législation existante, à moins de rechercher à terme la simplification par une moindre périodicité des négociations. - **Rappel au règlement** (p. 7723) : conteste la réserve ordonnée sur son amendement n° 276 visant à insérer un article additionnel après l'article 37-4. - **Art. 37-6 (précédemment réservé)** *(Art. L. 321-16 nouveau du code du travail - Équilibre des bassins d'emploi)* (p. 7726, 7727) : remise en cause du système mis en place par la loi de modernisation sociale. En dépit de ses imperfections, progrès significatifs, notamment en termes de créations d'emplois. Limitation regrettable de son application faute de décret, dont le groupe socialiste souhaite connaître le contenu. Intérêt du renforcement de la participation de l'Etat, eu égard aux conséquences financières pour les collectivités territoriales. Bien-fondé d'une meilleure formalisation du suivi des actions de revitalisation. Redoute le choix des entreprises importantes de s'exonérer de leur obligation par un versement au Trésor. S'interroge sur le déroulement des actions de revitalisation dans un contexte de démantèlement du service public de l'emploi et de son ouverture au secteur marchand. Vigilance accrue des élus pour la défense des intérêts de leur territoire. - **Rappel au règlement** (p. 7732) : s'interroge sur l'urgence subite à empêcher le Sénat de se prononcer sur les amendements de suppression n° 278 de Mme Gizèle Printz et n° 627 de M. Roland Muzeau après la priorité ordonnée sur l'amendement n° 54 de la commission (précision). - **Art. 37-8 (précédemment réservé)** *(Application dans le temps des nouvelles dispositions introduites par ce projet de loi)* (p. 7733) : soutient l'amendement n° 279 de Mme Gisèle Printz (suppression) ; rejeté. - **Art. additionnel après l'art. 37-4 (précédemment réservé)** (p. 7734) : soutient l'amendement n° 276 de Mme Gisèle Printz (création d'un fonds de mutualisation afin de sécuriser la situation des entreprises sous-traitantes et de leurs salariés en cas de restructuration de l'entreprise donneuse d'ordre) ; rejeté. Drame des sous-traitants de Moulinex en Basse-Normandie ainsi que ceux des chantiers de La Hague et de la DCN. - **Art. 37-5 (précédemment réservé)** *(Art. L. 321-7-1 nouveau du code du travail - Délais de recours relatifs à la procédure de consultation et de licenciement économique)* (p. 7735, 7736) : soutient l'amendement n° 277 de Mme Gisèle Printz (suppression) ; rejeté. Suppression inacceptable de la prescription quinquennale de l'action en contestation du licenciement. Introduction du plaider coupable dans le droit du travail. Marginalisation du juge, facteur d'insécurité juridique majeure pour les entreprises. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 7750, 7751) : amertume quant aux remèdes proposés pour résorber la crise de la cohésion sociale après l'espoir suscité par la présentation du texte. Echec attendu dans la suite de celui de la politique économique et sociale conduite depuis 2002. Vertige des chiffres. Réactions attendues des collectivités locales face aux dépenses supplémentaires non compensées. Regrette le rejet des amendements constructifs du groupe socialiste qui auraient apporté du crédit à la volonté du Gouvernement. Souhaite la non-remise en cause de l'équilibre trouvé à propos de la dotation de solidarité urbaine. Inefficacité certaine du texte à résorber la crise du chômage et celle du logement, aggravée par la lettre rectificative et la tentative de démantèlement du droit des travailleurs. Le groupe socialiste ne votera pas ce texte.

- **Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2005 [n° 53 (2004-2005)]** - (16 novembre 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 2** (p. 7986) : son amendement n° 102 : limitation à vingt cigarettes au minimum des paquets vendus en France ; adopté après modification par le sous-amendement n° 246 de M. Michel Mercier (délai de mise en vigueur porté à huit mois). (p. 7987) : jurisprudence favorable du Conseil constitutionnel.

- **Suite de la discussion** (17 novembre 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 6 ou avant l'art. 11 ou avant l'art. 15 quater** (p. 8047, 8048) : son amendement n° 82 : suppression de la contribution d'un euro pour les victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles ; devenu sans objet. - **Rappel au règlement** : adoption régulière de l'amendement n° 149 de M. Guy Fischer (suppression de la contribution d'un euro instituée par la réforme de l'assurance

maladie), contraire aux souhaits du Sénat. - **Art. additionnels après l'art. 6 (précédemment réservés)** (p. 8086, 8087) : soutient les amendements de M. Bernard Cazeau n° 72 (négociation avec l'ensemble des acteurs concernés sur les conditions d'application de la T2A) et n° 73 (dotation des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation, MIGAC) ; rejetés.

- **Suite de la discussion** (18 novembre 2004) - **Débat sur les accidents du travail et les maladies professionnelles** (p. 8110, 8113) : enjeu majeur de la branche pour la sécurité sociale et pour la politique de santé publique. Financement des fonds "amiante". Compensation entre la branche accidents du travail et maladies professionnelles et la branche assurance maladie. Réforme de la gouvernance de la branche. Evolution vers la réparation intégrale. Développement de la prévention. Directive européenne REACH. Médecine du travail. Coordination indispensable entre les ministère de la santé et du travail. - **Art. 22 (priorité)** *(Montant du versement de la branche accidents du travail à la branche maladie au titre de la sous-déclaration des accidents du travail et des maladies professionnelles)* (p. 8120) : son amendement n° 94 : augmentation du montant du versement ; rejeté. - **Art. additionnels avant l'art. 19 (précédemment réservés)** (p. 8122) : son amendement n° 84 : liste indicative des établissements concernés par l'ACAATA ; rejeté. (p. 8124) : son amendement n° 85 : encadrement du montant de l'ACAATA ; rejeté. (p. 8126, 8127) : ses amendements n° 87 : point de départ du délai de la prescription ; n° 92 : prise en charge totale des prestations en nature ; n° 90 : montant de l'indemnité journalière ; et n° 91 : montant de la rente ; rejetés. (p. 8129, 8130) : ses amendements n° 93 : indexation sur l'évolution des salaires du montant des rentes et pensions perçues par les victimes du travail atteintes d'une incapacité permanente ; n° 86 : point de départ de la prescription ; et n° 89 : abaissement du seuil d'effectif pour la mise en place d'un CHSCT ; rejetés. (p. 8131) : son amendement n° 66 : suppression des limitations au cumul d'une pension de retraite et d'une rente accident du travail pour les personnes relevant du régime spécial des ouvriers de l'Etat et leurs ayants droit ; retiré. (p. 8163, 8164) : ses amendements n° 83 : précisions relatives à l'application des dispositions du régime transitoire s'appliquant aux accidents du travail ; retiré et n° 88 : rapport du Gouvernement sur les conditions de création d'une agence nationale de la santé au travail ; rejeté. - **Art. 24 A** *(Art. L. 122-26 du code du travail - Allongement de la durée du congé de maternité en cas de naissance prématurée)* (p. 8168) : opposition à la suppression de l'article. - **Art. 1er et annexe (précédemment réservés)** *(Approbation du rapport annexé)* (p. 8198) : intervient sur l'amendement n° 210 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (développement de réseaux de soins palliatifs). - **Seconde délibération** - **Art. 6 B** (p. 8217) : défavorable à l'amendement n° A-1 de la commission (suppression). - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 8220) : ne votera pas ce texte.

- *Commission mixte paritaire* **[n° 71 (2004-2005)]** - (2 décembre 2004) - **Discussion générale** (p. 8892, 8893) : déficit sans précédent du budget 2004 de la sécurité sociale. Economies par le biais de la CADES. Avec le groupe socialiste, votera contre ce texte.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Travail, santé et cohésion sociale - II. - Santé, famille, personnes handicapées et cohésion sociale**

- (6 décembre 2004) (p. 9139, 9140) : revalorisation de l'AAH. Nombre insuffisant de créations de places en établissements. Budget en décalage avec les annonces. Irréalisme du rapprochement entre le revenu disponible des personnes handicapées et le SMIC. - **Etat B - Titres III et IV** (9149) : avec la majorité des sénateurs socialistes de la commission des affaires sociales, votera contre l'amendement de la commission des finances n° II-9 (réduction des crédits accordés au Défenseur des enfants). - **Art. 77** *(Augmentation des recettes du fonds de financement de la protection complémentaire de la couverture universelle du risque maladie, CMUC)* (p. 9154) : financement de la couverture maladie universelle complémentaire, CMUC, et bénéfice de celle-ci à 300 000 enfants.

**Défense**

- (6 décembre 2004) (p. 9187) : incertitude du financement de plusieurs programmes d'armement. Avenir de l'industrie navale et militaire. Ouverture du capital de DCN. Statut des salariés de DCN. - **Rappel au règlement** (p. 9191) : impossibilité d'aborder les questions soulevées par l'ouverture du capital de DCN à l'occasion de la discussion d'un article unique.

**- Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale** - *Commission mixte paritaire* **[n° 110 (2004-2005)]** - (16 décembre 2004) - **Discussion générale** (p. 9883, 9884) : bilan de la commission mixte paritaire : durée minimum de six mois pour les contrats d'insertion ; redéfinition du travail de nuit ; non-compensation des cotisations sociales assises sur les contrats d'avenir. Inquiétude relative aux plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi. Compensation de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les logements sociaux. Interrogation sur la possibilité pour les centres communaux d'action sociale de gérer des chantiers d'insertion. - **Art. 37 bis** *(Consécration législative des ateliers et chantiers d'insertion)* (p. 9920) : favorable à l'amendement n° 2 du Gouvernement (possibilité pour un centre communal d'action sociale de gérer un chantier d'insertion)

**- Projet de loi relatif à l'ouverture du capital de DCN et à la création par celle-ci de filiales [n° 129 (2004-2005)]** - (22 décembre 2004) - **Discussion générale** (p. 10362, 10365) : avec l'ensemble des sénateurs socialistes, se déclare opposé au texte. Graves dangers pour l'avenir de DCN et son unicité. S'inquiète de la raison à ouvrir précipitamment son capital. Comportement cavalier vis-à-vis des partenaires sociaux et du Parlement. Absence de saisie pour avis de la commission des affaires étrangères. Absence de communication de l'accord d'entreprise et du contrat pluri-annuel d'entreprise. Souhaite davantage de précisions. Absence d'obstacle au rapprochement avec Thales en l'état actuel de la structure de DCN. Politique illisible en matière d'industrie de défense. Absence de véritable projet industriel à long terme. Crainte d'un démantèlement de DCN au travers de la filialisation. Protection juridique insuffisante à la préservation de l'unité de l'entreprise. Interrogations des personnels quant à l'avenir de leurs statuts. Absence de débat et de dialogue sur les questions fondamentales. Le groupe socialiste ne cautionnera pas ce texte. A titre personnel, se déclare choqué par le rapport de la Cour des comptes soulignant la faiblesse de la productivité et de la compétitivité de DCN. - **Art. 1er** *(Ouverture du capital de la DCN et création par celle-ci de filiales)* (p. 10376) : le groupe socialiste votera contre l'amendement n° 4 de Mme Hélène Luc (retour au statut public de DCN). A titre personnel, s'abstiendra. - **Art. 3** *(Actionnariat des ouvriers de l'Etat)* (p. 10377) : favorable à la suppression de l'article. Effet d'annonce. Absence de traitement à long terme des problèmes du personnel. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 10380, 10381) : réponse aux propos de M. Robert Del Picchia quant à l'approbation de l'ouverture du capital de DCN par la commission des affaires étrangères du Sénat en 2001.

**GOUJON (Philippe)**
*sénateur (Paris)*
*UMP*

Election le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale à partir du 6 octobre 2004.

## DÉPÔTS

*Avis*, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Justice - Administration pénitentiaire **[n° 79 tome 5 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Justice - Budget**.

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail**.

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (27 octobre 2004) - **Discussion générale** (p. 7214, 7216) : situation préoccupante de Paris : chute inquiétante de l'activité économique, difficulté de logement, échec de la politique de mobilisation des logements privés vacants, prix de l'immobilier, difficulté d'accès à l'emploi des jeunes. Nécessité de lutter contre la fuite des emplois de Paris. Approbation du plan proposé par le Gouvernement.

**- Suite de la discussion** (28 octobre 2004) - **Art. 1er** *(Art. L. 310-1, L. 310-2, L. 311-1, L. 311-10, L. 311-10-1 nouveau et L. 322-2 du code du travail - Définition et réforme du service public de l'emploi)* (p. 7251) : son amendement n° 182 : intégration des missions locales au service public de l'emploi ; devenu sans objet. - **Art. 9** *(Art. L. 322-46 et L. 322-4-17-1 du code du travail - Accompagnement et insertion dans l'emploi de jeunes sans qualification)* (p. 7308, 7309) : son amendement n° 205 : rôle de l'Etat dans l'insertion des jeunes en difficulté ; adopté. - **Art. 10** *(Art. L. 4253-7 et L. 4253-8 du code général des collectivités territoriales - Modification du CIVIS)* (p. 7315) : sur l'amendement n° 15 de la commission (prise en charge par l'Etat du CIVIS), ses sous-amendements n° 206 et 207 ; adoptés.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Première partie :*

- (26 novembre 2004) - **Art. 11** *(Crédit d'impôt pour dépenses de prospection commerciale)* (p. 8498) : soutient l'amendement n° I-191 de M. Gérard Longuet (extension de la mesure aux professions libérales réglementées constituées en société) ; adopté.

*Deuxième partie :*

**Intérieur, sécurité intérieure et libertés locales - Sécurité**

- (2 décembre 2004) (p. 8915, 8916) : recul de la délinquance. Conséquence du passage à l'action et à la culture du résultat. Amplification des bons résultats à Paris. Taux de criminalité toutefois préoccupant pour être le plus élevé de France. Inquiétude persistante dans les domaines de la prostitution, l'économie souterraine, les trafics de stupéfiants et les activistes d'un islam radical. Interrogation sur le plan pour l'immobilier de la préfecture de police de Paris. Fidélisation des personnels, notamment en Ile-de-France : interrogation sur la création d'un fonds de garantie des loyers. Problème du déficit d'encadrement récurrent en Ile-de-France. Reconnaissance de la nécessité de renforcer le nombre de gradés par le protocole d'accord sur la réforme des corps et carrières du 17 juin 2004. Fixation du nombre de postes à pourvoir en 2008 à Paris et en petite couronne dans le nouveau grade de brigadier. Interrogation sur les mesures envisagées afin que ces postes soient effectivement pourvus. Satisfait de la mise en oeuvre de mesures réclamées depuis longtemps par les policiers d'Ile-de-France.

**Justice**

- (13 décembre 2004) - rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, pour l'administration pénitentiaire. (p. 9624, 9625) : hommage aux rapports de M. Georges Othily sur la situation des établissements pénitentiaires. Commission d'enquête sénatoriale sur les prisons présidée par M. Jean-Jacques Hyest. Progression des effectifs et des crédits de fonctionnement pour les services pénitentiaires et possibilité de construire huit nouveaux établissements. Augmentation de la population pénale. Mise en oeuvre de mesures alternatives à l'emprisonnement. Diversification des missions des personnels pénitentiaires. Interrogation sur les réformes statutaires envisagées. Détention de personnes atteintes de troubles mentaux. Suivi socio-judiciaire des délinquants sexuels. Au nom de la commission des lois, propose l'adoption des crédits de la justice.

*Articles non rattachés :*

- (14 décembre 2004) - **Art. additionnel après l'art. 69 quinquies ou après l'art. 70 quater** (p. 9747) : favorable à l'amendement n° II-96 de M. Jean Louis Masson (présentation d'un rapport sur la possibilité d'accorder aux entreprises une déduction de TVA sur l'achat de véhicules non polluants).

**GOULARD (François)**
*secrétaire d'État aux transports et à la mer*
*(à partir du 31 mars 2004)*

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi modifiant la loi n° 2003-322 du 9 avril 2003 relative aux entreprises de transport aérien et notamment à la société Air France [n° 281 (2003-2004)]** - (16 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5761, 5762) : objectifs de la loi de 2003 sur les modalités de privatisation d'Air France, autorisée dès 1993. Succès de la fusion entre Air France et KLM. Effet mécanique de privatisation d'Air France. Mise en conformité des textes avec la nouvelle organisation du groupe Air France-KLM composé d'une holding et de deux filiales. Fixation de l'âge de cessation d'activité des personnes de cabine. Conditions de cession des nouvelles actions du groupe. (p. 5773, 5775) : tendance généralisée à la privatisation des compagnies aériennes. Rôle de l'Etat maintenu comme garant de la sécurité de la navigation aérienne, du contrôle de la réglementation applicable et de la définition des obligations de service public au titre de l'aménagement du territoire. Texte protecteur pour les personnels. Négociations en cours sur la convention collective. Prévision d'une baisse de la participation de l'Etat au dessous des 20 %. Restriction du mécanisme de

golden share. Modification du statut d'Aéroports de Paris. Adaptation du droit aux réalités économiques du monde contemporain. - **Question préalable** (p. 5778, 5779) : s'oppose à la motion n° 1 de Mme Marie-France Beaufils tendant à opposer la question préalable. Démocratisation des transports aériens. Adhésion de la majorité des salariés d'Air France. - **Art. additionnel avant l'art. 1er** (p. 5780) : s'oppose à l'amendement n° 8 de M. Daniel Reiner (intervention de l'Etat en cas de menaces sur les intérêts nationaux et les droits de trafic). - **Art. 1er** *(Art. L. 360-1 et L. 360-2 du code de l'aviation civile - Extension aux sociétés cotées contrôlant des entreprises de transport aérien des dispositions de garantie de la nationalité)* (p. 5782) : s'oppose aux amendements identiques n° 2 de Mme Marie-France Beaufils et n° 9 de M. Daniel Reiner (suppression) ainsi qu'à l'amendement de ce dernier n° 10 (repli). Texte de protection des droits du trafic. - **Art. 2** *(Art. L. 342-3 du code de l'aviation civile - Extension à la filiale opérationnelle Air France du mode de représentation spécifique des salariés au conseil d'administration)* (p. 5785) : s'oppose à l'amendement n° 3 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). - **Art. 3** *(Extension à la filiale opérationnelle du dispositif permettant la prorogation transitoire du statut du personnel)* (p. 5786) : s'oppose à l'amendement n° 4 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). - **Art. 3 bis** *(Art. L. 421-3, L. 421-9 et L. 423-1 du code de l'aviation civile - Conditions de cessation d'activité des personnels navigants commerciaux)* (p. 5788) : s'oppose aux amendements n° 5 de Mme Marie-France Beaufils (suppression) et de M. Daniel Reiner n° 11 (fixation dans la loi de l'âge de la retraite à 55 ans) et n° 12 (consultation obligatoire des partenaires sociaux). Confirme le maintien à 55 ans de l'âge de départ à la retraite. - **Art. 4** *(Art. L. 342-4 du code de l'aviation civile - Extension à la filiale opérationnelle des règles de composition des comités d'établissement et du comité central d'entreprise)* (p. 5789) : s'oppose à l'amendement n° 6 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). - **Art. 5** *(Maintien du dispositif actuel de prise de participation du personnel dans le capital d'Air France)* (p. 5790) : s'oppose à l'amendement n° 7 de Mme Marie-France Beaufils (suppression).

- **Débat sur l'application de la loi relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral** - (26 octobre 2004) (p. 7153, 7154) : se réjouit du débat sur la loi littoral et sur ses conséquences. Réalité des difficultés pour les élus. Pertinence de l'analyse et des propositions du groupe de travail. Caractère symbolique de la loi littoral pour les Français. Méconnaissance des enjeux du littoral en termes de développement. Texte fondateur. Prudence nécessaire dans l'introduction de modifications. Difficulté de mise en oeuvre d'un texte de portée générale en raison de la diversité du littoral. Pérennisation du rôle, des missions et des moyens financiers du Conservatoire de l'espace littoral. Défavorable à une surtaxation des investissements portuaires au profit de la protection du littoral. Possibilité pour les collectivités locales de peser sur les coûts du foncier en cas d'acquisition par le Conservatoire. Création du Conseil national du littoral dans le projet de loi relatif au développement des territoires ruraux. Déclaration par le Conseil d'Etat de la conformité du décret étendant la notion d'espace remarquable. (p. 7155, 7157) : apport positif de l'arrêt du Conseil d'Etat du 3 mai 2004 à la définition des espaces proches du rivage. Favorable aux propositions concernant la gestion intégrée du littoral et la réforme indispensable du schéma de mise en valeur de la mer. Pertinence du SCOT pour mieux concilier protection, développement et aménagement. Perspectives ouvertes, s'agissant de la Corse, par les propositions de gestion intégrée. Publication prochaine du décret d'application de l'amendement relatif à la reconstruction de bâtiments édifiés avant 1986 dans la bande des cent mètres. Absence d'intention de modifier la loi littoral et de permettre le bétonnage des côtes. Incidence favorable du transfert de compétences sur le développement des équipements portuaires. Problématique des grands lacs de montagne de plus de 1000 hectares : s'engage à mettre fin à l'imbrication de la loi montagne et de la loi littoral. Satisfait des améliorations proposées n'appelant aucune remise en cause de la loi du 3 janvier 1986.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer - V. - Mer**

- (10 décembre 2004) (p. 9526, 9529) : crédits en augmentation. Développement d'une formation maritime de qualité. Mécanismes d'aides à l'emploi. Maintien d'un régime d'aides à l'investissement maritime. Recherche des projets de développement des autoroutes de la mer. Spécificité du régime de l'ENIM. Renforcement de la sécurité maritime. Priorité à l'amélioration de la compétitivité portuaire. Réponse aux orateurs. Finalisation du registre international français, RIF.

**Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer - II. - Transports et sécurité routière - Aviation et aéronautique civiles - Budget annexe de l'aviation civile**

- (10 décembre 2004) (p. 9539, 9540) : conséquence de la budgétisation du FIATA. Pérennisation des missions précédemment dévolues au FIATA. Financement. Stabilisation des crédits consacrés aux politiques d'aménagement du territoire. Confirmation du calendrier d'exécution de l'aéroport Notre-Dame-des Landes. Pertinence des conclusions du rapport de M. Belot. Maintien de la participation de l'Etat à la ligne Agen-Paris. Situation dramatique de la compagnie Air Bourbon ; organisation indispensable d'une réflexion sur les mécanismes d'assurance et de garantie. Confirmation du maintien de l'engagement de l'Etat dans la bonne marche du secteur aérien. Négociations en cours sur le classement de l'aéroport de Beauvais sur la liste des aéroports d'intérêt national.

**Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer - III. - Transports et sécurité routière - Transports terrestres et intermodalité - Routes et sécurité routière**

- (10 décembre 2004) (p. 9545, 9546) : réponse à M. Gérard Miquel : mise en place d'une commission d'arbitrage pour le partage des actifs entre RFF et la SNCF. Dégradation continue du fret ferroviaire ; rigueur du plan de redressement. Accélération de l'exécution des contrats de plan Etat-région. (p. 9550) : réponse à M. Daniel Soulage : réflexion sur l'organisation du trafic ferroviaire interrégional. Modernisation du réseau fluvial et interconnexion avec les grands réseaux européens : projet d'écluse de Port 2000, projet de liaison Seine-Nord Europe ; abandon du projet de liaison fluviale Saône-Rhin. (p. 9559, 9560) : réponse à M. Charles Revet : financement du secteur ferroviaire par l'Etat : données chiffrées. Développement du plan "fret", cessions d'actifs et amélioration des efforts de gestion. Soutien de l'Europe aux grandes infrastructures ferroviaires. - **Art. additionnels après l'art. 73 nonies** (p. 9568, 9569) : demande le retrait des amendements identiques n° II-51 de M. Roger Karoutchi et n° II-84 de Mme Nicole Bricq (compensation par l'Etat des hausses éventuelles de péage décidées par RFF sur le réseau Ile-de-France) au profit de son amendement n° II-167 (compensation de l'éventuelle évolution des péages sur les trafics existants à proportion de la participation des collectivités territoriales intéressées au STIF) ; adopté. Respect du principe d'équité entre les régions. (p. 9570, 9571) : s'oppose à l'amendement n° II-86 de Mme Nicole Bricq (augmentation des taux plafonds du versement transport). Risque de pénalisation de l'économie de l'Ile-de-France.

**GOULET (Daniel)**
*sénateur (Orne)*
*UMP*

## NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation de la législation.

Membre suppléant des Assemblées parlementaires du Conseil de l'Europe et de l'Union de l'Europe occidentale ; nouvelle nomination le 19 octobre 2004 ; puis vice-président le 2 novembre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société**.

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 422 (2002-2003)] autorisant l'approbation de l'accord maritime entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République socialiste du Vietnam **[n° 175 (2003-2004)]** (28 janvier 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Transports**.

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 134 (2003-2004)] autorisant l'approbation de la convention d'assistance administrative mutuelle entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République argentine pour la prévention, la recherche et la sanction des infractions douanières. **[n° 300 (2003-2004)]** (12 mai 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Police et sécurité**.

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 135 (2003-2004)] autorisant l'approbation de l'accord d'assistance mutuelle douanière entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Malte pour la prévention, la recherche, la constatation et la sanction des infractions douanières. **[n° 301 (2003-2004)]** (12 mai 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Police et sécurité**.

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 136 (2003-2004)] autorisant l'approbation de la convention d'assistance administrative mutuelle entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Surinam pour la prévention, la recherche, la constatation et la sanction des infractions douanières. **[n° 302 (2003-2004)]** (12 mai 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Police et sécurité**.

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 13 (2004-2005)] autorisant la ratification de la convention sur le transfèrement des personnes condamnées à une peine privative de liberté entre la République française et la Fédération de Russie **[n° 117 (2004-2005)]** (15 décembre 2004) - **Justice - Traités et conventions**.

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord maritime entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République socialiste du Vietnam [n° 422 (2002-2003)]** - (5 février 2004) - rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées - **Discussion générale** (p. 1362, 1363) : propose l'adoption de ce projet de loi.

**- Projet de loi relatif aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle [n° 160 (2003-2004)]** - (15 avril 2004) - **Art. 68** *(Art. 42-3 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Changement de catégorie ou de titulaire d'autorisation pour la diffusion de services de radio)* (p. 2506) : intervient sur l'amendement n° 193 de Mme Danièle Pourtaud (suppression). Importance de la question relative au partage des ressources publicitaires locales. Demande au Gouvernement une surveillance attentive du dispositif dans l'intérêt de la pérennité des radios indépendantes de proximité.

**- Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (5 mai 2004) - **Art. 2** *(Création des sociétés d'investissement pour le développement rural)* (p. 2836) : son amendement n° 296 : suppression ; rejeté.

**- Suite de la discussion** (6 mai 2004) - **Art. 38 (priorité)** *(Aides octroyées par les collectivités territoriales et leurs groupements pour favoriser l'installation et le maintien des professionnels de santé dans certaines zones rurales)* (p. 2944, 2945) : son amendement n° 301 : élargissement de l'attribution de l'indemnité d'études et de projets professionnels aux étudiants étrangers ; rejeté. (p. 2945) : son amendement n° 302 : élargissement du dispositif aux vétérinaires ; rejeté.

**- Suite de la discussion** (13 mai 2004) - **Art. 37 E** *(Avis du conseil général sur les projets de fermeture de services publics ou de services de proximité)* (p. 3257) : son amendement n° 297 : avis des commissions départementales compétentes ; retiré, satisfait par l'amendement n° 870 de la commission (réaffirmation du rôle de l'Etat dans la définition des obligations de service public) précédemment adopté. (p. 3259) : son amendement n° 298 : recours auprès des autorités décisionnaires en cas de fermeture d'un service public ou de proximité ; retiré. - **Art. additionnel après l'art. 37 E** (p. 3260) : son amendement n° 299 : droit de recours des comités de parents d'élèves ; retiré. - **Art. 37** *(Art. 27 et 27-1 [nouveau] de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations - Organisation des maisons des services publics)* (p. 3263) : son amendement n° 300 : régime des incompatibilités et des inégibilités applicables aux élus et fonctionnaires territoriaux ; retiré.

**- Projet de loi d'orientation sur l'énergie [n° 328 (2003-2004)]** - (10 juin 2004) - **Art. additionnels après l'art. 8** (p. 4172) : son amendement n° 119 : dérogation au plafond lié à l'existence de couloirs aériens militaires pour l'implantation d'éoliennes ; retiré.

**- Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat sur le rapport du Gouvernement sur les prélèvements obligatoires et leur évolution** - (10 novembre 2004) (p. 7882, 7884) : nécessité d'un examen courageux des dépenses publiques. Economies liées à une éventuelle réorganisation des cantons et de la carte électorale. Souhait d'un pouvoir accru des chambres des comptes. Suggestions pour réduire les dépenses médicales : instauration d'une véritable politique de prévention alimentaire ; couverture personnelle des risques particuliers. Faible attractivité économique des zones rurales en raison de la perte de services publics. Fiscalité locale.

**- Projet de loi portant règlement définitif du budget de 2003 [n° 23 (2004-2005)]** - (10 novembre 2004) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 7899) : recettes affectées par la dégradation de la conjoncture. Soutien à la consommation. Maîtrise des dépenses. Assainissement des finances publiques. Le groupe UMP votera ce projet de loi.

**- Proposition de loi relative à la situation des maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat [n° 107**

**(2004-2005)]** - (22 décembre 2004) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 10314) : se félicite du texte, en sa qualité de législateur et à titre personnel. Hommage aux enseignants du privé longtemps en situation d'injustice. Sérénité du débat à l'opposé de l'adoption difficile de la loi Guermeur. Remerciements au Gouvernement pour ses engagements. Dispositions équilibrées. Nécessité cependant de rassurer les maîtres quant à la sauvegarde de la prévoyance. Souhait d'association de l'enseignement privé au futur projet de réforme de l'école. Le groupe UMP votera ce texte.

**GOURAULT (Jacqueline)**
*sénateur (Loir-et-Cher)*
*UC*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale à partir du 6 octobre 2004.

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées jusqu'au 5 octobre 2004.

Membre de la Délégation du Sénat à l'aménagement et au développement durable du territoire ; puis vice-présidente le 13 octobre 2004.

Membre titulaire de l'Observatoire de l'emploi public le 26 octobre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur le rôle des centrales d'achat dans la fixation des prix à la consommation et les délocalisations d'entreprises **[n° 284 (2003-2004)]** (30 avril 2004) - **Entreprises - PME, commerce et artisanat**.

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 187 (2003-2004)] autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne relative aux lycées franco-allemands et au baccalauréat franco-allemand (ensemble une annexe) **[n° 288 (2003-2004)]** (5 mai 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Éducation - Traités et conventions - Union européenne**.

*Proposition de loi* tendant à protéger les noms des collectivités locales sur Internet **[n° 309 (2003-2004)]** (12 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Economie et finances, fiscalité - Pouvoirs publics et Constitution**.

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société**.

*Avis*, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Fonction publique **[n° 79 tome 9 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Fonction publique - Budget**.

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République Argentine relatif à la coopération dans le domaine de la défense [n° 201 (2002-2003)]** - (6 janvier 2004) - rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées - **Discussion générale** (p. 10, 11) : propose l'adoption de ce projet de loi.

**- Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Afrique du Sud relatif à la coopération dans le domaine de la défense [n° 13 (2003-2004)]** - (6 janvier 2004) - rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées - **Discussion générale** (p. 13, 14) : propose l'adoption de ce projet de loi.

**- Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (4 mai 2004) - **Art. 1er** *(Modification des critères de détermination des zones de revitalisation rurale, ZRR)* (p. 2765, 2766) : information indispensable des conséquences d'un classement en ZRR. Nécessaire prise en compte de la diversité des territoires ruraux et de leur situation ainsi que du développement des intercommunalités. Approbation des exonérations prévues au titre des ZRR. Prise en compte de l'ensemble des activités en milieu rural.

**- Suite de la discussion** (11 mai 2004) - **Art. 19** *(Art. L. 143-1 à L. 143-6 du code de l'urbanisme - Périmètre de protection et d'aménagement des espaces agricoles et naturels périurbains et programme d'action)* (p. 3015) : soutient l'amendement n° 549 de M. Daniel Hoeffel (substitution d'une délibération du conseil général au décret pour procéder au retrait de terrains à l'intérieur des périmètres délimités) ; retiré. - **Art. additionnel avant l'art. 22** (p. 3036, 3037) : son amendement n° 557 : base juridique à la reprise par le preneur entrant auprès du preneur sortant du montant non encore amorti des travaux d'irrigation et de drainage ; retiré. - **Art. 23** *(Art. L. 121-1 du code rural - Définition de l'aménagement foncier rural)* (p. 3043) : son amendement n° 562 : introduction de la notion d'aménagement du territoire intercommunal ; adopté. Soutient l'amendement n° 234 de M. Michel Mercier (réintroduction de la procédure de réorganisation foncière dans la liste des modes d'aménagement foncier rural) ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 23** (p. 3044) : son amendement n° 563 : coordination ; adopté.

**- Suite de la discussion** (12 mai 2004) - **Art. 59 (priorité)** *(Art. L. 426-1, L. 426-3, L. 426-5, L. 426-7, L. 427-1 du code de l'environnement - Indemnisation non contentieuse des dégâts de gibier)* (p. 3147) : son amendement n° 559 : limitation de l'indemnisation des dégâts causés aux récoltes ; retiré.

**- Suite de la discussion** (13 mai 2004) - **Art. additionnels après l'art. 26** (p. 3188) : son amendement n° 814 : possibilité pour le président du conseil général de déléguer sa fonction d'ordonnateur au président de l'association foncière d'aménagement agricole et forestier en cas de second remembrement ; retiré.

**- Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne relative aux lycées franco-allemands et au baccalauréat franco-allemand (ensemble une annexe) [n° 187 (2003-2004)]** - (27 mai 2004) - rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. - **Discussion générale** (p. 3617, 3618) : propose l'adoption de ce projet de loi.

**- Projet de loi organique pris en application de l'article 72-2 de la Constitution relatif à l'autonomie financière des collectivités territoriales [n° 314 (2003-2004)]** - (3 juin 2004) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3808) : consensus en commission des lois et en commission des finances sur les amendements identiques définissant les

ressources propres. Partage les incertitudes exprimées sur le sous-amendement n° 37 de M. Yves Fréville. Vigilance nécessaire en deuxième lecture sur la faisabilité des décisions, en dépit des avancées réelles. Le groupe de l'UC votera ce texte.

**- Projet de loi de modernisation de la sécurité civile [n° 227 (2003-2004)]** - (17 juin 2004) - **Art. additionnel avant l'art. 54** (p. 4439) : soutient l'amendement n° 130 de M. Michel Mercier (possibilité pour toute personne de devenir sapeur-pompier volontaire) ; adopté. Inscription dans la loi d'un droit à devenir sapeur-pompier volontaire.

**- Proposition de loi sur la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement [n° 347 (2003-2004)]** - (22 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4545) : incontestable progrès. Situation catastrophique depuis trente ans. Rôle crucial de la coopération internationale. Instauration bénéfique pour les élus d'un cadre légal pour les coopérations dans le domaine de l'alimentation en eau et de l'assainissement. Adoption souhaitable du texte : hommage au travail déjà accompli par les collectivités locales et encouragement à la poursuite de leur action. Participation au rayonnement de la France et au devoir de citoyens du monde.

**- Projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales** - *Deuxième lecture* **[n° 269 (2003-2004)]** - (1er juillet 2004) - **Art. 70** *(Art. L. 212-8 et L. 442-13-1 nouveau du code de l'éducation - Prise en charge des dépenses de fonctionnement des écoles publiques et privées par les établissements publics de coopération intercommunale)* (p. 4985) : soutient l'amendement n° 224 de M. Yves Détraigne (répartition des dépenses de fonctionnement des écoles communales entre la commune d'accueil et la commune de résidence) ; rejeté. (p. 4986) : soutient les amendements n° 222 de Mme Françoise Férat (exercice par le président d'un EPCI substitué au maire d'une commune des compétences précédemment dévolues à celui-ci) ; et n° 223 de M. Yves Détraigne (fin de la scolarisation d'un enfant dont la famille a déménagé à la fin de l'année scolaire sans attendre le terme du cycle d'apprentissage) ; retirés. - **Art. 73** *(Transfert aux collectivités territoriales de la propriété de certains monuments historiques appartenant à l'Etat ainsi que des objets mobiliers qu'ils renferment)* (p. 4997) : exemples d'acquisitions par les collectivités territoriales. Défavorable aux amendements identiques n° 390 de M. Jean-Pierre Sueur et n° 638 de M. Ivan Renar (suppression). - **Art. additionnel après l'art. 74 ter** (p. 5005) : son amendement n° 221 : modalités de calcul de la nouvelle redevance d'archéologie préventive ; retiré. Examen à l'occasion du futur projet de loi pour le soutien à la consommation et à l'investissement.

**- Proposition de loi relative aux conditions permettant l'expulsion des personnes visées à l'article 26 de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 [n° 360 (2003-2004)]** - (15 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5683, 5684) : réforme de 2003 restreignant les possibilités d'expulsion. Affaire Bouziane. Nécessité d'élargir le champ d'application de l'article 26 de l'ordonnance du 2 novembre 1945. Souhait d'une lutte inflexible contre les discriminations et les appels à la haine. Rejet du communautarisme. Encadrement strict des nouvelles possibilités d'expulsion.

**- Projet de loi pour le soutien à la consommation et à l'investissement [n° 379 (2003-2004)]** - (15 juillet 2004) - **Art. 4** *(Aide temporaire en faveur de l'emploi dans les hôtels, cafés et restaurants)* (p. 5730) : soutient l'amendement n° 63 de Mme Gisèle Gautier (application aux entreprises de travail temporaire du dispositif d'aide à l'emploi prévu pour les salariés intérimaires des hôtels, cafés et restaurants) ; retiré. - **Art. 8** *(Modification de la redevance d'archéologie préventive)* (p. 5744) : son amendement n° 14 : assiette de taxation réduite à la surface concernée par les travaux ; retiré au profit de l'amendement n° 8 de la commission (réduction de l'assiette globale de la redevance et rétablissement équitable de la charge entre les zones urbaines et les zones rurales). Projets des collectivités locales entravés par les dispositions de la loi de 2003.

**- Projet de loi modifiant la loi n° 2003-322 du 9 avril 2003 relative aux entreprises de transport aérien et notamment à la société Air France [n° 281 (2003-2004)]** - (16 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5773) : aménagement de la loi de 2003 sur l'accompagnement de la privatisation d'Air France suite à l'accord conclu entre Air France et la compagnie néerlandaise KLM. Prise en compte juridique de la privatisation découlant de l'augmentation de capital et de la filialisation. Défaut d'intégration du transport aérien au sein de l'Union européenne. Extension du dispositif de protection des droits de trafic et de la licence d'exploitation. Statut du personnel. Les sénateurs du groupe de l'UC voteront ce texte. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5790) : contexte historique de la nationalisation d'Air France en 1945. Se déclare choquée de l'amalgame fait par le groupe CRC entre le texte en discussion, la privatisation et les événements survenus le 11 septembre aux Etats-Unis.

**- Projet de loi habilitant le Gouvernement à simplifier le droit [n° 343 (2003-2004)]** - (13 octobre 2004) - **Discussion générale** (p. 6590, 6591) : recours abusif à l'article 38 de la Constitution. Champ trop large de l'habilitation. Refus de modifier par ordonnance le droit d'association et le code civil. Souhait de différer la ratification de l'ordonnance relative aux partenariats public-privé. Réserves du groupe de l'UC sur ce projet de loi.

**- Suite de la discussion** (14 octobre 2004) - **Art. 13** *(Simplification du régime des autorisations d'utiliser le sol)* (p. 6656) : problème du manque de moyens dont souffrent les petites communes.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Première partie :*

- (30 novembre 2004) - **Débat sur les recettes des collectivités locales** - **Art. additionnels avant l'art. 29** (p. 8698) : son amendement n° I-162 : introduction d'un mécanisme d'ajustement du prélèvement opéré par l'Etat en fonction de l'évolution des bases de la taxe professionnelle de France Télécom imposée par les collectivités locales ; retiré. - **Débat sur les recettes des collectivités locales** (p. 8699) : ses amendements portant sur le même objet n° I-169, I-175 et I-178 : repli ; retirés.

**- Suite de la discussion** (1er décembre 2004) - **Art. 29** *(Réforme de la dotation globale de fonctionnement, DGF, des communes)* (p. 8766) : besoin d'information, notamment en terme de données financières.

*Deuxième partie :*

**Intérieur, sécurité intérieure et libertés locales - Sécurité**

- (2 décembre 2004) (p. 8907, 8908) : importance de la loi de modernisation de la sécurité civile. Salue l'initiative du Gouvernement. Valorisation du mérite et du courage des sapeurs-pompiers. Amélioration de l'efficacité de leurs opérations. Hommage aux sapeurs-pompiers décédés en cours de mission. Dispositions emblématiques de cette loi. Droit pour tout Français de devenir sapeur-pompier volontaire. Absence regrettable de mesures visant à encourager les entreprises à embaucher des sapeurs-pompiers volontaires. Efforts substantiels du projet de budget en matière de sécurité civile. Question sur la reconnaissance du caractère dangereux de l'activité de sapeur-pompier, le financement de la formation des officiers sapeurs-pompiers professionnels, la charge salariale relative aux élèves officiers et l'avantage retraite. Inquiétude quant au financement de la modernisation des réseaux de transmission des SDIS. Interrogation sur le rôle des communes et de leurs groupements dans la perspective de la suppression de leurs contributions financières. Progression problématique pour les collectivités des charges imputées aux activités de secours. Inquiétude quant à l'évaluation de leur coût réel et quant au financement des SDIS, tributaire des choix politiques du Gouvernement.

**Fonction publique et réforme de l'Etat**

- (3 décembre 2004) - rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. (p. 9019, 9020) : contexte particulier du budget de la fonction publique. Réformes législatives adoptées en 2004. Souhait du Gouvernement d'améliorer la gestion de l'emploi public. Expérimentation de la rémunération au mérite. Développement de la formation. Mobilité des fonctionnaires. Interroge le ministre sur le rapport de M. Lemoyne de Forges relatif à l'adaptation de la fonction publique française au droit communautaire. La commission des lois recommande l'adoption de ce budget.

**Outre-mer**

- (8 décembre 2004) - **Etat B - Titres III et IV** (p. 9354) : interrogation du groupe de l'UC sur les intentions du Gouvernement pour l'outre-mer. Gravité des problèmes, par-delà les difficultés budgétaires. Rôle de l'outre-mer dans le contexte européen. Attachement des collectivités ultramarines à la République. Situation politique en Polynésie française. Favorable à la réforme du mode de scrutin et à davantage de vérité et de transparence.

**GOURNAC (Alain)**
*sénateur (Yvelines)*
*UMP*

Réélu le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires sociales.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation de la législation le 20 octobre 2004.

Membre de la Délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Membre titulaire du Conseil supérieur de la Mutualité.

Membre titulaire du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Membre titulaire du Conseil de surveillance de la Caisse nationale des allocations familiales.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social le 11 février 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2005 le 18 novembre 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de programmation pour la cohésion sociale le 7 décembre 2004.

Membre de la mission commune d'information "La France et les Français face à la canicule : les leçons d'une crise" jusqu'au 3 février 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* modifiant les articles 1er et 2 de la loi n° 2003-6 du 3 janvier 2003 portant relance de la négociation collective en matière de licenciements économiques et relative au recouvrement, par les institutions gestionnaires du régime d'assurance chômage, des prestations de solidarité versées entre le 1er janvier et le 1er juin 2004 aux travailleurs privés d'emploi dont les droits à l'allocation de retour à l'emploi ont été rétablis **[n° 312 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Entreprises - Questions sociales et santé - Travail.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi [n° 312 (2003-2004)] modifiant les articles 1er et 2 de la loi n° 2003-6 du 3 janvier 2003 portant relance de la négociation collective en matière de licenciements économiques et relative au recouvrement, par les institutions gestionnaires du régime d'assurance chômage, des prestations de solidarité versées entre le 1er janvier et le 1er juin 2004 aux travailleurs privés d'emploi dont les droits à l'allocation de retour à l'emploi ont été rétablis **[n° 334 (2003-2004)]** (3 juin 2004) - **Entreprises - Questions sociales et santé - Travail.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

*Rapport supplémentaire*, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 445 (2003-2004)] de programmation pour la cohésion sociale **[n° 39 (2004-2005)]** (26 octobre 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme - Questions sociales et santé - Société - Travail.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 356 (2003-2004)] portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés **[n° 104 (2004-2005)]** (8 décembre 2004) - **Anciens combattants - Société.**

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées [n° 183 (2003-2004)]** - (25 février 2004) - **Art. 3** *(Art. L. 821-1 à L. 821-6, L. 821-9 du code de la sécurité sociale et art. L. 244-1 du code de la l'action sociale et des familles - Assouplissement des conditions de cumul de l'allocation aux adultes handicapés et de son complément avec des revenus d'activité)* (p. 1672, 1673) : son amendement n° 270 : modalités de réduction de l'AAH en cas d'hospitalisation ; retiré. - **Art. 5** *(Art. L. 344-5-1 du code de l'action sociale et des familles - Maintien du régime spécifique d'aide sociale des personnes handicapées en cas d'accueil en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes)* (p. 1677) : son amendement n° 271 : maintien du régime d'aide sociale pour les personnes handicapées déjà accueillies dans un établissement pour personnes âgées ; adopté.

**- Suite de la discussion** (26 février 2004) - **Art. 8** *(Art. L. 351-1 à L. 351-3 et L. 351-1-1 nouveau du code de l'éducation - Principes régissant le mode de scolarisation des élèves handicapés et la qualification des enseignants concernés et leur application dans les territoires ultramarins)* (p. 1768) : favorable à l'amendement n° 118 de M. Nicolas

About (assouplissement des conditions de recrutement des auxiliaires de vie scolaire).

- **Projet de loi relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social** - *Commission mixte paritaire* **[n° 224 (2003-2004)]** - (3 mars 2004) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2007, 2008) : chiffres du chômage. Avancées significatives en matière de formation professionnelle : clarification par la CMP du droit applicable aux contrats de professionnalisation ; rétablissement de l'obligation de formation des salariés par leur entreprise ; spécificité de la formation des personnes handicapées ; amélioration de la transparence du dispositif. Promotion du dialogue social. Respect de la Position commune. Remerciements. Le groupe UMP votera ce texte.

- **Projet de loi encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics [n° 209 (2003-2004)]** - (3 mars 2004) - **Discussion générale** (p. 2024, 2025) : importance du principe de laïcité. Rôle de l'école. Volonté de redonner de la force au principe de laïcité. Rejet du communautarisme. Votera ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif aux assistants maternels et aux assistants familiaux [n° 201 (2003-2004)]** - (19 mai 2004) - **Discussion générale** (p. 3443, 3444) : réponse à une véritable attente. Données chiffrées. Urgente nécessité de revaloriser la profession d'assistant maternel. Amélioration de la qualité de l'offre de garde. Approbation de la distinction entre assistants maternels et familiaux. Reconnaissance de l'importance du rôle éducatif de ces professionnels. Favorable à une priorité en matière d'attribution du logement social. Importance du volet formation. Votera ce texte.

- **Proposition de loi modifiant les articles 1er et 2 de la loi n° 2003-6 du 3 janvier 2003 portant relance de la négociation collective en matière de licenciements économiques et relative au recouvrement, par les institutions gestionnaires du régime d'assurance chômage, des prestations de solidarité versées entre le 1er janvier et le 1er juin 2004 aux travailleurs privés d'emploi dont les droits à l'allocation de retour à l'emploi ont été rétablis [n° 334 (2003-2004)]** - (8 juin 2004) - rapporteur de la commission des affaires sociales. - **Discussion générale** (p. 3860, 3861) : prolongation du délai accordé aux partenaires sociaux pour aboutir à un accord sur la réforme de notre droit du licenciement. Par cohérence, prolongation du délai des accords de méthode dans les entreprises. Réintégration judiciaire des "recalculés" dans le régime d'assurance chômage ; mise en oeuvre d'une procédure de répétition de l'indu : récupération des prestations de solidarité. Avis favorable de la commission à l'adoption de cette proposition de loi. - **Question préalable** (p. 3871) : s'oppose à la motion n° 1 de M. Roland Muzeau tendant à opposer la question préalable. Aggravation excessive de la complexité de la procédure de licenciement par la loi de modernisation sociale. Priorité au dialogue social. - **Art. additionnels avant l'art. 1er** (p. 3874) : s'oppose à l'amendement n° 9 de M. Roland Muzeau (rétablissement de l'obligation pour l'employeur d'engager des négociations sur la réduction du temps de travail préalablement à l'établissement d'un plan de sauvegarde de l'emploi). (p. 3877) : s'oppose aux amendements identiques n° 2 de M. Gilbert Chabroux et n° 10 de M. Roland Muzeau (rétablissement de l'obligation de procéder à une étude d'impact social et territorial préalable à la cessation totale ou partielle d'activité d'un établissement supprimant plus de cent emplois). (p. 3880) : s'oppose aux amendements identiques n° 3 de M. Gilbert Chabroux et n° 11 de M. Roland Muzeau (rétablissement de la distinction entre les phases successives de double consultation du comité d'entreprise en cas de licencement économique). (p. 3882) : s'oppose aux amendements identiques n° 4 de M. Gilbert Chabroux et n° 12 de M. Roland Muzeau (rétablissement de l'information du comité d'entreprise préalable à l'annonce au public de mesures ayant un impact sur les conditons de travail et d'emploi). Risque de délit d'initié. Droit d'expression des salariés dans l'entreprise. (p. 3884) : s'oppose aux amendements identiques n° 5 de M. Gilbert Chabroux et n° 13 de M. Roland Muzeau (rétablissement des prérogatives du comité d'entreprise dans l'hypothèse d'une restructuration impliquant une compression des effectifs et recours à un expert-comptable). (p. 3885) : s'oppose à l'amendement n° 14 de M. Roland Muzeau (rétablissement de la possibilité de saisir un médiateur sur un projet de cessation totale ou partielle d'activité d'un établissement concernant au moins cent salariés). S'oppose aux amendements identiques n° 6 de M. Gilbert Chabroux et n° 15 de M. Roland Muzeau (rétablissement de l'appréciation des critères retenus pour établir l'ordre des licenciements par catégorie professionnelle et suppression du critère de qualités professionnelles). (p. 3887) : s'oppose aux amendements identiques n° 7 de M. Gilbert Chabroux et n° 16 de M. Roland Muzeau (rétablissement du rôle de l'administration du travail dans l'élaboration du plan de sauvegarde de l'emploi). (p. 3889) : s'oppose aux amendements de M. Roland Muzeau n° 18 (précision de la définition du licenciement pour motif économique) et n° 19 (licenciement interdit aux entreprises bénéficiaires). - **Art. 1er** *(Prolongation de six mois de deux périodes figurant dans la loi du 3 janvier 2003 portant relance de la négociation collective en matière de licenciements économiques)* (p. 3892) : s'oppose aux amendements identiques n° 8 de M. Gilbert Chabroux et n° 17 de M. Roland Muzeau (suppression). - **Art. additionnel avant l'art. 2** (p. 3893) : s'oppose à l'amendement n° 20 de M. Roland Muzeau (prise en charge par l'UNEDIC de l'indemnisation des préjudices causés par l'application de certaines dispositions annulées de la convention d'assurance chômage). - **Art. 2** *(Récupération de prestations devenues indues)* (p. 3895) : s'oppose à l'amendement n° 21 de M. Jack Ralite (restauration du régime des intermittents, à titre conservatoire, dans l'attente de la renégociation du protocole d'accord du 26 juin 2003 promise par le ministre de la culture). Règlement négocié du conflit des intermittents. (p. 3896) : accepte l'amendement n° 22 de M. Nicolas About (procédure de calcul des reliquats versés aux travailleurs réintégrés à titre rétroactif dans le régime d'assurance chômage). - **Art. additionnel après l'art. 2** (p. 3897) : demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 23 de M. Nicolas About (procédure de répétition de l'indu organisée au profit des départements pour la récupération des sommes versées au titre du RMI). - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3900) : relance du dialogue social. Desserrement du code du travail et de l'organisation du travail.

- **Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** - *Deuxième lecture* **[n° 346 (2003-2004)]** - (21 octobre 2004) - **Art. 25 bis** *(Réglementation des activités liées à l'organisation et à la vente de séjours destinés aux personnes handicapées)* (p. 7039) : favorable à l'amendement n° 133 de la commission (nouvelle rédaction). Amélioration indispensable de la chaîne de déplacement des personnes handicapées, en particulier le train.

- **Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (27 octobre 2004) - rapporteur de la commission des affaires sociales - **Discussion générale** (p. 7179, 7180) : avancées des droits des salariés. Sa proposition de loi modifiant la loi de 2003 portant relance de la négociation collective en matière de licenciements économiques. Approbation de l'abrogation des dispositions contestables de la loi de modernisation sociale. Approbation des actions de revitalisation nécessaire dans les bassins d'emploi affectés par des grands plans de licenciements économiques. Ensemble de mesures équilibrées corrigeant les inégalités de la loi de modernisation sociale. Avec la commission, favorable à l'adoption du texte sous réserve du vote des amendements présentés. (p. 7195) : mise au point sur les auditions effectuées.

- **Suite de la discussion** (2 novembre 2004) - **Art. 26** *(Art. L. 322-4-8 du code du travail - Contrat initiative-emploi)* (p. 7405) : soutient l'amendement n° 387 de M. Alain Vasselle (rétablissement de l'exonération des cotisations patronales de sécurité sociale pour les CIE conclus avec les bénéficiaires de l'obligation d'emploi) ; retiré. Souci de ne pas encourager les entreprises à se dédouaner de leur obligation d'emploi des

personnes handicapées en versant une contribution à l'AGEFIPH. (p. 7407, 7408) : satisfait des informations du Gouvernement sur l'amendement n° 387 de M. Alain Vasselle précité, qu'il retire. - **Art. 29** *(Art. L. 322-4-10 à L. 322-4-13 du code du travail - Contrat d'avenir)* (p. 7426) : rectifie l'amendement n° 55 de la commission (mission des départements et des communes pour la mise en oeuvre du contrat d'avenir).

- **Suite de la discussion** (3 novembre 2004) - **Art. 38** *(Programmation financière)* (p. 7476) : demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 323 de M. Bernard Seillier (prise en compte de la suppression des exonérations spécifiques de charges sociales dans la revalorisation des aides allouées aux entreprises de travail temporaire d'insertion, ETTI). (p. 7477) : demande le retrait de l'amendement n° 360 de M. Bernard Seillier (programmation pluriannuelle du travail d'accompagnement effectué par les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification). Examen de la question dans le cadre du débat budgétaire.

- **Suite de la discussion** (5 novembre 2004) - **Demande de priorité** (p. 7682) : accepte la demande de priorité formulée par Mme Nicole Borvo. - **Division et art. additionnels avant le chapitre Ier du titre Ier (précédemment réservés) (priorité)** : s'oppose à l'amendement n° 396 de M. Roland Muzeau (division additionnelle - chapitre... De l'interdiction des licenciements motivés par la rentabilité financière). (p. 7684) : s'oppose à l'amendement n° 397 de M. Roland Muzeau (interdiction des licenciements économiques effectués par des entreprises ayant réalisé des profits ou distribué des dividendes au cours du dernier exercice). Nécessité pour l'entreprise d'anticiper les difficultés. (p. 7686) : s'oppose à l'amendement n° 398 de M. Roland Muzeau (renforcement des pouvoirs des salariés confrontés à un licenciement économique). Allongement déraisonnable de la procédure de licenciement. (p. 7687) : s'oppose à l'amendement n° 403 de M. Roland Muzeau (instauration d'une restitution sociale à l'encontre des actionnaires des entreprises qui licencient alors qu'elles réalisent des bénéfices). (p. 7689) : s'oppose aux amendements de M. Roland Muzeau sur le même objet n° 402 et n° 401 (pénalisation fiscale et financière à l'encontre des actionnaires d'entreprises bénéficiaires ayant engagé un licenciement économique). (p. 7690, 7691) : s'oppose aux amendements de M. Roland Muzeau n° 399 (interdiction pour les entreprises bénéficiaires qui licencient de lancer des OPA ou OPE) et n° 400 (obligation pour les entreprises bénéficiaires qui licencient de rembourser les fonds publics qu'elles ont reçus). - **Art. additionnel avant l'art. 37-1 (précédemment réservé)** (p. 7692) : s'oppose à l'amendement n° 595 de M. Roland Muzeau (doublement de l'amende infligée aux chefs d'entreprise pour non-respect des procédures de licenciement). - **Art. 37-1 (précédemment réservé)** *(Abrogation des dispositions de la loi de modernisation sociale précédemment suspendues)* (p. 7698, 7699) : s'oppose aux amendements de suppression n° 272 de Mme Gisèle Printz et n° 596 de M. Roland Muzeau. S'oppose aux amendements sur le même objet de M. Roland Muzeau n° 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604 et 605 (rétablissement des dispositions suspendues de la loi de modernisation sociale). Met en garde contre des mesures qui tendent à si bien défendre les salariés, qu'à terme il n'y a plus de travailleurs. Exemple du bateau Belem. - **Art. additionnel avant l'art. 37-2 (précédemment réservé)** (p. 7702, 7703) : s'oppose à l'amendement n° 606 de M. Roland Muzeau (information et consultation du comité d'entreprise sur les mesures visant à résorber la précarité). - **Art. 37-2 (précédemment réservé)** *(Art. L. 132-12-2, L. 132-27, L. 320-2, L. 320-3 du code du travail - Négociations obligatoires et autorisation de négocier des accords de méthode)* (p. 7707, 7711) : ses amendements n° 543 : correction d'une erreur rédactionnelle ; n° 541 et 542 : rédaction ; adoptés ; et n° 540 : négociation sur les modalités d'information et de consultation du comité d'entreprise sur la stratégie de l'entreprise ; rejeté. Sur les amendements de M. Jacques Pelletier, accepte le n° 586 (subordination de la validité des accords de méthode à leur signature par des syndicats majoritaires ou en l'absence d'opposition de ceux-ci), s'en remet à l'avis du Gouvernement pour le n° 585 (possibilité de négocier des accords de méthode au niveau de la branche) et s'oppose au n° 587 (réduction du délai de recours pour contester la validité des accords de méthode). Sur les amendements de Mme Marie-Thérèse Hermange, accepte le n° 582 portant sur le même objet que l'amendement précité n° 586 de M. Jacques Pelletier, demande l'avis du Gouvernement pour le n° 583 (précision) et s'oppose au n° 581 (possibilité de négocier un accord sur la gestion prévisionnelle des emplois au niveau du groupe, cet accord exonérant chacune des entreprises du groupe de leur obligation de négocier). S'oppose aux amendements de Mme Gisèle Printz n° 273 (suppression) et de M. Roland Muzeau n° 607 (suppression du délai de trois ans imparti pour la fréquence de la négociation), n° 608 (suppression de la possibilité de conclure des accords de méthode) et n° 609 (suppression de tout délai de prescription pour l'action en nullité visant un accord de méthode). - **Art. 37-3 (précédemment réservé)** *(Art. L. 321-1, L. 321-1-2, L. 321-1-3 du code du travail - Modification du contrat de travail proposée pour un motif économique)* (p. 7716, 7717) : son amendement n° 544 : précision ; adopté. S'oppose aux amendements de suppression de Mme Gisèle Printz n° 274 et de M. Roland Muzeau n° 610. S'oppose aux amendements de M. Roland Muzeau n° 616 (définition du licenciement pour motif économique) et n° 612 (rétablissement des dispositions du code du travail faisant de la proposition de modification du contrat par l'employeur le fait déclencheur de l'obligation d'établir un plan de sauvetage de l'emploi). - **Art. 37-4 (précédemment réservé)** *(Art. L. 321-4-2 du code du travail - Convention de reclassement personnalisé)* (p. 7718, 7723) : ses amendements n° 545 : précision que la convention de reclassement comporte des actions d'accompagnement ; n° 546 : renforcement de la possibilité d'utiliser le droit individuel à la formation des salariés licenciés ; n° 548 : modalités de mise en oeuvre de la convention de reclassement et encadrement de sa durée ; n° 653 : clarification ; et n° 549 : contribution obligatoire de l'Etat au financement des dépenses relatives aux actions engagées dans la convention de reclassement ; adoptés. Demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 613 de M. Roland Muzeau (non-imputation de la période durant laquelle le salarié bénéficie d'une convention de reclassement sur ses droits à l'assurance chômage). Défavorable à l'amendement n° 275 de Mme Gisèle Printz (précision des modalités d'utilisation des droits acquis par le salarié licencié au titre du droit individuel à la formation) qu'il estime satisfait par son amendement n° 546 précité. - **Art. 37-6 (précédemment réservé)** *(Art. L. 321-16 nouveau du code du travail - Équilibre des bassins d'emploi)* (p. 7726) : ses amendements n° 550 : rédaction ; n° 551 : renforcement de la participation de l'Etat à la revitalisation des bassins d'emploi affectés par des licenciements collectifs effectués par les entreprises de moins de mille salariés ; n° 552 : clarification ; et n° 553 : instauration, sous l'autorité du préfet, d'un système de suivi de la mise en oeuvre des mesures de revitalisation ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° 626 de M. Roland Muzeau (suppression). - **Art. 37-7 (précédemment réservé)** *(Art. L. 431-5, L. 432-1 ter nouveau et L. 434-3 du code du travail - Fonctionnement du comité d'entreprise)* (p. 7729, 7731) : ses amendements n° 554 : précision et n° 555 : rédaction ; adoptés. Accepte l'amendement n° 594 de M. Jacques Pelletier (inscription de droit, par le chef d'entreprise ou par le secrétaire, à l'ordre du jour du comité central d'entreprise, des consultations rendues obligatoires) et s'oppose aux amendements de suppression n° 278 de Mme Gisèle Printz et n° 627 de M. Roland Muzeau ainsi qu'aux amendements de repli n° 629 et 628 de ce dernier auteur. - **Art. 37-8 (précédemment réservé)** *(Application dans le temps des nouvelles dispositions introduites par ce projet de loi)* (p. 7733) : s'oppose aux amendements de suppression n° 279 de Mme Gisèle Printz et n° 630 de M. Roland Muzeau. - **Art. additionnel après l'art. 37-8 (précédemment réservé)** (p. 7734) : accepte l'amendement n° 384 de M. Jean-Paul Virapoullé (dépôt d'un rapport devant le Parlement deux ans après l'entrée en vigueur de la loi et retraçant l'évolution des licenciements économiques et les conditions de mise en oeuvre de solutions alternatives au cours de cette période). - **Art. additionnel après l'art. 37-4 (précédemment réservé)** (p. 7735) : s'oppose à l'amendement n° 276 de Mme Gisèle

Printz (création d'un fonds de mutualisation afin de sécuriser la situation des entreprises sous-traitantes et de leurs salariés en cas de restructuration de l'entreprise donneuse d'ordre). - **Art. 37-5 (précédemment réservé)** *(Art. L. 321-7-1 nouveau du code du travail - Délais de recours relatifs à la procédure de consultation et de licenciement économique)* (p. 7737) : s'oppose aux amendements de suppression n° 277 de Mme Gisèle Printz et n° 614 et 615 de M. Roland Muzeau. - **Art. additionnels avant l'art. 37-6 (précédemment réservés)** (p. 7738, 7741) : s'oppose aux amendements de M. Roland Muzeau, n° 617 (annulation de toute décision de suppression d'emplois liée à une opération de délocalisation), n° 618 (taxation des investissements réalisés à l'étranger au détriment de l'emploi et de la production en France et taxation des importations de produits fabriqués à bas coût de main-d'oeuvre), n° 619 (prise en compte de la relocalisation des productions industrielles dans la politique d'aménagement du territoire), n° 620 (suppression des aides publiques aux entreprises qui délocalisent), n° 621 (sanction financière de la pratique des délocalisations), n° 622 (mise en oeuvre de mesures dissuasives à la pratique des licenciements pour convenance boursière), n° 623 (interdiction pour les mandataires sociaux et les cadres dirigeants d'acquérir des options d'achat d'actions dans l'entreprise bénéficiaire qui a mis en oeuvre des licenciements dans le cadre d'un plan social), n° 624 (relèvement du taux d'imposition des plus-values tirées de la cession de titres d'une société bénéficiaire qui a procédé à un licenciement économique) et n° 625 (relèvement du taux de l'impôt sur les sociétés pour les entreprises bénéficiaires qui procèdent à un licenciement économique). - **Seconde délibération - Art. 37-2** *(Art. L. 132-12-2, L. 132-27, L. 320-2, L. 320-3 du code du travail - Négociations obligatoires et autorisation)* (p. 7745) : son amendement n° A-3 : précision ; adopté. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 7751) : remerciements. Avancées et discussion respectable. Confiant en la réussite du plan Borloo qu'il a défendu avec fierté devant la Haute Assemblée.

- **Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2005 [n° 53 (2004-2005)]** - (18 novembre 2004) - **Débat sur les accidents du travail et les maladies professionnelles** (p. 8107, 8108) : préoccupation de l'évolution du risque lié aux maladies professionnelles. Evolution des transferts financiers vers l'assurance maladie et vers les fonds "amiante". Amélioration de la prévention des risques professionnels. Evolution vers la réparation intégrale du risque. Elaboration des conditions du redressement de la branche. Travail du rapporteur. - **Art. 21 bis (priorité)** *(Art. 41 de la loi n° 98-1194 du 23 décembre 1998 de financement de la sécurité sociale pour 1999 - Procédure d'inscription sur la liste des entreprises ouvrant droit au bénéfice de la cessation d'activité)* (p. 8119) : soutient l'amendement n° 60 de M. Jean-Marc Juilhard (introduction d'une procédure contradictoire d'instruction des demandes d'inscription sur la liste des entreprises ouvrant droit au bénéfice de la cessation d'activité) ; retiré.

- **Projet de loi habilitant le Gouvernement à simplifier le droit** - *Commission mixte paritaire* **[n° 28 (2004-2005)]** - (18 novembre 2004) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 8162) : texte nécessaire. Recours légitime aux ordonnances. Propose l'association des commissions parlementaires à la rédaction des ordonnances. Approbation des mesures relatives au régime social des indépendants. Le groupe UMP votera ce texte.

- **Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2005 [n° 53 (2004-2005)]** - (18 novembre 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 24 ou après l'art. 26** (p. 8170) : soutient l'amendement n° 201 de Mme Sylvie Desmarescaux (versement annuel de l'allocation de logement) ; irrecevable (article 40 de la Constitution).

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Première partie :*

- (29 novembre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 9 bis (précédemment réservés)** (p. 8541) : son amendement n° I-308 : réduction d'ISF pour les souscriptions en numéraire dans le capital des PME ou les parts de fonds communs de placement dans l'innovation ou de fonds d'investissement de proximité ; adopté.

- **Projet de loi portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés [n° 356 (2003-2004)]** - (16 décembre 2004) - rapporteur de la commission des affaires sociales. - **Discussion générale** (p. 9822, 9823) : rappel des mesures prises depuis 2002. Double objectif moral et financier du projet de loi. Revalorisation de l'allocation de reconnaissance et prolongation des aides au logement en faveur des harkis. Attribution de dérogations. Indemnisation des rapatriés d'origine européenne. Indemnisation d'exilés politiques salariés du secteur privé. Création d'une fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie. Articles additionnels. Au nom de la commission, souhaite l'adoption du présent texte. (p. 9836) : amendements de la commission des affaires sociales instituant une allocation aux enfants de harkis dont les parents sont décédés. - **Art. 1er** *(Reconnaissance de la Nation)* (p. 9854) : s'oppose à l'amendement n° 50 de M. Jean Faure (précision sur l'ensemble des victimes devant faire l'objet de la reconnaissance de la nation et du droit à une juste réparation) ainsi qu'à l'amendement n° 34 de Mme Gisèle Printz (remplacement du mot "événements" par l'expression "guerre et des combats") et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 54 de Mme Marie-Thérèse Hermange (réaffirmation du devoir de reconnaissance de la nation). - **Art. additionnels après l'art. 1er** (p. 9856) : s'oppose à l'amendement n° 35 de Mme Gisèle Printz (reconnaissance par la nation de ses responsabilités). - **Art. additionnel après l'art. 1er ou après l'art. 4** (p. 9857) : s'oppose aux amendements n° 42 de Mme Gisèle Printz (attribution d'une indemnité forfaitaire sous certaines conditions à tout enfant de supplétif ou assimilé) et n° 53 de M. Jean Faure (mise en place d'une indemnité de réparation pour les enfants de harkis nés en Algérie et rapatriés). - **Art. 1er bis** *(Hommage aux populations civiles victimes de la guerre d'Algérie)* (p. 9859) : son amendement n° 1 : élargissement de l'hommage rendu par la nation aux disparus et aux victimes civiles des combats de Tunisie et du Maroc ; adopté après modification par le sous-amendement n° 59 de M. Jean Faure (rétablissement du terme "massacres") qu'il accepte. S'oppose aux amendements n° 36 de M. Claude Domeizel (suppression de la référence à la commémoration du 5 décembre) et n° 8 de M. Michel Guerry (association des victimes de disparition et d'enlèvement à l'hommage rendu par la nation), ainsi que sur ce dernier au sous-amendement n° 49 de M. Jean Faure (élargissement de l'hommage de la nation aux populations d'Algérie de toutes origines). (p. 9861) : sur son amendement n° 1, accepte le sous-amendement précité n° 59 de M. Jean Faure, sous réserve d'une modification rédactionnelle. - **Art. 1er ter** *(Création d'une fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie)* (p. 9862) : souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 21 de Mme Muguette Dini (constitution d'un comité d'historiens au sein de la fondation et accessibilité des archives). Inquiétude sur les conséquences de l'ouverture des archives. Souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 37 de Mme Gisèle Printz (précision sur le rôle et les missions de la fondation). - **Art. 1er quinquies** *(Interdiction des injures contre les harkis)* (p. 9863) : accepte l'amendement n° 55 du Gouvernement (élargissement de la portée de l'interdiction aux groupes de personnes et à l'apologie des crimes commis contre les harkis). - **Art. additionnel après l'art. 1er quinquies** (p. 9863) : son amendement n° 3 (mission de lutte contre les discriminations dont sont victimes les harkis confiée à la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité) retiré puis repris par M. Claude Domeizel. - **Art. additionnel après l'art. 1er quinquies ou après l'art. 2** : demande le retrait des amendements analogues n° 9 de M. Michel Guerry et n° 24 de Mme Muguette Dini (création d'une indemnisation en capital pour les descendants des personnes assassinées ou disparues). - **Art. additionnel après l'art. 1er quinquies** (p. 9865) : souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 22 de Mme Muguette Dini (rapatriement des

corps des parents des Français d'Algérie et protection des cimetières). - **Art. 2** *(Ouverture d'un droit d'option en faveur des harkis entre la revalorisation de l'allocation de reconnaissance et le versement d'un capital)* (p. 9866) : son amendement n° 58 : versement d'une indemnité de 20 000 euros aux enfants de harkis dont les parents sont décédés ; adopté. (p. 9867) : s'oppose aux amendements n° 38 de Mme Gisèle Printz (cumul de l'allocation de reconnaissance avec le versement d'un capital) et n° 23 de Mme Muguette Dini (versement de l'allocation de reconnaissance aux rapatriés d'Indochine et à leurs ayants droit). Demande le retrait de l'amendement n° 52 de M. Jean Faure (élargissement des mesures de réparation aux ayants droit). - **Art. additionnel après l'art. 2** (p. 9868) : s'oppose à l'amendement n° 39 de Mme Bariza Khiari (versement d'une indemnité forfaitaire de 30 000 euros aux personnes divorcées de harkis). - **Art. 3** *(Prorogation des aides au logement en faveur des harkis)* : son amendement n° 4 : rédaction ; adopté. Son amendement n° 5 : extension du bénéfice des procédures de désendettement immobilier ; adopté après modification par le sous-amendement n° 56 du Gouvernement (entrée en vigueur au 1er janvier 2005) qu'il accepte. - **Art. additionnel après l'art. 3** (p. 9869) : à titre personnel, favorable à l'amendement n° 19 de M. Nicolas About (élargissement de la définition des logements locatifs sociaux aux lotissements construits en faveur des harkis). Amendement non examiné dans sa forme rectifiée par la commission. - **Art. 4** *(Dérogations individuelles ouvrant droit au bénéfice de l'allocation de reconnaissance et des aides au logement)* (p. 9872) : s'oppose aux amendements n° 40 de Mme Gisèle Printz (levée des délais de forclusion) et de Mme Muguette Dini n° 25 (rallongement du délai de rapatriement) et n° 26 (allongement du délai d'acquisition de la nationalité française). - **Art. additionnel après l'art. 4** (p. 9873) : s'oppose à l'amendement n° 43 de Mme Monique Cerisier-ben Guiga (conditions d'acquisition de la nationalité française par les pupilles de la nation) qu'il considère satisfait par les règles en vigueur. - **Art. 4 bis** *(Aides complémentaires instituées au bénéfice des enfants de harkis percevant les bourses de l'éducation nationale)* (p. 9874) : son amendement n° 6 : élargissement du champ des bénéficiaires ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 44 de Mme Bariza Khiari (priorité donnée aux enfants de harkis dans les actions d'insertion sociale et de formation professionnelle) qu'il estime satisfait. - **Art. 4 ter** *(Rapport relatif à la situation sociale des enfants de harkis)* (p. 9875) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 27 de Mme Muguette Dini (rapport au Parlement sur les difficultés de fonctionnement de la commission nationale de désendettement et engagement du Gouvernement à simplifier les textes). - **Art. 5** *(Restitution aux rapatriés des sommes précédemment prélevées au titre des différentes lois d'indemnisation)* (p. 9877) : s'oppose aux amendements de M. Claude Domeizel n° 45 (fixation d'un délai de six mois pour la publication du décret d'application) et n° 46 (indexation sur l'inflation des sommes restituées). - **Art. additionnel après l'art. 5** : souhaite entendre l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 31 de Mme Muguette Dini (négociation par l'Etat d'un plan d'apurement des dettes). - **Art. 6** *(Indemnisation d'exilés politiques salariés du secteur privé)* (p. 9878) : demande le retrait de l'amendement n° 48 de M. Jacques Peyrat (précision de la portée de l'article) qu'il estime satisfait. - **Art. additionnel après l'art. 6** : s'oppose à l'amendement n° 47 de Mme Valérie Létard (création de cellules régionales d'insertion pour les jeunes de la deuxième génération). - **Art. 7** *(Répression de la contestation de l'existence des crimes commis contre les harkis après le 19 mars 1962)* (p. 9879) : accepte l'amendement n° 57 du Gouvernement (suppression). - **Art. additionnels après l'art. 7** : demande le retrait de l'amendement n° 32 de Mme Muguette Dini (élaboration d'une quatrième loi d'indemnisation dans un délai d'un an). - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 9880) : remerciements. Espoir d'apaisement.

**GOUSSEAU (Adeline)**
*sénateur (Yvelines)*
*UMP*

Election le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan à partir du 6 octobre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif à la protection des inventions biotechnologiques [n° 55 (2001-2002)]** - (26 octobre 2004) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 7131) : caractère fondamental de la protection par le brevet en matière de biotechnologies. Nécessité de combler le retard par rapport aux Etats-Unis. Clef du développement de demain. Nécessité de garantir la compétitivité de la France au niveau international et d'affirmer une exigence éthique. Le groupe UMP soutiendra ce texte enrichi des travaux de la commission.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Première partie :*

- (26 novembre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 2** (p. 8459) : soutient l'amendement de M. Alain Fouché n° I-186 (extension du régime applicable aux bénéfices agricoles à la profession de maréchal-ferrant) ; retiré puis repris par M. Michel Moreigne.

*Deuxième partie :*

**Education nationale, enseignement supérieur et recherche - III. - Recherche**

- (6 décembre 2004) (p. 9202, 9204) : intervient, au nom de Jean-Paul Emorine, président de la commission des affaires économiques. Contexte international de la recherche. Situation des Etats-Unis, du Japon et de la Chine. Insuffisance de la recherche des PME dans le programme cadre de recherche et de développement, PCRD. Absence de l'espace européen de la recherche.

**Agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales**

- (7 décembre 2004) (p. 9252, 9253) : avancées du budget. Conduite d'une politique agricole en cohérence avec les financements européens. Amorce du dispositif d'assurance récolte. Réflexion sur l'objectif final d'intégrer un véritable système de réassurance d'Etat au sein de ce dispositif.

**Travail, santé et cohésion sociale - I. - Emploi et travail**

- (9 décembre 2004) (p. 9447, 9448) : action du Gouvernement en faveur de l'égalité professionnelle.

**Ecologie et développement durable**

- (10 décembre 2004) (p. 9515) : associe Dominique Braye à son intervention. Politique d'importation massive des déchets dangereux par l'Allemagne contraire aux principes d'autosuffisance, de proximité et de gestion responsable. Exemplarité de l'engagement de la France dans l'élimination sécurisée des déchets dangereux. Avenir de la filière française.

*Articles non rattachés :*

- (13 décembre 2004) - **Art. 65** *(Crédit d'impôt en faveur du développement durable pour les dépenses d'équipement de l'habitation principale)* (p. 9672) : soutient l'amendement n° II-164 de M. Laurent Béteille (intégration dans le champ du crédit d'impôt des dépenses de remplacement d'une chaudière à basse température ou à condensation) ; retiré. (p. 9675) : soutient les amendements de M. Laurent Béteille n° II-162 (extension du crédit d'impôt lié aux dépenses d'équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable aux immeubles collectifs à usage d'habitation neufs ou achevés) ; et n° II-163 (intégration dans le champ du crédit d'impôt lié aux coûts d'équipements de production d'énergie utilisant majoritairement des énergies renouvelables, des dépenses de raccordement) ; retirés. - **Art. additionnel après l'art. 65** (p. 9676) : soutient l'amendement n° II-165 de M. Laurent Béteille (prorogation de cinq ans du dispositif d'exonération de taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel et de TIPP applicable au fioul lourd, au gaz naturel et au gaz de raffinerie dans les installations de cogénération) ; retiré.

**GOUTEYRON (Adrien)**
*sénateur (Haute-Loire)*
*UMP*

Vice-Président du Sénat ; a présidé les séances des 8, 14, 15, 19, 21 janvier, 5, 24, 25 février, 1er mars, 14 avril, 6, 12, 25 mai, 2, 10, 16, 22, 28 juin, 6, 15, 23, 26, 30 juillet, 14, 20, 26, 27 octobre, 2, 4, 5, 16, 26, 29 novembre, 1er, 2, 6, 8, 9, 13, 16, 21 et 22 décembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques de santé jusqu'au 20 octobre 2004.

Membre titulaire de la Commission des comptes de la Sécurité sociale.

Membre titulaire du Conseil de surveillance de l'Agence française de développement le 4 novembre 2004.

Membre titulaire du Comité de surveillance de la caisse d'amortissement de la dette sociale.

Membre titulaire du Conseil de surveillance de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés.

Membre titulaire du Conseil de surveillance du Fonds de réserve pour les retraites.

Membre titulaire du Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie jusqu'au 1er octobre 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées le 26 mai 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'assurance maladie le 27 juillet 2004.

Membre de la mission commune d'information "La France et les Français face à la canicule : les leçons d'une crise" jusqu'au 3 février 2004.

## DÉPÔTS

*Avis*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 145 (2003-2004)] relatif à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées **[n° 315 (2003-2004)]** (19 mai 2004) - **Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

*Avis*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 420 (2003-2004)] relatif à l'assurance maladie **[n° 425 (2003-2004)]** (21 juillet 2004) - **Questions sociales et santé - Sécurité sociale.**

*Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Affaires étrangères **[n° 74 tome 3 annexe 1 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Budget.**

## INTERVENTIONS

- **Souhaits de bienvenue à M. Elyor Ganiev, vice-premier ministre d'Ouzbékistan** - (14 janvier 2004) (p. 247).

- **Projet de loi relatif à la politique de santé publique [n° 19 (2003-2004)]** - (15 janvier 2004) - **Art. 15 bis** *(Art. L. 3512-4 du code de la santé publique - Autorité compétente pour constater et sanctionner les infractions à la législation sur la lutte contre le tabagisme)* (p. 326) : son amendement n° 171 : élargissement des compétences du service d'enquête affecté à la constatation des infractions à la loi Evin ; retiré. - **Art. additionnels après l'art. 16** (p. 331) : son amendement n° 173 : extension de l'interdiction de la publicité et de la propagande en faveur des produits du tabac ; adopté. (p. 332) : son amendement n° 172 : sanction financière en cas d'infraction à la publicité sur les produits du tabac ; adopté.

- **Suite de la discussion** (19 janvier 2004) - **Art. 18 quater (précédemment réservé) (priorité)** *(Art. L. 3231-1 [nouveau] du code de la santé publique - Prescription et mise en oeuvre des psychothérapies)* (p. 496, 497) : caractère réducteur de l'amendement Accoyer. Son amendement n° 249 : création d'un conseil national des pratiques thérapeutiques relatives au psychisme ; devenu sans objet. (p. 505, 506) : défavorable à l'amendement n° 363 du Gouvernement (dispense de l'inscription au registre national des psychothérapeutes pour les professionnels incontestés).

- **Contribution du Sénat au débat sur une déclaration du Gouvernement sur l'avenir de l'école** - (21 janvier 2004) (p. 665, 666) : mobilisation de la nation dans le grand débat sur l'avenir de l'école. Inattractivité de la carrière d'enseignant. Importance de la formation. Régularité du recrutement. Maintien du niveau de diplôme. Mission émancipatrice des enseignants. Sa proposition de constituer un corps spécifique d'enseignants de collège. Equilibre indispensable dans la

formation des enseignants, entre la formation à un métier et celle à une discipline.

- **Hommage à Olivier Guichard** - (21 janvier 2004) (p. 689).

- **Projet de loi relatif aux assistants maternels et aux assistants familiaux [n° 201 (2003-2004)]** - (25 mai 2004) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3508) : votera ce texte. Apport du Sénat. Nécessité d'une coexistence de plusieurs modes de garde d'enfants. Effort des collectivités locales. Hommage au travail du rapporteur. Compte épargne temps.

- **Projet de loi relatif à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées [n° 299 (2003-2004)]** - (25 mai 2004) - rapporteur pour avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. - **Discussion générale** (p. 3518, 3519) : rapport d'étape dans le cadre de la mission de réflexion conduite par Raoul Briet et Pierre Jamet. Préoccupation de la mise en place de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, CNSA. Valeur pédagogique de la relation entre la journée de solidarité et les ressources qui en découlent. Favorable à l'inscription des aménagements fiscaux dans une perspective d'ensemble. Demande de précision sur la montée en charge des dépenses en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées. Interrogation sur le contrôle exercé par le Parlement sur la CNSA. Au nom de la commission des finances, propose d'adopter le texte.

- **Suite de la discussion** (26 mai 2004) - **Art. 7** *(Création d'une Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, CNSA)* (p. 3583) : son amendement n° 27 : nouvelle rédaction en prenant en compte les limites des ressources de la CNSA ; adopté par priorité. (p. 3584) : accord de la commission des finances pour la création de la CNSA. - **Art. 7 bis** *(Statut de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées)* (p. 3585) : son amendement n° 28 : contrôle des commissions des finances du Sénat et de l'Assemblée nationale sur la CNSA ; retiré. - **Art. 7 ter** *(Organes et missions de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées)* (p. 3589, 3590) : son amendement n° 29 : présence de représentants des conseils généraux au sein du conseil d'administration de la CNSA et suppression de la référence aux parlementaires ; retiré. (p. 3591) : son amendement n° 30 : remise d'un rapport détaillé au Parlement ; adopté après modification par le sous-amendement n° 85 du Gouvernement. - **Art. 8** *(Produits affectés à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie)* (p. 3594) : son amendement n° 31 : précision ; adopté. - **Art. 9** *(Charges de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie pour l'année 2004)* (p. 3599) : souhait de l'adoption d'un dispositif péréquateur. - **Art. 10** *(Charges de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie à compter de l'année 2005)* : son amendement n° 32 : rédaction ; adopté.

- **Projet de loi de modernisation de la sécurité civile [n° 227 (2003-2004)]** - (17 juin 2004) - **Art. 56** *(Avantage de retraite pour les sapeurs-pompiers volontaires - Intitulé du titre II et articles 15-1 à 15-4 nouveaux de la loi du 3 mai 1996)* (p. 4454) : favorable à l'amendement n° 273 du Gouvernement (nouvelle rédaction). Regrette la non-exonération de CSG. - **Art. additionnels après l'art. 74** (p. 4461, 4462) : soutient l'amendement n° 227 de M. Bernard Murat (délivrance possible du permis de construire dans les communes de moins de 500 habitants n'ayant pas satisfait aux prescriptions de sécurité publique en matière de lutte contre les incendies) ; retiré. Amendement d'appel.

- **Projet de loi relatif à l'assurance maladie [n° 420 (2003-2004)]** - (22 juillet 2004) - rapporteur pour avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. - **Discussion générale** (p. 5873, 5875) : réforme nécessaire subordonnée au changement de comportement des acteurs sociaux. Instauration et généralisation du dossier médical personnel à l'horizon 2007. Conditions d'efficacité : respect de la confidentialité ; affirmation du rôle du médecin traitant ; question de la lisibilité du dossier ; interrogation quant au coût prévisionnel de ce dossier et au risque de dérapage concernant l'accès direct à certains spécialistes. Attente de précision sur la double pénalisation du dispositif pour le patient. Réflexion nécessaire sur l'effet de seuil attendu de l'instauration d'une aide à l'acquisition d'une protection complémentaire. Intérêt de la nouvelle gouvernance du système de soins pour un véritable équilibre grâce au dialogue et à la concertation. Nécessité cependant d'éviter le risque de chevauchement des responsabilités et des compétences en raison du foisonnement de commissions. Politique volontariste quant au retour à l'équilibre financier. Contribution conséquente des entreprises avec la C3S. Evolution de la charge des intérêts après le transfert des dettes nouvelles à la CADES. Plan sujet à critiques, mais s'avérant être le moins mauvais possible en l'état actuel des choses. Convaincu qu'il sera le dernier, sous peine d'échec de la France. Proposera l'adoption du texte amendé par la commission.

- **Suite de la discussion** (23 juillet 2004) - **Art. 2 ter** *(Art. L. 161-36-4 du code de la sécurité sociale - Identification de l'assuré dans le cadre du dossier médical personnel)* (p. 5976) : satisfait de l'adoption de son amendement n° 17 : définition d'un identifiant santé indépendant du numéro d'inscription des personnes au répertoire national d'identification. - **Art. 5** *(Art. L. 162-5 du code de la sécurité sociale - Dépassements d'honoraires des médecins)* (p. 6001, 6002) : son amendement n° 18 : rédaction ; adopté. - **Art. 8 ter** *(Art. L. 1414-1, L. 1414-3-3, L. 1414-11 et L. 4135-1 du code de la santé publique - Accréditation des médecins exerçant en établissement de santé)* (p. 6016, 6017) : son amendement n° 19 : aide à la souscription d'une assurance réservée aux seuls médecins titulaires d'une accréditation ; retiré.

- **Suite de la discussion** (24 juillet 2004) - **Art. 12** *(Art. L. 161-31, L. 162-4-3 et L. 162-21 du code de la sécurité sociale - Accès des professionnels de santé aux informations détenues par les caisses d'assurance maladie et contrôle de l'utilisation de la carte Vitale)* (p. 6056) : son amendement n° 20 : suppression du IV prévoyant l'information des assurés du montant de leurs dépenses de santé ; adopté. - **Art. 12 bis** *(Art. L. 161-31 du code de la sécurité sociale - Information des assurés sociaux)* (p. 6059) : son amendement n° 21 : suppression ; retiré. - **Art. 13** *(Art. L. 162-1-14 du code de la sécurité sociale - Institution de pénalités financières en cas d'abus ou de fraude des professionnels, des établissements de santé et des assurés)* (p. 6062) : son amendement n° 22 : rédaction ; adopté. - **Art. 15 bis** *(Art. L. 162-4-4 du code de la sécurité sociale - Prolongation d'un arrêt de travail)* (p. 6076) : intervient sur l'amendement n° 313 de M. Gérard Dériot (mission du médecin traitant en matière d'arrêt de travail). Interrogation sur la mission des médecins contrôleurs.

- **Suite de la discussion** (26 juillet 2004) - **Art. 19** *(Art. L. 161-37 à L. 161-44 du code de la sécurité sociale - Haute autorité de santé)* (p. 6134) : soutient l'amendement n° 324 de M. Philippe Marini (prise en compte de la politique du médicament dans l'exercice des missions de la Haute autorité de santé) ; adopté. (p. 6141) : rectifie l'amendement précité n° 324 de M. Philippe Marini. - **Art. 21** *(Art. L. 111-11 du code de la sécurité sociale et article 31 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2003 - Association des caisses à la préparation du budget de l'assurance maladie)* (p. 6151) : son amendement n° 23 : transmission annuelle au Parlement par les caisses nationales d'assurance maladie des propositions relatives à l'évolution des charges et des produits ainsi qu'aux mesures nécessaires pour équilibrer les dépenses d'assurance maladie ; adopté. - **Art. 22** *(Art. L. 114-1 et L. 114-4-1 du code de la sécurité sociale - Création d'un comité d'alerte sur l'évolution des dépenses de l'assurance maladie)* (p. 6154) : son amendement n° 24 : précision ; adopté. - **Art. 23** *(Art. L. 251-4, L. 322-2 et L. 322-3 du code de la sécurité sociale - Fixation par l'UNCAM des taux de remboursement des médicaments et prestations)* (p. 6159) : son amendement n° 25 : fixation du taux de participation de l'assuré pour les médicaments dans des limites et conditions fixées par décret ; retiré.

- **Suite de la discussion** (27 juillet 2004) - **Art. 35** *(Art. L. 161-38 et L. 161-28-2 à L. 161-28-4 du code de la sécurité sociale - Création de l'Institut des données de santé)* (p. 6248) : son amendement n° 26 : prise en compte de la création par l'article 31 de l'Union nationale des organismes de protection sociale complémentaire, UNOPSC, et de l'Union nationale des professions de santé ; adopté. - **Art. 39** *(Art. L. 131-7 du code de la sécurité sociale - Mesures visant à garantir les ressources de la sécurité sociale)* (p. 6277) : son amendement n° 27 : précision concernant le versement à la CNAMTS de la fraction supplémentaire correspondant aux sommes perçues au titre du droit de consommation sur les tabacs ; adopté. Interrogation sur la pérennité de cette dotation. - **Art. 41** *(Art. L. 136-2, L. 136-7-1 et L. 136-8 du code de la sécurité sociale - Dispositions relatives à la contribution sociale généralisée)* (p. 6288) : son amendement n° 28 : coordination ; adopté. - **Art. 42** *(Art. L. 245-2 et L. 245-5-2 du code de la sécurité sociale - Relèvement de la contribution sur les dépenses de promotion des fabricants ou distributeurs de dispositifs médicaux et de la contribution sur les dépenses de promotion des laboratoires pharmaceutiques)* (p. 6292) : votera l'amendement n° 553 de M. Paul Blanc (aménagement de la taxe sur la publicité des entreprises pharmaceutiques) dont il salue l'initiative.

- **Rappel au règlement** - (20 octobre 2004) (p. 6884) : intervient sur les rappels au règlement de Mme Nicole Borvo et de M. Jean-Pierre Bel. Annonce de la réunion prochaine de la conférence des présidents.

- **Souhaits de bienvenue à une délégation parlementaire de l'Assemblée populaire nationale de Chine** - (20 octobre 2004) (p. 6885).

- **Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** - *Deuxième lecture* **[n° 346 (2003-2004)]** - (20 octobre 2004) - **Rappel au règlement** (p. 6903) : intervient sur le rappel au règlement de M. Jean-Pierre Sueur. Les opérations de vote n'étaient pas terminées.

- **Suite de la discussion** (21 octobre 2004) - **Art. 27** *(Art. L. 146-3 à L. 146-6 du code de l'action sociale et des familles - Maisons départementales des personnes handicapées)* (p. 7065) : s'abstient sur l'amendement n° 222 du Gouvernement (statut de GIP de la maison départementale sous l'autorité du département). Identification indispensable des responsabilités.

- **Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2005 [n° 53 (2004-2005)]** - (16 novembre 2004) - **Discussion générale** (p. 7964, 7965) : adoption de trois réformes sociales majeures sur les retraites, l'assurance maladie et l'autonomie. Caractère historique du déficit de 2004. Objectif de préservation du régime de sécurité sociale. Interrogation sur la mise au point du dossier médical personnalisé. Situation de l'hôpital. Craintes au sujet du financement des mesures nouvelles. Votera le projet de loi en invitant le Gouvernement à poursuivre ses efforts.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Première partie :*

- (29 novembre 2004) - **Art. additionnel après l'art. 9 (précédemment réservé)** (p. 8544) : en qualité de président de séance, félicite M. Dominique Bussereau pour sa nomination comme ministre de l'agriculture.

*Deuxième partie :*

**Affaires étrangères**

- (8 décembre 2004) - rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, pour les affaires étrangères. (p. 9356, 9357) : budget exonéré de régulation budgétaire. Préservation de l'image de la France. Participation à l'effort de rigueur et de réforme. Diminution en volume à périmètre constant. Non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux pour la deuxième année consécutive. Diminution des dépenses de fonctionnement. Redéploiement des crédits au profit de priorités, notamment la réforme du réseau. Augmentation de l'aide publique au développement, APD. Mise en oeuvre de la réforme du droit d'asile. Progression continue de la subvention versée à l'OFPRA. Réduction effective des délais de traitement des demandes d'asile en 2004. Augmentation considérable des recours contre les décisions de l'OFPRA. Affectation de 125 personnes supplémentaires auprès de la CRR. Question du devenir des déboutés du droit d'asile. Evaluation indispensable de la réforme du droit d'asile à la fin de 2005. Augmentation du nombre d'étudiants étrangers en France. Effort souhaitable en faveur de la sélection des meilleurs plutôt que la recherche du nombre. Sécurité des Français à l'étranger. Importance de cette priorité après les récentes émeutes en Côte-d'Ivoire. Plan d'aménagement du réseau à l'étranger : recettes attendues des cessions de biens immobiliers ; suppression d'emplois ; rationalisation du réseau ; fermeture de consulats, notamment en Allemagne. Renforcement des moyens dans les pays jugés prioritaires. (p. 9358) : soutien de la commission aux réformes engagées. Intérêt du contrat triennal "de rigueur et de prévisibilité" suggéré par le Président de la République. Installation d'une culture de gestion et d'évaluation. Développement des expérimentations préfigurant la LOLF. Interrogation sur la chaîne d'information internationale. Insuffisance regrettable de moyens humains concernant les services des visas, des contributions volontaires aux organisations internationales et des moyens de financement des projets immobiliers. Octroi souhaitable à l'AEFE des moyens juridiques et financiers pour la prise en charge des établissements scolaires en gestion directe à l'étranger. Avis favorable de la commission des finances à l'adoption de ce projet de budget.

**Budgets annexes de la Légion d'honneur et de l'ordre de la Libération**

- (13 décembre 2004) (p. 9613) : en qualité de président de séance, salue la présence du Grand chancelier de l'ordre de la Légion d'honneur et du chancelier de l'ordre de la Libération.

**GRIGNON (Francis)**
*sénateur (Bas-Rhin)*
*UMP*

Réélu le 26 septembre 2004.

Élection annulée par le Conseil Constitutionnel le 26 novembre 2004.

**NOMINATIONS**

Membre de la commission des affaires économiques et du plan du 6 octobre 2004 au 26 novembre 2004 ; vice-président de la commission du 19 mai 2004 au 7 octobre 2004 ; membre de la commission jusqu'au 18 mai 2004.

Secrétaire général des Assemblées parlementaires du Conseil de l'Europe et de l'Union de l'Europe occidentale ; puis membre le 19 octobre 2004 ; puis vice-président le 2 novembre 2004.

Membre titulaire de la Conférence permanente "habitat-construction-développement durable".

### DÉPÔTS

*Proposition de loi* tendant à assurer une meilleure représentation des communes associées au sein des conseils municipaux **[n° 268 (2003-2004)]** (14 avril 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Rapport d'information*, fait au nom de la commission des affaires économiques : Délocalisations : pour un néo-colbertisme européen **[n° 374 (2003-2004)]** (23 juin 2004) - **Economie et finances, fiscalité - Entreprises - PME, commerce et artisanat - Questions sociales et santé - Société - Travail - Union européenne.**

### INTERVENTIONS

**- Projet de loi encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics [n° 209 (2003-2004)]** - (3 mars 2004) - **Discussion générale** (p. 2023, 2024) : exemple de coopération entre catholiques et musulmans. Votera ce projet de loi. Nécessité d'assurer un égal accès à l'emploi. Demande de respect du statut particulier de l'Alsace-Moselle. Progrès des valeurs universelles.

**- Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat sur le rapport du Gouvernement sur les prélèvements obligatoires et leur évolution** - (10 novembre 2004) (p. 7879, 7880) : favorable à l'idée d'une TVA de compétitivité. Pénalisation du travail par le système actuel. Limites des simulations économiques. Absence d'impossibilité technique. Rejet du conformisme. Volonté de poursuivre la réflexion sur ce sujet.

**GRILLOT (Louis)**
*sénateur (Côte-d'Or)*
*UMP, puis UMP-A*

### NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan.

Membre de la mission commune d'information "La France et les Français face à la canicule : les leçons d'une crise" jusqu'au 3 février 2004.

### DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

**GRUILLOT (Georges)**
*sénateur (Doubs)*
*UMP*

### NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan.

Membre titulaire du Conseil national des transports.

Membre titulaire de la Commission supérieure du service public des postes et télécommunications jusqu'au 1er octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil national de la sécurité routière jusqu'au 6 novembre 2004.

Membre titulaire du Conseil d'administration du Fonds pour le développement de l'intermodalité dans les transports.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales le 27 juillet 2004.

### DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Rapport d'information*, fait au nom de la commission des affaires économiques : Russie - mission de la délégation des Affaires économiques **[n° 161 (2003-2004)]** (21 janvier 2004) - **Affaires étrangères et coopération.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

*Avis*, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Routes et voies navigables **[n° 76 tome 13 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Transports - Budget.**

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

### INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales** - *Deuxième lecture* **[n° 269 (2003-2004)]** - (30 juin 2004) - **Art. 49** *(Art. L. 301-3, L. 301-5-1 à L. 301-5-3 nouveaux, L. 302-1, L. 302-4 et L. 302-4-1, section 3 du chapitre II du titre préliminaire du livre III, art. L. 303-1, chapitre II du titre Ier du livre III et section 2 de ce chapitre, art. L. 312-2-1 nouveau, L. 321-1-1 nouveau, chapitre IV du titre VI du livre III du code de la construction et de l'habitation, art. 79 de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 - Délégation de l'attribution des aides à la pierre aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et aux départements - Programmes locaux de l'habitat - Création d'un comité régional de l'habitat)* (p. 4907) : soutient l'amendement n° 152

de M. Jean-Paul Emorine (suppression des conditions démographiques exigées des communautés de communes pour être délégataires des aides à la pierre) ; adopté.

**GUEDJ (Nicole)**
*secrétaire d'État aux programmes immobiliers de la justice*
*(du 22 janvier 2004 au 30 mars 2004)*
*secrétaire d'État aux droits des victimes*
*(à partir du 31 mars 2004)*

**INTERVENTIONS**

**- Projet de loi portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité** - *Deuxième lecture* **[n° 90 (2003-2004)]** - (23 janvier 2004) - **Art. 68 septies** *(Art. 131-8 et 131-22 du code pénal - Travail d'intérêt général)* (p. 810) : accepte l'amendement n° 114 de la commission (maintien à dix-huit mois du délai maximal d'exécution d'un travail d'intérêt général) et s'oppose à l'amendement n° 221 de M. Robert Badinter (suppression). - **Art. 68 octies** *(Art. 132-40 et 132-42 du code pénal - Sursis avec mise à l'épreuve)* (p. 811) : accepte l'amendement n° 115 de la commission (coordination). - **Art. 68 nonies C** *(Art. 132-54 et 132-55 du code de procédure pénale - Non-caducité des obligations particulières imposées au condamné en cas d'exécution du travail d'intérêt général)* : accepte l'amendement n° 116 de la commission (coordination). - **Art. 68 nonies** *(Art. 132-54 du code pénal - Sursis assorti de l'obligation d'accomplir un travail d'intérêt général)* : accepte l'amendement n° 117 de la commission (coordination). - **Art. 68 duodecies** *(Art. 733-2 et 733-3 du code de procédure pénale - Procédure de mise en oeuvre des travaux d'intérêt général)* (p. 812) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 118 de la commission (rétablissement de l'impossibilité de convertir un travail d'intérêt général en amende). - **Art. 68 terdecies** *(Art. 740, 741, 741-1, 741-2, 741-3, 742, 743, 744, 747-3, 747-4, 762-2, 762-4, 762-5 du code de procédure pénale, art. 132-53 du code pénal - Non-respect des obligations d'un sursis avec mise à l'épreuve)* (p. 813) : accepte l'amendement n° 119 de la commission (correction d'une erreur de référence). - **Art. 68 quindecies** *(Art. 723-2, 723-7, 723-7-1 nouveau et 723-13 du code de procédure pénale, art. 132-25, 132-26, 132-26-1 à 132-26-3 nouveaux du code pénal - Semi-liberté et placement sous surveillance électronique)* (p. 814) : accepte l'amendement n° 120 de la commission (coordination). - **Art. 68 septdecies** *(Art. 474, art. 723-15 à 723-27 nouveaux du code de procédure pénale - Exécution des peines d'emprisonnement d'une durée inférieure ou égale à un an - Dispositions relatives aux condamnés en fin de peine)* (p. 815, 816) : sur les amendements de la commission, accepte le n° 121 (coordination) et s'oppose aux amendements sur le même objet n° 122 et 123 (assimilation du défaut de réponse du juge de l'application des peines à un refus de la mesure, en cas de proposition d'aménagement de peine formulée par le directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation), ainsi qu'au n° 124 (possibilité pour le condamné de saisir directement le président de la chambre de l'application des peines en cas de refus tacite d'homologation résultant de l'absence de réponse du juge de l'application des peines). - **Art. 68 octodecies** *(Art. 721-3 du code de procédure pénale - Réduction de peine exceptionnelle)* (p. 816) : sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 125 (limitation du champ d'application de l'article aux déclarations du condamné faites postérieurement à sa condamnation) et accepte le n° 126 (exclusion de la possibilité de bénéficier de la réduction de peine exceptionnelle lorsque les déclarations du condamné portent sur l'infraction pour laquelle il a été condamné). - **Art. additionnel avant l'art. 69 ter** (p. 817) : accepte l'amendement n° 127 de la commission (possiblité d'utiliser la vidéoconférence en matière de contentieux de l'application des peines). - **Art. 69 ter** *(Art. 720-4 du code de procédure pénale - Conditions de modification de la période de sûreté)* (p. 818) : s'oppose à l'amendement n° 128 de la commission (rétablissement de l'obligation de procéder à une expertise médicale avant toute décision susceptible de remettre en cause une mesure de sûreté prononcée par une cour d'assises). - **Art. 69 quater** *(Art. 721, 721-1 et 729-1 du code de procédure pénale - Instauration d'un crédit de réduction de peine)* (p. 819) : accepte l'amendement n° 129 de la commission (rétablissement de la possibilité de retirer les réductions de peine accordées à un condamné en cas de condamnation pour une infraction commise pendant une période égale à la durée des réductions de peine).

**- Projet de loi relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés** - *Deuxième lecture* **[n° 285 (2003-2004)]** - (15 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5634, 5636) : transposition tardive de la directive européenne du 24 octobre 1995. Complément à la loi pour la confiance dans l'économie numérique. Formalités préalables instituées en 1978 inadaptées au développement actuel des télécommunications. Changement d'échelle impliquant des garanties nouvelles. Protection internationale des données. Définition du champ des contrôles opérés par la CNIL. Renforcement des pouvoirs de la CNIL. Respect accru de certains droits fondamentaux. Apport des travaux parlementaires. Protection des oeuvres musicales et cinématographiques. Aménagement des nouveaux pouvoirs de la CNIL. Limitation des cas de contrôle et d'autorisation préalable. Simplification des formalités administratives. Garantie de l'indépendance de la CNIL. Mission d'information et de veille. - **Art. 1er** *(Art. 2 à 5 du chapitre 1er de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 - Détermination du champ d'application de la loi)* (p. 5643, 5644) : s'oppose aux amendements de M. Charles Gautier n° 10, n° 11 et n° 12 (précision). S'oppose à l'amendement n° 13 de M. Charles Gautier (suppression de la dérogation accordée aux fournisseurs d'accès concernant les copies temporaires). - **Art. 2** *(Chapitre II de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 - Conditions de licéité des traitements de données à caractère personnel)* (p. 5646) : s'oppose à l'amendement n° 14 de M. Charles Gautier (encadrement de l'application du principe de finalité des traitements de données à caractère personnel). (p. 5647) : s'oppose à l'amendement n° 15 de M. Charles Gautier (traitements ultérieurs des bases de données à caractère personnel). (p. 5649) : s'oppose à l'amendement n° 16 de M. Charles Gautier (possibilité de prévoir des durées de conservation spécifiques). S'oppose à l'amendement n° 1 de M. Robert Bret (conditions d'interconnexion des fichiers). (p. 5650) : s'oppose à l'amendement n° 17 de M. Charles Gautier (nécessité d'un consentement indubitable de la personne concernée pour effectuer un traitement de données à caractère personnel). S'oppose à l'amendement n° 18 de M. Charles Gautier (limitation aux personnes publiques de la possibilité d'effectuer un traitement de données sans consentement préalable pour l'exécution d'une mission de service public). (p. 5651) : s'oppose à l'amendement n° 19 de M. Charles Gautier (caractérisation de l'intérêt légitime poursuivi par le responsable du traitement de données). (p. 5652) : s'oppose aux amendements identiques n° 2 de M. Robert Bret et n° 20 de M. Charles Gautier (élargissement du champ d'application des traitements de données sensibles aux élements génétiques, biométriques et aux composantes psychiques et sociales de la vie des personnes). (p. 5653) : s'oppose à l'amendement n° 21 de M. Charles Gautier (consentement de la personne concernée pour effectuer un traitement de données sensibles nécessaire à la constatation, à la défense ou à l'exercice d'un droit en justice). (p. 5654) : s'oppose à l'amendement n° 22 de M. Charles Gautier (conditions de collectes de données intéressant la sécurité publique, la défense et la sûreté de l'Etat). (p. 5657) : s'oppose à l'amendement n° 23 de M. Charles Gautier (suppression de la possibilité pour des personnes morales de droit privé de

constituer des fichiers à caractère pénal) ainsi qu'aux amendements portant sur le même objet n° 3 et 4 de M. Robert Bret (suppression de la possibilité pour des personnes morales de droit privé de constituer des fichiers d'infractions). S'oppose à l'amendement n° 24 de M. Charles Gautier (rétablissement de la référence à la notion de profil de l'intéressé pour les décisions de justice impliquant une appréciation sur le comportement d'une personne). - **Art. 3** *(Chapitre III de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 - Dispositions relatives à la CNIL)* (p. 5660) : s'oppose à l'amendement n° 25 de M. Charles Gautier (association systématique de la CNIL à la préparation et à la définition de la position française dans les négociations internationales). S'oppose à l'amendement n° 26 de M. Charles Gautier (critères de désignation des personnalités qualifiées par le président du Sénat et par le président de l'Assemblée nationale). (p. 5661) : s'oppose à l'amendement n° 27 de M. Charles Gautier (suppression de la possibilité d'opposer le secret professionnel aux investigations de la CNIL). - **Art. 4** *(Chapitre IV de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 - Formalités préalables à la mise en oeuvre des traitements - Régimes de la déclaration et de l'autorisation)* (p. 5664) : s'oppose à l'amendement n° 28 de M. Charles Gautier (inclusion des traitements non automatisés dans le régime de droit commun de la déclaration). (p. 5667) : s'oppose aux amendements de M. Robert Bret n° 5 (suppression du système des correspondants CNIL), n° 6 (encadrement du système des correspondants) et n° 7 (statut des correspondants) ainsi qu'aux amendements de M. Charles Gautier n° 29 (formalités restant à accomplir après désignation d'un correspondant à la protection des données à caractère personnel), n° 30 (notification à la CNIL des qualifications du correspondant) et n° 31 (protection des correspondants). (p. 5668) : s'oppose à l'amendement n° 32 de M. Charles Gautier (autorisation de la CNIL pour les traitements automatisés sélectionnant les personnes susceptibles de bénéficier d'un droit, d'une prestation ou d'un contrat). S'oppose à l'amendement n° 33 de M. Charles Gautier (soumission à une autorisation de la CNIL des traitements portant sur des données comportant le numéro d'inscription des personnes au répertoire national d'identification des personnes physiques et aux traitements portant sur la totalité ou quasi totalité de la population française). (p. 5669) : s'oppose à l'amendement n° 8 de M. Robert Bret (soumission à autorisation de la CNIL de traitements relatifs à la vidéosurveillance). S'oppose à l'amendement n° 34 de M. Charles Gautier (définition de modalités particulières d'autorisation par la CNIL pour les données de santé). (p. 5670) : s'oppose aux amendements de M. Charles Gautier n° 35 (autorisation des traitements portant sur des données sensibles par décret en Conseil d'Etat pris après avis conforme de la CNIL) et n° 36 (limitation des dispenses de publication pour les traitements relatifs à la sûreté de l'Etat, à la défense ou à la sécurité publique). (p. 5671) : s'oppose à l'amendement n° 38 de M. Charles Gautier (publication des résolutions du Parlement européen touchant à la protection des données personnelles). - **Art. 5** *(Chapitre V de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 - Obligations des responsables des traitements et droits des personnes concernées)* (p. 5673) : s'oppose à l'amendement n° 39 de M. Charles Gautier (information préalable des utilisateurs concernant l'utilisation de témoins de connexion). (p. 5674) : s'oppose à l'amendement n° 40 de M. Charles Gautier (précision). S'oppose à l'amendement n° 41 de M. Charles Gautier (renforcement de l'obligation de moyens relative à la rectification ou l'annulation de données transmises à des tiers). - **Art. 6** *(Chapitre VI de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 - Pouvoirs de contrôle sur place et sur pièces de la CNIL)* (p. 5675) : s'oppose à l'amendement n° 42 de M. Charles Gautier (contrôle par la CNIL des traitements intéressant la sûreté de l'Etat). - **Art. 7** *(Chapitre VII de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 - Pouvoirs de sanction administrative de la CNIL)* (p. 5676) : s'oppose à l'amendement n° 43 de M. Charles Gautier (possibilité pour la CNIL de procéder à la destruction de fichiers de données). S'oppose à l'amendement n° 44 de M. Charles Gautier (publicité de l'action du premier ministre en cas de signalement par la CNIL d'une violation des droits et libertés). - **Art. additionnel après l'art. 10** (p. 5677) : s'oppose à l'amendement n° 9 de M. Robert Bret (transformation du numéro d'inscription des personnes au répertoire national d'identification des personnes physiques en un identifiant non signifiant). - **Art. 15 sexies** *(Coopération policière internationale)* (p. 5678) : s'oppose à l'amendement n° 45 de M. Charles Gautier (suppression).

**GUENÉ (Charles)**
*sénateur (Haute-Marne)*
*UMP*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Membre suppléant de la Cour de Justice de la République le 26 octobre 2004.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation de la législation jusqu'au 20 octobre 2004.

Membre suppléant du Comité des finances locales le 15 avril 2004 ; puis membre titulaire le 26 octobre 2004.

Membre titulaire de la Commission nationale du débat public.

Membre titulaire du Comité local d'information et de suivi du laboratoire souterrain de Bure.

Membre titulaire du Conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs le 26 octobre 2004.

Membre titulaire de la Conférence nationale des services d'incendie et de secours le 8 décembre 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de modernisation de la sécurité civile le 27 juillet 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 67 (2003-2004)] sur la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement **[n° 347 (2003-2004)]** (16 juin 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Collectivités territoriales - Environnement.**

*Avis*, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Intérieur - Sécurité civile **[n° 79 tome 3 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Police et sécurité - Budget.**

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi de modernisation de la sécurité civile [n° 227 (2003-2004)]** - (16 juin 2004) - **Art. 25** *(Intitulé de la section I-1 nouvelle du chapitre IV du titre II du livre IV de la première partie du code général des collectivités territoriales et article L. 1424-8-1 - Réserves de sécurité civile)* (p. 4346) : sur l'amendement n° 19 de la commission (constitution de réserves de sécurité civile à l'échelon communal) auquel il est favorable, son sous-amendement n° 63 ; adopté.

- **Proposition de loi sur la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement [n° 347 (2003-2004)]** - (22 juin 2004) - rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale - **Discussion générale** (p. 4541, 4543) : instauration d'une solidarité internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Nécessité reconnue lors des grands Sommets. Charte de l'environnement impulsée par le Président de la République. Intérêt de la diffusion du modèle de gestion français fondé sur le partenariat entre les secteurs public et privé. Participation du syndicat des eaux d'Ile-de-France au programme européen solidarité-eau. Aide au développement de réseaux hydrauliques dans des pays d'Afrique et d'Asie francophones. Implication à l'échelle internationale par le biais de jumelages. Attribution d'aides sur dossier. Exemple de l'agence Seine-Normandie. Nécessité d'une base juridique après la décision de la Cour des comptes estimant ces pratiques contraires au principe de spécialité qui régit tout établissement public. Economie du texte. Difficulté tenant à la nature juridique des redevances perçues du fait de l'affectation d'une part de leur produit à des actions de coopération internationale. Renoncement de la commission à en faire des impositions de toutes natures. Texte opportun eu égard à l'insécurité juridique et aux conséquences préjudiciables de l'interruption des actions de coopération. Propose l'adoption du texte modifié par la commission.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à la Charte de l'environnement [n° 329 (2003-2004)]** - (23 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4577, 4580) : texte préparant et anticipant l'avenir. Procédure d'élaboration démocratique de ce projet de loi. Consécration du principe d'une écologie humaniste. Promotion du développement durable. Enonciation des droits et devoirs de chacun. Problèmes soulevés par le principe de précaution. Texte conforme aux attentes des citoyens. Le groupe UMP votera ce projet de loi.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Première partie :*

- (1er décembre 2004) - **Débat sur les recettes des collectivités locales - Art. 29** *(Réforme de la dotation globale de fonctionnement, DGF, des communes)* (p. 8779) : favorable aux amendements identiques n° I-47 de M. Jacques Blanc et n° I-203 de M. Pierre Jarlier (augmentation de l'aide financière apportée aux bourgs-centres dans les ZRR).

*Deuxième partie :*

**Intérieur, sécurité intérieure et libertés locales - Sécurité**

- (2 décembre 2004) - rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, pour la sécurité civile. (p. 8876, 8877) : hommage aux sauveteurs décédés et aux victimes du séisme de la Guadeloupe. Bon budget de la sécurité civile. Progression du soutien financier aux acteurs de la sécurité civile. Renforcement de leurs capacités opérationnelles. Hausse significative des crédits prévus pour le fonds d'aide à l'investissement des services d'incendie et de secours. Vigilance quant à leur mise à disposition effective. Incidences de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004. Nécessité de rapports d'étape pour ajuster la participation de l'Etat au financement de la nouvelle prestation de fidélisation et de reconnaissance des sapeurs-pompiers volontaires. Question du remboursement des interventions des SDIS en cas de carence des transports sanitaires et de l'articulation de leurs missions respectives. Nécessaire prise en considération des inégalités existant entre les SDIS et des inquiétudes des élus locaux quant à l'avenir de ces services. Suggère un nouveau partenariat dans le cadre de la Conférence nationale des services d'incendie et de secours. Partisan de changements dans l'organisation du service et des interventions pour une meilleure prise en compte de la dangerosité des missions. Amélioration souhaitable de la prévention des risques : réforme de l'Ecole nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers, création du pôle de Cambrai et création d'un Conseil national de la sécurité civile chargé de recenser les menaces. Diffusion d'une véritable culture de la sécurité civile en intégrant le bénévolat. Mise en oeuvre indispensable d'une culture de gestion et d'évaluation : formation des officiers sapeurs-pompiers, diffusion de bonnes pratiques par la Conférence nationale des services d'incendie et de secours et l'extension de ses missions d'évaluation. Ambition de refondation de la sécurité civile. Avis favorable de la commission des lois sur ces crédits.

**GUÉRINI (Jean-Noël)**
*sénateur (Bouches-du-Rhône)*
*SOC*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées à partir du 6 octobre 2004.

Membre de la commission des affaires culturelles jusqu'au 5 octobre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi de modernisation de la sécurité civile [n° 227 (2003-2004)]** - (15 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4279, 4280) : organisation particulière des secours dans les Bouches-du-Rhône. Nécessité de renforcer les solidarités face aux risques et de cantonner les pouvoirs de police d'un maire au périmètre de sa commune.

**- Suite de la discussion** (16 juin 2004) - **Art. additionnels après l'art. 19 ou après l'art. 51** (p. 4331) : son amendement n° 149 : bataillon des marins-pompiers de Marseille, BMP, placé sous le statut de service d'incendie communal ; rejeté. (p. 4333) : défavorable à l'amendement n° 222 de M. Jean-Claude Gaudin (précision des missions respectives du bataillon des marins-pompiers de Marseille et du SDIS des Bouches-du-Rhône). (p. 4334) : son amendement n° 148 : principe d'unicité des SDIS ; rejeté. - **Art. 20** *(Art. L. 1424-4 du code général des collectivités territoriales - Commandement des opérations de secours)* (p. 4335) : son amendement n° 156 : commandement des opérations de secours confié aux cadres des SDIS sous l'autorité des directeurs d'opérations de secours ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 22 ou après l'art. 51 (priorité)** (p. 4337) : son amendement n° 150 : totalité des dépenses du BMP assurée par la commune de Marseille ; rejeté. (p. 4339) : travail exceptionnel des marins-pompiers de Marseille. Estime irrecevable l'amendement n° 223 de M. Jean-Claude Gaudin (financement du BMP par le conseil général) au titre de l'article 40 de la Constitution.

**GUERRY (Michel)**
*sénateur (Français établis hors de France (Série B))*
*UMP*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées à partir du 6 octobre 2004.

Membre de la commission des affaires culturelles jusqu'au 5 octobre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi organique* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 168 (2003-2004)]** (22 janvier 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à l'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France privés de leur droit de voter dans les centres de vote pour les élections européennes **[n° 172 (2003-2004)]** (27 janvier 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

*Proposition de loi organique* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 375 (2003-2004)]** (24 juin 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative au vote des Français établis hors de France pour l'élection des représentants au Parlement européen **[n° 378 (2003-2004)]** (28 juin 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution - Union européenne.**

*Proposition de loi organique* tendant à compléter et préciser le domaine de la loi en ce qui concerne les instances représentatives des Français établis hors de France **[n° 55 (2004-2005)]** (4 novembre 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Affaires étrangères**

- (8 décembre 2004) (voir JO débats du 15 décembre 2004, p. 9812, 9813) : situation de l'AEFE. Augmentation des effectifs. Question de la nature de ses objectifs : redéfinition de la nature juridique des établissements et leur lien avec l'Agence ; recherche d'un financement plus ouvert ; suppression de toute prise en charge de la scolarité des élèves étrangers dans les établissements français. Gestion des bourses par l'Agence. Réforme nécessaire de la structure des rémunérations des enseignants dans les établissements français à l'étranger. Implication indispensable des entreprises françaises dans la prise en charge des frais de scolarité des enfants de leurs collaborateurs expatriés, en contrepartie de possibles allègements fiscaux. Réforme incontournable pour la préservation du rayonnement politique de la France.

**- Projet de loi portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés [n° 356 (2003-2004)]** - (16 décembre 2004) - **Discussion générale** (p. 9834, 9836) : occultation du drame vécu par les populations. Contexte historique des enlèvements et des disparitions. Demandes des familles de disparus. Obstacles à la recherche historique. Ses amendements visant à associer les personnes disparues à l'hommage instauré par le texte et à étendre le bénéfice de l'indemnisation et des aides prévues. Proposition de création d'une commission d'enquête et d'une

commission mixte franco-algérienne sur la question des disparus. - **Art. 1er bis** *(Hommage aux populations civiles victimes de la guerre d'Algérie)* (p. 9859) : son amendement n° 8 : association des victimes de disparition et d'enlèvement à l'hommage rendu par la nation ; retiré. (p. 9861) : favorable au sous-amendement n° 59 de M. Jean Faure (rétablissement du terme "massacres") déposé sur l'amendement n° 1 de la commission (élargissement de l'hommage rendu par la nation aux disparus et aux victimes civiles des combats de Tunisie et du Maroc). - **Art. additionnel après l'art. 1er quinquies ou après l'art. 2** (p. 9864) : son amendement n° 9 : création d'une indemnisation en capital pour les descendants des personnes assassinées ou disparues ; irrecevable (article 40 de la Constitution). - **Art. 4** *(Dérogations individuelles ouvrant droit au bénéfice de l'allocation de reconnaissance et des aides au logement)* (p. 9872) : son amendement n° 10 : élargissement du bénéfice de ces dispositions aux personnes de nationalité française établies hors de France ; retiré. - **Art. 6** *(Indemnisation d'exilés politiques salariés du secteur privé)* (p. 9878) : soutient l'amendement n° 48 de M. Jacques Peyrat (précision de la portée de l'article) ; retiré. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 9880) : audition des associations de rapatriés et de harkis. Réalisation de progrès majeurs. Dignité des débats. Attachement du groupe UMP au souvenir de l'action de la France outre-mer et au respect des participants. Le groupe UMP votera le projet de loi avec détermination.

**HAENEL (Hubert)**
*sénateur (Haut-Rhin)*
*UMP*

Réélu le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale à partir du 6 octobre 2004.

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation jusqu'au 5 octobre 2004.

Membre titulaire de la Haute Cour de Justice ; nouvelle élection le 26 octobre 2004.

Membre titulaire de la Cour de Justice de la République ; nouvelle élection le 26 octobre 2004.

Président de la Délégation parlementaire pour l'Union européenne.

Membre titulaire du Conseil supérieur de l'administration pénitentiaire jusqu'au 1er octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil supérieur du service public ferroviaire.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité le 23 janvier 2004.

## DÉPÔTS

*Rapport d'information*, fait au nom de la Délégation pour l'Union européenne : La candidature de la Turquie à l'Union européenne **[n° 279 (2003-2004)]** (29 avril 2004) - **Union européenne.**

*Proposition de loi* tendant à compléter le code électoral en vue de la prise en compte du vote blanc **[n° 326 (2003-2004)]** (26 mai 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution - Société.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

*Proposition de loi* tendant à autoriser le vote électronique à distance pour l'élection des représentants au Parlement européen **[n° 377 (2003-2004)]** (28 juin 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution - Union européenne.**

*Rapport d'information*, fait au nom de la Délégation pour l'Union européenne : Les parlements nationaux dans la Constitution européenne **[n° 36 (2004-2005)]** (20 octobre 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution - Union européenne.**

*Proposition de loi* tendant à améliorer les retraites des maîtres de l'enseignement privé sous contrat **[n° 68 (2004-2005)]** (23 novembre 2004) - **Éducation - Sécurité sociale.**

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics [n° 209 (2003-2004)]** - (3 mars 2004) - **Discussion générale** (p. 2011, 2013) : volonté de ne pas occulter le religieux. Souhait d'une laïcité ouverte et apaisée. Esprit de dialogue. Préambule du projet de Constitution européenne. Accroissement de la diversité religieuse permis par l'Islam. Nécessaire intégration des musulmans dans la laïcité. Tradition constitutionnelle exigeant l'interdiction du port du voile islamique par les agents publics. Difficulté de répondre par une loi uniforme à la situation des usagers du service public de l'éducation. Application délicate du texte. Modèle de laïcité reposant sur des équilibres fragiles. Respect du principe de laïcité par le statut spécifique de l'Alsace-Moselle. Indépendance de l'Etat vis-à-vis des cultes. Votera ce texte.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Première partie :*

- (1er décembre 2004) - président de la délégation pour l'Union européenne - **Participation de la France au budget des Communautés européennes - Art. 43** *(Evaluation du prélèvement opéré sur les recettes de l'Etat au titre de la participation de la France au budget des Communautés européennes)* (p. 8725, 8727) : contribution française en nette augmentation. Progrès apportés à la procédure budgétaire européenne par le projet de traité constitutionnel. Négociation des perspectives financières pour l'après 2006. Financement du budget communautaire. Question du chèque britannique. (p. 8742) : débat sur la candidature de la Turquie.

**- Projet de loi de finances rectificative pour 2004 [n° 112 (2004-2005)]** - (20 décembre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 63** (p. 10142, 10143) : son amendement n° 86 : report de la date de création d'un établissement public chargé de la gestion du livre foncier en Alsace-Moselle ; adopté.

**- Débat sur une déclaration du Gouvernement sur la Turquie** - (21 décembre 2004) - président de la délégation pour l'Union européenne. (p. 10182, 10183) : débat au sein de l'opinion publique. Travail de conciliation du Conseil européen. Précautions prises dans le cadre des négociations d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne. Conditions posées à l'ouverture de ces négociations. Défi méritant d'être relevé.

**HAIGNERÉ (Claudie)**
*ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies*
*(jusqu'au 30 mars 2004)*
*ministre déléguée aux affaires européennes*
*(à partir du 31 mars 2004)*

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi autorisant l'approbation du protocole à la convention du 27 novembre 1992 portant création d'un fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures [n° 308 (2003-2004)]** - (16 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4312, 4313) : renforcement du dispositif d'indemnisation mis en place en 1969 et 1971. Conséquences financières du naufrage de l'Erika. Création d'un second fonds international d'indemnisation : FIPOL II. Indemnisation rapide et importante des victimes. Renforcement de la coordination communautaire. Réexamen inévitable du système en raison d'une déresponsabilisation des propriétaires de navires. Demande l'adoption de ce projet de loi.

**- Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Djibouti relative à la situation financière et fiscale des forces françaises présentes sur le territoire de la République de Djibouti [n° 24 (2004-2005)]** - (10 novembre 2004) - **Discussion générale** (p. 7900, 7901) : demande l'adoption du projet de loi.

**- Projet de loi autorisant l'approbation de la convention internationale pour la protection des végétaux (ensemble une annexe), telle qu'elle résulte des amendements adoptés à Rome par la 29ème session de la conférence de l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture [n° 25 (2004-2005)]** - (10 novembre 2004) - **Discussion générale** (p. 7901, 7902) : demande l'adoption du projet de loi.

**- Projet de loi autorisant l'approbation du traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, (ensemble deux annexes) [n° 26 (2004-2005)]** - (10 novembre 2004) - **Discussion générale** (p. 7903, 7904) : demande l'adoption du projet de loi.

**- Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord international de 2001 sur le café (ensemble une annexe) [n° 27 (2004-2005)]** - (10 novembre 2004) - **Discussion générale** (p. 7905, 7906) : demande l'adoption du projet de loi.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Première partie :*

- (1er décembre 2004) - **Participation de la France au budget des Communautés européennes - Art. 43** *(Evaluation du prélèvement opéré sur les recettes de l'Etat au titre de la participation de la France au budget des Communautés européennes)* (p. 8735, 8738) : projet de budget communautaire pour 2005. Détail des rubriques. Evolution de la contribution française. Données chiffrées. Question de l'adhésion éventuelle de la Turquie. Etapes de la ratification de la Constitution européenne. Nécessité d'assurer sur le long terme un financement durable, efficace et transparent pour l'Union. Volonté de mettre fin au chèque britannique. (p. 8739) : s'oppose à l'amendement n° I-35 de M. Bruno Retailleau (rejet des crédits de préadhésion prévus pour la Turquie).

**HAUT (Claude)**
*sénateur (Vaucluse)*
*SOC*

Réélu le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* visant à distinguer le vin des autres boissons alcooliques dans l'accès à la publicité **[n° 218 (2003-2004)]** (18 février 2004) - **Agriculture et pêche - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice**.

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé**.

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société**.

*Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances : Mer **[n° 74 tome 3 annexe 20 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Environnement - Transports**.

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur le financement des opérations de démantèlement du site de MARCOULE et sur l'abondement du fonds dédié **[n° 97 (2004-2005)]** (4 décembre 2004) - **Énergie**.

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Première partie :*

- (30 novembre 2004) - **Débat sur les recettes des collectivités locales** (p. 8658, 8660) : inquiétude des élus locaux relative à la gestion des relations financières entre l'Etat et les collectivités territoriales. Insuffisance de la hausse des concours de l'Etat. Incertitude sur les conséquences financières des nouveaux transferts des agents de l'Etat aux départements et aux régions. Interrogation sur le fonctionnement de la future commission consultative d'évaluation des charges. Contribution du département au financement des SDIS sans compensation. Interrogation sur la mise en pratique de la "clause de revoyure" prévue pour l'APA. Charges supplémentaires dues au RMI et au RMA. Question sur le versement de la prime de Noël. Réforme de la dotation forfaitaire : aggravation des écarts entre départements riches et pauvres. Conséquences financières des transferts de compétences prévus dans la loi relative aux libertés et responsabilités locales : exemple du fonds de solidarité pour le logement. Imprévisibilité des recettes des départements. Inquiétude des présidents de conseils généraux.

*Deuxième partie :*

**Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer - V. - Mer**

- (10 décembre 2004) - rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (p. 9520, 9521) : priorité à la sécurité maritime. Renforcement de la protection des routes maritimes. Engagements conformes à ceux souscrits dans le cadre du Mémorandum de Paris. Programme de modernisation des CROSS. Révision à la baisse des moyens des unités littorales des affaires maritimes, ULAM. Renforcement de la sécurité portuaire. Maintien d'un système d'aides à la flotte de commerce. Projet de création d'un registre international français, RIF. Renforcement de la formation maritime. Stabilisation des dotations budgétaires du volet "littoral". La commission des finances propose l'adoption de ce budget.

*Articles non rattachés :*

- (13 décembre 2004) - **Art. 68** *(Prorogation du dégrèvement temporaire de taxe professionnelle au titre des investissements nouveaux)* (p. 9696, 9697) : soutient l'amendement n° II-126 de M. Marc Massion (suppression) ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 68 nonies** (p. 9713) : soutient l'amendement n° II-132 de M. Marc Massion (doublement de la durée du lissage des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères) ; devenu sans objet.

**HÉNART (Laurent)**
*secrétaire d'État à l'insertion professionnelle des jeunes (à partir du 31 mars 2004)*

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (28 octobre 2004) - **Art. 1er** *(Art. L. 310-1, L. 310-2, L. 311-1, L. 311-10, L. 311-10-1 nouveau et L. 322-2 du code du travail - Définition et réforme du service public de l'emploi)* (p. 7254) : son amendement n° 632 : signature par l'AFPA d'une annexe à la convention passée entre l'Etat, l'UNEDIC et l'ANPE ; adopté. (p. 7260, 7261) : accepte les amendements de la commission n° 4 (clarification) et n° 5 (intégration au service public de l'emploi des groupements de collectivités territoriales). Sur l'amendement n° 5 précité, s'oppose au sous-amendement n° 319 de M. Bernard Seillier. Demande le retrait des amendements n° 363 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (possibilité de constitution des maisons pour l'emploi sous forme de conseil local), n° 471 de M. Roland Muzeau (association de l'AFPA à la signature des conventions pluriannuelles passées entre l'Etat, l'ANPE et l'UNEDIC) et des amendements analogues n° 220 de Mme Gisèle Printz et n° 182 de M. Philippe Goujon (intégration des missions locales au service public de l'emploi). S'oppose à l'amendement n° 536 de M. Jacques Pelletier (participation aux maisons de l'emploi de l'ensemble des organismes visés au deuxième alinéa de l'article L. 311-1 du code du travail), aux amendements analogues n° 488 de M. Roland Muzeau et n° 221 de Mme Gisèle Printz (exclusion du service public de l'emploi des organismes privés de placement et de travail temporaire) ainsi qu'aux amendements de Mme Gisèle Printz n° 222 (association de l'AFPA à la signature des conventions pluriannuelles passées entre l'Etat, l'ANPE et l'UNEDIC), n° 223 (participation obligatoire des maisons de l'emploi à l'accueil, à l'orientation et à l'insertion des demandeurs d'emploi), n° 224 (constitution obligatoire de maisons de l'emploi sous forme d'un groupement d'intérêt public), n° 225 (composition des maisons de l'emploi), n° 226 (possibilité offerte aux maisons de l'emploi de conclure des conventions d'objectifs avec les structures d'insertion par l'économique) et n° 227 (représentation des demandeurs d'emploi au sein des maisons de l'emploi) et aux amendements de M. Roland Muzeau n° 469 (suppression), n° 473 (gratuité du placement des personnes à la recherche d'un emploi), n° 486 (suppression partielle), n° 472 (association de l'AGEFIPH à la signature des conventions pluriannuelles passées entre l'Etat, l'ANPE et l'UNEDIC), n° 489 (précision), n° 490 (suppression partielle), n° 491 (estimation quantitative et qualitative des besoins locaux en matière d'emploi et de formation), n° 492 (accompagnement social et professionnel des demandeurs d'emploi), n° 493 (participation des missions locales aux maisons de l'emploi), n° 470 (participation des partenaires sociaux aux maisons de l'emploi) et n° 494 (suppression partielle). - **Art. additionnels après l'art. 1er** (p. 7275) : accepte l'amendement n° 7 de la commission (codification des articles relatifs aux missions locales pour l'emploi). - **Art. 9** *(Art. L. 322-46 et L. 322-4-17-1 du code du travail - Accompagnement et insertion dans l'emploi de jeunes sans qualification)* (p. 7307, 7308) : s'oppose à l'amendement n° 237 de Mme Gisèle Printz (suppression de la possibilité de moduler le soutien financier accordé aux employeurs pour l'emploi de jeunes en difficulté). (p. 7311, 7312) : accepte l'amendement n° 205 de M. Philippe Goujon (rôle de l'État dans l'insertion des jeunes en difficulté). Souhait d'un consensus sur cet amendement. - **Art. additionnel après**

**l'art. 9** (p. 7313) : s'oppose à l'amendement n° 519 de M. Roland Muzeau (création d'une allocation d'autonomie de formation et d'accès à l'emploi). - **Art. 10** *(Art. L. 4253-7 et L. 4253-8 du code général des collectivités territoriales - Modification du CIVIS)* (p. 7315) : accepte l'amendement n° 15 de la commission (prise en charge par l'Etat du CIVIS) et sur ce dernier, les sous-amendements n° 206 et 207 de M. Philippe Goujon. S'oppose aux amendements de Mme Gisèle Printz n° 240 (suppression de la modulation des contrats en fonction de la formation), n° 241 (coordination) et n° 242 (ouverture du CIVIS aux organismes privés à but non lucratif développant des activités d'utilité sociale). - **Art. 11** *(Art. L. 322-4-20 du code du travail - Disparition des emplois jeunes)* (p. 7317) : s'oppose à l'amendement n° 521 de M. Roland Muzeau (suppression). - **Art. additionnel avant l'art. 12** (p. 7318) : accepte l'amendement n° 16 de la commission (abrogation des chapitres du code du travail relatifs aux contrats d'apprentissage conclus avant 1972). - **Art. additionnel avant l'art. 12 ou après l'art. 12** (p. 7319) : accepte l'amendement n° 22 de la commission (amélioration du mode de rémunération des apprentis) et s'oppose à l'amendement n° 522 de M. Roland Muzeau (suppression de l'imputation des avantages en nature sur la rémunération due à l'apprenti). - **Art. additionnels après l'art. 12** (p. 7324) : s'oppose à l'amendement n° 245 de M. Jean-Luc Mélenchon (temps accordé au maître d'apprentissage pour l'accomplissement de ses missions). Accepte l'amendement n° 21 de la commission (carte d'apprenti) et, sur ce dernier, le sous-amendement n° 244 de M. Jean-Luc Mélenchon. - **Art. additionnel après l'art. 13** (p. 7326) : son amendement n° 1 : relèvement du plafond d'exonération de l'impôt sur le revenu des salaires versés aux apprentis ; adopté. - **Art. 14** *(Art. L. 118-1-1 et L. 992-8 du code du travail - Réforme du mécanisme exonératoire de la taxe d'apprentissage)* (p. 7327, 7328) : s'oppose à l'amendement n° 246 de M. Jean-Luc Mélenchon (suppression) et accepte l'amendement n° 24 de la commission (rectification). - **Art. 15** *(Art. 226 B, 244 quater G nouveau, 199 ter E, 220 G et 223 O du code général des impôts - Institution d'un crédit d'impôt et intermédiation obligatoire des collecteurs de la taxe d'apprentissage)* (p. 7329, 7330) : s'oppose à l'amendement n° 247 de M. Jean-Luc Mélenchon (suppression). Accepte l'amendement n° 25 de la commission (rédaction) et l'amendement de la commission des finances saisie pour avis n° 160 (rectification). - **Art. 16** *(Art. L. 118-1 du code du travail et L. 214-3 du code de l'éducation - Contrats d'objectifs et de moyens en matière d'apprentissage)* (p. 7333) : son amendement n° 569 : inclusion de la valorisation de la condition matérielle des apprentis dans les motivations des contrats d'objectifs et de moyens ; devenu sans objet. (p. 7334, 7335) : s'oppose aux amendements n° 248 de M. Jean-Luc Mélenchon (suppression) et n° 406 de M. Roland Muzeau (rôle des chambres consulaires dans la définition des contrats d'objectifs et de moyens en matière d'apprentissage). Estime l'amendement n° 407 de M. Roland Muzeau (contenu de la convention créant les centres de formation d'apprentis) satisfait par l'amendement n° 28 de la commission (nouvelle rédaction de l'article) pour lequel il s'en remet à la sagesse du Sénat. Sur l'amendement n° 28 précité, accepte les sous-amendements n° 631 de M. Serge Dassault et n° 559 de M. Francis Grignon et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 524 de M. Jacques Blanc.

- **Suite de la discussion** (2 novembre 2004) - **Art. additionnel après l'art. 16** (p. 7374) : son amendement n° 2 : création du fonds national pour la modernisation et le développement de l'apprentissage ; adopté. - **Art. additionnel avant l'art. 17** (p. 7375, 7376) : s'oppose à l'amendement n° 408 de Mme Josiane Mathon (mise en place d'un conseil d'administration dans les CFA). Mise en oeuvre difficile. Diversité de la nature juridique des CFA. - **Art. 17** *(Art. L. 4312-1 du code général des collectivités territoriales - Publicité des fonds consacrés à l'apprentissage)* (p. 7377) : accepte l'amendement n° 249 de M. Jean-Luc Mélenchon (précision du contenu de l'annexe budgétaire relative à l'apprentissage). Meilleur suivi du financement public des systèmes de formation duale. - **Art. 18** *(Art. L.118-2, L.118-2-1, L.118-2-2, L.118-3-1 du code du travail - Intermédiation obligatoire des organismes collecteurs pour le versement de la taxe d'apprentissage)* (p. 7379) : accepte les amendements de la commission n° 29 (rédaction) et n° 30 (coordination). Demande le retrait de l'amendement n° 250 de M. Jean-Luc Mélenchon (suppression). Nécessaire transparence dans le système de collecte et de répartition d'un impôt d'Etat. S'engage à sanctuariser le montant du hors quota au niveau atteint en 2004. - **Art. 19** *(Art. L.118-2-4 du code du travail - Organismes collecteurs dans les départements d'outre-mer)* (p. 7380) : accepte l'amendement n° 31 de la commission (rédaction) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 359 de M. Francis Grignon (information des régions concernant la collecte de la taxe et sa répartition entre les CFA implantés sur leur territoire). - **Art. 20** *(Art. L.119-1-1 du code du travail - Renforcement du contrôle des organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage)* (p. 7381, 7382) : accepte l'amendement n° 32 de la commission (pouvoir du ministre chargé de la formation professionnelle de retirer l'habilitation des organismes collecteurs en cas de manquements constatés à la réglementation). Absence volontaire de la question du contrôle pédagogique exercé par l'éducation nationale. Valorisation de l'intérêt pédagogique de l'apprentissage comme formation initiale et moyen d'obtenir des diplômes. - **Art. 21** *(Art. L.119-1-2 et L.119-1-3 nouveaux du code du travail - Contrôle des bénéficiaires des fonds de la taxe d'apprentissage)* (p. 7384) : accepte les amendements de la commission n° 33 (collaboration des administrations de l'Etat et de celles des régions en matière de contrôle des bénéficiaires des fonds de l'apprentissage) et n° 34 (précision). S'oppose à l'amendement n° 251 de Mme Gisèle Printz (précision de la compétence des régions en matière de contrôle technique et financier des CFA). - **Art. 23** *(Art. L. 117-10 et L. 151-1 du code du travail - Mesures de coordination dans le code du travail)* : accepte l'amendement n° 35 de la commission (suppression).

**HENNERON (Françoise)**
*sénateur (Pas-de-Calais)*
*UMP*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Vice-présidente de la Délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes ; puis membre le 13 octobre 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social le 11 février 2004.

Membre de la mission commune d'information "La France et les Français face à la canicule : les leçons d'une crise" jusqu'au 3 février 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

### INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (5 mai 2004) - **Art. additionnel après l'art. 10 ou avant l'art. 11** (p. 2874) : soutient l'amendement n° 293 de M. Bernard Murat (exclusion des entreprises du paysage des caisses de congés payés du bâtiment et des travaux publics) ; adopté.

**- Suite de la discussion** (13 mai 2004) - **Art. 41** *(Art. L. 214-19, L. 222-1, L. 224-2-1, L. 227-3, L. 231-4, L. 251-19, L. 253-15, L. 272-2 et chapitre VII du titre II du livre II du code rural, art. L. 5143-2 du code de la santé publique, art. L. 201-1 à L. 201-3, L. 202-1 à L. 202-5 et L. 203-1 du code rural - Renforcement du maillage territorial en matière de santé publique vétérinaire et de protection des végétaux)* (p. 3269) : soutient l'amendement n° 160 de Mme Sylvie Desmarescaux (suppression de la disposition autorisant les seuls vétérinaires à vendre des produits antiparasitaires) ; adopté. (p. 3275) : son amendement n° 332 : ouverture des analyses sanitaires animales aux laboratoires privés ; rejeté.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Affaires étrangères**

- (8 décembre 2004) (p. 9385, 9386) : mise en oeuvre de la réforme du droit d'asile. Renforcement des effectifs de l'OFPRA et de la CRR. Raccourcissement du délai d'examen devant l'OFPRA. Objectif en revanche non atteint s'agissant du délai d'examen de recours par la CRR. Nécessité d'améliorer son organisation interne et de renforcer son greffe eu égard à l'importance quantitative de son contentieux. Economies substantielles attendues de l'effort budgétaire en faveur de l'OFPRA et de la CRR. Impact positif de la diminution des délais sur la libération de places en centres d'accueil pour demandeurs d'asile, formule moins onéreuse que l'hébergement en hôtel.

**HENRY (Marcel)**
*sénateur (Mayotte)*
*UC*

Ne se représente pas le 26 septembre 2004.

### NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles jusqu'au 30 septembre 2004.

### DÉPÔTS

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur le rôle des centrales d'achat dans la fixation des prix à la consommation et les délocalisations d'entreprises **[n° 284 (2003-2004)]** (30 avril 2004) - **Entreprises - PME, commerce et artisanat.**

*Proposition de loi* tendant à protéger les noms des collectivités locales sur Internet **[n° 309 (2003-2004)]** (12 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Economie et finances, fiscalité - Pouvoirs publics et Constitution.**

**HÉRISSON (Pierre)**
*sénateur (Haute-Savoie)*
*UMP*

Réélu le 26 septembre 2004.

### NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires économiques et du plan.

Membre titulaire du Conseil national de l'habitat.

Membre titulaire du Conseil national de la montagne.

Membre suppléant du Conseil national du tourisme.

Membre titulaire de la Commission supérieure du service public des postes et télécommunications ; nouvelle nomination le 26 octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil consultatif de l'Internet du 24 février 2004 au 30 septembre 2004.

Rapporteur de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique le 13 avril 2004.

Rapporteur de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle le 12 mai 2004.

### DÉPÔTS

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 410 (2002-2003)] relatif à la régulation des activités postales **[n° 162 (2003-2004)]** (21 janvier 2004) - **Economie et finances, fiscalité - Entreprises - Fonction publique - Union européenne.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 144 (2003-2004)] pour la confiance dans l'économie numérique **[n° 232 (2003-2004)]** (3 mars 2004) - **Economie et finances, fiscalité - Entreprises - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution - Recherche, sciences et techniques - Société - Union européenne.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 215 (2003-2004)] relatif aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle **[n° 244 (2003-2004)]** (30 mars 2004) - **Entreprises - Recherche, sciences et techniques.**

*Rapport*, fait au nom de la commission mixte paritaire, sur le projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique **[n° 274 (2003-2004)]** (27 avril 2004) - **Economie et finances, fiscalité - Entreprises - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution - Recherche, sciences et techniques - Société - Union européenne.**

*Rapport*, fait au nom de la commission mixte paritaire, sur le projet de loi relatif aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle **[n° 327 (2003-2004)]** (1er juin 2004) - **Entreprises - Recherche, sciences et techniques**.

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société**.

*Avis*, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Technologies de l'information et Poste **[n° 76 tome 21 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Recherche, sciences et techniques - Budget**.

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif à la régulation des activités postales [n° 410 (2002-2003)]** - (27 janvier 2004) - rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan - **Discussion générale** (p. 867, 868) : véritable avancée pour l'ensemble du secteur postal. Ouverture équilibrée et efficiente du marché. Respect des obligations de la France en matière de transposition des directives communautaires. Propositions de la commission. Composition de l'autorité de régulation des communications électroniques et des postes, ARCEP. Détermination des caractéristiques de l'offre de service universel par décret. Importance cruciale de l'égale accessibilité du réseau postal aux clients. Amendements de la commission relatifs au coût financier du réseau et à l'extension des services financiers de La Poste. La commission des affaires économiques recommande l'adoption du projet de loi sous réserve des amendements qu'elle a déposés. - **Exception d'irrecevabilité** (p. 893) : s'oppose à la motion n° 33 de M. Paul Loridant tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité. - **Question préalable** : s'oppose à la motion n° 31 de Mme Marie-France Beaufils tendant à opposer la question préalable. - **Art. additionnels avant l'art. 1er** (p. 898) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 36 (mission d'aménagement du territoire de La Poste et France Télécom - suspension des fermetures de bureaux de poste jusqu'au 30 juin 2006) et n° 37 (mission d'aménagement du territoire de La Poste et de France Télécom - suspension des fermetures de bureaux de poste en milieu rural jusqu'au 30 juin 2006). Souci de l'accessibilité au service postal dans son propre amendement n° 97 : fixation par décret des règles d'accessibilité et inclusion dans le contrat de plan des modalités d'emploi du Fonds national de péréquation territoriale. (p. 899) : s'oppose à l'amendement n° 38 de Mme Marie-France Beaufils (affirmation du caractère essentiel des services publics postaux au développement économique et social et à l'aménagement du territoire), qu'il considère partiellement satisfait par son amendement n° 97 précité. (p. 900) : s'oppose à l'amendement n° 39 de Mme Marie-France Beaufils (présentation au Parlement d'un rapport sur le bilan de la déréglementation dans le secteur postal). (p. 901) : s'oppose à l'amendement n° 40 de Mme Marie-France Beaufils (définition des principes organisant l'activité du service public de La Poste). (p. 901, 902) : s'oppose aux amendements portant sur le même objet n° 41 et 42 de Mme Marie-France Beaufils (suppression de la référence au service universel postal dans la législation). - **Art. 1er** *(Service universel postal)* (p. 904) : bon fonctionnement du courrier en Suède. Maintien des points de présence postale en France depuis 1913. (p. 906) : s'oppose aux amendements identiques n° 43 de Mme Marie-France Beaufils et n° 98 de M. Pierre-Yvon Trémel (suppression). (p. 908) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 44 (suppression de la modification de l'intitulé du chapitre Ier du livre Ier du code des postes et télécommunications), n° 45 (maintien du titre du chapitre Ier dans sa rédaction initiale) et n° 46 (intitulé du chapitre Ier). (p. 910) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 47 (suppression des alinéas relatifs aux envois postaux) et n° 48 (élargissement du domaine réservé aux envois de livres, journaux, catalogues et périodiques) et demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 99 de M. Pierre-Yvon Trémel (précision sur la nature des envois postaux). (p. 911) : s'oppose à l'amendement n° 49 de Mme Marie-France Beaufils (intégration dans le code des postes et télécommunications de la notion de péréquation tarifaire). (p. 912) : son amendement n° 20 : remplacement du mot "télécommunications" par l'expression "communications électroniques" ; adopté. Son amendement n° 2 : suppression de la limitation du service réservé à compter du 1er janvier 2006 ; adopté. (p. 913) : son amendement n° 3 : rédaction ; adopté. Son amendement n° 4 : exclusion des envois de livres, catalogues, journaux et périodiques du secteur réservé à La Poste et inclusion des envois recommandés utilisés dans le cadre de procédures administratives ou juridictionnelles ; adopté. (p. 914, 915) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 50 (suppression des dispositions relatives aux limites du secteur réservé de La Poste), n° 51 (suppression de l'avis de l'autorité de régulation des télécommunications et des postes), n° 52 (suppression de la fixation par décret des caractéristiques de l'offre du service universel), n° 53 (suppression des dispositions relatives à la restriction du domaine réservé à compter du 1er janvier 2006) et n° 54 (suppression de l'exclusion des envois de livres, catalogues, journaux ou périodiques du secteur réservé). S'oppose aux amendements de M. Pierre-Yvon Trémel n° 100 (suppression de la fixation par décret des caractéristiques de l'offre du service universel), n° 101 (extension du service réservé au publipostage), n° 103 (inclusion de tous les envois recommandés prescrits par un texte légal ou réglementaire dans le domaine réservé de La Poste), n° 104 (suppression de la dérogation au régime général des services réservés) et demande l'avis du Gouvernement sur le n° 102 (suppression de la limitation du tarif de base à un euro). S'oppose aux amendements de M. Gérard Delfau n° 129 (inclusion dans le domaine réservé de La Poste des envois recommandés utilisés dans le cadre de procédures administratives ou juridictionnelles) et n° 125 (suppression de la dérogation au régime général des services réservés).

**- Suite de la discussion** (28 janvier 2004) (p. 929) : son amendement n° 97 : fixation par décret des règles d'accessibilité et inclusion dans le contrat de plan des modalités d'emploi du Fonds national de péréquation territoriale ; adopté. (p. 933, 934) : amendement contenant des propositions constructives rejoignant celles des différentes associations d'élus. Impossibilité de maintenir le statu quo. Présence postale assurée par l'évolution des outils et la mixité entre La Poste et le monde économique. (p. 935) : s'oppose à l'amendement n° 123 de M. Pierre-Yvon Trémel (présentation au Parlement d'un projet de loi définissant les règles d'accessibilité au réseau postal ainsi que ses modalités de financement). Anticonstitutionnalité de cet amendement satisfait par son amendement n° 97 précité. (p. 937) : sur les amendements de M. Gérard Delfau, demande le retrait du n° 131 (rôle de la commission supérieure du service public des postes et télécommunications) et s'oppose au n° 134 (mise en place d'une concertation sur la question de l'accessibilité et présentation par le Gouvernement de propositions d'évolution du réseau). (p. 939) : s'oppose à l'amendement n° 55 de Mme Marie-France Beaufils (suppression des dérogations tarifaires), ainsi qu'aux amendements de M. Pierre-Yvon Trémel n° 105 (précision) et n° 106 (suppression de l'obligation de communication des contrats de tarifs spéciaux à l'autorité de régulation). (p. 941) : ses amendements n° 5 : clarification rédactionnelle ; et n° 6 : précision ; adoptés. S'oppose aux amendements identiques n° 56 de Mme Marie-France Beaufils et n° 107 de M. Pierre-Yvon Trémel (suppression du régime d'autorisation). S'oppose également aux amendements n° 108 de M. Pierre-Yvon Trémel (mise en place d'un régime d'autorisation plus protecteur du service universel) et n° 126 de M. Gérard Delfau (non-assujettissement de La Poste au régime d'autorisation). (p. 944) : ses amendements n° 7 : mise en place de conditions transparentes et non discriminatoires pour l'accès des concurrents de La Poste à ses infrastructures essentielles ; et n° 8 : clarification ; adoptés. Son amendement n° 9 : remplacement du mot "exigences" par le mot "règles" ; adopté. (p. 945) : s'oppose à l'amendement n° 57 de Mme

Marie-France Beaufils (suppression des dispositions relatives aux offres de services postaux ainsi qu'au libre accès aux installations et informations donné aux prestataires). Sur les amendements de M. Gérard Delfau, s'oppose au n° 132 (suppression des dispositions donnant libre accès aux installations et informations aux prestataires des services postaux) et souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur le n° 127 (limitation de l'accès aux installations et informations donné aux prestataires des services postaux). S'oppose au sous-amendement n° 140 de M. Pierre-Yvon Trémel (obligation de rémunération de l'accès aux installations et informations de La Poste), déposé sur son amendement n° 8 précité. S'oppose aux amendements de M. Pierre-Yvon Trémel n° 109 (limitation de l'accès des tiers aux réseaux de La Poste), n° 110 (rémunération de l'accès aux informations et installations de La Poste) et n° 111 (obligation pour La Poste et les titulaires d'autorisation de répondre aux exigences d'aménagement du territoire). - **Art. additionnels après l'art. 1er** (p. 947) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 58 (présentation au Parlement d'un rapport sur les conséquences de l'ouverture à la concurrence avant la promulgation de la présente loi) et n° 59 (réalisation d'une étude d'impact sur les conséquences de la déréglementation européenne). Elaboration d'une convention collective pour les personnels. (p. 948) : s'oppose à l'amendement n° 60 de Mme Marie-France Beaufils (composition de l'autorité de régulation des postes). - **Art. 2** *(Compétences respectives du Gouvernement et de l'Autorité de régulation des télécommunications et des postes, ARTP)* (p. 952) : s'oppose aux amendements identiques n° 61 de Mme Marie-France Beaufils et n° 112 de M. Pierre-Yvon Trémel (suppression). (p. 954) : s'oppose à l'amendement n° 113 de M. Pierre-Yvon Trémel (répartition des compétences en matière de régulation postale). (p. 955) : son amendement n° 10 : rédaction ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 114 de M. Pierre-Yvon Trémel (mission de réglementation et de régulation du service universel postal confiée au ministre chargé des postes), ainsi qu'aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 62 (remplacement de l'avis public de l'autorité de régulation par une consultation), n° 63 (suppression des dispositions relatives au financement public du transport et de la distribution de la presse) et n° 64 (suppression du pouvoir de sanction pénale confié à l'autorité de régulation). (p. 957) : son amendement n° 11 : rédaction ; adopté. (p. 957) : s'oppose à l'amendement n° 128 de M. Gérard Delfau (limitation du rôle politique de l'autorité de régulation), à l'amendement n° 116 de M. Pierre-Yvon Trémel (création d'une autorité de régulation postale indépendante de l'ART et limitation de ses compétences), ainsi qu'aux amendements de Mme Marie-France Beaufils portant sur le même objet n° 66 et 65 (substitution d'une faculté à l'obligation d'association et de participation pour l'autorité de régulation). (p. 958) : son amendement n° 141 : coordination ; adopté. (p. 959) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 67 (exclusion du régime d'autorisation des pouvoirs de l'autorité de régulation) et n° 68 (suppression de l'alinéa relatif au contenu de la décision d'octroi), ainsi qu'à l'amendement n° 115 de M. Pierre-Yvon Trémel (exclusion du régime d'autorisation des pouvoirs de l'autorité de régulation). Souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 133 de M. Gérard Delfau (fixation par décret des critères de desserte en matière de périmètre géographique et de bassin de population). (p. 961) : son amendement n° 12 : faculté pour l'autorité de régulation d'émettre des recommandations ; adopté. Ses amendements n° 13 : faculté pour l'autorité de régulation de demander communication du contenu des conventions ; n° 14 : rédaction ; et n° 15 : suppression de l'obligation de rendre publiques les spécifications des systèmes de comptabilisation des coûts ; adoptés. (p. 962) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 69 (suppression des dispositions relatives aux pouvoirs confiés à l'ARTP), n° 70 et 71 (repli) et n° 72 (suppression de la possibilité pour l'autorité de régulation de faire des recommandations au sujet du financement). S'oppose également à l'amendement n° 117 de M. Pierre-Yvon Trémel (suppression des dispositions relatives aux pouvoirs confiés à l'ARTP). (p. 963) : son amendement n° 16 : harmonisation ; adopté. S'oppose aux amendements identiques n° 73 de Mme Marie-France Beaufils et n° 118 de M. Pierre-Yvon Trémel (suppression des pouvoirs de sanction de l'autorité de régulation), ainsi qu'à l'amendement n° 74 de Mme Marie-France Beaufils (repli). (p. 964) : son amendement n° 17 : rédaction ; adopté. S'oppose aux amendements identiques n° 75 de Mme Marie-France Beaufils et n° 119 de M. Pierre-Yvon Trémel (suppression du pouvoir de conciliation donné à l'autorité de régulation). (p. 965) : s'oppose aux amendements identiques n° 76 de Mme Marie-France Beaufils et n° 135 de M. Pierre-Yvon Trémel (suppression du pouvoir de conciliation donné à l'autorité de régulation). S'oppose à l'amendement n° 77 de Mme Marie-France Beaufils (suppression des dispositions relatives au pouvoir de décision de l'autorité de régulation). S'oppose à l'amendement n° 78 de Mme Marie-France Beaufils (suppression du pouvoir de conciliation de l'autorité de régulation). S'oppose à l'amendement n° 79 de Mme Marie-France Beaufils (suppression des dispositions relatives à la délimitation du champ des compétences du Conseil de la concurrence et de l'autorité de régulation). - **Art. additionnel après l'art. 2** (p. 966) : accepte l'amendement n° 35 de M. Daniel Soulage (ouverture de l'accès au plan d'épargne entreprise à l'ensemble du personnel employé par La Poste). - **Art. 3** *(Communication des changements de domicile)* (p. 967) : son amendement n° 18 : rédaction ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 80 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). - **Art. 4** *(Dispositions pénales)* (p. 969) : son amendement n° 19 : rédaction ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 81 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). - **Art. 5** *(Dispositions communes à la régulation des postes et télécommunications)* (p. 970) : s'oppose aux amendements identiques n° 82 de Mme Marie-France Beaufils et n° 120 de M. Pierre-Yvon Trémel (suppression). - **Art. additionnels après l'art. 5 ou après l'art. 10** : son amendement n° 25 : augmentation et modalités de nomination des membres de l'autorité de régulation ; adopté. (p. 971) : s'oppose à l'amendement n° 130 de M. Gérard Delfau (augmentation et modalités de nomination des membres de l'autorité de régulation). Rectifie son amendement n° 25 précité en portant le nombre des membres de l'autorité de régulation à six. - **Art. 6** *(Dénomination de l'Autorité de régulation des télécommunications et des postes)* (p. 973) : s'oppose aux amendements identiques n° 83 de Mme Marie-France Beaufils et n° 121 de M. Pierre-Yvon Trémel (suppression). S'oppose à l'amendement n° 84 de Mme Marie-France Beaufils (cohérence). - **Art. 7** *(Rapport du Gouvernement sur l'équilibre et le financement du service universel postal)* : s'oppose à l'amendement n° 85 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 122 de M. Pierre-Yvon Trémel (proposition par le Gouvernement de financement du fonds de compensation du service universel postal avant le 31 décembre 2005). - **Art. additionnel après l'art. 7** (p. 974) : s'oppose à l'amendement n° 86 de Mme Marie-France Beaufils (élaboration d'un rapport gouvernemental sur la présence postale dans les zones rurales deux ans après la promulgation de la loi). - **Art. additionnels avant l'art. 8** (p. 975) : s'oppose à l'amendement n° 87 de Mme Marie-France Beaufils (mention expresse de la notion de service public pour les services financiers fournis par La Poste). (p. 976) : s'oppose à l'amendement n° 89 de Mme Marie-France Beaufils (partenariat de La Poste avec des institutions financières investies d'une mission d'intérêt général). (p. 977) : s'oppose à l'amendement n° 90 de Mme Marie-France Beaufils (compensation du coût des obligations liées au service public bancaire de base). (p. 978) : s'oppose à l'amendement n° 93 de Mme Marie-France Beaufils (quasi-gratuité des opérations réalisées sur les comptes courants d'un faible encours). S'oppose à l'amendement n° 88 de Mme Marie-France Beaufils (participation de La Poste au pôle financier public et semi-public). (p. 979) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils portant sur le même objet n° 92 et 91 (reconnaissance de La Poste comme partie intégrante du secteur financier public et semi-public). - **Art. 8** *(Mission de La Poste)* (p. 987, 988) : sur l'amendement n° 136 du Gouvernement (création d'un établissement de crédit de droit commun), ses sous-amendements n° 137, 138 et 139 ; devenus sans objet. Accepte l'amendement n° 32 de M. Gérard Larcher (extension des produits financiers de La Poste dans le respect du droit commun et le maintien de son identité). Respect de

l'identité de La Poste et des préoccupations de ses concurrents. Prise en compte des orientations du Gouvernement. (p. 989) : s'oppose à l'amendement n° 94 de Mme Marie-France Beaufils (suppression) ainsi qu'à l'amendement n° 124 de M. Pierre-Yvon Trémel (élargissement des produits financiers offerts par La Poste). (p. 990) : délai suffisant pour le dépôt par La Poste de sa demande d'agrément. - **Art. 9** *(Délai ouvert pour demander l'autorisation d'exercer les activités postales)* (p. 993) : s'oppose à l'amendement n° 95 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). - **Art. additionnel après l'art. 9** (p. 994) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Jacques Pelletier (compétence du Médiateur du service universel postal confiée au Médiateur de la République et harmonisation du code des postes et télécommunications). - **Art. 10** *(Entrée en vigueur de l'article 2)* (p. 995) : s'oppose à l'amendement n° 96 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). - **Art. additionnels après l'art. 10** : son amendement n° 21 : suppression du régime d'irresponsabilité de La Poste ; adopté. Son amendement n° 22 : suppression de l'article du code des postes et télécommunications relatif à la réception des lettres et objets recommandés par les directeurs d'hôtels, d'agences de voyages ou leurs préposés ; adopté. (p. 996) : son amendement n° 23 : sanctions de l'envoi de valeurs différentes de celles déclarées à La Poste ; adopté. Son amendement n° 24 : élargissement de la composition de l'autorité de régulation ; adopté après modification par le sous-amendement n° 142 du Gouvernement qu'il accepte. Son amendement n° 26 : faculté pour les commissions permanentes du Parlement d'auditionner l'autorité de régulation et la commission supérieure du service public des postes et télécommunications ; adopté. (p. 997) : son amendement n° 27 : fixation au 1er janvier 2006 de la date d'exonération de cotisations sociales patronales pour La Poste ; adopté. Son amendement n° 28 : clarification rédactionnelle ; adopté. Son amendement n° 29 : négociation d'une convention collective applicable aux salariés non fonctionnaires de La Poste et à ceux des entreprises titulaires d'une autorisation ; adopté. (p. 998) : accepte l'amendement n° 30 de M. Yves Coquelle (détermination par l'Etat du prix de cession d'ouvrages de transport de gaz dont il est propriétaire). - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1001) : remerciements. Processus de modernisation entamé. Assurance d'un meilleur service pour les usagers.

- **Projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique** - *Deuxième lecture* **[n° 144 (2003-2004)]** - (8 avril 2004) - rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan. - **Discussion générale** (p. 2180) : retard de la France dans la transposition de la directive relative au commerce électronique. Navette fructueuse. Responsabilité des hébergeurs et fournisseurs d'accès à Internet. Elaboration d'une architecture globale du droit des médias. Réglementation des courriers électroniques publicitaires. Rôle des collectivités territoriales. Autres propositions concernant les télécommunications. - **Intitulé du chapitre Ier** (p. 2208) : son amendement n° 89 : coordination ; adopté. - **Art. 1er C** *(Architecture juridique du droit de la communication)* (p. 2209) : son amendement n° 1 : suppression ; adopté. S'oppose aux amendements de Mme Odette Terrade n° 52 (définition de la correspondance privée électronique) et n° 53 (suppression de la mention des restrictions liées aux contraintes techniques) et à l'amendement n° 33 de M. René Trégouët (garantie du secret des consultations de services de communication publique en ligne). - **Art. 1er** *(Définition du champ audiovisuel et compétences du CSA)* (p. 2210) : son amendement n° 2 : définition d'une nouvelle architecture du droit des médias ; adopté. (p. 2211, 2212) : sur son amendement n° 2 précité, s'oppose aux sous-amendements de Mme Odette Terrade n° 91 et n° 92. (p. 2213) : son amendement n° 79 : missions du CSA ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 1er** (p. 2214) : son amendement n° 3 : application du droit des médias aux auteurs et aux éditeurs de contenus sur Internet ; adopté. - **Art. 1er bis A** *(Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal - Accès aux données publiques numérisées)* : son amendement n° 4 : suppression ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 1er bis A** (p. 2216) : accepte l'amendement n° 43 de M. Daniel Raoul (accès des personnes handicapées aux nouvelles technologies de l'information). - **Art. 1er bis B** *(Définition des standards ouverts)* : accepte l'amendement n° 41 de M. Christian Gaudin (clarification de la définition de standard ouvert), modifié par le sous-amendement n° 93 du Gouvernement. - **Art. 1er bis** *(Substitution du mot "radio" aux mots "radiodiffusion sonore")* (p. 2217) : accepte l'amendement n° 94 du Gouvernement (suppression). - **Art. 2 bis** *(Régime de responsabilité des prestataires techniques)* (p. 2220) : son amendement n° 5 : précision sur la définition d'hébergeur ; adopté. (p. 2221) : s'oppose à l'amendement n° 44 de M. Pierre-Yvon Trémel (remplacement de la notion de contenus illicites par celle de contenus manifestement illégaux). (p. 2222) : s'oppose à l'amendement n° 54 de Mme Odette Terrade (évaluation par le juge du caractère licite ou illicite d'un contenu). (p. 2223) : s'oppose à l'amendement n° 55 de Mme Odette Terrade (recours au juge avant l'interdiction d'un site). S'oppose à l'amendement n° 56 de Mme Odette Terrade (repli). (p. 2224) : son amendement n° 6 : non-application du régime de responsabilité dérogatoire des hébergeurs lorsque ceux-ci exercent une activité d'intermédiation ; adopté. (p. 2224, 2225) : son amendement n° 7 : sanction des dénonciations abusives de contenus illicites ; adopté. Demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement analogue n° 73 de M. René Trégouët. Son amendement n° 8 : procédure de notification des faits litigieux ; adopté. (p. 2226) : son amendement n° 80 : aménagement de la dérogation à l'absence d'obligation générale de surveillance par les hébergeurs ; adopté après modification par le sous-amendement n° 95 du Gouvernement. (p. 2227) : demande le retrait de l'amendement n° 35 de M. René Trégouët (suppression de l'obligation généralisée de surveillance des contenus mise à la charge des hébergeurs). S'oppose à l'amendement n° 61 de Mme Odette Terrade (suppression de l'obligation généralisée de surveillance des contenus mise à la charge des hébergeurs). Sur son amendement n° 80, accepte le sous-amendement n° 95 du Gouvernement et s'oppose aux sous-amendements de M. Pierre Yvon-Trémel n° 102 et n° 103.

- **Projet de loi relatif aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle [n° 160 (2003-2004)]** - (13 avril 2004) - rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan - **Discussion générale** (p. 2308, 2309) : transposition du "paquet télécoms" adopté en 2002. Prise en compte des évolutions intervenues depuis l'ouverture à la concurrence du secteur des télécommunications au début des années 1990. Respect de l'équilibre global du projet de loi initial. Confirmation des principes de la réforme des télécommunications adoptée en 1996. Constat bénéfique pour le consommateur de l'ouverture maîtrisée à la concurrence. Harmonisation du cadre juridique pour l'ensemble des réseaux de communications électroniques. Souci de concurrence effective et régulée. Adaptations de la loi de 1986 relative à la liberté de communication : régime juridique applicable aux réseaux câblés et obligation de reprise des chaînes de télévision sur les réseaux de communications électroniques. Simplification du nouveau cadre juridique : amélioration de la visibilité, fin de l'exception câble et suppression de l'autorisation préalable d'exercer l'activité d'opérateur. Recherche de l'efficacité dans la régulation. Renforcement des pouvoirs de l'Autorité de régulation des télécommunications, ART. Contrôle par le Parlement. Adaptabilité permanente de la régulation à la situation concurrentielle de chaque marché. Importance de la flexibilité en raison de la rapidité des évolutions technologiques. Application du principe de neutralité technologique. - **Art. 1er** *(Changement de terminologie dans le code des postes et télécommunications)* (p. 2338) : ses amendements n° 1 : substitution des mots "commission supérieure du service public des postes et télécommunications électroniques" aux mots "commission supérieure du service public des postes et télécommunications" et n° 2 : précision ; adoptés. - **Art. 2** *(Art. L. 32 du code des postes et télécommunications - Définitions fondamentales de notions relatives aux communications électroniques)* (p. 2339) : accepte l'amendement n° 303 du Gouvernement (coordination avec les définitions de la loi pour la confiance dans l'économie

numérique). (p. 2340) : demande le retrait de l'amendement n° 114 de M. Philippe Nogrix (définition de la profession d'installateur intégrateur de télécommunications). Activité concurrentielle classique relevant du Conseil de la concurrence. (p. 2341) : demande le retrait de l'amendement n° 282 de M. René Trégouët (réécriture de l'article avec les définitions données dans la directive "Accès"). (p. 2342) : ses amendements n° 3 et 5 : précision ; et n° 4 : rédaction ; adoptés. - **Art. 3** *(Art. L. 32-1 du code des postes et télécommunications - Principes de la régulation des communications électroniques)* : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 281 de M. René Trégouët (affirmation de l'indépendance de l'ART). Son amendement n° 6 : coordination ; adopté. (p. 2343, 2345) : demande le retrait de l'amendement n° 115 de M. Philippe Nogrix (contrôle par l'ART de l'exercice d'une concurrence loyale entre les opérateurs et les installateurs intégrateurs). Compétence du Conseil de la concurrence. Risque de confusion des rôles du CSA, de l'ART et du Conseil de la concurrence. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 283 de M. René Trégouët (précision du principe d'interopérabilité et de connectivité). (p. 2346) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 284 de M. René Trégouët (précision de l'objectif de protection du consommateur assigné à la régulation, au travers de la transparence des tarifs et de la clarté des informations fournies) et s'oppose à l'amendement n° 144 de M. Pierre-Yvon Trémel (reprise de l'intégralité des dispositions de la directive s'agissant de la protection des consommateurs et mise en place d'un organisme indépendant des parties pour régler les litiges). (p. 2347) : demande le retrait des amendements de M. René Trégouët n° 285 (transposition de l'objectif de développement du marché intérieur) et n° 286 (transposition du principe de coopération du ministre chargé des communications électroniques et de l'ART avec les autorités réglementaires nationales des autres pays membres de l'UE et avec la Commission européenne). - **Art. 4** *(Art. L. 32-2 à L. 32-4 du code des postes et télécommunications - Renforcement des procédures de recueil d'informations)* (p. 2348) : ses amendements n° 7 : coordination avec l'article 1er ; adopté ; et n° 8 : précision du fondement de la procédure d'enquête sur une demande motivée du ministre ou de l'autorité de régulation et non pas sur une décision motivée ; retiré. Demande le retrait des amendements identiques n° 113 de M. Philippe Nogrix et n° 257 de M. René Trégouët (encadrement des pouvoirs d'enquête des fonctionnaires et agents de l'ART dans les locaux des opérateurs). Protection non justifiée s'agissant des enquêtes administratives et d'une dissuasion efficace. - **Art. 6** *(Art. L. 33-1 du code des postes et télécommunications - Régime de déclaration préalable pour les réseaux et services de communications électroniques)* (p. 2351) : son amendement n° 9 : précision des règles auxquelles est soumise l'activité d'opérateur afin d'y intégrer les modalités d'itinérance locale ; adopté. (p. 2352) : s'oppose aux amendements n° 202 (suppression) et n° 203 de Mme Marie-France Beaufils (repli), ainsi qu'à l'amendement n° 146 de M. Daniel Raoul (extension de la gratuité à la localisation des appels nécessaires à l'accomplissement des enquêtes judiciaires). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 145 de M. Pierre-Yvon Trémel (obligation pour l'ART de transmettre pour information au ministre en charge des communications électroniques les déclarations qu'elle reçoit). - **Art. 9** *(Art. L. 34 du code des postes et télécommunications - Régime de la publication des listes d'abonnés et d'utilisateurs)* (p. 2353) : ses amendements n° 10 et 12 : rédaction ; et n° 11 : précision ; adoptés. - **Art. 10** *(Art. L. 34-1 à L. 34-5 du code des postes et communications électroniques - Protection de la vie privée des utilisateurs et conservation des données de trafic)* (p. 2354) : son amendement n° 13 : rédaction ; adopté. (p. 2355, 2356) : son amendement n° 14 : coordination avec l'article 1er ; adopté. Demande le retrait de l'amendement n° 116 de M. Philippe Nogrix (établissement de conventions bilatérales entre l'Etat et chaque opérateur déterminant les catégories de données qu'il entend conserver ainsi que leur durée). Lourdeur et complexité d'un système conventionnel. Nécessité d'agir rapidement par décret après les attentats de Madrid. Importance des enjeux en terme de sécurité de l'Etat. Priorité pour l'Union européenne à la lutte contre le terrorisme. (p. 2357) : accepte l'amendement n° 147 de M. Pierre-Yvon Trémel (gratuité du retrait du consentement à l'utilisation de données de localisation en vue de fournir des services commerciaux).

- **Suite de la discussion** (14 avril 2004) - **Art. 11** *(Art. L. 34-8 du code des postes et télécommunications - Régime de l'interconnexion et de l'accès)* (p. 2367) : sur les amendements de M. René Trégouët, demande l'avis du Gouvernement pour le n° 279 (obligation pour les opérateurs de respecter la confidentialité des informations recueillies au cours du processus de négociation des accords d'accès ou d'interconnexion) et demande le retrait du n° 256 (encadrement de l'intervention de l'Autorité de régulation s'agissant des opérateurs non désignés comme puissants). - **Art. additionnels avant l'art. 13** (p. 2369) : s'oppose à l'amendement n° 204 de Mme Marie-France Beaufils (obligation pour la collectivité de fournir l'accès au service universel des télécommunications). (p. 2370) : s'oppose à l'amendement n° 210 de Mme Marie-France Beaufils (extension du champ du service universel à la téléphonie mobile, UMTS, et au haut débit). Réexamen de la portée du service universel en 2005 à l'échelle communautaire. (p. 2371) : s'oppose à l'amendement n° 207 de Mme Marie-France Beaufils (gratuité de la création d'une ligne et de l'installation d'une seconde prise pour l'abonné d'un opérateur chargé du service universel). (p. 2372) : s'oppose à l'amendement n° 211 de Mme Marie-France Beaufils (obligation pour l'opérateur du service universel de téléphonie fixe et de l'internet haut débit de procéder à l'enfouissement des lignes aériennes des réseaux ouverts au public de télécommunications et de réaliser les travaux nécessaires à la couverture de l'ensemble du territoire national en fibre optique). S'oppose à l'amendement n° 209 de Mme Marie-France Beaufils (maintien de la couverture du territoire national en cabines téléphoniques installées sur le domaine public). Nécessité d'ajuster l'implantation des cabines au mouvement démographique sur le territoire. (p. 2373) : s'oppose à l'amendement n° 208 de Mme Marie-France Beaufils (intégration du service d'urgence téléphonique assuré par France Télécom dans le service universel de télécommunications). (p. 2374) : s'oppose à l'amendement n° 205 de Mme Marie-France Beaufils (réalisation du câblage en fibre optique sur l'ensemble du territoire afin de permettre l'accès à internet à haut débit au plus près de l'abonné). Contradiction avec le principe de neutralité technologique posé par la directive. (p. 2375) : s'oppose à l'amendement n° 206 de Mme Marie-France Beaufils (préservation de l'unicité de l'opérateur chargé d'assurer le service universel et impossibilité d'en fractionner les composantes). - **Art. 13** *(Art. L. 35-2-1 du code des postes et communications électroniques - Régime juridique des tarifs du service universel)* (p. 2377) : accepte l'amendement n° 265 de M. René Trégouët (renvoi au décret prévu à l'aticle L. 35-2 du code des postes et télécommunications pour la détermination des modalités de régulation des tarifs du service universel). Sur les amendements de M. Pierre-Yvon Trémel, s'oppose aux n° 148 (suppression) et n° 150 (obligation pour l'Autorité de régulation de motiver ses décisions et de limiter son intervention à la seule vérification du caractère abordable des tarifs) et demande l'avis du Gouvernement pour le n° 149 (avis de la Commission supérieure du service public des postes et des communications électroniques préalable à la rédaction du décret fixant les modalités du contrôle tarifaire du service universel). Suppression non pertinente de l'article posant le principe d'une surveillance de l'évolution et du niveau des tarifs du service universel. Rôle pertinent de l'ART en matière de vérification de la concurrence. - **Art. 14** *(Art. L. 36-6 et L. 36-2 du code des postes et télécommunications - Pouvoir réglementaire de l'ART et obligation de discrétion de ses membres)* (p. 2378) : ses amendements n° 15 : précision que les procédures visées par l'obligation de discrétion sont celles de règlement de différends et de sanctions ; et n° 16 : interdiction aux membres de l'ART de toute prise de position publique, à titre personnel, sur des sujets relevant de la compétence de l'Autorité ; adoptés. - **Art. 15** *(Art. L. 36-7 du code des postes et télécommunications - Adaptation de la liste générale des missions de l'ART)* (p. 2379) : s'oppose aux

amendements de M. Pierre-Yvon Trémel n° 153 (obligation pour l'ART de contrôler au moins une fois par an le respect des obligations imposées aux opérateurs) et n° 152 (obligation pour l'ART de recueillir l'avis de la Commission supérieure du service public des postes et des communications électroniques avant toute décision relative aux tarifs du service universel). (p. 2380) : demande le retrait de l'amendement n° 264 de M. René Trégouët (possibilité pour l'ART de réajuster ponctuellement certains tarifs afin d'assurer le bon fonctionnement du marché). S'oppose à l'amendement n° 151 de M. Pierre-Yvon Trémel (obligation pour l'ART de motiver ses décisions). - **Art. 16** *(Art. L. 36-8 du code des postes et télécommunications - Pouvoirs de l'ART en matière de règlement des différends)* (p. 2381) : son amendement n° 17 : possibilité pour l'ART de procéder à des consultations non seulement sur les aspects techniques du différend mais aussi sur ses aspects économiques et juridiques ; adopté. Demande le retrait de l'amendement n° 280 de M. René Trégouët (suppression du mot "techniques" pour prendre en compte tous les aspects d'un différend) qu'il estime satisfait par son amendement n° 17 précité. - **Art. 17** *(Art. L. 36-11 du code des postes et télécommunications - Pouvoirs de sanction de l'ART)* (p. 2382) : ses amendements n° 18 : suppression des dispositions imposant l'obligation de saisine du CSA par l'ART avant toute décision pouvant avoir une incidence sur l'exercice de la liberté de communication audiovisuelle en matière de radio et de télévision ; n° 19 : précision ; et n° 20 : obligation pour l'ART de rendre compte de ses activités devant les commissions permanentes du Parlement ; adoptés. - **Art. additionnels après l'art. 17** (p. 2383) : demande le retrait des amendements identiques n° 117 de M. Philippe Nogrix et n° 255 de M. René Trégouët (attribution de compétence à la cour d'appel de Paris pour juger les recours contre les décisions de l'ART relevant de la régulation économique). Autorité administrative indépendante investie d'un pouvoir réglementaire et relevant à ce titre de la compétence du Conseil d'État.

- **Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (5 mai 2004) - **Art. 3 bis** *(Art. L. 2231-8-1 du code général des collectivités territoriales - Adaptation des critères de classement en station balnéaire)* (p. 2841) : son amendement n° 333 : suppression ; adopté. - **Art. 3 ter** *(Art. 199 decies-E du code général des impôts - Réduction de l'impôt sur le revenu des locations des résidences de tourisme classées dans une zone de revitalisation rurale)* (p. 2843) : son amendement n° 490 : réduction d'impôt pour l'acquisition ou la rénovation d'immeubles anciens destinés à la location touristique en zone de revitalisation rurale ; retiré. (p. 2849) : intérêt primordial du tourisme pour le développement des zones rurales.

- **Projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique** - *Commission mixte paritaire* **[n° 274 (2003-2004)]** - (13 mai 2004) - rapporteur pour le Sénat de la commission mixte paritaire. - **Discussion générale** (p. 3166, 3167) : dispositions relatives au commerce électronique. Enfouissement des lignes téléphoniques. Facturation à la seconde des communications. Création de numéros accessibles gratuitement. Souhait d'un développement accéléré d'Internet. Au nom de la commission, recommande l'adoption de ce texte.

- **Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (18 mai 2004) - **Art. 62** *(Loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne - Adaptation du fonctionnement institutionnel de la montagne)* (p. 3331) : soutient l'amendement n° 498 de M. Jean-Pierre Vial (rôle subsidiaire du département) ; retiré. (p. 3332) : soutient l'amendement n° 499 de M. Jean-Pierre Vial (avis des conseils généraux) ; adopté. (p. 3333) : soutient l'amendement n° 501 de M. Jean-Pierre Vial (possibilité pour l'exploitant de participer au paiement de services connexes à l'exploitation) ; retiré. - **Art. additionnels après l'art. 62 bis** (p. 3341) : intervient sur l'amendement n° 539 de M. Pierre Jarlier (possibilité pour les communes non réunies dans un EPCI de conclure des conventions pour des domaines skiables). - **Art. additionnels après l'art. 62 ter** (p. 3344) : soutient l'amendement n° 500 de M. Jean-Pierre Vial (possibilité pour un exploitant de participer au paiement des services connexes à l'exploitation) ; retiré. - **Art. 64** *(Art. L. 145-9, L. 145-11, L. 122-1 et L. 122-8 du code de l'urbanisme - Autorisation d'implantation d'unités touristiques nouvelles)* (p. 3359) : soutient l'amendement n° 505 de M. Jean-Pierre Vial (coordination) ; retiré. - **Art. additionnels après l'art. 65** (p. 3365) : favorable à l'amendement n° 239 de M. Jean-Paul Amoudry (pérennisation des logements permanents en région touristique). (p. 3367) : favorable à l'amendement n° 467 de M. Claude Domeizel (modalités d'extension de l'urbanisation en zone de montagne). - **Art. 71** *(Art. L. 313-3 du code rural - Mission et modalités d'intervention du Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles, CNASEA)* (p. 3391) : son amendement n° 806 : suppression partielle ; devenu sans objet.

- **Projet de loi relatif aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle** - *Commission mixte paritaire* **[n° 327 (2003-2004)]** - (3 juin 2004) - rapporteur pour le Sénat de la commission mixte paritaire. - **Discussion générale** (p. 3820, 3821) : consensus. Adoption de nombreuses dispositions votées par le Sénat pour la partie relative aux communications électroniques. Préservation satisfaisante des droits des abonnés individuels du câble pendant cinq ans. Précision de l'Assemblée nationale à l'article 9 relatif au régime de la publication des listes d'abonnés et d'utilisateurs et à l'article 10 relatif à la protection de la vie privée des utilisateurs et à la conservation des données du trafic. Intérêt du débat avec l'Assemblée nationale sur l'article 14 et les obligations de discrétion des membres de l'ART. Adoption de la rédaction du Sénat modifiée par un amendement de précision de l'Assemblée nationale. Adoption de l'article 26 relatif à la CSSPPT dans la rédaction de l'Assemblée nationale, tout en limitant l'évaluation de l'action de l'ART dans le rapport annuel aux seuls services publics des postes et des communications électroniques. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3850) : remerciements au Gouvernement.

- **Projet de loi d'orientation sur l'énergie [n° 328 (2003-2004)]** - (9 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4024, 4025) : choix énergétiques. Rôle des élus locaux dans l'implantation des éoliennes. Organisation du stockage des énergies fossiles. Intérêt de plans régionaux ou départementaux pour la mise en oeuvre des énergies renouvelables. Expérimentations indispensables avant d'éventuelles généralisations.

- **Projet de loi de modernisation de la sécurité civile [n° 227 (2003-2004)]** - (15 juin 2004) - **Art. 2** *(Acteurs de la sécurité civile)* (p. 4289) : favorable à l'amendement n° 69 de Mme Josette Durrieu (intégration des pisteurs secouristes dans la liste des personnels concourant aux missions de sécurité civile).

- **Débat sur l'application de la loi relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral** - (26 octobre 2004) (p. 7147, 7148) : hommage au travail des auteurs du rapport. Ajustements nécessaires de la loi littoral au bout de dix-huit ans, compte tenu des mutations de la société. Conciliation difficile entre protection du littoral et possibilité de réalisation d'équipements. Problématique des lacs de plus de 1 000 hectares situés en zone de montagne. Difficultés d'application s'agissant de la bande des cent mètres : interroge le Gouvernement sur une possible intégration de la politique du "trait" face aux nombreux contentieux. Question des garanties du renforcement des moyens financiers du Conservatoire de l'espace littoral et de la pérennité de ses recettes. Mise en oeuvre efficiente de son droit de préemption et d'une politique d'ouverture des rivages au public. Question de la recherche d'une simplification du droit de préemption dans la bande des cent mètres. Souhaite l'adoption de l'amendement voté à l'Assemblée nationale à propos de la politique du "trait".

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Première partie :*

- (1er décembre 2004) - **Débat sur les recettes des collectivités locales - Art. 29** *(Réforme de la dotation globale de fonctionnement, DGF, des communes)* (p. 8751) : soutient l'amendement n° I-167 de Mme Jacqueline Gourault (pondération du montant de la compensation de la suppression de la part salaires de la taxe professionnelle) ; retiré. (p. 8752) : intervient sur l'amendement n° I-167 précité. (p. 8761) : soutient l'amendement n° I-174 de Mme Jacqueline Gourault (augmentation du taux de la dotation forfaitaire) ; retiré. - **Art. 30** *(Réforme de la dotation globale de fonctionnement, DGF, des groupements de communes)* (p. 8791) : soutient l'amendement n° I-144 de Mme Jacqueline Gourault (prise en compte de la moitié de la dotation de solidarité communautaire dans le calcul du CIF) ; retiré. - **Art. additionnel après l'art. 30** (p. 8797) : soutient l'amendement n° I-155 de Mme Jacqueline Gourault (pondération du montant de la compensation de la suppression de la part « salaires » de la taxe professionnelle) ; retiré.

*Deuxième partie :*

**Economie, finances et industrie - Industrie**

- (3 décembre 2004) - rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan pour les technologies de l'information et Poste (p. 8963, 8964) : déplore les réductions budgétaires frappant régulièrement l'ART. Scission du budget des postes et télécommunications à compter du 1er janvier 2006 en deux parties : développement et régulation. Situation de La Poste. Modernisation et redéploiement nécessaires. Relèvement du prix du timbre. Contrats de performances et de convergences 2003-2007. Problèmes en suspens. Explosion du haut débit. Accélération nécessaire de la diffusion de la téléphonie mobile. La commission des affaires économiques recommande l'adoption du budget des postes et télécommunications.

**HERMANGE (Marie-Thérèse)**
*sénateur (Paris)*
*UMP*

Election le 26 septembre 2004.

Chargée d'une mission temporaire auprès du ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales le 26 octobre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales à partir du 6 octobre 2004.

Membre de la Délégation parlementaire pour l'Union européenne le 13 octobre 2004.

Membre titulaire du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé le 26 octobre 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de programmation pour la cohésion sociale le 7 décembre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** - *Deuxième lecture* **[n° 346 (2003-2004)]** - (19 octobre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 1er** (p. 6851) : ses amendements n° 314 : création d'une conférence nationale du handicap ; adopté ; et n° 315 : mise en place d'un groupe de travail sur la représentativité des associations de personnes handicapées et l'avenir de la gestion des établissements médico-sociaux ; retiré.

- **Suite de la discussion** (20 octobre 2004) - **Art. 2** *(Art. L. 245-1 à L. 245-10, L. 131-2 et L. 232-23 du code de l'action sociale et des familles - Prestation de compensation)* (p. 6919, 6920) : son amendement n° 316 : limitation aux personnes très lourdement handicapées de la possibilité de rémunérer un membre de sa famille ; adopté. - **Art. 2 bis** *(Suppression des barrières d'âge pour l'attribution de la prestation de compensation)* (p. 6925, 6926) : sur l'amendement n° 29 de la commission (précision relative à la suppression des critères d'âge en matière de compensation du handicap et de prise en charge des frais d'hébergement en établissements), son sous-amendement n° 503 : extension du bénéfice de la prestation de compensation aux enfants handicapés dans les dix-huit mois à compter de l'entrée en vigueur de la loi ; retiré.

- **Suite de la discussion** (21 octobre 2004) - **Art. 14** *(Art. 27, 27 bis, 60 et 62 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État - Modalités d'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique de l'État)* (p. 7001) : s'abstient sur le vote de l'amendement n° 79 de la commission (bénéfice de l'aménagement d'horaires individualisés étendu aux fonctionnaires accompagnant leur concubin ou leur partenaire de PACS). - **Art. 15** *(Art. 35, 35 bis, 38 et 54 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1953 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale - Modalités d'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique territoriale)* (p. 7003) : s'abstient sur le vote de l'amendement n° 83 de la commission (coordination). - **Art. 16** *(Art. 27, 27 bis et 38 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière - Modalités d'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique hospitalière)* (p. 7005) : s'abstient sur le vote de l'amendement n° 88 de la commission (coordination). - **Art. additionnel après l'art. 32 bis** (p. 7081) : favorable à l'amendement n° 239 de M. Nicolas About (aménagement permettant aux électeurs handicapés de voter de façon autonome quel que soit leur handicap). Propose la traduction de la « petite loi » en braille. - **Art. 32 quinquies** *(Art. L. 312-9-1 du code de l'éducation - Reconnaissance de la langue des signes comme langue à part entière)* (p. 7086) : favorable à l'amendement n° 513 du Gouvernement (enseignement de la langue française des signes - formation professionnelle à la LSF - diffusion de la LSF dans l'administration) et à la traduction en langue des signes de l'ensemble des débats législatifs. - **Art. additionnel après l'art. 32 nonies** (p. 7088) : son amendement n° 317 : dérogation aux conditions de diplôme pour l'accueil des jeunes enfants handicapés dans les crèches ; retiré.

- **Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (3 novembre 2004) - **Art. 40** *(Art. L. 441-1 du code de la construction et de l'habitation - Accès prioritaire au logement locatif social pour les personnes hébergées dans des établissements et logements de transition)* (p. 7490) : intervient sur l'amendement n° 175 de M. Serge

Dassault (accès prioritaire des femmes seules avec des enfants et sans ressources aux logements sociaux). Accueil insuffisant des familles monoparentales dans les CHRS. - **Art. additionnel après l'art. 40** (p. 7491, 7492) : soutient l'amendement n° 209 de Mme Catherine Procaccia (prise en compte de l'évolution de la composition familiale et des revenus pour le droit au maintien dans un logement) ; retiré.

- **Suite de la discussion** (4 novembre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 53** (p. 7572) : son amendement n° 217 : mesures de prévention en matière de crédit à la consommation ; retiré. (p. 7579) : défavorable aux amendements de M. Jean-Marie Vanlerenberghe n° 377 (possibilité pour la commission de surendettement de demander directement au juge de prononcer d'office l'effacement des intérêts d'un prêt consenti sur des fondements abusifs) et n° 378 (possibilité pour la commission de surendettement de demander directement au juge de prononcer d'office l'effacement total de la dette). - **Art. additionnel avant l'art. 54 ou après l'art. 54** (p. 7607) : son amendement n° 188 : mise en place d'un cadre pour les dispositifs de réussite éducative ; retiré. (p. 7610) : mise en place d'une politique de prévention précoce. - **Art. 61** *(Art. L. 117-1 et L. 117-2 nouveaux du code de l'action sociale et des familles - Contrat d'accueil et d'intégration et programme régional d'intégration des populations immigrées)* (p. 7653) : son amendement n° 212 : manifestation de la volonté de s'installer durablement en France pour bénéficier du contrat d'intégration ; retiré. - **Art. 62** *(Art. L.341-2 du code du travail - Subordination de l'obtention du permis de travail à la connaissance de la langue française)* (p. 7659) : son amendement n° 213 : manifestation par un étranger de sa volonté d'installation durable en France ; adopté.

- **Suite de la discussion** (5 novembre 2004) - **Division et art. additionnels avant le chapitre Ier du titre Ier (précédemment réservés) (priorité)** (p. 7685) : défavorable à l'amendement n° 397 de M. Roland Muzeau (interdiction des licenciements économiques effectués par des entreprises ayant réalisé des profits ou distribué des dividendes au cours du dernier exercice). Consultation obligatoire des comités d'entreprise européens par les entreprises européennes sur les restructurations et la mise en oeuvre des décisions boursières depuis l'affaire Vilvorde. (p. 7688) : intervient sur l'amendement n° 403 de M. Roland Muzeau (instauration d'une restitution sociale à l'encontre des actionnaires des entreprises qui licencient alors qu'elles réalisent des bénéfices). Dénie à qui que ce soit dans la Haute Assemblée la détention du monopole de l'humain. - **Art. 37-2 (précédemment réservé)** *(Art. L. 132-12-2, L. 132-27, L. 320-2, L. 320-3 du code du travail - Négociations obligatoires et autorisation de négocier des accords de méthode)* (p. 7707, 7709) : ses amendements n° 581 : possibilité de négocier un accord sur la gestion prévisionnelle des emplois au niveau du groupe, cet accord exonérant chacune des entreprises du groupe de leur obligation de négocier ; et n° 583 : précision ; adoptés. Son amendement n° 582 : mise en oeuvre des modalités prévues par la loi du 4 mai 2004 sur le dialogue social pour la conclusion des accords de méthode ; devenu sans objet: - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 7749) : le groupe UMP se félicite des mesures prises pour relever le défi de la cohésion sociale. Pertinence des améliorations apportées par le Sénat. Statut de l'apprenti. Surendettement. Garanties en matière de dotation de solidarité urbaine. Importance de la confiance donnée à la négociation et aux partenaires sociaux en matière de licenciements économiques et de droit au reclassement personnalisé. Remerciements. Qualité des échanges. Le groupe UMP votera ce texte.

- **Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2005 [n° 53 (2004-2005)]** - (17 novembre 2004) - **Débat sur l'assurance maladie** (p. 8025, 8027) : atout et coût du niveau de santé. Mesures indispensables pour une meilleure efficacité du système de soins. Taux ambitieux de l'ONDAM. Intérêt du dossier médical partagé. Gouvernance de l'assurance maladie. Mise en place de la Haute Autorité de santé. Association indispensable des professionnels de santé aux étapes de la réforme de l'assurance maladie. Relance de l'investissement hospitalier. Mise en place de la T2A. Soutien du Gouvernement par le groupe UMP. - **Art. additionnels avant l'art. 6** (p. 8045) : son amendement n° 97 : équipement informatique des professionnels de santé des établissements hospitaliers ; retiré. - **Art. 6** *(Art. L. 162-26 du code de la sécurité sociale, articles 24, 25 et 33 de la loi n° 2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la sécurité sociale pour 2004, article 36 de la loi n° 2004-810 du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie et art. L. 4311-13 du code de la santé publique - Tarification à l'activité)* (p. 8051, 8052) : soutient les amendements de M. Paul Blanc n° 48 (établissement pour 2005 d'un ONDAM pour la psychiatrie distinct de l'ONDAM pour les soins de suite et de réadaptation) ; adopté ; et n° 49 (procédure budgétaire dans les hôpitaux locaux) ; retiré. (p. 8053) : son amendement n° 202 : date d'entrée en vigueur de la T2A identique pour les structures privées et publiques d'hospitalisation à domicile ; retiré.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Première partie :*

- (26 novembre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 2** (p. 8467) : défavorable à l'amendement n° I-210 de M. Marc Massion (instauration d'un crédit d'impôt pour l'emploi de personnes à domicile).

*Deuxième partie :*

**Travail, santé et cohésion sociale - II. - Santé, famille, personnes handicapées et cohésion sociale**

- (6 décembre 2004) (p. 9138) : politique du Gouvernement en matière de périnatalité. Politique en matière de maladies orphelines.

**Justice**

- (13 décembre 2004) (p. 9638) : dimension européenne de la justice. Travaux de la délégation du Sénat pour l'Union européenne sur l'égalité de traitement entre les personnes. Interrogation sur la conception de la gestion des affaires européennes.

- **Projet de loi portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés [n° 356 (2003-2004)]** - (16 décembre 2004) - **Discussion générale** (p. 9830, 9831) : rappel du départ dramatique des rapatriés. Double objectif du texte de compensation matérielle et de reconnaissance morale. Création de la fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie. Problème de la représentation de la guerre et du cloisonnement des mémoires. Hommage au travail accompli par les gouvernements précédents. Nécessité de se tourner vers l'avenir. Vision politique à donner à la coopération euro-méditerranéenne. - **Art. 1er** *(Reconnaissance de la Nation)* (p. 9854) : son amendement n° 54 : réaffirmation du devoir de reconnaissance de la nation ; retiré.

**HERVIAUX (Odette)**
*sénateur (Morbihan)*
*SOC*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant transposition de la directive 2000 / 60 / CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau [n° 260 (2002-2003)]** - (6 janvier 2004) - **Discussion générale** (p. 24, 26) : nécessité d'encadrer les dérogations aux objectifs mis en place. Problème des délais d'application de la loi. Reconquête de la qualité de l'eau en Bretagne. Eparpillement des dispositions au détriment d'une véritable grande loi sur l'eau. Risque de faire passer les intérêts économiques avant les intérêts écologiques. Nécessité d'appliquer à l'agriculture les mêmes principes qu'à l'ensemble des activités polluantes. Création d'une véritable police de l'eau. Réserve sa position en fonction du sort réservé à ses amendements. - **Art. 2** *(Art. L. 212-1 du code de l'environnement - Champ d'application et contenu des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux, SDAGE)* (p. 31) : son amendement n° 16 : délimitation des bassins par le ministre de l'environnement ; rejeté. (p. 34) : ses amendements n° 17 : rétablissement de la rédaction initiale et n° 18 : suppression des dérogations ; rejetés. - **Art. 3** *(Art. L. 212-2 du code de l'environnement - Elaboration et mise à jour des schémas d'aménagement et de gestion des eaux, SDAGE)* (p. 37) : son amendement n° 21 : consultation des associations de consommateurs et de protection de l'environnement ; rejeté. Son amendement n° 22 : adoption par le comité de bassin et approbation par le préfet coordonnateur du bassin ; retiré. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 42) : rejet d'une transposition de la directive a minima. Le groupe socialiste s'abstiendra sur ce texte.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales**

- (7 décembre 2004) (p. 9248, 9250) : diminution des crédits d'intervention des offices nationaux interprofessionnels. Avenir agricole du CNASEA compromis. Baisse de l'ensemble des aides aux agriculteurs. Conséquences de l'ouverture à la concurrence. Crise des productions avicoles, laitières, légumières et porcines en Bretagne. Accentuation par le Gouvernement de la logique libérale du compromis de Luxembourg. Mise en place d'un dispositif privé d'assurance récolte inaccessible aux plus défavorisés. Abandon de la politique volontariste en faveur de l'installation des jeunes. Diminution catastrophique du nombre d'installations. Réduction drastique des aides aux associations oeuvrant pour le développement rural. Budget sans rapport avec les inquiétudes ressenties par le monde agricole.

**HOEFFEL (Daniel)**
*sénateur (Bas-Rhin)*
*UMP*

Non réélu le 26 septembre 2004.

Vice-Président du Sénat ; a présidé les séances des 6, 7, 13, 14, 20, 21, 28 janvier, 12, 24, 26 février, 2 mars, 8, 13, 15, 28 avril, 11, 13, 18, 25, 27 mai, 8, 9, 16, 29 juin, 1er, 7, 15, 21 et 23 juillet 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale jusqu'au 30 septembre 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de modernisation de la sécurité civile le 27 juillet 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales le 27 juillet 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* tendant à assurer une meilleure représentation des communes associées au sein des conseils municipaux **[n° 268 (2003-2004)]** (14 avril 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi organique [n° 314 (2003-2004)] pris en application de l'article 72-2 de la Constitution relatif à l'autonomie financière des collectivités territoriales. **[n° 324 (2003-2004)]** (26 mai 2004) - **Aménagement du territoire - Collectivités territoriales - Economie et finances, fiscalité.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi réformant le statut de certaines professions judiciaires ou juridiques, des experts judiciaires et des conseils en propriété industrielle** - *Deuxième lecture* **[n° 141 (2003-2004)]** - (29 janvier 2004) - **Art. additionnel avant l'art. 8 A** (p. 1022) : intervient sur l'amendement n° 1 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (compatibilité de la profession d'avocat avec la fonction d'assistant parlementaire) identique à son amendement n° 3 précité pour suggérer une position convergente de retrait.

**- Projet de loi encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics [n° 209 (2003-2004)]** - (2 mars 2004) - **Discussion générale** (p. 1953, 1954) : questions de l'opportunité et de la durabilité de ce texte. Respect des diversités, notamment entre hommes et femmes. Nécessité d'une politique d'explication au niveau européen. Eventuelles interférences avec le droit local alsacien mosellan.

**- Suite de la discussion** (3 mars 2004) - **Art. additionnels après l'art. 4** (p. 2043) : défavorable à l'amendement n° 24 de M. Gérard Delfau (application du principe de laïcité de l'enseignement pour l'Alsace-Moselle).

**- Projet de loi relatif aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle [n° 160 (2003-2004)]** - (15 avril 2004) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2541) : associe la présidence du Sénat aux sentiments de gratitude adressés aux parlementaires de la Haute Assemblée pour leur contribution au bon déroulement du débat et à son achèvement dans de bonnes conditions. Hommage au nouveau Gouvernement et à son sens de l'adaptation dès son entrée en fonction, eu égard à la longueur et à la technicité du débat.

**- Projet de loi organique pris en application de l'article 72-2 de la Constitution relatif à l'autonomie financière des collectivités territoriales [n° 314 (2003-2004)]** - (1er juin 2004) - rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. - **Discussion générale** (p. 3671, 3673) : troisième texte destiné à préciser les dispositions de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à l'organisation décentralisée de la République ; très attendu par les élus locaux en raison de la nécessité de financer les charges induites par les transferts de compétences et de l'annonce par le Président de la République de la réforme de la taxe professionnelle, principale ressource fiscale des collectivités territoriales. Texte directement inspiré par la proposition de loi constitutionnelle votée par le Sénat le 26 octobre 2000 tendant à protéger une autonomie financière des collectivités territoriales très fragilisée au cours des dernières années. Exemple du coût supporté par les départements au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie, sans contrepartie financière. Besoin légitime des élus de disposer de ressources prévisibles, évolutives et péréquatrices. Question majeure de la définition des ressources propres. Amendement définissant les ressources propres comme étant celles dont les collectivités locales ont la maîtrise. Définition conforme à la lettre de la Constitution, à l'esprit de sa révision et aux interprétations données. Distinction, dans la Charte européenne de l'autonomie locale et dans une recommandation du congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe, entre les ressources fiscales propres et le produit des impositions de toutes natures. Importance de la maîtrise des impôts locaux en termes de liberté de gestion des collectivités et de responsabilité des élus envers leurs électeurs. Amendement prévoyant un pourcentage minimum d'autonomie financière, de préférence à la notion de "part déterminante". Avis favorable sous réserve de l'adoption des amendements de la commission. - **Exception d'irrecevabilité** (p. 3710) : s'oppose à la motion n° 1 de M. Jean-Pierre Sueur tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité. - **Question préalable** (p. 3713) : s'oppose à la motion n° 2 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat tendant à opposer la question préalable.

**- Suite de la discussion** (2 juin 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 1er** (p. 3728) : son amendement n° 3 : codification du texte dans le code général des collectivités territoriales ; adopté. (p. 3730) : s'oppose à l'amendement n° 43 de M. Jean-Pierre Sueur (consubstantialité de l'autonomie fiscale des collectivités territoriales et de la péréquation verticale par l'Etat au principe de libre administration). - **Art. 1er** *(Catégories de collectivités territoriales)* (p. 3734) : son amendement n° 4 : coordination ; adopté. (p. 3737) : son amendement n° 5 : précision ; adopté. S'oppose aux amendements de suppression n° 22 de M. Thierry Foucaud et n° 45 de M. Bernard Frimat. S'oppose aux amendements de M. Bernard Frimat n° 44 (définition des catégories de collectivités territoriales au sens du premier alinéa de l'article 72 de la Constitution), de M. Jean-Claude Peyronnet n° 46 (distinction des communes en fonction de leur strate de population), n° 48 (création d'une nouvelle catégorie de collectivités territoriales pour les EPCI), n° 49 (rattachement des EPCI à la catégorie des communes) et n° 50 (exclusion de la Polynésie française de la catégorie des régions), de M. Gérard Miquel n° 47 (distinction des communes en fonction d'un nombre d'habitants inférieur ou supérieur à dix-mille) et de M. Gérard Delfau n° 75 (rattachement des EPCI à la catégorie des départements). Définition des catégories par les trois niveaux de droit commun. Souci de simplification. - **Art. additionnel avant l'art. 2 ou avant l'art. 3** (p. 3746) : s'oppose aux amendements sur le même objet n° 51 de M. Bernard Frimat et n° 59 de M. Jean-Pierre Sueur (intégration de la péréquation dans le concept d'autonomie financière). Non-conformité à la Constitution. Importance de la péréquation, corollaire indispensable de l'autonomie financière, qui sera traitée dans une loi ordinaire. Travaux préparatoires en cours. Rapport François-Poncet - Belot. - **Art. additionnels avant l'art. 2** (p. 3750) : s'oppose aux amendements de M. Jean-Claude Peyronnet n° 52 (définition de l'objectif de la péréquation) et n° 53 (accompagnement obligatoire de tout transfert de compétences par des mécanismes de péréquation). (p. 3751) : s'oppose à l'amendement n° 33 de M. Thierry Foucaud (objectifs assignés à la péréquation). (p. 3752) : s'oppose à l'amendement n° 32 de M. Thierry Foucaud (critères de la péréquation). (p. 3753) : s'oppose à l'amendement n° 54 de M. Bernard Frimat (impossibilité de remplacer les recettes fiscales par des dotations globales d'Etat ou par des produits d'imposition non maîtrisables par les collectivités locales). Trop grande rigidité et garantie suffisante du principe d'une part déterminante des ressources propres. - **Art. 2** *(Définition des ressources propres des collectivités territoriales)* (p. 3759, 3760) : son amendement n° 7 : redéfinition des ressources propres des collectivités territoriales en ne considérant comme telles, parmi les impositions de toutes natures, que le produit des impositions dont la loi autorise les collectivités à voter l'assiette, le taux ou le tarif ; adopté après modification par le sous-amendement de M. Yves Fréville n° 37 (inclusion dans les ressources propres des impositions de toutes natures dont la loi détermine, par collectivité, la localisation de l'assiette ou du taux). Définition conforme à la Constitution, à l'esprit de sa révision et aux interprétations données au Sénat en 2003. Souhaite trouver une solution réaliste à la lumière des sous-amendements. (p. 3770) : son amendement n° 6 : coordination ; adopté. (p. 3773, 3774) : sur son amendement n° 7, s'en remet à la sagesse du Sénat pour les sous-amendements n° 41 de M. Paul Girod (inclusion dans les ressources propres des impositions de toutes natures dont la loi autorise les collectivités à voter l'assiette et le taux) et n° 37 de M. Yves Fréville (inclusion dans les ressources propres des impositions de toutes natures dont la loi détermine, par collectivité, la localisation de l'assiette ou du taux). Nécessité de choisir entre la définition large des ressources propres

proposée par le Gouvernement et la définition plus exigeante avec un seuil plancher plus faible. Retirera son amendement n° 10 : abaissement de la part minimale des ressources propres dans l'ensemble des ressources des collectivités, présenté à l'article 3 en cas d'adoption du sous-amendement n° 37 précité et demande à M. Yves Fréville de bien vouloir remplacer les mots "la loi" par le mot "elle" dans la rédaction proposée. S'oppose aux amendements de M. Thierry Foucaud n° 23 (suppression) et n° 25 (suppression des dispositions intégrant aux ressources propres des communes les ressources bénéficiant aux EPCI), aux n° 56 de M. Jean-Claude Peyronnet (définition des ressources propres), n° 55 de M. François Marc (intégration aux ressources propres du produit des impositions de toutes natures dont les collectivités votent le taux ou déterminent le tarif), n° 77 de M. Gérard Delfau (intégration aux ressources propres des fractions du prélèvement sur recettes affectées aux dotations de péréquation de la DGF) et n° 57 de M. Jean-Pierre Sueur (repli). Déclare satisfait par son amendement n° 7 précité l'amendement n° 24 de M. Thierry Foucaud (non-assimilation du produit des impôts nationaux transféré à une ressource propre). Demande le retrait de l'amendement n° 38 de M. Yves Fréville (augmentation des ressources propres des régions du montant de celles qui bénéficient aux autorités organisatrices de transports urbains dans la région Ile-de-France).

- **Suite de la discussion** (3 juin 2004) - **Art. additionnel après l'art. 2** (p. 3786) : s'oppose à l'amendement n° 26 de M. Thierry Foucaud (non-assimilation aux ressources propres du produit des impôts nationaux transféré aux collectivités). - **Art. 3** *(Modalités de calcul et définition du caractère déterminant de la part des ressources propres dans l'ensemble des ressources des collectivités territoriales)* (p. 3788) : son amendement n° 8 : coordination ; adopté. Son amendement n° 9 : exclusion des transferts financiers entre collectivités territoriales ou entre communes et EPCI, au titre d'un transfert expérimental ou d'une délégation de compétences, du calcul du taux d'autonomie financière des différentes catégories de collectivités territoriales ; adopté. (p. 3792, 3794) : s'oppose aux amendements de M. Thierry Foucaud n° 27 (suppression), n° 28 (minoration de la part des ressources propres du montant des charges présentant le caractère d'une dépense obligatoire) et n° 29 (suppression des dispositions augmentant les ressources des communes du montant de celles dont bénéficient les EPCI), de M. Jean-Pierre Sueur sur le même objet n° 60 et n° 62 (garantie de la libre administration des collectivités territoriales par la perception de ressources fiscales dont elles votent les taux et qui constituent la part prépondérante de leurs ressources), n° 63 (fixation d'une échéance sur quatre ans pour garantir la progression du niveau de la part déterminante constaté en 2003) et n° 64 (nécessité de définir corrélativement les conditions d'accroissement des ressources propres et les conditions d'accroissement de la part des dotations d'Etat donnant lieu à péréquation), de M. François Marc n° 61 (exclusion du calcul du ratio d'autonomie des transferts financiers entre collectivités de même catégorie et des transferts financiers réalisés au titre de la péréquation) et de M. Bernard Frimat n° 65 (utilisation du ratio comme référence pour chaque collectivité territoriale au sein de sa catégorie). Demande le retrait des amendements de M. Yves Fréville n° 40 (garantie de la part des ressources propres à un niveau au moins égal aux quatre-cinquièmes de la part constatée au titre de l'année 2003) et n° 39 (retrait des dégrèvements législatifs du ratio minimal de 2003). - **Art. additionnels après l'art. 3** (p. 3797) : s'oppose aux amendements de M. Thierry Foucaud n° 30 (nécessité d'indexer les dépenses afférentes aux transferts de compétences), n° 31 (révision décennale des valeurs locatives) et n° 34 (nécessité d'indexer les bases des impôts locaux faisant l'objet d'une exonération et d'une compensation par l'Etat). (p. 3798) : s'oppose à l'amendement n° 66 de M. Bernard Frimat (mise en oeuvre de dispositifs de péréquation visant à assurer à chaque collectivité les ressources équivalentes à la part déterminante par catégorie de collectivités). (p. 3799) : s'oppose aux amendements de M. Jean-Pierre Sueur n° 67 (fixation par une loi de programmation, pour une durée de cinq ans, de l'accroissement de la proportion de la part des dotations de l'Etat aux collectivités donnant lieu à péréquation) et de repli n° 70, n° 68 et n° 69. - **Art. 4** *(Rétablissement de l'autonomie financière des collectivités territoriales)* (p. 3801) : ses amendements n° 11 : coordination, n° 12 : avancée, du 1er septembre au 1er juin de la deuxième année suivant l'année de référence, du délai de remise du rapport du Gouvernement au Parlement sur l'autonomie financière des collectivités territoriales, et n° 13 : extension du contenu du rapport aux modalités de calcul et à l'évolution de la part des ressources propres ; adoptés. (p. 3802) : accepte les amendements de la commission saisie pour avis n° 19, identique à son amendement n° 12 précité, et n° 20, identique à son amendement n° 13 précité, ainsi que le n° 21 (rédaction). S'oppose aux amendements de M. Thierry Foucaud n° 35 (suppression) et n° 36 (repli) et de M. Jean-Claude Peyronnet n° 71 (réduction du délai pour arrêter les mesures nécessaires en cas de non-conformité de la part des ressources propres aux règles fixées à l'article 3) et n° 72 (définition dans une loi ordinaire du contenu du rapport et des conditions d'indépendance de l'autorité chargée de son élaboration). - **Art. additionnels après l'art. 4** (p. 3803) : s'oppose à l'amendement n° 42 de Mme Marie-Christine Blandin (instauration d'une taxe sur les surfaces imperméabilisées à compter de 2005). (p. 3804) : s'oppose à l'amendement n° 73 de M. Gérard Miquel (liberté de fixation du taux de la taxe professionnelle à compter de 2005). S'oppose à l'amendement n° 74 de Mme Marie-Christine Blandin (mise en oeuvre par l'Etat de la solidarité en faveur des collectivités dont le territoire est affecté par des pollutions résultant d'activités passées dont le contrôle était sous sa responsabilité).

- **Projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales** - *Deuxième lecture* **[n° 269 (2003-2004)]** - (30 juin 2004) - **Art. 26** *(Art. 1er, 1er-1 bis nouveau, 1er-4, 1er-5 et 35 du code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure et art. 5 et 7 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 - Transfert des voies navigables fluviales et des ports intérieurs)* (p. 4860) : son amendement n° 236 : base juridique à l'instauration d'un péage sur les voies d'eau ; adopté. (p. 4861) : son amendement n° 237 : élargissement des missions de l'établissement public Voies navigables de France ; adopté.

- **Projet de loi organique pris en application de l'article 72-2 de la Constitution relatif à l'autonomie financière des collectivités territoriales** - *Deuxième lecture* **[n° 427 (2003-2004)]** - (22 juillet 2004) - rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. - **Discussion générale** (p. 5838, 5839) : adoption par l'Assemblée nationale des modifications apportées par le Sénat sous réserve d'une précision à l'article 2 relatif à la définition des ressources propres. Substitution des mots "part locale d'assiette" aux termes "localisation de l'assiette". Intérêt de cette précision. Garantie de l'assimilation à une ressource propre de la part non modulable de la TIPP transférée aux départements pour compenser les charges relatives au RMI et au RMA. Lisibilité de la localisation, pour chaque commune, du taux ou de l'assiette d'une imposition partagée. La commission proposera l'adoption conforme du texte. - **Art. additionnel avant l'art. 2** (p. 5847) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Bernard Frimat (intégration de la péréquation dans le concept d'autonomie financière). - **Art. 2** *(Définition des ressources propres des collectivités territoriales)* (p. 5853) : s'oppose aux amendements, sur le même objet, n° 3 de M. Jean-Claude Peyronnet et n° 2 de M. François Marc (redéfinition des ressources propres des collectivités territoriales) ainsi qu'au n° 4 de M. Jean-Claude Peyronnet (suppression des dispositions incluant dans les ressources propres les impositions de toutes natures dont la loi détermine, par collectivité, le taux ou une part locale d'assiette). Bonne direction du texte en faveur d'une clarification et d'une concrétisation de l'autonomie financière. (p. 5854) : s'oppose à l'amendement n° 5 de M. Jean-Pierre Sueur (possibilité pour les collectivités territoriales, dans les limites déterminées par la loi, de fixer l'assiette et voter le taux des impôts qu'elles perçoivent). Redondance avec l'article 72-2 de la Constitution. - **Art. additionnel après l'art. 3** (p. 5855, 5856) : s'oppose aux amendements de M. Jean-Pierre Sueur

n° 6 (fixation par une loi de programmation, pour une durée de cinq ans, de l'accroissement de la proportion de la part des dotations de l'Etat aux collectivités donnant lieu à péréquation) et n° 7 (repli). Dépôt à l'automne du projet de loi relatif à la péréquation. Avancées obtenues en direction d'une concrétisation de la péréquation : loi de finances pour 2003 et réforme de l'architecture de la DGF dans la loi de finances pour 2004.

**HOUEL (Michel)**
*sénateur (Seine-et-Marne)*
*UMP*

Election le 26 septembre 2004.

### NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan à partir du 6 octobre 2004.

### DÉPÔTS

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

**HUE (Robert)**
*sénateur (Val-d'Oise)*
*CRC*

Election le 26 septembre 2004.

### NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées à partir du 6 octobre 2004.

### DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la présentation du rapport du Défenseur des Enfants devant le Parlement **[n° 47 (2004-2005)]** (27 octobre 2004) - **Famille - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'autonomie de la personne, au testament de vie, à l'assistance médicalisée au suicide et à l'euthanasie volontaire **[n° 89 (2004-2005)]** (1er décembre 2004) - **Famille - Justice - Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre les violences au sein des couples **[n° 95 (2004-2005)]** (3 décembre 2004) - **Famille - Justice - Police et sécurité - Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de loi* portant création d'un service public national décentralisé du logement et de l'habitat pour garantir le droit au logement pour tous et partout **[n° 98 (2004-2005)]** (4 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Economie et finances, fiscalité - Logement et urbanisme - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conditions de rétention et de placement en zone d'attente des mineurs étrangers **[n° 130 (2004-2005)]** (17 décembre 2004) - **Famille - Justice - Police et sécurité.**

### INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux aéroports [n° 452 (2003-2004)]** - (9 novembre 2004) - **Question préalable** (p. 7800, 7801) : sa motion n° 11 tendant à opposer la question préalable ; rejetée. Manque de concertation lors de la préparation de ce texte. Inquiétudes liées au développement du transport aérien. Problème de la sécurité aérienne. Relation entre ce projet de loi et l'avenir de l'entreprise Air France.

- **Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat sur la situation en Côte-d'Ivoire** - (10 novembre 2004) (p. 7855, 7856) : hommage aux soldats français tués et blessés en Côte d'Ivoire. Engagement de tous pour empêcher la multiplication des violences. Non respect des accords de Marcoussis. Rôle de la France et de l'ONU. Association du Parlement à la réflexion sur la politique africaine.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Défense**

- (6 décembre 2004) (p. 9180, 9181) : crise ivoirienne. Inscription des OPEX dans la loi de finances initiale. Demande de création d'une mission d'information sur la situation en Côte d'Ivoire. (p. 9182) : ne votera pas le budget de la défense.

**HUMBERT (Jean-François)**
*sénateur (Doubs)*
*UMP*

### NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

### DÉPÔTS

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur la proposition de loi [n° 29 (2004-2005)] portant diverses dispositions relatives au sport professionnel **[n° 67 (2004-2005)]** (17 novembre 2004) - **Sports.**

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

**INTERVENTIONS**

**- Proposition de loi portant diverses dispositions relatives au sport professionnel [n° 29 (2004-2005)]** - (24 novembre 2004) - rapporteur de la commission des affaires culturelles. - **Discussion générale** (p. 8363, 8365) : évolution des clubs professionnels français en situation de concurrence déloyale par rapport à leurs homologues européens. Fuite des meilleurs talents vers les clubs étrangers. Rétablissement indispensable de la compétitivité des clubs et modernisation du droit applicable au sport professionnel. Texte en accord avec les conclusions des états généraux du sport et le rapport de M. Jean-Pierre Denis. Reconnaissance d'une rémunération du droit à l'image dans les sports collectifs. Sécurisation des conditions de travail des sportifs sélectionnés en équipe de France. Suppression du versement de 1 % sur les contrats de travail à durée déterminée. Levée de l'interdiction absolue de la multipropriété des sociétés sportives. Participation des sociétés sportives au fonctionnement des fédérations. Nécessité d'une réflexion plus approfondie sur la reconversion professionnelle des sportifs de haut niveau. Sensibilisation des régions sur les dispositifs de formation des sportifs. Sous réserve de ces observations, la commission propose l'adoption de cette proposition de loi. - **Exception d'irrecevabilité** (p. 8379) : alignement de la situation des sportifs professionnels sur celle des artistes interprètes sans création d'un régime dérogatoire. Maintien du principe d'égalité devant les charges publiques. S'oppose à la motion n° 18 de M. Jean-Luc Mélenchon tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité. - **Motion préjudicielle** (p. 8383) : s'oppose à la motion préjudicielle n° 4 de M. Yvon Collin, tendant au report des débats. Attribution de subventions publiques au sport professionnel exclue de l'objectif de ce texte. - **Art. 1er** *(Art. L. 785-1 du code du travail - Rémunération du droit à l'image collective des sportifs professionnels)* (p. 8386) : son amendement n° 1 : restriction de l'application du dispositif aux seuls joueurs employés par les clubs, à l'exclusion des entraîneurs ; retiré. (p. 8387) : s'oppose aux amendements identiques n° 10 de M. Jean-Marc Todeschini et n° 5 de M. Yvon Collin (suppression). Sur les amendements de M. André Vallet, demande le retrait du n° 2 (élargissement du dispositif aux associations et aux fédérations) et s'oppose aux n° 15 (traitement uniforme de la rémunération représentative du droit à l'image pour l'ensemble des disciplines), n° 16 et 17 (conséquence). - **Art. 2** *(Art. L. 125-3 du code du travail - Mise à disposition des sportifs professionnels en sélection nationale)* (p. 8390) : s'oppose à l'amendement n° 6 de M. Yvon Collin (non-assimilation des mises à disposition de joueurs auprès des fédérations au prêt de main-d'oeuvre à but lucratif). - **Art. 3** *(Art. L. 931-20 du code du travail - Exonération de la taxe de 1 % sur les contrats à durée déterminée)* (p. 8391) : s'oppose à l'amendement n° 11 de M. Jean-Marc Todeschini (suppression). - **Art. additionnel après l'art. 3** (p. 8392) : s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Michel Mercier (possibilité pour les clubs sportifs de se constituer en société anonyme de droit commun). Conséquences de l'appel public à l'épargne pour les épargnants et pour le sport. - **Art. 4** *(Art. L. 15-1 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives - Assouplissement de la règle d'interdiction de la multipropriété des sociétés sportives au sein d'une même discipline)* (p. 8393) : s'oppose aux amendements identiques n° 7 de M. Yvon Collin et n° 12 de M. Jean-Marc Todeschini (suppression). - **Art. 5** *(Art. 16 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives - Possibilité pour les fédérations de conférer la qualité de membre aux sociétés sportives constituées dans la ou les disciplines qu'elles encadrent)* (p. 8394) : s'oppose aux amendements identiques n° 8 de M. Yvon Collin et n° 13 de M. Jean-Marc Todeschini (suppression). - **Art. additionnel après l'art. 5** (p. 8395) : s'oppose à l'amendement n° 14 de M. Jean-Marc Todeschini (mise en place d'une commission chargée d'étudier la question des salaires élevés octroyés aux personnes à la carrière professionnelle courte). Groupe de travail déjà constitué dans le cadre des états généraux du sport. - **Art. 6** *(Gage de la proposition de loi)* (p. 8396) : s'oppose à l'amendement n° 9 de M. Yvon Collin (suppression).

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Jeunesse, Sports et vie associative**

- (10 décembre 2004) (p. 9602) : extension du périmètre du ministère au sport et à la vie associative. Soutien à la candidature de Paris aux jeux Olympiques de 2012. Nécessité d'un développement conjoint du sport amateur et du sport professionnel. Adoption d'une proposition de loi relative au sport professionnel. Votera ce budget.

**HUMMEL (Christiane)**
*sénateur (Var)*
*UMP*

Election le 26 septembre 2004.

**NOMINATIONS**

Membre de la commission des affaires culturelles à partir du 6 octobre 2004.

Membre de la Délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes le 13 octobre 2004.

**DÉPÔTS**

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

**HURÉ (Benoît)**
*sénateur (Ardennes)*
*NI, puis UMP*

Devenu sénateur le 19 octobre 2004 (remplace M. Hilaire Flandre, décédé).

**NOMINATIONS**

Membre de la commission des affaires économiques et du plan à partir du 3 novembre 2004.

### DÉPÔTS

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

**HUREL (Sandrine)**
*sénateur (Seine-Maritime)*
*SOC*

Election le 26 septembre 2004.

### NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan à partir du 6 octobre 2004.

### DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

**HYEST (Jean-Jacques)**
*sénateur (Seine-et-Marne)*
*UMP*

Réélu le 26 septembre 2004.

### NOMINATIONS

Président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale à partir du 7 octobre 2004 ; secrétaire de la commission jusqu'au 7 octobre 2004.

Membre titulaire de la Haute Cour de Justice le 26 octobre 2004.

Membre titulaire de la Cour de Justice de la République jusqu'au 1er octobre 2004.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation de la législation.

Membre titulaire du Comité des finances locales le 15 avril 2004.

Membre titulaire de la Commission de suivi de la détention provisoire jusqu'au 6 novembre 2004.

Membre ès qualités du Comité national chargé de la publication des travaux préparatoires des institutions de la Ve République le 7 octobre 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique portant statut d'autonomie de la Polynésie française et du projet de loi complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française le 15 janvier 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité le 23 janvier 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au divorce le 15 avril 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de modernisation de la sécurité civile le 27 juillet 2004.

Président de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de simplification du droit le 20 octobre 2004.

### DÉPÔTS

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 130 (2003-2004)] portant sur la nomination des élèves administrateurs du Centre national de la fonction publique territoriale (concours externe 2001). **[n° 149 (2003-2004)]** (14 janvier 2004) - **Collectivités territoriales - Fonction publique.**

*Proposition de loi* portant sur la mise en oeuvre des dispositions de renvoi en droit interne contenues dans le règlement (CE) n° 2157/2001 du Conseil du 8 octobre 2001 relatif au statut de la société européenne (SE) et sur la transposition concomitante de la directive n° 2001/86/CE du Conseil du 8 octobre 2001 complétant le statut de la société européenne pour ce qui concerne l'implication des travailleurs **[n° 152 (2003-2004)]** (19 janvier 2004) - **Economie et finances, fiscalité - Entreprises - Union européenne.**

*Rapport d'information*, fait au nom de la commission des lois : Suite d'une mission effectuée en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna du 9 au 20 septembre 2003, **[n° 216 (2003-2004)]** (16 février 2004) - **Outre-mer - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* portant statut d'une société anonyme fermée **[n° 438 (2003-2004)]** (29 juillet 2004) - **Economie et finances, fiscalité - Entreprises.**

*Proposition de loi* relative aux compétences du tribunal d'instance, de la juridiction de proximité et du tribunal de grande instance **[n° 41 (2004-2005)]** (26 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif au divorce [n° 389 (2002-2003)]** - (7 janvier 2004) - **Discussion générale** (p. 66, 67) : objectifs de la loi de 1975. Maintien justifié du divorce pour faute. Règlement des conditions matérielles de la liquidation. Prestation compensatoire. Encouragement nécessaire au versement en capital. Condition de transmissibilité de la prestation aux héritiers. Modalité de conversion d'une rente viagère en capital. Votera ce texte.

**- Suite de la discussion** (8 janvier 2004) - **Art. 18** *(Art. 270, 271, 274, 275-1, 276, 276-4, 279-1, 280 et 280-1 du code civil - Réforme de la prestation compensatoire)* (p. 125, 126) : possibilité de refus de la succession. Rente longtemps préférée au capital. Révision de la prestation difficile. Refus de mettre en cause la loi de 2000 sur la prestation compensatoire.

**- Projet de loi portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité** - *Deuxième lecture* **[n° 90 (2003-2004)]** - (20 janvier 2004) - **Art. 11 quinquies** *(Art. 2 ter nouveau de la loi n° 95-66 du 20 janvier 1995 relative à l'activité de conducteur et à la profession d'exploitant de taxi et art. 23 de la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 relative à la sécurité intérieure - Création de l'infraction d'exercice illégal de la profession de chauffeur de taxi)* (p. 607, 608) : soutient les amendements de M. Serge Vinçon n° 276 (suppression de la nécessité d'être titulaire du certificat de capacité professionnelle pour exercer l'activité de conducteur de taxi) et n° 275 (ajout des infrastructures portuaires à la liste des enceintes soumises à l'interdiction d'entrée et de séjour au titre des peines complémentaires à l'infraction d'exercice clandestin de la profession de conducteur de taxi) ; adoptés. - **Intitulé de la section 2 et art. additionnels avant l'art. 16** (p. 617) : intervient sur l'amendement n° 157 de M. Robert Badinter (extension à la presse de la répression de tous les écrits et propos discriminatoires susceptibles de constituer l'infraction visée à l'article 225-1 du code pénal). Inopportunité de l'instant pour modifier la loi sur la liberté de la presse. Prudence nécessaire en matière de presse. - **Art. 16 bis B** *(Art. 706-47 et 706-47-1 nouveau du code de procédure pénale - Procédure particulière applicable aux infractions sexuelles)* (p. 623) : défavorable à l'amendement n° 165 de M. Robert Badinter (faculté pour le juge de décider de l'inscription au fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles quand il s'agit de délits) en contradiction avec la finalité du fichier. - **Art. additionnels après l'art. 16 bis B** (p. 627) : défavorable à l'amendement n° 171 de M. Robert Badinter (possibilité d'inscrire les mineurs au fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles à partir de l'âge de seize ans).

**- Proposition de loi portant sur la nomination des élèves administrateurs du Centre national de la fonction publique territoriale (concours externe 2001) [n° 130 (2003-2004)]** - (22 janvier 2004) - rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale - **Discussion générale** (p. 756) : annulation de la délibération du jury de concours par le Conseil d'Etat. Nécessité de remédier aux difficultés pratiques engendrées par cette situation.

**- Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées [n° 183 (2003-2004)]** - (1er mars 2004) - **Art. additionnel après l'art. 36** (p. 1884) : intervient sur l'amendement n° 97 de la commission (statut et missions des auxiliaires de vie sociale).

**- Projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique** - *Deuxième lecture* **[n° 144 (2003-2004)]** - (8 avril 2004) - **Art. 2 bis** *(Régime de responsabilité des prestataires techniques)* (p. 2234, 2235) : défavorable à l'amendement n° 38 de M. René Trégouët (modification du délai de prescription pour les poursuites en diffamation concernant les articles exclusivement publiés en ligne). Remise en cause des grandes règles de prescription en matière de presse.

**- Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (4 mai 2004) - **Art. 1er A** *(Solidarité nationale en faveur des territoires ruraux et de montagne)* (p. 2763) : défavorable aux amendements identiques n° 508 de M. Pierre Jarlier et n° 601 de Mme Annie David (reconnaissance d'une spécificité des territoires ruraux et de montagne).

**- Suite de la discussion** (5 mai 2004) - **Art. additionnels après l'art. 1er** (p. 2793) : défavorable à l'amendement n° 708 de M. Gérard Le Cam (possibilité pour les attachés territoriaux d'exercer une fonction "développement local"). - **Art. 3 ter** *(Art. 199 decies-E du code général des impôts - Réduction de l'impôt sur le revenu des locations des résidences de tourisme classées dans une zone de revitalisation rurale)* (p. 2844) : son amendement n° 181 : extension au syndicat d'agglomération nouvelle de la réduction d'impôt sur le revenu en cas d'acquisition d'un logement neuf situé dans une résidence de tourisme ; adopté.

**- Proposition de résolution tendant à actualiser le Règlement du Sénat [n° 296 (2003-2004)]** - (11 mai 2004) - **Discussion générale** (p. 2994) : favorable à une procédure simplifiée d'examen des textes ne nécessitant pas de longs débats. Groupe de réflexion présidé par Daniel Hoeffel. Respect des droits de l'opposition sénatoriale.

**- Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (13 mai 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 34** (p. 3222) : défavorable aux amendements identiques n° 473 de M. Michel Mercier et n° 802 de M. Eric Doligé (compétence du département pour l'inventaire du patrimoine rural non protégé) qui relèvent de la loi relative aux responsabilités locales. - **Art. additionnels après l'art. 36 bis** (p. 3243, 3244) : ses amendements n° 182 : conditions de raccordement des caravanes aux réseaux des concessionnaires de services publics et n° 183 : repli ; retirés.

**- Projet de loi organique pris en application de l'article 72-2 de la Constitution relatif à l'autonomie financière des collectivités territoriales [n° 314 (2003-2004)]** - (1er juin 2004) - **Discussion générale** (p. 3685, 3686) : difficultés de donner une traduction de l'article 72-2 de la Constitution. Accélération du remplacement des ressources propres des collectivités locales par des dotations de l'Etat au cours de la période 1998-2002 restreignant ainsi leur autonomie financière. Justification de l'article 72-2 de la Constitution par la crainte des collectivités de se voir transférer des compétences sans transfert de ressources. Nécessité de définir la notion de ressources propres et de fixer un seuil d'autonomie financière. Divergence avec la commission des lois et la commission des finances. Réduction non pertinente de l'autonomie financière à l'autonomie fiscale, risquant de susciter des obstacles dans la poursuite de la décentralisation. Importance, pour l'autonomie des collectivités, de pouvoir disposer de ressources évolutives plus que de ressources fiscales propres et de ne plus leur imposer des normes fixées par l'Etat et des charges obligatoires de plus en plus lourdes. Vigilance nécessaire quant à l'honnêteté des transferts de ressources liés à une nouvelle étape de la décentralisation, appelant une lecture réaliste et non restrictive de l'article 72-2 de la Constitution. Simplification souhaitable des mécanismes de péréquation, créateurs d'injustice. Garanties suffisantes du texte de nature à apaiser les inquiétudes des élus locaux. Défavorable à sa dénaturation, en dépit de précisions nécessaires. Risque d'impasse constitutionnelle et de blocage des finances des collectivités locales.

**- Suite de la discussion** (3 juin 2004) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3807) : collision dans les esprits entre les notions de libre administration des collectivités locales et l'autonomie fiscale. Richesse du débat. Bonne lecture de la

Constitution au travers de l'amendement de la commission des lois, soutenu par la commission des finances, et pertinemment complété par le sous-amendement n° 37 de M. Yves Fréville. Question essentielle de la péréquation. Bon équilibre du texte, qu'il importe de ne pas dénaturer lors de la deuxième lecture. Le groupe UMP votera ce texte issu des travaux du Sénat.

**- Projet de loi d'orientation sur l'énergie [n° 328 (2003-2004)]** - (10 juin 2004) - **Art. 9** *(Régime de la garantie d'origine des ENR électriques)* (p. 4181) : soutient les amendements de M. Jacques Valade n° 251 (rédaction) et n° 252 (caractère payant des certificats de garantie d'origine d'électricité) ; adoptés. - **Art. additionnels après l'art. 11** (p. 4186) : intervient sur l'amendement n° 60 de la commission (délais d'instruction des demandes de concessions ou d'autorisations pour la construction d'installations hydroélectriques). - **Art. additionnels avant l'art. 12** (p. 4192) : sur l'amendement n° 67 de la commission (déduction des charges de service public donnant lieu à compensation par la CSPE de la valorisation par le biais des garanties d'origine), soutient le sous-amendement n° 253 de M. Jacques Valade ; adopté. - **Art. 14** *(Art. 200 quater du code général des impôts - Accroissement du crédit d'impôt pour l'achat d'équipements de production d'ENR et l'amélioration de l'efficacité énergétique)* (p. 4200) : soutient l'amendement n° 254 de M. Jacques Valade (régime des crédits d'impôt pour travaux d'isolation) ; adopté après modification par le sous-amendement n° 473 du Gouvernement. - **Art. additionnel avant l'art. 28** (p. 4213) : soutient l'amendement n° 257 de M. Jacques Valade (obligations imposées aux distributeurs de fioul domestique) ; adopté.

**- Projet de loi de modernisation de la sécurité civile [n° 227 (2003-2004)]** - (15 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4264, 4266) : nombreux textes sur la sécurité civile. Progrès en matière de prévention. Problème de l'engagement civique de la population. Question de l'entraînement opérationnel des réserves départementales. Services d'incendie et de secours : leurs moyens, leurs missions, leur financement. Création d'établissements publics interdépartementaux pour la mutualisation des moyens lourds et la formation. Statut des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires. Leur disponibilité. Leur fidélisation. Projet de loi équilibré. - **Art. 2** *(Acteurs de la sécurité civile)* (p. 4290) : défavorable à l'amendement n° 69 de Mme Josette Durrieu (intégration des pisteurs secouristes dans la liste des personnels concourant aux missions de sécurité civile).

**- Suite de la discussion** (16 juin 2004) - **Art. 20** *(Art. L. 1424-4 du code général des collectivités territoriales - Commandement des opérations de secours)* (p. 4336) : défavorable aux amendements identiques n° 117 de M. Michel Mercier et n° 156 de M. Jean-Noël Guérini (commandement des opérations de secours confié aux cadres des SDIS sous l'autorité des directeurs d'opérations de secours). - **Art. 41** *(Art. L. 1424-1-1 du code général des collectivités territoriales - Suppression de la possibilité d'intégration des services départementaux d'incendie et de secours dans les services des conseils généraux)* (p. 4371) : votera résolument contre l'amendement n° 143 de M. Jean-Claude Peyronnet (suppression). - **Art. 43** *(Art. L. 1424-9 et L. 1424-10 du code général des collectivités territoriales - Suppression des co-nominations)* (p. 4374) : son amendement n° 257 : suppression ; adopté. - **Art. 45** *(Art. L. 1424-24 et L. 1424-24-1 à L. 1424-24-6 nouveaux du code général des collectivités territoriales - Composition des conseils d'administration des SDIS)* (p. 4377) : son amendement n° 254 : élection au scrutin proportionnel avec prime majoritaire ; adopté. - **Art. 47** *(Art. L. 1424-30 du code général des collectivités territoriales - Organisation de la direction - coordination)* (p. 4383) : défavorable à l'amendement n° 138 de M. Jean-Claude Peyronnet (suppression).

**- Suite de la discussion** (17 juin 2004) - **Art. 50** *(Art. L. 1424-35 du code général des collectivités territoriales - Financement)* (p. 4410) : son amendement n° 255 : suppression totale de la participation des communes et des EPCI reportée au 1er janvier 2008 ; adopté. (p. 4414) : modalités de calcul et de répartition des contributions des communes. - **Art. additionnel après l'art. 53** (p. 4439) : accepte l'amendement n° 142 de M. Jean-Claude Peyronnet (institution d'un comité d'hygiène et de sécurité dans tous les services d'incendie et de secours). - **Art. additionnel avant l'art. 54** (p. 4440) : s'abstient sur l'amendement n° 130 de M. Michel Mercier (possibilité pour toute personne de devenir sapeur-pompier volontaire). - **Art. additionnels après l'art. 54 ou après l'art. 56** (p. 4441) : soutient l'amendement n° 92 de M. Adrien Gouteyron (validation des expériences et extension aux sapeurs-pompiers volontaires victimes d'accident survenu ou de maladie contractée en service du bénéfice des garanties contre les licenciements ou déclassements professionnels accordées par le code du travail) ; adopté. - **Art. 56** *(Avantage de retraite pour les sapeurs-pompiers volontaires - Intitulé du titre II et articles 15-1 à 15-4 nouveaux de la loi du 3 mai 1996)* (p. 4453, 4454) : favorable à l'amendement n° 273 du Gouvernement (nouvelle rédaction). Regrette la non-exonération de CSG. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4464, 4465) : mise à jour permanente des plans ORSEC indispensable. Equilibre entre les responsabilités du département et celles de l'établissement public dans la composition du conseil d'administration. Institution d'une conférence nationale. Le groupe UMP votera ce texte. Progrès accomplis pour la défense et la protection des populations et pour les personnels professionnels ou volontaires.

**- Projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales** - *Deuxième lecture* **[n° 269 (2003-2004)]** - (1er juillet 2004) - **Art. additionnel après l'art. 67** (p. 4981) : son amendement n° 773 : obligation pour l'Etat de faire figurer, dans les conventions locales prévues à l'article 77, les informations concernant les volumes de recrutements réalisés pour la rentrée 2005 ; adopté. - **Art. 92** *(Art. L. 1111-8 nouveau, titre III du livre II de la première partie du code général des collectivités territoriales - Substitution d'un Conseil national des politiques publiques locales au Conseil national des services publics départementaux et communaux)* (p. 5053) : propose l'adoption de l'article à l'exclusion des dispositions sur le conseil national des politiques publiques locales. - **Art. 99 AA** *(Art. L. 2121-21 et L. 5215-10 du code général des collectivités territoriales - Nominations et présentations)* (p. 5059) : son amendement n° 774 : possibilité de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection du maire ; adopté. - **Art. 123 bis** *(Art. 1609 nonies C du code général des impôts - Révision de l'attribution de compensation)* (p. 5079) : son amendement n° 775 : date d'application de la disposition aux EPCI fixée au 1er janvier 2005 ; adopté.

**- Projet de loi relatif au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières** - *Commission mixte paritaire* **[n° 419 (2003-2004)]** - (21 juillet 2004) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5828, 5829) : variété des modalités d'exercice du service public. Le groupe UMP votera ce texte.

**- Projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales** - *Commission mixte paritaire* **[n° 439 (2003-2004)]** - (30 juillet 2004) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 6365, 6366) : débat non tronqué au Sénat. Garantie constitutionnelle des ressources accompagnant les transferts de compétences. Intérêt d'un transfert de personnel vers la fonction publique territoriale.

**- Projet de loi de modernisation de la sécurité civile** - *Commission mixte paritaire* **[n° 440 (2003-2004)]** - (30 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 6371) : mesures en faveur des sapeurs-pompiers volontaires et professionnels. Nécessaire redéfinition de l'architecture de la sécurité civile. Texte équilibré. Problème du financement.

**- Projet de loi habilitant le Gouvernement à simplifier le droit [n° 343 (2003-2004)]** - (13 octobre 2004) - président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale - **Art. 3** *(Développement de l'administration électronique)* (p. 6607, 6608) : défavorable à l'amendement n° 192 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (possibilité d'une signature sur papier des actes des autorités administratives). - **Art. 4** *(Simplification du droit de la filiation)* (p. 6611) : nécessité de

simplifier le droit de la filiation. Absence de remise en cause des lois sur la liberté d'association et sur la liberté de la presse. - **Art. additionnels après l'art. 6** (p. 6620) : son amendement n° 70 : application aux collectivités d'outre-mer des nouvelles modalités de financement des centres régionaux de formation professionnelle des avocats ; adopté.

- **Suite de la discussion** (14 octobre 2004) - **Art. 44** *(Simplification et amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et établissements publics locaux)* (p. 6717) : favorable à l'amendement n° 227 de M. Jean-Pierre Sueur (prise des ordonnances après avis du comité des finances locales).

- **Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (27 octobre 2004) - président de la commission des lois, en remplacement de M. Jean-Patrick Courtois, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. - **Discussion générale** (p. 7180, 7182) : approbation des articles 31 relatif aux délégations de compétences entre les collectivités territoriales, 53 relatif aux dispositifs de lutte contre l'habitat indigne et 59 relatif à la réforme de la DSU. Mise en place d'une politique d'accueil et d'intégration des personnes issues de l'immigration. Approbation de l'attribution d'une base légale au contrat d'accueil et d'intégration. Interrogation sur les conditions sociales et économiques du transfert des personnels du service social d'aide aux émigrants, SSAE, à l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations. Avis favorable de la commission des lois à l'adoption des dispositions du projet de loi dont elle s'est saisie.

- **Suite de la discussion** (4 novembre 2004) - président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. - **Art. additionnels après l'art. 53** (p. 7573) : défavorable à l'amendement n° 217 de Mme Marie-Thérèse Hermange (mesures de prévention en matière de crédit à la consommation). Impossibilité de régler le problème du surendettement par un amendement. (p. 7575, 7576) : favorable à l'amendement n° 102 de la commission (prise en compte par la commission de surendettement du loyer, des dépenses alimentaires et de scolarité dans le calcul du "reste à vivre"). Complexité de la question. (p. 7578) : à titre personnel, défavorable aux amendements de M. Jean-Marie Vanlerenberghe n° 377 (possibilité pour la commission de surendettement de demander directement au juge de prononcer d'office l'effacement des intérêts d'un prêt consenti sur des fondements abusifs) et n° 378 (possibilité pour la commission de surendettement de demander directement au juge de prononcer d'office l'effacement total de la dette). (p. 7581) : s'abstient sur l'amendement n° 103 de la commission (règlement prioritaire des créances locatives par rapport à celles des établissements de crédits et aux crédits à la consommation). - **Art. 59** *(Art. L. 2334-1, L. 2334-7, L. 2334-13, L. 2334-18-1 et L. 2334-18-2 du code général des collectivités territoriales - Montant et modalités de répartition de la dotation de solidarité urbaine)* (p. 7627) : son amendement n° 149 : affectation à la DSU d'un cinquième de l'augmentation annuelle du montant de la DGF dans la limite de 120 millions d'euros ; retiré. (p. 7632) : son amendement n° 150 : coefficient de majoration au bénéfice des communes ayant des zones urbaines sensibles et des zones franches urbaines ; retiré au profit de l'amendement n° 179 du Gouvernement (garantie de progression annuelle minimale de la DSU portée à 5 %). - **Art. 60** *(Section 2 du chapitre premier du titre IV du livre III, art. L. 341-9 et L. 341-10 nouveaux du code du travail - Création de l'agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations)* (p. 7649) : son amendement n° 151 : possibilité pour l'agence de conclure des conventions avec des partenaires afin de les associer à l'exercice de toutes ses missions ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 60** (p. 7650) : ses amendements n° 152 et 153 (coordination) ; adoptés. - **Art. 61** *(Art. L. 117-1 et L. 117-2 nouveaux du code de l'action sociale et des familles - Contrat d'accueil et d'intégration et programme régional d'intégration des populations immigrées)* (p. 7654, 7655) : ses amendements n° 154, 155 et 156 (rédaction) ; adoptés. - **Art. 63** *(Chapitre Ier du titre II du livre Ier du code de l'action sociale et des familles et section 2 du chapitre VII du titre VI du livre VII du code de la sécurité sociale - Etablissements publics compétents en matière d'accueil et d'intégration des étrangers)* (p. 7662) : ses amendements n° 157 (précision des missions et de la nature de l'action de la future ANAEM) ; retiré ; et n° 158 (rédaction) ; adopté. - **Art. 64** *(Transfert des personnels du SSAE à l'ANAEM)* (p. 7663) : interrogation sur la situation des personnels du service social d'aide aux émigrants, SSAE. - **Art. 65** *(Art. 8 de la loi n° 72-964 du 25 octobre 1972 relative à la francisation des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité française - Demande de francisation de noms et prénoms)* : son amendement n° 159 : suppression de l'opposition de délai à la demande de francisation ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 65** : s'oppose à l'amendement n° 538 de Mme Eliane Assassi (attribution aux étrangers du droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales). (p. 7666, 7667) : nécessaire révision de la Constitution pour voter l'amendement n° 538 précité.

- **Projet de loi habilitant le Gouvernement à simplifier le droit** - *Commission mixte paritaire* **[n° 28 (2004-2005)]** - (18 novembre 2004) - président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 8162, 8163) : partage entre domaines de la loi et du règlement. Nécessité de faire évoluer la façon d'élaborer la loi. Intérêt de la ratification explicite des ordonnances.

- **Rappel au règlement** - (23 novembre 2004) - président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. (p. 8258, 8259) : intervient sur le rappel au règlement de M. Jean-Pierre Bel. Dépôt tardif des amendements du Gouvernement. Concertation préalable. Vote de ces amendements par la commission des lois à la quasi-unanimité. Souhait du non-renouvellement de ce procédé.

- **Projet de loi portant création de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité [n° 9 (2004-2005)]** - (23 novembre 2004) - président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale - **Division et art. additionnels après l'art. 17** (p. 8302) : garantie de la liberté d'expression. Demande l'adoption des amendements du Gouvernement n° 83 (répression des provocations à la discrimination, à la haine ou à la violence homophobes ou sexistes aux cas visés par les articles 225-2 et 432-7 du code pénal), n° 84 (répression des diffamations et des injures commises envers des personnes en raison de leur sexe ou de leur orientation sexuelle), et n° 85 (mise en mouvement de l'action publique, droit des associations déclarées depuis plus de cinq ans de se constituer partie civile et coordination).

- **Proposition de loi relative aux compétences du tribunal d'instance, de la juridiction de proximité et du tribunal de grande instance, [n° 66 (2004-2005)]** - (24 novembre 2004) - président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale - **Art. 2** *(Art. L. 321-2-1 à L. 321-2-3 nouveaux du code de l'organisation judiciaire - Compétences spéciales du tribunal d'instance)* (p. 8352) : s'oppose à l'amendement n° 12 de M. Robert Badinter (suppression). Justification du maintien dans la compétence du tribunal d'instance des problèmes de droit relatifs aux loyers en raison de leur complexité.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Outre-mer**

- (8 décembre 2004) - président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale (p. 9343) : réponse à M.

Bernard Frimat. Mise au point sur les conditions dans lesquelles sont intervenues la censure du gouvernement de Polynésie française et l'annulation des élections par le Conseil d'Etat. Impossibilité juridique de demander la dissolution en raison de l'absence de blocage de la vie institutionnelle.

**- Projet de loi portant création de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité** - *Deuxième lecture* **[n° 105 (2004-2005)]** - (21 décembre 2004) - président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 10229) : institution attendue depuis longtemps. Nécessité de respecter le pluralisme au sein de la HALDE. Transposition d'une directive européenne.

**IBRAHIM (Soibahaddine)**
*sénateur (Mayotte)*
*UMP*

Election le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles à partir du 6 octobre 2004.

**JACOB (Christian)**
*ministre délégué à la famille*
*(jusqu'au 30 mars 2004)*
*ministre délégué aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation*
*(du 31 mars 2004 au 28 novembre 2004)*
*ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, des professions libérales et de la consommation*
*(à partir du 29 novembre 2004)*

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif au divorce [n° 389 (2002-2003)]** - (7 janvier 2004) - **Discussion générale** (p. 52, 53) : nécessité d'adapter la procédure de divorce. Important débat préalable. Transformation de la famille. Nombre de divorces. Simplification des procédures. Conséquences financières du divorce. Médiation familiale. Spécificités de cette démarche. Création d'un diplôme d'Etat de médiateur familial. Initiatives pour encourager le recours à cette procédure. (p. 73, 74) : simplification n'allant pas à l'encontre de la protection des conjoints. Possibilité de maintenir la rente viagère pour les conjoints exposés socialement. Violences conjugales justifiant le maintien du divorce pour faute. Clarification apportée par la suppression du devoir de secours. Volonté de ne pas imposer la présence de deux avocats dans les divorces par consentement mutuel. Conditions de transmission aux héritiers de la prestation compensatoire. Absence de médiation dans le cas des violences conjugales. Refus de l'instauration d'un divorce administratif. Création d'un Conseil national de la médiation familiale.

**- Projet de loi relatif à la politique de santé publique [n° 19 (2003-2004)]** - (19 janvier 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 14 (précédemment réservés)** (p. 461, 462) : s'oppose à l'amendement n° 214 de M. Gilbert Chabroux (distribution d'eau potable gratuite dans les établissements scolaires et organisation d'une campagne annuelle d'éducation pour la santé sur les problèmes de nutrition à destination des élèves). Préoccupation des problèmes de nutrition. Installation de fontaines à eau dans les établissements d'ici 2007. Diffusion d'un guide alimentaire. Objectif d'efficacité de la circulaire prévoyant l'équipement des établissements en fontaines à eau. (p. 464, 465) : s'oppose à l'amendement n° 215 de M. Gilbert Chabroux (diffusion d'un message d'information sanitaire lors de la publicité télévisuelle en faveur des produits alimentaires dans les programmes destinés à la jeunesse). Importance de l'éducation nutritionnelle. Travail de concertation avec les annonceurs de l'industrie agroalimentaire. (p. 466, 467) : volonté de la Commission européenne de modifier la directive relative à l'étiquetage nutritionnel. (p. 468) : prise en compte indispensable des dispositions de la directive européenne. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 216 de M. Gilbert Chabroux (affichage sur l'emballage des produits alimentaires du nombre de calories, de la teneur en graisse et en chlorure de sodium). (p. 469) : s'oppose à l'amendement n° 217 de M. Gilbert Chabroux (création d'un centre national pour la prévention du suicide). - **Art. 14 et annexe (précédemment réservés)** *(Approbation du rapport annexé relatif aux objectifs de santé publique 2004-2008)* (p. 488) : s'oppose à l'amendement n° 219 de M. Gilbert Chabroux (financement des objectifs).

**- Proposition de loi tendant à redonner confiance au consommateur [n° 114 (2003-2004)]** - (22 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4510, 4511) : poids économique de la consommation. Mesures en faveur du dynamisme économique : hausse du SMIC, diminution des prix, dépôt d'un projet de loi visant à soutenir la consommation et l'investissement. Rapport de M. Luc-Marie Chatel, député, sur la consommation et dépôt de cette proposition de loi. Objectif. Remerciements au rapporteur. - **Art. 1er** *(Art. L. 136-1 nouveau du code de la consommation - Tacite reconduction des contrats de droit commun)* (p. 4516) : demande le retrait des amendements identiques n° 31 de M. François Trucy et n° 43 de Mme Françoise Férat (définition du consommateur). Demande le retrait de l'amendement n° 42 de Mme Janine Rozier (ajout d'un bordereau détachable permettant la non-reconduction du contrat à la lettre d'information). (p. 4517) : demande le retrait de l'amendement n° 32 de M. François Trucy (encadrement de la possibilité offerte au consommateur de mettre fin au contrat gratuitement en cas de non-information par le professionnel). Accepte les amendements de la commission n° 1 (mise en place d'un délai de remboursement des avances après la date de résiliation du contrat et production d'intérêts sur les sommes restant dues au-delà de ce délai) et n° 2 (application des dispositions de la loi sans préjudice de celles soumettant certains contrats à des règles plus favorables en ce qui concerne l'information du consommateur). (p. 4518) : accepte les amendements de la commission portant sur le même objet n° 3 et 4 (suppression d'une disposition transitoire). - **Art. 2** *(Art. L. 113-15-1 nouveau du code des assurances - Tacite reconduction des contrats visés par le code des assurances)* (p. 4519) : accepte les amendements de la commission n° 5 (augmentation du délai permettant à l'assuré de dénoncer la reconduction de son contrat en cas d'envoi tardif de l'avis d'échéance), n° 6 (coordination), n° 7 (non-application de ce dispositif aux assurances sur la vie et aux assurances collectives obligatoires) et n° 8 (coordination). - **Art. additionnels après l'art. 2** (p. 4520, 4521) : s'oppose aux amendements de Mme Odette Terrade n° 50 (conditions de modification éventuelle des contrats à tacite reconduction) et n° 51 (suppression dans un contrat de prêt de l'obligation d'adhésion à un contrat d'assurance collective). - **Art. 2 bis**

*(Art. L. 311-8-1 nouveau du code de la consommation - Signature conjointe des époux pour les opérations de crédit)* (p. 4522) : accepte l'amendement n° 9 de la commission (suppression). - **Art. 2 ter** *(Art. L. 221-10-1 nouveau du code de la mutualité et article L. 932-21-1 nouveau du code de la sécurité sociale - Tacite reconduction des contrats visés par le code de la mutualité et le code de la sécurité sociale)* (p. 4523) : demande le retrait de l'amendement n° 33 de M. François Trucy (restriction du champ d'application de l'article L. 932-21-1 du code de la sécurité sociale aux opérations collectives ne concernant pas les garanties complémentaires à la sécurité sociale) et accepte les amendements de la commission n° 10 (exclusion des opérations collectives à adhésion facultative du champ d'application des articles du code de la mutualité et du code de la sécurité sociale ainsi que les opérations individuelles mutualistes susceptibles d'être engagées au titre des activités professionnelles) et n° 11 (coordination). (p. 4524) : accepte les amendements de la commission n° 12 et 13 (rédaction), n° 14, 15, 16 et 17 (coordination). Accepte l'amendement n° 34 de M. François Trucy (absence d'obligation pour les organismes d'assurance vie épargne d'informer chaque année les assurés de la possibilité de résiliation de leur adhésion). - **Art. 3** *(Art. L. 311-9 et L. 311-9-1 du code de la consommation - Encadrement du crédit renouvelable)* (p. 4528) : s'oppose à l'amendement n° 52 de Mme Odette Terrade (réécriture de cet article en supprimant la faculté pour l'emprunteur de demander à tout moment la réduction de sa réserve de crédit, la suspension de son droit à l'utiliser ou la résiliation de son contrat). Accepte les amendements de la commission n° 18 (soumission obligatoire d'une nouvelle offre préalable à l'occasion de l'augmentation de la réserve d'un crédit renouvelable), n° 19 (rédaction), n° 20 (limite du dispositif d'information prévu, pouvant aboutir à la résiliation du contrat, aux seules personnes n'ayant pendant trois années consécutives ni fait usage du crédit consenti, ni utilisé l'un des moyens de paiement associé au contrat), n° 21 (suppression de l'obligation d'informer mensuellement l'emprunteur sur le nombre de mensualités nécessaires au remboursement de l'emprunt) et n° 22 (coordination). Estime les amendements identiques n° 44 de M. Daniel Raoul et n° 53 de Mme Odette Terrade (alignement des conditions de relèvement du montant du crédit sur celles de l'offre initiale) satisfaits par l'amendement précité n° 18 de la commission. S'oppose à l'amendement n° 35 de M. François Trucy (remplacement de la formule "montant de la réserve de crédit déjà utilisée" par l'expression "les sommes restant dues" définissant l'obligation de remboursement de l'emprunteur en cas de résiliation des contrats). - **Art. additionnels après l'art. 3** (p. 4529) : demande le retrait des amendements portant sur le même objet n° 41 de M. Jean-Léonce Dupont et n° 47 de M. Daniel Raoul (extension aux salons et aux foires des dispositions de la loi de 1972 relative au démarchage à domicile permettant aux consommateurs de bénéficier d'un délai de rétractation de sept jours). (p. 4530) : s'oppose à l'amendement n° 45 de M. Daniel Raoul (validité de la garantie, dans la mesure où le consommateur en a fait la demande avant la fin de la période y ouvrant droit, quel que soit le délai de réponse du professionnel). S'oppose à l'amendement n° 55 de Mme Odette Terrade (impossibilité pour le prêteur d'exercer une procédure de recouvrement à l'encontre de l'emprunteur défaillant en cas de manquement à l'obligation d'information préalable sur la solvabilité de l'emprunteur). (p. 4532) : demande le retrait des amendements n° 39 de M. Michel Mercier (possibilité pour la commission de surendettement de demander l'effacement total du remboursement d'un prêt consenti sur des fondements abusifs) ainsi que des amendements identiques n° 38 de M. Michel Mercier et n° 56 de Mme Odette Terrade (possibilité pour la commission de surendettement de demander la déchéance des intérêts d'un prêt consenti sur des fondements abusifs). (p. 4533) : s'oppose à l'amendement n° 59 de Mme Odette Terrade (mission d'information de la Banque de France auprès des organismes de crédit sur la prévention du surendettement des ménages). (p. 4534) : demande le retrait de l'amendement n° 40 de M. Michel Mercier (création d'un fichier national des crédits accordés aux particuliers à des fins non professionnelles). (p. 4535) : s'oppose à l'amendement n° 57 de Mme Odette Terrade (définition des locaux où s'effectuent des opérations de démarchages financiers). - **Art. 3 bis** *(Art. L. 311-10 du code de la consommation - Mention des seuils de l'usure sur l'offre préalable de crédit)* : accepte l'amendement n° 23 de la commission (suppression). - **Art. additionnel avant l'art. 4** (p. 4536) : s'oppose à l'amendement n° 46 de M. Daniel Raoul (limitation des pratiques d'exonération de garantie des professionnels de l'automobile). - **Art. 4** *(Art. L. 311-5, L. 311-6 et L. 311-7-1 nouveau du code de la consommation - Crédit gratuit)* : s'oppose à l'amendement n° 49 de M. Daniel Raoul (suppression). Accepte les amendements de la commission n° 24 (suppression de la référence au "coût de refinancement"), n° 25 et 26 (rédaction). - **Art. additionnel après l'art. 4** (p. 4537) : s'oppose à l'amendement n° 58 de Mme Odette Terrade (regroupement des frais perçus par un établissement de crédit au sein d'une rubrique distincte). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 36 de M. François Trucy (exclusion des dispositions sur le démarchage bancaire et financier défini par la loi sur la sécurité financière des locations simples de longue durée). - **Division additionnelle avant l'art. 5** (p. 4538) : accepte l'amendement n° 27 de la commission (rédaction). - **Art. additionnel après l'art. 5** : demande le retrait de l'amendement n° 37 de M. François Trucy (harmonisation de la législation applicable à l'ensemble des organismes assureurs). Accepte l'amendement n° 28 de la commission (regroupement des dispositions transitoires sous un même article). - **Intitulé de la proposition de loi** (p. 4539) : accepte les amendements identiques n° 29 de la commission et n° 30 de M. Yves Détraigne (nouvel intitulé "proposition de loi tendant à renforcer la confiance et la protection du consommateur"). - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4540) : remerciements. Enrichissement du texte par les travaux du Sénat.

- **Projet de loi relatif à la protection des inventions biotechnologiques [n° 55 (2001-2002)]** - (26 octobre 2004) - **Discussion générale** (p. 7114, 7115) : transposition de la directive du 6 juillet 1998 relative à la protection juridique des inventions biotechnologiques. Réflexions déjà menées au Sénat sur les questions de brevetabilité du vivant. Urgence. Condamnation de la France par la Cour de justice des Communautés européennes pour défaut de transposition. Importance de l'enjeu de la protection juridique par le brevet. Diversité des domaines d'intervention des biotechnologies. Retard des pays européens par rapport aux Etats-Unis ou au Japon. Rôle essentiel des brevets pour l'innovation. Définition dans la directive de règles communes aux Etats membres. Garanties éthiques pour la brevetabilité. Garanties spécifiques concernant le corps humain. Evaluations périodiques. Accroissement de la sécurité juridique propice à l'investissement dans les technologies innovantes. Transposition fidèle de la directive. Application du principe juridique des brevets au domaine des biotechnologies. Objectifs du texte. Equilibre entre les droits des brevetés et ceux du domaine public. Restera attentif aux améliorations apportées par le Sénat. (p. 7122, 7123) : annonce d'un projet de loi relatif aux OGM. Favorable à l'exception du sélectionneur-obtenteur. Actions engagées en faveur des biotechnologies. Mise en place de pôles de compétitivité. Nécessité de ne pas opposer recherche et agriculture. Texte consensuel. - **Art. 1er** *(Brevetabilité de la matière biologique)* (p. 7124) : accepte les amendements de la commission n° 1 (coordination) et n° 2 (mise en avant, pour définir la matière biologique, de la notion de capacité de reproduction, spontanée ou non). - **Art. 2** *(Principes limitant le champ de la brevetabilité de la matière biologique)* : accepte l'amendement n° 3 de la commission (suppression). - **Art. 3** *(Limites de la brevetabilité en matière animale et végétale)* (p. 7125) : accepte les amendements de la commission n° 4 et n° 5 (cohérence) et n° 6 (rédaction). - **Art. 4** *(Obligation de dépôt de matière biologique pour obtenir un brevet)* : accepte l'amendement n° 7 de la commission (restriction de l'obligation de dépôt de matière biologique aux inventions ne pouvant, par nature, être précisément décrites). - **Art. 5** *(Coordination)* (p. 7126) : accepte l'amendement n° 8 de la commission (coordination). - **Art. 6** *(Etendue de la protection garantie par le brevet)* (p. 7127) : accepte les amendements de la commission n° 9 et n° 10 (cohérence), n° 11 (précision selon laquelle la fonction que doit exercer le

gène dans la matière protégée est celle indiquée dans la demande de brevet) et n° 12 (suppression des dispositions conditionnant l'extension de la protection du brevet au fait que l'information génétique contenue dans la matière procure son résultat technique). - **Art. 7** *(Dérogations à la protection garantie par le brevet : privilèges de l'agriculteur et de l'éleveur)* (p. 7128) : accepte l'amendement n° 13 de la commission (introduction de l'exception du sélectionneur dans le droit des brevets relatifs aux inventions végétales). Conciliation pertinente du droit des brevets et de celui des obtentions végétales. Enjeu économique pour l'ensemble de la filière semencière. Ambiguïté des textes existant sur l'exemption pour la recherche. Nécessité de régler la portée juridique de l'exception pour la recherche à l'égard de la création d'une nouvelle variété végétale tout en préservant le droit attaché aux brevets ou aux certificats d'obtention végétale de toute commercialisation. - **Art. 8** *(Licences obligatoires en cas de dépendance d'une obtention végétale à l'égard d'un brevet)* (p. 7129) : accepte les amendements de la commission n° 14 (nouvelle formulation de l'article pour viser clairement le cas où l'obtention d'un droit sur une variété peut porter atteinte à un brevet antérieur), n° 15 (rédaction) et n° 16 (cohérence). - **Art. 9** *(Licences obligatoires en cas de dépendance d'un brevet à l'égard d'une obtention végétale)* (p. 7130) : accepte les amendements de la commission n° 17 (nouvelle formulation de l'article pour viser clairement le cas où l'octroi de licences obligatoires en cas de dépendance d'un brevet peut porter atteinte à un droit d'obtention végétal antérieur), n° 18 (rédaction) et n° 19 (cohérence). - **Art. 10** *(Licences obligatoires en cas de dépendance entre brevets)* (p. 7131) : accepte l'amendement n° 20 de la commission (cohérence). - **Art. 11** *(Licences d'office)* : accepte l'amendement n° 21 de la commission (restitution du caractère alternatif aux conditions dans lesquelles les licences d'office sont prises dans l'intérêt de la santé publique).

**- Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (28 octobre 2004) - **Art. 12** *(Art. L. 115-2 du code du travail - Contrats d'apprentissage d'une durée inférieure à un an)* (p. 7322) : s'oppose à l'amendement n° 243 de M. Jean-Luc Mélenchon (suppression). Accepte les amendements de la commission n° 17 (rédaction) et n° 18 (durée des contrats d'apprentissage), et estime l'amendement n° 523 de M. Roland Muzeau satisfait par l'amendement n° 18 précité. - **Art. additionnels après l'art. 12** (p. 7323) : accepte l'amendement n° 19 de la commission (formation des personnels des centres de formation d'apprentis). Demande le retrait de l'amendement n° 20 de la commission (délai d'observation avant la signature du contrat d'apprentissage). - **Art. 13** *(Art. L. 117-3 du code du travail - Possibilité pour les créateurs ou repreneurs d'entreprise de conclure un contrat d'apprentissage après vingt-cinq ans)* (p. 7325) : s'oppose à l'amendement n° 404 de M. Roland Muzeau (suppression) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 23 de la commission (coordination). - **Art. additionnel avant l'art. 14** (p. 7327) : s'oppose à l'amendement n° 405 de Mme Josiane Mathon (compétence des maîtres d'apprentissage).

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Economie, finances et industrie - Petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat**

- (3 décembre 2004) (p. 9000) : mesure de l'action du Gouvernement par la pérennité des entreprises. Fonctionnement satisfaisant du FISAC. (p. 9001, 9002) : exemple de la distribution aux Pays-Bas. Conséquences du mode de distribution sur l'emploi. Question des marges arrière. Souhaite le développement de l'apprentissage. Priorités du futur projet de loi "Entreprises". Ouverture des commerces le dimanche.

**JARLIER (Pierre)**
*sénateur (Cantal)*
*UMP*

## NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale à partir du 7 octobre 2004 ; membre de la commission jusqu'au 6 octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil national des services publics départementaux et communaux.

Membre titulaire du Conseil national de l'aménagement et du développement du territoire le 26 octobre 2004.

## DÉPÔTS

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 309 (2003-2004)] tendant à protéger les noms des collectivités locales sur Internet **[n° 355 (2003-2004)]** (16 juin 2004) - **Collectivités territoriales - Economie et finances, fiscalité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (28 avril 2004) - **Discussion générale** (p. 2621, 2623) : texte attendu pour un sujet complexe. Monde rural en pleine mutation. Zones de revitalisation rurale et mesures en faveur de l'emploi, du logement et des services publics. Avancées significatives pour les zones de montagne, malgré quelques interrogations concernant l'agriculture, l'urbanisme et la gestion des espaces naturels. Nécessité d'affirmer une volonté de solidarité nationale pour lutter efficacement contre la fracture territoriale.

**- Suite de la discussion** (4 mai 2004) - **Art. 1er A** *(Solidarité nationale en faveur des territoires ruraux et de montagne)* (p. 2761) : son amendement n° 508 : reconnaissance d'une spécificité des territoires ruraux et de montagne ; retiré. - **Art. 1er** *(Modification des critères de détermination des zones de revitalisation rurale, ZRR)* (p. 2775) : son amendement n° 509 : modification des critères de rattachement des EPCI aux ZRR ; devenu sans objet. (p. 2777) : favorable à l'amendement n° 373 du Gouvernement (nouveaux critères de détermination des ZRR). Souhait d'amélioration de la rédaction au cours de la navette. - **Art. additionnels après l'art. 1er** (p. 2778) : son amendement n° 511 : rôle du département dans la politique de mise en oeuvre de la solidarité nationale ; adopté. (p. 2779) : son amendement n° 520 : prorogation des exonérations fiscales et sociales en faveur des communes appartenant au nouveau périmètre des ZRR ; retiré.

**- Suite de la discussion** (5 mai 2004) - **Art. 1er ter** *(Art. 1465 du code général des impôts - Remboursement des sommes perçues par les entreprises qui cessent volontairement leur activité dans une zone de rénovation rurale, ZRR)* (p. 2798) : favorable à l'amendement n° 145 (suppression) de la commission des finances saisie pour avis. - **Art. additionnels après l'art. 1er quater** (p. 2801, 2802) :

son amendement n° 513 : aménagement du dispositif d'exonération d'impôt sur les sociétés dans les zones de revitalisation rurale ; retiré. Votera l'amendement n° 907 du Gouvernement (dispositif d'exonération d'impôt sur les sociétés en zone de revitalisation rurale). - **Art. additionnels après l'art. 1er quinquies** (p. 2807) : son amendement n° 514 : conditions d'exonération des cotisations patronales dans les zones de revitalisation rurale ; retiré. (p. 2808) : son amendement n° 515 : application aux communes à taxe professionnelle unique, situées en territoires ruraux de développement prioritaire, du régime de compensation des pertes de recettes prévues dans l'ancien fonds national de péréquation de la taxe professionnelle ; adopté. - **Art. 1er septies** *(Art. 1465 A du code général des impôts - Loyer des surfaces commerciales situées dans les zones de rénovation rurale, ZRR, et dont l'implantation a été financée avec l'aide des communes et régime du remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée)* (p. 2814) : soutient l'amendement n° 548 de M. Daniel Hoeffel (extension du dispositif aux EPCI implantés en zone de revitalisation rurale) ; devenu sans objet. - **Art. additionnels après l'art. 1er decies ou après l'art. 1er terdecies** (p. 2816) : son amendement n° 516 : majoration sur cinq ans des principales dotations des collectivités rurales dans le cadre de la DGF ; retiré. (p. 2817) : son amendement n° 517 : dispositif de répartition des dotations d'Etat en direction des collectivités territoriales appartenant aux zones de revitalisation rurale ; retiré. - **Art. 1er undecies** *(Effectifs scolaires dans les zones de revitalisation rurale, ZRR)* (p. 2825, 2826) : favorable à l'amendement de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 122 (suppression). - **Art. additionnel après l'art. 1er terdecies ou avant l'art. 65** (p. 2829) : son amendement n° 545 : relèvement des attributions de DGF des communautés de communes ; retiré. - **Art. 3 ter** *(Art. 199 decies-E du code général des impôts - Réduction de l'impôt sur le revenu des locations des résidences de tourisme classées dans une zone de revitalisation rurale)* (p. 2844, 2846) : ses amendements n° 518 : suppression de l'obligation de réserver au moins 15 % de logements aux saisonniers dans les résidences de tourisme ; retiré et n° 859 : incitation fiscale à la réalisation de travaux de réhabilitation de l'immobilier de loisir pour les logements situés dans des résidences de tourisme ; adopté. - **Art. 8 bis** *(Art. L. 632-1 du code rural - Création de sections consacrées à l'agriculture biologique et à des produits portant la dénomination « montagne » dans les organisations professionnelles)* (p. 2865) : son amendement n° 519 : élargissement des missions des interprofessions agricoles et création d'un label "produit de montagne" ; retiré.

- **Suite de la discussion** (6 mai 2004) - **Art. additionnels après l'art. 10 sexies** (p. 2909) : intervient sur les amendements de M. Gérard Le Cam n° 679 (application du mécanisme du coefficient multiplicateur en cas de crise conjoncturelle), n° 703 (tenue d'une conférence sur les prix agricoles), n° 704 (établissement d'une liste de prix de référence pour la production animale et végétale), n° 702 (établissement d'une liste de prix minimum pour l'ensemble de la production animale et végétale) et n° 697 (extension d'accords interprofessionnels tendant à un meilleur contrôle de l'évolution des prix). Importance du problème du maintien des prix. Application de ces amendements contraire à la réglementation européenne. Souhait d'un débat lors de l'examen du projet de loi sur la modernisation agricole. - **Art. additionnels avant l'art. 11 A** (p. 2917) : son amendement n° 510 : affirmation du principe d'égalité des travailleurs pluriactifs ou saisonniers en matière de droit du travail et de droit social ; adopté après modification par le sous-amendement n° 920 de M. Jean-Pierre Bel. (p. 2918) : son amendement n° 521 : extension de la procédure des guichets uniques et des caisses pivots et généralisation de ces instances d'ici à 2006 ; retiré. Interroge le Gouvernement sur l'applicabilité du dispositif des guichets uniques et des caisses pivots. - **Art. additionnels avant l'art. 11 D** : problème de l'amplitude horaire. Demande au Gouvernement d'engager une réflexion sur ce sujet. (p. 2929) : amendement d'appel devant permettre d'améliorer le dispositif par la navette parlementaire. - **Art. 11 F** *(Art.7 et 29 de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs - Recours à des particuliers pour le transport de personnes régulier ou à la demande)* (p. 2934) : modifications proposées pour la rédaction de l'amendement n° 892 du Gouvernement (précision sur la constatation de la carence de transport et simplification du dispositif législatif). - **Art. 38 (priorité)** *(Aides octroyées par les collectivités territoriales et leurs groupements pour favoriser l'installation et le maintien des professionnels de santé dans certaines zones rurales)* (p. 2947) : favorable à l'amendement n° 742 de M. Gérard Le Cam (suppression). Nécessité d'engager une solidarité solide dans les dotations aux collectivités locales. - **Art. 12** *(Art. 224 du code général des impôts - Elargissement du régime d'exonération des groupements d'employeurs du paiement de la taxe d'apprentissage)* (p. 2957) : son amendement n° 523 : possibilité juridique de mixité des groupements d'employeurs entre personnes physiques ou morales, publiques ou privées ; retiré. - **Division et art. additionnels après l'art. 18** : intervient sur l'amendement n° 341 de Mme Françoise Férat (possibilité de direction partagée entre plusieurs services d'accueil de jeunes en milieu rural). Demande au Gouvernement l'autorisation de la mise en réseau d'une direction unique pour l'ensemble des centres de loisirs en milieu rural. - **Art. 19 A** *(Cartographie des zones de gonflement ou de retrait des argiles)* : favorable à l'amendement n° 25 de la commission (suppression).

- **Suite de la discussion** (12 mai 2004) - **Art. additionnels après l'art. 53 (priorité)** (p. 3083, 3084) : son amendement n° 526 : affirmation du rôle et de la responsabilité des collectivités territoriales dans la gestion de l'environnement ; retiré. (p. 3086) : son amendement n° 529 : soumission des cahiers d'habitat à la consultation des collectivités locales ; retiré. (p. 3088, 3089) : ses amendements n° 530 : indemnisation en cas de perte d'exploitation résultant de la mise en oeuvre des règles de préservation établies par les documents d'objectifs, n° 531 : possibilité pour les exploitants agricoles de conclure des contrats Natura 2000 sous la forme de contrats d'agriculture durable, et n° 532 : renforcement des garanties des gestionnaires des espaces concernés au regard de leur droit à gérer librement leurs biens ; retirés. (p. 3091) : question de l'indemnisation pour pertes d'exploitation. (p. 3096) : son amendement n° 528 : utilisation de la taxe départementale des espaces naturels sensibles, TDENS, pour des actions d'inventaire ou d'étude du patrimoine naturel ; retiré.

- **Suite de la discussion** (13 mai 2004) - **Art. additionnels après l'art. 34** (p. 3229) : son amendement n° 322 : application du taux réduit de TVA aux travaux de transformation d'anciens bâtiments agricoles en logements ; retiré. (p. 3231) : favorable à une information de l'administration fiscale sur le cadre d'application du taux réduit de TVA. - **Art. additionnels avant l'art. 37 (priorité)** (p. 3250) : favorable à l'amendement n° 870 de la commission (réaffirmation du rôle de l'Etat dans la définition des obligations de service public). Avancées significatives. Organisation de la concertation : commission départementale de réorganisation des services publics. Interrogation sur le mode d'information des différents partenaires, en particulier des communes et des EPCI. - **Art. 37 B** *(Art. 29 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire - Information des collectivités et des populations préalable à toute réorganisation de services publics ou d'entreprises délégataires de service public)* (p. 3255) : son amendement n° 553 : suppression de l'obligation d'information pour les missions de service public relevant des collectivités locales en tant qu'autorités organisatrices ; devenu sans objet. - **Art. additionnel après l'art. 37 D** (p. 3256) : son amendement n° 551 : définition du contenu de la convention destinée à maintenir la présence d'un service de proximité et conclue entre le gestionnaire et une personne morale de droit public ou privé ; adopté. - **Art. 37 E** *(Avis du conseil général sur les projets de fermeture de services publics ou de services de proximité)* (p. 3257) : soutient l'amendement n° 547 de M. Daniel Hoeffel (information du maire) ; retiré, satisfait par l'amendement n° 870 de la commission (réaffirmation du rôle de l'Etat dans la définition des obligations de service public) précédemment

adopté. - **Art. 37** *(Art. 27 et 27-1 [nouveau] de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations - Organisation des maisons des services publics)* (p. 3263) : soutient l'amendement n° 550 de M. Daniel Hoeffel (continuité du service public) ; adopté.

- **Suite de la discussion** (18 mai 2004) - **Art. 62 A** *(Art. 1er de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'énergie hydraulique - Autorisation d'installation de centrales hydro-électriques)* (p. 3319) : ses amendements n° 323 : délai maximal d'engagement de l'enquête publique, et n° 554 : implantation de micro-centrales ; devenus sans objet. - **Art. additionnel avant l'art. 62 ou après l'art. 63 bis** (p. 3321) : son amendement n° 535 : renforcement du contenu qualitatif de la dénomination "montagne" ; retiré. (p. 3322) : retire l'amendement n° 535 précité. - **Art. additionnels après l'art. 62** (p. 3334) : son amendement n° 537 : rétablissement du FIAM ; irrecevable (article 40 de la Constitution). (p. 3336) : intervient sur l'amendement n° 537 précité. - **Art. additionnels avant l'art. 62 bis** (p. 3338) : son amendement n° 538 : place de l'agriculture, du pastoralisme et des forêts en montagne ; adopté. (p. 3339) : son amendement n° 536 : principe d'une approche indépendante pour les exploitations agricoles de montagne des contrats d'agriculture durable ; retiré. - **Art. additionnels après l'art. 62 bis** (p. 3340, 3341) : son amendement n° 539 : possibilité pour les communes non réunies dans un EPCI de conclure des conventions pour des domaines skiables ; retiré. - **Art. additionnels après l'art. 63 ter ou avant l'art. 64** (p. 3351) : son amendement n° 325 : adaptation du principe de constructibilité aux abords des lacs ; adopté. - **Art. 64** *(Art. L. 145-9, L. 145-11, L. 122-1 et L. 122-8 du code de l'urbanisme - Autorisation d'implantation d'unités touristiques nouvelles)* (p. 3355) : son amendement n° 331 : précision ; adopté. - **Art. 64 ter** *(Définition des refuges)* (p. 3362) : son amendement n° 542 : statut professionnel des gardiens de refuge ; retiré. - **Art. additionnels après l'art. 65** (p. 3366) : sur l'amendement n° 467 de M. Claude Domeizel (modalités d'extension de l'urbanisation en zone de montagne), son sous-amendement n° 975 ; retiré. (p. 3367) : intervient sur l'amendement n° 467 de M. Claude Domeizel (modalités d'extension de l'urbanisation en zone de montagne). (p. 3368) : son amendement n° 543 : prise en compte, dans les répartitions des dotations de l'Etat, des charges nouvelles liées à l'espace et à l'environnement ; adopté après modification par le sous-amendement n° 976 de M. Michel Charasse. - **Art. 65 bis** *(Art. 213-6 du code de l'environnement et art. 14-1 de la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution - Programme pluriannuel d'incitation financière à la réalisation des travaux d'aménagement des exploitations agricoles dans les zones de montagne)* (p. 3372) : sur l'amendement n° 110 de la commission (rédaction), son sous-amendement n° 326 ; adopté. - **Art. 65 sexies** *(Art. L. 111-1-4 du code de l'urbanisme - Interdiction des constructions ou installations de part et d'autre de l'axe des autoroutes et des routes)* (p. 3377, 3378) : son amendement n° 327 : possibilité pour les communes de fixer des règles de recul adaptées aux circonstances locales ; adopté.

- **Proposition de loi tendant à protéger les noms des collectivités locales sur Internet [n° 355 (2003-2004)]** - (22 juin 2004) - rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale - **Discussion générale** (p. 4548, 4550) : assouplissement récent des règles d'attribution des noms de domaine sur le ".fr" par l'association française de nommage Internet en coopération, AFNIC. Suppression du droit au nom. Application du principe "premier arrivé, premier servi". Inquiétude des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale, EPCI. Risque d'utilisation abusive et de contentieux. Rétablissement indispensable de la protection des noms des collectivités territoriales sur le ".fr". Nécessité d'améliorer le dispositif proposé. Rétablissement d'un droit exclusif pour les collectivités territoriales, les EPCI, les élus et les assemblées parlementaires, d'enregistrer leur nom comme nom de domaine sur le ".fr". Contrôle a priori sur l'enregistrement par l'AFNIC. Non-remise en cause des droits obtenus en vertu de l'ancienne charte de nommage. Renforcement de la protection du dispositif en cas d'atteinte au nom, à l'usage ou à la renommée ou, en cas de risque de confusion, avec le site Internet des collectivités territoriales, des EPCI ou d'une assemblée parlementaire. Sous le bénéfice de ces observations, la commission proposera d'adopter ses conclusions. Transmission souhaitable aux services européens des noms d'organismes ou de collectivités territoriales que l'Etat français estime devoir être protégés sur le ".eu". - **Art. 3** *(Rétablissement d'un droit exclusif pour les collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunales, les assemblées parlementaires et les élus de la République française)* (p. 4557) : demande le retrait de l'amendement n° 1 de Mme Odette Terrade (ouverture d'un second niveau sectoriel identifiant la qualité du mandat électoral) qu'il estime satisfait par la proposition de loi. - **Art. 4** *(Protection des noms des collectivités territoriales, des établissements publics de coopération intercommunale et des assemblées parlementaires)* (p. 4558) : s'oppose à l'amendement n° 2 de Mme Odette Terrade (suppression). Compétence du juge et non pas de l'AFNIC pour contrôler le respect des dispositions de l'article 4. Protection judicieuse des noms des collectivités territoriales, des EPCI et des assemblées parlementaires, à l'exception de celle des titulaires de mandats électoraux qui relève de l'article 3. - **Art. 5** *(Compensation des charges)* (p. 4559) : propose la suppression de l'article, le Gouvernement ayant jugé inopportun d'attribuer des subventions pour quelques missions supplémentaires dévolues à l'AFNIC.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Première partie :*

- (30 novembre 2004) - **Débat sur les recettes des collectivités locales** (p. 8669, 8671) : rappel de l'inscription du principe de péréquation dans la loi constitutionnelle du 28 mars 2003. Définition des modalités de mise en oeuvre. Abandon du gel de la dotation forfaitaire au profit d'une évolution de 1 %. Instauration de deux critères de calcul : dotation de base proportionnelle au nombre d'habitants et dotation superficiaire. Majoration de cette dernière pour les zones de montagne. Augmentation des crédits de la DSR et de la DSU. Favorable au dispositif proposé par le Gouvernement en faveur des bourgs-centres. Rapprochement de la dotation d'intercommunalité des communautés de communes et de celles des communautés d'agglomération. Intégration de l'actuelle dotation de péréquation dans la dotation de fonctionnement minimale des départements. Exemple de la Lozère et de l'Allier. Interrogation sur les critères de calcul de la DFM. Favorable au dépôt d'un rapport d'évaluation sur cette réforme. Les sénateurs du groupe de l'UMP soutiendront ce budget.

- **Suite de la discussion** (1er décembre 2004) - **Art. 29** *(Réforme de la dotation globale de fonctionnement, DGF, des communes)* (p. 8769, 8770) : son amendement n° I-232 : modification du mode de calcul de la dotation superficiaire pour les communes de la Guyane ; adopté. (p. 8778, 8779) : son amendement n° I-203 : augmentation de l'aide financière apportée aux bourgs-centres dans les ZRR ; adopté.

**JÉGOU (Jean-Jacques)**
*sénateur (Val-de-Marne)*
*UC*

Election le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation à partir du 6 octobre 2004.

Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes le 6 octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil supérieur de la participation le 26 octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil d'orientation des retraites le 4 novembre 2004.

Membre titulaire du Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie le 4 novembre 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2005 le 18 novembre 2004.

## DÉPÔTS

*Avis*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 53 (2004-2005)] de financement de la Sécurité sociale pour 2005 **[n° 58 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Sécurité sociale**.

*Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Santé, famille, personnes handicapées et cohésion sociale **[n° 74 tome 3 annexe 35 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Famille - Questions sociales et santé - Travail - Budget**.

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (4 novembre 2004) - **Art. 59** *(Art. L. 2334-1, L. 2334-7, L. 2334-13, L. 2334-18-1 et L. 2334-18-2 du code général des collectivités territoriales - Montant et modalités de répartition de la dotation de solidarité urbaine)* (p. 7639) : votera l'amendement de la commission des finances saisie pour avis n° 172 (protection des communes contre l'imputation d'une régularisation négative de la DGF).

- **Projet de loi portant règlement définitif du budget de 2003 [n° 23 (2004-2005)]** - (10 novembre 2004) - **Discussion générale** (p. 7888, 7889) : recul important des recettes en raison de la conjoncture économique. Poids du déficit et de la dette. Désengagement de l'Etat. Prévisions de croissance et baisses d'impôt imprudentes. Faible place accordée à l'innovation et à la recherche. Nécessité d'améliorer la gouvernance économique.

- **Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2005 [n° 53 (2004-2005)]** - (16 novembre 2004) - rapporteur pour avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation - **Discussion générale** (p. 7949, 7951) : ampleur limitée du projet de loi après les trois réformes sociales votées depuis 2002. Dégradation financière sans précédent des comptes de la sécurité sociale. Inquiétude au sujet du régime de protection sociale agricole. Evolution des prélèvements sociaux. Egalité de l'assujettissement à la contribution sociale de solidarité sur les sociétés, C3S. Nouvelle répartition du produit du droit de consommation sur les tabacs. Analyse des déficits par branche. Point sur la soulte des industries électriques et gazières, IEG. Interrogation sur la pertinence actuelle du cadre organique des lois de financement de la sécurité sociale. La commission des finances émet un avis favorable sur l'adoption du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2005. - **Art. 2** *(Art. L. 651-1 et L. 651-5 du code de la sécurité sociale - Assujettissement des institutions financières à la contribution sociale de solidarité des sociétés)* (p. 7987, 7988) : son amendement n° 212 : clarification ; adopté. - **Art. 2 bis** *(Modalités de recouvrement des indus par les caisses de sécurité sociale)* (p. 7989) : son amendement n° 30 : alignement des procédures prévues à cet article pour le recouvrement des sommes indûment versées sur celles prévues à l'article 15 bis ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 5 bis** (p. 8003) : ne votera pas l'amendement n° 100 de M. François Autain (alignement du taux de cotisation d'assurance maladie-maternité de l'Etat sur celui des employeurs du privé). - **Art. 34 bis** *(Art. L. 114-7 du code de la sécurité sociale - Création d'un mécanisme d'alerte des dépenses de sécurité sociale)* (p. 8007) : son amendement n° 39 : extension au Parlement du dispositif d'alerte ; retiré.

- **Suite de la discussion** (17 novembre 2004) - **Débat sur l'assurance maladie** (p. 8022, 8024) : approbation de l'organisation thématique du débat. Dépassement de l'ONDAM. Irréalisme de la prévision de progression de l'ONDAM pour 2005. Mise en oeuvre de la tarification à l'activité, T2A. Interrogation sur le décret définissant les missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation, MIGAC. Dépenses d'enseignement des CHU. Bilan annuel du plan d'investissement "Hôpital 2007". Politique du médicament. Rapport annuel de la Cour des comptes sur la sécurité sociale. Favorable à une réforme du cadre organique des lois de financement de la sécurité sociale. - **Art. 6** *(Art. L. 162-26 du code de la sécurité sociale, articles 24, 25 et 33 de la loi n° 2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la sécurité sociale pour 2004, article 36 de la loi n° 2004-810 du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie et art. L. 4311-13 du code de la santé publique - Tarification à l'activité)* (p. 8052) : soutient l'amendement n° 217 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (établissement pour 2005 d'un ONDAM pour la psychiatrie distinct de l'ONDAM pour les soins de suite et de réadaptation) ; adopté. - **Art. 9** *(Art. 40 de la loi n° 2000-1257 du 23 décembre 2000 de financement de la sécurité sociale pour 2001 - Financement et missions du Fonds pour la modernisation des établissements de santé publics et privés, FMESPP)* (p. 8060, 8061) : soutient l'amendement n° 221 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (élargissement des missions du fonds pour la modernisation des établissements de santé publics et privés, FMESPP) ; retiré. Son amendement n° 32 : révision du montant de la dotation du FMESPP ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 9** (p. 8063) : son amendement n° 33 : rapport du Gouvernement sur la mise en oeuvre du plan d'investissement national « Hôpital 2007 » ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 10** (p. 8066) : soutient l'amendement n° 222 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (diffusion des guides de bon usage de soins et des recommandations de bonne pratique élaborées par la Haute Autorité de santé) ; adopté. - **Art. 16** *(Fixation de l'objectif national de dépenses d'assurance maladie révisé pour 2004)* (p. 8080) : son amendement n° 34 : réduction de l'ONDAM révisé pour 2004 ; retiré. - **Art. additionnels après l'art. 6 (précédemment réservés)** (p. 8083, 8084) : son amendement n° 31 : transmission au Parlement du bilan permettant un suivi des dotations régionales affectées aux missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation, MIGAC ; adopté.

- **Suite de la discussion** (18 novembre 2004) - **Débat sur les accidents du travail et les maladies professionnelles** (p. 8106, 8107) : contexte de diminution des accidents du travail et hausse des maladies professionnelles. Poids croissant des contributions de la branche aux fonds « amiante ». Situation des fonds « amiante ». Surcoût annuel d'une

réparation intégrale. Attente des propositions de réforme de la gouvernance de la branche par les partenaires sociaux. - **Art. 21 (priorité)** *(Contribution des entreprises ayant exposé leurs salariés à l'amiante au Fonds de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante, FCAATA)* (p. 8118) : son amendement n° 35 : rédaction ; adopté. - **Art. 24 A** *(Art. L. 122-26 du code du travail - Allongement de la durée du congé de maternité en cas de naissance prématurée)* (p. 8167, 8168) : son amendement n° 36 : suppression ; adopté. (p. 8169) : souci du maximum d'aide à la mère et à l'enfant prématuré. Toilettage des textes par le biais des amendements de suppression. - **Art. 28** *(Art. 18 et 19 de la loi n° 2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz - art. L. 135-6, L. 135-7, L. 135-7-1, L. 135-7-2 et L. 135-8 du code de la sécurité sociale - Modalités de versement de la soulte due par la Caisse nationale des industries électriques et gazières, CNIEG, en contrepartie de son adossement à la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés, CNAVTS)* (p. 8176) : son amendement n° 37 : référence aux entreprises d'investissement ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 29** (p. 8184, 8185) : son amendement n° 38 : clarification du droit applicable aux versements aux régimes de retraite supplémentaire à droits certains ; retiré. - **Art. 1er bis (précédemment réservé)** *(Art. L. 132-3-2 du code des juridictions financières - Modalités du contrôle de gestion des établissements de santé par la Cour des comptes)* (p. 8199) : son amendement n° 29 : rédaction ; devenu sans objet. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 8219, 8220) : se réjouit de l'adoption de certains des amendements présentés par le groupe de l'UC. Caractère irréaliste de l'ONDAM pour 2005. Favorable à une réforme du cadre organique des lois de financement de la sécurité sociale. Inadaptation du mode de financement de la sécurité sociale au contexte économique et social. Mise en oeuvre de la réforme de l'assurance maladie. Favorable à une régionalisation de l'offre de soins. Avec la majorité des membres du groupe de l'UC, s'abstient sur ce texte. Hommage au président et aux rapporteurs de la commission des affaires sociales.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Discussion générale :*

- (25 novembre 2004) (p. 8432, 8434) : état alarmant des finances publiques. Volonté insuffisante de réduire les déficits. Absence de solution au problème du déséquilibre. Perplexité sur ce projet de loi de finances et l'hypothèse d'une croissance optimiste. Minoration des dépenses de plusieurs budgets, notamment de celui de la santé et de la cohésion sociale. Poids du déficit en dépit d'une réduction conforme aux exigences du pacte de stabilité. Pérennisation problématique de l'emprunt. Report des défauts de gestion sur les générations futures. Utilisation récurrente d'astuces comptables s'agissant des dettes du Crédit Lyonnais, de RFF et de Charbonnages de France. Pérennisation de la CADES. Seuil critique de la dette en dépit des efforts de réduction du train de vie de l'Etat. Nécessité d'une réforme de grande ampleur. Rationalisation des dépenses. Mise en oeuvre de la LOLF. Réflexion opportune sur la fixation de nouveaux périmètres de l'Etat et sur la substance de ses missions. Les sénateurs de la majorité se déclarent prêts à aider le Gouvernement à sortir de la spirale infernale des déficits.

*Première partie :*

- (26 novembre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 2** (p. 8468, 8469) : défavorable à l'amendement n° I-231 de M. Thierry Repentin (suppression du dispositif de soutien en faveur de l'investissement locatif dit "amortissement Robien"). - **Art. additionnel avant l'art. 10 ou après l'art. 13** (p. 8489, 8490) : soutient l'amendement n° I-149 de M. Michel Mercier (régime fiscal des fondations reconnues d'utilité publique) ; retiré au profit de l'amendement n° I-10 de la commission (régime fiscal des fondations reconnues d'utilité publique). Nécessité d'avoir des fondations puissantes. - **Art. 11** *(Crédit d'impôt pour dépenses de prospection commerciale)* (p. 8502, 8053) : intervient sur les amendements identiques n° I-171 de M. Michel Mercier et n° I-191 de M. Gérard Longuet (extension de la mesure aux professions libérales réglementées constituées en société).

- **Suite de la discussion** (29 novembre 2004) - **Art. 9 bis (précédemment réservé)** *(Actualisation du barème de l'impôt de solidarité sur la fortune)* (p. 8527) : conséquences de l'évolution des prix de l'immobilier sur l'ISF. Votera l'amendement n° I-6 de la commission (relèvement du seuil d'imposition sur la fortune). Réforme indispensable de cet impôt. - **Art. additionnels après l'art. 9 bis (précédemment réservés)** (p. 8530) : soutient l'amendement n° I-147 de M. Michel Mercier (qualification de bien professionnel unique des participations qu'un redevable détient dans plusieurs sociétés) ; retiré. - **Art. 16 bis** *(Augmentation des quantités de biocarburants bénéficiant d'une réduction de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers et assouplissement des modalités d'agrément des unités de production concernées)* (p. 8568, 8569) : favorable à l'amendement n° I-275 de M. Marcel Deneux (répartition de la production de biocarburants entre la filière des oléagineux et la filière éthanol). Importance du développement des biocarburants sur la qualité de l'environnement. - **Art. 21** *(Modernisation de différentes dispositions relatives au financement d'investissements à risques ou de proximité)* (p. 8592, 8595) : soutient les amendements de M. Michel Mercier n° I-137 (possibilité pour les fonds communs de placement à risques, FCPR, d'intégrer dans leurs quotas de 50 % des titres de fonds de placement européens analogues détenus directement ou indirectement) ; n° I-159 (modification des bases de calcul du sous-quota d'investissement de 20 % en titres cotés pour les FCPR) ; n° I-166 (prise en compte dans le quota de 60 % des FCPI des parts d'actif détenues par ces fonds correspondant à des participations à d'autres FCPI) ; n° I-173 (possibilité pour les fonds d'investissement de proximité de détenir des titres de sociétés de croissance cotés dans leurs quotas d'investissement) ; et n° I-177 (modification des bases de calcul du sous-quota d'investissement de 20 % des titres cotés des sociétés de capital risque, SCR) ; retirés. (p. 8598) : encouragement des investisseurs à placer leurs capitaux dans les PME innovantes. - **Art. 22** *(Réforme du régime applicable aux contrats d'assurance-vie investis en actions)* (p. 8602, 8604) : soutient l'amendement n° I-138 de M. Michel Mercier (report de l'imposition frappant les contrats d'assurance-vie transformés en nouveaux contrats investis en actions, à la date du dénouement du contrat) ; retiré, sous réserve de son examen à l'occasion du projet de loi de finances rectificative. - **Art. 24** *(Modification du régime de la redevance audiovisuelle)* (p. 8610) : soutient les amendements de M. Michel Mercier, portant sur le même objet, n° I-142 et I-180 (suppression des déclarations obligatoires des vendeurs d'appareils audiovisuels) ; retirés. Justification de l'amendement par l'inversion de la charge de la preuve opérée par le texte.

- **Suite de la discussion** (30 novembre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 28 bis** (p. 8635) : soutient l'amendement n° I-152 de M. Michel Mercier (substitution à la TVA frappant les ventes en état futur d'achèvement du droit de mutation applicable aux acquisitions de terrains par des personnes physiques en vue de la construction de maisons individuelles) ; retiré. - **Débat sur les recettes des collectivités locales - Art. 20** *(Mesures relatives au développement et au financement de l'apprentissage)* (p. 8683) : soutient les amendements de M. Michel Mercier n° I-179 (report après l'établissement d'un bilan en concertation avec les professions concernées des hausses de la taxe d'apprentissage prévues en 2006 et en 2007) et n° I-176 (évaluation de ce dispositif) ; retirés. - **Débat sur les recettes des collectivités locales** (p. 8684) : intervient sur les amendements précités de M. Michel Mercier n° I-179 et n° I-176. Interrogation sur la transposition dans cet article de la volonté commune du Gouvernement et du Parlement de développer l'apprentissage. (p. 8685) : soutient l'amendement n° I-172 de M. Michel Mercier (versement de la contribution aux organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage) ; adopté après modification par le sous-amendement n° I-343 du Gouvernement (fixation des échéances de règlement de la contribution aux organismes collecteurs et de son reversement au comptable public et instauration d'une majoration en cas de

non-versement par l'entreprise) auquel il est favorable. - **Art. additionnels avant l'art. 29** (p. 8702) : intervient sur les amendements portant sur le même objet n° I-67 de M. Xavier Pintat et n° I-162 de Mme Jacqueline Gourault (introduction d'un mécanisme d'ajustement du prélèvement opéré par l'Etat en fonction de l'évolution des bases de la taxe professionnelle de France Télécom imposée par les collectivités locales). Solution non satisfaisante apportée par le projet de décret du Gouvernement.

*Deuxième partie :*

**Travail, santé et cohésion sociale - II. - Santé, famille, personnes handicapées et cohésion sociale**

- (6 décembre 2004) - rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. (p. 9114, 9116) : regret des réponses tardives aux questionnaires budgétaires. Dettes induites par les insuffisances de certaines dotations. Place des crédits d'intervention. Interrogation sur le rôle de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, CNSA. Priorités traduites par ce projet de budget. Rapport de la Cour des comptes relatif à l'accueil des immigrants et à l'intégration des populations issues de l'immigration. Mise en oeuvre de la loi organique relative aux lois de finances, LOLF. Poursuite indispensable de la réflexion. Sous réserve de ses observations et d'un amendement, la commission des finances propose l'adoption des crédits de la santé, de la famille, des personnes handicapées et de la cohésion sociale pour 2005. - **Etat B - Titres III et IV** (p. 9146, 9147) : son amendement n° II-9 : réduction des crédits accordés au Défenseur des enfants ; adopté. (p. 9151) : mission des parlementaires de contrôler les dépenses et la politique du Gouvernement. Application de la LOLF.

**- Projet de loi organique modifiant la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances [n° 69 (2004-2005)]** - (16 décembre 2004) - **Discussion générale** (p. 9928, 9929) : interrogation sur l'opportunité de réformer une loi avant son entrée en vigueur. Favorable à une interdiction de présenter un budget en déficit inscrite dans la Constitution. Souhait d'une amélioration de la qualité de la prévision des recettes. Attachement à la qualité des réponses ministérielles aux questionnaires budgétaires. Observation sur les crédits alloués à Mme Claire Brisset, défenseure des enfants. Contribution du projet de loi à l'amélioration de l'information du Parlement.

**- Projet de loi de finances rectificative pour 2004 [n° 112 (2004-2005)]** - (17 décembre 2004) - **Discussion générale** (p. 9978, 9979) : déception du contenu du texte. Recettes et dépenses supérieures aux prévisions de la loi de finances initiale. Contrôle indispensable des dérives de la dépense publique. Favorable à un débat consécutif à la présentation de certains sujets de fond sous forme de projets de loi. Attente de la LOLF. Avec le groupe de l'UC, votera le projet de loi de finances rectificative pour 2004. - **Art. 3** *(Modalités de perception en 2004 de la taxe d'aide au commerce et à l'artisanat, TACA)* (p. 9991) : soutient l'amendement n° 34 de M. Michel Mercier (abaissement du seuil de la superficie à partir de laquelle s'applique la taxe d'aide au commerce et à l'artisanat pour les surfaces commerciales) ; retiré. - **Art. 9 et état C'** *(Dépenses en capital des services civils - Annulation de crédits)* (p. 10007) : insuffisance du crédit de 30 millions d'euros inscrit pour le financement de la chaîne internationale d'information continue. - **Art. additionnels après l'art. 17** (p. 10009) : soutient l'amendement n° 35 de M. Michel Mercier (généralisation de la procédure de rescrit fiscal) ; retiré. Satisfaction des engagements du Gouvernement. - **Art. additionnel après l'art. 30** (p. 10022, 10023) : sur l'amendement n° 3 de la commission (réforme du régime fiscal des plus-values à long terme), soutient les sous-amendements de M. Michel Mercier n° 128, n° 130, n° 131, et n° 132 ; retirés. - **Art. 32** *(Aménagement des exonérations d'impôt sur les sociétés et d'impôts directs locaux en faveur des sociétés créées pour reprendre une entreprise industrielle en difficulté)* (p. 10031) : soutient l'amendement n° 36 de Mme Muguette Dini (modification de la date d'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de l'article 44 septies du CGI) ; retiré. - **Art. additionnel après l'art. 35 bis** (p. 10038, 10039) : soutient l'amendement n° 47 de M. Michel Mercier (accroissement de la part en volume et diminution de la part en accroissement du crédit d'impôt recherche, CIR) ; retiré. Attachement au CIR. - **Art. 38** *(Aménagement du régime d'imposition des plus-values immobilières des particuliers)* (p. 10045, 10046) : soutient l'amendement n° 37 de M. Michel Mercier (suppression de la majoration forfaitaire de 15 % appliquée au prix d'acquisition des immeubles bâtis) ; retiré. - **Art. 39** *(Réforme du financement des chambres de commerce et d'industrie)* (p. 10051) : s'abstiendra sur l'amendement n° 103 de M. Christian Cambon (fixation du taux de taxe additionnelle à la taxe professionnelle des CCI). - **Art. additionnels après l'art. 40** (p. 10055) : soutient l'amendement n° 40 de M. Michel Mercier (dérogation d'éligibilité au FCTVA des dépenses liées aux études préalables à la réalisation de travaux) ; adopté. (p. 10056) : exemple de la réalisation d'une étude par sa commune Le Plessis-Trévise, appartenant à un EPCI. (p. 10058) : soutient l'amendement n° 87 de M. Michel Mercier (prise en charge par l'établissement public du Centre national de la chanson, des variétés et du jazz, CNV, du circuit de déclaration et de paiement de la taxe sur les spectacles de variétés) ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 42** (p. 10078) : soutient l'amendement n° 42 de M. Michel Mercier (allègement du financement de la TVA à l'importation) ; retiré. (p. 10081) : soutient l'amendement n° 44 de M. Michel Mercier (simplification du dépôt de la déclaration récapitulative des assujettis au régime simplifié de TVA agricole) ; adopté. (p. 10082) : soutient l'amendement n° 43 de M. Michel Mercier (modification des règles de calcul de la valeur ajoutée des entreprises de production cinématographique) ; retiré. - **Art. additionnels après l'art. 47** (p. 10087) : soutient l'amendement n° 1 de M. Yves Détraigne (création d'un entrepôt fiscal de produits énergétiques) ; adopté. (p. 10088) : soutient l'amendement n° 45 de M. Yves Détraigne (attribution de l'agrément aux distilleries pour bénéficier de la réduction de la taxe intérieure de consommation) ; retiré.

**- Suite de la discussion** (20 décembre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 48 bis** (p. 10105) : favorable à l'amendement n° 148 de la commission (réduction d'impôt de solidarité sur la fortune en contrepartie d'investissements dans les petites et moyennes entreprises et dans les fondations oeuvrant dans le domaine de la recherche). (p. 10109) : intervient sur l'amendement n° 28 de M. Alain Lambert (exonération d'impôt de solidarité sur la fortune pour les parts ou actions d'entreprises détenues par un dirigeant ayant une place déterminante dans une entreprise au moment de son départ à la retraite). Demande de concertation pour l'élaboration d'une loi sur les PME. - **Art. 52** *(Octroi de la garantie de l'Etat à la Caisse régionale du Crédit agricole de la Corse dans le cadre du traitement des dossiers de surendettement des agriculteurs corses)* (p. 10116) : favorable à l'amendement n° 15 de la commission (suppression). - **Art. additionnels après l'art. 60** (p. 10137, 10138) : soutient l'amendement n° 30 de M. Denis Badré (suppression de la date butoir permettant aux adhérents de la Préfon de procéder à des rachats complémentaires de droits à la retraite) ; retiré.

**JOLY (Bernard)**
*sénateur (Haute-Saône)*
*RDSE*

Ne se représente pas le 26 septembre 2004.

Secrétaire du Sénat.

## NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires économiques et du plan jusqu'au 30 septembre 2004.

Membre titulaire de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages (anciennement commission supérieure des sites régie par le décret n°70-288 du 31 mars 1970).

Membre suppléant du Conseil national de l'information statistique.

Membre titulaire du Conseil national des transports.

Membre titulaire du Conseil national du tourisme.

Membre titulaire de la Commission consultative appelée à émettre un avis sur la modification de la valeur du point de pension.

Membre titulaire du Conseil national de l'aménagement et du développement du territoire.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique le 13 avril 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle le 12 mai 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières le 8 juillet 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à la conservation des objets placés sous main de justice **[n° 282 (2003-2004)]** (30 avril 2004) - **Justice.**

*Rapport d'information,* fait au nom de la commission des affaires économiques : Roumanie - Bulgarie, aux marches de l'Europe (mission effectuée du 18 au 25 avril 2004) **[n° 393 (2003-2004)]** (30 juin 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Union européenne.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif au divorce [n° 389 (2002-2003)]** - (7 janvier 2004) - **Discussion générale** (p. 62, 63) : travaux préparatoires. Evolutions sociologiques. Précarité de certaines femmes divorcées. Volonté de dédramatiser le divorce sans le banaliser. Séparation des conséquences du divorce et de la réparation des torts. Limitation de la transmissibilité de la rente aux héritiers. Souhait d'une extinction de la rente viagière en cas de remariage du créancier.

**- Suite de la discussion** (8 janvier 2004) - **Art. 18** *(Art. 270, 271, 274, 275-1, 276, 276-4, 279-1, 280 et 280-1 du code civil - Réforme de la prestation compensatoire)* (p. 133) : son amendement n° 56 : suppression du bénéfice de la prestation compensatoire en cas de remariage ou de vie maritale du créancier ; rejeté.

**- Projet de loi relatif à la politique de santé publique [n° 19 (2003-2004)]** - (15 janvier 2004) - **Art. additionnels après l'art. 16** (p. 332) : son amendement n° 261 : interdiction de vente sur le territoire national de cigarettes contenant des adjuvants de fabrication ; retiré.

**- Projet de loi réformant le statut de certaines professions judiciaires ou juridiques, des experts judiciaires et des conseils en propriété industrielle** - *Deuxième lecture* **[n° 141 (2003-2004)]** - (29 janvier 2004) - **Art. additionnel après l'art. 51 octies** (p. 1029, 1030) : son amendement n° 4 : revalorisation du tarif des greffiers des tribunaux de commerce ; retiré.

**- Projet de loi relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social [n° 133 (2003-2004)]** - (3 février 2004) - **Discussion générale** (p. 1121, 1122) : revitalisation de la démocratie sociale. Transposition assez fidèle de la "Position commune" sur les voies et moyens de la négociation collective du 16 juillet 2001. Respect de l'accord national interprofessionnel du 20 septembre 2003. Mise en place d'un droit individuel à la formation conformément aux engagements du Président de la République. Modification des règles de la négociation collective. Concertation en amont de ce texte. Equilibre entre la protection des salariés et la compétitivité des entreprises. "Contrat de projet".

**- Suite de la discussion** (4 février 2004) - **Art. 13** *(Art. L. 981-1 à L. 981-12 du code du travail - Contrats de professionnalisation)* (p. 1185) : sur l'amendement n° 14 de la commission (précision sur la durée des contrats), son sous-amendement n° 266 ; retiré. (p. 1188) : sur l'amendement n° 16 de la commission (fixation de la durée de formation comprise entre 15 et 25 % de la durée totale du contrat et possibilité de dépassement de ce plafond pour certains publics subordonnée à un accord collectif), son sous-amendement n° 267 ; retiré.

**- Suite de la discussion** (11 février 2004) - **Art. 43 bis** *(Article 5 de la loi n° 2000-37 du 19 janvier 2000 relative à la réduction négociée du temps de travail - Report de deux années du régime transitoire d'imputation des heures supplémentaires sur le contingent annuel pour les entreprises de vingt salariés au plus)* (p. 1454) : son amendement n° 210 : application de ces dispositions à compter du 1er janvier 2004 ; adopté.

**- Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées [n° 183 (2003-2004)]** - (25 février 2004) - **Art. 1er** *(Art. L. 114 à L. 114-3-1, L. 114-5, L. 540-1 et L. 580-1 du code de l'action sociale et des familles - Définition du handicap, accès aux droits fondamentaux et droit à compensation des personnes handicapées)* (p. 1640) : son amendement n° 250 : mise en oeuvre de la protection juridique ; devenu sans objet.

**- Projet de loi d'orientation sur l'énergie [n° 328 (2003-2004)]** - (9 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4026) : souhait de faire bénéficier la SNCF et la RATP du plafonnement de la taxe sur la contribution au service public de l'électricité.

**- Projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales** - *Deuxième lecture* **[n° 269 (2003-2004)]** - (1er juillet 2004) - **Art. 76 bis** *(Art. L. 142-2 du code de l'urbanisme - Utilisation du produit de la taxe départementale des espaces naturels sensibles)* (p. 5007, 5008) : son amendement n° 178 : utilisation du produit de la taxe étendue aux sites Natura 2000 et aux territoires classés en réserves naturelles ; adopté.

**JOURNET (Alain)**
*sénateur (Gard)*
*SOC*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles à partir du 6 octobre 2004.

Membre de la commission des affaires économiques et du plan jusqu'au 5 octobre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative aux devoirs des enfants majeurs envers leurs ascendants âgés **[n° 140 (2003-2004)]** (7 janvier 2004) - **Famille - Justice - Questions sociales et santé**.

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution**.

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution**.

*Proposition de loi* visant à distinguer le vin des autres boissons alcooliques dans l'accès à la publicité **[n° 218 (2003-2004)]** (18 février 2004) - **Agriculture et pêche - Questions sociales et santé**.

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme**.

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille**.

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution**.

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société**.

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution**.

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice**.

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé**.

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société**.

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur le financement des opérations de démantèlement du site de MARCOULE et sur l'abondement du fonds dédié **[n° 97 (2004-2005)]** (4 décembre 2004) - **Énergie**.

**JUILHARD (Jean-Marc)**
*sénateur (Puy-de-Dôme)*
*UMP*

## NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires sociales.

Membre de la Délégation du Sénat à l'aménagement et au développement durable du territoire.

Membre titulaire du Conseil supérieur des prestations sociales agricoles ; nouvelle nomination le 26 octobre 2004.

Membre titulaire de la Commission des comptes de la Sécurité sociale.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société**.

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société**.

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail**.

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières [n° 383 (2003-2004)]** - (7 juillet 2004) - **Art. 15** *(Modalités de répartition et de financement des droits spécifiques passés)* (p. 5301) : soutient l'amendement n° 129 de M. Xavier Pintat (cohérence rédactionnelle) ; adopté.

- **Projet de loi relatif à l'assurance maladie [n° 420 (2003-2004)]** - (23 juillet 2004) - **Art. 10** *(Art. L. 314-1 du code de la sécurité sociale - Liquidation médicalisée)* (p. 6021) : son amendement n° 297 : organisation du contrôle médical propre à chaque régime obligatoire d'assurance maladie ; adopté.

- **Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2005 [n° 53 (2004-2005)]** - (16 novembre 2004) - **Art. additionnel après l'art. 2 bis** (p. 7989) : son amendement n° 59 : faculté pour les organismes de mutualité sociale de faire usage des prérogatives reconnues aux organismes de recouvrement des cotisations de sécurité sociale ; adopté.

**KAMMERMANN (Christiane)**
*sénateur (Français établis hors de France (Série C))*
*UMP*

Election le 26 septembre 2004.

### NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales à partir du 6 octobre 2004.

Membre de la Délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes le 13 octobre 2004.

### DÉPÔTS

*Proposition de loi organique* tendant à compléter et préciser le domaine de la loi en ce qui concerne les instances représentatives des Français établis hors de France **[n° 55 (2004-2005)]** (4 novembre 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

### INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au contrat de volontariat de solidarité internationale** - *Deuxième lecture* **[n° 287 (2003-2004)]** - (12 octobre 2004) - **Art. 5** *(Protection sociale du volontaire)* (p. 6541) : son expérience, en tant qu'élue depuis sept ans administrateur de la Caisse des Français de l'étranger, pour défendre l'affiliation des volontaires à cette Caisse qui, seule, peut garantir des droits d'un niveau identique à celui du régime général de sécurité sociale.

**KAROUTCHI (Roger)**
*sénateur (Hauts-de-Seine)*
*UMP*

Réélu le 26 septembre 2004.

### NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.

Membre suppléant de la Haute Cour de Justice ; nouvelle élection le 26 octobre 2004.

Membre suppléant du Comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics ; nouvelle nomination le 28 octobre 2004.

### DÉPÔTS

*Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Logement **[n° 74 tome 3 annexe 37 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Logement et urbanisme - Société - Budget.**

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

### INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle [n° 160 (2003-2004)]** - (15 avril 2004) - **Art. 68** *(Art. 42-3 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Changement de catégorie ou de titulaire d'autorisation pour la diffusion de services de radio)* (p. 2505) : son amendement n° 127 : impossibilité pour le CSA d'agréer un changement de catégorie qui pourrait permettre à son bénéficiaire de diffuser des messages de publicité locale ; retiré au profit de l'amendement n° 272 de M. René Trégouët (impossibilité pour le CSA d'agréer un changement de titulaire et de catégorie d'autorisation pour la diffusion d'un service de radio, si ce changement est incompatible avec la préservation des équilibres des marchés publicitaires, notamment locaux).

- **Projet de loi relatif à la politique de santé publique** - *Deuxième lecture* **[n° 278 (2003-2004)]** - (9 juillet 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 16 bis A** (p. 5558) : son amendement n° 108 : interdiction de toute publicité directe ou indirecte en faveur du tabac ; retiré. - **Art. 16 bis B** *(Art. L. 3511-3 du code de la santé publique - Renforcement de la lutte contre la propagande, la publicité ou le parrainage en faveur du tabac)* (p. 5560) : son amendement n° 109 : interdiction de vente promotionnelle de tabac ; retiré. Favorable à l'amendement n° 42 du Gouvernement (suppression).

- **Projet de loi relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés** - *Deuxième lecture* **[n° 285 (2003-2004)]** - (15 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5640) : adoption urgente de ce texte. Allègement des formalités préalables. Consécration de la libre circulation des données. Protection des informations privées. Renforcement du contrôle a posteriori de la CNIL. Texte équilibré.

- **Proposition de loi relative aux conditions permettant l'expulsion des personnes visées à l'article 26 de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 [n° 360 (2003-2004)]** - (15 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5684) : solution apportée aux injustices liées à la double peine par la réforme de 2003. Affaire Bouziane. Nécessité de permettre l'expulsion des personnes attaquant les valeurs de la République. Vide juridique à combler. Formulation du texte et procédure prévenant les risques d'abus. Le groupe UMP votera ce texte.

- **Projet de loi pour le soutien à la consommation et à l'investissement [n° 379 (2003-2004)]** - (15 juillet 2004) - **Art. additionnels après l'art. 3** (p. 5725) : son amendement n° 56 : assouplissement des conditions d'assimilation de certains organismes à des entreprises solidaires ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 7** (p. 5738) : son amendement

n° 58 : possibilité pour les collectivités volontaires d'exonérer les transactions de la taxe additionnelle perçue au profit de la commune et du département ; adopté.

**- Projet de loi relatif aux aéroports [n° 452 (2003-2004)]** - (9 novembre 2004) - **Discussion générale** (p. 7787, 7789) : nécessité de moderniser nos infrastructures aéroportuaires. Favorable à la transformation d'ADP en société de services. Problème des liaisons ferroviaires avec les aéroports. Réforme du régime des redevances. Le groupe UMP votera ce texte.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Première partie :*

- (26 novembre 2004) - **Art. 11** *(Crédit d'impôt pour dépenses de prospection commerciale)* (p. 8499) : soutient les amendements de M. Dominique Leclerc n° I-68 (possibilité pour les entreprises de bénéficier deux fois du crédit d'impôt) ; n° I-69 (augmentation du montant du crédit d'impôt) ; et n° I-70 (coordination) ; retirés.

*Deuxième partie :*

**Culture**

- (4 décembre 2004) (p. 9048, 9049) : augmentation des moyens consacrés à la sauvegarde du patrimoine. Difficulté de préserver les édifices méconnus. Inquiétude des entreprises de restauration. Interrogation sur la politique engagée dans ce domaine. Intérêt de l'organisation d'opérations de mécénat dans le cadre des Journées européennes du patrimoine. Risque de disparition de certains métiers.

**Communication**

- (4 décembre 2004) (p. 9071, 9072) : politique de modernisation de la presse. Crise de ce secteur. Intérêt d'une sensibilisation du jeune lectorat. Réforme de la redevance. Augmentation des moyens octroyés à l'audiovisuel public. Objectif d'amélioration de la qualité des programmes. Demande l'avis du ministre sur l'identité des chaînes publiques. Problème du financement d'une chaîne d'information internationale. Renouvellement prochain des autorisations d'émission par le CSA. Interrogation quant au lancement d'une étude sur la planification des ressources hertziennes. Le groupe UMP votera ce budget.

**Travail, santé et cohésion sociale - IV. - Logement**

- (9 décembre 2004) - rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. (p. 9473, 9474) : priorité donnée par le Gouvernement au logement. Mise en oeuvre du projet de loi de programmation pour la cohésion sociale. Relance de l'accession à la propriété. Lisibilité de la structure du budget du logement dans le cadre de la LOLF. Avis favorable de la commission des finances sur les crédits du logement.

**Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer - III. - Transports et sécurité routière - Transports terrestres et intermodalité - Routes et sécurité routière**

- (10 décembre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 73 nonies** (p. 9565, 9567) : son amendement n° II-50 : déficit des charges de retraites de la RATP à déduire de la compensation versée par l'Etat au STIF calculée sur les trois dernières années ; retiré. Effort financier indispensable de la région Ile-de-France en faveur des transports publics. (p. 9568) : son amendement n° II-51 : compensation par l'Etat des hausses éventuelles de péage décidées par RFF sur le réseau Ile-de-France ; retiré au profit de l'amendement n° II-167 du Gouvernement (compensation de l'éventuelle évolution des péages sur les trafics existants à proportion de la participation des collectivités territoriales intéressées au STIF). Son amendement n° II-52 : compensation intégrale de toute disposition législative ou réglementaire prise par le Gouvernement et ayant une incidence sur le financement du STIF ; retiré. (p. 9571) : défavorable à l'amendement n° II-86 de Mme Nicole Bricq (augmentation des taux plafonds du versement transport). Pénalisation supplémentaire des entreprises franciliennes. Utilisation possible du versement transport comme variable d'ajustement après les négociations de transfert.

**KELLER (Fabienne)**
*sénateur (Bas-Rhin)*
*UMP*

Election le 26 septembre 2004.

Élection annulée par le Conseil Constitutionnel le 26 novembre 2004.

**NOMINATIONS**

Secrétaire de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation du 7 octobre 2004 au 26 novembre 2004.

Membre de la Délégation parlementaire pour l'Union européenne le 13 octobre 2004.

**DÉPÔTS**

*Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Ecologie et développement durable **[n° 74 tome 3 annexe 9 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Aménagement du territoire - Budget**.

**KERGUERIS (Joseph)**
*sénateur (Morbihan)*
*UC*

**NOMINATIONS**

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées à partir du 6 octobre 2004.

Membre de la commission des affaires économiques et du plan jusqu'au 5 octobre 2004.

Membre de la Délégation parlementaire pour la planification ; puis vice-président le 20 octobre 2004.

Membre suppléant du Conseil supérieur de l'électricité et du gaz.

Membre suppléant du Conseil d'administration du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

### DÉPÔTS

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur le rôle des centrales d'achat dans la fixation des prix à la consommation et les délocalisations d'entreprises **[n° 284 (2003-2004)]** (30 avril 2004) - **Entreprises - PME, commerce et artisanat.**

*Proposition de loi* tendant à protéger les noms des collectivités locales sur Internet **[n° 309 (2003-2004)]** (12 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Economie et finances, fiscalité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de résolution* tendant à compléter et modifier le Règlement du Sénat **[n° 396 (2003-2004)]** (1er juillet 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

### INTERVENTIONS

**- Projet de loi encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics [n° 209 (2003-2004)]** - (2 mars 2004) - **Discussion générale** (p. 1953) : nécessité de donner aux responsables des établissements scolaires les moyens de faire cohabiter pacifiquement les diverses croyances religieuses dans l'école de la République. Votera ce texte.

**- Débat sur l'application de la loi relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral** - (26 octobre 2004) (p. 7139, 7141) : pertinence des propositions du groupe de travail sénatorial. Absence de fondement aux critiques dénonçant l'objectif des parlementaires de permettre un bétonnage accru des côtes. Nécessité d'améliorer la loi littoral sans la dénaturer. Difficultés de mise en oeuvre. Mutations du littoral. Pression démographique croissante. Désarroi des élus face aux problèmes et à l'absence de réponse. Important contentieux résultant de l'absence des décrets d'application. Publication indispensable du décret autorisant la reconstruction des bâtiments existants dans la bande des cent mètres. Définition contestable des espaces remarquables : blocage de la construction et baisse de la population. Entrave au développement des activités agricoles et conchylicoles. Impossibilité d'assurer une gestion efficace de ces espaces. Imprécisions de la loi et carence des documents de planification. Intérêt des propositions du groupe de travail pour débloquer des situations conflictuelles. Création du Conseil national du littoral. Renforcement indispensable de la planification au niveau local par le biais du SCOT. Retour impératif à la définition originelle des espaces remarquables pour les seuls espaces présentant un intérêt exceptionnel. Déclassement souhaitable des sites partiellement construits. Intégration nécessaire d'un projet de gestion dans le SCOT pour assurer la mise en valeur d'un espace classé remarquable, en réponse aux attentes des élus. Satisfait de la position du CIADT du 14 septembre dernier concernant le Conservatoire du littoral tout en regrettant la timidité de la démarche et l'absence de réponse à la question de la définition des espaces remarquables. Clarification impérative de la loi littoral et publication des décrets encore en attente. Développement nécessaire de la concertation entre les instances nationales et les élus locaux. Définition indispensable du rivage.

## KHIARI (Bariza)

*sénateur (Paris)*
*SOC*

Election le 26 septembre 2004.

### NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan à partir du 6 octobre 2004.

Membre de la Délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes le 13 octobre 2004.

### DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

### INTERVENTIONS

**- Projet de loi portant création de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité [n° 9 (2004-2005)]** - (23 novembre 2004) - **Discussion générale** (p. 8246, 8248) : banalisation des pratiques discriminatoires. Missions de la Haute autorité. Rappel du principe d'égalité, source de la lutte contre les discriminations. Son soutien de longue date à la création d'un organisme indépendant d'aide aux victimes de discriminations. Insuffisance du projet de loi. Absence de pluralisme dans la composition de la Haute autorité. Nécessité d'une implantation territoriale. Articulation avec l'autorité judiciaire. Ses amendements : garantie de l'accès au droit et à la justice pour tous ; promotion de l'égalité des chances dans le système éducatif et dans le monde du travail ; anonymat du curriculum vitae. Elargissement de compétence souhaité de la HALDE aux discriminations intolérables mais non illégales. Opposée à la méthode du Gouvernement de dépôt de ses amendements. - **Art. 1er** *(Statut et compétence)* (p. 8261) : soutient l'amendement n° 40 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (attribution au Médiateur de la République des missions dévolues à la Haute autorité) ; rejeté. - **Art. 14** *(Actions de promotion de l'égalité et rôle consultatif)* (p. 8283) : son amendement n° 63 : précision de la notion d'égalité en y ajoutant l'égalité des chances ; rejeté. (p. 8284, 8285) : son amendement n° 64 : suppression d'une restriction à l'intervention de la Haute autorité en matière de conduite et de coordination des travaux d'étude et de recherche ; rejeté. Son amendement n° 65 : promotion des bonnes pratiques par la Haute autorité ; adopté. (p. 8286, 8287) : soutient l'amendement n° 66 de M. David Assouline (saisine par les

chefs d'établissement des discriminations survenues en milieu scolaire) ; rejeté. Son amendement n° 67 : anonymat du curriculum vitae ; devenu sans objet. - **Art. additionnels après l'art. 14** : son amendement n° 68 : insertion dans le bilan social des entreprises de plus de cinquante salariés d'un chapitre relatif à leur politique en matière de lutte contre les discriminations ; rejeté. - **Art. 15** *(Rapport annuel)* (p. 8288) : son amendement n° 69 : obligation pour la Haute autorité d'énumérer dans son rapport annuel toutes les discriminations portées à sa connaissance ; rejeté. - **Art. 17** *(Transposition de la directive n° 2000/43/CE du 29 juin 2000)* (p. 8290) : son amendement n° 71 : extension à toutes les discriminations du droit à un traitement égal dans les matières visées par la directive du 29 juin 2000, et de l'aménagement de la charge de la preuve au bénéfice des victimes ; rejeté. (p. 8292) : le groupe socialiste votera contre l'amendement n° 73 de Mme Alima Boumediene-Thiery (extension du champ de compétences de la Haute autorité à toutes les discriminations prohibées ou non par la loi ou par un engagement international). (p. 8293) : soutient l'amendement n° 70 de M. David Assouline (suppression du mot "race" dans ce texte) ; retiré. - **Art. 19** *(Service d'accueil téléphonique des victimes de discriminations)* (p. 8305) : le groupe socialiste s'abstiendra lors du vote sur les amendements identiques n° 17 de la commission et n° 81 de M. Jacques Pelletier (suppression de la gratuité du service d'accueil téléphonique). - **Explications de vote sur l'ensemble** : regret de la transformation par le Gouvernement du projet de loi relatif aux propos sexistes et homophobes en amendements. Caractère positif de la création de la Haute autorité. Absence de garantie sur son indépendance et son organisation territoriale. Le groupe socialiste s'abstiendra lors du vote de ce texte.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer - IV. Tourisme**

- (9 décembre 2004) (p. 9416, 9418) : grands axes de la politique du Gouvernement en faveur du tourisme. Budget insuffisant par rapport aux ambitions affichées. Généralisation des groupements d'intérêt public. Conséquence pour l'inspection du tourisme de la fusion des corps. Délégations régionales au tourisme. Exemple de l'Espagne et de l'Italie. Professionnalisation des acteurs du tourisme dans le cadre du plan qualité France. Tourisme social et associatif. Contrats de plan État-région. Votera contre ce projet de budget.

**- Projet de loi portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés [n° 356 (2003-2004)]** - (16 décembre 2004) - **Art. 1er** *(Reconnaissance de la Nation)* (p. 9853) : objectif moral impératif de reconnaissance de la nation. Caractère inextinguible de la dette de la nation. Soutient l'amendement n° 34 de Mme Gisèle Printz (remplacement du mot "événements" par l'expression "guerre et des combats") ; rejeté. - **Art. additionnel après l'art. 2** (p. 9868) : son amendement n° 39 : versement d'une indemnité forfaitaire de 30 000 euros aux personnes divorcées de harkis ; irrecevable (article 40 de la Constitution). - **Art. 4 bis** *(Aides complémentaires instituées au bénéfice des enfants de harkis percevant les bourses de l'éducation nationale)* (p. 9873, 9874) : son amendement n° 44 : priorité donnée aux enfants de harkis dans les actions d'insertion sociale et de formation professionnelle ; rejeté.

**- Projet de loi portant création de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité** - *Deuxième lecture* **[n° 105 (2004-2005)]** - (21 décembre 2004) - **Discussion générale** (p. 10204, 10206) : composition et fonctionnement de la HALDE. Extension de l'aménagement de la charge de la preuve. Discrimination à l'embauche. Traitement anonyme des CV. Votera ce texte en fonction du sort réservé à ses amendements. - **Art. 3** *(Règles de saisine)* (p. 10216, 10217) : son amendement n° 6 : accusé de réception et accompagnement des victimes par une association ou une personne de leur choix ; rejeté. - **Art. additionnel après l'art. 3** (p. 10217, 10218) : son amendement n° 7 : répression des discriminations dont sont victimes les anciens membres de l'armée française en Algérie ; rejeté. - **Art. additionnels avant l'art. 16** (p. 10221) : ses amendements n° 10 : promotion du recours à l'anonymat des curriculum vitae ; et n° 11 : lutte contre les discriminations dans les entreprises ; rejetés. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 10227) : absence d'une réelle légitimité de la HALDE. Regrette la suppression des délégués territoriaux. Abstention du groupe socialiste sur ce texte.

**KRATTINGER (Yves)**
*sénateur (Haute-Saône)*
*SOC*

Réélu le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan à partir du 6 octobre 2004.

Membre de la commission des affaires sociales jusqu'au 5 octobre 2004.

Membre de la Délégation parlementaire pour la planification le 13 octobre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution**.

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution**.

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme**.

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille**.

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution**.

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société**.

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution**.

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice**.

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé**.

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société**.

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur le financement des opérations de démantèlement du site de MARCOULE et sur l'abondement du fonds dédié **[n° 97 (2004-2005)]** (4 décembre 2004) - **Énergie**.

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer - II. - Transports et sécurité routière - Aviation et aéronautique civiles - Budget annexe de l'aviation civile**

- (10 décembre 2004) (p. 9530, 9532) : poursuite de la mutation du secteur des transports aériens depuis le 11 septembre 2001. Regroupement des crédits en trois missions. Difficulté de lecture du budget. Conséquences de la budgétisation des crédits du FIATA. Problème de la bonne affectation du produit de la taxe de l'aviation civile et de la taxe d'aéroport. Diminution de la péréquation aux dépens des petits aéroports. Dégradation de l'instrument d'aménagement du territoire. Augmentation de la contribution des collectivités territoriales. Difficultés liées à la concurrence du TGV et des compagnies aériennes à coût réduit. Le groupe socialiste s'oppose à ce budget.

**Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer - III. - Transports et sécurité routière - Transports terrestres et intermodalité - Routes et sécurité routière**

- (10 décembre 2004) (p. 9557, 9558) : demande de précision sur les éventuels gels budgétaires en 2005. Création de l'AFITF. Diminution des crédits en faveur de l'investissement routier. Chute du taux d'exécution des contrats de plan Etat-région ; exemple de la région Franche-Comté. Inquiétude des conseils généraux sur l'état du réseau transféré aux départements et les compensations financières.

**LABARRÈRE (André)**
*sénateur (Pyrénées-Atlantiques)*
*SOC*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution**.

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution**.

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme**.

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille**.

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution**.

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société**.

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution**.

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice**.

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé**.

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société**.

**LABEYRIE (Philippe)**
*sénateur (Landes)*
*SOC*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles à partir du 6 octobre 2004.

Membre de la commission des affaires sociales jusqu'au 5 octobre 2004.

### DÉPÔTS

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

### INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées [n° 299 (2003-2004)]** - (26 mai 2004) - **Art. 1er** *(Art. L. 116-3 et L. 121-6-1 du code de l'action sociale et des familles - Mise en place d'un dispositif de veille et d'alerte destiné à la protection des personnes âgées et handicapées)* (p. 3557) : intervient sur l'amendement n° 7 de la commission (responsabilité des maires dans leurs interventions pour le recensement des personnes âgées et handicapées). Interrogation sur la portée de l'article. - **Art. additionnel avant l'art. 2** (p. 3560) : interrogation sur les administrateurs des caisses primaires d'assurance maladie.

## LACHENAUD (Jean-Philippe)
*sénateur (Val-d'Oise)*
*UMP*

Ne se représente pas le 26 septembre 2004.

### NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation jusqu'au 30 septembre 2004.

Membre titulaire du Conseil national du crédit.

Membre titulaire du Conseil national de l'enseignement supérieur privé jusqu'au 18 mai 2004.

Membre titulaire du Conseil d'administration de l'Etablissement public de financement et de restructuration.

Membre titulaire de la Commission nationale pour l'autonomie des jeunes.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi pour le soutien à la consommation et à l'investissement le 15 juillet 2004.

### DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

## LAFFITTE (Pierre)
*sénateur (Alpes-Maritimes)*
*RDSE*

### NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles à partir du 6 octobre 2004 ; vice-président de la commission jusqu'au 7 octobre 2004.

Vice-président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

Membre titulaire de la Commission supérieure du service public des postes et télécommunications ; nouvelle nomination le 26 octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil d'administration de la société La Cinquième (De 1995 à 2000: Conseil d'administration de la société Télévision du savoir).

## DÉPÔTS

*Avis*, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Recherche et nouvelles technologies **[n° 75 tome 8 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Agriculture et pêche - Éducation - Budget.**

## INTERVENTIONS

**- Contribution du Sénat au débat sur une déclaration du Gouvernement sur l'avenir de l'école** - (21 janvier 2004) (p. 670) : réussite incontestée de l'école maternelle. Remotivation indispensable des élèves. Renforcement de l'accès à des personnalités extérieures. Développement de l'innovation. Diversification des actions. Promotion de la culture scientifique. Développement de l'enseignement de langues autres que l'anglais.

**- Projet de loi relatif au contrat de volontariat de solidarité internationale [n° 139 (2003-2004)]** - (6 avril 2004) - **Discussion générale** (p. 2115, 2116) : texte très attendu par des milliers de volontaires. Inadaptation du statut juridique issu du décret du 30 janvier 1995 aux missions de solidarité dans un cadre associatif. Heureux de l'aboutissement de ce texte après une large concertation. Encouragement bienvenu à l'engagement de plus en plus actif des jeunes dans l'humanitaire et à leur insertion dans la société. Adaptation satisfaisante du texte sous réserve de l'adoption des modifications proposées par la commission. Création d'un contrat spécifique entre une association et un volontaire. Prise en compte des missions inférieures à un an. Les sénateurs du groupe du RDSE resteront vigilants sur le problème de protection juridique des jeunes à la fin de leur contrat. - **Art. 4** *(Contenu du contrat de volontariat - Obligations des associations - Rupture anticipée du contrat de volontariat)* (p. 2128) : soutient l'amendement n° 20 de M. Jacques Pelletier (application du droit du travail au volontaire à partir de deux ans d'activité) ; retiré. Emergence d'un véritable marché de l'emploi dans le milieu des associations de solidarité internationale. Souci de préserver le droit aux allocations chômage. Opposé à une durée continue de mission de six ans. - **Art. 5** *(Protection sociale du volontaire)* (p. 2135) : soutient l'amendement n° 10 de M. Jacques Pelletier (prise en charge par l'association d'une assurance responsabilité civile au profit du volontaire et de ses ayants-droit) ; adopté. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2140) : le groupe du RDSE votera ce texte. Regrette la position du groupe socialiste dictée par les problèmes financiers. Perspectives offertes par la nouvelle loi sur le mécénat pour alimenter le budget des associations les plus méritantes.

**- Projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique** - *Deuxième lecture* **[n° 144 (2003-2004)]** - (8 avril 2004) - **Discussion générale** (p. 2181, 2182) : progression du haut débit. Développement des télévisions sur Internet. Multiplication des sites proposant des images animées et des sons à titre accessoire. Utilité d'une coopération entre l'ART et le CSA. Souhait de rendre obligatoire l'utilisation de logiciels libres dans l'administration. Encouragement nécessaire au développement de ces logiciels. Modalités de communication d'informations publiques par certains organismes. Intérêt d'étudier une série de textes plutôt qu'un texte général.

**- Projet de loi relatif aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle [n° 160 (2003-2004)]** - (13 avril 2004) - **Discussion générale** (p. 2323, 2324) : importance du texte. Prise en compte de la révolution numérique. Bouleversement économique pour les opérateurs. Transformation de services considérés comme prioritaires par les Français. Rapidité d'évolution des techniques engendrant circonspection et démenti des experts. Cas de l'UMTS. Recherche prioritaire par les particuliers de la convivialité locale dans l'usage du haut débit plutôt que la navigation sur le net. Importance du spectre des fréquences. Exposé souhaitable par le Gouvernement de sa vision politique des priorités d'attribution. Nécessaire prise en compte dans la loi des innovations et de leur caractère évolutif. Inquiétude des parlementaires concernant l'encadrement des gestionnaires investis des pouvoirs de régulation. Favorable à la saisine de la Commission supérieure du service public des postes et télécommunications pour l'étude de cette question. Partage la prudence du Gouvernement s'agissant de la télévision numérique terrestre, TNT, et la date de suppression de l'analogique. Limitation probable du succès commercial de la TNT en raison des dernières évolutions technologiques. Nécessité pour le Parlement de disposer d'une étude transparente sur les évolutions actuelles et les développements probables. Annonce d'amendements. Sous réserve de cette observation, le groupe du RDSE votera ce texte.

**- Suite de la discussion** (14 avril 2004) - **Art. 22** *(Art. L. 42 à L. 42-4 du code des postes et télécommunications - Conditions d'assignation des fréquences par l'ART et marché secondaire)* (p. 2397) : votera l'amendement n° 154 de M. Pierre-Yvon Trémel (suppression des dispositions autorisant les cessions de fréquences). Domaine très dangereux nécessitant des précautions. - **Art. 39** *(Art. 21 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Attribution de fréquences)* (p. 2422) : son amendement n° 140 : prise en compte de l'avis de l'Agence nationale des fréquences par le Premier ministre pour la définition des fréquences attribuées aux administrations de l'Etat ; retiré. - **Art. 40 bis** *(Art. 25 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Compétence du CSA en matière de recomposition des multiplexes de la télévision numérique terrestre)* (p. 2426, 2427) : intervient sur l'amendement n° 139 de M. Paul Blanc (détermination de la date du lancement des chaînes payantes en TNT par la constatation de taux de couverture et d'équipement des foyers suffisamment élevés pour garantir la viabilité économique de celles-ci). Perplexe quant au volontarisme exprimé en faveur du hertzien terrestre. Nécessité de comparer les coûts et les effets avec le filaire terrestre. Evolution rapide des technologies. Partisan d'attendre la norme MPEG 4. - **Art. additionnels après l'art. 40 bis** (p. 2431) : intervient sur l'amendement n° 166 de M. Jean-Pierre Godefroy (modification de la réglementation relative au niveau sonore des écrans publicitaires à la télévision). Souhaite que ce débat sensibilisera le CSA à son devoir. - **Art. additionnel après l'art. 41** (p. 2438) : son amendement n° 141 : insertion dans les conventions passées entre les services diffusés par voie hertzienne et le CSA de dispositions relatives à la diffusion de programmes consacrés à la culture scientifique, technique et industrielle ; adopté.

**- Suite de la discussion** (15 avril 2004) - **Art. 47** *(Art. 30-2 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Autorisation des distributeurs de services de télévision diffusés par voie hertzienne terrestre en mode numérique)* (p. 2461) : favorable à l'amendement de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 73 (précision du régime juridique applicable aux opérateurs techniques de la TNT). - **Art. 51** *(Art. 30-6 [nouveau] et 31 [nouveau] de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Consultation publique sur les autorisations de services de communication audiovisuelle diffusés par voie hertzienne)* (p. 2463) : son amendement n° 143 : mise en cohérence de la durée des autorisations ; retiré au profit de l'amendement n° 293 du Gouvernement (précision de la durée des autorisations et suppression de l'obligation pour l'éditeur de se constituer sous forme de société commerciale).

**- Proposition de résolution tendant à actualiser le Règlement du Sénat [n° 296 (2003-2004)]** - (11 mai 2004) - **Discussion générale** (p. 2997, 2999) : définition du règlement des assemblées parlementaires par Eugène Pierre en 1902. Hommage au travail du rapporteur. Nécessaire prise en compte de la loi organique portant réforme de la durée du mandat et de l'élection des sénateurs. Regret de l'élimination par la commission de nombreuses dispositions. Proposition d'organisation de grands débats de fond au Sénat. Rôle du Sénat.

**- Projet de loi d'orientation sur l'énergie [n° 328 (2003-2004)]** - (9 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4014, 4015) :

temps perdu dans le combat contre l'effet de serre. Politique industrielle exemplaire de la France. Rôle du CEA. Urgence de la lutte contre le réchauffement climatique. Votera ce projet de loi.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à la Charte de l'environnement [n° 329 (2003-2004)]** - (23 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4582, 4583) : nécessité de mettre en place une stratégie de développement durable. Favorable aux véhicules propres. Doute et inquiétude quant aux bienfaits du principe de précaution. - **Art. 2** *(Charte de l'environnement)* (p. 4614) : son amendement n° 3 : remplacement des mots "conditionné l'émergence de l'humanité" par "accompagné l'émergence du phénomène humain ; rejeté.

- **Projet de loi relatif au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières [n° 383 (2003-2004)]** - (5 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5120, 5121) : historique de la politique énergétique après-guerre. Nouveau contexte. Obstacle constitué par le principe de spécialité d'EDF et de GDF. Diversification de leurs activités. Une partie du groupe du RDSE votera ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à la protection des inventions biotechnologiques [n° 55 (2001-2002)]** - (26 octobre 2004) - **Discussion générale** (p. 7120, 7121) : se réjouit de l'examen du texte. Transposition partielle de la directive dans la loi Mattéi relative à la bioéthique. Apport capital pour les pays européens et la modernisation de la France. Nécessité d'activer la convergence entre les technologies de l'information et le monde du vivant. Création en cours d'une fondation consacrée à la gestion de la complexité, de la simulation et de la modélisation du vivant. Perspective de résultats positifs : abondement du financement par le ministère de la recherche et loi Aillagon sur les fondations. Création de richesses et d'emplois.

- **Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (28 octobre 2004) - **Question préalable** (p. 7241) : défavorable à la motion n° 394 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat tendant à opposer la question préalable. - **Art. 1er** *(Art. L. 310-1, L. 310-2, L. 311-1, L. 311-10, L. 311-10-1 nouveau et L. 322-2 du code du travail - Définition et réforme du service public de l'emploi)* (p. 7258) : soutient l'amendement n° 536 de M. Jacques Pelletier (participation aux maisons de l'emploi de l'ensemble des organismes visés au deuxième alinéa de l'article L. 311-1 du code du travail) ; retiré.

- **Projet de loi relatif aux aéroports [n° 452 (2003-2004)]** - (9 novembre 2004) - **Discussion générale** (p. 7785) : aéroports régionaux. Exemple de l'aéroport de Nice - Côte d'Azur. - **Art. 7** *(Exploitation des grands aéroports régionaux)* (p. 7825) : son amendement n° 66 : extension du régime de concession aéroportuaire ; devenu sans objet. - **Art. 8** *(Régulation économique des redevances)* (p. 7833) : son amendement n° 67 : précision ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Première partie :*

- (1er décembre 2004) - **Participation de la France au budget des Communautés européennes - Art. 43** *(Evaluation du prélèvement opéré sur les recettes de l'Etat au titre de la participation de la France au budget des Communautés européennes)* (p. 8740) : défavorable à l'amendement n° I-35 de M. Bruno Retailleau (rejet des crédits de préadhésion prévus pour la Turquie).

*Deuxième partie :*

**Culture**

- (4 décembre 2004) (p. 9045, 9046) : nécessité d'assurer une meilleure diffusion de la culture scientifique et technique. Exemple de Sophia-Antipolis. Rôle de la Cité des sciences et de l'industrie. Promotion possible dans divers espaces publics. (p. 9047) : possibilité d'utiliser le spectacle vivant pour la diffusion de la culture scientifique et technique.

**Communication**

- (4 décembre 2004) (p. 9074, 9075) : évolution des télécommunications. Nécessité d'organiser une convergence des fréquences et des systèmes d'informations. Développement de la norme MPEG 4. Souhait d'une réflexion générale sur ces sujets. - **Art. 73 quater** *(Présentation du contrat d'objectifs et de moyens de France Télévisions devant les commissions des finances du Sénat et l'Assemblée nationale)* (p. 9090) : le groupe RDSE s'abstiendra sur l'amendement n° II-23 de M. Ivan Renar (suppression).

**Education nationale, enseignement supérieur et recherche - III. - Recherche**

- (6 décembre 2004) - rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles , pour la recherche et les nouvelles technologies (p. 9197, 9198) : groupe commun de réflexion sur l'avenir de la recherche. Approbation de l'anticipation dans le projet de budget des orientations de la future loi d'orientation et de programmation pour la recherche. Approbation de l'effort en faveur des crédits de la recherche. Pertinence de la proposition du Conseil supérieur de la recherche et de la technologie d'accès au monitorat des étudiants inscrits en formation doctorale. Création de l'Agence nationale pour la recherche. Avis favorable de la commission des affaires culturelles à l'adoption des crédits de la recherche pour 2005. (p. 9200, 9201) : avec la majorité du groupe RDSE votera ce projet de budget. Processus de Lisbonne et piste de financement à l'échelon européen. Création du groupe international, élargissement de l'innovation et des talents en Europe, ELITE.

*Articles non rattachés :*

- (14 décembre 2004) - **Art. additionnel après l'art. 69 quinquies ou après l'art. 70 quater** (p. 9748) : favorable à l'amendement n° II-96 de M. Jean Louis Masson (présentation d'un rapport sur la possibilité d'accorder aux entreprises une déduction de TVA sur l'achat de véhicules non polluants).

**LAGAUCHE (Serge)**
*sénateur (Val-de-Marne)*
*SOC*

Réélu le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires culturelles à partir du 7 octobre 2004 ; membre de la commission jusqu'au 6 octobre 2004.

Membre de la Délégation parlementaire pour l'Union européenne.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques le 13 octobre 2004.

Membre de la Délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative aux devoirs des enfants majeurs envers leurs ascendants âgés **[n° 140 (2003-2004)]** (7 janvier 2004) - **Famille - Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution**.

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution**.

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme**.

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille**.

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution**.

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société**.

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution**.

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice**.

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé**.

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société**.

*Avis*, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Cinéma - Théâtre dramatique **[n° 75 tome 2 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Culture - Budget**.

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif au divorce [n° 389 (2002-2003)]** - (7 janvier 2004) - **Discussion générale** (p. 67, 68) : approbation des objectifs du texte. Demande d'une meilleure information du justiciable. Proposition d'un divorce administratif pour les couples sans enfant ni bien immobilier. Dispositif relatif aux violences conjugales. Impossibilité d'une médiation entre l'époux violent et sa victime. Dimension psychologique des violences conjugales. Prise en compte des sacrifices professionnels des femmes pour la fixation de la prestation compensatoire. Intérêt des propositions de la commission.

**- Contribution du Sénat au débat sur une déclaration du Gouvernement sur l'avenir de l'école** - (21 janvier 2004) (p. 662, 663) : multiplication des handicaps scolaires dans le département du Val-de-Marne. Hétérogénéité des élèves. Formation des enseignants à une meilleure adaptation pédagogique. Mise en place de dispositifs d'aide individualisée. Rôle de la maternelle. Atout considérable de la préscolarisation. Inefficacité du redoublement. Enseignement supérieur absent du débat sur l'école. Viabilité du collège unique. Actualité des valeurs et objectifs affirmés par la loi d'orientation de 1989.

**- Projet de loi encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics [n° 209 (2003-2004)]** - (2 mars 2004) - **Discussion générale** (p. 1942, 1944) : nécessité de légiférer contre les intégrismes religieux. Actualité du débat sur la laïcité. Garantie en faveur de la liberté de conscience individuelle. Favorable à l'élaboration d'une charte de la laïcité.

**- Suite de la discussion** (3 mars 2004) - **Art. 1er** *(Interdiction dans les écoles, collèges et lycées publics du port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse)* (p. 2035) : ses amendements n° 7 : interdiction des signes religieux visibles et non seulement ostensibles et n° 8 : interdiction des signes d'appartenance politique ; retirés. - **Art. additionnels après l'art. 1er** (p. 2039) : son amendement n° 9 : instauration d'une formation à la laïcité ; retiré. (p. 2040) : son amendement n° 11 : instauration d'un enseignement de l'histoire des religions ; retiré. Son amendement n° 13 : précision concernant la liberté d'information et la liberté d'expression des lycéens et collégiens ; rejeté.

**- Projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales** - *Deuxième lecture* **[n° 269 (2003-2004)]** - (1er juillet 2004) - **Art. 64** *(Art. L. 213-3 et L. 214-7 du code de l'éducation - Transfert aux collectivités territoriales de la propriété des biens immobiliers des collèges et lycées)* (p. 4970) : ses amendements n° 413 et 414 : retour au texte adopté par le Sénat en première lecture pour les modalités de transfert des bâtiments des collèges ou des lycées à une collectivité territoriale ; rejetés. - **Art. 66** *(Art. L. 213-1 du code de l'éducation - Compétence du département en matière de sectorisation des collèges publics)* (p. 4972) : son amendement n° 415 : contrôle a priori du représentant de l'Etat dans le département ; rejeté. - **Art. 67** *(Art. L. 213-2, L. 213-2-1 nouveau, L. 214-6, L. 214-6-1 nouveau, L. 211-8, L. 213-2, L. 213-8, L. 214-10, L. 216-4, L. 421-23, L. 442-9 du code de l'éducation et art. L. 811-7 du code rural - Transfert aux départements et aux régions du recrutement et de la gestion des personnels techniciens, ouvriers et de service des collèges et lycées)* (p. 4973, 4974) : opposition du groupe socialiste au transfert aux départements et aux régions des personnels TOS. Inégalités territoriales en matière de personnels TOS. Son amendement n° 416 : suppression ; rejeté. - **Art. 69** *(Art. L. 422-1, L. 422-2, L. 422-3 nouveau du code de l'éducation et art.L. 811-8 du code rural - Transformation de certains établissements d'enseignement du second degré en établissements publics locaux d'enseignement)* (p. 4982) : soutient l'amendement n° 424 de Mme Danièle Pourtaud (transformation des écoles supérieures d'arts appliqués sous statut municipal en établissements publics locaux d'enseignement, EPLE) ; rejeté. - **Art. 70** *(Art. L. 212-8 et L. 442-13-1 nouveau du code de l'éducation - Prise en charge des dépenses de fonctionnement des écoles publiques et privées par les établissements publics de coopération intercommunale)* (p. 4985) : son amendement n° 419 : encadrement, dans le cas d'un transfert de compétences à un EPCI, de la participation financière d'une commune de résidence à la scolarisation d'enfants dans une autre commune ; rejeté. - **Art. additionnel après l'art. 70 ter** : soutient l'amendement n° 423 de Mme Danièle Pourtaud (création d'établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, EPSCP, rattachés à des collectivités territoriales) ; retiré. - **Art. 73** *(Transfert aux collectivités territoriales de la propriété de certains monuments historiques appartenant à l'Etat ainsi que des objets mobiliers qu'ils renferment)* (p. 4996) : soutient l'amendement n° 422 de M. Yves Dauge (transfert par l'Etat aux collectivités territoriales de monuments en bon état de conservation) ; rejeté. - **Art. 76 ter** *(Art. 19-5 nouveau de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives - Conférence régionale de développement du sport)* (p. 5008, 5009) : son amendement n° 420 : suppression ; adopté.

- **Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (4 novembre 2004) - **Art. additionnel avant l'art. 54 ou après l'art. 54** (p. 7606) : sur l'amendement n° 105 de la commission (définition des dispositifs de réussite éducative), soutient les sous-amendements de Mme Gisèle Printz n° 203 et n° 204 ; rejetés. - **Art. 54** *(Art. L. 212-10 du code de l'éducation - Extension des compétences des caisses des écoles)* (p. 7612) : nécessité d'attribuer des subventions aux associations. Silence de la commission des affaires culturelles sur le chapitre consacré à l'accompagnement des élèves en difficulté. Lacunes de ce chapitre. - **Art. 57** *(Art. L. 122-26-4 nouveau du code du travail - Droit à un entretien d'orientation professionnelle à l'issue d'un congé de maternité ou parental)* (p. 7616) : favorable aux dispositions des articles 57 et 58.

- **Proposition de loi portant diverses dispositions relatives au sport professionnel [n° 29 (2004-2005)]** - (24 novembre 2004) - **Discussion générale** (p. 8373, 8375) : place du sport dans la société. Source de richesses économiques considérables, essentiellement due à la transformation du sport en « sport spectacle ». Conséquences regrettables de ce marché du sport. Développement du dopage. Explosion du sport professionnel et de sa médiatisation. Dispositif limité au renforcement de la compétitivité des équipes de football au niveau européen et à l'augmentation du poids décisionnel des sociétés sportives commerciales au sein des fédérations délégataires. Lutte contre la fuite des meilleurs joueurs à l'étranger. Succès du travail effectué par la direction nationale de contrôle de gestion des clubs. Détermination à refuser la cotation en bourse des clubs de football français. Regrette le manque de moyens dégagés par ce texte pour renforcer la compétitivité des clubs. Mise en place d'une fiscalité sur mesure : régime fiscal du droit à l'image collective des sportifs. Exonération des sociétés commerciales sportives de l'assujettissement à la taxe de 1 % sur les salaires versés aux titulaires d'un contrat à durée déterminée ; obligation pour les sportifs de financer eux-mêmes leur future reconversion. Levée de l'interdiction absolue de la multipropriété des sociétés sportives. Assimilation fâcheuse des clubs sportifs au droit commun de la concurrence. Risque d'émergence de conflits d'intérêts. Volonté de maintien du rôle social et éducatif du sport par le respect de principes éthiques garants de l'équité. Remise en cause de la fonction de réseau associatif des fédérations. Aspect corporatiste et élitiste du texte. Défense des intérêts propres des grands clubs au détriment des droits essentiels des sportifs professionnels. Opposition du groupe socialiste à l'adoption de cette proposition de loi. - **Art. 1er** *(Art. L. 785-1 du code du travail - Rémunération du droit à l'image collective des sportifs professionnels)* (p. 8384) : soutient l'amendement n° 10 de M. Jean-Marc Todeschini (suppression) ; rejeté. Allègement de la pression fiscale sur les joueurs professionnels de sport d'équipe. Rupture d'égalité des citoyens devant les charges publiques. Exclusion du dispositif des clubs constitués sous forme associative. Renforcement des avantages exorbitants des clubs de football par rapport aux clubs des autres sports collectifs. - **Art. 5** *(Art. 16 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives - Possibilité pour les fédérations de conférer la qualité de membre aux sociétés sportives constituées dans la ou les disciplines qu'elles encadrent)* (p. 8394) : soutient l'amendement n° 13 de M. Jean-Marc Todeschini (suppression) ; rejeté. Réglementation basée sur une logique commerciale au détriment d'une logique associative.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Première partie :*

- (29 novembre 2004) - **Art. 24** *(Modification du régime de la redevance audiovisuelle)* (p. 8609) : soutient l'amendement n° I-229 de M. Marc Massion (maintien de la redevance audiovisuelle dans les résidences secondaires) ; retiré au profit de l'amendement de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° I-79 (réévaluation de la redevance audiovisuelle). Irresponsabilité face au secteur de l'audiovisuel public. (p. 8614) : baisse irréaliste de la redevance prévue par le Gouvernement. Manque à gagner pour l'audiovisuel public.

- **Suite de la discussion** (30 novembre 2004) - **Art. 36** *(Création du compte n° 903-60 « Avances aux organismes de l'audiovisuel public » et clôture du compte d'affectation spéciale n° 902-15)* (p. 8637) : soutient l'amendement n° I-222 de M. Marc Massion (suppression du plafonnement du remboursement par l'Etat des exonérations de redevance) ; rejeté. Sous-financement de l'audiovisuel public.

*Deuxième partie :*

**Culture**

- (4 décembre 2004) - rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour le cinéma et le théâtre dramatique. (p. 9041, 9042) : dynamisme du cinéma français. Facteurs d'inquiétude : baisse des exportations ; téléchargements illégaux sur Internet et mesures pour y faire face ; utilisation du fonds de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle. Soutien financièrement insuffisant à la création théâtrale. Perte de revenus du Centre national de la chanson, de la variété et du jazz. Volonté appréciable de dialogue sur le dossier des intermittents du spectacle. Au nom de la commission des affaires culturelles saisie pour avis, recommande l'adoption de ce budget.

**Communication**

- (4 décembre 2004) - **Art. 73 bis** *(Elargissement de l'assiette de la taxe finançant le compte de soutien de l'industrie cinématographique et audiovisuelle)* (p. 9088) : favorable à l'amendement n° II-34 de M. Jacques Valade (élargissement de l'assiette de la taxe sur les services de télévision). - **Art. 73 quater** *(Présentation du contrat d'objectifs et de moyens de France Télévisions devant les commissions des finances du Sénat et l'Assemblée nationale)* (p. 9090) : le groupe socialiste s'abstiendra sur l'amendement n° II-23 de M. Ivan Renar (suppression).

**Education nationale, enseignement supérieur et recherche - III. - Recherche**

- (6 décembre 2004) (p. 9201, 9202) : manque de sincérité dans la présentation du buget pour la recherche pour 2005. Incertitude du financement de la future Agence nationale de la recherche. Soutien des projets de pôles de compétitivité. Avec le groupe socialiste, défavorable au projet de budget de la recherche pour 2005.

**Education nationale, enseignement supérieur et recherche - II. - Enseignement supérieur**

- (7 décembre 2004) (p. 9308, 9310) : stagnation des moyens et des effectifs. Mobilisation des chercheurs. Absence de nouvelles créations d'emplois de personnels IATOS et ITA. Insuffisance des mesures en matière d'aide sociale. Enseignement supérieur absent des propositions de la future loi d'orientation. Sous-financement de l'enseignement supérieur. Problème structurel d'accès aux différentes filières. Sélection à l'université par l'échec. Vote négatif du groupe socialiste. - **Etat B - Titres III et IV** (p. 9316) : absention du groupe socialiste sur l'amendement n° II-41 du Gouvernement (transfert des crédits relatifs au fonctionnement et indemnités de jury des épreuves classantes nationales pour l'accès au troisième cycle des études médicales, du titre III au titre IV).

**Jeunesse, Sports et vie associative**

- (10 décembre 2004) (p. 9600, 9602) : budget en baisse. Importance du concours du FNDS. Effort de développement du sport de haut niveau au détriment du sport de proximité. Succès des contrats éducatifs locaux ; absence de soutien à ce dispositif. Amélioration de l'accès au sport des personnes handicapées et des femmes. Choix du site des jeux Oympiques et Paralympiques de 2012. Rénovation de l'INSEP. Soutien à la politique de lutte contre le dopage. Suppression d'emplois. Diminution dragstique des crédits d'intervention du programme "jeunesse et vie associative". Bilan médiocre des emplois CIVIS. Rétablissement de postes FONJEP. Abandon de la mission sociale et éducative du ministère. Rééquilibrage indispensable des moyens accordés au sport de masse.

Désengagement de l'Etat insupportable à terme pour les collectivités territoriales. Le groupe socialiste votera contre ce budget.

**LAGORSSE (Roger)**
*sénateur (Tarn)*
*SOC*

Ne se représente pas le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales jusqu'au 30 septembre 2004.

Membre titulaire du Conseil supérieur de la coopération.

Membre titulaire de la Commission d'étude sur la retraite anticipée pour les anciens combattants en Afrique du Nord.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

**de LA MALÈNE (Christian)**
*sénateur (Paris)*
*UMP-R*

Ne se représente pas le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées jusqu'au 30 septembre 2004.

Vice-président de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Membre titulaire de la Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

**LAMBERT (Alain)**
*ministre délégué au Budget auprès du ministre de l'économie*
*(jusqu'au 30 mars 2004)*
*sénateur (Orne)*
*UMP*
*(à partir du 26 septembre 2004)*

Election le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation à partir du 6 octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil d'administration de l'Etablissement public Autoroutes de France le 4 novembre 2004.

Membre titulaire du Conseil d'administration du Fonds pour le développement de l'intermodalité dans les transports le 4 novembre 2004.

Membre titulaire du Comité consultatif de la législation et de la règlementation financières le 26 octobre 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 2005 le 14 décembre 2004.

## DÉPÔTS

*Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Transports terrestres et intermodalité **[n° 74 tome 3 annexe 15 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Logement et urbanisme - Budget**.

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Discussion générale :*

- (25 novembre 2004) (p. 8431, 8432) : marges de manoeuvre négatives face à la pétrification des dépenses publiques. Poids du service de la dette et des rémunérations. Nécessité de revoir la méthode d'élaboration du budget. Suggère la création d'un Conseil du trésor, à l'instar du Canada. Incitation de la LOLF à responsabiliser chaque ministre sur son budget. Impossibilité de consacrer davantage de crédits aux dépenses de personnel. Orientation souhaitable vers une gestion moderne des ressources humaines de l'Etat. Partisan de l'objectif "zéro valeur" s'agissant des rémunérations d'activité. Multiplication par dix en trente ans du stock de la dette. Conséquences problématiques : première politique publique de la France avec l'éducation nationale ; poids des intérêts par rapport aux investissements. Suggère le recours à un emprunt sans intérêt auprès des Français exonéré de droits de succession. Nécessité de sensibiliser les Français à la dimension individuelle de la dette et au souci de soulager les générations futures du coût de l'inconscience financière collective. Consensus indispensable sur cespistes de réflexion afin de préparer l'avenir.

*Première partie :*

- (29 novembre 2004) - **Art. 9 bis (précédemment réservé)** *(Actualisation du barème de l'impôt de solidarité sur la fortune)* (p. 8521) : sanction plus forte des entrepreneurs qui ont fait le choix d'investir dans l'industrie et la création d'emplois en province. (p. 8526) : favorable à l'amendement n° I-6 de la commission (relèvement du seuil d'imposition sur la fortune). Conséquences de la flambée des prix de l'immobilier. - **Art. additionnels après l'art. 9 bis (précédemment réservés)** (p. 8531) : son amendement n° I-128 : exonération d'ISF des parts ou actions de sociétés détenues par un dirigeant souhaitant prendre sa retraite, à hauteur de 75 % de leur valeur ; retiré. (p. 8533) : confiance dans le Gouvernement pour aménager la situation des dirigeants d'entreprise.

- **Suite de la discussion** (30 novembre 2004) - **Débat sur les recettes des collectivités locales - Art. additionnels avant l'art. 29** (p. 8697) : intervient sur l'amendement n° I-278 de la commission (à compter du 1er janvier 2006 globalisation en une seule enveloppe et indexation sur l'inflation de la DGF des communautés urbaines). Caractère incomplet et injuste de la méthode de raisonnement sur la moyenne de DGF par habitant par catégorie de groupement.

- **Suite de la discussion** (1er décembre 2004) - **Débat sur les recettes des collectivités locales - Art. 30** *(Réforme de la dotation globale de fonctionnement, DGF, des groupements de communes)* (p. 8793) : son amendement n° I-78 : liaison du taux d'évolution de la dotation de compensation des groupements au taux d'évolution de celle des communes ; retiré. (p. 8794, 8795) : contestation des critères de moyenne par habitant et par catégorie de groupement. Dénonciation de la stigmatisation des communautés urbaines et de la réduction de leurs moyens financiers.

*Deuxième partie :*

**Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer - III. - Transports et sécurité routière - Transports terrestres et intermodalité - Routes et sécurité routière**

- (10 décembre 2004) - rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, pour les transports terrestres et l'intermodalité. (p. 9541, 9542) : création de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France, AFITF ; accès à l'emprunt. Importance de la contribution de l'Etat aux transports ferroviaires, en particulier au désendettement du secteur. Devenir de la dette du service annexe d'amortissement de la dette, SAAD. Demande de précision sur l'écart de coût entre la dette ferroviaire et la dette de l'Etat. Perspective du plan "fret 2006" de redressement du fret ferroviaire. Problème du partage des actifs entre la SNCF et RFF. Cohérence des programmes développés dans le budget des transports terrestres par la LOLF. Amélioration des indicateurs de performance. Budget de transition. La commission propose l'adoption de ce budget. - **Art. additionnels après l'art. 73 nonies** (p. 9565) : son amendement n° II-8 : dépôt d'un rapport du Gouvernement définissant les modalités d'intégration de la dette du service annexe d'amortissement de la dette de la SNCF, SAAD, à la dette publique ou à la dette de l'établissement public précité ; retiré. (p. 9567) : s'oppose à l'amendement n° II-83 de Mme Nicole Bricq (déficit des charges de retraite de la RATP à déduire de la compensation versée par l'Etat au STIF calculé sur les trois dernières années). (p. 9569) : favorable à l'amendement n° II-167 du Gouvernement (compensation de l'éventuelle évolution des péages sur les trafics existants à proportion de la participation des collectivités territoriales intéressées au STIF). (p. 9570) : s'oppose aux amendements identiques n° II-52 de M. Roger Karoutchi et n° II-85 de Mme Nicole Bricq (compensation intégrale de toute disposition législative ou réglementaire prise par le Gouvernement ayant une incidence sur le financement du STIF). S'oppose à l'amendement n° II-86 de Mme Nicole Bricq (augmentation des taux plafonds du versement transport).

*Articles non rattachés :*

- (13 décembre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 63 B** (p. 9652) : son amendement n° II-160 : ouverture du droit à participation aux résultats financiers aux salariés des filiales des entreprises publiques effectuant leur activité dans des conditions de droit commun et sécurisation juridique du champ d'application de la participation aux entreprises publiques ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 67** (p. 9682, 9683) : son amendement n° II-140 : instauration d'une égalité fiscale pour le contribuable acquéreur de son entreprise en nom personnel ou en société ; retiré. Possibilité de constituer une holding. Arrêts du Conseil d'Etat et réponse ministérielle. Déductibilité des intérêts d'emprunt. (p. 9684) : limite de la réponse du ministre aux seules professions libérales. (p. 9687) : son amendement n° II-139 : pour le calcul des droits de succession, autorisation de reporter l'évaluation des biens d'une entreprise ou d'une société jusqu'à l'expiration du délai légal de dépôt de la déclaration de succession ; retiré. (p. 9688) : favorable au vote de dispositions fiscales dans les textes financiers. (p. 9689) : son amendement n° II-143 : abrogation d'articles du code général des impôts, n° 751 relatif à la succession de l'usufruitier d'un bien et n° 752 relatif à l'intégration dans une succession des valeurs mobilières détenues l'année précédant le décès ; retiré. Objectif de simplification. (p. 9690) : son amendement n° II-142 : abrogation de l'article 785 du code général des impôts relatif aux droits acquittés par les héritiers d'un bien leur revenant après une renonciation de succession ; retiré. (p. 9691) : son amendement n° II-144 : abrogation de l'article 1684 du code général des impôts instituant une solidarité entre le cédant et le cessionnaire d'un fonds de commerce pour le paiement de l'impôt sur le revenu et la taxe d'apprentissage ; retiré. - **Art. additionnels après l'art. 68 ter** (p. 9700) : son amendement n° II-159 : abaissement de la taille démographique de référence pour les taux plafonds du versement transport ; adopté.

**- Projet de loi organique modifiant la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances [n° 69 (2004-2005)]** - (16 décembre 2004) - **Discussion générale** (p. 9931, 9933) : rappel de l'adoption en 2001 de la

LOLF. Illustration de la démocratie parlementaire et de la maturité démocratique. Nécessité de modifier le texte, mais s'interroge sur le moment de le faire. Etablissement des principes de bonne gestion. Interroge le Gouvernement sur les modalités d'application de l'article 1er. Choix à opérer entre la méthode législative ou la mise en oeuvre d'une charte de bonne pratique. Priorité à donner à la gestion des dépenses sur celle des recettes. Exemple d'autres pays. Question de la maîtrise des comptes sociaux. Suggestion d'une réforme de l'ordonnance organique relative aux lois de financement de la sécurité sociale. Le groupe de l'UMP votera le texte par loyauté envers le Gouvernement. - **Art. 3** *(Information, dans le projet de loi de finances initiale, sur les emplois rémunérés par les organismes subventionnés)* (p. 9936, 9937) : défavorable à l'amendement n° 6 de M. Thierry Foucaud (suppression). Suggestion d'un plafond et d'une autorisation d'emplois par programme plutôt que par ministère. - **Art. 5** *(Pouvoirs de contrôle des membres des commissions des finances des assemblées)* (p. 9937, 9938) : son amendement n° 3 : suppression ; retiré. Inutilité du dispositif proposé. Contestation du concept d'un droit autonome de contrôle de l'opposition. Préférence pour un contrôle parlementaire commun à l'endroit de l'exécutif. Accepte de retirer son amendement n° 3 précité, sous réserve de lier le sort de l'article 1er à celui de l'article 5. (p. 9939) : demande la confirmation que les dispositions discutées ne concernent pas exclusivement l'Assemblée nationale. - **Art. additionnels après l'art. 6** (p. 9942) : son amendement n° 2 : fixation exclusive des mesures fiscales dans le cadre d'une loi de finances en cas de déficit budgétaire ; retiré.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2004 [n° 112 (2004-2005)]** - (20 décembre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 48 bis** (p. 10100) : son amendement n° 70 : traitement fiscal de l'indemnité d'assurance vie versée lors du décès d'un dirigeant jouant un rôle déterminant dans son entreprise ; adopté. (p. 10101) : son amendement n° 71 : évaluation des droits de mutation suite au décès d'un dirigeant jouant un rôle déterminant dans son entreprise ; adopté. (p. 10107) : son amendement n° 28 : exonération d'impôt de solidarité sur la fortune pour les parts ou actions d'entreprises détenues par un dirigeant ayant une place déterminante dans une entreprise au moment de son départ à la retraite ; retiré. (p. 10109) : retire son amendement n° 28 précité. Souhaite que la commission des finances soit saisie des dispositifs fiscaux de la future loi sur les PME. - **Art. additionnels après l'art. 49** (p. 10112) : son amendement n° 27 : modification du niveau et de la répartition de la base de compensation aux régions du transfert de compétences des services régionaux de voyageurs ; adopté.

**LAMOUR (Jean-François)**
*ministre des sports*
*(jusqu'au 30 mars 2004)*
*ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative*
*(à partir du 31 mars 2004)*

**INTERVENTIONS**

- **Proposition de loi portant diverses dispositions relatives au sport professionnel [n° 29 (2004-2005)]** - (24 novembre 2004) - **Discussion générale** (p. 8362, 8363) : texte en cohérence avec les réflexions issues des états généraux du sport. Nouvelle avancée dans la prise en compte des conditions de compétitivité des clubs professionnels. Levée d'un certain nombre de contraintes relatives au numéro d'affiliation, au droit des marques et à la cession des droits d'exploitation audiovisuelle. Volonté de rétablir le déficit de compétitivité dont souffrent les clubs professionnels français. Reconnaissance d'une rémunération du droit d'image collective pour les joueurs de sports collectifs. Sécurisation de la situation de travail des sportifs sélectionnés en équipe de France. Suppression du versement du 1 % sur les contrats de travail à durée déterminée. Levée de l'interdiction absolue de la multipropriété des sociétés sportives. Participation des sociétés sportives au fonctionnement des fédérations. Soutien du Gouvernement à l'adoption de cette proposition de loi. (p. 8375, 8376) : inapplication de la loi du 6 juillet 2000. Nombreux blocages. Amélioration indispensable du dispositif. Réponse aux orateurs. - **Exception d'irrecevabilité** (p. 8379, 8380) : reconnaissance du caractère spécifique de l'activité des sportifs de haut niveau sous forme de rétribution d'un droit à l'image collective. Valorisation de l'image collective du club. Dispositif destiné à l'ensemble des sports collectifs et pas seulement au football. Mise en place dans le secteur du rugby d'un dispositif particulier de reconversion des sportifs. S'oppose à la motion n° 18 de M. Jean-Luc Mélenchon tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité. - **Motion préjudicielle** (p. 8383, 8384) : s'oppose à la motion préjudicielle n° 4 de M. Yvon Collin, tendant au report des débats. Versement d'aides publiques sans rapport avec l'objet de ce texte. Mise en place d'un dispositif transparent de reconnaissance d'un droit à l'image collective. Rejet de toute référence aux ligues fermées américaines. - **Art. 1er** *(Art. L. 785-1 du code du travail - Rémunération du droit à l'image collective des sportifs professionnels)* (p. 8387, 8388) : s'oppose aux amendements identiques n° 10 de M. Jean-Marc Todeschini et n° 5 de M. Yvon Collin (suppression). S'oppose aux amendements de M. André Vallet n° 2 (élargissement du dispositif aux associations et aux fédérations), n° 15 (traitement uniforme de la rémunération représentative du droit à l'image pour l'ensemble des disciplines), n° 16 et 17 (conséquence), ainsi qu'à l'amendement n° 1 de la commission (restriction de l'application du dispositif aux seuls joueurs employés par les clubs, à l'exclusion des entraîneurs). Large concertation des présidents de fédérations, des présidents de ligues et des représentants des joueurs. - **Art. 2** *(Art. L. 125-3 du code du travail - Mise à disposition des sportifs professionnels en sélection nationale)* (p. 8390) : s'oppose à l'amendement n° 6 de M. Yvon Collin (non-assimilation des mises à disposition de joueurs auprès des fédérations au prêt de main-d'oeuvre à but lucratif). - **Art. 3** *(Art. L. 931-20 du code du travail - Exonération de la taxe de 1 % sur les contrats à durée déterminée)* (p. 8391) : s'oppose à l'amendement n° 11 de M. Jean-Marc Todeschini (suppression). Dispositifs de reconversion laissés aux soins des partenaires sociaux. - **Art. additionnel après l'art. 3** (p. 8392) : s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Michel Mercier (possibilité pour les clubs sportifs de se constituer en société anonyme de droit commun). Entrée en bourse des clubs en inadéquation avec l'esprit de l'activité sportive. - **Art. 4** *(Art. L. 15-1 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives - Assouplissement de la règle d'interdiction de la multipropriété des sociétés sportives au sein d'une même discipline)* (p. 8393) : s'oppose aux amendements identiques n° 7 de M. Yvon Collin et n° 12 de M. Jean-Marc Todeschini (suppression). - **Art. 5** *(Art. 16 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives - Possibilité pour les fédérations de conférer la qualité de membre aux sociétés sportives constituées dans la ou les disciplines qu'elles encadrent)* (p. 8394) : s'oppose aux amendements identiques n° 8 de M. Yvon Collin et n° 13 de M. Jean-Marc Todeschini (suppression). - **Art. additionnel après l'art. 5** (p. 8395) : s'oppose à l'amendement n° 14 de M. Jean-Marc Todeschini (mise en place d'une commission chargée d'étudier la question des salaires élevés octroyés aux personnes à la carrière professionnelle courte). Groupe de travail déjà en place dans le cadre des états généraux du sport. - **Art. 6** *(Gage de la proposition de loi)* (p. 8396) : s'oppose à l'amendement n° 9 de M. Yvon Collin (suppression).

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Jeunesse, Sports et vie associative**

- (10 décembre 2004) (p. 9603, 9605) : budget en augmentation constante. Abondement du FNDS. Attribution à un diffuseur unique de l'exclusivité des droits de retransmission du championnat de France de ligue 1. Augmentation du fonds alloué à l'accessibilité et au développement de la pratique handisport. Coût de la sécurité dans les stades. Répartition équilibrée des aides à l'accès au sport pour le plus grand nombre. Moyens dégagés pour le développement du sport de haut niveau. Transformation prochaine du FNDS en centre national pour le développement du sport, CNDS. Définition de la cartographie des équipements sportifs. Faible succès du CIVIS. Accès aux emplois associatifs grâce aux contrats d'avenir présentés par le plan Borloo. Résultats insatisfaisants du "coupon sport". Amélioration de l'accès au sport des plus défavorisés. Coordination internationale dans la lutte contre le dopage. Candidature de Paris aux jeux Olympiques de 2012. Rénovation de l'INSEP. Restructuration de la médecine fédérale. Poursuite de la lutte contre les violences et les incivilités dans le sport. Identification d'un véritable budget de soutien à la vie associative. Mise en place des centres de ressources et d'information pour les bénévoles, CRIB. Attente des conclusions de la conférence nationale du développement associatif. Valorisation du bénévolat ; dépôt prochain d'un projet de loi sur le volontariat. Restructuration du dispositif "Envie d'agir" et "Défis jeunes". - **Etat B - Titres III et IV** (p. 9606) : négociation de conventions d'objectifs avec les fédérations visant à l'accès des femmes dans leurs instances dirigeantes. Installation d'un centre "femmes et sport" au sein du CREPS de la région PACA. Préservation de la pratique sportive à l'école. - **Etat C - Titres V et VI** : Remerciements.

**LAMURE (Elisabeth)**
*sénateur (Rhône)*
*UMP*

Election le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan à partir du 6 octobre 2004.

Membre de la Délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes le 13 octobre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

**LANIER (Lucien)**
*sénateur (Val-de-Marne)*
*UMP*

Ne se représente pas le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale jusqu'au 30 septembre 2004.

Membre titulaire de la Haute Cour de Justice.

Membre suppléant de la Cour de Justice de la République.

Vice-président de la Délégation parlementaire pour l'Union européenne.

Membre titulaire du Conseil d'administration de l'hôpital national de Saint Maurice.

Membre titulaire du Comité national de l'initiative française pour les récifs coralliens (IFRECOR).

Membre titulaire du Conseil national de la sécurité routière.

Membre de la commission d'enquête sur la politique nationale de lutte contre les drogues illicites.

Rapporteur de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique portant statut d'autonomie de la Polynésie française et du projet de loi complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française le 15 janvier 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Rapport*, fait au nom de la commission mixte paritaire, sur le projet de loi organique portant statut d'autonomie de la Polynésie française **[n° 169 (2003-2004)]** (22 janvier 2004) - **Collectivités territoriales - Outre-mer.**

*Rapport*, fait au nom de la commission mixte paritaire, sur le projet de loi complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française **[n° 170 (2003-2004)]** (22 janvier 2004) - **Collectivités territoriales - Outre-mer.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de résolution [n° 303 (2003-2004)] sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative au permis de conduire (n° E-2472) **[n° 354 (2003-2004)]** (16 juin 2004) - **Transports - Union européenne.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif à la politique de santé publique [n° 19 (2003-2004)]** - (19 janvier 2004) - **Art. 14 et annexe (précédemment réservés)** *(Approbation du rapport annexé*

*relatif aux objectifs de santé publique 2004-2008)* (p. 510) : votera contre les amendements identiques n° 218 de M. Gilbert Chabroux et n° 333 de Mme Marie-Claude Beaudeau (information sur la teneur en chlorure de sodium des aliments).

**- Projet de loi organique portant statut d'autonomie de la Polynésie française** - *Commission mixte paritaire* **[n° 169 (2003-2004)]** - (29 janvier 2004) - rapporteur pour le Sénat de la commission mixte paritaire - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 170 (2003-2004)** (p. 1043, 1044) : consensus en commission mixte paritaire. Modification sur trois points : abaissement du seuil nécessaire à la répartition des sièges de 5 % des électeurs inscrits à 3 % des suffrages exprimés ; suppression de l'exigence d'une mise en demeure adressée à un élu concerné par une incompatibilité ; renforcement du droit d'expression des représentants de l'assemblée de Polynésie française. Remerciements au Gouvernement. Confiant dans l'action des autorités polynésiennes pour relever le défi de l'autonomie renforcée. - **Art. 15** *(Réglementation des temps d'antenne des partis et groupes politiques polynésiens)* (p. 1068) : accepte l'amendement n° 1 du Gouvernement (remboursement aux listes ayant obtenu au moins 3 % des suffrages exprimés des frais de propagande et des dépenses de campagne électorale).

**- Projet de loi complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française** - *Commission mixte paritaire* **[n° 170 (2003-2004)]** - (29 janvier 2004) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi organique n° 169 (2003-2004).**

**- Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en œuvre certaines dispositions du droit communautaire [n° 164 (2003-2004)]** - (12 février 2004) - représentant de la délégation pour l'Union européenne - **Discussion générale** (p. 1491, 1492) : causes administratives et politiques du retard de la France en matière de transposition. Tentative de remédier à ces dysfonctionnements. Nécessité de consacrer une séance mensuelle du Parlement à la transposition des directives. Avis favorable de la délégation pour l'Union européenne.

**LARCHÉ (Jacques)**
*sénateur (Seine-et-Marne)*
*UMP*

Ne se représente pas le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale jusqu'au 30 septembre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

**LARCHER (Gérard)**
*sénateur (Yvelines)*
*UMP*
*(jusqu'au 30 avril 2004)*
*ministre délégué aux relations du travail, auprès du ministre de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale*
*(du 31 mars 2004 au 28 novembre 2004)*
*ministre délégué aux relations du travail*
*(à partir du 29 novembre 2004)*

Démission (membre du Gouvernement) le 30 avril 2004.

## NOMINATIONS

Président de la commission des affaires économiques et du plan jusqu'au 30 avril 2004.

Vice-président de la Délégation du Sénat à l'aménagement et au développement durable du territoire.

Membre titulaire du Conseil national de l'aménagement et du développement du territoire.

## DÉPÔTS

*Rapport d'information*, fait au nom de la commission des affaires économiques : Russie - mission de la délégation des Affaires économiques **[n° 161 (2003-2004)]** (21 janvier 2004) - **Affaires étrangères et coopération.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif à la régulation des activités postales [n° 410 (2002-2003)]** - (27 janvier 2004) - président de la commission des affaires économiques et du Plan - **Discussion générale** (p. 871, 873) : retard dans le processus de modernisation de La Poste. Grand débat postal réclamé par la commission depuis 1997. Concept de service universel. Amendement de la commission sur l'accessibilité au réseau. Souhait d'une ouverture équilibrée du marché. Modalités de fixation des tarifs. Souhait d'une marge de manoeuvre et de gestion pour La Poste. Favorable à la création d'un établissement financier postal de droit commun. Question de la régulation. Notion du "mieux-disant postal". Souci de mettre fin à la précarité des personnels. Souhait d'une rapide entrée en vigueur du texte.

**- Suite de la discussion** (28 janvier 2004) - **Art. 1er** *(Service universel postal)* (p. 929, 930) : caractère essentiel de la question de l'accessibilité. Coût du maintien territorial. Conséquence de l'effacement progressif du monopole postal. Diversification des formes de la présence postale territoriale. Problème du coût résiduel. Charge de solidarité nationale à envisager au niveau territorial. (p. 934, 935) : son expérience de président de commission départementale de la présence postale territoriale. Proposition contenue dans son rapport d'information sur La Poste. Se réjouit de la création du fonds de péréquation prévue dans le contrat de plan. Nécessité d'inventer des produits nouveaux pour maintenir le dynamisme de la présence postale territoriale. - **Art. 2** *(Compétences respectives du Gouvernement et de l'Autorité de régulation des télécommunications et des postes, ARTP)* (p. 952, 953) : caractère indispensable d'un régulateur pour maintenir le caractère public de La Poste. Principes retenus par la

commission. Indépendance et autorité du régulateur. Elargissement du collège. Obligation pour le régulateur de rendre compte au Parlement. Prérogative confiée au régulateur pour veiller à l'ouverture équilibrée du marché postal. - **Art. additionnels après l'art. 5 ou après l'art. 10** (p. 971) : souhaite réunir la commission pour trouver une solution à l'élargissement du collège de l'autorité de régulation. - **Art. 8** *(Mission de La Poste)* (p. 986) : son amendement n° 32 : extension des produits financiers de La Poste dans le respect du droit commun et le maintien de son identité ; adopté. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1001) : remerciements. Construction de l'avenir de La Poste.

- **Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en œuvre certaines dispositions du droit communautaire [n° 164 (2003-2004)]** - (12 février 2004) - président de la commission des affaires économiques et du Plan - **Question préalable** (p. 1502, 1503) : habilitation conforme aux conditions posées par le Parlement. S'oppose à la motion n° 12 de Mme Marie-France Beaufils tendant à opposer la question préalable.

- **Projet de loi encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics [n° 209 (2003-2004)]** - (2 mars 2004) - **Discussion générale** (p. 1960, 1962) : nécessité de préserver notre modèle politique face à la montée du fondamentalisme. Affirmation claire du principe de laïcité et rejet des mirages de la tolérance. Protection de l'école publique et de l'hôpital contre le communautarisme. Condamnation du prosélytisme impliquant des enfants instrumentalisés. Favorable à ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées [n° 299 (2003-2004)]** - (26 mai 2004) - **Art. 2** *(Art. L. 212-16, L. 212-17, L. 212-4-2, L. 212-8, L. 212-9 et L. 212-15-3 du code du travail - Création d'une journée dite « de solidarité »)* (p. 3567, 3568) : s'oppose aux amendements identiques n° 34 de M. Claude Domeizel et n° 44 de M. Guy Fischer (suppression). Accepte les amendements n° 60 de M. Georges Mouly (fixation de la journée de solidarité dans les entreprises travaillant en continu), n° 1 et 2 de M. Jacques Pelletier (modalités de détermination de la journée de solidarité) et demande le retrait des amendements n° 3 de M. Jacques Pelletier (prise en compte de la spécificité des entreprises travaillant en continu) et n° 71 de Mme Valérie Létard (non-application de la journée de solidarité aux jeunes travailleurs ne pouvant travailler les jours fériés). - **Art. 3** *(Art. L. 713-14, L. 713-15 et L. 713-19 du code rural - Application de la journée de solidarité au secteur agricole)* (p. 3571) : s'oppose aux amendements identiques n° 35 de M. Claude Domeizel et n° 45 de M. Guy Fischer (suppression) et accepte l'amendement n° 9 de la commission (coordination). - **Art. 4** *(Adaptation des stipulations conventionnelles relatives au lundi de Pentecôte)* (p. 3572) : s'oppose aux amendements identiques n° 36 de M. Claude Domeizel et n° 46 de M. Guy Fischer (suppression) et accepte l'amendement n° 10 de la commission (nouvelles garanties sur l'adaptation des clauses des accords collectifs). - **Art. 5** *(Adaptation des stipulations conventionnelles et des clauses contractuelles à la modification de la durée du travail liée à la création de la journée de solidarité)* (p. 3574) : s'oppose aux amendements identiques n° 37 de M. Claude Domeizel et n° 47 de M. Guy Fischer (suppression).

- **Proposition de loi modifiant les articles 1er et 2 de la loi n° 2003-6 du 3 janvier 2003 portant relance de la négociation collective en matière de licenciements économiques et relative au recouvrement, par les institutions gestionnaires du régime d'assurance chômage, des prestations de solidarité versées entre le 1er janvier et le 1er juin 2004 aux travailleurs privés d'emploi dont les droits à l'allocation de retour à l'emploi ont été rétablis [n° 334 (2003-2004)]** - (8 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 3861, 3863) : démarche de dialogue social et d'équité du Gouvernement. Soutien à ce texte. Prolongation du délai accordé aux partenaires sociaux pour aboutir à un accord sur la réfome du droit du licenciement. Priorité à la négociation collective. Tradition française du paritarisme. Avancées des négociations. Dépôt d'un projet de loi en cas d'échec des négociations. Prolongation par cohérence du délai de signature d'accords de méthode dans les entreprises. Bilan encourageant des accords de méthode. Conséquences financières du réagrément de la convention d'assurance chômage du 1er janvier 2004 : réintégration des allocataires à titre rétroactif et récupération des allocations de solidarité. - **Question préalable** (p. 3871, 3872) : s'oppose à la motion n° 1 de M. Roland Muzeau tendant à opposer la question préalable. Ambition du plan Borloo : volet "emploi". Avenir de l'assurance chômage. Capacité de dialogue des partenaires sociaux. Renforcement de l'apprentissage dans la lutte contre le chômage des jeunes. - **Art. additionnels avant l'art. 1er** (p. 3874) : s'oppose à l'amendement n° 9 de M. Roland Muzeau (rétablissement de l'obligation pour l'employeur d'engager des négociations sur la réduction du temps de travail préalablement à l'établissement d'un plan de sauvegarde de l'emploi) ainsi qu'à l'ensemble des amendements visant au rétablissement des dispositions de la loi de modernisation sociale. (p. 3877) : s'oppose aux amendements identiques n° 2 de M. Gilbert Chabroux et n° 10 de M. Roland Muzeau (rétablissement de l'obligation de procéder à une étude d'impact social et territorial préalable à la cessation totale ou partielle d'activité d'un établissement supprimant plus de cent emplois). (p. 3880) : s'oppose aux amendements identiques n° 3 de M. Gilbert Chabroux et n° 11 de M. Roland Muzeau (rétablissement de la distinction entre les phases successives de double consultation du comité d'entreprise en cas de licencement économique). (p. 3882, 3883) : s'oppose aux amendements identiques n° 4 de M. Gilbert Chabroux et n° 12 de M. Roland Muzeau (rétablissement de l'information du comité d'entreprise préalable à l'annonce au public de mesures ayant un impact sur les conditons de travail et d'emploi). Amélioration de l'information du personnel grâce aux accords de méthode. (p. 3884) : s'oppose aux amendements identiques n° 5 de M. Gilbert Chabroux et n° 13 de M. Roland Muzeau (rétablissement des prérogatives du comité d'entreprise dans l'hypothèse d'une restructuration impliquant une compression des effectifs et recours à un expert-comptable). (p. 3885) : s'oppose à l'amendement n° 14 de M. Roland Muzeau (rétablissement de la possibilité de saisir un médiateur sur un projet de cessation totale ou partielle d'activité d'un établissement concernant au moins cent salariés). S'oppose aux amendements identiques n° 6 de M. Gilbert Chabroux et n° 15 de M. Roland Muzeau (rétablissement de l'appréciation des critères retenus pour établir l'ordre des licenciements par catégorie professionnelle et suppression du critère de qualités professionnelles). (p. 3887) : s'oppose aux amendements identiques n° 7 de M. Gilbert Chabroux et n° 16 de M. Roland Muzeau (rétablissement du rôle de l'administration du travail dans l'élaboration du plan de sauvegarde de l'emploi). Première réunion dans les jours prochains de la commission nationale de lutte contre le travail illégal créée en 1998. (p. 3889) : s'oppose aux amendements de M. Roland Muzeau n° 18 (précision de la définition du licenciement pour motif économique) et n° 19 (licenciement interdit aux entreprises bénéficiaires). - **Art. 1er** *(Prolongation de six mois de deux périodes figurant dans la loi du 3 janvier 2003 portant relance de la négociation collective en matière de licenciements économiques)* (p. 3890, 3891) : nécessaire dimension sociale de la mondialisation. Stratégie industrielle du Gouvernement. Suivi du dossier Nestlé par le Gouvernement. (p. 3892) : s'oppose aux amendements identiques n° 8 de M. Gilbert Chabroux et n° 17 de M. Roland Muzeau (suppression). - **Art. additionnel avant l'art. 2** (p. 3893) : s'oppose à l'amendement n° 20 de M. Roland Muzeau (prise en charge par l'UNEDIC de l'indemnisation des préjudices causés par l'application de certaines dispositions annulées de la convention d'assurance chômage). Situation des licenciés de collectivités ou d'entreprises publiques alignée sur celle des salariés du secteur privé. - **Art. 2** *(Récupération de prestations devenues indues)* (p. 3895, 3896) : s'oppose à l'amendement n° 21 de M. Jack Ralite (restauration du régime des intermittents, à titre conservatoire, dans l'attente de la renégociation du protocole d'accord du 26 juin 2003 promise par le ministre de la culture). Problème du financement de la politique culturelle. Respect de

la solidarité. Lutte contre les situations d'abus. Accepte l'amendement n° 22 de M. Nicolas About (procédure de calcul des reliquats versés aux travailleurs réintégrés à titre rétroactif dans le régime d'assurance chômage). - **Art. additionnel après l'art. 7** (p. 3897, 3898) : demande le retrait de l'amendement n° 23 de M. Nicolas About (procédure de répétition de l'indu organisée au profit des départements pour la récupération des sommes versées au titre du RMI). Récupération des sommes dues au titre du RMI à l'aide de moyens juridiques déjà existants. Communication, par les ASSEDIC, aux caisses d'allocations familiales et aux départements de la liste des allocataires rétablis dans leurs droits. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3900) : remerciements. Nécessaire débat sur l'assurance chômage.

- **Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (28 octobre 2004) - **Art. 2** *(Art. L. 311-4 du code du travail - Libéralisation de la diffusion des offres et des demandes d'emploi)* (p. 7276) : s'oppose à l'amendement n° 495 de M. Roland Muzeau (suppression). - **Art. 3** *(Art. L. 312-1 à L. 312-3 nouveaux du code du travail - Activité de placement exercée par des personnes privées)* (p. 7280, 7281) : s'oppose aux amendements de M. Roland Muzeau n° 496 (suppression), n° 497 (agrément des services de placement), n° 498 (interdiction pour les services de placement d'exercer une autre activité à but lucratif), n° 500 (fermeture définitive des organismes de placement en cas de non-respect du principe de gratuité ou d'atteinte à l'ordre public), n° 499 et n° 501 (précision), ainsi qu'aux amendements de Mme Gisèle Printz n° 228 (règlement des services de placement et des agences de conseil en insertion) et n° 229, analogue au n° 500 précité. - **Art. additionnel après l'art. 3** (p. 7282) : accepte l'amendement n° 8 de la commission (coordination). - **Art. 5** *(Art. L. 311-7 du code du travail - Modification du statut de l'ANPE)* (p. 7284) : sur l'amendement n° 9 de la commission (réglementation de la création par l'ANPE de filiales aux services payants) qu'il accepte, son sous-amendement n° 563 ; adopté. (p. 7285) : s'oppose aux amendements identiques n° 230 de Mme Gisèle Printz et n° 502 de M. Roland Muzeau (suppression), ainsi qu'à l'amendement n° 231 de Mme Gisèle Printz (repli). - **Art. additionnels avant l'art. 6** (p. 7286, 7287) : s'oppose aux amendements de M. Roland Muzeau portant sur le même objet n° 503 et 504 (représentation des chômeurs au sein de l'UNEDIC). - **Art. 6** *(Art. L. 354-1 du code du travail - Autorisation donnée à l'UNEDIC de financer des mesures d'aide au retour à l'emploi)* (p. 7288) : s'oppose aux amendements n° 505 de M. Roland Muzeau (suppression) et n° 232 de Mme Gisèle Printz (maintien du PARE). - **Art. 7** *(Art. L. 311-5, L. 351-16 et L. 351-17 du code du travail - Obligations des demandeurs d'emploi)* (p. 7293, 7294) : s'oppose aux amendements de Mme Gisèle Printz n° 233 (conditions de refus d'un emploi) et n° 234 (suppression partielle), ainsi qu'aux amendements de M. Roland Muzeau n° 506 (inscription des demandeurs d'emploi auprès de l'ANPE), n° 507 et n° 508 (suppression partielle), et n° 509 (prise en compte du projet professionnel des demandeurs d'emploi dans les propositions de placement). Intérêt d'un contrôle de la recherche d'emploi. Renforcement de l'accompagnement du demandeur d'emploi. (p. 7298) : s'oppose à l'amendement n° 510 de M. Roland Muzeau (suppression partielle). Accepte les amendements identiques n° 11 de la commission et n° 364 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (prise en compte de la création ou de la reprise d'une entreprise comme un acte positif de recherche d'emploi), ainsi que l'amendement n° 10 de la commission (précision). (p. 7300, 7301) : s'oppose aux amendements de M. Roland Muzeau n° 511 (suppression partielle) et n° 512 (rétablissement de la notion de droit au revenu de remplacement), à l'amendement n° 235 de Mme Gisèle Printz (conditions d'extinction de l'allocation chômage) et à l'amendement n° 539 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (droit du demandeur d'emploi à être entendu et accompagné avant la prise d'une sanction à son égard). - **Art. 8** *(Art. L. 351-18 du code du travail - Contrôle de la recherche d'emploi)* (p. 7305) : son amendement n° 635 : droit du demandeur d'emploi à être entendu et accompagné lors d'une procédure de sanction ; adopté. (p. 7305, 7306) : s'oppose aux amendements identiques n° 513 de M. Roland Muzeau et n° 236 de Mme Gisèle Printz (suppression), ainsi qu'aux amendements de M. Roland Muzeau n° 514 (possibilité pour les demandeurs d'emploi d'être accompagnés lors de la mise en oeuvre de la procédure contradictoire), n° 515 (suppression de la faculté de saisie partielle ou totale du revenu de remplacement) et n° 516 (possibilité de recours des demandeurs d'emploi contre les décisions prises à leur encontre). Demande le retrait de l'amendement n° 12 de la commission (limitation du délai de réponse des administrations).

- **Rappel au règlement** - (2 novembre 2004) (p. 7374) : intervient sur le rappel au règlement de M. Roland Muzeau. Importance de la fusion SAGEM-SNECMA. Mise en oeuvre d'une politique industrielle par la création de majors européennes à majorité française.

- **Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)] (suite)** - (2 novembre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 23** (p. 7385) : s'oppose à l'amendement n° 409 de M. Roland Muzeau (instauration du dispositif de chèques vacances dans les PME de moins de 50 salariés). (p. 7386) : demande le retrait de l'amendement n° 535 de M. Jacques Pelletier (exclusion du temps de déplacement professionnel de la durée du travail effectif définie par la loi). Complexité de la question qu'il souhaite traiter en dehors de la loi et au terme des consultations engagées avec les partenaires sociaux. - **Art. additionnel avant l'art. 25** (p. 7390) : demande le retrait de l'amendement n° 412 de M. Roland Muzeau (création d'un contrat unique d'insertion dans le secteur non marchand). Mise en oeuvre effective d'une rationalisation des dispositifs en matière d'emploi. - **Art. 25** *(Art. L. 322-4-7 et L. 322-4-8-1 du code du travail - Contrat d'accompagnement dans l'emploi)* (p. 7392) : réponse aux préoccupations de M. Philippe Dallier. Mise en place d'un parcours de retour à l'emploi grâce aux contrats d'avenir et aux contrats d'accompagnement dans l'emploi, CAE. Assurance de souplesse dans la transition. (p. 7396) : sur l'amendement n° 38 de la commission (clarification), son sous-amendement n° 564 (rédaction) ; adopté. (p. 7398, 7399) : sur les amendements de la commission, accepte les n° 37 (précision du contenu du décret en Conseil d'Etat relatif au CAE), n° 40 (modulation de l'aide de l'Etat en fonction de la qualité de l'accompagnement et de la formation dispensée au bénéficiaire), n° 41 (correction d'une erreur matérielle), n° 42 (précision) et n° 38 (clarification) sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 564 précité. Nécessité de permettre l'adaptation du dispositif à toutes les situations. Demande le retrait des amendements de la commission n° 36 (autorisation pour les entreprises d'insertion par l'activité économique d'embaucher des personnes sans emploi sous CAE) - risque de distorsion de concurrence avec les entreprises du secteur concurrentiel - ; et n° 39 (précision du régime de rémunération des bénéficiaires du CAE). S'oppose à l'amendement n° 413 de M. Roland Muzeau (suppression). Demande le retrait de l'amendement n° 365 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (précision de l'ouverture du CAE aux publics jeunes). Ciblage du public par les acteurs locaux en fonction de la situation du marché du travail local. Demande le retrait des amendements de M. Bernard Seillier n° 293 (intégration des groupements d'employeurs des personnes bénéficiant des contrats aidés parmi les employeurs susceptibles d'embaucher des personnes sans emploi en contrat d'accompagnement), n° 294 (précision des catégories de publics visées par le contrat d'accompagnement et soutien financier de l'Etat aux chantiers d'insertion), n° 295 (précision de la durée du CAE et de la durée maximale de son renouvellement) et n° 296 (modulation de l'aide de l'Etat en fonction de la spécificité de l'accompagnement vers l'insertion). Pérennisation de la mobilisation des fonds locaux emploi-solidarité dans le cadre du CAE. Incompatibilité d'une définition légale des publics éligibles avec la recherche de souplesse et d'adaptabilité. Doublement de la dotation aux chantiers d'insertion en 2005 et création prochaine d'une aide spécifique à l'accompagnement. S'oppose aux amendements de Mme Gisèle Printz n° 253 (mise en oeuvre de priorités d'accès aux CAE), n° 254 (rémunération des heures de formation et de validation de l'expérience) et n° 255 (fixation des durées minimale et

maximale du CAE). - **Art. 26** *(Art. L. 322-4-8 du code du travail - Contrat initiative-emploi)* (p. 7405, 7407) : sur l'amendement n° 50 de la commission (prise en compte des bénéficiaires de CIE, sous certaines conditions, dans l'effectif de l'entreprise), son sous-amendement n° 565 (précision que l'exclusion des bénéficiaires du CIE du décompte des effectifs vaut pour la durée exacte de la convention) ; adopté. Accepte les amendements de la commission n° 43, 47 et 49 (rédaction), n° 44 et 45 (précision), n° 46 (détermination par décret de la seule durée maximale des conventions et des CIE), n° 48 (modulation de l'aide de l'Etat en fonction des initiatives prises par l'employeur en matière d'accompagnement et de formation professionnelle du bénéficiaire d'un CIE) et n° 50 (prise en compte des bénéficiaires de CIE, sous certaines conditions, dans l'effectif de l'entreprise), sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 565 précité. Sur les amendements de M. Bernard Seillier, accepte le n° 298 (intégration des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification parmi les employeurs susceptibles de conclure des conventions avec l'Etat au titre du CIE) et demande le retrait du n° 321 (obligation de délivrer la formation dans le cadre du CIE) et du n° 297 (obligation de prévoir un accompagnement social des bénéficiaires de CIE) qu'il estime satisfait par l'approche globale du plan de cohésion sociale et la cohérence des parcours d'insertion. Mise en oeuvre d'une mesure phare du dispositf au travers du CIE. Primauté à l'objectif d'insertion directe dans l'emploi. Souplesse nécessaire s'opposant à l'inscription dans la loi du caractère obligatoire de la formation. Sur les amendements de M. Roland Muzeau, s'oppose aux n° 414 (suppression) et n° 417 (requalification du CIE en CDI au-delà de deux renouvellements et obligation pour l'employeur de respecter un délai de carence entre la fin d'un CIE et l'embauche sur un même poste avec un CIE) et demande le retrait du n° 416 (obligation pour l'employeur de rembourser l'aide et les exonérations perçues s'il n'a pas satisfait à son obligation de formation). Demande le retrait des amendements identiques n° 257 de Mme Gisèle Printz et n° 415 de M. Roland Muzeau (ouverture d'un droit à la formation et à l'accompagnement aux titulaires d'un CIE). Sur les amendements de Mme Gisèle Printz, s'oppose aux n° 258 (rémunération de la formation professionnelle délivrée dans le cadre du CIE), n° 259 (mise en oeuvre de priorités d'accès au CIE), et n° 261 (précision de la durée initiale des CIE conclus à durée déterminée et limitation de leur durée maximale à 36 mois) et estime satisfait le n° 260 (modulation de l'aide de l'Etat en fonction des initiatives prises par l'employeur en matière d'accompagnement, d'orientation, de formation professionnelle et de préparation à la validation des acquis de l'expérience) par l'amendement n° 48 précité de la commission. Demande le retrait de l'amendement n° 387 de M. Alain Vasselle (rétablissement de l'exonération des cotisations patronales de sécurité sociale pour les CIE conclus avec les bénéficiaires de l'obligation d'emploi). Réforme du dispositif par la loi du 17 janvier 2003 dite "réduction Fillon". - **Art. 27** *(Art. L. 322-4-14, L. 322-4-9 et L. 322-4-16 du code du travail - Mesures de coordination)* (p. 7409) : accepte l'amendement n° 51 de la commission (conséquence) et s'oppose à l'amendement n° 418 de M. Roland Muzeau (suppression). - **Art. 28** *(Art. L. 832-2 du code du travail et L. 522-8 du code de l'action sociale et des familles - Mesures de coordination relatives à l'outre-mer)* (p. 7413) : accepte les amendements de la commission n° 53 (rédaction) et n° 54 (conditions d'application du CAE et du contrat d'insertion-RMA). S'oppose à l'amendement n° 419 de M. Roland Muzeau (suppression). Demande le retrait des amendements n° 381 de Mme Anne-Marie Payet (préservation dans les DOM et à Saint-Pierre-et-Miquelon des CES et CEC) et n° 186 de M. Denis Detcheverry (maintien du financement des stages de formation à Saint-Pierre-et-Miquelon). Situation spécifique de l'outre-mer. Comprend l'inquiétude des élus des DOM et des TOM. Vocation du CAE à s'appliquer dans les DOM. Souplesse et adaptabilité. S'engage néanmoins au cours de la navette à revoir le texte avec les partenaires intéressés à la politique de l'emploi outre-mer. - **Art. 29** *(Art. L. 322-4-10 à L. 322-4-13 du code du travail - Contrat d'avenir)* (p. 7421) : son amendement n° 638 : renforcement des obligations incombant à l'employeur en matière de formation et de certification de la qualification ; adopté. (p. 7423, 7424) : philosophie du contrat d'avenir. Retour vers l'emploi et non pas installation dans l'assistance. Implication des collectivités territoriales. Proximité et accompagnement par le référent, facteurs essentiels de la réussite de ce contrat. Sur les amendements de la commission, accepte les n° 55 (mission des départements et des communes pour la mise en oeuvre du contrat d'avenir), n° 56 (conséquence), n° 57 (suppression du dépôt du contrat d'avenir auprès des services chargés de l'emploi), n° 58 (indication que la durée légale hebdomadaire du contrat d'avenir s'applique également au secteur rural), n° 59 (cohérence) et n° 645 (durée du contrat d'avenir), s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 61 (apport par l'Etat d'une aide forfaitaire à l'employeur en cas d'embauche du bénéficiaire d'un contrat d'avenir en CDI) et s'oppose au n° 60 (suppression de la dégressivité de l'aide de l'Etat pour les chantiers d'insertion). Demande le retrait de l'amendement n° 300 de M. Bernard Seillier (cohérence) et de son sous-amendement n° 301 (délégation de la gestion du contrat d'avenir aux missions locales, aux maisons de l'emploi et aux plans locaux d'insertion) déposé sur l'amendement précité n° 55 de la commission. S'oppose au sous-amendement n° 265 de Mme Gisèle Printz, déposé sur l'amendement précité n° 56 de la commission. Sur les amendements de M. Roland Muzeau, s'oppose aux n° 420 (suppression), n° 423 (fixation de la durée hebdomadaire du travail à 35 heures), n° 424 (possibilité de réduire la durée hebdomadaire du travail sans descendre en deça de vingt heures), n° 425 (prise en charge par l'Etat et la région des actions de formation et d'accompagnement effectuées pendant le temps de travail) et n° 426 (financement obligatoire par l'Etat des contrats d'avenir transformés en CDI), estime le n° 422 (fixation de la durée du contrat d'avenir) satisfait en partie par l'article et demande le retrait du n° 421 (renforcement du contenu de la convention de contrat d'avenir) au bénéfice de son amendement précité n° 638. Intervient sur l'amendement n° 420 de M. Roland Muzeau (suppression). Réduction des contrats aidés de 14 à 7. Réel progrès et clarification. Adaptabilité de chaque contrat à la situation de la personne en difficulté. (p. 7427) : intervient sur l'amendement précité n° 56 de la commission. Mise en place prochaine d'une convention tripartite entre le service public de l'emploi, les ASSEDIC et l'ANPE. Souhait du Gouvernement de progresser vers l'objectif du référent unique et l'optimisation du rôle des maisons de l'emploi. (p. 7428) : intervient sur l'amendement précité n° 60 de la commission auquel il s'oppose. Intérêt de la question soulevée par la commission. Volonté du pôle de cohésion sociale de poursuivre le débat en dépit des questions financières manifestes. - **Art. 30** *(Art. L. 262-6-1, L. 262-12-1, L. 262-38, L. 262-48 et L. 522-18 du code de l'action sociale et des familles - Maintien des droits garantis au titre du RMI pour les bénéficiaires du contrat d'avenir)* (p. 7430, 7431) : accepte les amendements n° 62 et 63 de la commission (rédaction) et s'oppose à l'amendement n° 427 de M. Roland Muzeau (suppression). - **Art. 31** *(Art. L. 5210-4 du code général des collectivités territoriales - Délégation aux communes des compétences des départements et des régions)* (p. 7432) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de la commission des lois saisie pour avis n° 148 (transfert de l'article 31 à l'article 145 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales) et s'oppose à l'amendement n° 429 de Mme Evelyne Didier (création d'une compétence optionnelle en matière d'action sociale pour les EPCI). - **Art. additionnel après l'art. 31** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 64 de la commission (coordination). - **Art. 32** *(Art. L. 422-1 et L. 432-4-1-1 du code du travail - Extension du champ de compétences des représentants du personnel aux contrats d'avenir)* (p. 7433) : accepte l'amendement n° 65 de la commission (extension du droit de regard des délégués du personnel et du comité d'entreprise aux CIE, CI-RMA et CAE) et s'oppose à l'amendement n° 428 de M. Roland Muzeau (suppression). - **Art. 33** *(Art. L. 322-4-15, L. 322-4-15-1, L. 322-4-15-3, L. 322-4-15-4, L. 322-4-15-5, L. 322-4-15-6, L. 322-4-15-7, L. 322-4-15-9 du code du travail - Mesures d'adaptation du CI-RMA)* (p. 7435, 7436) : s'oppose aux amendements de suppression de Mme Gisèle Printz n° 266 et de M. Roland Muzeau n° 430. Accroissement des chances de retour à l'emploi pour les bénéficiaires du RMA, de l'ASS et de l'API. Favorable néanmoins à une réflexion sur la responsabilité des

entreprises. Sur les amendements de la commission, accepte les amendements rédactionnels n° 67 et n° 69, n° 68 (précision) et demande un vote par division pour le n° 66 (extension du CI-RMA aux titulaires de l'allocation de parent isolé, API, et remplacement du mot "bénéficiaire" par le mot "titulaire") pour lequel il est favorable au paragraphe I et défavorable aux paragraphes II, III, IV et V pour des raisons de complexité technique. - **Art. 35** *(Art. 200 septies du code général des impôts - Réduction d'impôt pour les tuteurs de chômeurs créateurs d'entreprise)* (p. 7444, 7445) : précisions à propos de la question de M. Michel Mercier concernant les implications financières de l'amendement n° 60 précité de la commission. S'oppose à l'amendement n° 270 de Mme Gisèle Printz (suppression). Sur les amendements de la commission des finances saisie pour avis, accepte le n° 161 (clarification) et s'oppose au n° 162 (non-éligibilité au bénéfice de la réduction d'impôt des personnes propriétaires de l'entreprise qu'il s'agit d'aider). Sur les amendements de la commission, accepte les n° 71 (correction d'une erreur matérielle), n° 73 (élargissement du bénéfice de ce dispositif aux contribuables qui aident une personne titulaire de l'allocation adulte handicapé, AAH), n° 74 (précision du profil du contribuable jugé apte à apporter une aide à la création ou à la reprise d'entreprise), n° 75 (coordination), n° 76 (encadrement par la maison de l'emploi des relations entre le contribuable et le créateur d'entreprise), n° 77 (cohérence rédactionnelle) et n° 79 (rédaction), s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 72 (élargissement du bénéfice de la réduction d'impôt aux contribuables qui aident un membre de leur famille à créer ou à reprendre une entreprise) et demande le retrait du n° 78 (institution d'une prime fiscale au profit des personnes non imposables au titre de l'impôt sur le revenu) sur simple évocation de l'article 40 de la Constitution. Aggravation des dépenses publiques par la transformation d'une réduction d'impôt en crédit d'impôt. Intervient sur l'amendement de la commission des finances saisie pour avis n° 162 précité. S'engage à sensibiliser les maisons de l'emploi sur les véritables motivations du tuteur.

- **Suite de la discussion** (3 novembre 2004) - **Rappel au règlement** (p. 7465) : intervient sur le rappel au règlement de M. Michel Mercier. Favorable à la nouvelle délibération, demandée par celui-ci, de l'amendement n° 60 de la commission (suppression de la dégressivité de l'aide de l'Etat pour les chantiers d'insertion) tendant à organiser le financement des contrats d'avenir. - **Art. 36** *(Art. L. 322-4-1 du code du travail - Participation des maisons de l'emploi aux actions menées en vue du reclassement des salariés)* (p. 7466) : ses amendements n° 566 (compétences des maisons de l'emploi en cas de restructuration d'entreprises) et n° 567 (élargissement des compétences des maisons de l'emploi aux actions de reclassement des salariés licenciés par les entreprises de plus de mille salariés) ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° 431 de M. Roland Muzeau (suppression). - **Art. 37** *(Art. L. 124-2-1-1 du code du travail - Création d'un nouveau cas de recours à l'intérim)* (p. 7469) : s'oppose aux amendements de M. Roland Muzeau n° 432 (suppression) et n° 433 (repli) et à l'amendement n° 271 de Mme Gisèle Printz (suppression du recours au travail temporaire pour l'embauche de personnes sans emploi confrontées à des difficultés sociales et professionnelles particulières). Tremplin vers l'emploi durable pour des personnes rencontrant des difficultés sur le marché du travail. - **Art. additionnels après l'art. 37** (p. 7471) : s'oppose à l'amendement n° 183 de M. Louis de Broissia (prise en compte des spécificités des entreprises du spectacle et de la presse dans la définition du travail de nuit). Recours prioritaire au dialogue social. (p. 7472) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 174 de M. Serge Dassault (mise en oeuvre d'actions de formation à l'économie de l'ensemble des salariés). - **Art. 38** *(Programmation financière)* (p. 7475) : accepte l'amendement n° 80 de la commission (correction d'une erreur matérielle). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 185 de M. Jean-Paul Virapoullé (association des collectivités locales à l'aide aux chômeurs pour l'investissement dans le domaine économique). (p. 7476) : demande le retrait de l'amendement n° 323 de M. Bernard Seillier (prise en compte de la suppression des exonérations spécifiques de charges sociales dans la revalorisation des aides allouées aux entreprises de travail temporaire d'insertion, ETTI). (p. 7477) : demande le retrait de l'amendement n° 360 de M. Bernard Seillier (programmation pluriannuelle du travail d'accompagnement effectué par les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification). - **Art. additionnels après l'art. 38** (p. 7478) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 280 de Mme Gisèle Printz (rapport d'évaluation des effets de la programmation présenté par le Gouvernement au Parlement).

- **Suite de la discussion** (5 novembre 2004) - **Demande de priorité** (p. 7682) : accepte la demande de priorité formulée par Mme Nicole Borvo. - **Division et art. additionnels avant le chapitre Ier du titre Ier (précédemment réservés) (priorité)** : s'oppose à l'amendement n° 396 de M. Roland Muzeau (division additionnelle - chapitre... De l'interdiction des licenciements motivés par la rentabilité financière). Impossibilité d'interdire légalement le licenciement économique dans une économie ouverte. Esprit de l'article 37 dans ses huit déclinaisons : instauration d'un cadre juridique permettant de réguler par la négociation l'évolution des emplois et l'organisation du travail. (p. 7684) : s'oppose à l'amendement n° 397 de M. Roland Muzeau (interdiction des licenciements économiques effectués par des entreprises ayant réalisé des profits ou distribué des dividendes au cours du dernier exercice). Censure constitutionnelle. Atteinte à la liberté d'entreprendre. (p. 7686) : s'oppose à l'amendement n° 398 de M. Roland Muzeau (renforcement des pouvoirs des salariés confrontés à un licenciement économique). Inefficacité de la complexification administrative pour la sauvegarde de l'emploi. (p. 7687, 7688) : s'oppose à l'amendement n° 403 de M. Roland Muzeau (instauration d'une restitution sociale à l'encontre des actionnaires des entreprises qui licencient alors qu'elles réalisent des bénéfices). Entrave à l'attractivité. Rappellera à Rotterdam, lors du conseil des ministres du travail, l'importance du pilier social et de la responsabilité environnementale vis-à-vis des sous-traitants. Suivi permanent de l'affaire MetalEurope, dans l'attente de la décision du tribunal. (p. 7689) : s'oppose aux amendements de M. Roland Muzeau sur le même objet n° 402 et n° 401 (pénalisation fiscale et financière à l'encontre des actionnaires d'entreprises bénéficiaires ayant engagé un licenciement économique). (p. 7690, 7691) : s'oppose aux amendements de M. Roland Muzeau n° 399 (interdiction pour les entreprises bénéficiaires qui licencient de lancer des OPA ou OPE) et n° 400 (obligation pour les entreprises bénéficiaires qui licencient de rembourser les fonds publics qu'elles ont reçus). Rigidité inadaptée à la diversité des situations. Reconnaît la nécessité de contrôler l'emploi des fonds publics versés aux entreprises. - **Art. additionnel avant l'art. 37-1 (précédemment réservé)** (p. 7692) : s'oppose à l'amendement n° 595 de M. Roland Muzeau (doublement de l'amende infligée aux chefs d'entreprise pour non-respect des procédures de licenciement). - **Art. 37-1 (précédemment réservé)** *(Abrogation des dispositions de la loi de modernisation sociale précédemment suspendues)* (p. 7699, 7700) : s'oppose aux amendements de suppression n° 272 de Mme Gisèle Printz et n° 596 de M. Roland Muzeau. S'oppose aux amendements sur le même objet de M. Roland Muzeau n° 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604 et 605 (rétablissement des dispositions suspendues de la loi de modernisation sociale). Inefficacité de la loi de modernisation sociale. Rupture du dialogue et dérive procédurière. Consensus du pôle de cohésion sociale sur son abrogation au terme d'un dialogue privilégié pendant vingt mois. Nécessité de sortir de l'instabilité dans l'intérêt de l'entreprise et des salariés. Instauration d'une négociation obligatoire s'agissant de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Traitement en amont et négocié des restructurations et des licenciements économiques. Dispositif de reclassement efficace pour les salariés de PME. - **Art. additionnel avant l'art. 37-2 (précédemment réservé)** (p. 7703) : s'oppose à l'amendement n° 606 de M. Roland Muzeau (information et consultation du comité d'entreprise sur les mesures visant à résorber la précarité). - **Rappel au règlement** (p. 7704) : intervient sur le rappel au règlement de M. Roland Muzeau. Donnera son avis sur la demande de seconde délibération formulée par celui-ci lors de l'examen par le Sénat de cette demande. - **Art. 37-2 (précédemment**

**réservé)** *(Art. L. 132-12-2, L. 132-27, L. 320-2, L. 320-3 du code du travail - Négociations obligatoires et autorisation de négocier des accords de méthode)* (p. 7711, 7712) : accepte les amendements de la commission n° 540 (négociation sur les modalités d'information et de consultation du comité d'entreprise sur la stratégie de l'entreprise) et n° 543 (correction d'une erreur rédactionnelle) et de rédaction n° 541 et n° 542. Accepte les amendements de Mme Marie-Thérèse Hermange n° 581 (possibilité de négocier un accord sur la gestion prévisionnelle des emplois au niveau du groupe, cet accord exonérant chacune des entreprises du groupe de leur obligation de négocier), n° 582 (mise en oeuvre des modalités prévues par la loi du 4 mai 2004 sur le dialogue social pour la conclusion des accords de méthode) et n° 583 (précision). Sur les amendements de M. Jacques Pelletier, accepte le n° 586 sur le même objet que l'amendement précité n° 582 de Mme Marie-Thérèse Hermange et demande le retrait des n° 585 (possibilité de négocier des accords de méthode au niveau de la branche) et n° 587 (réduction du délai de recours pour contester la validité des accords de méthode). S'oppose aux amendements de Mme Gisèle Printz n° 273 (suppression) et de M. Roland Muzeau n° 607 (suppression du délai de trois ans imparti pour la fréquence de la négociation), n° 608 (suppression de la possibilité de conclure des accords de méthode) et n° 609 (suppression de tout délai de prescription pour l'action en nullité visant un accord de méthode). Préférence pour l'accord de méthode "à froid" permis par l'application de la règle triennale. Promotion du traitement négocié des procédures de restructuration. Extension du champ de ces accords au contenu du plan de sauvegarde de l'emploi. Ouverture de nouvelles possibilités au dialogue social. Absence de rejet systématique par les organisations syndicales de la signature de tels accords. - **Art. 37-3 (précédemment réservé)** *(Art. L. 321-1, L. 321-1-2, L. 321-1-3 du code du travail - Modification du contrat de travail proposée pour un motif économique)* (p. 7717) : accepte l'amendement n° 544 de la commission (précision). S'oppose aux amendements de suppression de Mme Gisèle Printz n° 274 et de M. Roland Muzeau n° 610. S'oppose aux amendements de M. Roland Muzeau n° 616 (définition du licenciement pour motif économique) et n° 612 (rétablissement des dispositions du code du travail faisant de la proposition de modification du contrat par l'employeur le fait déclencheur de l'obligation d'établir un plan de sauvetage de l'emploi). Situation non satisfaisante résultant des jurisprudences "Framatome et Majorette". Nécessité de revenir à un dispositif plus raisonnable. Satisfait de la jurisprudence en matière de sauvegarde de compétitivité. Point d'équilibre réaliste. - **Art. 37-4 (précédemment réservé)** *(Art. L. 321-4-2 du code du travail - Convention de reclassement personnalisé)* (p. 7720, 7723) : accepte les amendements de la commission n° 545 (précision que la convention de reclassement comporte des actions d'accompagnement), n° 546 (renforcement de la possibilité d'utiliser le droit individuel à la formation des salariés licenciés), n° 548 (modalités de mise en oeuvre de la convention de reclassement et encadrement de sa durée), n° 653 (clarification) et n° 549 (contribution obligatoire de l'Etat au financement des dépenses relatives aux actions engagées dans la convention de reclassement). S'oppose à l'amendement n° 275 de Mme Gisèle Printz (précision des modalités d'utilisation des droits acquis par le salarié licencié au titre du droit individuel à la formation) portant sur le même objet que l'amendement n° 546 de la commission précité. Mise en oeuvre d'une obligation de moyens au travers de ce droit nouveau. Pérennisation du PARE. Ambition de corriger l'inégalité des droits existants entre les salariés des grandes entreprises et ceux des plus petites. S'oppose à l'amendement n° 613 de M. Roland Muzeau (non-imputation de la période durant laquelle le salarié bénéficie d'une convention de reclassement sur ses droits à l'assurance chômage). Champ d'attribution des partenaires sociaux et de la convention UNEDIC. - **Art. 37-6 (précédemment réservé)** *(Art. L. 321-16 nouveau du code du travail - Équilibre des bassins d'emploi)* (p. 7725, 7726) : rapport sur la nécessaire dimension sociale de la mondialisation présenté à l'ONU au mois d'octobre. Primauté du rôle du Président de la République et de la France. Résultats encourageants de l'action du Gouvernement en matière de créations d'emplois à la suite des fermetures d'usines. Nécessité, cependant, de modifier la loi de modernisation sociale pour une meilleure prise en compte de l'intérêt des bassins d'emploi, par delà les idéologies. Mission interministérielle sur les mutations économiques. Accord de méthode en cours s'agissant de l'usine Nestlé. Accepte les amendements de la commission n° 550 (rédaction), n° 551 (renforcement de la participation de l'Etat à la revitalisation des bassins d'emploi affectés par des licenciements collectifs effectués par les entreprises de moins de mille salariés), n° 552 (clarification) et n° 553 (instauration, sous l'autorité du préfet, d'un système de suivi de la mise en oeuvre des mesures de revitalisation). S'oppose à l'amendement n° 626 de M. Roland Muzeau (suppression). - **Art. 37-7 (précédemment réservé)** *(Art. L. 431-5, L. 432-1 ter nouveau et L. 434-3 du code du travail - Fonctionnement du comité d'entreprise)* (p. 7731) : accepte les amendements de la commission n° 554 (précision) et n° 555 (rédaction) ainsi que l'amendement n° 594 de M. Jacques Pelletier (inscription de droit, par le chef d'entreprise ou par le secrétaire, à l'ordre du jour du comité central d'entreprise, des consultations rendues obligatoires). S'oppose aux amendements de suppression n° 278 de Mme Gisèle Printz et n° 627 de M. Roland Muzeau ainsi qu'aux amendements de repli n° 629 et 628 de ce dernier auteur. - **Art. 37-8 (précédemment réservé)** *(Application dans le temps des nouvelles dispositions introduites par ce projet de loi)* (p. 7733) : s'oppose aux amendements de suppression n° 279 de Mme Gisèle Printz et n° 630 de M. Roland Muzeau. - **Art. additionnel après l'art. 37-8 (précédemment réservé)** (p. 7734) : accepte l'amendement n° 384 de M. Jean-Paul Virapoullé (dépôt d'un rapport devant le Parlement deux ans après l'entrée en vigueur de la loi et retraçant l'évolution des licenciements économiques et les conditions de mise en oeuvre de solutions alternatives au cours de cette période). - **Art. additionnel après l'art. 37-4 (précédemment réservé)** (p. 7735) : s'oppose à l'amendement n° 276 de Mme Gisèle Printz (création d'un fonds de mutualisation afin de sécuriser la situation des entreprises sous-traitantes et de leurs salariés en cas de restructuration de l'entreprise donneuse d'ordre). Réponse inappropriée aux difficultés des entreprises sous-traitantes en cas de défaillance des donneurs d'ordre. Nécessité de s'en tenir à la convention de reclassement personnalisé adossée à l'UNEDIC. - **Art. 37-5 (précédemment réservé)** *(Art. L. 321-7-1 nouveau du code du travail - Délais de recours relatifs à la procédure de consultation et de licenciement économique)* (p. 7737) : s'oppose aux amendements de suppression n° 277 de Mme Gisèle Printz et n° 614 et 615 de M. Roland Muzeau. - **Art. additionnels avant l'art. 37-6 (précédemment réservés)** (p. 7738, 7741) : s'oppose aux amendements de M. Roland Muzeau n° 617 (annulation de toute décision de suppression d'emplois liée à une opération de délocalisation), n° 618 (taxation des investissements réalisés à l'étranger au détriment de l'emploi et de la production en France et taxation des importations de produits fabriqués à bas coût de main-d'oeuvre), n° 619 (prise en compte de la relocalisation des productions industrielles dans la politique d'aménagement du territoire), n° 620 (suppression des aides publiques aux entreprises qui délocalisent), n° 621 (sanction financière de la pratique des délocalisations), n° 622 (mise en oeuvre de mesures dissuasives à la pratique des licenciements pour convenance boursière), n° 623 (interdiction pour les mandataires sociaux et les cadres dirigeants d'acquérir des options d'achat d'actions dans l'entreprise bénéficiaire qui a mis en oeuvre des licenciements dans le cadre d'un plan social), n° 624 (relèvement du taux d'imposition des plus-values tirées de la cession de titres d'une société bénéficiaire qui a procédé à un licenciement économique) et n° 625 (relèvement du taux de l'impôt sur les sociétés pour les entreprises bénéficiaires qui procèdent à un licenciement économique). Préoccupation partagée sur la question des délocalisations. Propositions attendues dans le cadre de l'Union européenne. Réflexion à partir du rapport de MM. Francis Grignon et Christian Gaudin. Mise en place de pôles de compétitivité. Nécessité de ne pas faire de la France un repoussoir procédural et de préserver son second rang en matière de localisations d'entreprises. - **Seconde délibération** (p. 7742, 7743) : demande au Sénat, en application de l'article 43, alinéa 4, du règlement du Sénat de procéder à une seconde délibération des articles 42 bis et 43.

Seconde délibération ordonnée. Défavorable à la seconde délibération demandée par M. Roland Muzeau sur les articles 37 ter et 37 quater bien qu'étant hostile à l'amendement n° 183 de M. Louis de Broissia (prise en compte des spécificités des entreprises du spectacle et de la presse dans la définition du travail de nuit). Consultation des partenaires sociaux sur le travail de nuit. - **Art. 29** *(Art. L. 322-4-10 à L. 322-4-13 du code du travail - Contrat d'avenir)* (p. 7745) : accepte l'amendement n° A-1 de la commission (rectification d'une erreur matérielle). - **Art. 37-2** *(Art. L. 132-12-2, L. 132-27, L. 320-2, L. 320-3 du code du travail - Négociations obligatoires et autorisation)* : accepte l'amendement n° A-3 de la commission (précision). - **Art. 42 bis** (p. 7746) : son amendement n° A-2 : suppression des dispositions permettant le transfert automatique du contingent préfectoral à l'EPCI ; adopté. - **Art. 43** *(Art. 1384 A et 1384 C du code général des impôts - Allongement de la durée d'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les logements sociaux)* (p. 7747) : son amendement n° A-4 : compensation intégrale aux collectivités territoriales des pertes de recettes résultant de l'allongement de la durée d'exonération de taxe foncière ; adopté.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Travail, santé et cohésion sociale - I. - Emploi et travail**

- (9 décembre 2004) (p. 9437) : Réponse à M. Georges Mouly. Développement des services à la personne et des emplois dans ce secteur. Réorganisation nécessaire de l'Etat. Réforme des contrats d'insertion. (p. 9438, 9439) : Réponse à Mme Michèle San Vicente. Mesures de retour à l'emploi. (p. 9440) : Réponse à Mme Bernadette Dupont. Insertion professionnelle des jeunes. Développement de l'apprentissage. Exemple allemand. Intégration de la fonction publique sur examen professionnel. (p. 9441) : Réponse à Mme Valérie Létard. Conditions d'attribution de l'allocation de solidarité spécifique. Place des seniors dans la société. (p. 9443) : Réponse à M. Roland Muzeau. Compte épargne-temps. Politique du Gouvernement en faveur des bas salaires. Contrat d'accompagnement dans l'emploi et contrat d'avenir.

**LARCHER (Serge)**
*sénateur (Martinique)*
*SOC-A*

Election le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales à partir du 6 octobre 2004.

Membre titulaire du Comité directeur du Fonds d'investissement des départements d'outre-mer (FIDOM) le 26 octobre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (28 octobre 2004) - **Art. additionnels avant le titre Ier** (p. 7245, 7246) : son amendement n° 219 : projet de loi spécifique en faveur des départements d'outre-mer ; rejeté.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Outre-mer**

- (8 décembre 2004) (p. 9345, 9346) : effort relatif de l'Etat en outre-mer et en métropole. Importance de la responsabilité des acteurs locaux dans les projets de développement pour soutenir la croissance et la cohésion sociale. Application problématique des lois de décentralisation conçues pour la métropole. Difficultés financières des collectivités obligées de combler les retards de l'Etat en matière d'équipements, au détriment d'opérations innovantes et productives. Déblocage insuffisant de crédits pour la LBU en Martinique. Interruption de nombreux chantiers. Diminution de la production de logements locatifs sociaux aggravée par la rareté du foncier aménagé. Conséquences néfastes sur l'emploi. Modalités d'attribution de l'allocation logement. Mise en place indispensable d'une dotation spécifique pour la titularisation du personnel communal et la compensation des retards d'investissement des collectivités ultra-marines. Baisse des crédits affectés aux offices de l'eau en Martinique. Inefficacité des trop nombreux dispositifs d'aide et d'incitation à l'emploi. Suggère une meilleure implication des agences départementales d'insertion au travers de la mise en route de grands chantiers. Inadéquation du budget aux préoccupations concernant l'emploi et le logement. Risque de freiner le rattrapage économique et social entre les DOM et l'hexagone. Loi organique très attendue pour les indispensables adaptations législatives dans les domaines du transport, du logement et de l'urbanisme.

**LARDEUX (André)**
*sénateur (Maine-et-Loire)*
*UMP*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre suppléant de la Commission consultative appelée à émettre un avis sur la modification de la valeur du point de pension le 26 octobre 2004.

Membre titulaire du Comité national d'évaluation des dispositifs expérimentaux d'aide aux personnes âgées.

Membre titulaire du Conseil d'orientation des retraites le 26 octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil de surveillance du fonds de financement de l'allocation personnalisée d'autonomie.

Rapporteur de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées le 26 mai 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2005 le 18 novembre 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de programmation pour la cohésion sociale le 7 décembre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 145 (2003-2004)] relatif à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées **[n° 313 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Rapport*, fait au nom de la commission mixte paritaire, sur le projet de loi relatif à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées **[n° 341 (2003-2004)]** (9 juin 2004) - **Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 53 (2004-2005)] de financement de la Sécurité sociale pour 2005 **[n° 57 tome 2 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Sécurité sociale.**

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social [n° 133 (2003-2004)]** - (11 février 2004) - **Art. 47** *(Art. L. 123-4, L. 132-30, L. 212-4-6, L. 121-4-12, L. 212-10, L. 212-15-3 et L. 227-1 du code du travail, art. L. 713-18 du code rural et article 2-1 de l'ordonnance n° 82-283 du 26 mars 1982 portant création des chèques vacances - Dispositions de coordination)* (p. 1457; 1458) : soutient l'amendement n° 186 de M. Joël Bourdin (abrogation de l'article 17 de la loi du 25 juin 1999 relatif aux modalités de négociation dans le réseau des caisses d'épargne) ; adopté. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1467) : transposition de deux accords signés par les partenaires sociaux. Approbation du groupe UMP de la réforme de la formation professionnelle. Création du DIF. Amélioration du contrat de professionnalisation. Promotion du dialogue social. Le groupe UMP votera ce texte.

**- Projet de loi encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics [n° 209 (2003-2004)]** - (3 mars 2004) - **Discussion générale** (p. 2017, 2018) : difficulté de définir la laïcité. Stigmatisation des jeunes musulmanes portant le voile. Inconvénients posés par une loi. Possibilité de considérer ce texte comme contraire à la liberté religieuse. Interrogation sur les autres signes discriminants. Conséquences de l'exclusion. Devoir d'intransigeance dans le cadre scolaire. Encadrement du développement du culte musulman. Politique d'intégration. Evolution de la laïcité par rapport au religieux. Difficulté d'application du texte. Ne votera pas ce projet de loi.

**- Projet de loi relatif à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées [n° 299 (2003-2004)]** - (25 mai 2004) - rapporteur de la commission des affaires sociales. - **Discussion générale** (p. 3515, 3518) : conséquences de la canicule de l'été 2003. Réalisme du cadre financier du texte. Réforme ambitieuse. Urgence de la mise en place du dispositif de veille et d'alerte. Journée de solidarité. Création de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, CNSA, et financement de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées grâce à la journée de solidarité. Improbabilité de la création d'une nouvelle branche de la sécurité sociale. Affectation des ressources nouvelles entre personnes âgées et personnes handicapées. Amendements de la commission ne modifiant pas le texte en profondeur. Hommage au rapporteur pour avis, M. Adrien Gouteyron. Proposition de loi de M. Alain Vasselle sur le rôle fondamental de la prévoyance individuelle ou collective. Avis favorable de la commission des affaires sociales sous réserve des amendements qui seraient présentés. - **Question préalable** (p. 3542, 3543) : s'oppose à la motion n° 33 de M. Gilbert Chabroux tendant à opposer la question préalable. Absence de pertinence de l'argumentation des auteurs de la motion. - **Demande de renvoi à la commission** (p. 3546) : s'oppose à la motion n° 40 de M. Guy Fischer tendant au renvoi à la commission.

**- Suite de la discussion** (26 mai 2004) - **Art. 1er** *(Art. L. 116-3 et L. 121-6-1 du code de l'action sociale et des familles - Mise en place d'un dispositif de veille et d'alerte destiné à la protection des personnes âgées et handicapées)* (p. 3554) : son amendement n° 5 : suppression de la disposition visant les personnes sans domicile fixe ; adopté. (p. 3556) : accepte l'amendement n° 75 du Gouvernement (modalités d'exercice à Paris des compétences relevant des préfets de département pour élaborer et mettre en oeuvre le plan d'alerte et d'urgence). Son amendement n° 7 : responsabilité des maires dans leurs interventions pour le recensement des personnes âgées et handicapées ; adopté. (p. 3557) : s'oppose à l'amendement n° 42 de M. Guy Fischer (association des structures au contact des personnes âgées et handicapées au recueil des informations relatives à ces personnes). (p. 3558) : accepte l'amendement n° 74 du Gouvernement (cohérence et précision). - **Art. additionnel avant l'art. 2** (p. 3559) : s'oppose à l'amendement n° 43 de M. Guy Fischer (mise en place d'une nouvelle prestation de sécurité sociale liée à la perte d'autonomie). (p. 3560) : différence de réaction entre les

conseillers généraux et les administrateurs de caisses de sécurité sociale. - **Art. 2** *(Art. L. 212-16, L. 212-17, L. 212-4-2, L. 212-8, L. 212-9 et L. 212-15-3 du code du travail - Création d'une journée dite « de solidarité »)* (p. 3567) : s'oppose aux amendements identiques n° 34 de M. Claude Domeizel et n° 44 de M. Guy Fischer (suppression), et accepte les amendements n° 60 de M. Georges Mouly (fixation de la journée de solidarité dans les entreprises travaillant en continu), n° 1 et 2 de M. Jacques Pelletier (modalités de détermination de la journée de solidarité). Demande le retrait des amendements n° 3 de M. Jacques Pelletier (prise en compte de la spécificité des entreprises travaillant en continu) et n° 71 de Mme Valérie Létard (non-application de la journée de solidarité aux jeunes travailleurs ne pouvant travailler les jours fériés). - **Art. 3** *(Art. L. 713-14, L. 713-15 et L. 713-19 du code rural - Application de la journée de solidarité au secteur agricole)* (p. 3570) : son amendement n° 9 : coordination ; adopté par priorité. S'oppose aux amendements identiques n° 35 de M. Claude Domeizel et n° 45 de M. Guy Fischer (suppression). - **Art. 4** *(Adaptation des stipulations conventionnelles relatives au lundi de Pentecôte)* (p. 3572) : son amendement n° 10 : nouvelles garanties sur l'adaptation des clauses des accords collectifs ; adopté par priorité. S'oppose aux amendements identiques n° 36 de M. Claude Domeizel et n° 46 de M. Guy Fischer (suppression). - **Art. 5** *(Adaptation des stipulations conventionnelles et des clauses contractuelles à la modification de la durée du travail liée à la création de la journée de solidarité)* (p. 3574) : s'oppose aux amendements identiques n° 37 de M. Claude Domeizel et n° 47 de M. Guy Fischer (suppression). - **Art. 6** *(Application de la journée de solidarité dans les diverses fonctions publiques)* (p. 3579) : s'oppose aux amendements identiques n° 38 de M. Claude Domeizel et n° 48 de M. Guy Fischer (suppression). Son amendement n° 11 : alignement du ministère de l'éducation nationale sur les autres ministères ; adopté par priorité. - **Art. 7 A** *(Rapport au Parlement sur l'évaluation de l'allocation personnalisée d'autonomie)* (p. 3580) : son amendement n° 12 : introduction d'un délai supplémentaire attribué au Gouvernement pour la remise du rapport d'évaluation de la loi de juillet 2001 ; adopté. - **Art. additionnel avant l'art. 7** : s'oppose à l'amendement n° 49 de M. Guy Fischer (prise en compte par le système de protection sociale d'un risque supplémentaire "handicap-incapacité-dépendance"). - **Art. 7** *(Création d'une Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, CNSA)* (p. 3584) : retire son amendement n° 13 analogue à l'amendement de la commission saisie pour avis n° 27 (nouvelle rédaction en prenant en compte les limites des ressources de la CNSA), au profit de celui-ci. - **Art. 7 bis** *(Statut de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées)* (p. 3586) : son amendement n° 14 : modalités du contrôle parlementaire sur la CNSA ; adopté. S'oppose aux amendements n° 51 de M. Guy Fischer (suppression) et de la commission saisie pour avis n° 28 (contrôle des commissions des finances du Sénat et de l'Assemblée nationale sur la CNSA). - **Art. 7 ter** *(Organes et missions de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées)* (p. 3590) : son amendement n° 15 : rédaction ; adopté. (p. 3591) : s'oppose à l'amendement n° 52 de M. Guy Fischer (suppression), accepte l'amendement n° 78 du Gouvernement (suppression de la mention de la date d'entrée en vigueur pour les dispositions relatives aux instances de gestion de la CNSA) et demande le retrait de l'amendement de la commission saisie pour avis n° 29 (présence de représentants des conseils généraux au sein du conseil d'administration de la CNSA et suppression de la référence aux parlementaires). Sur son amendement précité n° 15, demande le retrait des sous-amendements n° 62 de M. Alain Vasselle et n° 41 de M. Jean-Marc Juilhard. Accepte l'amendement de la commission saisie pour avis n° 30 (remise d'un rapport détaillé au Parlement), sous réserve de l'adoption du sous-amendement n° 85 du Gouvernement, qu'il accepte. - **Art. 8** *(Produits affectés à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie)* (p. 3594, 3595) : s'oppose aux amendements n° 67 de Mme Valérie Létard (affectation de la contribution financée par la journée de solidarité au fonds de financement de l'APA) et de M. Guy Fischer n° 53 (quadruplement du montant de l'ISF), n° 54 (augmentation du taux de la contribution due par les employeurs en contrepartie de la journée supplémentaire de travail) et n° 55 (extension aux travailleurs indépendants, aux professions libérales et exploitants agricoles du paiement de la contribution de 0,3 %). Accepte les amendements n° 39 de Mme Gisèle Gautier (fixation par un décret en Conseil d'Etat des modalités d'assujettissement de la contribution aux entreprises de travail temporaire) et de la commission saisie pour avis n° 31 (précision). - **Art. 9** *(Charges de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie pour l'année 2004)* (p. 3598) : ses amendements n° 17 et 18 : rédaction ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° 56 de M. Guy Fischer (suppression) et demande le retrait de l'amendement n° 61 de M. Georges Mouly (élargissement du champ d'application du fonds de modernisation de l'aide à domicile aux salariés du particulier employeur). - **Art. 10** *(Charges de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie à compter de l'année 2005)* (p. 3599) : s'oppose à l'amendement n° 57 de M. Guy Fischer (suppression) et accepte l'amendement de la commission saisie pour avis n° 32 (rédaction). - **Art. additionnel avant l'art. 11** (p. 3600) : accepte l'amendement n° 79 du Gouvernement (report de crédits). - **Art. 11** *(Dispositions transitoires liées à la disparition du fonds de financement de l'allocation personnalisée d'autonomie)* (p. 3601) : son amendement n° 20 : coordination ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 58 de M. Guy Fischer (suppression) et accepte l'amendement n° 80 du Gouvernement (cohérence). - **Art. additionnel après l'art. 11** : son amendement n° 21 : modalités de compensation aux collectivités territoriales des extensions de compétences prévues par le projet de loi ; adopté. - **Division et art. additionnels avant l'art. 12** (p. 3602) : ses amendements n° 22 : division additionnelle ; n° 24 : déduction fiscale des cotisations versées dans le cadre des contrats individuels d'assurance dépendance ; n° 25 : déduction fiscale des cotisations versées par un descendant direct, dans le cadre d'un contrat individuel d'assurance dépendance souscrit au bénéfice de ses ascendants ; n° 23 : réduction d'impôt sur le revenu pour les primes d'assurance dépendance ; et n° 26 : exonération de cotisations sociales des contributions patronales destinées au financement de prestations dépendance ; retirés. Référence à la proposition de loi de M. Alain Vasselle. (p. 3607) : impossibilité de prendre totalement en charge la dépendance. Accepte les amendements du Gouvernement n° 81 (division additionnelle), n° 82 (financement de pièces rafraîchies dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées) et n° 83 (réintégration des dispositions concernant la composition des commissions départementales et centrales d'aide sociale dans la partie législative du code de l'action sociale et des familles). - **Art. 12** *(Modalités d'entrée en vigueur de la loi)* (p. 3609) : s'oppose à l'amendement n° 59 de M. Guy Fischer (suppression).

- **Projet de loi relatif à la bioéthique** - *Deuxième lecture* **[n° 116 (2003-2004)]** - (8 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 3913, 3914) : travail du rapporteur. Difficultés liées à la définition et au statut de l'embryon. Embryons surnuméraires. Inquiétude relative au recours aux tests génétiques. Distances indispensables face à la science. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3985) : hommage au travail du rapporteur. Ne votera pas ce texte.

- **Projet de loi de modernisation de la sécurité civile [n° 227 (2003-2004)]** - (16 juin 2004) - **Art. 5** *(Obligations des exploitants de services publics et de certaines infrastructures)* (p. 4319) : soutient le sous-amendement n° 238 de M. Eric Doligé déposé sur l'amendement n° 5 de la commission (précision) ; adopté.

- **Projet de loi relatif à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées** - *Commission mixte paritaire* **[n° 341 (2003-2004)]** - (17 juin 2004) - rapporteur pour le Sénat de la commission mixte paritaire. - **Discussion générale** (p. 4395, 4396) : réussite de la commission mixte paritaire dans une rédaction provenant en grande partie du Sénat. Au nom de la commission des affaires sociales, propose d'adopter ce texte

- **Projet de loi relatif au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières [n° 383 (2003-**

**2004)]** - (7 juillet 2004) - **Art. 16** *(Instauration d'une contribution tarifaire au profit de la Caisse nationale des IEG)* (p. 5311) : soutient l'amendement n° 415 de M. Jacques Valade (clarification) ; adopté. - **Art. 17** *(Conventions d'adossement financier de la Caisse nationale des IEG aux régimes de droit commun)* (p. 5318, 5319) : son amendement n° 58 : inscription dans la loi de la méthode de calcul des droits d'entrée ; retiré. (p. 5325) : retire avec regret son amendement n° 58 précité. Intérêt de la méthode prospective préconisée par cet amendement.

- **Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** - *Deuxième lecture* **[n° 346 (2003-2004)]** - (19 octobre 2004) - **Discussion générale** (p. 6822, 6823) : volontarisme de ce texte. Manque de civisme et de solidarité envers les plus dépendants. Dispositif institutionnel : rôles de la CNSA, du département et de la région. Coût des personnels des établissements d'accueil. Accessibilité au cadre bâti et au transport. Difficultés de trouver des personnes acceptant les emplois d'aide aux personnes handicapées. Votera ce projet de loi et les amendements de la commission. - **Art. additionnels après l'art. 1er** (p. 6852) : favorable à l'amendement n° 315 de Mme Marie-Thérèse Hermange (mise en place d'un groupe de travail sur la représentativité des associations de personnes handicapées et l'avenir de la gestion des établissements médico-sociaux).

- **Suite de la discussion** (20 octobre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 1er quinquies** (p. 6891) : son amendement n° 259 (prorogation de la période légale de congé maternité à hauteur du niveau de prématurité constatée de l'enfant) ; retiré, puis repris par M. Jean-Pierre Godefroy. Risque de délivrance de certificat de maladie de complaisance. Succès relatif de l'allocation de présence parentale. - **Art. 3** *(Art. L. 821-1 à L. 821-6, L. 821-9 du code de la sécurité sociale et art. L. 244-1 du code de l'action sociale et des familles - Assouplissement des conditions de cumul de l'allocation aux adultes handicapés et de son complément avec des revenus d'activité)* (p. 6937) : intervient sur l'amendement n° 416 de M. Jean-Pierre Godefroy (garantie d'un revenu d'existence égal au SMIC pour les personnes handicapées qui ne peuvent trouver un emploi et limite du cumul des avantages de même nature). - **Art. 6** *(Art. L. 111-1, L. 111-2 et L. 112-1 à L. 112-4 du code de l'éducation - Dispositions relatives à l'adaptation de la scolarisation aux besoins des enfants et des adolescents handicapés)* (p. 6958) : son amendement n° 261 : rédaction ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 8** (p. 6964) : souhaite le retrait de l'amendement n° 291 de M. Michel Mercier (élaboration par les départements et les régions d'un plan pluriannuel de construction d'établissements d'accueil pour les personnes handicapées).

- **Suite de la discussion** (21 octobre 2004) - **Art. 12** *(Art. L. 323-3, L. 323-4, L. 323-8-2 et L. 323-12 du code du travail - Adaptation de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés applicable aux entreprises d'au moins vingt salariés)* (p. 6989) : son amendement n° 262 : prise en compte de chaque bénéficiaire de l'obligation d'emploi pour une unité et modulation de la contribution financière des employeurs ; adopté. (p. 6993) : son amendement n° 263 : limitation des dépenses déductibles engagées par l'entreprise pour l'insertion professionnelle à celles dont le coût est supérieur aux dépenses qui s'imposent à l'employeur en application d'autres dispositions législatives ou réglementaires ; adopté. - **Art. 19** *(Art. L. 131-2, L. 323-4, L. 323-8, L. 323-30 à L. 323-32, L. 323-34, L. 412-5, L. 421-1, L. 431-2 et L. 443-3-1 du code du travail - Transformation des ateliers protégés en entreprises adaptées)* (p. 7012) : son amendement n° 264 : application des dispositions du droit commun à la période d'essai ; adopté. (p. 7015) : son amendement n° 265 : application des règles de droit commun de démission et de licenciement en cas de réorientation d'un travailleur handicapé d'un atelier vers un CAT ; adopté. - **Art. 21** *(Art. L. 111-7 à L. 111-7-4, L. 111-8-3-1 et L. 111-26 du code de la construction et de l'habitation - Accessibilité du cadre bâti)* (p. 7022, 7023) : distinction impérative de la mise en accessibilité pour les établissements recevant du public et pour l'habitat privé. Exonérations indispensables. Démarche pragmatique de mise aux normes dans les transports. Ses amendements n° 213 : exonération des travaux d'accessibilité pour les propriétaires construisant ou améliorant un logement pour leur propre usage ; et n° 214 : possibilité pour les propriétaires bailleurs de déduire le montant des travaux des revenus fonciers générés par le bien ; adoptés. (p. 7028) : son amendement n° 215 : dispositions non applicables aux propriétaires construisant ou améliorant leur logement pour leur propre usage ; adopté. - **Art. 24** *(Accessibilité des transports et de la voirie)* (p. 7034, 7035) : ses amendements n° 216 : remplacement du délai de dix ans prévu pour la mise en accessibilité par un délai fixé par voie réglementaire ; et n° 481 : prise en compte des contraintes techniques du métro parisien et organisation de transports de substitution ; adoptés. Difficulté des transports interurbains en zone rurale. - **Art. additionnels avant l'art. 27** (p. 7052) : soutient l'amendement n° 258 de M. Jacques Blanc (encadrement financier de l'action de la CNSA - indépendance de financement entre l'assurance maladie et la nouvelle caisse) ; retiré. - **Art. 32 bis** *(Art. L. 5 et L. 200 du code électoral - Exercice du droit de vote par les personnes majeures sous tutelle)* (p. 7080) : son amendement n° 313 : séparation dans le code électoral des règles relatives aux personnes handicapées de celles relatives aux personnes qui ont perdu leur droit de vote à la suite d'une condamnation pénale ; adopté.

- **Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (27 octobre 2004) - **Discussion générale** (p. 7195, 7197) : importance de l'effort de la nation pour la redistribution sociale. Favorable aux mesures du volet emploi. Caractère primordial de l'engagement des collectivités locales. Nécessité du brassage social. Politique de l'immigration. Souhait de ne pas alourdir le code du travail. Rapport Camdessus. Conséquences négatives pour la compétitivité de la durée insuffisante du travail. Nécessaire mise en oeuvre rapide du texte.

- **Suite de la discussion** (28 octobre 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 6** (p. 7287) : défavorable à l'amendement n° 503 de M. Roland Muzeau (représentation des chômeurs au sein de l'UNEDIC).

- **Suite de la discussion** (4 novembre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 53** (p. 7573, 7574) : favorable à l'amendement n° 217 de Mme Marie-Thérèse Hermange (mesures de prévention en matière de crédit à la consommation). (p. 7582) : son amendement n° 208 : impossibilité de facturer aux personnes physiques les frais afférents à l'inscription au fichier de la Banque de France des incidents de paiement ; adopté.

- **Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2005 [n° 53 (2004-2005)]** - (16 novembre 2004) - rapporteur de la commission des affaires sociales pour la famille. - **Discussion générale** (p. 7944, 7946) : difficultés financières de la branche famille. Amélioration prévue en 2006. Analyse des recettes. Souhait d'un remboursement rapide par l'Etat des sommes dues à la CNAF. Recul de la part des dépenses consacrée aux prestations légales. Rappel de la vocation universelle de la politique familiale. Souhait d'une revalorisation de la base mensuelle des allocations familiales. Charges indues supportées par la CNAF. Priorité donnée à l'accueil de l'enfant et à l'aide aux familles défavorisées. Réforme du système d'adoption prévue en 2005. Développement de l'offre de garde. Réforme du mode de financement de l'UNAF. Aides au logement. Souhait de la commission des affaires sociales de participer activement à la préparation de la prochaine conférence de la famille. La commission a adopté les dispositions relatives à la famille du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2005.

- **Suite de la discussion** (18 novembre 2004) - **Art. 24 A** *(Art. L. 122-26 du code du travail - Allongement de la durée du congé de maternité en cas de naissance prématurée)* (p. 8167) : son amendement n° 24 : suppression ; adopté. - **Art. additionnels avant l'art. 24 ou après l'art. 26** (p. 8170) : souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur les amendements n° 201 de Mme Sylvie Desmarescaux

(versement annuel de l'allocation de logement) et n° 229 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (versement semestriel de l'allocation de logement). - **Art. 26** *(Prise en charge par la Caisse nationale d'allocations familiales, CNAF, des majorations de pension pour enfants)* (p. 8173) : s'oppose aux amendements identiques n° 198 de M. Guy Fischer et n° 228 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (suppression). - **Art. additionnel après l'art. 26** (p. 8173) : s'oppose à l'amendement n° 124 de Mme Claire-Lise Campion (modulation du montant de l'allocation de rentrée scolaire). - **Art. 28** *(Art. 18 et 19 de la loi n° 2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz - art. L. 135-6, L. 135-7, L. 135-7-1, L. 135-7-2 et L. 135-8 du code de la sécurité sociale - Modalités de versement de la soulte due par la Caisse nationale des industries électriques et gazières, CNIEG, en contrepartie de son adossement à la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés, CNAVTS)* (p. 8177) : votera l'article 28 amendé. - **Art. additionnels après l'art. 29** (p. 8189) : soutient l'amendement n° 95 de M. Roland du Luart (extension de la possibilité de rachat de certaines périodes d'activité accomplies par des personnes en tant que chef d'exploitation ou d'entreprise agricole avant leur majorité) ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 1er quater (précédemment réservés)** (p. 8202, 8203) : soutient l'amendement n° 240 de M. Jean-Claude Etienne (mise en place d'une tarification particulière par la CNAM pour permettre le remboursement des actes réalisés par la télémédecine) ; retiré.

**- Projet de loi portant création de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité [n° 9 (2004-2005)]** - (23 novembre 2004) - **Division et art. additionnels après l'art. 17** (p. 8300) : défavorable aux amendements du Gouvernement n° 83 (répression des provocations à la discrimination, à la haine ou à la violence homophobes ou sexistes aux cas visés par les articles 225-2 et 432-7 du code pénal), n° 84 (répression des diffamations et des injures commises envers des personnes en raison de leur sexe ou de leur orientation sexuelle) et n° 85 (mise en mouvement de l'action publique, droit des associations déclarées depuis plus de cinq ans de se constituer partie civile et coordination) ainsi qu'au projet de loi. Approbation des propos du ministre de la parité et de l'égalité professionnelle. Importance du système répressif français. Risque de dérive conduisant au délit d'opinion.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Education nationale, enseignement supérieur et recherche - II. - Enseignement supérieur**

- (7 décembre 2004) (p. 9311, 9312) : usage insuffisamment performant des financements. Différence de traitement entre les écoles d'enseignement supérieur privé et leurs homologues publiques. Rôle des collectivités locales dans le financement de l'enseignement supérieur. Système universitaire au rendement décroissant et déresponsabilisant. Révision nécessaire du système d'orientation. Demande de suppression des IUFM jugés inefficaces. Votera ce budget.

**- Projet de loi portant création de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité** - *Deuxième lecture* **[n° 105 (2004-2005)]** - (21 décembre 2004) - **Discussion générale** (p. 10212) : votera contre ce projet de loi. Menace pour la liberté d'expression. Prémices d'une dérive communautaire. Risque d'atteinte à la liberté religieuse. Texte disproportionné par rapport au problème posé. - **Art. 17 bis** (p. 10225) : votera contre les articles 17 bis, 17 ter et 17 quater de ce texte.

**- Proposition de loi relative à la situation des maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat [n° 107 (2004-2005)]** - (22 décembre 2004) - **Discussion générale** (p. 10299, 10300) : objectifs non contestables. Equilibre raisonnable. Réponse efficace aux problèmes de l'enseignement privé et de ses maîtres. Importance du contentieux actuel et des charges financières pour les établissements en dépit des intentions des législateurs de 1959 et de 1977. S'inquiète de possibles divergences d'appréciation sur la rédaction du texte. Affirmation indispensable du caractère propre des établissements privés. Inquiétude quant à la rédaction proposée pour le rôle des chefs d'établissements privés. S'interroge sur la nature de leur relation avec le rectorat. Question sur la possibilité pour les maîtres du privé de cumuler les avantages du public et du privé. Inquiétude des gestionnaires quant à la prise en charge du temps de travail effectué par les enseignants délégués au CHSCT ou au CE. Coût du dispositif pour les organismes sociaux. Avancée prévisible du texte concernant d'autres problèmes de l'enseignement privé dans ses relations avec les collectivités publiques. S'interroge sur la pérennisation des bases du forfait d'externat. Persistance du problème créé par la loi Falloux. Application inégale de l'article L. 151-4 du code de l'éducation en fonction des orientations des collectivités. Menace de disparition de certains établissements privés face aux dépenses de mise aux normes exigées par les commissions de sécurité. Remise en cause inacceptable de l'exercice de la liberté de choix des familles. Le groupe UMP votera ce texte tout en soulignant qu'il n'est qu'une étape sur le long chemin qui reste à parcourir. - **Art. 1er** *(Clarification du statut des maîtres contractuels des établissements d'enseignement privés sous contrat)* (p. 10306, 10307) : son amendement n° 1 : réaffirmation de la prééminence du lien avec l'Etat ; retiré. - **Art. 2 bis** *(Création d'un régime public de retraite additionnel)* (p. 10311) : son amendement n° 2 : prise en compte des services assimilés dans le calcul des années d'enseignement requises pour le versement d'un supplément de retraite ; retiré. - **Art. 2 ter** *(Maintien transitoire du versement de l'indemnité de départ en retraite)* (p. 10312, 10313) : son amendement n° 3 : garantie du maintien de la gratuité de la prévoyance cadre pour les enseignants ; retiré.

**LARIFLA (Dominique)**
*sénateur (Guadeloupe)*
*RDSE*

Non réélu le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales jusqu'au 30 septembre 2004.

Membre de la commission d'enquête sur la maltraitance envers les personnes handicapées accueillies en institution et les moyens de la prévenir.

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif à l'octroi de mer [n° 335 (2003-2004)]** - (21 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4486, 4487) : mutation de cette taxe en une ressource incontournable pour les collectivités locales. Nécessité de mettre en place une authentique continuité territoriale entre la France et l'outre-mer. Votera ce texte. - **Art. 48** *(Fonds régional pour le développement et l'emploi)* (p. 4499) : son amendement n° 4 : majoration de 100 % de la population prise en compte pour les communes des îles du sud en Guadeloupe ; retiré.

**LAUFOAULU (Robert)**
*sénateur (Iles Wallis-et-Futuna)*
*UMP-R*

### NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées à partir du 6 octobre 2004.

Membre de la commission des affaires culturelles jusqu'au 5 octobre 2004.

Membre titulaire du Comité national de l'initiative française pour les récifs coralliens (IFRECOR).

### DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

### INTERVENTIONS

**- Projet de loi encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics [n° 209 (2003-2004)]** - (3 mars 2004) - **Art. 2** *(Application territoriale de la loi)* (p. 2041, 2042) : demande une interprétation souple de la loi sur le territoire de Wallis-et-Futuna.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Education nationale, enseignement supérieur et recherche - I. - Enseignement scolaire**

- (7 décembre 2004) - **Etat B - Titres III et IV** (p. 9302, 9303) : remise en état du lycée de Wallis. Divergence d'interprétation en fonction des CROUS sur les bourses. Demande de précision sur la réforme du régime des bourses territoriales.

**Outre-mer**

- (8 décembre 2004) (p. 9340, 9341) : hommage à l'action du Gouvernement outre-mer. Préoccupation concernant la jeunesse à Wallis-et-Futuna. Résultats probants du dispositif "40 cadres". Besoins urgents de l'agence de santé, notamment en matière de formation des sages-femmes. Intervention souhaitable du Gouvernement dans la recherche de partenariats avec des établissements universitaires. Augmentation du nombre de bourses d'études supérieures. Inquiétude au sujet de leur transfert au ministère de l'éducation nationale. Question sur les modalités d'évaluation de la prime à la création d'emploi. Avancées dans le domaine de la continuité territoriale : passeport mobilité ; efforts en faveur de l'agence de santé et en matière de desserte aérienne entre Wallis-et-Futuna. Révision souhaitable de la convention passée entre le territoire et la compagnie Air Calédonie International. Malaise au sein de la population vis-à-vis de la desserte extérieure. Question de la pérennisation des dispositions votées tant au Sénat qu'à l'Assemblée nationale dans le cadre de la DGF et qui prennent en compte les particularités de l'outre-mer. Retard pris par certains ministères dans le mandatement des dépenses. Manque de personnel technique. Votera ce projet de budget.

**LAURIN (René-Georges)**
*sénateur (Var)*
*UMP*

Ne se représente pas le 26 septembre 2004.

### NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées jusqu'au 30 septembre 2004.

Membre suppléant de la Cour de Justice de la République.

Membre titulaire du Conseil national des services publics départementaux et communaux.

**LE CAM (Gérard)**
*sénateur (Côtes-d'Armor)*
*CRC*

### NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires économiques et du plan à partir du 7 octobre 2004 ; membre de la commission jusqu'au 6 octobre 2004.

Membre de la Délégation parlementaire pour l'Union européenne le 13 octobre 2004.

Membre suppléant du Conseil d'orientation de l'observatoire national sur les effets du réchauffement climatique en France métropolitaine et dans les départements et territoires d'outre-mer.

### DÉPÔTS

*Proposition de résolution* tendant à faire respecter le pluralisme dans le cadre de la journée d'initiative parlementaire instituée par l'article 48 de la Constitution **[n° 153 (2003-2004)]** (19 janvier 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission parlementaire d'enquête sur les facteurs de risques et les conséquences sanitaires d'épidémies de légionellose mais également sur les moyens des services d'État à renforcer pour prévenir, contrôler et contenir tout risque d'exposition comme de contamination **[n° 154 (2003-2004)]** (19 janvier 2004) - **Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête parlementaire sur les causes et les conséquences sanitaires de l'épidémie de légionellose dans la Région Nord-Pas-de-Calais mais également sur les moyens, de toute nature, à mettre en oeuvre pour en prévenir tout nouveau risque à l'avenir **[n° 155 (2003-2004)]** (19 janvier 2004) - **Questions sociales et santé - Société.**

*Rapport d'information,* fait au nom de la commission des affaires économiques : Russie - mission de la délégation des Affaires économiques **[n° 161 (2003-2004)]** (21 janvier 2004) - **Affaires étrangères et coopération.**

*Proposition de loi* tendant à instaurer des mesures d'urgence pour lutter contre les délocalisations **[n° 295 (2003-2004)]** (11 mai 2004) - **Aménagement du territoire - Economie et finances, fiscalité - Entreprises - Travail.**

*Proposition de loi constitutionnelle* relative aux modalités de convocation des sessions extraordinaires du Parlement et à leur objet **[n° 373 (2003-2004)]** (23 juin 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la présentation du rapport du Défenseur des Enfants devant le Parlement **[n° 47 (2004-2005)]** (27 octobre 2004) - **Famille - Société.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre les violences au sein des couples **[n° 95 (2004-2005)]** (3 décembre 2004) - **Famille - Justice - Police et sécurité - Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de loi* portant création d'un service public national décentralisé du logement et de l'habitat pour garantir le droit au logement pour tous et partout **[n° 98 (2004-2005)]** (4 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Economie et finances, fiscalité - Logement et urbanisme - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conditions de rétention et de placement en zone d'attente des mineurs étrangers **[n° 130 (2004-2005)]** (17 décembre 2004) - **Famille - Justice - Police et sécurité.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif à la régulation des activités postales [n° 410 (2002-2003)]** - (28 janvier 2004) - **Art. 2** *(Compétences respectives du Gouvernement et de l'Autorité de régulation des télécommunications et des postes, ARTP)* (p. 951) : soutient l'amendement n° 61 de Mme Marie-France Beaufils (suppression) ; rejeté. Désengagement de l'Etat. Importance des pouvoirs confiés à l'ARTP. Souhait d'une autorité de régulation plus démocratique et plus représentative. Souhait d'une autorité de régulation propre au secteur postal.

**- Projet de loi relatif aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle [n° 160 (2003-2004)]** - (14 avril 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 13** (p. 2369, 2370) : soutient l'amendement n° 210 de Mme Marie-France Beaufils (extension du champ du service universel à la téléphonie mobile, UMTS, et au haut débit) ; rejeté. Contribution des nouvelles technologies au creusement des inégalités territoriales et sociales. Nécessaire volontarisme politique permettant d'élargir la transcription a minima du service universel. (p. 2373) : soutient l'amendement n° 208 de Mme Marie-France Beaufils (intégration du service d'urgence téléphonique assuré par France Télécom dans le service universel de télécommunications) ; rejeté. Renforcement souhaitable des dispositifs d'aide au maintien à domicile après les drames de l'été dernier : généralisation de l'accès à la télé-alarme et de l'élargissement de son rayon d'action. - **Art. 26** *(Livre IV et art. L. 125 du code des postes et des télécommunications - Statut de la Commission supérieure du service public des postes et communications électroniques)* (p. 2402, 2403) : soutient l'amendement n° 212 de Mme Marie-France Beaufils (modification de la composition de la Commission supérieure du service public des postes et des communications électroniques pour y intégrer des membres d'organisations syndicales au lieu et place des personnalités désignées par les ministres) ; rejeté. Nécessité de renforcer la composition démocratique de la CSSPPCE, utile contrepoids à l'ART, dans l'intérêt du service public. Interrogation sur le devenir de cette institution lorsque l'opérateur historique sera privatisé.

**- Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (28 avril 2004) - **Discussion générale** (p. 2623, 2627) : crise du monde rural. Fonction principale de la ruralité : usages productifs, usages résidentiels et écosystème. Rôle et place de l'agriculture. Flux migratoires entre zones rurale et urbaine. Gestion des espaces fonciers et installation des jeunes agriculteurs. Importance des services publics pour structurer les territoires ruraux. Possibilité d'aider les secteurs du commerce et de l'artisanat. Nécessité de développer le logement en zone rurale, notamment le logement social. Dénonciation du défaut de capacité sanitaire. Situation du tourisme et des très petites entreprises. Démocratisation des élections locales. Texte manquant cruellement de moyens financiers et d'ambition politique.

**- Suite de la discussion** (4 mai 2004) - **Art. 1er** *(Modification des critères de détermination des zones de revitalisation rurale, ZRR)* (p. 2773) : ses amendements n° 707 : possibilité d'inclure les parcs naturels régionaux dans les périmètres des ZRR, et n° 720 : critères d'inclusion dans les périmètres des ZRR des communes des parcs naturels régionaux ; devenus sans objet. (p. 2776) : défavorable à l'amendement n° 373 du Gouvernement (nouveaux critères de détermination des ZRR). - **Art. additionnels après l'art. 1er** (p. 2779, 2780) : ses amendements n° 708 : possibilité pour les attachés territoriaux d'exercer une fonction "développement local" ; et n° 709 : création d'une spécialité "développement local" dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux ; rejetés.

**- Suite de la discussion** (5 mai 2004) (p. 2794) : son amendement n° 710 : intégration dans la fonction publique territoriale des agents de développement local ; rejeté. - **Art. 1er bis** *(Art. 39 quinquies D du code général des impôts - Prorogation et extension aux travaux de rénovation de l'amortissement exceptionnel prévu pour les immeubles situés en zone de rénovation rurale, ZRR, et en zone de rénovation urbaine, ZRU)* (p. 2795) : soutient l'amendement n° 781 de M. Thierry Foucaud (accès au régime d'amortissement dégressif des zones de revitalisation rurale limité aux immeubles répondant aux normes de construction définies dans les documents d'urbanisme de la collectivité) ; retiré. - **Art. additionnel après l'art. 1er bis** (p. 2796) : soutient l'amendement n° 799 de M. Thierry Foucaud (extension aux sociétés coopératives d'intérêt collectif du principe d'exonération de l'impôt sur les sociétés) ; rejeté. - **Art. 1er ter** *(Art. 1465 du code général des impôts - Remboursement des sommes perçues par les entreprises qui cessent volontairement leur activité dans une zone de rénovation rurale, ZRR)* (p. 2797) : le groupe CRC votera contre l'amendement n° 145 (suppression) de la commission des finances saisie pour avis. - **Art. 1er quater** *(Art. 1465 A du code général des impôts - Exonération temporaire d'impôt sur le revenu, d'impôt sur les sociétés et de taxe professionnelle au profit des professions libérales qui s'installent dans les zones de rénovation rurale, ZRR)* (p. 2799) : soutient l'amendement n° 782 de M. Thierry Foucaud (suppression de l'exonération d'impôt des professionnels de la location de locaux à vocation économique) ; retiré. - **Art. 1er quinquies** *(Art. 1383 A, 1464 B, 1602 A et 1464 C du code général des impôts - Prolongation de l'exonération de taxe foncière sur la propriété bâtie, de taxe professionnelle ou de taxe consulaire en faveur des entreprises nouvelles dans les zones de rénovation rurale, ZRR)* (p. 2803, 2304) : soutient l'amendement n° 783 de M. Thierry Foucaud (suppression) ; rejeté. (p. 2806) : votera l'amendement n° 822 de M. Gérard Delfau (compensation par les collectivités locales de la perte de recettes due aux exonérations prévues par le texte). - **Art. additionnels avant l'art. 1er sexies** (p. 2811) : soutient les amendements de M.

Thierry Foucaud n° 786 (durée d'exonération des taxes foncières sur les propriétés bâties en faveur de la construction des logements sociaux dans les zones de revitalisation rurale) et n° 787 (exonération de taxe foncière pour les logements réalisés en zone de revitalisation rurale avec le concours d'un prêt à taux zéro) ; rejetés. - **Art. 1er sexies** *(Art. 1383 E [nouveau] du code général des impôts - Exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les logements acquis et améliorés au moyen d'une aide financière de l'ANAH par les particuliers)* (p. 2812) : soutient l'amendement n° 784 de M. Thierry Foucaud (suppression) ; retiré. - **Art. additionnels avant l'art. 1er undecies** (p. 2820) : soutient l'amendement n° 785 de M. Thierry Foucaud (moratoire sur les suppressions ou réorganisations de service public dans les communes de moins de 2500 habitants) ; rejeté. - **Art. additionnel après l'art. 1er terdecies ou avant l'art. 65** (p. 2829) : son amendement n° 643 : alignement progressif de la DGF moyenne par habitant des communautés de communes sur celle des communautés urbaines ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 1er terdecies** (p. 2834) : ses amendements n° 674 : exonération de la TIPP pour les exploitations agricoles au bénéfice inférieur au SMIC net par actif familial ; et n° 675 : réduction de charges sociales et fiscales pour les exploitations au bénéfice inférieur au SMIC net par actif familial ; rejetés. - **Art. 2** *(Création des sociétés d'investissement pour le développement rural)* (p. 2836, 2837) : son amendement n° 711 : objet des sociétés d'investissement pour le développement rural ; rejeté. (p. 2837, 2838) : son amendement n° 712 : absence de but lucratif des sociétés d'investissement pour le développement rural ; rejeté. - **Art. additionnel après l'art. 2** (p. 2840) : son amendement n° 676 : reversement de la taxe d'aide au commerce et à l'artisanat aux départements pour favoriser l'activité économique des zones rurales ; rejeté. - **Art. 4** *(Transmission à titre gratuit des déductions pour investissement et pour aléas d'exploitation, et exonérations de charges sociales de certaines aides perçues par les exploitants agricoles)* (p. 2855) : son amendement n° 713 : défiscalisation des aides accordées aux agriculteurs au titre de l'installation hors norme par les collectivités territoriales ; rejeté. - **Art. 6** *(Art. L. 324-2, L. 331-2 et L. 411-37 du code rural - Entreprises agricoles à responsabilité limitée et sociétés civiles d'exploitation agricole)* (p. 2858) : ses amendements, portant sur le même objet, n° 714 et 715 : suppression des mesures favorisant l'agrandissement des exploitations agricoles ; rejetés. - **Art. 7** *(Art. L. 411-37 et L. 411-39-1 du code rural - Assolements en commun)* (p. 2861, 2862) : son amendement n° 716 : suppression ; rejeté. - **Art. 9** *(Art. L. 632-3 et L. 251-9 du code rural - Indemnisation des producteurs de végétaux dans le cadre de la lutte contre les insectes nuisibles)* (p. 2870) : son amendement n° 717 : indemnisation des agriculteurs victimes de la dissémination dans la nature de pollens transgéniques ; devenu sans objet.

- **Suite de la discussion** (6 mai 2004) - **Art. additionnels après l'art. 10** (p. 2895) : son amendement n° 696 : association des communes rurales aux coopératives d'utilisation de matériel agricole ; rejeté. (p. 2896) : ses amendements n° 700 : renforcement du poids des associés coopérateurs au sein des coopératives, n° 699 : réaffirmation du principe "un homme, une voix" dans les statuts des sociétés coopératives et n° 698 : représentativité des salariés des coopératives agricoles au sein du conseil d'administration ; rejetés. (p. 2897) : existence d'un réel malaise au sein des coopératives. - **Art. 10 bis** *(Art. L. 720-5 du code de commerce - Dispense d'autorisation d'exploitation commerciale en faveur des horticulteurs ou pépiniéristes)* (p. 2898) : son amendement n° 644 : exclusion de la grande distribution du champ d'application de l'article ; devenu sans objet. - **Art. additionnels après l'art. 10 sexies** (p. 2905) : son amendement n° 678 : création d'un observatoire français des importations de produits agricoles ; rejeté. (p. 2906, 2908) : ses amendements n° 679 : application du mécanisme du coefficient multiplicateur en cas de crise conjoncturelle, n° 702 : établissement d'une liste de prix minimum pour l'ensemble de la production animale et végétale, n° 704 : établissement d'une liste de prix de référence pour la production animale et végétale, n° 703 : tenue d'une conférence sur les prix agricoles ; rejetés ; et n° 697 : extension d'accords interprofessionnels tendant à un meilleur contrôle de l'évolution des prix ; retiré. Volonté d'inciter la grande distribution à payer des prix rémunérateurs à la production. Accroissement des inégalités de revenus dans le secteur agricole. Condamnation des petites exploitations dans la concentration des terres. Conséquences négatives de la dépendance des prix agricoles vis-à-vis des cours mondiaux. Souhait d'un retrait de l'agriculture des négociations de l'OMC. Réappropriation par les producteurs de la fixation de leurs prix. Importance de la notion de prix rémunérateur. Risque de perte d'un grand nombre d'agriculteurs. (p. 2910) : amendements d'appel. Intérêt de la fixation d'un prix moyen. Nécessité d'une organisation au niveau national et au niveau communautaire. Satisfaction de l'intérêt suscité par ses amendements. - **Art. additionnels avant l'art. 11** (p. 2936) : son amendement n° 719 : indemnisation du chômage hors saison pour les travailleurs saisonniers ; rejeté. Son amendement n° 718 : accès à la formation pour les titulaires de contrats saisonniers ; rejeté. - **Art. 11** *(Art. L. 127-9 et L. 122-1-1 du code du travail - Extension du dispositif des groupements d'employeurs agricoles)* (p. 2938, 2939) : son amendement n° 694 : obligation pour le salarié de travailler dans des secteurs professionnels liés les uns avec les autres ; rejeté. Revendication des salariés des groupements d'employeurs de la création d'un statut social. Son amendement n° 721 : limitation à quatre du nombre d'utilisateurs potentiels du groupement d'employeurs ; rejeté. - **Art. 38 (priorité)** *(Aides octroyées par les collectivités territoriales et leurs groupements pour favoriser l'installation et le maintien des professionnels de santé dans certaines zones rurales)* (p. 2942, 2943) : son amendement n° 742 : suppression ; rejeté. Transfert de compétences sans financement. Désengagement de l'Etat. Proposition de financement des futurs médecins en contrepartie d'un engagement à travailler en milieu rural. Conséquences dramatiques du manque de médecins. - **Art. additionnels après l'art. 38 (priorité)** (p. 2950) : son amendement n° 662 : prise en compte des difficultés particulières d'exercice des professions médicales en zone rurale dans les conventions entre les médecins et la CNAM ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 39 (priorité)** (p. 2955) : risque de pénurie et non d'excédent de pharmacies en milieu rural. Intérêt de l'abaissement des seuils. - **Art. 13** *(Art. 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale - Cumul d'un emploi public et d'un emploi privé dans les petites communes)* (p 2962) : soutient l'amendement n° 774 de M. Thierry Foucaud (suppression) ; rejeté. (p. 2962, 2963) : son amendement n° 723 : limitation de la possibilité de cumul afin d'éviter les conflits d'intérêts ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 14** (p. 2965) : son amendement n° 724 : application du scrutin proportionnel pour les premier et troisième collèges électoraux des caisses locales de la MSA ; rejeté. - **Art. additionnel après l'art. 14 ou après l'art. 15** (p. 2966) : son amendement n° 726 : départementalisation de la circonscription électorale des électeurs du second collège et proposition de parité dans les caisses MSA entre délégués exploitants et salariés ; retiré. - **Art. 15** *(Art. L. 321-5 et L. 752-1 du code rural - Rattachement du conjoint collaborateur d'un travailleur pluriactif non salarié)* (p. 2967) : ses amendements, portant sur le même objet, n° 672, 671 et 651 : extension des droits consécutifs au statut de collaborateur d'exploitation aux pacsés et concubins ; rejetés. - **Art. additionnel après l'art. 16** (p. 2969) : son amendement n° 670 : création d'une caisse de congés payés gérée paritairement pour les salariés de production agricole ; rejeté. - **Art. 17** *(Art. L. 953-3 du code du travail - Régime de la formation professionnelle continue applicable au statut de conjoint collaborateur)* (p. 2970) : son amendement n° 669 : extension des droits consécutifs au statut de collaborateur d'exploitation aux pacsés et aux concubins ; rejeté. - **Art. 19 B** *(Art. L. 2213-32 [nouveau] du code général des collectivités territoriales -Pouvoir de police du maire en matière d'enlèvement des déchets)* (p. 2979) : défavorable à l'amendement n° 26 de la commission (suppression). Bien-fondé de l'article.

- **Suite de la discussion** (11 mai 2004) - **Art. 19** *(Art. L. 143-1 à L. 143-6 du code de l'urbanisme - Périmètre de protection*

*et d'aménagement des espaces agricoles et naturels périurbains et programme d'action)* (p. 3007) : son amendement n° 733 : action publique en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs ; rejeté. (p. 3009) : son amendement n° 652 : modes de rétrocession des terres acquises par les départements ; retiré. - **Art. 20** *(Conditions d'exercice du droit de préemption à l'intérieur du périmètre de protection)* (p. 3024) : son amendement n° 650 : augmentation de la représentation des collectivités locales au sein des SAFER ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 20** (p. 3028) : son amendement n° 668 : autorisation de partenariat des SAFER avec les collectivités territoriales pour leurs politiques de protection des espaces et de développement ; retiré. - **Division et art. additionnels après l'art. 21** (p. 3034) : ses amendements n° 731 : insertion d'un nouveau chapitre sur l'accès au foncier et l'installation des jeunes, n° 664 : priorité de l'installation des jeunes agriculteurs, n° 667 : objectif prioritaire des politiques d'aménagement des structures en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs, n° 665 : prise en compte dans l'évaluation de la viabilité d'une exploitation d'activités ne relevant pas directement de l'agriculture, n° 666 : élargissement des possibilités d'octroi d'aides à l'installation et n° 649 : priorité de la politique d'installation sur la démarche de l'agrandissement des propriétés ; rejetés.

- **Suite de la discussion** (12 mai 2004) - **Art. additionnels après l'art. 53 (priorité)** (p. 3096) : votera l'amendement n° 364 de M. Jean-François Le Grand (exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les propriétaires ayant souscrit un engagement de gestion conforme aux orientations du document d'objectifs et compensation par l'Etat de cette exonération). - **Art. 54 B (priorité)** *(Art. L. 420-1 du code de l'environnement - Participation des chasseurs au développement économique des territoires ruraux)* (p. 3098, 3099) : son amendement n° 690 : introduction dans le code de l'environnement de dispositions relatives aux usages non appropriatifs de la nature ; devenu sans objet. - **Art. 54 D (priorité)** *(Art. L. 421-1 du code de l'environnement - Missions de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage)* (p. 3102) : son amendement n° 673 : suppression du concours accordé par les agents de l'ONCFS aux préfets en matière d'ordre public et de police administrative ; rejeté. Enquête réalisée par la fédération des chasseurs des Côtes d'Armor. - **Art. additionnel après l'art. 55 bis (priorité)** (p. 3117, 3118) : défavorable à l'amendement n° 418 de M. Michel Charasse (institution d'une surtaxe sur le permis de chasser au profit de l'ONCFS). Exemple des Côtes d'Armor. - **Art. 57 (priorité)** *(Art. L. 424-3 à L. 424-6, L. 424-8 à L. 424-10-1 [nouveau] du code de l'environnement - Conditions d'exercice de la chasse)* (p. 3125) : son amendement n° 745 : suppression pour les personnes malentendantes de l'interdiction d'utiliser des moyens d'assistance électronique dans la chasse ; retiré. - **Art. 58 (priorité)** *(Art. L. 425-1 à L. 425-7, L. 425-10 à L. 425-13 du code de l'environnement - Schémas départementaux de gestion cynégétique, équilibre agro-sylvo-cynégétique et plans de chasse)* (p. 3136) : intervient sur l'amendement n° 81 de la commission (mise en place dans chaque département d'un schéma départemental de gestion cynégétique). (p. 3143) : son amendement n° 661 : imputation partielle de la responsabilité financière du bénéficiaire d'un plan de chasse pour non-prélèvement d'un nombre minimum d'animaux en cas de mauvaise exécution de ce plan ; rejeté. (p. 3144) : son amendement n° 660 : suppression de l'indemnisation du propriétaire ayant subi des dommages par le bénéficiaire d'un plan de chasse pour non-prélèvement d'un nombre minimum d'animaux en cas de carence dans la bonne exécution de ce plan ; devenu sans objet. - **Art. 59 (priorité)** *(Art. L. 426-1, L. 426-3, L. 426-5, L. 426-7, L. 427-1 du code de l'environnement - Indemnisation non contentieuse des dégâts de gibier)* (p. 3145, 3146) : son amendement n° 645 : extension aux particuliers du bénéfice de l'indemnisation des dégâts causés aux récoltes ; rejeté.

- **Suite de la discussion** (13 mai 2004) - **Art. 27 bis** *(Art. 432-12 du code pénal et art. L. 411-4 du code rural - Conclusion de baux ruraux par les élus municipaux)* (p. 3190) : intervient sur l'amendement n° 39 de la commission (suppression). Favorable à la prévention de la prise illégale d'intérêt et à la protection des terres agricoles. - **Art. 34** *(Art. L. 411-57 du code rural - Élargissement du droit de reprise du bailleur pour la rénovation des bâtiments agricoles présentant un intérêt architectural ou patrimonial)* (p. 3224) : son amendement n° 727 : possibilité pour les preneurs de refuser la reprise des bâtiments ; rejeté. Respect des droits du preneur. (p. 3225) : son amendement n° 693 : travaux de rénovation effectués par le bailleur dans le bâtiment repris étendus au bâtiment d'habitation du preneur ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 34** (p. 3234, 3235) : son amendement n° 729 : création d'une taxe d'inhabitation sur les logements vacants ; retiré. - **Art. additionnels avant l'art. 37 (priorité)** (p. 3247) : abstention du groupe CRC sur l'amendement n° 870 de la commission (réaffirmation du rôle de l'Etat dans la définition des obligations de service public). Démantèlement progressif du service public. - **Art. 37** *(Art. 27 et 27-1 [nouveau] de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations - Organisation des maisons des services publics)* (p. 3262, 3263) : son amendement n° 730 : suppression ; rejeté. Son amendement n° 648 : repli ; rejeté. (p. 3264) : son amendement n° 741 : création d'une spécialité d'animateur de maison de service public dans le cadre d'emploi d'adjoint administratif du statut de la fonction publique territoriale ; rejeté. - **Art. additionnel après l'art. 37** (p. 3266) : son amendement n° 647 : instauration d'un revenu minimum de maintien d'activité pour les commerçants de proximité dans les petites communes rurales ; rejeté. - **Art. 41** *(Art. L. 214-19, L. 222-1, L. 224-2-1, L. 227-3, L. 231-4, L. 251-19, L. 253-15, L. 272-2 et chapitre VII du titre II du livre II du code rural, art. L. 5143-2 du code de la santé publique, art. L. 201-1 à L. 201-3, L. 202-1 à L. 202-5 et L. 203-1 du code rural - Renforcement du maillage territorial en matière de santé publique vétérinaire et de protection des végétaux)* (p. 3270) : soutient l'amendement n° 701 de M. François Autain (suppression de la disposition autorisant les seuls vétérinaires à vendre des produits antiparasitaires) ; adopté. (p. 3276, 3277) : défavorable aux amendements identiques n° 332 de Mme Françoise Henneron et n° 199 de M. Philippe Nogrix (ouverture des analyses sanitaires animales aux laboratoires privés). Maintien d'un secteur public indispensable au regard des catastrophes sanitaires.

- **Suite de la discussion** (18 mai 2004) - **Art. 62 ter** *(Art. 55 de la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne - Assistance médicale en zone de montagne)* (p. 3343) : votera l'amendement n° 488 de M. Jean Boyer (instauration d'une dotation pour l'installation des jeunes artisans ou commerçants dans les ZRR). - **Art. 64 bis** *(Art. L. 111-2-1 [nouveau] du code de la construction et de l'habitation et art. L. 145-11 du code de l'urbanisme - Obligations de prise en compte du logement des travailleurs saisonniers dans les programmes de construction situés dans les communes classées stations de tourisme)* (p. 3360) : soutient l'amendement n° 798 de M. Thierry Foucaud (suppression partielle) ; devenu sans objet. - **Art. additionnels avant l'art. 66** (p. 3381) : son amendement n° 746 : octroi des moyens financiers nécessaires à la formation professionnelle agricole ; rejeté. Son amendement n° 734 : développement des centres de ressources des établissements d'enseignement et de formation publics agricoles ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 68** (p. 3388) : ses amendements, portant sur le même objet, n° 658 et 659 : mode d'élection des chambres d'agriculture ; rejetés. - **Art. additionnel avant l'art. 71** (p. 3389) : son amendement n° 657 : étude de moyens de développement de mécanismes alternatifs de collecte et d'élimination des animaux d'élevage morts ; rejeté. - **Art. 71** *(Art. L. 313-3 du code rural - Mission et modalités d'intervention du Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles, CNASEA)* (p. 3392) : ses amendements n° 748 : emploi de personnes titulaires, et n° 656 : établissement d'un rapport d'activité annuel ; rejetés. - **Art. additionnels avant l'art. 74** (p. 3396, 3397) : ses amendements n° 655 : confortation des emplois de l'ONF, n° 654 : démocratisation des commissions régionales de la forêt et des produits forestiers, n° 749 : reconnaissance de la pénibilité du travail des ouvriers forestiers de l'ONF, et n° 750 : reconnaissance de la pénibilité du travail

forestier ; rejetés. - **Art. 74** *(Art. L. 121-4, L. 134-1 et L. 134-7 du code forestier - Action de l'ONF pour les services au public en zone de revitalisation rurale, ZRR, et conditions des ventes de bois)* (p. 3398) : son amendement n° 653 : suppression ; rejeté. - **Division et art. additionnels après l'art. 76** (p. 3418) : son amendement n° 747 : insertion d'une division additionnelle ; retiré. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3419, 3420) : texte décevant, disparate et inefficace. Problème du financement de la politique rurale. Déception prévisible des acteurs de terrain. Votera contre ce projet de loi.

- **Projet de loi d'orientation sur l'énergie [n° 328 (2003-2004)]** - (9 juin 2004) - **Annexe (priorité)** *(Sur l'amendement n° 4 de la commission : rétablissement d'une annexe définissant les orientations de la politique énergétique)* (p. 4042) : sur le préambule de l'amendement n° 4 précité, soutient le sous-amendement n° 337 de Mme Marie-France Beaufils ; adopté. (p. 4044 à 4054) : sur le paragraphe I de l'amendement n° 4 précité, soutient les sous-amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 342, n° 356, n° 360, n° 364 et n° 370 ; rejetés ; ainsi que les sous-amendements n° 347 et n° 352 ; adoptés. (p. 4055, 4058) : sur le A du paragraphe II de l'amendement n° 4 précité, soutient les sous-amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 377, n° 382 et n° 386 ; rejetés ; ainsi que le n° 390 ; adopté. (p. 4063, 4067) : sur le B du paragraphe II de l'amendement n° 4 précité, soutient les sous-amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 408, 410, 419 et 423 ; rejetés ; ainsi que le sous-amendement n° 427 ; adopté. Soutient le sous-amendement n° 415 de M. Yves Coquelle ; rejeté.

- **Suite de la discussion** (10 juin 2004) (p. 4090, 4093) : sur le B du paragraphe II de l'amendement n° 4 précité, soutient les sous-amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 428 ; adopté ; et n° 430, 431, 436 et 437 ; rejetés. (p. 4094, 4095) : sur le C du paragraphe II de l'amendement n° 4 précité, soutient les sous-amendements n° 440 et 445 de Mme Marie-France Beaufils ; rejetés. (p. 4096) : sur le D du paragraphe II de l'amendement n° 4 précité, soutient les sous-amendements n° 447 et 449 de Mme Marie-France Beaufils ; rejetés. - **Art. additionnels avant l'art. 1er A** (p. 4100) : soutient l'amendement n° 309 de Mme Marie-France Beaufils (principes régissant l'activité du service public de l'énergie) ; rejeté. (p. 4102) : soutient l'amendement n° 302 de Mme Marie-France Beaufils (obligations des gestionnaires de réseaux d'électricité) ; rejeté. (p. 4104) : soutient l'amendement n° 299 de Mme Marie-France Beaufils (approvisionnement en gaz de la France) ; rejeté. (p. 4104, 4105) : soutient l'amendement n° 304 de Mme Marie-France Beaufils (programmation pluriannuelle des investissements dans le secteur gazier) ; rejeté. (p. 4106) : soutient l'amendement n° 308 de Mme Marie-France Beaufils (rapport au Parlement sur le bilan de la déréglementation dans le secteur énergétique) ; rejeté. - **Art. 2** *(Champ d'application des obligations d'économies d'énergie, modalités d'application et sanctions en cas de non-respect)* (p. 4139) : soutient l'amendement n° 322 de Mme Marie-France Beaufils (suppression de la mention d'acquisition de certificats d'économie d'énergie) ; rejeté. (p. 4141) : soutient l'amendement n° 326 de Mme Marie-France Beaufils (sanction en cas de non-respect des obligations d'économies d'énergie) ; rejeté. - **Art. 3** *(Modalités de délivrance et valeur des certificats d'économies d'énergie)* (p. 4147) : soutient l'amendement n° 329 de Mme Marie-France Beaufils (suppression des dispositions relatives au marché des certificats d'économies d'énergie) ; rejeté. (p. 4150) : soutient l'amendement n° 332 de Mme Marie-France Beaufils (suppression du délai maximal d'un an pour la délivrance des premiers certificats d'économies d'énergie) ; rejeté. - **Art. 4** *(Création d'un registre national des certificats d'économies d'énergie)* (p. 4151) : soutient l'amendement n° 281 de Mme Marie-France Beaufils (suppression de la référence à l'éventuelle acquisition de certificats d'économies d'énergie) ; rejeté. - **Art. 6 ter** *(Plan Face-sud)* (p. 4167) : soutient l'amendement n° 288 de Mme Marie-France Beaufils (refus de la primauté de l'énergie solaire sur les autres énergies renouvelables) ; rejeté. - **Art. 7** *(Art. L. 224-2 du code de l'environnement - Indication du coût de la consommation énergétique des biens immobiliers)* : soutient l'amendement n° 289 de Mme Marie-France Beaufils (affichage obligatoire de l'évaluation du coût complet des biens consommateurs d'énergie mis en vente) ; rejeté. - **Art. additionnel après l'art. 7** (p. 4168) : soutient l'amendement n° 317 de Mme Marie-France Beaufils (rapport au Parlement sur le développement de la pile à combustible) ; rejeté. - **Intitulé du chapitre Ier A** : soutient l'amendement n° 293 de Mme Marie-France Beaufils (nouvel intitulé - Définition) ; devenu sans objet. - **Art. 8 bis** *(Art. L. 421-1-1 du code de l'urbanisme - Régime de l'implantation des éoliennes)* (p. 4177, 4178) : soutient l'amendement n° 290 de Mme Marie-France Beaufils (suppression) ; retiré. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4215, 4217) : refus de la marchandisation de l'énergie. Souhait de la constitution d'un grand pôle public de l'énergie. Echec de la libéralisation américaine. Absence de dispositions sur les transports. Manque de moyens. Privatisation dangereuse d'EDF et de GDF. Le groupe CRC ne votera pas ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales** - *Deuxième lecture* **[n° 269 (2003-2004)]** - (30 juin 2004) - **Art. 24** *(Art. L. 101-1, L. 601-1 à L. 601-3 nouveaux du code des ports maritimes - Transfert des ports maritimes non autonomes de l'Etat aux collectivités territoriales)* (p. 4857) : ses amendements de suppression n° 499, de repli n° 500, 502, 503, 506 et 507 et de précision n° 501 et n° 504 ; rejetés. Son amendement n° 505 : suppression partielle ; adopté. - **Art. 26** *(Art. 1er, 1er-1 bis nouveau, 1er-4, 1er-5 et 35 du code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure et art. 5 et 7 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 - Transfert des voies navigables fluviales et des ports intérieurs)* (p. 4859) : ses amendements n° 508 : suppression, et n° 510 et 511 : repli ; rejetés. Soutient l'amendement n° 509 de M. Yves Coquelle (repli) ; rejeté. - **Art. 27 bis** *(Art. L. 213-11 du code de l'éducation - Procédure d'arbitrage en cas de litige sur les conditions de financement des services de transports scolaires en cas de modification d'un périmètre de transports urbains)* (p. 4682, 4863) : son amendement n° 512 : suppression ; rejeté.

- **Projet de loi relatif au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières [n° 383 (2003-2004)]** - (6 juillet 2004) - **Art. 1er A** *(Loi n° 2000-108 du 10 février 2000 - Définition de la mission de développement et d'exploitation des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité)* (p. 5184, 5185) : soutient l'amendement n° 248 de Mme Marie-France Beaufils (suppression) ; adopté. - **Art. 1er** *(Missions et obligations de service public d'EDF, GDF et des entreprises chargées d'un réseau de transport)* (p. 5189) : soutient l'amendement n° 269 de Mme Marie-France Beaufils (suppression de la référence aux contrats entre l'Etat et chacune des entreprises, EDF et GDF, et précision législative des missions garanties aux usagers) ; rejeté. Maintien de l'égalité d'accès au service public de l'énergie sur tout le territoire. (p. 5191) : soutient l'amendement n° 265 de Mme Marie-France Beaufils (substitution de la notion d'usagers à celle de consommateurs) ; rejeté. Incertitude au sujet du statut du personnel d'EDF et de GDF. Suppression du contrôle des citoyens sur les entreprises intervenant dans le secteur de l'énergie. (p. 5193, 5194) : soutient l'amendement n° 272 de Mme Marie-France Beaufils (suppression d'une ambiguïté rédactionnelle relative à la politique de recherche et de développement des entreprises) ; rejeté. (p. 5197) : soutient l'amendement n° 263 de Mme Marie-France Beaufils (remplacement du mot "consommateurs" par le mot "usagers") ; rejeté. (p. 5198) : soutient l'amendement n° 275 de Mme Marie-France Beaufils (contribution de l'ensemble des producteurs d'électricité aux missions de service public) ; rejeté. - **Art. 2** *(Art. 5 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz - Constitution de services communs à EDF et GDF)* (p. 5205) : soutient l'amendement n° 386 de Mme Marie-France Beaufils (suppression) ; rejeté. (p. 5206) : soutient l'amendement n° 282 de Mme Marie-France Beaufils (élargissement du fonctionnement commun des services aux filiales de transport) ; rejeté. (p. 5209) : soutient l'amendement n° 288 de Mme Marie-France Beaufils (maintien de la gestion des réseaux d'électricité et de gaz par le service commun de

distribution) ; rejeté. - **Art. 4** *(Indépendance des gestionnaires de réseaux de transport d'électricité ou de gaz)* (p. 5219, 5220) : soutient l'amendement n° 295 de Mme Marie-France Beaufils (soumission à l'accord de l'Etat de l'adoption des résolutions du conseil d'administration ou de surveillance) ; rejeté. (p. 5223) : intervient sur l'amendement n° 168 de M. Bernard Piras (inaliénabilité des ouvrages des réseaux publics de transport). Interrogation sur les conséquences d'une éventuelle cession des pylônes électriques sur la taxe perçue par les collectivités territoriales. - **Art. additionnel avant l'art. 7** (p. 5239) : favorable à l'amendement n° 171 de M. Bernard Piras (inaliénabilité des ouvrages du RTE). - **Art. 7** *(Transfert des droits et obligations relatifs au RTE)* (p. 5239, 5240) : soutient l'amendement n° 391 de Mme Marie-France Beaufils (suppression) ; rejeté. - **Art. 8** *(Transfert des ouvrages relevant du RTE mais n'appartenant pas à EDF)* (p. 5242, 5243) : soutient l'amendement n° 306 de Mme Marie-France Beaufils (participation d'un représentant des salariés à la commission chargée de trancher d'éventuels différents) ; rejeté. - **Art. 9** *(Exercice des activités de construction ou d'exploitation d'un réseau de gaz en France)* (p. 5246, 5247) : soutient l'amendement n° 311 de Mme Marie-France Beaufils (limitation du champ d'activité des entreprises de transport de gaz) ; rejeté. - **Art. 10** *(Modalités des transferts d'actifs aux gestionnaires de réseaux de transport de gaz)* (p. 5250) : soutient l'amendement n° 316 de Mme Marie-France Beaufils (affirmation du caractère public du capital de la société gestionnaire du transport de gaz) ; rejeté. - **Art. 12** *(Signature des contrats de concession)* (p. 5254) : soutient l'amendement n° 396 de Mme Marie-France Beaufils (suppression) ; rejeté.

- **Suite de la discussion** (7 juillet 2004) - **Art. 14** *(Création de la Caisse nationale des industries électriques et gazières)* (p. 5289, 5290) : soutient l'amendement n° 324 de Mme Marie-France Beaufils (caractère d'établissement public administratif donné à la Caisse nationale des industries électriques et gazières) ; rejeté. Fragilisation de la situation des retraités. Inquiétude face à l'esprit ultra-libéral animant les dirigeants de l'Europe. Opposition résolue du groupe CRC à l'ensemble du texte. Promesse du Gouvernement de ne pas revenir sur les régimes spéciaux. - **Art. 16** *(Instauration d'une contribution tarifaire au profit de la Caisse nationale des IEG)* (p. 5309) : soutient l'amendement n° 329 de Mme Marie-France Beaufils (respect des droits actuels) ; rejeté.

- **Projet de loi relatif à la protection des inventions biotechnologiques [n° 55 (2001-2002)]** - (26 octobre 2004) - **Discussion générale** (p. 7118, 7120) : multiplication de projets de loi déclarés d'urgence dans des domaines importants. Transformation du Parlement en chambre d'enregistrement. Nécessité d'un délai d'examen suffisant pour les textes européens. Technicité. Remise en cause de choix cruciaux de société. Opposition du groupe CRC à l'article 5 relatif à la brevetabilité du vivant. Refus du Gouvernement de renégocier la directive en dépit de son incrimination par la communauté scientifique et une grande partie des formations politiques. Importance des enjeux économiques et des perspectives de profit pour les multinationales. Transposition justifiée par les impératifs de compétitivité au mépris des enjeux éthiques et sociétaux. Choix politique d'absence de souplesse dans la transposition, à la différence de celui du gouvernement Jospin. Modification substantielle du texte déposé en 2001 avec l'introduction de l'exception du sélectionneur. S'interroge sur le sort réservé à la petite paysannerie au travers de l'extension de la brevetabilité. Inquiétude quant à l'emprise grandissante des groupes semenciers mondiaux sur les agriculteurs. Risque de disparition des semences de ferme au profit des semences hybrides. Regrette la précipitation et l'absence d'auditions face aux enjeux économiques et sociaux. Dans l'attente d'approfondissement au cours de la navette, le groupe CRC s'abstiendra sur ce texte. - **Art. 1er** *(Brevetabilité de la matière biologique)* (p. 7124) : le groupe CRC s'abstient sur l'amendement n° 1 de la commission (coordination). - **Art. 7** *(Dérogations à la protection garantie par le brevet : privilèges de l'agriculteur et de l'éleveur)* (p. 7128) : s'abstiendra sur l'amendement n° 13 de la commission (introduction de l'exception du sélectionneur dans le droit des brevets relatifs aux inventions végétales) dans l'attente d'éventuels éclaircissements en deuxième lecture. Doutes sur la philanthropie des grands groupes semenciers. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 7132) : le groupe CRC s'abstient sur ce texte.

- **Débat sur l'application de la loi relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral** - (26 octobre 2004) (p. 7141, 7142) : s'interroge sur les objectifs du Gouvernement. Nécessité de conserver l'esprit de la loi de 1986 votée à l'unanimité et offrant aux communes une alternative à la sanctuarisation ou au bétonnage. Difficultés d'application. Imprécision de ses termes. Retard dans la prise des décrets. Dessaisissement des élus au profit des tribunaux. Complexité des communes du littoral en dépit de clichés touristiques idylliques. Perception réductrice du littoral par ses nouveaux occupants, génératrice de conflits d'usage. Refus des sénateurs communistes du choix de la voie réglementaire pour résoudre les difficultés liées à cette loi. Nécessité d'un débat national et de la connaissance du contenu des décrets en préparation. Interroge le Gouvernement sur la création d'une mission spécifique chargée de remettre ses propositions avant février 2005. Crainte d'une modification de la loi littoral au détour de textes législatifs. Nécessité de revenir sur les dispositions inflexibles : reconstruction dans la bande des cent mètres ; construction en dur de préférence au PVC ; création de parkings paysagés aux abords des plages. Définition indispensable de l'urbanisation s'agissant de la constructibilité des espaces proches du rivage. Problème du comblement des "dents creuses" en Bretagne : nécessité de préciser la notion de densification des hameaux. Maintien indispensable de l'existence d'une agriculture côtière pour limiter l'urbanisation et garantir la diversité des paysages. Précision nécessaire de la notion d'"espace proche du rivage" et du contenu des "hameaux nouveaux intégrés". Non-pertinence des propositions visant à hiérarchiser les espaces remarquables. Intérêt de l'inclusion d'un volet maritime dans les SCOT sous réserve d'un élargissement de la participation à leur élaboration et de leur compatibilité avec les PLU. (p. 7143) : accroissement nécessaire des moyens du Conservatoire de l'espace littoral. Succès de ses actions. Inquiétude concernant les moyens alloués pour les années à venir et la conception décentralisatrice du Gouvernement. Problématique des moyens financiers des collectivités locales. Risque de recherche de solutions de rentabilité préjudiciables au littoral. Nécessité de prendre en compte l'incidence des fleuves, des marées noires et des dégazages sur le littoral. Incidence du réchauffement climatique et du relèvement du niveau de la mer sur la constructibilité. Utilité du débat à défaut d'une remise à jour de la loi littoral pourtant plus efficace que les décrets à venir. Maintien indispensable de son socle et de ses principes fondateurs. Restitution du littoral à ses habitants, élus et gestionnaires pour faire échec aux spéculations et aux contentieux.

- **Projet de loi relatif aux aéroports [n° 452 (2003-2004)]** - (9 novembre 2004) - **Art. 6** *(Art. L. 251-1 à L. 251-3 du code de l'aviation civile, CAC - Missions d'ADP)* (p. 7819) : soutient l'amendement n° 20 de M. Michel Billout (maintien de la participation de l'Etat au capital d'ADP à concurrence de 70 %) ; rejeté.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales**

- (7 décembre 2004) (p. 9230, 9232) : rigueur du budget. Malaise de la profession. Financement des priorités gouvernementales par des économies réalisées dans d'autres domaines : lancement de l'assurance récolte, fonds unique de modernisation des bâtiments d'élevage, politique phytosanitaire et renforcement de l'enseignement supérieur. Absence de mesures en faveur de la gestion des crises. Risque de désorganisation des filières et de la maîtrise des productions. Conséquences de la politique de l'OMC. Volonté de concentration de l'agriculture. Absence de mesure en faveur de la revalorisation des prix agricoles à la production.

**Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer - V. - Mer**

- (10 décembre 2004) (p. 9523, 9524) : augmentation du budget concentrée sur l'ENIM. Sous-développement du cabotage. Déficit de compétitivité des ports français. Conséquences des choix restrictifs en matière budgétaire. Retard d'exécution des contrats de plan Etat-région. Mise en oeuvre du désengagement budgétaire de l'Etat à travers la politique de décentralisation. Demande de précision sur le transfert de propriété des voies ferrées des ports. Evolution du dossier relatif à la libéralisation des services portuaires. Conséquence de la création du registre international français, RIF, sur l'emploi. Le groupe CRC vote contre ce budget.

**LECERF (Jean-René)**
*sénateur (Nord)*
*UMP*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Membre suppléant de la Cour de Justice de la République le 26 octobre 2004.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation de la législation jusqu'au 20 octobre 2004.

Membre suppléant du Conseil d'administration du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

Membre titulaire du Haut conseil du secteur public jusqu'au 25 octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil d'administration de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides le 10 février 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique portant statut d'autonomie de la Polynésie française et du projet de loi complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française le 15 janvier 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité le 23 janvier 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au divorce le 15 avril 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de modernisation de la sécurité civile le 27 juillet 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales le 27 juillet 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 141 (2003-2004)] réformant le statut de certaines professions judiciaires ou juridiques, des experts judiciaires et des conseils en propriété industrielle. **[n° 157 (2003-2004)]** (21 janvier 2004) - **Éducation - Justice.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 360 (2003-2004)] relative aux conditions permettant l'expulsion des personnes visées à l'article 26 de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 **[n° 403 (2003-2004)]** (7 juillet 2004) - **Police et sécurité.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 9 (2004-2005)] portant création de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité **[n° 65 (2004-2005)]** (17 novembre 2004) - **Éducation - Justice - Logement et urbanisme - Questions sociales et santé - Société - Travail.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 105 (2004-2005)] portant création de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité **[n° 121 (2004-2005)]** (15 décembre 2004) - **Éducation - Justice - Logement et urbanisme - Questions sociales et santé - Société - Travail.**

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi réformant le statut de certaines professions judiciaires ou juridiques, des experts judiciaires et des conseils en propriété industrielle** - *Deuxième lecture* **[n° 141 (2003-2004)]** - (29 janvier 2004) - rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale - **Discussion générale** (p. 1014, 1016) : importance du volet consacré aux avocats. Modernisation du statut des experts judiciaires, des huissiers de justice, des conseils en propriété industrielle et des experts en ventes aux enchères publiques. Améliorations apportées par l'Assemblée nationale. Innovations importantes en matière d'affiliation des avocats aux réseaux pluridisciplinaires, d'extension du texte à d'autres professions réglementées et de mise en oeuvre d'une directive communautaire sur le blanchiment des capitaux. Se réjouit de la convergence de vues entre les deux assemblées. Proposera l'adoption du texte sans modification. Interrogation sur la compatibilité de la profession d'avocat avec les fonctions d'assistant parlementaire. Problème du respect des règles déontologiques. Paradoxe dans la désignation des experts judiciaires. Refus de l'Assemblée nationale d'accepter le principe de l'exécution immédiate des jugements de première instance rendus en matière civile proposé par Pierre Fauchon. Nécessité d'améliorer l'efficacité de la justice et de décourager les pourvois dilatoires. - **Art. additionnel avant l'art. 8 A** (p. 1021) : demande le retrait des amendements identiques n° 1 de M. Michel Dreyfus-Schmidt et n° 3 de M. Daniel Hoeffel (compatibilité de la profession d'avocat avec la fonction d'assistant parlementaire). Partage avec Michel Charasse le souci d'instaurer des règles déontologiques. Fait confiance au Gouvernement dans la rédaction du décret. - **Art. 39** *(Art. 1er de la loi n° 71-498 du 29 juin 1971 relative aux experts judiciaires - Choix des experts par les juges)* (p. 1024, 1025) : demande le retrait de l'amendement n° 2 de Mme Sylvie Desmarescaux (possibilité pour le juge de choisir, exceptionnellement et par décision motivée, un expert non

inscrit sur les listes de cour d'appel). Abandon de cette exigence par la Fédération nationale des experts judiciaires. - **Art. 51 bis** *(Art. 515 du nouveau code de procédure civile - Exécution immédiate des jugements de première instance rendus en matière civile)* (p. 1026) : s'en remet à l'avis du Gouvernement pour l'amendement n° 5 de M. Pierre Fauchon (rétablissement de l'article - exécution immédiate des jugements portant sur des contestations d'un montant inférieur ou égal à quinze mille euros). - **Art. additionnel après l'art. 51 octies** (p. 1030) : demande le retrait de l'amendement n° 4 de M. Bernard Joly (revalorisation du tarif des greffiers des tribunaux de commerce). - **Art. additionnel avant l'art. 53** (p. 1031) : s'oppose à l'amendement n° 6 de M. Charles Gautier (attribution à la chambre détachée de Cayenne de la compétence disciplinaire pour les fautes commises par les avocats relevant du barreau de Guyane).

**- Projet de loi constitutionnelle relatif à la Charte de l'environnement [n° 329 (2003-2004)]** - (23 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4595, 4596) : caractère tout à fait exceptionnel des débats. Consensus politique autour de ce texte. Risque de dessaisissement du législateur au profit du juge. Crainte d'une extension de l'application du principe de précaution au-delà du domaine de l'environnement. Exemple des eaux polluées de la Marque. Grandes dates de la protection de l'environnement dans notre pays.

**- Projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales** - *Deuxième lecture* **[n° 269 (2003-2004)]** - (30 juin 2004) - **Art. 26** *(Art. 1er, 1er-1 bis nouveau, 1er-4, 1er-5 et 35 du code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure et art. 5 et 7 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 - Transfert des voies navigables fluviales et des ports intérieurs)* (p. 4861) : favorable à l'amendement n° 299 de Mme Marie-Christine Blandin (état des lieux et plan de financement de la dépollution des canaux).

**- Proposition de loi relative aux conditions permettant l'expulsion des personnes visées à l'article 26 de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 [n° 360 (2003-2004)]** - (15 juillet 2004) - rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. - **Discussion générale** (p. 5681, 5683) : absence de remise en cause des avancées concernant la double peine. Affaire Bouziane. Expulsion indispensable des personnes manifestant leur rejet des valeurs républicaines et appelant à la discrimination et à la haine. Nécessaire modification de la loi en ce sens. Expulsion réservée aux cas de provocations "explicites et délibérées". Procédure protectrice des droits des personnes. Au nom de la commission, propose l'adoption de cette proposition de loi. - **Question préalable** (p. 5691, 5692) : s'oppose à la motion n° 1 de M. Robert Bret tendant à opposer la question préalable. - **Art. unique** (p. 5693, 5694) : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Charles Gautier (prise en compte des provocations à l'égard des orientations sexuelles des personnes).

**- Projet de loi modifiant la loi n° 2003-322 du 9 avril 2003 relative aux entreprises de transport aérien et notamment à la société Air France [n° 281 (2003-2004)]** - (16 juillet 2004) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5790, 5791) : texte d'adaptation nécessaire et technique à la nouvelle architecture juridique d'Air France. Le groupe de l'UMP apporte son soutien à ce texte.

**- Projet de loi habilitant le Gouvernement à simplifier le droit [n° 343 (2003-2004)]** - (13 octobre 2004) - **Art. 4** *(Simplification du droit de la filiation)* (p. 6616) : favorable à l'amendement n° 89 du Gouvernement (nouvelle rédaction de l'article 4). - **Art. additionnels après l'art. 6** (p. 6620, 6621) : son amendement n° 71 : rectification ; adopté.

**- Suite de la discussion** (14 octobre 2004) - **Art. 10** *(Art. L. 347 et L. 350 du code électoral - Simplification de l'exercice des compétences en matière d'organisation des élections régionales)* (p. 6649) : soutient l'amendement n° 205 de M. Patrice Gélard (simplification des conditions dans lesquelles les communes de plus de 3500 habitants sont autorisées à utiliser des machines à voter) ; adopté. - **Art. 48** *(Simplification et clarification en matière de sécurité sociale)* (p. 6734, 6735) : son amendement n° 123 : compétence du régime social des travailleurs indépendants, RSI, pour assurer l'ensemble des fonctions d'affiliation et de recouvrement des cotisations ; retiré. Inconvénients de confier aux URSSAF le monopole de l'encaissement des cotisations. Accepte de retirer son amendement en échange de l'assurance du maintien du système spécifique de protection sociale des travailleurs indépendants, de la réalisation d'un audit approfondi et comparé des deux systèmes informatiques et de la connaissance des modalités du partage de responsabilités entre le RSI et l'URSSAF. (p. 6737) : son amendement n° 124 : substitution à la délégation obligatoire d'une simple faculté de délégation pour les missions de recouvrement ; retiré. - **Art. 51** *(Ratification des ordonnances prises sur le fondement de la loi n° 2003-591 du 2 juillet 2003 habilitant le Gouvernement à simplifier le droit)* (p. 6755, 6756) : son amendement n° 206 : faculté pour le fonds d'assurance formation des travailleurs indépendants de conclure des conventions de délégation ; adopté. (p. 6756) : son amendement n° 207 : report d'un an de la réforme du fonds d'assurance formation des travailleurs indépendants ; adopté.

**- Projet de loi portant création de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité [n° 9 (2004-2005)]** - (23 novembre 2004) - rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. - **Discussion générale** (p. 8240, 8241) : réponse aux exigences internationales, européennes et nationales. Etude de l'observatoire des discriminations de l'Université Paris-I. Création d'un instrument de promotion de l'égalité. Alternative à cette création : élargissement des compétence du Médiateur de la République. Multiplication des autorités administratives indépendantes et concertation nécessaire. Saisine du Médiateur de la République. Evolution souhaitable du soutien aux victimes et de la promotion des bonnes pratiques. Invisibilité statistique des populations potentiellement victimes de discrimination. Souhaite l'adoption de ce texte modifié par les amendements de la commission. - **Art. additionnel avant le titre Ier** (p. 8260) : s'oppose à l'amendement n° 39 de Mme Alima Boumediene-Thiery (énonciation des principes de la politique publique de lutte contre les discriminations, présentation par le Gouvernement d'un bilan de sa politique et organisation d'une conférence associant les pouvoirs publics et les organisations de la société civile concernées). - **Art. 1er** *(Statut et compétence)* (p. 8262) : s'oppose aux amendements n° 40 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (attribution au Médiateur de la République des missions dévolues à la Haute autorité) et n° 72 de Mme Alima Boumediene-Thiery (élargissement de la pénalisation aux propos discriminatoires non encore prohibés par la loi ou par les engagements internationaux) et estime le n° 29 de Mme Eliane Assassi (élargissement du champ de compétence de la Haute autorité à la promotion de l'égalité et à la veille de la bonne application de la loi) satisfait. - **Art. 2** *(Composition)* (p. 8267, 8268) : s'oppose aux amendements n° 30 de Mme Eliane Assassi (identité de composition de la Haute autorité à celle de la Commission nationale consultative des droits de l'homme), n° 51 de Mme Alima Boumediene-Thiery (remplacement de la désignation du président de la Haute Autorité par son élection) et n° 25 de Mme Muguette Dini (substitution du ministre en charge de la lutte contre les discriminations au Premier ministre pour la désignation de deux membres), ainsi qu'aux amendements portant sur le même objet de M. Jean-Pierre Sueur n° 44, 45, 46, 47, 48, 49, 41, 42 et 43 (déclinaison de différents modes de désignation des membres de la Haute Autorité par les députés, les sénateurs, les membres du Conseil économique et social et l'Association des maires de France). (p. 8269) : son amendement n° 1 : application du principe de parité à la désignation des membres de la Haute autorité ; adopté. (p. 8270) : son amendement n° 2 : précision ; adopté. Sur les amendements portant sur le même objet, s'oppose au n° 53 de Mme Alima Boumediene-Thiery et accepte le n° 18 de M. Alex Türk (en cas de partage égal des voix, prépondérance de celle du président). (p. 8271) : demande le retrait des amendements portant sur le même objet n° 78 de M. Jacques Pelletier et n° 54 de Mme Alima Boumediene-Thiery (création d'un réseau de délégués

territoriaux) au profit de l'amendement n° 32 de Mme Eliane Assassi déposé après l'article 3 sur lequel il donnera un avis favorable. (p. 8272) : s'oppose à l'amendement n° 52 de Mme Alima Boumediene-Thiery (publicité des délibérations de la Haute autorité). - **Art. additionnel après l'art. 2** : son amendement n° 3 : obligation de déport des membres de la Haute autorité confrontés à des conflits d'intérêt ; adopté. - **Art. 3** *(Règles de saisine)* (p. 8273) : estime l'amendement n° 55 de Mme Alima Boumediene-Thiery (possibilité pour toute personne s'estimant victime de discrimination d'être accompagnée dans sa saisine par une association ou une personne de son choix et obligation pour la Haute autorité d'accuser réception de la demande) satisfait par son amendement n° 4 post-cité. (p. 8273) : sur les amendements portant le même objet, accepte le n° 80 de M. Aymeri de Montesquiou et estime les amendements n° 56 de Mme Alima Boumediene-Thiery (possibilité de saisine par un parlementaire), n° 26 de Mme Muguette Dini (possibilité de saisine par un parlementaire pour tout acte de discrimination dont il a connaissance) et n° 79 de M. Aymeri de Montesquiou (possibilité de saisine par un député, un sénateur ou un représentant français au Parlement européen) satisfaits par son amendement n° 4 post-cité. (p. 8274) : son amendement n° 4 : possibilité de saisine conjointe par les associations de lutte contre les discriminations déclarées depuis cinq ans au moins et les personnes victimes de discrimination ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 31 de Mme Eliane Assassi (possibilité de saisine par les associations de lutte contre les discriminations déclarées depuis cinq ans au moins) et estime l'amendement n° 76 de Mme Alima Boumediene-Thiery (autorisation pour les associations de lutte contre les discriminations et les syndicats de saisir la Haute autorité) partiellement satisfait par son amendement n° 4 précité. - **Art. additionnel après l'art. 3** (p. 8275) : accepte l'amendement n° 32 de Mme Eliane Assassi (création d'un réseau de délégués territoriaux). - **Art. 4** *(Recueil d'informations auprès de personnes privées)* : son amendement n° 5 : élargissement du recueil d'informations aux personnes physiques et morales de droit privé ; adopté. (p. 8276) : son amendement n° 6 : possibilité pour les personnes entendues par la Haute autorité de se faire assister du conseil de leur choix, rédaction et remise du procès-verbal contradictoire de leur audition ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 4** : Estime l'amendement n° 77 de Mme Alima Boumediene-Thiery (aménagement de la charge de la preuve au bénéfice des victimes) satisfait par l'article 17 du projet de loi. - **Art. 5** *(Relations avec les autorités publiques)* (p. 8277) : son amendement n° 7 : possibilité pour les agents publics entendus par la Haute autorité de se faire assister du conseil de leur choix, rédaction et remise du procès-verbal de leur audition ; adopté. - **Art. 6** *(Médiation)* : Sur les amendements portant sur le même objet, accepte le n° 58 de Mme Alima Boumediene-Thiery et estime le n° 33 de Mme Eliane Assassi (assistance apportée par la Haute autorité à la victime dans la constitution de son dossier et pour la détermination de la procédure adaptée à son cas) satisfait. - **Art. 7** *(Vérifications sur place)* (p. 8278) : son amendement n° 8 : extension aux membres de la Haute autorité du pouvoir de procéder aux vérifications sur place ; adopté. Accepte l'amendement n° 20 de M. Alex Türk (faculté pour le président de la Haute autorité de saisir le juge des référés d'une demande motivée afin d'autoriser les vérifications sur place en cas d'opposition du responsable des lieux). - **Art. 8** *(Mise en demeure et saisine du juge des référés)* (p. 8279, 8280) : accepte les amendements de M. Alex Türk n° 21 (précision du cadre juridique de la mise en demeure) et n° 22 (précision de la condition préalable à la saisie du juge des référés), et s'oppose à l'amendement n° 59 de Mme Alima Boumediene-Thiery (obligation pour la Haute autorité de mettre les personnes intéressées en demeure de lui répondre, et, en cas de refus de leur part, de saisir le juge des référés). - **Art. 9** *(Secret professionnel)* (p. 8281) : accepte les amendements identiques n° 28 de M. Henri de Richemont et n° 60 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (protection du secret professionnel de l'avocat). - **Art. 10** *(Recommandations de la Haute autorité)* (p. 8282) : son amendement n° 9 : publication au Journal officiel d'un rapport spécial de la Haute autorité en cas d'absence d'effet de ses recommandations ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 61 de Mme Alima Boumediene-Thiery (obligation pour la Haute autorité de formuler des recommandations et de les rendre publiques). - **Art. 11** *(Relations avec l'autorité judiciaire)* : son amendement n° 10 : information du procureur de la République par la Haute autorité de toute médiation dès son engagement ; adopté. - **Art. 12** *(Présentation d'observations devant les juridictions)* (p. 8283) : s'oppose à l'amendement n° 62 de Mme Alima Boumediene-Thiery (obligation pour les juridictions civiles, pénales et administratives d'entendre la Haute autorité à sa demande). - **Art. 13** *(Information des autorités ou personnes publiques investies du pouvoir disciplinaire)* : son amendement n° 11 : automaticité de la transmission des informations ; adopté. - **Art. 14** *(Actions de promotion de l'égalité et rôle consultatif)* (p. 8284, 8285) : s'oppose aux amendements de Mme Bariza Khiari n° 63 (précision de la notion d'égalité en y ajoutant l'égalité des chances), n° 64 (suppression d'une restriction à l'intervention de la Haute autorité en matière de conduite et de coordination des travaux d'étude et de recherche) et n° 27 de Mme Muguette Dini (définition législative de la coopération entre la Haute autorité et les commissions pour la promotion de l'égalité des chances et la citoyenneté, COPEC). Intervient sur l'amendement n° 34 de Mme Eliane Assassi (obligation d'éditer des statistiques sexuées). (p. 8286, 8287) : ses amendements n° 12 : obligation de consultation de la Haute autorité par le Gouvernement sur tout projet de loi relatif à la lutte contre les discriminations et à la promotion de l'égalité ; et n° 13 : à la demande du Premier ministre, participation de la Haute autorité à la préparation de la position française dans les négociations internationales portant sur la lutte contre les discriminations ; adoptés. Sur les amendements de Mme Bariza Khiari, accepte le n° 65 (promotion des bonnes pratiques par la Haute autorité) et s'oppose au n° 67 (anonymat du curriculum vitae). S'oppose à l'amendement n° 66 de M. David Assouline (saisine par les chefs d'établissement des discriminations survenues en milieu scolaire) et demande le retrait de l'amendement n° 35 de Mme Eliane Assassi portant sur le même objet que son amendement n° 12 précité. - **Art. additionnels après l'art. 14** (p. 8288) : s'oppose aux amendements n° 68 de Mme Bariza Khiari (insertion dans le bilan social des entreprises de plus de cinquante salariés d'un chapitre relatif à leur politique en matière de lutte contre les discriminations) et n° 74 de Mme Alima Boumediene-Thiery (possibilité à la Haute autorité de formuler des recommandations afin de protéger de toute discrimination à une nouvelle embauche les salariés licenciés ayant souffert d'une contamination ou d'un problème de santé dû à leur travail). - **Art. 15** *(Rapport annuel)* : accepte l'amendement n° 23 de M. Alex Türk (remise du rapport de la Haute autorité au Premier ministre) et s'oppose à l'amendement n° 69 de Mme Bariza Khiari (obligation pour la Haute autorité d'énumérer dans son rapport annuel toutes les discriminations portées à sa connaissance). - **Art. 16** *(Crédits et contrôle des comptes de la Haute autorité)* (p. 8289) : accepte l'amendement n° 24 de M. Alex Türk (remplacement de la présentation systématique des comptes de la Haute autorité à la Cour des comptes par sa soumission à son contrôle). - **Art. 16 bis** *(Personnel du Groupe d'étude et de lutte contre la discrimination)* : s'oppose à l'amendement n° 36 de Mme Eliane Assassi (transfert des contrats des personnels employés par le groupement d'intérêt public GELD vers la Haute autorité). - **Titre II** *(Mise en oeuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans discrimination d'origine ethnique et portant transposition de la directive n° 2000/43/CE du 29 juin 2000)* (p. 8290) : son amendement n° 14 : suppression des mots "sans distinction d'origine ethnique" dans l'intitulé du titre ; adopté. - **Art. additionnel avant l'art. 17** : s'oppose à l'amendement n° 37 de Mme Eliane Assassi (enseignement obligatoire dès l'école primaire des sujets tels que le racisme, le sexisme, l'homophobie et toutes les formes de discrimination). - **Art. 17** *(Transposition de la directive n° 2000/43/CE du 29 juin 2000)* (p. 8291) : son amendement n° 15 : extension à toutes les discriminations du droit à un traitement égal dans les matières visées par la directive du 29 juin 2000 et de l'aménagement de la charge de la preuve au bénéfice des victimes ; adopté. Estime les amendements portant sur le même objet n° 71 de Mme Bariza Khiari et n° 38 de Mme Eliane Assassi satisfaits par son amendement n° 15 précité. (p. 8292) : mise en cohérence du projet de loi avec les dispositions de la loi du 16 novembre 2001 relative à la lutte

contre les discriminations. S'oppose à l'amendement n° 73 de Mme Alima Boumediene-Thiery (extension du champ de compétences de la Haute autorité à toutes les discriminations prohibées ou non par la loi ou par un engagement international). - **Art. additionnel après l'art. 17** (p. 8293) : s'oppose à l'amendement n° 75 de Mme Alima Boumediene-Thiery (inscription dans le code pénal de la définition de la discrimination indirecte). - **Division et art. additionnels après l'art. 17** (p. 8297) : accepte l'amendement n° 83 du Gouvernement (répression des provocations à la discrimination, à la haine ou à la violence homophobes ou sexistes aux cas visés par les articles 225-2 et 432-7 du code pénal) et, sur ce dernier, estime à titre personnel que le sous-amendement n° 87 de Mme Bariza Khiari (élargissement de la repression aux discriminations visées à l'article 225-1 du code pénal) risque de remettre en cause un équilibre entre la lutte contre les discriminations et le respect de la liberté de la presse. (p. 8303) : accepte les amendements du Gouvernement n° 84 (répression des diffamations et des injures commises envers des personnes en raison de leur sexe ou de leur orientation sexuelle) et n° 85 (mise en mouvement de l'action publique, droit des associations déclarées depuis plus de cinq ans de se constituer partie civile et coordination). (p. 8304) : accepte l'amendement n° 82 du Gouvernement (insertion d'une division additionnelle - renforcement de la lutte contre les propos discriminatoires à caractère sexiste ou homophobe). - **Art. 18** *(Entrée en vigueur et dispositions transitoires)* : son amendement n° 16 : report de l'entrée en vigueur du titre Ier ; adopté. - **Art. 19** *(Service d'accueil téléphonique des victimes de discriminations)* : son amendement n° 17 : suppression de la gratuité du service d'accueil téléphonique ; adopté.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Education nationale, enseignement supérieur et recherche - II. - Enseignement supérieur**

- (7 décembre 2004) (p. 9306) : défense de la capacité en droit, qui fête son bicentenaire. Originalité de cette formation.

**- Projet de loi portant création de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité** - *Deuxième lecture* **[n° 105 (2004-2005)]** - (21 décembre 2004) - rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. - **Discussion générale** (p. 10202, 10204) : projet de loi initial considérablement élargi et enrichi par le Sénat. Nécessité de respecter le pluralisme dans la désignation des membres de la HALDE. Suppression des délégués territoriaux. Décalage entre la violence des critiques exprimées sur ce texte et la réalité des réformes mises en place. Absence de menace pour la liberté d'expression. Respect du principe d'égalité des citoyens. Favorable à l'adoption de ce texte. - **Art. 2** *(Composition)* (p. 10215) : s'oppose aux amendements identiques n° 4 de Mme Bariza Khiari et n° 13 de Mme Eliane Assassi (réintégration de la notion de "respect du pluralisme" dans les désignations politiques des membres de la HALDE). (p. 10216) : s'oppose à l'amendement n° 5 de Mme Bariza Khiari (recours exceptionnel au huis clos). - **Art. 3** *(Règles de saisine)* (p. 10217) : s'oppose à l'amendement n° 6 de Mme Bariza Khiari (accusé de réception et accompagnement des victimes par une association ou une personne de leur choix). - **Art. additionnel après l'art. 3** (p. 10217, 10218) : s'oppose à l'amendement n° 7 de Mme Bariza Khiari (répression des discriminations dont sont victimes les anciens membres de l'armée française en Algérie). - **Art. 3 bis** *(Délégués territoriaux de la Haute autorité)* (p. 10219) : s'oppose aux amendements identiques n° 8 de Mme Bariza Khiari et n° 14 de Mme Eliane Assassi (réintroduction des délégations régionales de la HALDE). - **Art. 7** *(Vérifications sur place)* (p. 10220) : son amendement n° 1 : saisine du juge des référés dans le cadre de ces vérifications ; adopté. - **Art. additionnels avant l'art. 16** (p. 10221, 10222) : s'oppose aux amendements de Mme Bariza Khiari n° 10 (promotion du recours à l'anonymat des curriculum vitae) et n° 11 (lutte contre les discriminations dans les entreprises). - **Art. 17** *(Transposition de la directive n° 2000/43/CE du 29 juin 2000)* (p. 10223) : son amendement n° 3 : extension des critères de discrimination ; rejeté. (p. 10224) : s'oppose à l'amendement n° 12 de Mme Bariza Khiari (reprise de la définition des discriminations figurant dans le code pénal). Accepte le sous-amendement n° 15 de M. Bernard Seillier portant sur son amendement n° 3 précité. - **Seconde délibération - Art. 7** *(Vérifications sur place)* (p. 10226) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° A-1 du Gouvernement (suppression partielle).

**LECLERC (Dominique)**
*sénateur (Indre-et-Loire)*
*UMP*

**NOMINATIONS**

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques de santé le 20 octobre 2004.

Membre titulaire du Comité national des retraités et des personnes âgées le 19 mai 2004.

Membre titulaire de la Commission consultative appelée à émettre un avis sur la modification de la valeur du point de pension le 26 octobre 2004.

Membre titulaire du Comité de surveillance du fonds de solidarité vieillesse ; nouvelle nomination le 26 octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil de surveillance de la caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés.

Membre titulaire du Conseil d'orientation des retraites ; nouvelle nomination le 30 juin 2004 ; nouvelle nomination le 26 octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil de surveillance du Fonds de réserve pour les retraites.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social le 11 février 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées le 26 mai 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la bioéthique le 9 juin 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières le 8 juillet 2004.

Président de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la politique de santé publique le 9 juillet 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'assurance maladie le 27 juillet 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2005 le 18 novembre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

*Avis*, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 383 (2003-2004)] relatif au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières **[n° 387 (2003-2004)]** (30 juin 2004) - **Énergie - Entreprises - Fonction publique - Union européenne.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 53 (2004-2005)] de financement de la Sécurité sociale pour 2005 **[n° 57 tome 3 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Sécurité sociale.**

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif à la politique de santé publique [n° 19 (2003-2004)]** - (15 janvier 2004) - **Art. 15 ter** *(Comité national consultatif du cancer)* (p. 326) : son amendement n° 147 : suppression ; adopté. - **Art. 15 quater** *(Art. L. 3511-7 du code de la santé publique - Mesures favorisant le dépistage du cancer au bénéfice des personnes les moins favorisées)* (p. 327) : son amendement n° 148 : suppression ; adopté. - **Art. 42** *(Art. L. 1121-1 à L. 1121-17 du code de la santé publique - Principes généraux de protection des personnes qui se prêtent à la recherche biomédicale)* (p. 399) : son amendement n° 2 : ajout à la liste des exclusions ; adopté. - **Art. 44** *(Art. L. 1123-1 à L. 1123-3 et L. 1123-6 à L. 1123-12 du code de la santé publique - Comités de protection des personnes)* (p. 413) : son amendement n° 58 : suppression de l'examen par le comité de protection des personnes des montants et des modalités de rétribution des investigateurs ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 51** (p. 422) : sur l'amendement n° 45 du Gouvernement (création d'un conseil national de la formation pharmaceutique continue), ses sous-amendements n° 357 ; adopté et n° 359, 358 et 360 ; retirés. - **Art. 56** *(Art. L. 5135-14 du code de la santé publique - Transferts d'officines)* (p. 435) : son amendement n° 3 : suppression ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 56** (p. 440) : son amendement n° 4 : possibilité de mettre en oeuvre en direction du grand public des actions financées au moyen des crédits du Fonds de promotion de l'information médicale et médico-économique ; adopté. (p. 441) : son amendement n° 9 : autorisations d'exercer la propharmacie ; adopté. (p. 442) : son amendement n° 5 : organisation de l'Ordre des pharmaciens ; adopté. (p. 443) : son amendement n° 6 : application des décisions définitives rendues par les chambres disciplinaires de l'ordre des pharmaciens sur l'ensemble du territoire ; adopté. (p. 444) : son amendement n° 8 : mesures de simplification en matière de publicité pour les médicaments faisant l'objet de mesures de déremboursement ; adopté. (p. 445) : son amendement n° 7 : possibilité pour les techniciens de laboratoire d'effectuer des prises de sang en dehors des laboratoires ; adopté.

**- Projet de loi relatif au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières [n° 383 (2003-2004)]** - (5 juillet 2004) - rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales. - **Discussion générale** (p. 5113, 5115) : réforme des entreprises électriques et gazières françaises. Régime de retraite des agents d'EDF et de GDF. Nécessité d'une évolution de ce régime. Réforme indolore pour les personnels des deux entreprises. Adossement du régime. Financement du dispositif. Nécessité de réfléchir à l'avenir des régimes spéciaux de retraite. Spécificités incompatibles à long terme avec la réforme des retraites. Au nom de la commission des affaires sociales saisie pour avis, recommande le vote du titre IV de ce projet de loi sous réserve de l'adoption de ses amendements.

**- Suite de la discussion** (7 juillet 2004) - **Art. additionnel avant l'art. 14** (p. 5284, 5285) : s'oppose à l'amendement n° 318 de Mme Marie-France Beaufils (conditions du départ à la retraite des agents d'EDF et de GDF). Adossement du régime de retraite des industries électriques et gazières, IEG, au régime général. Engagement du Gouvernement à maintenir le niveau actuel des prestations. - **Art. 14** *(Création de la Caisse nationale des industries électriques et gazières)* (p. 5293, 5294) : engagement du Gouvernement à ne pas modifier les prestations. Avantage du système d'adossement. Instauration d'une solidarité interentreprises. S'oppose aux amendements identiques n° 177 de M. Bernard Piras et n° 398 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). S'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 322 (approbation des accords-cadres préalables à la mise en oeuvre du régime d'assurance des IEG), n° 324 (caractère d'établissement public administratif donné à la Caisse nationale des industries électriques et gazières), n° 320 (interdiction de la délégation du recouvrement et du contrôle des cotisations), n° 319 (suppression de la mention d'un plafond), n° 321 (mise en place d'un système d'appel de cotisations) et n° 323 (garantie du respect des droits actuels des agents des IEG). Accepte les amendements de M. Xavier Pintat n° 130 (précision rédactionnelle), n° 131 (habilitation de la caisse nationale des industries électriques et gazières à obtenir de la CRE tout renseignement nécessaire au recouvrement de la contribution tarifaire) et n° 132 (précision rédactionnelle). S'oppose aux amendements n° 114 de M. Yves Détraigne (mise en extinction du régime spécial pour les nouveaux entrants à compter de la promulgation de la présente loi) et n° 178 de M. Bernard Piras (mise en place de garanties financières obligatoires pour assurer le financement des droits spécifiques). - **Art. 15** *(Modalités de répartition et de financement des droits spécifiques passés)* (p. 5304) : s'oppose aux amendements identiques n° 179 de M. Bernard Piras et n° 399 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). Souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 108 de M. Marcel Deneux (évaluation par décret du montant des flux annuels des droits spécifiques du régime en euros constants). S'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 327 (entrée en vigueur de la réforme subordonnée à l'approbation des accords-cadres), n° 325 (garantie du maintien du niveau des retraites), n° 328 (répartition annuelle de l'ensemble des droits spécifiques sur l'ensemble des employeurs au prorata de la masse salariale de l'année) et n° 326 (application du principe de solidarité aux droits spécifiques passés). Demande l'avis du Gouvernement sur les amendements analogues n° 94 de la commission des finances saisie pour avis et n° 180 de M. Bernard Piras (prise en compte de la durée de présence effective sur le marché des entreprises en application de la loi du 10 février 2000 dans le décret déterminant les modalités d'évaluation des droits spécifiques), ainsi que sur les amendements de M. Jean-Paul Amoudry n° 117 (prise en compte pour la répartition des droits spécifiques entre les entreprises de la durée de leur présence effective sur le marché en application de la loi du 10 février 2000), n° 118 (prise en compte de la totalité des "coûts échoués" résultant de la non-simultanéité des dates de changements du mode de financement du régime de retraite et de l'ouverture du marché), n° 119 (coordination) et sur l'amendement n° 106 de M. Gérard Longuet (adaptation du dispositif au cas particulier des réseaux de chaleur). Favorable, à titre personnel, à l'amendement n° 423 du Gouvernement

(élargissement des allégements de charges de retraites aux opérateurs éligibles à la contribution tarifaire). (p. 5307) : confirme la garantie du Gouvernement pour les droits spécifiques passés. - **Art. 16** *(Instauration d'une contribution tarifaire au profit de la Caisse nationale des IEG)* (p. 5311, 5312) : s'oppose aux amendements identiques n° 181 de M. Bernard Piras et n° 400 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). Défense de la réforme des retraites. Réfute l'accusation de dégradation des pensions. S'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 330 (application de la réforme subordonnée à l'approbation des accords-cadres), n° 329 (respect des droits actuels), n° 331 (assujettissement à la contribution tarifaire du transfert de gaz naturel), n° 334 (suppression des fourchettes des taux de la contribution tarifaire), n° 332 (application d'une même fourchette de taux de contribution tarifaire pour le transport et la distribution d'électricité) et n° 333 (application d'une même fourchette de taux de contribution tarifaire pour le transport et la distribution de gaz naturel). Accepte les amendements du Gouvernement n° 419 (exclusion du financement de la validation des droits futurs par la contribution tarifaire), n° 420 (rédaction) et n° 424 (coordination). Accepte l'amendement de la commission des finances saisie pour avis n° 95 (exonération de la contribution tarifaire du simple transit d'électricité). Demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 415 de M. Jacques Valade (clarification). - **Art. 17** *(Conventions d'adossement financier de la Caisse nationale des IEG aux régimes de droit commun)* (p. 5317) : ses amendements n° 59 : affirmation du principe de stricte neutralité financière, n° 60 : rédaction ; adoptés ; n° 61 : application du principe de neutralité financière ; adopté après modification par le sous-amendement n° 425 du Gouvernement (suppression des mots "actuelle et future"). (p. 5319, 5320) : ses amendements n° 62 : rapport public annuel sur la neutralité de l'adossement, et n° 63 : rapports au Parlement établis tous les cinq ans sur la mise en oeuvre de l'opération d'adossement ; adoptés. S'oppose aux amendements identiques n° 184 de M. Bernard Piras et n° 401 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). Considère l'amendement n° 185 de M. Claude Domeizel (précision sur les modalités de versement de la compensation des charges) satisfait par l'amendement précité de la commission n° 61. S'oppose à l'amendement n° 104 de M. Jacques Pelletier (mise en place de clauses de revoyure) ainsi qu'à l'amendement n° 335 de Mme Marie-France Beaufils (repli). Accepte l'amendement n° 58 de M. André Lardeux (inscription dans la loi de la méthode de calcul des droits d'entrée). (p. 5322, 5323) : négociations en cours entre les différents partenaires. (p. 5323) : intervient sur son amendement n° 61 précité. Souci de la neutralité financière du dispositif. Maintient son souhait d'une prise en compte de la situation actuelle et future des différents régimes. - **Art. 18** *(Art. L. 222-6, L. 225-1-2 et L. 921-1 du code de la sécurité sociale - Adossement financier des régimes spéciaux d'assurance vieillesse aux régimes de droit commun)* (p. 5327) : s'oppose aux amendements identiques n° 186 de M. Bernard Piras et n° 402 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). - **Art. 19** *(Transfert à titre gratuit des biens mobiliers, contrats, droits et obligations du service IEG Pensions à la Caisse nationale des IEG)* (p. 5329) : s'oppose aux amendements identiques n° 187 de M. Bernard Piras et n° 403 de Mme Marie-France Beaufils (suppression), ainsi qu'à l'amendement n° 336 de Mme Marie-France Beaufils (entrée en vigueur du dispositif subordonnée à l'approbation des accords-cadres). Demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 120 de M. Jean-Paul Amoudry (transfert des réserves constituées par EDF-GDF à la Caisse nationale des IEG). - **Art. 20** *(Octroi de la garantie de l'État à la Caisse nationale pour les prestations correspondant aux droits spécifiques)* (p. 5331) : s'oppose aux amendements identiques n° 188 de M. Bernard Piras et n° 404 de Mme Marie-France Beaufils (suppression), ainsi qu'aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 337 (suppression de la limitation de la garantie de l'Etat aux périodes de validité antérieures au 31 décembre 2004) et n° 338 (subordination de l'entrée en vigueur du dispositif à l'approbation des accords-cadres). - **Art. 21** *(Dispositions de coordination)* (p. 5332) : s'oppose aux amendements identiques n° 189 de M. Bernard Piras et n° 405 de Mme Marie-France Beaufils (suppression).

- **Projet de loi relatif à l'assurance maladie [n° 420 (2003-2004)]** - (23 juillet 2004) - **Art. 2** *(Art. L. 161-31, L. 161-45 à L. 161-47, L. 162-1-1 à L. 162-1-6 du code de la sécurité sociale - Dossier médical personnel)* (p. 5954) : soutient l'amendement n° 319 de M. Serge Franchis (création d'un volet spécifique pour les troubles psychiatriques) ; retiré. (p. 5962) : soutient l'amendement n° 320 de M. Serge Franchis (accessibilité du volet spécifique des soins psychiatriques aux seuls professionnels de santé spécialisés en psychiatrie) ; retiré. - **Art. additionnels après l'art. 2 ter** (p. 5977) : soutient l'amendement n° 291 de M. Jacques Blanc (dispositif transitoire de partage et d'accès aux informations disponibles via la carte Vitale) ; retiré. - **Art. 4** *(Art. L. 162-5-3 du code de la sécurité sociale - Médecin traitant)* (p. 5994) : soutient l'amendement de M. Marcel-Pierre Cléach n° 304 (accès direct des femmes au gynécologue de leur choix) ; retiré.

- **Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2005 [n° 53 (2004-2005)]** - (16 novembre 2004) - rapporteur de la commission des affaires sociales - **Discussion générale** (p. 7946, 7949) : caractère indispensable de la réforme des retraites. Premier bilan encourageant. Avancée majeure du dispositif des carrières longues. Création de nombreuses dépenses supplémentaires mais réforme positive marquant l'amorce du changement structurel. Réforme du financement du régime de retraite spécial des industries électriques et gazières. Financement prioritaire du fonds de solidarité vieillesse, FSV, et du fonds de réserve pour les retraites, FRR. Failles du code des pensions civiles et militaires de retraite. Renforcement de la transparence et amélioration des règles de fonctionnement de l'assurance vieillesse. Renforcement de la politique "anti-préretraites". Choix de la solidarité et de l'équité et refus des corporatismes.

- **Suite de la discussion** (17 novembre 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 6** (p. 8042, 8043) : favorable à l'amendement n° 14 de la commission (identification des médecins hospitaliers et des médecins des centres de santé). - **Art. 12** *(Art. L. 712-10-1 du code de la sécurité sociale et art. L. 722-24-1 du code rural - Affiliation des enseignants et documentalistes contractuels ou agréés des établissements privés sous contrat au régime d'assurance maladie des fonctionnaires)* (p. 8072) : favorable à l'amendement n° 16 de la commission (assujettissement des rémunérations des maîtres et documentalistes des établissements privés sous contrat aux conditions de droit commun du régime général). Souhait de garantir la neutralité des transferts et l'effectivité des compensations. - **Art. additionnels après l'art. 6 (précédemment réservés)** (p. 8087) : soutient l'amendement n° 241 de M. Jean-Claude Etienne (rapport du Gouvernement sur le financement de la télémédecine) ; adopté.

- **Suite de la discussion** (18 novembre 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 28** (p. 8174) : accepte l'amendement n° 230 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (rapport du Gouvernement sur les retraites des personnels hospitalo-universitaires). - **Art. 28** *(Art. 18 et 19 de la loi n° 2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz - art. L. 135-6, L. 135-7, L. 135-7-1, L. 135-7-2 et L. 135-8 du code de la sécurité sociale - Modalités de versement de la soulte due par la Caisse nationale des industries électriques et gazières, CNIEG, en contrepartie de son adossement à la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés, CNAVTS)* (p. 8175) : ses amendements n° 25 et 26 : rédaction ; adoptés. (p. 8176) : accepte les amendements n° 50 du Gouvernement (modalités de recouvrement de la contribution tarifaire) et de la commission des finances saisie pour avis n° 37 (référence aux entreprises d'investissement). S'oppose à l'amendement n° 127 de M. Claude Domeizel (suppression du VI prévoyant l'augmentation du barème de la contribution tarifaire sur les prestations d'acheminement de gaz et d'électricité). (p. 8177) : s'oppose à l'amendement n° 126 de M. Claude Domeizel (spécificité du régime d'assurance vieillesse, invalidité, décès, accidents du travail et maladies professionnelles des industries électriques et gazières). - **Art. additionnels après l'art. 28** (p. 8178) : s'oppose à l'amendement n° 54 de M. Bernard Seillier (exclusion des veuves ayant élevé au minimum trois

enfants de l'application de l'article L. 353-1 du code de la sécurité sociale relatif à l'attribution d'une pension de réversion). (p. 8179) : s'oppose à l'amendement n° 128 de M. Bernard Cazeau (mise en place d'un accord national interprofessionnel étendu pour définir la pénibilité résultant de conditions de travail difficiles susceptibles de présenter des risques pour la santé des salariés ainsi que les modalités de réparation donnant droit à un départ anticipé à la retraite). (p. 8180) : souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 231 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (équivalence entre la pension de réversion et l'assurance veuvage). - **Art. 29** *(Régime de retraite anticipée des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers relevant de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales, CNRACL)* (p. 8181, 8182) : s'oppose aux amendements de M. Claude Domeizel n° 129 (application immédiate de l'ensemble du dispositif des carrières longues dans la fonction publique), n° 131 (règle unique de condition d'âge de début d'activité) et n° 130 (ajout des bonifications liées à l'exercice de services spécifiques pour l'appréciation de la condition de durée d'assurance du dispositif des carrières longues de la fonction publique hospitalière et territoriale). - **Art. additionnels après l'art. 29** (p. 8184) : demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement de la commission des finances saisie pour avis n° 38 (clarification du droit applicable aux versements aux régimes de retraite supplémentaire à droits certains). (p. 8186) : accepte l'amendement n° 56 de M. Nicolas About (encadrement du dispositif de majoration des pensions de retraite outre-mer à l'égard des futurs bénéficiaires). (p. 8189) : s'oppose à l'amendement n° 232 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (revalorisation des retraites des non-salariés agricoles). Accepte l'amendement n° 95 de M. Roland du Luart (extension de la possibilité de rachat de certaines périodes d'activité accomplies par des personnes en tant que chef d'exploitation ou d'entreprise agricole avant leur majorité). (p. 8191) : s'oppose à l'amendement n° 132 de M. Claude Domeizel (abrogation de l'article 31 de la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites sur les conditions d'attribution des pensions de réversion). (p. 8192) : s'oppose à l'amendement n° 199 de Mme Evelyne Didier (création d'une agence nationale pour la garantie des droits des mineurs). - **Art. additionnel après l'art. 30** (p. 8192, 8193) : s'oppose à l'amendement n° 133 de M. Claude Domeizel (compensation financière pour compléter le dispositif d'exonération pénalisant l'équilibre financier de la CNRACL).

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Economie, finances et industrie - Commerce extérieur**

- (3 décembre 2004) (p. 8987, 8988) : encouragement des entreprises à l'exportation. Création de l'agence UbiFrance. Doublement des volontaires internationaux en entreprises. Importance des PME pour le commerce extérieur. Dispositif du crédit d'impôt. Encouragement du portage. Mise en place d'une politique favorisant la compétitivité des entreprises. Le groupe UMP soutient les crédits du commerce extérieur.

**- Projet de loi de finances rectificative pour 2004 [n° 112 (2004-2005)]** - (17 décembre 2004) - **Art. 32** *(Aménagement des exonérations d'impôt sur les sociétés et d'impôts directs locaux en faveur des sociétés créées pour reprendre une entreprise industrielle en difficulté)* (p. 10031) : son amendement n° 93 : correction d'une erreur matérielle ; adopté. - **Art. 33** *(Adaptation des dispositions fiscales à l'évolution des règles comptables et assouplissement des règles de transfert des déficits lors d'opérations de fusion)* (p. 10035) : soutient l'amendement n° 72 de M. Paul Girod (mise en place d'un délai pour permettre aux organismes HLM et aux SEM d'appliquer des nouvelles normes comptables) ; rejeté. - **Art. additionnel après l'art. 38** (p. 10046) : son amendement n° 84 : prévision dans le cahier des charges élaboré par l'Etat de l'exclusion totale ou partielle de la prise en charge par les organismes complémentaires des dépassements d'honoraires en dehors du parcours de soins coordonné ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 39** (p. 10052) : son amendement n° 91 : exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties des immeubles affectés aux activités médicales exercées par des groupements de coopération sanitaire ; adopté. - **Art. additionnels avant l'art. 40 undecies** (p. 10066) : ses amendements n° 80 : adaptation des modalités de calcul de l'attribution de compensation versée par un EPCI à TPU à chacune de ses communes membres ; adopté après modification par le sous-amendement n° 146 de la commission ; et n° 83 : modalités de répartition du produit des taxes spéciales d'équipement arrêté par les établissements publics fonciers territoriaux entre les quatre taxes directes locales ; adopté. (p. 10069, 10070) : son amendement n° 77 : possibilité pour un EPCI issu d'une fusion d'EPCI préexistants d'opter sous certaines conditions pour le régime de la TPU ; adopté. (p. 10071) : ses amendements n° 79 : adaptation des modalités retenues pour le calcul de réfaction appliquée au montant de l'allocation versée en contrepartie de la réduction des bases d'imposition à la taxe professionnelle des établissements nouvellement créés ; n° 81 : réfaction appliquée au montant de la compensation versée aux régions et aux départements en contrepartie de la suppression, pour la part qui leur revient, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties des terres agricoles ; et n° 82 : adaptation des modalités retenues pour le calcul de la réfaction appliquée au montant des allocations versées en contrepartie de l'abattement sur leurs bases d'imposition à la taxe professionnelle ; adoptés. (p. 10073) : soutient l'amendement n° 31 de M. Alain Lambert (actualisation de la liste des allocations compensatrices dont peuvent bénéficier les EPCI issus d'une fusion) ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 42** (p. 10078) : soutient l'amendement n° 98 de M. Jean Pépin (allègement du financement de la TVA à l'importation) ; retiré. (p. 10080) : son amendement n° 90 : maintien de l'application du taux réduit de TVA pour certains appareillages médicaux ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 47** (p. 10088) : soutient l'amendement n° 25 de M. Joël Bourdin (augmentation de la réduction de TIPP sur le diester) ; retiré.

**- Suite de la discussion** (20 décembre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 48 bis** (p. 10101) : son amendement n° 85 : modification des modalités d'imposition des bénéfices réalisés par les groupements de coopération sanitaire ; adopté. - **Art. 56** *(Application aux entreprises de transport ferroviaire du plafonnement de la contribution aux charges du service public de l'électricité, CSPE)* (p. 10125) : son amendement n° 74 : montant des charges imputables aux missions de service public de l'électricité pour l'année 2004 ; retiré. - **Art. additionnel après l'art. 61** (p. 10140) : son amendement n° 89 : taxation des messages publicitaires télévisés ne comportant aucune information à caractère sanitaire sur la nutrition ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 63** (p. 10141) : soutient l'amendement n° 46 de M. Jean-Marc Juilhard (pérennisation du dispositif de prise en charge partielle et temporaire des cotisations sociales d'agriculteurs en difficulté) ; retiré. (p. 10142) : son amendement n° 75 : extension aux hommes de la possibilité de départ anticipé réservée aux mères de trois enfants dans la fonction publique ; adopté. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 10148, 10149) : hommage au travail de la commission. Intérêt des mesures adoptées. Lutte contre les déficits publics. Le groupe UMP votera ce projet de loi.

**- Proposition de loi relative à la situation des maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat [n° 107 (2004-2005)]** - (22 décembre 2004) - **Discussion générale** (p. 10303, 10304) : importante avancée de justice sociale. Institution d'un régime de retraite additionnel en faveur des maîtres de l'enseignement privé sous contrat. Rappel opportun des inégalités en matière de retraite en défaveur des salariés du secteur privé. Favorable à un raccourcissement du délai de montée en charge du dispositif. Souci de l'équilibre des comptes publics et sociaux. Dégagement possible de marges de manoeuvre. Demande de suppression par la Cour des comptes de dispositions coûteuses et injustifiées s'agissant des retraites de la fonction publique : exemple de l'indemnité temporaire versée aux fonctionnaires résidant outre-mer. Diagnostic partagé par la commission des finances du Sénat. Avancée réelle et positive, dans la logique de la réforme des retraites de

2003. Soutien au choix de solidarité et d'équité fait par le Gouvernement et sa majorité parlementaire.

**LEGENDRE (Jacques)**
*sénateur (Nord)*
*UMP*

## NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires culturelles.

Membre des Assemblées parlementaires du Conseil de l'Europe et de l'Union de l'Europe occidentale ; nouvelle nomination le 19 octobre 2004 ; puis vice-président le 2 novembre 2004.

Membre suppléant du Conseil national de l'enseignement supérieur privé jusqu'au 18 mai 2004.

Membre titulaire de la Commission du Fonds national pour l'archéologie préventive le 28 juin 2004.

## DÉPÔTS

*Rapport d'information*, fait au nom de la commission des affaires culturelles : Berlin, ambitions et incertitudes du renouveau culturel **[n° 294 (2003-2004)]** (6 mai 2004) - **Culture - Union européenne**.

*Avis*, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Francophonie **[n° 75 tome 12 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Culture - Budget**.

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail**.

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social [n° 133 (2003-2004)]** - (4 février 2004) - **Art. 28** *(Art. L. 117-3 du code du travail - Dérogations à la limite d'âge d'entrée en contrat d'apprentissage)* (p. 1209) : ses amendements n° 194 : ajout parmi les cas ouvrant droit à une dérogation d'âge, de la suspension du contrat d'apprentissage pour des raisons de maladie ; retiré et n° 195 : remplacement du mot "incapacité" par le mot "inaptitude" ; adopté.

**- Projet de loi encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics [n° 209 (2003-2004)]** - (3 mars 2004) - **Discussion générale** (p. 2026, 2027) : respect vis-à-vis des choix religieux de chacun. Difficile instauration du principe de séparation des Eglises et de l'Etat. Volonté de certains de réintroduire la religion dans l'espace public. Nécessité de redonner de la vigueur au principe de laïcité. Application intelligente mais intransigeante de la loi.

**- Projet de loi de modernisation de la sécurité civile [n° 227 (2003-2004)]** - (15 juin 2004) - **Art. 3 et annexe** *(Orientations de la politique de sécurité civile)* (p. 4300) : intérêt national du centre de formation à la défense et à la sécurité civiles de Cambrai.

**- Projet de loi pour le soutien à la consommation et à l'investissement [n° 379 (2003-2004)]** - (15 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5707, 5709) : mise en garde sur la modification du dispositif de calcul de la redevance d'archéologie préventive. Pertinence des orientations de la loi de 2003. Respect indispensable des principes dégagés : rendement de la redevance, mutualisation de la charge financière, application du principe du "casseur-payeur" et exigence de simplicité et de lisibilité. Réforme de la loi sans étude globale de son rendement financier. Place prépondérante de l'INRAP. Stimulation de la création de services archéologiques par les collectivités territoriales. - **Art. 8** *(Modification de la redevance d'archéologie préventive)* (p. 5741, 5742) : disproportion entre le terrain d'assiette et les opérations envisagées. Nécessaire génération d'un produit suffisant de redevance. Respect d'un équilibre entre le monde rural et le monde urbain. Respect du principe « casseur-payeur » : bâtiments souterrains destinés au stationnement des véhicules soumis à la redevance. Dispositif adopté par l'Assemblée nationale insatisfaisant. Pertinence de la solution présentée par la commission des finances du Sénat. Rendement insuffisant de la redevance. Souhait d'amélioration à l'occasion de la CMP. - **Art. additionnel après l'art. 8** (p. 5745, 5746) : défavorable à l'amendement n° 29 de M. Yves Dauge (concurrence au sein du secteur public entre l'INRAP et les collectivités locales). Développement indispensable de services archéologiques locaux.

- *Commission mixte paritaire* **[n° 115 (2003-2004)]** - (29 juillet 2004) - **Art. 8** (p. 6341) : équilibre de la réforme de l'archéologie préventive. Fin de la situation de monopole créée par la réglementation précédente. Aide au développement de services archéologiques territoriaux.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Culture**

- (4 décembre 2004) (p. 9055, 9056) : équilibre entre les recherches archéologiques et le développement des territoires. Réforme en cours. Interrogation quant à la mise en place de services archéologiques locaux.

**Education nationale, enseignement supérieur et recherche - I. - Enseignement scolaire**

- (7 décembre 2004) (p. 9284) : révision indispensable des méthodes d'apprentissage des langues étrangères. Conclusions surprenantes du rapport Thélot sur la réduction de cet apprentissage à l'anglais. Respect indispensable de la diversité culturelle et linguistique. (p. 9285) : frein indispensable au déclin de l'apprentissage de l'allemand, du russe, de l'italien et du portugais. Enseignement de l'arabe dans le secteur public.

**Education nationale, enseignement supérieur et recherche - II. - Enseignement supérieur**

- (7 décembre 2004) (p. 9310) : amélioration du taux d'accès à l'enseignement supérieur. Importance du développement et du maintien d'antennes universitaires dans les villes moyennes. Lutte contre le mouvement de "reconcentration". Conditions du maintien de l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur.

**Affaires étrangères**

- (8 décembre 2004) - rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour la francophonie. (p. 9364, 9365) : concrétisation des engagements pris par la France en faveur de la francophonie au cours du sommet de Beyrouth. Déblocage des crédits gelés en 2003. Reconduction à l'identique des mesures nouvelles instaurées en 2004 en faveur des opérateurs de la francophonie transitant par le fonds multilatéral unique, FMU. Souhaite la reconduction en 2005 du montant des crédits consacrés aux bourses. Rapport ambigu de l'opinion publique française à la francophonie. Exemple des jeux olympiques

d'Athènes et de l'annonce en anglais de la candidature de Paris. Politique linguistique des grandes entreprises françaises. Comportement de certains hauts fonctionnaires dans les institutions internationales et européennes. Indignation des parlementaires français quittant la séance du Conseil de l'Europe. Incompréhension quant à la proposition de faire de l'anglais la première langue étrangère obligatoire dès l'école primaire. Affirmation nécessaire de la volonté politique pour défendre la francophonie. Avis favorable de la commission des affaires culturelles à l'adoption des crédits de la francophonie.

**LE GRAND (Jean-François)**
*sénateur (Manche)*
*UMP*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques le 13 octobre 2004.

Membre des Assemblées parlementaires du Conseil de l'Europe et de l'Union de l'Europe occidentale ; puis membre suppléant le 19 octobre 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique le 13 avril 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 281 (2003-2004)] modifiant la loi n° 2003-322 du 9 avril 2003 relative aux entreprises de transport aérien et notamment à la société Air France **[n° 384 (2003-2004)]** (29 juin 2004) - **Transports.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 452 (2003-2004)] relatif aux aéroports **[n° 49 (2004-2005)]** (3 novembre 2004) - **Transports.**

*Avis*, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Aviation civile et transport aérien **[n° 76 tome 19 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Transports - Budget.**

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique** - *Deuxième lecture* **[n° 144 (2003-2004)]** - (8 avril 2004) - **Discussion générale** (p. 2191, 2193) : régulation nécessaire pour renforcer la confiance dans l'économie numérique. Volonté d'accompagner le développement d'Internet sans le freiner. Nécessité pour la France de rattraper son retard. Aménagement numérique du territoire. Obligation de reprise des chaînes de télévisions hertziennes sur les réseaux de distribution. Implication des collectivités locales nécessaire à leur survie. Volonté de trouver un équilibre pour une société plus humaine. Possibilité d'aménagement donnée aux collectivités locales. Différentiel de débit entre la France et d'autres pays. Intérêt de la concurrence. Utilité de la recapitalisation de France Télécom.

**- Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (12 mai 2004) - **Division additionnelle après l'art. 53 (priorité)** (p. 3082, 3083) : son amendement n° 359 : insertion d'une division additionnelle "Dispositions relatives aux sites Natura 2000" ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 53 (priorité)** (p. 3087, 3088) : ses amendements n° 360 : gestion des sites Natura 2000 en concertation avec les élus locaux et les acteurs de terrain ; adopté après modification par le sous-amendement n° 948 du Gouvernement (suppression de la référence aux socioprofessionnels et précision réglementaire des acteurs concernés par la concertation), et n° 363 : simplification de la définition du contenu et modalités de financement des contrats, convention de gestion appelée "charte Natura 2000" ; retiré. (p. 3092, 3093) : ses amendements n° 361 : élaboration et adoption du document d'objectifs définissant les orientations de gestion du site Natura 2000 par un comité de pilotage présidé par un élu ; adopté après modification par le sous-amendement n° 946 du Gouvernement (présidence du comité de pilotage par l'Etat en cas de carence des collectivités locales ou pour les sites relevant du ministère de la défense), et n° 362 : mise en place des dispositions transitoires ; adopté après modification par le sous-amendement n° 949 du Gouvernement (cas particulier des sites relevant du ministère de la défense). (p. 3094, 3095) : son amendement n° 364 : exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les propriétaires ayant souscrit un engagement de gestion conforme aux orientations du document d'objectifs et compensation par l'Etat de cette exonération ; adopté. Faiblesse relative du coût de cette mesure.

**- Projet de loi modifiant la loi n° 2003-322 du 9 avril 2003 relative aux entreprises de transport aérien et notamment à la société Air France [n° 281 (2003-2004)]** - (16 juillet 2004) - rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan - **Discussion générale** (p. 5762, 5765) : texte d'adaptation de la loi de 2003 sur les modalités de privatisation d'Air France. Historique de la société. Pertinence de la fusion Air France-KLM. Mise en conformité des textes avec la nouvelle structure comprenant une société holding Air France-KLM et deux filiales opérationnelles. Maintien des droits acquis en matière d'âge de cessation d'activité des personnels navigants commerciaux. Evolution permanente du transport aérien. Réglementation indispensable des compagnies low cost. Réflexion engagée sur le transport régional. Remise en cause des accords de Chicago par la mise en place progressive de la "sixième liberté". Hommage à l'ensemble des personnels d'Air France. - **Question préalable** (p. 5778) : s'oppose à la motion n° 1 de Mme Marie-France Beaufils tendant à opposer la question préalable. Evolution d'ADP et de la DGAC. Propose d'engager une réflexion sur une autorité indépendante chargée de gérer les créneaux. - **Art. additionnel avant l'art. 1er** (p. 5780) : s'oppose à l'amendement n° 8 de M. Daniel Reiner (intervention de l'Etat en cas de menaces sur les intérêts nationaux et les droits de trafic). Illégalité du régime des golden shares au regard de la législation européenne. - **Art. 1er** *(Art. L. 360-1 et L. 360-2 du code de l'aviation civile - Extension aux sociétés cotées contrôlant des entreprises de transport aérien des dispositions de garantie de la nationalité)* (p. 5782) : s'oppose aux amendements identiques n° 2 de Mme Marie-France Beaufils et n° 9 de M. Daniel Reiner

(suppression) ainsi qu'à l'amendement de ce dernier n° 10 (repli). - **Art. 2** *(Art. L. 342-3 du code de l'aviation civile - Extension à la filiale opérationnelle Air France du mode de représentation spécifique des salariés au conseil d'administration)* (p. 5785) : s'oppose à l'amendement n° 3 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). - **Art. 3** *(Extension à la filiale opérationnelle du dispositif permettant la prorogation transitoire du statut du personnel)* (p. 5786) : s'oppose à l'amendement n° 4 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). - **Art. 3 bis** *(Art. L. 421-3, L. 421-9 et L. 423-1 du code de l'aviation civile - Conditions de cessation d'activité des personnels navigants commerciaux)* (p. 5788) : s'oppose aux amendements n° 5 de Mme Marie-France Beaufils (suppression) et de M. Daniel Reiner n° 11 (fixation dans la loi de l'âge de la retraite à 55 ans) et n° 12 (consultation obligatoire des partenaires sociaux). - **Art. 4** *(Art. L. 342-4 du code de l'aviation civile - Extension à la filiale opérationnelle des règles de composition des comités d'établissement et du comité central d'entreprise)* (p. 5789) : s'oppose à l'amendement n° 6 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). - **Art. 5** *(Maintien du dispositif actuel de prise de participation du personnel dans le capital d'Air France)* (p. 5790) : s'oppose à l'amendement n° 7 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5793) : remerciements.

- **Projet de loi relatif aux aéroports [n° 452 (2003-2004)]** - (9 novembre 2004) - rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan. - **Discussion générale** (p. 7779, 7781) : croissance du trafic aérien. Fonctionnement interne des compagnies aériennes. Passagers de plus en plus exigeants et de moins en moins fidélisés. Contraintes des aéroports en matière d'espace. Grands axes du projet de loi : transformation d'ADP en société commerciale ; modernisation de la gestion des grands aéroports régionaux ; question de la régulation économique des redevances aéroportuaires. Mutation d'ADP : majorité du capital détenue par l'Etat et confirmation du régime juridique du personnel. - **Exception d'irrecevabilité** (p. 7797) : constitutionnalité de ce texte. Défense du libéralisme. S'oppose à la motion n° 69 de Mme Hélène Luc tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité. - **Question préalable** (p. 7801, 7802) : s'oppose à la motion n° 11 de M. Robert Hue tendant à opposer la question préalable. - **Demande de renvoi à la commission** (p. 7804) : s'oppose à la motion n° 33 de M. Daniel Reiner tendant au renvoi à la commission. - **Art. 1er** *(Transformation de l'établissement public ADP en société anonyme)* (p. 7808) : s'oppose aux amendements identiques n° 12 de M. Michel Billout et n° 34 de M. Daniel Reiner (suppression) ainsi qu'à l'amendement n° 35 de M. Daniel Reiner (repli). - **Art. 2** *(Déclassement et transfert des biens du domaine public aéroportuaire)* (p. 7811, 7812) : s'oppose aux amendements identiques n° 13 de M. Michel Billout et n° 36 de M. Daniel Reiner (suppression) ainsi qu'aux amendements de repli n° 37 de M. Daniel Reiner et n° 14 de M. Michel Billout. S'oppose aux amendements de M. Daniel Reiner n° 38 (précision) et n° 39 (maintien de la qualification juridique d'ouvrages publics pour les ouvrages aéroportuaires d'ADP). - **Art. 3** *(Retour à l'Etat des plus-values foncières en cas de fermeture d'un aéroport)* (p. 7813) : s'oppose aux amendements identiques n° 16 de M. Michel Billout et n° 40 de M. Daniel Reiner (suppression). - **Art. 4** *(Transfert des droits et obligations d'ADP)* (p. 7814) : son amendement n° 1 : rédaction ; adopté. S'oppose aux amendements identiques n° 17 de M. Michel Billout et n° 41 de M. Daniel Reiner (suppression). - **Art. 5** *(Détention du capital d'ADP et gouvernement d'entreprise)* (p. 7816) : s'oppose aux amendements identiques n° 18 de M. Michel Billout et n° 42 de M. Daniel Reiner (suppression) ainsi qu'à l'amendement n° 43 de M. Daniel Reiner (repli). - **Art. 6** *(Art. L. 251-1 à L. 251-3 du code de l'aviation civile, CAC - Missions d'ADP)* (p. 7820) : son amendement n° 2 : précisions quant aux conditions de réalisation des missions d'ADP ; adopté après modification par le sous-amendement n° 62 de M. Daniel Soulage. (p. 7821, 7822) : son amendement n° 3 : coordination ; adopté. S'oppose aux amendements identiques n° 19 de M. Michel Billout et n° 44 de M. Daniel Reiner (suppression) ainsi qu'aux amendements de M. Daniel Reiner n° 45 (opposition à l'ouverture du capital d'ADP), n° 46 (encadrement de l'objet social de la société ADP), n° 48 (limitation du champ d'intervention d'ADP dans le domaine de la navigation aérienne) et n° 50 (cessation des missions d'ADP en cas de manquement grave). S'oppose à l'amendement n° 20 de M. Michel Billout (maintien de la participation de l'Etat au capital d'ADP à concurrence de 70 %), ainsi qu'aux sous-amendements n° 62 de M. Daniel Soulage et n° 49 de M. Daniel Reiner portant sur l'amendement n° 2 précité. Estime l'amendement n° 47 de M. Daniel Reiner (limitation des missions de police administrative d'ADP) satisfait par l'amendement n° 2 précité. - **Art. 7** *(Exploitation des grands aéroports régionaux)* (p. 7825) : son amendement n° 4 : qualité d'actionnaires des chambres de commerce et d'industrie ; adopté. Demande une mise aux voix par priorité. (p. 7826) : son amendement n° 5 : accroissement de la durée de concession ; adopté. S'oppose aux amendements identiques n° 22 de M. Michel Billout et n° 51 de M. Daniel Reiner (maintien de capitaux publics) ainsi qu'aux amendements n° 21 de M. Michel Billout (suppression) et n° 52 de M. Daniel Reiner (précision au sujet des agents des chambres de commerce et d'industrie). Estime l'amendement n° 66 de M. Pierre Laffitte (extension du régime de concession aéroportuaire) partiellement satisfait par son amendement n° 5 précité. - **Art. additionnel avant l'art. 8** (p. 7829) : son amendement n° 6 : création d'une commission de conciliation aéroportuaire ; adopté après modification par le sous-amendement n° 70 du Gouvernement (ciblage du rôle de la commission de conciliation sur l'évolution pluriannuelle des redevances). A titre personnel, favorable au sous-amendement n° 70 du Gouvernement portant sur l'amendement précité. - **Art. 8** *(Régulation économique des redevances)* (p. 7832) : son amendement n° 7 : précision du champ de la modulation du montant des redevances ; devenu sans objet. (p. 7833) : son amendement n° 8 : sanctions pécuniaires ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 23 de M. Michel Billout (suppression). Accepte les amendements n° 65 de M. Daniel Soulage (précision du champ de la modulation du montant des redevances) et n° 67 de M. Pierre Laffitte (précision). Demande le retrait des amendements portant sur le même objet n° 24 de M. Michel Billout et n° 55 de M. Daniel Reiner (affectation de l'ensemble des ressources générées par un aéroport à une seule caisse). Estime les amendements de M. Daniel Reiner n° 54 (clause de révision des contrats quinquennaux) et n° 56 (maintien d'un dispositif de concertation) satisfaits son amendement n° 6 précité. - **Art. 9** *(Perception de redevances domaniales par les exploitants d'aérodromes appartenant à des collectivités territoriales)* (p. 7835) : s'oppose aux amendements de M. Daniel Reiner n° 58 (limitation du montant des redevances en vue de garantir le bon accomplissement des missions de service public) et n° 57 (respect de la proportionnalité entre services rendus et montant des redevances) ainsi qu'à l'amendement n° 25 de M. Michel Billout (suppression). - **Art. 10** *(Voies de recouvrement des redevances aéroportuaires)* (p. 7836) : s'oppose à l'amendement n° 26 de M. Michel Billout (suppression). - **Art. 11** *(Contrôle des exigences de sécurité et de sûreté par les agents de l'Etat)* : s'oppose à l'amendement n° 27 de M. Michel Billout (suppression). - **Art. 12** *(Base législative de l'assistance en escale)* (p. 7837) : s'oppose à l'amendement n° 28 de M. Michel Billout (suppression). - **Art. 13** *(Mesures de coordination juridique)* : son amendement n° 9 : rédaction ; adopté. S'oppose aux amendements de suppression n° 29 de M. Michel Billout et n° 59 de M. Daniel Reiner. - **Art. 14** *(Validation législative d'actes d'ADP conclus par délégation de signature)* : s'oppose à l'amendement n° 30 de M. Michel Billout (suppression). - **Art. 15** *(Gratuité des opérations prévues au titre Ier)* : s'oppose à l'amendement n° 31 de M. Michel Billout (suppression). - **Art. 16** *(Date d'entrée en vigueur des dispositions relatives à ADP)* (p. 7838) : son amendement n° 10 : report de cette date ; adopté. S'oppose aux amendements identiques n° 32 de M. Michel Billout et n° 60 de M. Daniel Reiner (suppression). - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 7840) : nécessité de distinguer Air France et ADP. Remerciements.

**LEJEUNE (André)**
*sénateur (Creuse)*
*SOC*

### NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan.

### DÉPÔTS

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

### INTERVENTIONS

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales**

- (7 décembre 2004) (p. 9233, 9234) : budget en baisse. Fragilisation des zones rurales. Avenir incertain des CAD. Remise en cause des moyens consacrés aux agriculteurs en difficulté. Retraités agricoles absents du texte. Dernier versement de la prime à la vache allaitante : attente des éleveurs creusois. Dérive libérale de la gestion de l'agriculture au détriment des exploitations familiales.

**LENOIR (Noëlle)**
*ministre déléguée aux affaires européennes*
*(jusqu'au 30 mars 2004)*

### INTERVENTIONS

**- Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement de l'Australie sur l'emploi des personnes à charge des membres des missions officielles d'un Etat dans l'autre [n° 371 (2002-2003)]** - (6 janvier 2004) - **Discussion générale** (p. 4, 5) : demande l'adoption de ce projet de loi.

**- Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un protocole) [n° 375 (2002-2003)]** - (6 janvier 2004) - **Discussion générale** (p. 6) : demande l'adoption de ce projet de loi.

**- Projet de loi autorisant la ratification de l'accord entre la République française, la Communauté européenne de l'énergie atomique et l'Agence internationale de l'énergie atomique relatif à l'application de garanties dans le cadre du traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (ensemble deux protocoles), [n° 439 (2002-2003)]** - (6 janvier 2004) - **Discussion générale** (p. 7, 8) : demande l'adoption de ce projet de loi.

**- Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République Argentine relatif à la coopération dans le domaine de la défense [n° 201 (2002-2003)]** - (6 janvier 2004) - **Discussion générale** (p. 10) : demande l'adoption de ce projet de loi.

**- Projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant à la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République argentine en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune [n° 371 (2002-2003)]** - (6 janvier 2004) - **Discussion générale** (p. 11, 12) : demande l'adoption de ce projet de loi.

**- Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Afrique du Sud relatif à la coopération dans le domaine de la défense [n° 13 (2003-2004)]** - (6 janvier 2004) - **Discussion générale** (p. 12, 13) : demande l'adoption de ce projet de loi.

**- Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française, d'une part, et le Gouvernement du Royaume de Belgique, le Gouvernement de la Communauté française, le Gouvernement de la Région wallone et le Gouvernement flamand, d'autre part, sur la coopération transfrontalière entre les collectivités territoriales et organismes publics locaux [n° 220 (2002-**

**2003)]** - (6 janvier 2004) - **Discussion générale** (p. 14, 15) : demande l'adoption de ce projet de loi.

**- Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en œuvre certaines dispositions du droit communautaire [n° 164 (2003-2004)]** - (12 février 2004) - **Discussion générale** (p. 1480, 1482) : retards de transposition propres à la France. Leurs causes. Coût de la non-transposition. Méthode et nature des dispositions du texte. Solutions palliatives aux effets ponctuels. Efficacité de la Grande-Bretagne et du Danemark en matière de transposition. (p. 1498, 1500) : souci partagé d'accélérer la transposition. Question de l'étendue de l'habiliter. Nécessité de mobiliser la volonté publique en faveur de la transposition et de faire évoluer le processus d'élaboration des lois d'origine européenne. Possibilité de consacrer une demi-journée par mois à la transposition des normes communautaires par le Parlement. - **Question préalable** (p. 1503) : respect de l'article 38 de la Constitution. S'oppose à la motion n° 12 de Mme Marie-France Beaufils tendant à opposer la question préalable. - **Art. 1er** *(Habilitation à transposer par voie d'ordonnances vingt-deux directives ou parties de directives)* (p. 1517) : s'oppose à l'amendement n° 13 de Mme Marie-France Beaufils (retrait de la directive relative à la transparence des relations financières entre les Etats membres et les entreprises publiques). (p. 1518) : s'oppose à l'amendement n° 14 de Mme Marie-France Beaufils (retrait de la directive relative à l'interopérabilité du système ferroviaire transeuropéen conventionnel). (p. 1519) : reprise dans l'ordonnance des règles de constituants d'interopérabilité. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 1 de la commission (ajout de la directive relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement). (p. 1521) : s'oppose aux amendements identiques n° 9 de M. Daniel Reiner et n° 15 de Mme Marie-France Beaufils (retrait de la directive relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement). (p. 1523) : s'oppose aux amendements identiques n° 10 de M. Daniel Reiner et n° 16 de Mme Marie-France Beaufils (retrait de la directive établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre). - **Art. additionnel avant l'art. 3** (p. 1524) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 2 de la commission (extension du champ de l'habilitation à la modification des codes de la consommation, du travail et de la santé publique). - **Art. 9** *(Habilitation à déterminer par ordonnances le régime juridique, comptable et fiscal des quotas d'émission de gaz à effet de serre)* (p. 1529) : s'oppose aux amendements identiques n° 11 de M. Daniel Reiner et n° 19 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). Demande le retrait de l'amendement n° 3 de la commission (extension de l'habilitation aux règles définissant le marché d'échange de ces quotas). - **Art. 10** *(Délais pour prendre les ordonnances et déposer les projets de loi de ratification)* (p. 1530) : accepte l'amendement n° 4 de la commission (conséquence). - **Art. 11** *(Application des ordonnances outre-mer)* (p. 1531) : accepte les amendements de la commission n° 5 (référence à la nouvelle loi portant statut de la Polynésie française) et n° 6 (précision). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 7 de la commission (délai de réponse pour l'assemblée territoriale de Wallis-et-Futuna). - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1533) : nécessité de mettre en place des mécanismes pérennes pour éviter de nouveaux retards en matière de transposition des directives européennes.

**- Proposition de loi tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger [n° 225 (2003-2004)]** - (4 mars 2004) - **Discussion générale** (p. 2055, 2056) : rôle du CSFE. Réflexion menée au sein du Conseil sur son évolution. Changement de dénomination. Révision de la carte des circonscriptions. Volonté de favoriser la participation aux élections. Rôle important des représentants des Français établis hors de France. Contribution des membres désignés par le ministère des Affaires étrangères. Consultation plus fréquente du CSFE. Recommande l'adoption de ces propositions de loi.

**LEPELTIER (Serge)**
*sénateur (Cher)*
*UMP*
*(jusqu'au 30 avril 2004)*
*ministre de l'écologie et du développement durable*
*(à partir du 31 mars 2004)*

Démission (membre du Gouvernement) le 30 avril 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles jusqu'au 30 avril 2004.

Vice-président de la Délégation parlementaire pour la planification.

Membre de la Délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Membre de la mission commune d'information "La France et les Français face à la canicule : les leçons d'une crise".

## DÉPÔTS

*Rapport d'information*, fait au nom de la mission commune d'information : La France et les Français face à la canicule : les leçons d'une crise **[n° 195 (2003-2004)]** (3 février 2004) - **Entreprises - Environnement - Pouvoirs publics et Constitution - Questions sociales et santé - Société.**

*Rapport d'information*, fait au nom de la délégation du Sénat pour la Planification : Mondialisation : une chance pour l'environnement ? **[n° 233 (2003-2004)]** (3 mars 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Environnement.**

## INTERVENTIONS

**- Débat sur les travaux d'une mission d'information commune « La France et les Français face à la canicule»** - (10 février 2004) - rapporteur de la mission d'information commune (p. 1413, 1415) : canicule de l'été 2003. Phénomène exceptionnel aggravé par la pollution. Nécessité de développer une recherche multidisciplinaire dans les domaines climatique et biométéorologique. Consensus des scientifiques concernant le réchauffement de la planète. Question de l'adéquation de notre modèle de développement. Nécessité d'intégrer les nouvelles exigences liées au développement durable. Conséquences de la canicule sur l'environnement, notamment sur la forêt. Nécessité pour l'Europe de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

**- Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (28 avril 2004) - **Discussion générale** (p. 2608, 2610) : contribution au maintien d'une présence humaine sur tout le territoire. Rôle et intérêt des zones humides. Disposition relative à leur identification, leur équilibre économique et leur gestion. Enjeux cynégétiques. Réforme de l'ONCFS destinée à conforter ses missions, à restaurer sa confiance dans le monde de la chasse et à rétablir les conditions d'un équilibre financier durable. Intégration des questions cynégétiques dans la planification territoriale. Clarification du régime de délivrance des permis de chasser. Recherche d'un équilibre agro-sylvo-cynégétique satisfaisant.

Clarification des incriminations pénales pour les infractions de chasse.

- **Suite de la discussion** (12 mai 2004) - **Art. 48 (priorité)** *(Art. L. 211-1, Art. L. 211-1-1 [nouveau] et Art. L. 214-7-1 [nouveau] du code de l'environnement - Définition des zones humides et intérêt général attaché à leur préservation et à leur gestion durable)* (p. 3063) : disparition progressive des zones humides. Imprécision de leur définition actuelle. Recours au décret en Conseil d'Etat. Demande le retrait de l'amendement n° 459 de M. Bernard Piras (suppression du paragraphe I relatif à la fixation par décret des critères définissant les zones humides). (p. 3064) : différence entre les zones humides et les zones inondables. Contentieux. Importance de cette définition pour l'exonération de taxe foncière. (p. 3065) : accepte l'amendement n° 63 de la commission (suppression de la référence redondante aux principes énoncés à l'article L. 110-1 du code de l'environnement). Sur l'amendement n° 172 de M. Jacques Oudin (précision sur les exigences liées aux spécificités des zones humides dans l'élaboration des politiques d'aménagement des territoires ruraux et respect de la cohérence entre les aides publiques accordées aux zones humides et les schémas d'aménagement de gestion des eaux) qu'il accepte, son sous-amendement n° 941 (prise en compte de la difficulté d'exploitation des terrains) ; adopté. (p. 3066, 3067) : demande le retrait des amendements n° 250 de M. Yann Gaillard (délimitation des zones humides après consultation des acteurs du monde rural concernés par le nouveau zonage) et n° 295 de M. Bernard Murat (délimitation des zones humides après consultation des chefs d'exploitations agricoles). - **Art. 49 (priorité)** *(Art. L. 211-3 et L. 411-3 du code de l'environnement - Zones humides d'intérêt environnemental particulier et contrôle de l'introduction d'espèces étrangères dans le milieu naturel)* (p. 3068) : s'oppose à l'amendement n° 460 de M. Bernard Piras (suppression de la délimitation des zones dites "zones humides d'intérêt environnemental particulier") et demande le retrait de l'amendement n° 251 de M. Yann Gaillard (association des propriétaires agricoles et forestiers ainsi que de leur organisation représentative aux concertations préalables à l'établissement d'un programme d'action). (p. 3069, 3070) : son amendement n° 942 : association des représentants des exploitants aux concertations préalables à l'établissement d'un programme d'action ; retiré. Accepte l'amendement n° 161 de Mme Sylvie Desmarescaux portant sur le même objet que son amendement n° 942 précité et l'amendement n° 173 de M. Jacques Oudin (placement du comité de gestion de la zone humide sous l'égide de la commission locale de l'eau lorsqu'elle existe). - **Art. 50 (priorité)** *(Art. L. 212-5, L. 211-12, L. 211-13 et L. 216-1 du code de l'environnement - Zones stratégiques pour la définition de l'eau)* (p. 3071, 3072) : s'oppose à l'amendement n° 461 de M. Bernard Piras (suppression de la délimitation de zones dites "zones stratégiques pour la gestion de l'eau") et demande le retrait de l'amendement n° 252 de M. Yann Gaillard (concertation avec les organisations représentatives des propriétaires et des exploitants avant l'établissement par le préfet des servitudes afférentes à ces nouvelles zones). (p. 3073) : accepte les amendements identiques n° 64 de la commission et n° 210 de M. Gérard César (suppression de l'obligation de publier au registre des hypothèques les servitudes d'utilité publique grévant une zone humide) ainsi que l'amendement n° 65 de la commission (rédaction). S'oppose à l'amendement n° 580 de M. Alain Vasselle (extension à l'ensemble des propriétaires de la possibilité de prescrire aux exploitants des modes d'utilisation du sol préservant la nature). (p. 3074) : accepte l'amendement n° 66 de la commission (cohérence rédactionnelle). - **Art. 51 (priorité)** *(Art. L. 322-1 et L. 322-13 du code de l'environnement - Extension des compétences du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres aux zones humides des départements littoraux)* (p. 3075, 3076) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 351 de M. Gérard César (suppression de l'extension des compétences du Conservatoire du littoral aux zones humides des départements limitrophes d'un département côtier) et accepte l'amendement de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 125 (simplification du dispositif autorisant l'extension du champ d'intervention du Conservatoire du littoral). - **Art. 52 (priorité)** *(Art. 1er et 25-1 de la loi du 21 juin 1865 sur les associations syndicales et Art. L. 213-10 du code de l'environnement - Rôle des associations syndicales autorisées dans les zones humides)* (p. 3077) : son amendement n° 938 : avis de la commission locale de l'eau sur les demandes de dissolution des associations syndicales ; adopté. (p. 3078) : son amendement n° 939 : remplacement de l'estimation du préfet par un constat de la gêne occasionnée dans l'exécution des travaux ; devenu sans objet. S'oppose aux amendements n° 581 de M. Alain Vasselle (suppression), n° 174 de M. Jacques Oudin (suppression des deux premiers paragraphes relatifs à la modification des missions des associations syndicales et à l'accroissement des pouvoirs de dissolution du préfet) et de M. Michel Doublet n° 165 et 166 (limite de la procédure de dissolution d'une association syndicale aux cas avérés d'empêchement d'exécution ou d'entretien des travaux d'une collectivité locale). - **Art. 53 (priorité)** *(Art. 1395 D [nouveau] du code général des impôts - Exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les zones humides)* (p. 3081, 3082) : demande le retrait des amendements de M. Alain Vasselle n° 588 (élargissement du dispositif d'exonération de taxes foncières aux jachères faunistiques) et n° 582 (suppression de la cosignature du preneur et du propriétaire). - **Division additionnelle après l'art. 53 (priorité)** (p. 3083) : accepte l'amendement n° 359 de M. Jean-François Le Grand (insertion d'une division additionnelle "Dispositions relatives aux sites Natura 2000") et demande le retrait de l'amendement n° 212 de M. Gérard César (insertion d'une division additionnelle "Gestion de l'espace et des ressources naturelles"). - **Art. additionnels après l'art. 53 (priorité)** (p. 3084) : demande le retrait de l'amendement n° 526 de M. Pierre Jarlier (affirmation du rôle et de la responsabilité des collectivités territoriales dans la gestion de l'environnement). (p. 3085) : s'oppose à l'amendement n° 527 de M. Bernard Piras (établissement des principes de cogestion par l'Etat et les collectivités locales des espaces à fort enjeu environnemental). Son amendement n° 944 : précision ; adopté. (p. 3087, 3089) : ses amendements n° 945 (instauration d'une procédure allégée de consultation des communes et des EPCI territorialement concernés en cas de modification du périmètre d'un site Natura 2000), et n° 947 (possibilité pour les propriétaires et exploitants d'adhérer aux orientations du document d'objectifs Natura 2000 ainsi qu'à des engagements non rémunérés et personnalisés sur la base du volontariat à travers la charte Natura 2000) ; adoptés. Sur l'amendement n° 360 de M. Jean-François Le Grand (gestion des sites Natura 2000 en concertation avec les élus locaux et les acteurs de terrain) qu'il accepte, son sous-amendement n° 948 (suppression de la référence aux socioprofessionnels et précision réglementaire des acteurs concernés par la concertation) ; adopté. Demande le retrait de l'amendement n° 363 de M. Jean-François Le Grand (simplification de la définition du contenu et modalités de financement des contrats, convention de gestion appelée "charte Natura 2000") au profit de son amendement n° 947 précité. (p. 3090, 3091) : demande le retrait des amendements identiques n° 281 de M. Jean-Paul Amoudry et n° 612 de Mme Annie David (identification et gestion des sites Natura 2000). Accepte l'amendement n° 360 de M. Jean-François Le Grand (gestion des sites Natura 2000 en concertation avec les élus locaux et les acteurs de terrain). Demande le retrait de l'amendement n° 529 de M. Pierre Jarlier (soumission des cahiers d'habitat à la consultation des collectivités locales) au profit de l'amendement n° 360 de M. Jean-François Le Grand précité ; préfère son amendement n° 947 précité aux amendements n° 530 de M. Pierre Jarlier (indemnisation en cas de perte d'exploitation résultant de la mise en oeuvre des règles de préservation établies par les documents d'objectifs) et n° 363 de M. Jean-François Le Grand (simplification de la définition du contenu et modalités de financement des contrats, convention de gestion appelée "charte Natura 2000") ; s'oppose aux amendements de M. Pierre Jarlier n° 531 (possibilité pour les exploitants agricoles de conclure des contrats Natura 2000 sous la forme de contrats d'agriculture durable) et n° 532 (renforcement des garanties des gestionnaires des espaces concernés au regard de leur droit à gérer librement leurs biens), et à l'amendement n° 893 de M. Gérard César (délimitation des sites Natura 2000 par référence au cadastre). (p. 3091) : octroi d'aides de l'Etat en contrepartie

des prestations de service fournies. (p. 3093) : sur l'amendement n° 361 de M. Jean-François Le Grand (élaboration et adoption du document d'objectifs définissant les orientations de gestion du site Natura 2000 par un comité de pilotage présidé par un élu) qu'il accepte, son sous-amendement n° 946 (présidence du comité de pilotage par l'Etat en cas de carence des collectivités locales ou pour les sites relevant du ministère de la défense) ; adopté. Sur l'amendement n° 362 de M. Jean-François Le Grand (mise en place des dispositions transitoires) qu'il accepte, son sous-amendement n° 949 (cas particulier des sites relevant du ministère de la défense) ; adopté. (p. 3095, 3096) : s'oppose à l'amendement n° 364 de M. Jean-François Le Grand (exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les propriétaires ayant souscrit un engagement de gestion conforme aux orientations du document d'objectifs et compensation par l'Etat de cette exonération). Invoque l'article 40 de la Constitution sur l'amendement n° 364 précité de M. Jean-François Le Grand. (p. 3097) : demande le retrait des amendements identiques n° 528 de M. Pierre Jarlier et n° 611 de Mme Annie David (utilisation de la taxe départementale des espaces naturels sensibles, TDENS, pour des actions d'inventaire ou d'étude du patrimoine naturel) au profit de son amendement n° 962 (possibilité pour les départements de réaliser des études et inventaires du patrimoine naturel dans le cadre de la définition ou de la mise en oeuvre de leur politique des espaces naturels sensibles) ; adopté. - **Art. additionnel avant l'art. 54 B (priorité)** (p. 3098) : accepte l'amendement n° 67 de la commission (précision sur le fondement juridique de l'agrément des fédérations de chasse au titre de la protection de l'environnement). - **Art. 54 B (priorité)** *(Art. L. 420-1 du code de l'environnement - Participation des chasseurs au développement économique des territoires ruraux)* (p. 3099) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 68 de la commission (modification de la rédaction de l'un des objectifs généraux de la chasse en affirmant la contribution des chasseurs à la gestion des écosystèmes par des prélèvements raisonnés) et s'oppose à l'amendement n° 690 de M. Gérard Le Cam (introduction dans le code de l'environnement de dispositions relatives aux usages non appropriatifs de la nature). - **Art. 54 D (priorité)** *(Art. L. 421-1 du code de l'environnement - Missions de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage)* (p. 3100, 3101) : s'oppose à l'amendement n° 69 de la commission (modification rédactionnelle et élargissement du champ d'intervention de l'ONCFS aux missions d'études, de recherches et d'expérimentations sur les modes de gestion des territoires ruraux). (p. 3103, 3104) : s'oppose aux amendements n° 673 de M. Gérard Le Cam (suppression du concours accordé par les agents de l'ONCFS aux préfets en matière d'ordre public et de police administrative) et n° 70 de la commission (transfert du secrétariat de l'Observatoire national de la faune sauvage de l'ONCFS au ministère de l'environnement). Possibilité de mise en cause de l'objectivité des décisions de l'Observatoire. Compétences technique de l'ONCFS. Financement. (p. 3105, 3106) : recentralisation. Problème financier de l'ONCFS. Mise en question de l'image et de la crédibilité de l'Observatoire. Création d'une police de l'environnement et de l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique. - **Art. 54 E (priorité)** *(Art. L. 421-13 du code de l'environnement - Missions des fédérations régionales des chasseurs)* (p. 3107) : accepte l'amendement n° 71 de la commission (coordination des actions en faveur de la faune sauvage et de ses habitats par les fédérations régionales). - **Art. 54 F (priorité)** *(Art. L. 427-6 du code de l'environnement - Avis des fédérations départementales des chasseurs préalablement à la mise en oeuvre de battues administratives)* : son amendement n° 952 : suppression ; retiré. Accepte l'amendement n° 894 de la commission (avis du président de la fédération départementale ou interdépartementale des chasseurs avant l'organisation des battues administratives). - **Art. additionnel avant l'art. 54 (priorité)** : son amendement n° 950 : ratification de deux ordonnances relatives à la chasse ; adopté après modification par le sous-amendement n° 963 de la commission (vérification, lors de la validation annuelle du permis de chasser, de la garantie illimitée de la responsabilité civile du chasseur) qu'il accepte. - **Art. 55 (priorité)** *(Art. L. 414-8, L. 421-1 et L. 421-13 du code de l'environnement - Définition et contenu des orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats, ORGFH)* (p. 3111) : chasseurs de tourterelles. S'oppose à l'amendement n° 72 de la commission (suppression de la référence à l'équilibre agro-sylvo-cynégétique dans les objectifs des orientations régionales). (p. 3113) : s'oppose à l'amendement n° 416 de M. Michel Charasse (pouvoir accordé aux seuls préfets de région d'arrêter les orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage). Demande le retrait de l'amendement n° 253 de M. Yann Gaillard (association à la concertation de toutes les personnes et organismes compétents pour la définition des orientations régionales) et s'oppose à l'amendement n° 74 de la commission (conséquence). (p. 3114, 3115) : faculté pour les régions de demander ou de refuser cette compétence. Accepte l'amendement n° 75 de la commission (rédaction). - **Art. 55 bis (priorité)** *(Art. L. 421-1 du code de l'environnement - Composition du conseil d'administration de l'ONCFS)* : accepte l'amendement n° 76 de la commission (participation au conseil d'administration de l'ONCFS des associations les plus représentatives de chasse spécialisée choisies par le ministre sur une liste établie par la fédération nationale des chasseurs). (p. 3116) : s'oppose à l'amendement n° 583 de M. Alain Vasselle (participation au conseil d'administration de l'ONCFS des représentants des organisations professionnelles de la propriété privée rurale). - **Art. additionnel après l'art. 55 bis (priorité)** (p. 3117) : s'oppose à l'amendement n° 418 de M. Michel Charasse (institution d'une surtaxe sur le permis de chasser au profit de l'ONCFS). Examen en cours d'un contrat d'objectifs avec l'ONCFS. - **Art. 55 ter (priorité)** *(Art. L. 421-1 du code de l'environnement - Ressources de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage)* (p. 3118, 3119) : demande le retrait de l'amendement n° 77 de la commission (mise en place d'une comptabilité analytique distinguant les missions régaliennes de police et d'intérêt patrimonial des missions de conseil cynégétique). - **Art. additionnel après l'art. 55 quater (priorité)** : accepte l'amendement n° 895 de la commission (précision sur le caractère valable du permis de chasser). - **Art. 56 (priorité)** *(Art. L. 423-5, L. 423-11, L. 423-15, L. 423-20, L. 423-21 du code de l'environnement - Conditions de délivrance et de validation du permis de chasser)* (p. 3120) : accepte l'amendement n° 78 de la commission (précision). - **Art. additionnel après l'art. 56 (priorité)** : demande le retrait de l'amendement n° 896 de la commission (rétrocession d'une partie du droit de timbre aux départements ayant mis en place le guichet unique pour la validation du permis de chasser). - **Art. 57 (priorité)** *(Art. L. 424-3 à L. 424-6, L. 424-8 à L. 424-10-1 [nouveau] du code de l'environnement - Conditions d'exercice de la chasse)* (p. 3123) : sur l'amendement n° 897 de la commission (clarification du statut juridique des enclos susceptibles d'obtenir un statut d'établissement professionnel de chasse à des fins commerciales et soumis au contrôle de l'autorité administrative) qu'il accepte, son sous-amendement n° 951 (suppression de la disposition relative au marquage d'identification du gibier) ; adopté. Demande le retrait de l'amendement n° 844 de M. Aymeri de Montesquiou (fixation par la loi des dates de chasse aux oiseaux dans les établissements de chasse commerciale). (p. 3125, 3126) : s'oppose à l'amendement n° 79 de la commission (suppression de la prohibition généralisée des moyens d'assistance électronique dans la chasse et rétablissement de la procédure réglementaire pour fixer les interdictions). Rappel de la conception traditionnelle de la chasse. (p. 3128, 3129) : s'oppose à l'amendement n° 80 de la commission (autorisation de déplacement en véhicule à moteur d'un poste de tir à un autre sous condition de démontage et de déchargement de l'arme de tir dans les conditions définies par le schéma départemental de gestion cynégétique). Son amendement n° 877 : suppression de l'autorisation de chasse de nuit en Vendée ; adopté. (p. 3130) : son amendement n° 957 : liberté de circulation du gibier tué à la chasse et du gibier vivant sous garantie de la légalité de la chasse, de la qualité sanitaire des produits et de leur traçabilité et autorisation administrative d'introduction dans la nature du grand gibier et de lapins ; adopté. - **Art. 58 (priorité)** *(Art. L. 425-1 à L. 425-7, L. 425-10 à L. 425-13 du code de l'environnement - Schémas départementaux de gestion cynégétique, équilibre agro-sylvo-*

*cynégétique et plans de chasse)* (p. 3135, 3136) : sur l'amendement n° 81 de la commission (mise en place dans chaque département d'un schéma départemental de gestion cynégétique) qu'il accepte, son sous-amendement n° 953 (maintien de l'articulation entre les orientations régionales de gestion et conservation de la faune sauvage et de ses habitats et les schémas départementaux de gestion cynégétique) ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 254 de M. Yann Gaillard (participation d'un représentant des organisations des propriétaires forestiers publics ou privés à la commission des plans de chasse). (p. 3137) : sur les amendements de la commission, accepte le n° 82 (compatibilité du schéma de gestion cynégétique avec les dispositions de l'article L. 425-4 du code de l'environnement définissant l'équilibre agro-sylvo-cynégétique) et s'oppose au n° 83 (autorisation de la chasse à tir du gibier d'eau à l'agrainée). (p. 3138) : sur les amendements de la commission, accepte le n° 84 (référence à un équilibre harmonieux agro-sylvo-cynégétique des dispositions du schéma départemental) et s'oppose au n° 85 (suppression de la référence à la régénération des habitats forestiers sans recourir à des protections artificielles). Coût des dégâts forestiers du grand gibier. (p. 3140) : sur l'amendement n° 86 de la commission (définition des moyens mis en oeuvre pour atteindre l'équilibre agro-sylvo-cynégétique) qu'il accepte, son sous-amendement n° 954 (mention parmi les moyens des dispositifs d'indemnisation par les fédérations des chasseurs, des dommages causés par le gibier sur les récoltes et les cultures agricoles) ; adopté. Sur les amendements de la commission, accepte le n° 88 (suppression de la participation du préfet à la définition dans le schéma départemental de gestion cynégétique des mesures prenant en compte l'équilibre agro-sylvo-cynégétique) et s'oppose aux n° 87 (définition de l'équilibre sylvo-cynégétique comme permettant la régénération des peuplements forestiers dans des conditions économiques satisfaisantes pour le propriétaire) et n° 89 (autorisation de l'agrainage et de l'affouragement dans des conditions définies par le schéma départemental de gestion cynégétique). Estime que la disposition évoquée dans l'amendement n° 255 de M. Yann Gaillard (participation des propriétaires forestiers aux commissions d'indemnisation des dégâts de gibier) relève du domaine réglementaire. Accepte l'amendement n° 90 de la commission (rédaction). (p. 3142) : sur les amendements de M. Yann Gaillard, accepte le n° 256 (information du propriétaire par le titulaire du droit de chasse du contenu de la demande de plan de chasse) et demande le retrait du n° 257 (mise en place de dispositifs de marquage pour contrôler le respect des plans de chasse). Son amendement n° 388 : suppression de la référence à l'article 1er de la loi du 21 juin 1865 sur les associations syndicales ; adopté. Accepte l'amendement n° 91 de la commission (précision). (p. 3143) : demande le retrait de l'amendement n° 420 de M. Michel Charasse (justification dans un cas de force majeur de l'exonération de la responsabilité financière du bénéficiaire d'un plan de chasse pour non-prélèvement du nombre minimum d'animaux) et s'oppose à l'amendement n° 661 de M. Gérard Le Cam (imputation partielle de la responsabilité financière du bénéficiaire d'un plan de chasse pour non-prélèvement d'un nombre minimum d'animaux en cas de mauvaise exécution de ce plan). (p. 3144) : s'oppose aux amendements n° 876 de M. Michel Charasse (suppression en cas de force majeure de l'indemnisation du propriétaire ayant subi des dommages par le bénéficiaire d'un plan de chasse pour non-prélèvement d'un nombre minimum d'animaux), n° 660 de M. Gérard Le Cam (suppression de l'indemnisation du propriétaire ayant subi des dommages par le bénéficiaire d'un plan de chasse pour non-prélèvement d'un nombre minimum d'animaux en cas de carence dans la bonne exécution de ce plan) et n° 92 de la commission (suppression de l'indemnisation des propriétaires forestiers par les bénéficiaires d'un plan de chasse en cas de dégâts sylvicoles). Accepte l'amendement n° 258 de M. Yann Gaillard (rédaction). - **Art. additionnel après l'art. 58 (priorité)** (p. 3145) : son amendement n° 955 : fondement législatif du plan de gestion cynégétique à l'initiative des détenteurs de droit de chasse et à l'approbation du préfet après avis de la fédération départementale ou interdépartementale des chasseurs ; adopté. - **Art. 59 (priorité)** *(Art. L. 426-1, L. 426-3, L. 426-5, L. 426-7, L. 427-1 du code de l'environnement - Indemnisation non contentieuse des dégâts de gibier)* (p. 3146) : s'oppose à l'amendement n° 645 de M. Gérard Le Cam (extension aux particuliers du bénéfice de l'indemnisation des dégâts causés aux récoltes). Accepte les amendements de la commission n° 902 (définition du préjudice comme un dommage nécessitant une remise en état ou entraînant une perte agricole) et n° 93 (rédaction) et s'oppose à l'amendement n° 421 de M. Michel Charasse (caractérisation du préjudice). (p. 3147) : demande le retrait de l'amendement n° 559 de Mme Jacqueline Gourault (limitation de l'indemnisation des dégâts causés aux récoltes). (p. 3148) : accepte les amendements de la commission n° 903 (limitation de l'indemnisation en cas de refus par les victimes des modes de prévention proposés par la fédération départementale ou interdépartementale des chasseurs) et n° 904 (réécriture du dispositif de financement de l'indemnisation des dégâts de gibier par les fédérations avec des contributions par animal et répartition du surplus des dépenses entre tout ou partie des adhérents de la fédération). - **Art. 60 (priorité)** *(Art. L. 428-4 à L 428-5-1 du code de l'environnement - Dispositions pénales)* (p. 3149) : son amendement n° 956 : suppression du premier paragraphe de cet article modifiant des dispositions de nature réglementaire et abrogation de l'article L. 428-8 du code de l'environnement majorant les peines en cas d'infractions commises par certains agents publics ; adopté. - **Art. 61 (priorité)** *(Art. 29-1 [nouveau] du code de procédure pénale - Réforme des dispositions relatives aux gardes particulières)* (p. 3150, 3151) : s'oppose à l'amendement n° 95 de la commission (possibilité de formation sans exclusivité des gardes-chasse par les fédérations de chasseurs).

**- Projet de loi constitutionnelle relatif à la Charte de l'environnement [n° 329 (2003-2004)]** - (23 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4597, 4601) : valeur, portée et effets juridiques de la charte. Rejette les demandes de report d'examen de ce texte, eu égard à l'importance des travaux préparatoires. Place du législateur au coeur de la mise en oeuvre de la charte. Conciliation du progrès écologique et du progrès économique et social. Stimulation de la recherche. Dimension internationale de la protection environnementale. Efforts du Gouvernement dans ce domaine. Principe de réparation des atteintes à l'environnement. Système de quotas des gaz à effet de serre. Effet direct du principe de précaution. Lien entre environnement et santé. Commentaire de la jurisprudence récente du Conseil constitutionnel.

**- Suite de la discussion** (24 juin 2004) - **Art. 2** *(Charte de l'environnement)* (p. 4643) : conséquence de la non-application du principe de précaution dans le dossier de l'amiante. Evaluation du coût humain. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4653) : remerciements.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Ecologie et développement durable**

- (10 décembre 2004) (p. 9500, 9502) : défis écologiques pour l'avenir de la planète. Action en matière d'écologie de proximité et d'écologie globale. Principes d'action. Abondement du budget initial en loi de finances rectificative. Technicité comptable. Régulation budgétaire. Thèmes prioritaires d'actions : lutte contre le changement climatique, préservation de la biodiversité, rénovation de la politique de l'eau, prévention des risques technologiques et naturels, lutte contre les pollutions et promotion du développement durable. Amélioration des comportements écologiques : incitation fiscale ou non fiscale. Anticipation dans la mise en oeuvre de la LOLF. Réflexion sur la création éventuelle d'un programme "eau". Création stratégique et transversale d'un poste de secrétaire général du ministère. Réconciliation de l'écologie et de l'économie. (p. 9505, 9507) : réponse à M. Ambroise Dupont : respect des engagements pluriannuels de l'ADEME. Développement actif de la recherche d'énergies renouvelables et de nouvelles technologies respectueuses de l'environnement. Augmentation des crédits attribués aux réserves naturelles : préservation de la biodiversité. Politique d'acquisition du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

Décisions favorables du comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire, CIADT. Objectifs du futur projet de loi sur l'eau. Mise en oeuvre de la loi sur la prévention des risques et la lutte contre les pollutions. Rythme soutenu d'approbation des plans de prévention des risques naturels, PPRN. Amélioration de la politique de traitement des déchets. (p. 9508, 9509) : réponse à M. Christian Demuynck : mise en place de dispositifs financiers incitatifs : refonte de la TGAP, exonération ciblée sur les équipements domestiques et mise en place du marché européen de quotas d'émission de gaz carbonique. Augmentation des inspections des installations industrielles. Recentrage de l'Etat sur ses missions prioritaires et l'amélioration de la qualité de l'eau. (p. 9509) : réponse à M. Daniel Soulage : exploitation des biocarburants dans le cadre de bonnes pratiques environnementales. Mise en place du plan relatif aux quotas d'émission de gaz à effet de serre après concertation de l'ensemble des fédérations industrielles. Développement indispensable de véhicules propres par la France. (p. 9510, 9511) : réponse à Mme Evelyne Didier : retard des petites communes dans la mise en oeuvre des politiques d'assainissement. Sauvetage de l'ADEME. (p. 9512) : réponse à M. Yvon Collin : importance de la prévention des risques, notamment par l'inspection des installations classiques. Justification de l'utilisation du terme "Seveso" pour le classement des industries à risques. (p. 9513, 9514) : réponse à M. Paul Raoult : préservation des territoires à travers les parcs naturels régionaux. Engagement de l'Etat aux côtés des collectivités. Conformité de la politique de l'eau à la directive-cadre sur l'eau. Principe intangible de solidarité à l'égard des communes rurales. (p. 9514) : réponse à M. Jean Arthuis : devenir du FNDAE examiné à l'occasion du futur projet de loi sur l'eau. (p. 9515) : réponse à Mme Adeline Gousseau : conséquences de l'exportation massive des déchets dangereux vers l'Allemagne. Enjeu de la préservation de la filière française de traitement des déchets. (p. 9516, 9517) : réponse à Mme Nicole Bricq : adoption du PNAQ par la France. Développement d'une véritable politique écologique : plan "climat", certificats d'économie d'énergie, fiscalité écologique. - **Etat B - Titres III et IV** (p. 9519) : asphyxie de l'ADEME en raison des autorisations de programme précédentes inscrites sans crédit de paiement. Augmentation des crédits affectés à la prévention des risques. Création d'une délégation interministérielle à l'aménagement du territoire. Projet d'inscription de la charte de l'environnement dans la Constitution.

**LE PENSEC (Louis)**
*sénateur (Finistère)*
*SOC*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Membre de la Délégation parlementaire pour l'Union européenne.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

## INTERVENTIONS

- **Proposition de loi sur la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement [n° 347 (2003-2004)]** - (22 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4543, 4545) : situation dramatique de milliards d'êtres humains privés d'accès à l'eau et à l'assainissement. Lenteur coupable de la prise de conscience, en dépit de nombreux forums et Sommets. Insuffisance des aides publiques et privées face à l'urgence. Appel à la solidarité des consommateurs d'eau et des distributeurs du Nord et du Sud par l'organisation mondiale "Cités et gouvernements locaux unis". Consommation abyssale des nations riches par rapport à celle des nations pauvres. Intérêts de la solidarité basée sur le "financement de l'eau par l'eau". Exemple du syndicat des eaux d'Ile-de-France. Contradiction, relevée par la Cour des comptes, des actions de coopération des agences de l'eau avec le principe de spécialité des établissements publics. Nécessité de sécuriser juridiquement le prélèvement de solidarité. Engagements pris par le Président de la République à Johannesburg. Objectifs du Millénaire. Reservé quant à la modestie du taux plafond s'agissant des ressources affectées. Le groupe socialiste approuve le rapport de la commission et votera ce texte.

- **Rappel au règlement** - (9 novembre 2004) (p. 7776, 7777) : dissolution de l'assemblée territoriale de Polynésie française. Son action comme ministre chargé de l'outre-mer.

**LEROY (Philippe)**
*sénateur (Moselle)*
*UMP*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan.

Membre de la Délégation parlementaire pour la planification.

Membre titulaire du Conseil supérieur de la forêt et des produits forestiers.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique le 13 avril 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle le 12 mai 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur la proposition de loi [n° 356 (2002-2003)] portant création de l'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs et diverses dispositions relatives aux mines. **[n° 147 (2003-2004)]** (14 janvier 2004) - **Environnement - Sécurité sociale - Travail.**

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

## INTERVENTIONS

- **Proposition de loi portant création de l'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs et diverses dispositions relatives aux mines [n° 356 (2002-2003)]** - (22 janvier 2004) - rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan - **Discussion générale** (p. 759, 760) : problèmes sociaux résultant de la fermeture des dernières mines de charbon. Texte composite garantissant les droits des mineurs et simplifiant les structures de Charbonnages de France. Nécessité d'amorcer dès à présent le débat de l'après-mine. - **Art. 1er** *(Création de l'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs)* (p. 768) : s'oppose aux amendements de M. Daniel Eckenspieller n° 1 (maintien du régime de retraite spécifique des anciens employés des mines de potasse) et n° 2 (coordination). - **Art. 2** *(Compétences de l'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs)* (p. 769) : s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Yves Coquelle (statut juridique garanti aux agents des mines). - **Art. 4** *(Conseil d'administration de l'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs)* (p. 770) : s'oppose à l'amendement n° 4 de M. Yves Coquelle (élargissement aux représentants des communes minières et des organisations syndicales). - **Art. additionnels après l'art. 4** (p. 771) : s'oppose aux amendements analogues n° 5 de M. Yves Coquelle et n° 8 de M. Jean-Pierre Masseret (conclusion de conventions pour le relogement des agents miniers). - **Art. additionnels avant l'art. 9** (p. 772) : s'oppose aux amendements identiques n° 6 de M. Yves Coquelle et n° 9 de M. Jean-Pierre Masseret (réévaluation des pensions minières liquidées après 1987). - **Art. 11** *(Art. 146 du code minier - Dissolution de Charbonnages de France)* (p. 773) : s'oppose à l'amendement n° 10 de M. Jean-Pierre Masseret (fixation de la date de dissolution). - **Art. additionnels après l'art. 22** (p. 776) : s'oppose aux amendements de M. Jean-Pierre Masseret n° 11 (définition réaliste du sinistre minier), n° 12 (prise en compte de la reconstruction à neuf dans l'indemnisation des immeubles ayant subi des dommages d'origine minière) et n° 13 (remise à niveau des habitations ayant subi les conséquences d'un affaissement minier supérieur à 1 %). - **Division et art. additionnels après l'art. 22** (p. 778) : sur les amendements de M. Jean-Pierre Masseret, demande le retrait des n° 15 (élargissement des missions de l'Agence de prévention et de surveillance des risques miniers) et n° 17 (compensation des pertes de ressources fiscales liées à l'établissement d'un plan de prévention des risques miniers), et s'oppose aux n° 14 (mise en oeuvre des mesures de surveillance des risques miniers), n° 16 (prise en charge des travaux de réparation des dommages causés aux bâtiments communaux, aux voiries et aux réseaux d'assainissement), n° 18 (transposition du droit de délaissement aux propriétés comprises dans le périmètre d'un plan de prévention des risques miniers), n° 19 (maintien des opérations de pompage des eaux d'exhaure jusqu'à l'approbation des plans de prévention des risques miniers) et n° 20 (maintien de l'existence d'une police des mines).

- **Projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique** - *Deuxième lecture* **[n° 144 (2003-2004)]** - (8 avril 2004) - **Discussion générale** (p. 2193, 2195) : engagement nécessaire des collectivités locales dans l'aménagement numérique du territoire. Incapacité des entreprises privées à fournir une couverture totale de la France. Inadaptation de l'ADSL pour faire face aux besoins futurs. Rôle des collectivités locales dans d'autres types d'infrastrures. Problème du financement. Attitude des opérateurs historiques face à cette nouvelle concurrence. Incertitude liée à l'évolution des technologies. Moyens financiers des collectivités et péréquation. Souhait d'une adoption en l'état de l'article 37 bis A. - **Art. 37 bis A** *(Art. L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales - Régime d'intervention des collectivités locales en faveur de la fourniture de services de télécommunications)* (p. 2254) : défavorable à l'amendement n° 84 de la commission (nouvel intitulé "Réseaux et services locaux de communications électroniques et de communication audiovisuelle")

- **Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (28 avril 2004) - **Discussion générale** (p. 2648, 2650) : se réjouit de ce projet de loi. Exemple de la Moselle. Problème délicat du zonage. Souhait de mettre en place des systèmes de péréquation rendant justice au monde rural. Principe du développement durable en matière forestière. Défauts du système des incitations fiscales limitées dans une durée. Exemple des aides en faveur du locatif touristique.

- **Suite de la discussion** (5 mai 2004) - **Art. 3 ter** *(Art. 199 decies-E du code général des impôts - Réduction de l'impôt sur le revenu des locations des résidences de tourisme classées dans une zone de revitalisation rurale)* (p. 2844) : son amendement n° 226 : suppression de la date butoir du dispositif d'incitation fiscale à l'investissement dans les logements locatifs de tourisme ; adopté.

**LESBROS (Marcel)**
*sénateur (Hautes-Alpes)*
*UMP*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Vice-président de la Délégation parlementaire pour la planification ; puis membre le 13 octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil d'administration de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre.

Membre titulaire du Conseil supérieur de l'établissement national des invalides de la marine.

Membre suppléant du Conseil supérieur des prestations sociales agricoles ; nouvelle nomination le 26 octobre 2004.

Membre titulaire de la Commission consultative appelée à émettre un avis sur la modification de la valeur du point de pension.

Membre titulaire de la Commission d'étude sur la retraite anticipée pour les anciens combattants en Afrique du Nord.

Membre titulaire de la Commission d'étude de la revalorisation des rentes, des retraites et des pensions des anciens combattants de l'outre-mer le 26 octobre 2004.

## DÉPÔTS

*Avis*, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Anciens combattants **[n° 78 tome 6 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Agriculture et pêche - Budget**.

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail**.

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Anciens combattants**

- (4 décembre 2004) - rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales. (p. 9093, 9094) : causes de l'augmentation des crédits. Approbation des actions engagées pour améliorer le sort des anciens combattants et de leurs ayants-droits. Critique de la nouvelle nomenclature budgétaire et des indicateurs. Approbation des efforts faits en faveur de l'INI et de l'ONAC. Politique de la mémoire. Principales revendications du monde combattant : reconnaissance de la "campagne double" pour les anciens combattants d'Afrique du Nord ; indemnisation des incorporés de force dans les organisations paramilitaires allemandes ; revalorisation de la retraite du combattant. Au nom de la commission des affaires sociales saisie pour avis, recommande l'adoption de ce budget.

**LÉTARD (Valérie)**
*sénateur (Nord)*
*UC*

## NOMINATIONS

Vice-présidente de la commission des affaires sociales à partir du 7 octobre 2004 ; membre de la commission jusqu'au 6 octobre 2004.

Membre de la Délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes jusqu'au 12 octobre 2004.

Membre titulaire de la Commission nationale des comptes de la formation professionnelle le 26 octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil de surveillance du Fonds de financement de la protection complémentaire de la couverture universelle du risque maladie le 26 octobre 2004.

Membre titulaire de la Commission nationale pour l'autonomie des jeunes.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées le 26 mai 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la politique de santé publique le 9 juillet 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'assurance maladie le 27 juillet 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de programmation pour la cohésion sociale le 7 décembre 2004.

Membre de la mission commune d'information "La France et les Français face à la canicule : les leçons d'une crise" jusqu'au 3 février 2004.

## DÉPÔTS

*Rapport d'information*, fait au nom de la mission commune d'information : La France et les Français face à la canicule : les leçons d'une crise **[n° 195 (2003-2004)]** (3 février 2004) - **Entreprises - Environnement - Pouvoirs publics et Constitution - Questions sociales et santé - Société**.

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur le rôle des centrales d'achat dans la fixation des prix à la consommation et les délocalisations d'entreprises **[n° 284 (2003-2004)]** (30 avril 2004) - **Entreprises - PME, commerce et artisanat**.

*Proposition de loi* tendant à protéger les noms des collectivités locales sur Internet **[n° 309 (2003-2004)]** (12 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Economie et finances, fiscalité - Pouvoirs publics et Constitution**.

*Proposition de résolution* tendant à compléter et modifier le Règlement du Sénat **[n° 396 (2003-2004)]** (1er juillet 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution**.

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 445 (2003-2004)] de programmation pour la cohésion sociale **[n° 32 (2004-2005)]** (20 octobre 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme - Questions sociales et santé - Société - Travail.**

*Proposition de loi* tendant à instaurer la parité dans les fonctions d'adjoints au maire **[n° 51 (2004-2005)]** (3 novembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Société.**

*Avis*, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Ville et habitat **[n° 78 tome 3 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Aménagement du territoire - Budget.**

## INTERVENTIONS

**- Débat sur les travaux d'une mission d'information commune « La France et les Français face à la canicule»** - (10 février 2004) - rapporteur de la mission d'information commune (p. 1417, 1418) : bilan humain de la canicule de l'été 2003. Réponse décalée des pouvoirs publics et faillite du système d'alerte malgré la mobilisation des services d'urgence. Mesures prises dans le secteur sanitaire et propositions complémentaires formulées par la mission d'information. Nécessité de faire face aux défis du vieillissement de la population.

**- Projet de loi relatif aux assistants maternels et aux assistants familiaux [n° 201 (2003-2004)]** - (25 mai 2004) - **Art. 19** *(Art. L. 773-12, L. 773-13 et L. 773-14 du code du travail - Rupture du contrat de travail des assistants maternels employés par des particuliers)* (p. 3490) : son amendement n° 45 : motivation de la rupture du contrat de travail ; retiré. - **Art. 24** *(Art. L. 773-20 du code du travail - Devenir du contrat de travail en cas de suspension d'agrément)* (p. 3494) : son amendement n° 46 : dispense de la rémunération du préavis en cas de licenciement de l'assistant maternel à la suite d'un retrait d'agrément ; retiré.

**- Projet de loi relatif à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées [n° 299 (2003-2004)]** - (25 mai 2004) - **Discussion générale** (p. 3528, 3529) : aggravation des conséquences de la canicule par l'isolement et le grand âge. Hommage au rapporteur de la commission des affaires sociales. Pertinence du recensement des personnes à risque par les communes. Approbation de la prise en compte des recommandations du rapport d'information sur la canicule. Regret du choix du calendrier. Injustice à l'égard des salariés de la contribution mise en place par la journée de solidarité. Interrogation sur la mise en place de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, CNSA.

**- Projet de loi relatif au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières [n° 383 (2003-2004)]** - (8 juillet 2004) - **Art. 22** *(Modification de la structure juridique d'EDF et de celle de GDF)* (p. 5400) : soutient l'amendement n° 126 de M. Claude Biwer (pourcentage du capital détenu par l'Etat) ; retiré.

**- Projet de loi relatif à la politique de santé publique** - *Deuxième lecture* **[n° 278 (2003-2004)]** - (9 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5508, 5509) : approbation du développement de la politique de prévention. Travaux de la commission des affaires sociales et de ses rapporteurs. Question de la nutrition et de l'augmentation inquiétante de l'obésité infantile. Interrogation sur le devenir des médecins inspecteurs de santé publique. Vote en faveur du projet de loi par le groupe de l'UC. - **Art. additionnel avant l'art. 5** (p. 5528) : son amendement n° 114 : harmonisation des statuts des médecins et pharmaciens hospitaliers et des médecins et pharmaciens de santé publique oeuvrant dans les services de l'Etat ou ses établissements publics ; retiré. - **Art. additionnels après l'art. 6 A** (p. 5530, 5531) : soutient les amendements de M. Michel Mercier n° 115 (politique de lutte contre la prématurité), n° 116 et 117 (politique de vaccination contre le pneumocoque 23) ; retirés. - **Art. 14 A** *(Publicité télévisée en faveur des produits alimentaires)* (p. 5535, 5536) : sur l'amendement n° 5 de la commission (définition de la nature nutritionnelle des produits alimentaires faisant l'objet de messages publicitaires télévisés et obligation des annonceurs), son sous-amendement n° 119 ; devenu sans objet. (p. 5542) : propose au Gouvernement d'élargir son amendement n° 145 (devoirs des industriels du secteur agro-alimentaire dans le cadre de la politique d'éducation pour la santé à la télévision) aux actions effectuées par les collectivités territoriales.

**- Projet de loi relatif à l'assurance maladie [n° 420 (2003-2004)]** - (22 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5881, 5882) : précipitation regrettable. Procédure peu respectueuse de l'apport de la Haute Assemblée au débat. Salue l'intérêt du texte. Recherche d'efficience et de responsabilisation. Mise en oeuvre de mesures positives pour améliorer la qualité des soins. Nécessaire prise de conscience de la spécificité du modèle social français. Légitimité des mesures destinées à éviter les abus. Absence regrettable d'une réforme globale pour une articulation cohérente entre médecine ambulatoire et médecine hospitalière. Discontinuité des soins entre ville et hôpital. Interrogation sur la mise en oeuvre généralisée du dossier médical personnel avant 2007, compte tenu des pratiques du monde hospitalier et de sa culture du fonctionnement par service. (p. 5883, 5884) : interrogation sur la véritable influence du Conseil de l'hospitalisation sur la politique hospitalière. Confirmation regettable de l'insertion de la réforme hospitalière dans le projet de loi habilitant le Gouvernement à simplifier le droit. Réserves quant aux dispositions aboutissant à la pénalisation de l'assuré. Atténuation pertinente par l'Assemblée nationale de la portée de l'article 10. Question des victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles au regard de la contribution d'un euro par acte. Renvoi des obligations des professionnels de santé à la négociation conventionnelle au risque d'un manque de justice dans l'équilibre de l'effort. S'interroge sur l'efficience de la mission régionale de santé en raison de sa direction bicéphale. Superposition des structures existantes et de celles qui seront créées, à l'inverse d'une simplification de l'échelon régional prônée par le groupe UC. Souhaite la mise en place expérimentale d'une d'agence régionale de santé dans le département du Nord. Nécessité d'une réflexion sur des mesures davantage incitatives en matière de démographie médicale. Réticence du groupe UC au prolongement du financement par la CADES. Articulation problématique de la Haute Autorité de santé avec l'ANAES. Utilité relative du comité d'alerte. Réforme trop prudente risquant d'aboutir à un réveil douloureux en 2007. Choisira, à regret, de s'abstenir lors du vote final à défaut d'une véritable amélioration du texte.

**- Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (27 octobre 2004) - rapporteur de la commission des affaires sociales - **Discussion générale** (p. 7176, 7178) : accueil et hébergement d'urgence. Logement social. Logements vacants. Priorité de l'égalité entre les territoires. Dispositions en faveur du logement social. Mesures en faveur du parc locatif privé. Propositions de la commission concernant le volet logement. Volet égalité des chances. Aide en faveur des villes supportant de lourdes charges. Propositions de la commission dans le domaine éducatif. Refonte de la politique de l'intégration. Mobilisation indispensable de tous les acteurs en faveur de la cohésion sociale.

**- Suite de la discussion** (3 novembre 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 39** (p. 7479, 7481) : sur les amendements de Mme Michelle Demessine, demande l'avis du Gouvernement pour le n° 434 (droit au logement garanti par l'Etat) et s'oppose au n° 435 (relèvement du taux de participation des employeurs à l'effort de construction). - **Art. 39** *(Développement des capacités d'hébergement et de logement temporaire)* (p. 7482) : s'en remet à la sagesse bienveillante du Sénat pour les amendements portant sur le même objet n° 327 de M. Thierry Repentin et n° 309 de M. Bernard Seillier (détachement des maisons relais de l'hébergement d'urgence). - **Art. additionnels après l'art. 39** (p. 7483) : son amendement n° 81 : obligation pour la

commission d'attribution d'exercer sa mission dans le respect de l'objectif de mixité sociale et de l'accueil des publics prioritaires ; adopté. (p. 7484) : importance des conditions d'attribution des logements. Souci d'équilibre. Hiérarchisation des priorités. Son amendement n° 82 : représentation des associations ayant pour objet l'insertion et le logement des plus défavorisés dans les commissions d'attribution ; adopté. (p. 7485, 7486) : sur son amendement n° 82 précité, accepte le sous-amendement n° 573 du Gouvernement (exclusion des associations elles-mêmes opérateurs) et s'oppose au sous-amendement n° 636 de M. Thierry Repentin (voix délibérative accordée aux associations siégeant dans la commission). Demande le retrait de l'amendement n° 310 de M. Bernard Seillier (présence des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées dans les commissions d'attribution) et s'oppose à l'amendement n° 346 de M. Thierry Repentin (modalités de représentation des associations au sein de la commission d'attribution). (p. 7487) : réponse aux orateurs. Bonne connaissance par l'association du public prioritaire de la commune. - **Division et art. additionnels après l'art. 39** (p. 7488) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de M. Thierry Repentin n° 326 et n° 325 respectivement identiques aux amendements de M. Bernard Seillier n° 558 (création d'une division additionnelle relative au plan pour l'habitat adapté) et n° 557 (programmation budgétaire de la création de places en maisons relais). - **Art. 40** *(Art. L. 441-1 du code de la construction et de l'habitation - Accès prioritaire au logement locatif social pour les personnes hébergées dans des établissements et logements de transition)* (p. 7489) : son amendement n° 83 : suppression ; retiré. Hiérarchisation des catégories de publics prioritaires au sein des commissions. S'oppose à l'amendement n° 175 de M. Serge Dassault (accès prioritaire des femmes seules avec des enfants et sans ressources aux logements sociaux). Familles monoparentales déjà accueillies dans le parc de logement social. (p. 7490) : souci de clarification de la commission. - **Art. additionnel après l'art. 40** (p. 7492) : demande le retrait de l'amendement n° 209 de Mme Catherine Procaccia (prise en compte de l'évolution de la composition familiale et des revenus pour le droit au maintien dans un logement). - **Art. additionnel après l'art. 40, avant l'art. 41 ou après l'art. 42** (p. 7495) : accepte l'amendement de la commission des affaires économiques saisie pour avis n° 128 (réduction du délai de substitution du préfet au maire ou au président d'EPCI délégataire défaillant et attribution de droit de la délégation du contingent préfectoral aux EPCI délégataires de la compétence logement). Demande le retrait de l'amendement n° 311 de M. Bernard Seillier (récupération de la délégation par le représentant de l'Etat en cas de défaillance de l'EPCI délégataire). S'oppose aux amendements identiques n° 331 de M. Thierry Repentin et n° 437 de Mme Michelle Demessine (suppression de l'article 60 de la loi relative aux libertés et aux responsabilités locales créant les conditions d'un transfert aux collectivités locales de la gestion du contingent préfectoral d'attribution de logements) ainsi qu'à l'amendement n° 332 de M. Thierry Repentin (autorisation de délégation du contingent préfectoral au bénéfice des seuls EPCI dotés d'un programme local de l'habitat et ayant signé avec l'Etat une convention de délégation des aides à la pierre). - **Art. additionnels après l'art. 40** (p. 7498) : accepte l'amendement n° 312 de M. Bernard Seillier (saisine de la commission de médiation par les associations d'insertion par le logement). - **Art. additionnels avant l'art. 41** (p. 7499, 7502) : s'oppose aux amendements de M. Thierry Repentin n° 334 (exclusion des PLS du dispositif de construction de logements sociaux prévus par l'article 55 de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains) et n° 333 (augmentation de la contribution des communes refusant la construction de logements sociaux). Utilisation indispensable des PLS comme facteur de mixité sociale dans le parc d'HLM. (p. 7503, 7506) : s'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 438 (suppression du transfert aux collectivités locales de la gestion de l'enveloppe budgétaire des aides à la construction de logements), n° 439 (suppression des conventions globales de patrimoine), n° 440 (suppression de la faculté laissée aux communes de participer financièrement aux opérations en matière de logement menées par les EPCI dotées de la compétence "habitat"), n° 441 (suppression du transfert aux départements de la gestion des fonds sociaux destinés à la solidarité dans le logement) et n° 442 (suppression du transfert de la gestion du logement étudiant). S'oppose à l'amendement n° 395 de M. Serge Dassault (suppression des garanties d'emprunt des bailleurs sociaux imposées aux communes et mise à la disposition des communes de l'ensemble des logements sociaux). - **Art. 41** *(Construction de logements locatifs sociaux)* (p. 7508, 7509) : s'oppose aux amendements n° 443 de Mme Michelle Demessine (augmentation des constructions de logements locatifs sociaux) et n° 343 de M. Thierry Repentin (augmentation des logements financés par les PLUS et les PLAI, et réduction du nombre de PLS), et accepte l'amendement n° 576 du Gouvernement (précision). - **Art. 42** *(Art. L. 301-5-1 et L. 301-5-2 du code de la construction et de l'habitation - Compatibilité des conventions de délégations de la compétence logement avec la loi de programmation pour la cohésion sociale)* (p. 7512) : accepte l'amendement de la commission des affaires économiques saisie pour avis n° 127 (association systématique des EPCI et des départements délégataires des aides à la pierre à la définition et à la mise en oeuvre locale des programmes en faveur de la construction sociale et de l'habitat privé). - **Art. additionnel après l'art. 42** (p. 7513) : accepte l'amendement n° 561 du Gouvernement (prolongation du programme national de rénovation urbaine et augmentation des crédits de l'Etat). - **Art. 43** *(Art. 1384 A et 1384 C du code général des impôts - Allongement de la durée d'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les logements sociaux)* (p. 7515) : accepte les amendements de M. Jean-Marie Vanlerenberghe, portant sur le même objet, n° 379 et 380 (transformation de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en dégrèvement et versement par l'Etat d'une allocation de compensation). (p. 7516, 7517) : ses amendements n° 639 : exonération étendue aux logements détenus par l'Etablissement public de gestion immobilière du Nord-Pas-de-Calais ; n° 86 : allongement de la durée d'exonération de TFPB pour les logements réhabilités grâce à une aide de l'ANAH ; et n° 87 : bénéfice de l'abattement de 30 % de taxe foncière sur les propriétés bâties accordé aux bailleurs sociaux dans les zones urbaines sensibles ; adoptés. Sur son amendement n° 86 précité, accepte le sous-amendement n° 577 du Gouvernement (précision du rôle de l'ANAH). Demande le retrait de l'amendement de la commission des affaires économiques saisie pour avis n° 129 au profit de son amendement identique précité n° 87, ainsi que le retrait de l'amendement n° 347 de Mme Michèle San Vicente, analogue à son amendement n° 639 précité. (p. 7518) : demande le retrait de l'amendement n° 344 de M. Thierry Repentin (compensation de l'exonération de TFPB). - **Art. additionnel après l'art. 43** : son amendement n° 640 : prise en compte pour le calcul des 20 % de logements sociaux visés à l'article 55 de la loi SRU des logements attribués par l'Etat aux harkis à leur arrivée en France ; rejeté. (p. 7520) : rectification de son amendement précité n° 640 avec une rédaction très restrictive concernant la seule population harkie. - **Art. 44** *(Art. 14 de la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine - Règles applicables aux aides délivrées par l'agence nationale pour la rénovation urbaine)* (p. 7521, 7522) : reprend les amendements de M. Jean-Paul Alduy n° 289 : subdélégation des compétences du préfet au délégué territorial de l'ANRU ; n° 282 : délégation des subventions de l'ANRU à des organismes publics de rénovation urbaine ; et n° 281 : association systématique du préfet aux conventions ANRU ; adoptés. Son amendement n° 88 : précision ; adopté. - **Art. 45** *(Art. L. 321-1, L. 321-3 et L. 321-7-1 du code de l'urbanisme - Statut respectif des établissements publics d'aménagement et des établissements publics fonciers)* (p. 7525) : sur l'amendement de la commission des affaires économiques saisie pour avis n° 131 (clarification du régime des établissements publics par la distinction entre aménageur et opérateur foncier, et prise en compte obligatoire des priorités définies dans les PLH intercommunaux), qu'elle accepte, son sous-amendement n° 641 : contribution des établissements publics fonciers à la réalisation des objectifs de construction de logements sociaux ; adopté. (p. 7527) : accepte les amendements de la commission des affaires économiques saisie pour avis n° 132 (harmonisation des procédures de

création des établissements publics et consultation des EPCI) modifié par le sous-amendement n° 648 du Gouvernement (consultation des conseils municipaux des seules communes de plus de 20 000 habitants) et n° 133 (rédaction). - **Art. additionnels après l'art. 45** (p. 7528, 7529) : accepte l'amendement de la commission saisie pour avis n° 134 (présentation au Parlement d'un rapport annuel du Gouvernement sur les opérations de cession des actifs fonciers et immobiliers de l'Etat destinées à la création de nouveaux logements) et, sur ce dernier, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 578 du Gouvernement (précision). - **Art. 46** *(Art. 1607 ter nouveau du code général des impôts - Taxe spéciale d'équipement pour les établissements publics fonciers)* (p. 7531) : accepte l'amendement de la commission des affaires économiques saisie pour avis n° 135 (coordination). Son amendement n° 90 : extension de la réglementation applicable à la taxe spéciale d'équipement des établissements publics fonciers locaux aux établissements nouvellement créés ; adopté. (p. 7532) : sur son amendement précité n° 90, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 634 de M. Jean-Léonce Dupont. Accepte l'amendement de la commission des finances saisie pour avis n° 163 (coordination) ainsi que, sur celui-ci, le sous-amendement n° 649 du Gouvernement. - **Art. additionnel avant l'art. 47** (p. 7533) : s'oppose à l'amendement n° 444 de Mme Michelle Demessine (modalités de calcul des aides personnelles au logement).

- **Suite de la discussion** (4 novembre 2004) - **Art. 47** *(Art. L. 353-15-2 nouveau, L. 353-19, L. 442-6-5 nouveau et L. 472-1-2 du code de la construction et de l'habitation - Protocole d'accord entre le bailleur social et le locataire en situation de défaut de paiement du loyer)* (p. 7548) : s'oppose aux amendements identiques n° 335 de M. Thierry Repentin et n° 445 de Mme Michelle Demessine (signature du protocole par le préfet). Son amendement n° 91 : versement rétroactif de l'APL sans application de la règle de prescription ; adopté après modification par le sous-amendement n° 580 du Gouvernement, qu'elle accepte. Demande le retrait de l'amendement n° 315 de M. Bernard Seillier (accompagnement social d'un occupant confronté à une procédure d'expulsion). (p. 7549) : son amendement n° 92 : association du FSL à la réalisation du plan d'apurement de la dette locative d'un locataire bénéficiant de l'APL ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 574 du Gouvernement (possibilité d'allongement de la durée du plan d'apurement) et accepte l'amendement de la commission des affaires économiques saisie pour avis n° 137 (rédaction). (p. 7551) : s'oppose aux amendements n° 336 de M. Thierry Repentin (rôle du préfet dans le cadre de la signature d'un protocole visant à prévenir l'expulsion d'un locataire et mise en oeuvre d'un accompagnement social) et n° 446 de Mme Michelle Demessine (rôle du préfet en matière de gestion et de mise en oeuvre des plans d'apurement des dettes locatives). Accepte les amendements, portant sur le même objet, n° 369 et 370 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (mise en place d'un accompagnement social dans le protocole). (p. 7553) : son amendement n° 93 : possibilité de porter la durée du protocole à cinq ans en cas de nécessité d'une nouvelle négociation du plan d'apurement ; adopté. (p. 7554) : s'oppose aux amendements n° 337 de M. Thierry Repentin (adaptation de la durée du protocole à la durée du plan d'apurement de la dette locative) et n° 447 de Mme Michelle Demessine (possibilité de porter la durée du protocole à cinq ans), ainsi qu'au sous-amendement n° 386 de M. Alain Vasselle, déposé sur son amendement n° 93 précité. Son amendement n° 94 : modalités de versement rétroactif des allocations logement ; adopté après modification par le sous-amendement n° 579 du Gouvernement qu'elle accepte. (p. 7555) : son amendement n° 95 : association du FSL à la réalisation du plan d'apurement de la dette locative d'un locataire du parc privé bénéficiant de l'allocation logement ; adopté. (p. 7556) : son amendement n° 96 : modalités d'allongement de la durée du protocole applicable aux logements sociaux non conventionnés ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 340 de M. Thierry Repentin (possibilité d'allonger la durée du protocole applicable aux logements sociaux non conventionnés), ainsi qu'aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 449 (rôle du préfet en cas d'application du protocole aux logements sociaux non conventionnés) et n° 450 (durée du protocole applicable aux logements sociaux non conventionnés). Accepte l'amendement de la commission des affaires économiques saisie pour avis n° 138 (conclusion d'un nouveau bail au terme du protocole en faveur du locataire de bonne foi). (p. 7557) : ses amendements n° 97 : correction d'une erreur matérielle ; et n° 98 : conclusion du protocole dans les situations de sous-location par une association d'un logement à un ménage défavorisé en situation d'impayé de loyers ; adoptés. Sur celui-ci, s'oppose au sous-amendement n° 575 du Gouvernement. Demande le retrait de l'amendement n° 313 de M. Bernard Seillier (possibilité pour une association contrainte de mettre en place une procédure d'expulsion de signer un protocole valant titre d'occupation et permettant la poursuite du versement des aides au logement), qu'elle estime satisfait par son amendement n° 98 précité. (p. 7558) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 348 de Mme Michèle San Vicente (extension à l'établissement public de gestion immobilière du Nord - Pas-de-Calais, EPINORPA, du dispositif du protocole d'accord). Demande le retrait des amendements de M. Jean-Marie Vanlerenberghe n° 371, 372 et 373 (dérogation aux conditions d'ouverture du droit à l'APL). S'oppose aux amendements précités retirés par Mme Françoise Férat n° 371, 372 et 373 et repris par M. Thierry Repentin. - **Art. additionnels après l'art. 47** (p. 7560) : s'oppose à l'amendement n° 330 de M. Thierry Repentin (indexation des plafonds des loyers de référence sur l'indice du coût de la construction). (p. 7561) : s'oppose aux amendements sur le même objet n° 314 de M. Bernard Seillier et n° 329 de M. Thierry Repentin (suppression du mois de carence pour l'APL). - **Art. 48** *(Art. L. 353-15-1 et L. 442-6-1 du code de la construction et de l'habitation - Recevabilité de la demande d'assignation du bailleur)* (p. 7562) : accepte l'amendement n° 349 de Mme Michèle San Vicente (extension à l'EPINORPA, de l'obligation faite aux bailleurs sociaux de respecter les délais entre la saisine de la section départementale des aides publiques au logement, SDAPL, et l'assignation). - **Art. additionnels après l'art. 49** : Souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 317 de M. Bernard Seillier (participation des associations dont l'un des objets est l'insertion par le logement des personnes défavorisées à l'élaboration des programmes locaux de l'habitat, PLH). (p. 7565) : demande le retrait de l'amendement de la commission des affaires économiques saisie pour avis n° 146 (possibilité pour les organismes d'HLM de souscrire ou d'acquérir des parts de SCI ayant pour objet la réalisation d'immeubles d'habitation ou d'immeubles mixtes destinés à des accédants sous conditions de ressources). Accepte l'amendement de la commission des affaires économiques saisie pour avis n° 147 (modification du régime juridique applicable aux contrats de location-accession). (p. 7567) : son amendement n° 642 (extension de la TVA à taux réduit aux travaux de réhabilitation des friches industrielles) ; retiré. - **Art. 50** *(Objectifs de l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, ANAH, pour la période 2005-2009)* (p. 7569) : son amendement n° 99 : précision ; adopté. S'oppose aux amendements n° 451 de Mme Michelle Demessine (majoration des crédits destinés à l'ANAH pour la rénovation des logements et leur remise en location) et n° 341 de M. Thierry Repentin (suppression de la référence aux loyers réglementés). - **Art. additionnel après l'art. 50** : accepte l'amendement n° 184 de M. Claude Biwer (versement de l'APL au propriétaire bailleur en cas d'incident de paiement prolongé de loyer). - **Art. additionnel avant l'art. 51** (p. 7571) : s'oppose à l'amendement n° 351 de M. Thierry Repentin (suppression du dispositif de soutien en faveur de l'investissement locatif dit "amortissement Robien"). - **Division additionnelle après l'art. 53** (p. 7572) : son amendement n° 101 : insertion d'une division additionnelle - Chapitre IV - Dispositions relatives au surendettement ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 53** : demande le retrait de l'amendement n° 217 de Mme Marie-Thérèse Hermange (mesures de prévention en matière de crédit à la consommation). (p. 7575) : son amendement n° 102 : prise en compte par la commission de surendettement du loyer, des dépenses alimentaires et de scolarité dans le calcul du "reste à vivre" ; adopté. (p. 7578) : s'oppose aux amendements de M. Jean-Marie Vanlerenberghe n° 377 (possibilité pour la

commission de surendettement de demander directement au juge de prononcer d'office l'effacement des intérêts d'un prêt consenti sur des fondements abusifs) et n° 378 (possibilité pour la commission de surendettement de demander directement au juge de prononcer d'office l'effacement total de la dette). (p. 7579, 7580) : son amendement n° 103 : règlement prioritaire des créances locatives par rapport à celles des établissements de crédits et aux crédits à la consommation ; adopté. (p. 7580) : s'oppose à l'amendement n° 375 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (traitement prioritaire des créances des bailleurs). (p. 7582) : accepte l'amendement n° 208 de M. André Lardeux (impossibilité de facturer aux personnes physiques les frais afférents à l'inscription au fichier de la Banque de France des incidents de paiement). - **Art. 51 (précédemment réservé)** *(Art. 31 et 32 du code général des impôts - Taux de la déduction forfaitaire sur les revenus fonciers pour les logements loués à des associations d'insertion)* (p. 7594) : accepte l'amendement de la commission des affaires économiques saisie pour avis n° 141 (rédaction et cohérence). Son amendement n° 100 : rédaction ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 51 (précédemment réservé)** (p. 7595) : accepte l'amendement de la commission des finances saisie pour avis n° 164 (exonération des unions d'économie sociale de l'impôt sur les sociétés pour leurs activités en faveur du logement des personnes en difficulté). - **Art. additionnels après l'art. 52 (précédemment réservés)** (p. 7596) : accepte l'amendement de la commission des affaires économiques saisie pour avis n° 142 (possibilité pour les organismes d'HLM de prendre en gérance des logements appartenant à des propriétaires privés acceptant de les louer moyennant un loyer modéré à des personnes aux ressources modestes). (p. 7597) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 328 de M. Thierry Repentin (utilisation des fichiers fiscaux des logements vacants par les collectivités territoriales). - **Art. additionnel avant l'art. 53 (précédemment réservé)** (p. 7598) : accepte l'amendement de la commission des affaires économiques saisie pour avis n° 143 (report au 1er janvier 2006 de l'entrée en vigueur des dispositions relatives à la comptabilité des copropriétés introduites par la loi SRU du 13 décembre 2000). - **Art. 53 (précédemment réservé)** *(Habilitation du Gouvernement à prendre par ordonnances diverses mesures de lutte contre l'habitat insalubre)* (p. 7600) : s'oppose à l'amendement n° 342 de M. Thierry Repentin (suppression) ainsi qu'aux amendements de M. Jack Ralite n° 452 (protection des droits des occupants) et n° 453 (protection des droits des copropriétaires de bonne foi et impécunieux). Demande le retrait de l'amendement n° 481 de M. Gérard Delfau (sécurisation du risque locatif et instauration d'un moratoire de cinq ans dans les collectivités locales victimes de mouvements spéculatoires immobiliers) et accepte après avoir demandé l'avis du Gouvernement l'amendement n° 454 de M. Jack Ralite (application par les maires des mesures d'urgence prises par les préfets). Accepte les amendements de la commission des affaires économiques saisie pour avis n° 144 (rédaction) et du Gouvernement n° 651 (habilitation du Gouvernement à prendre par ordonnances des mesures pouvant faciliter le traitement d'urgence des situations d'insalubrité). - **Division et art additionnels avant le chapitre Ier du titre III (avant l'art. 54)** (p. 7604) : à titre personnel, accepte les amendements du Gouvernement n° 643 (insertion d'un nouveau chapitre) et n° 644 (relèvement du pourcentage des dons donnant lieu à une réduction d'impôt et relèvement du plafond pris en compte pour l'application de ce pourcentage de réduction). - **Art. additionnel avant l'art. 54 ou après l'art. 54** (p. 7606) : son amendement n° 105 : définition des dispositifs de réussite éducative ; adopté. (p. 7608) : s'oppose aux sous-amendements de Mme Gisèle Printz n° 203 et n° 204 déposés sur son amendement n° 105 précité. Demande le retrait de l'amendement n° 188 de Mme Marie-Thérèse Hermange (mise en place d'un cadre pour les dispositifs de réussite éducative). (p. 7611) : mise en place d'une politique de prévention précoce. - **Art. 54** *(Art. L. 212-10 du code de l'éducation - Extension des compétences des caisses des écoles)* (p. 7612) : son amendement n° 104 : rédaction ; adopté. (p. 7613) : s'oppose à l'amendement n° 455 de Mme Annie David (création d'équipes de réussite éducative composées de personnels de l'éducation nationale). - **Art. 55** *(Groupements d'intérêt public)* (p. 7615) : son amendement n° 106 : rédaction ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 456 de Mme Annie David (suppression). - **Art. 56** *(Crédits consacrés aux dispositifs de réussite éducative)* (p. 7615) : intérêt d'utiliser l'expression "dispositifs de réussite éducative". - **Art. 57** *(Art. L. 122-26-4 nouveau du code du travail - Droit à un entretien d'orientation professionnelle à l'issue d'un congé de maternité ou parental)* (p. 7616) : son amendement n° 107 : correction d'une erreur matérielle ; adopté. - **Art. additionnels avant l'art. 59** (p. 7618, 7619) : s'oppose aux amendements de M. Thierry Foucaud n° 459 et 458 (modification des éléments constitutifs de l'indice synthétique de la DSU) ainsi qu'au n° 460 (définition des zones urbaines sensibles). - **Art. 59** *(Art. L. 2334-1, L. 2334-7, L. 2334-13, L. 2334-18-1 et L. 2334-18-2 du code général des collectivités territoriales - Montant et modalités de répartition de la dotation de solidarité urbaine)* (p. 7628) : son amendement n° 108 : rédaction ; adopté. (p. 7631) : son amendement n° 111 : correction d'une référence erronée ; adopté. (p. 7632, 7633) : son amendement n° 112 : correction d'une erreur ; adopté. (p. 7634) : distinction entre les territoires pauvres urbains et les territoires pauvres ruraux ou les territoires pauvres non bénéficiaires de la DSU. Approbation par la commission des affaires sociales de la réforme de la DSU. S'oppose aux amendements n° 537 de M. Philippe Adnot (suppression), n° 533 de M. Philippe Arnaud (financement de la DSU par l'affectation de la progression de la DGF destinée aux communes n'éprouvant pas de difficultés financières), n° 556 de M. Gérard Delfau (modification de la base du prélèvement pour renforcer la DSU des communes les plus défavorisées), demande le retrait des amendements de la commission des lois saisie pour avis n° 149 (affectation à la DSU d'un cinquième de l'augmentation annuelle du montant de la DGF dans la limite de 120 millions d'euros) et de la commission des finances saisie pour avis n° 168 (prélèvement de 20 % de l'augmentation de la DGF des communes et des EPCI pour abonder la DSU). Sur celui-ci, elle s'oppose au sous-amendement n° 392 de M. Thierry Repentin. Accepte les amendements de la commission des finances saisie pour avis n° 165 (rédaction), n° 169 (correction d'une référence erronée), n° 170 (correction d'une erreur) et du Gouvernement n° 187 (seuil de déclenchement du prélèvement, au profit de la DSU, de l'accroissement de la DGF des communes et des EPCI), n° 178 (suppression des II et III relatifs à la modification du mode de calcul du taux de progression de l'enveloppe DGF des communes et des EPCI), n° 179 (garantie de progression annuelle minimale de la DSU portée à 5 %), n° 180 (limitation des augmentations de dotations) et n° 181 (compensation de la perte d'éligibilité d'une commune à la DSU). Demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement de la commission des finances saise pour avis n° 172 (protection des communes contre l'imputation d'une régularisation négative de la DGF). S'oppose à l'amendement n° 390 de M. Thierry Repentin (garantie d'accès à la DSU pour les communes de plus de deux cent mille habitants). - **Art. additionnels après l'art. 59** (p. 7643) : accepte les amendements de M. Pierre André n° 352 (rédaction), n° 353 (exonération de cotisations sociales patronales pour les salariés résidant dans une ZUS et travaillant pour des associations implantées dans une ZRU ou une ZFU), n° 354 (extension du bénéfice de la clause d'emploi ou d'embauche aux habitants de la ZFU dans laquelle est implantée l'entreprise), n° 355 (abrogation de l'article 45 de la loi du 14 novembre 1996 relative à la mise en oeuvre du pacte de relance pour la ville), n° 356 (harmonisation des conditions fixées pour l'exonération des cotisations sociales patronales avec les conditions fixées pour l'exonération de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés) et n° 357 (conditions fixées pour l'exonération de la taxe professionnelle). (p. 7645) : s'oppose à l'amendement n° 358 de M. Pierre-Yves Collombat (rythme de progression identique pour la DSR et la DSU). - **Art. additionnel avant l'art. 60** : s'oppose à l'amendement n° 461 de M. Roland Muzeau (abrogation de l'article 97 de la loi de finances rectificative pour 2003 ayant diminué le droit à l'AME pour les étrangers). - **Art. 60** *(Section 2 du chapitre premier du titre IV du livre III, art. L. 341-9 et L. 341-10 nouveaux du code du travail - Création de l'agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations)* (p. 7648) : ses amendements n° 113 : intégration dans les missions de l'agence nationale d'accueil des étrangers

et des migratrions, ANAEM, de celles du service social d'aide aux émigrants, SSAE ; et n° 114 : mise en place d'une convention d'objectifs et de moyens entre l'agence et ses partenaires ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° 465 de Mme Eliane Assassi (suppression) ainsi qu'aux amendements de Mme Alima Boumediene-Thiery n° 192 (suppression), n° 193 (suppression des mots "des étrangers et" dans l'expression "agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations") et n° 194 (suppression de l'accueil des demandeurs d'asile des missions de l'agence). Accepte l'amendement de la commission des lois saisie pour avis n° 151 (possibilité pour l'agence de conclure des conventions avec des partenaires afin de les associer à l'exercice de toutes ses missions). - **Art. additionnels après l'art. 60** (p. 7650) : accepte les amendements de la commission des lois saisie pour avis n° 152 et 153 (coordination). - **Art. additionnel avant l'art. 61** (p. 7651) : s'oppose à l'amendement n° 463 de Mme Eliane Assassi (suppression de la référence à la notion d'intégration). - **Art. 61** *(Art. L. 117-1 et L. 117-2 nouveaux du code de l'action sociale et des familles - Contrat d'accueil et d'intégration et programme régional d'intégration des populations immigrées)* (p. 7653, 7654) : ses amendements n° 115 : engagement individuel au contrat d'accueil et d'intégration, CAI ; n° 116 : adaptation des actions de formation à la situation personnelle de l'étranger qui en bénéficie ; adoptés. Son amendement n° 117 : caractère solennel de l'engagement de l'étranger signataire du CAI ; retiré. (p. 7655, 7656) : ses amendements n° 118 : rédaction ; n° 119 : précision ; n° 120 et 121 : rédaction ; n° 122 : ajout, dans les objectifs des programmes régionaux d'intégration, de la promotion culturelle des immigrés ; et n° 123 : renvoi à un décret ; adoptés. (p. 7656) : s'oppose aux amendements identiques n° 195 de Mme Alima Boumediene-Thiery et n° 466 de Mme Eliane Assassi (suppression), à l'amendement n° 212 de Mme Marie-Thérèse Hermange (manifestation de la volonté de s'installer durablement en France pour bénéficier du contrat d'intégration). Sur les amendements de Mme Alima Boumédiene-Thiery, s'oppose au n° 196 (suppression du caractère obligatoire du contrat d'intégration pour l'obtention de la carte de séjour) et au n° 198 (prise en compte des volets culturel et politique) et demande l'avis du Gouvernement sur le n° 197 (garantie d'une égalité de traitement sur l'ensemble du territoire). Accepte les amendements de la commission des lois saisie pour avis n° 155 et 156 (rédaction). - **Art. 62** *(Art. L.341-2 du code du travail - Subordination de l'obtention du permis de travail à la connaissance de la langue française)* (p. 7660) : s'oppose aux amendements identiques n° 199 de Mme Alima Boumediene-Thiery et n° 467 de Mme Eliane Assassi (suppression), à l'amendement n° 200 de Mme Alima Boumediene-Thiery (subordination de la délivrance à un étranger d'une autorisation de travail à la compréhension suffisante de la langue française) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 213 de Mme Marie-Thérèse Hermange (manifestation par un étranger de sa volonté d'installation durable en France). - **Art. additionnel après l'art. 62** (p. 7661) : s'oppose à l'amendement n° 464 de Mme Eliane Assassi (harmonisation des conditions d'accès au RMI des étrangers et des ressortissants communautaires). - **Art. 63** *(Chapitre Ier du titre II du livre Ier du code de l'action sociale et des familles et section 2 du chapitre VII du titre VI du livre VII du code de la sécurité sociale - Etablissements publics compétents en matière d'accueil et d'intégration des étrangers)* (p. 7661) : s'oppose aux amendements identiques n° 201 de Mme Alima Boumediene-Thiery et n° 468 de Mme Eliane Assassi (suppression) et accepte l'amendement de la commission des lois saisie pour avis n° 158 (rédaction). - **Art. 64** *(Transfert des personnels du SSAE à l'ANAEM)* (p. 7664) : s'oppose à l'amendement n° 202 de Mme Alima Boumediene-Thiery (suppression). - **Art. additionnel après l'art. 64** : son amendement n° 124 : mesures de coordination ; adopté. - **Art. 65** *(Art. 8 de la loi n° 72-964 du 25 octobre 1972 relative à la francisation des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité française - Demande de francisation de noms et prénoms)* (p. 7665) : son amendement n° 125 : suppression de l'opposition de délai à la demande de francisation ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 65** : Demande la position de la commission des lois sur l'amendement n° 538 de Mme Eliane Assassi (attribution aux étrangers du droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales). - **Art. 66** *(Calendrier d'application de certaines dispositions du projet de loi)* (p. 7668) : accepte l'amendement n° 3 du Gouvernement (mesure transitoire pour l'application des dispositions des articles 18 et 22).

- **Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2005 [n° 53 (2004-2005)]** - (17 novembre 2004) - **Débat sur l'assurance maladie** (p. 8027, 8029) : rapprochement nécessaire entre la médecine de ville et l'hôpital. Clarification indispensable de la situation de l'hôpital public. Favorable à la réforme de la T2A. Inquiétude des établissements hospitaliers à but non lucratif du passage à la T2A. Mise en oeuvre de la réduction du temps de travail dans les établissements de santé privés. Inégalités en santé selon les régions. Place des hôpitaux généraux de grande taille : exemple de l'hôpital de Valenciennes.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Education nationale, enseignement supérieur et recherche - I. - Enseignement scolaire**

- (7 décembre 2004) (p. 9292, 9293) : faiblesse de la médecine scolaire. Mission de prévention impossible à remplir. Disparités choquantes entre les médecins scolaires. Dépôt d'un amendement visant à corriger cette inéquité. - **Etat B - Titres III et IV** (p. 9302) : son amendement n° II-38 : reprise d'ancienneté des médecins de santé scolaire recrutés en vertu du décret du 27 novembre 1991 ; retiré.

**Travail, santé et cohésion sociale - I. - Emploi et travail**

- (9 décembre 2004) (p. 9440, 9441) : conditions d'attribution de l'allocation de solidarité spécifique.

**Travail, santé et cohésion sociale - III. - Ville et rénovation urbaine**

- (9 décembre 2004) - rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales. (p. 9457, 9458) : action en faveur des quartiers les plus défavorisés. Plan de cohésion sociale. Avenir des contrats de ville. Souhaite une montée en puissance de l'ANRU. Avis favorable de la commission des affaires sociales sur les crédits de la ville et de la rénovation urbaine.

**Travail, santé et cohésion sociale - IV. - Logement**

- (9 décembre 2004) - rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales. (p. 9476, 9477) : phénomène de pénurie de logements locatifs, privés comme sociaux. Simplification du système de financement des trois types d'aide au logement. Forte sollicitation de l'ANAH par le plan de cohésion sociale. Avis favorable de la commission des affaires sociales sur les crédits relatifs au logement.

**LE TEXIER (Raymonde)**
*sénateur (Val-d'Oise)*
*SOC*

Election le 26 septembre 2004.

**NOMINATIONS**

Membre de la commission des affaires sociales à partir du 6 octobre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution**.

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice**.

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé**.

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société**.

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (28 octobre 2004) - **Art. 5** *(Art. L. 311-7 du code du travail - Modification du statut de l'ANPE)* (p. 7283) : soutient l'amendement n° 230 de Mme Gisèle Printz (suppression) ; rejeté. (p. 7284) : soutient l'amendement n° 231 de Mme Gisèle Printz (repli) ; rejeté. - **Art. 9** *(Art. L. 322-46 et L. 322-4-17-1 du code du travail - Accompagnement et insertion dans l'emploi de jeunes sans qualification)* (p. 7307) : soutient l'amendement n° 237 de Mme Gisèle Printz (suppression de la possibilité de moduler le soutien financier accordé aux employeurs pour l'emploi de jeunes en difficulté) ; devenu sans objet. (p. 7309) : soutient l'amendement n° 238 de Mme Gisèle Printz (harmonisation) ; devenu sans objet. (p. 7310) : soutient l'amendement n° 239 de Mme Gisèle Printz (allocation continue pour les jeunes en difficulté) ; devenu sans objet. - **Art. 12** *(Art. L. 115-2 du code du travail - Contrats d'apprentissage d'une durée inférieure à un an)* (p. 7321) : soutient l'amendement n° 243 de M. Jean-Luc Mélenchon (suppression) ; rejeté. - **Art. 15** *(Art. 226 B, 244 quater G nouveau, 199 ter E, 220 G et 223 O du code général des impôts - Institution d'un crédit d'impôt et intermédiation obligatoire des collecteurs de la taxe d'apprentissage)* (p. 7329) : soutient l'amendement n° 247 de M. Jean-Luc Mélenchon (suppression) ; rejeté.

- **Suite de la discussion** (5 novembre 2004) - **Art. 37-7 (précédemment réservé)** *(Art. L. 431-5, L. 432-1 ter nouveau et L. 434-3 du code du travail - Fonctionnement du comité d'entreprise)* (p. 7728) : soutient l'amendement n° 278 de Mme Gisèle Printz (suppression) ; devenu sans objet. Maîtrise de l'ordre du jour par le chef d'entreprise. Possibilité de reporter indéfiniment les questions embarrassantes. Nécessité de privilégier la formation des salariés préalablement à l'annonce publique d'OPA ou d'OPE.

- **Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2005 [n° 53 (2004-2005)]** - (16 novembre 2004) - **Demande de renvoi à la commission** (p 7978, 7979) : sa motion n° 136 tendant au renvoi à la commission ; rejetée. Projet de loi inadapté, injuste et dangereux. Adoption d'une logique purement comptable. Stigmatisation des assurés sociaux. Insuffisance de la collecte de recettes auprès des entreprises. Indulgence manifestée à l'égard de l'industrie pharmaceutique. Insuffisance des politiques de prévention. Sous-financement de l'hôpital. Sous-évaluation des projections de dépenses. Caractère irréaliste du projet de loi. Propositions du groupe socialiste.

- **Suite de la discussion** (17 novembre 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 6 ou avant l'art. 11 ou avant l'art. 15 quater** (p. 8046, 8047) : soutient l'amendement n° 123 de M. Bernard Cazeau (suppression de la contribution d'un euro instituée par la réforme de l'assurance maladie) ; devenu sans objet.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Travail, santé et cohésion sociale - I. - Emploi et travail**

- (9 décembre 2004) (p. 9444, 9445) : absence d'incidence sur l'emploi de la politique de baisse des charges sociales. Budget pour l'emploi des jeunes insuffisant. Restrictions budgétaires au détriment des emplois aidés et des chômeurs de longue durée. Montant du SMIC.

**LISE (Claude)**
*sénateur (Martinique)*
*SOC-A*

Réélu le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan à partir du 6 octobre 2004.

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation jusqu'au 5 octobre 2004.

Membre titulaire de la Commission des comptes économiques et sociaux des départements d'outre mer et de suivi de la loi d'orientation pour l'outre mer ; nouvelle nomination le 26 octobre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution**.

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution**.

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme**.

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille**.

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 2003-327 du 11 avril 2003 relative à l'élection des représentants au Parlement européen et visant à créer de nouvelles circonscriptions afin d'assurer la cohérence et l'équité dans la représentation de l'Outre-Mer **[n° 361 (2003-2004)]** (17 juin 2004) - **Outre-mer - Pouvoirs publics et Constitution**.

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

*Avis*, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Outre-mer **[n° 76 tome 22 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Outre-mer - Budget.**

### INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif à l'octroi de mer [n° 335 (2003-2004)]** - (21 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4481, 4483) : deux grandes fonctions de cette taxe : ressource importante des budgets communaux et outil de politique économique. Historique de la position de l'Union européenne face à l'octroi de mer. Votera ce texte malgré les contraintes qu'il comporte. Crise de la filière de la banane en Guadeloupe et en Martinique. Nécessité d'aboutir à la reconnaissance par l'Union européenne d'un véritable droit à dérogation en faveur des DOM. - **Art. 9** *(Base d'imposition de l'octroi de mer)* (p. 4490) : absence de prescription communautaire quant à la modification de l'assiette de taxation. Question de l'intérêt réel de cette mesure. S'abstient sur cet article. - **Art. 24** *(Non-possibilité de remboursement)* (p. 4492) : son amendement n° 6 : possibilité pour les entreprises de comptabiliser en charges ou de provisionner l'octroi de mer non imputable ; retiré. - **Art. 29 bis** *(Procédure d'actualisation des listes)* (p. 4493) : contrainte supplémentaire pour les conseils régionaux. - **Art. 30** *(Principe général des différentiels de taux)* (p. 4494) : son amendement n° 7 : suppression ; retiré. - **Art. 43** *(Prélèvement pour frais d'assiette et de recouvrement)* (p. 4497) : son amendement n° 8 : réduction du taux ; retiré. - **Art. 48 bis** *(Répartition du solde du FRDE)* (p. 4503) : son amendement n° 9 : suppression ; rejeté.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Outre-mer**

- (8 décembre 2004) - rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. (p. 9324, 9325) : solidarité à l'égard des habitants de la Guadeloupe touchés par le séisme. Amélioration en 2003 de la situation économique des DOM et des collectivités d'outre-mer en dépit de disparités sectorielles. Rebond du bâtiment et des travaux publics. Dynamisme de l'activité commerciale et industrielle. Activité touristique en progression à La Réunion. Morosité persistante en Guadeloupe et en Martinique. Répercussion en Guyane du ralentissement de l'activité du centre spatial de Kourou. Effets positifs de la conjoncture internationale de 2003 en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie. Crise préoccupante de la production bananière aux Antilles. Inquiétude face au remplacement au 1er janvier 2006 du contingentement à l'importation de bananes des pays tiers par le système de "tariff only". Apparente progression des crédits de l'outre-mer. Diminution préoccupante des crédits du FEDOM et du logement social. Problématique des gels et annulations des crédits du logement. Fragilisation des entreprises artisanales et répercussions sur l'emploi. Préservation satisfaisante du volet relatif à l'investissement et à l'équipement pour le développement économique. Stabilité des autorisations de programme pour le FIDOM et le FIDES. Crédits de paiement en baisse. Efforts en faveur des crédits d'équipement destinés à Mayotte et des dotations aux collectivités territoriales. Avis favorable de la commission des affaires économiques à l'adoption des crédits. (p. 9338, 9339) : avantageuse présentation du budget. Absence de politique offensive en matière d'emploi et de logement pourtant priorités affichées. Evolution en hausse du chômage amplifiée en Martinique par la crise de la banane. Rigidité contre des emplois aidés. Maintien indispensable des CES, des CEC et des emplois-jeunes. Effort nécessaire sur le congé solidarité et le projet initiative-jeunes dans le secteur marchand. Rattrapage impératif du retard dans le logement social. Déblocage urgent de crédits supplémentaires. Application problématique de la décentralisation. Multiplication des intervenants pour le logement . Interrogation quant au vote en 2005 d'une loi organique d'adaptation, notamment sur la décentralisation. Pâle traduction dans la DGF des spécificités des collectivités territoriales d'outre-mer. Exemple du RMI en Martinique. Opposition au tranfert des TOS. (p. 9340) : insatisfaction partagée par tous les élus. Arbitrages non équitables. Non-prise en compte des handicaps historiques et géographiques et des efforts consentis localement. Primauté d'une logique purement comptable faussée par l'idée d'une assistance bien pourvue.

**LOGEROT (François)**
*Premier Président de la Cour des comptes*

### INTERVENTIONS

**- Dépôt du rapport annuel de la Cour des Comptes** - (4 février 2004) - Premier président de la Cour des comptes (p. 1167, 1168) : travaux de la Cour des comptes en 2003. Rapport d'activité. Diversité des thèmes abordés dans le rapport annuel et observations : contributions à l'évaluation de certaines politiques publiques ; analyse et appréciation des organisations et des systèmes ; contrôle de la performance. Mise en oeuvre de la loi organique relative aux lois de finances. Relations fructueuses entre le Sénat et la Cour des comptes.

**LONGUET (Gérard)**
*sénateur (Meuse)*
*UMP*

Fin d'une mission temporaire auprès du ministre délégué à la famille le 15 mars 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation à partir du 6 octobre 2004.

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale jusqu'au 5 octobre 2004.

Membre titulaire de la Commission nationale consultative des droits de l'homme.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

*Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Enseignement scolaire **[n° 74 tome 3 annexe 24 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Éducation - Budget.**

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

## INTERVENTIONS

**- Proposition de loi portant création de l'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs et diverses dispositions relatives aux mines [n° 356 (2002-2003)]** - (22 janvier 2004) - **Discussion générale** (p. 761, 763) : soutien du groupe UMP qui votera ce texte. Communauté vivante des retraités de la mine. Respect de la parole donnée et solidarité entre les générations. Garanties offertes aux ayants droit de la mine par la création d'un établissement public. Application tardive de la loi indemnisant les dommages d'origine minière. Initiatives claires de l'actuel Gouvernement dans ce domaine. Risque d'affaissement du sol en Lorraine. Souhait de voir dès à présent le Gouvernement prendre des mesures concrètes pour la gestion de l'héritage minier. - **Art. 11** *(Art. 146 du code minier - Dissolution de Charbonnages de France)* (p. 774) : défavorable aux amendements n° 7 de M. Yves Coquelle (mise en place d'un nouvel établissement public pour la gestion de l'après-mine) et n° 10 de M. Jean-Pierre Masseret (fixation de la date de dissolution).

**- Projet de loi relatif aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle [n° 160 (2003-2004)]** - (14 avril 2004) - **Art. 22** *(Art. L. 42 à L. 42-4 du code des postes et télécommunications - Conditions d'assignation des fréquences par l'ART et marché secondaire)* (p. 2397) : votera contre l'amendement n° 154 de M. Pierre-Yvon Trémel (suppression des dispositions autorisant les cessions de fréquences). - **Art. 30** *(Art. 4 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Définition des missions du Conseil supérieur de l'audiovisuel)* (p. 2413) : votera les amendements identiques n° 42 de la commission et de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 58 (suppression pour coordination avec la loi pour la confiance dans l'économie numérique) pour des raisons de cohérence du travail législatif. Regrette cependant l'absence d'une deuxième lecture et l'impossibilité pour le Parlement de se prononcer sur la question de la répartition des fréquences soulevée par l'amendement n° 53 de M. Philippe Richert (obligation pour le CSA de veiller à assurer l'égalité de réception par tous) et le sous-amendement n° 119 de M. Philippe Nogrix (égalité de réception par tous des réseaux radiophoniques nationaux), déposé sur celui-ci. Pertinence d'une nouvelle responsabilité pour le CSA et de l'opportunité de changer sa jurisprudence. - **Art. 36** *(Art. 17-1 et 17-2 [nouveaux] de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Attribution au CSA d'une compétence générale de règlement des litiges en matière de distribution des services audiovisuels)* (p. 2420) : intervient sur l'amendement de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 61 (énumération des principes sur lesquels pourra se fonder le CSA pour le règlement des litiges entre éditeurs et distributeurs de services). Risque de confusion entre la compétence du CSA et celle du Conseil de la concurrence avec l'ajout du "développement de la production audiovisuelle" et de la "défense de la culture française" suggéré par Mme Marie-France Beaufils. - **Art. 40 bis** *(Art. 25 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Compétence du CSA en matière de recomposition des multiplexes de la télévision numérique terrestre)* (p. 2425, 2426) : favorable à l'amendement n° 139 de M. Paul Blanc (détermination de la date du lancement des chaînes payantes en TNT par la constatation de taux de couverture et d'équipement des foyers suffisamment élevés pour garantir la viabilité économique de celles-ci). Intérêt du débat sur les conséquences du lancement de la TNT, sous la seule autorité du CSA, en termes d'aménagement du territoire, d'industries et d'entreprises. Echec économique du plan câble, TDF-1 et des satellites de la série Télécoms. Nécessité de prendre le temps d'observer la montée en puissance de la capacité de diffusion de la TNT afin d'y adapter la gestion des décodeurs. Echec économique du lancement simultané des offres gratuites et des offres payantes de TNT en Grande-Bretagne et en Espagne. Estime déraisonnable d'imposer aux opérateurs privés un rythme décidé par une autorité qui forcerait les réalités du marché, en dehors de la logique de la libre entreprise. Souhaite que ce débat éclairera le CSA sur les risques d'une décision brutale.

**- Suite de la discussion** (15 avril 2004) - **Art. 58 et art. additionnel après l'art. 103 ter** *(Art. 34-1 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Service antenne)* (p. 2476) : intervient sur l'amendement n° 179 de Mme Danièle Pourtaud (obligation de transport des chaînes diffusées en mode analogique et de celles diffusées gratuitement en mode numérique, quel que soit le support). Pertinence de ses observations. Situation équivoque du fait de l'existence de trois étages d'activités. Rente de situation de TF1 fondée sur l'usage du spectre hertzien. Partisan d'une réflexion sur les principes de la distribution sélective et du refus de vente afin de distinguer les trois étages d'activités.

**- Projet de loi d'orientation sur l'énergie [n° 328 (2003-2004)]** - (10 juin 2004) - **Art. 1er quater** *(Développer la recherche dans le secteur de l'énergie)* (p. 4113) : recherche sur le stockage des déchets nucléaires. Laboratoire de Bure dans la Meuse.

**- Projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales** - *Deuxième lecture* **[n° 269 (2003-2004)]** - (29 juin 2004) - **Art. 1er** *(Titre premier du livre cinq de la première partie et art. L. 1511-1 à L. 1511-5 du code général des collectivités territoriales - Développement économique)* (p. 4766) : ne

votera pas l'amendement n° 769 de M. Eric Doligé (octroi à la région d'un rôle de coordination des actions de développement économique des collectivités territoriales et de leurs groupements sur son territoire, transformation de la possibilité reconnue au conseil régional d'élaborer un schéma de développement économique en une expérimentation et subordination de la compétence reconnue aux régions pour accorder les aides individuelles aux entreprises à une participation à cette expérimentation). Manque de clarté de ce dispositif. - **Art. 11** *(Art. L. 214-12-1 nouveau du code de l'éducation, art. L. 943-3 nouveau du code du travail - Politique d'accueil, d'information et de conseil à l'orientation dans le domaine de la formation professionnelle)* (p. 4803, 4804) : défavorable aux amendements de suppression n° 134 de M. Jean-Pierre Sueur, n° 230 de Mme Annick Bocandé et n° 469 de M. Roland Muzeau.

**- Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat sur le rapport du Gouvernement sur les prélèvements obligatoires et leur évolution** - (10 novembre 2004) (p. 7874, 7875) : vision d'ensemble sur l'action publique et son financement. Structure et support des prélèvements. Complexité du système français. Réflexion sur la taxation des biocarburants et ses conséquences industrielles.

**- Projet de loi portant création de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité [n° 9 (2004-2005)]** - (23 novembre 2004) - **Art. 17** *(Transposition de la directive n° 2000/43/CE du 29 juin 2000)* (p. 8291, 8292) : émet des réserves sur l'amendement n° 15 de la commission (extension à toutes les discriminations du droit à un traitement égal dans les matières visées par la directive du 29 juin 2000 et de l'aménagement de la charge de la preuve au bénéfice des victimes). Problème d'application. - **Division et art. additionnels après l'art. 17** (p. 8299, 8300) : intervient sur les amendement du Gouvernement n° 83 (répression des provocations à la discrimination, à la haine ou à la violence homophobes ou sexistes aux cas visés par les articles 225-2 et 432-7 du code pénal), n° 84 (répression des diffamations et des injures commises envers des personnes en raison de leur sexe ou de leur orientation sexuelle) et n° 85 (mise en mouvement de l'action publique, droit des associations déclarées depuis plus de cinq ans de se constituer partie civile et coordination). Exemples de discriminations violentes dans le monde. Discriminations positives. Son attachement à la liberté d'expression.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Première partie :*

- (29 novembre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 9 bis (précédemment réservés)** (p. 8539, 8540) : sur l'amendement n° I-7 de la commission (réduction d'ISF de 25 % des investissements réalisés directement dans des PME ou en faveur de fondations et d'associations d'intérêt général), son sous-amendement n° I-311 : ouverture de la réduction d'ISF aux sommes versées sur les comptes courants bloqués non rémunérés ; devenu sans objet - **Art. 16 bis** *(Augmentation des quantités de biocarburants bénéficiant d'une réduction de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers et assouplissement des modalités d'agrément des unités de production concernées)* (p. 8567) : incohérence de l'imposition des biocarburants à la TIPP. Réflexion indispensable sur la fiscalité des biocarburants, profondément différente de la fiscalité applicable à l'énergie fossile.

**- Suite de la discussion** (30 novembre 2004) - **Art. additionnel après l'art. 36** (p. 8640) : intervient sur son amendement, soutenu par M. Claude Belot, n° I-193 : élargissement du champ d'application du fonds de modernisation de la presse quotidienne et assimilée d'informations politiques et générales à des quotidiens d'informations économiques et sportives .

*Deuxième partie :*

**Education nationale, enseignement supérieur et recherche - I. - Enseignement scolaire**

- (7 décembre 2004) - rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. (p. 9273, 9276) : accueil favorable de la commission au futur projet de loi d'orientation sur l'école : reconstitution d'un patrimoine intellectuel, devoir absolu d'investissement dans la formation supérieure et le suivi des élèves en difficulté. Politique de maîtrise des dépenses. Définition rigoureuse des priorités. Difficile adaptation de l'offre à la demande d'enseignement : regroupement scolaire en milieu rural, adaptation de l'enseignement professionnel aux réalités du monde industriel et rééquilibrage de l'enseignement public et de l'enseignement privé. Revalorisation indispensable des formations professionnelles : problème de la coexistence des différentes filières de formation et coordination des formes d'orientation. Développement du pouvoir du chef d'établissement au sein de "la communauté éducative". Expérimentations exemplaires de la LOLF à Rennes et Bordeaux. Interrogation sur la reconnaissance de la participation des collectivités locales dans les instruments mis en place par la LOLF. - **Etat B - Titres III et IV** (p. 9302) : après avis du Gouvernement, demande le retrait de l'amendement n° II-38 de Mme Valérie Létard (reprise d'ancienneté des médecins de santé scolaire recrutés en vertu du décret du 27 novembre 1991).

*Articles non rattachés :*

- (13 décembre 2004) - **Art. additionnel après l'art. 66** (p. 9679, 9680) : soutient l'amendement n° II-122 de M. Henri de Richemont (faculté pour les sociétés d'exercice libéral d'opter pour le regime d'assujettissement à l'impôt sur les sociétés ou le régime des sociétés de personnes) ; retiré. - **Art. additionnels après l'art. 67** (p. 9695) : favorable aux amendements identiques n° II-12 de la commission et n° II-125 de M. François Marc (application aux quinze premières années du dispositif prévu par l'article 42 de la loi de finances pour 2001 compensant intégralement les exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les logements locatifs sociaux). - **Art. additionnel après l'art. 68** (p. 9698) : soutient l'amendement n° II-123 de M. Henri de Richemont (maintien de l'exonération de taxe professionnelle pour les jeunes avocats durant les deux années d'exercice professionnel suivant leur prestation de serment) ; retiré.

**- Suite de la discussion** (14 décembre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 68 nonies** (p. 9726) : intérêt de l'amendement n° II-127 de M. Michel Charasse (possibilité pour les collectivités locales de constituer des budgets annexes rassemblant les nouveaux transferts de compétences). - **Art. additionnel après l'art. 69 quinquies ou après l'art. 70 quater** (p. 9747, 9748) : favorable à l'amendement n° II-96 de M. Jean Louis Masson (présentation d'un rapport sur la possibilité d'accorder aux entreprises une déduction de TVA sur l'achat de véhicules non polluants).

**LOOS (François)**
*ministre délégué au commerce extérieur*

**INTERVENTIONS**

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Première partie :*

- (1er décembre 2004) - **Débat sur les recettes des collectivités locales - Art. 30** *(Réforme de la dotation globale de fonctionnement, DGF, des groupements de communes)* (p. 8790) : accepte les amendements de M. Yves Fréville n° I-63 (indexation de la bonification de dotation

d'intercommunalité des communautés de communes à TPU), n° I-64 (indexation de la majoration de dotation d'intercommunalité des communautés de communes à fiscalité additionnelle) et n° I-66 (exclusion de la part de la DCTP dans le calcul de la part de la dotation de compensations des EPCI). Accepte l'amendement n° I-26 de la commission (rédaction). (p. 8792, 8793) : Demande le retrait des amendements portant sur le même objet n° I-144 de Mme Jacqueline Gourault et n° I-55 de M. Yves Fréville (prise en compte de la moitié de la dotation de solidarité communautaire dans le calcul du CIF), ainsi que de l'amendement n° I-121 de Mme Marie-France Beaufils (intégration dans le calcul du CIF de la totalité de la dotation de solidarité communautaire).. (p. 8793, 8795) : demande le retrait de l'amendement n° I-78 de M. Alain Lambert (liaison du taux d'évolution de la dotation de compensation des groupements au taux d'évolution de celle des communes). (p. 8797) : accepte les amendements de la commission n° I-27 (lissage de l'impact de la réforme sur les communautés d'agglomération les plus pauvres) et n° I-28 (suppression d'un obstacle à la transformation d'une communauté de communes en communauté d'agglomération).

*Deuxième partie :*

**Economie, finances et industrie - Commerce extérieur**

- (3 décembre 2004) (p. 8990, 8992) : bilan de la compétitivité de la France. Définition de vingt-cinq pays cibles. Soutien aux PME pour les actions engagées dans ces pays. Mobilisation des PME au niveau de la région. Elaboration de plans sectoriels. Mise en place d'un crédit d'impôt export. Assouplissement du volontariat à l'international en entreprise, VIE. Exportation européenne. Réponse aux intervenants. Optimisme sur l'avenir du commerce extérieur.

**LORIDANT (Paul)**
*sénateur (Essonne)*
*CRC*

Non réélu le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation jusqu'au 30 septembre 2004.

Membre titulaire du Conseil national du crédit.

Membre titulaire du Conseil de surveillance de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale.

Membre de l'Observatoire de la sécurité de cartes de paiement.

## DÉPÔTS

*Proposition de résolution* tendant à faire respecter le pluralisme dans le cadre de la journée d'initiative parlementaire instituée par l'article 48 de la Constitution **[n° 153 (2003-2004)]** (19 janvier 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission parlementaire d'enquête sur les facteurs de risques et les conséquences sanitaires d'épidémies de légionellose mais également sur les moyens des services d'État à renforcer pour prévenir, contrôler et contenir tout risque d'exposition comme de contamination **[n° 154 (2003-2004)]** (19 janvier 2004) - **Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête parlementaire sur les causes et les conséquences sanitaires de l'épidémie de légionellose dans la Région Nord-Pas-de-Calais mais également sur les moyens, de toute nature, à mettre en oeuvre pour en prévenir tout nouveau risque à l'avenir **[n° 155 (2003-2004)]** (19 janvier 2004) - **Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de loi* tendant à instaurer des mesures d'urgence pour lutter contre les délocalisations **[n° 295 (2003-2004)]** (11 mai 2004) - **Aménagement du territoire - Economie et finances, fiscalité - Entreprises - Travail.**

*Proposition de loi* relative à l'autonomie de la personne, au testament de vie, à l'assistance médicalisée au suicide et à l'euthanasie volontaire **[n° 297 (2003-2004)]** (11 mai 2004) - **Famille - Justice - Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de loi constitutionnelle* relative aux modalités de convocation des sessions extraordinaires du Parlement et à leur objet **[n° 373 (2003-2004)]** (23 juin 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Rapport d'information,* fait au nom de la commission des finances : Jusqu'où aider la presse ? **[n° 406 (2003-2004)]** (7 juillet 2004) - **Culture - Economie et finances, fiscalité - Entreprises.**

## INTERVENTIONS

- **Rappel au règlement** - (27 janvier 2004) (p. 865) : protestation contre le recours abusif du Gouvernement aux amendements dans le projet de loi relatif à la régulation des activités postales. Mauvaise organisation des travaux. Respect des droits du Parlement.

- **Projet de loi relatif à la régulation des activités postales [n° 410 (2002-2003)]** - (27 janvier 2004) - **Exception d'irrecevabilité** (p. 891, 893) : sa motion n° 33 tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité ; rejetée. Opposé à la méthode du recours aux amendements employée par le Gouvernement. Dessaisissement du Parlement. Importance de l'amendement tendant à créer une banque postale. Matière suffisante pour un projet de loi. Importance des services financiers de La Poste. Menace pesant sur la mission de service public. Dégradation des services financiers. Problème posé par la création de la banque postale. Conséquences de la séparation des activités de La Poste. Inquiétude pour l'avenir du rôle social des activités financières. Cas des livrets A. Plébiscite par les Français du réseau de La Poste. Sacrifice du service public postal sur l'autel de la rentabilité. Le groupe CRC recommande l'adoption de sa motion d'irrecevabilité.

- **Suite de la discussion** (28 janvier 2004) - **Art. 8** *(Mission de La Poste)* (p. 981) : déplore l'absence du ministre de l'économie lors de la discussion de l'amendement visant à la création d'une banque postale. Aspects essentiels de l'activité des services financiers de La Poste. Importance des encours. Utilisation sociale de la collecte d'encours financiers par la Poste. Missions d'intérêt général. Interrogation sur les conséquences de la banalisation des activités financières de La Poste. (p. 985) : soutient l'amendement n° 94 de Mme Marie-France Beaufils (suppression) ; rejeté. Dessaisissement du Parlement. Privatisation complète à terme des services financiers de La Poste. Conséquences pour le personnel et la clientèle. (p. 989, 990) : interroge le rapporteur sur la date de mise en application retenue pour l'amendement n° 32 de M. Gérard Larcher (extension des produits financiers de La Poste dans le respect du droit commun et le maintien de son identité).

Souci d'un délai suffisant pour l'instruction du dossier d'agrément de La Poste. (p. 992) : le groupe CRC votera contre l'amendement n° 32 de M. Gérard Larcher (extension des produits financiers de La Poste dans le respect du droit commun et le maintien de son identité). Contestation de la méthode utilisée par le Gouvernement pour créer une banque postale. Objectif de privatisation sous-jacent. Consultation insuffisante des acteurs du secteur bancaire.

**- Projet de loi encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics [n° 209 (2003-2004)]** - (2 mars 2004) - **Discussion générale** (p. 1962, 1963) : texte protecteur et émancipateur pour les jeunes. Défense de la République contre l'agression intégriste. Nécessité de restaurer le principe de laïcité à travers une loi ouverte, utile et claire. Favorable à une grande loi d'intégration sociale. Votera ce texte.

**- Projet de loi relatif aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle [n° 160 (2003-2004)]** - (15 avril 2004) - **Art. 57** *(Art. 34 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 - Distribution de services de communication audiovisuelle comportant des services de radio ou de télévision sur les réseaux n'utilisant pas des fréquences assignées par le CSA)* (p. 2471) : le groupe CRC votera contre l'amendement de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 80 (soumission de la faculté pour les collectivités territoriales et leurs groupements à devenir distributeurs de service de communication audiovisuelle au constat d'une insuffisance d'initiatives privées résultant d'un appel d'offres déclaré infructueux) et contre l'amendement n° 176 de Mme Danièle Pourtaud (encadrement du rôle des collectivités territoriales agissant comme distributeur de services de communication audiovisuelle et incompatibilité entre la fonction d'octroi des droits de passage et l'activité d'opérateur). Affaiblissement regrettable de la position des collectivités locales qui ont été pionnières dans la mise en oeuvre des services audiovisuels sur les réseaux câblés. - **Art. 58 et art. additionnel après l'art. 103 ter** *(Art. 34-1 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Service antenne)* (p. 2482) : sur l'amendement n° 46 de la commission (instauration d'une période transitoire de cinq ans pendant laquelle les garanties du service antenne sont étendues à l'ensemble des abonnés du câble), son sous-amendement n° 240 : rapport au Parlement sur l'opportunité de maintenir ces obligations spécifiques, au vu des évolutions techniques et économiques ; adopté. - **Art. 65** *(Art. 41-3 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Seuil à partir duquel un service de télévision diffusé par voie hertzienne est regardé comme un service national)* (p. 2500) : son amendement n° 249 : fixation à douze millions d'habitants du seuil de population à partir duquel un service de télévision diffusé par voie hertzienne est considéré comme un service national ; adopté. Retour au texte initial. Assimilation non pertinente de la région Ile-de-France à un ensemble audiovisuel à caractère national. Emergence indispensable de télévisions locales en Ile-de-France. Importance pour le téléspectateur de la dimension de proximité, absente des chaînes nationales et même de France 3 Ile-de-France, de plus en plus parisienne. (p. 2501) : non satisfait de la réponse du Gouvernement sur son amendement n° 249 précité. Refus regrettable de l'émergence ou de la consolidation des télévisions locales en Ile-de-France. Entrave à leur développement avec l'interdiction d'accès aux recettes de publicité. Cas de la télévision locale ouverte sur le canal 9 en 1989 dans la région de Massy. Absence de couverture des départements de la grande couronne par France 3. - **Art. additionnels après l'art. 86** (p. 2511, 2512) : son amendement n° 251 : création d'un fonds d'aide aux services de télévision dont les ressources commerciales provenant de messages publicitaires diffusés à l'antenne sont inférieures à 20 % de leur chiffre d'affaires total ; irrecevable (article 40 de la Constitution). Création d'un fonds d'amorçage pour favoriser la création des chaînes locales. Durée limitée de l'aide. Déplafonnement nécessaire de la taxe sur les recettes publicitaires. - **Art. 101** *(Conventions des collectivités locales avec les câblo-opérateurs)* (p. 2528) : son amendement n° 253 : suppression ; rejeté. Difficulté attendue pour les collectivités locales pionnières dans la constitution de réseaux câblés. Intervention dommageable du législateur dans les relations contractuelles et dans le délai imparti pour la mise en conformité des conventions. Justification insuffisante du dispositif par la non-conformité aux directives européennes, de clauses d'exclusivité déjà frappées de nullité depuis 1997. Encouragement nécessaire à la liberté de négociation entre les collectivités locales et les opérateurs au vu des réalités locales.

**- Projet de loi organique pris en application de l'article 72-2 de la Constitution relatif à l'autonomie financière des collectivités territoriales [n° 314 (2003-2004)]** - (1er juin 2004) - **Discussion générale** (p. 3686, 3688) : confirmation des craintes des élus locaux. Spectre de l'explosion des impôts locaux. Méconnaissance des réalités financières locales au travers de la définition des catégories de collectivités. Question de la réforme de la taxe professionnelle. Définition injustifiée des ressources propres. Etude du groupe bancaire Dexia sur la TIPP. Amendement pertinent des commissions des lois et des finances constituant un rappel à l'ordre du Gouvernement. Imprécision des mesures correctrices concernant le rétablissement du seuil fixé pour la part des ressources propres. Inquiétude quant à l'avenir réservé à la péréquation. Vision de la décentralisation ancrée sur une conception libérale de la vie économique. Insécurité financière pour les collectivités et rupture d'égalité entre les citoyens. Le groupe CRC, sauf s'il avait satisfaction, ne votera pas ce texte.

**- Suite de la discussion** (2 juin 2004) - **Art. 2** *(Définition des ressources propres des collectivités territoriales)* (p. 3754) : définition floue de la notion d'impositions de toutes natures. Risque d'interprétations contradictoires. Débat crucial. Interrogation sur la nature de la compensation de la suppression de la part salariale de l'assiette de la taxe professionnelle.

**LORRAIN (Jean-Louis)**
*sénateur (Haut-Rhin)*
*UMP*

Non réélu le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires sociales jusqu'au 30 septembre 2004.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques de santé.

Membre titulaire du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé.

Membre titulaire du Conseil de surveillance du Fonds de financement de la protection complémentaire de la couverture universelle du risque maladie.

Membre de la commission d'enquête sur la maltraitance envers les personnes handicapées accueillies en institution et les moyens de la prévenir.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la bioéthique le 9 juin 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la politique de santé publique le 9 juillet 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'assurance maladie le 27 juillet 2004.

## DÉPÔTS

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 19 (2003-2004)] relatif à la politique de santé publique. **[n° 138 tome 1 (2003-2004)]** (7 janvier 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 19 (2003-2004)] relatif à la politique de santé publique. **[n° 138 tome 2 (2003-2004)]** (7 janvier 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale.**

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Rapport d'information sur colloque*, fait au nom de l' Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques : Nanosciences et progrès médical **[n° 293 (2003-2004)]** (6 mai 2004) - **Questions sociales et santé - Recherche, sciences et techniques.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 278 (2003-2004)] relatif à la politique de santé publique. **[n° 372 (2003-2004)]** (23 juin 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la politique de santé publique [n° 19 (2003-2004)]** - (13 janvier 2004) - rapporteur de la commission des affaires sociales - **Discussion générale** (p. 195, 196) : importance de l'environnement sur la santé. Création d'un plan national "santé-environnement". Rôle de l'Institut national de veille sanitaire. Améliorations en matière de gestion des risques sanitaires liés à l'eau et à l'exposition au plomb. Propositions de la commission des affaires sociales. Approbation par la commission des affaires sociales des objectifs et de l'économie générale du volet "santé-environnement" de ce projet de loi.

- **Suite de la discussion** (15 janvier 2004) - **Art. additionnel après l'art. 55** (p. 433) : favorable à l'amendement n° 176 du Gouvernement (création de la profession de conseiller en génétique). - **Art. additionnels après l'art. 56** (p. 446) : favorable à l'amendement n° 51 du Gouvernement (mise en place d'expérimentations de coopération entre professionnels de santé et possibilité de transfert de compétences entre les professions médicales et d'autres professions de santé).

- **Suite de la discussion** (19 janvier 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 14 (précédemment réservés)** (p. 469) : défavorable à l'amendement n° 217 de M. Gilbert Chabroux (création d'un centre national pour la prévention du suicide). Réflexion de fond indispensable.

- **Projet de loi relatif aux assistants maternels et aux assistants familiaux [n° 201 (2003-2004)]** - (19 mai 2004) - **Discussion générale** (p. 3436, 3437) : revalorisation du statut des assistans maternels et familiaux. Importance numérique de cette profession. Rôle des collectivités locales. Exemple du Haut-Rhin. Historique du statut des assistants maternels. Projet de loi basé sur le dialogue et la concertation. Approbation des orientations du texte. Renforcement de l'attractivité de ces professions. Approbation des propositions de la commission concernant l'agrément et les relais assistants maternels, RAM. Interrogation sur l'état d'avancement de la convention collective. Souci d'éviter un alourdissement du budget des départements. Favorable au projet de loi. - **Art. 5** *(Art. L. 421-2 à L. 421-5 nouveaux du code de l'action sociale et des familles - Définition du métier d'assistant familial et dispositions relatives à l'agrément des assistants maternels et des assistants familiaux)* (p. 3453) : défavorable aux amendements analogues n° 19 de Mme Gisèle Printz et n° 48 de Mme Odette Terrade (évaluation des capacités éducatives selon des critères nationaux). Confusion entre l'évaluation de la capacité éducative et de la connaissance éducative.

- **Projet de loi relatif à la bioéthique** - *Deuxième lecture* **[n° 116 (2003-2004)]** - (8 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 3907, 3910) : recherche d'un équilibre entre le développement de la recherche scientifique et l'obligation de respecter chaque être humain. Approbation de la création de l'Agence de la biomédecine et du statut juridique indépendant du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé. Favorable aux dispositions visant à limiter la pénurie d'organes. Opposition à toute expérimentation dans le domaine du clonage. Recherche sur l'embryon humain. Volonté de rester dans une logique d'exception par rapport à l'interdit fondateur de la recherche sur l'embryon. Progression des naissances par fécondation in vitro. Favorable à la limitation du nombre d'embryons implantés au cours d'une AMP ainsi qu'à la limitation du nombre d'embryons pouvant faire l'objet de recherche scientifique. Question du "bébé médicament". Souhait de ne pas banaliser les lois sur la bioéthique. Progression du compromis entre la réaffirmation du principe de non-brevetabilité du génome humain et la délivrance de brevets. Nécessité de prendre des mesures provisoires. - **Art. 1er AA** *(Art. L. 1412-1 à L. 1412-6 du code de la santé publique - Missions et statut du Comité consultatif national d'éthique, CCNE)* (p. 3918) : défavorable à l'amendement n° 49 de M. Guy Fischer (élargissement de la composition du CCNE à des représentants d'associations d'usagers du système de santé et de malades). - **Art. 1er A** *(Art. L. 1251-1, L. 1418-1 à L. 1418-8 et L. 1419-1 du code de la santé publique - Création de l'Agence de la biomédecine)* (p. 3928) : son amendement n° 93 : intégration des nanobiotechnologies à l'Agence de la biomédecine ; adopté. - **Art. 18** *(Art. L. 2141-1 à L. 2141-7, L. 2141-9 à L. 2141-12, L. 2142-1 à L. 2142-4 du code de la santé publique - Assistance médicale à la procréation)* (p. 3965) : son amendement n° 94 : limitation à trois du nombre d'embryons susceptibles d'être implantés à l'occasion d'une AMP ; retiré. - **Art. 19 bis** *(Rapports en vue d'une évaluation des recherches sur l'embryon et les cellules souches embryonnaires)* (p. 3973) : intervient sur l'amendement n° 31 de Mme Anne-Marie Payet (évaluation des résultats des recherches sur les cellules souches adultes par L'Agence de la biomédecine et l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques). - **Art. 21** *(Art. 214-1 à 214-4, 215-1 à 215-4, 511-1, 511-1-1, 511-16 à 511-19-3, 511-21 à 511-23, 511-25 et 511-26 du code pénal - Dispositions pénales)* (p. 3978) : défavorable à l'amendement n° 71 de M. François Autain (substitution du mot « scientifiques » au mot « thérapeutiques »). - **Art. 27** *(Conditions de révision de la loi et évaluation de son application)* (p. 3982) : intervient sur l'amendement n° 121 du Gouvernement (mise en place d'un dispositif intermédiaire entre la promulgation de la loi et la mise en place de l'Agence de biomédecine en recourant au décret pour permettre à la recherche de répondre à des appels d'offres européens pour des importations de cellules). - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3984, 3985) : avec la majorité des membres du groupe UMP votera le texte.

**LOUECKHOTE (Simon)**
*sénateur (Nouvelle-Calédonie)*
*UMP*

## NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Membre titulaire du Comité directeur du fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer (FIDES).

**du LUART (Roland)**
*sénateur (Sarthe)*
*UMP*

Réélu le 26 septembre 2004.

Vice-Président du Sénat à compter du 6 octobre 2004 ; a présidé les séances des 21, 27 octobre, 2, 16, 17, 25 novembre, 1er, 3, 8, 9, 16, 20 et 21 décembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation à partir du 6 octobre 2004 ; vice-président de la commission jusqu'au 7 octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil supérieur de l'administration pénitentiaire le 28 octobre 2004.

Membre titulaire du Comité directeur du fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer (FIDES) jusqu'au 1er octobre 2004.

Membre titulaire du Comité directeur du Fonds d'investissement des départements d'outre-mer (FIDOM) jusqu'au 1er octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil d'administration de l'Etablissement public de financement et de restructuration ; nouvelle nomination le 4 novembre 2004.

Membre titulaire du Comité consultatif du secteur financier le 18 juin 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi pour le soutien à la consommation et à l'investissement le 15 juillet 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 2005 le 14 décembre 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 2004 le 20 décembre 2004.

## DÉPÔTS

*Rapport*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 335 (2003-2004)] relatif à l'octroi de mer **[n° 357 (2003-2004)]** (16 juin 2004) - **Collectivités territoriales - Economie et finances, fiscalité - Outre-mer**.

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société**.

*Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances : Justice **[n° 74 tome 3 annexe 27 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Justice**.

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (13 mai 2004) - **Art. additionnels après l'art. 34** (p. 3231, 3232) : intervient sur les amendements identiques n° 322 de M. Pierre Jarlier et n° 609 de Mme Annie David (application du taux réduit de TVA aux travaux de transformation d'anciens bâtiments agricoles en logements). Nécessité d'adresser aux directions départementales des services fiscaux la circulaire sur l'application des taux réduits de TVA.

**- Projet de loi relatif à l'octroi de mer [n° 335 (2003-2004)]** - (21 juin 2004) - rapporteur de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. - **Discussion générale** (p. 4475, 4477) : inquiétudes quant à la reconduction du régime de l'octroi de mer. Principale resssource des communes et des régions d'outre-mer. Protection pour les entreprises ultra-marines. Modifications apportées par l'Assemblée nationale sur les parties "communautaires" et "nationales" du projet de loi. Dispositions largement consensuelles justifiant le non-dépôt d'amendement. - **Art. 24** *(Non-possibilité de remboursement)* (p. 4492) : demande le retrait de l'amendement n° 6 de M. Claude Lise (possibilité pour les entreprises de comptabiliser en charges ou de provisionner l'octroi de mer non imputable). - **Art. 30** *(Principe général des différentiels de taux)* (p. 4494) : demande le retrait des amendements n° 7 de M. Claude Lise (suppression) et n° 10 de M. Paul Vergès (suppression partielle). - **Art. 43** *(Prélèvement pour frais d'assiette et de recouvrement)* (p. 4498) : demande le retrait des amendements identiques n° 2 de Mme Lucette Michaux-Chevry et n° 8 de M. Claude Lise (réduction du taux). - **Art. 48** *(Fonds régional pour le développement et l'emploi)* (p. 4500) : s'oppose aux amendements n° 11 de M. Paul Vergès (non-pénalisation des petites communes), n° 5 de M. Georges Othily (instauration d'une dotation au bénéfice des communes guyanaises) et n° 4 de M. Dominique Larifla (majoration de 100 % de la population prise en compte pour les communes des îles du sud en Guadeloupe). (p. 4501) : s'oppose à l'amendement n° 12 de M. Paul Vergès (maintien du caractère exclusif de l'objectif du FRDE en matière de développement économique des communes). (p. 4502) : demande le retrait de l'amendement n° 1 de Mme Anne-Marie Payet (élargissement de la part régionale du FRDE). - **Art. 48 bis** *(Répartition du solde du FRDE)* (p. 4503) : s'oppose aux amendements identiques n° 9 de M. Claude Lise et n° 13 de M. Paul Vergès (suppression). - **Art. 52** (p. 4504) : question abordée de manière constructive. Remerciements.

**- Projet de loi pour le soutien à la consommation et à l'investissement [n° 379 (2003-2004)]** - (15 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5700, 5701) : consolidation du retour à la croissance et création d'emplois. Soutien à la consommation. Dispositif de dégrèvement temporaire de la taxe professionnelle. Exonération totale de droits de mutation sur les dons en argent. Réduction d'impôt au titre de certains prêts à la consommation. Aides à l'emploi en faveur des hôtels, cafés et restaurants. Mesures de soutien à la consommation peu coûteuses pour les finances publiques. Souci de pragmatisme et

d'efficacité du Gouvernement. Soutien du groupe UMP à ce projet de loi. - **Art. 6** *(Exonération des plus-values professionnelles réalisées par les contribuables exerçant une profession commerciale, industrielle, artisanale ou libérale)* (p. 5736) : soutient l'amendement n° 61 de M. Gérard César (extension de l'exonération temporaire au secteur agricole) ; retiré.

- **Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** - *Deuxième lecture* **[n° 346 (2003-2004)]** - (21 octobre 2004) - **Rappel au règlement** (p. 6983) : intervient sur le rappel au règlement de M. Alain Vasselle. Assure la commission des affaires sociales de la très grande considération du Sénat à son égard.

- **Rappel au règlement** - (2 novembre 2004) (p. 7373) : intervient sur le rappel au règlement de M. Pierre Mauroy. En sa qualité de président de la délégation du Bureau chargée de l'équilibre des groupes d'amitié, donnera des instructions pour que des signes tangibles de rééquilibrage aient lieu.

- **Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (2 novembre 2004) - **Art. 26** *(Art. L. 322-4-8 du code du travail - Contrat initiative-emploi)* (p. 7402) : remercie M. Guy Fischer de ses efforts constructifs pour aider la présidence à mener le débat avec le maximum de célérité.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Première partie :*

- (29 novembre 2004) - **Art. 9 bis (précédemment réservé)** *(Actualisation du barème de l'impôt de solidarité sur la fortune)* (p. 8525, 8526) : actualisation du barème pour rétablir la neutralité de l'ISF. Conséquence du déplafonnement. Votera l'amendement n° I-6 de la commission (relèvement du seuil d'imposition sur la fortune). - **Art. additionnels après l'art. 9 bis (précédemment réservés)** (p. 8531) : son amendement n° I-263 : élargissement au vice-président du conseil de surveillance d'une société anonyme, de la liste des fonctions définissant les biens professionnels ; retiré. (p. 8535, 8537) : ses amendements n° I-265 : augmentation de 50 % à 75 % du taux d'exonération d'ISF des parts ou actions comprises dans les pactes d'actionnaires ; et n° I-264 : diminution du seuil de détention des titres d'une société cotée pour l'exonération d'ISF des parts ou actions comprises dans un pacte d'actionnaires ; retirés sous réserve d'un nouvel examen à l'occasion du projet de loi de finances rectificative.

- **Suite de la discussion** (1er décembre 2004) - **Débat sur les recettes des collectivités locales - Art. 29** *(Réforme de la dotation globale de fonctionnement, DGF, des communes)* (p. 8782) : rôle du Sénat sur les finances locales.

*Deuxième partie :*

**Budget annexe des Journaux officiels**

- (3 décembre 2004) (p. 9017) : souligne le transfert de charges vers le Sénat de la numérisation du compte rendu intégral des débats.

**Justice**

- (13 décembre 2004) - rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. (p. 9617, 9619) : progression des crédits et création d'emplois dans un contexte de restriction budgétaire. Dérive des frais de justice. Premier bilan de l'application de la loi d'orientation et de programmation pour la justice, LOPJ : emplois et autorisations de programme. Surpopulation carcérale. Partenariat public-privé pour la construction de prisons. Montée en puissance prévisible des crédits de paiement. Situation des greffes. Interrogation sur l'utilité des maisons de la justice et du droit. Créations d'emplois dans les juridictions administratives. Protection judiciaire de la jeunesse. Transfert aux conseils généraux des mesures d'assistance éducative. Indicateurs de gestion administrative. Expérimentation de visioconférence. Répartition des charges de surveillance des escortes de détenus. Au nom de la commission, propose l'adoption des crédits de la justice. (p. 9621, 9622) : conséquences de la dérive des coûts sur d'éventuels retards dans la construction des prisons. Promiscuité des détenus.

**LUC (Hélène)**
*sénateur (Val-de-Marne)*
*CRC*

Réélue le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Vice-présidente de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées à partir du 7 octobre 2004 ; membre de la commission jusqu'au 6 octobre 2004.

Vice-présidente de la Délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes ; puis membre le 13 octobre 2004.

Membre titulaire de la Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel le 26 octobre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de résolution* tendant à faire respecter le pluralisme dans le cadre de la journée d'initiative parlementaire instituée par l'article 48 de la Constitution **[n° 153 (2003-2004)]** (19 janvier 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission parlementaire d'enquête sur les facteurs de risques et les conséquences sanitaires d'épidémies de légionellose mais également sur les moyens des services d'État à renforcer pour prévenir, contrôler et contenir tout risque d'exposition comme de contamination **[n° 154 (2003-2004)]** (19 janvier 2004) - **Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête parlementaire sur les causes et les conséquences sanitaires de l'épidémie de légionellose dans la Région Nord-Pas-de-Calais mais également sur les moyens, de toute nature, à mettre en oeuvre pour en prévenir tout nouveau risque à l'avenir **[n° 155 (2003-2004)]** (19 janvier 2004) - **Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de loi* tendant à instaurer des mesures d'urgence pour lutter contre les délocalisations **[n° 295 (2003-2004)]** (11 mai 2004) - **Aménagement du territoire - Economie et finances, fiscalité - Entreprises - Travail.**

*Proposition de loi constitutionnelle* relative aux modalités de convocation des sessions extraordinaires du Parlement et à leur objet **[n° 373 (2003-2004)]** (23 juin 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la présentation du rapport du Défenseur des Enfants devant le Parlement **[n° 47 (2004-2005)]** (27 octobre 2004) - **Famille - Société.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre les violences au sein des couples **[n° 95 (2004-2005)]** (3 décembre 2004) - **Famille - Justice - Police et sécurité - Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de loi* portant création d'un service public national décentralisé du logement et de l'habitat pour garantir le droit au logement pour tous et partout **[n° 98 (2004-2005)]** (4 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Economie et finances, fiscalité - Logement et urbanisme - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conditions de rétention et de placement en zone d'attente des mineurs étrangers **[n° 130 (2004-2005)]** (17 décembre 2004) - **Famille - Justice - Police et sécurité.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant la ratification de l'accord entre la République française, la Communauté européenne de l'énergie atomique et l'Agence internationale de l'énergie atomique relatif à l'application de garanties dans le cadre du traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (ensemble deux protocoles), [n° 439 (2002-2003)]** - (6 janvier 2004) - **Discussion générale** (p. 8, 9) : impuissance des instruments internationaux à enrayer la prolifération de ce type d'armes. Nécessité de réorienter la politique de défense de la France. Le groupe CRC votera ce texte.

- **Projet de loi relatif à la politique de santé publique [n° 19 (2003-2004)]** - (14 janvier 2004) - **Art. additionnels après l'art. 3 bis** (p. 274) : son amendement n° 233 : mise en place d'une rémunération pérenne des professionnels de santé libéraux participant volontairement à des permanences de soins ; retiré. (p. 277) : souci de favoriser les permanences médicales. Interrogation sur le numerus clausus d'étudiants en médecine.

- **Projet de loi relatif à la régulation des activités postales [n° 410 (2002-2003)]** - (27 janvier 2004) - **Art. 1er** *(Service universel postal)* (p. 903) : danger de la libéralisation du service public postal. Exemple de la Suède. Conséquence de l'exigence de rentabilité. Diminution des horaires d'ouverture et suppression de bureaux de poste. Exemple des communes du Val-de-Marne. Attachement des Français à La Poste. Volonté du groupe CRC de conserver ce service public. (p. 908) : soutient l'amendement n° 46 de Mme Marie-France Beaufils (intitulé du chapitre Ier) ; rejeté. Recul social de la notion de service universel. Incompatibilité irréductible entre exigences de service public et marché. Caractère essentiel de la préservation du monopole postal.

- **Projet de loi autorisant la ratification des protocoles au Traité de l'Atlantique Nord sur l'accession de la République de Bulgarie, de la République d'Estonie, de la République de Lettonie, de la République de Lituanie, de la Roumanie, de la République slovaque et de la République de Slovénie [n° 189 (2003-2004)]** - (5 février 2004) - **Art.unique** (p. 1361, 1362) : le groupe CRC votera contre ce projet de loi. Absence de volonté politique de démanteler l'OTAN. Frein pour l'indépendance de la défense européenne.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord maritime entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République socialiste du Vietnam [n° 422 (2002-2003)]** - (5 février 2004) - **Art.unique** (p. 1363, 1364) : nécessité de rétablir les lignes directes entre les ports français et vietnamiens. Importance d'une politique de rééquilibrage des échanges. Le groupe CRC votera ce projet de loi.

- **Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées [n° 183 (2003-2004)]** - (26 février 2004) - **Art. 6** *(Art. L. 111-1, L. 111-2 et L. 112-1 à L. 112-4 du code de l'éducation - Dispositions relatives à l'adaptation de la scolarisation aux besoins des enfants et des adolescents handicapés)* (p. 1750) : interrogation sur les moyens supplémentaires accordés à l'académie de Créteil. Absence de financement. Regrette l'absence du ministre de l'éducation. Favorable à l'amendement n° 320 de Mme Michelle Demessine (renforcement de l'obligation de l'éducation nationale d'assurer la scolarisation des enfants handicapés). (p. 1754) : soutient l'amendement n° 325 de Mme Michelle Demessine (formation initiale et continue des enseignants à l'accueil des élèves handicapés) ; rejeté. (p. 1755) : financements totalement absents. (p. 1756) : soutient l'amendement n° 322 de Mme Michelle Demessine (mise en oeuvre du parcours de formation et passerelles entre les milieux spécialisés et le milieu scolaire adapté) ; rejeté. (p. 1762) : le groupe CRC votera le sous-amendement n° 419 du Gouvernement (extension de la disposition aux autres personnels scolaires) déposé sur l'amendement n° 32 de la commission (formation des enseignants à l'accueil et l'éducation des élèves handicapés). Le groupe CRC s'abstient sur le vote de l'article 6.

- **Rappel au règlement** - (3 mars 2004) (p. 1982, 1983) : protestation contre l'inscription à l'ordre du jour du 8 avril de la modification du règlement intérieur du Sénat. Conditions d'examen des textes au cours de cette session. Combat du groupe CRC contre la réduction des droits du Parlement. Décision en contradiction avec les objectifs annoncés par le Président du Sénat au début de son mandat.

- **Projet de loi relatif au contrat de volontariat de solidarité internationale [n° 139 (2003-2004)]** - (6 avril 2004) - **Art. 1er** *(Définition du contrat de volontariat de solidarité internationale)* (p. 2122) : aurait souhaité une audition plus large et plus officielle des ONG par la commission des affaires étrangères. - **Art. 3** *(Démission d'un salarié pour l'accomplisement d'une période de volontariat - Prise en compte du volontariat pour la validation des acquis professionnels)* (p. 2124) : son amendement n° 23 : extension au conjoint du volontaire des droits à démission légitime et à indemnisation du chômage ; rejeté. (p. 2125) : le groupe CRC votera l'amendement n° 2 de la commission (élargissement des cas d'ouverture des droits acquis à l'indemnisation du chômage à l'ensemble des cas de rupture anticipée du contrat de volontariat). Ses amendements n° 24 : meilleure prise en compte des compétences acquises au cours d'une mission de volontariat pour la validation des acquis de l'expérience et n° 25 : modification du code de l'éducation afin d'exonérer les volontaires de solidarité internationale de la durée minimale requise pour la validation des acquis de l'expérience ; rejetés. (p. 2126) : votera l'amendement n° 13 de Mme Monique Cerisier-ben Guiga (prise en compte effective de l'expérience pour la validation des acquis). Intervient sur son amendement n° 25 précité pour demander au Gouvernement d'étudier la question. - **Art. 4** *(Contenu du contrat de volontariat - Obligations des associations - Rupture anticipée du contrat de volontariat)* (p. 2129) : ses amendements n° 26 : plafonnement de la durée des missions à deux ans ou à six ans en fonction de la continuité ou de la discontinuité de leur exercice ; devenu sans objet et n° 27 : obligation pour les associations de proposer au volontaire, à l'issue d'un contrat conclu pour une durée continue de deux ans, de conclure un contrat de travail de droit commun pour effectuer une autre mission ; rejeté. Evolution du volontariat de solidarité internationale dans une logique de professionnalisation. Requalification nécessaire du contrat pour les volontaires qui s'engagent dans de longues missions. Protection contre la précarité. (p. 2131) : insiste sur le caractère essentiel d'un vote positif sur son amendement n° 27 précité. (p. 2132) : son amendement n° 28 : obligation pour les associations de garantir aux volontaires en fin de mission un soutien technique et logistique ainsi qu'une aide à la réinsertion professionnelle ; devenu sans objet. (p. 2134) : votera l'amendement n° 17 de Mme Monique Cerisier-ben Guiga (modification du code du travail pour fixer à douze mois au lieu de six la durée du congé de solidarité internationale). - **Art. 5** *(Protection sociale du volontaire)* (p. 2136) : son amendement n° 29 : conclusion d'une assurance en responsabilité civile par les associations ; devenu sans objet. - **Art. additionnel après l'art. 7 ou après l'art. 8** (p. 2137) : ses amendements n° 31 : institution d'une commission du volontariat avec élargissement de sa composition aux représentants des volontaires de solidarité internationale et des parlementaires issus de tous les groupes des deux assemblées ;

devenu sans objet et n° 32 : élaboration d'un rapport annuel transmis au Parlement sur le bilan d'application de la loi ; rejeté. (p. 2138) : regrette le rejet de son amendement n° 32 précité. - **Art. 8** *(Agrément des associations)* (p. 2139) : son amendement n° 30 : délivrance de l'agrément aux associations après avis de la commission du volontariat ; adopté. Gageure essentielle de l'agrément dans le système du volontariat de solidarité internationale. Précision souhaitable de sa durée. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2140) : réserve quant à l'insuffisance des moyens. Difficultés des associations dans la poursuite de leur mission. Perspectives d'avancées déçues en dépit des paroles du Président de la République. Le groupe CRC s'abstiendra sur ce texte qu'il aurait pourtant aimé voter. Le groupe CRC s'abstient sur ce texte.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et l'Organisation des Nations-unies concernant l'exécution des peines prononcées par le Tribunal pénal international pour le Rwanda [n° 137 (2003-2004)]** - (27 mai 2004) - **Art. unique** (p. 3625, 3626) : prise en compte insuffisante par la communauté internationale des signes avant-coureurs apparus dès 1990 au Rwanda. Enthousiasme limité de l'accord de paix intervenu en 1993. Absence de consensus sur la reconnaissance des faits et des responsabilités. Importance du nombre des Rwandais détenus rapporté à la population. Dysfonctionnements du tribunal pénal international pour le Rwanda, TPIR, constatés en 2002 dans le rapport de la fédération internationale des droits de l'homme. Améliorations constatées depuis 2002 par suite des directives données par le Conseil de sécurité et du terme fixé à l'existence du TPIR. Implication satisfaisante de la France, premier pays européen à contracter un tel accord de coopération judiciaire. Tensions entre le Rwanda et la France. Implication nécessaire dans le difficile travail de mémoire engagé par le Rwanda. Souhaite une mobilisation active de la France sur la question du sida au Rwanda. Le groupe CRC votera ce texte tout en restant vigilant sur l'implication effective de la France à aider le Rwanda à se reconstruire.

- **Projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales** - *Deuxième lecture* **[n° 269 (2003-2004)]** - (29 juin 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 1er** (p. 4740, 4741) : absence de participation des sénateurs de la majorité à ce débat. Favorable à l'amendement n° 438 de Mme Evelyne Didier (création d'une commission régionale de contrôle des aides publiques accordées aux entreprises). Exemple de la société Facom située à Villeneuve-le-Roi. - **Art. 7** *(Art. L. 943-2 nouveau du code du travail - Mention dans le code du travail du plan régional de développement des formations professionnelles)* (p. 4798, 4799) : soutient l'amendement n° 467 de M. Roland Muzeau (suppression) ; rejeté. Devenir de l'AFPA. - **Art. 9** *(Art. L. 910-1, L. 910-2, L. 941-1, L. 941-1-1, L 941-1-2 et L. 941-5 et chapitre II du titre VIII du livre IX du code du travail - Abrogations)* : soutient l'amendement n° 468 de M. Roland Muzeau (suppression) ; rejeté. - **Art. 12** *(Art. L. 111-1, L. 121-1 et L. 131-1 du code de la voirie routière - Transfert aux départements de certaines routes classées routes nationales)* (p. 4816) : favorable aux amendements de suppression n° 291 de M. Jean-Claude Peyronnet et n° 474 de Mme Evelyne Didier. Absence d'état des lieux avant le transfert. Exemple du Val-de-Marne.

- **Suite de la discussion** (30 juin 2004) - **Art. 29** *(Art. 1er de l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 relative à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France - Organisation et compétences du Syndicat des transports d'Ile-de-France)* (p. 4866) : favorable à l'amendement n° 514 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (suppression). - **Art. 30** *(Art. 1-1, 1-3 et 2 de l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 relative à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France, art. L. 2531-4, L. 2531-5 et L. 4413-3 du code général des collectivités territoriales - Modalités de financement du Syndicat des transports d'Ile-de-France et de la Régie autonome des transports parisiens)* (p. 4868, 4869) : régression des ressources du STIF. Risque de dévitalisation du réseau de transport et d'accroissement de la contribution des usagers. Soutient les amendements de Mme Nicole Borvo n° 515, 516, 517 et 518 (suppression partielle) ; rejetés.

- **Projet de loi relatif au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières [n° 383 (2003-2004)]** - (5 juillet 2004) - **Art. additionnels avant le titre Ier** (p. 5155, 5156) : soutient l'amendement n° 239 de Mme Marie-France Beaufils (bilan des conséquences industrielles du processus d'ouverture à la concurrence du secteur énergétique) ; rejeté.

- **Suite de la discussion** (6 juillet 2004) - **Titre Ier** (p. 5171) : soutient l'amendement n° 258 de Mme Marie-France Beaufils (nouvel intitulé du titre Ier "Pérennisation et modernisation du service public") ; rejeté. Exemple de France Télécom. Incompatibilité d'une logique de profit et des exigences du service public. - **Art. additionnel avant l'art. 1er A** (p. 5173, 5174) : favorable à l'amendement n° 139 de M. Bernard Piras (participation du service public de l'énergie à la croissance et à la dynamique industrielle). Augmentation du prix de l'électricité.

- **Suite de la discussion** (7 juillet 2004) - **Art. 20** *(Octroi de la garantie de l'État à la Caisse nationale pour les prestations correspondant aux droits spécifiques)* (p. 5330) : soutient l'amendement n° 404 de Mme Marie-France Beaufils (suppression) ; rejeté.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 2003-322 du 9 avril 2003 relative aux entreprises de transport aérien et notamment à la société Air France [n° 281 (2003-2004)]** - (16 juillet 2004) - **Art. 1er** *(Art. L. 360-1 et L. 360-2 du code de l'aviation civile - Extension aux sociétés cotées contrôlant des entreprises de transport aérien des dispositions de garantie de la nationalité)* (p. 5781, 5782) : soutient l'amendement n° 2 de Mme Marie-France Beaufils (suppression) ; rejeté. Privatisation d'Air France découlant de l'accord avec KLM prévoyant la mise en place d'un nouveau groupe composé d'une holding et de deux filiales. Avenir inquiétant de l'entreprise et de ses salariés. Menace d'externalisation de certains secteurs de la compagnie. Déréglementation et libéralisation du transport aérien. Opportunité boursière de la privatisation. (p. 5783, 5784) : construction de l'A380 par Airbus Industrie. Attractivité de la compagnie Air France grâce à sa qualité de service public. Choix politique de privatisation. - **Art. 3** *(Extension à la filiale opérationnelle du dispositif permettant la prorogation transitoire du statut du personnel)* (p. 5785, 5786) : soutient l'amendement n° 4 de Mme Marie-France Beaufils (suppression) ; rejeté. Défaut de garantie en faveur des salariés. Perte des acquis sociaux. Remise en cause du statut. Répercussion sur les méthodes de travail et le savoir-faire de l'entreprise. Incidences sur la qualité des prestations et la sécurité des passagers.

- **Projet de loi relatif à l'assurance maladie [n° 420 (2003-2004)]** - (23 juillet 2004) - **Art. 2** *(Art. L. 161-31, L. 161-45 à L. 161-47, L. 162-1-1 à L. 162-1-6 du code de la sécurité sociale - Dossier médical personnel)* (p. 5963, 5964) : soutient les amendements de Mme Michelle Demessine n° 363 (report de l'entrée en vigueur du dossier médical personnalisé) ; et n° 364 (conséquence) ; rejetés. - **Art. 3** *(Art. L. 322-3 et L. 324-1 du code de la sécurité sociale - Prise en charge des patients atteints d'une pathologie chronique ou sévère)* (p. 5981) : soutient les amendements de Mme Michelle Demessine n° 386 (possibilité pour le patient de demander la révision du protocole) ; retiré et n° 383 (suppression de la compétence de la Haute Autorité de santé pour déterminer les actes et prestations nécessaires au traitement des ALD) ; rejeté. - **Rappel au règlement** (p. 5998) : estime scandaleuse la publicité faite par le Gouvernement, dans la presse, sur la réforme de l'assurance maladie avant toute discussion devant le Sénat. - **Art. additionnels après l'art. 8** (p. 6014) : soutient l'amendement n° 417 de Mme Michelle Demessine (rapport au Parlement sur l'évaluation des bonnes pratiques médicales) ; rejeté.

- **Suite de la discussion** (24 juillet 2004) - **Art. 11** *(Art. L. 322-2, L. 322-4, L. 325-1 et L. 432-1 du code de la sécurité sociale - Création d'une contribution forfaitaire à la*

*charge des assurés)* (p. 6049) : coût de la scolarisation des enfants handicapés. - **Art. 13** *(Art. L. 162-1-14 du code de la sécurité sociale - Institution de pénalités financières en cas d'abus ou de fraude des professionnels, des établissements de santé et des assurés)* : soutient l'amendement n° 444 de Mme Michelle Demessine (repli) ; rejeté. (p. 6063) : soutient l'amendement n° 445 de Mme Michelle Demessine (compétence des tribunaux des affaires de sécurité sociale en cas de contentieux) ; rejeté. (p. 6064) : son amendement n° 446 : cohérence ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 4 (précédemment réservés)** (p. 6103, 6104) : soutient l'amendement n° 397 de Mme Michelle Demessine (principe du libre choix de tout assuré pour consulter un gynécologue) ; rejeté. (p. 6107) : favorable à l'amendement n° 400 de Mme Michelle Demessine (incitation des médecins libéraux à suppléer les services de médecine d'urgence). Inquiétude de la disparition progressive des permanences de soins. Réserves sur le rapprochement des URCAM et des agences régionales de l'hospitalisation, ARH. Désengagement de l'Etat en matière de permanence de soins.

- **Suite de la discussion** (27 juillet 2004) - **Art. 37** *(Art. L. 162-47 du code de la sécurité sociale - Missions conjointes des ARH et des URCAM)* (p. 6263) : intervient sur l'amendement n° 522 de Mme Michelle Demessine (suppression). Inquiétude quant à l'organisation future des permanences des soins dévolue aux ARH et aux URCAM. Nécessité d'une délégation au Conseil national de l'ordre des médecins. Propose de confier par décret aux médecins l'organisation des gardes. Relèvement insuffisant du numerus clausus. Nécessité d'enrayer le départ des chirurgiens pour l'étranger et d'améliorer leur rémunération.

- **Projet de loi relatif au contrat de volontariat de solidarité internationale** - *Deuxième lecture* **[n° 287 (2003-2004)]** - (12 octobre 2004) - **Discussion générale** (p. 6536, 6537) : hommage à la vice-présidente du Sénat. Se réjouit de l'évolution du texte en faveur tant des volontaires que des associations. Les sénateurs du groupe CRC approuvent la position progressiste de l'Assemblée nationale concernant l'article 4. Nécessité d'encadrer la durée maximale du contrat de volontariat. Souci d'éviter toute précarisation dans un domaine où les jeunes sont surreprésentés. Nécessité de sauvegarder la spécificité du volontariat de solidarité internationale face à la professionnalisation. Absence regrettable de toute mesure financière pour la pérennisation du dispositif et la promotion du volontariat. Discours du Président de la République à l'ONU aux côtés du Président Lula. Adaptation indispensable du discours aux faits. Le groupe CRC salue les avancées du texte mais déterminera son vote en fonction du sort réservé à ses amendements sur la question du financement et sur l'article 4. - **Art. 4** *(Contenu du contrat de volontariat - Obligations des associations - Rupture anticipée du contrat de volontariat)* (p. 6538) : sur l'amendement n° 1 de la commission (rétablissement d'une durée de six ans pour le cumul des missions exercées de façon continue ou non et limitation à deux ans de la durée maximale du contrat), son sous-amendement n° 8 : suppression de la notion de caractère continu ; rejeté. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 6544) : motifs d'insatisfaction : rejet de son amendement et problèmes financiers, en dépit d'avancées intéressantes. Le groupe CRC s'abstiendra sur ce texte.

- **Rappel au règlement** - (27 octobre 2004) (p. 7165) : souhait de voir le ministre de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale renoncer aux amendements assouplissant les procédures de licenciement économique.

- **Projet de loi relatif aux aéroports [n° 452 (2003-2004)]** - (9 novembre 2004) - **Exception d'irrecevabilité** (p. 7795, 7798) : sa motion n° 69 tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité ; rejetée. Dénonciation de la privatisation des entreprises publiques. Opposition du groupe CRC. Observations sur la nature d'ADP. Notion de propriété. Principes d'égalité et de continuité des services publics. - **Art. 1er** *(Transformation de l'établissement public ADP en société anonyme)* (p. 7805, 7806) : dénonciation du fossé séparant l'ordonnance du 24 octobre 1945 de l'actuel projet de loi. Question des voies d'accès aux aérodromes, du chômage et de la protection de l'environnement. - **Art. 2** *(Déclassement et transfert des biens du domaine public aéroportuaire)* (p. 7808, 7809) : soutient l'amendement n° 13 de M. Michel Billout (suppression) ; rejeté. Risque de dégradation des missions de service public aéroportuaire, et de détérioration du niveau de sécurité.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Discussion générale :*

- (25 novembre 2004) (p. 8418) : mécontente des propos du Gouvernement sur les délocalisations. Regrette l'absence d'appui concernant l'usine FACOM de Villeneuve-le-Roi, pourtant pôle d'excellence en matière d'outillage à main.

*Deuxième partie :*

**Economie, finances et industrie - Industrie**

- (3 décembre 2004) - **Etat B - Titres III et IV** (p. 8977, 8978) : délocalisation programmée de la FACOM. Soutien des sénateurs communistes à l'action des salariés. Demande au ministre de se saisir de ce dossier.

**Défense**

- (6 décembre 2004) - **Rappel au règlement** (p. 9156) : désapprobation de l'organisation du débat relatif aux crédits de la défense. (p. 9174, 9175) : avenir de l'industrie de l'armement et coût social de l'évolution au sein de cette industrie. Interrogation sur l'avenir de GIAT, sur le contenu d'un éventuel projet de loi concernant DCN et sur un débat au Parlement sur la contribution de la France à la défense européennne. (p. 9176) : favorable à la création d'un pôle public dans le domaine de l'armement et de la défense. - **Art. 48** *(Mesures nouvelles. Dépenses ordinaires des services militaires)* (p. 9191, 9192) : disparités entre les orientations données aux différents volets de ce budget et risque de dysfonctionnement dans la mise en oeuvre de certaines missions du ministère de la défense. - **Art. 49** *(Mesures nouvelles. Dépenses en capital des services militaires)* (p. 9194, 9195) : avec le groupe CRC, votera contre ce budget.

- **Rappel au règlement** - (7 décembre 2004) (p. 9237) : demande le maintien de l'ordre du jour prévu en dépit du dépôt d'un projet de loi visant à l'ouverture du capital de DCN. Accélération de la politique de privatisation du Gouvernement. Demande l'organisation d'un débat sur l'industrie nationale d'armement.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] (suite)**

*Deuxième partie :*

**Affaires étrangères**

- (8 décembre 2004) (p. 9374, 9375) : absence d'une véritable politique d'aide aux pays du Sud. Gels et annulations de crédits. Intégration critiquable des allégements et annulations de dettes dans l'APD. Opacité. Nécessité d'un débat au Parlement sur les questions de la coopération. Souhaite une évaluation de l'action des quinze ministères concernés par la mission budgétaire interministérielle "aide au développement". Interrogation quant à la mise en oeuvre de la taxe sur les transactions financières internationales proposée par le Président de la République. Champ de l'APD. Rapport de l'ONUSIDA. Accès aux médicaments et aux brevets. Risques de tensions alimentaires extrêmes dans les pays fragilisés. Importance de l'eau à l'origine de multiples conflits. Félicitations aux collectivités territoriales pour leur participation à l'effort de coopération décentralisée.

- **Projet de loi relatif à l'ouverture du capital de DCN et à la création par celle-ci de filiales [n° 129 (2004-2005)]** - (22 décembre 2004) - **Exception d'irrecevabilité** (p. 10368, 10371) : sa motion n° 8 tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité ; rejetée. Choix politique de la précipitation face à la mobilisation des salariés. Renoncement regrettable à

un débat sur l'industrie de la défense nationale. Situation particulière et historique de DCN. Application du préambule de 1946 et de l'ordonnance de 1959 sur le rôle de la défense nationale. Enjeux primordiaux en matière de défense et de souveraineté nationale. Absence de garantie à l'insertion de capitaux étrangers dans l'industrie de l'armement. Exemple des chantiers navals allemands HDW, et de BEA Systems. Echec au respect du secret de la défense nationale. Maintien indispensable de l'infrastructure militaire dans le seul giron de l'Etat. Opposition du groupe CRC à la conception du texte et à la méthode. Refus des arguments justifiant l'ouverture du capital d'une entreprise en bonne santé. Licenciements attendus. Interrogation quant au projet industriel pour DCN et l'alliance avec Thales. Nécessité de respecter le plan de charge. Danger de l'externalisation. Précarisation des personnels recrutés. Texte à l'encontre de l'essence même de la défense nationale et de l'industrie de l'armement. - **Art. 1er** *(Ouverture du capital de la DCN et création par celle-ci de filiales)* (p. 10374) : opposés au statut de DCN, tant sur la forme que sur le fond, les sénateurs communistes voteront contre l'article. (p. 10375) : son amendement n° 5 : interdiction pour les personnes morales ou physiques étrangères d'acquérir le capital de DCN ; rejeté. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 10380) : débat décevant. Manque de considération à l'égard du Parlement. Opposition du groupe CRC à l'ouverture du capital de DCN. Soutien aux salariés.

**LUYPAERT (Brigitte)**
*sénateur (Orne)*
*UMP*

Démissionnaire le 1er juin 2004.

### NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles jusqu'au 1er juin 2004.

Membre de la commission d'enquête sur la maltraitance envers les personnes handicapées accueillies en institution et les moyens de la prévenir.

### DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

**MADEC (Roger)**
*sénateur (Paris)*
*SOC*

Election le 26 septembre 2004.

### NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales à partir du 6 octobre 2004.

### DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

### INTERVENTIONS

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Travail, santé et cohésion sociale - III. - Ville et rénovation urbaine**

- (9 décembre 2004) (p. 9459, 9460) : désengagement substantiel de l'Etat. Projet de budget négligeant l'accompagnement social des habitants. Exemple de Paris. Données chiffrées. Suppression déguisée des crédits. Le groupe socialiste votera contre ce projet de budget.

**MADRELLE (Philippe)**
*sénateur (Gironde)*
*SOC*

### NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

### DÉPÔTS

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* visant à distinguer le vin des autres boissons alcooliques dans l'accès à la publicité **[n° 218 (2003-2004)]** (18 février 2004) - **Agriculture et pêche - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

### INTERVENTIONS

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Affaires étrangères**

- (8 décembre 2004) (p. 9386, 9387) : diminution alarmante des crédits destinés à la coopération décentralisée. Son expérience au sein du conseil général de la Gironde. Mutualisation souhaitable des actions des collectivités. Problématique de l'application de la réglementation et du refus d'un visa.

**MAHÉAS (Jacques)**
*sénateur (Seine-Saint-Denis)*
*SOC*

Réélu le 26 septembre 2004.

### NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation de la législation jusqu'au 20 octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil national de l'Observatoire national de la délinquance.

### DÉPÔTS

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

### INTERVENTIONS

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Fonction publique et réforme de l'Etat**

- (3 décembre 2004) (p. 9021, 9022) : baisse des crédits. Importante réduction de l'action sociale interministérielle. Suppression de postes. Baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires. Retard dans l'application de la procédure de départ anticipé en retraite. Recherche de la rentabilité économique au détriment des fonctionnaires et de la qualité du service rendu. Le groupe socialiste rejette ce budget.

**MALOVRY (Lucienne)**
*sénateur (Val-d'Oise)*
*UMP*

Devenue sénateur le 2 novembre 2004 (remplace Mme Nelly Olin, nommée ministre déléguée à l'intégration, à l'égalité des chances et à la lutte contre l'exclusion).

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles à partir du 3 novembre 2004.

**MANO (Jean-Yves)**
*sénateur (Paris)*
*SOC*

Ne se représente pas le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan jusqu'au 30 septembre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales** - *Deuxième lecture* **[n° 269 (2003-2004)]** - (30 juin 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 49 A** (p. 4892) : son amendement n° 303 : accès des collectivités locales aux informations fiscales sur les logements vacants ; rejeté. - **Art. 49 A** *(Art. L. 441-1 du code de la construction et de l'habitation - Gestion du contingent préfectoral de réservation des logements sociaux)* (p. 4894) : son amendement n° 304 : suppression ; devenu sans objet. (p. 4896) : ses amendements n° 305 : repli, et n° 306 : obligation, pour le préfet, de se substituer aux collectivités défaillantes ; devenus sans objet. - **Art. additionnels après l'art. 49 A** (p. 4900) : son amendement n° 310 : création d'une commission chargée de proposer les bénéficiaires des logements sociaux ; rejeté. (p. 4901) : favorable à l'amendement de M. Jean-Pierre Sueur n° 309 : obligation, pour le préfet, de rendre compte de l'utilisation des droits de réservation des logements sociaux. - **Art. 49** *(Art. L. 301-3, L. 301-5-1 à L. 301-5-3 nouveaux, L. 302-1, L. 302-4 et L. 302-4-1, section 3 du chapitre II du titre préliminaire du livre III, art. L. 303-1, chapitre II du titre Ier du livre III et section 2 de ce chapitre, art. L. 312-2-1 nouveau, L. 321-1-1 nouveau, chapitre IV du titre VI du livre III du code de la construction et de l'habitation, art. 79 de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 - Délégation de l'attribution des aides à la pierre aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et aux départements - Programmes locaux de l'habitat - Création d'un comité régional de l'habitat)* (p. 4908, 4909) : ses amendements n° 313 : simplification administrative ; adopté, n° 316 : place centrale de l'ANAH au sein du dispositif d'aide à l'habitat privé et n° 318 : suppression des dérogations au plafond de ressources pour l'attribution de logements sociaux ; rejetés. (p. 4910) : ses amendements n° 314 : aides en faveur de l'habitat privé ; adopté, n° 317 : place centrale de l'ANAH au sein du dispositif d'aide à l'habitat privé, et n° 319 : suppression des dérogations au plafond de ressources pour l'attribution de logements sociaux ; rejetés. (p. 4912) : soutient l'amendement n° 311 de M. Jean-Pierre Sueur (participation financière de l'Etat en matière de politique du logement) ; rejeté. (p. 4913) : son amendement n° 315 : rétablissement des conseils départementaux de l'habitat ; rejeté.

- **Suite de la discussion** (1er juillet 2004) - **Art. 49 bis** *(Chapitre V nouveau du titre IV du livre IV, art. L. 445-1 à L. 445-7 nouveaux du code de la construction et de l'habitation - Conventionnement global des organismes d'habitations à loyer modéré)* (p. 4936, 4937) : son amendement n° 320 : suppression ; rejeté. - **Art. additionnel après l'art. 49 ter** (p. 4940) : son amendement n° 321 : adoption d'une loi de programmation pour le logement avant le 1er janvier 2005 ; rejeté. - **Art. 50** *(Art. 1er, 2, 4, 6 à 8 de la loi n° 90-449 du 31 mai 1990, art. L. 115-3 et L. 261-4 du code de l'action sociale et des familles, art. 2 de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 - Transfert aux départements des fonds de solidarité pour le logement)* (p. 4942) : son amendement n° 322 : suppression ; rejeté. (p. 4943) : son amendement n° 328 : suppression du transfert de charges induit sur les communes et leurs groupements ; rejeté. - **Art. additionnel avant l'art. 51** (p. 4944) : son amendement n° 325 : possibilité pour les régions d'accorder une garantie de paiement des loyers aux étudiants ; rejeté. - **Art. 51** *(Art. L. 822-1 et L. 822-2 du code de l'éducation - Transfert aux communes et à leurs groupements de la responsabilité des locaux destinés au logement des étudiants)* (p. 4948) : son amendement n° 323 :

suppression de la délégation d'attribution des logements aux étudiants accordée aux universités ; devenu sans objet. - **Art. additionnel après l'art. 52 bis** (p. 4953) : son amendement n° 326 : simplification administrative pour regrouper entre les mains du maire le pouvoir de fixer et de mettre en oeuvre la réglementation concernant l'usage des édifices existants ; rejeté.

**MANTIENNE (Bernard)**
*sénateur (Essonne)*
*NI, puis UC*

Devenu sénateur le 13 février 2004 (remplace M. Michel Pelchat, décédé).

Non réélu le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du 2 mars 2004 au 30 septembre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur le rôle des centrales d'achat dans la fixation des prix à la consommation et les délocalisations d'entreprises **[n° 284 (2003-2004)]** (30 avril 2004) - **Entreprises - PME, commerce et artisanat**.

*Proposition de loi* tendant à protéger les noms des collectivités locales sur Internet **[n° 309 (2003-2004)]** (12 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Economie et finances, fiscalité - Pouvoirs publics et Constitution**.

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au contrat de volontariat de solidarité internationale [n° 139 (2003-2004)]** - (6 avril 2004) - **Discussion générale** (p. 2118, 2119) : encouragement nécessaire du volontariat international. Rayonnement de la France à l'étranger. Action fondamentale du volontariat solidaire sur le plan économique et social. Expérience enrichissante pour les volontaires et pour la France. Urgence d'une rénovation du statut du volontaire régi par le décret du 30 janvier 1995. Satisfait du contenu du projet de loi. Intérêt de l'obligation pour les associations d'assurer une formation professionnelle aux volontaires. Bon projet élaboré dans la concertation avec les acteurs de terrain. Votera ce texte.

- **Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (11 mai 2004) - **Art. 20** *(Conditions d'exercice du droit de préemption à l'intérieur du périmètre de protection)* (p. 3026) : son amendement n° 596 : responsabilité de la région pour la mise en oeuvre de la politique de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains en Ile-de-France ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 20** (p. 3028) : son amendement n° 179 : champ d'utilisation du droit de préemption pour les SAFER ; retiré. (p. 3029) : son amendement n° 180 : conséquence ; retiré.

- **Projet de loi relatif à l'assurance maladie** - *Commission mixte paritaire* **[n° 437 (2003-2004)]** - (30 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 6391, 6392) : enrichissement du texte initial. Aspects positifs du texte mais lacunes sur certains points. Avec la majorité du groupe UC, s'abstiendra.

- **Projet de loi relatif à la politique de santé publique** - *Commission mixte paritaire* **[n° 434 (2003-2004)]** - (30 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 6429, 6430) : modernisation de tous les aspects des politiques de santé publique. Dialogue constructif. Travail de la CMP. Avec le groupe de l'UC, votera ce texte. Hommage à la commission des affaires sociales du Sénat et à la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale ainsi qu'aux rapporteurs.

**MARC (François)**
*sénateur (Finistère)*
*SOC*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.

Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes le 6 octobre 2004.

Membre titulaire du Comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics le 28 octobre 2004.

Membre titulaire de la Commission de vérification des fonds spéciaux ; nouvelle nomination le 26 octobre 2004.

Membre suppléant du Comité consultatif de la législation et de la règlementation financières le 26 octobre 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi pour le soutien à la consommation et à l'investissement le 15 juillet 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution**.

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution**.

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme**.

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille**.

*Rapport d'information*, fait au nom de la commission des finances : Le Conseil supérieur de l'audiovisuel : Garantir les moyens d'une ambition **[n° 371 (2003-2004)]** (23 juin 2004) - **Culture - Famille - Société**.

*Rapport d'information*, fait au nom de la commission des finances : La Documentation française : La réforme nécessaire pour un éditeur public de référence **[n° 394 (2003-2004)]** (30 juin 2004) - **Culture - Economie et finances, fiscalité - Fonction publique - Pouvoirs publics et Constitution**.

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution**.

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société**.

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution**.

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice**.

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé**.

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société**.

*Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Services généraux **[n° 74 tome 3 annexe 29 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution - Budget**.

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la régulation des activités postales [n° 410 (2002-2003)]** - (28 janvier 2004) - **Art. 2** *(Compétences respectives du Gouvernement et de l'Autorité de régulation des télécommunications et des postes, ARTP)* (p. 954, 955) : soutient l'amendement n° 114 de M. Pierre-Yvon Trémel (mission de réglementation et de régulation du service universel postal confiée au ministre chargé des postes) ; rejeté. Préservation du rôle majeur du politique.

- **Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (4 mai 2004) - **Art. 1er** *(Modification des critères de détermination des zones de revitalisation rurale, ZRR)* (p. 2767) : futilité de la politique de solidarité à l'égard des territoires aux ressources modestes. Réserve du groupe socialiste quant à la finalité et aux conditions d'application du texte.

- **Suite de la discussion** (5 mai 2004) - **Art. 1er undecies** *(Effectifs scolaires dans les zones de revitalisation rurale, ZRR)* (p. 2826) : défavorable à l'amendement de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 122 (suppression).

- **Projet de loi organique pris en application de l'article 72-2 de la Constitution relatif à l'autonomie financière des collectivités territoriales [n° 314 (2003-2004)]** - (1er juin 2004) - **Demande de renvoi à la commission** (p. 3714, 3716) : sa motion n° 14 tendant au renvoi à la commission ; rejetée. Texte non préparé. Contradiction avec les attentes des élus locaux. Divisions au sein de la majorité gouvernementale. Inquiétude sur une vision réductrice de l'autonomie financière des collectivités. Régression par rapport à l'esprit des réformes décentralisatrices successives. Absence d'analyse dynamique du ratio d'autonomie. Inquiétude légitime des élus sur les évolutions dans le temps de ses composantes. Interroge le Gouvernement sur les effets attendus du coefficient d'autonomie fiscale : abandon de certaines dotations aux collectivités ; neutralisation des leviers de l'interventionnisme public ; aggravation des inégalités entre collectivités en l'absence de péréquation verticale suffisante ; incitation à l'accroissement de la fiscalité locale ; instauration du principe libéral de l'usager payeur au détriment des mécanismes fiscaux de solidarité ; interrogation légitime de l'Assemblée des départements de France, ADF, au sujet de la dynamique de la TIPP et de celle de la taxe sur les conventions d'assurances. Scepticisme général. Nécessité d'entreprendre des auditions et des simulations financières avant toute décision sur un texte d'une telle importance.

- **Suite de la discussion** (2 juin 2004) - **Art. additionnel avant l'art. 2 ou avant l'art. 3** (p. 3749, 3750) : souhaite l'adoption des amendements sur le même objet n° 51 de M. Bernard Frimat et n° 59 de M. Jean-Pierre Sueur (intégration de la péréquation dans le concept d'autonomie financière). Vision réductrice de l'autonomie par le Gouvernement. - **Art. 2** *(Définition des ressources propres des collectivités territoriales)* (p. 3770, 3771) : son amendement n° 55 : intégration aux ressources propres du produit des impositions de toutes natures dont les collectivités votent le taux ou déterminent le tarif ; devenu sans objet. (p. 3777, 3778) : défavorable au sous-amendement n° 37 de M. Yves Fréville (inclusion dans les ressources propres des impositions de toutes natures dont la loi détermine, par collectivité, la localisation de l'assiette ou du taux) déposé sur l'amendement n° 7 de la commission (redéfinition des ressources propres des collectivités territoriales en ne considérant comme telles, parmi les impositions de toutes natures, que le produit des impositions dont la loi autorise les collectivités à voter l'assiette, le taux ou le tarif). Contradiction avec l'objectif visé. Dénonce la pirouette de la commission des finances saisie pour avis.

- **Suite de la discussion** (3 juin 2004) - **Art. 3** *(Modalités de calcul et définition du caractère déterminant de la part des ressources propres dans l'ensemble des ressources des collectivités territoriales)* (p. 3788, 3789) : son amendement n° 61 : exclusion du calcul du ratio d'autonomie des transferts financiers entre collectivités de même catégorie et des transferts financiers réalisés au titre de la péréquation ; rejeté. (p. 3795, 3796) : intervient sur son amendement n° 61 précité.

- **Proposition de loi relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux [n° 350 (2003-2004)]** - (22 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4564, 4562) : nécessité de faire évoluer le dispositif de PVR de la loi urbanisme et habitat de 2003. Problèmes rencontrés par plusieurs maires ruraux concernant le mécanisme de calcul de la PVR et ses interprétations restrictives par les administrations départementales. Impossibilité pour les communes d'exclure du calcul de la PVR des terrains non constructibles, les conduisant ainsi à financer la majeure partie des réseaux, aux lieu et place des lotisseurs. Fait confiance au Sénat pour trouver une évolution favorable aux suggestions des maires des communes rurales.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à la Charte de l'environnement [n° 329 (2003-2004)]** - (23 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4590, 4591) : question de la responsabilité des acteurs économiques. S'étonne de l'absence du principe pollueur-payeur. Contradiction entre la logique de profit à court terme et celle de développement durable.

- **Projet de loi organique pris en application de l'article 72-2 de la Constitution relatif à l'autonomie financière des collectivités territoriales** - *Deuxième lecture* **[n° 427 (2003-2004)]** - (22 juillet 2004) - **Art. 2** *(Définition des ressources propres des collectivités territoriales)* (p. 5849, 5850) : perception catastrophique du système par un certain nombre de députés de la majorité le jugeant "sinistre" et "fou". Désillusion et déception des sénateurs de la majorité après la grande ambition affichée avec la proposition de loi constitutionnelle déposée en 2000. Grande inquiétude quant à la mise en oeuvre du dispositif. Instauration d'un ratio d'autonomie financière tueur de péréquation, tueur de solidarité locale et tueur

d'autonomie. Totale contradiction avec l'esprit de la décentralisation Mauroy. Rejettera ce texte. (p. 5853) : son amendement n° 2 : redéfinition des ressources propres des collectivités territoriales ; rejeté. Nécessité d'une bonne définition des ressources propres pour asseoir une véritable autonomie financière après la capitulation du Sénat et de l'Assemblée nationale. - **Art. additionnel après l'art. 3** (p. 5856) : favorable à l'amendement n° 6 de M. Jean-Pierre Sueur (fixation par une loi de programmation, pour une durée de cinq ans, de l'accroissement de la proportion de la part des dotations de l'Etat aux collectivités donnant lieu à péréquation). Nécessité de répondre aux questions des maires qui sont les révélateurs des réformes entreprises. Attente de mesures concrètes et non pas de définitions conceptuelles.

**- Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2005 [n° 53 (2004-2005)]** - (18 novembre 2004) - **Art. 21 (priorité)** *(Contribution des entreprises ayant exposé leurs salariés à l'amiante au Fonds de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante, FCAATA)* (p. 8117) : son amendement n° 40 : suppression du plafonnement limitant à deux millions d'euros le montant de la contribution demandé à chaque entreprise ; rejeté. (p. 8118) : intervient sur son amendement n° 40 précité. Soutien aux PME.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Première partie :*

- (26 novembre 2004) - **Art. additionnel après l'art. 3** (p. 8471) : soutient l'amendement n° I-213 de M. Marc Massion (revalorisation sensible de la prime pour l'emploi) ; rejeté. - **Art. 10** *(Crédit d'impôt en faveur des entreprises qui relocalisent leur activité en France)* (p. 8495) : le groupe socialiste s'abstiendra sur l'amendement n° I-319 du Gouvernement (mise en conformité avec la réglementation européenne).

**- Suite de la discussion** (29 novembre 2004) - **Art. 21** *(Modernisation de différentes dispositions relatives au financement d'investissements à risques ou de proximité)* (p. 8594) : soutient l'amendement n° I-230 de Mme Nicole Bricq (prise en compte dans le quota de 60 % des FCPI des parts d'actifs détenues par ces fonds correspondant à des participations à d'autres FCPI) ; rejeté.

**- Suite de la discussion** (30 novembre 2004) - **Débat sur les recettes des collectivités locales** (p. 8668, 8669) : nécessité d'une réforme du dispositif fiscal. Mise en oeuvre du principe de péréquation. Regret de l'insertion de cette réforme dans le projet de loi de finances. Progression insuffisante de la DGF. Caractère restrictif de l'information mise à la disposition des parlementaires. Limites et effets pervers des mécanismes de péréquation. Substitution du potentiel financier au potentiel fiscal : effet "contre-péréquateur". Mise en oeuvre de principes politiques fondés sur le libéralisme. Coefficient d'autonomie financière. Transfert d'impopularité vers les élus locaux. Propositions d'ajustement par la Haute assemblée. - **Art. additionnels avant l'art. 29** (p. 8700) : soutient l'amendement n° I-242 de M. Jean-Marie Bockel (possibilité de compensation spécifique au sein du fonds national de péréquation de la taxe professionnelle des pertes de recettes des collectivités subissant une baisse de leurs bases de fiscalité de taxe professionnelle au titre des établissements de France Télécom) ; retiré.

**- Suite de la discussion** (1er décembre 2004) - **Débat sur les recettes des collectivités locales** - **Art. 29** *(Réforme de la dotation globale de fonctionnement, DGF, des communes)* (p. 8753, 8754) : soutient l'amendement n° I-234 de M. Marc Massion (exclusion de la dotation touristique du potentiel financier des communes) ; rejeté. (p. 8759) : soutient l'amendement n° I-236 de M. Jean-Marie Bockel (garantie apportée à la progressivité des dotations de l'Etat compensant les effets de l'inflation et des hausses mécaniques des charges des collectivités locales) ; rejeté.

*Deuxième partie :*

**Economie, finances et industrie - Commerce extérieur**

- (3 décembre 2004) (p. 8985) : dégradation du solde de la balance du commerce extérieur. Progression de la compétitivité française contrairement aux déclarations du Gouvernement. Structure déséquilibrée des exportations. Insuffisante présence des PME et PMI.

**Services du Premier ministre - I - Services généraux**

- (3 décembre 2004) - rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. (p. 9003, 9004) : hétérogénéité des crédits de ce budget. Clarification opérée par la nouvelle nomenclature budgétaire. Analyse des crédits. Décalage entre crédits votés et crédits ouverts. Evolution relative au passage à la LOLF. Nécessité d'une réflexion approfondie sur les objectifs et les indicateurs de performance. Mise en oeuvre de la réforme des fonds spéciaux. La commission des finances recommande l'adoption de ce budget.

**Travail, santé et cohésion sociale - IV. - Logement**

- (9 décembre 2004) (p. 9485) : crise du logement. Modestie des ambitions affichées par ce budget. Efforts portant sur les collectivités locales. Diminution de la part des aides à la personne. Regard attentif du groupe socialiste sur la compensation de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les collectivités locales.

*Articles non rattachés :*

- (13 décembre 2004) - **Art. 63 C** *(Modification de la taxe fiscale affectée au Centre national de la chanson, des variétés et du jazz, CNVJ)* (p. 9658) : défavorable à l'amendement n° II-87 de M. Yann Gaillard (exonération de la taxe sur les spectacles des représentations de spectacles de variétés intégrés à des bals, fêtes populaires et fêtes traditionnelles et renvoi à un décret pour les conditions d'application de cette mesure). Transformation d'une taxe parafiscale en taxe fiscale. - **Art. additionnel après l'art. 64** (p. 9668, 9669) : sur l'amendement n° II-161 de M. Eric Doligé (octroi d'une réduction d'impôt égale au quart des dépenses de remise en état ou de mise aux normes d'une installation d'assainissement non collectif), son sous-amendement n° II-170 : remplacement de la réduction d'impôt par un crédit d'impôt ; rejeté. Difficulté de mise en oeuvre de la proposition de M. Michel Charasse de subvention par le FNDAE. - **Art. 67** *(Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété)* (p. 9681, 9682) : soutient l'amendement n° II-116 de M. Marc Massion (suppression) ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 67** (p. 9692, 9693) : son amendement n° II-125 : application aux quinze premières années du dispositif prévu par l'article 42 de la loi de finances pour 2001 compensant intégralement les exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les logements locatifs sociaux ; rejeté. (p. 9694) : intervient sur son amendement précité n° II-125. Besoin en logements sociaux. Compensation des charges imputées sur le budget des collectivités locales du fait d'une décision de l'Etat. - **Art. 68 ter** *(Plafond du prélèvement progressif sur le produit brut des jeux perçu par les communes)* (p. 9699) : le groupe socialiste votera contre l'amendement n° II-69 de la commission (suppression). - **Art. additionnels après l'art. 68 nonies** (p. 9715) : favorable à l'amendement n° II-48 de M. Charles Guené (modulation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en fonction du service rendu, amélioration du système de lissage en l'étendant sur une période de dix ans, possibilité pour les communes isolées de choisir entre taxe et redevance d'enlèvement des ordures ménagères et plafonnement des bases de l'imposition au double de la valeur locative). Interrogation sur l'application de la taxe dans différentes communes d'une intercommunalité et d'une taxe différenciée tenant compte du service rendu.

**- Suite de la discussion** (14 décembre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 68 nonies** (p. 9732) : favorable aux amendements identiques de M. Yves Dauge et de Mme Marie-France Beaufils n° II-128 et n° II-154 (rétablissement de l'assistance gratuite de la DDE aux communes pour

l'instruction des demandes de permis de construire), d'une part, et n° II-129 et n° II-155 (repli), d'autre part. - **Art. additionnels avant l'art. 69** (p. 9734) : son amendement n° II-118 : intégration d'un bilan de la politique publique française de soutien aux exportations dans le rapport annuel sur les activités de la France dans les organismes financiers internationaux ; rejeté. (p. 9734, 9735) : son amendement n° II-119 : instauration d'un débat lors de la remise du rapport annuel présentant l'action de la France au sein des organismes financiers internationaux ; rejeté. - **Art. 69** *(Réforme de l'article 209 B du code général des impôts)* (p. 9737) : soutient l'amendement n° II-120 de M. Marc Massion (seuil de mise en oeuvre du dispositif visant à lutter contre l'évasion fiscale) ; rejeté. Son amendement n° II-121 : différentiel d'imposition permettant la mise en oeuvre de la lutte contre les délocalisations fiscales ; rejeté.

**MAREST (Max)**
*sénateur (Essonne)*
*UMP*

Ne se représente pas le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan jusqu'au 30 septembre 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle le 12 mai 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières le 8 juillet 2004.

## DÉPÔTS

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur la proposition de résolution [n° 214 (2003-2004)] sur la proposition de directive relative à la taxation des poids lourds pour l'utilisation de certaines infrastructures (E 2351) **[n° 323 (2003-2004)]** (26 mai 2004) - **Transports - Union européenne**.

*Rapport d'information*, fait au nom de la commission des affaires économiques : Roumanie - Bulgarie, aux marches de l'Europe (mission effectuée du 18 au 25 avril 2004) **[n° 393 (2003-2004)]** (30 juin 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Union européenne**.

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (13 mai 2004) - **Art. 41** *(Art. L. 214-19, L. 222-1, L. 224-2-1, L. 227-3, L. 231-4, L. 251-19, L. 253-15, L. 272-2 et chapitre VII du titre II du livre II du code rural, art. L. 5143-2 du code de la santé publique, art. L. 201-1 à L. 201-3, L. 202-1 à L. 202-5 et L. 203-1 du code rural - Renforcement du maillage territorial en matière de santé publique vétérinaire et de protection des végétaux)* (p. 3272) : favorable aux amendements identiques n° 160 de Mme Sylvie Desmarescaux, n° 221 de M. Yves Détraigne, n° 458 de M. Bernard Piras et n° 701 de M. François Autain (suppression de la disposition autorisant les seuls vétérinaires à vendre des produits antiparasitaires).

**- Proposition de loi relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux [n° 350 (2003-2004)]** - (22 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4562, 4563) : importance du sujet pour les communes rurales. Se félicite de l'instauration du régime de la PVR par la loi urbanisme et habitat du 2 juillet 2003 et de sa clarification par une circulaire récente. Nécessité de prendre connaissance du rapport du Gouvernement sur la PVR avant d'en modifier l'économie. Réflexion nécessaire sur les risques encourus par les communes. Evolution de l'affectation de certains terrains risquant de répartir inégalement la charge entre propriétaires présents et futurs. Le groupe UMP ne votera pas ce texte.

**- Projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales** - *Deuxième lecture* **[n° 269 (2003-2004)]** - (28 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4681, 4683) : historique de la décentralisation depuis les lois Defferre de 1982 et 1983. Simplification et clarification de notre paysage administratif. Rôle des régions, des départements et des communes. Reconnaissance progressive des collectivités locales par les institutions européennes.

**- Projet de loi relatif à l'assurance maladie** - *Commission mixte paritaire* **[n° 437 (2003-2004)]** - (30 juillet 2004) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 6425, 6426) : renforcement et amélioration du texte. Mise en oeuvre de la réforme. Remerciements aux rapporteurs, au président de la commission des affaires sociales et aux ministres. Avec le groupe UMP, votera ce texte.

**MARINI (Philippe)**
*sénateur (Oise)*
*UMP*

## NOMINATIONS

Rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.

Membre titulaire de la Commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations.

Membre titulaire du Conseil national des assurances jusqu'au 27 novembre 2004.

Membre ès qualités de la Conférence économique annuelle (ancienne Commission des comptes et budgets économiques de la nation).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières le 8 juillet 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi pour le soutien à la consommation et à l'investissement le 15 juillet 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de simplification du droit le 20 octobre 2004.

Rapporteur de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 2005 le 14 décembre 2004.

Rapporteur de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 2004 le 20 décembre 2004.

## DÉPÔTS

*Avis*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 410 (2002-2003)] relatif à la régulation des activités postales **[n° 171 (2003-2004)]** (27 janvier 2004) - **Economie et finances, fiscalité - Entreprises - Fonction publique - Union européenne.**

*Proposition de loi* tendant à modifier les modalités de paiement de la redevance d'occupation du domaine public **[n° 239 (2003-2004)]** (17 mars 2004) - **Logement et urbanisme.**

*Rapport d'information*, fait au nom de la commission des finances : La France en état d'urgence financière, Exécution du budget 2003 et perspectives pour 2004 **[n° 291 (2003-2004)]** (5 mai 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité.**

*Rapport d'information*, fait au nom de la commission des finances : mise en oeuvre de la loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances, **[n° 292 (2003-2004)]** (5 mai 2004) - **Budget - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Rapport d'information*, fait au nom de la commission des finances : L'impôt de solidarité sur la fortune : éléments d'analyse économique pour une réforme de la fiscalité patrimoniale **[n° 351 (2003-2004)]** (16 juin 2004) - **Economie et finances, fiscalité.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

*Rapport d'information*, fait au nom de la commission des finances : Pour un budget de stabilisation et de croissance. Débat d'orientation budgétaire **[n° 389 (2003-2004)]** (30 juin 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité.**

*Avis*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 383 (2003-2004)] relatif au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières **[n° 400 (2003-2004)]** (1er juillet 2004) - **Énergie - Entreprises - Fonction publique - Union européenne.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 379 (2003-2004)] pour le soutien à la consommation et à l'investissement **[n° 407 (2003-2004)]** (7 juillet 2004) - **Economie et finances, fiscalité - Entreprises.**

*Rapport*, fait au nom de la commission mixte paritaire, sur le projet de loi pour le soutien à la consommation et à l'investissement **[n° 423 (2003-2004)]** (21 juillet 2004) - **Economie et finances, fiscalité - Entreprises.**

*Rapport d'information*, fait au nom de la commission des finances : La loi de sécurité financière : un an après **[n° 431 (2003-2004)]** (27 juillet 2004) - **Economie et finances, fiscalité - Entreprises.**

*Avis*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 343 (2003-2004)] habilitant le Gouvernement à simplifier le droit **[n° 10 (2004-2005)]** (12 octobre 2004) - **Entreprises - Fonction publique - Pouvoirs publics et Constitution - Questions sociales et santé.**

*Proposition de résolution* sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil concernant le contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés et modifiant les directives du Conseil 78/660/CEE et 83/349/CEE (n° E 2554) **[n° 28 (2004-2005)]** (16 octobre 2004) - **Entreprises - Union européenne.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 2 (2004-2005)] portant règlement définitif du budget de 2003 **[n° 48 (2004-2005)]** (3 novembre 2004) - **Budget.**

*Rapport d'information*, fait au nom de la commission des finances : Débat sur les prélèvements obligatoires et leur évolution : pour une fiscalité plus compétitive **[n° 52 (2004-2005)]** (3 novembre 2004) - **Economie et finances, fiscalité.**

*Proposition de loi* complétant la loi n° 94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française **[n° 59 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Culture - Pouvoirs publics et Constitution - Société.**

*Rapport général*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Budget 2005 : profiter de la reprise pour lever les freins à la croissance **[n° 74 tome 1 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Budget.**

*Rapport général*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Les conditions générales de l'équilibre financier (Première partie de la loi de finances) **[n° 74 tome 2 fasc. 1 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Budget.**

*Rapport général*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Les moyens des services et les dispositions spéciales (Deuxième partie de la loi de finances) **[n° 74 tome 3 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Economie et finances, fiscalité - Budget.**

*Rapport général*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Tableau comparatif **[n° 74 tome 2 fasc. 1 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Budget.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 112 (2004-2005)] de finances rectificative pour 2004 **[n° 114 tome 3 (2004-2005)]** (15 décembre 2004) - **Budget.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 112 (2004-2005)] de finances rectificative pour 2004 **[n° 114 tome 2 (2004-2005)]** (15 décembre 2004) - **Budget.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 112 (2004-2005)] de finances rectificative pour 2004 **[n° 114 tome 1 (2004-2005)]** (15 décembre 2004) - **Budget.**

*Rapport*, fait au nom de la commission mixte paritaire, sur le projet de loi de finances pour 2005 **[n° 125 (2004-2005)]** (16 décembre 2004) - **Budget.**

*Rapport*, fait au nom de la commission mixte paritaire, sur le projet de loi de finances rectificative pour 2004 **[n° 136 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Budget.**

## INTERVENTIONS

**- Rappel au règlement** - (27 janvier 2004) - rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (p. 865) : respect par la commission des finances de conditions de travail satisfaisantes.

- **Projet de loi relatif à la régulation des activités postales [n° 410 (2002-2003)]** - (27 janvier 2004) - rapporteur pour avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation - **Discussion générale** (p. 869, 871) : raison de la saisine pour avis de la commission des finances. Souci de veiller au respect des conditions loyales de concurrence. Nécessité de l'individualisation juridique des services financiers. Enjeux de la création de la banque postale. Historique et importance des services financiers. Fragilité de la situation actuelle sur le plan commercial et financier. Opacité des relations financières et des flux entre le secteur postal et le secteur financier. Inconvénients du non-assujettissement à la loi bancaire et ratios prudentiels de droit commun. Amendements de la commission et du Gouvernement relatifs à la création de l'établissement financier postal. Conséquences de l'assujettissement au droit commun. Mise en place progressive de relations entre La Poste et la banque postale. Peur injustifiée de cette réforme. La commission des finances soutiendra les deux amendements tendant à la création de la banque postale.

- **Projet de loi organique pris en application de l'article 72-2 de la Constitution relatif à l'autonomie financière des collectivités territoriales [n° 314 (2003-2004)]** - (2 juin 2004) - **Art. 2** *(Définition des ressources propres des collectivités territoriales)* (p. 3757, 3758) : problème juridique de la conformité à la Constitution. Problème financier lié aux transferts de compétences et à la modification des structures des dépenses et de celles des ressources. Obligation de respecter le droit communautaire en matière de modulation des impôts d'Etat transférés. Exemple de la TIPP. Réduction de l'expression des choix dans les budgets locaux à la part déterminante. Problème politique né des inquiétudes des élus locaux. Fait confiance au dialogue pour concilier les approches justifiées des commissions des lois et des finances et la réalité constitutionnelle. (p. 3765) : intervient sur le sous-amendement n° 37 de M. Yves Fréville (inclusion dans les ressources propres des impositions de toutes natures dont la loi détermine, par collectivité, la localisation de l'assiette ou du taux) déposé sur l'amendement n° 7 de la commission (redéfinition des ressources propres des collectivités territoriales en ne considérant comme telles, parmi les impositions de toutes natures, que le produit des impositions dont la loi autorise les collectivités à voter l'assiette, le taux ou le tarif). Sagesse favorable de la commission.

- **Projet de loi relatif au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières [n° 383 (2003-2004)]** - (5 juillet 2004) - rapporteur pour avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. - **Discussion générale** (p. 5115, 5117) : capacité du Gouvernement à réformer dans le calme. Prise en compte des charges de retraites d'EDF et de GDF. Situation des distributeurs non nationalisés. Adossement du dispositif au régime général. Possibilités ouvertes aux deux entreprises publiques. Bonne situation de Gaz de France. Commission de régulation de l'énergie, CRE. Statut des réseaux de transport. Souhait d'un exercice éclairé du droit à l'éligibilité pour les collectivités territoriales. - **Art. additionnels avant le titre Ier** (p. 5157, 5158) : défavorable à l'amendement n° 237 de Mme Marie-France Beaufils (bilan des conséquences sociales du processus d'ouverture à la concurrence du secteur énergétique). Analyse de l'évolution des tarifs de l'électricité.

- **Suite de la discussion** (6 juillet 2004) - **Art. additionnel avant l'art. 1er A** (p. 5172) : intervient sur l'amendement n° 139 de M. Bernard Piras (participation du service public de l'énergie à la croissance et à la dynamique industrielle). Evolution des tarifs de l'électricité. - **Art. 4** *(Indépendance des gestionnaires de réseaux de transport d'électricité ou de gaz)* (p. 5219) : son amendement n° 91 : remplacement de la référence au "budget" des gestionnaires de réseaux par celle du "plan financier annuel" ; adopté. (p. 5222, 5223) : défavorable aux amendements de suppression n° 165 de M. Bernard Piras et n° 387 de Mme Marie-France Beaufils. - **Art. 13** *(Garanties pour assurer l'indépendance des gestionnaires du réseau)* (p. 5256) : son amendement n° 92 : suppression de la référence à l'exécution du budget du gestionnaire de réseau de distribution ; adopté.

- **Suite de la discussion** (7 juillet 2004) - **Art. 14** *(Création de la Caisse nationale des industries électriques et gazières)* (p. 5297, 5298) : application des normes comptables internationales. Evaluations des engagements de retraite indépendantes du Gouvernement. - **Art. 15** *(Modalités de répartition et de financement des droits spécifiques passés)* (p. 5300) : son amendement n° 94 : prise en compte de la durée de présence effective sur le marché des entreprises en application de la loi du 10 février 2000 dans le décret déterminant les modalités d'évaluation des droits spécifiques ; retiré. (p. 5305) : retire son amendement n° 94 précité au profit de l'amendement n° 423 du Gouvernement (élargissement des allégements de charges de retraites aux opérateurs éligibles à la contribution tarifaire) qu'il accepte. - **Art. 16** *(Instauration d'une contribution tarifaire au profit de la Caisse nationale des IEG)* (p. 5310) : son amendement n° 95 : exonération de la contribution tarifaire du simple transit d'électricité ; adopté. - **Art. 17** *(Conventions d'adossement financier de la Caisse nationale des IEG aux régimes de droit commun)* (p. 5321, 5322) : s'oppose aux amendements identiques n° 184 de M. Bernard Piras et n° 401 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). Objectif de neutralité financière de l'opération de transfert au régime du droit commun. Poursuite des négociations. Impossibilité de donner un chiffrage certain en valeur absolue pour le moment. (p. 5324) : favorable à la modification proposée par le Gouvernement sur l'amendement de la commission des affaires sociales saisie pour avis n° 61 (application du principe de neutralité financière).

- **Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat d'orientation budgétaire** - (8 juillet 2004) - rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. (p. 5368, 5370) : rôle du Parlement en matière budgétaire. Indispensable prudence malgré une certaine embellie économique. Stabilisation de la dépense, des recettes et de la dette publiques. Nécessité de stimuler la croissance et de réformer la fiscalité. Adhésion aux perspectives européennes.

- **Projet de loi relatif au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières [n° 383 (2003-2004)] (suite)** - (8 juillet 2004) - rapporteur pour avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation - **Art. 22** *(Modification de la structure juridique d'EDF et de celle de GDF)* (p. 5399, 5400) : son amendement n° 96 : pourcentage du capital détenu par l'Etat ; retiré. - **Art. additionnels avant l'art. 28 A** (p. 5420, 5422) : ses amendements n° 97 : instauration d'une contribution tarifaire au profit de la commission de régulation de l'énergie et n° 98 : acquisition de la personnalité morale et de l'autonomie financière par cette commission ; retirés. - **Art. 28 A** *(Droit des collectivités locales à ne pas faire jouer leur éligibilité)* : sur l'amendement n° 33 de la commission (cas de non-application des dispositions du code des marchés publics), son sous-amendement n° 99 ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 34** (p. 5450) : son amendement n° 93 : accès régulé des fournisseurs à des capacités de stockage de gaz suffisantes ; retiré. - **Art. 36** *(Modalités d'élaboration des statuts d'EDF et de GDF et poursuite du mandat des administrateurs de ces sociétés)* (p. 5458) : favorable à l'amendement n° 427 du Gouvernement (limite d'âge des dirigeants des établissements publics de l'Etat). - **Art. additionnels après l'art. 37** (p. 5460) : ses amendements n° 100 : amélioration du régime de publicité de certaines délibérations de la Commission de régulation de l'énergie ; et n° 102 : extension au secteur du gaz du pouvoir réglementaire supplétif accordé à la Commission de régulation de l'énergie en matière d'électricité ; adoptés.

- **Projet de loi pour le soutien à la consommation et à l'investissement [n° 379 (2003-2004)]** - (15 juillet 2004) - rapporteur de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. - **Discussion générale** (p. 5699, 5700) : décision de la Cour de justice des communautés européennes sur le pacte de stabilité. Texte de conjoncture économique. Stimulation de la

consommation. Dégrèvement de taxe professionnelle. Redéfinition ultérieure de la fiscalité locale sur l'activité économique. Mesures concernant l'hôtellerie et la restauration. Initiative de la commission des finances sur la sécurisation du régime des plus-values sur cession de valeurs mobilières. Progression du dossier de la redevance d'archéologie préventive. Objectif de retour à la confiance et à la croissance. - **Art. additionnels avant l'art. 1er** (p. 5713, 5714) : s'oppose aux amendements de M. Marc Massion n° 30 (plafonnement global de la réduction liée aux incitations fiscales), n° 31 (limitation à 10 000 euros de la réduction maximale de l'impôt obtenue grâce à la combinaison de plusieurs dispositifs) et n° 32 (revalorisation de la prime pour l'emploi). - **Art. 1er** *(Exonération temporaire de droits de mutation pour les dons en argent aux enfants et petits-enfants)* (p. 5715, 5716) : ses amendements n° 4 : dispositif étendu aux arrière-grands-parents ; et n° 5 : conséquence ; adoptés. S'oppose aux amendements n° 15 de M. Thierry Foucaud (suppression) et n° 34 de M. Marc Massion (plafonnement du dispositif). - **Art. additionnels après l'art. 1er** (p. 5717) : s'oppose aux amendements de M. Marc Massion n° 35 (transformation de la réduction d'impôt de 50 % pour les cotisations versées aux organisations syndicales en crédit d'impôt) et n° 36 (transformation de la réduction d'impôt pour les contribuables dont les enfants poursuivent des études secondaires ou supérieures en crédit d'impôt). - **Art. additionnel avant l'art. 2** (p. 5718) : demande le retrait de l'amendement n° 54 de M. Charles Revet (déplafonnement des dépenses découlant de l'emploi d'un salarié à domicile). - **Art. 2** *(Réduction d'impôt au titre des intérêts payés dans le cadre de prêts à la consommation)* (p. 5719) : s'oppose aux amendements n° 38 de M. Marc Massion (transformation du mécanisme de réduction d'impôt en crédit d'impôt) et n° 16 de M. Thierry Foucaud (transformation de la réduction d'impôt en crédit d'impôt). - **Art. additionnels après l'art. 2** (p. 5720) : son amendement n° 6 : extension de la dérogation à l'interdiction d'indexation des prêts sur l'inflation ; adopté. (p. 5721) : demande le retrait de l'amendement n° 53 de M. Charles Revet (création d'un fichier national recensant les informations sur les états d'endettement des particuliers). - **Art. 3** *(Mesures exceptionnelles de déblocage de la participation et de l'épargne salariale)* (p. 5723) : son amendement n° 69 : déblocage des droits constitués avant le 16 juillet 2004 ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 17 de M. Thierry Foucaud (suppression). - **Art. additionnels après l'art. 3** (p. 5724, 5725) : accepte les amendements de M. Jean Chérioux n° 24 (calcul de la réserve de participation avant tout abattement ou exonération), n° 25 (coordination) et n° 11 (obligation de négociation des nouveaux plans d'épargne d'entreprise à l'exclusion des plans d'épargne déjà existants). Accepte l'amendement n° 56 de M. Roger Karoutchi (assouplissement des conditions d'assimilation de certains organismes à des entreprises solidaires). - **Art. additionnel avant l'art. 4** (p. 5727) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 39 de M. Marc Massion (suppression de l'article 99 de la loi de finances de 2004 prévoyant une baisse de TVA sur la restauration). - **Art. 4** *(Aide temporaire en faveur de l'emploi dans les hôtels, cafés et restaurants)* (p. 5728) : accepte l'amendement n° 51 de M. Bernard Joly (aide spécifique au conjoint collaborateur étendue aux fermiers aubergistes). (p. 5730) : s'oppose aux amendements de M. Marc Massion n° 40 (réintégration des employeurs du secteur de la restauration collective dans le dispositif), n° 42 (dispositif limité au salarié dont le contrat de travail a été signé à compter du 1er juillet 2004), n° 43 (limitation de l'application du dispositif aux contrats à durée indéterminée) et n° 44 (plafonnement des niveaux de salaires pris en compte). Accepte l'amendement n° 70 du Gouvernement (transfert à l'hôtellerie d'une partie de l'aide accordée à la restauration). Demande le retrait de l'amendement n° 63 de Mme Gisèle Gautier (application aux entreprises de travail temporaire du dispositif d'aide à l'emploi prévu pour les salariés intérimaires des hôtels, cafés et restaurants). - **Art. 5** *(Dégrèvement temporaire de la taxe professionnelle afférente à certains investissements réalisés entre le 1er janvier 2004 et le 30 juin 2005)* (p. 5731) : s'oppose à l'amendement n° 18 de M. Thierry Foucaud (suppression). Demande le retrait de l'amendement n° 13 de M. Denis Badré (calcul du montant du dégrèvement à partir du taux de la taxe professionnelle au titre de l'année 2004). - **Art. additionnels après l'art. 5** (p. 5732) : demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 52 de M. Denis Badré (modification du calcul de taxe professionnelle des entreprises du cinéma). (p. 5733) : s'oppose à l'amendement n° 46 de M. Marc Massion (plafonnement intégral de la taxe professionnelle). - **Art. additionnels avant l'art. 6** (p. 5734) : son amendement n° 7 : clarification des règles de requalification des plus-values sur valeurs mobilières en bénéfices non commerciaux ; adopté. (p. 5735) : s'oppose à l'amendement n° 47 de M. Marc Massion (réactivation de la TIPP flottante). - **Art. 6** *(Exonération des plus-values professionnelles réalisées par les contribuables exerçant une profession commerciale, industrielle, artisanale ou libérale)* (p. 5736) : son amendement n° 68 : précision ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 19 de M. Thierry Foucaud (suppression) et demande le retrait de l'amendement n° 61 de M. Gérard César (extension de l'exonération temporaire au secteur agricole). - **Art. 7** *(Exonération des droits de mutation à titre onéreux dus à l'Etat au titre des reprises d'activités de proximité)* (p. 5737) : s'oppose à l'amendement n° 20 de M. Thierry Foucaud (suppression). - **Art. additionnels après l'art. 7** (p. 5738) : accepte l'amendement n° 12 de M. Michel Mercier (reconnaissance du caractère de service public des missions exercées par les comités professionnels de développement économique). (p. 5738) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 58 de M. Roger Karoutchi (possibilité pour les collectivités volontaires d'exonérer les transactions de la taxe additionnelle perçue au profit de la commune et du département). Opposé à toute compensation par l'Etat. - **Art. 8** *(Modification de la redevance d'archéologie préventive)* (p. 5743, 5744) : son amendement n° 8 : réduction de l'assiette globale de la redevance et rétablissement équitable de la charge entre les zones urbaines et les zones rurales ; adopté. (p. 5744) : s'oppose aux amendements de M. Yves Dauge n° 27 (suppression du seuil d'application) et n° 28 (suppression de la subvention automatique au lotisseur). - **Art. additionnel après l'art. 8** (p. 5745) : s'oppose à l'amendement n° 29 de M. Yves Dauge (concurrence au sein du secteur public entre l'INRAP et les collectivités locales). Respect du principe de concurrence. - **Art. 9** *(Programme national de développement et de modernisation des activités commerciales et artisanales)* (p. 5747) : s'oppose à l'amendement n° 21 de M. Thierry Foucaud (suppression) et accepte l'amendement n° 64 du Gouvernement (mesures de contrôle du développement des magasins d'usine). - **Art. 10** *(Modification du programme national de développement et de modernisation des activités commerciales et artisanales)* : s'oppose à l'amendement n° 22 de M. Thierry Foucaud (suppression) et accepte l'amendement n° 65 du Gouvernement (rapport du Gouvernement au Parlement sur les orientations du programme national de développement et de modernisation des activités commerciales et artisanales). - **Art. additionnels après l'art. 10** (p. 5748) : demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 50 de M. Paul Loridant (exonération d'impôt des unions d'économie sociale pour leurs activités consacrées au logement des personnes en difficulté). Accepte les amendements de M. Paul Girod n° 1 (identité de régime des sociétés d'HLM et des sociétés d'économie mixte au regard des opérations de rénovation urbaine et de renouvellement urbain), n° 3 (gestion du patrimoine vendu des sociétés d'HLM) et n° 2 (réforme comptable des sociétés d'HLM et des sociétés d'économie mixte reportée au 1er janvier 2006) sous réserve de l'adoption du sous-amendement n° 55 de M. Jean Pépin, repris par la commission ; devenu sans objet. (p. 5750) : son amendement n° 9 : modification des modalités de paiement de la redevance d'occupation du domaine public dans le cadre d'opérations d'externalisation de la gestion de certains bâtiments dans le domaine de la défense ; adopté. Reprend l'amendement de M. François Trucy n° 59 : précision ; adopté. (p. 5751) : accepte l'amendement n° 66 du Gouvernement (intégration dans la loi du mode de calcul des taux intermédiaires de la taxe d'aide au commerce et à l'artisanat). (p. 5752) : accepte l'amendement n° 67 du Gouvernement (organisation du reclassement des personnels de l'Imprimerie nationale). - **Art. 11** *(Report de quatre mois de l'entrée en vigueur des sanctions pénales prévues par la loi « Dutreil » en cas de défaut de garantie dans*

*un contrat de sous-traitance)* : son amendement n° 10 : délai du report porté à deux mois ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 23 de M. Thierry Foucaud (suppression).

**- Projet de loi relatif à l'assurance maladie [n° 420 (2003-2004)]** - (27 juillet 2004) - **Art. 44** *(Art. L. 245-13 du code de la sécurité sociale - Contribution additionnelle à la contribution sociale de solidarité des sociétés)* (p. 6298) : votera contre l'amendement n° 240 de M. Gilbert Chabroux (suppression). Nécessité d'approfondir les réflexions de M. Jean Arthuis sur l'intérêt d'un transfert d'une part du financement de la protection sociale vers l'impôt indirect. Souhaite une accélération du calendrier de mise en oeuvre de la réforme. Crainte personnelle s'agissant des perspectives d'exécution pour 2004 et des dérives difficiles à contrôler.

**- Projet de loi habilitant le Gouvernement à simplifier le droit [n° 343 (2003-2004)]** - (13 octobre 2004) - rapporteur pour avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. - **Discussion générale** (p. 6578, 6580) : simplification du droit. Transposition plus rapide des directives communautaires. Volonté de ratifier explicitement les ordonnances relatives aux services financiers. Amendement d'une ordonnance relative au droit commercial. Initiatives proposées dans les domaines immobilier et financier. Contrats de partenariat public-privé. Utilité de ce projet de loi. - **Exception d'irrecevabilité** (p. 6593, 6594) : surcharge du travail parlementaire. Recours indispensable aux ordonnances. Décision du Conseil constitutionnel du 26 juin 2003. Défavorable à la motion n° 211 de Mme Catherine Tasca tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité.

**- Suite de la discussion** (14 octobre 2004) - **Art. 13** *(Simplification du régime des autorisations d'utiliser le sol)* (p. 6655) : contradiction entre l'autonomie des collectivités territoriales et l'instruction des dossiers par les agents de l'Etat. S'oppose aux amendements identiques n° 126 de M. Jean-Pierre Sueur et n° 165 de Mme Josiane Mathon (suppression). - **Art. 17** *(Simplification de la législation relative aux impositions de toute nature)* (p. 6662) : précision sur le cadre de l'habilitation concernée. S'oppose aux amendements identiques n° 153 de M. Jean-Pierre Sueur et n° 168 de Mme Josiane Mathon (suppression). A titre personnel, s'oppose à l'amendement n° 155 de M. Michel Charasse (garantie du maintien des services publics des impôts et du Trésor sur le territoire). Champ limité et nature technique des mesures ne justifiant pas les craintes relatives au réseau territorial des régies financières. - **Art. 21** *(Simplification et adaptation du régime juridique applicable aux commerçants, dirigeants d'entreprises et commissaires aux comptes)* (p. 6666, 6667) : son amendement n° 72 : habilitation à améliorer la formation et le contrôle des commissaires aux comptes ainsi que le fonctionnement du Haut conseil du commissariat aux comptes ; adopté. Son amendement n° 73 : habilitation à modifier le code de commerce afin de permettre le passage aux normes comptables internationales pour les sociétés faisant appel public à l'épargne ; adopté. Son amendement n° 74 : coordination ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 21** (p. 6670) : sur l'amendement n° 90 du Gouvernement (habilitation du Gouvernement à procéder à la création d'un établissement public industriel et commercial regroupant la banque de développement des PME et l'ANVAR) qu'il accepte, son sous-amendement n° 239 : rattachement de l'agence pour la création d'entreprise à l'établissement nouvellement créé ; retiré. Se réjouit de la rationalisation de structures opérée par cet amendement. Interrogation sur la répartition des compétences. - **Art. additionnel après l'art. 23** (p. 6673) : son amendement n° 75 : extension du champ de l'habilitation aux mesures de modification du code monétaire et financier nécessaires à l'harmonisation des règles de transfert de propriété des instruments financiers ; adopté. Adoption des standards internationaux. - **Art. additionnel avant l'art. 24** (p. 6674) : son amendement n° 76 : extension du champ de l'habilitation à la simplification du régime des contrats de garantie financière et à la transposition de la directive européenne concernant ces contrats ; adopté. - **Art. additionnel avant l'art. 25** (p. 6676) : son amendement n° 77 : extension du champ des dispositifs de garantie dont doivent justifier les constructeurs de maisons individuelles à l'égard des sous-traitants ; adopté. - **Art. 41** *(Simplification des règles de gestion des établissements publics à caractère scientifique et technologique)* (p. 6709, 6710) : faculté offerte et non-changement imposé aux établissements publics à caractère scientifique et technologique. - **Art. 44** *(Simplification et amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et établissements publics locaux)* (p. 6718) : s'oppose aux amendements identiques n° 176 de Mme Josiane Mathon et n° 226 de M. Jean-Pierre Sueur (suppression). Avancée positive réalisée par cet article. - **Art. 45** *(Modifications du code des juridictions financières)* (p. 6720) : son amendement n° 78 : suppression de l'habilitation du Gouvernement à modifier par ordonnance les dispositions législatives relatives au rapport entre la Cour des comptes et le Parlement ; adopté. Refus d'une codification de la loi de finances par ordonnance. - **Art. 48** *(Simplification et clarification en matière de sécurité sociale)* (p. 6729, 6730) : intervient au nom de M. Paul Natali, sénateur de la Haute-Corse. Instauration d'un interlocuteur social unique pour les travailleurs indépendants. Inquiétudes soulevées par le découpage mis en place. Pertinence d'une mise en oeuvre en Corse du régime social des indépendants, RSI, à l'échelon de la région dans son intégralité territoriale. Légitime exigence de service de proximité. Originalité du droit fiscal applicable en Corse. - **Art. additionnels après l'art. 50** (p. 6751) : son amendement n° 79 : simplification et réorganisation du fonctionnement de la Commission de contrôle des assurances, des mutuelles et des institutions de prévoyance, CCAMIP ; adopté. Son amendement n° 80 : correction d'une erreur matérielle ; adopté. - **Art. 51** *(Ratification des ordonnances prises sur le fondement de la loi n° 2003-591 du 2 juillet 2003 habilitant le Gouvernement à simplifier le droit)* (p. 6762) : sur l'amendement n° 33 de la commission (ratification des huit dernières ordonnances adoptées par le Gouvernement en vertu de la loi du 2 juillet 2003 et diverses modifications), son sous-amendement n° 81 : modification de l'ordonnance n° 2004-604 portant réforme du régime des valeurs mobilières ; adopté. (p. 6764, 6765) : accès équitable des architectes garanti par la loi. Principe de libre administration des collectivités territoriales. - **Art. 53** *(Ratification d'ordonnances portant transposition de directives)* (p. 6769) : ses amendements n° 82, 84 et 83 : ratification d'ordonnances de transposition de directives communautaires ; adoptés. Disposition sur la concurrence contenue dans l'ordonnance du 17 juin 2004 sur les contrats de partenariat. - **Art. additionnels après l'art. 53** (p. 6771) : son amendement n° 85 : habilitation du Gouvernement à créer par ordonnance un nouvel instrument financier dit "organisme de placement collectif dans l'immobilier", OPCI ; adopté. - **Art. 55** *(Simplification dans le domaine de la consommation et de la concurrence)* (p. 6772) : son amendement n° 86 : habilitation du Gouvernement à prendre par ordonnance les mesures permettant de créer les nouveaux moyens d'action destinés à faire cesser les pratiques illicites en matière de concurrence ; adopté. Soutient l'amendement n° 200 de M. Alain Dufaut (modification tendant à donner aux agents chargés de contrôler les opérations de concentration en vertu du droit français les mêmes prérogatives que celles dont ils disposent pour l'application des règles communautaires en la matière) ; adopté.

**- Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat sur le rapport du Gouvernement sur les prélèvements obligatoires et leur évolution** - (10 novembre 2004) - rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. (p. 7863, 7864) : assiettes fiscales existantes. Cumul en France de toutes les formes de fiscalité imaginables. Maîtrise des dépenses de l'Etat difficile mais possible. Hausse inéluctable des dépenses de santé. Nécessité d'une réflexion ouverte et inventive. Exemples de pays voisins. Proposition visant à la création d'une TVA sociale. Appel à l'innovation et au courage.

**- Projet de loi portant règlement définitif du budget de 2003 [n° 23 (2004-2005)]** - (10 novembre 2004) - rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire

et des comptes économiques de la nation. - **Discussion générale** (p. 7888) : respect des délais. Intérêt du projet de loi de règlement et de l'éclairage de la Cour du comptes. Au nom de la commission des finances, recommande l'adoption de ce texte.

- **Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2005 [n° 53 (2004-2005)]** - (18 novembre 2004) - au nom de la commission des finances. - **Art. additionnels après l'art. 29** (p. 8185) : catégorie particulière de régimes internalisés visés dans l'amendement de la commission des finances saisie pour avis n° 38 (clarification du droit applicable aux versements aux régimes de retraite supplémentaire à droits certains). (p. 8187) : à titre personnel, favorable à l'amendement n° 56 de M. Nicolas About (encadrement du dispositif de majoration des pensions de retraite outre-mer à l'égard des futurs bénéficiaires). Nécessité de corriger une anomalie et de supprimer une cause de gaspillage des fonds publics.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Discussion générale :*

- (25 novembre 2004) - rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. (p. 8416, 8417) : félicite le Gouvernement pour son volontarisme et les résultats en matière de politique industrielle, de gestion de l'Etat et de maîtrise des budgets publics. Succès des mesures d'accompagnement à la consommation. Regain de la conjoncture. Respect des lois de programmation. Perspicacité et persévérance dans la réduction des reports. Mise en oeuvre opportune des gels et annulations de crédits. Nécessité de poursuivre l'inflexion sur la difficile question des effectifs publics. Bonne lisibilité des mesures déjà prises : dons aux jeunes générations, réforme des successions et fiscalité sur les sociétés. Nécessité pour l'avenir de conjuguer politique et économie, principale préoccupation des Français. Devoir de vérité. Sensibilisation à l'effort et au travail dans un monde de compétition. Adaptation indispensable des budgets aux évolutions de la conjoncture et aux dangers qui menacent le monde. Salue la prise de conscience du risque de délocalisation. Souhait de la commission d'une réforme du système fiscal et des prélèvements obligatoires. (p. 8418, 8419) : maîtrise impérative de sa dette et de son déficit pour la crédibilité de la France. Succès et crédibilité du Gouvernement au sein des instances européennes. Retour de la France dans une voie conforme à ses engagements budgétaires et monétaires. Intérêt du rapport de M. Michel Camdessus. Nécessité de faire preuve d'anticipation dans le contexte de faux confort dû à un euro fort. - **Question préalable** (p. 8447) : s'oppose à la motion n° I-200 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat tendant à opposer la question préalable.

*Première partie :*

- (26 novembre 2004) - rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. - **Art. 2** *(Actualisation du barème de l'impôt sur le revenu)* (p. 8458) : s'oppose à l'amendement n° I-82 de M. Thierry Foucaud (relèvement des deux dernières tranches d'imposition sur le revenu). - **Art. additionnels après l'art. 2** (p. 8460) : s'oppose à l'amendement n° I-186 de M. Michel Moreigne (extension du régime applicable aux bénéfices agricoles à la profession de maréchal-ferrant). (p. 8461) : demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° I-39 de M. Serge Dassault (déduction du revenu imposable de certaines dépenses et charges familiales). (p. 8463) : s'oppose aux amendements de M. Marc Massion n° I-207 (plafonnement des réductions du revenu imposable), n° I-208 (repli) et n° I-209 (plafonnement à 7500 euros des réductions d'impôt sur le revenu). (p. 8464) : s'oppose à l'amendement n° I-204 de M. Marc Massion (crédit d'impôt au titre des cotisations syndicales). (p. 8465) : s'oppose à l'amendement n° I-212 de M. Marc Massion (crédit d'impôt au titre des frais de scolarité des enfants poursuivant des études secondaires ou supérieures). (p. 8466) : s'oppose aux amendements de M. Marc Massion n° I-210 (instauration d'un crédit d'impôt pour l'emploi de personnes à domicile) et n° I-211 (baisse du plafond des dépenses prises en compte au titre de la réduction d'impôt pour l'emploi d'une aide à domicile). (p. 8468) : s'oppose aux amendements de M. Marc Massion n° I-206 (création d'un crédit d'impôt pour la prise en compte des dépenses d'hébergement des personnes âgées dépendantes) et n° I-205 (revalorisation du taux de prise en compte des dépenses d'hébergement des personnes âgées dépendantes). S'oppose à l'amendement n° I-231 de M. Thierry Repentin (suppression du dispositif de soutien en faveur de l'investissement locatif dit "amortissement Robien"). - **Art. 3** *(Revalorisation de la prime pour l'emploi)* (p. 8469, 8470) : vocation initiale de la prime pour l'emploi. Doutes sur l'intérêt réel de ce dispositif. - **Art. additionnel après l'art. 3** (p. 8471) : s'oppose à l'amendement n° I-213 de M. Marc Massion (revalorisation sensible de la prime pour l'emploi). - **Art. 4** *(Réduction d'impôt pour déclaration électronique)* (p. 8472) : s'oppose à l'amendement n° I-83 de M. Thierry Foucaud (suppression). - **Art. 6** *(Neutralisation des conséquences fiscales de la mensualisation du paiement des pensions des non-salariés agricoles)* (p. 8474) : son amendement n° I-1 : rétablissement de la rédaction initiale de l'article 6 ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 6** : son amendement n° I-37 : conditions d'imputation de déficits provenant d'exploitations agricoles sur le montant total du revenu net annuel ; adopté. - **Art. 7** *(Aménagement du régime fiscal applicable aux partenaires liés par un pacte civil de solidarité, PACS)* (p. 8476) : s'oppose aux amendements n° I-36 de M. André Lardeux (suppression) et n° I-214 de M. Jean-Pierre Michel (alignement des modalités d'imposition des personnes mariées et des personnes pacsées au regard de la succession). A titre personnel, favorable à l'amendement n° I-36 de M. André Lardeux. - **Art. 8 ter** *(Extension de l'abattement de 50 % sur les bénéfices agricoles réalisés par les jeunes agriculteurs aux signataires d'un contrat d'agriculture durable)* (p. 8477, 8478) : son amendement n° I-2 : limitation à trois ans de l'avantage fiscal accordé aux jeunes agriculteurs ayant souscrit un contrat d'agriculture durable ; adopté. Demande le retrait de l'amendement n° I-197 de M. Gérard César (extension du dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties aux parcelles exploitées par les agriculteurs ayant souscrit un contrat d'agriculture durable). - **Art. 9** *(Allègement des droits de succession)* (p. 8481) : son amendement n° I-3 : revalorisation de l'abattement sur les droits de succession pour les fratries constituant un foyer ; adopté. S'oppose aux amendements identiques n° I-215 de M. Marc Massion et n° I-84 de M. Thierry Foucaud (suppression) et demande le retrait de l'amendement n° I-132 de M. Michel Mercier (hausse de l'abattement particulier pour les descendants). - **Art. additionnels après l'art. 9** (p. 8483) : son amendement n° I-127 : déduction des dettes de la valeur brute du patrimoine transmis par un donateur à son donataire ; adopté. (p. 8485) : demande le retrait de l'amendement n° I-41 de M. Serge Dassault (réforme de l'impôt sur les successions). Accepte l'amendement n° I-148 de M. Michel Mercier (pérennisation de la réduction des droits pour les donations en pleine propriété). (p. 8486) : accepte l'amendement n° I-40 de M. Serge Dassault (abaissement des coûts intercalaires pour les démarches tendant à protéger les résidences principales des patrons de PME). (p. 8487) : s'oppose à l'amendement n° I-216 de M. Marc Massion (limitation à 100 000 euros du patrimoine transmissible par assurance-vie). S'oppose à l'amendement n° I-217 de M. Marc Massion (suppression de l'exonération de droits de mutation accordée aux marchands de biens). (p. 8487, 8488) : son amendement n° I-4 : sursis d'impôt pour les conjoints ou cohabitants survivants concernant les droits de succession sur la résidence principale ; retiré. - **Art. additionnel avant l'art. 10 ou après l'art. 13** (p. 8488, 8490) : son amendement n° I-10 : régime fiscal des fondations reconnues d'utilité publique ; adopté. Conséquence de la suppression de l'avoir fiscal et du précompte. Demande le retrait de l'amendement n° I-149 de M. Michel Mercier (régime fiscal des fondations reconnues d'utilité publique). - **Art. additionnel avant l'art. 10** (p. 8490, 8491) : son amendement n° I-11 : appréciation des seuils d'exonération des plus-values professionnelles pour les titulaires de bénéfices non commerciaux membres d'une société civile de moyens ; adopté. - **Art. 10** *(Crédit d'impôt en faveur des entreprises qui*

*relocalisent leur activité en France)* (p. 8494) : s'oppose à l'amendement n° I-89 de M. Thierry Foucaud (suppression) et accepte les amendements du Gouvernement portant sur le même objet n° I-319 et I-318 (mise en conformité avec la réglementation européenne). - **Art. 11** *(Crédit d'impôt pour dépenses de prospection commerciale)* (p. 8500) : s'oppose à l'amendement n° I-90 de M. Thierry Foucaud (suppression). S'en remet à l'avis du Gouvernement pour l'amendement n° I-165 de M. Michel Mercier (ouverture du crédit d'impôt aux entreprises confiant une mission de prospection à l'international à l'un de leurs salariés). Demande le retrait des amendements de M. Michel Mercier n° I-157 (élargissement du crédit pour dépenses de prospection commerciale aux pays de l'Union européenne), n° I-133 (extension de la mesure à trois ans) et de l'amendement n° I-68 de M. Dominique Leclerc (possibilité pour les entreprises de bénéficier deux fois du crédit d'impôt). A titre personnel, accepte les amendements du Gouvernement n° I-325 (extension de la mesure aux dépenses publicitaires) et n° I-324 (extension à deux ans de la durée du crédit d'impôt). Accepte les amendements identiques n° I-171 de M. Michel Mercier et n° I-191 de M. Gérard Longuet (extension de la mesure aux professions libérales réglementées constituées en société), ainsi que les amendements du Gouvernement n° I-327 et n° I-326 (relèvement du plafond du crédit d'impôt). Estime les amendements de M. Dominique Leclerc n° I-69 (augmentation du montant du crédit d'impôt) et n° I-70 (coordination) satisfaits respectivement par les amendements précités n° I-326 et n° I-327. (p. 8502) : intervient sur les amendements identiques n° I-171 de M. Michel Mercier et n° I-191 de M. Gérard Longuet (extension de la mesure aux professions libérales réglementées constituées en société). (p. 8503) : intervient sur l'amendement n° I-165 de M. Michel Mercier (ouverture du crédit d'impôt aux entreprises confiant une mission de prospection à l'international à l'un de leurs salariés).

- **Suite de la discussion** (29 novembre 2004) - rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. - **Art. 9 bis (précédemment réservé)** *(Actualisation du barème de l'impôt de solidarité sur la fortune)* (p. 8522, 8523) : son amendement n° I-6 : relèvement du seuil d'imposition sur la fortune ; retiré. Contribution inégalitaire et injuste. Rendement décroissant. Assujettissement d'un plus grand nombre de contribuables à raison de la seule détention d'une résidence principale. Rétroactivité de la revalorisation sur l'inflation. (p. 8527) : instauration indispensable d'une véritable dynamique de réforme de l'ISF. (p. 8528) : effets pervers du déplafonnement. Hommage à l'ensemble des intervenants. A titre personnel, favorable à la suppression de l'ISF. Solutions envisageables pour la réforme de cet impôt. Ne partage pas l'analyse économique et politique faite par le Gouvernement sur le sujet. - **Art. additionnels après l'art. 9 bis (précédemment réservés)** (p. 8532) : s'oppose à l'amendement n° I-86 de M. Thierry Foucaud (prise en compte pour l'assiette de l'ISF des biens professionnels à hauteur de 50 % de leur valeur avec modulation du taux d'intégration en fonction des choix faits par l'entreprise en matière d'emploi et de salaire) et accepte les amendements n° I-147 de M. Michel Mercier (qualification de bien professionnel unique des participations qu'un redevable détient dans plusieurs sociétés), n° I-263 de M. Roland du Luart (élargissement au vice-président du conseil de surveillance d'une société anonyme, de la liste des fonctions définissant les biens professionnels) et n° I-128 de M. Alain Lambert (exonération d'ISF des parts ou actions de sociétés détenues par un dirigeant souhaitant prendre sa retraite, à hauteur de 75 % de leur valeur). - **Rappel au règlement** (p. 8534) : intervient sur le rappel au règlement de M. Thierry Foucaud. Félicite M. Dominique Bussereau pour sa promotion gouvernementale. - **Art. additionnels après l'art. 9 bis (précédemment réservés)** (p. 8535) : s'oppose à l'amendement n° I-87 de M. Thierry Foucaud (prise en compte des oeuvres d'art dans le calcul de l'ISF). (p. 8536) : s'oppose aux amendements identiques n° I-88 de M. Thierry Foucaud et n° I-218 de M. Marc Massion (suppression du taux d'exonération d'ISF des parts ou actions comprises dans les pactes d'actionnaires institués par la "loi Dutreil"). Accepte les amendements de M. Roland du Luart n° I-265 (augmentation de 50 % à 75 % du taux d'exonération d'ISF des parts ou actions comprises dans les pactes d'actionnaires) et n° I-264 (diminution du seuil de détention des titres d'une société cotée pour l'exonération d'ISF des parts ou actions comprises dans un pacte d'actionnaires). Bilan de l'application des engagements collectifs de conservation prévus par la "loi Dutreil". (p. 8537) : son amendement n° I-8 : non-assujettissement à l'ISF de la valeur capitalisée des rentes viagères ; adopté. Sur ce dernier, à titre personnel, accepte le sous-amendement n° I-328 de Mme Catherine Procaccia (suppression des conditions de périodicité et de durée des versements). (p. 8538, 8539) : son amendement n° I-7 : réduction d'ISF de 25 % des investissements réalisés directement dans des PME ou en faveur de fondations et d'associations d'intérêt général ; retiré. (p. 8541, 8542) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-308 de M. Alain Gournac (réduction d'ISF pour les souscriptions en numéraire dans le capital des PME ou les parts de fonds communs de placement dans l'innovation ou de fonds d'investissement de proximité). Demande l'avis du Gouvernement sur le sous-amendement n° I-311 de M. Gérard Longuet (ouverture de la réduction d'ISF aux sommes versées sur les comptes courants bloqués non rémunérés) déposé sur son amendement n° I-7 précité. (p. 8543) : son amendement n° I-9 : conséquence d'une décision de justice ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 9 (précédemment réservé)** (p. 8544) : son amendement n° I-5 : raccourcissement du délai d'exercice du droit de reprise en matière de droits d'enregistrement ; retiré. - **Art. 12** *(Allègements fiscaux pour les entreprises participant à un projet de recherche et de développement dans les pôles de compétitivité)* (p. 8551) : s'oppose aux amendements n° I-92 de M. Thierry Foucaud (suppression) et n° I-233 de M. Marc Massion (suppression de la possibilité pour les communes d'exonérer de taxe professionnelle et de taxes foncières les entreprises implantées dans les pôles de compétitivité). Accepte l'amendement n° I-312 du Gouvernement (sélection des pôles sur proposition d'un groupe de travail interministériel, après avis d'experts indépendants). - **Art. additionnel après l'art. 12** (p. 8553) : demande l'avis du Gouvernement pour l'amendement n° I-170 de M. Michel Mercier (renforcement et efficacité du mécanisme du crédit d'impôt recherche pour les PME). - **Art. 13** *(Réduction à 1,5 % de la contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés, avant sa suppression complète)* (p. 8554) : s'oppose à l'amendement n° I-93 de M. Thierry Foucaud (suppression) et, pour des raisons budgétaires, au n° I-134 de M. Michel Mercier (suppression de la surtaxe sur l'impôt sur les sociétés). - **Art. additionnels après l'art. 13** (p. 8555) : demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° I-168 de M. Michel Mercier (suppression de la restriction empêchant une entreprise concessionnaire de brevets de déduire les redevances de propriété industrielle de son résultat imposable en cas de lien de dépendance avec l'entreprise concédante). (p. 8557) : ses amendements n° I-322 : régime fiscal des sociétés immobilières cotées ; et n° I-323 : encouragement à l'externalisation du patrimoine immobilier des entreprises industrielles, commerciales ou financières ; adoptés. (p. 8558) : demande le retrait de l'amendement n° I-161 de M. Michel Mercier (relèvement du plafond limitant l'application du taux réduit de 15 % pour les bénéfices des PME taxables à l'impôt sur les sociétés). Dispositif trop coûteux. - **Art. 14** *(Crédit de taxe professionnelle pour le maintien de l'activité dans des zones d'emploi en grande difficulté)* (p. 8560, 8561) : ses amendements n° I-12 : suppression de la possibilité pour les collectivités territoriales d'abonder le crédit de taxe professionnelle ; n° I-13 : suppression de la référence à une date précise d'opération de restructuration industrielle ; et n° I-14 : publication par le Gouvernement de la liste annuelle des régimes d'aides de toute nature accordées par l'Etat et assujetties aux contraintes du règlement de "minimis" ; adoptés. - **Art. additionnel après l'art. 14** (p. 8561) : accepte l'amendement n° I-150 de M. Michel Mercier (calcul de la valeur ajoutée des producteurs et distributeurs cinématographiques déduction faite des amortissements). - **Art. 15** *(Renforcement du dégrèvement de taxe professionnelle en faveur des entreprises de transport)* (p. 8562, 8563) : s'oppose à l'amendement n° I-95 de M. Thierry Foucaud (suppression). Son amendement n° I-330 : alignement du transport routier de voyageurs sur celui du transport de

marchandises et dégrèvement étendu aux bateaux de transport fluvial de passagers ; adopté. - **Art. additionnels avant l'art. 16** (p. 8565) : s'oppose aux amendements identiques n° I-97 de M. Thierry Foucaud et n° I-219 de M. Marc Massion (rétablissement du mécanisme de la TIPP flottante). Inefficacité du dispositif. Diminution des recettes de TIPP du fait de la contraction de la consommation. - **Art. 16** *(Pérennisation et aménagement du remboursement partiel de TIPP applicable au gazole utilisé par les entreprises de transport routier de marchandises)* (p. 8566) : s'oppose à l'amendement n° I-99 de M. Thierry Foucaud (suppression). - **Art. 16 bis** *(Augmentation des quantités de biocarburants bénéficiant d'une réduction de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers et assouplissement des modalités d'agrément des unités de production concernées)* (p. 8567, 8568) : demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° I-275 de M. Marcel Deneux (répartition de la production de biocarburants entre la filière des oléagineux et la filière éthanol). (p. 8569) : propose l'instauration d'une procédure de régulation publique entre filières de biocarburants. Incompétence du Parlement pour arbitrer entre les intérêts économiques des différentes filières agricoles. - **Art. 16 ter** *(Majoration de l'impôt sur les sociétés visant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre)* (p. 8572, 8573) : demande l'avis du Gouvernement sur les conséquences financières des amendements n° I-329 du Gouvernement (transformation du dispositif de majoration d'impôt sur les sociétés en un prélèvement supplémentaire de la TGAP) et de M. Marcel Deneux, portant sur le même objet, n° I-273 et I-274 (renforcement du taux de la taxe dissuasive). Encouragement au respect de l'objectif d'incorporation de biocarburants. Possibilité de modification des taux à titre expérimental par la commission mixte paritaire. - **Art. 16 quater** *(Aménagement du régime de remboursement partiel de TIPP applicable au gazole utilisé par les entreprises de transport public de voyageurs - Remboursement d'une fraction de TIPP payée par les professions agricoles au second semestre 2004)* (p. 8575) : son amendement n° I-15 : correction d'une erreur matérielle ; adopté. - **Art. additionnels avant l'art. 17** (p. 8576) : s'oppose à l'amendement n° I-96 de M. Thierry Foucaud (abaissement du taux normal de la TVA de 19,6 % à 18,6 %). Rendement fiscal fort de la TVA. (p. 8577) : s'oppose à l'amendement n° I-151 de M. Yves Détraigne (application du taux réduit de la TVA au chocolat). (p. 8579) : s'oppose aux amendements identiques n° I-91 de M. Thierry Foucaud et n° I-223 de M. Pierre Mauroy (application du taux réduit de la TVA aux travaux de réhabilitation des friches industrielles). Récupération de la TVA par les entreprises de réhabilitation et bénéfice du FCTVA par les collectivités territoriales. S'oppose à l'amendement n° I-224 de M. Michel Moreigne (application du taux réduit de la TVA aux travaux de réhabilitation des établissements publics d'accueil pour les personnes âgées dépendantes). Satisfait par le droit existant. (p. 8580) : demande le retrait de l'amendement n° I-228 de M. Bernard Angels (application du taux réduit de la TVA au coût d'acheminement et de distribution du gaz et de l'électricité). Détermination du taux applicable par un critère de puissance. (p. 8581, 8582) : s'oppose aux amendements de M. Bernard Angels n° I-225 (application du taux réduit de la TVA aux abonnements aux réseaux de chaleur), n° I-226 (application du taux réduit de la TVA à la fourniture collective de chaleur renouvelable) et n° I-227 (application du taux réduit de la TVA aux travaux d'entretien et de maintenance des réseaux de chaleur). Euro-incompatibilité. (p. 8583, 8584) : accepte l'amendement n° I-163 de M. Denis Badré (acquittement de la taxe afférente à l'importation par l'assujetti désigné comme destinataire réel des biens sur la déclaration d'importation). Encouragement à l'accélération de la réforme de l'Etat. - **Art. 17** *(Transfert transfrontalier du siège statutaire d'une société)* (p. 8585) : s'oppose à l'amendement n° I-100 de M. Thierry Foucaud (suppression). Retard dans la transposition du règlement européen relatif à la société européenne. - **Art. 19** *(Plafonnement de la provision pour hausse des prix)* (p. 8586) : demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° I-136 de M. Michel Mercier (prise en compte dans le plafonnement de la provision pour hausse des prix de la durée de rotation des stocks du secteur professionnel). (p. 8587) : demande le retrait de l'amendement n° I-198 de M. Gérard César (dispositif non applicable à la partie du chiffre d'affaires réalisé à l'exportation) au profit de l'amendement n° I-136 précité. - **Art. additionnels après l'art. 19** (p. 8588, 8589) : s'oppose aux amendements n° I-98 de M. Thierry Foucaud (augmentation du taux de la provision pour reconstitution de gisements et pour hausse des prix dans le résultat imposable des sociétés pétrolières) et n° I-220 de M. Marc Massion (mise en place d'une taxation exceptionnelle des entreprises pétrolières). - **Art. 21** *(Modernisation de différentes dispositions relatives au financement d'investissements à risques ou de proximité)* (p. 8596) : s'oppose à l'amendement n° I-102 de M. Thierry Foucaud (suppression). Demande l'avis du Gouvernement sur les amendements de M. Michel Mercier n° I-137 (possibilité pour les fonds communs de placement à risques, FCPR, d'intégrer dans leurs quotas de 50 % des titres de fonds de placement européens analogues détenus directement ou indirectement), n° I-159 (modification des bases de calcul du sous-quota d'investissement de 20 % en titres cotés pour les FCPR), n° I-173 (possibilité pour les fonds d'investissement de proximité de détenir des titres de sociétés de croissance cotés dans leurs quotas d'investissement), n° I-177 (modification des bases de calcul du sous-quota d'investissement de 20 % des titres cotés des sociétés de capital risque, SCR) et n° I-166 (prise en compte dans le quota de 60 % des FCPI des parts d'actif détenues par ces fonds correspondant à des participations à d'autres FCPI) identique à l'amendement n° I-230 de Mme Nicole Bricq. Accepte les amendements du Gouvernement n° I-316 (prise en compte de la nouvelle définition des marchés d'instruments financiers), n° I-314 (possibilité pour les FCPI de faire valider par l'ANVAR le caractère innovant d'une société holding non cotée), n° I-315 (rédaction) et n° I-313 (non-application du sous-quota de 20 % de titres de sociétés cotées sur un marché d'investissements financiers aux FCPR, FCPI et SCR existant avant le 26 novembre 2004). (p. 8598) : partage l'avis du Gouvernement sur l'ensemble des amendements présentés. Bilan indispensable du caractère effectif des incitations fiscales mises en place. - **Art. 22** *(Réforme du régime applicable aux contrats d'assurance-vie investis en actions)* (p. 8602) : ses amendements, portant sur le même objet, n° I-16 et I-17 : extension du dispositif à l'ensemble des sociétés non cotées ; adoptés. Relance de l'attractivité des contrats "NSK". S'oppose à l'amendement n° I-103 de M. Thierry Foucaud (suppression). Accepte l'amendement n° I-317 du Gouvernement (rédaction). (p. 8603, 8604) : demande le retrait de l'amendement n° I-138 de M. Michel Mercier (report de l'imposition frappant les contrats d'assurance-vie transformés en nouveaux contrats investis en actions, à la date du dénouement du contrat). Etude de ses conséquences budgétaires avant un nouvel examen en projet de loi de finances rectificative. - **Art. 23** *(Ouverture du plan d'épargne en actions (PEA) aux titres de sociétés ou d'OPCVM situés dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen)* : s'oppose à l'amendement n° I-104 de M. Thierry Foucaud (suppression). - **Art. 24** *(Modification du régime de la redevance audiovisuelle)* (p. 8610, 8611) : ses amendements n° I-18 : exonération de redevance audiovisuelle des enfants infirmes rattachés au foyer fiscal de leurs parents ; et n° I-19 : rédaction ; adoptés. Amélioration du recouvrement de la redevance. Augmentation significative des recettes. Efficacité du dispositif de lutte contre la fraude. Données chiffrées sur le rendement. S'oppose aux amendements de M. Jack Ralite n° I-105 (suppression de l'adossement de la redevance audiovisuelle à la taxe d'habitation et augmentation du taux de la redevance), de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° I-79 (réévaluation de la redevance audiovisuelle), de M. Marc Massion n° I-229 (maintien de la redevance audiovisuelle dans les résidences secondaires) et de M. Michel Mercier n° I-142 et n° I-180 (suppression des déclarations obligatoires des vendeurs d'appareils audiovisuels).

- **Suite de la discussion** (30 novembre 2004) - rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. - **Art. additionnels après l'art. 24** (p. 8622, 8623) : estime l'amendement n° I-106 de M. Jack Ralite (élargissement de l'assiette de la taxe alimentant le compte de soutien aux industries de programme, au produit des appels téléphoniques à revenus partagés et des

envois de minimessages électroniques liés aux programmes) satisfait par l'article 73 bis. S'oppose à l'amendement n° I-107 de M. Jack Ralite (accentuation de la progressivité de la taxe sur les services de télévision instituée pour soutenir l'industrie cinématographique et audiovisuelle). (p. 8624) : demande le retrait de l'amendement n° I-201 de Mme Marie-France Beaufils (création de nouvelles tranches d'imposition pour la taxe alimentant le fonds de soutien à l'expression radiophonique locale). (p. 8625) : s'oppose à l'amendement n° I-202 de Mme Marie-France Beaufils (relèvement du taux de la taxe sur les publicités hors média finançant le fonds d'aide à la modernisation et à la distribution de la presse quotidienne d'information politique et générale). Consommation partielle des crédits. - **Art. additionnels après l'art. 26** (p. 8627) : s'oppose aux amendements portant sur le même objet n° I-34 de M. André Lardeux et n° I-71 de M. Jean-Paul Alduy (limitation de la liberté de circulation des tabacs manufacturés après leur vente au détail). Problème de droit communautaire. Indemnisation des buralistes des régions frontalières par le Gouvernement. - **Art. additionnels après l'art. 28** (p. 8631) : demande le retrait de l'amendement n° I-153 de M. Denis Badré (prise en compte par les services fiscaux pour le calcul de la taxe professionnelle de la valeur fixée par le tribunal de commerce des actifs cédés dans le cadre d'un plan de cession d'une entreprise en redressement judiciaire). Rappel du préjudice causé aux collectivités territoriales par les groupes de sociétés réduisant leur base de taxe professionnelle par des restructurations internes. (p. 8633) : s'oppose à l'amendement n° I-221 de M. Marc Massion (augmentation significative de l'abattement sur la taxe sur les salaires due par les associations). - **Art. 28 bis** *(Modalités d'application de la réforme de la fiscalité des organismes HLM)* (p. 8634) : accepte l'amendement n° I-320 du Gouvernement (possibilité pour les organismes d'HLM et les SEM d'opter en faveur de l'entrée en vigueur de ce régime de défiscalisation dès le 1er janvier 2005). - **Art. additionnels après l'art. 28 bis** : s'oppose à l'amendement n° I-101 de M. Thierry Foucaud (relèvement du taux de participation des employeurs à l'effort de construction). (p. 8635) : demande le retrait de l'amendement n° I-152 de M. Michel Mercier (substitution à la TVA frappant les ventes en état futur d'achèvement du droit de mutation applicable aux acquisitions de terrains par des personnes physiques en vue de la construction de maisons individuelles). - **Art. 36** *(Création du compte n° 903-60 « Avances aux organismes de l'audiovisuel public » et clôture du compte d'affectation spéciale n° 902-15)* (p. 8637) : s'oppose aux amendements identiques de la commission des affaires culturelles n° I-80 et n° I-222 de M. Marc Massion (suppression du plafonnement du remboursement par l'Etat des exonérations de redevance). Adossement de la redevance audiovisuelle à la taxe d'habitation. - **Art. additionnel après l'art. 36** (p. 8640) : demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° I-193 de M. Gérard Longuet (élargissement du champ d'application du fonds de modernisation de la presse quotidienne et assimilée d'informations politiques et générales à des quotidiens d'informations économiques et sportives). - **Art. 41** *(Affectation de recettes au profit de l'Agence de financement des infrastructures de France)* (p. 8641, 8642) : son amendement n° I-33 : relèvement du taux de la taxe d'aménagement du territoire ; retiré. Affectation du produit supplémentaire au financement des infrastructures terrestres. Dépendance de l'attractivité du territoire de ses conditions de desserte. Sous-financement des contrats de plan. Maintien des routes nationales dans le patrimoine de l'Etat sans financement pour les travaux nécessaires. - **Débat sur les recettes des collectivités locales** (p. 8649, 8651) : avancée en matière de compensation financière des compétences transférées. Rappel de la proposition de loi constitutionnelle déposée par M. Christian Poncelet. Réforme des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales. Reconduction du contrat de croissance et de solidarité. Reprise des propositions du groupe du travail du Comité des finances locales. Instauration du potentiel financier. Simplification du calcul du coefficient d'intégration fiscale. Création de deux catégories de départements. Préoccupation des élus locaux au sujet de la réforme de la taxe professionnelle et de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Souhait de solutions fiscales améliorant l'attractivité des territoires et la compétitivité des entreprises. (p. 8869) : absence de mention par les orateurs de la Seine-Saint-Denis comme bénéficiaire de la dotation de péréquation. - **Art. 20** *(Mesures relatives au développement et au financement de l'apprentissage)* (p. 8681, 8682) : création d'une taxe additionnelle à la taxe d'apprentissage. Interrogation sur la liberté de choix des entreprises des organismes bénéficiaires de cette taxe. - **Débat sur les recettes des collectivités locales** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-344 du Gouvernement (nouvelle rédaction de l'article L.118-3-1 du code du travail incluant, au titre des sommes pouvant abonder le fonds national de développement et de modernisation de l'apprentissage, les versements au Trésor public résultant d'un contrôle d'un organisme collecteur de taxe d'apprentissage ou d'un établissement bénéficiaire des fonds issus d'un organisme collecteur). (p. 8683, 8684) : s'oppose à l'amendement n° I-182 de M. Aymeri de Montesquiou (report d'un an de l'instauration de la contribution au développement de l'apprentissage et fixation de son taux à 0,10 % des rémunérations sous réserve du nombre de jeunes embauchés) et demande l'avis du Gouvernement sur les amendements de M. Michel Mercier n° I-179 (report après l'établissement d'un bilan en concertation avec les professions concernées des hausses de la taxe d'apprentissage prévues en 2006 et en 2007) et n° I-176 (évaluation de ce dispositif). (p. 8686) : accepte l'amendement n° I-172 de M. Michel Mercier (versement de la contribution aux organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage) et sur ce dernier, le sous-amendement n° I-343 du Gouvernement (fixation des échéances de règlement de la contribution aux organismes collecteurs et de son reversement au comptable public et instauration d'une majoration en cas de non-versement par l'entreprise). Estime l'amendement n° I-183 de M. Aymeri de Montesquiou (possibilité de verser la contribution au comptable de la direction générale des impôts ou aux organismes collecteurs) satisfait par l'amendement précité n° I-172 de M. Michel Mercier assorti du sous-amendement précité n° I-343 du Gouvernement. - **Art. 25** *(Mise en place d'un régime déclaratif et abandon de la procédure de délivrance d'un reçu en matière de taxe différentielle sur les véhicules à moteur)* (p. 8687) : inefficacité des modalités de contrôle de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur. Interrogation sur l'efficacité des nouvelles modalités de paiement de cette taxe. Respect souhaité de l'acquittement de cette taxe par les administrations. Réduction du délai de deux ans à six mois demandée par les organisations professionnelles de sociétés de location de véhicules. Interrogation sur la suppression totale de cette taxe ou le rétablissement d'un dispositif plus général. - **Débat sur les recettes des collectivités locales** - **Art. additionnels avant l'art. 29** (p. 8688, 8690) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° I-111 (extension du dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés bâties aux bénéficiaires du RMI ou de l'allocation spécifique de solidarité), n° I-109 (réduction du poids de la taxe d'habitation en fonction du revenu des ménages) et n° I-113 (suppression de l'allégement transitoire de 16 % des bases de la taxe professionnelle). - **Débat sur les recettes des collectivités locales** (p. 8691) : s'oppose à l'amendement n° I-108 de Mme Evelyne Didier (restriction du champ effectif des exonérations de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères aux locaux publics et aux demandes motivées pour les établissements à caractère industriel et commercial). (p. 8692) : avis favorable de la commission des finances à une plus grande déliaison des taux. S'oppose à l'amendement n° I-114 de Mme Marie-France Beaufils (possibilité aux collectivités territoriales percevant la taxe professionnelle de faire évoluer son taux en fonction de leurs besoins). (p. 8693) : demande le retrait de l'amendement n° I-184 de M. Michel Thiollière (autorisation aux EPCI de fixer des taux différenciés par commune de la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères durant une période transitoire de douze ans). Propositions prochaines sur la TEOM. (p. 8694, 8695) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° I-110 (suppression du prélèvement motivé par les frais occasionnés par la révision des valeurs locatives) et n° I-116 (extension à toutes les communes et à leurs groupements du bénéfice de la DGE et augmentation du taux de concours de l'Etat au titre de cette dotation). (p. 8696) : son amendement n° I-278 : à compter du 1er janvier 2006

globalisation en une seule enveloppe et indexation sur l'inflation de la DGF des communautés urbaines ; retiré. (p. 8700, 8701) : rappel de l'historique de la banalisation de France Télécom au regard de la taxe professionnelle. Demande le retrait des amendements portant sur le même objet n° I-67 de M. Xavier Pintat et n° I-162 de Mme Jacqueline Gourault (introduction d'un mécanisme d'ajustement du prélèvement opéré par l'Etat en fonction de l'évolution des bases de la taxe professionnelle de France Télécom imposée par les collectivités locales), n° I-258 de M. Pierre-Yvon Trémel (actualisation annuelle en fonction des bases imposables de taxe professionnelle de France Télécom du prélèvement opéré par l'Etat), de Mme Jacqueline Gourault portant sur le même objet n° I-169, I-175 et I-178 (repli) ainsi que le n° I-242 de M. Jean-Marie Bockel (possibilité de compensation spécifique au sein du fonds national de péréquation de la taxe professionnelle des pertes de recettes des collectivités subissant une baisse de leurs bases de fiscalité de taxe professionnelle au titre des établissements de France Télécom). (p. 8702, 8703) : projet de décret du Gouvernement. Domaine réglementaire.

- **Suite de la discussion** (1er décembre 2004) - rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. - **Participation de la France au budget des Communautés européennes - Art. 43** *(Evaluation du prélèvement opéré sur les recettes de l'Etat au titre de la participation de la France au budget des Communautés européennes)* (p. 8724, 8725) : question du chèque britannique. Etat des négociations sur la programmation budgétaire européenne. (p. 8740) : à titre personnel, favorable à l'amendement n° I-35 de M. Bruno Retailleau (rejet des crédits de préadhésion prévus pour la Turquie). - **Débat sur les recettes des collectivités locales - Art. 29** *(Réforme de la dotation globale de fonctionnement, DGF, des communes)* (p. 8747) : demande le retrait de l'amendement n° I-272 de M. Philippe Arnaud (mise en place d'un système de péréquation solidaire entre les communes). (p. 8750) : s'oppose aux amendements de M. Jean Faure, portant sur le même objet, n° I-60 et I-61 (prise en compte du poids des résidences secondaires dans la redistribution des sommes versées aux communes au titre de la DGF). (p. 8751) : son amendement n° I-334 : précision ; adopté. Demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° I-167 de Mme Jacqueline Gourault (pondération du montant de la compensation de la suppression de la part salaires de la taxe professionnelle). (p. 8752) : demande l'avis du Gouvernement sur les amendements de M. Jacques Blanc, portant sur le même objet, n° I-74 et I-75 (exclusion du potentiel financier des montants perçus au titre de la dotation proportionnelle à la superficie). (p. 8753) : accepte l'amendement n° I-62 de M. Yves Fréville (rédaction). (p. 8754) : s'oppose à l'amendement n° I-234 de M. Marc Massion (exclusion de la dotation touristique du potentiel financier des communes). Son amendement n° I-335 : clarification ; adopté. (p. 8755) : demande l'avis du Gouvernement sur les amendements de M. Yves Fréville n° I-50 (partage de la taxe professionnelle au sein d'une communauté à TPU) et n° I-51 (repli). (p. 8756) : son amendement n° I-336 : rédaction ; adopté. (p. 8757, 8758) : son amendement n° I-21 : précision ; adopté. Demande l'avis du Gouvernement sur les amendements, portant sur le même objet, n° I-52 de M. Yves Fréville et n° I-235 de M. Pierre-Yvon Trémel (amélioration, en terme d'équité, du calcul du potentiel financier des communes relevant d'EPCI à taxe professionnelle unique sur le territoire desquelles est implanté un établissement de France Télécom). (p. 8759) : son amendement n° I-337 : coordination ; adopté. (p. 8761, 8762) : demande le retrait des amendements n° I-143 de M. Claude Biwer (harmonisation du montant par habitant de la dotation de base attribuée aux communes) et n° I-187 de M. Jean-Patrick Courtois (modification de la fourchette des montants par habitant de la dotation de base attribuée aux communes). Demande l'avis du Gouvernement sur les amendements n° I-236 de M. Jean-Marie Bockel (garantie apportée à la progressivité des dotations de l'Etat compensant les effets de l'inflation et des hausses mécaniques des charges des collectivités locales) et n° I-174 de Mme Jacqueline Gourault (augmentation du taux de la dotation forfaitaire). Demande le retrait du sous-amendement n° I-347 de M. Bruno Retailleau portant sur l'amendement n° I-143 précité. (p. 8768) : nécessité de poursuivre la discussion du projet de loi de finances. (p. 8769) : demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° I-160 de M. Claude Biwer (majoration de la dotation superficiaire). (p. 8770) : accepte l'amendement n° I-232 de M. Pierre Jarlier (modification du mode de calcul de la dotation superficiaire pour les communes de la Guyane). Demande le retrait de l'amendement n° I-38 de M. Jacques Blanc (modification du plafonnement de la dotation superficiaire). (p. 8771) : accepte l'amendement n° I-306 de M. Alain Milon (assurance d'une neutralité totale pour toute opération de restructuration territoriale des EPCI à TPU). (p. 8772) : s'oppose à l'amendement n° I-237 de M. Marc Massion (accroissement de la dotation forfaitaire en faveur des communes les plus pauvres). (p. 8773) : demande le retrait de l'amendement n° I-238 de M. Jean-Marie Bockel (augmentation de l'indexation de la part garantie de la dotation forfaitaire). Accepte l'amendement n° I-65 de M. Yves Fréville (prise en compte des résultats de recensements complémentaires en 2004 dans le calcul de la dotation forfaitaire). (p. 8774) : demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° I-190 de M. Jean-Paul Virapoullé (création d'une dotation d'ultrapériphéricité). Ses amendements n° I-20 : précision et n° I-22 : affectation du reliquat comptable du Centre national de la fonction publique territoriale pour l'année 2003 à la dotation spéciale pour le logement des instituteurs de 2004 ; adoptés. (p. 8775) : s'oppose aux amendements de M. Marc Massion n° I-239 (réaffectation de la régularisation de la DGF aux collectivités locales) et n° I-240 (conséquence) ainsi qu'à l'amendement n° I-241 de M. Jean-Marie Bockel (affectation de la régularisation de la DGF à la DCTP). (p. 8777) : accepte les amendements du Gouvernement, portant sur le même objet, n° I-340 et I-341 (adaptation des seuils d'éligibilité à la dotation nationale de péréquation). (p. 8778) : demande l'avis du Gouvernement sur les amendements identiques de M. Jacques Blanc n° I-47 et de M. Pierre Jarlier n° I-203 (augmentation de l'aide financière apportée aux bourgs-centres dans les ZRR). (p. 8779) : son amendement n° I-24 : extension à l'année 2006 de la garantie apportée aux communes cessant d'être éligibles à la fraction "bourg-centre" de la dotation de solidarité rurale ; adopté. Demande le retrait de l'amendement n° I-45 de M. Jacques Blanc (augmentation de la durée des mécanismes de garantie applicables aux communes subissant une diminution ou une perte de leur dotation de solidarité rurale). (p. 8780) : son amendement n° I-25 : instauration d'une garantie en faveur des communes cessant d'être éligibles à la fraction "péréquation" de la dotation de solidarité rurale ; adopté. (p. 8781) : demande l'avis du Gouvernement sur le sous-amendement n° I-125 de Mme Marie-France Beaufils portant sur l'amendement n° I-342 du Gouvernement (aménagement du fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France) qu'il accepte. - **Art. additionnels après l'art. 29** (p. 8784) : s'oppose à l'amendement n° I-112 de Mme Marie-France Beaufils (pénalisation des placements financiers effectués au détriment de l'emploi et de la croissance). (p. 8785) : s'oppose à l'amendement n° I-117 de Mme Marie-France Beaufils (encadrement de l'évolution des taxes locales). (p. 8786, 8787) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° I-120 (périmètre et indice de définition des ZUS) et n° I-118 et I-119 (mode de calcul de la DSU) portant sur le même objet . - **Art. 30** *(Réforme de la dotation globale de fonctionnement, DGF, des groupements de communes)* (p. 8789) : favorable à l'amendement n° I-307 de M. Alain Milon (assurance d'une neutralité totale pour toute opération de restructuration territoriale des groupements de communes). (p. 8790) : accepte les amendements de M. Yves Fréville n° I-63 (indexation de la bonification de dotation d'intercommunalité des communautés de communes à TPU), n° I-64 (indexation de la majoration de dotation d'intercommunalité des communautés de communes à fiscalité additionnelle) et n° I-66 (exclusion de la part de la DCTP dans le calcul de la part de la dotation de compensations des EPCI). Son amendement n° I-26 : rédaction ; adopté. (p. 8791) : demande le retrait de l'amendement n° I-121 de Mme Marie-France Beaufils (intégration dans le calcul du CIF de la totalité de la dotation de solidarité communautaire). Accepte les amendements portant sur le même objet n° I-144 de Mme

Jacqueline Gourault et n° I-55 de M. Yves Fréville (prise en compte de la moitié de la dotation de solidarité communautaire dans le calcul du CIF). (p. 8793) : demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° I-78 de M. Alain Lambert (liaison du taux d'évolution de la dotation de compensation des groupements au taux d'évolution de celle des communes). (p. 8795, 8796) : intervient sur l'amendement n° I-78 précité. Question de l'évolution dans le temps de la DGF des communautés urbaines. Nécessité pour le Gouvernement de donner des réponses à cette préoccupation. (p. 8797) : ses amendements n° I-27 : lissage de l'impact de la réforme sur les communautés d'agglomération les plus pauvres ; et n° I-28 : suppression d'un obstacle à la transformation d'une communauté de communes en communauté d'agglomération ; adoptés. - **Art. additionnel après l'art. 30** : demande le retrait de l'amendement n° I-155 de Mme Jacqueline Gourault (pondération du montant de la compensation de la suppression de la part « salaires » de la taxe professionnelle). - **Art. 31** *(Réforme de la dotation globale de fonctionnement des départements)* (p. 8800, 8801) : rappel des principes de la réforme et de la position de la commission. Effets incertains des nombreux systèmes alternatifs. Favorable à une clause de rendez-vous. (p. 8804) : ses amendements n° I-338 : encadrement des compétences du comité des finances locales ; et, portant sur le même objet, n° I-29 et I-30 : mode particulier de calcul pour la dotation forfaitaire de Paris ; adoptés. Demande le retrait de l'amendement n° I-243 de M. Marc Massion (introduction d'une part superficiaire dans le calcul de la dotation forfaitaire des départements). (p. 8809) : son amendement n° I-31 : régulation de la dotation par habitant des départements urbains ; adopté. (p. 8811) : son amendement n° I-32 : garantie de maintien du montant de la DFM pour les départements non-urbains ; adopté. Estime l'amendement n° I-247 de M. Claude Haut (maintien, au-delà de 2005, du système de garantie limitant les évolutions de la DFM) partiellement satisfait par son amendement n° I-32 précité. Demande le retrait des amendements de M. Yves Fréville n° I-56 (création d'une dotation de péréquation des ressources), n° I-57 (répartition de la dotation de péréquation urbaine) et n° I-58 (répartition de la dotation de fonctionnement minimale) ainsi que des amendements de M. Marc Massion n° I-244 (calcul du montant de la dotation de fonctionnement minimale en fonction de la longueur de la voirie, doublée pour les zones de montagne), n° I-245 (prise en compte du nombre d'allocataires du RMI dans le calcul de la dotation de fonctionnement minimale) et n° I-246 (prise en compte dans le calcul de la dotation de fonctionnement minimale d'un indice synthétique défini à partir du potentiel financier, de la longueur de la voirie et du nombre d'allocataires du RMI). Demande le retrait des amendements n° I-199 de M. Jean François-Poncet (mise en place de critères identiques pour l'appréciation de la richesse des départements), n° I-270 de M. François Marc (scission en deux fractions de la dotation de péréquation des départements) ainsi que des amendements de M. Jacques Blanc n° I-76 (prise en compte dans le calcul de la dotation de fonctionnement rural des charges induites par le transfert aux départements de nouveaux kilomètres de voirie nationale) et n° I-77 (croissance de la dotation de fonctionnement minimale). Demande le retrait du sous-amendement n° I-348 de M. Bruno Retailleau portant sur son amendement n° I-32 précité. (p. 8816) : son amendement n° I-339 : instauration d'une clause de rendez-vous ; retiré puis repris par M. Michel Charasse. (p. 8817, 8818) : possibilité d'inscrire, à l'ordre du jour réservé, le débat sur les affectations des dotations aux collectivités locales. - **Art. additionnels après l'art. 31** (p. 8819) : s'oppose à l'amendement n° I-248 de M. Michel Moreigne (création d'un concours particulier au profit des vingt-quatre départements actuellement éligibles à la DFM). Demande le retrait de l'amendement n° I-249 de M. Claude Haut (création d'un fonds spécial de péréquation au profit des départements qui contribuent financièrement au programme de construction du réacteur expérimental thermonucléaire international). (p. 8820) : accepte l'amendement n° I-59 de M. Yves Fréville (présentation d'un rapport sur la mise en oeuvre de la réforme de la dotation globale de fonctionnement) modifié par le sous-amendement n° I-333 de M. Jean François-Poncet. - **Art. additionnel avant l'art. 32** (p. 8822) : s'oppose à l'amendement n° I-122 de Mme Marie-France Beaufils (majoration exceptionnelle de la DGF). - **Art. 32** *(Reconduction du contrat de croissance et de solidarité)* (p. 8823) : s'oppose aux amendements ayant le même objet n° I-123 de Mme Marie-France Beaufils et n° I-250 de M. Marc Massion (majoration du taux d'évolution du PIB pour le calcul du taux de progression annuelle de l'enveloppe normée). - **Art. additionnels après l'art. 32** (p. 8824) : s'oppose à l'amendement n° I-124 de Mme Marie-France Beaufils (allocation d'une compensation aux communes connaissant en 2005 une baisse de la DCTP). - **Art. 33** *(Modalités de compensation financière aux régions et aux départements, des transferts de compétences résultant de la loi relative aux libertés et aux responsabilités locales)* (p. 8827) : accepte l'amendement n° I-345 du Gouvernement (répartition du produit de la TCA et de la TIPP). (p. 8828) : s'oppose à l'amendement n° I-251 de M. Marc Massion (indexation de la fraction de TIPP transférée aux régions). (p. 8829) : s'oppose à l'amendement n° I-252 de M. Marc Massion (indexation de la fraction du taux de TCA transférée aux départements). - **Art. 34** *(Transfert aux départements d'une part du produit de la taxe sur les conventions d'assurance contre les risques de toutes natures relatifs aux véhicules terrestres à moteur)* (p. 8831) : accepte l'amendement n° I-346 du Gouvernement (répartition du produit de la TCA entre les départements). (p. 8832, 8833) : demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° I-255 de M. Claude Haut (modulation de la TCA). S'oppose à l'amendement n° I-257 de M. Marc Massion (indexation de la fraction du taux de TCA transférée aux départements). Accepte l'amendement n° I-271 de M. Jean-Claude Gaudin (versement à la commune de Marseille d'une fraction du produit de la TCA, au titre du bataillon des marins-pompiers). (p. 8834) : demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° I-254 de M. Claude Haut (augmentation de la participation de l'Etat à la prestation de fidélisation des sapeurs-pompiers volontaires). - **Art. additionnels après l'art. 34** (p. 8836) : demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° I-261 de M. François Marc (élargissement du bénéfice du FCTVA à tout investissement réalisé par une collectivité territoriale sur le domaine public). S'oppose à l'amendement n° I-115 de Mme Marie-France Beaufils (augmentation du taux de remboursement de la TVA aux communes). (p. 8837) : estime que l'amendement n° I-126 de M. Ivan Renar (prélèvement sur les jeux de casinos d'une taxe destinée aux actions culturelles) ne relève pas de la première partie du projet de loi de finances. (p. 8838) : s'oppose aux amendements de M. François Marc n° I-260 (suppression de l'exonération de la TGAP pour les aéronefs appartenant à l'Etat et extension d'un régime d'aide à l'insonorisation) et de M. Michel Moreigne n° I-259 (compensation financière pour les communes subissant des exonérations de taxe foncière sur les emprises militaires). - **Art. additionnel après l'art. 13 (précédemment réservé)** (p. 8840) : son amendement, précédemment réservé, n° I-321 : réforme de la fiscalité des entreprises ; retiré. Mesure de stabilité économique répondant à la nécessité d'améliorer la compétitivité de la France et permettant de lutter contre les délocalisations d'activité. (p. 8842) : mesure d'alignement européen. Consensus sur les objectifs et les instruments choisis. - **Art. 44 et état A annexé** (p. 8852) : accepte l'amendement n° I-349 du Gouvernement (prise en compte des modifications intervenues au cours de la discussion). Légère minoration du déficit budgétaire. Remerciements. Citation d'une dizaine de propositions budgétaires émanant du Sénat.

*Articles non rattachés :*

- (13 décembre 2004) - rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. - **Art. additionnel avant l'art. 63 A** (p. 9646) : s'oppose à l'amendement n° II-146 de M. Thierry Foucaud (restructuration des conditions d'imposition des stock-options). - **Art. 63 A** *(Instauration d'un dispositif d'attributions d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux)* (p. 9648) : s'oppose à l'amendement n° II-102 de M. Thierry Foucaud (suppression). Ses amendements n° II-53 : clarification ; n° II-54 : amélioration de l'encadrement de l'autorisation par l'assemblée générale extraordinaire de l'attribution d'actions gratuites aux salariés ou

mandataires sociaux afin d'encourager l'actionnariat salarié ; adoptés ; n° II-55 : précision rédactionnelle ; retiré. (p. 9649) : ses amendements n° II-56 : prévention des délits d'initiés liés aux attributions d'actions gratuites ; n° II-57 : limitation du nombre total des actions attribuées gratuitement à 10 % du capital social ; n° II-58 : alignement sur le régime applicable aux stocks-options de la définition des sociétés liées à celle qui attribue gratuitement les actions ; n° II-59 : impossibilité d'attribution gratuite d'actions aux salariés ou mandataires sociaux les amenant à détenir chacun plus de 10 % du capital social ; n° II-61 : information, chaque année, de l'assemblée générale ordinaire des opérations d'attribution par un rapport spécial ; adoptés ; n° II-60 : clarification rédactionnelle ; retiré. (p. 9650) : ses amendements n° II-62 : information de l'assemblée générale ordinaire de la société contrôlant majoritairement celle qui attribue gratuitement les actions ; n° II-63 : conséquence ; n° II-64 : clarification ; adoptés. - **Art. 63 B** *(Augmentation du plafond d'abondement par l'entreprise des versements des salariés aux plans d'épargne d'entreprise)* (p. 9651) : s'oppose à l'amendement n° II-103 de M. Thierry Foucaud (suppression). - **Art. additionnels après l'art. 63 B** : s'oppose à l'amendement n° II-148 de M. Thierry Foucaud (imposition des plus-values sur cession de biens immobiliers). (p. 9652) : s'oppose à l'amendement n° II-147 de M. Thierry Foucaud (augmentation du taux d'imposition séparé des plus-values sur cession de biens immobiliers). Accepte l'amendement n° II-160 de M. Alain Lambert (ouverture du droit à participation aux résultats financiers aux salariés des filiales des entreprises publiques effectuant leur activité dans des conditions de droit commun et sécurisation juridique du champ d'application de la participation aux entreprises publiques). - **Art. 63 C** *(Modification de la taxe fiscale affectée au Centre national de la chanson, des variétés et du jazz, CNVJ)* (p. 9654) : accepte l'amendement n° II-87 de M. Yann Gaillard (exonération de la taxe sur les spectacles des représentations de spectacles de variétés intégrés à des bals, fêtes populaires et fêtes traditionnelles et renvoi à un décret pour les conditions d'application de cette mesure) et demande le retrait des amendements identiques n° II-90 de M. André Vallet et n° II-105 de M. Ivan Renar au profit de l'amendement précité n° II-87 de M. Yann Gaillard portant sur le même objet. (p. 9656) : à titre personnel, s'oppose au sous-amendement n° II-169 de M. Michel Charasse (précision du caractère non lucratif de ces fêtes) déposé sur l'amendement précité n° II-87 de M. Yann Gaillard. - **Art. additionnels avant l'art. 63** (p. 9659, 9660) : son amendement n° II-65 : relèvement, pour les particuliers, du crédit d'impôt applicable aux revenus d'actions ; retiré. Demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° II-109 de M. Marc Massion (réforme du taux de l'intérêt de retard). - **Art. 63** *(Relèvement du plafond des dépenses éligibles à la réduction d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile)* (p. 9663) : s'oppose aux amendements de M. Thierry Foucaud n° II-107 (suppression) et n° II-149 (ouverture d'un crédit d'impôt au titre des dépenses liées à la dépendance), ainsi qu'aux amendements de M. Marc Massion n° II-110 (suppression) et n° II-111 (transformation de la réduction d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile en crédit d'impôt). - **Art. additionnels après l'art. 63** (p. 9664) : souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur les amendements portant sur le même objet n° II-91 de M. Michel Mercier et n° II-112 de M. Marc Massion (extension du bénéfice de la réduction d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile au syndicat de copropriétaires). (p. 9665) : demande le retrait de l'amendement n° II-113 de M. Michel Moreigne (extension du bénéfice de la réduction d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile aux groupements d'exploitants agricoles). - **Art. additionnel après l'art. 64** (p. 9667) : souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° II-161 de M. Eric Doligé (octroi d'une réduction d'impôt égale au quart des dépenses de remise en état ou de mise aux normes d'une installation d'assainissement non collectif). - **Art. 65** *(Crédit d'impôt en faveur du développement durable pour les dépenses d'équipement de l'habitation principale)* (p. 9671) : demande le retrait de l'amendement n° II-95 de M. Michel Mercier (extension aux résidences secondaires du crédit d'impôt ouvert pour l'installation des équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable et plafonnement des dépenses à l'ensemble des travaux afférents à l'habitation principale ou à la résidence secondaire). (p. 9672) : estime l'amendement n° II-106 de M. Thierry Foucaud (précision relative au domicile fiscal du contribuable) satisfait. Demande le retrait de l'amendement n° II-164 de M. Laurent Béteille (intégration dans le champ du crédit d'impôt des dépenses de remplacement d'une chaudière à basse température ou à condensation). (p. 9673) : s'oppose à l'amendement n° II-114 de M. Roland Courteau (réintégration dans le champ du crédit d'impôt des dépenses réalisées pour l'acquisition d'inserts de cheminée). (p. 9674) : demande le retrait de l'amendement n° II-115 de M. Roland Courteau (limite du crédit d'impôt aux seules pompes à chaleur produisant de la chaleur et aux pompes à air réversible équipant les logements occupés par des personnes âgées ou handicapées). (p. 9675) : estime l'amendement n° II-162 de M. Laurent Béteille (extension du crédit d'impôt lié aux dépenses d'équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable aux immeubles collectifs à usage d'habitation neufs ou achevés) satisfait par le texte du projet de loi. Demande l'avis du Gouvernement sur les amendements portant sur le même objet n° II-93 de M. Jean-Jacques Jégou et n° II-163 de M. Laurent Béteille (intégration dans le champ du crédit d'impôt lié aux coûts d'équipements de production d'énergie utilisant majoritairement des énergies renouvelables, des dépenses de raccordement). (p. 9676) : ses amendements n° II-67 : précision et n° II-66 : rectification d'une erreur matérielle ; adoptés. - **Art. additionnel après l'art. 65** : demande le retrait de l'amendement n° II-165 de M. Laurent Béteille (prorogation de cinq ans du dispositif d'exonération de taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel et de TIPP applicable au fioul lourd, au gaz naturel et au gaz de raffinerie dans les installations de cogénération). - **Art. 66** *(Crédit d'impôt en faveur de l'aide aux personnes pour dépenses d'équipement de l'habitation principale)* (p. 9678) : demande le retrait de l'amendement n° II-92 de M. Michel Mercier (extension aux résidences secondaires de ce dispositif). Son amendement n° II-68 : rectification d'une erreur matérielle ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 66** (p. 9679) : intervient sur les amendements identiques n° II-98 de M. Michel Mercier et n° II-122 de M. Henri de Richemont (faculté pour les sociétés d'exercice libéral d'opter pour le regime d'assujettissement à l'impôt sur les sociétés ou le régime des sociétés de personnes). - **Art. 67** *(Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété)* (p. 9682) : s'oppose à l'amendement n° II-116 de M. Marc Massion (suppression). - **Art. additionnels après l'art. 67** (p. 9683) : demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° II-140 de M. Alain Lambert (instauration d'une égalité fiscale pour le contribuable acquéreur de son entreprise en nom personnel ou en société). (p. 9684) : absence de lien entre la distorsion et le statut fiscal de l'acquéreur. (p. 9685) : s'oppose à l'amendement n° II-158 de M. Alain Vasselle (application d'un taux réduit de TVA aux prestations, aux équipements et aux abonnements liés à l'exploitation ou aux livraisons d'énergie calorifique distribuées ou non par des réseaux publics de chaleur). (p. 9687) : accepte l'amendement n° II-139 de M. Alain Lambert (pour le calcul des droits de succession, autorisation de reporter l'évaluation des biens d'une entreprise ou d'une société jusqu'à l'expiration du délai légal de dépôt de la déclaration de succession). (p. 9688) : proposition d'examiner ce problème lors de la discussion du texte sur les PME. (p. 9689) : souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° II-143 de M. Alain Lambert (abrogation d'articles du code général des impôts, n° 751 relatif à la succession de l'usufruitier d'un bien et n° 752 relatif à l'intégration dans une succession des valeurs mobilières détenues l'année précédant le décès). (p. 9690) : souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° II-142 de M. Alain Lambert (abrogation de l'article 785 du code général des impôts relatif aux droits acquittés par les héritiers d'un bien leur revenant après une renonciation de succession). (p. 9691) : souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° II-144 de M. Alain Lambert (abrogation de l'article 1684 du code général des impôts instituant une solidarité entre le cédant et le cessionnaire d'un fonds de commerce pour le paiement de l'impôt sur le revenu et la taxe d'apprentissage). (p. 9693) : souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur les amendements identiques n° II-12 de la commission des affaires

économiques et n° II-125 de M. François Marc (application aux quinze premières années du dispositif prévu par l'article 42 de la loi de finances pour 2001 compensant intégralement les exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les logements locatifs sociaux). (p. 9694, 9695) : déficit de ce projet de budget. S'oppose aux amendements identiques n° II-12 de la commission des affaires économiques et n° II-125 de M. François Marc précités. (p. 9696) : accepte l'amendement n° II-124 de M. Thierry Repentin (extension aux communautés d'agglomération de la compensation des pertes de recettes dues à l'allongement de quinze à vingt-cinq ans des exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions de logements sociaux). - **Art. 68** *(Prorogation du dégrèvement temporaire de taxe professionnelle au titre des investissements nouveaux)* (p. 9697) : s'oppose aux amendements de suppression n° II-126 de M. Marc Massion et n° II-157 de Mme Marie-France Beaufils. - **Art. additionnel après l'art. 68** (p. 9698) : intervient sur l'amendement n° II-123 de M. Henri de Richemont (maintien de l'exonération de taxe professionnelle pour les jeunes avocats durant les deux années d'exercice professionnel suivant leur prestation de serment). - **Art. 68 ter** *(Plafond du prélèvement progressif sur le produit brut des jeux perçu par les communes)* (p. 9699) : son amendement n° II-69 : suppression ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 68 ter** (p. 9700) : accepte l'amendement n° II-159 de M. Alain Lambert (abaissement de la taille démographique de référence pour les taux plafonds du versement transport). (p. 9701) : demande le retrait de l'amendement n° II-97 de M. Charles Pasqua (pour les communes et les EPCI de la région d'Ile-de-France ayant opté pour une taxe professionnelle de zone, modification des modalités de calcul du second prélèvement alimentant le fonds de solidarité de communes de la région d'Ile-de-France, FSRIF). (p. 9702) : son amendement n° II-70 : accès aux extraits des registres de l'enregistrement clos depuis moins de cent ans pour le besoin de recherches liées à la dévolution de biens vacants aux communes ; retiré. - **Art. additionnels avant l'art. 68 quater** (p. 9703) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° II-150 (dégrèvement de taxe foncière sur leur habitation principale pour les personnes de plus de soixante ans) et n° II-151 (modification du plafonnement de la taxe d'habitation). - **Art. 68 quater** *(Réduction de la taxe professionnelle de certains diffuseurs de presse employant moins de cinq salariés)* (p. 9704) : son amendement n° II-71 : suppression du dispositif spécifique accordé à certains diffuseurs de presse et prescription d'un rapport sur la situation des commissionnaires au regard de la taxe professionnelle et de ses perspectives d'évolution ; adopté. - **Art. 68 quinquies** *(Evaluation de la valeur locative des locaux occupés par des administrations publiques, des organismes de sécurité sociale et des organisme privés à but non lucratif)* (p. 9705, 9706) : son amendement n° II-72 : suppression de l'indexation de la valeur locative des locaux sur le coefficient d'actualisation le plus favorable pour les administrations publiques et les organismes de sécurité sociale ; adopté. Régime spécial pour les associations. - **Art. additionnel après l'art. 68 quinquies** : s'oppose à l'amendement n° II-152 de Mme Marie-France Beaufils (majoration du coefficient de réévaluation des valeurs locatives foncières des locaux à vocation économique). - **Art. 68 sexies** *(Prise en compte des installations et remplacements d'équipements spécialement conçus pour les personnes âgées ou handicapées dans les bases des impôts locaux)* (p. 9707) : son amendement n° II-73 : suppression ; adopté. - **Art. 68 septies** *(Réduction de la valeur locative au regard de la taxe professionnelle des actifs cédés dans le cadre d'un plan de cession d'une entreprise en redressement judiciaire)* : son amendement n° II-74 : suppression ; adopté. - **Art. 68 nonies** *(Dégrèvement complémentaire temporaire de taxe professionnelle au titre des investissements nouveaux en faveur des entreprises plafonnées en fonction de la valeur ajoutée)* (p. 9708) : s'oppose à l'amendement n° II-153 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). - **Art. additionnels après l'art. 68 nonies** (p. 9709, 9710) : sur les amendements de M. Claude Domeizel, demande le retrait du n° II-134 (suppression de l'exonération de taxe d'enlèvement des ordures ménagères en raison de l'éloignement du point de ramassage) et s'oppose au n° II-135 (imposition de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères aux locataires). (p. 9712) : sur l'amendement n° II-48 de M. Charles Guené (modulation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en fonction du service rendu, amélioration du système de lissage en l'étendant sur une période de dix ans, possibilité pour les communes isolées de choisir entre taxe et redevance d'enlèvement des ordures ménagères et plafonnement des bases de l'imposition au double de la valeur locative) qu'il accepte, son sous-amendement n° II-171 : institution d'un zonage de la taxe en fonction de la présence d'installations de transferts ou de traitement des déchets sur le territoire d'une commune ; adopté. (p. 9713) : son amendement n° II-75 : doublement de la durée du lissage des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ; retiré. S'oppose à l'amendement n° II-130 de M. Jean-Marc Pastor (suppression de l'article 107 de la loi de finances pour 2004 ouvrant la possibilité aux EPCI de mettre en place un dispositif de rapprochement des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères) et estime l'amendement n° II-132 de M. Marc Massion (doublement de la durée du lissage des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères) satisfait par l'amendement précité n° II-48 de M. Charles Guené. (p. 9715) : réponse à une question de M. Thierry Repentin sur l'application de la minoration de la TEOM en fonction de la présence sur le territoire d'une commune d'un centre d'enfouissement technique.

- **Suite de la discussion** (14 décembre 2004) - rapporteur général. - **Art. additionnels après l'art. 68 nonies** (p. 9723) : son amendement n° II-79 : possibilité pour un EPCI de prendre en charge l'équivalent de la compensation versée à la commune au titre de la perte de base de la taxe professionnelle ; adopté. (p. 9723, 9724) : son amendement n° II-78 : possibilité de déliaison des taux pour les EPCI au taux de taxe professionnelle inférieur à 70 % de la moyenne de sa catégorie ; adopté. (p. 9725) : demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° II-127 de M. Michel Charasse (possibilité pour les collectivités locales de constituer des budgets annexes rassemblant les nouveaux transferts de compétences). (p. 9727) : demande le retrait de l'amendement n° II-136 de M. Bernard Angels (règle de répartition du fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France). (p. 9729) : défavorable aux amendements de Mme Nicole Bricq n° II-137 (revalorisation de la compensation financière versée par l'Etat au syndicat des transports d'Ile-de-France pour tenir compte de la vétusté du matériel roulant de la SNCF) et n° II-138 (revalorisation de la compensation financière versée par l'Etat au syndicat des transports d'Ile-de-France pour constituer un fonds de roulement correspondant à un mois de trésorerie). (p. 9731) : s'oppose aux amendements identiques de M. Yves Dauge et de Mme Marie-France Beaufils n° II-128 et n° II-154 (rétablissement de l'assistance gratuite de la DDE aux communes pour l'instruction des demandes de permis de construire), d'une part, et n° II-129 et n° II-155 (repli), d'autre part. - **Art. additionnels avant l'art. 69** (p. 9734) : s'oppose à l'amendement n° II-118 de M. François Marc (intégration d'un bilan de la politique publique française de soutien aux exportations dans le rapport annuel sur les activités de la France dans les organismes financiers internationaux). (p. 9735) : défavorable à l'amendement n° II-119 de M. François Marc (instauration d'un débat lors de la remise du rapport annuel présentant l'action de la France au sein des organismes financiers internationaux). - **Art. 69** *(Réforme de l'article 209 B du code général des impôts)* (p. 9737) : s'oppose à l'amendement n° II-120 de M. Marc Massion (seuil de mise en oeuvre du dispositif visant à lutter contre l'évasion fiscale) et à l'amendement n° II-121 de M. François Marc (différentiel d'imposition permettant la mise en oeuvre de la lutte contre les délocalisations fiscales). - **Art. additionnels après l'art. 69** (p. 9738, 9739) : demande le retrait des amendements de M. Michel Mercier n° II-100 (suppression de la double imposition des dividendes versés entre sociétés en étendant à l'ensemble d'entre elles le régime "mère-fille") et n° II-101 (réduction du délai de prescription pour le défaut de déclaration de l'ISF). - **Art. additionnel avant l'art. 69 bis** (p. 9741, 9742) : s'oppose à l'amendement n° II-117 de M. Thierry Repentin (création d'une contribution des marchands de biens à hauteur de 5 % du montant des ventes immobilières réalisées). Son amendement n° II-80 : suppression de l'article 69 bis ; adopté. - **Art. 69 ter**

*(Amélioration des relations entre les établissements de crédit et leurs clients)* (p. 9743, 9744) : son amendement n° II-81 : montant de l'amende versée par les banques en cas de non-respect de leurs obligations dans le cadre des conventions de compte ; retiré. - **Art. 69 quater** (p. 9745) : demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° II-94 de M. Michel Mercier (suppression du dispositif tendant à moduler l'exonération des charges patronales accordée pour l'acquisition de chèques vacances). - **Art. additionnel après l'art. 69 quinquies ou après l'art. 70 quater** (p. 9747) : accepte l'amendement n° II-96 de M. Jean Louis Masson (présentation d'un rapport sur la possibilité d'accorder aux entreprises une déduction de TVA sur l'achat de véhicules non polluants). - **Art. additionnel après l'art. 69 quinquies** (p. 9748) : s'oppose à l'amendement n° II-24 de M. Ivan Renar (revalorisation de la taxe affectée au fonds d'aide et de soutien à la presse d'opinion et d'information générale). - **Art. 44 et état A** (p. 9760, 9761) : accepte les amendements du Gouvernement n° A-1 à n° A-37 (modification des crédits), n° A-38 (modification de la nomenclature), n° A-39 (régime de déliaison des taux de la taxe professionnelle), n° A-40 (rectification), n° A-41 (rétablissement) et n° A-42 (coordination). Regrette le rétablissement de l'article 75. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 9764, 9766) : remerciements. Elaboration prudente du budget. Indispensable effort de maîtrise des dépenses. Prise de conscience de l'exigence de compétitivité. Méfiance à l'égard des législations d'exception. Recommande l'adoption du projet de loi de finances pour 2005.

**- Projet de loi de finances rectificative pour 2004 [n° 112 (2004-2005)]** - (17 décembre 2004) - rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. - **Discussion générale** (p. 9970, 9972) : approbation des propos du ministre de l'économie et des finances. Préoccupation des perspectives économiques pour 2005. Inquiétude du montant des dépenses nettes supplémentaires. Approbation du principe de précaution mis en oeuvre par MM. Francis Mer et Alain Lambert pour l'appréciation du taux de croissance prévisionnel et pour la fixation prévisionnelle du coefficient d'élasticité des recettes fiscales par rapport à la croissance. Favorable à l'attribution aux ministres dépensiers d'enveloppes fermes auxquelles s'ajouteraient des enveloppes conditionnelles. Favorable à un rendez-vous fiscal en cours d'année dans le cadre d'un DDOF ou d'un DDOEF. - **Question préalable** (p. 9983) : s'oppose à la motion n° 48 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat tendant à opposer la question préalable. - **Art. additionnels avant l'art. 2** (p. 9985) : s'oppose à l'amendement n° 58 de M. Marc Massion (majoration de la compensation financière du transfert du RMI-RMA aux conseils généraux). (p. 9986) : demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 66 de M. Michel Charasse (recouvrement des indus en cas de versement du RMI à des personnes n'y ayant plus droit). - **Art. 2** *(Ajustement de la fraction de tarif de TIPP affectée aux départements)* (p. 9989) : s'oppose à l'amendement n° 59 de M. Marc Massion (évolution de la compensation financière du transfert du RMI-RMA aux conseils généraux). (p. 9990) : accepte les amendements du Gouvernement n° 108 (répartition par département de la fraction de TIPP affectée à la compensation financière du transfert du RMI) et n° 109 (modalités d'application aux départements d'une part supplémentaire de TIPP). - **Art. 3** *(Modalités de perception en 2004 de la taxe d'aide au commerce et à l'artisanat, TACA)* (p. 9991) : demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 34 de M. Michel Mercier (abaissement du seuil de la superficie à partir de laquelle s'applique la taxe d'aide au commerce et à l'artisanat pour les surfaces commerciales). - **Art. 5 et état A annexé** *(Equilibre général)* (p. 9996) : accepte l'amendement n° 127 du Gouvernement (cohérence). - **Art. 9 et état C'** *(Dépenses en capital des services civils - Annulation de crédits)* (p. 10003, 10004) : sur les articles 6 à 9, accepte les amendements du Gouvernement n° 111 (minoration des ouvertures de crédits du titre III sur le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie), n° 110 (majoration des crédits du titre IV sur le ministère du travail, de la santé et de la solidarité), n° 112 (majoration des annulations de crédits du titre Ier sur les charges communes), n° 113 (majoration des annulations de crédits du titre III sur les charges communes), n° 114 (majoration des annulations de crédits du titre III sur le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie), n° 115 (majoration des annulations de crédits du titre IV sur le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie), n° 117 (minoration des annulations de crédits du titre III sur le Conseil économique et social), n° 126 (majoration des annulations de crédits du titre IV sur le ministère du travail, de la santé et de la solidarité), n° 116 (minoration des annulations de crédits du titre IV sur le ministère du travail, de la santé et de la solidarité), n° 118 (majoration des autorisations de programme du titre VI sur le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie), n° 119 (majoration des autorisations de programme du titre VI sur le ministère de la justice), n° 120 (majoration des autorisations de programme du titre VI sur le ministère de l'outre-mer), n° 122 (majoration des annulations d'autorisations de programme du titre V sur le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie), n° 123 (majoration des annulations de crédits de paiement du titre VI sur le ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales), n° 121 (majoration des annulations d'autorisations de programme du titre V sur le ministère de la justice) et n° 124 (majoration des annulations de crédits de paiement du titre VI sur le ministère du travail, de la santé et de la solidarité), et s'oppose aux amendements de suppression de M. Thierry Foucaud n° 49 et n° 50. (p. 10006) : nécessité de financer la chaîne internationale d'information continue par le biais d'un redéploiement de crédits. - **Art. additionnels après l'art. 17** (p. 10009) : souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 35 de M. Michel Mercier (généralisation de la procédure de rescrit fiscal). - **Art. 27** *(Suppression de l'obligation de souscrire une déclaration provisoire de revenus l'année du transfert du domicile fiscal hors de France)* (p. 10014) : s'oppose à l'amendement n° 51 de M. Thierry Foucaud (suppression). - **Art. additionnel après l'art. 28** (p. 10015) : s'oppose à l'amendement n° 68 de M. Serge Lagauche (modalités d'éligibilité au mécénat des structures culturelles). - **Art. 28 ter** *(Simplification administrative en matière de délai d'option par l'exploitant agricole pour son régime d'imposition)* (p. 10016) : son amendement n° 2 : correction d'une erreur de référence ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 30** (p. 10020) : son amendement n° 3 : réforme du régime fiscal des plus-values à long terme ; adopté après modification par les sous-amendements du Gouvernement n° 106 et n° 107 qu'il accepte. Demande le retrait des sous-amendements de M. Michel Mercier n° 128, n° 130, n° 131 et n° 132 déposés sur son amendement n° 3 précité. - **Art. 32** *(Aménagement des exonérations d'impôt sur les sociétés et d'impôts directs locaux en faveur des sociétés créées pour reprendre une entreprise industrielle en difficulté)* (p. 10031) : accepte l'amendement n° 93 de M. Dominique Leclerc (correction d'une erreur matérielle). (p. 10032, 10033) : accepte l'amendement n° 129 du Gouvernement (rétablissement des dispositions du texte initial) et demande le retrait de l'amendement n° 36 de Mme Muguette Dini (modification de la date d'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de l'article 44 septies du CGI). - **Art. additionnel après l'art. 32** (p. 10033, 10034) : souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 92 de M. Paul Natali (prolongation de deux ans de la sortie "en sifflet" pour l'exonération d'impôt au titre de la zone franche de Corse). - **Art. 33** *(Adaptation des dispositions fiscales à l'évolution des règles comptables et assouplissement des règles de transfert des déficits lors d'opérations de fusion)* (p. 10035) : s'oppose à l'amendement n° 72 de M. Paul Girod (mise en place d'un délai pour permettre aux organismes HLM et aux SEM d'appliquer des nouvelles normes comptables). - **Art. 34** *(Légalisation de la règle de l'intangibilité du bilan d'ouverture)* (p. 10036) : son amendement n° 4 : suppression ; réservé puis retiré. - **Art. additionnel après l'art. 35 bis** (p. 10039) : demande le retrait de l'amendement n° 47 de M. Michel Mercier (accroissement de la part en volume et diminution de la part en accroissement du crédit d'impôt recherche, CIR). - **Art. 36** *(Crédit d'impôt au profit des petites et moyennes entreprises qui exposent des dépenses d'équipement dans les technologies de l'information)* (p. 10040) : son amendement n° 5 : suppression ; retiré. (p. 10041) : accepte l'amendement n° 52 de M. Thierry Foucaud (suppression). Arguments différents de

la commission et du groupe CRC. (p. 10042) : exemple de l'amendement "Messier" : incitation fiscale pour la distribution d'ordinateurs aux salariés par les entreprises. - **Art. 38** *(Aménagement du régime d'imposition des plus-values immobilières des particuliers)* (p. 10046) : demande le retrait de l'amendement n° 37 de M. Michel Mercier (suppression de la majoration forfaitaire de 15 % appliquée au prix d'acquisition des immeubles bâtis). - **Art. additionnel après l'art. 38** (p. 10047) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 84 de M. Dominique Leclerc (prévision dans le cahier des charges élaboré par l'État de l'exclusion totale ou partielle de la prise en charge par les organismes complémentaires des dépassements d'honoraires en dehors du parcours de soins coordonné). - **Art. 38 bis** *(Aménagement du régime d'exonération des plus-values professionnelles institué par la loi pour le soutien à la consommation et à l'investissement)* : son amendement n° 6 : précision rédactionnelle ; adopté. - **Art. 39** *(Réforme du financement des chambres de commerce et d'industrie)* (p. 10049) : s'oppose aux amendements de M. Christian Cambon sur le même objet n° 103 et n° 104 (fixation du taux de taxe additionnelle à la taxe professionnelle des CCI). (p. 10050) : interrogation sur les conséquences de l'adoption des amendements précités de M. Christian Cambon n° 103 et n° 104. - **Art. additionnels après l'art. 39** (p. 10051, 10052) : son amendement n° 7 : modalités d'exonération de taxe sur le foncier bâti en faveur des entreprises réalisant des immeubles pour le compte de l'Etat ; adopté. Accepte l'amendement n° 91 de M. Dominique Leclerc (exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties des immeubles affectés aux activités médicales exercées par des groupements de coopération sanitaire). - **Art. additionnel avant l'art. 49** (p. 10053) : s'oppose à l'amendement n° 65 de M. Michel Moreigne (compensation financière pour les communes subissant des exonérations de taxe foncière sur les emprises militaires). - **Art. additionnel après l'art. 39** : s'oppose à l'amendement n° 32 de Mme Anne-Marie Payet (majoration exceptionnelle de sept euros au profit des chambres de métiers de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de La Réunion recouvrée en plus du droit fixe perçu en 2004). - **Art. 40** *(Fixation des coefficients de majoration des valeurs locatives servant de base aux impôts directs locaux en 2005)* : s'oppose à l'amendement n° 53 de M. Thierry Foucaud (application d'un coefficient de réévaluation aux locaux à vocation économique). - **Art. additionnels après l'art. 40** (p. 10055) : accepte l'amendement n° 41 de Mme Anne-Marie Payet (revalorisation annuelle du plafond de la base de la réduction d'impôt prévue en faveur des investissements immobiliers outre-mer). Accepte l'amendement n° 40 de M. Michel Mercier (dérogation d'éligibilité au FCTVA des dépenses liées aux études préalables à la réalisation de travaux). Eligibilité au FCTVA. (p. 10057) : dans le cas d'une intercommunalité, imbrication entre l'étude et la réalisation. (p. 10058) : accepte l'amendement n° 87 de M. Michel Mercier (prise en charge par l'établissement public du Centre national de la chanson, des variétés et du jazz, CNV, du circuit de déclaration et de paiement de la taxe sur les spectacles de variétés). - **Art. 40 bis** *(Mise en oeuvre de la contribution visant à l'élimination des déchets résultant de la distribution gratuite d'imprimés non sollicités)* (p. 10059) : s'oppose à l'amendement n° 60 de Mme Nicole Bricq (suppression de la possibilité de payer la contribution en nature). - **Art. additionnel avant l'art. 40 ter** : son amendement n° 8 : assouplissement des compétences en matière de transport, de tri et de stockage des ordures ménagères ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 40 ter** (p. 10060, 10061) : son amendement n° 135 : obligation pour les communes et leurs groupements de 10000 habitants et plus d'établir un état informant les contribuables du solde entre la taxe d'enlèvement des ordres ménagères, TEOM, et le coût du service rendu ; adopté. - **Art. 40 quinquies** *(Eligibilité aux attributions du FCTVA des investissements réalisés sur les monuments historiques inscrits ou classés appartenant à des collectivités territoriales)* : son amendement n° 9 : suppression ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 40 septies** (p. 10062, 10063) : sur les amendements de M. Marc Massion, demande le retrait du n° 63 (recouvrement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, REOM, et de la redevance spéciale, par le biais d'une convention établie entre la collectivité concernée et l'Etat) et s'oppose au n° 61 (exonération générale et de droit en faveur des contribuables assujettis à la redevance spéciale). - **Art. additionnels après l'art. 40 octies** (p. 10064) : s'oppose à l'amendement n° 64 de M. Marc Massion (exonération de la TEOM en faveur des dépendances isolées). (p. 10065) : son amendement n° 133 : extension des modalités de financement du service d'élimination des déchets ménagers applicables aux EPCI issus d'une fusion aux syndicats mixtes eux-mêmes issus d'une fusion ; adopté. - **Art. 40 nonies** *(Extension à certains EPCI de la possibilité d'instituer le prélèvement progressif sur le produit brut des jeux)* : son amendement n° 10 : rédaction ; adopté. - **Art. additionnels avant l'art. 40 undecies** (p. 10065, 10066) : son amendement n° 11 : dispositif visant à prévenir certains montages tendant à réduire abusivement les bases de taxe professionnelle ; adopté. (p. 10067) : sur les amendements de M. Dominique Leclerc, accepte le n° 80 (adaptation des modalités de calcul de l'attribution de compensation versée par un EPCI à TPU à chacune de ses communes membres), sous réserve de son sous-amendement n° 146 ; adopté ; et le n° 83 (modalités de répartition du produit des taxes spéciales d'équipement arrêté par les établissements publics fonciers territoriaux entre les quatre taxes directes locales). (p. 10070) : accepte l'amendement n° 77 de M. Dominique Leclerc (possibilité pour un EPCI issu d'une fusion d'EPCI préexistants d'opter sous certaines conditions pour le régime de la TPU). (p. 10071, 10072) : accepte les amendements de M. Dominique Leclerc n° 79 (adaptation des modalités retenues pour le calcul de réfaction appliquée au montant de l'allocation versée en contrepartie de la réduction des bases d'imposition à la taxe professionnelle des établissements nouvellement créés), n° 81 (réfaction appliquée au montant de la compensation versée aux régions et aux départements en contrepartie de la suppression, pour la part qui leur revient, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties des terres agricoles) et n° 82 (adaptation des modalités retenues pour le calcul de la réfaction appliquée au montant des allocations versées en contrepartie de l'abattement sur leurs bases d'imposition à la taxe professionnelle). (p. 10073) : accepte l'amendement n° 31 de M. Alain Lambert (actualisation de la liste des allocations compensatrices dont peuvent bénéficier les EPCI issus d'une fusion). - **Art. 40 undecies** *(Aménagement des règles d'assujettissement à la taxe professionnelle des biens mis à disposition d'une personne par une autre)* (p. 10074) : son amendement n° 12 : suppression ; adopté. Risques présentés par l'article. (p. 10075) : risque de transferts de charges pour de nombreux contribuables. - **Art. additionnel après l'art. 40 undecies** (p. 10076, 10077) : son amendement n° 134 : valeur locative plancher des immobilisations corporelles des entreprises en difficulté pendant la période de procédure collective et dans les deux années suivant sa clôture ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 42** (p. 10079) : demande le retrait des amendements identiques n° 42 de M. Michel Mercier et n° 98 de M. Jean Pépin (allègement du financement de la TVA à l'importation). (p. 10080) : accepte l'amendement n° 90 de M. Dominique Leclerc (maintien de l'application du taux réduit de TVA pour certains appareillages médicaux). (p. 10081, 10082) : accepte l'amendement n° 44 de M. Michel Mercier (simplification du dépôt de la déclaration récapitulative des assujettis au régime simplifié de TVA agricole). Accepte l'amendement n° 43 de M. Michel Mercier (modification des règles de calcul de la valeur ajoutée des entreprises de production cinématographique). - **Art. 44** *(Simplification des formalités de garantie à l'importation et à l'introduction des ouvrages en métaux précieux et suppression de la distinction des dénominations « or » et « alliages d'or »)* : son amendement n° 13 : suppression des dispositions mettant fin à la distinction entre or et alliages d'or ; retiré. - **Art. 46** *(Adaptation du droit de communication et du droit de visite dont disposent les agents des douanes)* (p. 10086) : ses amendements n° 137 : extension conditionnelle du droit de visite sur les lieux professionnels à des agents de catégorie C ; n° 138 : extension aux agents de catégorie B et possibilité pour les agents de catégorie C de disposer du droit de communication propre à l'administration des finances et du droit de communication spécifique aux douanes sous certaines conditions ; n° 139 : conséquence et n° 140 : coordination ; adoptés. -

**Art. additionnels après l'art. 47** (p. 10087) : accepte les amendements identiques n° 1 de M. Yves Détraigne et n° 69 de M. Daniel Raoul (création d'un entrepôt fiscal de produits énergétiques). (p. 10088) : demande le retrait de l'amendement n° 25 de M. Joël Bourdin (augmentation de la réduction de TIPP sur le diester). S'oppose à l'amendement n° 45 de M. Yves Détraigne (attribution de l'agrément aux distilleries pour bénéficier de la réduction de la taxe intérieure de consommation).

- **Suite de la discussion** (20 décembre 2004) - **Art. 48** *(Instauration d'un nouveau pouvoir de saisie au profit des agents des douanes)* (p. 10097) : son amendement n° 141 : cohérence ; adopté. - **Art. 48 bis** *(Suppression du droit de timbre de dimension)* (p. 10100) : son amendement n° 147 : baisse du droit de timbre acquitté par un entrepreneur individuel lors de la déclaration visant à rendre insaisissable sa résidence principale ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 48 bis** : accepte l'amendement n° 70 de M. Alain Lambert (traitement fiscal de l'indemnité d'assurance vie versée lors du décès d'un dirigeant jouant un rôle déterminant dans son entreprise). (p. 10101) : accepte l'amendement n° 85 de M. Dominique Leclerc (modification des modalités d'imposition des bénéfices réalisés par les groupements de coopération sanitaire). (p. 10101, 10102) : accepte l'amendement n° 71 de M. Alain Lambert (évaluation des droits de mutation suite au décès d'un dirigeant jouant un rôle déterminant dans son entreprise). (p. 10102, 10103) : son amendement n° 148 : réduction d'impôt de solidarité sur la fortune en contrepartie d'investissements dans les petites et moyennes entreprises et dans les fondations oeuvrant dans le domaine de la recherche ; retiré. (p. 10104, 10105) : maturité de la réflexion de la commission sur ce sujet. (p. 10106, 10107) : retrait de son amendement n° 148 précité. (p. 10108) : accepte l'amendement n° 28 de M. Alain Lambert (exonération d'impôt de solidarité sur la fortune pour les parts ou actions d'entreprises détenues par un dirigeant ayant une place déterminante dans une entreprise au moment de son départ à la retraite). (p. 10110) : son amendement n° 14 : différé de paiement sans intérêt des droits de succession sur la résidence principale pour le conjoint survivant, un frère, une soeur ou une personne liée au défunt par un PACS ; retiré. (p. 10111) : son amendement n° 136 : possibilité pour les maires de consulter les extraits de registre de l'enregistrement pour le besoin des recherches relatives à la dévolution d'un bien vacant ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 49** (p. 10112) : s'en remet à l'avis du Gouvernement pour l'amendement n° 27 de M. Alain Lambert (modification du niveau et de la répartition de la base de compensation aux régions du transfert de compétences des services régionaux de voyageurs). (p. 10113) : accepte l'amendement n° 105 du Gouvernement (versement aux régisseurs de polices municipales de l'indemnité de responsabilité attachée à leurs fonctions). - **Art. 52** *(Octroi de la garantie de l'Etat à la Caisse régionale du Crédit agricole de la Corse dans le cadre du traitement des dossiers de surendettement des agriculteurs corses)* (p. 10114) : son amendement n° 15 : suppression ; adopté. - **Art. 53 bis** *(Privatisation de la société DAGRIS)* (p. 10119) : s'oppose à l'amendement n° 54 de M. Thierry Foucaud (suppression). - **Art. 53 quater** *(Garantie de l'Etat à la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés au titre de sa créance sur la Caisse nationale des industries électriques et gazières)* : son amendement n° 16 : rédaction ; adopté. - **Art. 53 quinquies** *(Apurement partiel de l'endettement social des producteurs de bananes installés dans les départements d'outre-mer)* (p. 10120) : son amendement n° 17 : suppression ; retiré. - **Art. additionnel après l'art. 53 quinquies** (p. 10121) : accepte l'amendement n° 26 de M. André Ferrand (prolongation du délai d'option des salariés d'UbiFrance pour le choix de leur contrat). - **Art. 54** *(Modalités de fonctionnement du futur compte de commerce retraçant, en application des dispositions de l'article 22 de la LOLF, les opérations budgétaires relatives à la dette et à la trésorerie de l'Etat)* (p. 10122) : son amendement n° 18 : autorisation de découvert évaluative pour la première section du compte de commerce prévu par la LOLF pour la gestion de la dette ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 54** : accepte l'amendement n° 125 du Gouvernement (rectification). - **Art. 56** *(Application aux entreprises de transport ferroviaire du plafonnement de la contribution aux charges du service public de l'électricité, CSPE)* (p. 10123) : ses amendements n° 142 : statut de la commission de régulation de l'énergie, CRE, n° 143 : création d'une contribution spéciale affectée à la CRE, n° 144 : mode de calcul de la contribution annuelle, et n° 145 : montant des charges imputables aux missions de service public de l'électricité pour les années 2004 et 2005 : adoptés. (p. 10125) : demande le retrait de l'amendement n° 74 de M. Dominique Leclerc (montant des charges imputables aux missions de service public de l'électricité pour l'année 2004) au profit des amendements de la commission n° 141 à n° 145 précités. (p. 10125, 10126) : nécessité d'une pleine indépendance de la CRE. (p. 10127) : statut et financement de l'ART. Souhait de l'adoption d'un statut unique pour tous les régulateurs économiques. - **Art. 57** *(Modification du régime de la taxe sur les nuisances sonores aériennes)* (p. 10129) : s'oppose aux amendements portant sur le même objet n° 55 de M. Thierry Foucaud et n° 67 de Mme Nicole Bricq (affectation du produit de la taxe sur les nuisances sonores aéroportuaires). - **Art. 57 ter** *(Travaux d'adduction d'eau et d'assainissement en milieu rural)* (p. 10131, 10132) : son amendement n° 19 (suppression) ; retiré puis repris par Mme Nicole Bricq. - **Art. 57 quater** *(Aménagement du dispositif de la taxe sur le chiffre d'affaires des exploitants agricoles)* (p. 10134) : son amendement n° 20 : suppression ; retiré. - **Art. additionnel après l'art. 58** (p. 10135) : s'oppose à l'amendement n° 56 de M. Bernard Vera (revalorisation de la taxe sur les locaux économiques). - **Art. additionnel après l'art. 59** (p. 10136) : s'oppose à l'amendement n° 57 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (création d'un permis de diviser les immeubles). - **Art. 59 quater** *(Amélioration des procédures de recouvrement au bénéfice de l'Etat)* (p. 10137) : son amendement n° 21 : précision ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 60** (p. 10138) : demande le retrait de l'amendement n° 30 de M. Denis Badré (suppression de la date butoir permettant aux adhérents de la Préfon de procéder à des rachats complémentaires de droits à la retraite). Son amendement n° 22 : accélération du programme de reconversion et de cession d'immeubles domaniaux appartenant à la défense ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 60** (p. 10140) : son amendement n° 23 : précision ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 61** : accepte l'amendement n° 89 de M. Dominique Leclerc (taxation des messages publicitaires télévisés ne comportant aucune information à caractère sanitaire sur la nutrition). - **Art. additionnels après l'art. 63** (p. 10141) : demande le retrait de l'amendement n° 46 de M. Jean-Marc Juilhard (pérennisation du dispositif de prise en charge partielle et temporaire des cotisations sociales d'agriculteurs en difficulté). (p. 10142) : accepte l'amendement n° 75 de M. Dominique Leclerc (extension aux hommes de la possibilité de départ anticipé réservée aux mères de trois enfants dans la fonction publique). (p. 10143) : demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 86 de M. Hubert Haenel (report de la date de création d'un établissement public chargé de la gestion du livre foncier en Alsace-Moselle). - **Seconde délibération - Art. 5 et état A (pour coordination)** (p. 10147) : accepte les amendements du Gouvernement n° A-1, A-2, A-3, A-4 et A-6 (précision) ; et n° A-5 (rétablissement de l'article 52). - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 10147) : apport significatif du Sénat sur les différentes lois de finances. Remerciements.

- **Projet de loi portant création de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité** - *Deuxième lecture* **[n° 105 (2004-2005)]** - (21 décembre 2004) - **Art. 17 bis** (p. 10225) : votera contre les articles 17 bis, 17 ter et 17 quater de ce texte.

- **Projet de loi de finances pour 2005** - *Commission mixte paritaire* **[n° 125 (2004-2005)]**

*Discussion générale :*

- (22 décembre 2004) - rapporteur pour le Sénat de la commission mixte paritaire. (p. 10242, 10244) : hommage à la continuité de la politique gouvernementale. Aboutissement de la CMP à l'issue de conditions de travail excellentes. Budget de

stabilisation et de croissance en dépit de la conjoncture. Affirmation du principe de précaution. Travail nécessaire sur les contraintes pesant sur les recettes. Retour attendu en 2005 à la convergence européenne. Légère amélioration du déséquilibre budgétaire à l'issue de l'examen parlementaire. Ralliement des députés en CMP sur un grand nombre de positions votées par le Sénat : exclusion de la musique traditionnelle de l'assiette de la taxe fiscale affectée au Centre national de la chanson et régime des marchands de biens. Suppression de l'article 9 quater à la suite de l'adoption d'un amendement de M. Alain Gournac. Amendements de coordination du Gouvernement. Réflexion nécessaire sur les conditions d'élaboration des hypothèses économiques. Confusion regrettable entre le taux de croissance de référence et la prévision de la croissance. Proposition pertinente des commissions des finances s'agissant d'un cadre de référence pour l'évolution de la fiscalité et des prélèvements obligatoires. Mise à mal de la cohérence au travers des initiatives prises dans des lois sectorielles. Utilité des lois portant diverses dispositions d'ordre fiscal ou d'ordre économique et fiscal intervenant en cours d'année. Demande l'adoption des conclusions de la CMP. - **Art. 76** *(Concours de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, CNSA, au financement des centres d'aide par le travail, CAT, et des ateliers protégés)* (p. 10291) : accepte les amendements de coordination du Gouvernement n° 1 à n° 8.

**- Projet de loi de finances rectificative pour 2004 -** *Commission mixte paritaire* **[n° 136 (2004-2005)]** - (22 décembre 2004) - rapporteur pour le Sénat de la commission mixte paritaire. - **Discussion générale** (p. 10324, 10325) : importance et hétérogénéité de ce collectif budgétaire. Apport du travail parlementaire. Réforme du régime fiscal des plus-values à long terme sur les cessions de participation. Autres propositions sénatoriales. Souhaite l'attribution de ressources autonomes à la commission de régulation de l'énergie. Nécessité d'engager une réflexion sur les méthodes de travail en matière de législation fiscale. Au nom de la commission, recommande l'adoption de ce texte. - **Art. 40 bis B** (p. 10352) : accepte l'amendement n° 1 du Gouvernement (suppression du gage)

**MARSIN (Daniel)**
*sénateur (Guadeloupe)*
*RDSE-R*

Election le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan à partir du 6 octobre 2004.

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Outre-mer**

- (8 décembre 2004) (p. 9336, 9337) : félicite la ministre pour sa présence en Guadeloupe dès le lendemain du séisme. Octroi d'une aide exceptionnelle aux sinistrés. Hommage aux maires des Saintes. Déplore l'étroitesse du budget concernant l'emploi et le logement, pourtant priorités affichées par l'Etat. Evolution du chômage. Globalisation des crédits relatifs aux emplois aidés. Souhaite une démarche plus volontariste dans la promotion de ces mesures auprès des jeunes, des chômeurs et des petites entreprises. Absence de mesures contre l'habitat insalubre. Promotion souhaitable de la location-accession. Incertitude quand au rôle du prêt à taux zéro. Déception quant à la régularisation de la situation des ménages habitant dans la zone des cinquante pas géométriques. Nouvelle loi littoral. Partisan d'une mission d'information parlementaire. Absence de prise en compte d'éléments discriminants dans les dotations des communes d'outre-mer. Imputation non pertinente des difficultés financières à une moindre aptitude des maires de Guadeloupe à la gestion. Exemple du surcoût financier entraîné par la décision de l'Etat de réduire la précarité dans l'emploi public en 1996, 1998 et 2001. Persistance des difficultés inhérentes à l'inégalité. (p. 9338) : participation indispensable de l'Etat face aux risques majeurs. Interrogation quant à l'exécution du jugement rendu en faveur des communes de Guadeloupe dans leur contentieux avec l'Etat. Prise en compte insuffisante de la continuité territoriale. Opposé à toute participation des régions d'outre-mer. Déterminera son vote en fonction des réponses du Gouvernement.

**MARTIN (Pierre)**
*sénateur (Somme)*
*UMP*

Réélu le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires culturelles à partir du 7 octobre 2004 ; membre de la commission jusqu'au 6 octobre 2004.

Membre titulaire de la Commission nationale pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Avis*, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi [n° 192 (2003-2004)] relatif au développement des territoires ruraux **[n° 265 (2003-2004)]** (14 avril 2004) - **Agriculture et pêche - Aménagement du territoire - Collectivités territoriales.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

## INTERVENTIONS

**- Contribution du Sénat au débat sur une déclaration du Gouvernement sur l'avenir de l'école** - (21 janvier 2004) (p. 684, 685) : prise en compte des spécificités propres aux zones urbaines et aux zones rurales. Enjeu majeur d'aménagement du territoire. Réalisations innovantes du

département de la Somme. Réhabilitation indispensable des enseignants dans leur mission de transmission des savoirs. Clarification des relations entre tous les acteurs du système éducatif.

**- Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (28 avril 2004) - rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. - **Discussion générale** (p. 2617, 2619) : système éducatif en milieu rural. Enjeux liés à la carte scolaire. Nécessité de renforcer le dialogue entre les partenaires de l'école et de s'assurer de capacités d'accueil suffisantes dans les écoles des communes. Mesures en faveur de l'ouverture des établissements scolaires ruraux sur leur environnement. Valorisation de l'action des établissements d'enseignement et de formation professionnelle agricoles. Dispositions introduites par l'Assemblée nationale. Question du statut des salariés des exploitations agricoles et des ateliers technologiques. Extension du champ d'intervention du conservatoire du littoral. Simplification de la gestion du domaine de Chambord. Création d'un Conseil national du littoral. Avis favorable de la commission des affaires culturelles saisie pour avis, sous réserve de l'adoption de ses amendements.

**- Suite de la discussion** (18 mai 2004) - **Art. 66 bis** *(Art. L. 421-7 du code de l'éducation - Contribution des établissements du second degré au développement culturel et à l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication en zone rurale)* (p. 3382) : son amendement n° 126 : mise à disposition des équipements des établissements scolaires ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 764 de Mme Annie David (mise à disposition des équipements des établissements scolaires). - **Art. 66 ter** *(Art. L. 811-8 et L. 813-2 du code rural - Projets d'établissements des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle)* (p. 3384) : ses amendements n° 127 : rédaction et, portant sur le même objet, n° 128 et 129 : prise en compte des schémas régionaux de formation ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° 767 de Mme Annie David (suppression). - **Art. 66 quater** *(Art. L. 811-10 du code rural - Fonctions correspondant à celles du recteur dans l'enseignement agricole)* (p. 3385) : son amendement n° 130 : modalités d'application par décret ; adopté. - **Art. 66 quinquies** *(Art. L. 813-1 du code rural - Extension des fonctions des établissements d'enseignement et de formation professionnelle agricoles privés)* (p. 3385) : son amendement n° 131 : rédaction ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 66 quinquies** (p. 3386) : son amendement n° 132 : modification rédactionnelle de l'article L. 811-1 du code rural ; adopté. - **Art. 66 sexies** *(Concours d'entrée aux écoles nationales vétérinaires au titre de l'année 2002-2003)* (p. 3386) : son amendement n° 133 : décisions prises par les directeurs des écoles nationales vétérinaires ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 66 septies** (p. 3386) : son amendement n° 134 : soumission des salariés des ateliers technologiques et des exploitations agricoles aux règles de droit privé ; adopté. - **Art. 75** *(Art. L. 111-1 du code forestier et art. L. 428-20 et L. 437-1 du code de l'environnement - Création de l'établissement public du Domaine national de Chambord)* (p. 3402) : son amendement n° 135 : animation du château de Chambord ; devenu sans objet. Ses amendements n° 136 : liste des ressources du domaine, et n° 137 : rédaction ; adoptés. - **Art. 75 sexies** *(Art. 43 [nouveau] de la loi n° 86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral - Création d'un Conseil national du littoral)* (p. 3413) : son amendement n° 138 : caractère paritaire du conseil et représentation des établissements publics intéressés ; retiré.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Education nationale, enseignement supérieur et recherche - I. - Enseignement scolaire**

- (7 décembre 2004) (p. 9297, 9299) : insuffisances de l'école publique. Adaptation des effectifs à l'évolution du nombre d'élèves scolarisés. Action qualitative de formation des maîtres indispensable. Réorganisation de la formation. Création de postes d'assistants d'éducation élargie à des missions d'animation. Interrogation sur l'élargissement des aides éducateurs au secteur primaire. Restauration de la pédagogie de l'effort. Mobilisation indispensable de l'ensemble de la communauté éducative.

**MASSERET (Jean-Pierre)**
*sénateur (Moselle)*
*SOC*

## NOMINATIONS

Vice-président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation à partir du 7 octobre 2004.

Secrétaire de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées jusqu'au 5 octobre 2004.

Membre suppléant des Assemblées parlementaires du Conseil de l'Europe et de l'Union de l'Europe occidentale ; puis membre le 19 octobre 2004 ; puis président le 2 novembre 2004.

Membre titulaire du Conseil supérieur de la réserve militaire.

## DÉPÔTS

*Rapport d'information*, fait au nom de la délégation française à l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale : Assemblée de l'UEO - Seconde partie de la 49e session ordinaire **[n° 205 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Défense.**

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Rapport d'information*, fait au nom de la délégation française à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe : Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe - 4e partie de la session ordinaire de 2003 **[n° 217 (2003-2004)]** (17 février 2004) - **Affaires étrangères et coopération.**

*Rapport d'information*, fait au nom de la délégation française à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe : Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe - 1ière partie de la session ordinaire de 2004 **[n° 272 (2003-2004)]** (27 avril 2004) - **Affaires étrangères et coopération.**

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Rapport d'information*, fait au nom de la délégation française à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe : Travaux de la délégation française à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (2e partie de la session 2004) **[n° 413 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Justice - Questions sociales et santé.**

*Rapport d'information*, fait au nom de la délégation française à l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale : travaux de la délégation française à l'Assemblée de l'UEO, 1ère partie de la 50e session ordinaire (2004) **[n° 415 (2003-2004)]** (9 juillet 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Défense.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Rapport d'information*, fait au nom de la délégation française à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe : Travaux de la délégation française à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (3e partie de la session 2004) **[n° 436 (2003-2004)]** (29 juillet 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Economie et finances, fiscalité - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

*Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Services communs et urbanisme **[n° 74 tome 3 annexe 14 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Logement et urbanisme - Budget.**

*Rapport d'information*, fait au nom de la délégation française à l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale : Travaux de la délégation française à l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale (2eme partie de la 50eme session ord **[n° 132 (2004-2005)]** (20 décembre 2004) - **Affaires étrangères et coopération.**

*Rapport d'information*, fait au nom de la délégation française à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe : Travaux de la délégation française à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (4eme partie de la session ordinai **[n° 133 (2004-2005)]** (20 décembre 2004) - **Affaires étrangères et coopération.**

## INTERVENTIONS

**- Proposition de loi portant création de l'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs et diverses dispositions relatives aux mines [n° 356 (2002-2003)]** - (22 janvier 2004) - **Discussion générale** (p. 764, 765) : création de l'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs. Association des organisations syndicales à la rédaction des décrets d'application de la future loi. Question de la représentation syndicale au sein d'un établissement public unique. Question du transfert des obligations liées à la fin des concessions minières. Interrogation quant à la nature de la réhabilitation des sites d'exploitation minière. Vigilance face aux intentions du Gouvernement quant à la gestion de l'après-mine. - **Art. 18** *(Art. 147 du code minier - Abrogation du contrôle exercé par CDF sur l'exploitation par des tiers de gisements exceptés de la nationalisation)* (p. 775) : inquiétude quant aux conditions de concession future de ces gisements. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 779) : le groupe socialiste votera ce texte.

**- Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat sur le rapport du Gouvernement sur les prélèvements obligatoires et leur évolution** - (10 novembre 2004) (p. 7871, 7874) : hausse des prélèvements. Rejet du moins-disant social et fiscal de la commission des finances. Coût de la solidarité. Insuffisance du système de valeurs défini par le Gouvernement. Critique des propositions de la commission. Scepticisme à l'égard de la TVA sociale. Exemple danois. Coût et financement des compétences transférées aux collectivités locales. Refus d'une réduction de principe des prélèvements obligatoires.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Première partie :*

- (30 novembre 2004) - **Débat sur les recettes des collectivités locales** (p. 8665, 8666) : retard pris dans l'exécution des contrats de plan Etat-région. Conséquences du transfert des personnels TOS : augmentation du personnel à gérer ; coût ; exemple de la Lorraine. Possibilité pour les régions de moduler une part du taux de la TIPP. Surcoût de l'apprentissage et de la formation professionnelle. Corollaire du désengagement de l'Etat : augmentation de la pression fiscale des collectivités territoriales.

*Deuxième partie :*

**Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer - I. - Services communs et urbanisme**

- (10 décembre 2004) - rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation (p. 9572, 9573) : réduction des effectifs ; créations de postes d'inspecteurs du permis de conduire. Difficultés des services liées à la baisse des crédits de fonctionnement. Conséquence des transferts de compétences aux départements ; évaluation des emplois transférés. Amélioration de la lisibilité de l'évolution des crédits par l'application de la LOLF en 2006. Demande de précision sur la mise en oeuvre de la "stratégie ministérielle de réforme". Avis favorable de la commission à l'adoption de ce budget.

**- Projet de loi relatif à l'ouverture du capital de DCN et à la création par celle-ci de filiales [n° 129 (2004-2005)]** - (22 décembre 2004) - **Question préalable** (p. 10372, 10373) : sa motion n° 1 tendant à opposer la question préalable ; rejetée. Nombreuses interrogations sur les motivations de ce débat et sa précipitation. Mise en cause, au travers de la question de DCN, de la défense européenne, des industries de défense et des partenariats. Arguments non convaincants pour justifier l'ouverture du capital. Hésitation du Gouvernement concernant les projets d'alliance. Absence de vision stratégique. Quête d'argent frais pour le budget. Crainte d'un début de privatisation. Regrette l'absence d'un débat sur la mutualisation des besoins avec les partenaires européens. Compétitivité et innovation de DCN bien que détenue à 100 % par l'Etat. Mise en jeu du nucléaire militaire et de l'indépendance stratégique. Question du contrôle des transferts de connaissances de DCN. Inquiétude des personnels. Le groupe socialiste ne cautionnera pas ce texte.

**MASSION (Marc)**
*sénateur (Seine-Maritime)*
*SOC*

Réélu le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Vice-président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation à partir du 7 octobre 2004 ; secrétaire de la commission jusqu'au 7 octobre 2004.

Secrétaire rapporteur de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

Membre titulaire du Conseil de surveillance du Fonds de financement de la protection complémentaire de la couverture universelle du risque maladie.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi pour le soutien à la consommation et à l'investissement le 15 juillet 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 2004 le 20 décembre 2004.

## DÉPÔTS

*Rapport d'information*, fait au nom de la commission spéciale chargée d'apurer les comptes : Les comptes du Sénat (exercice 2002) **[n° 200 (2003-2004)]** (4 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution**.

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution**.

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution**.

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme**.

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille**.

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution**.

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société**.

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution**.

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice**.

*Rapport d'information*, fait au nom de la commission des finances : De nouvelles perspectives pour SOPEXA **[n° 25 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Agriculture et pêche - Economie et finances, fiscalité**.

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé**.

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société**.

*Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Commerce extérieur **[n° 74 tome 3 annexe 13 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Economie et finances, fiscalité - Budget**.

*Rapport d'information*, fait au nom de la commission spéciale chargée d'apurer les comptes : Les comptes du Sénat - exercice 2003 **[n° 131 (2004-2005)]** (20 décembre 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution**.

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi pour le soutien à la consommation et à l'investissement [n° 379 (2003-2004)]** - (15 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5703, 5706) : texte hétérogène. Traduction législative d'engagements clientélistes et électoralistes. Production de niches fiscales et multiplication de baisses d'impôt au profit des plus aisés. Non-évaluation du coût des mesures proposées. Socialistes partisans d'un vrai plan de relance de la croissance par un réel soutien à la consommation et à l'investissement. Effet d'aubaine de l'exonération de droits de mutation des dons d'argent, de la réduction d'impôt au titre des prêts à la consommation et des aides à l'emploi dans les hôtels, cafés et restaurants. Remise en cause du principe d'autonomie financière des collectivités territoriales par le dégrèvement de taxe professionnelle. Remise en cause du financement de l'archéologie préventive. Jugement extrêmement négatif du groupe socialiste sur ce projet de loi. - **Art. additionnels avant l'art. 1er** (p. 5713, 5714) : ses amendements n° 30 : plafonnement global de la réduction liée aux incitations fiscales ; n° 31 : limitation à 10 000 euros de la réduction maximale de l'impôt obtenue grâce à la combinaison de plusieurs dispositifs ; et n° 32 : revalorisation de la prime pour l'emploi ; rejetés. - **Art. 1er** *(Exonération temporaire de droits de mutation pour les dons en argent aux enfants et petits-enfants)* (p. 5716) : son amendement n° 34 : plafonnement du dispositif ; rejeté. (p. 5717) : avantages fiscaux à destination des plus aisés au détriment des personnes à revenu modeste. - **Art. additionnels après l'art. 1er** : Ses amendements n° 35 : transformation de la réduction d'impôt de 50 % pour les cotisations versées aux organisations syndicales en crédit d'impôt ; et n° 36 : transformation de la réduction d'impôt pour les contribuables dont les enfants poursuivent des études secondaires ou supérieures en crédit d'impôt ; rejetés. - **Art. 2** *(Réduction d'impôt au titre des intérêts payés dans le cadre de prêts à la consommation)* (p. 5719) : son amendement n° 38 : transformation du mécanisme de réduction d'impôt en crédit d'impôt ; rejeté. - **Art. additionnel avant l'art. 4** (p. 5726, 5727) : son amendement n° 39 : suppression de l'article 99 de la loi de finances de 2004 prévoyant une baisse de TVA sur la

restauration ; rejeté. - **Art. 4** *(Aide temporaire en faveur de l'emploi dans les hôtels, cafés et restaurants)* (p. 5728, 5729) : ses amendements n° 40 : réintégration des employeurs du secteur de la restauration collective dans le dispositif ; rejeté ; n° 42 : dispositif limité au salarié dont le contrat de travail a été signé à compter du 1er juillet 2004 ; n° 43 : limitation de l'application du dispositif aux contrats à durée indéterminée ; et n° 44 : plafonnement des niveaux de salaires pris en compte ; devenus sans objet. Limitation des effets d'aubaine. - **Art. additionnels après l'art. 5** (p. 5733) : son amendement n° 46 : plafonnement intégral de la taxe professionnelle ; rejeté. - **Art. additionnels avant l'art. 6** (p. 5735) : son amendement n° 47 : réactivation de la TIPP flottante ; rejeté. Augmentation des prix des carburants préjudiciable au pouvoir d'achat des consommateurs. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5753) : le groupe socialiste votera contre ce texte.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Discussion générale :*

- (25 novembre 2004) (p. 8428, 8431) : absence de mesure phare. Optimisme des indicateurs de croissance facilitant l'affichage d'annonces et le bouclage du budget. Gels et annulations de crédits attendus dès le début de l'année 2005. Absence de mesures de relance de la consommation populaire. Faible réactivité de l'économie française au regain d'activité enregistré aux Etats-Unis en 2004. Situation préoccupante de la France : remontée des taux d'intérêt aux Etats-Unis et niveau des cours du pétrole. Politique constante de distribution de cadeaux fiscaux clientélistes. Pérennisation des niches fiscales. Alourdissement des prélèvements obligatoires et de la fiscalité. Augmentation inéluctable des impôts locaux. Refus de rétablir la TIPP flottante en dépit du poids de la conjoncture pour les plus modestes. Remise en cause du prêt à taux zéro. Injustice dans la réforme de la redevance audiovisuelle. Remise en cause non pertinente des politiques publiques par les redéploiements de crédits affectés aux plans d'annonce. Absence d'ambition pour la recherche tant au niveau national qu'européen. Assainissement en trompe-l'oeil des comptes publics. Recette exceptionnelle de la soulte d'EDF et de GDF. Budget de résignation à l'opposé d'un budget offensif. Habileté publicitaire. Le groupe socialiste ne votera pas ce projet de budget.

*Première partie :*

- (26 novembre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 2** (p. 8462) : ses amendements n° I-207 : plafonnement des réductions du revenu imposable ; n° I-208 : repli ; et n° I-209 : plafonnement à 7500 euros des réductions d'impôt sur le revenu ; rejetés. (p. 8464) : son amendement n° I-204 : crédit d'impôt au titre des cotisations syndicales ; rejeté. Son amendement n° I-212 : crédit d'impôt au titre des frais de scolarité des enfants poursuivant des études secondaires ou supérieures ; rejeté. (p. 8465, 8466) : ses amendements n° I-210 : instauration d'un crédit d'impôt pour l'emploi de personnes à domicile ; et n° I-211 : baisse du plafond des dépenses prises en compte au titre de la réduction d'impôt pour l'emploi d'une aide à domicile ; rejetés. (p. 8467, 8468) : ses amendements n° I-206 : création d'un crédit d'impôt pour la prise en compte des dépenses d'hébergement des personnes âgées dépendantes ; et n° I-205 : revalorisation du taux de prise en compte des dépenses d'hébergement des personnes âgées dépendantes ; rejetés. Soutient l'amendement n° I-231 de M. Thierry Repentin (suppression du dispositif de soutien en faveur de l'investissement locatif dit "amortissement Robien") ; rejeté. - **Art. 7** *(Aménagement du régime fiscal applicable aux partenaires liés par un pacte civil de solidarité, PACS)* (p. 8476) : soutient l'amendement n° I-214 de M. Jean-Pierre Michel (alignement des modalités d'imposition des personnes mariées et des personnes pacsées au regard de la succession) ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 9** (p. 8486, 8487) : son amendement n° I-216 : limitation à 100 000 euros du patrimoine transmissible par assurance-vie ; rejeté. Son amendement n° I-217 : suppression de l'exonération de droits de mutation accordée aux marchands de biens ; rejeté.

**- Suite de la discussion** (30 novembre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 28** (p. 8632, 8633) : son amendement n° I-221 : augmentation significative de l'abattement sur la taxe sur les salaires due par les associations ; rejeté.

*Deuxième partie :*

**Economie, finances et industrie - Commerce extérieur**

- (3 décembre 2004) - rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. (p. 8979, 8980) : fragilité du retour de la croissance. Echec du sommet de Cancun. Différends commerciaux entre l'Europe et les Etats-Unis. Recul de l'excédent commercial. Déséquilibres régionaux des échanges. Faible part des PME dans le commerce français. Nécessité de politiques volontaristes. Interroge le Gouvernement sur les mesures envisagées pour améliorer la position française au niveau international. Réduction des crédits 2005. Analyse des missions budgétaires relatives au commerce extérieur. Caractère satisfaisant des indicateurs choisis pour le développement international de l'économie française.

*Articles non rattachés :*

- (13 décembre 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 63** (p. 9660) : son amendement n° II-109 : réforme du taux de l'intérêt de retard ; retiré. - **Art. 63** *(Relèvement du plafond des dépenses éligibles à la réduction d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile)* (p. 9662) : son amendement n° II-110 : suppression ; rejeté. (p. 9663) : son amendement n° II-111 : transformation de la réduction d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile en crédit d'impôt ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 63** (p. 9664) : son amendement n° II-112 : extension du bénéfice de la réduction d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile au syndicat de copropriétaires ; rejeté. (p. 9665) : soutient l'amendement n° II-113 de M. Michel Moreigne (extension du bénéfice de la réduction d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile aux groupements d'exploitants agricoles) ; retiré.

**- Suite de la discussion** (14 décembre 2004) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 9769, 9771) : zèle de la majorité sénatoriale. Absence de mesures encourageant la consommation. Focalisation sur le taux des prélèvements obligatoires au détriment des considérations relatives à l'assiette et à l'affectation des prélèvements. Emplois à domicile. Refus de répondre aux attentes des Français. Inquiétude des collectivités territoriales. Le groupe socialiste votera contre le projet de loi de finances pour 2005.

**MASSON (Jean Louis)**
*sénateur (Moselle)*
*UMP-A, puis NI*

**NOMINATIONS**

Membre de la commission des affaires culturelles à partir du 6 octobre 2004.

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale jusqu'au 6 octobre 2004.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques jusqu'au 13 octobre 2004.

Membre suppléant des Assemblées parlementaires du Conseil de l'Europe et de l'Union de l'Europe occidentale jusqu'au 18 octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil d'administration de l'Agence de prévention et de surveillance des risques miniers.

### DÉPÔTS

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête chargée de recenser les perspectives de règlement des problèmes liés aux affaissements miniers dans les anciennes mines de fer de Lorraine **[n° 206 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Aménagement du territoire - Collectivités territoriales - Logement et urbanisme - Pouvoirs publics et Constitution - Société.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur la situation dans les prisons françaises et ses perspectives d'évolution **[n° 397 (2003-2004)]** (1er juillet 2004) - **Société.**

*Proposition de loi* tendant à abroger les atteintes à l'expression démocratique du suffrage universel contenues dans la loi n° 2003-327 du 11 avril 2003 relative aux élections régionales et aux élections européennes **[n° 398 (2003-2004)]** (1er juillet 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution - Union européenne.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur les atteintes aux libertés résultant de l'accord donné par l'Union européenne à la transmission aux Etats-Unis des données personnelles relatives aux passagers des lignes aériennes **[n° 399 (2003-2004)]** (1er juillet 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Justice - Police et sécurité - Société - Union européenne.**

*Proposition de loi* relative à la publication des mentions figurant dans les déclarations de candidatures aux élections législatives **[n° 401 (2003-2004)]** (5 juillet 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi organique* tendant à reporter les élections sénatoriales de septembre 2007 à janvier 2008 **[n° 3 (2004-2005)]** (7 octobre 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à reporter les élections municipales et cantonales de mars 2007 à septembre 2007 **[n° 4 (2004-2005)]** (7 octobre 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative aux candidatures aux élections municipales dans les communes de moins de 3500 habitants **[n° 96 (2004-2005)]** (3 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

### INTERVENTIONS

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Articles non rattachés :*

- (14 décembre 2004) - **Art. additionnel après l'art. 69 quinquies ou après l'art. 70 quater** (p. 9746) : ses amendements n° II-96 : présentation d'un rapport sur la possibilité d'accorder aux entreprises une déduction de TVA sur l'achat de véhicules non polluants ; adopté ; et n° II-5 : déductibilité de la TVA payée par les entreprises pour l'achat de véhicules non polluants ; devenu sans objet.

## MATHIEU (Serge)
*sénateur (Rhône)*
*UMP*

Ne se représente pas le 26 septembre 2004.

Questeur du Sénat.

### NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées jusqu'au 30 septembre 2004.

### DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

## MATHON (Josiane)
*sénateur (Loire)*
*CRC*

### NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Membre de la Délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes jusqu'au 12 octobre 2004.

Membre suppléant du Conseil d'orientation de la simplification administrative.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au divorce le 15 avril 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales le 27 juillet 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de simplification du droit le 20 octobre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de résolution* tendant à faire respecter le pluralisme dans le cadre de la journée d'initiative parlementaire instituée par l'article 48 de la Constitution **[n° 153 (2003-2004)]** (19 janvier 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission parlementaire d'enquête sur les facteurs de risques et les conséquences sanitaires d'épidémies de légionellose mais également sur les moyens des services d'État à renforcer pour prévenir, contrôler et contenir tout risque d'exposition comme de contamination **[n° 154 (2003-2004)]** (19 janvier 2004) - **Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête parlementaire sur les causes et les conséquences sanitaires de l'épidémie de légionellose dans la Région Nord-Pas-de-Calais mais également sur les moyens, de toute nature, à mettre en oeuvre pour en prévenir tout nouveau risque à l'avenir **[n° 155 (2003-2004)]** (19 janvier 2004) - **Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de loi* tendant à instaurer des mesures d'urgence pour lutter contre les délocalisations **[n° 295 (2003-2004)]** (11 mai 2004) - **Aménagement du territoire - Economie et finances, fiscalité - Entreprises - Travail.**

*Proposition de loi constitutionnelle* relative aux modalités de convocation des sessions extraordinaires du Parlement et à leur objet **[n° 373 (2003-2004)]** (23 juin 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la présentation du rapport du Défenseur des Enfants devant le Parlement **[n° 47 (2004-2005)]** (27 octobre 2004) - **Famille - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'autonomie de la personne, au testament de vie, à l'assistance médicalisée au suicide et à l'euthanasie volontaire **[n° 89 (2004-2005)]** (1er décembre 2004) - **Famille - Justice - Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre les violences au sein des couples **[n° 95 (2004-2005)]** (3 décembre 2004) - **Famille - Justice - Police et sécurité - Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de loi* portant création d'un service public national décentralisé du logement et de l'habitat pour garantir le droit au logement pour tous et partout **[n° 98 (2004-2005)]** (4 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Economie et finances, fiscalité - Logement et urbanisme - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conditions de rétention et de placement en zone d'attente des mineurs étrangers **[n° 130 (2004-2005)]** (17 décembre 2004) - **Famille - Justice - Police et sécurité.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif au divorce [n° 389 (2002-2003)]** - (7 janvier 2004) - **Discussion générale** (p. 59, 61) : absence de refonte globale et cohérente du droit de la famille. Eléments positifs du texte : recherche de l'apaisement ; prestation compensatoire. Maintien d'un jugement moral sur le divorce. Place laissée à la notion de faute. Souhait d'un traitement exclusivement pénal des violences conjugales. Réserve sur les possibilités de médiation en cas de violences conjugales. Rappel des précédentes propositions de réforme de la prestation compensatoire. Approbation des dispositions du texte dans ce domaine. Regret du maintien de la transmissibilité aux héritiers. Responsabilité de la société toute entière et non du seul mari à l'égard de la précarité des femmes divorcées. Effets catastrophiques de la politique gouvernementale sur les foyers monoparentaux. Le groupe CRC s'abstiendra sur ce projet de loi. - **Art. additionnels avant l'art. 1er** (p. 76) : favorable à l'amendement n° 57 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (instauration d'un divorce administratif).

**- Suite de la discussion** (8 janvier 2004) - **Art. 18** *(Art. 270, 271, 274, 275-1, 276, 276-4, 279-1, 280 et 280-1 du code civil - Réforme de la prestation compensatoire)* (p. 134) : ses amendements n° 121 : suppression du bénéfice de la prestation compensatoire en cas de remariage ou de vie maritale du créancier et n° 122 : repli ; rejetés. (p. 140) : son amendement n° 123 : établissement d'un principe d'intransmissibilité aux héritiers de la prestation compensatoire sauf en cas de conséquences graves pour le créancier ; rejeté. - **Art. additionnel après l'art. 20** (p. 145) : son amendement n° 124 : modification du régime fiscal de la prestation compensatoire ; rejeté. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 157, 158) : recours regrettable à la déclaration d'urgence. Manque d'ouverture du texte. Maintien inutile du divorce pour faute. Actualité sociale accentuant la précarité des femmes divorcées. Le groupe CRC s'abstiendra sur ce projet de loi.

**- Projet de loi portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité** - *Deuxième lecture* **[n° 90 (2003-2004)]** - (20 janvier 2004) - **Art. 1er** *(Art. 706-73 à 706-101-1 nouveaux du code de procédure pénale - Règles applicables à la délinquance et à la criminalité organisées)* (p. 569) : soutient l'amendement n° 230 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (suppression du champ d'application de l'article du délit d'aide à l'entrée et au séjour irréguliers des étrangers) ; rejeté. (p. 570) : soutient l'amendement n° 231 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (inclusion du délit de corruption dans la liste des infractions relevant de la criminalité et de la délinquance organisées) ; rejeté. - **Art. 3** *(Art. 132-78, 221-5-3, 222-6-2 nouveau, 222-43, 222-43-1 nouveau, 224-5-1, 224-8-1, 225-4-9, 225-11-1, 311-9-1, 312-6-1 nouveaux du code pénal, art. 3-1 nouveau de la loi du 19 juin 1871, art. 35-1 nouveau du décret du 18 avril 1939, art. 6-1 nouveau de la loi du 3 juillet 1970, art. 4-1 nouveau de la loi du 9 juin 1972 - Exemptions ou réductions de peine pour les auteurs ou complices d'infractions apportant leur concours à la justice)* (p. 579, 580) : soutient l'amendement n° 233 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (suppression) ; rejeté. - **Intitulé de la section 2 et art. additionnels avant l'art. 16** (p. 613) : soutient les amendements de Mme Nicole Borvo n° 254 (ajout du mot "homophobes" dans l'intitulé de la section 2) ; devenu sans objet ; et n° 255, 256, 257, 258, 259 et 260 (modification de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse pour réprimer les injures, les provocations à la discrimination et les diffamations commises à raison de l'orientation sexuelle de la victime) ; retirés.

**- Suite de la discussion** (21 janvier 2004) - **Art. 53 bis** *(Art. 137-4 et 137-1 du code de procédure pénale - Procédure de placement en détention provisoire)* (p. 720, 721) : soutient l'amendement n° 253 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (suppression) ; rejeté. Négation inacceptable des objectifs de la loi du 15 juin 2000 renforçant la protection des personnes présumées innocentes. Suppression des verrous à la mise en détention provisoire. Augmentation inéluctable de la population carcérale.

**- Projet de loi réformant le statut de certaines professions judiciaires ou juridiques, des experts judiciaires et des conseils en propriété industrielle** - *Deuxième lecture* **[n° 141 (2003-2004)]** - (29 janvier 2004) - **Discussion générale** (p. 1018, 1020) : le groupe CRC s'abstiendra sur ce texte. Dispositions consensuelles en matière de déontologie et de rénovation des procédures disciplinaires. Approbation du renforcement de la lutte contre le blanchiment. Suppression pertinente du tutorat. Absence regrettable d'une réflexion sur les conditions de travail dans les holdings d'avocats. Inquiétudes sur l'organisation future de la profession d'avocat et l'emprise du droit anglo-saxon sur les procédures. Rentabilité du client. Conséquence néfaste sur l'égalité devant la justice. Renoncement regrettable à une réforme de l'accès au droit et de l'aide juridique. Emprise croissante d'une vision comptable de la justice. - **Art. 58** *(Rapport au Parlement sur*

*la formation des avocats)* (p. 1032) : le groupe CRC s'abstient sur ce texte.

- **Projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales** - *Deuxième lecture* **[n° 269 (2003-2004)]** - (28 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4683, 4685) : nécessité de reprendre fondamentalement ce projet désavoué par les électeurs et les élus locaux. Menace pour la solidarité nationale. Mise en concurrence des hommes et des territoires. Crainte des élus locaux de ne pas pouvoir faire face aux charges nouvelles. Mise en oeuvre de cette loi outre-mer.

- **Suite de la discussion** (29 juin 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 1er** (p. 4739) : son amendement n° 436 : rapport au Parlement sur le bilan des lois de décentralisation ; rejeté. - **Art. 1er** *(Titre premier du livre cinq de la première partie et art. L. 1511-1 à L. 1511-5 du code général des collectivités territoriales - Développement économique)* (p. 4746) : son amendement n° 440 : suppression ; rejeté. (p. 4759) : soutient l'amendement n° 446 de Mme Marie-France Beaufils (examen par le conseil régional de l'utilisation des aides accordées aux entreprises en fonction de leurs effets sur le développement et la création d'emplois) ; rejeté.

- **Suite de la discussion** (30 juin 2004) - **Art. 49 A** *(Art. L. 441-1 du code de la construction et de l'habitation - Gestion du contingent préfectoral de réservation des logements sociaux)* (p. 4894, 4895) : soutient l'amendement n° 547 de Mme Odette Terrade (suppression) ; devenu sans objet. - **Art. additionnels avant l'art. 49** (p. 4901) : soutient l'amendement de principe n° 550 de M. Thierry Foucaud ; rejeté. Soutient les amendements de Mme Odette Terrade n° 551 (abrogation d'une disposition restreignant les possibilités de construction de logements sociaux) et n° 548 (renforcement des moyens financiers disponibles pour la construction et la réhabilitation de logements) ; rejetés. (p. 4902) : soutient l'amendement n° 549 de Mme Odette Terrade (majoration des ressources disponibles pour le financement du logement social) ; rejeté. (p. 4903) : soutient l'amendement n° 552 de M. Thierry Foucaud (renforcement des moyens destinés à financer la construction de logements sociaux) ; rejeté.

- **Suite de la discussion** (1er juillet 2004) - **Art. 49 bis** *(Chapitre V nouveau du titre IV du livre IV, art. L. 445-1 à L. 445-7 nouveaux du code de la construction et de l'habitation - Conventionnement global des organismes d'habitations à loyer modéré)* (p. 4937, 4938) : soutient l'amendement n° 571 de Mme Odette Terrade (suppression) ; rejeté. Soutient les amendements de Mme Odette Terrade n° 572 (suppression du texte permettant aux organismes d'HLM de conclure avec l'Etat une convention globale de patrimoine d'une durée de six ans) ; n° 573 (suppression du texte relatif aux cahiers des charges) ; n° 574 (suppression de la possibilité de déroger à la réglementation pour les plafonds de ressources) ; n° 575 (suppression du texte relatif au montant maximal de la masse des loyers) ; n° 576 (suppression de la possibilité de déroger à la réglementation pour le supplément de loyer de solidarité) ; n° 577 (suppression du décret en Conseil d'Etat pour fixer les modalités d'application du chapitre) ; et n° 578 (suppression de la possibilité de déroger à l'article L. 353-15 du code de la construction et de l'habitation) ; rejetés. - **Art. 49 ter** *(Art. L. 2252-5 nouveau du code général des collectivités territoriales - Garanties apportées par les communes pour la réalisation d'opérations de logements locatifs sociaux)* (p. 4939) : soutient l'amendement n° 579 de Mme Odette Terrade (suppression) ; rejeté. - **Art. additionnel avant l'art. 50** (p. 4940) : soutient l'amendement n° 580 de M. Thierry Foucaud (relèvement du taux de la taxe sur les logements vacants) ; rejeté. - **Art. 50** *(Art. 1er, 2, 4, 6 à 8 de la loi n° 90-449 du 31 mai 1990, art. L. 115-3 et L. 261-4 du code de l'action sociale et des familles, art. 2 de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 - Transfert aux départements des fonds de solidarité pour le logement)* (p. 4942, 4944) : soutient les amendements de Mme Odette Terrade n° 581 (suppression) ; n° 582, 583, 584, 585, 586 et 587 (repli) ; rejetés. - **Art. 77** *(Transferts des services ou parties de services participant à l'exercice des compétences transférées aux collectivités territoriales ou à leurs groupements)* (p. 5011) : ses amendements n° 653 : suppression et n° 654 : mise à disposition des départements des services déconcentrés du ministère de l'équipement ; rejetés. - **Art. 78** *(Mises à disposition des personnels de l'Etat)* (p. 5013) : son amendement n° 655 : suppression ; rejeté. - **Art. 79** *(Adaptation des modalités de mise à disposition et de transfert pour les agents non titulaires de l'Etat susceptibles de bénéficier d'une mesure de titularisation)* (p. 5014) : ses amendements n° 656 : suppression et n° 657 : précision ; rejetés. - **Art. 79 bis** *(Dépôt d'un rapport annuel au Parlement)* (p. 5015) : son amendement n° 658 : évaluation de la contribution de la CNRACL au financement de la solidarité entre régimes obligatoires d'assurance vieillesse incluse dans le rapport ; rejeté. - **Art. 80** *(Droit d'option des fonctionnaires des services transférés)* (p. 5016) : ses amendements n° 659 : suppression, n° 661 : demande d'intégration dans un autre service de l'Etat et n° 664 : maintien de la rémunération antérieure ; rejetés. - **Art. 81** *(Transfert des agents non titulaires de l'Etat et de ses établissements publics)* (p. 5017, 5018) : ses amendements n° 666 : suppression et n° 667 : alignement des droits des agents non titulaires de l'Etat sur ceux des agents titulaires ; rejetés. - **Art. 83** *(Mise à disposition de services ou parties de services et des personnels au titre d'une expérimentation ou d'une délégation de compétences)* (p. 5020) : son amendement n° 668 : suppression ; rejeté. - **Art. additionnel après l'art. 84** : son amendement n° 669 : création de commissions locales communes aux commissions administratives paritaires de la fonction publique d'Etat et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale ; rejeté. - **Art. 85** *(Consultation des comités techniques paritaires)* : son amendement n° 670 : suppression ; rejeté. - **Art. 87 bis** *(Extension du champ d'application du titre V aux transferts de compétences prévus par la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages)* (p. 5022) : son amendement n° 671 : suppression ; rejeté. - **Art. 90** *(Section II nouvelle du chapitre II du titre unique du livre premier de la première partie et art. L. 1112-15 à L. 1112-21 nouveaux, art. L. 5211-49 et chapitre II du titre IV du livre premier de la deuxième partie du code général des collectivités territoriales - Consultation des électeurs des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale)* (p. 5045) : ses amendements portant sur le même objet n° 699, 702 et 703 : élargissement de la population consultable aux habitants ayant leur domicile fiscal dans la commune, n° 701 : caractère d'intérêt général des affaires pouvant être soumises à consultation, n° 700 : inscription obligatoire à l'ordre du jour d'une consultation demandée par un certain nombre d'électeurs et n° 704 : procédure de consultation ; devenus sans objet. - **Art. additionnel après l'art. 90** (p. 5046) : son amendement n° 705 : possibilité d'obtenir par pétition l'inscription d'une question à l'ordre du jour de la collectivité compétente ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 91** (p. 5047) : ses amendements n° 707 : délai de convocation, n° 709 : présentation conjointe du projet de contrat ou de marché et de la convocation lors d'une délibération sur un contrat de service public, n° 708 : délai de convocation ; rejetés. - **Art. 92** *(Art. L. 1111-8 nouveau, titre III du livre II de la première partie du code général des collectivités territoriales - Substitution d'un Conseil national des politiques publiques locales au Conseil national des services publics départementaux et communaux)* (p. 5051) : soutient l'amendement n° 711 de M. Thierry Foucaud (composition du conseil national des politiques publiques locales) ; devenu sans objet. - **Art. 93** *(Art. L. 1614-7 du code général des collectivités territoriales - Recueil des statistiques par l'Etat - Mise en place d'un système d'informations partagées)* (p. 5054) : son amendement n° 712 : suppression ; rejeté. - **Art. 95** *(Art. 34 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions - Missions et compétences du préfet de département)* (p. 5055) : ses amendements n° 714 : suppression, et n° 715 : précision ; rejetés. - **Art. 95 bis** *(Art. L. 2121-40 nouveau du code général des collectivités territoriales - Relations entre le maire et le représentant de l'Etat dans le département)* : son amendement n° 716 : suppression ; rejeté. - **Art. 96 bis** *(Art. L. 255 du code électoral, art. L. 3551-1 et chapitre VI du*

*titre Ier du livre II de la troisième partie du code général des collectivités territoriales - Compétence préfectorale en matière de sectionnement électoral des communes)* (p. 5056) : son amendement n° 717 : suppression ; rejeté. - **Art. 99 AA** *(Art. L. 2121-21 et L. 5215-10 du code général des collectivités territoriales - Nominations et présentations)* (p. 5059) : son amendement n° 723 : suppression ; rejeté. - **Art. 99 A** *(Rôle des communes)* (p. 5060): son amendement n° 724 : suppression ; rejeté. - **Art. 100** *(Art. 539 et 713 du code civil, art. L. 25, L. 27 bis et L. 27 ter du code du domaine de l'Etat - Dévolution aux communes des biens vacants et sans maître)* (p. 5061) : son amendement n° 725 : suppression ; rejeté. - **Art. 101** *(Art. L. 5210-4 nouveau du code général des collectivités territoriales - Délégation aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de l'exercice de compétences dévolues aux départements et aux régions)* (p. 5064) : son amendement n° 726 : suppression ; rejeté. - **Art. 102** *(Section 7 du chapitre Ier du titre Ier du livre II de la cinquième partie et art. L. 5211-41-2 nouveau du code général des collectivités territoriales - Transformation des syndicats intercommunaux en communautés de communes ou en communautés d'agglomération)* (p. 5065) : son amendement n° 727 : suppression ; rejeté. - **Art. 103** *(Art. L. 5211-41-3 et L. 5211-32-1 nouveaux du code général des collectivités territoriales - Fusions entre établissements publics de coopération intercommunale dont l'un au moins est un établissement à fiscalité propre)* (p. 5066) : soutient l'amendement n° 728 de M. Robert Bret (suppression) ; rejeté. - **Art. 104** *(Art. 1638 0-bis nouveau, 1639 A bis, 1639 A ter, 1639 A quater du code général des impôts - Régime fiscal des fusions entre établissements publics de coopération intercommunale dont l'un au moins est un établissement à fiscalité propre)* (p. 5068) : soutient l'amendement n° 729 de M. Robert Bret (suppression) ; rejeté. - **Art. 117 ter** *(Art. L. 5211-18 du code général des collectivités territoriales - Compétence du préfet pour autoriser l'adhésion d'une ou plusieurs communes à un EPCI à fiscalité propre en cas de refus d'une commune)* (p. 5077) : soutient l'amendement n° 737 de M. Robert Bret (suppression) ; rejeté. - **Art. additionnel avant l'art. 120** (p. 5078) : soutient l'amendement n° 738 de Mme Michelle Demessine (création d'établissements publics de coopération sportive) ; rejeté. - **Art. 124** *(Art. 1609 nonies C du code général des impôts - Dotation de solidarité communautaire)* (p. 5080) : soutient les amendements de M. Thierry Foucaud n° 744 (précision) et de M. Gérard Le Cam n° 746 (précision) ; rejetés. - **Art. additionnel après l'art. 124** (p. 5081) : soutient l'amendement n° 745 de Mme Michelle Demessine (modification de l'article 1648 A du code général des impôts relatif aux fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle) ; rejeté.

- **Projet de loi organique pris en application de l'article 72-2 de la Constitution relatif à l'autonomie financière des collectivités territoriales** - *Deuxième lecture* **[n° 427 (2003-2004)]** - (22 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5843, 5844) : absence de changement des données du problème en dépit de la réécriture de l'article 2 par l'Assemblée nationale. Pérennisation du seul objectif de réduction des déficits publics par le transfert du maximum de charges et du minimum de moyens aux collectivités territoriales. Risque d'explosion fiscale. Appellation fallacieuse d'autonomie financière à défaut d'outils de péréquation pertinents. Le groupe CRC rejettera ce texte.

- **Projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales** - *Commission mixte paritaire* **[n° 439 (2003-2004)]** - (30 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 6353, 6354) : usage anti-démocratique du 49-3. Remise en cause de l'architecture institutionnelle de la République. Désengagement de l'Etat aux dépens des collectivités territoriales. Dégradation et privatisation programmées des services publics. Rupture avec le principe d'équité. Sanction de la politique gouvernementale lors des élections régionales. Le groupe CRC ne votera pas ce texte.

- **Projet de loi de modernisation de la sécurité civile** - *Commission mixte paritaire* **[n° 440 (2003-2004)]** - (30 juillet 2004) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 6387) : le groupe CRC votera contre ce projet de loi.

- **Projet de loi habilitant le Gouvernement à simplifier le droit [n° 343 (2003-2004)]** - (13 octobre 2004) - **Discussion générale** (p. 6587, 6588) : contestation de la procédure utilisée. Champ d'application trop large de l'habilitation. Réduction du rôle du Parlement. Politique allant à l'encontre de la simplification et du rapprochement avec les citoyens. Le groupe CRC votera contre ce projet de loi. - **Art. 4** *(Simplification du droit de la filiation)* (p. 6617, 6618) : favorable au sous-amendement n° 238 de M. Michel Charasse déposé sur l'amendement n° 89 du Gouvernement (nouvelle rédaction de l'article 4). - **Art. 6** *(Modification des règles de l'aide juridictionnelle)* (p. 6618, 6619) : demande d'un véritable débat parlementaire sur la réforme de l'aide juridictionnelle.

- **Suite de la discussion** (14 octobre 2004) - **Art. 12** *(Rationalisation de la réglementation relative aux aides personnelles au logement)* (p. 6651, 6652) : son amendement n° 164 : suppression ; rejeté. Contexte de la régression des aides personnelles au logement. - **Art. 13** *(Simplification du régime des autorisations d'utiliser le sol)* (p. 6654) : son amendement n° 165 : suppression ; rejeté. Crainte d'une consultation trop superficielle des intéressés. - **Art. 14** *(Simplification de la procédure de conclusion des conventions pour les logements locatifs privés bénéficiant des aides de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat)* (p. 6657) : son amendement n° 166 : suppression ; rejeté. Mesures à discuter lors du prochain projet de loi de programmation pour la cohésion sociale. - **Art. 17** *(Simplification de la législation relative aux impositions de toute nature)* (p. 6661) : son amendement n° 168 : suppression ; rejeté. Remise en cause des pouvoirs du Parlement. - **Art. 23** *(Modification de dispositions relatives à l'architecture)* (p. 6671, 6672) : son amendement n° 170 : suppression ; rejeté. Rôle et mission de l'architecte. Crainte des conséquences des déréglementations.

- **Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (2 novembre 2004) - **Art. additionnel avant l'art. 17** (p. 7375) : son amendement n° 408 : mise en place d'un conseil d'administration dans les CFA ; rejeté. Nécessité d'un contrôle financier par un conseiller régional. - **Art. 17** *(Art. L. 4312-1 du code général des collectivités territoriales - Publicité des fonds consacrés à l'apprentissage)* (p. 7377, 7378) : le groupe CRC soutient l'amendement n° 249 de M. Jean-Luc Mélenchon (précision du contenu de l'annexe budgétaire relative à l'apprentissage).

- **Projet de loi portant création de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité [n° 9 (2004-2005)]** - (23 novembre 2004) - **Art. 3** *(Règles de saisine)* (p. 8274) : soutient l'amendement n° 31 de Mme Eliane Assassi (possibilité de saisine par les associations de lutte contre les discriminations déclarées depuis cinq ans au moins) ; retiré. - **Art. additionnel après l'art. 3** (p. 8275) : soutient l'amendement n° 32 de Mme Eliane Assassi (création d'un réseau de délégués territoriaux) ; adopté. - **Art. 14** *(Actions de promotion de l'égalité et rôle consultatif)* (p. 8285) : soutient l'amendement n° 34 de Mme Eliane Assassi (obligation d'éditer des statistiques sexuées) ; retiré. (p. 8286) : soutient l'amendement n° 35 de Mme Eliane Assassi (obligation de consultation de la Haute autorité par le Gouvernement sur tout projet de loi relatif à la lutte contre les discriminations et à la promotion de l'égalité) ; devenu sans objet.

- **Proposition de loi relative aux compétences du tribunal d'instance, de la juridiction de proximité et du tribunal de grande instance, [n° 66 (2004-2005)]** - (24 novembre 2004) - **Question préalable** (p. 8346, 8347) : soutient la motion n° 1 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat tendant à opposer la question préalable. Texte contesté par l'ensemble des magistrats. Justice de proximité déjà incarnée par les juges d'instance. Echec de la réforme. Absence de bilan officiel. Désorganisation de la juridiction d'instance. Participation plus grande des citoyens à la justice non avérée. Mérites de la médiation et de la conciliation. Incohérence de l'extension des compétences de cette nouvelle juridiction. - **Art. 3**

*(Art. L. 331-2 du code de l'organisation judiciaire - Compétence générale de la juridiction de proximité en matière d'action personnelle ou mobilière)* (p. 8353, 8354) : soutient les amendements de Mme Nicole Borvo n° 7 (suppression) ; et n° 22 (appel des décisions des juges de proximité) ; rejetés. - **Art. 4** *(Art. L. 331-2-1 et L. 331-2-2 nouveaux du code de l'organisation judiciaire - Compétences spéciales de la juridiction de proximité)* (p. 8355) : soutient l'amendement n° 8 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (suppression) ; rejeté.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Intérieur, sécurité intérieure et libertés locales - Décentralisation**

- (2 décembre 2004) (p. 8926, 8927) : mobilisation civique et républicaine. Mécontentement des élus. Confirmation du bien-fondé des inquiétudes du groupe CRC s'agissant de la décentralisation. Mise à mal des discours rassurants du Gouvernement par l'expérience vécue sur le terrain. Réduction du service public au nom du gain de compétitivité de la puissance publique. Supplément de charges pour les collectivités locales. Augmentation inévitable des impôts locaux. Refus de rechercher pour les collectivités des recettes adéquates pour répondre aux besoins des Français. Dynamitage de l'égalité républicaine. Absence de proximité et de démocratie en dépit des discours prometteurs. Défiance des élus ressentant plus de restriction dans leurs initiatives et non pas davantage de liberté. Absence de garantie loyale des transferts de compétences sans réelle évaluation des charges des collectivités. Nécessité de prendre en compte le revenu moyen par habitant ou la longueur de voirie, pour déterminer de justes dotations. Imprécision quant aux critères d'attribution de la dotation de solidarité urbaine. Caractère incertain des recettes fiscales transférées. Orientation à la baisse de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance du fait de la lutte contre l'insécurité routière. Frein au dynamisme de la recette provenant de la TIPP avec la politique d'encouragement aux économies de consommation de pétrole. Les sénateurs du groupe CRC ne voteront pas ce projet de budget.

**Fonction publique et réforme de l'Etat**

- (3 décembre 2004) (p. 9020, 9021) : poursuite par le Gouvernement de l'action de désagrégation de l'emploi public. Baisse vertigineuse des crédits. Adoption d'une logique comptable. Atteinte à la capacité de la fonction publique à remplir sa mission. Privatisation du service public. Perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires. Application discriminatoire de la réforme des retraites. Le groupe CRC ne votera pas ce budget.

**MATTEI (Jean-François)**
*ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées (jusqu'au 30 mars 2004)*

## DÉPÔTS

**En première lecture devant le Sénat :**

*Projet de loi* pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées **[n° 183 (2003-2004)]** (28 janvier 2004) - **Questions sociales et santé - Société.**

*Projet de loi* relatif aux assistants maternels et aux assistants familiaux **[n° 201 (2003-2004)]** (4 février 2004) - **Éducation - Famille - Société.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif à la politique de santé publique [n° 19 (2003-2004)]** - (13 janvier 2004) - **Discussion générale** (p. 187, 189) : place secondaire de la prévention. Actuelle approche biomédicale de la prévention. Prise en considération de l'environnement des personnes dans une politique globale de prévention. Début de la médecine prédictive. Rôle de l'Etat en matière sanitaire. Volonté de mieux répondre à la demande des concitoyens. Lutte contre le tabac et la toxicomanie. Inégalité des Français devant la maladie et la mort. Dépenses en matière de prévention. Organisation insuffisante de la responsabilité de l'Etat dans le domaine de la santé publique. Volonté d'une politique pérenne de santé publique. Création des agences sanitaires en 1998. Affirmation par le projet de loi de la responsabilité de l'Etat en matière de santé publique. Priorités de la politique de santé publique. (p. 189, 190) : rapprochement nécessaire des différents acteurs concourant à l'amélioration de la santé. Organismes impliqués dans la prévention. Mise en oeuvre de la politique de santé publique au niveau de la région. Création par le conseil des ministres européens de la santé du centre de contrôle des maladies transmissibles. Evocation des titres du projet de loi. Prise en compte des enseignements de la canicule. Améliorations apportées par l'Assemblée nationale. Caractère prioritaire des dispositions relatives aux cinq plans nationaux de santé publique. Création de l'école des hautes études en santé publique. (p. 191) : révision de la loi du 20 décembre 1988 relative à la protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales, dite "loi Huriet-Sérusclat". Simplification du dispositif de formation médicale continue. Attente du travail du Sénat pour poursuivre le débat. Remerciements. (p. 209, 210) : rôle et organisation des groupements régionaux de santé publique, GRSP. Objectifs du projet. Engagement financier annuel pour accompagner le projet de loi. Plan national santé-environnement. Financement de la prévention, de l'éducation et de l'information sanitaires. (p. 211) : organisation de la santé publique de façon déconcentrée grâce aux GRSP. Formation médicale continue. Rôle de la conférence régionale de santé. (p. 212) : travail parlementaire. Médecine nucléaire. (p. 213) : situation particulière de la Guyane. Programme expérimental de télé-médecine en Guyane. Préoccupation de la santé mentale. Epidémie de légionellose dans le Nord - Pas-de-Calais. Possibilité pour les hôpitaux généraux de passer des conventions avec les CHU. (p. 214) : devoir du Gouvernement de redéfinir l'organisation actuelle de santé publique. - **Question préalable** (p. 216) : s'oppose à la motion n° 256 de M. Guy Fischer tendant à opposer la question préalable. - **Art. additionnels avant l'art. 1er** (p. 217) : s'oppose à l'amendement n° 178 de M. Gilbert Chabroux (action de l'Etat inspirée par le principe du droit à la protection de la santé). (p. 218) : s'oppose à l'amendement n° 179 de M. Gilbert Chabroux (reconnaissance de l'action spécifique de promotion de la santé). - **Art. 1er** *(Art. L. 1411-1 à L. 1411-5 et L. 1413-1 du code de la santé publique - Politique de santé publique nationale)* (p. 221) : s'oppose à l'amendement n° 180 de M. Gilbert Chabroux (référence à la charte d'Ottawa). S'oppose à l'amendement n° 275 de M. Guy Fischer (responsabilité de l'Etat dans la mobilisation des moyens). (p. 222) : s'oppose à l'amendement n° 181 de M. Gilbert Chabroux (évaluation annuelle de l'application de la politique de santé par la conférence nationale de santé). (p. 223) : s'oppose à l'amendement n° 182 de M. Gilbert Chabroux (prise en compte des populations les plus fragilisées par la politique de santé publique). (p. 225) : s'oppose à l'amendement n° 183 de M. Gilbert Chabroux (mise en place du dépistage précoce de toutes les maladies). (p. 226) : demande la rectification de l'amendement n° 149 de M. Gilbert Barbier (altération possible de la santé par des risques liés à des facteurs d'environnement) en incluant la proposition de l'amendement n° 278 de M. François Autain (identification des risques avant leur réduction

par la politique de santé) dont il demande le retrait. (p. 227) : accepte l'amendement n° 149 de M. Gilbert Barbier (altération possible de la santé par des risques liés à des facteurs d'environnement) après l'insertion de la proposition de l'amendement n° 278 de M. François Autain précité.

- **Suite de la discussion** (14 janvier 2004) (p. 237) : s'oppose à l'amendement n° 279 de M. Guy Fischer (réduction des inégalités socio-professionnelles et géographiques). (p. 239) : s'oppose à l'amendement n° 280 de M. Guy Fischer (précision d'un accès aux soins libre et égal). (p. 240) : s'oppose à l'amendement n° 276 de M. Jack Ralite (mise en oeuvre par la politique de santé de moyens de réduction des inégalités). (p. 243) : s'oppose à l'amendement n° 274 de M. Guy Fischer (exigence d'une politique de formation initiale des intervenants au sein des objectifs de la politique de santé publique). (p. 244) : accepte l'amendement n° 334 de M. Georges Othily (prise en compte de la démographie des professions de santé pour définir la politique de santé) sous réserve d'une rectification rédactionnelle. (p. 245) : accepte le principe de l'amendement n° 184 de M. Gilbert Chabroux (prise en compte des difficultés spécifiques des populations fragilisées) mais en demande la réserve en attendant une rédaction satisfaisante. (p. 247) : s'oppose aux amendements n° 281 de M. François Autain (référence aux moyens consacrés à la politique de santé publique dans le rapport annexé au projet de loi) et n° 185 de M. Gilbert Chabroux (référence aux moyens financiers et aux principaux plans d'action dans le rapport annexé au projet de loi). (p. 249) : s'oppose à l'amendement n° 282 de M. François Autain (évaluation et contrôle des pratiques de soins). Demande le retrait de l'amendement n° 186 de M. Gilbert Chabroux (évaluation annuelle de l'application de la loi par la Conférence nationale de santé). (p. 250) : accepte l'amendement n° 61 de la commission (rapport annuel de la Conférence nationale de santé sur le respect des droits des usagers du système de santé). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 283 de M. François Autain (prise en compte des associations de malades et d'usagers). Accepte l'amendement n° 62 de la commission (participation des régimes complémentaires d'assurance maladie à la Conférence nationale de santé). (p. 252) : s'oppose à l'amendement n° 187 de M. Gilbert Chabroux (réintégration dans le code de la santé publique du Conseil supérieur d'hygiène publique de France). (p. 253) : s'oppose à l'amendement n° 188 de M. Gilbert Chabroux (réintégration dans le code de la santé publique du Haut conseil de la santé). S'oppose aux amendements n° 189 de M. Gilbert Chabroux (conséquence) et n° 63 de la commission (composition et missions du Haut conseil de la santé publique). - **Art. additionnels après l'art. 1er** (p. 255) : s'oppose à l'amendement n° 190 de M. Gilbert Chabroux (protection des pratiques expérimentales de réduction des risques). (p. 256) : s'oppose à l'amendement n° 191 de M. Gilbert Chabroux (rétablissement du contenu de l'ancien article L. 1411-2 du code de la santé publique relatif à l'encadrement du dépistage). (p. 257, 258) : s'oppose à l'amendement n° 284 de Mme Marie-Claude Beaudeau (accès des personnes malades et handicapées aux emprunts). Attente des conclusions du rapport consécutif à l'application de la convention Belorgey. (p. 260) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-Claude Beaudeau n° 285 (garantie de confidentialité des formalités de contrôle médical en assurance de personnes) et n° 286 (suppression des délégations de gestion données aux établissements financiers par les compagnies d'assurance en ce qui concerne le traitement des données de santé à l'entrée dans l'assurance). - **Art. 2** *(Art. L. 1411-10 à L. 1411-13 du code de la santé publique - Politique de santé publique régionale)* - **Art. L. 1411-10 du code de la santé publique** *(Compétence du préfet de région pour mettre en oeuvre la politique de santé publique)* (p. 262) : s'oppose à l'amendement n° 192 de M. Gilbert Chabroux (obligation pour le préfet de région de rendre compte annuellement à l'échelon régional de la réalisation des objectifs et des plans nationaux). Son amendement n° 11 : modification de codification ; adopté. - **Art. L. 1411-11 du code de la santé publique** *(Mise en oeuvre d'un plan régional de santé publique pour réaliser dans chaque région les objectifs nationaux de santé publique)* (p. 263) : accepte l'amendement n° 290 de M. François Autain (suppression du qualificatif "publique" associé à la conférence régionale de santé). (p. 264) : accepte l'amendement n° 64 de la commission (assouplissement de la conception du plan régional de santé publique) et s'oppose aux amendements n° 200 de M. Michel Mercier (prise en compte de la situation de la santé au travail dans les politiques de prévention) et n° 288 de M. Guy Fischer (programmes et actions pluriannuels dans la région pour l'accès à la prévention et aux soins des travailleurs précaires). (p. 266) : s'oppose à l'amendement n° 277 de M. Jack Ralite (évaluation de la contribution des programmes de santé à la réduction des inégalités). - **Art. L. 1411-12 du code de la santé publique** *(Rôle de la conférence régionale de santé publique)* (p. 267) : accepte l'amendement n° 151 de M. Gilbert Barbier (simplification du texte en supprimant l'expression "de l'Etat"). Accepte l'amendement n° 65 de la commission (élaboration d'un rapport spécifique sur l'évaluation des conditions d'application et de respect des droits des personnes malades et des usagers du système de santé par la conférence régionale de santé) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 157 de M. Gilbert Barbier déposé sur celui-ci. - **Art. L. 1411-13 du code de la santé publique** *(Composition de la conférence régionale de santé publique)* : accepte l'amendement n° 66 de la commission (prise en compte des décrets prévus pour la mise en oeuvre globale des dispositions de l'article 2) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 150 de M. Gilbert Barbier (élection du président de la conférence régionale de santé). (p. 269) : accepte l'amendement n° 67 de la commission (association des organismes d'assurance maladie complémentaire aux conférences régionales de santé). (p. 270) : accepte les amendements identiques n° 68 de la commission et n° 287 de M. Guy Fischer (suppression de la mention des représentants du conseil régional de l'ordre des médecins dans l'énumération des membres composant la conférence régionale de santé) et s'oppose à l'amendement n° 193 de M. Gilbert Chabroux (élargissement de la composition des conférences régionales de santé). - **Art. additionnel après l'art. L. 1411-13 du code de la santé publique** (p. 271) : accepte l'amendement n° 70 de la commission (rédaction). Accepte l'amendement n° 71 de la commission (attribution d'une base législative aux schémas régionaux d'éducation pour la santé). Son amendement n° 12 : possibilité pour le conseil régional de définir des objectifs particuliers à la région en matière de santé ; adopté. Contestation d'une orientation vers une décentralisation de l'assurance maladie et des soins. - **Art. 3** *(Art. L. 1112-3, L. 1321-6, L. 1331-25, L. 1331-27, L. 1331-28, L. 1332-4, L. 2311-5, L. 3111-3, L. 3111-4, L. 3112-1, L. 3113-1, L. 3114-1, L. 3114-3, L. 3114-4, L. 3114-6, L. 3322-11, L. 3811-6, L. 3812-3, L. 3812-7, L. 5132-4, L. 5231-1 et L. 5231-2 du code de la santé publique - Coordination)* (p. 272) : accepte l'amendement n° 72 de la commission (rédaction). (p. 273) : son amendement n° 13 : simplification ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 3** : son amendement n° 14 : validation des modalités d'agrément des associations mettant en application la loi du 4 août 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé ; adopté. - **Art. 3 bis** *(Nouvelle catégorie de sociétés d'économie mixte)* (p. 274) : accepte l'amendement n° 73 de la commission (suppression). - **Art. additionnels après l'art. 3 bis** (p. 275) : problème de la permanence des soins. Encombrement des urgences. Demande le retrait de l'amendement n° 233 de Mme Hélène Luc (mise en place d'une rémunération pérenne des professionnels de santé libéraux participant volontairement à des permanences de soins). (p. 277) : plan "urgences". (p. 278) : augmentation du numerus clausus d'étudiants en médecine. (p. 279) : s'oppose à l'amendement n° 291 de M. Guy Fischer (abrogation de l'article de la loi de finances rectificative pour 2003 relatif à la réforme de l'AME). - **Art. 4** *(Art. L. 1417-1 à L. 1417-3, L. 1417-5 et L. 3411-4 du code de la santé publique - Institut national de prévention et d'éducation pour la santé, INPES)* : son amendement n° 211 : correction d'une erreur matérielle ; adopté. Accepte l'amendement n° 74 de la commission (suppression de la référence à l'éducation thérapeutique). - **Art. additionnel avant l'art. 5** (p. 280) : demande le retrait de l'amendement n° 252 de la commission (unification du statut des praticiens hospitaliers et des médecins et pharmaciens de santé publique oeuvrant dans les services de l'Etat). - **Art. 5** *(Art. L. 1411-14 à L. 1411-19 du code de la santé publique - Groupement*

*régional de santé publique, GRSP)* (p. 282) : finalité du GRSP. Eventuelle intégration du Fonds national de prévention, d'éducation et d'information sanitaire, FNPEIS dans l'ONDAM. (p. 285, 286) : s'oppose aux amendements identiques de suppression n° 195 de M. Gilbert Chabroux et n° 292 de M. Guy Fischer, n° 196 de M. Gilbert Chabroux (possibilité pour le GRSP d'être constitué sous une autre forme que celle d'un groupement d'intérêt public, GIP), n° 155 de M. Gilbert Barbier (représentation des collectivités territoriales au conseil d'administration des GRSP) ainsi qu'aux amendements de Mme Marie-Christine Blandin n° 262 (création d'une agence régionale de santé environnementale et professionnelle), n° 264 (coordination), n° 263 (ajout des observatoires régionaux de la santé et des services de médecine du travail à la composition du GRSP) et n° 273 (ajout des délégués des instances représentatives régionales des usagers des services et institutions de santé et des victimes de maladies ou risques professionnels). Accepte l'amendement n° 75 de la commission (précision). - **Art. additionnels après l'art. 5** (p. 287) : demande le retrait de l'amendement n° 210 de Mme Valérie Létard (appel à un nombre accru de professionnels de santé publique). - **Art. 6 A** *(Visite médicale au cours de la scolarité)* : son amendement n° 15 : suppression ; adopté. - **Art. 6** *(Art. L. 1411-6 à L. 1411-9 du code de la santé publique, art. L. 321-1 du code de la sécurité sociale - Programmes nationaux de santé)* (p. 289) : s'oppose à l'amendement n° 197 de M. Gilbert Chabroux (intégration d'un "dispositif qualité" dans les dispositions concernant les programmes de santé et les dispositifs de prévention). S'oppose à l'amendement n° 293 de M. François Autain (référence à la structure en charge de l'évaluation des informations de nature épidémiologique). - **Art. additionnel après l'art. 6** (p. 290) : s'oppose à l'amendement n° 294 de M. Guy Fischer (prise en charge par l'assurance maladie d'une visite médicale annuelle). - **Art. additionnels après l'art. 7** (p. 292) : son amendement n° 351 : attribution d'une base légale à la politique de réduction des risques ; retiré au profit de l'amendement n° 247 de M. Bernard Plasait (insertion de la politique de réduction des risques dans la politique globale de santé publique) qu'il accepte. Accepte l'amendement n° 247 de M. Bernard Plasait (insertion de la politique de réduction des risques dans la politique globale de santé publique). (p. 293) : rôle des associations. - **Art. 8** *(Art. L. 3114-6 et L. 3114-7 du code de la santé publique - Lutte contre les infections nosocomiales en médecine de ville)* (p. 294) : s'oppose à l'amendement n° 198 de M. Gilbert Chabroux (mise en place d'une démarche de qualité). - **Art. 10 A** *(Art. L. 1413-2 et L. 1413-3 du code de la santé publique - Missions et responsabilités de l'Institut national de veille sanitaire, InVS)* (p. 296) : s'oppose à l'amendement n° 297 de M. Guy Fischer (attribution d'une base légale aux cellules interrégionales d'épidémiologie). S'oppose à l'amendement n° 296 de M. François Autain (mise en place par l'InVS d'un outil relatif à l'exercice de l'alerte de sécurité sanitaire permettant de recueillir et d'instruire les plaintes en menant les investigations nécessaires). (p. 297) : rôle de l'InVS de repérer les problèmes. (p. 298) : accepte l'amendement n° 76 de la commission (articulation entre l'InVS et les services statistiques de l'assurance maladie et des départements ministériels impliqués dans les statistiques des accidents du travail et des maladies professionnelles). Accepte l'amendement n° 77 de la commission (adaptation du texte aux termes du protocole 2002 à la convention de l'OIT relatif à l'enregistrement et à la déclaration des accidents du travail et des maladies professionnelles). S'oppose à l'amendement n° 295 de Mme Marie-Claude Beaudeau (doublement des effectifs du département santé-travail de l'InVS). - **Art. 10 B** *(Art. L. 1413-4 du code de la santé publique - Réseau de correspondants de l'Institut national de veille sanitaire)* (p. 299) : accepte l'amendement n° 78 de la commission (cohérence rédactionnelle). - **Art. 10 C** *(Art. L. 1413-15 du code la santé publique - Organisation d'un système d'alerte)* : accepte l'amendement n° 79 de la commission (suppression de l'obligation pour les entreprises funéraires de signaler au représentant de l'Etat dans le département les menaces imminentes pour la santé de la population, ainsi que toute présomption sérieuse de menace sanitaire grave). - **Art. 10** *(Gestion des menaces sanitaires graves)* (p. 300) : son amendement n° 16 : mise en place d'une procédure simplifiée d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales liés à des mesures sanitaires d'urgence ; adopté. (p. 301) : son amendement n° 17 : financement de l'indemnisation des victimes d'un accident médical imputable à une mesure sanitaire d'urgence ; adopté. - **Art. 10 ter** *(Art. L. 3110-7 à L. 3110-10 du code de la santé publique - Plan blanc)* (p. 302) : accepte l'amendement n° 80 de la commission (suppression de la référence aux services d'urgence départementaux). - **Art. 11** *(Art. L. 1413-4, L. 1413-5, L. 1413-6, L. 1413-15 et L. 1413-16 du code de la santé publique - Centres nationaux de référence et veille microbiologique)* : son amendement n° 18 : transmission des souches d'agents biologiques ou du matériel biologique nécessaires aux laboratoires nationaux de référence par les laboratoires procédant à des analyses biologiques lors d'épidémies provoquées par des agents biologiques infectieux ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 12** (p. 303) : son amendement n° 19 : obligation pour les laboratoires d'informer l'AFSSAPS des ruptures de stock sur un médicament ; adopté. - **Art. 13** *(Art. 7 bis de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951, art. L. 161-28-1 et L. 161-29 du code de la sécurité sociale, art. L. 2132-3 du code de la santé publique et art. L. 2223-42 du code général des collectivités territoriales - Systèmes d'information en santé)* (p. 305) : s'oppose à l'amendement n° 265 de Mme Marie-Christine Blandin (mise en place de structures régionales pour évaluer les objectifs). S'oppose à l'amendement n° 201 de M. Michel Mercier (impossibilité de céder à un service de statistiques les données relatives à la vie sexuelle). (p. 306) : son amendement n° 20 : rectification d'erreurs matérielles ; adopté. - **Art. 13 ter** *(Art. 1521-1 du code général des collectivités locales - Société d'économie mixte dédiée à l'investissement sanitaire)* (p. 307) : son amendement n° 338 : limitation de l'extension du champ d'intervention des sociétés d'économie mixte locales aux établissements publics sanitaires, sociaux ou médico-sociaux et interdiction à ces établissements d'allouer des apports en compte courant ; devenu sans objet. S'oppose à l'amendement n° 81 de la commission (création d'une nouvelle catégorie de société d'économie mixte dédiée à l'investissement sanitaire). - **Art. additionnel après l'art. 13 ter** (p. 308) : son amendement n° 337 : conditions de représentation des établissements dans les organes dirigeants de la société d'économie mixte locale ; adopté.

- **Suite de la discussion** (15 janvier 2004) - **Demande de réserve** (p. 319) : demande la réserve des amendements tendant à insérer des articles additionnels avant l'article 14, de l'article 14 et des amendements tendant à insérer des articles additionnels après l'article 14 jusqu'à la fin de l'examen des articles du projet de loi ; réserve ordonnée. - **Art. 15** *(Art. L. 1415-2, L. 1415-3, L. 1415-4, L. 1415-5 et L. 1415-6 du code de la santé publique - Création du groupement d'intérêt public « Institut national du cancer »)* - **Art. L. 1415-2 du code de la santé publique** *(Mission de l'Institut national du cancer, INCa)* (p. 320) : accepte l'amendement n° 251 de M. Robert Del Picchia (association des professionnels et industriels de la santé aux missions de l'INCa). (p. 321) : s'oppose aux amendements analogues n° 206 de M. Michel Mercier et n° 302 de M. Guy Fischer (ajout aux missions de l'INCa du développement et du suivi d'actions concernant les cancers professionnels). (p. 322) : s'oppose à l'amendement n° 222 de M. Gilbert Chabroux (évaluation des actions en matière de recherche, de soins et de prévention préalable à leur financement par l'INCa). - **Art. L. 1415-3 du code de la santé publique** *(Statut juridique de l'INCa)* : son amendement n° 21 : modalités de mise en oeuvre de l'article précisées par décret ; adopté. (p. 323) : demande le retrait de l'amendement n° 303 de M. Guy Fischer (représentation au conseil d'administration de l'INCa des associations de malades et d'usagers du système de santé). - **Art. L. 1415-4 du code de la santé publique** *(Nomination du directeur général de l'INCa)* (p. 324) : son amendement n° 22 : suppression de l'alinéa prévoyant la nomination du directeur par arrêté ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 223 de M. Gilbert Chabroux (composition du conseil d'administration de l'INCa). - **Art. additionnel après l'art. 15** (p. 325) : son amendement n° 23 : modalités de recrutement des radiophysiciens ; adopté. -

**Art. 15 bis** *(Art. L. 3512-4 du code de la santé publique - Autorité compétente pour constater et sanctionner les infractions à la législation sur la lutte contre le tabagisme)* : accepte l'amendement n° 82 de la commission (compétence des inspecteurs du travail pour contrôler le respect de l'article L. 3511-7 du code de la santé publique relatif à l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à usage collectif). (p. 326) : demande le retrait de l'amendement n° 171 de M. Adrien Gouteyron (élargissement des compétences du service d'enquête affecté à la constatation des infractions à la loi Evin). - **Art. 15 ter** *(Comité national consultatif du cancer)* : accepte l'amendement n° 147 de M. Dominique Leclerc (suppression). - **Art. 15 quater** *(Art. L. 3511-7 du code de la santé publique - Mesures favorisant le dépistage du cancer au bénéfice des personnes les moins favorisées)* (p. 327) : accepte l'amendement n° 148 de M. Dominique Leclerc (suppression) et s'oppose à l'amendement n° 83 de la commission (suppression du ciblage de la politique de prévention). - **Art. additionnel après l'art. 15 quater ou avant l'art. 16** (p. 328, 329) : s'oppose aux amendements analogues n° 224 de M. Gilbert Chabroux et n° 304 de M. Guy Fischer (prise en charge par l'assurance maladie des substituts nicotiniques ayant pour but l'arrêt du tabac). Mise en place d'une expérimentation sur le remboursement des substituts nicotiniques. - **Art. additionnel après l'art. 15 quater** : s'oppose à l'amendement n° 225 de M. Gilbert Chabroux (financement des actions de prévention pour lutter contre le tabagisme). - **Art. 16** *(Art. L. 3511-2, L. 3512-1, L. 3512-2 et L. 3512-3 du code de la santé publique - Lutte contre le tabagisme)* (p. 330) : s'oppose à l'amendement n° 227 de M. Gilbert Chabroux (possibilité pour les associations de malades et usagers du système de santé de se porter partie civile en matière de lutte contre le tabagisme) et demande le retrait de l'amendement n° 84 de la commission (possibilité pour les associations de défense des droits des personnes malades et usagers du système de santé d'ester en justice). - **Art. additionnels après l'art. 16** (p. 331) : son amendement n° 26 : mise en conformité du droit français avec les dispositions de la directive européenne du 26 mai 2003 relative à la publicité et au parrainage en faveur des produits du tabac ; adopté. Accepte l'amendement n° 173 de M. Adrien Gouteyron (extension de l'interdiction de la publicité et de la propagande en faveur des produits du tabac). Accepte l'amendement n° 172 de M. Adrien Gouteyron (sanction financière en cas d'infraction à la publicité sur les produits du tabac). Demande le retrait de l'amendement n° 261 de M. Bernard Joly (interdiction de vente sur le territoire national de cigarettes contenant des adjuvants de fabrication). - **Art. 16 bis** *(Art. L. 3351-8 du code de la santé publique - Compétence des agents de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, DGCCRF, pour le contrôle du respect de la réglementation régissant la publicité sur les alcools)* (p. 333) : accepte l'amendement n° 85 de la commission (coordination). - **Art. additionnels avant l'art. 17** (p. 334) : s'oppose à l'amendement n° 228 de M. Gilbert Chabroux (restriction de la publicité par voie d'affichage pour les boissons alcoolisées). S'oppose à l'amendement n° 229 de M. Gilbert Chabroux (interdiction de toute opération d'animation ou de financement de manifestation par des entreprises de boissons alcoolisées en direction des jeunes). - **Art. 17** *(Art. L. 3555-1 et L. 3323-4 du code de la santé publique - Lutte contre l'alcoolisme)* (p. 336) : s'oppose aux amendements identiques n° 86 de la commission, n° 59 de M. Gilbert Barbier et n° 146 de M. Roland Courteau (suppression du II de l'article prévoyant l'intervention du ministre chargé de l'agriculture dans la publication par arrêté d'un message de santé publique accompagnant la publicité en faveur de boissons alcoolisées), ainsi qu'à l'amendement n° 145 de M. Roland Courteau (rétablissement de la notion d'abus). (p. 338) : s'oppose à l'amendement n° 207 de Mme Anne-Marie Payet (mention sur les bouteilles de boissons alcoolisées des dangers de l'alcool sur la santé). - **Art. additionnels après l'art. 17** : son amendement n° 27 : précisions sur les transferts de débits de boissons ; adopté. (p. 340) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 231 de M. Gilbert Chabroux (bouilleurs de cru). - **Art. 18** *(Art. L. 5121-12, L. 5126-2 et L. 5126-3 du code de la santé publique - Modification de la législation relative aux médicaments)* (p. 341) : son amendement n° 28 : rédaction ; adopté. Accepte l'amendement n° 87 de la commission (précision). Accepte l'amendement n° 88 de la commission (cohérence). - **Art. 18 ter** *(Art. L. 312-17 nouveau du code de l'éducation - Information dans les lycées et les collèges sur les toxicomanies)* (p. 342) : accepte l'amendement n° 156 de M. Gilbert Barbier (information dans les collèges et lycées sur les conséquences de la consommation de drogues sur la santé). - **Demande de réserve** (p. 342) : favorable à la demande de réserve de l'article 18 quater. - **Art. 20** *(Art. L. 1413-4 du code de la santé publique - Renforcement de la surveillance épidémiologique dans les milieux du travail)* (p. 375) : accepte l'amendement n° 92 de la commission (amélioration de la collecte des informations relatives à la santé au travail par l'InVS et prise en compte de la transformation des "services de médecine du travail" en "services de santé au travail"), et sur celui-ci, le sous-amendement n° 355 de M. Gilbert Chabroux. S'oppose aux amendements n° 313 de Mme Marie-Claude Beaudeau (transmission d'informations à l'InVS par les services de santé au travail et mise en place de la surveillance épidémiologique) et n° 267 de Mme Marie-Christine Blandin (centralisation par l'InVS des plaintes reçues par l'inspection du travail). - **Art. additionnels après l'art. 20** (p. 376) : s'oppose à l'amendement n° 168 de Mme Marie-Christine Blandin (possibilité pour le CHSCT d'organiser des actions de prévention). (p. 376) : s'oppose à l'amendement n° 169 de Mme Marie-Christine Blandin (partenariat entre les associations de victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles et les services de santé au travail). - **Art. 21** *(Art. L. 1321-2 du code de la santé publique - Protection des captages d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines)* (p. 377) : accepte l'amendement n° 93 de la commission (clarification rédactionnelle). S'oppose à l'amendement n° 268 de Mme Marie-Christine Blandin (suppression du dernier alinéa du 1° de l'article instituant un délai pour établir les périmètres de protection des captages). (p. 378) : accepte l'amendement n° 94 de la commission (rédaction). Accepte l'amendement n° 95 de la commission (rectification d'une erreur matérielle et information renforcée des propriétaires de parcelles soumises à des servitudes liées à la protection de la ressource en eau). - **Art. 21 bis** *(Art. L. 1321-2 du code de la santé publique - Dérogations au statut de fermage dans les périmètres de protection rapprochée des captages d'eau)* : son amendement n° 174 : possibilité pour les communes de déléguer le droit de préemption dans les périmètres de protection aux communes et EPCI compétents en matière de production d'eau potable ; adopté. - **Art. 23** *(Art. L. 1321-4 du code de la santé publique - Surveillance et obligations relatives à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine)* (p. 379) : accepte l'amendement n° 97 de la commission (extension aux producteurs d'eau de l'obligation générale de surveillance de la qualité de l'eau). - **Art. 23 ter** *(Art. L. 1321-6 du code de la santé publique - Sanctions administratives)* : accepte l'amendement n° 98 de la commission (conditions d'application de la déchéance à une délégation de service public de distribution d'eau en cas de condamnation pénale du délégataire). - **Art. 24** *(Art. L. 1321-7 du code de la santé publique - Régime d'autorisation et de déclaration en matière d'eau potable)* (p. 380) : accepte l'amendement n° 99 de la commission (rectification d'une erreur matérielle). - **Art. 27** *(Art. L. 1322-2 du code de la santé publique - Surveillance et obligations relatives à la qualité des eaux minérales naturelles)* : accepte l'amendement n° 100 de la commission (modalités d'autorisation du traitement des eaux minérales). - **Art. 29** *(Art. L. 1324-1 du code de la santé publique - Constat des infractions aux dispositions protectrices de l'eau)* (p. 381) : accepte l'amendement n° 101 de la commission (coordination). Accepte l'amendement n° 102 de la commission (harmonisation des constats d'infraction à la réglementation relative à la sécurité sanitaire environnementale). - **Art. 30** *(Art. L. 1324-2 du code de la santé publique - Procédures judiciaires)* : accepte l'amendement n° 103 de la commission (notification du procès-verbal d'infraction). - **Art. 31** *(Art. L. 1324-3 du code de la santé publique - Infractions et sanctions pénales)* (p. 382) : accepte l'amendement n° 354 de la commission (parallélisme entre les obligations d'autorisations prévues par le code de la santé publique en matière d'eau potable et minérale et les sanctions qui s'y

rapportent). Accepte l'amendement n° 104 de la commission (extension d'une infraction à tous les cas de non-respect des obligations relatives à la qualité de l'eau). - **Art. 32** *(Art. L. 1334-6 et L. 1334-7 du code de la santé publique - Renumérotation de certains articles)* (p. 383) : accepte l'amendement n° 105 de la commission (suppression). - **Art. 32 bis** *(Rapport sur l'opportunité de mentionner dans le carnet de santé l'intoxication au plomb)* : accepte l'amendement n° 106 de la commission (suppression) et s'oppose à l'amendement n° 318 de M. François Autain (précision). - **Art. 33** *(Art. L. 1334-1 du code de la santé publique - Institution d'une enquête sur l'environnement du mineur visant à déterminer l'origine de l'intoxication au plomb)* (p. 384) : accepte l'amendement n° 107 de la commission (coordination). - **Art. 34** *(Art. L. 1334-2 du code de la santé publique - Délais de réalisation des travaux)* : accepte l'amendement n° 108 de la commission (rédaction). Accepte l'amendement n° 109 de la commission (incitation à la visite médicale des enfants d'un immeuble à la suite du repérage d'un cas de saturnisme). (p. 385) : accepte l'amendement n° 110 de la commission (précision de la définition de "personne responsable" de l'existence d'un risque d'exposition au plomb ayant été à l'origine de l'intoxication d'un mineur). Accepte l'amendement n° 319 de M. Jack Ralite (champ des travaux nécessaires pour supprimer le risque constaté). - **Art. 35** *(Art. L. 1334-3 du code de la santé publique - Contrôle des travaux)* (p. 386) : accepte l'amendement n° 111 de la commission (extension de la compétence du service communal d'hygiène et de santé au contrôle des travaux). - **Art. 36** *(Art. L. 1334-4 du code de la santé publique - Obligations du propriétaire en matière de financement des travaux et d'hébergement provisoire des occupants)* : accepte l'amendement n° 112 de la commission (rédaction). (p. 387) : s'oppose à l'amendement n° 239 de M. Jean-Yves Mano (évacuation impérative d'un immeuble en cas de risque grave). S'oppose à l'amendement n° 320 de M. Jack Ralite (remboursement des frais engagés par les missions confiées aux services communaux d'hygiène et de santé, SCHS). - **Art. 37** *(Art. L. 1334-5 à L. 1334-11 du code de la santé publique - Constat de risque d'exposition au plomb)* (p. 389) : accepte l'amendement n° 113 de la commission (coordination). Accepte l'amendement n° 114 de la commission (renforcement de l'indépendance des professionnels réalisant un constat de risque d'exposition au plomb). - **Art. L. 1334-6 du code de la santé publique** *(Généralisation des mesures de prévention à l'ensemble du territoire)* : accepte l'amendement n° 115 de la commission (simplification de la procédure des constats de risque d'exposition au plomb). - **Art. L. 1334-8 du code de la santé publique** *(Obligation d'établir un constat de risque d'exposition au plomb, CREP, lors de travaux dans les parties communes d'un immeuble)* (p. 390) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 324 de M. Jack Ralite (délai d'établissement du contrat ramené à quatre ans). - **Art. L. 1334-9 du code de la santé publique** *(Obligation pour le propriétaire de réaliser des travaux en cas de risque d'exposition au plomb)* : accepte l'amendement n° 116 de la commission (suppression de la phrase prévoyant que les travaux destinés à supprimer le risque constaté sont à la charge de l'acquéreur). - **Art. L. 1334-11 du code de la santé publique** *(Protection des populations lors de chantiers entraînant un risque significatif d'exposition au plomb)* (p. 391) : accepte l'amendement n° 117 de la commission (compétence du service communal d'hygiène et de santé pour signaler au préfet les chantiers présentant un risque d'exposition au plomb pour les occupants d'un immeuble). Sur les amendements de M. Jack Ralite, s'oppose au n° 321 (possibilité pour le représentant de l'Etat de décider du retrait des occupants d'un immeuble en raison de la proximité d'un chantier à risque) et accepte le n° 322 (charge du coût des mesures conservatoires). - **Art. 38** *(Art. L. 1334-12, art. L. 1336-1 à L. 1336-9, art. L. 1337-1 à L. 1337-9, art. L. 1335-3-1 à L. 1335-3-5, art. L. 1336-1 à L. 1336-5 du code de la santé publique - Dispositions de cohérence et modalités d'application de la loi)* : accepte l'amendement n° 118 de la commission (suppression de quatre paragraphes visant à renuméroter les articles de plusieurs chapitres du code de la santé publique). - **Art. additionnels après l'art. 39** (p. 393) : accepte l'amendement n° 119 de la commission (contrôle par le préfet des expositions aux champs électromagnétiques et information des maires sur l'implantation des installations radioélectriques situées dans leur commune). (p. 394) : son amendement n° 339 : régime des systèmes d'aéroréfrigération ; adopté. - **Art. 40** *(Art. L. 756-2 nouveau du code de l'éducation - Création d'un établissement public d'État d'enseignement et de recherche en santé publique)* (p. 395) : ses amendements n° 30 (élargissement du bénéfice de la formation aux agents de la fonction publique territoriale, à ceux du secteur privé ainsi qu'aux professionnels exerçant à titre libéral) et n° 31 (mission dans le domaine international de l'école des hautes études en santé publique) ; adoptés. - **Art. 41** *(Suppression des dispositions législatives relatives à l'École nationale de la santé publique dans le code de la santé publique)* (p. 396) : ses amendements n° 32 et 33 (cohérence) ; adoptés. - **Art. 42** *(Art. L. 1121-1 à L. 1121-17 du code de la santé publique - Principes généraux de protection des personnes qui se prêtent à la recherche biomédicale)* (p. 400) : s'oppose à l'amendement n° 326 de M. Guy Fischer (suppression du paragraphe II prévoyant un statut dérogatoire pour les recherches non interventionnelles) et accepte l'amendement n° 2 de M. Dominique Leclerc (ajout à la liste des exclusions). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 120 de la commission (définition de l'investigateur). Son amendement n° 34 : cohérence ; adopté. Son amendement n° 35 : liste des produits de santé exclus du champ des recherches dirigées par une personne non obligatoirement médecin ; adopté. (p. 401) : s'oppose à l'amendement n° 270 de Mme Marie-Christine Blandin (recherches biomédicales en prison). Respect de la dignité des personnes lors des recherches effectuées en prison. (p. 402) : son amendement n° 36 : rectification d'une erreur matérielle ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 327 de M. Guy Fischer (modalités de prise en charge thérapeutique des personnes atteintes de pathologie sans alternative thérapeutique exclues d'un essai pour des raisons étrangères à leur santé). (p. 403) : organisation des essais médicaux par les promoteurs. Accès à une thérapeutique innovante. Son amendement n° 37 : liste des produits de santé exclus du champ des recherches dirigées par une personne non obligatoirement médecin ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 325 de M. François Autain (suppression de l'adjectif décédé). Assimilation de la mort cérébrale au décès. Constat médical de décès préalable au prélèvement d'urgence. Son amendement n° 38 : rédaction ; adopté. Son amendement n° 39 : suppression du texte prévoyant l'ouverture au public de l'accès à la base de données nationale ; adopté. (p. 405) : respect de la transparence par son amendement n° 39 précité. S'oppose à l'amendement n° 328 de M. Guy Fischer (suppression de la possibilité pour les promoteurs de la recherche de s'opposer à la diffusion de l'information). Son amendement n° 40 : justification impérative de l'éventuel refus de diffusion des informations par le promoteur ; adopté. (p. 406) : demande le retrait de l'amendement n° 122 de la commission (suppression du dernier alinéa du XV autorisant la diffusion des protocoles scientifiques aux associations). Son amendement n° 41 : restriction de la communication de l'intégralité du protocole au bénéfice des seules associations de malades et d'usagers du système de santé ; adopté. Référence à la législation relative à l'accès aux documents administratifs. Son amendement n° 42 : possibilité pour le comité de protection des personnes de décider de l'inscription dans le fichier national des personnes participant à la recherche biomédicale ; adopté. - **Art. 43** *(Art. L. 1122-1 et L. 1122-2 du code de la santé publique - Règles de consentement de la personne se prêtant à une recherche biomédicale)* (p. 408) : accepte les amendements de la commission n° 123 (cohérence) et n° 124 (rédaction). Son amendement n° 43 : cohérence ; adopté. Accepte l'amendement n° 125 de la commission (suppression de la transmission des résultats individuels de la recherche). (p. 409) : prudence dans la communication des résultats de la recherche. Accepte l'amendement n° 126 de la commission (suppression de l'obligation de l'intervention d'un médecin non-membre de l'équipe). (p. 410) : accepte l'amendement n° 127 de la commission (simplification du recueil de consentement pour certaines recherches épidémiologiques). - **Art. 44** *(Art. L. 1123-1 à L. 1123-3 et L. 1123-6 à L. 1123-12 du code*

*de la santé publique - Comités de protection des personnes)* (p. 411) : accepte l'amendement n° 128 de la commission (caractère non-exhaustif de l'énumération des sujets sur lesquels le comité de protection des personnes rend son avis). S'oppose à l'amendement n° 271 de Mme Marie-Christine Blandin (intelligibilité des informations transmises). (p. 412) : accepte l'amendement n° 330 de M. Guy Fischer (avis du comité de protection des personnes sur l'intelligibilité de l'information donnée au patient). Accepte l'amendement n° 129 de la commission (avis du comité de protection des personnes sur l'existence ou non d'une interdiction de se prêter simultanément à plusieurs recherches ou d'une période d'exclusion dans le protocole). (p. 413) : son amendement n° 44 : indication impérative par le promoteur de la nécessité de mettre en place ou non un comité de surveillance indépendant ; adopté. Demande le retrait des amendements analogues n° 272 de Mme Marie-Christine Blandin et n° 331 de M. Guy Fischer (constitution éventuelle d'un comité indépendant). (p. 413) : accepte les amendements identiques n° 130 de la commission et n° 58 de M. Dominique Leclerc (suppression de l'examen par le comité de protection des personnes des montants et des modalités de rétribution des investigateurs). (p. 414) : s'oppose à l'amendement n° 332 de M. Guy Fischer (évaluation des pratiques des comités de protection de personnes). (p. 415) : accepte les amendements de la commission n° 131 et 132 (précision), n° 134, 135 et 137 (cohérence) et n° 136 (rédaction). - **Art. 46** *(Art. L. 1125-1 à L. 1125-5 du code de la santé publique - Dispositions particulières à certaines recherches biomédicales)* (p. 416) : accepte l'amendement n° 138 de la commission (précision). - **Art. 46 bis** *(Art. L. 1125-4 du code de la santé publique - Recherches sur l'évaluation de soins courants)* : son amendement n° 352 : clarification ; adopté. - **Art. 46 ter** *(Article 40-2 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés - Intervention de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, CNIL)* : son amendement n° 353 : cohérence ; adopté. - **Art. 50** *(Art. L. 5121-1, L. 5124-1, L. 5126-1 et L. 5126-5 du code de la santé publique - Médicament expérimental)* (p. 417) : accepte l'amendement n° 139 de la commission (insertion de la définition du médicament expérimental dans un article distinct). - **Art. 51** *(Art. L. 4133-1 à L. 4133-8, L. 6155-1 à L. 6155-3 et L. 6155-5 du code de la santé publique - Redéfinition de la formation médicale continue)* (p. 419) : s'oppose à l'amendement n° 240 de M. Gilbert Chabroux (obligation de formation médicale continue des médecins). Son amendement n° 361 : composition du comité de coordination ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 51** (p. 420) : son amendement n° 175 : extension de l'obligation de formation à l'ensemble des professions de santé ; adopté. (p. 422) : son amendement n° 45 : création d'un conseil national de la formation pharmaceutique continue ; adopté après modification par le sous-amendement n° 357 de M. Dominique Leclerc qu'il accepte. Demande le retrait des sous-amendements de M. Dominique Leclerc n° 359, 358 et 360 déposés sur son amendement précité n° 45. (p. 423) : s'oppose à l'amendement n° 241 de M. Gilbert Chabroux (information sur les médicaments à destination des professionnels et du public). - **Art. 52** *(Art. L. 2122-1 et L. 4151-1 du code de la santé publique - Examens de prévention durant et après la grossesse)* (p. 424) : son amendement n° 341 : champ de compétences des sages-femmes ; adopté. Demande le retrait de l'amendement de Mme Valérie Létard n° 162 (possibilité pour les sages-femmes de pratiquer le premier examen prénatal et d'effectuer la déclaration de grossesse). (p. 425) : accroissement des responsabilités des sages-femmes. - **Art. additionnel après l'art. 52** (p. 426) : accepte l'amendement n° 165 de Mme Valérie Létard (possibilité pour les sages-femmes de prescrire une contraception lors de l'examen post-natal). - **Art. 54** *(Art. L. 4151-3 du code de la santé publique - Pratique de soins et prescription de médicaments par les sages-femmes)* : son amendement n° 269 : précision ; adopté. (p. 427) : considère les amendements de Mme Valérie Létard n° 163 (suppression du qualificatif suspecté relatif à la notion de pathologie) et n° 164 (mise en place d'une grille d'évaluation pour préciser la notion de pathologie suspectée) satisfaits par son amendement n° 269 précité. Son amendement n° 345 : précision relative aux instruments utilisables par les sages-femmes ; adopté. Accepte l'amendement n° 140 de la commission (rédaction). - **Art. additionnels après l'art. 54** : son amendement n° 46 : intégration de la formation des sages-femmes dans l'article du code de l'éducation instaurant le numerus clausus pour la poursuite des études médicales ; adopté. (p. 429) : avancées des mesures proposées en faveur des sages-femmes. Ses amendements n° 47 (conditions d'accès à la formation de sage-femme) et n° 48 (conditions d'exercice de la profession de sage-femme comme remplaçant - décret en Conseil d'Etat) ; adoptés. (p. 430) : demande le retrait de l'amendement n° 248 de M. Bernard Plasait (harmonisation de l'exercice à temps partiel dans le privé et dans le public des fonctions de biologiste). - **Art. 55** *(Art. L. 4321-13 à L. 4321-21 et L. 4391-3 du code de la santé publique - Création d'un ordre national de la profession de masseur-kinésithérapeute)* (p. 431) : son amendement n° 344 : rédaction ; adopté. - **Art. L. 4321-14 du code de la santé publique** *(Missions de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes)* : son amendement n° 346 : indépendance des masseurs-kinésithérapeutes ; adopté. - **Art. L. 4321-15 du code de la santé publique** *(Composition du conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes)* : son amendement n° 347 : précision ; adopté. - **Art. L. 4321-18 du code de la santé publique** *(Fonction du conseil départemental de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes)* (p. 432) : son amendement n° 348 : correction d'une erreur ; adopté. - **Art. L. 4321-19 du code de la santé publique** *(Missions de l'ordre communes avec celles exercées par les ordres médicaux)* : son amendement n° 349 : correction d'une erreur matérielle ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 55** (p. 433) : son amendement n° 176 : création de la profession de conseiller en génétique ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 55 ou après l'art. 56** (p. 434) : s'oppose à l'amendement n° 246 de M. Gilbert Chabroux (profession de diététicien). - **Art. 56** *(Art. L. 5135-14 du code de la santé publique - Transferts d'officines)* (p. 435) : accepte les amendements identiques de suppression n° 141 de la commission et n° 3 de M. Dominique Leclerc. - **Art. additionnels après l'art. 56** : son amendement n° 57 : prolongation de la période transitoire d'inscription des experts en accidents médicaux chargés des expertises pour les commissions régionales d'indemnisation ; adopté. Son amendement n° 213 : clarification des préjudices indemnisables au titre de la solidarité nationale ; adopté. (p. 436) : son amendement n° 54 : conséquences du transfert à l'ONIAM, de la réparation des accidents vaccinaux, de l'indemnisation des transfusés et hémophiles contaminés par le VIH et de l'indemnisation des victimes d'accidents corporels survenus dans le cadre de l'application de mesures sanitaires d'urgence ; adopté. (p. 437) : accepte l'amendement n° 142 de la commission (réglementation relative à l'hémovigilance). (p. 437) : son amendement n° 52 : limitation du champ de la déclaration des événements indésirables - intervention de l'ANAES - expérimentation préalable à la mise en oeuvre du dispositif de déclaration ; adopté. (p. 438) : s'oppose à l'amendement n° 245 de M. Jean-Marc Pastor (politique d'installation de médecins dans des zones médicalement dépeuplées et de création de maisons de santé). (p. 439) : son amendement n° 53 : transfert à l'ONIAM de la charge de la réparation des dommages imputables à des vaccinations obligatoires ; adopté. (p. 440) : son amendement n° 55 : transfert à l'ONIAM de la charge de l'indemnisation des personnes contaminées par le virus du sida ; adopté. Son amendement n° 177 : transport des personnes souffrant de troubles mentaux et faisant l'objet d'une mesure d'hospitalisation sans leur consentement ; adopté. Accepte l'amendement n° 4 de M. Dominique Leclerc (possibilité de mettre en oeuvre en direction du grand public des actions financées au moyen des crédits du Fonds de promotion de l'information médicale et médico-économique). Accepte l'amendement n° 143 de la commission (suppression d'incompatibilités de fonctions dans les différents conseils de l'ordre). Accepte l'amendement n° 9 de M. Dominique Leclerc (autorisations d'exercer la propharmacie). (p. 442) : accepte l'amendement n° 5 de M. Dominique Leclerc (organisation de l'Ordre des pharmaciens). (p. 443) : son amendement n° 343 : conditions pour siéger aux chambres disciplinaires de l'ordre des pharmaciens ; adopté. (p. 444) : accepte l'amendement n° 6 de M. Dominique Leclerc (application des décisions définitives

rendues par les chambres disciplinaires de l'ordre des pharmaciens sur l'ensemble du territoire). Accepte l'amendement n° 8 de M. Dominique Leclerc (mesures de simplification en matière de publicité pour les médicaments faisant l'objet de mesures de déremboursement). Son amendement n° 49 : conditions de prise en charge des médicaments par l'assurance maladie ; adopté. Son amendement n° 50 : décret en Conseil d'Etat pour fixer les règles particulières applicables en matière de vigilance exercée sur certains dispositifs médicaux ; adopté. Accepte l'amendement n° 7 de M. Dominique Leclerc (possibilité pour les techniciens de laboratoire d'effectuer des prises de sang en dehors des laboratoires). Son amendement n° 51 : mise en place d'expérimentations de coopération entre professionnels de santé et possibilité de transfert de compétences entre les professions médicales et d'autres professions de santé ; adopté. (p. 446) : nécessité d'agir dans d'autres domaines. (p. 447) : son amendement n° 56 : conséquence ; adopté. Accepte l'amendement n° 144 de la commission (élargissement du recrutement dans le corps de l'IGAS). Son amendement n° 212 : suppression de la condition de délai opposable aux praticiens désirant solliciter la qualification de médecin spécialiste ; adopté. (p. 448) : s'oppose aux amendements de M. Jean-Marc Pastor n° 242 (mise en place d'un contrat d'objectif pour faciliter l'installation de médecins dans les zones médicalement dépeuplées), n° 243 (aide financière de l'Etat aux médecins s'installant sur la base d'un contrat d'objectif) et n° 244 (création de maisons de la santé). (p. 449) : accepte l'amendement n° 250 de M. Henri de Raincourt (possibilité pour les praticiens hospitaliers ayant atteint la limite d'âge de prolonger leur activité dans la limite de trois années).

- **Suite de la discussion** (19 janvier 2004) - **Art. 18 quater (précédemment réservé) (priorité)** *(Art. L. 3231-1 [nouveau] du code de la santé publique - Prescription et mise en oeuvre des psychothérapies)* (p. 493) : absence d'intention du Gouvernement de déposer des amendements sur l'article. (p. 498, 499) : nécessité et difficulté de mieux organiser les psychothérapies. S'oppose aux amendements identiques n° 232 de M. Jean-Pierre Sueur et n° 305 de M. Guy Fischer (suppression). Rôle du législateur. S'oppose à l'amendement n° 249 de M. Adrien Gouteyron (création d'un conseil national des pratiques thérapeutiques relatives au psychisme) et accepte l'amendement n° 89 de la commission (critères d'encadrement du titre de psychothérapeute). (p. 500) : au nom du Gouvernement, reprend la proposition de M. Nicolas About. Son amendement n° 363 : dispense de l'inscription au registre national des psychothérapeutes pour les professionnels incontestés ; adopté par priorité. - **Art. 14 et annexe (précédemment réservés)** *(Approbation du rapport annexé relatif aux objectifs de santé publique 2004-2008)* (p. 509, 510) : demande le retrait des amendements identiques n° 218 de M. Gilbert Chabroux et n° 333 de Mme Marie-Claude Beaudeau (information sur la teneur en chlorure de sodium des aliments). (p. 511) : son amendement n° 362 : maîtrise de la progression de la résistance aux antibiotiques ; adopté. (p. 512) : s'oppose aux amendements de M. Guy Fischer n° 300 (détection de l'herpès) et n° 301 (détection de l'herpès sur la population des quinze-trente ans). (p. 513) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 202 de M. Michel Mercier (lutte contre la prématurité). (p. 514) : s'oppose aux amendements de M. Guy Fischer n° 298 (renforcement des dépistages des pathologies auditives) et n° 299 (prise en charge des déficiences auditives), ainsi qu'à l'amendement n° 220 de M. Gilbert Chabroux (prévention, dépistage et prise en charge des déficiences auditives). Accepte l'amendement n° 205 de M. Michel Mercier (objectif de lutte contre les pathologies auditives). (p. 515) : s'oppose à l'amendement n° 204 de M. Michel Mercier (objectif de vaccination contre le pneumocoque 23). - **Art. additionnels après l'art. 14 (précédemment réservés)** : s'oppose à l'amendement n° 221 de Mme Marie-Christine Blandin (évaluation par l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments des risques sanitaires relatifs à l'interaction de divers adjuvants alimentaires). (p. 516) : s'oppose à l'amendement n° 266 de Mme Marie-Christine Blandin (prévention et protection des consommateurs contre la surconsommation de sel). - **Seconde délibération** : En application de l'article 43, alinéa 4, du règlement, demande qu'il soit procédé à une seconde délibération de l'article 17 ; seconde délibération ordonnée. - **Art. 17** *(Art. L. 3555-1 et L. 3323-4 du code de la santé publique - Lutte contre l'alcoolisme)* : son amendement n° A-1 : suppression de l'obligation de mention des dangers de l'alcool sur la santé figurant sur les bouteilles de boissons alcoolisées ; adopté. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 523) : remerciements. Qualité du travail accompli.

- **Débat sur les travaux d'une mission d'information commune « La France et les Français face à la canicule»** - (10 février 2004) (p. 1425, 1428) : fructueux travail de la mission d'information sur la canicule de l'été 2003. Drame de la canicule appréhendé de manière globale. Comparaison avec d'autres pays européens. Caractère prioritaire de la réorganisation par le Gouvernement du système d'alerte et de veille sanitaire défaillant. Nécessaire correction d'un système de santé ciblé sur le curatif au détriment du préventif. Favorable au développement des maisons médicales et à celui de la prévention en direction du grand public. Sentiment d'humilité et volonté de dépassement face à la crise.

- **Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées [n° 183 (2003-2004)]** - (24 février 2004) - **Discussion générale** (p. 1560, 1563) : priorité de la politique en faveur des personnes handicapées. Devoir de solidarité. Progression des crédits pour la dépendance. Application des acquis de la loi fondatrice de 1975. Respect des différences. Plein exercice de la citoyennneté. Aménagement de l'environnement pour réduire la situation de handicap. Distinction de la politique du handicap de celle de l'accessibilité. Concrétisation du droit à la compensation du handicap. Amélioration de l'accessibilité. Libre choix du mode de vie : domicile ou établissement. Personnalisation de la politique du handicap. Gestion de proximité. Mise en place d'une logique de droits. Création de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie. Hommage à Mme Marie-Thérèse Boisseau pour la qualité de son travail.

**MAUROY (Pierre)**
*sénateur (Nord)*
*SOC*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur la gestion des fonds publics en Polynésie française **[n° 40 (2004-2005)]** (26 octobre 2004) - **Collectivités territoriales - Economie et finances, fiscalité - Outre-mer - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française, d'une part, et le Gouvernement du Royaume de Belgique, le Gouvernement de la Communauté française, le Gouvernement de la Région wallone et le Gouvernement flamand, d'autre part, sur la coopération transfrontalière entre les collectivités territoriales et organismes publics locaux [n° 220 (2002-2003)]** - (6 janvier 2004) - rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées - **Discussion générale** (p. 15, 16) : propose l'adoption de ce projet de loi.

**- Projet de loi encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics [n° 209 (2003-2004)]** - (2 mars 2004) - **Discussion générale** (p. 1951, 1953) : nécessité de réaffirmer avec force le caractère laïc de la République française et de ses institutions publiques, notamment l'école. Originalité spécifique conférée à la France par cette exigence laïque encore largement incomprise hors de nos frontières. Rejet des conflits provoqués par la suprématie du religieux sur le politique. Egalité entre les hommes et les femmes. Nécessité de remédier à l'échec relatif de notre modèle d'intégration. Votera ce projet de loi.

**- Rappel au règlement** - (2 novembre 2004) (p. 7373) : dénonce une anomalie de représentation politique dans les groupes d'amitié, en particulier au niveau de leur présidence. Accaparement excessif du pouvoir par le groupe UMP. Procédé regrettable eu égard à la responsabilité de tous les élus, par delà les différences, dans la représentation de la République et de la démocratie française. Le groupe socialiste veillera au rééquilibrage des présidences qu'il appelle de ses voeux.

**MÉKACHÉRA (Hamlaoui)**
*secrétaire d'État aux anciens combattants*
*(jusqu'au 30 mars 2004)*
*ministre délégué aux anciens combattants*
*(à partir du 31 mars 2004)*

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Anciens combattants**

- (4 décembre 2004) (p. 9102, 9105) : engagement de la République envers tous les anciens combattants. Hommage aux soldats tombés en Côte d'Ivoire. Hausse réelle des crédits. Mesures nouvelles. Budget établi en concertation avec le monde combattant. Augmentation des pensions des veuves. Crédits et avenir de l'ONAC. Retraite des anciens combattants d'Afrique du Nord. Indemnisation de tous les orphelins de victimes de la barbarie nazie. Mise en oeuvre de la décristallisation. Volonté de revaloriser la retraite du combattant. Poursuite du relèvement du plafond de la rente mutualiste. Réforme du rapport constant. Indemnisation des orphelins des victimes d'actes de barbarie. Problème douloureux de l'indemnisation des incorporés de force dans les organisations paramilitaires allemandes. Conséquences de la LOLF sur le budget des anciens combattants. Commémorations à venir. Projets muséographiques à Auschwitz et au Struthof. Lieux de mémoire à l'étranger. Budget répondant aux attentes des anciens combattants. - **Art. 72 quater** *(Réforme du mode de revalorisation de la valeur du point d'indice de la pension militaire d'invalidité)* (p. 9105, 9106) : clarification du rapport constant préalable à d'autres évolutions. - **Art. additionnels après l'art. 72 quater** : s'oppose à l'amendement n° II-25 de Mme Gisèle Printz (pérennisation de l'ONAC). (p. 9107) : oppose l'article 40 de la Constitution aux amendements de Mme Christiane Demontes n° II-26 (revalorisation de la retraite du combattant) et n° II-28 (repli) ainsi qu'à l'amendement n° II-31 de M. Guy Fischer (revalorisation de la retraite du combattant). Oppose l'article 40 de la Constitution aux amendements identiques n° II-27 de Mme Christiane Demontes et n° II-30 de M. Guy Fischer (relèvement du plafond de la rente mutualiste). S'oppose à l'amendement n° II-29 de Mme Gisèle Printz (non distinction entre les orphelins de victimes déportées et ceux de victimes mortes sur le territoire national). (p. 9108) : s'oppose à l'amendement n° II-32 de M. Guy Fischer (abaissement de l'âge nécessaire pour bénéficier d'une demi-part supplémentaire sur le revenu imposable). - **Art. additionnels après l'art. 72 quinquies** (p. 9109) : s'oppose à l'amendement n° II-19 de M. Hubert Haenel (engagement de l'Etat à indemniser les incorporés de force dans les organisations paramilitaires allemandes) et oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° II-6 de Mme Gisèle Printz (engagement de l'Etat à indemniser les incorporés de force dans les organisations paramilitaires allemandes).

**- Projet de loi portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés [n° 356 (2003-2004)]** - (16 décembre 2004) - **Discussion générale** (p. 9820, 9822) : aboutissement d'un processus de concertation engagé depuis trente mois. Mesures mises en oeuvre. Ampleur incontestable du texte sur les plans symbolique, matériel et financier. Rappel des tragédies

marquant la séparation entre la France et ses anciens territoires. Hommage aux populations. Création d'une fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie. Dispositions relatives à la réparation. Amélioration de l'allocation de reconnaissance. Prolongation des aides au logement. Aides aux enfants de harkis. Application équitable des lois d'indemnisation. Situation des rapatriés de Côte-d'Ivoire. (p. 9836, 9838) : remerciements à la Haute Assemblée. Accès des familles de disparus aux dossiers du ministère des affaires étrangères. Objectif de recherche de la vérité dans un climat de sérénité. Réponse aux intervenants. Programme pour 2005 : actions de mémoire, mémorial de Marseille et création de la fondation. - **Art. 1er** *(Reconnaissance de la Nation)* (p. 9854, 9855) : demande le retrait de l'amendement n° 50 de M. Jean Faure (précision sur l'ensemble des victimes devant faire l'objet de la reconnaissance de la nation et du droit à une juste réparation) et de l'amendement n° 54 de Mme Marie-Thérèse Hermange (réaffirmation du devoir de reconnaissance de la nation). S'oppose à l'amendement n° 34 de Mme Gisèle Printz (remplacement du mot "événements" par l'expression "guerre et des combats"). - **Art. additionnels après l'art. 1er** (p. 9856) : s'oppose à l'amendement n° 35 de Mme Gisèle Printz (reconnaissance par la nation de ses responsabilités). - **Art. additionnel après l'art. 1er ou après l'art. 4** (p. 9857, 9858) : demande le retrait de l'amendement n° 53 de M. Jean Faure (mise en place d'une indemnité de réparation pour les enfants de harkis nés en Algérie et rapatriés) et oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 42 de Mme Gisèle Printz (attribution d'une indemnité forfaitaire sous certaines conditions à tout enfant de supplétif ou assimilé). - **Art. 1er bis** *(Hommage aux populations civiles victimes de la guerre d'Algérie)* (p. 9859) : s'oppose à l'amendement n° 36 de M. Claude Domeizel (suppression de la référence à la commémoration du 5 décembre), accepte l'amendement n° 1 de la commission (élargissement de l'hommage rendu par la nation aux disparus et aux victimes civiles des combats de Tunisie et du Maroc) et demande le retrait de l'amendement n° 8 de M. Michel Guerry (association des victimes de disparition et d'enlèvement à l'hommage rendu par la nation). (p. 9861) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 59 de M. Jean Faure (rétablissement du terme "massacres") à l'amendement n° 1 de la commission (élargissement de l'hommage rendu par la nation aux disparus et aux victimes civiles des combats de Tunisie et du Maroc). - **Art. 1er ter** *(Création d'une fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie)* (p. 9862) : demande le retrait de l'amendement n° 21 de Mme Muguette Dini (constitution d'un comité d'historiens au sein de la fondation et accessibilité des archives) qu'il considère satisfait par la mission confiée au préfet Benmebarek. S'oppose à l'amendement n° 37 de Mme Gisèle Printz (précision sur le rôle et les missions de la fondation). Définition du contenu de la fondation par la voie réglementaire. - **Art. 1er quinquies** *(Interdiction des injures contre les harkis)* (p. 9863) : son amendement n° 55 : élargissement de la portée de l'interdiction aux groupes de personnes et à l'apologie des crimes commis contre les harkis ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 1er quinquies** (p. 9863, 9864) : demande le retrait de l'amendement de la commission n° 3 (mission de lutte contre les discriminations dont sont victimes les harkis confiée à la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité). Examen en cours du projet de loi instituant cette autorité. - **Art. additionnel après l'art. 1er quinquies ou après l'art. 2** (p. 9864) : oppose l'article 40 de la Constitution aux amendements analogues n° 9 de M. Michel Guerry et n° 24 de Mme Muguette Dini (création d'une indemnisation en capital pour les descendants des personnes assassinées ou disparues). - **Art. additionnel après l'art. 1er quinquies** (p. 9865) : demande le retrait de l'amendement n° 22 de Mme Muguette Dini (rapatriement des corps des parents des Français d'Algérie et protection des cimetières). Evoque l'irrecevabilité de l'amendement au titre de l'article 40 de la Constitution. Engagement d'un plan de réhabilitation des cimetières en Algérie. - **Art. 2** *(Ouverture d'un droit d'option en faveur des harkis entre la revalorisation de l'allocation de reconnaissance et le versement d'un capital)* (p. 9867) : accepte l'amendement n° 58 de la commission (versement d'une indemnité de 20 000 euros aux enfants de harkis dont les parents sont décédés). Demande le retrait des amendements n° 52 de M. Jean Faure (élargissement des mesures de réparation aux ayants droit) et n° 23 de Mme Muguette Dini (versement de l'allocation de reconnaissance aux rapatriés d'Indochine et à leurs ayants droit), et oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 38 de Mme Gisèle Printz (cumul de l'allocation de reconnaissance avec le versement d'un capital). - **Art. additionnel après l'art. 2** (p. 9868) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 39 de Mme Bariza Khiari (versement d'une indemnité forfaitaire de 30 000 euros aux personnes divorcées de harkis). - **Art. 3** *(Prorogation des aides au logement en faveur des harkis)* (p. 9868) : accepte l'amendement n° 4 de la commission (rédaction). (p. 9869) : accepte l'amendement n° 5 de la commission (extension du bénéfice des procédures de désendettement immobilier) sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 56 (entrée en vigueur au 1er janvier 2005) ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 3** : accepte l'amendement n° 19 de M. Nicolas About (élargissement de la définition des logements locatifs sociaux aux lotissements construits en faveur des harkis). - **Art. 4** *(Dérogations individuelles ouvrant droit au bénéfice de l'allocation de reconnaissance et des aides au logement)* (p. 9872) : s'oppose à l'amendement n° 40 de Mme Gisèle Printz (levée des délais de forclusion) et oppose l'article 40 de la Consitution aux amendements de Mme Muguette Dini n° 25 (rallongement du délai de rapatriement) et n° 26 (allongement du délai d'acquisition de la nationalité française). - **Art. additionnel après l'art. 4** (p. 9873) : s'oppose à l'amendement n° 43 de Mme Monique Cerisier-ben Guiga (conditions d'acquisition de la nationalité française par les pupilles de la nation) qu'il considère satisfait par les dispositions en vigueur. - **Art. 4 bis** *(Aides complémentaires instituées au bénéfice des enfants de harkis percevant les bourses de l'éducation nationale)* (p. 9874) : accepte l'amendement n° 6 de la commission (élargissement du champ des bénéficiaires) et s'oppose à l'amendement n° 44 de Mme Bariza Khiari (priorité donnée aux enfants de harkis dans les actions d'insertion sociale et de formation professionnelle). - **Art. 4 ter** *(Rapport relatif à la situation sociale des enfants de harkis)* (p. 9875) : demande le retrait de l'amendement n° 27 de Mme Muguette Dini (rapport au Parlement sur les difficultés de fonctionnement de la commission nationale de désendettement et engagement du Gouvernement à simplifier les textes). Dispositions prises par le Gouvernement pour accélérer le traitement des dossiers. - **Art. 5** *(Restitution aux rapatriés des sommes précédemment prélevées au titre des différentes lois d'indemnisation)* (p. 9876) : oppose l'article 40 de la Constitution aux amendements de Mme Muguette Dini n° 28 (restitution des sommes prélevées sur les indemnités des rapatriés au titre du remboursement des prêts de réinstallation) et n° 29 (actualisation des sommes restituées aux rapatriés) et s'oppose à l'amendement du même auteur n° 30 (effacement des prêts de réinstallation en faveur des pupilles de la nation). (p. 9877) : sur les amendements de M. Claude Domeizel, s'oppose au n° 45 (fixation d'un délai de six mois pour la publication du décret d'application) et oppose l'article 40 de la Constitution au n° 46 (indexation sur l'inflation des sommes restituées). - **Art. additionnel après l'art. 5** : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 31 de Mme Muguette Dini (négociation par l'Etat d'un plan d'apurement des dettes). - **Art. additionnel après l'art. 6** (p. 9878) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 47 de Mme Valérie Létard (création de cellules régionales d'insertion pour les jeunes de la deuxième génération). - **Art. 7** *(Répression de la contestation de l'existence des crimes commis contre les harkis après le 19 mars 1962)* (p. 9879) : son amendement n° 57 : suppression ; adopté. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 9880) : remerciements. Qualité des débats.

**MÉLENCHON (Jean-Luc)**
*sénateur (Essonne)*
*SOC*

Election le 26 septembre 2004.

Secrétaire du Sénat à compter du 6 octobre 2004.

### NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles à partir du 6 octobre 2004.

### DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

### INTERVENTIONS

- **Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (27 octobre 2004) - **Discussion générale** (p. 7216, 7218) : talent et qualification de la main-d'oeuvre française. Annonce de dispositions ne figurant pas dans le texte du projet de loi. Adaptation de l'apprentissage à l'artisanat mais inadaptation à l'industrie. Désengagement de l'Etat. Non-crédibilité du projet de loi. Absence de lien direct entre l'apprentissage et l'acquisition d'un emploi. Lien entre diplôme et travail. Exemple de l'Allemagne. Coût d'un apprenti du secteur public inférieur à celui d'un apprenti d'un CFA privé. Problème du statut social des jeunes des lycées professionnels. Intérêt de la réforme pédagogique de l'apprentissage.

- **Suite de la discussion** (2 novembre 2004) - **Art. 17** *(Art. L. 4312-1 du code général des collectivités territoriales - Publicité des fonds consacrés à l'apprentissage)* (p. 7377) : son amendement n° 249 : précision du contenu de l'annexe budgétaire relative à l'apprentissage ; adopté. - **Art. 18** *(Art. L.118-2, L.118-2-1, L.118-2-2, L.118-3-1 du code du travail - Intermédiation obligatoire des organismes collecteurs pour le versement de la taxe d'apprentissage)* (p. 7378) : son amendement n° 250 : suppression ; retiré. Crainte d'une rupture du lien privilégié entre les établissements d'enseignement professionnel et leur environnement productif immédiat. - **Art. 20** *(Art. L.119-1-1 du code du travail - Renforcement du contrôle des organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage)* (p. 7381) : bien-fondé de l'interdiction des activités de courtage commercial des organismes collecteurs. Absence regrettable de la question du contrôle pédagogique exercé par l'éducation nationale. - **Art. 21** *(Art. L.119-1-2 et L.119-1-3 nouveaux du code du travail - Contrôle des bénéficiaires des fonds de la taxe d'apprentissage)* (p. 7382, 7383) : élargissement inopérant des missions de l'inspection de la formation professionnelle en apprentissage en l'absence d'effectifs suffisants. Impasse sur l'inspection pédagogique de l'apprentissage et sa situation sinistrée.

- **Proposition de loi portant diverses dispositions relatives au sport professionnel [n° 29 (2004-2005)]** - (24 novembre 2004) - **Exception d'irrecevabilité** (p. 8376, 8379) : sa motion n° 18 tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité ; rejetée. Valeurs portées par le sport. Rupture du principe d'égalité devant les charges publiques : part de rémunération des sportifs correspondant à l'exploitation commerciale de l'image de leur équipe exclue de l'impôt sur le revenu et des cotisations de sécurité sociale, et suppression de la taxe de 1 % sur les contrats à durée déterminée. Refus de l'assimilation des revenus tirés de l'image de l'équipe aux revenus des artistes du spectacle. Mesure réservée aux clubs les plus fortunés. Logique moralement insupportable de perte de recettes pour la sécurité sociale. Salaires excessivement élevés des footballeurs français. Texte contraire à la promotion de l'effort et de l'esprit d'équipe valorisant la place du sport. Refus d'entrer dans la logique de compétition en matière de dumping fiscal et social.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Education nationale, enseignement supérieur et recherche - I. - Enseignement scolaire**

- (7 décembre 2004) (p. 9282, 9284) : augmentation des inscriptions dans les filières professionnelles. Refus de la seule prise en compte des effectifs pour l'adaptation des moyens. Suppression de postes d'enseignants. Fermeture de sections de lycées professionnels. Nécessité d'améliorer l'accès des jeunes aux échelons situés après le baccalauréat professionnel. Conditions d'accès à la licence professionnelle. Développement nécessaire d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée.

**MELOT (Colette)**
*sénateur (Seine-et-Marne)*
*UMP*

Election le 26 septembre 2004.

### NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles à partir du 6 octobre 2004.

Membre de la Délégation parlementaire pour l'Union européenne le 13 octobre 2004.

**MER (Francis)**
*ministre de l'économie, des finances et de l'industrie*
*(jusqu'au 30 mars 2004)*

## DÉPÔTS

**En première lecture devant le Sénat :**

*Projet de loi* portant ratification de l'ordonnance n° 2003-1067 du 12 novembre 2003 relative à l'élection des membres des chambres de commerce et d'industrie, à la prorogation des mandats des délégués consulaires et modifiant le code de commerce **[n° 203 (2003-2004)]** (5 février 2004) - **Economie et finances, fiscalité - Entreprises - PME, commerce et artisanat.**

*Projet de loi* portant ratification de l'ordonnance n° 2003-1235 du 22 décembre 2003 relative à des mesures de simplification en matière fiscale et supprimant le droit de timbre devant les juridictions administratives **[n° 242 (2003-2004)]** (17 mars 2004) - **Economie et finances, fiscalité.**

**MERCERON (Jean-Claude)**
*sénateur (Vendée)*
*UC*

Election le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan à partir du 12 octobre 2004.

Membre de la commission des affaires culturelles du 6 octobre 2004 au 12 octobre 2004.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation de la législation le 20 octobre 2004.

Membre suppléant du Conseil national de l'information statistique le 26 octobre 2004.

**MERCIER (Michel)**
*sénateur (Rhône)*
*UC*

Réélu le 26 septembre 2004.

Président du Groupe de l'Union Centriste.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.

Membre suppléant de la Cour de Justice de la République le 26 octobre 2004.

Membre suppléant du Comité des finances locales ; nouvelle nomination le 15 avril 2004.

Membre titulaire de la Commission des comptes de la Sécurité sociale ; nouvelle nomination le 26 octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil de surveillance de la caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales le 27 juillet 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* actualisant le tableau de répartition des sièges de sénateurs et certaines modalités de l'organisation de l'élection des sénateurs **[n° 156 (2003-2004)]** (21 janvier 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de résolution* tendant à actualiser le Règlement du Sénat **[n° 213 (2003-2004)]** (11 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur le rôle des centrales d'achat dans la fixation des prix à la consommation et les délocalisations d'entreprises **[n° 284 (2003-2004)]** (30 avril 2004) - **Entreprises - PME, commerce et artisanat.**

*Proposition de loi* tendant à protéger les noms des collectivités locales sur Internet **[n° 309 (2003-2004)]** (12 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Economie et finances, fiscalité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Avis*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi organique [n° 314 (2003-2004)] pris en application de l'article 72-2 de la Constitution relatif à l'autonomie financière des collectivités territoriales. **[n° 325 (2003-2004)]** (26 mai 2004) - **Aménagement du territoire - Collectivités territoriales - Economie et finances, fiscalité.**

*Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Décentralisation **[n° 74 tome 3 annexe 23 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Collectivités territoriales - Budget.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif à la politique de santé publique [n° 19 (2003-2004)]** - (19 janvier 2004) - **Art. 18 quater (précédemment réservé) (priorité)** *(Art. L. 3231-1 [nouveau] du code de la santé publique - Prescription et mise en oeuvre des psychothérapies)* (p. 497, 498) : son amendement n° 208 : encadrement de l'activité de psychothérapeute et création d'un Office national de la psychothérapie ; retiré.

**- Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées [n° 183 (2003-2004)]** - (24 février 2004) - **Discussion**

**générale** (p. 1580, 1581) : adaptation de la loi de 1975 aux évolutions de la société. Exemple de sa commune dans la prise de conscience des handicaps. Construction d'un projet individuel de vie. Création de la maison départementale des personnes handicapées. Personnalisation de la prise en charge. Création d'une prestation de compensation. Revalorisation du travail. Rôle de l'éducation nationale dans l'insertion des handicapés. Financement des emplois d'auxiliaires scolaires. Accueil au sein de l'école la plus proche. Création de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie. Compétence des départements et de l'ensemble des collectivités territoriales.

- **Suite de la discussion** (25 février 2004) - **Art. 1er** *(Art. L. 114 à L. 114-3-1, L. 114-5, L. 540-1 et L. 580-1 du code de l'action sociale et des familles - Définition du handicap, accès aux droits fondamentaux et droit à compensation des personnes handicapées)* (p. 1642) : défavorable à l'amendement n° 177 de Mme Marie-Christine Blandin (élargissement de la compensation aux demandes légitimes). (p. 1644) : son amendement n° 256 : soutien à la famille et aux proches ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 1er** (p. 1650) : son amendement n° 262 : responsabilité du département dans la politique globale en faveur des personnes en situation de handicap ; retiré. - **Art. 3** *(Art. L. 821-1 à L. 821-6, L. 821-9 du code de la sécurité sociale et art. L. 244-1 du code de la l'action sociale et des familles - Assouplissement des conditions de cumul de l'allocation aux adultes handicapés et de son complément avec des revenus d'activité)* (p. 1668) : son amendement n° 254 : maintien du versement de l'AAH assurant un revenu au moins égal au SMIC en cas de cumul avec un revenu d'activité ; adopté. - **Art. 4** *(Art. L. 243-4 à L. 243-6 du code de l'action sociale et des familles - Réforme de la garantie de ressources des personnes handicapées accueillies en centre d'aide par le travail)* (p. 1675) : son amendement n° 266 : précision ; retiré. - **Art. 5** *(Art. L. 344-5-1 du code de l'action sociale et des familles - Maintien du régime spécifique d'aide sociale des personnes handicapées en cas d'accueil en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes)* (p. 1676) : favorable à l'amendement n° 24 de la commission (recours sur le donataire et le légataire exclu pour les personnes accueillies en établissement). (p. 1678) : s'inquiète de la charge pour les collectivités territoriales de la suppression de la récupération sur succession. - **Art. 2 (précédemment réservé)** *(Art. L. 245-1 à L. 245-10, L. 131-2 et L. 232-23 du code de l'action sociale et des familles - Prestation de compensation)* (p. 1681) : son amendement n° 257 : affectation de la prestation aux aidants familiaux ; devenu sans objet. (p. 1683, 1684) : défavorable à l'amendement n° 9 de la commission (création d'un fonds départemental de compensation).

- **Suite de la discussion** (26 février 2004) - **Art. 15 (priorité)** *(Art. 35, 35 bis, 38 et 54 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1953 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale - Modalités d'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique territoriale)* (p. 1706) : son amendement n° 259 : instauration d'un mi-temps de droit au profit des fonctionnaires handicapés et aménagement d'horaires individualisés pour les aidants familiaux ; retiré au profit de l'amendement n° 441 du Gouvernement (reconnaissance d'un droit au travail à temps partiel après avis du service de médecine professionnelle préventive et aménagement d'horaires pour les aidants familiaux). - **Art. 2 (précédemment réservé)** *(Art. L. 245-1 à L. 245-10, L. 131-2 et L. 232-23 du code de l'action sociale et des familles - Prestation de compensation)* (p. 1725, 1726) : intervient sur l'amendement n° 301 de Mme Michelle Demessine (suppression de toute forme de recours en récupération de la prestation de compensation). Traitement global du problème de la récupération sur succession. Inquiétude sur le financement des mesures généreuses proposées. (p. 1728) : modulation de la prestation de compensation en cas d'hospitalisation. (p. 1742) : sur l'amendement n° 18 de la commission (versement d'un capital pour les aides techniques et régime de décision implicite d'acceptation) qu'il souhaite voir améliorer au cours de la navette, s'oppose au sous-amendement n° 418 du Gouvernement (rôle décisionnaire de la commission des droits et de l'autonomie). - **Art. 6** *(Art. L. 111-1, L. 111-2 et L. 112-1 à L. 112-4 du code de l'éducation - Dispositions relatives à l'adaptation de la scolarisation aux besoins des enfants et des adolescents handicapés)* (p. 1753, 1754) : intervient sur l'amendement n° 27 de la commission (mise à la charge de la collectivité territoriale compétente en matière d'accessibilité des locaux des surcoûts engendrés par la scolarisation dans un établissement plus éloigné). Référence à la carte scolaire. - **Art. additionnels avant l'art. 10** (p. 1774) : soutient l'amendement n° 263 de Mme Valérie Létard (formation des salariés de l'entreprise à l'accueil des travailleurs handicapés dans le cadre de la formation professionnelle) ; rejeté.

- **Suite de la discussion** (1er mars 2004) - **Art. 27** *(Art. L. 146-3 à L. 146-6 du code de l'action sociale et des familles - Maisons départementales des personnes handicapées)* (p. 1842, 1843) : ambiguïtés du texte. Défavorable à l'amendement n° 78 de la commission (statut de groupement d'intérêt public, GIP, des maisons départementales des personnes handicapées) qu'il estime n'être qu'une solution d'attente. (p. 1846, 1847) : favorable aux amendements de M. Nicolas About n° 122 (déplacement à domicile de l'équipe d'évaluation) et n° 123 (possibilité pour la personne handicapée d'être assistée par une personne de son choix). (p. 1848) : ambiguïté du projet de loi. Interrogation sur la fixation du montant de l'allocation et sa prise en charge. (p. 1849) : refuse l'implication uniquement financière du département. - **Art. additionnels après l'art. 32** (p. 1877, 1878) : intervient sur l'amendement n° 133 de M. Nicolas About (légalisation du statut des associations non gestionnaires d'établissements représentant les personnes handicapées). Incompréhension du monde associatif. - **Rappel au règlement** (p. 1895) : conditions de réunion de la commission des affaires sociales. Demande de seconde délibération du Gouvernement sur les articles 2 et 3. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1903, 1904) : ambition des mesures votées. Personnalisation de la prise en charge de la personne handicapée. Accessibilité. Renforcement du droit et de l'accès au travail. Précision indispensable des conditions de l'éventuelle décentralisation et des transferts de charges. Le groupe de l'UC votera ce texte.

- **Projet de loi encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics [n° 209 (2003-2004)]** - (2 mars 2004) - **Discussion générale** (p. 1934, 1936) : conception française de la communauté nationale. Nécessité de redéfinir le principe de laïcité. Faible marge de manoeuvre du législateur. Notion de démocratie dans la pensée politique grecque. Texte partiel et peu novateur.

- **Suite de la discussion** (3 mars 2004) - **Art. 1er** *(Interdiction dans les écoles, collèges et lycées publics du port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse)* (p. 2035) : son amendement n° 1 : interdiction des signes de nature à troubler l'ordre public de l'établissement ; retiré.

- **Déclaration de politique générale du Gouvernement** - (7 avril 2004) (p. 2156, 2159) : inquiétude des Français devant la réforme. Franchise indispensable pour obtenir la confiance. Soutien de l'UDF aux mesures justes de réduction du déficit. Priorité de l'emploi et du rétablissement des finances publiques. Avec le groupe de l'UC, défavorable aux délocalisations. Assouplissement indispensable des 35 heures. Réforme de l'assurance maladie. Europe. Avec le groupe de l'UC, favorable à la poursuite de la décentralisation.

- **Rappel au règlement** - (5 mai 2004) (p. 2791) : problème relatif à l'utilisation par des tiers des noms de collectivités locales comme noms de domaine sur Internet.

- **Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (11 mai 2004) - **Art. 19** *(Art. L. 143-1 à L. 143-6 du code de l'urbanisme - Périmètre de protection et d'aménagement des espaces agricoles et naturels périurbains et programme d'action)* (p. 3013) : défavorable à l'amendement n° 215 de M. Georges Mouly (suppression de la possibilité offerte au département

d'exproprier des terrains agricoles situés dans les périmètres délimités pour la mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains). (p. 3015, 3016) : défavorable à l'amendement n° 381 du Gouvernement (modification du périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains). (p. 3018) : défavorable au sous-amendement n° 960 de M. Michel Charasse déposé sur l'amendement précité n° 381 du Gouvernement. - **Art. 20** *(Conditions d'exercice du droit de préemption à l'intérieur du périmètre de protection)* (p. 3027) : favorable à l'amendement n° 29 de la commission (modalités de mise en place d'un préfinancement des acquisitions réalisées par la SAFER au titre du droit de préemption dans les périmètres de protection périurbains).

- **Projet de loi relatif aux assistants maternels et aux assistants familiaux [n° 201 (2003-2004)]** - (25 mai 2004) - **Art. additionnel avant l'art. 30** (p. 3503) : favorable à l'amendement n° 18 de la commission (compensation par l'Etat des charges résultant de l'extension de compétences des départements).

- **Projet de loi organique pris en application de l'article 72-2 de la Constitution relatif à l'autonomie financière des collectivités territoriales [n° 314 (2003-2004)]** - (1er juin 2004) - rapporteur pour avis de la commission des finances - **Discussion générale** (p. 3673, 3674) : fondement de la libre administration des collectivités locales, thème majeur de la décentralisation, sur leur autonomie financière et fiscale. Objectif fondamental de renouer le pacte de confiance entre les élus locaux et l'Etat. Absence d'évolution importante de l'autonomie de gestion en dépit de la réforme constitutionnelle de mars 2003. Nécessité de mettre fin aux inquiétudes des élus locaux, en particulier sur le devenir de la taxe professionnelle. Souhaite l'intervention de la deuxième lecture du projet de loi relatif aux responsabilités locales le plus tôt possible pour une mise en oeuvre de la réforme dès le 1er janvier 2005. (p. 3675) : inexistence du pouvoir fiscal des collectivités locales dans le système institutionnel. Liberté laissée dès lors au législateur organique de définir la notion de ressources propres. Opposition entre la vision du Gouvernement et celle des deux commissions, laquelle se fonde sur l'intention du constituant dans la réforme de mars 2003. Question juridique, mais aussi politique axée sur la confiance. Amendements des deux commissions concernant la part déterminante des ressources propres. Nécessité de faire évoluer la question de la péréquation et de la fiscalité locale. Réforme de la DGF prélevée sur les recettes et donc sur des impôts. Transfert d'une partie de la TIPP pour la gestion du RMI assimilée elle aussi à un prélèvement sur impôt. S'interroge sur les impôts qui pourront être transférés après le transfert de la totalité de la taxe sur les conventions d'assurances. Refus des élus locaux de se satisfaire de produits d'impôts partagés, annihilant leur responsabilité et leur autonomie de gestion. Nécessité de mettre en place une coresponsabilité fiscale sur une partie des impôts transférés. Proposera de suivre la commission des lois et de voter ce texte assorti des amendements présentés en commun.

- **Suite de la discussion** (2 juin 2004) - **Art. 1er** *(Catégories de collectivités territoriales)* (p. 3737) : son amendement n° 15 : précision ; adopté. - **Art. 2** *(Définition des ressources propres des collectivités territoriales)* (p. 3761, 3762) : son amendement n° 16 : redéfinition des ressources propres des collectivités territoriales en ne considérant comme telles, parmi les impositions de toutes natures, que le produit des impositions dont la loi autorise les collectivités à voter l'assiette, le taux ou le tarif ; devenu sans objet. Nécessité d'envoyer un signe politique clair aux élus locaux. Nécessité d'envisager aussi la façon dont se fixera à l'avenir le partage des impôts d'Etat, seuls disponibles désormais pour financer la décentralisation. D'où l'intérêt du sous-amendement n° 37 de M. Yves Fréville (inclusion dans les ressources propres des impositions de toutes natures dont la loi détermine, par collectivité, la localisation de l'assiette ou du taux) déposé sur l'amendement n° 7 de la commission, identique à son amendement n° 16 précité. Bon augure d'un vrai partage et d'un vrai pouvoir du Parlement. Prémices d'une réforme de la fiscalité locale en cas d'accord sur l'amendement n° 7 de la commission, soutenu par la commission des finances, et sur le sous-amendement n° 37 de M. Yves Fréville. Réponse pertinente à l'inquiétude des élus locaux et création d'une ouverture sur l'avenir.

- **Suite de la discussion** (3 juin 2004) - **Art. 3** *(Modalités de calcul et définition du caractère déterminant de la part des ressources propres dans l'ensemble des ressources des collectivités territoriales)* (p. 3788) : son amendement n° 17 : exclusion des transferts financiers entre collectivités territoriales ou entre communes et EPCI, au titre d'un transfert expérimental ou d'une délégation de compétences, du calcul du taux d'autonomie financière des différentes catégories de collectivités territoriales ; adopté. (p. 3791) : son amendement n° 18 : fixation à 33 % la part déterminante marquant l'autonomie financière des collectivités locales ; retiré en raison de l'absence de consensus au Sénat. - **Art. 4** *(Rétablissement de l'autonomie financière des collectivités territoriales)* (p. 3801) : ses amendements n° 19 : avancée, du 1er septembre au 1er juin de la deuxième année suivant l'année de référence, du délai de remise du rapport du Gouvernement au Parlement sur l'autonomie financière des collectivités territoriales, n° 20 : extension du contenu du rapport aux modalités de calcul et à l'évolution de la part des ressources propres, et n° 21 : rédaction ; adoptés. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3805, 3806) : difficulté du débat tenant à la conception de la libre administration des collectivités locales fondée sur le seul et hypothétique principe de l'autonomie fiscale. Satisfait des améliorations apportées au texte avec l'amendement de la commission des lois, soutenu par la commission des finances. Définition des ressources propres. Position de principe essentielle à la décentralisation, à l'autonomie et à la responsabilité des élus locaux. Apport salutaire du sous-amendement de M. Yves Fréville. Le groupe de l'UC, dans sa grande majorité, votera ce texte.

- **Projet de loi de modernisation de la sécurité civile [n° 227 (2003-2004)]** - (15 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4253, 4255) : rôle du préfet dans l'organisation des secours. Augmentation des dépenses de secours. Satisfaction quant à l'organisation des SDIS. Nécessaire reconnaissance des sapeurs-pompiers volontaires. Souhaite plus d'égalité entre les collectivités locales. - **Art. 3 et annexe** *(Orientations de la politique de sécurité civile)* (p. 4299) : reprend l'amendement de M. Eric Doligé n° 234 : suppression ; rejeté. (p. 4300) : demande la modification de la disposition relative aux sapeurs-pompiers volontaires.

- **Suite de la discussion** (16 juin 2004) - **Art. 22** *(Financement des opérations de secours)* (p. 4344) : défavorable aux amendements identiques n° 78 de M. Robert Bret, n° 100 de M. Fernand Demilly et n° 162 de M. Jean-Claude Peyronnet (mobilisation du SDIS par un acte de réquisition identifiant le responsable de l'opération). - **Art. 25** *(Intitulé de la section I-1 nouvelle du chapitre IV du titre II du livre IV de la première partie du code général des collectivités territoriales et article L. 1424-8-1 - Réserves de sécurité civile)* (p. 4351, 4352) : dissociation claire entre réserves communales et corps départemental des sapeurs-pompiers. Favorable à l'amendement n° 19 de la commission (constitution de réserves de sécurité civile à l'échelon communal). - **Art. 26** *(Art. L. 1424-8-2 du code général des collectivités territoriales - Réserves départementales de sécurité civile)* (p. 4353) : son amendement n° 120 : suppression de la réserve départementale ; adopté. (p. 4354) : son amendement n° 121 : conditions de création d'une réserve départementale ; devenu sans objet. - **Art. 27** *(Art. L. 1424-8-3 nouveau du code général des collectivités territoriales - Réserves communales de sécurité civile)* : son amendement n° 122 : suppression ; retiré.

- **Suite de la discussion** (17 juin 2004) - **Art. 50** *(Art. L. 1424-35 du code général des collectivités territoriales - Financement)* (p. 4409) : confusion et inefficacité dans le financement. Remise en cause de la réalité de l'établissement public. - **Art. additionnels après l'art. 50** (p. 4418) : défavorable à l'amendement n° 153 de M. Michel Charasse (compétence du comité des finances locales pour donner un avis préalable sur les arrêtés entraînant des charges

supplémentaires en matière de SDIS). Se déclare favorable à la proposition de M. Paul Girod prévoyant la communication de l'ordre du jour de la conférence nationale au comité des finances locales. (p. 4420) : inéquité de l'amendement n° 48 de la commission (éligibilité de la commune de Marseille au fonds d'aide à l'investissement). - **Art. 52** *(Art. 12-2-1 nouveau, 45 et 61-1 de la loi du 26 janvier 1984 - Mutualisation des charges de formation des élèves officiers sapeurs-pompiers)* (p. 4427) : rôle de la conférence nationale des SDIS nouvellement créée.

- **Projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales** - *Deuxième lecture* **[n° 269 (2003-2004)]** - (30 juin 2004) - **Art. 46** *(Art. L. 113-2, L. 232-13 et L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles - Affirmation de la compétence du département dans la conduite et la coordination de l'action en faveur des personnes âgées)* (p. 4886) : défavorable à l'amendement n° 148 de M. Jean-Pierre Sueur (financement des CLIC).

- **Suite de la discussion** (1er juillet 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 88** (p. 5027) : intervient sur l'amendement n° 673 de M. Thierry Foucaud (réforme des finances locales). Amélioration de l'évaluation des charges et des compensations en particulier pour la mise en oeuvre du RMI-RMA. - **Art. 88** *(Application des règles de droit commun pour la compensation financière des transferts de compétences à titre définitif entre l'Etat et les collectivités territoriales)* (p. 5035) : ne votera pas l'amendement n° 80 de la commission (limitation de la compensation des pertes de recettes fiscales résultant de décisions de l'Etat) qu'il estime contraire à la décision du Conseil constitutionnel relative au RMI-RMA. - **Art. 88 bis** *(Art. L. 1614-1-1 du code général des collectivités territoriales - Compensation des créations et extensions de compétences)* (p. 5037) : regret de l'abandon de la formulation du Sénat pour cet article. - **Art. 98 quater** *(Art. L. 2131-2, L. 2131-3, L. 3131-2, L. 3131-4, L. 4141-2 et L. 4141-4 du code général des collectivités territoriales ; art. L. 421-2-3 du code de l'urbanisme - Réduction du nombre d'actes soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'Etat - Droit de communication au représentant de l'Etat - Délai pour l'exercice du déféré préfectoral)* (p. 5059) : défavorable aux amendements du Gouvernement n° 804 (réintroduction des avancements de grade dans la liste des actes des collectivités locales obligatoirement soumis aux préfets) et n° 805 (rétablissement de l'obligation de transmission du certificat d'urbanisme au préfet). - **Art. 101** *(Art. L. 5210-4 nouveau du code général des collectivités territoriales - Délégation aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de l'exercice de compétences dévolues aux départements et aux régions)* (p. 5064, 5065) : favorable aux amendements identiques n° 361 de M. Jean-Claude Peyronnet et n° 726 de Mme Josiane Mathon (suppression). Organisation de la répartition des compétences. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5091, 5092) : remerciements. Source de confusion de l'article 101. Progression en matière de responsabilité. Soutien du groupe de l'UC à ce texte.

- **Projet de loi relatif au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières [n° 383 (2003-2004)]** - (6 juillet 2004) - **Art. 9** *(Exercice des activités de construction ou d'exploitation d'un réseau de gaz en France)* (p. 5248) : maintient l'amendement n° 113 de M. Marcel Deneux (désignation, sur demande du ministre, du gestionnaire du réseau de transport par les entreprises propriétaires).

- **Projet de loi organique pris en application de l'article 72-2 de la Constitution relatif à l'autonomie financière des collectivités territoriales** - *Deuxième lecture* **[n° 427 (2003-2004)]** - (22 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5841, 5842) : absence de modification substantielle par l'Assemblée nationale de la version adoptée par le Sénat. Ralliement de la majorité du Sénat et de celle de l'Assemblée nationale à un choix conditionné par l'évolution du paysage fiscal. Nécessité de concevoir un système d'impôt à partager en raison du manque d'impôt à transférer. Garantie importante du texte pour les collectivités territoriales : distinction entre la part de l'impôt transféré et la dotation. Vote par le Parlement chaque année d'une part de taux ou d'une part d'assiette, mettant fin à la détermination par le Gouvernement de la part reçue par les collectivités. Vrai progrès pour les parlementaires. Le groupe UC votera ce texte.

- **Projet de loi relatif à l'assurance maladie [n° 420 (2003-2004)]** - (26 juillet 2004) - **Art. 29** *(Art. L. 162-5-2, L. 162-5-11, L. 162-11, L. 162-12-3, L. 162-12-10, L. 162-12-18, L. 162-14-1, L. 645-2, L. 645-2-1, L. 722-1-1, L. 722-4 et L. 722-4-1 du code de la sécurité sociale pour 1999 et article 4 de l'ordonnance n° 96-345 du 24 avril 1996 relative à la maîtrise médicalisée des dépenses de soins - Dispositif conventionnel d'aides à l'installation et de prise en charge des cotisations sociales des médecins libéraux)* (p. 6191) : exemple du Québec. Approbation de la proposition du président About de l'adoption d'un système proche de celui du médecin référent. Souhaite une rédaction avant l'examen en commission mixte paritaire.

- **Suite de la discussion** (27 juillet 2004) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 6319, 6320) : qualité et sérénité du débat. Espoir déçu quant au sort réservé aux amendements déposés par le groupe UC. Souhaite l'adoption de l'amendement tendant à une meilleure répartition de l'offre de soins sur le territoire. Regret quant au financement. Report injuste du poids de la dette sur les générations futures. Refus regrettable d'une ouverture de financement de l'assurance maladie par l'intermédiaire de l'entreprise. Retour non pertinent aux taxes d'avant 1954. Absence de toute piste sur la réforme de l'hôpital. Favorable aux dispositions concernant l'offre de soins, le dossier médical personnel et la lutte contre les abus. Nécessité d'intensifier la politique du médicament. Subsistance d'aspects contestables en dépit de pistes intéressantes. La majorité des membres du groupe UC s'abstiendra sur ce texte.

- **Projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales** - *Commission mixte paritaire* **[n° 439 (2003-2004)]** - (30 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 6352, 6353) : texte équilibré et porteur d'améliorations. Continuité dans la décentralisation. Nécessité d'une concertation pour établir les conventions de transfert. Le groupe de l'UC votera ce texte.

- **Projet de loi de modernisation de la sécurité civile** - *Commission mixte paritaire* **[n° 440 (2003-2004)]** - (30 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 6370) : mesures en faveur des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires. Regret quant à la suppression de la possibilité de fusionner le SDIS et le département. Problème du financement. Votera ce projet de loi.

- **Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (2 novembre 2004) - **Art. 29** *(Art. L. 322-4-10 à L. 322-4-13 du code du travail - Contrat d'avenir)* (p. 7416) : sur l'amendement n° 55 de la commission (mission des départements et des communes pour la mise en oeuvre du contrat d'avenir), son sous-amendement n° 560 : mise en oeuvre du contrat d'avenir par le département et la commune ; retiré. (p. 7427) : intervient sur l'amendement n° 56 de la commission (conséquence). Souhaite des précisions sur l'institution du référent et sur son financement. (p. 7428, 7429) : intervient sur l'amendement n° 60 de la commission (suppression de la dégressivité de l'aide de l'Etat pour les chantiers d'insertion). Interroge le Gouvernement sur le financement de l'aide à l'employeur versée par le département. Accroissement attendu du nombre de contrats d'avenir par rapport à celui des contrats RMA. Intérêt de la question eu égard à la confiance accordée au Gouvernement avec le vote de la loi de décentralisation.

- **Suite de la discussion** (3 novembre 2004) - **Rappel au règlement** (p. 7465) : demande de seconde délibération de l'amendement n° 60 de la commission (suppression de la dégressivité de l'aide de l'Etat pour les chantiers d'insertion) tendant à organiser le financement des contrats d'avenir. Clarification indispensable des conséquences financières de ces nouvelles mesures, notamment pour les départements.

- **Suite de la discussion** (4 novembre 2004) - **Art. 47** *(Art. L. 353-15-2 nouveau, L. 353-19, L. 442-6-5 nouveau et L. 472-1-2 du code de la construction et de l'habitation - Protocole d'accord entre le bailleur social et le locataire en*

*situation de défaut de paiement du loyer)* (p.7551) : interrogation sur la nature et les moyens de l'accompagnement social. Défavorable aux amendementss n° 336 de M. Thierry Repentin (rôle du préfet dans le cadre de la signature d'un protocole visant à prévenir l'expulsion d'un locataire et mise en oeuvre d'un accompagnement social) et n° 446 de Mme Michelle Demessine (rôle du préfet en matière de gestion et de mise en oeuvre des plans d'apurement des dettes locatives). - **Art. 53 (précédemment réservé)** *(Habilitation du Gouvernement à prendre par ordonnances diverses mesures de lutte contre l'habitat insalubre)* (p. 7602, 7603) : défavorable à l'habilitation du Gouvernement à modifier le régime des sanctions pénales. Multiplication des habilitations.

**- Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat sur la situation en Côte-d'Ivoire** - (10 novembre 2004) (p. 7855) : hommage aux soldats français tués en Côte d'Ivoire. Courageuse et nécessaire action de la France. Protection des citoyens français présents dans ce pays. Avenir des Ivoiriens. Rôle de la France. Soutien du groupe de l'UC à l'action du Gouvernement.

**- Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2005 [n° 53 (2004-2005)]** - (16 novembre 2004) - **Art. 3** *(Art. 13 de la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées - Mesures garantissant la continuité des missions de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie)* (p. 7994) : interrogation sur le financement des conséquences, dans les établissements médico-sociaux, de la suppression des dispositifs visant à financer la mise en oeuvre des 35 heures. (p. 7995) : inquiétude des collectivités locales. Nécessité de trouver une solution en attendant le vote de la future loi organique.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Première partie :*

- (29 novembre 2004) - **Art. 24** *(Modification du régime de la redevance audiovisuelle)* (p. 8615, 8616) : réforme basée sur la confiance faite au contribuable. Regrette la non-adhésion du Gouvernement et de la commission à ses amendements portant sur le même objet n° I-142 et n° I-180 : suppression des déclarations obligatoires des vendeurs d'appareils audiovisuels.

**- Suite de la discussion** (30 novembre 2004) - **Débat sur les recettes des collectivités locales** (p. 8654, 8656) : réforme des dotations : engagement de moyens financiers suffisants. Mise en place du potentiel financier. Amélioration de la lisibilité. Péréquation : nécessité de resserrer les écarts de dotation par habitant. Impôts partagés entre l'Etat et les collectivités territoriales : fixation par le Parlement de la part du taux de ces impôts attribuée aux collectivités ; conséquences financières du maintien d'une politique gouvernementale dans ces domaines transférés ; exemple de la TIPP et de la taxe sur les conventions d'assurance, TCA. Compensation insuffisante des dépenses du RMI. Nécessité de garantir aux collectivités territoriales une possibilité d'évolution de leurs recettes.

**- Suite de la discussion** (1er décembre 2004) - **Participation de la France au budget des Communautés européennes - Art. 43** *(Evaluation du prélèvement opéré sur les recettes de l'Etat au titre de la participation de la France au budget des Communautés européennes)* (p. 8727, 8728) : nécessité d'un débat sur l'Europe et son extension. Volonté de voter des mesures budgétaires permettant de construire une Europe organisée, puissante, entreprenante et généreuse. - **Débat sur les recettes des collectivités locales - Art. 30** *(Réforme de la dotation globale de fonctionnement, DGF, des groupements de communes)* (p. 8792) : intervient sur l'amendement n° I-55 de M. Yves Fréville (prise en compte de la moitié de la dotation de solidarité communautaire dans le calcul du CIF). - **Art. 31** *(Réforme de la dotation globale de fonctionnement des départements)* (p. 8801) : part de la DGF dans les recettes des départements. Distinction entre départements urbains et ruraux. Favorable au choix du Gouvernement. - **Art. 33** *(Modalités de compensation financière aux régions et aux départements, des transferts de compétences résultant de la loi relative aux libertés et aux responsabilités locales)* (p. 8827) : intervient sur l'amendement n° I-345 du Gouvernement (répartition du produit de la TCA et de la TIPP). - **Art. 34** *(Transfert aux départements d'une part du produit de la taxe sur les conventions d'assurance contre les risques de toutes natures relatifs aux véhicules terrestres à moteur)* (p. 8835) : intervient sur l'amendement n° I-254 de M. Claude Haut (augmentation de la participation de l'Etat à la prestation de fidélisation des sapeurs-pompiers volontaires).

*Deuxième partie :*

**Intérieur, sécurité intérieure et libertés locales - Décentralisation**

- (2 décembre 2004) - rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. (p. 8918) : partisan d'organiser un débat unique autour des recettes et des dépenses des collectivités locales. Niveau satisfaisant des concours financiers de l'Etat pour mener à bien la réforme des dotations aux collectivités locales. Nécessité cependant de prévoir un lissage des seuils. Félicitation au Gouvernement pour l'obtention auprès de Bercy du maintien du contrat de croissance et de solidarité. Importance des transferts de compétences résultant de l'acte II de la décentralisation. Conformité des principes de financement aux dispositions constitutionnelles. Réel progrès en apparence appelant néanmoins des interrogations sur l'application de la loi organique relative à l'autonomie financière des collectivités territoriales. S'interroge sur l'avantage pour les collectivités de se voir attribuer des ressources fiscales à la place des dotations de l'Etat. Absence de véritable compensation des transferts de compétences à l'euro près. Exemple du RMI. Financement non assuré en dépit de la mise en oeuvre de la garantie constitutionnelle liée à la perte de la TIPP pour les départements et de la prise en charge effective par l'Etat du surplus de perte. Augmentation insuffisante des recettes transférées par rapport à l'accroissement du nombre de bénéficiaires du RMI. Impossibilité de moduler les taux d'impôt de la fiscalité transférée. Manque de moyens qui se traduira par une augmentation inéluctable des impôts locaux. (p. 8919, 8920) : rétention par l'Etat du pouvoir de décider du montant des prestations tout en en transférant les compétences. Exemple des 35 heures : suppression des compensations des dispositifs Aubry I et Aubry II par l'Etat au détriment des caisses des départements qui en bénéficiaient auparavant. Autre exemple : création dans le projet de loi pour l'égalité des droits et des chances d'un groupement d'intérêt public aux conditions d'accueil généreuses mais au détriment des départements qui paieront les allocations. Abomination votée par le Sénat. Nécessité pour la collectivité locale d'être l'ordonnateur de ses dépenses. Interrogation quant aux moyens de financer la moitié de la prime de fidélisation accordée aux sapeurs-pompiers volontaires, la mise en oeuvre d'un émetteur à fréquence unique et le changement des tenues. Répercussions négatives sur les finances des départements de la baisse des primes d'assurance consécutive au succès de la lutte contre l'insécurité routière. Nécessité de donner aux élus la responsabilité de l'équilibre de leur budget. Suggère de leur donner le droit de moduler les recettes transférées et de décider de leurs dépenses au lieu de se les voir imposées. (p. 8925, 8926) : en remplacement de Mme Jacqueline Gourault, orateur du groupe de l'UC, question de la neutralité financière des transferts de personnels, notamment pour les cotisations de retraite. - **Etat B - Titres III et IV** (p. 8936) : reprend l'amendement de M. Jean-Paul Alduy n° II-7 : réduction des crédits du titre III ; adopté. Attribution à la DATAR de l'expertise des contrats de plan Etat-Régions.

**- Débat sur une déclaration du Gouvernement sur la Turquie** - (21 décembre 2004) (p. 10183, 10185) : regrette l'absence d'un vrai débat parlementaire sur la question de l'élargissement de l'Union européenne. Questions du niveau économique et de la laïcité de la Turquie. Manque d'affirmation de l'Union européenne. Nécessité de construire une Europe ambitieuse.

**MERMAZ (Louis)**
*sénateur (Isère)*
*SOC*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

**MICHAUX-CHEVRY (Lucette)**
*sénateur (Guadeloupe)*
*UMP*

Chargée d'une mission temporaire auprès de la ministre déléguée à l'industrie le 27 février 2004 ; fin de mission le 27 août 2004.

Réélue le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Membre titulaire du Comité directeur du Fonds d'investissement des départements d'outre-mer (FIDOM) ; nouvelle nomination le 26 octobre 2004.

Membre suppléant du Conseil national du tourisme.

Membre titulaire du Comité directeur du Fonds pour l'emploi dans les départements d'outre-mer et la collectivité territoriale de Saint Pierre-et-Miquelon (FEDOM) ; nouvelle nomination le 26 octobre 2004.

Membre titulaire de la Commission des comptes économiques et sociaux des départements d'outre mer et de suivi de la loi d'orientation pour l'outre mer ; nouvelle nomination le 26 octobre 2004.

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif à l'octroi de mer [n° 335 (2003-2004)]** - (21 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4477, 4479) : historique de l'octroi de mer. Transposition dans le droit national de la décision communautaire autorisant à instaurer cette taxe. Nécessaire vigilance face à l'ouverture du grand marché caribéen. - **Art. 43** *(Prélèvement pour frais d'assiette et de recouvrement)* (p. 4497) : son amendement n° 2 : réduction du taux ; retiré. (p. 4498) : intervient sur l'amendement n° 2 précité. - **Art. 48** *(Fonds régional pour le développement et l'emploi)* (p. 4500) : intervient sur l'amendement n° 4 de M. Dominique Larifla (majoration de 100 % de la population prise en compte pour les communes des îles du sud en Guadeloupe). - **Art. 48 bis** *(Répartition du solde du FRDE)* (p. 4504) : question de la stabilisation des comptes administratifs.

**MICHEL (Jean-Pierre)**
*sénateur (Haute-Saône)*
*SOC*

Election le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales à partir du 6 octobre 2004.

### DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

### INTERVENTIONS

**- Projet de loi portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés [n° 356 (2003-2004)]** - (16 décembre 2004) - **Discussion générale** (p. 9833, 9834) : désapprobation du choix du terme "événements" pour qualifier la guerre d'Algérie. Désaccord sur le choix de la date du 5 décembre comme journée de reconnaissance des combats. Falsification de l'histoire.

**MILON (Alain)**
*sénateur (Vaucluse)*
*UMP*

Election le 26 septembre 2004.

### NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales à partir du 6 octobre 2004.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques de santé le 20 octobre 2004.

Membre titulaire du Haut conseil du secteur public le 26 octobre 2004.

### DÉPÔTS

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

### INTERVENTIONS

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Première partie :*

- (1er décembre 2004) - **Débat sur les recettes des collectivités locales - Art. 29** *(Réforme de la dotation globale de fonctionnement, DGF, des communes)* (p 8771) : son amendement n° I-306 : assurance d'une neutralité totale pour toute opération de restructuration territoriale des EPCI à TPU ; adopté. - **Art. 30** *(Réforme de la dotation globale de fonctionnement, DGF, des groupements de communes)* (p. 8789) : son amendement n° I-307 : assurance d'une neutralité totale pour toute opération de restructuration territoriale des groupements de communes ; adopté.

**MIQUEL (Gérard)**
*sénateur (Lot)*
*SOC*

Questeur du Sénat à compter du 6 octobre 2004.

### NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation à partir du 6 octobre 2004 ; vice-président de la commission jusqu'au 7 octobre 2004.

Vice-président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques jusqu'au 13 octobre 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi pour le soutien à la consommation et à l'investissement le 15 juillet 2004.

### DÉPÔTS

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* visant à distinguer le vin des autres boissons alcooliques dans l'accès à la publicité **[n° 218 (2003-2004)]** (18 février 2004) - **Agriculture et pêche - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

*Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Routes et sécurité routière **[n° 74 tome 3 annexe 16 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Transports - Budget.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi organique pris en application de l'article 72-2 de la Constitution relatif à l'autonomie financière des collectivités territoriales [n° 314 (2003-2004)]** - (2 juin 2004) - **Art. 1er** *(Catégories de collectivités territoriales)* (p. 3733, 3736) : son amendement n° 47 : distinction des communes en fonction d'un nombre d'habitants inférieur ou supérieur à dix-mille ; rejeté.

**- Projet de loi constitutionnelle relatif à la Charte de l'environnement [n° 329 (2003-2004)]** - (23 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4593, 4594) : nécessité d'agir en faveur de l'environnement. Contradiction entre les propositions de ce texte et la politique menée par le Gouvernement. Inquiétude des élus vis-à-vis du principe de précaution.

**- Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat d'orientation budgétaire** - (8 juillet 2004) (p. 5373, 5377) : faible croissance économique actuelle de notre pays. Dégradation importante de la situation budgétaire française. Caractère injuste de la politique de rigueur choisie par le Gouvernement. Conséquences négatives de cette politique pour l'activité et les collectivités locales. Favorable au plafonnement des déductions fiscales. Jugements sévères de la Cour des comptes vis-à-vis de la politique gouvernementale. Absence d'efforts financiers pour accompagner le mouvement de décentralisation. Caractère inégalitaire de la fiscalité. Jugement négatif du groupe socialiste sur l'orientation de la politique budgétaire pour 2005.

**- Projet de loi pour le soutien à la consommation et à l'investissement** - *Commission mixte paritaire* **[n° 115 (2003-2004)]** - (29 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 6331, 6332) : traduction législative d'engagements clientélistes et électoralistes du Président de la République et du Gouvernement. Absence de réponse aux attentes des ménages et à leurs besoins de consommation. Multiplication des baisses d'impôt et des niches fiscales au profit des plus aisés. Remise en cause du financement de l'archéologie préventive. Rejet de la proposition du groupe socialiste de mutualisation des coûts. Aggravation de la situation financière de l'Institut national de recherches archéologiques préventives. Jugement négatif du groupe socialiste sur ce projet de loi.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer - III. - Transports et sécurité routière - Transports terrestres et intermodalité - Routes et sécurité routière**

- (10 décembre 2004) - rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, pour les routes et la sécurité routière. (p. 9542, 9544) : application de la LOLF. Création de l'AFITF. Diminution des crédits en faveur de l'investissement routier. Avenir des contrats de plan Etat-région ; enjeu financier de la décentralisation d'une partie du réseau routier national. Modalités de compensation du transfert de compétence au profit des départements : calendrier de la concertation sur la définition du nouveau domaine public routier et la compensation financière des charges nouvelles. Progrès en matière de sécurité routière ; dimension interministérielle ; complexité des indicateurs. Avis favorable de la commission à l'adoption de ce budget.

**MIRAUX (Jean-Luc)**
*sénateur (Eure)*
*UMP*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Membre de la Délégation parlementaire pour la planification le 18 mai 2004.

Membre titulaire de l'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur le 26 octobre 2004 ; nouvelle nomination le 26 octobre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

**MOINARD (Louis)**
*sénateur (Vendée)*
*UC*

Ne se représente pas le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées jusqu'au 30 septembre 2004.

Membre titulaire du Comité consultatif pour la gestion du Fonds national pour le developpement des adductions d'eau dans les communes rurales (FNDAE).

Membre titulaire du Conseil d'administration de la Fondation du Patrimoine.

### DÉPÔTS

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 191 (2003-2004)] autorisant l'adhésion de la France au protocole d'amendement à la convention internationale pour la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers (ensemble trois appendices) **[n° 212 (2003-2004)]** (11 février 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Entreprises - Police et sécurité - Traités et conventions.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur le rôle des centrales d'achat dans la fixation des prix à la consommation et les délocalisations d'entreprises **[n° 284 (2003-2004)]** (30 avril 2004) - **Entreprises - PME, commerce et artisanat.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 45 (2003-2004)] autorisant l'approbation de l'accord sur la conservation des albatros et des pétrels (ensemble deux annexes) **[n° 289 (2003-2004)]** (5 mai 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Environnement.**

*Proposition de loi* tendant à protéger les noms des collectivités locales sur Internet **[n° 309 (2003-2004)]** (12 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Economie et finances, fiscalité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de résolution* tendant à compléter et modifier le Règlement du Sénat **[n° 396 (2003-2004)]** (1er juillet 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

### INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (12 mai 2004) - **Art. 52 (priorité)** *(Art. 1er et 25-1 de la loi du 21 juin 1865 sur les associations syndicales et Art. L. 213-10 du code de l'environnement - Rôle des associations syndicales autorisées dans les zones humides)* (p. 3079) : favorable à l'amendement n° 165 de M. Michel Doublet (limite de la procédure de dissolution d'une association syndicale aux cas avérés d'empêchement d'exécution ou d'entretien des travaux d'une collectivité locale). Exemple du Marais poitevin.

**- Projet de loi relatif à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées [n° 299 (2003-2004)]** - (26 mai 2004) - **Art. 2** *(Art. L. 212-16, L. 212-17, L. 212-4-2, L. 212-8, L. 212-9 et L. 212-15-3 du code du travail - Création d'une journée dite « de solidarité »)* (p. 3566) : soutient l'amendement n° 71 de Mme Valérie Létard (non-application de la journée de solidarité aux jeunes travailleurs ne pouvant travailler les jours fériés) ; retiré.

**- Projet de loi autorisant l'adhésion de la France au protocole d'amendement à la convention internationale pour la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers (ensemble trois appendices) [n° 191 (2003-2004)]** - (27 mai 2004) - rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. - **Discussion générale** (p. 3623) : propose l'adoption de ce projet de loi.

**MONORY (René)**
*sénateur (Vienne)*
*UMP*

Ne se représente pas le 26 septembre 2004.

### NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan jusqu'au 30 septembre 2004.

### DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

**MONTCHAMP (Marie-Anne)**
*secrétaire d'État aux personnes handicapées*
*(à partir du 31 mars 2004)*

### INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées [n° 299 (2003-2004)]** - (25 mai 2004) - **Discussion générale** (p. 3513, 3515) : affirmation du refus de toute discrimination et du fondement de la cohésion sociale sur la diversité. Attente de ce projet de loi annoncé en novembre 2003. Développement du risque dépendance-autonomie. Intérêt d'une offre de biens et de services adaptée à la personne âgée dépendante ou à la personne handicapée. Pertinence de la journée de solidarité. Dégagement de crédits en faveur de la dépendance par la journée de solidarité. Missions de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, CNSA. Engagement indispensable de la société pour garantir le maximum d'autonomie. (p. 3539, 3540) : difficile concrétisation d'un dispositif législatif unique. Financement de la CNSA. Journée de solidarité. Travail des rapporteurs. Evaluation de l'enveloppe correspondant aux objectifs des différents programmes.

**- Suite de la discussion** (26 mai 2004) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3611, 3612) : qualité des débats. Renforcement de l'expression de la solidarité nationale. Remerciements.

- *Commission mixte paritaire* **[n° 341 (2003-2004)]** - (17 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4396) : approbation de la réussite de la commission mixte paritaire. Remerciements. Décrets d'application. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4403, 4404) : enrichissement du texte. Utilisation de la part de l'enveloppe consacrée aux personnes handicapées.

**- Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** - *Deuxième lecture* **[n° 346 (2003-2004)]** - (19 octobre 2004) - **Discussion générale** (p. 6812, 6815) : capacité de notre société à reconnaître sans discrimination l'ensemble de ses membres.

Ambition d'apporter un progrès notable à la condition des personnes handicapées. Modification de la définition du handicap. Calcul des prestations de compensation. Politique d'aménagement de l'environnement. Insuffisance des ressources des personnes handicapées. Rôle du département et de la région. Nombre de places dans les établissements médico-sociaux. Rôle de la CNSA. Souci du Gouvernement de préserver l'universalité de l'assurance maladie. (p. 6841, 6843) : réponses aux intervenants. - **Art. additionnel avant l'art. 1er** (p. 6843, 6845) : demande le retrait de l'amendement n° 327 de M. Nicolas About (représentation des associations non gestionnaires d'établissements au sein des instances décidant des politiques publiques en faveur des personnes handicapées). - **Art. 1er** *(Art. L. 114 à L. 114-3-1, L. 114-5, L. 540-1 et L. 580-1 du code de l'action sociale et des familles - Définition du handicap, accès aux droits fondamentaux et droit à compensation des personnes handicapées)* (p. 6848) : s'oppose aux amendements de M. Michel Mercier n° 270 (égalité en droits de tous les citoyens indépendamment des situations de handicap) et n° 271 (complément apporté à la définition du handicap) ainsi qu'aux amendements n° 346 de Mme Michelle Demessine (conception dynamique du handicap) et n° 409 de M. Jean-Pierre Godefroy (conception dynamique et interactive du handicap). (p. 6849, 6850) : demande le retrait de l'amendement n° 347 de Mme Michelle Demessine (précision des droits élémentaires de la personne en situation de handicap) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de M. Michel Mercier n° 273 (garantie apportée à l'exercice effectif des droits des personnes handicapées) et n° 274 (réaffirmation du rôle de l'Etat comme garant de l'égalité de traitement des personnes handicapées). S'oppose à l'amendement n° 349 de Mme Michelle Demessine (suppression partielle). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 275 de M. Michel Mercier (droit à l'éducation en milieu ordinaire et dans les institutions spécialisées). - **Art. additionnels après l'art. 1er** (p. 6851) : accepte l'amendement n° 314 de Mme Marie-Thérèse Hermange (création d'une conférence nationale du handicap). (p. 6852) : accepte l'amendement n° 315 de Mme Marie-Thérèse Hermange (mise en place d'un groupe de travail sur la représentativité des associations de personnes handicapées et l'avenir de la gestion des établissements médico-sociaux). (p. 6853) : s'oppose à l'amendement n° 272 de M. Daniel Dubois (représentation des personnes en situation de handicap dans le dispositif institutionnel de la prise en charge du handicap). (p. 6854) : demande le retrait de l'amendement n° 276 de M. Michel Mercier (compétences du département en matière de politique sanitaire et sociale en faveur des personnes handicapées). - **Art. 1er bis** *(Art. L. 114-3 du code de l'action sociale et des familles - Prévention des handicaps)* (p. 6855) : accepte les amendements de la commission n° 1 (prise en compte des risques d'aggravation des handicaps), n° 2 (extension de l'appui apporté par la recherche pluridisciplinaire à la réduction et à la compensation des handicaps) et n° 3 (coordination). Demande le retrait de l'amendement n° 410 de M. Jean-Pierre Godefroy (rôle du CNCPH). - **Art. additionnel après l'art. 1er bis** (p. 6862) : favorable à l'amendement n° 403 de Mme Anne-Marie Payet (obligation de faire figurer un message sanitaire sur toutes les unités de conditionnement des boissons alcoolisées).

- **Suite de la discussion** (20 octobre 2004) - **Art. 1er ter** *(Art. L. 114-3-1 du code de l'action sociale et des familles - Recherche sur le handicap)* (p. 6885) : accepte l'amendement n° 4 de la commission (ouverture de la liste des acteurs susceptibles de participer aux programmes de recherche sur le handicap). (p. 6886) : sur les amendements de M. Jean-Pierre Godefroy, s'oppose au n° 411 (participation des associations représentatives des personnes handicapées aux programmes de recherche sur le handicap) et accepte le n° 484 (précisions sur la composition et les missions de l'Observatoire de la recherche sur le handicap et diffusion de son rapport auprès du Conseil national consultatif des personnes handicapées) ainsi que le sous-amendement n° 6 de la commission (extension de la diffusion du rapport à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) qui le modifie. Accepte l'amendement n° 5 de la commission (clarification des objectifs de la recherche sur le handicap en y incluant un objectif de recensement des personnes handicapées et des pathologies dont elles souffrent). - **Art. 1er quater** *(Art. L. 1110-12 du code de la santé publique - Formation des professionnels de santé à l'accueil et à la prise en charge des personnes handicapées)* (p. 6887) : accepte les amendements de la commission n° 7 (rectification d'une erreur de codification) et n° 8 (enrichissement de la formation des professionnels de santé sur les pathologies handicapantes et les avancées thérapeutiques s'y rapportant). - **Art. 1er quinquies** *(Art. L. 1411-2 et L. 1411-6 du code de la santé publique - Prise en compte des personnes handicapées dans les programmes de santé publique)* : accepte l'amendement n° 9 de la commission (rectification d'une erreur d'insertion dans le code de la santé publique). (p. 6888) : accepte l'amendement n° 10 de la commission (amélioration de l'articulation entre la prise en charge sanitaire et médico-sociale du handicap). - **Art. additionnels après l'art. 1er quinquies** (p. 6890) : son amendement n° 217 : possibilité pour une personne handicapée de désigner une ou plusieurs personnes pour lui dispenser certains soins prescrits par le médecin ; adopté. (p. 6892) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 259 (prorogation de la période légale de congé maternité à hauteur du niveau de prématurité constatée de l'enfant) repris par M. Jean-Pierre Godefroy. (p. 6894) : s'oppose à l'amendement n° 436 de M. Jean-Pierre Godefroy (exonération des personnes handicapées de la participation forfaitaire d'un euro sur les consultations ou actes médicaux en lien avec la compensation de leur handicap). - **Art. 2 A** *(Art. L. 114-1-1 du code de l'action sociale et des familles - Définition du droit à compensation)* (p. 6898) : s'oppose aux amendements n° 348 de Mme Michelle Demessine (définition plus impérative de la notion de compensation du handicap) et n° 412 de M. Jean-Pierre Godefroy (suppression du premier alinéa définissant le droit à compensation). Estime satisfait l'amendement n° 444 de M. Georges Mouly (définition d'un droit à compensation des conséquences du handicap indépendant de l'origine et de la nature de celui-ci ainsi que de l'âge et du mode de vie de la personne handicapée) et accepte l'amendement n° 11 de la commission (précision des conditions de formulation du projet de vie de la personne handicapée). - **Art. 2** *(Art. L. 245-1 à L. 245-10, L. 131-2 et L. 232-23 du code de l'action sociale et des familles - Prestation de compensation)* (p. 6901) : accepte les amendements de la commission n° 12 (coordination), n° 13 (suppression du critère d'âge) et n° 14 (précision des conditions d'ouverture du bénéfice de la prestation de compensation aux parents d'enfants handicapés). (p. 6902) : s'oppose à l'amendement n° 318 de M. Nicolas About (admission au bénéfice de cette prestation des parents d'enfants handicapés relevant des cinquième et sixième catégories de l'AES). Engagement du Gouvernement d'apporter une solution à ce problème dans un délai de trois ans. (p. 6903) : invoque l'article 40 de la Constitution sur l'amendement n° 318 précité de M. Nicolas About. (p. 6904) : son amendement n° 218 : attribution au département de la responsabilité du versement de la prestation de compensation ; retiré au profit de l'amendement n° 15 de la commission portant sur le même objet. (p. 6905) : demande le retrait des amendements portant sur le même objet n° 278 de M. Michel Mercier et n° 413 de M. Jean-Pierre Godefroy (adaptation du montant de la compensation à la réalité du prix de l'aide technique). S'oppose à l'amendement n° 351 de Mme Michelle Demessine (affectation possible de la prestation de compensation à d'éventuels surcoûts de transport). (p. 6906) : s'oppose à l'amendement n° 352 de Mme Michelle Demessine (affectation possible de la prestation de compensation à des frais supplémentaires résultant d'une activité professionnelle) et accepte l'amendement n° 16 de la commission (suppression d'une précision inutile sur la nature des aides animalières). (p. 6907) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 324 de M. Nicolas About (affectation possible de la prestation de compensation aux dépenses d'interprétariat en langue des signes pour les personnes déficientes auditives). Demande le retrait des amendements portant sur le même objet n° 331 de M. Alain Vasselle, n° 350 de Mme Michelle Demessine et n° 491 de M. Georges Mouly (affectation possible de la prestation de compensation aux charges liées à la mise en oeuvre d'une mesure de protection juridique). (p. 6909) : demande le retrait des amendements identiques

n° 353 de Mme Michelle Demessine et n° 414 de M. Jean-Pierre Godefroy (insertion des charges de formation liées à l'utilisation des aides techniques dans le champ de la prestation de compensation). (p. 6910) : demande le retrait des amendements n° 354 de Mme Michelle Demessine (éligibilité de la surveillance ponctuelle à la prestation de compensation) et, identiques n° 332 de M. Alain Vasselle et n° 448 de M. Georges Mouly (éligibilité de la stimulation régulière apportée par l'aide humaine à la prestation de compensation). (p. 6911) : demande le retrait des amendements n° 228 de M. Nicolas About (précision sur le montant plancher de la prestation de compensation couvrant les besoins en aides humaines à temps complet d'une personne lourdement handicapée et modalités à respecter pour la fixation du montant de cette prestation) et n° 279 de M. Daniel Dubois (adaptation de la prestation de compensation au cas des personnes très lourdement handicapées ou polyhandicapées). (p. 6912) : accepte les amendements de la commission n° 17 (coordination) et n° 18 (coordination et explication) et, sur ce dernier, le sous-amendement n° 341 de M. Alain Vasselle (coordination et explication). (p. 6914, 6915) : demande le retrait de l'amendement n° 449 de M. Georges Mouly (suppression des restrictions liées aux ressources de la personne handicapée pour la détermination du montant de la compensation). Estime l'amendement n° 229 de M. Nicolas About (exclusion des pensions de retraite et d'invalidité des ressources retenues pour la détermination du montant de la prestation de compensation) satisfait par l'amendement n° 356 de Mme Michelle Demessine (exclusion des revenus de remplacement des ressources retenues pour la détermination du montant de la prestation de compensation) qu'elle accepte, ainsi que le n° 355 (exclusion des pensions de retraite et des prestations servies aux victimes d'accidents du travail des ressources retenues pour la détermination du montant de la prestation de compensation) du même auteur. Sur l'amendement n° 19 de la commission (exclusion des revenus d'activité du conjoint des ressources retenues pour la détermination du montant de la prestation de compensation), qu'elle accepte, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 326 de M. Nicolas About (extension de cette exclusion aux revenus du concubin, du partenaire ayant conclu un PACS avec la personne handicapée et de l'aidant familial). Estime les amendements n° 437 de M. Jean-Pierre Godefroy (exclusion des revenus d'activité du concubin ou du partenaire ayant conclu un PACS avec la personne handicapée, des ressources retenues pour la détermination du montant de la prestation de compensation) et n° 357 de Mme Michelle Demessine (limitation à 10 % du revenu imposable des personnes handicapées des dépenses restant à leur charge) satisfaits par le sous-amendement précité n° 326 de M. Nicolas About. (p. 6916) : accepte l'amendement n° 20 de la commission (maintien de la prestation de compensation dans les ressources prises en compte par le juge pour fixer une pension alimentaire). Sur les amendements de M. Alain Vasselle, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 333 (privation d'effet des recours non définitifs sur succession des sommes versées au titre de l'allocation compensatrice pour tierce personne) et demande le retrait du n° 334 (privation d'effet des recours non définitifs sur le bénéficiaire revenu à une meilleure forme des sommes versées au titre de l'allocation compensatrice pour tierce personne). Accepte les amendements de la commission n° 21 (rétablissement du droit d'option entre la prestation de compensation et l'allocation personnalisée d'autonomie pour les personnes handicapées atteignant l'âge de soixante ans) et n° 22 (coordination). (p. 6918) : s'oppose à l'amendement n° 345 de M. Alain Vasselle (limite du forfait journalier restant à la charge de la personne handicapée hébergée dans un établissement à 10 % du montant de sa prestation de compensation). (p. 6919, 6920) : accepte l'amendement n° 23 de la commission (précision) sous réserve de l'adoption de l'amendement n° 316 de Mme Marie-Thérèse Hermange (limitation aux personnes très lourdement handicapées de la possibilité de rémunérer un membre de sa famille). (p. 6921) : accepte les amendements de la commission n° 25 (suppression d'une précision inutile), n° 24 (clarification des conditions dans lesquelles une personne handicapée peut recourir à un service mandataire pour l'emploi de ses aides à domicile) et n° 26 (clarification des conditions d'obtention de versements ponctuels pour faire face à des dépenses lourdes). Estime l'amendement n° 358 de Mme Michelle Demessine (suppression de l'avis de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur les devis de dépenses lourdes de réalisation de travaux ou d'acquisition d'aides techniques) satisfait par l'amendement n° 26 précité de la commission. Sur les amendements de la commission, accepte le n° 28 (suppression de la prestation de compensation de la liste des prestations d'aide sociale versées par le département) et demande le retrait du n° 27 (définition des conditions de contribution de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie au financement de la prestation de compensation) et, sur ce dernier, du sous-amendement n° 342 de M. Alain Vasselle (prise en compte du domicile des personnes handicapées). (p. 6923) : demande le retrait de l'amendement n° 282 de Mme Valérie Létard (assouplissement des conditions d'application du taux réduit de TVA sur les appareillages pour les personnes handicapées) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 359 de Mme Michelle Demessine (caractère non imposable de la prestation de compensation). - **Art. additionnel après l'art. 2** (p. 6924) : demande le retrait de l'amendement n° 198 de M. Georges Mouly (création d'un fonds national de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées alimenté par un prélèvement sur le produit des gains réalisés par la "Française des Jeux"). - **Art. 2 bis** *(Suppression des barrières d'âge pour l'attribution de la prestation de compensation)* (p. 6925) : accepte l'amendement n° 29 de la commission (précision relative à la suppression des critères d'âge en matière de compensation du handicap et de prise en charge des frais d'hébergement en établissements) et demande le retrait de l'amendement n° 415 de M. Jean-Pierre Godefroy (réduction des délais de mise en oeuvre du versement sans condition d'âge de la prestation de compensation). (p. 6926, 6927) : demande le retrait du sous-amendement n° 503 de Mme Marie-Thérèse Hermange (extension du bénéfice de la prestation de compensation aux enfants handicapés dans les dix-huit mois à compter de l'entrée en vigueur de la loi), déposé sur l'amendement n° 29 de la commission précité. - **Art. 2 ter** *(Art. L. 242-15 du code de l'action sociale et des familles - Majoration spécifique d'AES pour les parents isolés d'enfants handicapés)* : accepte l'amendement n° 30 de la commission (rectification d'une erreur de codification). - **Art. 2 quater** *(Art. L. 246-1 du code de l'action sociale et des familles - Prise en charge des personnes autistes)* : accepte l'amendement n° 31 de la commission (coordination). - **Art. 2 quinquies** *(Art. L. 241-10 du code du code de la sécurité sociale - Exonération des cotisations sociales patronales pour les bénéficiaires de la prestation de compensation employant une aide à domicile)* (p. 6928) : accepte l'amendement n° 32 de la commission (suppression de la référence à l'ACTP). - **Art. additionnel après l'art. 2 quinquies** : demande le retrait de l'amendement n° 255 de M. Michel Thiollière (possibilité pour les personnes aphasiques d'être assistées d'un orthophoniste indépendant agréé pour les actes administratifs ou judiciaires). - **Art. 3** *(Art. L. 821-1 à L. 821-6, L. 821-9 du code de la sécurité sociale et art. L. 244-1 du code de l'action sociale et des familles - Assouplissement des conditions de cumul de l'allocation aux adultes handicapés et de son complément avec des revenus d'activité)* (p. 6934) : s'oppose aux amendements n° 360 de Mme Michelle Demessine (alignement du montant de l'AAH sur celui du SMIC), n° 402 de M. Gérard Delfau (remplacement de l'AAH par un revenu spécifique handicap), de M. Georges Mouly n° 452 (indexation du montant de l'AAH sur celui du SMIC) et n° 492 (exclusion des rentes viagères des ressources prises en compte pour le calcul de l'AAH et possibilité d'option entre l'AAH et les allocations vieillesse), n° 285 de M. Michel Mercier (révision du montant de l'AAH), n° 416 de M. Jean-Pierre Godefroy (garantie d'un revenu d'existence égal au SMIC pour les personnes handicapées qui ne peuvent trouver un emploi et limite du cumul des avantages de même nature), ainsi qu'aux amendements identiques n° 284 de M. Michel Mercier et n° 335 de M. Alain Vasselle (indexation du montant de l'AAH sur celui du SMIC). Demande le retrait de l'amendement n° 336 de M. Alain Vasselle (possibilité d'option pour les personnes handicapées atteignant l'âge de la retraite entre l'AAH et d'autres prestations auxquelles elles peuvent

prétendre) et estime satisfaits les amendements identiques n° 337 de M. Alain Vasselle et n° 363 de Mme Michelle Demessine (évolution du montant de l'AAH différentielle de manière inversement proportionnelle à celle de l'aide au poste en fonction de la durée du travail en CAT). Historique de la progressoin de l'AAH. (p. 6935) : mise en place de la prestation de compensation au 1er janvier 2005. (p. 6938) : demande le retrait de l'amendement n° 493 de M. Georges Mouly (arrêt du versement de l'AAH à la date d'exercice du droit d'option). (p. 6939) : s'oppose à l'amendement n° 361 de Mme Michelle Demessine (aménagement du dispositif permettant aux bénéficiaires de l'AAH et de ses compléments une réelle autonomie financière à l'égard des personnes de leur entourage). Demande le retrait des amendements portant sur le même objet n° 257 de Mme Sylvie Desmarescaux, n° 338 de M. Alain Vasselle et n° 453 de M. Georges Mouly (exclusion des rémunérations tirées d'une activité professionnelle en milieu protégé des ressources servant au calcul de l'AAH). (p. 6942) : réflexion en cours sur le dispositif en faveur des structures d'accueil. (p. 6942) : estime satisfait l'amendement n° 454 de M. Georges Mouly (dans le cas d'un handicap non susceptible d'évolution favorable, nécessité d'éviter les passages trop fréquents devant la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées). Accepte l'amendement n° 35 de la commission (suppression du mécanisme de décision implicite d'attribution de l'AAH en cas de non-réponse pendant plus de deux mois de la commission) et s'oppose à l'amendement n° 418 de M. Jean-Pierre Godefroy (extension au renouvellement de l'AAH du mécanisme de décision implicite d'acceptation en cas de non-réponse de la commission pendant plus de deux mois). (p. 6944) : demande le retrait de l'amendement n° 417 de M. Jean-Pierre Godefroy (suppression d'une disposition permettant une réduction de l'AAH et de son complément en cas d'hospitalisation) et s'oppose à l'amendement n° 362 de Mme Michelle Demessine (assouplissement des modalités d'attribution de la pension d'orphelin prévue à l'article 40 du code des pensions civiles et militaires de retraite au profit d'un adulte handicapé et extension de ce dispositif aux fonctions publiques territoriale et hospitalière). - **Art. additionnels après l'art. 3** (p. 6945) : sur les amendements de M. Michel Mercier, s'oppose au n° 286 (exclusion partielle des rémunérations d'une activité professionnelle en milieu ordinaire des ressources prises en compte pour le calcul de la pension d'invalidité) et demande le retrait du n° 287 (rapport du Gouvernement sur la possibilité d'alignement de l'AAH sur le SMIC). - **Art. 4** *(Art. L. 243-4 à L. 243-6 du code de l'action sociale et des familles - Réforme de la garantie de ressources des personnes handicapées accueillies en centre d'aide par le travail)* : Accepte les amendements de la commission, portant sur le même objet, n° 36 et 37 (correction d'une erreur matérielle). (p. 6946) : s'oppose à l'amendement n° 364 de Mme Michelle Demessine (alignement sur le SMIC du niveau de ressources des personnes handicapées travaillant en établissement et service d'aide par le travail). Sur l'amendement n° 38 de la commission (versement à l'établissement ou au service d'aide par le travail d'une aide au poste pour chaque personne handicapée accueillie), qu'elle accepte, son sous-amendement n° 508 (précision sur le financement par l'Etat de l'aide au poste) ; adopté. - **Art. 5** *(Art. L. 344-5-1 du code de l'action sociale et des familles - Maintien du régime spécifique d'aide sociale des personnes handicapées en cas d'accueil en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes)* (p. 6948) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 323 de M. Nicolas About (suppression lors du décès d'une personne handicapée du remboursement par les parents des sommes versées au titre de l'aide sociale). (p. 6949) : favorable à l'amendement n° 39 de la commission (clarification du champ d'application des dispositions relatives à l'aide sociale à l'hébergement dans les établissements pour adultes handicapés). (p. 6950) : s'oppose aux amendements, portant sur le même objet, n° 365, 485 et 486 de Mme Michelle Demessine (application d'un régime identique d'aide sociale à toute personne handicapée). Accepte les amendements de la commission n° 40 (clarification) et n° 41 (précision des conditions d'application de ce dispositif aux personnes handicapées déjà accueillies dans les établissements pour personnes âgées). - **Art. 6** *(Art. L. 111-1, L. 111-2 et L. 112-1 à L. 112-4 du code de l'éducation - Dispositions relatives à l'adaptation de la scolarisation aux besoins des enfants et des adolescents handicapés)* (p. 6954) : sur l'amendement n° 42 de la commission (complément de la scolarisation des enfants handicapés par des actions éducatives et médico-sociales) qu'elle accepte, son sous-amendement n° 495 (rédaction) ; adopté. (p. 6955) : s'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 366 (inscription législative des moyens financiers et humains nécessaires à la scolarisation de tous les enfants handicapés) et n° 367 (inscription de la formation scolaire professionnelle et supérieure des handicapés dans le cadre du droit commun du service public de l'éducation) et de Mme Marie-Christine Blandin n° 311 (inscription des enfants handicapés dans les écoles ou établissements du secteur de leur domicile et transformation des établissements visés à l'article L. 351-1 du code de l'éducation en centres ressources) et n° 312 (obligation pour les collectivités territoriales d'effectuer des travaux assurant l'accessibilité des locaux d'enseignement en cas d'intégration sur plusieurs années d'un jeune handicapé en milieu scolaire ordinaire). Sur les amendements de M. Michel Mercier, demande le retrait des n° 289 (possibilité pour un enfant admis dans un établissement de santé de passer un ou deux jours par semaine dans son école ou établissement scolaire de référence) et n° 290 (adaptation de la scolarisation et accompagnement spécialisé pour les enfants atteints de surdité) et s'oppose au n° 288 (en cas d'admission d'un enfant handicapé dans un établissement ou un service de santé, continuité de la formation assurée par l'éducation nationale et prise en charge des coûts de transport par le département). Accepte les amendements de la commission n° 43 (suppression de l'obligation faite à l'Etat de mettre en place des moyens financiers et humains nécessaires à la scolarisation des enfants handicapés en milieu ordinaire) et n° 44 (prise en charge par les collectivités territoriales du coût du transport vers un établissement plus éloigné lorsque celui où est inscrit l'enfant handicapé ne lui est pas accessible). (p. 6956) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 440 de Mme Marie-Christine Blandin (précision). Accepte l'amendement n° 45 de la commission (suppression de l'évaluation annuelle au profit d'un examen au rythme adapté à l'évolution du handicap de l'enfant). (p. 6957) : son amendement n° 496 : cohérence ; adopté. (p. 6958) : sur les amendements de Mme Marie-Christine Blandin, s'oppose au n° 439 (association des parents ou du représentant légal de l'enfant handicapé à une partie de l'évaluation) et estime satisfait le n° 438 (détermination de l'orientation pour répondre aux besoins particuliers de l'enfant handicapé et favoriser l'égalité des chances). Sur les amendements de la commission, accepte le n° 46 (possibilité en fonction des résultats de l'évaluation de proposer des ajustements du parcours de formation) et n° 47 (rédaction) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 48 (suppression de la création des enseignants référents auprès des élèves handicapés). Estime satisfait l'amendement n° 455 de M. Georges Mouly (détermination de l'orientation en fonction du projet de vie ou du projet individualisé de scolarisation). (p. 6959) : accepte les amendements n° 261 de M. André Lardeux (rédaction) et n° 230 de M. Nicolas About (coordination). (p. 6959) : accepte les amendements de la commission n° 49 (suppression de l'obligation pour les associations de handicapés de participer à la formation des enseignants) et n° 50 (suppression du paragraphe VII autorisant un élève handicapé à poursuivre sa scolarité au-delà de 16 ans en vue d'obtenir un diplôme minimum). S'oppose à l'amendement n° 441 de Mme Marie-Christine Blandin (participation à la formation des enseignants des fédérations de parents d'élèves et de celles des personnes handicapées) et estime l'amendement n° 456 de M. Georges Mouly (en cas de scolarité poursuivie au-delà d'un certain âge, continuité en parallèle de l'accompagnement médico-social de l'élève handicapé) satisfait. - **Art. 7** *(Art. L. 123-4-1 nouveau du code de l'éducation - Accueil des étudiants handicapés dans les établissements d'enseignement supérieur)* (p. 6960) : s'oppose aux amendements portant sur le même objet n° 370 de Mme Michelle Demessine et n° 442 de Mme Marie-Christine Blandin (recrutement par l'Etat des assistants d'éducation pour l'aide humaine). - **Art. 8** *(Art. L. 351-1 à L. 351-3 et L. 351-1-1 nouveau du code de l'éducation - Principes régissant le mode de scolarisation des élèves handicapés et la qualification des*

*enseignants concernés et leur application dans les territoires ultramarins)* (p. 6961) : accepte l'amendement n° 51 de la commission (maintien de la possibilité pour les parents de se faire aider par une personne de leur choix au cours de la réflexion sur l'orientation scolaire de leur enfant handicapé). Accepte les amendements de la commission n° 53 (suppression du deuxième paragraphe prévoyant le retour en milieu scolaire ordinaire de l'enfant handicapé) et n° 52 (encadrement du droit des parents de décider de l'orientation de leur enfant handicapé) et, sur ce dernier, accepte également le sous-amendement n° 254 de Mme Bernadette Dupont (précision). Son amendement n° 497 : précision ; adopté. (p. 6963) : sur les amendements de la commission, accepte les n° 54 (suppression de la référence aux enseignants titulaires d'un diplôme délivré par le ministère de l'emploi et de la solidarité), n° 55 (possibilité pour la commission des droits et de l'autonomie de placer des enfants handicapés dans des établissements expérimentaux) et n° 57 (suppression de l'application de ce dispositif à Mayotte, dans les territoires des îles Wallis-et-Futuna et des Terres australes et antarctiques françaises ainsi qu'en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 56 (suppression des conditions de diplôme et d'expérience exigées pour le recrutement des auxiliaires de vie scolaire). - **Art. additionnel après l'art. 8** (p. 6964) : demande le retrait de l'amendement n° 291 de M. Michel Mercier (élaboration par les départements et les régions d'un plan pluriannuel de construction d'établissements d'accueil pour les personnes handicapées). - **Art. additionnel avant l'art. 9** : formule quelques réserves sur l'amendement n° 371 de Mme Michelle Demessine (possibilité d'aménagement du temps de travail en cas d'inaptitude au poste de travail due à une cause autre qu'un accident du travail ou une maladie professionnelle et possibilité de suspension du contrat de travail pour permettre au salarié de suivre un stage de reclassement professionnel). - **Art. 9** *(Art. L. 214-4-1-1 nouveau et L. 323-9 du code du travail - Mesures d'aménagement en faveur des actifs handicapés)* (p. 6965) : accepte les amendements de la commission n° 58 (introduction dans le code du travail d'un principe de non-discrimination à l'égard des personnes handicapées en matière d'emploi) et n° 59 (rectification de l'insertion dans le code du travail des dispositions relatives aux aménagements raisonnables). (p. 6966) : accepte les amendements de la commission n° 60 (rappel du fondement de l'obligation d'effectuer des aménagements raisonnables dans la mise en oeuvre du principe d'égalité de traitement des personnes handicapées et clarification du champ des bénéficiaires de cette obligation) et n° 61 (précision). (p. 6967) : accepte les amendements de la commission n° 62 (coordination), n° 63 (extension à l'ensemble des catégories de personnes handicapées visées par le code du travail du bénéfice des aménagements raisonnables) et n° 64 (coordination). - **Art. additionnels avant l'art. 10** (p. 6969) : demande le retrait de l'amendement n° 339 de M. Alain Vasselle (exonération de charges patronales pour les entreprises embauchant des personnes handicapées). Estime l'amendement n° 292 de Mme Valérie Létard (reconnaissance comme des actions de formation professionnelle de la sensibilisation et de la formation des salariés appelés à travailler avec des personnes handicapées) satisfait par l'article L. 900-2 du code du travail.

- **Suite de la discussion** (21 octobre 2004) - **Art. 10** *(Art. L. 132-12, L. 132-27, L. 133-5 et L. 136-2 du code du travail - Obligation de négociation collective sur les conditions d'emploi et de travail des travailleurs handicapés)* (p. 6980) : accepte l'amendement n° 319 de la commission (coordination). Demande le retrait de l'amendement n° 202 de M. Georges Mouly (rapport patronal préalable à la négociation sur l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés fondé sur les données statistiques recensées par les services ministériels concernés). Accepte l'amendement n° 320 de la commission (coordination). - **Art. 11** *(Art. L. 323-8-3 et L. 323-11 du code du travail - Articulation entre politique générale de l'emploi et actions spécifiques en faveur de l'emploi des personnes handicapées)* (p. 6982, 6983) : s'oppose à l'amendement n° 372 de Mme Michelle Demessine (garantie de l'autonomie de fonctionnement de l'AGEFIPH). Accepte les amendements de la commission n° 65 (exclusion du fonds "Fonction publique" de la convention Etat-AGEFIPH), n° 66 et n° 68 (précision), n° 67 (coordination), n° 69 (mission du comité du pilotage), n° 70 (institution d'une convention de coopération entre l'AGEFIPH et le fonds "Fonction publique") et n° 203 (respect des missions du fonds visées à l'article L. 323-8-4 du code du travail). - **Art. 11 et art. additionnel après l'art. 11** *(Art. L. 323-8-3 et L. 323-11 du code du travail - Articulation entre politique générale de l'emploi et actions spécifiques en faveur de l'emploi des personnes handicapées)* (p. 6985) : soppose aux amendements n° 204 de M. Georges Mouly (suppression de toute mention des organismes de placement spécialisés) et n° 373 de Mme Michelle Demessine (prise en charge par l'Etat des dépenses de fonctionnement des centres de pré-orientation). Accepte les amendements de la commission n° 71 (suppression de la référence aux services d'insertion professionnelle), et n° 72 et n° 73 (coordination). (p. 6986) : s'oppose à l'amendement de M. Michel Mercier n° 293 (amélioration de la politique de formation professionnelle des personnes handicapées). Renforcement de l'accès à la formation professionnelle des personnes handicapées prévu dans la loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social. (p. 6988) : s'oppose aux amendements identiques n° 374 de Mme Michelle Demessine et n° 419 de M. Jean-Pierre Godefroy (amélioration de la politique de formation professionnelle des personnes handicapées). - **Art. 12** *(Art. L. 323-3, L. 323-4, L. 323-8-2 et L. 323-12 du code du travail - Adaptation de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés applicable aux entreprises d'au moins vingt salariés)* (p. 6990) : s'oppose aux amendements de M. Georges Mouly n° 205 (maintien du principe de la liste des emplois exigeant des conditions d'aptitude particulières et du décompte différencié des travailleurs handicapés) et n° 206 (rétablissement de la prise en compte de chaque salarié handicapé comme une unité quelle que soit la durée de travail et la nature du contrat de travail). Accepte l'amendement n° 262 de M. André Lardeux (prise en compte de chaque bénéficiaire de l'obligation d'emploi pour une unité et modulation de la contribution financière des employeurs). (p. 6992) : son amendement n° 220 : suppression de l'évaluation de la lourdeur du handicap par l'équipe pluridisciplinaire ; rejeté. (p. 6993) : s'oppose aux amendements n° 375 de Mme Michelle Demessine (référence aux emplois exigeant des conditions d'aptitude particulières et relèvement de la contribution à l'AGEFIPH) et n° 420 de M. Jean-Pierre Godefroy (modulation de la contribution annuelle à l'AGEFIPH en fonction de l'effort consenti par l'entreprise). Accepte l'amendement n° 263 de M. André Lardeux (limitation des dépenses déductibles engagées par l'entreprise pour l'insertion professionnelle à celles dont le coût est supérieur aux dépenses qui s'imposent à l'employeur en application d'autres dispositions législatives ou réglementaires). - **Art. additionnels après l'art. 12** (p. 6994) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 376 de Mme Michelle Demessine (exclusion des marchés publics des entreprises n'embauchant aucune personne handicapée). Sensible aux arguments de M. Alain Vasselle. (p. 6995) : s'oppose à l'amendement n° 207 de M. Georges Mouly (communication à chaque entreprise du nombre de travailleurs reconnus handicapés par l'organisme chargé de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé). (p. 6997) : s'oppose à l'amendement n° 421 de M. Jean-Pierre Godefroy (aménagement du dispositif de retraite anticipée pour les personnes en situation de handicap) qu'elle estime irrecevable. Article 40 de la Constitution. - **Art. 13** *(Art. 5 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires - Conditions d'aptitude physique pour l'accès à la fonction publique)* (p. 6998) : accepte les amendements n° 74, 75 et 76 de la commission (coordination). S'oppose à l'amendement n° 377 de Mme Michelle Demessine (application aux fonctionnaires handicapés du droit à la retraite anticipée mis en place par la loi du 21 août 2003). Irrecevabilité. Article 40 de la Constitution. - **Art. 14** *(Art. 27, 27 bis, 60 et 62 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État - Modalités d'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique de l'État)* (p. 7000) : accepte les amendements de la commission n° 77 (coordination), n° 78

(précision) et n° 79 (bénéfice de l'aménagement d'horaires individualisés étendu aux fonctionnaires accompagnant leur concubin ou leur partenaire de PACS) identique aux amendements n° 378 de Mme Michelle Demessine et n° 422 de M. Jean-Pierre Godefroy, dont elle demande le retrait. (p. 7001) : S'oppose au sous-amendement n° 509 de M. Alain Vasselle (non-application au concubin), déposé sur l'amendement précité n° 79 de la commission. - **Art. additionnel après l'art. 14** : demande le retrait de l'amendement n° 405 de M. Jean-Pierre Godefroy (maintien du rattachement au régime social agricole des jeunes adultes handicapés). - **Art. 15** *(Art. 35, 35 bis, 38 et 54 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1953 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale - Modalités d'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique territoriale)* (p. 7002, 7003) : accepte les amendements n° 80, 81 et 83 de la commission (coordination) et n° 82 (précision). - **Art. 15 bis** *(Art. 35 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations - Coordination)* : accepte l'amendement n° 84 de la commission (rectification d'une erreur matérielle). - **Art. 16** *(Art. 27, 27 bis et 38 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière - Modalités d'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique hospitalière)* (p. 7004, 7005) : accepte les amendements de la commission n° 86 (cohérence rédactionnelle) et n° 85, 87 et 88 (coordination). - **Art. 17** *(Art. L. 323-4-1 et L. 323-8-6-1 du code du travail - Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans la fonction publique)* (p. 7007) : s'oppose à l'amendement n° 381 de Mme Michelle Demessine (prise en compte de la durée du contrat dans le mode de décompte des travailleurs handicapés dans la fonction publique). S'oppose au sous-amendement n° 343 de M. Alain Vasselle, déposé sur l'amendement n° 89 de la commission (correction d'une erreur matérielle et conséquence de l'affiliation de La Poste au fonds "Fonction publique") qu'elle accepte. (p. 7008) : accepte les amendements de la commission n° 90 (clarification), n° 91, 95 et 96 (précision) et n° 92, 93 et 94 (coordination). (p. 7009) : recherche d'exemplarité de la fonction publique en matière d'emploi des personnes handicapées. Conciliation de l'ambition et du réalisme. Dépôt d'un amendement du Gouvernement à l'article 48 prévoyant une montée en charge progressive de la contribution au fonds « Fonction publique ». Elargissement des voies de recrutement pour les personnes handicapées dans toutes les fonctions publiques depuis 1995. - **Art. 18** *(Art. L. 323-6 du code du travail - Réforme de la garantie de ressources des travailleurs handicapés en entreprise ordinaire)* (p. 7010) : accepte l'amendement n° 97 de la commission (précision). - **Art. 19** *(Art. L. 131-2, L. 323-4, L. 323-8, L. 323-30 à L. 323-32, L. 323-34, L. 412-5, L. 421-1, L. 431-2 et L. 443-3-1 du code du travail - Transformation des ateliers protégés en entreprises adaptées)* (p. 7012) : s'oppose à l'amendement n° 443 de M. Jean-Pierre Godefroy (maintien du dispositif de l'abattement de salaire). Accepte l'amendement n° 98 de la commission (suppression des emplois protégés en milieu ordinaire). Accepte l'amendement n° 264 de M. André Lardeux (application des dispositions du droit commun à la période d'essai). (p. 7013) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 99 de la commission (suppression de la notion de double procédure d'agrément et de conventionnement pour les entreprises adaptées). S'oppose à l'amendement n° 384 de Mme Michelle Demessine (ajustement du contingent d'aides au poste en cours d'année en fonction de la variation de l'effectif employé). Accepte l'amendement n° 100 de la commission (non-cumul de l'aide au poste avec le bénéfice des autres dispositifs). (p. 7014) : s'oppose aux amendements identiques n° 425 de M. Jean-Pierre Godefroy et n° 494 de Mme Michelle Demessine (précision de l'objectif de suivi social de la subvention spécifique). (p. 7015) : s'oppose à l'amendement n° 490 de M. Jean-Pierre Godefroy (objet de l'aide au poste forfaitaire). Accepte l'amendement n° 101 de la commission (objectif de l'aide au poste recentré sur la compensation de la réduction de l'efficience du salarié handicapé). Accepte l'amendement n° 102 de la commission (suppression du dispositif de passerelle introduit par l'Assemblée nationale). (p. 7016) : estime l'amendement n° 383 de Mme Michelle Demessine (versement d'indemnités de licenciement en cas d'interruption d'un contrat de travail dans le cadre du retour vers un CAT) satisfait par l'amendement n° 265 de M. André Lardeux (application des règles de droit commun de démission et de licenciement en cas de réorientation d'un travailleur handicapé d'un atelier vers un CAT) qu'elle accepte. - **Art. 20** *(Art. L. 311-4, L. 344-2 et L. 344-2-1 à L. 344-2-5 du code de l'action sociale et des familles - Statut et droits des personnes handicapées accueillies en CAT)* (p. 7017, 7018) : sur les amendements de la commission, accepte les n° 103 (représentation des usagers dans le cadre du conseil de vie sociale), n° 104 (suppression partielle), n° 105 (précision), n° 106 (rédaction) et n° 107 (rétablissement du caractère non systématique de la signature d'une convention entre le CAT et l'entreprise ordinaire accueillante) et s'oppose au n° 108 (prise en charge par l'Etat des frais liés à l'aide apportée par le CAT à l'entreprise d'accueil lorsque ces frais ne sont pas pris en charge par ladite entreprise). Demande le retrait de l'amendement n° 483 de M. Alain Vasselle (présidence du conseil de la vie sociale assuré par un des représentants légaux des personnes accueillies). - **Art. additionnel après l'art. 20** (p. 7020) : demande le retrait de l'amendement n° 344 de M. Alain Vasselle (application des contrats intermittents en CAT). - **Art. 20 bis** *(Art. L. 345-5-1 du code de l'action sociale et des familles - Amplitude horaire de travail dans les foyers d'hébergement pour adultes handicapés)* : s'oppose à l'amendement n° 385 de Mme Michelle Demessine (suppression) et accepte l'amendement n° 109 de la commission (accord collectif indispensable à toute dérogation à l'amplitude maximale quotidienne de la journée de travail de 13 heures). - **Art. additionnel après l'art. 20 bis** (p. 7021) : demande le retrait de l'amendement n° 459 de M. Georges Mouly (dérogations aux dispositions relatives à la durée du travail par un accord d'entreprise, une convention ou un accord de branche) qu'elle estime satisfait par les dispositions actuelles du code du travail. - **Art. 21** *(Art. L. 111-7 à L. 111-7-4, L. 111-8-3-1 et L. 111-26 du code de la construction et de l'habitation - Accessibilité du cadre bâti)* (p. 7023) : accepte l'amendement n° 110 de la commission (précision). (p. 7023) : s'oppose aux amendements de M. André Lardeux n° 213 (exonération des travaux d'accessibilité pour les propriétaires construisant ou améliorant un logement pour leur propre usage) et n° 214 (possibilité pour les propriétaires bailleurs de déduire le montant des travaux des revenus fonciers générés par le bien). (p. 7024) : accepte l'amendement n° 111 de la commission (coordination) et s'oppose à l'amendement n° 469 de M. Georges Mouly (association des organismes PACT-ARIM aux missions des maisons départementales). Demande le retrait de l'amendement n° 340 de M. Alain Vasselle (équipement des établissements recevant du public d'une signalisation accessible à toute sorte de handicap). (p. 7025, 7026) : accepte les amendements de la commission n° 112 (modulation des exigences de mise en accessibilité de locaux d'habitation), n° 114 (droit au relogement automatique des personnes handicapées dont le logement fait l'objet d'une dérogation à l'obligation de mise en accessibilité) et n° 113 (précision des dérogations admissibles à l'obligation de mise en accessibilité) sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 501 ; adopté. S'oppose aux amendements n° 297 de M. Michel Mercier (interdiction de toute dérogation) et n° 427 de M. Jean-Pierre Godefroy (caractère exceptionnel des dérogations). (p. 7027, 7029) : sur les amendements de la commission, accepte les n° 115 et 116 (précision), n° 117 (variation des exigences et des délais de mise en accessibilité en fonction des prestations fournies par l'établissement), n° 119 (délivrance des attestations de prise en compte des règles d'accessibilité) et n° 120 (coordination) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 118 (encadrement des dérogations accordées après avis conforme de la commission consultative départementale de la sécurité et de l'accessibilité). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 215 de M. André Lardeux (dispositions non applicables aux propriétaires construisant ou améliorant leur logement pour leur propre usage). (p. 7030) : s'en remet à la sagesse de la Haute assemblée pour l'amendement n° 231 de M. Nicolas About (récupération obligatoire des subventions publiques en cas de non-respect des normes d'accessibilité par une entreprise) et s'oppose aux amendements identiques n° 386 de Mme Michelle Demessine et n° 426 de M. Jean-Pierre

Godefroy (subventions publiques subordonnées à la délivrance de l'attestation de respect des normes d'accessibilité). Demande le retrait de l'amendement n° 470 de M. Georges Mouly (travaux de mise en accessibilité des établissements scolaires) qu'elle estime satisfait par les textes en vigueur. Accepte l'amendement n° 121 de la commission (coordination). (p. 7032) : s'oppose aux amendements identiques n° 387 de Mme Michelle Demessine et n° 428 de M. Jean-Pierre Godefroy (extension de l'obligation de mise en conformité prévue pour les établissements recevant du public aux habitations collectives et aux locaux de travail). - **Art. 21 bis** *(Art. L. 123-2 du code de la construction et de l'habitation - Prise en compte des besoins spécifiques des personnes handicapées en matière de sécurité et d'évacuation en cas d'incendie)* : accepte l'amendement n° 122 de la commission (suppression). - **Art. 21 ter** *(Art. 200 quater du code général des impôts - Crédit d'impôt en faveur de la mise en accessibilité du logement)* : accepte l'amendement n° 123 de la commission (suppression). - **Art. 21 quater** *(Art. 200 quater du code général des impôts - Plafond du crédit d'impôt en faveur de la mise en accessibilité du logement)* : accepte l'amendement n° 124 de la commission (suppression). - **Art. 22** *(Art. L. 151-1, L. 152-1 et L. 152-4 du code de la construction et de l'habitation - Sanctions pénales)* (p. 7033) : accepte les amendements de la commission n° 125 (précision) et n° 126 (coordination). - **Art. 23 bis** *(Subventions de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat)* : accepte l'amendement n° 127 de la commission (suppression). - **Art. 24** *(Accessibilité des transports et de la voirie)* (p. 7034, 7036) : accepte les amendements de la commission n° 128 (coordination), n° 129 (obligation d'acquisition d'un matériel roulant accessible aux personnes handicapées) et n° 130 (coordination). S'oppose aux amendements n° 429 de M. Jean-Pierre Godefroy (remplacement du délai de dix ans prévu pour la mise en conformité par un délai de six ans) et n° 266 de M. Hubert Haenel (élaboration d'un schéma directeur d'accessibilité des services de la SNCF), et sur les amendements de M. André Lardeux, s'oppose au n° 216 (remplacement du délai de dix ans prévu pour la mise en accessibilité par un délai fixé par voie réglementaire) et accepte le n° 481 (prise en compte des contraintes techniques du métro parisien et organisation de transports de substitution). Accepte l'amendement n° 325 de M. Nicolas About (extension du bénéfice des conditions particulières des transporteurs aux accompagnateurs des personnes handicapées). - **Art. 24 bis** *(Art. L. 2143-3 du code général des collectivités locales - Commissions communales et intercommunales pour l'accessibilité aux personnes handicapées)* (p. 7037, 7038) : accepte les amendements n° 131 de la commission (participation non systématique des représentants de la DDE aux commissions communales d'accessibilité) et n° 430 de M. Jean-Pierre Godefroy (élargissement du champ des EPCI devant créer une commission intercommunale d'accessibilité). - **Art. 25** *(Accessibilité des services de communication publique en ligne)* : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 232 de M. Nicolas About (sanctions en cas de défaut de mise en ligne des services de communication publique) et accepte l'amendement n° 132 de la commission (suppression de l'obligation pour les établissements publics de rendre leurs sites totalement accessibles dans un délai de trois ans). - **Art. 25 bis** *(Réglementation des activités liées à l'organisation et à la vente de séjours destinés aux personnes handicapées)* (p. 7039, 7040) : accepte les amendements de la commission n° 133 (nouvelle rédaction), n° 134 (précision) et n° 135 et 136 (correction d'une erreur matérielle). - **Art. 25 ter** *(Art. L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation - Assimilation des logements en foyer d'hébergement à un logement locatif social)* : accepte l'amendement n° 137 de la commission (conditions d'application définies par décret). - **Art. 26 A** *(Obligation de rendre l'information diffusée dans les établissements recevant du public accessible aux personnes handicapées)* : accepte l'amendement n° 138 de la commission (suppression). - **Art. 26 bis** *(Art. L. 211-16 du code rural - Dispense du port de la muselière pour les chiens dressés qui accompagnent des personnes handicapées)* (p. 7041) : accepte l'amendement n° 309 de Mme Catherine Procaccia (remplacement des termes de dressage par ceux d'éducation de l'animal). - **Art. additionnel après l'art. 26 bis** : accepte l'amendement n° 310 de Mme Catherine Procaccia (accès des chiens guides d'aveugle et d'assistance aux transports et aux lieux ouverts au public sans facturation supplémentaire). - **Art. additionnels avant l'art. 27** (p. 7042, 7043) : son amendement n° 242 : création de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, CNSA ; adopté. Attributions. Fonctionnement. Décentralisation. Maintien de l'unicité de l'assurance maladie. (p. 7045, 7046) : gestion de l'APA. Organisation institutionnelle. Financement des dispositifs mis en place pour les personnes âgées et les personnes handicapées. Son amendement n° 243 : missions de la CNSA ; adopté. (p. 7047, 7048) : son amendement n° 244 : instances gestionnaires de la CNSA ; adopté. Sur ce dernier, accepte le sous-amendement n° 506 de la commission (création d'un conseil de surveillance auprès de la CNSA associant les parlementaires) et s'oppose au sous-amendement n° 328 de M. Nicolas About (distinction entre associations gestionnaires ou non gestionnaires d'un établissement). (p. 7049) : son amendement n° 245 : partage de compétences entre l'Etat et le conseil général ; adopté. (p. 7050) : son amendement n° 246 : répartition territoriale de l'enveloppe des crédits confiés à la CNSA ; adopté. (p. 7051, 7052) : son amendement n° 247 : conditions d'emploi des ressources de la CNSA ; adopté. Demande le retrait des amendements identiques n° 258 de M. Jacques Blanc et n° 277 de M. Michel Mercier (encadrement financier de l'action de la CNSA - indépendance de financement entre l'assurance maladie et la nouvelle caisse) et s'oppose à l'amendement n° 406 de M. Jean-Pierre Godefroy (encadrement financier de l'action de la CNSA - indépendance de financement entre l'assurance maladie et la nouvelle caisse). Son amendement n° 248 : répartition entre les départements du concours versé par la CNSA au titre de la prestation de compensation et du concours à la création et au fonctionnement des maisons des personnes handicapées ; adopté. (p. 7053) : son amendement n° 249 : présence de la CNSA dans les procédures entrant dans son champ de compétence ; adopté. Son amendement n° 250 : prise en charge des soins par l'assurance maladie conformément au principe d'universalité ; adopté. - **Art. 27** *(Art. L. 146-3 à L. 146-6 du code de l'action sociale et des familles - Maisons départementales des personnes handicapées)* (p. 7056) : sur les amendements de Mme Michelle Demessine, s'oppose au n° 388 (nouvel intitulé - maison départementale pour la vie autonome) et n° 390 (fonctions et missions des maisons du handicap) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 389 (extension du champ des personnes susceptibles d'être accueillies dans les maisons départementales des personnes handicapées). Accepte l'amendement n° 139 de la commission (rédaction). (p. 7058) : son amendement n° 221 : procédure de médiation et désignation de la personne référente ; retiré au profit de l'amendement n° 141 de la commission (coordination) qu'elle accepte. S'oppose à l'amendement n° 472 de M. Georges Mouly identique à l'amendement précité n° 390. Demande le retrait de l'amendement n° 233 de M. Nicolas About (rôle de formation dévolu à la maison départementale du handicap). Sur les amendements de M. Michel Mercier, accepte le n° 301 (obligation d'accompagnement des maisons du handicap) et s'oppose au n° 302 (rôle de sensibilisation de l'ensemble des citoyens au handicap). Accepte l'amendement n° 431 de M. Jean-Pierre Godefroy (développement des antennes locales des maisons départementales) ainsi que les amendements de la commission n° 140 (coordination) et n° 142 (rôle d'assistance à la personne handicapée et à sa famille lors de la formulation du projet de vie). (p. 7059, 7060) : accepte l'amendement n° 143 de la commission (convention entre la maison départementale et les CCAS ou CIAS). Sur les amendements de M. Michel Mercier, s'oppose au n° 300 (mise en place d'une gestion partenariale de la maison départementale) et accepte le n° 303 (possibilité pour la maison départementale de contractualiser des actions avec d'autres partenaires). (p. 7062) : son amendement n° 222 : statut de GIP de la maison départementale sous l'autorité du département ; adopté. (p. 7064) : demande le retrait de l'amendement n° 144 de la commission (forme juridique des maisons départementales) au profit de son amendement précité n° 222. S'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 391 (indépendance des équipes pluridisciplinaires chargées de l'évaluation), n° 392 (respect

des conditions d'indépendance de l'équipe pluridisciplinaire, d'audition de la personne handicapée et de visite du lieu de vie pour l'évaluation des besoins), et n° 393 (possibilité pour l'équipe disciplinaire de s'adjoindre une compétence spécifique), ainsi qu'aux amendements de M. Georges Mouly n° 473 (principe d'indépendance de l'équipe pluridisciplinaire) et n° 474 (possibilité pour l'équipe pluridisciplinaire de s'adjoindre les compétences d'experts extérieurs). Demande le retrait de l'amendement n° 432 de M. Jean-Pierre Godefroy (possibilité pour l'équipe disciplinaire de s'adjoindre une compétence spécifique). S'oppose au sous-amendement de M. Jacques Blanc, n° 404 (missions exclues de la compétence du GIP), déposé sur son amendement précité n° 222. (p. 7065, 7070) : accepte les amendements de la commission n° 145 (statut des fonds départementaux de compensation du handicap), n° 146 (suppression du terme polyhandicapé et utilisation du terme générique de "personne handicapée"), n° 147 (coordination), n° 148 (libre faculté de l'équipe pluridisciplinaire d'entendre et de recevoir la personne handicapée), n° 149 (modalités de fonctionnement de l'équipe pluridisciplinaire fixées par décret en Conseil d'Etat), n° 150 (rédaction), n° 151 (précision) et n° 152 (conditions de contestation amiable de l'évaluation des besoins par l'équipe pluridisciplinaire). S'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 394 (élargissement de l'information relative aux aides techniques à l'ensemble du territoire français ou étranger) et n° 395 (cohérence). Sur les amendements de M. Michel Mercier, s'oppose au n° 305 (rapport annuel des médiateurs départementaux ou médiateurs de la République) et accepte le n° 304 (composition de l'équipe pluridisciplinaire) modifié par le sous-amendement n° 512 de M. Nicolas About. S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de M. Nicolas About n° 234 (suppression de la justification exigée pour la visite à domicile de l'équipe pluridisciplinaire) et n° 236 (création au sein de la maison départementale d'une équipe de veille pour les soins infirmiers). Extension des services de soins infirmiers à domicile, SSIAD, aux personnes handicapées. Son amendement n° 223 : désignation d'une personne référente au sein de la maison départementale, chargée d'orienter les personnes sur les systèmes de médiation de droit commun ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 27** : s'oppose à l'amendement n° 433 de M. Jean-Pierre Godefroy (ouverture des conseils d'administration des établissements publics à deux représentants d'association oeuvrant dans le domaine de la santé en qualité de représentants des usagers). - **Art. 28** *(Art. L. 241-3, L. 241-3-1 et L. 241-3-2 du code de l'action sociale et des familles et art. L. 2213-2 du code général des collectivités territoriales - Attribution de la carte d'invalidité, de la carte « Station debout pénible » et de la carte européenne de stationnement pour personne handicapée)* (p. 7071, 7072) : accepte les amendements de la commission n° 153 (précision), n° 154 (remplacement de la carte "station debout pénible" par la carte "priorité pour personne handicapée") et n° 155 (limitation du stationnement sur les places réservées aux seules personnes handicapées). - **Art. 29** *(Art. L. 241-5 à L. 241-11 du code de l'action sociale et des familles - Création des commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées)* (p. 7073, 7076) : son amendement n° 224 : décisions de la commission prises après vote des membres ; adopté. Accepte les amendements de la commission n° 156 et 157 (rédaction), n° 158 (correction), n° 159, 160, 163, 165, 166 et 169 (coordination), n° 161 (précision rédactionnelle), n° 162 (cohérence), n° 164 (rôle de l'association limité à l'assistance à l'exclusion de toute représentation), n° 167 (précision) et n° 168 (possibilité pour la personne handicapée de quitter librement l'établissement sans décision expresse de la commission des droits). Demande le retrait de l'amendement n° 237 de M. Nicolas About (délai et conditions de notification de l'entretien). S'oppose à l'amendement n° 434 de M. Jean-Pierre Godefroy (institution d'un mécanisme de décision implicite d'acceptation en cas d'absence de réponse dans un délai de trois mois). - **Art. 30** *(Art. L. 121-4, L. 242-1, L. 242-2, L. 242-4 à L. 242-11, L. 242-14, L. 312-1, L. 243-1 à L. 243-3 du code de l'action sociale et des familles - Dispositions de coordination dans le code de l'action sociale et des familles)* (p. 7077, 7078) : s'oppose à l'amendement n° 435 de M. Jean-Pierre Godefroy (réaffirmation du rôle de l'Etat dans la création de places d'accueil en établissements pour les enfants, adolescents et adultes handicapés). Annonce d'un important programme de création de places en établissements et en services pour les personnes handicapées. Son amendement n° 498 : coordination ; adopté. - **Art. 31** *(Art. L. 241-4, L. 321-1, L. 333-3, L. 351-4-1, L. 381-1, L. 511-1, L. 541-1 à L. 541-3, L. 542-1, L. 544-8, L. 553-4 et L. 755-20 du code de la sécurité sociale - Dispositions de coordination dans le code de la sécurité sociale)* : accepte l'amendement n° 170 de la commission (rédaction). (p. 7079) : son amendement n° 499 : clarification des conditions d'accès à l'AES ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 396 de Mme Michelle Demessine (suppression de la prise en compte de la situation professionnelle des parents pour l'ouverture du droit à l'allocation d'éducation spéciale, AES) identique à l'amendement n° 475 de M. Georges Mouly, dont elle demande le retrait. - **Art. 32 bis** *(Art. L. 5 et L. 200 du code électoral - Exercice du droit de vote par les personnes majeures sous tutelle)* (p. 7080, 7081) : s'oppose à l'amendement n° 238 de M. Nicolas About (restitution du droit de vote aux personnes handicapées placées sous tutelle) et accepte l'amendement n° 313 de M. André Lardeux (séparation dans le code électoral des règles relatives aux personnes handicapées de celles relatives aux personnes qui ont perdu leur droit de vote à la suite d'une condamnation pénale). (p. 7081) : appréciation individuelle du juge des tutelles sur la restitution du droit de vote. - **Art. additionnel après l'art. 32 bis** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 239 de M. Nicolas About (aménagement permettant aux électeurs handicapés de voter de façon autonome quel que soit leur handicap). Amendement symbolique de l'expression démocratique des personnes handicapées. Solution du vote électronique. - **Art. 32 quater** *(Accessibilité des programmes de télévision aux personnes sourdes et malentendantes)* (p. 7082, 7084) : s'oppose à l'amendement n° 240 de M. Nicolas About (obligation pour les chaînes de télévision de rendre la totalité de leurs programmes acessible aux personnes déficientes visuelles) à l'objectif ambitieux mais irréalisable. Accepte les amendements de M. Georges Mouly n° 477 (mise en accessibilité des programmes imposée aux chaînes à vocation nationale) sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 511 ; adopté, n° 479 (dérogations à l'obligation d'adaptation à toutes les chaînes de service public) et n° 480 (prodédure annuelle de consultation du Conseil national consultatif des personnes handicapées pour l'adaptation des programmes). - **Art. 32 quinquies** *(Art. L. 312-9-1 du code de l'éducation - Reconnaissance de la langue des signes comme langue à part entière)* (p. 7085) : son amendement n° 513 : enseignement de la langue française des signes - formation professionnelle à la LSF - diffusion de la LSF dans l'administration ; adopté. Rédaction de l'amendement élaboré en commun avec M. Jean-Pierre Sueur à la demande des principales associations de sourds. - **Art. 32 sexies** *(Aide technique apportée aux personnes malentendantes au cours des procédures judiciaires)* (p. 7087) : accepte l'amendement n° 267 de la commission (mise à disposition d'un interprète en langue des signes dans toutes les procédures civiles et pénales). - **Art. 32 septies** *(Aide technique apportée aux personnes malentendantes au cours des épreuves du permis de conduire)* : s'oppose à l'amendement n° 476 de M. Georges Mouly (adaptation des épreuves théoriques aux spécificités du handicap mental). Exigence de sécurité routière. - **Art. 32 octies** *(Généralisation d'une assistance technique pour les déficients auditifs)* : accepte l'amendement n° 172 de la commission (suppression). - **Art. 32 nonies** *(Annonce du plan des métiers)* (p. 7088) : accepte l'amendement n° 173 de la commission (rédaction). - **Art. additionnel après l'art. 32 nonies** : demande le retrait de l'amendement n° 317 de Mme Marie-Thérèse Hermange (dérogation aux conditions de diplôme pour l'accueil des jeunes enfants handicapés dans les crèches). Intégration de cette demande au plan des métiers. - **Art. 36 ter** *(Formation des aidants familiaux, des bénévoles associatifs et des accompagnateurs non professionnels)* (p. 7089) : accepte l'amendement n° 174 de la commission (codification). - **Art. additionnel après l'art. 36 ter** : demande le retrait de l'amendement n° 241 de M. Nicolas About (allongement de la durée du congé de maternité et du congé parental d'éducation). Coordination indispensable entre

les textes. - **Art. 37 A** *(Réglementation des métiers liés à l'appareillage)* (p. 7090) : accepte les amendements n° 175 et 176 de la commission (rédaction). - **Art. 41** *(Coordination)* (p. 7091) : son amendement n° 251 : cohérence ; adopté. - **Art. 43** *(Art. L. 247-1 à L. 247-3 nouveaux du code de l'action sociale et des familles - Mise en place d'un suivi statistique de la population handicapée)* : son amendement n° 500 : protection de la transmission des données individuelles ; adopté. (p. 7092) : accepte l'amendement n° 177 de la commission (transmission des informations statistiques à l'observatoire national sur la formation, la recherche et l'innovation sur le handicap et à la CNSA). - **Art. 44 ter** *(Art. 272 du code civil - Exclusion de certaines prestations des ressources prises en compte pour le calcul des prestations compensatoires)* : accepte l'amendement n° 178 de la commission (suppression). - **Art. 44 quater** *(Accès à l'assurance et au crédit des personnes handicapées)* (p. 7093) : s'oppose à l'amendement n° 397 de Mme Michelle Demessine (suppression). Accepte l'amendement n° 179 de la commission (application de la procédure prévue par la "convention Bellorgey"). - **Art. 44 quinquies** *(Application de la présente loi à Mayotte)* : accepte l'amendement n° 180 de la commission (habilitation du Gouvernement à transposer par ordonnances le présent projet de loi à Mayotte, à la Nouvelle-Calédonie, à la Polynésie française, à Wallis et Futuna et aux Terres australes et antarctiques françaises). - **Art. 44 sexies** *(Application de certaines dispositions du texte à Saint-Pierre-et-Miquelon)* (p. 7095, 7096) : accepte les amendements de la commission n° 181 à n° 191 (coordination), n° 192 (rectification d'une erreur matérielle) et n° 193 (coordination). - **Art. 45** *(Dispositions transitoires concernant les bénéficiaires actuels de l'ACTP)* (p. 7097) : son amendement n° 502 : suppression de la limite dans le temps du maintien du complément de l'AAH ; adopté. Accepte les amendements de la commission n° 194 (suppression de la disposition prévoyant que la prestation de compensation ne pourra être inférieure au montant versé au titre l'ACTP) et n° 195 (coordination). - **Art. 46** *(Entrée en vigueur des nouvelles dispositions relatives à l'obligation d'emploi des personnes handicapées et à la garantie de ressources des travailleurs handicapés en milieu ordinaire)* (p. 7098) : s'oppose à l'amendement n° 209 de M. Georges Mouly (période transitoire de cinq ans pour l'adaptation des entreprises au nouveau mode de calcul des effectifs). Accepte les amendements n° 196 et 197 de la commission (précision). Son amendement n° 252 : entrée en vigueur et maintien du bénéfice de la garantie de ressources des travailleurs handicapés pour les entreprises pendant un délai de trois ans ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 46** : demande le retrait de l'amendement n° 210 de M. Georges Mouly (délai de cinq ans accordé aux entreprises pour s'adapter aux nouvelles modalités de calcul). - **Art. additionnel après l'art. 48** (p. 7099) : son amendement n° 510 : échelonnement progressif de la contribution des trois fonctions publiques au fonds « fonction publique » ; adopté. - **Art. 50** *(Délai de publication des textes réglementaires d'application)* : Accepte l'amendement n° 268 de la commission (ensemble des textes législatifs et réglementaires relatifs à l'emploi des travailleurs handicapés soumis pour avis au Conseil supérieur pour le reclassement professionnel et social des travailleurs handicapés). - **Intitulé du projet de loi** (p. 7100) : s'oppose à l'amendement n° 408 de M. Jean-Pierre Godefroy (remplacement des termes "personnes handicapées" par "personnes en situation de handicap"). - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 7104) : hommage à la commission des affaires sociales. Remerciements. Apports de la deuxième lecture, en particulier sur le volet institutionnel avec la création de la CNSA.

**- Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2005 [n° 53 (2004-2005)]** - (16 novembre 2004) - **Discussion générale** (p. 7938) : effort public en faveur des personnes handicapées. Création de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie. - **Art. additionnels avant l'art. 3** (p. 7991) : s'oppose à l'amendement n° 108 de M. Claude Domeizel (suppression de la journée de solidarité). (p. 7992) : s'oppose à l'amendement n° 109 de M. Bernard Cazeau (précision). - **Art. 3** *(Art. 13 de la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées - Mesures garantissant la continuité des missions de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie)* (p. 7994) : s'oppose à l'amendement n° 110 de M. Bernard Cazeau (financement exclusif par l'assurance maladie des rémunérations des professionnels de la santé, de leur prescription et de leur matériel). Contradiction avec les dispositions votées dans le cadre du projet de loi pour l'égalité des droits, des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Objectif de clarification budgétaire à la base de la création de la CNSA. (p. 7994, 7995) : réalisation d'une étude sur les besoins résultant de la sortie des dispositifs d'aide au financement des 35 heures.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Travail, santé et cohésion sociale - II. - Santé, famille, personnes handicapées et cohésion sociale**

- (6 décembre 2004) (p. 9123, 9124) : réponse à MM. Paul Blanc et Gilbert Barbier : dépenses de la Caisse nationale de solidarité autonomie, CNSA, en 2005. Mise en place de la prestation de compensation et des maisons départementales. Réflexion du Gouvernement sur la réforme de la loi organique relative au projet de loi de financement de la sécurité sociale. Examen de la situation des établissements en difficulté au cas par cas. (p. 9126, 9127) : réponse à M. Philippe Nogrix : effets négatifs de la loi sur les 35 heures dans les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux. Examen de la situation des établissements en difficulté au cas par cas. (p. 9140) : réponse à M. Jean-Pierre Godefroy : absence de désengagement de l'Etat. Mise en oeuvre d'une politique volontariste d'insertion professionnelle des personnes handicapées. Amélioration du pouvoir d'achat des personnes handicapées. Création de places en CAT ou en établissements. (p. 9141, 9142) : réponse à M. Christian Demuynck : volonté du Gouvernement de garantir l'effectivité des droits de la personne handicapée. Prestation de compensation. Préparation des textes réglementaires pour la mise en place des maisons départementales du handicap. Réflexion sur la question des ressources des personnes handicapées.

**de MONTESQUIOU (Aymeri)**
*sénateur (Gers)*
*RDSE*

## NOMINATIONS

Vice-président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.

Membre de la Délégation parlementaire pour l'Union européenne ; puis secrétaire le 13 octobre 2004.

Secrétaire de la Délégation du Sénat à l'aménagement et au développement durable du territoire le 13 octobre 2004.

Membre suppléant du Conseil national du tourisme.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi pour le soutien à la consommation et à l'investissement le 15 juillet 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 2005 le 14 décembre 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 2004 le 20 décembre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre le terrorisme **[n° 365 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Défense - Justice.**

*Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Sécurité **[n° 74 tome 3 annexe 22 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Police et sécurité - Budget.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics [n° 209 (2003-2004)]** - (2 mars 2004) - **Discussion générale** (p. 1956, 1957) : nécessité d'affirmer la valeur de notre modèle républicain. Evolution de la notion de laïcité. Compétence du législateur pour encadrer l'exercice des libertés fondamentales et tenir l'école à l'écart de tout prosélytisme. Utilité de ce texte apportant une réponse pratique aux attentes du corps enseignant. Nécessité de rappeler que l'intégration suppose l'acceptation des règles du pays d'accueil. Refus de voir l'école se transformer en terrain d'affrontement religieux.

- **Projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique** - *Deuxième lecture* **[n° 144 (2003-2004)]** - (8 avril 2004) - **Art. 37 bis A** *(Art. L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales - Régime d'intervention des collectivités locales en faveur de la fourniture de services de télécommunications)* (p. 2251, 2252) : forte demande des élus locaux pour l'accès au haut débit. Conditions d'intervention des opérateurs privés. Exemple de sa commune dans le Gers. Desserte indispensable au développement des zones rurales. Rôle incontournable des collectivités locales. Question du financement. - **Art. 37 bis B** *(Enfouissement des réseaux de télécommunications)* (p. 2255) : intérêt des dispositions sur l'enfouissement des réseaux de télécommunications. Souhait du maintien du texte voté par l'Assemblée nationale. (p. 2257) : défavorable à l'amendement n° 87 de la commission (répartition des charges relatives à l'enfouissement des réseaux de télécommunications). (p. 2259) : nécessité de préciser le dispositif lors de la commission mixte paritaire en intégrant la notion de distance.

- **Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (28 avril 2004) - **Discussion générale** (p. 2636, 2637) : mise en place des outils d'une nouvelle modernité rurale. Exemple du Gers. Maintien des services publics dans les zones rurales, notamment l'école. Développement des services de santé dans les communes. Dispositions en faveur de l'emploi et des entreprises. Manque de précision quant au financement de ces mesures.

- **Suite de la discussion** (5 mai 2004) - **Art. 1er undecies** *(Effectifs scolaires dans les zones de revitalisation rurale, ZRR)* (p. 2821) : importance de l'école pour la vie des communes rurales. Volonté d'une organisation scolaire souple dans ces zones. Nécessité d'un effort supplémentaire envers les zones rurales. (p. 2824) : soutient l'amendement n° 824 de M. Gilbert Barbier (dotation spécifique pour les classes maintenues en raison d'un abaissement des seuils) ; devenu sans objet. - **Art. 1er duodecies** *(Carte scolaire dans les zones de revitalisation rurale, ZRR)* (p. 2827) : son amendement n° 832 : association des parlementaires à la concertation en cas de modification de la carte scolaire ; devenu sans objet.

- **Suite de la discussion** (6 mai 2004) - **Art. 10 nonies** *(Art. L. 1416-1 du code de la santé publique - Composition du conseil départemental d'hygiène)* (p. 2913) : intérêt de la présence de représentants de la profession agricole. Souhaite néanmoins le maintien de l'équilibre actuel de la composition du conseil. - **Art. 13** *(Art. 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale - Cumul d'un emploi public et d'un emploi privé dans les petites communes)* (p. 2961) : dispositions pragmatiques favorables au monde rural. Conséquences sur les centres de gestion communaux. Interrogation en suspens. Mesure satisfaisante mais nécessité d'un suivi du dispositif.

- **Suite de la discussion** (12 mai 2004) - **Art. additionnel avant l'art. 57 (priorité)** (p. 3121) : son amendement n° 821 : clarification du statut juridique des chasses commerciales et soumission de celles-ci au contrôle de l'autorité administrative ; retiré. - **Art. 57 (priorité)** *(Art. L. 424-3 à L. 424-6, L. 424-8 à L. 424-10-1 [nouveau] du code de l'environnement - Conditions d'exercice de la chasse)* (p. 3123) : son amendement n° 844 : fixation par la loi des dates de chasse aux oiseaux dans les établissements de chasse commerciale ; devenu sans objet.

- **Suite de la discussion** (13 mai 2004) - **Art. 37 A** *(Art. L. 2 du code des Postes et Télécommunications - Tarif du service universel de télécommunications)* (p. 3253) : son amendement n° 840 : tarif préférentiel accordé aux communes situées dans une zone de revitalisation rurale ; devenu sans objet. - **Art. 37** *(Art. 27 et 27-1 [nouveau] de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations - Organisation des maisons des services publics)* (p. 3262) : maison de services publics inexistante dans le département du Gers. Redynamisation du projet. Ouverture aux personnes privées.

- **Suite de la discussion** (18 mai 2004) - **Art. 75 ter** *(Art. L. 111-4 [nouveau] du code rural - Création d'une agence française d'information et de communication agricole)* (p. 3406) : moyens financiers de l'agence. Mise en place d'une "pédagogie de la ruralité". Nécessité de combattre les préjugés sur le monde agricole. (p. 3407) : son amendement n° 845 : information des consommateurs sur les produits issus des territoires ruraux ; devenu sans objet.

- **Projet de loi organique pris en application de l'article 72-2 de la Constitution relatif à l'autonomie financière des collectivités territoriales [n° 314 (2003-2004)]** - (3 juin 2004) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3805) : inquiétude persistante des élus tant à l'échelon national qu'à l'échelon communautaire. Incertitude quant au transfert des routes nationales, la réforme de la taxe professionnelle et le sort des petites communes. Equilibre indispensable entre les notions antinomiques d'autonomie et de péréquation. Nécessité de défendre des principes clairs et justes pour la protection des collectivités territoriales. Débat tendu. Devoir d'apaisement et de collaboration confiante entre l'Etat et les collectivités. Ambiguïtés persistantes en dépit de la justesse des modifications apportées par le Sénat. La majorité des membres du groupe RDSE souhaitait une plus grande clarification d'un texte qu'elle a soutenu dans son esprit.

- **Projet de loi de modernisation de la sécurité civile [n° 227 (2003-2004)]** - (17 juin 2004) - **Art. additionnels après l'art. 54 ou après l'art. 56** (p. 4442) : soutient l'amendement n° 105 de M. François Fortassin (incitation des PME à recruter et employer des sapeurs-pompiers volontaires) ; retiré. - **Art. 56** *(Avantage de retraite pour les sapeurs-pompiers volontaires - Intitulé du titre II et articles 15-1 à 15-4 nouveaux de la loi du 3 mai 1996)* (p. 4450, 4451) : soutient les amendements n° 106 de M. François Fortassin (conditions et montant des vacations) et n° 103 de M. Fernand Demilly (gestion de l'avantage de retraite par la CNRACL) ; devenus sans objet. - **Art. additionnels après l'art. 56** (p. 4455) : soutient l'amendement n° 108 de M. François Fortassin (activité de sapeur-pompier volontaire exclue des règles

relatives à l'aménagement du temps de travail) ; retiré. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4466, 4467) : reconnaissance officielle du caractère dangereux du métier de sapeur-pompier. Avantage de retraite des sapeurs-pompiers volontaires. Définition du rôle de chaque intervenant. Développement de la mobilisation citoyenne. Nombre important de volontaires dans le département du Gers. Amélioration de l'articulation entre vie professionnelle et engagement volontaire. Constitution de réservistes de la sécurité civile. Réaffirmation du rôle des communes. La majorité des membres du RDSE voteront en faveur de ce projet de loi. Avancée significative pour la solidarité nationale.

- **Proposition de loi relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux [n° 350 (2003-2004)]** - (22 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4563) : nécessité de réfléchir aux conséquences de la proposition en dépit de son caractère attractif. Exemples significatifs des terrains de sport ou des cimetières. Absence de règle justifiant l'exonération des communes du financement d'un réseau amenant l'eau et l'électricité. Question de la rupture d'égalité devant la loi. Ne votera pas ce texte.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à la Charte de l'environnement [n° 329 (2003-2004)]** - (23 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4589, 4590) : nécessité de trouver un équilibre entre les mesures de prévention contre les actions dégradant l'environnement et un usage pragmatique de la précaution. Prise en compte du caractère international de la question environnementale. Favorable à un temps de réflexion précédant l'inscription du principe de précaution dans la Constitution.

- **Projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales** - *Deuxième lecture* **[n° 269 (2003-2004)]** - (28 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4685, 4687) : nouvelle étape dans la modernisation de l'Etat. Importance du rôle des régions, notamment dans le cadre de l'Union européenne. Clarification des compétences entre les collectivités. Principe de péréquation et financement des nouvelles compétences. Renforcement de la démocratie locale.

- **Suite de la discussion** (29 juin 2004) - **Art. 12** *(Art. L. 111-1, L. 121-1 et L. 131-1 du code de la voirie routière - Transfert aux départements de certaines routes classées routes nationales)* (p. 4815, 4816) : intervient sur les amendements de suppression n° 291 de M. Jean-Claude Peyronnet et n° 474 de Mme Evelyne Didier. Interrogation sur les raisons et conditions de ce transfert, ainsi que sur les conséquences pour les départements les moins riches. Exemple du Gers.

- **Projet de loi relatif au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières [n° 383 (2003-2004)]** - (7 juillet 2004) - **Art. 17** *(Conventions d'adossement financier de la Caisse nationale des IEG aux régimes de droit commun)* (p. 5317) : soutient l'amendement n° 104 de M. Jacques Pelletier (mise en place de clauses de revoyure) ; rejeté. Maintien de la neutralité financière. (p. 5323) : favorable à l'amendement n° 104 de M. Jacques Pelletier (mise en place de clauses de revoyure).

- **Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat d'orientation budgétaire** - (8 juillet 2004) (p. 5371, 5373) : gravité de la situation budgétaire. Nécessité d'informer les Français sur le niveau de la dette et sur ses conséquences. Priorité absolue au désendettement. Nécessité de réformer l'Etat avec la LOLF et de rendre la France attractive pour les entreprises en modifiant la fiscalité et en donnant plus de souplesse à la durée hebdomadaire du travail.

- **Projet de loi relatif à la politique de santé publique** - *Deuxième lecture* **[n° 278 (2003-2004)]** - (9 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5504) : conséquences de l'évolution des consommations alimentaires sur la santé. Favorable à la suppression des distributeurs de boissons enrichies en sucre dans les établissements scolaires.

- **Projet de loi relatif à l'assurance maladie [n° 420 (2003-2004)]** - (27 juillet 2004) - **Art. 44** *(Art. L. 245-13 du code de la sécurité sociale - Contribution additionnelle à la contribution sociale de solidarité des sociétés)* (p. 6296) : son amendement n° 309 : exonération des entreprises régies par le code des assurances de la C3S pour leurs cotisations couvrant les remboursements de soins et les risques d'invalidité et de décès ; retiré.

- **Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** - *Deuxième lecture* **[n° 346 (2003-2004)]** - (21 octobre 2004) - **Art. 10** *(Art. L. 132-12, L. 132-27, L. 133-5 et L. 136-2 du code du travail - Obligation de négociation collective sur les conditions d'emploi et de travail des travailleurs handicapés)* (p. 6980) : soutient l'amendement n° 202 de M. Georges Mouly (rapport patronal préalable à la négociation sur l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés fondé sur les données statistiques recensées par les services ministériels concernés) ; retiré. Incapacité pour les branches professionnelles de fournir un état chiffré et détaillé des salariés handicapés dans chaque secteur d'activité. - **Art. 11 et art. additionnel après l'art. 11** *(Art. L. 323-8-3 et L. 323-11 du code du travail - Articulation entre politique générale de l'emploi et actions spécifiques en faveur de l'emploi des personnes handicapées)* (p. 6984) : soutient l'amendement n° 204 de M. Georges Mouly (suppression de toute mention des organismes de placement spécialisés) ; retiré. - **Art. 12** *(Art. L. 323-3, L. 323-4, L. 323-8-2 et L. 323-12 du code du travail - Adaptation de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés applicable aux entreprises d'au moins vingt salariés)* (p. 6988, 6990) : soutient les amendements de M. Georges Mouly n° 205 (maintien du principe de la liste des emplois exigeant des conditions d'aptitude particulières et du décompte différencié des travailleurs handicapés) ; et n° 206 (rétablissement de la prise en compte de chaque salarié handicapé comme une unité quelle que soit la durée de travail et la nature du contrat de travail) ; retirés. - **Art. additionnels après l'art. 12** (p. 6994, 6995) : soutient l'amendement n° 207 de M. Georges Mouly (communication à chaque entreprise du nombre de travailleurs reconnus handicapés par l'organisme chargé de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) ; rejeté. Respect des droits de la personne. Droit des entreprises.

- **Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat sur le rapport du Gouvernement sur les prélèvements obligatoires et leur évolution** - (10 novembre 2004) (p. 7870, 7871) : disparition de l'ardeur au travail. Compétitivité de la France. Enjeux de la fiscalité. Impôt sur les sociétés. Nécessité de rendre l'environnement administratif plus favorable aux entreprises. Favorable à une TVA sociale. Souhait d'une suppression des niches fiscales et d'une réforme de l'ISF. Manque de lisibilité des impôts locaux.

- **Projet de loi portant création de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité [n° 9 (2004-2005)]** - (23 novembre 2004) - **Discussion générale** (p. 8251) : caractère inacceptable des discriminations. Réaffirmation du principe d'égalité des droits. Obligation communautaire : désignation d'un organisme indépendant chargé d'aider les victimes de discrimination. Réponse à un besoin identifié. Prérogatives et saisine de la Haute autorité. Favorable à la diffusion dans les établissements scolaires du "Guide républicain". Le groupe du RDSE soutiendra la création de la HALDE. - **Art. 2** *(Composition)* (p. 8271) : soutient l'amendement n° 78 de M. Jacques Pelletier (création d'un réseau de délégués territoriaux) ; retiré.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Discussion générale :*

- (25 novembre 2004) (p. 8426, 8427) : dégradation de l'état de la France depuis le dernier budget voté en équilibre en 1980. Absence de dévaluation grâce à l'euro "assurance naufrage". Recherche indispensable de solution au déficit, à la dette et au chômage. Procédure malsaine du recours à l'emprunt pour assurer les dépenses de fonctionnement. Spirale

perverse de l'endettement pour des besoins toujours croissants. Nécessité de raisonner à partir des recettes. Maintien salutaire pour la troisième année consécutive de la norme "zéro volume" s'agissant des dépenses. Partisan de créer une mécanique de contrainte en vue du maintien du budget à euros constants. Insuffisance du solde négatif après non-renouvellement des postes de fonctionnaires partis à la retraite, en dépit de l'opportunité historique d'atteindre le ratio des pays de l'Union européenne. Hommage au ministère des affaires étrangères et à celui de l'équipement pour le respect du pourcentage de non-remplacement, à l'opposé de celui de l'enseignement scolaire. Intérêt de l'informatisation de la redevance audiovisuelle. Pertinence de l'exemple de BNP-Paribas pour une transposition à l'administration des règles de gestion prévisionnelle de l'emploi. Obligation d'informer les Français sur la dette et de les convaincre de l'utilité de son remboursement. Poids sur les générations futures. Absurdité des 35 heures. (p. 8428) : se réjouit des mesures favorables à la compétitivité et à l'emploi : crédit d'impôt pour les entreprises qui relocalisent ; allégements fiscaux et sociaux dans les pôles de compétitivité ; aide à l'emploi à domicile ; aménagement de l'ISF ; revalorisation du SMIC et suppression du SMIC hôtelier. Prudence quant au financement gagé par des recettes générées par la croissance. Partisan à cet égard d'établir la règle d'une croissance zéro. Obligation morale de résultat. Devoir de vérité et de considération envers les Français qui seront les véritables acteurs du redressement des finances. Les sénateurs du RDSE se déclarent prêts à croire en ce budget en dépit de quelques habiletés qui disparaîtront avec la LOLF.

*Première partie :*

- (30 novembre 2004) - **Débat sur les recettes des collectivités locales** (p. 8657, 8658) : révision de la Constitution en mars 2003. Effort financier de l'Etat en faveur des collectivités territoriales. Amélioration de la péréquation. Souhait de pouvoir disposer de simulations. Composantes de la dotation forfaitaire des communes. Réforme de la DGF des EPCI. Nouvelle dotation de péréquation urbaine. Interrogation sur les bourgs-centres du Gers concernés par cette réforme. Favorable au rétablissement du gel de la progression de la dotation forfaitaire. Votera les dispositions proposées par le Gouvernement. - **Art. 20** *(Mesures relatives au développement et au financement de l'apprentissage)* (p. 8682, 8683) : son amendement n° I-182 : report d'un an de l'instauration de la contribution au développement de l'apprentissage et fixation de son taux à 0,10 % des rémunérations sous réserve du nombre de jeunes embauchés ; rejeté. - **Débat sur les recettes des collectivités locales** (p. 8684) : intervient sur son amendement précité n° I-182. Amélioration de l'adéquation entre le paiement de cet impôt et les besoins d'alimentation du fonds national de développement et de modernisation de l'apprentissage. (p. 8686) : son amendement n° I-183 : possibilité de verser la contribution au comptable de la direction générale des impôts ou aux organismes collecteurs ; devenu sans objet. (p. 8687) : favorable à l'amendement n° I-172 de M. Michel Mercier (versement de la contribution aux organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage) assorti du sous-amendement n° I-343 du Gouvernement (fixation des échéances de règlement de la contribution aux organismes collecteurs et de son reversement au comptable public et instauration d'une majoration en cas de non-versement par l'entreprise). - **Art. additionnels avant l'art. 29** (p. 8693) : soutient l'amendement n° I-184 de M. Michel Thiollière (autorisation aux EPCI de fixer des taux différenciés par commune de la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères durant une période transitoire de douze ans) ; retiré.

- **Suite de la discussion** (1er décembre 2004) - **Participation de la France au budget des Communautés européennes - Art. 43** *(Evaluation du prélèvement opéré sur les recettes de l'Etat au titre de la participation de la France au budget des Communautés européennes)* (p. 8729) : forte légitimité de la France, deuxième contributrice au budget communautaire, pour émettre des avis budgétaires ou relatifs aux politiques communes. Surcoût de l'élargissement. Question de l'extension du mécanisme de correction dénommé chèque britannique. Le groupe RDSE votera cet article. - **Vote sur l'ensemble de la première partie** (p. 8854, 8855) : inquiétudes quant à l'exécution de cette loi de finances, quant à la sincérité du budget et quant au niveau d'endettement. Fiscalité française peu incitative. Propositions de réformes. Projet de loi néanmoins positif. La majorité du RDSE votera ce texte.

*Deuxième partie :*

**Intérieur, sécurité intérieure et libertés locales - Sécurité**

- (2 décembre 2004) - rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. (p. 8870, 8872) : priorité à la poursuite de la mise en oeuvre de la LOPSI. Augmentation des crédits et créations d'emplois dans la police nationale. Dérive préoccupante des dépenses de justice. Question sur l'exécution à 100 % de la LOPSI en 2007. Interrogation sur l'état d'avancement du projet de numérisation des actes des collectivités territoriales et du programme de modernisation des centres de déminage. Hétérogénéité de l'évolution de la délinquance. Question sur l'échéance des éradications des zones de non-droit. Souhaits des fonctionnaires de police en matière de versement de la prime au mérite. Accès souhaitable de l'ensemble des forces de sécurité au réseau ACROPOL. Non-pertinence d'indicateurs de performance distincts pour la police et pour la gendarmerie. Réserve sur l'objectivité de l'auto-évaluation de l'administration. Risque de complexité et d'illisibilité du système. Problématique de la répartition des charges de garde et de transfert de détenus assurées pour deux tiers par la police nationale. Divergences persistantes entre les ministères de l'intérieur et de la justice. Interrogation sur les moyens de débloquer cette situation préjudiciable à l'efficacité des forces de sécurité. Au nom de la commission des finances, proposera l'adoption de ce budget.

**Economie, finances et industrie - Commerce extérieur**

- (3 décembre 2004) (p. 8984, 8985) : demande que l'Union européenne ne soit plus considérée comme une zone d'exportation. Politique de ciblage indispensable. Instauration d'une prime à l'efficacité. Rôle stratégique du ministère. Accueil des étudiants des pays aux marchés porteurs. Volontariat international en entreprise, VIE. Bilan des mesures. Le groupe du RDSE votera les crédits du commerce extérieur.

**Affaires étrangères**

- (8 décembre 2004) (p. 9369, 9371) : optimisation du réseau diplomatique français. Pertinence des priorités définies dans ce projet de budget. Réponse aux défis de réussir une mondialisation plus juste. Poursuite des efforts en matière d'APD, de réforme du droit d'asile, de sécurité des Français à l'étranger et d'affirmation de la langue et de la culture française. Augmentation des bourses d'étude. Accueil d'un fort pourcentage d'étudiants étrangers issus du continent africain. Augmentation légitime des crédits destinés à la promotion de l'Europe. Bien-fondé des mesures de rationalisation : paiement a priori pour les demandes de visa ; nouvelle gestion du patrimoine immobilier et réduction des effectifs. Nécessité de réfléchir à la restructuration du réseau à l'aune de la construction européenne. Projet d'état-civil européen. Interrogation sur les modes de collaboration diplomatique et consulaire en dehors de l'Union européenne. Favorable à l'extension de l'expérience de "co-localisation" réalisée au Kazakhstan. Réflexion souhaitable sur la mise en oeuvre d'une politique commune des visas. Sceptique quant à la réalisation d'ambassades communes. Politique étrangère et de sécurité commune, PESC. Nécessité de faire des choix stratégiques par-delà la nouvelle donne européenne. Suppression d'ambassades et de consulats à la symbolique onéreuse. Partisan d'un guichet unique pour les Etats appartenant à l'espace Schengen. La majorité du groupe du RDSE votera ce projet de budget.

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur la Turquie** - (21 décembre 2004) (p. 10188) : débat tardif. Réticences de la Turquie à respecter les règles de l'Union. Question du partenariat entre l'Europe et la Turquie.

**MOREIGNE (Michel)**
*sénateur (Creuse)*
*SOC*

## NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation à partir du 7 octobre 2004 ; membre de la commission jusqu'au 7 octobre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative aux devoirs des enfants majeurs envers leurs ascendants âgés **[n° 140 (2003-2004)]** (7 janvier 2004) - **Famille - Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

*Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Secrétariat général de la défense nationale **[n° 74 tome 3 annexe 30 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Défense - Budget.**

## INTERVENTIONS

**- Contribution du Sénat au débat sur une déclaration du Gouvernement sur l'avenir de l'école** - (21 janvier 2004) (p. 681, 682) : inéquité des projets de modification de la carte des formations en Limousin. Incohérence avec une véritable politique d'aménagement et de développement du territoire.

**- Projet de loi relatif à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées [n° 299 (2003-2004)]** - (26 mai 2004) - **Art. 9** *(Charges de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie pour l'année 2004)* (p. 3596, 3597) : avec le groupe socialiste, votera contre l'article.

**- Projet de loi organique pris en application de l'article 72-2 de la Constitution relatif à l'autonomie financière des collectivités territoriales [n° 314 (2003-2004)]** - (1er juin 2004) - **Discussion générale** (p. 3694, 3696) : question de la péréquation, préalable nécessaire à la véritable autonomie financière des collectivités. Creusement des inégalités de ressources fiscales. Conséquences néfastes sur l'égalité d'accès aux services publics, au coeur du pacte républicain. Détournement des Français de l'idée même de décentralisation face aux tergiversations du Gouvernement. Crainte légitime d'accroissement de la fiscalité locale. Délestage budgétaire de l'Etat sur les collectivités : transfert du RMI et du RMA, réforme des assistants maternels, solidarité envers les personnes âgées et handicapées. Parodie de réforme de l'autonomie financière. Piège de la "part déterminante" pour le Gouvernement et sa majorité. Consécration d'une autonomie virtuelle et du maintien des inégalités. Mise en oeuvre indispensable d'une refonte complète des dispositifs de péréquation. Rapport François-Poncet-Belot. Contribution du maintien des services publics sur les territoires à la réduction de la fracture territoriale. Orientations du texte non satisfaisantes pour le groupe socialiste. Instauration d'un pacte de stabilité et non pas de solidarité et de croissance. Demande au Sénat d'inscrire le principe de la péréquation dans la loi organique face au risque de désengagement de l'Etat.

**- Projet de loi habilitant le Gouvernement à simplifier le droit [n° 343 (2003-2004)]** - (14 octobre 2004) - **Art. 17** *(Simplification de la législation relative aux impositions de toute nature)* (p. 6663, 6664) : favorable à l'amendement n° 155 de M. Michel Charasse (garantie du maintien des services publics des impôts et du Trésor sur le territoire).

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Première partie :*

- (26 novembre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 2** (p. 8460) : reprend l'amendement de M. Alain Fouché n° I-186 : extension du régime applicable aux bénéfices agricoles à la profession de maréchal-ferrant ; rejeté.

**- Suite de la discussion** (29 novembre 2004) - **Art. 12** *(Allègements fiscaux pour les entreprises participant à un projet de recherche et de développement dans les pôles de compétitivité)* (p. 8550, 8551) : soutient l'amendement n° I-233 de M. Marc Massion (suppression de la possibilité pour les communes d'exonérer de taxe professionnelle et de taxes foncières les entreprises implantées dans les pôles de compétitivité) ; rejeté. Absence de compensation pour les collectivités locales. (p. 8552) : intervient sur l'amendement n° I-233 précité de M. Marc Massion. Exemple des petites industries du département de la Creuse. - **Art. additionnels avant l'art. 17** (p. 8578) : soutient l'amendement n° I-223 de M. Pierre Mauroy (application du taux réduit de la TVA aux travaux de réhabilitation des friches industrielles) ; retiré. Son

amendement n° I-224 : application du taux réduit de la TVA aux travaux de réhabilitation des établissements publics d'accueil pour les personnes âgées dépendantes ; rejeté.

- **Suite de la discussion** (30 novembre 2004) - **Débat sur les recettes des collectivités locales** (p. 8671, 8672) : objectif d'égalité entre les collectivités territoriales de la péréquation. Rapport d'information de MM. Jean François-Poncet et Claude Belot en 2003. Aggravation de la situation des départements les plus défavorisés. Conséquences du remplacement du potentiel fiscal par le potentiel financier : exemple des départements de la Corse. Nouvelle dotation de fonctionnement minimale. Absence de pérennité de la dotation de garantie. Interrogation sur l'introduction dans le potentiel financier des recettes provenant des droits de mutation à titre onéreux. Effets "contre-péréquateurs" de la réforme de la DGF. Opposé à ce dispositif en l'état.

*Deuxième partie :*

**Services du Premier ministre - II. - Secrétariat général de la Défense nationale**

- (3 décembre 2004) - rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. (p. 9006, 9007) : disparition de ce budget avec l'application de la LOLF. Analyse des crédits. Missions du SGDN. Rattachement à la mission "direction de l'action du Gouvernement". La commission des finances recommande l'adoption de ce budget.

**MORIN-DESAILLY (Catherine)**
*sénateur (Seine-Maritime)*
*UC*

Election le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles à partir du 6 octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil d'administration de la Fondation du Patrimoine le 26 octobre 2004.

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Culture**

- (4 décembre 2004) - **Etat B - Titres III et IV** (p. 9058, 9059) : hausse des crédits alloués au spectacle vivant. Objectifs du plan de soutien. Esprit de dialogue du ministre. Poids économique du spectacle vivant. Fragilité et spécificité des professions artistiques. Attachement au régime d'indemnisation spécifique des intermittents du spectacle. Souhait d'une pérennisation de son financement et d'une réduction de la précarité de l'emploi artistique. Clarification nécessaire du rôle de l'Etat et des collectivités. Favorable, avec le groupe de l'UC, à la discussion d'une loi sur le statut de l'artiste. - **Etat C-Titres V et VI** (p. 9061, 9063) : regrette le maintien du budget de la culture sous la barre des 1 % du budget de l'Etat. Richesse économique apportée par la culture. Qualités de ce budget. Effort en faveur du livre et des bibliothèques. Situation des monuments historiques. Inquiétude des métiers de la restauration. Importance de l'éducation artistique. Souhaite la construction d'une Europe de la culture. Intérêts des propositions françaises dans ce domaine. Le groupe de l'UC votera ce budget.

**MORTEMOUSQUE (Dominique)**
*sénateur (Dordogne)*
*UMP*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan à partir du 6 octobre 2004.

Membre de la commission des affaires culturelles jusqu'au 5 octobre 2004.

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (11 mai 2004) - **Art. 20** *(Conditions d'exercice du droit de préemption à l'intérieur du périmètre de protection)* (p. 3024) : soutient l'amendement n° 355 de M. Gérard César (augmentation de la représentation des collectivités locales au sein des SAFER) ; adopté. Soutient l'amendement n° 354 de M. Gérard César (extension du rôle des SAFER à l'ensemble du développement local des territoires ruraux) ; retiré.

- **Suite de la discussion** (12 mai 2004) - en remplacement de M. Pierre Martin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. - **Art. 51 (priorité)** *(Art. L. 322-1 et L. 322-13 du code de l'environnement - Extension des compétences du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres aux zones humides des départements littoraux)* (p. 3075) : soutient l'amendement de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 125 (simplification du dispositif autorisant l'extension du champ d'intervention du Conservatoire du littoral) ; adopté.

**- Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** - *Deuxième lecture* **[n° 346 (2003-2004)]** - (19 octobre 2004) - **Art. additionnel après l'art. 1er bis** (p. 6881, 6882) : ne participera pas au vote sur l'amendement n° 403 de Mme Anne-Marie Payet (obligation de faire figurer un message sanitaire sur toutes les unités de conditionnement des boissons alcoolisées).

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales**

- (7 décembre 2004) (p. 9229) : votera ce budget. Rétablissement indispensable de la confiance chez les agriculteurs. Souhait d'assouplissement de la "conditionnalité" des aides et de leur simplification. Multiplication des structures techniques. Mise en oeuvre de la réforme des retraites agricoles.

*Articles non rattachés :*

- (13 décembre 2004) - **Art. additionnel après l'art. 64** (p. 9668) : intervient sur l'amendement n° II-161 de M. Eric

Doligé (octroi d'une réduction d'impôt égale au quart des dépenses de remise en état ou de mise aux normes d'une installation d'assainissement non collectif). Défavorable à la proposition de M. Michel Charasse de subvention par le FNDAE et les agences de l'eau.

- **Suite de la discussion** (14 décembre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 68 nonies** (p. 9731, 9732) : défavorable aux amendements identiques de M. Yves Dauge et de Mme Marie-France Beaufils n° II-128 et n° II-154 (rétablissement de l'assistance gratuite de la DDE aux communes pour l'instruction des demandes de permis de construire), d'une part, et n° II-129 et n° II-155 (repli), d'autre part.

**MOULINIER (Jacques)**
*sénateur (Rhône)*
*UC*

Ne se représente pas le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan jusqu'au 30 septembre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur le rôle des centrales d'achat dans la fixation des prix à la consommation et les délocalisations d'entreprises **[n° 284 (2003-2004)]** (30 avril 2004) - **Entreprises - PME, commerce et artisanat.**

*Proposition de loi* tendant à protéger les noms des collectivités locales sur Internet **[n° 309 (2003-2004)]** (12 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Economie et finances, fiscalité - Pouvoirs publics et Constitution.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales** - *Deuxième lecture* **[n° 269 (2003-2004)]** - (30 juin 2004) - **Art. 40** *(Art. L. 312-4 et L. 312-5 du code de l'action sociale et des familles - Procédure d'élaboration des schémas départementaux d'organisation sociale et médico-sociale)* (p. 4878) : soutient l'amendement n° 228 de M. Michel Mercier (avis du comité régional) ; devenu sans objet.

**MOULY (Georges)**
*sénateur (Corrèze)*
*UMP-A, puis RDSE*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales à partir du 6 octobre 2004 ; vice-président de la commission jusqu'au 7 octobre 2004.

Membre suppléant du Comité directeur du fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer (FIDES).

Membre titulaire de la Commission consultative appelée à émettre un avis sur la modification de la valeur du point de pension le 26 octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil d'orientation des retraites du 30 juin 2004 au 1er octobre 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées le 26 mai 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées [n° 183 (2003-2004)]** - (24 février 2004) - **Discussion générale** (p. 1582, 1584) : amélioration de la place des handicapés dans la société ; volonté du Président de la République. Evolution de la vision du handicap. Ambition du texte. Compétence des collectivités dans la recherche de l'égalité des droits et des chances. Création du statut de l'entreprise adaptée. Adossement des ateliers protégés à des centres d'aide par le travail. Assimilation théorique de l'entreprise adaptée au milieu ordinaire. Regrette la suppression de l'abattement de salaire. Souhait de développement de solutions d'accueil temporaire. Action dispensable des associations dans l'intégration scolaire. Intérêt constant porté au sort des handicapés depuis la loi fondatrice de 1975.

- **Suite de la discussion** (25 février 2004) - **Art. 2** *(Art. L. 245-1 à L. 245-10, L. 131-2 et L. 232-23 du code de l'action sociale et des familles - Prestation de compensation)* (p. 1654) : soutient l'amendement n° 158 de M. Alain Vasselle (suppression du critère d'âge pour le versement de la prestation de compensation) ; devenu sans objet. - **Art. 3** *(Art. L. 821-1 à L. 821-6, L. 821-9 du code de la sécurité sociale et art. L. 244-1 du code de la l'action sociale et des familles - Assouplissement des conditions de cumul de l'allocation aux adultes handicapés et de son complément avec des revenus d'activité)* (p. 1666) : soutient l'amendement n° 151 de M. Alain Vasselle (évolution de l'AAH différentielle inversement proportionnelle à celle de l'aide au poste en CAT) ; retiré.

(p. 1671) : soutient l'amendement n° 153 de M. Alain Vasselle (rémunération tirée d'une activité professionnelle en milieu ordinaire ou en milieu protégé exclue du calcul de l'AAH) ; adopté. Soutient les amendements de M. Alain Vasselle, portant sur le même objet, n° 159 et 160 (insaisissabilité d'une partie du montant de l'AAH) ; retirés. - **Art. 2 (précédemment réservé)** *(Art. L. 245-1 à L. 245-10, L. 131-2 et L. 232-23 du code de l'action sociale et des familles - Prestation de compensation)* (p. 1681) : soutient l'amendement n° 142 de M. Alain Vasselle (affectation de la prestation aux aidants familiaux) ; adopté.

- **Suite de la discussion** (26 février 2004) - **Art. 6** *(Art. L. 111-1, L. 111-2 et L. 112-1 à L. 112-4 du code de l'éducation - Dispositions relatives à l'adaptation de la scolarisation aux besoins des enfants et des adolescents handicapés)* (p. 1758) : ses amendements n° 272 : scolarisation des enfants handicapés avant six ans et n° 273 : scolarisation des enfants handicapés après seize ans ; retirés. - **Art. 9** *(Art. L. 214-4-1-1 nouveau et L. 323-9 du code du travail - Mesures d'aménagement en faveur des actifs handicapés)* (p. 1771) : son amendement n° 284 : droit de tout travailleur devenant handicapé de conserver son emploi ; adopté. - **Art. 11** *(Art. L. 323-8-3 et L. 323-11 du code du travail - Articulation entre politique générale de l'emploi et actions spécifiques en faveur de l'emploi des personnes handicapées)* (p. 1780) : favorable aux amendements de la commission n° 461 (contrôle annuel de la Cour des comptes sur la gestion de l'AGEFIPH) et n° 462 (convention d'objectifs entre l'Etat et l'AGEFIPH). Nécessité d'un contrôle constant et strict de l'AGEFIPH. - **Art. 18** *(Art. L. 323-6 du code du travail - Réforme de la garantie de ressources des travailleurs handicapés en entreprise ordinaire)* (p. 1789) : ses amendements n° 278 : suppression et n° 281 : prise en compte de l'orientation établie par la COTOREP vers un centre d'aide par le travail ; retirés. - **Art. 19** *(Art. L. 131-2, L. 323-4, L. 323-8, L. 323-30 à L. 323-32, L. 323-34, L. 412-5, L. 421-1, L. 431-2 et L. 443-3-1 du code du travail - Transformation des ateliers protégés en entreprises adaptées)* (p. 1794) : ses amendements n° 274 : coexistence au sein d'une même association de l'entreprise adaptée et du centre d'aide par le travail ; adopté ; et n° 280 : maintien de l'agrément pour les entreprises adaptées ; rejeté. - **Art. 20** *(Art. L. 311-4, L. 344-2 et L. 344-2-1 à L. 344-2-5 du code de l'action sociale et des familles - Statut et droits des personnes handicapées accueillies en CAT)* (p. 1800) : son amendement n° 275 : modalités de financement de l'aide apportée par l'établissement ou le service d'aide au travail aux travailleurs handicapés ; retiré.

- **Suite de la discussion** (1er mars 2004) - **Art. additionnel après le titre IV ou avant l'art. 26** (p. 1837) : son amendement n° 285 : adaptation des informations diffusées par les services publics aux différents types de handicaps sensoriels ; retiré. - **Art. 28 (précédemment réservé)** *(Art. L. 241-3, L. 241-3-1 et L. 241-3-2 du code de l'action sociale et des familles et art. L. 2213-2 du code général des collectivités territoriales - Attribution de la carte d'invalidité, de la carte « Station debout pénible » et de la carte européenne de stationnement pour personne handicapée)* (p. 1863) : son amendement n° 276 : priorité accordée par la carte d'invalidité étendue à l'accompagnant d'une personne handicapée ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 32 ou après l'art. 44** (p. 1879) : son amendement n° 282 : accès des personnes sourdes à l'information au sein de l'institution judiciaire ; devenu sans objet.

- **Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (5 mai 2004) - **Art. 1er undecies** *(Effectifs scolaires dans les zones de revitalisation rurale, ZRR)* (p. 2822) : réorganisation de la carte scolaire. Problème de la scolarisation des enfants de moins de trois ans. Absence de réflexion suite au moratoire. - **Art. 10** *(Art. L. 311-1 du code rural et article 63 du code général des impôts - Harmonisation du statut économique et fiscal des entreprises équestres)* (p. 2872) : son amendement n° 213 : conditions d'intégration des activités équestres dans la définition juridique de l'activité agricole ; retiré.

- **Suite de la discussion** (11 mai 2004) - **Art. 19** *(Art. L. 143-1 à L. 143-6 du code de l'urbanisme - Périmètre de protection et d'aménagement des espaces agricoles et naturels périurbains et programme d'action)* (p. 3005) : son amendement n° 214 : association de la chambre départementale d'agriculture à la définition du programme d'action ; retiré. (p. 3008) : son amendement n° 215 : suppression de la possibilité offerte au département d'exproprier des terrains agricoles situés dans les périmètres délimités pour la mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains ; rejeté. (p. 3009) : son amendement n° 216 : participation des chambres d'agriculture à l'élaboration du cahier des charges ; retiré. (p. 3014) : son amendement n° 217 : association de la chambre départementale d'agriculture à la modification du programme d'action - modalités de recours au Conseil d 'Etat ; retiré.

- **Suite de la discussion** (18 mai 2004) - **Art. 71** *(Art. L. 313-3 du code rural - Mission et modalités d'intervention du Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles, CNASEA)* (p. 3390, 3391) : son amendement n° 219 : clarification du périmètre d'intervention du CNASEA et des ADASEA ; retiré.

- **Projet de loi relatif à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées [n° 299 (2003-2004)]** - (25 mai 2004) - **Discussion générale** (p. 3520, 3521) : conséquences de la canicule. Environnement législatif flou. Priorité de la politique en faveur des personnes handicapées. Générosité et bien-fondé de l'instauration de la journée de solidarité. Favorable au principe d'une compensation aux collectivités territoriales. Rôle des comités locaux d'information et de coordination, CLIC. Maintien indispensable de l'engagement de l'Etat.

- **Suite de la discussion** (26 mai 2004) - **Art. 1er** *(Art. L. 116-3 et L. 121-6-1 du code de l'action sociale et des familles - Mise en place d'un dispositif de veille et d'alerte destiné à la protection des personnes âgées et handicapées)* (p. 3557) : favorable à l'amendement n° 42 de M. Guy Fischer (association des structures au contact des personnes âgées et handicapées au recueil des informations relatives à ces personnes). - **Art. 2** *(Art. L. 212-16, L. 212-17, L. 212-4-2, L. 212-8, L. 212-9 et L. 212-15-3 du code du travail - Création d'une journée dite « de solidarité »)* (p. 3566) : son amendement n° 60 : fixation de la journée de solidarité dans les entreprises travaillant en continu ; adopté.

- **Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** - *Deuxième lecture* **[n° 346 (2003-2004)]** - (19 octobre 2004) - **Discussion générale** (p. 6828, 6829) : moyens financiers de la politique en faveur des personnes en situation de handicap. Accompagnement adapté de la personne handicapée à toutes les étapes de son projet de vie.

- **Suite de la discussion** (20 octobre 2004) - **Art. 2 A** *(Art. L. 114-1-1 du code de l'action sociale et des familles - Définition du droit à compensation)* (p. 6897) : son amendement n° 444 : définition d'un droit à compensation des conséquences du handicap indépendant de l'origine et de la nature de celui-ci ainsi que de l'âge et du mode de vie de la personne handicapée ; retiré. - **Art. 2** *(Art. L. 245-1 à L. 245-10, L. 131-2 et L. 232-23 du code de l'action sociale et des familles - Prestation de compensation)* (p. 6900) : son amendement n° 445 : suppression du critère d'âge ; retiré. (p. 6901) : son amendement n° 446 : ouverture du bénéfice de cette prestation aux personnes supportant les charges liées à un besoin d'aides techniques ; retiré. (p. 6905) : son amendement n° 447 : affectation possible de la prestation de compensation à d'éventuels surcoûts de transport ; devenu sans objet. (p. 6907) : son amendement n° 491 : affectation possible de la prestation de compensation aux charges liées à la mise en oeuvre d'une mesure de protection juridique ; retiré. (p. 6909) : son amendement n° 448 : éligibilité de la stimulation régulière apportée par l'aide humaine à la prestation de compensation ; retiré. (p. 6913) : son amendement n° 449 : suppression des restrictions liées aux ressources de la personne handicapée pour la détermination du montant de la compensation ; retiré.

(p. 6917) : son amendement n° 450 : rétablissement du droit d'option entre la prestation de compensation et l'allocation personnalisée d'autonomie pour les personnes handicapées atteignant l'âge de soixante ans ; retiré. - **Art. additionnel après l'art. 2** (p. 6923, 6924) : son amendement n° 198 : création d'un fonds national de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées alimenté par un prélèvement sur le produit des gains réalisés par la "Française des Jeux" ; retiré. - **Art. additionnel après l'art. 2 quinquies** (p. 6928) : soutient l'amendement n° 255 de M. Michel Thiollière (possibilité pour les personnes aphasiques d'être assistées d'un orthophoniste indépendant agréé pour les actes administratifs ou judiciaires) ; retiré. - **Art. 3** *(Art. L. 821-1 à L. 821-6, L. 821-9 du code de la sécurité sociale et art. L. 244-1 du code de l'action sociale et des familles - Assouplissement des conditions de cumul de l'allocation aux adultes handicapés et de son complément avec des revenus d'activité)* (p. 6929) : son amendement n° 451 : garantie d'un minimum de ressources pour la personne handicapée ; retiré. (p. 6930, 6931) : ses amendements n° 452 : indexation du montant de l'AAH sur celui du SMIC ; et n° 492 : exclusion des rentes viagères des ressources prises en compte pour le calcul de l'AAH et possibilité d'option entre l'AAH et les allocations vieillesse ; retirés. (p. 6938) : son amendement n° 493 : arrêt du versement de l'AAH à la date d'exercice du droit d'option ; retiré. (p. 6939) : son amendement n° 453 : exclusion des rémunérations tirées d'une activité professionnelle en milieu protégé des ressources servant au calcul de l'AAH ; retiré. (p. 6942) : articulation satisfaisante des structures actuelles. Son amendement n° 454 : dans le cas d'un handicap non susceptible d'évolution favorable, nécessité d'éviter les passages trop fréquents devant la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées ; retiré. - **Art. 4** *(Art. L. 243-4 à L. 243-6 du code de l'action sociale et des familles - Réforme de la garantie de ressources des personnes handicapées accueillies en centre d'aide par le travail)* (p. 6946) : son amendement n° 466 : définition par voie réglementaire du niveau de rémunération directe et des modalités d'attribution de l'aide au poste pour les personnes handicapées accueillies dans ces établissements ; retiré. - **Art. 6** *(Art. L. 111-1, L. 111-2 et L. 112-1 à L. 112-4 du code de l'éducation - Dispositions relatives à l'adaptation de la scolarisation aux besoins des enfants et des adolescents handicapés)* (p. 6957) : son amendement n° 455 : détermination de l'orientation en fonction du projet de vie ou du projet individualisé de scolarisation ; retiré. (p. 6959) : son amendement n° 456 : en cas de scolarité poursuivie au-delà d'un certain âge, continuité en parallèle de l'accompagnement médico-social de l'élève handicapé ; devenu sans objet. - **Art. 9** *(Art. L. 214-4-1-1 nouveau et L. 323-9 du code du travail - Mesures d'aménagement en faveur des actifs handicapés)* (p. 6966) : son amendement n° 199 : subordination de la mise en oeuvre matérielle de ces dispositions à la nature du handicap ; retiré. (p. 6967) : ses amendements n° 200 : impossibilité de retenir le principe de non-discrimination à l'encontre d'un employeur dont le salarié ne s'est pas prévalu de son handicap lors de son embauche ; et n° 201 : coordination ; retirés.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales**

- (7 décembre 2004) (p. 9227) : craintes et appréhensions des agriculteurs face à l'OMC et à l'évolution de la PAC. Eléments positifs du budget : rénovation des bâtiments d'élevage, enseignement, politique de qualité sanitaire et lancement de l'assurance récolte. Sujets d'inquiétude dans le cadre de la préparation du projet de loi de modernisation agricole. Adoption de ce budget par la majorité du groupe du RDSE.

**Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer - IV. Tourisme**

- (9 décembre 2004) (p. 9412, 9413) : nécessité d'amplifier l'adaptation et la promotion de l'offre touristique. Approbation de ce budget par la majorité du groupe RDSE.

**Travail, santé et cohésion sociale - I. - Emploi et travail**

- (9 décembre 2004) (p. 9436, 9438) : développement des services à la personne. Besoins exponentiels en terme d'emploi.

**MURAT (Bernard)**
*sénateur (Corrèze)*
*UMP*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Membre titulaire de la Commission nationale du sport de haut niveau.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

*Avis*, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Sport, jeunesse et vie associative **[n° 75 tome 9 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Sports - Budget.**

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la régulation des activités postales [n° 410 (2002-2003)]** - (27 janvier 2004) - **Discussion générale** (p. 881, 883) : texte attendu de longue date. Compromis entre la nécessité de transposer les directives et la volonté de maîtriser le processus d'ouverture des marchés postaux. Réflexion indispensable sur l'avenir du réseau postal. Valeur affective de ce service de proximité. Nécessité de concilier lucidité financière et solidarité territoriale. Expérimentations en cours. Poursuite de la mission d'animation territoriale et de proximité de La Poste. Contrat de plan 2003-2007. Désarroi des élus. Exemple du département de la Corrèze. Nécessité d'accélérer l'adaptation du réseau et la régulation des activités postales.

- **Projet de loi relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social [n° 133 (2003-2004)]** - (3 février 2004) - **Discussion générale** (p. 1118, 1120) : nécessité d'une réforme favorisant le progrès social dans l'entreprise. Disproportion entre les moyens consacrés à la formation professionnelle et le taux de réussite. Rappel de l'objectif de la formation professionnelle. Transposition législative de l'accord national interprofessionnel du 20 septembre 2003. Lutte contre les inégalités d'accès à la formation. Mise en place d'un droit individuel à la formation.

Prémices d'une réforme de l'apprentissage. Soutien de l'UMP à ce texte.

**- Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées [n° 183 (2003-2004)]** - (24 février 2004) - **Discussion générale** (p. 1603, 1604) : adaptation de la loi formatrice de 1975 aux évolutions de la société. Droit à compensation des conséquences des handicaps. Obligation d'accessibilité des espaces publics, des transports et du cadre bâti. Problème du coût, en particulier pour la mise aux normes des bâtiments anciens. Création de commissions communales d'accessibilité. Obligation de scolarisation des enfants handicapés. Insuffisance des postes d'auxiliaires de vie scolaire. Absence de moyens financiers. Développement de la politique sportive en faveur des personnes handicapées. Espoirs développés par ce texte en dépit de l'absence des modalités de financement.

**- Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (28 avril 2004) - **Discussion générale** (p. 2658, 2660) : pierre angulaire d'un vaste programme d'action en faveur du développement du monde rural. Dispositions relatives à l'accès au service public. Exemple des bureaux de poste. Développement du partenariat entre le public et le privé. Encouragement à l'installation de professionnels de santé.

**- Suite de la discussion** (4 mai 2004) - **Art. 1er A** *(Solidarité nationale en faveur des territoires ruraux et de montagne)* (p. 2762) : soutient l'amendement n° 600 de M. Gérard César (mise en place d'une conférence annuelle de la ruralité sous la présidence du Premier ministre) ; devenu sans objet. - **Art. 1er** *(Modification des critères de détermination des zones de revitalisation rurale, ZRR)* (p. 2767) : traduction des attentes des concitoyens par les amendements. Portée de l'intercommunalité.

**- Projet de loi organique pris en application de l'article 72-2 de la Constitution relatif à l'autonomie financière des collectivités territoriales** - *Deuxième lecture* **[n° 427 (2003-2004)]** - (22 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5844, 5845) : satisfait de l'adoption conforme du texte par l'Assemblée nationale, hormis une précision rédactionnelle. Texte ambitieux. Extension de la définition des ressources propres à l'initiative du Sénat. Texte réaliste. Garantie du respect de l'autonomie financière des collectivités territoriales et de la nécessité pour elles de bénéficier du partage d'impôts nationaux. Nécessité de mettre fin à la méfiance récurrente à l'égard de l'Etat et de garantir aux contribuables locaux la loyauté des transferts de ressources et des compensations des charges transférées. Le groupe UMP adoptera ce texte. - **Art. 2** *(Définition des ressources propres des collectivités territoriales)* (p. 5851) : s'interroge sur les motivations de l'opposition actuelle à mettre en cause la loyauté du Gouvernement envers les nécessaires solidarités territoriales. Nécessité de méditer sur les nombreux exemples de réduction des recettes fiscales des collectivités territoriales intervenues sous le gouvernement précédent.

**- Projet de loi habilitant le Gouvernement à simplifier le droit [n° 343 (2003-2004)]** - (13 octobre 2004) - **Discussion générale** (p. 6584, 6585) : bénéfices de la simplification proposée. Réforme du régime social des indépendants. Droit de la filiation. Intérêt de la codification. Son amendement tendant à créer un code de la vie associative. Le groupe UMP votera ce texte.

**- Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2005 [n° 53 (2004-2005)]** - (17 novembre 2004) - **Art. additionnel après l'art. 7** (p. 8059) : soutient l'amendement n° 61 de M. Paul Blanc (association des organismes d'assurance maladie complémentaire à l'ensemble des contrats passés avec les professionnels de santé et les URCAM) ; retiré. - **Art. 9** *(Art. 40 de la loi n° 2000-1257 du 23 décembre 2000 de financement de la sécurité sociale pour 2001 - Financement et missions du Fonds pour la modernisation des établissements de santé publics et privés, FMESPP)* (p. 8061) : soutient l'amendement n° 64 de M. Paul Blanc (élargissement des missions du fonds pour la modernisation des établissements de santé publics et privés, FMESPP) ; retiré. - **Art. additionnels après l'art. 9** (p. 8063) : soutient l'amendement n° 96 de Mme Marie-Thérèse Hermange (remplacement de la notion de certification des établissements de santé par celle d'accréditation) ; retiré. - **Art. 13** *(Dotation de financement du Fonds d'aide à la qualité des soins de ville)* (p. 8075) : soutient l'amendement n° 44 de M. Alain Gournac (fixation par un arrêté de la répartition interrégimes des ressources du fonds d'aide à la qualité des soins de ville, FAQSV) ; adopté. - **Art. 15 bis** *(Art. L. 133-4 du code de la sécurité sociale - Recouvrement des indus par les caisses d'assurance maladie auprès des établissements de santé)* (p. 8077) : soutient l'amendement n° 45 de M. Alain Gournac (prise en compte d'un oubli) ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 6 (précédemment réservés)** (p. 8084) : soutient l'amendement n° 52 de Mme Marie-Thérèse Hermange (cohérence) ; adopté. (p. 8085) : soutient l'amendement n° 53 de Mme Marie-Thérèse Hermange (intégration des centres de santé dans la détermination des orientations relatives à l'évolution de la répartition territoriale de l'offre de soins) ; adopté. Soutient l'amendement n° 63 de M. Paul Blanc (possibilité pour les groupements de coopération sanitaire d'être uniquement, à titre expérimental, des organes représentatifs) ; retiré.

**- Proposition de loi portant diverses dispositions relatives au sport professionnel [n° 29 (2004-2005)]** - (24 novembre 2004) - **Discussion générale** (p. 8368, 8369) : texte de concertation établi dans la continuité des états généraux du sport et du rapport de M. Jean-Pierre Denis. Restitution de la compétitivité des clubs professionnels au niveau international. Rémunération de l'image collective des équipes professionnelles. A titre personnel, se déclare favorable à l'application de ce dispositif aux entraîneurs. Suppression du versement de 1 % sur les contrats de travail. Attente d'une harmonisation de la fiscalité européenne. Recherche de solutions pour la formation et la reconversion. Sécurisation de la situation de travail des sportifs sélectionnés en équipe de France. Mesures favorisant la participation d'investisseurs privés : autorisation de la prise de participation dans le capital de plusieurs entreprises par les sociétés sportives et participation des sociétés sportives au fonctionnement des fédérations. Respect de la solidarité entre sport professionnel et sport amateur, spécificité française. Le groupe de l'UMP votera cette proposition de loi. - **Art. 1er** *(Art. L. 785-1 du code du travail - Rémunération du droit à l'image collective des sportifs professionnels)* (p. 8389) : intervient sur l'amendement n° 2 de M. Thierry Repentin (élargissement du dispositif aux associations et aux fédérations).

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales**

- (7 décembre 2004) (p. 9258, 9259) : budget en quasi-reconduction. Création d'un fonds unique de modernisation des bâtiments d'élevage. Révision à la hausse des ICHN. Repositionnement des CAD. Urgence du versement de la dotation jeune agriculteur. Remplacement insatisfaisant du BAPSA par le FFIPSA. Préoccupations des agriculteurs corréziens. Votera ce budget par solidarité avec le Gouvernement.

**Travail, santé et cohésion sociale - III. - Ville et rénovation urbaine**

- (9 décembre 2004) (p. 9463, 9464) : crise urbaine et sociale. Satisfait du renforcement des actions en faveur de la rénovation urbaine. Exemple de Brive-la-Gaillarde. Soutient le projet de budget de la politique de la ville.

**Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer - III. - Transports et sécurité routière - Transports terrestres et intermodalité - Routes et sécurité routière**

- (10 décembre 2004) - **Etat C - Titres V et VI** (p. 9564) : remplacement du projet de train pendulaire sur la ligne POLT par un train Teoz et un barreau TGV entre Limoges et Poitiers. Avancée positive sur la question du désenclavement ferroviaire. Exemple de Brive-la-Gaillarde et de la Corrèze.

**Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer - III. - Aménagement du territoire**

- (10 décembre 2004) (p. 9584, 9585) : manque de lisibilité du budget. Effort financier global satisfaisant. Priorités : renforcement de la compétitivité des territoires, consolidation de la solidarité inter-territoriale et développement de l'attractivité. Maintien primordial des services publics en milieu rural. Modernisation du service public dans le respect des droits des collectivités territoriales ; objectif de maintien du service public réaffirmé dans le projet de loi relatif au développement des territoires ruraux. Désarroi des maires des communes rurales. Attachement des élus locaux à la mise en oeuvre et au respect de la programmation des contrats de plan Etat-région. Réforme à l'étude de la contractualisation entre l'Etat et les régions ; mise en place indispensable d'une solidarité inégalitaire en faveur des territoires les plus fragiles. Enjeu des fonds structurels européens : conséquences de l'élargissement. Espoir des maires de la Corrèze et des territoires ruraux dans les choix stratégiques du Gouvernement. Soutient ce budget.

**Jeunesse, Sports et vie associative**

- (10 décembre 2004) - rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. (p. 9596, 9597) : augmentation des recettes extra-budgétaires provenant du FNDS. Inquiétude sur sa disparition programmée. Choix de la ville hôte de la trentième olympiade. Définition de la cartographie des équipements sportifs français ; amélioration indispensable de l'accessibilité à tous. Elargissement du périmètre du ministère à la jeunesse et à la vie associative. Lancement d'une conférence nationale de la vie associative. Soutien indispensable au bénévolat. Renouvellement de l'opération "Solidar'été", "Envie d'agir" et des bourses "Défis jeunes". Rôle d'ambassadeurs des sportifs de haut niveau auprès des jeunes. Renforcement des actions de lutte contre le dopage.

**MUSELIER (Renaud)**
*secrétaire d'État aux affaires étrangères*

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne relative aux lycées franco-allemands et au baccalauréat franco-allemand (ensemble une annexe) [n° 187 (2003-2004)]** - (27 mai 2004) - **Discussion générale** (p. 3617) : demande l'adoption de ce projet de loi.

**- Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de l'Ouganda sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements [n° 100 (2003-2004)]** - (27 mai 2004) - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 101 (2003-2004), n° 102 (2003-2004), n° 184 (2003-2004), n° 185 (2003-2004) et n° 186 (2003-2004)** (p. 3618, 3619) : demande l'adoption de ces projets de loi. (p. 3621) : favorable à la mise en oeuvre d'une information des parlementaires sur l'application des conventions.

**- Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Zambie sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements [n° 101 (2003-2004)]** - (27 mai 2004) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 100 (2003-2004).**

**- Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Mozambique sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un protocole) [n° 102 (2003-2004)]** - (27 mai 2004) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 100 (2003-2004).**

**- Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République islamique d'Iran sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements [n° 186 (2003-2004)]** - (27 mai 2004) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 100 (2003-2004).**

**- Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République démocratique fédérale d'Ethiopie sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un protocole) [n° 184 (2003-2004)]** - (27 mai 2004) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 100 (2003-2004).**

**- Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Tadjikistan sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements [n° 185 (2003-2004)]** - (27 mai 2004) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 100 (2003-2004).**

**- Projet de loi autorisant l'adhésion de la France au protocole d'amendement à la convention internationale pour la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers (ensemble trois appendices) [n° 191 (2003-2004)]** - (27 mai 2004) - **Discussion générale** (p. 3622, 3623) : demande l'adoption de ce projet de loi.

**- Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et l'Organisation des Nations-unies concernant l'exécution des peines prononcées par le Tribunal pénal international pour le Rwanda [n° 137 (2003-2004)]** - (27 mai 2004) - **Discussion générale** (p. 3624) : soutien de la France à l'action du tribunal pénal international pour le Rwanda, TPIR. Respect des obligations découlant de son statut. Instrument important de la justice pénale internationale et de la lutte contre l'impunité. Application en cours de plusieurs accords d'exécution des peines prononcées par le TPIR, avec le Mali, le Bénin et le Swaziland. Absence de difficultés particulières à l'adoption de l'accord signé à Arusha le 14 mai 2003 au regard du droit français. Prise en charge par la France des frais encourus dans le cadre de l'exécution de la peine. Son retour précipité du Rwanda à l'occasion du dixième anniversaire du génocide. Amalgame regrettable du président Rwandais entre la commémoration d'un génocide auquel la France n'a jamais participé et une réfléxion plus générale sur l'histoire. Nécessité de connaître la vérité et de savoir quelle est la part de responsabilité des uns et des autres. - **Art. unique** (p. 3626, 3627) : nécessité de ne pas dissocier la situation du Rwanda de celle de la région des Grands Lacs et d'oeuvrer pour le développement par la paix tout en luttant contre les pandémies.

**- Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord sous forme d'échange de lettres concernant le statut fiscal et douanier des établissements culturels et d'enseignement complétant l'accord de coopération culturelle, scientifique et technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume d'Espagne**

**[n° 188 (2003-2004)]** - (27 mai 2004) - **Discussion générale** (p. 3627) : demande l'adoption de ce projet de loi.

**MUZEAU (Roland)**
*sénateur (Hauts-de-Seine)*
*CRC*

Réélu le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires sociales.

Membre titulaire du Conseil d'administration de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail ; nouvelle nomination le 20 octobre 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social le 11 février 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées le 26 mai 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la bioéthique le 9 juin 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2005 le 18 novembre 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de programmation pour la cohésion sociale le 7 décembre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de résolution* tendant à faire respecter le pluralisme dans le cadre de la journée d'initiative parlementaire instituée par l'article 48 de la Constitution **[n° 153 (2003-2004)]** (19 janvier 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission parlementaire d'enquête sur les facteurs de risques et les conséquences sanitaires d'épidémies de légionellose mais également sur les moyens des services d'État à renforcer pour prévenir, contrôler et contenir tout risque d'exposition comme de contamination **[n° 154 (2003-2004)]** (19 janvier 2004) - **Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête parlementaire sur les causes et les conséquences sanitaires de l'épidémie de légionellose dans la Région Nord-Pas-de-Calais mais également sur les moyens, de toute nature, à mettre en oeuvre pour en prévenir tout nouveau risque à l'avenir **[n° 155 (2003-2004)]** (19 janvier 2004) - **Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de loi* tendant à instaurer des mesures d'urgence pour lutter contre les délocalisations **[n° 295 (2003-2004)]** (11 mai 2004) - **Aménagement du territoire - Economie et finances, fiscalité - Entreprises - Travail.**

*Proposition de loi* relative à l'autonomie de la personne, au testament de vie, à l'assistance médicalisée au suicide et à l'euthanasie volontaire **[n° 297 (2003-2004)]** (11 mai 2004) - **Famille - Justice - Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de loi constitutionnelle* relative aux modalités de convocation des sessions extraordinaires du Parlement et à leur objet **[n° 373 (2003-2004)]** (23 juin 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la présentation du rapport du Défenseur des Enfants devant le Parlement **[n° 47 (2004-2005)]** (27 octobre 2004) - **Famille - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'autonomie de la personne, au testament de vie, à l'assistance médicalisée au suicide et à l'euthanasie volontaire **[n° 89 (2004-2005)]** (1er décembre 2004) - **Famille - Justice - Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre les violences au sein des couples **[n° 95 (2004-2005)]** (3 décembre 2004) - **Famille - Justice - Police et sécurité - Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de loi* portant création d'un service public national décentralisé du logement et de l'habitat pour garantir le droit au logement pour tous et partout **[n° 98 (2004-2005)]** (4 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Economie et finances, fiscalité - Logement et urbanisme - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conditions de rétention et de placement en zone d'attente des mineurs étrangers **[n° 130 (2004-2005)]** (17 décembre 2004) - **Famille - Justice - Police et sécurité.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif à la politique de santé publique [n° 19 (2003-2004)]** - (13 janvier 2004) - **Question préalable** (p. 214, 215) : soutient la motion n° 256 de M. Guy Fischer (tendant à opposer la question préalable) ; rejetée. Absence de volonté politique, d'ambition, de moyens financiers et humains du texte.

**- Suite de la discussion** (14 janvier 2004) - **Art. 1er** *(Art. L. 1411-1 à L. 1411-5 et L. 1413-1 du code de la santé publique - Politique de santé publique nationale)* (p. 243) : favorable à l'amendement n° 274 de M. Guy Fischer (exigence d'une politique de formation initiale des intervenants au sein des objectifs de la politique de santé publique). - **Art. additionnels après l'art. 1er** (p. 258) : favorable à l'amendement n° 284 de Mme Marie-Claude Beaudeau (accès des personnes malades et handicapées aux emprunts).

**- Projet de loi relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social [n° 133 (2003-2004)]** - (3 février 2004) - **Discussion générale** (p. 1113, 1115) : regret de la réunion dans un projet de loi de deux volets distincts. Reprise d'une partie des travaux du MEDEF. Favorable à la validation d'accord majoritaire par des syndicats ayant obtenu la majorité des voix aux élections. Ambiguïté du dispositif proposé reposant sur une majorité de syndicats. Absence de garantie réelle sur le caractère rétroactif et sur la sécurité de ces mesures. Réduction des droits des salariés. Mise en place d'un affrontement entre syndicats. Détournement du sens de la Position commune sur les voies et moyens de la négociation collective. Rappel des effets négatifs de la mise en place de la politique économique du Gouvernement. Conséquences des accords dérogatoires. Favorable à une réforme du dialogue

social sous certaines conditions. Rapport de M. Michel de Virville. Opposition du groupe CRC au volet "dialogue social" de ce texte. - **Art. 4** *(Art. L. 900-3 du code du travail - Droit à la qualification professionnelle)* (p. 1135, 1136) : regret de l'examen simultané de deux textes. Interrogation sur le transfert aux régions de la responsabilité de l'apprentissage et de la formation professionnelle. Maintien nécessaire de l'engagement de l'Etat. Rôle de l'AFPA auprès des publics en difficulté.

- **Suite de la discussion** (4 février 2004) - **Art. 9** *(Art. L. 932-20-2 du code du travail - Création d'un droit individuel à la formation pour les salariés sous contrat à durée déterminée)* (p. 1173, 1174) : intervient sur l'amendement n° 234 de Mme Annie David (suppression de la proratisation du DIF pour les salariés en contrat à durée déterminée). Travail parlementaire. Rejet par le ministre des amendements de l'opposition sénatoriale pour des questions idéologiques. - **Art. 13** *(Art. L. 981-1 à L. 981-12 du code du travail - Contrats de professionnalisation)* (p. 1187) : favorable à l'amendement n° 242 de Mme Annie David (obligation pour l'employeur de rembourser des exonérations de cotisations sociales en cas de non-respect des obligations liées au contrat). - **Art. 32 bis** *(Adaptation des dispositions financières aux professions agricoles)* (p. 1216) : au nom du groupe CRC, s'abstiendra lors du vote de cette partie du projet de loi. Participation du groupe au débat et formulation de propositions. - **Art. additionnel avant l'art. 34** (p. 1217) : son amendement n° 164 : introduction du principe d'une élection de représentativité dans toutes les branches ; rejeté. - **Art. 34** *(Art. L. 132-2-2 du code du travail - Règles de conclusion des accords collectifs)* (p. 1221) : son amendement n° 165 : suppression ; rejeté. Désaccord des organisations syndicales. (p. 1224) : ses amendements n° 166 : subordination de la validité d'un accord interprofessionnel à sa signature par une ou des organisations syndicales ayant recueilli aux élections prud'homales une majorité de suffrages, et n° 167 : subordination de la validité d'un accord de branche ou d'un accord collectif professionnel à sa signature par une ou des organisations syndicales ayant recueilli la majorité des suffrages exprimés aux élections de représentativité de branche ; rejetés. (p. 1226) : son amendement n° 213 : pour les entreprises de moins de 50 salariés, appréciation de la majorité des salariés de la branche en fonction des résultats aux élections de délégués du personnel ; rejeté. (p. 1227) : son amendement n° 214 : suppression du dispositif de l'opposition majoritaire au niveau des accords de branche ; rejeté. (p. 1228, 1229) : son amendement n° 168 : subordination de la validité d'un accord d'entreprise à sa signature par une ou des organisations syndicales ayant recueilli la majorité des suffrages exprimés aux dernières élections au comité d'entreprise ou, à défaut, par des délégués du personnel ; rejeté. (p. 1235) : avis des organisations syndicales sur ce texte. (p. 1236) : intervient sur son amendement n° 166 précité. Référence aux élections prud'homales. (p. 1238) : favorable à l'amendement n° 124 de M. Gilbert Chabroux (précision sur les conditions d'appréciation de la majorité des suffrages exprimés par les salariés de la branche). Représentativité des organisations syndicales. (p. 1241, 1242) : remise en cause du principe de faveur. - **Art. 34 bis** *(Art. L. 132-5-1 nouveau du code du travail - Détermination de la convention collective applicable en cas d'activités multiples)* (p. 1242) : son amendement n° 169 : suppression ; rejeté. - **Art. 34 ter** *(Art. L. 132-11 du code du travail - Suppression de l'obligation d'incorporation des accords professionnels dans la convention de branche)* (p. 1243) : son amendement n° 170 : suppression ; rejeté.

- **Suite de la discussion** (5 février 2004) - **Art. 36** *(Art. L. 132-13 du code du travail - Articulation entre les accords interprofessionnels et les conventions de branche)* (p. 1256, 1257) : affaiblissement des organisations syndicales de salariés au profit des intérêts du patronat. Son amendement n° 171 : suppression ; rejeté. (p. 1259) : régression des droits des salariés. - **Art. 37** *(Art. L. 132-23 du code du travail - Articulation entre les accords d'entreprise ou d'établissement et les accords interprofessionnels, professionnels et conventions de branche)* (p. 1262, 1263) : mise en cause de la protection sociale des salariés. Référence à deux jugements du tribunal de grande instance et de la cour d'appel de Paris en 2002 et 2003 relatifs à l'entrée en vigueur d'un avenant à une convention collective. (p. 1265, 1266) : son amendement n° 172 : suppression ; rejeté. - **Art. 38** *(Extension du domaine des accords d'entreprise ou d'établissement à celui des conventions ou accords de branche)* (p. 1277) : son amendement n° 173 : suppression ; devenu sans objet. Ouverture du champ de la négociation collective dans l'entreprise à des sujets jusqu'alors réservés à la branche. (p. 1278) : son amendement n° 174 : exclusion des dispositions de cet article des mesures introduites par le titre Ier de ce projet de loi relatives au contrat et à la période de professionnalisation ; devenu sans objet.

- **Suite de la discussion** (11 février 2004) - **Art. 39** *(Maintien de la valeur hiérarchique des conventions et accords antérieurs)* (p. 1441) : son amendement n° 175 : clarification ; rejeté. (p. 1442) : influence du MEDEF sur la rédaction de ce projet de loi. - **Art. 40** *(Art. L. 132-18 et L. 132-19-1 nouveau du code du travail - Conventions et accords de groupe)* (p. 1443) : son amendement n° 176 : suppression pour les accords de groupe de la faculté de dérogation aux conventions et accords de branche ; devenu sans objet. - **Art. 41** *(Art. L. 132-26 du code du travail - Négociation dans les entreprises dépourvues de délégué syndical)* (p. 1446, 1447) : ses amendements n° 177 : suppression de la possibilité pour des élus au comité d'entreprise ou des délégués du personnel non syndiqués de négocier des accords collectifs de travail ; et n° 178 : coordination ; rejetés. (p. 1448) : risque de pressions sur les salariés. - **Art. 42** *(Art. L. 132-30 du code du travail - Commissions paritaires et dialogue social territorial)* (p. 1450) : ses amendements n° 179 : suppression de l'intitulé d'une section ; n° 180 : mise en place d'élections aux commissions paritaires territoriales à l'initiative du directeur départemental ou régional du travail ; et n° 181 : précision sur les modalités de désignation, d'exercice et de protection des représentants salariés siégeant dans ces commissions ; rejetés. - **Art. 43 bis** *(Article 5 de la loi n° 2000-37 du 19 janvier 2000 relative à la réduction négociée du temps de travail - Report de deux années du régime transitoire d'imputation des heures supplémentaires sur le contingent annuel pour les entreprises de vingt salariés au plus)* (p. 1454) : son amendement n° 182 : suppression ; rejeté. Contournement de la loi Aubry. - **Art. 45** *(Art. L. 412-8 du code du travail - Modalités d'accès et d'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication par les organisations syndicales de salariés dans les entreprises)* (p. 1455, 1456) : son amendement n° 183 : libre diffusion des publications et tracts de nature syndicale aux travailleurs dans l'enceinte de l'entreprise ; rejeté. - **Art. 47** *(Art. L. 123-4, L. 132-30, L. 212-4-6, L. 121-4-12, L. 212-10, L. 212-15-3 et L. 227-1 du code du travail, art. L. 713-18 du code rural et article 2-1 de l'ordonnance n° 82-283 du 26 mars 1982 portant création des chèques vacances - Dispositions de coordination)* (p. 1457) : son amendement n° 184 : suppression ; rejeté. - **Art. 50** *(Art. L. 143-11-3 du code du travail - Garantie de certaines créances salariales)* (p. 1459) : son amendement n° 185 : suppression ; rejeté. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1465, 1467) : inquiétude sur l'avenir des négociations collectives. Remise en cause de la protection des salariés, de la hiérarchie des normes et du principe de faveur. Risque de généralisation des mesures sociales "moins disantes". Influence sur le dialogue social de la loi sur les trente-cinq heures. Propositions du BIT pour vaincre la pauvreté et pour faire reculer les situations d'exclusion ou indécentes.

- **Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées [n° 183 (2003-2004)]** - (1er mars 2004) - **Art. 43** *(Art. L. 247-1 à L. 247-3 nouveaux du code de l'action sociale et des familles - Mise en place d'un suivi statistique de la population handicapée)* (p. 1887) : soutient l'amendement n° 409 de Mme Michelle Demessine (transmission des données statistiques au CNCPH) ; devenu sans objet - **Art. 45** *(Dispositions transitoires concernant les bénéficiaires actuels de l'ACTP)* (p. 1889) : soutient l'amendement n° 410 de Mme Michelle Demessine (garantie des droits acquis des personnes handicapées au titre de la nouvelle prestation) ; rejeté. -

**Art. 47** *(Dispositions transitoires concernant le décompte des effectifs totaux de l'entreprise pour le calcul du taux d'emploi des personnes handicapées)* (p. 1890) : soutient l'amendement n° 411 de Mme Michelle Demessine (raccourcissement du délai de mise en conformité des entreprises avec l'obligation d'emploi) ; rejeté. - **Rappel au règlement** (p. 1894) : conditions de réunion de la commission des affaires sociales. Demande de seconde délibération du Gouvernement sur les articles 2 et 3. - **Art. 3** *(Art. L. 821-1 à L. 821-6, L. 821-9 du code de la sécurité sociale et art. L. 244-1 du code de la l'action sociale et des familles - Assouplissement des conditions de cumul de l'allocation aux adultes handicapés et de son complément avec des revenus d'activité)* (p. 1898) : s'abstient sur l'amendement n° A-2 du Gouvernement (suppression de la variation inversement proportionnelle au montant de l'aide aux postes de l'AAH différentielle versée à certains travailleurs de CAT) qui modifie partiellement l'amendement n° 309 de Mme Michelle Demessine (évolution de l'AAH différentielle inversement proportionnelle à celle de l'aide au poste en CAT). Votera contre l'amendement n° A-3 du Gouvernement (suppression de la disposition garantissant à tout travailleur percevant l'AAH un revenu égal au SMIC). - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1899, 1900) : débats constructifs. Nombreuses questions en suspens. Examen précipité du texte. Absence de réflexion globale sur la question de la prise en charge des personnes handicapées et celle de la prise en charge des personnes âgées dépendantes. Manque d'ambition budgétaire. Inégalité de traitement dans le droit à compensation. Désaccord sur la définition du handicap. Le groupe CRC votera contre ce texte.

- **Projet de loi relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social** - *Commission mixte paritaire* **[n° 224 (2003-2004)]** - (3 mars 2004) - **Discussion générale** (p. 1988) : inquiétude sur l'avenir de la négociation collective. Rejet du texte gouvernemental par les syndicats. Remise en cause du droit du travail et du droit social. Annonce de licenciements. Généralisation du "moins-disant" social. Absence de prise en compte de la représentativité syndicale. Adéquation de ce texte avec la politique économique du Gouvernement. Regret de la non-disjonction du volet "formation professionnelle". Le groupe CRC votera contre ce texte. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2008, 2009) : construction du droit du travail. Objectif de la majorité de diminution des droits des travailleurs.

- **Projet de loi relatif aux assistants maternels et aux assistants familiaux [n° 201 (2003-2004)]** - (19 mai 2004) - **Art. 5** *(Art. L. 421-2 à L. 421-5 nouveaux du code de l'action sociale et des familles - Définition du métier d'assistant familial et dispositions relatives à l'agrément des assistants maternels et des assistants familiaux)* (p. 3452) : soutient l'amendement n° 48 de Mme Odette Terrade (évaluation des capacités éducatives selon des critères nationaux) ; rejeté. (p. 3453) : réfute l'accusation de volonté de nationalisation. - **Art. additionnel après l'art. 5** (p. 3460) : défavorable à l'amendement n° 31 de M. Alain Vasselle (reconnaissance du service indirect de garde et de restauration apporté par les assistants maternels et exonération des communes de résidence de la participation financière à la scolarisation des enfants dans une autre commune). - **Art. 6** *(Art. L. 421-6 à L. 421-12 nouveaux du code de l'action sociale et des familles - Dispositions relatives à la notification et à la motivation des décisions d'agréments, aux conditions de logement et à l'assurance des assistants maternels et familiaux)* (p. 3461, 3462) : soutient l'amendement n° 52 de Mme Odette Terrade (fixation à quatre mois du délai de notification de la décision du président du conseil général pour les demandes d'agrément) ; devenu sans objet.

- **Projet de loi relatif à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées [n° 299 (2003-2004)]** - (25 mai 2004) - **Demande de renvoi à la commission** (p. 3544, 3546) : soutient la motion n° 40 de M. Guy Fischer tendant au renvoi à la commission ; rejetée. Inquiétude de nombreux organismes opposés au texte. Propositions de financement du groupe CRC fondées sur la justice sociale et la solidarité.

- **Suite de la discussion** (26 mai 2004) - **Art. additionnel avant l'art. 2** (p. 3560) : opposition à la privatisation de la couverture de la dépendance. - **Art. 2** *(Art. L. 212-16, L. 212-17, L. 212-4-2, L. 212-8, L. 212-9 et L. 212-15-3 du code du travail - Création d'une journée dite « de solidarité »)* (p. 3565) : soutient l'amendement n° 44 de M. Guy Fischer (suppression) ; rejeté. - **Art. 3** *(Art. L. 713-14, L. 713-15 et L. 713-19 du code rural - Application de la journée de solidarité au secteur agricole)* (p. 3570) : soutient l'amendement n° 45 de M. Guy Fischer (suppression) ; devenu sans objet. - **Art. 4** *(Adaptation des stipulations conventionnelles relatives au lundi de Pentecôte)* (p. 3572) : soutient l'amendement n° 46 de M. Guy Fischer (suppression) ; devenu sans objet. - **Art. 5** *(Adaptation des stipulations conventionnelles et des clauses contractuelles à la modification de la durée du travail liée à la création de la journée de solidarité)* (p. 3574) : soutient l'amendement n° 47 de M. Guy Fischer (suppression) ; rejeté. Dégradation des conditions de travail.

- **Proposition de loi modifiant les articles 1er et 2 de la loi n° 2003-6 du 3 janvier 2003 portant relance de la négociation collective en matière de licenciements économiques et relative au recouvrement, par les institutions gestionnaires du régime d'assurance chômage, des prestations de solidarité versées entre le 1er janvier et le 1er juin 2004 aux travailleurs privés d'emploi dont les droits à l'allocation de retour à l'emploi ont été rétablis [n° 334 (2003-2004)]** - (8 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 3866, 3868) : prorogation de la suspension des articles de la loi de modernisation sociale. Absence d'accord des partenaires sociaux. Acceptation par le Gouvernement de l'ensemble des exigences du MEDEF. Mise en place d'une liberté totale de licencier. Allégement des obligations des entreprises à l'égard des salariés. Attitude intransigeante du MEDEF. Liberté de précariser les emplois. Faute du Gouvernement dans l'agrément de la convention UNEDIC. Problème des "recalculés". Récupération anticipée des allocations de solidarité avant toute réintégration. Réduction drastique des droits des chômeurs. Remise en cause du principe du PARE. Conséquence de la réduction des durées d'indemnisation. Obéissance totale aux dogmes libéraux. Le groupe CRC rejette cette proposition de loi. - **Art. additionnels avant l'art. 1er** (p. 3874) : son amendement n° 9 : rétablissement de l'obligation pour l'employeur d'engager des négociations sur la réduction du temps de travail préalablement à l'établissement d'un plan de sauvegarde de l'emploi ; rejeté. Rétablissement des dispositions de la loi de modernisation sociale. "Amendement Michelin". (p. 3876) : données chiffrées de l'OCDE sur la productivité des Français. (p. 3877) : son amendement n° 10 : rétablissement de l'obligation de procéder à une étude d'impact social et territorial préalable à la cessation totale ou partielle d'activité d'un établissement supprimant plus de cent emplois ; rejeté. Regrette l'absence de débat dans l'hémicycle. (p. 3879) : son amendement n° 11 : rétablissement de la distinction entre les phases successives de double consultation du comité d'entreprise en cas de licencement économique ; rejeté. Négation des pouvoirs économiques du comité d'entreprise. (p. 3881, 3882) : son amendement n° 12 : rétablissement de l'information du comité d'entreprise préalable à l'annonce au public de mesures ayant un impact sur les conditons de travail et d'emploi ; rejeté. Refus de la primauté des actionnaires sur le droit des salariés. Droit du travail prioritaire sur le droit financier. (p. 3883) : non-respect par les dirigeants des informations secrètes détenues par les conseils d'administration. (p. 3884) : son amendement n° 13 : rétablissement des prérogatives du comité d'entreprise dans l'hypothèse d'une restructuration impliquant une compression des effectifs et recours à un expert-comptable ; rejeté. (p. 3885) : son amendement n° 14 : rétablissement de la possibilité de saisir un médiateur sur un projet de cessation totale ou partielle d'activité d'un établissement concernant au moins cent salariés ; rejeté. Son amendement n° 15 : rétablissement de l'appréciation des critères retenus pour établir l'ordre des licenciements par catégorie professionnelle et suppression du critère de qualités professionnelles ; rejeté. (p. 3887) : son amendement n° 16 : rétablissement du rôle de l'administration du travail dans l'élaboration du plan de

sauvegarde de l'emploi ; rejeté. Démission de l'Etat sur le contrôle des fonds publics. (p. 3888, 3889) : ses amendements n° 18 : précision de la définition du licenciement pour motif économique et n° 19 : licenciement interdit aux entreprises bénéficiaires ; rejetés. Refus de privilégier le niveau de rentabilité de l'entreprise au détriment de la stabilité de l'emploi. - **Art. 1er** *(Prolongation de six mois de deux périodes figurant dans la loi du 3 janvier 2003 portant relance de la négociation collective en matière de licenciements économiques)* (p. 3892) : son amendement n° 17 : suppression ; rejeté. - **Art. additionnel avant l'art. 2** (p. 3893) : son amendement n° 20 : prise en charge par l'UNEDIC de l'indemnisation des préjudices causés par l'application de certaines dispositions annulées de la convention d'assurance chômage ; rejeté. Préjudice moral et financier. Interrogation sur la situation des licenciés de la fonction publique bénéficiant d'un régime aligné sur celui de l'UNEDIC. - **Art. 2** *(Récupération de prestations devenues indues)* (p. 3896, 3897) : le groupe CRC vote contre l'amendement n° 22 de M. Nicolas About (procédure de calcul des reliquats versés aux travailleurs réintégrés à titre rétroactif dans le régime d'assurance chômage) contraire à l'esprit qui a présidé au rétablissement des droits des allocataires. Conséquence d'une décision du Conseil d'Etat sanctionnant le Gouvernement. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3898) : échec des négociations entre les syndicats de salariés et le MEDEF. Devoir du Parlement de légiférer sur les licenciements et sur la protection de l'emploi. Le groupe CRC votera contre l'article 1er et s'abstiendra sur l'article 2. Compensation partielle du préjudice subi.

- **Projet de loi relatif à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées** - *Commission mixte paritaire* **[n° 341 (2003-2004)]** - (17 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4396, 4397) : absence de lisibilité et de cohérence de la politique en direction des personnes âgées et des personnes handicapées. Avec le groupe CRC, votera contre ce texte.

- **Projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales** - *Deuxième lecture* **[n° 269 (2003-2004)]** - (28 juin 2004) - **Demande de renvoi à la commission** (p. 4705, 4706) : soutient la motion n° 150 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat tendant au renvoi à la commission ; rejetée. Non-respect de ses engagements par le Gouvernement. Nécessité de recevoir les organisations syndicales et d'approfondir la réflexion sur ce texte. Inquiétude des élus locaux. Question de l'évaluation financière précise de la réforme.

- **Suite de la discussion** (29 juin 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 1er** (p. 4741, 4742) : son amendement n° 439 : instauration d'une commission nationale de contrôle des licenciements économiques ; rejeté. Choix politique d'attribuer des aides et des allégements de charges aux entreprises.

- **Projet de loi relatif au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières [n° 383 (2003-2004)]** - (5 juillet 2004) - **Art. additionnels avant le titre Ier** (p. 5152) : soutient l'amendement n° 230 de Mme Marie-France Beaufils (consultation de la Cour de justice des communautés européennes sur la garantie de l'Etat liée au statut d'établissement public d'EDF et de GDF) ; rejeté.

- **Rappel au règlement** - (7 juillet 2004) (p. 5282) : mécontentement des sénateurs du groupe CRC concernant le déroulement des travaux du Sénat.

- **Projet de loi relatif au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières [n° 383 (2003-2004)] (suite)** - (7 juillet 2004) - **Art. 14** *(Création de la Caisse nationale des industries électriques et gazières)* (p. 5288, 5289) : soutient l'amendement n° 322 de Mme Marie-France Beaufils (approbation des accords-cadres préalables à la mise en oeuvre du régime d'assurance des IEG) ; rejeté. Opposition des partenaires sociaux. Absence de garantie d'un engagement pérenne des entreprises. Atteinte au devenir du régime spécifique de retraite des agents d'EDF et de GDF. (p. 5291, 5292) : soutient l'amendement n° 319 de Mme Marie-France Beaufils (suppression de la mention d'un plafond) ; rejeté. Objectif gouvernemental de suppression de la totalité des entreprises publiques. Danger de l'économie de marché. - **Art. 15** *(Modalités de répartition et de financement des droits spécifiques passés)* (p. 5300) : soutient l'amendement n° 327 de Mme Marie-France Beaufils (entrée en vigueur de la réforme subordonnée à l'approbation des accords-cadres) ; rejeté. - **Art. 16** *(Instauration d'une contribution tarifaire au profit de la Caisse nationale des IEG)* (p. 5309) : soutient l'amendement n° 330 de Mme Marie-France Beaufils (application de la réforme subordonnée à l'approbation des accords-cadres) ; rejeté. (p. 5310) : soutient l'amendement n° 334 de Mme Marie-France Beaufils (suppression des fourchettes des taux de la contribution tarifaire) ; rejeté. (p. 5312) : favorable aux amendements identiques n° 181 de M. Bernard Piras et n° 400 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). Rappel du vote du Gouvernement contre un amendement du groupe CRC relatif au droit à la retraite au titre des carrières longues. (p. 5313) : demande de précision au sujet de l'objet de l'amendement n° 419 du Gouvernement (exclusion du financement de la validation des droits futurs par la contribution tarifaire). - **Art. 17** *(Conventions d'adossement financier de la Caisse nationale des IEG aux régimes de droit commun)* (p. 5315) : soutient l'amendement n° 401 de Mme Marie-France Beaufils (suppression) ; rejeté. Avis négatif du conseil d'administration de la CNAVTS sur le mécanisme d'adossement proposé.

- **Suite de la discussion** (8 juillet 2004) - **Art. 25** *(Création de nouveaux plans d'épargne entreprise par EDF et GDF)* (p. 5411, 5412) : dénonciation de la prédominance du capital financier sur le capital productif et le capital commercial. Soutient l'amendement n° 356 de Mme Marie-France Beaufils (suppression) ; rejeté. (p. 5414) : soutient l'amendement n° 358 de Mme Marie-France Beaufils (gestion par les salariés de leurs fonds de placement) ; rejeté. (p. 5415) : intervient sur l'amendement n° 358 précité. - **Art. 26** *(Adaptation des institutions représentatives du personnel)* (p. 5416) : favorable à l'amendement n° 361 de Mme Marie-France Beaufils (pérennisation des institutions représentatives du personnel). - **Art. 31** *(Mise en cohérence de la loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 avec les dispositions du projet de loi)* (p. 5435) : soutient l'amendement n° 380 de Mme Marie-France Beaufils (suppression) ; rejeté. (p. 5436) : soutient l'amendement n° 381 de Mme Marie-France Beaufils (séparation comptable entre éligibles et non-éligibles) ; rejeté. - **Art. 34** *(Classement des ouvrages relevant d'une concession de distribution d'électricité aux services publics)* (p. 5442) : soutient l'amendement n° 408 de Mme Marie-France Beaufils (suppression) ; rejeté. - **Art. 36** *(Modalités d'élaboration des statuts d'EDF et de GDF et poursuite du mandat des administrateurs de ces sociétés)* (p. 5456) : soutient l'amendement n° 410 de Mme Marie-France Beaufils (suppression) ; rejeté. (p. 5456, 5457) : intervient sur l'amendement n° 427 du Gouvernement (limite d'âge des dirigeants des établissements publics de l'Etat). - **Art. 39** *(Abrogations diverses)* (p. 5461) : soutient l'amendement n° 413 de Mme Marie-France Beaufils (suppression) ; rejeté.

- **Projet de loi relatif à la bioéthique** - *Commission mixte paritaire (accord)* **[n° 344 (2003-2004)]** - (8 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5467, 5468) : texte décevant. Renversement de la nature des lois de bioéthique. Rejet par le groupe CRC du texte adopté par la commission mixte paritaire.

- **Projet de loi relatif à la politique de santé publique** - *Deuxième lecture* **[n° 278 (2003-2004)]** - (9 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5512, 5513) : condamnation des conditions de travail parlementaire. Absence de dispositions concernant la santé au travail. Dispositions sur la prévention et sur l'éducation à la santé allant à l'encontre des impératifs de santé publique. Le groupe CRC ne votera pas ce projet de loi.

- **Rappel au règlement** - (9 juillet 2004) (p. 5520) : crainte de voir la majorité sénatoriale céder à des pressions.

- **Projet de loi relatif à la politique de santé publique** - *Deuxième lecture* **[n° 278 (2003-2004)] (suite)** - (9 juillet 2004) - **Art. additionnel après l'art. 1er** (p. 5523, 5524) : favorable, avec le groupe CRC, à l'amendement n° 76 de M.

Gilbert Chabroux (rétablissement de l'aide médicale de l'Etat, AME). - **Art. 2** *(Art. L. 1411-10 à L. 1411-13 du code de la santé publique - Politique de santé publique régionale)* (p. 5526) : avec le groupe CRC, défavorable à l'amendement n° 4 de la commission (participation des organismes d'assurance maladie complémentaire aux travaux des conférences régionales de santé). - **Art. additionnels après l'art. 6 A** (p. 5530) : intervient sur l'amendement n° 79 de M. Gilbert Chabroux (rôle de la médecine scolaire en matière de prévention, d'éducation et de prise en charge sanitaire des enfants). - **Art. 10** *(Art. L. 3110-1 à L. 3110-5, art. L. 3114-4 et art. L. 1314-4 du code de la santé publique - Gestion des menaces sanitaires graves)* (p. 5532) : soutient l'amendement n° 36 de M. Jack Ralite (réalisation d'office des mesures urgentes en cas de saturnisme ou d'habitats insalubres) ; rejeté. - **Art. 14 A** *(Publicité télévisée en faveur des produits alimentaires)* (p. 5540, 5541) : intervient sur l'amendement n° 145 du Gouvernement (devoirs des industriels du secteur agro-alimentaire dans le cadre de la politique d'éducation pour la santé à la télévision). - **Art. 14 BA** *(Interdiction des distributeurs automatiques dans les établissements scolaires)* (p. 5544, 5545) : intervient sur l'amendement n° 143 du Gouvernement (réglementation de l'installation de distributeurs automatiques dans les établissements scolaires). - **Art. 15 bis AA** *(Mesures favorisant le dépistage du cancer au bénéfice des personnes les moins favorisées)* (p. 5557) : intervient sur l'amendement n° 8 de la commission (rédaction).

- **Rappel au règlement** - (20 octobre 2004) (p. 6883, 6884) : organisation des travaux du Sénat. Introduction dans le projet de loi de programmation pour la cohésion sociale de dispositions relatives aux licenciements. Demande du report de la discussion de ces mesures et de l'audition des partenaires sociaux et des ministres.

- **Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** - *Deuxième lecture* **[n° 346 (2003-2004)]** - (20 octobre 2004) - **Art. 2 A** *(Art. L. 114-1-1 du code de l'action sociale et des familles - Définition du droit à compensation)* (p. 6896, 6897) : soutient l'amendement n° 348 de Mme Michelle Demessine (définition plus impérative de la notion de compensation du handicap) ; rejeté. - **Art. 2** *(Art. L. 245-1 à L. 245-10, L. 131-2 et L. 232-23 du code de l'action sociale et des familles - Prestation de compensation)* (p. 6905) : soutient l'amendement n° 351 de Mme Michelle Demessine (affectation possible de la prestation de compensation à d'éventuels surcoûts de transport) ; adopté. (p. 6906) : soutient l'amendement n° 352 de Mme Michelle Demessine (affectation possible de la prestation de compensation à des frais supplémentaires résultant d'une activité professionnelle) ; rejeté. (p. 6907) : soutient l'amendement n° 350 de Mme Michelle Demessine (affectation possible de la prestation de compensation aux charges liées à la mise en oeuvre d'une mesure de protection juridique) ; rejeté. (p. 6908) : soutient l'amendement n° 353 de Mme Michelle Demessine (insertion des charges de formation liées à l'utilisation des aides techniques dans le champ de la prestation de compensation) ; rejeté. (p. 6909) : soutient l'amendement n° 354 de Mme Michelle Demessine (éligibilité de la surveillance ponctuelle à la prestation de compensation) ; rejeté. (p. 6913) : soutient les amendements de Mme Michelle Demessine n° 355 (exclusion des pensions de retraite et des prestations servies aux victimes d'accidents du travail des ressources retenues pour la détermination du montant de la prestation de compensation) ; et n° 356 (exclusion des revenus de remplacement des ressources retenues pour la détermination du montant de la prestation de compensation) ; adoptés. (p. 6914) : soutient l'amendement n° 357 de Mme Michelle Demessine (limitation à 10 % du revenu imposable des personnes handicapées des dépenses restant à leur charge) ; retiré. (p. 6921) : soutient l'amendement n° 358 de Mme Michelle Demessine (suppression de l'avis de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur les devis de dépenses lourdes de réalisation de travaux ou d'acquisition d'aides techniques) ; devenu sans objet. (p. 6923) : soutient l'amendement n° 359 de Mme Michelle Demessine (caractère non imposable de la prestation de compensation) ; adopté.

- **Rappel au règlement** - (26 octobre 2004) (p. 7134) : renouvelle la demande du groupe CRC de ne pas mêler dans un même débat le texte "Borloo" et le texte "Larcher", après le rejet de la quasi-totalité de ses propositions en conférence des présidents. Conséquences dévastatrices attendues de l'introduction en dernière minute du projet "Larcher". Refus du groupe CRC de faire du Sénat l'instance d'enregistrement des exigences du MEDEF.

- **Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (27 octobre 2004) - **Discussion générale** (p. 7188, 7190) : accord sur le constat de la décomposition du modèle d'intégration sociale mais désacccord sur les causes. Désengagement de l'Etat. Contradiction entre le projet de loi de finances pour 2005 et l'affichage social du texte examiné. Réserves à l'égard des maisons de l'emploi. Remise en cause de la jurisprudence. Amendements de suppression présentés par les sénateurs du groupe CRC.

- **Suite de la discussion** (28 octobre 2004) - **Rappel au règlement** (p. 7244, 7245) : contestation des conditions de travail et de la demande de réserve émise par la commission sur les articles 37-1 à 37-8. - **Art. 1er** *(Art. L. 310-1, L. 310-2, L. 311-1, L. 311-10, L. 311-10-1 nouveau et L. 322-2 du code du travail - Définition et réforme du service public de l'emploi)* (p. 7248, 7249) : logique libérale. Injustice sociale. (p. 7249, 7250) : ses amendements n° 469 : suppression, n° 473 : gratuité du placement des personnes à la recherche d'un emploi et n° 486 : suppression partielle ; rejetés. (p. 7251, 7252) : son amendement n° 488 : exclusion du service public de l'emploi des organismes privés de placement et de travail temporaire ; rejeté. (p. 7253) : ses amendements n° 471 : association de l'AFPA à la signature des conventions pluriannuelles passées entre l'Etat, l'ANPE et l'UNEDIC ; et n° 472 : association de l'AGEFIPH à la signature des conventions pluriannuelles passées entre l'Etat, l'ANPE et l'UNEDIC ; rejetés. (p. 7254) : son amendement n° 489 : précision ; rejeté. (p. 7255) : son amendement n° 490 : suppression partielle ; rejeté. Son amendement n° 491 : estimation quantitative et qualitative des besoins locaux en matière d'emploi et de formation ; rejeté. (p. 7263) : faible réceptivité de la commission et du Gouvernement aux propositions de l'opposition. - **Art. 2** *(Art. L. 311-4 du code du travail - Libéralisation de la diffusion des offres et des demandes d'emploi)* (p. 7276) : son amendement n° 495 : suppression ; rejeté. - **Art. 3** *(Art. L. 312-1 à L. 312-3 nouveaux du code du travail - Activité de placement exercée par des personnes privées)* (p. 7277, 7278) : prise en compte insuffisante du chômage et du sous-emploi. Rôle de l'ANPE. Son amendement n° 496 : suppression ; rejeté. (p. 7279) : son amendement n° 497 : agrément des services de placement ; rejeté. (p. 7281, 7282) : rejet de la notion de "marché de l'emploi". Contrôle nécessaire des organismes de placement. - **Art. 5** *(Art. L. 311-7 du code du travail - Modification du statut de l'ANPE)* (p. 7283, 7284) : son amendement n° 502 : suppression ; rejeté. (p. 7285, 7286) : défavorable à l'amendement n° 9 de la commission (réglementation de la création par l'ANPE de filiales aux services payants), et sur celui-ci au sous-amendement n° 563 du Gouvernement. - **Art. 6** *(Art. L. 354-1 du code du travail - Autorisation donnée à l'UNEDIC de financer des mesures d'aide au retour à l'emploi)* (p. 7287, 7288) : son amendement n° 505 : suppression ; rejeté. Le groupe CRC vote contre cet article. - **Art. 7** *(Art. L. 311-5, L. 351-16 et L. 351-17 du code du travail - Obligations des demandeurs d'emploi)* (p. 7289) : atteinte aux droits des personnes précaires. Explosion des inégalités. (p. 7291, 7292) : ses amendements n° 506 : inscription des demandeurs d'emploi auprès de l'ANPE ; n° 507 : suppression partielle ; n° 509 : prise en compte du projet professionnel des demandeurs d'emploi dans les propositions de placement ; et n° 508 : suppression partielle ; rejetés. (p. 7294, 7295) : situation difficile des travailleurs précaires. (p. 7297) : son amendement n° 510 : suppression partielle ; rejeté. (p. 7298) : son amendement n° 511 : suppression partielle ; rejeté. (p. 7299, 7300) : son amendement n° 512 : rétablissement de la notion de droit au revenu de remplacement ; rejeté. - **Art. 9** *(Art. L. 322-46 et L. 322-4-17-1 du code du travail - Accompagnement et*

*insertion dans l'emploi de jeunes sans qualification)* (p. 7312) : influence des résultats électoraux sur la présentation de l'amendement n° 205 de M. Philippe Goujon (rôle de l'Etat dans l'insertion des jeunes en difficulté). Contradiction avec les débats du projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales. Le groupe CRC vote contre cet article. - **Art. additionnel après l'art. 9** (p. 7313) : son amendement n° 519 : création d'une allocation d'autonomie de formation et d'accès à l'emploi ; rejeté. - **Art. 10** *(Art. L. 4253-7 et L. 4253-8 du code général des collectivités territoriales - Modification du CIVIS)* (p. 7316) : le groupe CRC vote contre l'amendement n° 15 de la commission (prise en charge par l'Etat du CIVIS). - **Art. additionnel avant l'art. 12 ou après l'art. 12** (p. 7318, 7319) : son amendement n° 522 : suppression de l'imputation des avantages en nature sur la rémunération due à l'apprenti ; devenu sans objet. - **Art. 13** *(Art. L. 117-3 du code du travail - Possibilité pour les créateurs ou repreneurs d'entreprise de conclure un contrat d'apprentissage après vingt-cinq ans)* (p. 7325) : son amendement n° 404 : suppression ; rejeté. - **Art. additionnel après l'art. 13** (p. 7326) : favorable à l'amendement n° 1 du Gouvernement (relèvement du plafond d'exonération de l'impôt sur le revenu des salaires versés aux apprentis). - **Art. 14** *(Art. L. 118-1-1 et L. 992-8 du code du travail - Réforme du mécanisme exonératoire de la taxe d'apprentissage)* (p. 7328) : le groupe CRC est défavorable à l'article 14 de ce projet de loi. - **Art. 15** *(Art. 226 B, 244 quater G nouveau, 199 ter E, 220 G et 223 O du code général des impôts - Institution d'un crédit d'impôt et intermédiation obligatoire des collecteurs de la taxe d'apprentissage)* (p. 7330) : le groupe CRC votera contre l'article 15 de ce projet de loi.

- **Rappel au règlement** - (2 novembre 2004) (p. 7373) : le groupe CRC demande que le ministre des finances vienne s'expliquer devant la représentation nationale, s'agissant de la fusion SAGEM-SNECMA, et que le processus en cours soit stoppé. Brutalité antidémocratique. Absence de considération pour le Parlement mis devant le fait accompli. Conséquences dramatiques pour les salariés. Primauté de la démarche financière sur les cohérences industrielles.

- **Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)] (suite)** - (2 novembre 2004) - **Art. 21** *(Art. L.119-1-2 et L.119-1-3 nouveaux du code du travail - Contrôle des bénéficiaires des fonds de la taxe d'apprentissage)* (p. 7383) : s'interroge sur l'efficacité d'un contrôle renforcé de l'Etat en l'absence d'un nombre suffisant d'inspecteurs et de contrôleurs du travail. - **Art. additionnels après l'art. 23** (p. 7385) : son amendement n° 409 : instauration du dispositif de chèques vacances dans les PME de moins de 50 salariés ; rejeté. - **Art. additionnels avant l'art. 24** (p. 7386, 7388) : ses amendements n° 410 : versement d'une allocation de fin d'année aux bénéficiaires de minima sociaux ; et n° 411 : indexation de l'évolution des minima sociaux sur celle du SMIC ; rejetés. - **Art. additionnel avant l'art. 25** (p. 7389, 7391) : son amendement n° 412 : création d'un contrat unique d'insertion dans le secteur non marchand ; rejeté. Simplification indispensable des contrats aidés existants. Inefficacité et faiblesse de l'accompagnement en matière d'insertion professionnelle. - **Art. 25** *(Art. L. 322-4-7 et L. 322-4-8-1 du code du travail - Contrat d'accompagnement dans l'emploi)* (p. 7392, 7393) : son amendement n° 413 : suppression ; rejeté. Absence de précision concernant les destinataires du contrat. Définition locale des publics prioritaires. Crainte d'une substitution de l'intérêt du marché du travail local aux besoins particuliers d'insertion. Carence inacceptable s'agissant du contenu de la convention et des caractéristiques du contrat de travail. (p. 7400) : le groupe CRC vote contre l'amendement n° 39 de la commission (précision du régime de rémunération des bénéficiaires du CAE) et contre l'article 25. - **Art. 26** *(Art. L. 322-4-8 du code du travail - Contrat initiative-emploi)* (p. 7407) : le groupe CRC vote contre le sous-amendement n° 565 du Gouvernement (précision que l'exclusion des bénéficiaires du CIE du décompte des effectifs vaut pour la durée exacte de la convention) déposé sur l'amendement n° 50 de la commission (prise en compte des bénéficiaires de CIE, sous certaines conditions, dans l'effectif de l'entreprise). - **Art. 28** *(Art. L. 832-2 du code du travail et L. 522-8 du code de l'action sociale et des familles - Mesures de coordination relatives à l'outre-mer)* (p. 7411, 7412) : son amendement n° 419 : suppression ; rejeté. Opposition du groupe CRC à la précarité entretenue dans les DOM tant par le CAE que par le CIE. - **Art. 29** *(Art. L. 322-4-10 à L. 322-4-13 du code du travail - Contrat d'avenir)* (p. 7415, 7416) : son amendement n° 420 : suppression ; rejeté. Nombreuses interrogations sur la mesure phare du projet de loi. Rapport du CES. Tonalité critique sur le volet "emploi" et l'article 29. Transposition de la pratique anglo-saxonne de workfare. Rupture entre le droit au revenu et l'implication effective dans une démarche d'insertion. Absence de mesure d'accompagnement permettant d'échapper à l'exclusion. Désengagement de l'Etat de la gestion des contrats d'avenir au profit des communes, en dépit de leur manque de moyens humains et financiers. Garantie de protection insuffisante pour les salariés les plus fragiles. Absence d'adaptabilité à la diversité des situations. (p. 7419, 7422) : ses amendements n° 421 : renforcement du contenu de la convention de contrat d'avenir ; n° 425 : prise en charge par l'Etat et la région des actions de formation et d'accompagnement effectuées pendant le temps de travail et n° 426 : financement obligatoire par l'Etat des contrats d'avenir transformés en CDI ; devenus sans objet ; n° 422 : fixation de la durée du contrat d'avenir ; n° 423 : fixation de la durée hebdomadaire du travail à 35 heures et n° 424 : possibilité de réduire la durée hebdomadaire du travail sans descendre en deça de vingt heures ; rejetés. (p. 7425, 7426) : intervient sur son amendement de suppression précité n° 420. Ne partage pas l'optimisme du Gouvernement quant aux effets attendus de son dispositif. Mauvaise volonté de certains employeurs. Absence de disposition spécifique pour les publics les plus éloignés de l'emploi. Refus des amendements de l'opposition prévoyant l'accompagnement social. - **Art. 33** *(Art. L. 322-4-15, L. 322-4-15-1, L. 322-4-15-3, L. 322-4-15-4, L. 322-4-15-5, L. 322-4-15-6, L. 322-4-15-7, L. 322-4-15-9 du code du travail - Mesures d'adaptation du CI-RMA)* (p. 7434) : son amendement n° 430 : suppression ; rejeté. Inquiétant complément à une kyrielle de contrats précaires. Insécurité sociale pour les RMIstes. Véritable aubaine pour les employeurs. Développement d'une main-d'oeuvre bon marché. (p. 7436) : intervient sur son amendement de suppression n° 430 précité identique à l'amendement n° 266 de Mme Gisèle Printz. Satisfait des propos du Gouvernement tendant à l'adoption par les entreprises d'une attitude un peu plus citoyenne.

- **Suite de la discussion** (3 novembre 2004) - **Art. 36** *(Art. L. 322-4-1 du code du travail - Participation des maisons de l'emploi aux actions menées en vue du reclassement des salariés)* (p. 7465, 7467) : son amendement n° 431 : suppression ; rejeté. Réserves émises sur l'efficacité des maisons de l'emploi. Soutien important des missions locales par les élus communistes à travers les PAIO. - **Art. 37** *(Art. L. 124-2-1-1 du code du travail - Création d'un nouveau cas de recours à l'intérim)* (p. 7468) : ses amendements n° 432 : suppression et n° 433 : repli ; rejetés. Mesures d'encouragement à l'emploi précaire. Statut instable des intérimaires. (p. 7470) : recours abusif à l'intérim dans l'industrie automobile. Développement du travail précaire. - **Art. additionnels après l'art. 37** (p. 7472, 7473) : défavorable à l'amendement n° 174 de M. Serge Dassault (mise en oeuvre d'actions de formation à l'économie de l'ensemble des salariés). Utilisation abusive des fonds de la formation professionnelle. - **Art. additionnels avant l'art. 39** (p. 7479, 7480) : favorable à l'amendement n° 434 de Mme Michelle Demessine (droit au logement garanti par l'Etat). Situations dramatiques créées par l'amendement Schosteck accordant aux maires le droit d'attribution du contingent préfectoral. - **Art. additionnels après l'art. 39** (p. 7483, 7484) : le groupe CRC votera l'amendement n° 81 de la commission (obligation pour la commission d'attribution d'exercer sa mission dans le respect de l'objectif de mixité sociale et de l'accueil des publics prioritaires). Inefficacité du dispositif en cas de refus du maire de construire des logements sociaux. Rééquilibrage indispensable dans la répartition des logements sociaux. (p. 7486, 7487) : intervient sur l'amendement n° 82 de la commission (représentation des associations ayant pour objet

l'insertion et le logement des plus défavorisés dans les commissions d'attribution) modifié par le sous-amendement n° 573 du Gouvernement (exclusion des associations elles-mêmes opérateurs). Rattachement du représentant de l'association d'insertion à la commune où sont implantés les logements attribués. - **Art. additionnels avant l'art. 41** (p. 7500, 7501) : construction de logements financés exclusivement par des PLS : détournement de la mission sociale dévolue aux PLS par la loi SRU. Aide indispensable des collectivités locales aux offices d'HLM municipaux. Prix du foncier entraînant un frein à la construction de logements sociaux en région parisienne. (p. 7503, 7506) : soutient les amendements de Mme Michelle Demessine visant à l'abrogation de dispositions de la loi relative aux libertés et responsabilités locales n° 438 (suppression du transfert aux collectivités locales de la gestion de l'enveloppe budgétaire des aides à la construction de logements) ; n° 439 (suppression des conventions globales de patrimoine) ; n° 440 (suppression de la faculté laissée aux communes de participer financièrement aux opérations en matière de logement menées par les EPCI dotées de la compétence "habitat") ; n° 441 (suppression du transfert aux départements de la gestion des fonds sociaux destinés à la solidarité dans le logement) et n° 442 (suppression du transfert de la gestion du logement étudiant) ; rejetés. - **Art. 41** *(Construction de logements locatifs sociaux)* (p. 7507, 7508) : soutient l'amendement n° 443 de Mme Michelle Demessine (augmentation des constructions de logements locatifs sociaux) ; rejeté. Objectif gouvernemental ambitieux mais insuffisant pour rattraper le retard. (p. 7510) : contexte de la crise du logement des précédentes années. - **Art. 45** *(Art. L. 321-1, L. 321-3 et L. 321-7-1 du code de l'urbanisme - Statut respectif des établissements publics d'aménagement et des établissements publics fonciers)* (p. 7526) : intervient sur l'amendement de la commission des affaires économiques saisie pour avis n° 131 (clarification du régime des établissements publics par la distinction entre aménageur et opérateur foncier, et prise en compte obligatoire des priorités définies dans les PLH intercommunaux). Favorable à la mise à disposition de terrains publics pour la réalisation de logements sociaux. - **Art. additionnels après l'art. 45** (p. 7529) : favorable à l'amendement de la commission des affaires économiques saisie pour avis n° 134 (présentation au Parlement d'un rapport annuel du Gouvernement sur les opérations de cession des actifs fonciers et immobiliers de l'Etat destinées à la création de nouveaux logements). Demande d'extension de la publicité aux surfaces foncières cédées par la RATP, la SNCF, GDF et EDF.

- **Suite de la discussion** (4 novembre 2004) - **Art. 47** *(Art. L. 353-15-2 nouveau, L. 353-19, L. 442-6-5 nouveau et L. 472-1-2 du code de la construction et de l'habitation - Protocole d'accord entre le bailleur social et le locataire en situation de défaut de paiement du loyer)* (p. 7547) : opposition à une intervention de la force publique pour les impayés locatifs. (p. 7548) : soutient l'amendement n° 445 de Mme Michelle Demessine (signature du protocole par le préfet) ; rejeté. (p. 7550) : soutient l'amendement n° 446 de Mme Michelle Demessine (rôle du préfet en matière de gestion et de mise en oeuvre des plans d'apurement des dettes locatives) ; devenu sans objet. (p. 7553) : soutient l'amendement n° 447 de Mme Michelle Demessine (possibilité de porter la durée du protocole à cinq ans) ; rejeté. (p. 7556) : soutient les amendements de Mme Michelle Demessine n° 449 (rôle du préfet en cas d'application du protocole aux logements sociaux non conventionnés) ; et n° 450 (durée du protocole applicable aux logements sociaux non conventionnés) ; devenus sans objet. - **Art. additionnels après l'art. 49** (p. 7567) : reprend l'amendement retiré par Mme Valérie Létard n° 642 : extension de la TVA à taux réduit aux travaux de réhabilitation des friches industrielles ; irrecevable (article 40 de la Constitution). - **Art. additionnel avant l'art. 51** (p. 7571) : favorable à l'amendement n° 351 de M. Thierry Repentin (suppression du dispositif de soutien en faveur de l'investissement locatif dit "amortissement Robien"). - **Art. additionnels après l'art. 53** (p. 7578) : favorable aux amendements de M. Jean-Marie Vanlerenberghe n° 377 (possibilité pour la commission de surendettement de demander directement au juge de prononcer d'office l'effacement des intérêts d'un prêt consenti sur des fondements abusifs) et n° 378 (possibilité pour la commission de surendettement de demander directement au juge de prononcer d'office l'effacement total de la dette). (p. 7580, 7581) : avec le groupe CRC, favorable à l'amendement n° 103 de la commission (règlement prioritaire des créances locatives par rapport à celles des établissements de crédits et aux crédits à la consommation). - **Art. 53 (précédemment réservé)** *(Habilitation du Gouvernement à prendre par ordonnances diverses mesures de lutte contre l'habitat insalubre)* (p. 7600, 7601) : favorable à l'amendement n° 452 de M. Jack Ralite (protection des droits des occupants). Urgence des décisions à prendre. - **Art. additionnels avant l'art. 59** (p. 7617, 7618) : soutient les amendements de M. Thierry Foucaud n° 459 et 458 (modification des éléments constitutifs de l'indice synthétique de la DSU) ; n° 460 (définition des zones urbaines sensibles) ; rejetés. (p. 7619, 7620) : motivations ayant conduit au dépôt des amendements de M. Thierry Foucaud n° 458, 459 et 460 précités. - **Art. 59** *(Art. L. 2334-1, L. 2334-7, L. 2334-13, L. 2334-18-1 et L. 2334-18-2 du code général des collectivités territoriales - Montant et modalités de répartition de la dotation de solidarité urbaine)* (p. 7624) : conséquence du gel de la progression de la DGF forfaitaire. (p. 7640) : nécessité d'une réflexion plus globale sur le problème de la solidarité financière en direction des collectivités locales. Avec le groupe CRC, s'abstiendra sur l'article 59. - **Art. additionnel après l'art. 65** (p. 7667) : favorable à l'amendement n° 538 de Mme Eliane Assassi (attribution aux étrangers du droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales).

- **Suite de la discussion** (5 novembre 2004) - **Rappel au règlement** (p. 7703, 7704) : demande une seconde délibération sur les articles 37 ter et 37 quater du projet de loi de programmation pour la cohésion sociale qui résultent de l'adoption des amendements n° 183 de M. Louis de Broissia (prise en compte des spécificités des entreprises du spectacle et de la presse dans la définition du travail de nuit) et n° 174 de M. Serge Dassault (mise en oeuvre d'actions de formation à l'économie de l'ensemble des salariés), en dépit de la position défavorable du Gouvernement et du rapporteur. - **Art. 37-2 (précédemment réservé)** *(Art. L. 132-12-2, L. 132-27, L. 320-2, L. 320-3 du code du travail - Négociations obligatoires et autorisation de négocier des accords de méthode)* (p. 7713) : le groupe CRC votera contre l'amendement n° 586 de M. Jacques Pelletier (subordination de la validité des accords de méthode à leur signature par des syndicats majoritaires ou en l'absence d'opposition de ceux-ci) inspiré des propositions du MEDEF. - **Art. 37-3 (précédemment réservé)** *(Art. L. 321-1, L. 321-1-2, L. 321-1-3 du code du travail - Modification du contrat de travail proposée pour un motif économique)* (p. 7714, 7716) : politique pernicieuse visant à court-circuiter les instruments de riposte des comités d'entreprise et à grignoter les droits des salariés. Multiplication d'exemples de criminalisation de l'action militante et syndicale. Utilisation de la loi pour la sécurité intérieure et de celle portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité à des fins éloignées de leur objectif. Remplacement inacceptable du code du travail par le code pénal. Ses amendements n° 610 : suppression ; n° 616 : définition du licenciement pour motif économique ; et n° 612 : rétablissement des dispositions du code du travail faisant de la proposition de modification du contrat par l'employeur le fait déclencheur de l'obligation d'établir un plan de sauvetage de l'emploi ; devenus sans objet. Appréciation par le juge de la pertinence de la notion de compétitivité pour justifier un licenciement économique (arrêt Vidéocolor en 1995) rendant sans portée l'inclusion par le Gouvernement de ce critère parmi les motifs de licenciement. Incidences négatives du texte en dépit de modifications présentées comme étant des aménagements de procédure. Moyen pour les employeurs d'échapper à la procédure de licenciements économiques. Disparition de la sécurisation pour les salariés. Affaiblissement des garanties collectives en individualisant les procédures de licenciement. Volonté du groupe CRC de maintenir la rédaction actuelle du code du travail et la jurisprudence "Framatome et Majorette". (p. 7717, 7718) : se déclare satisfait du retrait d'amendements inspirés de propositions du MEDEF. - **Art. 37-4 (précédemment réservé)** *(Art. L. 321-4-2 du code du travail - Convention de reclassement*

*personnalisé)* (p. 7720, 7722) : intervient sur les amendements portant sur le même objet n° 275 de Mme Gisèle Printz et n° 546 de la commission (renforcement de la possibilité d'utiliser le droit individuel à la formation des salariés licenciés). Son amendement n° 613 : non-imputation de la période durant laquelle le salarié bénéficie d'une convention de reclassement sur ses droits à l'assurance chômage ; rejeté. Affichage. Absence de réelle obligation de reclassement. Crainte des entreprises quant au renchérissement des coûts de reclassement. Risque pour ce droit de demeurer virtuel. Manque de précision et insuffisance du texte. S'interroge dès lors sur la réelle motivation du Gouvernement. Non-pertinence d'un renvoi à la négociation avec les partenaires sociaux. Risque de remise en cause de l'équilibre de l'accord interprofessionnel concernant la formation professionnelle. - **Art. 37-6 (précédemment réservé)** *(Art. L. 321-16 nouveau du code du travail - Équilibre des bassins d'emploi)* (p. 7724, 7726) : attitude du groupe Nestlé : refus de toute discussion et de toute négociation. Absence de mesures de reclassement pour les salariés quatre mois après l'annonce de la fermeture de l'usine de Saint-Menet. Interroge le Gouvernement sur les initiatives qu'il entend prendre pour préserver les industries françaises. Nécessaire harmonisation par le haut des législations européennes sur le plan social. Question sur l'état d'avancement du projet de résolution concernant la dimension sociale de la mondialisation. Son amendement n° 626 : suppression ; rejeté. Alibi social. Imprécision des dispositions rendant illusoire la concrétisation de la revitalisation des bassins d'emploi. Possibilité pour les entreprises de passer outre à leurs obligations en s'acquittant d'une contribution financière. - **Art. 37-7 (précédemment réservé)** *(Art. L. 431-5, L. 432-1 ter nouveau et L. 434-3 du code du travail - Fonctionnement du comité d'entreprise)* (p. 7728, 7730) : son amendement n° 627 : suppression ; devenu sans objet. Remise en cause de la fixation conjointe de l'ordre du jour en dépit d'une jurisprudence constante de la Cour de cassation. Gravité des conséquences. Modification rendant impossible toute opposition réelle du comité d'entreprise. Transformation de la consultation prévue en matière d'OPA et d'OPE en simple information. Satisfaction des exigences du MEDEF. Ses amendements n° 629 et 628 : repli ; devenus sans objet. (p. 7731) : intervient sur l'amendement n° 554 de la commission (précision) et se déclare satisfait du retrait d'un amendement inspiré des propositions du MEDEF. - **Art. 37-8 (précédemment réservé)** *(Application dans le temps des nouvelles dispositions introduites par ce projet de loi)* (p. 7733) : son amendement n° 630 : suppression ; rejeté. - **Art. additionnel après l'art. 37-8 (précédemment réservé)** (p. 7734) : s'interroge sur les objectifs de l'amendement n° 384 de M. Jean-Paul Virapoullé (dépôt d'un rapport devant le Parlement deux ans après l'entrée en vigueur de la loi et retraçant l'évolution des licenciements économiques et les conditions de mise en oeuvre de solutions alternatives au cours de cette période). - **Art. 37-5 (précédemment réservé)** *(Art. L. 321-7-1 nouveau du code du travail - Délais de recours relatifs à la procédure de consultation et de licenciement économique)* (p. 7736, 7737) : ses amendements n° 614 et 615 : suppression ; rejetés. Délais inacceptables. Neutralisation des pouvoirs des représentants des salariés et interdiction d'accès au juge sous couvert de sécurisation juridique des entreprises. - **Art. additionnels avant l'art. 37-6 (précédemment réservés)** (p. 7738, 7742) : ses amendements n° 617 : annulation de toute décision de suppression d'emplois liée à une opération de délocalisation ; n° 618 : taxation des investissements réalisés à l'étranger au détriment de l'emploi et de la production en France et taxation des importations de produits fabriqués à bas coût de main-d'oeuvre ; n° 619 : prise en compte de la relocalisation des productions industrielles dans la politique d'aménagement du territoire ; n° 620 : suppression des aides publiques aux entreprises qui délocalisent ; n° 621 : sanction financière de la pratique des délocalisations ; n° 622 : mise en oeuvre de mesures dissuasives à la pratique des licenciements pour convenance boursière ; n° 623 : interdiction pour les mandataires sociaux et les cadres dirigeants d'acquérir des options d'achat d'actions dans l'entreprise bénéficiaire qui a mis en oeuvre des licenciements dans le cadre d'un plan social ; n° 624 : relèvement du taux d'imposition des plus-values tirées de la cession de titres d'une société bénéficiaire qui a procédé à un licenciement économique ; et n° 625 : relèvement du taux de l'impôt sur les sociétés pour les entreprises bénéficiaires qui procèdent à un licenciement économique ; rejetés. - **Seconde délibération** (p. 7743) : demande au Sénat, en application de l'article 43, alinéa 4, du règlement du Sénat de procéder à une seconde délibération des articles 37 ter et 37 quater. Seconde délibération refusée. - **Rappel au règlement** (p. 7743) : double langage du Gouvernement qui refuse une seconde délibération qui lui permettrait de revenir sur les amendements n° 183 de M. Louis de Broissia (prise en compte des spécificités des entreprises du spectacle et de la presse dans la définition du travail de nuit) et n° 174 de M. Serge Dassault (mise en oeuvre d'actions de formation à l'économie de l'ensemble des salariés), auxquels il s'était déclaré hostile. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 7747, 7748) : unanimité quant au constat de la misère. Déception quant aux solutions préconisées en dépit des propos généreux de l'exposé des motifs. Absence de volonté de s'attaquer aux sources des difficultés des Français. "Abstention attentive" du groupe CRC sur la dotation de solidarité urbaine, dans l'attente du compte-rendu des débats à l'Assemblée nationale. Nécessaire réflexion sur l'éligibilité des communes pauvres à la DGF. Désaccord sur les questions de l'emploi, de l'économie et de la définition du logement social. Restera attentif au déroulement des débats à l'Assemblée nationale concernant les amendements du MEDEF qui ont été retirés au Sénat. Problématique des flux migratoires : choix erroné de la répression et de la contrainte. Rupture avec une politique d'accueil et d'intégration.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Travail, santé et cohésion sociale - II. - Santé, famille, personnes handicapées et cohésion sociale**

- (6 décembre 2004) (p. 9133) : opacité de ce budget. Attaque portée contre l'AME. (p. 9134) : ampleur de l'accroissement des pathologies.

**- Rappel au règlement** - (9 décembre 2004) (p. 9427, 9428) : protestation contre la modification des horaires du travail de nuit dans le secteur de la presse.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] (suite)**

*Deuxième partie :*

**Travail, santé et cohésion sociale - I. - Emploi et travail**

- (9 décembre 2004) (p. 9442, 9444) : absence de mobilisation en faveur d'un plein emploi de qualité. Abaissement du coût du travail. Concept dangereux de "flex-sécurité". Votera contre ce projet de budget. Caractère virtuel du droit aux 35 heures.

**Travail, santé et cohésion sociale - III. - Ville et rénovation urbaine**

- (9 décembre 2004) (p. 9460, 9461) : budget d'affichage. Problèmes sociaux dans les domaines du logement et de l'emploi. Le groupe CRC votera contre ce projet de budget.

**- Projet de loi portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés [n° 356 (2003-2004)]** - (16 décembre 2004) - **Art. additionnel après l'art. 3** (p. 9870) : intervient sur l'amendement n° 19 de M. Nicolas About (élargissement de la définition des logements locatifs sociaux aux lotissements construits en faveur des harkis). Légitimité de l'amendement si sa portée est limitée.

**- Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale** - *Commission mixte paritaire* **[n° 110 (2004-2005)]** - (16 décembre 2004) - **Discussion générale** (p. 9884, 9887) : affichage social masquant des mesures libérales. Relais parlementaire des intérêts du patronat. Inquiétude quant au financement du projet. Non compensation des exonérations de charge liées aux nouveaux dispositifs. Mesures tendant à

faciliter les licenciements. Absence d'innovation des contrats aidés. Multiplication des statuts précaires. Culpabilisation des demandeurs d'emploi. Banalisation de la précarité. Privatisation du service public de l'emploi. Désengagement de l'Etat au détriment des collectivités territoriales. Redéfinition du temps de travail et du travail de nuit. Revendications insatisfaites sur le logement. Le groupe CRC votera contre ce projet de loi. - **Art. 37 bis** *(Consécration législative des ateliers et chantiers d'insertion)* (p. 9920, 9921) : intervient sur l'amendement n° 2 du Gouvernement (possibilité pour un centre communal d'action sociale de gérer un chantier d'insertion). Regrette l'absence des plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi dans le dispositif des maisons de l'emploi.

**NACHBAR (Philippe)**
*sénateur (Meurthe-et-Moselle)*
*UMP*

### NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires culturelles.

Membre de la Délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Membre des Assemblées parlementaires du Conseil de l'Europe et de l'Union de l'Europe occidentale ; nouvelle nomination le 19 octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil d'administration de la société France 2.

Membre suppléant du Haut conseil des musées de France.

### DÉPÔTS

*Avis*, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Culture **[n° 75 tome 1 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Culture - Budget**.

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail**.

### INTERVENTIONS

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Culture**

- (4 décembre 2004) - rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. (p. 9039, 9041) : budget dynamique. Situation inquiétante d'un grand nombre de monuments classés. Interrogation sur les crédits supplémentaires. Effet de la restitution de la maîtrise d'ouvrage aux propriétaires de monuments historiques n'appartenant pas à l'Etat. Intérêt d'encourager le mécénat. Orientations en matière d'éducation artistique et de commande publique. Au nom de la commission des affaires culturelles saisie pour avis, recommande l'adoption de ce budget.

**NATALI (Paul)**
*sénateur (Haute-Corse)*
*UMP*

### NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan.

### DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société**.

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société**.

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail**.

### INTERVENTIONS

**- Débat sur l'application de la loi relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral** - (26 octobre 2004) (p. 7139) : hommage au travail du groupe commun aux commissions des lois et des affaires économiques sur l'amélioration de la loi littoral. Médiocrité de son bilan concernant la Corse. Absence de prise en compte des réalités de la Corse. Primauté accordée à la protection du littoral au détriment de son aménagement. Nécessité de permettre les conditions du développement du tourisme. Quasi-inexistence de l'urbanisation en dépit des dérogations ouvertes par la loi du 22 janvier 2002. Assouplissements souhaitables de la loi littoral : autorisation de zones d'urbanisation, à l'instar de la loi SRU assouplissant la loi montagne ; prise en compte du ratio d'urbanisation par rapport à la superficie de la commune ; précision de la notion de "hameau nouveau". Augmentation indispensable des capacités d'hébergement pour le développement de la Corse. Souhaite une étude spécifique sur l'application de la loi littoral en Corse.

**NOGRIX (Philippe)**
*sénateur (Ille-et-Vilaine)*
*UC*

## NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées à partir du 7 octobre 2004.

Secrétaire de la commission des affaires culturelles jusqu'au 5 octobre 2004.

Membre titulaire du Comité consultatif du Fonds national des abattoirs.

Membre titulaire de la Commission nationale de l'Informatique et des libertés.

Membre titulaire du Conseil d'administration de la société Réseau France Outre-mer.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* visant à instaurer un moratoire des fermetures de services publics en milieu rural **[n° 174 (2003-2004)]** (27 janvier 2004) - **Aménagement du territoire - Collectivités territoriales - Fonction publique - Société.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur le rôle des centrales d'achat dans la fixation des prix à la consommation et les délocalisations d'entreprises **[n° 284 (2003-2004)]** (30 avril 2004) - **Entreprises - PME, commerce et artisanat.**

*Proposition de loi* tendant à protéger les noms des collectivités locales sur Internet **[n° 309 (2003-2004)]** (12 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Economie et finances, fiscalité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de résolution* tendant à compléter et modifier le Règlement du Sénat **[n° 396 (2003-2004)]** (1er juillet 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Avis*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Défense - Air **[n° 77 tome 7 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Défense - Budget.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif au divorce [n° 389 (2002-2003)]** - (8 janvier 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 22** (p. 147) : soutient l'amendement n° 29 de M. Nicolas About (fixation d'un âge minimal unique de mariage pour les hommes et les femmes) ; retiré. (p. 148) : soutient l'amendement n° 116 de M. Nicolas About (délai d'un an pour présenter une demande d'annulation d'un mariage pour vice de consentement) ; retiré. - **Art. 22** *(Art. 220-1, 228, 245-1, 248-1, 256, 276-3, 278, 279, 280-2, 281, 298, 301, 306 et 307 du code civil - Dispositions diverses)* : soutient l'amendement n° 118 de Mme Gisèle Gautier (application au harcèlement des dispositions relatives aux violences conjugales) ; retiré. (p. 152) : votera l'amendement n° 87 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (suppression du mot "gravement" pour caractériser la mise en danger par des violences conjugales). (p. 153) : soutient l'amendement n° 105 de M. Michel Mercier (recours à une procédure contradictoire avant l'éviction éventuelle d'un conjoint violent du domicile conjugal) ; retiré. (p. 154) : soutient l'amendement n° 119 de Mme Gisèle Gautier (possibilité pour le juge civil de demander l'éloignement de l'auteur de violences) ; retiré. - **Art. 25** *(Dispositions diverses et transitoires)* (p. 156) : soutient l'amendement n° 108 de M. Michel Mercier (prise en compte du changement important de la situation de l'une ou de l'autre des parties pour la révision du montant de la rente) ; retiré. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 159) : propositions du groupe centriste. Le groupe de l'UC votera ce texte.

**- Contribution du Sénat au débat sur une déclaration du Gouvernement sur l'avenir de l'école** - (21 janvier 2004) (p. 664) : importance de la participation des professeurs au débat sur l'avenir de l'école. Faible mobilisation des élèves. Redéfinition nécessaire des objectifs. Rôle et place des acteurs du système. Recentrage des missions de l'école. Responsabilisation des parents. Renforcement de l'acquisition de savoir-faire.

**- Projet de loi relatif aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle [n° 160 (2003-2004)]** - (13 avril 2004) - **Discussion générale** (p. 2316, 2318) : caractère prioritaire du texte pour les consommateurs et pour les opérateurs. Bouleversement du paysage technologique. Démultiplication de l'offre de supports et forte augmentation de la concurrence. Adaptation nécessaire de la loi du 30 septembre 1986. Nombreux enjeux. Répartition du pouvoir de régulation entre le CSA et l'ART. Renforcement des pouvoirs d'investigation du CSA et de ses compétences en matière de régulation économique. Vigilance nécessaire quant à l'attribution de moyens suffisants. Développement pertinent des télévisions locales, vecteurs de démocratie et de lien entre les citoyens. Assouplissement bienvenu du dispositif anticoncentration. Proposera de rééquilibrer les finances des chaînes les plus modestes. Souci de concurrence porteuse de qualité. Question de l'adaptation de la TNT. Nombreuses inquiétudes justifiant la prudence et l'absence de précipitation. Défavorable à l'acharnement technologique. Proposera de raccourcir la période transitoire prévue par les commissions pour les abonnés individuels du câble dans le cadre de l'obligation de transport. Nouvelles possibilités de développement pour la radio. Cristallisation des passions sur le réaménagement de la bande FM. Proposera l'instauration d'un droit de réception pour les auditeurs de tout canal national dans la limite des fréquences disponibles. Félicitations aux rapporteurs. Qualité du travail sur un sujet difficile. Jugement positif du groupe UC sur ce texte. - **Art. 2** *(Art. L. 32 du code des postes et télécommunications - Définitions fondamentales de notions relatives aux communications électroniques)* (p. 2340) : son amendement n° 114 : définition de la profession d'installateur intégrateur de télécommunications ; rejeté. Absorption de la société Cofratel par France Télécom. Renforcement de sa position dominante. Inquiétude de la profession en raison des risques de distorsion de concurrence. - **Art. 3** *(Art. L. 32-1 du code des postes et télécommunications - Principes de la régulation des communications électroniques)* (p. 2343, 2344) : son amendement n° 115 : contrôle par l'ART de l'exercice d'une concurrence loyale entre les opérateurs et les installateurs intégrateurs ; retiré. Attribution d'un véritable monopole d'installation à France Télécom et à sa filiale Cofratel au détriment des petites entreprises. Compétence normative du législateur en matière de concurrence, en dépit des attributions du Conseil de la concurrence. - **Art. 4** *(Art. L. 32-2 à L. 32-4 du code des postes et télécommunications - Renforcement des procédures de recueil d'informations)* (p. 2348) : son amendement n° 113 : encadrement des pouvoirs d'enquête des fonctionnaires et agents de l'ART dans les locaux des opérateurs ; retiré. - **Art. 10** *(Art. L. 34-1 à L. 34-5 du code des postes et communications électroniques - Protection de la vie privée des utilisateurs et conservation des données de trafic)* (p. 2355, 2356) : son amendement n° 116 : établissement de conventions bilatérales entre l'Etat et chaque opérateur déterminant les catégories de données qu'il entend conserver ainsi que leur durée ; retiré. Incompatibilité d'un mécanisme de listes de données fixées a priori par décret avec les dispositions de la loi du 6 janvier 1978 en matière de conservation de données. Rôle capital de la CNIL. S'inquiète de l'exploitation des fichiers au niveau international en raison des différences de législation.

(p. 2357) : favorable à l'amendement n° 147 de M. Pierre-Yvon Trémel (gratuité du retrait du consentement à l'utilisation de données de localisation en vue de fournir des services commerciaux).

- **Suite de la discussion** (14 avril 2004) - **Art. additionnels après l'art. 17** (p. 2383) : son amendement n° 117 : attribution de compétence à la cour d'appel de Paris pour juger les recours contre les décisions de l'ART relevant de la régulation économique ; rejeté. - **Art. 18** *(Art. L. 37-1 à L. 37-3, L. 38, L. 38-1, L. 38-2 [nouveaux] du code des postes et des communications électroniques - Définition des marchés pertinents et obligations des opérateurs puissants sur un marché)* (p. 2385) : son amendement n° 118 : obligation pour l'ART de recueillir l'avis du Conseil de la concurrence avant de fixer les obligations aux opérateurs puissants ; retiré. - **Art. 30** *(Art. 4 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Définition des missions du Conseil supérieur de l'audiovisuel)* (p. 2410) : sur l'amendement n° 53 de M. Philippe Richert (obligation pour le CSA de veiller à assurer l'égalité de réception par tous), son sous-amendement n° 119 : égalité de réception par tous des réseaux radiophoniques nationaux ; devenu sans objet. (p. 2412, 2413) : votera contre les amendements identiques de la commission n° 42 et de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 58 (suppression pour coordination avec la loi pour la confiance dans l'économie numérique). Suppression incompréhensible de l'article et de la définition des missions du CSA. Arguments techniques irrecevables. Rôle du législateur de tracer les objectifs à atteindre par les techniciens. - **Art. 36** *(Art. 17-1 et 17-2 [nouveaux] de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Attribution au CSA d'une compétence générale de règlement des litiges en matière de distribution des services audiovisuels)* (p. 2420) : son amendement n° 120 : homologation par la cour d'appel de Paris du protocole de conciliation des parties ; retiré. - **Art. additionnels après l'art. 40 bis** (p. 2428, 2429) : soutient l'amendement n° 54 de M. Philippe Richert (élaboration d'un nouveau plan de fréquences en vue d'étendre la couverture radiophonique du territoire national) ; rejeté. - **Art. additionnel après l'art. 41 bis** (p. 2439, 2440) : sur l'amendement de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 65 (assouplissement du régime applicable aux chaînes rediffusant leurs programmes en plusieurs déclinaisons), auquel le groupe UC se déclare favorable, son sous-amendement n° 121 ; rejeté.

- **Suite de la discussion** (15 avril 2004) - **Art. 43** *(Art. 29 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Intégration du plan de fréquences dans l'appel aux candidatures pour l'attribution des fréquences hertziennes aux services de radio - Critère de diversité musicale)* (p. 2453) : son amendement n° 122 : obligation pour le CSA de veiller, s'agissant de l'attribution des fréquences aux réseaux nationaux, à l'équilibre entre services musicaux et réseaux d'information ; rejeté. Intervient sur son amendement n° 122 précité. Evolution du goût des auditeurs vers les émissions parlées. Rôle de l'élu d'essayer d'équilibrer la société par-delà le rôle dévolu au CSA. (p. 2455) : votera l'amendement n° 171 de Mme Danièle Pourtaud (obligation pour le CSA, lors de l'attribution de fréquences, de permettre aux radios d'information politique et générale et d'information thématique de bénéficier d'une couverture nationale).

- **Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (18 mai 2004) - **Art. 62 ter** *(Art. 55 de la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne - Assistance médicale en zone de montagne)* (p. 3342, 3343) : soutient l'amendement n° 488 de M. Jean Boyer (instauration d'une dotation pour l'installation des jeunes artisans ou commerçants dans les ZRR) ; irrecevable (article 40 de la Constitution). - **Art. additionnels après l'art. 63 ter ou avant l'art. 64** (p. 3352) : soutient les amendements de M. Jean-Paul Amoudry n° 288 (conditions d'inconstructibilité des rives des plans d'eau), et n° 289 (sécurisation juridique de la constructibilité des rivages lacustres) ; devenus sans objet.

- **Proposition de loi modifiant les articles 1er et 2 de la loi n° 2003-6 du 3 janvier 2003 portant relance de la négociation collective en matière de licenciements économiques et relative au recouvrement, par les institutions gestionnaires du régime d'assurance chômage, des prestations de solidarité versées entre le 1er janvier et le 1er juin 2004 aux travailleurs privés d'emploi dont les droits à l'allocation de retour à l'emploi ont été rétablis [n° 334 (2003-2004)]** - (8 juin 2004) - **Question préalable** (p. 3872) : capacité d'adaptation de l'entreprise PSA en Ille-et-Vilaine. Votera contre la motion n° 1 de M. Roland Muzeau tendant à opposer la question préalable.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à la Charte de l'environnement [n° 329 (2003-2004)]** - (24 juin 2004) - **Art. 2** *(Charte de l'environnement)* (p. 4641) : favorable à l'amendement n° 8 de M. Pierre Fauchon (rédaction). (p. 4644) : conséquence de l'adoption du principe de précaution tel qu'il est défini dans le texte : risque de décélération de l'évolution technologique. Favorable à l'amendement n° 10 de M. Pierre Fauchon (nouvelle rédaction de l'article 3 de la charte prévoyant l'intervention du législateur dans l'application de tous les principes, de prévention ou de précaution). Votera l'amendement n° 1 de M. Yves Détraigne (encadrement légal des conditions de mise en oeuvre du principe de précaution). - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4650) : s'abstiendra sur le vote de ce texte.

- **Projet de loi relatif à l'assurance maladie [n° 420 (2003-2004)]** - (26 juillet 2004) - **Rappel au règlement** (p. 6193) : considère l'amendement n° 278 de M. Claude Domeizel (mise en place d'une modulation des honoraires et des remboursements dans les zones touchées par la désertification médicale) devenu sans objet.

- **Projet de loi relatif au contrat de volontariat de solidarité internationale** - *Deuxième lecture* **[n° 287 (2003-2004)]** - (12 octobre 2004) - **Discussion générale** (p. 6533, 6534) : avec les sénateurs du groupe de l'UC, souhaite l'adoption définitive du texte. Nécessité d'encourager le volontariat international, élément de rayonnement de la France à l'étranger. Inadaptation du décret du 30 janvier 1995 relatif au volontariat solidaire. Contenu satisfaisant du texte. Attribution d'un fondement juridique au volontariat solidaire, en concertation avec les associations et les acteurs de terrain.

- **Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** - *Deuxième lecture* **[n° 346 (2003-2004)]** - (19 octobre 2004) - **Art. additionnel après l'art. 1er bis** (p. 6862) : favorable à l'amendement n° 403 de Mme Anne-Marie Payet (obligation de faire figurer un message sanitaire sur toutes les unités de conditionnement des boissons alcoolisées).

- **Proposition de loi portant diverses dispositions relatives au sport professionnel [n° 29 (2004-2005)]** - (24 novembre 2004) - **Art. additionnel après l'art. 3** (p. 8391, 8392) : soutient l'amendement n° 3 de M. Michel Mercier (possibilité pour les clubs sportifs de se constituer en société anonyme de droit commun) ; rejeté. Reprend la proposition de loi déposée par M. Michel Mercier visant à modifier l'article 11 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives. Adaptation de la législation aux réalités. Réponse aux besoins de financement des clubs français. Harmonisation du statut juridique avec celui des concurrents européens. Recours à l'appel public à l'épargne indispensable. (p. 8393) : justification du dépôt de l'amendement.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Travail, santé et cohésion sociale - II. - Santé, famille, personnes handicapées et cohésion sociale**

- (6 décembre 2004) (p. 9125, 9127) : disparition des allègements de charges sociales consécutifs à la mise en place des 35 heures dans les établissements sanitaires, sociaux et

médico-sociaux à but non lucratif. Aggravation de la situation par le passage à la T2A. - **Etat B - Titres III et IV** (p. 9150, 9151) : intervient sur l'amendement de la commission des finances n° II-9 (réduction des crédits accordés au Défenseur des enfants).

**Défense**

- (6 décembre 2004) - rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, pour la section « air ». (p. 9166, 9167) : souhait d'une anticipation du remplacement des DC 8 retirés du service. Avis favorable de la commission des affaires étrangères à l'adoption des crédits affectés à l'armée de l'air dans le projet de budget de la défense pour 2005.

**OLIN (Nelly)**
*sénateur (Val-d'Oise)*
*UMP*
*(jusqu'au 30 avril 2004)*
*ministre déléguée à la lutte contre la précarité et l'exclusion, auprès du ministre de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale*
*(du 31 mars 2004 au 28 octobre 2004)*
*sénateur (Val-d'Oise)*
*UMP*
*(du 1er octobre 2004 au 1er novembre 2004)*
*ministre déléguée à l'intégration, à l'égalité des chances et à la lutte contre l'exclusion*
*(à partir du 28 octobre 2004)*

Démission (Membre du Gouvernement) le 30 avril 2004.

Election le 26 septembre 2004.

Démission (Membre du Gouvernement) le 1er novembre 2004.

Secrétaire du Sénat jusqu'au 30 avril 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles du 19 octobre 2004 au 1er novembre 2004.

Membre de la commission des affaires sociales du 6 octobre 2004 au 18 octobre 2004.

Membre de la commission des affaires sociales jusqu'au 30 avril 2004.

Membre titulaire du Conseil national du bruit jusqu'au 30 avril 2004.

Membre de la commission d'enquête sur la politique nationale de lutte contre les drogues illicites jusqu'au 30 avril 2004.

Membre de la mission commune d'information "La France et les Français face à la canicule : les leçons d'une crise" jusqu'au 30 avril 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées [n° 183 (2003-2004)]** - (1er mars 2004) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1902, 1903) : prise en charge personnalisée par un droit à la compensation des conséquences du handicap. Réforme de l'AAH. Amélioration de l'environnement. Scolarité. Modernisation de l'obligation d'emploi. Accessibilité. Création des maisons départementales. Le groupe UMP votera ce texte avec conviction.

- **Projet de loi encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics [n° 209 (2003-2004)]** - (2 mars 2004) - **Discussion générale** (p. 1945, 1946) : application stricte du principe de laïcité, notamment à l'école. Nécessité de protéger la liberté de conscience. Dénonciation du voile islamique comme symbole de soumission de la femme. Exploitation du malaise social par les groupes politico-religieux. Nécessité de lutter contre les dysfonctionnements de l'école républicaine.

- **Rappel au règlement** - (3 mars 2004) (p. 1983) : intervient sur les rappels au règlement des sénateurs de l'opposition. Urgence de certains dossiers non traités.

- **Proposition de loi tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger [n° 225 (2003-2004)]** - (4 mars 2004) - **Discussion générale** (p. 2061, 2062) : implication du Sénat envers les Français de l'étranger. Evolution du CSFE. Nécessité d'offrir aux expatriés une véritable représentation. Faiblesse de la participation aux élections. Insuffisante notoriété du CSFE. Rôle des sénateurs. Intérêt des compétences du CSFE. Diminution du nombre de membres désignés. Changement de dénomination. Réflexion sur les compétences de la nouvelle assemblée. Le groupe UMP votera ces propositions de loi.

- **Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (2 novembre 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 24** (p. 7387, 7388) : s'oppose aux amendements de M. Roland Muzeau n° 410 (versement d'une allocation de fin d'année aux bénéficiaires de minima sociaux) et n° 411 (indexation de l'évolution des minima sociaux sur celle du SMIC). Contraires aux objectifs prioritaires du Gouvernement. - **Art. 27** *(Art. L. 322-4-14, L. 322-4-9 et L. 322-4-16 du code du travail - Mesures de coordination)* (p. 7409) : accepte l'amendement n° 52 de la commission (coordination). Remercie M. Bernard Seillier du retrait des amendements n° 299 (rétablissement du II de l'article visant au maintien des structures d'insertion par l'activité économique) et n° 361 (possibilité pour les personnes morales de droit public ou de droit privé à but non lucratif développant des activités présentant un caractère d'utilité sociale d'embaucher des bénéficiaires de contrats aidés) et de son implication à combattre l'exclusion. - **Art. additionnel après l'art. 27 ou après l'art. 37** (p. 7411) : sur l'amendement n° 366 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (reconnaissance des ateliers et des chantiers d'insertion) qu'elle accepte, son sous-amendement n° 646 ; adopté. Demande le retrait des amendements portant sur le même objet n° 262 de Mme Gisèle Printz et n° 322 de M. Bernard Seillier (définition des ateliers et chantiers d'insertion). - **Art. additionnel après l'art. 29** (p. 7429) : s'oppose à l'amendement n° 479 de M. Gérard Delfau (création d'un fonds de compensation affecté à La Poste et destiné à financer l'accès des personnes à faibles revenus aux services financiers et bancaires de base). Défavorable à l'émergence d'une "banque des pauvres". Mise en place d'un fonds dit "de

cohésion sociale". - **Art. additionnels après l'art. 33** (p. 7437) : s'oppose aux amendements de Mme Gisèle Printz n° 267 (création d'un fonds départemental utilisé prioritairement pour le développement des initiatives locales d'insertion par l'activité économique), n° 268 (représentation de la commission pivot emploi-insertion au sein du conseil départemental d'insertion) et n° 269 (coordination périodique par le préfet de région des commissions départementales emploi-insertion). Sur les amendements de M. Bernard Seillier, demande le retrait du n° 324 (institution d'un fonds départemental pour l'insertion géré par le représentant de l'Etat dans le département) et accepte le n° 320 (possibilité pour les conseils généraux, dans le cadre de l'aide sociale légale, de distribuer des chèques d'accompagnement personnalisé aux personnes rencontrant des difficultés sociales). (p. 7440) : demande le retrait de l'amendement n° 70 de la commission (remplacement de la référence au "bénéficiaire" de minimum social par la référence au "titulaire" de minimum social dans tous les textes législatifs). - **Art. additionnels après l'art. 34** (p. 7440, 7441) : demande le retrait des amendements de M. Bernard Seillier n° 307 (élargissement des compétences des communautés de communes et des communautés d'agglomération en matière d'action sociale) et n° 308 (possibilité pour les CCAS de transférer leurs compétences à un CIAS). S'engage à revoir cette question à l'Assemblée nationale.

- **Suite de la discussion** (3 novembre 2004) - **Art. 38** *(Programmation financière)* (p. 7477, 7478) : dépôt d'un amendement par le Gouvernement visant à relever le pourcentage des dons relatifs aux organismes sans but lucratif procédant à la fourniture gratuite de repas. - **Art. 39** *(Développement des capacités d'hébergement et de logement temporaire)* (p. 7483) : accepte les amendements portant sur le même objet n° 327 de M. Thierry Repentin et n° 309 de M. Bernard Seillier (détachement des maisons relais de l'hébergement d'urgence). - **Art. additionnels après l'art. 39** : accepte l'amendement n° 81 de la commission (obligation pour la commission d'attribution d'exercer sa mission dans le respect de l'objectif de mixité sociale et de l'accueil des publics prioritaires). (p. 7485) : accepte l'amendement n° 82 de la commission (représentation des associations ayant pour objet l'insertion et le logement des plus défavorisés dans les commissions d'attribution) sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 573 (exclusion des associations elles-mêmes opérateurs) ; adopté. (p. 7486) : s'oppose au sous-amendement n° 636 de M. Thierry Repentin (voix délibérative accordée aux associations siégeant dans la commission) déposé sur l'amendement précité n° 82 de la commission, ainsi qu'à son amendement n° 346 (modalités de représentation des associations au sein de la commission d'attribution). - **Division et art. additionnels après l'art. 39** (p. 7488, 7489) : accepte les amendements de M. Thierry Repentin n° 326 et n° 325 respectivement identiques aux amendements de M. Bernard Seillier n° 558 (création d'une division additionnelle relative au plan pour l'habitat adapté) et n° 557 (programmation budgétaire de la création de places en maisons relais). - **Art. 40** *(Art. L. 441-1 du code de la construction et de l'habitation - Accès prioritaire au logement locatif social pour les personnes hébergées dans des établissements et logements de transition)* (p. 7490) : s'oppose à l'amendement n° 175 de M. Serge Dassault (accès prioritaire des femmes seules avec des enfants et sans ressources aux logements sociaux). Accueil des familles monoparentales dans les CHRS.

- **Suite de la discussion** (4 novembre 2004) - **Division additionnelle après l'art. 53** (p. 7572) : accepte l'amendement n° 101 de la commission (insertion d'une division additionnelle - Chapitre IV - Dispositions relatives au surendettement). - **Art. additionnels après l'art. 53** (p. 7573) : demande le retrait de l'amendement n° 217 de Mme Marie-Thérèse Hermange (mesures de prévention en matière de crédit à la consommation). (p. 7575) : accepte l'amendement n° 102 de la commission (prise en compte par la commission de surendettement du loyer, des dépenses alimentaires et de scolarité dans le calcul du "reste à vivre"). (p. 7578) : s'oppose aux amendements de M. Jean-Marie Vanlerenberghe n° 377 (possibilité pour la commission de surendettement de demander directement au juge de prononcer d'office l'effacement des intérêts d'un prêt consenti sur des fondements abusifs) et n° 378 (possibilité pour la commission de surendettement de demander directement au juge de prononcer d'office l'effacement total de la dette). (p. 7580) : accepte l'amendement n° 103 de la commission (règlement prioritaire des créances locatives par rapport à celles des établissements de crédits et aux crédits à la consommation). (p. 7582) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 208 de M. André Lardeux (impossibilité de facturer aux personnes physiques les frais afférents à l'inscription au fichier de la Banque de France des incidents de paiement). - **Division et art additionnels avant le chapitre Ier du titre III (avant l'art. 54)** (p. 7603, 7604) : ses amendements n° 643 (insertion d'un nouveau chapitre) et n° 644 (relèvement du pourcentage des dons donnant lieu à une réduction d'impôt et relèvement du plafond pris en compte pour l'application de ce pourcentage de réduction) ; adoptés. - **Art. additionnel avant l'art. 60** : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 461 de M. Roland Muzeau (abrogation de l'article 97 de la loi de finances rectificative pour 2003 ayant diminué le droit à l'AME pour les étrangers). - **Art. 60** *(Section 2 du chapitre premier du titre IV du livre III, art. L. 341-9 et L. 341-10 nouveaux du code du travail - Création de l'agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations)* (p. 7649) : s'oppose à l'amendement n° 465 de Mme Eliane Assassi (suppression) ainsi qu'aux amendements de Mme Alima Boumediene-Thiery n° 192 (suppression), n° 193 (suppression des mots "des étrangers et" dans l'expression "agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations") et n° 194 (suppression de l'accueil des demandeurs d'asile des missions de l'agence). Accepte les amendements de la commission n° 113 (intégration dans les missions de l'agence nationale d'accueil des étrangers et des migratrions, ANAEM, de celles du service social d'aide aux émigrants, SSAE) et n° 114 (mise en place d'une convention d'objectifs et de moyens entre l'agence et ses partenaires) après sa rectification, ainsi que l'amendement de la commission des lois saisie pour avis n° 151 (possibilité pour l'agence de conclure des conventions avec des partenaires afin de les associer à l'exercice de toutes ses missions). - **Art. additionnels après l'art. 60** (p. 7650, 7651) : accepte les amendements de la commission des lois saisie pour avis n° 152 et 153 (coordination). - **Art. additionnel avant l'art. 61** (p. 7651) : s'oppose à l'amendement n° 463 de Mme Eliane Assassi (suppression de la référence à la notion d'intégration). - **Art. 61** *(Art. L. 117-1 et L. 117-2 nouveaux du code de l'action sociale et des familles - Contrat d'accueil et d'intégration et programme régional d'intégration des populations immigrées)* (p. 7656, 7657) : s'oppose aux amendements identiques n° 195 de Mme Alima Boumediene-Thiery et n° 466 de Mme Eliane Assassi (suppression), et demande le retrait de l'amendement n° 212 de Mme Marie-Thérèse Hermange (manifestation de la volonté de s'installer durablement en France pour bénéficier du contrat d'intégration). Sur les amendements de la commission, accepte les n° 115 (engagement individuel au contrat d'accueil et d'intégration, CAI), n° 116 (adaptation des actions de formation à la situation personnelle de l'étranger qui en bénéficie), n° 118 (rédaction), n° 119 (précision), n° 120 et 121 (rédaction), n° 122 (ajout, dans les objectifs des programmes régionaux d'intégration, de la promotion culturelle des immigrés) et n° 123 (renvoi à un décret) et s'oppose au n° 117 (caractère solennel de l'engagement de l'étranger signataire du CAI). Son amendement n° 652 : intégration de l'étranger dans le respect des lois et des valeurs fondamentales de la République ; adopté. S'oppose aux amendements de Mme Alima Boumédiene-Thiery n° 196 (suppression du caractère obligatoire du contrat d'intégration pour l'obtention de la carte de séjour), n° 197 (garantie d'une égalité de traitement sur l'ensemble du territoire) et n° 198 (prise en compte des volets culturel et politique) et accepte les amendements de la commission des lois saisie pour avis n° 154, 155 et 156 (rédaction). - **Art. 62** *(Art. L.341-2 du code du travail - Subordination de l'obtention du permis de travail à la connaissance de la langue française)* (p. 7660) : s'oppose aux amendements identiques n° 199 de Mme Alima Boumediene-Thiery et n° 467 de Mme Eliane Assassi (suppression), à l'amendement n° 200 de Mme Alima Boumediene-Thiery (subordination de la délivrance à un étranger d'une autorisation

de travail à la compréhension suffisante de la langue française) et accepte l'amendement n° 213 de Mme Marie-Thérèse Hermange (manifestation par un étranger de sa volonté d'installation durable en France). - **Art. additionnel après l'art. 62** (p. 7661) : s'oppose à l'amendement n° 464 de Mme Eliane Assassi (harmonisation des conditions d'accès au RMI des étrangers et des ressortissants communautaires). - **Art. 63** *(Chapitre Ier du titre II du livre Ier du code de l'action sociale et des familles et section 2 du chapitre VII du titre VI du livre VII du code de la sécurité sociale - Etablissements publics compétents en matière d'accueil et d'intégration des étrangers)* (p. 7662) : s'oppose aux amendements identiques n° 201 de Mme Alima Boumediene-Thiery et n° 468 de Mme Eliane Assassi (suppression) et accepte l'amendement de la commission des lois saisie pour avis n° 158 (rédaction). - **Art. 64** *(Transfert des personnels du SSAE à l'ANAEM)* (p. 7663) : nécessité de garantir la continuité de la relation de travail. (p. 7664) : s'oppose à l'amendement n° 202 de Mme Alima Boumediene-Thiery (suppression). - **Art. additionnel après l'art. 64** : accepte l'amendement n° 124 de la commission (mesures de coordination). - **Art. 65** *(Art. 8 de la loi n° 72-964 du 25 octobre 1972 relative à la francisation des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité française - Demande de francisation de noms et prénoms)* (p. 7665) : accepte les amendements identiques de la commission n° 125 et de la commission des lois saisie pour avis n° 159 (suppression de l'opposition de délai à la demande de francisation). - **Art. additionnel après l'art. 65** (p. 7666) : s'oppose à l'amendement n° 538 de Mme Eliane Assassi (attribution aux étrangers du droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales). - **Art. 66** *(Calendrier d'application de certaines dispositions du projet de loi)* (p. 7668) : son amendement n° 3 : mesure transitoire pour l'application des dispositions des articles 18 et 22 ; adopté.

- **Projet de loi portant création de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité [n° 9 (2004-2005)]** - (23 novembre 2004) - **Discussion générale** (p. 8238, 8239) : participation nécessaire de tous à une évolution vers l'égalité de traitement entre les personnes. Fondement de la création de la Haute autorité. Reprise des propositions du rapport de M. Bernard Stasi. Exemple du centre belge pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme. Participation des associations aux travaux de la HALDE. Sa composition, ses moyens financiers et ses missions. Articulation avec les autorités judiciaires. Promotion de l'égalité des chances. Recherche d'un équilibre entre la liberté de la presse et le respect de la dignité de la personne humaine. (p. 8255, 8256) : consensus sur la création de la Haute autorité. Hommage au travail de la commission présidée par M. Bernard Stasi. Traduction législative du projet du Président de la République. Concertation avec les autorités administratives indépendantes intervenant dans ce domaine. Désignation des membres, modes de saisine, et délégations territoriales de la Haute autorité. Suppression du GELD. Budget et missions de la HALDE. Statistiques sur les discriminations. Répression des provocations à la discrimination et à la haine homophobe ou sexiste et prise en compte de la liberté de la presse. Accompagnement des victimes. Remerciements à la commission des lois, à son rapporteur et aux orateurs de la discussion générale.

- **Rappel au règlement** - (23 novembre 2004) (p. 8259) : intervient sur le rappel au règlement de M. Jean-Pierre Bel.

- **Projet de loi portant création de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité [n° 9 (2004-2005)] (suite)** - (23 novembre 2004) - **Art. additionnel avant le titre Ier** (p. 8260) : s'oppose à l'amendement n° 39 de Mme Alima Boumediene-Thiery (énonciation des principes de la politique publique de lutte contre les discriminations, présentation par le Gouvernement d'un bilan de sa politique et organisation d'une conférence associant les pouvoirs publics et les organisations de la société civile concernées). - **Art. 1er** *(Statut et compétence)* (p. 8262, 8263) : utilité de la Haute autorité par rapport à la justice et articulation entre les deux. S'oppose aux amendements n° 40 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (attribution au Médiateur de la République des missions dévolues à la Haute autorité), n° 72 de Mme Alima Boumediene-Thiery (élargissement de la pénalisation aux propos discriminatoires non encore prohibés par la loi ou par les engagements internationaux) et n° 29 de Mme Eliane Assassi (élargissement du champ de compétence de la Haute autorité à la promotion de l'égalité et à la veille de la bonne application de la loi). - **Art. 2** *(Composition)* (p. 8268) : s'oppose aux amendements n° 30 de Mme Eliane Assassi (identité de composition de la Haute autorité à celle de la Commission nationale consultative des droits de l'homme) et n° 51 de Mme Alima Boumediene-Thiery (remplacement de la désignation du président de la Haute Autorité par son élection), ainsi qu'aux amendements portant sur le même objet de M. Jean-Pierre Sueur n° 44, 45, 46, 47, 48, 49, 41, 42 et 43 (déclinaison de différents modes de désignation des membres de la Haute Autorité par les députés, les sénateurs, les membres du Conseil économique et social et l'Association des maires de France). Demande le retrait de l'amendement n° 25 de Mme Muguette Dini (substitution du ministre en charge de la lutte contre les discriminations au Premier ministre pour la désignation de deux membres). (p. 8269) : accepte l'amendement n° 1 de la commission (application du principe de parité à la désignation des membres de la Haute autorité). (p. 8270) : sur les amendements portant sur le même objet, s'oppose au n° 53 de Mme Alima Boumediene-Thiery et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 18 de M. Alex Türk (en cas de partage égal des voix, prépondérance de celle du président). Accepte l'amendement n° 2 de la commission (précision). S'oppose à l'amendement n° 54 de Mme Alima Boumediene-Thiery (création d'un réseau de délégués territoriaux). (p. 8272) : s'oppose à l'amendement n° 52 de Mme Alima Boumediene-Thiery (publicité des délibérations de la Haute autorité). - **Art. additionnel après l'art. 2** : accepte l'amendement n° 3 de la commission (obligation de déport des membres de la Haute autorité confrontés à des conflits d'intérêt). - **Art. 3** *(Règles de saisine)* (p. 8273) : demande le retrait de l'amendement n° 55 de Mme Alima Boumediene-Thiery (possibilité pour toute personne s'estimant victime de discrimination d'être accompagnée dans sa saisine par une association ou une personne de son choix et obligation pour la Haute autorité d'accuser réception de la demande). (p. 8273) : accepte l'amendement n° 80 de M. Aymeri de Montesquiou (possibilité de saisine pour les victimes de discrimination par l'intermédiaire d'un député, d'un sénateur ou d'un représentant français au Parlement européen). Estime les amendements n° 56 de Mme Alima Boumediene-Thiery (possibilité de saisine par un parlementaire), n° 26 de Mme Muguette Dini (possibilité de saisine par un parlementaire pour tout acte de discrimination dont il a connaissance) et n° 79 de M. Aymeri de Montesquiou (possibilité de saisine par un député, un sénateur ou un représentant français au Parlement européen) satisfaits par l'amendement n° 4 post-cité de la commission. (p. 8274) : accepte l'amendement n° 4 de la commission (possibilité de saisine conjointe par les associations de lutte contre les discriminations déclarées depuis cinq ans au moins et les personnes victimes de discrimination). Estime les amendements n° 31 de Mme Eliane Assassi (possibilité de saisine par les associations de lutte contre les discriminations déclarées depuis cinq ans au moins) et n° 76 de Mme Alima Boumediene-Thiery (autorisation pour les associations de lutte contre les discriminations et les syndicats de saisir la Haute autorité) satisfaits et partiellement satisfaits par l'amendement n° 4 de la commission précité. - **Art. additionnel après l'art. 3** (p. 8275) : accepte l'amendement n° 32 de Mme Eliane Assassi (création d'un réseau de délégués territoriaux). - **Art. 4** *(Recueil d'informations auprès de personnes privées)* : pour les amendements portant sur le même objet, préfère la rédaction du n° 5 de la commission à celle du n° 57 de Mme Alima Boumediene-Thiery (élargissement du recueil d'informations aux personnes physiques et morales de droit privé). (p. 8276) : accepte l'amendement n° 6 de la commission (possibilité pour les personnes entendues par la Haute autorité de se faire assister du conseil de leur choix, rédaction et remise du procès-verbal contradictoire de leur audition). - **Art. additionnel après l'art. 4** : s'oppose à l'amendement n° 77 de Mme Alima Boumediene-Thiery (aménagement de la charge de la preuve au bénéfice des victimes). - **Art. 5** *(Relations avec les*

*autorités publiques)* (p. 8277) : accepte l'amendement n° 7 de la commission (possibilité pour les agents publics entendus par la Haute autorité de se faire assister du conseil de leur choix, rédaction et remise du procès-verbal de leur audition). - **Art. 6** *(Médiation)* (p. 8278) : sur les amendements portant sur le même objet, accepte le n° 58 de Mme Alima Boumediene-Thiery et estime le n° 33 de Mme Eliane Assassi (assistance apportée par la Haute autorité à la victime dans la constitution de son dossier et pour la détermination de la procédure adaptée à son cas) satisfait. - **Art. 7** *(Vérifications sur place)* : accepte l'amendement n° 8 de la commission (extension aux membres de la Haute autorité du pouvoir de procéder aux vérifications sur place) et demande le retrait de l'amendement n° 20 de M. Alex Türk (faculté pour le président de la Haute autorité de saisir le juge des référés d'une demande motivée afin d'autoriser les vérifications sur place en cas d'opposition du responsable des lieux). - **Art. 8** *(Mise en demeure et saisine du juge des référés)* (p. 8279, 8280) : accepte les amendements de M. Alex Türk n° 21 (précision du cadre juridique de la mise en demeure) et n° 22 (précision de la condition préalable à la saisie du juge des référés), et s'oppose à l'amendement n° 59 de Mme Alima Boumediene-Thiery (obligation pour la Haute autorité de mettre les personnes intéressées en demeure de lui répondre, et, en cas de refus de leur part, de saisir le juge des référés). - **Art. 9** *(Secret professionnel)* (p. 8281) : accepte les amendements identiques n° 28 de M. Henri de Richemont et n° 60 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (protection du secret professionnel de l'avocat). Préservation du secret professionnel. - **Art. 10** *(Recommandations de la Haute autorité)* (p. 8282) : accepte l'amendement n° 9 de la commission (publication au Journal officiel d'un rapport spécial de la Haute autorité en cas d'absence d'effet de ses recommandations) et s'oppose à l'amendement n° 61 de Mme Alima Boumediene-Thiery (obligation pour la Haute autorité de formuler des recommandations et de les rendre publiques). - **Art. 11** *(Relations avec l'autorité judiciaire)* : accepte l'amendement n° 10 de la commission (information du procureur de la République par la Haute autorité de toute médiation dès son engagement). - **Art. 12** *(Présentation d'observations devant les juridictions)* (p. 8283) : s'oppose à l'amendement n° 62 de Mme Alima Boumediene-Thiery (obligation pour les juridictions civiles, pénales et administratives d'entendre la Haute autorité à sa demande). - **Art. 13** *(Information des autorités ou personnes publiques investies du pouvoir disciplinaire)* : accepte l'amendement n° 11 de la commission (automaticité de la transmission des informations). - **Art. 14** *(Actions de promotion de l'égalité et rôle consultatif)* (p. 8284, 8285) : s'oppose aux amendements de Mme Bariza Khiari n° 63 (précision de la notion d'égalité en y ajoutant l'égalité des chances) et n° 64 (suppression d'une restriction à l'intervention de la Haute autorité en matière de conduite et de coordination des travaux d'étude et de recherche), ainsi qu'aux amendements n° 27 de Mme Muguette Dini (définition législative de la coopération entre la Haute autorité et les commissions pour la promotion de l'égalité des chances et la citoyenneté, COPEC) et n° 34 de Mme Eliane Assassi (obligation d'éditer des statistiques sexuées). (p. 8286, 8287) : sur les amendements de Mme Bariza Khiari, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 65 (promotion des bonnes pratiques par la Haute autorité) et s'oppose au n° 67 (anonymat du curriculum vitae). S'oppose à l'amendement n° 66 de M. David Assouline (saisine par les chefs d'établissement des discriminations survenues en milieu scolaire). Sur les amendements portant sur le même objet, accepte le n° 12 de la commission et demande le retrait du n° 35 de Mme Eliane Assassi (obligation de consultation de la Haute autorité par le Gouvernement sur tout projet de loi relatif à la lutte contre les discriminations et à la promotion de l'égalité). Accepte l'amendement n° 13 de la commission (à la demande du Premier ministre, participation de la Haute autorité à la préparation de la position française dans les négociations internationales portant sur la lutte contre les discriminations). - **Art. additionnels après l'art. 14** (p. 8288) : s'oppose aux amendements n° 68 de Mme Bariza Khiari (insertion dans le bilan social des entreprises de plus de cinquante salariés d'un chapitre relatif à leur politique en matière de lutte contre les discriminations) et n° 74 de Mme Alima Boumediene-Thiery (possibilité à la Haute autorité de formuler des recommandations afin de protéger de toute discrimination à une nouvelle embauche les salariés licenciés ayant souffert d'une contamination ou d'un problème de santé dû à leur travail). - **Art. 15** *(Rapport annuel)* : accepte l'amendement n° 23 de M. Alex Türk (remise du rapport de la Haute autorité au Premier ministre) et s'oppose à l'amendement n° 69 de Mme Bariza Khiari (obligation pour la Haute autorité d'énumérer dans son rapport annuel toutes les discriminations portées à sa connaissance). - **Art. 16** *(Crédits et contrôle des comptes de la Haute autorité)* (p. 8289) : s'oppose à l'amendement n° 24 de M. Alex Türk (remplacement de la présentation systématique des comptes de la Haute autorité à la Cour des comptes par sa soumission à son contrôle). - **Art. 16 bis** *(Personnel du Groupe d'étude et de lutte contre la discrimination)* : s'oppose à l'amendement n° 36 de Mme Eliane Assassi (transfert des contrats des personnels employés par le groupement d'intérêt public GELD vers la Haute autorité). - **Titre II** *(Mise en oeuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans discrimination d'origine ethnique et portant transposition de la directive n° 2000/43/CE du 29 juin 2000)* (p. 8290) : accepte l'amendement n° 14 de la commission (suppression des mots "sans distinction d'origine ethnique" dans l'intitulé du titre). - **Art. additionnel avant l'art. 17** : s'oppose à l'amendement n° 37 de Mme Eliane Assassi (enseignement obligatoire dès l'école primaire des sujets tels que le racisme, le sexisme, l'homophobie et toutes les formes de discrimination). - **Art. 17** *(Transposition de la directive n° 2000/43/CE du 29 juin 2000)* (p. 8291) : sur les amendements portant sur le même objet accepte le n° 15 de la commission et demande le retrait des amendements n° 71 de Mme Bariza Khiari et n° 38 de Mme Eliane Assassi (extension à toutes les discriminations du droit à un traitement égal dans les matières visées par la directive du 29 juin 2000 et de l'aménagement de la charge de la preuve au bénéfice des victimes). (p. 8292) : s'oppose à l'amendement n° 73 de Mme Alima Boumediene-Thiery (extension du champ de compétences de la Haute autorité à toutes les discriminations prohibées ou non par la loi ou par un engagement international). - **Art. additionnel après l'art. 17** (p. 8293) : s'oppose à l'amendement n° 75 de Mme Alima Boumediene-Thiery (inscription dans le code pénal de la définition de la discrimination indirecte). - **Art. 18** *(Entrée en vigueur et dispositions transitoires)* (p. 8304) : accepte l'amendement n° 16 de la commission (report de l'entrée en vigueur du titre Ier). - **Art. 19** *(Service d'accueil téléphonique des victimes de discriminations)* : accepte les amendement identiques n° 17 de la commission et n° 81 de M. Jacques Pelletier (suppression de la gratuité du service d'accueil téléphonique). - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 8306) : remerciements. Caractère positif des propositions du Sénat.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Travail, santé et cohésion sociale - II. - Santé, famille, personnes handicapées et cohésion sociale**

- (6 décembre 2004) (p. 9117, 9119) : réponse à M. Jean-Jacques Jegou : priorité de la cohésion sociale, condition de la croissance économique. Renforcement de l'accueil et de l'hébergement d'urgence. Accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés. Mise en place de l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations, ANAEM. Lutte contre les discriminations. (p. 9125) : réponse à Mme Isabelle Debré : actualisation indispensable des données statistiques récentes concernant la population accueillie dans les centres d'hébergement. (p. 9143) : réponse à M. Bernard Cazeau : affectations des crédits du plan Borloo aux politiques de l'emploi et du logement. Financement de l'offre d'hébergement et d'insertion. - **État B - Titres III et IV** (p. 9152) : favorable au contrôle des finances de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité.

**- Projet de loi portant création de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité** - *Deuxième lecture* **[n° 105 (2004-2005)]** - (21 décembre 2004) - **Discussion générale** (p. 10201, 10202) : projet de loi indissociablement lié au plan de cohésion sociale. Texte

perfectible. Représentation équilibrée entre hommes et femmes au sein de la HALDE. Suppression des délégués territoriaux. Régime financier de la Haute autorité. (p. 10213) : recherche d'un consensus. Réponse à MM. Bruno Retailleau, Yves Détraigne et à Mmes Bariza Khiari et Eliane Assassi. Précisions quant à la composition et aux moyens de la HALDE. Réflexions engagées sur le sujet. Volonté du Président de la République et du Gouvernement dans le domaine de la lutte contre les discriminations. Menace pour la cohésion sociale dans notre pays. Nécessité de voter ce texte par devoir de laïcité et d'égalité. - **Art. 2** *(Composition)* (p. 10215) : s'oppose aux amendements identiques n° 4 de Mme Bariza Khiari et n° 13 de Mme Eliane Assassi (réintégration de la notion de "respect du pluralisme" dans les désignations politiques des membres de la HALDE). (p. 10216) : s'oppose à l'amendement n° 5 de Mme Bariza Khiari (recours exceptionnel au huis clos). - **Art. 3** *(Règles de saisine)* (p. 10217) : s'oppose à l'amendement n° 6 de Mme Bariza Khiari (accusé de réception et accompagnement des victimes par une association ou une personne de leur choix). - **Art. additionnel après l'art. 3** (p. 10218) : s'oppose à l'amendement n° 7 de Mme Bariza Khiari (répression des discriminations dont sont victimes les anciens membres de l'armée française en Algérie). - **Art. 3 bis** *(Délégués territoriaux de la Haute autorité)* (p. 10219, 10220) : demande le retrait des amendements identiques n° 8 de Mme Bariza Khiari et n° 14 de Mme Eliane Assassi (réintroduction des délégations régionales de la HALDE). - **Art. 7** *(Vérifications sur place)* (p. 10221) : s'oppose à l'amendement n° 1 de la commission (saisine du juge des référés dans le cadre de ces vérifications). - **Art. additionnels avant l'art. 16** (p. 10221, 10222) : s'oppose aux amendements de Mme Bariza Khiari n° 10 (promotion du recours à l'anonymat des curriculum vitae) et n° 11 (lutte contre les discriminations dans les entreprises). - **Art. 17** *(Transposition de la directive n° 2000/43/CE du 29 juin 2000)* (p. 10224) : s'oppose aux amendements n° 12 de Mme Bariza Khiari (reprise de la définition des discriminations figurant dans le code pénal) et n° 3 de la commission (extension des critères de discrimination), ainsi qu'au sous-amendement n° 15 de M. Bernard Seillier s'y rapportant. - **Seconde délibération** (p. 10225) : demande une seconde délibération sur l'article 7. - **Art. 7** *(Vérifications sur place)* (p. 10226) : son amendement n° A-1 : suppression partielle ; adopté. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 10230) : remerciements.

**OSTERMANN (Joseph)**
*sénateur (Bas-Rhin)*
*UMP*

Ne se représente pas le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation jusqu'au 30 septembre 2004.

Membre de la Délégation parlementaire pour l'Union européenne.

Membre titulaire de la Commission nationale des aides publiques aux entreprises.

Membre titulaire de la Commission d'étude de la revalorisation des rentes, des retraites et des pensions des anciens combattants de l'outre-mer.

Membre titulaire du Conseil de surveillance du Fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* tendant à assurer une meilleure représentation des communes associées au sein des conseils municipaux **[n° 268 (2003-2004)]** (14 avril 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

## INTERVENTIONS

- **Mise au point au sujet d'un vote** - (21 janvier 2004) (p. 699) : mise au point au sujet d'un vote : demande la rectification de son vote sur l'amendement de M. Gilbert Chabroux n° 231 (bouilleurs de cru), adopté à l'unanimité lors de l'examen des articles du projet de loi relatif à la politique de santé publique, ainsi que celle du vote de l'ensemble des sénateurs alsaciens, MM. Philippe Richert, François Grignon, Daniel Hoeffel, Daniel Eckenspieller, Hubert Haenel et Jean-Louis Lorrain. Opposé à cet amendement remettant en cause le dispositif voté par le Sénat en novembre 2002, sur son initiative, concernant la pérennisation du privilège des bouilleurs de cru.

- **Projet de loi relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social [n° 133 (2003-2004)]** - (3 février 2004) - **Discussion générale** (p. 1111, 1113) : évasion économique. Favorable au volet "dialogue social". Situation des PME : pénurie de main-d'oeuvre ; faiblesse du taux d'accès des salariés à la formation continue ; repli de l'apprentissage. Conciliation des droits à la formation des salariés et des spécificités des petites entreprises. Assouplissements prévus de l'apprentissage : modification de la durée journalière de travail ; dérogation à la limite d'âge. Ruptures des contrats. Propositions : conditions de travail décentes ; création d'un statut de maître d'apprentissage et d'une indemnisation des entreprises formatrices ; amélioration de la prévention des risques professionnels et du système de rémunération des apprentis. Rapport du groupe de travail présidé par M. Renaud Dutreil. Votera ce texte.

- **Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (28 avril 2004) - **Discussion générale** (p. 2656, 2657) : mesures positives en faveur de l'activité économique et de l'emploi, mais décevantes dans le domaine de l'artisanat. Paupérisation croissante de la population rurale. Nécessité de soutenir les communes soucieuses d'accroître les services de proximité. Exemple de l'Alsace-Moselle. Problème de logements en zone rurale. Sous réserve de quelques remarques, votera ce texte.

- **Projet de loi de modernisation de la sécurité civile [n° 227 (2003-2004)]** - (15 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4277, 4279) : nécessité de dégager de nouvelles ressources pour les SDIS et de responsabiliser les citoyens. Dispositions permettant de susciter des vocations et de redynamiser le volontariat. Approfondissement de la départementalisation. Question des moyens opérationnels et financiers des collectivités locales. Votera ce texte sous réserve de quelques éclaircissements.

**OTHILY (Georges)**
*sénateur (Guyane)*
*RDSE*

## NOMINATIONS

Vice-président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Membre titulaire de la Haute Cour de Justice ; nouvelle élection le 26 octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil supérieur de l'administration pénitentiaire.

Membre titulaire du Comité directeur du Fonds pour l'emploi dans les départements d'outre-mer et la collectivité territoriale de Saint Pierre-et-Miquelon (FEDOM).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique portant statut d'autonomie de la Polynésie française et du projet de loi complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française le 15 janvier 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité le 23 janvier 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au divorce le 15 avril 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de modernisation de la sécurité civile le 27 juillet 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales le 27 juillet 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 2003-327 du 11 avril 2003 relative à l'élection des conseillers régionaux et des représentants du Parlement européen ainsi qu'à l'aide publique aux partis politiques et à créer trois nouvelles circonscriptions Outre-mer pour les élections des membres du Parlement européen. **[n° 366 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Outre-mer - Pouvoirs publics et Constitution.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif à la politique de santé publique [n° 19 (2003-2004)]** - (13 janvier 2004) - **Discussion générale** (p. 205, 206) : urgence de mesures dans le domaine de la santé en Guyane. Avec le groupe RDSE, votera ce projet de loi. Médiocrité des indicateurs de santé outre-mer et en Guyane. Conclusions du rapport de la commission des affaires sociales sur la situation sanitaire et sociale en Guyane. Enjeu de développement économique du secteur de la santé en Guyane. Demande la création d'une commission spéciale chargée d'apprécier les conditions de mise en oeuvre de la politique de santé publique en Guyane et de proposer les mesures d'adaptation nécessaires au projet de loi.

**- Suite de la discussion** (14 janvier 2004) - **Art. 1er** *(Art. L. 1411-1 à L. 1411-5 et L. 1413-1 du code de la santé publique - Politique de santé publique nationale)* (p. 243, 244) : son amendement n° 334 : prise en compte de la démographie des professions de santé pour définir la politique de santé ; adopté.

**- Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en œuvre certaines dispositions du droit communautaire [n° 164 (2003-2004)]** - (12 février 2004) - **Discussion générale** (p. 1492, 1493) : procédure portant atteinte aux droits du Parlement. Retard chronique de la France en matière de transposition. Nécessité de prévoir une séance mensuelle du Parlement réservée à la transposition des directives. Le groupe RDSE votera ce texte.

**- Projet de loi relatif à l'octroi de mer [n° 335 (2003-2004)]** - (21 juin 2004) - **Art. 48** *(Fonds régional pour le développement et l'emploi)* (p. 4500) : son amendement n° 5 : instauration d'une dotation au bénéfice des communes guyanaises ; retiré.

**- Proposition de loi relative aux conditions permettant l'expulsion des personnes visées à l'article 26 de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 [n° 360 (2003-2004)]** - (15 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5685, 5687) : augmentation des moyens de lutte contre l'immigration clandestine et le terrorisme grâce à la loi de 2003 relative à la maîtrise de l'immigration et au séjour des étrangers en France. Rappel des possibilités actuelles d'expulsion. Nécessité de couvrir l'ensemble des actes de provocation et de discrimination. Situation particulière de la Guyane. Coût de l'immigration clandestine sur ce territoire. Besoin de dérogations spécifiques en matière d'expulsion. Regrette l'absence d'entrée en vigueur de la loi de 2003. Le groupe RDSE votera ce texte.

**- Projet de loi relatif à l'assurance maladie [n° 420 (2003-2004)]** - (22 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5901, 5902) : respect obligatoire du principe de solidarité, base du système d'assurance maladie. Réforme urgente eu égard au stade de délitement avancé des comptes sociaux. Responsabilisation pertinente des praticiens et des usagers. S'interroge néanmoins sur l'adéquation des dispositions du texte avec la mutation permanente de la société. Bornage inopportun de l'avenir de l'assurance maladie à une période prédéterminée. Nécessité d'adopter une attitude responsable tout en restant mesuré devant l'avenir. Décision satisfaisante quant à la prorogation de la CADES jusqu'à l'extinction de ses missions. Adaptation nécessaire de la réforme aux particularismes de l'outre-mer. Amendements. Problème de la démographie des professions de santé. Situation particulière de la Guyane en raison de la pression migratoire. Souhaite l'apport d'aides particulières aux praticiens exerçant outre-mer. La très grande majorité des membres du groupe RDSE votera ce texte dans la rédaction de la Haute Assemblée.

**- Suite de la discussion** (23 juillet 2004) - **Art. 1er** *(Art. L. 111-2-1 du code de la sécurité sociale - Principes fondateurs de l'assurance maladie)* (p. 5941) : son amendement n° 29 : mesures d'exception pour l'outre-mer ; devenu sans objet. - **Art. 4** *(Art. L. 162-5-3 du code de la sécurité sociale - Médecin traitant)* (p. 5994) : son amendement n° 30 : prise en compte de la spécificité de l'outre-mer ; retiré.

**OUDIN (Jacques)**
*sénateur (Vendée)*
*UMP*

Non réélu le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Vice-président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation jusqu'au 30 septembre 2004.

Président de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

Membre de la Délégation parlementaire pour l'Union européenne.

Membre de la Délégation du Sénat à l'aménagement et au développement durable du territoire.

Membre titulaire du Conseil d'administration de l'Etablissement public Autoroutes de France.

Membre titulaire du Comité des finances locales jusqu'au 14 avril 2004.

Membre titulaire du Haut conseil du secteur public ; nouvelle nomination le 1er juillet 2004.

Membre titulaire du Comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics.

Membre titulaire du Conseil d'administration du Fonds pour le développement de l'intermodalité dans les transports.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi pour le soutien à la consommation et à l'investissement le 15 juillet 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de résolution* sur la proposition de directive relative à la taxation des poids lourds pour l'utilisation de certaines infrastructures (E 2351) **[n° 214 (2003-2004)]** (12 février 2004) - **Transports - Union européenne.**

*Proposition de résolution* sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative au permis de conduire (n° E-2472) **[n° 303 (2003-2004)]** (12 mai 2004) - **Transports - Union européenne.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (12 mai 2004) - **Art. 48 (priorité)** *(Art. L. 211-1, Art. L. 211-1-1 [nouveau] et Art. L. 214-7-1 [nouveau] du code de l'environnement - Définition des zones humides et intérêt général attaché à leur préservation et à leur gestion durable)* (p. 3060, 3061) : amélioration de l'identification des zones humides. Cohérence nécessaire des politiques publiques. Financement du dispositif. Renforcement de la protection des zones humides. Priorité aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux, SAGE. Diversité des zones humides. Souhaite le retrait de l'amendement n° 459 de M. Bernard Piras (suppression du paragraphe I relatif à la fixation par décret des critères définissant les zones humides). (p. 3065) : son amendement n° 172 : précision sur les exigences liées aux spécificités des zones humides dans l'élaboration des politiques d'aménagement des territoires ruraux et respect de la cohérence entre les aides publiques accordées aux zones humides et les schémas d'aménagement de gestion des eaux ; adopté après modification par le sous-amendement n° 941 du Gouvernement (prise en compte de la difficulté d'exploitation des terrains). - **Art. 49 (priorité)** *(Art. L. 211-3 et L. 411-3 du code de l'environnement - Zones humides d'intérêt environnemental particulier et contrôle de l'introduction d'espèces étrangères dans le milieu naturel)* (p. 3069) : son amendement n° 173 : placement du comité de gestion de la zone humide sous l'égide de la commission locale de l'eau lorsqu'elle existe ; adopté. - **Art. 52 (priorité)** *(Art. 1er et 25-1 de la loi du 21 juin 1865 sur les associations syndicales et Art. L. 213-10 du code de l'environnement - Rôle des associations syndicales autorisées dans les zones humides)* (p. 3076) : son amendement n° 174 : suppression des deux premiers paragraphes relatifs à la modification des missions des associations syndicales et à l'accroissement des pouvoirs de dissolution du préfet ; retiré. (p. 3079) : favorable à l'amendement n° 938 du Gouvernement (avis de la commission locale de l'eau sur les demandes de dissolution des associations syndicales).

**- Proposition de loi sur la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement [n° 347 (2003-2004)]** - (22 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4545, 4547) : se réjouit de l'unanimité. Objectifs du texte. Soutien à l'action de la France dans l'aide au développement. Influence de la France au cours des sommets. "Planète terre" de Rio-de-Janeiro. Discours du chef de l'Etat à Johannesburg. Rapport de M. Michel Camdessus "Financer l'eau pour tous" mettant en évidence l'importance de la coopération décentralisée. Importance du rôle des collectivités territoriales dans les progrès accomplis. Expérience inestimable de la gestion de l'eau par les agences de l'eau. Instauration d'un cadre légal aux opérations de coopération internationale existantes. Irrégularité tenant au non-respect du principe de spécialité régissant les établissements publics. Ajout pertinent de la commission. Partisan de laisser aux collectivités locales la responsabilité politique de leur choix en matière de pourcentage des ressources affectées au financement des actions. Développement d'actions nouvelles. Devoir de la France de répondre à la demande. Prise de conscience à la fois nationale et locale. Contribution du texte au resserrement des liens entre la France et des pays qui attendent beaucoup d'elle. Souhaite l'adoption du texte à une très grande majorité.

**PAPON (Monique)**
*sénateur (Loire-Atlantique)*
*UMP*

Secrétaire du Sénat à compter du 18 mai 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Membre de la Délégation parlementaire pour l'Union européenne le 13 octobre 2004.

Membre suppléant du Haut Conseil de l'évaluation de l'école le 8 avril 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de simplification du droit le 20 octobre 2004.

Membre de la mission commune d'information "La France et les Français face à la canicule : les leçons d'une crise" jusqu'au 3 février 2004.

### DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

*Avis*, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi [n° 343 (2003-2004)] habilitant le Gouvernement à simplifier le droit **[n° 8 (2004-2005)]** (7 octobre 2004) - **Entreprises - Fonction publique - Pouvoirs publics et Constitution - Questions sociales et santé.**

### INTERVENTIONS

**- Contribution du Sénat au débat sur une déclaration du Gouvernement sur l'avenir de l'école** - (21 janvier 2004) (p. 673, 674) : réflexion sur l'apprentissage de la lecture. Élaboration de nouvelles méthodes. Impact positif des réunions publiques. Révision des méthodes d'apprentissage fondamentales dans les IUFM. Encouragement à l'alternance entre l'enseignement général et l'enseignement professionnel. Amélioration de la coopération entre les parents et les enseignants. Préparation de la future loi d'orientation.

**- Débat sur les travaux d'une mission d'information commune « La France et les Français face à la canicule»** - (10 février 2004) (p. 1421, 1422) : canicule de l'été 2003. Nécessité de rechercher des responsabilités au-delà de l'Etat. Remarques quant à la répartition géographique des victimes, quant aux lieux de décès et quant à l'accroissement de l'activité des services d'urgence.

**- Projet de loi habilitant le Gouvernement à simplifier le droit [n° 343 (2003-2004)]** - (13 octobre 2004) - rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. - **Discussion générale** (p. 6576, 6578) : approbation globale du processus de simplification. Présentation des mesures relatives au domaine culturel : protection du patrimoine ; jeunesse et sports ; médias et spectacle ; modernisation des professions d'architecte et de géomètre. Au nom de la commission des affaires culturelles saisie pour avis, recommande l'adoption de ce texte. - **Art. 7** *(Amélioration du régime de protection du patrimoine culturel)* (p. 6623) : s'oppose aux amendements n° 114 de M. Yves Dauge (suppression), n° 163 de Mme Josiane Mathon (suppression) ainsi qu'aux amendements de M. Michel Charasse n° 118, 119, 120 et 120 (précision). - **Art. 8** *(Diverses mesures de simplification relatives au droit funéraire, à la législation applicable aux associations, au pouvoir de substitution du préfet en Alsace-Moselle, aux règles encadrant l'exercice de certaines professions réglementées, au régime de protection des mineurs accueillis hors du domicile parental et à la prestation de serment des contrôleurs chargés de surveiller l'application des congés payés)* (p. 6629) : accepte l'amendement n° 235 de M. Michel Charasse (précision).

**- Suite de la discussion** (14 octobre 2004) - **Art. 9** *(Loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse - Suppression de la procédure de déclaration obligatoire pour l'exercice de la profession de colporteur ou de distributeur)* (p. 6649) : intervient sur l'amendement n° 115 de M. Yves Dauge (suppression). Suppression d'une procédure contraignante et non-dessaisissement du Parlement. - **Art. 23** *(Modification de dispositions relatives à l'architecture)* (p. 6672) : son amendement n° 36 : suppression de l'alinéa relatif à la transposition de la directive de mai 2001 ; adopté. Habilitation déjà accordée. (p. 6672) : s'oppose à l'amendement n° 170 de Mme Josiane Mathon (suppression) ainsi qu'aux amendements de M. Yves Dauge n° 116 (suppression de l'habilitation relative aux procédures de fonctionnement de l'ordre des architectes) et n° 117 (suppression de l'habilitation relative à la réforme des études d'architecture). - **Art. additionnel après l'art. 24** (p. 6675) : son amendement n° 37 : instauration d'un prélèvement à la source des cotisations de retraite complémentaire des auteurs d'oeuvres cinématographiques et audiovisuelles ; adopté après modification par le sous-amendement n° 93 du Gouvernement (détermination par décret de la fraction de cotisation à la charge du producteur). - **Art. 51** *(Ratification des ordonnances prises sur le fondement de la loi n° 2003-591 du 2 juillet 2003 habilitant le Gouvernement à simplifier le droit)* (p. 6766) : son amendement n° 38 : ratification de l'ordonnance du 1er juillet 2004 relative à la simplification du régime d'entrée en vigueur, de transmission et de contrôle des actes des autorités des établissements publics locaux d'enseignement ; adopté.

**PASQUA (Charles)**
*sénateur (Hauts-de-Seine)*
*UMP-A*

Election le 26 septembre 2004.

### NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées à partir du 6 octobre 2004.

### DÉPÔTS

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

### INTERVENTIONS

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Articles non rattachés :*

- (13 décembre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 68 ter** (p. 9701, 9702) : son amendement n° II-97 : pour les communes et les EPCI de la région d'Ile-de-France ayant opté pour une taxe professionnelle de zone, modification des modalités de calcul du second prélèvement alimentant le fonds de solidarité de communes de la région d'Ile-de-France, FSRIF ; retiré.

**- Suite de la discussion** (14 décembre 2004) - **Art. additionnel après l'art. 70 quater** (p. 9752) : intervient sur l'amendement n° II-82 de la commission (remplacement du conseil des impôts par un conseil des prélèvements obligatoires).

**PASTOR (Jean-Marc)**
*sénateur (Tarn)*
*SOC*

Réélu le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires économiques et du plan à partir du 7 octobre 2004 ; secrétaire de la commission jusqu'au 7 octobre 2004.

Membre suppléant de la Haute Cour de Justice jusqu'au 1er octobre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative aux devoirs des enfants majeurs envers leurs ascendants âgés **[n° 140 (2003-2004)]** (7 janvier 2004) - **Famille - Justice - Questions sociales et santé.**

*Rapport d'information*, fait au nom de la commission des affaires économiques : Russie - mission de la délégation des Affaires économiques **[n° 161 (2003-2004)]** (21 janvier 2004) - **Affaires étrangères et coopération.**

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* visant à distinguer le vin des autres boissons alcooliques dans l'accès à la publicité **[n° 218 (2003-2004)]** (18 février 2004) - **Agriculture et pêche - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Services du Premier ministre - IV. - Plan**

- (3 décembre 2004) (p. 9013) : recentrage du Plan sur les fonctions de prospective. Question sur l'avenir et les perspectives de travail du Plan. Etonnement sur la déconnexion opérée entre prospective et évaluation. Souhaite connaître les orientations du Gouvernement en matière d'évaluation des politiques publiques.

**Agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales**

- (7 décembre 2004) (p. 9227, 9229) : inquiétudes des agriculteurs. Difficultés d'adaptation dans l'Union élargie. Budget en cohérence avec le contexte général de morosité. Diminution de l'ensemble des aides. Déconnection des politiques nationales avec les réactions au niveau local. Le groupe socialiste ne votera pas ce budget.

**PAYET (Anne-Marie)**
*sénateur (La Réunion)*
*UC*

## NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires sociales à partir du 7 octobre 2004 ; membre de la commission jusqu'au 6 octobre 2004.

Membre de la Délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Membre suppléant du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la bioéthique le 9 juin 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* visant à instaurer un moratoire des fermetures de services publics en milieu rural **[n° 174 (2003-2004)]** (27 janvier 2004) - **Aménagement du territoire - Collectivités territoriales - Fonction publique - Société.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur le rôle des centrales d'achat dans la fixation des prix à la consommation et les délocalisations d'entreprises **[n° 284 (2003-2004)]** (30 avril 2004) - **Entreprises - PME, commerce et artisanat.**

*Proposition de loi* tendant à protéger les noms des collectivités locales sur Internet **[n° 309 (2003-2004)]** (12 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Economie et finances, fiscalité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

*Proposition de loi* tendant à considérer comme les effets d'une catastrophe naturelle les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse ou à la réhydratation des sols quelle que soit leur intensité **[n° 441 (2003-2004)]** (12 août 2004) - **Environnement.**

*Avis*, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Outre-mer **[n° 78 tome 7 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Anciens combattants - Budget.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif à la politique de santé publique [n° 19 (2003-2004)]** - (13 janvier 2004) - **Discussion générale** (p. 200, 202) : urgence de la réforme de la branche santé de la sécurité sociale. Développement indispensable de la prévention et de l'éducation à la santé. Avancée réalisée par les cent objectifs de santé publique nationaux. Favorable au contrôle de la prévention et de la santé publique par les agences régionales d'hospitalisation. Formation continue des médecins. Avec le groupe UC, approbation des grandes lignes du projet de loi. Approbation de la création d'un ordre national des masseurs-kinésithérapeutes. Nécessité pour le législateur d'intervenir sur la profession de psychothérapeute. Profession de sage-femme. Approbation du renforcement de la politique de lutte contre l'alcoolisme. Interrogation sur l'articulation de ce texte avec la loi sur les responsabilités locales. Avec le groupe de l'UC, votera ce projet de loi.

**- Suite de la discussion** (14 janvier 2004) - **Art. 2** *(Art. L. 1411-10 à L. 1411-13 du code de la santé publique - Politique de santé publique régionale)* - **Art. L. 1411-11 du code de la santé publique** *(Mise en oeuvre d'un plan régional de santé publique pour réaliser dans chaque région les objectifs nationaux de santé publique)* : soutient l'amendement n° 200 de M. Michel Mercier (prise en compte de la situation de la santé au travail dans les politiques de prévention) ; retiré. - **Art. additionnels après l'art. 5** (p. 287) : soutient l'amendement n° 210 de Mme Valérie Létard (appel à un nombre accru de professionnels de santé publique) ; retiré. - **Art. 13** *(Art. 7 bis de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951, art. L. 161-28-1 et L. 161-29 du code de la sécurité sociale, art. L. 2132-3 du code de la santé publique et art. L. 2223-42 du code général des collectivités territoriales - Systèmes d'information en santé)* (p. 305) : soutient l'amendement n° 201 de M. Michel Mercier (impossibilité de céder à un service de statistiques les données relatives à la vie sexuelle) ; retiré.

**- Suite de la discussion** (15 janvier 2004) - **Art. 17** *(Art. L. 3555-1 et L. 3323-4 du code de la santé publique - Lutte contre l'alcoolisme)* (p. 337, 338) : son amendement n° 207 : mention sur les bouteilles de boissons alcoolisées des dangers de l'alcool sur la santé ; adopté. - **Art. 52** *(Art. L. 2122-1 et L. 4151-1 du code de la santé publique - Examens de prévention durant et après la grossesse)* (p. 424) : soutient l'amendement de Mme Valérie Létard n° 162 (possibilité pour les sages-femmes de pratiquer le premier examen prénatal et d'effectuer la déclaration de grossesse) ; retiré. - **Art. additionnel après l'art. 52** (p. 426) : soutient l'amendement n° 165 de Mme Valérie Létard (possibilité pour les sages-femmes de prescrire une contraception lors de l'examen post-natal) ; adopté. - **Art. 54** *(Art. L. 4151-3 du code de la santé publique - Pratique de soins et prescription de médicaments par les sages-femmes)* : Soutient les amendements de Mme Valérie Létard n° 163 (suppression du qualificatif suspecté relatif à la notion de pathologie) et n° 164 (mise en place d'une grille d'évaluation pour préciser la notion de pathologie suspectée) ; devenus sans objet. - **Art. additionnels après l'art. 54** (p. 428) : favorable aux amendements du Gouvernement n° 46 (intégration de la formation des sages-femmes dans l'article du code de l'éducation instaurant le numerus clausus pour la poursuite des études médicales), n° 48 (conditions d'exercice de la profession de sage-femme comme remplaçant - décret en Conseil d'Etat) et n° 47 (conditions d'accès à la formation de sage-femme). Demande de précisions sur le recrutement des écoles de sages-femmes.

**- Suite de la discussion** (19 janvier 2004) - **Art. 14 et annexe (précédemment réservés)** *(Approbation du rapport annexé relatif aux objectifs de santé publique 2004-2008)* (p. 512, 513) : soutient l'amendement n° 202 de M. Michel Mercier (lutte contre la prématurité) ; adopté. (p. 514) : soutient l'amendement n° 205 de M. Michel Mercier (objectif de lutte contre les pathologies auditives) ; adopté. (p. 515) : soutient l'amendement n° 204 de M. Michel Mercier (objectif de vaccination contre le pneumocoque 23) ; retiré. - **Seconde délibération - Art. 17** *(Art. L. 3555-1 et L. 3323-4 du code de la santé publique - Lutte contre l'alcoolisme)* (p. 517, 518) : défavorable à l'amendement n° A-1 du Gouvernement (suppression de l'obligation de mention des dangers de l'alcool sur la santé figurant sur les bouteilles de boissons alcoolisées). Nécessité d'informer les femmes du danger des boissons alcoolisées pendant la grossesse.

**- Projet de loi encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics [n° 209 (2003-2004)]** - (2 mars 2004) - **Discussion générale** (p. 1965, 1966) : absence de prise en compte de la situation de l'outre-mer. Expression originale de la laïcité à La Réunion. Inconvénients de ce projet de loi. Nécessité de trouver des modes de médiation avec les responsables musulmans. S'abstiendra sur ce texte.

**- Projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique** - *Deuxième lecture* **[n° 144 (2003-2004)]** - (8 avril 2004) - **Art. 37 bis A** *(Art. L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales - Régime d'intervention des collectivités locales en faveur de la fourniture de services de télécommunications)* (p. 2252, 2253) : rôle confié aux collectivités territoriales dans le domaine des télécommunications. Besoins de son département de La Réunion et de sa commune. Mobilisation des collectivités. Effort indispensable au développement équilibré du territoire.

**- Projet de loi relatif aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle [n° 160 (2003-2004)]** - (13 avril 2004) - **Discussion générale** (p. 2329, 2330) : complexité du texte. Coordination délicate avec le projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique. Deuxième volet du plan RESO 2007 visant au développement d'une République numérique dans la société de l'information. Regrette l'absence d'un texte sur la fracture numérique pénalisant les régions enclavées à l'exemple de la Réunion. Avancées majeures. Harmonisation du cadre juridique pour l'ensemble des réseaux électroniques. Fin de l'exception câble. Renforcement des pouvoirs de l'Autorité de régulation des télécommunications, ART. Contrôle de ses décisions. Amendements visant à clarifier ses nouveaux pouvoirs et à limiter les conflits de jurisprudence éventuels. Favorable à l'intégration de RFO au sein de France Télévisions. Nombreux avantages attendus de sa filialisation. Préservation de son identité au sein d'une dynamique de groupe. Mise en place

d'une politique de coproduction métropole-outre-mer. Soutien unanime des personnels et des parlementaires d'outre-mer. Réponse aux attentes des téléspectateurs du groupe en matière de proximité.

- **Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (5 mai 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 4 ou après l'art. 10 nonies** (p. 2853, 2854) : défavorable aux amendements de M. Roland Courteau n° 175 (promotion des produits vitivinicoles) et sur le même objet n° 481 et n° 482 (élargissement du champ d'indications autorisées pour la promotion des boissons agricoles). (p. 2854) : vote contre l'amendement n° 169 de M. Gérard César (modification du champ des indications autorisées pour la publicité des boissons bénéficiant d'une appellation d'origine ou d'une indication géographique).

- **Suite de la discussion** (6 mai 2004) - **Art. 39 (priorité)** *(Art. L. 177-2 [nouveau] du code de la sécurité sociale - Coordination de la politique d'action sanitaire et sociale des caisses de sécurité sociale en faveur des zones rurales)* (p. 2951) : soutient l'amendement n° 474 de M. Michel Mercier (rôle de coordination globale des départements en matière de politique sociale) ; adopté. - **Divisions et art. additionnels après l'art. 18 ter** (p. 2975) : son amendement n° 190 : création d'un article du code rural rendant applicable le dispositif de mise à disposition des terres dans les départements d'outre-mer ; retiré. (p. 2976) : son amendement n° 189 : prise en compte des aléas climatiques en forêt ; retiré.

- **Suite de la discussion** (13 mai 2004) - **Art. additionnels après l'art. 28** (p. 3207) : soutient l'amendement n° 561 de Mme Jacqueline Gourault (entrée en vigueur des opérations d'aménagement foncier déjà engagées) ; retiré. - **Art. additionnels après l'art. 33** (p. 3217) : soutient l'amendement n° 813 de Mme Jacqueline Gourault (assistance technique des départements aux communes pour la mise en place du service public d'assainissement non collectif) ; rejeté. - **Art. additionnels avant l'art. 34** (p. 3221) : soutient l'amendement n° 473 de M. Michel Mercier (compétence du département pour l'inventaire du patrimoine rural non protégé) ; retiré. - **Art. 34** *(Art. L. 411-57 du code rural - Élargissement du droit de reprise du bailleur pour la rénovation des bâtiments agricoles présentant un intérêt architectural ou patrimonial)* (p. 3224) : soutient l'amendement n° 197 de M. Marcel Deneux (remplacement du dispositif proposé par une résiliation partielle du bail) ; retiré. - **Art. additionnel avant l'art. 37 A** (p. 3251, 3252) : soutient l'amendement n° 176 de M. Claude Biwer (mise en place d'un moratoire de fermeture des services publics en milieu rural jusqu'en 2007) ; retiré. - **Art. 37 B** *(Art. 29 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire - Information des collectivités et des populations préalable à toute réorganisation de services publics ou d'entreprises délégataires de service public)* (p. 3254) : soutient l'amendement n° 343 de Mme Françoise Férat (information étendue aux présidents d'EPCI et aux maires) ; devenu sans objet. Soutient l'amendement n° 558 de Mme Jacqueline Gourault (information du président du Conseil économique et social régional) ; devenu sans objet. - **Art. 37 E** *(Avis du conseil général sur les projets de fermeture de services publics ou de services de proximité)* (p. 3258) : soutient l'amendement n° 344 de Mme Françoise Férat (information des communes et des EPCI) ; retiré, satisfait par l'amendement n° 870 de la commission (réaffirmation du rôle de l'Etat dans la définition des obligations de service public) précédemment adopté. (p. 3259) : soutient l'amendement n° 487 de M. Jean Boyer (analyse des conséquences de la suppression d'un service public à l'échelle de l'intercommunalité ou de la commune) ; retiré. - **Art. additionnels avant l'art. 37** (p. 3261) : soutient les amendements portant sur le même objet de M. Marcel Deneux n° 471 et de M. Jean Boyer n° 489 (aide à la distribution des journaux et publications agricoles). Soutient l'amendement n° 475 de M. Michel Mercier (trésorerie des établissements scolaires publics confiée au trésorier chef de poste des trésoreries municipales en zone rurale) ; retiré. - **Art. 41** *(Art. L. 214-19, L. 222-1, L. 224-2-1, L. 227-3, L. 231-4, L. 251-19, L. 253-15, L. 272-2 et chapitre VII du titre II du livre II du code rural, art. L. 5143-2 du code de la santé publique, art. L. 201-1 à L. 201-3, L. 202-1 à L. 202-5 et L. 203-1 du code rural - Renforcement du maillage territorial en matière de santé publique vétérinaire et de protection des végétaux)* (p. 3269) : soutient l'amendement n° 198 de M. Yves Détraigne (suppression de la mission de recherche et de constatation des infractions visant la protection des animaux confiée aux vétérinaires) ; adopté. Soutient l'amendement n° 221 de M. Yves Détraigne (suppression de la disposition autorisant les seuls vétérinaires à vendre des produits antiparasitaires) ; adopté. (p. 3275) : soutient l'amendement n° 199 de M. Philippe Nogrix (ouverture des analyses sanitaires animales aux laboratoires privés) ; rejeté.

- **Proposition de loi modifiant les articles 1er et 2 de la loi n° 2003-6 du 3 janvier 2003 portant relance de la négociation collective en matière de licenciements économiques et relative au recouvrement, par les institutions gestionnaires du régime d'assurance chômage, des prestations de solidarité versées entre le 1er janvier et le 1er juin 2004 aux travailleurs privés d'emploi dont les droits à l'allocation de retour à l'emploi ont été rétablis [n° 334 (2003-2004)]** - (8 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 3865) : situation sociale inquiétante. Attente du débat relatif aux plans de cohésion sociale de Jean-Louis Borloo. Prolongation de la période de suspension des dispositions de la loi de modernisation sociale relatives à la procédure de licenciement économique. Relance du dialogue social. Réintégration des "recalculés" dans le régime d'assurance chômage. Récupération des sommes versées au titre des allocations de solidarité. Le groupe de l'UC votera cette proposition de loi.

- **Projet de loi relatif à la bioéthique** - *Deuxième lecture* **[n° 116 (2003-2004)]** - (8 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 3906, 3907) : place de l'embryon et recherche sur celui-ci. Approbation de la recherche sur les cellules souches adultes mais opposition à la recherche sur les cellules souches embryonnaires et aux "bébés médicaments". Regret de la différence de pénalisation entre le clonage reproductif et le clonage thérapeutique. Votera contre ce projet de loi sans engager son groupe parlementaire. - **Art. 1er A** *(Art. L. 1251-1, L. 1418-1 à L. 1418-8 et L. 1419-1 du code de la santé publique - Création de l'Agence de la biomédecine)* (p. 3930, 3931) : son amendement n° 91 : composition du conseil d'administration de l'Agence de la biomédecine ; retiré. Son amendement n° 92 : obligation pour le directeur de l'Agence de la biomédecine de publier ses décisions ; devenu sans objet. - **Intitulé du chapitre Ier du titre IV** : son amendement n° 95 : nouvel intitulé - Interdiction du clonage ; rejeté. - **Art. 15** *(Art. L. 16-4 du code civil - Interdiction du clonage reproductif)* (p. 3958) : son amendement n° 96 : interdiction de concevoir ou de faire naître un enfant génétiquement identique à une autre personne vivante ou décédée ; rejeté. - **Art. 17** *(Art. L. 2131-1 à L. 2131-4, L. 2131-4-1 nouveau et L. 2131-5 du code de la santé publique - Diagnostics prénatal et préimplantatoire)* : son amendement n° 97 : interdiction de recherches sur les embryons dont le diagnostic préimplantatoire aura révélé une anomalie génétique ; retiré. (p. 3959) : son amendement n° 28 : suppression de l'autorisation de créer des bébés médicaments ; rejeté. - **Art. 18** *(Art. L. 2141-1 à L. 2141-7, L. 2141-9 à L. 2141-12, L. 2142-1 à L. 2142-4 du code de la santé publique - Assistance médicale à la procréation)* (p. 3964, 3965) : ses amendements n° 98 : limitation à trois du nombre maximum d'embryons humains pouvant être conçus lors de chaque fécondation in vitro à condition qu'ils soient réimplantés immédiatement et non congelés ; retiré, et, sur le même objet, n° 99, 100, 101 et 102 : limitation à trois du nombre d'embryons pour une implantation immédiate et interdiction de congélation ; rejetés. (p. 3966) : son amendement n° 29 : interdiction d'une recherche sur les embryons non transposables ; rejeté. - **Art. 19** *(Art. L. 2151-1 à L. 2151-4 du code de la santé publique - Recherche sur l'embryon et les cellules souches embryonnaires humaines)* (p. 3970) : son amendement n° 30 : interdiction de la recherche sur tout ou partie d'un embryon humain ; devenu sans objet. - **Art. 19 bis** *(Rapports en vue d'une évaluation des recherches sur*

*l'embryon et les cellules souches embryonnaires)* (p. 3972) : son amendement n° 31 : évaluation des résultats des recherches sur les cellules souches adultes par L'Agence de la biomédecine et l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques ; rejeté. - **Art. 21** *(Art. 214-1 à 214-4, 215-1 à 215-4, 511-1, 511-1-1, 511-16 à 511-19-3, 511-21 à 511-23, 511-25 et 511-26 du code pénal - Dispositions pénales)* (p. 3976) : ses amendements n° 103 : intitulé du chapitre Ier du sous-titre II du titre Ier du livre II du code pénal - des crimes d'eugénisme et de clonage, n° 104 : suppression de la référence au concept d'organisation, et n° 105 : incrimination de la conception ; rejetés. - **Art. 22** *(Coordination)* (p. 3979) : son amendement n° 106 : coordination ; rejeté.

- **Projet de loi relatif à l'octroi de mer [n° 335 (2003-2004)]** - (21 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4483, 4485) : historique de l'octroi de mer. Deux grandes fonctions de cette taxe : ressource importante des budgets communaux et outil de politique économique. Exemple de la Réunion. Différentiel de taxation entre la production locale et les biens importés. Problème de la sous-consommation actuelle du FRDE. Question de l'avenir du régime dérogatoire des DOM. - **Art. 48** *(Fonds régional pour le développement et l'emploi)* (p. 4502) : son amendement n° 1 : élargissement de la part régionale du FRDE ; retiré.

- **Projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales** - *Deuxième lecture* **[n° 269 (2003-2004)]** - (1er juillet 2004) - **Art. 64** *(Art. L. 213-3 et L. 214-7 du code de l'éducation - Transfert aux collectivités territoriales de la propriété des biens immobiliers des collèges et lycées)* (p. 4969) : soutient les amendements de M. Yves Détraigne n° 225 et 226 (clarification par la suppression de la mention "à titre gratuit" qualifiant le transfert des biens immobiliers des communes et EPCI aux départements en matière de collège) ; retirés. - **Art. additionnel après l'art. 77** (p. 5013) : soutient l'amendement n° 220 de M. Yves Détraigne (possibilité pour le conseil général de pourvoir un poste occupé par un agent du ministère de l'équipement vacant depuis plus de six mois) ; retiré. - **Art. additionnels après l'art. 127** (p. 5090) : favorable à l'amendement n° 181 de M. Jean-Paul Virapoullé (transfert des TOS après rééquilibrage des effectifs).

- **Projet de loi relatif au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières [n° 383 (2003-2004)]** - (7 juillet 2004) - **Art. 15** *(Modalités de répartition et de financement des droits spécifiques passés)* (p. 5300) : soutient l'amendement n° 108 de M. Marcel Deneux (évaluation par décret du montant des flux annuels des droits spécifiques du régime en euros constants) ; retiré.

- **Suite de la discussion** (8 juillet 2004) - **Art. 27** *(Règles de territorialité applicables aux DNN et aux distributeurs publics gaziers agréés)* (p. 5417) : soutient les amendements de M. Jean-Paul Amoudry n° 121 (extension de la possibilité de constituer des GIE) ; retiré ; et n° 122 (constitution de GIE avec EDF et GDF) ; adopté. (p. 5418) : soutient les amendements de M. Jean-Paul Amoudry n° 123 (développement des services de communication électronique) et n° 124 (conditions favorables à la création de sociétés de fourniture) ; retirés. - **Art. 31** *(Mise en cohérence de la loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 avec les dispositions du projet de loi)* (p. 5436) : soutient l'amendement n° 112 de M. Marcel Deneux (modalités d'application par décret en Conseil d'Etat) ; adopté. - **Art. 32** *(Art. L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales - Adaptation du régime de concession de la distribution publique d'électricité et de gaz)* (p. 5438) : soutient l'amendement n° 125 de M. Jean-Paul Amoudry (exploitation du service public de distribution du gaz naturel par l'organisme chargé de la distribution publique d'électricité) ; retiré. - **Art. 37** *(Conditions de création de la société de gestion du réseau de transport d'électricité ou de gaz)* (p. 5459) : soutient l'amendement n° 110 de M. Marcel Deneux (fixation d'une date butoir) ; retiré.

- **Projet de loi relatif à la politique de santé publique** - *Deuxième lecture* **[n° 278 (2003-2004)]** - (9 juillet 2004) - **Art. 14 BA** *(Interdiction des distributeurs automatiques dans les établissements scolaires)* (p. 5546) : intervient sur l'amendement n° 143 du Gouvernement (réglementation de l'installation de distributeurs automatiques dans les établissements scolaires). Favorable à la signature d'une charte des bonnes pratiques. - **Art. additionnel avant l'art. 14** (p. 5549) : soutient l'amendement n° 121 de M. Michel Mercier (mise en place d'une politique de développement de la nutrition orale et entérale) ; retiré. - **Art. 14 et annexe** *(Rapport d'objectifs)* (p. 5556, 5557) : soutient les amendements de M. Michel Mercier n° 123 (intégration de la lutte contre la prématurité dans le rapport d'objectifs de santé publique), n° 124 (intégration de la lutte contre les grossesses gémellaires), et n° 122 (intégration de la vaccination contre le pneumocoque 23) ; retirés. - **Art. 16 ter** *(Rapport au Parlement sur l'organisation d'états généraux de la lutte contre l'alcoolisme)* (p. 5561) : soutient l'amendement n° 125 de M. Michel Mercier (création d'un Institut national de prévention de l'alcoolisme) ; retiré. - **Art. additionnels après l'art. 17 bis A** (p. 5565, 5566) : son amendement n° 20 : campagnes d'information sur la prévention du syndrome d'alcoolisation foetale ; adopté. (p. 5567) : son amendement n° 22 : diffusion d'un message à caractère sanitaire en direction des femmes enceintes financé par les annonceurs de publicité de boissons alcooliques ; retiré. - **Art. additionnels avant l'art. 18 ter** (p. 5571) : ses amendements n° 23 : mise en place de séances d'information dans les collèges et les lycées pour sensibiliser les jeunes à la nécessité de ne pas consommer d'alcool durant la grossesse, et n° 24 : formation des professionnels de santé et des services médico-sociaux aux effets de l'alcool sur le foetus ; adoptés. - **Art. additionnels après l'art. 55** (p. 5603) : soutient les amendements de M. Michel Mercier n° 130 (création d'un ordre des pédicures-podologues) ; adopté, et n° 129 (pratique de la profession de diététicien) ; retiré.

- **Projet de loi habilitant le Gouvernement à simplifier le droit [n° 343 (2003-2004)]** - (14 octobre 2004) - **Art. 35** *(Simplifications dans le domaine des installations classées)* (p. 6699) : soutient l'amendement n° 69 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (rétablissement de l'habilitation en matière de règles de procédures applicables au sondage et à l'exploitation des carrières de marbre) ; retiré. - **Art. 48** *(Simplification et clarification en matière de sécurité sociale)* (p. 6735) : son amendement n° 68 : création en outre-mer d'un régime social des travailleurs indépendants dans les mêmes conditions qu'en métropole ; retiré. (p. 6737) : soutient l'amendement n° 66 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (précision que le régime social des indépendants, RSI, assure lui-même le rôle de l'interlocuteur social unique avec une faculté de délégation de certaines missions) ; rejeté. Inconvénient de la délégation du recouvrement aux URSSAF. (p. 6741) : soutient l'amendement n° 67 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (organisation des élections au conseil d'administration du RSI par l'instance créée à titre provisoire) ; rejeté.

- **Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** - *Deuxième lecture* **[n° 346 (2003-2004)]** - (19 octobre 2004) - **Discussion générale** (p. 6823, 6824) : rôle économique des personnes en situation de handicap. Prestations de compensation et maisons départementales. Reconnaissance du polyhandicap et de l'autisme. Proposition de création d'un conseil national de l'égalité des personnes handicapées. Nécessaire clarification institutionnelle et financière. - **Art. 1er** *(Art. L. 114 à L. 114-3-1, L. 114-5, L. 540-1 et L. 580-1 du code de l'action sociale et des familles - Définition du handicap, accès aux droits fondamentaux et droit à compensation des personnes handicapées)* (p. 6847) : soutient les amendements de M. Michel Mercier n° 270 (égalité en droits de tous les citoyens indépendamment des situations de handicap) ; et n° 271 (complément apporté à la définition du handicap) ; rejetés. (p. 6849) : soutient l'amendement n° 273 de M. Michel Mercier (garantie apportée à l'exercice effectif des droits des personnes handicapées) ; retiré. - **Art. additionnels après l'art. 1er** (p. 6853) : soutient l'amendement n° 272 de M. Daniel Dubois (représentation des personnes en situation de handicap dans le dispositif institutionnel de la prise en charge du handicap) ; retiré. - **Art. additionnel après l'art. 1er bis**

(p. 6856) : son amendement n° 403 : obligation de faire figurer un message sanitaire sur toutes les unités de conditionnement des boissons alcoolisées ; adopté. Problème de l'alcool pendant la grossesse.

- **Suite de la discussion** (20 octobre 2004) - **Art. 2** *(Art. L. 245-1 à L. 245-10, L. 131-2 et L. 232-23 du code de l'action sociale et des familles - Prestation de compensation)* (p. 6904) : soutient l'amendement n° 278 de M. Michel Mercier (adaptation du montant de la compensation à la réalité du prix de l'aide technique) ; retiré. (p. 6910, 6911) : soutient l'amendement n° 279 de M. Daniel Dubois (adaptation de la prestation de compensation au cas des personnes très lourdement handicapées ou polyhandicapées) ; devenu sans objet. (p. 6919) : soutient l'amendement n° 280 de M. Michel Mercier (possibilité pour la personne handicapée de choisir la forme de recours à l'aide humaine qu'elle souhaite) ; retiré. (p. 6923) : soutient l'amendement n° 282 de Mme Valérie Létard (assouplissement des conditions d'application du taux réduit de TVA sur les appareillages pour les personnes handicapées) ; retiré. - **Art. 2 bis** *(Suppression des barrières d'âge pour l'attribution de la prestation de compensation)* (p. 6925) : soutient l'amendement n° 283 de M. Michel Mercier (réduction des délais de mise en oeuvre du versement sans condition d'âge de la prestation de compensation) ; retiré. - **Art. 3** *(Art. L. 821-1 à L. 821-6, L. 821-9 du code de la sécurité sociale et art. L. 244-1 du code de l'action sociale et des familles - Assouplissement des conditions de cumul de l'allocation aux adultes handicapés et de son complément avec des revenus d'activité)* (p. 6931) : soutient les amendements de M. Michel Mercier n° 284 (indexation du montant de l'AAH sur celui du SMIC) ; et n° 285 (révision du montant de l'AAH) ; retirés.

- **Suite de la discussion** (21 octobre 2004) - **Art. 21** *(Art. L. 111-7 à L. 111-7-4, L. 111-8-3-1 et L. 111-26 du code de la construction et de l'habitation - Accessibilité du cadre bâti)* (p. 7025) : soutient l'amendement n° 297 de M. Michel Mercier (interdiction de toute dérogation) ; retiré. (p. 7027) : soutient l'amendement n° 298 de M. Michel Mercier (encadrement des dérogations) ; devenu sans objet. - **Art. 23 bis** *(Subventions de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat)* (p. 7033) : soutient l'amendement n° 299 de M. Michel Mercier (simplification des financements) ; devenu sans objet. - **Art. additionnels avant l'art. 27** (p. 7052) : soutient l'amendement n° 277 de M. Michel Mercier (encadrement financier de l'action de la CNSA - indépendance de financement entre l'assurance maladie et la nouvelle caisse) ; retiré. - **Art. 27** *(Art. L. 146-3 à L. 146-6 du code de l'action sociale et des familles - Maisons départementales des personnes handicapées)* (p. 7057) : soutient les amendements de M. Michel Mercier n° 301 (obligation d'accompagnement des maisons du handicap) ; et n° 302 (rôle de sensibilisation de l'ensemble des citoyens au handicap) ; adoptés. (p. 7059, 7060) : soutient les amendements de M. Michel Mercier n° 300 (mise en place d'une gestion partenariale de la maison départementale) ; rejeté ; et n° 303 (possibilité pour la maison départementale de contractualiser des actions avec d'autres partenaires) ; adopté. (p. 7067, 7069) : soutient les amendements de M. Michel Mercier n° 304 (composition de l'équipe pluridisciplinaire) ; adopté ; et n° 305 (rapport annuel des médiateurs départementaux ou médiateurs de la République) ; retiré.

- **Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2005 [n° 53 (2004-2005)]** - (18 novembre 2004) - **Débat sur les accidents du travail et les maladies professionnelles** (p. 8108) : importance des enjeux financiers. Transparence indispensable en matière d'accidents du travail. Approbation de la création d'une contribution spécifique des entreprises ayant exposé leurs salariés à l'amiante. Attachement au développement de la prévention. Convention d'objectifs et de gestion élaborée par l'Etat et la branche. Hommage à la la commission des affaires sociales, son président, ses rapporteurs, ainsi qu'au rapporteur pour avis de la commission des finances. - **Art. additionnels avant l'art. 19 (précédemment réservés)** (p. 8166) : soutient l'amendement n° 226 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (création d'une caisse spécifique bénéficiant d'une gestion paritaire pour les accidents du travail et les maladies professionnelles) ; retiré. - **Art. additionnels avant l'art. 24 ou après l'art. 26** (p. 8170) : soutient l'amendement n° 229 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (versement semestriel de l'allocation de logement) ; irrecevable (article 40 de la Constitution). - **Art. 26** *(Prise en charge par la Caisse nationale d'allocations familiales, CNAF, des majorations de pension pour enfants)* (p. 8172, 8173) : soutient l'amendement n° 228 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (suppression) ; retiré. - **Art. additionnels avant l'art. 28** (p. 8174) : soutient l'amendement n° 230 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (rapport du Gouvernement sur les retraites des personnels hospitalo-universitaires) ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 28** (p. 8180) : soutient l'amendement n° 231 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (équivalence entre la pension de réversion et l'assurance veuvage) ; retiré. - **Art. additionnels après l'art. 29** (p. 8187) : défavorable à l'amendement n° 56 de M. Nicolas About (encadrement du dispositif de majoration des pensions de retraite outre-mer à l'égard des futurs bénéficiaires). (p. 8189) : soutient l'amendement n° 232 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (revalorisation des retraites des non-salariés agricoles) ; retiré. - **Art. 1er et annexe (précédemment réservés)** *(Approbation du rapport annexé)* (p. 8197) : soutient les amendements de M. Jean-Marie Vanlerenberghe n° 205 (mise en place d'un système de modulation des honoraires des médecins) ; n° 206 (mesures pour faciliter le stationnement des professionnels de santé en visite) ; n° 207 (création de maisons médicales dans les zones rurales et dans les zones urbaines difficiles) ; n° 208 (campagne d'information et vaccination anti pneumocoque 23 des personnes âgées) ; n° 210 (développement de réseaux de soins palliatifs) ; retirés ; et n° 211 (mise en place d'une aide personnalisée à la santé en faveur des bénéficiaires de la CMU pour financer une assurance complémentaire de leur choix) ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 11 (précédemment réservés)** (p. 8211) : son amendement n° 223 : modalités de prescription de la durée des arrêts de travail ; retiré.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Outre-mer**

- (8 décembre 2004) - rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, pour les aspects sociaux. (p. 9325, 9327) : progression artificielle des crédits. Compensation d'exonérations de cotisations sociales en provenance du ministère de l'emploi. Meilleure lisibilité. Réduction regrettable des crédits de l'emploi. Difficile réalité sociale de l'outre-mer. Report pertinent de la suppression des CES et des CEC. Inquiétude quant à la suppression des SIFE et des SAE. Mobilité professionnelle en métropole des actifs ultra-marins. Financement insuffisant du service militaire adapté. Crédits du logement. Souhaite l'octroi à La Réunion de la participation à l'aménagement des quartiers, PAQ. Aménagements indispensables en faveur du logement social. Equité souhaitée avec la métropole sur la question des aides à la personne. Question de l'offre de soins : coût des médicaments et des consultations à La Réunion. Souhaite lier le relèvement du plafond de la CMU à la hausse des minima sociaux. Interrogation sur les projets concernant la restauration scolaire à Mayotte. Immigration en Guyane, à Mayotte et à La Réunion. Croissance des flux d'immigrés venus des Comores. Renforcement urgent des moyens de police pour la surveillance des côtes mahoraises. Amendement de la commission déplafonnant les allocations familiales à Mayotte. Situation de nombreuses femmes répudiées avec plus de trois enfants à charge sans ressource. Avis favorable de la commission des affaires sociales à l'adoption des crédits. - **Art. additionnel après l'art. 73 nonies** (p. 9354, 9355) : son amendement n° II-14 : déplafonnement des allocations familiales versées à Mayotte ; retiré. (p. 9356) : accepte de retirer son amendement n° II-14 à la suite des assurances du Gouvernement. Réflexion souhaitable sur l'état-civil à Mayotte et sur les retraites outre-mer.

**Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer - V. - Mer**

- (10 décembre 2004) (p. 9522, 9523) : faible marge de manoeuvre accordée par le budget 2005 à la mer. Concentration des moyens alloués à la sécurité maritime sur la réforme des CROSS. Révision à la baisse des programmes de mise à niveau de la signalisation maritime. Poursuite indispensable des GIE fiscaux pour la revitalisation de la flotte de commerce. Avancée du dossier du registre international français, RIF. Le groupe de l'UC votera ce budget.

**Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer - I. - Services communs et urbanisme**

- (10 décembre 2004) (p. 9574, 9575) : complexité de la présentation des crédits. Amélioration de la lisibilité par l'application de la LOLF. Conséquences de la diminution des effectifs du ministère de l'équipement : incidence sur la qualité et l'efficacité des DDE ; aide aux élus locaux ; besoins de rattrapage en outre-mer. Possibilité de fusion des DDAF et des DDE. Interrogation sur le transfert des personnels de l'Etat aux départements dans le cadre de la décentralisation du domaine public routier. Inquiétudes du groupe de l'UC sur la difficulté des communes dans la relance de la construction de logements sociaux. Spécificité insulaire de La Réunion. Inquiétude des Réunionnais à l'annonce d'une baisse éventuelle des crédits destinés à la pose des filets de protection sur la route du littoral.

**- Projet de loi portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés [n° 356 (2003-2004)]** - (16 décembre 2004) - **Art. 1er ter** *(Création d'une fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie)* (p. 9862) : soutient l'amendement n° 21 de Mme Muguette Dini (constitution d'un comité d'historiens au sein de la fondation et accessibilité des archives) ; retiré. - **Art. additionnel après l'art. 1er quinquies ou après l'art. 2** (p. 9864) : soutient l'amendement de Mme Muguette Dini, analogue à l'amendement n° 9 de M. Michel Guerry, n° 24 (création d'une indemnisation en capital pour les descendants des personnes assassinées ou disparues) ; irrecevable (article 40 de la Constitution). - **Art. additionnel après l'art. 1er quinquies** (p. 9865) : soutient l'amendement n° 22 de Mme Muguette Dini (rapatriement des corps des parents des Français d'Algérie et protection des cimetières) ; retiré. - **Art. 2** *(Ouverture d'un droit d'option en faveur des harkis entre la revalorisation de l'allocation de reconnaissance et le versement d'un capital)* (p. 9867) : soutient l'amendement n° 23 de Mme Muguette Dini (versement de l'allocation de reconnaissance aux rapatriés d'Indochine et à leurs ayants droit) ; retiré. - **Art. 4** *(Dérogations individuelles ouvrant droit au bénéfice de l'allocation de reconnaissance et des aides au logement)* (p. 9871) : soutient l'amendement n° 25 de Mme Muguette Dini (rallongement du délai de rapatriement) ; irrecevable (article 40 de la Constitution). (p. 9872) : soutient l'amendement n° 26 de Mme Muguette Dini (allongement du délai d'acquisition de la nationalité française) ; irrecevable (article 40 de la Constitution). - **Art. 4 ter** *(Rapport relatif à la situation sociale des enfants de harkis)* (p. 9874) : soutient l'amendement n° 27 de Mme Muguette Dini (rapport au Parlement sur les difficultés de fonctionnement de la commission nationale de désendettement et engagement du Gouvernement à simplifier les textes) ; retiré. - **Art. 5** *(Restitution aux rapatriés des sommes précédemment prélevées au titre des différentes lois d'indemnisation)* (p. 9876) : soutient les amendements de Mme Muguette Dini n° 28 (restitution des sommes prélevées sur les indemnités des rapatriés au titre du remboursement des prêts de réinstallation) ; et n° 29 (actualisation des sommes restituées aux rapatriés) ; irrecevables (article 40 de la Constitution) ; et n° 30 (effacement des prêts de réinstallation en faveur des pupilles de la nation) ; retiré. - **Art. additionnel après l'art. 5** (p. 9877) : soutient l'amendement n° 31 de Mme Muguette Dini (négociation par l'Etat d'un plan d'apurement des dettes) ; irrecevable (article 40 de la Constitution). - **Art. additionnel après l'art. 6** (p. 9878) : soutient l'amendement n° 47 de Mme Valérie Létard (création de cellules régionales d'insertion pour les jeunes de la deuxième génération) ; irrecevable (article 40 de la Constitution). - **Art. additionnels après l'art. 7** (p. 9879) : soutient les amendements de Mme Muguette Dini n° 32 (élaboration d'une quatrième loi d'indemnisation dans un délai d'un an) ; et n° 33 (dépôt d'un rapport d'évaluation relatif au parachèvement de l'indemnisation des Français dépossédés) ; retirés.

**- Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale** - *Commission mixte paritaire* **[n° 110 (2004-2005)]** - (16 décembre 2004) - **Discussion générale** (p. 9887, 9888) : approche transversale des problèmes sociaux. Action sur le chômage structurel. Apports du groupe de l'UC et du Sénat. Attention portée à la mise en oeuvre des mesures relatives au logement. Nécessité de remédier à la pénurie de logements sociaux. Lutte contre le surendettement. Crainte d'un décalage entre les objectifs initiaux et leur concrétisation. Approbation vigilante du groupe de l'UC.

**- Projet de loi de finances rectificative pour 2004 [n° 112 (2004-2005)]** - (17 décembre 2004) - **Art. additionnel après l'art. 39** (p. 10053, 10054) : son amendement n° 32 : majoration exceptionnelle de sept euros au profit des chambres de métiers de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de La Réunion recouvrée en plus du droit fixe perçu en 2004 ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 40** (p. 10055) : son amendement n° 41 : revalorisation annuelle du plafond de la base de la réduction d'impôt prévue en faveur des investissements immobiliers outre-mer ; adopté.

**PELCHAT (Michel)**
*sénateur (Essonne)*
*UMP*

Décédé le 12 février 2004.

**NOMINATIONS**

Vice-président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées jusqu'au 12 février 2004.

Membre de la Délégation parlementaire pour la planification.

**PELLETIER (Jacques)**
*sénateur (Aisne)*
*RDSE*

**NOMINATIONS**

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées à partir du 6 octobre 2004.

Membre de la commission des affaires culturelles jusqu'au 6 octobre 2004.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation de la législation jusqu'au 20 octobre 2004.

Membre de la Délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes le 13 octobre 2004.

Membre de la mission commune d'information "La France et les Français face à la canicule : les leçons d'une crise" jusqu'au 3 février 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* actualisant le tableau de répartition des sièges de sénateurs et certaines modalités de l'organisation de l'élection des sénateurs **[n° 156 (2003-2004)]** (21 janvier 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de résolution* tendant à actualiser le Règlement du Sénat **[n° 213 (2003-2004)]** (11 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre le terrorisme **[n° 365 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Défense - Justice.**

## INTERVENTIONS

**- Débat sur les travaux d'une mission d'information commune « La France et les Français face à la canicule»** - (10 février 2004) - président de la mission d'information commune (p. 1411, 1413) : canicule de l'été 2003. Renforcement du rôle de contrôle et d'information du Sénat. Décès de personnes âgées malgré la mobilisation exceptionnelle des services de secours. Champ d'investigation de la mission d'information étendue aux aspects économiques et environnementaux. Prise en compte tardive de la catastrophe sanitaire. Gestion quelque peu laxiste par les administrations centrales. Défaillance du système de veille et d'alerte sanitaire. Nécessaire prise en compte du vieillissement inéluctable de la population française. Meilleure gestion des conséquences économiques et environnementales de la canicule. Proposition de mesures concrètes : climatisation d'une pièce dans les maisons de retraite, établissement d'une liste de personnes fragiles et envoi aux services de soins d'un protocole "grande chaleur".

**- Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées [n° 183 (2003-2004)]** - (24 février 2004) - **Discussion générale** (p. 1594, 1595) : passage d'une logique de protection à une logique d'intégration. Soutien personnalisé par la compensation individuelle du handicap. Garantie de l'égal accès aux droits. Impact de la loi fondatrice de 1975. Difficulté de participation à la vie sociale. Principe général de non-discrimination. Libre choix du projet de vie. Création d'une véritable prestation de compensation. Revalorisation indispensable du budget global du handicap. Amélioration de l'accessibilité des personnes handicapées. Mobilisation pour l'insertion professionnelle des handicapés en milieu de travail ordinaire. Simplification des procédures administratives par la création d'une commission des droits d'intégration des personnes handicapées. Valorisation des capacités et potentialités de chacun. Echo des revendications entendues : conditions restrictives d'octroi de la compensation, financement insuffisant, création d'un revenu d'existence voisin du SMIC, rôle des centres d'aide par le travail. Déficit de places dans les structures médicalisées. Avancées certaines du texte.

**- Suite de la discussion** (1er mars 2004) - **Art. 27** *(Art. L. 146-3 à L. 146-6 du code de l'action sociale et des familles - Maisons départementales des personnes handicapées)* (p. 1852) : défavorable à l'amendement n° 399 de Mme Michelle Demessine (institution d'un défenseur des personnes en situation de handicap). Favorable à l'amendement n° 81 de la commission (rôle du médiateur des personnes handicapées) modifié par le sous-amendement n° 124 de M. Nicolas About.

**- Projet de loi encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics [n° 209 (2003-2004)]** - (3 mars 2004) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2045) : devoir de défendre les valeurs républicaines. Texte d'apaisement. Indispensable effort d'insertion. Le groupe RDSE votera ce texte.

**- Déclaration de politique générale du Gouvernement** - (7 avril 2004) (p. 2152, 2154) : résultats des dernières élections régionales. Attentes suscitées par une nouvelle majorité. Inflexion nécessaire de la politique gouvernementale. Approbation par le groupe du RDSE de l'inflexion sociale de la politique souhaitée par le Président de la République. Explication préalable des enjeux avant la mise en place de la réforme. Refondation du pacte social. Contrainte accompagnant la relance de la croissance.

**- Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (11 mai 2004) - **Art. 20** *(Conditions d'exercice du droit de préemption à l'intérieur du périmètre de protection)* (p. 3024) : soutient l'amendement n° 835 de M. Aymeri de Montesquiou (augmentation de la représentation des collectivités locales au sein des SAFER) ; devenu sans objet.

**- Suite de la discussion** (13 mai 2004) - **Art. 40** *(Art. 1464 D du code général des impôts - Exonération provisoire de taxe professionnelle au profit des vétérinaires ruraux)* (p. 3267) : son amendement n° 843 : exonération limitée aux professionnels de santé s'installant dans les communes de moins de 2000 habitants situées dans des ZRR ; rejeté.

**- Projet de loi relatif au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières [n° 383 (2003-2004)]** - (8 juillet 2004) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5464) : texte nécessaire au vu des engagements européens en matière énergétique. Le groupe RDSE votera ce projet de loi, malgré deux réserves.

**- Projet de loi pour le soutien à la consommation et à l'investissement [n° 379 (2003-2004)]** - (15 juillet 2004) - **Art. 4** *(Aide temporaire en faveur de l'emploi dans les hôtels, cafés et restaurants)* (p. 5728) : soutient l'amendement n° 51 de M. Bernard Joly (aide spécifique au conjoint collaborateur étendue aux fermiers aubergistes) ; adopté. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5753) : efficacité des mesures proposées. Effet de levier pour l'économie. La majorité du groupe du RDSE votera ce texte.

**- Projet de loi relatif à l'assurance maladie [n° 420 (2003-2004)]** - (23 juillet 2004) - **Art. 5** *(Art. L. 162-5 du code de la sécurité sociale - Dépassements d'honoraires des médecins)* (p. 6001) : son amendement n° 322 : rôle central du médecin traitant dans la coordination des soins ; adopté. - **Art. 8** *(Art. L. 162-4-2 du code de la sécurité sociale - Évaluation et amélioration des pratiques professionnelles médicales)* (p. 6012) : soutient l'amendement n° 31 de M. Georges Othily (adaptation à l'outre-mer) ; retiré.

**- Suite de la discussion** (24 juillet 2004) - **Art. 12** *(Art. L. 161-31, L. 162-4-3 et L. 162-21 du code de la sécurité sociale - Accès des professionnels de santé aux informations détenues par les caisses d'assurance maladie et contrôle de l'utilisation de la carte Vitale)* (p. 6055) : soutient l'amendement n° 307 de M. François Fortassin (précision relative au contenu de la carte Vitale) ; retiré. - **Art. 13** *(Art. L. 162-1-14 du code de la sécurité sociale - Institution de pénalités financières en cas d'abus ou de fraude des professionnels, des établissements de santé et des assurés)* (p. 6062) : soutient l'amendement n° 32 de M. Aymeri de

Montesquiou (suppression de la pénalité financière appliquée aux employeurs en cas de versement subrogé d'indemnités journalières) ; rejeté. - **Art. 15** *(Art. L. 315-2, L. 315-2-1, et L. 321-2 du code de la sécurité sociale - Renforcement du contrôle des bénéficiaires d'indemnités journalières)* (p. 6072) : son amendement n° 106 : droit de recours juridictionnel contre le montant des sanctions prononcées par les caisses primaires d'assurance maladie ; adopté. (p. 6074) : accepte la proposition d'ajout du rapporteur de la commission des affaires sociales à son amendement n° 106 précité.

- **Suite de la discussion** (26 juillet 2004) - **Art. 30** *(Art. L. 221-2 à L. 221-4 du code de la sécurité sociale - Réforme des instances dirigeantes de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés, CNAMTS)* (p. 6203) : son amendement n° 288 : composition strictement paritaire de la commission des accidents du travail et des maladies professionnelles ; retiré. - **Art. additionnels après l'art. 30** (p. 6208) : son amendement n° 287 : mise en place d'un financement et d'une caisse autonomes de l'assurance maladie pour la branche accidents du travail et maladies professionnelles ; retiré.

- **Suite de la discussion** (27 juillet 2004) - **Art. 33** *(Art. L. 211-2, L. 211-2-1, L. 211-2-2, L. 217-3, L. 217-3-1, L. 217-6 et L. 227-3 du code de la sécurité sociale - Réforme des instances dirigeantes des caisses primaires d'assurance maladie et autorité du directeur général de la Caisse nationale d'assurance maladie sur le réseau)* (p. 6241) : son amendement n° 107 : suppression des dispositions instaurant un médiateur chargé des relations entre un organe local d'assurance maladie et ses usagers ; retiré au profit de l'amendement n° 589 du Gouvernement (substitution du mot "conciliateur" au mot "médiateur"). (p. 6245) : intérêt de l'amendement n° 589 du Gouvernement précité qui évite toute confusion avec le Médiateur de la République. Désignation souhaitable par les caisses d'assurance maladie d'un correspondant du délégué départemental du Médiateur de la République. - **Art. 37** *(Art. L. 162-47 du code de la sécurité sociale - Missions conjointes des ARH et des URCAM)* (p. 6262) : son amendement n° 308 : consultation des syndicats représentatifs des médecins sur les propositions de l'URCAM et de l'ARH en matière de permanence des soins ; adopté. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 6317, 6318) : satisfait de la sérénité du débat. Bilan financier alarmant de l'assurance maladie. Développement d'une culture de la dépense facile. Introduction urgente d'une nouvelle idéologie fondée sur la responsabilisation de tous. Nécessité d'endiguer le nomadisme médical, l'évolution des dépenses de santé vers la sphère du bien-être et de lever le tabou de l'absentéisme. Pessimiste quant aux économies de 3,5 milliards d'euros attendues dès 2007 du dossier médical personnel. Satisfait des objectifs du texte et des moyens de leur mise en oeuvre. Se réjouit du sort réservé aux amendements déposés par son groupe. Obligation de résultat quant à l'efficacité du texte. Pari sur l'avenir et sur le civisme. Nécessité de pédagogie et de persuasion. Votera ce texte.

- **Projet de loi relatif au contrat de volontariat de solidarité internationale** - *Deuxième lecture* **[n° 287 (2003-2004)]** - (12 octobre 2004) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 6543) : hommage à la présidence féminine du Sénat. Heureux de l'adoption imminente du texte. Réponse aux préoccupations des associations dont il salue l'action. Amélioration, par les deux assemblées, des garanties apportées aux volontaires. Nécessité d'accompagner la promotion du volontariat d'un effort budgétaire soutenu. Le groupe du RDSE votera ce texte.

- **Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat sur la situation en Côte-d'Ivoire** - (10 novembre 2004) (p. 7853) : hommage aux soldats tués et blessés en Côte d'Ivoire. Mission accomplie sous mandat international. Protection des citoyens français présents dans ce pays. Responsabilité des différents présidents ivoiriens dans la dégradation de la situation. Issue nécessairement politique du conflit. Soutien du RDSE à la politique gouvernementale.

- **Projet de loi portant création de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité [n° 9 (2004-2005)]** - (23 novembre 2004) - **Art. 19** *(Service d'accueil téléphonique des victimes de discriminations)* (p. 8304) : son amendement n° 81 : suppression de la gratuité du service d'accueil téléphonique ; adopté. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 8305) : progrès de la lutte contre les discriminations et pour l'égalité. Le groupe du RDSE votera ce projet de loi.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Economie, finances et industrie - Petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat**

- (3 décembre 2004) (p. 8997, 8998) : priorité du Gouvernement à la création d'entreprises. Doute sur la viabilité des jeunes entreprises. Poursuite et amplification nécessaires de la politique en faveur de l'entreprise. Rôle essentiel de l'entreprise dans la création d'emplois. Nécessité d'une réforme fiscale d'ensemble. Renforcement de l'attractivité du site France. Votera ce budget.

**Education nationale, enseignement supérieur et recherche - I. - Enseignement scolaire**

- (7 décembre 2004) (p. 9288, 9289) : importance de l'école primaire dans le système éducatif. Efficacité à venir des classes multigrades en milieu rural. Revalorisation de l'enseignement de l'éducation physique, en particulier en primaire et élémentaire. Regrette le caractère facultatif de l'épreuve d'éducation physique au baccalauréat.

**Affaires étrangères**

- (8 décembre 2004) (p. 9376, 9377) : poursuite des efforts en faveur de l'APD. Inquiétude sur le poids relatif de la réduction de la dette des pays pauvres . Défavorable à l'inscription intégrale des annulations de dettes au titre de l'APD, spécialement des dettes COFACE. Interrogation quant au lancement d'un emprunt proposé par la Grande-Bretagne pour atteindre les Objectifs du millénaire. Vigilance quant au respect de la sincérité budgétaire en 2005 concernant les crédits de l'APD. Satisfait de l'affectation prioritaire à l'Afrique subsaharienne et du soutien aux contrats de désendettement-développement. Contribution de la France au Fonds mondial de lutte contre le sida. Insuffisance de la dotation à l'AFD. Faiblesse de la contribution au PNUD. Importance du travail réalisé par le Haut conseil de la coopération internationale, HCCI. Renforcement indispensable de l'efficacité de l'aide et d'une meilleure adaptation à la situation des pays concernés. Avec la majorité des sénateurs du groupe du RDSE, votera ce projet de budget.

*Articles non rattachés :*

- (14 décembre 2004) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 9767, 9769) : souci du Sénat de protéger les collectivités locales. Budget cohérent, équilibré et juste. Assainissement des comptes de l'Etat et réhabilitation du travail. Place insuffisante de la recherche et de l'innovation. Nécessaire poursuite des réformes fiscales. Respect des exigences européennes. Difficulté du travail à accomplir. Le groupe du RDSE votera le projet de loi de finances pour 2005.

**PENNE (Guy)**
*sénateur (Français établis hors de France (Série C))*
*SOC*

Ne se représente pas le 26 septembre 2004.

### NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées jusqu'au 30 septembre 2004.

### DÉPÔTS

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* visant à distinguer le vin des autres boissons alcooliques dans l'accès à la publicité **[n° 218 (2003-2004)]** (18 février 2004) - **Agriculture et pêche - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Rapport d'information*, fait au nom de la commission des affaires étrangères : Israël et territoires palestiniens : De la paix négociée au fait accompli ? **[n° 340 (2003-2004)]** (9 juin 2004) - **Affaires étrangères et coopération.**

*Proposition de loi organique* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 375 (2003-2004)]** (24 juin 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

### INTERVENTIONS

- **Proposition de loi tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger [n° 225 (2003-2004)]** - (4 mars 2004) - **Discussion générale** (p. 2059, 2061) : recherche paralysante du consensus. Faiblesse de la participation aux élections du CSFE. Situation des électeurs. Manque de moyens du Conseil. Manque de proximité des élus. Conditions de travail difficiles. Soutien de l'ensemble du groupe socialiste à cette réforme. - **Art. 2** (p. 2063) : le groupe socialiste s'abstiendra sur l'article 2. - **Art. additionnel après l'art. 5** (p. 2067) : favorable à l'amendement n° 2 du Gouvernement (possibilité de regrouper les opérations d'organisation du scrutin dans une circonscription consulaire)

**PÉPIN (Jean)**
*sénateur (Ain)*
*UMP*

### NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires économiques et du plan à partir du 7 octobre 2004 ; membre de la commission jusqu'au 6 octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil national de l'aménagement et du développement du territoire le 26 octobre 2004.

### DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

*Avis*, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Aménagement du territoire **[n° 76 tome 11 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Aménagement du territoire - Budget.**

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

### INTERVENTIONS

- **Projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique** - *Deuxième lecture* **[n° 144 (2003-2004)]** - (8 avril 2004) - **Discussion générale** (p. 2195, 2196) : texte fondamental. Importance commerciale d'Internet. Aménagement numérique des zones rurales. Passage nécessaire à la fibre optique. Limites de l'opérateur historique. Coût des travaux d'aménagement et encadrement juridique. Evolution nécessaire pour assurer la compétitivité de la France. - **Art. 37 bis A** *(Art. L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales - Régime d'intervention des collectivités locales en faveur de la fourniture de services de télécommunications)* (p. 2254) : défavorable à l'amendement n° 84 de la commission (nouvel intitulé "Réseaux et services locaux de communications électroniques et de communication audiovisuelle")

- **Projet de loi relatif aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle [n° 160 (2003-2004)]** - (13 avril 2004) - **Art. 2** *(Art. L. 32 du code des postes et télécommunications - Définitions fondamentales de notions relatives aux communications électroniques)* (p. 2341) : s'abstiendra sur l'amendement n° 114 de M. Philippe Nogrix (définition de la profession d'installateur intégrateur de télécommunications). - **Art. 3** *(Art. L. 32-1 du code des postes et télécommunications - Principes de la régulation des communications électroniques)* (p. 2344) : intervient sur l'amendement n° 115 de M. Philippe Nogrix (contrôle par

l'ART de l'exercice d'une concurrence loyale entre les opérateurs et les installateurs intégrateurs). Option problématique entre le maintien du monopole de France Télécom, en contradiction avec le texte sur l'économie numérique, ou l'encouragement à l'innovation et au développement des petites entreprises.

**- Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (4 mai 2004) - **Art. 1er** *(Modification des critères de détermination des zones de revitalisation rurale, ZRR)* (p. 2777) : votera l'amendement n° 373 du Gouvernement (nouveaux critères de détermination des ZRR).

**- Suite de la discussion** (5 mai 2004) - **Art. 1er ter** *(Art. 1465 du code général des impôts - Remboursement des sommes perçues par les entreprises qui cessent volontairement leur activité dans une zone de rénovation rurale, ZRR)* (p. 2798) : intervient sur l'amendement n° 145 (suppression) de la commission des finances saisie pour avis.

**- Projet de loi relatif à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées [n° 299 (2003-2004)]** - (25 mai 2004) - **Question préalable** (p. 3543, 3544) : attachement à la sécurité sociale. Avec le groupe UMP, votera contre la motion n° 33 de M. Gilbert Chabroux tendant à opposer la question préalable.

**- Suite de la discussion** (26 mai 2004) - **Art. 1er** *(Art. L. 116-3 et L. 121-6-1 du code de l'action sociale et des familles - Mise en place d'un dispositif de veille et d'alerte destiné à la protection des personnes âgées et handicapées)* (p. 3557, 3558) : intervient sur les amendements n° 7 de la commission (responsabilité des maires dans leurs interventions pour le recensement des personnes âgées et handicapées) et n° 42 de M. Guy Fischer (association des structures au contact des personnes âgées et handicapées au recueil des informations relatives à ces personnes). - **Art. 2** *(Art. L. 212-16, L. 212-17, L. 212-4-2, L. 212-8, L. 212-9 et L. 212-15-3 du code du travail - Création d'une journée dite « de solidarité »)* (p. 3568) : favorable aux amendements n° 60 de M. Georges Mouly (fixation de la journée de solidarité dans les entreprises travaillant en continu) et n° 1 et 2 de M. Jacques Pelletier (modalités de détermination de la journée de solidarité).

**- Projet de loi de modernisation de la sécurité civile [n° 227 (2003-2004)]** - (16 juin 2004) - **Art. additionnels après l'art. 22 ou après l'art. 51 (priorité)** (p. 4340) : intervient sur l'amendement n° 223 de M. Jean-Claude Gaudin (financement du BMP par le conseil général). Domaine d'application de l'article 40 de la Constitution limité au budget de l'Etat et au Parlement à l'exclusion des relations entre collectivités territoriales. - **Art. 25** *(Intitulé de la section I-1 nouvelle du chapitre IV du titre II du livre IV de la première partie du code général des collectivités territoriales et article L. 1424-8-1 - Réserves de sécurité civile)* (p. 4348) : favorable aux amendements identiques n° 79 de M. Robert Bret, n° 101 de M. Fernand Demilly, n° 119 de M. Michel Mercier et n° 186 de M. Philippe Adnot (suppression). - **Art. 45** *(Art. L. 1424-24 et L. 1424-24-1 à L. 1424-24-6 nouveaux du code général des collectivités territoriales - Composition des conseils d'administration des SDIS)* (p. 4378) : favorable à l'amendement n° 254 de M. Jean-Jacques Hyest (élection au scrutin proportionnel avec prime majoritaire).

**- Projet de loi relatif au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières [n° 383 (2003-2004)]** - (6 juillet 2004) - **Art. 6** *(Missions de la société gestionnaire du RTE)* (p. 5237, 5238) : intervient sur les amendements de Mme Marie-France Beaufils de suppression n° 390 et de repli n° 303.

**- Suite de la discussion** (7 juillet 2004) - **Art. 14** *(Création de la Caisse nationale des industries électriques et gazières)* (p. 5290) : soutient l'amendement n° 130 de M. Xavier Pintat (précision rédactionnelle) ; adopté. (p. 5291) : soutient les amendements de M. Xavier Pintat n° 131 (habilitation de la caisse nationale des industries électriques et gazières à obtenir de la CRE tout renseignement nécessaire au recouvrement de la contribution tarifaire) ; et n° 132 (précision rédactionnelle) ; adoptés.

**- Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2005 [n° 53 (2004-2005)]** - (17 novembre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 12** (p. 8074) : favorable à l'amendement n° 121 de M. Jean-Pierre Sueur (bénéfice d'un congé de maternité à compter du premier jour de leur arrêt de travail pour les femmes dont les mères ont pris du distilbène pendant leur grossesse). - **Art. additionnels après l'art. 18** (p. 8081) : favorable à l'amendement n° 224 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (création de maisons médicales).

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer - III. - Aménagement du territoire**

- (10 décembre 2004) - rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. (p. 9581, 9583) : examen en cours du projet de loi relatif au développement des territoires ruraux. Modification des contrats de plan Etat-région : resserrement du périmètre de la contractualisation, réduction de leur durée, contractualisation séparée avec des groupes de régions ou les métropoles. Budget équilibré ; diminution sensible du montant des reports ; préservation des autorisations de programmes. Concentration de la PAT sur les projets des territoires les plus en difficultés et les pôles de compétitivité. Simplification des règles de définition des périmètres des pays ; développement de projets communs de développement durable sous forme de charte. Refonte indispensable de l'avenir de la politique régionale européenne. Stabilisation des crédits de la DATAR, de la PAT et du FNADT ; prise en compte de l'effort financier globalement consenti en matière d'aménagement du territoire par d'autres administrations. Développement par le Gouvernement d'une véritable politique d'aménagement du territoire. Avis favorable de la commission des affaires économiques à l'adoption de ce budget.

**PERBEN (Dominique)**
*garde des sceaux, ministre de la justice*

## DÉPÔTS

**En première lecture devant le Sénat :**

*Projet de loi* relatif à la garantie de la conformité du bien au contrat due par le vendeur au consommateur et à la responsabilité du fait des produits défectueux **[n° 358 (2003-2004)]** (16 juin 2004) - **Entreprises - Justice - Société.**

*Projet de loi* portant ratification de l'ordonnance n° 2004-274 du 25 mars 2004 portant simplification du droit et des formalités pour les entreprises **[n° 359 (2003-2004)]** (16 juin 2004) - **Entreprises - Justice.**

*Projet de loi* portant ratification de l'ordonnance n° 2004-328 du 15 avril 2004 relative à l'élection des délégués consulaires et des juges des tribunaux de commerce **[n° 409 (2003-2004)]** (7 juillet 2004) - **Justice.**

*Projet de loi* ratifiant l'ordonnance n° 2004-634 du 1er juillet 2004 relative à l'entremise et à la gestion des immeubles et fonds de commerce **[n° 451 (2003-2004)]** (23 septembre 2004) - **PME, commerce et artisanat.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au divorce [n° 389 (2002-2003)]** - (7 janvier 2004) - **Discussion générale** (p. 48, 53) : dimension collective du droit du divorce. Mutations de la famille. Réformes engagées relativement aux successions et aux tutelles. Volonté de préserver la nature du mariage. Prise en compte de l'évolution des mentalités. Nouvelles fonctions du juge dans la régulation des conflits familiaux. Redéfinition des cas de divorce. Reconnaissance du plein effet de la volonté des parties. Changements de procédure. Maintien indispensable du divorce pour faute. Différenciation entre les torts et les conséquences financières du divorce. Création d'un cas de divorce pour altération définitive du lien conjugal. Simplification de la procédure. Volonté de préparer l'avenir. Encouragement au recours à la médiation familiale. Incitation au règlement rapide de l'ensemble des questions financières. Protection en cas de violence conjugale. Régime des dommages-intérêts. Prestation compensatoire. Recherche de solutions équitables. Respect des attentes et de la dignité des familles. - **Art. 14** *(Art. 259 et 259-3 du code civil - Preuves)* (p. 107) : accepte les amendements n° 98 de M. François Zocchetto (interdiction pour un époux de verser aux débats des communications de son conjoint obtenues par violence ou fraude) et n° 104 de M. Michel Mercier (interdiction pour un époux de verser aux débats des écrits personnels de son conjoint obtenus par fraude ou violence). S'oppose à l'amendement n° 77 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (référence au code de procédure civile concernant les possibilités d'enquête avant liquidation du régime matrimonial). (p. 108) : demande le retrait de l'amendement n° 40 de Mme Sylvie Desmarescaux (désignation implicite par le juge d'un expert pour procéder à des recherches sur le patrimoine des époux). Accepte l'amendement n° 7 de la commission (demande d'une déclaration sur l'honneur pour fixer les prestations compensatoires dans toutes les procédures de divorce). - **Rappel au règlement** (p. 75) : intervient sur le rappel au règlement de M. Michel Dreyfus-Schmidt. Déclaration d'urgence motivée par l'attente suscitée par la réforme et le caractère relativement consensuel du texte.

- **Projet de loi relatif au divorce [n° 389 (2002-2003)] (suite)** - (7 janvier 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 1er** (p. 76) : s'oppose à l'amendement n° 57 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (instauration d'un divorce administratif). (p. 78) : s'oppose à l'amendement n° 59 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (possibilité de ne pas recourir à un avocat pour les divorces par consentement mutuel sans enfant ni enjeu financier). Demande le retrait de l'amendement n° 33 de Mme Sylvie Desmarescaux (liquidation du régime matrimonial par le juge du divorce). (p. 79, 80) : s'oppose à l'amendement n° 58 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (maintien du droit au versement d'une pension de réversion en cas de remariage, de concubinage ou de PACS). - **Art. 1er** *(Art. 229 du code civil - Présentation des cas de divorce)* (p. 81) : s'oppose à l'amendement n° 111 de M. Nicolas About (procédure de divorce spécifique pour les mariages forcés de mineurs). - **Art. 2** *(Art. 230 et 232 du code civil - Divorce par consentement mutuel)* (p. 82) : demande le retrait de l'amendement n° 103 de M. Michel Mercier (rôle du juge dans la procédure de divorce par consentement mutuel). (p. 83) : s'oppose à l'amendement n° 60 de Mme Monique Cerisier-ben Guiga (possibilité pour l'un des deux époux de demander une seconde comparution devant le juge). - **Art. 3** *(Art. 233 et 234 du code civil - Divorce en cas d'acceptation du principe de la rupture du mariage)* (p. 84) : demande le retrait de l'amendement n° 99 de M. Michel Mercier (instauration d'un délai de rétractation). - **Art. 4** *(Art. 237 et 238 du code civil - Divorce pour altération définitive du lien conjugal)* (p. 85) : s'oppose à l'amendement n° 61 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (suppression de la notion de communauté affective). (p. 86) : s'oppose à l'amendement n° 117 de Mme Gisèle Gautier (instauration d'un délai de trois ans) et accepte l'amendement n° 120 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (précision sur la définition du délai de deux ans). (p. 87) : s'oppose à l'amendement n° 109 de M. Michel Mercier (rétablissement de la clause d'exceptionnelle dureté). - **Art. 5** *(Art. 242 et 246 du code civil - Divorce pour faute)* (p. 88) : s'oppose à l'amendement n° 62 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (remplacement du divorce pour faute par un divorce pour manquement aux obligations du mariage). (p. 90) : accepte l'amendement n° 2 de la commission (référence à la notion de violation grave ou renouvelée pour fonder une demande de divorce pour faute) et estime satisfaits par ce dernier l'amendement identique n° 63 de M. Michel Dreyfus-Schmidt ainsi que les amendements n° 102 de M. Michel Mercier (maintien d'une référence aux violations renouvelées des devoirs conjugaux pour fonder le divorce pour faute) et n° 92 de Mme Janine Rozier (référence au harcèlement pour fonder une demande de divorce pour faute). (p. 91) : s'oppose à l'amendement n° 65 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (en cas de présentation concurrente d'une demande de divorce pour altération définitive du lien conjugal et d'une demande de divorce pour faute, examen prioritaire de la demande pour altération définitive du lien conjugal). - **Art. 6** *(Renumérotations)* : accepte l'amendement n° 3 de la commission (regroupement de dispositions relatives au divorce). - **Art. 8** *(Art. 249, 249-3 et 249-4 du code civil - Divorces et incapacité)* (p. 92) : demande le retrait de l'amendement n° 126 de M. Philippe Darniche (prévention des enlèvements parentaux d'enfants vers l'étranger). (p. 93) : s'oppose à l'amendement n° 67 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (audition des majeurs en tutelle lors des procédures de divorce). - **Art. 9** *(Art. 250 à 250-3 du code civil - Procédure applicable au divorce par consentement mutuel)* (p. 95) : s'oppose aux amendements identiques n° 68 de M. Michel Dreyfus-Schmidt et n° 101 de M. Michel Mercier (recours obligatoire à deux avocats pour les divorces par consentement mutuel). (p. 96) : s'oppose aux amendements n° 34 de Mme Sylvie Desmarescaux (rôle du juge et possibilité de recours à la médiation) et n° 71 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (recours à un avocat par chaque époux en cas de rejet de la convention par le juge). - **Art. 10** *(Art. 251 du code civil - Procédure applicable aux autres cas de divorce)* (p. 97) : accepte l'amendement n° 4 de la commission (non-présentation des motifs du divorce dans la requête introductive). - **Art. 11** *(Art. 251, 252, 252-1, 252-3 et 253 du code civil - Conciliation)* : accepte l'amendement n° 5 de la commission (précision). (p. 98) : s'oppose à l'amendement n° 72 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (suppression de l'invitation à la réflexion offerte par le magistrat au demandeur de divorce en cas d'absence du défendeur). (p. 99) : s'oppose à l'amendement n° 35 de Mme Sylvie Desmarescaux (possibilité pour chaque époux de se livrer à une investigation sur la situation financière de son conjoint). - **Art. 12** *(Art. 254, 255, 256 et 257 du code civil - Mesures provisoires)* (p. 100) : s'oppose à l'amendement n° 74 de Mme Monique Cerisier-ben Guiga (rappel par le juge des dispositions relatives à l'exercice de l'autorité parentale). S'oppose à l'amendement n° 73 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (remise au juge du rapport de la médiation). (p. 102) : s'oppose à l'amendement n° 36 de Mme Sylvie Desmarescaux (possibilité pour le juge d'imposer aux époux de produire une déclaration sur l'honneur concernant leurs situation financière et conditions de vie). (p. 102) : s'oppose à l'amendement n° 37 de Mme Sylvie Desmarescaux (attribution par le juge de la jouissance des biens communs indivis ou propres, à titre gratuit ou non). (p. 103) : s'oppose à l'amendement n° 75 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (suppression de la mention expresse d'un notaire comme expert pour dresser l'inventaire estimatif ou faire des propositions tendant au règlement des intérêts pécuniaires des époux). (p. 104) : s'oppose à l'amendement n° 38 de Mme Sylvie Desmarescaux (possibilité d'avoir recours à un professionnel qualifié autre qu'un notaire pour élaborer un projet de liquidation du régime matrimonial). Accepte l'amendement n° 6 de la commission (possibilité pour le notaire de faire des propositions de composition de lots en vue du partage). Sur l'amendement n° 6 de la commission précité, s'oppose au sous-amendement n° 132 de M. Michel Dreyfus-Schmidt. (p. 105) : s'oppose à l'amendement n° 93 de Mme Janine Rozier (désignation par le juge, à la demande d'un des deux époux, d'un notaire pour réaliser un projet de liquidation). S'oppose à l'amendement n° 76 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (présentation des titres de propriété immobilière accompagnés de l'état hypothécaire). - **Art. 14** *(Art. 259 et 259-3 du code civil - Preuves)* (p. 107) : accepte les amendements n° 98 de M. François Zocchetto (interdiction pour un époux de verser aux débats des communications de

son conjoint obtenues par violence ou fraude) et n° 104 de M. Michel Mercier (interdiction pour un époux de verser aux débats des écrits personnels de son conjoint obtenus par fraude ou violence). S'oppose à l'amendement n° 77 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (référence au code de procédure civile concernant les possibilités d'enquête avant liquidation du régime matrimonial). (p. 108) : demande le retrait de l'amendement n° 40 de Mme Sylvie Desmarescaux (désignation implicite par le juge d'un expert pour procéder à des recherches sur le patrimoine des époux). Accepte l'amendement n° 7 de la commission (demande d'une déclaration sur l'honneur pour fixer les prestations compensatoires dans toutes les procédures de divorce).

- **Suite de la discussion** (8 janvier 2004) - **Art. 15** *(Art. 262-1 du code civil - Date des effets du jugement de divorce)* (p. 117) : demande le retrait de l'amendement n° 41 de Mme Sylvie Desmarescaux (possibilité pour le défendeur d'un divorce pour altération définitive du lien conjugal de demander une entrée en vigueur du jugement à la date de l'assignation). Demande le retrait de l'amendement n° 42 de Mme Sylvie Desmarescaux (impossibilité pour le demandeur du divorce d'obtenir le report des effets du jugement). - **Art. 16** *(Art. 264, 265, et 265-1 du code civil - Conséquences du divorce en matière de nom, de dispositions à cause de mort et de droits tenus de la loi ou de conventions passées avec des tiers)* : accepte l'amendement n° 8 de la commission (rectification). - **Art. 17** *(Art. 266, 267, 267-1 et 268 du code civil - Conséquences propres aux divorces contentieux)* (p. 119, 121) : s'oppose à l'amendement n° 78 de Mme Monique Cerisier-ben Guiga (versement de dommages et intérêts en réparation du préjudice matériel ou moral subi du fait du divorce). Différence entre la prestation compensatoire et le versement de dommages et intérêts. (p. 121) : demande le retrait de l'amendement n° 94 de Mme Janine Rozier (établissement par le notaire d'un projet de partage entre les époux). (p. 122) : accepte l'amendement n° 9 de la commission (rédaction). Accepte l'amendement n° 10 de la commission (précision). Accepte l'amendement n° 131 de la commission (possibilité pour les parties de soumettre à l'homologation du juge des conventions portant sur la liquidation du régime matrimonial). - **Art. 18** *(Art. 270, 271, 274, 275-1, 276, 276-4, 279-1, 280 et 280-1 du code civil - Réforme de la prestation compensatoire)* (p. 125) : s'engage à préciser les modalités de calcul pour la transformation d'une rente en capital avant la réunion de la commission mixte paritaire. (p. 126) : accepte l'amendement n° 11 de la commission (rédaction). (p. 127) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 79 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (prise en compte des choix professionnels faits par un époux en faveur de la carrière de l'autre pour fixer le montant de la prestation compensatoire). (p. 128) : demande le retrait de l'amendement n° 95 de Mme Janine Rozier (prise en considération des pensions de retraite des époux pour fixer le montant de la prestation compensatoire). Accepte l'amendement n° 12 de la commission (suppression de la condition de versement effectif de la prestation compensatoire pour le prononcé du divorce). Demande le retrait de l'amendement n° 106 de M. Michel Mercier (attribution de biens au titre de la prestation compensatoire après évaluation de leur valeur réelle). (p. 129) : demande le retrait de l'amendement n° 47 de Mme Sylvie Desmarescaux (prolongation du délai de huit ans pour l'échelonnement du versement de la prestation compensatoire). (p. 130) : s'oppose à l'amendement n° 80 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (maintien de la transmissibilité aux héritiers du paiement de la prestation compensatoire). (p. 132) : s'oppose à l'amendement n° 48 de Mme Sylvie Desmarescaux (régime fiscal appliqué à la conversion d'une rente en capital dans le cadre de la prestation compensatoire). S'oppose à l'amendement n° 81 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (suppression de la mention "à titre exceptionnel" dans les conditions d'attribution d'une prestation compensatoire sous forme de rente). (p. 134) : s'oppose aux amendements analogues n° 56 de M. Bernard Joly, n° 107 de M. Michel Mercier et n° 121 de Mme Josiane Mathon (suppression du bénéfice de la prestation compensatoire en cas de remariage ou de vie maritale du créancier) ainsi qu'à l'amendement n° 122 de Mme Josiane Mathon (repli). (p. 136) : s'oppose à l'amendement n° 83 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (possibilité d'augmenter le montant d'une prestation compensatoire lors d'une révision). S'oppose à l'amendement n° 84 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (suppression de la possibilité de substituer un capital à une rente viagère dans le cadre de la prestation compensatoire). (p. 138) : clarification des catégories de divorce et simplification des procédures allégeant la charge des juges. (p. 139) : s'oppose à l'amendement n° 85 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (suppression de la possibilité de substituer un capital à une rente viagère dans le cadre de la prestation compensatoire) et accepte l'amendement n° 50 de Mme Sylvie Desmarescaux (suppression de la prise en compte des sommes déjà versées lors de la conversion d'une rente viagère en capital). (p. 141) : s'oppose aux amendements n° 123 de Mme Josiane Mathon (établissement d'un principe d'intransmissibilité aux héritiers de la prestation compensatoire sauf en cas de conséquences graves pour le créancier) et de M. Michel Dreyfus-Schmidt n° 86 (suppression de la réforme de la transmissibilité de la prestation compensatoire) et n° 51 (modalités de transmission de la prestation compensatoire aux héritiers). - **Art. 22** *(Art. 220-1, 228, 245-1, 248-1, 256, 276-3, 278, 279, 280-2, 281, 298, 301, 306 et 307 du code civil - Dispositions diverses)* (p. 152) : son amendement n° 133 : référence aux violences exercées par le conjoint et non par l'époux ; adopté. (p. 153) : intervient sur les amendements analogues n° 19 de la commission, n° 88 de M. Michel Dreyfus-Schmidt et n° 105 de M. Michel Mercier (recours à une procédure contradictoire avant l'éviction éventuelle d'un conjoint violent du domicile conjugal). Précision relevant du domaine réglementaire. S'oppose à l'amendement n° 88 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (recours à une procédure contradictoire avant l'éviction éventuelle d'un conjoint violent du domicile conjugal). - **Art. 23** *(Chapitre VIII du titre V du livre premier, art. 231, 235 et 236, 239 à 241, 243, 261 à 261-2, 264-1, 268-1 et 269, 273, 276-3 alinéa 3, 282 à 285, 297 alinéa 2, 307 alinéa 2, 309, 1099 alinéa 2, section 2 du chapitre III du titre VI du livre premier du code civil - Abrogations)* (p. 155) : accepte l'amendement n° 22 de la commission (abrogation d'articles de la loi du 30 juin 2000 relative à la prestation compensatoire, repris par le présent projet de loi). Collaboration avec le ministère de la justice allemand dans le but de rapprocher les législations française et allemande en matière de droit civil. - **Art. additionnels après l'art. 23** (p. 156) : accepte l'amendement n° 55 de la commission (obtention d'une copie exécutoire des jugements de divorce par consentement mutuel sans paiement préalable des droits d'enregistrement). - **Art. 25** *(Dispositions diverses et transitoires)* : accepte l'amendement n° 23 de la commission (rédaction). (p. 157) : accepte les amendements de la commission n° 24 (clarification des dispositions transitoires en matière de révision des rentes viagères antérieures à la présente loi), n° 25 (coordination), n° 26 et n° 28 (rédaction) et n° 27 (rectification). - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 159, 160) : légitimité du groupe de travail réuni à la chancellerie. Texte équilibré et consensuel.

- **Projet de loi portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité** - *Deuxième lecture* **[n° 90 (2003-2004)]** - (20 janvier 2004) - **Discussion générale** (p. 539, 540) : qualité des travaux des commissions des lois. Nombreuses améliorations au texte au cours de la navette. Innovations majeures à l'initiative du Sénat : fichier judiciaire des auteurs d'infractions sexuelles et transposition de la décision cadre du conseil de l'Union européenne relative au mandat d'arrêt européen. Nombreuses consultations et auditions avant la saisine des assemblées. Diagnostic partagé sur les objectifs du texte face à l'évolution de la criminalité. Lutte contre les nouvelles formes de criminalité organisée et les professionnels du crime. Création des pôles spécialisés. Procédures exceptionnelles sous le contrôle d'un magistrat. Nécessité d'une justice plus réactive : poursuite des efforts en moyens matériels et humains ; diversification des procédures. Amélioration du système carcéral. Orientation décisive vers la réinsertion. (p. 555, 556) : remerciements au rapporteur. Réponse aux orateurs. Justification du fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles par la prévention de la récidive. Conformité de la question des

infiltrations à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme. Réactivité attendue des juridictions spécialisées pour sanctionner la délinquance financière. Se défend du basculement du plaider-coupable vers le système accusatoire américain. Prise en compte de la question carcérale avec les alternatives à l'incarcération. Convaincu de l'importance d'une juridiction internationale en raison du développement préoccupant de la criminalité internationale. Importance de la communication entre juges de pays étrangers. Renforcement du rôle des avocats attendu de la comparution après reconnaissance de culpabilité. Souhaite une réflexion sereine sur la question du statut pénal de la grossesse. - **Art. additionnels avant le titre Ier** (p. 564) : s'oppose aux amendements de Mme Nicole Borvo n° 228 (instauration d'un moratoire sur la création de toute nouvelle infraction pénale) et n° 229 (subordination de la création de toute nouvelle infraction pénale à l'étude de son incidence sur le droit en vigueur et sur l'activité des juridictions). - **Art. additionnel après le titre Ier** (p. 565) : s'oppose à l'amendement n° 226 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (mise en place d'une évaluation des dispositions du titre Ier, applicables à titre expérimental pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2005). S'oppose à la demande de réserve de Mme Nicole Borvo sur son amendement n° 226 précité. - **Art. 1er** *(Art. 706-73 à 706-101-1 nouveaux du code de procédure pénale - Règles applicables à la délinquance et à la criminalité organisées)* (p. 572, 573) : sur les amendements de M. Robert Badinter, s'oppose aux n° 144 (suppression), n° 145 (exclusion du champ d'application de l'article des associations de défense et d'assistance aux personnes étrangères), n° 146 (exclusion de toute dérogation au principe selon lequel une personne ne peut être condamnée sur le seul fondement des déclarations de policiers infiltrés) et n° 147 (possibilité pour la personne qui fait l'objet d'une enquête de flagrance de désigner un avocat pour assister à la perquisition de son domicile). S'oppose aux amendements de Mme Nicole Borvo n° 230 (suppression du champ d'application de l'article du délit d'aide à l'entrée et au séjour irréguliers des étrangers) et n° 231 (inclusion du délit de corruption dans la liste des infractions relevant de la criminalité et de la délinquance organisées), de M. Michel Charasse n° 150 (indemnisation des personnes mises en cause lorsque la procédure relative à la criminalité organisée a conduit à un non-lieu) et n° 151 (procédure disciplinaire à l'encontre du magistrat lorsque les opérations menées dans le cadre de la procédure relative à la criminalité organisée ont conduit à un non-lieu) et de la commission, sur le même objet, n° 2 et n° 3 (rétablissement de l'autorisation préalable du procureur de la République à l'extension des compétences des officiers de police judiciaire à l'ensemble du territoire national dans le cadre d'une surveillance). S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 5 de la commission et n° 148 de M. Robert Badinter (rétablissement de l'information "sans délai" du juge des libertés et de la détention ayant autorisé des écoutes téléphoniques sur les actes accomplis sur le fondement de cette autorisation) ainsi que pour les amendements identiques n° 6 de la commission et n° 149 de M. Robert Badinter (rétablissement de la transmission "sans délai" au procureur de la République de la demande faite par une personne placée en garde à vue sur les suites données à l'enquête). Accepte l'amendement n° 4 de la commission (rétablissement de l'interdiction supprimée par l'Assemblée nationale de condamner une personne sur le seul fondement de déclarations anonymes de policiers infiltrés). (p. 574) : conditions très strictes pour conduire une perquisition du domicile d'une personne en son absence. - **Art. additionnel après l'art. 1er** (p. 576) : s'oppose à l'amendement n° 272 de Mme Marie-Claude Beaudeau (extension du champ de la responsabilité pénale des employeurs par la suppression du mot "particulière" qualifiant l'obligation de sécurité). - **Art. 1er bis AA** *(Art. 706-79-1 nouveau du code de procédure pénale - Coordination de la politique d'action publique en matière de criminalité organisée)* : s'oppose à l'amendement n° 232 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (suppression). - **Art. additionnel après l'art. 1er bis AA** (p. 577) : s'oppose à l'amendement n° 152 de M. Robert Badinter (protection de l'utilisation des interceptions téléphoniques entre une personne suspectée et son avocat). - **Art. 2 bis** *(Art. 322-6-1 nouveau du code pénal - Diffusion de procédés permettant la fabrication d'engins de destruction)* (p. 578) : accepte l'amendement n° 7 de la commission (rétablissement de l'aggravation des peines prévue par le Sénat en première lecture pour sanctionner la diffusion de moyens de fabrication d'engins de destruction). - **Art. additionnel après l'art. 2 quater** (p. 579) : accepte l'amendement n° 289 de la commission (coordination). - **Art. 3** *(Art. 132-78, 221-5-3, 222-6-2 nouveau, 222-43, 222-43-1 nouveau, 224-5-1, 224-8-1, 225-4-9, 225-11-1, 311-9-1, 312-6-1 nouveaux du code pénal, art. 3-1 nouveau de la loi du 19 juin 1871, art. 35-1 nouveau du décret du 18 avril 1939, art. 6-1 nouveau de la loi du 3 juillet 1970, art. 4-1 nouveau de la loi du 9 juin 1972 - Exemptions ou réductions de peine pour les auteurs ou complices d'infractions apportant leur concours à la justice)* (p. 580) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 8 de la commission (information "sans délai" de la commission nationale chargée de définir les mesures de protection des personnes coopérant avec la justice) et s'oppose aux amendements identiques n° 153 de M. Robert Badinter et n° 233 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (suppression). - **Art. 4** *(Art. 434-7-2 nouveau du code pénal - Révélation d'informations de nature à entraver le déroulement de la procédure pénale)* (p. 581) : s'oppose aux amendements n° 9 de la commission (rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture et prévoyant que l'infraction ne sera constituée que si la divulgation d'informations a pour objet d'entraver le cours de la justice) et n° 154 de M. Robert Badinter (suppression). - **Art. 5** *(Art. 63-4, 85, 706-26, 706-24-2, 706-30, 706-32 et 706-36-1 du code de procédure pénale - Coordinations en matière de garde à vue, de saisine des juridictions spécialisées, de saisies conservatoires et d'infiltration)* (p. 583) : s'oppose aux amendements n° 155 de M. Robert Badinter (suppression) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 10 de la commission (rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture ramenant de la quarante-huitième heure à la trente-sixième heure de garde à vue le premier entretien avec l'avocat). - **Art. 6** *(Art. 694, art. 694-1 à 694-9 nouveaux, art. 695, art. 695-1 à 695-51 nouveaux, art. 696 à 696-2, 696-3 à 696-48 nouveaux, art. 706-71 du code de procédure pénale et art. 30 de la loi du 10 mars 1927 - Refonte des règles relatives à l'entraide judiciaire internationale)* (p. 596, 597) : sur les amendements de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements sur le même objet n° 12, 14, 18, 19, 21, 24, 25, 29, 30, 31, 33 et 34 (retour au texte du Sénat en première lecture concernant les délais d'information de l'autorité de l'Etat requérant sur une demande d'entraide judiciaire), accepte les amendements n° 13 (clarification du dispositif relatif aux modalités d'émission d'un mandat d'arrêt européen par le ministère public), n° 15 (clarification de l'article 695-17 du code de procédure pénale précisant les exceptions au principe de spécialité), n° 16 (suppression de la mention relative au racket pour faire référence à l'extorsion dans la liste des infractions donnant lieu à l'exécution d'un mandat d'arrêt européen sans contrôle de la double incrimination), n° 17 (coordination), n° 20 (précision du lieu d'incarcération de la personne appréhendée), n° 22 (mention du caractère irrévocable de la renonciation au bénéfice du principe de la spécialité faite par la personne qui a consenti à sa remise), n° 32 (comparution de la personne réclamée devant la chambre de l'instruction dans un délai de dix jours précisés "ouvrables" à compter de la date de sa présentation au procureur général), sur le même objet n° 23 et 27 (cohérence avec les modifications adoptées par l'Assemblée nationale), et sur le même objet n° 26 et 28 (précision). - **Art. 6 bis** *(Art. 568-1, 574-2 nouveaux et 716-4 du code de procédure pénale - Pourvoi en cassation à l'encontre d'un arrêt de la chambre de l'instruction sur l'exécution d'un mandat d'arrêt européen - Prise en compte de la durée de la détention provisoire en France)* : accepte l'amendement n° 35 de la commission (harmonisation rédactionnelle). - **Art. 6 ter** *(Art. 113-8-1 nouveau du code pénal - Applicabilité de la loi pénale française à certaines infractions commises hors du territoire national par un étranger dont l'extradition vers un Etat tiers a été refusée)* (p. 598) : accepte l'amendement n° 36 de la commission (extension de la compétence des juridictions françaises à certaines infractions commises hors du territoire national lorsque les faits reprochés à la personne dont

l'extradition a été refusée revêtent un caractère politique). - **Art. 7** *(Art. 704, art. 705-1 et 705-2 nouveaux, art. 706 et 706-1 du code de procédure pénale - Règles relatives à l'organisation judiciaire en matière économique et financière)* (p. 599) : s'oppose à l'amendement n° 156 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (suppression). - **Art. 7 bis A** *(Art. 706-1-1 nouveau du code de procédure pénale - Coordination de la politique d'action publique en matière de lutte contre la délinquance économique et financière)* : s'oppose à l'amendement n° 235 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (suppression). - **Art. 7 ter** *(Art. L. 650-1 à L. 650-5 nouveaux du code de l'organisation judiciaire - Désignation des magistrats des juridictions interrégionales spécialisées - Coordination de la politique d'action publique en matière d'infractions relevant des juridictions spécialisées)* : s'oppose à l'amendement n° 236 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (suppression des dispositions relatives à la hiérarchisation entre les procureurs généraux). - **Art. 8 bis A** *(Art. 706-2-1 nouveau du code de procédure pénale - Coordination de la politique d'action publique en matière de santé publique)* (p. 600) : s'oppose à l'amendement n° 237 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (suppression des dispositions relatives à la hiérarchisation entre les procureurs généraux) sur le même objet que l'amendement n° 236 précité. - **Art. 10** *(Art. L. 218-10, L. 218-11, L. 218-13, L. 218-22, L. 218-24, L. 218-25 et L. 218-29 du code de l'environnement - Aggravation de la répression des infractions en matière de pollution maritime)* (p. 603) : sur les amendements de la commission, s'oppose aux n° 37 (suppression de la possibilité de prononcer des amendes fixées en fonction de la valeur de la cargaison ou du navire et doublement du montant des peines encourues), sur le même objet n° 39 et 40 (coordination) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 38 (précision). - **Art. 10 ter** *(Art. 322-6 du code pénal - Destruction par incendie)* : accepte l'amendement n° 41 de la commission (substitution à la peine de quinze ans d'emprisonnement de celle de quinze ans de réclusion criminelle pour réprimer les destructions volontaires par incendie). - **Art. 11** *(Art. 28-1 du code de procédure pénale et art. 67 bis du code des douanes - Amélioration de l'efficacité de la douane judiciaire et de la douane administrative)* (p. 605) : accepte l'amendement n° 42 de la commission (coordination visant l'interdiction de prononcer une condamnation sur le seul fondement de déclarations anonymes d'un agent infiltré). - **Division et art. additionnels après l'art. 11** (p. 606) : s'oppose aux amendements de Mme Nicole Borvo n° 240 (section additionnelle - De la désorganisation d'entreprise) et n° 241 (sanction à l'encontre de l'employeur qui, par son comportement, désorganise son entreprise et met en échec les droits des salariés). - **Art. 11 quinquies** *(Art. 2 ter nouveau de la loi n° 95-66 du 20 janvier 1995 relative à l'activité de conducteur et à la profession d'exploitant de taxi et art. 23 de la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 relative à la sécurité intérieure - Création de l'infraction d'exercice illégal de la profession de chauffeur de taxi)* (p. 608) : accepte les amendements de M. Serge Vinçon n° 276 (suppression de la nécessité d'être titulaire du certificat de capacité professionnelle pour exercer l'activité de conducteur de taxi) et n° 275 (ajout des infrastructures portuaires à la liste des enceintes soumises à l'interdiction d'entrée et de séjour au titre des peines complémentaires à l'infraction d'exercice clandestin de la profession de conducteur de taxi). - **Division et art. additionnels avant le chapitre IV** (p. 609) : s'oppose aux amendements de Mme Nicole Borvo n° 238 (division additionnelle, section VII - Dispositions relatives à la lutte contre la corruption) et n° 239 (transformation du service central de prévention de la corruption en une autorité administrative indépendante). - **Art. additionnel après l'art. 15** : s'oppose à l'amendement n° 242 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (instauration d'une autorité administrative indépendante dans le cadre des marchés publics). - **Art. additionnel avant l'art. 15 bis** (p. 610) : accepte l'amendement n° 290 de la commission (possibilité pour les associations de lutte contre le racisme de se porter partie civile en matière de fichiers comportant l'origine raciale, l'opinion ou la croyance religieuse). - **Art. 15 bis** *(Art. 131-3, 131-5-1 nouveau, 132-45, 131-6, 131-7, 131-8, 131-9, 131-11, 222-45, 225-19, 311-4, 312-13, 322-15, 434-41 du code pénal, art. 20-4-1 nouveau de l'ordonnance n° 45-174 du 2 février 1945 - Création d'une peine de stage de citoyenneté)* (p. 611) : s'oppose à l'amendement n° 243 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (suppression de la mention selon laquelle le stage de citoyenneté peut se dérouler aux frais du condamné). Accepte les amendements de la commission n° 43 (inscription du stage de citoyenneté dans la liste des peines complémentaires en matière contraventionnelle) et n° 44 (coordination). - **Intitulé de la section 2 et art. additionnels avant l'art. 16** (p. 614, 615) : s'oppose aux amendements de Mme Nicole Borvo n° 254 (ajout du mot "homophobes" dans l'intitulé de la section 2) et sur le même objet n° 255, 256, 257, 258, 259 et 260 (modification de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse pour réprimer les injures, les provocations à la discrimination et les diffamations commises à raison de l'orientation sexuelle de la victime) ainsi qu'aux amendements de M. Robert Badinter sur le même objet n° 157, 158 et 159 (extension à la presse de la répression de tous les écrits et propos discriminatoires susceptibles de constituer l'infraction visée à l'article 225-1 du code pénal), n° 160 (exercice d'office par le procureur de la République du droit de poursuivre un contrevenant ayant commis un des éléments visés à l'article 225-1 du code pénal) et n° 161 (possibilité pour les associations régulièrement déclarées d'exercer les droits reconnus à la partie civile pour toute discrimination visée à l'article 225-1 du code pénal). Gravité du sujet. Opposition entre la protection légitime de personnes contre des propos discriminatoires et la défense de la liberté d'expression. Mise en place d'un groupe de travail. Temps nécessaire à la réflexion et au dialogue. Consternation du monde de la presse à l'idée d'instaurer des interdictions. Met en garde le Sénat contre la virulence des réactions qui s'ensuivraient. - **Art. 16** *(Art. 65-3 nouveau de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse - Modification du délai de prescription pour les messages racistes ou xénophobes publiés par voie de presse)* (p. 619) : s'oppose à l'amendement n° 162 de M. Robert Badinter (extension à tous les messages diffusés sur internet de l'allongement de la prescription d'un mois à un an) dont il souhaite la limitation aux délits à caractère raciste. Défense du caractère fondamental de la liberté de la presse. - **Art. 16 bis B** *(Art. 706-47 et 706-47-1 nouveau du code de procédure pénale - Procédure particulière applicable aux infractions sexuelles)* (p. 621, 622) : s'oppose aux amendements de M. Robert Badinter n° 164 (suppression) et n° 165 (faculté pour le juge de décider de l'inscription au fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles quand il s'agit de délits) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 172 de ce dernier et n° 45 de la commission (suppression de l'exhibition sexuelle de la liste des infractions susceptibles d'entraîner une inscription au fichier). - **Art. additionnels après l'art. 16 bis B** (p. 624) : s'oppose aux amendements de M. Robert Badinter sur le même objet n° 170, 166, 167, 168 et 169 (possibilité pour le juge de prononcer ou non l'inscription au fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles quand il s'agit de délits). (p. 625, 627) : s'oppose à l'amendement n° 171 de M. Robert Badinter (possibilité d'inscrire les mineurs au fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles à partir de l'âge de seize ans). Souplesse du dispositif en raison de la non-automaticité de l'inscription au fichier pour les peines inférieures à cinq ans. Non-constitution d'une peine complémentaire. - **Art. 16 bis** *(Art. 706-53-1 à 706-53-12 nouveaux du code de procédure pénale - Fichier judiciaire national automatisé des auteurs)* (p. 630) : accepte l'amendement n° 46 de la commission (rétablissement de la tenue du fichier des auteurs d'infractions sexuelles par les services du casier judiciaire). Accepte l'amendement n° 47 de la commission (suppression de l'inscription dans le fichier des décisions de classement sans suite fondées sur l'irresponsabilité de la personne poursuivie) et s'oppose aux amendements de M. Robert Badinter n° 174 (limitation du champ d'application de l'article 706-53-2 du code pénal concernant les condamnations enregistrées dans le fichier) et n° 176 (suppression de l'inscription dans le fichier des condamnations par défaut ou faisant l'objet d'une déclaration de culpabilité assortie d'une dispense ou d'un ajournement de la peine). (p. 631) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 48 de la commission (rétablissement des deux durées de conservation des données inscrites au fichier fixées à trente et vingt ans en

fonction de la gravité de l'infraction et suppression de la durée de dix ans prévue par l'Assemblée nationale) et s'oppose aux amendements de M. Robert Badinter n° 178 (inapplication aux délits punis de dix ans d'emprisonnement d'une durée de conservation des données au fichier pendant trente ans) et n° 179 (abaissement de trente ans à vingt ans de la durée d'inscription des données au fichier pour les délits punis de dix ans d'emprisonnement). (p. 633) : s'oppose à l'amendement n° 180 de M. Robert Badinter (suppression pour la personne condamnée pour un crime ou pour un délit puni d'une peine de dix ans de prison de l'obligation de se présenter à la gendarmerie tous les six mois pour justifier de son adresse). Dispositif prévu indispensable pour rendre le fichier opérationnel. (p. 634) : s'oppose à l'amendement n° 181 de M. Robert Badinter (accessibilité des informations contenues dans le fichier réservée aux seuls préfets, à l'exclusion des administrations de l'Etat). Accessibilité indispensable de l'Education nationale pour protéger les enfants des instituteurs pédophiles. (p. 635) : s'oppose aux amendements sur le même objet n° 182 et 183 de M. Robert Badinter (suppression de l'intervention du procureur de la République dans la procédure relative aux demandes de rectification ou d'effacement des informations contenues dans le fichier et attribution de l'appel à la cour d'appel statuant en chambre du conseil). (p. 636) : accepte l'amendement n° 49 de la commission (correction d'une erreur matérielle). - **Art. additionnel après l'art. 16 bis** (p. 637) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 163 de M. Robert Badinter (abrogation du délit d'offense à un chef d'Etat étranger issu de l'article 36 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse). - **Art. 16 quinquies** *(Art. 131-38 du code pénal, art. 706-45 du code de procédure pénale, art. 43-1 nouveau de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, art. 93-4 nouveau de la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle - Amende encourue par les personnes morales - Responsabilité pénale des entreprises de presse)* (p. 638) : s'oppose à l'amendement n° 244 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (suppression). - **Art. 16 sexies** *(Art. 223-11 du code pénal, art. L. 2222-1 du code de la santé publique - Interruption involontaire de grossesse)* (p. 640) : accepte les amendements identiques n° 50 de la commission, n° 142 de M. Gérard Delfau, n° 184 de M. Robert Badinter et n° 245 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (suppression).

- **Hommage à Olivier Guichard** - (21 janvier 2004) (p. 689).

- **Projet de loi portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité** - *Deuxième lecture* **[n° 90 (2003-2004)] (suite)** - (21 janvier 2004) - **Art. 16 septies** *(Art. 529-1, 529-2, 529-8 et 529-11 du code de procédure pénale, art. L. 130-9 du code de la route - Procédure de l'amende forfaitaire - Contrôle automatique d'infractions au code de la route)* (p. 690) : s'oppose à l'amendement n° 246 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (suppression). - **Art. 16 octies** *(Art. L. 221-2 du code de la route - Conduite sans être titulaire du permis de conduire)* (p. 691) : accepte l'amendement n° 51 de la commission (augmentation du montant de l'amende punissant le délit de conduite sans permis et suppression des dispositions relatives à la récidive déjà prévue par l'article 132-10 du code pénal) et s'oppose à l'amendement n° 247 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (suppression). - **Art. 16 nonies** *(Art. L. 233-1 nouveau du code de la route - Refus d'obtempérer dans des circonstances exposant autrui à un risque de mort ou de blessures)* : s'oppose à l'amendement n° 248 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (suppression). - **Art. 16 decies** *(Art. L. 324-2 nouveau du code de la route - Conduite sans assurance)* (p. 692) : accepte l'amendement n° 52 de la commission (réécriture de l'article pour assortir le délit de conduite sans assurance d'une peine de deux mois d'emprisonnement et préciser que la commission par négligence est constitutive de l'infraction) et s'oppose à l'amendement n° 249 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (suppression). - **Art. 16 undecies** *(Art. L. 325-1-1 du code de la route, art. 131-21 du code pénal - Mise en oeuvre de la peine de confiscation du véhicule)* (p. 693) : accepte l'amendement n° 53 de la commission (prise en charge par l'acquéreur des frais d'enlèvement et de garde en fourrière en cas de prononcé de la confiscation du véhicule) et s'oppose aux amendements n° 250 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (suppression) et n° 185 de M. Robert Badinter (suppression des dispositions imputant au condamné les frais d'enlèvement et de garde en fourrière de son véhicule). - **Art. additionnels après l'art. 16 undecies** (p. 694) : accepte les amendements n° 54 de la commission (aggravation des peines sanctionnant le fait de mettre en circulation un véhicule muni d'une plaque portant un numéro d'immatriculation attribué à un autre véhicule) et n° 274 de M. Laurent Béteille (modalités d'exonération du supplément d'amende pour le contrevenant négligent mais de bonne foi). - **Art. additionnel avant le chapitre Ier** (p. 695) : s'oppose à l'amendement n° 227 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (présentation au Parlement d'un rapport d'évaluation sur l'application des dispositions des chapitres I, II, III et IV adoptés à titre expérimental pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2005). - **Art. 17** *(Art. 30 du code de procédure pénale - Attributions du ministre de la justice en matière de politique pénale)* (p. 696) : accepte l'amendement n° 55 de la commission (substitution de la référence à la politique d'action publique à celle de politique pénale dans les dispositions portant attributions du ministre de la justice) et s'oppose aux amendements n° 251 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (suppression) et n° 186 de M. Robert Badinter (réécriture de l'article pour clarifier les attributions du ministre de la justice et préciser que les orientations générales de la politique d'action publique sont destinées aux magistrats du ministère public et qu'aucune instruction ne peut leur être donnée dans les affaires individuelles). Nécessité pour une applicabilité réelle de pouvoir donner des instructions individuelles aux magistrats du parquet. Cas des feux de forêts de l'été dernier. - **Art. 18** *(Art. 35 du code de procédure pénale - Rôle des procureurs généraux en matière de politique pénale)* (p. 697) : accepte l'amendement n° 56 de la commission (coordination). - **Art. 23** *(Art. 41-2 et 41-3 du code de procédure pénale - Extension du champ d'application de la composition pénale et de la liste des mesures susceptibles d'être proposées)* (p. 702, 703) : accepte l'amendement n° 57 de la commission (précision selon laquelle le montant de l'amende de composition ne peut excéder la moitié du montant de l'amende encourue) et s'oppose aux amendements de Mme Nicole Borvo n° 252 (suppression), de M. Robert Badinter n° 187 (suppression), n° 189 (limitation du champ d'application de la composition pénale aux délits punissables d'une peine inférieure ou égale à deux ans d'emprisonnement) et n° 190 (fixation du plafond du montant de l'amende de composition) et estime l'amendement de ce dernier n° 188 (information de la personne de son droit à l'assistance d'un avocat avant de donner son accord à la proposition du procureur de la République) satisfait par l'article 41-2 du code de procédure pénale. - **Art. 24 A** *(Art. 706-53-1 nouveau du code de procédure pénale - Prescription des infractions sexuelles)* (p. 705, 706) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 58 de la commission et n° 191 de M. Robert Badinter (suppression). Favorable à une prolongation des délais de prescription compte tenu de l'évolution des techniques d'enquête. Caractère excessif de la proposition de l'Assemblée nationale. Interrogation sur le délai nécessaire à la victime pour surmonter son incapacité psychologique à révéler les faits. Aboutissement souhaitable d'une solution en commission mixte paritaire. - **Art. 24** *(Art. L. 2211-2 et L. 2211-3 nouveaux du code général des collectivités territoriales - Echanges d'informations relatifs à des crimes ou délits entre les maires et les parquets)* (p. 707) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 59 de la commission (information "sans délai" du maire par le procureur de la République des infractions causant un trouble à l'ordre public sur le territoire de sa commune). - **Art. 26** *(Art. 15-3, 53 et 74 du code de procédure pénale - Dispositions relatives au dépôt de plainte, à la durée de l'enquête de flagrance et à la procédure de recherche des causes de la mort)* (p. 708) : s'oppose à l'amendement n° 192 de M. Robert Badinter (nécessité d'une ordonnance motivée du procureur de la République à la prolongation de l'enquête de flagrance). - **Art. 29 B** *(Art. 75-2 du code de procédure pénale - Information du prévenu en cas d'identification d'un suspect)* (p. 710) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 60 de la commission et n° 193 de M. Robert Badinter (suppression). - **Art. 29 C** *(Art. 77-3 du code de procédure pénale - Information du procureur ayant*

*dirigé l'enquête lorsqu'une personne gardée à vue demande les suites données à l'enquête)* : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 61 de la commission et n° 194 de M. Robert Badinter (suppression). - **Art. 29 bis** *(Art. 63 et 77 du code de procédure pénale - Information du procureur en cas de placement en garde à vue)* : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 62 de la commission et n° 195 de M. Robert Badinter (suppression). - **Art. additionnels après l'art. 29 bis** (p. 711) : s'oppose aux amendements de M. Robert Badinter n° 198 (limitation de la durée de la garde à vue à vingt-quatre heures) et n° 197 (présentation obligatoire au juge d'instruction de la personne gardée à vue à chaque prolongation de la mesure). (p. 712) : s'oppose à l'amendement n° 199 de M. Robert Badinter (possibilité pour la personne gardée à vue de s'entretenir avec un avocat dès le début de la garde à vue et de bénéficier de son assistance à tout moment de la garde à vue). - **Art. additionnel après l'art. 29 ter** : accepte l'amendement n° 63 de la commission (renforcement du droit des personnes arrêtées hors du territoire national). - **Art. 29 quater** *(Art. 63-1 du code de procédure pénale - Diligences des enquêteurs pour la mise en oeuvre des droits des personnes gardées à vue)* : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 64 de la commission et n° 200 de M. Robert Badinter (suppression). - **Art. additionnel après l'art. 29 quater** (p. 713) : s'oppose à l'amendement n° 201 de M. Robert Badinter (enregistrement audiovisuel des interrogatoires au cours de la garde à vue). - **Art. 30** *(Art. 70 et 77-4 nouveau du code de procédure pénale - Mandat de recherche délivré par le procureur de la République)* (p. 714) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 65 de la commission et n° 202 de M. Robert Badinter (rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture). - **Art. 31** *(Art. 74-2 du code de procédure pénale - Recherche de personnes en fuite)* (p. 715) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 66 de la commission et n° 203 de M. Robert Badinter (rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture). - **Art. 38** *(Art. 122, 123, 134, 135-1 nouveau et 136 du code de procédure pénale - Création d'un mandat de recherche)* : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 67 de la commission et n° 204 de M. Robert Badinter (rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture). - **Art. 39** *(Art. 125, 126, 127, 132, 133-1 nouveau et 82 du code de procédure pénale - Règles relatives à l'exécution des mandats)* (p. 716) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 68 de la commission et n° 205 de M. Robert Badinter (rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture), et accepte l'amendement n° 69 de la commission (harmonisation de la partie du code de procédure pénale consacrée à l'outre-mer avec les nouvelles dispositions permettant d'allonger les délais de présentation et de transfèrement). - **Art. additionnel avant l'art. 41** (p. 717) : accepte l'amendement n° 71 de la commission (transfert des dispositions de l'article 215-2 du code de procédure pénale dans l'article 181 de ce code). - **Art. 41** *(Art. 141-2, 179, 181, 215, 215-2, 272-1, 367 et 380-4 du code de procédure pénale - Suppression de l'ordonnance de prise de corps)* (p. 718) : accepte l'amendement n° 72 de la commission (coordination). - **Art. 42** *(Art. 152, 153 et 154 du code de procédure pénale - Dispositions de simplification des commissions rogatoires)* (p. 718) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 73 de la commission et n° 207 de M. Robert Badinter (rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture). - **Art. 45 ter** *(Art. 705 et 706-1 du code de procédure pénale - Coordinations)* : accepte l'amendement n° 74 de la commission (coordination). - **Art. 53** *(Art. 137-1 du code de procédure pénale - Suppléance du juge des libertés et de la détention)* (p. 720) : s'oppose aux amendements de M. Robert Badinter n° 208 (suppression) et n° 209 (repli). Favorable à une nouvelle rédaction en CMP dans le sens suggéré par M. Michel Dreyfus-Schmidt. - **Art. 53 bis** *(Art. 137-4 et 137-1 du code de procédure pénale - Procédure de placement en détention provisoire)* (p. 721) : s'oppose aux amendements identiques n° 210 de M. Robert Badinter et n° 253 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (suppression). - **Art. 54 bis** *(Art. 177 du code de procédure pénale - Non-lieu motivé par l'irresponsabilité ou le décès de la personne poursuivie)* (p. 724) : accepte l'amendement n° 75 de la commission (rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture) et s'oppose à l'amendement n° 211 de M. Robert Badinter (suppression). - **Art. 57** *(Art. 41, 393, 396 et 397-1 du code de procédure pénale - Procédure de comparution immédiate)* (p. 725) : accepte les amendements identiques n° 77 de la commission et n° 213 de M. Robert Badinter (maintien à deux jours de la durée maximale de détention provisoire avant comparution immédiate) et s'oppose à l'amendement de ce dernier n° 212 (rétablissement de l'article 396 du code de procédure pénale dans sa rédaction actuelle). - **Art. 57 quater** *(Art. 399 du code de procédure pénale - Fixation du nombre et du jour des audiences correctionnelles)* : s'oppose à l'amendement n° 214 de M. Robert Badinter (suppression). - **Art. 58** *(Art. 410, 410-1, 411, 412, 412-1 et 412-2 nouveaux du code de procédure pénale - Jugement d'un prévenu en son absence)* (p. 726) : accepte l'amendement n° 78 de la commission (coordination). - **Art. 60** *(Art. 495 du code de procédure pénale - Extension du champ d'application de la procédure simplifiée)* (p. 727) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 79 de la commission et n° 216 de M. Robert Badinter (suppression de l'extension de l'ordonnance pénale à tous les délits punis d'une peine inférieure ou égale à cinq ans d'emprisonnement), et accepte l'amendement n° 80 de la commission (coordination). - **Art. 61** *(Art. 495-7 à 495-16 et 520-1 nouveaux du code de procédure pénale - Comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité)* (p. 731) : s'oppose à l'amendement n° 261 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (suppression) et aux amendements de M. Robert Badinter n° 218 (rétablissement du principe de l'audience publique adopté par le Sénat en première lecture) et n° 219 (possibilité pour le juge d'inviter le procureur à formuler une proposition nouvelle), ainsi qu'au sous-amendement n° 217 (référence à l'article 400 du code de procédure pénale pour l'audience en chambre du conseil), déposé sur l'amendement n° 83 de la commission (publicité de l'audience d'homologation, sauf si le juge en décide autrement, d'office ou à la demande des parties). Sur les amendements de la commission, accepte les n° 81 (limitation du plafond de l'amende proposée dans cette procédure à la moitié de l'amende encourue), n° 82 (impossibilité pour la personne poursuivie de renoncer à son droit d'être assistée par un avocat), n° 85 (clarification) et n° 86 (précision), et s'oppose aux n° 83 précité et n° 84 (coordination). - **Art. additionnel après l'art. 62 bis** (p. 732) : accepte l'amendement n° 87 de la commission (modalités de l'audition d'un témoin anonyme dans le cadre d'un supplément d'information). - **Art. 62 ter** *(Art. 547 et 549 du code de procédure pénale - Examen par un juge unique de l'appel des jugements de police)* (p. 733) : s'oppose à l'amendement n° 220 de M. Robert Badinter (suppression). - **Art. 63** *(Art. 706-71 du code de procédure pénale - Utilisation de la visioconférence dans la phase de jugement)* (p. 734) : s'oppose aux amendements de la commission sur le même objet n° 88 et 89 (rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture). Souhaite l'aboutissement en CMP d'une solution au bon fonctionnement du "tribunal du futur". Résultats positifs escomptés. - **Art. additionnel avant l'art. 64 bis** : accepte l'amendement n° 90 de la commission (clarification des règles adoptées par le Sénat en première lecture et relative aux accusés en fuite). - **Art. additionnel avant l'art. 65 bis** (p. 735) : accepte l'amendement n° 91 de la commission (possibilité pour le président de la cour d'assises de faire comparaître par la force publique un accusé qui ne se présente pas à l'audience). - **Art. 66** *(Art. 379-2 à 379-5 nouveaux du code de procédure pénale - Jugement de l'accusé en son absence)* (p. 735) : accepte les amendements de la commission n° 92 (possibilité pour la cour d'assises de décider de renvoyer une affaire plutôt que de devoir juger par défaut un accusé absent), n° 94 (possibilité d'appliquer la procédure du défaut criminel aux personnes en fuite renvoyées pour délits connexes), n° 93 et n° 95 (coordination). - **Art. 66 bis** *(Art. 380-1 du code de procédure pénale - Examen par la chambre des appels correctionnels de certains appels d'arrêts d'assises)* (p. 736) : accepte l'amendement n° 96 de la commission (rétablissement de la possibilité pour la cour de statuer sans les jurés en cas de désistement des condamnés pour crime de leur appel). - **Art. 68 BA** *(Art. 709-2 nouveau*

*du code de procédure pénale - Présentation annuelle par le procureur de la République d'un rapport relatif au recouvrement des amendes)* (p. 737) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 97 de la commission (suppression). Intérêt d'une information du procureur de la République par le trésorier-payeur général sur la façon dont il recouvre les amendes. - **Art. 68 B** *(Art. 712-1 à 712-17 nouveaux du code de procédure pénale - Organisation et fonctionnement des juridictions de l'application des peines - Modalités de décision en matière d'application des peines)* (p. 740) : accepte les amendements de la commission n° 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104 et 105 (possibilité d'utiliser la visioconférence et, pour le juge de l'application des peines, de modifier les obligations de libération conditionnelle ou de suspension de peine sans réunir le tribunal). - **Art. 68 C** *(Art. 627-18, 709-1, 713-1 à 713-8, 718-1 nouveau, 722, 722-1, 722-1-1, 722-2, 723-6, 730, 732, 733, 733-1, 739, 763-3, 763-5, 769, 786, 868-1, 901-1 et 934 du code de procédure pénale, chapitre III du titre Ier du titre IV et art. L. 630-1 du code de l'organisation judiciaire - Coordinations)* (p. 741) : accepte les amendements de la commission n° 106, 107, 108, 109, 110 et 111 (coordination, clarification rédactionnelle et correction d'erreurs matérielles). - **Art. additionnels après l'art. 68 C** (p. 742) : accepte les amendements de la commission n° 112 (clarification rédactionnelle) et n° 113 (correction d'une erreur matérielle). - **Division et art. additionnels après l'art. 68 C** (p. 743) : accepte les amendements de M. Jean-Claude Carle n° 138 (division additionnelle - Dispositions relatives à l'application des peines concernant les mineurs) et sur le même objet n° 139, 140 et 141 (substitution du juge des enfants au juge de l'application des peines lorsque des mineurs sont en cause).

- **Suite de la discussion** (23 janvier 2004) - **Division et art. additionnels après l'art. 69 quater** (p. 822, 823) : s'oppose aux amendements de Mme Nicole Borvo n° 279 (division additionnelle- De la réinsertion professionnelle des détenus), n° 288 (établissement d'un contrat de travail), n° 287 (versement d'une indemnité journalière en cas de maladie ou d'accident), n° 281 (affiliation des détenus au régime d'assurance chômage), n° 286 (modalités de suspension du contrat de travail), n° 284 (rémunération minimale égale à 50 % du SMIC), n° 285 (fixation des conditions de rupture du contrat de travail), n° 280 (création de zones franches pénitentiaires), n° 282 (création d'un droit à la formation professionnelle) et n° 277 (réforme du statut de la régie industrielle des établissements pénitentiaires). Propositions prématurées en dépit de leur intérêt. Difficulté de fond tenant à la nature actuelle du travail industriel. Engagement du Gouvernement à développer de nouveau le travail en prison. - **Art. additionnel après l'art. 71 bis** (p. 825) : s'oppose aux amendements de Mme Nicole Borvo sur le même objet n° 262, 263, 264, 265, 266 et 267 (institution d'un contrôleur général des prisons). Priorité à l'achèvement des programmes de construction de prisons et à l'aménagement des fins de peine. Favorable à une réflexion en vue de redéfinir pour le long terme les orientations en matière carcérale. (p. 826, 828) : s'oppose aux amendements de Mme Nicole Borvo n° 268 (réduction de la durée maximale de placement d'un détenu en cellule disciplinaire), n° 269 (assistance d'un avocat dans le cadre d'une procédure disciplinaire) et n° 270 (nécessité d'une procédure contradictoire susceptible de recours pour les décisions de placement en isolement ou de transfèrement). - **Art. 72 bis** *(Art. 388 du code de procédure pénale - Justificatifs de revenus devant être présentés par la personne convoquée devant le tribunal correctionnel)* (p. 829) : accepte l'amendement n° 130 de la commission (limitation de l'obligation prévue à l'article 388 du code de procédure pénale aux cas de citation directe du prévenu ou de comparution par procès-verbal). - **Art. additionnel après l'art. 73** : accepte l'amendement n° 131 de la commission (principe de l'exécution de la contrainte judiciaire dans tout établissement pénitentiaire et non pas seulement en maison d'arrêt). - **Art. 76 C** *(Entrée en vigueur différée des dispositions relatives à la notification des classements sans suite)* (p. 830) : son amendement n° 223 : regroupement dans un article unique de l'ensemble des dispositions du présent texte faisant l'objet d'une application différée ; adopté. Echelonnement dans le temps nécessité par l'adoption d'amendements parlementaires. - **Art. 76** *(Entrée en vigueur différée de certaines dispositions)* (p. 831) : son amendement n° 224 : suppression pour coordination ; adopté. - **Art. 81 bis A** *(Ordonnance n° 98-980 du 8 juillet 1998 relative au délai de déclaration des naissances en Guyane - Délai de déclaration des naissances en Guyane)* : s'oppose à l'amendement n° 271 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (suppression). Retour à la règle du droit commun indispensable au démantèlement d'un trafic : enregistrement en territoire français par de pseudo-pères guyanais contre rétribution d'enfants nés de pères surinamiens ou brésiliens. - **Art. 81 quater** *(Entrée en vigueur des règles relatives au mandat d'arrêt européen)* (p. 832) : accepte l'amendement n° 132 de la commission (clarification rédactionnelle). - **Art. 81 quinquies** *(Entrée en vigueur différée de certaines dispositions relatives à l'application des peines)* (p. 833) : son amendement n° 225 : suppression ; adopté. - **Art. 81 sexies** *(Conditions d'entrée en vigueur des dispositions relatives au fichier des auteurs d'infractions sexuelles)* (p. 834) : s'oppose à l'amendement n° 222 de M. Robert Badinter (suppression). - **Art. additionnel après l'art. 82** : accepte l'amendement n° 134 de la commission (application à l'outre-mer des dispositions transitoires du projet de loi). - **Art. 83** *(Extension aux collectivités d'outre-mer de l'application de diverses dispositions)* (p. 836) : accepte l'amendement n° 273 de M. Simon Loueckhote (nouvelle rédaction de l'article prévoyant l'habilitation d'agents des collectivités territoriales de la Nouvelle-Calédonie ou des délégataires du service public à constater par procès-verbal les contraventions des quatre premières classes de la police des services de transports publics routiers de personnes). - **Art. 85** *(Art. L. 122-27-1 nouveau des codes des communes applicables à Saint-Pierre-et-Miquelon et en Nouvelle-Calédonie, art. 3 de la loi n° 77-1460 du 29 décembre 1977 modifiant le régime communal dans le territoire de la Polynésie française - Application outre-mer des dispositions relatives aux échanges d'informations entre les maires et les parquets)* : accepte l'amendement n° 135 de la commission (coordination). - **Art. 86** *(Art. L. 122-27-1 nouveau des codes des communes applicables à Saint-Pierre-et-Miquelon et en Nouvelle-Calédonie, art. 3 de la loi n° 77-1460 du 29 décembre 1977 modifiant le régime communal dans le territoire de la Polynésie française - Application outre-mer des dispositions relatives aux échanges d'informations entre les maires et les parquets)* : accepte l'amendement n° 136 de la commission (coordination). - **Art. 87** *(Art. L. 122-27-1 nouveau des codes des communes applicables à Saint-Pierre-et-Miquelon et en Nouvelle-Calédonie, art. 3 de la loi n° 77-1460 du 29 décembre 1977 modifiant le régime communal dans le territoire de la Polynésie française - Application outre-mer des dispositions relatives aux échanges d'informations entre les maires et les parquets)* (p. 837) : accepte l'amendement n° 137 de la commission (coordination). - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 838, 839) : remerciements. Mise en oeuvre de moyens adaptés à la lutte contre la délinquance criminelle internationale et à l'efficacité du traitement des dossiers par l'institution judiciaire dans le respect des principes de liberté.

- **Projet de loi réformant le statut de certaines professions judiciaires ou juridiques, des experts judiciaires et des conseils en propriété industrielle** - *Deuxième lecture* **[n° 141 (2003-2004)]** - (29 janvier 2004) - **Discussion générale** (p. 1012, 1014) : grande diversité des professions concernées. Articulation de ce texte autour des valeurs de compétence et de confiance. Défi d'adaptation aux exigences nouvelles du monde actuel. Modifications apportées par l'Assemblée nationale. Suppression du tutorat des jeunes avocats compensée par une obligation de formation en déontologie. Précision de l'obligation de formation continue. Améliorations pertinentes concernant le fonctionnement administratif des barreaux, la discipline et la déontologie des avocats et des notaires. Publication prochaine d'un décret en Conseil d'Etat rendant compatible l'exercice de la profession d'avocat avec celle d'assistant parlementaire. Intérêt de la souscription obligatoire d'une assurance en responsabilité civile professionnelle des notaires par le conseil supérieur du notariat. Amélioration de la désignation par les juges des experts judiciaires. Ralliement du Gouvernement à

l'amendement Houillon sur le statut des sociétés de participations financières de professions libérales. Transposition pertinente de la directive du 4 décembre 2001 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux. Fixation du cadre, des modalités et des limites de la déclaration de soupçon. Conciliation du secret professionnel et des obligations de vigilance étendue aux professions juridiques. Remerciements. - **Art. additionnel avant l'art. 8 A** (p. 1021, 1022) : s'oppose aux amendements identiques n° 1 de M. Michel Dreyfus-Schmidt et n° 3 de M. Daniel Hoeffel (compatibilité de la profession d'avocat avec la fonction d'assistant parlementaire). Donnera suite à la suggestion de Michel Charasse d'introduire dans le décret des règles de déontologie plus strictes. - **Art. 39** *(Art. 1er de la loi n° 71-498 du 29 juin 1971 relative aux experts judiciaires - Choix des experts par les juges)* (p. 1024) : demande le retrait de l'amendement n° 2 de Mme Sylvie Desmarescaux (possibilité pour le juge de choisir, exceptionnellement et par décision motivée, un expert non inscrit sur les listes de cour d'appel). Adaptation non pertinente au civil du système d'expertise pénal. Nécessité de ne pas anticiper sur le nouveau dispositif tout en étant favorable au caractère exceptionnel de la désignation hors liste. - **Art. 51 bis** *(Art. 515 du nouveau code de procédure civile - Exécution immédiate des jugements de première instance rendus en matière civile)* (p. 1026, 1027) : s'oppose à l'amendement n° 5 de M. Pierre Fauchon (rétablissement de l'article - exécution immédiate des jugements portant sur des contestations d'un montant inférieur ou égal à quinze mille euros). Finalisation d'un décret modernisant et simplifiant la procédure civile. Annonce de statistiques sur le nombre de jugements avec exécution immédiate. Discussions avec les professionnels. Conditions pyschologiques défavorables à la mise en oeuvre de l'exécution immédiate des jugements. - **Art. additionnel après l'art. 51 octies** (p. 1030) : demande le retrait de l'amendement n° 4 de M. Bernard Joly (revalorisation du tarif des greffiers des tribunaux de commerce). - **Art. additionnel avant l'art. 53** (p. 1031) : demande le retrait de l'amendement n° 6 de M. Charles Gautier (attribution à la chambre détachée de Cayenne de la compétence disciplinaire pour les fautes commises par les avocats relevant du barreau de Guyane). S'engage à tenir compte de la contrainte géographique dans la rédaction du décret.

- **Projet de loi portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité** - *Commission mixte paritaire* **[n° 173 (2003-2004)]** - (5 février 2004) - **Discussion générale** (p. 1281, 1282) : rôle éminent du Parlement. Importance des travaux réalisés par le rapporteur de la commission des lois du Sénat. Enrichissement du projet initial. Aménagement progressif du déroulement des peines en vue de la réinsertion du condamné. Transposition de la décision cadre relative au mandat d'arrêt européen. Création du fichier judiciaire des auteurs d'infractions sexuelles. Dispositions satisfaisantes adoptées en CMP : impossibilité de condamner une personne sur le seul fondement de déclarations anonymes de policiers infiltrés ; simplification du régime de garde à vue ; allongement du délai de prescription des infractions de racisme prévues par la loi de 1881 sur la presse ; compromis pertinent sur l'allongement de la durée de la prescription des crimes et des délits sexuels commis contre les mineurs ; accord sur le fonctionnement de la procédure de comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité ; délai d'information des autorités judiciaires. Annonce d'amendements techniques ou rédactionnels. Demandera l'adoption du texte. - **Art. 5** (p. 1345, 1346) : ses amendements n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 (coordination, clarification et précision rédactionnelle portant sur les articles restant en discussion) ; adoptés.

- **Projet de loi relatif au divorce** - *Commission mixte paritaire* **[n° 280 (2003-2004)]** - (6 mai 2004) - **Discussion générale** (p. 2885, 2886) : texte équilibré. Apports du Sénat : clarification des conditions du divorce pour altération définitive du lien conjugal ; souci d'apaisement des procédures ; meilleure protection des droits de chaque époux ; efficacité accrue des procédures. - **Art. 22** *(Art. 220-1, 228, 245-1, 248-1, 256, 276-3, 278, 279, 280-2, 281, 298, 301, 306 et 307 du code civil - Dispositions diverses)* (p. 2894) : son amendement n° 1 : coordination ; adopté

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à la Charte de l'environnement [n° 329 (2003-2004)]** - (23 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4567, 4571) : troisième génération des droits de l'homme. Texte répondant aux défis relevés par le Président de la République lors du sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg. Projet de loi ayant fait l'objet d'un processus de maturation original et démocratique. Choix du Gouvernement en faveur d'une "écologie humaniste". Equilibre entre droits et devoirs dans les différents articles de la charte. Crainte infondée d'une réduction des pouvoirs du législateur. Exemple du principe de précaution. Evocation des apports de l'Assemblée nationale sur ce texte. - **Demande de renvoi à la commission** (p. 4603) : s'oppose à la motion n° 2 de M. Claude Saunier tendant au renvoi à la commission. Travail de la commission Coppens. - **Art. 1er** *(Référence à la Charte de l'environnement dans le préambule de la Constitution)* (p. 4606, 4607) : s'oppose aux amendements de M. Robert Badinter n° 37 (référence à la charte dans le corps même du texte constitutionnel) et n° 38 (suppression de la référence à l'année 2004) ainsi qu'à l'amendement n° 5 de M. Pierre Fauchon (limitation du texte constitutionnel à l'énoncé de principes généraux développés dans une loi organique). - **Art. additionnel après l'art. 1er** (p. 4609) : s'oppose à l'amendement n° 39 de M. Robert Badinter (cohérence). - **Art. 2** *(Charte de l'environnement)* (p. 4613) : conciliation des nécessités de la recherche scientifique, du progrès technique et du développement durable. Sujet important méritant un débat à la hauteur des enjeux.

- **Suite de la discussion** (24 juin 2004) (p. 4636, 4638) : définition constitutionnelle du principe de précaution. Intervention du législateur prévue par l'article 34 de la Constitution intégrant l'environnement au domaine de la loi. Exemple de l'intervention du législateur sur les OGM. Principe du polleur payeur. Maintien de la référence à l'éducation et à la formation. Réponse aux orateurs. S'oppose aux amendements de Mme Marie-Christine Blandin n° 35 (réparation des dommages étendue aux atteintes induites aux personnes et aux biens), n° 33 (qualification alternative du dommage grave ou irréversible pour l'application du principe de précaution) et n° 32 (prise en compte dans l'environnement des êtres humains), n° 3 de M. Pierre Laffitte (remplacement des mots "conditionné l'émergence de l'humanité" par "accompagné l'émergence du phénomène humain), de M. Pierre Fauchon, s'oppose aux n° 6 (suppression), n° 7 (suppression de la référence dans la charte aux équilibres conditionnant l'émergence de l'humanité), n° 8 (rédaction), n° 9 (rédaction), n° 10 (nouvelle rédaction de l'article 3 de la charte prévoyant l'intervention du législateur dans l'application de tous les principes, de prévention ou de précaution), et de conséquence n° 11, n° 12, n° 13 et n° 14, de M. Robert Badinter n° 40 (réécriture de l'article 2), n° 41 (nouvelle rédaction de l'article 1er), n° 42 (rétablissement de la rédaction initiale conservant la référence à la santé), n° 43 (suppression de l'article 2 de la charte), n° 44 (nouvelle rédaction de l'article 3 donnant au devoir de prévention la valeur de principe), n° 45 (inscription du principe pollueur-payeur dans la charte), n° 46 (nouvelle rédaction de l'article 5 de la charte relative au principe de précaution), n° 47 (nouvelle rédaction de l'article 6 de la charte prévoyant la contribution des politiques publiques au développement durable), n° 48 (mention explicite du principe de participation), n° 49 (suppression de l'article 8 de la charte), n° 50 (suppression de l'article 9 de la charte) et n° 51 (suppression de l'article 10 de la charte), n° 52 de M. Michel Charasse (application des principes énoncés dans les conditions prévues par la loi), n° 55 de Mme Marie-Claude Beaudeau (retour au texte initial pour l'article 5 de la charte sur l'application par les pouvoirs publics du principe de précaution et la qualification alternative du dommage), n° 34 de Mme Evelyne Didier (qualification alternative du dommage grave ou irréversible pour l'application du principe de précaution) et n° 1 de M. Yves Détraigne (encadrement légal des conditions de mise en oeuvre du principe de précaution). (p. 4640) : conformité du texte au droit international. Protection du corpus juridique français par la Constitution. Capacité du juge à

interpréter les textes. Sécurité juridique apportée par la définition du principe de précaution. - **Art. additionnel après l'art. 2** (p. 4648) : s'oppose à l'amendement n° 53 de M. Claude Saunier (extension des prérogatives du Président de la République de l'article 5 de la Constitution à la garantie de la qualité de l'environnement). - **Art. additionnel après l'art. 3** (p. 4649) : s'oppose à l'amendement n° 54 de M. Claude Saunier (insertion dans la Constitution d'un article prévoyant que le Parlement apprécie les conséquences sur l'environnement des décisions législatives et des actes du Gouvernement). - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4653) : remerciements.

- **Projet de loi portant création de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité [n° 9 (2004-2005)]** - (23 novembre 2004) - **Division et art. additionnels après l'art. 17** (p. 8294, 9295) : dépôt en juin 2004 d'un projet de loi relatif à la lutte contre les propos discriminatoires à caractère sexiste ou homophobe. Modification de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse. Avis de la Commission nationale consultative des droits de l'homme. Décision du Gouvernement d'amender ce projet de loi. Ses amendements n° 83 (répression des provocations à la discrimination, à la haine ou à la violence homophobes ou sexistes aux cas visés par les articles 225-2 et 432-7 du code pénal) ; n° 84 (répression des diffamations et des injures commises envers des personnes en raison de leur sexe ou de leur orientation sexuelle) ; n° 85 (mise en mouvement de l'action publique, droit des associations déclarées depuis plus de cinq ans de se constituer partie civile et coordination) ; adoptés. (p. 8297) : sur son amendement n° 83 précité, s'oppose au sous-amendement n° 87 de Mme Bariza Khiari (élargissement de la repression aux discriminations visées à l'article 225-1 du code pénal). (p. 8298) : différence entre les discriminations de comportement et celles portées par des propos véhiculés par la presse. (p. 8302, 8303) : précision sur son amendement n° 83 précité. Sanctions pour l'incitation à une discrimination. Sur son amendement n° 83 précité, s'oppose au sous-amendement n° 88 de Mme Bariza Khiari (coordination). (p. 8304) : son amendement n° 82 : insertion d'une division additionnelle - renforcement de la lutte contre les propos discriminatoires à caractère sexiste ou homophobe ; adopté.

- **Proposition de loi relative aux compétences du tribunal d'instance, de la juridiction de proximité et du tribunal de grande instance, [n° 66 (2004-2005)]** - (24 novembre 2004) - **Discussion générale** (p. 8337) : création de la justice de proximité par la loi du 9 septembre 2002. Extension des compétences civiles et pénales. Actualisation des taux de compétence. Evolutions en matière de procédure. Possibilité de siéger dans les formations collégiales correctionnelles. Avis favorable du Gouvernement à l'adoption de cette proposition de loi. Ajustements indispensables à la mise en place progressive de cette justice de proximité. (p. 8345, 8346) : profil type du juge de proximité en activité. Formation juridique de la majorité d'entre eux. Cas d'absence de double degré de juridiction devant les tribunaux d'instance. Ouverture de l'institution judiciaire à des femmes et des hommes aux expériences diversifiées. - **Art. additionnel avant le titre Ier** (p. 8350) : s'oppose à l'amendement n° 3 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (transformation des postes de juge de proximité et d'assistant de justice en postes supplémentaires de magistrats de l'ordre judiciaire). Accélération de la création de postes de magistrats professionnels. Effort en direction des greffes. - **Art. 1er** *(Art. L. 321-2 du code de l'organisation judiciaire - Compétence générale du tribunal d'instance en matière personnelle ou mobilière)* (p. 8351) : s'oppose à l'amendement n° 11 de M. Robert Badinter (suppression). - **Art. additionnel avant le chapitre II** (p. 8353) : s'oppose à l'amendement n° 5 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (suppression des juges de proximité). - **Art. 3** *(Art. L. 331-2 du code de l'organisation judiciaire - Compétence générale de la juridiction de proximité en matière d'action personnelle ou mobilière)* (p. 8355) : s'oppose aux amendements identiques n° 7 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat et n° 13 de M. Robert Badinter (suppression) et, portant sur le même objet, n° 14 de M. Robert Badinter et n° 22 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (appel des décisions des juges de proximité). - **Art. 4** *(Art. L. 331-2-1 et L. 331-2-2 nouveaux du code de l'organisation judiciaire - Compétences spéciales de la juridiction de proximité)* (p. 8356) : s'oppose aux amendements identiques n° 8 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat et n° 15 de M. Robert Badinter (suppression). - **Art. 5** *(Art. L. 331-5 du code de l'organisation judiciaire - Participation des juges de proximité aux formations collégiales du tribunal correctionnel)* (p. 8357) : s'oppose aux amendements identiques n° 9 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat et n° 16 de M. Robert Badinter (suppression). - **Art. 8** *(Art. L. 312-8 nouveau du code de l'organisation judiciaire - Compétence du tribunal de grande instance en matière d'actions civiles pour diffamation ou injures publiques ou non publiques)* (p. 8359) : s'oppose aux amendements identiques n° 10 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat et n° 18 de M. Robert Badinter (suppression). - **Art. 9** *(Art. 49 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété - Compétence du tribunal de grande instance pour les litiges en matière de copropriété)* (p. 8361) : s'oppose à l'amendement n° 19 de M. Robert Badinter (suppression) et accepte l'amendement n° 2 de M. Christian Cointat (clarification). - **Art. 10** *(Art. 521, 522-1 et 522-2 nouveaux, 523, 523-1 nouveau, 706-72 du code de procédure pénale - Compétence de la juridiction de proximité en matière contraventionnelle - Coordinations)* : s'oppose à l'amendement n° 20 de M. Robert Badinter (suppression). - **Art. 11** *(Art. 41-2 et 41-3 du code de procédure pénale - Compétence du juge de proximité en matière de composition pénale)* : s'oppose à l'amendement n° 21 de M. Robert Badinter (suppression).

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Budgets annexes de la Légion d'honneur et de l'ordre de la Libération**

- (13 décembre 2004) (p. 9615, 9616) : caractère consensuel des débats sur les budgets des ordres nationaux. Augmentation des crédits de la Légion d'honneur. Reflet de la diversité de la société française dans les nominations et les promotions. Décorations attribuées à des étrangers lors des cérémonies commémoratives des débarquements de Normandie et de Provence. Maisons d'éducation. Difficulté de transformer l'ordre de la Légion d'honneur en établissement public. Instauration du Conseil national des cinq communes "Compagnon de la Libération". Soutien juridique du ministère pour affiner les modalités de la transition. Progression des crédits de l'ordre de la Libération. Commémorations.

**Justice**

- (13 décembre 2004) (p. 9619, 9621) : en réponse à M. Roland du Luart, rapporteur spécial de la commission des finances : compatibilité de la LOLF avec la gestion des frais de justice ; mesures de rationalisation. Créations d'emplois dans un contexte de restriction budgétaire. Partenariat public-privé pour la construction d'établissements pénitentiaires. Progression des crédits de paiement. Créations d'emplois de fonctionnaires dans les greffes. Amélioration et modernisation nécessaires des méthodes de travail : audit d'un tribunal de grande instance ; statistiques d'activité des juridictions. Maisons de justice et du droit. Juridictions administratives : augmentation du contentieux ; nécessité de créer un recours administratif préalable obligatoire. Transfert au département de la protection judiciaire de la jeunesse. Indicateurs de la LOLF. Affectation éventuelle des gardes et des escortes de détenus à l'administration pénitentiaire. (p. 9622) : absence de remise en cause du programme de construction de prisons. En réponse à M. Jean Arthuis, président de la commission des finances ; partenariat public-privé ; ouverture à la concurrence des conditions de financement. Inscription des crédits. Problème des autorisations de programme. (p. 9623) : opération d'ouverture à la concurrence prévue fin 2005. (p. 9626, 9628) : en réponse à M. Yves Détraigne : créations de postes dans les services judiciaires. Formule des magistrats et greffiers placés. Simplification des procédures : divorce par consentement mutuel et comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité. Contrats d'objectifs signés avec deux cours d'appel. Organisation des services administratifs régionaux. En réponse

à M. Philippe Goujon : rôle des services pénitentiaires d'insertion et de probation. Participation de l'administration pénitentiaire aux transferts, gardes et escortes de détenus. Réforme statutaire des personnels de surveillance. Prise en charge des délinquants malades mentaux. Prévention de la récidive et de la délinquance sexuelle. En réponse à M. Nicolas Alfonsi : taux d'exécution de la LOPJ. Prise en charge des mineurs délinquants. Etablissements pénitentiaires pour mineurs. Centres éducatifs fermés. Formation des éducateurs. Amélioration du contrôle des associations habilitées par le ministère. Hommage au travail effectué par les éducateurs. (p. 9629) : en réponse à M. André Valet : secret de l'instruction ; exemple de l'affaire Alègre à Toulouse. Répartition des transferts, gardes et escortes des détenus. (p. 9630, 9631) : en réponse à Mme Nicole Borvo Cohen-Seat : diversification des recrutements d'éducateurs. Fonctionnement des centres éducatifs fermés et des centres éducatifs renforcés. Expérience de décentralisation en matière d'assistance éducative. Politique de la protection de l'enfance ; partenariat souhaitable de l'Etat et des départements. (p. 9632) : en réponse à M. Richard Yung : absence de remise en cause de l'évolution budgétaire. Accentuation de la politique de prévention. En réponse à M. Alex Türk : augmentation des crédits de la CNIL. Montée en puissance de ses missions. (p. 9633) : en réponse à M. François-Noël Buffet : bilan du programme "13 200 places". Projet de remplacement des prisons de Saint-Paul et Saint-Joseph à Lyon. (p. 9634) : en réponse à Mme Eliane Assassi : construction d'établissements pénitentiaires ; séparation des mineurs et des majeurs. Travail en milieu carcéral de la PJJ. Réforme du régime des fins de peine. (p. 9635) : en réponse à M. Gérard Roujas : rattrapage prévu du déficit de postes des tribunaux administratifs. Création d'un recours administratif préalable obligatoire en matière de contentieux lié à la fonction publique. (p. 9636) : en réponse à M. Christian Cambon : renforcement des structures de la PJJ. Ouverture des conditions de recrutement des éducateurs. Amélioration des conditions de travail des associations. Coordination avec l'éducation nationale et les services sociaux des départements. Baisse de la délinquance des mineurs. Rénovation de la maison d'arrêt de Fresnes. (p. 9637, 9638) : en réponse à M. Jean-Pierre Sueur : partenariat public-privé pour la construction d'établissements pénitentiaires. Frais de justice : contrainte budgétaire ; obligation de rationaliser la commande. En réponse à Mme Marie-Thérèse Hermange : association des deux directions législatives du ministère de la justice aux négociations européennes et répartition des tâches. Création d'un secrétariat général au ministère de la justice. (p. 9639, 9640) : en réponse à M. Philippe Dallier : taux d'exécution de la LOPJ. Recours à la visioconférence : liaison entre le tribunal de grande instance de Bobigny et le centre de rétention de Roissy.

**- Allocution de fin de session -** (22 décembre 2004) (p. 10315) : remerciements à la Haute Assemblée. Débats réels et de grande qualité.

**- Proposition de loi relative aux compétences du tribunal d'instance, de la juridiction de proximité et du tribunal de grande instance, -** *Deuxième lecture* **[n° 111 (2004-2005)] -** (22 décembre 2004) **- Discussion générale** (p. 10316) : association des juges de proximité au fonctionnement de l'institution judiciaire dans les formations collégiales correctionnelles. 300 juges de proximité en fonction en janvier 2005. Confirmation par l'Assemblée nationale de la volonté d'élargir leur périmètre d'intervention en matière civile ; maintien des demandes de restitution de dépôt de garantie dans leur compétence ; transfert au TGI du contentieux des actions "possessoires". Précision du régime de la connexité en matière pénale. Date d'entrée en vigueur. Efficacité du dispositif d'ouverture de l'institution judiciaire sur la société civile.

**PERCHERON (Daniel)**
*sénateur (Pas-de-Calais)*
*SOC*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées à partir du 6 octobre 2004.

Membre de la commission des affaires économiques et du plan jusqu'au 5 octobre 2004.

Membre de la Délégation parlementaire pour la planification jusqu'au 12 octobre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

**PEYRAT (Jacques)**
*sénateur (Alpes-Maritimes)*
*UMP*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Membre suppléant de la Haute Cour de Justice ; nouvelle élection le 26 octobre 2004.

Membre suppléant du Conseil supérieur de la réserve militaire le 26 octobre 2004.

Membre de la mission commune d'information "La France et les Français face à la canicule : les leçons d'une crise" jusqu'au 3 février 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics [n° 209 (2003-2004)]** - (3 mars 2004) - **Discussion générale** (p. 2022, 2023) : texte volontairement restrictif. Intensité du débat. Nécessité de défendre la laïcité. Atteinte à la loi de séparation des Eglises et de l'Etat. Absence d'opposition aux religions. Difficultés d'accueil de la population immigrée et de transmission du message républicain. Volonté de dépasser le problème du voile.

**- Projet de loi de modernisation de la sécurité civile [n° 227 (2003-2004)]** - (15 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4274) : projet de loi répondant à la quasi-totalité des observations formulées quant à l'amélioration des dispositifs de prévention des incendies de forêt. Nécessité de compléter les moyens opérationnels mis à la disposition des sapeurs-pompiers par des hélicoptères bombardiers lourds d'eau. Exemple des Alpes-Maritimes. Question du financement des SDIS.

**- Suite de la discussion** (16 juin 2004) - **Art. 13** *(Direction des opérations de secours)* (p. 4327, 4328) : soutient l'amendement n° 225 de M. Hubert Haenel (organisation du commandement des opérations de secours) ; retiré

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Intérieur, sécurité intérieure et libertés locales - Sécurité**

- (2 décembre 2004) (p. 8906, 8907) : satisfait de la progression des crédits, illustration du renforcement de la lutte contre la délinquance. Persistance préoccupante de l'insécurité en dépit des lois nouvelles. Externationalisation non pertinente en matière de sécurité publique. Présence indispensable de policiers sur la voie publique. Placement non satisfaisant des unités mobiles au chef-lieu de la zone de défense. Question sur l'implantation de cantonnements de CRS à Nice-l'Ariane. Favorable, avec de nombreux autres maires, à l'implantation de locaux de police au milieu de la circonscription urbaine. Souci de proximité et de réponse aux besoins de la population. Lien préoccupant entre immigration mal contrôlée et délinquance. Interrogation quant au rétablissement de l'autorisation préfectorale pour le mariage des étrangers supprimée en 1981. Restrictions souhaitables aux conditions du regroupement familial. Suggère la création d'une instance de coordination entre les services de police pour traiter l'économie souterraine. Problème de la prostitution sur la Promenade des Anglais. Interroge le Gouvernement sur un renforcement de la répression.

**Défense**

- (6 décembre 2004) (p. 9179, 9180) : effectifs de l'armée de terre. Importance du corps des sous-officiers.

**PEYRONNET (Jean-Claude)**
*sénateur (Haute-Vienne)*
*SOC*

Réélu le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Vice-président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale à partir du 7 octobre 2004 ; membre de la commission jusqu'au 6 octobre 2004.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation de la législation le 20 octobre 2004.

Membre de la Délégation du Sénat à l'aménagement et au développement durable du territoire.

Membre titulaire du Conseil national des services publics départementaux et communaux jusqu'au 1er octobre 2004.

Membre titulaire de la Commission nationale de déontologie de la sécurité le 3 février 2004.

Membre suppléant de la Conférence nationale des services d'incendie et de secours le 8 décembre 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de modernisation de la sécurité civile le 27 juillet 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales le 27 juillet 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative aux devoirs des enfants majeurs envers leurs ascendants âgés **[n° 140 (2003-2004)]** (7 janvier 2004) - **Famille - Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

## INTERVENTIONS

**- Proposition de loi actualisant le tableau de répartition des sièges de sénateurs et certaines modalités de l'organisation de l'élection des sénateurs [n° 156 (2003-2004)]** - (10 février 2004) - **Discussion générale** (p. 1403, 1404) : question de la répartition et de la représentativité du corps électoral des sénateurs. Vote par procuration. Propagande électorale. Difficultés de trouver des assesseurs. Votera les conclusions du rapport de la commission sous certaines réserves.

**- Projet de loi organique pris en application de l'article 72-2 de la Constitution relatif à l'autonomie financière des collectivités territoriales [n° 314 (2003-2004)]** - (1er juin 2004) - **Discussion générale** (p. 3680, 3683) : inanité des deux lois organiques votées l'an dernier. Satisfaction des sénateurs socialistes d'avoir dénoncé les premiers le piège de la Constitution qui se referme sur la majorité avec ce texte. Opération mal engagée dès le départ en faisant voter les transferts de compétences avant leur financement. Inquiétude des élus. Absence de garantie quant à la compensation effective des charges. Sceptique sur les chances d'adoption de l'amendement de la commission des lois établissant l'obligation de modulation dans la fiscalité transférée intégrée aux ressources propres. Ambiguïté de la définition des ressources propres et de la fixation de leur part déterminante dans les ressources totales. Limpidité de ces définitions dans la proposition de loi émanant du Sénat et votée le 26 octobre 2000. Manipulation pour contourner le piège de la part déterminante en incluant dans les ressources propres la fiscalité non modulable. Réduction inéluctable du ratio des ressources propres sur les ressources totales. Amendements. Texte non évolutif, sans objectif d'accroissement de l'autonomie financière des collectivités locales. Gel des situations sur le plancher atteint en 2003. Proposition non davantage pertinente des commissions qui réduirait la part des ressources propres de 55 % à 33 %. Regrette l'absence d'une réforme fiscale préalable aux lois sur la décentralisation. Erreur de jugement du Premier ministre quant à la popularité du thème de la décentralisation. Absence d'inflexion dans un sens plus réaliste et plus juste en dépit de la sanction des urnes. Silence méprisant opposé aux inquiétudes des présidents de région. Croyance illusoire de pouvoir imposer ce texte aux Français contre leur avis.

**- Suite de la discussion** (2 juin 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 1er** (p. 3729) : rectifie l'amendement n° 43 de M. Jean-Pierre Sueur (consubstantialité de l'autonomie fiscale des collectivités territoriales et de la péréquation verticale par l'Etat au principe de libre administration) - **Art. 1er** *(Catégories de collectivités territoriales)* (p. 3733) : retour non pertinent sur la question des catégories de collectivités définies par la Constitution. (p. 3734, 3735) : son amendement n° 49 : rattachement des EPCI à la catégorie des communes ; rejeté. (p. 3742) : souhaite l'adoption de l'amendement n° 44 de M. Bernard Frimat (définition des catégories de collectivités territoriales au sens du premier alinéa de l'article 72 de la Constitution). Intervient sur son amendement n° 49 précité. (p. 3743) : intérêt de son amendement n° 46 (distinction des communes en fonction de leurs strates de population) pour parfaire la mesure de l'autonomie financière et corriger les distorsions en matière de ressources. - **Art. additionnels avant l'art. 2** (p. 3750, 3752) : ses amendements n° 52 : définition de l'objectif de la péréquation, et n° 53 : accompagnement obligatoire de tout transfert de compétences par des mécanismes de péréquation ; rejetés. - **Art. 2** *(Définition des ressources propres des collectivités territoriales)* (p. 3755, 3756) : question centrale du débat. Mystification sur les impositions de toutes natures lors du débat sur la réforme constitutionnelle. Partisan de la modulation partielle des dotations d'Etat transférées lorsqu'elles sont localisables. Le groupe socialiste est défavorable au taux plancher de 33 % proposé par la commission. Limitation drastique des capacités des collectivités. Divergences au sein de la majorité. Vigilance nécessaire. (p. 3764) : le groupe socialiste ne votera pas le sous-amendement n° 37 de M. Yves Fréville (inclusion dans les ressources propres des impositions de toutes natures dont la loi détermine, par collectivité, la localisation de l'assiette ou du taux) déposé sur l'amendement n° 7 de la commission (redéfinition des ressources propres des collectivités territoriales en ne considérant comme telles, parmi les impositions de toutes natures, que le produit des impositions dont la loi autorise les collectivités à voter l'assiette, le taux ou le tarif), auquel il est favorable. Proposition contraire à l'autonomie des collectivités locales. S'interroge sur la possibilité de fixer l'assiette et le taux pour les 36 000 communes.

**- Suite de la discussion** (3 juin 2004) - **Art. 4** *(Rétablissement de l'autonomie financière des collectivités territoriales)* (p. 3802) : ses amendements n° 71 : réduction du délai pour arrêter les mesures nécessaires en cas de non-conformité de la part des ressources propres aux règles fixées à l'article 3, et n° 72 : définition dans une loi ordinaire du contenu du rapport et des conditions d'indépendance de l'autorité chargée de son élaboration ; rejetés. - **Art. additionnels après l'art. 4** (p. 3804) : soutient l'amendement n° 73 de M. Gérard Miquel (liberté de fixation

du taux de la taxe professionnelle à compter de 2005) ; rejeté. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3806, 3807) : se félicite de la qualité du débat et de l'écoute courtoise. Le groupe socialiste ne votera pas ce texte. Refus des propositions permettant d'inclure la péréquation dans les ressources propres. Dénaturation de l'amendement satisfaisant de la commission par le sous-amendement n° 37 de M. Yves Fréville. Instauration d'une recentralisation et d'un processus inapplicable. Abandon pertinent du plancher d'autonomie de 33 %. Regrette cependant le caractère non évolutif du dispositif retenu et qui semblait pourtant satisfaisant. Difficultés d'application attendues.

- **Projet de loi de modernisation de la sécurité civile [n° 227 (2003-2004)]** - (15 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4261, 4262) : absence de financement des mesures préconisées. Favorable à une "conférence nationale de concertation" pour l'ensemble des mesures concernant les collectivités territoriales. Liste des aspects positifs de ce texte. Dénonciation des mesures discutables et des insuffisances. - **Art. 2** *(Acteurs de la sécurité civile)* (p. 4290, 4291) : soutient l'amendement n° 160 de M. Marcel Vidal (intégration des membres bénévoles des comités communaux dans la liste des personnels qui concourent aux missions de sécurité civile) ; rejeté. - **Art. 3 et annexe** *(Orientations de la politique de sécurité civile)* (p. 4299) : favorable à l'amendement n° 234 de M. Michel Mercier (suppression).

- **Suite de la discussion** (16 juin 2004) - **Art. 10** *(Plan communal de sauvegarde)* (p. 4324) : reprend l'amendement de M. Eric Doligé n° 239 : aide de l'Etat pour la mise en place de plans communaux de sauvegarde ; rejeté. - **Art. additionnel après l'art. 10** (p. 4325) : votera l'amendement n° 137 de M. Daniel Reiner (publication de la motivation du refus ou de l'acceptation de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle). Souci de transparence. - **Art. 22** *(Financement des opérations de secours)* (p. 4342) : son amendement n° 146 : responsabilité limitée aux compétences de la commune ; retiré au profit de l'amendement n° 18 de la commission (responsabilité des communes limitée aux dépenses relatives aux besoins immédiats des populations). Son amendement n° 161 : mise à la charge de l'Etat de toutes les dépenses afférentes à l'engagement des moyens publics et privés engagés par le représentant de l'Etat dans le département ; rejeté. (p. 4343) : son amendement n° 162 : mobilisation du SDIS par un acte de réquisition identifiant le responsable de l'opération ; rejeté. - **Art. 25** *(Intitulé de la section I-1 nouvelle du chapitre IV du titre II du livre IV de la première partie du code général des collectivités territoriales et article L. 1424-8-1 - Réserves de sécurité civile)* (p. 4345, 4346) : défavorable à la création de réserves départementales et communales. Insuffisance des moyens de l'Etat en matière de sécurité civile. Suppression de la réserve départementale par la commission des lois du Sénat. Difficultés de recrutement de sapeurs-pompiers volontaires. Risque de dérive des réserves communales. Favorable à la création d'une réserve nationale de sécurité civile sur la base du volontariat. Prise en charge par l'Etat au titre de la solidarité nationale. Problème de la formation des réservistes. (p. 4347) : son amendement n° 163 : création de réserves de sécurité civile à l'échelon national ; devenu sans objet. - **Art. 26** *(Art. L. 1424-8-2 du code général des collectivités territoriales - Réserves départementales de sécurité civile)* (p. 4353) : son amendement n° 164 : suppression de la réserve départementale ; adopté. (p. 4354) : son amendement n° 165 : conditions de création d'une réserve départementale ; devenu sans objet. - **Art. 27** *(Art. L. 1424-8-3 nouveau du code général des collectivités territoriales - Réserves communales de sécurité civile)* : son amendement n° 166 : suppression ; rejeté. - **Art. 33** *(Fixation des modalités d'intervention des associations par convention)* (p. 4359) : son amendement n° 167 : cadre d'intervention des associations de sécurité civile limité à leur domaine de compétences ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 26 de la commission. - **Art. 36** *(Mission de contrôle de l'inspection générale de l'administration)* (p. 4362) : son amendement n° 140 : contrôle des agents de l'inspection générale de l'administration limité aux aspects opérationnels des actions engagées par le préfet ; devenu sans objet. - **Art. 39** *(Conférence nationale des services d'incendie et de secours)* (p. 4368) : abstention du groupe socialiste sur cet article. Souhait de création d'une instance nationale pour l'ensemble des problèmes concernant la décentralisation. - **Art. 41** *(Art. L. 1424-1-1 du code général des collectivités territoriales - Suppression de la possibilité d'intégration des services départementaux d'incendie et de secours dans les services des conseils généraux)* (p. 4370) : son amendement n° 143 : suppression ; rejeté. Possibilité d'intégrer les SDIS dans les services du conseil général. - **Art. 43** *(Art. L. 1424-9 et L. 1424-10 du code général des collectivités territoriales - Suppression des co-nominations)* (p. 4374) : son amendement n° 168 : suppression ; adopté. (p. 4375) : situation spécifique des SDIS. - **Art. 45** *(Art. L. 1424-24 et L. 1424-24-1 à L. 1424-24-6 nouveaux du code général des collectivités territoriales - Composition des conseils d'administration des SDIS)* (p. 4377) : son amendement n° 145 : maintien du mode de scrutin proportionnel ; retiré. (p. 4379) : son amendement n° 169 : exclusion des représentants de divers organismes partenaires du SDIS ; rejeté. - **Art. 46** *(Art. L. 1424-27 du code général des collectivités territoriales - Vice-présidents)* (p. 4381) : soutient le sous-amendement n° 170 de Mme Michèle André déposé sur l'amendement n° 43 de la commission (conseil d'administration du SDIS présidé par le président du conseil général et composition du bureau du conseil d'administration) ; rejeté. - **Art. 47** *(Art. L. 1424-30 du code général des collectivités territoriales - Organisation de la direction - coordination)* (p. 4382) : son amendement n° 138 : suppression ; rejeté. - **Art. 49** *(Art. L. 1424-34 du code général des collectivités territoriales - Directeur adjoint et directeur financier)* : sur l'amendement n° 47 de la commission (organigramme de direction du SDIS), ses sous-amendements n° 280 et n° 281 ; retirés. (p. 4386) : son amendement n° 139 : assistance du directeur départemental des SDIS ; devenu sans objet.

- **Suite de la discussion** (17 juin 2004) - **Art. 50** *(Art. L. 1424-35 du code général des collectivités territoriales - Financement)* (p. 4410) : son amendement n° 144 : calcul du montant de la taxe transférée ; retiré. (p. 4412) : interrogation sur la localisation de la taxe sur les conventions d'assurance des véhicules. - **Art. 51** *(Art. L. 1424-43, section 5 nouvelle du chapitre IV du titre II du livre IV de la première partie, art. L. 1424-51 à L. 1424-58 nouveaux du code général des collectivités territoriales - Etablissements publics interdépartementaux d'incendie et de secours)* (p. 4421) : soutient l'amendement n° 147 de M. Claude Domeizel (suppression) ; rejeté. - **Art. additionnel après l'art. 51** (p. 4423) : soutient l'amendement n° 154 de M. Michel Charasse (repli) ; rejeté. - **Art. 52** *(Art. 12-2-1 nouveau, 45 et 61-1 de la loi du 26 janvier 1984 - Mutualisation des charges de formation des élèves officiers sapeurs-pompiers)* (p. 4429) : création d'un précédent extensible à d'autres formations du même type. - **Art. additionnels après l'art. 74** (p. 4463) : son amendement n° 141 : application du principe de la compensation financière des transferts, créations et extensions de compétences prévues par la présente loi, en application de l'article 72-2 de la Constitution ; devenu sans objet. (p. 4464) : le groupe socialiste ne votera pas ce texte. Absence de financement. Faible engagement de l'Etat.

- **Projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales** - *Deuxième lecture* **[n° 269 (2003-2004)]** - (28 juin 2004) - **Exception d'irrecevabilité** (p. 4700, 4702) : sa motion n° 243 tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité ; rejetée. Dénonciation de la "frénésie législative" imposée sur ce texte. Projet de loi unanimement rejeté. Question du financement de la réforme. Risque d'accentuation des inégalités entre territoires. - **Art. additionnel avant le titre Ier ou avant l'art. 1er ou avant l'art. 5 A** (p. 4710) : soutient l'amendement n° 266 de M. Jean-Pierre Sueur (traduction concrète du principe constitutionnel d'autonomie financière) ; rejeté.

- **Suite de la discussion** (29 juin 2004) - **Art. additionnel avant le titre Ier ou avant l'art. 1er** (p. 4727, 4728) : soutient les amendements de M. Jean-Pierre Sueur n° 249 (compensation effective du coût réel induit par les transferts de compétences) et n° 250 (repli) ; rejetés. - **Art. additionnel**

**avant le titre Ier** (p. 4735, 4736) : son amendement n° 256 : création d'une conférence nationale permanente de la décentralisation ; rejeté. Propositions de la commission Mauroy. Evaluation du coût des transferts de compétences. Participation des collectivités territoriales aux consultations. - **Art. 1er** *(Titre premier du livre cinq de la première partie et art. L. 1511-1 à L. 1511-5 du code général des collectivités territoriales - Développement économique)* (p. 4753) : son amendement n° 272 : avis des organisations syndicales représentatives et des chambres consulaires sur le schéma régional de développement économique ; devenu sans objet. (p. 4758) : son amendement n° 284 : versement simultané des contributions de l'Etat et des collectivités territoriales dans le cas d'une opération cofinancée ; rejeté. (p. 4759) : ses amendements n° 281 : fixation d'un délai pour la notification à la commission européenne des projets d'aides accordées par les collectivités territoriales aux entreprises ; et n° 282 : fixation d'un plafond pour les aides accordées aux entreprises par les collectivités territoriales ; rejetés. (p. 4765, 4766) : défavorable à l'amendement n° 769 de M. Eric Doligé (octroi à la région d'un rôle de coordination des actions de développement économique des collectivités territoriales et de leurs groupements sur son territoire, transformation de la possibilité reconnue au conseil régional d'élaborer un schéma de développement économique en une expérimentation et subordination de la compétence reconnue aux régions pour accorder les aides individuelles aux entreprises à une participation à cette expérimentation). - **Art. 3** *(Art. 2, 3, 4 et 5 de la loi n° 92-1341 du 23 décembre 1992 - Répartition des compétences dans le domaine du tourisme)* (p. 4775) : son amendement n° 287 : suppression ; rejeté. Opposé à l'introduction des élus dans le processus de contrôle et d'agrément des établissements de tourisme. - **Art. additionnels avant l'art. 5** (p. 4785) : favorable à l'amendement n° 127 de M. Jean-Pierre Sueur (nécessité d'une politique nationale de l'apprentissage et de la formation professionnelle garantie par l'Etat). - **Art. 12** *(Art. L. 111-1, L. 121-1 et L. 131-1 du code de la voirie routière - Transfert aux départements de certaines routes classées routes nationales)* (p. 4807) : son amendement n° 291 : suppression ; rejeté. Absence d'étude d'impact de ce transfert. Interrogation sur une déclaration du ministre des libertés locales à l'Assemblée nationale lors de la première lecture de ce texte. (p. 4810) : son amendement n° 292 : possibilité d'un transfert à l'Etat de sections des routes départementales intégrées au réseau national ; devenu sans objet. (p. 4811, 4812) : ses amendements n° 293 : conformité de l'avis du conseil général et remise aux normes de la voirie avant son transfert ; et n° 294 : augmentation du délai de transfert ; rejetés. (p. 4813) : son amendement n° 295 : établissement d'une étude sur l'état de l'infrastructure au moment du transfert et sur les investissements prévisibles liés à la gestion du domaine routier ; adopté. (p. 4815) : renouvellement de sa question sur les déclarations du ministre des libertés locales lors de la première lecture de ce texte. (p. 4817) : intervient sur l'amendement n° 389 de M. Jean-Pierre Sueur (mutualisation des efforts de l'Etat et des collectivités territoriales en matière de recherche et de développement des savoir-faire techniques dans le domaine routier). Existence de trois sortes de transferts de compétences.

- **Suite de la discussion** (30 juin 2004) - **Art. 14** *(Art. L. 122-4, L. 151-6 à L. 151-11, L. 153-1 à L. 153-3, L. 153-5 et L. 153-6 du code de la voirie routière - Institution de péages sur la voirie routière)* (p. 4845) : son amendement n° 368 : convention entre le maître d'ouvrage d'une opération de construction et le gestionnaire des voies portées ou franchies par un ouvrage d'art ; rejeté. Intervient sur l'amendement n° 486 de Mme Evelyne Didier (suppression). - **Art. 16** *(Art. L. 110-3 du code de la voirie routière - Définition et régime juridique des routes à grande circulation)* (p. 4847) : ses amendements n° 370 : décision motivée des collectivités locales en cas de modification des caractéristiques géométriques des routes à grande circulation, et n° 369 : avis conforme de la collectivité lors de l'établissement de la liste des routes à grande circulation ; rejetés. Son amendement n° 371 : garanties financières accordées aux collectivités face aux demandes de l'Etat relatives aux routes à grande circulation ; rejeté. - **Art. 18** *(Art. L. 1615-2 du code général des collectivités territoriales - Eligibilité au FCTVA des dépenses d'investissement et des fonds de concours versées par les collectivités territoriales et leurs groupements pour des opérations d'aménagement du domaine public routier)* (p. 4848) : son amendement n° 346 : accès au FCTVA pour des travaux de protection de la chaussée ; rejeté. (p. 4850) : son amendement n° 345 : extension du bénéfice du FCTVA pour l'ensemble des travaux effectués par les collectivités territoriales sur leur domaine public ; rejeté. - **Art. 48** *(Extension, à titre expérimental, des compétences des départements pour la mise en oeuvre des mesures d'assistance éducative dans le cadre de la protection judiciaire de la jeunesse)* (p. 4888) : son amendement n° 301 : suppression ; rejeté. (p. 4891) : son amendement n° 302 : clarification ; rejeté.

- **Projet de loi organique pris en application de l'article 72-2 de la Constitution relatif à l'autonomie financière des collectivités territoriales** - *Deuxième lecture* **[n° 427 (2003-2004)]** - (22 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5839, 5840) : proteste contre les conditions de travail. Simulacre de débat. Texte indissociable de celui relatif aux libertés et responsabilités locales. Réforme de décentralisation décevante par rapport aux ambitions affichées. Perte pour les régions de leur compétence en matière économique. Transfert autoritaire des TOS révélant un réel objectif de délestage de ses charges par l'Etat. Allégement du budget de l'Etat en trompe-l'oeil. Accroissement inéluctable des impôts locaux. Conception trop limitative de l'autonomie financière. Reconnaissance nécessaire d'une véritable autonomie de gestion constituée par l'autonomie fiscale et par l'existence de dispositifs de péréquation. Tromperie politique. Impossibilité de moduler les impôts d'Etat transférés, ce qui les assimile à une dotation. Perte totale d'autonomie. Recentralisation potentielle. Fixation arbitraire de la part déterminante au niveau constaté en 2003 risquant de bloquer tout développement futur des politiques de péréquation. Inapplicabilité du dispositif proposé par M. Yves Fréville. S'interroge sur la possibilité pour les départements de refuser le transfert des routes nationales. Le groupe socialiste ne votera pas ce texte. - **Art. 2** *(Définition des ressources propres des collectivités territoriales)* (p. 5853) : son amendement n° 4 : suppression des dispositions incluant dans les ressources propres les impositions de toutes natures dont la loi détermine, par collectivité, le taux ou une part locale d'assiette ; rejeté. Dispositions inacceptables introduites à l'Assemblée nationale par l'amendement Geoffroy modifiant l'amendement Hoeffel-Fréville. Recentralisation larvée du pouvoir fiscal. Propos tenus par Charles de Courson à l'Assemblée nationale appelant à rejeter l'amendement Geoffroy. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5856, 5857) : texte de recul et de recentralisation par rapport aux ambitions affichées. Choix regrettable d'une République de délestage au détriment de la République de proximité. Transfert de l'impopularité des augmentations inéluctables d'impôts sur les collectivités locales. République des inégalités. Obstination surprenante du Gouvernement après les votes de protestation contre les politiques nationales. Le groupe socialiste votera contre ce texte.

- **Projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales** - *Commission mixte paritaire* **[n° 439 (2003-2004)]** - (30 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 6351, 6352) : le groupe socialiste ne votera pas ce texte. Désengagement de l'Etat aux dépens des collectivités territoriales. Révision constitutionnelle déplacée. Lois organiques sans intérêt. Réduction de l'automonie réelle des collectivités locales. Usage regrettable du 49-3 à l'Assemblée nationale. Choix consistant à délester l'Etat.

- **Projet de loi de modernisation de la sécurité civile** - *Commission mixte paritaire* **[n° 440 (2003-2004)]** - (30 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 6369, 6370) : s'abstiendra sur ce texte. Dénonciation d'une schizophrénie institutionnelle. Problème des financements.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Intérieur, sécurité intérieure et libertés locales - Sécurité**

- (2 décembre 2004) (p. 8910, 8911) : multiplication des effets d'annonce depuis deux ans. Grande habileté à persuader l'opinion publique de leur concrétisation. Non-réalisation des objectifs de la LOPSI. Retard en matière de recrutement et d'équipement. Désertification de certains quartiers par la police de proximité. Présence limitée des gendarmes dans d'immenses zones du territoire. Risques de dénationalisation de la politique de sécurité, amplifiés par le projet de loi sur la prévention de la délinquance. Crainte d'une défausse de l'exercice quotidien de la mission régalienne de sécurité sur les polices municipales. Mystification par-delà l'apparent maintien des objectifs et l'affirmation de bons résultats. Médiocrité des résultats concernant la pénalisation pour entrave à la circulation dans les halls d'immeuble. Interrogation sur la « contraventionnalisation » de cette infraction. Identité du taux de criminalité pour 1000 habitants en 2003 à celui de 1994. Dénonciation par les syndicats de l'opacité des critères d'attribution de la prime de résultat. Tensions dans les services. Révélation de pratiques douteuses par l'IHESI : absence d'harmonisation entre la police et la gendarmerie en matière de recensement des violences urbaines ; risque de manipulation ; question sur l'état d'avancement des nouveaux indicateurs. Interrogation sur la continuité de cette culture du résultat. Problématique de la fidélisation des forces dans les zones sensibles, notamment en Ile-de-France. Interrogation sur la politique sociale en faveur des policiers : insuffisance des mesures concernant le logement, absence de politique en faveur de la petite enfance, en dépit de la féminisation rapide du corps. (p. 8912) : conteste la réponse du Gouvernement s'agissant des chiffres de la délinquance, du recrutement et de la prime de résultat. Mauvais choix d'une mesure autoritaire pour fidéliser les fonctionnaires.

**Intérieur, sécurité intérieure et libertés locales - Décentralisation**

- (2 décembre 2004) (p. 8922, 8923) : pertinence de l'interpellation de M. Michel Mercier sur des problèmes persistants et l'obligation de les résoudre. Inexactitude sur le terrain de la compensation des transferts à l'euro près. Multitude des sujets d'inquiétude. Nombreuses compétences transférées avant le vote de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et non encore effective. Exemple du RMI. Augmentation du coût et du nombre de bénéficiaires. Obligation pour les départements de consentir des avances de trésorerie en raison des retards de paiement de l'Etat. Question préoccupante des personnels. Transfert insuffisant des personnels des DDASS dans le département de la Haute-Vienne pour la mise en oeuvre du RMI. Pénurie de fonctionnaires dans les DDASS remplacés par des agents contractuels non transférables. Interrogation quant à la compensation en fonctionnement du coût de ces contractuels et le financement du coût de l'encadrement assuré par les DDE et par les DDASS. Coexistence problématique de deux situations concernant les personnels des DDE. Mise en échec des dispositions protectrices pour les collectivités de la loi du 2 décembre 1992 par la possibilité, pour le ministère de l'équipement, d'effectuer des calculs de rentabilité conduisant à une réfaction des agents pour l'entretien des routes. Souhaite une réponse précise sur la disposition qui doit prévaloir. Fragilisation des parcs de l'Equipement en raison de la trop longue période ouverte par la loi du 13 août 2004. Importance de la question des TOS. Nécessité de résoudre le problème juridique lié à l'absence de convention signée avec le préfet au 1er janvier 2005. Partisan d'en différer l'application jusqu'à la rentrée scolaire.

**PICHERAL (Jean-François)**
*sénateur (Bouches-du-Rhône)*
*SOC*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles à partir du 6 octobre 2004 ; secrétaire de la commission jusqu'au 7 octobre 2004.

Membre suppléant de la Cour de Justice de la République ; nouvelle élection le 26 octobre 2004.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques de santé ; puis vice-président le 26 octobre 2004.

Membre titulaire de la Commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence jusqu'au 18 octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil d'administration de la société Radio-France.

Membre de la mission commune d'information "La France et les Français face à la canicule : les leçons d'une crise" jusqu'au 3 février 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

**PIERRE (Jackie)**
*sénateur (Vosges)*
*UMP*

Election le 26 septembre 2004.

**NOMINATIONS**

Membre de la commission des affaires sociales à partir du 6 octobre 2004.

**DÉPÔTS**

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

**INTERVENTIONS**

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer - IV. Tourisme**

- (9 décembre 2004) (p. 9418, 9420) : contexte international difficile. Repli de la clientèle étrangère dans le Jura et les Vosges. Capacités d'accueil du parc immobilier. Financement des infrastructures (transports, routes, équipements sportifs) et de la promotion du tourisme. Inquiétude des élus locaux face à la multiplicité des textes touchant à l'organisation territoriale du tourisme. Votera ce budget.

**Travail, santé et cohésion sociale - I. - Emploi et travail**

- (9 décembre 2004) (p. 9445, 9446) : politique dynamique de l'emploi. Création de nouveaux contrats axés sur la formation. Question de la répartition des crédits au sein d'une même région entre les différents contrats aidés.

**PINTAT (Xavier)**
*sénateur (Gironde)*
*UMP*

**NOMINATIONS**

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Membre suppléant des Assemblées parlementaires du Conseil de l'Europe et de l'Union de l'Europe occidentale jusqu'au 18 octobre 2004.

Vice-président de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Membre titulaire du Conseil national du tourisme.

**DÉPÔTS**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 189 (2003-2004)] autorisant la ratification des protocoles au Traité de l'Atlantique Nord sur l'accession de la République de Bulgarie, de la République d'Estonie, de la République de Lettonie, de la République de Lituanie, de la Roumanie, de la République slovaque et de la République de Slovénie **[n° 193 (2003-2004)]** (3 février 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Défense - Traités et conventions.**

*Avis*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Défense - Nucléaire, espace et services communs **[n° 77 tome 4 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Défense - Budget.**

**INTERVENTIONS**

**- Projet de loi autorisant la ratification de l'accord entre la République française, la Communauté européenne de l'énergie atomique et l'Agence internationale de l'énergie atomique relatif à l'application de garanties dans le cadre du traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (ensemble deux protocoles), [n° 439 (2002-2003)]** - (6 janvier 2004) - rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées - **Discussion générale** (p. 8) : propose l'adoption de ce projet de loi.

**- Projet de loi autorisant la ratification des protocoles au Traité de l'Atlantique Nord sur l'accession de la République de Bulgarie, de la République d'Estonie, de la République de Lettonie, de la République de Lituanie, de la Roumanie, de la République slovaque et de la République de Slovénie [n° 189 (2003-2004)]** - (5 février 2004) - rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées - **Discussion générale** (p. 1351, 1353) : propose l'adoption de ce projet de loi.

**- Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (4 mai 2004) - **Discussion générale** (p. 2749, 2750) : favorable à l'esprit et à l'ambition d'un texte impulsant une nouvelle politique en faveur des territoires. Interrogation sur le bien-fondé de l'édiction de nouvelles normes et la superposition de zonages. Exemple de la Gironde. Simplification indispensable de la gestion des territoires. Favorable à l'introduction dans le texte de la prise en compte des aléas climatiques en forêt. Mesures attendues dans le volet "chasse" du texte. Approbation de la prise en compte de tous les acteurs ruraux.

**- Projet de loi d'orientation sur l'énergie [n° 328 (2003-2004)]** - (9 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4020, 4021) : aboutissement d'une réflexion collective. Politique de long terme. Indépendance énergétique de la France. Impératifs environnementaux. Maîtrise de l'énergie. Choix du nucléaire. Soutien à l'EPR et à ITER. Énergies renouvelables. Enfouissement insuffisant des lignes électriques. Qualité de ce texte.

**- Suite de la discussion** (10 juin 2004) - **Art. additionnels après l'art. 5** (p. 4153) : son amendement n° 108 : possibilité d'exercer une mission de conciliation pour les autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité ou

de gaz ; adopté après modification par le sous-amendement n° 471 du Gouvernement. (p. 4154, 4155) : sur l'amendement n° 39 de la commission (compétence des collectivités territoriales en matière de maîtrise de la demande d'énergie), ses sous-amendements n° 109 et 110 ; adoptés. Son amendement n° 107 : possibilité pour les collectivités locales d'utiliser leur propre production d'électricité ; adopté après modification par le sous-amendement n° 468 du Gouvernement. - **Art. 13** *(Art. 21-1 (nouveau) de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 - Amélioration du régime applicable aux réseaux de transport et de distribution d'électricité)* (p. 4195) : son amendement n° 112 : rédaction ; adopté. (p. 4196) : sur l'amendement n° 78 de la commission (condition de maintien d'une qualité supérieure du courant), son sous-amendement n° 111 ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 13** (p. 4197) : son amendement n° 117 : obligations des gestionnaires des réseaux publics de transport et de distribution de gaz naturel ; retiré. - **Art. 18** *(Art. 15 de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 - Maintien de l'alimentation des consommateurs d'électricité en cas de défaillance de leur fournisseur)* (p. 4208) : son amendement n° 113 : précision ; adopté. Son amendement n° 114 : mention dans les cahiers des charges de concession des collectivités territoriales des modalités d'intervention des gestionnaires de réseaux publics de distribution dans la fourniture de dernier recours ; retiré. (p. 4209) : sur l'amendement n° 89 de la commission (association des représentants des autorités organisatrices à la procédure d'appel d'offres choisissant le fournisseur de dernier recours), son sous-amendement n° 116 ; retiré. - **Art. 24** *(Art. 25 bis nouveau de la loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 - Création de nouveaux réseaux publics de distribution de gaz)* (p. 4211) : son amendement n° 115 : organisation au niveau communal du service du gaz ; retiré.

**- Projet de loi autorisant l'approbation du protocole à la convention du 27 novembre 1992 portant création d'un fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures [n° 308 (2003-2004)]** - (16 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4314, 4315) : renforcement des moyens d'action contre les "navires poubelles". Naufrages du Prestige et de l'Erika. Insuffisante indemnisation des victimes. Révision à la hausse des plafonds d'indemnisation. Poursuite de l'effort d'amélioration du système international. Faiblesses originelles de la mutualisation collective. Mise en place nécessaire de moyens d'inspection et de contrôle efficaces.

**- Projet de loi relatif au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières [n° 383 (2003-2004)]** - (5 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5130, 5132) : nécessité de faire évoluer le statut juridique d'EDF et de GDF. Respect des engagements européens. Risques à prendre en compte pour préserver le service public. Maintien souhaitable des concessions locales de distribution d'énergie. Définition nécessaire du périmètre des réseaux de distribution. Progression indispensable de l'enfouissement des lignes de distribution d'électricité. Rôle de la décentralisation.

- **Suite de la discussion** (6 juillet 2004) - **Art. 1er** *(Missions et obligations de service public d'EDF, GDF et des entreprises chargées d'un réseau de transport)* (p. 5199) : son amendement n° 65 : possibilité pour l'Etat de passer des conventions avec les collectivités territoriales compétentes dans le domaine de l'énergie ; adopté. - **Art. 4** *(Indépendance des gestionnaires de réseaux de transport d'électricité ou de gaz)* (p. 5218) : soutient l'amendement n° 107 de M. Jacques Valade (renforcement de l'indépendance des réseaux de transport) ; retiré. - **Art. additionnels après l'art. 4** (p. 5224) : son amendement n° 66 : participation de personnes qualifiées aux conseils d'administration des sociétés gestionnaires des réseaux de transport d'énergie ; retiré. (p. 5225) : attachement des collectivités locales aux missions de service public d'EDF et de GDF. - **Art. 5** *(Création d'une société gestionnaire du réseau de transport d'électricité)* (p. 5230) : soutient l'amendement n° 109 de M. Jacques Valade (fixation à un tiers du nombre des représentants de l'Etat au conseil d'administration de la société) ; retiré. Son amendement n° 67 : participation au conseil d'administration de la société de personnalités qualifiées désignées par le ministre ; rejeté. (p. 5234) : intervient sur son amendement n° 67 précité. - **Art. 8** *(Transfert des ouvrages relevant du RTE mais n'appartenant pas à EDF)* (p. 5243) : sur l'amendement n° 26 de la commission (clarification rédactionnelle), son sous-amendement n° 68 ; retiré. - **Art. 10** *(Modalités des transferts d'actifs aux gestionnaires de réseaux de transport de gaz)* (p. 5250) : son amendement n° 69 : cohérence ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 13** (p. 5257) : son amendement n° 70 : prise en compte dans les tarifs d'utilisation des réseaux des surcoûts nécessaires à leur enfouissement ; retiré.

- **Suite de la discussion** (8 juillet 2004) - **Art. 30** *(Loi n° 2000-108 du 10 février 2000 - Mise en cohérence de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 avec les dispositions du projet de loi)* (p. 5430) : son amendement n° 71 : prise en compte des contrats de concession de service public lors de la fixation des tarifs d'utilisation des réseaux ; adopté. Son amendement n° 72 : application du code général des collectivités territoriales à la limite entre les réseaux de transport et de distribution d'électricité ; retiré. (p. 5432) : sur l'amendement n° 39 de la commission (suppression de l'obligation de publicité portant sur les comptes séparés), son sous-amendement n° 73 ; retiré. - **Art. 33** *(Régime de propriété des ouvrages classés dans le réseau d'alimentation générale)* (p. 5440) : ses amendements n° 75 : qualité d'autorité concédante reconnue aux établissements publics de coopération ; retiré ; et n° 111 : précision ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 34** (p. 5443, 5444) : son amendement n° 77 : réaffectation à l'investissement d'une part de la taxe départementale sur l'électricité ; retiré.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Première partie :*

- (30 novembre 2004) - **Débat sur les recettes des collectivités locales** - **Art. additionnels avant l'art. 29** (p. 8697, 8698) : son amendement n° I-67 : introduction d'un mécanisme d'ajustement du prélèvement opéré par l'Etat en fonction de l'évolution des bases de la taxe professionnelle de France Télécom imposée par les collectivités locales ; rejeté. - **Débat sur les recettes des collectivités locales** (p. 8701) : intervient sur son amendement précité n° I-67. Report dans le temps de la solution apportée par le futur décret du Gouvernement. Mise en place dans son amendement d'un mécanisme de lissage. (p. 8703, 8704) : interrogation sur le modèle des compensations suivies par le futur décret et sur une éventuelle dégressivité sur trois ans.

*Deuxième partie :*

**Défense**

- (6 décembre 2004) - rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, pour le nucléaire, l'espace et les services communs (p. 9164, 9165) : maintien indispensable de la crédibilité des forces nucléaires. Interrogation sur l'avenir des investissements dans les équipements spatiaux militaires. Réorganisation de la DGA. Agence européenne de la défense. Avis favorable de la commission des affaires étrangères sur les crédits relevant du nucléaire, de l'espace et des services communs pour 2005.

**PIRAS (Bernard)**
*sénateur (Drôme)*
*SOC*

## NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires économiques et du plan.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques jusqu'au 20 octobre 2004.

Membre de la Délégation du Sénat à l'aménagement et au développement durable du territoire jusqu'au 13 octobre 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières le 8 juillet 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative aux devoirs des enfants majeurs envers leurs ascendants âgés **[n° 140 (2003-2004)]** (7 janvier 2004) - **Famille - Justice - Questions sociales et santé.**

*Rapport d'information*, fait au nom de la commission des affaires économiques : Russie - mission de la délégation des Affaires économiques **[n° 161 (2003-2004)]** (21 janvier 2004) - **Affaires étrangères et coopération.**

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* visant à distinguer le vin des autres boissons alcooliques dans l'accès à la publicité **[n° 218 (2003-2004)]** (18 février 2004) - **Agriculture et pêche - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

*Avis*, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Urbanisme **[n° 76 tome 15 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Logement et urbanisme - Budget.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur le financement des opérations de démantèlement du site de MARCOULE et sur l'abondement du fonds dédié **[n° 97 (2004-2005)]** (4 décembre 2004) - **Énergie.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (28 avril 2004) - **Discussion générale** (p. 2630, 2632) : fonctions résidentielles, productives, récréatives et environnementales de ces territoires. Sentiment d'abandon de la population rurale. Caractère hétéroclite des mesures proposées. Inquiétudes quant à leur financement. Nécessité d'agir en faveur de l'emploi, des services publics et du logement. Etude de la DATAR sur la France rurale en 2020. Texte incomplet et inefficace.

- **Suite de la discussion** (4 mai 2004) - **Art. 1er** *(Modification des critères de détermination des zones de revitalisation rurale, ZRR)* (p. 2776) : avec le groupe socialiste, défavorable à l'amendement n° 373 du Gouvernement (nouveaux critères de détermination des ZRR). - **Art. additionnels après l'art. 1er** (p. 2778) : avec le groupe socialiste, votera en faveur de l'amendement n° 511 de M. Pierre Jarlier (rôle du département dans la politique de mise en oeuvre de la solidarité nationale).

- **Suite de la discussion** (5 mai 2004) - **Art. 2** *(Création des sociétés d'investissement pour le développement rural)* (p. 2837) : ses amendements n° 435 : extension du champ d'action des sociétés d'investissement pour le développement rural au secteur du tourisme et du loisir ; adopté et n° 436 : restriction du rôle des sociétés d'investissement pour le développement rural dans la réhabilitation de logements ; rejeté. - **Art. 10** *(Art. L. 311-1 du code rural et article 63 du code général des impôts - Harmonisation du statut économique et fiscal des entreprises équestres)* (p. 2872) : son amendement n° 439 : précision ; rejeté.

- **Suite de la discussion** (6 mai 2004) - **Art. 10 quinquies** *(Art. L. 112-2-1 [nouveau] du code rural - Classement des zones à vocation truffière dans le régime forestier)* (p. 2903) : favorable à l'amendement n° 879 du Gouvernement (exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties pendant les cinquante premières années de la plantation pour les terrains nouvellement plantés en arbres truffiers). Nécessité de relancer la production de truffes et de lutter contre la concurrence. - **Art. additionnels après l'art. 10 sexies** (p. 2910) : interrogation sur le calendrier de l'examen du projet de loi de modernisation agricole. - **Art. 10 nonies** *(Art. L. 1416-1 du code de la santé publique - Composition du conseil départemental d'hygiène)* (p. 2913) : son amendement n° 440 : suppression ; adopté. - **Art. additionnels avant l'art. 11 A** (p. 2917) : sur l'amendement n° 510 de M. Pierre Jarlier (affirmation du principe d'égalité des travailleurs pluriactifs ou saisonniers en matière de droit du travail et de droit social), soutient le sous-amendement n° 920 de M. Jean-Pierre Bel ; adopté. - **Art. 38 (priorité)** *(Aides octroyées par les collectivités territoriales et leurs groupements pour*

*favoriser l'installation et le maintien des professionnels de santé dans certaines zones rurales)* (p. 2940, 2941) : disparité de la répartition des médecins généralistes sur le territoire. Rupture de l'égal accès aux soins. Rappel de la proposition de loi du groupe socialiste relative à la présence des médecins. Objectif commun avec l'article. Souhait d'une politique volontariste d'aménagement du territoire. (p. 2943) : soutient les amendements de M. Jean-Marc Pastor n° 452 (mise en place d'un contrat d'objectif entre l'Etat et les médecins) et n° 453 (aide financière de l'Etat aux médecins s'installant) ; rejetés. (p. 2945) : soutient l'amendement n° 415 de M. Michel Charasse (fixation par décret des modalités de remboursement de l'indemnité d'étude perçue par un étudiant en médecine, s'il ne respecte pas ses engagements) ; adopté après modification par le sous-amendement n° 933 du Gouvernement. - **Art. additionnels après l'art. 38 (priorité)** (p. 2949) : soutient les amendements de M. Jean-Marc Pastor, portant sur le même objet n° 454, 455 et 456 (encouragement à la création de maisons de santé ou de services privés d'utilité publique) ; rejetés. - **Art. 39 (priorité)** *(Art. L. 177-2 [nouveau] du code de la sécurité sociale - Coordination de la politique d'action sanitaire et sociale des caisses de sécurité sociale en faveur des zones rurales)* (p. 2951) : son amendement n° 457 : compétence des conseils généraux dans la coordination de la politique sanitaire et sociale en zone rurale ; retiré. - **Art. 12 quinquies** *(Art. L. 441-2 du code du travail - Bénéfice des systèmes d'intéressement et de participation pour les salariés de groupements d'employeurs)* (p. 2959) : soutient l'amendement n° 443 de M. Michel Charasse (suppression du gage) ; adopté. - **Art. 15** *(Art. L. 321-5 et L. 752-1 du code rural - Rattachement du conjoint collaborateur d'un travailleur pluriactif non salarié)* (p. 2968) : son amendement n° 445 : ouverture du statut de conjoint collaborateur aux pacsés et personnes vivant en union libre ; rejeté. - **Art. 18 ter** *(Mise en marché des truffes)* (p. 2974) : favorable à l'amendement n° 882 du Gouvernement (suppression). Réflexion de fond à mener. - **Art. 19 A** *(Cartographie des zones de gonflement ou de retrait des argiles)* (p. 2979) : favorable à l'amendement n° 25 de la commission (suppression). - **Art. 19 B** *(Art. L. 2213-32 [nouveau] du code général des collectivités territoriales -Pouvoir de police du maire en matière d'enlèvement des déchets)* (p. 2980) : favorable à l'amendement n° 26 de la commission (suppression). Partisan d'une obligation de signalement aux mairies par les propriétaires de terrains sur lesquels il y a des décharges.

- **Suite de la discussion** (12 mai 2004) - **Art. 48 (priorité)** *(Art. L. 211-1, Art. L. 211-1-1 [nouveau] et Art. L. 214-7-1 [nouveau] du code de l'environnement - Définition des zones humides et intérêt général attaché à leur préservation et à leur gestion durable)* (p. 3064) : intervient sur son amendement n° 459, soutenu par M. Yves Doligé. Interrogation sur le nombre de contentieux existants. - **Art. additionnels après l'art. 53 (priorité)** (p. 3085) : son amendement n° 527 : établissement des principes de cogestion par l'Etat et les collectivités locales des espaces à fort enjeu environnemental ; rejeté.

- **Suite de la discussion** (13 mai 2004) - **Art. additionnels après l'art. 26** (p. 3187, 3188) : son amendement n° 451 : extension de l'avantage fiscal accordé aux propriétaires de plus de dix hectares à l'ensemble des propriétaires, quelle que soit la taille de la parcelle et son morcellement ; retiré. - **Art. additionnels après l'art. 33** (p. 3218) : préconise un avis de sagesse sur l'amendement n° 813 de Mme Jacqueline Gourault (assistance technique des départements aux communes pour la mise en place du service public d'assainissement non collectif). - **Art. additionnels après l'art. 34** (p. 3231) : intervient sur les amendements identiques n° 322 de M. Pierre Jarlier et n° 609 de Mme Annie David (application du taux réduit de TVA aux travaux de transformation d'anciens bâtiments agricoles en logements). - **Art. 41** *(Art. L. 214-19, L. 222-1, L. 224-2-1, L. 227-3, L. 231-4, L. 251-19, L. 253-15, L. 272-2 et chapitre VII du titre II du livre II du code rural, art. L. 5143-2 du code de la santé publique, art. L. 201-1 à L. 201-3, L. 202-1 à L. 202-5 et L. 203-1 du code rural - Renforcement du maillage territorial en matière de santé publique vétérinaire et de protection des végétaux)* (p. 3269, 3270) : son amendement n° 458 : suppression de la disposition autorisant les seuls vétérinaires à vendre des produits antiparasitaires ; adopté. (p. 3272) : pression du lobby vétérinaire.

- **Projet de loi d'orientation sur l'énergie [n° 328 (2003-2004)]** - (10 juin 2004) - **Art. 1er sexies** *(Rôle des collectivités territoriales et de l'Union européenne en matière de politique énergétique)* (p. 4115) : soutient l'amendement n° 223 de M. Jean Besson (rédaction) ; devenu sans objet. - **Art. additionnels après l'art. 5** (p. 4153) : soutient l'amendement n° 233 de M. Jean Besson (possibilité d'exercer une mission de conciliation pour les autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité ou de gaz) ; devenu sans objet. (p. 4154) : sur l'amendement n° 39 de la commission (compétence des collectivités territoriales en matière de maîtrise de la demande d'énergie), soutient le sous-amendement n° 232 de M. Jean Besson ; adopté.

- **Projet de loi relatif au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières [n° 383 (2003-2004)]** - (5 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5121, 5124) : objectifs dissimulés de privatisation d'EDF et de GDF. Excellents résultats du système actuel. Justifications non pertinentes de la réforme. Mise en place trop tardive d'une commission d'évaluation. Dangers de l'ouverture du capital. Effet de la dérèglementation sur les tarifs. Remise en cause de la sécurité de l'approvisionnement. Remise en question de la péréquation tarifaire. Absence de renforcement des missions de service public. Désengagement de l'Etat dans les territoires ruraux. Financement des compensations de charges de service public. Définition fragile du contenu des objectifs de service public. Choix dangereux du Gouvernement. - **Exception d'irrecevabilité** (p. 5139, 5143) : sa motion n° 136 tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité ; rejetée.

- **Suite de la discussion** (6 juillet 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 1er A ou avant l'art. 1er** (p. 5177) : ses amendements n° 138 : garantie de prestations de haut niveau de qualité à un prix abordable, et n° 158 : rappel de l'objectif de cohérence économique et sociale du service public de l'énergie ; rejetés. - **Art. 1er** *(Missions et obligations de service public d'EDF, GDF et des entreprises chargées d'un réseau de transport)* (p. 5187) : son amendement n° 144 : suppression ; rejeté. Imprécision des nouveaux contrats. (p. 5203) : intervient sur l'amendement n° 2 de la commission (consultation du conseil d'administration d'EDF et de GDF préalablement à la signature des nouveaux contrats définissant les missions de service public). Regret de la non-association des parlementaires à ces décisions. (p. 5204) : proposition de formulation commune de son amendement n° 151 : insertion parmi les missions de service public d'EDF d'un programme d'enfouissement des réseaux publics de distribution d'électricité soutenu par M. Daniel Reiner et du n° 5 de la commission portant sur le même objet. Le groupe socialiste vote l'amendement n° 5 précité de la commission. - **Art. additionnel après l'art. 2 bis** (p. 5211) : son amendement n° 161 : rapport au Parlement sur les mesures prises pour éviter les ruptures de fournitures d'électricité ; rejeté. - **Art. 3** *(Indépendance de la gestion des réseaux de transport d'électricité ou de gaz)* (p. 5212, 5213) : son amendement n° 162 : suppression ; rejeté. Fonctionnement satisfaisant du système actuel. Ouverture du capital des sociétés gestionnaires des réseaux de transport. (p. 5215) : son amendement n° 163 : gestion par des personnes publiques du réseau de transport d'électricité ; rejeté. - **Art. additionnel après l'art. 3** (p. 5216) : son amendement n° 164 : interdiction d'une participation privée au capital des entreprises chargées de la gestion d'un réseau de transport d'électricité ou de gaz ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 4** (p. 5226) : son amendement n° 169 : octroi aux collectivités locales d'un tarif régulé pour la fourniture d'électricité ; rejeté. - **Art. 5** *(Création d'une société gestionnaire du réseau de transport d'électricité)* (p. 5227, 5228) : son amendement n° 170 : suppression ; rejeté. (p. 5233) : interrogation sur l'éventualité d'une participation de la Caisse des dépôts et consignations au capital de la société. (p. 5234, 5235) : favorable à l'amendement n° 109 de M. Jacques Valade (fixation à un tiers du nombre des

représentants de l'Etat au conseil d'administration de la société). Votera contre l'amendement n° 20 de la commission (accord du ministre chargé de l'énergie sur la seule nomination du directeur général ou du président du directoire de la société gestionnaire du réseau de transport). (p. 5235) : défavorable à l'amendement n° 21 de la commission (rédaction). - **Art. additionnel avant l'art. 11** (p. 5252) : son amendement n° 174 : participation des usagers à la promotion de la citoyenneté au sein du service public de l'énergie ; rejeté. - **Art. 13** *(Garanties pour assurer l'indépendance des gestionnaires du réseau)* (p. 5255) : son amendement n° 175 : suppression ; rejeté. (p. 5256) : son amendement n° 176 : suppression de l'obligation de consulter les actionnaires préalablement aux décisions d'investissements sur les réseaux, sur le système d'information et sur le parc immobilier ; rejeté.

- **Suite de la discussion** (7 juillet 2004) - **Art. 15** *(Modalités de répartition et de financement des droits spécifiques passés)* (p. 5300) : son amendement n° 180 : prise en compte de la durée de présence effective sur le marché des entreprises en application de la loi du 10 février 2000 dans le décret déterminant les modalités d'évaluation des droits spécifiques ; retiré. - **Art. additionnels avant l'art. 22** (p. 5335) : son amendement n° 191 : réaffirmation du statut d'établissements publics industriels et commerciaux d'EDF et de GDF ; rejeté.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales**

- (7 décembre 2004) (p. 9239, 9242) : manque d'ambition et de ligne directrice de ce budget en baisse. Incertitudes et inquiétudes des agriculteurs. Contexte européen. Imprécision du nouveau dispositif d'assurance récolte. Financement du fonds unique pour la rénovation des bâtiments d'élevage par des reports de crédits. Mesures de rattrapage en matière de recherche. Diminution du nombre des installations ; exemple du département de la Drôme. Absence de gestion globale des risques. Inquiétude sur les relations commerciales entre producteurs et distributeurs. Baisse de qualité de l'enseignement public agricole. Devenir des établissements publics nationaux d'enseignement agricole. Conséquences du transfert des personnels ATOSS aux collectivités territoriales. Déséquilibre financier du FFIPSA. Renvoi de l'examen du dossier des retraites agricoles à un groupe de travail. Manque d'ambition et de perspective de ce budget.

**Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer - I. - Services communs et urbanisme**

- (10 décembre 2004) - rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. (p. 9573, 9574) : incertitudes du soutien de l'Etat aux collectivités territoriales : menace de régulation budgétaire. Conséquences de la crise foncière : spéculation dans les grandes agglomérations, étalement périurbain et multiplication d'espaces dégradés. Mise en place indispensable d'outils de régulation du marché foncier pour enrayer la grave crise du logement : incitation fiscale à la construction, transparence du marché foncier et cessions de terrains en vue de la construction de logements sociaux. Avis favorable de la commission des affaires économiques à l'adoption de ces crédits, contre l'avis de son rapporteur, à titre personnel.

**PLAGNOL (Henri)**
*secrétaire d'État à la réforme de l'État (jusqu'au 30 mars 2004)*

**INTERVENTIONS**

- **Proposition de loi portant sur la nomination des élèves administrateurs du Centre national de la fonction publique territoriale (concours externe 2001) [n° 130 (2003-2004)]** - (22 janvier 2004) - **Discussion générale** (p. 757) : opportunité d'une validation législative du concours concerné.

**PLANCADE (Jean-Pierre)**
*sénateur (Haute-Garonne)*
*SOC*

**NOMINATIONS**

Vice-président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées à partir du 7 octobre 2004 ; membre de la commission jusqu'au 6 octobre 2004.

Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes le 6 octobre 2004.

Vice-président de la Délégation parlementaire pour la planification ; puis membre le 13 octobre 2004 ; puis vice-président le 20 octobre 2004.

Membre suppléant du Conseil supérieur de l'aviation marchande jusqu'au 3 mai 2004.

Membre suppléant du Conseil supérieur de la réserve militaire.

**DÉPÔTS**

*Proposition de loi* relative aux devoirs des enfants majeurs envers leurs ascendants âgés **[n° 140 (2003-2004)]** (7 janvier 2004) - **Famille - Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 184 (2003-2004)] autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République démocratique fédérale d'Ethiopie sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un protocole). **[n° 221 (2003-2004)]** (25 février 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Entreprises - Traités et conventions.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 185 (2003-2004)] autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Tadjikistan sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements **[n° 222 (2003-2004)]** (25 février 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Entreprises - Traités et conventions.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 186 (2003-2004)] autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République islamique d'Iran sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements **[n° 223 (2003-2004)]** (25 février 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Entreprises - Traités et conventions.**

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Rapport d'information*, fait au nom de la délégation du Sénat pour la Planification : Placer l'évaluation des politiques publiques au coeur de la réforme de l'État **[n° 392 (2003-2004)]** (30 juin 2004) - **Economie et finances, fiscalité - Fonction publique - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 81 (2004-2005)] autorisant l'approbation de l'accord entre les Etats membres de l'Union européenne relatif au statut du personnel militaire et civil détaché auprès des institutions de l'Union européenne, des quartiers généraux et des forces pouvant être mis à la disposition de l'Union européenne dans le cadre de la préparation et de l'exécution des missions visées à l'article 17, paragraphe 2, du traité sur l'Union européenne, y compris lors d'exercices, et du personnel militaire et civil des Etats membres mis à la disposition de l'Union européenne pour agir dans ce cadre (SOFA UE). **[n° 116 (2004-2005)]** (15 décembre 2004) - **Traités et conventions - Union européenne.**

**INTERVENTIONS**

**- Projet de loi relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social [n° 133 (2003-2004)]** - (4 février 2004) - **Art. 15** *(Art. L. 983-1 à L. 983-4 nouveaux du code du travail - Dispositions financières relatives aux contrats et aux périodes de professionnalisation)* (p. 1194, 1196) : soutient les amendements de M. Gilbert Chabroux n° 106 (possibilité aux entreprises, après avoir prioritairement sollicité leur organisme paritaire collecteur agréé de branche, de s'adresser à un des deux OPCA interprofessionnels) ; n° 107 (mise en oeuvre à l'initiative de l'ANPE des contrats de professionnalisation pour les demandeurs d'emploi de vingt-six ans et plus) ; et n° 108 (maintien du pourcentage des sommes collectées affecté à l'apprentissage équivalent à celui affecté au financement de l'alternance) ; rejetés. - **Art. 32** *(Calendrier d'entrée en vigueur des contrats de professionnalisation)* (p. 1213) : soutient l'amendement n° 118 de M. Gilbert Chabroux (maintien du quota de 35 % des fonds recueillis par les organismes paritaires collecteurs agréés auprès des employeurs, reversés pour financer l'apprentissage) ; rejeté. (p. 1215) : soutient l'amendement n° 119 de M. Gilbert Chabroux (report de la date d'entrée en vigueur des contrats de professionnalisation au 1er juillet 2005) ; rejeté. - **Art. 32 bis** *(Adaptation des dispositions financières aux professions agricoles)* : soutient l'amendement n° 120 de M. Gilbert Chabroux (suppression) ; rejeté. - **Art. 34** *(Art. L. 132-2-2 du code du travail - Règles de conclusion des accords collectifs)* (p. 1227) : soutient l'amendement n° 125 de M. Gilbert Chabroux (suppression du dispositif de l'opposition majoritaire au niveau des accords de branche) ; rejeté. (p. 1230, 1231) : soutient les amendements de M. Gilbert Chabroux n° 129 (suppression de la mise en oeuvre du droit d'opposition pour la validation d'un accord d'entreprise) ; n° 130 (allongement du délai d'exercice du droit d'opposition pour les organisations syndicales) ; et n° 131 (à défaut d'accord de branche, subordination de la validité de l'accord d'entreprise au principe de l'accord majoritaire) ; rejetés.

**- Projet de loi relatif au contrat de volontariat de solidarité internationale [n° 139 (2003-2004)]** - (6 avril 2004) - **Art. 1er** *(Définition du contrat de volontariat de solidarité internationale)* (p. 2121, 2122) : inscription nécessaire dans la loi du principe d'un engagement financier de l'Etat. Pénurie récurrente de moyens financiers dénoncée par les acteurs du volontariat. Positionnement de la France au dernier rang européen de ce type d'aide publique. Stagnation depuis 1986 de l'aide publique affectée à la couverture sociale des volontaires. Problématique du montant global de l'aide de l'Etat compte tenu de l'élargissement de l'accès au statut de volontaire. Définition indispensable du champ d'attribution de l'aide avec intégration de la couverture chômage et d'une indemnité de réinsertion. Nécessité d'assurer la viabilité du système et l'égalité d'accès à l'engagement dans le volontariat international. Enjeu politique fondamental de la reconnaissance des engagements volontaires à l'heure de la globalisation et de la fracture sociale. - **Art. additionnel après l'art. 7 ou après l'art. 8** (p. 2138) : regrette le rejet de l'amendement n° 32 de Mme Hélène Luc (élaboration d'un rapport annuel transmis au Parlement sur le bilan d'application de la loi).

**- Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat sur l'énergie** - (27 avril 2004) (p. 2582, 2584) : caractère stratégique de la politique énergétique. Sécurisation des accès aux approvisionnements. Problématiques internationales. Mise en place de politiques de coopération avec les Etats du Sud. Rééquilibrage de la répartition des gaz à effets de serre. Maîtrise de la production et des risques attenants. Action pour une meilleure maîtrise de la consommation. Solution adaptée du ferroutage. Impératif environnemental de la politique des transports. Nécessaire implication des collectivités locales. Recherche de l'indépendance nationale. Politique active de maîtrise de la consommation d'énergie. Interdépendance mondiale pour la protection de l'environnement. Application du protocole de Kyoto. Avantages et inconvénients du choix énergétique nucléaire. Problème de la gestion des déchets. Future loi sur la transparence et l'information du nucléaire. Retard de la France dans le développement des énergies renouvelables. Mise en place indispensable d'un bouquet énergétique. Soutien à la recherche. Renouvellement progressif

du parc automobile de l'Etat et des collectivités locales par des véhicules "propres".

**- Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de l'Ouganda sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements [n° 100 (2003-2004)]** - (27 mai 2004) - rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 101 (2003-2004), n° 102 (2003-2004), n° 184 (2003-2004), n° 185 (2003-2004) et n° 186 (2003-2004)** (p. 3620, 3621) : propose l'adoption de ces projets de loi.

**- Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Zambie sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements [n° 101 (2003-2004)]** - (27 mai 2004) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 100 (2003-2004).**

**- Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Mozambique sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un protocole) [n° 102 (2003-2004)]** - (27 mai 2004) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 100 (2003-2004).**

**- Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République islamique d'Iran sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements [n° 186 (2003-2004)]** - (27 mai 2004) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 100 (2003-2004).**

**- Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République démocratique fédérale d'Ethiopie sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un protocole) [n° 184 (2003-2004)]** - (27 mai 2004) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 100 (2003-2004).**

**- Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Tadjikistan sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements [n° 185 (2003-2004)]** - (27 mai 2004) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 100 (2003-2004).**

**- Projet de loi relatif au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières [n° 383 (2003-2004)]** - (6 juillet 2004) - **Art. 5** *(Création d'une société gestionnaire du réseau de transport d'électricité)* (p. 5229) : son amendement n° 212 : création d'un EPIC pour la gestion du réseau de transport ; rejeté. (p. 5233) : intervient sur son amendement n° 212 précité.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Défense**

- (6 décembre 2004) - **Rappel au règlement** (p. 9155) : désapprobation de l'organisation du débat relatif aux crédits de la défense. - **Art. 48** *(Mesures nouvelles. Dépenses ordinaires des services militaires)* (p. 9192) : avec le groupe socialiste, ne votera pas ce budget.

**Affaires étrangères**

- (8 décembre 2004) (p. 9371, 9372) : soutien aux deux journalistes retenus en Irak depuis plus de trois mois. Annulation de 80 % de la dette irakienne. Application identique aux pays d'Afrique et d'Amérique latine plus pauvres que l'Irak. Conflit israélo-palestinien. Question du rôle du Quartet ou du retour à la feuille de route. Obtention par la diplomatie européenne de l'engagement de l'Iran à renoncer à l'armement nucléaire. Situation en Côte-d'Ivoire. Hommage à l'armée française pour l'évacuation et la protection des ressortissants étrangers. Nécessité de trouver une solution politique à la crise. Risque d'un nouveau drame au Rwanda. Inopérance de la résolution 1574 du Conseil de sécurité sur l'arrêt des exactions au Soudan et dans la région du Darfour. Lutte contre le fléau des mines antipersonnel. (p. 9373) : rapprochement des points de vue français et américains. Inquiet du poids des allégements de la dette des pays pauvres dans l'APD. Insuffisance du montant des cotisations dans les grandes organisations internationales de développement, en contradiction avec les Objectifs du millénaire. Augmentation symbolique du budget en dépit des efforts du ministre. Le groupe socialiste votera contre ce projet de budget.

**- Projet de loi relatif à l'ouverture du capital de DCN et à la création par celle-ci de filiales [n° 129 (2004-2005)]** - (22 décembre 2004) - **Art. 1er** *(Ouverture du capital de la DCN et création par celle-ci de filiales)* (p. 10374) : soutient l'amendement n° 2 de M. Jean-Pierre Masseret (suppression) ; rejeté. (p. 10376) : le groupe socialiste votera contre l'amendement n° 5 de Mme Hélène Luc (interdiction pour les personnes morales ou physiques étrangères d'acquérir le capital de DCN). - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 10377, 10378) : réussite de la transformation de DCN depuis 2001. Risque d'affaiblissement par un texte mal conçu. Nombreuses interrogations sur l'ouverture du capital. Option inadaptée à la réforme des structures de la construction navale européenne. Nécessaire concertation entre Européens face au double défi américain et asiatique. Arguments non convaincants. Fragilisation des emplois de DCN. Absence de sauvegarde des intérêts de l'Etat. Le groupe socialiste restera vigilant sur l'avenir de DCN et de ses personnels et votera contre ce texte.

**PLASAIT (Bernard)**
*sénateur (Paris)*
*UMP*

Chargé d'une mission temporaire auprès du secrétaire d'État au tourisme le 19 janvier 2004 ; fin de mission le 11 juillet 2004.

Ne se représente pas le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées jusqu'au 30 septembre 2004.

Membre de la commission d'enquête sur la politique nationale de lutte contre les drogues illicites.

Membre de la mission commune d'information "La France et les Français face à la canicule : les leçons d'une crise".

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi organique* tendant à instituer une suite parlementaire au rapport public annuel de la Cour des comptes **[n° 236 (2003-2004)]** (4 mars 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 238 (2003-2004)] autorisant l'approbation de l'accord de coopération entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des Etats-Unis du Mexique en vue de lutter contre l'usage et le trafic illicites de stupéfiants et de substances psychotropes **[n° 320 (2003-2004)]** (25 mai 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Justice - Police et sécurité - Traités et conventions.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif à la politique de santé publique [n° 19 (2003-2004)]** - (14 janvier 2004) - **Art. additionnels après l'art. 7** (p. 292) : son amendement n° 247 : insertion de la politique de réduction des risques dans la politique globale de santé publique ; adopté.

**- Suite de la discussion** (15 janvier 2004) - **Art. additionnels après l'art. 54** (p. 429) : son amendement n° 248 : harmonisation de l'exercice à temps partiel dans le privé et dans le public des fonctions de biologiste ; retiré.

**- Projet de loi pour le soutien à la consommation et à l'investissement** - *Commission mixte paritaire* **[n° 115 (2003-2004)]** - (29 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 6333, 6334) : adoption des amendements retenus par le Sénat en première lecture : extension de l'exonération temporaire de droits de mutation pour les dons en argent et augmentation des possibilités de déblocage anticipé de l'épargne salariale. Aide à l'emploi en faveur des hôtels, cafés et restaurants. Satisfaction du groupe UMP sur cet accord. Clarification du régime d'imposition des particuliers investisseurs en bourse. Modification des modalités de paiement de la redevance d'occupation du domaine public. Révision du régime de la redevance d'archéologie préventive. Le groupe UMP votera ce texte.

**POIRIER (Jean-Marie)**
*sénateur (Val-de-Marne)*
*UMP*

Non réélu le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées jusqu'au 30 septembre 2004.

Membre titulaire de la Haute Cour de Justice.

Membre suppléant de la Cour de Justice de la République.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 139 (2003-2004)] relatif au contrat de volontariat de solidarité internationale **[n° 245 (2003-2004)]** (31 mars 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Travail.**

*Rapport d'information*, fait au nom de la commission des affaires étrangères : Serbie, Monténégro, Kosovo, ensemble ou séparés vers l'Union européenne ? **[n° 316 (2003-2004)]** (19 mai 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Union européenne.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 287 (2003-2004)] relatif au contrat de volontariat de solidarité internationale **[n° 404 (2003-2004)]** (7 juillet 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Travail.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif au contrat de volontariat de solidarité internationale [n° 139 (2003-2004)]** - (6 avril 2004) - rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées - **Discussion générale** (p. 2112, 2114) : encouragement du volontariat. Satisfait de son caractère prioritaire dans la politique de coopération et d'aide au développement. Création d'un statut législatif applicable à tous les volontaires eu égard aux difficultés d'application du statut du volontariat de solidarité internationale organisé par le décret du 30 janvier 1995. Texte très attendu par les associations après une étroite concertation avec les partenaires concernés. Progrès incontestable en matière de sécurité juridique et de protection des personnes. Préoccupation au sujet de la pérennité des aides prévues dans le décret de 1995 et du niveau des ressources propres des associations. Mise en cohérence nécessaire des moyens financiers et des perspectives ouvertes par le nouveau statut. Inquiétude concernant la réinsertion professionnelle des volontaires à leur retour de mission. Annonce d'amendements. Rôle fondamental de la commission du volontariat créée par le décret de 1995 notamment pour promouvoir des bonnes pratiques. Proposera l'inscription de son existence dans la loi. Demandera l'adoption du texte sous réserve du vote des amendements de la commission. - **Art. 1er** *(Définition du contrat de volontariat de solidarité internationale)* (p. 2122) : s'oppose à l'amendement n° 11 de Mme Monique Cerisier-ben Guiga (précision de l'engagement financier de l'Etat au titre de la protection sociale du volontaire, de sa réinsertion à son retour en France et de l'assurance chômage). Précision non indispensable. Assurance donnée par le Gouvernement de la sanctuarisation des crédits. - **Art. 2** *(Nationalité du volontaire et pays dans lesquels peut être accompli le volontariat)* (p. 2123) : son amendement n° 1 : substitution, au critère de résidence habituelle, de la détention du titre de séjour correspondant ; adopté. - **Art. 3** *(Démission d'un salarié pour l'accomplisement d'une période de volontariat - Prise en compte du volontariat pour la validation des acquis professionnels)* (p. 2124) : s'oppose aux amendements identiques n° 12 de Mme Monique Cerisier-ben Guiga et n° 23 de Mme Hélène Luc (extension au conjoint du volontaire des droits à démission légitime et à indemnisation du chômage). (p. 2125) : son amendement n° 2 : élargissement des cas d'ouverture des droits acquis à l'indemnisation du chômage à l'ensemble des cas de rupture anticipée du contrat de volontariat ; adopté. (p. 2126) : s'oppose aux amendements de

Mme Hélène Luc n° 24 (meilleure prise en compte des compétences acquises au cours d'une mission de volontariat pour la validation des acquis de l'expérience) et n° 25 (modification du code de l'éducation afin d'exonérer les volontaires de solidarité internationale de la durée minimale requise pour la validation des acquis de l'expérience) et accepte l'amendement n° 13 de Mme Monique Cerisier-ben Guiga (prise en compte effective de l'expérience pour la validation des acquis). (p. 2127) : accepte l'amendement n° 14 de Mme Monique Cerisier-ben Guiga (fixation par décret des conditions de délivrance, à l'issue de la mission, d'un certificat d'accomplissement du volontariat international). - **Art. 4** *(Contenu du contrat de volontariat - Obligations des associations - Rupture anticipée du contrat de volontariat)* (p. 2128) : son amendement n° 3 : limitation à deux ans de la durée pour laquelle un contrat de volontariat peut être conclu ; adopté. Souci de la réinsertion professionnelle du volontaire. Mise en échec du recours abusif au contrat de volontariat au détriment du salariat. (p. 2129) : s'oppose aux amendements n° 20 de M. Jacques Pelletier (application du droit du travail au volontaire à partir de deux ans d'activité), n° 15 de Mme Monique Cerisier-ben Guiga (plafonnement de la durée des missions à deux ans ou à six ans en fonction de la continuité ou de la discontinuité de leur exercice) et de Mme Hélène Luc n° 26 (plafonnement de la durée des missions à deux ans ou à six ans en fonction de la continuité ou de la discontinuité de leur exercice) et n° 27 (obligation pour les associations de proposer au volontaire, à l'issue d'un contrat conclu pour une durée continue de deux ans, de conclure un contrat de travail de droit commun pour effectuer une autre mission). Fermeture non pertinente de l'exercice du volontariat de plus longue durée à des personnes sans problème de réinsertion. Conception contraire à l'esprit du texte. (p. 2131) : son amendement n° 4 : obligation pour les associations d'assurer aux volontaires un appui à la réinsertion professionnelle à leur retour de mission ; adopté. Encouragement souhaitable, par la commission du volontariat, de la mise en commun des moyens des associations pour une plus grande efficacité. (p. 2132) : s'oppose aux amendements n° 16 de Mme Monique Cerisier-ben Guiga (renforcement des obligations des associations envers les volontaires) et n° 28 de Mme Hélène Luc (obligation pour les associations de garantir aux volontaires en fin de mission un soutien technique et logistique ainsi qu'une aide à la réinsertion professionnelle). (p. 2133) : ses amendements n° 5 : précision de l'obligation pour l'association d'assurer le voyage de retour du volontaire quel que soit le motif de la fin de sa mission et n° 6 : renvoi à un décret pour préciser les conditions d'application de l'article ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° 17 de Mme Monique Cerisier-ben Guiga (modification du code du travail pour fixer à douze mois au lieu de six la durée du congé de solidarité internationale). Champ d'application du droit du travail et de la négociation collective. - **Art. 5** *(Protection sociale du volontaire)* (p. 2135) : accepte l'amendement n° 9 de M. Jean-Pierre Cantegrit (affiliation des volontaires et de leurs ayants-droit à un régime de sécurité sociale garantissant des droits d'un niveau identique à celui du régime général de sécurité sociale française). (p. 2136) : accepte l'amendement n° 10 de M. Jacques Pelletier (prise en charge par l'association d'une assurance responsabilité civile au profit du volontaire et de ses ayants-droit). - **Art. additionnel après l'art. 7 ou après l'art. 8** : son amendement n° 7 : institution d'une commission du volontariat dont la composition et les attributions sont fixées par décret ; adopté. (p. 2138) : s'oppose aux amendements de Mme Hélène Luc n° 31 (institution d'une commission du volontariat avec élargissement de sa composition aux représentants des volontaires de solidarité internationale et des parlementaires issus de tous les groupes des deux assemblées) et n° 32 (élaboration d'un rapport annuel transmis au Parlement sur le bilan d'application de la loi). Sur l'amendement n° 19 de Mme Monique Cerisier-ben Guiga (institution d'une commission du volontariat présidée par le ministre des affaires étrangères et dont la composition et les attributions sont fixées par décret), se prononce pour l'insertion de cet article additionnel avant l'article 8. - **Art. 8** *(Agrément des associations)* (p. 2139) : son amendement n° 8 : délivrance de l'agrément aux associations après avis de la commission du volontariat ; adopté.

**PONCELET (Christian)**
*sénateur (Vosges)*
*UMP*

Réélu le 26 septembre 2004.

Président du Sénat ; a présidé les séances des 6, 13, 15, 21, 28, 29 janvier, 4, 10, 12, 24, 26 février, 2, 3, 4 mars, 5, 7, 8, 13, 27, 28, 29 avril, 5, 11 mai, 1er, 2, 3, 15, 23, 24, 30 juin, 6, 8, 21, 27, 29 juillet, 1er, 6, 7, 12, 14, 19, 27, 28 octobre, 4, 10, 23, 25, 30 novembre, 1er, 2, 7, 8, 14, 16, 21 et 22 décembre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* actualisant le tableau de répartition des sièges de sénateurs et certaines modalités de l'organisation de l'élection des sénateurs **[n° 156 (2003-2004)]** (21 janvier 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de résolution* tendant à actualiser le Règlement du Sénat **[n° 213 (2003-2004)]** (11 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

## INTERVENTIONS

- **Hommage aux victimes d'un tremblement de terre et aux victimes d'une catastrophe aérienne** - (6 janvier 2004) (p. 17) : mobilisation d'équipes de sauveteurs et de moyens de recherche et d'identification des victimes.

- **Souhaits de bienvenue à une délégation de députés d'Arménie** - (15 janvier 2004) (p. 354).

- **Contribution du Sénat au débat sur une déclaration du Gouvernement sur l'avenir de l'école** - (21 janvier 2004) (p. 656) : commission du débat national sur l'avenir de l'école, présidée par M. Claude Thélot, réunie au sein du Sénat.

- **Débat sur les travaux d'une mission d'information commune « La France et les Français face à la canicule»** - (10 février 2004) (p. 1410, 1411) : tragédie causée par la canicule de l'été 2003. Prise en considération de ce drame social et humain par le Sénat. Caractère original et novateur du débat.

- **Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées [n° 183 (2003-2004)]** - (24 février 2004) - **Discussion générale** (p. 1560) : hommage à la qualité des travaux menés par le Sénat.

- **Projet de loi encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics [n° 209 (2003-2004)]** - (2 mars 2004) - **Discussion générale** (p. 1928, 1929) : texte portant sur l'un des fondements essentiels de notre pacte républicain.

- **Propositions de modification du règlement du Sénat** - (3 mars 2004) (p. 2009) : réponse aux rappels au règlement de Mme Hélène Luc et de M. Claude Estier. Dépôt de quatre propositions de résolution tendant à actualiser le règlement du Sénat. Concertation du rapporteur avec les présidents de groupe. Nécessité de réviser ce règlement. (p. 2010) : synthèse

des propositions de résolution par le rapporteur de la commission des lois. Transmission des propositions de résolution à la commission des lois.

- **Communication du Médiateur de la République** - (4 mars 2004) (p. 2078) : hommage à l'action efficace du Médiateur. Réunion de la commission de la laïcité au Sénat. Création d'une Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité.

- **Déclaration de politique générale du Gouvernement** - (5 avril 2004) (p. 2091) : salue la présence au banc du Gouvernement de nombreux ministres auprès de M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Fierté de la nomination au Gouvernement d'une sénatrice et de deux sénateurs.

- **Éloge funèbre de Michel Pelchat** - (13 avril 2004) (p. 2300, 2301) : prononce l'éloge funèbre de Michel Pelchat, sénateur de l'Essonne.

- **Souhaits de bienvenue à M. Andreas Khol, président du Conseil national autrichien** - (27 avril 2004) (p. 2568).

- **Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (28 avril 2004) - **Discussion générale** (p. 2601) : texte revêtant une importance essentielle pour le Sénat et nécessitant une étude sérieuse.

- **Souhaits de bienvenue à une délégation de Syrie** - (28 avril 2004) (p. 2607) : émotion et sympathie du Sénat pour le peuple syrien, après l'attentat terroriste de Damas.

- **Souhaits de bienvenue à une délégation parlementaire d'Australie** - (5 mai 2004) (p. 2800).

- **Rappel au règlement** - (11 mai 2004) (p. 2990, 2991) : intervient sur le rappel au règlement de M. Michel Charasse relatif aux difficultés de mise en oeuvre du nouveau système d'établissement du compte rendu intégral.

- **Proposition de résolution tendant à actualiser le Règlement du Sénat [n° 296 (2003-2004)]** - (11 mai 2004) - **Discussion générale** (p. 2999) : légitimité des demandes de parole.

- **Rappel au règlement** - (1er juin 2004) (p. 3668) : intervient sur le rappel au règlement de M. Michel Charasse relatif à l'entrée en vigueur d'une mesure fiscale concernant les donations entre vifs et les droits de mutation, décidée par le ministre de l'économie, sans assentiment préalable du législateur.

- **Souhaits de bienvenue à une délégation parlementaire d'Algérie** - (1er juin 2004) (p. 3669).

- **Projet de loi organique pris en application de l'article 72-2 de la Constitution relatif à l'autonomie financière des collectivités territoriales [n° 314 (2003-2004)]** - (1er juin 2004) - **Discussion générale** (p. 3669) : texte très attendu par les élus locaux. Portée de la garantie d'autonomie financière des collectivités locales érigée en principe constitutionnel le 28 mars 2003. Obligation de compenser intégralement les charges supplémentaires résultant de l'extension des compétences des collectivités territoriales. Nécessité de faire des élus locaux des gestionnaires motivés de ressources. Fait confiance au Sénat pour la recherche de solutions opportunes. Rénovation difficile mais indispensable d'une fiscalité locale "à bout de souffle". Question essentielle de la définition des "ressources propres" et du montant de leur "part déterminante". Enjeu crucial du débat pour l'établissement de relations financières confiantes entre l'Etat et les collectivités territoriales. Impérieuse obligation de réussir l'acte II de la décentralisation.

- **Souhaits de bienvenue à M. Gary Locke, gouverneur de l'Etat de Washington** - (1er juin 2004) (p. 3673).

- **Projet de loi de modernisation de la sécurité civile [n° 227 (2003-2004)]** - (15 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4248) : hommage aux sapeurs-pompiers.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à la Charte de l'environnement [n° 329 (2003-2004)]** - (23 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4567) : inscription de la protection de l'environnement dans notre Constitution.

- **Allocution de M. le Président du Sénat** - (30 juin 2004) (p. 4837, 4839) : record de durée de la session ordinaire 2003-2004. Bilan en demi-teinte de la session unique. Reconnaissance du poids politique du Sénat. Activités de contrôle de la Haute Assemblée. Nécessité de moderniser les méthodes du travail législatif. Remerciements.

- **Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat d'orientation budgétaire** - (8 juillet 2004) (p. 5361) : débat à l'initiative du Sénat, s'inscrivant dans la perspective de la mise en application de la LOLF.

- **Allocution de M. le Président du Sénat** - (29 juillet 2004) (p. 6342) : clôture de la session extraordinaire le 30 juillet. Qualité du travail accompli. Remerciements. Déroulement harmonieux des travaux. Souci constant d'amélioration de la qualité des textes dans un sens conforme aux préoccupations des concitoyens.

- **Election du Président du Sénat** - (1er octobre 2004) (p. 6475, 6476) : remerciements. Se félicite de la féminisation du Sénat. Hommage à Mme Paulette Brisepierre, doyenne du Sénat. Poursuite de la rénovation du Sénat. Création d'un groupe de travail pour dresser le bilan de l'instauration de la session unique. Ambition d'être le président d'un Sénat moderne, dynamique et utile.

- **Message du président du Sénat** - (6 octobre 2004) (p. 6493) : message de soutien aux journalistes français otages en Irak.

- **Incident de procédure** - (6 octobre 2004) (p. 6495) : rappelle la détermination de chacun en son âme et conscience pour l'élection des vice-présidents et des questeurs du Sénat.

- **Incident de procédure** - (6 octobre 2004) (p. 6495) : rappel des conditions d'établissement de la liste des candidats aux fonctions de secrétaire. Proposition par le groupe socialiste d'un nombre trop important de candidats. Caractère inédit de la situation. (p. 6497) : rappel du respect rigoureux du règlement du Sénat. Caractère avantageux de la représentation proportionnelle pour les petites formations. Impossibilité de faire opposition à une liste qui n'est pas encore déposée.

- **Rappel au règlement** - (6 octobre 2004) (p. 6497) : intervient sur le rappel au règlement de M. Bernard Frimat. Invite les présidents de groupe à se réunir afin d'établir une liste de douze candidats aux fonctions de secrétaire du Sénat.

- **Incident de procédure** - (6 octobre 2004) (p. 6498) : présentation de la liste des candidats aux fonctions de secrétaire du Sénat établie selon la représentation proportionnelle des groupes. Prise en compte de quatre candidats pour le groupe socialiste en application de la représentation proportionnelle. Rappelle qu'il respecte rigoureusement le règlement du Sénat. (p. 6499) : respect scrupuleux du règlement du Sénat. (p. 6500) : rejet de la prise en considération de l'opposition de M. Jean-Pierre Bel, président du groupe socialiste, à la liste des secrétaires du bureau par scrutin public. Engagement futur d'une réflexion en vue d'améliorer les règles de la composition du bureau du Sénat. Rappel de sa proposition formulée en 2001.

- **Allocution de M. le Président du Sénat** - (12 octobre 2004) (p. 6526, 6527) : pensées pour les journalistes Christian Chesnot et Georges Malbrunot et leur collaborateur syrien retenus en otages depuis cinquante-quatre jours. Remercie la Haute Assemblée du témoignage de sa confiance à l'occasion de sa réélection après deux mandats placés sous le signe de la rénovation du Sénat. Son bonheur et sa fierté d'être Président d'un Sénat rajeuni, féminisé et diversifié. Rayonnement accru du Sénat français. Ouverture sur l'Europe et le monde, sur les collectivités locales, l'entreprise, la société et la culture. Modernisation entreprise par l'auto-réforme portant sur le mode de scrutin et la réduction de la durée du mandat. Oeuvre

perfectible. Souhaite, pour le Sénat, l'affirmation de sa vocation d'assemblée de proximité, à l'écoute des préoccupations des Français. Nécessité de restaurer le primat du politique et de la politique face à l'inflation législative. Propose la création d'un groupe de réflexion sur la modernisation des méthodes de travail législatif. Nécessité de dresser un bilan "coût-avantages" de la session unique. Instauration souhaitable, en accord avec le Gouvernement, de "pauses législatives" plus fréquentes. Pertinence d'une étude comparée sur les méthodes en vigueur dans les parlements des pays de l'Union européenne. Favorable à une diversification des procédures d'examen des textes les plus techniques, dans le respect du droit d'amendement. (p. 6528, 6529) : obligation de dégager du temps pour débattre des problèmes de société et valoriser la fonction de contrôle. Utilité du bicamérisme. Nécessité de faire vivre la différence du Sénat au travers d'initiatives renforçant la représentation des Français de l'étranger et le partenariat privilégié avec les collectivités territoriales. Propose la création d'un observatoire chargé de suivre la mise en oeuvre de l'acte II de la décentralisation. Souhaits de plénitude professionnelle et humaine à l'adresse des sénateurs, des fonctionnaires et des collaborateurs des groupes. Espère pour Public Sénat une audience digne de sa qualité avec l'arrivée de la TNT.

**- Rappel au règlement** - (27 octobre 2004) (p. 7166) : intervient sur les rappels au règlement de MM. Guy Fischer, François Autain, Mmes Eliane Assassi, Hélène Luc et M. Jean-Pierre Godefroy. Absence de mise en cause des dispositions du règlement par les auteurs des rappels au règlement. Ordre du jour prioritaire.

**- Souhaits de bienvenue à des délégations parlementaires de pays du Caucase du sud** - (4 novembre 2004) (p. 7593).

**- Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat sur la situation en Côte-d'Ivoire** - (10 novembre 2004) (p. 7851) : hommage aux soldats français tués en Côte d'Ivoire et aux citoyens français résidant dans ce pays. Espoir de paix.

**- Éloge funèbre de Hilaire Flandre, sénateur des Ardennes** - (23 novembre 2004) (p. 8256, 8257).

**- Rappel au règlement** - (23 novembre 2004) (p. 8259) : intervient sur le rappel au règlement de M. Jean-Pierre Bel. Souhait du non-renouvellement de ce procédé.

**- Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes** - (25 novembre 2004) (p. 8406) : félicite la présidente de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes pour son initiative. Au nom du Sénat tout entier, s'associe aux propos tenus pour dénoncer les violences à l'égard des femmes. Souhaite que l'ensemble des sénateurs cosigne la charte "Zéroviolence".

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Discussion générale :*

- (25 novembre 2004) (p. 8406, 8407) : dernier projet de loi de finances à être discuté selon les procédures habituelles. Mise en oeuvre de la loi organique relative aux lois de finances, LOLF, dès l'an prochain. Contribution importante du Sénat à l'élaboration de la nouvelle "constitution financière". Réflexion au sein de la commission des finances sous l'autorité de son président. Souhaite une rénovation de la discussion budgétaire dans le sens de débats plus intelligibles et plus interactifs et pour une meilleure efficacité de la mission de contrôle, seconde nature du Sénat.

**- Rappel au règlement** - (30 novembre 2004) (p. 8646) : intervient sur le rappel au règlement de M. Pierre-Yves Collombat. Différence d'interprétation sur ce qui constitue un rappel au règlement.

**- Souhaits de bienvenue à une délégation parlementaire du Liban** - (7 décembre 2004) (p. 9218).

**- Souhaits de bienvenue aux présidents d'assemblées parlementaires des pays de la Méditerranée occidentale** - (8 décembre 2004) (p. 9332).

**- Débat sur une déclaration du Gouvernement sur la Turquie** - (21 décembre 2004) (p. 10178) : régulière information du Parlement sur l'avancée des négociations d'adhésion de la Turquie à l'Europe.

**- Hommage à deux otages français libérés** - (22 décembre 2004) (p. 10314) : avec le Sénat tout entier, se réjouit de l'arrivée imminente sur le sol français des deux ex-otages, Christian Chesnot et Georges Malbrunot, enfin libérés.

**- Allocution de fin de session** - (22 décembre 2004) (p. 10315) : activité soutenue du Sénat au cours de ce premier trimestre sans atteindre toutefois les "cadences infernales" de la dernière session. Textes à dominante sociale et financière. Recentrage du Gouvernement sur ses priorités essentielles. Qualité des travaux de la Haute Assemblée. Adoption de près de 95 % de ses amendements par l'Assemblée nationale. Félicitations aux nouveaux collègues. Remerciements, en particulier au service du compte rendu intégral pour la rénovation de ses méthodes de travail. Nouveaux défis pour 2005 : mise en place de l'Observatoire de la décentralisation et de la "constitution financière". Souhaite pour le Sénat de légiférer encore mieux et d'améliorer encore l'exercice de sa fonction de contrôle.

**PONIATOWSKI (Ladislas)**
*sénateur (Eure)*
*UMP*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan.

Membre titulaire de l'Observatoire national du service public de l'électricité et du gaz.

Rapporteur de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières le 8 juillet 2004.

## DÉPÔTS

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 192 (2003-2004)] relatif au développement des territoires ruraux **[n° 251 tome 1 (2003-2004)]** (8 avril 2004) - **Agriculture et pêche - Aménagement du territoire - Collectivités territoriales.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 192 (2003-2004)] relatif au développement des territoires ruraux **[n° 251 tome 2 (2003-2004)]** (8 avril 2004) - **Agriculture et pêche - Aménagement du territoire - Collectivités territoriales.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 383 (2003-2004)] relatif au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières **[n° 386 (2003-2004)]** (30 juin 2004) - **Énergie - Entreprises - Fonction publique - Union européenne.**

*Rapport*, fait au nom de la commission mixte paritaire, sur le projet de loi relatif au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières **[n° 419 (2003-2004)]** (20 juillet 2004) - **Énergie - Entreprises - Fonction publique - Union européenne**.

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 27 (2004-2005)] relatif au développement des territoires ruraux **[n° 138 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Agriculture et pêche - Aménagement du territoire - Collectivités territoriales.**

## INTERVENTIONS

- **Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat sur l'énergie** - (27 avril 2004) (p. 2580, 2582) : définition des nouvelles orientations de la politique énergétique. Préservation incontournable de la filière nucléaire française. Favorable à la construction d'un premier démonstrateur de réacteur à eau pressurisée ; candidature de la région de Haute-Normandie pour l'accueil du prototype de l'EPR. Diversification indispensable des sources d'approvisionnement. Développement des énergies renouvelables. Importance des biocarburants. Renforcement de l'efficacité énergétique des consommations. Relance de la politique de maîtrise de la demande d'énergie. Evolution nécessaire des opérateurs historiques EDF et GDF.

- **Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (28 avril 2004) - rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan. - **Discussion générale** (p. 2614, 2617) : caractère consensuel des dispositions relatives aux zones humides. Importance pour la gestion de l'eau. Trois objectifs du projet de loi. Climat de concertation fructueux entre le monde de la chasse et l'administration. Question de l'avenir de l'ONCFS, de son financement et de la composition de son conseil d'administration. Equilibre agro-sylvo-cynégétique. Effort de responsabilisation des chasseurs.

- **Suite de la discussion** (6 mai 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 11 D** (p. 2929) : demande le retrait de l'amendement de M. Pierre Jarlier n° 522 (dérogation au régime des 35 heures dans le secteur du déneigement). Défavorable à l'introduction d'une clause spécifique aux départements de montagne. Cas de figure exceptionnels déjà prévus par le code du travail.

- **Suite de la discussion** (12 mai 2004) - **Art. 48 (priorité)** *(Art. L. 211-1, Art. L. 211-1-1 [nouveau] et Art. L. 214-7-1 [nouveau] du code de l'environnement - Définition des zones humides et intérêt général attaché à leur préservation et à leur gestion durable)* (p. 3062, 3063) : définition et délimitation des zones humides. Importance de leur préservation. Avantages fiscaux. Demande le retrait de l'amendement n° 459 de M. Bernard Piras (suppression du paragraphe I relatif à la fixation par décret des critères définissant les zones humides). (p. 3065) : son amendement n° 63 : suppression de la référence redondante aux principes énoncés à l'article L. 110-1 du code de l'environnement ; adopté. Accepte l'amendement n° 172 de M. Jacques Oudin (précision sur les exigences liées aux spécificités des zones humides dans l'élaboration des politiques d'aménagement des territoires ruraux et respect de la cohérence entre les aides publiques accordées aux zones humides et les schémas d'aménagement de gestion des eaux) et, sur ce dernier, le sous-amendement n° 941 du Gouvernement (prise en compte de la difficulté d'exploitation des terrains). (p. 3066, 3067) : demande le retrait des amendements n° 250 de M. Yann Gaillard (délimitation des zones humides après consultation des acteurs du monde rural concernés par le nouveau zonage) et n° 295 de M. Bernard Murat (délimitation des zones humides après consultation des chefs d'exploitations agricoles). - **Art. 49 (priorité)** *(Art. L. 211-3 et L. 411-3 du code de l'environnement - Zones humides d'intérêt environnemental particulier et contrôle de l'introduction d'espèces étrangères dans le milieu naturel)* (p. 3068) : s'oppose à l'amendement n° 460 de M. Bernard Piras (suppression de la délimitation des zones dites "zones humides d'intérêt environnemental particulier") et demande le retrait de l'amendement n° 251 de M. Yann Gaillard (association des propriétaires agricoles et forestiers ainsi que de leur organisation représentative aux concertations préalables à l'établissement d'un programme d'action). (p. 3069, 3070) : sur les amendements portant sur le même objet, préfère le n° 161 de Mme Sylvie Desmarescaux au n° 942 du Gouvernement (association des représentants des exploitants aux concertations préalables à l'établissement d'un programme d'action) et accepte l'amendement n° 173 de M. Jacques Oudin (placement du comité de gestion de la zone humide sous l'égide de la commission locale de l'eau lorsqu'elle existe). - **Art. 50 (priorité)** *(Art. L. 212-5, L. 211-12, L. 211-13 et L. 216-1 du code de l'environnement - Zones stratégiques pour la définition de l'eau)* (p. 3071, 3072) : demande le retrait des amendements n° 461 de M. Bernard Piras (suppression de la délimitation de zones dites "zones stratégiques pour la gestion de l'eau") et n° 252 de M. Yann Gaillard (concertation avec les organisations représentatives des propriétaires et des exploitants avant l'établissement par le préfet des servitudes afférentes à ces nouvelles zones). Son amendement n° 64 : suppression de l'obligation de publier au registre des hypothèques les servitudes d'utilité publique grévant une zone humide ; adopté. (p. 3073, 3074) : son amendement n° 65 : rédaction ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 580 de M. Alain Vasselle (extension à l'ensemble des propriétaires de la possibilité de prescrire aux exploitants des modes d'utilisation du sol préservant la nature). Son amendement n° 66 : cohérence rédactionnelle ; adopté. - **Art. 51 (priorité)** *(Art. L. 322-1 et L. 322-13 du code de l'environnement - Extension des compétences du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres aux zones humides des départements littoraux)* (p. 3075) : accepte les amendements n° 351 de M. Gérard César (suppression de l'extension des compétences du Conservatoire du littoral aux zones humides des départements limitrophes d'un département côtier) et de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 125 (simplification du dispositif autorisant l'extension du champ d'intervention du Conservatoire du littoral). - **Art. 52 (priorité)** *(Art. 1er et 25-1 de la loi du 21 juin 1865 sur les associations syndicales et Art. L. 213-10 du code de l'environnement - Rôle des associations syndicales autorisées dans les zones humides)* (p. 3077, 3078) : s'oppose aux amendements n° 581 de M. Alain Vasselle (suppression) et n° 174 de M. Jacques Oudin (suppression des deux premiers paragraphes relatifs à la modification des missions des associations syndicales et à l'accroissement des pouvoirs de dissolution du préfet). Sur les amendements de M. Michel Doublet (limite de la procédure de dissolution d'une association syndicale aux cas avérés d'empêchement d'exécution ou d'entretien des travaux d'une collectivité locale), accepte le n° 166 et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 165. Sur les amendements du Gouvernement, accepte le n° 938 (avis de la commission locale de l'eau sur les demandes de dissolution des associations syndicales) et s'oppose au n° 939 (remplacement de l'estimation du préfet par un constat de la gêne occasionnée dans l'exécution des travaux). - **Art. 53 (priorité)** *(Art. 1395 D [nouveau] du code général des impôts - Exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les zones humides)* (p. 3080) : correction d'un effet pervers de la fiscalité. Concertation. Souhait d'un vote conforme de cet article. Inclusion des jachères faunistiques dans le dispositif. Cosignature du propriétaire et du preneur. - **Division additionnelle après l'art. 53 (priorité)** (p. 3083) : accepte l'amendement n° 359 de M. Jean-François Le Grand (insertion d'une division additionnelle "Dispositions relatives aux sites Natura 2000") et estime satisfait l'amendement n° 212 de M. Gérard César (insertion d'une division additionnelle "Gestion de l'espace et des ressources naturelles"). - **Art. additionnels après l'art. 53 (priorité)** (p. 3084) : demande le retrait de l'amendement n° 526 de M. Pierre Jarlier (affirmation du rôle et de la responsabilité des collectivités territoriales dans la gestion de l'environnement). (p. 3085) : s'oppose à l'amendement n° 527 de M. Bernard Piras (établissement des principes de cogestion par l'Etat et les collectivités locales des espaces à fort enjeu environnemental)

et accepte l'amendement n° 944 du Gouvernement (précision). (p. 3089, 3090) : estime satisfaits les amendements identiques n° 281 de M. Jean-Paul Amoudry et n° 612 de Mme Annie David (identification et gestion des sites Natura 2000) par l'amendement n° 360 de M. Jean-François Le Grand (gestion des sites Natura 2000 en concertation avec les élus locaux et les acteurs de terrain) qu'il accepte ainsi que le sous-amendement n° 948 du Gouvernement (suppression de la référence aux socioprofessionnels et précision réglementaire des acteurs concernés par la concertation) qui le modifie. Accepte également les amendements du Gouvernement n° 945 (instauration d'une procédure allégée de consultation des communes et des EPCI territorialement concernés en cas de modification du périmètre d'un site Natura 2000) et n° 947 (possibilité pour les propriétaires et exploitants d'adhérer aux orientations du document d'objectifs Natura 2000 ainsi qu'à des engagements non rémunérés et personnalisés sur la base du volontariat à travers la charte Natura 2000). Sur les amendements de M. Pierre Jarlier demande le retrait des n° 529 (soumission des cahiers d'habitat à la consultation des collectivités locales), n° 530 (indemnisation en cas de perte d'exploitation résultant de la mise en oeuvre des règles de préservation établies par les documents d'objectifs) et n° 531 (possibilité pour les exploitants agricoles de conclure des contrats Natura 2000 sous la forme de contrats d'agriculture durable) et estime satisfait le n° 532 (renforcement des garanties des gestionnaires des espaces concernés au regard de leur droit à gérer librement leurs biens). Demande également le retrait des amendements n° 893 de M. Gérard César (délimitation des sites Natura 2000 par référence au cadastre) et n° 363 de M. Jean-François Le Grand (simplification de la définition du contenu et modalités de financement des contrats, convention de gestion appelée "charte Natura 2000"). (p. 3093, 3094) : accepte les amendements de M. Jean-François Le Grand n° 361 (élaboration et adoption du document d'objectifs définissant les orientations de gestion du site Natura 2000 par un comité de pilotage présidé par un élu) et n° 362 (mise en place des dispositions transitoires) ainsi que, sur ces derniers, les sous-amendements du Gouvernement n° 946 (présidence du comité de pilotage par l'Etat en cas de carence des collectivités locales ou pour les sites relevant du ministère de la défense) et n° 949 (cas particulier des sites relevant du ministère de la défense). (p. 3095) : accepte l'amendement n° 364 de M. Jean-François Le Grand (exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les propriétaires ayant souscrit un engagement de gestion conforme aux orientations du document d'objectifs et compensation par l'Etat de cette exonération). (p. 3097) : demande le retrait des amendements identiques n° 528 de M. Pierre Jarlier et n° 611 de Mme Annie David (utilisation de la taxe départementale des espaces naturels sensibles, TDENS, pour des actions d'inventaire ou d'étude du patrimoine naturel) au profit de l'amendement n° 962 du Gouvernement (possibilité pour les départements de réaliser des études et inventaires du patrimoine naturel dans le cadre de la définition ou de la mise en oeuvre de leur politique des espaces naturels sensibles). - **Art. additionnel avant l'art. 54 B (priorité)** : son amendement n° 67 : précision sur le fondement juridique de l'agrément des fédérations de chasse au titre de la protection de l'environnement ; adopté. - **Art. 54 B (priorité)** *(Art. L. 420-1 du code de l'environnement - Participation des chasseurs au développement économique des territoires ruraux)* (p. 3098, 3099) : son amendement n° 68 : modification de la rédaction de l'un des objectifs généraux de la chasse en affirmant la contribution des chasseurs à la gestion des écosystèmes par des prélèvements raisonnés ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 690 de M. Gérard Le Cam (introduction dans le code de l'environnement de dispositions relatives aux usages non appropriatifs de la nature). - **Art. 54 D (priorité)** *(Art. L. 421-1 du code de l'environnement - Missions de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage)* (p. 3100, 3101) : son amendement n° 69 : modification rédactionnelle et élargissement du champ d'intervention de l'ONCFS aux missions d'études, de recherches et d'expérimentations sur les modes de gestion des territoires ruraux ; adopté. (p. 3103) : s'oppose à l'amendement n° 673 de M. Gérard Le Cam (suppression du concours accordé par les agents de l'ONCFS aux préfets en matière d'ordre public et de police administrative). Son amendement n° 70 : transfert du secrétariat de l'Observatoire national de la faune sauvage de l'ONCFS au ministère de l'environnement ; adopté. Apport scientifique et technique de l'Observatoire dans les négociations européennes. (p. 3106) : crédibilité de l'Observatoire. Souhait d'un débat sur ce sujet en deuxième lecture. - **Art. 54 E (priorité)** *(Art. L. 421-13 du code de l'environnement - Missions des fédérations régionales des chasseurs)* (p. 3107) : son amendement n° 71 : coordination des actions en faveur de la faune sauvage et de ses habitats par les fédérations régionales ; adopté. - **Art. 54 F (priorité)** *(Art. L. 427-6 du code de l'environnement - Avis des fédérations départementales des chasseurs préalablement à la mise en oeuvre de battues administratives)* : son amendement n° 894 : avis du président de la fédération départementale ou interdépartementale des chasseurs avant l'organisation des battues administratives ; adopté. - **Art. additionnel avant l'art. 54 (priorité)** : sur l'amendement n° 950 du Gouvernement (ratification de deux ordonnances relatives à la chasse) qu'il accepte, son sous-amendement n° 963 : vérification, lors de la validation annuelle du permis de chasser, de la garantie illimitée de la responsabilité civile du chasseur ; adopté. - **Art. 55 (priorité)** *(Art. L. 414-8, L. 421-1 et L. 421-13 du code de l'environnement - Définition et contenu des orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats, ORGFH)* (p. 3110, 3111) : son amendement n° 72 : suppression de la référence à l'équilibre agro-sylvo-cynégétique dans les objectifs des orientations régionales ; adopté. (p. 3112) : son amendement n° 73 : précision sur les organismes compétents associés à l'élaboration des orientations régionales ; retiré au profit de l'amendement n° 416 de M. Michel Charasse (pouvoir accordé aux seuls préfets de région d'arrêter les orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage) qu'il accepte. (p. 3113) : son amendement n° 74 : conséquence ; adopté. Estime l'amendement n° 253 de M. Yann Gaillard (association à la concertation de toutes les personnes et organismes compétents pour la définition des orientations régionales) satisfait par l'amendement n° 416 de M. Michel Charasse précité. (p. 3115) : son amendement n° 75 : rédaction ; adopté. - **Art. 55 bis (priorité)** *(Art. L. 421-1 du code de l'environnement - Composition du conseil d'administration de l'ONCFS)* : son amendement n° 76 : participation au conseil d'administration de l'ONCFS des associations les plus représentatives de chasse spécialisée choisies par le ministre sur une liste établie par la fédération nationale des chasseurs ; adopté. Estime l'amendement portant sur le même objet n° 417 de M. Michel Charasse satisfait par son amendement n° 76 précité. (p. 3116) : intervient sur l'amendement n° 583 de M. Alain Vasselle (participation au conseil d'administration de l'ONCFS des représentants des organisations professionnelles de la propriété privée rurale). - **Art. additionnel après l'art. 55 bis (priorité)** (p. 3117) : situation dramatique de l'ONCFS. Inquiétude pour son avenir. S'oppose à l'amendement n° 418 de M. Michel Charasse (institution d'une surtaxe sur le permis de chasser au profit de l'ONCFS). - **Art. 55 ter (priorité)** *(Art. L. 421-1 du code de l'environnement - Ressources de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage)* (p. 3118) : son amendement n° 77 : mise en place d'une comptabilité analytique distinguant les missions régaliennes de police et d'intérêt patrimonial des missions de conseil cynégétique ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 55 quater (priorité)** : son amendement n° 895 : précision sur le caractère valable du permis de chasser ; adopté. - **Art. 56 (priorité)** *(Art. L. 423-5, L. 423-11, L. 423-15, L. 423-20, L. 423-21 du code de l'environnement - Conditions de délivrance et de validation du permis de chasser)* (p. 3120) : son amendement n° 78 : précision ; adopté. (p. 3121) : s'oppose à l'amendement n° 419 de M. Michel Charasse (précision). - **Art. additionnel après l'art. 56 (priorité)** : son amendement n° 896 : rétrocession d'une partie du droit de timbre aux départements ayant mis en place le guichet unique pour la validation du permis de chasser ; retiré. - **Art. additionnel avant l'art. 57 (priorité)** : demande le retrait de l'amendement n° 821 de M. Aymeri de Montesquiou (clarification du statut juridique des chasses commerciales et soumission de celles-ci au contrôle de l'autorité administrative). - **Art. 57 (priorité)** *(Art. L. 424-3 à*

*L. 424-6, L. 424-8 à L. 424-10-1 [nouveau] du code de l'environnement - Conditions d'exercice de la chasse)* (p. 3123) : son amendement n° 897 : clarification du statut juridique des enclos susceptibles d'obtenir un statut d'établissement professionnel de chasse à des fins commerciales et soumis au contrôle de l'autorité administrative ; adopté après modification par le sous-amendement n° 951 du Gouvernement (suppression de la disposition relative au marquage d'identification du gibier) qu'il accepte. Demande le retrait de l'amendement n° 844 de M. Aymeri de Montesquiou (fixation par la loi des dates de chasse aux oiseaux dans les établissements de chasse commerciale). (p. 3124, 3125) : son amendement n° 79 : suppression de la prohibition généralisée des moyens d'assistance électronique dans la chasse et rétablissement de la procédure réglementaire pour fixer les interdictions ; adopté. (p. 3126) : demande le retrait de l'amendement n° 745 de M. Gérard Le Cam (suppression pour les personnes malentendantes de l'interdiction d'utiliser des moyens d'assistance électronique dans la chasse) au profit de son amendement n° 79 précité. (p. 3127, 3129) : son amendement n° 80 : autorisation de déplacement en véhicule à moteur d'un poste de tir à un autre sous condition de démontage et de déchargement de l'arme de tir dans les conditions définies par le schéma départemental de gestion cynégétique ; adopté. Chasse au chien courant dans les régions du Sud de la France. (p. 3129) : vote par le Sénat en juillet 2002 d'un amendement analogue déposé par M. Jean-Pierre Raffarin. (p. 3130) : accepte l'amendement n° 877 du Gouvernement (suppression de l'autorisation de chasse de nuit en Vendée). (p. 3131) : son amendement n° 898 : liberté de circulation du gibier tué à la chasse et du gibier vivant sous garantie de la légalité de la chasse, de la qualité sanitaire des produits et de leur traçabilité et autorisation administrative d'introduction dans la nature du grand gibier et de lapins ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 957 du Gouvernement. (p. 3132) : estime les amendements de M. Louis Moinard n° 200 (suppression de la référence au repeuplement dans le cas d'introduction d'animaux dans le milieu naturel) et n° 201 (coordination) satisfaits par l'amendement n° 957 du Gouvernement précité. - **Art. 58 (priorité)** *(Art. L. 425-1 à L. 425-7, L. 425-10 à L. 425-13 du code de l'environnement - Schémas départementaux de gestion cynégétique, équilibre agro-sylvo-cynégétique et plans de chasse)* (p. 3134, 3135) : définition et moyens de mise en oeuvre pour parvenir à un équilibre sylvo-cynégétique. Définition du plan de chasse. Instauration d'un minimum obligatoire d'animaux à tuer. Cas particulier des propriétaires forestiers situés sur des territoires de chasse banale ou d'associations communales de chasse agréées. (p. 3135, 3136) : son amendement n° 81 : mise en place dans chaque département d'un schéma départemental de gestion cynégétique ; adopté après modification par le sous-amendement n° 953 du Gouvernement (maintien de l'articulation entre les orientations régionales de gestion et conservation de la faune sauvage et de ses habitats et les schémas départementaux de gestion cynégétique) qu'il accepte. S'oppose à l'amendement n° 584 de M. Alain Vasselle (association des représentants de la propriété privée rurale à la concertation sur l'élaboration du schéma départemental de gestion cynégétique) et demande le retrait de l'amendement n° 254 de M. Yann Gaillard (participation d'un représentant des organisations des propriétaires forestiers publics ou privés à la commission des plans de chasse). (p. 3137) : ses amendements n° 82 : compatibilité du schéma de gestion cynégétique avec les dispositions de l'article L. 425-4 du code de l'environnement définissant l'équilibre agro-sylvo-cynégétique et n° 83 : autorisation de la chasse à tir du gibier d'eau à l'agrainée ; adoptés. (p. 3138) : ses amendements n° 84 : référence à un équilibre harmonieux agro-sylvo-cynégétique des dispositions du schéma départemental et n° 85 : suppression de la référence à la régénération des habitats forestiers sans recourir à des protections artificielles ; adoptés. (p. 3139) : accord sur ce sujet il y a deux ans. Protection de la forêt. Son amendement n° 86 : définition des moyens mis en oeuvre pour atteindre l'équilibre agro-sylvo-cynégétique ; adopté. Sur ce dernier, son sous-amendement n° 483 (ajout parmi ces moyens de la recherche de pratiques et de systèmes de production prenant en compte à la fois les objectifs de production des gestionnaires des habitats agricoles et forestiers et la présence de la faune sauvage) ; adopté. (p. 3140) : sur l'amendement précité n° 86 de la commission, accepte le sous-amendement n° 954 du Gouvernement (mention parmi les moyens des dispositifs d'indemnisation par les fédérations des chasseurs, des dommages causés par le gibier sur les récoltes et les cultures agricoles). Ses amendements n° 87 : définition de l'équilibre sylvo-cynégétique comme permettant la régénération des peuplements forestiers dans des conditions économiques satisfaisantes pour le propriétaire, n° 88 : suppression de la participation du préfet à la définition dans le schéma départemental de gestion cynégétique des mesures prenant en compte l'équilibre agro-sylvo-cynégétique et n° 89 : autorisation de l'agrainage et de l'affouragement dans des conditions définies par le schéma départemental de gestion cynégétique ; adoptés. (p. 3141) : estime que la disposition évoquée dans l'amendement n° 255 de M. Yann Gaillard (participation des propriétaires forestiers aux commissions d'indemnisation des dégâts de gibier) relève du domaine réglementaire. Son amendement n° 90 : rédaction ; adopté. (p. 3142) : sur les amendements de M. Yann Gaillard, accepte le n° 256 (information du propriétaire par le titulaire du droit de chasse du contenu de la demande de plan de chasse) et demande le retrait du n° 257 (mise en place de dispositifs de marquage pour contrôler le respect des plans de chasse). Accepte l'amendement n° 388 du Gouvernement (suppression de la référence à l'article 1er de la loi du 21 juin 1865 sur les associations syndicales). Son amendement n° 91 : précision ; adopté. (p. 3143) : accepte l'amendement n° 420 de M. Michel Charasse (justification dans un cas de force majeur de l'exonération de la responsabilité financière du bénéficiaire d'un plan de chasse pour non-prélèvement du nombre minimum d'animaux) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 661 de M. Gérard Le Cam (imputation partielle de la responsabilité financière du bénéficiaire d'un plan de chasse pour non-prélèvement d'un nombre minimum d'animaux en cas de mauvaise exécution de ce plan). Son amendement n° 92 : suppression de l'indemnisation des propriétaires forestiers par les bénéficiaires d'un plan de chasse en cas de dégâts sylvicoles ; adopté. (p. 3144) : s'oppose à l'amendement n° 660 de M. Gérard Le Cam (suppression de l'indemnisation du propriétaire ayant subi des dommages par le bénéficiaire d'un plan de chasse pour non-prélèvement d'un nombre minimum d'animaux en cas de carence dans la bonne exécution de ce plan). N'est pas défavorable à l'amendement n° 876 de M. Michel Charasse (suppression en cas de force majeure de l'indemnisation du propriétaire ayant subi des dommages par le bénéficiaire d'un plan de chasse pour non-prélèvement d'un nombre minimum d'animaux) mais préfère la rédaction de son amendement n° 92 précité. Accepte l'amendement n° 258 de M. Yann Gaillard (rédaction). - **Art. additionnel après l'art. 58 (priorité)** (p. 3145) : son amendement n° 901 : fondement législatif du plan de gestion cynégétique à l'initiative des fédérations départementales ou interdépartementales des chasseurs et à l'approbation du préfet ; retiré au profit de l'amendement portant sur le même objet n° 955 du Gouvernement. - **Art. 59 (priorité)** *(Art. L. 426-1, L. 426-3, L. 426-5, L. 426-7, L. 427-1 du code de l'environnement - Indemnisation non contentieuse des dégâts de gibier)* (p. 3146) : s'oppose à l'amendement n° 645 de M. Gérard Le Cam (extension aux particuliers du bénéfice de l'indemnisation des dégâts causés aux récoltes). Ses amendements n° 902 : définition du préjudice comme un dommage nécessitant une remise en état ou entraînant une perte agricole et n° 93 : rédaction ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° 421 de M. Michel Charasse (caractérisation du préjudice). (p. 3147) : demande le retrait de l'amendement n° 559 de Mme Jacqueline Gourault (limitation de l'indemnisation des dégâts causés aux récoltes). Ses amendements n° 903 : limitation de l'indemnisation en cas de refus par les victimes des modes de prévention proposés par la fédération départementale ou interdépartementale des chasseurs et n° 904 : réécriture du dispositif de financement de l'indemnisation des dégâts de gibier par les fédérations avec des contributions par animal et répartition du surplus des dépenses entre tout ou partie des adhérents de la fédération ; adoptés. - **Art. 60 (priorité)** *(Art. L. 428-4 à L 428-5-1 du code de l'environnement - Dispositions pénales)* (p. 3149) : accepte l'amendement n° 956 du Gouvernement (suppression

du premier paragraphe de cet article modifiant des dispositions de nature réglementaire et abrogation de l'article L. 428-8 du code de l'environnement majorant les peines en cas d'infractions commises par certains agents publics). - **Art. 61 (priorité)** *(Art. 29-1 [nouveau] du code de procédure pénale - Réforme des dispositions relatives aux gardes particulières)* (p. 3150) : son amendement n° 95 : possibilité de formation sans exclusivité des gardes-chasse par les fédérations de chasseurs ; retiré.

- **Suite de la discussion** (13 mai 2004) - **Art. 41** *(Art. L. 214-19, L. 222-1, L. 224-2-1, L. 227-3, L. 231-4, L. 251-19, L. 253-15, L. 272-2 et chapitre VII du titre II du livre II du code rural, art. L. 5143-2 du code de la santé publique, art. L. 201-1 à L. 201-3, L. 202-1 à L. 202-5 et L. 203-1 du code rural - Renforcement du maillage territorial en matière de santé publique vétérinaire et de protection des végétaux)* (p. 3271) : favorable aux amendements identiques n° 160 de Mme Sylvie Desmarescaux, n° 221 de M. Yves Détraigne, n° 458 de M. Bernard Piras et n° 701 de M. François Autain (suppression de la disposition autorisant les seuls vétérinaires à vendre des produits antiparasitaires). Pression du lobby vétérinaire.

- **Suite de la discussion** (18 mai 2004) - **Art. 75** *(Art. L. 111-1 du code forestier et art. L. 428-20 et L. 437-1 du code de l'environnement - Création de l'établissement public du Domaine national de Chambord)* (p. 3402) : son amendement n° 930 : nomination du président du conseil d'administration et du directeur général ; adopté. (p. 3403, 3405) : s'oppose aux amendements de M. Ivan Renar n° 761 (suppression), n° 762 (caractère administratif de l'établissement public du domaine national de Chambord) et n° 763 (mise à disposition des agents contractuels) ainsi qu'aux amendements de M. Michel Charasse n° 424 (prise en compte des fonctionnaires et agents de l'ONCFS) et n° 427 (protection du patrimoine cynégétique). S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de la commission des finances saisie pour avis n° 155 (rédaction) et n° 422 de M. Michel Charasse (établissement public placé sous la protection du Président de la République). Accepte les amendements de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 136 (liste des ressources du domaine) et n° 137 (rédaction) ainsi que l'amendement n° 426 de M. Michel Charasse (animation du château de Chambord et de ses dépendances). Estime l'amendement de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 135 (animation du château de Chambord) satisfait par l'amendement n° 426 précité. Demande le retrait des amendements de M. Michel Charasse n° 425 (nomination du président du conseil d'administration et du directeur général) et n° 423 (délai du droit d'option des personnels pour entrer dans le nouvel établissement public).

- **Projet de loi d'orientation sur l'énergie [n° 328 (2003-2004)]** - (9 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4010, 4012) : préservation indispensable de l'indépendance énergétique de la France. Recours nécessaire aux énergies renouvelables. Hostilité déraisonnable aux éoliennes. Evolution et pérennité du nucléaire. Avenir de la filière EPR. Développement des opérateurs historiques. Importance du service public. Le groupe UMP votera ce projet de loi.

- **Suite de la discussion** (10 juin 2004) - **Art. additionnels après l'art. 1er sexies** (p. 4126) : favorable à l'amendement n° 14 de la commission (diversification des sources de production énergétique). Objectif difficilement réalisable. (p. 4130, 4131) : favorable à l'amendement n° 15 de la commission (engagement de l'Etat à construire un réacteur nucléaire de conception récente) et défavorable à l'amendement n° 148 de Mme Marie-Christine Blandin (sortie du nucléaire). - **Art. 3** *(Modalités de délivrance et valeur des certificats d'économies d'énergie)* (p. 4147) : sur l'amendement n° 25 de la commission (clarification), son sous-amendement n° 235 ; adopté. - **Art. 6 bis** *(Chapitre IV du code de la construction et de l'habitation - Création de certificats de performance énergétique)* (p. 4165, 4166) : sur l'amendement n° 52 de la commission (absence d'engagement de responsabilité lié aux diagnostics de performance énergétique), soutient le sous-amendement n° 464 de M. Gérard César ; adopté. - **Art. 8 A** *(Définition des sources d'énergies renouvelables)* (p. 4169) : son amendement n° 246 : précision ; devenu sans objet. - **Art. 8** *(Art. L. 123-1 du code de l'urbanisme - Autorisation du dépassement du coefficient d'occupation des sols pour l'amélioration de l'efficacité énergétique d'un bâtiment)* (p. 4170) : sur l'amendement n° 56 de la commission (conditions de dépassement du coefficient d'occupation des sols pour permettre la réalisation de travaux d'isolation thermique ou d'équipement en énergies renouvelables), son sous-amendement n° 242 ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 8** (p. 4171) : son amendement n° 236 : possibilité pour les maires de subordonner la réalisation de constructions nouvelles à l'utilisation d'énergies renouvelables ; rejeté. - **Art. 8 bis** *(Art. L. 421-1-1 du code de l'urbanisme - Régime de l'implantation des éoliennes)* (p. 4176, 4177) : son amendement n° 241 : suppression ; retiré. (p. 4178) : sur l'amendement n° 58 de la commission (conditions d'autorisation d'implantation d'éoliennes), ses sous-amendements n° 104 et 103 ; retirés. - **Art. additionnels après l'art. 11 quater** (p. 4189) : son amendement n° 240 : possibilité de recourir à un appel d'offres pour le raccordement au réseau public d'électricité d'une installation de production électrique à partir de sources d'énergie renouvelable ; retiré. - **Art. 14** *(Art. 200 quater du code général des impôts - Accroissement du crédit d'impôt pour l'achat d'équipements de production d'ENR et l'amélioration de l'efficacité énergétique)* (p. 4201) : son amendement n° 243 : extension du crédit d'impôt aux travaux de pose ; retiré. - **Art. additionnels après l'art. 14** (p. 4202) : son amendement n° 237 : extension du crédit d'impôt aux équipements acquis au moyen d'une location-vente et d'un crédit-bail ; retiré. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4215) : progression consensuelle du texte. Le groupe de l'UMP votera ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières [n° 383 (2003-2004)]** - (5 juillet 2004) - rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan. - **Discussion générale** (p. 5110, 5113) : transformation et modernisation du secteur énergétique. Nécessité d'une mise en oeuvre rapide des directives. Bilan de l'ouverture du marché de l'électricité et du gaz. Prise en compte des expériences étrangères. Effet de l'ouverture du marché sur le prix de l'électricité et du gaz. Exigences de la commission de Bruxelles. Modification nécessaire de la forme juridique d'EDF et de GDF. Comportement de l'Etat vis-à-vis de ces deux entreprises. Besoin financier des deux groupes. Ouverture du capital limitée à 30 %. Difficulté d'un rapprochement entre EDF et GDF. Statut des salariés. Dégradation de l'image des deux entreprises suite aux coupures sauvages d'électricité. Préservation du service public. Propositions de la commission des affaires économiques. - **Exception d'irrecevabilité** (p. 5143) : s'oppose à la motion n° 136 de M. Bernard Piras tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité. - **Question préalable** (p. 5146, 5147) : s'oppose à la motion n° 228 de Mme Marie-France Beaufils tendant à opposer la question préalable. - **Demande de renvoi à la commission** (p. 5149, 5150) : s'oppose à la motion n° 416 de Mme Marie-France Beaufils tendant au renvoi à la commission. - **Division additionnelle avant le titre Ier** (p. 5151) : s'oppose à l'amendement n° 229 de Mme Marie-France Beaufils (ajout d'un intitulé). - **Art. additionnels avant le titre Ier** (p. 5152) : s'oppose à l'amendement n° 230 de Mme Marie-France Beaufils (consultation de la Cour de justice des communautés européennes sur la garantie de l'Etat liée au statut d'établissement public d'EDF et de GDF). (p. 5154) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 231 (rapport sur l'évolution des prix de l'électricité et du gaz naturel) et n° 235 (rapport sur le bilan de l'ouverture à la concurrence dans le secteur énergétique). (p. 5157) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 237 (bilan des conséquences sociales du processus d'ouverture à la concurrence du secteur énergétique), n° 238 (bilan des conséquences tarifaires du processus d'ouverture à la concurrence du secteur énergétique), n° 239 (bilan des conséquences industrielles du processus d'ouverture à la concurrence du secteur énergétique), n° 240 (bilan des conséquences en matière de sécurité d'approvisionnement du processus d'ouverture à la concurrence du secteur énergétique),

n° 241 (bilan des conséquences en matière d'indépendance énergétique du processus d'ouverture à la concurrence du secteur énergétique) et n° 242 (bilan des conséquences en matière de protection de l'environnement du processus d'ouverture à la concurrence du secteur énergétique).

**- Suite de la discussion** (6 juillet 2004) (p. 5168) : s'oppose aux amendements, portant sur le même objet, n° 232 et 233 de Mme Marie-France Beaufils (suspension de la transposition des directives européennes relatives à l'ouverture à la concurrence du secteur énergétique dans l'attente d'un bilan sur les conséquences de ce processus). (p. 5169) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 234 (demande d'une renégociation des directives européennes relatives à l'ouverture à la concurrence du secteur énergétique) et n° 244 (demande d'une renégociation des conclusions du conseil européen de Barcelone de mars 2002 dans le cadre d'un débat démocratique et contradictoire et, dans cette attente, suspension du processus d'ouverture à la concurrence du secteur énergétique). (p. 5170) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils portant sur le même objet n° 245 et 246 (demande d'insertion d'une clause de réversibilité dans les directives européennes futures ou existantes) et n° 247 (demande de gel des négociations actuelles sur les services publics engagées au sein de l'OMC dans l'attente d'un bilan contradictoire sur les effets de la libéralisation). - **Titre Ier** (p. 5171) : s'oppose à l'amendement n° 258 de Mme Marie-France Beaufils (nouvel intitulé du titre Ier "Pérennisation et modernisation du service public"). - **Art. additionnel avant l'art. 1er A** (p. 5172) : s'oppose à l'amendement n° 139 de M. Bernard Piras (participation du service public de l'énergie à la croissance et à la dynamique industrielle). - **Art. additionnels avant l'art. 1er A ou avant l'art. 1er** (p. 5179) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 257 (rappel des missions du service public de l'énergie et rappel des conditions nécessaires à leur accomplissement), n° 255 (garantie de la péréquation tarifaire en matière de gaz), n° 251 (rappel de l'objectif de cohésion sociale du service public de l'énergie), n° 250 (garantie de l'approvisionnement en électricité et en gaz sur l'ensemble du territoire) et n° 253 (garantie de l'accès au réseau et de la continuité de la distribution en gaz naturel et en électricité pour l'ensemble des usagers) ainsi qu'aux amendements de M. Bernard Piras n° 137 (impossibilité de mise en oeuvre d'un système de tarification contraire au principe d'égalité), n° 138 (garantie de prestations de haut niveau de qualité à un prix abordable) et n° 158 (rappel de l'objectif de cohérence économique et sociale du service public de l'énergie). - **Art. additionnels avant l'art. 1er A** (p. 5180) : s'oppose aux amendements de M. Bernard Piras n° 140 (incompatibilité de l'exercice par le peuple de sa souveraineté et de la détention des services essentiels de l'Etat par des actionnaires privés) et n° 142 (impossibilité d'ouverture aux actionnaires privés du capital des entreprises chargées de missions de service public pour la distribution de l'énergie). - **Art. additionnels avant l'art. 1er A ou avant l'art. 1er** (p. 5182) : s'oppose aux amendements n° 141 de M. Bernard Piras (rappel de la marge de manoeuvre de l'Etat pour imposer certaines obligations aux opérateurs intervenant dans les secteurs de l'énergie) et n° 252 de Mme Marie-France Beaufils (rappel de la primauté des obligations de service public du gaz et de l'électricité sur le droit de la concurrence). (p. 5183) : s'oppose aux amendements portant sur le même objet n° 143 de M. Bernard Piras et n° 249 de Mme Marie-France Beaufils (fusion des deux EPIC EDF et GDF en un seul, dénommé "Energie de France"). - **Art. 1er A** *(Loi n° 2000-108 du 10 février 2000 - Définition de la mission de développement et d'exploitation des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité)* (p. 5184) : son amendement n° 1 : suppression ; adopté. - **Art. additionnels avant l'art. 1er** (p. 5186) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 254 (statut des personnels des industries électriques et gazières, IEG) et n° 256 (définition de la participation au financement des efforts de recherche dans le domaine des gaz combustibles). - **Art. 1er** *(Missions et obligations de service public d'EDF, GDF et des entreprises chargées d'un réseau de transport)* (p. 5190) : son amendement n° 2 : consultation du conseil d'administration d'EDF et de GDF préalablement à la signature des nouveaux contrats définissant les missions de service public ; adopté. (p. 5191) : modification de l'ordre des dispositions. Ses amendements n° 3 : suppression de la référence au rapport sur l'Etat actionnaire, et n° 4 : suppression d'une précision ; adoptés. (p. 5194) : son amendement n° 5 : insertion parmi les missions de service public d'EDF d'objectifs pluriannuels en matière d'enfouissement des réseaux publics de distribution d'électricité ; adopté. (p. 5196) : ses amendements portant sur le même objet n° 6 et 7 : rédaction ; adoptés. (p. 5199) : son amendement n° 8 : rédaction ; adopté. S'oppose aux amendements de suppression n° 144 de M. Bernard Piras et n° 259 de Mme Marie-France Beaufils. S'oppose également aux amendements portant sur le même objet n° 154 de M. Bernard Piras et n° 268 de Mme Marie-France Beaufils (maintien du pouvoir du législateur de définir les missions de service public d'EDF et de GDF). S'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 269 (suppression de la référence aux contrats entre l'Etat et chacune des entreprises, EDF et GDF, et précision législative des missions garanties aux usagers), n° 271 (précision sur les garanties offertes aux usagers) et n° 270 (soumission à l'approbation du Parlement des nouveaux contrats définissant les missions de service public d'EDF et de GDF). Sur les amendements de M. Bernard Piras, estime le n° 146 (extension de la consultation préalable à la signature des nouveaux contrats définissant les missions de service public aux organisations syndicales d'EDF et de GDF et aux commissions permanentes de l'Assemblée nationale et du Sénat compétentes sur les questions d'énergie) satisfait pas son amendement n° 2 précité, s'oppose aux n° 145 (assignation à EDF et à GDF de l'intégralité des missions de service public de l'électricité et du gaz), n° 147 (suppression du deuxième alinéa substituant les nouveaux contrats de service public au dispositif actuel) et n° 150 (définition du cadre des nouveaux contrats de service public en fonction des lois du 10 février 2000 et du 3 janvier 2003) et accepte le n° 153 (insertion parmi les missions de service public d'une précision complémentaire sur la régularité de l'approvisionnement). S'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 265 (substitution de la notion d'usagers à celle de consommateurs), n° 266 (précision sur la qualité du service rendu aux habitants des zones de revitalisation rurale et des zones urbaines sensibles), n° 264 (précision rédactionnelle sur l'égalité d'accès au service public de l'énergie) et n° 272 (suppression d'une ambiguïté rédactionnelle relative à la politique de recherche et de développement des entreprises) et estime satisfait le n° 261 (garantie de l'accès à l'énergie pour les personnes les plus défavorisées). Sur les amendements de M. Bernard Piras, s'oppose aux n° 148 (précision rédactionnelle sur l'égalité d'accès au service public de l'énergie), n° 149 (suppression de l'évolution pluriannuelle des tarifs de vente de l'électricité et du gaz), n° 155 (maintien des tarifs applicables aux usagers domestiques à un niveau abordable) et n° 152 (insertion parmi les missions de service public d'un programme d'amélioration de la desserte en gaz du territoire) et estime le n° 151 (insertion parmi les missions de service public d'EDF d'un programme d'enfouissement des réseaux publics de distribution d'électricité) satisfait par son amendement n° 5 précité. Sur les amendements de Mme Marie-France Beaufils, s'oppose aux n° 260 (suppression d'une précision relative aux activités d'EDF et de GDF limitant leur contribution à la cohésion sociale), n° 267 (insertion parmi les contributions d'EDF et de GDF de la prévention et de la lutte contre les exclusions sociales), n° 273 (élargissement aux services du champ de la péréquation nationale des tarifs de l'électricité) et n° 263 (remplacement du mot "consommateurs" par le mot "usagers") et estime satisfaits les n° 262 (insertion parmi les missions de service public du développement de la production d'énergies renouvelables), n° 274 (contribution de l'ensemble des fournisseurs de gaz naturel aux missions de service public), n° 275 (contribution de l'ensemble des producteurs d'électricité aux missions de service public), n° 276 (contribution de l'ensemble des gestionnaires de réseau de gaz naturel aux missions de service public) et n° 277 (contribution de l'ensemble des gestionnaires de réseau d'électricité aux missions de service public). Sur les amendements de M. Bernard Piras, estime le n° 156 (suppression du dernier alinéa autorisant l'Etat à conclure avec d'autres entreprises du secteur

énergétique assumant des missions de service public, des contrats précisant ces missions) satisfait par son amendement n° 8 précité et s'oppose au n° 157 (encadrement des contrats de service public). Accepte l'amendement n° 65 de M. Xavier Pintat (possibilité pour l'Etat de passer des conventions avec les collectivités territoriales compétentes dans le domaine de l'énergie). (p. 5204) : intervient sur son amendement n° 5 précité. Nécessité de procéder par étapes. - **Art. 2** *(Art. 5 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz - Constitution de services communs à EDF et GDF)* (p. 5209) : non-filialisation de la direction d'EDF-GDF Services. S'oppose aux amendements de suppression n° 159 de M. Bernard Piras et n° 386 de Mme Marie-France Beaufils. S'oppose à l'amendement n° 160 de M. Bernard Piras (suppression du statut de personne morale des services communs à EDF et à GDF), ainsi qu'aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 280 (suppression du statut de personne morale des services communs à EDF et à GDF), n° 282 (élargissement du fonctionnement commun des services aux filiales de transport), n° 287 (suppresssion de la possibilité de doter les services communs d'EDF et de GDF du statut de personne morale), n° 279 (création obligatoire de services communs entre EDF et GDF dans le domaine de la formation professionnelle et de la direction du personnel), n° 284 (repli), n° 281 (précision), n° 283 (ajout à la liste des services communs obligatoires de celui de la facturation du gaz et de l'électricité), n° 278 (création obligatoire de services communs à EDF et à GDF dans le domaine de la formation professionnelle et de la direction du personnel), n° 285 (possibilité de création par convention de services communs entre EDF, GDF et les distributeurs non nationalisés dans les secteurs énumérés), n° 286 (création obligatoire de services communs à EDF, à GDF et à leurs filiales de transport dans le domaine de la formation professionnelle et de la direction du personnel) et n° 288 (maintien de la gestion des réseaux d'électricité et de gaz par le service commun de distribution). - **Art. 2 bis** *(Art. 4-I de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 - Tarification spéciale de services liés à la fourniture d'électricité pour les consommateurs les plus modestes)* (p. 5211) : son amendement n° 9 : rédaction ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 2 bis** : s'oppose à l'amendement n° 161 de M. Bernard Piras (rapport au Parlement sur les mesures prises pour éviter les ruptures de fournitures d'électricité). - **Art. 2 ter** *(Art. 15-III de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 - Mise à disposition du gestionnaire du réseau de la puissance non utilisée disponible)* (p. 5212) : son amendement n° 11 : sanction à l'encontre des producteurs en cas de non-respect de l'obligation de mise à disposition de la puissance non utilisée ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 291 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). - **Art. 3** *(Indépendance de la gestion des réseaux de transport d'électricité ou de gaz)* (p. 5214, 5215) : ses amendements n° 12 : rédaction et n° 13 : précision ; adoptés. S'oppose aux amendements de suppression de M. Bernard Piras n° 162 et de Mme Marie-France Beaufils n° 388, ainsi qu'aux amendements de celle-ci n° 289 (maintien au sein d'EDF et de GDF des gestionnaires de réseaux de transport), n° 292 (substitution d'une possibilité à l'obligation d'indépendance de gestion des réseaux de transport d'électricité ou de gaz) et n° 293 (confusion des activités de producteur et de transporteur d'électricité ou de gaz). Estime satisfait l'amendement de M. Bernard Piras n° 163 (gestion par des personnes publiques du réseau de transport d'électricité). - **Art. additionnel après l'art. 3** (p. 5216) : estime l'amendement n° 164 de M. Bernard Piras (interdiction d'une participation privée au capital des entreprises chargées de la gestion d'un réseau de transport d'électricité ou de gaz) satisfait par les articles 5 et 10. - **Art. 4** *(Indépendance des gestionnaires de réseaux de transport d'électricité ou de gaz)* (p. 5220) : son amendement n° 14 : rédaction ; adopté. (p. 5221) : ses amendements n° 15 : suppression de l'énumération des conditions de révocation des dirigeants dans les statuts des gestionnaires de réseaux ; et, rédactionnels, n° 16, 17, 18 et 19 ; adoptés. S'oppose aux amendements de suppression n° 165 de M. Bernard Piras et n° 387 de Mme Marie-France Beaufils. S'oppose aux amendements de M. Bernard Piras n° 166 (exploitation des réseaux de transport par des gestionnaires publics) et, portant sur le même objet, n° 167 et n° 168 (inaliénabilité des ouvrages des réseaux publics de transport). Demande le retrait de l'amendement n° 107 de M. Jacques Valade (renforcement de l'indépendance des réseaux de transport) et accepte l'amendement de la commission des finances saisie pour avis n° 91 (remplacement de la référence au "budget" des gestionnaires de réseaux par celle du "plan financier annuel"). S'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 296 (soumission au conseil d'administration d'EDF ou de GDF des décisions budgétaires ou financières des transporteurs d'énergie), n° 295 (soumission à l'accord de l'Etat de l'adoption des résolutions du conseil d'administration ou de surveillance), et de cohérence n° 297 et n° 298. (p. 5224) : en cas de transfert de propriété, maintien de la taxe sur les pylônes électriques perçue par les communes. - **Art. additionnels après l'art. 4** (p. 5225) : demande le retrait des amendements identiques n° 66 de M. Xavier Pintat et n° 216 de M. Jean Besson (participation de personnes qualifiées aux conseils d'administration des sociétés gestionnaires des réseaux de transport d'énergie). (p. 5226) : estime l'amendement n° 169 de M. Bernard Piras (octroi aux collectivités locales d'un tarif régulé pour la fourniture d'électricité) satisfait par les articles 2 et 4 de la loi du 10 février 2000. - **Art. 5** *(Création d'une société gestionnaire du réseau de transport d'électricité)* (p. 5230, 5231) : ses amendements n° 20 : accord du ministre chargé de l'énergie sur la seule nomination du directeur général ou du président du directoire de la société gestionnaire du réseau de transport, n° 21 : rédaction ; adoptés et n° 22 : fixation de l'entrée en vigueur des statuts à la date de réalisation de l'apport d'actifs ; devenu sans objet. (p. 5232) : s'oppose aux amendements de suppression n° 170 de M. Bernard Piras et n° 389 de Mme Marie-France Beaufils. S'oppose aux amendements n° 212 de M. Jean-Pierre Plancade (création d'un EPIC pour la gestion du réseau de transport), n° 213 de M. Daniel Raoul (participation au conseil d'administration de la société des représentants des collectivités territoriales), n° 109 de M. Jacques Valade (fixation à un tiers du nombre des représentants de l'Etat au conseil d'administration de la société) ainsi qu'aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 300 (composition en totalité de fonds publics du capital de la société gestionnaire du réseau de transport d'électricité) et n° 301 (fixation à un tiers du nombre des représentants de l'Etat au conseil d'administration de la société et nomination de ces derniers par décret). S'oppose aux amendements identiques n° 67 de M. Xavier Pintat et n° 217 de M. Jean Besson (participation au conseil d'administration de personnalités qualifiées désignées par le ministre). Accepte l'amendement n° 78 de M. Henri Revol (approbation des statuts de la société sur proposition de l'assemblée générale extraordinaire) et estime satisfait l'amendement n° 299 de Mme Marie-France Beaufils (identité de statut et de traitement du personnel restant à EDF et à GDF et de celui des nouvelles filiales de transport). - **Art. 6** *(Missions de la société gestionnaire du RTE)* (p. 5237) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils de suppression n° 390 et de repli n° 303, n° 302 et 304. - **Art. additionnel avant l'art. 7** (p. 5238) : s'oppose à l'amendement n° 171 de M. Bernard Piras (inaliénabilité des ouvrages du RTE). - **Art. 7** *(Transfert des droits et obligations relatifs au RTE)* (p. 5240) : ses amendements n° 23 : coordination, n° 24 : transcription comptable des apports à la valeur nette comptable et n° 25 : coordination ; adoptés. S'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 391 (suppression) et n° 305 (inaliénabilité des biens appartenant à la nouvelle société). (p. 5241) : garantie par EDF du budget de RTE. - **Art. 8** *(Transfert des ouvrages relevant du RTE mais n'appartenant pas à EDF)* (p. 5243) : son amendement n° 26 : clarification rédactionnelle ; adopté. S'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 392 (suppression) et n° 306 (participation d'un représentant des salariés à la commission chargée de trancher d'éventuels différents). Demande le retrait des sous-amendements identiques n° 68 de M. Xavier Pintat et n° 218 de M. Jean Besson déposés sur son amendement précité n° 26. - **Art. additionnel avant l'art. 9** (p. 5245) : s'oppose à l'amendement n° 307 de Mme Marie-France Beaufils (octroi à Gaz de France de la propriété de l'ensemble des réseaux de transport de gaz sur le territoire national). - **Art. 9** *(Exercice des activités de construction ou d'exploitation d'un réseau de*

*gaz en France)* (p. 5247) : son amendement n° 27 : détermination du périmètre des activités des entreprises de transport de gaz par leurs statuts ; adopté. (p. 5248) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 393 (suppression), portant sur le même objet n° 308 et n° 312 (interdiction aux filiales de transport de gaz de créer en France des filiales dans les domaines d'activité mentionnés à cet article), portant également sur le même objet n° 309 et n° 311 (limitation du champ d'activité des entreprises de transport de gaz), n° 310 (maintien de la gestion des différentes activités exercées par Gaz de France au sein d'une même entité) et n° 313 (identité de statut du personnel des sociétés de gestion du réseau de transport de gaz et de celui d'EDF et de GDF). Souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 113 de M. Marcel Deneux (désignation, sur demande du ministre, du gestionnaire du réseau de transport par les entreprises propriétaires). Intervient sur l'amendement n° 113 de M. Marcel Deneux (désignation, sur demande du ministre, du gestionnaire du réseau de transport par les entreprises propriétaires). - **Art. 10** *(Modalités des transferts d'actifs aux gestionnaires de réseaux de transport de gaz)* (p. 5249) : son amendement n° 28 : coordination ; adopté. (p. 5251) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 394 (suppression), n° 314 (inaliénabilité des biens appartenant à la nouvelle société gestionnaire de transport de gaz), n° 316 (affirmation du caractère public du capital de la société gestionnaire du transport de gaz) et n° 315 (participation au conseil d'administration des représentants des salariés et de l'Etat à hauteur d'un tiers chacun). Demande le retrait des amendements identiques n° 69 de M. Xavier Pintat et n° 219 de M. Jean Besson (cohérence). S'oppose aux amendements de M. Bernard Piras n° 172 (possibilité pour l'Etat de s'opposer à la cession d'ouvrages d'un réseau de transport de gaz) et n° 173 (nomination du président du conseil d'administration et du directeur général par le conseil d'administratoin après accord du ministre). Accepte l'amendement n° 79 de M. Henri Revol (distinction en deux alinéas séparés des deux cas d'exonération de publicité foncière des biens transférés) et sur ce dernier, accepte à titre personnel le sous-amendement n° 418 du Gouvernement (report de l'acte de publicité foncière à la première cession ultérieure). - **Art. additionnel avant l'art. 11** (p. 5252) : s'oppose à l'amendement n° 174 de M. Bernard Piras (participation des usagers à la promotion de la citoyenneté au sein du service public de l'énergie). - **Art. 11** *(Obligation de constituer un service indépendant chargé de la gestion du réseau de distribution)* (p. 5253) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 395 (suppression) et n° 317 (maintien de la mixité des réseaux de distribution). - **Art. 12** *(Signature des contrats de concession)* (p. 5254) : s'oppose à l'amendement n° 396 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). - **Art. 13** *(Garanties pour assurer l'indépendance des gestionnaires du réseau)* (p. 5256) : ses amendements n° 31 : transmission du code de bonne conduite à la Commission de régulation de l'énergie ; et n° 32 : rédaction ; adoptés. S'oppose aux amendements de suppression n° 175 de M. Bernard Piras et n° 397 de Mme Marie-France Beaufils, ainsi qu'à l'amendement n° 176 de M. Bernard Piras (suppression de l'obligation de consulter les actionnaires préalablement aux décisions d'investissements sur les réseaux, sur le système d'information et sur le parc immobilier). Accepte l'amendement de la commission des finances saisie pour avis n° 92 (suppression de la référence à l'exécution du budget du gestionnaire de réseau de distribution). - **Art. additionnels après l'art. 13** (p. 5257) : estime satisfait l'amendement n° 70 de M. Xavier Pintat (prise en compte dans les tarifs d'utilisation des réseaux des surcoûts nécessaires à leur enfouissement). (p. 5259) : demande le retrait des amendements portant sur le même objet n° 115 et 116 de M. Jean-Paul Amoudry (conditions de cession et de transfert de l'énergie réservée).

- **Suite de la discussion** (7 juillet 2004) - **Art. 17** *(Conventions d'adossement financier de la Caisse nationale des IEG aux régimes de droit commun)* (p. 5323, 5324) : favorable à la modification demandée par le Gouvernement pour l'amendement de la commission des affaires sociales saisie pour avis n° 61 (application du principe de neutralité financière). (p. 5325) : à titre personnel, accepte le sous-amendement n° 425 du Gouvernement (suppression des mots "actuelle et future") à l'amendement précité n° 61 de la commission des affaires sociales saisie pour avis.

- **Suite de la discussion** (8 juillet 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 22** (p. 5392, 5393) : s'oppose aux amendements de M. Bernard Piras n° 190 (réaffirmation de l'appartenance d'EDF et de GDF à la collectivité), n° 191 (réaffirmation du statut d'établissements publics industriels et commerciaux d'EDF et de GDF), n° 192 (soumission du changement de statut d'EDF-GDF à référendum), n° 193 (accord des autorités concédantes en cas de changement de statut d'EDF-GDF), n° 195 (protection des usagers du service public de l'énergie) et n° 196 (protection des principes fondamentaux du service public), ainsi qu'à ceux de Mme Marie-France Beaufils n° 339 (réaffirmation de la nécessité du maintien du développement d'établissements publics nationaux pour la maîtrise publique de la politique énergétique), n° 340 (estimation par le Parlement du montant de la dénationalisation d'EDF-GDF), n° 341 (suspension de l'examen de ce texte dans l'attente des conclusions de l'audit sur la faisabilité de la fusion EDF-GDF), n° 342 (soumission du changement de statut d'EDF à un référendum), n° 343 (soumission du changement de statut de GDF à un référendum), n° 344 (caractère anticonstitutionnel des lois de transformation de l'EPIC EDF) et n° 345 (caractère anticonstitutionnel des lois de transformation de l'EPIC GDF). Demande le retrait de l'amendement n° 194 de M. Bernard Piras (maintien du droit à l'électricité pour tous). (p. 5396) : s'oppose à l'amendement n° 197 de M. Bernard Piras (rapport du Gouvernement sur la création d'une nouvelle catégorie d'EPIC). - **Art. 22** *(Modification de la structure juridique d'EDF et de celle de GDF)* (p. 5401, 5403) : s'oppose aux amendements identiques n° 198 de M. Bernard Piras et n° 406 de Mme Marie-France Beaufils (suppression) ainsi qu'aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 346 (composition du conseil d'administration ou de surveillance), n° 347 (protection contre une prise de contrôle par des intérêts étrangers), n° 348 (fusion des EPIC EDF et GDF), n° 349 (sauvegarde des parts de capital détenues par les collectivités locales) et n° 350 (maintien du statut d'EPIC). S'oppose à l'amendement n° 351 de Mme Evelyne Didier (référendum autorisant la cession du capital). Demande le retrait des amendements analogues de la commission des finances saisie pour avis n° 96 et n° 126 de M. Claude Biwer (pourcentage du capital détenu par l'Etat). - **Art. additionnels après l'art. 22** (p. 5406) : s'oppose à l'amendement n° 199 de M. Bernard Piras (création d'un fonds de financement de la gestion des déchets radioactifs). (p. 5407) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 352 (garantie statutaire pour le personnel des filiales GDF) et n° 353 (garantie statutaire pour le personnel des filiales EDF). - **Art. 23** *(Continuité des personnes morales EDF et GDF)* (p. 5408, 5409) : s'oppose aux amendements identiques n° 200 de M. Bernard Piras et n° 407 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). - **Art. 24** *(Applicabilité des dispositions sur la participation des salariés aux agents des services communs à EDF et GDF)* (p. 5410) : s'oppose aux amendements identiques n° 201 de M. Bernard Piras et n° 354 de Mme Marie-France Beaufils (suppression) ainsi qu'à l'amendement n° 355 de Mme Marie-France Beaufils (suppression de l'attribution des stock-options). - **Art. 25** *(Création de nouveaux plans d'épargne entreprise par EDF et GDF)* (p. 5414) : s'oppose aux amendements identiques n° 202 de M. Bernard Piras et n° 356 de Mme Marie-France Beaufils (suppression) ainsi qu'à l'amendement n° 358 de Mme Marie-France Beaufils (gestion par les salariés de leurs fonds de placement). Demande le retrait des amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 359 (association des filiales de transport à la création d'un plan d'épargne interentreprise) et n° 357 (création d'un plan d'épargne interentreprise). - **Art. 26** *(Adaptation des institutions représentatives du personnel)* (p. 5416) : s'oppose aux amendements identiques n° 203 de M. Bernard Piras et n° 360 de Mme Marie-France Beaufils (suppression) ainsi qu'à l'amendement n° 361 de Mme Marie-France Beaufils (pérennisation des institutions représentatives du personnel). - **Art. 27** *(Règles de territorialité applicables aux DNN et aux distributeurs publics gaziers agréés)* (p. 5418) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 362

(suppression), n° 363 et 364 (repli), ainsi qu'à l'amendement n° 124 de M. Jean-Paul Amoudry (conditions favorables à la création de sociétés de fourniture). Demande l'avis du Gouvernement sur les amendements de M. Jean-Paul Amoudry n° 121 (extension de la possibilité de constituer des GIE) et n° 123 (développement des services de communication électronique), accepte l'amendement n° 80 de M. Henri Revol (extension de la possibilité de créer des sociétés commerciales ou d'entrer dans leur capital), s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 122 de M. Jean-Paul Amoudry (constitution de GIE avec EDF et GDF). - **Art. additionnels avant l'art. 28 A** (p. 5421) : demande le retrait des amendements de la commission des finances saisie pour avis n° 97 (instauration d'une contribution tarifaire au profit de la commission de régulation de l'énergie) et n° 98 (acquisition de la personnalité morale et de l'autonomie financière par cette commission). - **Art. 28 A** *(Droit des collectivités locales à ne pas faire jouer leur éligibilité)* (p. 5422) : son amendement n° 33 : cas de non-application des dispositions du code des marchés publics ; adopté après modification par le sous-amendement de la commission des finances saisie pour avis n° 99 . (p. 5423) : sur son amendement n° 33 précité, accepte le sous-amendement de la commission des finances saisie pour avis n° 99 . - **Art. additionnel avant l'art. 28** (p. 5424) : s'oppose à l'amendement n° 365 de Mme Marie-France Beaufils (réalisation des activités de la filière électrique et gazière par du personnel statutaire, en particulier dans le nucléaire). - **Art. 28** *(Validation des transactions conclues par EDF et GDF)* (p. 5425) : s'oppose à l'amendement n° 366 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). - **Art. 29** *(Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 - Mise en cohérence de la loi du 8 avril 1946 avec les évolutions statutaires d'EDF et GDF)* (p. 5426) : son amendement n° 34 : rédaction ; adopté. (p. 5427) : s'oppose aux amendements identiques n° 204 de M. Bernard Piras et n° 367 de Mme Marie-France Beaufils (suppression), ainsi qu'aux amendements analogues n° 368, 369, 370 et 371 de Mme Marie-France Beaufils (opposition à la création de filiales, notamment de SA en charge du réseau de transport). Accepte l'amendement n° 81 de M. Henri Revol (coordination), s'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 372 (maintien de l'étendue des activités d'EDF) et n° 373 (maintien de l'étendue des activités de GDF). - **Art. 30** *(Loi n° 2000-108 du 10 février 2000 - Mise en cohérence de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 avec les dispositions du projet de loi)* (p. 5430) : son amendement n° 35 : suppression de la consultation obligatoire des commissions régionales de développement et d'aménagement du territoire ; adopté. (p. 5432) : ses amendements n° 36 : correction d'une erreur de référence, n° 37 : confidentialité des informations d'ordre économique, commercial, industriel, financier ou technique ; n° 38 : facturation de l'énergie en fonction de l'électricité consommée ; et n° 39 : suppression de l'obligation de publicité portant sur les comptes séparés ; adoptés. S'oppose aux amendements identiques n° 205 de M. Bernard Piras et n° 374 de Mme Marie-France Beaufils (suppression), ainsi qu'aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 375 (extension des exigences en matière de séparation comptable), n° 376 (obligation de tenir des comptes séparés), n° 377 (repli), n° 378 (précision) et n° 379 (transparence des barèmes de prix). Accepte les amendements de M. Henri Revol n° 83 (précision du régime de l'obligation d'achat) et n° 84 (rédaction), ainsi que l'amendement n° 71 de M. Xavier Pintat (prise en compte des contrats de concession de service public lors de la fixation des tarifs d'utilisation des réseaux). Demande le retrait de l'amendement n° 72 de M. Xavier Pintat (application du code général des collectivités territoriales à la limite entre les réseaux de transport et de distribution d'électricité), ainsi que de son sous-amendement n° 73 portant sur l'amendement n° 39 précité. (p. 5433, 5434) : intervient sur l'amendement n° 83 précité. - **Art. additionnel après l'art. 30** : Demande le retrait, puis la réserve, de l'amendement n° 206 de M. Bernard Piras (négociation directe entre les producteurs d'électricité et les consommateurs professionnels). - **Art. 31** *(Mise en cohérence de la loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 avec les dispositions du projet de loi)* (p. 5436) : son amendement n° 40 : cessions et échanges de gaz entre fournisseurs ; retiré. (p. 5436) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 380 (suppression) et n° 381 (séparation comptable entre éligibles et non-éligibles). Accepte les amendements n° 86 de M. Henri Revol (clarification) et n° 112 de M. Marcel Deneux (modalités d'application par décret en Conseil d'Etat). - **Art. 32** *(Art. L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales - Adaptation du régime de concession de la distribution publique d'électricité et de gaz)* (p. 5438, 5439) : son amendement n° 41 : réseaux de haute tension situés en Corse ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 382 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). Demande le retrait des amendements analogues n° 414 de M. Jean-Marc Todeschini et n° 125 de M. Jean-Paul Amoudry (exploitation du service public de distribution du gaz naturel par l'organisme chargé de la distribution publique d'électricité). - **Art. 33** *(Régime de propriété des ouvrages classés dans le réseau d'alimentation générale)* (p. 5441) : son amendement n° 42 : suppression partielle ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 383 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). Demande le retrait de l'amendement n° 75 de M. Xavier Pintat (qualité d'autorité concédante reconnue aux établissements publics de coopération). Accepte l'amendement n° 111 de M. Xavier Pintat (précision). - **Art. 34** *(Classement des ouvrages relevant d'une concession de distribution d'électricité aux services publics)* (p. 5442) : s'oppose à l'amendement n° 408 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). - **Art. additionnels après l'art. 34** : son amendement n° 43 : contrats de réservation de puissance ; adopté. (p. 5443) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 77 de M. Xavier Pintat (réaffectation à l'investissement d'une part de la taxe départementale sur l'électricité). (p. 5445) : s'oppose aux amendements de M. Bernard Piras portant sur le même objet n° 207, 208 et 209 (rapport sur les conséquences du changement de statut d'EDF et GDF). (p. 5446) : s'oppose à l'amendement n° 211 de M. Jean-Pierre Sueur (assouplissement des conditions requises pour obtenir l'abonnement téléphonique dit "social"). Cavalier. S'oppose à l'amendement n° 384 de Mme Marie-France Beaufils (précision du régime d'autorisation concernant l'exploitation des installations de gaz naturel liquéfié). - **Division additionnelle après l'art. 34** (p. 5447) : son amendement n° 44 : insertion d'une division additionnelle concernant l'accès des tiers aux stockages de gaz naturel ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 34** (p. 5448) : son amendement n° 45 : définition des usagers prioritaires des stockages de gaz naturel et liste des clients bénéficiant en toutes circonstances de la continuité de fourniture en gaz ; adopté. S'oppose au sous-amendement n° 421 de Mme Marie-France Beaufils portant sur l'amendement n° 45 précité. (p. 5449) : son amendement n° 46 : obligation de constitution de stocks et d'information sur l'état de ces stocks par les titulaires ou les exploitants des concessions de stockage souterrain de gaz naturel ; adopté après modification par le sous-amendement de M. Henri Revol n° 87. (p. 5450) : accepte le sous-amendement n° 87 de M. Henri Revol portant sur l'amendement n° 46 précité. Demande le retrait de l'amendement de la commission des finances saisie pour avis n° 93 (accès régulé des fournisseurs à des capacités de stockage de gaz suffisantes). (p. 5452) : son amendement n° 47 : droits d'accès au stockage "négociés" ; adopté. (p. 5453, 5454) : ses amendements n° 48 : cas de refus d'accès aux installations de stockage souterrain de gaz naturel et n° 49 : exonération du régime d'accès des tiers au stockage, pour les stations de compression et les cuves de gaz naturel liquéfié ; adoptés. S'oppose au sous-amendement n° 422 de Mme Marie-France Beaufils portant sur l'amendement n° 49 précité. Son amendement n° 50 : accès négocié des tiers au stockage en conduite ; adopté. (p. 5455) : ses amendements n° 51 : possibilité d'accorder des exemptions au principe d'accès des tiers à toutes les infrastructures et n° 52 : élargissement des prérogatives de la commission de régulation de l'électricité ; adoptés. - **Art. 35** *(Règles comptables s'appliquant aux sociétés EDF et GDF)* : s'oppose à l'amendement n° 409 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). - **Art. 36** *(Modalités d'élaboration des statuts d'EDF et de GDF et poursuite du mandat des administrateurs de ces sociétés)* (p. 5456) : son amendement n° 53 : rédaction ; adopté. S'oppose aux amendements identiques n° 210 de M. Bernard Piras et n° 410 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). A titre personnel, accepte l'amendement n° 427

du Gouvernement (limite d'âge des dirigeants des établissements publics de l'Etat). - **Art. 37** *(Conditions de création de la société de gestion du réseau de transport d'électricité ou de gaz)* (p. 5459) : son amendement n° 54 : rédaction ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 411 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). Demande le retrait de l'amendement n° 110 de M. Marcel Deneux (fixation d'une date butoir). - **Art. additionnels après l'art. 37** (p. 5460) : accepte les amendements de M. Henri Revol n° 88 (mesure transitoire relative aux conseils des sociétés gestionnaires de réseaux de transport) et n° 89 (mesure transitoire relative à la contribution tarifaire), ainsi que les amendements de la commission des finances saisie pour avis n° 100 (amélioration du régime de publicité de certaines délibérations de la Commission de régulation de l'énergie) et n° 102 (extension au secteur du gaz du pouvoir réglementaire supplétif accordé à la Commission de régulation de l'énergie en matière d'électricité). - **Art. 37 bis** *(Mesures transitoires relatives aux demandes d'arbitrage en cours d'instance devant le CSEG)* (p. 5461) : s'oppose à l'amendement n° 385 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). - **Art. additionnel après l'art. 37 bis** : son amendement n° 55 : conditions de validation des textes soumis au Conseil supérieur de l'électricité et du gaz ; adopté. - **Art. 38** *(Application de dispositions du projet de loi à Mayotte)* : s'oppose à l'amendement n° 412 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). - **Art. 39** *(Abrogations diverses)* : son amendement n° 57 : rédaction ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 413 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5465) : remerciements.

- *Commission mixte paritaire* **[n° 419 (2003-2004)]** - (21 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5802, 5803) : hommage au travail des rapporteurs. Commission de régulation de l'énergie. Composition des conseils d'administration des filiales d'EDF et de GDF. Application de la contribution tarifaire sur les prestations d'acheminement de l'électricité et du gaz à certaines entreprises. Exercice de l'éligibilité par les collectivités locales et l'Etat. Conseil supérieur de l'énergie. Au nom de la commission, recommande l'adoption de ce texte. - **Exception d'irrecevabilité** (p. 5813, 5814) : s'oppose à la motion n° 1 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité.

**PORTELLI (Hugues)**
*sénateur (Val-d'Oise)*
*UMP*

Election le 26 septembre 2004.

**NOMINATIONS**

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale à partir du 6 octobre 2004.

Membre suppléant de la Cour de Justice de la République le 26 octobre 2004.

**DÉPÔTS**

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

**INTERVENTIONS**

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Budget annexe des Journaux officiels**

- (3 décembre 2004) - **Art. additionnel après l'art. 81** (p. 9017) : son amendement n° II-18 : obligation pour les associations de publier les subventions qui leur sont attribuées ; retiré.

**Fonction publique et réforme de l'Etat**

- (3 décembre 2004) (p. 9023, 9024) : interrogation sur l'efficacité économique du système administratif français. Question de la transposition du droit communautaire dans le droit français de la fonction publique. Divergences sur le recours aux CDD et aux CDI. Nécessité d'encadrer les renouvellements de CDD.

**Travail, santé et cohésion sociale - II. - Santé, famille, personnes handicapées et cohésion sociale**

- (6 décembre 2004) (p. 9144, 9146) : accueil des jeunes enfants. Inadaptation de la prestation de service unique, PSU, aux modes de fonctionnement des structures d'accueil des jeunes enfants et conséquences sur la politique familiale des communes.

**POURNY (André)**
*sénateur (Saône-et-Loire)*
*UMP-R*

Ne se représente pas le 26 septembre 2004.

**NOMINATIONS**

Membre de la commission des affaires sociales jusqu'au 30 septembre 2004.

**POURTAUD (Danièle)**
*sénateur (Paris)*
*SOC*

Ne se représente pas le 26 septembre 2004.

**NOMINATIONS**

Vice-présidente de la commission des affaires culturelles jusqu'au 30 septembre 2004.

Vice-présidente de la Délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Membre de la mission commune d'information "La France et les Français face à la canicule : les leçons d'une crise".

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative aux devoirs des enfants majeurs envers leurs ascendants âgés **[n° 140 (2003-2004)]** (7 janvier 2004) - **Famille - Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au divorce [n° 389 (2002-2003)]** - (7 janvier 2004) - **Discussion générale** (p. 71, 73) : nécessité de moderniser la procédure de divorce. Insuffisances de la loi de 1975. Divorce pour altération définitive du lien conjugal. Simplification de la procédure. Traitement à part des questions financières. Souhait d'une requalification du divorce pour faute. Possibilité d'un divorce administratif pour les époux sans bien ni enfant et dotés d'un travail. Renforcement de la médiation familiale. Désapprobation de la possibilité de recours à un avocat unique en cas de divorce par consentement mutuel. Violences conjugales. Allongement souhaité de la durée de l'éloignement provisoire. Introduction nécessaire d'une procédure contradictoire. Le groupe socialiste orientera son vote en fonction du sort réservé à ses amendements. - **Art. additionnels avant l'art. 1er** (p. 75) : soutient l'amendement n° 57 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (instauration d'un divorce administratif) ; rejeté.

- **Projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique** - *Deuxième lecture* **[n° 144 (2003-2004)]** - (8 avril 2004) - **Art. 1er** *(Définition du champ audiovisuel et compétences du CSA)* (p. 2212, 2213) : le groupe socialiste est favorable à l'amendement n° 2 de la commission (définition d'une nouvelle architecture du droit des médias). - **Art. 2 bis** *(Régime de responsabilité des prestataires techniques)* (p. 2228, 2229) : sur l'amendement n° 9 de la commission (possibilité pour le juge de prendre toute mesure propre à prévenir ou à faire cesser un dommage occasionné par le contenu d'un service en ligne), son sous-amendement n° 46 ; rejeté. (p. 2231) : nécessité d'envoyer un signal clair sur la protection de la propriété intellectuelle.

- **Projet de loi relatif aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle [n° 160 (2003-2004)]** - (13 avril 2004) - **Discussion générale** (p. 2325, 2326) : présentation dissimulée d'une véritable loi sur l'audiovisuel. Conditions d'examen déplorables. Absence d'auditions par la commission des affaires culturelles. S'interroge sur les raisons de la discrétion et de l'urgence. Nécessité de parer aux risques qui pèsent sur la réussite de la télévision numérique terrestre, TNT. Incitations satisfaisantes au démarrage de la diffusion des émissions en numérique. Approuve la volonté des pouvoirs publics d'afficher une date de basculement définitif de l'analogique. Recherche indispensable d'une solution pour équiper les foyers situés en zone d'ombre. Souhait du Gouvernement de Lionel Jospin de faire de la TNT une avancée démocratique de par l'importance et la qualité des nouvelles chaînes gratuites. Regrette les options prises par le Gouvernement au détriment du service public et de son rôle de régulateur du paysage audiovisuel français. Frein au projet de développement de France Télévisions. Attribution de canaux supplémentaires à des opérateurs privés au risque d'accroître la concurrence sur le marché publicitaire. Réticence de TF1 et de M6 à la TNT en dépit de concessions très favorables. Garanties insuffisantes de programme locaux. Proposera des limitations au risque de contrôle et un soutien à la viabilité financière des chaînes locales. Dénonce l'assaut libéral contre les mesures anti-concentration spécifiques à l'audiovisuel. Saisine probable du Conseil constitutionnel sur la conformité au principe du pluralisme. (p. 2327, 2329) : danger d'un système concentré verticalement : risque pour le téléspectateur de devenir prisonnier du groupe et de son système technologique. Aboutissement paradoxal à des situations ubuesques en contradiction avec le principe de neutralité technologique des supports. Proposera d'imposer les clauses du must carry et du must offer à tous les opérateurs dans l'intérêt du téléspectateur. Concernant le CSA, satisfaction en matière de renforcement de ses pouvoirs économiques et du nouveau droit de contrôler les programmes transportés par les satellites de la société française Eutelsat. Opposition au pouvoir de reconduire les autorisations de fréquence pour les radios et de modifier la composition des multiplexes pour la TNT. Crainte d'appauvrissement de l'offre de TNT pour les téléspectateurs. Absence de limitation à l'emprise des groupes déjà présents dans le câble et le satellite. Découragement des nouveaux entrants. Confirmation du début du confinement du service public sur ses chaînes traditionnelles et des cadeaux faits à TF1 et à M6 et à leurs régies. Le groupe socialiste votera contre ce texte en cas de rejet de ses amendements.

- **Suite de la discussion** (14 avril 2004) - **Art. 30** *(Art. 4 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Définition des missions du Conseil supérieur de l'audiovisuel)* (p. 2413) : défavorable aux amendements identiques de la commission n° 42 et de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 58 (suppression pour coordination avec la loi pour la confiance dans l'économie numérique). Suppression incompréhensible des dispositions concernant la mission du CSA, son libre arbitre et ses capacités de décision. Défavorable à l'amendement n° 53 de M. Philippe Richert (obligation pour le CSA de veiller à assurer l'égalité de réception par tous) et au sous-amendement n° 119 de M. Philippe Nogrix (égalité de réception par tous des réseaux radiophoniques nationaux) déposé sur celui-ci. - **Art. additionnel après l'art. 32** (p. 2415) : son amendement n° 162 : obligation pour le CSA de veiller au transport des services de radio et de télévision dans des conditions techniques et commerciales non discriminatoires ; rejeté. Coût de diffusion de TDF dans les zones de montagne reculées et perte de qualité de ses services. - **Art. 36** *(Art. 17-1 et 17-2 [nouveaux] de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Attribution au CSA d'une compétence générale de règlement des litiges en matière de distribution des services audiovisuels)* (p. 2418) : son amendement n° 163 : élargissement de la saisine du CSA aux organisations professionnelles et syndicales du secteur de la communication audiovisuelle, aux associations familiales et à celles de téléspectateurs ; rejeté. (p. 2419) : son amendement n° 164 : possibilité de saisine du CSA lorsque le différend entre éditeur et distributeur de services porte atteinte aux principes mentionnés à l'article 4 de la loi de 1986 ; devenu sans objet. (p. 2420) : intervient sur l'amendement de la

commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 61 (énumération des principes sur lesquels pourra se fonder le CSA pour le règlement des litiges entre éditeurs et distributeurs de services). Défavorable à l'arrêt en séance publique des termes d'une énumération. (p. 2421) : son amendement n° 165 : rétablissement de la faculté pour le CSA d'ordonner des mesures conservatoires en vue de garantir l'exercice de la liberté de communication et attribution du pouvoir de prononcer des sanctions ; devenu sans objet. - **Art. 40 bis** *(Art. 25 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Compétence du CSA en matière de recomposition des multiplexes de la télévision numérique terrestre)* (p. 2424, 2425) : intervient sur l'amendement n° 139 de M. Paul Blanc (détermination de la date du lancement des chaînes payantes en TNT par la constatation de taux de couverture et d'équipement des foyers suffisamment élevés pour garantir la viabilité économique de celles-ci) dont elle partage les préoccupations. Nécessité de procéder sans attendre au démarrage des services gratuits. Conditionnement de la réussite de la TNT à son développement rapide. Manifestation indispensable du volontarisme des pouvoirs publics face au trouble semé par certains acteurs du paysage audiovisuel sur la faisabilité de la TNT. - **Art. 41** *(Art. 28 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Autorisation faite aux décrochages locaux de diffuser des messages publicitaires à caractère national)* (p. 2434) : son amendement n° 168 : suppression ; rejeté. Dispositif élaboré sur mesure pour M6. Incertitude quant à la nature et à la part de la publicité diffusée. Doute de la présence de la publicité locale dans les décrochages exceptionnels locaux. Risque de déstabilisation financière des médias locaux et de mise en danger de la presse quotidienne et des radios indépendantes. (p. 2435) : son amendement n° 169 : prise en compte par le CSA, lors du conventionnement d'une chaîne locale, de la diffusion de programmes locaux majoritaires et du financement par des ressources locales majoritaires ; rejeté. Nécessité de faire échec à la tentation des groupes de syndiquer leurs moyens de production et de financement au détriment d'une véritable télévision locale et des programmes de proximité. Son amendement n° 170 : prise en compte par le CSA, lors du conventionnement des services de radio, des moyens techniques mis en oeuvre par les éditeurs et les distributeurs pour assurer la protection des programmes diffusés en mode numérique contre les atteintes à l'utilisation radiophonique normale de ces programmes par les facultés de copies dont disposent les auditeurs ; rejeté. (p. 2436) : intervient sur son amendement n° 168 précité. Importance de la précision apportée par le Gouvernement concernant la nature de la publicité diffusée au cours des décrochages exceptionnels. Souci du groupe socialiste de préserver le fragile équilibre des médias locaux. Inquiétude légitime des radios indépendantes et de la presse quotidienne régionale, PQR, sur le devenir de leur marché publicitaire. (p. 2437) : intervient sur son amendement n° 169 précité. Refus d'un paysage audiovisuel totalement livré au libéralisme. Intervient sur son amendement n° 170 précité. Souhaite que le Sénat soit saisi du problème de la licence légale s'agissant du fil numérique et du risque d'appauvrissement de toutes les industries culturelles. - **Art. additionnel après l'art. 41 bis** (p. 2440) : le groupe socialiste votera l'amendement de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 65 (assouplissement du régime applicable aux chaînes rediffusant leurs programmes en plusieurs déclinaisons). Renforcement bénéfique des industries audiovisuelles et de la situation des producteurs de cinéma.

- **Suite de la discussion** (15 avril 2004) - **Art. 43** *(Art. 29 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Intégration du plan de fréquences dans l'appel aux candidatures pour l'attribution des fréquences hertziennes aux services de radio - Critère de diversité musicale)* (p. 2453) : le groupe socialiste approuve l'amendement n° 122 de M. Philippe Nogrix (obligation pour le CSA de veiller, s'agissant de l'attribution des fréquences aux réseaux nationaux, à l'équilibre entre services musicaux et réseaux d'information). (p. 2454) : son amendement n° 171 : obligation pour le CSA, lors de l'attribution de fréquences, de permettre aux radios d'information politique et générale et d'information thématique de bénéficier d'une couverture nationale ; rejeté. Contribution de ces radios au pluralisme et à la formation de l'esprit critique dans un contexte de neutralité. Intervient sur son amendement n° 171 précité pour réaffirmer la nécessité pour le CSA d'apporter aux Français, sur tout le territoire, les moyens de former leur opinion démocratique sur la base d'informations pluralistes. - **Art. 46** *(Art. 30-1 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Autorisation des services de télévision diffusés par voie hertzienne terrestre en mode numérique)* (p. 2459) : son amendement n° 172 : mise en oeuvre par le CSA de moyens destinés à l'octroi de canaux sur la TNT aux télévisions locales associatives ; rejeté. Situation difficile de ces télévisions en dépit de l'intérêt des programmes qu'elles réalisent. Véritables "fenêtres" qui créent du lien social. Pluralisme. (p. 2460) : insiste sur l'intérêt de son amendement n° 172 précité pour signifier au CSA que la TNT est aussi faite pour les télévisions locales associatives. - **Art. 47** *(Art. 30-2 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Autorisation des distributeurs de services de télévision diffusés par voie hertzienne terrestre en mode numérique)* (p. 2461) : son amendement n° 173 : fixation d'un délai pour la conclusion des contrats entre les opérateurs de multiplexes et les diffuseurs techniques ; rejeté. Souci de ne pas retarder le calendrier prévisionnel de déploiement de la TNT fixé par le CSA. - **Art. 51** *(Art. 30-6 [nouveau] et 31 [nouveau] de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Consultation publique sur les autorisations de services de communication audiovisuelle diffusés par voie hertzienne)* (p. 2463) : intervient sur l'amendement n° 293 du Gouvernement (précision de la durée des autorisations et suppression de l'obligation pour l'éditeur de se constituer sous forme de société commerciale). Accès inabordable pour les associations de la diffusion des programmes par satellite en raison du coût. - **Art. 52** *(Article 32 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Motivation des refus d'autorisation de services de radio)* (p. 2464) : son amendement n° 174 : suppression ; rejeté. Défavorable à la suppression de la notification personnelle et motivée à chaque candidat évincé. Caractère flou du dispositif de substitution marquant un recul de la transparence. - **Art. 54** *(Art. 33 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Dérogations applicables aux services exclusivement diffusés en dehors du territoire national)* (p. 2465) : favorable à l'amendement n° 175 de M. Jean-Pierre Godefroy (obligation pour les services de télévision par câble et par satellite de prévoir l'accessibilité de la totalité de leurs programmes aux personnes sourdes et malentendantes). Défense d'une cause nationale. Suggère une réflexion sur la création d'un fonds de soutien au sous-titrage pour les chaînes du câble et du satellite. - **Art. 57** *(Art. 34 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 - Distribution de services de communication audiovisuelle comportant des services de radio ou de télévision sur les réseaux n'utilisant pas des fréquences assignées par le CSA)* (p. 2469) : ses amendements n° 176 : encadrement du rôle des collectivités territoriales agissant comme distributeur de services de communication audiovisuelle et incompatibilité entre la fonction d'octroi des droits de passage et l'activité d'opérateur ; devenu sans objet ; n° 177 : maintien du contrôle du CSA sur les distributeurs de services opérant sur des réseaux desservant moins de cent foyers ; et n° 178 : maintien de la faculté du CSA de s'opposer à toute modification du contenu de l'offre sur un réseau câblé dans un délai d'un mois suivant la notification ; rejetés. (p. 2471, 2472) : attire l'attention du Sénat sur son amendement n° 176 précité qui exclut les services existants des nouvelles dispositions, ce que ne prévoit pas l'amendement de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 80 (soumission de la faculté pour les collectivités territoriales et leurs groupements à devenir distributeurs de service de communication audiovisuelle au constat d'une insuffisance d'initiatives privées résultant d'un appel d'offres déclaré infructueux). Souci de ne pas fragiliser les collectivités qui ont été pionnières dans la mise en oeuvre des services audiovisuels sur les réseaux câblés, conformément aux préoccupations exprimées par Paul Loridant. Attire l'attention du Sénat sur son amendement n° 178 précité : intérêt pour le télespectateur du maintien du délai fixé par la loi de 1986 qui permet au CSA de réagir

rapidement. - **Art. 58 et art. additionnel après l'art. 103 ter** *(Art. 34-1 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Service antenne)* (p. 2473, 2474) : son amendement n° 179 : obligation de transport des chaînes diffusées en mode analogique et de celles diffusées gratuitement en mode numérique, quel que soit le support ; rejeté. Mesure de bon sens concernant des chaînes ayant bénéficié de la ressource hertzienne, ressource publique rare. Application du principe de service universel. Suppression des zones d'ombre existantes pour la réception en hertzien. Respect du principe de la neutralité des supports. Difficultés techniques attendues du dispositif qui ne porte obligation de reprise des services hertziens que dans les réseaux internes raccordés aux réseaux câblés. (p. 2475) : insiste sur l'objectif de son amendement n° 179 précité proposant d'aligner le régime du satellite sur celui du câble, plus favorable pour le téléspectateur. Risque de retrait d'une chaîne majeure sur le réseau câblé entraînant nécessairement la remise des antennes râteaux sur les toits. (p. 2478, 2479) : intervient sur l'amendement n° 236 de M. Ivan Renar (obligation de mise à disposition des chaînes hertziennes aux câblo-opérateurs et suppression de la distinction entre contrats individuels et contrats collectifs à l'intérieur des réseaux câblés). Opposition entre l'intérêt du téléspectateur et le principe défendu par le texte de la concentration verticale et de la confusion des métiers, conduisant le téléspectateur à être prisonnier d'un système technique. Estime judicieux de s'interroger sur les moyens d'offrir les mêmes services qu'aux autres habitants situés sur les 20 % du territoire qui ne seront pas couverts par la TNT. (p. 2484) : favorable au sous-amendement n° 240 de M. Paul Loridant (rapport au Parlement sur l'opportunité de maintenir ces obligations spécifiques, au vu des évolutions techniques et économiques) déposé sur l'amendement n° 46 de la commission (instauration d'une période transitoire de cinq ans pendant laquelle les garanties du service antenne sont étendues à l'ensemble des abonnés du câble) que le groupe socialiste n'acceptera pas. Bricolage confirmant la justesse de son analyse concernant les risques encourus par les téléspectateurs au-delà des cinq ans. - **Art. 59** *(Art. 34-2 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Obligation de mise à disposition de certains services à la charge des distributeurs de services par satellite)* (p. 2485) : son amendement n° 181 : extension à TV5 de l'obligation de reprise des chaînes publiques imposée aux distributeurs de services sur un réseau n'utilisant pas de fréquences terrestres assignées par le CSA ; adopté. - **Art. 60** *(Art. 34-3 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Proportion de services indépendants au sein d'une offre de services audiovisuels)* (p. 2487, 2488) : son amendement n° 182 : fixation d'un pourcentage minimum de services conventionnés en langue française transportés sur des réseaux non assignés par le CSA ; rejeté. Nécessité de limiter dans les offres des distributeurs les services ayant une programmation euro-incompatible en matière de protection des mineurs, d'incitation à la haine raciale, religieuse ou sexuelle. Dérogation autorisée par la directive "Télévision sans frontière". (p. 2489) : estime que l'adoption de son amendement n° 182 précité renforcerait la position du Gouvernement dans les négociations européennes tout en ayant conscience de son caractère contraignant. - **Art. 60 bis** *(Art. 34-4 [nouveau] de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Droit de reprise pour les services ne faisant pas appel à une rémunération de la part du téléspectateur diffusés par voie hertzienne terrestre en mode analogique et numérique)* (p. 2489, 2490) : son amendement n° 183 : suppression ; rejeté. Instauration d'une clause à l'encontre des distributeurs, le must deliver, à nulle autre semblable en Europe. Dispositif sur mesure pour TF1 et M6, exemptés de l'obligation réciproque du must offer. Prétention paradoxale de ces chaînes à constituer un enjeu commercial tout en s'étant développées grâce au spectre hertzien, ressource publique rare. (p. 2491) : se déclare surprise de la réponse du Gouvernement à son amendement n° 183 précité. Avis du CSA sur ce nouveau dispositif concluant à une situation déséquilibrée au profit des chaînes hertziennes privées. - **Art. 61** *(Art. 39 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Suppression du plafond de détention du capital pour les télévisions hertziennes locales)* : son amendement n° 184 : suppression ; rejeté. Aspect essentiel du texte. Assouplissement scandaleux des dispositions anticoncentration applicables à la télévision hertzienne terrestre. Suppression de l'interdiction de détenir plus de la moitié des parts de capital dans un service de télévision locale. Possibilité, jusqu'alors interdite, de cumuler une autorisation pour un service de télévision national par voie hertzienne et d'une autre télévision par voie hertzienne mais locale, sous réserve de limiter à 33 % du capital ou des droits de vote la part pouvant être détenue par une chaîne nationale hertzienne. Pourcentage inopérant pour empêcher le contrôle d'une société. S'interroge sur la portée du dispositif. Rédaction sujette à interprétation. Atteinte au pluralisme, érigé en 1986 au rang de principe constitutionnel. (p. 2493) : redoute la mainmise des réseaux nationaux sur les télévisions locales et le risque d'appauvrissement de leurs programmes. - **Art. 62** *(Art. 41 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Dispositif anti-concentration monomédia)* (p. 2494) : son amendement n° 185 : suppression ; rejeté. Dispositions nuisibles au pluralisme en matière de TNT. Relèvement considérable du nombre d'autorisations pouvant être détenues par une même personne pour un service national de TNT. Non-extensivité des fréquences hertziennes terrestres, constituant un bien rare. Risque de réduction du service public sur un seul multiplexe, aggravé par la position du CSA favorable au relèvement du numerus clausus pour l'attribution du multiplexe du réseau R5. Nécessité de repenser une offre plus importante pour le service public, devant constituer le "fer de lance" de la TNT. Déséquilibre du marché publicitaire local et du financement de la presse quotidienne régionale attendu du relèvement du seuil de la population pouvant être desservie par un seul éditeur cumulant plusieurs autorisations pour des services de télévision hertzienne locaux. Fixation non pertinente d'un seuil en pourcentage en matière d'autorisations de services de radio pour les modes analogique et numérique cumulés. (p. 2495, 2496) : son amendement n° 187 : fixation à 150 millions d'habitants de la population maximale pouvant être desservie par un ou plusieurs services de radio appartenant au titulaire d'une autorisation de diffusion en mode analogique et à 200 millions d'habitants pour une autorisation de diffusion en mode analogique et numérique cumulé ; rejeté. Souci d'éviter à terme une concentration encore plus importante de la ressource de radio hertzienne entre trois groupes privés et le service public. Ses amendements n° 186 : prise en compte dans le dispositif anti-concentration applicable à la radio des régies publicitaires appartenant à des opérateurs autorisés ; n° 188 : suppression des dispositions autorisant une même personne à être à la fois titulaire d'une autorisation pour la diffusion d'un service national et de plusieurs autres pour des services locaux ; n° 189 : suppression des dispositions portant de cinq à sept le nombre maximal d'autorisations pouvant être détenues par une même personne pour un service national de TNT ; et n° 190 : suppression des dispositions portant de six millions à douze millions d'habitants le plafond de population ne pouvant être dépassé par la personne titulaire d'une ou plusieurs autorisations relatives à la diffusion d'un ou plusieurs services de télévision locaux ; rejetés. - **Art. additionnel après l'art. 64** (p. 2498) : son amendement n° 191 : prise en compte, au titre des cumuls visés par le dispositif anti-concentration, de la détention d'un seuil de parts dans le marché publicitaire local ; rejeté. - **Art. 65** *(Art. 41-3 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Seuil à partir duquel un service de télévision diffusé par voie hertzienne est regardé comme un service national)* (p. 2499) : son amendement n° 192 : suppression ; rejeté. Refus des sénateurs socialistes de l'assouplissement du seuil de population requis pour l'application du dispositif anti-concentration. Collecte de la publicité locale par un plus grand nombre de services de télévision. Anticipation du sort réservé aux télévisions locales d'Ile-de-France, à l'instar des télévisions locales provinciales où huit ont survécu sur les douze autorisées par le CSA. - **Art. 68** *(Art. 42-3 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Changement de catégorie ou de titulaire d'autorisation pour la diffusion de services de radio)* (p. 2502) : son amendement n° 193 : suppression ; rejeté. Refus des sénateurs socialistes de la possibilité pour le CSA d'agréer

un changement de catégorie et de titulaire d'autorisation au sein d'un même groupe radiophonique. Aboutissement de fait à une nouvelle autorisation donnée dans la plus grande opacité et dans l'unique intérêt des trois plus grands groupes radiophoniques déjà en position dominante. Crainte de captation des marchés publicitaires locaux. (p. 2503) : son amendement n° 194 : impossibilité pour le CSA d'agréer un changement de catégorie pouvant donner au titulaire de l'autorisation un accès à des ressources provenant de la publicité locale ; devenu sans objet. (p. 2506) : défavorable à l'amendement n° 272 de M. René Trégouët (impossibilité pour le CSA d'agréer un changement de titulaire et de catégorie d'autorisation pour la diffusion d'un service de radio, si ce changement est incompatible avec la préservation des équilibres des marchés publicitaires, notamment locaux) qui ne garantit pas l'équilibre sur le marché publicitaire local. - **Art. 70 bis** *(Art. 42-10 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Compétence du CSA concernant les programmes diffusés par satellite)* (p. 2507) : interroge le Gouvernement sur la possibillité d'obtenir du gouvernement luxembourgeois qu'il applique aussi l'article 2 bis, paragraphe 2, de la directive "Télévision sans frontières" qui permettrait d'identifier sur le satellite Astra les programmes qui ne respecteraient pas les principes généraux du droit français. - **Art. additionnels après l'art. 86** (p. 2512, 2513) : ses amendements n° 197 : création d'un fonds d'aide aux télévisions dont les ressources commerciales sont inférieures à 20 % de leur chiffre d'affaires pendant leurs trois premières années d'existence, et n° 196 : création d'un fonds de soutien aux télévisions associatives locales ; irrecevables (article 40 de la Constitution). Instauration souhaitable d'un dispositif de péréquation pour les chaînes locales d'initiative publique par la taxation supplémentaire de la publicité télévisée. - **Art. additionnel avant l'art. 97** (p. 2524) : intervient sur l'amendement de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 101 (fixation de l'arrêt de la diffusion des services de télévision par voie hertzienne terrestre en mode analogique cinq ans après le lancement effectif des émissions en mode numérique, sous réserve de l'examen par le CSA de l'état de couverture du territoire par ce mode de diffusion, de la pertinence des choix technologiques et de l'information appropriée du public). Inquiétude quant au réel volontarisme du Gouvernement de mettre en place la TNT. S'interroge sur le moment auquel sera réalisée par le CSA l'étude de la pertinence des choix technologiques. Signal négatif pour les Français et les opérateurs d'une étude effectuée préalablement au lancement de la TNT, créant ainsi un doute sur les choix technologiques. (p. 2525) : le groupe socialiste s'abstient sur l'amendement de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 101 précité. - **Art. 97** *(Art. 82 de la loi n° 2000-719 du 1er août 2000 modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Conditions de la prorogation de l'autorisation d'émettre en « simulcast »)* (p. 2525, 2526) : son amendement n° 198 : précision concernant la possibilité pour l'éditeur de s'abstenir de diffuser en numérique sans perdre le bénéfice de la prorogation pour cinq ans de son autorisation analogique ; rejeté. - **Art. 101** *(Conventions des collectivités locales avec les câblo-opérateurs)* (p. 2528) : soutient l'amendement n° 199 de M. Daniel Raoul (fixation à un an du délai prévu pour mettre en conformité les conventions conclues entre les collectivités territoriales et les câblo-opérateurs et leurs cahiers des charges) ; adopté. - **Art. 103 ter** *(Prorogation des autorisations délivrées aux services de radio)* (p. 2532) : son amendement n° 200 : précision des conditions de mise en oeuvre par le CSA de la prorogation des autorisations des services de radio ; rejeté. Souci de conditions transparentes et non discriminatoires. Accélération souhaitable des procédures d'appel aux candidatures et souci d'optimiser rapidement l'usage des ressources radio-électriques dans l'intérêt du public. - **Art. additionnels après l'art. 103 ter** : son amendement n° 201 : fixation de la date de lancement de la TNT pour les chaînes gratuites, publiques ou privées ; rejeté. Réaffirmation du volontarisme pour le démarrage très rapide de la TNT. Distinction de deux étapes dans le calendrier afin de renforcer les chances de la TNT. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2536, 2537) : concentration dans la partie "audiovisuel" des dispositions remettant en cause le pluralisme et la transparence. Absence d'amélioration du dispositif assouplissant les articles anti-concentration de la loi de 1986. Mise en place d'un dispositif de reprise de certaines chaînes trop minimaliste au regard des normes européennes, exception faite du rétablissement de TV5 comme bénéficiaire du must carry. Crainte de situations ubuesques pour les téléspectateurs. Rejet des amendements de l'opposition. Refus du Gouvernement et de la majorité sénatoriale de changer leur conception très libérale et très mercantile s'agissant des "communications électroniques". Omnipotence inacceptable de l'ART dans la régulation, aggravée par l'effacement du politique. Refus d'une évaluation de son action par la Commission du service public des postes et communications électroniques. Le groupe socialiste ne votera pas ce texte.

- *Commission mixte paritaire* **[n° 327 (2003-2004)]** - (3 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 3825, 3827) : absence de changement fondamental par rapport à la lecture unique et bâclée du texte auquel s'était opposé le groupe socialiste. Réécriture alarmante de la loi de 1986 relative à la liberté de communication. Conséquences préoccupantes de l'assouplissement ultra-libéral du dispositif anti-concentration. Porte ouverte à la concentration des grands groupes au mépris du pluralisme. Captation des marchés publicitaires locaux. Le groupe socialiste déposera un recours devant le Conseil constitutionnel pour atteintes au pluralisme. Maintien de la clause inadmissible du must deliver au profit des seules TF1 et M6. Votera contre le titre II du texte en dépit de quelques "mesurettes" satisfaisantes. Maintien des critiques formulées en première lecture sur le volet "communications électroniques". Rétablissement satisfaisant de la rédaction de l'Assemblée nationale s'agissant de l'évaluation de l'ART en ce qui concerne le service public. Début de contrôle par le politique, face au pouvoir exhorbitant de l'ART. Protection insuffisante des consommateurs. Refus regrettable du principe de la tarification à la seconde et de la gratuité des appels à partir d'un mobile vers les numéros spéciaux donnant accès à l'ensemble des services sociaux. Le groupe socialiste votera contre ce texte.

**POZZO di BORGO (Yves)**
*sénateur (Paris)*
*UC*

Election le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées à partir du 6 octobre 2004.

Membre de la Délégation parlementaire pour l'Union européenne le 13 octobre 2004.

Membre suppléant des Assemblées parlementaires du Conseil de l'Europe et de l'Union de l'Europe occidentale le 19 octobre 2004.

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Défense**

- (6 décembre 2004) (p. 9173) : poids des dépenses du budget de la défense sur la situation budgétaire. Interrogation sur les objectifs et l'évolution de la politique européenne de défense. Conséquence de la mise en oeuvre du traité constitutionnel sur l'évolution du budget de la défense.

**Affaires étrangères**

- (8 décembre 2004) (p. 9367, 9368) : stabilité des crédits. Effort de maîtrise des coûts de fonctionnement. Non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux. Question de l'adaptation des moyens aux objectifs, compte tenu de la mobilité de l'ordre international. Conclusions attendues de la mission Le Bris sur la réorganisation des réseaux consulaires. Partisan de raisonner en termes de présence européenne plus que de présence française. Progression satisfaisante des crédits APD à 0,42 % du PNB. Objectif de 0,50 %. Sécurité des Français à l'étranger.

**- Projet de loi de finances rectificative pour 2004 [n° 112 (2004-2005)]** - (20 décembre 2004) - **Art. additionnel après l'art. 59** (p. 10136) : votera l'amendement n° 57 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (création d'un permis de diviser les immeubles).

**PRINTZ (Gisèle)**
*sénateur (Moselle)*
*SOC*

Secrétaire du Sénat jusqu'au 5 octobre 2004.

## NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires sociales à partir du 7 octobre 2004 ; membre de la commission jusqu'au 6 octobre 2004.

Membre de la Délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes ; puis vice-présidente le 13 octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil supérieur de la coopération le 26 octobre 2004.

Membre titulaire de la Commission consultative appelée à émettre un avis sur la modification de la valeur du point de pension.

Membre titulaire de la Commission d'étude de la revalorisation des rentes, des retraites et des pensions des anciens combattants de l'outre-mer.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social le 11 février 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de programmation pour la cohésion sociale le 7 décembre 2004.

Membre de la mission commune d'information "La France et les Français face à la canicule : les leçons d'une crise" jusqu'au 3 février 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif à la politique de santé publique [n° 19 (2003-2004)]** - (13 janvier 2004) - **Art. 1er** *(Art. L. 1411-1 à L. 1411-5 et L. 1413-1 du code de la santé publique - Politique de santé publique nationale)* (p. 222) : soutient l'amendement n° 181 de M. Gilbert Chabroux (évaluation annuelle de l'application de la politique de santé par la conférence nationale de santé) ; rejeté.

**- Suite de la discussion** (14 janvier 2004) (p. 249) : soutient l'amendement n° 186 de M. Gilbert Chabroux (évaluation annuelle de l'application de la loi par la Conférence nationale de santé) ; retiré. - **Art. additionnels après l'art. 1er** (p. 256) : soutient l'amendement n° 191 de M. Gilbert Chabroux (rétablissement du contenu de l'ancien article L. 1411-2 du code de la santé publique relatif à l'encadrement du dépistage) ; rejeté.

**- Proposition de loi portant création de l'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs et diverses dispositions relatives aux mines [n° 356 (2002-2003)]** - (22 janvier 2004) - **Art. additionnels après l'art. 4** (p. 771) : soutient l'amendement n° 8 de M. Jean-Pierre Masseret (conclusion de conventions pour le relogement des agents miniers) ; rejeté. - **Art. additionnels avant l'art. 9** (p. 772) :

soutient l'amendement n° 9 de M. Jean-Pierre Masseret (réévaluation des pensions minières liquidées après 1987) ; rejeté.

**- Projet de loi relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social [n° 133 (2003-2004)]** - (3 février 2004) - **Discussion générale** (p. 1116, 1118) : regret de la réunion dans un projet de loi de deux volets distincts. Défavorable aux mesures relatives au dialogue social. Remise en cause des acquis fondamentaux. Hommage au travail des deux rapporteurs. Droit individuel de formation : application ; possibilité de transfert ; souhait d'associer les régions ; évaluation de la mise en oeuvre ; parité. Défavorable à la proratisation du crédit de formation pour les salariés précaires. Absence de mesure en faveur des bénéficiaires du RMI et du RMA. Contrat de professionnalisation : durée et temps passé en formation. Report de la discussion sur le droit à une qualification différée. Interrogation sur l'intégration du "passeport formation" dans le droit du travail. Devenir de l'AFPA. Retranscription incomplète de l'accord interprofessionnel du 20 septembre 2003. Refus de cautionner ce texte. - **Art. 4** *(Art. L. 900-3 du code du travail - Droit à la qualification professionnelle)* (p. 1137) : soutient les amendements de M. Roland Chabroux n° 78 (garantie de l'Etat et de la région à l'exercice du droit à la validation des acquis de l'expérience et du droit à l'acquisition d'un diplôme) ; et n° 79 (définition de la formation qualifiante et diplômante différée) ; rejetés. - **Art. additionnel après l'art. 5** (p. 1142) : soutient l'amendement n° 82 de M. Gilbert Chabroux (introduction de la formation syndicale dans la formation professionnelle continue tout au long de la vie) ; rejeté. - **Art. 8** *(Art. L. 932-3 - abrogé - chapitres III et IV du livre IX, chapitre III nouveau du code du travail - Droit individuel à la formation)* (p. 1148) : soutient l'amendement n° 84 de M. Gilbert Chabroux (institution d'une date de mise en oeuvre du DIF) ; rejeté. (p. 1149) : soutient l'amendement n° 85 de M. Gilbert Chabroux (suppression de l'application de la disposition de prorata temporis aux salariés à temps partiel) ; rejeté. (p. 1150) : soutient les amendements de M. Gilbert Chabroux n° 86 et 87 (cohérence) ; rejetés. (p. 1151) : soutient l'amendement n° 88 de M. Gilbert Chabroux (possibilité de prise en compte sans obligation des priorités de formation de la branche lors du choix de l'action de formation par l'employeur et le salarié) ; retiré. (p. 1152) : soutient l'amendement n° 89 de M. Gilbert Chabroux (assignation d'un délai de quinze jours à l'employeur pour répondre à la demande du salarié faisant valoir ses droits à la formation) ; devenu sans objet. (p. 1153) : soutient l'amendement n° 90 de M. Gilbert Chabroux (possibilité pour les salariés de réaliser des formations en totalité ou en partie pendant le temps de travail) ; rejeté. (p. 1155) : soutient l'amendement n° 91 de M. Gilbert Chabroux (en cas de désaccord, versement par l'employeur au salarié de l'allocation correspondant à ses droits acquis au titre du DIF) ; rejeté (p. 1156, 1157) : soutient l'amendement n° 92 de M. Gilbert Chabroux (rétablissement de la transférabilité du DIF en cas de licenciement du salarié pour faute grave ou lourde) ; rejeté.

**- Suite de la discussion** (4 février 2004) - **Art. 13** *(Art. L. 981-1 à L. 981-12 du code du travail - Contrats de professionnalisation)* (p. 1184) : soutient les amendements de M. Gilbert Chabroux n° 101 (ouverture du dispositif aux jeunes de moins de vingt-six ans sortis du système scolaire sans qualification professionnelle) ; retiré au profit de l'amendement n° 16 de la commission (fixation de la durée de formation comprise entre 15 et 25 % de la durée totale du contrat et possibilité de dépassement de ce plafond pour certains publics subordonnée à un accord collectif) ; et n° 102 (énumération des principes de mise en oeuvre des contrats de professionnalisation) ; rejeté. (p. 1185) : soutient l'amendement n° 103 de M. Gilbert Chabroux (allongement de la durée des contrats de professionnalisation) ; devenu sans objet. (p. 1188) : soutient l'amendement n° 104 de M. Gilbert Chabroux (précision) ; rejeté. (p. 1189) : soutient l'amendement n° 105 de M. Gilbert Chabroux (fixation par décret des conditions de suivi, de contrôle et d'évaluation des contrats de professionnalisation conclus avec les entreprises de travail temporaire) ; rejeté. - **Art. 28** *(Art. L. 117-3 du code du travail - Dérogations à la limite d'âge d'entrée en contrat d'apprentissage)* (p. 1209) : soutient l'amendement n° 113 de M. Gilbert Chabroux (ouverture d'une dérogation d'âge pour les jeunes handicapés souhaitant entrer en apprentissage) ; rejeté. - **Art. 29** *(Art. L. 115-3 nouveau du code du travail - Suspension du contrat de travail pour cause d'apprentissage)* (p. 1210, 1211) : soutient les amendements de M. Gilbert Chabroux n° 114 (suppression) et n° 115 (repli) ; rejetés. - **Art. 30** *(Art. L. 117-bis-3 et L. 212-13 du code du travail - Durée quotidienne de travail applicable aux apprentis âgés de moins de 18 ans)* (p. 1212) : soutient l'amendement n° 116 de M. Gilbert Chabroux (suppression) ; rejeté. - **Art. 31** *(Art. L. 117-13 du code du travail - Délai de conclusion des contrats d'apprentissage)* : soutient l'amendement n° 117 de M. Gilbert Chabroux (suppression) ; rejeté. - **Art. 34** *(Art. L. 132-2-2 du code du travail - Règles de conclusion des accords collectifs)* (p. 1229) : soutient les amendements de M. Gilbert Chabroux n° 127 (obligation d'un accord de méthode étendu au niveau de la branche conditionnant la validité des accords d'entreprise) ; adopté ; et n° 128 (organisation de la consultation des salariés selon les modalités de l'article 19 de la loi Aubry II) ; rejeté.

**- Projet de loi relatif aux assistants maternels et aux assistants familiaux [n° 201 (2003-2004)]** - (19 mai 2004) - **Discussion générale** (p. 3439, 3442) : évolution et croissance de la profession d'assistante maternelle. Données chiffrées. Inconvénient de la prestation d'accueil du jeune enfant, PAJE. Objectifs louables du texte. Nécessité de la distinction entre assistants maternels et familiaux. Regret du renvoi systématique à des décrets. Précarité de l'activité d'assistant maternel. Accueil favorable de la procédure d'agrément délivrée par le conseil général. Propositions portant sur le contenu de l'agrément. Absence de précision en matière de formation des assistants maternels. Attente en matière de politique familiale. Hommage à la profession d'assistants familiaux. Difficultés de cette profession. Problème de la précarité. Proposition d'amendements. Favorable à la réforme du régime de l'attente. Dureté des conditions de travail et des assistants familiaux. Manque de précision sur les mesures concernant la formation. Questions non prises en compte par le projet de loi en matière de droit syndical et de retraite. Texte répondant partiellement aux attentes des professionnels. Le groupe socialiste s'abstiendra. - **Art. 2** *(Art. L. 221-2 du code de l'action sociale et des familles - Projet de service de l'aide sociale à l'enfance)* (p. 3450) : le groupe socialiste votera l'amendement n° 3 de la commission (intégration des assistants familiaux au sein des équipes pluridisciplinaires chargées du suivi de placements d'enfants). - **Art. 5** *(Art. L. 421-2 à L. 421-5 nouveaux du code de l'action sociale et des familles - Définition du métier d'assistant familial et dispositions relatives à l'agrément des assistants maternels et des assistants familiaux)* (p. 3452) : son amendement n° 19 : évaluation des capacités éducatives selon des critères nationaux ; rejeté. (p. 3454) : ses amendements n° 21 : distinction entre enfants scolarisés et enfants non scolarisés et n° 20 : suppression de l'âge des mineurs dans l'agrément ; rejetés. (p. 3458) : son amendement n° 22 : suppression de la référence à l'âge des enfants ; adopté. - **Art. 7** *(Art. L. 421-14 et L. 421-15 nouveaux du code de l'action sociale et des familles - Formation des assistants maternels et des assistants familiaux)* (p. 3464) : son amendement n° 23 : obligation de suivre la formation dans les deux mois qui précèdent l'accueil du premier enfant ; rejeté.

**- Suite de la discussion** (25 mai 2004) (p. 3477) : son amendement n° 24 : validation de la formation selon des critères nationaux ; rejeté. - **Art. 8** *(Art. L. 421-16 nouveau du code de l'action sociale et des familles - Contenu du contrat d'accueil et définition de l'accueil continu par un assistant familial)* (p. 3481) : son amendement n° 25 : substitution de la notion de "remplacement temporaire à domicile de l'assistant familial" par celle de "surveillance du mineur accueilli" en cas d'absence momentanée de l'assistant maternel ; rejeté. - **Art. 14** *(Art. L. 773-4 à L. 773-6 nouveaux du code du travail - Décret relatif aux indemnités d'entretien et aux fournitures et rémunération des assistants maternels ou des assistants familiaux pendant leur période de formation)* (p. 3486) : son

amendement n° 26 : fixation sur le plan national des indemnités et fournitures destinées à l'entretien de l'enfant ; rejeté. - **Art. 23** *(Art. L. 773-19 du code du travail - Licenciement pour motif réel et sérieux des assistants maternels et familiaux employés par des personnes morales de droit privé)* (p. 3494) : son amendement n° 27 : justification par des motifs réels et sérieux du licenciement d'un assistant familial ; rejeté. - **Art. 27** *(Art. L. 773-26 et L. 773-27 du code du travail - Nouvelle structure de rémunération et renforcement du régime de l'attente des assistants familiaux employés par des personnes morales de droit privé)* (p. 3499) : son amendement n° 28 : fixation à quatre mois de la durée maximale de l'indemnité d'attente ; rejeté. - **Art. 28** *(Art. L. 773-28 du code du travail - Droit aux congés des assistants familiaux employés par des personnes morales de droit privé)* (p. 3500) : son amendement n° 30 : alignement du droit à congés rémunérés des assistants familiaux sur celui des personnels titulaires de la fonction publique ; rejeté. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3508) : rejet de presque tous les amendements du groupe socialiste tendant à une amélioration de la reconnaissance des assistants maternels et familiaux. Le groupe socialiste s'abstiendra lors du vote de ce texte.

**- Projet de loi relatif à l'assurance maladie [n° 420 (2003-2004)]** - (22 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5902, 5903) : absence regrettable de la prévention en dépit de son rôle crucial, importante source d'économies. Renforcement indispensable de la médecine scolaire pour le dépistage des futurs problèmes médicaux. Présence regrettable des distributeurs de boissons sucrées dans les établissements scolaires. Entrave à la prévention de l'obésité. Nécessité de proposer une visite médicale gratuite aux jeunes en situation d'exclusion. Régression de la médecine du travail en dépit de l'augmentation des maladies professionnelles et des accidents du travail et de leur coût colossal pour l'assurance maladie. Nécessité de former davantage de médecins du travail et de garantir leur indépendance au sein de l'entreprise. Octroi souhaitable de pouvoirs et de moyens supplémentaires aux CHSCT. Manque d'anticipation de la politique de santé. Drame de la canicule de l'été 2003. Nécessité de placer la prévention au rang des priorités pour sortir l'assurance maladie de l'impasse. Amendements.

**- Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** - *Deuxième lecture* **[n° 346 (2003-2004)]** - (20 octobre 2004) - **Art. 1er ter** *(Art. L. 114-3-1 du code de l'action sociale et des familles - Recherche sur le handicap)* (p. 6885, 6886) : soutient les amendements de M. Jean-Pierre Godefroy n° 411 (participation des associations représentatives des personnes handicapées aux programmes de recherche sur le handicap) ; rejeté ; et n° 484 (précisions sur la composition et les missions de l'Observatoire de la recherche sur le handicap et diffusion de son rapport auprès du Conseil national consultatif des personnes handicapées) ; adopté après modification par le sous-amendement n° 6 de la commission (extension de la diffusion du rapport à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie). - **Art. 2** *(Art. L. 245-1 à L. 245-10, L. 131-2 et L. 232-23 du code de l'action sociale et des familles - Prestation de compensation)* (p. 6914) : soutient l'amendement n° 437 de M. Jean-Pierre Godefroy (exclusion des revenus d'activité du concubin ou du partenaire ayant conclu un PACS avec la personne handicapée, des ressources retenues pour la détermination du montant de la prestation de compensation) ; retiré.

**- Suite de la discussion** (21 octobre 2004) - **Art. 21** *(Art. L. 111-7 à L. 111-7-4, L. 111-8-3-1 et L. 111-26 du code de la construction et de l'habitation - Accessibilité du cadre bâti)* (p. 7029) : soutient l'amendement n° 426 de M. Jean-Pierre Godefroy (subventions publiques subordonnées à la délivrance de l'attestation de respect des normes d'accessibilité) ; rejeté. (p. 7031) : soutient l'amendement n° 428 de M. Jean-Pierre Godefroy (extension de l'obligation de mise en conformité prévue pour les établissements recevant du public aux habitations collectives et aux locaux de travail) ; rejeté. Mise en oeuvre d'une politique volontariste en rupture avec la logique de la loi du 30 juin 1975.

**- Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (27 octobre 2004) - **Discussion générale** (p. 7200, 7202) : échec de la politique sociale menée depuis 2002. Interrogation sur le financement des mesures proposées. Insertion professionnelle des jeunes. Désengagement de l'Etat. Réforme de l'apprentissage. Vigilance indispensable à l'égard de l'âge d'accès à l'apprentissage. Disparition progressive de la dotation de décentralisation apprentissage. Réforme des contrats aidés. Caractère flou du contrat d'avenir en faveur des allocataires de minima sociaux. Diminution de la prise en charge par les pouvoirs publics de la rémunération des personnes en insertion. Regret du renvoi à des décrets d'application. Avec le groupe socialiste ne pourra voter le texte.

**- Suite de la discussion** (28 octobre 2004) - **Art. 1er** *(Art. L. 310-1, L. 310-2, L. 311-1, L. 311-10, L. 311-10-1 nouveau et L. 322-2 du code du travail - Définition et réforme du service public de l'emploi)* (p. 7249) : rôle et ressort territorial des maisons de l'emploi. (p. 7251) : son amendement n° 220 : intégration des missions locales au service public de l'emploi ; devenu sans objet. (p. 7254) : son amendement n° 222 : association de l'AFPA à la signature des conventions pluriannuelles passées entre l'Etat, l'ANPE et l'UNEDIC ; rejeté. (p. 7256) : son amendement n° 224 : constitution obligatoire de maisons de l'emploi sous forme d'un groupement d'intérêt public ; rejeté. (p. 7257) : son amendement n° 226 : possibilité offerte aux maisons de l'emploi de conclure des conventions d'objectifs avec les structures d'insertion par l'économique ; rejeté. - **Art. 6** *(Art. L. 354-1 du code du travail - Autorisation donnée à l'UNEDIC de financer des mesures d'aide au retour à l'emploi)* (p. 7288) : son amendement n° 232 : maintien du PARE ; rejeté. Le groupe socialiste vote contre cet article. - **Art. 7** *(Art. L. 311-5, L. 351-16 et L. 351-17 du code du travail - Obligations des demandeurs d'emploi)* (p. 7290, 7291) : stigmatisation des chômeurs. Son rejet du placement forcé. Mépris des situations personnelles. Son amendement n° 233 : conditions de refus d'un emploi ; rejeté. (p. 7299) : son amendement n° 235 : conditions d'extinction de l'allocation chômage ; rejeté. - **Art. 9** *(Art. L. 322-46 et L. 322-4-17-1 du code du travail - Accompagnement et insertion dans l'emploi de jeunes sans qualification)* (p. 7312) : le groupe socialiste vote contre cet article. - **Art. 10** *(Art. L. 4253-7 et L. 4253-8 du code général des collectivités territoriales - Modification du CIVIS)* (p. 7315) : ses amendements n° 240 : suppression de la modulation des contrats en fonction de la formation ; n° 241 : coordination ; et n° 242 : ouverture du CIVIS aux organismes privés à but non lucratif développant des activités d'utilité sociale ; devenus sans objet. (p. 7316) : le groupe socialiste votera contre l'amendement n° 15 de la commission (prise en charge par l'Etat du CIVIS).

**- Suite de la discussion** (2 novembre 2004) - **Art. 21** *(Art. L.119-1-2 et L.119-1-3 nouveaux du code du travail - Contrôle des bénéficiaires des fonds de la taxe d'apprentissage)* (p. 7383) : son amendement n° 251 : précision de la compétence des régions en matière de contrôle technique et financier des CFA ; retiré. - **Art. 26** *(Art. L. 322-4-8 du code du travail - Contrat initiative-emploi)* (p. 7402, 7404) : ses amendements n° 257 : ouverture d'un droit à la formation et à l'accompagnement aux titulaires d'un CIE ; n° 258 : rémunération de la formation professionnelle délivrée dans le cadre du CIE ; n° 259 : mise en oeuvre de priorités d'accès au CIE ; et n° 261 : précision de la durée initiale des CIE conclus à durée déterminée et limitation de leur durée maximale à 36 mois ; rejetés ; et n° 260 : modulation de l'aide de l'Etat en fonction des initiatives prises par l'employeur en matière d'accompagnement, d'orientation, de formation professionnelle et de préparation à la validation des acquis de l'expérience ; devenu sans objet. - **Art. additionnel après l'art. 27 ou après l'art. 37** (p. 7410, 7411) : son amendement n° 262 : définition des ateliers et chantiers d'insertion ; rejeté. - **Art. 33** *(Art. L. 322-4-15, L. 322-4-15-1, L. 322-4-15-3, L. 322-4-15-4, L. 322-4-15-5, L. 322-4-15-6, L. 322-4-15-7,*

*L. 322-4-15-9 du code du travail - Mesures d'adaptation du CI-RMA)* (p. 7434) : son amendement n° 266 : suppression ; rejeté. Dispositif inadapté aux personnes les plus en difficulté. Risque d'exploitation par des employeurs peu scrupuleux. - **Art. additionnels après l'art. 33** (p. 7437, 7439) : ses amendements n° 267 : création d'un fonds départemental utilisé prioritairement pour le développement des initiatives locales d'insertion par l'activité économique ; n° 268 : représentation de la commission pivot emploi-insertion au sein du conseil départemental d'insertion ; et n° 269 : coordination périodique par le préfet de région des commissions départementales emploi-insertion ; rejetés.

- **Suite de la discussion** (3 novembre 2004) - **Art. 37** *(Art. L. 124-2-1-1 du code du travail - Création d'un nouveau cas de recours à l'intérim)* (p. 7468, 7469) : son amendement n° 271 : suppression du recours au travail temporaire pour l'embauche de personnes sans emploi confrontées à des difficultés sociales et professionnelles particulières ; rejeté. Favorable à la disposition prévoyant un intérim visant à assurer un complément de formation professionnelle aux salariés. - **Art. 38** *(Programmation financière)* (p. 7474, 7475) : engagement des gouvernements futurs au-delà de l'annualité budgétaire. Valeur relative des engagements pluriannuels. Manque de crédibilité de la programmation. Conséquences de l'inversion démographique prévue dans les prochaines années.

- **Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2005 [n° 53 (2004-2005)]** - (17 novembre 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 6** (p. 8040) : soutient les amendements de M. Jean Desessard n° 116 (suppression du paiement à l'acte dans les cas d'affections de longue durée, ALD) ; et n° 117 (suppression de la pratique du dépassement d'honoraires) ; rejetés.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Anciens combattants**

- (4 décembre 2004) (p. 9098, 9099) : budget en trompe-l'oeil. Absence de mesure nouvelle. Non revalorisation de la retraite du combattant et du plafond de la rente mutualiste. Réforme non satisfaisante du rapport constant. Volonté d'une indemnisation sans discrimination de tous les orphelins de victimes de la barbarie nazie. Problème du remboursement des soins. Litige relatif à l'indemnisation des incorporés de force dans les organisations paramilitaires allemandes. Injustice à l'égard de certains alsaciens-mosellans emprisonnés en Russie soviétique. Le groupe socialiste votera contre ce budget. - **Art. additionnels après l'art. 72 quater** (p. 9106) : son amendement n° II-25 : pérennisation de l'ONAC ; rejeté. (p. 9107) : son amendement n° II-29 : non distinction entre les orphelins de victimes déportées et ceux de victimes mortes sur le territoire national ; rejeté. (p. 9108) : intervient sur son amendement n° II-29 précité. Incompréhension des associations.

- **Rappel au règlement** - (9 décembre 2004) (p. 9427) : brièveté des temps de parole. Démantèlement des 35 heures.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] (suite)**

*Deuxième partie :*

**Travail, santé et cohésion sociale - I. - Emploi et travail**

- (9 décembre 2004) (p. 9446, 9447) : manque de précision sur les moyens et sur les méthodes mis en oeuvre en faveur de l'apprentissage. Défavorable à l'apprentissage à quatorze ans. - **Art. 76** *(Concours de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, CNSA, au financement des centres d'aide par le travail, CAT, et des ateliers protégés)* (p. 9452) : son amendement n° II-46 : suppression ; rejeté.

- **Projet de loi portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés [n° 356 (2003-2004)]** - (16 décembre 2004) - **Discussion générale** (p. 9828, 9830) : rappel historique des épreuves traversées par les harkis. Auditions menées dans le cadre de la commission des affaires sociales. Conduite indigne de la République. Devoir de mémoire. Conditions de fonctionnement de la fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie. Insuffisance du dispositif d'indemnisation. Propositions d'amélioration. Perspective de relations fructueuses entre la France, l'Union européenne et les autres pays du bassin méditerranéen. - **Art. additionnels après l'art. 1er** (p. 9856) : son amendement n° 35 : reconnaissance par la nation de ses responsabilités ; rejeté. - **Art. additionnel après l'art. 1er ou après l'art. 4** (p. 9857) : son amendement n° 42 : attribution d'une indemnité forfaitaire sous certaines conditions à tout enfant de supplétif ou assimilé ; irrecevable (article 40 de la Constitution). - **Art. 2** *(Ouverture d'un droit d'option en faveur des harkis entre la revalorisation de l'allocation de reconnaissance et le versement d'un capital)* (p. 9865, 9866) : son amendement n° 38 : cumul de l'allocation de reconnaissance avec le versement d'un capital ; irrecevable (article 40 de la Constitution). - **Art. 4** *(Dérogations individuelles ouvrant droit au bénéfice de l'allocation de reconnaissance et des aides au logement)* (p. 9871) : son amendement n° 40 : levée des délais de forclusion ; irrecevable (article 40 de la Constitution). - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 9880) : le groupe socialiste votera contre ce texte. Regret du rejet systématique de ses amendements.

- **Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale** - *Commission mixte paritaire* **[n° 110 (2004-2005)]** - (16 décembre 2004) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 9921, 9922) : financement du projet de loi non assuré. Mesures inacceptables. Risques d'abus dans le contrôle des recherches d'emploi. Régression relative au travail de nuit. Volet logement. Remise en cause d'acquis sociaux. Le groupe socialiste ne votera pas ce texte.

**PROCACCIA (Catherine)**
*sénateur (Val-de-Marne)*
*UMP*

Election le 26 septembre 2004.

**NOMINATIONS**

Membre de la commission des affaires sociales à partir du 6 octobre 2004.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques le 13 octobre 2004.

Membre de la Délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes le 13 octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil d'administration de l'hôpital national de Saint Maurice le 20 octobre 2004.

**DÉPÔTS**

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** - *Deuxième lecture* **[n° 346 (2003-2004)]** - (20 octobre 2004) - **Art. 2** *(Art. L. 245-1 à L. 245-10, L. 131-2 et L. 232-23 du code de l'action sociale et des familles - Prestation de compensation)* (p. 6906) : son amendement n° 308 : encadrement du dressage des chiens guides d'aveugles et des animaux pouvant apporter une aide aux personnes handicapées moteur ; retiré.

**- Suite de la discussion** (21 octobre 2004) - **Art. 26 bis** *(Art. L. 211-16 du code rural - Dispense du port de la muselière pour les chiens dressés qui accompagnent des personnes handicapées)* (p. 7041) : son amendement n° 309 : remplacement des termes de dressage par ceux d'éducation de l'animal ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 26 bis** : son amendement n° 310 : accès des chiens guides d'aveugle et d'assistance aux transports et aux lieux ouverts au public sans facturation supplémentaire ; adopté.

**- Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (28 octobre 2004) - **Art. 16** *(Art. L. 118-1 du code du travail et L. 214-3 du code de l'éducation - Contrats d'objectifs et de moyens en matière d'apprentissage)* (p. 7332) : sur l'amendement n° 28 de la commission (nouvelle rédaction de l'article), soutient les sous-amendements n° 559 de M. Francis Grignon et n° 524 de M. Jacques Blanc ; adoptés.

**- Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2005 [n° 53 (2004-2005)]** - (18 novembre 2004) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 8218, 8219) : attachement à la mise en oeuvre de la T2A. Approbation des dispositions visant à approfondir le contrôle de l'application des lois de financement de la sécurité sociale. Hommage aux rapporteurs et aux ministres. Avec le groupe UMP, votera ce texte.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Première partie :*

- (29 novembre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 9 bis (précédemment réservés)** (p. 8537) : sur l'amendement n° I-8 de la commission (non-assujettissement à l'ISF de la valeur capitalisée des rentes viagères), auquel elle est favorable, son sous-amendement n° I-328 : suppression des conditions de périodicité et de durée des versements ; adopté.

*Deuxième partie :*

**Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer - III. - Transports et sécurité routière - Transports terrestres et intermodalité - Routes et sécurité routière**

- (10 décembre 2004) (p. 9555) : votera les crédits destinés à l'AFITF nouvellement créée. Interrogation sur l'évolution des projets de finalisation de l'A 86 à l'est de Paris et de déviation et mise en sécurité de la RN 19. Paralysie du secteur est de l'Ile-de-France.

**PUECH (Jean)**
*sénateur (Aveyron)*
*UMP*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

## DÉPÔTS

*Rapport d'information*, fait au nom de la commission des affaires étrangères : La Russie et ses relations extérieures après la réélection de Vladimir Poutine **[n° 317 (2003-2004)]** (19 mai 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Union européenne**.

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société**.

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 241 (2003-2004)] autorisant l'approbation de la convention internationale pour la protection des végétaux (ensemble une annexe), telle qu'elle résulte des amendements adoptés à Rome par la 29ème session de la conférence de l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. **[n° 44 (2004-2005)]** (27 octobre 2004) - **Environnement - Traités et conventions**.

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail**.

**RAFFARIN (Jean-Pierre)**
*Premier ministre*
*(jusqu'au 28 novembre 2004)*
*sénateur (Vienne)*
*UMP*
*(du 1er octobre 2004 au 1er novembre 2004)*
*Premier ministre*
*(à partir du 29 novembre 2004)*

Election le 26 septembre 2004.

Démission (membre du Gouvernement) le 1er novembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles du 6 octobre 2004 au 1er novembre 2004.

## DÉPÔTS

**En première lecture devant le Sénat :**

*Projet de loi* de programmation pour la cohésion sociale **[n° 31 (2004-2005)]** (20 octobre 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme - Questions sociales et santé - Société - Travail.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics [n° 209 (2003-2004)]** - (3 mars 2004) - **Discussion générale** (p. 2027, 2028) : reconnaissance unanime de la laïcité comme valeur fondamentale de la République. Absence d'hostilité envers les religions. Effort de chacun pour respecter la neutralité de l'école. Nécessité de protéger les enfants. Absence de rejet des jeunes filles voilées. Souhait d'une République forte. Volonté de poursuivre la réflexion sur d'autres thèmes. Nécessité d'agir rapidement. Soutien aux enseignants et chefs d'établissements. Explication à l'étranger du modèle républicain français.

**- Déclaration de politique générale du Gouvernement** - (7 avril 2004) (p. 2147, 2148) : nécessité de faire approuver la politique gouvernementale par le Sénat et de faire voter la confiance par l'Assemblée nationale. Réponse au défi démographique par la réforme des retraites, une réforme prochaine de l'assurance maladie et une politique en faveur des personnes dépendantes. Défi de la cohésion sociale. (p. 2149, 2150) : préparation des entreprises et de l'agriculture au défi européen. Préoccupation de l'emploi. Volonté de rétablir la croissance. Maîtrise de la dépense publique. Soutien aux créateurs d'emplois et aux entreprises du secteur public. Annonce d'un projet de loi sur l'emploi. (p. 2151, 2152) : souhait d'une amélioration du texte sur les responsabilités locales au cours de la deuxième lecture. Volonté de respecter le dialogue et d'engager une politique de réforme dans un esprit de justice. (p. 2164, 2166) : établissement indispensable de repères. Choix du développement. Défense indispensable de la politique industrielle. Souci du social. Renforcement indispensable du rôle du Parlement associé à une meilleure législation.

**- Projet de loi relatif à l'assurance maladie [n° 420 (2003-2004)]** - (27 juillet 2004) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 6322) : remercie la Haute Assemblée pour la qualité du débat, en dépit de conditions difficiles. Remerciements aux ministres présents pour leur travail préalable de pédagogie nationale sans choc social. Remerciements aux groupes de l'opposition pour leur esprit constructif. Réforme primordiale. Amélioration certaine de la santé des Français à travers une démarche nouvelle. Réforme juste. Equilibre et durabilité de son financement. Sauvetage de l'avenir de l'assurance maladie après celui des retraites par répartition pour les vingt ans à venir. Finalisation des quatre grands piliers fondateurs du nouveau pacte social avec les projets de lutte contre la dépendance et la cohésion sociale.

**- Débat sur une déclaration du Gouvernement sur la Turquie** - (21 décembre 2004) (p. 10178, 10180) : position de la France face à l'éventuelle adhésion de la Turquie à l'Union européenne. Dialogue avec le Parlement. Puissance d'attraction démocratique de l'Union. Vision de l'Europe et de son avenir. Nécessité de rester vigilant sur certains points au cours des négociations. Adhésion sanctionnée par l'adoption d'un traité ratifié par voie référendaire.

**- Libération des otages français en Irak** - (21 décembre 2004) (p. 10185).

**de RAINCOURT (Henri)**
*sénateur (Yonne)*
*UMP*

Réélu le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation à partir du 6 octobre 2004.

Membre de la commission des affaires sociales jusqu'au 5 octobre 2004.

Membre titulaire du Comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics le 28 octobre 2004.

Membre titulaire de l'Observatoire de l'emploi public le 4 novembre 2004.

Membre titulaire du Conseil d'orientation de la simplification administrative le 26 octobre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* actualisant le tableau de répartition des sièges de sénateurs et certaines modalités de l'organisation de l'élection des sénateurs **[n° 156 (2003-2004)]** (21 janvier 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de résolution* tendant à actualiser le Règlement du Sénat **[n° 213 (2003-2004)]** (11 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi organique* tendant à instituer une suite parlementaire au rapport public annuel de la Cour des comptes **[n° 236 (2003-2004)]** (4 mars 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Fonction publique et réforme de l'Etat **[n° 74 tome 3 annexe 21 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Fonction publique - Budget.**

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics [n° 209 (2003-2004)]** - (3 mars 2004) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2044) : ancrage du principe de laïcité dans la tradition républicaine. Rejet du communautarisme. Devoir de défendre la laïcité. Nécessaire

séparation des sphères politique et religieuse. Le groupe UMP votera ce texte.

**- Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (13 mai 2004) - **Art. additionnels après l'art. 33** (p. 3221) : portée de son amendement, soutenu par M. Bernard Barraux, n° 369 : fonctionnement du Conseil national de l'expertise foncière, agricole et forestière. Simple application de la loi d'orientation sur la forêt du 9 juillet 2001.

**- Projet de loi de modernisation de la sécurité civile [n° 227 (2003-2004)]** - (17 juin 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 50** (p. 4405) : son amendement n° 210 : identification du financement et du coût des SDIS par les contribuables ; retiré. (p. 4408) : perspective d'un financement pérenne et transparent des SDIS.

**- Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** - *Deuxième lecture* **[n° 346 (2003-2004)]** - (20 octobre 2004) - **Art. 2** *(Art. L. 245-1 à L. 245-10, L. 131-2 et L. 232-23 du code de l'action sociale et des familles - Prestation de compensation)* (p. 6904) : s'abstiendra lors du vote de l'amendement n° 15 de la commission (attribution au président du conseil général de la responsabilité de la liquidation et du versement de la prestation de compensation).

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Discussion générale :*

- (25 novembre 2004) (p. 8422, 8423) : incertitudes économiques. Crise d'identité et de confiance dans le modèle de développement. Volontarisme du Gouvernement face à la spirale infernale de l'endettement depuis vingt-cinq ans. Affectation des plus-values fiscales à la réduction du déficit. Stabilisation en volume des dépenses de l'Etat pour la troisième année consécutive. Bien-fondé des mesures d'encouragement au travail. Nécessité de redonner confiance aux Français. Pertinence de la revalorisation de la prime pour l'emploi et de l'allégement des droits de succession et des charges. Question des finances locales. Méfiance des élus locaux confrontés aux conséquences des transferts de charges non financées : 35 heures, services départementaux d'incendie et de secours et APA. Mise en application des nouveaux principes d'autonomie financière et de compensation des charges, en rupture avec la politique précédente. Hommage au courage du Gouvernement et à la commission pour la sagesse de ses amendements.

*Deuxième partie :*

**Fonction publique et réforme de l'Etat**

- (3 décembre 2004) - rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. (p. 9018, 9019) : évolution des charges de la fonction publique. Engagement d'un processus de baisse des effectifs. Politique de non-remplacement systématique des départs à la retraite. Evolution contenue des charges de pension. Relance de la réforme de l'Etat. Passage d'une logique de moyens à une logique de résultats. La commission des finances recommande l'adoption de ce budget.

**RALITE (Jack)**
*sénateur (Seine-Saint-Denis)*
*CRC*

Réélu le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

## DÉPÔTS

*Proposition de résolution* tendant à faire respecter le pluralisme dans le cadre de la journée d'initiative parlementaire instituée par l'article 48 de la Constitution **[n° 153 (2003-2004)]** (19 janvier 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission parlementaire d'enquête sur les facteurs de risques et les conséquences sanitaires d'épidémies de légionellose mais également sur les moyens des services d'État à renforcer pour prévenir, contrôler et contenir tout risque d'exposition comme de contamination **[n° 154 (2003-2004)]** (19 janvier 2004) - **Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête parlementaire sur les causes et les conséquences sanitaires de l'épidémie de légionellose dans la Région Nord-Pas-de-Calais mais également sur les moyens, de toute nature, à mettre en oeuvre pour en prévenir tout nouveau risque à l'avenir **[n° 155 (2003-2004)]** (19 janvier 2004) - **Questions sociales et santé - Société.**

*Rapport d'information*, fait au nom de la commission des affaires culturelles : Berlin, ambitions et incertitudes du renouveau culturel **[n° 294 (2003-2004)]** (6 mai 2004) - **Culture - Union européenne.**

*Proposition de loi* tendant à instaurer des mesures d'urgence pour lutter contre les délocalisations **[n° 295 (2003-2004)]** (11 mai 2004) - **Aménagement du territoire - Economie et finances, fiscalité - Entreprises - Travail.**

*Proposition de loi constitutionnelle* relative aux modalités de convocation des sessions extraordinaires du Parlement et à leur objet **[n° 373 (2003-2004)]** (23 juin 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la présentation du rapport du Défenseur des Enfants devant le Parlement **[n° 47 (2004-2005)]** (27 octobre 2004) - **Famille - Société.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre les violences au sein des couples **[n° 95 (2004-2005)]** (3 décembre 2004) - **Famille - Justice - Police et sécurité - Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de loi* portant création d'un service public national décentralisé du logement et de l'habitat pour garantir le droit au logement pour tous et partout **[n° 98 (2004-2005)]** (4 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Economie et finances, fiscalité - Logement et urbanisme - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conditions de rétention et de placement en zone d'attente des mineurs étrangers **[n° 130 (2004-2005)]** (17 décembre 2004) - **Famille - Justice - Police et sécurité.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la politique de santé publique [n° 19 (2003-2004)]** - (14 janvier 2004) - **Art. 1er** *(Art. L. 1411-1 à L. 1411-5 et L. 1413-1 du code de la santé publique - Politique de santé publique nationale)* (p. 239, 240) : son amendement n° 276 : mise en oeuvre par la politique de santé de moyens de réduction des inégalités ; rejeté. (p. 241) : problème des inégalités sociales abordées par deux des cent objectifs de santé publique. Solidarité ministérielle. - **Art. 2** *(Art. L. 1411-10 à L. 1411-13 du code de la santé publique - Politique de santé publique régionale)* - **Art. L. 1411-11 du code de la santé publique** *(Mise en oeuvre d'un plan régional de santé publique pour réaliser dans chaque région les objectifs nationaux de santé publique)* (p. 266) : son amendement n° 277 : évaluation de la contribution des programmes de santé à la réduction des inégalités ; rejeté. Nombreux problèmes non abordés par ce texte. - **Art. 10** *(Gestion des menaces sanitaires graves)* (p. 301) : favorable au rétablissement des dispositions de l'article L. 1311-4 du code de la santé publique abrogé par le II de l'article.

- **Suite de la discussion** (15 janvier 2004) - **Art. 34** *(Art. L. 1334-2 du code de la santé publique - Délais de réalisation des travaux)* (p. 385) : avancées du projet de loi en matière de saturnisme. Son amendement n° 319 : champ des travaux nécessaires pour supprimer le risque constaté ; adopté. - **Art. 36** *(Art. L. 1334-4 du code de la santé publique - Obligations du propriétaire en matière de financement des travaux et d'hébergement provisoire des occupants)* (p. 387) : son amendement n° 320 : remboursement des frais engagés par les missions confiées aux services communaux d'hygiène et de santé, SCHS ; rejeté. - **Art. 37** *(Art. L. 1334-5 à L. 1334-11 du code de la santé publique - Constat de risque d'exposition au plomb)* - **Art. L. 1334-8 du code de la santé publique** *(Obligation d'établir un constat de risque d'exposition au plomb, CREP, lors de travaux dans les parties communes d'un immeuble)* (p. 389) : son amendement n° 324 : délai d'établissement du contrat ramené à quatre ans ; adopté. - **Art. L. 1334-11 du code de la santé publique** *(Protection des populations lors de chantiers entraînant un risque significatif d'exposition au plomb)* (p. 391) : son amendement n° 323 : initiative des mesures conservatoires en cas de risque d'exposition au plomb entraîné par des travaux ; retiré. Ses amendements n° 321 : possibilité pour le représentant de l'Etat de décider du retrait des occupants d'un immeuble en raison de la proximité d'un chantier à risque ; rejeté, et n° 322 : charge du coût des mesures conservatoires ; adopté.

- **Suite de la discussion** (19 janvier 2004) - **Art. 18 quater (précédemment réservé) (priorité)** *(Art. L. 3231-1 [nouveau] du code de la santé publique - Prescription et mise en oeuvre des psychothérapies)* (p. 490, 491) : gravité de l'amendement Accoyer. Non-sens de la médicalisation de la psychanalyse. (p. 502, 503) : stupéfaction de la procédure ayant abouti au dépôt de l'amendement n° 363 du Gouvernement (dispense de l'inscription au registre national des psychothérapeutes pour les professionnels incontestés) auquel il est défavorable avec l'ensemble du groupe CRC. Pertinence de la création d'une mission d'information.

- **Rappel au règlement** - (28 janvier 2004) (p. 927) : protestation au sujet de la censure imposée à la diffusion de deux documentaires par le ministre de la défense et le Garde des sceaux.

- **Rappel au règlement** - (3 février 2004) (p. 1097, 1098) : conflit social à Radio France. Refus du ministre de la culture de nommer un médiateur. Disparité salariale avec la télévision. Rumeurs au sujet de la création d'un pôle télévisuel et d'un pôle radio. Nécessité d'une négociation.

- **Projet de loi relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social [n° 133 (2003-2004)]** - (4 février 2004) - **Art. 34** *(Art. L. 132-2-2 du code du travail - Règles de conclusion des accords collectifs)* (p. 1239, 1240) : droit d'intervention des salariés sur la stratégie des entreprises.

- **Suite de la discussion** (5 février 2004) - **Art. additionnel après l'art. 37** (p. 1271, 1272) : son amendement n° 215 : assimilation des périodes de congé maternité ou de maladie indemnisées par la sécurité sociale à des heures de travail pour l'ouverture de droits à l'assurance chômage des intermittents du spectacle ; rejeté. Article du MEDEF sur "le nouveau positivisme". Evolution de la France. (p. 1273, 1274) : lettre d'une intermittente du spectacle. - **Rappel au règlement** (p. 1275) : son étonnement de la réponse du ministre relative aux intermittents du spectacle. Rappel à la morale. Désengagement du patronat des périodes dites inter-contrats.

- **Suite de la discussion** (11 février 2004) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1468, 1469) : absence de participation des sénateurs de la majorité à ce débat. Remise en cause du droit du travail. Rejet de la quasi-totalité des amendements de l'opposition.

- **Projet de loi relatif aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle [n° 160 (2003-2004)]** - (14 avril 2004) - **Art. 40** *(Art. 23 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Utilisation par un service de communications électroniques des fréquences assignées par le CSA)* (p. 2422, 2423) : soutient l'amendement n° 221 de M. Ivan Renar (suppression) ; rejeté. Diminution des responsabilités du CSA avec l'intervention de l'ART dans l'attribution des fréquences. Chevauchement de responsabilités préjudiciable à la qualité de réception des programmes. - **Art. 41** *(Art. 28 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Autorisation faite aux décrochages locaux de diffuser des messages publicitaires à caractère national)* (p. 2434, 2435) : soutient l'amendement n° 225 de M. Ivan Renar (suppression) ; rejeté. Conséquences néfastes sur le financement, la concentration et la programmation des réseaux locaux. Paradoxe des télévisions d'un Etat de droit et de la perversion de la décentralisation démocratique par le regroupement en régies publicitaires. - **Art. additionnel avant l'art. 42 ter** (p. 2440) : soutient l'amendement n° 226 de M. Ivan Renar (extension du régime d'autorisation temporaire aux supports numériques terrestres) ; rejeté. - **Art. 42 ter** *(Art. 28-4 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Consultation publique préalable à la publication des appels aux candidatures pour l'attribution de droits d'usage de la ressource radioélectrique en vue de la diffusion de services de radio par voie hertzienne terrestre en mode numérique)* (p. 2441) : soutient l'amendement n° 227 de M. Ivan Renar (suppression) ; rejeté. Détérioration de la situation des télévisions associatives depuis la loi du 1er août 2000 les autorisant à se porter candidates à une fréquence hertzienne terrestre. Absence de cadre juridique et économique leur permettant d'exister réellement. Intérêt pourtant essentiel de leurs programmes en rupture avec ceux des chaînes dominantes.

- **Suite de la discussion** (15 avril 2004) - **Art. 44** *(Art. 29-1 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Compétence des comités techniques radiophoniques en matière de services de télévision locale)* (p. 2456) : soutient l'amendement n° 229 de M. Ivan Renar (précision rédactionnelle) ; rejeté. - **Art. 46** *(Art. 30-1 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Autorisation des services de télévision diffusés par voie hertzienne terrestre en mode numérique)* (p. 2459) : soutient l'amendement n° 231 de M. Ivan Renar (réservation de la possibilité de participer aux appels à candidature pour l'édition d'un service de télévision numérique diffusé par voie hertzienne terrestre aux seules sociétés civiles d'intérêt collectif créées par des associations) ; rejeté. - **Art. 48** *(Art. 30-3 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - coordination)* (p. 2462) : soutient l'amendement n° 232 de M. Ivan Renar (nouvelle rédaction de l'article encadrant les conditions de conclusion des contrats de reprise en exclusivité et en excluant la tacite reconduction) ; rejeté. - **Art. 57** *(Art. 34 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 - Distribution de services de communication audiovisuelle comportant des services de radio ou de télévision sur les réseaux n'utilisant pas des fréquences*

*assignées par le CSA)* (p. 2467) : soutient l'amendement n° 235 de M. Ivan Renar (suppression) ; rejeté. Défavorable à toute transformation de fond de l'article 34 de la loi Léotard et au modelage d'un paysage audiovisuel français mercantile. (p. 2471) : maintiendra son amendement n° 235 précité pour des raisons politiques, culturelles et morales. Echec de la convergence absolue lors de la Conférence de Birmingham au terme de débats houleux. S'oppose à une vue purement idéologique de la convergence des télécoms et de l'audiovisuel fondée sur l'emprunt du même mode de transport. Approche biaisée du problème déjà rencontré à Birmingham. - **Art. 58 et art. additionnel après l'art. 103 ter** *(Art. 34-1 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Service antenne)* (p. 2473) : dénaturation de l'obligation pour les distributeurs d'assurer la retransmission de certains programmes. Reconduction répétée de l'exemption provisoire accordée à la plate-forme TPS par la Commission européenne depuis le 15 décembre 1996 au titre de son statut de nouvel entrant. Instauration d'un régime de faveur pour TPS avec l'attribution de la diffusion exclusive de TF1 et de M6 au détriment de Canal Satellite. Dérogation au droit communautaire de la concurrence. Hypothèque sur l'avenir du groupe et de sa double mission de développer des services innovants et de financer le cinéma français. Atteinte grave au principe de l'intérêt général. Obligation pour Canal Plus de faire droit à une demande de reprise de la part des éditeurs à des conditions financières forcément biaisées. Préconise, par souci d'équité et de rationalité, l'extension à tous les supports de diffusion de l'obligation de reprise de toutes les chaînes hertziennes, analogiques et numériques, en clair. Accès logique des téléspectateurs aux chaînes hertziennes délégataires du service public, quel que soit le mode de réception choisi. Conformité à la directive "service universel" et au "paquet Télécoms". (p. 2474) : soutient les amendements de M. Ivan Renar n° 236 (obligation de mise à disposition des chaînes hertziennes aux câblo-opérateurs et suppression de la distinction entre contrats individuels et contrats collectifs à l'intérieur des réseaux câblés) ; rejeté ; et n° 237 (substitution de la notion de "transport" à celle de "reprise") ; retiré. (p. 2476, 2477) : intervient sur l'amendement n° 179 de Mme Danièle Pourtaud (obligation de transport des chaînes diffusées en mode analogique et de celles diffusées gratuitement en mode numérique, quel que soit le support). Réflexion pertinente de M. Gérard Longuet. Perplexe sur ce débat dans l'urgence. Maquis juridique. Opposé à l'emploi de l'expression piège "neutralité technologique" à la limite entre politique et expertise. Absence des mots "service public", "création", "art" ou "culture". (p. 2478) : intervient sur l'amendement n° 236 de M. Ivan Renar précité. Traitement inapproprié dans un même texte du "paquet Télécoms" et de l'audiovisuel. Abandon regrettable de la régulation de l'audiovisuel à la contrainte du marché. Menace sur les qualités, à l'instar de l'expérience des radios locales. Conditions défavorables à la mise en pratique de la liberté. (p. 2482) : soutient l'amendement n° 239 de M. Ivan Renar (coordination avec l'amendement n° 236 précité du même auteur) ; rejeté. - **Art. 59** *(Art. 34-2 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Obligation de mise à disposition de certains services à la charge des distributeurs de services par satellite)* (p. 2485) : soutient l'amendement n° 241 de M. Ivan Renar (obligation pour les bouquets de chaînes sur les réseaux non hertziens de reprendre la totalité des chaînes hertziennes analogiques diffusées en clair) ; rejeté. (p. 2487) : soutient l'amendement n° 243 de M. Ivan Renar (prise en charge par le distributeur des coûts de transport et de diffusion de la reprise des chaînes publiques) ; rejeté. - **Art. 60 bis** *(Art. 34-4 [nouveau] de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Droit de reprise pour les services ne faisant pas appel à une rémunération de la part du téléspectateur diffusés par voie hertzienne terrestre en mode analogique et numérique)* (p. 2489) : problématique du relèvement du seuil d'audience et de la suppression des limites au plafond détenu par un actionnaire dans le capital d'une société éditrice. Remise en cause du pluralisme local. Question de la survie des chaînes locales "indépendantes" et de la production de programmes par des sociétés bénéficiant jusqu'à présent d'une politique culturelle volontariste. Risque de tarissement de certains financements. Répercussions négatives sur les producteurs, les emplois de techniciens intermittents de la région et la création locale et régionale. (p. 2490) : soutient l'amendement n° 244 de M. Ivan Renar (obligation pour tout opérateur de services d'accès conditionnels de donner à tout éditeur de services de télévision, et en particulier aux nouvelles chaînes de la TNT, l'accès à tous les décodeurs sur l'ensemble des réseaux électroniques existants et aux guides électroniques de programmes) ; rejeté. - **Art. 62** *(Art. 41 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Dispositif anti-concentration monomédia)* (p. 2493, 2494) : opposition du groupe CRC aux dispositions prétextant favoriser le développement de la télévision locale avec l'assouplissement des dispositifs anti-concentration. Mise en oeuvre de conditions destinées à satisfaire la demande économique des annonceurs, grande distribution et groupes de communication, en contradiction avec les déclarations prétendant satisfaire les attentes des collectivités locales et du "tiers secteur audiovisuel". Paradoxe du local : culte positif de la proximité et lieu de cristallisation de multiples attentes et expressions contradictoires. Détournement de son objectif pour servir la stratégie territoriale des acteurs politiques locaux et la stratégie de territorialisation des grands groupes de communication. Exemples de l'Italie et des télévisions locales concentrées dans des réseaux commerciaux contrôlés par le groupe Mediaset, propriété de Silvio Berlusconi. Illustration de cette stratégie de territorialisation poursuivie par les groupes avec l'exemple de TV Breizh, expression locale d'une domination économique et culturelle globale. - **Art. 68** *(Art. 42-3 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Changement de catégorie ou de titulaire d'autorisation pour la diffusion de services de radio)* (p. 2505) : soutient l'amendement n° 250 de M. Ivan Renar (impossibilité pour le CSA d'agréer un changement de catégorie qui pourrait permettre à son bénéficiaire de diffuser des messages de publicité locale) ; devenu sans objet. Craintes exprimées par le syndicat interprofessionnel des radios et télévisions indépendantes. Risque de remise en cause de la régulation des marchés publicitaires locaux en dépit de la mise en place d'un équilibre subtil. Sceptique quant à la résistance de celui-ci face à l'épreuve de force inéluctable des grands groupes. - **Art. 69** *(Art. 42-6 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Publicité des décisions du CSA)* (p. 2506) : réception de l'étude réalisée sur les conséquences pour les radios indépendantes du rejet de l'amendement n° 250 précité de M. Ivan Renar. Regrette que la voix de 93 radios indépendantes n'ait pas été prise en compte dans le débat. - **Art. additionnels après l'art. 86** (p. 2514) : soutient l'amendement n° 252 de M. Ivan Renar (garantie de l'ouverture des décodeurs à tous les diffuseurs de services de télévision ou de radio, ainsi qu'à tous les distributeurs desdits services) ; rejeté. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2538, 2539) : reprise du processus mis en échec à Birmingham. Avenir préoccupant pour la culture, les artistes et la création. Disparition attendue de radios sur les marchés locaux. Amplification des conséquences pour la télévision en raison de l'importance des sommes en jeu. Montée en puissance des câblo-opérateurs qui distribuent de plus en plus de programmes, pressurisant ainsi les éditeurs de programmes. Disparition dans le texte de la référence au service public et à la mention des contrats d'objectifs et de moyens. Le groupe CRC votera contre ce texte.

- **Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (28 octobre 2004) - **Question préalable** (p. 7236, 7239) : soutient la motion n° 394 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat tendant à opposer la question préalable ; rejetée. Exemple d'Aubervilliers. (p. 7240, 7241) : le groupe CRC votera contre ce projet de loi.

- **Suite de la discussion** (4 novembre 2004) - **Art. 53 (précédemment réservé)** *(Habilitation du Gouvernement à prendre par ordonnances diverses mesures de lutte contre l'habitat insalubre)* (p. 7598, 7599) : ses amendements n° 452 : protection des droits des occupants ; et n° 453 : protection des droits des copropriétaires de bonne foi et impécunieux ; retirés. Son amendement n° 454 : application par les maires des mesures d'urgence prises par les préfets ; adopté. (p. 7602) :

lutte contre le saturnisme. Opportunité de toute amélioration. Avec le groupe CRC, votera l'article 53.

- **Suite de la discussion** (5 novembre 2004) - **Division et art. additionnels avant le chapitre Ier du titre Ier (précédemment réservés) (priorité)** (p. 7687, 7688) : favorable à l'amendement n° 403 de M. Roland Muzeau (instauration d'une restitution sociale à l'encontre des actionnaires des entreprises qui licencient alors qu'elles réalisent des bénéfices). Exemple des entreprises MetalEurope et Lacoste. Choix de défendre l'irréductible humain et non l'irréductible profit. (p. 7691, 7692) : favorable à l'amendement n° 400 de M. Roland Muzeau (obligation pour les entreprises bénéficiaires qui licencient de rembourser les fonds publics qu'elles ont reçus). Exemples des entreprises Daewoo et Celatex. Met en garde contre l'abandon des responsabilités politiques au juge. - **Art. 37-2 (précédemment réservé)** *(Art. L. 132-12-2, L. 132-27, L. 320-2, L. 320-3 du code du travail - Négociations obligatoires et autorisation de négocier des accords de méthode)* (p. 7704, 7705) : titre du journal Les Echos publié ce matin : "mais que veut au juste le MEDEF ?". Interrogation pertinente eu égard aux vingt-deux projets d'amendements apportés par le MEDEF à la commission des affaires sociales. Volonté de devenir un parti politique et de se substituer au système représentatif. Amendements irrecevables pour le Sénat, sous peine d'accepter l'automutilation de ses responsabilités, la restriction des libertés législatives et celle des libertés des salariés. Absence de consensus même au sein du patronat sur ces amendements. Définition antidémocratique du travail. Mobilisation du groupe CRC et de la CGT. Position constante de la gauche pour la défense de l'humain. Met en garde contre des actes irréfléchis qui entraîneraient les travailleurs dans une spirale dramatique.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Première partie :*

- (30 novembre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 24** (p. 8622) : son amendement n° I-106 : élargissement de l'assiette de la taxe alimentant le compte de soutien aux industries de programme, au produit des appels téléphoniques à revenus partagés et des envois de minimessages électroniques liés aux programmes ; retiré. (p. 8623) : son amendement n° I-107 : accentuation de la progressivité de la taxe sur les services de télévision instituée pour soutenir l'industrie cinématographique et audiovisuelle ; rejeté. - **Art. 36** *(Création du compte n° 903-60 « Avances aux organismes de l'audiovisuel public » et clôture du compte d'affectation spéciale n° 902-15)* (p. 8639) : favorable aux amendements identiques de la commission des affaires culturelles n° I-80 et n° I-222 de M. Marc Massion (suppression du plafonnement du remboursement par l'Etat des exonérations de redevance).

- **Rappel au règlement** - (4 décembre 2004) (p. 9034) : contestation de la procédure choisie pour débattre du budget de la culture.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] (suite)**

*Deuxième partie :*

**Culture**

- (4 décembre 2004) (p. 9050, 9051) : intérêt du projet de l'UNESCO sur la diversité culturelle. Rapport de force entre cette convention et les traités de libre-échange. Risque de recul par rapport à la notion d'exception culturelle. Position ambiguë de l'Union européenne. (p. 9052) : détermination appréciable du ministre. Attitude américaine. Soutiens apportés à la France par d'autres pays. - **Etat B - Titres III et IV** (p. 9057, 9058) : qualité du rapport de Jean-Paul Guillot sur le régime des intermittents du spectacle. Interrogation sur le calendrier des négociations portant sur ce régime. Nécessité de maintenir le caractère transitoire des fonds alloués en attente de l'accord. Problème de financement. Exemple de l'Orchestre de chambre national de Toulouse. Comité de suivi sur l'emploi culturel. Problème des congés maternité des intermittents du spectacle. En cas de difficultés persistantes, le groupe CRC présentera une proposition de loi. - **Etat C- Titres V et VI** (p. 9061) : situation dramatique du Centre international de l'estampe et du livre de Villeurbanne. Intérêt et qualité de ce centre. Demande un examen attentif de ce cas par le ministre.

**Communication**

- (4 décembre 2004) (p. 9073, 9074) : réforme de la redevance au détriment des ressources de France Télévisions. Recours croissant aux recettes publicitaires. Problème d'identité du service public. Insuffisance des moyens engagés. Privatisation larvée. Nécessité d'augmenter la redevance. Intérêt de la réalisation de fictions de qualité. - **Art. 73 bis** *(Elargissement de l'assiette de la taxe finançant le compte de soutien de l'industrie cinématographique et audiovisuelle)* (p. 9088) : favorable à l'amendement n° II-34 de M. Jacques Valade (élargissement de l'assiette de la taxe sur les services de télévision). - **Art. 73 quater** *(Présentation du contrat d'objectifs et de moyens de France Télévisions devant les commissions des finances du Sénat et l'Assemblée nationale)* (p. 9089, 9090) : soutient l'amendement n° II-23 de M. Ivan Renar (suppression) ; rejeté. Propos inacceptables du rapporteur général de la commission des finances. (p. 9091) : s'abstiendra sur l'amendement précité n° II-23 de M. Ivan Renar.

**RAOUL (Daniel)**
*sénateur (Maine-et-Loire)*
*SOC*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

Membre titulaire du Comité national de l'initiative française pour les récifs coralliens (IFRECOR) le 26 octobre 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique le 13 avril 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle le 12 mai 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières le 8 juillet 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* visant à distinguer le vin des autres boissons alcooliques dans l'accès à la publicité **[n° 218 (2003-2004)]** (18 février 2004) - **Agriculture et pêche - Questions sociales et santé.**

*Rapport d'information sur colloque*, fait au nom de l' Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques : Nanosciences et progrès médical **[n° 293 (2003-2004)]** (6 mai 2004) - **Questions sociales et santé - Recherche, sciences et techniques.**

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Rapport d'information*, fait au nom de la commission des affaires économiques : XIe Cnuced : entre commerce sud / sud et négociations transatlantiques **[n° 390 (2003-2004)]** (30 juin 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Entreprises - Traités et conventions.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en œuvre certaines dispositions du droit communautaire [n° 164 (2003-2004)]** - (12 février 2004) - **Art. 1er** *(Habilitation à transposer par voie d'ordonnances vingt-deux directives ou parties de directives)* (p. 1522) : soutient l'amendement n° 10 de M. Daniel Reiner (retrait de la directive établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre) ; rejeté. Absence de ratification du protocole de Kyoto par la Russie et les Etats-Unis. Moyens mis en oeuvre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Nécessité d'aborder ces questions techniques et politiques lors de l'examen du projet de loi sur l'énergie. (p. 1523) : interrogation sur la nécessité réelle de cette transposition par ordonnance. - **Art. additionnel avant l'art. 3** (p. 1524) : intervient sur l'amendement n° 2 de la commission (extension du champ de l'habilitation à la modification des codes de la consommation, du travail et de la santé publique). - **Art. 9** *(Habilitation à déterminer par ordonnances le régime juridique, comptable et fiscal des quotas d'émission de gaz à effet de serre)* (p. 1528) : soutient l'amendement n° 11 de M. Daniel Reiner (suppression) ; rejeté. - **Art. 11** *(Application des ordonnances outre-mer)* (p. 1531) : intervient sur l'amendement n° 5 de la commission (référence à la nouvelle loi portant statut de la Polynésie française).

**- Projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique** - *Deuxième lecture* **[n° 144 (2003-2004)]** - (8 avril 2004) - **Art. additionnel après l'art. 1er bis A** (p. 2215) : son amendement n° 43 : accès des personnes handicapées aux nouvelles technologies de l'information ; adopté. - **Art. 1er bis B** *(Définition des standards ouverts)* (p. 2217) : intervient sur l'amendement n° 41 de M. Christian Gaudin (clarification de la définition de standard ouvert). Souhait du maintien de la formulation "librement utilisable". - **Art. 2 bis** *(Régime de responsabilité des prestataires techniques)* (p. 2227) : sur l'amendement n° 80 de la commission (aménagement de la dérogation à l'absence d'obligation générale de surveillance par les hébergeurs), soutient les sous-amendements n° 102 et 103 de M. Pierre-Yvon Trémel ; devenus sans objet. (p. 2231) : sur l'amendement n° 9 de la commission (possibilité pour le juge de prendre toute mesure propre à prévenir ou à faire cesser un dommage occasionné par le contenu d'un service en ligne), favorable au sous-amendement n° 46 de Mme Danièle Pourtaud. Son amendement n° 45 : utilisation d'un standard ouvert pour la mise à disposition d'informations obligatoires par les éditeurs de services de communication publique en ligne ; adopté après modification par le sous-amendement n° 90 de la commission, auquel il est favorable. - **Art. 9** *(Éléments d'information obligatoires permettant l'identification du prestataire)* (p. 2238) : son amendement n° 47 : mise à disposition d'informations concernant les certifications ; devenu sans objet. - **Art. 12** *(Lutte contre le spamming)* (p. 2241) : sur l'amendement n° 18 de la commission (rédaction), son sous-amendement n° 48 ; rejeté. - **Art. 37 bis** *(Couverture du territoire par recours à l'itinérance locale)* (p. 2261, 2262) : soutient les amendements de M. Pierre-Yvon Trémel n° 50 (charge des opérateurs relativement à la couverture des axes routiers) et n° 51 (financement par des opérateurs de la phase 2 du plan d'extension de la couverture du territoire par les réseaux de radiotélécommunications mobiles de seconde génération) ; rejetés. - **Art. additionnel avant l'art. 39** (p. 2268) : désapprobation du groupe socialiste quant à la dissolution de l'assemblée territoriale de Polynésie française.

**- Projet de loi relatif aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle [n° 160 (2003-2004)]** - (13 avril 2004) - **Art. 6** *(Art. L. 33-1 du code des postes et télécommunications - Régime de déclaration préalable pour les réseaux et services de communications électroniques)* (p. 2351) : son amendement n° 146 : extension de la gratuité à la localisation des appels nécessaires à l'accomplissement des enquêtes judiciaires ; retiré.

**- Projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique** - *Commission mixte paritaire* **[n° 274 (2003-2004)]** - (13 mai 2004) - **Discussion générale** (p. 3170, 3172) : manque de préparation du texte. Apports positifs : réglementation du commerce en ligne ; accès aux handicapés ; définition du standard ouvert ; ouverture aux collectivités locales du domaine des télécommunications. Aspects négatifs : absence d'engagement financier de l'Etat ; financement imparfait de l'enfouissement des lignes téléphoniques ; améliorations insuffisantes en matière de tarification ; responsabilité inadaptée des hébergeurs. Difficulté de protéger les droits d'auteur. Saisine du juge constitutionnel. Respect de la liberté d'expression. Régime de prescription des contenus publiés sur Internet. Le groupe socialiste votera contre ce projet de loi.

- **Projet de loi d'orientation sur l'énergie [n° 328 (2003-2004)]** - (9 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4021, 4023) : texte peu crédible. Projets dans le domaine nucléaire. Pas d'urgence à lancer l'EPR. Mesures timides concernant la maîtrise de l'énergie. Energie hydroélectrique. Biocarburants. Transports.

- **Suite de la discussion** (10 juin 2004) - **Art. 1er A** *(Caractéristiques du service public de l'énergie)* (p. 4107) : sur l'amendement n° 1 de la commission (rôle du service public de l'énergie dans la compétitivité économique et industrielle), favorable au sous-amendement n° 132 de Mme Marie-Christine Blandin. - **Art. additionnels après l'art. 1er sexies** (p. 4123) : sur l'amendement n° 12 de la commission (inscription de la politique relative aux infrastructures de transport dans la loi d'orientation des transports intérieurs de 1982), favorable au sous-amendement n° 204 de M. Roland Courteau. (p. 4125, 4126) : sur l'amendement n° 14 de la commission (diversification des sources de production énergétique), intervient sur le sous-amendement n° 146 de Mme Marie-Christine Blandin. Votera l'amendement n° 14 de la commission (diversification des sources de production énergétique). (p. 4129) : favorable à l'amendement n° 15 de la commission (engagement de l'Etat à construire un réacteur nucléaire de conception récente). (p. 4133) : favorable à l'amendement n° 206 de M. Roland Courteau (principes régissant les activités nucléaires). - **Art. 2** *(Champ d'application des obligations d'économies d'énergie, modalités d'application et sanctions en cas de non-respect)* (p. 4140) : intervient sur l'amendement n° 324 de Mme Marie-France Beaufils (possibilité de mettre en demeure les personnes ne remplissant pas leurs obligations d'économies d'énergie). (p. 4143) : favorable à l'amendement n° 209 de M. Roland Courteau (reversement des pénalités à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, ADEME). - **Art. 3** *(Modalités de délivrance et valeur des certificats d'économies d'énergie)* (p. 4147) : favorable à l'amendement n° 25 de la commission (clarification). (p. 4149) : demande d'explication sur le rejet de l'amendement n° 278 de Mme Marie-France Beaufils (suppression de la pénalisation des économies d'énergie réalisées par substitution entre combustibles fossiles). - **Art. 6** *(Art. L. 111-9, L. 111-10, L. 152-1 et L. 152-4 du code de la construction et de l'habitation et article L. 224-1 du code de l'environnement - Règles de construction relatives à la performance énergétique des bâtiments)* (p. 4158) : son amendement n° 211 : recours obligatoire aux énergies renouvelables en cas de faisabilité technique et économique ; rejeté. (p. 4159) : favorable à l'amendement n° 213 de M. Roland Courteau (présentation d'une étude de faisabilité technique et économique conjointement à la demande de permis de construire). (p. 4162) : défavorable à l'amendement n° 47 de la commission (obligation pour les entreprises du secteur de l'énergie de promouvoir les économies d'énergie). - **Art. additionnels après l'art. 8** (p. 4172) : le groupe socialiste est favorable à l'amendement n° 236 de M. Ladislas Poniatowski (possibilité pour les maires de subordonner la réalisation de constructions nouvelles à l'utilisation d'énergies renouvelables).

- **Proposition de loi tendant à redonner confiance au consommateur [n° 114 (2003-2004)]** - (22 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4513) : intitulé de la proposition de loi. Inadaptation des mesures proposées. Risque de surendettement lié au développement du crédit à la consommation. - **Art. 1er** *(Art. L. 136-1 nouveau du code de la consommation - Tacite reconduction des contrats de droit commun)* (p. 4517) : intervient sur l'amendement n° 1 de la commission (mise en place d'un délai de remboursement des avances après la date de résiliation du contrat et production d'intérêts sur les sommes restant dues au-delà de ce délai). - **Art. 2 bis** *(Art. L. 311-8-1 nouveau du code de la consommation - Signature conjointe des époux pour les opérations de crédit)* (p. 4522) : favorable à l'amendement n° 9 de la commission (suppression). - **Art. 3** *(Art. L. 311-9 et L. 311-9-1 du code de la consommation - Encadrement du crédit renouvelable)* (p. 4526) : son amendement n° 44 : alignement des conditions de relèvement du montant du crédit sur celles de l'offre initiale ; retiré au profit de l'amendement n° 18 de la commission (soumission obligatoire d'une nouvelle offre préalable à l'occasion de l'augmentation de la réserve d'un crédit renouvelable). - **Art. additionnels après l'art. 3** (p. 4529) : son amendement n° 47 : extension aux salons et aux foires des dispositions de la loi de 1972 relative au démarchage à domicile permettant aux consommateurs de bénéficier d'un délai de rétractation de sept jours ; rejeté. (p. 4530) : son amendement n° 45 : validité de la garantie, dans la mesure où le consommateur en a fait la demande avant la fin de la période y ouvrant droit, quel que soit le délai de réponse du professionnel ; rejeté. - **Art. additionnel avant l'art. 4** (p. 4535) : son amendement n° 46 : limitation des pratiques d'exonération de garantie des professionnels de l'automobile ; rejeté. - **Art. 4** *(Art. L. 311-5, L. 311-6 et L. 311-7-1 nouveau du code de la consommation - Crédit gratuit)* (p. 4536) : son amendement n° 49 : suppression ; rejeté. - **Intitulé de la proposition de loi** (p. 4539) : intervient sur les amendements identiques n° 29 de la commission et n° 30 de M. Yves Détraigne (nouvel intitulé "proposition de loi tendant à renforcer la confiance et la protection du consommateur"). - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4540) : s'abstiendra lors du vote de ce texte.

- **Projet de loi relatif au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières [n° 383 (2003-2004)]** - (6 juillet 2004) - **Art. 1er** *(Missions et obligations de service public d'EDF, GDF et des entreprises chargées d'un réseau de transport)* (p. 5193) : soutient l'amendement n° 149 de M. Bernard Piras (suppression de l'évolution pluriannuelle des tarifs de vente de l'électricité et du gaz) ; rejeté. - **Art. 4** *(Indépendance des gestionnaires de réseaux de transport d'électricité ou de gaz)* (p. 5220) : soutient l'amendement n° 167 de M. Bernard Piras (inaliénabilité des ouvrages des réseaux publics de transport) ; rejeté. - **Art. 5** *(Création d'une société gestionnaire du réseau de transport d'électricité)* (p. 5230) : son amendement n° 213 : participation au conseil d'administration de la société des représentants des collectivités territoriales ; rejeté. (p. 5234) : intervient sur son amendement précité n° 213. Interrogation sur la signification de l'expression "personnalités qualifiées". (p. 5235) : intervient sur l'amendement n° 20 de la commission (accord du ministre chargé de l'énergie sur la seule nomination du directeur général ou du président du directoire de la société gestionnaire du réseau de transport). - **Art. 6** *(Missions de la société gestionnaire du RTE)* (p. 5237) : favorable à l'amendement n° 390 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). - **Art. 10** *(Modalités des transferts d'actifs aux gestionnaires de réseaux de transport de gaz)* (p. 5250) : soutient les amendements de M. Bernard Piras n° 172 (possibilité pour l'Etat de s'opposer à la cession d'ouvrages d'un réseau de transport de gaz) ; et n° 173 (nomination du président du conseil d'administration et du directeur général par le conseil d'administratoin après accord du ministre) ; rejetés.

- **Suite de la discussion** (7 juillet 2004) - **Art. 15** *(Modalités de répartition et de financement des droits spécifiques passés)* (p. 5306) : intervient sur l'amendement n° 423 du Gouvernement (élargissement des allégements de charges de retraites aux opérateurs éligibles à la contribution tarifaire). S'interroge sur l'application des règles de comptabilité internationale.

- *Commission mixte paritaire* **[n° 419 (2003-2004)]** - (21 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5805, 5806) : précipitation. Absence regrettable de politique énergétique commune au sein de l'Union européenne. Texte imparfait. Réforme du régime de retraite d'EDF et de GDF. Conséquences du changement de statut pour l'aménagement du territoire. Devenir du réseau de transport d'électricité. Ne votera pas ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à la protection des inventions biotechnologiques [n° 55 (2001-2002)]** - (26 octobre 2004) - **Discussion générale** (p. 7121, 7122) : salue la valeur et la rigueur du rapport de la commission. Regrette l'examen dans l'urgence d'un projet de loi aussi important. Imminence de sanctions financières contre la France pour retard dans la transposition de la directive relative à la protection juridique des inventions biotechnologiques. Transposition partielle par le

gouvernement Jospin, à l'exclusion des dispositions concernant la brevetabilité du vivant. Obstacles éthiques et politiques. Intégration contestable de la problématique dans la loi relative à la bioéthique du 6 août 2004. Importance de la portée du texte pour l'avenir de la recherche à l'échelon européen et pour l'engagement financier des Etats européens. Cadre éthique consolidé et riche de promesses pour l'avenir. Introduction pertinente par la commission de l'exception du sélectionneur à l'avantage des industries semencières. S'interroge sur la place de la recherche en France et sur les intentions de l'Etat en matière de financement. Potentialités de la France dans le secteur de la recherche, de l'espace ou de l'aéronautique, en dépit de discours pessimistes. Décalage entre l'évolution des moyens budgétaires et la déclaration du Président de la République à Lisbonne. Absence d'ambitions fortes dans le projet de budget pour 2005. Attente du projet de loi d'orientation et de programmation de la recherche promis par le Président de la République. A titre personnel, se fait le porte-parole des chercheurs cliniques en faveur d'un engagement offensif sur la voie de la thérapie génique. Le groupe socialiste votera ce texte tout en restant vigilant face aux évolutions des secteurs concernés et aux interrogations en termes de responsabilité sociale et d'exigence éthique. - **Art. 7** *(Dérogations à la protection garantie par le brevet : privilèges de l'agriculteur et de l'éleveur)* (p. 7128, 7129) : votera l'amendement n° 13 de la commission (introduction de l'exception du sélectionneur dans le droit des brevets relatifs aux inventions végétales). Enjeu considérable pour les semenciers français leaders à l'échelon européen.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Economie, finances et industrie - Industrie**

- (3 décembre 2004) (p. 8969, 8971) : retard en matière de développement des énergies renouvelables. Nécessité d'un bilan global environnemental. Attentes des collectivités territoriales. Réforme du statut d'EDF et de GDF. Ouverture des marchés de l'énergie. Difficultés rencontrées par les producteurs d'énergies renouvelables. Coût élevé des forfaits tarifaires pratiqués par les concessionnaires. Flou caractéristique des crédits de l'industrie. Problèmes posés par la baisse des crédits des PMI. Exemple de la région des Pays de la Loire. Souhait d'une délégation concernant la recherche et le développement au sein du ministère. Interrogation sur le coût de la TVA sociale.

**Economie, finances et industrie - Commerce extérieur**

- (3 décembre 2004) (p. 8987) : crise du commerce extérieur français. Nécessité d'aider les PME. Solution de mutualisation des outils à l'export.

**Economie, finances et industrie - Petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat**

- (3 décembre 2004) (p. 8999, 9000) : problème des PME et des PMI. Aide à apporter en matière de transmission. Proposition en matière de recherche-développement.

**RAOULT (Paul)**
*sénateur (Nord)*
*SOC*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan.

Membre suppléant du Conseil national du tourisme.

Membre suppléant de la Commission nationale des aides publiques aux entreprises.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi portant transposition de la directive 2000 / 60 / CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau [n° 260 (2002-2003)]** - (6 janvier 2004) - **Discussion générale** (p. 26, 27) : transposition tardive. Etablissement d'un état initial de l'eau, notamment par l'agence de l'eau Artois-Picardie. Souhait d'améliorer la connaissance des coûts directs et indirects de l'eau. Mise en place d'un programme de surveillance et d'un plan de gestion des eaux. Inquiétude quant à la mise en oeuvre des objectifs. Nécessité d'améliorer l'information du public. Attente du projet de loi sur l'eau. - **Art. 1er** *(Art. L. 210-1 du code de l'environnement - Récupération des coûts des services liés à l'usage de l'eau)* (p. 29) : soutient l'amendement n° 15 de Mme Odette Herviaux (précision des modalités d'application de ce principe) ; rejeté. - **Art. 3** *(Art. L. 212-2 du code de l'environnement - Elaboration et mise à jour des schémas*

*d'aménagement et de gestion des eaux, SDAGE)* (p. 36) : soutient l'amendement n° 20 de Mme Odette Herviaux (modalités de consultation du public sur les SDAGE) ; rejeté.

- **Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (28 avril 2004) - **Discussion générale** (p. 2645, 2647) : recul de Paris et nécessité de maîtriser le processus de métropolisation des grandes villes. Nouvelle typologie des territoires ruraux. Cassure spatiale fondamentale entre territoires dynamiques et territoires en perte de vitesse. Problèmes environnementaux liés à l'extrême spécialisation agricole. Nécessité que l'Etat prenne des engagements financiers considérables. Dispositions positives en faveur de la préservation et de la gestion des zones humides. Texte insuffisant malgré des aspects positifs.

- **Suite de la discussion** (4 mai 2004) - **Art. 1er** *(Modification des critères de détermination des zones de revitalisation rurale, ZRR)* (p. 2773) : soutient l'amendement n° 429 de M. Bernard Piras (possibilité d'inclure les communes situées dans les parcs naturels régionaux dans les périmètres des ZRR) ; devenu sans objet. (p. 2776, 2777) : absence de prise en compte de nombreuses situations. Défavorable à l'amendement n° 373 du Gouvernement (nouveaux critères de détermination des ZRR).

- **Suite de la discussion** (5 mai 2004) - **Art. 1er undecies** *(Effectifs scolaires dans les zones de revitalisation rurale, ZRR)* (p. 2825) : intervient sur l'amendement de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 122 (suppression). Manque de moyens pour la préservation des classes uniques. Problème du transport et de la restauration. - **Art. additionnel après l'art. 1er terdecies ou avant l'art. 65** (p. 2832) : intervient sur l'amendement n° 545 de M. Pierre Jarlier (relèvement des attributions de DGF des communautés de communes). Nécessité de construire une intercommunalité plus cohérente et d'augmenter le montant des dotations allouées aux communautés de communes. - **Art. 7** *(Art. L. 411-37 et L. 411-39-1 du code rural - Assolements en commun)* (p. 2861) : soutient l'amendement n° 437 de M. Bernard Piras (suppression) ; rejeté.

- **Suite de la discussion** (6 mai 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 11** (p. 2937) : soutient l'amendement n° 441 de M. Bernard Piras (élargissement du rôle des associations dans le milieu rural) ; retiré. Défaillance du secteur privé. Intérêt d'un service rendu par une association.

- **Suite de la discussion** (11 mai 2004) - **Art. 19** *(Art. L. 143-1 à L. 143-6 du code de l'urbanisme - Périmètre de protection et d'aménagement des espaces agricoles et naturels périurbains et programme d'action)* (p. 3005) : soutient l'amendement n° 446 de M. Bernard Piras (inclusion des itinéraires de promenade et de randonnée dans le périmètre défini par les départements) ; retiré. (p. 3006) : soutient l'amendement n° 447 de M. Bernard Piras (consultation des représentants des parcs naturels régionaux si une partie de leur territoire est incluse dans le périmètre d'intervention) ; rejeté. (p. 3008) : soutient l'amendement n° 449 de M. Michel Charasse (consultation des communes et des EPCI préalable à l'acquisition par préemption des terrains par le département) ; adopté. (p. 3014) : responsabilité des départements sur les espaces naturels sensibles. (p. 3016) : défavorable à l'immobilisme du périmètre de protection. Approbation de l'objectif de protection des terres agricoles. Nécessité de faire confiance aux conseillers généraux. Défavorable à l'amendement n° 381 du Gouvernement (modification du périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains).

- **Suite de la discussion** (13 mai 2004) - **Art. additionnels après l'art. 33** (p. 3218, 3219) : favorable à l'amendement n° 813 de Mme Jacqueline Gourault (assistance technique des départements aux communes pour la mise en place du service public d'assainissement non collectif). - **Art. additionnels avant l'art. 37 (priorité)** (p. 3250, 3251) : intervient sur l'amendement n° 870 de la commission (réaffirmation du rôle de l'Etat dans la définition des obligations de service public). Expérimentation des centres multiservices. - **Art. 41** *(Art. L. 214-19, L. 222-1, L. 224-2-1, L. 227-3, L. 231-4, L. 251-19, L. 253-15, L. 272-2 et chapitre VII du titre II du livre II du code rural, art. L. 5143-2 du code de la santé publique, art. L. 201-1 à L. 201-3, L. 202-1 à L. 202-5 et L. 203-1 du code rural - Renforcement du maillage territorial en matière de santé publique vétérinaire et de protection des végétaux)* (p. 3277) : défavorable aux amendements identiques n° 332 de Mme Françoise Henneron et n° 199 de M. Philippe Nogrix (ouverture des analyses sanitaires animales aux laboratoires privés).

- **Suite de la discussion** (18 mai 2004) - **Art. additionnel avant l'art. 62 ou après l'art. 63 bis** (p. 3323) : favorable à l'amendement n° 615 de Mme Annie David (renforcement du contenu qualitatif de la dénomination "montagne"). - **Art. 62** *(Loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne - Adaptation du fonctionnement institutionnel de la montagne)* (p. 3327) : favorable à l'amendement n° 638 de Mme Annie David (rôle des parcs naturels dans le développement des territoires de montagne). - **Art. 65 bis** *(Art. 213-6 du code de l'environnement et art. 14-1 de la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution - Programme pluriannuel d'incitation financière à la réalisation des travaux d'aménagement des exploitations agricoles dans les zones de montagne)* (p. 3373, 3374) : problème des fonds de roulement des agences de l'eau. Question des zones vulnérables, notamment dans le département du Nord. Favorable au sous-amendement n° 326 de M. Pierre Jarlier portant sur l'amendement n° 110 de la commission (rédaction). - **Art. additionnels avant l'art. 66** (p. 3380) : favorable à l'amendement n° 627 de Mme Annie David (établissement de schémas régionaux éoliens).

- **Projet de loi de modernisation de la sécurité civile [n° 227 (2003-2004)]** - (16 juin 2004) - **Art. 25** *(Intitulé de la section I-1 nouvelle du chapitre IV du titre II du livre IV de la première partie du code général des collectivités territoriales et article L. 1424-8-1 - Réserves de sécurité civile)* (p. 4349) : fonctionnement satisfaisant du système actuel. Volonté d'accroissement des centres de première intervention et des volontaires. - **Art. 37** *(Rôle de l'inspection de la défense et de la sécurité civiles)* (p. 4363) : intervient sur les amendements de la commission n° 29 (rédaction) et n° 30 (précision). Importance des relations entre les pouvoirs de l'Etat et ceux des présidents de SDIS. - **Art. 41** *(Art. L. 1424-1-1 du code général des collectivités territoriales - Suppression de la possibilité d'intégration des services départementaux d'incendie et de secours dans les services des conseils généraux)* (p. 4371) : dépendance des SDIS à l'égard des conseils généraux. Favorable à l'amendement n° 143 de M. Jean-Claude Peyronnet (suppression). - **Art. 47** *(Art. L. 1424-30 du code général des collectivités territoriales - Organisation de la direction - coordination)* (p. 4383) : intervient sur l'amendement n° 138 de M. Jean-Claude Peyronnet (suppression). - **Art. 49** *(Art. L. 1424-34 du code général des collectivités territoriales - Directeur adjoint et directeur financier)* (p. 4387) : intervient sur l'amendement n° 47 de la commission (organigramme de direction du SDIS).

- **Suite de la discussion** (17 juin 2004) - **Art. 50** *(Art. L. 1424-35 du code général des collectivités territoriales - Financement)* (p. 4413, 4414) : inégalité entre les communes. Réflexion sur un prélèvement égalitaire. - **Art. 52** *(Art. 12-2-1 nouveau, 45 et 61-1 de la loi du 26 janvier 1984 - Mutualisation des charges de formation des élèves officiers sapeurs-pompiers)* (p. 4428) : défavorable à l'amendement n° 49 de la commission (affectation de la surcotisation à la formation des officiers de sapeurs-pompiers). Mise en place d'un régime de particularismes, contraire au régime général de la fonction publique territoriale.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales**

- (7 décembre 2004) (p. 9245, 9246) : perplexité et inquiétude des agriculteurs. Budget globalement en baisse. Manque de volonté politique. Risque de diminution des aides directes par la mise en oeuvre du découplage. Disparition programmée des petites et moyennes exploitations. Faiblesse du volume des aides à l'installation. Bipolarisation de l'espace agricole. Standardisation des territoires. Favorable au développement d'une agriculture de proximité et d'une politique de labellisation. Votera contre le budget proposé.

**Ecologie et développement durable**

- (10 décembre 2004) (p. 9512, 9513) : manque de lisibilité du budget. Suivi difficile de la continuité des politiques budgétaires. Politique de gestion des espaces naturels. Importance des parcs naturels régionaux dans l'aménagement du territoire. Désengagement de l'État au détriment des agences de l'eau. Instabilité des ressources de l'ADEME. Conséquences de la suppression du FNDAE. Vigilance sur l'application du principe de solidarité entre monde rural et monde urbain. Difficultés de mise en oeuvre des services publics d'assainissement non collectifs, SPANC. Le groupe socialiste ne votera pas ce budget en raison d'un manque de crédits pour les enjeux environnementaux.

**REINER (Daniel)**
*sénateur (Meurthe-et-Moselle)*
*SOC*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan.

Membre suppléant du Conseil national des transports le 26 octobre 2004.

Membre suppléant du Conseil supérieur de l'aviation marchande le 17 juin 2004.

Membre titulaire du Conseil supérieur du service public ferroviaire le 26 octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil d'administration de l'Agence de prévention et de surveillance des risques miniers.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Rapport d'information*, fait au nom de la commission des affaires économiques : Roumanie - Bulgarie, aux marches de l'Europe (mission effectuée du 18 au 25 avril 2004) **[n° 393 (2003-2004)]** (30 juin 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Union européenne.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif à la régulation des activités postales [n° 410 (2002-2003)]** - (28 janvier 2004) - **Art. 1er** *(Service universel postal)* (p. 944) : soutient l'amendement n° 111 de M. Pierre-Yvon Trémel (obligation pour La Poste et les titulaires d'autorisation de répondre aux exigences d'aménagement du territoire) ; rejeté. - **Art. 2** *(Compétences respectives du Gouvernement et de l'Autorité de régulation des télécommunications et des postes, ARTP)* (p. 964) : soutient l'amendement n° 119 de M. Pierre-Yvon Trémel (suppression du pouvoir de conciliation donné à l'autorité de régulation) ; rejeté.

**- Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en œuvre certaines dispositions du droit communautaire [n° 164 (2003-2004)]** - (12 février 2004) - **Discussion générale** (p. 1493, 1497) : procédure portant atteinte aux droits du Parlement. Préférence pour le recours aux lois portant diverses dispositions pour l'application du droit communautaire. Retard avéré de la France en matière de transposition. Tendance du Gouvernement à considérer le Parlement comme une chambre d'enregistrement. Présentation des directives traitant de questions environnementales. Défavorable à l'extension du champ de l'habilitation et proposition de retrait de la directive relative à l'évaluation et à la gestion du bruit. Circonspection quant à la directive établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre. Nécessité de maintenir le droit de regard du Parlement dans ce domaine. Obligation pour le Gouvernement de respecter strictement les termes de l'habilitation. Approbation de ce texte conditionnée par l'adoption de certains amendements. - **Art. 1er** *(Habilitation à transposer par voie d'ordonnances vingt-deux directives ou parties de directives)* (p. 1517) : intervient sur l'amendement n° 13 de Mme Marie-France Beaufils (retrait de la directive relative à la transparence des relations financières entre les Etats membres et les entreprises publiques). (p. 1519) : intervient sur l'amendement n° 14 de Mme Marie-France Beaufils (retrait de la directive relative à l'interopérabilité du

système ferroviaire transeuropéen conventionnel). Question de la reprise des règles de constituants d'interopérabilité. Défavorable à l'amendement n° 1 de la commission (ajout de la directive relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement). (p. 1520) : son amendement n° 9 : retrait de la directive relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement ; rejeté. Nécessité d'aborder ce sujet lors de la discussion du projet de loi relatif aux responsabilités locales. - **Art. 6** *(Habilitation à prendre par ordonnances des mesures d'adaptation de certaines dispositions du code du travail et du code du travail maritime)* (p. 1527) : favorable à l'amendement de la commission des affaires sociales saisie pour avis n° 8 (restriction de l'habilitation au domaine du transport maritime). - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1532) : déception quant à la teneur du débat. Le groupe socialiste s'abstiendra sur ce texte.

- **Projet de loi de modernisation de la sécurité civile [n° 227 (2003-2004)]** - (15 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4275, 4276) : nécessaire amélioration de la procédure de reconnaissance de catastrophe naturelle. Exemple de la Meurthe-et-Moselle.

- **Suite de la discussion** (16 juin 2004) - **Art. additionnel avant l'art. 7** (p. 4319) : soutient l'amendement n° 151 de M. Jean-Noël Guérini (respect des règles de concurrence dans la mise en place des services internes de sécurité par les gestionnaires d'aéroports) ; retiré. - **Art. additionnel après l'art. 10** (p. 4324) : son amendement n° 137 : publication de la motivation du refus ou de l'acceptation de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ; rejeté. Subjectivité des décisions rendues.

- **Projet de loi relatif au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières [n° 383 (2003-2004)]** - (5 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5132, 5134) : choix idéologique et financier du Gouvernement. Démembrement de la politique industrielle mise en place après la Libération. Privatisation programmée d'EDF et de GDF. Incompatibilité entre la gestion du secteur énergétique et les intérêts privés. Absence d'obligation européenne relative au changement de statut. Evolution de l'entité EDF-GDF services. Avenir du réseau de transport d'électricité. Statut juridique des ouvrages publics. Nécessité de construire une Europe de l'énergie. Le groupe socialiste ne votera pas ce projet de loi.

- **Suite de la discussion** (6 juillet 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 1er A ou avant l'art. 1er** (p. 5175, 5176) : soutient l'amendement n° 137 de M. Bernard Piras (impossibilité de mise en oeuvre d'un système de tarification contraire au principe d'égalité) ; rejeté. Exemple des communications téléphoniques. (p. 5181) : soutient l'amendement n° 141 de M. Bernard Piras (rappel de la marge de manoeuvre de l'Etat pour imposer certaines obligations aux opérateurs intervenant dans les secteurs de l'énergie) ; rejeté. (p. 5182) : soutient l'amendement n° 143 de M. Bernard Piras (fusion des deux EPIC EDF et GDF en un seul, dénommé "Energie de France") ; rejeté. - **Art. 1er** *(Missions et obligations de service public d'EDF, GDF et des entreprises chargées d'un réseau de transport)* (p. 5190) : soutient les amendements de M. Bernard Piras n° 146 (extension de la consultation préalable à la signature des nouveaux contrats définissant les missions de service public aux organisations syndicales d'EDF et de GDF et aux commissions permanentes de l'Assemblée nationale et du Sénat compétentes sur les questions d'énergie), n° 147 (suppression du deuxième alinéa substituant les nouveaux contrats de service public au dispositif actuel), et n° 150 (définition du cadre des nouveaux contrats de service public en fonction des lois du 10 février 2000 et du 3 janvier 2003) ; rejetés. (p. 5192) : soutient l'amendement n° 148 de M. Bernard Piras (précision rédactionnelle sur l'égalité d'accès au service public de l'énergie) ; rejeté. (p. 5194) : soutient l'amendement n° 151 de M. Bernard Piras (insertion parmi les missions de service public d'EDF d'un programme d'enfouissement des réseaux publics de distribution d'électricité) ; rejeté. - **Art. 2** *(Art. 5 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz - Constitution de services communs à EDF et GDF)* (p. 5205) : soutient l'amendement n° 159 de M. Bernard Piras (suppression) ; rejeté. (p. 5207) : soutient l'amendement n° 160 de M. Bernard Piras (suppression du statut de personne morale des services communs à EDF et à GDF) ; rejeté. - **Art. 4** *(Indépendance des gestionnaires de réseaux de transport d'électricité ou de gaz)* (p. 5217, 5218) : soutient les amendements de M. Bernard Piras n° 165 (suppression) et n° 166 (exploitation des réseaux de transport par des gestionnaires publics) ; rejetés. (p. 5220) : soutient l'amendement n° 168 de M. Bernard Piras (inaliénabilité des ouvrages des réseaux publics de transport) ; rejeté. - **Art. additionnel avant l'art. 7** (p. 5238) : soutient l'amendement n° 171 de M. Bernard Piras (inaliénabilité des ouvrages du RTE) ; rejeté.

- **Suite de la discussion** (7 juillet 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 22** (p. 5334, 5335) : soutient l'amendement n° 190 de M. Bernard Piras (réaffirmation de l'appartenance d'EDF et de GDF à la collectivité) ; rejeté.

- **Suite de la discussion** (8 juillet 2004) (p. 5388, 5389) : soutient les amendements de M. Bernard Piras n° 194 (maintien du droit à l'électricité pour tous) ; n° 195 (protection des usagers du service public de l'énergie) ; et n° 196 (protection des principes fondamentaux du service public) ; rejetés. (p. 5395) : intervient sur l'amendement n° 195 précité. - **Art. 22** *(Modification de la structure juridique d'EDF et de celle de GDF)* (p. 5397, 5398) : soutient l'amendement n° 198 de M. Bernard Piras (suppression) ; rejeté. (p. 5404) : intervient sur l'amendement n° 126 de M. Claude Biwer (pourcentage du capital détenu par l'Etat). - **Art. additionnels après l'art. 22** (p. 5405, 5406) : soutient l'amendement de M. Bernard Piras n° 199 (création d'un fonds de financement de la gestion des déchets radioactifs) ; retiré. - **Art. 24** *(Applicabilité des dispositions sur la participation des salariés aux agents des services communs à EDF et GDF)* (p. 5409) : soutient l'amendement n° 201 de M. Bernard Piras (suppression) ; rejeté. - **Art. 25** *(Création de nouveaux plans d'épargne entreprise par EDF et GDF)* (p. 5412) : soutient l'amendement n° 202 de M. Bernard Piras (suppression) ; rejeté. - **Art. 27** *(Règles de territorialité applicables aux DNN et aux distributeurs publics gaziers agréés)* (p. 5419) : intervient sur l'amendement n° 362 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). (p. 5420) : le groupe socialiste s'abstient sur cet amendement. Intervient sur l'amendement n° 122 de M. Jean-Paul Amoudry (constitution de GIE avec EDF et GDF). - **Art. 29** *(Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 - Mise en cohérence de la loi du 8 avril 1946 avec les évolutions statutaires d'EDF et GDF)* (p. 5426) : soutient l'amendement n° 204 de M. Bernard Piras (suppression) ; rejeté. - **Art. 30** *(Loi n° 2000-108 du 10 février 2000 - Mise en cohérence de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 avec les dispositions du projet de loi)* (p. 5433) : défavorable à l'amendement n° 83 de M. Henri Revol (précision du régime de l'obligation d'achat). - **Art. additionnel après l'art. 30** (p. 5434) : soutient l'amendement n° 206 de M. Bernard Piras (négociation directe entre les producteurs d'électricité et les consommateurs professionnels) ; rejeté. - **Art. 32** *(Art. L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales - Adaptation du régime de concession de la distribution publique d'électricité et de gaz)* (p. 5438) : soutient l'amendement n° 414 de M. Jean-Marc Todeschini (exploitation du service public de la distribution du gaz naturel par l'organisme chargé de la distribution publique d'électricité) ; rejeté. (p. 5439) : intervient sur l'amendement n° 414 précité. - **Art. additionnels après l'art. 34** (p. 5442) : favorable à l'amendement n° 43 de la commission (contrats de réservation de puissance). Maintient l'amendement n° 206 de M. Bernard Piras précité et précédemment réservé. - **Division additionnelle après l'art. 34** (p. 5447) : défavorable à l'amendement n° 44 de la commission (insertion d'une division additionnelle concernant l'accès des tiers aux stockages de gaz naturel). - **Art. additionnels après l'art. 34** (p. 5451) : intervient sur l'amendement de la commission des finances saisie pour avis n° 93 (accès régulé des fournisseurs à des capacités de stockage de gaz suffisantes), ainsi que sur l'amendement n° 46 de la commission (obligation de constitution de stocks et d'information sur l'état de ces stocks par les titulaires ou les exploitants des concessions de stockage

souterrain de gaz naturel) et le sous-amendement n° 87 de M. Henri Revol s'y rapportant. - **Art. 36** *(Modalités d'élaboration des statuts d'EDF et de GDF et poursuite du mandat des administrateurs de ces sociétés)* (p. 5457) : question de la recevabilité de l'amendement n° 427 du Gouvernement (limite d'âge des dirigeants des établissements publics de l'Etat). (p. 5458) : article 48-3 du règlement intérieur.

**- Projet de loi modifiant la loi n° 2003-322 du 9 avril 2003 relative aux entreprises de transport aérien et notamment à la société Air France [n° 281 (2003-2004)]** - (16 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5770, 5773) : principe de privatisation d'Air France établi en 1993. Historique. Organisation de la privatisation par la loi de 2003. Mise en conformité de ce texte avec l'accord passé entre Air France et KLM. Rôle du Parlement ramené à celui d'une simple chambre d'enregistrement. Risques de dérive liés à la "financiarisation" du transport aérien. Manque de visibilité sur l'avenir du transport aérien français. Contribution des salariés d'Air France au redressement de l'entreprise. Inquiétude sur l'avenir de leur statut. Déréglementation du trafic intérieur. Incidences de la fusion avec KLM sur le lieu d'implantation du troisième aéroport, ADP. Demande d'information sur le projet de privatisation d'Aéroports de Paris. Conséquences de la fusion sur la desserte aérienne des départements et territoires d'outre-mer. Le groupe socialiste ne votera pas ce texte. - **Art. additionnel avant l'art. 1er** (p. 5779, 5780) : son amendement n° 8 : intervention de l'Etat en cas de menaces sur les intérêts nationaux et les droits de trafic ; rejeté. Possibilité pour le gouvernement néerlandais d'utiliser une golden share pendant une période transitoire. - **Art. 1er** *(Art. L. 360-1 et L. 360-2 du code de l'aviation civile - Extension aux sociétés cotées contrôlant des entreprises de transport aérien des dispositions de garantie de la nationalité)* (p. 5782) : son amendement n° 9 : suppression ; rejeté. Caractère régalien du transport aérien. Son amendement n° 10 : repli ; rejeté. - **Art. 3 bis** *(Art. L. 421-3, L. 421-9 et L. 423-1 du code de l'aviation civile - Conditions de cessation d'activité des personnels navigants commerciaux)* (p. 5787, 5788) : ses amendements n° 11 : fixation dans la loi de l'âge de la retraite à 55 ans et n° 12 : consultation obligatoire des partenaires sociaux ; rejetés. Demande au Gouvernement la confirmation du maintien à 55 ans de l'âge de départ à la retraite. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5791, 5792) : désengagement de l'Etat du transport aérien. Dérégulation. Qualité du service et sécurité compromises. Conséquences au regard de l'aménagement du territoire. Le groupe socialiste votera contre ce texte.

**- Projet de loi relatif aux aéroports [n° 452 (2003-2004)]** - (9 novembre 2004) - **Discussion générale** (p. 7786, 7787) : importance stratégique du transport aérien. Défavorable à la privatisation d'ADP. Question de l'avenir des personnels. Domanialité publique des terrains. Modulation des redevances aéroportuaires. Nécessité d'affirmer l'affectation de l'ensemble des ressources d'un aéroport à une caisse unique. Evolution du statut des grands aéroports régionaux et aménagement du territoire. - **Demande de renvoi à la commission** (p. 7803, 7804) : sa motion n° 33 tendant au renvoi à la commission ; rejetée. Manque de concertation lors de la préparation de ce texte. Recours trop important à l'exercice du pouvoir réglementaire. Nécessité de préciser le contenu du cahier des charges relatif à la gestion du système aéroportuaire parisien. - **Art. 1er** *(Transformation de l'établissement public ADP en société anonyme)* (p. 7806, 7807) : ses amendements n° 34 : suppression ; et n° 35 : repli ; rejetés. Inconvénients et absence de raison justifiant la transformation d'ADP. Problème du statut des personnels. (p. 7808) : affirmation du caractère de service public national d'Aéroports de Paris. - **Art. 2** *(Déclassement et transfert des biens du domaine public aéroportuaire)* (p. 7810, 7811) : ses amendements n° 37 : maintien du régime de domanialité publique ; et n° 38 : précision ; rejetés. Statut des emprises et des ouvrages des aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle, de Paris Orly et de Paris Le Bourget. - **Art. 3** *(Retour à l'Etat des plus-values foncières en cas de fermeture d'un aéroport)* (p. 7813) : son amendement n° 40 : suppression ; rejeté. - **Art. 5** *(Détention du capital d'ADP et gouvernement d'entreprise)* (p. 7816) : ses amendements n° 42 : suppression ; et n° 43 : repli : rejetés. - **Art. 6** *(Art. L. 251-1 à L. 251-3 du code de l'aviation civile, CAC - Missions d'ADP)* (p. 7817, 7818) : son amendement n° 44 : suppression ; rejeté. Conditions de réalisation des missions d'ADP et question de la limite portée à leur diversification. (p. 7820) : sur l'amendement n° 2 de la commission (précisions quant aux conditions de réalisation des missions d'ADP), son sous-amendement n° 49 ; rejeté. Son amendement n° 47 : limitation des missions de police administrative d'ADP ; retiré. (p. 7821) : ses amendements n° 48 : limitation du champ d'intervention d'ADP dans le domaine de la navigation aérienne ; rejeté ; et n° 50 : cessation des missions d'ADP en cas de manquement grave ; devenu sans objet. - **Art. 7** *(Exploitation des grands aéroports régionaux)* (p. 7826) : son amendement n° 51 : maintien de capitaux publics ; devenu sans objet. Son amendement n° 52 : précision au sujet des agents des chambres de commerce et d'industrie ; rejeté. - **Art. 9** *(Perception de redevances domaniales par les exploitants d'aérodromes appartenant à des collectivités territoriales)* (p. 7835) : ses amendements n° 58 : limitation du montant des redevances en vue de garantir le bon accomplissement des missions de service public ; et n° 57 : respect de la proportionnalité entre services rendus et montant des redevances ; rejetés. - **Art. 13** *(Mesures de coordination juridique)* (p. 7837) : son amendement n° 59 : suppression ; rejeté. - **Art. 16** *(Date d'entrée en vigueur des dispositions relatives à ADP)* (p. 7838) : son amendement n° 60 : suppression ; rejeté. - **Explications de vote sur l'ensemble** : opposition à ce projet de loi. Engagement du Gouvernement à maintenir une participation majoritaire publique dans ADP. Défausse de l'Etat au détriment des collectivités locales. Risque d'accentuation des inégalités en matière de transport. Le groupe socialiste votera contre ce texte.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer - II. - Transports et sécurité routière - Aviation et aéronautique civiles - Budget annexe de l'aviation civile**

- (10 décembre 2004) (p. 9534, 9536) : désengagement de l'Etat du transport aérien. Abandon d'une politique volontariste d'aménagement du territoire. Incidence de la budgétisation du FIATA. Baisse des dotations de la recherche consacrées à la construction aéronautique civile. Limitation indispensable de l'augmentation des redevances aéroportuaires. Conséquences de la décentralisation et de la privatisation d'Air France. Demande d'alignement du système de retraite d'Air France sur le système général. Interrogation sur les négociations de reprise du personnel. Cession des participations de l'Etat dans le capital d'Air France. Décentralisation des aéroports régionaux ; difficultés des collectivités territoriales face aux pressions exercées par les compagnies à bas coût ; interrogation sur le classement de l'aéroport de Beauvais parmi les aéroports régionaux d'intérêt national. Volonté de maintien d'une forte présence publique dans le capital des sociétés de gestion aéroportuaires. Le groupe socialiste n'approuve pas ce budget.

**Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer - III. - Transports et sécurité routière - Transports terrestres et intermodalité - Routes et sécurité routière**

- (10 décembre 2004) (p. 9552, 9553) : amélioration indiscutable de la sécurité routière. Développement insuffisant des modes de transports alternatifs à la route. Absence de véritable politique de rééquilibrage modal. Augmentation continue de la dette ferroviaire en dépit de la séparation de RFF et de la SNCF ; insuffisance de l'aide de l'Etat au désendettement. Création bénéfique de l'AFITF. Implication de l'ouverture au capital des sociétés autoroutières sur la "rente autoroutière". Sous-estimation du financement de l'AFITF. Retard colossal des contrats de plan. (p. 9554) : régulation budgétaire. Multiplication des rapports sur le transport

combiné. Demande de résultats de l'expérimentation de l'autoroute ferroviaire entre la France et l'Italie.

**RENAR (Ivan)**
*sénateur (Nord)*
*CRC*

## NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires culturelles.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

## DÉPÔTS

*Proposition de résolution* tendant à faire respecter le pluralisme dans le cadre de la journée d'initiative parlementaire instituée par l'article 48 de la Constitution **[n° 153 (2003-2004)]** (19 janvier 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission parlementaire d'enquête sur les facteurs de risques et les conséquences sanitaires d'épidémies de légionellose mais également sur les moyens des services d'État à renforcer pour prévenir, contrôler et contenir tout risque d'exposition comme de contamination **[n° 154 (2003-2004)]** (19 janvier 2004) - **Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête parlementaire sur les causes et les conséquences sanitaires de l'épidémie de légionellose dans la Région Nord-Pas-de-Calais mais également sur les moyens, de toute nature, à mettre en oeuvre pour en prévenir tout nouveau risque à l'avenir **[n° 155 (2003-2004)]** (19 janvier 2004) - **Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de loi* tendant à instaurer des mesures d'urgence pour lutter contre les délocalisations **[n° 295 (2003-2004)]** (11 mai 2004) - **Aménagement du territoire - Economie et finances, fiscalité - Entreprises - Travail.**

*Proposition de loi* relative à l'autonomie de la personne, au testament de vie, à l'assistance médicalisée au suicide et à l'euthanasie volontaire **[n° 297 (2003-2004)]** (11 mai 2004) - **Famille - Justice - Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de loi constitutionnelle* relative aux modalités de convocation des sessions extraordinaires du Parlement et à leur objet **[n° 373 (2003-2004)]** (23 juin 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la présentation du rapport du Défenseur des Enfants devant le Parlement **[n° 47 (2004-2005)]** (27 octobre 2004) - **Famille - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'autonomie de la personne, au testament de vie, à l'assistance médicalisée au suicide et à l'euthanasie volontaire **[n° 89 (2004-2005)]** (1er décembre 2004) - **Famille - Justice - Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre les violences au sein des couples **[n° 95 (2004-2005)]** (3 décembre 2004) - **Famille - Justice - Police et sécurité - Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de loi* portant création d'un service public national décentralisé du logement et de l'habitat pour garantir le droit au logement pour tous et partout **[n° 98 (2004-2005)]** (4 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Economie et finances, fiscalité - Logement et urbanisme - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conditions de rétention et de placement en zone d'attente des mineurs étrangers **[n° 130 (2004-2005)]** (17 décembre 2004) - **Famille - Justice - Police et sécurité.**

## INTERVENTIONS

**- Contribution du Sénat au débat sur une déclaration du Gouvernement sur l'avenir de l'école** - (21 janvier 2004) (p. 675, 676) : enseignement supérieur exclu du débat national sur l'avenir de l'école. Place des arts et de la culture scientifique. Résultats remarquables de l'opération "lycéens au cinéma". Lutte contre l'illettrisme scientifique.

**- Projet de loi encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics [n° 209 (2003-2004)]** - (2 mars 2004) - **Discussion générale** (p. 1946, 1948) : droits de l'homme et principe d'égalité depuis 1789. Signe d'encouragement en direction des personnes assujetties aux intégristes, notamment les femmes. Nécessité de lutter contre le communautarisme en relançant le processus d'intégration. Favorable à l'adoption d'un code de la laïcité. Votera ce projet de loi.

**- Projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique** - *Deuxième lecture* **[n° 144 (2003-2004)]** - (8 avril 2004) - **Art. 1er** *(Définition du champ audiovisuel et compétences du CSA)* (p. 2210, 2211) : sur l'amendement n° 2 de la commission (définition d'une nouvelle architecture du droit des médias), soutient le sous-amendement n° 91 de Mme Odette Terrade ; rejeté. - **Art. 2 bis** *(Régime de responsabilité des prestataires techniques)* (p. 2219, 2220) : définition de la contrefaçon et du piratage. Refus de confondre les droits des auteurs avec les intérêts des "majors" américaines. Equilibre indispensable entre les besoins des créateurs et les besoins de la société. Nécessité d'une réflexion globale. Refus d'un paiement au seul usage. Souhait d'une adaptation du régime de la propriété intellectuelle aux enjeux d'Internet. (p. 2223) : soutient l'amendement n° 55 de Mme Odette Terrade (recours au juge avant l'interdiction d'un site) ; rejeté.

**- Projet de loi relatif aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle [n° 160 (2003-2004)]** - (13 avril 2004) - **Discussion générale** (p. 2320, 2322) : renoncement pertinent aux ordonnances. Sujets très techniques et en réalité très politiques. Modification du code des postes et télécommunications. Prise en compte de la nécessaire convergence entre les télécommunications et l'audiovisuel consécutive aux évolutions technologiques. Mise en exergue des inégalités de la société au travers de l'universalisation des connaissances. Nécessité d'une volonté politique définissant l'utilisation, dans le strict respect de l'exception culturelle française, de la liberté d'expression, de création, d'accès à l'information et au savoir. Protection nécessaire du consommateur contre les risques d'entraînement vers les nouvelles technologies sans le recul nécessaire. Conséquences économiques négatives de la montée en puissance de l'ADSL et des concentrations inéluctables. Non-pertinence de la liberté des tarifs laissée aux fournisseurs d'accès. Position contestable de la France à l'OMC en matière de régulation applicable aux outils et aux modes de communication. Libéralisation attendue des services de l'Internet lors des prochaines négociations sur le commerce électronique. Conséquences dangereuses de cette concurrence pour l'industrie cinématographique et télévisuelle française. Problématique de la concentration des réseaux et de la défense de la production locale des contenus par les collectivités

locales. Opposé à l'octroi de la télévision numérique terrestre, TNT, aux chaînes privées en l'absence de protection et de développement de la création nationale. (p. 2323) : aménagement indispensable du territoire pour garantir l'accès de tous aux technologies quelle que soient les fluctuations du marché. Nécessité pour l'Etat d'une volonté de soutenir les contenus. Dévaluation inacceptable des oeuvres de création par les coupures publicitaires sur les chaînes subventionnées par l'argent public. Renforcement souhaitable de l'autorité du CSA sur le contenu des "tuyaux" et des "câbles". Chevauchement des rôles du CSA et de l'ART. Nécessité de contenir l'emballement d'un système de transferts où les contenus subventionnent les réseaux. Occasion pour la France d'initier, au sein de l'Europe, une harmonisation publique des relations entre contenus et réseaux. S'interroge sur la prise en compte de l'intérêt du public pour l'avenir. Lien entre concentrations et colonisation du culturel par le marché. Nécessité de relever le défi de maîtriser des technologies inédites et d'assurer le développement culturel et la démocratisation de l'expression créative. Extrême réserve du groupe CRC sur le fond politique du texte. - **Art. 2** *(Art. L. 32 du code des postes et télécommunications - Définitions fondamentales de notions relatives aux communications électroniques)* (p. 2341) : abstention du groupe CRC sur l'amendement n° 114 de M. Philippe Nogrix (définition de la profession d'installateur intégrateur de télécommunications). - **Art. 3** *(Art. L. 32-1 du code des postes et télécommunications - Principes de la régulation des communications électroniques)* (p. 2344) : le groupe CRC votera l'amendement n° 115 de M. Philippe Nogrix (contrôle par l'ART de l'exercice d'une concurrence loyale entre les opérateurs et les installateurs intégrateurs).

- **Suite de la discussion** (14 avril 2004) - **Art. 27** *(Art. 1er de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Coordination)* (p. 2407) : opposition du groupe CRC à la modification de la rédaction actuelle de la loi du 30 septembre 1986, fondée sur la distinction entre télécommunications et communications audiovisuelles. Affaiblissement du rôle du CSA au profit de l'ART. Refus de l'instrusion de la logique libérale au détriment d'une politique de contenus. Distinction indispensable de l'activité intellectuelle fabriquant le contenu de l'activité industrielle fabriquant le contenant. Nécessaire mise en valeur du partenariat entre le créateur et le public. Opposition à la mise en oeuvre de la convergence qui favorisera la conception mercantile et aliénante de la société de communication. (p. 2408) : son amendement n° 213 : suppression ; adopté. - **Art. 28** *(Art. 2 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Définition des communications électroniques)* (p. 2409) : son amendement n° 214 : suppression ; adopté. - **Art. 29** *(Art. 2 et 3 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Coordination)* : son amendement n° 215 : maintien des deux notions "télécommunications" et "communications électroniques" ; rejeté. - **Art. 30 bis** *(Art. 6 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Coordination)* (p. 2414) : son amendement n° 222 : suppression ; rejeté. Refus de voir affaiblir le rôle de régulateur de l'Etat et des collectivités locales. - **Art. 31** *(Art. 10 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Suppression de l'autorisation des réseaux de télécommunications par le CSA)* (p. 2414) : son amendement n° 216 : suppression ; rejeté. Responsabilité essentielle du CSA et de son rôle décisif dans l'aménagement du territoire. - **Art. 32** *(Art. 12 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Consultation du CSA en matière de normes techniques)* (p. 2415) : son amendement n° 217 : élargissement du spectre des responsabilités du CSA ; rejeté.

- **Projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales** - *Deuxième lecture* **[n° 269 (2003-2004)]** - (1er juillet 2004) - **Art. 51** *(Art. L. 822-1 et L. 822-2 du code de l'éducation - Transfert aux communes et à leurs groupements de la responsabilité des locaux destinés au logement des étudiants)* (p. 4946) : avec le groupe CRC, ne pourra pas voter l'article. Amplification de l'inégalité sociale par la question du logement étudiant. (p. 4947, 4948) : ses amendements n° 589 : participation des collectivités locales aux décisions prises par le CNOUS et les CROUS dans le cadre de la décentralisation du financement des logements pour étudiants, et n° 590 : suppression du I réécrivant l'article L. 822-1 du code de l'éducation pour transférer aux communes et à leurs groupements la responsabilité des locaux destinés au logement des étudiants ; rejetés. (p. 4951) : demande de scrutin public de la majorité en raison de son manque d'effectifs. - **Art. 72 bis** *(Recrutement des personnels des associations chargées de l'inventaire en qualité d'agents non titulaires des collectivités territoriales)* (p. 4993) : soutient les amendements de Mme Annie David n° 635 (suppression) ; n° 636 (précision) ; et n° 637 (cohérence) ; rejetés. - **Art. 73** *(Transfert aux collectivités territoriales de la propriété de certains monuments historiques appartenant à l'Etat ainsi que des objets mobiliers qu'ils renferment)* (p. 4995) : son amendement n° 638 : suppression ; rejeté. (p. 4998) : confusion sur les notions d'Etat et de nation. - **Art. 73 bis** *(Expérimentation de prêt des oeuvres du Musée du Louvre aux musées de France)* (p. 5000, 5001) : souhait d'un vote à l'unanimité de l'amendement n° 68 de la commission (rétablissement du dispositif permettant au musée du Louvre de prêter des oeuvres aux musées de France). - **Art. 74** *(Transfert à titre expérimental de la gestion des crédits relatifs aux travaux d'entretien et de restauration des monuments historiques - Compétence du département pour assurer la conservation du patrimoine rural non protégé)* (p. 5001, 5003) : ses amendements n° 639 : suppression, n° 642 et 643 : suppression partielle, et n° 640 : liste des monuments classés ou inscrits correspondant au montant des crédits transférés fixés dans la convention ; rejetés. Soutient l'amendement n° 641 de Mme Annie David (mise en place d'une programmation des travaux et d'une gestion des crédits partagée et équilibrée entre l'Etat et les collectivités territoriales) ; rejeté. - **Art. 74 bis** *(Art. 11-1 nouveau et 20 de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée - Inapplicabilité de la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée aux opérations effectuées sur des immeubles classés ou inscrits)* (p. 5004) : son amendement n° 644 : suppression ; retiré. - **Art. 74 ter** *(Art. 38 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains - Interdiction de l'exercice de toute mission de conception ou de maîtrise d'oeuvre privée par les architectes des Bâtiments de France)* : son amendement n° 645 : suppression ; rejeté. Consultation approfondie des professionnels. - **Art. 75** *(Art. L. 216-2 et L. 216-2-1 nouveau du code de l'éducation - Compétences des collectivités territoriales et de l'Etat à l'égard des établissements d'enseignement public de musique, de danse et d'art dramatique)* (p. 5006, 5007) : soutient les amendements de Mme Annie David n° 646 (suppression) et n° 647 (maintien des concours financiers de l'Etat) ; rejetés. Son amendement n° 648 : suppression du transfert des crédits ; rejeté. Favorable à une véritable politique nationale de l'enseignement artistique prise en charge par un Etat responsable.

- **Projet de loi relatif à l'assurance maladie [n° 420 (2003-2004)]** - (26 juillet 2004) - **Art. 29** *(Art. L. 162-5-2, L. 162-5-11, L. 162-11, L. 162-12-3, L. 162-12-10, L. 162-12-18, L. 162-14-1, L. 645-2, L. 645-2-1, L. 722-1-1, L. 722-4 et L. 722-4-1 du code de la sécurité sociale pour 1999 et article 4 de l'ordonnance n° 96-345 du 24 avril 1996 relative à la maîtrise médicalisée des dépenses de soins - Dispositif conventionnel d'aides à l'installation et de prise en charge des cotisations sociales des médecins libéraux)* (p. 6193) : le groupe CRC s'abstient sur l'amendement n° 588 de M. Alain Vasselle (détermination des conditions dans lesquelles les praticiens libéraux exerçant dans les zones à faible densité médicale bénéficient d'une rémunération forfaitaire annuelle). - **Art. additionnel avant l'art. 30** (p. 6196) : soutient les amendements de Mme Michelle Demessine n° 504 (rétablissement des élections à la sécurité sociale) ; et n° 505 (modalités pratiques des élections à la sécurité sociale) ; rejetés. Exemple de l'Alsace-Moselle.

- **Projet de loi habilitant le Gouvernement à simplifier le droit [n° 343 (2003-2004)]** - (14 octobre 2004) - **Art. 25** *(Simplification du régime de l'assurance en matière de construction et de responsabilité des sous-traitants)* (p. 6688) : soutient l'amendement n° 171 de Mme Josiane Mathon (suppression) ; rejeté. Souhait d'un débat dans le cadre de la discussion d'un projet de loi de finances. - **Art. 37** *(Simplification de la législation relative à la formation)* (p. 6702) : soutient l'amendement n° 172 de Mme Josiane Mathon (suppression) ; rejeté. Avantage de la convention sur la facture en matière de garanties.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Culture**

- (4 décembre 2004) - **Etat B - Titres III et IV** (p. 9056, 9057) : importance de l'éducation artistique. Faiblesse des moyens consacrés à sa mise en oeuvre. Rôle de l'art et de la culture dans la formation des esprits. Bénéfice d'une telle formation pour l'emploi culturel. - **Etat C- Titres V et VI** (p. 9060, 9061) : inquiétude des élus locaux face à la deuxième phase de délocalisation. Conditions de transfert aux collectivités de certains monuments historiques. Insuffisance de l'effort de l'Etat. Recours à des partenariats préférable aux transferts. - **Art. additionnels avant l'art. 73 bis** (p. 9064) : favorable à l'amendement n° II-36 du Gouvernement (structure directoriale de l'Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son)

**Communication**

- (4 décembre 2004) - **Etat B - Titres III et IV** (p. 9084, 9085) : intérêt des mesures prises pour aider la presse écrite. Nécessité de freiner la concentration dans le monde de la presse. Danger pour le pluralisme. Place primordiale de la presse écrite. Poids acquis par les grands groupes financiers. (p. 9086) : valeur de l'AFP. Faiblesses du contrat d'objectifs et de moyens. Nécessité de remédier aux difficultés de l'agence.

**Education nationale, enseignement supérieur et recherche - III. - Recherche**

- (6 décembre 2004) (p. 9199, 9200) : absence de prise en compte des propositions des états généraux de la recherche dans le projet de budget. Financement de la future Agence nationale de recherche. Absence de volonté politique d'inscrire la recherche au rang des priorités nationales. Avec le groupe CRC, ne votera pas ce projet de budget.

**Education nationale, enseignement supérieur et recherche - I. - Enseignement scolaire**

- (7 décembre 2004) - **Etat B - Titres III et IV** (p. 9299, 9300) : refus de la réduction des apprentissages à un "socle commun" de connaissances au détriment d'autres matières fondamentales. Pertinence pédagogique, sociale et culturelle de l'éducation artistique. Importance de l'éducation à l'image. Enseignement de l'histoire de l'art.

**Education nationale, enseignement supérieur et recherche - II. - Enseignement supérieur**

- (7 décembre 2004) (p. 9307, 9308) : budget de rattrapage. Incidences de la refonte des cursus universitaires. Précarisation d'une part croissante de la population étudiante : mise en oeuvre impérative d'un véritable plan social étudiant. Devoir de l'Etat d'engager une politique de l'emploi universitaire. Urgence à définir un plan pluriannuel des postes à créer. Statut de l'enseignant-chercheur. Désaffection des filières scientifiques, en particulier par les femmes. Problématiques de l'égalité et de la mixité. Absence de création de postes de personnels IATOS. Défi de la démocratisation de l'enseignement supérieur ; progression du nombre d'étudiants en situation d'échec. Le groupe CRC ne votera pas ce budget. - **Etat B - Titres III et IV** (p. 9315, 9316) : absention du groupe CRC sur l'amendement n° II-41 du Gouvernement (transfert des crédits relatifs au fonctionnement et indemnités de jury des épreuves classantes nationales pour l'accès au troisième cycle des études médicales, du titre III au titre IV).

**REPENTIN (Thierry)**
*sénateur (Savoie)*
*SOC*

Election le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan à partir du 6 octobre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

*Avis*, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Logement **[n° 76 tome 14 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Logement et urbanisme - Budget.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (27 octobre 2004) - **Discussion générale** (p. 7206, 7208) : contradiction entre, d'une part, le projet de loi et, d'autre part, la réalité en matière de logement d'urgence et d'insertion, les moyens alloués au logement social et la situation du parc locatif privé. Caractère indissociable du partenariat privilégié avec les collectivités territoriales et du traitement égalitaire des populations. Dispositions relatives au parc locatif social. Nécessité d'une offre diversifiée par le parc locatif privé. Libération du foncier. Répartition de la DSU. Amendements déposés par le groupe socialiste.

- **Suite de la discussion** (3 novembre 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 39** (p. 7480) : intervient sur l'amendement n° 434 de Mme Michelle Demessine (droit au logement garanti par l'Etat). - **Art. 39** *(Développement des capacités d'hébergement et de logement temporaire)* (p. 7481, 7482) : son amendement n° 327 : détachement des maisons relais de l'hébergement d'urgence ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 39** (p. 7485) : sur l'amendement n° 82 de la commission (représentation des associations ayant pour objet

l'insertion et le logement des plus défavorisés dans les commissions d'attribution), son sous-amendement n° 636 : voix délibérative accordée aux associations siégeant dans la commission ; rejeté. Son amendement n° 346 : modalités de représentation des associations au sein de la commission d'attribution ; devenu sans objet. (p. 7488) : le groupe socialiste votera l'amendement précité n° 82 de la commission. - **Division et art. additionnels après l'art. 39** : son amendement n° 326 : création d'une division additionnelle relative au plan pour l'habitat adapté ; retiré au profit de l'amendement identique n° 558 de M. Bernard Seillier. Son amendement n° 325 : programmation budgétaire de la création de places en maisons relais ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 40, avant l'art. 41 ou après l'art. 42** (p. 7493, 7494) : ses amendements n° 331 : suppression de l'article 60 de la loi relative aux libertés et responsabilités locales créant les conditions d'un transfert aux collectivités locales de la gestion du contingent préfectoral d'attribution de logements et n° 332 : autorisation de délégation du contingent préfectoral au bénéfice des seuls EPCI dotés d'un programme local de l'habitat et ayant signé avec l'Etat une convention de délégation des aides à la pierre ; devenus sans objet. (p. 7496) : ne votera pas contre l'amendement de la commission des affaires économiques saisie pour avis n° 128 (réduction du délai de substitution du préfet au maire ou au président d'EPCI délégataire défaillant et attribution de droit de la délégation du contingent préfectoral aux EPCI délégataires de la compétence logement). - **Art. additionnels avant l'art. 41** (p. 7498, 7502) : ses amendements n° 334 : exclusion des PLS du dispositif de construction de logements sociaux prévus par l'article 55 de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains ; et n° 333 : augmentation de la contribution des communes refusant la construction de logements sociaux ; rejetés. Utilisation abusive des termes "logement social" pour les PLS. Multiplication des PLS au détriment des PLUS et des PLAI. Déséquilibre sociologique des communes. Suppression du contingentement des PLS. - **Art. 41** *(Construction de logements locatifs sociaux)* (p. 7510, 7511) : évolution de la situation du logement sur les quinze dernières années. Part disproportionnée des PLS dans le programme du Gouvernement. Participation minoritaire de l'Etat dans la programmation du logement social. Défavorable à l'amendement n° 576 du Gouvernement (précision). - **Art. additionnel après l'art. 42** (p. 7513) : intervient sur l'amendement n° 561 du Gouvernement (prolongation du programme national de rénovation urbaine et augmentation des crédits de l'Etat). Interrogation sur les risques de remise en cause des engagements financiers. - **Art. 43** *(Art. 1384 A et 1384 C du code général des impôts - Allongement de la durée d'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les logements sociaux)* (p. 7517) : le groupe socialiste votera l'amendement n° 86 de la commission (allongement de la durée d'exonération de TFPB pour les logements réhabilités grâce à une aide de l'ANAH) modifié par le sous-amendement n° 577 du Gouvernement (précision du rôle de l'ANAH). (p. 7518) : son amendement n° 344 : compensation de l'exonération de TFPB ; retiré. - **Art. 44** *(Art. 14 de la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine - Règles applicables aux aides délivrées par l'agence nationale pour la rénovation urbaine)* (p. 7521, 7522) : demande de précision sur l'amendement n° 289 de la commission (subdélégation des compétences du préfet au délégué territorial de l'ANRU). Le groupe socialiste votera l'amendement n° 88 de la commission (précision). - **Art. 45** *(Art. L. 321-1, L. 321-3 et L. 321-7-1 du code de l'urbanisme - Statut respectif des établissements publics d'aménagement et des établissements publics fonciers)* (p. 7526) : son amendement n° 345 : action des établissements publics limitée aux opérations liées au logement ; retiré au profit de l'amendement de la commission des affaires économiques saisie pour avis n° 131 (clarification du régime des établissements publics par la distinction entre aménageur et opérateur foncier, et prise en compte obligatoire des priorités définies dans les PLH intercommunaux), modifié par le sous-amendement n° 641 de la commission (contribution des établissements publics fonciers à la réalisation des objectifs de construction de logements sociaux).

- **Suite de la discussion** (4 novembre 2004) - **Art. 47** *(Art. L. 353-15-2 nouveau, L. 353-19, L. 442-6-5 nouveau et L. 472-1-2 du code de la construction et de l'habitation - Protocole d'accord entre le bailleur social et le locataire en situation de défaut de paiement du loyer)* (p. 7547) : son amendement n° 335 : signature du protocole par le préfet ; rejeté. (p. 7550) : son amendement n° 336 : rôle du préfet dans le cadre de la signature d'un protocole visant à prévenir l'expulsion d'un locataire et mise en oeuvre d'un accompagnement social ; rejeté. (p. 7553) : son amendement n° 337 : adaptation de la durée du protocole à la durée du plan d'apurement de la dette locative ; rejeté. (p. 7556) : son amendement n° 340 : possibilité d'allonger la durée du protocole applicable aux logements sociaux non conventionnés ; devenu sans objet. (p. 7559) : reprend les amendements de M. Jean-Marie Vanlerenberghe retirés par Mme Françoise Férat n° 371, 372 et 373 : dérogation aux conditions d'ouverture du droit à l'APL ; rejetés. - **Art. additionnels après l'art. 47** : son amendement n° 330 : indexation des plafonds des loyers de référence sur l'indice du coût de la construction ; irrecevable (article 40 de la Constitution). (p. 7561) : son amendement n° 329 : suppression du mois de carence pour l'APL ; irrecevable (article 40 de la Constitution). - **Art. 50** *(Objectifs de l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, ANAH, pour la période 2005-2009)* (p. 7568) : son amendement n° 341 : suppression de la référence aux loyers réglementés ; rejeté. - **Art. additionnel avant l'art. 51** (p. 7570) : son amendement n° 351 : suppression du dispositif de soutien en faveur de l'investissement locatif dit "amortissement Robien" ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 53** (p. 7581) : avec le groupe socialiste, favorable à l'amendement n° 103 de la commission (règlement prioritaire des créances locatives par rapport à celles des établissements de crédits et aux crédits à la consommation).

- **Proposition de loi portant diverses dispositions relatives au sport professionnel [n° 29 (2004-2005)]** - (24 novembre 2004) - **Exception d'irrecevabilité** (p. 8381) : votera la motion n° 18 de M. Jean-Luc Mélenchon tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité. Création d'une inéquité fiscale entre les concitoyens et d'une inégalité entre différents types de sports et de clubs. Exemple des motivations extra-sportives des joueurs de handball. - **Art. 1er** *(Art. L. 785-1 du code du travail - Rémunération du droit à l'image collective des sportifs professionnels)* (p. 8388, 8389) : reprend l'amendement de M. André Vallet n° 2 : élargissement du dispositif aux associations et aux fédérations ; rejeté. Situation des disciplines moins médiatiques telles que le handball, le hockey et le basket. Disparité de traitement injuste. Financement des petits clubs assuré par les subventions publiques. - **Art. additionnel après l'art. 5** (p. 8394, 8395) : soutient l'amendement n° 14 de M. Jean-Marc Todeschini (mise en place d'une commission chargée d'étudier la question des salaires élevés octroyés aux personnes à la carrière professionnelle courte) ; rejeté.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Travail, santé et cohésion sociale - III. - Ville et rénovation urbaine**

- (9 décembre 2004) (p. 9464, 9466) : diminution des crédits de fonctionnement. Nécessité de défendre les adultes-relais. Décisions dérogatoires prises par l'ANRU. Fonds structurels européens.

**Travail, santé et cohésion sociale - IV. - Logement**

- (9 décembre 2004) - rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. (p. 9474, 9476) : progression sensible des moyens attribués à la construction de logements sociaux. Avantages fiscaux des organismes d'HLM. Aide personnalisée au logement. Bilan de l'amortissement fiscal "Robien". Avis favorable de la commission des affaires économiques sur les crédits du logement.

*Articles non rattachés :*

- (13 décembre 2004) - rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. - **Art. additionnels après l'art. 67** (p. 9692) : son amendement n° II-12 : application aux quinze premières années du dispositif prévu par l'article 42 de la loi de finances pour 2001 compensant intégralement les exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les logements locatifs sociaux ; rejeté. Perte de recettes fiscales pour les collectivités locales. Exemple du département de la Savoie. Promotion du logement social. (p. 9694) : intervient sur son amendement précité n° II-12. (p. 9695) : son amendement n° II-124 : extension aux communautés d'agglomération de la compensation des pertes de recettes dues à l'allongement de quinze à vingt-cinq ans des exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions de logements sociaux ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 68 ter** (p. 9700) : favorable à l'amendement n° II-159 de M. Alain Lambert (abaissement de la taille démographique de référence pour les taux plafonds du versement transport). - **Art. additionnels après l'art. 68 nonies** (p. 9715) : favorable à l'amendement n° II-48 de M. Charles Guené (modulation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en fonction du service rendu, amélioration du système de lissage en l'étendant sur une période de dix ans, possibilité pour les communes isolées de choisir entre taxe et redevance d'enlèvement des ordures ménagères et plafonnement des bases de l'imposition au double de la valeur locative). Interrogation sur l'application de la minoration de la TEOM en fonction de la présence sur le territoire d'une commune d'un centre d'enfouissement technique.

- **Suite de la discussion** (14 décembre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 68 nonies** (p. 9730) : soutient l'amendement n° II-128 de M. Yves Dauge (rétablissement de l'assistance gratuite de la DDE aux communes pour l'instruction des demandes de permis de construire) ; rejeté. (p. 9731) : soutient l'amendement n° II-129 de M. Yves Dauge (repli) ; rejeté. - **Art. additionnel avant l'art. 69 bis** (p. 9740, 9741) : son amendement n° II-117 : création d'une contribution des marchands de biens à hauteur de 5 % du montant des ventes immobilières réalisées ; rejeté.

**RETAILLEAU (Bruno)**
*sénateur (Vendée)*
*NI*

Election le 26 septembre 2004.

**NOMINATIONS**

Membre de la commission des affaires économiques et du plan à partir du 6 octobre 2004.

**INTERVENTIONS**

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Première partie :*

- (1er décembre 2004) - **Participation de la France au budget des Communautés européennes - Art. 43** *(Evaluation du prélèvement opéré sur les recettes de l'Etat au titre de la participation de la France au budget des Communautés européennes)* (p. 8731, 8732) : conséquences financières et budgétaires d'une éventuelle adhésion de la Turquie. Incompatibilité avec les trois types de projet européen existant. (p. 8738) : son amendement n° I-35 : rejet des crédits de préadhésion prévus pour la Turquie ; rejeté.

**- Débat sur une déclaration du Gouvernement sur la Turquie** - (21 décembre 2004) (p. 10192, 10193) : parodie de démocratie. Non-sens de l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne, à laquelle il s'oppose. Islam et laïcité. Confusion entre l'adoption de la Constitution européenne et l'adhésion de la Turquie.

**- Projet de loi portant création de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité** - *Deuxième lecture* **[n° 105 (2004-2005)]** - (21 décembre 2004) - **Discussion générale** (p. 10206, 10207) : renforcement de la lutte contre les propos discriminatoires à caractère sexiste ou homophobe. Texte contestable sur la forme et sur le fond. Dispositions juridiquement inutiles et dangereuses. Caractère liberticide de ce projet de loi, auquel il est défavorable. Tendance communautariste. - **Art. 17 bis** (p. 10225) : votera contre les articles 17 bis, 17 ter et 17 quater de ce texte.

**REUX (Victor)**
*sénateur (Saint-Pierre-et-Miquelon)*
*UMP*

Ne se représente pas le 26 septembre 2004.

**NOMINATIONS**

Membre de la commission des affaires culturelles jusqu'au 30 septembre 2004.

Membre titulaire du Comité directeur du Fonds pour l'emploi dans les départements d'outre-mer et la collectivité territoriale de Saint Pierre-et-Miquelon (FEDOM).

**REVET (Charles)**
*sénateur (Seine-Maritime)*
*UMP*

Réélu le 26 septembre 2004.

**NOMINATIONS**

Membre de la commission des affaires économiques et du plan.

Membre titulaire de la Commission supérieure du Credit maritime mutuel ; nouvelle nomination le 26 octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil supérieur de l'établissement national des invalides de la marine.

Membre titulaire de la Commission consultative pour la production de carburants de substitution le 26 octobre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

*Avis*, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Mer **[n° 76 tome 20 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Environnement - Transports - Budget.**

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées [n° 183 (2003-2004)]** - (26 février 2004) - **Art. 8** *(Art. L. 351-1 à L. 351-3 et L. 351-1-1 nouveau du code de l'éducation - Principes régissant le mode de scolarisation des élèves handicapés et la qualification des enseignants concernés et leur application dans les territoires ultramarins)* (p. 1766) : intervient sur l'amendement n° 327 de Mme Michelle Demessine (association des parents à la décision d'orientation et à la décision finale). (p. 1768) : favorable à l'amendement n° 118 de M. Nicolas About (assouplissement des conditions de recrutement des auxiliaires de vie scolaire).

- **Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (5 mai 2004) - **Art. additionnel après l'art. 1er terdecies ou avant l'art. 65** (p. 2830) : intervient sur l'amendement n° 545 de M. Pierre Jarlier (relèvement des attributions de DGF des communautés de communes). Intérêt du problème soulevé. - **Art. additionnels avant l'art. 4 ou après l'art. 10 nonies** (p. 2853) : défavorable à l'amendement n° 175 de M. Roland Courteau (promotion des produits vitivinicoles). - **Art. additionnel après l'art. 10 ou avant l'art. 11** (p. 2874) : son amendement n° 815 : exclusion des entreprises du paysage des caisses de congés payés du bâtiment et des travaux publics ; adopté.

- **Suite de la discussion** (6 mai 2004) - **Art. 10 ter** *(Art. L. 265 bis A du code des douanes -Agrément simplifié pour la production d'huile végétale non destinée à la production de carburant ou de combustible)* (p. 2899) : interroge le Gouvernement sur ses intentions en matière de développement des biocarburants. Expériences tentées dans ce domaine. Intérêt présenté par les biocarburants. - **Art. 10 quater** *(Art. 515-1 du code de l'environnement - Extension du champ d'application du régime de déclaration des installations classées)* (p. 2902) : favorable au sous-amendement n° 350 de M. Philippe Richert (extension du régime déclaratif aux carrières de sable et d'argile servant à la restauration de bâtiments anciens de caractère) portant sur l'amendement n° 16 de la commission (extension du régime déclaratif des carrières à tous les matériaux destinés au marnage des sols et aux carrières artisanales servant à la restauration et à l'entretien du patrimoine bâti architectural). - **Art. 11 F** *(Art.7 et 29 de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs - Recours à des particuliers pour le transport de personnes régulier ou à la demande)* (p. 2934) : intervient sur l'amendement n° 892 du Gouvernement (précision sur la constatation de la carence de transport et simplification du dispositif législatif). Problème du transport des personnes âgées en milieu rural. Propose l'utilisation des transports scolaires. - **Art. additionnels après l'art. 39 (priorité)** (p. 2957) : favorable à l'amendement n° 564 de M. Alain Vasselle (reconnaissance du service apporté par les assistantes maternelles agréées au même titre que les services de garderie et de restauration des écoles publiques).

- **Suite de la discussion** (11 mai 2004) - **Art. 20** *(Conditions d'exercice du droit de préemption à l'intérieur du périmètre de protection)* (p. 3024) : son amendement n° 817 : possibilité pour une commune intéressée par un projet d'intérêt général de devenir prioritaire pour l'acquisition d'un terrain vendu sur son territoire ; retiré. - **Art. additionnels après l'art. 20** (p. 3030) : son amendement n° 819 : utilisation de la procédure de révision simplifiée par les communes afin de rendre constructibles des terrains situés à la périphérie des zones construites ; retiré. (p. 3031, 3032) : réflexion indispensable. Son amendement n° 820 : modalités d'attribution du permis de construire dans les communes ne disposant pas de plan d'occupation des sols et où s'applique le règlement national d'urbanisme ; retiré. - **Art. 25** *(Art. L. 121-13 et L. 121-14 du code rural - Procédure préalable à la décision du conseil général ordonnant une opération d'aménagement foncier)* (p. 3048) : intervient sur le sous-amendement n° 929 du Gouvernement déposé sur l'amendement n° 194 de M. Yves Détraigne (mise en oeuvre obligatoire pour le Conseil général de l'opération d'aménagement foncier avec inclusion d'emprise dans un délai d'un an dès lors que le maître d'ouvrage lui en fait la demande).

- **Suite de la discussion** (13 mai 2004) - **Art. additionnels après l'art. 33** (p. 3217) : intervient sur l'amendement n° 813 de Mme Jacqueline Gourault (assistance technique des départements aux communes pour la mise en place du service public d'assainissement non collectif). Difficultés de traitement de l'assainissement non collectif pour les collectivités. - **Art. 34** *(Art. L. 411-57 du code rural - Élargissement du droit de reprise du bailleur pour la rénovation des bâtiments agricoles présentant un intérêt architectural ou patrimonial)* (p. 3227) : situation spécifique de chaque région. Exemple des clos-masures en Seine-Maritime et dans le Pays de Caux. Votera l'amendement n° 869 de la commission (précision de l'emprise foncière sur laquelle la reprise peut s'exercer) qu'il espère voir amélioré en deuxième lecture. - **Art. additionnels après l'art. 34** (p. 3231) : favorable aux amendements identiques n° 322 de M. Pierre Jarlier et n° 609 de Mme Annie David (application du taux réduit de TVA aux travaux de transformation d'anciens bâtiments agricoles en logements). S'interroge sur la non-conformité du dispositif à la réglementation européenne. - **Art. additionnels avant l'art. 37 (priorité)** (p. 3247) : intervient sur l'amendement n° 870 de la commission (réaffirmation du rôle de l'Etat dans la définition des obligations de service public). - **Art. additionnels avant l'art. 37** (p. 3260) : soutient l'amendement n° 365 de M. Adrien Gouteyron (rôle des associations dans la gestion des services au bénéfice des familles) ; retiré.

- **Suite de la discussion** (18 mai 2004) - **Art. 65 bis** *(Art. 213-6 du code de l'environnement et art. 14-1 de la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution - Programme pluriannuel d'incitation financière à la réalisation des travaux d'aménagement des exploitations agricoles dans les zones de montagne)* (p. 3371, 3372) : sur l'amendement n° 110 de la commission (rédaction), son sous-amendement n° 818 ; retiré. (p. 3373) : intervient sur le sous-amendement n° 818 précité. - **Art. additionnel avant l'art. 67** (p. 3387) : soutient l'amendement n° 366 de M. Adrien Gouteyron (élargissement du rôle d'animation des associations en milieu rural) ; adopté. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3421) : volonté du Gouvernement de développer l'aménagement du territoire de manière harmonieuse. Votera ce texte.

- **Projet de loi pour le soutien à la consommation et à l'investissement [n° 379 (2003-2004)]** - (15 juillet 2004) - **Art. additionnel avant l'art. 2** (p. 5718) : son amendement n° 54 : déplafonnement des dépenses découlant de l'emploi d'un salarié à domicile ; retiré. Incitation à la création d'emplois chez les particuliers. - **Art. additionnels après l'art. 2** (p. 5721) : son amendement n° 53 : création d'un

fichier national recensant les informations sur les états d'endettement des particuliers ; retiré. Prise en compte de la situation des familles les plus fragiles.

**- Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (3 novembre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 39** (p. 7486) : intervient sur l'amendement n° 82 de la commission (représentation des associations ayant pour objet l'insertion et le logement des plus défavorisés dans les commissions d'attribution). Risque de lourdeur induite par l'augmentation du nombre des membres de la commission d'attribution. (p. 7487) : existence de logements d'urgence en Seine-Maritime. Inconvénients de la présence d'un représentant d'une association à l'échelon local. - **Art. additionnel après l'art. 40, avant l'art. 41 ou après l'art. 42** (p. 7496) : votera l'amendement de la commission des affaires économiques saisie pour avis n° 128 (réduction du délai de substitution du préfet au maire ou au président d'EPCI délégataire défaillant et attribution de droit de la délégation du contingent préfectoral aux EPCI délégataires de la compétence logement). Importance de l'échelon local dans l'attribution des logements sociaux. - **Art. 45** *(Art. L. 321-1, L. 321-3 et L. 321-7-1 du code de l'urbanisme - Statut respectif des établissements publics d'aménagement et des établissements publics fonciers)* (p. 7523) : démarche positive du Gouvernement en matière de construction de logements et d'accession à la propriété. Inquiétude sur la pénurie de foncier.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales**

- (7 décembre 2004) (p. 9250) : favorable à l'extension des aides aux productions fourragères à la prairie permanente ; lutte contre l'érosion des sols en Seine-Maritime. Interrogation sur les mesures d'incitation au développement des biocarburants. Disparité des conditions de pêche entre Etats membres. Votera ce budget.

**Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer - V. - Mer**

- (10 décembre 2004) - rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. (p. 9521, 9522) : ambition de la politique maritime du Gouvernement. Budget en hausse. Recrutement d'inspecteurs des affaires maritimes ; effort en matière de sécurité. Risque de remise en cause des aides à la flotte. Déficit de compétitivité des ports français. Interrogation sur l'état d'avancement des autoroutes de la mer. Situation préoccupante du pavillon français. Nécessité de création d'un registre compétitif. Avis favorable de la commission des affaires économiques à l'adoption de ce budget.

**Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer - III. - Transports et sécurité routière - Transports terrestres et intermodalité - Routes et sécurité routière**

- (10 décembre 2004) (p. 9559) : financement préoccupant du secteur ferroviaire. Evolution des relations entre la SNCF et RFF. Mise en place de l'AFITF.

**Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer - I. - Services communs et urbanisme**

- (10 décembre 2004) (p. 9575) : accès à la propriété impossible pour de nombreuses familles. Intervention des collectivités locales dans les programmes de construction de logements locatifs sociaux. Difficultés d'application des procédures de révision simplifiée des plans locaux d'urbanisme.

**REVOL (Henri)**
*sénateur (Côte-d'Or)*
*UMP, puis UMP-A*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan.

Premier vice-président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques ; puis président le 20 octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil supérieur de l'électricité et du gaz.

Membre titulaire du Comité de contrôle du Fonds de soutien aux hydrocarbures ou assimilés d'origine nationale.

Membre titulaire du Conseil supérieur de la sûreté et de l'information nucléaires.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières le 8 juillet 2004.

## DÉPÔTS

*Rapport d'information*, fait au nom de la commission des affaires économiques : Russie - mission de la délégation des Affaires économiques **[n° 161 (2003-2004)]** (21 janvier 2004) - **Affaires étrangères et coopération.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 328 (2003-2004)] d'orientation sur l'énergie **[n° 330 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Énergie - Environnement - Fonction publique.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

*Rapport d'information*, fait au nom de la commission des affaires économiques : Roumanie - Bulgarie, aux marches de l'Europe (mission effectuée du 18 au 25 avril 2004) **[n° 393 (2003-2004)]** (30 juin 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Union européenne.**

*Avis*, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Recherche **[n° 76 tome 7 (2004-2005)]** (24 novembre 2004) - **Recherche, sciences et techniques - Budget.**

## INTERVENTIONS

**- Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat sur l'énergie** - (27 avril 2004) (p. 2569, 2570) : réflexion du groupe d'études de l'énergie du Sénat. Détermination de la politique énergétique pour les années à venir. Préservation de l'environnement : recours à l'énergie nucléaire indispensable à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. Développement des énergies renouvelables. Problème du renouvellement des centrales. Centrales de quatrième génération. Attachement à la construction d'un démonstrateur de type EPR. Discussion prochaine du projet de loi relatif à la transparence et à la sûreté nucléaire. Diffusion nécessaire d'une information scientifiquement validée. Préservation de la sécurité d'approvisionnement. Constitution d'un marché

européen de l'énergie : transformations indispensables de EDF et GDF.

- **Projet de loi d'orientation sur l'énergie [n° 328 (2003-2004)]** - (9 juin 2004) - rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan. - **Discussion générale** (p. 4002, 4003) : long processus de concertation. Consensus sur les objectifs et les moyens à mettre en oeuvre. Valeur normative de l'annexe du texte. Maîtrise de l'énergie. Nécessité de renforcer la recherche dans le secteur énergétique. Evolution du nucléaire. Utilité d'étendre les compétences des collectivités locales. - **Question préalable** (p. 4032) : s'oppose à la motion n° 465 de Mme Marie-France Beaufils tendant à opposer la question préalable. - **Annexe (priorité)** *(Sur l'amendement n° 4 de la commission : rétablissement d'une annexe définissant les orientations de la politique énergétique)* (p. 4040) : son amendement n° 4 : rétablissement d'une annexe définissant les orientations de la politique énergétique ; adopté après modification par les sous-amendements de M. Marcel Deneux n° 125, 261, 265 et 267, de M. Jacques Valade n° 250, de M. Yann Gaillard n° 130, de M. Xavier Pintat n° 106, de Mme Marie-France Beaufils n° 337, 341, 346, 347, 348, 349, 352, 353, 354, 355, 366, 379, 389, 390, 392, 395, 398, 402, 404, 420, 425, 427 et 428. (p. 4042) : sur le préambule de son amendement n° 4 précité, s'oppose au sous-amendement n° 338 de Mme Marie-France Beaufils et accepte le sous-amendement n° 337. (p. 4043, 4054) : rappel des quatre objectifs de la politique énergétique. Apports de la commission. Sur le paragraphe I de son amendement n° 4 précité, accepte le sous-amendement n° 125 de M. Marcel Deneux et les sous-amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 341, n° 345 à n° 349, n° 352 à n° 355 et n° 366, à l'exclusion de tous les autres. (p. 4055, 4061) : sur le A du paragraphe II de son amendement n° 4 précité, accepte le sous-amendement n° 250 de M. Jacques Valade et les amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 379, n° 389, n° 390, n° 392, n° 395 et n° 398, à l'exclusion de tous les autres. (p. 4061, 4067) : sur le B du paragraphe II de son amendement n° 4 précité, accepte les sous-amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 402, 404, 420, 425 et 427, à l'exclusion de tous les autres.

- **Suite de la discussion** (10 juin 2004) (p. 4090, 4093) : sur le B du paragraphe II de son amendement n° 4 précité, accepte les sous-amendements n° 261 et 265 de M. Marcel Deneux, n° 428 de Mme Marie-France Beaufils et n° 130 de M. Yann Gaillard, à l'exclusion de tous les autres. Sur le C du paragraphe II de son amendement n° 4 précité, accepte le sous-amendement n° 267 de M. Marcel Deneux, à l'exclusion de tous les autres. (p. 4095, 4096) : sur le D du paragraphe II de son amendement n° 4 précité, accepte le sous-amendement n° 106 de M. Xavier Pintat, à l'exclusion de tous les autres. Sur le paragraphe III de son amendement n° 4 précité, s'oppose aux sous-amendements n° 450 et 451 de Mme Marie-France Beaufils. (p. 4097) : son amendement n° 3 : rétablissement du texte initial de l'article 1er ; adopté. (p. 4099) : s'oppose à l'amendement n° 371 de Mme Marie-France Beaufils (précision sur les conditions d'accès des citoyens français à l'électricité). - **Intitulé du titre Ier A** (p. 4100) : s'oppose à l'amendement n° 294 de Mme Marie-France Beaufils (nouvel intitulé de la division). - **Art. additionnels avant l'art. 1er A** : S'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 309 (principes régissant l'activité du service public de l'énergie), n° 298 (primauté des obligations de service public du gaz et de l'électricité sur le droit de la concurrence) et n° 311 (réaffirmation du statut d'EDF et de GDF). (p. 4101) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 295 (objectifs du service public de l'électricité) et n° 297 (objectifs du service public du gaz). (p. 4102) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 301 (obligations des producteurs d'électricité), n° 300 (obligations des fournisseurs de gaz naturel), n° 302 (obligations des gestionnaires de réseaux d'électricité) et n° 303 (obligation des gestionnaires de réseaux de gaz). (p. 4103) : s'oppose à l'amendement n° 307 de Mme Marie-France Beaufils (obligations du service public du gaz). (p. 4104) : s'oppose à l'amendement n° 299 de Mme Marie-France Beaufils (approvisionnement en gaz de la France). (p. 4105, 4106) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 304 (programmation pluriannuelle des investissements dans le secteur gazier), n° 305 (procédure de consultation de la commission de régulation de l'énergie, CRE), n° 306 (péréquation tarifaire nationale pour les usagers domestiques du gaz), n° 310 (péréquation tarifaire dans le domaine de l'électricité) et n° 308 (rapport au Parlement sur le bilan de la déréglementation dans le secteur énergétique). - **Art. 1er A** *(Caractéristiques du service public de l'énergie)* (p. 4107) : son amendement n° 1 : rôle du service public de l'énergie dans la compétitivité économique et industrielle ; adopté. Sur son amendement n° 1 précité, s'oppose au sous-amendement n° 132 de Mme Marie-Christine Blandin. - **Art. 1er B** *(Soutien de la politique énergétique par le maintien et le développement d'entreprises publiques nationales)* : son amendement n° 2 : rédaction ; adopté. - **Art. additionnel avant l'art. 1er** (p. 4108) : s'oppose à l'amendement n° 336 de Mme Marie-France Beaufils (bilan du processus d'ouverture à la concurrence du secteur de l'énergie). - **Art. additionnels après l'art. 1er** : s'oppose à l'amendement n° 196 de M. Roland Courteau (loi de programmation déterminant les moyens fiscaux et budgétaires pour la mise en oeuvre des orientations de la politique énergétique). S'oppose à l'amendement n° 368 de Mme Marie-France Beaufils (bilan de l'impact sur les prix de l'énergie de la libéralisation du marché du gaz). - **Art. 1er bis** *(La maîtrise de la demande d'énergie)* (p. 4109) : son amendement n° 5 : suppression ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 460 de Mme Marie-France Beaufils (objectif de renforcement de l'efficacité énergétique). - **Art. 1er ter** *(La diversification du panier énergétique français)* (p. 4112) : son amendement n° 6 : suppression ; adopté. - **Art. 1er quater** *(Développer la recherche dans le secteur de l'énergie)* (p. 4113) : son amendement n° 7 : suppression ; adopté. - **Art. 1er quinquies** *(Assurer un transport de l'énergie efficace et des capacités de stockage suffisantes)* (p. 4114) : son amendement n° 8 : suppression ; adopté. - **Art. 1er sexies** *(Rôle des collectivités territoriales et de l'Union européenne en matière de politique énergétique)* (p. 4115) : son amendement n° 9 : suppression ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 1er sexies** : son amendement n° 10 : objectifs et moyens de la politique énergétique ; adopté. (p. 4117) : sur son amendement n° 10 précité, s'oppose aux sous-amendements de Mme Marie-Christine Blandin n° 135, 136, 137, 138 et 139. Sur les sous-amendements de M. Roland Courteau, déposés sur son amendement n° 10 précité, accepte le n° 197 et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 198. S'oppose à l'amendement n° 133 de Mme Marie-Christine Blandin (définition de la politique énergétique). (p. 4118) : son amendement n° 11 : engagement chiffré sur la baisse de l'intensité énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre ; adopté, après modification par le sous-amendement n° 141 de Mme Marie-Christine Blandin. (p. 4119) : sur son amendement n° 11 précité, demande le retrait des sous-amendements de Mme Marie-Christine Blandin n° 140 et n° 142 qu'il estime satisfaits, et accepte le n° 141. S'oppose à l'amendement n° 134 de Mme Marie-Christine Blandin (modes d'action concourant à l'accroissement de la sobriété et de l'efficacité énergétiques). (p. 4120) : son amendement n° 12 : inscription de la politique relative aux infrastructures de transport dans la loi d'orientation des transports intérieurs de 1982 ; adopté après modification par les sous-amendements n° 199 et 200 de M. Roland Courteau et n° 143 de Mme Marie-Christine Blandin. (p. 4122) : sur son amendement n° 12 précité, accepte les sous-amendements de M. Roland Courteau n° 200 et n° 199, ainsi que le n° 143 de Mme Marie-Christine Blandin, à l'exclusion de tous les autres. (p. 4124) : son amendement n° 13 : fiscalité des énergies ; adopté. Sur son amendement n° 13 précité, s'oppose au sous-amendement n° 145 de Mme Marie-Christine Blandin. (p. 4125) : son amendement n° 14 : diversification des sources de production énergétique ; adopté. Sur son amendement n° 14 précité, s'oppose aux sous-amendements n° 205 de M. Roland Courteau et n° 146 de Mme Marie-Christine Blandin. (p. 4127) : son amendement n° 15 : engagement de l'Etat à construire un réacteur nucléaire de conception récente ; adopté. (p. 4128) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-Christine Blandin n° 148 (sortie du nucléaire) et n° 149 (avis conforme de la commission des

sites et paysages pour toute construction de nouvelles unités de production nucléaire). (p. 4131) : s'oppose à l'amendement n° 150 de Mme Marie-Christine Blandin (rapport d'état général de la sûreté du parc électrique). (p. 4133) : s'oppose à l'amendement n° 206 de M. Roland Courteau (principes régissant les activités nucléaires). Son amendement n° 16 : inscription des engagements de recherche dans le domaine énergétique au titre Ier A ; adopté. (p. 4134) : sur son amendement n° 16 précité, s'oppose aux sous-amendements n° 151, 152 et 153 de Mme Marie-Christine Blandin. - **Art. 1er septies** *(Art. L. 214-4 du code de l'environnement - Règles relatives aux ouvrages d'hydroélectricité)* (p. 4135) : son amendement n° 17 : suppression ; adopté. - **Art. additionnel avant l'art. 2** (p. 4136) : s'oppose à l'amendement n° 315 de Mme Marie-France Beaufils (création d'un observatoire national des économies d'énergie). - **Art. 2** *(Champ d'application des obligations d'économies d'énergie, modalités d'application et sanctions en cas de non-respect)* (p. 4137) : son amendement n° 18 : non-assujettissement aux obligations d'économies d'énergie des distributeurs de fioul lourd et de charbon ; adopté. (p. 4138) : ses amendements n° 19 et 20 : clarification ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° 321 de Mme Marie-France Beaufils (obligation de réalisation d'économies d'énergies pour les producteurs de fioul lourd et les producteurs de carburants d'origine pétrolière) et sur son amendement n° 18 précité, aux sous-amendements n° 154 de Mme Marie-Christine Blandin et n° 207 de M. Roland Courteau. (p. 4139) : s'oppose à l'amendement n° 322 de Mme Marie-France Beaufils (suppression de la mention d'acquisition de certificats d'économie d'énergie). Son amendement n° 21 : possibilité pour les distributeurs de fuel domestique de mettre en place des actions collectives visant à la réalisation d'économies d'énergie ; adopté. (p. 4140) : s'oppose à l'amendement n° 324 de Mme Marie-France Beaufils (possibilité de mettre en demeure les personnes ne remplissant pas leurs obligations d'économies d'énergie). (p. 4141) : s'oppose à l'amendement n° 325 de Mme Marie-France Beaufils (suppression de la possibilité d'acquérir des certificats d'économies d'énergie). (p. 4142) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 326 (sanction en cas de non-respect des obligations d'économies d'énergie) et n° 327 (repli), ainsi qu'à l'amendement n° 208 de M. Roland Courteau (modalités de calcul des pénalités en cas de non-respect des obligations d'économies d'énergie). (p. 4143) : accepte l'amendement n° 209 de M. Roland Courteau (reversement des pénalités à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, ADEME). (p. 4144) : son amendement n° 22 : limitation des possibilités de répercussion des coûts liés aux actions d'économies d'énergies aux clients non éligibles bénéficiant de tarifs réglementaires ; retiré ; et son amendement n° 23 : précision ; adopté. S'oppose aux amendements identiques n° 210 de M. Roland Courteau et n° 328 de Mme Marie-France Beaufils (suppression de la répercussion sur les tarifs du coût de la réalisation d'économies d'énergie). - **Art. additionnel avant l'art. 3** (p. 4145) : s'oppose à l'amendement n° 318 de Mme Marie-France Beaufils (suppression de l'ordonnance relative aux quotas d'émission de gaz à effet de serre). - **Art. 3** *(Modalités de délivrance et valeur des certificats d'économies d'énergie)* (p. 4146) : son amendement n° 24 : rédaction ; adopté. Sur son amendement n° 24 précité, demande le retrait du sous-amendement n° 126 de M. Marcel Deneux. S'oppose à l'amendement n° 334 de Mme Marie-France Beaufils (conditions d'obtention des certificats d'économie d'énergie). (p. 4147) : son amendement n° 25 : clarification ; adopté après modification par le sous-amendement n° 235 de M. Ladislas Poniatowski. Sur son amendement n° 25 précité, accepte le sous-amendement n° 235 de M. Ladislas Poniatowski et s'oppose au sous-amendement n° 156 de Mme Marie-Christine Blandin. (p. 4148) : son amendement n° 26 : coordination ; adopté. S'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 329 (suppression des dispositions relatives au marché des certificats d'économies d'énergie) et n° 330 (impossibilité d'instaurer un marché des certificats des économies d'énergie). Son amendement n° 27 : critères de promotion des actions d'économies d'énergie innovantes ; adopté. Ses amendements n° 29 et n° 28 : rédaction ; adoptés. (p. 4149) : s'oppose à l'amendement n° 278 de Mme Marie-France Beaufils (suppression de la pénalisation des économies d'énergie réalisées par substitution entre combustibles fossiles). Son amendement n° 30 : coordination ; adopté. Son amendement n° 31 : durée de validité des certificats d'économies d'énergie ; adopté. Demande le retrait de l'amendement n° 260 de M. Marcel Deneux (durée de validité des certificats d'économies d'énergie). (p. 4150) : son amendement n° 32 : rédaction ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 332 de Mme Marie-France Beaufils (suppression du délai maximal d'un an pour la délivrance des premiers certificats d'économies d'énergie). Son amendement n° 33 : rédaction ; adopté. S'oppose aux amendements n° 155 de Mme Marie-Christine Blandin (instauration d'un bilan devant le Parlement après trois ans de fonctionnement des certificats d'économies d'énergie) et n° 333 de Mme Marie-France Beaufils (suppression de la présentation au Parlement d'un bilan d'application des certificats d'économies d'énergie). - **Art. 4** *(Création d'un registre national des certificats d'économies d'énergie)* (p. 4151) : son amendement n° 34 : coordination ; adopté. S'oppose aux amendements, portant sur le même objet, de Mme Marie-France Beaufils n° 279 et n° 281 (suppression de la référence à l'éventuelle acquisition de certificats d'économies d'énergie). Son amendement n° 35 : rédaction ; adopté. (p. 4152) : son amendement n° 36 : rapport triennal sur le fonctionnement du dispositif des certificats d'économies d'énergie ; adopté. - **Art. 5** *(Sanctions applicables en cas de délivrance indue de certificats d'économies d'énergie et modalités de contrôle)* : son amendement n° 37 : suppression de la peine complémentaire d'interdiction du territoire français en cas d'infraction relative à la délivrance des certificats d'économies d'énergie ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 282 de Mme Marie-France Beaufils (extension de la mission de recherche des infractions aux fonctionnaires chargés de l'environnement). (p. 4153) : s'oppose à l'amendement n° 283 de Mme Marie-France Beaufils (création de postes pour permettre la recherche et le constat des infractions aux certificats d'économies d'énergie). - **Division additionnelle après l'art. 5** : son amendement n° 38 : ajout d'une division ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 5** : accepte l'amendement n° 108 de M. Xavier Pintat (possibilité d'exercer une mission de conciliation pour les autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité ou de gaz) sous réserve de l'adoption du sous-amendement n° 471 du Gouvernement. (p. 4154) : son amendement n° 39 : compétence des collectivités territoriales en matière de maîtrise de la demande d'énergie ; adopté après modification par les sous-amendements de M. Marcel Deneux n° 259, de M. Xavier Pintat n° 109 et 110, de M. Jean Besson n° 232 et du Gouvernement n° 469. (p. 4155) : sur son amendement n° 39 précité, accepte les sous-amendements n° 259 de M. Marcel Deneux, n° 109 et 110 de M. Xavier Pintat, n° 232 de M. Jean Besson et n° 469 du Gouvernement. Accepte l'amendement n° 107 de M. Xavier Pintat (possibilité pour les collectivités locales d'utiliser leur propre production d'électricité) sous réserve de l'adoption du sous-amendement n° 468 du Gouvernement. (p. 4156) : son amendement n° 40 : possibilité de créer un groupement d'intérêt public pour mener des actions en matière d'énergie renouvelable et de maîtrise de l'énergie ; adopté. - **Intitulé du chapitre II** : s'oppose à l'amendement n° 319 de Mme Marie-France Beaufils (nouvel intitulé du chapitre - L'efficacité énergétique dans les bâtiments). - **Art. 6 A** *(Section IV du chapitre 1er du titre 1er du livre 1er du code de la construction et de l'habitation - Intitulé de la section)* : s'oppose à l'amendement n° 316 de Mme Marie-France Beaufils (substitution de la notion d'efficacité énergétique à celle de performance énergétique). - **Art. 6** *(Art. L. 111-9, L. 111-10, L. 152-1 et L. 152-4 du code de la construction et de l'habitation et article L. 224-1 du code de l'environnement - Règles de construction relatives à la performance énergétique des bâtiments)* (p. 4157) : son amendement n° 41 : mode de définition des caractéristiques thermiques et de la performance énergétique des constructions nouvelles ; adopté. Son amendement n° 42 : rédaction ; adopté, après modification par le sous-amendement n° 120 de M. Marcel Deneux (p. 4158) : sur son amendement n° 22 précité, accepte les sous-amendements n° 212 de M. Roland Courteau et n° 120 de M. Marcel Deneux. Son amendement n° 43 : rédaction ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 211 de M.

Daniel Raoul (recours obligatoire aux énergies renouvelables en cas de faisabilité technique et économique). (p. 4159) : s'oppose à l'amendement n° 213 de M. Roland Courteau (présentation d'une étude de faisabilité technique et économique conjointement à la demande de permis de construire). Son amendement n° 44 : clarification ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 157 de Mme Marie-Christine Blandin (mise en conformité avec la nouvelle réglementation thermique des bâtiments existants lors de leur rénovation ou de leur vente). (p. 4160) : s'oppose à l'amendement n° 214 de M. Roland Courteau (obligation de procéder à une étude de faisabilité technique et économique lors de travaux importants réalisés dans des immeubles, centres commerciaux, bâtiments industriels ou bâtiments bénéficiant d'un financement public). S'oppose à l'amendement n° 158 de Mme Marie-Christine Blandin (performances énergétiques des composants de renouvellement des bâtiments). Son amendement n° 45 : coordination ; adopté. (p. 4161) : accepte l'amendement n° 217 de M. Roland Courteau (réduction des charges locatives dans les bâtiments ayant bénéficié d'une aide d'Etat pour améliorer leurs performances énergétiques). Son amendement n° 46 : instauration d'un seuil pour définir les chaudières et systèmes de climatisation concernés par les inspections obligatoires ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 264 de M. Marcel Deneux (extension des inspections régulières à d'autres équipements consommant de l'énergie). Son amendement n° 47 : obligation pour les entreprises du secteur de l'énergie de promouvoir les économies d'énergie ; adopté après modification par le sous-amendement n° 258 de M. Marcel Deneux qu'il accepte. (p. 4162) : s'oppose aux amendements de M. Roland Courteau n° 215 (possibilité d'interdire la publicité pour l'énergie ou des biens consommateurs d'énergie) et n° 216 (interdiction des promotions favorisant la consommation d'énergie). - **Art. additionnel après l'art. 6** : s'oppose à l'amendement n° 312 de Mme Marie-France Beaufils (utilisation des énergies renouvelables pour l'eau chaude sanitaire et le chauffage dans les bâtiments publics et les logements sociaux). - **Art. 6 bis** *(Chapitre IV du code de la construction et de l'habitation - Création de certificats de performance énergétique)* (p. 4163) : s'oppose à l'amendement n° 287 de Mme Marie-France Beaufils (intitulé du titre III du livre Ier du code de la construction et de l'habitation). Son amendement n° 48 : harmonisation ; adopté. S'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 285 (substitution de la notion d'efficacité énergétique à celle de performance énergétique) et n° 286 (coordination). (p. 4164) : accepte l'amendement n° 263 de M. Marcel Deneux (rédaction). Son amendement n° 49 : classification des logements établie par le diagnostic de performance énergétique ; adopté. Son amendement n° 50 : précision ; adopté. (p. 4165) : son amendement n° 51 : clarification ; adopté. Demande le retrait de l'amendement n° 463 de M. Marcel Deneux (cohérence). S'oppose à l'amendement n° 461 de M. Marcel Deneux (clarification). Son amendement n° 52 : absence d'engagement de responsabilité lié aux diagnostics de performance énergétique ; adopté après modification par le sous-amendement n° 464 de M. Gérard César. (p. 4166) : sur son amendement n° 52 précité, accepte le sous-amendement n° 464 de M. Gérard César. S'oppose à l'amendement n° 159 de Mme Marie-Christine Blandin (performance énergétique des équipements électriques). - **Art. 6 ter** *(Plan Face-sud)* (p. 4167) : s'oppose à l'amendement n° 288 de Mme Marie-France Beaufils (refus de la primauté de l'énergie solaire sur les autres énergies renouvelables). - **Art. additionnel après l'art. 6 ter** : demande le retrait de l'amendement n° 129 de M. Yann Gaillard (obligation d'installation d'un conduit de fumée dans les nouveaux immeubles d'habitation). - **Art. 7** *(Art. L. 224-2 du code de l'environnement - Indication du coût de la consommation énergétique des biens immobiliers)* : s'oppose à l'amendement n° 289 de Mme Marie-France Beaufils (affichage obligatoire de l'évaluation du coût complet des biens consommateurs d'énergie mis en vente). (p. 4168) : s'oppose à l'amendement n° 160 de Mme Marie-Christine Blandin (campagne d'information sur les économies d'énergie). - **Art. additionnel après l'art. 7** : s'oppose à l'amendement n° 317 de Mme Marie-France Beaufils (rapport au Parlement sur le développement de la pile à combustible). - **Intitulé du chapitre Ier A** : son amendement n° 53 : suppression ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 293 de Mme Marie-France Beaufils (nouvel intitulé - Définition). - **Art. 8 A** *(Définition des sources d'énergies renouvelables)* (p. 4169) : son amendement n° 54 : rédaction ; adopté après modification par le sous-amendement n° 127 de M. Yann Gaillard. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 246 de M. Ladislas Poniatowski (précision) et pour le sous-amendement n° 127 de M. Yann Gaillard déposé sur son amendement n° 54 précité. Son amendement n° 55 : rédaction ; adopté. Demande le retrait de l'amendement n° 162 de Mme Marie-Christine Blandin (objectif de développement des énergies renouvelables pour 2020). - **Art. 8** *(Art. L. 123-1 du code de l'urbanisme - Autorisation du dépassement du coefficient d'occupation des sols pour l'amélioration de l'efficacité énergétique d'un bâtiment)* (p. 4170) : son amendement n° 56 : conditions de dépassement du coefficient d'occupation des sols pour permettre la réalisation de travaux d'isolation thermique ou d'équipement en énergies renouvelables ; adopté après modification par le sous-amendement n° 242 de M. Ladislas Poniatowski. Sur son amendement n° 56 précité, s'oppose au sous-amendement n° 242 de M. Ladislas Poniatowski. - **Art. additionnels après l'art. 8** (p. 4171) : son amendement n° 57 : recommandation par le PLU de l'utilisation d'énergies renouvelables pour les constructions nouvelles ; adopté. (p. 4171, 4172) : s'oppose à l'amendement n° 236 de M. Ladislas Poniatowski (possibilité pour les maires de subordonner la réalisation de constructions nouvelles à l'utilisation d'énergies renouvelables). S'oppose à l'amendement n° 119 de M. Daniel Goulet (dérogation au plafond lié à l'existence de couloirs aériens militaires pour l'implantation d'éoliennes). - **Art. additionnel avant l'art. 8 bis** (p. 4173, 4174) : s'oppose à l'amendement n° 163 de Mme Marie-Christine Blandin (élaboration de schémas régionaux éoliens). - **Art. 8 bis** *(Art. L. 421-1-1 du code de l'urbanisme - Régime de l'implantation des éoliennes)* : Rappel de la législation sur l'implantation des éoliennes et des questions posées par le texte en discussion. (p. 4178) : son amendement n° 58 : conditions d'autorisation d'implantation d'éoliennes ; adopté. (p. 4179) : demande le retrait des amendements identiques n° 102 de M. Roland Courteau et n° 290 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). Sur son amendement n° 58 précité, accepte les sous-amendements n° 104 et 103 de M. Ladislas Poniatowski, n° 164 de Mme Marie-Christine Blandin et n° 219 de M. Roland Courteau. Accepte l'amendement n° 218 de M. Roland Courteau (conditions d'autorisation d'implantation d'éoliennes). - **Art. additionnel après l'art. 8 bis** (p. 4180) : s'oppose à l'amendement n° 165 de Mme Marie-Christine Blandin (conditions de recours à la procédure d'appel d'offres pour l'implantation d'éoliennes). - **Art. 9** *(Régime de la garantie d'origine des ENR électriques)* (p. 4181) : s'oppose aux amendements n° 320 de Mme Marie-France Beaufils (suppression) et n° 166 de Mme Marie-Christine Blandin (création d'une Commission de certification d'origine de l'électricité renouvelable). Accepte les amendements de M. Jacques Valade n° 251 (rédaction) et n° 252 (caractère payant des certificats de garantie d'origine d'électricité). - **Art. additionnels après l'art. 9** (p. 4182) : s'oppose à l'amendement n° 170 de Mme Marie-Christine Blandin (prise en compte fiscale des petites productions d'énergie renouvelable). S'oppose à l'amendement n° 173 de Mme Marie-Christine Blandin (exonération fiscale de la production d'électricité renouvelable des particuliers). - **Art. additionnel après l'art. 9 ou après l'art. 10** (p. 4183) : s'oppose à l'amendement n° 172 de Mme Marie-Christine Blandin (obligation d'achat de l'électricité produite par des énergies renouvelables). - **Art. additionnels après l'art. 9** : s'oppose à l'amendement n° 167 de Mme Marie-Christine Blandin (priorité d'accès au réseau public de l'électricité produite à partir de sources renouvelables). (p. 4184) : s'oppose à l'amendement n° 169 de Mme Marie-Christine Blandin (instauration d'un médiateur pour arbitrer les litiges survenus à l'occasion des demandes d'autorisation déposées auprès des DRIRE en application de la loi du 16 octobre 1919). S'oppose à l'amendement n° 171 de Mme Marie-Christine Blandin (tarifs de rachat de l'électricité issue de biomasse et de biogaz). - **Art. additionnel après l'art. 10** (p. 4185) : accepte l'amendement n° 313 de Mme Marie-France Beaufils (transfert de propriété des biens des concessions de transport de gaz

situés sur le territoire des anciennes concessions de mine de charbon). - **Art. 11** *(Art. 1er et 2 de la loi du 16 octobre 1919 - Mesures destinées à favoriser le développement de l'énergie hydroélectrique)* : s'oppose à l'amendement n° 174 de Mme Marie-Christine Blandin (conditions de réhabilitation des installations hydroélectriques existantes). (p. 4186) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 175 de Mme Marie-Christine Blandin (conditions de prise d'eau sur les systèmes d'adduction d'eau potable pour les équipements de production d'électricité). - **Art. additionnels après l'art. 11** : son amendement n° 59 : coordination ; adopté. Son amendement n° 60 : délais d'instruction des demandes de concessions ou d'autorisations pour la construction d'installations hydroélectriques ; retiré. - **Art. 11 bis** *(Art. L. 1111-2 du code général des collectivités territoriales - Contributions des collectivités locales à la lutte contre l'effet de serre par la maîtrise de l'énergie)* (p. 4187) : s'oppose à l'amendement n° 177 de Mme Marie-Christine Blandin (inclusion d'un volet sur l'efficacité énergétique et l'installation d'énergies renouvelables dans les procédures d'urbanisme). - **Art. 11 ter** *(Art. L. 3121-17-1 (nouveau) du code général des collectivités territoriales - Bilan énergétique des délibérations des conseils généraux)* : son amendement n° 61 : indication de l'incidence sur la consommation d'énergie des projets délibérés susceptibles d'avoir un impact sur celle-ci ; adopté. (p. 4188) : sur son amendement n° 61 précité, s'oppose au sous-amendement n° 178 de Mme Marie-Christine Blandin. - **Art. 11 quater** *(Art. L. 4132-16-1 (nouveau) du code général des collectivités territoriales - Bilan énergétique des délibérations des conseils régionaux)* : son amendement n° 62 : indication de l'incidence sur la consommation d'énergie des projets délibérés susceptibles d'avoir un impact sur celle-ci ; adopté. Sur son amendement n° 62 précité, s'oppose au sous-amendement n° 179 de Mme Marie-Christine Blandin. S'oppose à l'amendement n° 180 de Mme Marie-Christine Blandin (contractualisation des régions avec l'ADEME). - **Art. additionnels après l'art. 11 quater** (p. 4189) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 240 de M. Ladislas Poniatowski (possibilité de recourir à un appel d'offres pour le raccordement au réseau public d'électricité d'une installation de production électrique à partir de sources d'énergie renouvelable). - **Art. 11 quinquies** *(Programmation pluriannuelle des investissements de production d'énergies à finalité thermique)* (p. 4189, 4190) : ses amendements n° 63 et 64 : rédaction ; adoptés. - **Art. additionnels après l'art. 11 sexies** (p. 4191) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 181 de Mme Marie-Christine Blandin (accès au chauffage dans les situations d'exclusion) et s'oppose au n° 183 (développement des réseaux de chaleur). - **Art. additionnels avant l'art. 12** : son amendement n° 65 : tarification applicable aux distributeurs non nationalisés ; adopté. Son amendement n° 66 : régime des échanges intracommunautaires d'électricité ; adopté. (p. 4192) : son amendement n° 67 : déduction des charges de service public donnant lieu à compensation par la CSPE de la valorisation par le biais des garanties d'origine ; adopté après modification par le sous-amendement n° 253 de M. Jacques Valade. Sur son amendement n° 67 précité, accepte le sous-amendement n° 253 de M. Jacques Valade. - **Art. 12** *(Art.6 de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 - Bilan annuel réalisé par le gestionnaire de réseau de transport d'électricité sur l'offre et la demande d'électricité)* (p. 4193) : ses amendements n° 68 et 69 : rédaction ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° 291 de Mme Marie-France Beaufils (évaluation par le gestionnaire du réseau public de transport de l'équilibre entre l'offre et de la demande d'électricité). - **Art. additionnels après l'art. 12** : son amendement n° 70 : prise en compte de la capacité d'effacement ; retiré. (p. 4193, 4194) : son amendement n° 71 : prise en compte de la proximité entre un site de production et un consommateur éligible ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 314 de Mme Marie-France Beaufils (suppression de la soumission des programmes annuels d'investissement du gestionnaire du réseau public à l'approbation de la CRE). - **Art. 13** *(Art. 21-1 (nouveau) de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 - Amélioration du régime applicable aux réseaux de transport et de distribution d'électricité)* (p. 4195) : ses amendements n° 72, 74 et 75 : rédaction ; et n° 73 : coordination ; adoptés. (p. 4196) : accepte l'amendement n° 112 de M. Xavier Pintat (rédaction). Son amendement n° 76 : rédaction ; adopté. Son amendement n° 77 : sanction du non-respect de la qualité minimale de l'électricité acheminée ; adopté. Son amendement n° 78 : condition de maintien d'une qualité supérieure du courant ; adopté après modification par le sous-amendement n° 111 de M. Xavier Pintat. Sur son amendement n° 78 précité, accepte le sous-amendement n° 111 de M. Xavier Pintat. - **Art. additionnels après l'art. 13** (p. 4197) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 117 de M. Xavier Pintat (obligations des gestionnaires des réseaux publics de transport et de distribution de gaz naturel). S'oppose à l'amendement n° 185 de Mme Marie-Christine Blandin (limitation de vitesse européenne des véhicules). (p. 4198) : s'oppose à l'amendement n° 186 de Mme Marie-Christine Blandin (création d'une accise additionnelle portant sur l'achat des véhicules les plus polluants et d'une prime à l'achat des véhicules moins polluants). (p. 4199) : s'oppose à l'amendement n° 187 de Mme Marie-Christine Blandin (efficacité énergétique des équipements auxiliaires de climatisation des véhicules). S'oppose à l'amendement n° 188 de Mme Marie-Christine Blandin (modulation des tarifs des péages en fonction du nombre d'occupants des véhicules). S'oppose à l'amendement n° 189 de Mme Marie-Christine Blandin (aménagement de la voirie et du code de la route pour donner une priorité aux piétons et aux vélos). S'oppose à l'amendement n° 190 de Mme Marie-Christine Blandin (incitations financières au co-voiturage). - **Art. 14** *(Art. 200 quater du code général des impôts - Accroissement du crédit d'impôt pour l'achat d'équipements de production d'ENR et l'amélioration de l'efficacité énergétique)* (p. 4201) : son amendement n° 79 : extension aux immeubles d'habitat collectif ; retiré. Son amendement n° 80 : régime des chaudières à condensation utilisant du fuel ; retiré. Accepte l'amendement n° 254 de M. Jacques Valade (régime des crédits d'impôt pour travaux d'isolation) et sur ce dernier le sous-amendement n° 473 du Gouvernement. (p. 4202) : accepte l'amendement n° 474 du Gouvernement (crédit d'impôt respectivement réservé aux équipements d'isolation et aux équipements en énergie renouvelable) et s'oppose à l'amendement n° 243 de M. Ladislas Poniatowski (extension du crédit d'impôt aux travaux de pose). Accepte l'amendement n° 475 du Gouvernement (date d'application). - **Art. additionnels après l'art. 14** : Demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 237 de M. Ladislas Poniatowski (extension du crédit d'impôt aux équipements acquis au moyen d'une location-vente et d'un crédit-bail). (p. 4203) : s'oppose à l'amendement n° 194 de Mme Marie-Christine Blandin (mise en place d'une taxe locale sur les combustibles fossiles). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 195 de Mme Marie-Christine Blandin (incitation fiscale au développement des réseaux de chaleur). (p. 4204) : s'oppose à l'amendement n° 192 de Mme Marie-Christine Blandin (création d'un livret d'épargne pour la promotion de l'efficacité énergétique et l'installation d'équipements utilisant des énergies renouvelables). - **Art. 15** *(Art. 2224-31 et 2224-34 du code général des collectivités territoriales - Coordination avec les dispositions relatives aux certificats d'économie d'énergie)* : son amendement n° 81 : suppression ; adopté. - **Art. 16** *(Art. 37 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 - Abrogation de la compétence d'arbitrage du Conseil supérieur de l'électricité et du gaz, CSEG)* (p. 4205) : son amendement n° 82 : renvoi des recours pendants devant le Conseil supérieur de l'électricité et du gaz devant la juridiction compétente ; adopté. - **Art. 17** *(Art. 45 de la loi n° 46-628 du 8 août 1946 - Substitution du Conseil supérieur de l'énergie au CSEG)* : son amendement n° 83 : subordination des avis du Conseil supérieur de l'énergie à une demande du ministre chargé de l'énergie ; adopté. Son amendement n° 84 : extension des compétences du Conseil supérieur de l'énergie aux énergies fossiles ; adopté. Son amendement n° 255 : cohérence ; adopté. (p. 4206) : son amendement n° 85 : suppression de la faculté pour le Conseil supérieur de l'électricité et du gaz de proposer des actions de promotion des économies d'énergie ; adopté. Son amendement n° 86 : composition du Conseil supérieur de l'énergie ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 17** : son amendement n° 87 : saisine de la CRE ; adopté. - **Art. 18** *(Art. 15 de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 - Maintien de l'alimentation des consommateurs d'électricité en cas de*

*défaillance de leur fournisseur)* (p. 4207) : son amendement n° 88 : possibilité pour le gestionnaire du réseau de transport d'accepter toute offre de fourniture en cas de substitution au responsable d'équilibre défaillant ; adopté. (p. 4208) : accepte l'amendement n° 113 de M. Xavier Pintat (précision). Accepte les amendements portant sur le même objet n° 114 de M. Xavier Pintat et n° 472 du Gouvernement (mention dans les cahiers des charges de concession des collectivités territoriales des modalités d'intervention des gestionnaires de réseaux publics de distribution dans la fourniture de dernier recours). Son amendement n° 89 : association des représentants des autorités organisatrices à la procédure d'appel d'offres choisissant le fournisseur de dernier recours ; adopté. (p. 4209) : sur son amendement n° 89 précité, accepte le sous-amendement n° 116 de M. Xavier Pintat. - **Art. 22** *(Art. 18 de la loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 - Information sur la part des contrats d'approvisionnement gazier dans l'approvisionnement du marché français)* (p. 4210) : son amendement n° 90 : rédaction ; adopté. - **Art. 23** *(Art. 22-1 de la loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 - Information sur la cartographie des réseaux publics de distribution de gaz naturel)* : son amendement n° 91 : appartenance des réseaux de distribution du gaz aux communes ou à leurs EPCI ; adopté. Son amendement n° 92 : rédaction ; adopté. - **Art. 24** *(Art. 25 bis nouveau de la loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 - Création de nouveaux réseaux publics de distribution de gaz)* (p. 4211) : son amendement n° 93 : allègement de procédure pour les entreprises déjà agréées ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 220 de M. Roland Courteau (suppression). Demande le retrait de l'amendement n° 115 de M. Xavier Pintat (organisation au niveau communal du service du gaz). - **Art. 26** *(Modalités de raccordement des consommateurs de gaz naturel)* (p. 4212) : son amendement n° 94 : équité des méthodes de calcul des participations pour l'accès au réseau de distribution ; adopté. Son amendement n° 96 : consultation des autorités organisatrices de la distribution gazière ; adopté. Son amendement n° 97 : recours à un décret en Conseil d'Etat pour publier les conditions et les méthodes de calcul communes des participations exigées des demandeurs de raccordement au réseau public de distribution du gaz ; adopté. - **Art. 27** *(Sanctions pénales des atteintes volontaires au bon fonctionnement des ouvrages de distribution de gaz naturel)* : son amendement n° 98 : sanctions pénales des atteintes aux installations constituant la chaîne gazière ; adopté. - **Art. additionnel avant l'art. 28** (p. 4213) : accepte l'amendement n° 257 de M. Jacques Valade (obligations imposées aux distributeurs de fioul domestique). - **Art. 28** *(Dispositions transitoires)* : son amendement n° 99 : coordination ; adopté. - **Art. 29** *(Publication d'une stratégie pluriannuelle de recherche énergétique)* : son amendement n° 100 : suppression ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 30** (p. 4214) : son amendement n° 101 : habilitation à créer par ordonnances un code de l'énergie ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 221 de M. Roland Courteau (abrogation de la possiblité de classer « secret défense » le transport des matières nucléaires). - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4217) : remerciements.

- **Projet de loi relatif au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières [n° 383 (2003-2004)]** - (5 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5125, 5127) : longue indifférence de l'Etat envers EDF. Degré d'ouverture de GDF et d'EDF. Solution avantageuse pour les salariés. Nécessité de laisser aux collectivités locales le temps de la réflexion. Capacités de production des pays européens. Poids des obligations d'achats de courant produit par cogénération ou par des techniques écologiques. Contribution de la SNCF au financement du service public de l'électricité. Le groupe UMP votera ce projet de loi.

- **Suite de la discussion** (6 juillet 2004) - **Art. 5** *(Création d'une société gestionnaire du réseau de transport d'électricité)* (p. 5231) : son amendement n° 78 : approbation des statuts de la société sur proposition de l'assemblée générale extraordinaire ; adopté. - **Art. 10** *(Modalités des transferts d'actifs aux gestionnaires de réseaux de transport de gaz)* (p. 5250) : son amendement n° 79 : distinction en deux alinéas séparés des deux cas d'exonération de publicité foncière des biens transférés ; adopté après modification par le sous-amendement n° 418 du Gouvernement (report de l'acte de publicité foncière à la première cession ultérieure).

- **Suite de la discussion** (7 juillet 2004) - **Art. 15** *(Modalités de répartition et de financement des droits spécifiques passés)* (p. 5302) : soutient l'amendement n° 106 de M. Gérard Longuet (adaptation du dispositif au cas particulier des réseaux de chaleur) ; retiré.

- **Suite de la discussion** (8 juillet 2004) - **Art. 27** *(Règles de territorialité applicables aux DNN et aux distributeurs publics gaziers agréés)* (p. 5417) : son amendement n° 80 : extension de la possibilité de créer des sociétés commerciales ou d'entrer dans leur capital ; adopté. - **Art. 29** *(Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 - Mise en cohérence de la loi du 8 avril 1946 avec les évolutions statutaires d'EDF et GDF)* (p. 5427) : son amendement n° 81 : coordination ; adopté. - **Art. 30** *(Loi n° 2000-108 du 10 février 2000 - Mise en cohérence de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 avec les dispositions du projet de loi)* (p. 5430) : son amendement n° 83 : précision du régime de l'obligation d'achat ; adopté. (p. 5431) : son amendement n° 84 : rédaction ; adopté. - **Art. 31** *(Mise en cohérence de la loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 avec les dispositions du projet de loi)* (p. 5436) : son amendement n° 86 : clarification ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 34** (p. 5449) : sur l'amendement n° 46 de la commission (obligation de constitution de stocks et d'information sur l'état de ces stocks par les titulaires ou les exploitants des concessions de stockage souterrain de gaz naturel), son sous-amendement n° 87 ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 37** (p. 5459, 5460) : ses amendements n° 88 : mesure transitoire relative aux conseils des sociétés gestionnaires de réseaux de transport ; et n° 89 : mesure transitoire relative à la contribution tarifaire ; adoptés. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5464) : nécessité de respecter les engagements européens. Passage d'une situation de monopole à une situation de concurrence. Le groupe UMP votera ce texte.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Education nationale, enseignement supérieur et recherche - III. - Recherche**

- (6 décembre 2004) - rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. (p. 9198, 9199) : satisfaction de l'augmentation du budget civil de recherche et de développement, BCRD. Exercice du contrôle budgétaire du Parlement. Approbation de la future Agence nationale de la recherche et du renforcement du soutien à la recherche et l'innovation privée. Avis favorable de la commission des affaires économiques sur ce projet de budget.

- **Projet de loi portant création de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité** - *Deuxième lecture* **[n° 105 (2004-2005)]** - (21 décembre 2004) - **Art. 17 bis** (p. 10225) : votera contre les articles 17 bis, 17 ter et 17 quater de ce texte.

**de RICHEMONT (Henri)**
*sénateur (Charente)*
*UMP*

### NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale à partir du 6 octobre 2004.

Membre de la commission des affaires économiques et du plan jusqu'au 5 octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil supérieur de l'administration pénitentiaire.

Membre suppléant de la Commission supérieure de codification (ancienne commission supérieure de codification et de simplification des textes législatifs et réglementaires).

### DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

### INTERVENTIONS

**- Projet de loi autorisant l'approbation du protocole à la convention du 27 novembre 1992 portant création d'un fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures [n° 308 (2003-2004)]** - (16 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4315, 4317) : qualités du régime international basé sur une logique d'indemnisation. Prévision d'une responsabilité objective nécessairement limitée. Propose l'augmentation du plafond de cette limitation en fonction de l'âge du navire ou de la nature du produit. Se félicite de la constitution d'un troisième fonds. Proposition d'amélioration des relations avec le FIPOL. Développement indispensable de la flotte sous pavillon français.

**RICHERT (Philippe)**
*sénateur (Bas-Rhin)*
*UMP*

Réélu le 26 septembre 2004.

Élection annulée par le Conseil Constitutionnel le 26 novembre 2004.

Secrétaire du Sénat jusqu'au 30 septembre 2004 ; puis vice-Président du Sénat à compter du 6 octobre 2004.

### NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles du 6 octobre 2004 au 26 novembre 2004 ; vice-président de la commission jusqu'au 7 octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil d'administration de la société France 3.

Membre titulaire du Haut conseil des musées de France.

Membre suppléant de la Commission du Fonds national pour l'archéologie préventive le 28 juin 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales le 27 juillet 2004.

### DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* tendant à assurer une meilleure représentation des communes associées au sein des conseils municipaux **[n° 268 (2003-2004)]** (14 avril 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

*Avis*, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi [n° 269 (2003-2004)] relatif aux libertés et responsabilités locales **[n° 368 (2003-2004)]** (23 juin 2004) - **Collectivités territoriales - Culture - Economie et finances, fiscalité - Éducation - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Avis*, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Enseignement scolaire **[n° 75 tome 4 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Éducation - Budget.**

### INTERVENTIONS

**- Projet de loi portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité** - *Deuxième lecture* **[n° 90 (2003-2004)]** - (20 janvier 2004) - **Art. additionnels après l'art. 16 bis B** (p. 625) : défavorable à l'amendement n° 171 de M. Robert Badinter (possibilité d'inscrire les mineurs au fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles à partir de l'âge de seize ans). Souci des victimes. Pertinence du dispositif prévu à l'encontre d'un mineur de treize ans dont la gravité de l'acte est acquise. - **Art. 16 bis** *(Art. 706-53-1 à 706-53-12 nouveaux du code de procédure pénale - Fichier judiciaire national automatisé des auteurs)* (p. 633) : votera pour le dispositif tel que prévu à l'article.

**- Contribution du Sénat au débat sur une déclaration du Gouvernement sur l'avenir de l'école** - (21 janvier 2004) (p. 682, 683) : réussite du débat. Difficultés et perspectives du métier d'enseignant. Restauration de l'attractivité de la carrière. Aide à la scolarisation des enfants handicapés.

- **Projet de loi encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics [n° 209 (2003-2004)]** - (2 mars 2004) - **Discussion générale** (p. 1971, 1972) : dénonciation de la dérive communautaire. Nécessité pour chaque école de fixer les règles de la vie commune. Mise en garde contre la négation du droit à la différence. Importance d'une réflexion plus large sur l'intégration. Défense des lois locales d'Alsace-Moselle.

- **Projet de loi relatif aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle [n° 160 (2003-2004)]** - (13 avril 2004) - **Art. 3** *(Art. L. 32-1 du code des postes et télécommunications - Principes de la régulation des communications électroniques)* (p. 2344) : intervient sur l'amendement n° 115 de M. Philippe Nogrix (contrôle par l'ART de l'exercice d'une concurrence loyale entre les opérateurs et les installateurs intégrateurs). Réflexion souhaitable en CMP sur l'opportunité de mettre en place une protection pour les petites entreprises.

- **Suite de la discussion** (14 avril 2004) - **Art. 30** *(Art. 4 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Définition des missions du Conseil supérieur de l'audiovisuel)* (p. 2410) : son amendement n° 53 : obligation pour le CSA de veiller à assurer l'égalité de réception par tous ; devenu sans objet. Nécessité de prendre en compte, dans le cadre des nouveaux plans de fréquences, le besoin d'équité, en particulier pour les jeunes et dans le milieu rural. Défavorable aux amendements identiques n° 42 de la commission et de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 58 (suppression pour coordination avec la loi pour la confiance dans l'économie numérique) qui suppriment la possibilité de réaffirmer l'égalité de réception par tous. (p. 2412) : intervient sur son amendement n° 53 précité. Demande au Gouvernement de garantir la réintroduction dans les projets de loi de l'objectif de l'égalité de réception par tous.

- **Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (18 mai 2004) - **Art. 71** *(Art. L. 313-3 du code rural - Mission et modalités d'intervention du Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles, CNASEA)* (p. 3391) : son amendement n° 804 : suppression partielle ; devenu sans objet. (p. 3392) : favorable à l'amendement n° 965 du Gouvernement (précision des cas d'attribution d'un droit exclusif au CNASEA).

- **Projet de loi de modernisation de la sécurité civile [n° 227 (2003-2004)]** - (15 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4276) : nécessité de dynamiser l'engagement civique, de faire preuve de reconnaissance à l'égard des sapeurs-pompiers, de renforcer les liens entre les SDIS, les communes et le conseil général, de poursuivre l'intégration des CPI et de stabiliser le coût des fonctionnement des SDIS. Globalement favorable à ce texte.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à la Charte de l'environnement [n° 329 (2003-2004)]** - (23 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4587, 4588) : satisfaction de voir l'environnement évoqué à une place centrale de l'édifice institutionnel. Interrogations quant au principe de précaution. Concordance nécessaire entre les grands principes et la politique déclinée au quotidien.

- **Projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales** - *Deuxième lecture* **[n° 269 (2003-2004)]** - (29 juin 2004) - **Art. 1er** *(Titre premier du livre cinq de la première partie et art. L. 1511-1 à L. 1511-5 du code général des collectivités territoriales - Développement économique)* (p. 4753) : son amendement n° 156 : avis des chambres consulaires sur le schéma régional de développement économique ; devenu sans objet. - **Art. 12** *(Art. L. 111-1, L. 121-1 et L. 131-1 du code de la voirie routière - Transfert aux départements de certaines routes classées routes nationales)* (p. 4810) : soutient l'amendement n° 151 de M. Francis Grignon (maintien dans le domaine public national jusqu'à leur déclassement les tronçons de routes à vocation communale) ; adopté. (p. 4817, 4818) : intervient sur son amendement n° 151 précité. Exemple de la RN 4.

- **Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** - *Deuxième lecture* **[n° 346 (2003-2004)]** - (21 octobre 2004) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 7105) : remerciements. Qualité du débat.

- **Hommage aux victimes d'un tremblement de terre en Guadeloupe** - (23 novembre 2004) (p. 8238) : solidarité du Sénat avec les victimes du tremblement de terre en Guadeloupe.

**RIES (Roland)**
*sénateur (Bas-Rhin)*
*SOC*

Election le 26 septembre 2004.

Élection annulée par le Conseil Constitutionnel le 26 novembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan du 6 octobre 2004 au 26 novembre 2004.

Membre de la Délégation parlementaire pour l'Union européenne le 13 octobre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

**RINCHET (Roger)**
*sénateur (Savoie)*
*SOC*

Ne se représente pas le 26 septembre 2004.

### NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan jusqu'au 30 septembre 2004.

Membre de la Délégation parlementaire pour la planification.

### DÉPÔTS

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution**.

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution**.

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme**.

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille**.

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution**.

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société**.

### INTERVENTIONS

**- Projet de loi d'orientation sur l'énergie [n° 328 (2003-2004)]** - (9 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4015, 4016) : raréfaction des énergies fossiles. Pollution de la planète. Hostilité non justifiée aux éoliennes. Bois énergie. Qualités de l'énergie solaire. Retard de la France dans ce domaine. Avancées de la recherche. Nécessité d'une action forte.

**RISPAT (Yves)**
*sénateur (Gers)*
*UMP*

### NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

### DÉPÔTS

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail**.

**de ROBIEN (Gilles)**
*ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer (jusqu'au 30 mars 2004)*
*ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer (à partir du 31 mars 2004)*

### DÉPÔTS

**En première lecture devant le Sénat :**

*Projet de loi* relatif aux aéroports **[n° 452 (2003-2004)]** (29 septembre 2004) - **Transports**.

*Projet de loi* ratifiant l'ordonnance n° 2004-1198 du 12 novembre 2004 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des installations à câbles transportant des personnes et relatives aux remontées mécaniques en montagne **[n° 122 (2004-2005)]** (15 décembre 2004) - **Logement et urbanisme - Transports - Union européenne**.

### INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (28 avril 2004) - **Discussion générale** (p. 2610, 2611) : évolutions contrastées de la France rurale. Actions du Gouvernement en faveur du développement économique, de la diffusion des nouvelles technologies, du logement, de l'installation des professionnels de santé et des hébergements touristiques. Importance du soutien aux zones de revitalisation rurale. Présence territoriale des services publics indispensable. Question de l'urbanisme, plus particulièrement de montagne.

**- Hommage aux soldats français tués en Côte-d'Ivoire** - (9 novembre 2004) (p. 7776) : s'associe à l'hommage solennel rendu par le Sénat aux neuf soldats français morts en accomplissant leur devoir en Côte-d'Ivoire.

- **Projet de loi relatif aux aéroports [n° 452 (2003-2004)]** - (9 novembre 2004) - **Discussion générale** (p. 7777, 7779) : ambition de conforter les missions de service public confiées aux aéroports. Profondes mutations du secteur aérien. Nouveaux besoins s'agissant des grandes plateformes aéroportuaires. Nécessité de moderniser le statut de nos aéroports, notamment celui d'Aéroports de Paris, ADP : proposition d'un régime de domanialité privée ; garanties confortant les intérêts patrimoniaux de l'État ; majorité du capital conservée par l'État. Régime de gestion des grands aéroports régionaux de métropole et d'outre-mer. Modernisation du régime des redevances aéroportuaires et de leur régulation. (p. 7792, 7794) : nécessité de donner à ADP les moyens de développer la dimension qualitative de son action. Volonté du Gouvernement de rester majoritaire dans le capital de cette société. Création d'une commission de conciliation. Principe de la caisse unique. Avantages d'une offre de transport diversifiée. Question de la création d'un troisième aéroport francilien. Rééquilibrage de la politique aéroportuaire au profit des régions. Priorité donnée à l'amélioration de la desserte terrestre des aéroports. Création de l'agence de financement des infrastructures terrestres françaises. - **Exception d'irrecevabilité** (p. 7798, 7799) : ouverture du capital d'ADP. Compatibilité entre le statut des sociétés anonymes et les impératifs de sécurité. S'oppose à la motion n° 69 de Mme Hélène Luc tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité. - **Question préalable** (p. 7802) : s'oppose à la motion n° 11 de M. Robert Hue tendant à opposer la question préalable. - **Demande de renvoi à la commission** (p. 7804) : s'oppose à la motion n° 33 de M. Daniel Reiner tendant au renvoi à la commission. - **Art. 1er** *(Transformation de l'établissement public ADP en société anonyme)* (p. 7808) : s'oppose aux amendements identiques n° 34 de M. Daniel Reiner et n° 12 de M. Michel Billout (suppression) ainsi qu'à l'amendement n° 35 de M. Daniel Reiner (repli). - **Art. 2** *(Déclassement et transfert des biens du domaine public aéroportuaire)* (p. 7812) : s'oppose aux amendements identiques n° 13 de M. Michel Billout et n° 36 de M. Daniel Reiner (suppression) ainsi qu'aux amendements de repli n° 37 de M. Daniel Reiner et n° 14 de M. Michel Billout. S'oppose aux amendements de M. Daniel Reiner n° 38 (précision) et n° 39 (maintien de la qualification juridique d'ouvrages publics pour les ouvrages aéroportuaires d'ADP). - **Art. 3** *(Retour à l'Etat des plus-values foncières en cas de fermeture d'un aéroport)* (p. 7813) : s'oppose aux amendements identiques n° 16 de M. Michel Billout et n° 40 de M. Daniel Reiner (suppression). - **Art. 4** *(Transfert des droits et obligations d'ADP)* (p. 7815) : accepte l'amendement n° 1 de la commission (rédaction). S'oppose aux amendements identiques n° 17 de M. Michel Billout et n° 41 de M. Daniel Reiner (suppression). - **Art. 5** *(Détention du capital d'ADP et gouvernement d'entreprise)* (p. 7816) : s'oppose aux amendements identiques n° 18 de M. Michel Billout et n° 42 de M. Daniel Reiner (suppression) ainsi qu'à l'amendement n° 43 de M. Daniel Reiner (repli). - **Art. 6** *(Art. L. 251-1 à L. 251-3 du code de l'aviation civile, CAC - Missions d'ADP)* (p. 7822) : s'oppose aux amendements identiques n° 19 de M. Michel Billout et n° 44 de M. Daniel Reiner (suppression) ainsi qu'aux amendements de M. Daniel Reiner n° 46 (encadrement de l'objet social de la société ADP), n° 47 (limitation des missions de police administrative d'ADP) et n° 48 (limitation du champ d'intervention d'ADP dans le domaine de la navigation aérienne). S'oppose à l'amendement n° 20 de M. Michel Billout (maintien de la participation de l'Etat au capital d'ADP à concurrence de 70 %). Estime l'amendement n° 50 de M. Daniel Reiner (cessation des missions d'ADP en cas de manquement grave) devenu sans objet. Accepte les amendements de la commission n° 3 (coordination) et n° 2 (précisions quant aux conditions de réalisation des missions d'ADP), modifié par le sous-amendement n° 62 de M. Daniel Soulage, qu'il accepte également. S'oppose au sous-amendement n° 49 de M. Daniel Reiner portant sur l'amendement n° 2 précité. - **Art. 7** *(Exploitation des grands aéroports régionaux)* (p. 7824) : rôle des chambres de commerce et d'industrie. Aéroport de Montpellier-Méditerranée. (p. 7827) : s'oppose aux amendements identiques n° 22 de M. Michel Billout et n° 51 de M. Daniel Reiner (maintien de capitaux publics) ainsi qu'aux amendements n° 21 de M. Michel Billout (suppression), n° 52 de M. Daniel Reiner (précision au sujet des agents des chambres de commerce et d'industrie) et n° 66 de M. Pierre Laffitte (extension du régime de concession aéroportuaire). Accepte les amendements de la commission n° 4 (qualité d'actionnaires des chambres de commerce et d'industrie) et n° 5 (accroissement de la durée de concession). - **Art. additionnel avant l'art. 8** (p. 7830) : sur l'amendement n° 6 de la commission (création d'une commission de conciliation aéroportuaire) qu'il accepte, son sous-amendement n° 70 (ciblage du rôle de la commission de conciliation sur l'évolution pluriannuelle des redevances) ; adopté. - **Art. 8** *(Régulation économique des redevances)* (p. 7834) : s'oppose aux amendements portant sur le même objet n° 24 de M. Michel Billout et n° 55 de M. Daniel Reiner (affectation de l'ensemble des ressources générées par un aéroport à une seule caisse) ainsi qu'aux amendements de M. Daniel Reiner n° 54 (clause de révision des contrats quinquennaux) et n° 56 (maintien d'un dispositif de concertation). Accepte les amendements n° 8 de la commission (sanctions pécuniaires) et n° 67 de M. Pierre Laffitte (précision). S'oppose à l'amendement n° 23 de M. Michel Billout (suppression). Accepte les amendements portant sur le même objet n° 7 de la commission et n° 65 de M. Daniel Soulage (précision du champ de la modulation du montant des redevances). - **Art. 9** *(Perception de redevances domaniales par les exploitants d'aérodromes appartenant à des collectivités territoriales)* (p. 7836) : s'oppose aux amendements de M. Daniel Reiner n° 58 (limitation du montant des redevances en vue de garantir le bon accomplissement des missions de service public) et n° 57 (respect de la proportionnalité entre services rendus et montant des redevances) ainsi qu'à l'amendement n° 25 de M. Michel Billout (suppression). - **Art. 10** *(Voies de recouvrement des redevances aéroportuaires)* : s'oppose à l'amendement n° 26 de M. Michel Billout (suppression). - **Art. 11** *(Contrôle des exigences de sécurité et de sûreté par les agents de l'Etat)* : s'oppose à l'amendement n° 27 de M. Michel Billout (suppression). - **Art. 12** *(Base législative de l'assistance en escale)* (p. 7837) : s'oppose à l'amendement n° 28 de M. Michel Billout (suppression). - **Art. 13** *(Mesures de coordination juridique)* : s'oppose aux amendements de suppression n° 29 de M. Michel Billout et n° 59 de M. Daniel Reiner. Accepte l'amendement n° 9 de la commission (rédaction). - **Art. 14** *(Validation législative d'actes d'ADP conclus par délégation de signature)* : s'oppose à l'amendement n° 30 de M. Michel Billout (suppression). - **Art. 15** *(Gratuité des opérations prévues au titre Ier)* : s'oppose à l'amendement n° 31 de M. Michel Billout (suppression). - **Art. 16** *(Date d'entrée en vigueur des dispositions relatives à ADP)* (p. 7838) : s'oppose aux amendements identiques n° 32 de M. Michel Billout et n° 60 de M. Daniel Reiner (suppression). Accepte l'amendement n° 10 de la commission (report de cette date). - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 7840) : situation actuelle d'Air France. Texte prometteur pour le bon développement d'ADP. Vocation de la France à rester la première destination touristique et à conserver des infrastructures de transport performantes.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer - II. - Transports et sécurité routière - Aviation et aéronautique civiles - Budget annexe de l'aviation civile**

- (10 décembre 2004) (p. 9537, 9539) : reprise mondiale de la construction aéronautique ; résultats d'Airbus ; dynamisme du secteur aéronautique et spatial français ; politique de soutien à l'innovation ; développement du projet franco-russe associant la SNECMA. Succès de la fusion d'Air France et de KLM ; mise en oeuvre des dispositions en faveur des salariés. Adaptation du secteur favorisée par le projet de loi sur les aéroports. Réorganisation de la DGAC. Conséquence de la budgétisation du FIATA. Démocratisation du transport grâce au développement des compagnies à bas coûts. Justification de la décentralisation des aéroports.

**Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer - III. - Transports et sécurité routière - Transports terrestres et intermodalité - Routes et sécurité routière**

- (10 décembre 2004) (p. 9544, 9545) : réponse à M. Gérard Miquel : phase de consultation des départements sur la consistance du futur réseau routier national. Décroisement des financements : situation des départements globalement équilibrée. Création de l'AFITF : financement des grands projets d'infrastructure de transport ; dimensionnement de la dette de l'AFITF fixé en loi de finances ; conditions et modalités des emprunts. Retard d'exécution des contrats de plan Etat-région ; plan de relance. Poursuite des objectifs d'amélioration de la sécurité routière. Ecarts de coût entre la dette ferroviaire et la dette de l'Etat. Consolidation des indicateurs de performance. Analyse en cours du SAAD. (p. 9549, 9550) : réponse à M. Daniel Soulage : accord historique signé à la SNCF le 28 octobre 2004 sur la continuité du service public. Priorité donnée au dialogue social : ouverture de négociations avec l'Union des transports publics et la RATP. Poursuite de la lutte contre le dumping social en matière de transport routier. Compensation de la hausse des prix des produits pétroliers pour les transports fluviaux et routiers. Priorité donnée à la finalisation de la route Centre-Europe-Atlantique : financement de l'AFITF et relance des contrats de plan. (p. 9551, 9552) : réponse à M. Michel Billout : conséquences de la suppression du FITTVN. Organisation d'un débat au Parlement sur le développement des infrastructures. Ouverture du capital des sociétés autoroutières. Mise en oeuvre d'une politique de transport respectueuse du développement durable. (p. 9553, 9554) : réponse à M. Daniel Reiner : succès de l'action interministérielle visant à lutter contre l'insécurité routière. Effort sans précédent du financement des infrastructures. Poursuite de l'expérimentation de la première autoroute ferroviaire entre la France et l'Italie. Négociation en cours sur l'implantation d'un corridor nord-sud pour le ferroutage. Poursuite de l'expérimentation de la première autoroute ferroviaire entre la France et l'Italie. (p. 9555, 9556) : réponse à Mme Catherine Procaccia : réflexion indispensable sur les grandes infrastructures d'Ile-de-France et leur financement. Ouverture d'une voie supplémentaire sur le tronçon commun de l'A 4 et de l'A 86. Lancement prochain des travaux de la RN 19. (p. 9557) : réponse à M. Claude Biwer : études en cours sur les projets de désengorgement de l'A 31. Transfert de la RN 43 et de la RN 18 aux départements : logique de subsidiarité inhérente à la loi de décentralisation. (p. 9558, 9559) : réponse à M. Yves Krattinger : qualité de la concertation entamée sur les conditions de transfert du réseau routier aux départements. Effort exceptionnel d'accélération des contrats de plan Etat-région. Modulation des contrats de plan en fonction de l'évolution économique. Adaptation du budget à la conjoncture. (p. 9560, 9561) : réponse à Mme Gisèle Gautier : pérennité et prévisibilité des recettes affectées à l'AFITF. Financement du transport par les revenus du transport. - **Art. additionnels après l'art. 73 nonies** (p. 9565) : engagement du Gouvernement à améliorer la sincérité des comptes du SAAD. Souhaite des échanges avec la commission des finances en vue de résoudre le problème de l'intégration de la dette du SAAD en 2005. Demande le retrait de l'amendement n° II-8 de la commission (dépôt d'un rapport du Gouvernement définissant les modalités d'intégration de la dette du service annexe d'amortissement de la dette de la SNCF, SAAD, à la dette publique ou à la dette de l'établissement public précité). (p. 9566, 9567) : s'oppose à l'amendement n° II-83 de Mme Nicole Bricq (déficit des charges de retraite de la RATP à déduire de la compensation versée par l'Etat au STIF calculé sur les trois dernières années), identique à l'amendement n° II-50 de M. Roger Karoutchi, dont il demande le retrait. Equité des modalités de calcul des compensations consécutives au transfert de compétences. (p. 9570) : s'oppose aux amendements identiques n° II-52 de M. Roger Karoutchi et n° II-85 de Mme Nicole Bricq (compensation intégrale de toute disposition législative ou réglementaire prise par le Gouvernement ayant une incidence sur le financement du STIF), qu'il estime satisfaits par les textes en vigueur prévoyant la compensation des transferts de charges.

**Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer - I. - Services communs et urbanisme**

- (10 décembre 2004) (p. 9575, 9577) : maîtrise de la dépense publique. Création de postes d'inspecteurs de permis de conduire. Renforcement du service public dans les domaines de la sécurité. Action sur les moyens de fonctionnement du ministère. Amélioration de la lisibilité des politiques prioritaires : présentation du budget au format LOLF. Réflexion sur les services déconcentrés. Fiscalité des terrains non bâtis urbanisables. Application de la participation pour voirie et réseaux. Elaboration des documents de planification. Création d'une délégation à l'action foncière visant à la relance de la production de logements. Contribution importante de l'Etat à cette relance. Nouvelle étape dans le transfert lié à la décentralisation : transferts de compétences, de services et d'emplois. Simplification de la procédure de révision des plans locaux d'urbanisme.

**Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer - III. - Aménagement du territoire**

- (10 décembre 2004) (p. 9589, 9591) : réponse aux orateurs. Caractère stratégique de la DATAR. Retard maîtrisé dans la mise en oeuvre des contrats de plan Etat-régions indispensables à l'accompagnement de la décentralisation. Plan exceptionnel de relance des infrastructures routières. Recentrage des contrats de plan sur des thèmes essentiels. Report de six mois des contrats de pays. Création de l'AFITF. Priorité du Gouvernement à la réalisation du barreau d'interconnexion sud des TGV. Décision de principe du CIADT : modernisation de la liaison Paris-Orléans-Limoges-Toulouse, réalisation des lignes à grande vitesse Sud-Europe-Atlantique et Poitiers-Limoges. Abandon du projet irréaliste de train pendulaire. Devoir de solidarité nationale de l'Etat pour la généralisation des accès au haut débit. Présentation prochaine d'un plan de financement pour la couverture des zones blanches de téléphonie. - **Art. additionnel après l'art. 73 nonies** (p. 9595) : remerciements.

**de ROHAN (Josselin)**
*sénateur (Morbihan)*
*UMP*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées à partir du 6 octobre 2004.

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale jusqu'au 5 octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil d'admistration de l'Ecole nationale de l'administration le 10 novembre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* actualisant le tableau de répartition des sièges de sénateurs et certaines modalités de l'organisation de l'élection des sénateurs **[n° 156 (2003-2004)]** (21 janvier 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution**.

*Proposition de résolution* tendant à actualiser le Règlement du Sénat **[n° 213 (2003-2004)]** (11 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics [n° 209 (2003-2004)]** - (2 mars 2004) - **Discussion générale** (p. 1936, 1938) : définition et place de la laïcité. Nécessité de préserver cette notion des atteintes dont elle est l'objet, notamment du communautarisme. Importance d'une loi pour pallier l'absence de texte devant les tribunaux. Historique de la laïcité depuis la notion de combat contre la religion dominante, jusqu'au rôle de ciment de la société en passant par la fonction de rempart contre l'intégrisme. Signal fort en faveur de l'unité de la Nation et de la liberté de conscience. Votera ce texte.

- **Déclaration de politique générale du Gouvernement** - (7 avril 2004) (p. 2159, 2161) : analyse des élections régionales. Inquiétude des Français. Conditions de sauvegarde du modèle de protection sociale. Politique gouvernementale allant dans le sens du progrès. Priorité de la remise en ordre des finances publiques. Après la réforme des retraites, adhésion du groupe UMP aux objectifs de réforme du système d'assurance maladie. Recommandations de la commission Thélot et élaboration d'un projet de loi d'orientation pour l'école. Nécessité de mieux légiférer. Confiance de l'UMP au Gouvernement.

- **Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (18 mai 2004) - **Art. 75 ter** *(Art. L. 111-4 [nouveau] du code rural - Création d'une agence française d'information et de communication agricole)* (p. 3408, 3409) : favorable aux amendements identiques de la commission des finances saisie pour avis n° 157 (suppression) et de M. Yves Détraigne n° 202 (suppression).

- **Projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales** - *Deuxième lecture* **[n° 269 (2003-2004)]** - (1er juillet 2004) - **Art. additionnel après l'art. 54** (p. 4959, 4960) : divergences sur l'expérimentation et la péréquation. Nécessité de prendre en compte les différences entre les régions. Défavorable à l'amendement n° 332 de M. Jean-Pierre Sueur (compatibilité de l'article 54 avec le principe d'égalité). - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5092) : remerciements. Continuité des lois Defferre. Enclenchement d'une dynamique nouvelle.

- **Incident de procédure** - (6 octobre 2004) (p. 6499, 6500) : rappel de l'accord du groupe socialiste lors du dernier renouvellement pour accorder une vice-présidence à M. Guy Fischer sur son contingent. Absence d'arbitrage entre les groupes de la gauche. Respect de l'équité et de la justice et application du règlement.

- **Projet de loi habilitant le Gouvernement à simplifier le droit [n° 343 (2003-2004)]** - (14 octobre 2004) - **Art. 13** *(Simplification du régime des autorisations d'utiliser le sol)* (p. 6657) : favorable aux amendements identiques n° 13 de la commission et de la commission des affaires économiques saisie pour avis n° 39 (rédaction).

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Articles non rattachés :*

- (13 décembre 2004) - **Art. 63 C** *(Modification de la taxe fiscale affectée au Centre national de la chanson, des variétés et du jazz, CNVJ)* (p. 9655) : favorable à l'amendement n° II-87 de M. Yann Gaillard (exonération de la taxe sur les spectacles des représentations de spectacles de variétés intégrés à des bals, fêtes populaires et fêtes traditionnelles et renvoi à un décret pour les conditions d'application de cette mesure). Fêtes traditionnelles en Bretagne.

- **Suite de la discussion** (14 décembre 2004) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 9771, 9773) : inquiétudes liées au contexte économique. Handicaps français. Stabilisation des dépenses de l'Etat. Mesures en faveur de l'emploi. Initiatives positives. Effets néfastes des 35 heures. Place centrale du travail dans la société. Le groupe UMP votera le projet de loi de finances pour 2005.

- **Projet de loi relatif à l'ouverture du capital de DCN et à la création par celle-ci de filiales [n° 129 (2004-2005)]** - (22 décembre 2004) - **Discussion générale** (p. 10358, 10359) : étape très importante pour le développement de DCN. Outils juridiques appropriés. Attachement des élus bretons au devenir de cette société en termes d'emplois et d'aménagement du territoire. Passage très attendu de la direction à l'entreprise. Rupture pertinente avec les contraintes budgétaires antérieures et les expédients pour combler le plan de charge déficient de DCN. Exemple de la mise à contribution en leur temps de la région Bretagne et du département du Finistère pour le financement de la construction de plates-formes off shore à Brest. Présence indispensable de la France dans les regroupements en cours en matière de construction navale européenne. Nécessité d'une privatisation préalable de DCN pour intéresser les Allemands à un partenariat. Bien-fondé du rôle de maître d'oeuvre dévolu à DCN. Dimension industrielle et politique de la réforme. Conséquences positives attendues du rapprochement avec Thales. Partenariat indispensable avec les étrangers. Bonne réforme pour faire de DCN une entreprise dynamique et efficace qui assurera le prestige de la construction navale française à l'étranger.

**ROIG (Marie-Josée)**
*ministre de la famille et de l'enfance*
*(du 31 mars 2004 au 28 novembre 2004)*
*ministre déléguée à l'intérieur*
*(à partir du 29 novembre 2004)*

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux assistants maternels et aux assistants familiaux [n° 201 (2003-2004)]** - (19 mai 2004) - **Discussion générale** (p. 3428, 3433) : données chiffrées. Importance de ce secteur d'activité. Politique volontariste gouvernementale tendant à améliorer la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Objectif de facilitation de l'accès des familles aux différents modes d'accueil. Mise en place de la prestation d'accueil du jeune enfant, PAJE. Développement de l'offre d'accueil individuelle. Reconnaissance des assistants maternels par la professionnalisation des métiers de l'accueil individuel et la revalorisation de leur statut. Distinction entre assistant maternel et assistant familial. Conditions d'octroi de l'agrément des professionnels. Renforcement du contrôle des assistants maternels et des familles d'accueil. Amélioration de la formation. Accompagnement et soutien des assistants maternels et familiaux. Amélioration des conditions de travail. Obligation d'un contrat de travail écrit. Sécurisation de la rémunération. Disposition en cas de suspension d'agrément. Organisation du temps de travail. Modification du droit aux congés. Elaboration d'une convention collective nationale. Souci de répondre aux attentes des professionnels et des parents. Financement de la réforme. (p. 3444, 3445) : réponse aux intervenants. Absence de transfert de compétences justifiant l'absence de compensation financière. Approbation des propositions en matière d'agrément. Etat d'avancement de la convention collective. Augmentation de l'offre de garde. Utilité de la prestation d'accueil du jeune enfant, PAJE. Précision sur la formation des assistants maternels. Intérêt partagé par tous pour ce texte. Se réjouit de la richesse des échanges. - **Art. additionnel avant le titre Ier** (p. 3446, 3447) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 32 de M. Philippe Nogrix (rappel de la place de l'enfant au centre de la politique de la petite enfance). - **Art. additionnels**

**avant l'art. 1er** : accepte l'amendement n° 1 de la commission (légalisation du principe des relais d'assistants maternels, RAM). (p. 3448) : sous réserve de l'adoption de sa proposition de modification, s'en remet à la sagesse du Gouvernement pour l'amendement n° 47 de Mme Odette Terrade (référence explicite au rôle d'évaluation des besoins en professionnels qualifiés des commissions départementales de l'accueil des jeunes enfants). - **Art. 1er** *(Art. L. 214-6 nouveau du code de l'action sociale et des familles - Rôle de la commission départementale de l'accueil des jeunes enfants)* (p. 3449) : accepte l'amendement n° 2 de la commission (représentativité des particuliers employeurs au sein des commissions départementales de l'accueil des jeunes enfants). Son amendement n° 66 : correction d'une erreur matérielle ; adopté. - **Art. 2** *(Art. L. 221-2 du code de l'action sociale et des familles - Projet de service de l'aide sociale à l'enfance)* (p. 3450) : accepte l'amendement n° 3 de la commission (intégration des assistants familiaux au sein des équipes pluridisciplinaires chargées du suivi de placements d'enfants). - **Art. 5** *(Art. L. 421-2 à L. 421-5 nouveaux du code de l'action sociale et des familles - Définition du métier d'assistant familial et dispositions relatives à l'agrément des assistants maternels et des assistants familiaux)* (p. 3451) : s'oppose à l'amendement n° 37 de M. Jean-Pierre Vial (délivrance de l'agrément par le président du conseil général après consultation de la commission d'agrément). (p. 3452) : son amendement n° 67 : allégement de la procédure permettant de réserver l'évaluation des capacités éducatives lors de l'agrément aux seuls assistants maternels ; adopté. (p. 3453) : s'oppose aux amendements analogues n° 19 de Mme Gisèle Printz et n° 48 de Mme Odette Terrade (évaluation des capacités éducatives selon des critères nationaux). (p. 3454) : accepte l'amendement n° 4 de la commission (conditions du renouvellement automatique et sans limitation de durée de l'agrément des assistants familiaux). Son amendement n° 68 : rédaction ; adopté. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 42 de Mme Valérie Létard (obligation de motiver le refus de l'agrément). (p. 3455) : s'oppose aux amendements de Mme Gisèle Printz n° 21 (distinction entre enfants scolarisés et enfants non scolarisés) et n° 20 (suppression de l'âge des mineurs dans l'agrément). (p. 3456) : s'oppose à l'amendement n° 49 de Mme Odette Terrade (limitation absolue à trois du nombre d'enfants pouvant être accueillis). Accepte l'amendement n° 6 de la commission (introduction de la notion d'accueil périscolaire dans l'octroi des dérogations au nombre d'enfants pouvant être accueillis) et s'oppose à l'amendement n° 50 de Mme Odette Terrade (encadrement des dérogations au nombre d'enfants pouvant être accueillis). Accepte l'amendement n° 5 de la commission (limitation à six du nombre total d'enfants pouvant être accueillis par un assistant maternel) sous réserve d'une modification. Son amendement n° 76 : limitation à trois du nombre d'enfants pouvant être accueillis simultanément et à six au total ; adopté. (p. 3458) : s'oppose à l'amendement n° 51 de Mme Odette Terrade (financement du transfert des compétences aux départements). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 22 de Mme Gisèle Printz (suppression de la référence à l'âge des enfants). - **Art. additionnel après l'art. 5** (p. 3459) : s'oppose à l'amendement n° 31 de M. Alain Vasselle (reconnaissance du service indirect de garde et de restauration apporté par les assistants maternels et exonération des communes de résidence de la participation financière à la scolarisation des enfants dans une autre commune). Dispositions relevant du domaine réglementaire. Distinction entre scolarisation et garde maternelle. - **Art. 6** *(Art. L. 421-6 à L. 421-12 nouveaux du code de l'action sociale et des familles - Dispositions relatives à la notification et à la motivation des décisions d'agréments, aux conditions de logement et à l'assurance des assistants maternels et familiaux)* (p. 3462) : accepte l'amendement n° 8 de la commission (délai de notification de la décision du président du conseil général pour les demandes d'agrément fixé à trois mois pour les assistants maternels et quatre mois pour les assistants familiaux). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 53 de Mme Odette Terrade (maintien du principe de motivation de la décision de modification de l'agrément). (p. 3463) : accepte l'amendement n° 73 de la commission (correction d'une erreur matérielle). Son amendement n° 69 : rédaction ; adopté. - **Art. 7** *(Art. L. 421-14 et L. 421-15 nouveaux du code de l'action sociale et des familles - Formation des assistants maternels et des assistants familiaux)* (p. 3464) : s'oppose aux amendements portant sur le même objet n° 33 de Mme Gisèle Gautier et n° 54 de Mme Odette Terrade (obligation d'une formation de soixante heures pour les assistants maternels). S'oppose à l'amendement n° 23 de Mme Gisèle Printz (obligation de suivre la formation dans les deux mois qui précèdent l'accueil du premier enfant).

- **Suite de la discussion** (25 mai 2004) (p. 3475) : demande le retrait de l'amendement n° 55 de Mme Odette Terrade (organisation du stage préparatoire à l'accueil d'enfants sous la responsabilité du département, durée et validation de ce stage). (p. 3476) : s'oppose à l'amendement n° 56 de Mme Odette Terrade (détermination de la rémunération d'attente des assistants familiaux). S'oppose à l'amendement n° 40 de Mme Françoise Férat (accompagnement de l'assistant familial dans les deux semaines qui suivent l'accueil du premier enfant). (p. 3477) : s'oppose à l'amendement n° 57 de Mme Odette Terrade (obligation pour les assistants familiaux de suivre une formation spécifique qualifiante au cours des premières années d'activité professionnelle). S'oppose à l'amendement n° 24 de Mme Gisèle Printz (validation de la formation selon des critères nationaux). - **Art. additionnels après l'art. 7** (p. 3479) : s'oppose à l'amendement n° 58 de Mme Odette Terrade (possibilité de validation des acquis de l'expérience pour les assistants maternels ou familiaux employés par une personne morale de droit public justifiant de cinq ans d'ancienneté). (p. 3480) : s'oppose à l'amendement n° 59 de Mme Odette Terrade (rapport sur les mesures envisageables pour favoriser la retraite à taux plein des assistants maternels et familiaux). - **Art. 8** *(Art. L. 421-16 nouveau du code de l'action sociale et des familles - Contenu du contrat d'accueil et définition de l'accueil continu par un assistant familial)* (p. 3481) : s'oppose à l'amendement n° 25 de Mme Gisèle Printz (substitution de la notion de "remplacement temporaire à domicile de l'assistant familial" par celle de "surveillance du mineur accueilli" en cas d'absence momentanée de l'assistant maternel). - **Division et art. additionnels après l'art. 10** (p. 3482, 3483) : accepte les amendements de la commission n° 9 (insertion d'une division additionnelle "Dispositions modifiant le code de la construction et l'habitation") et n° 10 (attribution prioritaire des logements sociaux aux assistants maternels ou familiaux agréés). - **Art. 11** *(Art. L. 773-1 et L. 773-2, L. 773-4 à L. 773-6 nouveaux, L. 773-8 et L. 773-9 nouveaux ; L. 773-12 à L. 773-14 nouveaux, L. 773-17 nouveau, L. 773-21 à L. 773-28 nouveaux du code du travail - Restructuration du titre VII du livre VII du code du travail)* (p. 3484) : accepte l'amendement n° 74 de la commission (rédaction). - **Art. 13** *(Art. L. 773-3 nouveau du code du travail - Obligation d'un contrat de travail écrit entre un assistant maternel ou familial et son employeur)* (p. 3485, 3486) : sur les amendements de Mme Valérie Létard, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 43 (référence dans le contrat de travail à la décision d'agrément délivrée par le président du conseil général et à la garantie d'assurance souscrite par les intéressés) et demande le retrait du n° 44 (renvoi aux conseils des prud'hommes des litiges relatifs à l'exécution et à la résiliation du contrat). - **Art. 14** *(Art. L. 773-4 à L. 773-6 nouveaux du code du travail - Décret relatif aux indemnités d'entretien et aux fournitures et rémunération des assistants maternels ou des assistants familiaux pendant leur période de formation)* (p. 3486) : s'oppose à l'amendement n° 26 de Mme Gisèle Printz (fixation sur le plan national des indemnités et fournitures destinées à l'entretien de l'enfant). - **Art. 15** *(Art. L. 773-7 du code du travail - Définition par voie réglementaire des mentions du contrat de travail)* (p. 3488) : accepte l'amendement n° 11 de la commission (renvoi du complément ou de l'adaptation de ces dispositions à une convention ou un accord collectif étendu). - **Art. 18** *(Art. L. 773-10 et L. 773-11 du code du travail - Limitation du temps de travail des assistants maternels)* : accepte l'amendement n° 12 de la commission (fixation de la durée maximale quotidienne de travail). (p. 3489, 3490) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de la commission n° 13 (suppression d'un décret fixant les conditions de dérogation à la durée du temps de travail) et n° 14 (fixation

d'un plafond annuel d'heures de travail). S'oppose à l'amendement n° 60 de Mme Odette Terrade (abaissement de la durée moyenne hebdomadaire du temps de travail). - **Art. 19** *(Art. L. 773-12, L. 773-13 et L. 773-14 du code du travail - Rupture du contrat de travail des assistants maternels employés par des particuliers)* (p. 3492) : accepte les amendements portant sur le même objet n° 15 de la commission, n° 35 de Mme Gisèle Gautier et n° 61 de Mme Odette Terrade (versement d'une indemnité compensatrice au profit de l'employeur en cas d'inobservation du préavis de départ par l'assistant maternel). - **Art. 23** *(Art. L. 773-19 du code du travail - Licenciement pour motif réel et sérieux des assistants maternels et familiaux employés par des personnes morales de droit privé)* (p. 3493) : s'oppose à l'amendement n° 27 de Mme Gisèle Printz (justification par des motifs réels et sérieux du licenciement d'un assistant familial). - **Art. 24** *(Art. L. 773-20 du code du travail - Devenir du contrat de travail en cas de suspension d'agrément)* (p. 3494) : son amendement n° 70 : remplacement de la garantie de rémunération par une indemnité compensatrice ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 46 de Mme Valérie Létard (dispense de la rémunération du préavis en cas de licenciement de l'assistant maternel à la suite d'un retrait d'agrément). (p. 3495) : demande le retrait de l'amendement n° 16 de la commission (suppression de l'accompagnement psychologique de l'assistant maternel). - **Art. 26** *(Art. L. 773-25 du code du travail - Régime de l'attente applicable aux assistants maternels employés par des personnes morales de droit privé)* : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 64 de M. Alain Gournac (fixation à quatre mois de la durée maximale d'indemnisation). - **Art. additionnel avant l'art. 27** (p. 3496) : demande le retrait de l'amendement n° 38 de M. Jean-Pierre Vial (extension aux personnes morales de droit public des dispositions des articles 27, 28 et 29). - **Art. 27** *(Art. L. 773-26 et L. 773-27 du code du travail - Nouvelle structure de rémunération et renforcement du régime de l'attente des assistants familiaux employés par des personnes morales de droit privé)* (p. 3497) : s'oppose à l'amendement n° 62 de Mme Odette Terrade (fixation à 169 fois le SMIC horaire de la rémunération mensuelle minimale pour un seul enfant accueilli). (p. 3498) : s'oppose à l'amendement n° 39 de M. Jean-Pierre Vial (rupture du contrat de travail incombant à l'assistant maternel en cas de refus répété dans un délai d'un an d'accueillir les mineurs présentés). (p. 3499) : s'oppose à l'amendement n° 28 de Mme Gisèle Printz (fixation à quatre mois de la durée maximale de l'indemnité d'attente). - **Art. 28** *(Art. L. 773-28 du code du travail - Droit aux congés des assistants familiaux employés par des personnes morales de droit privé)* : s'oppose à l'amendement n° 63 de Mme Odette Terrade (référence à la prise en compte de l'intérêt de l'enfant lors de la fixation des congés de l'assistant familial). (p. 3500, 3501) : s'oppose à l'amendement n° 30 de Mme Gisèle Printz (alignement du droit à congés rémunérés des assistants familiaux sur celui des personnels titulaires de la fonction publique) et accepte l'amendement n° 17 de la commission (institution d'un report de congés au bénéfice des assistants familiaux ayant pris leurs congés annuels en compagnie des enfants qui leur sont confiés). - **Art. additionnel avant l'art. 30** (p. 3502, 3503) : demande le retrait de l'amendement n° 18 de la commission (compensation par l'Etat des charges résultant de l'extension de compétences des départements). - **Art. 30** *(Art. L. 131-2, L. 952-1 et L. 952-6 du code du travail - Dispositions diverses et financement de la formation professionnelle continue)* (p. 3505) : son amendement n° 71 : suppression des paragraphes II et III de cet article élargissant l'obligation de financement de la formation professionnelle continue des assistants maternels ou familiaux aux employeurs de moins de dix salariés et aux particuliers ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 30** (p. 3506) : s'oppose à l'amendement n° 41 de M. Jean-Pierre Godefroy (rapport au Parlement sur les possibilités d'intégration des assistants maternels et familiaux employés par des personnes morales de droit public dans la fonction publique territoriale). - **Art. 31** *(Art L. 133-6-1 du code de l'action sociale et des familles et art. 80 sexies du code général des impôts - Harmonisation rédactionnelle dans le code de l'action sociale et des familles et le code général des impôts)* : accepte l'amendement n° 75 de la commission (rédaction). - **Art. 33** *(Dispositions transitoires en matière de formation des assistants maternels)* : son amendement n° 72 : clarification ; adopté.

- **Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2005 [n° 53 (2004-2005)]** - (16 novembre 2004) - **Discussion générale** (p. 7937, 7938) : entretien de santé personnalisé pour les adolescents. Doublement de la prime à l'adoption. Réforme des modalités de financement de l'UNAF. Taux de transfert au fonds de solidarité vieillesse au titre des majorations de pension pour enfant. Equilibre des comptes de la branche famille. Amélioration de la prestation d'accueil du jeune enfant, PAJE. Rénovation du statut des assistants maternels et familiaux. Création de vingt mille places de crèches. (p. 7973, 7975) : meilleure prise en compte de la présence de l'enfant en matière d'allocation logement. Prestation familiale des agents de l'Etat. Conférence de la famille 2005. Création de l'Agence française de l'adoption. Montée en puissance de la PAJE. Mise en oeuvre des mesures préconisées lors de la Conférence de la famille 2004. Politique en faveur des adolescents. Financement des associations familiales. Bilan de la PAJE.

- **Suite de la discussion** (18 novembre 2004) - **Art. 24 A** *(Art. L. 122-26 du code du travail - Allongement de la durée du congé de maternité en cas de naissance prématurée)* (p. 8168) : accepte les amendements identiques n° 24 de la commission et de la commission des finances saisie pour avis n° 36 (suppression). - **Art. additionnels avant l'art. 24 ou après l'art. 26** (p. 8171) : oppose l'article 40 de la Constitution aux amendements n° 201 de Mme Sylvie Desmarescaux (versement annuel de l'allocation de logement) et n° 229 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (versement semestriel de l'allocation de logement). - **Art. 26** *(Prise en charge par la Caisse nationale d'allocations familiales, CNAF, des majorations de pension pour enfants)* (p. 8173) : s'oppose aux amendements identiques n° 198 de M. Guy Fischer et n° 228 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (suppression). - **Art. additionnel après l'art. 26** : s'oppose à l'amendement n° 124 de Mme Claire-Lise Campion (modulation du montant de l'allocation de rentrée scolaire).

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Première partie :*

- (30 novembre 2004) - **Débat sur les recettes des collectivités locales** (p. 8674) : sa nomination récente comme ministre déléguée à l'intérieur. Son expérience d'élue locale et de parlementaire. Mise en oeuvre de la réforme des dotations. Réflexion sur la réforme de la taxe professionnelle et la taxe sur le foncier non bâti pour les agriculteurs. Modernisation de la fonction publique territoriale. - **Art. additionnels avant l'art. 29** (p. 8688, 8690) : sur les amendements de Mme Marie-France Beaufils, s'oppose aux n° I-111 (extension du dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés bâties aux bénéficiaires du RMI ou de l'allocation spécifique de solidarité) et n° I-109 (réduction du poids de la taxe d'habitation en fonction du revenu des ménages) et demande le retrait du n° I-113 (suppression de l'allégement transitoire de 16 % des bases de la taxe professionnelle). - **Débat sur les recettes des collectivités locales** (p. 8691) : s'oppose à l'amendement n° I-108 de Mme Evelyne Didier (restriction du champ effectif des exonérations de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères aux locaux publics et aux demandes motivées pour les établissements à caractère industriel et commercial).

- **Suite de la discussion** (1er décembre 2004) - **Art. 29** *(Réforme de la dotation globale de fonctionnement, DGF, des communes)* (p. 8747) : s'oppose à l'amendement n° I-272 de M. Philippe Arnaud (mise en place d'un système de péréquation solidaire entre les communes).

*Deuxième partie :*

**Intérieur, sécurité intérieure et libertés locales - Décentralisation**

- (2 décembre 2004) (p. 8933, 8934) : réussite de la politique de sécurité routière. Crainte non justifiée d'une baisse de la

TIPP et de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance. Progression continue de ces taxes au cours des dix dernières années. Verrou constitutionnel à l'évolution des charges résultant des lois ordinaires. Régularisation pour rétablir les départements dans leurs droits au titre des dépenses de 2003 résultant du transfert du RMI-RMA. Examen en cours des conditions de mise en oeuvre de la clause de revoyure. Reconduction du contrat de croissance et de solidarité. Importance de la politique de déconcentration pour accompagner la décentralisation. Question du maintien des services publics : mise en oeuvre du principe de péréquation dans la réforme des dotations, à l'avantage des villes classées en zone urbaine sensible et des bourgs-centres. Souci d'accroître l'attractivité. Crainte non justifiée quant à une hausse des impôts locaux. Compensation financière intégrale, concomitante et contrôlée de la compétence transférée. Part infime de transferts de compétences prévus en 2005. Absence de prétexte pour une augmentation des impôts locaux de 10 %. Mobilisation active des services de l'Etat pour l'élaboration des décrets d'application de la loi du 13 août 2004. Garantie de transparence et de concertation dans les transferts. Double garantie de la commission commune de la fonction publique et de celle des commissions tripartites locales. Transferts de personnels non encore réalisés. Concertation en cours s'agissant du transfert des routes nationales auquel est liée la question des personnels des DDE. Prise en charge par l'Etat de la rémunération des TOS jusqu'à l'issue de la période d'option ouverte aux agents. (p. 8935, 8936) : absence de compensation pour les postes qui ne sont pas pourvus. S'étonne des inquiétudes des élus de l'opposition au sujet de la réforme, pourtant dans le droit fil des propositions de Pierre Mauroy. Absence de fatalité à une moins bonne gestion par les collectivités avec des crédits et des effectifs équivalents à ceux de l'Etat. Partage l'avis de la commission des finances d'accorder plus de liberté aux collectivités. Mobilisation du Gouvernement : création d'une conférence nationale des services publics en milieu rural. Veillera à la concertation entre les préfets et les élus pour fixer les modalités des transferts au niveau local. Défavorable à l'élection au suffrage universel des présidents des intercommunalités. Importance de la distinction qui sera faite au début de 2006 entre une augmentation des charges liée à la décentralisation et celle qui serait liée à une politique nouvelle déterminée librement par la collectivité. Non-vocation de la compensation à financer les promesses électorales. Satisfaite du projet de budget. Préservation des intérêts des collectivités locales dans un contexte difficile.

**ROMANI (Roger)**
*sénateur (Paris)*
*UMP*

Réélu le 26 septembre 2004.

### NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Membre de la Commission consultative du secret de la défense nationale jusqu'au 1er octobre 2004.

Membre suppléant du Conseil supérieur de la réserve militaire ; nouvelle nomination ; membre titulaire le 26 octobre 2004.

### DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société**.

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail**.

### INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales** - *Deuxième lecture* **[n° 269 (2003-2004)]** - (1er juillet 2004) - **Art. 70 quater** *(Art. L. 2511-19 et L. 2511-21 du code général des collectivités territoriales - Prérogatives des maires d'arrondissement de Paris, Marseille et Lyon à l'égard des conseils d'école et des équipements de proximité)* (p. 4990, 4991) : défavorable à l'amendement n° 634 de Mme Annie David (suppression).

**ROUJAS (Gérard)**
*sénateur (Haute-Garonne)*
*SOC*

### NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées à partir du 6 octobre 2004.

Membre de la commission des affaires sociales jusqu'au 5 octobre 2004.

Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

Membre de la Délégation parlementaire pour la planification jusqu'au 12 octobre 2004.

Membre suppléant de la Commission consultative appelée à émettre un avis sur la modification de la valeur du point de pension.

### DÉPÔTS

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution**.

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution**.

*Proposition de loi* visant à distinguer le vin des autres boissons alcooliques dans l'accès à la publicité **[n° 218 (2003-2004)]** (18 février 2004) - **Agriculture et pêche - Questions sociales et santé**.

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Justice**

- (13 décembre 2004) (p. 9635) : insuffisance des crédits au regard des mesures engagées depuis 2002. Tribunaux administratifs : diminution des créations de postes de magistrats prévues ; accroissement des demandes déposées en première instance ; situation préoccupante des cours administratives d'appel.

**ROUVIÈRE (André)**
*sénateur (Gard)*
*SOC*

## NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* visant à distinguer le vin des autres boissons alcooliques dans l'accès à la publicité **[n° 218 (2003-2004)]** (18 février 2004) - **Agriculture et pêche - Questions sociales et santé.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 100 (2003-2004)] autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de l'Ouganda sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements **[n° 229 (2003-2004)]** (3 mars 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Entreprises - Traités et conventions.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 101 (2003-2004)] autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Zambie sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements **[n° 230 (2003-2004)]** (3 mars 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Entreprises - Traités et conventions.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 102 (2003-2004)] autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Mozambique sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un protocole) **[n° 231 (2003-2004)]** (3 mars 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Entreprises - Traités et conventions.**

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 56 (2003-2004)] autorisant l'approbation de l'instrument amendant la convention du 23 juin 1993 relative à la création du Bureau européen des radiocommunications (ensemble deux annexes) **[n° 321 (2003-2004)]** (25 mai 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Recherche, sciences et techniques - Traités et conventions.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 253 (2003-2004)] relatif à l'adhésion de la Communauté européenne à la convention internationale de coopération pour la sécurité de la navigation aérienne " Eurocontrol " du 13 décembre 1960, telle qu'amendée à plusieurs reprises et coordonnée par le protocole du 27 juin 1997, fait à Bruxelles le 8 octobre 2002 **[n° 348 (2003-2004)]** (16 juin 2004) - **Police et sécurité - Traités et conventions - Transports.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 306 (2003-2004)] autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement du Canada, les Gouvernements d'Etats membres de l'Agence spatiale européenne, le Gouvernement du Japon, le Gouvernement de la Fédération de Russie et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique sur la coopération relative à la station spatiale internationale civile (ensemble une annexe), **[n° 405 (2003-2004)]** (7 juillet 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Recherche, sciences et techniques - Traités et conventions.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur le financement des opérations de démantèlement du site de MARCOULE et sur l'abondement du fonds dédié **[n° 97 (2004-2005)]** (4 décembre 2004) - **Énergie.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 305 (2003-2004)] autorisant la ratification de la convention pénale sur la corruption **[n° 102 (2004-2005)]** (8 décembre 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Justice - Traités et conventions.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de l'Ouganda sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements [n° 100 (2003-2004)]** - (27 mai 2004) - rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 101 (2003-2004), n° 102 (2003-2004), n° 184 (2003-2004), n° 185 (2003-2004) et n° 186 (2003-2004)** (p. 3619, 3620) : propose l'adoption de ces projets de loi. Interroge le Gouvernement sur la possibilité d'obtenir un compte rendu du devenir de tels accords.

**- Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Zambie sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements [n° 101 (2003-2004)]** - (27 mai 2004) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 100 (2003-2004).**

**- Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Mozambique sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un protocole) [n° 102 (2003-2004)]** - (27 mai 2004) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 100 (2003-2004).**

**- Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République islamique d'Iran sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements [n° 186 (2003-2004)]** - (27 mai 2004) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 100 (2003-2004).**

**- Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République démocratique fédérale d'Ethiopie sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un protocole) [n° 184 (2003-2004)]** - (27 mai 2004) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 100 (2003-2004).**

**- Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Tadjikistan sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements [n° 185 (2003-2004)]** - (27 mai 2004) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 100 (2003-2004).**

**- Projet de loi autorisant l'approbation de l'instrument amendant la convention du 23 juin 1993 relative à la création du Bureau européen des radiocommunications (ensemble deux annexes) [n° 56 (2003-2004)]** - (12 octobre 2004) - rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. - **Discussion générale** (p. 6554, 6555) : propose l'adoption de ce projet de loi.

**- Projet de loi relatif à l'adhésion de la Communauté européenne à la convention internationale de coopération pour la sécurité de la navigation aérienne " Eurocontrol " du 13 décembre 1960, telle qu'amendée à plusieurs reprises et coordonnée par le protocole du 27 juin 1997, fait à Bruxelles le 8 octobre 2002 [n° 253 (2003-2004)]** - (12 octobre 2004) - rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. - **Discussion générale** (p. 6556) : propose l'adoption de ce projet de loi.

**- Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement du Canada, les Gouvernements d'Etats membres de l'Agence spatiale européenne, le Gouvernement du Japon, le Gouvernement de la Fédération de Russie et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique sur la coopération relative à la station spatiale internationale civile (ensemble une annexe), [n° 306 (2003-2004)]** - (12 octobre 2004) - rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. - **Discussion générale** (p. 6557, 6558) : propose l'adoption de ce projet de loi.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Défense**

- (6 décembre 2004) (p. 9182, 9183) : inadaptation des communautés de brigades aux spécificités du monde rural. Augmentation des délais d'intervention des gendarmes en zone de montagne. Favorable à la consultation des élus locaux en cas de réalisation d'un bilan d'étape sur le fonctionnement des communautés de brigades.

**ROZIER (Janine)**
*sénateur (Loiret)*
*UMP*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre de la Délégation parlementaire pour les problèmes démographiques.

Membre de la Délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes ; puis vice-présidente le 13 octobre 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la bioéthique le 9 juin 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

*Avis*, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Formation professionnelle **[n° 78 tome 5 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Travail - Budget.**

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif au divorce [n° 389 (2002-2003)]** - (7 janvier 2004) - représentante de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes - **Discussion générale** (p. 55, 57) : importance du mariage dans la société. Volonté d'amélioration et d'apaisement des procédures de divorce. Place de la médiation familiale. Maintien indispensable des divorces pour faute. Traumatisme du divorce. Protection des conjoints ayant consacré leur vie au foyer conjugal. Approbation des objectifs du texte. Recommandations : meilleure information du justiciable ; prise en compte des situations difficiles ; plus grande fragilité des femmes face au divorce. - **Art. 5** *(Art. 242 et 246 du code civil - Divorce pour faute)* (p. 89) : défavorable à l'amendement n° 62 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (remplacement du divorce pour faute par un divorce pour manquement aux obligations du mariage). (p. 90) : son amendement n° 92 : référence au harcèlement pour fonder une demande de divorce pour faute ; retiré. - **Art. 12** *(Art. 254, 255, 256 et 257 du code civil - Mesures provisoires)* (p. 105) : son amendement n° 93 : désignation par le juge, à la demande d'un des deux époux, d'un notaire pour réaliser un projet de liquidation ; retiré.

**- Suite de la discussion** (8 janvier 2004) - **Art. 17** *(Art. 266, 267, 267-1 et 268 du code civil - Conséquences propres aux divorces contentieux)* (p. 121) : son amendement n° 94 : établissement par le notaire d'un projet de partage entre les époux ; retiré. - **Art. 18** *(Art. 270, 271, 274, 275-1, 276, 276-4, 279-1, 280 et 280-1 du code civil - Réforme de la prestation compensatoire)* (p. 127) : son amendement n° 95 : prise en considération des pensions de retraite des époux pour fixer le montant de la prestation compensatoire ; retiré. (p. 138) : importance de la tâche confiée aux juges. - **Art. 22** *(Art. 220-1, 228, 245-1, 248-1, 256, 276-3, 278, 279, 280-2, 281, 298, 301, 306 et 307 du code civil - Dispositions diverses)* (p. 150) : son amendement n° 96 : application au harcèlement des dispositions relatives aux violences conjugales ; retiré. (p. 154) : son amendement n° 97 : possibilité pour le juge civil de demander l'éloignement de l'auteur de violences ; retiré. - **Art. additionnels après l'art. 23** (p. 156) : favorable à l'amendement n° 55 de la commission (obtention d'une copie exécutoire des jugements de divorce par consentement mutuel sans paiement préalable des droits d'enregistrement).

**- Projet de loi relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social [n° 133 (2003-2004)]** - (4 février 2004) - **Art. additionnels après l'art. 8** (p. 1171, 1172) : soutient l'amendement n° 216 de M. Gérard César (mutualisation du financement du droit individuel à la formation pour les professions agricoles) ; retiré.

**- Projet de loi relatif aux assistants maternels et aux assistants familiaux [n° 201 (2003-2004)]** - (25 mai 2004) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3507) : objectif de ce texte d'amélioration et de promotion de la qualité de l'accueil des enfants et d'intégration professionnelle des accueillants. Reconnaissance de ces professions. Apport du Sénat. Remerciements. Le groupe UMP votera ce texte.

**- Projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales** - *Deuxième lecture* **[n° 269 (2003-2004)]** - (29 juin 2004) - **Art. additionnel avant le titre Ier ou avant l'art. 1er** (p. 4733) : contrat de plan de la région Centre.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Première partie :*

- (30 novembre 2004) - **Débat sur les recettes des collectivités locales - Art. 20** *(Mesures relatives au développement et au financement de l'apprentissage)* (p. 8686) : favorable à l'amendement n° I-172 de M. Michel Mercier (versement de la contribution aux organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage) assorti du sous-amendement n° I-343 du Gouvernement (fixation des échéances de règlement de la contribution aux organismes collecteurs et de son reversement au comptable public et instauration d'une majoration en cas de non-versement par l'entreprise). Présentation prochaine de son rapport sur l'apprentissage.

**- Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2005** - *Commission mixte paritaire* **[n° 71 (2004-2005)]** - (2 décembre 2004) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 8903, 8904) : traduction de la volonté du Gouvernement de mettre en place une politique de confiance et de réalisme. Mesures nécessaires à la sauvegarde du système d'assurance maladie. Avec l'ensemble du groupe UMP, votera le texte élaboré par la commission mixte paritaire.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Travail, santé et cohésion sociale - I. - Emploi et travail**

- (9 décembre 2004) - rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, pour la formation professionnelle. (p. 9434, 9435) : grande confusion des mesures concernant la formation professionnelle. Dotation de l'Etat aux régions dans ce domaine. Pression financière accrue sur les entreprises. Apprentissage. Conséquences du "Papy boom". Recommandations de la commission des affaires sociales. Son avis favorable sur le budget de la formation professionnelle. - **Art. 75** *(Révision du dispositif des exonérations de cotisations sociales patronales au titre des salaires versés aux apprentis)* (p. 9451) : son amendement n° II-10 : suppression ; adopté.

**SAÏFI (Tokia)**
*secrétaire d'État au développement durable*

**de SAINT-SERNIN (Frédéric)**
*secrétaire d'État à l'aménagement du territoire*
*(à partir du 14 avril 2004)*

**INTERVENTIONS**

**- Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (5 mai 2004) - **Art. additionnels après l'art. 1er** (p. 2792) : s'oppose aux amendements de M. Gérard Le Cam n° 708 (possibilité pour les attachés territoriaux d'exercer une fonction "développement local") et n° 709 (création d'une spécialité "développement local" dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux). (p. 2795) : s'oppose à l'amendement n° 710 de M. Gérard Le Cam (intégration dans la fonction publique territoriale des agents de développement local). - **Art. 1er bis** *(Art. 39 quinquies D du code général des impôts - Prorogation et extension aux travaux de rénovation de l'amortissement exceptionnel prévu pour les immeubles situés en zone de rénovation rurale, ZRR, et en zone de rénovation urbaine, ZRU)* : s'oppose à l'amendement n° 781 de M. Thierry Foucaud (accès au régime d'amortissement dégressif des zones de revitalisation rurale limité aux immeubles répondant aux normes de construction définies dans les documents d'urbanisme de la collectivité). - **Art. additionnel après l'art. 1er bis** (p. 2796) : s'oppose à l'amendement n° 799 de M. Thierry Foucaud (extension aux sociétés coopératives d'intérêt collectif du principe d'exonération de l'impôt sur les sociétés). - **Art. 1er ter** *(Art. 1465 du code général des impôts - Remboursement des sommes perçues par les entreprises qui cessent volontairement leur activité dans une zone de rénovation rurale, ZRR)* : Accepte l'amendement n° 145 (suppression) de la commission des finances saisie pour avis. - **Art. 1er quater** *(Art. 1465 A du code général des impôts - Exonération temporaire d'impôt sur le revenu, d'impôt sur les sociétés et de taxe professionnelle au profit des professions libérales qui s'installent dans les zones de rénovation rurale, ZRR)* (p. 2800) : s'oppose à l'amendement n° 782 de M. Thierry Foucaud (suppression de l'exonération d'impôt des professionnels de la location de locaux à vocation économique). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 406 de M. Michel Charasse (suppression du gage).

**- Souhaits de bienvenue à une délégation parlementaire d'Australie** - (5 mai 2004) (p. 2800) : s'associe aux souhaits de bienvenue.

**- Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)] (suite)** - (5 mai 2004) - **Art. additionnels après l'art. 1er quater** (p. 2801) : son amendement n° 907 : dispositif d'exonération d'impôt sur les sociétés en zone de revitalisation rurale ; adopté. (p. 2802) : s'oppose à l'amendement n° 431 de M. Roland Courteau (extension de l'exonération d'impôt sur les bénéfices à toutes les entreprises dans les zones de revitalisation rurale). - **Art. 1er quinquies** *(Art. 1383 A, 1464 B, 1602 A et 1464 C du code général des impôts - Prolongation de l'exonération de taxe foncière sur la propriété bâtie, de taxe professionnelle ou de taxe consulaire en faveur des entreprises nouvelles dans les zones de rénovation rurale, ZRR)* (p. 2804) : s'oppose aux amendements n° 783 de M. Thierry Foucaud (suppression) et n° 822 de M. Gérard Delfau (compensation par les collectivités locales de la perte de recettes due aux exonérations prévues par le texte). - **Art. additionnels après l'art. 1er quinquies** (p. 2807) : demande le retrait de l'amendement n° 514 de M. Pierre Jarlier (conditions d'exonération des cotisations patronales dans les zones de revitalisation rurale). (p. 2809) : s'oppose aux amendements analogues n° 603 de Mme Annie David et n° 515 de M. Pierre Jarlier (application aux communes à taxe professionnelle unique, situées en territoires ruraux de développement prioritaire, du régime de compensation des pertes de recettes prévues dans l'ancien fonds national de péréquation de la taxe professionnelle) et sur ce dernier s'oppose aux sous-amendements n° 910 de M. Jean-Pierre Bel et n° 931 de M. Michel Charasse. - **Art. additionnels avant l'art. 1er sexies** (p. 2811) : s'oppose aux amendements de M. Thierry Foucaud n° 786 (durée d'exonération des taxes foncières sur les propriétés bâties en faveur de la construction des logements sociaux dans les zones de revitalisation rurale) et n° 787 (exonération de taxe foncière pour les logements réalisés en zone de revitalisation rurale avec le concours d'un prêt à taux zéro). - **Art. 1er sexies** *(Art. 1383 E [nouveau] du code général des impôts - Exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les logements acquis et améliorés au moyen d'une aide financière de l'ANAH par les particuliers)* (p. 2812) : accepte les amendements n° 6, 7 et 8 de la commission (rédaction). (p. 2813) : s'oppose à l'amendement n° 823 de M. Gérard Delfau (compensation pour les collectivités locales des pertes de recettes dues à l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties). - **Art. 1er septies** *(Art. 1465 A du code général des impôts - Loyer des surfaces commerciales situées dans les zones de rénovation rurale, ZRR, et dont l'implantation a été financée avec l'aide des communes et régime du remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée)* : son amendement n° 374 : suppression ; adopté. (p. 2814) : s'oppose aux amendements n° 492 de M. Jean-Pierre Vial (extension du dispositif aux syndicats de communes, aux syndicats mixtes et aux concessionnaires), n° 548 de M. Daniel Hoeffel (extension du dispositif aux EPCI implantés en zone de revitalisation rurale) et n° 408 de M. Michel Charasse (suppression du gage). - **Art. 1er octies** *(Art. L. 2251-3 du code général des collectivités territoriales - Possibilité pour les communes de créer des services de première nécessité en cas de défaillance de l'initiative privée)* (p. 2815) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 345 de Mme Françoise Férat (possibilité pour des associations conventionnées de créer des services de première nécessité en cas de défaillance de l'initiative privée). - **Art. 1er decies** *(Art. 62 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire - Prise en compte de l'existence des ZRR dans les décisions d'attribution des concours financiers pour l'aide au logement, l'amélioration de l'habitat, l'action médico-sociale, la santé publique et l'insertion)* (p. 2816) : accepte l'amendement n° 9 de la commission (suppression). - **Art. additionnels après l'art. 1er decies ou après l'art. 1er terdecies** (p. 2818) : s'oppose aux amendements de M. Pierre Jarlier n° 517 (dispositif de répartition des dotations d'Etat en direction des collectivités territoriales appartenant aux zones de revitalisation rurale) et n° 516 (majoration sur cinq ans des principales dotations des collectivités rurales dans le cadre de la DGF) et n° 831 de M. Gérard Delfau (majoration des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales situées en zone de revitalisation rurale). Sur l'amendement n° 516 précité, s'oppose au sous-amendement n° 911 de M. Jean-Pierre Bel. - **Art. additionnels avant l'art. 1er undecies** (p. 2820) : s'oppose à l'amendement n° 771 de M. Thierry Foucaud (moratoire sur la fermeture des classes uniques d'enseignement en primaire). S'oppose à l'amendement n° 785 de M. Thierry Foucaud (moratoire sur les suppressions ou réorganisations de service public dans les communes de moins de 2500 habitants). - **Art. 1er undecies** *(Effectifs scolaires dans les*

*zones de revitalisation rurale, ZRR)* (p. 2825) : accepte l'amendement de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 122 (suppression). S'oppose aux amendements n° 824 de M. Gilbert Barbier (dotation spécifique pour les classes maintenues en raison d'un abaissement des seuils) et n° 766 de Mme Annie David (non-application des seuils nationaux au maintien des établissements scolaires dans les zones de revitalisation rurale). - **Art. 1er duodecies** *(Carte scolaire dans les zones de revitalisation rurale, ZRR)* (p. 2828) : accepte les amendements portant sur le même objet n° 765 de Mme Annie David, n° 123 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis, n° 434 de M. Michel Charasse et n° 832 de M. Aymeri de Montesquiou (association des parlementaires à la concertation en cas de modification de la carte scolaire). - **Art. additionnel après l'art. 1er terdecies ou avant l'art. 65** (p. 2830) : s'oppose aux amendements n° 545 de M. Pierre Jarlier (relèvement des attributions de DGF des communautés de communes) et n° 643 de M. Gérard Le Cam (alignement progressif de la DGF moyenne par habitant des communautés de communes sur celle des communautés urbaines). - **Art. additionnels après l'art. 1er terdecies** (p. 2834, 2835) : s'oppose aux amendements de M. Gérard Le Cam n° 674 (exonération de la TIPP pour les exploitations agricoles au bénéfice inférieur au SMIC net par actif familial) et n° 675 (réduction de charges sociales et fiscales pour les exploitations au bénéfice inférieur au SMIC net par actif familial).

- **Suite de la discussion** (13 mai 2004) - **Demande de priorité** (p. 3246) : demande l'examen en priorité de l'amendement de la commission des affaires économiques n° 870 (réaffirmation du rôle de l'Etat dans la définition des obligations de service public). - **Art. additionnels avant l'art. 37 (priorité)** (p. 3247) : sur l'amendement précité n° 870 de la commission, qu'il accepte, son sous-amendement n° 971 ; adopté. (p. 3251) : participation des élus locaux. Réunion des commissions départementales de réorganisation des services publics. - **Art. additionnel avant l'art. 37 A** (p. 3252) : s'oppose à l'amendement n° 176 de M. Claude Biwer (mise en place d'un moratoire de fermeture des services publics en milieu rural jusqu'en 2007). - **Art. 37 A** *(Art. L. 2 du code des Postes et Télécommunications - Tarif du service universel de télécommunications)* (p. 3253) : s'oppose à l'amendement n° 840 de M. Aymeri de Montesquiou (tarif préférentiel accordé aux communes situées dans une zone de revitalisation rurale) et accepte l'amendement n° 55 de la commission (suppression). - **Art. 37 B** *(Art. 29 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire - Information des collectivités et des populations préalable à toute réorganisation de services publics ou d'entreprises délégataires de service public)* (p. 3255) : accepte l'amendement n° 871 de la commission (suppression), s'oppose aux amendements n° 343 de Mme Françoise Férat (information étendue aux présidents d'EPCI et aux maires), n° 558 de Mme Jacqueline Gourault (information du président du Conseil économique et social régional) et n° 553 de M. Pierre Jarlier (suppression de l'obligation d'information pour les missions de service public relevant des collectivités locales en tant qu'autorités organisatrices). - **Art. 37 C** *(Intitulé du titre IV de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations)* : accepte l'amendement n° 872 de la commission (suppression). - **Art. 37 D** *(Art. 30 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations - Maintien des services de proximité)* (p. 3256) : accepte l'amendement n° 873 de la commission (suppression). - **Art. additionnel après l'art. 37 D** (p. 3257) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 551 de M. Pierre Jarlier (définition du contenu de la convention destinée à maintenir la présence d'un service de proximité et conclue entre le gestionnaire et une personne morale de droit public ou privé) et n° 610 de Mme Annie David (précision de la convention conclue par une collectivité territoriale pour le maintien d'un service public de proximité). - **Art. additionnel après l'art. 37 E** (p. 3260) : s'oppose à l'amendement n° 299 de M. Daniel Goulet (droit de recours des comités de parents d'élèves). - **Art. additionnels avant l'art. 37** : s'oppose à l'amendement n° 365 de M. Adrien Gouteyron (rôle des associations dans la gestion des services au bénéfice des familles). (p. 3261) : demande le retrait des amendements portant sur le même objet n° 471 de M. Marcel Deneux et n° 489 de M. Jean Boyer (aide à la distribution des journaux et publications agricoles). Examen des tarifs de presse dans le cadre des négociations tripartites associant l'Etat, La Poste et les représentants de la presse. (p. 3262) : demande le retrait de l'amendement n° 475 de M. Michel Mercier (trésorerie des établissements scolaires publics confiée au trésorier chef de poste des trésoreries municipales en zone rurale). - **Art. 37** *(Art. 27 et 27-1 [nouveau] de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations - Organisation des maisons des services publics)* (p. 3264, 3265) : s'oppose aux amendements de M. Gérard Le Cam n° 730 (suppression), n° 648 (repli) et n° 741 (création d'une spécialité d'animateur de maison de service public dans le cadre d'emploi d'adjoint administratif du statut de la fonction publique territoriale), n° 300 de M. Daniel Goulet (régime des incompatibilités et des inégibilités applicables aux élus et fonctionnaires territoriaux) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 550 de M. Daniel Hoeffel (continuité du service public) et n° 349 de M. Pierre Hérisson (procédure de l'approbation préfectorale réservée aux établissements publics administratifs). Favorable à la mutualisation des emplois publics. - **Art. additionnel après l'art. 37** (p. 3266) : s'oppose à l'amendement n° 647 de M. Gérard Le Cam (instauration d'un revenu minimum de maintien d'activité pour les commerçants de proximité dans les petites communes rurales).

- **Suite de la discussion** (18 mai 2004) - **Art. 62 A** *(Art. 1er de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'énergie hydraulique - Autorisation d'installation de centrales hydro-électriques)* (p. 3319, 3320) : accepte l'amendement n° 323 de M. Pierre Jarlier (délai maximal d'engagement de l'enquête publique) et demande le retrait des amendements analogues n° 240 de M. Jean-Paul Amoudry et n° 554 de M. Pierre Jarlier (implantation de micro-centrales). - **Art. additionnel après l'art. 62 A** : demande le retrait de l'amendement n° 353 de M. Jean-Paul Amoudry (versement par le producteur d'électricité hydraulique d'une somme forfaitaire). - **Art. additionnel avant l'art. 62 ou après l'art. 63 bis** (p. 3322) : s'oppose à l'amendement n° 399 de Mme Michèle André (limitation du recours à la dénomination "montagne") ainsi qu'aux amendements analogues n° 535 de M. Pierre Jarlier et n° 615 de Mme Annie David (renforcement du contenu qualitatif de la dénomination "montagne"). S'oppose au sous-amendement n° 915 de M. Jean-Pierre Bel portant sur l'amendement n° 535 précité. (p. 3324) : jurisprudence de la Cour de justice des Communautés. - **Art. 62** *(Loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne - Adaptation du fonctionnement institutionnel de la montagne)* (p. 3326) : accepte les amendements de rédaction de la commission n° 96, n° 97 et n° 98. (p. 3327) : demande le retrait de l'amendement n° 638 de Mme Annie David (rôle des parcs naturels dans le développement des territoires de montagne). (p. 3328) : demande le retrait de l'amendement n° 639 de Mme Annie David (création d'un fonds de solidarité en faveur de la montagne). (p. 3329) : accepte l'amendement n° 99 de la commission (rédaction) et s'oppose à l'amendement n° 636 de Mme Annie David (rédaction). Accepte l'amendement n° 100 de la commission (rédaction) et s'oppose à l'amendement n° 637 de Mme Annie David (rédaction). (p. 3330) : accepte l'amendement n° 101 de la commission (rédaction). Accepte l'amendement n° 102 de la commission (assouplissement du rôle du Gouvernement). (p. 3331) : accepte l'amendement n° 103 de la commission (maintien d'une définition stricte des zones de montagne) et s'oppose à l'amendement n° 849 de Mme Michèle André (prise en compte de l'échelon de la commune). Demande le retrait de l'amendement n° 498 de M. Jean-Pierre Vial (rôle subsidiaire du département). (p. 3332) : accepte l'amendement n° 499 de M. Jean-Pierre Vial (avis des conseils généraux). (p. 3333) : accepte l'amendement n° 104 de la commission (suppression partielle). Demande le retrait de l'amendement n° 501 de M. Jean-Pierre Vial (possibilité pour l'exploitant de participer au paiement de services connexes à l'exploitation). Son amendement n° 966 : rédaction ; adopté. -

**Art. additionnels après l'art. 62** (p. 3334) : s'oppose aux amendements identiques n° 537 de M. Pierre Jarlier et n° 617 de Mme Annie David (rétablissement du FIAM). (p. 3336) : oppose l'article 40 de la Constitution aux amendements identiques n° 537 de M. Pierre Jarlier et n° 617 de Mme Annie David (rétablissement du FIAM). - **Intitulé du chapitre II** (p. 3337) : accepte l'amendement n° 105 de la commission (rédaction). - **Art. additionnels avant l'art. 62 bis** (p. 3338) : s'oppose aux amendements identiques n° 538 de M. Pierre Jarlier et n° 618 de Mme Annie David (place de l'agriculture, du pastoralisme et de la forêt en montagne). (p. 3339) : s'oppose aux amendements identiques n° 536 de M. Pierre Jarlier et n° 616 de Mme Annie David (principe d'une approche indépendante pour les exploitations agricoles de montagne des contrats d'agriculture durable) ainsi qu'au sous-amendement n° 916 de M. Jean-Pierre Bel portant sur l'amendement n° 536 précité. - **Art. 62 bis** *(Art. 47 de la loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne - Conventions intercommunales pour la délégation de l'exploitation des services de remontées mécaniques)* (p. 3340) : accepte l'amendement n° 106 de la commission (suppression). - **Art. additionnels après l'art. 62 bis** (p. 3341) : s'oppose aux amendements identiques n° 539 de M. Pierre Jarlier et n° 619 de Mme Annie David (possibilité pour les communes non réunies dans un EPCI de conclure des conventions pour des domaines skiables) ainsi qu'au sous-amendement n° 918 portant sur l'amendement n° 539 précité. (p. 3342) : son amendement n° 889 : réglementation des "tapis roulants neige" ; adopté. - **Art. 62 ter** *(Art. 55 de la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne - Assistance médicale en zone de montagne)* (p. 3343) : accepte l'amendement n° 107 de la commission (rédaction). Oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 488 de M. Jean Boyer (instauration d'une dotation pour l'installation des jeunes artisans ou commerçants dans les ZRR). - **Art. additionnels après l'art. 62 ter** (p. 3344, 3345) : s'oppose aux amendements n° 500 de M. Jean-Pierre Vial (possibilité pour un exploitant de participer au paiement des services connexes à l'exploitation) et n° 620 de Mme Annie David (transmission par héritage des entreprises familiales dans les territoires de montagne et les ZRR). - **Art. additionnel avant l'art. 63** (p. 3345, 3346) : accepte les amendements analogues n° 259 de M. Yann Gaillard et n° 621 de Mme Annie David (utilisation de la taxe des remontées mécaniques au profit de l'entretien des forêts). - **Art. 63** *(Art. L. 2333-27 du code général des collectivités territoriales - Possibilité pour les communes de montagne de reverser tout ou partie de la taxe de séjour aux EPCI)* (p. 3347) : demande le retrait de l'amendement n° 260 de M. Yann Gaillard (subordination de la taxe intercommunale de séjour à l'adoption d'un plan de gestion des espaces naturels et du paysage). - **Art. additionnel après l'art. 63 bis** : accepte l'amendement n° 555 de M. Jean Faure (statut des moniteurs de ski). - **Division et art. additionnels après l'art. 63 bis** (p. 3348) : s'oppose à l'amendement n° 462 de M. Michel Charasse (insertion d'une division additionnelle). - **Art. 63 ter** *(Art. L. 145-3 du code de l'urbanisme - Protection des terres destinées aux activités agricoles, pastorales et forestières)* (p. 3350) : son amendement n° 389 : suppression ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 63 ter ou avant l'art. 64** (p. 3353) : accepte les amendements identiques n° 325 de M. Pierre Jarlier et n° 864 de la commission (adaptation du principe de constructibilité aux abords des lacs). Estime les amendements de M. Jean-Paul Amoudry n° 288 (conditions d'inconstructibilité des rives des plans d'eau) et n° 289 (sécurisation juridique de la constructibilité des rivages lacustres) ainsi que les amendements n° 623 de Mme Annie David (modification de la liste des équipements constructibles sur les rives de plans d'eau de montagne) et n° 466 de M. Bernard Piras (constructibilité des rivages lacustres appartenant à des communes situées au moins à 25 % en zone de montagne) satisfaits par les amendements identiques n° 325 et n° 864 précités. - **Art. 64** *(Art. L. 145-9, L. 145-11, L. 122-1 et L. 122-8 du code de l'urbanisme - Autorisation d'implantation d'unités touristiques nouvelles)* (p. 3355, 3356) : s'oppose à l'amendement n° 794 de M. Thierry Foucaud (précision), demande le retrait de l'amendement n° 502 de M. Jean-Pierre Vial (précision) et accepte l'amendement n° 331 de M. Pierre Jarlier (précision). (p. 3357) : demande le retrait des amendements de M. Jean-Pierre Vial n° 503 (mise en place d'une commission départementale du développement durable) et n° 504 (coordination) ainsi que de l'amendement n° 370 de M. Jean Faure (examen des UTN par une commission spécialisée). S'oppose aux amendements de M. Thierry Foucaud n° 795 (simplification) et n° 796 (suppression partielle). (p. 3358) : s'oppose à l'amendement n° 797 de M. Thierry Foucaud (précision). (p. 3359) : son amendement n° 390 : caducité de l'autorisation UTN ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 505 de M. Jean-Pierre Vial (coordination). - **Art. additionnel avant l'art. 64 bis** : son amendement n° 391 : alignement de la législation des grands lacs sur celle applicable au littoral de la mer ; adopté. - **Art. 64 bis** *(Art. L. 111-2-1 [nouveau] du code de la construction et de l'habitation et art. L. 145-11 du code de l'urbanisme - Obligations de prise en compte du logement des travailleurs saisonniers dans les programmes de construction situés dans les communes classées stations de tourisme)* (p. 3360) : accepte l'amendement n° 108 de la commission (suppression). Demande le retrait de l'amendement n° 798 de M. Thierry Foucaud (suppression partielle). - **Art. additionnels après l'art. 64 bis** (p. 3361, 3362) : demande le retrait de l'amendement n° 352 de M. Jean-Paul Amoudry (possibilité pour les conseils municipaux d'imposer un pourcentage minimal de logements locatifs). Accepte l'amendement n° 109 de la commission (extension des dispositions applicables aux bailleurs sociaux). - **Art. 64 ter** *(Définition des refuges)* (p. 3362) : demande le retrait des amendements identiques n° 542 de M. Pierre Jarlier et n° 624 de Mme Annie David (statut professionnel des gardiens de refuge). - **Art. additionnels après l'art. 65** (p. 3363) : s'oppose à l'amendement n° 224 de M. Jean-Louis Lorrain (interdiction de la superposition de l'AOC et de la dénomination "montagne"). (p. 3364) : demande le retrait de l'amendement n° 239 de M. Jean-Paul Amoudry (pérennisation des logements permanents en région touristique). (p. 3366) : intervient sur l'amendement n° 239 précité. (p. 3367) : demande le retrait de l'amendement n° 467 de M. Claude Domeizel (modalités d'extension de l'urbanisation en zone de montagne) et du sous-amendement n° 975 de M. Pierre Jarlier s'y rapportant. (p. 3369) : demande le retrait des amendements portant sur le même objet n° 543 de M. Pierre Jarlier et n° 626 de Mme Annie David (prise en compte, dans la répartition des dotations de l'Etat, des charges nouvelles liées à l'espace et à l'environnement) ainsi que du sous-amendement n° 919 de M. Jean-Pierre Bel portant sur l'amendement n° 543 précité. (p. 3370) : demande le retrait du sous-amendement n° 976 de M. Michel Charasse portant sur l'amendement n° 543 précité. - **Art. 65 bis** *(Art. 213-6 du code de l'environnement et art. 14-1 de la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution - Programme pluriannuel d'incitation financière à la réalisation des travaux d'aménagement des exploitations agricoles dans les zones de montagne)* (p. 3373) : accepte l'amendement n° 110 de la commission (rédaction). S'oppose au sous-amendement n° 818 de M. Charles Revet et accepte le sous-amendement n° 326 portant sur l'amendement n° 110 précité. Demande le retrait des amendements portant sur le même objet n° 292 de M. Jean-Paul Amoudry et n° 625 de Mme Annie David (clarification des missions des agences de l'eau). - **Art. additionnels après l'art. 65 bis** (p. 3375, 3376) : accepte l'amendement n° 237 de M. Jean-Paul Amoudry (réglementation des activités de plein air et de randonnée). Demande le retrait de l'amendement n° 238 de M. Jean-Paul Amoudry (clarification du statut juridique des droits de passage des promeneurs). - **Art. 65 ter** *(Art. L. 422-30 nouveau du code de l'environnement - Droits de chasse d'une ACCA en zone de montagne)* (p. 3377) : accepte les amendements identiques n° 261 de M. Yann Gaillard et n° 642 de Mme Annie David (suppression). - **Art. 65 quater** *(Art. L. 151-36 et L. 151-38 du code rural - Travaux de débardage par câble dans les zones de montagne)* (p. 3377) : accepte l'amendement n° 111 de la commission (rédaction). - **Art. 65 sexies** *(Art. L. 111-1-4 du code de l'urbanisme - Interdiction des constructions ou installations de part et d'autre de l'axe des autoroutes et des routes)* (p. 3378) : accepte les amendements identiques n° 327 de M. Pierre Jarlier

et n° 865 de la commission (possibilité pour les communes de fixer des règles de recul adaptées aux circonstances locales). - **Art. 65 octies** *(Art. 16 de la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative à la montagne - Aménagements requis par le fonctionnement des télécommunications dans les zones de montagne)* (p. 3378) : son amendement n° 968 : prise en compte du respect de l'environnement et des paysages ; adopté. - **Art. 65 nonies** *(Prise en compte de critères spécifiques pour l'attribution des aides de l'ANAH et en faveur du logement social dans les zones de montagne)* (p. 3379) : accepte l'amendement n° 112 de la commission (suppression). - **Art. 65 decies** *(Classification communes urbaines - Communes rurales)* (p. 3380) : accepte l'amendement n° 113 de la commission (suppression). - **Art. additionnels avant l'art. 66** (p. 3380) : demande le retrait de l'amendement n° 627 de Mme Annie David (établissement de schémas régionaux éoliens). (p. 3381) : s'oppose à l'amendement n° 746 de M. Gérard Le Cam (octroi des moyens financiers nécessaires à la formation professionnelle agricole). S'oppose à l'amendement n° 734 de M. Gérard Le Cam (développement des centres de ressources des établissements d'enseignement et de formation publics agricoles). - **Art. additionnel après l'art. 66** (p. 3381) : son amendement n° 857 : validation législative pour sécuriser la situation des attachés administratifs principaux des services déconcentrés ; adopté. - **Art. 66 bis** *(Art. L. 421-7 du code de l'éducation - Contribution des établissements du second degré au développement culturel et à l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication en zone rurale)* (p. 3382) : accepte l'amendement de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 126 (mise à disposition des équipements des établissements scolaires). Demande le retrait de l'amendement n° 764 de Mme Annie David portant sur le même objet. - **Art. 66 ter** *(Art. L. 811-8 et L. 813-2 du code rural - Projets d'établissements des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle)* (p. 3384, 3385) : s'oppose à l'amendement n° 767 de Mme Annie David (suppression). S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 127 (rédaction), n° 128 (prise en compte des schémas régionaux de formation) et portant sur le même objet n° 129. - **Art. 66 quater** *(Art. L. 811-10 du code rural - Fonctions correspondant à celles du recteur dans l'enseignement agricole)* (p. 3385) : accepte l'amendement de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 130 (modalités d'application par décret). - **Art. 66 quinquies** *(Art. L. 813-1 du code rural - Extension des fonctions des établissements d'enseignement et de formation professionnelle agricoles privés)* (p. 3385) : accepte l'amendement de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 131 (rédaction). - **Art. additionnel après l'art. 66 quinquies** (p. 3386) : accepte l'amendement de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 132 (modification rédactionnelle de l'article L. 811-1 du code rural). - **Art. 66 sexies** *(Concours d'entrée aux écoles nationales vétérinaires au titre de l'année 2002-2003)* (p. 3386) : accepte l'amendement de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 133 (décisions prises par les directeurs des écoles nationales vétérinaires).

**- Proposition de loi relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux [n° 350 (2003-2004)]** - (22 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4560, 4561) : risques juridiques pour les communes en dépit de l'intention louable de protéger les finances des petites communes. Juge prématurée la remise en cause de la loi urbanisme et habitat. Forte campagne d'explication du Gouvernement. Circulaire sur la PVR. Attente du rapport du Gouvernement commandé au conseil général des Ponts et Chaussées. Le Gouvernement restera ouvert aux adaptations qui s'avèreraient nécessaires. (p. 4563) : défavorable à la proposition de loi. Nécessité de laisser le temps aux maires "d'apprivoiser" les nouveaux textes. Débat au mois d'octobre pour étudier le rapport du conseil général des Ponts et Chaussées.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer - III. - Aménagement du territoire**

- (10 décembre 2004) (p. 9591, 9592) : importance de l'accessibilité des services publics en milieu rural. Elargissement des expérimentations menées dans quatre départements. Renforcement de la concertation locale à travers le projet de loi relatif au développement des territoires ruraux. Débat avec les élus locaux préalable à toute réorganisation de service public. Développement d'initiatives et de moyens techniques innovants : assouplissement du régime des maisons de services publics, encouragement au rapprochement des réseaux ; exemple de La Poste et de la SNCF ; aide au financement des maisons médicales ; développement de l'administration électronique et de l'accès à Internet à haut débit. Mise en place d'une conférence nationale des services publics en milieu rural. Définitition des pôles de compétitivité à l'occasion du prochain CIADT. Expérience des systèmes productifs localisés, SPL. - **Etat B - Titres III et IV** (p. 9593) : son amendement n° II-49 : minoration de la réduction des crédits ; adopté. Evaluation des politiques territoriales par la DATAR. - **Art. additionnel après l'art. 73 nonies** (p. 9594) : s'oppose à l'amendement n° II-44 de Mme Annie David (présentation au Parlement d'un rapport d'évaluation de la politique de soutien au développement des territoires ruraux). Dispositif de suivi de la future loi relative au développement des territoires ruraux déjà en place.

**SAN VICENTE (Michèle)**
*sénateur (Pas-de-Calais)*
*SOC*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre suppléant de la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA).

Membre titulaire du Conseil supérieur pour le reclassement professionnel et social des travailleurs handicapés.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative aux devoirs des enfants majeurs envers leurs ascendants âgés **[n° 140 (2003-2004)]** (7 janvier 2004) - **Famille - Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées [n° 183 (2003-2004)]** - (24 février 2004) - **Discussion générale** (p. 1592, 1593) : création d'une nouvelle prestation en réparation financière des conséquences du handicap. Accès très restrictif. Diminution des revenus d'existence. Non-revalorisation de l'allocation aux adultes handicapés, AAH. Insatisfaction des personnes en situation de handicap.

**- Suite de la discussion** (25 février 2004) - **Art. 2** *(Art. L. 245-1 à L. 245-10, L. 131-2 et L. 232-23 du code de l'action sociale et des familles - Prestation de compensation)* (p. 1653) : soutient l'amendement n° 181 de M. Jean-Pierre Godefroy (suppression des critères restrictifs d'âge et de taux d'incapacité pour le versement de la prestation de compensation) ; rejeté. - **Art. 3** *(Art. L. 821-1 à L. 821-6, L. 821-9 du code de la sécurité sociale et art. L. 244-1 du code de la l'action sociale et des familles - Assouplissement des conditions de cumul de l'allocation aux adultes handicapés et de son complément avec des revenus d'activité)* (p. 1663) : soutient l'amendement n° 188 de M. Jean-Pierre Godefroy (alignement du montant de l'allocation aux adultes handicapés, AAH, sur le SMIC sur une période transitoire) ; rejeté. (p. 1667, 1668) : soutient l'amendement n° 189 de M. Jean-Pierre Godefroy (maintien du versement de l'AAH assurant un revenu au moins égal au SMIC en cas de cumul avec un revenu d'activité) ; adopté. - **Art. 2 (précédemment réservé)** *(Art. L. 245-1 à L. 245-10, L. 131-2 et L. 232-23 du code de l'action sociale et des familles - Prestation de compensation)* (p. 1681) : soutient l'amendement n° 182 de M. Jean-Pierre Godefroy (compensation par la prestation des charges spécifiques supportées par les aidants et des surcoûts de la vie quotidienne) ; rejeté.

**- Suite de la discussion** (26 février 2004) (p. 1718) : soutient l'amendement n° 183 de M. Jean-Pierre Godefroy (versement de la prestation de compensation liée à un besoin d'aide humaine à toute personne quel que soit son régime de sécurité sociale) ; retiré. (p. 1721) : soutient l'amendement n° 184 de M. Jean-Pierre Godefroy (prise en compte pour le versement de la prestation des seuls besoins de la personne en situation de handicap quelle qu'en soit la gravité et sans considération des ressources du bénéficiaire) ; rejeté. (p. 1723) : soutient l'amendement n° 185 de M. Jean-Pierre Godefroy (rédaction) ; retiré. (p. 1726) : soutient l'amendement n° 186 de M. Jean-Pierre Godefroy (droit d'option de la personne handicapée âgée sur la nature de la prestation) ; rejeté. (p. 1728) : soutient l'amendement n° 187 de M. Jean-Pierre Godefroy (maintien conditionnel de la prestation de compensation en cas d'hospitalisation de la personne handicapée) ; devenu sans objet. - **Art. 11** *(Art. L. 323-8-3 et L. 323-11 du code du travail - Articulation entre politique générale de l'emploi et actions spécifiques en faveur de l'emploi des personnes handicapées)* (p. 1776) : soutient l'amendement n° 198 de M. Jean-Pierre Godefroy (dépôt d'un rapport annuel de la convention au Parlement) ; rejeté. (p. 1778) : soutient l'amendement n° 199 de M. Jean-Pierre Godefroy (articulation de l'action des centres de préorientation des organismes de placement avec les maisons départementales) ; rejeté. - **Art. 12** *(Art. L. 323-3, L. 323-4, L. 323-8-2 et L. 323-12 du code du travail - Adaptation de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés applicable aux entreprises d'au moins vingt salariés)* (p. 1785) : soutient l'amendement n° 202 de M. Jean-Pierre Godefroy (prise en compte de la durée du contrat de travail pour le décompte de l'obligation d'emploi) ; rejeté. (p. 1786) : soutient les amendements de M. Jean-Pierre Godefroy n° 203 (augmentation progressive de la contribution des entreprises ne s'acquittant pas de l'obligation d'emploi) ; rejeté, et n° 417 (encouragement à l'emploi des personnes les plus lourdement handicapées) ; retiré. - **Art. 19** *(Art. L. 131-2, L. 323-4, L. 323-8, L. 323-30 à L. 323-32, L. 323-34, L. 412-5, L. 421-1, L. 431-2 et L. 443-3-1 du code du travail - Transformation des ateliers protégés en entreprises adaptées)* (p. 1791, 1792) : soutient l'amendement n° 209 de M. Jean-Pierre Godefroy (aménagement de passerelles entre les entreprises adaptées et les entreprises classiques) ; rejeté.

**- Suite de la discussion** (1er mars 2004) - **Art. 27** *(Art. L. 146-3 à L. 146-6 du code de l'action sociale et des familles - Maisons départementales des personnes handicapées)* (p. 1840) : soutient l'amendement n° 230 de M. Jean-Pierre Godefroy (mise en place d'antennes locales des maisons des personnes handicapées dans les CCAS et les CIAS) ; rejeté. Souscrit pleinement à la démarche simplificatrice engagée. (p. 1845) : soutient l'amendement n° 231 de M. Jean-Pierre Godefroy (indépendance des équipes pluridisciplinaires pour définir leur composition et assurer la meilleure prise en compte des projets personnalisés) ; rejeté.

*- Deuxième lecture* **[n° 346 (2003-2004)]** - (19 octobre 2004) - **Discussion générale** (p. 6829, 6830) : texte décevant. Etendue du droit à compensation. Nécessité de garantir un véritable revenu d'existence. Votera contre ce projet de loi.

**- Suite de la discussion** (20 octobre 2004) - **Art. 2 A** *(Art. L. 114-1-1 du code de l'action sociale et des familles - Définition du droit à compensation)* (p. 6897) : soutient l'amendement n° 412 de M. Jean-Pierre Godefroy (suppression du premier alinéa définissant le droit à compensation) ; rejeté. - **Art. 2** *(Art. L. 245-1 à L. 245-10, L. 131-2 et L. 232-23 du code de l'action sociale et des familles - Prestation de compensation)* (p. 6904) : soutient l'amendement n° 413 de M. Jean-Pierre Godefroy (adaptation du montant de la compensation à la réalité du prix de l'aide technique) ; rejeté. (p. 6908, 6909) : soutient l'amendement n° 414 de M. Jean-Pierre Godefroy (insertion des charges de formation liées à l'utilisation des aides techniques dans le champ de la prestation de compensation) ; rejeté. - **Art. 3** *(Art. L. 821-1 à L. 821-6, L. 821-9 du code de la sécurité sociale et art. L. 244-1 du code de l'action sociale et des familles - Assouplissement des conditions de cumul de l'allocation aux adultes handicapés et de son complément avec des revenus d'activité)* (p. 6937) : favorable à l'amendement n° 416 de M. Jean-Pierre Godefroy (garantie d'un revenu d'existence égal au SMIC pour les personnes handicapées qui ne peuvent trouver un emploi et limite du cumul des avantages de même nature).

**- Suite de la discussion** (21 octobre 2004) - **Art. 27** *(Art. L. 146-3 à L. 146-6 du code de l'action sociale et des familles - Maisons départementales des personnes handicapées)* (p. 7057) : soutient l'amendement n° 431 de M. Jean-Pierre Godefroy (développement des antennes locales des maisons départementales) ; devenu sans objet.

- **Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (27 octobre 2004) - **Discussion générale** (p. 7209, 7210) : montant et versement de la DGF et de la DGE. Difficultés financières des communes du bassin minier du Nord. Inquiétude des élus et des associations quant à l'avenir du financement public du logement social. Amélioration indispensable du projet de loi préalable au vote du groupe socialiste.

- **Suite de la discussion** (28 octobre 2004) - **Art. 1er** *(Art. L. 310-1, L. 310-2, L. 311-1, L. 311-10, L. 311-10-1 nouveau et L. 322-2 du code du travail - Définition et réforme du service public de l'emploi)* (p. 7252) : soutient l'amendement n° 221 de Mme Gisèle Printz (exclusion du service public de l'emploi des organismes privés de placement et de travail temporaire) ; rejeté (p. 7255, 7256) : soutient l'amendement n° 223 de Mme Gisèle Printz (participation obligatoire des maisons de l'emploi à l'accueil, à l'orientation et à l'insertion des demandeurs d'emploi) ; rejeté. (p. 7257) : soutient l'amendement n° 225 de Mme Gisèle Printz (composition des maisons de l'emploi) ; rejeté. - **Art. 3** *(Art. L. 312-1 à L. 312-3 nouveaux du code du travail - Activité de placement exercée par des personnes privées)* (p. 7279) : soutient l'amendement n° 228 de Mme Gisèle Printz (règlement des services de placement et des agences de conseil en insertion) ; rejeté. (p. 7280) : soutient l'amendement n° 229 de Mme Gisèle Printz (fermeture définitive des organismes de placement en cas de non-respect du principe de gratuité ou d'atteinte à l'ordre public) ; rejeté. - **Art. 8** *(Art. L. 351-18 du code du travail - Contrôle de la recherche d'emploi)* (p. 7303) : soutient l'amendement n° 236 de Mme Gisèle Printz (suppression) ; rejeté. - **Art. 12** *(Art. L. 115-2 du code du travail - Contrats d'apprentissage d'une durée inférieure à un an)* (p. 7320) : compétence des régions en matière d'apprentissage. Contestation des mesures proposées. - **Art. 14** *(Art. L. 118-1-1 et L. 992-8 du code du travail - Réforme du mécanisme exonératoire de la taxe d'apprentissage)* (p. 7327) : soutient l'amendement n° 246 de M. Jean-Luc Mélenchon (suppression) ; rejeté.

- **Suite de la discussion** (2 novembre 2004) - **Art. 25** *(Art. L. 322-4-7 et L. 322-4-8-1 du code du travail - Contrat d'accompagnement dans l'emploi)* (p. 7393) : soutient l'amendement n° 252 de Mme Gisèle Printz (autorisation pour les entreprises d'insertion par l'activité économique d'embaucher des personnes sans emploi sous contrat d'accompagnement) ; retiré. (p. 7394) : soutient les amendements de Mme Gisèle Printz n° 253 (mise en oeuvre de priorités d'accès aux CAE) ; et n° 254 (rémunération des heures de formation et de validation de l'expérience) ; rejetés. Le groupe CRC votera les amendements de M. Bernard Seillier. (p. 7395, 7396) : soutient les amendements de Mme Gisèle Printz n° 255 (fixation des durées minimale et maximale du CAE) ; rejeté ; et n° 256 (précision du régime de rémunération des bénéficiaires du CAE) ; retiré. - **Art. 35** *(Art. 200 septies du code général des impôts - Réduction d'impôt pour les tuteurs de chômeurs créateurs d'entreprise)* (p. 7442) : soutient l'amendement n° 270 de Mme Gisèle Printz (suppression) ; rejeté. Arsenal déjà satisfaisant de mesures d'aide à la création d'entreprise. Dispositif envisagé en priorité sous un angle fiscal et non pas sous celui de la création d'emplois ou d'entreprises. Incitation à l'externalisation d'activités peu rentables. Le groupe CRC votera contre l'amendement de la commission qui ouvre à la famille la possibilité de faire bénéficier le contribuable donateur d'une réduction d'impôt. Interroge le Gouvernement sur une diminution éventuelle des fonds promis pour l'ACCRE et pour les prêts aux créateurs d'entreprise.

- **Suite de la discussion** (3 novembre 2004) - **Art. 41** *(Construction de logements locatifs sociaux)* (p. 7508) : soutient l'amendement n° 343 de M. Thierry Repentin (augmentation des logements financés par les PLUS et les PLAI, et réduction du nombre de PLS) ; rejeté. - **Art. 43** *(Art. 1384 A et 1384 C du code général des impôts - Allongement de la durée d'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les logements sociaux)* (p. 7516) : son amendement n° 347 : exonération accordée aux logements détenus par l'Etablissement public de gestion immobilière du Nord-Pas-de-Calais ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 639 de la commission.

- **Suite de la discussion** (4 novembre 2004) - **Art. 47** *(Art. L. 353-15-2 nouveau, L. 353-19, L. 442-6-5 nouveau et L. 472-1-2 du code de la construction et de l'habitation - Protocole d'accord entre le bailleur social et le locataire en situation de défaut de paiement du loyer)* (p. 7558) : son amendement n° 348 : extension à l'établissement public de gestion immobilière du Nord - Pas-de-Calais, EPINORPA, du dispositif du protocole d'accord ; adopté. - **Art. 48** *(Art. L. 353-15-1 et L. 442-6-1 du code de la construction et de l'habitation - Recevabilité de la demande d'assignation du bailleur)* (p. 7562) : son amendement n° 349 : extension à l'EPINORPA, de l'obligation faite aux bailleurs sociaux de respecter les délais entre la saisine de la section départementale des aides publiques au logement, SDAPL, et l'assignation ; retiré. - **Art. additionnels après l'art. 52 (précédemment réservés)** (p. 7596, 7597) : soutient l'amendement n° 328 de M. Thierry Repentin (utilisation des fichiers fiscaux des logements vacants par les collectivités territoriales) ; adopté. - **Art. 53 (précédemment réservé)** *(Habilitation du Gouvernement à prendre par ordonnances diverses mesures de lutte contre l'habitat insalubre)* (p. 7598) : soutient l'amendement n° 342 de M. Thierry Repentin (suppression) ; rejeté.

- **Suite de la discussion** (5 novembre 2004) - **Art. 37-3 (précédemment réservé)** *(Art. L. 321-1, L. 321-1-2, L. 321-1-3 du code du travail - Modification du contrat de travail proposée pour un motif économique)* (p. 7714) : soutient l'amendement n° 274 de Mme Gisèle Printz (suppression) ; devenu sans objet. Légitimation des chantages à l'emploi. Privation de toute garantie pour le salarié mis face à son employeur. Risque d'aboutir à la disparition du plan social au détriment des salariés qui refuseront la modification de leur contrat. - **Art. 37-4 (précédemment réservé)** *(Art. L. 321-4-2 du code du travail - Convention de reclassement personnalisé)* (p. 7719) : soutient l'amendement n° 275 de Mme Gisèle Printz (précision des modalités d'utilisation des droits acquis par le salarié licencié au titre du droit individuel à la formation) ; devenu sans objet. Carences du texte. Absence d'anticipation, de formation et d'information dans les PME. Absence de réelle obligation de reclassement. Coexistence de plusieurs systèmes. Disparition du PARE. S'interroge sur l'avenir des conventions de reclassement du FNE dans le cadre de la réforme du service public de l'emploi.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Travail, santé et cohésion sociale - I. - Emploi et travail**

- (9 décembre 2004) (p. 9438, 9439) : mesures de retour à l'emploi. Réinsertion dans les entreprises. - **Art. 74** *(Révision du dispositif des allégements généraux de cotisations sociales patronales)* (p. 9450) : soutient l'amendement n° II-45 de Mme Gisèle Printz (suppression) ; rejeté.

**Travail, santé et cohésion sociale - III. - Ville et rénovation urbaine**

- (9 décembre 2004) (p. 9463) : budget favorisant les grands projets de requalification urbaine, au détriment du traitement des autres fractures sociales et territoriales. Exemple du fonds d'intervention pour la ville. Le groupe socialiste votera contre ce projet de budget.

**SARKOZY (Nicolas)**
*ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales (jusqu'au 30 mars 2004)*
*ministre de l'économie, des finances et de l'industrie (du 31 mars 2004 au 29 novembre 2004)*

## DÉPÔTS

**En première lecture devant le Sénat :**

*Projet de loi* portant ratification de l'ordonnance n° 2004-281 du 25 mars 2004 relative à des mesures de simplification en matière fiscale **[n° 376 (2003-2004)]** (24 juin 2004) - **Economie et finances, fiscalité.**

*Projet de loi* portant ratification de l'ordonnance n° 2004-280 du 25 mars 2004 relative aux simplifications en matière d'enquêtes statistiques **[n° 380 (2003-2004)]** (28 juin 2004) - **Entreprises.**

*Projet de loi* portant ratification de l'ordonnance n° 2004-279 du 25 mars 2004 portant simplification et adaptation des conditions d'exercice de certaines activités professionnelles **[n° 381 (2003-2004)]** (28 juin 2004) - **Economie et finances, fiscalité - Entreprises.**

*Projet de loi* ratifiant l'ordonnance n° 2004-825 du 19 août 2004 relative au statut des immeubles à usage de bureaux et des immeubles dans lesquels est effectué le contrôle technique des véhicules et modifiant le code du domaine de l'État (partie législative) **[n° 63 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Logement et urbanisme - Transports.**

## INTERVENTIONS

**- Déclaration de politique générale du Gouvernement** - (5 avril 2004) : Lit à la tribune du Sénat le texte de la déclaration présentée à l'Assemblée nationale par M. Jean-Pierre Raffarin, Premier ministre (p. 2091, 2096). Conscience des attentes exprimées par les Français. Bilan des adaptations réalisées depuis deux ans avec le soutien de la représentation nationale. Détermination à poursuivre l'adaptation de la France et à valoriser ses atouts. Souci de vérité, de dialogue et de mouvement. Priorité à l'emploi. Attractivité du territoire. Accélération des privatisations dans le secteur concurrentiel. Adaptation d'EDF et de Gaz de France au nouveau contexte européen. Avenir de la filière nucléaire. Soutien au pouvoir d'achat. Nouvelle hausse du SMIC. Remise en ordre des finances publiques. Nécessité de dynamiser l'accélération de la croissance. Loi de mobilisation pour l'emploi. Négociations prometteuses engagées entre les partenaires sociaux sur les restructurations. Amélioration du régime de l'allocation spécifique de solidarité. Préservation de la protection sociale. Souhaite l'association de l'opposition aux décisions sur la sécurité sociale. Aide aux personnes âgées dépendantes et aux personnes handicapées. Renforcement de la cohésion sociale. Valorisation de la recherche et de l'éducation. Souhaite une solution rapide à la question des emplois scientifiques et un débat sur les métiers de la recherche. Charte de l'environnement. Engagement d'un nouveau dialogue entre le ministre de la culture et les artistes. Confiance en la capacité d'évolution et de modernisation de la France. Nécessité d'agir pour la réussite de la France, indispensable à l'ambition affirmée par l'Europe élargie.

**- Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat sur l'énergie** - (27 avril 2004) (p. 2559, 2563) : orientations de la politique de l'énergie du Gouvernement. Qualité de l'héritage énergétique national : création d' EDF et de GDF, lancement d'un programme nucléaire compétitif, taux d'indépendance énergétique de 50 %. Apparition de contraintes nouvelles : insécurité d'approvisionnement et réchauffement climatique. Définition de la politique énergétique au sein de l'Europe. Priorité nationale basée sur la maîtrise de l'énergie, le développement des énergies renouvelables, le lancement d'une nouvelle génération de centrales nucléaires et le développement de la recherche dans le domaine de l'énergie. Construction prochaine d'un réacteur européen à eau pressurisée, EPR, autorisée par le Gouvernement. Développement indispensable d'une Europe de l'énergie. Difficultés de EDF et de GDF liées à leur statut d'établissement public industriel et commercial ; mise en place d'une nouvelle forme juridique et augmentation de leur capital ; maintien du statut des agents. Relance globale de la maîtrise de l'énergie à l'échelle de l'Europe : maîtrise collective des risques. Mise en place d'une diplomatie de l'énergie.

**- Projet de loi relatif au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières [n° 383 (2003-2004)]** - (5 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5105, 5110) : rendez-vous historique pour la politique énergétique. Nécessaire adaptation du statut d'EDF et de GDF aux marchés concurrentiels. Impossibilité de condamner EDF à se financer par l'endettement. Réforme indispensable du régime de retraite. Volonté de tenir compte de l'histoire sociale de ces entreprises. Préservation du service public et du caractère intégré des deux entreprises. Choix écologique du nucléaire. Accès des tiers au réseau. Garanties sociales. Réforme des retraites. Taux de détention minimum par l'Etat de 70 %. Ouverture du capital nécessaire au financement des deux entreprises. Attitude de la direction de la concurrence de la commission de Bruxelles. Participation des agents d'EDF et de GDF à l'ouverture du capital. Actionnariat populaire. Etude sur la fusion entre EDF et GDF. Dialogue social. Attitude des syndicats. Amélioration de l'image de la France.

**- Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat d'orientation budgétaire** - (8 juillet 2004) (p. 5361, 5365) : description objective de la situation économique de la France. Nécessité de mettre un terme à la dégradation de nos comptes. Effet bénéfique de la consommation des ménages en période de ralentissement de la croissance. Fragilité de l'actuel équilibre économique. Réduction impérative des déficits et de l'endettement. Retour à un déficit de 3 % du PIB, stabilisation des dépenses en volume et affectation à la réduction du déficit du surplus de recettes liées à la croissance. Conséquences de l'endettement sur notre économie. Insuffisance de l'investissement personnel des Français. Refus d'augmenter les prélèvements obligatoires. Moyens de stabiliser les dépenses : nécessité de faire des choix, notamment d'alléger le poids de la fonction publique. Notion de cohérence budgétaire : maîtrise des comptes publics, lisibilité dans le temps et concertation avec les partenaires européens. Favorable à la constitution d'un véritable gouvernement économique au sein de l'Eurogroupe.

**- Projet de loi pour le soutien à la consommation et à l'investissement [n° 379 (2003-2004)]** - (15 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5695, 5699) : progression et dynamisme de la consommation des ménages. Relance indispensable de la croissance sans dégradation du déficit. Amélioration indispensable du pouvoir d'achat des salariés. Baisse des prix et relèvement du SMIC. Mesures proposées pour le soutien à la consommation : encouragement des donations, réduction d'impôt au titre de certains prêts à la consommation, déblocage anticipé des droits acquis au titre de la participation de l'épargne salariale, aide incitative à la sortie du SMIC hôtelier dans la perspective d'une baisse du taux de la TVA au bénéfice du secteur de la restauration, dégrèvement temporaire de la taxe professionnelle et exonération des plus-values et des droits de mutation à titre onéreux en cas de cession de fonds de commerce. Invite à l'adoption de ce projet de loi.

**- Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat sur le rapport du Gouvernement sur les prélèvements obligatoires et leur évolution** - (10 novembre 2004) (p. 7857, 7861) : volonté de présenter une vision d'ensemble des prélèvements obligatoires. Evolution des prélèvements en 2004

et 2005. Baisse de la fiscalité de l'Etat et hausse des charges sociales. Nécessaire maîtrise des dépenses. Effectifs de la fonction publique. Problème du financement de la protection sociale. Intérêt d'un débat annuel entre tous les émetteurs d'impôts. Réduction impérative des prélèvements obligatoires. Concurrence fiscale de l'Europe de l'Est. Poids de la dette et de ses intérêts. Nécessité d'augmenter la durée du travail. Etude de la mise en place d'une TVA sociale. Système fiscal devant être déterminé par la volonté de récompenser le travail et le mérite.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Discussion générale :*

- (25 novembre 2004) (p. 8407, 8409) : objectif simple : favoriser la croissance. Retard d'un point de croissance par rapport aux autres pays. Absence de fatalité au "décrochement" de la France. Pertinence d'une comparaison avec l'Espagne et la Grande-Bretagne aux performances économiques remarquables. Erreur majeure des 35 heures. Nécessité de travailler plus pour gagner davantage. Avant-dernière place de la France parmi les pays de l'OCDE, s'agissant du nombre d'heures travaillées. Faible taux d'activité des quinquagénaires. Entrée tardive des jeunes sur le marché du travail. Place préoccupante de la part salaires et pensions de retraite de la fonction publique dans le budget de l'Etat. Proposera le non-remplacement de 10000 fonctionnaires partant à la retraite. Partisan de discussions séparées concernant les questions salariales des trois fonctions publiques. Bien-fondé de la rémunération au mérite. Choix de l'affectation des plus-values de recettes à la réduction du déficit. Embellie de la croissance en France en 2004 comparée à celle des pays de l'Union européenne. Existence néanmoins d'une double incertitude pour 2005. Renchérissement préoccupant du coût des matières premières. Nécessité de faire le choix du nucléaire pour l'indépendance énergétique de la France. Satisfait de l'absence de rejet du nucléaire par les régions, dont trois se sont portées candidates à l'implantation de l'EPR. Salue les élus de droite et de gauche qui ont fait le choix de Flamanville. (p. 8410, 8411) : incertitude quant au déficit des Etats-Unis et à la baisse du dollar qui fausse les échanges internationaux. Priorité pour 2005 à la réduction des déficits, hors intégration de la soulte EDF. Ampleur historique d'une telle réduction. Diminution des prélèvements de l'Etat pour compenser les hausses des prélèvements affectés à l'assurance maladie. Exclusion d'une diminution des impôts. Croissance zéro de la dépense publique en volume. Réduction des effectifs de la fonction publique. Financement des lois de programmation pour la troisième année consécutive. Problématique de la taxation des bénéfices, quasiment la plus élevée d'Europe. Nécessité de défendre une concurrence loyale en Europe pour lutter contre les délocalisations. Propose de moduler le droit aux fonds structurels en fonction du taux de fiscalité pratiqué par rapport à celui de la moyenne européenne. Création souhaitable des pôles de compétitivité pour l'investissement des entreprises françaises et des régions dans la recherche et l'innovation. Augmentation du nombre des apprentis. (p. 8412, 8414) : mesures fiscales en faveur des entreprises qui créeront des postes d'apprentis. Réflexion souhaitable sur la non-pénalisation des entreprises en cas d'un nombre insuffisant d'apprentis sortant des centres de formation. Budget empreint de justice. Choix politique d'augmenter le pouvoir d'achat des plus démunis. Augmentation du SMIC en 2005, après celle de 2004, compensée par des exonérations de charges sociales. Réduction effective des charges dans l'hôtellerie. Suppression du SMIC hôtelier. Bien-fondé de l'aide aux emplois familiaux pour les familles à revenus élevés. Gisement d'emplois considérable. Revalorisation de la prime pour l'emploi. Nécessité de mettre fin aux injustices concernant l'imposition des personnes ayant conclu un PACS. Elaboration difficile de ce budget. En revendique les choix qui seront favorables à la France et à son économie.

**SAUGEY (Bernard)**
*sénateur (Isère)*
*UMP*

## NOMINATIONS

Vice-président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale à partir du 7 octobre 2004 ; membre de la commission jusqu'au 6 octobre 2004.

Membre titulaire de la Haute Cour de Justice le 26 octobre 2004.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques jusqu'au 2 décembre 2004.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation de la législation jusqu'au 20 octobre 2004.

Membre suppléant du Comité des finances locales le 26 octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil national des services publics départementaux et communaux.

Membre titulaire du Conseil national de l'aménagement et du développement du territoire.

Membre titulaire du Conseil d'orientation de la simplification administrative.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au divorce le 15 avril 2004.

Rapporteur de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de simplification du droit le 20 octobre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 343 (2003-2004)] habilitant le Gouvernement à simplifier le droit **[n° 5 (2004-2005)]** (7 octobre 2004) - **Entreprises - Fonction publique - Pouvoirs publics et Constitution - Questions sociales et santé.**

*Rapport*, fait au nom de la commission mixte paritaire, sur le projet de loi habilitant le Gouvernement à simplifier le droit **[n° 42 (2004-2005)]** (26 octobre 2004) - **Entreprises - Fonction publique - Pouvoirs publics et Constitution - Questions sociales et santé.**

*Avis*, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Intérieur - Décentralisation **[n° 79 tome 1 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Collectivités territoriales - Budget.**

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité** - *Deuxième lecture* **[n° 90 (2003-2004)]** - (20 janvier 2004) - **Discussion générale** (p. 546, 548) : texte cohérent en dépit des critiques acerbes contre son caractère hétéroclite. Appréhension innovante de la criminalité organisée dans sa globalité. Réserves concernant les condamnations prononcées sur le fondement de déclarations anonymes faites par des policiers infiltrés. Refus de ces condamnations par la Cour européenne des droits de l'homme. Utilité du fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles sous réserve de son utilisation conjointe avec le fichier des empreintes génétiques. Souhait du groupe UMP de voir supprimée la disposition relative à l'interruption involontaire de grossesse. Satisfait de l'adoption conforme de l'article concernant l'obligation du respect du secret professionnel. Utilité de la procédure du plaider coupable. Protection des droits des prévenus. Amendements du groupe UMP visant à intégrer la proposition de loi de M. Jean-Claude Carle relative à l'application des peines concernant les mineurs et adoptée à l'unanimité par le Sénat. Le groupe UMP votera ce texte enrichi des travaux du Sénat. - **Intitulé de la section 2 et art. additionnels avant l'art. 16** (p. 617) : intervient sur l'amendement n° 157 de M. Robert Badinter (extension à la presse de la répression de tous les écrits et propos discriminatoires susceptibles de constituer l'infraction visée à l'article 225-1 du code pénal). Nécessité d'organiser sereinement la concertation après les conclusions du groupe de travail sur la lutte contre les discriminations à l'encontre des homosexuels. Prise en compte des susceptibilités de la presse et des journalistes. - **Art. 16** *(Art. 65-3 nouveau de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse - Modification du délai de prescription pour les messages racistes ou xénophobes publiés par voie de presse)* (p. 619) : favorable à l'amendement n° 162 de M. Robert Badinter (extension à tous les messages diffusés sur internet de l'allongement de la prescription d'un mois à un an). Nécessité d'une décision immédiate en raison du grand nombre de dérives permises par l'internet.

**- Projet de loi habilitant le Gouvernement à simplifier le droit [n° 343 (2003-2004)]** - (13 octobre 2004) - rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. - **Discussion générale** (p. 6570, 6571) : nécessaire maîtrise de l'inflation législative. Vaste projet de loi. Bilan de la loi du 2 juillet 2003. Procédure d'ordonnance appropriée à la simplification administrative. Exemples de mesures. Recommande l'adoption de ce projet de loi amendé par la commission. - **Exception d'irrecevabilité** (p. 6594, 6595) : s'oppose à la motion n° 211 de Mme Catherine Tasca tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité. - **Question préalable** (p. 6598) : s'oppose à la motion n° 162 de Mme Josiane Mathon tendant à opposer la question préalable. - **Demande de renvoi à la commission** (p. 6600) : s'oppose à la motion n° 88 de M. Pierre-Yves Collombat tendant au renvoi à la commission. - **Art. 1er** *(Habilitation à améliorer l'accès des personnes aux documents administratifs)* (p. 6601) : son amendement n° 1 : nouvelle rédaction de l'article 1er ; adopté. (p. 6602) : demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 186 de M. Michel Charasse (abrogation des mesures législatives imposant l'accès à certains documents administratifs sous forme exclusivement électronique). - **Art. 3** *(Développement de l'administration électronique)* (p. 6604) : son amendement n° 2 : précision ; adopté. (p. 6604) : demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 187 de M. Michel Charasse (précision). (p. 6605) : son amendement n° 3 : définition d'un cadre d'interopérabilité des services offerts par les autorités administratives ; adopté. (p. 6606) : s'oppose à l'amendement n° 190 de M. Michel Charasse (transmission prioritaire à la mairie des dossiers de changement d'adresse). (p. 6607) : son amendement n° 4 : mise en place d'un service de déclaration unique pour les changements de situation familiale ; adopté. Demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 192 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (possibilité d'une signature sur papier des actes des autorités administratives). (p. 6608) : son amendement n° 5 : coordination ; adopté. (p. 6608, 6609) : ses amendements n° 6 : rédaction, et n° 7 : précision ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° 208 de M. Jean-Pierre Sueur (suppression de la possibilité de créer des groupements d'intérêt public pour favoriser l'utilisation des technologies de l'information). - **Art. 4** *(Simplification du droit de la filiation)* (p. 6612) : son amendement n° 8 : suppression ; rejeté. (p. 6614) : à titre personnel, ne se prononce pas sur l'amendement n° 89 du Gouvernement (nouvelle rédaction de l'article 4). (p. 6617) : demande l'avis du Gouvernement sur le sous-amendement n° 238 de M. Michel Charasse. - **Art. 5** *(Simplification des règles de fonctionnement des tribunaux du contentieux de l'incapacité)* (p. 6618) : son amendement n° 9 : nouvelle rédaction de l'article 5 ; adopté. - **Art. 6** *(Modification des règles de l'aide juridictionnelle)* (p. 6619, 6620) : son amendement n° 10 : nouvelle rédaction de l'article 6 ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 112 de M. Jean-Pierre Sueur (suppression). - **Art. additionnels après l'art. 6** : accepte l'amendement n° 70 de M. Jean-Jacques Hyest (application aux collectivités d'outre-mer des nouvelles modalités de financement des centres régionaux de formation professionnelle des avocats). (p. 6621) : accepte l'amendement n° 71 de M. Jean-René Lecerf (rectification). - **Art. 8** *(Diverses mesures de simplification relatives au droit funéraire, à la législation applicable aux associations, au pouvoir de substitution du préfet en Alsace-Moselle, aux règles encadrant l'exercice de certaines professions réglementées, au régime de protection des mineurs accueillis hors du domicile parental et à la prestation de serment des contrôleurs chargés de surveiller l'application des congés payés)* (p. 6626) : s'oppose à l'amendement n° 212 de M. Jean-Pierre Sueur (suppression de l'habilitation concernant le domaine funéraire) et demande le retrait de l'amendement n° 233 de M. Michel Charasse (repli). (p. 6628) : son amendement n° 11 : régime des associations à caractère sectaire ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 215 de M. Jean-Pierre Sueur (suppression de l'habilitation relative au droit des associations, des fondations et des congrégations) et accepte l'amendement n° 234 de M. Michel Charasse (garantie d'une absence de modifications de la loi de 1905 sur la séparation des églises et de l'Etat). (p. 6629) : son amendement n° 12 : suppression de l'habilitation relative aux compétences de police administrative des maires d'Alsace-Moselle ; adopté. Accepte l'amendement de la commission des affaires sociales saisie pour avis n° 56 (obligation de secret professionnel des contrôleurs des caisses de congé payé). - **Art. additionnels après l'art. 8** (p. 5630) : accepte les amendements portant sur le même objet n° 213 et 214 de M. Jean-Pierre Sueur (contenu d'un contrat d'obsèque).

**- Suite de la discussion** (14 octobre 2004) - **Art. 9** *(Loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse - Suppression de la procédure de déclaration obligatoire pour l'exercice de la profession de colporteur ou de distributeur)* (p. 6649) : s'oppose à l'amendement n° 115 de M. Yves Dauge (suppression). - **Art. 10** *(Art. L. 347 et L. 350 du code électoral - Simplification de l'exercice des compétences en matière d'organisation des élections régionales)* : accepte l'amendement n° 205 de M. Patrice Gélard (simplification des conditions dans lesquelles les communes de plus de 3500 habitants sont autorisées à utiliser des machines à voter). - **Art. additionnels après l'art. 11** (p. 6650) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de M. Bernard Murat n° 203 (composition et missions de la commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature) et n° 204 (prescription par l'autorité administrative compétente des mesures d'accompagnement compensatoire ou correctrice nécessaire en cas de travaux). - **Art. 13** *(Simplification du régime des autorisations d'utiliser le sol)* (p. 6654) : son amendement n° 13 : rédaction ; adopté. (p. 6655) : s'oppose aux amendements identiques n° 126 de M. Jean-Pierre Sueur et n° 165 de Mme Josiane Mathon (suppression). Accepte l'amendement de la commission des affaires économiques saisie pour avis n° 39 (rédaction) identique à son amendement n° 13 précité. Estime inutile l'amendement n° 133 de M. Michel Charasse (affirmation du respect du droit de propriété et d'utilisation du sol). - **Art. 17**

*(Simplification de la législation relative aux impositions de toute nature)* (p. 6663) : s'oppose aux amendements identiques n° 153 de M. Jean-Pierre Sueur et n° 168 de Mme Josiane Mathon (suppression) ainsi qu'à l'amendement n° 155 de M. Michel Charasse (garantie du maintien des services publics des impôts et du Trésor sur le territoire). - **Art. 19** *(Harmonisation des expressions désignant les Français établis hors de France)* (p. 6664) : s'oppose à l'amendement n° 216 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (mention systématique de l'expression "Français établis hors de France" dans tous les textes les concernant). - **Art. 20** *(Substitution de régimes déclaratifs à des régimes d'autorisation préalable - Simplification ou suppression de régimes d'autorisation ou de régimes déclaratifs)* (p. 6665) : s'oppose à l'amendement n° 209 de M. Jean-Pierre Sueur (limitation de la substitution des régimes déclaratifs à certains régimes d'autorisation administrative préalable). - **Art. 21** *(Simplification et adaptation du régime juridique applicable aux commerçants, dirigeants d'entreprises et commissaires aux comptes)* : son amendement n° 14 : habilitation à modifier l'ensemble des incapacités d'exercer une activité dans le domaine industriel ou commercial ; adopté. Son amendement n° 15 : habilitation à améliorer la formation et le contrôle des commissaires aux comptes ainsi que le fonctionnement du Haut conseil du commissariat aux comptes ; adopté. (p. 6667) : son amendement n° 16 : coordination ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 169 de Mme Josiane Mathon (suppression) et accepte l'amendement de la commission des finances saisie pour avis n° 73 (habilitation à modifier le code de commerce afin de permettre le passage aux normes comptables internationales pour les sociétés faisant appel public à l'épargne). - **Art. additionnels après l'art. 21** (p. 6668) : son amendement n° 17 : modification des dispositions du code civil relatives à la garantie des produits défectueux ; adopté. Interprétation des dispositions de la directive du 12 juillet 1985. Caractère incorrect de la transposition opérée par la loi du 19 mai 1998. Nécessité de procéder à des modifications. (p. 6669) : accepte l'amendement n° 91 du Gouvernement (nouvelle rédaction de l'article L. 151-3 du code monétaire et financier visant à rendre plus efficaces et juridiquement mieux assurés les pouvoirs de contrôle du Gouvernement sur les investissements étrangers dans des secteurs reconnus comme stratégiques). (p. 6670) : accepte l'amendement n° 90 du Gouvernement (habilitation du Gouvernement à procéder à la création d'un établissement public industriel et commercial regroupant la banque de développement des PME et l'ANVAR), sous réserve d'une application restrictive des dérogations. Se rallie à l'avis du Gouvernement sur le sous-amendement de la commission des finances saisie pour avis n° 239 (rattachement de l'agence pour la création d'entreprise à l'établissement nouvellement créé) à l'amendement n° 90 du Gouvernement précité. - **Art. 23** *(Modification de dispositions relatives à l'architecture)* (p. 6673) : accepte l'amendement n° 92 du Gouvernement (prolongation de six mois de l'habilitation à transposer la directive relative à la commercialisation à distance des services financiers auprès des consommateurs). - **Art. additionnel après l'art. 23** (p. 6674) : accepte l'amendement de la commission des finances saisie pour avis n° 75 (extension du champ de l'habilitation aux mesures de modification du code monétaire et financier nécessaires à l'harmonisation des règles de transfert de propriété des instruments financiers). - **Art. additionnel avant l'art. 24** : Accepte l'amendement de la commission des finances saisie pour avis n° 76 (extension du champ de l'habilitation à la simplification du régime des contrats de garantie financière et à la transposition de la directive européenne concernant ces contrats). - **Art. additionnel après l'art. 24** (p. 6675) : accepte l'amendement de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 37 (instauration d'un prélèvement à la source des cotisations de retraite complémentaire des auteurs d'oeuvres cinématographiques et audiovisuelles) ainsi que sur cet amendement, le sous-amendement n° 93 du Gouvernement (détermination par décret de la fraction de cotisation à la charge du producteur). - **Art. additionnel avant l'art. 25** (p. 6676) : accepte l'amendement de la commission des finances saisie pour avis n° 77 (extension du champ des dispositifs de garantie dont doivent justifier les constructeurs de maisons individuelles à l'égard des sous-traitants). - **Art. 25** *(Simplification du régime de l'assurance en matière de construction et de responsabilité des sous-traitants)* (p. 6688) : son amendement n° 18 : habilitation du Gouvernement à préciser le contenu de la mission du contrôleur technique et les limites de sa responsabilité ; adopté. S'oppose aux amendements identiques n° 151 de M. Jean-Pierre Sueur et n° 171 de Mme Josiane Mathon (suppression). - **Art. 26** *(Simplification du régime applicable aux états et constats assurant la protection des acquéreurs de biens immobiliers)* (p. 6690) : accepte l'amendement de la commission des affaires économiques saisie pour avis n° 41 (intégration dans le projet de loi des dispositions du projet de loi d'orientation sur l'énergie relatives au diagnostic de performance énergétique afin de rendre cohérente la création du document technique unique) et s'oppose à l'amendement n° 128 de M. Jean-Pierre Sueur (suppression de l'habilitation en matière de transposition de la directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments). - **Art. 27** *(Adaptation et simplification du régime applicable aux changements d'affectation des locaux)* (p. 6691) : demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 129 de M. Jean-Pierre Sueur (renforcement de l'offre de logements, notamment sociaux, et mise en oeuvre par les communes du régime juridique applicable aux changements d'affectation des locaux). - **Art. additionnel après l'art. 27** (p. 6692, 6693) : son amendement n° 19 : soumission des "tapis roulants neige" à autorisation avant mise en exploitation ainsi qu'au contrôle technique et de sécurité de l'Etat ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 37 bis** (p. 6706) : s'oppose à l'amendement de M. Gérard Longuet n° 65 (exonération de cotisations sociales des indemnités de mandat des élus de chambres de commerce et d'industrie afin d'harmoniser la situation des élus consulaires). - **Art. additionnel avant l'art. 38** (p. 6707) : accepte l'amendement n° 94 du Gouvernement (réduction et simplification de la composition des organismes collégiaux consultatifs et observatoires placés auprès des autorités de l'Etat), sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 237 : maintien dans certains cas de la consultation de l'organisme collégial ou de l'observatoire prévu par la loi ; adopté. - **Art. 38** *(Harmonisation du cadre législatif des groupements d'intérêt public)* : s'oppose à l'amendement n° 219 de M. Jean-Pierre Sueur (suppression). - **Art. 39** *(Possibilité d'audience à huis clos dans les juridictions administratives et de recours aux moyens de communication audiovisuels dans les juridictions administratives d'outre-mer)* (p. 6708) : son amendement n° 20 : faculté pour le juge administratif de recourir à la tenue d'audiences à huis clos et à la visioconférence dans les juridictions administratives d'outre-mer ; adopté. S'oppose au sous-amendement n° 221 de M. Jean-Pierre Sueur (suppression de la faculté de recourir à la tenue d'audience à huis clos) à son amendement n° 20 précité. - **Art. 41** *(Simplification des règles de gestion des établissements publics à caractère scientifique et technologique)* (p. 6710) : s'oppose aux amendements n° 156 de M. Jean-Pierre Sueur (suppression) et n° 157 de M. Michel Charasse (limitation de la dérogation prévue aux seules fins de présenter la comptabilité selon les usages du commerce). - **Art. 42** *(Harmonisation des règles relatives aux enquêtes publiques)* (p. 6711) : son amendement n° 21 : précision du champ de l'habilitation relatif à la simplification et à l'harmonisation des règles relatives aux enquêtes publiques ; adopté après modification par le sous-amendement n° 240 du Gouvernement (précision concernant la concertation relative aux documents d'urbanisme), qu'il accepte. (p. 6712) : s'oppose au sous-amendement n° 224 de M. Jean-Pierre Sueur (précision que ces mesures sont prises dans l'objectif de préserver la participation du public et de faciliter la présentation globale du projet) ) à son amendement n° 21 précité. Considère l'amendement n° 223 de M. Jean-Pierre Sueur (repli) satisfait par son amendement n° 21 précité. - **Art. 43** *(Simplification des procédures de classement et de déclassement dans le domaine de la voirie routière et ferroviaire et allègement des procédures d'adoption et de révision des schémas de services collectifs)* (p. 6713) : son amendement n° 22 : suppression de l'habilitation à alléger les procédures de classement et de déclassement de la voirie routière communale et départementale ; adopté. (p. 6714) : s'oppose à l'amendement n° 225 de M. Jean-Pierre Sueur

(suppression) et accepte l'amendement de la commission des affaires économiques saisie pour avis n° 46 (habilitation à supprimer les schémas multimodaux de service collectif de transport de voyageurs et de marchandises). - **Art. additionnel après l'art. 43** (p. 6715) : son amendement n° 23 : suppression dans certains cas des enquêtes publiques préalables en matière de classement et de déclassement de voies de collectivités territoriales ; adopté. - **Art. 44** *(Simplification et amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et établissements publics locaux)* (p. 6716) : s'oppose aux amendements identiques n° 176 de Mme Josiane Mathon et n° 226 de M. Jean-Pierre Sueur (suppression) ainsi qu'à l'amendement n° 227 de M. Jean-Pierre Sueur (prise des ordonnances après avis du comité des finances locales). Souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 158 de M. Michel Charasse (absence d'incidence de l'habilitation sur le régime de la journée complémentaire et la faculté de voter un budget supplémentaire dès le début de l'exercice suivant). (p. 6717) : accepte l'amendement n° 227 de M. Jean-Pierre Sueur (prise des ordonnances après avis du comité des finances locales) après sa rectification. - **Art. 45** *(Modifications du code des juridictions financières)* (p. 6718) : son amendement n° 24 : précision ; adopté. (p. 6719) : son amendement n° 25 : suppression de l'habilitation concernant la délégation de la Cour des comptes aux chambres territoriales de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie ; adopté. S'oppose aux amendements de M. Michel Charasse n° 149 (suppression de l'extension aux conseillers maîtres en service extraordinaire et extraordinaire et à certains fonctionnaires des pouvoirs d'instruction des magistrats de la Cour des comptes) (n° 147 et 150 (repli). (p. 6720) : accepte l'amendement de la commission des finances saisie pour avis n° 78 (suppression de l'habilitation du Gouvernement à modifier par ordonnance les dispositions législatives relatives au rapport entre la Cour des comptes et le Parlement). (p. 6721) : s'en remet à l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 159 de M. Michel Charasse (habilitation du Gouvernement à permettre aux chambres régionales des comptes de contrôler les finances des associations subventionnées sur fonds publics dont le montant total des recettes est supérieur à 500 000 euros). - **Art. 46** *(Nouvelle habilitation à clarifier le droit de la commande publique)* (p. 6722) : s'oppose aux amendements n° 228 de M. Jean-Pierre Sueur (suppression) et n° 148 de M. Michel Charasse (repli). Accepte l'amendement n° 110 de M. Philippe Adnot (habilitation du Gouvernement à prendre une ordonnance simplifiant les règles de passation des marchés publics pour les collectivités territoriales). - **Art. 47** *(Diminution des cas de consultation cumulative du Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat et des comités techniques paritaires)* (p. 6724) : son amendement n° 26 : substitution à l'habilitation d'une mesure d'application immédiate ; adopté. S'oppose aux amendements identiques n° 177 de Mme Josiane Mathon et n° 229 de M. Jean-Pierre Sueur (suppression). - **Art. 47 bis** *(Rapport au Parlement sur la mise en application des lois)* (p. 6725) : ses amendements n° 27 : fixation du délai de dépôt du rapport au Parlement sur la mise en application des lois ; et n° 28 : dépôt par le Gouvernement d'un rapport complémentaire lorsque plus d'un tiers des mesures d'application n'ont pas été prises ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° 230 de M. Jean-Pierre Sueur (suppression). - **Art. additionnel après l'art. 48 A** (p. 6728) : accepte l'amendement n° 178 de Mme Josiane Mathon (extension de la qualité de pupille de la nation aux enfants des élus décédés des suites d'une agression lors de l'exercice de leur mandat). - **Art. 50** *(Simplification dans le domaine de la santé)* (p. 6749) : souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 195 de M. Gérard Dériot (extension du champ de responsabilité de l'établissement français du sang). - **Art. additionnels après l'art. 50** (p. 6751) : accepte l'amendement de la commission des finances saisie pour avis n° 79 (simplification et réorganisation du fonctionnement de la Commission de contrôle des assurances, des mutuelles et des institutions de prévoyance, CCAMIP). Accepte l'amendement de la commission des finances saisie pour avis n° 80 (correction d'une erreur matérielle). - **Art. 51** *(Ratification des ordonnances prises sur le fondement de la loi n° 2003-591 du 2 juillet 2003 habilitant le Gouvernement à simplifier le droit)* (p. 6755) : son amendement n° 29 : amélioration des dispositions de l'ordonnance du 12 novembre 2003 relative à l'élection des membres des chambres de commerce et d'industrie ; adopté. (p. 6757) : son amendement n° 30 : prise en compte des modifications relatives aux articles du code rural prévues par le projet de loi relatif au développement des territoires ruraux ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 194 de M. Michel Charasse (coordination) et accepte l'amendement n° 98 du Gouvernement (dématérialisation du Bulletin officiel des ministères), sous réserve d'une garantie des conditions d'authenticité et d'accès. Son amendement n° 31 : correction de l'ordonnance n° 2004-274 portant simplification du droit et des formalités pour les entreprises ; adopté. (p. 6758) : son amendement n° 32 : corrections à l'ordonnance du 15 avril 2004 relative à l'élection des délégués consulaires et des juges des tribunaux de commerce ; adopté. (p. 6760) : son amendement n° 33 : ratification des huit dernières ordonnances adoptées par le Gouvernement en vertu de la loi du 2 juillet 2003 et diverses modifications ; adopté après modification par les sous-amendements de la commission des finances saisie pour avis, n° 81 (modification de l'ordonnance n° 2004-604 portant réforme du régime des valeurs mobilières) pour lequel il s'en remet à la sagesse du Sénat et n° 199 de M. Laurent Béteille (retour à l'appellation d'origine pour les commissions consultatives de l'environnement et élargissement de leur domaine de compétence) qu'il accepte. (p. 6763) : sur son amendement précité n° 33, s'oppose au sous-amendement n° 231 de M. Jean-Pierre Sueur (suppression de la ratification de l'ordonnance du 17 juin 2004 relative au contrat de partenariat), s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement de la commission des finances saisie pour avis n° 81 (modification de l'ordonnance n° 2004-604 portant réforme du régime des valeurs mobilières) et accepte le sous-amendement n° 199 de M. Laurent Béteille (retour à l'appellation d'origine pour les commissions consultatives de l'environnement et élargissement de leur domaine de compétence). S'oppose à l'amendement n° 232 de M. Jean-Pierre Sueur (abrogation de l'ordonnance du 17 juin 2004 sur les contrats de partenariat). (p. 6766) : accepte l'amendement de la commission des affaires économiques saisie pour avis n° 48 (ratification de l'ordonnance du 17 juin 2004 portant diverses mesures de simplification dans le domaine agricole). Accepte l'amendement de la commission des affaires sociales saisie pour avis n° 63 (ratification de l'ordonnance du 24 juin 2004 relative à la simplification du droit dans les domaines du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle). Accepte l'amendement de la commission des affaires sociales saisie pour avis n° 64 (ratification de l'ordonnance du 24 juin 2004 simplifiant le minimum vieillesse). (p. 6767) : accepte l'amendement de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 38 (ratification de l'ordonnance du 1er juillet 2004 relative à la simplification du régime d'entrée en vigueur, de transmission et de contrôle des actes des autorités des établissements publics locaux d'enseignement). - **Art. additionnel après l'art. 51** : son amendement n° 34 : ratification d'ordonnances portant extension, adaptation et mise à jour dans des collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie des dispositions de la loi du 12 juin 2003 renforçant la lutte contre la violence routière et du code des juridictions financières ; adopté. - **Art. 53** *(Ratification d'ordonnances portant transposition de directives)* (p. 6768) : accepte l'amendement de la commission des affaires économiques saisie pour avis n° 49 (suppression de la ratification de l'ordonnance du 25 juillet 2001 portant adaptation au droit communautaire du code de la propriété intellectuelle et du code des postes et télécommunications). Accepte l'amendement de la commission des affaires économiques saisie pour avis n° 50 (correction de l'ordonnance 15 avril 2004 portant création d'un système d'échange de quota d'émission de gaz à effet de serre). (p. 6769) : accepte les amendements de la commission des finances saisie pour avis n° 82, 84 et 83 (ratification d'ordonnances de transposition de directives communautaires). Accepte l'amendement de la commission des affaires économiques saisie pour avis n° 51 (ratification de l'ordonnance du 3 juin 2004 transposant la directive européenne relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement). (p. 6770) : accepte l'amendement de la commission des affaires économiques

saisie pour avis n° 52 (ratification d'une ordonnance transposant une directive relative à la sécurité et à la conformité des produits). Accepte l'amendement de la commission des affaires économiques saisie pour avis n° 53 (ratification d'une ordonnance portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports), et sur ce dernier le sous-amendement n° 242 du Gouvernement (rectification d'une erreur matérielle). - **Art. additionnels après l'art. 53** (p. 6771) : accepte l'amendement de la commission des finances saisie pour avis n° 85 (habilitation du Gouvernement à créer par ordonnance un nouvel instrument financier dit "organisme de placement collectif dans l'immobilier", OPCI). (p. 6771) : accepte l'amendement n° 244 du Gouvernement (transposition d'une directive relative à la protection du consommateur en matière de vente). - **Art. 55** *(Simplification dans le domaine de la consommation et de la concurrence)* (p. 6772) : s'oppose à l'amendement n° 160 de M. Jean-Pierre Sueur (suppression du recours à un règlement transactionnel en matière de contraventions aux règles du code de commerce et du code de la consommation). Accepte l'amendement de la commission des finances saisie pour avis n° 86 (habilitation du Gouvernement à prendre par ordonnance les mesures permettant de créer les nouveaux moyens d'action destinés à faire cesser les pratiques illicites en matière de concurrence). Accepte l'amendement n° 200 de M. Alain Dufaut (modification tendant à donner aux agents chargés de contrôler les opérations de concentration en vertu du droit français les mêmes prérogatives que celles dont ils disposent pour l'application des règles communautaires en la matière). - **Art. 56** *(Habilitation à adopter, refondre ou adapter certains codes)* (p. 6773) : demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement de la commission affaires économiques saisie pour avis n° 54 (extension du champ de l'habilitation au code de l'énergie). - **Art. 57** *(Habilitation à modifier des codes existants)* (p. 6773) : son amendement n° 35 : rétablissement d'une disposition précisant les modalités de la codification par ordonnance ; adopté. - **Art. 59** *(Harmonisation et abrogation du code minier)* (p. 6774) : accepte l'amendement de la commission des affaires économiques saisie pour avis n° 55 (rédaction) - **Art. additionnels après l'art. 59** : accepte l'amendement n° 99 du Gouvernement (prorogation de l'habilitation en matière de conditions d'établissement et d'exercice des professions d'agent de voyages). (p. 6775) : accepte l'amendement n° 100 du Gouvernement (prorogation de l'habilitation relative au code des propriétés publiques). Accepte l'amendement n° 101 du Gouvernement (prorogation de l'habilitation relative au code des métiers et de l'artisanat). - **Art. 61** *(Délais d'habilitation et de ratification)* (p. 6776) : accepte l'amendement n° 245 du Gouvernement (fixation du délai dans lequel le Gouvernement doit prendre les ordonnances relatives à la modernisation de l'ANVAR et à la suppression de certaines commissions administratives).

- *Commission mixte paritaire* **[n° 28 (2004-2005)]** - (18 novembre 2004) - **Discussion générale** (p. 8141, 8143) : urgence et intérêt d'une simplification du droit. Apports du Sénat au texte final : habilitations précisées ; ratification de 58 ordonnances dont l'ordonnance sur les valeurs mobilières. Modifications issues de la commission mixte paritaire : choix pour la déclaration unique de changement d'adresse ; dispositions relatives aux contrats d'obsèques ; aménagements procéduraux dans les collectivités d'outre-mer ; simplification budgétaire et comptable ; rapports d'application ; établissement du code monétaire et financier. Recommande l'adoption de ce projet de loi.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Première partie :*

- (30 novembre 2004) - **Débat sur les recettes des collectivités locales** (p. 8666, 8667) : prépondérance des prélèvements sur recettes dans les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales. Souhait d'une saisine pour avis de la commission des lois du débat sur les recettes des collectivités territoriales en 2006. Affectation aux départements de deux fractions du taux de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance : souhait de modulation. Réforme annoncée de la taxe professionnelle et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Augmentation des concours financiers de l'Etat. Satisfaction de la commission des lois de la reconduction du contrat de croissance et de solidarité et de la réforme des critères de répartition de la DGF. Renforcement et financement de la péréquation.

*Deuxième partie :*

**Intérieur, sécurité intérieure et libertés locales - Décentralisation**

- (2 décembre 2004) - rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. (p. 8921, 8922) : hommage à M. Daniel Hoeffel pour son travail accompli en faveur des collectivités territoriales. Mise en oeuvre positive dans le projet de budget des garanties constitutionnelles et organiques sur les relations financières entre Etat et collectivités territoriales. Souhaite cependant pour les collectivités territoriales la possibilité de moduler les recettes fiscales transférées. Progression remarquable des concours financiers de l'Etat, hors fiscalité transférée, dans un contexte de gel de l'ensemble des dépenses. Reconduction pertinente pour un an du contrat de croissance et de solidarité. Voeu des élus d'une programmation pluriannuelle des concours de l'Etat. Se félicite de la réforme des critères de répartition de la DGF et du renforcement attendu de la péréquation. Satisfait de la réforme en cours simplifiant la structure de la dotation forfaitaire des communes. Suppression pertinente du plafonnement par le Sénat. Amélioration de la sélectivité pour les dotations de péréquation communales. Rétablissement par le Sénat du coefficient de majoration de la fraction bourg-centre de la DSR. Nouvelles modalités de calcul de la dotation d'intercommunalité et de la dotation forfaitaire des départements. Suppression de la dotation de péréquation au profit d'un élargissement de la dotation de fonctionnement minimale à l'ensemble des départements ruraux et la création d'une dotation de péréquation urbaine pour les départements urbains. Augmentation des crédits relatifs à l'administration territoriale et réorganisation des services des préfectures en huit pôles. Vigilance quant au maintien des services publics en milieu rural, en dépit de nécessaires adaptations et quant à leur diversification en milieu urbain, notamment concernant la réorganisation du réseau des sous-préfectures. Sous réserve de ces observations, avis favorable de la commission des lois sur ces crédits.

**SAUNIER (Claude)**
*sénateur (Côtes-d'Armor)*
*SOC*

**NOMINATIONS**

Membre de la commission des affaires économiques et du plan.

Membre suppléant de la Haute Cour de Justice ; nouvelle élection ; membre titulaire le 26 octobre 2004.

Membre titulaire de la Cour de Justice de la République ; nouvelle élection ; membre suppléant le 26 octobre 2004.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques ; puis vice-président le 20 octobre 2004.

Membre de la Délégation parlementaire pour la planification le 13 octobre 2004 ; puis secrétaire le 20 octobre 2004.

Membre de la Délégation du Sénat à l'aménagement et au développement durable du territoire.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique le 13 avril 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle le 12 mai 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Rapport de l'OPECST*, fait au nom de l' Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques : Apports de la science et de la technologie à la qualité et à la sûreté des aliments, tome 1, rapport **[n° 267 (2003-2004)]** (14 avril 2004) - **Questions sociales et santé - Recherche, sciences et techniques - Société.**

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi constitutionnelle relatif à la Charte de l'environnement [n° 329 (2003-2004)]** - (23 juin 2004) - **Demande de renvoi à la commission** (p. 4602) sa motion n° 2 tendant au renvoi à la commission ; rejetée. Dossier d'une grande complexité. Inadaptation du montage constitutionnel proposé par le Gouvernement. Nécessité d'approfondir le travail parlementaire sur ce texte. - **Art. 2** *(Charte de l'environnement)* (p. 4613, 4614) : soutient l'amendement n° 40 de M. Robert Badinter (réécriture de l'article 2) ; rejeté. Prise en compte de l'environnement dans le dispositif constitutionnel. Attachement de la majorité du Sénat au principe d'une charte de l'environnement. Divergence sur l'énoncé des principes. Recherche d'une rédaction plus conforme à la valeur constitutionnelle du texte. (p. 4615) : soutient l'amendement n° 43 de M. Robert Badinter (suppression de l'article 2 de la charte) ; rejeté.

**- Suite de la discussion** (24 juin 2004) (p. 4633) : soutient l'amendement n° 47 de M. Robert Badinter (nouvelle rédaction de l'article 6 de la charte prévoyant la contribution des politiques publiques au développement durable) ; rejeté. Soutient l'amendement n° 50 de M. Robert Badinter (suppression de l'article 9 de la charte) ; rejeté. (p. 4645) : encadrement insuffisant du principe de précaution. Conséquence sur la recherche. - **Art. additionnel après l'art. 3** (p. 4648, 4649) : son amendement n° 54 : insertion dans la Constitution d'un article prévoyant que le Parlement apprécie les conséquences sur l'environnement des décisions législatives et des actes du Gouvernement ; rejeté.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Education nationale, enseignement supérieur et recherche - III. - Recherche**

- (6 décembre 2004) (p. 9205, 9206) : importance de la course à l'innovation. Contexte de la préparation de ce budget. Crainte de voir l'enveloppe supplémentaire consommée par la réforme licence-mastère-doctorat, LMD. Compétition internationale en matière de recherche. Avec le groupe socialiste, votera contre ce budget.

**Agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales**

- (7 décembre 2004) (p. 9251, 9252) : fragilités de l'agriculture. Organisation de la dérégulation des échanges par l'OMC. Développement de la concurrence. Emergence de nouvelles exigences en matière d'environnement, de qualité alimentaire et de santé. Diminution importante des crédits de l'AFSSA. Risque de dégradation de la sécurité alimentaire. Son rapport consacré à la qualité et à la sécurité alimentaires établi pour l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

**SCHILLINGER (Patricia)**
*sénateur (Haut-Rhin)*
*SOC*

Election le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales à partir du 6 octobre 2004.

Membre suppléant du Conseil d'administration de l'Etablissement public de santé national Fresnes spécifiquement destiné à l'accueil des personnes incarcérées le 20 octobre 2004.

### DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

### INTERVENTIONS

**- Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** - *Deuxième lecture* **[n° 346 (2003-2004)]** - (20 octobre 2004) - **Art. 1er quinquies** *(Art. L. 1411-2 et L. 1411-6 du code de la santé publique - Prise en compte des personnes handicapées dans les programmes de santé publique)* (p. 6889) : soutient l'amendement n° 407 de M. Jean-Pierre Godefroy (prorogation de la période légale de congé maternité à hauteur du niveau de prématurité constatée de l'enfant) ; retiré.

**- Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2005 [n° 53 (2004-2005)]** - (18 novembre 2004) - **Art. 24 A** *(Art. L. 122-26 du code du travail - Allongement de la durée du congé de maternité en cas de naissance prématurée)* (p. 8166, 8167) : déplore la proposition de suppression de l'article par la commission des affaires sociales. Justification de l'allongement du congé de maternité en cas de naissance prématurée.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Travail, santé et cohésion sociale - II. - Santé, famille, personnes handicapées et cohésion sociale**

- (6 décembre 2004) (p. 9130, 9131) : chiffres alarmants du sida. Lutte contre la toxicomanie. Interrogation sur la politique de veille et de sécurité sanitaires et sur le financement de la loi relative à la politique de santé publique.

**SCHMITZ (Alain)**
*sénateur (Yvelines)*
*NI, puis UMP*

Devenu sénateur le 1er mai 2004 (remplace M. Gérard Larcher, nommé ministre délégué aux relations du travail).

Ne se représente pas le 26 septembre 2004.

### NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles du 6 mai 2004 au 30 septembre 2004.

### INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle** - *Commission mixte paritaire* **[n° 327 (2003-2004)]** - (3 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 3828, 3829) : satisait de l'adoption en CMP de la quasi-totalité des modifications introduites par le Sénat sur le volet audiovisuel du texte. Adoption du must carry à titre temporaire pour les chaînes hertziennes privées au bénéfice des abonnés individuels du câble. Réintégration de TV5 et de la future chaîne proposée par RFO Sat sur le territoire métropolitain parmi les services devant être repris sur tous les supports de diffusion. Ralliement de la CMP à la position volontariste défendue par la commission des affaires culturelles du Sénat pour assurer le succès de la TNT. Adoption de l'article 68 dans la rédaction du Sénat qui renforce la pérennité des radios indépendantes. Rétablissement du seuil de dix millions d'habitants, adopté par l'Assemblée nationale, à partir duquel un service diffusé par voie hertzienne est regardé comme un service national. Intégration de RFO au sein de la société France Télévisions. Atout pour le paysage audiovisuel français. Propose l'adoption des conclusions de la CMP.

**- Projet de loi relatif à la politique de santé publique** - *Deuxième lecture* **[n° 278 (2003-2004)]** - (9 juillet 2004) - **Art. 18 quater** *(Usage du titre de psychothérapeute)* (p. 5576, 5577) : sur l'amendement n° 13 de la commission (nouvelle rédaction de l'article prévoyant l'inscription sur une liste des professionnels pouvant user du titre de psychothérapeute), soutient le sous-amendement n° 66 de M. Adrien Gouteyron ; retiré.

**SCHOSTECK (Jean-Pierre)**
*sénateur (Hauts-de-Seine)*
*UMP*

Non réélu le 26 septembre 2004.

### NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale jusqu'au 30 septembre 2004.

Membre titulaire de la Haute Cour de Justice.

Membre titulaire du Conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs ; nouvelle nomination le 20 janvier 2004.

Rapporteur de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de modernisation de la sécurité civile le 27 juillet 2004.

Rapporteur de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales le 27 juillet 2004.

Membre de la mission commune d'information "La France et les Français face à la canicule : les leçons d'une crise".

## DÉPÔTS

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 227 (2003-2004)] de modernisation de la sécurité civile **[n° 339 (2003-2004)]** (9 juin 2004) - **Environnement - Fonction publique - Police et sécurité - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 269 (2003-2004)] relatif aux libertés et responsabilités locales **[n° 369 tome 1 (2003-2004)]** (23 juin 2004) - **Collectivités territoriales - Culture - Economie et finances, fiscalité - Éducation - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 269 (2003-2004)] relatif aux libertés et responsabilités locales **[n° 369 tome 2 (2003-2004)]** (23 juin 2004) - **Collectivités territoriales - Culture - Economie et finances, fiscalité - Éducation - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Rapport*, fait au nom de la commission mixte paritaire, sur le projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales **[n° 439 (2003-2004)]** (29 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Culture - Economie et finances, fiscalité - Éducation - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Rapport*, fait au nom de la commission mixte paritaire, sur le projet de loi de modernisation de la sécurité civile **[n° 440 (2003-2004)]** (29 juillet 2004) - **Environnement - Fonction publique - Police et sécurité - Questions sociales et santé.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la politique de santé publique [n° 19 (2003-2004)]** - (15 janvier 2004) - **Art. additionnels après l'art. 56** (p. 449) : soutient l'amendement n° 250 de M. Henri de Raincourt (possibilité pour les praticiens hospitaliers ayant atteint la limite d'âge de prolonger leur activité dans la limite de trois années) ; adopté.

- **Projet de loi de modernisation de la sécurité civile [n° 227 (2003-2004)]** - (15 juin 2004) - rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. - **Discussion générale** (p. 4252, 4253) : hommage aux sapeurs-pompiers. Actualisation des principes de la sécurité civile posés par la loi de 1987. Développement d'une culture de la sécurité civile. Question de la retraite à cinquante ans. Caractère interministériel de la sécurité civile. Rôle déterminant des élus dans son organisation et question de son financement. Favorable à l'adoption de ce texte. - **Demande de renvoi à la commission** (p. 4287) : s'oppose à la motion n° 89 de M. Charles Gautier tendant au renvoi à la commission. - **Art. 1er** *(Définition de la sécurité civile)* : son amendement n° 1 : précision des relations entre sécurité civile, sécurité intérieure et défense civile ; adopté. (p. 4288) : accepte l'amendement n° 270 du Gouvernement (précision des responsabilités exercées par l'Etat). - **Art. 2** *(Acteurs de la sécurité civile)* : son amendement n° 2 : rédaction ; adopté. (p. 4289) : demande le retrait de l'amendement de M. Jean-Paul Amoudry n° 69 (intégration des pisteurs secouristes dans la liste des personnels concourant aux missions de sécurité civile). (p. 4290) : accepte l'amendement n° 193 de M. Paul Girod (précision). (p. 4291) : demande le retrait de l'amendement n° 160 de M. Marcel Vidal (intégration des membres bénévoles des comités communaux dans la liste des personnels qui concourent aux missions de sécurité civile). - **Art. 3 et annexe** *(Orientations de la politique de sécurité civile)* (p. 4296) : son amendement n° 3 : responsabilité des citoyens dans la mise en oeuvre de la sécurité civile ; adopté. (p. 4297, 4298) : son amendement n° 4 : développement d'une coopération communautaire en matière de protection civile ; adopté. Demande l'avis du Gouvernement sur les amendements de M. Eric Doligé n° 234 (suppression) et n° 235 (précision). S'oppose à l'amendement n° 194 de M. Paul Girod (intégration de la Croix Rouge française au sein du conseil national de la sécurité civile). Accepte les amendements de M. Paul Girod n° 198 (création d'un centre national de formation à la défense et à la sécurité civiles à Cambrai) et n° 196 et n° 197 (recours aux moyens alternatifs de communication) portant sur le même objet. (p. 4299) : intervient sur les amendements n° 234 de M. Michel Mercier (suppression) et n° 235 précité. - **Art. additionnel avant l'art. 4** (p. 4301) : accepte l'amendement n° 73 de M. Robert Bret (responsabilité des citoyens dans la mise en oeuvre de la sécurité civile). - **Art. 4** *(Art. L. 312-13-1 du code de l'éducation - Formation scolaire à la sécurité civile)* : s'oppose à l'amendement n° 236 de M. Eric Doligé (formation des élèves des collèges). Demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 237 de M. Eric Doligé (responsabilité financière de l'Etat). (p. 4302) : demande le retrait de l'amendement n° 90 de M. Jean Boyer (aide de l'Etat en faveur des associations de jeunes sapeurs-pompiers). (p. 4303) : accepte l'amendement n° 199 de M. Paul Girod (formation à la sécurité civile dans le cadre de la journée d'appel à la préparation à la défense).

- **Suite de la discussion** (16 juin 2004) - **Art. 5** *(Obligations des exploitants de services publics et de certaines infrastructures)* (p. 4318, 4319) : son amendement n° 5 : précision ; adopté. Accepte le sous-amendement n° 238 de M. Eric Doligé présenté sur son amendement n° 5 précité. - **Art. additionnel avant l'art. 7** : demande le retrait de l'amendement n° 151 de M. Jean-Noël Guérini (respect des règles de concurrence dans la mise en place des services internes de sécurité par les gestionnaires d'aéroports) qu'il estime satisfait par les dispositions en vigueur. - **Art. 8** *(Interopérabilité des réseaux de communication)* (p. 4320) ; son amendement n° 6 : précision ; adopté. - **Art. 9** *(Art. L. 122-8 nouveau du code des assurances - Renforcement de l'obligation de débroussaillement en zone forestière)* : son amendement n° 7 : définition précise des obligations des propriétaires de terrain ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 9** (p. 4321) : s'oppose à l'amendement n° 75 de M. Robert Bret (création d'une taxe additionnelle à la taxe sur les conventions d'assurance perçue au profit des SDIS). - **Art. 10** *(Plan communal de sauvegarde)* (p. 4322) : son amendement n° 8 : clarification rédactionnelle ; adopté. Sur ce dernier, s'oppose au sous-amendement n° 77 de M. Robert Bret. (p. 4323) : accepte l'amendement n° 200 de M. Paul Girod (mise en place d'un plan intercommunal de sauvegarde). S'oppose à l'amendement n° 76 de M. Robert Bret (mise en place obligatoire d'un plan intercommunal de sauvegarde) et demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement de M. Eric Doligé n° 239 (aide de l'Etat pour la mise en place de plans communaux de sauvegarde). - **Art. additionnel après l'art. 10** (p. 4325) : s'oppose à l'amendement n° 137 de M. Daniel Reiner (publication de la motivation du refus ou de l'acceptation de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle). - **Art. 11** *(Plan ORSEC)* (p. 4326) : son amendement n° 9 : rédaction ; adopté. Souhaite entendre l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 201 de M. Paul Girod (révision annuelle des plans de secours). - **Art. 13** *(Direction des opérations de secours)* (p. 4327) : demande le retrait de l'amendement n° 202 de M. Paul Girod (élargissement de la direction des opérations de secours à l'ensemble des autorités compétentes). Son amendement n° 10 : correction ; adopté. (p. 4328) : demande le retrait de l'amendement n° 225 de M. Hubert Haenel (organisation du commandement des opérations de secours). - **Art. 14** *(Direction des opérations de secours*

*par le représentant de l'Etat dans le département)* (p. 4329) : souhaite entendre l'avis du Gouvernement sur les amendements n° 258 de M. Eric Doligé (mobilisation des moyens publics par voie de réquisition) et n° 203 de M. Paul Girod (réquisition des moyens privés). - **Art. 15** *(Rôle du préfet de zone)* (p. 4330) : accepte l'amendement n° 204 de M. Paul Girod (conséquence). - **Art. 16** *(Crise relevant de zones de défense distinctes)* : son amendement n° 11 : rectification d'une erreur matérielle ; adopté. - **Art. 17** *(Préfet maritime et plan ORSEC maritime)* : son amendement n° 12 : précision ; adopté. - **Art. 19** *(Art. L. 2521-3 du code général des collectivités territoriales - Direction et coordination des secours à Paris et dans sa « petite couronne)* (p. 4331) : son amendement n° 13 : rédaction ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 19** : son amendement n° 14 : actualisation des plans de secours ; retiré. - **Art. additionnels après l'art. 19 ou après l'art. 51** (p. 4332) : s'oppose à l'amendement n° 149 de M. Jean-Noël Guérini (bataillon des marins-pompiers de Marseille, BMP, placé sous le statut de service d'incendie communal) et accepte l'amendement n° 222 de M. Jean-Claude Gaudin (précision des missions respectives du bataillon des marins-pompiers de Marseille et du SDIS des Bouches-du-Rhône). (p. 4334) : s'oppose à l'amendement n° 148 de M. Jean-Noël Guérini (principe d'unicité des SDIS) et accepte l'amendement n° 221 de M. Jean-Claude Gaudin (précision des rôles du CODIS et du BMP de Marseille). - **Art. 20** *(Art. L. 1424-4 du code général des collectivités territoriales - Commandement des opérations de secours)* (p. 4335) : son amendement n° 15 : clarification rédactionnelle ; adopté. Demande le retrait de l'amendement n° 70 de M. Pierre Jarlier (identification de l'autorité de police chargée de désigner le commandant des opérations de secours). (p. 4336) : son amendement n° 16 : clarification rédactionnelle ; adopté. Demande le retrait de l'amendement n° 117 de M. Michel Mercier (commandement des opérations de secours confié aux cadres des SDIS sous l'autorité des directeurs d'opérations de secours) identique à l'amendement n° 156 de M. Jean-Noël Guérini auquel il s'oppose. (p. 4337) : à titre personnel, accepte le sous-amendement n° 277 du Gouvernement déposé sur l'amendement n° 218 de M. Jean-Claude Gaudin (aide financière de la communauté urbaine de Marseille au SDIS et au BMP) qu'il accepte. - **Art. additionnels après l'art. 22 ou après l'art. 51 (priorité)** (p. 4338) : s'oppose à l'amendement n° 150 de M. Jean-Noël Guérini (totalité des dépenses du BMP assurée par la commune de Marseille). Accepte les amendements de M. Jean-Claude Gaudin, portant sur le même objet n° 223, 224 et 220 (financement du BMP par le conseil général). - **Art. 21** *(Art. L. 2215-6 nouveau du code général des collectivités territoires et art. L. 321-12 du code forestier - Dispositions diverses)* (p. 4340) : son amendement n° 17 : correction d'une erreur matérielle ; adopté. Accepte l'amendement n° 240 de M. Eric Doligé (rectification d'une erreur matérielle). - **Art. 22** *(Financement des opérations de secours)* (p. 4341) : s'oppose à l'amendement n° 99 de M. Jean-Pierre Vial (participation des usagers aux opérations de secours conformément à l'article 54 de la loi relative à la démocratie de proximité). (p. 4342) : son amendement n° 18 : responsabilité des communes limitée aux dépenses relatives aux besoins immédiats des populations ; adopté. (p. 4343) : demande l'avis du Gouvernement sur les amendements identiques n° 118 de M. Michel Mercier et n° 161 de M. Jean-Claude Peyronnet (mise à la charge de l'Etat de toutes les dépenses afférentes à l'engagement des moyens publics et privés engagés par le représentant de l'Etat dans le département). (p. 4344) : demande le retrait de l'amendement n° 213 de M. André Lardeux (établissement d'un acte de réquisition par le préfet identifiant le commandant des opérations de secours en cas de mobilisation du SDIS par le préfet) et des amendements identiques n° 100 de M. Fernand Demilly, n° 78 de M. Robert Bret et n° 162 de M. Jean-Claude Peyronnet (mobilisation du SDIS par un acte de réquisition identifiant le responsable de l'opération). - **Art. 25** *(Intitulé de la section I-1 nouvelle du chapitre IV du titre II du livre IV de la première partie du code général des collectivités territoriales et article L. 1424-8-1 - Réserves de sécurité civile)* (p. 4346) : son amendement n° 19 : constitution de réserves de sécurité civile à l'échelon communal ; adopté. Intervention dans les situations de crise. (p. 4348) : sur son amendement n° 19 précité, accepte le sous-amendement n° 63 de M. Charles Guené. Demande le retrait des amendements identiques n° 79 de M. Robert Bret, n° 101 de M. Fernand Demilly, n° 119 de M. Michel Mercier et n° 186 de M. Philippe Adnot (suppression), ainsi que les amendements n° 163 de M. Jean-Claude Peyronnet (création de réserves de sécurité civile à l'échelon national), n° 109 de M. Eric Doligé (suppression des réserves départementales) et n° 80 de M. Robert Bret (participation de la réserve civile uniquement après déclenchement du plan ORSEC) qu'il estime devenus sans objet par l'adoption de son amendement n° 19 précité. (p. 4351) : caractère facultatif des réserves. - **Art. 26** *(Art. L. 1424-8-2 du code général des collectivités territoriales - Réserves départementales de sécurité civile)* (p. 4353) : son amendement n° 20 : suppression de la réserve départementale ; adopté. - **Art. 27** *(Art. L. 1424-8-3 nouveau du code général des collectivités territoriales - Réserves communales de sécurité civile)* (p. 4354) : son amendement n° 21 : création d'une réserve communale de sécurité civile soumise à délibération du conseil municipal ; adopté. (p. 4355) : accepte l'amendement n° 228 de M. Alain Vasselle (participation de l'EPCI ou du département au financement de la réserve de sécurité civile). - **Art. 28** *(Art. L. 1424-8-4 nouveau du code général des collectivités territoriales - Modalités d'engagement des réservistes de sécurité civile)* : son amendement n° 22 : coordination ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 242 de M. Eric Doligé (contrat obligatoire entre l'autorité de gestion et le réserviste). - **Art. 29** *(Art. L. 1424-8-5 à L. 1424-8-9 nouveaux du code général des collectivités territoriales - Droits et devoirs des réservistes)* : Ses amendements n° 23 : coordination ; et n° 24 : rédaction ; adoptés. - **Art. 31** *(Agrément des associations de sécurité civile)* (p. 4357) : son amendement n° 25 : agrément délivré par le préfet ou le ministre compétent ; adopté. - **Art. 32** *(Missions des associations de sécurité civile)* (p. 4358) : demande le retrait de l'amendement n° 244 de M. Eric Doligé (financement assuré par l'autorité qui demande l'engagement des associations). - **Art. additionnel après l'art. 32** : accepte l'amendement n° 207 de M. Paul Girod (encadrement des évacuations d'urgence réalisées par les associations de secouristes) assorti du sous-amendement n° 278 du Gouvernement. - **Art. 33** *(Fixation des modalités d'intervention des associations par convention)* (p. 4359) : son amendement n° 26 : cadre d'intervention des associations de sécurité civile limité à leur domaine de compétences ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 33** (p. 4360) : demande le retrait de l'amendement n° 245 de M. Eric Doligé (établissement obligatoire d'une convention entre l'employeur du secouriste et l'association dont il est membre). - **Art. 35** *(Encadrement des associations hors de France)* (p. 4361) : son amendement n° 27 : intégration dans les équipes de secours des seules associations agréées ; adopté. - **Art. 36** *(Mission de contrôle de l'inspection générale de l'administration)* : son amendement n° 28 : évaluation et contrôle de l'inspection générale de l'administration des actions relatives à la sécurité civile ; adopté. (p. 4362) : demande le retrait des amendements analogues n° 123 de M. Michel Mercier et n° 140 de M. Jean-Claude Peyronnet (contrôle des agents de l'inspection générale de l'administration limité aux aspects opérationnels des actions engagées par le préfet). - **Art. 37** *(Rôle de l'inspection de la défense et de la sécurité civiles)* (p. 4363) : ses amendements : n° 29 : rédaction, et n° 30 : précision ; adoptés. - **Art. 39** *(Conférence nationale des services d'incendie et de secours)* (p. 4364) : son amendement n° 31 : composition de la conférence nationale des services d'incendie et de secours ; adopté. (p. 4365) : demande le retrait de l'amendement n° 250 de M. Eric Doligé (définition de la composition de la conférence nationale des services d'incendie et de secours) au profit de son amendement n° 31 précité. Sur ce dernier, accepte le sous-amendement n° 279 de M. Robert Bret et demande le retrait des sous-amendements n° 208 de M. Paul Girod et n° 260 de M. Eric Doligé. (p. 4368) : son amendement n° 32 : missions de la conférence nationale ; adopté. Son amendement n° 33 : situation spécifique de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris et du bataillon des marins-pompiers de Marseille ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 39** (p. 4369) : son amendement n° 34 : suppression du conseil national des services publics départementaux et communaux ; adopté. - **Art. additionnel avant l'art. 40** : accepte l'amendement

n° 233 de M. Paul Girod (acquisition d'armes de type hypodermique par les SDIS). - **Art. 40** *(Art. L. 1424-1 du code général des collectivités territoriales - Centres de première intervention non intégrés)* (p. 4370) : ses amendements n° 35 : précision, et n° 36 : consultation des communes et des EPCI sur les modalités d'intervention opérationnelle des centres de première intervention ; adoptés. - **Art. 41** *(Art. L. 1424-1-1 du code général des collectivités territoriales - Suppression de la possibilité d'intégration des services départementaux d'incendie et de secours dans les services des conseils généraux)* : demande le retrait de l'amendement n° 124 de M. Michel Mercier (suppression) identique à l'amendement n° 143 de M. Jean-Claude Peyronnet auquel il s'oppose. - **Art. 42** *(Art. L. 1424-7 du code général des collectivités territoriales - Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques)* (p. 4373) : son amendement n° 37 : prise en compte de la spécificité de la commune de Marseille ; adopté. Sur son amendement précité, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 251 de M. Eric Doligé. - **Art. 43** *(Art. L. 1424-9 et L. 1424-10 du code général des collectivités territoriales - Suppression des co-nominations)* (p. 4374) : son amendement n° 38 : pouvoir de nomination des sapeurs-pompiers volontaires des centres de première intervention non intégrés aux SDIS confié au maire ou au président de l'EPCI ; devenu sans objet. Souhaite entendre l'avis du Gouvernement sur les amendements identiques n° 168 de M. Jean-Claude Peyronnet et n° 257 de M. Jean-Jacques Hyest (suppression). - **Art. 45** *(Art. L. 1424-24 et L. 1424-24-1 à L. 1424-24-6 nouveaux du code général des collectivités territoriales - Composition des conseils d'administration des SDIS)* (p. 4376) : s'oppose à l'amendement n° 107 de M. François Fortassin (composition du conseil d'administration). (p. 4377) : accepte l'amendement n° 254 de M. Jean-Jacques Hyest (élection au scrutin proportionnel avec prime majoritaire) et demande le retrait des amendements n° 192 de M. Laurent Béteille et n° 145 de M. Jean-Claude Peyronnet (maintien du mode de scrutin proportionnel). (p. 4378) : son amendement n° 39 : précision ; adopté. (p. 4379) : son amendement n° 40 : possibilité de représentation des organismes partenaires du SDIS ouverte à l'ensemble des membres du conseil d'administration ; adopté. Son amendement n° 41 : suppression de l'énumération des différents organismes partenaires ; adopté. Demande le retrait de l'amendement n° 209 de M. Paul Girod (rédaction) et s'oppose à l'amendement n° 169 de M. Jean-Claude Peyronnet (exclusion des représentants de divers organismes partenaires du SDIS). - **Art. additionnel après l'art. 45** (p. 4380) : son amendement n° 42 : conséquence ; rejeté. - **Art. 46** *(Art. L. 1424-27 du code général des collectivités territoriales - Vice-présidents)* (p. 4381) : son amendement n° 43 : conseil d'administration du SDIS présidé par le président du conseil général et composition du bureau du conseil d'administration ; adopté. (p. 4382) : sur son amendement n° 43 précité, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 170 de Mme Michèle André. - **Art. additionnel après l'art. 46** : son amendement n° 44 : coordination ; adopté. - **Art. 47** *(Art. L. 1424-30 du code général des collectivités territoriales - Organisation de la direction - coordination)* (p. 4383) : son amendement n° 45 : coordination ; adopté. Demande le retrait de l'amendement n° 138 de M. Jean-Claude Peyronnet (suppression). - **Art. additionnel après l'art. 48** (p. 4384) : son amendement n° 46 : élection à la commission administrative et technique des SDIS tous les six ans ; adopté. - **Art. 49** *(Art. L. 1424-34 du code général des collectivités territoriales - Directeur adjoint et directeur financier)* (p. 4385) : son amendement n° 47 : organigramme de direction du SDIS ; adopté. (p. 4386, 4387) : sur son amendement n° 47 précité, accepte le sous-amendement n° 113 de M. Eric Doligé, demande le retrait du n° 114 de M. Eric Doligé et s'oppose au n° 281 de M. Jean-Claude Peyronnet. Estime les amendements n° 82 de M. Robert Bret (séparation des fonctions de directeur adjoint chargé de l'opérationnel et de directeur adjoint chargé de l'administratif et du financier au sein des conseils d'administration des SDIS), n° 139 de M. Jean-Claude Peyronnet (assistance du directeur départemental des SDIS), et de M. Philippe Adnot n° 190 (assistance du directeur départemental du SDIS) et n° 191 (assistance du directeur départemental du SDIS) satisfaits par l'amendement n° 47 précité. S'oppose à l'amendement n° 262 de M. Eric Doligé (nomination du directeur départemental adjoint par le président du conseil administration).

- **Suite de la discussion** (17 juin 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 50** (p. 4405, 4406) : principe de non-affectation des recettes. Demande le retrait des amendements portant sur le même objet, n° 210 de M. Henri de Raincourt et n° 263 de M. Eric Doligé (identification du financement et du coût des SDIS par les contribuables). - **Art. 50** *(Art. L. 1424-35 du code général des collectivités territoriales - Financement)* (p. 4411) : demande le retrait des amendements identiques n° 116 de M. Eric Doligé et n° 144 de M. Jean-Claude Peyronnet (calcul du montant de la taxe transférée). Après avis du Gouvernement, accepte l'amendement n° 214 de M. Joseph Ostermann (mise en oeuvre de la contribution de transfert introduite par la loi de décentralisation) ainsi que l'amendement n° 255 de M. Jean-Jacques Hyest (suppression totale de la participation des communes et des EPCI reportée au 1er janvier 2008). Demande le retrait de l'amendement n° 264 de M. Eric Doligé (information des contribuables sur le coût des SDIS). - **Art. additionnels après l'art. 50** (p. 4419) : accepte l'amendement n° 153 de M. Michel Charasse (compétence du comité des finances locales pour donner un avis préalable sur les arrêtés entraînant des charges supplémentaires en matière de SDIS) modifié par la proposition de M. Paul Girod prévoyant de communiquer l'ordre du jour de la conférence nationale au comité des finances locales. (p. 4420) : son amendement n° 48 : éligibilité de la commune de Marseille au fonds d'aide à l'investissement ; adopté. - **Art. 51** *(Art. L. 1424-43, section 5 nouvelle du chapitre IV du titre II du livre IV de la première partie, art. L. 1424-51 à L. 1424-58 nouveaux du code général des collectivités territoriales - Etablissements publics interdépartementaux d'incendie et de secours)* (p. 4422) : s'oppose à l'amendement n° 147 de M. Claude Domeizel (suppression). Sur les amendements de M. Eric Doligé, accepte le n° 252 (présidence des établissements publics interdépartementaux d'incendie et de secours assurée par les représentants des conseils d'administration des SDIS) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 253 (président des établissements publics interdépartementaux d'incendie et de secours nommé parmi les présidents des SDIS adhérents). - **Art. additionnel après l'art. 51** (p. 4423) : s'oppose à l'amendement n° 154 de M. Michel Charasse (repli). - **Division et art. additionnels avant le chapitre Ier** (p. 4424) : accepte l'amendement n° 271 du Gouvernement (affirmation de la dangerosité du métier et des missions de sapeur-pompier) et demande le retrait des amendements n° 83 de M. Robert Bret (reconnaissance du caractère dangereux du métier de sapeur-pompier) et n° 125 de M. Michel Mercier (définition du caractère dangereux de l'exercice des missions de sapeur-pompier). - **Art. 52** *(Art. 12-2-1 nouveau, 45 et 61-1 de la loi du 26 janvier 1984 - Mutualisation des charges de formation des élèves officiers sapeurs-pompiers)* (p. 4426) : son amendement n° 49 : affectation de la surcotisation à la formation des officiers de sapeurs-pompiers ; adopté. (p. 4427) : s'oppose aux amendements identiques n° 126 de M. Michel Mercier et n° 172 de M. Jean-Claude Peyronnet (suppression de la majoration de la cotisation obligatoire versée au CNFPT pour le financement de la formation) ainsi qu'aux amendements n° 177 de M. Claude Domeizel (alignement de la cotisation versée par l'ensemble des collectivités, SDIS compris, au CNFPT pour la formation du personnel) et, de M. Michel Mercier, portant sur le même objet, n° 127 et n° 128 (repli). - **Art. 53** *(Art. 3, 4, 6, 7, 8, 9 de la loi du 7 juillet 2000 - Dispositif de fin de carrière des sapeurs-pompiers)* (p. 4434) : son amendement n° 50 : coordination ; devenu sans objet. (p. 4436) : accepte l'amendement n° 272 du Gouvernement (nouvelle rédaction). Sur ce dernier, demande le retrait des sous-amendements n° 173 de M. Jean-Claude Peyronnet et n° 282 de M. Claude Domeizel et s'oppose au sous-amendement n° 178 de M. Claude Domeizel. Estime les amendements n° 129 de M. Michel Mercier (nouvelle définition des conditions de reclassement des sapeurs-pompiers éprouvant des difficultés opérationnelles) et n° 84 de M. Robert Bret (institution d'une bonification proportionnelle à la durée des services effectués)

devenus sans objet. - **Art. additionnel après l'art. 53** (p. 4438) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 142 de M. Jean-Claude Peyronnet (institution d'un comité d'hygiène et de sécurité dans tous les services d'incendie et de secours). - **Art. additionnel avant l'art. 54** (p. 4439, 4440) : accepte l'amendement n° 130 de M. Michel Mercier (possibilité pour toute personne de devenir sapeur-pompier volontaire). - **Art. 54** *(Art. 1er et 19 de la loi du 31 décembre 1991 - Protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires)* : s'oppose à l'amendement n° 91 de M. Jean Boyer (substitution de l'évaluation des aptitudes physiques réalisées dans le cadre du volontariat des sapeurs-pompiers à la visite médicale organisée dans le cadre de la médecine du travail) qui relève du domaine réglementaire. - **Art. additionnels après l'art. 54 ou après l'art. 56** (p. 4441) : son amendement n° 51 : validation des formations des volontaires dans les SDIS ; retiré. (p. 4442) : demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 92 de M. Adrien Gouteyron (validation des expériences et extension aux sapeurs-pompiers volontaires victimes d'accident survenu ou de maladie contractée en service du bénéfice des garanties contre les licenciements ou déclassements professionnels accordées par le code du travail) auquel il est favorable et dont l'adoption rendrait sans objet les amendements n° 85 de M. Robert Bret (qualification d'accident du travail ou de maladie professionnelle de tout accident survenu ou maladie contractée à l'occasion de la participation des sapeurs-pompiers au service d'incendie et de secours) et n° 136 de M. Michel Mercier (bénéfice des garanties contre le licenciement accordées par le code du travail appliqué aux salariés sapeurs-pompiers volontaires victimes d'un accident survenu ou d'une maladie contractée en service). (p. 4443) : s'oppose aux amendements n° 105 de M. François Fortassin (incitation des PME à recruter et employer des sapeurs-pompiers volontaires) et n° 131 de M. Claude Biwer (exonération de charges accordée aux PME employant des sapeurs-pompiers volontaires). - **Art. additionnels après l'art. 54** (p. 4444) : accepte l'amendement n° 133 de M. Claude Biwer (exclusion des jours d'arrêt de travail consécutifs à un accident survenu en service de la comptabilisation des droits ou prestations dont les assurés bénéficient en application de la législation sociale). (p. 4445) : s'oppose à l'amendement n° 86 de M. Robert Bret (alignement de la situation des sapeurs-pompiers sur celle des personnels de gendarmerie sur l'exclusion du logement de la déclaration des avantages en nature). - **Art. 55** *(Art. 10-1 nouveau de la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 - Engagement des sapeurs-pompiers volontaires pour une durée déterminée)* : son amendement n° 52 : nouvelle rédaction précisant le caractère saisonnier ou exceptionnel des besoins ; adopté. Demande le retrait de l'amendement n° 171 de M. Jean-Claude Peyronnet (précision du caractère ponctuel ou saisonnier du contrat) qu'il estime satisfait par son amendement précité n° 52. - **Art. 56** *(Avantage de retraite pour les sapeurs-pompiers volontaires - Intitulé du titre II et articles 15-1 à 15-4 nouveaux de la loi du 3 mai 1996)* (p. 4451) : accepte l'amendement n° 273 du Gouvernement (nouvelle rédaction) et, sur ce dernier, s'oppose au sous-amendement n° 283 de M. Claude Domeizel. S'oppose à l'amendement n° 106 de M. François Fortassin (conditions et montant des vacations), aux amendements de M. Robert Bret n° 87 (gestion de l'avantage de retraite par la CNRACL) et n° 88 (engagement financier de l'Etat dans les avantages de retraite des sapeurs-pompiers), au n° 103 de M. Fernand Demilly (gestion de l'avantage de retraite par la CNRACL) et au n° 175 de M. Jean-Claude Peyronnet (participation de l'Etat au financement de l'avantage de retraite). - **Art. additionnels après l'art. 56** (p. 4455) : après avis du Gouvernement, s'oppose à l'amendement n° 108 de M. François Fortassin (activité de sapeur-pompier volontaire exclue des règles relatives à l'aménagement du temps de travail). (p. 4456) : s'oppose aux amendements de M. Claude Domeizel n° 176 (indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires à la charge du SDIS en cas d'accident survenu ou de maladie contractée dans leur service) et n° 182 (bénéfice du fonds de prévention pour les risques professionnels et les maladies professionnelles dans la fonction publique territoriale et hospitalière ouvert aux pompiers volontaires). - **Division et art. additionnels après l'art. 56** (p. 4457) : accepte l'amendement n° 274 du Gouvernement (extension du supplément de pension dont bénéficient les sapeurs-pompiers de Paris au bataillon des marins-pompiers de Marseille). - **Art. additionnel après l'art. 57** : accepte l'amendement n° 275 du Gouvernement (habilitation législative accordée au Gouvernement pour l'actualisation et l'adaptation du droit de la sécurité civile applicable en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles Wallis-et-Futuna). - **Art. 58** *(Art. 1752-2, L. 3441-8 et L. 3441-9 nouveaux du code général des collectivités territoriales - Adaptations spécifiques aux départements d'outre-mer et à Mayotte)* (p. 4458) : son amendement n° 53 : insertion des dispositions spécifiques nouvelles pour Mayotte ; adopté. - **Art. 60** *(Adaptation terminologique pour Mayotte)* : son amendement n° 54 : coordination ; adopté. - **Art. 61** *(Art. L. 1752-3 nouveau du code général des collectivités territoriales - Fonds d'aide à l'investissement des services départementaux d'incendie et de secours)* (p. 4459) : son amendement n° 55 : coordination ; adopté. - **Art. 65** *(Art. L. 3551-11-1 nouveau du code général des collectivités territoriales - Réserves de sécurité civile à Mayotte)* : son amendement n° 56 : coordination ; adopté. - **Art. 68** *(Dispositions applicables à Saint-Pierre-et-Miquelon)* (p. 4460) : son amendement n° 57 : coordination ; adopté. - **Art. 69** *(Adaptation terminologique pour Saint-Pierre-et-Miquelon)* : son amendement n° 58 : coordination ; adopté. - **Art. 70** *(Art. L. 1424-49 du code général des collectivités territoriales - Mise en oeuvre des moyens de secours par le maire et le préfet à Saint-Pierre-et-Miquelon)* : son amendement n° 59 : coordination ; adopté. - **Art. 72** *(Dispositions applicables du code des communes de Saint-Pierre-et-Miquelon)* (p. 4461) : son amendement n° 60 : rectification d'une erreur matérielle ; adopté. - **Art. 73** *(Entrée en vigueur de certaines dispositions)* : son amendement n° 61 : coordination ; retiré. Accepte l'amendement n° 285 du Gouvernement (renouvellement des conseils d'administration des SDIS dans un délai de six mois à compter de la publication de la présente loi). - **Art. additionnels après l'art. 74** (p. 4462) : demande le retrait de l'amendement n° 227 de M. Bernard Murat (délivrance possible du permis de construire dans les communes de moins de 500 habitants n'ayant pas satisfait aux prescriptions de sécurité publique en matière de lutte contre les incendies). (p. 4463) : son amendement n° 62 : application du principe de la compensation financière des transferts, créations et extensions de compétences prévues par la présente loi, en application de l'article 72-2 de la Constitution ; adopté.

- **Projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales** - *Deuxième lecture* **[n° 269 (2003-2004)]** - (28 juin 2004) - rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale - **Discussion générale** (p. 4676, 4678) : approfondissement de la décentralisation. Bilan de la première lecture de ce texte. Propositions de la commission : adoption sans modification de certains articles et proposition d'amendements dans les domaines du tourisme, de la voirie, du logement et de la culture. Souhait d'une adoption rapide du projet de loi.

- **Suite de la discussion** (29 juin 2004) - **Art. additionnel avant le titre Ier ou avant l'art. 1er** (p. 4730) : demande le retrait des amendements de M. Jean-Pierre Sueur n° 249 (compensation effective du coût réel induit par les transferts de compétences), n° 250 (repli), n° 258 (subordination des transferts de charges d'une collectivité territoriale à une autre à des compensations financières), n° 259 (prise en compte pour le calcul de la compensation d'une période de référence portant sur les dix exercices budgétaires antérieurs à la discussion des nouveaux transferts de compétences), n° 263 (évaluation de la charge financière des transferts de compétences par la commission consultative d'évaluation et inscription dans la loi de finances des crédits nécessaires), n° 265 (repli), n° 257 (évaluation préalable des engagements réciproques pris dans le cadre des contrats de plan Etat-région avant tout transfert de crédits) et n° 264 (repli). - **Art. additionnel avant le titre Ier** (p. 4735) : s'oppose à l'amendement n° 256 de M. Jean-Claude Peyronnet (création d'une conférence nationale permanente de la décentralisation). - **Intitulé du titre Ier** (p. 4736) : son amendement n° 17 : rédaction ; adopté. - **Art. additionnels**

**avant l'art. 1er** (p. 4737) : s'oppose aux amendements de M. Jean-Pierre Sueur n° 244 (absence de remise en cause des compétences de l'Etat du fait de celles transférées par la loi aux collectivités territoriales) et n° 248 (absence de remise en cause des compétences de l'Etat du fait de la mise en oeuvre par les collectivités territoriales de l'expérimentation). (p. 4738) : s'oppose aux amendements de M. Jean-Pierre Sueur n° 245 (dévolution des compétences à l'Etat ou aux collectivités territoriales) et n° 246 (dévolution des compétences à l'Etat ou aux collectivités territoriales en fonction des dispositions légales relatives à l'expérimentation). (p. 4739) : s'oppose aux amendements n° 247 de M. Jean-Pierre Sueur (transfert des compétences de l'Etat aux collectivités territoriales sans accroissement des inégalités financières entre celles-ci) et n° 436 de Mme Josiane Mathon (rapport au Parlement sur le bilan des lois de décentralisation). (p. 4740) : s'oppose à l'amendement n° 438 de Mme Evelyne Didier (création d'une commission régionale de contrôle des aides publiques accordées aux entreprises). (p. 4742) : s'oppose à l'amendement n° 439 de M. Roland Muzeau (instauration d'une commission nationale de contrôle des licenciements économiques). - **Art. 1er** *(Titre premier du livre cinq de la première partie et art. L. 1511-1 à L. 1511-5 du code général des collectivités territoriales - Développement économique)* (p. 4745) : rôle de la discussion parlementaire. Hésitation entre deux nécessités : affirmation du pôle pilote de la région en matière de développement économique et maintien de la capacité d'action des autres collectivités territoriales. (p. 4761, 4762) : s'oppose aux amendements n° 440 de Mme Josiane Mathon (suppression) et de M. Jean-Pierre Sueur n° 396 (précision sur les objectifs de la politique de développement économique régional) et n° 397 (subordination de nouveaux transferts de compétences à un accroissement des mécanismes de péréquation en faveur des régions). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 769 de M. Eric Doligé (octroi à la région d'un rôle de coordination des actions de développement économique des collectivités territoriales et de leurs groupements sur son territoire, transformation de la possibilité reconnue au conseil régional d'élaborer un schéma de développement économique en une expérimentation et subordination de la compétence reconnue aux régions pour accorder les aides individuelles aux entreprises à une participation à cette expérimentation) et demande le retrait de l'amendement n° 271 de M. Bernard Frimat (exercice par les régions de la responsabilité du développement économique dans le respect des obligations européennes de la France et des pouvoirs de l'Etat). S'oppose aux amendements n° 279 de Mme Marie-Christine Blandin (prise en compte de l'économie solidaire parmi les objectifs de la politique de développement économique), n° 273 de M. Bernard Frimat (avis des collectivités territoriales et de leurs groupements sur le schéma régional de développement économique) et n° 272 de M. Jean-Claude Peyronnet (avis des organisations syndicales représentatives et des chambres consulaires sur le schéma régional de développement économique). Accepte les amendements identiques n° 156 de M. Philippe Richert et n° 214 de M. Daniel Soulage (avis des chambres consulaires sur le schéma régional de développement économique). S'oppose aux amendements de M. Jean-Pierre Sueur n° 379 (mention de l'aménagement du territoire dans la définition des objectifs économiques de la région), n° 380 (ajout du qualificatif solidaire au développement économique équilibré), n° 382 (mention de la création d'emplois comme moyen de réaliser un développement économique équilibré) et n° 381 (prise en compte dans les orientations stratégiques de la région en matière économique de la réduction des inégalités existant entre les différents territoires et du soutien des secteurs en difficulté). Sur les amendements de M. Bernard Frimat, s'oppose aux n° 274 (prise en compte d'un aménagement équilibré dans la politique de développement de l'attractivité du territoire), n° 275 (insertion dans le rapport sur les aides versées par la région d'une évaluation de leurs effets sur l'emploi), n° 276 (communication du rapport sur les aides versées par la région au préfet et à une commission de contrôle des aides publiques associant les organisations syndicales représentatives) et souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur le n° 277 (intervention de l'Etat pour la mise en oeuvre de la solidarité nationale en cas de crise économique et sociale dans une région). Sur les amendements de Mme Marie-France Beaufils, s'oppose au n° 441 (soumission pour avis au Conseil économique et social régional du schéma régional de développement économique) et n° 443 (précision), et estime satisfait le n° 442 (publicité du rapport sur les aides versées par la région). S'oppose aux amendements de M. Jean-Pierre Sueur n° 383 (en cas de crise économique et sociale dans une région, organisation de la concertation par le représentant de l'Etat et le président du conseil régional avec les représentants des collectivités territoriales) et n° 384 (en cas de crise économique et sociale dans une région, prise en compte parmi les objectifs du président du conseil régional du développement de l'économie solidaire), ainsi qu'à l'amendement n° 444 de Mme Marie-France Beaufils (possibilité de saisine du président du conseil régional par une organisation syndicale représentative en cas de crise économique et sociale dans une région). Sur les amendements de M. Bernard Frimat, s'oppose au n° 278 (repli) et demande l'avis du Gouvernement sur le n° 280 (création d'un fonds de solidarité économique et sociale). Demande également l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 385 de M. Jean-Pierre Sueur (création d'un fonds de solidarité économique et social et association à la gestion de ce fonds de l'Etat, des représentants des régions et des partenaires sociaux). S'oppose aux amendements de M. Jean-Claude Peyronnet n° 284 (versement simultané des contributions de l'Etat et des collectivités territoriales dans le cas d'une opération cofinancée), n° 281 (fixation d'un délai pour la notification à la commission européenne des projets d'aides accordées par les collectivités territoriales aux entreprises) et n° 282 (fixation d'un plafond pour les aides accordées aux entreprises par les collectivités territoriales). S'oppose également à l'amendement n° 445 de Mme Evelyne Didier (suppression du III de cet article relatif au contrôle par les institutions européennes des aides publiques accordées par les collectivités territoriales aux entreprises) et aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 446 (examen par le conseil régional de l'utilisation des aides accordées aux entreprises en fonction de leurs effets sur le développement et la création d'emplois) et n° 447 (détermination des objectifs de créations d'emplois assignés aux entreprises destinataires des aides). Demande le retrait de l'amendement n° 283 de M. Bernard Frimat (prise en compte des engagements internationaux de la France dans l'octroi d'aides par les collectivités territoriales aux entreprises) et s'oppose à l'amendement n° 231 de M. Christian Gaudin (possibilité d'intervention des collectivités territoriales en faveur du développement des territoires en cas de carence de l'intervention régionale). - **Art. additionnel après l'art. 1er** (p. 4770) : s'oppose à l'amendement n° 450 de Mme Marie-France Beaufils (développement des observatoires des mutations économiques au sein des conseils économiques et sociaux régionaux). - **Art. additionnels avant l'art. 2** (p. 4771) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 452 (création d'une direction des transports terrestres chargée de la mise en cohérence de l'ensemble des modes de transport), n° 453 (augmentation de la part des sommes déposées sur un CODEVI permettant le financement des dépenses d'équipement des collectivités territoriales) et n° 454 (doublement du plafond des CODEVI et affectation de la moitié des sommes déposées au financement de prêts aux entreprises à un taux d'intérêt égal à celui de la rémunération des comptes). - **Art. additionnels après l'art. 2** (p. 4772) : s'oppose à l'amendement n° 455 de Mme Marie-France Beaufils (création d'un fonds décentralisé de solidarité territoriale et de développement économique cofinancé par l'Etat et les collectivités territoriales et chargé du financement de l'action économique de ces dernières). - **Art. additionnel avant l'art. 2 bis** : s'oppose à l'amendement n° 451 de Mme Marie-France Beaufils (affirmation du rôle de l'Etat dans la mise en oeuvre des politiques contractuelles territorialisées destinées à prévenir les délocalisations et les mutations industrielles). - **Art. 2 bis** *(Art. L. 141-1-1 et L. 141-1-2 nouveaux du code de l'urbanisme - Modification du schéma directeur de la région d'Ile-de-France)* (p. 4773, 4774) : s'oppose à l'amendement n° 456 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). Ses amendements n° 18 : élaboration du projet de modification du schéma directeur par le président du conseil régional en association avec l'Etat ; n° 19 :

coordination ; n° 20 : précision ; n° 21 : rédaction ; n° 22 : coordination et association du conseil économique et social régional à l'examen des dispositions proposées pour assurer la mise en compatibilité du schéma directeur avec une déclaration d'utilité publique ou la déclaration du projet ; n° 23 : coordination ; et n° 24 : soumission à enquête publique du projet d'élaboration ou de révision du schéma directeur ; adoptés. - **Intitulé du chapitre Ier bis** *(L'organisation territoriale de l'économie touristique)* : son amendement n° 25 : coordination ; adopté. - **Art. 3** *(Art. 2, 3, 4 et 5 de la loi n° 92-1341 du 23 décembre 1992 - Répartition des compétences dans le domaine du tourisme)* (p. 4776) : son amendement n° 26 : maintien de la compétence de l'Etat pour le classement ou l'agrément des équipements et organismes de tourisme ; adopté. (p. 4777) : estime sans objet les amendements identiques de suppression n° 457 de Mme Evelyne Didier et n° 287 de M. Jean-Claude Peyronnet, ainsi que les amendements portant sur le même objet n° 458 de Mme Evelyne Didier et n° 425 de M. Jean-Pierre Sueur (compétence du représentant de l'Etat pour l'agrément ou le classement des équipements et organismes de tourisme). - **Art. 4** *(Intitulé du titre III du livre II de la deuxième partie, intitulé de la section 2 du chapitre unique du titre III du livre II de la deuxième partie, intitulé de la sous-section 2 de la section 2 du chapitre unique du titre III du livre II de la deuxième partie, art. L. 2231-9 à L. 2231-12, art. L. 2231-14 et L. 2231-15 du code général des collectivités territoriales - Statut et fonctionnement des offices de tourisme)* (p. 4779) : s'oppose à l'amendement n° 459 de Mme Evelyne Didier (suppression) et accepte les amendements de M. Jean-Pierre Sueur n° 387 (rédaction) et n° 386 (remplacement des mots "manifestations artistiques" par les mots "manifestations culturelles"). - **Art. 5** *(Art. L. 214-12 du code de l'éducation, art. L. 118-7, intitulé et chapitres premier et II du titre IV du livre IX du code du travail - Extension des compétences des régions en matière de formation professionnelle)* (p. 4790) : s'oppose à l'amendement n° 462 de M. Roland Muzeau (suppression) et aux amendements de M. Guy Fischer n° 463 (suppression du premier paragraphe de cet article définissant les compétences de la région en matière de formation professionnelle), n° 464 et 465 (suppression du transfert à la région d'une compétence de droit commun en matière de formation professionnelle). Sur les amendements de M. Jean-Pierre Sueur, demande le retrait du n° 128 (suppression de la détermination par le conseil régional de l'indemnité compensatrice forfaitaire afférente à l'apprentissage) et s'oppose au n° 129 (conséquence). - **Art. 5 bis** *(Art. L. 214-12-2 nouveau du code de l'éducation - Formation professionnelle des Français établis hors de France)* (p. 4794) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 153 de M. Christian Cointat (rétablissement de cet article en affirmant la compétence de l'Etat pour les actions de formation professionnelle des Français établis hors de France). - **Art. 6** *(Art. L. 214-13 du code de l'éducation - Plan régional de développement des formations professionnelles)* (p. 4797) : s'oppose aux amendements n° 466 de M. Roland Muzeau (suppression), n° 130 de Mme Marie-Christine Blandin (consultation des associations de chômeurs et de précaires) et n° 131 de M. Jean-Pierre Sueur (consultation des chambres régionales de l'économie sociale). - **Art. 7** *(Art. L. 943-2 nouveau du code du travail - Mention dans le code du travail du plan régional de développement des formations professionnelles)* (p. 4799) : s'oppose aux amendements n° 467 de M. Roland Muzeau (suppression), n° 132 de Mme Marie-Christine Blandin (coordination) et n° 133 de M. Jean-Pierre Sueur (coordination). - **Art. 9** *(Art. L. 910-1, L. 910-2, L. 941-1, L. 941-1-1, L 941-1-2 et L. 941-5 et chapitre II du titre VIII du livre IX du code du travail - Abrogations)* (p. 4800) : s'oppose à l'amendement n° 468 de M. Roland Muzeau (suppression). - **Art. 11** *(Art. L. 214-12-1 nouveau du code de l'éducation, art. L. 943-3 nouveau du code du travail - Politique d'accueil, d'information et de conseil à l'orientation dans le domaine de la formation professionnelle)* (p. 4802, 4803) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de suppression n° 134 de M. Jean-Pierre Sueur, n° 230 de Mme Annick Bocandé et n° 469 de M. Roland Muzeau. Estime les amendements de M. Jean-Pierre Sueur n° 136 (possibilité pour la région de passer des conventions avec l'AFPA) et n° 137 (coordination) ainsi que le n° 470 de M. Roland Muzeau (repli) satisfaits par la rédaction de l'article. - **Art. additionnels avant le chapitre Ier ou avant l'art. 12 AA** (p. 4804) : s'oppose aux amendements de M. Jean-Pierre Sueur n° 404 (subordination de l'application des dispositions du titre II à l'adoption par le Parlement d'un projet de loi relatif à la péréquation) et n° 399 (repli). - **Art. 12 A** *(Art. 14-1 de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs - Schéma régional des infrastructures et des transports)* (p. 4805) : s'oppose à l'amendement n° 472 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). - **Art. additionnel avant l'art. 12** (p. 4806) : s'oppose à l'amendement n° 473 de Mme Marie-France Beaufils (affirmation du rôle de la direction des transports terrestres dans la cohérence des politiques d'aménagement et de développement des infrastructures de transport et des infrastructures routières). - **Art. 12** *(Art. L. 111-1, L. 121-1 et L. 131-1 du code de la voirie routière - Transfert aux départements de certaines routes classées routes nationales)* (p. 4810) : son amendement n° 30 : coordination ; devenu sans objet. (p. 4811) : son amendement n° 31 : concomitance du transfert des dépendances et accessoires avec celui des routes transférées ; adopté. (p. 4813, 4814) : son amendement n° 32 : mise en oeuvre rapide du transfert des compétences en matière de voirie ; adopté. S'oppose aux amendements de suppression n° 291 de M. Jean-Claude Peyronnet et n° 474 de Mme Evelyne Didier. S'oppose également à l'amendement n° 389 de M. Jean-Pierre Sueur (mutualisation des efforts de l'Etat et des collectivités territoriales en matière de recherche et de développement des savoir-faire techniques dans le domaine routier). Demande le retrait de l'amendement n° 125 de M. Claude Biwer (suppression des deuxième et troisième paragraphes portant sur la définition de la consistance du domaine public routier national ainsi que sur les conditions et effets du transfert de domanialité au profit des départements). Sur les amendements de Mme Marie-France Beaufils, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 475 (rétablissement des critères fixés par le Sénat en première lecture précisant la définition du domaine public routier national) et s'oppose aux n° 476 (introduction de la notion de développement équilibré du territoire parmi les fonctions du réseau routier), n° 477 (exigence d'un accord des conseils généraux pour finaliser le transfert), n° 478 (repli), n° 479 (information aux conseils généraux de l'état des infrastructures transférées), n° 480 (information aux conseils généraux des besoins financiers nécessaires à l'entretien courant préventif du domaine public routier transféré) et n° 481 (information aux conseils généraux des éléments financiers nécessaires au fonctionnement et au renouvellement des équipements d'exploitation). Sur les amendements de M. Jean-Claude Peyronnet, souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur les n° 292 (possibilité d'un transfert à l'Etat de sections des routes départementales intégrées au réseau national) et n° 294 (augmentation du délai de transfert), et s'oppose au n° 293 (conformité de l'avis du conseil général et remise aux normes de la voirie avant son transfert). Demande le retrait du sous-amendement n° 229 de M. Claude Biwer (conformité de l'avis du conseil général) déposé sur son amendement n° 31 précité. Demande le retrait des amendements identiques n° 295 de M. Jean-Claude Peyronnet et n° 776 de M. Eric Doligé (établissement d'une étude sur l'état de l'infrastructure au moment du transfert et sur les investissements prévisibles liés à la gestion du domaine routier). (p. 4818) : à titre personnel, favorable à l'amendement n° 151 de M. Francis Grignon (maintien dans le domaine public national jusqu'à leur déclassement les tronçons de routes à vocation communale). - **Art. 13** *(Art. L. 4433-24-1, L. 4433-24-2 et L. 4434-3 du code général des collectivités territoriales - Dispositions particulières relatives aux départements et régions d'outre-mer)* (p. 4820) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 482 (suppression) et n° 485, 483 et 484 (repli).

- **Suite de la discussion** (30 juin 2004) - **Art. 14** *(Art. L. 122-4, L. 151-6 à L. 151-11, L. 153-1 à L. 153-3, L. 153-5 et L. 153-6 du code de la voirie routière - Institution de péages sur la voirie routière)* (p. 4843) : son amendement n° 33 : précisions quant au caractère alternatif des conditions relatives à la nécessité et à l'utilité des ouvrages ; adopté. (p. 4844) : son

amendement n° 34 : coordination ; adopté. (p. 4845) : s'oppose aux amendements n° 492 de Mme Marie-France Beaufils (suppression partielle), n° 427 de M. Jean-Pierre Sueur (suppression partielle) ainsi qu'aux amendements de Mme Evelyne Didier n° 486 (suppression) et n° 487 (repli). Demande le retrait de l'amendement n° 780 de M. Eric Doligé (avis conforme des collectivités territoriales concernées par l'institution d'un péage sur un ouvrage d'art). Demande l'avis du Gouvernement sur les amendements n° 778 de M. Paul Girod (convention conclue avec les gestionnaires des voies portées ou franchies par des ouvrages d'art) et n° 368 de M. Jean-Claude Peyronnet (convention entre le maître d'ouvrage d'une opération de construction et le gestionnaire des voies portées ou franchies par un ouvrage d'art). S'oppose aux amendements de suppression de Mme Evelyne Didier n° 488, 489, 490, 491 et 493. - **Art. 16** *(Art. L. 110-3 du code de la voirie routière - Définition et régime juridique des routes à grande circulation)* (p. 4847) : s'oppose aux amendements de M. Jean-Claude Peyronnet n° 369 (avis conforme de la collectivité lors de l'établissement de la liste des routes à grande circulation) et n° 370 (décision motivée des collectivités locales en cas de modification des caractéristiques géométriques des routes à grande circulation). Son amendement n° 35 : continuité des itinéraires routiers principaux ; adopté. (p. 4848) : s'oppose à l'amendement n° 371 de M. Jean-Claude Peyronnet (garanties financières accordées aux collectivités face aux demandes de l'Etat relatives aux routes à grande circulation). - **Art. 18** *(Art. L. 1615-2 du code général des collectivités territoriales - Eligibilité au FCTVA des dépenses d'investissement et des fonds de concours versées par les collectivités territoriales et leurs groupements pour des opérations d'aménagement du domaine public routier)* (p. 4849) : s'oppose à l'amendement n° 346 de M. Jean-Claude Peyronnet (accès au FCTVA pour des travaux de protection de la chaussée). (p. 4850, 4851) : son amendement n° 36 : réintroduction de dispositions dans le code général des collectivités territoriales ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 345 de M. Jean-Claude Peyronnet (extension du bénéfice du FCTVA pour l'ensemble des travaux effectués par les collectivités territoriales sur leur domaine public) et accepte l'amendement n° 205 de M. Jean-Pierre Vial (fonds de concours versés à un EPCI à fiscalité propre). - **Art. 22** *(Art. 105 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité - Transfert des aérodromes et hélistations civils)* (p. 4854) : son amendement n° 37 : coordination ; adopté après modification par le sous-amendement n° 806 de M. Eric Doligé. S'oppose à l'amendement de suppression de Mme Marie-France Beaufils n° 495 ainsi qu'à ses amendements de repli n° 496, n° 497 et n° 498. A titre personnel, accepte le sous-amendement n° 806 de M. Eric Doligé portant sur l'amendement n° 37 précité. Demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 201 de M. Jean-Pierre Vial (extension du bénéfice du FCTVA aux collectivités territoriales gestionnaires d'un aéroport). - **Art. 24** *(Art. L. 101-1, L. 601-1 à L. 601-3 nouveaux du code des ports maritimes - Transfert des ports maritimes non autonomes de l'Etat aux collectivités territoriales)* (p. 4858) : ses amendements n° 38 : coordination, n° 39 : suppression partielle et n° 40 : suppression d'une distinction concernant les DOM ; adoptés. S'oppose aux amendements de M. Gérard Le Cam de suppression n° 499, de repli n° 500, 502, 503, 506 et 507 et de précision n° 501 et n° 504. - **Art. 26** *(Art. 1er, 1er-1 bis nouveau, 1er-4, 1er-5 et 35 du code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure et art. 5 et 7 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 - Transfert des voies navigables fluviales et des ports intérieurs)* (p. 4860) : son amendement n° 41 : coordination ; adopté après modification par le sous-amendement n° 807 de M. Eric Doligé. (p. 4861) : s'oppose aux amendements de M. Gérard Le Cam n° 508 (suppression), n° 510 (repli) et n° 511 (repli), ainsi qu'à l'amendement n° 509 de M. Yves Coquelle (repli). Estime l'amendement n° 299 de Mme Marie-Christine Blandin (état des lieux et plan de financement de la dépollution des canaux) satisfait par les dispositoins de l'article. A titre personnel, accepte le sous-amendement n° 807 de M. Eric Doligé portant sur l'amendement n° 41 précité. Accepte les amendements de M. Daniel Hoeffel n° 236 (base juridique à l'instauration d'un péage sur les voies d'eau) et n° 237 (élargissement des missions de l'établissement public Voies navigables de France). - **Art. 27 bis** *(Art. L. 213-11 du code de l'éducation - Procédure d'arbitrage en cas de litige sur les conditions de financement des services de transports scolaires en cas de modification d'un périmètre de transports urbains)* (p. 4863) : s'oppose à l'amendement n° 512 de M. Gérard Le Cam (suppression). - **Art. 29 A** *(Art. L. 4413-3 du code général des collectivités territoriales - Rôle de la région d'Ile-de-France en matière de transports et de déplacements)* : son amendement n° 42 : collaboration de la région d'Ile de France avec l'Etat et le syndicat des transports ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 513 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). - **Art. 29** *(Art. 1er de l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 relative à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France - Organisation et compétences du Syndicat des transports d'Ile-de-France)* (p. 4866) : son amendement n° 44 : rédaction ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 514 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (suppression), accepte l'amendement n° 808 du Gouvernement (composition du conseil d'administration du STIF). - **Art. 30** *(Art. 1-1, 1-3 et 2 de l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 relative à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France, art. L. 2531-4, L. 2531-5 et L. 4413-3 du code général des collectivités territoriales - Modalités de financement du Syndicat des transports d'Ile-de-France et de la Régie autonome des transports parisiens)* (p. 4869) : s'oppose aux amendements de Mme Nicole Borvo n° 515, 516, 517 et 518 (suppression partielle). - **Art. 31** *(Art. 28-3 et 28-4 de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs - Plan de déplacements urbains et plans locaux de déplacements en région Ile-de-France)* (p. 4870) : s'oppose aux amendements de Mme Nicole Borvo n° 519 (suppression) et n° 520 (repli). - **Art. 33** *(Entrée en vigueur des dispositions du projet de loi relatives aux transports dans la région Ile-de-France)* (p. 4871) : à titre personnel, accepte l'amendement n° 809 du Gouvernement (report de six mois de la date d'entrée en vigueur des articles du présent chapitre). - **Art. 35** *(Transfert, à titre expérimental, des fonctions d'autorité de gestion et d'autorité de paiement des fonds structurels européens aux collectivités territoriales, à leurs groupements ou à des groupements d'intérêt public)* (p. 4872) : son amendement n° 45 : réintroduction du CNASEA dans le dispositif ; adopté. S'oppose aux amendements n° 523 et 524 de Mme Marie-France Beaufils (suppression partielle), ainsi qu'à l'amendement n° 522 de Mme Evelyne Didier (suppression). - **Art. additionnel avant l'art. 36** (p. 4873) : s'oppose à l'amendement n° 525 de Mme Evelyne Didier (création d'un plan national d'élimination et/ou de valorisation des déchets). - **Art. additionnel après l'art. 38** (p. 4874) : demande le retrait de l'amendement n° 300 de M. Jean-Claude Peyronnet (financement des plans d'élimination des déchets résultant de nouvelles normes). - **Art. additionnel avant l'art. 39** (p. 4875) : s'oppose à l'amendement n° 405 de M. Jean-Pierre Sueur (subordination de l'application de ce titre à l'adoption d'un projet de loi relatif à la péréquation). - **Art. additionnel après l'art. 39 ou avant l'art. 40** (p. 4876) : estime les amendements n° 138 de M. Jean-Pierre Sueur (positionnement de l'action du département dans le cadre de la loi de lutte contre les exclusions) et n° 527 de M. Guy Fischer (précision) satisfaits par la loi portant décentralisation du RMI. - **Art. additionnel avant l'art. 40** (p. 4877) : estime l'amendement n° 139 de M. Jean-Pierre Sueur (composition des commissions locales d'insertion) satisfait par les dispositions du code de l'action sociale et des familles. - **Art. 40** *(Art. L. 312-4 et L. 312-5 du code de l'action sociale et des familles - Procédure d'élaboration des schémas départementaux d'organisation sociale et médico-sociale)* (p. 4879) : s'oppose aux amendements n° 528 de Mme Michelle Demessine (suppression), n° 141 de M. Jean-Pierre Sueur (rétablissement des commissions départementales consultatives) et n° 529 de M. Guy Fischer (suppression partielle). S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements portant sur le même objet n° 140 de M. Jean-Pierre Sueur, n° 234 de M. Alain Gournac et n° 228 de M. Michel Mercier (avis du comité régional). - **Art. additionnel après l'art. 40** (p. 4880) : s'oppose à l'amendement n° 142 de M. Jean-Pierre Sueur (schémas interdépartementaux et interrégionaux de l'organisation sociale et médico-sociale). -

**Art. 42** *(Art. L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles - Intégration des formations sociales dans le droit commun des diplômes et titres à finalité professionnelle délivrés au nom de l'Etat)* (p. 4882) : s'oppose à l'amendement n° 533 de Mme Michelle Demessine (suppression). Demande le retrait de l'amendement n° 227 de Mme Annick Bocandé (rétablissement de la mission de développement de la recherche en travail social des centres de formation). - **Art. 43** *(Art. L. 451-2 du code de l'action sociale et des familles - Transfert aux régions de la responsabilité de la politique de formation des travailleurs sociaux - Possibilité de déléguer aux départements l'agrément des établissements dispensant des formations initiales)* (p. 4884) : s'oppose aux amendements de M. Jean-Pierre Sueur n° 146 (consultation des associations et des organismes responsables d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux) et n° 147 (avis du comité régional de l'organisation sociale et médico-sociale), ainsi qu'aux amendements n° 534 de Mme Michelle Demessine (suppression) et n° 535 de M. Guy Fischer (consultation des fédérations ou organismes représentatifs des institutions sociales et médico-sociales). - **Art. 46** *(Art. L. 113-2, L. 232-13 et L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles - Affirmation de la compétence du département dans la conduite et la coordination de l'action en faveur des personnes âgées)* (p. 4885, 4886) : son amendement n° 46 : cadre des conventions de coordination de l'action gérontologique ; adopté. S'oppose aux amendements n° 537, 538 et 539 de M. Guy Fischer (suppression partielle), ainsi qu'aux amendements n° 536 de Mme Michelle Demessine (suppression) et n° 148 de M. Jean-Pierre Sueur (financement des CLIC). - **Art. 47** *(Chapitre IX nouveau du titre IV du livre Ier et art. L. 149-1 nouveau du code de l'action sociale et des familles - Octroi d'une base légale aux comités départementaux des retraités et personnes âgées)* (p. 4887) : s'oppose à l'amendement n° 540 de Mme Michelle Demessine (composition et mission des comités). - **Art. additionnel après l'art. 47** (p. 4888) : accepte l'amendement n° 235 de M. Alain Gournac (compétence du président du conseil général en matière de réduction ou de remise des montants d'allocation de RMI indûment versés). - **Art. 48** *(Extension, à titre expérimental, des compétences des départements pour la mise en oeuvre des mesures d'assistance éducative dans le cadre de la protection judiciaire de la jeunesse)* (p. 4891) : s'oppose aux amendements identiques n° 301 de M. Jean-Claude Peyronnet et n° 541 de Mme Josiane Mathon (suppression), ainsi qu'aux amendements n° 542, 543, 544, 545 et 546 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (suppression partielle). Estime l'amendement n° 302 de M. Jean-Claude Peyronnet (clarification) satisfait par le projet de loi. - **Art. additionnels avant l'art. 49 A** (p. 4892) : s'oppose à l'amendement n° 303 de M. Jean-Yves Mano (accès des collectivités locales aux informations fiscales sur les logements vacants). (p. 4893) : s'oppose à l'amendement n° 400 de M. Jean-Pierre Sueur (condition préalable à l'application des dispositions relatives au logement social et à la construction). - **Art. 49 A** *(Art. L. 441-1 du code de la construction et de l'habitation - Gestion du contingent préfectoral de réservation des logements sociaux)* (p. 4895) : son amendement n° 47 : délégation par le préfet de tout ou partie des réservations de logements dont il bénéficie ; adopté. (p. 4897) : s'oppose aux amendements identiques n° 304 de M. Jean-Yves Mano et n° 547 de Mme Odette Terrade (suppression), ainsi qu'au sous-amendement n° 810 du Gouvernement portant sur l'amendement n° 47 précité. S'oppose aux amendements de M. Jean-Yves Mano n° 305 (repli) et n° 306 (obligation, pour le préfet, de se substituer aux collectivités défaillantes), ainsi qu'aux amendements de M. Jean-Pierre Sueur n° 307 (raccourcissement du délai d'action du préfet) et n° 308 (repli). - **Art. additionnels après l'art. 49 A** (p. 4900) : s'oppose à l'amendement n° 310 de M. Jean-Yves Mano (création d'une commission chargée de proposer les bénéficiaires des logements sociaux) ainsi qu'à l'amendement de M. Jean-Pierre Sueur n° 309 (obligation, pour le préfet, de rendre compte de l'utilisation des droits de réservation des logements sociaux). - **Art. additionnels avant l'art. 49** (p. 4901) : s'oppose à l'amendement de principe n° 550 de M. Thierry Foucaud. S'oppose à l'amendement n° 551 de Mme Odette Terrade (abrogation d'une disposition restreignant les possibilités de construction de logements sociaux). (p. 4902) : s'oppose aux amendements de Mme Odette Terrade n° 548 (renforcement des moyens financiers disponibles pour la construction et la réhabilitation de logements) et n° 549 (majoration des ressources disponibles pour le financement du logement social). (p. 4903) : s'oppose à l'amendement n° 552 de M. Thierry Foucaud (renforcement des moyens destinés à financer la construction de logements sociaux). - **Art. 49** *(Art. L. 301-3, L. 301-5-1 à L. 301-5-3 nouveaux, L. 302-1, L. 302-4 et L. 302-4-1, section 3 du chapitre II du titre préliminaire du livre III, art. L. 303-1, chapitre II du titre Ier du livre III et section 2 de ce chapitre, art. L. 312-2-1 nouveau, L. 321-1-1 nouveau, chapitre IV du titre VI du livre III du code de la construction et de l'habitation, art. 79 de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 - Délégation de l'attribution des aides à la pierre aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et aux départements - Programmes locaux de l'habitat - Création d'un comité régional de l'habitat)* (p. 4906) : son amendement n° 48 : aides en faveur de la location-accession ; adopté. (p. 4907) : son amendement n° 49 : suppression des conditions démographiques exigées des communautés de communes pour être délégataires des aides à la pierre ; adopté. (p. 4908) : son amendement n° 50 : signature des décisions d'attribution de l'ANAH par l'autorité délégataire ; adopté. (p. 4909) : son amendement n° 51 : rédaction ; adopté. (p. 4910) : son amendement n° 52 : coordination ; adopté. (p. 4911) : ses amendements rédactionnels n° 53 et n° 54 ; adoptés. (p. 4912) : ses amendements n° 55 : institution d'une procédure de modification du programme local de l'habitat ; et n° 56 : rédaction ; adoptés. (p. 4913, 4914) : s'oppose à l'amendement n° 785 de M. Eric Doligé (élargissement de la délégation des aides publiques aux communautés urbaines et aux communautés d'agglomérations) ainsi qu'aux amendements de M. Yves Coquelle n° 553 (suppression) et n° 554 (précision), de M. Jean-Pierre Sueur n° 311 (participation financière de l'Etat en matière de politique du logement) et n° 312 (réduction du délai d'adoption d'un programme local de l'habitat) et de Mme Odette Terrade n° 555 (suppression partielle), n° 558 (obligation de résultat quant à la réalisation de logements sociaux) et n° 561 (coordination). S'oppose aux amendements analogues de M. Jean-Yves Mano n° 316 et n° 317 (place centrale de l'ANAH au sein du dispositif d'aide à l'habitat privé) ainsi qu'à ses amendements portant sur le même objet n° 318 et n° 319 (suppression des dérogations au plafond de ressources pour l'attribution de logements sociaux). S'oppose aux amendements de cohérence de Mme Odette Terrade n° 556, 557, 559, 560, 564, 565 et 569 ainsi qu'à ses amendements de précision n° 562, 563, 566, 567, 568 et 570. Accepte les amendements n° 152 de M. Jean-Paul Emorine (suppression des conditions démographiques exigées des communautés de communes pour être délégataires des aides à la pierre), n° 183 de M. Jean-Paul Alduy (précision) ainsi que les amendements de M. Jean-Yves Mano n° 313 (simplification administrative) et n° 314 (aides en faveur de l'habitat privé). Demande le retrait des amendements portant sur le même objet de M. Jean-Paul Alduy n° 2 (fondement législatif apporté aux possibilités d'adaptation locale des conditions d'octroi des aides de l'Etat) et n° 3 (fondement législatif apporté aux possibilités d'adaptation locale des conditions d'octroi des aides de l'Etat). S'oppose à l'amendement n° 315 de M. Jean-Yves Mano (rétablissement des conseils départementaux de l'habitat). - **Art. additionnel après l'art. 49** (p. 4916) : son amendement n° 57 : représentation des sociétés d'économie mixte au sein du conseil d'administration de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine ; adopté.

- **Suite de la discussion** (1er juillet 2004) - **Art. 49 bis** *(Chapitre V nouveau du titre IV du livre IV, art. L. 445-1 à L. 445-7 nouveaux du code de la construction et de l'habitation - Conventionnement global des organismes d'habitations à loyer modéré)* (p. 4938) : ses amendements n° 58 : limitation des hausses annuelles de loyers pratiquées par les organismes d'HLM ayant conclu une convention globale de patrimoine ; et n° 59 : possibilité pour les sociétés d'économie mixte de conclure une convention globale de patrimoine et exonération de celles-ci des dispositions relatives à l'encadrement des

loyers ; adoptés. S'oppose aux amendements identiques n° 320 de M. Jean-Yves Mano et n° 571 de Mme Odette Terrade (suppression). Sur les amendements de M. Jean-Paul Alduy, demande le retrait du n° 5 (obligation pour les EPCI de signer les dispositions de la convention de délégation) et s'oppose au n° 7 (intervention de la substitution au fur et à mesure des signatures des conventions). S'oppose aux amendements de Mme Odette Terrade n° 572 (suppression du texte permettant aux organismes d'HLM de conclure avec l'Etat une convention globale de patrimoine d'une durée de six ans), n° 573 (suppression du texte relatif aux cahiers des charges), n° 574 (suppression de la possibilité de déroger à la réglementation pour les plafonds de ressources), n° 575 (suppression du texte relatif au montant maximal de la masse des loyers), n° 576 (suppression de la possibilité de déroger à la réglementation pour le supplément de loyer de solidarité), n° 577 (suppression du décret en Conseil d'Etat pour fixer les modalités d'application du chapitre) et n° 578 (suppression de la possibilité de déroger à l'article L. 353-15 du code de la construction et de l'habitation). - **Art. 49 ter** *(Art. L. 2252-5 nouveau du code général des collectivités territoriales - Garanties apportées par les communes pour la réalisation d'opérations de logements locatifs sociaux)* (p. 4939) : son amendement n° 60 : autorisation des cautionnements en faveur des communes pour les opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements sociaux ; adopté. (p. 4940) : s'oppose à l'amendement n° 579 de Mme Odette Terrade (suppression) et rectifie son amendement n° 60 précité en insérant, à la demande du Gouvernement, la première phrase de l'amendement n° 12 de M. Jean-Paul Alduy. - **Art. additionnel après l'art. 49 ter** : s'oppose à l'amendement n° 321 de M. Jean-Yves Mano (adoption d'une loi de programmation pour le logement avant le 1er janvier 2005). - **Art. additionnel avant l'art. 50** : s'oppose à l'amendement n° 580 de M. Thierry Foucaud (relèvement du taux de la taxe sur les logements vacants). - **Art. 50** *(Art. 1er, 2, 4, 6 à 8 de la loi n° 90-449 du 31 mai 1990, art. L. 115-3 et L. 261-4 du code de l'action sociale et des familles, art. 2 de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 - Transfert aux départements des fonds de solidarité pour le logement)* (p. 4942, 4944) : ses amendements n° 61 : caractère prioritaire de l'intégration des personnes hébergées ou logées temporairement dans les plans départementaux ; n° 62 : précision rédactionnelle ; n° 63 : participation financière, par voie de convention, des opérateurs de services téléphoniques au fonds de solidarité pour le logement ; et n° 64 : coordination ; adoptés. S'oppose aux amendements identiques n° 322 de M. Jean-Yves Mano et n° 581 de Mme Odette Terrade (suppression), ainsi qu'aux amendements n° 328 de M. Jean-Yves Mano (suppression du transfert de charges induit sur les communes et leurs groupements) et de Mme Odette Terrade n° 582, 583, 584, 585, 586 et 587 (repli). - **Art. additionnel avant l'art. 51** : s'oppose à l'amendement n° 325 de M. Jean-Yves Mano (possibilité pour les régions d'accorder une garantie de paiement des loyers aux étudiants). - **Art. 51** *(Art. L. 822-1 et L. 822-2 du code de l'éducation - Transfert aux communes et à leurs groupements de la responsabilité des locaux destinés au logement des étudiants)* (p. 4950) : son amendement n° 65 : possibilité de gestion des logements construits après le transfert de compétence par l'organisme choisi par les collectivités territoriales et les EPCI ; adopté. S'oppose aux amendements de Mme Annie David n° 588 (suppression) et n° 593 (responsabilité des autorités compétentes de l'Etat et des collectivités quant au devenir du parc immobilier réservé aux étudiants), de M. Ivan Renar n° 589 (participation des collectivités locales aux décisions prises par le CNOUS et les CROUS dans le cadre de la décentralisation du financement des logements pour étudiants) et n° 590 (suppression du I réécrivant l'article L. 822-1 du code de l'éducation pour transférer aux communes et à leurs groupements la responsabilité des locaux destinés au logement des étudiants), ainsi qu'à l'amendement n° 324 de M. Jean-Pierre Sueur (plan de remise en état préalable à la cession des résidences universitaires) et aux amendements identiques n° 323 de M. Jean-Yves Mano et n° 592 de Mme Annie David (suppression de la délégation d'attribution des logements aux étudiants accordée aux universités). Accepte les amendements de la commission saisie pour avis n° 113 (rôle spécifique des CROUS en matière d'attribution des logements étudiants) et n° 114 (suppression d'une redondance). - **Art. additionnel après l'art. 52 bis** : s'oppose à l'amendement n° 326 de M. Jean-Yves Mano (simplification administrative pour regrouper entre les mains du maire le pouvoir de fixer et de mettre en oeuvre la réglementation concernant l'usage des édifices existants). - **Art. additionnel avant l'art. 53** (p. 4954) : s'oppose à l'amendement n° 594 de M. Guy Fischer (abrogation de l'article 49 de la loi de finances rectificative pour 2003 visant à restreindre les conditions d'accès au dispositif de l'aide médicale de l'Etat, AME). - **Art. additionnel avant l'art. 53 ou après l'art. 54** (p. 4956) : s'oppose aux amendements de M. Jean-Pierre Sueur n° 401 (adoption indispensable d'une loi accroissant les mécanismes de péréquation en direction des régions pour l'application des dispositions du chapitre relatives à la santé), n° 331 (mise en place d'une péréquation préalable à la participation, à titre expérimental, par des régions au financement des équipements sanitaires), n° 428 (attribution de moyens financiers aux régions pour prendre en charge le financement des équipements sanitaires) et n° 430 (réforme concomitante de la péréquation et des dotations de l'Etat aux régions pour leur permettre de prendre en charge le financement des équipements sanitaires). - **Art. 53** *(Art. L. 6115-7 du code de la santé publique - Participation de représentants des régions, avec voix consultative, aux commissions exécutives des agences régionales de l'hospitalisation)* : S'oppose aux amendements n° 595 de M. Guy Fischer (suppression) et n° 330 de M. Jean-Pierre Godefroy (information annuelle du conseil régional réuni en séance plénière des décisions prises par la commission exécutive de l'Agence régionale de l'hospitalisation, ARH). - **Art. additionnel après l'art. 54** (p. 4959) : s'oppose aux amendements de M. Jean-Pierre Sueur n° 332 (compatibilité de l'article 54 avec le principe d'égalité), n° 333 (compatibilité de l'article 54 avec la possibilité pour chaque citoyen de bénéficier de l'ensemble des prestations relevant de la santé publique) et n° 334 (compatibilité de l'article 54 avec l'égal accès aux soins pour tous). (p. 4961) : s'oppose aux amendements de M. Jean-Pierre Sueur n° 429 (attribution de moyens financiers aux régions pour leur permettre d'exercer à titre expérimental la compétence prévue par l'article 54) et n° 431 (repli). - **Art. 56** *(Art. L. 1423-1 à L. 1423-3, L. 2112-1, L. 3111-11, L. 3111-12 nouveau, intitulé du chapitre II du titre Ier du livre Ier de la troisième partie, art. L. 3112-2 à L. 3112-5, intitulé du titre II du livre Ier de la troisième partie, art. L. 3121-1, L. 3121-3 nouveau du code de la santé publique - Transfert à l'Etat de la responsabilité des campagnes de prévention et de lutte contre les grandes maladies)* (p. 4962) : s'oppose à l'amendement n° 596 de M. Guy Fischer (suppression). - **Art. 58** *(Art. L. 4311-7, L. 4311-8, intitulé du titre VIII du livre III de la quatrième partie, chapitre unique du titre VIII du livre III de la quatrième partie, art. L. 4381-1, chapitre II nouveau du titre VIII du livre III de la quatrième partie du code de la santé publique - Gestion des écoles de formation des professions paramédicales)* (p. 4965, 4966) : s'oppose aux amendements identiques n° 336 de M. Jean-Pierre Godefroy et n° 597 de M. Guy Fischer (suppression), ainsi qu'aux amendements de M. Guy Fischer n° 598, 599, 600, 601 et 602 (repli) et de M. Jean-Pierre Godefroy n° 337 (égalité de traitement sur l'ensemble du territoire des bourses attribuées aux étudiants dans les formations aux professions paramédicales) et n° 339 (réalisation d'un audit financier avant tout transfert de compétence). - **Art. additionnel avant le chapitre Ier (avant l'art. 60)** (p. 4967) : s'oppose aux amendements de M. Jean-Pierre Sueur n° 406 (examen indispensable d'un projet de loi relatif à la péréquation pour attribuer des moyens complémentaires aux collectivités territoriales éprouvant des difficultés) et n° 402 (adoption indispensable d'une loi accroissant significativement les mécanismes de péréquation en direction des régions pour l'application des dispositions relatives à l'enseignement). - **Art. additionnel après l'art. 60** (p. 4968) : s'oppose à l'amendement n° 603 de Mme Annie David (définition dans la loi des missions du Centre national de documentation pédagogique, CNDP). - **Art. 64** *(Art. L. 213-3 et L. 214-7 du code de l'éducation - Transfert aux collectivités territoriales de la propriété des biens immobiliers des collèges et lycées)* (p. 4969) : demande le retrait des amendements de M. Yves

Détraigne n° 225 et 226 (clarification par la suppression de la mention "à titre gratuit" qualifiant le transfert des biens immobiliers des communes et EPCI aux départements en matière de collège). Son amendement n° 66 : caractère non automatique du transfert de la propriété des collèges et lycées ; adopté. (p. 4971) : s'oppose aux amendements de M. Serge Lagauche n° 413 et 414 (retour au texte adopté par le Sénat en première lecture pour les modalités de transfert des bâtiments des collèges ou des lycées à une collectivité territoriale) et de Mme Annie David n° 604 et 606 (estimation des conséquences financières de l'article). - **Art. 66** *(Art. L. 213-1 du code de l'éducation - Compétence du département en matière de sectorisation des collèges publics)* (p. 4972) : s'oppose aux amendements n° 607 de Mme Annie David (suppression) et n° 415 de M. Serge Lagauche (contrôle a priori du représentant de l'Etat dans le département). - **Art. 67** *(Art. L. 213-2, L. 213-2-1 nouveau, L. 214-6, L. 214-6-1 nouveau, L. 211-8, L. 213-2, L. 213-8, L. 214-10, L. 216-4, L. 421-23, L. 442-9 du code de l'éducation et art. L. 811-7 du code rural - Transfert aux départements et aux régions du recrutement et de la gestion des personnels techniciens, ouvriers et de service des collèges et lycées)* (p. 4978) : s'oppose aux amendements identiques n° 416 de M. Serge Lagauche et n° 609 de Mme Annie David (suppression), ainsi qu'aux amendements de Mme Annie David n° 610, 612, 614, 616, 618, 619, 620, 621, 622, 623 et 625 (suppression partielle) et n° 611 et 615 (impossibilité pour les missions d'être externalisées), n° 613 et 617 (création d'un cadre d'emploi spécifique à l'éducation nationale pour les personnels TOS), n° 624 (compétences des chefs d'établissement) et n° 626 (rapport du Gouvernement). Demande le retrait des amendements de la commission saisie pour avis n° 115 (encadrement et organisation du travail des personnels TOS par le chef d'établissement), n° 116 (rétablissement de la gestion du service d'internat par le chef d'établissement), n° 117 (suppression de la mention selon laquelle une convention passée entre l'établissement et la collectivité de rattachement précise les modalités d'exercice de leurs compétences respectives) et n° 118 (suppression du rapport du Gouvernement retraçant les efforts de rééquilibrage des effectifs). - **Art. additionnel après l'art. 67** (p. 4981) : accepte l'amendement n° 773 de M. Jean-Jacques Hyest (obligation pour l'Etat de faire figurer, dans les conventions locales prévues à l'article 77, les informations concernant les volumes de recrutements réalisés pour la rentrée 2005). - **Art. 68** *(Transfert aux départements et aux régions des établissements d'enseignement demeurés à la charge de l'Etat)* (p. 4982) : s'oppose à l'amendement n° 627 de Mme Annie David (suppression). - **Art. 69** *(Art. L. 422-1, L. 422-2, L. 422-3 nouveau du code de l'éducation et art.L. 811-8 du code rural - Transformation de certains établissements d'enseignement du second degré en établissements publics locaux d'enseignement)* : s'oppose à l'amendement n° 424 de Mme Danièle Pourtaud (transformation des écoles supérieures d'arts appliqués sous statut municipal en établissements publics locaux d'enseignement, EPLE). (p. 4983) : sur l'amendement n° 417 de M. Bernard Frimat (retour au texte adopté en première lecture par le Sénat en ce qui concerne le transfert d'établissements d'enseignement et de formation professionnelle agricole), qu'il accepte, son sous-amendement n° 67 ; adopté. Demande le retrait de l'amendement n° 418 de M. Bernard Frimat (attribution à la région d'une dotation compensatoire pour assumer une nouvelle charge de personnel). - **Art. 70** *(Art. L. 212-8 et L. 442-13-1 nouveau du code de l'éducation - Prise en charge des dépenses de fonctionnement des écoles publiques et privées par les établissements publics de coopération intercommunale)* (p. 4986) : s'oppose aux amendements de Mme Annie David n° 631 (suppression) et n° 632 (suppression du II de l'article relatif à la prise en charge des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat par les EPCI), ainsi qu'au n° 224 de M. Yves Détraigne (répartition des dépenses de fonctionnement des écoles communales entre la commune d'accueil et la commune de résidence), au n° 419 de M. Serge Lagauche (encadrement, dans le cas d'un transfert de compétences à un EPCI, de la participation financière d'une commune de résidence à la scolarisation d'enfants dans une autre commune) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 169 de M. Alain Vasselle (reconnaissance du service apporté par les assistants maternels agréés). Demande le retrait des amendements n° 170 de M. Alain Vasselle (concertation entre le président de l'EPCI et le maire en cas de transfert à une structure intercommunale des compétences relatives au fonctionnement des écoles publiques), n° 222 de Mme Françoise Férat (exercice par le président d'un EPCI substitué au maire d'une commune des compétences précédemment dévolues à celui-ci) et n° 223 de M. Yves Détraigne (fin de la scolarisation d'un enfant dont la famille a déménagé à la fin de l'année scolaire sans attendre le terme du cycle d'apprentissage). - **Art. additionnels après l'art. 70** (p. 4988) : accepte l'amendement n° 155 de M. Philippe Richert (participation de la région et du département au financement des frais de transport individuel des élèves vers les établissements scolaires dont ils ont la charge) et demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 176 de M. Michel Charasse (alignement des règles de participation des communes à la scolarisation des enfants dans les écoles privées sous contrat sur celle qui est appliquée dans les écoles publiques). - **Art. 70 ter** *(Art. L. 216-11 nouveau du code de l'éducation - Création de groupements d'intérêt public dans le domaine éducatif et culturel)* (p. 4989) : s'oppose à l'amendement n° 633 de Mme Annie David (suppression). - **Art. additionnel après l'art. 70 ter** (p. 4990) : demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 423 de Mme Danièle Pourtaud (création d'établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, EPSCP, rattachés à des collectivités territoriales). - **Art. 70 quater** *(Art. L. 2511-19 et L. 2511-21 du code général des collectivités territoriales - Prérogatives des maires d'arrondissement de Paris, Marseille et Lyon à l'égard des conseils d'école et des équipements de proximité)* : s'oppose à l'amendement n° 634 de Mme Annie David (suppression). - **Art. additionnel après l'art. 70 quater** (p. 4992) : accepte l'amendement n° 154 de M. Philippe Richert (possibilité pour les familles dont les enfants sont scolarisés dans des établissements d'enseignement privé sous contrat de bénéficier des prestations de la caisse des écoles). - **Art. additionnel avant l'art. 72** : s'oppose à l'amendement n° 403 de M. Jean-Pierre Sueur (adoption d'une loi accroissant significativement les mécanismes de péréquation en direction des régions pour l'application des dispositions relatives au patrimoine). - **Art. additionnel après l'art. 72** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 787 de M. Eric Doligé (conservation du patrimoine vernaculaire par le département). - **Art. 72 bis** *(Recrutement des personnels des associations chargées de l'inventaire en qualité d'agents non titulaires des collectivités territoriales)* (p. 4994) : s'oppose aux amendements de Mme Annie David n° 635 (suppression), n° 636 (précision) et n° 637 (cohérence). - **Art. 73** *(Transfert aux collectivités territoriales de la propriété de certains monuments historiques appartenant à l'État ainsi que des objets mobiliers qu'ils renferment)* (p. 4996) : s'oppose aux amendements identiques n° 390 de M. Jean-Pierre Sueur et n° 638 de M. Ivan Renar (suppression), ainsi qu'aux amendements n° 392, 391 et 393 de M. Jean-Pierre Sueur (repli) et de M. Yves Dauge n° 421 (énumération des monuments historiques ne pouvant faire l'objet d'un transfert de propriété de l'Etat aux collectivités territoriales) et n° 422 (transfert par l'Etat aux collectivités territoriales de monuments en bon état de conservation). - **Art. 73 bis** *(Expérimentation de prêt des oeuvres du Musée du Louvre aux musées de France)* (p. 5000) : son amendement n° 68 : rétablissement du dispositif permettant au musée du Louvre de prêter des oeuvres aux musées de France ; adopté. - **Art. 74** *(Transfert à titre expérimental de la gestion des crédits relatifs aux travaux d'entretien et de restauration des monuments historiques - Compétence du département pour assurer la conservation du patrimoine rural non protégé)* (p. 5003) : s'oppose aux amendements de M. Ivan Renar n° 639 (suppression), n° 642 et 643 (suppression partielle), et n° 640 (liste des monuments classés ou inscrits correspondant au montant des crédits transférés fixés dans la convention), ainsi qu'à l'amendement n° 641 de Mme Annie David (mise en place d'une programmation des travaux et d'une gestion des crédits partagée et équilibrée entre l'Etat et les collectivités territoriales). - **Art. 74 bis** *(Art. 11-1 nouveau et 20 de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage*

*publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée - Inapplicabilité de la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée aux opérations effectuées sur des immeubles classés ou inscrits)* : son amendement n° 69 : suppression ; adopté. - **Art. 74 ter** *(Art. 38 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains - Interdiction de l'exercice de toute mission de conception ou de maîtrise d'oeuvre privée par les architectes des Bâtiments de France)* (p. 5004) : s'oppose à l'amendement n° 645 de M. Ivan Renar (suppression). - **Art. additionnel après l'art. 74 ter** (p. 5005) : demande le retrait de l'amendement n° 221 de Mme Jacqueline Gourault (modalités de calcul de la nouvelle redevance d'archéologie préventive), qui trouvera sa place dans le projet de loi pour le soutien à la consommation et à l'investissement.. - **Art. 75** *(Art. L. 216-2 et L. 216-2-1 nouveau du code de l'éducation - Compétences des collectivités territoriales et de l'Etat à l'égard des établissements d'enseignement public de musique, de danse et d'art dramatique)* (p. 5007) : s'oppose aux amendements de Mme Annie David n° 646 (suppression) et n° 647 (maintien des concours financiers de l'Etat), ainsi qu'à l'amendement n° 648 de M. Ivan Renar (suppression du transfert des crédits). Accepte les amendements de M. Alain Vasselle n° 193 (intégration dans le schéma départemental des établissements d'enseignement déjà gérés par une collectivité territoriale ou un établissement public) et n° 194 (coordination), ainsi que l'amendement de la commission saisie pour avis n° 120 (coordination). - **Art. 76 bis** *(Art. L. 142-2 du code de l'urbanisme - Utilisation du produit de la taxe départementale des espaces naturels sensibles)* (p. 5008) : accepte l'amendement n° 178 de M. Bernard Joly (utilisation du produit de la taxe étendue aux sites Natura 2000 et aux territoires classés en réserves naturelles). - **Art. 76 ter** *(Art. 19-5 nouveau de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives - Conférence régionale de développement du sport)* : son amendement n° 70 : suppression ; adopté. - **Art. 76 quater** *(Art. 50-2 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives - Plan et commission départementaux des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature)* : son amendement n° 71 : suppression ; adopté. Réflexion plus large sur les modalités d'organisation des activités physiques et sportives. - **Art. 76 quinquies** *(Art. 50-3 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives - Mesures correctrices et d'accompagnement en cas de travaux susceptibles de porter atteinte à des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature)* : son amendement n° 72 : suppression ; adopté. - **Art. 76 sexies** *(Rôle du département en faveur du sport des personnes handicapées et des personnes rencontrant des difficultés sociales)* (p. 5010) : son amendement n° 73 : suppression ; adopté. - **Art. 77** *(Transferts des services ou parties de services participant à l'exercice des compétences transférées aux collectivités territoriales ou à leurs groupements)* (p. 5011) : son amendement n° 74 : coordination ; adopté. (p. 5012) : ses amendements n° 75 : avis de la commission nationale de conciliation et n° 76 : correction d'une erreur de référence ; adoptés. S'oppose aux amendements de Mme Josiane Mathon n° 653 (suppression) et n° 654 (mise à disposition des départements des services déconcentrés du ministère de l'équipement) ainsi qu'à l'amendement n° 372 de M. Jean-Claude Peyronnet (rapport sur la répartition et l'évolution annuelle des effectifs avant tout transfert). Sur son amendement n° 74 précité, accepte le sous-amendement n° 813 du Gouvernement. - **Art. additionnel après l'art. 77** (p. 5013) : s'oppose à l'amendement n° 220 de M. Yves Détraigne (possibilité pour le conseil général de pourvoir un poste occupé par un agent du ministère de l'équipement vacant depuis plus de six mois). - **Art. 78** *(Mises à disposition des personnels de l'Etat)* : s'oppose à l'amendement n° 655 de Mme Josiane Mathon (suppression). - **Art. 79** *(Adaptation des modalités de mise à disposition et de transfert pour les agents non titulaires de l'Etat susceptibles de bénéficier d'une mesure de titularisation)* (p. 5014) : s'oppose aux amendements de Mme Josiane Mathon n° 656 (suppression) et n° 657 (précision). - **Art. additionnel après l'art. 79** : accepte l'amendement n° 771 de M. Jean-Jacques Hyest (statut des ouvriers des parcs et ateliers, OPA). - **Art. 79 bis** *(Dépôt d'un rapport annuel au Parlement)* (p. 5015) : s'oppose à l'amendement n° 658 de Mme Josiane Mathon (évaluation de la contribution de la CNRACL au financement de la solidarité entre régimes obligatoires d'assurance vieillesse incluse dans le rapport). - **Art. 80** *(Droit d'option des fonctionnaires des services transférés)* (p. 5016) : ses amendements n° 77 : précision et n° 78 : modalités d'application de la procédure d'intégration des fonctionnaires de l'Etat dans la fonction publique territoriale fixées par décret en Conseil d'Etat ; adoptés. S'oppose aux amendements de Mme Josiane Mathon n° 659 (suppression), n° 661 (demande d'intégration dans un autre service de l'Etat) et n° 664 (maintien de la rémunération antérieure) ainsi qu'à l'amendement n° 341 de M. Claude Domeizel (information des agents avant tout transfert dans la fonction publique territoriale). - **Art. 81** *(Transfert des agents non titulaires de l'Etat et de ses établissements publics)* (p. 5018) : s'oppose aux amendements de Mme Josiane Mathon n° 666 (suppression) et n° 667 (alignement des droits des agents non titulaires de l'Etat sur ceux des agents titulaires). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 812 du Gouvernement (suppression du transfert des contrats de droit privé). - **Art. additionnel après l'art. 82** (p. 5019) : s'oppose à l'amendement n° 342 de M. Claude Domeizel (compensation financière versée à la CNRACL pour l'intégration des agents dans la fonction publique territoriale). - **Art. 83** *(Mise à disposition de services ou parties de services et des personnels au titre d'une expérimentation ou d'une délégation de compétences)* (p. 5020) : s'oppose aux amendements n° 668 de Mme Josiane Mathon (suppression) et n° 327 de M. Jean-Yves Mano (délégations de compétences relatives aux aides à la pierre réintroduites dans le dispositif de mise à disposition des personnels). - **Art. additionnel après l'art. 84** : s'oppose à l'amendement n° 669 de Mme Josiane Mathon (création de commissions locales communes aux commissions administratives paritaires de la fonction publique d'Etat et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale). - **Art. 85** *(Consultation des comités techniques paritaires)* (p. 5021) : s'oppose à l'amendement n° 670 de Mme Josiane Mathon (suppression). - **Art. additionnel après l'art. 87** : s'oppose à l'amendement n° 343 de M. Claude Domeizel (intervention du fonds de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles en faveur des pompiers volontaires et des fonctionnaires de l'Etat détachés). (p. 5022) : demande le retrait de l'amendement n° 344 de M. Jean-Pierre Demerliat (remboursement par le centre de gestion des traitements des agents territoriaux absents pour raison syndicale). Problème traité à l'occasion du projet de loi sur la modernisation de la fonction publique territoriale. - **Art. 87 bis** *(Extension du champ d'application du titre V aux transferts de compétences prévus par la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages)* : s'oppose à l'amendement n° 671 de Mme Josiane Mathon (suppression). - **Art. additionnels après l'art. 87 bis** (p. 5023) : s'oppose à l'amendement n° 408 de M. Michel Charasse (statut transitoire des agents de développement recrutés par les communautés de communes). (p. 5025) : demande le retrait des amendements de M. Michel Charasse n° 409 (règles d'indemnisation du chômage des fonctionnaires de l'Etat applicables aux fonctionnaires territoriaux), n° 410 (conséquences sur sa rémunération de la comparution d'un fonctionnaire territorial devant une juridiction pénale) et n° 411 (vérification de l'occupation effective des logements de fonction attribués aux fonctionnaires de l'éducation nationale). - **Art. 88 A** *(Art. L. 1211-4-1 nouveau et L. 1614-3 du code général des collectivités territoriales - Commission consultative sur l'évaluation des charges)* (p. 5026) : son amendement n° 79 : coordination ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 672 de M. Thierry Foucaud (suppression). Sur les amendements de M. Jean-Claude Peyronnet, s'oppose au n° 347 (évaluation contradictoire des transferts entre les collectivités territoriales et les représentants de l'Etat) et estime le n° 348 (information sur l'évolution du montant des impositions ou produits d'impositions transférés en compensation de création, transferts ou extension de compétences) satisfait par son amendement

n° 79 précité. - **Art. additionnels avant l'art. 88** (p. 5027, 5030) : s'oppose aux amendements de M. Thierry Foucaud n° 673, 674, 675, 676 et 677 (réforme des finances locales). - **Art. 88** *(Application des règles de droit commun pour la compensation financière des transferts de compétences à titre définitif entre l'Etat et les collectivités territoriales)* (p. 5033) : ses amendements n° 80 : limitation de la compensation des pertes de recettes fiscales résultant de décisions de l'Etat, n° 81 : suppression de l'exigence d'un décret en Conseil d'Etat et n° 82 : coordination ; adoptés. (p. 5034) : s'oppose aux amendements de M. Thierry Foucaud n° 678 (suppression), n° 679 (repli), n° 681 (cohérence), n° 682 (évaluation de la compensation des dépenses d'investissement), n° 680 (période de référence prise en compte pour le calcul de la compensation des charges d'investissement), n° 683 (compensation intégrale des transferts de compétence) et n° 684 (cohérence) ainsi qu'aux amendements de M. Jean-Claude Peyronnet n° 349 (évaluation et compensation intégrale des surcoûts engendrés par les mesures législatives et réglementaires nouvelles imposées aux collectivités territoriales), n° 350 (garantie de l'autonomie financière des collectivités territoriales), n° 351 (détermination de l'assiette du taux ou du tarif d'imposition par les collectivités territoriales) et n° 357 (estimation dynamique de la contrepartie financière des transferts de compétences). - **Art. additionnels après l'art. 88** (p. 5037) : s'oppose à l'amendement n° 685 de M. Thierry Foucaud (dégrèvement des taxes d'habitation). - **Art. 88 bis** *(Art. L. 1614-1-1 du code général des collectivités territoriales - Compensation des créations et extensions de compétences)* (p. 5038) : s'oppose à l'amendement n° 686 de M. Thierry Foucaud (suppression). Accepte l'amendement n° 354 de M. Jean-Claude Peyronnet (rétablissement du texte voté par le Sénat en première lecture). - **Art. additionnels avant l'art. 89** : s'oppose à l'amendement n° 688 de M. Thierry Foucaud (diagnostic d'expertise sur les équipements publics transférés aux collectivités territoriales). (p. 5039) : s'oppose à l'amendement n° 687 de M. Thierry Foucaud (augmentation du taux de compensation forfaitaire applicable aux dépenses d'investissement éligibles réalisées par les communautés de communes, de villes ou d'agglomérations). S'oppose à l'amendement n° 690 de M. Thierry Foucaud (réduction du taux prélevé par l'Etat pour frais d'assiette et de recouvrement sur les impositions perçues par les collectivités locales et leurs groupements). S'oppose à l'amendement n° 689 de M. Thierry Foucaud (répartition et augmentation de la dotation globale d'équipement). - **Art. 89** *(Art. L. 1614-8, L. 3334-16-1 nouveau et L. 4332-3-1 nouveau du code général des collectivités territoriales - Modalités particulières de compensation de certains transferts de compétences)* (p. 5042) : son amendement n° 239 : droits dus en contrepartie de la reproduction par reprographie à usage pédagogique d'oeuvres protégées ; adopté. S'oppose aux amendements de M. Thierry Foucaud n° 691 (suppression), n° 692, n° 693, n° 695, n° 696, n° 697 n° 698 (repli), n° 694 (modalités de calcul des compensations de transfert de crédits d'investissement dans le domaine routier), ainsi qu'à l'amendement n° 355 de M. Jean-Claude Peyronnet (conclusion d'une convention entre l'Etat et les départements pour définir les modalités du transfert des routes et de leurs dépendances). Demande l'avis du Gouvernement sur les amendements portant sur le même objet n° 356 de M. Michel Teston, n° 374 de M. Jean-Claude Peyronnet et n° 793 de M. Eric Doligé (conditions de transfert aux départements des routes et de leurs dépendances). - **Art. additionnels après l'art. 89** (p. 5043) : demande le retrait de l'amendement n° 126 de M. Claude Biwer (majoration de la dotation "élu local"). - **Art. 90** *(Section II nouvelle du chapitre II du titre unique du livre premier de la première partie et art. L. 1112-15 à L. 1112-21 nouveaux, art. L. 5211-49 et chapitre II du titre IV du livre premier de la deuxième partie du code général des collectivités territoriales - Consultation des électeurs des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale)* (p. 5045) : son amendement n° 83 : rétablissement du texte adopté au Sénat en première lecture ; adopté. (p. 5045, 5046) : s'oppose aux amendements de Mme Josiane Mathon n° 700 (inscription obligatoire à l'ordre du jour d'une consultation demandée par un certain nombre d'électeurs), n° 701 (caractère d'intérêt général des affaires pouvant être soumises à consultation), n° 704 (procédure de consultation), et portant sur le même objet n° 699, n° 702, n° 703 (élargissement de la population consultable aux habitants ayant leur domicile fiscal dans la commune) et ainsi qu'à l'amendement n° 358 de M. Daniel Reiner (rédaction). - **Art. additionnel après l'art. 90** (p. 5046) : s'oppose à l'amendement n° 705 de Mme Josiane Mathon (possibilité d'obtenir par pétition l'inscription d'une question à l'ordre du jour de la collectivité compétente). - **Art. 90 bis** *(Art. L. 2113-2 du code général des collectivités territoriales - Consultation des électeurs en cas de fusion de communes)* : s'oppose à l'amendement n° 359 de M. Jean-Claude Peyronnet (suppression). - **Art. additionnels après l'art. 91** (p. 5047) : s'oppose aux amendements de Mme Josiane Mathon n° 707 (délai de convocation), n° 709 (présentation conjointe du projet de contrat ou de marché et de la convocation lors d'une délibération sur un contrat de service public) et n° 708 (délai de convocation). (p. 5049) : sur les amendements de M. Michel Charasse, s'oppose au n° 175 (interdiction de la création de nouvelles sections de communes) et accepte les n° 172 (majorité nécessaire à la prise de décision dans une section de communes), n° 174 (implantation de lotissements sur des biens sectionaux) et n° 173 (conditions de transfert à la commune des biens, droits et obligations d'une section). (p. 5050) : accepte les amendements identiques n° 375 de M. Jean-Claude Peyronnet et n° 795 de M. Eric Doligé (possibilité pour une assemblée délibérante de doter son président de certaines attributions). - **Art. 92** *(Art. L. 1111-8 nouveau, titre III du livre II de la première partie du code général des collectivités territoriales - Substitution d'un Conseil national des politiques publiques locales au Conseil national des services publics départementaux et communaux)* : son amendement n° 84 : suppression ; devenu sans objet. (p. 5051) : s'oppose à l'amendement n° 711 de M. Thierry Foucaud (composition du conseil national des politiques publiques locales). - **Art. 93** *(Art. L. 1614-7 du code général des collectivités territoriales - Recueil des statistiques par l'Etat - Mise en place d'un système d'informations partagées)* (p. 5054) : son amendement n° 85 : échange de données entre l'Etat et les collectivités territoriales pour la réalisation et l'exploitation d'enquêtes statistiques ; adopté. Défavorable à l'amendement n° 712 de Mme Josiane Mathon (suppression). - **Art. 95** *(Art. 34 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions - Missions et compétences du préfet de département)* (p. 5055) : s'oppose aux amendements de Mme Josiane Mathon n° 714 (suppression) et n° 715 (précision). - **Art. 95 bis** *(Art. L. 2121-40 nouveau du code général des collectivités territoriales - Relations entre le maire et le représentant de l'Etat dans le département)* : s'oppose à l'amendement n° 716 de Mme Josiane Mathon (suppression). - **Art. additionnel avant l'art. 96 bis** (p. 5056) : son amendement n° 238 : éligibilité au conseil municipal dans les communes associées de moins de 30000 habitants ; adopté. - **Art. 96 bis** *(Art. L. 255 du code électoral, art. L. 3551-1 et chapitre VI du titre Ier du livre II de la troisième partie du code général des collectivités territoriales - Compétence préfectorale en matière de sectionnement électoral des communes)* : S'oppose aux amendements n° 717 de Mme Josiane Mathon (suppression) et n° 360 de M. Jean-Pierre Sueur (sectionnement des communes par le tribunal administratif). - **Art. 98 quater** *(Art. L. 2131-2, L. 2131-3, L. 3131-2, L. 3131-4, L. 4141-2 et L. 4141-4 du code général des collectivités territoriales ; art. L. 421-2-3 du code de l'urbanisme - Réduction du nombre d'actes soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'Etat - Droit de communication au représentant de l'Etat - Délai pour l'exercice du déféré préfectoral)* (p. 5058) : son amendement n° 86 : distinction entre la transmission de plein droit et la communication de certains actes ; adopté. S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements du Gouvernement n° 804 (réintroduction des avancements de grade dans la liste des actes des collectivités locales obligatoirement soumis aux préfets) et n° 805 (rétablissement de l'obligation de transmission du certificat d'urbanisme au préfet). - **Art. 99 AA** *(Art. L. 2121-21 et L. 5215-10 du code général des collectivités territoriales - Nominations et présentations)* : son amendement n° 87 : possibilité pour le conseil municipal de ne pas procéder aux nominations ou aux présentations au scrutin

secret ; retiré au profit de l'amendement n° 774 de M. Jean-Jacques Hyest (possibilité de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection du maire), qu'il accepte. S'oppose à l'amendement n° 723 de Mme Josiane Mathon (suppression). - **Art. 99 A** *(Rôle des communes)* (p. 5060) : ses amendements n° 88 et 89 : rédaction ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° 724 de Mme Josiane Mathon (suppression). - **Art. 100** *(Art. 539 et 713 du code civil, art. L. 25, L. 27 bis et L. 27 ter du code du domaine de l'Etat - Dévolution aux communes des biens vacants et sans maître)* (p. 5061) : s'oppose à l'amendement n° 725 de Mme Josiane Mathon (suppression). - **Art. 100 ter A** *(Art. L. 123-6 du code de l'action sociale et des familles - Incompatibilité entre les mandats de conseiller municipal ou de délégué intercommunal et la qualité de salarié d'un centre d'action sociale)* : son amendement n° 90 : suppression ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 100 quater** (p. 5062) : s'oppose aux amendements de M. Jean-Pierre Sueur n° 376 (élection des conseils des communautés urbaines et des communautés d'agglomération au suffrage universel direct), n° 377 et 378 (conséquence). - **Art. 101** *(Art. L. 5210-4 nouveau du code général des collectivités territoriales - Délégation aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de l'exercice de compétences dévolues aux départements et aux régions)* (p. 5064) : s'oppose aux amendements identiques n° 361 de M. Jean-Claude Peyronnet et n° 726 de Mme Josiane Mathon (suppression), ainsi qu'à l'amendement n° 433 de M. Jean-Pierre Sueur (repli). - **Art. 102** *(Section 7 du chapitre Ier du titre Ier du livre II de la cinquième partie et art. L. 5211-41-2 nouveau du code général des collectivités territoriales - Transformation des syndicats intercommunaux en communautés de communes ou en communautés d'agglomération)* (p. 5065) : s'oppose à l'amendement n° 727 de Mme Josiane Mathon (suppression). - **Art. 103** *(Art. L. 5211-41-3 et L. 5211-32-1 nouveaux du code général des collectivités territoriales - Fusions entre établissements publics de coopération intercommunale dont l'un au moins est un établissement à fiscalité propre)* (p. 5067) : s'oppose à l'amendement n° 728 de M. Robert Bret (suppression). Accepte les amendements de M. Daniel Hoeffel n° 240 (accord indispensable des communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre pour l'inclusion dans un projet de périmètre) et n° 241 (extension aux communautés de communes et d'agglomération issues d'une fusion du mécanisme de la garantie de 100 % de la dotation d'intercommunalité). - **Art. 104** *(Art. 1638 0-bis nouveau, 1639 A bis, 1639 A ter, 1639 A quater du code général des impôts - Régime fiscal des fusions entre établissements publics de coopération intercommunale dont l'un au moins est un établissement à fiscalité propre)* (p. 5068) : s'oppose à l'amendement n° 729 de M. Robert Bret (suppression). - **Art. 105** *(Art. L. 5711-2 nouveau, L. 5721-2, L. 5215-22, L. 5216-7 du code général des collectivités territoriales - Fusions entre syndicats mixtes)* (p. 5069) : après avis du Gouvernement, s'oppose à l'amendement n° 365 de M. Claude Domeizel (possibilité d'adhésion d'un syndicat mixte à un autre syndicat mixte). - **Art. 106 bis** *(Art. L. 2335-4 du code général des collectivités territoriales - Aide financière aux fusions de communes)* : s'oppose à l'amendement n° 730 de M. Robert Bret (suppression). - **Art. 107 A** *(Art. L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales - Représentation des communes associées au sein de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale)* (p. 5070) : son amendement n° 91 : précision ; adopté. - **Art. 107** *(Art. L. 5211-20 et L. 5211-20-1 nouveau du code général des collectivités territoriales - Modification du nombre et de la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale)* : son amendement n° 92 : rédaction ; adopté. - **Art. 110** *(Art. L. 5215-6 du code général des collectivités territoriales - Répartition des sièges à la suite d'une extension du périmètre d'une communauté urbaine)* : s'oppose à l'amendement n° 731 de M. Robert Bret (suppression). - **Art. 111** *(Art. L. 5211-19-2 nouveau du code général des collectivités territoriales - Pouvoirs de police du président de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre)* (p. 5071) : son amendement n° 93 : possibilité pour les maires des communes membres d'un EPCI à fiscalité propre de transférer à son président leurs prérogatives en matière de circulation et de stationnement ; adopté. (p. 5072) : s'oppose aux amendements n° 732 de M. Robert Bret (suppression) et n° 218 de M. Yves Détraigne (retour à la règle de la majorité qualifiée pour les transferts des pouvoirs de police au président de l'EPCI). - **Art. 111 bis** *(Art. L. 2212-5 du code général des collectivités territoriales - Recrutement d'agents de police municipale par les établissements publics de coopération intercommunale dont les cotisations sont fiscalisées)* : son amendement n° 94 : suppression ; adopté. - **Art. 112** *(Art. L. 5214-16, L. 5215-20 et L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales - Définition de l'intérêt communautaire)* (p. 5073) : son amendement n° 95 : rétablissement du texte adopté en première lecture ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 734 de M. Robert Bret (suppression). Demande le retrait de l'amendement n° 217 de M. Yves Détraigne (délai de deux ans accordé aux communautés de communes déjà existantes pour définir l'intérêt communautaire) et, sur son amendement n° 95 précité, suivra l'avis du Gouvernement sur le sous-amendement n° 242 de M. Daniel Hoeffel. - **Art. 113** *(Art. L. 5211-4-1 du code général des collectivités territoriales - Partages de services entre les établissements publics de coopération intercommunale et leurs communes membres)* (p. 5074) : ses amendements n° 96 : coordination ; adopté et n° 97 : conventions de mise à disposition de services conclus entre les EPCI et leurs communes membres non soumises au droit de la commande publique ; retiré. - **Art. 116 bis** *(Art. L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales - Communication aux maires des communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale d'un rapport sur les flux financiers intervenant au sein de l'établissement)* (p. 5075) : son amendement n° 98 : suppression ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 117** (p. 5076) : son amendement n° 99 : possibilité pour les communes membres d'une communauté d'agglomération de s'en retirer pour adhérer à un autre EPCI à fiscalité propre ; adopté. Estime l'amendement n° 232 de M. Roland Courteau (possibilité pour les communes intégrées à une communauté d'agglomération de s'en retirer pour adhérer à un autre EPCI à fiscalité propre) satisfait par son amendement n° 99 précité. - **Art. 117 ter** *(Art. L. 5211-18 du code général des collectivités territoriales - Compétence du préfet pour autoriser l'adhésion d'une ou plusieurs communes à un EPCI à fiscalité propre en cas de refus d'une commune)* (p. 5077) : son amendement n° 100 : précision ; adopté. - **Art. additionnel avant l'art. 120** (p. 5078) : s'oppose à l'amendement n° 738 de Mme Michelle Demessine (création d'établissements publics de coopération sportive). - **Art. 123 bis** *(Art. 1609 nonies C du code général des impôts - Révision de l'attribution de compensation)* (p. 5079) : s'oppose à l'amendement n° 364 de M. Jean-Claude Peyronnet (suppression). Accepte l'amendement n° 775 de M. Jean-Jacques Hyest (date d'application de la disposition aux EPCI fixée au 1er janvier 2005). - **Art. 124** *(Art. 1609 nonies C du code général des impôts - Dotation de solidarité communautaire)* (p. 5080) : s'oppose aux amendements n° 744 de M. Thierry Foucaud (précision), n° 746 de M. Gérard Le Cam (précision) et n° 395 de M. Jean-Pierre Sueur (répartition de la dotation de solidarité à l'intérieur des institutions intercommunales). - **Art. additionnel après l'art. 124** (p. 5081) : s'oppose à l'amendement n° 745 de Mme Michelle Demessine (modification de l'article 1648 A du code général des impôts relatif aux fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle). - **Art. 125** *(Art. L. 5214-16, L. 5216-5 et L. 5215-26 du code général des collectivités territoriales - Fonds de concours entre les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et leurs communes membres)* : son amendement n° 101 : versement des fonds de concours entre une commune et l'EPCI auquel elle appartient ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 125** (p. 5082) : demande le retrait de l'amendement n° 215 de M. Yves Détraigne (harmonisation du régime indemnitaire de l'ensemble des agents d'un EPCI à fiscalité propre). - **Art. 125 bis** : son amendement n° 102 : conventions conclues entre les communautés urbaines et les communautés d'agglomération et leurs communes exclues du droit de la commande publique ; retiré. - **Art. 125 ter** *(Art. L. 1114-4-1 nouveau du code général des collectivités territoriales - Adhésion de collectivités territoriales étrangères à un syndicat mixte -*

*District européen)* (p. 5083) : s'en remet à l'avis du Gouvernement pour l'amendement n° 362 de M. Pierre Mauroy (possibilité de constituer des syndicats mixtes avec des collectivités locales étrangères). - **Art. 125 quater** *(Art. 11 et 29 de la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 - Conventions de partage de taxe professionnelle ou de taxe foncière entre établissements publics de coopération intercommunale ou établissements publics de coopération intercommunale et communes)* (p. 5084) : ses amendements portant sur le même objet n° 103, 104 et 105 : précision rédactionnelle ; adoptés. - **Art. 125 sexies** *(Art. L. 5211-7 du code général des collectivités territoriales - Incompatibilité des fonctions de secrétaire général, directeur ou directeur adjoint d'un établissement public de coopération intercommunale avec le mandat de conseiller municipal d'une commune membre)* : son amendement n° 106 : suppression ; adopté. - **Art. 125 septies** *(Art. L. 5214-16-1 nouveau du code général des collectivités territoriales - Conventions de gestion de certains équipements entre les communautés de communes et leurs communes membres)* : favorable à l'amendement n° 814 du Gouvernement (précision). - **Intitulé du titre IX bis** *(Mesures de simplification)* (p. 5086) : son amendement n° 107 : suppression de la division et de son intitulé ; adopté. - **Art. 125 decies** *(Habilitation du Gouvernement à simplifier par ordonnance les règles d'engagement des travaux et des enquêtes publiques)* : son amendement n° 108 : suppression ; adopté. - **Art. additionnel avant l'art. 126 A** : son amendement n° 109 : suppression de l'obligation de remplacer les délégués de la commune dans les organismes extérieurs après l'élection d'un nouveau maire en cours de mandat ; adopté. - **Art. 126 A** *(Art. L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales - Délégation d'attributions du conseil municipal aux adjoints et aux conseillers municipaux)* (p. 5087) : son amendement n° 110 : rédaction ; adopté. - **Art. 126 B** *(Art. L. 2123-11-2, L. 3123-9-2, L. 4135-9-2 et L. 2123-11-2 du code général des collectivités territoriales - Allocation différentielle de fin de mandat)* : son amendement n° 111 : versement de l'allocation de fin de mandat aux élus conduits à démissionner pour des raisons de santé ; adopté. - **Art. 127** *(Conférence régionale territoriale)* (p. 5088) : son amendement n° 112 : suppression ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 127** (p. 5089) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 181 de M. Jean-Paul Virapoullé (transfert des TOS après rééquilibrage des effectifs).

- *Commission mixte paritaire* **[n° 439 (2003-2004)]** - (30 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 6347, 6349) : vaste concertation. Apports du Sénat. Extension et clarification des responsabilités des collectivités locales. Amélioration des conditions d'exercice des compétences transférées. Compensation des charges financières. Transfert de personnel. Suppression d'institutions consultatives inutiles. Consultation des citoyens. Recommande l'adoption de ce texte.

**- Projet de loi de modernisation de la sécurité civile** - *Commission mixte paritaire* **[n° 440 (2003-2004)]** - (30 juillet 2004) - rapporteur. - **Discussion générale** (p. 6367, 6368) : hommage aux acteurs des secours. Etape importante dans la mise en place de la réponse de notre pays aux grandes crises de sécurité civile. Projet de loi portant l'empreinte du Sénat. Modifications apportées par la commission mixte paritaire. Demande l'adoption des conclusions de cette dernière. Remerciements.

**SEILLIER (Bernard)**
*sénateur (Aveyron)*
*NI, puis RDSE*

## NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires sociales à partir du 7 octobre 2004 ; membre de la commission jusqu'au 6 octobre 2004.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques jusqu'au 13 octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social [n° 133 (2003-2004)]** - (3 février 2004) - **Discussion générale** (p. 1115, 1116) : évolution nécessaire du droit du travail. Rapport du Bureau international du travail sur l'affranchissement de la pauvreté par le travail. Adéquation des thèmes de ce rapport à la philosophie de ce projet de loi : emploi et promotion de l'entreprise ; protection sociale ; modernisation du code du travail et de la promotion des négociations collectives ; dialogue social. Hommage aux acteurs de ce projet de loi. Soutiendra ce texte assorti des amendements adoptés par la commission.

**- Projet de loi encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics [n° 209 (2003-2004)]** - (2 mars 2004) - **Discussion générale** (p. 1948, 1949) : doute quant à l'application pratique de ce texte. Impossibilité de discerner la part d'oppression culturelle contenue dans les signes religieux. Dénonciation des dangers liés à l'absence de distinction entre clerc et laïc dans l'Islam. Votera ce texte.

**- Projet de loi relatif à la bioéthique** - *Deuxième lecture* **[n° 116 (2003-2004)]** - (8 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 3912, 3913) : caractère irréversible de l'expérimentation destructrice sur l'être humain au début de sa vie et de la mise en oeuvre de la reproduction asexuée à visée de recherche. Affaiblissement de la conscience métaphysique.

**- Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** - *Deuxième lecture* **[n° 346 (2003-2004)]** - (21 octobre 2004) - **Art. additionnel après l'art. 20 bis** (p. 7021) : soutient l'amendement n° 459 de M. Georges Mouly (dérogations aux dispositions relatives à la durée du travail par un accord d'entreprise, une convention ou un accord de branche) ; retiré. Difficulté d'organisation d'activités et de sorties. - **Art. 21** *(Art. L. 111-7 à L. 111-7-4, L. 111-8-3-1 et L. 111-26 du code de la construction et de l'habitation - Accessibilité du cadre bâti)* (p. 7024) : soutient l'amendement n° 469 de M. Georges Mouly (association des organismes PACT-ARIM aux missions des maisons départementales) ; retiré. (p. 7030) : soutient l'amendement n° 470 de M. Georges Mouly (travaux de mise

en accessibilité des établissements scolaires) ; retiré. - **Art. 24 bis** *(Art. L. 2143-3 du code général des collectivités locales - Commissions communales et intercommunales pour l'accessibilité aux personnes handicapées)* (p. 7037) : soutient l'amendement n° 471 de M. Georges Mouly (participation des associations PACT-ARIM) ; retiré. - **Art. 27** *(Art. L. 146-3 à L. 146-6 du code de l'action sociale et des familles - Maisons départementales des personnes handicapées)* (p. 7057) : soutient l'amendement n° 472 de M. Georges Mouly (fonctions et missions des maisons du handicap) ; rejeté. (p. 7063) : soutient les amendements de M. Georges Mouly n° 473 (principe d'indépendance de l'équipe pluridisciplinaire) et n° 474 (possibilité pour l'équipe pluridisciplinaire de s'adjoindre les compétences d'experts extérieurs) ; devenus sans objet. - **Art. 31** *(Art. L. 241-4, L. 321-1, L. 333-3, L. 351-4-1, L. 381-1, L. 511-1, L. 541-1 à L. 541-3, L. 542-1, L. 544-8, L. 553-4 et L. 755-20 du code de la sécurité sociale - Dispositions de coordination dans le code de la sécurité sociale)* (p. 7078) : soutient l'amendement n° 475 de M. Georges Mouly (suppression de la prise en compte de la situation professionnelle des parents pour l'ouverture du droit à l'allocation d'éducation spéciale, AES) ; retiré. - **Art. 32 bis** *(Art. L. 5 et L. 200 du code électoral - Exercice du droit de vote par les personnes majeures sous tutelle)* (p. 7081) : votera l'amendement n° 238 de M. Nicolas About (restitution du droit de vote aux personnes handicapées placées sous tutelle). Inversement de la procédure. - **Art. 32 quater** *(Accessibilité des programmes de télévision aux personnes sourdes et malentendantes)* (p. 7082, 7084) : soutient les amendements de M. Georges Mouly n° 477 (mise en accessibilité des programmes imposée aux chaînes à vocation nationale), n° 479 (dérogations à l'obligation d'adaptation à toutes les chaînes de service public), n° 478 (possibilité de dérogation prévue par le Conseil supérieur de l'audiovisuel) et n° 480 (prodédure annuelle de consultation du Conseil national consultatif des personnes handicapées pour l'adaptation des programmes) ; adoptés. - **Art. 32 septies** *(Aide technique apportée aux personnes malentendantes au cours des épreuves du permis de conduire)* (p. 7087) : soutient l'amendement n° 476 de M. Georges Mouly (adaptation des épreuves théoriques aux spécificités du handicap mental) ; rejeté. - **Art. 46** *(Entrée en vigueur des nouvelles dispositions relatives à l'obligation d'emploi des personnes handicapées et à la garantie de ressources des travailleurs handicapés en milieu ordinaire)* (p. 7097) : soutient l'amendement n° 209 de M. Georges Mouly (période transitoire de cinq ans pour l'adaptation des entreprises au nouveau mode de calcul des effectifs) ; retiré. - **Art. additionnel après l'art. 46** (p. 7098) : soutient l'amendement n° 210 de M. Georges Mouly (délai de cinq ans accordé aux entreprises pour s'adapter aux nouvelles modalités de calcul) ; retiré. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 7102) : reconnaissance réelle des personnes handicapées comme citoyens. Regrette le sort réservé à l'amendement n° 238 de M. Nicolas About (restitution du droit de vote aux personnes handicapées placées sous tutelle). Le groupe RDSE, dans sa majorité, votera ce texte, les autres membres s'abstenant.

- **Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (27 octobre 2004) - **Discussion générale** (p. 7198, 7199) : rôle du Conseil économique et social dans la lutte contre l'exclusion. Contexte du projet de loi. Son rapport "pour un contrat d'accompagnement généralisé". Qualité du travail des rapporteurs. Volonté de comprendre la cause de la misère et de l'exclusion. Place des associations, des entreprises et des services publics travaillant pour l'insertion.

- **Suite de la discussion** (28 octobre 2004) - **Art. 1er** *(Art. L. 310-1, L. 310-2, L. 311-1, L. 311-10, L. 311-10-1 nouveau et L. 322-2 du code du travail - Définition et réforme du service public de l'emploi)* (p. 7253) : sur l'amendement n° 5 de la commission (intégration au service public de l'emploi des groupements de collectivités territoriales), son sous-amendement n° 319 ; retiré. - **Art. 7** *(Art. L. 311-5, L. 351-16 et L. 351-17 du code du travail - Obligations des demandeurs d'emploi)* (p. 7294) : efforts réciproques du demandeur d'emploi et des services d'accompagnement.

- **Suite de la discussion** (2 novembre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 23** (p. 7385, 7386) : soutient l'amendement n° 535 de M. Jacques Pelletier (exclusion du temps de déplacement professionnel de la durée du travail effectif définie par la loi) ; retiré. Nécessité de légiférer en raison du silence de la loi. Difficultés d'application pour les employeurs et insécurité juridique. - **Art. additionnel avant l'art. 25** (p. 7391) : défavorable à l'amendement n° 412 de M. Roland Muzeau (création d'un contrat unique d'insertion dans le secteur non marchand) tout en saluant l'effort de simplification et l'unicité. Absence de généralisation au secteur marchand. - **Art. 25** *(Art. L. 322-4-7 et L. 322-4-8-1 du code du travail - Contrat d'accompagnement dans l'emploi)* (p. 7393, 7394) : ses amendements n° 293 : intégration des groupements d'employeurs des personnes bénéficiant des contrats aidés parmi les employeurs susceptibles d'embaucher des personnes sans emploi en contrat d'accompagnement ; et n° 294 : précision des catégories de publics visées par le contrat d'accompagnement et soutien financier de l'Etat aux chantiers d'insertion ; retirés. (p. 7396, 7397) : ses amendements n° 295 : précision de la durée du CAE et de la durée maximale de son renouvellement ; et n° 296 : modulation de l'aide de l'Etat en fonction de la spécificité de l'accompagnement vers l'insertion ; retirés. (p. 7400) : accepte de retirer ses amendements précités n° 293, n° 294, n° 295 et n° 296. Satisfait des explications du Gouvernement. - **Art. 26** *(Art. L. 322-4-8 du code du travail - Contrat initiative-emploi)* (p. 7402, 7403) : ses amendements n° 298 : intégration des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification parmi les employeurs susceptibles de conclure des conventions avec l'Etat au titre du CIE ; adopté ; n° 321 : obligation de délivrer la formation dans le cadre du CIE ; et n° 297 : obligation de prévoir un accompagnement social des bénéficiaires de CIE ; retirés. (p. 7407) : accepte de retirer ses amendements précités n° 321 et n° 297. Remerciements au Gouvernement pour la qualité de ses arguments. Cohérence de la démarche visant à éviter les dérives du passé. Simplification indispensable à condition d'éviter toute fracture entre les dimensions économique et sociale. Restera attentif à la mise en oeuvre du dispositif. - **Art. 27** *(Art. L. 322-4-14, L. 322-4-9 et L. 322-4-16 du code du travail - Mesures de coordination)* (p. 7409) : ses amendements n° 299 : rétablissement du II de l'article visant au maintien des structures d'insertion par l'activité économique ; et n° 361 : possibilité pour les personnes morales de droit public ou de droit privé à but non lucratif développant des activités présentant un caractère d'utilité sociale d'embaucher des bénéficiaires de contrats aidés ; retirés. - **Art. additionnel après l'art. 27 ou après l'art. 37** (p. 7410, 7411) : son amendement n° 322 : définition des ateliers et chantiers d'insertion ; retiré. Favorable à l'amendement n° 366 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (reconnaissance des ateliers et des chantiers d'insertion) modifié par le sous-amendement n° 646 du Gouvernement. - **Art. 29** *(Art. L. 322-4-10 à L. 322-4-13 du code du travail - Contrat d'avenir)* (p. 7417) : sur l'amendement n° 55 de la commission (mission des départements et des communes pour la mise en oeuvre du contrat d'avenir), son sous-amendement n° 301 : délégation de la gestion du contrat d'avenir aux missions locales, aux maisons de l'emploi et aux plans locaux d'insertion ; retiré. Son amendement n° 300 : cohérence ; retiré. (p. 7422) : son amendement n° 306 : suppression de la dégressivité de l'aide de l'Etat pour les chantiers d'insertion ; retiré. (p. 7426, 7427) : retire ses amendements n° 300 et sous-amendement n° 301 précités . Satisfait des explications du Gouvernement. Garde l'espoir en l'avenir à l'écoute du plaidoyer du ministre sur le référent. Reprise des thèses de son rapport en faveur d'une recréation du lien social. - **Art. additionnels après l'art. 33** (p. 7437, 7439) : ses amendements n° 324 : institution d'un fonds départemental pour l'insertion géré par le représentant de l'Etat dans le département ; retiré ; et n° 320 : possibilité pour les conseils généraux, dans le cadre de l'aide sociale légale, de distribuer des chèques d'accompagnement personnalisé aux personnes rencontrant des difficultés sociales ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 34** (p. 7440, 7441) : ses amendements n° 307 : élargissement des compétences des communautés de communes et des communautés d'agglomération en matière d'action sociale ; et n° 308 :

possibilité pour les CCAS de transférer leurs compétences à un CIAS ; retirés.

- **Suite de la discussion** (3 novembre 2004) - **Art. 38** *(Programmation financière)* (p. 7475, 7476) : son amendement n° 323 : prise en compte de la suppression des exonérations spécifiques de charges sociales dans la revalorisation des aides allouées aux entreprises de travail temporaire d'insertion, ETTI ; retiré. (p. 7477) : son amendement n° 360 : programmation pluriannuelle du travail d'accompagnement effectué par les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification ; retiré. - **Art. 39** *(Développement des capacités d'hébergement et de logement temporaire)* (p. 7482) : son amendement n° 309 : détachement des maisons relais de l'hébergement d'urgence ; devenu sans objet. - **Art. additionnels après l'art. 39** (p. 7485) : son amendement n° 310 : présence des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées dans les commissions d'attribution ; retiré. (p. 7487) : favorable à l'amendement n° 82 de la commission (représentation des associations ayant pour objet l'insertion et le logement des plus défavorisés dans les commissions d'attribution). Présence des associations au sein de la commission essentielle dans la lutte contre la misère et la pauvreté. Participation des associations au dialogue social. - **Division et art. additionnels après l'art. 39** (p. 7488) : son amendement n° 558 : création d'une division additionnelle relative au plan pour l'habitat adapté ; adopté. Son amendement n° 557 : programmation budgétaire de la création de places en maisons relais ; devenu sans objet. - **Art. additionnel après l'art. 40, avant l'art. 41 ou après l'art. 42** (p. 7493) : son amendement n° 311 : récupération de la délégation par le représentant de l'Etat en cas de défaillance de l'EPCI délégataire ; retiré. - **Art. additionnels après l'art. 40** (p. 7498) : son amendement n° 312 : saisine de la commission de médiation par les associations d'insertion par le logement ; retiré.

- **Suite de la discussion** (4 novembre 2004) - **Art. 47** *(Art. L. 353-15-2 nouveau, L. 353-19, L. 442-6-5 nouveau et L. 472-1-2 du code de la construction et de l'habitation - Protocole d'accord entre le bailleur social et le locataire en situation de défaut de paiement du loyer)* (p. 7548) : son amendement n° 315 : accompagnement social d'un occupant confronté à une procédure d'expulsion ; retiré. (p. 7551) : favorable à l'amendement n° 369 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (mise en place d'un accompagnement social dans le protocole). (p. 7556, 7557) : son amendement n° 313 : possibilité pour une association contrainte de mettre en place une procédure d'expulsion de signer un protocole valant titre d'occupation et permettant la poursuite du versement des aides au logement ; retiré. - **Art. additionnels après l'art. 47** (p. 7561) : son amendement n° 314 : suppression du mois de carence pour l'APL ; irrecevable (article 40 de la Constitution). - **Art. additionnels après l'art. 49** (p. 7562) : son amendement n° 317 : participation des associations dont l'un des objets est l'insertion par le logement des personnes défavorisées à l'élaboration des programmes locaux de l'habitat, PLH ; retiré. (p. 7563) : inefficacité du dépôt d'un sous-amendement sur son amendement n° 317 précité. - **Art. 62** *(Art. L.341-2 du code du travail - Subordination de l'obtention du permis de travail à la connaissance de la langue française)* (p. 7660) : défavorable aux amendements identiques n° 199 de Mme Alima Boumediene-Thiery et n° 467 de Mme Eliane Assassi (suppression). - **Art. additionnel après l'art. 65** (p. 7667) : votera contre l'amendement n° 538 de Mme Eliane Assassi (attribution aux étrangers du droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales) en raison de son inconstitutionnalité.

- **Suite de la discussion** (5 novembre 2004) - **Art. 37-2 (précédemment réservé)** *(Art. L. 132-12-2, L. 132-27, L. 320-2, L. 320-3 du code du travail - Négociations obligatoires et autorisation de négocier des accords de méthode)* (p. 7708, 7710) : soutient les amendements de M. Jacques Pelletier n° 585 (possibilité de négocier des accords de méthode au niveau de la branche) ; et n° 587 (réduction du délai de recours pour contester la validité des accords de méthode) ; retirés ; et n° 586 (subordination de la validité des accords de méthode à leur signature par des syndicats majoritaires ou en l'absence d'opposition de ceux-ci) ; adopté. - **Art. 37-3 (précédemment réservé)** *(Art. L. 321-1, L. 321-1-2, L. 321-1-3 du code du travail - Modification du contrat de travail proposée pour un motif économique)* (p. 7718) : intervient sur les propos de M. Roland Muzeau concernant le retrait d'amendements inspirés de propositions du MEDEF. - **Art. 37-4 (précédemment réservé)** *(Art. L. 321-4-2 du code du travail - Convention de reclassement personnalisé)* (p. 7722) : retire l'amendement n° 591 de M. Jacques Pelletier après avoir exposé les raisons de ce retrait. - **Art. 37-7 (précédemment réservé)** *(Art. L. 431-5, L. 432-1 ter nouveau et L. 434-3 du code du travail - Fonctionnement du comité d'entreprise)* (p. 7730, 7731) : soutient l'amendement n° 594 de M. Jacques Pelletier (inscription de droit, par le chef d'entreprise ou par le secrétaire, à l'ordre du jour du comité central d'entreprise, des consultations rendues obligatoires) ; adopté. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 7748, 7749) : véritable avancée en matière de lutte contre la misère et l'exclusion. Mesures concrètes de renforcement de la cohésion sociale, après les grands textes sur le RMI, la lutte contre les exclusions et la création de la CMU. Enrichissement pertinent du texte par la commission. Hommage au Gouvernement. Qualité des débats. La majorité des membres du RDSE votera ce texte.

- **Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2005 [n° 53 (2004-2005)]** - (18 novembre 2004) - **Art. 21 (priorité)** *(Contribution des entreprises ayant exposé leurs salariés à l'amiante au Fonds de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante, FCAATA)* (p. 8116) : soutient l'amendement n° 239 de M. Georges Mouly (absence de rétroactivité de la contribution) ; retiré. - **Art. additionnels après l'art. 28** (p. 8178) : son amendement n° 54 : exclusion des veuves ayant élevé au minimum trois enfants de l'application de l'article L. 353-1 du code de la sécurité sociale relatif à l'attribution d'une pension de réversion ; retiré. - **Art. additionnels après l'art. 8 (précédemment réservés)** (p. 8207, 8208) : soutient les amendements de M. Gilbert Barbier n° 237 (transmission de l'information de demande d'une AMM à l'exploitant de la spécialité de référence) ; n° 236 (mention par l'AFSSAPS des informations relatives au droit de propriété des médicaments génériques) ; et n° 238 (publication systématique des brevets par l'AFSSAPS sur son site internet) ; retirés. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 8222) : avec la majorité du groupe du RDSE, votera ce texte.

- **Projet de loi portant création de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité [n° 9 (2004-2005)]** - (23 novembre 2004) - **Discussion générale** (p. 8245, 8246) : rapport de M. Claude Bébéar sur les discriminations abusives et invisibles. Différenciation biologique et sociologique. Utilisation courante et péjorative du mot discrimination. Appréciation par la Haute autorité des faits, du préjudice causé et des discriminations invisibles. Réaffirmation du principe de l'accès de tous aux droits de tous. Suivra les conclusions du rapporteur. - **Art. 3** *(Règles de saisine)* (p. 8273) : soutient les amendements de M. Aymeri de Montesquiou n° 79 (possibilité de saisine par un député, un sénateur ou un représentant français au Parlement européen) ; devenu sans objet ; et n° 80 (possibilité de saisine pour les victimes de discrimination par l'intermédiaire d'un député, d'un sénateur ou d'un représentant français au Parlement européen) ; adopté.

- **Projet de loi portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés [n° 356 (2003-2004)]** - (16 décembre 2004) - **Discussion générale** (p. 9827, 9828) : dette morale de la République envers les harkis. Rappel des souffrances endurées par des milliers de personnes. Historique des mesures prises en faveur des harkis. Nécessité d'un travail de mémoire. Perspective du retour des harkis et de leur descendance en Algérie. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 9879, 9880) : importance financière et symbolique du texte. Devoir de mémoire de la République française. La majorité du RDSE votera ce projet de loi très attendu.

- **Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale** - *Commission mixte paritaire* **[n° 110 (2004-2005)]** - (16

décembre 2004) - **Art. 29** *(Art. L. 322-4-10 à L. 322-4-13 du code du travail - Contrat d'avenir)* (p. 9920) : favorable à l'amendement n° 1 du Gouvernement (précision) - **Art. 37 bis** *(Consécration législative des ateliers et chantiers d'insertion)* (p. 9921) : favorable à l'amendement n° 2 du Gouvernement (possibilité pour un centre communal d'action sociale de gérer un chantier d'insertion)

**- Débat sur une déclaration du Gouvernement sur la Turquie** - (21 décembre 2004) (p. 10195, 10196) : conditions d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne : contribution à la paix, développement économique et social, renforcement de la démocratie.

**- Projet de loi portant création de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité** - *Deuxième lecture* **[n° 105 (2004-2005)]** - (21 décembre 2004) - **Discussion générale** (p. 10210, 10212) : avancées en matière de lutte contre les propos discriminatoires à caractère sexiste ou homophobe. Controverse publique sur la répression sévère des diffamations dans ce domaine. Vives inquiétudes pour la liberté de penser et d'expression. Différenciation entre la question de l'homosexualité et les combats émancipateurs. Votera ce projet de loi. - **Art. 17** *(Transposition de la directive n° 2000/43/CE du 29 juin 2000)* (p. 10223) : sur l'amendement n° 3 de la commission (extension des critères de discrimination), son sous-amendement n° 15 ; rejeté.

**- Proposition de loi relative à la situation des maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat [n° 107 (2004-2005)]** - (22 décembre 2004) - **Discussion générale** (p. 10297, 10298) : hommage aux enseignants du privé. Réponse aux attentes exprimées depuis longtemps. Ecoute, par le Gouvernement, des professionnels et des parlementaires. Création d'un régime additionnel de retraite financé à parité par l'Etat. Maintien provisoire de l'indemnité de départ en retraite. Détermination de ses modalités par les partenaires sociaux. Question du taux d'amélioration du montant de la retraite individualisée. Minimum souhaitable de 10 % dès 2005 pour les maîtres proches de la cessation d'activité. Estime trop tardive l'échéance prévue pour l'alignement des prestations de retraite sur celles de l'enseignement public. Nécessité de rassurer les plus jeunes en accordant un point de plus tous les deux ans avec une diminution parallèle de l'indemnité de départ en retraite. Félicitations au rapporteur.

**SERGENT (Michel)**
*sénateur (Pas-de-Calais)*
*SOC*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation à partir du 6 octobre 2004 ; secrétaire de la commission jusqu'au 7 octobre 2004.

Membre suppléant de l'Observatoire national du service public de l'électricité et du gaz.

Membre titulaire de la Commission nationale du sport de haut niveau.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

*Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Jeunesse, sports et vie associative **[n° 74 tome 3 annexe 33 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Aménagement du territoire - Budget.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi de modernisation de la sécurité civile [n° 227 (2003-2004)]** - (16 juin 2004) - au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. - **Art. additionnels après l'art. 22 ou après l'art. 51 (priorité)** (p. 4339) : déclare l'amendement n° 223 de M. Jean-Claude Gaudin (financement du BMP par le conseil général) recevable au titre de l'article 40 de la Constitution.

**- Projet de loi relatif au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières [n° 383 (2003-2004)]** - (6 juillet 2004) - **Art. additionnels après l'art. 4** (p. 5224) : soutient l'amendement n° 216 de M. Jean Besson (participation de personnes qualifiées aux conseils d'administration des sociétés gestionnaires des réseaux de transport d'énergie) ; adopté. (p. 5225) : maintient l'amendement n° 216 de M. Jean Besson précité. - **Art. 5** *(Création d'une société gestionnaire du réseau de transport d'électricité)* (p. 5230) : soutient l'amendement n° 217 de M.

Jean Besson (participation au conseil d'administration de personnalités qualifiées désignées par le ministre) ; rejeté. (p. 5234) : intervient sur son amendement n° 217 précité. - **Art. 8** *(Transfert des ouvrages relevant du RTE mais n'appartenant pas à EDF)* (p. 5243) : sur l'amendement n° 26 de la commission (clarification rédactionnelle), soutient le sous-amendement n° 218 de M. Jean Besson ; rejeté. - **Art. 10** *(Modalités des transferts d'actifs aux gestionnaires de réseaux de transport de gaz)* (p. 5250) : soutient l'amendement n° 219 de M. Jean Besson (cohérence) ; rejeté.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Première partie :*

- (29 novembre 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 17** (p. 8581, 8582) : soutient les amendements de M. Bernard Angels n° I-225 (application du taux réduit de la TVA aux abonnements aux réseaux de chaleur) ; n° I-226 (application du taux réduit de la TVA à la fourniture collective de chaleur renouvelable) ; et n° I-227 (application du taux réduit de la TVA aux travaux d'entretien et de maintenance des réseaux de chaleur) ; rejetés. Outils de développement des énergies renouvelables. Possibilité d'anticiper sur le projet de révision de la directive relative à la TVA par la commission européenne.

*Deuxième partie :*

**Jeunesse, Sports et vie associative**

- (10 décembre 2004) - rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. (p. 9595, 9596) : redéfinition du périmètre du ministère. Comparaison entre le montant des crédits du ministère et les résultats de l'appel d'offres de retransmission des matchs de football. Dynamisme des recettes du FNDS. Modestie du budget ; diminution des crédits d'intervention. Espoir de localisation des jeux Olympiques de 2012 en France. Rénovation de l'INSEP. Amélioration de l'accessibilité au sport. Traitement de l'emploi. Phénomène européen de violence dans les stades. Politique volontariste de lutte contre le dopage. Exigence de coordination européenne. Pérennisation des opérations "Solidar'été", "Envie d'agir" et bourses "Défis jeunes". Soutien au bénévolat et à la professionnalisation des associations. Mise en oeuvre satisfaisante de la LOLF. Manque d'ambition de la stratégie ministérielle de réforme : prise en compte insuffisante des conclusions des Etats généraux du sport. La commission propose l'adoption de ces crédits.

**- Projet de loi de finances rectificative pour 2004 [n° 112 (2004-2005)]** - (17 décembre 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 2** (p. 9984, 9985) : soutient l'amendement n° 58 de M. Marc Massion (majoration de la compensation financière du transfert du RMI-RMA aux conseils généraux) ; rejeté. - **Art. 2** *(Ajustement de la fraction de tarif de TIPP affectée aux départements)* (p. 9989) : soutient l'amendement n° 59 de M. Marc Massion (évolution de la compensation financière du transfert du RMI-RMA aux conseils généraux) ; rejeté. - **Art. additionnel avant l'art. 49** (p. 10053) : soutient l'amendement n° 65 de M. Michel Moreigne (compensation financière pour les communes subissant des exonérations de taxe foncière sur les emprises militaires) ; rejeté. Situation dans le département de la Creuse à l'origine de l'amendement n° 65 précité. - **Art. 40 bis** *(Mise en oeuvre de la contribution visant à l'élimination des déchets résultant de la distribution gratuite d'imprimés non sollicités)* (p. 10058, 10059) : soutient l'amendement n° 60 de Mme Nicole Bricq (suppression de la possibilité de payer la contribution en nature) ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 40 septies** (p. 10062, 10063) : soutient les amendements de M. Marc Massion n° 63 (recouvrement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, REOM, et de la redevance spéciale, par le biais d'une convention établie entre la collectivité concernée et l'Etat) ; retiré ; et n° 61 (exonération générale et de droit en faveur des contribuables assujettis à la redevance spéciale) ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 40 octies** : soutient l'amendement n° 64 de M. Marc Massion (exonération de la TEOM en faveur des dépendances isolées) ; rejeté. - **Art. additionnels avant l'art. 40 undecies** (p. 10068) : intervient sur les amendements de M. Dominique Leclerc n° 80 (adaptation des modalités de calcul de l'attribution de compensation versée par un EPCI à TPU à chacune de ses communes membres) et n° 83 (modalités de répartition du produit des taxes spéciales d'équipement arrêté par les établissements publics fonciers territoriaux entre les quatre taxes directes locales). - **Art. additionnels après l'art. 47** (p. 10087) : soutient l'amendement n° 69 de M. Daniel Raoul (création d'un entrepôt fiscal de produits énergétiques) ; adopté.

**SIDO (Bruno)**
*sénateur (Haute-Marne)*
*UMP*

## NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires économiques et du plan à partir du 7 octobre 2004 ; membre de la commission jusqu'au 6 octobre 2004.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques le 13 octobre 2004.

Membre de la Délégation parlementaire pour la planification jusqu'au 12 octobre 2004.

Membre titulaire de la Commission supérieure du service public des postes et télécommunications ; nouvelle nomination le 26 octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs jusqu'au 19 janvier 2004.

Membre titulaire du Conseil consultatif de l'Internet le 26 octobre 2004.

Rapporteur de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique le 13 avril 2004.

Rapporteur de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle le 12 mai 2004.

## DÉPÔTS

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 144 (2003-2004)] pour la confiance dans l'économie numérique **[n° 232 (2003-2004)]** (3 mars 2004) - **Economie et finances, fiscalité - Entreprises - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution - Recherche, sciences et techniques - Société - Union européenne.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 215 (2003-2004)] relatif aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle **[n° 244 (2003-2004)]** (30 mars 2004) - **Entreprises - Recherche, sciences et techniques.**

*Rapport*, fait au nom de la commission mixte paritaire, sur le projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique **[n° 274 (2003-2004)]** (27 avril 2004) - **Economie et finances, fiscalité - Entreprises - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution - Recherche, sciences et techniques - Société - Union européenne.**

*Rapport*, fait au nom de la commission mixte paritaire, sur le projet de loi relatif aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle **[n° 327 (2003-2004)]** (1er juin 2004) - **Entreprises - Recherche, sciences et techniques.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi portant transposition de la directive 2000 / 60 / CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau [n° 260 (2002-2003)]** - (6 janvier 2004) - rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan - **Discussion générale** (p. 21, 22) : simplification du paysage réglementaire. Reprise du modèle français de gestion de l'eau avec introduction de principes novateurs fixant des objectifs de résultats ambitieux. Prise en compte de critères économiques, sociaux, géographiques et climatiques. Recommandation quant au coût de la mise en oeuvre de cette directive. Amendements de la commission des affaires économiques. - **Art. 1er** *(Art. L. 210-1 du code de l'environnement - Récupération des coûts des services liés à l'usage de l'eau)* (p. 29) : demande le retrait de l'amendement n° 15 de Mme Odette Herviaux (précision des modalités d'application de ce principe). (p. 30) : demande le retrait de l'amendement n° 23 de Mme Marie-Christine Blandin (modalités d'établissement de ces coûts). - **Art. 2** *(Art. L. 212-1 du code de l'environnement - Champ d'application et contenu des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux, SDAGE)* (p. 31) : demande le retrait de l'amendement n° 16 de Mme Odette Herviaux (délimitation des bassins par le ministre de l'environnement). (p. 32) : son amendement n° 1 : rédaction ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 24 de Mme Marie-Christine Blandin (transposition sans minoration de la directive). Son amendement n° 2 : rédaction ; adopté. (p. 33) : son amendement n° 3 : rédaction ; retiré. Son amendement n° 4 : suppression de la disposition relative aux bassins transfrontaliers ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 26 de Mme Marie-Christine Blandin (rédaction). (p. 34) : demande le retrait des amendements n° 27 de Mme Marie-Christine Blandin (remplacement des objectifs dérogatoires par un plan d'intervention particulier) et n° 17 de Mme Odette Herviaux (rétablissement de la rédaction initiale). (p. 35) : demande le retrait de l'amendement n° 18 de Mme Odette Herviaux (suppression des dérogations). S'oppose aux amendements de Mme Marie-Christine Blandin n° 28 (caractère exceptionnel des dérogations) et n° 19 (rétablissement de la rédaction initiale). Son amendement n° 5 : gestion des bassins transfrontaliers coordonnée avec les autorités étrangères ; adopté. - **Art. 3** *(Art. L. 212-2 du code de l'environnement - Elaboration et mise à jour des schémas d'aménagement et de gestion des eaux, SDAGE)* (p. 36) : s'oppose à l'amendement n° 20 de Mme Odette Herviaux (modalités de consultation du public sur les SDAGE). (p. 37) : son amendement n° 6 : consultation des établissements publics territoriaux de bassin ; adopté. Demande le retrait de l'amendement n° 21 de Mme Odette Herviaux (consultation des associations de consommateurs et de protection de l'environnement). Son amendement n° 7 : adoption par le comité de bassin ; adopté. - **Art. 4** *(Art. L. 212-2-1 et L. 212-2-2 nouveaux du code de l'environnement - Programmes de mise en oeuvre du SDAGE et de surveillance de l'état des eaux)* (p. 38) : ses amendements n° 8 : consultation du comité de bassin et n° 9 : coordination transfrontalière ; adoptés. - **Art. additionnel après l'art. 4** (p. 39) : demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 29 de M. Pierre-Yvon Trémel (fixation des débits réservés des cours d'eau par les SDAGE). - **Art. 5** *(Art. L. 212-6 du code de l'environnement - Règles d'élaboration du schéma d'aménagement et de gestion des eaux, SAGE)* : son amendement n° 10 : consultation des établissements publics territoriaux de bassin ; adopté. - **Art. 7** *(Compatibilité des documents d'urbanisme avec les SDAGE et les SAGE)* (p. 40) : ses amendements n° 11, 12 et 13 : précision ; adoptés. - **Art. additionnel après l'art. 7** (p. 41) : accepte l'amendement n° 14 du Gouvernement (substitution de l'Etat en cas d'inaction du comité de bassin de Corse).

**- Projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique** - *Deuxième lecture* **[n° 144 (2003-2004)]** - (8 avril 2004) - rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan. - **Discussion générale** (p. 2180, 2181) : surveillance des contenus en ligne. Difficultés techniques. Rôle des collectivités locales en matière de télécommunication. Financement de l'enfouissement des réseaux de télécommunication. Solutions équilibrées proposées par la commission des affaires économiques. - **Art. 2 bis** *(Régime de responsabilité des prestataires techniques)* (p. 2228) : son amendement n° 9 : possibilité pour le juge de prendre toute mesure propre à prévenir ou à faire cesser un dommage occasionné par le contenu d'un service en ligne ; adopté. (p. 2230) : sur son amendement n° 9, demande le retrait du sous-amendement n° 42 de M. Christian Gaudin. Demande le retrait de l'amendement n° 36 de M. René Trégouët (suppression de la possibilité pour le juge de procéder à un filtrage). (p. 2231) : sur son amendement n° 9, s'oppose au sous-amendement n° 46 de Mme Danièle Pourtaud. (p. 2232) : sur l'amendement n° 45 de M. Daniel Raoul (utilisation d'un standard ouvert pour la mise à disposition d'informations obligatoires par les éditeurs de services de communication publique en ligne), son sous-amendement n° 90 ; adopté. Son amendement n° 10 : rédaction ; adopté. (p. 2232, 2233) : demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 62 de Mme Odette Terrade (précision). Accepte l'amendement n° 74 de M. René Trégouët (précision concernant le droit de réponse). (p. 2234) : accepte l'amendement n° 38 de M. René Trégouët (modification du délai de prescription pour les poursuites en diffamation concernant les articles exclusivement publiés en ligne). - **Art. 2 ter** *(Statut des journalistes en ligne)* (p. 2235) : son amendement n° 11 : suppression ; adopté. - **Art. 2 quater** *(Mention légale comdamnant le piratage culturel en ligne)* (p. 2236) : son amendement n° 12 : rédaction ; adopté après modification par le sous-amendement n° 97 du Gouvernement, qu'il accepte. - **Art. 5** *(Coordination)* : son amendement n° 81 : suppression ; adopté. - **Art. 6** *(Définition du commerce électronique)* (p. 2237) : accepte l'amendement n° 98 du Gouvernement (clarification de la définition du commerce électronique). Son amendement n° 13 : précision sur la définition du commerce électronique ; adopté après modification par le sous-amendement n° 99 du Gouvernement qu'il accepte. - **Art. 6 bis** *(Responsabilité des commerçants en ligne)* (p. 2238) : son amendement n° 14 : cohérence ; adopté. - **Art. 9** *(Éléments d'information obligatoires permettant l'identification du prestataire)* : son amendement n° 15 : suppression de l'obligation d'informer le consommateur du nom et de la version des logiciels utilisés dans les transactions ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 47 de M. Daniel Raoul (mise à disposition d'informations concernant les certifications). (p. 2239) : accepte l'amendement n° 100 du Gouvernement (présentation des prix). - **Art. 12** *(Lutte contre le spamming)* (p. 2241) : son amendement n° 16 : précision ; adopté. Son amendement n° 17 : suppression de l'allusion au caractère commercial des publicités non sollicitées ; adopté. Son amendement n° 18 : rédaction ; adopté. Sur son amendement n° 18 précité, s'oppose au sous-amendement n° 48 de M. Daniel Raoul. (p. 2242) : son amendement n° 82 : suppression de la possibilité pour les fournisseurs d'accès de se porter partie civile en cas d'utilisation de leurs équipements pour de la prospection illégale ; adopté. Son amendement n° 19 : rédaction ; adopté. - **Art. 14** *(Régime des actes et contrats passés sous forme électronique)* (p. 2243) : son amendement n° 20 : procédure de conclusion d'un contrat sous forme électronique ; adopté. - **Art. 16 bis** *(Adaptation des obligations contractuelles aux terminaux mobiles)* : son amendement n° 21 : rédaction ; adopté. - **Art. 21** *(Responsabilité des prestataires de cryptologie à des fins de certification)* (p. 2244) : accepte l'amendement n° 101 du

Gouvernement (cohérence). - **Art. 34** *(Création d'une nouvelle incrimination en matière de droit de l'informatique)* (p. 2245) : son amendement n° 22 : suppression de la mention explicite du caractère intentionnel des infractions ; adopté. Demande le retrait de l'amendement n° 75 de M. René Trégouët (rappel du principe d'intentionnalité des infractions). - **Art. 36** *(Coordination)* (p. 2246) : son amendement n° 83 : coordination ; adopté. - **Intitulé du titre IV bis** *(Du développement des technologies de l'information et de la communication)* (p. 2247, 2248) : s'oppose à l'amendement n° 63 de Mme Odette Terrade (suppression). - **Art. additionnel avant l'art. 37 bis A** (p. 2249, 2250) : demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 49 de M. Pierre-Yvon Trémel (création d'un fonds de soutien à l'aménagement numérique du territoire). - **Art. 37 bis A** *(Art. L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales - Régime d'intervention des collectivités locales en faveur de la fourniture de services de télécommunications)* (p. 2253, 2254) : son amendement n° 84 : nouvel intitulé "Réseaux et services locaux de communications électroniques et de communication audiovisuelle" ; rejeté. Ses amendements n° 85 (précision sur les conditions d'exercice de la libre concurrence) et n° 86 (champ d'application) ; retirés. - **Art. 37 bis B** *(Enfouissement des réseaux de télécommunications)* (p. 2255, 2256) : ses amendements n° 23 (précision), n° 87 (répartition des charges relatives à l'enfouissement des réseaux de télécommunications), n° 24 (rédaction) ; adoptés. (p. 2256, 2257) : s'oppose à l'amendement n° 65 de Mme Odette Terrade (suppression), demande le retrait de l'amendement n° 31 de M. Jean-Paul Emorine (obligation pour l'opérateur d'accepter le contrat de location-entretien proposé par la collectivité en cas de non-respect des programmes annuels pour raison financière) et accepte l'amendement n° 78 de M. Philippe Arnaud (obligation d'enfouissement pour procéder à l'extension d'un réseau déjà enfoui). - **Art. 37 bis C** *(Couverture intégrale du territoire par les réseaux de télécommunications d'ici 2015)* (p. 2259, 2260) : son amendement n° 25 : suppression ; adopté. - **Art. 37 bis** *(Couverture du territoire par recours à l'itinérance locale)* (p. 2262) : s'oppose aux amendements n° 67 de Mme Odette Terrade (suppression) et de M. Pierre-Yvon Trémel n° 50 (charge des opérateurs relativement à la couverture des axes routiers) et n° 51 (financement par des opérateurs de la phase 2 du plan d'extension de la couverture du territoire par les réseaux de radiotélécommunications mobiles de seconde génération). - **Art. 37 ter** *(Tarification à la seconde en matière de téléphonie)* (p. 2264) : son amendement n° 26 : conditions de facturation à la seconde des communications téléphoniques ; adopté après modification par le sous-amendement n° 104 du Gouvernement, qu'il accepte. - **Art. 37 quater** *(Desserrement du contrôle des tarifs du service universel)* (p. 2265) : son amendement n° 27 : suppression ; adopté. - **Art. 37 quinquies** *(Extension du vote électronique aux élections professionnelles)* (p. 2266) : son amendement n° 28 : renvoi à un décret en Conseil d'Etat pour la mise en oeuvre du vote électronique ; retiré au profit de l'amendement n° 105 du Gouvernement (renvoi à un décret en Conseil d'Etat pour l'organisation du vote électronique). S'oppose à l'amendement n° 70 de Mme Odette Terrade (suppression). - **Art. 37 sexies** *(Desserrement du contrôle des tarifs d'un opérateur exerçant une influence significative sur un marché de détail du secteur des communications électroniques)* (p. 2267) : son amendement n° 29 : suppression ; adopté. - **Art. 37 septies** *(Tarification des appels téléphoniques vers les numéros spéciaux)* : son amendement n° 30 : suppression ; adopté. - **Art. additionnel avant l'art. 39** (p. 2268) : son amendement n° 88 : compétence de la Polynésie française en matière de télécommunications ; adopté. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2269) : texte fondateur pour le droit d'Internet.

- **Projet de loi relatif aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle [n° 160 (2003-2004)]** - (13 avril 2004) - rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan - **Discussion générale** (p. 2309, 2311) : adhésion sans réserve à l'économie générale du texte. Transposition ambitieuse du cadre communautaire. Refonte profonde du code des postes et télécommunications. Complexité de la coordination avec le projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique. Vigilance de la commission quant à l'aboutissement cohérent du processus législatif. Proposera des adaptations dans un sens favorable à l'intérêt général et respectueux des directives. Souci de promouvoir un jeu ouvert et régulé. Clarification du positionnement de l'Autorité de régulation : obligation de discrétion imposée à ses membres, contrôle du Parlement et limites tracées à la régulation des marchés émergents. Renforcement de la protection du consommateur : recentrage du dispositif de gratuité de certains numéros de téléphone spéciaux. Proposera une inflexion à l'aménagement de l'obligation de reprise des chaînes hertziennes pour tenir compte de la situation particulière des abonnés individuels au câble. Aménagement du régime juridique des modifications contractuelles dans l'intérêt du consommateur. - **Question préalable** (p. 2337, 2338) : s'oppose à la motion n° 302 de Mme Marie-France Beaufils tendant à opposer la question préalable. Décision prise dès 1990 de mettre fin aux monopoles historiques nationaux. Développement économique du secteur attendu avec l'adoption de ce texte.

- **Suite de la discussion** (14 avril 2004) - **Art. 18** *(Art. L. 37-1 à L. 37-3, L. 38, L. 38-1, L. 38-2 [nouveaux] du code des postes et des communications électroniques - Définition des marchés pertinents et obligations des opérateurs puissants sur un marché)* (p. 2386) : s'oppose aux amendements identiques n° 118 de M. Philippe Nogrix et n° 266 de M. René Trégouët (obligation pour l'ART de recueillir l'avis du Conseil de la concurrence avant de fixer les obligations aux opérateurs puissants). Qualification incontestable de l'ART à même de connaître les caractéristiques du secteur et ses contraintes techniques. Demande l'avis du Gouvernement pour l'amendement n° 278 de M. René Trégouët (suppression de la possibilité pour le ministre chargé des communications électroniques de prendre, dans des circonstances exceptionnelles, des mesures d'urgence). (p. 2387) : son amendement n° 21 : obligation pour les opérateurs puissants de détailler l'offre technique et tarifaire d'interconnexion et d'accès qu'ils sont tenus de publier ; adopté. Caractère crucial pour l'organisation de la concurrence. Estime l'amendement n° 274 de M. René Trégouët (reprise intégrale du texte de la directive concernant les obligations imposées aux opérateurs puissants) satisfait par son amendement n° 21 précité. (p. 2388) : son amendement n° 22 : précision rédactionnelle ; adopté. (p. 2389) : demande le retrait de l'amendement n° 267 de M. René Trégouët (interdiction pour l'ART d'imposer des obligations en matière d'interconnexion et d'accès aux opérateurs non désignés comme puissants). Transposition non fidèle de la directive. Ses amendements n° 23 (précision que l'obligation imposée à un opérateur puissant de réviser les contrats qu'il a conclus dans le cadre des droits exclusifs qui lui étaient confiés, ne vise que les contrats en cours à la date de promulgation de la loi) ; n° 24 (précision) ; et n° 296 (précision rédactionnelle) ; adoptés. (p. 2390, 2391) : ses amendements n° 297 (précision rédactionnelle) ; et n° 299 (insertion de l'obligation pour les opérateurs puissants de respecter un encadrement pluriannuel des tarifs défini par l'ART) ; adoptés. Demande le retrait de l'amendement n° 273 de M. René Trégouët (précision des obligations des opérateurs puissants sur un marché de détail concernant les tarifs et la tenue d'une comptabilité appropriée). Non-justification de ces précisions juridiques dans la loi. Intervient sur l'amendement n° 273 de M. René Trégouët précité. Question pertinente du suivi des engagements pris par le Gouvernement et de la correspondance effective des règlements avec l'exposé des motifs et le sens de la loi. Propose de demander au président de la commission des affaires économiques de faire un bilan de la réglementation issue de la loi et d'en rendre compte devant la Haute Assemblée. (p. 2392) : son amendement n° 300 : précision des modalités d'exemption sur les marchés émergents créés par l'innovation technologique des obligations applicables aux opérateurs puissants ; adopté. (p. 2393) : s'oppose à l'amendement n° 254 de M. René Trégouët (notification à l'ART des tarifs des services technologiquement innovants préalablement à leur mise sur le marché). Demande le retrait des amendements identiques n° 136 de Mme Brigitte Luypaert et n° 290 de M. René Trégouët (modalités de mise en oeuvre de la dérogation aux obligations imposées à un

opérateur puissant sur un marché de détail pour les marchés émergents créés par l'innovation technologique). Son amendement n° 25 : rédaction ; adopté - **Art. 20** *(Titre II du livre II du code des postes et des communications électroniques - Réorganisation du titre II du livre II)* (p. 2394) : son amendement n° 26 : élargissement de l'intitulé du chapitre II du titre II du livre II du code des postes et télécommunications à l'adressage ; adopté. - **Art. 22** *(Art. L. 42 à L. 42-4 du code des postes et télécommunications - Conditions d'assignation des fréquences par l'ART et marché secondaire)* (p. 2396) : ses amendements n° 27 (obligation pour l'ART de tenir compte des besoins d'aménagement du territoire dans l'assignation des fréquences) ; n° 28 (précision) et n° 29 (rédaction) ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° 155 de M. Pierre-Yvon Trémel (suppression de la possibilité pour l'ART de recourir à des enchères pour l'attribution de certaines fréquences). (p. 2397) : son amendement n° 30 : clarification ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 154 de M. Pierre-Yvon Trémel (suppression des dispositions autorisant les cessions de fréquences). Meilleure utilisation du spectre et de la fluidité du marché attendue du marché secondaire des fréquences. - **Art. 23** *(Art. L. 43 du code des postes et télécommunications - Pouvoir de l'Agence nationale des fréquences, ANFR, concernant l'exposition aux champs électromagnétiques)* : son amendement n° 31 : rédaction ; adopté. - **Art. 24** *(Art. L. 44 du code des postes et des communications électroniques - Gestion du plan national de numérotation)* (p. 2399, 2400) : s'oppose à l'amendement n° 157 de M. Pierre-Yvon Trémel (extension à l'ensemble des services sociaux et d'intérêt général de la gratuité des appels depuis un téléphone mobile comme depuis un téléphone fixe). Gratuité illusoire aujourd'hui de tous les services sociaux depuis un téléphone fixe. Cas de l'ASSEDIC. Proposition contre-productive pour les consommateurs et pour les services appelés. Ses amendements n° 32 (soumission à des principes de tarification entre opérateurs et fournisseurs de services, de l'utilisation des numéros gratuits et non pas de leur attribution), n° 33 (insertion pour coordination du nouvel article L. 34-11 du code des postes et télécommunications créé par le II de l'article 5 du projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique) et n° 34 (suppression des dispositions relatives à la tarification à la seconde des communications de téléphonie vocale commutée déjà traitée à l'article 37 du projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique) ; adoptés. (p. 2400) : s'oppose à l'amendement n° 156 de M. Pierre-Yvon Trémel (rétablissement de la tarification à la seconde). - **Art. 25** *(Art. L. 45-1, L. 46 à L. 48 du code des postes et télécommunications - Droits de passage et servitude)* (p. 2401) : demande le retrait de l'amendement n° 158 de M. Pierre-Yvon Trémel (consultation des associations d'élus représentant les collectivités territoriales et leurs groupements pour l'élaboration du décret plafonnant la redevance pour occupation du domaine public). Son amendement n° 35 : détermination des prix de vente ou de location de fourreaux au regard des coûts de construction et d'entretien du réseau ; adopté. - **Art. 26** *(Livre IV et art. L. 125 du code des postes et des télécommunications - Statut de la Commission supérieure du service public des postes et communications électroniques)* (p. 2403) : son amendement n° 36 : élargissement du choix des personnalités qualifiées par le ministre à une liste proposée par le président de la CSSPPCE et comportant un nombre de noms double du nombre de postes à pourvoir ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 212 de Mme Marie-France Beaufils (modification de la composition de la Commission supérieure du service public des postes et des communications électroniques pour y intégrer des membres d'organisations syndicales au lieu et place des personnalités désignées par les ministres). (p. 2404) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 159 de M. Pierre-Yvon Trémel (saisine obligatoire de la CSSPPCE sur les projets de décrets traitant du service universel). (p. 2405) : ses amendements n° 37 (rétablissement du caractère facultatif de la consultation de la CSSPPCE par l'ART et le Parlement), n° 38 (inclusion dans le rapport annuel de la CSSPPCE d'un bilan de l'exercice du service public et d'un compte rendu de l'action de l'ART et non pas de son évaluation) et n° 39 (précision) ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° 160 de M. Pierre-Yvon Trémel (attribution d'un site internet à la CSSPPCE pour diffuser ses avis, recommandations et rapports). Disposition étrangère au domaine de la loi. - **Art. additionnel après l'art. 26** (p. 2407) : s'oppose à l'amendement n° 161 de M. Pierre-Yvon Trémel (institution d'un médiateur des communications électroniques). - **Art. 27** *(Art. 1er de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Coordination)* (p. 2407, 2408) : son amendement n° 40 : suppression ; adopté. Coordination avec le projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique. - **Art. 28** *(Art. 2 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Définition des communications électroniques)* : son amendement n° 41 : suppression ; adopté. Coordination avec le projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique. - **Art. 29** *(Art. 2 et 3 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Coordination)* (p. 2409) : son amendement n° 52 : coordination avec la loi pour la confiance dans l'économie numérique ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 215 de M. Ivan Renar (maintien des deux notions "télécommunications" et "communications électroniques"). - **Art. 30** *(Art. 4 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Définition des missions du Conseil supérieur de l'audiovisuel)* (p. 2412) : demande le retrait du sous-amendement n° 119 de M. Philippe Nogrix (égalité de réception par tous des réseaux radiophoniques nationaux) déposé sur l'amendement n° 53 de M. Philippe Richert (obligation pour le CSA de veiller à assurer l'égalité de réception par tous) auquel il s'oppose. (p. 2413) : réponse à M. Yves Fréville. Dispositions déjà votées par les deux assemblées lors de la deuxième lecture du projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique et de ce fait, non discutables lors de la prochaine CMP. - **Art. 30 bis** *(Art. 6 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Coordination)* (p. 2414) : son amendement n° 43 : précision ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 222 de M. Ivan Renar (suppression). Délégation à la commission des affaires culturelles de l'examen au fond des articles 31 à 56 du texte. Position commune des deux commissions.

- **Suite de la discussion** (15 avril 2004) - **Art. 57** *(Art. 34 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 - Distribution de services de communication audiovisuelle comportant des services de radio ou de télévision sur les réseaux n'utilisant pas des fréquences assignées par le CSA)* (p. 2468) : son amendement n° 44 : précision ; adopté. (p. 2469, 2470) : s'oppose à l'amendement n° 235 de M. Ivan Renar (suppression). Nécessité de maintenir l'article qui contribue à la banalisation du régime juridique du câble au nom de la convergence. Accepte les amendements de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 79 (précision) identique à l'amendement n° 44 de la commission précité, n° 80 (soumission de la faculté pour les collectivités territoriales et leurs groupements à devenir distributeurs de service de communication audiovisuelle au constat d'une insuffisance d'initiatives privées résultant d'un appel d'offres déclaré infructueux), n° 81 (rédaction) et n° 82 (coordination). S'oppose aux amendements de Mme Danièle Pourtaud n° 176 (encadrement du rôle des collectivités territoriales agissant comme distributeur de services de communication audiovisuelle et incompatibilité entre la fonction d'octroi des droits de passage et l'activité d'opérateur), n° 177 (maintien du contrôle du CSA sur les distributeurs de services opérant sur des réseaux desservant moins de cent foyers) et n° 178 (maintien de la faculté du CSA de s'opposer à toute modification du contenu de l'offre sur un réseau câblé dans un délai d'un mois suivant la notification). (p. 2472) : effet non souhaitable de l'amendement précité n° 178 de Mme Danièle Pourtaud qui supprimerait pour le CSA la faculté de s'opposer à l'exploitation d'une offre de service qui porterait atteinte aux missions de service public assignées aux sociétés nationales de programmes et à la chaîne Arte. - **Art. 58 et art. additionnel après l'art. 103 ter** *(Art. 34-1 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Service antenne)* (p. 2474) : s'oppose à l'amendement n° 179 de Mme Danièle Pourtaud (obligation de transport des chaînes diffusées en mode analogique et de celles diffusées gratuitement en mode numérique, quel que soit le support).

Remise en cause non pertinente des équilibres existants et de la situation concurrentielle bénéfique pour le consommateur. S'oppose aux amendements de M. Ivan Renar n° 236 (obligation de mise à disposition des chaînes hertziennes aux câblo-opérateurs et suppression de la distinction entre contrats individuels et contrats collectifs à l'intérieur des réseaux câblés) et n° 237 (substitution de la notion de "transport" à celle de "reprise"). Prise en compte par la commission des intérêts des abonnés individuels du câble. (p. 2477, 2478) : intervient sur les propos de M. Jack Ralite et de Mme Danièle Pourtaud. Transposition des directives à la demande du Parlement. Dispositions techniques appelant nécessairement un débat technique. Urgence justifiée par les recours en manquement à Bruxelles. S'interroge néanmoins sur les modalités de réception de la télévision dans cinq ans. Conclut à la sagesse de la transition de cinq ans pour le câble, permettant de voir venir l'évolution technologique. (p. 2482, 2483) : son amendement n° 46 : instauration d'une période transitoire de cinq ans pendant laquelle les garanties du service antenne sont étendues à l'ensemble des abonnés du câble ; adopté. Prise en considération de la situation des 2,6 millions de foyers abonnés individuels du câble et de la nécessité éventuelle d'acheter une antenne râteau. S'oppose à l'amendement n° 239 de M. Ivan Renar (coordination avec l'amendement n° 236 précité du même auteur) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 240 de M. Paul Loridant (rapport au Parlement sur l'opportunité de maintenir ces obligations spécifiques, au vu des évolutions techniques et économiques) déposé sur son amendement n° 46 précité. - **Art. 59** *(Art. 34-2 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Obligation de mise à disposition de certains services à la charge des distributeurs de services par satellite)* (p. 2484) : son amendement n° 47 : coordination ; adopté. (p. 2485) : reprend l'amendement de M. Philippe Nogrix n° 142 : extension aux programmes de RFO Sat de l'obligation de reprise des chaînes publiques imposée aux distributeurs de services en réseau n'utilisant pas de fréquences terrestres assignées par le CSA ; adopté. (p. 2486) : demande le retrait de l'amendement n° 269 de M. René Trégouët (obligation pour tous les distributeurs de mettre gratuitement à la disposition de leurs abonnés la totalité des chaînes hertziennes terrestres analogiques gratuites). S'oppose à l'amendement n° 241 de M. Ivan Renar (obligation pour les bouquets de chaînes sur les réseaux non hertziens de reprendre la totalité des chaînes hertziennes analogiques diffusées en clair). Accepte les amendements identiques n° 84 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis, n° 112 de M. André Ferrand et n° 181 de Mme Danièle Pourtaud (extension à TV5 de l'obligation de reprise des chaînes publiques imposée aux distributeurs de services sur un réseau n'utilisant pas de fréquences terrestres assignées par le CSA). Sur son amendement n° 142 précité, accepte le sous-amendement n° 291 du Gouvernement (limitation de cette obligation aux services spécifiquement destinés au public métropolitain). (p. 2487) : s'oppose à l'amendement n° 243 de M. Ivan Renar (prise en charge par le distributeur des coûts de transport et de diffusion de la reprise des chaînes publiques). - **Art. 60** *(Art. 34-3 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Proportion de services indépendants au sein d'une offre de services audiovisuels)* (p. 2488) : accepte l'amendement de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 85 et s'oppose à l'amendement n° 182 de Mme Danièle Pourtaud (fixation d'un pourcentage minimum de services conventionnés en langue française transportés sur des réseaux non assignés par le CSA). - **Art. 60 bis** *(Art. 34-4 [nouveau] de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Droit de reprise pour les services ne faisant pas appel à une rémunération de la part du téléspectateur diffusés par voie hertzienne terrestre en mode analogique et numérique)* (p. 2490) : son amendement n° 48 : clarification ; adopté, identique à l'amendement de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 86 qu'il soutient. S'oppose à l'amendement n° 183 de Mme Danièle Pourtaud (suppression). Transposition obligatoire de la directive "Accès" et de la mise en oeuvre de l'interopérabilité. S'oppose à l'amendement n° 244 de M. Ivan Renar (obligation pour tout opérateur de services d'accès conditionnels de donner à tout éditeur de services de télévision, et en particulier aux nouvelles chaînes de la TNT, l'accès à tous les décodeurs sur l'ensemble des réseaux électroniques existants et aux guides électroniques de programmes). Renforcement des contraintes pesant sur les opérateurs, à l'opposé de l'objectif recherché. - **Art. 60 ter** *(Art. 37 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Coordination)* (p. 2491) : informe le Sénat que M. Louis de Broissia défendra les amendements de la commission des affaires économiques pour les articles à venir et jusqu'à l'article additionnel après l'art. 88 inclus. - **Art. 89** *(Code de la consommation - Contrats de services de communications électroniques)* (p. 2516) : son amendement n° 49 : précision ; adopté. (p. 2517, 2518) : son amendement n° 50 : instauration d'une information préalable du consommateur pour toutes modifications contractuelles projetées par les fournisseurs de communications électroniques et modalités de la résiliation ; adopté. - **Art. 90** *(Art. L. 1425-2 [nouveau] du code général des collectivités territoriales - Création de chaînes locales par les collectivités territoriales)* (p. 2519) : son amendement n° 301 : coordination ; adopté. - **Art. 101** *(Conventions des collectivités locales avec les câblo-opérateurs)* (p. 2528, 2529) : demande le retrait des amendements identiques de M. Laurent Béteille n° 110 et de M. Paul Loridant n° 253 (suppression) qui ôteraient la souplesse apportée par la création d'un délai de mise en conformité. Inquiétude des élus locaux. Précise la limitation du dispositif aux clauses incompatibles avec les directives européennes. S'oppose à l'amendement n° 199 de M. Daniel Raoul (fixation à un an du délai prévu pour mettre en conformité les conventions conclues entre les collectivités territoriales et les câblo-opérateurs et leurs cahiers des charges). - **Art. 103** *(Statut des demandes d'autorisation en cours)* (p. 2530) : son amendement n° 51 : rédaction ; adopté. - **Art. 104** *(Application aux DOM-TOM)* (p. 2534) : souhaite connaître l'avis du Gouvernement pour l'amendement n° 108 de M. Gaston Flosse (adaptation du projet de loi à la Polynésie française en matière de fréquences radioélectriques). - **Art. additionnel après l'art. 104** (p. 2535) : souhaite connaître l'avis du Gouvernement pour l'amendement n° 56 de M. Jean-Paul Virapoullé (mise en oeuvre dans une loi ultérieure des conditions dans lesquelles est assurée la continuité territoriale en matière de télécommunications entre les DOM et la France). - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2540) : remerciements. Travail considérable dans des conditions difficiles. Qualité des relations entre les deux commissions.

- **Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat sur l'énergie** - (27 avril 2004) (p. 2584, 2586) : forte croissance de la consommation mondiale. Evolution des modes de production de l'énergie. Complexité du problème de la gestion des déchets radioactifs. Travaux de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques. Nécessité d'un débat sur l'application de la loi du 30 décembre 1991 dite "loi Bataille". Avancée précieuse de la technologie de l'EPR. Préconisation du stockage en couches géologiques profondes. Construction du futur laboratoire souterrain de Bure. Multiplication indispensable des laboratoires pour les expérimentations. Absence de candidat pour l'accueil de laboratoires souterrains de recherche sur la gestion des déchets radioactifs. Echec programmé de la mission Granite. Association de critères technologiques naturels et humains pour l'implantation. Investissements nécessaires en Meuse et en Haute-Marne pour développer les recherches dans le domaine de l'énergie.

- **Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (4 mai 2004) - **Discussion générale** (p. 2750, 2752) : texte se situant à la fois dans une démarche globale d'aménagement du territoire et dans un contexte décentralisateur. Traduction de l'engagement du Président de la République. Couverture du territoire en matière de téléphonie mobile. Exemple de la Haute-Marne. Attachement au service public en milieu rural. Maintien indispensable des écoles pour assurer une égalité des chances à tous les enfants. Missions de proximité de l'ONF.

**- Projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique** - *Commission mixte paritaire* **[n° 274 (2003-2004)]** - (13 mai 2004) - rapporteur pour le Sénat de la commission mixte paritaire. - **Discussion générale** (p. 3165, 3166) : texte fondateur. Refus de l'assimilation du droit d'Internet au droit de l'audiovisuel. Débat sur la responsabilité des prestataires techniques d'Internet. Dispositif de lutte contre les contenus illicites. Rôle du juge. Adaptation du régime de la prescription aux spécificités d'Internet.

**- Projet de loi relatif aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle** - *Commission mixte paritaire* **[n° 327 (2003-2004)]** - (3 juin 2004) - rapporteur pour le Sénat de la commission mixte paritaire. - **Discussion générale** (p. 3821, 3822) : satisfaction. Réponse aux attentes du Sénat. Compromis équilibré sur l'article 18 à l'issue d'un important débat. Rétablissement, supprimé par le Sénat, du pouvoir du ministre de sauvegarder des marchés en cas de circonstances exceptionnelles. Intérêt des apports de la CMP pour garantir la solidité du nouveau cadre des communications électroniques. Modifications proposées conjointement par les rapporteurs des deux chambres. Rétablissement de l'article 9 A introduit par l'Assemblée nationale qui garantit l'application du taux réduit de TVA à l'édification d'un service de télévision locale. Adoption de l'article 89 relatif aux contrats de services de communications électroniques dans la rédaction de compromis résultant d'un amendement de l'Assemblée nationale. Renforcement de la protection des consommateurs. Favorable à l'adoption des conclusions de la CMP.

**SIFFRE (Jacques)**
*sénateur (Bouches-du-Rhône)*
*NI*

Devenu sénateur le 24 décembre 2004 (remplace M. Henri d'Attilio, déchu de son mandat).

**SIGNÉ (René-Pierre)**
*sénateur (Nièvre)*
*SOC*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative aux devoirs des enfants majeurs envers leurs ascendants âgés **[n° 140 (2003-2004)]** (7 janvier 2004) - **Famille - Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* visant à distinguer le vin des autres boissons alcooliques dans l'accès à la publicité **[n° 218 (2003-2004)]** (18 février 2004) - **Agriculture et pêche - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

## INTERVENTIONS

**- Contribution du Sénat au débat sur une déclaration du Gouvernement sur l'avenir de l'école** - (21 janvier 2004) (p. 678, 679) : justification de la consultation dans la perspective d'une loi d'orientation. Pertinence du débat. Réactualisation de l'adhésion à la citoyenneté. Fondement de la laïcité. Renforcement de l'esprit démocratique. Insertion de l'école dans un débat social global général. Justification du collège unique.

**- Projet de loi encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics [n° 209 (2003-2004)]** - (2 mars 2004) - **Discussion générale** (p. 1964, 1965) : problème de la validité de notre pacte social. Difficulté de la France à trouver ses repères cultuels et culturels. Décalage entre le droit et la réalité. Nécessité d'adresser un signal fort contre les signes religieux chargés politiquement. Problèmes posés par le port du voile. Avenir du creuset républicain et mode d'emploi du "vivre ensemble".

**- Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (28 avril 2004) - **Discussion générale** (p. 2657, 2658) : texte superficiel. Manque de précision quant aux moyens permettant de mettre en application les propositions de ce projet de loi. Absence de

prise en compte de la vie quotidienne des habitants de zone rurale. Insuffisance des mesures concernant le secteur agricole. Nécessité de proposer une alternative au développement des centres urbains.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Education nationale, enseignement supérieur et recherche - I. - Enseignement scolaire**

- (7 décembre 2004) (p. 9289, 9291) : réduction des moyens d'encadrement des classes. Détournement de la sacro-sainte égalité du service public. Rétablissement des missions de l'éducation nationale au-delà de l'acquisition des fondamentaux. Elargissement des responsabilités des périmètres pédagogiques. Inscription de l'organisation des activités périscolaires dans un projet d'éducation. Interrogation sur la prise en compte des difficultés des zones rurales dans la mission d'intégration et d'égalité des chances. Inégalités sociales liées aux inégalités territoriales.

**SITTLER (Esther)**
*sénateur (Bas-Rhin)*
*UMP-A*

Election le 26 septembre 2004.

Élection annulée par le Conseil Constitutionnel le 26 novembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales du 6 octobre 2004 au 26 novembre 2004.

Membre de la Délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes le 13 octobre 2004.

Membre titulaire de la Commission nationale pour l'autonomie des jeunes le 26 octobre 2004.

**SOULAGE (Daniel)**
*sénateur (Lot-et-Garonne)*
*UC*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan.

Membre de la Délégation parlementaire pour la planification le 13 octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil national du tourisme le 26 octobre 2004.

Membre de la mission commune d'information "La France et les Français face à la canicule : les leçons d'une crise" jusqu'au 3 février 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur le rôle des centrales d'achat dans la fixation des prix à la consommation et les délocalisations d'entreprises **[n° 284 (2003-2004)]** (30 avril 2004) - **Entreprises - PME, commerce et artisanat.**

*Proposition de loi* tendant à protéger les noms des collectivités locales sur Internet **[n° 309 (2003-2004)]** (12 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Economie et finances, fiscalité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de résolution* tendant à compléter et modifier le Règlement du Sénat **[n° 396 (2003-2004)]** (1er juillet 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Avis*, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Transports terrestres **[n° 76 tome 18 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Transports - Budget.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif à la régulation des activités postales [n° 410 (2002-2003)]** - (27 janvier 2004) - **Discussion générale** (p. 879, 881) : projet de loi nécessaire et équilibré. Transposition de la directive européenne de juin 2002. Ouverture du marché à la concurrence. Réduction du service réservé à La Poste. Transformation de l'ART en autorité de régulation des télécommunications et des postes, ARTP. Missions de cette autorité. Confirmation de La Poste en tant que seul prestataire du service universel. Accessibilité au service postal. Répartition des antennes postales. Favorable à l'implantation d'agences postales en milieu rural. Nécessité de modifier la logique de répartition. Concertation entre La Poste et les élus locaux. Favorable au développement de La Poste en tant qu'établissement bancaire. Impératif de compétitivité entraînant la modernisation et la diversification des activités et des services de La Poste. Le groupe de l'UC votera le projet de loi.

**- Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (12 mai 2004) - **Art. 57 (priorité)** *(Art. L. 424-3 à L. 424-6, L. 424-8 à L. 424-10-1 [nouveau] du code de l'environnement - Conditions d'exercice de la chasse)* (p. 3128, 3129) : favorable à l'amendement n° 80 de la commission (autorisation de déplacement en véhicule à moteur d'un poste de tir à un autre sous condition de démontage et de déchargement de l'arme de tir dans les conditions définies par le schéma départemental de gestion cynégétique). Chasse pratiquée dans le Sud-Ouest.

**- Proposition de loi tendant à redonner confiance au consommateur [n° 114 (2003-2004)]** - (22 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4513, 4514) : priorité à la protection des consommateurs. Multiplication du nombre de contrats. Evolution de la législation. Proposition de loi de M. Luc-Marie Chatel, député. Objectifs de ce texte : résiliation facilitée des contrats tacitement reconductibles et encadrement du crédit renouvelable. Amendements du groupe de l'UC : responsabilisation des organismes de crédits et des emprunteurs ; protection des débiteurs contre certaines pratiques abusives des établissements de crédit ; réglementation des pratiques de vente de biens et de services sur les foires et les salons. Libéralisation de la publicité sur le crédit gratuit. Avis favorable du groupe de l'UC. - **Art. 2** *(Art. L. 113-15-1 nouveau du code des assurances - Tacite reconduction des contrats visés par le code des assurances)* (p. 4518) : conséquences éventuelles de cet article sur les

relations entre les assurés et leur compagnie d'assurance. - **Art. additionnels après l'art. 3** (p. 4528) : soutient l'amendement n° 41 de M. Jean-Léonce Dupont (extension aux salons et aux foires des dispositions de la loi de 1972 relative au démarchage à domicile permettant aux consommateurs de bénéficier d'un délai de rétractation de sept jours) ; retiré. (p. 4532) : soutient les amendements de M. Michel Mercier n° 39 (possibilité pour la commission de surendettement de demander l'effacement total du remboursement d'un prêt consenti sur des fondements abusifs) et n° 38 (possibilité pour la commission de surendettement de demander la déchéance des intérêts d'un prêt consenti sur des fondements abusifs) ; retirés. (p. 4534) : soutient l'amendement n° 40 de M. Michel Mercier (création d'un fichier national des crédits accordés aux particuliers à des fins non professionnelles) ; retiré. - **Intitulé de la proposition de loi** (p. 4539) : soutient l'amendement n° 30 de M. Yves Détraigne (nouvel intitulé "proposition de loi tendant à renforcer la confiance et la protection du consommateur") ; adopté. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4540) : le groupe de l'UC votera ce texte.

- **Projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales** - *Deuxième lecture* **[n° 269 (2003-2004)]** - (29 juin 2004) - **Art. 1er** *(Titre premier du livre cinq de la première partie et art. L. 1511-1 à L. 1511-5 du code général des collectivités territoriales - Développement économique)* (p. 4753) : son amendement n° 214 : avis des chambres consulaires sur le schéma régional de développement économique ; devenu sans objet. (p. 4760) : soutient l'amendement n° 231 de M. Christian Gaudin (possibilité d'intervention des collectivités territoriales en faveur du développement des territoires en cas de carence de l'intervention régionale) ; devenu sans objet.

- **Projet de loi relatif à l'assurance maladie [n° 420 (2003-2004)]** - (27 juillet 2004) - **Art. 39** *(Art. L. 131-7 du code de la sécurité sociale - Mesures visant à garantir les ressources de la sécurité sociale)* (p. 6277) : soutient l'amendement n° 274 de M. Michel Mercier (versement d'une fraction supplémentaire des droits sur les tabacs au profit du fonds de financement des prestations sociales des non-salariés agricoles, FFIPSA, dans la limite de son déficit comptable) ; devenu sans objet.

- **Projet de loi relatif à la protection des inventions biotechnologiques [n° 55 (2001-2002)]** - (26 octobre 2004) - **Discussion générale** (p. 7117, 7118) : regrette l'examen en urgence. Texte porteur d'enjeux importants pour la recherche et l'industrie. Retard dramatique des entreprises biotechnologiques françaises et européennes par rapport à leurs concurrentes américaines. Déficit de financement : structure du système bancaire et absence de garanties financières pour les investisseurs. Enjeu crucial d'indépendance nationale. Mise en place nécessaire d'un environnement favorable au développement des biotechnologies. Loi relative à la bioéthique d'août 2004. Avancée dans la transposition de la directive en matière de brevetabilité d'éléments du corps humain et de ses implications éthiques. Limitation des possibilités de brevets déposés sur le vivant. Introduction pertinente de l'exception du sélectionneur. Coordination indispensable du droit des brevets et du droit de la propriété industrielle sur les obtentions végétales. Le groupe UC soutiendra le texte modifié par la commission.

- **Projet de loi relatif aux aéroports [n° 452 (2003-2004)]** - (9 novembre 2004) - **Discussion générale** (p. 7789, 7790) : importance des enjeux, pour Air France, liés à la modification du statut d'ADP. Question de la concession de l'aéroport Charles-de-Gaulle 2. Modification du statut des grands aéroports régionaux. Possibilité de moduler le niveau des redevances. Favorable à la création d'une commission de conciliation aéroportuaire. Le groupe UC votera ce texte. - **Art. 6** *(Art. L. 251-1 à L. 251-3 du code de l'aviation civile, CAC - Missions d'ADP)* (p. 7820) : sur l'amendement n° 2 de la commission (précisions quant aux conditions de réalisation des missions d'ADP), son sous-amendement n° 62 ; adopté. - **Art. 8** *(Régulation économique des redevances)* (p. 7832) : son amendement n° 65 : précision du champ de la modulation du montant des redevances ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales**

- (7 décembre 2004) (p. 9243, 9244) : crises récurrentes de la filière des fruits et légumes. Absence de financement européen. Encouragement nécessaire à la consommation de fruits et de légumes : participation active à la politique de santé publique du Gouvernement. Action sur le coût de la main-d'oeuvre : possibilité d'étendre les dispositions du "contrat vendanges" à l'ensemble des activités de récolte. Lutte contre les distorsions de concurrence. Utilité d'un plan d'adaptation structurel. Réflexion sur la régulation économique du marché : relation entre petits producteurs et grande distribution ; création au sein de la commission des affaires économiques d'un groupe de travail sur les fruits et légumes. Insuffisance des aides conjoncturelles. Dispositif communautaire de gestion des crises. Votera ce budget. - **Etat B - Titres III et IV** (p. 9270) : dispositif de protection contre les aléas climatiques et économiques. Cohabitation provisoire du système de l'assurance récolte et du fonds national de garantie des calamités agricoles. Manque d'attractivité du dispositif. Financement insuffisant. Souhait d'amélioration du système à l'occasion de l'examen du projet de loi de modernisation et d'orientation agricoles. Soutien à une assurance revenu classée "boite verte".

**Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer - IV. Tourisme**

- (9 décembre 2004) (p. 9415, 9416) : données chiffrées. Inquiétude quant à la réduction des crédits consacrés aux contrats de plan Etat-région. Problème des investissements privés. Question des recettes des collectivités locales liées à l'économie du tourisme. Le groupe UC votera ce budget.

**Ecologie et développement durable**

- (10 décembre 2004) (p. 9509) : interrogation au Gouvernement au nom de M. Marcel Deneux. Harmonisation du développement des biocarburants avec la législation européenne. Conséquence de la mise en place du système d'échange de quotas d'emission de gaz à effet de serre sur la concurrence internationale. Importation et commercialisation de véhicules hybrides au détriment des constructeurs automobiles français.

**Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer - II. - Transports et sécurité routière - Aviation et aéronautique civiles - Budget annexe de l'aviation civile**

- (10 décembre 2004) (p. 9532, 9533) : année du redressement. Conséquence de la hausse du prix du pétrole sur le déficit. Alourdissement des charges aéroportuaires et émergence des compagnies à bas coûts. Interrogation sur la justification de la budgétisation du FIATA ; conséquences dommageables ; cas de la ligne Agen-Paris. Restauration indispensable d'une concurrence entre opérateurs. Avenir de Air Bourbon. Avec ses collègues de l'UC, votera ce budget.

**Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer - III. - Transports et sécurité routière - Transports terrestres et intermodalité - Routes et sécurité routière**

- (10 décembre 2004) - rapporteur pour avis de la commission des affaires économique et du Plan, pour les transports terrestres, et, en remplacement de M. Georges Gruillot, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, pour les routes et les voies (p. 9546, 9549) : débudgétisation de l'AFITF : priorité du Gouvernement à l'investissement en matière de transports terrestres ; sécurisation des dotations de l'Etat affectées aux grandes infrastructures ; rapprochement avec l'ancien FITTVN. Economie du plan "fret" de la SNCF. Contribution de l'Etat à la SNCF et à RFF pour le financement du secteur ferroviaire. Importance des futures orientations stratégiques de l'opérateur

ferroviaire : réorganisation du pôle fret et prise en charge partielle des lignes interrégionales classiques par les régions. Trafics et situation financière de la RATP. Effort des pouvoirs publics en direction des investissements. Interrogations sur la participation des régions au financement des liaisons interrégionales et sur la conception du droit de grève des cheminots prévu dans l'accord sur le dialogue social et la prévention des conflits, signé le 28 octobre 2004. Pour les routes et les voies navigables : mise en place de l'AFITF permettant le financement des nouvelles infrastructures de transport ; expérimentations dans le cadre de la LOLF. Difficultés de comparaison avec le budget précédent. Données chiffrées. Résultats encourageants de la politique de sécurité routière. Interrogation sur le calendrier de réalisation de la liaison routière Centre-Europe-Atlantique, les difficultés des transporteurs routiers et le dossier de la liaison fluviale Saône-Rhin. Avis favorable de la commission des affaires économiques à l'adoption de ce budget.

**SOUVET (Louis)**
*sénateur (Doubs)*
*UMP*

## NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires sociales.

Rapporteur de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de programmation pour la cohésion sociale le 7 décembre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 445 (2003-2004)] de programmation pour la cohésion sociale **[n° 32 (2004-2005)]** (20 octobre 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme - Questions sociales et santé - Société - Travail.**

*Avis*, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Travail et emploi **[n° 78 tome 4 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Travail - Budget.**

*Rapport*, fait au nom de la commission mixte paritaire, sur le projet de loi de programmation pour la cohésion sociale **[n° 110 (2004-2005)]** (8 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme - Questions sociales et santé - Société - Travail.**

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'assurance maladie [n° 420 (2003-2004)]** - (27 juillet 2004) - vice-président de la commission des affaires sociales. - **Art. 44** *(Art. L. 245-13 du code de la sécurité sociale - Contribution additionnelle à la contribution sociale de solidarité des sociétés)* (p. 6296) : son amendement n° 101 : correction d'une erreur matérielle ; adopté.

- **Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (27 octobre 2004) - rapporteur de la commission des affaires sociales. - **Discussion générale** (p. 7173, 7174) : priorité absolue de ce projet de loi de répondre à l'inquiétude des Français. Mobilisation de l'ensemble du Gouvernement. Réforme du service public de l'emploi à l'échelon national et local, accompagnée d'un aménagement des obligations des chômeurs en matière de recherche d'emploi et de dispositions en faveur des chômeurs créateurs d'entreprises. Insertion professionnelle des jeunes et réforme du contrat d'apprentissage. Rôle des missions locales pour l'emploi et des permanences d'accueil, d'information et d'orientation. Inquiétudes relatives à l'utilisation du contrat d'insertion dans la vie sociale, CIVIS. Approbation de la réforme des contrats aidés mais inquiétude consécutive à la multiplicité des dispositifs. Texte volontaire et ambitieux.

- **Suite de la discussion** (28 octobre 2004) - **Question préalable** (p. 7239, 7240) : s'oppose à la motion n° 394 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat tendant à opposer la question préalable. - **Art. additionnels avant le titre Ier** (p. 7246) : s'oppose à l'amendement n° 219 de M. Serge Larcher (projet de loi spécifique en faveur des départements d'outre-mer). S'oppose à l'amendement n° 362 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (association des citoyens à l'élaboration des politiques sociales). - **Art. additionnel avant l'art. 1er** (p. 7247) : s'oppose à l'amendement n° 389 de M. Michel Charasse (absence garantie de charges nouvelles obligatoires pour les collectivités territoriales). - **Art. 1er** *(Art. L. 310-1, L. 310-2, L. 311-1, L. 311-10, L. 311-10-1 nouveau et L. 322-2 du code du travail - Définition et réforme du service public de l'emploi)* (p. 7250) : son amendement n° 4 : clarification ; adopté. (p. 7252) : son amendement n° 5 : intégration au service public de l'emploi des groupements de collectivités territoriales ; adopté. (p. 7258, 7260) : accepte l'amendement n° 632 du Gouvernement (signature par l'AFPA d'une annexe à la convention passée entre l'Etat, l'UNEDIC et l'ANPE). S'oppose aux amendements analogues n° 488 de M. Roland Muzeau et n° 221 de Mme Gisèle Printz (exclusion du service public de l'emploi des organismes privés de placement et de travail temporaire) ainsi qu'aux amendements de M. Roland Muzeau n° 469 (suppression), n° 473 (gratuité du placement des personnes à la recherche d'un emploi), n° 489 (précision), n° 491 (estimation quantitative et qualitative des besoins locaux en matière d'emploi et de formation), n° 492 (accompagnement social et professionnel des demandeurs d'emploi), n° 493 (participation des missions locales aux maisons de l'emploi), n° 470 (participation des partenaires sociaux aux maisons de l'emploi), n° 486, n° 490 et n° 494 (suppression partielle), aux amendements de Mme Gisèle Printz n° 223 (participation obligatoire des maisons de l'emploi à l'accueil, à l'orientation et à l'insertion des demandeurs d'emploi), n° 224 (constitution obligatoire de maisons de l'emploi sous forme d'un groupement d'intérêt public), n° 225 (composition des maisons de l'emploi) et à l'amendement n° 536 de M. Jacques Pelletier (participation aux maisons de l'emploi de l'ensemble des organismes visés au deuxième alinéa de l'article L. 311-1 du code du travail). Demande le retrait de l'amendement n° 363 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (possibilité de constitution des maisons pour l'emploi sous forme de conseil local), ainsi que des amendements analogues n° 220 de Mme Gisèle Printz et n° 182 de M. Philippe Goujon (intégration des missions locales au service public de l'emploi) et des amendements également analogues n° 471 de M. Roland Muzeau et n° 222 de Mme Gisèle Printz (association de l'AFPA à la signature des conventions pluriannuelles passées entre l'Etat, l'ANPE et l'UNEDIC). Demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 472 de M. Roland Muzeau (association de

l'AGEFIPH à la signature des conventions pluriannuelles passées entre l'Etat, l'ANPE et l'UNEDIC) ainsi que sur le sous-amendement n° 319 de M. Bernard Seillier, portant sur son amendement n° 5 précité. S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de Mme Gisèle Printz n° 226 (possibilité offerte aux maisons de l'emploi de conclure des conventions d'objectifs avec les structures d'insertion par l'économique) et n° 227 (représentation des demandeurs d'emploi au sein des maisons de l'emploi). - **Art. additionnels après l'art. 1er** (p. 7275) : son amendement n° 7 : codification des articles relatifs aux missions locales pour l'emploi ; adopté. - **Art. 2** *(Art. L. 311-4 du code du travail - Libéralisation de la diffusion des offres et des demandes d'emploi)* (p. 7276) : s'oppose à l'amendement n° 495 de M. Roland Muzeau (suppression). - **Art. 3** *(Art. L. 312-1 à L. 312-3 nouveaux du code du travail - Activité de placement exercée par des personnes privées)* (p. 7280) : s'oppose aux amendements de M. Roland Muzeau n° 496 (suppression), n° 497 (agrément des services de placement), n° 498 (interdiction pour les services de placement d'exercer une autre activité à but lucratif), n° 499 et n° 501 (précision), ainsi qu'à l'amendement n° 228 de Mme Gisèle Printz (règlement des services de placement et des agences de conseil en insertion). Demande l'avis du Gouvernement sur les amendements analogues n° 229 de Mme Gisèle Printz et n° 500 de M. Roland Muzeau (fermeture définitive des organismes de placement en cas de non-respect du principe de gratuité ou d'atteinte à l'ordre public). - **Art. additionnel après l'art. 3** (p. 7282) : son amendement n° 8 : coordination ; adopté. - **Art. 5** *(Art. L. 311-7 du code du travail - Modification du statut de l'ANPE)* (p. 7284) : son amendement n° 9 : réglementation de la création par l'ANPE de filiales aux services payants ; adopté après modification par le sous-amendement n° 563 du Gouvernement. S'oppose aux amendements identiques n° 230 de Mme Gisèle Printz et n° 502 de M. Roland Muzeau (suppression), ainsi qu'à l'amendement n° 231 de Mme Gisèle Printz (repli). Sur son amendement n° 9 précité, accepte le sous-amendement n° 563 du Gouvernement. - **Art. additionnels avant l'art. 6** (p. 7286) : s'oppose aux amendements de M. Roland Muzeau portant sur le même objet n° 503 et 504 (représentation des chômeurs au sein de l'UNEDIC). - **Art. 6** *(Art. L. 354-1 du code du travail - Autorisation donnée à l'UNEDIC de financer des mesures d'aide au retour à l'emploi)* (p. 7288) : s'oppose aux amendements n° 505 de M. Roland Muzeau (suppression) et n° 232 de Mme Gisèle Printz (maintien du PARE). - **Art. 7** *(Art. L. 311-5, L. 351-16 et L. 351-17 du code du travail - Obligations des demandeurs d'emploi)* (p. 7293) : s'oppose aux amendements de Mme Gisèle Printz n° 233 (conditions de refus d'un emploi) et n° 234 (suppression partielle), ainsi qu'aux amendements de M. Roland Muzeau n° 506 (inscription des demandeurs d'emploi auprès de l'ANPE), n° 507 et n° 508 (suppression partielle), et n° 509 (prise en compte du projet professionnel des demandeurs d'emploi dans les propositions de placement). (p. 7298) : ses amendements n° 10 : précision ; et n° 11 : prise en compte de la création ou de la reprise d'une entreprise comme un acte positif de recherche d'emploi ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° 510 de M. Roland Muzeau (suppression partielle). (p. 7300) : s'oppose aux amendements de M. Roland Muzeau n° 511 (suppression partielle) et n° 512 (rétablissement de la notion de droit au revenu de remplacement), ainsi qu'à l'amendement n° 235 de Mme Gisèle Printz (conditions d'extinction de l'allocation chômage). (p. 7301) : s'oppose à l'amendement n° 539 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (droit du demandeur d'emploi à être entendu et accompagné avant la prise d'une sanction à son égard). - **Art. 8** *(Art. L. 351-18 du code du travail - Contrôle de la recherche d'emploi)* (p. 7304) : son amendement n° 12 : limitation du délai de réponse des administrations ; retiré. (p. 7305) : s'oppose aux amendements identiques n° 513 de M. Roland Muzeau et n° 236 de Mme Gisèle Printz (suppression), ainsi qu'aux amendements de M. Roland Muzeau n° 515 (suppression de la faculté de saisie partielle ou totale du revenu de remplacement) et n° 516 (possibilité de recours des demandeurs d'emploi contre les décisions prises à leur encontre). Demande le retrait de l'amendement n° 514 de M. Roland Muzeau (possibilité pour les demandeurs d'emploi d'être accompagnés lors de la mise en oeuvre de la procédure contradictoire) au profit de l'amendement n° 635 du Gouvernement (droit du demandeur d'emploi à être entendu et accompagné lors d'une procédure de sanction) qu'il accepte. - **Art. 9** *(Art. L. 322-46 et L. 322-4-17-1 du code du travail - Accompagnement et insertion dans l'emploi de jeunes sans qualification)* (p. 7307) : s'oppose à l'amendement n° 237 de Mme Gisèle Printz (suppression de la possibilité de moduler le soutien financier accordé aux employeurs pour l'emploi de jeunes en difficulté). (p. 7309) : son amendement n° 13 : harmonisation ; devenu sans objet. Son amendement n° 14 : précision ; devenu sans objet. (p. 7311) : accepte l'amendement n° 205 de M. Philippe Goujon (rôle de l'Etat dans l'insertion des jeunes en difficulté). Demande le retrait de l'amendement n° 238 de Mme Gisèle Printz (harmonisation). S'oppose aux amendements de M. Roland Muzeau n° 517 (accompagnement renforcé des jeunes), n° 518 (accompagnement des jeunes jusqu'à leur accès à l'emploi) et n° 520 (financement par l'Etat des postes de référent et coordonnateur des missions locales), ainsi qu'à l'amendement n° 239 de Mme Gisèle Printz (allocation continue pour les jeunes en difficulté). - **Art. additionnel après l'art. 9** (p. 7313) : s'oppose à l'amendement n° 519 de M. Roland Muzeau (création d'une allocation d'autonomie de formation et d'accès à l'emploi). - **Art. 10** *(Art. L. 4253-7 et L. 4253-8 du code général des collectivités territoriales - Modification du CIVIS)* (p. 7314) : son amendement n° 15 : prise en charge par l'Etat du CIVIS ; adopté après modification par les sous-amendements n° 206 et 207 de M. Philippe Goujon, qu'il accepte. (p. 7315) : s'oppose aux amendements de Mme Gisèle Printz n° 240 (suppression de la modulation des contrats en fonction de la formation), n° 241 (coordination) et n° 242 (ouverture du CIVIS aux organismes privés à but non lucratif développant des activités d'utilité sociale). - **Art. 11** *(Art. L. 322-4-20 du code du travail - Disparition des emplois jeunes)* (p. 7317) : s'oppose à l'amendement n° 521 de M. Roland Muzeau (suppression). - **Art. additionnel avant l'art. 12** (p. 7318) : son amendement n° 16 : abrogation des chapitres du code du travail relatifs aux contrats d'apprentissage conclus avant 1972 ; adopté. - **Art. additionnel avant l'art. 12 ou après l'art. 12** : son amendement n° 22 : amélioration du mode de rémunération des apprentis ; adopté. (p. 7319) : s'oppose à l'amendement n° 522 de M. Roland Muzeau (suppression de l'imputation des avantages en nature sur la rémunération due à l'apprenti). - **Art. 12** *(Art. L. 115-2 du code du travail - Contrats d'apprentissage d'une durée inférieure à un an)* (p. 7321, 7322) : ses amendements n° 17 : rédaction ; et n° 18 : durée des contrats d'apprentissage ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° 243 de M. Jean-Luc Mélenchon (suppression). Estime l'amendement n° 523 de M. Roland Muzeau (durée des contrats d'apprentissage) satisfait par son amendement n° 18 précité. - **Art. additionnels après l'art. 12** : son amendement n° 19 : formation des personnels des centres de formation d'apprentis ; adopté. (p. 7323) : son amendement n° 20 : délai d'observation avant la signature du contrat d'apprentissage ; retiré. (p. 7324) : s'oppose à l'amendement n° 245 de M. Jean-Luc Mélenchon (temps accordé au maître d'apprentissage pour l'accomplissement de ses missions). Son amendement n° 21 : carte d'apprenti ; adopté après modification par le sous-amendement n° 244 de M. Jean-Luc Mélenchon, qu'il accepte. - **Art. 13** *(Art. L. 117-3 du code du travail - Possibilité pour les créateurs ou repreneurs d'entreprise de conclure un contrat d'apprentissage après vingt-cinq ans)* (p. 7325) : son amendement n° 23 : coordination ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 404 de M. Roland Muzeau (suppression) - **Art. additionnel après l'art. 13** (p. 7326) : accepte l'amendement n° 1 du Gouvernement (relèvement du plafond d'exonération de l'impôt sur le revenu des salaires versés aux apprentis). - **Art. additionnel avant l'art. 14** (p. 7327) : demande le retrait de l'amendement n° 405 de Mme Josiane Mathon (compétence des maîtres d'apprentissage). - **Art. 14** *(Art. L. 118-1-1 et L. 992-8 du code du travail - Réforme du mécanisme exonératoire de la taxe d'apprentissage)* : son amendement n° 24 : rectification ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 246 de M. Jean-Luc Mélenchon (suppression). - **Art. 15** *(Art. 226 B, 244 quater G nouveau, 199 ter E, 220 G et 223 O du code général des impôts - Institution d'un crédit d'impôt et*

*intermédiation obligatoire des collecteurs de la taxe d'apprentissage)* (p. 7329) : ses amendements n° 25 : rédaction ; adopté ; et n° 27 : rectification ; retiré au profit de l'amendement de la commission des finances saisie pour avis n° 160 (rectification). S'oppose à l'amendement n° 247 de M. Jean-Luc Mélenchon (suppression). - **Art. 16** *(Art. L. 118-1 du code du travail et L. 214-3 du code de l'éducation - Contrats d'objectifs et de moyens en matière d'apprentissage)* (p. 7331) : son amendement n° 28 : nouvelle rédaction de l'article ; adopté après modification par les sous-amendements n° 631 de M. Serge Dassault, n° 559 de M. Francis Grignon et n° 524 de M. Jacques Blanc. (p. 7333, 7334) : s'oppose aux amendements n° 248 de M. Jean-Luc Mélenchon (suppression) et n° 406 de M. Roland Muzeau (rôle des chambres consulaires dans la définition des contrats d'objectifs et de moyens en matière d'apprentissage). Demande le retrait de l'amendement n° 407 de M. Roland Muzeau (contenu de la convention créant les centres de formation d'apprentis) et accepte l'amendement n° 569 du Gouvernement (inclusion de la valorisation de la condition matérielle des apprentis dans les motivations des contrats d'objectifs et de moyens). Sur son amendement n° 28 précité, accepte le sous-amendement n° 631 de M. Serge Dassault et demande le retrait des sous-amendements n° 559 de M. Francis Grignon et n° 524 de M. Jacques Blanc.

- **Suite de la discussion** (2 novembre 2004) - **Art. additionnel après l'art. 16** (p. 7374) : accepte l'amendement n° 2 du Gouvernement (création du fonds national pour la modernisation et le développement de l'apprentissage). - **Art. additionnel avant l'art. 17** (p. 7375) : s'oppose à l'amendement n° 408 de Mme Josiane Mathon (mise en place d'un conseil d'administration dans les CFA). Alourdissement inutile du fonctionnement des CFA. - **Art. 17** *(Art. L. 4312-1 du code général des collectivités territoriales - Publicité des fonds consacrés à l'apprentissage)* (p. 7377) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 249 de M. Jean-Luc Mélenchon (précision du contenu de l'annexe budgétaire relative à l'apprentissage). - **Art. 18** *(Art. L.118-2, L.118-2-1, L.118-2-2, L.118-3-1 du code du travail - Intermédiation obligatoire des organismes collecteurs pour le versement de la taxe d'apprentissage)* (p. 7379) : ses amendements n° 29 : rédaction ; et n° 30 : coordination ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° 250 de M. Jean-Luc Mélenchon (suppression). Nécessaire transparence en raison de la complexité du circuit actuel de la collecte de la taxe d'apprentissage. - **Art. 19** *(Art. L.118-2-4 du code du travail - Organismes collecteurs dans les départements d'outre-mer)* (p. 7380) : son amendement n° 31 : rédaction ; adopté. Accepte l'amendement n° 359 de M. Francis Grignon (information des régions concernant la collecte de la taxe et sa répartition entre les CFA implantés sur leur territoire). - **Art. 20** *(Art. L.119-1-1 du code du travail - Renforcement du contrôle des organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage)* (p. 7381) : son amendement n° 32 : pouvoir du ministre chargé de la formation professionnelle de retirer l'habilitation des organismes collecteurs en cas de manquements constatés à la réglementation ; adopté. - **Art. 21** *(Art. L.119-1-2 et L.119-1-3 nouveaux du code du travail - Contrôle des bénéficiaires des fonds de la taxe d'apprentissage)* (p. 7383, 7384) : ses amendements n° 33 : collaboration des administrations de l'Etat et de celles des régions en matière de contrôle des bénéficiaires des fonds de l'apprentissage ; et n° 34 : précision ; adoptés. Demande le retrait de l'amendement n° 251 de Mme Gisèle Printz (précision de la compétence des régions en matière de contrôle technique et financier des CFA) satisfait par son amendement n° 33 précité. - **Art. 23** *(Art. L. 117-10 et L. 151-1 du code du travail - Mesures de coordination dans le code du travail)* : son amendement n° 35 : suppression ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 23** (p. 7385) : s'oppose à l'amendement n° 409 de M. Roland Muzeau (instauration du dispositif de chèques vacances dans les PME de moins de 50 salariés). (p. 7386) : demande l'avis du Gouvernement pour l'amendement n° 535 de M. Jacques Pelletier (exclusion du temps de déplacement professionnel de la durée du travail effectif définie par la loi). - **Art. additionnels avant l'art. 24** (p. 7387, 7388) : s'oppose aux amendements de M. Roland Muzeau n° 410 (versement d'une allocation de fin d'année aux bénéficiaires de minima sociaux) et n° 411 (indexation de l'évolution des minima sociaux sur celle du SMIC). Evocation d'une possible irrecevabilité (art. 40 de la Constitution). - **Art. additionnel avant l'art. 25** (p. 7390) : s'oppose à l'amendement n° 412 de M. Roland Muzeau (création d'un contrat unique d'insertion dans le secteur non marchand). Dispositif proposé exclusivement au secteur non marchand. Partage néanmoins le souci exprimé. - **Art. 25** *(Art. L. 322-4-7 et L. 322-4-8-1 du code du travail - Contrat d'accompagnement dans l'emploi)* (p. 7393) : son amendement n° 36 : autorisation pour les entreprises d'insertion par l'activité économique d'embaucher des personnes sans emploi sous CAE ; adopté. (p. 7395) : son amendement n° 37 : précision du contenu du décret en Conseil d'Etat relatif au CAE ; adopté. (p. 7396, 7397) : ses amendements n° 38 : clarification ; n° 39 : précision du régime de rémunération des bénéficiaires du CAE ; n° 40 : modulation de l'aide de l'Etat en fonction de la qualité de l'accompagnement et de la formation dispensée au bénéficiaire ; n° 41 : correction d'une erreur matérielle ; et n° 42 : précision ; adoptés. Sur le sous-amendement n° 564 du Gouvernement (rédaction) déposé sur son amendement n° 38 précité, souhaite un complément d'explication. Sur les amendements de M. Bernard Seillier, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 293 (intégration des groupements d'employeurs des personnes bénéficiant des contrats aidés parmi les employeurs susceptibles d'embaucher des personnes sans emploi en contrat d'accompagnement), demande le retrait des n° 294 (précision des catégories de publics visées par le contrat d'accompagnement et soutien financier de l'Etat aux chantiers d'insertion) et n° 295 (précision de la durée du CAE et de la durée maximale de son renouvellement) et estime le n° 296 (modulation de l'aide de l'Etat en fonction de la spécificité de l'accompagnement vers l'insertion) satisfait par l'amendement de la commission n° 36 précité. S'oppose aux amendements de Mme Gisèle Printz n° 253 (mise en oeuvre de priorités d'accès aux CAE), n° 254 (rémunération des heures de formation et de validation de l'expérience) et n° 255 (fixation des durées minimale et maximale du CAE) ainsi qu'à l'amendement n° 413 de M. Roland Muzeau (suppression). Demande le retrait de l'amendement n° 365 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (précision de l'ouverture du CAE aux publics jeunes). - **Art. 26** *(Art. L. 322-4-8 du code du travail - Contrat initiative-emploi)* (p. 7402, 7404) : ses amendements n° 43, 47 et 49 : rédaction ; n° 44 et 45 : précision ; n° 46 : détermination par décret de la seule durée maximale des conventions et des CIE ; n° 48 : modulation de l'aide de l'Etat en fonction des initiatives prises par l'employeur en matière d'accompagnement et de formation professionnelle du bénéficiaire d'un CIE ; adoptés ; et n° 50 : prise en compte des bénéficiaires de CIE, sous certaines conditions, dans l'effectif de l'entreprise ; adopté après modification par le sous-amendement n° 565 du Gouvernement. (p. 7405) : sur son amendement n° 50 précité, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 565 du Gouvernement (précision que l'exclusion des bénéficiaires du CIE du décompte des effectifs vaut pour la durée exacte de la convention). S'oppose aux amendements de M. Roland Muzeau n° 414 (suppression), n° 416 (obligation pour l'employeur de rembourser l'aide et les exonérations perçues s'il n'a pas satisfait à son obligation de formation) et n° 417 (requalification du CIE en CDI au-delà de deux renouvellements et obligation pour l'employeur de respecter un délai de carence entre la fin d'un CIE et l'embauche sur un même poste avec un CIE) et de Mme Gisèle Printz n° 258 (rémunération de la formation professionnelle délivrée dans le cadre du CIE) et n° 261 (précision de la durée initiale des CIE conclus à durée déterminée et limitation de leur durée maximale à 36 mois). Demande le retrait des amendements identiques n° 257 de Mme Gisèle Printz et n° 415 de M. Roland Muzeau (ouverture d'un droit à la formation et à l'accompagnement aux titulaires d'un CIE). Sur les amendements de M. Bernard Seillier, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 298 (intégration des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification parmi les employeurs susceptibles de conclure des conventions avec l'Etat au titre du CIE) et demande le retrait du n° 321 (obligation de délivrer la formation dans le cadre du CIE). Estime satisfaits par les présentes dispositions et demande le retrait des amendements de M. Bernard Seillier n° 297

(obligation de prévoir un accompagnement social des bénéficiaires de CIE) et de Mme Gisèle Printz n° 259 (mise en oeuvre de priorités d'accès au CIE) et n° 260 (modulation de l'aide de l'État en fonction des initiatives prises par l'employeur en matière d'accompagnement, d'orientation, de formation professionnelle et de préparation à la validation des acquis de l'expérience). Demande l'avis du Gouvernement pour l'amendement n° 387 de M. Alain Vasselle (rétablissement de l'exonération des cotisations patronales de sécurité sociale pour les CIE conclus avec les bénéficiaires de l'obligation d'emploi). - **Art. 27** *(Art. L. 322-4-14, L. 322-4-9 et L. 322-4-16 du code du travail - Mesures de coordination)* (p. 7408, 7409) : ses amendements n° 51 : conséquence ; et n° 52 : coordination ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° 418 de M. Roland Muzeau (suppression) et demande le retrait des amendements de M. Bernard Seillier n° 299 (rétablissement du II de l'article visant au maintien des structures d'insertion par l'activité économique) et n° 361 (possibilité pour les personnes morales de droit public ou de droit privé à but non lucratif développant des activités présentant un caractère d'utilité sociale d'embaucher des bénéficiaires de contrats aidés) satisfaits par son amendement n° 52 précité. - **Art. additionnel après l'art. 27 ou après l'art. 37** (p. 7410, 7411) : demande l'avis du Gouvernement sur les amendements portant sur le même objet n° 262 de Mme Gisèle Printz et n° 322 de M. Bernard Seillier (définition des ateliers et chantiers d'insertion) ainsi que sur l'amendement n° 366 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (reconnaissance des ateliers et des chantiers d'insertion). S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements précités n° 262 de Mme Gisèle Printz et n° 322 de M. Bernard Seillier ainsi que pour l'amendement n° 366 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe modifié par le sous-amendement n° 646 du Gouvernement. - **Art. 28** *(Art. L. 832-2 du code du travail et L. 522-8 du code de l'action sociale et des familles - Mesures de coordination relatives à l'outre-mer)* (p. 7412) : ses amendements n° 53 : rédaction et n° 54 : conditions d'application du CAE et du contrat d'insertion-RMA ; adoptés. Demande au Gouvernement des précisions sur les modalités d'application des contrats aidés outre-mer. (p. 7413) : s'oppose à l'amendement n° 419 de M. Roland Muzeau (suppression). Demande l'avis du Gouvernement sur les amendements n° 381 de Mme Anne-Marie Payet (préservation dans les DOM et à Saint-Pierre-et-Miquelon des CES et CEC) et n° 186 de M. Denis Detcheverry (maintien du financement des stages de formation à Saint-Pierre-et-Miquelon). Non-prise en compte des spécificités de l'outre-mer. - **Art. 29** *(Art. L. 322-4-10 à L. 322-4-13 du code du travail - Contrat d'avenir)* (p. 7416, 7418) : ses amendements n° 55 : mission des départements et des communes pour la mise en oeuvre du contrat d'avenir ; et n° 56 : conséquence ; adoptés. (p. 7420, 7423) : ses amendements n° 645 : durée du contrat d'avenir ; n° 57 : suppression du dépôt du contrat d'avenir auprès des services chargés de l'emploi ; n° 58 : indication que la durée légale hebdomadaire du contrat d'avenir s'applique également au secteur rural, n° 59 : cohérence, n° 60 : suppression de la dégressivité de l'aide de l'Etat pour les chantiers d'insertion et n° 61 : apport par l'Etat d'une aide forfaitaire à l'employeur en cas d'embauche du bénéficiaire d'un contrat d'avenir en CDI ; adoptés. Accepte l'amendement n° 638 du Gouvernement (renforcement des obligations incombant à l'employeur en matière de formation et de certification de la qualification). Sur son amendement précité n° 55, demande le retrait du sous-amendement n° 301 de M. Bernard Seillier (délégation de la gestion du contrat d'avenir aux missions locales, aux maisons de l'emploi et aux plans locaux d'insertion). Sur son amendement précité n° 56, s'oppose au sous-amendement n° 265 de Mme Gisèle Printz. Sur les amendements de M. Roland Muzeau, s'oppose aux n° 420 (suppression), n° 423 (fixation de la durée hebdomadaire du travail à 35 heures), n° 424 (possibilité de réduire la durée hebdomadaire du travail sans descendre en deça de vingt heures) et n° 425 (prise en charge par l'Etat et la région des actions de formation et d'accompagnement effectuées pendant le temps de travail) et demande le retrait des n° 421 (renforcement du contenu de la convention de contrat d'avenir), satisfait par l'amendement précité n° 638 du Gouvernement, n° 422 (fixation de la durée du contrat d'avenir) satisfait par l'amendement précité n° 56 de la commission et n° 426 (financement obligatoire par l'Etat des contrats d'avenir transformés en CDI). Demande le retrait de l'amendement n° 300 de M. Bernard Seillier (cohérence). (p. 7428) : intervient sur son amendement précité n° 60. - **Art. additionnel après l'art. 29** (p. 7429) : demande le retrait de l'amendement n° 479 de M. Gérard Delfau (création d'un fonds de compensation affecté à La Poste et destiné à financer l'accès des personnes à faibles revenus aux services financiers et bancaires de base). - **Art. 30** *(Art. L. 262-6-1, L. 262-12-1, L. 262-38, L. 262-48 et L. 522-18 du code de l'action sociale et des familles - Maintien des droits garantis au titre du RMI pour les bénéficiaires du contrat d'avenir)* (p. 7430) : ses amendements n° 62 et 63 : rédaction ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° 427 de M. Roland Muzeau (suppression). - **Art. 31** *(Art. L. 5210-4 du code général des collectivités territoriales - Délégation aux communes des compétences des départements et des régions)* (p. 7432) : accepte l'amendement de la commission des lois saisie pour avis n° 148 (transfert de l'article 31 à l'article 145 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales) et s'oppose à l'amendement n° 429 de Mme Evelyne Didier (création d'une compétence optionnelle en matière d'action sociale pour les EPCI). - **Art. additionnel après l'art. 31** : son amendement n° 64 : coordination ; adopté. - **Art. 32** *(Art. L. 422-1 et L. 432-4-1-1 du code du travail - Extension du champ de compétences des représentants du personnel aux contrats d'avenir)* (p. 7433) : son amendement n° 65 : extension du droit de regard des délégués du personnel et du comité d'entreprise aux CIE, CI-RMA et CAE ; adopté. - **Art. 33** *(Art. L. 322-4-15, L. 322-4-15-1, L. 322-4-15-3, L. 322-4-15-4, L. 322-4-15-5, L. 322-4-15-6, L. 322-4-15-7, L. 322-4-15-9 du code du travail - Mesures d'adaptation du CI-RMA)* (p. 7435) : ses amendements n° 66 : extension du CI-RMA aux titulaires de l'allocation de parent isolé, API, et remplacement du mot "bénéficiaire" par le mot "titulaire" ; n° 67 et 69 : rédaction ; et n° 68 : précision ; adoptés. - **Art. additionnels après l'art. 33** (p. 7437, 7438) : s'oppose aux amendements de Mme Gisèle Printz n° 267 (création d'un fonds départemental utilisé prioritairement pour le développement des initiatives locales d'insertion par l'activité économique), n° 268 (représentation de la commission pivot emploi-insertion au sein du conseil départemental d'insertion) et n° 269 (coordination périodique par le préfet de région des commissions départementales emploi-insertion). Sur les amendements de M. Bernard Seillier, demande le retrait du n° 324 (institution d'un fonds départemental pour l'insertion géré par le représentant de l'Etat dans le département) et accepte le n° 320 (possibilité pour les conseils généraux, dans le cadre de l'aide sociale légale, de distribuer des chèques d'accompagnement personnalisé aux personnes rencontrant des difficultés sociales). (p. 7439) : son amendement n° 70 : remplacement de la référence au "bénéficiaire" de minimum social par la référence au "titulaire" de minimum social dans tous les textes législatifs ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 34** (p. 7440, 7441) : sur les amendements de M. Bernard Seillier, demande l'avis du Gouvernement pour le n° 307 (élargissement des compétences des communautés de communes et des communautés d'agglomération en matière d'action sociale) et s'oppose au n° 308 (possibilité pour les CCAS de transférer leurs compétences à un CIAS). - **Art. 35** *(Art. 200 septies du code général des impôts - Réduction d'impôt pour les tuteurs de chômeurs créateurs d'entreprise)* (p. 7442, 7443) : ses amendements n° 71 : correction d'une erreur matérielle : n° 72 : élargissement du bénéfice de la réduction d'impôt aux contribuables qui aident un membre de leur famille à créer ou à reprendre une entreprise ; n° 73 : élargissement du bénéfice de ce dispositif aux contribuables qui aident une personne titulaire de l'allocation adulte handicapé, AAH ; n° 74 : précision du profil du contribuable jugé apte à apporter une aide à la création ou à la reprise d'entreprise ; n° 75 : coordination ; n° 76 : encadrement par la maison de l'emploi des relations entre le contribuable et le créateur d'entreprise ; n° 77 : cohérence rédactionnelle ; et n° 79 : rédaction ; adoptés ; et n° 78 : institution d'une prime fiscale au profit des personnes non imposables au titre de l'impôt sur le revenu ; retiré. (p. 7444) : s'oppose à l'amendement n° 270 de Mme Gisèle Printz (suppression). Accepte les amendements de la commission des finances saisie pour avis n° 162 (non-

éligibilité au bénéfice de la réduction d'impôt des personnes propriétaires de l'entreprise qu'il s'agit d'aider) et n° 161 (clarification). (p. 7445) : accepte de retirer son amendement n° 78 précité et souhaite néanmoins un examen de la question. Injustice de la situation faite aux personnes qui ne paient pas d'impôt.

- **Suite de la discussion** (3 novembre 2004) - **Rappel au règlement** (p. 7465) : intervient sur le rappel au règlement de M. Michel Mercier et accepte la nouvelle délibération demandée par celui-ci de son amendement n° 60 : suppression de la dégressivité de l'aide de l'Etat pour les chantiers d'insertion, tendant à organiser le financement des contrats d'avenir. - **Art. 36** *(Art. L. 322-4-1 du code du travail - Participation des maisons de l'emploi aux actions menées en vue du reclassement des salariés)* (p. 7466) : s'oppose à l'amendement n° 431 de M. Roland Muzeau (suppression). Accepte les amendements du Gouvernement n° 566 (compétences des maisons de l'emploi en cas de restructuration d'entreprises) et n° 567 (élargissement des compétences des maisons de l'emploi aux actions de reclassement des salariés licenciés par les entreprises de plus de mille salariés). - **Art. 37** *(Art. L. 124-2-1-1 du code du travail - Création d'un nouveau cas de recours à l'intérim)* (p. 7469) : s'oppose aux amendements de M. Roland Muzeau n° 432 (suppression) et n° 433 (repli) et à l'amendement n° 271 de Mme Gisèle Printz (suppression du recours au travail temporaire pour l'embauche de personnes sans emploi confrontées à des difficultés sociales et professionnelles particulières). - **Art. additionnels après l'art. 37** (p. 7471) : demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 183 de M. Louis de Broissia (prise en compte des spécificités des entreprises du spectacle et de la presse dans la définition du travail de nuit). (p. 7472) : demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 174 de M. Serge Dassault (mise en oeuvre d'actions de formation à l'économie de l'ensemble des salariés). - **Art. 38** *(Programmation financière)* (p. 7475) : son amendement n° 80 : correction d'une erreur matérielle ; adopté. Accepte l'amendement n° 185 de M. Jean-Paul Virapoullé (association des collectivités locales à l'aide aux chômeurs pour l'investissement dans le domaine économique).

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Travail, santé et cohésion sociale - I. - Emploi et travail**

- (9 décembre 2004) - rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, pour le travail et l'emploi. (p. 9432, 9434) : stabilité du taux de chômage. Impact du plan de cohésion sociale sur les crédits de l'emploi. Politique d'allègement des charges sociales. Maquette budgétaire présentée par le Gouvernement pour préparer l'entrée en vigueur de la LOLF. Avis favorable de la commission des affaires sociales pour l'adoption de ces crédits. - **Art. 76** *(Concours de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, CNSA, au financement des centres d'aide par le travail, CAT, et des ateliers protégés)* (p. 9453) : son amendement n° II-11 : possibilité pour la CNSA de financer les centres d'aide par le travail et les ateliers protégés pour la seule année 2005 ; adopté.

- **Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale** - *Commission mixte paritaire* **[n° 110 (2004-2005)]** - (16 décembre 2004) - rapporteur pour le Sénat de la commission mixte paritaire. - **Discussion générale** (p. 9881, 9882) : précisions concernant les missions, la composition et le mode de fonctionnement des maisons de l'emploi. Suppression des stages de découverte en entreprise pour permettre leur intégration dans la future loi d'orientation sur l'école. Initiatives de l'Assemblée nationale concernant l'apprentissage. Modifications relatives aux contrats aidés. Volet "accompagnement des licenciements". Consultation des partenaires sociaux. Volet "logement". Etape importante pour la politique sociale du pays. Au nom de la commission, recommande l'adoption de ce texte. - **Art. 29** *(Art. L. 322-4-10 à L. 322-4-13 du code du travail - Contrat d'avenir)* (p. 9921) : accepte l'amendement n° 1 du Gouvernement (précision) - **Art. 37 bis** *(Consécration législative des ateliers et chantiers d'insertion)* : accepte l'amendement n° 2 du Gouvernement (possibilité pour un centre communal d'action sociale de gérer un chantier d'insertion)

**STASI (Bernard)**
*médiateur de la République*

**INTERVENTIONS**

- **Communication du Médiateur de la République** - (4 mars 2004) (p. 2079, 2080) : dialogue constant du Médiateur avec les représentants de la nation. Forte progression du nombre de saisines. Sentiment d'exclusion. Fragilité de la cohésion sociale. Qualité du travail d'expertise juridique. Action réformatrice. Nombre et rôle des délégués. Action internationale. Trentième anniversaire de l'institution. Citoyens désorientés face à la complexité du droit. Nécessité de poursuivre les simplifications administratives et l'amélioration du service public.

**SUEUR (Jean-Pierre)**
*sénateur (Loiret)*
*SOC*

**NOMINATIONS**

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique portant statut d'autonomie de la Polynésie française et du projet de loi complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française le 15 janvier 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité le 23 janvier 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de modernisation de la sécurité civile le 27 juillet 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales le 27 juillet 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de simplification du droit le 20 octobre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative aux devoirs des enfants majeurs envers leurs ascendants âgés **[n° 140 (2003-2004)]** (7 janvier 2004) - **Famille - Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la politique de santé publique [n° 19 (2003-2004)]** - (14 janvier 2004) - **Art. 1er** *(Art. L. 1411-1 à L. 1411-5 et L. 1413-1 du code de la santé publique - Politique de santé publique nationale)* (p. 238) : favorable à l'amendement n° 279 de M. Guy Fischer (réduction des inégalités socio-professionnelles et géographiques). (p. 240) : favorable à l'amendement n° 276 de M. Jack Ralite (mise en oeuvre par la politique de santé de moyens de réduction des inégalités). Incohérence des arguments développés pour rejeter les amendements luttant contre les inégalités.

- **Suite de la discussion** (19 janvier 2004) - **Rappel au règlement** (p. 488) : protestation contre les conditions d'organisation du débat. - **Art. 18 quater (précédemment réservé) (priorité)** *(Art. L. 3231-1 [nouveau] du code de la santé publique - Prescription et mise en oeuvre des psychothérapies)* (p. 492, 493) : opposition totale à l'amendement Accoyer. Opposition à une tutelle de la psychiatrie sur la psychanalyse et sur l'ensemble des psychothérapies relationnelles. Favorable à un dialogue avec les professionnels de la psychanalyse et de la psychothérapie. Demande de création d'une mission d'information par M. Claude Estier. (p. 495) : son amendement n° 232 : suppression ; devenu sans objet. Crainte de régression. Opposition à une procédure hâtive. (p. 501, 502) : déplore la procédure utilisée pour le dépôt de l'amendement n° 363 du Gouvernement (dispense de l'inscription au registre national des psychothérapeutes pour les professionnels incontestés) auquel il est défavorable. Conséquence de la priorité.

- **Projet de loi portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité** - *Deuxième lecture* **[n° 90 (2003-2004)]** - (20 janvier 2004) - **Art. additionnel après l'art. 15** (p. 609) : intervient sur l'amendement n° 242 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (instauration d'une autorité administrative indépendante dans le cadre des marchés publics). Préoccupations du groupe socialiste sur la question des marchés publics et l'ordonnance relative aux partenariats public-privé. - **Intitulé de la section 2 et art. additionnels avant l'art. 16** (p. 615) : intervient sur l'amendement n° 157 de M. Robert Badinter (extension à la presse de la répression de tous les écrits et propos discriminatoires susceptibles de constituer l'infraction visée à l'article 225-1 du code pénal). Absence d'arguments sérieux de la part du Gouvernement pour ne pas sanctionner l'homophobie. - **Art. 16 bis B** *(Art. 706-47 et 706-47-1 nouveau du code de procédure pénale - Procédure particulière applicable aux infractions sexuelles)* (p. 622, 623) : intervient sur l'amendement n° 164 de M. Robert Badinter (suppression). Absence d'opposition à l'existence du fichier. Contestation de certaines de ses modalités porteuses de situations absurdes et de problèmes réels. - **Rappel au règlement** (p. 629) : justification de la demande de réserve sur l'amendement n° 173 de M. Robert Badinter (suppression). Suppression de l'article 16 bis C ; nécessité de ne pas interpréter cet amendement comme une opposition du groupe socialiste au principe de l'existence d'un fichier des auteurs d'infractions sexuelles.

- **Suite de la discussion** (21 janvier 2004) - **Art. 53 bis** *(Art. 137-4 et 137-1 du code de procédure pénale - Procédure de placement en détention provisoire)* (p. 721) : opposé à l'article. Suspicion injustifiée à l'égard du juge d'instruction. Attachement du groupe socialiste au double verrou.

- **Projet de loi relatif à la régulation des activités postales [n° 410 (2002-2003)]** - (27 janvier 2004) - **Discussion générale** (p. 886, 887) : nécessité du service public. Représentativité par La Poste de l'esprit républicain. Rôle excessif accordé à l'autorité de régulation des télécommunications et des postes, ARTP. Réduction des pouvoirs du Gouvernement et du Parlement. Favorable à une autorité de régulation postale non placée sous la tutelle des télécommunications. Nécessité de l'extension des services financiers. Attitude des banquiers. Conclusions du rapport d'information de M. Gérard Larcher. Nécessité vitale d'une action rapide. Interrogation sur le statut de l'établissement de crédit postal envisagé par le Gouvernement. - **Art. 1er** *(Service universel postal)* (p. 910) : son amendement n° 99 : précision sur la nature des envois postaux ; adopté. (p. 912) : soutient l'amendement n° 101 de M. Pierre-Yvon Trémel (extension du service réservé au publipostage) ; devenu sans objet. (p. 913) : soutient l'amendement n° 103 de M. Pierre-Yvon Trémel (inclusion de tous les envois recommandés prescrits par un texte légal ou réglementaire dans le domaine réservé de La Poste) ; devenu sans objet.

- **Suite de la discussion** (28 janvier 2004) (p. 932, 933) : défavorable à l'amendement n° 97 de M. Pierre Hérisson (fixation par décret des règles d'accessibilité et inclusion dans le contrat de plan des modalités d'emploi du Fonds national de péréquation territoriale). Risque d'accroissement des disparités. (p. 940) : son amendement n° 107 : suppression du régime d'autorisation ; rejeté. Rédaction de l'article insatisfaisante. Favorable à une obligation de couverture de l'ensemble du territoire pour les organismes concurrents. (p. 942) : favorable à l'amendement n° 108 de M. Pierre-Yvon Trémel (mise en place d'un régime d'autorisation plus protecteur du service universel). Dispositions conformes à la directive. Risque de déséquilibre résultant de la recherche de la rentabilité. -

**Art. additionnels après l'art. 5 ou après l'art. 10** (p. 972) : défavorable à l'amendement n° 25 de la commission (augmentation et modalités de nomination des membres de l'autorité de régulation). - **Art. 8** *(Mission de La Poste)* (p. 992, 993) : le groupe socialiste votera contre l'amendement n° 32 de M. Gérard Larcher (extension des produits financiers de La Poste dans le respect du droit commun et le maintien de son identité). Accord sur le fond sur le développement des services financiers de La Poste. Pièges contenus dans les dispositions de l'amendement n° 32 précité.

**- Projet de loi relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social [n° 133 (2003-2004)]** - (4 février 2004) - **Art. 34** *(Art. L. 132-2-2 du code du travail - Règles de conclusion des accords collectifs)* (p. 1220, 1221) : mise en cause du droit du travail. Anéantissement du principe de faveur. Absence d'accord des grandes confédérations syndicales. Opposé à cet article. (p. 1223) : soutient l'amendement n° 122 de M. Gilbert Chabroux (repli) ; rejeté. (p. 1234) : favorable à l'amendement n° 165 de M. Roland Muzeau (suppression). Complexité du dispositif. (p. 1237) : favorable aux amendements de M. Gilbert Chabroux n° 123 (subordination de la validité d'un accord de branche ou d'un accord collectif professionnel à sa signature par une ou des organisations syndicales ayant recueilli la majorité des suffrages exprimés aux élections de représentativité de branche et organisation d'une consultation des salariés) et n° 124 (précision sur les conditions d'appréciation de la majorité des suffrages exprimés par les salariés de la branche). (p. 1238) : favorable aux amendements identiques n° 125 de M. Gilbert Chabroux et n° 214 de M. Roland Muzeau (suppression du dispositif de l'opposition majoritaire au niveau des accords de branche). Effets négatifs de la généralisation de la règle de l'opposition majoritaire. (p. 1240, 1241) : absence de participation à ce débat des sénateurs de la majorité. Difficulté d'application de ce dispositif.

**- Suite de la discussion** (5 février 2004) - **Art. 36** *(Art. L. 132-13 du code du travail - Articulation entre les accords interprofessionnels et les conventions de branche)* (p. 1255) : remise en cause du principe de faveur. Affaiblissement de la situation des organisations syndicales lors des négociations. Risque de création de codes du travail propres à chaque entreprise. Disposition contraire à la Constitution. (p. 1260) : favorable aux amendements identiques de suppression n° 134 de M. Gilbert Chabroux et n° 171 de M. Roland Muzeau. Irrecevabilité des arguments avancés par le ministre. (p. 1261) : favorable aux amendements de M. Gilbert Chabroux n° 135 et n° 136 . Détournement de la Position commune. Opposition de l'Union professionnelle artisanale à la suppression du principe de faveur. Risque d'une atomisation du droit du travail. - **Art. 37** *(Art. L. 132-23 du code du travail - Articulation entre les accords d'entreprise ou d'établissement et les accords interprofessionnels, professionnels et conventions de branche)* (p. 1270, 1271) : favorable aux amendements de suppression n° 137 de M. Gilbert Chabroux et n° 172 de M. Roland Muzeau. Participation au débat des sénateurs de gauche. Favorable aux amendements de repli de M. Gilbert Chabroux n° 138 à n° 147 , n° 148 (impossibilité pour des accords d'établissement de comporter des dispositions dérogatoires à celles d'une convention ou d'un accord couvrant un champ territorial ou professionnel plus large) et n° 149 (strict encadrement des possibilités de dérogation). - **Art. additionnel après l'art. 37** (p. 1273) : favorable à l'amendement n° 215 de M. Jack Ralite (assimilation des périodes de congé maternité ou de maladie indemnisées par la sécurité sociale à des heures de travail pour l'ouverture de droits à l'assurance chômage des intermittents du spectacle). - **Art. 38** *(Extension du domaine des accords d'entreprise ou d'établissement à celui des conventions ou accords de branche)* (p. 1275) : non-conformité de cet article à la Constitution. Interrogation sur une éventuelle dérogation à l'article L. 212-7, alinéa 2, du code du travail prévoyant un décret pour chaque augmentation de la durée maximum du travail. Risque de multiplication des décrets. Emiettement du droit du travail. (p. 1277) : soutient l'amendement n° 150 de M. Gilbert Chabroux (suppression) ; devenu sans objet. (p. 1278) : soutient l'amendement n° 151 de M. Gilbert Chabroux (exclusion des dispositions de cet article des mesures introduites par le titre Ier de ce projet de loi relatives au contrat et à la période de professionnalisation) ; devenu sans objet. (p. 1279) : défavorable à l'amendement n° 50 de la commission (nouvelle rédaction déterminant avec précision et codifiant les dispositions législatives pouvant être mises en oeuvre par accord d'entreprise). Nécessité d'un juste équilibre entre la loi, les accords, les conventions et le dialogue contractuel. Objectif du Gouvernement d'éclatement du droit général en une myriade de droits particuliers. Complexité de ces dispositions pour les petites entreprises.

**- Projet de loi portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité** - *Commission mixte paritaire* **[n° 173 (2003-2004)]** - (5 février 2004) - **Discussion générale** (p. 1286, 1288) : texte de défiance à l'égard de la justice et des magistrats. Multiplication des infractions assimilées à des crimes organisés et généralisation des procédures dérogatoires. Etat d'exception permanent. Condamnation probable de la France par la Cour européenne des droits de l'homme. Remise en cause du principe d'égalité devant la justice avec la procédure du plaider-coupable : risque de pression sur les personnes vulnérables en même temps que moyen d'étouffer les détournements de fonds commis par des personnalités publiques. Contexte actuel de mise en cause des décisions de l'autorité judiciaire par des personnalités politiques. Compétence du Conseil supérieur de la magistrature. Interroge dès lors le Gouvernement sur l'interprétation à donner à la mise en place, par le Président de la République, d'une autorité indépendante et administrative. Gravité de cette initiative. Le groupe socialiste votera contre ce texte.

**- Rappel au règlement** - (10 février 2004) (p. 1410) : grève des journalistes de Radio France. Blocage de la situation préjudiciable au service public. Nécessité d'engager sans délai des négociations.

**- Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées [n° 183 (2003-2004)]** - (25 février 2004) - **Art. 1er** *(Art. L. 114 à L. 114-3-1, L. 114-5, L. 540-1 et L. 580-1 du code de l'action sociale et des familles - Définition du handicap, accès aux droits fondamentaux et droit à compensation des personnes handicapées)* (p. 1628) : favorable à l'amendement n° 171 de M. Jean-Pierre Godefroy (prise en compte de la situation de handicap et des facteurs environnementaux et contextuels). Importance du rapport entre la personne et l'environnement. Définition de l'OMS. (p. 1630) : favorable à l'amendement n° 290 de Mme Michelle Demessine (prise en compte des conditions environnementales et sociales). - **Art. 2** *(Art. L. 245-1 à L. 245-10, L. 131-2 et L. 232-23 du code de l'action sociale et des familles - Prestation de compensation)* (p. 1656) : favorable à l'amendement n° 181 de M. Jean-Pierre Godefroy (suppression des critères restrictifs d'âge et de taux d'incapacité pour le versement de la prestation de compensation). (p. 1657) : rappel au règlement : dysfonctionnement des débats en raison de l'état d'impréparation du texte.

**- Suite de la discussion** (1er mars 2004) - **Intitulé du projet de loi** (p. 1893, 1894) : favorable à l'amendement n° 170 de M. Jean-Pierre Godefroy (remplacement du mot "handicapées" par les mots "en situation de handicap").

**- Projet de loi relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social** - *Commission mixte paritaire* **[n° 224 (2003-2004)]** - (3 mars 2004) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2006, 2007) : chiffres du chômage. Le groupe socialiste votera contre ce texte. Opposition des organisations syndicales à ce projet de loi. Suppression du principe de faveur. Remise en cause du code du travail.

**- Projet de loi relatif au contrat de volontariat de solidarité internationale [n° 139 (2003-2004)]** - (6 avril 2004) - **Art. 1er** *(Définition du contrat de volontariat de solidarité internationale)* (p. 2123) : favorable à l'amendement n° 11 de Mme Monique Cerisier-ben Guiga (précision de l'engagement financier de l'Etat au titre de la protection sociale du volontaire, de sa réinsertion à son retour en France et de l'assurance

chômage). Dénonce l'application illusoire d'un texte en l'absence de moyens. Attitude négative pour les associations et pour les pays en difficulté. - **Art. 4** *(Contenu du contrat de volontariat - Obligations des associations - Rupture anticipée du contrat de volontariat)* (p. 2130) : intervient sur l'amendement n° 3 de la commission (limitation à deux ans de la durée pour laquelle un contrat de volontariat peut être conclu). Nécessité de préserver la notion même de volontariat. Incompatibilité avec une durée de mission trop longue, au risque de devenir du salariat. Réponse souhaitable sur la question de la durée minimale du volontariat pour l'octroi du statut. Risque de perception d'un préjudice par les volontaires engagés dans des actions de longue durée. (p. 2132) : intervient sur l'amendement n° 16 de Mme Monique Cerisier-ben Guiga (renforcement des obligations des associations envers les volontaires). Extension irresponsable du statut de volontariat sans attribution des moyens correspondants.

- **Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (4 mai 2004) - **Discussion générale** (p. 2748, 2749) : regret de la disjonction entre ce texte et l'aménagement du territoire. Articulation indispensable entre l'aménagement du territoire et le développement des espaces ruraux. Accroissement de la charge des collectivités locales. Interrogation sur les conséquences d'attribution des exonérations fiscales par les communes. Silence du projet de loi sur la péréquation et le mécanisme des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales. Absence de moyens concrets traduisant l'orientation et la volonté politique de l'Etat. - **Art. 1er A** *(Solidarité nationale en faveur des territoires ruraux et de montagne)* (p. 2760) : création de la dotation de solidarité rurale. Augmentation des charges des petites communes. Attente du renforcement de la péréquation.

- **Rappel au règlement** - (5 mai 2004) (p. 2790) : souhait d'une réforme consensuelle du règlement du Sénat. Non respect du droit de l'opposition à inscrire à l'ordre du jour des textes d'initiative parlementaire .

- **Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)] (suite)** - (5 mai 2004) - **Art. additionnels après l'art. 1er** (p. 2792, 2793) : intervient sur l'amendement n° 708 de M. Gérard Le Cam (possibilité pour les attachés territoriaux d'exercer une fonction "développement local"). Interrogation sur la position du ministre vis-à-vis de la création d'attachés territoriaux ayant pour mission propre le développement local. - **Art. additionnel après l'art. 1er terdecies ou avant l'art. 65** (p. 2831) : nécessité de donner plus de place à la péréquation.

- **Proposition de résolution tendant à actualiser le Règlement du Sénat [n° 296 (2003-2004)]** - (11 mai 2004) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3002) : avec le groupe socialiste, votera ce texte à regret. Déplore que la suggestion de permettre à chaque groupe de présenter les propositions de loi de son choix lors des journées parlementaires réservées ne soit pas examinée.

- **Projet de loi organique pris en application de l'article 72-2 de la Constitution relatif à l'autonomie financière des collectivités territoriales [n° 314 (2003-2004)]** - (1er juin 2004) - **Exception d'irrecevabilité** (p. 3708, 3710) : sa motion n° 1 tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité ; rejetée. Absence de réponse à la mise en oeuvre de l'article 72-2 de la Constitution. Flou de l'adjectif "déterminant". Intérêt, pour la mise en oeuvre effective de la libre administration des collectivités locales, de l'argument avancé par M. De Courson à l'Assemblée nationale concernant l'article 2 du texte et appelant une interprétation des renvois à l'article 72-2 de la Constitution. Souhaite une réponse du Gouvernement. Texte contraire à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Remise en cause inacceptable du lien entre le consentement à l'impôt et la détermination du taux et de l'assiette par les élus. Décision du Conseil constitutionnel du 29 décembre 2003. Etablissement contestable à 33 % du seuil d'autonomie fiscale proposé par la commission. Ambiguïté de la question des catégories de collectivités au regard du principe d'égalité. Nécessité de parler de la péréquation. Texte éloigné de l'objectif d'égalité des chances pour l'ensemble des collectivités, à défaut duquel l'autonomie financière n'est qu'un leurre.

- **Suite de la discussion** (2 juin 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 1er** (p. 3729) : intervient sur son amendement n° 43 : consubstantialité de l'autonomie fiscale des collectivités territoriales et de la péréquation verticale par l'Etat au principe de libre administration. Véritable enjeu du débat. Absence de sens de l'autonomie sans la justice et sans l'égalité. Le groupe socialiste récuse par avance les reproches d'être "hors sujet". - **Art. 1er** *(Catégories de collectivités territoriales)* (p. 3732) : redondance, à défaut d'un projet de loi constitutionnelle pour changer la définition des catégories de collectivités locales. (p. 3736) : soutient l'amendement n° 50 de M. Jean-Claude Peyronnet (exclusion de la Polynésie française de la catégorie des régions) ; rejeté. - **Art. additionnel avant l'art. 2 ou avant l'art. 3** (p. 3745, 3746) : son amendement n° 59 : intégration de la péréquation dans le concept d'autonomie financière ; rejeté. (p. 3749) : intervient sur son amendement n° 59 précité. Désespère de voir arriver le jour de pouvoir discuter des moyens pour les collectivités locales en difficulté, de faire face à leurs charges. - **Art. additionnels avant l'art. 2** (p. 3751, 3752) : intervient sur l'amendement n° 33 de M. Thierry Foucaud (objectifs assignés à la péréquation). Irréalisme des réponses réitérées par la commission et par le Gouvernement. - **Art. 2** *(Définition des ressources propres des collectivités territoriales)* (p. 3765) : s'oppose au sous-amendement n° 37 de M. Yves Fréville (inclusion dans les ressources propres des impositions de toutes natures dont la loi détermine, par collectivité, la localisation de l'assiette ou du taux) déposé sur l'amendement n° 7 de la commission (redéfinition des ressources propres des collectivités territoriales en ne considérant comme telles, parmi les impositions de toutes natures, que le produit des impositions dont la loi autorise les collectivités à voter l'assiette, le taux ou le tarif). Subterfuge. (p. 3772) : son amendement n° 57 : repli ; rejeté. (p. 3776) : le groupe socialiste ne votera pas le sous-amendement n° 37 de M. Yves Fréville précité, déposé sur l'amendement n° 7 de la commission précité, qu'il contredit. Principe centralisateur. Difficultés techniques d'application pour la direction générale des collectivités locales. Renoncement à une définition claire des ressources propres. (p. 3779) : le groupe socialiste votera contre l'amendement n° 7 de la commission précité en raison de son opposition au sous-amendement n° 37 de M. Yves Fréville précité déposé sur celui-ci.

- **Suite de la discussion** (3 juin 2004) - **Art. 3** *(Modalités de calcul et définition du caractère déterminant de la part des ressources propres dans l'ensemble des ressources des collectivités territoriales)* (p. 3788) : ses amendements n° 60 et 62 : garantie de la libre administration des collectivités territoriales par la perception de ressources fiscales dont elles votent les taux et qui constituent la part prépondérante de leurs ressources ; rejetés. (p. 3790) : son amendement n° 63 : fixation d'une échéance sur quatre ans pour garantir la progression du niveau de la part déterminante constaté en 2003 ; rejeté. (p. 3792) : son amendement n° 64 : nécessité de définir corrélativement les conditions d'accroissement des ressources propres et les conditions d'accroissement de la part des dotations d'Etat donnant lieu à péréquation ; rejeté. (p. 3796) : intervient sur son amendement n° 63 précité. - **Art. additionnels après l'art. 3** (p. 3799, 3800) : ses amendements n° 67 : fixation par une loi de programmation, pour une durée de cinq ans, de l'accroissement de la proportion de la part des dotations de l'Etat aux collectivités donnant lieu à péréquation, n° 70, 68 et 69 : repli ; rejetés. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3810) : contradiction du sous-amendement n° 37 de M. Yves Fréville avec les amendements identiques des commissions de lois et des finances qui avaient reçu le soutien du groupe socialiste. Ambiguïté sur la nature des ressources propres. Texte vide de sens et de portée. Absence de progrès pour l'autonomie des collectivités.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à la Charte de l'environnement [n° 329 (2003-2004)]** - (23 juin 2004) - **Art. 1er** *(Référence à la Charte de l'environnement dans le préambule de la Constitution)* (p. 4604) : inopportunité de

certaines considérations de ce texte. Absence de pertinence du vote conforme en l'espèce. (p. 4605) : soutient l'amendement n° 38 de M. Robert Badinter (suppression de la référence à l'année 2004) ; rejeté. (p. 4607) : favorable à l'amendement n° 37 de M. Robert Badinter (référence à la charte dans le corps même du texte constitutionnel). - **Art. additionnel après l'art. 1er** (p. 4608, 4609) : soutient l'amendement n° 39 de M. Robert Badinter (cohérence) ; rejeté. - **Art. 2** *(Charte de l'environnement)* (p. 4614, 4615) : soutient l'amendement n° 41 de M. Robert Badinter (nouvelle rédaction de l'article 1er) ; rejeté. Evolution faite de déséquilibres. Proposition de formules ayant une portée constitutionnelle. Soutient l'amendement n° 42 de M. Robert Badinter (rétablissement de la rédaction initiale conservant la référence à la santé) ; rejeté. (p. 4616) : soutient l'amendement n° 44 de M. Robert Badinter (nouvelle rédaction de l'article 3 donnant au devoir de prévention la valeur de principe) ; rejeté. (p. 4617) : soutient l'amendement n° 45 de M. Robert Badinter (inscription du principe pollueur-payeur dans la charte) ; rejeté.

- **Suite de la discussion** (24 juin 2004) (p. 4630) : soutient l'amendement n° 46 de M. Robert Badinter (nouvelle rédaction de l'article 5 de la charte relative au principe de précaution) ; rejeté. Regrette la procédure de vote conforme adoptée par le Sénat. (p. 4632) : intervient sur l'amendement n° 32 de Mme Marie-Christine Blandin (prise en compte dans l'environnement des êtres humains). Notion d'interaction entre les êtres humains et l'environnement. (p. 4633) : soutient les amendements de M. Robert Badinter n° 48 (mention explicite du principe de participation) et n° 49 (suppression de l'article 8 de la charte) ; rejetés. (p. 4634) : soutient les amendements n° 51 de M. Robert Badinter (suppression de l'article 10 de la charte) et n° 52 de M. Michel Charasse (application des principes énoncés dans les conditions prévues par la loi) ; rejetés. (p. 4638) : rappel au règlement fondé sur l'article 42 et regrettant le rejet global de 32 amendements sans explication de la commission des lois. (p. 4640) : favorable à l'amendement n° 7 de M. Pierre Fauchon (suppression de la référence dans la charte aux équilibres conditionnant l'émergence de l'humanité). Principe de laïcité. - **Art. additionnel après l'art. 2** (p. 4647, 4648) : soutient l'amendement n° 53 de M. Claude Saunier (extension des prérogatives du Président de la République de l'article 5 de la Constitution à la garantie de la qualité de l'environnement) ; retiré.

- **Projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales** - *Deuxième lecture* **[n° 269 (2003-2004)]** - (28 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4692, 4693) : non-respect de ses engagements par le Gouvernement. Aspects financiers de la réforme. Exemple des hôpitaux. Différentes conceptions de la décentralisation. Projet de loi d'inspiration libérale entraînant une confusion des pouvoirs. Ne votera pas ce texte. - **Rappel au règlement** (p. 4700) : dénonciation des conditions de travail au sein de la commission des lois. - **Art. additionnel avant le titre Ier ou avant l'art. 1er ou avant l'art. 5 A** (p. 4708) : ses amendements, portant sur le même objet, n° 251, 260 et 253 : conditions préalables à la mise en oeuvre de ce texte ; rejetés. (p. 4709) : son amendement n° 261 : subordination du transfert de compétence à la réalisation d'une réforme de la fiscalité locale ; rejeté. (p. 4710, 4711) : ses amendements n° 267 : subordination du transfert de compétence à l'accroissement régulier de la péréquation ; et n° 398 : subordination de l'application des mesures concernant la formation professionnelle à l'accroissement des mécanismes de péréquation ; rejetés. (p. 4712, 4713) : ses amendements portant sur le même objet n° 262, 269 et 270 : subordination du transfert de compétence à la réforme des dotations de l'Etat ; rejetés. (p. 4714) : ses amendements n° 254 : repli et n° 268 : subordination du transfert de compétence à la réforme de la dotation globale de fonctionnement ; rejetés.

- **Suite de la discussion** (29 juin 2004) - **Art. additionnel avant le titre Ier ou avant l'art. 1er** (p. 4728, 4729) : intervention du président de la commission des lois sur la réforme de la DGF. Changement "d'architecture" de la DGF. Rappel des textes relatifs aux collectivités territoriales votés sous les gouvernements de gauche. Ses amendements n° 258 : subordination des transferts de charges d'une collectivité territoriale à une autre à des compensations financières ; n° 259 : prise en compte pour le calcul de la compensation d'une période de référence portant sur les dix exercices budgétaires antérieurs à la discussion des nouveaux transferts de compétences ; n° 263 : évaluation de la charge financière des transferts de compétences par la commission consultative d'évaluation et inscription dans la loi de finances des crédits nécessaires ; et n° 265 : repli ; rejetés. (p. 4730) : ses amendements n° 257 : évaluation préalable des engagements réciproques pris dans le cadre des contrats de plan Etat-région avant tout transfert de crédits ; et n° 264 : repli ; rejetés. Inquiétude au sujet du contrat de plan de la région Centre. (p. 4731) : intervient sur son amendement n° 249, soutenu par M. Jean-Claude Peyronnet. Exemple des transferts aux départements et aux régions des personnels TOS des lycées et des collèges. Dépenses supplémentaires. (p. 4732) : intervient sur son amendement n° 257 précité. Désengagement actuel de l'Etat. (p. 4734) : région Centre. Gel de crédits. - **Art. additionnels avant l'art. 1er** (p. 4736, 4737) : ses amendements n° 244 : absence de remise en cause des compétences de l'Etat du fait de celles transférées par la loi aux collectivités territoriales ; et n° 248 : absence de remise en cause des compétences de l'Etat du fait de la mise en oeuvre par les collectivités territoriales de l'expérimentation ; rejetés. (p. 4738) : ses amendements n° 245 : dévolution des compétences à l'Etat ou aux collectivités territoriales ; et n° 246 : dévolution des compétences à l'Etat ou aux collectivités territoriales en fonction des dispositions légales relatives à l'expérimentation ; rejetés; (p. 4739) : son amendement n° 247 : transfert des compétences de l'Etat aux collectivités territoriales sans accroissement des inégalités financières entre celles-ci ; rejeté. - **Art. 1er** *(Titre premier du livre cinq de la première partie et art. L. 1511-1 à L. 1511-5 du code général des collectivités territoriales - Développement économique)* (p. 4745, 4746) : nécessité d'une bonne coopération et collaboration entre régions, départements et agglomérations en matière économique. Dépôt d'un amendement visant à supprimer la responsabilité économique de la région. Evolution des positions du ministre et du rapporteur. Influence des élections régionales. (p. 4748, 4749) : ses amendements n° 396 : précision sur les objectifs de la politique de développement économique régional et n° 397 : subordination de nouveaux transferts de compétences à un accroissement des mécanismes de péréquation en faveur des régions ; rejetés. (p. 4752) : soutient l'amendement n° 279 de Mme Marie-Christine Blandin (prise en compte de l'économie solidaire parmi les objectifs de la politique de développement économique) ; devenu sans objet. (p. 4754) : ses amendements n° 379 : mention de l'aménagement du territoire dans la définition des objectifs économiques de la région ; n° 380 : ajout du qualificatif solidaire au développement économique équilibré ; n° 382 : mention de la création d'emplois comme moyen de réaliser un développement économique équilibré ; et n° 381 : prise en compte dans les orientations stratégiques de la région en matière économique de la réduction des inégalités existant entre les différents territoires et du soutien des secteurs en difficulté ; devenus sans objet. (p. 4756, 4757) : ses amendements n° 383 : en cas de crise économique et sociale dans une région, organisation de la concertation par le représentant de l'Etat et le président du conseil régional avec les représentants des collectivités territoriales ; et n° 384 : en cas de crise économique et sociale dans une région, prise en compte parmi les objectifs du président du conseil régional du développement de l'économie solidaire ; rejetés. (p. 4758) : son amendement n° 385 : création d'un fonds de solidarité économique et social et association à la gestion de ce fonds de l'Etat, des représentants des régions et des partenaires sociaux ; rejeté. (p. 4767) : intervient sur l'amendement n° 769 de M. Eric Doligé (octroi à la région d'un rôle de coordination des actions de développement économique des collectivités territoriales et de leurs groupements sur son territoire, transformation de la possibilité reconnue au conseil régional d'élaborer un schéma de développement économique en une expérimentation et subordination de la compétence reconnue aux régions pour accorder les aides individuelles aux entreprises à une participation à cette expérimentation). Favorable à la coopération entre les régions, les départements,

les communes et les intercommunalités. - **Art. 3** *(Art. 2, 3, 4 et 5 de la loi n° 92-1341 du 23 décembre 1992 - Répartition des compétences dans le domaine du tourisme)* (p. 4776, 4777) : son amendement n° 425 : compétence du représentant de l'État pour l'agrément ou le classement des équipements et organismes de tourisme ; devenu sans objet. - **Art. 4** *(Intitulé du titre III du livre II de la deuxième partie, intitulé de la section 2 du chapitre unique du titre III du livre II de la deuxième partie, intitulé de la sous-section 2 de la section 2 du chapitre unique du titre III du livre II de la deuxième partie, art. L. 2231-9 à L. 2231-12, art. L. 2231-14 et L. 2231-15 du code général des collectivités territoriales - Statut et fonctionnement des offices de tourisme)* (p. 4779) : ses amendements n° 387 : rédaction et n° 386 : remplacement des mots "manifestations artistiques" par les mots "manifestations culturelles" ; adoptés. - **Art. 4 bis** *(Dispositions spécifiques au tourisme en Guyane)* (p. 4780) : son amendement n° 290 : suppression ; rejeté. - **Art. additionnels avant l'art. 5** (p. 4784, 4785) : son amendement n° 127 : nécessité d'une politique nationale de l'apprentissage et de la formation professionnelle garantie par l'Etat ; rejeté. (p. 4786) : son amendement n° 388 : contribution de l'AFPA à la mise en oeuvre du service public de la formation professionnelle ; rejeté. - **Art. 5** *(Art. L. 214-12 du code de l'éducation, art. L. 118-7, intitulé et chapitres premier et II du titre IV du livre IX du code du travail - Extension des compétences des régions en matière de formation professionnelle)* (p. 4789, 4790) : ses amendements n° 128 : suppression de la détermination par le conseil régional de l'indemnité compensatrice forfaitaire afférente à l'apprentissage ; et n° 129 : conséquence ; rejetés. (p. 4792, 4793) : souhait d'une définition précise des compétences de l'Etat et de celles des collectivités territoriales. - **Art. 11** *(Art. L. 214-12-1 nouveau du code de l'éducation, art. L. 943-3 nouveau du code du travail - Politique d'accueil, d'information et de conseil à l'orientation dans le domaine de la formation professionnelle)* (p. 4801) : son amendement n° 134 : suppression ; adopté. (p. 4802) : ses amendements n° 136 : possibilité pour la région de passer des conventions avec l'AFPA ; et n° 137 : coordination ; devenus sans objet. - **Art. additionnels avant le chapitre Ier ou avant l'art. 12 AA** (p. 4804) : ses amendements n° 404 : subordination de l'application des dispositions du titre II à l'adoption par le Parlement d'un projet de loi relatif à la péréquation ; et n° 399 : repli ; rejetés. - **Art. 12** *(Art. L. 111-1, L. 121-1 et L. 131-1 du code de la voirie routière - Transfert aux départements de certaines routes classées routes nationales)* (p. 4809) : son amendement n° 389 : mutualisation des efforts de l'Etat et des collectivités territoriales en matière de recherche et de développement des savoir-faire techniques dans le domaine routier ; rejeté.

- **Suite de la discussion** (30 juin 2004) - **Art. 14** *(Art. L. 122-4, L. 151-6 à L. 151-11, L. 153-1 à L. 153-3, L. 153-5 et L. 153-6 du code de la voirie routière - Institution de péages sur la voirie routière)* (p. 4842) : son amendement n° 427 : suppression partielle ; rejeté. - **Art. additionnel avant l'art. 39** (p. 4874, 4875) : son amendement n° 405 : subordination de l'application de ce titre à l'adoption d'un projet de loi relatif à la péréquation ; rejeté. - **Art. additionnel après l'art. 39 ou avant l'art. 40** : son amendement n° 138 : positionnement de l'action du département dans le cadre de la loi de lutte contre les exclusions ; rejeté. - **Art. additionnel avant l'art. 40** (p. 4877) : son amendement n° 139 : composition des commissions locales d'insertion ; retiré. - **Art. 40** *(Art. L. 312-4 et L. 312-5 du code de l'action sociale et des familles - Procédure d'élaboration des schémas départementaux d'organisation sociale et médico-sociale)* (p. 4878) : son amendement n° 140 : avis du comité régional ; adopté. (p. 4879) : son amendement n° 141 : rétablissement des commissions départementales consultatives ; rejeté. Se rallie à l'amendement n° 234 de M. Alain Gournac (avis du comité régional) en modifiant son amendement n° 140 précité. - **Art. additionnel après l'art. 40** (p. 4880) : son amendement n° 142 : schémas interdépartementaux et interrégionaux de l'organisation sociale et médico-sociale ; rejeté. - **Art. 41** *(Art. L. 263-15, L. 263-16 et L. 263-17 du code de l'action sociale et des familles - Transfert aux départements des fonds d'aide aux jeunes en difficulté)* (p. 4881) : son amendement n° 144 : financement de l'aide départementale aux jeunes en difficulté ; adopté. - **Art. 43** *(Art. L. 451-2 du code de l'action sociale et des familles - Transfert aux régions de la responsabilité de la politique de formation des travailleurs sociaux - Possibilité de déléguer aux départements l'agrément des établissements dispensant des formations initiales)* (p. 4883, 4884) : ses amendements n° 146 : consultation des associations et des organismes responsables d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux ; et n° 147 : avis du comité régional de l'organisation sociale et médico-sociale ; rejetés. - **Art. 46** *(Art. L. 113-2, L. 232-13 et L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles - Affirmation de la compétence du département dans la conduite et la coordination de l'action en faveur des personnes âgées)* (p. 4885) : son amendement n° 148 : financement des CLIC ; rejeté. - **Art. additionnels avant l'art. 49 A** (p. 4893) : son amendement n° 400 : condition préalable à l'application des dispositions relatives au logement social et à la construction ; rejeté. - **Art. 49 A** *(Art. L. 441-1 du code de la construction et de l'habitation - Gestion du contingent préfectoral de réservation des logements sociaux)* (p. 4896) : ses amendements n° 307 : raccourcissement du délai d'action du préfet, et n° 308 : repli ; devenus sans objet. (p. 4899) : nécessité d'oeuvrer pour la décentralisation mais aussi pour un Etat solidaire. - **Art. additionnels après l'art. 49 A** (p. 4900) : son amendement n° 309 : obligation, pour le préfet, de rendre compte de l'utilisation des droits de réservation des logements sociaux ; rejeté. - **Art. 49** *(Art. L. 301-3, L. 301-5-1 à L. 301-5-3 nouveaux, L. 302-1, L. 302-4 et L. 302-4-1, section 3 du chapitre II du titre préliminaire du livre III, art. L. 303-1, chapitre II du titre Ier du livre III et section 2 de ce chapitre, art. L. 312-2-1 nouveau, L. 321-1-1 nouveau, chapitre IV du titre VI du livre III du code de la construction et de l'habitation, art. 79 de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 - Délégation de l'attribution des aides à la pierre aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et aux départements - Programmes locaux de l'habitat - Création d'un comité régional de l'habitat)* (p. 4913) : son amendement n° 312 : réduction du délai d'adoption d'un programme local de l'habitat ; rejeté.

- **Suite de la discussion** (1er juillet 2004) - **Art. 51** *(Art. L. 822-1 et L. 822-2 du code de l'éducation - Transfert aux communes et à leurs groupements de la responsabilité des locaux destinés au logement des étudiants)* : p. 4949) : son amendement n° 324 : plan de remise en état préalable à la cession des résidences universitaires ; rejeté. (p. 4951) : absence de sénateurs de l'UMP dans l'hémicycle obligeant la commission à demander des scrutin publics. - **Art. additionnel avant l'art. 53 ou après l'art. 54** (p. 4956) : ses amendements n° 401 : adoption indispensable d'une loi accroissant les mécanismes de péréquation en direction des régions pour l'application des dispositions du chapitre relatives à la santé ; n° 331 : mise en place d'une péréquation préalable à la participation, à titre expérimental, par des régions au financement des équipements sanitaires ; n° 428 : attribution de moyens financiers aux régions pour prendre en charge le financement des équipements sanitaires ; et n° 430 : réforme concomitante de la péréquation et des dotations de l'Etat aux régions pour leur permettre de prendre en charge le financement des équipements sanitaires ; rejetés. - **Art. additionnel après l'art. 54** (p. 4958, 4959) : ses amendements n° 332 : compatibilité de l'article 54 avec le principe d'égalité ; n° 333 : compatibilité de l'article 54 avec la possibilité pour chaque citoyen de bénéficier de l'ensemble des prestations relevant de la santé publique ; et n° 334 : compatibilité de l'article 54 avec l'égal accès aux soins pour tous ; rejetés. (p. 4961) : ses amendements n° 429 : attribution de moyens financiers aux régions pour leur permettre d'exercer à titre expérimental la compétence prévue par l'article 54 ; et n° 431 : repli ; rejetés. - **Art. additionnel avant le chapitre Ier (avant l'art. 60)** (p. 4967) : ses amendements n° 406 : examen indispensable d'un projet de loi relatif à la péréquation pour attribuer des moyens complémentaires aux collectivités territoriales éprouvant des difficultés ; et n° 402 : adoption indispensable d'une loi accroissant significativement les mécanismes de péréquation en direction des régions pour l'application des dispositions relatives à l'enseignement ;

rejetés. - **Art. additionnel avant l'art. 72** (p. 4992) : son amendement n° 403 : adoption d'une loi accroissant significativement les mécanismes de péréquation en direction des régions pour l'application des dispositions relatives au patrimoine ; rejeté. - **Art. 73** *(Transfert aux collectivités territoriales de la propriété de certains monuments historiques appartenant à l'État ainsi que des objets mobiliers qu'ils renferment)* (p. 4994, 4996) : son amendement n° 390 : suppression ; rejeté. Ses amendements n° 392, 391 et 393 : repli ; retirés. Soutient l'amendement n° 421 de M. Yves Dauge (énumération des monuments historiques ne pouvant faire l'objet d'un transfert de propriété de l'Etat aux collectivités territoriales) ; rejeté. (p. 4998, 4999) : désengagement de l'Etat. Attachement au maintien d'une direction du patrimoine et favorable à une politique du patrimoine au ministère de la culture. - **Art. 73 bis** *(Expérimentation de prêt des oeuvres du Musée du Louvre aux musées de France)* : Avec le groupe socialiste, votera l'amendement n° 68 de la commission (rétablissement du dispositif permettant au musée du Louvre de prêter des oeuvres aux musées de France). - **Art. 88** *(Application des règles de droit commun pour la compensation financière des transferts de compétences à titre définitif entre l'Etat et les collectivités territoriales)* (p. 5035, 5036) : favorable à l'amendement n° 357 de M. Jean-Claude Peyronnet (estimation dynamique de la contrepartie financière des transferts de compétences). - **Art. 92** *(Art. L. 1111-8 nouveau, titre III du livre II de la première partie du code général des collectivités territoriales - Substitution d'un Conseil national des politiques publiques locales au Conseil national des services publics départementaux et communaux)* (p. 5051) : ses amendements n° 432 : possibilité d'une initiative conjointe de l'Etat et d'une collectivité pour procéder à l'évaluation d'une politique publique et n° 394 : suppression des dispositions relatives au conseil national des politiques publiques locales ; retirés. (p. 5053) : favorable à l'amendement n° 84 de la commission (suppression). - **Art. 96 bis** *(Art. L. 255 du code électoral, art. L. 3551-1 et chapitre VI du titre Ier du livre II de la troisième partie du code général des collectivités territoriales - Compétence préfectorale en matière de sectionnement électoral des communes)* (p. 5056) : son amendement n° 360 : sectionnement des communes par le tribunal administratif ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 100 quater** (p. 5061, 5062) : ses amendements n° 376 : élection des conseils des communautés urbaines et des communautés d'agglomération au suffrage universel direct ; et n° 377 et 378 : conséquence ; rejetés. (p. 5063) : attentisme du Gouvernement. - **Art. 101** *(Art. L. 5210-4 nouveau du code général des collectivités territoriales - Délégation aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de l'exercice de compétences dévolues aux départements et aux régions)* (p. 5064) : son amendement n° 433 : repli ; rejeté. Illisibilité des partages de compétences. - **Art. 124** *(Art. 1609 nonies C du code général des impôts - Dotation de solidarité communautaire)* (p. 5080) : son amendement n° 395 : répartition de la dotation de solidarité à l'intérieur des institutions intercommunales ; rejeté. - **Art. 125 ter** *(Art. L. 1114-4-1 nouveau du code général des collectivités territoriales - Adhésion de collectivités territoriales étrangères à un syndicat mixte - District européen)* (p. 5083) : soutient l'amendement n° 362 de M. Pierre Mauroy (possibilité de constituer des syndicats mixtes avec des collectivités locales étrangères) ; adopté. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5090) : divergences entre le Gouvernement et la majorité du Sénat. Rôle des régions insuffisamment pris en compte. Imprécision des modalités de la compensation financière des transferts, la fiscalité transférée, la fiscalité locale et la nécessaire péréquation. Justification du vote négatif du groupe socialiste.

**- Projet de loi relatif au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières [n° 383 (2003-2004)]** - (8 juillet 2004) - **Art. additionnels après l'art. 34** (p. 5445, 5446) : son amendement n° 211 : assouplissement des conditions requises pour obtenir l'abonnement téléphonique dit "social" ; rejeté. - **Art. 36** *(Modalités d'élaboration des statuts d'EDF et de GDF et poursuite du mandat des administrateurs de ces sociétés)* (p. 5457, 5458) : défavorable à l'amendement n° 427 du Gouvernement (limite d'âge des dirigeants des établissements publics de l'Etat).

**- Rappel au règlement** - (9 juillet 2004) (p. 5520) : liberté de la presse.

**- Projet de loi relatif à la politique de santé publique** - *Deuxième lecture* **[n° 278 (2003-2004)]** - (9 juillet 2004) - **Art. 14 A** *(Publicité télévisée en faveur des produits alimentaires)* (p. 5541) : défavorable à l'amendement n° 145 du Gouvernement (devoirs des industriels du secteur agro-alimentaire dans le cadre de la politique d'éducation pour la santé à la télévision). - **Art. 14 BA** *(Interdiction des distributeurs automatiques dans les établissements scolaires)* (p. 5545) : avec le groupe socialiste, défavorable à l'amendement n° 143 du Gouvernement (réglementation de l'installation de distributeurs automatiques dans les établissements scolaires). - **Art. 14 B** *(Art. L. 214-1 du code de la consommation - Étiquetage des produits alimentaires d'origine industrielle)* (p. 5547) : soutient l'amendement n° 83 de M. Gilbert Chabroux (caractère obligatoire de l'étiquetage nutritionnel pour les produits préemballés) ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 14 B** (p. 5548, 5549) : soutient l'amendement n° 85 de M. Gilbert Chabroux (rapport du Gouvernement sur les conditions de création d'un Institut national de recherche sur le vieillissement) ; rejeté. - **Art. 18 quater** *(Usage du titre de psychothérapeute)* (p. 5573, 5575) : intervient sur l'article. Tutelle inacceptable de la psychiatrie sur toute psychothérapie relationnelle mise en place par l'amendement Accoyer. Soutient l'amendement n° 90 de M. Gilbert Chabroux (suppression) ; devenu sans objet. (p. 5577, 5578) : défavorable à l'amendement n° 13 de la commission (nouvelle rédaction de l'article prévoyant l'inscription sur une liste des professionnels pouvant user du titre de psychothérapeute). Référence au livre d'Elisabeth Roudinesco : Le patient, le thérapeute et l'Etat. Protestation contre le vote par priorité demandé par le président de la commission. - **Art. additionnels après l'art. 84** (p. 5618, 5619) : son amendement n° 97 : prise en compte des effets du distilbène ; rejeté.

**- Projet de loi organique pris en application de l'article 72-2 de la Constitution relatif à l'autonomie financière des collectivités territoriales** - *Deuxième lecture* **[n° 427 (2003-2004)]** - (22 juillet 2004) - **Art. 2** *(Définition des ressources propres des collectivités territoriales)* (p. 5848, 5849) : instauration mensongère du principe et de la réalité de l'autonomie financière en dépit d'un habillage soigné. Absence de consistance du texte, à défaut de traduction en pourcentage de la part déterminante. Pérennisation du problème des dotations depuis vingt ans, imputable à tous les gouvernements qui se sont succédé. Absence de changement en dépit du discours du Président de la République prononcé à Rouen le 10 avril 2002. (p. 5852) : soutient l'amendement n° 3 de M. Jean-Claude Peyronnet (redéfinition des ressources propres des collectivités territoriales) ; rejeté. Reprise de l'amendement présenté par M. Daniel Hoeffel en première lecture et soutenu par le bureau de l'Association des maires de France. Absence de consensus au sein de l'UMP sur la rédaction proposée. Propos tenus par Charles de Courson à l'Assemblée nationale suite à l'amendement Geoffroy. (p. 5854) : son amendement n° 5 : possibilité pour les collectivités territoriales, dans les limites déterminées par la loi, de fixer l'assiette et voter le taux des impôts qu'elles perçoivent ; rejeté. - **Art. additionnel après l'art. 3** (p. 5855, 5856) : ses amendements n° 6 : fixation par une loi de programmation, pour une durée de cinq ans, de l'accroissement de la proportion de la part des dotations de l'Etat aux collectivités donnant lieu à péréquation et n° 7 : repli ; rejetés.

**- Projet de loi relatif à l'assurance maladie [n° 420 (2003-2004)]** - (22 juillet 2004) - **Question préalable** (p. 5917, 5919) : sa motion n° 108 tendant à opposer la question préalable ; rejetée. Nécessité de dire la vérité sur le passé. Caractérisation surprenante de l'action du gouvernement précédent. Décisions courageuses du gouvernement de Lionel Jospin. Excédent du régime général et limitation du déficit de la branche maladie à 2,1 milliards d'euros en 2001. Interroge dès lors le Gouvernement sur son action menée depuis deux

ans compte tenu d'un déficit de 13 milliards d'euros pour 2004. Nécessité de dire la vérité sur les économies escomptées de la mise en place du dossier médical personnel, de l'usage intensif des génériques et du contrôle des arrêts de travail. Chiffrage jugé faramineux par les membres du conseil d'administration de l'agence centrale des organismes de sécurité sociale, ACOSS. Augmentation inéluctable du déficit avec l'autorisation donnée aux spécialistes de fixer librement leurs tarifs en l'absence du passage préalable par le médecin traitant. Inadaptation des mesures destinées à favoriser l'installation des médecins dans les zones carencées. Nécessité de dire la vérité sur l'avenir. Absence problématique d'une réforme structurelle sur la question du déficit. Prolongation inacceptable de la CRDS. Défaussement de la dette sur les générations futures. Spirale de l'endettement. Redoute la crise, inéluctable à défaut de mesures difficiles mais nécessaires, et l'abandon de la sécurité sociale à la logique assurantielle.

- **Suite de la discussion** (23 juillet 2004) - **Art. 2** *(Art. L. 161-31, L. 161-45 à L. 161-47, L. 162-1-1 à L. 162-1-6 du code de la sécurité sociale - Dossier médical personnel)* (p. 5949, 5950) : utilité du dossier médical. Respect indispensable de la vie privée, de l'intimité et de la personne. Problème de la gestion des fichiers informatiques. (p. 5952, 5953) : soutient les amendements de M. Gilbert Chabroux n° 130 (objectif d'optimisation de la qualité des soins), n° 131 (référence aux réseaux de santé) et n° 132 (participation des associations d'usagers à la définition du dossier médical personnel) ; rejetés. (p. 5954) : soutient l'amendement n° 133 de M. Gilbert Chabroux (création d'un établissement public des données de santé ayant l'exclusivité de l'hébergement du dossier médical personnel) ; rejeté. (p. 5956, 5958) : soutient les amendements de M. Gilbert Chabroux n° 134 (statut des hébergeurs), n° 135 (information préalable du patient sur la nature de ses droits en application de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 et de la loi du 4 mars 2002 sur le droit des malades) ; et n° 137 (interdiction de la communication à des tiers même avec le consentement de l'assuré) ; rejetés. (p. 5959, 5960) : soutient les amendements de M. Gilbert Chabroux n° 138 (accès différencié des professionnels de santé aux informations) ; n° 139 (utilisation simultanée de la carte professionnelle et de la carte du patient pour l'identification) et n° 136 (suppression de la subordination du remboursement à l'autorisation du patient d'accéder à son dossier médical personnel) ; rejetés. (p. 5962, 5964) : soutient les amendements de M. Gilbert Chabroux n° 140 (hiérarchisation de l'accès aux informations contenues dans le dossier médical personnel) et n° 141 (responsabilité pénale de l'hébergeur) ; rejetés. Avis du syndicat des psychiatres. (p. 5970, 5972) : intervient sur les amendements de M. Gilbert Chabroux n° 133 (création d'un établissement public des données de santé ayant l'exclusivité de l'hébergement du dossier médical personnel), n° 134 (statut des hébergeurs) et n° 136 (suppression de la subordination du remboursement à l'autorisation du patient d'accéder à son dossier médical personnel). Recours de M. Philippe Douste-Blazy devant le Conseil constitutionnel à l'occasion de la loi sur le CMU. Rapprochement avec le fichier du système de traitement des infractions constatées, STIC. Inconstitutionnalité de la subordination du remboursement des soins à l'autorisation d'accès au dossier médical. - **Art. 2 ter** *(Art. L. 161-36-4 du code de la sécurité sociale - Identification de l'assuré dans le cadre du dossier médical personnel)* (p. 5976) : soutient l'amendement n° 144 de M. Gilbert Chabroux (définition de l'identifiant santé par un numéro non signifiant) ; devenu sans objet. - **Rappel au règlement** (p. 5998) : s'offusque de la publicité partisane faite par le Gouvernement, dans la presse, sur les changements apportés par la réforme de l'assurance maladie, avant la discussion du projet de loi au Sénat. - **Art. 5** *(Art. L. 162-5 du code de la sécurité sociale - Dépassements d'honoraires des médecins)* (p. 6004, 6005) : mesures opportunistes et clientélistes. Augmentation à terme des cotisations. Différences inéquitables entre les spécialistes. - **Art. 10** *(Art. L. 314-1 du code de la sécurité sociale - Liquidation médicalisée)* (p. 6020) : soutient l'amendement n° 162 de M. Gilbert Chabroux (suppression) ; rejeté.

- **Suite de la discussion** (24 juillet 2004) - **Art. 11** *(Art. L. 322-2, L. 322-4, L. 325-1 et L. 432-1 du code de la sécurité sociale - Création d'une contribution forfaitaire à la charge des assurés)* (p. 6047, 6048) : fonctionnement des commissions mixtes paritaires. Favorable à l'amendement n° 428 de Mme Michelle Demessine (exonération des personnes bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé de la participation forfaitaire). (p. 6051) : aspiration des personnes handicapées à une compensation. Favorable à l'amendement n° 429 de Mme Michelle Demessine (suppression du IV visant à appliquer la franchise évolutive aux accidentés du travail). - **Art. 15** *(Art. L. 315-2, L. 315-2-1, et L. 321-2 du code de la sécurité sociale - Renforcement du contrôle des bénéficiaires d'indemnités journalières)* (p. 6070) : soutient l'amendement n° 176 de M. Gilbert Chabroux (suppression) ; rejeté. (p. 6071, 6072) : soutient les amendements de M. Gilbert Chabroux n° 177 (application du principe contradictoire dans la procédure préalable) et n° 178 (modalités du prononcé de la décision de suspension du versement des indemnités journalières) ; rejetés. - **Art. 16** *(Art. L. 133-4-1 du code de la sécurité sociale - Procédure de récupération de l'indu auprès des assurés)* (p. 6078, 6079) : soutient l'amendement n° 179 de M. Gilbert Chabroux (suppression) ; rejeté. (p. 6080) : soutient l'amendement n° 180 de M. Gilbert Chabroux (mise en place d'une procédure contradictoire lors de la notification de la décision de récupérer l'indu) ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 1er (précédemment réservés)** (p. 6091, 6092) : soutient les amendements de M. Gilbert Chabroux n° 120 (mise en place d'états généraux de la lutte contre l'alcoolisme) ; n° 121 (mise en place de conférences nationales sur la politique de gestion des risques liés à des pathologies lourdes) ; n° 122 (création d'une Agence nationale de la santé au travail) ; n° 123 (rapport du Gouvernement sur les conditions de création des services de promotion de la santé) ; n° 124 (création d'un Institut national de recherche sur le vieillissement) ; n° 125 (conditions d'application de la tarification à l'activité dans les hôpitaux) ; et n° 126 (rôle de la médecine scolaire) ; rejetés.

- **Suite de la discussion** (26 juillet 2004) - **Art. 19** *(Art. L. 161-37 à L. 161-44 du code de la sécurité sociale - Haute autorité de santé)* (p. 6132) : souci du pluralisme dans les nominations des instances parapolitiques. Interroge le Gouvernement sur la justification du dispositif de nomination retenu. Favorable à une nomination par les instances scientifiques. - **Art. 24** *(Art. L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale - Modalités d'inscription à la nomenclature des actes et prescriptions)* (p. 6166) : favorable aux amendements identiques n° 196 de M. Gilbert Chabroux et n° 487 de Mme Michelle Demessine (suppression). Crainte d'une atteinte au principe fondamental de la sécurité sociale. - **Art. 29** *(Art. L. 162-5-2, L. 162-5-11, L. 162-11, L. 162-12-3, L. 162-12-10, L. 162-12-18, L. 162-14-1, L. 645-2, L. 645-2-1, L. 722-1-1, L. 722-4 et L. 722-4-1 du code de la sécurité sociale pour 1999 et article 4 de l'ordonnance n° 96-345 du 24 avril 1996 relative à la maîtrise médicalisée des dépenses de soins - Dispositif conventionnel d'aides à l'installation et de prise en charge des cotisations sociales des médecins libéraux)* (p. 6187, 6188) : crainte d'une accentuation de la disparité de l'offre de soins. Déficit des médecins dans plusieurs spécialités. Recherche nécessaire d'une adéquation entre l'offre et la demande. Suggestion d'un financement pour les étudiants se pliant à des exigences en termes de spécialité ou d'aménagement du territoire. - **Art. 31 bis** *(Art. L. 863-1 à L. 863-5, art. L. 862-1, L. 862-3, L. 862-4 et L. 862-7 du code de la sécurité sociale - Instauration d'une aide pour l'acquisition d'une couverture complémentaire de santé)* (p. 6220) : dispositions contestables. Exemple des honoraires des spécialistes. Désapprobation du financement du crédit d'impôt par la sécurité sociale. (p. 6224) : favorable à l'amendement n° 205 de M. Gilbert Chabroux (suppression du financement par la sécurité sociale). Interroge le Gouvernement sur les mesures prises pour réduire le déficit et maîtriser les dépenses. Attachement à la CMU. Question en suspens sur le financement.

- **Suite de la discussion** (27 juillet 2004) - **Art. 39** *(Art. L. 131-7 du code de la sécurité sociale - Mesures visant à*

*garantir les ressources de la sécurité sociale)* (p. 6273) : absence de solidarité nationale contrairement à l'instauration courageuse de la CSG. Report injuste et irresponsable du déficit sur les générations futures. - **Art. 45** *(Art. 1er, 2, 4, 7 et 14 à 18 de l'ordonnance n° 96-5 du 24 janvier 1996 relative au remboursement de la dette sociale - Dette sociale)* (p. 6301, 6302) : s'étonne des affirmations dogmatiques de M. Jean-Pierre Fourcade à l'encontre des propositions des sénateurs socialistes. Accroissement considérable du recours à l'emprunt. Fait incontestable de mise à la charge des générations futures d'une somme de 50 milliards d'euros. Présentation habile du texte, masquant la réalité, aux lieu et place de réponses courageuses.

- **Projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales** - *Commission mixte paritaire* **[n° 439 (2003-2004)]** - (30 juillet 2004) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 6366, 6367) : décision du Conseil constitutionnel relative à la loi organique portant sur l'autonomie financière des collectivités territoriales. Absence de garanties financières. Procédure d'expérimentation. Choix de compétences à la carte pour les collectivités. Complexification de l'organisation territoriale de la France. Risques d'inégalités.

- **Projet de loi de modernisation de la sécurité civile** - *Commission mixte paritaire* **[n° 440 (2003-2004)]** - (30 juillet 2004) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 6387) : le groupe socialiste s'abstient sur ce texte.

- **Projet de loi relatif à la politique de santé publique** - *Commission mixte paritaire* **[n° 434 (2003-2004)]** - (30 juillet 2004) - **Art. 18 quater** (p. 6462) : incohérences et risques de contradictions de la rédaction de l'article.

- **Projet de loi habilitant le Gouvernement à simplifier le droit [n° 343 (2003-2004)]** - (13 octobre 2004) - **Discussion générale** (p. 6581, 6584) : contestation de la procédure utilisée. Négation du rôle du Parlement. Défavorable à la ratification de l'ordonnance sur les partenariats public-privé. Réforme inacceptable du métier d'architecte. Texte anticonstitutionnel. Conditions de l'évaluation préalable à l'instauration d'un partenariat. Le groupe socialiste votera contre ce texte. - **Art. 3** *(Développement de l'administration électronique)* (p. 6608) : son amendement n° 208 : suppression de la possibilité de créer des groupements d'intérêt public pour favoriser l'utilisation des technologies de l'information ; rejeté. - **Art. 4** *(Simplification du droit de la filiation)* (p. 6610, 6611) : évolution des dispositions du code civil relatif à la filiation. Impossibilité de légiférer par ordonnance sur ce sujet. (p. 6615, 6616) : défavorable à l'amendement n° 89 du Gouvernement (nouvelle rédaction de l'article 4). - **Art. 6** *(Modification des règles de l'aide juridictionnelle)* (p. 6619) : son amendement n° 112 : suppression ; retiré. - **Art. 8** *(Diverses mesures de simplification relatives au droit funéraire, à la législation applicable aux associations, au pouvoir de substitution du préfet en Alsace-Moselle, aux règles encadrant l'exercice de certaines professions réglementées, au régime de protection des mineurs accueillis hors du domicile parental et à la prestation de serment des contrôleurs chargés de surveiller l'application des congés payés)* (p. 6625) : son amendement n° 212 : suppression de l'habilitation concernant le domaine funéraire ; rejeté. (p. 6627) : son amendement n° 215 : suppression de l'habilitation relative au droit des associations, des fondations et des congrégations ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 8** (p. 5630) : ses amendements, portant sur le même objet, n° 213 et 214 : contenu d'un contrat d'obsèque ; adoptés.

- **Suite de la discussion** (14 octobre 2004) - **Art. 9** *(Loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse - Suppression de la procédure de déclaration obligatoire pour l'exercice de la profession de colporteur ou de distributeur)* (p. 6648, 6649) : soutient l'amendement n° 115 de M. Yves Dauge (suppression) ; rejeté. Souci d'éviter le dessaisissement du Parlement. - **Art. 12** *(Rationalisation de la réglementation relative aux aides personnelles au logement)* (p. 6652) : soutient l'amendement n° 132 de M. Michel Charasse (garantie de l'absence de réduction des aides actuelles) ; rejeté. (p. 6652, 6653) : préjudice porté aux familles les plus modestes. - **Art. 15** *(Harmonisation de la définition des surfaces bâties)* (p. 6658) : son amendement n° 127 : suppression ; rejeté. Refus d'une remise en cause de la définition du logement décent. Attente de la discussion du prochain projet de loi de programmation pour la cohésion sociale. - **Art. 16** *(Simplification de dispositions dans le domaine forestier)* (p. 6660) : son amendement n° 136 : suppression ; rejeté. Dispositions à examiner lors du débat sur le projet de loi relatif au développement des territoires ruraux ainsi que le projet de loi de modernisation agricole. - **Art. 17** *(Simplification de la législation relative aux impositions de toute nature)* (p. 6661) : son amendement n° 153 : suppression ; rejeté. Dessaisissement du Parlement.

- **Rappel au règlement** - (14 octobre 2004) (p. 6687) : indignation devant les termes "logique coloniale interventionniste" employés par Mme Brigitte Girardin, ministre de l'outre-mer, à l'occasion du prochain déplacement en Polynésie française d'une délégation de parlementaires. Demande que le président du Sénat émette une protestation auprès du Gouvernement.

- **Projet de loi habilitant le Gouvernement à simplifier le droit [n° 343 (2003-2004)] (suite)** - (14 octobre 2004) - **Art. 25** *(Simplification du régime de l'assurance en matière de construction et de responsabilité des sous-traitants)* (p. 6688) : son amendement n° 151 : suppression ; rejeté. Caractère trop vague de l'habilitation accordée par cet article. - **Art. 26** *(Simplification du régime applicable aux états et constats assurant la protection des acquéreurs de biens immobiliers)* (p. 6689) : son amendement n° 128 : suppression de l'habilitation en matière de transposition de la directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments ; rejeté. Attente de la discussion du projet de loi d'orientation sur l'énergie. (p. 6690) : présence de dispositions analogues dans le projet de loi d'orientation sur l'énergie et le projet de loi de simplification administrative. Interrogation sur la réelle volonté du Gouvernement de voir aboutir le projet de loi d'orientation sur l'énergie. - **Art. 27** *(Adaptation et simplification du régime applicable aux changements d'affectation des locaux)* (p. 6692) : inquiétude face à la transformation de logements sociaux en bureaux. Priorité de la décision du maire sur celle du préfet. - **Art. 29** *(Modification du régime de reconnaissance de capacité professionnelle de certaines professions de transport - Simplification des procédures d'établissement)* (p. 6693) : son amendement n° 130 : maintien de la compétence de l'Etat en matière de reconnaissance de la capacité professionnelle exigée pour l'accès aux professions de transporteur routier ; rejeté. - **Art. 30** *(Simplifications dans le domaine de l'agriculture)* (p. 6696) : son amendement n° 138 : suppression de l'habilitation en matière de règles relatives à la lutte contre les maladies animales et à l'élaboration de la nomenclature des maladies réputées contagieuses ; rejeté. - **Art. 32** *(Simplification de diverses procédures administratives concernant l'agriculture et la pêche)* : son amendement n° 217 : suppression ; rejeté. - **Art. 36** *(Renforcement des droits des cotisants dans leurs relations avec les organismes de recouvrement des cotisations et des contributions sociales)* (p. 6699, 6700) : son amendement n° 218 : suppression de l'habilitation en matière de mesures permettant aux cotisants de se prévaloir de circulaires et instructions ministérielles ; rejeté. Redondance d'une telle habilitation. Absence de modification du statut juridique des circulaires. - **Art. 37** *(Simplification de la législation relative à la formation)* (p. 6703) : favorable à l'amendement n° 102 de M. Jean-Pierre Godefroy (suppression). - **Art. additionnel avant l'art. 38** (p. 6707) : demande au Gouvernement la liste des organismes consultatifs et des observatoires qu'il souhaite supprimer. - **Art. 38** *(Harmonisation du cadre législatif des groupements d'intérêt public)* (p. 6707) : son amendement n° 219 : suppression ; rejeté. - **Art. 39** *(Possibilité d'audience à huis clos dans les juridictions administratives et de recours aux moyens de communication audiovisuels dans les juridictions administratives d'outre-mer)* (p. 6708) : sur l'amendement n° 20 de la commission (faculté pour le juge administratif de recourir à la tenue d'audiences à huis clos et à la visioconférence dans les juridictions administratives d'outre-mer), son sous-amendement n° 221 : suppression de la faculté

de recourir à la tenue d'audience à huis clos ; rejeté. - **Art. 41** *(Simplification des règles de gestion des établissements publics à caractère scientifique et technologique)* (p. 6709) : son amendement n° 156 : suppression ; rejeté. - **Art. 42** *(Harmonisation des règles relatives aux enquêtes publiques)* (p. 6711, 6712) : sur l'amendement n° 21 de la commission (précision du champ de l'habilitation relatif à la simplification et à l'harmonisation des règles relatives aux enquêtes publiques), son sous-amendement n° 224 : précision que ces mesures sont prises dans l'objectif de préserver la participation du public et de faciliter la présentation globale du projet ; rejeté. Propositions en matière d'enquêtes publiques : tenue d'un débat public sous forme de concertation ; nécessité d'un accord avec l'Etat et choix final laissé à la collectivité concernée. Son amendement n° 223 : repli ; devenu sans objet. - **Art. 43** *(Simplification des procédures de classement et de déclassement dans le domaine de la voirie routière et ferroviaire et allègement des procédures d'adoption et de révision des schémas de services collectifs)* (p. 6713) : son amendement n° 225 : suppression ; rejeté. - **Art. 44** *(Simplification et amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et établissements publics locaux)* (p. 6715) : ses amendements n° 226 : suppression ; rejeté ; et n° 227 : prise des ordonnances après avis du comité des finances locales ; adopté. - **Art. 45** *(Modifications du code des juridictions financières)* (p. 6719) : soutient les amendements de M. Michel Charasse n° 149 (suppression de l'extension aux conseillers maîtres en service extraordinaire et extraordinaire et à certains fonctionnaires des pouvoirs d'instruction des magistrats de la Cour des comptes) ; n° 147 et 150 (repli) ; rejetés. (p. 6720) : soutient l'amendement n° 159 de M. Michel Charasse (habilitation du Gouvernement à permettre aux chambres régionales des comptes de contrôler les finances des associations subventionnées sur fonds publics dont le montant total des recettes est supérieur à 500 000 euros) ; retiré. Comparaison avec le contrôle des chambres régionales des comptes sur les finances d'une petite commune. - **Art. 46** *(Nouvelle habilitation à clarifier le droit de la commande publique)* (p. 6721, 6722) : son amendement n° 228 : suppression ; rejeté. Soutient l'amendement n° 148 de M. Michel Charasse (repli) ; rejeté. - **Art. 47** *(Diminution des cas de consultation cumulative du Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat et des comités techniques paritaires)* (p. 6724) : son amendement n° 229 : suppression ; rejeté. - **Art. 47 bis** *(Rapport au Parlement sur la mise en application des lois)* (p. 6724, 6725) : son amendement n° 230 : suppression ; rejeté. Préférence pour une application rapide des lois. Excellence du rapport sur l'application des lois produit par le Sénat. (p. 6726, 6727) : intervient sur les amendements de la commission n° 27 (fixation du délai de dépôt du rapport au Parlement sur la mise en application des lois) et n° 28 (dépôt par le Gouvernement d'un rapport complémentaire lorsque plus d'un tiers des mesures d'application n'ont pas été prises). Favorable à une mise en place de sanctions en cas de non-publication des textes d'application. - **Art. 50** *(Simplification dans le domaine de la santé)* (p. 6749, 6750) : favorable à l'amendement n° 142 de M. Jean-Pierre Godefroy (exclusion du champ de l'habilitation de la transformation du laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies en société anonyme). Rappel de la non-application de la loi transformant le Laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies en EPIC. Crainte d'une recherche de la productivité au détriment de la sécurité. Demande un scrutin public. - **Art. 51** *(Ratification des ordonnances prises sur le fondement de la loi n° 2003-591 du 2 juillet 2003 habilitant le Gouvernement à simplifier le droit)* (p. 6754) : regret de la déclaration d'urgence par le Gouvernement sur ce texte. Intervient sur la proposition de ratification par le rapporteur de l'ordonnance du 17 juin 2004 sur les contrats de partenariat. Ordonnance contraire à la loi d'habilitation. Absence de garantie de l'accès équitable des PME et des artisans aux contrats de partenariat. Texte contraire à la jurisprudence du Conseil constitutionnel. Demande un débat sur la question. (p. 6757) : soutient l'amendement n° 194 de M. Michel Charasse (coordination) ; rejeté. (p. 6761) : sur l'amendement n° 33 de la commission (ratification des huit dernières ordonnances adoptées par le Gouvernement en vertu de la loi du 2 juillet 2003 et diverses modifications), son sous-amendement n° 231 : suppression de la ratification de l'ordonnance du 17 juin 2004 relative au contrat de partenariat ; rejeté. Texte contraire à la loi d'habilitation. Absence de garantie d'égal accès pour les architectes. (p. 6763) : son amendement n° 232 : abrogation de l'ordonnance du 17 juin 2004 sur les contrats de partenariat ; devenu sans objet. (p. 6765, 6766) : crainte d'une évolution des partenariats public-privé vers des situations de monopole. Doute sur la validité de l'argument de l'emploi local s'agissant de marchés publics. Défavorable à l'amendement n° 33 de la commission (ratification des huit dernières ordonnances adoptées par le Gouvernement en vertu de la loi du 2 juillet 2003 et diverses modifications). Opposition du groupe socialiste à l'amendement de la commission des affaires sociales saisie pour avis n° 63 (ratification de l'ordonnance du 24 juin 2004 relative à la simplification du droit dans les domaines du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle). - **Art. 55** *(Simplification dans le domaine de la consommation et de la concurrence)* (p. 6772) : son amendement n° 160 : suppression du recours à un règlement transactionnel en matière de contraventions aux règles du code de commerce et du code de la consommation ; rejeté.

**- Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** - *Deuxième lecture* **[n° 346 (2003-2004)]** - (20 octobre 2004) - **Art. 2 A** *(Art. L. 114-1-1 du code de l'action sociale et des familles - Définition du droit à compensation)* (p. 6895, 6896) : financement incertain de cette compensation. Contradiction entre les prévisions de financements pour la cohésion sociale et la lutte contre la maladie d'Alzheimer et le discours du ministre des finances sur la nécessité de mener une politique plus libérale. - **Rappel au règlement** (p. 6903) : réaction sur l'invocation par le Gouvernement de l'article 40 de la Constitution sur un amendement alors que le vote avait eu lieu. - **Art. 3** *(Art. L. 821-1 à L. 821-6, L. 821-9 du code de la sécurité sociale et art. L. 244-1 du code de l'action sociale et des familles - Assouplissement des conditions de cumul de l'allocation aux adultes handicapés et de son complément avec des revenus d'activité)* (p. 6936, 6937) : favorable à l'amendement n° 416 de M. Jean-Pierre Godefroy (garantie d'un revenu d'existence égal au SMIC pour les personnes handicapées qui ne peuvent trouver un emploi et limite du cumul des avantages de même nature). Financement des prestations.

**- Suite de la discussion** (21 octobre 2004) - **Art. 32 quinquies** *(Art. L. 312-9-1 du code de l'éducation - Reconnaissance de la langue des signes comme langue à part entière)* (p. 7084, 7086) : exprime la satisfaction des associations et des fédérations des sourds de France. Favorable à l'amendement n° 513 du Gouvernement (enseignement de la langue française des signes - formation professionnelle à la LSF - diffusion de la LSF dans l'administration). Remerciements à Mme la secrétaire d'Etat.

**- Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (4 novembre 2004) - **Art. 59** *(Art. L. 2334-1, L. 2334-7, L. 2334-13, L. 2334-18-1 et L. 2334-18-2 du code général des collectivités territoriales - Montant et modalités de répartition de la dotation de solidarité urbaine)* (p. 7623) : approbation de l'augmentation de la DSU. Financement de la DSU. Interrogation sur le bilan des zonages. (p. 7627) : défavorable à l'amendement de la commission des lois saisie pour avis n° 149 (affectation à la DSU d'un cinquième de l'augmentation annuelle du montant de la DGF dans la limite de 120 millions d'euros) ; sur celui-ci, son sous-amendement n° 391 ; devenu sans objet. (p. 7638) : intervient sur l'amendement n° 187 du Gouvernement (seuil de déclenchement du prélèvement, au profit de la DSU, de l'accroissement de la DGF des communes et des EPCI). Mise en place de la réforme de la DSR. Favorable à l'inscription dans le projet de loi de finances d'un financement solidaire dans la DSU. (p. 7639) : intervient sur l'amendement n° 180 du Gouvernement (limitation des augmentations de dotations).

**- Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2005 [n° 53 (2004-2005)]** - (17 novembre 2004) -

**Art. additionnels après l'art. 12** (p. 8073) : son amendement n° 121 : bénéfice d'un congé de maternité à compter du premier jour de leur arrêt de travail pour les femmes dont les mères ont pris du distilbène pendant leur grossesse ; adopté.

**- Projet de loi habilitant le Gouvernement à simplifier le droit** - *Commission mixte paritaire* **[n° 28 (2004-2005)]** - (18 novembre 2004) - **Discussion générale** (p. 8145, 8147) : procédure inadaptée pour traiter des sujets concernés. Législation sur les contrats d'obsèques. Dispositions tendant à rendre aux individus le libre choix de leur obsèques. Commentaire de la décision du Conseil d'Etat relative aux contrats de partenariat public-privé. Désaccord du groupe socialiste avec cette ordonnance, en contradiction avec la loi d'habilitation et les décisions du Conseil constitutionnel. Procédure d'évaluation impossible à mettre en oeuvre. Le groupe socialiste votera contre ce projet de loi.

**- Projet de loi portant création de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité [n° 9 (2004-2005)]** - (23 novembre 2004) - **Art. 1er** *(Statut et compétence)* (p. 8260, 8261) : organisation des pouvoirs publics. Existence de nombreux textes répressifs à l'égard des discriminations. Problème de l'articulation entre la Haute autorité et la justice. - **Art. 2** *(Composition)* (p. 8264) : mode de désignation des membres de la Haute autorité. Objectif des amendements du groupe socialiste de garantie du pluralisme. (p. 8266, 8267) : ses amendements portant sur le même objet n° 44, 45, 46, 47, 48, 49, 41, 42 et 43 : déclinaison de différents modes de désignation des membres de la Haute Autorité par les députés, les sénateurs, les membres du Conseil économique et social et l'Association des maires de France ; rejetés. (p. 8268, 8269) : intervient sur son amendement n° 44 précité. Respect du pluralisme. Favorable à l'amendement n° 1 de la commission (application du principe de parité à la désignation des membres de la Haute autorité). (p. 8270) : son amendement n° 50 : coordination ; retiré.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Intérieur, sécurité intérieure et libertés locales - Sécurité**

- (2 décembre 2004) (p. 8913, 8914) : question de la bonne affectation des moyens de la police et de la gendarmerie en fonction du taux de délinquance constaté. Cas du département du Loiret : quatre-vingt-cinquième place sur quatre-vingt-seize départements concernant le ratio de crimes et délits commis par policier et gendarme. Insuffisance notoire d'effectifs pour la brigade anti-criminalité et la brigade motorisée. Interrogation sur la mise en oeuvre de moyens en 2005 s'agissant notamment du Loiret.

**Intérieur, sécurité intérieure et libertés locales - Décentralisation**

- (2 décembre 2004) (p. 8927, 8929) : révélation d'une crise incontestable de la décentralisation au dernier congrès des maires de France. Incertitude quant au financement des transferts de compétences. Crainte d'une évolution négative de la fiscalité locale en dépit de la puissante déclaration de la Constitution. Flou délibérément entretenu dans les lois de décentralisation concernant les contours des compétences et leur extension dans les années à venir. Crainte d'un aboutissement à une concurrence non maîtrisée. Inquiétude concernant la notion d'égalité. Malaise et perplexité quant aux effets d'annonce portant sur la suppression de la taxe professionnelle et de la taxe sur le foncier non bâti. Clarification nécessaire. Interrogation sur les modalités de répartition du produit de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance et sur la territorialisatoin de l'assiette de la TIPP. Evolution positive du projet de budget s'agissant de la dotation de péréquation, de la simplification des critères et de l'augmentation de la DSU. Aspect négatif s'agissant du refus de faire jouer la péréquation sur la dotation forfaitaire. Nécessité de développer les territoires ruraux en difficulté par une réforme ambitieuse de la dotation de solidarité rurale, DSR. Efforts insuffisants concernant la péréquation entre les intercommunalités. Souhaite des débats au niveau des agglomérations sur les attentes en matière d'intercommunalité.

**Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer - III. - Aménagement du territoire**

- (10 décembre 2004) (p. 9588, 9589) : retard considérable dans l'exécution des contrats de plan Etat-régions. Annulation unilatérale par l'Etat du projet de liaison ferroviaire Paris-Orléans-Châteauroux-Limoges-Brive-Toulouse. Aménagement indispensable du territoire en dehors des grands axes. Retard dans la réalisation du barreau sud d'interconnexion des TGV. Interrogation sur la liaison avec les aéroports d'Orly et de Roissy. - **Art. additionnel après l'art. 73 nonies** (p. 9594) : favorable à l'amendement n° II-44 de Mme Annie David (présentation au Parlement d'un rapport d'évaluation de la politique de soutien au développement des territoires ruraux). Renforcement des outils d'évaluation de la DATAR.

**Justice**

- (13 décembre 2004) (p. 9636, 9637) : partenariat public-privé pour la construction d'établissements pénitentiaires. Limite de l'ouverture à la concurrence. Interrogation sur le coût réel de cette procédure. Frais de justice : inquiétude au sujet des conséquences de la rationalisation envisagée sur l'indépendance des magistrats et sur la détermination des choix procéduraux. Rapport de la cour d'appel de Lyon. (p. 9638) : importance de prévoir une réserve pour les aléas relatifs aux frais de justice. - **Etat B - Titres III et IV** (p. 9640) : le groupe socialiste vote contre les crédits des titres III et IV. - **Etat C - Titres V et VI** : le groupe socialiste vote contre les crédits des titres V et VI.

**- Projet de loi portant création de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité** - *Deuxième lecture* **[n° 105 (2004-2005)]** - (21 décembre 2004) - **Art. 2** *(Composition)* (p. 10214, 10216) : soutient les amendements de Mme Bariza Khiari n° 4 (réintégration de la notion de "respect du pluralisme" dans les désignations politiques des membres de la HALDE) ; et n° 5 (recours exceptionnel au huis clos) ; rejetés. - **Art. 7** *(Vérifications sur place)* (p. 10220) : soutient l'amendement n° 9 de Mme Bariza Khiari (saisine du juge des référés dans le cadre de ces vérifications) ; retiré. - **Seconde délibération** (p. 10226) : défavorable à l'amendement n° A-1 du Gouvernement (suppression partielle). - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 10227, 10228) : réprobation des compromis intervenus sur ce texte dans le seul but d'obenir un vote conforme. Trois points de désaccord.

**SUTOUR (Simon)**
*sénateur (Gard)*
*SOC*

Secrétaire du Sénat à compter du 6 octobre 2004.

**NOMINATIONS**

Secrétaire de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale à partir du 7 octobre 2004 ; membre de la commission jusqu'au 6 octobre 2004.

Membre de la Délégation parlementaire pour l'Union européenne ; puis vice-président le 13 octobre 2004.

Membre titulaire de la Commission consultative des archives audiovisuelles de la justice le 8 avril 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique portant statut d'autonomie de la Polynésie française et du projet de loi complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française le 15 janvier 2004.

### DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative aux devoirs des enfants majeurs envers leurs ascendants âgés **[n° 140 (2003-2004)]** (7 janvier 2004) - **Famille - Justice - Questions sociales et santé.**

*Rapport d'information*, fait au nom de la Délégation pour l'Union européenne : Les perspectives d'évolution de la politique de cohésion après 2006 **[n° 204 (2003-2004)]** (5 février 2004) - **Aménagement du territoire - Collectivités territoriales - Union européenne.**

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Rapport d'information*, fait au nom de la commission des lois : Suite d'une mission effectuée en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna du 9 au 20 septembre 2003, **[n° 216 (2003-2004)]** (16 février 2004) - **Outre-mer - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* visant à distinguer le vin des autres boissons alcooliques dans l'accès à la publicité **[n° 218 (2003-2004)]** (18 février 2004) - **Agriculture et pêche - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur la gestion des fonds publics en Polynésie française **[n° 40 (2004-2005)]** (26 octobre 2004) - **Collectivités territoriales - Economie et finances, fiscalité - Outre-mer - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur le financement des opérations de démantèlement du site de MARCOULE et sur l'abondement du fonds dédié **[n° 97 (2004-2005)]** (4 décembre 2004) - **Énergie.**

**TASCA (Catherine)**
*sénateur (Yvelines)*
*SOC*

Election le 26 septembre 2004.

### NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées à partir du 6 octobre 2004.

Membre de la Délégation parlementaire pour l'Union européenne le 13 octobre 2004.

### DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur la gestion des fonds publics en Polynésie française **[n° 40 (2004-2005)]** (26 octobre 2004) - **Collectivités territoriales - Economie et finances, fiscalité - Outre-mer - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

### INTERVENTIONS

**- Projet de loi habilitant le Gouvernement à simplifier le droit [n° 343 (2003-2004)]** - (13 octobre 2004) - **Exception d'irrecevabilité** (p. 6592, 6593) : sa motion n° 211 tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité ; rejetée. Projet de loi d'habilitation trop large et imprécis. Texte dangereux.

Exemples du logement et de la conservation du patrimoine. Recours de plus en plus fréquent à l'article 38 de la Constitution.

**- Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (5 novembre 2004) - **Division et art. additionnels avant le chapitre Ier du titre Ier (précédemment réservés) (priorité)** (p. 7687) : le groupe socialiste votera l'amendement n° 403 de M. Roland Muzeau (instauration d'une restitution sociale à l'encontre des actionnaires des entreprises qui licencient alors qu'elles réalisent des bénéfices). Divergence fondamentale sur la vision unilatérale de la place de l'entreprise dans la société. - **Art. 37-1 (précédemment réservé)** *(Abrogation des dispositions de la loi de modernisation sociale précédemment suspendues)* (p. 7701) : le groupe socialiste votera les amendements de M. Roland Muzeau de suppression n° 596 et portant sur le même objet n° 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604 et 605 (rétablissement des dispositions suspendues de la loi de modernisation sociale). Défavorable à l'abolition des dispositions progressistes de la loi de modernisation sociale, sous la pression du MEDEF. Nécessité de considérer les salariés comme des partenaires actifs et non comme une charge pour les entreprises. Utilité et efficacité économique d'un véritable dialogue dans l'entreprise. - **Art. 37-2 (précédemment réservé)** *(Art. L. 132-12-2, L. 132-27, L. 320-2, L. 320-3 du code du travail - Négociations obligatoires et autorisation de négocier des accords de méthode)* (p. 7706) : soutient l'amendement n° 273 de Mme Gisèle Printz (suppression) ; rejeté. Refus de généraliser les accords de méthode. Dévoiement de leur objectif par les employeurs pour mieux déroger à la loi en toute discrétion.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Communication**

- (4 décembre 2004) (p. 9070, 9071) : faiblesse des moyens octroyés à l'audiovisuel public. Réforme de la redevance assortie de mesures injustes. Perte de ressources. Révision à la baisse de la place des chaînes publiques parmi les canaux de la télévision numérique terrestre, TNT. Absence de chaîne d'information. Retardement artificiel du lancement de la TNT. Financement insuffisant des nouvelles charges des chaînes. Volonté de conserver la différence des médias publics. Le groupe socialiste votera contre ce projet de loi. - **Art. 62** *(Répartition, au profit des organismes de l'audiovisuel public, des ressources de la redevance)* (p. 9086, 9087) : augmentation des moyens consacrés à l'audiovisuel sous le Gouvernement précédent. Interrogation sur le financement de la future chaîne d'information internationale. - **Art. 73 ter** *(Actualisation du barème de la taxe sur la publicité finançant le fonds de soutien à l'expression radiophonique)* (p. 9089) : situation du fonds de soutien à l'expression radiophonique.

**Affaires étrangères**

- (8 décembre 2004) (p. 9388, 9389) : relégation de la francophonie aux objectifs de second ordre. Stagnation des crédits. Nécessité d'un message d'engagement à l'égard des pays partenaires après le dixième sommet de la francophonie. Hommage à l'action du président Abdou Diouf. Ralliement de nombreux pays à l'objectif de diversité culturelle et à son soutien face au marché. Inquiétude à propos de la chaîne d'information internationale et de ses conséquences sur le développement de TV5 et de RFI. Le groupe socialiste votera contre ce projet de budget.

**- Projet de loi de finances rectificative pour 2004 [n° 112 (2004-2005)]** - (17 décembre 2004) - **Art. 9 et état C'** *(Dépenses en capital des services civils - Annulation de crédits)* (p. 10004, 10005) : adoption à l'Assemblée nationale d'un amendement du Gouvernement prévoyant un abondement de 30 millions d'euros pour financer le lancement de la future chaîne internationale d'information continue. Insuffisance de ce financement. Favorable à la mise en oeuvre de cette chaîne par le secteur public. - **Art. additionnel après l'art. 28** (p. 10014, 10015) : soutient l'amendement n° 68 de M. Serge Lagauche (modalités d'éligibilité au mécénat des structures culturelles) ; retiré.

**TERRADE (Odette)**
*sénateur (Val-de-Marne)*
*CRC*

Non réélue le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Vice-présidente de la commission des affaires économiques et du plan jusqu'au 30 septembre 2004.

Membre de la Délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique le 13 avril 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de résolution* tendant à faire respecter le pluralisme dans le cadre de la journée d'initiative parlementaire instituée par l'article 48 de la Constitution **[n° 153 (2003-2004)]** (19 janvier 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution**.

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission parlementaire d'enquête sur les facteurs de risques et les conséquences sanitaires d'épidémies de légionellose mais également sur les moyens des services d'État à renforcer pour prévenir, contrôler et contenir tout risque d'exposition comme de contamination **[n° 154 (2003-2004)]** (19 janvier 2004) - **Questions sociales et santé - Société**.

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête parlementaire sur les causes et les conséquences sanitaires de l'épidémie de légionellose dans la Région Nord-Pas-de-Calais mais également sur les moyens, de toute nature, à mettre en oeuvre pour en prévenir tout nouveau risque à l'avenir **[n° 155 (2003-2004)]** (19 janvier 2004) - **Questions sociales et santé - Société**.

*Proposition de loi* tendant à instaurer des mesures d'urgence pour lutter contre les délocalisations **[n° 295 (2003-2004)]** (11 mai 2004) - **Aménagement du territoire - Economie et finances, fiscalité - Entreprises - Travail**.

*Proposition de loi* relative à l'autonomie de la personne, au testament de vie, à l'assistance médicalisée au suicide et à l'euthanasie volontaire **[n° 297 (2003-2004)]** (11 mai 2004) - **Famille - Justice - Questions sociales et santé - Société**.

*Proposition de loi constitutionnelle* relative aux modalités de convocation des sessions extraordinaires du Parlement et à leur objet **[n° 373 (2003-2004)]** (23 juin 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution**.

*Rapport d'information*, fait au nom de la commission des affaires économiques : XIe Cnuced : entre commerce sud / sud et négociations transatlantiques **[n° 390 (2003-2004)]** (30 juin 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Entreprises - Traités et conventions**.

*Rapport d'information*, fait au nom de la commission des affaires économiques : Roumanie - Bulgarie, aux marches de l'Europe (mission effectuée du 18 au 25 avril 2004) **[n° 393 (2003-2004)]** (30 juin 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Union européenne**.

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité** - *Deuxième lecture* **[n° 90 (2003-2004)]** - (20 janvier 2004) - **Art. 16 sexies** *(Art. 223-11 du code pénal, art. L. 2222-1 du code de la santé publique - Interruption involontaire de grossesse)* (p. 640) : soutient l'amendement n° 245 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (suppression) ; adopté. Vives protestations autour de ce texte. Souhait des sénatrices et des sénateurs du groupe CRC de ne pas retrouver l'amendement Garraud au détour d'un prochain texte. Débat nécessaire sur les implications au regard du statut juridique du foetus, du droit des femmes à l'avortement et des risques encourus par la médecine foetale.

**- Projet de loi relatif à la régulation des activités postales [n° 410 (2002-2003)]** - (27 janvier 2004) - **Question préalable** (p. 893, 896) : soutient la motion n° 31 de Mme Marie-France Beaufils (tendant à opposer la question préalable) ; rejetée. Texte constituant un pas supplémentaire dans le processus de libéralisation. Acharnement du Gouvernement contre les services publics. Notion de service universel équivalent à un service a minima. Conséquences de la mise en concurrence. Primauté de la rentabilité financière. Dégradation des conditions du travail et diminution de la qualité de service. Mise en place d'un système à deux vitesses sur les plans social et géographique. Construction d'une Europe libérale au service du capital. Inquiétude sur le flou du financement du service universel. Destruction programmée de La Poste. Effets négatifs de la libéralisation en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis. Doute sur l'efficacité de l'autorité de régulation. Volonté de désengagement de l'Etat. Interrogation sur les critères d'accessibilité et de présence territoriale. Absence de concertation. Question sur le financement par l'Etat de l'acheminement de la presse par abonnement. Le groupe CRC rejette fermement ce texte qui mène le service public postal à sa perte. - **Art. additionnels avant l'art. 1er** (p. 898) : soutient l'amendement n° 37 de Mme Marie-France Beaufils (mission d'aménagement du territoire de La Poste et de France Télécom - suspension des fermetures de bureaux de poste en milieu rural jusqu'au 30 juin 2006) ; rejeté. Disposition proposée par la commission des affaires économiques en 1990. - **Art. 1er** *(Service universel postal)* (p. 904, 905) : exemple de la commune de Pantin. Réduction systématique du nombre des salariés de La Poste. Conséquences directes. Mécontentement des usagers. (p. 907, 908) : soutient l'amendement n° 45 de Mme Marie-France Beaufils (maintien du titre du chapitre Ier dans sa rédaction initiale) ; rejeté. Nécessité d'assurer aux obligations de service public un financement pérenne. Caractère réducteur de la notion de service universel. (p. 911, 912) : soutient l'amendement n° 50 de Mme Marie-France Beaufils (suppression des dispositions relatives aux limites du secteur réservé de La Poste) ; rejeté. Inquiétude sur les conséquences du processus de libéralisation et de déréglementation. Diminution du nombre des bureaux de poste. Fin d'un véritable service postal de proximité dans les zones rurales. Remise en cause du principe d'égalité d'accès en tout point du territoire.

**- Suite de la discussion** (28 janvier 2004) - **Art. 2** *(Compétences respectives du Gouvernement et de l'Autorité de régulation des télécommunications et des postes, ARTP)* (p. 958) : soutient l'amendement n° 67 de Mme Marie-France Beaufils (exclusion du régime d'autorisation des pouvoirs de l'autorité de régulation) ; rejeté. (p. 961, 962) : soutient l'amendement n° 72 de Mme Marie-France Beaufils (suppression de la possibilité pour l'autorité de régulation de faire des recommandations au sujet du financement) ; rejeté. - **Art. 3** *(Communication des changements de domicile)* (p. 967) : soutient l'amendement n° 80 de Mme Marie-France Beaufils (suppression) ; rejeté. - **Art. 8** *(Mission de La Poste)* (p. 979, 980) : filialisation intégrale des activités des services financiers. Risque de privatisation ultérieure. Implantation inégalée du réseau de La Poste sur le territoire national. Importance de la mission d'intérêt général de La Poste. Danger de la logique de la rentabilité financière. Le groupe CRC votera contre l'article 8.

**- Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en œuvre certaines dispositions du droit communautaire [n° 164 (2003-2004)]** - (12 février 2004) - **Art. 1er** *(Habilitation à transposer par voie d'ordonnances vingt-deux directives ou parties de directives)* (p. 1515) : soutient l'amendement n° 13 de Mme Marie-France Beaufils (retrait de la directive relative à la transparence des relations financières entre les Etats membres et les entreprises publiques) ; rejeté. Texte méritant un débat approfondi. Contestation de la politique communautaire en matière de service public. (p. 1517) : favorable à l'amendement n° 13 précité. Dénonciation du démantèlement organisé du service public. - **Art. additionnel avant l'art. 3** (p. 1524) : défavorable à l'amendement n° 2 de la commission (extension du champ de l'habilitation à la modification des codes de la consommation, du travail et de la santé publique). - **Art. 6** *(Habilitation à prendre par ordonnances des mesures d'adaptation de certaines dispositions du code du travail et du code du travail maritime)* (p. 1525) : soutient l'amendement n° 17 de Mme Marie-France Beaufils (suppression) ; rejeté. Risque d'augmentation de la durée hebdomadaire du temps de conduite des chauffeurs routiers. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1531, 1532) : affaiblissement du pouvoir législatif. Manque d'adhésion des peuples à la construction européenne. Nécessité de retirer du champ d'habilitation les directives comportant des choix politiques importants. Refus d'autoriser le Gouvernement à prendre des mesures complémentaires par voie d'ordonnance. Le groupe CRC votera contre ce texte.

**- Projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique** - *Deuxième lecture* **[n° 144 (2003-2004)]** - (8 avril 2004) - **Discussion générale** (p. 2189, 2190) : complexité de ce texte. Couverture numérique du territoire. Rejet de l'élaboration d'un droit spécifique à Internet. Contrôle des fichiers publics et privés. Protection insuffisante des libertés individuelles. Fin de la protection de la correspondance privée sur Internet. Système de responsabilité de l'hébergeur instituant une justice privée. Le groupe CRC votera contre ce projet de loi. - **Art. 1er C** *(Architecture juridique du droit de la communication)* (p. 2209) : ses amendements n° 52 : définition de la correspondance privée électronique et n° 53 : suppression de la mention des restrictions liées aux contraintes techniques ; devenus sans objet. - **Art. 1er** *(Définition du champ audiovisuel et compétences du CSA)* (p. 2211) : sur l'amendement n° 2 de la commission (définition d'une nouvelle architecture du droit des médias), son sous-amendement n° 92 ; rejeté. - **Art. 2 bis** *(Régime de responsabilité des prestataires techniques)* (p. 2221, 2222) : son amendement n° 54 : évaluation par le juge du caractère licite ou illicite d'un contenu ; rejeté. (p. 2223) : son amendement n° 56 : repli ; rejeté. (p. 2225, 2226) : son amendement n° 61 : suppression de l'obligation généralisée de surveillance des contenus mise à la charge des hébergeurs ; devenu sans objet. (p. 2232) : son amendement n° 62 : précision ; rejeté. - **Intitulé du titre IV bis** *(Du développement des technologies de l'information et de la communication)* (p. 2247) : son amendement n° 63 : suppression ; rejeté. - **Art. 37 bis A** *(Art. L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales - Régime d'intervention des collectivités locales en faveur de la fourniture de services de télécommunications)* (p. 2253) : son amendement n° 64 : suppression ; rejeté. (p. 2254) : le groupe CRC s'abstient sur l'amendement n° 84 de la commission (nouvel intitulé "Réseaux et services locaux de communications électroniques et de communication audiovisuelle"). - **Art. 37 bis B** *(Enfouissement des réseaux de télécommunications)* (p. 2255) : son amendement n° 65 : suppression ; rejeté. - **Art. 37 bis C** *(Couverture intégrale du territoire par les réseaux de télécommunications d'ici 2015)* (p. 2260) : son amendement

n° 66 : suppression ; adopté. - **Art. 37 bis** *(Couverture du territoire par recours à l'itinérance locale)* (p. 2261) : son amendement n° 67 : suppression ; rejeté. - **Art. 37 ter** *(Tarification à la seconde en matière de téléphonie)* (p. 2263) : son amendement n° 68 : suppression ; rejeté. (p. 2265) : le groupe CRC est défavorable à l'amendement n° 26 de la commission (conditions de facturation à la seconde des communications téléphoniques) et au sous-amendement n° 104 du Gouvernement. - **Art. 37 quater** *(Desserrement du contrôle des tarifs du service universel)* : son amendement n° 69 : suppression ; adopté. - **Art. 37 quinquies** *(Extension du vote électronique aux élections professionnelles)* (p. 2266) : son amendement n° 70 : suppression ; rejeté. Intervient sur l'amendement n° 105 du Gouvernement (renvoi à un décret en Conseil d'Etat pour l'organisation du vote électronique). - **Art. 37 sexies** *(Desserrement du contrôle des tarifs d'un opérateur exerçant une influence significative sur un marché de détail du secteur des communications électroniques)* (p. 2267) : son amendement n° 71 : suppression ; adopté. - **Art. 37 septies** *(Tarification des appels téléphoniques vers les numéros spéciaux)* : son amendement n° 72 : suppression ; adopté. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2268) : occasion manquée. Le groupe CRC ne votera pas ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle [n° 160 (2003-2004)]** - (14 avril 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 13** (p. 2368) : soutient l'amendement n° 204 de Mme Marie-France Beaufils (obligation pour la collectivité de fournir l'accès au service universel des télécommunications) ; rejeté. Reconnaissance d'un droit fondamental. Souci des personnes en situation de précarité. Lien entre accessibilité et "employabilité" des générations futures sur le plan professionnel. (p. 2370, 2371) : soutient l'amendement n° 207 de Mme Marie-France Beaufils (gratuité de la création d'une ligne et de l'installation d'une seconde prise pour l'abonné d'un opérateur chargé du service universel) ; rejeté. Bilan négatif des secteurs soumis à déréglementation pour les petits consommateurs. Inefficacité et augmentation des tarifs en dépit de la multiplication d'opérateurs et des gains de productivité. (p. 2372) : soutient l'amendement n° 209 de Mme Marie-France Beaufils (maintien de la couverture du territoire national en cabines téléphoniques installées sur le domaine public) ; rejeté. Seul moyen de communication pour une part importante de la population. Nombreuses zones délaissées par les trois opérateurs de la téléphonie mobile. (p. 2374, 2375) : soutient l'amendement n° 206 de Mme Marie-France Beaufils (préservation de l'unicité de l'opérateur chargé d'assurer le service universel et impossibilité d'en fractionner les composantes) ; rejeté. Incompatibilité d'un service public de qualité avec les logiques marchandes. Exemples à l'étranger de gestions privées catastrophiques. Atouts incontestables de France Télécom pour demeurer l'opérateur chargé d'assurer le service public.

- **Suite de la discussion** (15 avril 2004) - **Art. 92 ter** *(Art. 302 bis KA du code général des impôts - Suppression de la tranche de la taxe sur les messages publicitaires pesant sur les messages dont le prix est inférieur à 150 euros)* (p. 2519, 2521) : caractère dévastateur pour les chaînes locales du taux de la taxe sur les recettes publicitaires. Taxation des plus faibles par un système inversé de paliers. Pénalisation des producteurs audiovisuels en région. Absence de débouchés professionnels et économiques du fait de l'indigence des chaînes locales. Aggravation attendue des effets pervers de la réforme en cours du COSIP. Proportionnalité de la subvention à l'investissement de la chaîne et non pas à son potentiel culturel et artistique. Soutient l'amendement n° 238 de M. Ivan Renar (extension du dispositif applicable aux activités de vente et de location de cassettes et de DVD enregistrés à la vidéo à la demande et exonération des chaînes locales de télévision de la taxe sur la publicité à hauteur du montant qu'elles investissent dans la production d'oeuvres audiovisuelles émanant du secteur indépendant) ; rejeté. Expansion du service de la vidéo à la demande, légitimant ainsi sa contribution au financement de la création. Prise en compte de la question fondamentale des contenus au moyen de l'exonération des chaînes locales de la taxe sur la publicité. - **Art. additionnel avant l'art. 97** (p. 2524) : le groupe CRC s'abstient sur l'amendement de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 101 (fixation de l'arrêt de la diffusion des services de télévision par voie hertzienne terrestre en mode analogique cinq ans après le lancement effectif des émissions en mode numérique, sous réserve de l'examen par le CSA de l'état de couverture du territoire par ce mode de diffusion, de la pertinence des choix technologiques et de l'information appropriée du public). - **Art. additionnels après l'art. 103 ter** (p. 2533) : le groupe CRC vote contre l'amendement n° 307 du Gouvernement (modalités des conditions d'intégration, par le CSA, des personnels techniques de TDF sous contrat de durée indéterminée actuellement mis à la disposition du CSA).

- **Projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique** - *Commission mixte paritaire* **[n° 274 (2003-2004)]** - (13 mai 2004) - **Discussion générale** (p. 3172, 3173) : absence de prise en compte de la fracture numérique. Non respect des libertés individuelles : statut du courrier électronique ; responsabilité des hébergeurs ; régime de prescription pour les contenus publiés en ligne. Saisine du juge constitutionnel. Le groupe CRC votera contre ce texte.

- **Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (13 mai 2004) - **Art. 35** *(Art. 39 quinquies FD, 1388 quater et 1411 bis [nouveaux] du code général des impôts - Aménagements fiscaux en faveur du logement des salariés agricoles saisonniers)* (p. 3236) : soutient l'amendement n° 788 de M. Thierry Foucaud (suppression) ; rejeté. Attachement à la préservation du patrimoine rural bâti. Refus de valider une niche fiscale ne profitant qu'aux revenus les plus élevés. - **Art. additionnel après l'art. 35** (p. 3239) : soutient l'amendement n° 728 de M. Gérard Le Cam (réservation d'appartements vacants au sein du parc HLM pour le logement des travailleurs saisonniers) ; rejeté. - **Art. 35 bis** *(Art. 6 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs - Caractéristiques de décence des logements affectés aux travailleurs agricoles)* (p. 3240) : soutient l'amendement n° 789 de M. Thierry Foucaud (suppression) ; rejeté. Application à l'habitat rural de la notion de logement décent définie dans le code de la construction et de l'habitation. - **Art. 36** *(Art. 31 du code général des impôts - Majoration de la déduction forfaitaire pour les logements locatifs situés en ZRR acquis dans le cadre du dispositif d'amortissement fiscal de la loi urbanisme et habitat)* (p. 3241) : soutient l'amendement n° 790 de M. Thierry Foucaud (suppression) ; rejeté.

- **Rappel au règlement** - (18 mai 2004) (p. 3318) : demande le report de l'examen du projet de loi relatif aux assistants maternels et aux assistants familiaux.

- **Projet de loi relatif aux assistants maternels et aux assistants familiaux [n° 201 (2003-2004)]** - (19 mai 2004) - **Discussion générale** (p. 3438, 3439) : acuité du problème de la garde des enfants. Pénurie quantitative et qualitative des modes de garde disponibles. Absence de véritable choix. Consensus sur l'évolution du statut des assistants maternels. Absence de réelle volonté politique du Gouvernement de mettre en place un service diversifié de qualité. Choix de privilégier l'accueil individuel. Limites de la prestation d'accueil du jeune enfant, PAJE. Désapprobation de la politique familiale menée par le Gouvernement. Caractère insatisfaisant du texte. Absence de mesures détaillées dans plusieurs domaines. Divergence sur l'application des règles de droit commun du code du travail. Absence de réponse adéquate aux enjeux de la professionnalisation des assistants maternels et familiaux. Le groupe CRC suivra avec attention les débats. - **Art. 2** *(Art. L. 221-2 du code de l'action sociale et des familles - Projet de service de l'aide sociale à l'enfance)* (p. 3450) : le groupe CRC votera l'amendement n° 3 de la commission (intégration des assistants familiaux au sein des équipes pluridisciplinaires chargées du suivi de placements d'enfants). - **Art. 5** *(Art. L. 421-2 à L. 421-5 nouveaux du code de l'action sociale et des familles - Définition du métier d'assistant familial et dispositions relatives à l'agrément des assistants maternels et des assistants familiaux)* (p. 3455) : ses amendements n° 49 : limitation absolue à trois du nombre

d'enfants pouvant être accueillis et n° 50 : encadrement des dérogations au nombre d'enfants pouvant être accueillis ; rejetés. - **Art. additionnel après l'art. 5** (p. 3460) : le groupe CRC votera contre l'amendement n° 31 de M. Alain Vasselle (reconnaissance du service indirect de garde et de restauration apporté par les assistants maternels et exonération des communes de résidence de la participation financière à la scolarisation des enfants dans une autre commune). - **Art. 6** *(Art. L. 421-6 à L. 421-12 nouveaux du code de l'action sociale et des familles - Dispositions relatives à la notification et à la motivation des décisions d'agréments, aux conditions de logement et à l'assurance des assistants maternels et familiaux)* (p. 3462) : son amendement n° 53 : maintien du principe de motivation de la décision de modification de l'agrément ; adopté. - **Art. 7** *(Art. L. 421-14 et L. 421-15 nouveaux du code de l'action sociale et des familles - Formation des assistants maternels et des assistants familiaux)* (p. 3453) : son amendement n° 54 : obligation d'une formation de soixante heures pour les assistants maternels ; rejeté.

- **Suite de la discussion** (25 mai 2004) (p. 3475) : son amendement n° 55 : organisation du stage préparatoire à l'accueil d'enfants sous la responsabilité du département, durée et validation de ce stage ; rejeté. (p. 3477) : son amendement n° 57 : obligation pour les assistants familiaux de suivre une formation spécifique qualifiante au cours des premières années d'activité professionnelle ; rejeté. - **Division et art. additionnels après l'art. 10** (p. 3483) : défavorable à l'amendement n° 10 de la commission (attribution prioritaire des logements sociaux aux assistants maternels ou familiaux agréés). - **Art. 18** *(Art. L. 773-10 et L. 773-11 du code du travail - Limitation du temps de travail des assistants maternels)* (p. 3489) : son amendement n° 60 : abaissement de la durée moyenne hebdomadaire du temps de travail ; rejeté. - **Art. 19** *(Art. L. 773-12, L. 773-13 et L. 773-14 du code du travail - Rupture du contrat de travail des assistants maternels employés par des particuliers)* (p. 3491) : son amendement n° 61 : versement d'une indemnité compensatrice au profit de l'employeur en cas d'inobservation du préavis de départ par l'assistant maternel ; devenu sans objet. - **Art. 24** *(Art. L. 773-20 du code du travail - Devenir du contrat de travail en cas de suspension d'agrément)* (p. 3493, 3494) : maintien nécessaire de la rémunération de l'assistant maternel. Dispositif d'accompagnement psychologique. - **Art. 28** *(Art. L. 773-28 du code du travail - Droit aux congés des assistants familiaux employés par des personnes morales de droit privé)* (p. 3499) : son amendement n° 63 : référence à la prise en compte de l'intérêt de l'enfant lors de la fixation des congés de l'assistant familial ; adopté. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3507, 3508) : caractère constructif de ce débat. Absence d'élément de rapprochement avec le droit commun du travail. Non-intégration des assistants familiaux ou maternels dans la fonction publique territoriale. Manque de réponse adéquate sur la professionnalisation de ce métier. Le groupe CRC s'abstiendra lors du vote de ce texte.

- **Projet de loi relatif aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle** - *Commission mixte paritaire* **[n° 327 (2003-2004)]** - (3 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 3827, 3828) : urgence en dépit du caractère crucial des enjeux économiques et sociaux. Régression. Refus d'enrichir le service universel en haut débit et en téléphonie mobile. Regrette l'absence d'une seconde lecture. Absence de réels choix technologiques pour stabiliser la concurrence. Gâchis financier de l'existence de réseaux doublons de celui de l'opérateur historique. Exacerbation de la concurrence axée sur le vecteur des technologies, en contradiction avec le concept de "neutralité technologique". Affaiblissement du CSA. Confortation de l'ART dans la mise en oeuvre d'une régulation marchande. Redoute de grands bouleversements et des milliers de suppressions d'emplois. Dénonce la multiplication en un temps record des textes sur le domaine des télécommunications face à une évolution technologique non maîtrisée. Le groupe CRC votera contre ce texte.

- **Projet de loi d'orientation sur l'énergie [n° 328 (2003-2004)]** - (9 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4012, 4014) : le groupe CRC votera contre ce projet de loi. Décalage entre les objectifs affichés et les moyens débloqués. Exemples : accès de tous à l'énergie ; énergies renouvelables ; réduction des gaz à effet de serre. Politique fiscale inadaptée. Certificats d'économie d'énergie. Risque de pénurie d'électricité. Soutien à la poursuite du programme nucléaire civil. Refus de la privatisation d'EDF-GDF. Dépôt d'une motion tendant à opposer la question préalable. - **Annexe (priorité)** *(Sur l'amendement n° 4 de la commission : rétablissement d'une annexe définissant les orientations de la politique énergétique)* (p. 4041, 4042) : sur le préambule de l'amendement n° 4 précité, soutient le sous-amendement n° 338 de Mme Marie-France Beaufils ; rejeté. (p. 4044 à 4054) : sur le paragraphe I de l'amendement n° 4 précité, soutient les sous-amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 351, n° 358, n° 362 et n° 375 ; rejetés ; ainsi que les sous-amendements n° 341, n° 345, n° 349, n° 354 et n° 366 ; adoptés. (p. 4055, 4059) : sur le A du paragraphe II de l'amendement n° 4 précité, soutient les sous-amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 380, 384, 388 et 397 ; rejetés ; ainsi que le sous-amendement n° 395 ; adopté. (p. 4062, 4066) : sur le B du paragraphe II de l'amendement n° 4 précité, soutient les sous-amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 405, 407, 409, 413 et 421 ; rejetés ; ainsi que les sous-amendements n° 402 et n° 425 ; adoptés. Soutient le sous-amendement n° 417 de M. Yves Coquelle ; rejeté.

- **Suite de la discussion** (10 juin 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 1er A** (p. 4100) : soutient l'amendement n° 298 de Mme Marie-France Beaufils (primauté des obligations de service public du gaz et de l'électricité sur le droit de la concurrence) ; rejeté. (p. 4102) : soutient les amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 301 (obligations des producteurs d'électricité) et n° 300 (obligations des fournisseurs de gaz naturel) ; rejetés. (p. 4103) : soutient l'amendement n° 307 de Mme Marie-France Beaufils (obligations du service public du gaz) ; rejeté. (p. 4105) : soutient l'amendement n° 306 de Mme Marie-France Beaufils (péréquation tarifaire nationale pour les usagers domestiques du gaz) ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 1er** (p. 4108) : soutient l'amendement n° 368 de Mme Marie-France Beaufils (bilan de l'impact sur les prix de l'énergie de la libéralisation du marché du gaz) ; rejeté. - **Art. 3** *(Modalités de délivrance et valeur des certificats d'économies d'énergie)* (p. 4146) : soutient l'amendement n° 334 de Mme Marie-France Beaufils (conditions d'obtention des certificats d'économie d'énergie) ; rejeté. (p. 4148, 4149) : soutient l'amendement n° 278 de Mme Marie-France Beaufils (suppression de la pénalisation des économies d'énergie réalisées par substitution entre combustibles fossiles) ; rejeté. - **Art. 4** *(Création d'un registre national des certificats d'économies d'énergie)* (p. 4151) : soutient l'amendement n° 279 de Mme Marie-France Beaufils (suppression de la référence à l'éventuelle acquisition de certificats d'économies d'énergie) ; rejeté. - **Art. 5** *(Sanctions applicables en cas de délivrance indue de certificats d'économies d'énergie et modalités de contrôle)* (p. 4152) : soutient l'amendement n° 284 de Mme Marie-France Beaufils (suppression de la peine complémentaire d'interdiction du territoire français en cas d'infraction relative à la délivrance des certificats d'économies d'énergie) ; adopté. Soutient l'amendement n° 282 de Mme Marie-France Beaufils (extension de la mission de recherche des infractions aux fonctionnaires chargés de l'environnement) ; rejeté. (p. 4153) : soutient l'amendement n° 283 de Mme Marie-France Beaufils (création de postes pour permettre la recherche et le constat des infractions aux certificats d'économies d'énergie) ; rejeté. - **Intitulé du chapitre II** (p. 4156) : soutient l'amendement n° 319 de Mme Marie-France Beaufils (nouvel intitulé du chapitre - L'efficacité énergétique dans les bâtiments) ; rejeté. - **Art. 6 A** *(Section IV du chapitre 1er du titre 1er du livre 1er du code de la construction et de l'habitation - Intitulé de la section)* : soutient l'amendement n° 316 de Mme Marie-France Beaufils (substitution de la notion d'efficacité énergétique à celle de performance énergétique) ; rejeté. - **Art. additionnel après l'art. 6** (p. 4162) : soutient l'amendement n° 312 de Mme Marie-France Beaufils (utilisation des énergies renouvelables

pour l'eau chaude sanitaire et le chauffage dans les bâtiments publics et les logements sociaux) ; rejeté.

- **Proposition de loi tendant à redonner confiance au consommateur [n° 114 (2003-2004)]** - (22 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4512, 4513) : importance de la consommation des ménages dans l'économie. Proposition de loi de M. Luc-Marie Chatel, député. Inadaptation des mesures proposées. Dépôt prochain d'un texte sur le soutien à la consommation et à l'investissement. Ses propositions pour redonner confiance au consommateur : augmentation du pouvoir d'achat, politique de plein emploi et revalorisation de la situation des plus démunis. Conséquences des mesures annoncées et des augmentations de prix sur le pouvoir d'achat. Amélioration des droits des consommateurs. Détermination de la position du groupe CRC en fonction du débat. - **Art. additionnels après l'art. 2** (p. 4520, 4521) : ses amendements n° 50 : conditions de modification éventuelle des contrats à tacite reconduction et n° 51 : suppression dans un contrat de prêt de l'obligation d'adhésion à un contrat d'assurance collective ; rejetés. - **Art. 3** *(Art. L. 311-9 et L. 311-9-1 du code de la consommation - Encadrement du crédit renouvelable)* (p. 4525, 4527) : ses amendements n° 52 : réécriture de cet article en supprimant la faculté pour l'emprunteur de demander à tout moment la réduction de sa réserve de crédit, la suspension de son droit à l'utiliser ou la résiliation de son contrat ; rejeté et n° 53 : alignement des conditions de relèvement du montant du crédit sur celles de l'offre initiale ; retiré au profit de l'amendement n° 18 de la commission (soumission obligatoire d'une nouvelle offre préalable à l'occasion de l'augmentation de la réserve d'un crédit renouvelable). - **Art. additionnels après l'art. 3 ou avant l'art. 4** (p. 4530, 4531) : son amendement n° 54 : interdiction de pratiques publicitaires discutables en matière de prêt personnel ; retiré. - **Art. additionnels après l'art. 3** : son amendement n° 55 : impossibilité pour le prêteur d'exercer une procédure de recouvrement à l'encontre de l'emprunteur défaillant en cas de manquement à l'obligation d'information préalable sur la solvabilité de l'emprunteur ; rejeté. (p. 4532) : son amendement n° 56 : possibilité pour la commission de surendettement de demander la déchéance des intérêts d'un prêt consenti sur des fondements abusifs ; retiré. (p. 4533) : son amendement n° 59 : mission d'information de la Banque de France auprès des organismes de crédit sur la prévention du surendettement des ménages ; rejeté. (p. 4534) : son amendement n° 57 : définition des locaux où s'effectuent des opérations de démarchages financiers ; rejeté. - **Art. 3 bis** *(Art. L. 311-10 du code de la consommation - Mention des seuils de l'usure sur l'offre préalable de crédit)* (p. 4535) : défavorable à l'amendement n° 23 de la commission (suppression). - **Art. additionnel après l'art. 4** (p. 4537) : son amendement n° 58 : regroupement des frais perçus par un établissement de crédit au sein d'une rubrique distincte ; rejeté. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4540) : rejet des amendements du groupe CRC. S'abstiendra lors du vote de ce texte.

- **Proposition de loi tendant à protéger les noms des collectivités locales sur Internet [n° 355 (2003-2004)]** - (22 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4554, 4555) : inquiétudes légitimes des collectivités territoriales après l'assouplissement des règles de nommage décidé par l'AFNIC. Remise en cause du droit au nom. Risque de dépossession du nom Internet qui identifie les collectivités territoriales. Adhésion des sénateurs communistes à l'objectif du texte tendant à protéger le nom des collectivités locales, des EPCI, des assemblées parlementaires et étendu par la commission à l'ensemble des élus de la République. Obligation de vérification a priori des noms de domaine. Réflexion néanmoins nécessaire sur les modalités pratiques retenues pour assurer cette protection ainsi que sur son champ d'application. Article 4 superfétatoire en raison de l'existence d'une jurisprudence de droit commun. Intervention nécessaire d'un juge s'agissant d'une atteinte à la liberté d'expression. Problèmes techniques du système retenu pour la protection des élus sur leur nom de domaine. Le groupe CRC suggérera la création d'un second niveau de domaine sectoriel. Les sénateurs du groupe CRC détermineront leur vote en fonction du sort réservé à leurs amendements. - **Art. 4** *(Protection des noms des collectivités territoriales, des établissements publics de coopération intercommunale et des assemblées parlementaires)* (p. 4558) : son amendement n° 2 : suppression ; retiré. Opposition des sénateurs communistes au fait de déléguer à une personne privée le pouvoir de juger d'un contenu ou d'un nom. Intervention nécessaire d'un juge. Article superfétatoire. Prise en compte satisfaisante par la jurisprudence de la confusion et de l'atteinte à l'image. Arrêt de la cour d'appel de Paris du 30 avril 2003 : affaire "jeboycottedanone". Coût inéluctable des procédures de vérification a priori, en termes de personnels et de temps. Dispositif inopportun.

- **Projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales** - *Deuxième lecture* **[n° 269 (2003-2004)]** - (30 juin 2004) - **Art. 22** *(Art. 105 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité - Transfert des aérodromes et hélistations civils)* (p. 4852, 4854) : soutient les amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 495 (suppression), n° 496, 497 et 498 (repli) ; rejetés. (p. 4855) : intervient sur l'amendement n° 495 précité.

- **Projet de loi relatif au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières [n° 383 (2003-2004)]** - (5 juillet 2004) - **Question préalable** (p. 5144, 5146) : soutient la motion tendant à opposer la question préalable n° 228 de Mme Marie-France Beaufils ; rejetée. Hommage aux créateurs d'EDF et de GDF. Adhésion du Gouvernement à l'ultralibéralisme. Hausse des prix depuis l'ouverture à la concurrence. Incompatibilité entre un secteur énergétique de qualité et les intérêts privés. Souhait d'une fusion entre EDF et GDF. Projet de loi néfaste. - **Art. additionnels avant le titre Ier** (p. 5154) : soutient l'amendement n° 237 de Mme Marie-France Beaufils (bilan des conséquences sociales du processus d'ouverture à la concurrence du secteur énergétique) ; rejeté. (p. 5156) : soutient l'amendement n° 240 de Mme Marie-France Beaufils (bilan des conséquences en matière de sécurité d'approvisionnement du processus d'ouverture à la concurrence du secteur énergétique) ; rejeté.

- **Suite de la discussion** (6 juillet 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 1er A ou avant l'art. 1er** (p. 5178) : soutient l'amendement n° 250 de Mme Marie-France Beaufils (garantie de l'approvisionnement en électricité et en gaz sur l'ensemble du territoire) ; rejeté. - **Art. additionnels avant l'art. 1er** (p. 5185, 5186) : soutient les amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 254 (statut des personnels des industries électriques et gazières, IEG), et n° 256 (définition de la participation au financement des efforts de recherche dans le domaine des gaz combustibles) ; rejetés. - **Art. 1er** *(Missions et obligations de service public d'EDF, GDF et des entreprises chargées d'un réseau de transport)* (p. 5189, 5190) : soutient l'amendement n° 271 de Mme Marie-France Beaufils (précision sur les garanties offertes aux usagers) ; rejeté. Prix de l'énergie. (p. 5191, 5192) : soutient l'amendement n° 266 de Mme Marie-France Beaufils (précision sur la qualité du service rendu aux habitants des zones de revitalisation rurale et des zones urbaines sensibles) ; rejeté. Exemple de La Poste. Bilan de la déréglementation dans les télécommunications. - **Art. 2** *(Art. 5 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz - Constitution de services communs à EDF et GDF)* (p. 5207, 5208) : soutient l'amendement n° 281 de Mme Marie-France Beaufils (précision) ; rejeté. (p. 5208, 5209) : soutient les amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 285 (possibilité de création par convention de services communs entre EDF, GDF et les distributeurs non nationalisés dans les secteurs énumérés) et n° 286 (création obligatoire de services communs à EDF, à GDF et à leurs filiales de transport dans le domaine de la formation professionnelle et de la direction du personnel) ; rejetés. - **Art. 2 ter** *(Art. 15-III de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 - Mise à disposition du gestionnaire du réseau de la puissance non utilisée disponible)* (p. 5211) : soutient l'amendement n° 291 de Mme Marie-France Beaufils (suppression) ; rejeté. - **Art. 3** *(Indépendance de la gestion des réseaux de transport d'électricité ou de gaz)* (p. 5214, 5215) : soutient les amendements de Mme Marie-France Beaufils

n° 289 (maintien au sein d'EDF et de GDF des gestionnaires de réseaux de transport) ; et n° 293 (confusion des activités de producteur et de transporteur d'électricité ou de gaz) ; rejetés. - **Art. 4** *(Indépendance des gestionnaires de réseaux de transport d'électricité ou de gaz)* (p. 5218, 5219) : soutient l'amendement n° 296 de Mme Marie-France Beaufils (soumission au conseil d'administration d'EDF ou de GDF des décisions budgétaires ou financières des transporteurs d'énergie) ; rejeté. - **Art. 5** *(Création d'une société gestionnaire du réseau de transport d'électricité)* (p. 5226, 5227) : historique des privatisations dans les pays européens. Conséquences sociales. Son attachement aux services publics et à leur modernisation. - **Art. 6** *(Missions de la société gestionnaire du RTE)* (p. 5235) : soutient l'amendement n° 390 de Mme Marie-France Beaufils (suppression) ; rejeté. (p. 5236, 5237) : soutient les amendements de repli de Mme Marie-France Beaufils n° 302 et 304 ; rejetés. - **Art. 9** *(Exercice des activités de construction ou d'exploitation d'un réseau de gaz en France)* (p. 5245) : soutient l'amendement n° 393 de Mme Marie-France Beaufils (suppression) ; rejeté. Soutient l'amendement n° 313 de Mme Marie-France Beaufils (identité de statut du personnel des sociétés de gestion du réseau de transport de gaz et de celui d'EDF et de GDF) ; rejeté. - **Art. 10** *(Modalités des transferts d'actifs aux gestionnaires de réseaux de transport de gaz)* (p. 5249, 5250) : soutient l'amendement n° 314 de Mme Marie-France Beaufils (inaliénabilité des biens appartenant à la nouvelle société gestionnaire de transport de gaz) ; rejeté. - **Art. 11** *(Obligation de constituer un service indépendant chargé de la gestion du réseau de distribution)* (p. 5253) : soutient l'amendement n° 395 de Mme Marie-France Beaufils (suppression) ; rejeté.

- **Suite de la discussion** (7 juillet 2004) - **Art. 14** *(Création de la Caisse nationale des industries électriques et gazières)* (p. 5286, 5287) : équilibre du dispositif actuel. Création d'un nouveau cadre de financement et d'adossement. Fragilisation de la situation des retraités. Obligation pour EDF et GDF de verser une soulte à l'Etat. Traitement des droits spécifiques. Atteinte au principe de répartition. Absence de garantie du niveau de pension. Changement incontestable du régime des retraites. (p. 5292) : soutient l'amendement n° 321 de Mme Marie-France Beaufils (mise en place d'un système d'appel de cotisations) ; rejeté. - **Art. 15** *(Modalités de répartition et de financement des droits spécifiques passés)* (p. 5299) : soutient l'amendement n° 399 de Mme Marie-France Beaufils (suppression) ; rejeté. Opposition des salariés d'EDF et de GDF au changement de leur statut. Absence de garantie du niveau global des pensions. Exemple de Elf. (p. 5301) : soutient l'amendement n° 325 de Mme Marie-France Beaufils (garantie du maintien du niveau des retraites) ; rejeté. (p. 5303, 5304) : soutient l'amendement n° 326 de Mme Marie-France Beaufils (application du principe de solidarité aux droits spécifiques passés) ; rejeté. - **Art. 16** *(Instauration d'une contribution tarifaire au profit de la Caisse nationale des IEG)* (p. 5308) : soutient l'amendement n° 400 de Mme Marie-France Beaufils (suppression) ; rejeté. (p. 5312) : favorable aux amendements identiques n° 181 de M. Bernard Piras et n° 400 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). Anéantissement des avancées sociales acquises par des générations de salariés. - **Art. 20** *(Octroi de la garantie de l'État à la Caisse nationale pour les prestations correspondant aux droits spécifiques)* (p. 5331) : soutient l'amendement n° 338 de Mme Marie-France Beaufils (subordination de l'entrée en vigueur du dispositif à l'approbation des accords-cadres) ; rejeté.

- **Suite de la discussion** (8 juillet 2004) - **Art. 22** *(Modification de la structure juridique d'EDF et de celle de GDF)* (p. 5398, 5399) : soutient l'amendement n° 348 de Mme Marie-France Beaufils (fusion des EPIC EDF et GDF) ; rejeté. (p. 5400, 5401) : soutient l'amendement n° 347 de Mme Marie-France Beaufils (protection contre une prise de contrôle par des intérêts étrangers) ; rejeté. Soutient l'amendement n° 351 de Mme Evelyne Didier (référendum autorisant la cession du capital) ; rejeté. - **Art. 23** *(Continuité des personnes morales EDF et GDF)* (p. 5408) : soutient l'amendement n° 407 de Mme Marie-France Beaufils (suppression) ; rejeté. - **Art. 25** *(Création de nouveaux plans d'épargne entreprise par EDF et GDF)* (p. 5413, 5414) : soutient les amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 359 (association des filiales de transport à la création d'un plan d'épargne interentreprise) et n° 357 (création d'un plan d'épargne interentreprise) ; rejetés. - **Art. 27** *(Règles de territorialité applicables aux DNN et aux distributeurs publics gaziers agréés)* (p. 5417) : soutient les amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 362 (suppression) et n° 363 et 364 (repli) ; rejetés. - **Art. 30** *(Loi n° 2000-108 du 10 février 2000 - Mise en cohérence de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 avec les dispositions du projet de loi)* (p. 5429, 5430) : soutient les amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 374 (suppression) et n° 377 (repli) ; rejetés. Soutient les amendements de Mme Marie-France Beaufils n° 378 (précision), n° 379 (transparence des barèmes de prix), n° 376 (obligation de tenir des comptes séparés) et n° 375 (extension des exigences en matière de séparation comptable) ; rejetés. - **Art. 33** *(Régime de propriété des ouvrages classés dans le réseau d'alimentation générale)* (p. 5440) : soutient l'amendement n° 383 de Mme Marie-France Beaufils (suppression) ; rejeté. - **Art. 35** *(Règles comptables s'appliquant aux sociétés EDF et GDF)* (p. 5455) : soutient l'amendement n° 409 de Mme Marie-France Beaufils (suppression) ; rejeté. - **Art. 37** *(Conditions de création de la société de gestion du réseau de transport d'électricité ou de gaz)* (p. 5459) : soutient l'amendement n° 411 de Mme Marie-France Beaufils (suppression) ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 37** (p. 5460) : le groupe CRC vote contre l'amendement de la commission des finances saisie pour avis n° 100 (amélioration du régime de publicité de certaines délibérations de la Commission de régulation de l'énergie). - **Art. 37 bis** *(Mesures transitoires relatives aux demandes d'arbitrage en cours d'instance devant le CSEG)* (p. 5461) : soutient l'amendement n° 385 de Mme Marie-France Beaufils (suppression) ; rejeté. - **Art. 38** *(Application de dispositions du projet de loi à Mayotte)* : soutient l'amendement n° 412 de Mme Marie-France Beaufils (suppression) ; rejeté.

- **Projet de loi pour le soutien à la consommation et à l'investissement [n° 379 (2003-2004)]** - (15 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5709, 5710) : insertion dans le texte de l'accord interprofessionnel relatif aux modalités de fixation des prix. Non-incidence sur le pouvoir d'achat des consommateurs. Le groupe CRC votera contre ce texte. - **Art. additionnels après l'art. 2** (p. 5720) : le groupe CRC ne votera pas l'amendement n° 6 de la commission (extension de la dérogation à l'interdiction d'indexation des prêts sur l'inflation). Emploi de la ressource collectée. Risque de diminution de la rémunération de la ressource. Incidence sur la construction de logements sociaux. - **Art. 4** *(Aide temporaire en faveur de l'emploi dans les hôtels, cafés et restaurants)* (p. 5727, 5728) : mesure compensatoire à l'impossibilité de tenir la promesse de baisse de la TVA sur la restauration. Le groupe CRC ne votera pas l'article 4. - **Art. 5** *(Dégrèvement temporaire de la taxe professionnelle afférente à certains investissements réalisés entre le 1er janvier 2004 et le 30 juin 2005)* (p. 5732) : favorable à l'amendement n° 18 de M. Thierry Foucaud (suppression). Allégement indispensable de la taxe d'habitation. - **Art. 6** *(Exonération des plus-values professionnelles réalisées par les contribuables exerçant une profession commerciale, industrielle, artisanale ou libérale)* (p. 5735, 5736) : soutient l'amendement n° 19 de M. Thierry Foucaud (suppression) ; rejeté. Nouvel outil d'optimisation fiscale au bénéfice des experts en montage juridique. - **Art. 7** *(Exonération des droits de mutation à titre onéreux dus à l'Etat au titre des reprises d'activités de proximité)* (p. 5737) : soutient l'amendement n° 20 de M. Thierry Foucaud (suppression) ; rejeté. - **Art. 9** *(Programme national de développement et de modernisation des activités commerciales et artisanales)* (p. 5746) : soutient l'amendement n° 21 de M. Thierry Foucaud (suppression) ; rejeté. Problème des contreparties accordées aux groupes de la distribution suite à la remise en question de la pratique des marges arrières. - **Art. 10** *(Modification du programme national de développement et de modernisation des activités commerciales et artisanales)* (p. 5747) : soutient l'amendement n° 22 de M. Thierry Foucaud (suppression) ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 10** : soutient l'amendement n° 50 de M. Paul Loridant (exonération d'impôt des unions d'économie sociale pour leurs activités consacrées au logement des personnes en

difficulté) ; retiré. - **Art. 11** *(Report de quatre mois de l'entrée en vigueur des sanctions pénales prévues par la loi « Dutreil » en cas de défaut de garantie dans un contrat de sous-traitance)* (p. 5752) : soutient l'amendement n° 23 de M. Thierry Foucaud (suppression) ; rejeté. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5753) : coût important pour les finances publiques de mesures sans incidence sur la consommation et l'investissement, au détriment de dépenses socialement utiles. Le groupe CRC votera contre ce texte.

- **Rappel au règlement** - (16 juillet 2004) (p. 5761) : réduction inacceptable du champ des compétences de la commission consultative de l'environnement, CCE, remplacée par une commission consultative des nuisances sonores aéroportuaires.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 2003-322 du 9 avril 2003 relative aux entreprises de transport aérien et notamment à la société Air France [n° 281 (2003-2004)]** - (16 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5767, 5769) : volonté gouvernementale de désengagement de l'État. Privatisation de facto d'Air France par la fusion avec KLM. Dilution de l'Etat dans une holding financière au profit de nouveaux actionnaires privés. Résultats bénéficiaires de l'entreprise publique Air France. Contexte d'exacerbation de la concurrence déloyale des compagnies low cost. Volonté de rationalisation et de réduction des coûts. Conséquences directes de la privatisation et de la filialisation sur le statut des personnels. Conditions de reclassement du personnel navigant commercial au sol. Avenir des missions de service public assurées par Air France. Le groupe CRC votera contre ce projet de loi. - **Art. 3 bis** *(Art. L. 421-3, L. 421-9 et L. 423-1 du code de l'aviation civile - Conditions de cessation d'activité des personnels navigants commerciaux)* (p. 5786, 5787) : soutient l'amendement n° 5 de Mme Marie-France Beaufils (suppression) ; rejeté. Statut spécifique reconnaissant la pénibilité et les caractéristiques professionnelles du métier de PNC. Droits adaptés aux conditions spécifiques de travail. Inquiétudes de la part des personnels. Dégradation des conditions de travail et de sécurité. - **Art. 5** *(Maintien du dispositif actuel de prise de participation du personnel dans le capital d'Air France)* (p. 5789, 5790) : soutient l'amendement n° 7 de Mme Marie-France Beaufils (suppression) ; rejeté. Effet pervers pour les salariés du dispositif d'échange salaire-actions.

- **Projet de loi relatif au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières** - *Commission mixte paritaire* **[n° 419 (2003-2004)]** - (21 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5806, 5809) : renoncement néfaste au statut d'établissement public de GDF et d'EDF. Segmentation des activités. Atteintes portées au service public. Contrats Etat-entreprise. Augmentation des tarifs. Baisse des exigences en matière de sécurité. Réforme du système des retraites. Stockage du gaz. Précipitation. Sens du projet de loi d'orientation sur l'énergie dans ce contexte. Fusion souhaitable d'EDF et de GDF. Le groupe CRC ne votera pas ce texte.

- **Projet de loi relatif à l'assurance maladie [n° 420 (2003-2004)]** - (23 juillet 2004) - **Art. 8 bis** *(Art. L. 1142-9 du code de la santé publique - Création d'un observatoire des risques médicaux)* (p. 6015) : soutient l'amendement n° 418 de Mme Michelle Demessine (interdiction pour l'observatoire de sous-traiter des informations à caractère confidentiel) ; devenu sans objet.

- **Projet de loi pour le soutien à la consommation et à l'investissement** - *Commission mixte paritaire* **[n° 115 (2003-2004)]** - (29 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 6332, 6333) : transformation du texte en un projet de loi portant diverses mesures d'ordre économique et financier. Validation législative du plan social de l'Imprimerie nationale. Réponse aux attentes du MEDEF et des plus aisés au détriment des ménages. Le groupe CRC confirme son vote négatif de première lecture.

- **Projet de loi relatif à l'assurance maladie** - *Commission mixte paritaire* **[n° 437 (2003-2004)]** - (30 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 6392, 6393) : injustice de la réforme. Insuffisance des mesures financières pour rééquilibrer les comptes de l'assurance maladie. Avec le groupe CRC, votera contre ce texte. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 6426) : avec le groupe CRC, vote contre le texte.

**TESTON (Michel)**
*sénateur (Ardèche)*
*SOC*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique** - *Deuxième lecture* **[n° 144 (2003-2004)]** - (8 avril 2004) - **Discussion générale** (p. 2190, 2191) : objectif de réduction de la fracture numérique. Compétence des collectivités locales. Manque de moyens des collectivités les moins bien desservies. Risque d'iniquité. Couverture du territoire en matière de téléphonie mobile. Désengagement de l'Etat. Exemple de l'Ardèche. Convention relative à la téléphonie mobile. Manque de solidarité et de péréquation.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer - III. - Transports et sécurité routière - Transports terrestres et intermodalité - Routes et sécurité routière**

- (10 décembre 2004) - **Etat C - Titres V et VI** (p. 9562, 9563) : favorable à la création de l'AFITF. Insuffisance des crédits de l'Agence consacrés aux départements enclavés. Interrogation quant à la pérennité du financement de l'AFITF. Le groupe socialiste ne votera pas les crédits du titre V.

**TEXIER (Yannick)**
*sénateur (Ille-et-Vilaine)*
*UMP*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation de la législation le 20 octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil national de l'information statistique le 9 décembre 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique le 13 avril 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle le 12 mai 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières le 8 juillet 2004.

## DÉPÔTS

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 164 (2003-2004)] portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en œuvre certaines dispositions du droit communautaire **[n° 197 (2003-2004)]** (4 février 2004) - **Economie et finances, fiscalité - Éducation - Environnement - PME, commerce et artisanat - Transports - Travail - Union européenne.**

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en œuvre certaines dispositions du droit communautaire [n° 164 (2003-2004)]** - (12 février 2004) - rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan - **Discussion générale** (p. 1482, 1486) : retard de la France dans le domaine des transpositions. Caractère insatisfaisant mais nécessaire de l'habilitation. Avis favorable de la commission des affaires économiques. Répartition des tâches entre les commissions. Présentation des articles du projet de loi et des directives portant sur la consommation, les transports maritimes et ferroviaires, les domaines économique et financier et l'environnement. - **Art. 1er** *(Habilitation à transposer par voie d'ordonnances vingt-deux directives ou parties de directives)* (p. 1517) : s'oppose à l'amendement n° 13 de Mme Marie-France Beaufils (retrait de la directive relative à la transparence des relations financières entre les Etats membres et les entreprises publiques). (p. 1518) : s'oppose à l'amendement n° 14 de Mme Marie-France Beaufils (retrait de la directive relative à l'interopérabilité du système ferroviaire transeuropéen conventionnel). (p. 1519) : son amendement n° 1 : ajout de la directive relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement ; adopté. Risque de contentieux communautaire. (p. 1521) : s'oppose aux amendements identiques n° 9 de M. Daniel Reiner et n° 15 de Mme Marie-France Beaufils (retrait de la directive relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement). (p. 1523) : s'oppose aux amendements identiques n° 10 de M. Daniel Reiner et n° 16 de Mme Marie-France Beaufils (retrait de la directive établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre). Volonté de mettre en oeuvre le protocole de Kyoto. - **Art. additionnel avant l'art. 3** (p. 1524) : son amendement n° 2 : extension du champ de l'habilitation à la modification des codes de la consommation, du travail et de la santé publique ; adopté. - **Art. 6** *(Habilitation à prendre par ordonnances des mesures d'adaptation de certaines dispositions du code du travail et du code du travail maritime)* (p. 1526) : s'oppose à l'amendement n° 17 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de la commission des affaires sociales saisie pour avis n° 8 (restriction de l'habilitation au domaine du transport maritime). - **Art. 7** *(Habilitation à prendre par ordonnances des mesures complémentaires permettant d'organiser, dans l'ensemble des ports maritimes, les services portuaires aux navires et à la marchandise)* (p. 1528) : s'oppose à l'amendement n° 18 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). - **Art. 9** *(Habilitation à déterminer par ordonnances le régime juridique, comptable et fiscal des quotas d'émission de gaz à effet de serre)* (p. 1529) : s'oppose aux amendements identiques n° 11 de M. Daniel Reiner et n° 19 de Mme Marie-France Beaufils (suppression). Son amendement n° 3 : extension de l'habilitation aux règles définissant le marché d'échange de ces quotas ; retiré. (p. 1530) : nécessité d'assurer la sécurité des transactions de quotas. - **Art. 10** *(Délais pour prendre les ordonnances et déposer les projets de loi de ratification)* : son amendement n° 4 : conséquence ; adopté. - **Art. 11** *(Application des ordonnances outre-mer)* (p. 1531) : ses amendements n° 5 : référence à la nouvelle loi portant statut de la Polynésie française, n° 6 : précision, et n° 7 : délai de réponse pour l'assemblée territoriale de Wallis-et-Futuna ; adoptés. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1533) : remerciements.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer - II. - Transports et sécurité routière - Aviation et aéronautique civiles - Budget annexe de l'aviation civile**

- (10 décembre 2004) - en remplacement de M. Jean-François Le Grand, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, pour l'aviation civile et le transport aérien. (p. 9529, 9530) : budgétisation du FIATA. Non-justification de la taxe de l'aviation civile, TAC. Redressement du secteur aérien en 2004 en dépit du renchérissement du coût du pétrole. Niveau des redevances aéroportuaires. Situation satisfaisante d'Air France-KLM. Crédits en augmentation. Soutien indispensable aux dessertes aériennes régionales. Etat d'avancement du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Perspectives de carrière des pilotes de ligne. Avis favorable de la commission des affaires économiques à l'adoption de ces crédits.

**THIOLLIÈRE (Michel)**
*sénateur (Loire)*
*UMP, puis RDSE*

## NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires culturelles à partir du 7 octobre 2004 ; membre de la commission jusqu'au 6 octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil national de l'enseignement supérieur privé le 19 mai 2004.

## DÉPÔTS

*Rapport d'information*, fait au nom de la commission des affaires culturelles : Berlin, ambitions et incertitudes du renouveau culturel **[n° 294 (2003-2004)]** (6 mai 2004) - **Culture - Union européenne.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics [n° 209 (2003-2004)]** - (2 mars 2004) - **Discussion générale** (p. 1975, 1976) : texte fondateur d'une nouvelle architecture républicaine moderne et efficace. Liberté de conscience. Partage des valeurs républicaines par l'effort d'intégration. Nécessité de redéfinir les valeurs républicaines pour construire un idéal commun. Intérêt de l'étranger pour ce projet de loi. Balancement subtil entre pédagogie et fermeté pour faire respecter la laïcité.

**TODESCHINI (Jean-Marc)**
*sénateur (Moselle)*
*SOC*

## NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires culturelles à partir du 7 octobre 2004 ; membre de la commission jusqu'au 6 octobre 2004.

Membre suppléant de l'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur le 26 octobre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

## INTERVENTIONS

**- Contribution du Sénat au débat sur une déclaration du Gouvernement sur l'avenir de l'école** - (21 janvier 2004) (p. 671, 673) : échec des réunions publiques. Remise en cause

des acquis de la loi d'orientation sur l'éducation de 1989. Déclin continu du budget consacré à l'éducation. Opération de démolition du service public de l'éducation nationale. Suppression massive de postes d'enseignants et d'encadrement. Débat factice sur l'avenir de l'école.

**- Proposition de loi portant sur la nomination des élèves administrateurs du Centre national de la fonction publique territoriale (concours externe 2001) [n° 130 (2003-2004)]** - (22 janvier 2004) - **Art. unique** (p. 757) : le groupe socialiste votera ce texte.

**- Proposition de loi portant création de l'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs et diverses dispositions relatives aux mines [n° 356 (2002-2003)]** - (22 janvier 2004) - **Art. 11** *(Art. 146 du code minier - Dissolution de Charbonnages de France)* (p. 773) : soutient l'amendement n° 10 de M. Jean-Pierre Masseret (fixation de la date de dissolution) ; rejeté. (p. 774) : intervient sur l'amendement n° 7 de M. Yves Coquelle (mise en place d'un nouvel établissement public pour la gestion de l'après-mine). - **Art. additionnels après l'art. 22** (p. 776) : ses amendements n° 11 (définition réaliste du sinistre minier), n° 12 (prise en compte de la reconstruction à neuf dans l'indemnisation des immeubles ayant subi des dommages d'origine minière), et n° 13 (remise à niveau des habitations ayant subi les conséquences d'un affaissement minier supérieur à 1 %) ; rejetés. - **Division et art. additionnels après l'art. 22** (p. 778) : soutient les amendements de M. Jean-Pierre Masseret n° 14 (mise en oeuvre des mesures de surveillance des risques miniers), n° 15 (élargissement des missions de l'Agence de prévention et de surveillance des risques miniers), n° 16 (prise en charge des travaux de réparation des dommages causés aux bâtiments communaux, aux voiries et aux réseaux d'assainissement), n° 18 (transposition du droit de délaissement aux propriétés comprises dans le périmètre d'un plan de prévention des risques miniers), n° 19 (maintien des opérations de pompage des eaux d'exhaure jusqu'à l'approbation des plans de prévention des risques miniers), et n° 20 (maintien de l'existence d'une police des mines) ; rejetés ; et n° 17 (compensation des pertes de ressources fiscales liées à l'établissement d'un plan de prévention des risques miniers) ; irrecevable (article 40 de la Constitution).

**- Proposition de loi portant diverses dispositions relatives au sport professionnel [n° 29 (2004-2005)]** - (24 novembre 2004) - **Discussion générale** (p. 8366, 8368) : désengagement budgétaire de l'Etat dans le domaine du sport. Indifférence totale du Gouvernement pour la fonction éducative, sociale et citoyenne du sport. Allègement des charges fiscales et sociales des clubs et des sportifs les plus riches. Assimilation des entreprises sportives au droit commun commercial. Détérioration de la vie associative. Séparation entre sport professionnel et mouvement sportif. Empreinte libérale du texte, à l'exception de l'article 2 visant à sécuriser la situation juridique des sportifs sélectionnés en équipe de France. Rémunération de l'image collective des équipes professionnelles sans incidence sur la compétitivité de nos clubs professionnels. Mesure de régression prévoyant la suppression du versement de 1 % sur les contrats de travail à durée déterminée. Dépôt d'un amendement visant à proposer la création d'une commission chargée d'étudier la question des salaires élevés. Conséquences néfastes de l'assouplissement des règles de la multipropriété et de la réintégration des sociétés sportives dans la vie fédérale ; affaiblissement des fédérations. Augmentation des inégalités entre amateurs et dirigeants bénévoles et le monde du sport spectacle. Le groupe socialiste votera contre cette proposition de loi. - **Art. 2** *(Art. L. 125-3 du code du travail - Mise à disposition des sportifs professionnels en sélection nationale)* (p. 8390) : le groupe socialiste votera l'article 2. - **Art. 3** *(Art. L. 931-20 du code du travail - Exonération de la taxe de 1 % sur les contrats à durée déterminée)* (p. 8391) : son amendement n° 11 : suppression ; rejeté. Rupture d'égalité entre les citoyens face aux charges publiques. Exonération de la participation à l'effort national de solidarité. - **Art. 4** *(Art. L. 15-1 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives - Assouplissement de la règle d'interdiction de la multipropriété des sociétés sportives au sein d'une même discipline)* (p. 8393) : son amendement n° 12 : suppression ; rejeté. Traduction en droit interne des invectives de la Commission européenne. - **Art. additionnel après l'art. 5** (p. 8395) : motivation de son amendement n° 14. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 8396, 8397) : le groupe socialiste votera contre ce texte. Objectif unique du Gouvernement d'éviter l'avis du Conseil d'Etat. Texte limité aux clubs de football professionnel à l'exclusion de l'ensemble des autres acteurs sportifs.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Education nationale, enseignement supérieur et recherche - I. - Enseignement scolaire**

- (7 décembre 2004) (p. 9293, 9295) : identification des défis à relever : passage de la massification à la démocratisation de l'enseignement et renouvellement de la moitié des enseignants dans les dix prochaines années. Concrétisation de ces objectifs prévue dans la prochaine loi d'orientation. Inadéquation de ce budget en régression. Suppression de postes. Crise du recrutement des jeunes enseignants. Abandon de la programmation pluriannuelle de recrutement. Diminution des crédits pédagogiques. Disparition des classes à projet d'action culturelle. Mesures en contradiction avec les conclusions de la commission Thélot. Rejet de la vision comptable de l'école présentée par le Gouvernement.

**- Proposition de loi relative à la situation des maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat [n° 107 (2004-2005)]** - (22 décembre 2004) - **Discussion générale** (p. 10298, 10299) : adhésion des sénateurs socialistes à la proposition de loi. Flou juridique consécutif à l'absence de décrets d'application des lois Debré de 1959 et Guermeur de 1977. Reconnaissance du statut d'agent public aux maîtres du privé sous contrat. Vigilance néanmoins nécessaire quant à l'application de la loi. Crainte d'une dégradation des conditions de retraite des enseignants et fonctionnaires de l'Etat sous prétexte de rétablir une égalité. Opportunité de faire la lumière sur l'utilisation des crédits publics au profit de l'enseignement privé. Refus de toute dissimulation d'avantages financiers au détriment de l'enseignement public déjà sacrifié depuis trois ans. Maintien salutaire des droits syndicaux et sociaux. Les sénateurs socialistes voteront ce texte dans le seul souci de solidarité envers les maîtres de l'enseignement privé. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 10314) : le groupe socialiste soutiendra ce texte par solidarité envers les maîtres des établissements privés.

**TORRE (Henri)**
*sénateur (Ardèche)*
*UMP*

**NOMINATIONS**

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation à partir du 6 octobre 2004.

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées jusqu'au 5 octobre 2004.

Membre titulaire du Comité directeur du fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer (FIDES) le 26 octobre 2004.

Membre titulaire du Comité directeur du Fonds d'investissement des départements d'outre-mer (FIDOM) le 26 octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil d'administration de l'Etablissement public de réalisation de défaisance.

### DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

*Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Outre-mer **[n° 74 tome 3 annexe 28 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Outre-mer - Budget.**

### INTERVENTIONS

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Outre-mer**

- (8 décembre 2004) - rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. (p. 9322, 9324) : baisse du budget à périmètre constant. Forte baisse des crédits du FEDOM. Généralisation de la globalisation des crédits des préfectures. Appréciation difficile de l'évolution des crédits du logement. Substitution d'un crédit d'impôt au prêt à taux zéro. Gels et annulations de crédits préoccupants. Difficultés des entrepreneurs locaux. Souhaite des précisions sur la gestion des différents mouvements de crédits et l'affinage des indicateurs dans la mise en oeuvre de la LOLF, notamment sur le logement. Particularités de l'outre-mer : nécessité de lutter contre les effets d'aubaine préjudiciables à son image. Exemple de la TVA "non perçue remboursée". Problématique de la suppression du système, y compris sa compensation et ses effets sur les entreprises. Intérêt de la proposition du Gouvernement pour la préservation de la continuité territoriale. Pertinence du versement d'une aide aux jeunes venant se former en France. Question persistante des compléments de rémunération injustifiés pour les fonctionnaires. Débat souhaitable sur les sur-retraites. Tendance inflationniste et accroissement des inégalités. Budget courageux et réaliste. Souhaite que soit davantage affirmée la nécessité d'une grande politique pour l'outre-mer. - **Art. additionnel après l'art. 73 nonies** (p. 9355) : demande le retrait de l'amendement n° II-14 de la commission (déplafonnement des allocations familiales versées à Mayotte). Cavalier budgétaire. Souhaite néanmoins l'examen de cette question.

**TRÉGOUËT (René)**
*sénateur (Rhône)*
*UMP*

Ne se représente pas le 26 septembre 2004.

Secrétaire du Sénat.

### NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation jusqu'au 30 septembre 2004.

Vice-président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

Membre suppléant du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Membre titulaire de la Commission supérieure du service public des postes et télécommunications.

### DÉPÔTS

*Rapport d'information*, fait au nom de la commission des finances : Les déficiences de la gestion des personnels des établissements publics à caractère scientifique et technique **[n° 385 (2003-2004)]** (29 juin 2004) - **Éducation - Recherche, sciences et techniques.**

### INTERVENTIONS

**- Projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique** - *Deuxième lecture* **[n° 144 (2003-2004)]** - (8 avril 2004) - **Discussion générale** (p. 2187, 2189) : étendue des bouleversements provoqués par Internet. Nécessité de donner un accès à chaque citoyen. Régulation devant permettre le développement des nouvelles technologies. Responsabilité de chaque citoyen. Formation indispensable des internautes pour se préserver des contenus illicites. Proposition de la création d'un organisme de régulation indépendant. Lutte contre le piratage par l'information des internautes et la mutation des supports. Nécessité de proposer des téléchargements licites et compétitifs. Rôle des collectivités locales dans la diffusion du haut débit. Inadaptation de l'ADSL pour répondre aux besoins futurs des réseaux de communication. Nécessité d'une concurrence sur les réseaux physiques de télécommunication. - **Art. 1er C** *(Architecture juridique du droit de la communication)* (p. 2209) : son amendement n° 33 : garantie du secret des consultations de services de communication publique en ligne ; devenu sans objet. - **Art. 1er bis B** *(Définition des standards ouverts)* (p. 2217) : intervient sur l'amendement n° 41 de M. Christian Gaudin (clarification de la définition de standard ouvert). Nécessaire mention des logiciels libres. - **Art. 2 bis** *(Régime de responsabilité des prestataires techniques)* (p. 2224) : son amendement n° 73 : sanction des dénonciations abusives de contenus illicites ; retiré. (p. 2225) : son amendement n° 35 : suppression de l'obligation généralisée de surveillance des contenus mise à la charge des hébergeurs ; devenu sans objet. (p. 2230) : son amendement n° 36 : suppression de la possibilité pour le juge de procéder à un filtrage ; retiré. (p. 2233) : son amendement n° 74 : précision concernant le droit de réponse ; adopté. (p. 2233, 2234) : son amendement n° 38 : modification du délai de prescription pour les poursuites en diffamation concernant les articles exclusivement publiés en ligne ; adopté. Intervient sur son amendement n° 38 précité : nécessité de ce texte contre les diffamations diffusées sur Internet. - **Art. 34** *(Création d'une nouvelle incrimination en matière de droit de l'informatique)* (p. 2245) : son amendement n° 75 : rappel du principe d'intentionnalité des infractions ; retiré. - **Art. additionnel avant l'art. 37 bis A** (p. 2250) : au nom du président de la commission des finances, oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 49 de M. Pierre-Yvon Trémel (création d'un fonds de soutien à l'aménagement

numérique du territoire). - **Art. 37 bis A** *(Art. L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales - Régime d'intervention des collectivités locales en faveur de la fourniture de services de télécommunications)* (p. 2254) : défavorable à l'amendement n° 84 de la commission (nouvel intitulé "Réseaux et services locaux de communications électroniques et de communication audiovisuelle") - **Art. 37 bis B** *(Enfouissement des réseaux de télécommunications)* (p. 2256) : soutient l'amendement n° 31 de M. Jean-Paul Emorine (obligation pour l'opérateur d'accepter le contrat de location-entretien proposé par la collectivité en cas de non-respect des programmes annuels pour raison financière) ; retiré. (p. 2257, 2258) : défavorable à l'amendement n° 87 de la commission (répartition des charges relatives à l'enfouissement des réseaux de télécommunications). - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2268, 2269) : nette amélioration du texte. Echange avec l'ensemble de la communauté Internet. Réponse aux attentes des collectivités locales. Le groupe UMP votera ce texte.

- **Projet de loi relatif aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle [n° 160 (2003-2004)]** - (13 avril 2004) - **Discussion générale** (p. 2318, 2320) : réactivité indispensable face à la mutation technologique. Obsolescence de certains aspects du "paquet télécoms" adopté en 2002. Avancée du texte : fin de l'exception française engagée au début des années 1990. Effacement du partage léonin entre France Télécom et Canal Plus d'une part, et les câblo-opérateurs d'autre part. Fin du purgatoire pour le câble. Assujettissement aux droits et obligations du droit commun des télécommunications et de l'audiovisuel. Assignation d'objectifs de cohérence, concurrence et convergence. Obligation pour l'Etat de respecter une stricte neutralité technologique rendant désormais inopportune l'attribution d'avantages particuliers à la télévision numérique terrestre, TNT. Maintien incohérent des réseaux hertziens de télédistribution sous l'autorité du CSA, au détriment d'une nécessaire convergence. Nécessité de faire évoluer rapidement la redevance audiovisuelle. Partisan de sa suppression dans le prochain budget. Elaboration indispensable de textes réalistes et applicables. Disparition progressive de la société pyramidale illustrée par la télévision de masse au profit de la société globale de l'information. Protocole universel d'Internet accessible à tous et au moindre coût. Absence de progrès en matière de radio. Anticipation indispensable de l'évolution vers la numérisation de la radiodiffusion. Saturation de la bande FM. Nouvelles exigences des Français. Nécessité pour la France de rattraper un regrettable retard dans le domaine de la communication en réseaux. - **Art. 2** *(Art. L. 32 du code des postes et télécommunications - Définitions fondamentales de notions relatives aux communications électroniques)* (p. 2341) : son amendement n° 282 : réécriture de l'article avec les définitions données dans la directive "Accès" ; retiré. Crainte d'insécurité juridique. - **Art. 3** *(Art. L. 32-1 du code des postes et télécommunications - Principes de la régulation des communications électroniques)* (p. 2342) : son amendement n° 281 : affirmation de l'indépendance de l'ART ; retiré. Son amendement n° 289 : coordination ; adopté. (p. 2345) : son amendement n° 283 : précision du principe d'interopérabilité et de connectivité ; retiré. (p. 2346) : son amendement n° 284 : précision de l'objectif de protection du consommateur assigné à la régulation, au travers de la transparence des tarifs et de la clarté des informations fournies ; adopté. Ses amendements n° 285 : transposition de l'objectif de développement du marché intérieur et n° 286 : transposition du principe de coopération du ministre chargé des communications électroniques et de l'ART avec les autorités réglementaires nationales des autres pays membres de l'UE et avec la Commission européenne ; retirés. - **Art. 4** *(Art. L. 32-2 à L. 32-4 du code des postes et télécommunications - Renforcement des procédures de recueil d'informations)* (p. 2348) : son amendement n° 257 : encadrement des pouvoirs d'enquête des fonctionnaires et agents de l'ART dans les locaux des opérateurs ; retiré.

- **Suite de la discussion** (14 avril 2004) - **Art. 11** *(Art. L. 34-8 du code des postes et télécommunications - Régime de l'interconnexion et de l'accès)* (p. 2366, 2367) : ses amendements n° 279 : obligation pour les opérateurs de respecter la confidentialité des informations recueillies au cours du processus de négociation des accords d'accès ou d'interconnexion ; et n° 256 : encadrement de l'intervention de l'Autorité de régulation s'agissant des opérateurs non désignés comme puissants ; retirés. - **Art. 13** *(Art. L. 35-2-1 du code des postes et communications électroniques - Régime juridique des tarifs du service universel)* (p. 2376) : son amendement n° 265 : renvoi au décret prévu à l'aticle L. 35-2 du code des postes et télécommunications pour la détermination des modalités de régulation des tarifs du service universel ; adopté. - **Art. 15** *(Art. L. 36-7 du code des postes et télécommunications - Adaptation de la liste générale des missions de l'ART)* (p. 2379, 2380) : son amendement n° 264 : possibilité pour l'ART de réajuster ponctuellement certains tarifs afin d'assurer le bon fonctionnement du marché ; retiré. - **Art. 16** *(Art. L. 36-8 du code des postes et télécommunications - Pouvoirs de l'ART en matière de règlement des différends)* (p. 2381) : son amendement n° 280 : suppression du mot "techniques" pour prendre en compte tous les aspects d'un différend ; retiré au profit de l'amendement n° 17 de la commission (possibilité pour l'ART de procéder à des consultations non seulement sur les aspects techniques du différend mais aussi sur ses aspects économiques et juridiques). - **Art. additionnels après l'art. 17** (p. 2383) : son amendement n° 255 : attribution de compétence à la cour d'appel de Paris pour juger les recours contre les décisions de l'ART relevant de la régulation économique ; retiré. - **Art. 18** *(Art. L. 37-1 à L. 37-3, L. 38, L. 38-1, L. 38-2 [nouveaux] du code des postes et des communications électroniques - Définition des marchés pertinents et obligations des opérateurs puissants sur un marché)* (p. 2386) : son amendement n° 266 : obligation pour l'ART de recueillir l'avis du Conseil de la concurrence avant de fixer les obligations aux opérateurs puissants ; retiré. Son amendement n° 278 : suppression de la possibilité pour le ministre chargé des communications électroniques de prendre, dans des circonstances exceptionnelles, des mesures d'urgence ; adopté. Garantie de l'indépendance et de l'impartialité des décisions de l'ART. (p. 2387, 2388) : ses amendements n° 274, 275, 276 et 277 : reprise intégrale du texte de la directive concernant les obligations imposées aux opérateurs puissants ; retirés. Ajout indispensable dans la loi des obligations manquantes. Importance des conséquences pour une concurrence effective et loyale. (p. 2389) : son amendement n° 267 : interdiction pour l'ART d'imposer des obligations en matière d'interconnexion et d'accès aux opérateurs non désignés comme puissants ; retiré. (p. 2390) : son amendement n° 273 : précision des obligations des opérateurs puissants sur un marché de détail concernant les tarifs et la tenue d'une comptabilité appropriée ; retiré. (p. 2391) : intervient sur son amendement n° 273 précité. Insiste sur l'importance des conséquences de ce qui figurera ou non dans la réglementation. Suggère un suivi par la commission des affaires économiques de la mise en oeuvre effective des engagements pris par le Gouvernement. (p. 2392, 2393) : son amendement n° 254 : notification à l'ART des tarifs des services technologiquement innovants préalablement à leur mise sur le marché ; retiré. Son amendement n° 290 : modalités de mise en oeuvre de la dérogation aux obligations imposées à un opérateur puissant sur un marché de détail pour les marchés émergents créés par l'innovation technologique ; retiré. - **Art. 25** *(Art. L. 45-1, L. 46 à L. 48 du code des postes et télécommunications - Droits de passage et servitude)* (p. 2402) : son amendement n° 268 : détermination de la redevance pour occupation ou vente de fourreaux au regard des coûts de construction et d'entretien du support du réseau ; retiré au profit de l'amendement n° 35 de la commission (détermination des prix de vente ou de location de fourreaux au regard des coûts de construction et d'entretien du réseau).

- **Suite de la discussion** (15 avril 2004) - **Art. 44 bis** *(Art. 29-1 et 29-2 [nouveau] de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Publication des appels aux candidatures pour l'attribution de droits d'usage de la ressource radioélectrique en vue de la diffusion de services de radio par voie hertzienne terrestre en mode numérique lorsque*

*ces services utilisent une même ressource radioélectrique)* (p. 2457) : son amendement n° 261 : prolongation de cinq ans des autorisations d'émettre en analogique des radios de la bande FM qui migreront vers le numérique ; adopté. - **Art. 59** *(Art. 34-2 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Obligation de mise à disposition de certains services à la charge des distributeurs de services par satellite)* (p. 2484, 2485) : son amendement n° 269 : obligation pour tous les distributeurs de mettre gratuitement à la disposition de leurs abonnés la totalité des chaînes hertziennes terrestres analogiques gratuites ; retiré. - **Art. additionnel avant l'art. 68** (p. 2502) : souhaite une réflexion sur la situation des radios indépendantes. - **Art. 68** *(Art. 42-3 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Changement de catégorie ou de titulaire d'autorisation pour la diffusion de services de radio)* (p. 2503) : son amendement n° 272 : impossibilité pour le CSA d'agréer un changement de titulaire et de catégorie d'autorisation pour la diffusion d'un service de radio, si ce changement est incompatible avec la préservation des équilibres des marchés publicitaires, notamment locaux ; adopté.

**TRÉMEL (Pierre-Yvon)**
*sénateur (Côtes-d'Armor)*
*SOC*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan.

Membre titulaire de la Commission supérieure du service public des postes et télécommunications ; nouvelle nomination le 26 octobre 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique le 13 avril 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle le 12 mai 2004.

Membre de la mission commune d'information "La France et les Français face à la canicule : les leçons d'une crise" jusqu'au 3 février 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative aux devoirs des enfants majeurs envers leurs ascendants âgés **[n° 140 (2003-2004)]** (7 janvier 2004) - **Famille - Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi portant transposition de la directive 2000 / 60 / CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau [n° 260 (2002-2003)]** - (6 janvier 2004) - **Art. additionnel après l'art. 4** (p. 38, 39) : son amendement n° 29 : fixation des débits réservés des cours d'eau par les SDAGE ; retiré.

**- Projet de loi relatif à la régulation des activités postales [n° 410 (2002-2003)]** - (27 janvier 2004) - **Discussion générale** (p. 875, 879) : raisons du regain d'intérêt pour La Poste. Regret de l'absence d'un projet de loi d'orientation postale. Vérités au sujet de La Poste. Fragilité de la situation financière. Importance du nombre d'employés. Caractère unique du réseau de La Poste. Handicaps concurrentiels. Défauts des services financiers. Retard de compétitivité. Dégradation des performances de La Poste. Régulation imposée par une exigence juridique et économique. Confirmation de La Poste comme opérateur du service postal universel. Spécificités du secteur postal. Désapprobation de l'approche libérale du projet de loi. Préférence pour l'instauration d'une autorité de régulation indépendante et spécifique à La Poste. Amendements proposés. Interrogation sur la "commission représentative des intérêts du secteur". Observation sur le calendrier d'ouverture du marché postal. Insuffisances du contrat de plan signé entre La Poste et l'Etat. Devoir des parlementaires de compléter ce contrat par la voie législative. Respect des calendriers et engagements pris. Bénéfice du droit commun pour le calcul des cotisations patronales. Développement des services financiers de La Poste. Accessibilité du réseau. Dialogue social. Promotion du service public. Opposition entre la logique de l'intérêt général et une logique purement financière. Nécessité de la poursuite d'une réflexion plus globale sur la régulation et ses modalités. Interrogation sur l'existence d'une réelle volonté politique. Le groupe socialiste sera vigilant tout au long des débats pour la

défense de La Poste et de son avenir. - **Art. additionnels avant l'art. 1er** (p. 900, 901) : favorable à l'amendement n° 39 de Mme Marie-France Beaufils (présentation au Parlement d'un rapport sur le bilan de la déréglementation dans le secteur postal). (p. 902) : le groupe socialiste votera l'amendement n° 40 de Mme Marie-France Beaufils (définition des principes organisant l'activité du service public de La Poste). (p. 902) : le groupe socialiste votera contre les amendements portant sur le même objet n° 41 et 42 de Mme Marie-France Beaufils (suppression de la référence au service universel postal dans la législation). - **Art. 1er** *(Service universel postal)* (p. 906) : son amendement n° 98 : suppression ; rejeté. Non-utilisation par le Gouvernement de la subsidiarité. Lecture libérale des directives transposées. Importance de l'article 1er. Risque de conflit d'interprétation sur le maintien du publipostage. Manque de clarté du texte organisant une dérogation non prévue par la directive. Choix du Gouvernement d'un encadrement a minima de l'ouverture à la concurrence. Usage restreint du recours à l'autorisation. Questions en suspens. (p. 912) : son amendement n° 100 : suppression de la fixation par décret des caractéristiques de l'offre du service universel ; rejeté. (p. 913) : son amendement n° 102 : suppression de la limitation du tarif de base à un euro ; devenu sans objet. (p. 914) : son amendement n° 104 : suppression de la dérogation au régime général des services réservés ; rejeté. Inerrogation sur les motivations du Gouvernement.

- **Suite de la discussion** (28 janvier 2004) (p. 932) : dessaisissement du Parlement d'une question d'aménagement du territoire. Ambiguité de la rédaction de l'amendement. Défavorable à l'amendement n° 97 de M. Pierre Hérisson (fixation par décret des règles d'accessibilité et inclusion dans le contrat de plan des modalités d'emploi du Fonds national de péréquation territoriale). Partage de l'objectif mais désaccord sur la méthode. (p. 935) : son amendement n° 123 : présentation au Parlement d'un projet de loi définissant les règles d'accessibilité au réseau postal ainsi que ses modalités de financement ; rejeté. (p. 938) : regret du retrait de l'amendement n° 131 de M. Gérard Delfau (rôle de la commission supérieure du service public des postes et télécommunications). Le groupe socialiste votera l'amendement n° 134 de M. Gérard Delfau (mise en place d'une concertation sur la question de l'accessibilité et présentation par le Gouvernement de propositions d'évolution du réseau). Ses amendements n° 105 : précision et n° 106 : suppression de l'obligation de communication des contrats de tarifs spéciaux à l'autorité de régulation ; rejetés. (p. 940, 941) : son amendement n° 108 : mise en place d'un régime d'autorisation plus protecteur du service universel ; rejeté. Délivrance de l'autorisation confiée au ministre chargé des postes. Définition explicite des obligations des titulaires d'autorisation. Réexamen des autorisations en 2009. (p. 944) : sur l'amendement n° 8 de la commission (clarification), son sous-amendement n° 140 : obligation de rémunération de l'accès aux installations et informations de La Poste ; rejeté. Ses amendements n° 109 : limitation de l'accès des tiers aux réseaux de La Poste ; et n° 110 : rémunération de l'accès aux informations et installations de La Poste ; rejetés. - **Art. 2** *(Compétences respectives du Gouvernement et de l'Autorité de régulation des télécommunications et des postes, ARTP)* (p. 951, 952) : son amendement n° 112 : suppression ; rejeté. Pouvoir excessif confié à l'autorité de régulation. (p. 953, 954) : son amendement n° 113 : répartition des compétences en matière de régulation postale ; rejeté. Priorité donnée au ministre chargé des postes. Création d'une commission consultative sur la régulation postale et le service universel postal. Souhaite connaître les intentions du Gouvernement sur la question du médiateur postal. (p. 956, 957) : son amendement n° 116 : création d'une autorité de régulation postale indépendante de l'ART et limitation de ses compétences ; rejeté. (p. 958) : son amendement n° 115 : exclusion du régime d'autorisation des pouvoirs de l'autorité de régulation ; rejeté. (p. 961) : son amendement n° 117 : suppression des dispositions relatives aux pouvoirs confiés à l'ARTP ; rejeté. (p. 963) : son amendement n° 118 : suppression des pouvoirs de sanction de l'autorité de régulation ; rejeté. (p. 965) : son amendement n° 135 : suppression du pouvoir de conciliation donné à l'autorité de régulation ; rejeté. - **Art. additionnel après l'art. 2** (p. 966) : le groupe socialiste s'abstiendra sur l'amendement n° 35 de M. Daniel Soulage (ouverture de l'accès au plan d'épargne entreprise à l'ensemble du personnel employé par La Poste). Interrogation sur la date de mise en place. - **Art. 5** *(Dispositions communes à la régulation des postes et télécommunications)* (p. 970) : son amendement n° 120 : suppression ; rejeté. - **Art. additionnels après l'art. 5 ou après l'art. 10** (p. 972) : le groupe socialiste vote contre l'amendement n° 25 de la commission (augmentation et modalités de nomination des membres de l'autorité de régulation). - **Art. 6** *(Dénomination de l'Autorité de régulation des télécommunications et des postes)* : son amendement n° 121 : suppression ; rejeté. - **Art. 7** *(Rapport du Gouvernement sur l'équilibre et le financement du service universel postal)* : son amendement n° 122 : proposition par le Gouvernement de financement du fonds de compensation du service universel postal avant le 31 décembre 2005 ; adopté. - **Art. 8** *(Mission de La Poste)* (p. 989) : son amendement n° 124 : élargissement des produits financiers offerts par La Poste ; devenu sans objet. Importance des crédits à la consommation dans la sauvegarde de La Poste. (p. 990, 991) : défavorable à l'amendement n° 32 de M. Gérard Larcher (extension des produits financiers de La Poste dans le respect du droit commun et le maintien de son identité). Absence de garantie sur le maintien du service public de La Poste. Interrogations en suspens. Inquiétude des salariés. - **Art. additionnel après l'art. 9** (p. 994) : intervient sur l'amendement n° 1 de M. Jacques Pelletier (compétence du Médiateur du service universel postal confiée au Médiateur de la République et harmonisation du code des postes et télécommunications). Favorable au maintien du Médiateur du service universel postal. - **Art. additionnels après l'art. 10** (p. 997) : le groupe socialiste s'abstient sur l'amendement n° 27 de la commission (fixation au 1er janvier 2006 de la date d'exonération de cotisations sociales patronales pour La Poste). (p. 998) : le groupe socialiste votera l'amendement n° 29 de la commission (négociation d'une convention collective applicable aux salariés non fonctionnaires de La Poste et à ceux des entreprises titulaires d'une autorisation). - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 999, 1000) : non-prise en compte des propositions du groupe socialiste. Déception au terme de la discussion de ce texte. Manque d'ambition et de volonté. Absence de calendrier et d'engagement. Le groupe socialiste ne votera pas le projet de loi.

- **Projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique** - *Deuxième lecture* **[n° 144 (2003-2004)]** - (8 avril 2004) - **Discussion générale** (p. 2183, 2185) : problème de lisibilité engendré par une présentation morcellée du sujet. Nombreuses modifications au cours des lectures du texte. Texte fondateur. Croissance du nombre d'internautes et du commerce en ligne. Approbation de certaines mesures : travail de définition ; soutien aux logiciels libres ; régulation commerciale ; cryptologie. Opposition entre la liberté d'expression des internautes et les droits d'auteur. Refus de donner aux hébergeurs et fournisseurs d'accès une responsabilité appartenant au juge. Impossibilité d'un contrôle a priori. Extension des compétences des collectivités locales dans le domaine des télécommunications. Interrogation sur leur rôle vis-à-vis des utilisateurs finals. Demande de la création d'un fonds de soutien à l'aménagement numérique du territoire. Couverture inégale du territoire en matière de téléphonie mobile. Mise en oeuvre du plan d'extension. Financement de la deuxième phase. Principe de facturation à la seconde de toute communication téléphonique. Possibilités de contrôle par l'ART des tarifs du service universel. Le groupe socialiste déterminera son vote en fonction du sort réservé à ses amendements. - **Art. 1er bis A** *(Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal - Accès aux données publiques numérisées)* (p. 2215) : le groupe socialiste est défavorable à l'amendement n° 4 de la commission (suppression). - **Art. 2 bis** *(Régime de responsabilité des prestataires techniques)* (p. 2220) : intervient sur l'amendement n° 5 de la commission (précision sur la définition d'hébergeur). - **Art. additionnel avant l'art. 37 bis**

**A** (p. 2248, 2249) : son amendement n° 49 : création d'un fonds de soutien à l'aménagement numérique du territoire ; irrecevable (article 40 de la Constitution). - **Art. 37 bis A** *(Art. L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales - Régime d'intervention des collectivités locales en faveur de la fourniture de services de télécommunications)* (p. 2254) : le groupe socialiste s'abstient sur l'amendement n° 84 de la commission (nouvel intitulé "Réseaux et services locaux de communications électroniques et de communication audiovisuelle"). - **Art. 37 bis B** *(Enfouissement des réseaux de télécommunications)* (p. 2258) : intervient sur l'amendement n° 87 de la commission (répartition des charges relatives à l'enfouissement des réseaux de télécommunications). - **Art. 37 bis C** *(Couverture intégrale du territoire par les réseaux de télécommunications d'ici 2015)* (p. 2260) : le groupe socialiste s'abstiendra sur les amendements identiques n° 25 de la commission et n° 66 de Mme Odette Terrade (suppression). - **Art. 37 bis** *(Couverture du territoire par recours à l'itinérance locale)* (p. 2263) : demande le vote de ses amendements, soutenus par M. Daniel Raoul, n° 50 : charge des opérateurs relativement à la couverture des axes routiers, et n° 51 : financement par des opérateurs de la phase 2 du plan d'extension de la couverture du territoire par les réseaux de radiotélécommunications mobiles de seconde génération. - **Art. 37 ter** *(Tarification à la seconde en matière de téléphonie)* (p. 2264, 2265) : le groupe socialiste est défavorable à l'amendement n° 26 de la commission (conditions de facturation à la seconde des communications téléphoniques) mais est favorable, sur cet amendement, au sous-amendement n° 104 du Gouvernement. - **Art. 37 quater** *(Desserrement du contrôle des tarifs du service universel)* : favorable aux amendements identiques n° 27 de la commission et n° 69 de Mme Odette Terrade (suppression). - **Art. 37 septies** *(Tarification des appels téléphoniques vers les numéros spéciaux)* (p. 2267) : favorable aux amendements identiques n° 30 de la commission et n° 72 de Mme Odette Terrade (suppression). - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2268) : désaccord persistant. Le groupe socialiste ne votera pas ce projet de loi.

**- Projet de loi relatif aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle [n° 160 (2003-2004)]** - (13 avril 2004) - **Discussion générale** (p. 2314, 2316) : se félicite de l'occasion pour le Parlement de débattre de sujets essentiels et très politiques. Domaines stratégiques des télécommunications et de l'audiovisuel. Troisième étape de la transposition du cadre réglementaire européen des communications électroniques. Opposition du groupe socialiste aux deux premières étapes. Economie du texte européen. Nécessité de projets de loi successifs pour ambitionner d'atteindre les objectifs de cohérence, d'efficacité et d'adaptabilité. Réflexion et interrogation sur les 26 articles du titre Ier. Instauration d'une compétence essentielle de l'ART en matière de régulation au lieu d'une régulation partagée. S'interroge sur le rôle de l'ART en raison de l'évolution du secteur des télécommunications vers le droit commun de la concurrence. Problématique de la régulation et du pouvoir politique. Nécessité de conforter le contrôle du Parlement et de la Commission supérieure du service public des postes et télécommunications sur le respect des principes de service public. Proposera des aménagements à la tarification dans l'intérêt des consommateurs. Interroge le Gouvernement sur ses intentions concernant le contrôle des tarifs du service universel et le rôle de l'ART avant la parution du décret en Conseil d'Etat. Forte inspiration libérale. Délibérations prévisibles et régulières sur les communications électroniques en raison de l'évolution des technologies et des marchés. Renforcement indispensable de la présence des parlements nationaux dans la préparation des directives. Nécessaire prise en compte des autres vocations des réseaux de télécommunications éclipsées par une approche mercantile. Le groupe socialiste restera vigilant sur cette dimension essentielle. - **Art. 3** *(Art. L. 32-1 du code des postes et télécommunications - Principes de la régulation des communications électroniques)* (p. 2346) : son amendement n° 144 : reprise de l'intégralité des dispositions de la directive s'agissant de la protection des consommateurs et mise en place d'un organisme indépendant des parties pour régler les litiges ; rejeté. - **Art. 6** *(Art. L. 33-1 du code des postes et télécommunications - Régime de déclaration préalable pour les réseaux et services de communications électroniques)* (p. 2351) : son amendement n° 145 : obligation pour l'ART de transmettre pour information au ministre en charge des communications électroniques les déclarations qu'elle reçoit ; retiré. - **Art. 10** *(Art. L. 34-1 à L. 34-5 du code des postes et communications électroniques - Protection de la vie privée des utilisateurs et conservation des données de trafic)* (p. 2356) : son amendement n° 147 : gratuité du retrait du consentement à l'utilisation de données de localisation en vue de fournir des services commerciaux ; adopté.

**- Suite de la discussion** (14 avril 2004) - **Art. 13** *(Art. L. 35-2-1 du code des postes et communications électroniques - Régime juridique des tarifs du service universel)* (p. 2375, 2376) : ses amendements n° 148 : suppression ; rejeté ; n° 149 : avis de la Commission supérieure du service public des postes et des communications électroniques préalable à la rédaction du décret fixant les modalités du contrôle tarifaire du service universel ; et n° 150 : obligation pour l'Autorité de régulation de motiver ses décisions et de limiter son intervention à la seule vérification du caractère abordable des tarifs ; devenus sans objet. Suppression de l'obligation faite à France Télécom de fournir le service universel des télécommunications au détriment de la cohésion sociale et de l'égalité entre les citoyens. Saucissonnage du service universel en plusieurs composantes au risque d'un renchérissement du coût. Dessaisissement du politique en matière de contrôle des tarifs au profit de la seule ART. Propension inquiétante de l'ART à se préoccuper du fonctionnement de la concurrence plus que du caractère abordable des tarifs. Nombreuses interrogations sans réponse concernant l'objet de son contrôle. - **Art. 15** *(Art. L. 36-7 du code des postes et télécommunications - Adaptation de la liste générale des missions de l'ART)* (p. 2379) : ses amendements n° 153 : obligation pour l'ART de contrôler au moins une fois par an le respect des obligations imposées aux opérateurs ; et n° 152 : obligation pour l'ART de recueillir l'avis de la Commission supérieure du service public des postes et des communications électroniques avant toute décision relative aux tarifs du service universel ; rejetés. (p. 2380) : son amendement n° 151 : obligation pour l'ART de motiver ses décisions ; rejeté. - **Art. 22** *(Art. L. 42 à L. 42-4 du code des postes et télécommunications - Conditions d'assignation des fréquences par l'ART et marché secondaire)* (p. 2396) : son amendement n° 155 : suppression de la possibilité pour l'ART de recourir à des enchères pour l'attribution de certaines fréquences ; rejeté. Echec de l'attribution des licences UMTS par certains pays d'Europe ayant fait ce choix. Son amendement n° 154 : suppression des dispositions autorisant les cessions de fréquences ; rejeté. Création inopportune d'un marché secondaire des fréquences. Inefficacité économique et spéculation. (p. 2397) : le groupe socialiste vote contre l'amendement n° 30 de la commission (clarification). - **Art. 24** *(Art. L. 44 du code des postes et des communications électroniques - Gestion du plan national de numérotation)* (p. 2398) : son amendement n° 157 : extension à l'ensemble des services sociaux et d'intérêt général de la gratuité des appels depuis un téléphone mobile comme depuis un téléphone fixe ; rejeté. (p. 2400) : son amendement n° 156 : rétablissement de la tarification à la seconde ; devenu sans objet. Le groupe socialiste est défavorable à l'amendement n° 34 de la commission (suppression des dispositions relatives à la tarification à la seconde des communications de téléphonie vocale commutée déjà traitée à l'article 37 du projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique). Garanties insuffisantes pour le consommateur de la mise en oeuvre d'une offre de tarification à la seconde édictée par l'article 37 du projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique. - **Art. 25** *(Art. L. 45-1, L. 46 à L. 48 du code des postes et télécommunications - Droits de passage et servitude)* (p. 2401) : son amendement n° 158 : consultation des associations d'élus représentant les collectivités territoriales et leurs groupements pour l'élaboration du décret plafonnant la redevance pour occupation du domaine public ; retiré. - **Art. 26** *(Livre IV et art. L. 125 du code des postes et des télécommunications - Statut de la Commission supérieure du service public des postes et communications électroniques)* (p. 2404) : son amendement n° 159 : saisine obligatoire de la

CSSPPCE sur les projets de décrets traitant du service universel ; rejeté. (p. 2405) : défavorable à l'amendement n° 38 de la commission (inclusion dans le rapport annuel de la CSSPPCE d'un bilan de l'exercice du service public et d'un compte rendu de l'action de l'ART et non pas de son évaluation). Son amendement n° 160 : attribution d'un site internet à la CSSPPCE pour diffuser ses avis, recommandations et rapports ; retiré. - **Art. additionnel après l'art. 26** (p. 2406) : son amendement n° 161 : institution d'un médiateur des communications électroniques ; rejeté.

- **Débat sur l'application de la loi relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral** - (26 octobre 2004) (p. 7148, 7150) : se félicite de l'opportunité de ce débat très attendu des élus du littoral. Difficultés d'application de la loi littoral relayées par les quotidiens régionaux de l'Ouest. Nombreux rapports consacrés en 2004 à la situation du littoral et à l'évaluation de la loi. Convergence du diagnostic : nombreux conflits d'usage ; bonne loi handicapée par l'absence ou l'inadéquation des décrets d'application, à l'exemple du décret concernant les espaces remarquables. Faiblesse des outils de planification. Retard dans la finalisation des schémas de mise en valeur de la mer, SMVM, à l'instar de celui de la mer du Trégor-Goélo. Primauté de la jurisprudence face au vide réglementaire. Insécurité juridique. Regrette l'absence dans le rapport sénatorial d'une description de l'hétérogénéité du littoral français et la timidité des pistes pour sortir de l'insécurité juridique en matière d'urbanisme. Question du devenir de ces rapports. Divergence quant au résultat attendu de la reconnaissance des SCOT. Absence de clarification des règles d'urbanisme. Conclusions du groupe de travail mis en place par l'association départementale des maires des Côtes-d'Armor sur les difficultés vécues. Souhaite une réelle volonté de concertation et la cohérence des positions des différents représentants de l'Etat. Urgence d'une clarification de la loi littoral : souci de pérenniser les exploitations agricoles ; adoption du principe de l'urbanisation en continuité et de la notion de "densification mesurée" ; compatibilité indispensable entre la loi littoral et les documents d'urbanisme approuvés face au vécu de situations difficiles. En appelle au bon sens du Gouvernement et au retour de l'esprit initial de la loi littoral. Participation active des élus de Bretagne à la protection du littoral s'apparentant à de la gestion intégrée avant l'heure. Refus d'accepter des dérives et de bloquer tout aménagement de leur collectivité. Sortie indispensable de l'insécurité juridique.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Première partie :*

- (30 novembre 2004) - **Débat sur les recettes des collectivités locales - Art. additionnels avant l'art. 29** (p. 8698, 8699) : son amendement n° I-258 : actualisation annuelle en fonction des bases imposables de taxe professionnelle de France Télécom du prélèvement opéré par l'Etat ; rejeté. - **Débat sur les recettes des collectivités locales** (p. 8702) : intervient sur son amendement précité n° I-258. Solution non satisfaisante apportée par le projet de décret du Gouvernement.

- **Suite de la discussion** (1er décembre 2004) - **Art. 29** *(Réforme de la dotation globale de fonctionnement, DGF, des communes)* (p. 8757, 8758) : son amendement n° I-235 : amélioration, en terme d'équité, du calcul du potentiel financier des communes relevant d'EPCI à taxe professionnelle unique sur le territoire desquelles est implanté un établissement de France Télécom ; devenu sans objet.

*Deuxième partie :*

**Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer - V. - Mer**

- (10 décembre 2004) (p. 9524, 9526) : situation paradoxale du montant des crédits consacrés à la mer dans un pays maritime. Progression insuffisante de la subvention à l'ENIM. Evolution contrastée des crédits destinés à la sécurité : modernisation des CROSS, diminution des moyens consacrés à la signalisation maritime. Formation. Soutien financier à la flotte de commerce. Intérêt du cabotage. Enjeu économique et stratégique du développement des ports ; développement de "consciences maritimes régionales". Lutte contre les pollutions maritimes accidentelles. Interrogation sur la date d'approbation du SMVM du Trégor-Goëlo et du Golfe du Morbihan. Avancement du projet de registre international français, RIF. Exercice du pouvoir de sanction à l'égard des pollueurs. Sous-évaluation des besoins de financement de la SNSM. Résultat de l'appel d'offres sur la mise en chantier de centrales éoliennes maritimes. Adaptation du concept de "pôle de compétitivité" à la mer. Défense de principes communs avec le Gouvernement. Insuffisance des crédits et absence de véritable politique de la mer. Le groupe socialiste ne peut se satisfaire de ce budget.

**TRILLARD (André)**
*sénateur (Loire-Atlantique)*
*UMP*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées à partir du 6 octobre 2004.

Membre de la commission des affaires économiques et du plan jusqu'au 5 octobre 2004.

Membre de la Délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes jusqu'au 12 octobre 2004.

Membre titulaire de la Commission supérieure du Credit maritime mutuel jusqu'au 6 décembre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (18 mai 2004) - **Art. 75 sexies** *(Art. 43 [nouveau] de la loi n° 86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral - Création d'un Conseil national du littoral)* (p. 3412) : sur l'amendement n° 120 de la commission (composition et missions du conseil), soutient les sous-amendements de M. Jacques Oudin n° 874, n° 875 et n° 943 ; retirés.

**TROENDLE (Catherine)**
*sénateur (Haut-Rhin)*
*UMP*

Election le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles à partir du 6 octobre 2004.

Membre de la Délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes le 13 octobre 2004.

Membre titulaire de la Commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence le 26 octobre 2004.

## DÉPÔTS

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur la proposition de loi [n° 68 (2004-2005)] relative à la situation des maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat **[n° 113 (2004-2005)]** (15 décembre 2004) - **Éducation - Questions sociales et santé**.

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (2 novembre 2004) - **Art. 19** *(Art. L. 118-2-4 du code du travail - Organismes collecteurs dans les départements d'outre-mer)* (p. 7380) : soutient l'amendement n° 359 de M. Francis Grignon (information des régions concernant la collecte de la taxe et sa répartition entre les CFA implantés sur leur territoire) ; adopté.

- **Proposition de loi relative à la situation des maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat [n° 107 (2004-2005)]** - (22 décembre 2004) - rapporteur de la commission des affaires culturelles. - **Discussion générale** (p. 10296, 10297) : large consensus sur cette initiative parlementaire. Réponse aux attentes légitimes des personnels enseignants des établissements privés sous contrat. Soutien du Gouvernement à la levée des obstacles tenant à la recevabilité financière du texte initial : réintroduction d'un amendement mettant en place un régime additionnel de retraite assorti d'un financement de l'Etat. Clarification du statut des maîtres contractuels. Nécessité de dissiper l'ambiguïté résultant d'interprétations divergentes des juridictions administratives et prud'homales. Réaffirmation des principes de la loi Debré de 1959 complétée par la loi Guermeur de 1977. Prééminence du lien rattachant les maîtres à l'Etat et non-remise en cause du caractère propre des établissements. Sécurisation de l'exercice des droits syndicaux et sociaux. Préoccupation des établissements quant à la contribution versée au comité d'entreprise. Nécessité d'un éclairage sur cette question. Prise en compte d'une nécessaire souplesse pour les chefs d'établissement dans le décret précisant les "garanties d'emploi" des futurs maîtres désirant enseigner dans les établissements agricoles privés. Harmonisation salutaire des niveaux de pension. Nécessité de maintenir l'affiliation au régime général de sécurité sociale, ainsi qu'à l'ARRCO et à l'AGIRC. Importance des avantages pour les maîtres du privé en cas de longue invalidité. Accord de l'ensemble des organisations syndicales. Compromis satisfaisant s'agissant du maintien provisoire de l'indemnité de départ en retraite. Texte juste et équilibré. Regain de portée au principe constitutionnel de liberté d'enseignement. Au nom de la commission, propose l'adoption conforme du texte. - **Art. 1er** *(Clarification du statut des maîtres contractuels des établissements d'enseignement privés sous contrat)* (p. 10307) : s'oppose à l'amendement n° 7 de Mme Annie David (assimilation des maîtres du privé aux fonctionnaires du service public de l'éducation). (p. 10308, 10309) : sur les amendements de Mme Annie David, demande le retrait des amendements portant sur le même objet n° 8 et 13 (garantie du plein exercice du droit syndical aux maîtres contractuels des établissements d'enseignement privé sous contrat et aux maîtres contractuels de l'enseignement agricole) et s'oppose aux amendements portant sur le même objet n° 9 et 14 (réaffirmation de la compétence générale des conseils des prud'hommes) et n° 10 et 15 (maintien de la couverture de prévoyance de droit privé au profit des enseignants prise en charge par les établissements). Ouverture de négociations avec l'ensemble des partenaires sociaux en vue d'actualiser le taux de la cotisation à la charge des établissements. - **Art. 2 bis** *(Création d'un régime public de retraite additionnel)* (p. 10310, 10311) : s'oppose aux amendements de Mme Annie David n° 11 (participation des établissements au financement du régime de retraite additionnel et minoration de leur part dans le versement de l'indemnité de départ à la retraite) et n° 12 (prise en charge des cotisations salariales de retraite, à parts égales, par l'Etat et les établissements). Demande l'avis du Gouvernement sur les amendements portant sur le même objet n° 5 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe et n° 2 de M. André Lardeux (prise en compte des services assimilés dans le calcul des années d'enseignement requises pour le versement d'un supplément de retraite). - **Art. 2 ter** *(Maintien transitoire du versement de l'indemnité de départ en retraite)* (p. 10312) : demande le retrait des amendements identiques n° 3 de M. André Lardeux et n° 6 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (garantie du maintien de la gratuité de la prévoyance cadre pour les enseignants) sous réserve des garanties apportées par le Gouvernement.

**TRUCY (François)**
*sénateur (Var)*
*UMP*

Réélu le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.

Membre suppléant de la Haute Cour de Justice jusqu'au 1er octobre 2004.

Membre suppléant de la Cour de Justice de la République jusqu'au 1er octobre 2004.

Vice-président de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

Membre titulaire du Comité des prix de revient des fabrications d'armement jusqu'au 1er octobre 2004.

Membre titulaire de la Commission chargée d'examiner les demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation de jeux ; nouvelle nomination le 26 octobre 2004.

Membre titulaire de la Commission supérieure du service public des postes et télécommunications jusqu'au 1er octobre 2004.

Membre suppléant de la Commission consultative appelée à émettre un avis sur la modification de la valeur du point de pension le 18 novembre 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 2004 le 20 décembre 2004.

Membre de la mission commune d'information "La France et les Français face à la canicule : les leçons d'une crise" jusqu'au 3 février 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société**.

*Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Dépenses ordinaires **[n° 74 tome 3 annexe 42 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Défense - Budget**.

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail**.

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées** - *Commission mixte paritaire* **[n° 341 (2003-2004)]** - (17 juin 2004) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4403) : débat constructif. Remerciements au rapporteur et aux ministres. Prise en compte de la rédaction du Sénat. Avec le groupe UMP, votera les conclusions de la commission mixte paritaire.

**- Proposition de loi tendant à redonner confiance au consommateur [n° 114 (2003-2004)]** - (22 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4514, 4515) : poids économique de la consommation. Mission parlementaire de M. Luc-Marie Chatel auprès du secrétaire d'Etat aux PME. Rappel de deux textes votés par le Sénat en mai et juin 2004 améliorant la protection du consommateur. Complexité et multiplication du nombre de contrats. Contenu du texte. Avis favorable du groupe de l'UMP sur le texte et sur les amendements de la commission. - **Art. 1er** *(Art. L. 136-1 nouveau du code de la consommation - Tacite reconduction des contrats de droit commun)* (p. 4516) : son amendement n° 31 : définition du consommateur ; retiré. Soutient l'amendement n° 42 de Mme Janine Rozier (ajout d'un bordereau détachable permettant la non-reconduction du contrat à la lettre d'information) ; retiré. (p. 4517) : son amendement n° 32 : encadrement de la possibilité offerte au consommateur de mettre fin au contrat gratuitement en cas de non-information par le professionnel ; retiré. - **Art. 2 ter** *(Art. L. 221-10-1 nouveau du code de la mutualité et article L. 932-21-1 nouveau du code de la sécurité sociale - Tacite reconduction des contrats visés par le code de la mutualité et le code de la sécurité sociale)* (p. 4523) : son amendement n° 33 : restriction du champ d'application de l'article L. 932-21-1 du code de la sécurité sociale aux opérations collectives ne concernant pas les garanties complémentaires à la sécurité sociale ; retiré. (p. 4524) : son amendement n° 34 : absence d'obligation pour les organismes d'assurance vie épargne d'informer chaque année les assurés de la possibilité de résiliation de leur adhésion ; adopté. - **Art. 3** *(Art. L. 311-9 et L. 311-9-1 du code de la consommation - Encadrement du crédit renouvelable)* (p. 4527) : son amendement n° 35 : remplacement de la formule "montant de la réserve de crédit déjà utilisée" par l'expression "les sommes restant dues" définissant l'obligation de remboursement de l'emprunteur en cas de résiliation des contrats ; devenu sans objet. - **Art. additionnel après l'art. 4** (p. 4537) : son amendement n° 36 : exclusion des dispositions sur le démarchage bancaire et financier défini par la loi sur la sécurité financière des locations simples de longue durée ; retiré. - **Art. additionnel après l'art. 5** (p. 4538) : son amendement n° 37 : harmonisation de la législation applicable à l'ensemble des organismes assureurs ; retiré. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4540) : le groupe UMP votera ce texte.

**- Proposition de loi tendant à protéger les noms des collectivités locales sur Internet [n° 355 (2003-2004)]** - (22 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4554) : se félicite de cette initiative. Inquiétude de nombreuses collectivités après la récente révision des règles d'attribution des noms de domaine sur l'espace français Internet. Propositions pertinentes. Rétablissement d'un droit exclusif pour les collectivités territoriales, les EPCI et les assemblées parlementaires d'enregistrer leur nom comme nom de domaine en ".fr". Extension à tous les titulaires de mandats électoraux. Réglementation de l'usage des noms de domaine. Préservation des droits obtenus en vertu de l'ancienne charte de nommage. Interrogation sur les moyens judiciaires pour contrôler et sanctionner les abus, la Toile étant internationale. Suggère d'homogénéiser les noms de domaine des collectivités territoriales. Souci de clarté pour l'utilisateur. Le groupe UMP votera ce texte.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Défense**

- (6 décembre 2004) - rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, pour les dépenses ordinaires. (p. 9159, 9161) : crise ivoirienne. Respect des prévisions de la loi de programmation militaire, LPM, pour 2003 et 2004. Limitation des effectifs du ministère de la défense. Accentuation du sous-effectif en matière d'emplois civils. Attente du projet de loi relatif au statut général des militaires. Préoccupation du financement des OPEX. Difficile appréciation des taux de disponibilité actuels des forces. Inquiétude concernant les effectifs et le niveau des crédits d'entretien. Demande au Sénat l'adoption des crédits du titre III du budget de la défense approuvés par la commission des finances.

**TÜRK (Alex)**
*sénateur (Nord)*
*NI*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Membre de la Délégation parlementaire pour l'Union européenne le 13 octobre 2004.

Membre titulaire de la Commission nationale de l'Informatique et des libertés.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique le 13 avril 2004.

## DÉPÔTS

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de résolution [n° 180 (2003-2004)] sur la proposition de règlement portant création d'une Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures (E 2447) **[n° 228 (2003-2004)]** (3 mars 2004) - **Police et sécurité - Union européenne.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 285 (2003-2004)] relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés **[n° 367 (2003-2004)]** (23 juin 2004) - **Justice - Recherche, sciences et techniques - Société.**

*Proposition de résolution* sur le projet de décision-cadre sur la rétention de données traitées et stockées en rapport avec la fourniture de services de communications électroniques accessibles au public ou de données transmises via des réseaux de communications publics, aux fins de la prévention, la recherche, la détection, la poursuite de délits et d'infractions pénales, y compris du terrorisme (texte E 2616) **[n° 128 (2004-2005)]** (16 décembre 2004) - **Recherche, sciences et techniques - Union européenne.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés** - *Deuxième lecture* **[n° 285 (2003-2004)]** - (15 juillet 2004) - rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. - **Discussion générale** (p. 5636, 5637) : texte de compromis. Emergence inattendue d'une contestation. Texte non liberticide. Révolution au sein de la CNIL : travail pédagogique, véritables pouvoirs de contrôle. Faux problème de la DST et de la DGSE. - **Art. 1er** *(Art. 2 à 5 du chapitre 1er de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 - Détermination du champ d'application de la loi)* (p. 5642, 5644) : s'oppose aux amendements de M. Charles Gautier n° 10, n° 11 et n° 12 (précision). S'oppose à l'amendement n° 13 de M. Charles Gautier (suppression de la dérogation accordée aux fournisseurs d'accès concernant les copies temporaires). - **Art. 2** *(Chapitre II de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 - Conditions de licéité des traitements de données à caractère personnel)* (p. 5646) : s'oppose à l'amendement n° 14 de M. Charles Gautier (encadrement de l'application du principe de finalité des traitements de données à caractère personnel). (p. 5647) : s'oppose à l'amendement n° 15 de M. Charles Gautier (traitements ultérieurs des bases de données à caractère personnel). (p. 5649) : s'oppose à l'amendement n° 16 de M. Charles Gautier (possibilité de prévoir des durées de conservation spécifiques). S'oppose à l'amendement n° 1 de M. Robert Bret (conditions d'interconnexion des fichiers). (p. 5650) : s'oppose à l'amendement n° 17 de M. Charles Gautier (nécessité d'un consentement indubitable de la personne concernée pour effectuer un traitement de données à caractère personnel). S'oppose à l'amendement n° 18 de M. Charles Gautier (limitation aux personnes publiques de la possibilité d'effectuer un traitement de données sans consentement préalable pour l'exécution d'une mission de service public). (p. 5651) : s'oppose à l'amendement n° 19 de M. Charles Gautier (caractérisation de l'intérêt légitime poursuivi par le responsable du traitement de données). (p. 5652) : s'oppose aux amendements identiques n° 2 de M. Robert Bret et n° 20 de M. Charles Gautier (élargissement du champ d'application des traitements de données sensibles aux élements génétiques, biométriques et aux composantes psychiques et sociales de la vie des personnes). (p. 5653) : s'oppose à l'amendement n° 21 de M. Charles Gautier (consentement de la personne concernée pour effectuer un traitement de données sensibles nécessaire à la constatation, à la défense ou à l'exercice d'un droit en justice). S'oppose à l'amendement n° 22 de M. Charles Gautier (conditions de collectes de données intéressant la sécurité publique, la défense et la sûreté de l'Etat). (p. 5656, 5657) : s'oppose à l'amendement n° 23 de M. Charles Gautier (suppression de la possibilité pour des personnes morales de droit privé de constituer des fichiers à caractère pénal) ainsi qu'aux amendements portant sur le même objet n° 3 et 4 de M. Robert Bret (suppression de la possibilité pour des personnes morales de droit privé de constituer des fichiers d'infractions). S'oppose à l'amendement n° 24 de M. Charles Gautier (rétablissement de la référence à la notion de profil de l'intéressé pour les décisions de justice impliquant une appréciation sur le comportement d'une personne). - **Art. 3** *(Chapitre III de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 - Dispositions relatives à la CNIL)* (p. 5659, 5660) : s'oppose à l'amendement n° 25 de M. Charles Gautier (association systématique de la CNIL à la préparation et à la définition de la position française dans les négociations internationales). S'oppose à l'amendement n° 26 de M. Charles Gautier (critères de désignation des personnalités qualifiées par le président du Sénat et par le président de l'Assemblée nationale). (p. 5661) : s'oppose à l'amendement n° 27 de M. Charles Gautier (suppression de la possibilité d'opposer le secret professionnel aux investigations de la CNIL). - **Art. 4** *(Chapitre IV de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 - Formalités préalables à la mise en oeuvre des traitements - Régimes de la déclaration et de l'autorisation)* (p. 5664) : s'oppose à l'amendement n° 28 de M. Charles Gautier (inclusion des traitements non automatisés dans le régime de droit commun de la déclaration). (p. 5666, 5667) : s'oppose aux amendements de M. Robert Bret n° 5 (suppression du système des correspondants CNIL), n° 6 (encadrement du système des correspondants) et n° 7 (statut des correspondants) ainsi qu'aux amendements de M. Charles Gautier n° 29 (formalités restant à accomplir après désignation d'un correspondant à la protection des données à caractère personnel), n° 30 (notification à la CNIL des qualifications du correspondant) et n° 31 (protection des correspondants). (p. 5668) : s'oppose à l'amendement n° 32 de M. Charles Gautier (autorisation de la CNIL pour les traitements automatisés sélectionnant les personnes susceptibles de bénéficier d'un droit, d'une prestation ou d'un contrat). S'oppose à l'amendement n° 33 de M. Charles Gautier (soumission à une autorisation de la CNIL des traitements portant sur des données comportant le numéro d'inscription des personnes au répertoire national d'identification des personnes physiques et aux traitements portant sur la totalité ou quasi totalité de la population française). S'oppose à l'amendement n° 8 de M. Robert Bret (soumission à autorisation de la CNIL de traitements relatifs à la vidéosurveillance). (p. 2669) : s'oppose à l'amendement n° 34 de M. Charles Gautier (définition de modalités particulières d'autorisation par la CNIL pour les données de santé). (p. 5670) : s'oppose aux amendements de M. Charles Gautier n° 35 (autorisation des traitements portant sur des données sensibles par décret en Conseil d'Etat pris après avis conforme de la CNIL) et n° 36 (limitation des dispenses de publication pour les traitements relatifs à la sûreté de l'Etat, à la défense ou à la sécurité publique). (p. 5671) : s'oppose à l'amendement n° 38 de M. Charles Gautier (publication des résolutions du Parlement européen touchant à la protection des données personnelles). - **Art. 5** *(Chapitre V de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 - Obligations des responsables des traitements et droits des personnes concernées)* (p. 5673) : s'oppose à l'amendement n° 39 de M. Charles Gautier (information préalable des utilisateurs concernant l'utilisation de témoins de connexion). (p. 5674) : s'oppose à l'amendement n° 40 de M. Charles Gautier (précision). S'oppose à l'amendement n° 41 de M. Charles Gautier (renforcement de l'obligation de moyens relative à la rectification ou l'annulation de données transmises à des tiers). - **Art. 6** *(Chapitre VI de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 - Pouvoirs de contrôle sur place et sur pièces de la CNIL)* (p. 5675) : s'oppose à l'amendement n° 42 de M. Charles Gautier (contrôle par la CNIL des traitements intéressant la sûreté de l'Etat). - **Art. 7** *(Chapitre VII de la loi*

*n° 78-17 du 6 janvier 1978 - Pouvoirs de sanction administrative de la CNIL)* (p. 5676) : s'oppose à l'amendement n° 43 de M. Charles Gautier (possibilité pour la CNIL de procéder à la destruction de fichiers de données). S'oppose à l'amendement n° 44 de M. Charles Gautier (publicité de l'action du premier ministre en cas de signalement par la CNIL d'une violation des droits et libertés). - **Art. additionnel après l'art. 10** (p. 5677) : s'oppose à l'amendement n° 9 de M. Robert Bret (transformation du numéro d'inscription des personnes au répertoire national d'identification des personnes physiques en un identifiant non signifiant). - **Art. 15 sexies** *(Coopération policière internationale)* (p. 5678) : s'oppose à l'amendement n° 45 de M. Charles Gautier (suppression). - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5679) : urgence de l'adoption de ce texte.

- **Projet de loi portant création de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité [n° 9 (2004-2005)]** - (23 novembre 2004) - **Discussion générale** (p. 8248, 8249) : recours aux autorités administratives indépendantes. Place respective de la loi, du décret d'application et du règlement intérieur dans la création de la Haute autorité. Instauration d'un mécanisme de contrôle. Moyens humains et financiers. Discrimination positive. Statut de la Haute autorité. - **Art. 2** *(Composition)* (p. 8270) : son amendement n° 18 : en cas de partage égal des voix, prépondérance de celle du président ; adopté. - **Art. 7** *(Vérifications sur place)* (p. 8278, 8279) : son amendement n° 20 : faculté pour le président de la Haute autorité de saisir le juge des référés d'une demande motivée afin d'autoriser les vérifications sur place en cas d'opposition du responsable des lieux ; adopté. - **Art. 8** *(Mise en demeure et saisine du juge des référés)* (p. 8279, 8280) : ses amendements n° 21 : précision du cadre juridique de la mise en demeure ; et n° 22 : précision de la condition préalable à la saisie du juge des référés ; adoptés. - **Art. 15** *(Rapport annuel)* (p. 8288) : son amendement n° 23 : remise du rapport de la Haute autorité au Premier ministre ; adopté. - **Art. 16** *(Crédits et contrôle des comptes de la Haute autorité)* (p. 8289) : son amendement n° 24 : remplacement de la présentation systématique des comptes de la Haute autorité à la Cour des comptes par sa soumission à son contrôle ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Justice**

- (13 décembre 2004) (p. 9632) : insuffisance des effectifs de la CNIL ; comparaison avec les autres pays européens. Montée en puissance de ses missions et de ses fonctions.

**ULRICH (Maurice)**
*sénateur (Paris)*
*UMP*

Ne se représente pas le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale jusqu'au 30 septembre 2004.

**VALADE (Jacques)**
*sénateur (Gironde)*
*UMP*

## NOMINATIONS

Président de la commission des affaires culturelles.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques jusqu'au 13 octobre 2004.

Membre ès qualités du Haut comité du loisir social,de l'éducation populaire et des activités de pleine nature ; nouvelle nomination le 7 octobre 2004.

## DÉPÔTS

*Rapport d'information*, fait au nom de la commission des affaires culturelles : Evolution de l'Université : des préjugés qui ne résistent pas à la concertation **[n° 160 (2003-2004)]** (21 janvier 2004) - **Collectivités territoriales - Éducation.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi [n° 209 (2003-2004)] encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics **[n° 219 (2003-2004)]** (25 février 2004) - **Éducation - Société.**

*Rapport d'information*, fait au nom de la commission des affaires culturelles : Berlin, ambitions et incertitudes du renouveau culturel **[n° 294 (2003-2004)]** (6 mai 2004) - **Culture - Union européenne.**

*Rapport d'information sur colloque*, fait au nom de la commission des affaires culturelles : Sports, argent, médias **[n° 319 (2003-2004)]** (25 mai 2004) - **Culture - Sports.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

*Rapport d'information*, fait au nom de la commission des affaires culturelles : Contribution au débat sur la création culturelle en France **[n° 414 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Culture - Economie et finances, fiscalité - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société - Travail.**

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

## INTERVENTIONS

- **Contribution du Sénat au débat sur une déclaration du Gouvernement sur l'avenir de l'école** - (21 janvier 2004) - président de la commission des affaires culturelles (p. 659, 662) : Mise en place d'un nouveau "pacte scolaire". Mobilisation générale à l'occasion des débats publics. Identification des défis prioritaires. Redéfinition du métier d'enseignant. Transmission des savoirs fondamentaux. Prise en compte de la diversité des élèves. Remise en cause du collège unique ; personnalisation des parcours de réussite. Amélioration de la procédure d'orientation. Articulation entre formation initiale et formation continue. Développement des établissements en coopération avec les collectivités territoriales et l'environnement économique. Principe d'autonomie des

établissements d'enseignement. Ciblage des priorités. Adaptation aux évolutions. Renforcement de l'apprentissage des langues vivantes. Intégration à l'Europe. Mise en place de la réforme licence-mastère-doctorat, LMD. Synthèse de l'ensemble des débats pour l'élaboration de la nouvelle loi d'orientation pour l'école.

**- Projet de loi encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics [n° 209 (2003-2004)]** - (2 mars 2004) - président de la commission des affaires culturelles et rapporteur - **Discussion générale** (p. 1932, 1934) : rappel du principe de laïcité, pierre angulaire du pacte républicain. Nécessité d'apporter par la loi une réponse politique claire aux limites du modèle d'intégration français. Fermeté d'une démarche tendant à défendre les valeurs de la République. Protection de l'école face aux dérives communautaires. Difficultés des chefs d'établissement à gérer les conflits liés aux signes religieux. Priorité donnée au dialogue pour l'application de la loi. Nécessité de développer l'enseignement du fait religieux et de réaffirmer les valeurs de la République ainsi que sa capacité de rassemblement.

**- Suite de la discussion** (3 mars 2004) - **Art. additionnel avant l'art. 1er** (p. 2029) : s'oppose à l'amendement n° 17 de M. Gérard Delfau (création d'une journée nationale de la laïcité). - **Art. 1er** *(Interdiction dans les écoles, collèges et lycées publics du port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse)* (p. 2034) : s'oppose à l'amendement n° 18 de M. Gérard Delfau (extension du dispositif aux établissements d'enseignement supérieur) ainsi qu'aux amendements identiques n° 14 de Mme Annie David et n° 19 de M. Gérard Delfau (application du dispositif aux établissements privés sous contrat). (p. 2035, 2036) : s'oppose aux amendements n° 20 de M. Gérard Delfau (interdiction des signes religieux visibles et non seulement ostensibles) ainsi qu'aux amendements analogues n° 1 de M. Michel Mercier et n° 2 de M. Jean Chérioux (interdiction des signes de nature à troubler l'ordre public de l'établissement). (p. 2037) : absence de demande de vote conforme à celui de l'Assemblée nationale. - **Art. additionnels après l'art. 1er** (p. 2039) : s'oppose à l'amendement n° 22 de M. Gérard Delfau (promotion de l'égalité des chances dans le cadre du principe de laïcité). S'oppose à l'amendement n° 9 de M. Serge Lagauche (instauration d'une formation à la laïcité). (p. 2040) : s'oppose à l'amendement n° 11 de M. Serge Lagauche (instauration d'un enseignement de l'histoire des religions). (p. 2041) : s'oppose à l'amendement n° 13 de M. Serge Lagauche (précision concernant la liberté d'information et la liberté d'expression des lycéens et collégiens). S'oppose à l'amendement n° 21 de M. Gérard Delfau (laïcité dans les hôpitaux). - **Art. 2** *(Application territoriale de la loi)* (p. 2042) : prise en compte des spécificités locales dans la mise en oeuvre de la loi. - **Art. additionnels après l'art. 4** : s'oppose à l'amendement n° 24 de M. Gérard Delfau (application du principe de laïcité de l'enseignement pour l'Alsace-Moselle).

**- Projet de loi relatif aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle [n° 160 (2003-2004)]** - (14 avril 2004) - président de la commission des affaires culturelles. - **Art. 27** *(Art. 1er de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Coordination)* (p. 2408) : favorable aux amendements identiques n° 40 de la commission, de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 57 et n° 213 de M. Ivan Renar (suppression). Absence d'opposition. Préoccupation commune avec le Gouvernement dans la recherche d'un meilleur confort des téléspectateurs et des auditeurs, mais aussi des capacités des artisans du paysage audiovisuel. - **Art. 40 bis** *(Art. 25 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Compétence du CSA en matière de recomposition des multiplexes de la télévision numérique terrestre)* (p. 2427) : intervient sur l'amendement n° 139 de M. Paul Blanc (détermination de la date du lancement des chaînes payantes en TNT par la constatation de taux de couverture et d'équipement des foyers suffisamment élevés pour garantir la viabilité économique de celles-ci), sur lequel il partage l'avis de la commission des affaires culturelles saisie pour avis. S'interroge néanmoins sur la réalité de la couverture immédiate de l'ensemble du territoire par la TNT. Réticent à l'idée d'un choix arrêté en faveur d'une technologie peut-être déjà obsolète face à l'arrivée de la télévision haute définition.

**- Suite de la discussion** (15 avril 2004) - **Art. additionnel après l'art. 75 ter** (p. 2508) : historique de la chaîne parlementaire. Intégration réussie dans le paysage audiovisuel français. Succès confirmé par les mesures d'audience. Interactivité attendue avec l'arrivée du numérique. Chance pour le Sénat. Participation accrue des Français à la vie publique. Justification dès lors évidente de sa présence sur tous les supports. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2539) : hommage au président de séance et à sa bienveillance dans la conduite des travaux. Conditions d'examen du texte. Urgence. Organisation difficile compte tenu des élections régionales et cantonales. Aggravation des difficultés avec de nombreux ajouts étrangers à la transposition des directives relevant à la fois de la responsabilité de la commission des affaires économiques et de celle de la commission des affaires culturelles. Accord entre les deux commissions pour sous-traiter le rapport de la commission qui rapportait au fond à la commission qui rapportait pour avis. Souhaite une solution à ce problème lors des prochaines modifications au règlement du Sénat. Remerciements aux rapporteurs. Hommage à la disponibilité du Gouvernement et à son souci d'efficacité et de conciliation.

**- Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat sur l'énergie** - (27 avril 2004) (p. 2576, 2578) : mise en place d'une nouvelle architecture de l'ensemble énergétique français et européen. Efficacité de la démarche du Gouvernement. Définition des termes d'une politique énergétique durable. Protocole de Kyoto. Divergences internationales. Augmentation de la consommation mondiale d'énergie. Originalité du programme nucléaire français : réduction du taux de dépendance énergétique. Economies d'énergie indispensables. Développement des énergies renouvelables. Nécessité d'une loi de programmation. Diversification du bouquet énergétique. Favorable à l'option de l'EPR. Evolution du statut d'EDF et de GDF. Soutien à l'action du Gouvernement.

**- Projet de loi d'orientation sur l'énergie [n° 328 (2003-2004)]** - (9 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4016, 4018) : nécessité de définir une nouvelle politique énergétique. Position cohérente de la France. Evolution du nucléaire. Soutien à l'EPR et à ITER. Intérêt des énergies renouvelables. Objectifs clairs du texte. Approbation des choix de la commission. Le groupe UMP votera ce projet de loi. - **Annexe (priorité)** *(Sur l'amendement n° 4 de la commission : rétablissement d'une annexe définissant les orientations de la politique énergétique)* (p. 4060) : sur le A du paragraphe II de l'amendement n° 4 précité, son sous-amendement n° 250 ; adopté.

**- Projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales** - *Deuxième lecture* **[n° 269 (2003-2004)]** - (28 juin 2004) - président de la commission des affaires culturelles, en remplacement de M. Philippe Richert, rapporteur pour avis - **Discussion générale** (p. 4679, 4681) : question du logement étudiant. Propositions en matière de médecine scolaire. Situation des TOS. Dispositions relatives au patrimoine et aux enseignements artistiques. Nécessité d'approfondir la réflexion sur la politique sportive locale.

**- Proposition de loi portant diverses dispositions relatives au sport professionnel [n° 29 (2004-2005)]** - (24 novembre 2004) - président de la commission des affaires culturelles. - **Discussion générale** (p. 8365, 8366) : adaptation indispensable de la législation. Restauration de l'attractivité des clubs professionnels sur la scène européenne. Lutte contre l'évasion des joueurs à l'étranger. Poursuite de la réflexion sur la moralisation de la profession d'agent de joueurs. Textes sur le dopage attendus impatiemment. Soutien du Sénat à la candidature de Paris et de la France aux Jeux olympiques de

2012. (p. 8373) : prise en compte, par la commission des affaires culturelles, du rapport d'information de M. Yvon Collin fait au nom de la délégation du Sénat pour la planification.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Première partie :*

- (29 novembre 2004) - président de la commission des affaires culturelles. - **Art. 24** *(Modification du régime de la redevance audiovisuelle)* (p. 8614) : favorable à l'adossement de la perception de la taxe audiovisuelle à la taxe d'habitation ainsi qu'à l'exonération des personnes défavorisées et à la non-taxation des résidences secondaires. Définition de la redevance comme la rémunération d'un service public. Invite à l'adoption de l'amendement de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° I-79 (réévaluation de la redevance audiovisuelle).

*Deuxième partie :*

**Culture**

- (4 décembre 2004) - président de la commission des affaires culturelles - **Art. additionnels avant l'art. 73 bis** (p. 9064) : donne acte au Gouvernement de son amendement n° II-36 (structure directoriale de l'Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son). (p. 9065) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° II-37 du Gouvernement (transfert du personnel du domaine national des Tuileries au musée du Louvre).

**Education nationale, enseignement supérieur et recherche - I. - Enseignement scolaire**

- (7 décembre 2004) - président de la commission des affaires culturelles, pour l'enseignement scolaire (p. 9277, 9278) : présentation prochaine d'un projet de loi d'orientation sur l'école. Priorité du Gouvernement en faveur de l'éducation. Action de l'école recentrée sur des priorités clarifiées. Dossier des bourses : proposition de refonte du système d'aide sociale aux familles. Rôle pivot du chef d'établissement. Carences en matière de formation des maîtres. Devenir des enseignements artistiques ; avenir des classes à projet artistique et culturel. Avis favorable de la commission des affaires culturelles saisie pour avis à l'adoption de ces crédits.

**- Proposition de loi relative à la situation des maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat [n° 107 (2004-2005)]** - (22 décembre 2004) - président de la commission des affaires culturelles. - **Discussion générale** (p. 10304, 10305) : avancée significative. Rassemblement réussi des négociateurs autour des retraites des maîtres de l'enseignement privé. Rétablissement de l'équité. Reconnaissance des maîtres du privé. Texte juste et équilibré. Souci d'éviter la fonctionnarisation de l'ensemble du corps. Préservation de la liberté d'enseigner dans le lieu de leur choix pour les professeurs et de la liberté de choisir le mode d'enseignement pour les familles. Respect des droits et du dialogue social. Liberté d'initiative du chef d'établissement. Souhaite l'application rapide de ce texte et la poursuite de la concertation au vu de l'intérêt de certains amendements. Avis favorable de la commission des affaires culturelles à l'adoption conforme du texte.

**VALLET (André)**
*sénateur (Bouches-du-Rhône)*
*RDSE, puis UC*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles à partir du 12 octobre 2004.

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale du 6 octobre 2004 au 12 octobre 2004.

Membre de la commission des affaires culturelles jusqu'au 5 octobre 2004.

Membre de la Délégation parlementaire pour les problèmes démographiques.

Vice-président de la Délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes ; puis membre le 13 octobre 2004.

Membre suppléant de la Commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence le 26 octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil d'administration de la société Réseau France Outre-mer le 17 novembre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* modifiant les articles L. 123, L. 124, L. 125, L. 126 et L. 162 du code électoral concernant la mise en place d'un nouveau mode de scrutin pour les élections législatives **[n° 262 (2003-2004)]** (13 avril 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics [n° 209 (2003-2004)]** - (2 mars 2004) - **Discussion générale** (p. 1940, 1942) : relations de la République avec la religion musulmane. Problème du port du voile dans les établissements scolaires. Opposition entre éducation laïque et dogmatisme. Réflexion sur l'intégration. Nécessité de développer l'enseignement de l'instruction civique, des faits religieux et de la laïcité. Le groupe RDSE votera ce projet de loi.

**- Projet de loi organique pris en application de l'article 72-2 de la Constitution relatif à l'autonomie financière des collectivités territoriales [n° 314 (2003-2004)]** - (1er juin 2004) - **Discussion générale** (p. 3679, 3680) : importance du débat. Dégradation de l'autonomie financière des collectivités territoriales depuis presque vingt ans. Regrette le choix fait par le Gouvernement tendant à se méfier de la gestion et des initiatives entreprises par les collectivités. Définition critiquable du ratio d'autonomie financière. Atteinte au principe de libre administration des collectivités, susceptible d'être annulé pour inconstitutionnalité. Alignement sur la

position de la commission des finances et sur celle de la commission des lois. Enjeu du contour que donnera le Sénat à la notion d'impositions de toutes natures dans la définition des ressources propres. Ignorance regrettable de la péréquation financière. Propositions de réforme du groupe de travail constitué par le groupe RDSE. Mise en place d'une péréquation de type horizontal et rééquilibrage des territoires au moyen de critères d'ordre géographique ou socio-économique. Souhaite une réponse du Gouvernement sur l'éventualité d'une telle clarification.

**- Proposition de loi portant diverses dispositions relatives au sport professionnel [n° 29 (2004-2005)]** - (24 novembre 2004) - **Discussion générale** (p. 8369, 8370) : conciliation de la nécessaire éthique du sport avec l'approche économique des marchés financiers. Attachement du groupe de l'UC aux évolutions juridiques proposées. Rattrapage en matière de compétitivité et d'attractivité économique des clubs français. Reconnaissance d'un véritable droit à l'image collective de l'équipe. Suppression du prélèvement de 1 % de la masse salariale. Favorable à une harmonisation européenne privilégiant un équilibre entre équité, égalité et rentabilité. Soutien du groupe de l'UC à cette proposition de loi. - **Art. 1er** *(Art. L. 785-1 du code du travail - Rémunération du droit à l'image collective des sportifs professionnels)* (p. 8386, 8387) : ses amendements n° 2 (élargissement du dispositif aux associations et aux fédérations) ; n° 15 : traitement uniforme de la rémunération représentative du droit à l'image pour l'ensemble des disciplines ; et n° 16 et 17 : conséquence ; retirés. (p. 8388) : attachement du groupe de l'UC à un traitement égalitaire de l'ensemble du mouvement sportif. Position des fédérations sportives sur le dispositif.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Communication**

- (4 décembre 2004) (p. 9072, 9073) : progression du budget de l'audiovisuel. Antagonisme entre télévision et culture. Existence d'un large public pour la culture. Volonté d'établir un contrat de qualité avec les chaînes publiques. Souhait de libérer le service public de la course à l'audimat. Consultation nécessaire des téléspectateurs. Accès des jeunes à la presse. Le groupe de l'UC votera ce budget.

**Education nationale, enseignement supérieur et recherche - I. - Enseignement scolaire**

- (7 décembre 2004) (p. 9285, 9286) : soutien du groupe de l'UC-UDF à ce budget. Propositions : recrutement sur la base de contrats à longue durée, augmentations de salaire en fonction du mérite, véritable contrôle du Parlement sur la gestion de l'éducation nationale. Demande de précisions sur les enseignants déchargés mis à disposition ou détachés. Demande de bilan des ZEP ; refonte nécessaire du classement des établissements.

**Justice**

- (13 décembre 2004) (p. 9628, 9629) : soutien du groupe de l'UC à ce projet de budget. Situation des prisons. Problème du secret de l'instruction. Garde des détenus malades. Impossibilité pour de nombreux justiciables mis en cause d'intervenir à la télévision. Proposition de créer dans chaque région des hôpitaux sécurisés.

*Articles non rattachés :*

- (13 décembre 2004) - **Art. 63 C** *(Modification de la taxe fiscale affectée au Centre national de la chanson, des variétés et du jazz, CNVJ)* (p. 9654) : son amendement n° II-90 : exonération de la taxe sur les spectacles des représentations de spectacles de variétés intégrés à des bals, fêtes populaires et fêtes traditionnelles, organisés dans un contexte non lucratif et non professionnel ; retiré. (p. 9657) : intervient sur son amendement précité n° II-97. Estime le sous-amendement n° II-169 de M. Michel Charasse (précision du caractère non lucratif de ces fêtes) déposé sur l'amendement n° II-87 de M. Yann Gaillard (exonération de la taxe sur les spectacles des représentations de spectacles de variétés intégrés à des bals, fêtes populaires et fêtes traditionnelles et renvoi à un décret pour les conditions d'application de cette mesure) identique à son amendement n° II-90 précité.

**VANLERENBERGHE (Jean-Marie)**
*sénateur (Pas-de-Calais)*
*UC*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales à partir du 6 octobre 2004.

Membre de la commission des affaires culturelles jusqu'au 5 octobre 2004.

Membre de la Délégation parlementaire pour l'Union européenne jusqu'au 13 octobre 2004.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques de santé jusqu'au 20 octobre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* visant à instaurer un moratoire des fermetures de services publics en milieu rural **[n° 174 (2003-2004)]** (27 janvier 2004) - **Aménagement du territoire - Collectivités territoriales - Fonction publique - Société.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur le rôle des centrales d'achat dans la fixation des prix à la consommation et les délocalisations d'entreprises **[n° 284 (2003-2004)]** (30 avril 2004) - **Entreprises - PME, commerce et artisanat.**

*Proposition de loi* tendant à protéger les noms des collectivités locales sur Internet **[n° 309 (2003-2004)]** (12 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Economie et finances, fiscalité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de résolution* tendant à compléter et modifier le Règlement du Sénat **[n° 396 (2003-2004)]** (1er juillet 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

## INTERVENTIONS

**- Proposition de loi portant création de l'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs et diverses dispositions relatives aux mines [n° 356 (2002-2003)]** - (22 janvier 2004) - **Discussion générale** (p. 760, 761) : hommage aux générations de mineurs. Elaboration urgente d'un dispositif assurant la pérennisation de leurs droits. Le groupe de l'UC votera ce texte. Inquiétude des élus locaux quant aux conséquences de la fin de la période minière.

**- Projet de loi relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social [n° 133 (2003-2004)]** - (3 février 2004) - **Discussion générale** (p. 1110, 1111) : signature le 20 septembre 2003 de l'ANI : réforme majeure du dispositif de formation professionnelle. Simplification et assouplissement des structures. Egalité d'accès à la formation. Hommage au travail de Mme Annick Bocandé. Ses amendements. Souhait d'un assouplissement du calendrier

prévu pour l'entrée en vigueur des contrats de professionnalisation. Articulation entre ce texte et la maîtrise des politiques de formation accordée aux régions. Respect nécessaire de la Position commune sur les voies et moyens de la négociation collective du 16 juillet 2001. Avancées significatives du volet "dialogue social". Défavorable à l'application des règles de l'accord majoritaire pour la conclusion des conventions collectives et au principe de subsidiarité des accords de branche. Souhaite entendre les explications du ministre avant de déterminer la position du groupe de l'UC. - **Art. 5** *(Art. L. 900-5-1 nouveau du code du travail - Handicap et illettrisme)* (p. 1139) : sur l'amendement n° 2 de la commission (ouverture aux personnes handicapées de l'ensemble des formations de droit commun), soutient le sous-amendement de M. Michel Mercier n° 196 (ouverture aux détenus de l'ensemble des formations de droit commun) ; retiré.

- **Suite de la discussion** (11 février 2004) - **Art. 43 bis** *(Article 5 de la loi n° 2000-37 du 19 janvier 2000 relative à la réduction négociée du temps de travail - Report de deux années du régime transitoire d'imputation des heures supplémentaires sur le contingent annuel pour les entreprises de vingt salariés au plus)* (p. 1454) : soutient l'amendement n° 209 de M. Michel Mercier (prorogation de ce dispositif jusqu'en 2010) ; retiré. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1467, 1468) : satisfait du volet "formation professionnelle". Apport de la commission des affaires sociales et de son rapporteur. Création du DIF. Réservé sur la seconde partie relative au dialogue social. Réécriture d'une partie de la Position commune. Hiérarchie des normes. Rejet des amendements du groupe de l'UC. S'abstiendra lors du vote de ce texte. Les membres du groupe de l'UC prendront position individuellement sur ce texte.

- **Projet de loi habilitant le Gouvernement à simplifier le droit [n° 343 (2003-2004)]** - (13 octobre 2004) - **Discussion générale** (p. 6585, 6587) : impossibilité de légiférer par ordonnances sur des sujets de fond. Régime social des indépendants. Refus de la délégation obligatoire du recouvrement des cotisations par l'URSSAF. Amendements du groupe de l'UC tendant à supprimer cette mesure.

- **Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (27 octobre 2004) - **Discussion générale** (p. 7186, 7188) : favorable aux objectifs de clarification et de simplification. Approbation de la création des maisons de l'emploi, de la simplification des contrats d'insertion et de la réaffirmation de la valeur de l'apprentissage. Favorable à l'amélioration de l'hébergement d'urgence, à la relance de la construction des logements locatifs sociaux et à la mobilisation du parc locatif privé. Inquiétude du coût pour les acteurs locaux de la relance du logement social. Regret de l'absence de projet d'ensemble global concernant le logement. Approbation de la réforme de la DSU et du programme d'aides financières de l'Etat en faveur du concept de réussite éducative. Regret de l'absence de disposition en faveur du traitement du surendettement. Approbation du texte par le groupe de l'UC.

- **Suite de la discussion** (28 octobre 2004) - **Art. additionnels avant le titre Ier** (p. 7246) : son amendement n° 362 : association des citoyens à l'élaboration des politiques sociales ; retiré. - **Art. 1er** *(Art. L. 310-1, L. 310-2, L. 311-1, L. 311-10, L. 311-10-1 nouveau et L. 322-2 du code du travail - Définition et réforme du service public de l'emploi)* (p. 7256) : son amendement n° 363 : possibilité de constitution des maisons pour l'emploi sous forme de conseil local ; retiré. - **Art. 7** *(Art. L. 311-5, L. 351-16 et L. 351-17 du code du travail - Obligations des demandeurs d'emploi)* (p. 7298) : son amendement n° 364 : prise en compte de la création ou de la reprise d'une entreprise comme un acte positif de recherche d'emploi ; adopté. (p. 7300) : son amendement n° 539 : droit du demandeur d'emploi à être entendu et accompagné avant la prise d'une sanction à son égard ; retiré. - **Art. 8** *(Art. L. 351-18 du code du travail - Contrôle de la recherche d'emploi)* (p. 7306) : favorable à l'amendement n° 635 du Gouvernement (droit du demandeur d'emploi à être entendu et accompagné lors d'une procédure de sanction).

- **Suite de la discussion** (2 novembre 2004) - **Art. 25** *(Art. L. 322-4-7 et L. 322-4-8-1 du code du travail - Contrat d'accompagnement dans l'emploi)* (p. 7393) : son amendement n° 365 : précision de l'ouverture du CAE aux publics jeunes ; retiré. - **Art. additionnel après l'art. 27 ou après l'art. 37** (p. 7410, 7411) : son amendement n° 366 : reconnaissance des ateliers et des chantiers d'insertion ; adopté après modification par le sous-amendement n° 646 du Gouvernement. Se félicite de l'adoption de son amendement précité n° 366. - **Art. 28** *(Art. L. 832-2 du code du travail et L. 522-8 du code de l'action sociale et des familles - Mesures de coordination relatives à l'outre-mer)* (p. 7412) : soutient l'amendement n° 381 de Mme Anne-Marie Payet (préservation dans les DOM et à Saint-Pierre-et-Miquelon des CES et CEC) ; retiré. Contrats adaptés à la situation spécifique de l'outre-mer marquée par un taux de chômage et un nombre de bénéficiaires du RMI très supérieurs à ceux de la métropole.

- **Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2005 [n° 53 (2004-2005)]** - (16 novembre 2004) - **Discussion générale** (p. 7957, 7958) : texte n'apportant pas de solutions nouvelles. Déficit de la branche maladie. Nécessité de revoir l'ensemble du système hospitalier. Problème de la démographie médicale. Chiffres irréalistes annoncés par le Gouvernement. Nécessaire réforme du cadre organique du projet de loi de financement de la sécurité sociale. Transposition du principe de sincérité budgétaire et du principe d'équilibre. Inadaptation du mode de financement actuel de la sécurité sociale. Amendements présentés par le groupe de l'UC. - **Art. additionnels avant l'art. 2** (p. 7986) : sur l'amendement n° 102 de M. Jean-Pierre Godefroy (limitation à vingt cigarettes au minimum des paquets vendus en France), soutient le sous-amendement n° 246 de M. Michel Mercier (délai de mise en vigueur porté à huit mois) ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 5** (p. 8000) : son amendement n° 213 : extension du dispositif du contrat vendanges à l'ensemble des activités agricoles de récoltes ; adopté. Ses amendements n° 214 : assimiliation du contrat vendanges à un contrat de travail et n° 215 : augmentation de la durée pendant laquelle les emplois saisonniers bénéficient d'un taux réduit pour les cotisations d'assurances sociales ; retirés. (p. 8002) : son amendement n° 216 : rapport au Parlement sur la lutte contre la toxicomanie ; retiré. - **Art. additionnels après l'art. 35** (p. 8008) : son amendement n° 233 : modalités de restitution de la CSG, de la CRDS et du prélèvement social pour les titulaires de pensions de réversion dont le revenu imposable est inférieur au minimum vieillesse ; retiré.

- **Proposition de loi relative à la situation des maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat [n° 107 (2004-2005)]** - (22 décembre 2004) - **Art. 1er** *(Clarification du statut des maîtres contractuels des établissements d'enseignement privés sous contrat)* (p. 10306) : son amendement n° 4 : réaffirmation de la prééminence du lien avec l'Etat ; retiré. - **Art. 2 bis** *(Création d'un régime public de retraite additionnel)* (p. 10310, 10311) : son amendement n° 5 : prise en compte des services assimilés dans le calcul des années d'enseignement requises pour le versement d'un supplément de retraite ; retiré. - **Art. 2 ter** *(Maintien transitoire du versement de l'indemnité de départ en retraite)* (p. 10312, 10313) : son amendement n° 6 : garantie du maintien de la gratuité de la prévoyance cadre pour les enseignants ; retiré.

**VANTOMME (André)**
*sénateur (Oise)*
*SOC*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées à partir du 6 octobre 2004.

Membre de la commission des affaires sociales jusqu'au 5 octobre 2004.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques de santé jusqu'au 20 octobre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* visant à distinguer le vin des autres boissons alcooliques dans l'accès à la publicité **[n° 218 (2003-2004)]** (18 février 2004) - **Agriculture et pêche - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la politique de santé publique [n° 19 (2003-2004)]** - (13 janvier 2004) - **Discussion générale** (p. 206, 208) : exigences de plus en plus fortes de la santé. Rôle de l'Etat et du législateur pour un égal accès à la santé. Inégalités sociales de l'accès aux soins. Insuffisance des moyens humains et financiers. Proposition de loi de M. Pastor sur la présence médicale en zone rurale. Nécessaire objectif prioritaire de santé publique des populations fragilisées. Transparence indispensable des organismes mis en place. Réflexion souhaitée sur la médecine nucléaire. Situation des patients atteints de maladies rares. Insuffisante prise en compte de la dimension européenne par le texte. Situation de la psychiatrie. Attente du sort des amendements du groupe socialiste pour se prononcer sur le texte.

- **Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées [n° 183 (2003-2004)]** - (24 février 2004) - **Discussion générale** (p. 1595, 1598) : interrogations et propositions des associations représentatives. Scolarisation des jeunes handicapés : données chiffrées. Renforcement de l'obligation de l'éducation nationale d'assurer la scolarisation des enfants handicapés. Indispensable maintien de l'éducation spécialisée. Mise en oeuvre de mesures d'accompagnement. Formation des enseignants. Pérennisation des services d'auxiliaires de vie scolaire. Reconnaissance officielle de la langue des signes pour le passage des examens. Echec de la politique de l'emploi. Renforcement du principe de non-discrimination. Demande de rapport sur l'association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées, AGEFIPH. Aménagement des modalités de formation professionnelle. Attentes des associations de personnes handicapées.

- **Suite de la discussion** (26 février 2004) - **Art. 14 (priorité)** *(Art. 27, 27 bis, 60 et 62 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État - Modalités d'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique de l'État)* (p. 1700) : soutient l'amendement n° 204 de Mme Marie-Christine Blandin (adaptation des conditions de concours au handicap) ; retiré. - **Art. 6** *(Art. L. 111-1, L. 111-2 et L. 112-1 à L. 112-4 du code de l'éducation - Dispositions relatives à l'adaptation de la scolarisation aux besoins des enfants et des adolescents handicapés)* (p. 1750) : le groupe socialiste votera les amendements n° 320 de Mme Michelle Demessine (renforcement de l'obligation de l'éducation nationale d'assurer la scolarisation des enfants handicapés) et n° 25 de la commission (coordination). Regrette l'absence du ministre de l'éducation nationale. (p. 1754) : le groupe socialiste votera l'amendement n° 27 de la commission (mise à la charge de la collectivité territoriale compétente en matière d'accessibilité des locaux des surcoûts engendrés par la scolarisation dans un établissement plus éloigné). (p. 1756) : soutient l'amendement n° 191 de M. Jean-Pierre Godefroy (création possible de plusieurs équipes pluridisciplinaires par département) ; devenu sans objet. Soutient l'amendement n° 416 de M. Jean-Pierre Godefroy (amélioration du passage entre milieu ordinaire et milieu protégé) ; rejeté. - **Art. 8** *(Art. L. 351-1 à L. 351-3 et L. 351-1-1 nouveau du code de l'éducation - Principes régissant le mode de scolarisation des élèves handicapés et la qualification des enseignants concernés et leur application dans les territoires ultramarins)* (p. 1764) : soutient l'amendement n° 192 de M. Jean-Pierre Godefroy (droit de retour en milieu scolaire ordinaire) ; devenu sans objet. (p. 1765) : intervient sur l'amendement n° 327 de Mme Michelle Demessine (association des parents à la décision d'orientation et à la décision finale). Avis des parents déterminant. Demande de garantie sur le droit de retour en milieu scolaire ordinaire. (p. 1768) : le groupe socialiste votera l'amendement n° 118 de M. Nicolas About (assouplissement des conditions de recrutement des auxiliaires de vie scolaire). - **Art. 21** *(Art. L. 111-7 à L. 111-7-4, L. 111-8-3-1 et L. 111-26 du code de la construction et de l'habitation - Accessibilité du cadre bâti)* (p. 1806) : soutient l'amendement n° 210 de M. Jean-Pierre Godefroy (dérogations au principe limitées aux seules raisons techniques) ; rejeté. Favorable à l'ensemble des

amendements déposés par la commission et visant à encadrer les dérogations. (p. 1809) : soutient l'amendement n° 212 de M. Jean-Pierre Godefroy (mise en place d'une signalisation accessible à l'ensemble des personnes handicapées) ; rejeté. (p. 1811) : soutient l'amendement n° 213 de M. Jean-Pierre Godefroy (remboursement obligatoire de la subvention accordée pour des travaux d'accessibilité non réalisés) ; rejeté. Soutient l'amendement n° 214 de M. Jean-Pierre Godefroy (conformité des travaux aux exigences d'accessibilité étendue à l'ensemble des établissements) ; rejeté.

- **Projet de loi relatif à l'assurance maladie [n° 420 (2003-2004)]** - (22 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5891, 5893) : historique de la sécurité sociale. Victoire de la solidarité sur la charité. Attachement des Français à l'institution, moteur d'avancées sociales majeures. Inquiétude face aux déficits abyssaux. Réforme synonyme de rigueur et de régression. Libéralisme sans limite. Évolution du déficit de la sécurité sociale. Situation calamiteuse de 2002 à 2004. Pénalisation de la sécurité sociale de 15 milliards d'euros par suite de choix contestables du Gouvernement. Occasion manquée d'en finir avec la pratique des charges indues profitant à l'Etat au détriment de la sécurité sociale. Absence de politique de l'emploi. Conséquences négatives pour les finances de la sécurité sociale de l'aggravation du chômage. (p. 5894, 5895) : iniquité de l'augmentation de la CSG des retraités imposables face à l'exonération des professions indépendantes. Report d'un déficit de 50 milliards d'euros sur les générations futures. Annonce de propositions alternatives du groupe socialiste. Absence regrettable de la prévention dans l'exposé des motifs. Nombreuses questions autour de la confidentialité du dossier médical personnel. Interrogation quant à sa mise en oeuvre effective au 1er juillet 2007 et quant aux économies attendues. Absence regrettable de mission spécifique dévolue au médecin traitant en matière de prévention ou de suivi du patient. Filtre injuste et inefficace pour accéder au spécialiste. Absence de l'hôpital en dépit de son lien étroit avec l'assurance maladie. S'interroge sur la crédibilité des économies envisagées à l'hôpital. Réforme inéquitable. Pénalisation des ménages. Déremboursements et augmentation des prélèvements. Prolongation de la CRDS. Solutions inefficaces pour assurer la pérennité de la protection sociale. Le groupe socialiste votera contre ce texte.

- **Suite de la discussion** (23 juillet 2004) - **Art. additionnel après l'art. 2** (p. 5973) : soutient l'amendement n° 142 de M. Gilbert Chabroux (exclusion des professionnels de santé et des assurés du financement du dossier médical personnel) ; rejeté. - **Art. 2 bis** *(Art. L. 1111-8 du code de la santé publique - Cession de données de santé)* (p. 5974) : soutient l'amendement n° 143 de M. Gilbert Chabroux (remplacement du caractère nominatif des données de santé par la notion de données identifiantes) ; adopté. - **Art. 3** *(Art. L. 322-3 et L. 324-1 du code de la sécurité sociale - Prise en charge des patients atteints d'une pathologie chronique ou sévère)* (p. 5986) : favorable à l'amendement n° 146 de M. Gilbert Chabroux (possibilité pour le patient de se faire assister de la personne de son choix). - **Art. additionnel après l'art. 5** (p. 6007) : soutient l'amendement n° 549 de Mme Gisèle Printz (prise en compte des spécificités du régime local d'Alsace-Moselle) ; adopté.

- **Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2005 [n° 53 (2004-2005)]** - (16 novembre 2004) - **Discussion générale** (p. 7968, 7970) : retard de la France dans le domaine de la médecine nucléaire. Interroge le Gouvernement sur les prévisions d'équipement en tomographes à émission de positons. Données chiffrées sur l'évolution de la santé mentale. Demande l'identification d'un ONDAM 2005 spécifique pour la psychiatrie. Urgence de la mise en place d'un plan de développement de la psychiatrie et de promotion de la santé mentale. Nécessité de réduire les effets néfastes des disparités régionales en matière d'offre de soins.

**VASSELLE (Alain)**
*sénateur (Oise)*
*UMP*

**NOMINATIONS**

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques le 13 octobre 2004.

Membre de la Délégation du Sénat à l'aménagement et au développement durable du territoire.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques de santé.

Membre titulaire du Comité national des retraités et des personnes âgées jusqu'au 18 mai 2004.

Membre titulaire de la Commission des comptes de la Sécurité sociale.

Membre titulaire du Comité de surveillance du fonds de solidarité vieillesse.

Membre titulaire du Comité de surveillance de la caisse d'amortissement de la dette sociale ; nouvelle nomination le 26 octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil de surveillance de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale.

Membre titulaire du Conseil de surveillance du Fonds de financement de la protection complémentaire de la couverture universelle du risque maladie.

Membre titulaire du Conseil de surveillance du Fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale jusqu'au 12 décembre 2004.

Membre titulaire du Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie ; nouvelle nomination le 26 octobre 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social le 11 février 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées le 26 mai 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la bioéthique le 9 juin 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la politique de santé publique le 9 juillet 2004.

Rapporteur de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'assurance maladie le 27 juillet 2004.

Rapporteur de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2005 le 18 novembre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la création d'une assurance dépendance **[n° 145 (2003-2004)]** (13 janvier 2004) - **Budget - Economie et finances, fiscalité - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 420 (2003-2004)] relatif à l'assurance maladie **[n° 424 tome 1 (2003-2004)]** (21 juillet 2004) - **Questions sociales et santé - Sécurité sociale.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 420 (2003-2004)] relatif à l'assurance maladie **[n° 424 tome 2 (2003-2004)]** (21 juillet 2004) - **Questions sociales et santé - Sécurité sociale.**

*Rapport*, fait au nom de la commission mixte paritaire, sur le projet de loi relatif à l'assurance maladie **[n° 437 (2003-2004)]** (29 juillet 2004) - **Questions sociales et santé - Sécurité sociale.**

*Rapport d'information*, fait au nom de la commission des affaires sociales : Prélèvements sociaux : quelles voies pour la stabilité ? **[n° 50 (2004-2005)]** (3 novembre 2004) - **Economie et finances, fiscalité - Sécurité sociale.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 53 (2004-2005)] de financement de la Sécurité sociale pour 2005 **[n° 57 tome 6 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Sécurité sociale.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 53 (2004-2005)] de financement de la Sécurité sociale pour 2005 **[n° 57 tome 1 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Sécurité sociale.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 53 (2004-2005)] de financement de la Sécurité sociale pour 2005 **[n° 57 tome 5 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Sécurité sociale.**

*Rapport*, fait au nom de la commission mixte paritaire, sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2005 **[n° 71 (2004-2005)]** (24 novembre 2004) - **Sécurité sociale.**

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la politique de santé publique [n° 19 (2003-2004)]** - (14 janvier 2004) - **Art. 5** *(Art. L. 1411-14 à L. 1411-19 du code de la santé publique - Groupement régional de santé publique, GRSP)* (p. 281, 282) : approbation de l'initiative de ce projet de loi mais interrogation sur ses conséquences financières. Nécessaire souci de clarification des comptes respectifs de l'Etat et de l'assurance maladie. Nécessaire contrôle des sommes versées par l'assurance maladie au titre de la participation aux GRSP.

- **Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées [n° 183 (2003-2004)]** - (24 février 2004) - **Discussion générale** (p. 1598, 1601) : hommage au Gouvernement et au rapporteur. Capacité d'initiative du Sénat sur les grands problèmes de société. Date d'examen du texte mal choisie. Contrôle insuffisant du Parlement sur les dispositions réglementaires. Engagements financiers du Gouvernement indéterminés. Avancées sensibles du texte. Interrogation sur ses conséquences, les collectivités territoriales et la sécurité sociale. Insuffisance de l'allocation aux adultes handicapés. Effets pervers de l'ACTP : rétention des handicapés à des fins purement financières. Incidence du vote de la loi sur les 35 heures. Conséquences de l'effectivité de l'ACTP sur les aidants familiaux. Incitation à l'intégration des handicapés en milieu de travail ordinaire. Amélioration indispensable de la coordination entre le secrétariat d'Etat aux personnes handicapées et le ministère de l'éducation nationale. Mise en oeuvre du droit à compensation. Soutien total à ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (4 mai 2004) - **Discussion générale** (p. 2752, 2753) : texte répondant aux attentes des élus locaux et des concitoyens. Zones de revitalisation rurale, ZRR. Situation du département de l'Oise. Mesures indispensables en matière d'accès aux soins dans le cadre de la réforme de l'assurance maladie. Favorable aux sanctions en cas de non-respect du plan de chasse. Manque de salariés agricoles. Aides européennes à l'économie agricole. - **Art. 1er** *(Modification des critères de détermination des zones de revitalisation rurale, ZRR)* (p. 2776) : favorable à l'amendement n° 373 du Gouvernement (nouveaux critères de détermination des ZRR). Souhait de mesures spécifiques en faveur d'espaces ruraux insuffisamment aidés.

- **Rappel au règlement** - (5 mai 2004) (p. 2790) : recherche indispensable d'une action parlementaire plus efficace. Durée de la session parlementaire. Souhait d'une réforme consensuelle du règlement intérieur.

- **Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)] (suite)** - (5 mai 2004) - **Art. additionnels après l'art. 1er** (p. 2793) : défavorable à l'amendement n° 708 de M. Gérard Le Cam (possibilité pour les attachés territoriaux d'exercer une fonction "développement local"). - **Art. 1er ter** *(Art. 1465 du code général des impôts - Remboursement des sommes perçues par les entreprises qui cessent volontairement leur activité dans une zone de rénovation rurale, ZRR)* (p. 2797) : favorable à l'amendement n° 145 (suppression) de la commission des finances saisie pour avis. - **Art. 1er quater** *(Art. 1465 A du code général des impôts - Exonération temporaire d'impôt sur le revenu, d'impôt sur les sociétés et de taxe professionnelle au profit des professions libérales qui s'installent dans les zones de rénovation rurale, ZRR)* (p. 2800) : favorable à l'amendement n° 406 de M. Michel Charasse (suppression du gage). Nécessité d'améliorer cet article. - **Art. additionnels après l'art. 1er quinquies** (p. 2809, 2810) : défavorable à l'amendement n° 515 de M. Pierre Jarlier (application aux communes à taxe professionnelle unique, situées en territoires ruraux de développement prioritaire, du régime de compensation des pertes de recettes prévues dans l'ancien fonds national de péréquation de la taxe professionnelle) et ,sur ce dernier, est défavorable au sous-amendement n° 910 de M. Jean-Pierre Bel et favorable au sous-amendement n° 931 de M. Michel Charasse. - **Art. additionnels après l'art. 1er decies ou après l'art. 1er terdecies** (p. 2819) : défavorable à l'amendement n° 831 de M. Gérard Delfau (majoration des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales situées en zone de revitalisation rurale). - **Art. additionnels avant l'art. 1er undecies** (p. 2820, 2821) : intervient sur l'amendement n° 785 de M. Thierry Foucaud (moratoire sur les suppressions ou réorganisations de service public dans les communes de moins de 2500 habitants).

- **Suite de la discussion** (6 mai 2004) - **Art. additionnels après l'art. 10 sexies** (p. 2908, 2909) : intervient sur les amendements de M. Gérard Le Cam n° 679 (application du mécanisme du coefficient multiplicateur en cas de crise conjoncturelle), n° 703 (tenue d'une conférence sur les prix agricoles), n° 704 (établissement d'une liste de prix de référence pour la production animale et végétale), n° 702 (établissement d'une liste de prix minimum pour l'ensemble de la production animale et végétale) et n° 697 (extension d'accords interprofessionnels tendant à un meilleur contrôle de l'évolution des prix). Diminution du pouvoir d'achat et des capacités d'investissement des agriculteurs. Attente de mesures d'allégement des charges fiscales et sociales. Survie de

l'agriculture française par les aides européennes. Son expérience d'exploitant agricole. Inquiétude des agriculteurs pour leur avenir. Amendements en contradiction avec la réglementation européenne. - **Art. 11 B** *(Art. L. 720-5 du code de commerce - Soumission des activités de service commercial et artisanal au dispositif d'autorisation d'exploitation commerciale)* (p. 2921, 2922) : intervient sur l'amendement n° 19 de la commission (suppression). Inquiétude sur le délai de report de la discussion de ce sujet. - **Art. 11 C** *(Art. L. 131-5 du code de l'éducation - Lieu de la scolarité des enfants des salariés sous contrat de travail à caractère saisonnier)* (p. 2923, 2924) : conséquences négatives de l'article pour les communes rurales. - **Art. additionnels avant l'art. 11 D** (p. 2927, 2928) : favorable à l'amendement de M. Pierre Jarlier n° 522 (dérogation au régime des 35 heures dans le secteur du déneigement). Prise en compte nécessaire des spécificités de certains métiers. Souhait d'une évolution du texte entre les deux lectures. - **Art. 11 D** *(Art. L. 122-3-15 du code du travail - Cumul des durées des contrats de travail à caractère saisonnier pour le calcul de l'ancienneté)* (p. 2931) : favorable à l'amendement n° 203 de M. Gérard César (suppression). Légitimité de l'article mais coût excessif de son application. - **Art. 11 F** *(Art. 7 et 29 de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs - Recours à des particuliers pour le transport de personnes régulier ou à la demande)* (p. 2934) : souhaite une rédaction plus précise de l'amendement n° 892 du Gouvernement (précision sur la constatation de la carence de transport et simplification du dispositif législatif). Problème de la liaison entre la carence de l'offre de transport et l'appel d'offres infructueux. - **Art. 38 (priorité)** *(Aides octroyées par les collectivités territoriales et leurs groupements pour favoriser l'installation et le maintien des professionnels de santé dans certaines zones rurales)* (p. 2942) : interroge le Gouvernement sur l'évolution du numerus clausus des promotions d'étudiants en médecine. Gravité du problème de la démographie médicale. Souhaite connaître les intentions du Gouvernement. (p. 2944) : son amendement n° 591 : application du dispositif d'aide et de convention tripartite aux centres de santé ; retiré. (p. 2948) : favorable à l'amendement n° 932 du Gouvernement (possibilité pour les collectivités locales d'octroyer des aides aux centres de santé et précision du caractère non exclusif de ces aides). Interroge le Gouvernement sur la possibilité pour les collectivités territoriales de faire appel aux organismes d'HLM dans la construction de locaux en vue d'abriter des permanences de soins ou de permettre l'installation des professionnels de santé. - **Art. 39 (priorité)** *(Art. L. 177-2 [nouveau] du code de la sécurité sociale - Coordination de la politique d'action sanitaire et sociale des caisses de sécurité sociale en faveur des zones rurales)* (p. 2951, 2952) : intervient sur l'amendement n° 474 de M. Michel Mercier (rôle de coordination globale des départements en matière de politique sociale). Inquiétude en cas de divergence de vue entre le conseil général et les communes. - **Art. additionnels après l'art. 39 (priorité)** (p. 2953, 2954) : intérêt de l'amendement n° 233 de M. Jean-Paul Amoudry (assouplissement des dispositions relatives à la création d'une officine). Interrogation sur l'interprétation en cas de périmètre continu d'une intercommunalité. Problème des gardes de week-end et des jours de fête. (p. 2956) : son amendement n° 564 : reconnaissance du service apporté par les assistantes maternelles agréées au même titre que les services de garderie et de restauration des écoles publiques ; adopté. - **Art. 13** *(Art. 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale - Cumul d'un emploi public et d'un emploi privé dans les petites communes)* (p. 2962) : rappel de son amendement de 1994 tendant à autoriser le cumul d'un emploi public à temps partiel et d'une activité privée. Retrait de l'amendement demandé par le Gouvernement contre l'assurance d'une réflexion prochaine sur ce sujet. Délai de dix années écoulées. Se réjouit du dispositif de l'article. Amélioration possible par la navette. - **Art. 18** *(Art. L. 212-4-12 du code du travail - Assouplissement des dispositions relatives au travail intermittent des personnes handicapées employées par des ateliers protégés)* (p. 2970) : son amendement n° 586 : extension aux centres d'aide par le travail du dispositif envisagé pour les ateliers protégés ; retiré.

- **Suite de la discussion** (11 mai 2004) - **Art. 19** *(Art. L. 143-1 à L. 143-6 du code de l'urbanisme - Périmètre de protection et d'aménagement des espaces agricoles et naturels périurbains et programme d'action)* (p. 3008) : son amendement n° 587 : droit de préemption des départements dans le cadre de la politique de gestion et de protection des espaces agricoles et naturels périurbains ; retiré. (p. 3012, 3013) : favorable à l'amendement n° 215 de M. Georges Mouly (suppression de la possibilité offerte au département d'exproprier des terrains agricoles situés dans les périmètres délimités pour la mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains). (p. 3013) : interrogation sur les moyens d'action des départements. - **Art. 20** *(Conditions d'exercice du droit de préemption à l'intérieur du périmètre de protection)* (p. 3023) : son amendement n° 567 : compétence exclusive du département pour la gestion et la préservation des espaces agricoles périurbains et exercice par celui-ci du droit de préemption ; retiré. (p. 3024) : son amendement n° 589 : exercice du droit de préemption urbain par le département ; retiré. (p. 3027) : comportement des SAFER dans les régions de forte demande foncière. Intervient sur l'amendement n° 29 de la commission (modalités de mise en place d'un préfinancement des acquisitions réalisées par la SAFER au titre du droit de préemption dans les périmètres de protection périurbains).

- **Suite de la discussion** (12 mai 2004) - **Art. 48 (priorité)** *(Art. L. 211-1, Art. L. 211-1-1 [nouveau] et Art. L. 214-7-1 [nouveau] du code de l'environnement - Définition des zones humides et intérêt général attaché à leur préservation et à leur gestion durable)* (p. 3066) : soutient l'amendement n° 295 de M. Bernard Murat (délimitation des zones humides après consultation des chefs d'exploitations agricoles) ; retiré. - **Art. 50 (priorité)** *(Art. L. 212-5, L. 211-12, L. 211-13 et L. 216-1 du code de l'environnement - Zones stratégiques pour la définition de l'eau)* (p. 3073) : son amendement n° 580 : extension à l'ensemble des propriétaires de la possibilité de prescrire aux exploitants des modes d'utilisation du sol préservant la nature ; retiré. (p. 3074) : intervient sur l'amendement n° 66 de la commission (cohérence rédactionnelle). Renvoi au tribunal administratif des litiges afférents aux baux ruraux. - **Art. 52 (priorité)** *(Art. 1er et 25-1 de la loi du 21 juin 1865 sur les associations syndicales et Art. L. 213-10 du code de l'environnement - Rôle des associations syndicales autorisées dans les zones humides)* (p. 3076) : son amendement n° 581 : suppression ; retiré. - **Art. 53 (priorité)** *(Art. 1395 D [nouveau] du code général des impôts - Exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les zones humides)* (p. 3080, 3082) : ses amendements n° 588 : élargissement du dispositif d'exonération de taxes foncières aux jachères faunistiques, et n° 582 : suppression de la cosignature du preneur et du propriétaire ; retirés. - **Art. 54 D (priorité)** *(Art. L. 421-1 du code de l'environnement - Missions de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage)* (p. 3101) : favorable à l'amendement n° 69 de la commission (modification rédactionnelle et élargissement du champ d'intervention de l'ONCFS aux missions d'études, de recherches et d'expérimentations sur les modes de gestion des territoires ruraux). (p. 3104) : intervient sur l'amendement n° 70 de la commission (transfert du secrétariat de l'Observatoire national de la faune sauvage de l'ONCFS au ministère de l'environnement). Proposition d'une cotutelle du ministère de l'agriculture et du ministère de l'environnement. - **Art. 54 E (priorité)** *(Art. L. 421-13 du code de l'environnement - Missions des fédérations régionales des chasseurs)* (p. 3106, 3107) : problème de la garderie de l'ONCFS. - **Art. additionnel avant l'art. 54 (priorité)** (p. 3109) : intervient sur le sous-amendement n° 963 de la commission (vérification, lors de la validation annuelle du permis de chasser, de la garantie illimitée de la responsabilité civile du chasseur) déposé sur l'amendement n° 950 du Gouvernement (ratification de deux ordonnances relatives à la chasse). Interrogation sur l'obligation de prendre une assurance illimitée pour le risque. - **Art. 55 bis (priorité)** *(Art. L. 421-1 du code de l'environnement - Composition du conseil d'administration de l'ONCFS)* (p. 3116) : son amendement n° 583 : participation au conseil d'administration de l'ONCFS des représentants des

organisations professionnelles de la propriété privée rurale ; retiré. Place minime réservée aux propriétaires dans les chambres d'agriculture. - **Art. additionnel après l'art. 55 bis (priorité)** (p. 3117) : défavorable à l'amendement n° 418 de M. Michel Charasse (institution d'une surtaxe sur le permis de chasser au profit de l'ONCFS). Situation financière déplorable de l'ONCFS ; caractère anticonstitutionnel de son financement actuel. - **Art. 57 (priorité)** *(Art. L. 424-3 à L. 424-6, L. 424-8 à L. 424-10-1 [nouveau] du code de l'environnement - Conditions d'exercice de la chasse)* (p. 3124) : favorable à l'amendement n° 897 de la commission (clarification du statut juridique des enclos susceptibles d'obtenir un statut d'établissement professionnel de chasse à des fins commerciales et soumis au contrôle de l'autorité administrative). (p. 3129) : favorable à l'amendement n° 80 de la commission (autorisation de déplacement en véhicule à moteur d'un poste de tir à un autre sous condition de démontage et de déchargement de l'arme de tir dans les conditions définies par le schéma départemental de gestion cynégétique). - **Art. 58 (priorité)** *(Art. L. 425-1 à L. 425-7, L. 425-10 à L. 425-13 du code de l'environnement - Schémas départementaux de gestion cynégétique, équilibre agro-sylvo-cynégétique et plans de chasse)* (p. 3134) : maîtrise des dégâts provoqués par les cervidés et les sangliers. Interrogation sur l'application du contrôle du minimum de prélèvements. Souhait d'un assouplissement du mode d'application du plan de chasse pour le petit gibier dans les chasses organisées sous forme de battues. (p. 3136) : son amendement n° 584 : association des représentants de la propriété privée rurale à la concertation sur l'élaboration du schéma départemental de gestion cynégétique ; retiré. (p. 3137, 3138) : favorable à l'amendement n° 83 de la commission (autorisation de la chasse à tir du gibier d'eau à l'agrainée).

- **Suite de la discussion** (13 mai 2004) - **Art. 27 bis** *(Art. 432-12 du code pénal et art. L. 411-4 du code rural - Conclusion de baux ruraux par les élus municipaux)* (p. 3189) : dérogation d'initiative sénatoriale. Protection des terres agricoles en particulier en zone périurbaine. Paradoxe des incompatibilités. (p. 3190) : s'abstient sur le vote de l'amendement n° 39 de la commission (suppression). Procès d'intention à l'égard des élus municipaux des communes rurales. - **Art. 30** *(Art. L. 125-3 à L. 125-7 et art. L. 125-9 du code rural - Décentralisation de la procédure de mise en valeur des terres incultes)* (p. 3210, 3211) : son amendement n° 574 : suppression ; retiré. Atteinte aux droits de propriété et à la liberté des propriétaires. Réexamen à l'occasion de la discussion du projet de loi de modernisation de l'agriculture. - **Art. additionnels après l'art. 33** (p. 3218) : favorable à l'amendement n° 813 de Mme Jacqueline Gourault (assistance technique des départements aux communes pour la mise en place du service public d'assainissement non collectif). Difficulté des communes dans la gestion de l'assainissement individuel. Réduction des aides financières apportées aux collectivités. - **Art. additionnels avant l'art. 34** (p. 3222) : intervient en faveur des amendements identiques n° 473 de M. Michel Mercier et n° 802 de M. Eric Doligé (compétence du département pour l'inventaire du patrimoine rural non protégé). - **Art. 34** *(Art. L. 411-57 du code rural - Élargissement du droit de reprise du bailleur pour la rénovation des bâtiments agricoles présentant un intérêt architectural ou patrimonial)* (p. 3223) : son amendement n° 575 : suppression ; retiré. Protection outrancière des fermiers au détriment du droit pour le propriétaire de retrouver la jouissance de son bien. (p. 3225) : soutient l'amendement n° 294 de M. Bernard Murat (limitation de la possibilité pour le nouvel usager d'invoquer les troubles de voisinage à l'encontre de l'exploitant) ; retiré. - **Art. additionnels après l'art. 34** (p. 3228) : son amendement n° 578 : incitation fiscale à la restauration de l'habitat rural ; retiré. Richesse culturelle et sociale du patrimoine bâti rural. Absence de politique incitative à destination des bâtiments ruraux. (p. 3229) : espoir mis dans les nouvelles dispositions des lois de décentralisation. (p. 3230, 3231) : intervient sur les amendements identiques n° 322 de M. Pierre Jarlier et n° 609 de Mme Annie David (application du taux réduit de TVA aux travaux de transformation d'anciens bâtiments agricoles en logements). Application restrictive du taux réduit de TVA par l'administration fiscale. (p. 3232, 3234) : ses amendements n° 579 : limitation du droit de préemption des SAFER ; rejeté, n° 576 : résiliation possible du bail sur les bâtiments dont la destination agricole peut être changée et n° 577 : résiliation de droit au profit du propriétaire ; retirés. Aménagements fiscaux des groupements fonciers, GFA. - **Art. 35** *(Art. 39 quinquies FD, 1388 quater et 1411 bis [nouveaux] du code général des impôts - Aménagements fiscaux en faveur du logement des salariés agricoles saisonniers)* (p. 3238, 3239) : votera l'amendement n° 51 de la commission (élargissement de la faculté d'amortir les dépenses d'amélioration du logement aux employeurs qui logent leurs apprentis). Situation des apprentis comparable à celle des saisonniers. Précarité de l'emploi. - **Art. 36** *(Art. 31 du code général des impôts - Majoration de la déduction forfaitaire pour les logements locatifs situés en ZRR acquis dans le cadre du dispositif d'amortissement fiscal de la loi urbanisme et habitat)* (p. 3241) : son amendement n° 565 : extension du champ d'application de la majoration à l'ensemble des communes rurales comptant moins de 500 habitants ; irrecevable (article 40 de la Constitution). - **Art. additionnels avant l'art. 37 (priorité)** (p. 3248) : intervient sur le sous-amendement n° 971 du Gouvernement, déposé sur l'amendement n° 870 de la commission (réaffirmation du rôle de l'Etat dans la définition des obligations de service public). Objectifs louables. Evoque son expérience personnelle des relations avec la direction départementale de La Poste pour le maintien de services publics de proximité. - **Art. additionnel avant l'art. 37 A** (p. 3252) : favorable à l'amendement n° 176 de M. Claude Biwer (mise en place d'un moratoire de fermeture des services publics en milieu rural jusqu'en 2007). - **Art. 37 B** *(Art. 29 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire - Information des collectivités et des populations préalable à toute réorganisation de services publics ou d'entreprises délégataires de service public)* (p. 3255) : rappel au règlement : examen inutile des amendements déposés avant l'article 37, devenus sans objet en raison de l'adoption de l'amendement n° 870 de la commission (réaffirmation du rôle de l'Etat dans la définition des obligations de service public).

- **Projet de loi relatif aux assistants maternels et aux assistants familiaux [n° 201 (2003-2004)]** - (19 mai 2004) - **Art. additionnel après l'art. 5** (p. 3458, 3459) : son amendement n° 31 : reconnaissance du service indirect de garde et de restauration apporté par les assistants maternels et exonération des communes de résidence de la participation financière à la scolarisation des enfants dans une autre commune ; adopté.

- **Suite de la discussion** (25 mai 2004) - **Art. 26** *(Art. L. 773-25 du code du travail - Régime de l'attente applicable aux assistants maternels employés par des personnes morales de droit privé)* (p. 3495) : soutient l'amendement n° 64 de M. Alain Gournac (fixation à quatre mois de la durée maximale d'indemnisation) ; adopté.

- **Projet de loi relatif à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées [n° 299 (2003-2004)]** - (25 mai 2004) - **Discussion générale** (p. 3529, 3531) : remerciements à la commission des affaires sociales pour l'examen de sa proposition de loi tendant à la création d'une assurance dépendance. Regret de la non-prise en considération de certaines de ses suggestions. Mise en place tardive du plan d'urgence et d'alerte. Attente des conclusions du rapport Briet-Jamet. Défaut de vision globale de la solidarité nationale. Interrogation sur les intentions du Gouvernement concernant la maladie d'Alzheimer. Interrogation sur l'applicabilité réelle du plan d'urgence. Inquiétude relative à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, CNSA. Ambiguïté du texte quant aux champs respectifs de la dépendance et du handicap.

- **Suite de la discussion** (26 mai 2004) - **Art. additionnel avant l'art. 2** (p. 3560) : défavorable à l'amendement n° 43 de M. Guy Fischer (mise en place d'une nouvelle prestation de sécurité sociale liée à la perte d'autonomie). - **Art. 2** *(Art. L. 212-16, L. 212-17, L. 212-4-2, L. 212-8, L. 212-9 et L. 212-15-3 du code du travail - Création d'une journée dite « de solidarité »)* (p. 3569) : favorable à l'amendement n° 1 de

M. Jacques Pelletier (modalités de détermination de la journée de solidarité). - **Art. 5** *(Adaptation des stipulations conventionnelles et des clauses contractuelles à la modification de la durée du travail liée à la création de la journée de solidarité)* (p. 3577) : dégradation du débat par les sénateurs de gauche. Intervient sur les amendements identiques n° 37 de M. Claude Domeizel et n° 47 de M. Guy Fischer (suppression). - **Art. 7** *(Création d'une Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, CNSA)* (p. 3584) : intervient sur l'amendement de la commission saisie pour avis n° 27 (nouvelle rédaction en prenant en compte les limites des ressources de la CNSA) - **Art. 7 bis** *(Statut de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées)* (p. 3588) : favorable à l'amendement n° 14 de la commission (modalités du contrôle parlementaire sur la CNSA). - **Art. 7 ter** *(Organes et missions de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées)* (p. 3590) : sur l'amendement n° 15 de la commission (rédaction), son sous-amendement n° 62 ; retiré. - **Art. 9** *(Charges de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie pour l'année 2004)* (p. 3598) : soutient l'amendement n° 61 de M. Georges Mouly (élargissement du champ d'application du fonds de modernisation de l'aide à domicile aux salariés du particulier employeur) ; retiré. - **Art. additionnel avant l'art. 11** (p. 3600) : favorable à l'amendement n° 79 du Gouvernement (report de crédits). - **Division et art. additionnels avant l'art. 12** (p. 3605, 3606) : cohérence de l'avantage fiscal en contrepartie de l'effort de couverture du risque dépendance. Souhait d'un engagement du Gouvernement sur le sujet traité par les amendements de la commission n° 22 (division additionnelle), n° 24 (déduction fiscale des cotisations versées dans le cadre des contrats individuels d'assurance dépendance), n° 25 (déduction fiscale des cotisations versées par un descendant direct, dans le cadre d'un contrat individuel d'assurance dépendance souscrit au bénéfice de ses ascendants), n° 23 (réduction d'impôt sur le revenu pour les primes d'assurance dépendance) et n° 26 (exonération de cotisations sociales des contributions patronales destinées au financement de prestations dépendance).

- **Projet de loi organique pris en application de l'article 72-2 de la Constitution relatif à l'autonomie financière des collectivités territoriales [n° 314 (2003-2004)]** - (2 juin 2004) - **Art. 2** *(Définition des ressources propres des collectivités territoriales)* (p. 3767) : déterminera son vote sur l'amendement n° 7 de la commission (redéfinition des ressources propres des collectivités territoriales en ne considérant comme telles, parmi les impositions de toutes natures, que le produit des impositions dont la loi autorise les collectivités à voter l'assiette, le taux ou le tarif) et le sous-amendement n° 37 de M. Yves Fréville (inclusion dans les ressources propres des impositions de toutes natures dont la loi détermine, par collectivité, la localisation de l'assiette ou du taux) déposé sur ce dernier, en fonction d'éléments qui assureront une autonomie financière effective le moment venu.

- **Suite de la discussion** (3 juin 2004) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3809) : fait confiance au Gouvernement qui a su convaincre les rapporteurs de se rallier à ses propos. Espère ne pas être déçu lorsqu'il s'agira de constater la véritable autonomie financière dans les budgets communaux. Votera ce texte.

- **Rappel au règlement** - (9 juin 2004) (p. 3997, 3998) : rythme et conditions de travail insatisfaisants.

- **Projet de loi de modernisation de la sécurité civile [n° 227 (2003-2004)]** - (16 juin 2004) - **Art. 25** *(Intitulé de la section I-1 nouvelle du chapitre IV du titre II du livre IV de la première partie du code général des collectivités territoriales et article L. 1424-8-1 - Réserves de sécurité civile)* (p. 4350, 4351) : non-examen de sa proposition de loi intégrant la sécurité civile aux missions régaliennes de l'Etat. Conséquences financières d'une réserve de sécurité civile insupportable pour les communes. Refus des SDIS d'intégrer des centres de première intervention. Difficultés du volontariat. - **Art. 27** *(Art. L. 1424-8-3 nouveau du code général des collectivités territoriales - Réserves communales de sécurité civile)* (p. 4355) : son amendement n° 228 : participation de l'EPCI ou du département au financement de la réserve de sécurité civile ; adopté.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à la Charte de l'environnement [n° 329 (2003-2004)]** - (24 juin 2004) - **Art. 2** *(Charte de l'environnement)* (p. 4646, 4647) : définition imparfaite de la notion de dommage et du principe de précaution. Risque d'interprétation de ce principe par les magistrats. Conséquences financières sur les collectivités territoriales. S'abstiendra sur l'article et vraisemblablement sur l'ensemble du projet de loi.

- **Projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales** - *Deuxième lecture* **[n° 269 (2003-2004)]** - (1er juillet 2004) - **Art. 67** *(Art. L. 213-2, L. 213-2-1 nouveau, L. 214-6, L. 214-6-1 nouveau, L. 211-8, L. 213-2, L. 213-8, L. 214-10, L. 216-4, L. 421-23, L. 442-9 du code de l'éducation et art. L. 811-7 du code rural - Transfert aux départements et aux régions du recrutement et de la gestion des personnels techniciens, ouvriers et de service des collèges et lycées)* (p. 4980) : défavorable aux amendements de suppression. Votera l'article. - **Art. 70** *(Art. L. 212-8 et L. 442-13-1 nouveau du code de l'éducation - Prise en charge des dépenses de fonctionnement des écoles publiques et privées par les établissements publics de coopération intercommunale)* (p. 4985, 4986) : ses amendements n° 169 : reconnaissance du service apporté par les assistants maternels agréés ; rejeté et n° 170 : concertation entre le président de l'EPCI et le maire en cas de transfert à une structure intercommunale des compétences relatives au fonctionnement des écoles publiques ; retiré. (p. 4987) : conditions de retrait de son amendement n° 169 précité. - **Art. 75** *(Art. L. 216-2 et L. 216-2-1 nouveau du code de l'éducation - Compétences des collectivités territoriales et de l'Etat à l'égard des établissements d'enseignement public de musique, de danse et d'art dramatique)* (p. 5007) : ses amendements n° 193 : intégration dans le schéma départemental des établissements d'enseignement déjà gérés par une collectivité territoriale ou un établissement public ; et n° 194 : coordination ; adoptés.

- **Projet de loi relatif à l'assurance maladie [n° 420 (2003-2004)]** - (22 juillet 2004) - rapporteur de la commission des affaires sociales. - **Discussion générale** (p. 5868, 5870) : contraintes du calendrier imposées par la situation financière de la sécurité sociale. Déficit prévisionnel de 13 milliards d'euros en 2004 pour l'assurance maladie. Causes structurelles. Rapport du Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie. Dysfonctionnements du système. Dispersion des comportements des médecins en matière de prescription. Rationalisation insuffisante des suivis médicaux. Importance du montant des indemnisations versées par l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux, ONIAM. Insuffisance notoire du bon usage des soins. Chiffrage des économies potentielles à 5 milliards d'euros. Nécessité d'endiguer les dérives et d'améliorer le pilotage du système de soins. Réservé sur la sévérité de l'analyse du Haut Conseil concernant le caractère inopérant de l'ONDAM. Justification de son échec par les traditions séculaires de l'appareil d'Etat et les nécessités politiques de calibrer l'affichage des déficits. Nécessité, pour le succès de la réforme, d'un changement de comportement de tous les acteurs de la branche maladie, sous peine de déceptions. Ambition du texte : dispenser un « juste soin de qualité » sans nourrir le sentiment d'un rationnement purement comptable. Coordination des soins : instauration du dossier médical personnel informatisé et du médecin traitant. (p. 5871, 5872) : amélioration de la qualité des soins en développant l'usage des bonnes pratiques et en réformant les relations conventionnelles. Elimination des gaspillages et des abus. Instauration de pénalités financières. Renforcement du contrôle de la prise en charge des affections de longue durée et des arrêts de travail. Encouragement à un meilleur usage du médicament. Nouvelle gouvernance de l'assurance maladie. Renforcement du pouvoir des caisses. Association aux règles de remboursement, à la politique du médicament et à la politique hospitalière. Création d'une union nationale des caisses d'assurance maladie. Renforcement des fonctions du directeur général et de la collaboration des agences régionales

d'hospitalisation et des unions régionales des caisses d'assurance maladie. Expérimentation d'agences régionales de santé dans cinq régions. Nouvelles relations entre le régime obligatoire et les régimes complémentaires. Création de la Haute Autorité de santé. Dévolution insuffisante de compétences. Rationalisation souhaitable du paysage des agences sanitaires. Proposera le rattachement de l'Agence d'accréditation et d'évaluation en santé, ANAES, à la Haute Autorité. Volet financier du plan basé sur un assainissement durable des finances sociales. Polémique autour d'une note des services du ministère des finances. Partage équitable de l'effort financier réclamé à l'ensemble de la collectivité nationale. Clarification des relations financières entre l'Etat et la sécurité sociale. (p. 5873) : souhaite l'examen dès l'automne du projet de loi organique annoncé par le Gouvernement. Compensation des pertes de recettes sociales décidées par l'Etat. Proposera un calendrier de rétrocession à la sécurité sociale de ses recettes affectées au FOREC. Question de l'endettement accumulé. Choix pertinent de la prolongation de la durée de vie de la CADES sans augmentation de la CRDS, eu égard à la timidité de la reprise économique. Demandera l'adoption du texte modifié par les amendements de la commission. - **Exception d'irrecevabilité** (p. 5916, 5917) : s'oppose à la motion n° 559 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité. Absence de contradiction avec le préambule de la Constitution de 1946. Affirmation, dès l'article 1er du texte, du caractère obligatoire, solidaire et universel de l'assurance maladie. - **Question préalable** (p. 5919, 5920) : s'oppose à la motion n° 108 de M. Jean-Pierre Sueur tendant à opposer la question préalable. Réponse aux propos tenus sur le passé concernant l'équilibre des comptes de la sécurité sociale et le mauvais procès fait à la majorité de reporter sur les générations futures les déficits constatés au cours de la période 2000-2004. - **Demande de renvoi à la commission** (p. 5924, 5925) : s'oppose à la motion n° 109 de M. Claude Domeizel tendant au renvoi à la commission. Approbation par la commission des affaires sociales du rapport "assurance maladie : une réflexion dans l'urgence" présenté il y a un an.

- **Suite de la discussion** (23 juillet 2004) - **Art. 1er** *(Art. L. 111-2-1 du code de la sécurité sociale - Principes fondateurs de l'assurance maladie)* (p. 5936, 5937) : son amendement n° 35 : réécriture de l'article 1er ; adopté. Caractère obligatoire solidaire et universel de l'assurance maladie. Protection de l'assuré. Affirmation du rôle de l'Etat pour l'accès de tous aux soins. Implication des régimes d'assurance maladie. Bon usage des fonds consacrés à l'assurance maladie. (p. 5941, 5942) : s'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 325 (moyens d'existence pour tous garantis par la sécurité sociale), n° 326 (principe de couverture intégrale des dépenses de soins), n° 327 (garantie d'un haut niveau de protection sociale), n° 328 (principe de réciprocité de la contribution solidaire), n° 329 (répartition de l'offre de soins sur l'ensemble du territoire garantie par l'Etat), n° 330 (reconnaissance des missions préventives du système de soins), n° 332 (réduction des inégalités sociales et géographiques) et n° 331 (gestion de la ressource par les régimes d'assurance maladie dans le strict intérêt des assurés sociaux), ainsi qu'à l'amendement n° 29 de M. Georges Othily (mesures d'exception pour l'outre-mer) et à l'amendement n° 119 de M. Gilbert Chabroux (protection indépendante des situations d'âge et de santé). (p. 5943) : s'oppose au sous-amendement n° 118 de M. Gilbert Chabroux (refus de l'introduction des assurances privées dans la couverture maladie de base), déposé sur son amendement n° 35 précité. - **Art. 2 A** *(Secret médical)* (p. 5945, 5946) : son amendement n° 560 : habilitation et responsabilité du médecin pour l'information de la famille ; adopté. - **Art. additionnels avant l'art. 2** : s'oppose à l'amendement n° 128 de M. Gilbert Chabroux (réunion d'une conférence nationale sur la profession médicale pour la mise en place d'un plan global de formation, de revalorisation, de qualification et d'emplois). (p. 5948) : s'oppose à l'amendement n° 129 de M. Gilbert Chabroux (développement des réseaux de santé). - **Art. 2** *(Art. L. 161-31, L. 161-45 à L. 161-47, L. 162-1-1 à L. 162-1-6 du code de la sécurité sociale - Dossier médical personnel)* (p. 5964, 5966) : sur les amendements de Mme Michelle Demessine, s'oppose aux n° 353 (suppression), n° 357 (création d'un établissement public des données de santé ayant l'exclusivité de l'hébergement du dossier médical personnalisé), n° 372 (encadrement des conditions de stockage et de mise à disposition des données), n° 366 (droit de rectification et de suppression du "citoyen-patient"), n° 373 (repli), n° 369 (conditions d'interdiction d'accès au dossier médical même avec le consentement du patient), n° 363 (report de l'entrée en vigueur du dossier médical personnalisé) et n° 364 (conséquence), accepte le n° 365 (inscription dans le dossier médical de la volonté du patient en matière de prélèvement d'organes), s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 368 (principe de non-communication à des tiers du dossier médical personnel même avec l'accord du titulaire du dossier) et souhaite entendre l'avis du Gouvernement sur le n° 367 (information du patient sur chaque nouvelle donnée intégrée au dossier médical). Sur les amendements de M. Gilbert Chabroux, s'oppose aux n° 130 (objectif d'optimisation de la qualité des soins), n° 131 (référence aux réseaux de santé), n° 132 (participation des associations d'usagers à la définition du dossier médical personnel), n° 133 (création d'un établissement public des données de santé ayant l'exclusivité de l'hébergement du dossier médical personnel), n° 134 (statut des hébergeurs), n° 135 (information préalable du patient sur la nature de ses droits en application de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 et de la loi du 4 mars 2002 sur le droit des malades) et souhaite entendre l'avis du Gouvernement sur les n° 137 (interdiction de la communication à des tiers même avec le consentement de l'assuré), n° 140 (hiérarchisation de l'accès aux informations contenues dans le dossier médical personnel) et n° 141 (responsabilité pénale de l'hébergeur). S'oppose à l'amendement n° 358 de Mme Michelle Demessine identique au n° 136 de M. Gilbert Chabroux (suppression de la subordination du remboursement à l'autorisation du patient d'accéder à son dossier médical personnel) et souhaite entendre l'avis du Gouvernement sur les amendements de Mme Michelle Demessine n° 370 et n° 371 respectivement identiques aux amendements de M. Gilbert Chabroux n° 138 (accès différencié des professionnels de santé aux informations) et n° 139 (utilisation simultanée de la carte professionnelle et de la carte du patient pour l'identification). Accepte les amendements n° 4 de M. Jean-Pierre Cantegrit (non-application du dossier médical personnel aux Français de l'étranger) et n° 565 du Gouvernement (consultation des ordres des professions de santé). Sur les amendements de M. Michel Mercier, demande le retrait du n° 245 (agrément des hébergeurs de données) et souhaite entendre l'avis du Gouvernement sur les n° 246 (application des nouvelles dispositions aux seuls médecins disposant de l'équipement nécessaire et ayant reçu la formation appropriée) et n° 247 (responsabilité pénale de l'hébergeur) ainsi que sur les amendements de M. Serge Franchis n° 319 (création d'un volet spécifique pour les troubles psychiatriques) et n° 320 (accessibilité du volet spécifique des soins psychiatriques aux seuls professionnels de santé spécialisés en psychiatrie) et de M. Jean-Claude Etienne n° 7 (utilisation à titre transitoire de la carte Vitale). - **Art. additionnel après l'art. 2** (p. 5973) : demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 142 de M. Gilbert Chabroux (exclusion des professionnels de santé et des assurés du financement du dossier médical personnel). - **Art. 2 bis** *(Art. L. 1111-8 du code de la santé publique - Cession de données de santé)* (p. 5974) : après avis du Gouvernement, s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 143 de M. Gilbert Chabroux et n° 375 de Mme Michelle Demessine (remplacement du caractère nominatif des données de santé par la notion de données identifiantes). - **Art. additionnel avant l'art. 2 ter** (p. 5975) : s'oppose à l'amendement n° 374 de Mme Michelle Demessine (remplacement du numéro d'inscription des personnes au répertoire national d'identification par un numéro non signifiant). - **Art. 2 ter** *(Art. L. 161-36-4 du code de la sécurité sociale - Identification de l'assuré dans le cadre du dossier médical personnel)* (p. 5976) : accepte l'amendement n° 17 (définition d'un identifiant santé indépendant du numéro d'inscription des personnes au répertoire national d'identification) de la commission des finances saisie pour avis modifié par le sous-amendement n° 568 du Gouvernement. - **Art. additionnels après l'art. 2 ter** (p. 5977) : accepte l'amendement n° 8 de M. Jean-Claude Etienne (exclusion des

notes des professionnels de santé du champ d'application de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés). (p. 5978) : demande le retrait de l'amendement n° 291 de M. Jacques Blanc (dispositif transitoire de partage et d'accès aux informations disponibles via la carte Vitale). - **Art. additionnel avant l'art. 3** : s'oppose à l'amendement n° 377 de Mme Michelle Demessine (suppression des dispositions encadrant les affections de longue durée, ALD). - **Art. 3** *(Art. L. 322-3 et L. 324-1 du code de la sécurité sociale - Prise en charge des patients atteints d'une pathologie chronique ou sévère)* (p. 5982) : son amendement n° 36 : rédaction ; adopté. (p. 5983, 5984) : sur les amendements de Mme Michelle Demessine, s'oppose aux n° 382 (suppression), n° 379, 380 et 381 (supression partielle), n° 383 (suppression de la compétence de la Haute Autorité de santé pour déterminer les actes et prestations nécessaires au traitement des ALD), n° 385 (cohérence), n° 387 (possibilité pour le patient de se faire assister de la personne de son choix), n° 388 (assouplissement des conditions d'encadrement de la prise en charge des ALD), n° 389 (suppression de l'obligation faite au médecin de certifier qu'il a pris connaissance du protocole) et n° 384 (suppression de la disposition prévoyant la participation des assurés en cas de consultation de médecin extérieur au réseau de santé ou au dispositif coordonné de soins), demande le retrait du n° 386 (possibilité pour le patient de demander la révision du protocole) et demande l'avis du Gouvernement sur le n° 390 (qualification de la consultation conduisant à la signature du protocole). Sur les amendements de M. Gilbert Chabroux, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 145 (consultation des associations d'usagers et de malades pour la définition des protocoles) et s'oppose au n° 146 (possibilité pour le patient de se faire assister de la personne de son choix). Demande le retrait de l'amendement n° 9 de M. Jean-Claude Etienne (possibilité d'associer plusieurs médecins au protocole de soins) et accepte l'amendement n° 563 du Gouvernement (révision du protocole en fonction de l'évolution de l'état de santé du patient et des évolutions thérapeutiques). (p. 5986) : présence d'un tiers lors d'une consultation médicale déjà possible. - **Art. additionnel après l'art. 3** (p. 5988) : s'oppose à l'amendement n° 147 de M. Gilbert Chabroux (rémunération du médecin traitant constituée d'une part forfaitaire en complément du paiement à l'acte). - **Art. 4** *(Art. L. 162-5-3 du code de la sécurité sociale - Médecin traitant)* (p. 5995) : s'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 391 (suppression), n° 395 (indication facultative du médecin traitant), n° 392 (possibilité pour chaque assuré de changer de médecin par simple déclaration), n° 393 (suppression de la disposition prévoyant une majoration de la participation des assurés n'ayant pas choisi de médecin traitant), n° 394 (accès direct à certaines spécialités) et n° 396 (libre accès au médecin gynécologue) ainsi qu'aux amendements de M. Gilbert Chabroux n° 148 (modalités de mise en oeuvre des dispositions relatives au médecin traitant) et n° 149 (suppression de la disposition prévoyant une majoration de la participation des assurés n'ayant pas choisi de médecin traitant). Accepte l'amendement n° 310 de M. Nicolas About (coordination des dispositions relatives au médecin référent et au médecin traitant) modifié par le sous-amendement n° 569 du Gouvernement. Demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 30 de M. Georges Othily (prise en compte de la spécificité de l'outre-mer). Demande le retrait des amendements n° 304 de M. Marcel-Pierre Cléach (accès direct des femmes au gynécologue de leur choix), n° 248 de M. Michel Mercier (mise en oeuvre des dispositions relatives au médecin traitant) et, au profit de l'amendement précité n° 310 de M. Nicolas About, le retrait de l'amendement n° 243 de M. Jean-Claude Etienne (choix du médecin traitant induit du choix du médecin référent). - **Art. 5** *(Art. L. 162-5 du code de la sécurité sociale - Dépassements d'honoraires des médecins)* (p. 6002, 6003) : son amendement n° 37 : rédaction ; adopté. S'oppose aux amendements identiques n° 150 de M. Gilbert Chabroux et n° 403 de Mme Michelle Demessine (suppression). Demande le retrait de l'amendement n° 311 de M. Gérard Dériot (suppression de la référence aux spécialités médicales pour les possibilités de dépassement d'honoraires) ainsi que ceux de Mme Michelle Demessine n° 404, 405, 406, 407 et 408 (possibilité de consultation directe des psychiatres, pédiatres, gynécologues, chirurgiens-dentistes et ophtalmologistes). Accepte l'amendement de la commission saisie pour avis n° 18 (rédaction) et s'oppose à l'amendement n° 409 de Mme Michelle Demessine (suppression partielle). Demande le retrait de l'amendement n° 322 de M. Jacques Pelletier (rôle central du médecin traitant dans la coordination des soins). - **Art. additionnel après l'art. 5** (p. 6007) : accepte les amendements identiques n° 300 de M. Daniel Hoeffel et n° 549 de Mme Gisèle Printz (prise en compte des spécificités du régime local d'Alsace-Moselle). - **Art. 6** *(Art. L. 162-14-1 du code de la sécurité sociale - Accords conventionnels interprofessionnels)* (p. 6008) : s'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 411 (validation des accords interprofessionnels par les organisations professionnelles disposant de la majorité des voix) et n° 410 (conditions d'aides financières accordées aux professionnels incluses dans les accords). - **Art. 7** *(Art. L. 183-1-1 du code de la sécurité sociale, L. 6113-2 et L. 6114-3 du code de la santé publique - Promotion des bonnes pratiques)* (p. 6009) : son amendement n° 38 : consultation des conseils de l'ordre concernés sur la déontologie des dispositions figurant dans les accords ; adopté. (p. 6010) : son amendement n° 39 : rédaction ; adopté. S'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 412 (suppression), n° 413 (contractualisation des URCAM), n° 414 (suppression du mécanisme de récompense prévoyant le reversement d'une partie des économies réalisées aux établissements économes) et n° 415 (suppression de la contractualisation à l'échelon local). Demande le retrait de l'amendement n° 249 de M. Michel Mercier identique à l'amendement n° 414 précité. - **Art. 8** *(Art. L. 162-4-2 du code de la sécurité sociale - Évaluation et amélioration des pratiques professionnelles médicales)* (p. 6011) : son amendement n° 40 : obligation d'évaluation individuelle des pratiques professionnelles étendue à l'ensemble des médecins ; adopté. Sur ce dernier, accepte le sous-amendement n° 570 du Gouvernement. Demande le retrait des amendements n° 255 de M. Michel Mercier (procédure d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles étendue à l'ensemble du corps médical) et n° 416 de Mme Michelle Demessine (information du patient sur la participation du médecin à une démarche individuelle ou collective d'évaluation des pratiques professionnelles). - **Art. additionnels après l'art. 8** (p. 6013) : demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 10 de M. Jean-Claude Etienne (reconnaissance universitaire de la télémédecine). (p. 6014) : demande le retrait de l'amendement n° 160 de M. Gilbert Chabroux (mise en place par les URCAM de plates-formes d'appel permettant aux assurés sociaux de contacter des médecins et du personnel paramédical et médico-social). Plates-formes téléphoniques déja existantes à la CNAMTS. S'oppose à l'amendement n° 417 de Mme Michelle Demessine (rapport au Parlement sur l'évaluation des bonnes pratiques médicales). - **Art. 8 bis** *(Art. L. 1142-9 du code de la santé publique - Création d'un observatoire des risques médicaux)* (p. 6015) : son amendement n° 41 : mission de l'observatoire ; adopté. Sur ce dernier, accepte l'amendement n° 571 du Gouvernement. S'oppose à l'amendement n° 418 de Mme Michelle Demessine (interdiction pour l'observatoire de sous-traiter des informations à caractère confidentiel). - **Art. 8 ter** *(Art. L. 1414-1, L. 1414-3-3, L. 1414-11 et L. 4135-1 du code de la santé publique - Accréditation des médecins exerçant en établissement de santé)* (p. 6016, 6017) : ses amendements, portant sur le même objet, n° 42, 43 et 44 : mission d'accréditation confiée à la Haute autorité de santé ; et n° 45 : aide à la souscription d'une assurance réservée aux seuls médecins déjà titulaires de l'accréditation ou engagés dans une procédure de renouvellement de leur accréditation ; adoptés. Demande le retrait de l'amendement de la commission des finances saisie pour avis n° 19 (aide à la souscription d'une assurance réservée aux seuls médecins titulaires d'une accréditation). - **Art. 8 quater** *(Art. L. 162-4-2-1 du code de la sécurité sociale - Prise en charge par l'assurance maladie de produits de substitution aux opiacés)* : s'oppose à l'amendement n° 419 de Mme Michelle Demessine (suppression). - **Art. 9** *(Art. L. 162-1-11 du code de la sécurité sociale - Information des assurés)* (p. 6018) : accepte l'amendement n° 564 du Gouvernement (suppression de la référence à l'information des assurés sur la participation des

professionnels de santé à la formation conventionnelle). Accepte l'amendement n° 250 de M. Michel Mercier (association des représentants des familles des usagers à la mission d'information des assurés sociaux). - **Art. additionnel après l'art. 9** : s'oppose à l'amendement n° 161 de M. Gilbert Chabroux (rôle de la Conférence nationale de santé). - **Art. 9 bis** *(Certification des sites Internet dédiés à la médecine)* (p. 6019) : son amendement n° 46 : suppression ; adopté. - **Art. 9 ter** *(Numéro d'appel national délivrant des informations sur l'offre médicale)* : son amendement n° 47 : suppression ; adopté. - **Art. 10** *(Art. L. 314-1 du code de la sécurité sociale - Liquidation médicalisée)* (p. 6021) : s'oppose aux amendements identiques n° 162 de M. Gilbert Chabroux et n° 421 de Mme Michelle Demessine (suppression). Accepte l'amendement n° 297 de M. Jean-Marc Juilhard (organisation du contrôle médical propre à chaque régime obligatoire d'assurance maladie). S'oppose à l'amendement n° 422 de Mme Michelle Demessine (suppression de la recherche en responsabilités respectives de l'assuré et du professionnel de santé).

- **Suite de la discussion** (24 juillet 2004) - **Art. 11** *(Art. L. 322-2, L. 322-4, L. 325-1 et L. 432-1 du code de la sécurité sociale - Création d'une contribution forfaitaire à la charge des assurés)* (p. 6037, 6038) : son amendement n° 48 : modalités de récupération par les caisses d'assurance maladie de la participation forfaitaire due par l'assuré ou un ayant droit ; adopté. (p. 6040, 6041) : s'oppose aux amendements identiques n° 168 de M. Gilbert Chabroux et n° 433 de Mme Michelle Demessine (suppression). Sur les amendements de M. Michel Mercier, demande le retrait du n° 251 (majoration de la prise en charge de l'assuré par l'assurance maladie), accepte le n° 301 (extension aux prestations de transport sanitaire de la participation forfaitaire des assurés) et s'oppose au n° 252 (détermination du montant de la participation forfaitaire par la loi de financement de la sécurité sociale). S'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 423 (suppression du I de l'article instituant une participation forfaitaire sur chaque acte à la charge des assurés sociaux), n° 435 (exclusion du champ d'application de la contribution forfaitaire des actes effectués par un médecin dans un établissement ou un centre de santé), n° 434 (exclusion du champ d'application de la contribution forfaitaire des actes faisant suite à une hospitalisation), n° 436 (exclusion du champ d'application de la contribution forfaitaire des actes de biologie médicale), n° 437 (charge d'une seule participation forfaitaire pour un assuré bénéficiant au cours d'une même journée de plusieurs actes médicaux effectués par un même professionnel), n° 438 (précision de la notion d'ayant droit mineur), n° 424 (exonération des femmes enceintes de la participation forfaitaire), n° 425 (exonération des personnes bénéficiaires du minimum vieillesse de la participation forfaitaire), n° 426 (exonération des personnes atteintes d'une affection de longue durée de la participation forfaitaire), n° 427 (exonération des étudiants de la participation forfaitaire), n° 428 (exonération des personnes bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé de la participation forfaitaire), n° 430 (exonération des personnes bénéficiaires d'une pension d'invalidité de la participation forfaitaire), n° 431 (suppression du III de l'article visant à interdire au régime local d'assurance maladie complémentaire obligatoire du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, de prendre en charge la participation forfaitaire), n° 429 (suppression du IV visant à appliquer la franchise évolutive aux accidentés du travail) et n° 432 (cohérence). (p. 6043) : conditions de bénéfice de la CMUC pour les titulaires de l'AAH. - **Art. additionnel après l'art. 11** (p. 6052) : s'oppose à l'amendement n° 439 de Mme Michelle Demessine (suppression du forfait hospitalier). - **Art. 12** *(Art. L. 161-31, L. 162-4-3 et L. 162-21 du code de la sécurité sociale - Accès des professionnels de santé aux informations détenues par les caisses d'assurance maladie et contrôle de l'utilisation de la carte Vitale)* (p. 6055) : son amendement n° 49 : rédaction ; adopté. (p. 6056) : ses amendements n° 50 : suppression d'une précision inutile ; et n° 51 : suppression du IV prévoyant l'information des assurés du montant de leurs dépenses de santé ; adoptés. S'oppose aux amendements de M. Gilbert Chabroux n° 169 (suppression) et n° 170 (impossibilité de justifier un refus de soins par l'absence de vérification d'identité), de Mme Michelle Demessine n° 441 (suppression) et n° 440 (suppression de l'apposition d'une photographie sur la carte Vitale). Demande le retrait de l'amendement n° 307 de M. François Fortassin (précision relative au contenu de la carte Vitale) et accepte les amendements n° 572 du Gouvernement (informations nécessaires aux interventions d'urgence portées sur la carte Vitale) et de la commission des finances saisie pour avis n° 20 (suppression du IV prévoyant l'information des assurés du montant de leurs dépenses de santé). - **Art. 12 bis** *(Art. L. 161-31 du code de la sécurité sociale - Information des assurés sociaux)* : son amendement n° 52 : transfert de la responsabilité de l'information du malade des pharmaciens à la CNAMTS ; adopté. Demande le retrait de l'amendement n° 442 de Mme Michelle Demessine (suppression) et accepte l'amendement n° 573 du Gouvernement (forme). - **Art. 13** *(Art. L. 162-1-14 du code de la sécurité sociale - Institution de pénalités financières en cas d'abus ou de fraude des professionnels, des établissements de santé et des assurés)* (p. 6063) : ses amendements n° 53, 54, 55 et 56 : clarification de la procédure de notification des sanctions financières appliquées en cas d'inobservation des règles du code de la sécurité sociale ; adoptés. (p. 6064) : s'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 443 (suppression), n° 444 (repli), n° 445 (compétence des tribunaux des affaires de sécurité sociale en cas de contentieux) et n° 446 (cohérence), à l'amendement n° 32 de M. Aymeri de Montesquiou (suppression de la pénalité financière appliquée aux employeurs en cas de versement subrogé d'indemnités journalières), ainsi qu'à l'amendement n° 171 de M. Gilbert Chabroux (représentation des associations des usagers du système de santé à la commission prononçant une pénalité à l'encontre d'un usager). Accepte les amendements de la commission des finances saisie pour avis n° 22 (rédaction), du Gouvernement n° 574 (participation des représentants des établissements de santé à la commission chargée de donner un avis sur les pénalités appliquées à ces établissements) et n° 575 (suppression d'une disposition redondante) et demande le retrait de l'amendement n° 11 de M. Jean-Claude Etienne (possibilité de recourir au tribunal des affaires de sécurité sociale en cas de contentieux). - **Art. 13 bis** *(Art. L. 323-4-1 du code de la sécurité sociale - Aide à la reprise du travail des assurés ayant connu une interruption de travail supérieure à trois mois)* (p. 6066) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 312 de M. Gérard Dériot (possibilité du médecin conseil d'intervenir auprès du médecin du travail pour aider les assurés ayant connu une interruption de travail supérieure à trois mois). - **Art. 14** *(Art. L. 162-1-15 du code de la sécurité sociale - Renforcement du contrôle des prescripteurs de transport ou d'arrêts de travail)* (p. 6069) : s'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 447 (suppression), n° 448 et 449 (repli) et demande l'avis du Gouvernement sur les amendements n° 175 de M. Gilbert Chabroux (participation des représentants des usagers à la commission chargée de donner un avis en cas d'abus de prescriptions d'arrêts de travail ou de transports) et n° 254 de M. Michel Mercier (modalités de mise en place des sanctions à l'encontre des médecins "surprescripteurs"). - **Art. 15** *(Art. L. 315-2, L. 315-2-1, et L. 321-2 du code de la sécurité sociale - Renforcement du contrôle des bénéficiaires d'indemnités journalières)* (p. 6072) : s'oppose aux amendements de M. Gilbert Chabroux n° 176 (suppression), n° 177 (application du principe contradictoire dans la procédure préalable) et n° 178 (modalités du prononcé de la décision de suspension du versement des indemnités journalières), de Mme Michelle Demessine n° 455 (suppression), n° 456, 454 et 457 (repli). Sous réserve d'un ajout, accepte les amendements identiques n° 106 de M. Jacques Pelletier et n° 294 de M. Paul Blanc (droit de recours juridictionnel contre le montant des sanctions prononcées par les caisses primaires d'assurance maladie). - **Art. 15 bis** *(Art. L. 162-4-4 du code de la sécurité sociale - Prolongation d'un arrêt de travail)* (p. 6075) : s'oppose à l'amendement n° 458 de Mme Michelle Demessine (suppression). Demande le retrait de l'amendement n° 276 de M. Michel Mercier (intervention du médecin de la caisse lors du renouvellement d'un arrêt de travail) et accepte l'amendement n° 313 de M. Gérard Dériot (mission du médecin traitant en matière d'arrêt

de travail). - **Art. additionnels après l'art. 15 bis** (p. 6077, 6078) : souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur les amendements de M. Jean Chérioux n° 289 (prise en charge par la branche accidents du travail et maladies professionnelles des indemnités journalières correspondant à des arrêts de travail) et n° 290 (étude du Gouvernement sur la possibilité de transférer la prise en charge des indemnités journalières correspondant à des arrêts de travail à la branche accidents du travail et maladies professionnelles). - **Art. 16** *(Art. L. 133-4-1 du code de la sécurité sociale - Procédure de récupération de l'indu auprès des assurés)* (p. 6079) : ses amendements n° 57 : rétablissement de la possibilité pour les caisses de procéder au recouvrement des indus notifiés aux assurés sociaux par prélèvement sur les prestations à venir ; et n° 58 : suppression de la possibilité pour un assuré en situation de précarité, de demander la prise en charge de sa dette par le fonds d'action sanitaire et sociale de la caisse ; adoptés. (p. 6080) : s'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 459 (suppression), n° 460 et 461 (repli), aux amendements de M. Gilbert Chabroux n° 179 (suppression) et n° 180 (mise en place d'une procédure contradictoire lors de la notification de la décision de récupérer l'indu), et accepte l'amendement n° 5 de M. Jean-Pierre Cantegrit (prise en compte du caractère volontaire de l'adhésion à la Caisse de sécurité sociale des Français de l'étranger). - **Art. 17** *(Art. L. 5121-1 du code de la santé publique - Élargissement de la définition du médicament générique)* (p. 6083) : demande le retrait des amendements de M. Michel Mercier n° 256 (rapport du Gouvernement fixant les modalités de délivrance des médicaments et l'impact financier de cette mesure) et n° 257 (prescription des médicaments sous le nom de la molécule active). - **Art. additionnel après l'art. 17** : demande le retrait de l'amendement n° 183 de M. Gilbert Chabroux (rapport du Gouvernement établissant les conditions et modalités de délivrance des médicaments et l'impact financier de la mesure). - **Art. 18** *(Art. L. 162-17, L. 162-17-1-1, L. 162-17-4 et L. 162-17-8 du code de la sécurité sociale - Amélioration de la qualité de la visite médicale et du conditionnement des médicaments)* (p. 6084) : s'oppose à l'amendement n° 470 de Mme Michelle Demessine (encadrement de la publicité sur les médicaments). Son amendement n° 59 : rédaction ; adopté. (p. 6085) : demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 258 de M. Michel Mercier (contenu de la charte de qualité). Ses amendements n° 60 : évaluation et certification de la qualité et de la conformité de la visite médicale à la charte de qualité confiées à la Haute autorité de santé ; et n° 61 : rédaction ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° 471 de Mme Michelle Demessine (sanction en cas de non-respect de la charte par les laboratoires). - **Art. 18 bis** *(Art. L. 162-1-16 nouveau du code de la sécurité sociale - Accréditation des logiciels d'aide à la prescription médicale)* (p. 6086) : son amendement n° 62 : suppression ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 18 ter ou après l'art. 37** : accepte l'amendement n° 16 de M. Jean-Claude Etienne (intégration de la télémédecine dans les schémas régionaux d'organisation sanitaire). - **Art. additionnel après l'art. 18 ter** (p. 6087) : demande le retrait de l'amendement n° 184 de M. Gilbert Chabroux (rapport du Gouvernement sur les conditions de création des comités de pilotage régionaux de développement de la télémédecine associant l'ensemble des établissements de santé). - **Art. 18 quater** *(Transmission par courriel d'une ordonnance comportant des prescriptions de soins ou de médicaments)* : Demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 244 de M. Jean-Claude Etienne (précision). - **Art. additionnel après l'art. 18 quater** (p. 6088) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 12 de M. Jean-Claude Etienne (précision relative au ressort de la juridiction compétente à l'occasion de la réalisation d'un acte de télémédecine). - **Art. 1er A (précédemment réservé)** *(Art. L. 6121-1-1 du code de la santé publique - Développement de la télémédecine)* : son amendement n° 34 : suppression ; adopté. - **Art. additionnels avant l'art. 1er (précédemment réservés)** (p. 6089, 6090) : s'oppose aux amendements de M. Gilbert Chabroux n° 110 (priorité nationale de la santé), n° 116 (priorités nationales de la prévention et de la promotion de la santé), n° 111 (référence à l'Europe), n° 112 (financement équitable et durable du droit à la santé), n° 113 (rapport du Gouvernement sur les conséquences sanitaires et sociales de l'extension de la CMUC à l'ensemble des bénéficiaires des minima sociaux), n° 114 (rapport du Gouvernement sur les conditions de prise en charge par l'assurance maladie des consultations pour toxicomanie) et n° 115 (modalités de mise en place d'un crédit d'impôt sur le revenu pour l'aide à la mutualisation). - **Art. additionnels après l'art. 1er (précédemment réservés)** (p. 6092, 6093) : s'oppose aux amendements de M. Gilbert Chabroux n° 120 (mise en place d'états généraux de la lutte contre l'alcoolisme), n° 121 (mise en place de conférences nationales sur la politique de gestion des risques liés à des pathologies lourdes), n° 122 (création d'une Agence nationale de la santé au travail), n° 123 (rapport du Gouvernement sur les conditions de création des services de promotion de la santé), n° 124 (création d'un Institut national de recherche sur le vieillissement), n° 125 (conditions d'application de la tarification à l'activité dans les hôpitaux) et n° 126 (rôle de la médecine scolaire). - **Division et art. additionnels avant le titre Ier (précédemment réservés)** (p. 6095) : s'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 333 (insertion d'une division intitulée "Dispositions relatives à la politique de prévention des risques sanitaires"), n° 335 (suivi de l'état de santé des jeunes), n° 338 (prise en charge par l'assurance maladie des substituts nicotiniques), n° 336 (conditions d'exercice propres à favoriser les pratiques de certaines fonctions et actes médicaux relevant de la politique de santé publique) et n° 334 (mise en place d'une visite médicale annuelle et gratuite pour toute personne assurée). (p. 6099, 6100) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-Claude Beaudeau n° 349 (montant de l'indemnité journalière), n° 351 (mode de calcul de la rente d'une victime d'accident du travail ou de maladie professionnelle), n° 346 (suppression de la limitation de cumul entre la pension de réversion et la rente d'accident du travail), n° 352 (amélioration de l'indemnisation des orphelins ayants droit d'une victime d'accident du travail ou de maladie professionnelle), n° 348 (modalités de revalorisation des rentes et pensions servies pour les accidents du travail et les maladies professionnelles), n° 350 (point de départ du versement des prestations de maladie professionnelle), n° 347 (revalorisation des rentes et pensions versées en réparation d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle) et n° 340 (mise en place d'un système évaluant le degré d'exposition aux risques des salariés), ainsi qu'à l'amendement n° 339 de Mme Michelle Demessine (abrogation de l'article de la loi de finances rectificative pour 2003 relatif à la réforme de l'aide médicale d'Etat, AME). (p. 6101, 6102) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-Claude Beaudeau n° 341 (élargissement du bénéfice de l'ACAATA), n° 342 (détermination de l'âge d'accès à l'ACAATA), n° 345 (élargissement du bénéfice de l'ACAATA aux salariés de la construction et de la réparation navales), n° 343 (élargissement du bénéfice de l'ACAATA aux personnels portuaires) et n° 344 (ouverture aux travailleurs de l'amiante du bénéfice de l'ACAATA, dans l'attente de l'ouverture de leurs droits à la retraite à taux plein). - **Art. additionnels après l'art. 4 (précédemment réservés)** (p. 6104) : s'oppose à l'amendement n° 397 de Mme Michelle Demessine (principe du libre choix de tout assuré pour consulter un gynécologue). (p. 6106) : s'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 399 (élargissement des prérogatives de la médecine générale au domaine de la santé publique), n° 402 (couverture médicale du territoire), n° 400 (incitation des médecins libéraux à suppléer les services de médecine d'urgence), n° 398 (suppression du secteur 2 à honoraires libres pour les médecins libéraux et fermeture des lits privés dans l'hôpital public) et n° 401 (organisation d'un plan de couverture territoriale des besoins de santé). - **Art. additionnels avant l'art. 7 (précédemment réservés)** (p. 6110, 6111) : s'oppose aux amendements de M. Gilbert Chabroux n° 152 (évaluation des compétences professionnelles et formation médicale continue), n° 158 (mise en place dans les établissements hospitaliers de structures spécifiques à vocation préventive chargées de valider, de promouvoir et de veiller à la qualité dans la production des soins), n° 151 (intégration de l'installation des professionnels de santé dans les schémas d'organisation sanitaire), n° 153 (rapport du Gouvernement sur les conditions de création d'un cadre conventionnel spécifique avec l'assurance maladie pour

normaliser les conditions d'exercice des médecins remplaçants et apporter des réponses aux problèmes de démographie médicale dans les zones désertifiées), n° 154 (rapport du Gouvernement sur les conditions de création d'un statut de médecin collaborateur), n° 155 (mission pour l'UNCAM de permettre un égal accès aux soins sur l'ensemble du territoire), n° 156 (rémunération des professionnels de santé dans les maisons médicales installées dans les zones désertifiées) et n° 157 (études préalables d'impact sur les conséquences des fermetures des hôpitaux de proximité). - **Art. additionnels après l'art. 10 (précédemment réservés)** (p. 6112, 6113) : s'oppose aux amendements de M. Gilbert Chabroux n° 163 (rétablissement du dispositif initial de l'AME), n° 164 (suppression des dispositions de la loi de finances rectificative pour 2002 ayant instauré un ticket modérateur pour les bénéfices de l'AME), n° 165 (plafond de ressources de la CMU), n° 166 (élargissement du bénéfice de la CMU aux bénéficiaires de l'AAH) et n° 167 (élargissement du bénéfice de la CMU aux chômeurs de longue durée bénéficiaires de l'ASS). - **Art. additionnels après l'art. 13 (précédemment réservés)** (p. 6114) : s'oppose aux amendements de M. Gilbert Chabroux n° 172 (action spécifique de formation en faveur des travailleurs vieillissants), n° 173 (rapport du Gouvernement sur les conditions d'emploi des seniors) et n° 174 (rapport du Gouvernement sur les conditions d'indemnisation des incapacités temporaires). - **Art. additionnel après l'art. 14 (précédemment réservé)** : s'oppose à l'amendement n° 450 de Mme Michelle Demessine (suppression de la transmission aux services du contrôle médical des avis des médecins chargés par les employeurs de contrôler les arrêts de travail). - **Art. additionnels avant l'art. 15 (précédemment réservés)** (p. 6115) : son amendement n° 566 : modalités de respect des droits de la défense ; adopté. S'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 452 (réduction du nombre d'heures de travail dont doit justifier un salarié dont l'arrêt de travail se prolonge au-delà du sixième mois), n° 451 (augmentation du montant des indemnités journalières allouées dans le cadre de maladies non professionnelles) et n° 453 (indexation du montant des indemnités journalières sur le SMIC). - **Art. additionnels avant l'art. 17 (précédemment réservés)** (p. 6116, 6117) : s'oppose aux amendements de M. Gilbert Chabroux n° 181 (révision du prix des génériques) et n° 182 (réunion semestrielle d'une Conférence nationale sur la politique du médicament dans le but de diminuer la consommation de médicaments) ainsi qu'à l'amendement n° 469 de Mme Michelle Demessine (élaboration de la politique nationale du médicament par le Conseil national du médicament). (p. 6118) : s'oppose aux amendements de M. François Autain n° 462 (promotion des prescriptions en dénomination commune internationale), n° 463 (mention obligatoire sur le conditionnement des médicaments de la dénomination commune internationale des substances actives) et n° 464 (clarification des notices des médicaments) et de Mme Michelle Demessine n° 467 (retrait de l'autorisation de mise sur le marché et de l'inscription sur la liste des produits remboursables d'un médicament considéré insuffisant), n° 466 (réforme de la procédure accélérée d'inscription sur la liste des médicaments remboursables), n° 465 (coïncidence entre l'autorisation de mise sur le marché et le dépôt d'une demande d'inscription sur la liste des médicaments remboursables) et n° 468 (création d'un fonds d'aide au développement de la recherche sur les maladies orphelines et les maladies tropicales).

- **Suite de la discussion** (26 juillet 2004) - **Art. additionnel avant l'art. 19** (p. 6128) : s'oppose à l'amendement n° 472 de Mme Michelle Demessine (création, missions et composition du conseil consultatif de l'assurance maladie). - **Art. 19** *(Art. L. 161-37 à L. 161-44 du code de la sécurité sociale - Haute autorité de santé)* (p. 6133, 6134) : ses amendements, portant sur le même objet n° 64 et 65 : transfert à la Haute autorité de santé des compétences de l'ANAES ; adoptés. Avantages de l'intégration de l'ANAES au sein de la Haute autorité. (p. 6135) : son amendement n° 66 : établissement par la Haute autorité de santé d'une procédure de certification des sites informatiques dédiés à la santé et des logiciels d'aide à la prescription médicale ; adopté. (p. 6136) : ses amendements n° 67 : précision, et n° 68 : harmonisation du cadre d'emploi du personnel de la Haute autorité de santé avec celui des autres agences sanitaires ; adoptés. (p. 6136, 6137) : son amendement n° 69 : garantie de l'indépendance des instances délibérantes de la Haute autorité de santé ; adopté. (p. 6137, 6138) : s'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 473 (suppression), n° 474 (précision), n° 475 (suppression du rôle consultatif de la Haute autorité de santé en matière d'élaboration de décisions à caractère économique), n° 477 (suppression de l'adaptation par décret de certaines dispositions du code du travail concernant le personnel employé par la Haute autorité de santé) et demande le retrait de l'amendement n° 476 de Mme Michelle Demessine (élargissement des missions de la Haute autorité de santé à l'éducation et à la santé) et n° 478 (suppression des dispositions relatives aux recettes de la Haute autorité de santé). Sur les amendements de M. Gilbert Chabroux, s'oppose au n° 185 (remplacement de la Haute autorité de santé par un Conseil scientifique de santé), n° 187 (suppression du rôle consultatif de la Haute autorité de santé en matière d'élaboration de décisions à caractère économique), n° 186 (intégration de l'élaboration et du suivi de l'évaluation et de la formation continue des professionnels de santé aux missions de la Haute autorité de santé) et demande l'avis du Gouvernement sur le n° 188 (représentation des associations de malades et d'usagers du système de santé dans les commissions de la Haute autorité de santé). Demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 324 de M. Philippe Marini (prise en compte de la politique du médicament dans l'exercice des missions de la Haute autorité de santé). Sur les amendements de M. Michel Mercier, considère les n° 261 (pouvoir décisionnel confié à la Haute autorité de santé) et n° 260 (renforcement de la légitimité scientifique de la Haute autorité de santé par le mode de désignation des membres de son collège) satisfaits par le texte et demande le retrait du n° 259 (garantie de la compétence et de la qualification des membres du collège de la Haute autorité de santé et mise en place d'une procédure de révocation en cas de défaillance majeure). (p. 6141) : s'oppose au sous-amendement n° 578 de M. Michel Dreyfus-Schmidt à l'amendement précité n° 260 de M. Michel Mercier. (p. 6143) : en réponse à M. Michel Dreyfus-Schmidt, rappelle que le pouvoir de décision appartient au Sénat et non au rapporteur. - **Art. 20** *(Art. L. 165-1 du code de la sécurité sociale, art. L. 4001-1, L. 4001-2, L. 5123-3 à L. 5123-5, L. 5211-5-1 et L. 5311-2 du code de la santé publique - Transfert à la Haute autorité de santé de certaines compétences de l'AFSSAPS)* (p. 6144) : son amendement n° 70 : conséquence ; adopté. (p. 6145) : s'oppose aux amendements identiques n° 189 de M. Gilbert Chabroux et n° 479 de Mme Michelle Demessine (suppression). Souhaite entendre le Gouvernement sur l'amendement n° 190 de M. Gilbert Chabroux (mise à disposition des professionnels de la santé d'une base de données de médicaments). - **Art. additionnel après l'art. 20** (p. 6146) : accepte l'amendement n° 6 de M. Jean-Pierre Cantegrit (clarification). - **Intitulé de la section 2** *(Respect des objectifs de dépenses)* : accepte l'amendement n° 576 du Gouvernement (cohérence). - **Art. 21 A et 21 B** *(Art. L. 111-9 et L. 111-9-1 du code de la sécurité sociale - Contrôle de l'application des lois de financement de la sécurité sociale)* : son amendement n° 71 : suppression ; adopté. Points à discuter lors de la révision de la loi organique relatives aux lois de financement de la sécurité sociale. Son amendement n° 72 : suppression ; adopté. - **Art. additionnel avant l'art. 21** (p. 6149) : demande le retrait de l'amendement n° 191 de M. Gilbert Chabroux (création d'un office parlementaire de contrôle et de suivi de l'assurance maladie). Volonté du Sénat de jouer son rôle de contrôle. Engagement d'une discussion lors de la révision de la loi organique relative aux lois de financement de la sécurité sociale. - **Art. 21** *(Art. L. 111-11 du code de la sécurité sociale et article 31 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2003 - Association des caisses à la préparation du budget de l'assurance maladie)* (p. 6151, 6152) : s'oppose aux amendements identiques n° 192 de M. Gilbert Chabroux et n° 480 de Mme Michelle Demessine (suppression). Accepte l'amendement n° 577 du Gouvernement (cohérence) et l'amendement de la commission saisie pour avis n° 23 (transmission annuelle au Parlement par les caisses nationales d'assurance maladie des propositions

relatives à l'évolution des charges et des produits ainsi qu'aux mesures nécessaires pour équilibrer les dépenses d'assurance maladie). S'oppose à l'amendement n° 481 de Mme Michelle Demessine (possibilité donnée à chaque caisse d'assurance maladie de négocier le niveau et la structure des cotisations patronales). - **Art. 22** *(Art. L. 114-1 et L. 114-4-1 du code de la sécurité sociale - Création d'un comité d'alerte sur l'évolution des dépenses de l'assurance maladie)* (p. 6154) : son amendement n° 74 : suppression de la liste des personnalités siégeant au comité d'alerte du président du Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie ; adopté. (p. 6155) : son amendement n° 73 : rédaction ; adopté. S'oppose aux amendements identiques n° 193 de M. Gilbert Chabroux et n° 482 de Mme Michelle Demessine (suppression). Accepte l'amendement de la commission saisie pour avis n° 24 (précision). S'oppose à l'amendement n° 483 de Mme Michelle Demessine (suppression de toute prérogative du comité d'alerte en matière de détermination des mesures de redressement des comptes de l'assurance maladie). Souhaite entendre le Gouvernement avant de se prononcer sur l'amendement n° 262 de M. Michel Mercier (précision). - **Art. additionnel après l'art. 22** (p. 6157) : accepte l'amendement n° 298 de M. Jean Chérioux (cumul dans certaines conditions d'un emploi et d'une retraite dans le domaine médico-social). - **Art. 23** *(Art. L. 251-4, L. 322-2 et L. 322-3 du code de la sécurité sociale - Fixation par l'UNCAM des taux de remboursement des médicaments et prestations)* (p. 6160) : s'oppose aux amendements identiques n° 194 de M. Gilbert Chabroux et n° 484 de Mme Michelle Demessine (suppression). Demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement de la commission saisie pour avis n° 25 (fixation du taux de participation de l'assuré pour les médicaments dans des limites et conditions fixées par décret). S'oppose à l'amendement n° 195 de M. Gilbert Chabroux (suppression de l'avis de l'Union nationale des organismes d'assurance maladie complémentaire), ainsi qu'aux amendements de Mme Michelle Demessine portant sur le même objet n° 485 et 486 (encadrement de la procédure de fixation par l'UNCAM des taux de participation applicables aux médicaments). - **Art. 24** *(Art. L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale - Modalités d'inscription à la nomenclature des actes et prescriptions)* (p. 6163) : son amendement n° 580 : coordination ; adopté. (p. 6164) : ses amendements n° 75 : publication du tarif des actes médicaux ; et n° 76 : coordination ; adoptés. S'oppose aux amendements identiques n° 196 de M. Gilbert Chabroux et n° 487 de Mme Michelle Demessine (suppression). S'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 488 (subordination de la décision de l'UNCAM à un avis conforme de la Haute autorité de santé), n° 489 (suppression de l'avis de l'Union nationale des organismes d'assurance maladie complémentaire) et n° 490 (exigence d'une décision explicite d'acceptation ou de radiation d'un acte ou d'une prestation à la nomenclature), ainsi qu'à l'amendement n° 197 de M. Gilbert Chabroux (représentation des associations de malades et d'usagers). - **Art. 25** *(Art. L. 162-16, L. 162-16-4 à L. 162-16-6, L. 162-17-3, L. 162-17-4, L. 162-17-7, L. 162-38, L. 165-2 à L. 165-4 et L. 165-6 du code de la sécurité sociale et art. L. 5126-4 du code de la santé publique - Elargissement des missions du Comité économique des produits de santé)* (p. 6169) : son amendement n° 77 : substitution de la notion d'opposition conjointe des ministres concernés à la notion d'opposition subrogatoire ; adopté. (p. 6170) : son amendement n° 78 : précision ; adopté. S'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 491 (suppression) et n° 493 (accentuation de la transparence des décisions prises par les instances nationales ou par le ministère de la santé et de la protection sociale). - **Art. additionnel avant l'art. 26** (p. 6171) : s'oppose à l'amendement n° 495 de Mme Michelle Demessine (suppression de la réforme concernant le mode de financement des établissements de soins). - **Art. 26** *(Art. L. 162-21-2 du code de la sécurité sociale - Comité de l'hospitalisation)* (p. 6174) : s'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 496 (suppression) et n° 497 (substitution d'un simple avis à la recommandation du Conseil de l'hospitalisation). - **Art. 27** *(Art. L. 162-22-18 du code de la sécurité sociale et L. 6115-4 du code de la santé publique - Sanctions du non-respect des règles de tarification par les établissements de santé)* (p. 6176) : s'oppose à l'amendement n° 498 de Mme Michelle Demessine (suppression). - **Art. additionnels après l'art. 27** (p. 6178) : après avis du Gouvernement, s'oppose aux amendements analogues n° 499 et 500 de Mme Marie-Claude Beaudeau, n° 548 de M. Gilbert Chabroux et n° 552 de M. Jacques Blanc (financement par l'assurance maladie de la rémunération des professionnels et des soins relatifs aux personnes âgées et aux personnes handicapées). - **Art. 27 bis** *(Art. L. 631-1 du code de l'éducation - Création d'un comité de la démographie médicale)* (p. 6180) : accepte l'amendement n° 551 de M. Gérard Dériot (association des professionnels de santé aux travaux du comité de la démographie médicale). - **Art. additionnel après l'art. 27 bis** (p 6181) : souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 295 de M. Paul Blanc (liste de préjudices économiques excluant l'action récursoire de la sécurité sociale). - **Art. 28** *(Art. L. 162-5-9, L. 162-14-2, L. 162-15, L. 162-15-2 et L. 162-15-4 du code de la sécurité sociale - Cadre des relations conventionnelles)* (p. 6184) : son amendement n° 562 : coordination ; adopté. S'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 502 (suppression), n° 501 (réintroduction du critère d'égal accès aux soins aux motifs d'opposition des ministres à l'approbation d'une convention) et n° 503 (modalités de désignation de l'arbitre chargé d'élaborer un projet de convention en cas de rupture des négociations) ainsi qu'à l'amendement n° 199 de M. Gilbert Chabroux (rétablissement des notions de santé publique et de maîtrise médicalisée des dépenses de santé pour justifier le refus d'un agrément à une convention). Accepte les amendements du Gouvernement n° 579 (intégration de la violation du principe d'un égal accès aux soins aux motifs de refus d'approbation d'une convention) et n° 582 (précision sur l'exercice du droit d'opposition par les syndicats). Demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 277 de M. Michel Mercier (prise en compte de la réforme des études médicales dans l'élaboration de la convention nationale). - **Art. 29** *(Art. L. 162-5-2, L. 162-5-11, L. 162-11, L. 162-12-3, L. 162-12-10, L. 162-12-18, L. 162-14-1, L. 645-2, L. 645-2-1, L. 722-1-1, L. 722-4 et L. 722-4-1 du code de la sécurité sociale pour 1999 et article 4 de l'ordonnance n° 96-345 du 24 avril 1996 relative à la maîtrise médicalisée des dépenses de soins - Dispositif conventionnel d'aides à l'installation et de prise en charge des cotisations sociales des médecins libéraux)* (p. 6190) : demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement de M. Michel Mercier n° 278 (mise en place d'une modulation des honoraires et des remboursements dans les zones touchées par la désertification médicale). (p. 6191) : proposition d'un examen en commission mixte paritaire. (p. 6192) : son amendement n° 588 : détermination des conditions dans lesquelles les praticiens libéraux exerçant dans les zones à faible densité médicale bénéficient d'une rémunération forfaitaire annuelle ; adopté. (p. 6193) : son amendement n° 79 : correction d'une erreur matérielle ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 29** (p. 6194) : son amendement n° 80 : extension aux centres de santé des accords conventionnels relatifs au bon usage des soins et aux recommandations de bonne pratique ; adopté. - **Art. 29 bis** *(Art. L. 183-1-2 du code de la sécurité sociale - Contrats dérogatoires destinés à faciliter l'exercice regroupé des professions de santé dans les zones de densité médicale insuffisante)* (p. 6194) : son amendement n° 81 : coordination ; adopté. - **Art. additionnel avant l'art. 30** (p. 6197) : s'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 504 (rétablissement des élections à la sécurité sociale) et n° 505 (modalités pratiques des élections à la sécurité sociale). - **Art. 30** *(Art. L. 221-2 à L. 221-4 du code de la sécurité sociale - Réforme des instances dirigeantes de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés, CNAMTS)* (p. 6201) : ses amendements n° 82 : précision des pouvoirs du directeur général à l'égard du conseil d'administration ; adopté ; et n° 83 : instauration d'une convention entre l'assurance maladie et l'organisme bénéficiaire d'une subvention de celle-ci ; adopté après modification par le sous-amendement n° 583 du Gouvernement (exclusion du conventionnement des établissements de santé et des établissements médico-sociaux) qu'il accepte. (p. 6203) : son amendement n° 84 : pouvoir donné à la CNAMTS de procéder à des transactions en cas de

litiges ; adopté après modification par le sous-amendement n° 584 du Gouvernement (détermination par décret des modalités des transactions) qu'il accepte. (p. 6203) : ses amendements n° 85 : précision ; et n° 86 : précision ; adoptés. (p. 6203, 6204) : son amendement n° 87 : coordination ; adopté. S'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 506 (suppression), n° 511 (suppression des dispositions relatives à la composition et aux compétences d'attribution du conseil de la CNAMTS), n° 507 (suppression de la condition relative à la majorité qualifiée du conseil de la CNAMTS pour l'opposition au second projet de budget présenté par le directeur général), n° 512 (suppression des dispositions relatives au directeur général de la CNAMTS), n° 509 et 510 (renforcement du contrôle du conseil de la CNAMTS sur son directeur général). Demande le retrait des amendements identiques n° 200 de M. Gilbert Chabroux et n° 508 de Mme Michelle Demessine (contrôle du conseil de la CNAMTS sur l'action du directeur général) qu'il estime satisfaits. S'oppose aux amendements de M. Gilbert Chabroux n° 201 (représentation des associations d'usagers de l'assurance maladie au sein du conseil de la CNAMTS) et n° 203 (nomination du directeur général subordonnée à l'avis du conseil de la caisse). Estime l'amendement n° 202 de M. Gilbert Chabroux (officialisation du concept de délégation de gestion de l'Etat à l'assurance maladie) satisfait. Sur les amendements de M. Michel Mercier, demande l'avis du Gouvernement sur le n° 266 (représentation des familles et des usagers au sein du conseil de la CNAMTS) et demande le retrait du n° 265 (processus de récusation du directeur général avec intervention du Parlement). Demande le retrait des amendements identiques n° 264 de M. Michel Mercier, n° 288 de M. Jacques Pelletier et de M. Paul Blanc n° 555 (composition strictement paritaire de la commission des accidents du travail et des maladies professionnelles). (p. 6206) : exemple des autres pays européens. Réussite de la concertation avec les partenaires sociaux. (p. 6208) : s'oppose à l'amendement n° 555 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (composition strictement paritaire de la commission des accidents du travail et des maladies professionnelles). - **Art. additionnels après l'art. 30** (p. 6208, 6209) : demande le retrait des amendements identiques n° 287 de M. Jacques Pelletier et n° 556 de M. Paul Blanc (mise en place d'un financement et d'une caisse autonomes de l'assurance maladie pour la branche accidents du travail et maladies professionnelles). Concertation prévue sur l'avenir de la branche accidents du travail. - **Art. 30 bis** *(Association des partenaires sociaux à la réforme de la gouvernance de la branche accidents du travail et maladies professionnelles)* (p. 6211, 6212) : s'oppose à l'amendement n° 513 de Mme Marie-Claude Beaudeau (suppression) et demande le retrait de l'amendement n° 279 de M. Michel Mercier (création d'une caisse spécifique pour les accidents du travail et les maladies professionnelles). Engagement pris par le Gouvernement d'accélérer le processus de concertation. - **Art. 31** *(Art. L. 162-5, L. 162-5-12, L. 162-9, L. 162-12-2, L. 162-12-9, L. 162-12-17 à L. 162-12-20, L. 162-14, L. 162-15-4 et L. 162-32-1, art. L. 182-2-1 à L. 182-2-7 et art. L. 182-3-1 du code de la sécurité sociale - Union nationale des caisses d'assurance maladie et Union nationale des organismes de protection sociale complémentaire)* (p. 6216) : son amendement n° 89 : harmonisation des règles régissant le fonctionnement de l'UNCAM avec celles s'appliquant aux autres caisses ; adopté. (p. 6217) : ses amendements portant sur le même objet n° 90, 91 et 92 : précision des compétences de l'Union nationale des professionnels de la santé ; adoptés. S'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 514 (suppression) et n° 515 (opposition du conseil à la majorité simple au projet présenté par le directeur) ainsi qu'à l'amendement n° 204 de M. Gilbert Chabroux (représentation des usagers au sein du conseil de l'UNCAM). Accepte l'amendement n° 292 de M. Jacques Blanc (rédaction) ainsi que les amendements n° 586 du Gouvernement (information du conseil de l'UNCAM sur la mise en oeuvre de la politique conventionnelle et faculté pour lui de rendre un avis sur ces accords), n° 317 de M. Alain Fouché (transformation du Centre national des professions de santé en une Union nationale) sous réserve de l'adoption du sous-amendement n° 587 du Gouvernement qu'il accepte et l'amendement n° 314 de M. Gérard Dériot (précision sur la composition de l'Union nationale des professions de santé). - **Art. 31 bis** *(Art. L. 863-1 à L. 863-5, art. L. 862-1, L. 862-3, L. 862-4 et L. 862-7 du code de la sécurité sociale - Instauration d'une aide pour l'acquisition d'une couverture complémentaire de santé)* (p. 6221) : accepte l'amendement n° 3 du Gouvernement (cohérence). (p. 6222) : rappel du financement de la réforme des 35 heures par le budget de la sécurité sociale. Future loi organique permettant la clarification des flux financiers entre le budget de l'Etat et celui de la sécurité sociale. S'oppose à l'amendement n° 205 de M. Gilbert Chabroux (suppression du financement par la sécurité sociale).

- **Suite de la discussion** (27 juillet 2004) - **Art. 32** *(Art. L. 242-1 et L. 871-1 du code de la sécurité sociale, art. 83, 154 bis et 995 du code général des impôts et art. 9-1 de la loi n° 89-1009 du 31 décembre 1989 renforçant les garanties offertes aux personnes assurées contre certains risques - Coordination entre l'UNCAM et les organismes de protection sociale complémentaire)* (p. 6237) : accepte les amendements du Gouvernement n° 1 (précision du contenu des contrats prévus par le cahier des charges des contrats complémentaires) et n° 2 (rédaction) et s'oppose aux amendements n° 516 de Mme Michelle Demessine (suppression) et n° 206 de M. Gilbert Chabroux (suppression des dispositions interdisant la prise en charge de l'euro correspondant à la contribution forfaitaire). - **Art. 33** *(Art. L. 211-2, L. 211-2-1, L. 211-2-2, L. 217-3, L. 217-3-1, L. 217-6 et L. 227-3 du code de la sécurité sociale - Réforme des instances dirigeantes des caisses primaires d'assurance maladie et autorité du directeur général de la Caisse nationale d'assurance maladie sur le réseau)* (p. 6242, 6243) : son amendement n° 93 : autorisation accordée aux organismes d'assurance maladie de confier la gestion des dossiers de liquidation des prestations en nature, pour des soins dispensés hors de France, à un service unique ; adopté. S'oppose aux amendements de suppression de Mme Michelle Demessine n° 517 et n° 518. Sur les amendements de M. Gilbert Chabroux, s'en remet à l'avis du Gouvernement pour les n° 207 (participation de représentants des associations d'usagers de l'assurance maladie au conseil d'administration des CPAM) et n° 209 (compte rendu périodique par le directeur au conseil de la mise en oeuvre des orientations définies par ce dernier) et s'oppose aux n° 211 (contrôle du conseil d'administration sur les actions du directeur de la CPAM), n° 212 (élaboration d'un plan de prévention annuel par les conseils d'administration des CPAM) et n° 210 (obligation de consulter le conseil d'administration de la CNAMTS avant toute désignation des directeurs et agents comptables). S'oppose aux amendements identiques n° 519 de Mme Michelle Demessine et n° 208 de M. Gilbert Chabroux (renforcement du rôle des CPAM dans le domaine de la prévention en liaison avec les services de santé au travail, la médecine scolaire et universitaire). Sur les amendements de M. Michel Mercier, s'oppose au n° 267 (participation de représentants des familles et des usagers au conseil d'administration des CPAM) et demande le retrait du n° 268 (détermination par les CPAM de plans d'action relatifs à la gestion du risque maladie et à la prévention et à l'éducation à la santé). Demande le retrait de l'amendement n° 107 de M. Jacques Pelletier (suppression des dispositions instaurant un médiateur chargé des relations entre un organe local d'assurance maladie et ses usagers) au profit de l'amendement n° 589 du Gouvernement (substitution du mot "conciliateur" au mot "médiateur") qu'il accepte. - **Art. additionnels après l'art. 34** (p. 6246) : son amendement n° 94 : modification de la dénomination du Centre national d'études supérieures de sécurité sociale et ouverture de la possibilité d'accorder un intéressement au personnel de cet établissement ; adopté. Sur son amendement n° 94 précité, accepte le sous-amendement n° 590 du Gouvernement. A titre personnel, favorable à l'amendement n° 591 du Gouvernement (ouverture de la possibilité d'intégrer l'Inspection générale des affaires sociales aux directeurs et praticiens conseils des organismes de sécurité sociale). - **Art. 35** *(Art. L. 161-38 et L. 161-28-2 à L. 161-28-4 du code de la sécurité sociale - Création de l'Institut des données de santé)* (p. 6249) : son amendement n° 95 : transmission annuelle au Parlement par l'Institut des données de santé de son rapport d'activité ; adopté. S'oppose à

l'amendement n° 520 de Mme Michelle Demessine (suppression) ainsi qu'aux amendements de M. Gilbert Chabroux n° 214 (transformation du futur Institut des données de santé en autorité publique indépendante intégrant la participation de l'ensemble des acteurs du système de santé à l'exclusion des assureurs privés) et n° 213 (représentation des associations d'usagers et des professionnels de santé au sein du futur Institut des données de santé). Accepte l'amendement de la commission des finances saisie pour avis n° 26 (prise en compte de la création par l'article 31 de l'Union nationale des organismes de protection sociale complémentaire, UNOPSC, et de l'Union nationale des professions de santé). - **Art. additionnel après l'art. 35** (p. 6250) : demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 299 de M. Jean-Louis Lorrain (contribution des caisses nationales de sécurité sociale au financement du GIP "santé-protection sociale"). - **Art. 36 A** *(Création des unions des professionnels de santé exerçant à titre libéral)* : son amendement n° 581 : suppression ; adopté. Nécessité de poursuivre la concertation en cours. (p. 6252) : demande le retrait des amendements n° 14 de M. Jean-Claude Etienne (nécessité d'inclure les médecins dans le niveau régional des professions de santé) et de M. Michel Mercier n° 269 (régionalisation des actions de prévention, d'organisation des gardes médicales et des urgences et d'incitation à l'installation de praticiens dans les secteurs déficitaires), n° 270 (création d'unions régionales des professions paramédicales exerçant à titre libéral), n° 282 (création de maisons médicales dans les zones urbaines difficiles et rurales) et n° 283 (fixation d'un numerus clausus par spécialité et par région). Ressort des missions régionales de santé. - **Art. additionnels avant l'art. 36** (p. 6256) : s'oppose aux amendements portant sur le même objet de M. Gilbert Chabroux n° 215 à n° 222 (création des agences régionales de santé et des conseils régionaux de santé). - **Art. 36** *(Art. L. 183-1, L. 183-2, L. 183-2-1 à L. 183-2-3 et L. 183-3 du code de la sécurité sociale - Renforcement des unions régionales des caisses d'assurance maladie)* (p. 6260) : s'oppose aux amendements n° 521 de Mme Michelle Demessine (suppression) et de M. Gilbert Chabroux n° 225 (contrôle de la Haute autorité de santé sur la mise en oeuvre des bonnes pratiques par les professionnels de santé sur la base des référentiels validés par elle), n° 224 (contrôle de l'Institut des données de santé sur l'accès de l'Union régionale aux données contenues dans les systèmes d'information des organismes d'assurance maladie) et n° 223 (représentation des usagers du système de soins au sein des URCAM). Souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 284 de M. Michel Mercier (restriction du droit d'accès de l'Union régionale aux données contenues dans les systèmes d'information des organismes d'assurance maladie). - **Art. 37** *(Art. L. 162-47 du code de la sécurité sociale - Missions conjointes des ARH et des URCAM)* (p. 6262) : s'oppose à l'amendement n° 522 de Mme Michelle Demessine (suppression). S'en remet à l'avis du Gouvernement sur les amendements n° 271 de M. Michel Mercier (intégration des conditions de fonctionnement des maisons de santé dans la convention signée entre le directeur de l'URCAM et le directeur de l'ARH) et n° 226 de M. Gilbert Chabroux (intégration des conditions de création et de fonctionnement des maisons de santé dans la convention signée entre les URCAM et les ARH) ainsi que sur l'amendement n° 308 de M. Jacques Pelletier (consultation des syndicats représentatifs des médecins sur les propositions de l'URCAM et de l'ARH en matière de permanence des soins). Accepte les amendements n° 15 de M. Jean-Claude Etienne (reconnaissance des réseaux de télémédecine) et n° 550 de M. Gérard Dériot (mise en place d'une direction collégiale à la mission régionale de santé). - **Art. 37 bis** *(Expérimentation de la mise en place d'agences régionales de santé)* (p. 6266) : accepte l'amendement n° 316 de M. Gérard Dériot (précision du statut et des compétences des agences régionales de santé qui pourront être expérimentées dans certaines régions) et s'oppose à l'amendement n° 272 de M. Michel Mercier (précision du statut, de la composition et des compétences des agences régionales de santé qui pourront être expérimentées dans certaines régions). - **Art. 38** *(Art. L. 121-1, L. 121-2, L. 151-1, L. 153-5, L. 153-8, L. 200-3, L. 221-1, L. 221-5, L. 224-1, L. 224-5-2, L. 224-9, L. 224-10, L. 227-2, L. 228-1, L. 231-1 à L. 231-12, L. 251-2 à L. 251-4, L. 262-1 et L. 281-2 à L. 281-6 du code de la sécurité sociale - Coordination)* (p. 6269) : accepte les amendements identiques n° 273 de M. Michel Mercier et n° 306 de M. Paul Blanc (suppression des limites au remboursement à l'employeur des rémunérations maintenues perçues par un salarié exerçant des fonctions d'administrateur d'organisme mutualiste et encadrement du versement d'indemnités aux élus en cas de rémunération non maintenue) et s'oppose à l'amendement n° 523 de Mme Michelle Demessine (suppression). - **Art. additionnel avant l'art. 34 (précédemment réservé)** (p. 6270) : demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 318 de M. Jean-Pierre Fourcade (instauration d'un service médical national unique). - **Art. 39** *(Art. L. 131-7 du code de la sécurité sociale - Mesures visant à garantir les ressources de la sécurité sociale)* (p. 6276) : ses amendements n° 96 et 97 : extension de la garantie de recettes prévue pour les régimes de sécurité sociale au fonds de solidarité vieillesse, FSV, et à la CADES ; adoptés. (p. 6279, 6280) : s'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 534 (suppression) et n° 535 (suppression du principe portant obligation pour l'Etat de compenser intégralement toute mesure d'allégement des cotisations sociales dues par les entreprises). Accepte l'amendement de la commission des finances saisie pour avis n° 27 (précision concernant le versement à la CNAMTS de la fraction supplémentaire correspondant aux sommes perçues au titre du droit de consommation sur les tabacs). Demande le retrait des amendements portant sur le même objet n° 274 de M. Michel Mercier et n° 305 de M. Jean-Marc Juilhard (versement d'une fraction supplémentaire des droits de consommation sur les tabacs au fonds de financement des prestations sociales des non-salariés agricoles dans la limite de son déficit comptable). Inquiétude légitime de la Haute Assemblée concernant la sanctuarisation des droits sur le tabac transférés au FFIPSA. Attente d'assurances formelles de la part du Gouvernement. Partisan du maintien de la compensation intégrale par une dotation budgétaire plutôt qu'au travers des droits sur les tabacs. S'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 536 (affectation à la CNAMTS de dix milliards d'euros de droits de consommation sur les tabacs) et de M. Gilbert Chabroux n° 234 (affectation à la CNAMTS de 7,4 milliards d'euros de droits de consommation sur les tabacs et compensation des pertes de recettes pour l'Etat) et n° 233 (affectation à la CNAMTS de deux milliards d'euros de droits de consommation sur les tabacs et compensation des pertes de recettes pour l'Etat). - **Art. 40** *(Art. L. 311-3 du code de la sécurité sociale et art. L. 324-12 et L. 324-14 du code du travail - Consolidation du recouvrement des recettes de la sécurité sociale)* (p. 6284) : ses amendements n° 98 et 99 : renforcement des pouvoirs de contrôle des agents habilités à lutter contre le travail dissimulé ; adoptés. S'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine sur le même objet n° 537 et 538 (renforcement des moyens de lutte contre le travail dissimulé et des sanctions relatives à la fraude aux cotisations sociales). - **Art. 41** *(Art. L. 136-2, L. 136-7-1 et L. 136-8 du code de la sécurité sociale - Dispositions relatives à la contribution sociale généralisée)* (p. 6288, 6289) : son amendement n° 100 : correction d'une erreur matérielle ; adopté. S'oppose aux amendements de suppression n° 237 de M. Gilbert Chabroux et n° 539 de Mme Michelle Demessine. Demande le retrait de l'amendement n° 285 de M. Michel Mercier (uniformisation de la hausse du taux de la CSG pour les actifs). S'oppose à l'amendement n° 540 de Mme Michelle Demessine (intégration des dividendes versés par les entreprises dans l'assiette des recettes de la sécurité sociale). Accepte l'amendement de la commission des finances saisie pour avis n° 28 (coordination). S'en remet à l'avis du Gouvernement pour l'amendement n° 323 de M. Ambroise Dupont (adaptation de la hausse de la CSG sur les paris hippiques par un ajustement du taux de l'assiette). - **Art. 42** *(Art. L. 245-2 et L. 245-5-2 du code de la sécurité sociale - Relèvement de la contribution sur les dépenses de promotion des fabricants ou distributeurs de dispositifs médicaux et de la contribution sur les dépenses de promotion des laboratoires pharmaceutiques)* (p. 6291) : s'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 541 (suppression) et n° 542 (repli). Accepte l'amendement n° 553 de M. Paul Blanc (aménagement de la taxe sur la publicité des entreprises

pharmaceutiques) dont l'effet financier sera neutralisé par l'amendement du même auteur n° 557 (relèvement du taux de la contribution sur le chiffre d'affaires des entreprises exploitant une ou plusieurs spécialités pharmaceutiques) déposé à l'article 43. Meilleure péréquation de l'ensemble de la charge. - **Art. 43** *(Art. L. 138-20 et L. 245-6-1 du code de la sécurité sociale - Contribution sur le chiffre d'affaires des entreprises pharmaceutiques et maîtrise des dépenses de médicaments)* (p. 6293) : s'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 543 (suppression) et n° 544 (repli). Accepte l'amendement n° 557 de M. Paul Blanc (relèvement du taux de la contribution sur le chiffre d'affaires des entreprises exploitant une ou plusieurs spécialités pharmaceutiques). Demande le retrait de l'amendement n° 275 de M. Michel Mercier (déductibilité de la contribution sur le chiffre d'affaires des entreprises pharmaceutiques de l'impôt sur les sociétés). - **Art. 44** *(Art. L. 245-13 du code de la sécurité sociale - Contribution additionnelle à la contribution sociale de solidarité des sociétés)* (p. 6296) : s'oppose aux amendements de M. Gilbert Chabroux n° 240 (suppression) et n° 241 (repli) et de Mme Michelle Demessine, sur le même objet, n° 545 et 546 (relèvement du taux de la contribution additionnelle à la C3S). Demande le retrait de l'amendement n° 309 de M. Aymeri de Montesquiou (exonération des entreprises régies par le code des assurances de la C3S pour leurs cotisations couvrant les remboursements de soins et les risques d'invalidité et de décès). - **Art. 45** *(Art. 1er, 2, 4, 7 et 14 à 18 de l'ordonnance n° 96-5 du 24 janvier 1996 relative au remboursement de la dette sociale - Dette sociale)* (p. 6304, 6305) : ses amendements n° 102 : couverture des déficits de l'ACOSS par la CADES dans une limite ramenée à 16 milliards d'euros au plus tard le 31 décembre 2004 ; n° 104 : transfert d'une partie de la dette sociale à l'Etat ; et n° 105 : affectation à partir de 2008 à la CNAMTS d'une fraction supplémentaire du droit de consommation sur le tabac ; retirés. Position constante de la commission. Compensation indispensable à l'assurance maladie des mesures budgétaires d'allègement. Nécessité de tirer les conséquences de l'héritage pour préparer l'avenir, ainsi que du dispositif adopté par le Sénat à l'article 39. Souhaite l'intégration des dispositions de cet article dans le futur projet de loi organique et l'examen de ce dernier en première lecture par le Sénat. Clarification indispensable des flux financiers entre la loi de financement de la sécurité sociale et la loi de finances. Son amendement n° 103 : prélèvement de la CRDS jusqu'à l'extinction des missions de la CADES ; adopté. S'oppose aux amendements identiques de suppression n° 242 de M. Gilbert Chabroux et n° 547 de Mme Michelle Demessine, ainsi qu'à l'amendement n° 286 de M. Michel Mercier (augmentation du taux de la CRDS). (p. 6306) : satisfait de la réponse du Gouvernement sur ses amendements n° 102, n° 104 et n° 105 précités, qu'il retire, conforme aux attentes de la commission et de la Haute Assemblée. - **Art. additionnels avant l'art. 39 (précédemment réservés)** (p. 6310, 6314) : s'oppose aux amendements de M. Gilbert Chabroux portant sur le même objet n° 228, 230 et 231 (affectation de la totalité du produit des droits sur les tabacs au financement de l'assurance maladie), ainsi qu'à ses amendements n° 229 (affectation de la totalité du produit de la taxe sur les conventions d'assurance au financement de l'assurance maladie), n° 239 (doublement du taux de la contribution sociale sur les bénéfices des sociétés), n° 227 (affectation au financement de l'assurance maladie d'une cotisation des entreprises qui sera fonction de leur excédent brut d'exploitation) et n° 238 (affectation de la totalité du produit de la contribution sociale sur les bénéfices au financement de l'assurance maladie) et, portant sur le même objet, n° 235 et 236 (identification de la part du produit des contributions attribuées aux régimes obligatoires d'assurance maladie sous le nom de "contribution santé universelle"). S'oppose aux amendements de Mme Michelle Demessine n° 525 (exonération des hôpitaux du paiement de la taxe sur les salaires), n° 533 (augmentation du taux de la contribution sociale sur les bénéfices des sociétés), n° 531 (instauration d'une règle de sélectivité du crédit en fonction de l'investissement de l'entreprise dans l'emploi et la formation), n° 524 (réduction du taux de la TVA sur les investissements immobiliers des hôpitaux), n° 529 (instauration d'une contribution sociale sur les revenus financiers des entreprises), n° 530 (création d'une cotisation sociale additionnelle sur les revenus financiers), n° 532 (abrogation de l'article L. 241-13 du code de la sécurité sociale), et, portant sur le même objet, n° 527 et 526 (modulation du taux de la cotisation pour chaque entreprise selon la variation de sa masse salariale dans la valeur ajoutée globale). S'oppose à l'amendement n° 232 de M. Claude Domeizel (alignement du taux de cotisation d'assurance maladie versée par l'Etat pour ses agents sur celui des collectivités territoriales et des établissements hospitaliers). - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 6320, 6321) : rappel des objectifs de la réforme. Mise en oeuvre de la nécessaire solidarité nationale. Annonce de l'examen à l'automne d'un projet de loi en faveur des personnes handicapées. Abandon de la logique purement comptable au profit d'une logique de maîtrise médicalisée des dépenses. Acheminement vers une véritable autonomie des finances de la sécurité sociale au moyen de la future loi organique. Remerciements. Confiant dans le succès de cette réforme courageuse à mettre à l'actif du Gouvernement et à celui de la majorité qui le soutient.

- *Commission mixte paritaire* **[n° 437 (2003-2004)]** - (30 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 6388, 6389) : dialogue constructif avec l'Assemblée nationale. Apports du Sénat. Modalités de contrôle et d'évaluation des lois de financement de la sécurité sociale. Souhait d'une réussite de cette réforme. - **Art. 12** (p. 6424) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 1 du Gouvernement (possibilité de demander à un assuré d'attester son identité auprès des services administratifs des établissements de santé).

- **Projet de loi relatif à la politique de santé publique** - *Commission mixte paritaire* **[n° 434 (2003-2004)]** - (30 juillet 2004) - en remplacement de M. Francis Giraud, rapporteur pour le Sénat de la commission mixte paritaire. - **Discussion générale** (p. 6426, 6427) : texte ambitieux considérablement enrichi au fil des travaux parlementaires. Aspect positif de la navette parlementaire. Hommage à Jean-François Mattei et à Philippe Douste-Blazy. Remerciements aux rapporteurs Francis Giraud et Jean-Louis Lorrain ainsi qu'au président de la commission des affaires sociales, Nicolas About. - **Art. 14 A** (p. 6461) : accepte les amendements du Gouvernement n° 1 (conditions de validation des messages sanitaires) et n° 2 (diminution du montant de la contribution des industriels au profit de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé, INPES).

- **Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** - *Deuxième lecture* **[n° 346 (2003-2004)]** - (19 octobre 2004) - **Discussion générale** (p. 6830, 6833) : nécessité d'une compensation intégrale du handicap. Importance du volet réglementaire. Problèmes de l'exclusion de la CMU, du montant du forfait journalier, de l'intégration scolaire des enfants handicapés et de l'insertion des personnes handicapées dans le monde du travail. Dénonciation des maltraitances indirectes. Exemple du département de l'Oise. Présidence du conseil de la vie sociale. Nécessaire vigilance quant au financement de la CNSA et à l'absence de prélèvement au profit du budget de l'Etat. - **Art. additionnel avant l'art. 1er** (p. 6844) : favorable à l'amendement n° 327 de M. Nicolas About (représentation des associations non gestionnaires d'établissements au sein des instances décidant des politiques publiques en faveur des personnes handicapées).

- **Suite de la discussion** (20 octobre 2004) - **Art. 1er ter** *(Art. L. 114-3-1 du code de l'action sociale et des familles - Recherche sur le handicap)* (p. 6886) : votera l'amendement n° 484 de M. Jean-Pierre Godefroy (précisions sur la composition et les missions de l'Observatoire de la recherche sur le handicap et diffusion de son rapport auprès du Conseil national consultatif des personnes handicapées) et le sous-amendement n° 6 de la commission (extension de la diffusion du rapport à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) qui le modifie. - **Art. additionnels après l'art. 1er quinquies** (p. 6890) : interrogation sur le sens de l'amendement n° 217 du Gouvernement (possibilité pour une personne handicapée de désigner une ou plusieurs personnes pour lui dispenser certains soins prescrits par le médecin). Sécurité juridique. (p. 6892,

6893) : regret du retrait de l'amendement de M. André Lardeux n° 259 (prorogation de la période légale de congé maternité à hauteur du niveau de prématurité constatée de l'enfant) qu'il avait co-signé. (p. 6894) : défavorable à l'amendement n° 436 de M. Jean-Pierre Godefroy (exonération des personnes handicapées de la participation forfaitaire d'un euro sur les consultations ou actes médicaux en lien avec la compensation de leur handicap). - **Art. 2 A** *(Art. L. 114-1-1 du code de l'action sociale et des familles - Définition du droit à compensation)* (p. 6898, 6899) : création d'un droit universel en faveur des personnes handicapées. Rappel des débats de 1992 sur la mise en place de la prestation d'autonomie pour les personnes âgées. Conséquences financières. Interrogation sur l'accès sous condition de ressources à l'allocation de compensation. - **Art. 2** *(Art. L. 245-1 à L. 245-10, L. 131-2 et L. 232-23 du code de l'action sociale et des familles - Prestation de compensation)* (p. 6907) : son amendement n° 331 : affectation possible de la prestation de compensation aux charges liées à la mise en oeuvre d'une mesure de protection juridique ; retiré. (p. 6908) : souhait d'un traitement équitable des tuteurs, personnes physiques ou morales. (p. 6909) : son amendement n° 332 : éligibilité de la stimulation régulière apportée par l'aide humaine à la prestation de compensation ; retiré. (p. 6911) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 228 de M. Nicolas About (précision sur le montant plancher de la prestation de compensation couvrant les besoins en aides humaines à temps complet d'une personne lourdement handicapée et modalités à respecter pour la fixation du montant de cette prestation). (p. 6912) : sur l'amendement n° 18 de la commission (coordination et explication), son sous-amendement n° 341 : coordination et explication ; adopté. (p. 6915) : sur l'amendement n° 19 de la commission (exclusion des revenus d'activité du conjoint des ressources retenues pour la détermination du montant de la prestation de compensation), se déclare favorable au sous-amendement n° 326 de M. Nicolas About (extension de cette exclusion aux revenus du concubin, du partenaire ayant conclu un PACS avec la personne handicapée et de l'aidant familial). Difficulté de vérifier la réalité d'un concubinage. (p. 6916) : ses amendements n° 333 : privation d'effet des recours non définitifs sur succession des sommes versées au titre de l'allocation compensatrice pour tierce personne ; adopté ; et n° 334 : privation d'effet des recours non définitifs sur le bénéficiaire revenu à une meilleure forme des sommes versées au titre de l'allocation compensatrice pour tierce personne ; retiré. (p. 6917, 6918) : son amendement n° 345 : limite du forfait journalier restant à la charge de la personne handicapée hébergée dans un établissement à 10 % du montant de sa prestation de compensation ; retiré. (p. 6920) : intervient sur l'amendement n° 316 de Mme Marie-Thérèse Hermange (limitation aux personnes très lourdement handicapées de la possibilité de rémunérer un membre de sa famille). Nécessité d'harmoniser les mesures en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées. (p. 6922) : sur l'amendement n° 27 de la commission (définition des conditions de contribution de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie au financement de la prestation de compensation), son sous-amendement n° 342 : prise en compte du domicile des personnes handicapées ; devenu sans objet. - **Art. 2 bis** *(Suppression des barrières d'âge pour l'attribution de la prestation de compensation)* (p. 6926) : favorable au sous-amendement n° 503 de Mme Marie-Thérèse Hermange (extension du bénéfice de la prestation de compensation aux enfants handicapés dans les dix-huit mois à compter de l'entrée en vigueur de la loi), déposé sur l'amendement n° 29 de la commission (précision relative à la suppression des critères d'âge en matière de compensation du handicap et de prise en charge des frais d'hébergement en établissements). - **Art. 3** *(Art. L. 821-1 à L. 821-6, L. 821-9 du code de la sécurité sociale et art. L. 244-1 du code de l'action sociale et des familles - Assouplissement des conditions de cumul de l'allocation aux adultes handicapés et de son complément avec des revenus d'activité)* (p. 6931, 6932) : ses amendements n° 335 : indexation du montant de l'AAH sur celui du SMIC ; et n° 336 : possibilité d'option pour les personnes handicapées atteignant l'âge de la retraite entre l'AAH et d'autres prestations auxquelles elles peuvent prétendre ; retirés. (p. 6933) : son amendement n° 337 : évolution du montant de l'AAH différentielle de manière inversement proportionnelle à celle de l'aide au poste en fonction de la durée du travail en CAT ; retiré. (p. 6935) : défavorable à l'amendement n° 360 de Mme Michelle Demessine (alignement du montant de l'AAH sur celui du SMIC). Surcoûts générés par le handicap. (p. 6939) : son amendement n° 338 : exclusion des rémunérations tirées d'une activité professionnelle en milieu protégé des ressources servant au calcul de l'AAH ; retiré. (p. 6940) : intervient sur son amendement n° 338 précité. Nécessité de tenir compte du comportement des employeurs. (p. 6941) : nécessité de prévoir également des mesures incitatives en faveur des structures d'accueil. - **Art. 4** *(Art. L. 243-4 à L. 243-6 du code de l'action sociale et des familles - Réforme de la garantie de ressources des personnes handicapées accueillies en centre d'aide par le travail)* (p. 6946) : intervient sur l'amendement n° 364 de Mme Michelle Demessine (alignement sur le SMIC du niveau de ressources des personnes handicapées travaillant en établissement et service d'aide par le travail). - **Art. 5** *(Art. L. 344-5-1 du code de l'action sociale et des familles - Maintien du régime spécifique d'aide sociale des personnes handicapées en cas d'accueil en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes)* (p. 6948, 6949) : favorable à l'amendement n° 323 de M. Nicolas About (suppression lors du décès d'une personne handicapée du remboursement par les parents des sommes versées au titre de l'aide sociale). Interrogation sur l'extension de cet amendement à la fratrie. - **Art. 8** *(Art. L. 351-1 à L. 351-3 et L. 351-1-1 nouveau du code de l'éducation - Principes régissant le mode de scolarisation des élèves handicapés et la qualification des enseignants concernés et leur application dans les territoires ultramarins)* (p. 6962) : intervient sur l'amendement n° 52 de la commission (encadrement du droit des parents de décider de l'orientation de leur enfant handicapé) et sur le sous-amendement n° 254 de Mme Bernadette Dupont (précision) déposé sur ce dernier. Nécessité de rappeler aux enseignants l'importance de l'intégration des enfants handicapés en milieu scolaire ordinaire. Prévision souhaitable d'une procédure d'urgence en cas de divergence entre l'équipe pédagogique et les parents. - **Art. additionnels avant l'art. 10** (p. 6968) : son amendement n° 339 : exonération de charges patronales pour les entreprises embauchant des personnes handicapées ; retiré.

- **Suite de la discussion** (21 octobre 2004) - **Rappel au règlement** (p. 6983) : fait part de son émotion devant les difficiles conditions de travail de la commission des affaires sociales. Examen d'un grand nombre de textes. - **Art. 12** *(Art. L. 323-3, L. 323-4, L. 323-8-2 et L. 323-12 du code du travail - Adaptation de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés applicable aux entreprises d'au moins vingt salariés)* (p. 6990, 6991) : favorable à l'amendement n° 262 de M. André Lardeux (prise en compte de chaque bénéficiaire de l'obligation d'emploi pour une unité et modulation de la contribution financière des employeurs). Souhait de mise en place d'un dispositif d'incitation financière dans les entreprises de moins de vingt salariés pour recruter des personnes handicapées, à l'occasion de l'examen du projet de loi de programmation pour la cohésion sociale. - **Art. additionnels après l'art. 12** (p. 6994) : demande de précision sur la non-application des conditions de concurrence aux activités des CAT. Favorable à l'amendement n° 376 de Mme Michelle Demessine (exclusion des marchés publics des entreprises n'embauchant aucune personne handicapée). (p. 6996) : intervient sur l'amendement n° 207 de M. Georges Mouly (communication à chaque entreprise du nombre de travailleurs reconnus handicapés par l'organisme chargé de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé). Recherche d'équilibre entre les droits de la personne handicapée et les droits de l'entreprise. - **Art. 14** *(Art. 27, 27 bis, 60 et 62 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État - Modalités d'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique de l'État)* (p. 7000, 7001) : sur l'amendement n° 79 de la commission (bénéfice de l'aménagement d'horaires individualisés étendu aux fonctionnaires accompagnant leur concubin ou leur partenaire de PACS), son sous-amendement n° 509 : non-application au concubin ; retiré. S'abstient sur le vote de l'amendement n° 79 de la commission (bénéfice de

l'aménagement d'horaires individualisés étendu aux fonctionnaires accompagnant leur concubin ou leur partenaire de PACS). - **Art. 15** *(Art. 35, 35 bis, 38 et 54 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1953 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale - Modalités d'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique territoriale)* (p. 7003) : s'abstient sur le vote de l'amendement n° 83 de la commission (coordination). - **Art. 16** *(Art. 27, 27 bis et 38 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière - Modalités d'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique hospitalière)* (p. 7005) : s'abstient sur le vote de l'amendement n° 88 de la commission (coordination). - **Art. 17** *(Art. L. 323-4-1 et L. 323-8-6-1 du code du travail - Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans la fonction publique)* (p. 7007) : sur l'amendement n° 89 de la commission (correction d'une erreur matérielle et conséquence de l'affiliation de La Poste au fonds "Fonction publique"), son sous-amendement n° 343 ; retiré. Changement de statut de La Poste. Evolution du statut du personnel. (p. 7009) : conditions de recrutement dans les collectivités territoriales. Retard dans la mise en place de la réforme du statut de la fonction publique. - **Art. 20** *(Art. L. 311-4, L. 344-2 et L. 344-2-1 à L. 344-2-5 du code de l'action sociale et des familles - Statut et droits des personnes handicapées accueillies en CAT)* (p. 7018) : son amendement n° 483 : présidence du conseil de la vie sociale assuré par un des représentants légaux des personnes accueillies ; retiré. - **Art. additionnel après l'art. 20** (p. 7019, 7020) : son amendement n° 344 : application des contrats intermittents en CAT ; retiré. Nouvelle discussion à l'occasion de l'examen du projet de loi relatif au développement des territoires ruraux. - **Art. 20 bis** *(Art. L. 345-5-1 du code de l'action sociale et des familles - Amplitude horaire de travail dans les foyers d'hébergement pour adultes handicapés)* (p. 7021) : favorable à l'amendement n° 109 de la commission (accord collectif indispensable à toute dérogation à l'amplitude maximale quotidienne de la journée de travail de 13 heures). Spécificité des missions des éducateurs. Problème de sécurité en particulier lors des surveillances de nuit dans les établissements. - **Art. 21** *(Art. L. 111-7 à L. 111-7-4, L. 111-8-3-1 et L. 111-26 du code de la construction et de l'habitation - Accessibilité du cadre bâti)* (p. 7024) : son amendement n° 340 : équipement des établissements recevant du public d'une signalisation accessible à toute sorte de handicap ; retiré. - **Art. 24** *(Accessibilité des transports et de la voirie)* (p. 7035) : soutient l'amendement n° 266 de M. Hubert Haenel (élaboration d'un schéma directeur d'accessibilité des services de la SNCF) ; rejeté. (p. 7036) : favorable à l'amendement n° 325 de M. Nicolas About (extension du bénéfice des conditions particulières des transporteurs aux accompagnateurs des personnes handicapées). Demande d'extension du stationnement réservé aux personnes accompagnant un handicapé. - **Art. additionnels avant l'art. 27** (p. 7049) : intervient sur l'amendement n° 245 du Gouvernement (partage de compétences entre l'Etat et le conseil général). Risque de contentieux. (p. 7054) : intervient sur l'amendement n° 250 du Gouvernement (prise en charge des soins par l'assurance maladie conformément au principe d'universalité). Complexité du dispositif mis en place. Demande de garantie sur l'étanchéité entre le financement des actions visant les handicapées et les personnes âgées et l'assurance maladie.

- **Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (3 novembre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 39** (p. 7486) : favorable à l'amendement n° 82 de la commission (représentation des associations ayant pour objet l'insertion et le logement des plus défavorisés dans les commissions d'attribution). Délai d'instruction des demandes d'attribution des logements dépendant du comportement des préfets. - **Art. 40** *(Art. L. 441-1 du code de la construction et de l'habitation - Accès prioritaire au logement locatif social pour les personnes hébergées dans des établissements et logements de transition)* (p. 7490, 7491) : intervient sur l'amendement n° 175 de M. Serge Dassault (accès prioritaire des femmes seules avec des enfants et sans ressources aux logements sociaux). Accélération indispensable de l'instruction des dossiers pour la construction de logements supplémentaires. Lutte contre la fraude de certains concubins pour l'accès à un logement social.

- **Suite de la discussion** (4 novembre 2004) - **Art. 47** *(Art. L. 353-15-2 nouveau, L. 353-19, L. 442-6-5 nouveau et L. 472-1-2 du code de la construction et de l'habitation - Protocole d'accord entre le bailleur social et le locataire en situation de défaut de paiement du loyer)* (p. 7552) : interrogation sur le financement de l'accompagnement social. Favorable à l'amendement n° 369 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (mise en place d'un accompagnement social dans le protocole). (p. 7553) : sur l'amendement n° 93 de la commission (possibilité de porter la durée du protocole à cinq ans en cas de nécessité d'une nouvelle négociation du plan d'apurement), son sous-amendement n° 386 ; retiré. - **Art. additionnels après l'art. 49** (p. 7563) : suggère le dépôt d'un sous-amendement à l'amendement n° 317 de M. Bernard Seillier (participation des associations dont l'un des objets est l'insertion par le logement des personnes défavorisées à l'élaboration des programmes locaux de l'habitat, PLH). - **Art. additionnel après l'art. 50** (p. 7570) : favorable à l'amendement n° 184 de M. Claude Biwer (versement de l'APL au propriétaire bailleur en cas d'incident de paiement prolongé de loyer). - **Art. additionnels après l'art. 53** (p. 7573) : volonté d'aider les familles en difficulté. Favorable à l'amendement n° 217 de Mme Marie-Thérèse Hermange (mesures de prévention en matière de crédit à la consommation). (p. 7574, 7575) : demande l'engagement de l'inscription à l'ordre du jour d'une proposition de loi relative au problème de surendettement. (p. 7576) : nécessité de mettre en place un contrôle du crédit et des emprunts contractés par les familles en cas d'adoption de l'amendement n° 102 de la commission (prise en compte par la commission de surendettement du loyer, des dépenses alimentaires et de scolarité dans le calcul du "reste à vivre"). Favorable à l'amendement précité n° 102 de la commission, en supprimant la fixation du seuil par décret. - **Division et art additionnels avant le chapitre Ier du titre III (avant l'art. 54)** (p. 7604, 7605) : favorable à l'objectif visé par les amendements du Gouvernement n° 643 (insertion d'un nouveau chapitre) et n° 644 (relèvement du pourcentage des dons donnant lieu à une réduction d'impôt et relèvement du plafond pris en compte pour l'application de ce pourcentage de réduction) mais interrogation sur les donateurs. - **Art. additionnel avant l'art. 54 ou après l'art. 54** (p. 7609, 7610) : interprétation des textes. Intervient sur l'amendement n° 105 de la commission (définition des dispositifs de réussite éducative). Préférence pour l'amendement n° 188 de Mme Marie-Thérèse Hermange (mise en place d'un cadre pour les dispositifs de réussite éducative).

- **Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat sur le rapport du Gouvernement sur les prélèvements obligatoires et leur évolution** - (10 novembre 2004) - rapporteur de la commission des affaires sociales pour les équilibres généraux de la loi de financement de la sécurité sociale. (p. 7864, 7865) : premiers résultats de la réforme de l'assurance-maladie. Maîtrise indispensable des dépenses. Historique des réformes de la sécurité sociale. Etude de faisabilité d'un basculement vers une TVA sociale. Basculement massif improbable. Complexité de la question du coût du travail. Plaidoyer pour la stabilité du cadre des finances sociales. Souhait d'une clarification des allègements de cotisations.

- **Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2005 [n° 53 (2004-2005)]** - (16 novembre 2004) - rapporteur de la commission des affaires sociales pour les équilibres financiers généraux et l'assurance maladie. - **Discussion générale** (p. 7940, 7944) : engagement du Gouvernement à présenter un projet de loi organique relative aux lois de financement de la sécurité sociale. Situation difficile des comptes sociaux. Déficit record de 14 milliards d'euros cette année. Dérapage de l'ONDAM inférieur aux prévisions. Tendance à l'infléchissement des dépenses de santé. Progression moindre des cotisations. Nouvel équilibre financier de la sécurité sociale basé sur une réforme rompant avec les traditionnels plans d'économies. Objectif d'une

réduction de 30 % du déficit. Difficultés concentrées sur l'assurance maladie. Amélioration de l'organisation et du fonctionnement du système de soins. Fixation du taux de croissance de l'ONDAM à 3,2 %. Déficit cumulé du fonds de solidarité vieillesse et du fonds de financement des prestations sociales agricoles. Problème du financement du fonds de réserve des retraites. Interrogation sur les intentions du Gouvernement. Relations financières entre l'Etat et la sécurité sociale. Crainte du non-respect du principe de compensation par l'Etat des pertes de recettes sociales. Réflexion sur la redéfinition des agrégats. Souhait d'une meilleure coordination entre l'ONDAM et l'objectif de dépense de la branche maladie. Extension de la compétence des lois de financement et refonte des modalités de leur examen. Temps consacré par le Parlement à la loi de financement. - **Question préalable** (p. 7977) : s'oppose à la motion n° 137 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat tendant à opposer la question préalable. - **Demande de renvoi à la commission** (p. 7979) : s'oppose à la motion n° 136 de Mme Raymonde Le Texier tendant au renvoi à la commission. - **Art. additionnels avant l'art. 2** (p. 7980) : s'oppose à l'amendement n° 103 de M. Bernard Cazeau (rapport au Parlement sur l'affectation à l'assurance maladie des droits sur l'alcool et sur le tabac). (p. 7981) : s'oppose à l'amendement n° 104 de M. Bernard Cazeau (suppression de l'élargissement de l'assiette de la CSG et de la CRDS pour les salariés et les chômeurs et des augmentations de CSG sur les retraites imposables). (p. 7982) : s'oppose à l'amendement n° 141 de M. Guy Fischer (élargissement des ressources de la protection sociale). (p. 7983) : s'oppose à l'amendement n° 139 de M. Guy Fischer (modulation des cotisations sociales patronales selon le ratio masse salariale/valeur ajoutée de l'entreprise). S'oppose à l'amendement n° 140 de M. Guy Fischer (modulation de la contribution des entreprises en matière de financement des prestations familiales). S'oppose à l'amendement n° 142 de M. Guy Fischer (modulation des cotisations sociales des entreprises). S'oppose à l'amendement n° 143 de M. Guy Fischer (suppression des dispositions de l'article L. 241-13 du code de la sécurité sociale relatives à la réduction dégressive des cotisations sur les salaires). (p. 7984) : s'oppose à l'amendement n° 106 de M. Bernard Cazeau (affectation à l'assurance maladie de la totalité des droits sur les alcools). Accord sur les objectifs mais adoption d'une démarche progressive. (p. 7985) : s'oppose à l'amendement n° 144 de M. Guy Fischer (relèvement de la contribution sociale sur les bénéfices). Souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 57 de M. Jean-Paul Alduy (limitation des quantités de tabac pouvant circuler librement). (p. 7986) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 102 de M. Jean-Pierre Godefroy (limitation à vingt cigarettes au minimum des paquets vendus en France) et, sur ce dernier, pour le sous-amendement n° 246 de M. Michel Mercier (délai de mise en vigueur porté à huit mois). - **Art. 2** *(Art. L. 651-1 et L. 651-5 du code de la sécurité sociale - Assujettissement des institutions financières à la contribution sociale de solidarité des sociétés)* (p. 7988) : accepte l'amendement n° 212 de M. Jean-Jacques Jégou (clarification). Accepte l'amendement du Gouvernement n° 42 (rédaction). - **Art. 2 bis** *(Modalités de recouvrement des indus par les caisses de sécurité sociale)* : son amendement n° 10 : suppression ; retiré au profit de l'amendement de la commission des finances saisie pour avis n° 30 (alignement des procédures prévues à cet article pour le recouvrement des sommes indûment versées sur celles prévues à l'article 15 bis) qu'il accepte. - **Art. additionnel après l'art. 2 bis** : accepte l'amendement n° 59 de M. Jean-Marc Juilhard (faculté pour les organismes de mutualité sociale de faire usage des prérogatives reconnues aux organismes de recouvrement des cotisations de sécurité sociale). - **Art. 2 ter** *(Art. L. 376-1 et L. 454-1 du code de la sécurité sociale - Modification du régime de la procédure de recours contre tiers)* (p. 7990) : son amendement n° 11 : renvoi à un arrêté ministériel pour la réévaluation de l'indemnité de procédure perçue par les organismes de sécurité sociale dans le cadre du recours contre tiers ; adopté. - **Art. additionnels avant l'art. 3** (p. 7991) : s'oppose à l'amendement n° 108 de M. Claude Domeizel (suppression de la journée de solidarité). (p. 7992) : s'oppose à l'amendement n° 109 de M. Bernard Cazeau (précision). - **Art. 3** *(Art. 13 de la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées - Mesures garantissant la continuité des missions de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie)* (p. 7993, 7994) : s'oppose à l'amendement n° 110 de M. Bernard Cazeau (financement exclusif par l'assurance maladie des rémunérations des professionnels de la santé, de leur prescription et de leur matériel). Attente de la loi organique pour une clarification sur la frontière entre les crédits de la CNSA et de l'assurance maladie. (p. 7995) : mise en place d'un observatoire destiné à mesurer les conséquences de la mise en oeuvre des nouvelles lois de décentralisation. Rappel de leurs dispositions garantissant aux collectivités la compensation intégrale des charges nouvelles. - **Art. additionnels après l'art. 3** (p. 7996) : son amendement n° 12 : modification du taux de droit de consommation sur les tabacs affecté à l'assurance maladie ; adopté. Objectif de compensation intégrale de la décentralisation des écoles de formation des professionnels paramédicaux et des sages-femmes. (p. 7997) : demande au Gouvernement de prendre l'engagement d'une compensation intégrale pour l'exercice 2006. (p. 7998) : s'oppose aux amendements de M. Bernard Cazeau n° 111 (rapport au Parlement sur les conditions de création d'un fonds d'investissement pour les établissements publics sociaux et médico-sociaux) et n° 112 (rapport au Parlement sur les conséquences de la baisse du seuil de revenus pour la participation de la personne bénéficiaire de l'APA à domicile). - **Art. additionnel après l'art. 5** : s'oppose à l'amendement n° 113 de M. Bernard Cazeau (rapport au Parlement sur la mise en oeuvre du plan cancer avant le 1er mars 2005), satisfait par la loi relative à la santé publique. - **Art. additionnel après l'art. 5 ou avant l'art. 6** (p. 7999) : s'oppose aux amendements n° 148 de M. Guy Fischer (suppression du forfait hospitalier) et n° 114 de M. Bernard Cazeau (stabilisation du forfait hospitalier à 13 euros). - **Art. additionnels après l'art. 5** (p. 8000) : sur les amendements de M. Jean-Marie Vanlerenberghe, accepte les n° 213 (extension du dispositif du contrat vendanges à l'ensemble des activités agricoles de récoltes) et n° 215 (augmentation de la durée pendant laquelle les emplois saisonniers bénéficient d'un taux réduit pour les cotisations d'assurances sociales), sous réserve de la garantie d'une compensation, et s'oppose au n° 214 (assimiliation du contrat vendanges à un contrat de travail). (p. 8002) : demande le retrait de l'amendement n° 216 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (rapport au Parlement sur la lutte contre la toxicomanie). Amendement s'apparentant à un cavalier social. - **Art. 5 bis** *(Art. L. 241-2 du code de la sécurité sociale - Modification du taux de droit de consommation sur les tabacs affectés à la Caisse d'assurance maladie)* (p. 8002) : son amendement n° 13 : coordination ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 5 bis** : Souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 100 de M. François Autain (alignement du taux de cotisation d'assurance maladie-maternité de l'Etat sur celui des employeurs du privé). - **Art. 33** *(Art. L. 174-2, L. 174-2-1 et L. 174-18 du code de la sécurité sociale et article 33 de la loi n° 2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la sécurité sociale pour 2004 - Facturation par les établissements de santé aux caisses d'assurance maladie)* (p. 8005) : ses amendements n° 65 : consultation des organisations représentatives des établissements de santé et n° 27 : correction ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° 200 de M. Guy Fischer (suppression). - **Art. 34** *(Art. L. 114-6 du code de la sécurité sociale - Amélioration de la qualité des comptes sociaux)* (p. 8006) : son amendement n° 46 : clarification ; adopté. - **Art. 34 bis** *(Art. L. 114-7 du code de la sécurité sociale - Création d'un mécanisme d'alerte des dépenses de sécurité sociale)* : son amendement n° 28 : suppression ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 35** (p. 8008) : demande le retrait de l'amendement n° 233 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (modalités de restitution de la CSG, de la CRDS et du prélèvement social pour les titulaires de pensions de réversion dont le revenu imposable est inférieur au minimum vieillesse) tout en partageant le souci de son auteur.

- **Suite de la discussion** (17 novembre 2004) - **Débat sur l'assurance maladie** (p. 8018, 8022) : effort indispensable sur l'hôpital. Défavorable à la décision de l'Assemblée nationale de

supprimer la dotation de l'ONIAM pour 2005. Bilan du plan hôpital 2007. Mise en place de la T2A. Evaluations divergentes du report de charges. Regret de l'impossibilité de retracer la situation financière des établissements de santé et leur dotation, ainsi que la situation de l'emploi et les reports de charges. Effets de la progression de la T2A sur les établissements publics de santé. Définition des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation, MIGAC. Extension de la T2A. Situation des établissements privés participant au service public hospitalier. Favorable à une réflexion sur l'optimisation de la qualité des soins hospitaliers. Interrogation sur les projets de contractualisation dans le domaine logistique et dans le domaine médical. Rôle de la Haute Autorité de santé. Poids croissant des prescriptions hospitalières dans les dépenses de soins de ville. Favorable à l'identification individuelle des praticiens dans le domaine hospitalier. - **Art. additionnels avant l'art. 6** (p. 8039) : s'oppose aux amendements de M. Guy Fischer n° 145 (suppression de la la Haute Autorité de santé) et n° 150 (mode de financement de la Haute Autorité de santé). (p. 8040) : s'oppose aux amendements de M. Jean Desessard n° 116 (suppression du paiement à l'acte dans les cas d'affections de longue durée, ALD) et n° 117 (suppression de la pratique du dépassement d'honoraires). (p. 8041) : son amendement n° 14 : identification des médecins hospitaliers et des médecins des centres de santé ; adopté. Demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 97 de Mme Marie-Thérèse Hermange (équipement informatique des professionnels de santé des établissements hospitaliers). - **Art. additionnels avant l'art. 6 ou avant l'art. 11 ou avant l'art. 15 quater** (p. 8048) : s'oppose aux amendements portant sur le même objet n° 149 de M. Guy Fischer et n° 123 de M. Bernard Cazeau (suppression de la contribution d'un euro instituée par la réforme de l'assurance maladie), ainsi qu'aux n° 166 de M. François Autain (exclusion des actes de biologie médicale de l'application de la franchise d'un euro) et n° 82 de M. Jean-Pierre Godefroy (suppression de la contribution d'un euro pour les victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles). Demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 122 de M. Jean Desessard (exonération de la participation forfaitaire d'un euro des personnes titulaires d'une pension militaire d'invalidité). - **Art. additionnels avant l'art. 6** (p. 8049) : s'oppose aux amendements de M. Guy Fischer n° 147 (exonération de la taxe sur les salaires en faveur des établissements publics de santé) et n° 146 (perception de la TVA à taux réduit sur les travaux d'équipement effectués dans l'enceinte des établissements hospitaliers). - **Art. 6** *(Art. L. 162-26 du code de la sécurité sociale, articles 24, 25 et 33 de la loi n° 2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la sécurité sociale pour 2004, article 36 de la loi n° 2004-810 du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie et art. L. 4311-13 du code de la santé publique - Tarification à l'activité)* (p. 8054) : s'oppose aux amendements de M. Guy Fischer n° 151 (suppression), n° 152 (suppression du I relatif aux règles de prise en charge et de fixation du tarif des consultations réalisées à l'hôpital public et dans les établissements de santé privés à but non lucratif), n° 153 (suppression du II prévoyant l'établissement par le directeur de l'ARH d'une liste des établissements de santé pour lesquels l'assurance maladie prend en charge les dispositifs médicaux), n° 154 (suppression du II bis prévoyant la conformité des prestations hospitalières au processus de convergence tarifaire), n° 155 (suppression du III rectifiant le calendrier de mise en oeuvre de la T2A), n° 156 (suppression du IV prévoyant la suppression de la mention au rapport d'activité de la commission d'évaluation des produits et prestations) et n° 157 (suppression du V sur la situation des aides opératoires bénévoles), ainsi qu'aux amendements identiques n° 48 de M. Paul Blanc, n° 70 de M. Bernard Cazeau et n° 217 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (établissement pour 2005 d'un ONDAM pour la psychiatrie distinct de l'ONDAM pour les soins de suite et de réadaptation). Souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur les amendements portant sur le même objet n° 49 de M. Paul Blanc et n° 69 de M. Bernard Cazeau (procédure budgétaire dans les hôpitaux locaux), ainsi que sur les n° 202 de Mme Marie-Thérèse Hermange (date d'entrée en vigueur de la T2A identique pour les structures privées et publiques d'hospitalisation à domicile) et n° 101 de M. François Autain (tarification pratiquée par les établissements privés gérés par des associations et exerçant des activités de dialyse). Sur les amendements du Gouvernement, accepte le n° 248 (rectification d'une erreur matérielle) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 243 (report de la date d'entrée en vigueur de la T2A dans les établissements de santé privés). - **Art. 7** *(Art. 33 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2004 - Avances de trésorerie aux établissements privés et aux professionnels exerçant à titre libéral dans ces établissements)* (p. 8058) : s'oppose à l'amendement n° 160 de M. Guy Fischer (suppression) et accepte l'amendement n° 244 du Gouvernement (cohérence). - **Art. additionnel après l'art. 7** (p. 8059) : souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 61 de M. Paul Blanc (association des organismes d'assurance maladie complémentaire à l'ensemble des contrats passés avec les professionnels de santé et les URCAM). - **Art. 9** *(Art. 40 de la loi n° 2000-1257 du 23 décembre 2000 de financement de la sécurité sociale pour 2001 - Financement et missions du Fonds pour la modernisation des établissements de santé publics et privés, FMESPP)* (p. 8061) : s'oppose à l'amendement n° 164 de M. Guy Fischer (suppression du 2° du I permettant de rémunérer les établissements de santé qui feraient des économies) et demande le retrait des amendements portant sur le même objet n° 221 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe et n° 64 de M. Paul Blanc (élargissement des missions du fonds pour la modernisation des établissements de santé publics et privés, FMESPP). S'oppose à l'amendement de la commission des finances saisie pour avis n° 32 (révision du montant de la dotation du FMESPP). - **Art. additionnels après l'art. 9** (p. 8063) : demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 96 de Mme Marie-Thérèse Hermange (remplacement de la notion de certification des établissements de santé par celle d'accréditation). Demande le retrait puis accepte l'amendement de la commission des finances saisie pour avis n° 33 (rapport du Gouvernement sur la mise en oeuvre du plan d'investissement national « Hôpital 2007 »). (p. 8064) : accepte l'amendement n° 249 du Gouvernement (validation des versements antérieurs effectués au titre du reversement de la quote-part du forfait technique attaché aux actes de scanographie et renvoi à un décret en Conseil d'Etat). - **Art. 10** *(Art. L. 162-22-2, L. 162-22-9, L. 174-1-1, L. 227-1 du code de la sécurité sociale et art. L. 314-3 du code de l'action sociale et des familles - Fongibilité entre les différentes enveloppes de l'ONDAM)* (p. 8065) : s'oppose à l'amendement n° 77 de M. Bernard Cazeau (présentation aux parlementaires par le ministère chargé de la protection sociale d'un bilan annuel sur l'ensemble des opérations de fongibilité entre les différentes composantes de l'ONDAM relatives aux établissements de santé, aux établissements sociaux et médicosociaux). - **Art. additionnels après l'art. 10** (p. 8066) : s'oppose à l'amendement n° 165 de M. Guy Fischer (abrogation de l'article 52 sur l'usage du titre de psychothérapeute de la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique). Son amendement n° 15 : diffusion des guides de bon usage des soins et des recommandations de bonne pratique élaborées par la Haute Autorité en santé ; adopté. - **Art. 11** *(Art. L. 322-3 du code de la sécurité sociale - Exonération du ticket modérateur pour les consultations de prévention destinées aux élèves de cinquième)* (p. 8070) : s'oppose aux amendements de M. Guy Fischer n° 168 (exonération du ticket modérateur pour les vaccinations, les frais liés à la prévention sanitaire et au dépistage des maladies professionnelles) et n° 169 (exonération du ticket modérateur pour les soins prescrits à l'issue des consultations de dépistage). - **Art. 12** *(Art. L. 712-10-1 du code de la sécurité sociale et art. L. 722-24-1 du code rural - Affiliation des enseignants et documentalistes contractuels ou agréés des établissements privés sous contrat au régime d'assurance maladie des fonctionnaires)* (p. 8071) : son amendement n° 16 : assujettissement des rémunérations des maîtres et documentalistes des établissements privés sous contrat aux conditions de droit commun du régime général ; adopté. (p. 8072) : souci de la commission d'obtenir la compensation. - **Art. additionnels après l'art. 12** (p. 8073) : s'oppose à l'amendement n° 79 de M. Bernard Cazeau (rémunération du médecin traitant s'engageant dans des actions de prévention, de santé publique, d'évaluation et de formation) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 121

de M. Jean-Pierre Sueur (bénéfice d'un congé de maternité à compter du premier jour de leur arrêt de travail pour les femmes dont les mères ont pris du distilbène pendant leur grossesse). - **Art. 13** *(Dotation de financement du Fonds d'aide à la qualité des soins de ville)* (p. 8075) : accepte l'amendement n° 44 de M. Alain Gournac (fixation par un arrêté de la répartition interrégimes des ressources du fonds d'aide à la qualité des soins de ville, FAQSV). - **Art. additionnel après l'art. 13** : accepte l'amendement n° 245 du Gouvernement (application des conventions, accord-cadre et accords conventionnels interprofessionnels). - **Art. additionnel avant l'art. 14** (p. 8075) : son amendement n° 17 : lutte contre les fraudes et les abus d'utilisation de la carte Vitale ; adopté. - **Art. 14** *(Dotation de financement de l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales, ONIAM)* (p. 8076) : son amendement n° 18 : rétablissement de l'article supprimé par l'Assemblée nationale ; adopté. - **Art. 15** *(Art. 51 de la loi n° 2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la sécurité sociale pour 2004 - Participation de l'assurance maladie au financement de stocks de produits de prophylaxie et de traitement nécessaires en cas de menace sanitaire grave)* (p. 8077) : s'oppose à l'amendement n° 182 de M. Guy Fischer (suppression). - **Art. 15 bis** *(Art. L. 133-4 du code de la sécurité sociale - Recouvrement des indus par les caisses d'assurance maladie auprès des établissements de santé)* : accepte l'amendement n° 45 de M. Alain Gournac (prise en compte d'un oubli). - **Art. 15 ter** *(Art. L. 141-1 du code de la sécurité sociale - Extension du domaine de l'expertise médicale)* : s'oppose à l'amendement n° 183 de M. Guy Fischer (suppression). - **Art. 15 quater** *(Art. L. 711-7 du code de la sécurité sociale - Contribution forfaitaire due par les assurés)* : Ses amendements n° 19 : cohérence et n° 20 : précision ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° 184 de M. Guy Fischer (suppression). - **Art. 16** *(Fixation de l'objectif national de dépenses d'assurance maladie révisé pour 2004)* (p. 8080) : demande le retrait de l'amendement de la commission des finances saisie pour avis n° 34 (réduction de l'ONDAM révisé pour 2004). - **Art. additionnels après l'art. 18** (p. 8081) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 224 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (création de maisons médicales). (p. 8082) : souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 225 de M. Jean-Marie Vanlerenberghe (prévision d'un numerus clausus régional par spécialité). - **Art. additionnels après l'art. 6 (précédemment réservés)** : Demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 63 de M. Paul Blanc (possibilité pour les groupements de coopération sanitaire d'être uniquement, à titre expérimental, des organes représentatifs). (p. 8086) : s'oppose à l'amendement n° 71 de M. Bernard Cazeau (rapport du Gouvernement sur les conditions de prise en charge des dispositifs et matériels d'autotraitement et d'autocontrôle du diabète). (p. 8087) : s'oppose aux amendements de M. Bernard Cazeau n° 72 (négociation avec l'ensemble des acteurs concernés sur les conditions d'application de la T2A) et n° 73 (dotation des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation, MIGAC). Accepte l'amendement n° 241 de M. Jean-Claude Etienne (rapport du Gouvernement sur le financement de la télémédecine). - **Art. additionnels après l'art. 8 (précédemment réservés)** : s'oppose aux amendements de M. Bernard Cazeau n° 75 (objectif de diminution de 20 % de la consommation de médicaments en trois ans) et n° 76 (généralisation de la prescription de médicaments en dénomination commune internationale, DCI), de M. François Autain n° 161 (obligation pour les médecins d'établir leurs prescriptions en dénomination commune internationale, DCI) et n° 163 (encouragement à la prescription en DCI) ainsi qu'à l'amendement n° 120 de M. Jean Desessard (obligation pour les médecins de libeller leurs ordonnances en dénomination commune internationale, DCI).

- **Suite de la discussion** (18 novembre 2004) - **Art. additionnels avant l'art. 24 ou après l'art. 26** (p. 8170, 8171) : en tant que sénateur de l'Oise, favorable à l'amendement n° 201 de Mme Sylvie Desmarescaux (versement annuel de l'allocation de logement). Souhait d'une réflexion du Gouvernement sur la disposition prévue par l'amendement n° 201 précité.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Première partie :*

- (1er décembre 2004) - **Débat sur les recettes des collectivités locales** - **Art. 29** *(Réforme de la dotation globale de fonctionnement, DGF, des communes)* (p. 8765, 8766) : nécessité de consacrer du temps à la réforme remplaçant le potentiel fiscal par le potentiel financier. Remarques sur la masse globale de la DGF. Discussion complexe. Dotations financières des villes-centres.

- **Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2005** - *Commission mixte paritaire* **[n° 71 (2004-2005)]** - (2 décembre 2004) - rapporteur pour le Sénat de la commission mixte paritaire. - **Discussion générale** (p. 8891, 8892) : texte essentiel. Accord de la commission mixte paritaire sur les quarante articles restant en discussion. Texte commun comportant 25 articles dans la rédaction issue des travaux du Sénat. Dispositions retenues par la commission mixte paritaire. Attente de la réforme de la loi organique relative aux lois de financement. - **Art. 6 A** (p. 8903) : accepte l'amendement n° 1 du Gouvernement (rédaction). - **Art. 13 ter** : accepte l'amendement n° 2 du Gouvernement (précision). - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 8904) : remerciements.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales**

- (7 décembre 2004) (p. 9256, 9257) : souhait d'un débat sur le FFIPFA. Lenteur de la mise en oeuvre des revalorisations de retraites. Perspectives de l'application de la PAC. Conséquences de l'augmentation du prix du baril de pétrole. Eco-conditionnalité. Inquiétude sur l'évolution du financement des CAD.

**VAUTRIN (Catherine)**
*secrétaire d'État à l'intégration et à l'égalité des chances*
*(du 31 mars 2004 au 28 octobre 2004)*
*secrétaire d'État aux personnes âgées*
*(à partir du 28 octobre 2004)*

**INTERVENTIONS**

- **Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2005 [n° 53 (2004-2005)]** - (16 novembre 2004) - **Discussion générale** (p. 7938, 7840) : volonté du Gouvernement d'agir en faveur des personnes dépendantes. Continuation du plan "vieillissement et solidarité". Mise en place de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, CNSA. Précision budgétaire sur les sections "personnes âgées" et "personnes handicapées". Conciliation de la demande d'équité et du souci de proximité. Champ d'intervention de la caisse limité à la prise en charge de la dépendance. Financement de la réforme. Poursuite de la médicalisation des établissements. Développement des services à la personne.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Travail, santé et cohésion sociale - II. - Santé, famille, personnes handicapées et cohésion sociale**

- (6 décembre 2004) (p. 9127, 9128) : réponse à M. Guy Fischer : plan "vieillissement et solidarité" en 2004. Destination des crédits inutilisés de la CNSA à la modernisation des maisons de retraite.

**VERA (Bernard)**
*sénateur (Essonne)*
*CRC*

Election le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation à partir du 6 octobre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la présentation du rapport du Défenseur des Enfants devant le Parlement **[n° 47 (2004-2005)]** (27 octobre 2004) - **Famille - Société.**

*Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)] - Journaux officiels **[n° 74 tome 3 annexe 38 (2004-2005)]** (25 novembre 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution - Budget.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre les violences au sein des couples **[n° 95 (2004-2005)]** (3 décembre 2004) - **Famille - Justice - Police et sécurité - Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de loi* portant création d'un service public national décentralisé du logement et de l'habitat pour garantir le droit au logement pour tous et partout **[n° 98 (2004-2005)]** (4 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Economie et finances, fiscalité - Logement et urbanisme - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conditions de rétention et de placement en zone d'attente des mineurs étrangers **[n° 130 (2004-2005)]** (17 décembre 2004) - **Famille - Justice - Police et sécurité.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (4 novembre 2004) - **Art. 62** *(Art. L.341-2 du code du travail - Subordination de l'obtention du permis de travail à la connaissance de la langue française)* (p. 7659) : soutient l'amendement n° 467 de Mme Éliane Assassi (suppression) ; rejeté. - **Art. additionnel après l'art. 62** (p. 7661) : soutient l'amendement n° 464 de Mme Eliane Assassi (harmonisation des conditions d'accès au RMI des étrangers et des ressortissants communautaires) ; rejeté.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Discussion générale :*

- (25 novembre 2004) (p. 8425, 8426) : priorité à la réduction du déficit et de la dépense publique au détriment d'une répartition plus juste des recettes et d'un combat contre la pauvreté et pour l'emploi. Choix contestables eu égard à la situation sociale et économique de millions de Français. Concession de nouveaux cadeaux fiscaux aux ménages aisés et aux entreprises en dépit d'une pause dans la baisse des impôts. Indignité du débat sur l'ISF et de la sollicitude à l'égard d'une minorité de contribuables. Pénalisation des salariés. Augmentation des prélèvements sociaux. Absence de réduction de la TVA et de la taxation des produits pétroliers. Gel de la dépense publique : moins de solidarité et de justice sociale pour les Français, plus de charges et de responsabilités pour les collectivités territoriales et d'impôts locaux pour les ménages. Les sénateurs du groupe CRC ne voteront pas ce projet de loi de finances.

*Première partie :*

- (26 novembre 2004) - **Art. 3** *(Revalorisation de la prime pour l'emploi)* (p. 8469) : augmentation de la prime pour l'emploi insuffisante pour compenser les hausses de prix. Hausse globale des prélèvements.

**- Suite de la discussion** (29 novembre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 9 bis (précédemment réservés)** (p. 8530) : soutient l'amendement n° I-86 de M. Thierry Foucaud (prise en compte pour l'assiette de l'ISF des biens professionnels à hauteur de 50 % de leur valeur avec modulation du taux d'intégration en fonction des choix faits par l'entreprise en matière d'emploi et de salaire) ; rejeté. - **Art. 12** *(Allègements fiscaux pour les entreprises participant à un projet de recherche et de développement dans les pôles de compétitivité)* (p. 8549, 8550) : soutient l'amendement n° I-92 de M. Thierry Foucaud (suppression) ; rejeté. Abandon de toute politique équilibrée d'aménagement du territoire. Pôles de compétitivité calqués sur le modèle des zones franches ; échec de cette expérience. Instrumentalisation de la recherche dans le but unique de son application à court terme dans l'activité économique. - **Art. additionnels avant l'art. 17** (p. 8575) : soutient l'amendement n° I-96 de M. Thierry Foucaud (abaissement du taux normal de la TVA de 19,6 % à 18,6 %) ; rejeté. Mesures en faveur d'une relance de la croissance portée par la justice fiscale et le soutien à la consommation populaire. Harmonisation européenne des taux de TVA. (p. 8578) : soutient l'amendement n° I-91 de M. Thierry Foucaud (application du taux réduit de la TVA aux travaux de réhabilitation des friches industrielles) ; rejeté.

**- Suite de la discussion** (30 novembre 2004) - **Débat sur les recettes des collectivités locales** (p. 8663, 8664) : attachement des Français au service public local et à leur maire. Confrontation des collectivités territoriales à l'urgence des besoins sociaux. Désengagement de l'Etat. Exigence de ressources nouvelles pour la mise en oeuvre d'une véritable péréquation : proposition d'intégration dans la taxe professionnelle des actifs financiers des entreprises. Nécessité d'une hausse de la DGF pour équilibrer les budgets locaux. Demande d'un relèvement de la DGE, de la suppression de la réfaction sur le FCTVA et d'une réforme de la fiscalité locale. - **Art. additionnels avant l'art. 29** (p. 8688) : soutient l'amendement n° I-111 de Mme Marie-France Beaufils (extension du dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés bâties aux bénéficiaires du RMI ou de l'allocation spécifique de solidarité) ; rejeté. - **Débat sur les recettes des collectivités locales** (p. 8690, 8691) : soutient l'amendement n° I-108 de Mme Evelyne Didier (restriction du champ effectif des exonérations de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères aux locaux publics et aux demandes motivées pour les établissements à caractère industriel et commercial) ; rejeté.

**- Suite de la discussion** (1er décembre 2004) - **Art. additionnels après l'art. 29** (p. 8786) : soutient l'amendement n° I-120 de Mme Marie-France Beaufils (périmètre et indice de définition des ZUS) ; retiré. - **Art. 32** *(Reconduction du contrat de croissance et de solidarité)* (p. 8822, 8823) : soutient l'amendement n° I-123 de Mme Marie-France Beaufils (majoration du taux d'évolution du PIB pour le calcul du taux de progression annuelle de l'enveloppe normée) ; rejeté. - **Art. 33** *(Modalités de compensation financière aux régions et aux départements, des transferts de*

*compétences résultant de la loi relative aux libertés et aux responsabilités locales)* (p. 8825) : s'interroge sur le bien-fondé des transferts de compétences. Inégalité des départements et des régions pour assumer les nouvelles charges qui leur incombent. Ne votera pas cet article.

*Deuxième partie :*

**Economie, finances et industrie - Services financiers**

- (3 décembre 2004) - **Etat B - Titres III et IV** (p. 8948) : poursuite de la baisse des effectifs budgétaires. Conséquences de l'adossement de la redevance audiovisuelle à la taxe d'habitation. Accroissement de la quantité et de la complexité des tâches réalisées par les agents. Nécessité de moyens suffisants pour lutter contre la fraude. Projet de loi d'impuissance en ce qui concerne les services financiers. Le groupe CRC ne votera pas ce budget.

**Charges communes et comptes spéciaux du Trésor**

- (3 décembre 2004) (p. 8952) : poids de la dette de l'Etat. Accroissement dû à l'indexation des obligations assimilables du Trésor sur l'inflation. Réflexion à mener sur la fiscalité des revenus tirés de l'investissement dans les OAT et les BTAN et l'émission éventuelle d'un emprunt défiscalisé.

**Budget annexe des Journaux officiels**

- (3 décembre 2004) - rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. (p. 9015, 9016) : mise en oeuvre du projet "administration électronique 2004-2007". Diffusion électronique du Journal officiel des lois et décrets. Collaboration avec la Documentation française. Déficit du régime des retraites. Budget en baisse. Poursuite de la modernisation du système d'information. Souci du maintien de la qualité du service public. La commission des finances recommande l'adoption de ce budget. - **Art. additionnel après l'art. 81** (p. 9017) : souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° II-18 de M. Hugues Portelli (obligation pour les associations de publier les subventions qui leur sont attribuées) que la commission n'a pas eu la possibilité d'examiner.

**- Projet de loi de finances rectificative pour 2004 [n° 112 (2004-2005)]** - (17 décembre 2004) - **Art. 5 et état A annexé** *(Equilibre général)* (p. 9995) : intervient sur l'article. - **Art. 9 et état C'** *(Dépenses en capital des services civils - Annulation de crédits)* (p. 10005) : opposition au financement de la chaîne d'information internationale par les crédits votés par l'Assemblée nationale. - **Art. 27** *(Suppression de l'obligation de souscrire une déclaration provisoire de revenus l'année du transfert du domicile fiscal hors de France)* (p. 10014) : soutient l'amendement n° 51 de M. Thierry Foucaud (suppression) ; rejeté. - **Art. 36** *(Crédit d'impôt au profit des petites et moyennes entreprises qui exposent des dépenses d'équipement dans les technologies de l'information)* (p. 10041) : soutient l'amendement n° 52 de M. Thierry Foucaud (suppression) ; rejeté.

**- Projet de loi relatif à l'ouverture du capital de DCN et à la création par celle-ci de filiales [n° 129 (2004-2005)]** - (22 décembre 2004) - **Art. 1er** *(Ouverture du capital de la DCN et création par celle-ci de filiales)* (p. 10374, 10375) : soutient l'amendement n° 3 de Mme Hélène Luc (suppression) ; rejeté. S'inscrit en faux contre le prétexte avancé pour justifier l'ouverture du capital de DCN. - **Art. 2** *(Intéressement des personnels mis à disposition de DCN ou de ses filiales aux résultats de l'entreprise)* (p. 10376) : soutient l'amendement n° 6 de Mme Hélène Luc (suppression) ; rejeté. - **Art. 3** *(Actionnariat des ouvriers de l'Etat)* : soutient l'amendement n° 7 de Mme Hélène Luc (suppression) ; rejeté.

**VERGÈS (Paul)**
*sénateur (La Réunion)*
*CRC*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales à partir du 6 octobre 2004.

Membre de la commission des affaires culturelles du 28 juin 2004 au 6 octobre 2004.

Membre de la commission des affaires sociales jusqu'au 27 juin 2004.

Membre de la Délégation parlementaire pour l'Union européenne jusqu'au 13 octobre 2004.

Membre de la Délégation parlementaire pour les problèmes démographiques.

## DÉPÔTS

*Proposition de résolution* tendant à faire respecter le pluralisme dans le cadre de la journée d'initiative parlementaire instituée par l'article 48 de la Constitution **[n° 153 (2003-2004)]** (19 janvier 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution**.

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission parlementaire d'enquête sur les facteurs de risques et les conséquences sanitaires d'épidémies de légionellose mais également sur les moyens des services d'État à renforcer pour prévenir, contrôler et contenir tout risque d'exposition comme de contamination **[n° 154 (2003-2004)]** (19 janvier 2004) - **Questions sociales et santé - Société**.

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête parlementaire sur les causes et les conséquences sanitaires de l'épidémie de légionellose dans la Région Nord-Pas-de-Calais mais également sur les moyens, de toute nature, à mettre en oeuvre pour en prévenir tout nouveau risque à l'avenir **[n° 155 (2003-2004)]** (19 janvier 2004) - **Questions sociales et santé - Société**.

*Proposition de loi* tendant à instaurer des mesures d'urgence pour lutter contre les délocalisations **[n° 295 (2003-2004)]** (11 mai 2004) - **Aménagement du territoire - Economie et finances, fiscalité - Entreprises - Travail**.

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 2003-327 du 11 avril 2003 relative à l'élection des représentants au Parlement européen et visant à créer de nouvelles circonscriptions afin d'assurer la cohérence et l'équité dans la représentation de l'Outre-Mer **[n° 361 (2003-2004)]** (17 juin 2004) - **Outre-mer - Pouvoirs publics et Constitution**.

*Proposition de loi constitutionnelle* relative aux modalités de convocation des sessions extraordinaires du Parlement et à leur objet **[n° 373 (2003-2004)]** (23 juin 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution**.

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics [n° 209 (2003-2004)]** - (2 mars 2004) - **Discussion générale** (p. 1955, 1956) : hommage à la communauté réunionnaise. Souhait d'une application souple de ce texte prenant en compte les caractéristiques particulières de La

Réunion. Nécessité de consolider l'unité d'une société multiculturelle. Dénonciation d'un faux débat dilatoire éludant la crise de civilisation que traverse l'Occident.

**- Projet de loi relatif à l'octroi de mer [n° 335 (2003-2004)]** - (21 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4479, 4480) : texte très attendu outre-mer. Complexité des enjeux liés à l'octroi de mer. Sous-consommation des crédits du FRDE. Exemple de la Réunion. - **Art. 30** *(Principe général des différentiels de taux)* (p. 4494) : son amendement n° 10 : suppression partielle ; retiré. - **Art. 48** *(Fonds régional pour le développement et l'emploi)* (p. 4499) : son amendement n° 11 : non-pénalisation des petites communes ; rejeté. (p. 4501) : son amendement n° 12 : maintien du caractère exclusif de l'objectif du FRDE en matière de développement économique des communes ; rejeté. - **Art. 48 bis** *(Répartition du solde du FRDE)* (p. 4503) : son amendement n° 13 : suppression ; rejeté.

**- Projet de loi constitutionnelle relatif à la Charte de l'environnement [n° 329 (2003-2004)]** - (23 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4588, 4589) : réflexion sur un enjeu de civilisation. Prise de conscience planétaire résultant de l'alarme sonnée par les scientifiques. Remise en cause de nos conceptions du progrès. Choix symbolique fait par la France d'un modèle de développement durable respectueux de l'environnement, de la biodiversité et de la santé des hommes.

**VERSINI (Dominique)**
*secrétaire d'État à la lutte contre la précarité et l'exclusion (jusqu'au 30 mars 2004)*

**VÉZINHET (André)**
*sénateur (Hérault)*
*SOC*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution**.

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution**.

*Proposition de loi* visant à distinguer le vin des autres boissons alcooliques dans l'accès à la publicité **[n° 218 (2003-2004)]** (18 février 2004) - **Agriculture et pêche - Questions sociales et santé**.

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme**.

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille**.

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution**.

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société**.

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifiant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution**.

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice**.

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé**.

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société**.

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur le financement des opérations de démantèlement du site de MARCOULE et sur l'abondement du fonds dédié **[n° 97 (2004-2005)]** (4 décembre 2004) - **Énergie**.

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif aux assistants maternels et aux assistants familiaux [n° 201 (2003-2004)]** - (25 mai 2004) - **Art. additionnels après l'art. 7** (p. 3480, 3481) : favorable à l'amendement n° 59 de Mme Odette Terrade (rapport sur les mesures envisageables pour favoriser la retraite à taux plein des assistants maternels et familiaux). - **Division et art. additionnels après l'art. 10** (p. 3483) : défavorable à l'amendement n° 10 de la commission (attribution prioritaire des logements sociaux aux assistants maternels ou familiaux agréés). - **Art. 14** *(Art. L. 773-4 à L. 773-6 nouveaux du code du travail - Décret relatif aux indemnités d'entretien et aux fournitures et rémunération des assistants maternels ou des assistants familiaux pendant leur période de formation)* (p. 3486, 3487) : favorable à l'amendement n° 26 de Mme Gisèle Printz (fixation sur le plan national des indemnités et fournitures destinées à l'entretien de l'enfant).

**- Proposition de loi sur la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement [n° 347 (2003-2004)]** - (22 juin 2004) - **Art. 1er** *(Art. L. 2224-5-1 nouveau du code général des collectivités territoriales - Financement des actions de coopération décentralisée dans les domaines de l'eau et de l'assainissement)* (p. 4547) : heureux de cette initiative parlementaire. Importance des efforts accomplis par les collectivités dans le département de l'Hérault. Partenariat avec la quatrième région du Chili. Sélection dans le programme Interreg III B et dans le projet Aquanet.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Travail, santé et cohésion sociale - IV. - Logement**

- (9 décembre 2004) (p. 9480, 9481) : crise du logement. Prudence vis-à-vis des effets d'affichage de la loi de finances initiale. Dette de l'Etat envers les organismes d'HLM. Insuffisance des revalorisations des aides à la personne. Inquiétude liée à la vente d'une partie du parc HLM. - **Art. 80** *(Recouvrement des cotisations dues à la caisse de garantie du logement locatif, CGLLS)* (p. 9493) : le groupe socialiste votera cet article.

**VIAL (Jean-Pierre)**
*sénateur (Savoie)*
*UMP*

Réélu le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques et du plan.

Membre de la Délégation parlementaire pour l'Union européenne jusqu'au 13 octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil national de la montagne ; nouvelle nomination le 26 octobre 2004.

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées [n° 183 (2003-2004)]** - (25 février 2004) - **Art. additionnels après l'art. 1er** (p. 1649, 1650) : ses amendements n° 242 : rôle prépondérant du département dans la mise en oeuvre des politiques en faveur des personnes handicapées et n° 333 : usage du droit à l'expérimentation pour les départements ; retirés.

- **Suite de la discussion** (1er mars 2004) - **Art. 27** *(Art. L. 146-3 à L. 146-6 du code de l'action sociale et des familles - Maisons départementales des personnes handicapées)* (p. 1842) : défavorable à l'amendement n° 78 de la commission (statut de groupement d'intérêt public, GIP, des maisons départementales des personnes handicapées). - **Art. additionnel après l'art. 27** (p. 1853) : ses amendements, portant sur le même objet, n° 243 et 398 : compétence du conseil général pour la gestion des maisons départementales ; retirés. Efficacité du département dans la mise en place et le suivi de l'APA. Regrette la mise à l'écart des départements dans la gestion des maisons départementales des personnes handicapées. Défaut de clarté dans le transfert de compétences. - **Art. 29** *(Art. L. 241-5 à L. 241-11 du code de l'action sociale et des familles - Création des commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées)* (p. 1856) : son amendement n° 244 : présidence de la commission assurée par le président du conseil général ; retiré.

- **Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat sur l'énergie** - (27 avril 2004) (p. 2586, 2588) : mise en place d'énergies diversifiées et complémentaires pour l'avenir. Enjeux stratégiques pour notre économie et notre développement. Démarche pragmatique du Gouvernement. Maîtrise de la croissance de la demande en énergie. Indépendance énergétique de la France basée sur les programmes nucléaires. Respect des engagements de Kyoto. Effets de la libéralisation de l'énergie au regard de l'industrie. Développement du bouquet énergétique. Politique ambitieuse en matière d'énergies renouvelables. Retard de la France. Engagement résolu du département de la Savoie dans l'énergie solaire. Politique de recherche et développement indispensable. Rôle pédagogique de l'ADEME. Soutien à la politique énergétique volontariste du Gouvernement.

- **Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (5 mai 2004) - **Art. 1er septies** *(Art. 1465 A du code général des impôts - Loyer des surfaces commerciales situées dans les zones de rénovation rurale, ZRR, et dont l'implantation a été financée avec l'aide des communes et régime du remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée)* (p. 2813) : son amendement n° 492 : extension du dispositif aux syndicats de communes, aux syndicats mixtes et aux concessionnaires ; devenu sans objet. (p. 2814) : intervient sur l'amendement n° 374 du Gouvernement (suppression).

- **Suite de la discussion** (11 mai 2004) - **Art. 19** *(Art. L. 143-1 à L. 143-6 du code de l'urbanisme - Périmètre de protection et d'aménagement des espaces agricoles et naturels périurbains et programme d'action)* (p. 3017) : défavorable à l'amendement n° 381 du Gouvernement (modification du périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains). (p. 3019) : sur l'amendement n° 381 du Gouvernement (modification du périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains), son sous-amendement n° 961 ; adopté.

- **Suite de la discussion** (18 mai 2004) - **Art. 64** *(Art. L. 145-9, L. 145-11, L. 122-1 et L. 122-8 du code de l'urbanisme - Autorisation d'implantation d'unités touristiques nouvelles)* (p. 3355) : son amendement n° 502 : précision ; retiré. (p. 3356) : ses amendements n° 503 : mise en place d'une commission départementale du développement durable, et n° 504 : coordination ; retirés.

- **Projet de loi relatif aux assistants maternels et aux assistants familiaux [n° 201 (2003-2004)]** - (19 mai 2004) - **Art. 5** *(Art. L. 421-2 à L. 421-5 nouveaux du code de l'action sociale et des familles - Définition du métier d'assistant familial et dispositions relatives à l'agrément des assistants maternels et des assistants familiaux)* (p. 3451) : son amendement n° 37 : délivrance de l'agrément par le président du conseil général après consultation de la commission d'agrément ; retiré.

- **Projet de loi d'orientation sur l'énergie [n° 328 (2003-2004)]** - (10 juin 2004) - **Art. 8 bis** *(Art. L. 421-1-1 du code de l'urbanisme - Régime de l'implantation des éoliennes)* (p. 4177) : son amendement n° 274 : suppression ; retiré. (p. 4179) : ses amendements n° 275 : suppression de l'avis conforme de la commission des sites pour l'implantation d'éoliennes et n° 276 : délivrance du permis de construire par le préfet après avis du maire de la commune d'implantation et des maires des communes limitrophes ; devenus sans objet.

- **Projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales** - *Deuxième lecture* **[n° 269 (2003-2004)]** - (30 juin 2004) - **Art. 18** *(Art. L. 1615-2 du code général des collectivités territoriales - Eligibilité au FCTVA des dépenses d'investissement et des fonds de concours versées par les collectivités territoriales et leurs groupements pour des opérations d'aménagement du domaine public routier)* (p. 4850, 4851) : son amendement n° 205 : fonds de concours versés à un EPCI à fiscalité propre ; adopté. - **Art. 22** *(Art. 105 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité - Transfert des aérodromes et hélistations civils)* (p. 4854) : son amendement n° 201 : extension du bénéfice du FCTVA aux collectivités territoriales gestionnaires d'un aéroport ; rejeté. (p. 4855, 4856) : intervient sur l'amendement n° 201 précité.

- **Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** -

*Deuxième lecture* **[n° 346 (2003-2004)]** - (21 octobre 2004) - **Art. 27** *(Art. L. 146-3 à L. 146-6 du code de l'action sociale et des familles - Maisons départementales des personnes handicapées)* (p. 7060, 7061) : sur l'amendement n° 144 de la commission (forme juridique des maisons départementales), son sous-amendement n° 404 : missions exclues de la compétence du GIP ; devenu sans objet ; puis repris par M. Jacques Blanc. Séparation des missions du GIP de celles de l'autorité publique et des organismes sociaux. (p. 7065) : défavorable à l'amendement n° 222 du Gouvernement (statut de GIP de la maison départementale sous l'autorité du département).

**VIDAL (Marcel)**
*sénateur (Hérault)*
*SOC*

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Membre suppléant du Conseil d'administration du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

Membre titulaire du Conseil d'administration du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou (se substituant, à compter d'octobre 2000 à l'ancien conseil d'orientation).

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative aux devoirs des enfants majeurs envers leurs ascendants âgés **[n° 140 (2003-2004)]** (7 janvier 2004) - **Famille - Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* visant à distinguer le vin des autres boissons alcooliques dans l'accès à la publicité **[n° 218 (2003-2004)]** (18 février 2004) - **Agriculture et pêche - Questions sociales et santé.**

*Rapport d'information*, fait au nom de la commission des affaires culturelles : Berlin, ambitions et incertitudes du renouveau culturel **[n° 294 (2003-2004)]** (6 mai 2004) - **Culture - Union européenne.**

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif au développement des territoires ruraux [n° 192 (2003-2004)]** - (28 avril 2004) - **Discussion générale** (p. 2654) : place de l'agriculture dans la recomposition des territoires ruraux. Rôles de la SAFER et du Crédit agricole. Influence de l'activité agricole sur la prévention des feux de forêt. Nécessité de faciliter l'aménagement foncier rural, notamment en termes d'urbanisme et d'habitat.

**- Projet de loi de modernisation de la sécurité civile [n° 227 (2003-2004)]** - (15 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4272, 4273) : évocation de son rapport sur les conditions d'exercice des missions de sapeurs-pompiers en 1983. Nécessité de privilégier une gestion interministérielle, de clarifier les compétences de chacun et de développer une politique de prévention. Importance de l'entretien des forêts pour prévenir les incendies. Nécessité de donner un statut aux comités communaux de feux de forêt. Exemple de l'Hérault, des Bouches-du-Rhône et du Var.

**- Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** - *Deuxième lecture* **[n° 346 (2003-2004)]** - (19 octobre 2004) - **Discussion générale** (p. 6838, 6839) : hommage aux associations d'aide aux personnes handicapées. Exemple du département de l'Hérault. Nécessité de mettre en place un dispositif permettant l'accès à l'autonomie et à une réelle participation sociale. Projet de loi critiqué pour son manque d'ambition. Améliorations apportées par le Parlement. Incertitudes quant au financement des droits à compensation et des maisons départementales.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Travail, santé et cohésion sociale - IV. - Logement**

- (9 décembre 2004) (p. 9483, 9484) : situation extrêmement préoccupante du logement social. Causes de la pénurie du foncier. Missions sociales des sociétés anonymes de crédit immobilier. Difficultés rencontrées par les collectivités locales dans la construction de logements sociaux. Rôle de l'Etat dans ce domaine. Ne votera pas ce projet de budget.

**de VILLEPIN (Dominique)**
*ministre des affaires étrangères*
*(jusqu'au 30 mars 2004)*
*ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales*
*(à partir du 31 mars 2004)*

## DÉPÔTS

**En première lecture devant le Sénat :**

*Projet de loi* relatif au contrat de volontariat de solidarité internationale **[n° 139 (2003-2004)]** (7 janvier 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Travail.**

*Projet de loi* portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en œuvre certaines dispositions du droit communautaire **[n° 164 (2003-2004)]** (21 janvier 2004) - **Economie et finances, fiscalité - Éducation - Environnement - PME, commerce et artisanat - Transports - Travail - Union européenne.**

*Projet de loi* autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Tadjikistan relatif à la coopération en matière de sécurité intérieure **[n° 165 (2003-2004)]** (21 janvier 2004) - **Police et sécurité - Traités et conventions.**

*Projet de loi* autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République slovaque relatif à la coopération en matière d'affaires intérieures **[n° 166 (2003-2004)]** (21 janvier 2004) - **Police et sécurité - Traités et conventions.**

*Projet de loi* autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Bulgarie relatif à la coopération en matière de sécurité intérieure **[n° 167 (2003-2004)]** (21 janvier 2004) - **Police et sécurité - Traités et conventions.**

*Projet de loi* autorisant l'approbation du protocole additionnel à la convention sur la cybercriminalité relatif à l'incrimination des actes de nature raciste et xénophobe commis par le biais de systèmes informatiques **[n° 182 (2003-2004)]** (28 janvier 2004) - **Justice - Police et sécurité - Recherche, sciences et techniques.**

*Projet de loi* autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Estonie relatif au statut et au fonctionnement des centres culturels **[n° 226 (2003-2004)]** (25 février 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Culture.**

*Projet de loi* autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Croatie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu (ensemble un protocole) **[n° 234 (2003-2004)]** (3 mars 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Economie et finances, fiscalité.**

*Projet de loi* autorisant l'approbation de l'accord de coopération entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des Etats-Unis du Mexique en vue de lutter contre l'usage et le trafic illicites de stupéfiants et de substances psychotropes **[n° 238 (2003-2004)]** (10 mars 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Justice - Police et sécurité - Traités et conventions.**

*Projet de loi* autorisant la ratification de la décision du Conseil réuni au niveau des chefs d'État ou de gouvernement du 21 mars 2003 relative à une modification de l'article 10.2 des statuts du Système européen des banques centrales et de la Banque centrale européenne **[n° 240 (2003-2004)]** (17 mars 2004) - **Economie et finances, fiscalité - Traités et conventions - Union européenne.**

*Projet de loi* autorisant l'approbation de la convention internationale pour la protection des végétaux (ensemble une annexe), telle qu'elle résulte des amendements adoptés à Rome par la 29ème session de la conférence de l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture **[n° 241 (2003-2004)]** (17 mars 2004) - **Environnement - Traités et conventions.**

*Projet de loi* ratifiant l'ordonnance n° 2004-632 du 1er juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires **[n° 450 (2003-2004)]** (22 septembre 2004) - **Logement et urbanisme.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi organique pris en application de l'article 72-2 de la Constitution relatif à l'autonomie financière des collectivités territoriales [n° 314 (2003-2004)]** - (1er juin 2004) - **Discussion générale** (p. 3669, 3671) : clé de voûte de la décentralisation. Débats passionnés à l'Assemblée nationale. Objectif ambitieux : tracer un cadre durable de confiance pour l'avenir des relations financières entre l'Etat et les collectivités locales. Impératif de modernisation des institutions et du fonctionnement de la démocratie. Garantie des intentions du Gouvernement : loyauté assurée à travers un calendrier clairement fixé et la consécration du principe d'autonomie financière. Restauration de la clarté et de l'équilibre. Garantie de la transparence entre les collectivités de même niveau. Péréquation et égalité entre les territoires. Exigence légitime des parlementaires de contrôler l'effectivité de la redistribution. Souhait du Gouvernement de répondre à cette exigence. Renforcement du rôle de la commission consultative d'évaluation des charges. Positionnement de la France au huitième rang des pays du Conseil de l'Europe s'agissant de la moyenne d'autonomie financière. Economie du texte. Définition des catégories de collectivités locales. Définition de la notion de ressources propres, au coeur de toutes les discussions. Insiste sur le caractère dynamique et évolutif de la ressource propre à la différence des dotations de l'Etat. Nécessaire prise en compte des contraintes européennes pour une définition raisonnable de l'autonomie financière. Définition de la part déterminante. Rapport du Gouvernement au Parlement. Garantie a minima du maintien des niveaux de 2003 s'agissant des ressources propres. Instauration d'un mécanisme correctif pour la restauration des taux d'autonomie financière. Souhaite rendre opérationnelle dans les meilleurs délais l'exigence constitutionnelle d'autonomie financière. Remerciements aux rapporteurs. Qualité du travail sur un sujet complexe et très sensible.

**- Projet de loi de modernisation de la sécurité civile [n° 227 (2003-2004)]** - (15 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4248, 4252) : aggravation des risques et des menaces dus à la concentration des populations, à l'atomisation de la vie moderne et à la menace terroriste. Exigence d'une plus grande protection de la part des citoyens. Meilleure mobilisation des secouristes et volontaires. Renforcement de la conduite opérationnelle de crise par l'Etat. Adaptation de notre gestion des moyens de secours. Rôle du département. Nécessité de réguler les dépenses de sécurité. Reconnaissance du rôle des sapeurs-pompiers par la création d'un projet personnalisé de fin de carrière. Absence de dépenses nouvelles pour les collectivités locales. Point d'équilibre financier dans les relations entre l'Etat et les départements. Dynamisation du budget des départements. (p. 4280, 4284) : projet de loi répondant aux besoins d'une société prenant davantage conscience de ses vulnérabilités. Rôle déterminant des communes. Lutte contre les feux de forêt. Culture de la

prévention des risques. Amélioration de la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Organisation et financement des SDIS. Débat institutionnel entre le SDIS et les marins-pompiers de Marseille. Inquiétude des départements quant au financement de la réforme. Transfert de la taxe sur les conventions d'assurance automobile. Répartition des dépenses lors des situations de crise. Reconnaissance du caractère dangereux du métier de sapeur-pompier. Projet personnalisé de fin de carrière. Nécessité d'encourager le volontariat. Question de l'avantage retraite. - **Demande de renvoi à la commission** (p. 4287) : s'oppose à la motion n° 89 de M. Charles Gautier tendant au renvoi à la commission. - **Art. 1er** *(Définition de la sécurité civile)* (p. 4288) : accepte l'amendement n° 1 de la commission (précision des relations entre sécurité civile, sécurité intérieure et défense civile). Son amendement n° 270 : précision des responsabilités exercées par l'Etat ; adopté. - **Art. 2** *(Acteurs de la sécurité civile)* (p. 4289) : accepte l'amendement n° 2 de la commission (rédaction). Demande le retrait de l'amendement de M. Jean-Paul Amoudry n° 69 (intégration des pisteurs secouristes dans la liste des personnels concourant aux missions de sécurité civile). (p. 4290) : accepte l'amendement n° 193 de M. Paul Girod (précision). (p. 4291) : demande le retrait de l'amendement n° 160 de M. Marcel Vidal (intégration des membres bénévoles des comités communaux dans la liste des personnels qui concourent aux missions de sécurité civile). - **Art. 3 et annexe** *(Orientations de la politique de sécurité civile)* (p. 4298, 4299) : demande le retrait de l'amendement n° 234 de M. Michel Mercier (suppression). Accepte les amendements de la commission n° 3 (responsabilité des citoyens dans la mise en oeuvre de la sécurité civile) et n° 4 (développement d'une coopération communautaire en matière de protection civile) ainsi que les amendements de M. Paul Girod n° 198 (création d'un centre national de formation à la défense et à la sécurité civiles à Cambrai) et n° 196 et n° 197 (recours aux moyens alternatifs de communication) portant sur le même objet. S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 194 de M. Paul Girod (intégration de la Croix Rouge française au sein du conseil national de la sécurité civile) et n° 235 de M. Eric Doligé (précision). (p. 4300) : intervient sur la disposition relative aux sapeurs-pompiers volontaires. - **Art. additionnel avant l'art. 4** (p. 4301) : accepte l'amendement n° 73 de M. Robert Bret (responsabilité des citoyens dans la mise en oeuvre de la sécurité civile). - **Art. 4** *(Art. L. 312-13-1 du code de l'éducation - Formation scolaire à la sécurité civile)* (p. 4302) : s'oppose à l'amendement n° 236 de M. Eric Doligé (formation des élèves des collèges). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 237 de M. Eric Doligé (responsabilité financière de l'Etat). Demande le retrait de l'amendement n° 90 de M. Jean Boyer (aide de l'Etat en faveur des associations de jeunes sapeurs-pompiers). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 199 de M. Paul Girod (formation à la sécurité civile dans le cadre de la journée d'appel à la préparation à la défense).

- **Suite de la discussion** (16 juin 2004) - **Art. additionnel après l'art. 10** (p. 4325) : s'oppose à l'amendement n° 137 de M. Daniel Reiner (publication de la motivation du refus ou de l'acceptation de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle). (p. 4326) : exigence de transparence. Amélioration de l'information fournie aux maires. - **Art. 11** *(Plan ORSEC)* : accepte l'amendement n° 9 de la commission (rédaction). (p. 4327) : demande le retrait de l'amendement n° 201 de M. Paul Girod (révision annuelle des plans de secours). - **Art. 13** *(Direction des opérations de secours)* (p. 4327) : demande le retrait de l'amendement n° 202 de M. Paul Girod (élargissement de la direction des opérations de secours à l'ensemble des autorités compétentes). Accepte l'amendement n° 10 de la commission (correction). (p. 4328) : demande le retrait de l'amendement n° 225 de M. Hubert Haenel (organisation du commandement des opérations de secours). - **Art. 14** *(Direction des opérations de secours par le représentant de l'Etat dans le département)* (p. 4329) : accepte l'amendement n° 203 de M. Paul Girod (réquisition des moyens privés) et s'oppose à l'amendement n° 258 de M. Eric Doligé (mobilisation des moyens publics par voie de réquisition). - **Art. 15** *(Rôle du préfet de zone)* (p. 4330) : accepte l'amendement n° 204 de M. Paul Girod (conséquence). - **Art. 16** *(Crise relevant de zones de défense distinctes)* : accepte l'amendement n° 11 de la commission (rectification d'une erreur matérielle). - **Art. 17** *(Préfet maritime et plan ORSEC maritime)* : accepte l'amendement n° 12 de la commission (précision). - **Art. 19** *(Art. L. 2521-3 du code général des collectivités territoriales - Direction et coordination des secours à Paris et dans sa « petite couronne)* (p. 4331) : accepte l'amendement n° 13 de la commission (rédaction). - **Art. additionnel après l'art. 19** : demande le retrait de l'amendement n° 14 de la commission (actualisation des plans de secours). - **Art. additionnels après l'art. 19 ou après l'art. 51** (p. 4332, 4333) : s'oppose à l'amendement n° 149 de M. Jean-Noël Guérini (bataillon des marins-pompiers de Marseille, BMP, placé sous le statut de service d'incendie communal) et accepte l'amendement n° 222 de M. Jean-Claude Gaudin (précision des missions respectives du bataillon des marins-pompiers de Marseille et du SDIS des Bouches-du-Rhône). Spécificité du BMP de Marseille. (p. 4334) : s'oppose à l'amendement n° 148 de M. Jean-Noël Guérini (principe d'unicité des SDIS) et accepte l'amendement n° 221 de M. Jean-Claude Gaudin (précision des rôles du CODIS et du BMP de Marseille). - **Art. 20** *(Art. L. 1424-4 du code général des collectivités territoriales - Commandement des opérations de secours)* (p. 4335) : demande le retrait de l'amendement n° 70 de M. Pierre Jarlier (identification de l'autorité de police chargée de désigner le commandant des opérations de secours) et accepte l'amendement n° 15 de la commission (clarification rédactionnelle). (p. 4336) : accepte l'amendement n° 16 de la commission (clarification rédactionnelle). Demande le retrait de l'amendement n° 117 de M. Michel Mercier (commandement des opérations de secours confié aux cadres des SDIS sous l'autorité des directeurs d'opérations de secours), identique à l'amendement n° 156 de M. Jean-Noël Guérini auquel il s'oppose. (p. 4337) : sur l'amendement n° 218 de M. Jean-Claude Gaudin (aide financière de la communauté urbaine de Marseille au SDIS et au BMP) qu'il accepte, son sous-amendement n° 277 ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 22 ou après l'art. 51 (priorité)** (p. 4338) : s'oppose à l'amendement n° 150 de M. Jean-Noël Guérini (totalité des dépenses du BMP assurée par la commune de Marseille). Sur les amendements de M. Jean-Claude Gaudin, portant sur le même objet, s'en remet à la sagesse du Sénat pour les n° 223 et n° 224 et accepte le n° 220 (financement du BMP par le conseil général). - **Art. 21** *(Art. L. 2215-6 nouveau du code général des collectivités territoires et art. L. 321-12 du code forestier - Dispositions diverses)* (p. 4340) : accepte l'amendement n° 17 de la commission (correction d'une erreur matérielle). Accepte l'amendement n° 240 de M. Eric Doligé (rectification d'une erreur matérielle). - **Art. 22** *(Financement des opérations de secours)* (p. 4341, 4342) : demande le retrait de l'amendement n° 99 de M. Jean-Pierre Vial (participation des usagers aux opérations de secours conformément à l'article 54 de la loi relative à la démocratie de proximité). Accepte l'amendement n° 18 de la commission (responsabilité des communes limitée aux dépenses relatives aux besoins immédiats des populations). (p. 4343) : demande le retrait des amendements identiques n° 118 de M. Michel Mercier et n° 161 de M. Jean-Claude Peyronnet (mise à la charge de l'Etat de toutes les dépenses afférentes à l'engagement des moyens publics et privés engagés par le représentant de l'Etat dans le département). (p. 4344) : demande le retrait de l'amendement n° 213 de M. André Lardeux (établissement d'un acte de réquisition par le préfet identifiant le commandant des opérations de secours en cas de mobilisation du SDIS par le préfet) et des amendements identiques n° 100 de M. Fernand Demilly, n° 78 de M. Robert Bret et n° 162 de M. Jean-Claude Peyronnet (mobilisation du SDIS par un acte de réquisition identifiant le responsable de l'opération). - **Art. 25** *(Intitulé de la section I-1 nouvelle du chapitre IV du titre II du livre IV de la première partie du code général des collectivités territoriales et article L. 1424-8-1 - Réserves de sécurité civile)* (p. 4348) : s'en remet à l'avis de la commission sur son amendement n° 19 (constitution de réserves de sécurité civile à l'échelon communal) et, sur ce dernier, s'en remet à la sagesse du Sénat sur le sous-amendement n° 63 de M. Charles Guené. (p. 4349) : encouragement du volontariat. Inscription de la réflexion sur la gestion des situations de crise dans une logique d'humanité.

(p. 4351) : caractère facultatif des réserves. Vocation préventive. (p. 4352, 4353) : mobilisation face aux risques. - **Art. 26** *(Art. L. 1424-8-2 du code général des collectivités territoriales - Réserves départementales de sécurité civile)* (p. 4353) : accepte les amendements identiques n° 20 de la commission, n° 81 de M. Robert Bret, n° 102 de M. Fernand Demilly, n° 110 de M. Eric Doligé, n° 120 de M. Michel Mercier, n° 164 de M. Jean-Claude Peyronnet et n° 187 de M. Philippe Adnot (suppression de la réserve départementale). - **Art. 27** *(Art. L. 1424-8-3 nouveau du code général des collectivités territoriales - Réserves communales de sécurité civile)* (p. 4355) : accepte l'amendement n° 21 de la commission (création d'une réserve communale de sécurité civile soumise à délibération du conseil municipal) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 228 de M. Alain Vasselle (participation de l'EPCI ou du département au financement de la réserve de sécurité civile). - **Art. 28** *(Art. L. 1424-8-4 nouveau du code général des collectivités territoriales - Modalités d'engagement des réservistes de sécurité civile)* : accepte l'amendement n° 22 de la commission (coordination). (p. 4356) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 242 de M. Eric Doligé (contrat obligatoire entre l'autorité de gestion et le réserviste). - **Art. 29** *(Art. L. 1424-8-5 à L. 1424-8-9 nouveaux du code général des collectivités territoriales - Droits et devoirs des réservistes)* : Accepte les amendements de la commission n° 23 (coordination) et n° 24 (rédaction). - **Art. 31** *(Agrément des associations de sécurité civile)* (p. 4357) : accepte l'amendement n° 25 de la commission (agrément délivré par le préfet ou le ministre compétent). - **Art. 32** *(Missions des associations de sécurité civile)* (p. 4358) : demande le retrait de l'amendement n° 244 de M. Eric Doligé (financement assuré par l'autorité qui demande l'engagement des associations). - **Art. additionnel après l'art. 32** : accepte l'amendement n° 207 de M. Paul Girod (encadrement des évacuations d'urgence réalisées par les associations de secouristes) sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 278 ; adopté.

- **Rappel au règlement** - (28 juin 2004) (p. 4674) : réponse aux rappels au règlement de M. Claude Estier et Mme Nicole Borvo : respect des engagements pris par le Premier ministre quant à l'examen du projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales. Calendrier des élections en 2007.

- **Projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales** - *Deuxième lecture* **[n° 269 (2003-2004)]** - (28 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4675, 4676) : décentralisation et réforme de l'Etat. Garanties apportées aux personnels transférés. Cas des TOS. Garanties financières en faveur des collectivités territoriales.

- **Proposition de loi relative aux conditions permettant l'expulsion des personnes visées à l'article 26 de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 [n° 360 (2003-2004)]** - (15 juillet 2004) - **Discussion générale** (p. 5680, 5681) : justification des mesures d'expulsion en cas de graves troubles à l'ordre public. Individus ne respectant pas les valeurs républicaines et le droit des femmes. Nécessité d'améliorer la rédaction de l'article 26 de l'ordonnance du 2 novembre 1945. Prévention nécessaire de la diffusion de messages incitant à la haine. Conditions d'expulsion. Contrôle du juge administratif. Volonté d'éliminer les inspirateurs d'actes terroristes. (p. 5688, 5689) : proposition de loi réfléchie et pertinente. Absence de remise en cause de la réforme de la double peine. Cas limités d'expulsion par arrêté ministériel. Respect indispensable des étrangers vis-à-vis des droits fondamentaux. Moyens mis en oeuvre pour la lutte contre l'immigration clandestine en Guyane. - **Question préalable** (p. 5692) : s'oppose à la motion n° 1 de M. Robert Bret tendant à opposer la question préalable. - **Art. unique** (p. 5694) : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Charles Gautier (prise en compte des provocations à l'égard des orientations sexuelles des personnes).

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Intérieur, sécurité intérieure et libertés locales - Sécurité**

- (2 décembre 2004) (p. 8872, 8873) : mobilisation et fermeté dans la lutte contre l'immigration irrégulière. Performance des résultats depuis dix ans sur le front de la sécurité. Absence de véritables zones de non-droit. Obligation de franchir une nouvelle étape. Mise en oeuvre de la troisième tranche de la LOPSI avec un objectif d'exécution à 100 % en 2007. Mutualisation des moyens entre police et gendarmerie. Fusion des fichiers STIC et JUDEX en 2006. Interopérabilité des réseaux RUBIS et ACROPOL, à défaut de fusion. Accélération du programme ACROPOL. Rationalisation des moyens de gardes et d'escortes de détenus. Création de deux unités hospitalières sécurisées interrégionales à Nancy et à Lille. Expérimentation souhaitable dans une région du transfert des escortes médicales vers l'administration pénitentiaire. Mise en oeuvre de la LOLF : identification précise des coûts ; émulation entre police et gendarmerie. Expérimentation en 2005 du suivi des objectifs et des indicateurs de performance de chacun des programmes. Souci de rendre ces indicateurs conformes aux attentes du Parlement. Favorable à une évolution des modalités d'attribution de la prime de résultat bien qu'approuvées par la quasi-totalité des organisations syndicales. Poursuite de la modernisation du service de déminage : revalorisation des primes de danger, rémunération des astreintes et mise à niveau de la formation et des équipements. Surconsommation depuis 1999 des crédits de contentieux : demande systématique du concours de la force publique par les bailleurs sociaux ; indemnisation des gérants de fourrières municipales. Nécessité pour les préfets de se prononcer avec discernement sur l'attribution du concours de la force publique. Partisan du transfert des crédits relatifs aux contentieux des expulsions locatives vers le ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale. (p. 8874) : mise en oeuvre de l'orientation principale du budget en faveur de la modernisation de l'Etat : annonce d'un projet de loi sur l'identité électronique sécurisée, après consultation de la CNIL ; raccordement des préfectures du Rhône, du Val d'Oise et des Alpes-Maritimes au dispositif de dématérialisation des actes de collectivités locales expérimenté avec succès dans les Yvelines. (p. 8877) : pérennisation du financement de l'Institut national de la police scientifique. Favorable à l'intégration de l'institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale dans ce nouvel institut. Affectation d'effectifs supplémentaires à la police nationale : renforcement des services de renseignement, de la police aux frontières et de la sécurité publique de la grande couronne parisienne et de la "troisième couronne". Affectation d'effectifs supplémentaires aux personnels administratifs, scientifiques et techniques. Intégration dans la réforme des corps et carrières. Revalorisation indemnitaire et octroi de la prime de résultat. Intérêt de la fusion des corps administratifs pour ces fonctionnaires. Intervention auprès du ministre de la justice pour une utilisation effective de la salle d'audience de Roissy. S'engage à publier les décrets d'application de la loi de modernisation de la sécurité civile avant un an. (p. 8878, 8879) : affirmation du rôle de la Conférence nationale des services d'incendie et de secours. Publication prochaine des textes sur l'accès aux bonifications pour les sapeurs-pompiers professionnels et sur l'avantage retraite pour les sapeurs-pompiers volontaires. Pérennisation du financement du fonds d'aide à l'investissement des SDIS. Sécurité des interventions : prise en compte des recommandations du rapport Pourny et des retours d'expérience du "bureau prévention-enquêtes-accidents". Effort en faveur de la formation des cadres de la sécurité civile. Création d'un pôle de défense civile à Cambrai face aux menaces nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques, NRBC. Réflexion interministérielle en cours sur la nouvelle formation scolaire de sécurité civile obligatoire. Amélioration du système d'alerte des populations. Signature d'une convention de partenariat avec Radio France. Annonce d'une expérimentation sur la signification du signal des sirènes. Intervention auprès du ministre de la santé pour dissuader les SAMU de recourir aux sapeurs-pompiers. Coordination indispensable des moyens publics et privés dédiés à l'aide médicale d'urgence. Création prochaine du Conseil national de la sécurité civile. Budget conforme aux orientations fixées par le Président de la République à Nîmes et aux ambitions du

Gouvernement pour la sécurité des Français. (p. 8905, 8906) : baisse continue de la criminalité depuis 2002. Mobilisation exceptionnelle des forces de l'ordre. Restauration de la confiance. Mobilisation du Gouvernement. Adoption de la loi pour la sécurité intérieure, LSI, et de la LOPSI. Achat de véhicules et d'armes. Mise en place du système de communication ACROPOL. Importance de la réforme des corps et carrières. Culture du résultat. (p. 8907) : justification de recours ponctuels aux externalisations. Priorité au démantèlement des processus de financement de l'immigration irrégulière ou des trafics de drogue. Identification des besoins et arrêt des effectifs par département en fonction de critères objectifs de répartition. Amplification de l'effort à l'échelle du département. Concrétisation dans les Alpes-Maritimes et à Nice en particulier. Souci d'y faire reculer la délinquance. Mise en oeuvre d'une politique exemplaire sur la question centrale de l'immigration. Parution des décrets sur le droit d'asile et sur les certificats d'hébergement. Visas avec identifiants biométriques. Augmentation significative des reconduites à la frontière sur les dix premiers mois de l'année 2004, qui sera amplifiée en 2005. (p. 8908, 8909) : avancée de la loi de modernisation de la sécurité civile, symbolique pour les sapeurs-pompiers. Importance de l'échelon territorial départemental. Reconnaissance du caractère dangereux des missions : aménagement de la fin de carrière des sapeurs-pompiers professionnels et protection sociale des pompiers professionnels et volontaires victimes d'accidents en intervention. Maîtrise du coût des mesures de modernisation, s'agissant de la formation des officiers et de l'avantage retraite des sapeurs-pompiers volontaires. Participation de l'Etat à la modernisation des SDIS. Pilotage des SDIS par les présidents des conseils généraux en 2008. Simplification des modalités de gestion. Maintien de la participation des maires et des présidents des structures intercommunales aux conseils d'administration. Rôle de la Conférence nationale des services d'incendie et de secours en matière d'information sur le coût des secours. (p. 8910) : fermeté indispensable face à l'immigration irrégulière. Menace dangereuse pour la société française. Amélioration des conditions d'hébergement dans les centres de rétention administrative. Fermeture des centres de Versailles et de Nanterre en 2005 et ouverture de ceux de Plaisir et de Palaiseau. Baisse satisfaisante de la pression migratoire dans la zone d'attente de Roissy. Conciliation de la fermeté et de l'humanité. (p. 8911, 8912) : mise en cause inacceptable et injuste de son prédécesseur. Résultats en rupture avec le laxisme passé. Taux d'exécution de la LOPSI pour 2005 supérieur à l'objectif fixé. Nécessaire évaluation de la situation des halls d'immeuble en concertation avec le ministère de la justice. Soutien de l'ensemble des personnels et des syndicats à l'attribution de la prime de résultat. Stabilisation de l'augmentation des violences urbaines. Problématique de leur comptabilisation. Réflexion de l'Observatoire de la délinquance sur la définition d'un nouvel agrégat. Fidélisation des agents en Ile-de-France : intégration dans le protocole d'accord sur la réforme des corps et carrières d'un dispositif permettant la stabilisation des gardiens. (p. 8913) : sensibilisation des préfets aux différentes menaces. Installation d'une cellule de crise place Beauvau. Rôle central du Centre de sécurité civile pour le contrôle des situations de crise. Exemple du rapatriement des Français de Côte d'Ivoire. Amplification des exercices et des simulations, après le récent exercice nucléaire organisé dans la Drôme. Prévision d'exercices d'évacuation des immeubles de grande hauteur. Souci de finaliser d'ici à 2007 le pôle de défense civile de Cambrai avec une ouverture sur le plan européen. Formations déjà organisées pour des policiers, des militaires et des sapeurs-pompiers. Désignation en 2005 du partenaire privé qui assurera la gestion de ce centre. Rationalité nécessaire des moyens financiers de la défense civile : identification dans la LOLF d'une mission « sécurité civile » propre au ministère de l'intérieur, n'excluant pas des contributions interministérielles. (p. 8914) : fixation d'effectifs de référence par département. Prise en compte de critères objectifs avec pondération de leur part respective. Ajustements pour les départements les plus touchés. Renfort d'effectifs pour le Loiret en 2005, après l'affectation de policiers supplémentaires entre 2002 et 2004. Veillera à la préservation du niveau des effectifs au 1er avril 2005. (p. 8915) : priorité à la lutte contre les violences. Mission de l'Observatoire national de la délinquance concernant la comptabilisation des violences physiques. Mise en place d'un indicateur à partir du 1er janvier 2005, s'agissant des violences urbaines. Annonce du projet de loi de prévention de la délinquance, après les chantiers lancés avant l'été contre les trafics de drogues, les filières mafieuses, la cybercriminalité, le racisme et l'antisémitisme. Renforcement des unités d'interpellation et affectation croissante des forces mobiles à la sécurisation. Adaptation des moyens pour une meilleure efficacité : informatisation de la main courante, fractionnement du parc roulant des CRS, modernisation du réseau radio. (p. 8916) : augmentation à Paris des procédures pour racolage sur la voie publique, des faits révélés en matière de trafic de stupéfiants et des reconduites à la frontière d'étrangers en situation irrégulière. Bilan prometteur du pôle « islam radical » placé sous l'autorité du préfet de police. Doublement du taux d'encadrement des effectifs en 2005 en région parisienne. Assouplissement des conditons d'accès. Fixation d'une durée de séjour minimale. Augmentation des aides à la location de logement. Réflexion sur l'octroi d'un prêt à taux bonifié pour l'accès des policiers à la propriété. Création d'un fonds de garantie des loyers.

**Intérieur, sécurité intérieure et libertés locales - Décentralisation**

- (2 décembre 2004) (p. 8931, 8933) : importance du travail accompli par le Comité des finances locales. Nécessité de tenir les engagements après le vote de la loi du 13 août 2004. Mise en oeuvre de priorités dans le projet de budget : meilleur équilibre entre les territoires, renforcement de la cohésion nationale et soutien de l'activité économique et de l'emploi. Renforcement de la péréquation en 2005. Augmentation substantielle de la DGF grâce au maintien du pacte de croissance entre l'Etat et les collectivités. Simplification des mécanismes d'attribution. Prise en compte de la population réelle et de la superficie de la commune pour la dotation forfaitaire. Substitution du potentiel financier au potentiel fiscal. Forte progression de la DSU et de la DSR. Soutien aux zones rurales, en particulier aux bourgs-centres. Mise en oeuvre de la péréquation pour les départements. Développement de l'intercommunalité : simplification du coefficient d'intégration fiscale et réduction des écarts de dotations entre communautés de communes et communautés d'agglomération. Défavorable à la désignation au suffrage direct des élus de l'intercommunalité. Modernisation de la fiscalité locale : réforme de la taxe professionnelle et de la taxe sur le foncier non bâti dans le respect des recommandations de la commission Fouquet et de celle de Jean Arthuis. Financement intégral des transferts de compétences : mise en oeuvre des transferts de crédits et de personnels dans la clarté, la loyauté et la progressivité. Soutien de l'activité économique : augmentation des dotations d'équipement, maintien d'une part résiduelle de la DGD en crédits budgétaires pour mieux finaliser les ajustements. Progression des crédits du fonds d'aide à l'investissement des SDIS. Convaincu du respect des engagements et de la confiance dans la parole donnée. Absence, dans ce budget, de prétexte à rehausser les impôts. Remerciements. - **Etat B - Titres III et IV** (p. 8936) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de M. Michel Mercier n° II-7 (réduction des crédits du titre III). - **Etat C - Titres V et VI** (p. 8937) : abondement de crédits d'études pour le projet Inès. Présentation du projet de loi début 2005. Mission désignée pour évaluer les coûts pluriannuels. Etude sur l'organisation d'un partenariat public-privé. Concertation avec les élus.

**de VILLEPIN (Xavier)**
*sénateur (Français établis hors de France (Série C))*
*UMP*

Ne se représente pas le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées jusqu'au 30 septembre 2004.

Membre de la Délégation parlementaire pour l'Union européenne.

Membre titulaire de la Commission nationale des bourses de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* actualisant le tableau de répartition des sièges de sénateurs et certaines modalités de l'organisation de l'élection des sénateurs **[n° 156 (2003-2004)]** (21 janvier 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi organique* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 168 (2003-2004)]** (22 janvier 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à l'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France privés de leur droit de voter dans les centres de vote pour les élections européennes **[n° 172 (2003-2004)]** (27 janvier 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de résolution* tendant à actualiser le Règlement du Sénat **[n° 213 (2003-2004)]** (11 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Rapport d'information*, fait au nom de la commission des affaires étrangères : La Russie et ses relations extérieures après la réélection de Vladimir Poutine **[n° 317 (2003-2004)]** (19 mai 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Union européenne.**

*Rapport d'information*, fait au nom de la Délégation pour l'Union européenne : Les nouveaux Etats membres et l'euro **[n° 332 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Economie et finances, fiscalité - Traités et conventions - Union européenne.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

*Proposition de loi organique* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 375 (2003-2004)]** (24 juin 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative au vote des Français établis hors de France pour l'élection des représentants au Parlement européen **[n° 378 (2003-2004)]** (28 juin 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution - Union européenne.**

*Rapport d'information*, fait au nom de la commission des affaires étrangères : Prolifération nucléaire : Quelles réponses aux crises? **[n° 388 (2003-2004)]** (30 juin 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Défense - Traités et conventions.**

## INTERVENTIONS

**- Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat d'orientation budgétaire** - (8 juillet 2004) (p. 5380, 5382) : nécessité d'inscrire la situation économique et budgétaire de la France dans un cadre européen, voire mondial. Inquiétudes liées au déficit budgétaire chronique. Nécessité de maîtriser durablement la dépense publique. Réforme de la fiscalité. Rénovation du pacte de stabilité et désignation du président de l'Eurogroupe. Le groupe UMP approuve la politique du Gouvernement et la priorité donnée à la réduction de la dette publique.

**VINÇON (Serge)**
*sénateur (Cher)*
*UMP*

Fin d'une mission temporaire auprès du ministre des affaires étrangères le 25 février 2004.

Vice-Président du Sénat ; a présidé les séances des 13, 27 janvier, 3, 4, 24 février, 2 mars, 6, 27, 28, 29 avril, 4, 5, 18, 26 mai, 1er, 3, 8, 15, 22, 23, 29 juin, 1er, 6, 8, 9, 16, 24, 26 et 27 juillet 2004.

## NOMINATIONS

Président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées à partir du 7 octobre 2004 ; membre de la commission jusqu'au 6 octobre 2004.

Membre de la Délégation parlementaire pour l'Union européenne.

Membre titulaire de la Commission nationale consultative des droits de l'homme.

Membre titulaire de la Commission consultative du secret de la défense nationale ; nouvelle nomination le 26 octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil supérieur de la réserve militaire.

Membre titulaire de la Commission de vérification des fonds spéciaux jusqu'au 1er octobre 2004.

## DÉPÔTS

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 80 (2003-2004)] autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Slovénie relatif au statut et au fonctionnement des centres culturels **[n° 159 (2003-2004)]** (21 janvier 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Culture.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

### INTERVENTIONS

**- Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un protocole) [n° 375 (2002-2003)]** - (6 janvier 2004) - rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées - **Discussion générale** (p. 6, 7) : propose l'adoption de ce projet de loi.

**- Souhaits de bienvenue à une délégation parlementaire de Nouvelle-Zélande** - (27 avril 2004) (p. 2557).

**- Rappel au règlement** - (29 juin 2004) (p. 4727) : intervient sur le rappel au règlement de M. Bernard Frimat. Estime que le Sénat est en situation de délibérer valablement.

**- Souhaits de bienvenue à une délégation parlementaire de Slovénie** - (29 juin 2004) (p. 4727).

**- Projet de loi relatif au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières [n° 383 (2003-2004)]** - (8 juillet 2004) - **Art. 36** *(Modalités d'élaboration des statuts d'EDF et de GDF et poursuite du mandat des administrateurs de ces sociétés)* (p. 5458) : article 48-4 du règlement intérieur.

**- Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat sur la situation en Côte-d'Ivoire** - (10 novembre 2004) (p. 7854, 7855) : hommage du groupe UMP aux soldats français tués et blessés en Côte d'Ivoire, ainsi qu'aux citoyens français menacés. Action française courageuse. Difficulté d'imposer une solution politique au conflit. Intervention de l'ONU. Nombreuses crises du continent africain. Soutien du groupe UMP à l'action du Gouvernement.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Défense**

- (6 décembre 2004) - président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. (p. 9170, 9171) : budget traduisant l'effort financier en faveur du renouvellement et du maintien des équipements. Retards dans le calendrier de l'A 400 M. Attente des hélicoptères de nouvelle génération. Amélioration de la condition militaire. Financement des OPEX. Inquiétude concernant les effectifs de l'armée de terre. Implication des opérations de l'OTAN. Force européenne de gendarmerie. Crise ivoirienne.

**Affaires étrangères**

- (8 décembre 2004) - président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. (p. 9365, 9366) : absence de régulation budgétaire en 2004. Effort en faveur de l'aide au développement. Réorganisation du réseau diplomatique, consulaire et culturel. Cohérence du projet de budget avec l'ambition d'une diplomatie d'influence. Problématique de la reconstruction politique de l'Irak après les élections de janvier 2005. Dangers d'une partition de l'Irak. Restauration indispensable de la crédibilité de l'ONU et du système multilatéral. Qualité du travail des diplomates de la représentation française permanente à New-York, témoignant de l'influence réelle de la France. Nécessaire coopération entre les démocraties d'Europe face aux crises majeures. Différends persistants entre certains pays européens et les Etats-Unis sur le rôle politique de l'OTAN. Réflexion en 2005 de la commission des affaires étrangères sur la reconstruction des relations entre l'Europe et les Etats-Unis. Avis favorable de la commission des affaires étrangères à l'adoption des crédits des affaires étrangères. - **Etat B - Titres III et IV** (p. 9401) : au nom du groupe UMP, satisfait du soutien du Gouvernement à l'Institut du monde arabe.

**- Débat sur une déclaration du Gouvernement sur la Turquie** - (21 décembre 2004) - président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. (p. 10181, 10182) : positions des chefs de l'Etat et du Gouvernement. Question du renforcement ou de l'affaiblissement du projet européen. Inquiétudes et interrogations légitimes. Importance des défis à relever.

## VIRAPOULLÉ (Jean-Paul)
*sénateur (La Réunion)*
*UMP*

### NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Membre titulaire du Haut conseil du secteur public ; nouvelle nomination le 26 octobre 2004.

Membre titulaire de la Commission des comptes économiques et sociaux des départements d'outre mer et de suivi de la loi d'orientation pour l'outre mer.

### DÉPÔTS

*Proposition de loi* visant à instituer un statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 137 (2004-2005)]** (21 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution - Travail.**

### INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle [n° 160 (2003-2004)]** - (15 avril 2004) - **Art. additionnel après l'art. 104** (p. 2535) : son amendement n° 56 : mise en oeuvre dans une loi ultérieure des conditions dans lesquelles est assurée la continuité territoriale en matière de télécommunications entre les DOM et la France ; retiré. Scandale du coût de l'accès à Internet à La Réunion. Introduction d'un recours en différend auprès de l'ART. Enjeu vital du secteur du numérique pour le développement de La Réunion. Pénalisation de la compétitivité par rapport à celle du Maghreb, de l'île Maurice ou de l'Inde. Nécessité de faciliter l'installation des opérateurs français de bande passante par satellite en leur accordant rapidement une dérogation pour le diamètre de la parabole. (p. 2536) : remercie le Gouvernement et la commission pour avoir entendu son appel au secours. Importance de l'enjeu en matière de désintégration sociale, de coût budgétaire et de perte de crédibilité. Confiant dans l'engagement du Gouvernement. Souhaite un bilan des avancées obtenues lors de l'examen du budget de l'outre-mer.

**- Projet de loi relatif à l'octroi de mer [n° 335 (2003-2004)]** - (21 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4485, 4486) : reconnaissance par l'Europe des handicaps structurels

de l'outre-mer. Durée de validité du régime d'exonération. Instauration d'une zone de complémentarité économique sectorielle. Utilité du FRDE. Exemple de la commune de Saint-André à la Réunion. Votera ce texte. - **Art. 48** *(Fonds régional pour le développement et l'emploi)* (p. 4501) : défavorable à l'amendement n° 12 de M. Paul Vergès (maintien du caractère exclusif de l'objectif du FRDE en matière de développement économique des communes).

- **Projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales** - *Deuxième lecture* **[n° 269 (2003-2004)]** - (1er juillet 2004) - **Art. additionnels après l'art. 127** (p. 5088, 5090) : son amendement n° 181 : transfert des TOS après rééquilibrage des effectifs ; adopté. Mise en place d'une décentralisation apaisée et équitable dans les régions d'outre-mer. Refus de l'autonomie législative. Favorable à une unité de législation. Rejet de toute spécificité législative locale.

- **Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (27 octobre 2004) - **Discussion générale** (p. 7210, 7212) : conséquence de la recomposition du paysage social et économique pour les populations les plus fragiles. Mérite de l'équipe gouvernementale et soutien à sa politique de cohésion sociale. Interrogation sur les plates-formes et les équipes de réussite éducative. Nécessité de lutter contre les causes de l'exclusion sociale.

- **Suite de la discussion** (2 novembre 2004) - **Art. 28** *(Art. L. 832-2 du code du travail et L. 522-8 du code de l'action sociale et des familles - Mesures de coordination relatives à l'outre-mer)* (p. 7413, 7414) : soutient l'amendement n° 186 de M. Denis Detcheverry (maintien du financement des stages de formation à Saint-Pierre-et-Miquelon) ; retiré. Contraintes particulières de l'outre-mer. Taux de chômage et population âgée pour moitié de moins de 25 ans. Souhaite une discussion au cours de la navette sur l'efficacité attendue du CAE dans les DOM.

- **Suite de la discussion** (3 novembre 2004) - **Art. 38** *(Programmation financière)* (p. 7475) : son amendement n° 185 : association des collectivités locales à l'aide aux chômeurs pour l'investissement dans le domaine économique ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Première partie :*

- (30 novembre 2004) - **Débat sur les recettes des collectivités locales** (p. 8672) : rupture d'égalité à l'égard des régions d'outre-mer : exemple des personnels TOS. Asphyxie financière. Exclusion des régions d'outre-mer du transfert d'une partie de la TIPP. Interrogation sur une taxe de remplacement.

*Deuxième partie :*

**Outre-mer**

- (8 décembre 2004) (p. 9329, 9330) : solidarité avec la Guadeloupe victime de violents séismes. Bilan satisfaisant du Gouvernement. Débat institutionnel tranché dans les DOM. Stabilisation indispensable à la confiance et à la reprise de l'investissement outre-mer. Nouvel essor de l'économie touristique à la Réunion. Dynamisme des engagements financiers locaux. Formation continue des jeunes aux métiers du bâtiment et des travaux publics. Mise en oeuvre du passeport mobilité. Victoire du Gouvernement sur le plan européen. Aboutissement de l'octroi de mer. Interrogation sur la suite donnée à son rapport et aux directives du Conseil européen sur les adaptations à entreprendre, compte tenu des particularités des départements et régions d'outre-mer. Attentif au développement de l'outre-mer vers l'égalité économique. Pertinence des mesures rétablissant les finances des communes de l'outre-mer : récupération de la part d'octroi de mer non utilisée par les régions ; réforme des fonds régionaux pour le développement et l'emploi ; majoration du pourcentage de la population prise en compte dans le calcul de la quote-part de la DGF. Bien-fondé de la non-remise en cause de la TVA non perçue récupérable. (p. 9331) : décalage entre les autorisations de programme et les crédits de paiement. Répercussions préoccupantes de la défiscalisation. Spéculation sur le coût du foncier et du logement. Expertise souhaitable. Nécessité pour les élus et populations d'outre-mer de procéder à une révolution culturelle pour relever le défi de l'égalité économique. Souhaite un audit dans les universités de l'outre-mer face à l'échec des deux tiers des étudiants en première année.

**VOGUET (Jean-François)**
*sénateur (Val-de-Marne)*
*CRC*

Election le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles à partir du 6 octobre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à la présentation du rapport du Défenseur des Enfants devant le Parlement **[n° 47 (2004-2005)]** (27 octobre 2004) - **Famille - Société.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre les violences au sein des couples **[n° 95 (2004-2005)]** (3 décembre 2004) - **Famille - Justice - Police et sécurité - Questions sociales et santé - Société.**

*Proposition de loi* portant création d'un service public national décentralisé du logement et de l'habitat pour garantir le droit au logement pour tous et partout **[n° 98 (2004-2005)]** (4 décembre 2004) - **Collectivités territoriales - Economie et finances, fiscalité - Logement et urbanisme - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conditions de rétention et de placement en zone d'attente des mineurs étrangers **[n° 130 (2004-2005)]** (17 décembre 2004) - **Famille - Justice - Police et sécurité.**

## INTERVENTIONS

- **Proposition de loi portant diverses dispositions relatives au sport professionnel [n° 29 (2004-2005)]** - (24 novembre 2004) - **Discussion générale** (p. 8370, 8371) : texte visant à l'amélioration de la rentabilité financière des clubs professionnels français dans un contexte économique de libre concurrence accrue au niveau européen. Accentuation des disparités en terme de revenus et de situations. Poursuite indispensable de la réflexion sur le sport professionnel. Renforcement des conditions du développement d'une industrie du sport fondée sur la marchandisation du « spectacle » sportif. Création d'un fossé entre sport amateur et sport professionnel. Ouverture des portes des fédérations aux sociétés sportives à but lucratif. Mise en place d'« industries du sport » par l'autorisation de la multipropriété de sociétés sportives. Le groupe CRC vote contre cette proposition de loi. - **Exception d'irrecevabilité** (p. 8382) : application du texte limitée à quelques grands clubs professionnels et quelques disciplines sportives. Mise à mal du principe d'égalité devant les charges publiques. Difficultés croissantes de fonctionnement des clubs

amateurs. Le groupe CRC votera la motion n° 18 de M. Jean-Luc Mélenchon tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Jeunesse, Sports et vie associative**

- (10 décembre 2004) (p. 9599, 9600) : réduction constante du budget. Développement des équipements sportifs à la charge des collectivités locales. Conséquences de la décentralisation sur l'accroissement des inégalités territoriales. Candidature de la France aux jeux Olympiques de 2012. Modicité caricaturale des crédits de la jeunesse. Manque d'ambition du budget. Elimination des personnels techniques des ministères. Déséquilibre entre les crédits alloués au soutien des sportifs de haut niveau et ceux accordés au grand nombre de licenciés. Manque de mobilisation autour du "coupon sport". Ralentissement des contrats éducatifs locaux. En dépit du soutien à la lutte contre le dopage, le groupe CRC votera contre ce budget.

**VOYNET (Dominique)**
*sénateur (Seine-Saint-Denis)*
*SOC-R*

Election le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées à partir du 6 octobre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur la gestion des fonds publics en Polynésie française **[n° 40 (2004-2005)]** (26 octobre 2004) - **Collectivités territoriales - Economie et finances, fiscalité - Outre-mer - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

## INTERVENTIONS

**- Débat sur l'application de la loi relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral** - (26 octobre 2004) (p. 7150, 7152) : adoption unanime de la loi du 3 janvier 1986 devant mettre fin au massacre organisé du littoral. Application difficile. Absence de publication des décrets. Pressions de lobbies de la destruction durable. Nombreuses tentatives de remise en cause de cette loi. Appréciation par la DATAR d'une efficacité globalement positive de la loi, en dépit de l'insuffisance de moyens. Efficacité du Conservatoire de l'espace littoral. Nouvelles menaces et nouveaux défis à relever pour le littoral. S'inquiète néanmoins d'une remise en chantier de cette loi et de son affaiblissement au vu du rapport sénatorial. Arguments reposant sur de prétendues dérives préjudiciables aux habitants et aux élus du littoral et amplifiées par l'intervention des juges. Refus de remise en cause des fondements de la loi. Inconstructibilité de la bande des cent mètres. Nécessité de soustraire les élus locaux à la pression des promoteurs et aux sollicitations des particuliers. Amplification de l'urbanisation attendue de la mise en place du SCOT. Risque de "mitage" des côtes. Favorable aux projets concertés d'aménagement, à l'exemple du syndicat mixte d'aménagement de la côte picarde. Nécessité d'accélérer la réalisation des schémas de protection et de mise en valeur du milieu marin. Insuffisance des moyens accordés au Conservatoire de l'espace littoral. Inquiétudes à l'annonce de modification de la loi par des décrets, en contradiction avec les engagements de la France sur le plan international. Absence de référence à l'engagement du Président de la République de stopper la diminution de la diversité biologique d'ici à 2010. Nécessité de préserver les mangroves et les récifs coralliens des DOM et des TOM.

**- Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale [n° 445 (2003-2004)]** - (27 octobre 2004) - **Discussion générale** (p. 7212, 7214) : disparité des propositions du projet de loi. Texte fragmenté. Financements incertains. Faiblesse des moyens des acteurs chargés de mettre en oeuvre les mesures. Grande réticence à l'égard du projet de loi.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Défense**

- (6 décembre 2004) (p. 9184, 9185) : prise en compte indispensable de l'évolution des réalités géopolitiques pour remettre en cause la dissuasion nucléaire. Caractère excessif des crédits destinés à l'arme nucléaire. Souhait de voir la France utiliser son statut de puissance nucléaire pour relancer le traité de non-prolifération nucléaire.

**Ecologie et développement durable**

- (10 décembre 2004) - **Etat B - Titres III et IV** (p. 9518, 9520) : régression des politiques publiques de protection de l'environnement. Budget d'affichage. Perte de crédit politique du ministère. Suprématie du ministère de l'industrie. Reculs législatifs. Ne votera pas ces crédits. Vote positif des sénateurs verts pour l'insertion de la charte de l'environnement dans la Constitution. Amélioration de la sérénité du débat sur la fiscalité écologique.

**- Débat sur une déclaration du Gouvernement sur la Turquie** - (21 décembre 2004) (p. 10196, 10197) : débat utile, bien que tardif. Caractère globalement équitable des conditions d'adhésion posées à la Turquie. Question de la nature de l'Europe et de sa place dans un monde multipolaire de paix et de stabilité. Nécessité de mener de front les batailles de l'approndissement et de l'élargissement de l'Union européenne.

**- Projet de loi relatif à l'ouverture du capital de DCN et à la création par celle-ci de filiales [n° 129 (2004-2005)]** - (22 décembre 2004) - **Discussion générale** (p. 10365, 10366) : conteste la méthode du fait accompli et la précipitation du débat. S'interroge sur les raisons de l'ouverture du capital de DCN après la réforme de son statut en 2001. Mise en oeuvre effective de coopérations dans le cadre européen en dépit de l'absence de liens capitalistiques. Danger du transfert de la dimension nucléaire de la construction navale entre les mains d'intérêts privés. Inquiétude quant à l'absence d'information et de clarté sur la politique de défense et ses orientations. Rapprochement avec Thales. Atermoiements préoccupants face à l'affût des industriels américains. Incohérence de la politique d'exportation de matériels militaires navals. Crainte de décisions dictées par les lobbies des industries de l'armement. Dépeçage attendu de DCN. Texte inopportun, inutile et dangereux.

**WEBER (Henri)**
*sénateur (Seine-Maritime)*
*SOC*

Ne se représente pas le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles jusqu'au 30 septembre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative aux devoirs des enfants majeurs envers leurs ascendants âgés **[n° 140 (2003-2004)]** (7 janvier 2004) - **Famille - Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* tendant à modifier le nombre de représentants des Français établis hors de France au Conseil économique et social **[n° 207 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger **[n° 208 (2003-2004)]** (10 février 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux **[n° 311 (2003-2004)]** (18 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Logement et urbanisme.**

*Proposition de loi* visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation **[n° 331 (2003-2004)]** (2 juin 2004) - **Anciens combattants - Défense - Famille.**

*Proposition de loi* visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales **[n° 412 (2003-2004)]** (8 juillet 2004) - **Collectivités territoriales - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité **[n° 428 (2003-2004)]** (23 juillet 2004) - **Éducation - Famille - Questions sociales et santé - Sécurité sociale - Société.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social [n° 133 (2003-2004)]** - (3 février 2004) - **Exception d'irrecevabilité** (p 1125, 1127) : sa motion n° 75 tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité ; rejetée. Objectif du MEDEF de faire de l'entreprise le lieu privilégié de négociation entre partenaires sociaux. Faiblesse du taux de syndicalisation. Affaiblissement des garanties offertes par la hiérarchie des normes et le principe de faveur. Opposition des syndicats. Rejet de la demande des députés socialistes de vote séparé des deux parties de ce texte. Remise en cause de certains principes fondamentaux du droit constitutionnel : compétence du législateur ; exigence de clarté de la loi et de sécurité juridique des citoyens face à la loi ; atteinte à la sécurité des personnes ; violation du droit des salariés à déterminer collectivement leurs conditions de travail. Au nom du groupe socialiste, demande le vote de cette motion.

**- Projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique** - *Deuxième lecture* **[n° 144 (2003-2004)]** - (8 avril 2004) - **Art. 2 bis** *(Régime de responsabilité des prestataires techniques)* (p. 2220, 2221) : soutient l'amendement n° 44 de M. Pierre-Yvon Trémel (remplacement de la notion de contenus illicites par celle de contenus manifestement illégaux) ; rejeté.

**- Projet de loi relatif aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle [n° 160 (2003-2004)]** - (13 avril 2004) - **Discussion générale** (p. 2330, 2331) : poursuite de la politique libérale de dérégulation sous couvert d'adaptation de la loi de 1986. Remise en cause des dispositifs anti-concentration. Manque de considération envers le Parlement. Urgence. Absence d'examen par la commission des affaires culturelles en dépit des conséquences sur l'économie des médias de l'arrivée de la télévision sur l'ADSL. Jugement contrasté. Satisfaction concernant la réorganisation et l'extension des pouvoirs du CSA. Compétence nouvelle pour le règlement des litiges. Contrôle sur les chaînes distribuées en France et émises à l'étranger. Echéances électorales de 2007 et composition monocolore du CSA à cette date. Nécessaire respect du pluralisme de l'expression politique dans les médias audiovisuels. Réflexion souhaitable sur un nouveau mode de désignation des membres du CSA. Défavorable aux dispositions s'inscrivant en faveur de certains grands groupes privés. Autorisation de diffuser de la publicité durant les décrochages locaux, au détriment du développement des télévisions locales. Contradiction de l'obligation de transport avec le principe de neutralité technologique. Favorable à une obligation de reprise des chaînes hertziennes privées sur tous les supports, conformément à l'avis du CSA. Vigilance en matière de réaménagement des fréquences et d'égalité de réception pour les foyers. S'interroge sur les raisons de l'éviction de TV5 du dispositif du must carry. Volonté de marginaliser le service public sur la TNT en dépit des contre-exemples britannique et espagnol. (p. 2332) : nécessité de faire de la diffusion gratuite et du service public le fer de lance de la TNT sous peine d'échec. Absence de réponse à la question cruciale de la distribution commerciale du hertzien terrestre au risque de retarder le démarrage de la TNT. Intérêt de certains groupes au maintien du statu quo. Dénonce l'exception française du malthusianisme audiovisuel. Le groupe socialiste votera contre cette grande mauvaise loi de dérégulation.

**WILTZER (Pierre-André)**
*ministre délégué à la coopération et à la francophonie*
*(jusqu'au 30 mars 2004)*

## DÉPÔTS

**En première lecture devant le Sénat :**

*Projet de loi* relatif au contrat de volontariat de solidarité internationale **[n° 139 (2003-2004)]** (7 janvier 2004) - **Affaires étrangères et coopération - Travail.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord maritime entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République socialiste du Vietnam [n° 422 (2002-2003)]** - (5 février 2004) - **Discussion générale** (p. 1362) : demande l'adoption du projet de loi.

**- Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le**

**Gouvernement de la République d'Afrique du Sud concernant la navigation de commerce et autres matières maritimes connexes [n° 423 (2002-2003)]** - (5 février 2004) - **Discussion générale** (p. 1364, 1365) : demande l'adoption du projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Ukraine relatif à la coopération policière (ensemble un échange de lettres) [n° 424 (2002-2003)]** - (5 février 2004) - **Discussion générale** (p. 1366, 1367) : demande l'adoption du projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Principauté d'Andorre relative aux bureaux à contrôles nationaux juxtaposés [n° 14 (2003-2004)]** - (5 février 2004) - **Discussion générale** (p. 1367, 1368) : demande l'adoption du projet de loi.

- **Projet de loi autorisant la ratification de l'accord établissant une association entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République du Chili, d'autre part [n° 46 (2003-2004)]** - (5 février 2004) - **Discussion générale** (p. 1369, 1370) : demande l'adoption du projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Slovénie relatif au statut et au fonctionnement des centres culturels [n° 80 (2003-2004)]** - (5 février 2004) - **Discussion générale** (p. 1371, 1372) : demande l'adoption du projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire de Chine sur la création et les statuts des centres culturels [n° 81 (2003-2004)]** - (5 février 2004) - **Discussion générale** (p. 1373) : demande l'adoption du projet de loi.

- **Projet de loi autorisant la ratification des conventions de l'Organisation internationale du travail n°163 concernant le bien être des gens de mer, en mer et dans les ports, n°164 concernant la protection de la santé et les soins médicaux des gens de mer, n°166 concernant le rapatriement des marins, n°178 concernant l'inspection des conditions de travail et de vie des gens de mer, n°179 concernant le recrutement et le placement des gens de mer, n°180 concernant la durée du travail des gens de mer et les effectifs de navire, n°185 concernant les pièces d'identité des gens de mer (révisée), et du protocole relatif à la convention n°147 concernant les normes minima à observer sur les navires marchands [n° 143 (2003-2004)]** - (5 février 2004) - **Discussion générale** (p. 1374, 1375) : demande l'adoption du projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Belgique relatif à la coopération transfrontalière en matière policière et douanière (ensemble un échange de lettres) [n° 142 (2003-2004)]** - (5 février 2004) - **Discussion générale** (p. 1377) : demande l'adoption du projet de loi.

- **Proposition de loi tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger [n° 225 (2003-2004)]** - (4 mars 2004) - **Discussion générale** (p. 2062, 2063) : hommage au travail de la commission chargée d'élaborer la réforme. Nécessité de revoir la carte électorale. Changement de dénomination. Utilité des membres désignés. Rôle de l'Assemblée des Français de l'étranger. Démarche consensuelle. - **Art. 5** (p. 2066) : accepte l'amendement n° 1 de M. Robert Del Picchia (extension du délai permettant de compléter une candidature ou une liste) - **Art. additionnel après l'art. 5** : son amendement n° 2 : possibilité de regrouper les opérations d'organisation du scrutin dans une circonscription consulaire ; adopté.

**WOERTH (Eric)**
*secrétaire d'État à la réforme de l'État*
*(à partir du 31 mars 2004)*

**INTERVENTIONS**

- **Projet de loi habilitant le Gouvernement à simplifier le droit [n° 343 (2003-2004)]** - (13 octobre 2004) - **Discussion générale** (p. 6568, 6569) : coût et nuisances de la complexité administrative. Recours justifié aux ordonnances. Modernisation et allégement des procédures administratives. Exemples : urbanisme ; technologies de l'information ; sécurité juridique des entreprises ; autorisations administratives ; publication des décrets d'application des lois. (p. 6591, 6592) : volonté d'efficacité du Gouvernement. Texte ambitieux. Difficulté de produire des textes simples. Préparation d'un troisième projet de loi d'habilitation visant à simplifier le droit. - **Exception d'irrecevabilité** (p. 6595) : s'oppose à la motion n° 211 de Mme Catherine Tasca tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité. Décision du Conseil constitutionnel du 26 juin 2003. - **Question préalable** (p. 6598) : s'oppose à la motion n° 162 de Mme Josiane Mathon tendant à opposer la question préalable. - **Demande de renvoi à la commission** (p. 6600) : s'oppose à la motion n° 88 de M. Pierre-Yves Collombat tendant au renvoi à la commission. - **Art. 1er** *(Habilitation à améliorer l'accès des personnes aux documents administratifs)* (p. 6602) : accepte l'amendement n° 1 de la commission (nouvelle rédaction de l'article 1er) et s'oppose à l'amendement n° 186 de M. Michel Charasse (abrogation des mesures législatives imposant l'accès à certains documents administratifs sous forme exclusivement électronique). (p. 6603) : conditions de dématérialisation du Journal officiel et des offres de marché. - **Art. 3** *(Développement de l'administration électronique)* (p. 6604) : accepte l'amendement n° 2 de la commission (précision). S'oppose à l'amendement n° 187 de M. Michel Charasse (précision). (p. 6605) : accepte l'amendement n° 3 de la commission (définition d'un cadre d'interopérabilité des services offerts par les autorités administratives). Demande le retrait de l'amendement n° 188 de M. Michel Charasse (précision). (p. 6606) : s'oppose à l'amendement n° 190 de M. Michel Charasse (transmission prioritaire à la mairie des dossiers de changement d'adresse). (p. 6607) : accepte l'amendement n° 4 de la commission (mise en place d'un service de déclaration unique pour les changements de situation familiale). S'oppose à l'amendement n° 192 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (possibilité d'une signature sur papier des actes des autorités administratives). (p. 6608) : accepte l'amendement n° 5 de la commission (coordination) (p. 6609) : accepte les amendements de la commission n° 6 (rédaction) et n° 7 (précision) et s'oppose à l'amendement n° 208 de M. Jean-Pierre Sueur (suppression de la possibilité de créer des groupements d'intérêt public pour favoriser l'utilisation des technologies de l'information). - **Art. 4** *(Simplification du droit de la filiation)* (p. 6613) : son amendement n° 89 : nouvelle rédaction de l'article 4 ; adopté. Objectifs des modifications envisagées du droit de la filiation. (p. 6617) : sur son amendement n° 89 précité, s'oppose au sous-amendement n° 238 de M. Michel Charasse. - **Art. 5** *(Simplification des règles de fonctionnement des tribunaux du contentieux de l'incapacité)* (p. 6618) : accepte l'amendement n° 9 de la commission (nouvelle rédaction de l'article 5). - **Art. 6** *(Modification des règles de l'aide juridictionnelle)* (p. 6620) : accepte l'amendement n° 10 de la commission (nouvelle rédaction de l'article 6) et demande le retrait de l'amendement n° 112 de M. Jean-Pierre Sueur (suppression). - **Art. additionnels après l'art. 6** : accepte l'amendement n° 70 de M. Jean-Jacques Hyest (application aux collectivités

d'outre-mer des nouvelles modalités de financement des centres régionaux de formation professionnelle des avocats). (p. 6621) : accepte l'amendement n° 71 de M. Jean-René Lecerf (rectification). - **Art. 7** *(Amélioration du régime de protection du patrimoine culturel)* (p. 6623, 6624) : s'oppose aux amendements n° 114 de M. Yves Dauge (suppression), n° 163 de Mme Josiane Mathon (suppression) ainsi qu'aux amendements de M. Michel Charasse n° 118, 119, 120 et 121 (précision). - **Art. 8** *(Diverses mesures de simplification relatives au droit funéraire, à la législation applicable aux associations, au pouvoir de substitution du préfet en Alsace-Moselle, aux règles encadrant l'exercice de certaines professions réglementées, au régime de protection des mineurs accueillis hors du domicile parental et à la prestation de serment des contrôleurs chargés de surveiller l'application des congés payés)* (p. 6626) : s'oppose à l'amendement n° 212 de M. Jean-Pierre Sueur (suppression de l'habilitation concernant le domaine funéraire) et demande le retrait de l'amendement n° 233 de M. Michel Charasse (repli). (p. 6628) : s'oppose à l'amendement n° 215 de M. Jean-Pierre Sueur (suppression de l'habilitation relative au droit des associations, des fondations et des congrégations) et accepte les amendements n° 234 de M. Michel Charasse (garantie d'une absence de modifications de la loi de 1905 sur la séparation des églises et de l'Etat) et n° 11 de la commission (régime des associations à caractère sectaire). (p. 6629) : accepte l'amendement n° 12 de la commission (suppression de l'habilitation relative aux compétences de police administrative des maires d'Alsace-Moselle). Accepte l'amendement n° 235 de M. Michel Charasse (précision). Accepte l'amendement de la commission des affaires sociales saisie pour avis n° 56 (obligation de secret professionnel des contrôleurs des caisses de congé payé). - **Art. additionnels après l'art. 8** (p. 5630) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements portant sur le même objet n° 213 et 214 de M. Jean-Pierre Sueur (contenu d'un contrat d'obsèque).

- **Suite de la discussion** (14 octobre 2004) - **Art. 9** *(Loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse - Suppression de la procédure de déclaration obligatoire pour l'exercice de la profession de colporteur ou de distributeur)* (p. 6649) : s'oppose à l'amendement n° 115 de M. Yves Dauge (suppression). - **Art. 10** *(Art. L. 347 et L. 350 du code électoral - Simplification de l'exercice des compétences en matière d'organisation des élections régionales)* : accepte l'amendement n° 205 de M. Patrice Gélard (simplification des conditions dans lesquelles les communes de plus de 3500 habitants sont autorisées à utiliser des machines à voter). - **Art. additionnels après l'art. 11** (p. 6650) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de M. Bernard Murat n° 203 (composition et missions de la commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature) et n° 204 (prescription par l'autorité administrative compétente des mesures d'accompagnement compensatoire ou correctrice nécessaire en cas de travaux). - **Art. 12** *(Rationalisation de la réglementation relative aux aides personnelles au logement)* (p. 6652) : s'oppose aux amendements identiques n° 125 de M. Jean-Pierre Sueur et n° 164 de Mme Josiane Mathon (suppression) ainsi qu'à l'amendement n° 132 de M. Michel Charasse (garantie de l'absence de réduction des aides actuelles). Absence d'incidences financières de la suppression de l'abattement. Non-remise en cause de la nature législative de l'actualisation annuelle. - **Art. 13** *(Simplification du régime des autorisations d'utiliser le sol)* (p. 6655) : non-remise en cause du droit d'utilisation du sol. S'oppose aux amendements identiques n° 126 de M. Jean-Pierre Sueur et n° 165 de Mme Josiane Mathon (suppression). Accepte les amendements identiques n° 13 de la commission et de la commission des affaires économiques saisie pour avis n° 39 (rédaction). - **Art. 14** *(Simplification de la procédure de conclusion des conventions pour les logements locatifs privés bénéficiant des aides de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat)* (p. 6657) : s'oppose à l'amendement n° 166 de Mme Josiane Mathon (suppression). - **Art. 15** *(Harmonisation de la définition des surfaces bâties)* (p. 6659) : s'oppose aux amendements identiques n° 127 de M. Jean-Pierre Sueur et n° 167 de Mme Josiane Mathon (suppression). Intervient sur l'amendement n° 135 de M. Michel Charasse (exclusion des législations fiscales du champ de l'habilitation). Engagement du Gouvernement à ne pas porter atteinte aux recettes des collectivités locales. - **Art. 16** *(Simplification de dispositions dans le domaine forestier)* (p. 6660) : s'oppose à l'amendement n° 136 de M. Jean-Pierre Sueur (suppression). - **Art. 17** *(Simplification de la législation relative aux impositions de toute nature)* (p. 6663) : processus de simplification n'entraînant aucune perte de recettes fiscales. Avantage du processus de simplification. Exemple des pénalités fiscales et du régime des micro-entreprises. - **Art. 19** *(Harmonisation des expressions désignant les Français établis hors de France)* (p. 6664) : s'oppose à l'amendement n° 216 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (mention systématique de l'expression "Français établis hors de France" dans tous les textes les concernant). - **Art. 20** *(Substitution de régimes déclaratifs à des régimes d'autorisation préalable - Simplification ou suppression de régimes d'autorisation ou de régimes déclaratifs)* (p. 6665) : s'oppose à l'amendement n° 209 de M. Jean-Pierre Sueur (limitation de la substitution des régimes déclaratifs à certains régimes d'autorisation administrative préalable). - **Art. 21** *(Simplification et adaptation du régime juridique applicable aux commerçants, dirigeants d'entreprises et commissaires aux comptes)* (p. 6667) : s'oppose à l'amendement n° 169 de Mme Josiane Mathon (suppression) et accepte l'amendement n° 14 de la commission (habilitation à modifier l'ensemble des incapacités d'exercer une activité dans le domaine industriel ou commercial), les amendements identiques de la commission des finances saisie pour avis n° 15 et n° 72 (habilitation à améliorer la formation et le contrôle des commissaires aux comptes ainsi que le fonctionnement du Haut conseil du commissariat aux comptes). Accepte les amendements de la commission des finances saisie pour avis n° 73 (habilitation à modifier le code de commerce afin de permettre le passage aux normes comptables internationales pour les sociétés faisant appel public à l'épargne) et n° 74 (coordination) et de la commission n° 16 (coordination). - **Art. additionnels après l'art. 21** (p. 6668) : accepte l'amendement n° 17 de la commission (modification des dispositions du code civil relatives à la garantie des produits défectueux). (p. 6669) : son amendement n° 91 : nouvelle rédaction de l'article L. 151-3 du code monétaire et financier visant à rendre plus efficaces et juridiquement mieux assurés les pouvoirs de contrôle du Gouvernement sur les investissements étrangers dans des secteurs reconnus comme stratégiques ; adopté. (p. 6670) : son amendement n° 90 : habilitation du Gouvernement à procéder à la création d'un établissement public industriel et commercial regroupant la banque de développement des PME et l'ANVAR ; adopté. (p. 6671) : précision sur le rôle du futur EPIC. Demande le retrait du sous-amendement de la commission des finances saisie pour avis n° 239 (rattachement de l'agence pour la création d'entreprise à l'établissement nouvellement créé) à son amendement n° 90 précité. Caractère prématuré de l'intégration demandée. - **Art. 23** *(Modification de dispositions relatives à l'architecture)* (p. 6672) : son amendement n° 92 : prolongation de six mois de l'habilitation à transposer la directive relative à la commercialisation à distance des services financiers auprès des consommateurs ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 23** : Accepte l'amendement de la commission des finances saisie pour avis n° 75 (extension du champ de l'habilitation aux mesures de modification du code monétaire et financier nécessaires à l'harmonisation des règles de transfert de propriété des instruments financiers). - **Art. additionnel avant l'art. 24** : Accepte l'amendement de la commission des finances saisie pour avis n° 76 (extension du champ de l'habilitation à la simplification du régime des contrats de garantie financière et à la transposition de la directive européenne concernant ces contrats). Engagement du Gouvernement de consulter la commission des finances avant l'envoi du projet d'ordonnance au Conseil d'Etat. - **Art. additionnel après l'art. 24** (p. 6675) : sur l'amendement de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 37 (instauration d'un prélèvement à la source des cotisations de retraite complémentaire des auteurs d'oeuvres cinématographiques et audiovisuelles) qu'il accepte, son sous-amendement n° 93 (détermination par décret de la fraction de cotisation à la charge du producteur) ; adopté. - **Art. additionnel avant l'art. 25** (p. 6676) : accepte

l'amendement de la commission des finances saisie pour avis n° 77 (extension du champ des dispositifs de garantie dont doivent justifier les constructeurs de maisons individuelles à l'égard des sous-traitants). - **Art. 25** *(Simplification du régime de l'assurance en matière de construction et de responsabilité des sous-traitants)* (p. 6688) : s'oppose aux amendements identiques n° 151 de M. Jean-Pierre Sueur et n° 171 de Mme Josiane Mathon (suppression) et accepte l'amendement n° 18 de la commission (habilitation du Gouvernement à préciser le contenu de la mission du contrôleur technique et les limites de sa responsabilité). - **Art. 26** *(Simplification du régime applicable aux états et constats assurant la protection des acquéreurs de biens immobiliers)* (p. 6689) : accepte l'amendement de la commission des affaires économiques saisie pour avis n° 40 (rédaction). (p. 6690) : accepte l'amendement de la commission des affaires économiques saisie pour avis n° 41 (intégration dans le projet de loi des dispositions du projet de loi d'orientation sur l'énergie relatives au diagnostic de performance énergétique afin de rendre cohérente la création du document technique unique) et s'oppose à l'amendement n° 128 de M. Jean-Pierre Sueur (suppression de l'habilitation en matière de transposition de la directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments). Discussion du projet de loi d'orientation sur l'énergie en début d'année prochaine. Nécessité de prendre des mesures urgentes avant cette date. - **Art. 27** *(Adaptation et simplification du régime applicable aux changements d'affectation des locaux)* (p. 6691) : s'oppose à l'amendement n° 129 de M. Jean-Pierre Sueur (renforcement de l'offre de logements, notamment sociaux, et mise en oeuvre par les communes du régime juridique applicable aux changements d'affectation des locaux). (p. 6692) : favorable à une régulation par l'Etat de la politique globale du logement. - **Art. additionnel après l'art. 27** (p. 6693) : accepte l'amendement n° 19 de la commission (soumission des "tapis roulants neige" à autorisation avant mise en exploitation ainsi qu'au contrôle technique et de sécurité de l'Etat). - **Art. 29** *(Modification du régime de reconnaissance de capacité professionnelle de certaines professions de transport - Simplification des procédures d'établissement)* : s'oppose à l'amendement n° 130 de M. Jean-Pierre Sueur (maintien de la compétence de l'Etat en matière de reconnaissance de la capacité professionnelle exigée pour l'accès aux professions de transporteur routier). - **Art. 30** *(Simplifications dans le domaine de l'agriculture)* (p. 6694, 6695) : s'oppose à l'amendement n° 137 de M. Jean-Pierre Sueur (suppression de l'habilitation en matière de modalités d'exploitation des abattoirs publics, des sanctions relatives à la fraude aux quotas laitiers et du régime d'autorisation des centres d'insémination artificielle et des centres de transfert des embryons) et accepte l'amendement de la commission des affaires économiques saisie pour avis n° 42 (rédaction). S'oppose à l'amendement de la commission des affaires économiques saisie pour avis n° 43 (suppression de l'habilitation à simplifier les dispositions relatives à l'identification des équidés). Accepte l'amendement de la commission des affaires économiques saisie pour avis n° 44 (précision), sous réserve d'une modification rédactionnelle. (p. 6696) : s'oppose à l'amendement n° 138 de M. Jean-Pierre Sueur (suppression de l'habilitation en matière de règles relatives à la lutte contre les maladies animales et à l'élaboration de la nomenclature des maladies réputées contagieuses). - **Art. 32** *(Simplification de diverses procédures administratives concernant l'agriculture et la pêche)* : s'oppose à l'amendement n° 217 de M. Jean-Pierre Sueur (suppression). - **Art. 33** *(Simplifications relatives au régime social de l'agriculture et de la pêche)* (p. 6697) : s'oppose à l'amendement n° 144 de M. Jean-Pierre Godefroy (suppression de l'habilitation en matière d'extension du dispositif du titre emploi simplifié agricole à l'ensemble des employeurs des salariés agricoles). - **Art. 34** *(Habilitation en matière de police de l'eau et de police de la pêche et du milieu aquatique)* : s'oppose à l'amendement n° 131 de M. Jean-Pierre Sueur (suppression). - **Art. 36** *(Renforcement des droits des cotisants dans leurs relations avec les organismes de recouvrement des cotisations et des contributions sociales)* (p. 6700) : s'oppose à l'amendement n° 218 de M. Jean-Pierre Sueur (suppression de l'habilitation en matière de mesures permettant aux cotisants de se prévaloir de circulaires et instructions ministérielles). Indispensable reconnaissance de la valeur juridique des circulaires et des instructions ministérielles. (p. 6701) : nécessité d'une écriture particulière pour transposer les procédures fiscales au domaine social. - **Art. 37** *(Simplification de la législation relative à la formation)* (p. 6703) : s'oppose aux amendements identiques n° 102 de M. Jean-Pierre Godefroy et n° 172 de Mme Josiane Mathon (suppression). - **Art. 37 bis** *(Simplifications en matière d'élections professionnelles)* (p. 6705) : accepte l'amendement de la commission des affaires sociales saisie pour avis n° 57 (rédaction) et s'oppose aux amendements identiques n° 103 de M. Jean-Pierre Godefroy et n° 173 de Mme Eliane Assassi (suppression). - **Art. additionnel après l'art. 37 bis** : s'oppose à l'amendement de M. Gérard Longuet n° 65 (exonération de cotisations sociales des indemnités de mandat des élus de chambres de commerce et d'industrie afin d'harmoniser la situation des élus consulaires). - **Art. additionnel avant l'art. 38** (p. 6706) : son amendement n° 94 : réduction et simplification de la composition des organismes collégiaux consultatifs et observatoires placés auprès des autorités de l'Etat ; adopté après modification par le sous-amendement n° 237 de la commission (maintien dans certains cas de la consultation de l'organisme collégial ou de l'observatoire prévu par la loi), qu'il accepte. (p. 6707) : liste des organismes consultatifs et des observatoires devant être supprimés en cours d'élaboration. - **Art. 38** *(Harmonisation du cadre législatif des groupements d'intérêt public)* : s'oppose à l'amendement n° 219 de M. Jean-Pierre Sueur (suppression). - **Art. 39** *(Possibilité d'audience à huis clos dans les juridictions administratives et de recours aux moyens de communication audiovisuels dans les juridictions administratives d'outre-mer)* (p. 6708) : accepte l'amendement n° 20 de la commission (faculté pour le juge administratif de recourir à la tenue d'audiences à huis clos et à la visioconférence dans les juridictions administratives d'outre-mer) et, sur ce dernier, s'oppose au sous-amendement n° 221 de M. Jean-Pierre Sueur (suppression de la faculté de recourir à la tenue d'audience à huis clos). - **Art. 41** *(Simplification des règles de gestion des établissements publics à caractère scientifique et technologique)* (p. 6710) : s'oppose aux amendements n° 156 de M. Jean-Pierre Sueur (suppression) et n° 157 de M. Michel Charasse (limitation de la dérogation prévue aux seules fins de présenter la comptabilité selon les usages du commerce). - **Art. 42** *(Harmonisation des règles relatives aux enquêtes publiques)* (p. 6711) : accepte l'amendement n° 21 de la commission (précision du champ de l'habilitation relatif à la simplification et à l'harmonisation des règles relatives aux enquêtes publiques), sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 240 (précision concernant la concertation relative aux documents d'urbanisme) ; adopté. S'oppose au sous-amendement n° 224 de M. Jean-Pierre Sueur (précision que ces mesures sont prises dans l'objectif de préserver la participation du public et de faciliter la présentation globale du projet) à l'amendement précité n° 21 de la commission. (p. 6712) : s'oppose à l'amendement n° 223 de M. Jean-Pierre Sueur (repli), ainsi qu'au sous-amendement n° 224 (précision que ces mesures sont prises dans l'objectif de préserver la participation du public et de faciliter la présentation globale du projet) de ce dernier à l'amendement précité n° 21 de la commission. - **Art. 43** *(Simplification des procédures de classement et de déclassement dans le domaine de la voirie routière et ferroviaire et allègement des procédures d'adoption et de révision des schémas de services collectifs)* (p. 6714) : s'oppose à l'amendement n° 225 de M. Jean-Pierre Sueur (suppression) et accepte l'amendement n° 22 de la commission (suppression de l'habilitation à alléger les procédures de classement et de déclassement de la voirie routière communale et départementale). Accepte l'amendement de la commission des affaires économiques saisie pour avis après sa rectification n° 46 (habilitation à supprimer les schémas multimodaux de service collectif de transport de voyageurs et de marchandises). Justification de la suppression des schémas de transport concernés. - **Art. additionnel après l'art. 43** (p. 6715) : accepte l'amendement n° 23 de la commission (suppression dans certains cas des enquêtes publiques préalables en matière de classement et de déclassement de voies de collectivités territoriales). - **Art. 44** *(Simplification et amélioration des règles budgétaires et*

*comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et établissements publics locaux)* (p. 6716) : s'oppose aux amendements identiques n° 176 de Mme Josiane Mathon et n° 226 de M. Jean-Pierre Sueur (suppression) ainsi qu'à l'amendement n° 227 de M. Jean-Pierre Sueur (prise des ordonnances après avis du comité des finances locales). Intervient sur l'amendement n° 158 de M. Michel Charasse (absence d'incidence de l'habilitation sur le régime de la journée complémentaire et la faculté de voter un budget supplémentaire dès le début de l'exercice suivant) en lui assurant que le Gouvernement ne remettra pas en cause les dispositions dont il fait l'objet. (p. 6717) : accepte l'amendement n° 227 de M. Jean-Pierre Sueur (prise des ordonnances après avis du comité des finances locales) après sa rectification. - **Art. 45** *(Modifications du code des juridictions financières)* (p. 6718) : accepte l'amendement n° 24 de la commission (précision). (p. 6719) : accepte l'amendement n° 25 de la commission (suppression de l'habilitation concernant la délégation de la Cour des comptes aux chambres territoriales de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie). (p. 6720) : s'oppose aux amendements de M. Michel Charasse n° 149 (suppression de l'extension aux conseillers maîtres en service extraordinaire et extraordinaire et à certains fonctionnaires des pouvoirs d'instruction des magistrats de la Cour des comptes), n° 147 et 150 (repli). Accepte l'amendement de la commission des finances saisie pour avis n° 78 (suppression de l'habilitation du Gouvernement à modifier par ordonnance les dispositions législatives relatives au rapport entre la Cour des comptes et le Parlement). (p. 6721) : s'oppose à l'amendement n° 159 de M. Michel Charasse (habilitation du Gouvernement à permettre aux chambres régionales des comptes de contrôler les finances des associations subventionnées sur fonds publics dont le montant total des recettes est supérieur à 500 000 euros). Seuil déjà existant de 1 500 euros pour le contrôle par les chambres régionales des comptes des établissements subventionnés. - **Art. 46** *(Nouvelle habilitation à clarifier le droit de la commande publique)* (p. 6722, 6723) : s'oppose aux amendements n° 228 de M. Jean-Pierre Sueur (suppression) et n° 148 de M. Michel Charasse (repli). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 110 de M. Philippe Adnot (habilitation du Gouvernement à prendre une ordonnance simplifiant les règles de passation des marchés publics pour les collectivités territoriales). - **Art. 47 bis** *(Rapport au Parlement sur la mise en application des lois)* (p. 6725, 6726) : s'oppose aux amendements de la commission n° 27 (fixation du délai de dépôt du rapport au Parlement sur la mise en application des lois) et n° 28 (dépôt par le Gouvernement d'un rapport complémentaire lorsque plus d'un tiers des mesures d'application n'ont pas été prises). Favorable à une publication rapide des textes d'application. - **Art. 48** *(Simplification et clarification en matière de sécurité sociale)* (p. 6733) : s'oppose à l'amendement n° 179 de Mme Josiane Mathon (suppression). Demande le retrait de l'amendement n° 104 de M. Jean-Pierre Godefroy (suppression du champ de l'habilitation des mesures tendant à simplifier et alléger les règles applicables aux relations entre l'Etat et les caisses et organismes concourant à la protection sociale) au profit de l'amendement de la commission des affaires sociales saisie pour avis n° 58 (précision des trois points devant faire l'objet de l'habilitation au titre de l'amélioration des relations entre l'Etat et les caisses de sécurité sociale) qu'il accepte. S'oppose aux amendements de M. Jean-Pierrre Godefroy n° 105 (suppression de l'habilitation en matière de simplification du mode d'établisssement et de révision des tableaux de maladies professionnelles), n° 106 (suppression de l'habilitation en matière de simplification des procédures d'indemnisation et de fonctionnement du fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante) et n° 107 (suppression de l'habilitation en matière d'harmonisation des modalités du suivi médical des victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles aux conséquences graves avec celui des victimes de maladies graves). Prise en compte par le Gouvernement des demandes des victimes de l'amiante. Absence d'incidence de l'habilitation sur le montant des indemnisations ou les conditions de prise en charge du patient. (p. 6742) : s'oppose à l'amendement n° 108 de M. Jean-Pierre Godefroy (suppression de l'habilitation en matière de clarification et d'aménagement de la mission, de l'organisation et du fonctionnement des caisses nationales de sécurité sociale). (p. 6743) : accepte l'amendement n° 201 de M. Paul Blanc (extension du champ de l'habilitation à l'harmonisation des procédures de nomination aux emplois supérieurs des organismes de sécurité sociale et du service du contrôle médical). - **Art. 49** *(Simplifications de dispositions du code de l'action sociale et des familles)* (p. 6744) : accepte l'amendement de la commission des affaires sociales saisie pour avis n° 59 (précision) sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 243 . (p. 6745) : s'oppose aux amendements n° 180 de Mme Josiane Mathon (suppression) et n° 145 de M. Jean-Pierre Godefroy (suppression partielle). - **Art. 50** *(Simplification dans le domaine de la santé)* (p. 6748) : son amendement n° 96 : habilitation à modifier la composition des tribunaux interrégionaux et de la Cour nationale de la tarification sanitaire et sociale, CNTSS ; adopté. (p. 6749) : s'oppose aux amendements de M. Jean-Pierre Godefroy n° 140 (suppression de l'habilitation en matière d'harmonisation du statut des grands établissements sanitaires, notamment par la modification de l'étendue de la répartition de leurs compétences et de leurs moyens d'action), n° 142 (exclusion du champ de l'habilitation de la transformation du laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies en société anonyme) et n° 143 (exclusion du champ de l'habilitation de la réforme de l'hôpital prévue dans le plan « Hôpital 2007 »), ainsi qu'à l'amendement n° 181 de Mme Josiane Mathon (suppression). Accepte les amendements de la commission des affaires sociales saisie pour avis n° 60 (précision), n° 61 (clarification des obligations de financement de la formation professionnelle des établissements de santé), n° 62 (coordination), ainsi que les amendements n° 202 de M. Paul Blanc (simplification de l'organisation, du fonctionnement et de la gestion des centres de lutte contre le cancer) et n° 195 de M. Gérard Dériot (extension du champ de responsabilité de l'établissement français du sang). (p. 6750) : intervient sur l'amendement n° 142 de M. Jean-Pierre Godefroy précité. Garantie de la préservation de la sécurité. - **Art. additionnels après l'art. 50** (p. 6751) : accepte l'amendement de la commission des finances saisie pour avis n° 79 (simplification et réorganisation du fonctionnement de la Commission de contrôle des assurances, des mutuelles et des institutions de prévoyance, CCAMIP). Accepte l'amendement de la commission des finances saisie pour avis n° 80 (correction d'une erreur matérielle). Son amendement n° 97 : harmonisation et clarification de la situation de l'ensemble des personnels de la caisse autonome nationale de sécurité dans les mines ; adopté. (p. 6752) : son amendement n° 241 : mesures transitoires en matière de simplification des autorisations d'exploitation des établissements de santé ; adopté. - **Art. 51** *(Ratification des ordonnances prises sur le fondement de la loi n° 2003-591 du 2 juillet 2003 habilitant le Gouvernement à simplifier le droit)* (p. 6755) : accepte l'amendement n° 29 de la commission (amélioration des dispositions de l'ordonnance du 12 novembre 2003 relative à l'élection des membres des chambres de commerce et d'industrie). (p. 6756) : accepte l'amendement n° 206 de M. Jean-René Lecerf (faculté pour le fonds d'assurance formation des travailleurs indépendants de conclure des conventions de délégation) accepte l'amendement n° 207 de M. Jean-René Lecerf (report d'un an de la réforme du fonds d'assurance formation des travailleurs indépendants). (p. 6757) : accepte l'amendement n° 30 de la commission (prise en compte des modifications relatives aux articles du code rural prévues par le projet de loi relatif au développement des territoires ruraux). Son amendement n° 98 : dématérialisation du Bulletin officiel des ministères ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 194 de M. Michel Charasse (coordination). Garantit les mêmes conditions d'authenticité et d'accès pour les versions électronique et papier du Bulletin officiel des ministères. Accepte l'amendement n° 31 de la commission (correction de l'ordonnance n° 2004-274 portant simplification du droit et des formalités pour les entreprises). (p. 6758) : accepte l'amendement n° 32 de la commission (corrections à l'ordonnance du 15 avril 2004 relative à l'élection des délégués consulaires et des juges des tribunaux de commerce). Accepte l'amendement de la commission des affaires économiques saisie pour avis n° 47 (ratification de l'ordonnance n° 2004-545 relative à la partie législative du code de la recherche). (p. 6763) : sur l'amendement n° 33 de la

commission (ratification des huit dernières ordonnances adoptées par le Gouvernement en vertu de la loi du 2 juillet 2003 et diverses modifications) qu'il accepte, s'oppose aux sous-amendements n° 231 de M. Jean-Pierre Sueur (suppression de la ratification de l'ordonnance du 17 juin 2004 relative au contrat de partenariat) et de la commission des finances saisie pour avis n° 81 (modification de l'ordonnance n° 2004-604 portant réforme du régime des valeurs mobilières) et accepte le sous-amendement n° 199 de M. Laurent Béteille (retour à l'appellation d'origine pour les commissions consultatives de l'environnement et élargissement de leur domaine de compétence). Absence de garantie de l'accès équitable des architectes et des PME. (p. 6766) : accepte l'amendement de la commission des affaires économiques saisie pour avis n° 48 (ratification de l'ordonnance du 17 juin 2004 portant diverses mesures de simplification dans le domaine agricole). Accepte l'amendement de la commission des affaires sociales saisie pour avis n° 63 (ratification de l'ordonnance du 24 juin 2004 relative à la simplification du droit dans les domaines du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle). Accepte l'amendement de la commission des affaires sociales saisie pour avis n° 64 (ratification de l'ordonnance du 24 juin 2004 simplifiant le minimum vieillesse). (p. 6767) : accepte l'amendement de la commission des affaires culturelles saisie pour avis n° 38 (ratification de l'ordonnance du 1er juillet 2004 relative à la simplification du régime d'entrée en vigueur, de transmission et de contrôle des actes des autorités des établissements publics locaux d'enseignement). - **Art. additionnel après l'art. 51** : accepte l'amendement n° 34 de la commission (ratification d'ordonnances portant extension, adaptation et mise à jour dans des collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie des dispositions de la loi du 12 juin 2003 renforçant la lutte contre la violence routière et du code des juridictions financières). - **Art. 53** *(Ratification d'ordonnances portant transposition de directives)* (p. 6768) : accepte l'amendement de la commission des affaires économiques saisie pour avis n° 49 (suppression de la ratification de l'ordonnance du 25 juillet 2001 portant adaptation au droit communautaire du code de la propriété intellectuelle et du code des postes et télécommunications). S'oppose à l'amendement de la commission des affaires économiques saisie pour avis n° 50 (correction de l'ordonnance 15 avril 2004 portant création d'un système d'échange de quota d'émission de gaz à effet de serre). (p. 6769) : accepte les amendements de la commission des finances saisie pour avis n° 82, 84 et 83 (ratification d'ordonnances de transposition de directives communautaires). Accepte l'amendement de la commission des affaires économiques saisie pour avis n° 51 (ratification de l'ordonnance du 3 juin 2004 transposant la directive européenne relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement). (p. 6770) : accepte l'amendement de la commission des affaires économiques saisie pour avis n° 52 (ratification d'une ordonnance transposant une directive relative à la sécurité et à la conformité des produits). Accepte l'amendement de la commission des affaires économiques saisie pour avis n° 53 (ratification d'une ordonnance portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports), sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 242 (rectification d'une erreur matérielle) ; adopté. - **Art. additionnels après l'art. 53** (p. 6771) : accepte l'amendement de la commission des finances saisie pour avis n° 85 (habilitation du Gouvernement à créer par ordonnance un nouvel instrument financier dit "organisme de placement collectif dans l'immobilier", OPCI). Son amendement n° 244 : transposition d'une directive relative à la protection du consommateur en matière de vente ; adopté. - **Art. 55** *(Simplification dans le domaine de la consommation et de la concurrence)* (p. 6772) : s'oppose à l'amendement n° 160 de M. Jean-Pierre Sueur (suppression du recours à un règlement transactionnel en matière de contraventions aux règles du code de commerce et du code de la consommation). Accepte l'amendement de la commission des finances saisie pour avis n° 86 (habilitation du Gouvernement à prendre par ordonnance les mesures permettant de créer les nouveaux moyens d'action destinés à faire cesser les pratiques illicites en matière de concurrence). (p. 6773) : accepte l'amendement n° 200 de M. Alain Dufaut (modification tendant à donner aux agents chargés de contrôler les opérations de concentration en vertu du droit français les mêmes prérogatives que celles dont ils disposent pour l'application des règles communautaires en la matière). - **Art. 56** *(Habilitation à adopter, refondre ou adapter certains codes)* : Demande le retrait de l'amendement de la commission affaires économiques saisie pour avis n° 54 (extension du champ de l'habilitation au code de l'énergie). - **Art. 57** *(Habilitation à modifier des codes existants)* (p. 6774) : accepte l'amendement n° 35 de la commission (rétablissement d'une disposition précisant les modalités de la codification par ordonnance). - **Art. 59** *(Harmonisation et abrogation du code minier)* : Accepte l'amendement de la commission des affaires économiques saisie pour avis n° 55 (rédaction) - **Art. additionnels après l'art. 59** : son amendement n° 99 : prorogation de l'habilitation en matière de conditions d'établissement et d'exercice des professions d'agent de voyages ; adopté. (p. 6775) : son amendement n° 100 : prorogation de l'habilitation relative au code des propriétés publiques ; adopté. Son amendement n° 101 : prorogation de l'habilitation relative au code des métiers et de l'artisanat ; adopté. - **Art. 61** *(Délais d'habilitation et de ratification)* (p. 6776) : son amendement n° 245 : fixation du délai dans lequel le Gouvernement doit prendre les ordonnances relatives à la modernisation de l'ANVAR et à la suppression de certaines commissions administratives ; adopté.

- *Commission mixte paritaire* **[n° 28 (2004-2005)]** - (18 novembre 2004) - **Discussion générale** (p. 8143, 8145) : qualité du travail parlementaire. Intérêt de ce projet de loi. Service administratif de changement d'adresse. Droit de la filiation. Capacité juridique des associations de défense des handicapés. Droit relatif aux contrats d'obsèques. Ratification de 58 ordonnances : contrats de partenariat public-privé ; régime des valeurs mobilières. Poursuite du travail de simplification. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 8163) : remerciements.

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Services du Premier ministre - I - Services généraux**

- (3 décembre 2004) (p. 9004, 9005) : développement de l'administration électronique. Indemnisation des victimes d'actes de barbarie. Expérimentations relatives à la mise en oeuvre de la LOLF. Justifie le rattachement au Premier ministre des crédits du comité consultatif national d'éthique, de l'indemnisation des victimes d'actes de barbarie et du Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA. Dotation des fonds spéciaux. (p. 9005, 9006) : pertinence de la création du conseil d'analyse de la société.

**Services du Premier ministre - II. - Secrétariat général de la Défense nationale**

- (3 décembre 2004) (p. 9007, 9008) : accroissement des missions du SGDN. Renforcement du dispositif de veille et d'alerte. Développement de la capacité d'anticipation. Coordination des actions d'intelligence économique. Secrétariat du comité interministériel aux crises nucléaires ou radiologiques. Renforcement de la sécurité des systèmes d'information. Poursuite des missions traditionnelles.

**Services du Premier ministre - III. - Conseil économique et social**

- (3 décembre 2004) (p. 9009, 9010) : données chiffrées sur l'activité et l'utilité du Conseil économique et social. Débat ouvert sur la mise en application de la LOLF.

**Services du Premier ministre - IV. - Plan**

- (3 décembre 2004) (p. 9014) : modification du périmètre d'intervention du Plan. Recentrage sur les travaux de prospective. Réflexion en cours sur l'organisation administrative de l'évaluation des politiques publiques. Transfert des crédits pour l'évaluation des contrats de plan

Etat-région au budget de la DATAR suivant le souhait du Sénat. Mise en place d'indicateurs de performance en 2006.

**Budget annexe des Journaux officiels**

- (3 décembre 2004) (p. 9016) : progression de la communication électronique. Edition électronique du Journal officiel. Signature d'un accord cadre avec la CGT pour les questions de personnel. Incidences de la dématérialisation de la production et de la diffusion de l'information. Poursuite de la modernisation du système d'information. Prévision d'un excédent d'exploitation reversé au Trésor. - **Art. additionnel après l'art. 81** (p. 9017) : demande le retrait de l'amendement n° II-18 de M. Hugues Portelli (obligation pour les associations de publier les subventions qui leur sont attribuées). Partage le souci de transparence et de simplification de son auteur. Elaboration d'une ordonnance.

**YUNG (Richard)**
*sénateur (Français établis hors de France (Série C))*
*SOC*

Election le 26 septembre 2004.

## NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale à partir du 6 octobre 2004.

## DÉPÔTS

*Proposition de loi* relative à l'accès aux documents classés secret défense et modifant la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998 instituant la Commission consultative du secret de la défense nationale **[n° 23 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Défense - Justice - Police et sécurité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions du code de procédure pénale et à permettre la réparation intégrale de la victime partie civile en cas d'acquittement au bénéfice du doute **[n° 24 (2004-2005)]** (13 octobre 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* relative au droit de bénéficier d'une euthanasie **[n° 26 (2004-2005)]** (14 octobre 2004) - **Justice - Questions sociales et santé.**

*Proposition de loi* renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple **[n° 62 (2004-2005)]** (10 novembre 2004) - **Éducation - Famille - Justice - Société.**

## INTERVENTIONS

**- Projet de loi de finances pour 2005 [n° 73 (2004-2005)]**

*Deuxième partie :*

**Intérieur, sécurité intérieure et libertés locales - Décentralisation**

- (2 décembre 2004) - **Etat C - Titres V et VI** (p. 8936, 8937) : question de l'identité nationale électronique sécurisée. Insuffisance des crédits pour une mise en place du dispositif à la fin de 2006. Nécessaire concertation avec les élus locaux en vue de l'examen du projet de loi. Précisions souhaitables quant à la saisie des données dans les consulats après l'expérience malheureuse des passeports Delphine.

**Justice**

- (13 décembre 2004) (p. 9631, 9632) : crainte d'une régulation budgétaire. Faiblesse du taux de créations d'emplois pour 2005. Surpopulation carcérale. Vétusté du parc pénitentiaire. Mise en oeuvre d'une politique répressive. Aggravation de la situation avec l'application à venir des mesures de la loi "Perben II". Politique immobilière. Insuffisance des mesures en faveur des détenus malades mentaux. Regroupement en prison de différents types de délinquants.

**ZOCCHETTO (François)**
*sénateur (Mayenne)*
*UC*

## NOMINATIONS

Vice-président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale à partir du 7 octobre 2004 ; membre de la commission jusqu'au 6 octobre 2004.

Membre titulaire du Conseil d'administration de l'Institut national des hautes études de sécurité le 14 septembre 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique portant statut d'autonomie de la Polynésie française et du projet de loi complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française le 15 janvier 2004.

Rapporteur de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité le 23 janvier 2004.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au divorce le 15 avril 2004.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de modernisation de la sécurité civile le 27 juillet 2004.

## DÉPÔTS

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 90 (2003-2004)] portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité. **[n° 148 (2003-2004)]** (14 janvier 2004) - **Justice.**

*Rapport*, fait au nom de la commission mixte paritaire, sur le projet de loi portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité. **[n° 173 (2003-2004)]** (27 janvier 2004) - **Justice.**

*Proposition de loi* visant à instaurer un moratoire des fermetures de services publics en milieu rural **[n° 174 (2003-2004)]** (27 janvier 2004) - **Aménagement du territoire - Collectivités territoriales - Fonction publique - Société.**

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission d'enquête sur le rôle des centrales d'achat dans la fixation des prix à la consommation et les délocalisations d'entreprises **[n° 284 (2003-2004)]** (30 avril 2004) - **Entreprises - PME, commerce et artisanat.**

*Proposition de loi* tendant à protéger les noms des collectivités locales sur Internet **[n° 309 (2003-2004)]** (12 mai 2004) - **Collectivités territoriales - Economie et finances, fiscalité - Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* relative à la lutte contre la toxicomanie, à la prévention et à la répression de l'usage illicite de plantes ou de produits classés comme stupéfiants **[n° 364 (2003-2004)]** (21 juin 2004) - **Justice - Société.**

*Proposition de résolution* tendant à compléter et modifier le Règlement du Sénat **[n° 396 (2003-2004)]** (1er juillet 2004) - **Pouvoirs publics et Constitution.**

*Proposition de loi* tendant à considérer comme les effets d'une catastrophe naturelle les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse ou à la réhydratation des sols quelle que soit leur intensité **[n° 441 (2003-2004)]** (12 août 2004) - **Environnement.**

*Proposition de loi* relative aux compétences du tribunal d'instance, de la juridiction de proximité et du tribunal de grande instance **[n° 41 (2004-2005)]** (26 octobre 2004) - **Justice.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité** - *Deuxième lecture* **[n° 90 (2003-2004)]** - (20 janvier 2004) - rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale - **Discussion générale** (p. 540, 543) : premier texte législatif d'appréhension globale de la criminalité organisée. Mise en oeuvre de nouveaux moyens d'investigation. Création de juridictions interrégionales spécialisées. Renforcement de la lutte contre les infractions en matière économique et financière, de santé publique, de pollution maritime et de discriminations. Modifications substantielles de la procédure pénale : création d'une procédure de comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité ; rôle du garde des sceaux ; durée de l'enquête de flagrance ; suppression de la procédure de contumace. Enrichissement du texte au cours de la navette. Apports de l'Assemblée nationale réformant les règles relatives à l'application des peines. Apports du Sénat créant un fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles et transposant la décision cadre du conseil de l'Union européenne relative au mandat d'arrêt européen. Accueil favorable par l'Assemblée nationale d'un grand nombre de propositions formulées par le Sénat en première lecture. Amendements de la commission visant à rétablir des dispositions supprimées par l'Assemblée nationale. Souci d'équilibre entre droits de la défense et efficacité de la procédure pénale. Principe de l'autorité des magistrats du Parquet sur la police judiciaire. Interdiction de condamner une personne sur la déclaration anonyme d'un policier infiltré. Droits des mineurs gardés à vue. Modification des dispositions relatives à la pollution maritime. Améliorations du dispositif relatif au fichier des auteurs d'infractions sexuelles. Allongement non judicieux du délai de prescription en matière d'infractions sexuelles. Maintien de l'obligation d'informer le procureur de la République dès le début de la garde à vue. Assistance obligatoire de l'avocat dans la procédure de comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité. Publicité de l'audience d'homologation. Réserves sur "l'amendement Garraud". La commission proposera à sa quasi-unanimité la suppression de l'article créant un délit d'interruption involontaire de grossesse. Réaffirme l'utilité et la nécessité de ce projet de loi, en dépit des idées fausses récemment véhiculées. - **Exception d'irrecevabilité** (p. 559) : s'oppose à la motion n° 1 de M. Robert Badinter tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité. Conformité du texte à la Constitution par la majorité des membres de la commission des lois. Existence préalable et poursuite d'une véritable concertation. Réactions de crispation inhérentes aux difficultés d'adapter les comportements et les pratiques professionnelles aux changements de l'environnement. Confiant en l'aboutissement d'un texte d'équilibre entre efficacité de la procédure pénale et respect des libertés individuelles. - **Question préalable** (p. 563) : s'oppose à la motion n° 143 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat tendant à opposer la question préalable. - **Art. additionnels avant le titre Ier** (p. 564) : s'oppose aux amendements de Mme Nicole Borvo n° 228 (instauration d'un moratoire sur la création de toute nouvelle infraction pénale) et n° 229 (subordination de la création de toute nouvelle infraction pénale à l'étude de son incidence sur le droit en vigueur et sur l'activité des juridictions). - **Art. additionnel après le titre Ier** (p. 565) : s'oppose à l'amendement n° 226 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (mise en place d'une évaluation des dispositions du titre Ier, applicables à titre expérimental pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2005). S'oppose à la demande de réserve de Mme Nicole Borvo sur son amendement n° 226 précité. - **Art. 1er** *(Art. 706-73 à 706-101-1 nouveaux du code de procédure pénale - Règles applicables à la délinquance et à la criminalité organisées)* (p. 570) : ses amendements n° 2 et 3 : rétablissement de l'autorisation préalable du procureur de la République à l'extension des compétences des officiers de police judiciaire à l'ensemble du territoire national dans le cadre d'une surveillance ; adoptés. Son amendement n° 4 : rétablissement de l'interdiction supprimée par l'Assemblée nationale de condamner une personne sur le seul fondement de déclarations anonymes de policiers infiltrés ; adopté. (p. 571) : son amendement n° 5 : rétablissement de l'information "sans délai" du juge des libertés et de la détention ayant autorisé des écoutes téléphoniques sur les actes accomplis sur le fondement de cette autorisation ; adopté. (p. 572) : son amendement n° 6 : rétablissement de la transmission "sans délai" au procureur de la République de la demande faite par une personne placée en garde à vue sur les suites données à l'enquête ; adopté. Sur les amendements de M. Robert Badinter, s'oppose aux n° 144 (suppression), n° 145 (exclusion du champ d'application de l'article des associations de défense et d'assistance aux personnes étrangères) et n° 146 (exclusion de toute dérogation au principe selon lequel une personne ne peut être condamnée sur le seul fondement des déclarations de policiers infiltrés) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 147 (possibilité pour la personne qui fait l'objet d'une enquête de flagrance de désigner un avocat pour assister à la perquisition de son domicile). S'oppose aux amendements de Mme Nicole Borvo n° 230 (suppression du champ d'application de l'article du délit d'aide à l'entrée et au séjour irréguliers des étrangers) et n° 231 (inclusion du délit de corruption dans la liste des infractions relevant de la criminalité et de la délinquance organisées) ainsi qu'aux amendements de M. Michel Charasse n° 150 (indemnisation des personnes mises en cause lorsque la procédure relative à la criminalité organisée a conduit à un non-lieu) et n° 151 (procédure disciplinaire à l'encontre du magistrat lorsque les opérations menées dans le cadre de la procédure relative à la criminalité organisée ont conduit à un non-lieu). - **Art. additionnel après l'art. 1er** (p. 575) : s'oppose à l'amendement n° 272 de Mme Marie-Claude Beaudeau (extension du champ de la responsabilité pénale des employeurs par la suppression du mot "particulière" qualifiant l'obligation de sécurité). - **Art. 1er bis AA** *(Art. 706-79-1 nouveau du code de procédure pénale - Coordination de la politique d'action publique en matière de criminalité organisée)* (p. 576) : s'oppose à l'amendement n° 232 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (suppression). - **Art. additionnel après l'art. 1er bis AA** (p. 577) : s'oppose à l'amendement n° 152 de M. Robert Badinter (protection de l'utilisation des interceptions téléphoniques entre une personne suspectée et son avocat). - **Art. 2 bis** *(Art. 322-6-1 nouveau du code pénal - Diffusion de procédés permettant la fabrication d'engins de destruction)* (p. 578) : son amendement n° 7 : rétablissement de

l'aggravation des peines prévue par le Sénat en première lecture pour sanctionner la diffusion de moyens de fabrication d'engins de destruction ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 2 quater** (p. 579) : son amendement n° 289 : coordination ; adopté. - **Art. 3** *(Art. 132-78, 221-5-3, 222-6-2 nouveau, 222-43, 222-43-1 nouveau, 224-5-1, 224-8-1, 225-4-9, 225-11-1, 311-9-1, 312-6-1 nouveaux du code pénal, art. 3-1 nouveau de la loi du 19 juin 1871, art. 35-1 nouveau du décret du 18 avril 1939, art. 6-1 nouveau de la loi du 3 juillet 1970, art. 4-1 nouveau de la loi du 9 juin 1972 - Exemptions ou réductions de peine pour les auteurs ou complices d'infractions apportant leur concours à la justice)* (p. 580) : son amendement n° 8 : information "sans délai" de la commission nationale chargée de définir les mesures de protection des personnes coopérant avec la justice ; adopté. S'oppose aux amendements identiques n° 153 de M. Robert Badinter et n° 233 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (suppression). - **Art. 4** *(Art. 434-7-2 nouveau du code pénal - Révélation d'informations de nature à entraver le déroulement de la procédure pénale)* : son amendement n° 9 : rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture et prévoyant que l'infraction ne sera constituée que si la divulgation d'informations a pour objet d'entraver le cours de la justice ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 154 de M. Robert Badinter (suppression). - **Art. 5** *(Art. 63-4, 85, 706-26, 706-24-2, 706-30, 706-32 et 706-36-1 du code de procédure pénale - Coordinations en matière de garde à vue, de saisine des juridictions spécialisées, de saisies conservatoires et d'infiltration)* (p. 582) : son amendement n° 10 : rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture ramenant de la quarante-huitième heure à la trente-sixième heure de garde à vue le premier entretien avec l'avocat ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 155 de M. Robert Badinter (suppression). (p. 583) : son amendement n° 11 : maintien de l'intervention de l'avocat dès le début de la garde à vue des mineurs et limitation de la possibilité de prolonger la garde à vue des mineurs de seize à dix-huit ans pendant quatre-vingt-seize heures au seul cas dans lequel des majeurs sont également impliqués dans l'infraction ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 234 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (suppression des dispositions permettant l'allongement jusqu'à quatre-vingt-seize heures de la durée de la garde à vue des mineurs de seize à dix-huit ans). - **Art. 6** *(Art. 694, art. 694-1 à 694-9 nouveaux, art. 695, art. 695-1 à 695-51 nouveaux, art. 696 à 696-2, 696-3 à 696-48 nouveaux, art. 706-71 du code de procédure pénale et art. 30 de la loi du 10 mars 1927 - Refonte des règles relatives à l'entraide judiciaire internationale)* (p. 596) : ses amendements n° 12, 14, 18, 19, 21, 24, 25, 29, 30, 31, 33 et 34 : retour au texte du Sénat en première lecture concernant les délais d'information de l'autorité de l'Etat requérant sur une demande d'entraide judiciaire, n° 13 : clarification du dispositif relatif aux modalités d'émission d'un mandat d'arrêt européen par le ministère public, n° 15 : clarification de l'article 695-17 du code de procédure pénale précisant les exceptions au principe de spécialité, n° 16 : suppression de la mention relative au racket pour faire référence à l'extorsion dans la liste des infractions donnant lieu à l'exécution d'un mandat d'arrêt européen sans contrôle de la double incrimination, n° 17 : coordination, n° 20 : précision du lieu d'incarcération de la personne appréhendée, n° 22 : mention du caractère irrévocable de la renonciation au bénéfice du principe de la spécialité faite par la personne qui a consenti à sa remise, n° 23 et 27 : cohérence avec les modifications adoptées par l'Assemblée nationale, n° 26 et 28 : précision, et n° 32 : comparution de la personne réclamée devant la chambre de l'instruction dans un délai de dix jours précisés "ouvrables" à compter de la date de sa présentation au procureur général ; adoptés. - **Art. 6 bis** *(Art. 568-1, 574-2 nouveaux et 716-4 du code de procédure pénale - Pourvoi en cassation à l'encontre d'un arrêt de la chambre de l'instruction sur l'exécution d'un mandat d'arrêt européen - Prise en compte de la durée de la détention provisoire en France)* (p. 597) : son amendement n° 35 : harmonisation rédactionnelle ; adopté. - **Art. 6 ter** *(Art. 113-8-1 nouveau du code pénal - Applicabilité de la loi pénale française à certaines infractions commises hors du territoire national par un étranger dont l'extradition vers un Etat tiers a été refusée)* (p. 598) : son amendement n° 36 : extension de la compétence des juridictions françaises à certaines infractions commises hors du territoire national lorsque les faits reprochés à la personne dont l'extradition a été refusée revêtent un caractère politique ; adopté. - **Art. 7** *(Art. 704, art. 705-1 et 705-2 nouveaux, art. 706 et 706-1 du code de procédure pénale - Règles relatives à l'organisation judiciaire en matière économique et financière)* (p. 599) : s'oppose à l'amendement n° 156 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (suppression). - **Art. 7 bis A** *(Art. 706-1-1 nouveau du code de procédure pénale - Coordination de la politique d'action publique en matière de lutte contre la délinquance économique et financière)* : s'oppose à l'amendement n° 235 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (suppression). - **Art. 7 ter** *(Art. L. 650-1 à L. 650-5 nouveaux du code de l'organisation judiciaire - Désignation des magistrats des juridictions interrégionales spécialisées - Coordination de la politique d'action publique en matière d'infractions relevant des juridictions spécialisées)* : s'oppose à l'amendement n° 236 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (suppression des dispositions relatives à la hiérarchisation entre les procureurs généraux). - **Art. 8 bis A** *(Art. 706-2-1 nouveau du code de procédure pénale - Coordination de la politique d'action publique en matière de santé publique)* (p. 600) : s'oppose à l'amendement n° 237 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (suppression des dispositions relatives à la hiérarchisation entre les procureurs généraux) sur le même objet que l'amendement n° 236 ci-dessus du même auteur. - **Art. 10** *(Art. L. 218-10, L. 218-11, L. 218-13, L. 218-22, L. 218-24, L. 218-25 et L. 218-29 du code de l'environnement - Aggravation de la répression des infractions en matière de pollution maritime)* (p. 602, 603) : ses amendements n° 37 : suppression de la possibilité de prononcer des amendes fixées en fonction de la valeur de la cargaison ou du navire et doublement du montant des peines encourues, n° 38 : précision et n° 39 et 40 : coordination ; adoptés. - **Art. 10 ter** *(Art. 322-6 du code pénal - Destruction par incendie)* : son amendement n° 41 : substitution à la peine de quinze ans d'emprisonnement de celle de quinze ans de réclusion criminelle pour réprimer les destructions volontaires par incendie ; adopté. - **Art. 11** *(Art. 28-1 du code de procédure pénale et art. 67 bis du code des douanes - Amélioration de l'efficacité de la douane judiciaire et de la douane administrative)* (p. 605) : son amendement n° 42 : coordination visant l'interdiction de prononcer une condamnation sur le seul fondement de déclarations anonymes d'un agent infiltré ; adopté. - **Division et art. additionnels après l'art. 11** (p. 606) : s'oppose aux amendements de Mme Nicole Borvo n° 240 (section additionnelle - De la désorganisation d'entreprise) et n° 241 (sanction à l'encontre de l'employeur qui, par son comportement, désorganise son entreprise et met en échec les droits des salariés). - **Art. 11 quinquies** *(Art. 2 ter nouveau de la loi n° 95-66 du 20 janvier 1995 relative à l'activité de conducteur et à la profession d'exploitant de taxi et art. 23 de la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 relative à la sécurité intérieure - Création de l'infraction d'exercice illégal de la profession de chauffeur de taxi)* (p. 608) : accepte les amendements de M. Serge Vinçon n° 276 (suppression de la nécessité d'être titulaire du certificat de capacité professionnelle pour exercer l'activité de conducteur de taxi) et n° 275 (ajout des infrastructures portuaires à la liste des enceintes soumises à l'interdiction d'entrée et de séjour au titre des peines complémentaires à l'infraction d'exercice clandestin de la profession de conducteur de taxi). - **Division et art. additionnels avant le chapitre IV** : S'oppose aux amendements de Mme Nicole Borvo n° 238 (division additionnelle, section VII - Dispositions relatives à la lutte contre la corruption) et n° 239 (transformation du service central de prévention de la corruption en une autorité administrative indépendante). - **Art. additionnel après l'art. 15** (p. 609) : s'oppose à l'amendement n° 242 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (instauration d'une autorité administrative indépendante dans le cadre des marchés publics). - **Art. additionnel avant l'art. 15 bis** (p. 610) : son amendement n° 290 : possibilité pour les associations de lutte contre le racisme de se porter partie civile en matière de fichiers comportant l'origine raciale, l'opinion ou la croyance religieuse ; adopté. - **Art. 15 bis** *(Art. 131-3, 131-5-1 nouveau, 132-45, 131-6, 131-7, 131-8, 131-9, 131-11, 222-45, 225-19, 311-4, 312-13, 322-15, 434-41 du code pénal, art. 20-4-1 nouveau de l'ordonnance n° 45-174 du 2 février 1945 -*

*Création d'une peine de stage de citoyenneté)* (p. 611) : s'oppose à l'amendement n° 243 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (suppression de la mention selon laquelle le stage de citoyenneté peut se dérouler aux frais du condamné). Ses amendements n° 43 : inscription du stage de citoyenneté dans la liste des peines complémentaires en matière contraventionnelle ; et n° 44 : coordination ; adoptés. - **Intitulé de la section 2 et art. additionnels avant l'art. 16** (p. 614) : s'oppose aux amendements de Mme Nicole Borvo n° 254 (ajout du mot "homophobes" dans l'intitulé de la section 2) et sur le même objet n° 255, 256, 257, 258, 259 et 260 (modification de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse pour réprimer les injures, les provocations à la discrimination et les diffamations commises à raison de l'orientation sexuelle de la victime). S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de M. Robert Badinter sur le même objet n° 157, 158 et 159 (extension à la presse de la répression de tous les écrits et propos discriminatoires susceptibles de constituer l'infraction visée à l'article 225-1 du code pénal), n° 160 (exercice d'office par le procureur de la République du droit de poursuivre un contrevenant ayant commis un des éléments visés à l'article 225-1 du code pénal) et n° 161 (possibilité pour les associations régulièrement déclarées d'exercer les droits reconnus à la partie civile pour toute discrimination visée à l'article 225-1 du code pénal). Adaptation pertinente de l'article 225-1 du code pénal à la répression des discriminations commises par voie de presse. - **Art. 16** *(Art. 65-3 nouveau de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse - Modification du délai de prescription pour les messages racistes ou xénophobes publiés par voie de presse)* (p. 618, 619) : accepte l'amendement n° 162 de M. Robert Badinter (extension à tous les messages diffusés sur internet de l'allongement de la prescription d'un mois à un an). - **Art. 16 bis B** *(Art. 706-47 et 706-47-1 nouveau du code de procédure pénale - Procédure particulière applicable aux infractions sexuelles)* (p. 621) : son amendement n° 45 : suppression de l'exhibition sexuelle de la liste des infractions susceptibles d'entraîner une inscription au fichier ; adopté. S'oppose aux amendements de M. Robert Badinter n° 164 (suppression) et n° 165 (faculté pour le juge de décider de l'inscription au fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles quand il s'agit de délits). (p. 623) : intervient sur l'amendement n° 164 de M. Robert Badinter (suppression) pour demander cohérence et clarté dans la position des sénateurs socialistes. - **Art. additionnels après l'art. 16 bis B** (p. 624) : s'oppose aux amendements de M. Robert Badinter sur le même objet n° 170, 166, 167, 168 et 169 (possibilité pour le juge de prononcer ou non l'inscription au fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles quand il s'agit de délits). (p. 625) : s'oppose à l'amendement n° 171 de M. Robert Badinter (possibilité d'inscrire les mineurs au fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles à partir de l'âge de seize ans). Confiant en l'indulgence des juges pour les mineurs en cas d'infractions punies de moins de cinq ans d'emprisonnement. Possibilité d'effacement ou de radiation du fichier. - **Art. 16 bis** *(Art. 706-53-1 à 706-53-12 nouveaux du code de procédure pénale - Fichier judiciaire national automatisé des auteurs)* (p. 630) : son amendement n° 46 : rétablissement de la tenue du fichier des auteurs d'infractions sexuelles par les services du casier judiciaire ; adopté. Son amendement n° 47 : suppression de l'inscription dans le fichier des décisions de classement sans suite fondées sur l'irresponsabilité de la personne poursuivie ; adopté. S'oppose aux amendements de M. Robert Badinter n° 174 (limitation du champ d'application de l'article 706-53-2 du code pénal concernant les condamnations enregistrées dans le fichier) et n° 176 (suppression de l'inscription dans le fichier des condamnations par défaut ou faisant l'objet d'une déclaration de culpabilité assortie d'une dispense ou d'un ajournement de la peine). (p. 631) : son amendement n° 48 : rétablissement des deux durées de conservation des données inscrites au fichier fixées à trente et vingt ans en fonction de la gravité de l'infraction et suppression de la durée de dix ans prévue par l'Assemblée nationale ; adopté. S'oppose aux amendements de M. Robert Badinter n° 178 (inapplication aux délits punis de dix ans d'emprisonnement d'une durée de conservation des données au fichier pendant trente ans) et n° 179 (abaissement de trente ans à vingt ans de la durée d'inscription des données au fichier pour les délits punis de dix ans d'emprisonnement). (p. 632, 633) : s'oppose à l'amendement n° 180 de M. Robert Badinter (suppression pour la personne condamnée pour un crime ou pour un délit puni d'une peine de dix ans de prison de l'obligation de se présenter à la gendarmerie tous les six mois pour justifier de son adresse). Souplesse du dispositif prévu. Possibilité pour les personnes concernées de demander à être relevées de cette obligation ou d'être radiées du fichier. (p. 634) : s'oppose à l'amendement n° 181 de M. Robert Badinter (accessibilité des informations contenues dans le fichier réservée aux seuls préfets, à l'exclusion des administrations de l'Etat). (p. 635) : s'oppose aux amendements sur le même objet n° 182 et 183 de M. Robert Badinter (suppression de l'intervention du procureur de la République dans la procédure relative aux demandes de rectification ou d'effacement des informations contenues dans le fichier et attribution de l'appel à la cour d'appel statuant en chambre du conseil). (p. 636) : son amendement n° 49 : correction d'une erreur matérielle ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 16 bis** (p. 637) : accepte l'amendement n° 163 de M. Robert Badinter (abrogation du délit d'offense à un chef d'Etat étranger issu de l'article 36 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse). - **Art. 16 quinquies** *(Art. 131-38 du code pénal, art. 706-45 du code de procédure pénale, art. 43-1 nouveau de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, art. 93-4 nouveau de la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle - Amende encourue par les personnes morales - Responsabilité pénale des entreprises de presse)* (p. 638) : s'oppose à l'amendement n° 244 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (suppression). - **Art. 16 sexies** *(Art. 223-11 du code pénal, art. L. 2222-1 du code de la santé publique - Interruption involontaire de grossesse)* : son amendement n° 50 : suppression ; adopté. Absence de consensus sur l'amendement Garraud. Rédaction non satisfaisante. Association inopportune du délit d'interruption involontaire de grossesse aux nouvelles formes de criminalité. Réflexion à conduire dans une perspective d'ensemble des violences subies par les femmes. Reconnaissance nécessaire de la spécificité de l'acte médical. Souci d'éviter la judiciarisation de l'exercice de la médecine.

- **Suite de la discussion** (21 janvier 2004) - **Art. 16 septies** *(Art. 529-1, 529-2, 529-8 et 529-11 du code de procédure pénale, art. L. 130-9 du code de la route - Procédure de l'amende forfaitaire - Contrôle automatique d'infractions au code de la route)* (p. 690) : s'oppose à l'amendement n° 246 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (suppression). - **Art. 16 octies** *(Art. L. 221-2 du code de la route - Conduite sans être titulaire du permis de conduire)* : son amendement n° 51 : augmentation du montant de l'amende punissant le délit de conduite sans permis et suppression des dispositions relatives à la récidive déjà prévue par l'article 132-10 du code pénal ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 247 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (suppression). - **Art. 16 nonies** *(Art. L. 233-1 nouveau du code de la route - Refus d'obtempérer dans des circonstances exposant autrui à un risque de mort ou de blessures)* (p. 691) : s'oppose à l'amendement n° 248 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (suppression). - **Art. 16 decies** *(Art. L. 324-2 nouveau du code de la route - Conduite sans assurance)* (p. 692) : son amendement n° 52 : réécriture de l'article pour assortir le délit de conduite sans assurance d'une peine de deux mois d'emprisonnement et préciser que la commission par négligence est constitutive de l'infraction ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 249 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (suppression). - **Art. 16 undecies** *(Art. L. 325-1-1 du code de la route, art. 131-21 du code pénal - Mise en oeuvre de la peine de confiscation du véhicule)* (p. 693) : son amendement n° 53 : prise en charge par l'acquéreur des frais d'enlèvement et de garde en fourrière en cas de prononcé de la confiscation du véhicule ; adopté. S'oppose aux amendements n° 250 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (suppression) et n° 185 de M. Robert Badinter (suppression des dispositions imputant au condamné les frais d'enlèvement et de garde en fourrière de son véhicule). - **Art. additionnels après l'art. 16 undecies** (p. 694) : son amendement n° 54 : aggravation des peines sanctionnant le fait de mettre en circulation un véhicule muni d'une plaque portant un numéro d'immatriculation

attribué à un autre véhicule ; adopté. Accepte l'amendement n° 274 de M. Laurent Béteille (modalités d'exonération du supplément d'amende pour le contrevenant négligent mais de bonne foi). - **Art. additionnel avant le chapitre Ier** (p. 695) : s'oppose à l'amendement n° 227 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (présentation au Parlement d'un rapport d'évaluation sur l'application des dispositions des chapitres I, II, III et IV adoptés à titre expérimental pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2005). - **Art. 17** *(Art. 30 du code de procédure pénale - Attributions du ministre de la justice en matière de politique pénale)* (p. 696) : son amendement n° 55 : substitution de la référence à la politique d'action publique à celle de politique pénale dans les dispositions portant attributions du ministre de la justice ; adopté. S'oppose aux amendements n° 251 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (suppression) et n° 186 de M. Robert Badinter (réécriture de l'article pour clarifier les attributions du ministre de la justice et préciser que les orientations générales de la politique d'action publique sont destinées aux magistrats du ministère public et qu'aucune instruction ne peut leur être donnée dans les affaires individuelles). - **Art. 18** *(Art. 35 du code de procédure pénale - Rôle des procureurs généraux en matière de politique pénale)* (p. 697) : son amendement n° 56 : coordination ; adopté. - **Art. 23** *(Art. 41-2 et 41-3 du code de procédure pénale - Extension du champ d'application de la composition pénale et de la liste des mesures susceptibles d'être proposées)* (p. 702) : son amendement n° 57 : précision selon laquelle le montant de l'amende de composition ne peut excéder la moitié du montant de l'amende encourue ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 252 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (suppression) ainsi qu'aux amendements de M. Robert Badinter n° 187 (suppression), n° 189 (limitation du champ d'application de la composition pénale aux délits punissables d'une peine inférieure ou égale à deux ans d'emprisonnement) et n° 190 (fixation du plafond du montant de l'amende de composition) et estime l'amendement de ce dernier n° 188 (information de la personne de son droit à l'assistance d'un avocat avant de donner son accord à la proposition du procureur de la République) satisfait par l'article 41-2 du code de procédure pénale. - **Art. 24 A** *(Art. 706-53-1 nouveau du code de procédure pénale - Prescription des infractions sexuelles)* (p. 704, 705) : son amendement n° 58 : suppression ; adopté. Refus de la commission de multiplier les dérogations dans l'allongement des délais de prescription des crimes et des délits. Interrogation sur le bien-fondé d'une imprescriptibilité des infractions pénales. Suggère l'allongement de délais de prescription de dix ans à vingt ans pour les crimes et de trois ans à sept ans pour les délits punis de plus de cinq ans d'emprisonnement. Souhaite la poursuite de la réflexion avec le soutien du Gouvernement. - **Art. 24** *(Art. L. 2211-2 et L. 2211-3 nouveaux du code général des collectivités territoriales - Echanges d'informations relatifs à des crimes ou délits entre les maires et les parquets)* (p. 707) : son amendement n° 59 : information "sans délai" du maire par le procureur de la République des infractions causant un trouble à l'ordre public sur le territoire de sa commune ; adopté. - **Art. 26** *(Art. 15-3, 53 et 74 du code de procédure pénale - Dispositions relatives au dépôt de plainte, à la durée de l'enquête de flagrance et à la procédure de recherche des causes de la mort)* (p. 708) : s'oppose à l'amendement n° 192 de M. Robert Badinter (nécessité d'une ordonnance motivée du procureur de la République à la prolongation de l'enquête de flagrance). - **Art. 29 B** *(Art. 75-2 du code de procédure pénale - Information du prévenu en cas d'identification d'un suspect)* (p. 709) : son amendement n° 60 : suppression ; adopté. - **Art. 29 C** *(Art. 77-3 du code de procédure pénale - Information du procureur ayant dirigé l'enquête lorsqu'une personne gardée à vue demande les suites données à l'enquête)* (p. 710) : son amendement n° 61 : suppression ; adopté. - **Art. 29 bis** *(Art. 63 et 77 du code de procédure pénale - Information du procureur en cas de placement en garde à vue)* : son amendement n° 62 : suppression ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 196 de M. Robert Badinter (repli). - **Art. additionnels après l'art. 29 bis** (p. 711) : s'oppose aux amendements de M. Robert Badinter n° 198 (limitation de la durée de la garde à vue à vingt-quatre heures) et n° 197 (présentation obligatoire au juge d'instruction de la personne gardée à vue à chaque prolongation de la mesure). (p. 712) : s'oppose à l'amendement n° 199 de M. Robert Badinter (possibilité pour la personne gardée à vue de s'entretenir avec un avocat dès le début de la garde à vue et de bénéficier de son assistance à tout moment de la garde à vue). - **Art. additionnel après l'art. 29 ter** : son amendement n° 63 : renforcement du droit des personnes arrêtées hors du territoire national ; adopté. - **Art. 29 quater** *(Art. 63-1 du code de procédure pénale - Diligences des enquêteurs pour la mise en oeuvre des droits des personnes gardées à vue)* : son amendement n° 64 : suppression ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 29 quater** (p. 713) : s'oppose à l'amendement n° 201 de M. Robert Badinter (enregistrement audiovisuel des interrogatoires au cours de la garde à vue). - **Art. 30** *(Art. 70 et 77-4 nouveau du code de procédure pénale - Mandat de recherche délivré par le procureur de la République)* (p. 714) : son amendement n° 65 : rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture ; adopté. - **Art. 31** *(Art. 74-2 du code de procédure pénale - Recherche de personnes en fuite)* (p. 715) : son amendement n° 66 : rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture ; adopté. - **Art. 38** *(Art. 122, 123, 134, 135-1 nouveau et 136 du code de procédure pénale - Création d'un mandat de recherche)* : son amendement n° 67 : rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture ; adopté. - **Art. 39** *(Art. 125, 126, 127, 132, 133-1 nouveau et 82 du code de procédure pénale - Règles relatives à l'exécution des mandats)* (p. 716) : ses amendements n° 68 : rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture et n° 69 : harmonisation de la partie du code de procédure pénale consacrée à l'outre-mer avec les nouvelles dispositions permettant d'allonger les délais de présentation et de transfèrement ; adoptés. - **Art. 40** *(Art. 135-2 et 135-3 nouveaux du code de procédure pénale - Exécution d'un mandat d'arrêt après le règlement de l'information - Inscription des mandats d'arrêt et de recherche au fichier des personnes recherchées)* : son amendement n° 70 : rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture ; adopté. - **Art. additionnel avant l'art. 41** (p. 717) : son amendement n° 71 : transfert des dispositions de l'article 215-2 du code de procédure pénale dans l'article 181 de ce code ; adopté. - **Art. 41** *(Art. 141-2, 179, 181, 215, 215-2, 272-1, 367 et 380-4 du code de procédure pénale - Suppression de l'ordonnance de prise de corps)* (p. 718) : son amendement n° 72 : coordination ; adopté. - **Art. 42** *(Art. 152, 153 et 154 du code de procédure pénale - Dispositions de simplification des commissions rogatoires)* : son amendement n° 73 : rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture ; adopté. - **Art. 45 ter** *(Art. 705 et 706-1 du code de procédure pénale - Coordinations)* : son amendement n° 74 : coordination ; adopté. - **Art. 53** *(Art. 137-1 du code de procédure pénale - Suppléance du juge des libertés et de la détention)* (p. 719) : accepte l'amendement n° 208 de M. Robert Badinter (suppression). - **Art. 53 bis** *(Art. 137-4 et 137-1 du code de procédure pénale - Procédure de placement en détention provisoire)* (p. 721) : s'oppose aux amendements identiques n° 210 de M. Robert Badinter et n° 253 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (suppression). - **Art. 54 bis** *(Art. 177 du code de procédure pénale - Non-lieu motivé par l'irresponsabilité ou le décès de la personne poursuivie)* (p. 723) : son amendement n° 75 : rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 211 de M. Robert Badinter (suppression). - **Art. 57** *(Art. 41, 393, 396 et 397-1 du code de procédure pénale - Procédure de comparution immédiate)* (p. 724) : son amendement n° 77 : maintien à deux jours de la durée maximale de détention provisoire avant comparution immédiate ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 212 de M. Robert Badinter (rétablissement de l'article 396 du code de procédure pénale dans sa rédaction actuelle). - **Art. 57 quater** *(Art. 399 du code de procédure pénale - Fixation du nombre et du jour des audiences correctionnelles)* (p. 725) : s'oppose à l'amendement n° 214 de M. Robert Badinter (suppression). - **Art. 58** *(Art. 410, 410-1, 411, 412, 412-1 et 412-2 nouveaux du code de procédure pénale - Jugement d'un prévenu en son absence)* (p. 726) : son amendement n° 78 : coordination ; adopté. - **Art. 60** *(Art. 495 du code de procédure pénale - Extension du champ d'application de la procédure simplifiée)* (p. 727) : ses amendements n° 79 : suppression de l'extension de l'ordonnance pénale à tous les délits punis d'une peine

inférieure ou égale à cinq ans d'emprisonnement ; et n° 80 : coordination ; adoptés. - **Art. 61** *(Art. 495-7 à 495-16 et 520-1 nouveaux du code de procédure pénale - Comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité)* (p. 730) : ses amendements n° 81 : limitation du plafond de l'amende proposée dans cette procédure à la moitié de l'amende encourue ; n° 82 : impossibilité pour la personne poursuivie de renoncer à son droit d'être assistée par un avocat ; et n° 83 : publicité de l'audience d'homologation, sauf si le juge en décide autrement, d'office ou à la demande des parties ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° 261 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (suppression). (p. 731) : ses amendements n° 84 : coordination ; n° 85 : clarification et n° 86 : précision ; adoptés. Sur les amendements de M. Robert Badinter, s'oppose aux n° 219 (possibilité pour le juge d'inviter le procureur à formuler une proposition nouvelle) et n° 218 (rétablissement du principe de l'audience publique adopté par le Sénat en première lecture), ainsi qu'au sous-amendement n° 217 (référence à l'article 400 du code de procédure pénale pour l'audience en chambre du conseil) déposé sur son amendement n° 83 précité, qu'il estime satisfaits par ses amendements n° 82 et n° 83 précités. - **Art. additionnel après l'art. 62 bis** (p. 732) : son amendement n° 87 : modalités de l'audition d'un témoin anonyme dans le cadre d'un supplément d'information ; adopté. - **Art. 62 ter** *(Art. 547 et 549 du code de procédure pénale - Examen par un juge unique de l'appel des jugements de police)* (p. 733) : s'oppose à l'amendement n° 220 de M. Robert Badinter (suppression). - **Art. 63** *(Art. 706-71 du code de procédure pénale - Utilisation de la visioconférence dans la phase de jugement)* (p. 734) : ses amendements n° 88 et 89 : rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture ; adoptés. - **Art. additionnel avant l'art. 64 bis** : son amendement n° 90 : clarification des règles adoptées par le Sénat en première lecture et relative aux accusés en fuite ; adopté. - **Art. additionnel avant l'art. 65 bis** : son amendement n° 91 : possibilité pour le président de la cour d'assises de faire comparaître par la force publique un accusé qui ne se présente pas à l'audience ; adopté. - **Art. 66** *(Art. 379-2 à 379-5 nouveaux du code de procédure pénale - Jugement de l'accusé en son absence)* (p. 735) : ses amendements n° 92 : possibilité pour la cour d'assises de décider de renvoyer une affaire plutôt que de devoir juger par défaut un accusé absent, n° 93 : coordination, n° 94 : possibilité d'appliquer la procédure du défaut criminel aux personnes en fuite renvoyées pour délits connexes et n° 95 : coordination ; adoptés. - **Art. 66 bis** *(Art. 380-1 du code de procédure pénale - Examen par la chambre des appels correctionnels de certains appels d'arrêts d'assises)* (p. 736) : son amendement n° 96 : rétablissement de la possibilité pour la cour de statuer sans les jurés en cas de désistement des condamnés pour crime de leur appel ; adopté. - **Art. 68 BA** *(Art. 709-2 nouveau du code de procédure pénale - Présentation annuelle par le procureur de la République d'un rapport relatif au recouvrement des amendes)* : son amendement n° 97 : suppression ; adopté. Alourdissement non souhaitable de la charge de travail du procureur en dépit de l'intérêt du rapport sur le recouvrement des amendes. Attente de la CMP. - **Art. 68 B** *(Art. 712-1 à 712-17 nouveaux du code de procédure pénale - Organisation et fonctionnement des juridictions de l'application des peines - Modalités de décision en matière d'application des peines)* (p. 740) : ses amendements n° 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104 et 105 : possibilité d'utiliser la visioconférence et, pour le juge de l'application des peines, de modifier les obligations de libération conditionnelle ou de suspension de peine sans réunir le tribunal ; adoptés. - **Art. 68 C** *(Art. 627-18, 709-1, 713-1 à 713-8, 718-1 nouveau, 722, 722-1, 722-1-1, 722-2, 723-6, 730, 732, 733, 733-1, 739, 763-3, 763-5, 769, 786, 868-1, 901-1 et 934 du code de procédure pénale, chapitre III du titre Ier du titre IV et art. L. 630-1 du code de l'organisation judiciaire - Coordinations)* (p. 741) : ses amendements n° 106, 107, 108, 109, 110 et 111 : coordination, clarification rédactionnelle et correction d'erreurs matérielles ; adoptés. - **Art. additionnels après l'art. 68 C** (p. 742) : ses amendements n° 112 : clarification rédactionnelle et n° 113 : correction d'une erreur matérielle ; adoptés. - **Division et art. additionnels après l'art. 68 C** (p. 743) : accepte les amendements de M. Jean-Claude Carle n° 138 (division additionnelle - Dispositions relatives à l'application des peines concernant les mineurs) et sur le même objet n° 139, 140 et 141 (substitution du juge des enfants au juge de l'application des peines lorsque des mineurs sont en cause).

- **Suite de la discussion** (23 janvier 2004) - **Art. 68 septies** *(Art. 131-8 et 131-22 du code pénal - Travail d'intérêt général)* (p. 810) : son amendement n° 114 : maintien à dix-huit mois du délai maximal d'exécution d'un travail d'intérêt général ; adopté. Estime l'amendement n° 221 de M. Robert Badinter (suppression) satisfait par son amendement n° 114 susvisé. - **Art. 68 octies** *(Art. 132-40 et 132-42 du code pénal - Sursis avec mise à l'épreuve)* (p. 811) : son amendement n° 115 : coordination ; adopté. - **Art. 68 nonies C** *(Art. 132-54 et 132-55 du code de procédure pénale - Non-caducité des obligations particulières imposées au condamné en cas d'exécution du travail d'intérêt général)* : son amendement n° 116 : coordination ; adopté. - **Art. 68 nonies** *(Art. 132-54 du code pénal - Sursis assorti de l'obligation d'accomplir un travail d'intérêt général)* : son amendement n° 117 : coordination ; adopté. - **Art. 68 duodecies** *(Art. 733-2 et 733-3 du code de procédure pénale - Procédure de mise en oeuvre des travaux d'intérêt général)* (p. 812) : son amendement n° 118 : rétablissement de l'impossibilité de convertir un travail d'intérêt général en amende ; adopté. - **Art. 68 terdecies** *(Art. 740, 741, 741-1, 741-2, 741-3, 742, 743, 744, 747-3, 747-4, 762-2, 762-4, 762-5 du code de procédure pénale, art. 132-53 du code pénal - Non-respect des obligations d'un sursis avec mise à l'épreuve)* (p. 813) : son amendement n° 119 : correction d'une erreur de référence ; adopté. - **Art. 68 quindecies** *(Art. 723-2, 723-7, 723-7-1 nouveau et 723-13 du code de procédure pénale, art. 132-25, 132-26, 132-26-1 à 132-26-3 nouveaux du code pénal - Semi-liberté et placement sous surveillance électronique)* (p. 814) : son amendement n° 120 : coordination ; adopté. - **Art. 68 septdecies** *(Art. 474, art. 723-15 à 723-27 nouveaux du code de procédure pénale - Exécution des peines d'emprisonnement d'une durée inférieure ou égale à un an - Dispositions relatives aux condamnés en fin de peine)* (p. 815, 816) : ses amendements n° 121 : coordination ; n° 122 et 123 : assimilation du défaut de réponse du juge de l'application des peines à un refus de la mesure, en cas de proposition d'aménagement de peine formulée par le directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation ; et n° 124 : possibilité pour le condamné de saisir directement le président de la chambre de l'application des peines en cas de refus tacite d'homologation résultant de l'absence de réponse du juge de l'application des peines ; adoptés. - **Art. 68 octodecies** *(Art. 721-3 du code de procédure pénale - Réduction de peine exceptionnelle)* (p. 816) : ses amendements n° 125 : limitation du champ d'application de l'article aux déclarations du condamné faites postérieurement à sa condamnation ; retiré ; et n° 126 : exclusion de la possibilité de bénéficier de la réduction de peine exceptionnelle lorsque les déclarations du condamné portent sur l'infraction pour laquelle il a été condamné ; adopté. - **Art. additionnel avant l'art. 69 ter** (p. 817) : son amendement n° 127 : possiblité d'utiliser la vidéoconférence en matière de contentieux de l'application des peines ; adopté. - **Art. 69 ter** *(Art. 720-4 du code de procédure pénale - Conditions de modification de la période de sûreté)* (p. 818) : son amendement n° 128 : rétablissement de l'obligation de procéder à une expertise médicale avant toute décision susceptible de remettre en cause une mesure de sûreté prononcée par une cour d'assises ; adopté. - **Art. 69 quater** *(Art. 721, 721-1 et 729-1 du code de procédure pénale - Instauration d'un crédit de réduction de peine)* (p. 819) : son amendement n° 129 : rétablissement de la possibilité de retirer les réductions de peine accordées à un condamné en cas de condamnation pour une infraction commise pendant une période égale à la durée des réductions de peine ; adopté. - **Division et art. additionnels après l'art. 69 quater** (p. 822) : s'oppose aux amendements de Mme Nicole Borvo n° 279 (division additionnelle- De la réinsertion professionnelle des détenus), n° 288 (établissement d'un contrat de travail), n° 287 (versement d'une indemnité journalière en cas de maladie ou d'accident), n° 281 (affiliation des détenus au régime d'assurance chômage), n° 286 (modalités de suspension du

contrat de travail), n° 284 (rémunération minimale égale à 50 % du SMIC), n° 285 (fixation des conditions de rupture du contrat de travail), n° 280 (création de zones franches pénitentiaires), n° 282 (création d'un droit à la formation professionnelle) et n° 277 (réforme du statut de la régie industrielle des établissements pénitentiaires). Propositions irréalistes. Amplification des difficultés à convaincre les entreprises d'installer des ateliers en prison. Partisan d'une amélioration progressive des conditions du travail pénitentiaire et de l'utilité des travaux à la réinsertion. - **Art. additionnel après l'art. 71 bis** (p. 825) : s'oppose aux amendements de Mme Nicole Borvo sur le même objet n° 262, 263, 264, 265, 266 et 267 (institution d'un contrôleur général des prisons). Pertinence de ces propositions dans un projet de loi pénitentiaire. (p. 826, 827) : s'oppose aux amendements de Mme Nicole Borvo n° 268 (réduction de la durée maximale de placement d'un détenu en cellule disciplinaire), n° 269 (assistance d'un avocat dans le cadre d'une procédure disciplinaire) et n° 270 (nécessité d'une procédure contradictoire susceptible de recours pour les décisions de placement en isolement ou de transfèrement). - **Art. 72 bis** *(Art. 388 du code de procédure pénale - Justificatifs de revenus devant être présentés par la personne convoquée devant le tribunal correctionnel)* (p. 828) : son amendement n° 130 : limitation de l'obligation prévue à l'article 388 du code de procédure pénale aux cas de citation directe du prévenu ou de comparution par procès-verbal ; adopté. - **Art. additionnel après l'art. 73** (p. 829) : son amendement n° 131 : principe de l'exécution de la contrainte judiciaire dans tout établissement pénitentiaire et non pas seulement en maison d'arrêt ; adopté. - **Art. 76 C** *(Entrée en vigueur différée des dispositions relatives à la notification des classements sans suite)* (p. 830) : accepte l'amendement n° 223 du Gouvernement (regroupement dans un article unique de l'ensemble des dispositions du présent texte faisant l'objet d'une application différée). - **Art. 76** *(Entrée en vigueur différée de certaines dispositions)* (p. 831) : accepte l'amendement n° 224 du Gouvernement (suppression pour coordination). - **Art. 81 bis A** *(Ordonnance n° 98-980 du 8 juillet 1998 relative au délai de déclaration des naissances en Guyane - Délai de déclaration des naissances en Guyane)* : s'oppose à l'amendement n° 271 de Mme Nicole Borvo Cohen-Seat (suppression). Retour nécessaire au délai légal de trois jours. Développement d'un trafic d'enfants aux frontières de la Guyane favorisé par un délai de déclaration excessif. - **Art. 81 quater** *(Entrée en vigueur des règles relatives au mandat d'arrêt européen)* (p. 832) : son amendement n° 132 : clarification rédactionnelle ; adopté. - **Art. 81 quinquies** *(Entrée en vigueur différée de certaines dispositions relatives à l'application des peines)* (p. 833) : accepte l'amendement n° 225 du Gouvernement (suppression). - **Art. 81 sexies** *(Conditions d'entrée en vigueur des dispositions relatives au fichier des auteurs d'infractions sexuelles)* (p. 834) : s'oppose à l'amendement n° 222 de M. Robert Badinter (suppression). - **Art. additionnel après l'art. 82** : son amendement n° 134 : application à l'outre-mer des dispositions transitoires du projet de loi ; adopté. - **Art. 83** *(Extension aux collectivités d'outre-mer de l'application de diverses dispositions)* (p. 835) : accepte l'amendement n° 273 de M. Simon Loueckhote (nouvelle rédaction de l'article prévoyant l'habilitation d'agents des collectivités territoriales de la Nouvelle-Calédonie ou des délégataires du service public à constater par procès-verbal les contraventions des quatre premières classes de la police des services de transports publics routiers de personnes). - **Art. 85** *(Art. L. 122-27-1 nouveau des codes des communes applicables à Saint-Pierre-et-Miquelon et en Nouvelle-Calédonie, art. 3 de la loi n° 77-1460 du 29 décembre 1977 modifiant le régime communal dans le territoire de la Polynésie française - Application outre-mer des dispositions relatives aux échanges d'informations entre les maires et les parquets)* (p. 836) : son amendement n° 135 : coordination ; adopté. - **Art. 86** *(Art. L. 122-27-1 nouveau des codes des communes applicables à Saint-Pierre-et-Miquelon et en Nouvelle-Calédonie, art. 3 de la loi n° 77-1460 du 29 décembre 1977 modifiant le régime communal dans le territoire de la Polynésie française - Application outre-mer des dispositions relatives aux échanges d'informations entre les maires et les parquets)* : son amendement n° 136 : coordination ; adopté. - **Art. 87** *(Art. L. 122-27-1 nouveau des codes des communes applicables à Saint-Pierre-et-Miquelon et en Nouvelle-Calédonie, art. 3 de la loi n° 77-1460 du 29 décembre 1977 modifiant le régime communal dans le territoire de la Polynésie française - Application outre-mer des dispositions relatives aux échanges d'informations entre les maires et les parquets)* (p. 837) : son amendement n° 137 : coordination ; adopté.

- *Commission mixte paritaire* **[n° 173 (2003-2004)]** - (5 février 2004) - **Discussion générale** (p. 1279, 1281) : accord en CMP. Prise en compte des positions défendues par le Sénat au cours de la navette : impossibilité de prononcer une condamnation sur le seul fondement de déclarations anonymes de policiers infiltrés ; limitation des infractions pour lesquelles l'intervention de l'avocat dans la garde à vue est retardée ; encadrement de l'application des nouvelles règles de garde à vue aux mineurs ; délais d'information des autorités judiciaires. Compromis concernant le délai de prescription de l'action publique en matière d'infractions sexuelles. Consensus sur l'inadaptation du délai général de prescription des crimes et des délits. Réflexion souhaitable. Adoption du principe d'amendes fixées en fonction de la valeur de la cargaison ou de la valeur du navire : nécessité de veiller à la pénalisation non exclusive des armateurs français. Intervention assurée de l'avocat dans la procédure de comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité. Lecture en séance publique de l'ordonnance motivée du président du tribunal. Invitation à comparaître de la victime. Refus pertinent de la CMP d'une extension massive du champ d'application de l'ordonnance pénale. Consensus sur l'importance des dispositions concernant le mandat d'arrêt européen et le fichier des auteurs d'infractions sexuelles. Dispositions utiles et novatrices pouvant naturellement susciter des inquiétudes. Information indispensable des acteurs de la procédure pénale. Echelonnement pertinent dans le temps de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions. Equilibre entre efficacité de la procédure pénale et respect des droits de la défense. Propose l'adoption du texte élaboré par la CMP sous réserve des amendements de coordination et de précision présentés par le Gouvernement. - **Art. 5** (p. 1346) : accepte les amendements du Gouvernement n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 (coordination, clarification et précision rédactionnelle portant sur les articles restant en discussion).

- **Projet de loi relatif au divorce** - *Commission mixte paritaire* **[n° 280 (2003-2004)]** - (6 mai 2004) - **Discussion générale** (p. 2886, 2887) : expérience douloureuse du divorce. Evolution de la société. Texte consensuel. Pacification des procédures. Approbation du maintien du divorce pour faute. Le groupe de l'UC votera ce texte.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à la Charte de l'environnement [n° 329 (2003-2004)]** - (23 juin 2004) - **Discussion générale** (p. 4576, 4577) : texte constituant une grande avancée. Doutes quant au principe de précaution. Question de l'articulation de cette charte avec le traité constitutionnel européen.

- **Suite de la discussion** (24 juin 2004) - **Art. 2** *(Charte de l'environnement)* (p. 4630) : soutient l'amendement n° 12 de M. Pierre Fauchon (conséquence) ; retiré. (p. 4633) : soutient l'amendement n° 13 de M. Pierre Fauchon (conséquence) ; retiré. Soutient l'amendement n° 14 de M. Pierre Fauchon (conséquence) ; retiré. (p. 4640) : favorable à l'amendement n° 7 de M. Pierre Fauchon (suppression de la référence dans la charte aux équilibres conditionnant l'émergence de l'humanité). Evolution née des déséquilibres. Conceptions métaphysiques et religieuses du texte. (p. 4641) : favorable à l'amendement n° 8 de M. Pierre Fauchon (rédaction). Favorable à l'amendement n° 10 de M. Pierre Fauchon (nouvelle rédaction de l'article 3 de la charte prévoyant l'intervention du législateur dans l'application de tous les principes, de prévention ou de précaution) et à l'inscription dans la Constitution du principe de précaution. Refus d'une applicabilité directe de ce principe.

- **Projet de loi relatif à l'assurance maladie [n° 420 (2003-2004)]** - (26 juillet 2004) - **Art. 19** *(Art. L. 161-37 à L. 161-44 du code de la sécurité sociale - Haute autorité de santé)* (p. 6135) : soutient l'amendement n° 261 de M. Michel Mercier (pouvoir décisionnel confié à la Haute autorité de santé) ;

adopté. (p. 6136) : soutient l'amendement n° 259 de M. Michel Mercier (garantie de la compétence et de la qualification des membres du collège de la Haute autorité de santé et mise en place d'une procédure de révocation en cas de défaillance majeure) ; adopté. Nomination par des instances scientifiques des membres du collège de la Haute autorité de santé. Soutient l'amendement n° 260 de M. Michel Mercier (renforcement de la légitimité scientifique de la Haute autorité de santé par le mode de désignation des membres de son collège) ; retiré. - **Art. 22** *(Art. L. 114-1 et L. 114-4-1 du code de la sécurité sociale - Création d'un comité d'alerte sur l'évolution des dépenses de l'assurance maladie)* (p. 6155) : son amendement n° 262 : précision ; retiré. - **Art. 28** *(Art. L. 162-5-9, L. 162-14-2, L. 162-15, L. 162-15-2 et L. 162-15-4 du code de la sécurité sociale - Cadre des relations conventionnelles)* (p. 6184) : soutient l'amendement n° 277 de M. Michel Mercier (prise en compte de la réforme des études médicales dans l'élaboration de la convention nationale) ; retiré. - **Art. 29** *(Art. L. 162-5-2, L. 162-5-11, L. 162-11, L. 162-12-3, L. 162-12-10, L. 162-12-18, L. 162-14-1, L. 645-2, L. 645-2-1, L. 722-1-1, L. 722-4 et L. 722-4-1 du code de la sécurité sociale pour 1999 et article 4 de l'ordonnance n° 96-345 du 24 avril 1996 relative à la maîtrise médicalisée des dépenses de soins - Dispositif conventionnel d'aides à l'installation et de prise en charge des cotisations sociales des médecins libéraux)* (p. 6189, 6190) : soutient l'amendement de M. Michel Mercier n° 278 (mise en place d'une modulation des honoraires et des remboursements dans les zones touchées par la désertification médicale) ; retiré puis repris par M. Claude Domeizel.

- **Suite de la discussion** (27 juillet 2004) - **Art. 33** *(Art. L. 211-2, L. 211-2-1, L. 211-2-2, L. 217-3, L. 217-3-1, L. 217-6 et L. 227-3 du code de la sécurité sociale - Réforme des instances dirigeantes des caisses primaires d'assurance maladie et autorité du directeur général de la Caisse nationale d'assurance maladie sur le réseau)* (p. 6239) : soutient l'amendement n° 267 de M. Michel Mercier (participation de représentants des familles et des usagers au conseil d'administration des CPAM) ; rejeté. (p. 6240) : soutient l'amendement n° 268 de M. Michel Mercier (détermination par les CPAM de plans d'action relatifs à la gestion du risque maladie et à la prévention et à l'éducation à la santé) ; retiré. (p. 6244) : souligne l'intérêt de l'amendement n° 267 de M. Michel Mercier précité. - **Art. 36 A** *(Création des unions des professionnels de santé exerçant à titre libéral)* (p. 6251, 6252) : soutient les amendements de M. Michel Mercier n° 269 (régionalisation des actions de prévention, d'organisation des gardes médicales et des urgences et d'incitation à l'installation de praticiens dans les secteurs déficitaires), n° 270 (création d'unions régionales des professions paramédicales exerçant à titre libéral), n° 282 (création de maisons médicales dans les zones urbaines difficiles et rurales), et n° 283 (fixation d'un numerus clausus par spécialité et par région) ; devenus sans objet. (p. 6252, 6253) : satisfait des précisions du Gouvernement sur l'amendement n° 282 précité de M. Michel Mercier. Interrogation sur la question du numerus clausus. - **Art. 36** *(Art. L. 183-1, L. 183-2, L. 183-2-1 à L. 183-2-3 et L. 183-3 du code de la sécurité sociale - Renforcement des unions régionales des caisses d'assurance maladie)* (p. 6259, 6260) : soutient l'amendement n° 284 de M. Michel Mercier (restriction du droit d'accès de l'Union régionale aux données contenues dans les systèmes d'information des organismes d'assurance maladie) ; retiré. - **Art. 37** *(Art. L. 162-47 du code de la sécurité sociale - Missions conjointes des ARH et des URCAM)* (p. 6261, 6262) : soutient l'amendement n° 271 de M. Michel Mercier (intégration des conditions de fonctionnement des maisons de santé dans la convention signée entre le directeur de l'URCAM et le directeur de l'ARH) ; retiré. - **Art. 37 bis** *(Expérimentation de la mise en place d'agences régionales de santé)* (p. 6265) : soutient l'amendement n° 272 de M. Michel Mercier (précision du statut, de la composition et des compétences des agences régionales de santé qui pourront être expérimentées dans certaines régions) ; retiré au profit de l'amendement n° 316 de M. Gérard Dériot (précision du statut et des compétences des agences régionales de santé qui pourront être expérimentées dans certaines régions). - **Art. 38** *(Art. L. 121-1, L. 121-2, L. 151-1, L. 153-5, L. 153-8, L. 200-3, L. 221-1, L. 221-5, L. 224-1, L. 224-5-2, L. 224-9, L. 224-10, L. 227-2, L. 228-1, L. 231-1 à L. 231-12, L. 251-2 à L. 251-4, L. 262-1 et L. 281-2 à L. 281-6 du code de la sécurité sociale - Coordination)* (p. 6269) : soutient l'amendement n° 273 de M. Michel Mercier (suppression des limites au remboursement à l'employeur des rémunérations maintenues, perçues par un salarié exerçant des fonctions d'administrateur d'organisme mutualiste et encadrement du versement d'indemnités aux élus en cas de rémunération non maintenue) ; adopté.

- **Projet de loi pour le soutien à la consommation et à l'investissement** - *Commission mixte paritaire* **[n° 115 (2003-2004)]** - (29 juillet 2004) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 6341) : opportunité des incitations fiscales. Soutien à la reprise économique. Enrichissement du texte par le Sénat : modification de la redevance d'archéologie préventive, reconnaissance de la mission de service public des comités professionnels de développement économique. Le groupe de l'UC votera ce texte.

- **Proposition de loi relative aux compétences du tribunal d'instance, de la juridiction de proximité et du tribunal de grande instance, [n° 66 (2004-2005)]** - (24 novembre 2004) - **Discussion générale** (p. 8340, 8341) : élargissement de la compétence des juges de proximité. Volonté de mise en place d'une justice plus proche des justiciables. Amélioration de l'intégration des juges au sein de l'institution judiciaire. Rythme de recrutement trop faible. Importance de la formation continue. Constitution de blocs de compétences. Favorable à la refonte globale de l'organisation de la juridiction de proximité vers une transformation en assesseurs des juges d'instance. Confiant dans la constitutionnalité de la participation des juges de proximité aux formations collégiales des tribunaux correctionnels.

ABOUT (Nicolas), p.1
ADNOT (Philippe), p.9
AILLAGON (Jean-Jacques), p.10
ALDUY (Jean-Paul), p.10
ALFONSI (Nicolas), p.11
ALLIOT-MARIE (Michèle), p.12
ALQUIER (Jacqueline), p.13
AMELINE (Nicole), p.13
AMOUDRY (Jean-Paul), p.14
ANDRÉ (Michèle), p.15
ANDRÉ (Pierre), p.16
ANGELS (Bernard), p.17
ARNAUD (Philippe), p.18
ARTHUIS (Jean), p.19
ASSASSI (Eliane), p.25
ASSOULINE (David), p.27
d'ATTILIO (Henri), p.28
AUBAN (Bertrand), p.29
d'AUBERT (François), p.30
AUTAIN (François), p.30
AUTEXIER (Jean-Yves), p.35
BACHELOT-NARQUIN (Roselyne), p.35
BADINTER (Robert), p.36
BADRÉ (Denis), p.39
BAILLY (Gérard), p.41
BALARELLO (José), p.42
BARBIER (Gilbert), p.43
BARNIER (Michel), p.44
BARRAUX (Bernard), p.45
BASTIDE (Jean), p.46
BAUDOT (Jacques), p.46
BAYLET (Jean-Michel), p.47
BEAUDEAU (Marie-Claude), p.47
BEAUFILS (Marie-France), p.50
BEAUMONT (René), p.58
BÉCOT (Michel), p.58
BÉDIER (Pierre), p.59
BEL (Jean-Pierre), p.59
BELLANGER (Jacques), p.62
BELOT (Claude), p.62
BERGÉ-LAVIGNE (Maryse), p.63
BERNARDET (Daniel), p.64
BERTAUD (Claude), p.64
BERTRAND (Léon), p.64
BERTRAND (Xavier), p.65
BESSE (Roger), p.72
BESSON (Jean), p.73
BÉTEILLE (Laurent), p.74
BIARNÈS (Pierre), p.75
BIDARD-REYDET (Danielle), p.75
BILLARD (Joël), p.76
BILLOUT (Michel), p.76
BIWER (Claude), p.78
BIZET (Jean), p.80
BLANC (Jacques), p.81
BLANC (Paul), p.84
BLANDIN (Marie-Christine), p.100
BLIN (Maurice), p.104
BOCANDÉ (Annick), p.105
BOCKEL (Jean-Marie), p.108
BODIN (Yannick), p.109
BOISSEAU (Marie-Thérèse), p.109
BORDIER (Pierre), p.116
BORLOO (Jean-Louis), p.116
BOROTRA (Didier), p.117
BORVO COHEN-SEAT (Nicole), p.117
BOULAUD (Didier), p.123
BOUMEDIENE-THIERY (Alima), p.124
BOURDIN (Joël), p.125
BOUT (Brigitte), p.128
BOYER (André), p.129
BOYER (Jean), p.130
BOYER (Yolande), p.132
BRANGER (Jean-Guy), p.133
BRAUN (Gérard), p.134
BRAYE (Dominique), p.134
BRET (Robert), p.136
BRIAND (Philippe), p.142
BRICQ (Nicole), p.142
BRISEPIERRE (Paulette), p.144
de BROISSIA (Louis), p.145
BUFFET (François-Noël), p.150
BUSSEREAU (Dominique), p.151
CAFFET (Jean-Pierre), p.155
CAMBON (Christian), p.155
CAMPION (Claire-Lise), p.156
CANTEGRIT (Jean-Pierre), p.157
CARLE (Jean-Claude), p.158
CARRÈRE (Jean-Louis), p.159
CARTIGNY (Ernest), p.160
CAZALET (Auguste), p.160
CAZEAU (Bernard), p.161
CECCALDI-RAYNAUD (Charles), p.163
CERISIER-ben GUIGA (Monique), p.163
CÉSAR (Gérard), p.166
CHABROUX (Gilbert), p.167
CHARASSE (Michel), p.174
CHAUMONT (Jacques), p.180
CHAUVEAU (Jean-Pierre), p.180
CHÉRIOUX (Jean), p.180
CLAUDEL (Gérard), p.185
CLÉACH (Marcel-Pierre), p.185
CLOUET (Jean), p.185
COINTAT (Christian), p.186
COLLIN (Yvon), p.187
COLLOMB (Gérard), p.189
COLLOMBAT (Pierre-Yves), p.189
COPÉ (Jean-François), p.190
COQUELLE (Yves), p.214
CORNU (Gérard), p.216
COURRIÈRE (Raymond), p.218
COURTEAU (Roland), p.218
COURTOIS (Jean-Patrick), p.221
CUQ (Henri), p.221
DALLIER (Philippe), p.222
DARCOS (Xavier), p.222
DARNICHE (Philippe), p.225
DASSAULT (Serge), p.225
DAUBRESSE (Marc-Philippe), p.226
DAUGE (Yves), p.229
DAVID (Annie), p.231
DEBARGE (Marcel), p.236
DEBRÉ (Isabelle), p.237
DELEVOYE (Jean-Paul), p.237
DELFAU (Gérard), p.238
DEL PICCHIA (Robert), p.242
DEMERLIAT (Jean-Pierre), p.245
DEMESSINE (Michelle), p.245
DEMILLY (Fernand), p.252
DEMONTES (Christiane), p.252
DEMUYNCK (Christian), p.253
DENEUX (Marcel), p.254
DÉRIOT (Gérard), p.255
DESESSARD (Jean), p.258
DÉSIRÉ (Rodolphe), p.258
DESMARESCAUX (Sylvie), p.259

DETCHEVERRY (Denis), p.260
DÉTRAIGNE (Yves), p.261
DEVEDJIAN (Patrick), p.263
DIDIER (Evelyne), p.278
DINI (Muguette), p.282
DOLIGÉ (Eric), p.282
DOMEIZEL (Claude), p.285
DOMINATI (Jacques), p.290
DOMINATI (Philippe), p.290
DONNEDIEU de VABRES (Renaud), p.290
DOUBLET (Michel), p.297
DOUSTE-BLAZY (Philippe), p.298
DREYFUS-SCHMIDT (Michel), p.309
DUBOIS (Daniel), p.316
DUBRULE (Paul), p.316
DUFAUT (Alain), p.316
DULAIT (André), p.317
DUPONT (Ambroise), p.318
DUPONT (Bernadette), p.319
DUPONT (Jean-Léonce), p.320
DURAND-CHASTEL (Hubert), p.321
DURRIEU (Josette), p.321
DUSSAUT (Bernard), p.322
DUTREIL (Renaud), p.323
DUVERNOIS (Louis), p.323
ECKENSPIELLER (Daniel), p.324
ÉMIN (Jean-Paul), p.325
EMORINE (Jean-Paul), p.325
ESNEU (Michel), p.335
ESTIER (Claude), p.335
ETIENNE (Jean-Claude), p.336
FALCO (Hubert), p.337
FAUCHON (Pierre), p.338
FAURE (Jean), p.340
FÉRAT (Françoise), p.341
FERRAND (André), p.342
FERRY (Luc), p.343
FILLON (François), p.344
FISCHER (Guy), p.350
FLANDRE (Hilaire), p.358
FLOSSE (Gaston), p.359
FONTAINE (Nicole), p.359
FORISSIER (Nicolas), p.362
FORTASSIN (François), p.366
FOUCAUD (Thierry), p.368
FOUCHÉ (Alain), p.372
FOURCADE (Jean-Pierre), p.372
FOURNIER (Bernard), p.376
FRANCHIS (Serge), p.377
FRANÇOIS (Philippe), p.377
FRANÇOIS-PONCET (Jean), p.378
FRÉCON (Jean-Claude), p.379
FRÉVILLE (Yves), p.380
FRIMAT (Bernard), p.383
GAILLARD (Yann), p.386
GARREC (René), p.388
GARRIAUD-MAYLAM (Joëlle), p.389
GAUDIN (Christian), p.390
GAUDIN (Jean-Claude), p.392
de GAULLE (Philippe), p.393
GAUTIER (Charles), p.393
GAUTIER (Gisèle), p.394
GAYMARD (Hervé), p.396
GÉLARD (Patrice), p.400
GEOFFROY (André), p.404
GÉRARD (Alain), p.404
GERBAUD (François), p.405
GILLOT (Jacques), p.405
GINÉSY (Charles), p.406
GINOUX (Georges), p.406
GIRARDIN (Brigitte), p.407
GIRAUD (Adrien), p.408
GIRAUD (Francis), p.408
GIROD (Paul), p.419
GODEFROY (Jean-Pierre), p.421
GOUJON (Philippe), p.430
GOULARD (François), p.430
GOULET (Daniel), p.432
GOURAULT (Jacqueline), p.433
GOURNAC (Alain), p.435
GOUSSEAU (Adeline), p.439
GOUTEYRON (Adrien), p.440
GRIGNON (Francis), p.442
GRILLOT (Louis), p.443
GRUILLOT (Georges), p.443
GUEDJ (Nicole), p.444
GUENÉ (Charles), p.445
GUÉRINI (Jean-Noël), p.446
GUERRY (Michel), p.447
HAENEL (Hubert), p.448
HAIGNERÉ (Claudie), p.449
HAUT (Claude), p.449
HÉNART (Laurent), p.450
HENNERON (Françoise), p.451
HENRY (Marcel), p.452
HÉRISSON (Pierre), p.452
HERMANGE (Marie-Thérèse), p.458
HERVIAUX (Odette), p.459
HOEFFEL (Daniel), p.460
HOUEL (Michel), p.463
HUE (Robert), p.463
HUMBERT (Jean-François), p.463
HUMMEL (Christiane), p.464
HURÉ (Benoît), p.464
HUREL (Sandrine), p.465
HYEST (Jean-Jacques), p.465
IBRAHIM (Soibahaddine), p.469
JACOB (Christian), p.469
JARLIER (Pierre), p.471
JÉGOU (Jean-Jacques), p.474
JOLY (Bernard), p.476
JOURNET (Alain), p.478
JUILHARD (Jean-Marc), p.478
KAMMERMANN (Christiane), p.479
KAROUTCHI (Roger), p.479
KELLER (Fabienne), p.480
KERGUERIS (Joseph), p.480
KHIARI (Bariza), p.481
KRATTINGER (Yves), p.482
LABARRÈRE (André), p.483
LABEYRIE (Philippe), p.483
LACHENAUD (Jean-Philippe), p.484
LAFFITTE (Pierre), p.484
LAGAUCHE (Serge), p.486
LAGORSSE (Roger), p.489
de LA MALÈNE (Christian), p.489
LAMBERT (Alain), p.489
LAMOUR (Jean-François), p.491
LAMURE (Elisabeth), p.492
LANIER (Lucien), p.492
LARCHÉ (Jacques), p.493
LARCHER (Gérard), p.493
LARCHER (Serge), p.499
LARDEUX (André), p.500
LARIFLA (Dominique), p.503
LAUFOAULU (Robert), p.504

LAURIN (René-Georges), p.504
LE CAM (Gérard), p.504
LECERF (Jean-René), p.510
LECLERC (Dominique), p.513
LEGENDRE (Jacques), p.517
LE GRAND (Jean-François), p.518
LEJEUNE (André), p.520
LENOIR (Noëlle), p.520
LEPELTIER (Serge), p.521
LE PENSEC (Louis), p.525
LEROY (Philippe), p.526
LESBROS (Marcel), p.527
LÉTARD (Valérie), p.527
LE TEXIER (Raymonde), p.532
LISE (Claude), p.533
LOGEROT (François), p.534
LONGUET (Gérard), p.535
LOOS (François), p.536
LORIDANT (Paul), p.537
LORRAIN (Jean-Louis), p.538
LOUECKHOTE (Simon), p.540
du LUART (Roland), p.540
LUC (Hélène), p.541
LUYPAERT (Brigitte), p.545
MADEC (Roger), p.545
MADRELLE (Philippe), p.545
MAHÉAS (Jacques), p.546
MALOVRY (Lucienne), p.547
MANO (Jean-Yves), p.547
MANTIENNE (Bernard), p.548
MARC (François), p.548
MAREST (Max), p.551
MARINI (Philippe), p.551
MARSIN (Daniel), p.567
MARTIN (Pierre), p.567
MASSERET (Jean-Pierre), p.568
MASSION (Marc), p.570
MASSON (Jean Louis), p.571
MATHIEU (Serge), p.572
MATHON (Josiane), p.572
MATTEI (Jean-François), p.576
MAUROY (Pierre), p.582
MÉKACHÉRA (Hamlaoui), p.583
MÉLENCHON (Jean-Luc), p.585
MELOT (Colette), p.585
MER (Francis), p.586
MERCERON (Jean-Claude), p.586
MERCIER (Michel), p.586
MERMAZ (Louis), p.591
MICHAUX-CHEVRY (Lucette), p.591
MICHEL (Jean-Pierre), p.591
MILON (Alain), p.592
MIQUEL (Gérard), p.592
MIRAUX (Jean-Luc), p.593
MOINARD (Louis), p.593
MONORY (René), p.594
MONTCHAMP (Marie-Anne), p.594
de MONTESQUIOU (Aymeri), p.602
MOREIGNE (Michel), p.606
MORIN-DESAILLY (Catherine), p.607
MORTEMOUSQUE (Dominique), p.607
MOULINIER (Jacques), p.608
MOULY (Georges), p.608
MURAT (Bernard), p.610
MUSELIER (Renaud), p.612
MUZEAU (Roland), p.613
NACHBAR (Philippe), p.621
NATALI (Paul), p.621
NOGRIX (Philippe), p.622
OLIN (Nelly), p.624
OSTERMANN (Joseph), p.628
OTHILY (Georges), p.629
OUDIN (Jacques), p.630
PAPON (Monique), p.630
PASQUA (Charles), p.631
PASTOR (Jean-Marc), p.632
PAYET (Anne-Marie), p.632
PELCHAT (Michel), p.637
PELLETIER (Jacques), p.637
PENNE (Guy), p.640
PÉPIN (Jean), p.640
PERBEN (Dominique), p.641
PERCHERON (Daniel), p.651
PEYRAT (Jacques), p.652
PEYRONNET (Jean-Claude), p.652
PICHERAL (Jean-François), p.656
PIERRE (Jackie), p.657
PINTAT (Xavier), p.657
PIRAS (Bernard), p.659
PLAGNOL (Henri), p.661
PLANCADE (Jean-Pierre), p.661
PLASAIT (Bernard), p.663
POIRIER (Jean-Marie), p.664
PONCELET (Christian), p.665
PONIATOWSKI (Ladislas), p.667
PORTELLI (Hugues), p.676
POURNY (André), p.676
POURTAUD (Danièle), p.676
POZZO di BORGO (Yves), p.680
PRINTZ (Gisèle), p.681
PROCACCIA (Catherine), p.684
PUECH (Jean), p.685
RAFFARIN (Jean-Pierre), p.685
de RAINCOURT (Henri), p.686
RALITE (Jack), p.687
RAOUL (Daniel), p.690
RAOULT (Paul), p.693
REINER (Daniel), p.695
RENAR (Ivan), p.698
REPENTIN (Thierry), p.700
RETAILLEAU (Bruno), p.702
REUX (Victor), p.702
REVET (Charles), p.702
REVOL (Henri), p.704
de RICHEMONT (Henri), p.710
RICHERT (Philippe), p.710
RIES (Roland), p.711
RINCHET (Roger), p.712
RISPAT (Yves), p.712
de ROBIEN (Gilles), p.712
de ROHAN (Josselin), p.714
ROIG (Marie-Josée), p.715
ROMANI (Roger), p.718
ROUJAS (Gérard), p.718
ROUVIÈRE (André), p.719
ROZIER (Janine), p.721
SAÏFI (Tokia), p.722
de SAINT-SERNIN (Frédéric), p.722
SAN VICENTE (Michèle), p.725
SARKOZY (Nicolas), p.728
SAUGEY (Bernard), p.729
SAUNIER (Claude), p.733
SCHILLINGER (Patricia), p.734
SCHMITZ (Alain), p.735
SCHOSTECK (Jean-Pierre), p.735
SEILLIER (Bernard), p.749

SERGENT (Michel), p.752
SIDO (Bruno), p.753
SIFFRE (Jacques), p.758
SIGNÉ (René-Pierre), p.758
SITTLER (Esther), p.759
SOULAGE (Daniel), p.759
SOUVET (Louis), p.761
STASI (Bernard), p.765
SUEUR (Jean-Pierre), p.765
SUTOUR (Simon), p.775
TASCA (Catherine), p.776
TERRADE (Odette), p.777
TESTON (Michel), p.783
TEXIER (Yannick), p.784
THIOLLIÈRE (Michel), p.785
TODESCHINI (Jean-Marc), p.785
TORRE (Henri), p.786
TRÉGOUËT (René), p.787
TRÉMEL (Pierre-Yvon), p.789
TRILLARD (André), p.792
TROENDLE (Catherine), p.793
TRUCY (François), p.793
TÜRK (Alex), p.794
ULRICH (Maurice), p.796
VALADE (Jacques), p.796
VALLET (André), p.798
VANLERENBERGHE (Jean-Marie), p.799
VANTOMME (André), p.801
VASSELLE (Alain), p.802
VAUTRIN (Catherine), p.820
VERA (Bernard), p.821
VERGÈS (Paul), p.822
VERSINI (Dominique), p.823
VÉZINHET (André), p.823
VIAL (Jean-Pierre), p.824
VIDAL (Marcel), p.825
de VILLEPIN (Dominique), p.826
de VILLEPIN (Xavier), p.830
VINÇON (Serge), p.830
VIRAPOULLÉ (Jean-Paul), p.831
VOGUET (Jean-François), p.832
VOYNET (Dominique), p.833
WEBER (Henri), p.834
WILTZER (Pierre-André), p.834
WOERTH (Eric), p.835
YUNG (Richard), p.840
ZOCCHETTO (François), p.840